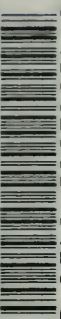



UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 01871826 2

ST. BASIL'S SEMINARY
LIBRARY
TRANSFERRED
+

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

I - III

A 230.-
680/70

HISTOIRE
DES
MARTYRS

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX
DE TOULOUSE

HISTOIRE DES MARTYRS

PERSECUTEZ ET MIS A MORT
POUR LA VERITE DE L'EVANGILE, DEPUIS LE TEMPS
DES APOSTRES IUSQUES A PRESENT (1619)

PAR

JEAN CRESPIN

ÉDITION NOUVELLE PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

PAR

DANIEL BENOIT

ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES

TOME PREMIER

Les agitez en mer Christ seule Anchre sacree



Assure, & en tout temps seule sauve & recree

TOULOUSE

SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX

DÉPÔT : RUE ROMIGUIÈRES, 7

1885



AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS

L'accueil bienveillant fait par le public à l'édition populaire de l'Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France, ne pouvait qu'encourager le Comité de la Société des Livres religieux de Toulouse à poursuivre dans le même esprit l'exécution de ce plan : rendre accessibles à tous, par leur prix, les principaux documents, devenus fort rares, de la grande épopée huguenote du seizième siècle.

Il continue aujourd'hui cette série de publications par l'Histoire des Martyrs. Crespin complète De Bèze et l'éclairc. Les martyrs expliquent les héros. Nos pères lisaient fréquemment ce livre à côté de la Bible, dans les assemblées du culte. Rien de plus propre, en effet, à élever l'âme, après la Parole de Dieu, que les exemples de fidélité dans le témoignage donnés par les hommes. Ils surent « résister jusqu'au sang. »

M. le pasteur Benoît, de Montauban, a donné tous ses soins à la préparation de ce volume ; il a su s'entourer, pour ce travail d'annotation, souvent malaisé et difficile, de collaborateurs compétents. Tout son passé le désignait pour une tâche de ce genre : les lecteurs diront s'il s'en est dignement et consciencieusement acquitté.

L'apparition de ce premier volume, que les deux autres suivront à bref intervalle, coïncide avec la célébration, par nos églises, du second anniver-

saire séculaire de la Révocation de l'Edit de Nantes, de cet événement doublement néfaste et pour la France et pour l'Eglise réformée, puisqu'il devait être pour la première une cause fatale de faiblesse et rouvrir pour la seconde, après moins d'un siècle de relâche, l'ère des martyrs. Cette publication arrive donc à son heure. Nous demandons à Dieu de la bénir en lui donnant d'accomplir pour sa part, au sein de nos chères églises, une œuvre sérieuse de relèvement et de réveil.

LE COMITÉ.





INTRODUCTION

I

JEAN Crespin, l'auteur du *Martyrologe* dont nous publions une édition nouvelle, naquit à Arras, ville alors espagnole, dans les premières années du seizième siècle (1). Son père, Charles Crespin, exerçait dans cette ville les fonctions d'avocat. Jean, désireux de suivre la même carrière, se fit inscrire comme étudiant à l'Université de Louvain. Les idées nouvelles avaient pénétré dans cette savante école, et des étudiants étrangers, comme Juan Dias et Jayme Enzinas, deux futurs martyrs (2), avaient embrassé les doctrines évangéliques. Crespin se lia avec eux d'une étroite amitié et ne tarda pas à suivre leur exemple.

Vers 1540, il se rendit à Paris, où il fut reçu avocat sous les auspices du célèbre jurisconsulte Charles Dumoulin, qui inclinait lui-même vers la Réforme. La persécution sévissait avec force dans cette ville. Notre Artésien y vit mourir avec une admirable constance plusieurs martyrs, entre autres un jeune orfèvre du faubourg Saint-Marceau,

(1) MM. Jules Bonnet et Henri Bordier, dans deux articles sur Crespin, auxquels nous faisons plus d'un emprunt (*Bulletin historique et littéraire*, t. XXIX, p. 194, et *France protestante*, deuxième édition, t. IV, p. 885), placent sa naissance vers 1520. Nous la ferions volontiers remonter plus haut, vers 1500. On lit, en effet, dans la préface de l'édition de 1582, que lorsque Crespin mourut, en 1572, il était « rassasié d'ans. »

(2) Voyez t. I, p. 460 et 468.

nommé Claude Le Peintre. « J'estoi, » nous dit-il lui-même, « au nombre de ceux qui furent spectateurs de sa mort et issue très heureuse, laquelle conferma plusieurs qui avoyent commencement et quelque sentiment de la vérité, de laquelle le Seigneur rendoit devant nos yeux, en la personne de Claude, un vrai et vif tesmoignage (1). »

Crespin passa plusieurs années à Paris et s'y lia d'amitié avec des hommes distingués : Charles de Jonvilliers, qui fut plus tard le secrétaire de Calvin, Nicolas Picot, Laurent de Normandie, les fils de Guillaume Budé. Rentré dans sa ville natale, il y accueillit avec empressement, en 1544, de concert avec François Baudouin, son compatriote et son ami, le pasteur Pierre Brully, dont il devait raconter plus tard le martyre (2). Suspecté d'hérésie, il fut impliqué dans le procès de ce courageux confesseur de la vérité. Charles de Tisnacq, avocat fiscal au conseil de Brabant, dans une lettre à Louis Schore, président du conseil privé à Bruxelles, datée de Tournay, le 30 décembre, s'exprimait ainsi sur son compte : « Je ne faudray d'escripre incontinent à ceulx d'Aras quant au faict des adhérens d'illecq et ne faitz doute que Jean Crispin ne soit illec assez cogneu et que, par le moyen de luy, aultres se polront illec descouvrir plus avant (3). » Le lendemain, il revenait à la charge. « J'espère que M^e Eustasse, demeurant à Lille et J. ou L. Crispin, demeurant audit Arras » — il n'était pas au clair sur le prénom de ce dernier, — « seront bien cogneus illec pour procéder à l'apréhension (4). » Il ajoutait enfin, dans une lettre du 3 janvier 1545 : « Dieu veuille permettre que sa personne n'eschappe (5). »

Ce vœu charitable ne devait pas être exaucé. Crespin, que ces menaces n'intimidaient point, se rendit, semble-t-il, à Tournay dans les premiers jours de janvier 1545, pour s'y employer à la propagande

(1) T. I, p. 343.

(2) T. I, p. 427 et suiv.

(3) Charles Paillard, *Le procès de Pierre Brully*, p. 54.

(4) *Ibidem*, p. 56.

(5) *Ibidem*, p. 57.

évangélique. Les agents de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, firent « bon devoir de le guetter, mais sans effect, » et Tisnacq écrivait tristement : « Ne scay s'il sera recouvrable. » Dans l'impuissance de le conduire au gibet, on dut se contenter de la sentence, prononcée à Arras, le 18 mars 1545, par laquelle il était banni « à tousjours et à toutes nuycts du pays et conté d'Artois, ressors et enclavemens d'icelluy, sur les peynes indites par les placcars et ordonnances du seigneur Empereur sur le faict des héréticques (1).»

Crespin, pour échapper à la persécution, se rendit à Strasbourg, sous le pseudonyme de Jean de Bourgogne. Le sénat de cette ville y avait ouvert un temple, dès 1538, destiné aux réfugiés français (2) pour cause de religion; et l'avocat d'Arras y reçut un accueil affectueux de Martin Bucer et de ses paroissiens. Il écrivit de cette ville à Calvin, pour lui annoncer l'heureuse arrivée de Claude de Senarclens, chargé d'une mission conciliatrice auprès des théologiens de Wittenberg. Crespin s'était lié d'une vive amitié avec le réformateur dans un précédent voyage à Genève (3), et dans quelques lignes touchantes, du mois d'avril 1545, que nous traduisons du latin, il ouvrait son cœur à son illustre ami : « ... J'emploierais plus de mots pour vous remercier de la bonté et de la bienveillance dont vous avez fait preuve à mon égard; mais puisque vous voulez qu'on mette une limite aux louanges inutiles, je me conformerai non seulement aux règles d'Athènes, mais à celle du Christ : je parlerai « sans préambule et sans mouvements » pathétiques. »

» Vous connaissez mes sentiments secrets et le désir qui brûle mon âme de jouir de votre intimité; je n'irai donc qu'au plus pressé, et

(1) *Ibidem*, p. 171. Dans cette sentence il est appelé de son vrai nom « M^e Jehan Crespin. »

(2) Voyez t. I, p. 427.

(3) Ce premier voyage, antérieur à l'établissement définitif de Crespin à Genève, nous paraît ressortir avec évidence du passage suivant de la préface de Nicolas des Gallars à Crespin, imprimée en tête de la troisième édition latine des *Commentaires de Calvin* sur Esaïe, 1570, que nous communique M. Herminjard : « Tu vero satis meminisse potes qualis esset illius status, » — il s'agit de l'état de l'église de Genève — « quum patria extorris huc primum appulisti; deinde quanto jam aucta esset numero, quum, recepta familia tua, huc commigrasti. »

j'espère que le Seigneur brisera les entraves qui me retiennent encore. En attendant, nous recommandons à vos saintes prières la dispersion d'Israël, et surtout nos compagnes, vases fragiles du Seigneur. Vous pourriez difficilement vous imaginer la fureur de notre Antiochus (l'empereur Charles-Quint). Sa cruauté grandit chaque jour. Il vient de publier un édit qui renferme certains articles des docteurs de Louvain, encore plus blasphématoires que ceux de la Sorbonne. Je vous les aurais envoyés, mais ils sont en flamand et je n'ai pas le temps de les traduire... Pour nous, au milieu de nos gémissements et de nos larmes (car c'est aux larmes que nous avons recours, c'est en elles que nous trouvons notre consolation, en attendant que Dieu nous en offre une meilleure) nous supplions le Seigneur de vous assister dans votre combat et votre saint ministère. C'est lui qui vous fournira les forces dont vous avez besoin et vous donnera un courage à la hauteur de votre difficile mission. Le Seigneur est plus grand que notre ennemi commun ; il est plus grand, vous dis-je, le Christ dont vous suivez les auspices et dont vous faites retentir la trompette dans le monde entier. Vous n'avez pas encore lutté aussi longtemps que les prophètes qui ont soutenu le même combat. L'heure décisive a sonné et nous avons bon espoir. Déjà Satan et ses ministres sont à bout de forces ; ils semblent avoir épuisé tous leurs moyens de nuire. Baal régna longtemps sur Israël, avant la manifestation du prophétisme ; mais dès que Jéroboam se mit à protéger son culte idolâtre, les prophètes suscités par Dieu se levèrent, ils formèrent comme un bataillon et l'on vit chanceler l'idole qui occupait chez le peuple de Dieu la première place... C'est ainsi que Dieu se sert de votre faiblesse pour ébranler le monde entier. Déjà s'écroulent d'eux-mêmes les remparts de Jéricho, la ville ennemie ; déjà se brisent les autels de Jéroboam et votre œuvre grandit chaque jour. Plût à Dieu qu'il vous fût donné de voir le fruit de votre semence ; il est caché maintenant dans les sillons, mais un jour il en sortira, nous en avons la ferme assurance. Il est doux d'espérer, avec une joyeuse certitude, au milieu même

des fureurs d'un monde frénétique, que le Seigneur renouvellera bientôt toutes choses (1). »

Cette lettre, qui nous fait connaître la foi de l'avocat d'Arras, nous montre aussi les difficultés qui se dressaient devant lui. Il lui en restait plus d'une à surmonter, avant qu'il pût franchir la frontière. Il avait épousé, quelques années auparavant, une de ses compatriotes, Madeleine Lescambier, et la nécessité de mettre en ordre des affaires de famille allait retarder son départ. Le 12 juillet 1546, il écrivait à Calvin, de Noyon, la patrie du réformateur : « Il serait trop long et le temps me manquerait si je voulais vous raconter en détail les lieux que j'ai parcourus, errant, comme Ulysse, à la recherche de ma Pénélope. Je suis à bout de forces et fort attristé de me voir retenu ici depuis si longtemps. J'allais rompre définitivement mes entraves, quand il m'est survenu de nouveaux empêchements : la maladie de mon beau-père, qui traîne une vie languissante, et l'affection que j'ai pour ma mère, à la veille de divorcer, sur mes conseils et mes instances, par la faute du mari qu'elle a épousé en secondes noces. » Puis, après quelques détails sur sa femme et sur son enfant, charmante fillette qui, à peine échappée du berceau, jette comme un rayon sur son existence troublée, il ajoute : « Sachez enfin que, depuis quelques mois, je sollicite en cour et que, à la prière de mes amis, j'essaye d'obtenir que la saisie royale, opérée sur les marchandises qu'ils ont achetées, ne leur apporte aucun préjudice. J'espère, par ces bons offices, les gagner à ma cause; d'ailleurs, ce n'est pas en vain que j'ai entrepris ce travail : je sens que ce service me les aura rendus favorables. Si peu qu'ils fassent pour moi, cela suffira pour me permettre d'entreprendre ce voyage libérateur que je désire depuis si longtemps.

» Je vous écris ces lignes auprès de votre ami, qui est désormais le mien, le préfet de votre ville natale (2), homme très bienveillant. J'ai passé par ici, en revenant de Péronne où sont les miens. C'est votre

(1) *Calvini Opera*, t. XII, n° 637.

(2) Laurent de Normandie.

lettre affectueuse qui m'a lié à votre ami d'une affection véritablement chrétienne. Je goûte fort sa piété remarquable et son attachement pour ses amis. Etant allé le saluer, j'ai appris de lui que deux de mes compatriotes, hommes de poids et de mérite, devaient partir, demain ou après-demain, pour Genève, attirés auprès de vous par leur zèle religieux; j'ai pris aussitôt la plume, sans me débotter, et n'ai pas voulu manquer l'occasion de vous écrire. Ma dernière lettre, que je vous ai envoyée de Lyon par des marchands de notre pays, vous dira le reste. Celle-ci vous apprendra seulement que, jusqu'à présent, les événements se sont si bien succédé pour moi que, pendant ces six derniers mois, je n'ai pas été un moment tranquille; je les ai passés à courir à droite et à gauche.

» ... Vous m'écrivez que les révérends pères de Trente ont commencé leur cinquième session; quant à moi, celle dont je rêve est unique et perpétuelle, et j'y pense d'autant plus que, jusqu'à présent, j'en ai traversé une assez mouvementée. Plaisanterie à part, vous êtes l'objet de toutes mes pensées, de tous mes soupirs; vous faites toute ma joie, que je sois présent ou absent, malgré tout ce que ma situation a de critique. Puisse notre Seigneur Jésus me permettre de vous rejoindre bientôt, avec ma femme et ma fille, mes compagnes d'infortune... Je soupirerai après le retour du porteur de ces lignes et j'attendrai avec avidité votre lettre et vos encouragements. Ne me plaignez pas les nouvelles (1). »

Crespin n'était pas au bout de ses traverses. Son ami Baudouin écrivait, le 27 novembre 1546, à Calvin : « Jean de Bourgogne se trouve avec sa femme en Picardie; il est consumé par une fièvre lente et retenu par d'autres liens qu'il ne lui est pas facile de rompre (2). » L'année suivante, Crespin écrivait lui-même à Calvin, à la date du 20 juillet : « J'ai reçu le 14 juillet votre lettre du 21 juin. Il me serait difficile de vous exprimer tout le plaisir qu'elle m'a causé. Le Seigneur

(1) *Calvini Opera*, t. XII, n° 808.

(2) *Ibidem*, p. 432.

a produit en moi la patience et vous l'avez fortifiée par vos exhortations fraternelles. Qui ne voudrait s'instruire à l'école de celui qui a supporté ses peines avec un calme et une constance si remarquables ? Certes, durant mon séjour forcé dans ce pays, la vie me semblerait bien amère, si, dans mes chagrins, votre vivante image ne s'offrait à mes regards, si vous ne m'apparaissiez comme un modèle, si tout ce que j'ai entendu de vous ne retentissait fréquemment à mes oreilles.

» Vous désirez savoir l'état de nos affaires et si j'espère rentrer en possession de mes biens : c'est fort aimable à vous et votre sollicitude raffermirait puissamment mon courage. Sachez donc qu'à mon retour je n'ai pas trouvé mes affaires domestiques en meilleur état que celles de la république, comme dit l'autre. Ici la violence est la seule loi ; nulle sécurité, même dans l'enceinte du foyer. J'espère bien recouvrer ma femme et je crois pouvoir m'en flatter avec assurance ; mais les miens m'ont écrit que cela ne pourra se faire de quelque temps, d'abord à cause de ses couches qui sont prochaines, ensuite parce qu'il lui faut rassembler les restes de l'incendie, amoindris encore par la perfidie de nos concitoyens. Cependant, comme vous m'y exhortez, je me contenterai de ces restes, quels qu'ils soient, et, n'y eût-il rien, je louerai encore le Seigneur (1). »

Citons enfin une dernière lettre dans laquelle Crespin continue à ouvrir son cœur à son ami de Genève et qui achève son portrait moral : « Je m'excuserais plus longuement auprès de vous de la rareté de mes lettres, si je n'étais au clair sur vos dispositions à mon égard... J'ai gardé quelque temps le silence, bien malgré moi ; mais les événements qui sont survenus ont été si variés ! J'ai été contraint de passer deux ans entiers, soit à Paris, soit à Compiègne, pour changer de l'argent, au milieu des plus grandes peines physiques et morales. Il me serait bien difficile de vous les raconter, et d'ailleurs ce n'est guère nécessaire, car notre ami Baudouin vous en aura fait, plus d'une fois,

(1) *Calvini Opera*, n° 928.

le récit détaillé. Ballotté sur les flots, qu'aurais-je pu vous décrire que des Charybdes et des Scyllas ? qu'aurais-je pu vous raconter que tempêtes, que barbarie et dureté persistantes des miens ? Et dans mon espérance, chaque jour renouvelée, de voir enfin se terminer de quelque manière mes agitations, qu'aurais-je pu vous promettre, sinon « ce vieil assemblage de néant pour le lendemain » comme on dit... Je l'avoue, j'ai beaucoup trop accordé à quelques affaires infructueuses, parce qu'elles semblaient me promettre un succès assuré et prochain. Je me retire avec ce qui me reste de l'incendie et, lassé de ces retards par trop pénibles, je brise des nœuds que j'avais cru possible de voir se dénouer avec le temps. Comme le « bourreau de soi-même » de Térence, je ne laisse rien dans la maison, ni meubles, ni vêtements, pour être libre, dès que le moment sera propice, de me rendre auprès de vous, sous les auspices de Dieu... Prions ce Dieu très bon et très clément, Père de notre Seigneur Jésus-Christ, de dissiper cette horrible nuit de malheur et de nous conduire à ce port désiré où nous rendrons grâce, dans la grande assemblée, à l'auteur et au consommateur de notre salut. Je me recommande, ainsi que ma femme, à vos saintes prières (1). »

Enfin le jour si ardemment désiré arriva où Crespin put prendre le chemin de Genève. Il eut pour compagnons de voyage, en même temps que Juan Dias et Matthieu Budé (2), Théodore de Bèze, auquel il avait servi de témoin ainsi que Laurent de Normandie, dans son mariage de conscience avec Claudine Denosse. Les voyageurs arrivèrent à Genève, le 24 octobre 1548.

II

Crespin et Théodore de Bèze avaient conçu le projet de fonder dans cette ville une imprimerie, en vue de la propagande évangélique.

(1) Lettre du 13 septembre 1547, *Calvini Opera*, t. XII, n° 945.

(2) Voyez t. I, p. 468.

Le dernier, appelé comme professeur à Lausanne, laissa à son ami le soin de le réaliser. Dès 1550, Crespin était à l'œuvre et publiait une édition latine du *Catéchisme* de Calvin. Il ne s'établit toutefois à Genève, en qualité d'habitant, que le 25 avril 1551 et ne fut reçu bourgeois que le 2 mai 1555. Quatre ans après il mariait sa fille aînée Marguerite avec Eustache Vignon, fils d'un de ses compatriotes d'Arras, qu'il devait associer à ses travaux d'imprimeur.

La vie publique de Crespin est peu connue à partir de cette époque. On sait toutefois qu'il prit une part active, en 1566, aux affaires de la Réforme dans sa province natale et les provinces avoisinantes. Il passa, sous le nom de M. du Lac, le second semestre de cette année à Anvers, auprès du prince d'Orange et du successeur de ce dernier, Antoine de Lallaing. Les motifs de ce voyage sont peu connus ; on croit généralement qu'il l'entreprit pour soutenir le consistoire de l'Eglise wallonne dans sa lutte contre les théologiens d'Augsbourg et ceux de Louvain (1). Le 17 novembre 1566, il était à Valenciennes, assistant de ses conseils Pérégrin de La Grange et Guy de Bray, les apôtres et les futurs martyrs des Pays-Bas, qui devaient lui fournir des documents pour son histoire, en attendant qu'il racontât leur mort triomphante. Au mois de janvier, il rédigeait à Anvers un placet pour Marie de Hongrie, de concert avec Jean Taffin, le pasteur de cette ville. Voici comment ce dernier remerciait de son concours les magistrats de Genève, dans une lettre significative du 7 mars 1567 :

« Très honorez seigneurs, comme plus la présence de maistre Jean Crespin, notre bon seigneur et frère, vous est agréable et utile, tant plus nous reconnoissons nous obligez vers vos seigneuries de ce que, par charité et bonne affection à l'avancement des églises de ce Pays-Bas, il vous a pleu vous en priver pour nous en accomoder.

(1) Ce qui le fait supposer, c'est la manière dont il parle de « ceux qui, sous un titre de la confession d'Augsbourg, s'étant fourrés en Anvers, s'avisèrent de livrer un combat de dispute à ceux des Eglises réformées » (Edit. de 1597, fol. 660). Comp. sur ce point l'article de Ch. Rahlenbeck (*Bulletin du bibliophile belge*, t. XV, p. 363) avec celui de Charles Paillard (*Bulletin historique et littéraire*, t. XXVII, p. 380).

Et, combien que continuant plus que jamais la cause pour laquelle sa présence nous a été icy fort requise et nécessaire, nous eussions bien désiré dilatation plus longue de son partement : toutefois, considérant de l'autre costé que son absence aura été trouvée bien longue et de vos seigneuries et de sa famille, n'avons osé le presser davantage qu'en nous recommandant en ses prières, et remercions vos seigneuries de la faveur et assistance qu'il vous a pleu nous faire en cest endroit, vous assurer que s'il y a chose en laquelle nous puissions vous faire service, nous y employrons très volontiers. Et, au reste, vous supplier bien humblement que faisant le Seigneur derechef luire sa face bénigne et paternelle sur ce pays, telement qu'ayans encore besoing de sa présence, il plaise à vos seigneuries nous l'accorder, lui permettant de retourner vers nous, et, par ce moyen, nous obligeant de plus en plus à vous, et singulièrement à prier le Créateur qu'il vous ayt, très honorez seigneurs, en sa sainte garde, recommandans bien affectueusement les églises de ce pays en vos prières.

» D'Anvers, ce vii^e jour de mars 1567.

» Vos très humbles serviteurs et amis les ministres et anciens de l'Eglise françoise, à Anvers.

» JEAN TAFFIN.

» Au nom de la Compagnie (1). »

De retour dans sa ville d'adoption, Crespin se remit d'un nouveau zèle à l'impression des livres protestants, composés ou traduits en français. Il donnait tous ses soins à cette œuvre de vulgarisation, comme il l'écrivait lui-même à Bullinger (2). Savant jurisconsulte, versé dans la connaissance des littératures grecque et latine, il annotait lui-même les publications qui sortaient de ses presses ou les accompagnait de préfaces. Rival des Oporin et des Estienne, il brille au premier rang de ces imprimeurs érudits du seizième siècle, qui ne se contentaient

(1) Archives de la ville de Genève. *Pièces historiques*, n^o 1830. Cette pièce a été reproduite dans l'article cité de M. Rahlenbeck.

(2) *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. III, p. 472.

pas d'exceller comme typographes, et faisaient œuvre d'écrivains. Mais ce qui devait établir sa réputation, « le chef-d'œuvre de ses excellents travaux, » comme s'exprime Antoine de La Faye, c'est avant tout l'*Histoire des Martyrs*, dont il conçut sans doute le projet, dès 1540, au pied du bûcher de Claude Le Peintre et qui parut en 1554, l'année qui suivit le martyre des cinq prisonniers de Lyon, dont le retentissement fut si considérable. Ce fut une heureuse inspiration, renouvelée de l'ancienne église, que de proposer l'exemple de tous ces morts glorieux à l'admiration des vivants. Leur héroïsme avait frappé leurs ennemis eux-mêmes qui s'arrêtaient confondus devant leurs bûchers. Voici comment s'exprime à leur sujet Florimond de Rœmond, qui n'est pas suspect de sympathie pour ses anciens coreligionnaires : « Comme ils voyoient les simples femmelletes chercher les tourmens, pour faire preuve de leur foy, et, allant à la mort, ne crier que le Christ, le Sauveur... les jeunes vierges marcher plus gayement au supplice qu'elles n'eussent fait au lit nuptial, les hommes s'esjouir voyant les terribles et effroyables apprests et outils de mort qu'on leur avoit préparez et, my-bruslez et rostis, contempler du haut des buchers, d'un courage invaincu, les coups de tenailles receus, porter au visage un maintien joyeux entre les crochets des bourreaux, estre comme des rochers contre les ondes de la douleur, bref mourir en riant... ces tristes et constans spectacles jettoient quelque trouble, non seulement en l'âme des simples mais des plus grands qui les couvroient de leur manteau, ne se pouvant la plupart persuader que ces gens n'eussent la raison de leur costé, puisque, au prix de leur vie, ils la maintenoient avec tant de fermeté et résolution (1). » Aussi ne peut-on détacher les yeux des pages austères et bienfaisantes de Crespin quand on en commence la lecture. « Dans la littérature de la Réforme française, » a dit un juge compétent, « on ne saurait citer un livre plus attachant ni plus foncièrement chrétien. Le drame y est palpi-

(1) *De la Naissance de l'hérésie*, éd. de 1623, ch. VI, p. 863 et suiv.

tant, l'héroïsme y éclate ; les victimes sont touchantes, la persécution odieuse. Que d'horreurs ! On a l'impression de la réalité. C'est la moisson des prisons, le fer, la corde et le feu, les supplices sans nom ; la barbarie des inquisiteurs sans religion, des juges sans équité, des peuples sans pitié, procédant à d'abominables massacres. Mais il y a bien autre chose : les lettres émues des martyrs à leurs proches et à leurs amis, les exhortations fortifiantes qui leur sont adressées du dehors, les interrogatoires prolongés ; les dernières paroles pleines de sérénité et de mansuétude ; les discussions, les controverses, les apologies, les expositions lumineuses de la parole de Dieu ; l'organisation des églises, les confessions de foi, la discipline, les récits d'histoire, les considérations générales. Du commencement à la fin, c'est très dramatique et très varié ; tout est dit avec conviction, mais aussi avec sagesse et simplicité. De quel livre, mieux que de celui-ci, pourrait-on dire : « Cécyl est un livre de bonne foy (1). »

Il serait difficile d'exagérer la salutaire influence exercée au seizième et au dix-septième siècle, par ce livre qui, avant son apparition, excitait la légitime attente des contemporains (2). Les colporteurs le répandaient dans les villes et les campagnes, au péril de leur vie (3). Il figurait à côté de la Bible et du Psautier comme le livre indispensable du foyer, et la famille huguenote le dévorait en cachette ; les prédicateurs le citaient dans la chaire (4), et dans plusieurs églises on en faisait une lecture publique au service du soir (5) ; les martyrs y puisaient le secret de l'héroïsme en face de la mort (6), et, chose étrange, leurs ennemis allaient jusqu'à dire qu'ils ne maintenaient avec tant de fermeté leur opinion « que pour estre mis en ce beau livre des Martyrs de

(1) Ch. Frossard, *Le Livre des martyrs de Jean Crespin, notice bibliographique*, Paris, 1880, p. 1.

(2) Voy. les fragments de deux lettres de Sleidan à Calvin, *Encyclopédie*, t. III, p. 472.

(3) Voy. le procès de l'un d'eux dans Ch. Paillard, *Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, t. IV, p. 6.

(4) Voy. Pierre Du Moulin, *Huitième décade de sermons*, p. 14.

(5) Ch. Frossard, *ouv. cité*, p. 7.

(6) Jean Rabec fut arrêté pendant qu'il lisait le *Livre des Martyrs* en présence de quelques personnes (Ed. de 1619, f^o 403 v^o). Michel Herlin père s'adonnait dans sa prison à cette lecture et y puisait une grande consolation. (*Ibid.*, f. 750 v^o.)

Genève (1). » « Après la Bible, » dit Agrippa d'Aubigné, en se plaçant au point de vue catholique, « je ne trouve pas de livre plus dangereux que celui-là ni plus puissant pour faire un hérétique. » C'est ce caractère saintement agressif qui a frappé l'un des historiens contemporains qui ont le mieux compris la Réforme. « C'est un merveilleux livre, » a dit Michelet dans son volume sur la *Ligue* (2), « et qui met dans l'ombre tous les livres du temps; car celui-ci n'est pas une simple parole, c'est un acte d'un bout à l'autre et un acte sublime. »

Nous n'entreprendrons pas une étude bibliographique détaillée du *Martyrologe*. Ce travail a été fort bien fait par M. Charles Frossard, dans la brochure déjà citée à laquelle nous renvoyons le lecteur (3). La première édition parut, avons-nous dit, en 1554. C'est un petit in-8° de 687 pages. Voici le titre de l'exemplaire que nous possédons : *Le Livre des Martyrs, qui est un recueil de plusieurs martyrs qui ont enduré la mort pour le nom de nostre Seigneur Iesus Christ, depuis Iean Hus jusques à cette année presente, M.D.LIIII. L'utilité de ce recueil est amplement demonstree en la preface suyvante. Pseav. XLIIII : C'est pour toy, Seigneur, que nous sommes tous les iours occis, et sommes estimez comme brebis d'occision. Math. XXIIII. Qui lit, si entende, M.D.LIIII.* On en trouvera plus loin la remarquable préface (4). Parmi les éditions qui suivirent, les plus connues sont l'édition latine de 1560 et les éditions françaises de 1570, 1582, 1597, 1608, 1619, la dernière de toutes, celle que nous réimprimons et dont voici le titre exact : *Histoire des*

(1) Edit. de 1570, livre VII, folio 603 v°.

(2) P. 463.

(3) Voy. aussi l'article cité de la *France protestante*.

(4) M. Herminjard nous communique le titre un peu différent d'un des exemplaires rarissimes de l'édition princeps : *Recueil de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort*, etc. Dans la rédaction de ce titre, Crespin avait fait droit à la décision du grand Conseil de Genève qui, dans sa séance du 23 août 1554, n'avait permis l'impression que si l'auteur retranchait les mots *saint* et *martyr* qui, sans doute, lui rappelaient trop le catholicisme (Voy. *Calvini Opera*, t. XXI, p. 582). La *France protestante* commet donc une erreur lorsqu'elle dit (2^e édit., t. IV, p. 890, note 1) que le grand Conseil avait demandé à Crespin de corriger le mot *saint* en celui de *martyr*. Il reste à expliquer comment le terme prohibé se trouve dans le titre de notre exemplaire. Au reste les autres éditions présentent des remaniements semblables.

martyrs persecutez et mis à mort pour la verite de l'Euangile; depuis le temps des Apostres iusques à present. Comprinse en douze livres contenant les Actes memorables du Seigneur en l'infirmite des siens : non seulement contre les efforts du monde, mais aussi contre diuerfes sortes d'affauts & herefies monstrueuses, en la pluspart des prouinces de l'Europe. Les prefaces montrent vne conformite de l'estat des Eglises de ce dernier siecle, avec celui de la primitiue Eglise de Iesus Christ. Nouvelle & derniere Edition, reueuë & augmentee de grand nombre d'histoires, & choses remarquables omises es precedentes. Avec trois Indices; l'un, des principaux points de la vraye & fausse religion, amplement traitez, soustenus ou refutez : le second, des principales matieres : le troisieme, contenant les Noms des Martyrs mentionnez en ceste histoire. Apocalypse VI. v. 9 & 10. Je vy sous l'autel les ames de ceux qui auoyent esté tuez pour la parole de Dieu & pour le tesmoignage qu'ils maintenoient. Et elles crioyent à haute voix, disans, iusqu'à quand, Seigneur Sainct & veritable, ne iuges-tu, & ne venges-tu nostre sang de ceux qui habitent en la terre? (L'ancre sur les flots.) A Geneve, imprimé par Pierre Aubert, M. DC. XIX. C'est un grand in-folio à deux colonnes, avec 14 folios non chiffrés, 861 folios chiffrés, 10 folios non chiffrés de tables, en tout 1760 pages.

Crespin ne put reviser ni cette dernière édition ni les précédentes; celle de 1570 fut la dernière à laquelle il consacra ses soins. Elle parut la même année que la troisième édition latine du Commentaire de Calvin sur Esaïe, et Des Gallars lui disait, dans la préface déjà citée de ce dernier livre : « Continuez donc, mon cher Crespin, à seconder par votre diligence les études de ceux qui se sont voués aux lettres sacrées et mettez encore sous presse d'autres ouvrages de Calvin. » Mais l'utile carrière du réfugié touchait à son terme. Il mourut de la peste, en 1572, l'année de la Saint-Barthélemy, après avoir connu dans sa patrie d'adoption, comme sur la terre natale, de douloureuses épreuves. Il avait perdu cinq enfants dans l'espace de trois ans, de 1550 à 1553. Sa fille Suzanne, infirme et débile de son corps, était morte à l'âge de douze ans, en 1565, et sa femme ne dut pas tarder à la suivre

dans la tombe. Crespin s'était remarié avec une veuve, fille du ministre François Bourgoïn (1), qui lui donna deux enfants.

A sa mort, Eustache Vignon, son gendre, prit la direction de son imprimerie, en même temps qu'un écrivain distingué se chargeait de continuer son œuvre, en publiant de nouvelles éditions, revues et complétées, du *Martyrologe* : nous voulons parler de Simon Goulart, à la fois historien, théologien et poète, l'un des écrivains réformés les plus féconds et les plus distingués du seizième siècle. Il était né à Senlis, en 1543. D'abord adonné, comme Crespin, à l'étude de la jurisprudence, il embrassa, dès qu'il fut converti à l'Évangile, la carrière ecclésiastique. Fixé, dès le 25 mars 1566, à Genève, il fut nommé pasteur de la paroisse de Saint-Gervais, en 1571. Il mourut plus qu'octogénaire, le 3 février 1628, après avoir déployé une grande activité littéraire et exercé un ministère béni non seulement à Genève, mais dans plusieurs églises étrangères qui, à diverses reprises, réclamèrent le concours de son zèle et de ses lumières.

L'édition que la Société de Toulouse offre au public est la reproduction fidèle de l'édition de 1619, révisée par Goulart. Répondant au vœu, plus d'une fois exprimé, de mettre à la portée, non seulement des réformés, mais de ceux du dehors qui l'ignorent ou le calomnient (2), ce « livre d'or » du protestantisme français, elle a voulu préparer avant tout une édition populaire. Nous n'avons, toutefois, rien négligé pour éclaircir certains points obscurs, réparer des omissions ou rectifier des erreurs inévitables, même sous la plume d'un annaliste d'ailleurs si consciencieux et si exactement informé. Son ouvrage, comme celui de son émule Théodore de Bèze, est avant tout une compilation de renseignements puisés à différentes sources, dont plusieurs sont imprimées, mais qu'il oublie trop souvent d'indiquer; nous avons mis toute notre application à les découvrir et à les signaler; enfin

(1) Voyez la note qui le concerne et une lettre de lui, t. I, p. 677.

(2) C'est avec étonnement qu'on voit un recueil, fort recommandable et fort répandu, le *Magasin pittoresque* (t. XIV, p. 100), attribuer le *Martyrologe* à Théodore de Bèze et prétendre que Poltrot de Méré, l'assassin du duc de Guise, y a trouvé place.

neuf éditions différentes du *Martyrologe*, que nous avons eues sous les yeux, nous ont permis de signaler les variantes les plus importantes.

Ce travail sommaire d'annotation et de correction, quelque facilité qu'il fût par les excellents travaux publiés depuis trente ans, sous les auspices de la Société de l'histoire du protestantisme français, aurait de beaucoup dépassé nos forces. Nous avons pu le poursuivre, grâce à de précieux collaborateurs auxquels nous exprimons toute notre reconnaissance. Notre ami, M. le pasteur Matthieu Lelièvre, docteur en théologie, aidé du *Martyrologe* de Foxe, s'est chargé de la revision des notices sur les martyrs anglais. Un savant docteur de l'université de Leyde, M. Christian Sepp, qui a fait une étude approfondie des différents martyrologes du seizième siècle, nous a fourni des notes précieuses sur les martyrs hollandais. Ce n'est pas en vain que nous avons fait appel au savoir de MM. Louis Léger, de Paris, Emilio Comba, de Florence, Herminjard, de Lausanne, Rodolphe Reuss, de Strasbourg, Emile Lesens, de Rouen. Les conseils et les lumières de MM. les professeurs de Montauban ont aussi facilité cette publication. Je dois enfin un témoignage tout spécial de gratitude à mon ami, M. le pasteur Vielles, directeur du séminaire protestant de cette ville, qui non seulement a mis à ma disposition les trésors de sa riche bibliothèque, mais encore m'a remplacé pour la correction et l'annotation des dernières feuilles de ce premier volume.

L'année qui précéda la Révocation, un pieux réfugié, prévoyant les maux sans nombre qui allaient fondre sur ses coreligionnaires, publia à Amsterdam une *Histoire abrégée des martyrs français* « avec les réflexions et les raisons nécessaires pour montrer pourquoi et en quoi les persécutés de ce tems doivent imiter leur exemple. » Le premier volume de cette édition paraît deux cents ans plus tard, au moment où les protestants de France, libres de toute crainte et jouissant de la plénitude de leurs droits civils et religieux, s'apprêtent à rappeler le second centenaire de cette mesure inique, qui pèse d'un poids si lourd sur la mémoire de Louis XIV et de ses conseillers. Puisse-t-il inspirer

aux fils des martyrs des sentiments de vive gratitude pour ce Dieu si bon qui a fait succéder le calme à tant d'orages, en même temps qu'un peu de cette foi qui remplissait le cœur de leurs pères et qui nous est nécessaire, plus que jamais, dans les temps d'affaïssement moral que nous traversons (1).

D. BENOIT.

Les Rorivas, près Montmeyran, le 30 septembre 1885.

(1) Voici le sens des expressions vieillies qui reviennent le plus souvent dans le *Martyrologe* : *adonc*, alors ; *ains*, mais ; *ascavoir-moi si*, peut-on douter que ; *cuidier*, penser ; *jaçoit*, lors même que ; *onc* ou *oncques*, jamais ; *ores*, maintenant ; *pource que*, par ce que ; *quant et*, avec *quant et quant*, en même temps que ; *si*, toutefois ; *voire*, même. Plus d'une erreur a pu se glisser dans un travail d'aussi longue haleine. Ainsi ce n'est pas le célèbre Pic de la Mirandole, comme nous le disons à tort, t. I, p. 231, qui a écrit une biographie de Savonarole, mais un neveu de ce savant, qui porte le même nom que lui. S'il y a lieu, une liste d'annotations et de corrections terminera le dernier volume.





A

L'EGLISE DE NOSTRE SEIGNEVR

ET

A TOVS SES VRAIS ENFANS ESPARS

ENTRE LES PEVPLES ET NATIONS

SALVT PAR IESVS CHRIST



Si i'auois à faire à quelque Roi ou Prince terrien, i'vferoi de peface qui recommanderoit ce que ie lui presenteroi, mais enuers vous, ô bienheureufe Espoufe du SEIGNEVR, qui auez nourri ceux qui vous font offerts en ce Recueil, il n'eft ia befoin d'autre recommandation, finon qu'en vous nommant la Mere, vous les receuiez comme vofres, aufquels Iefus Christ vofre chef & espoux a bien daigné communiquer le premier degré de fon ordre. Ils font du nombre de ceux-là qui de longtemps ont entretenu l'vne des principales marques par lefquelles vous eftes reconnuë vraye Mere, & dont auffi vous eftes difcernee d'avec cefte fauffe Marafre, qui n'a ceflé des vofre ieunefse vous faire guerre mortelle, cuidant vſurper vofre place & dignité. Et d'autant qu'elle, ne fes bastards, oncques n'ont peu rien gagner fur vous, ils tafchent, comme auparauant, vous arracher ceux qui vous apartiennent, ceux, di-ie, que vous auez engendrez, defquels elle en veut voir fa part coupee en pieces (comme iadis vne malheureufe deuant le throne de Salomon) fe montrant telle qu'elle est, homicide alteree du fang qui ne lui apartient nullement. Elle les penſe tellement auoir eftouffez, que la memoire

La mere
des fideles.

Pf. 129. 1.

1. Rois 3. 26.

en soit à iamais esteinte, & que du tout on ne s'en aperçoive aucunement ; mais il aient tout au rebours de ses desseins, car en voici quelque bonne partie, spécialement de ces derniers temps, remise en meilleure condition, que quand ils estoient au cours de ceste vie humaine. Or comme des long temps i'en ai donné auertissement, ce n'est point des os, ne des cheveux, ne membres de leurs corps, ne quelques haillons ou pieces de leurs habillemens, ne fables de Legendes dorees, pour les recommander & en faire des reliquaires à l'usage de vostre partie aduerse & de la Synagogue maudite ; mais ce sont eux-mesmes parlans en leurs escrits, consolans & enseignant ceux qui restent encore en ceste course. Vous y verrez des triomphes qui surpassent tous les plus magnifiques que le monde a eu onc decerner à ceux qui rapportoyent pleine victoire des ennemis. Il n'est pas question de couronnes de laurier, ne de chariots & arcs, mais d'une façon nouvelle de vaincre estant condamné, & triompher contre tous Placars, Decrets & Ordonnances d'Empereurs & Rois, & mener captifs les executeurs d'icelle liez de chaines horribles. Je vous y presente, en somme, la matiere d'une belle histoire Ecclesiastique, qui montre la mesme façon de laquelle Dieu a de tout temps conduit & gouverné les vostres. Sa puissance, sa protection & la fidelité de ses promesses y sont entierement exprimees & pratiquees. Voyons-les donc (surtout ceux de ce dernier temps) en leurs Confessions, Responses & Disputes, tenuës non seulement contre Moines, Prestres & Docteurs, supposts de l'Antechrist Romain ; mais contre les plus pernicious heretiques de ce temps, Seruetistes, Anabaptistes, Epicuriens, Iesuites & tant d'Apostats de la verité. Voyons-les aussi en leur constance & perseuerance, afin que nous en soyons edifiez. Car si iamais il a esté faison de proposer ces exemples, si iamais les fideles ont eu besoin d'estre confermez au milieu d'un déluge de maux, qui est-ce qui ne void que le temps d'aujourd'hui le requiert ? Car y eut-il iamais miroir proposé au monde pour représenter plus au vif les furies infernales deschainees, pour remplir toute la terre de troubles & confusions ? Y eut-il iamais orgueil plus furieusement enuenimé contre Dieu, que nous l'experimentons & voyons à present ? Y eut-il iamais ignorance plus impudente ? Les consciences des hommes ont-elles iamais esté plus contraires & repugnantes à ce dont elles sont neantmoins conuaincues ? Y eut-il iamais des heresies inuentees plus monstrueuses ? vid-on iamais des sectes plus perniciouses ? la vraye doctrine fut-elle oncques foulée aux pieds de plus grande arrogance ?

Martyrs
remis en
condition
meilleure.

L'utilité de
ces Recueils.

La nécessité
d'iceux.

La condition
des derniers
temps.

le nom de Dieu fut-il oncques blasphémé plus hardiment qu'il est aujourd'hui ? les Apostats, qui de malice deliberee font la guerre à la verité qu'ils ont conuë, ont-ils iamais leué les cornes d'une façon plus audacieuse ? Y a-il, bref, iamais eu telle confusion que celle que nous voyons maintenant ? Que peut-on penser ni esperer, considerant l'auenir ? Voici cependant la bonté de nostre Dieu, qui en ce grand desordre nous enuironne plus que iamais de sa lumiere, & par sa misericorde non seulement nous entretient en la forteresse de sa verité, mais aussi maintient d'une puissance du tout extraordinaire le precieux edifice de sa maison, par la predication de sa pure parole. Puis donc qu'on void telle munificence de sa bonté en ce temps, il est requis que tous mettent la main à rebastir les ruines & redresser les murailles de ceste maison. La remontrance qui a esté faite autrefois par le Prophete Aggee au peuple des Iuifs est digne maintenant, comme en cas semblable, d'estre mise au deuant : *Auez-vous, dit-il, le temps pour habiter en vos maisons lambriſſees, & la maison du Seigneur sera deserte ? montez en la montagne, apportez du bois, & bastissez le temple, & i'y prendrai mon plaisir, & serai glorifié, dit l'Eternel.* C'est à vous, enfans de l'Eglise du Seigneur, à qui s'adresse ceste admonition, puis que Dieu vous fait la mesme grace, qu'apres tant de reuolutions & de calamitez, il parfait deuant vous l'œuvre de vostre reparation. Il est vrai qu'on continuera de donner beaucoup d'empeschemens à ceste besongne, les voisins la troubleront, & destourneront les ouuriers d'un œuvre si sainct, Satan fera plus que iamais ses efforts pour renuerſer tout, & n'aura pas faute d'inſtruments qui feront tout leur possible d'abolir toute lumiere & introduire les tenebres d'erreur, d'atheisme & d'iniustice sur la terre. Mais regardons les moyens que Dieu a tenus pour commencer ce bastiment, & la faueur qu'il a donnée à ceux qui en ont ietté comme les fondemens en ce temps : vous cognoistrez que tout a esté pourſuiui heureusement contre toute esperance humaine, & que, pour voir l'Antechrist & les siens confus, il ne faut que suivre ce tant aisé chemin de la verité de Dieu, à l'exemple des vrais fideles qui nous ont precedez. Il faut se cacher sans feintise sous les aisles du Tout-puissant, & lors que tous moyens humains defaillent, esperer tant plus qu'il se monstrera protecteur & liberateur des siens. Sans rechercher les exemples de plus loin, voyez comment le Seigneur a besongné & continue de besongner à l'endroit d'une ville de Geneue ; combien de dangers l'ont enuironnee, combien d'ennemis & dehors & dedans l'ont assaillie, & comment le

Le deuoir
de besongner
à l'edifice de
la maison
du Seigneur.

Aggee 1. 4.
& 8.

Seigneur l'a non seulement garantie, mais aussi lui a fait cette grace, qu'es temps les plus peruers & diuers, il l'a constituée nourrice & tutrice de ses pures fideles, dechassez de toutes parts hors de leurs pays, ayant dedié cette ville à son Nom & pour vn domicile des siens. Tandis qu'elle n'aura honte de l'Euangile, & si elle se renforce en sa premiere resolution d'adherer au fils de Dieu, encores que ses ennemis fussent multipliez au centuple, Dieu fera merueilles pour elle, comme il a fait desia tant de fois; demeurant sa promesse tres-affeuree, Qu'il honore ceux qui lui font honneur. Le di ceci, pource que d'elle, comme d'une Eschole de pieté, grand nombre de Martyrs, contenus en ces Recueils, sont fortis; desquels, ainsi que vous, ô Eglise, en estes ornee, aussi le bien & ioye en paruiendra à toutes nations. Car sauroit-on auoir en ces derniers temps, pleins de calamitez, chose de plus grande consolation? Y a-il present qu'on puisse offrir plus necessaire que tels exemples, de la constance de tant de fideles tefmoins de l'Euangile qui nous monstrent le chemin? Frustrerions-nous la posterité d'un fruit si grand par nostre nonchalance? L'ancienneté nous enseigne autrement, laquelle a bien considéré comment ceux qui venoyent apres estoient enrichis des benefices & exemples de ceux qui auoyent precedé au combat, & ce par la bonté de Dieu qui fait valoir le sang des siens à ceste fin, comme plus amplement le mesme fera deduit au premier liure, & par la Preface adioustee ci apres, en laquelle nous rendons raison de toute ceste presente Histoire. Les Martyrs anciens, dira-on, estoient excellens en plusieurs fortes. Cela est vrai; mais si ceux qui ont esté iadis spectateurs regardoyent aujourd'hui les tourmens & afflictions de ces derniers temps, ils verroyent choses merueilleuses & nouvelles. Le nombre des anciens estoit grand; le nombre des nostres qu'est-il? Ceux-là ont apporté grand fruit & auancement à l'Euangile; la constance des nostres se fait si bien sentir aujourd'hui, qu'elle donne assez à conoistre que la fureur des tyrans n'auance pas beaucoup ce qu'ils desirent; ains fait croistre le nombre de ceux qu'ils veulent exterminer. O s'ils pouoyent entendre que Dieu espargne le monde pour l'amour des siens! ils les auroyent en toute autre estime. Ils conoistroyent qu'aussi longtemps que Noé, heraut de iustice, a esté sur la terre, le Seigneur a prolongé le temps de sa vengeance extrême, & qu'aussitost qu'il eut mis les pieds dedans l'arche, le déluge horrible fut enuoyé soudain pour courir & destruire tous les meschans. Ils apprendroyent aux despens de Sodome, qu'incontinent que

Conference
des Martyrs
de l'ancienne
Eglise, aux
Martyrs de ce
temps.

Jugemens
de Dieu
notables à
iamais.

Gen. 7.

Gen. 19.

l'Ange eut prins Lot le iuste par la main, & emmené dehors, le foudre & feu du ciel consuma de fond en comble les habitans avec tout le pays & villes circonuoifines ! au contraire, que la ville de Segor. en laquelle il demanda d'habiter, fut espargnee à cause de lui. Ils entendroyent que Egypte a esté benite de fertilité & abondance à cause de Ioseph, & que bien tost apres la sortie du peuple de Dieu hors de ce Royaume-là, Pharaon & ses gens ont esté abyfmez au profond de la mer. Et qui voudra, en ces derniers temps, obseruer & remarquer les mesmes miroirs, ceste Histoire en pourra fournir des entiers argumens. Or nostre deuoir fera de remercier le Seigneur, & de l'inuoquer d'affection ardente, lui recommandant sa cause & sa querelle, & que de plus en plus la celeste doctrine de son Euangile soit manifestee au milieu des horribles confusions de ce dernier aage du monde.





AD ECCLESIAE CHRISTI CARNIFICES

On dit que le Phoenix vie en mort va reprendre : *Phœnicem, si vera ferunt, mors ipsa refingit,*
Si qu'un mesme bucher est sa vie & sa mort. *Huic sit ut aui vnus vitæque morsque rogus.*
Bourreaux, bruslez les Saints : vain fera vostre *Ite, ô carnifices, Sanctorum sancta cremate*
[effort ;
Ceux-la que vous bruslez renaissent de leur *Corpora : quos vultis perdere flamma parit.*
[cendre.



SVR LA CONSTANCE DES FIDELES MARTYRS

DE

NOSTRE SEIGNEVR IESVS CHRIST

DESQUELS EST FAITE MENTION EN CE LIVRE.

*En ce grand feu la grande patience,
Qui en mourant fait le soldat vainqueur,
Esmeut en moi l'œil, l'oreille & le cœur,
Quand ie le voi, quand ie l'oi, quand i'y pense.*

*Ie voi souffrir avec ioye & constance,
L'oi chanter haut en extreme douleur.
Ie pense alors que de Dieu la grandeur
Luit en l'obscur de l'humaine impuissance.*

*Si l'on veut donc d'un vrai profit iouïr,
Ce n'est assez, & de voir & d'ouïr ;
Car au penser est l'utilité toute.*

*Et qui se vient en ce lieu adresser,
Pour voir, ouïr, & non pour y penser,
Voyant, oyant, il ne void, & n'oid goutte.*



AVX FIDELES MARTYRS DE IESVS CHRIST

*Le zele ardent que ie voy en ce lieu
Emmi les feux, tout estonné v'admire ;
Car il esclaire aux bons pour les conduire ,
Et les enflamme au seruice de Dieu.*

*Et les voyant des tourmens au milieu ,
Victorieux par dessus leur martyre ,
Le voy au feu vn autre feu reluire ,
Le voy vn feu brusler vn autre feu.*

*Car si l'ardeur, si la celeste flamme
Des saints Martyrs & esclaire & enflamme ,
N'est-elle pas vn feu clair & bruslant ?*

*Et si, s'armant d'une vertu supresme ,
Elle a veincu la flamme l'assaillant ,
N'est-ce pas feu, plus feu que le feu mesme ?*





PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU MARTYROLOGE

(1554)

IEAN CRESPIN

A TOVS FIDELES QVI DESIRENT L'ADUANCEMENT DU REGNE DE NOSTRE
SEIGNEVR IESVS CHRIST.

NTRE les marques de la vraye Eglise de Dieu, ceste-cy a esté l'une des principales, à fauoir, qu'elle a de tous temps souffert les assauts des persecutions. Car puis que Dieu habite au milieu d'icelle, & que sa verité a esté tousiours maintenue par son ministere, il ne se peut faire autrement que Satan, pere de mensonge & meurtrier dès le commencement, ne face tous ses efforts pour opprimer ceste verité, afin d'obtenir les deux royaumes, & le spirituel, & le corporel : le spirituel par mensonges & fausses doctrines, le corporel par cruauté & oppressions tyranniques. Et tant plus que la bonté de Dieu s'est manifestee en donnant plus grande lumiere & ouerture à sa verité, tant plus aussi a-il amassé des gens de tous costez pour plus facilement faire ses entreprises & exercer ses cruautés. En quoy il est du tout necessaire que les fideles, pour remede en leurs foiblesses, reduisent en memoire & se proposent deuant les yeux les exemples de ceux qui ont maintenu la verité de la doctrine du Fils de Dieu, & qui ont constamment enduré la mort pour la confession d'icelle. Car cela est vne bonne

marque pour nous adresser & faire marcher de tant meilleur courage, sous l'enseigne de nostre chef & capitaine, au temps qu'aduersité & confusion nous enuironnent. Leuons donc les yeux en haut, & contemplons la main forte du Dieu viuant, qui a d'une façon si admirable assisté en tous siecles & de tous temps à ses fideles Martyrs, & a tellement ouuert leurs bouches, & leur a donné vne telle force & constance, que quand il a semblé qu'ils estoient vaincuz, c'est lors qu'ils ont obtenu victoire glorieuse.

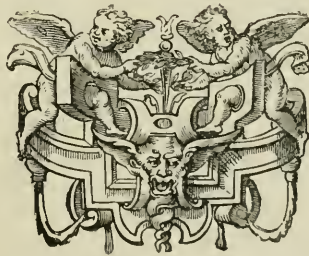
Or si iamais il a esté temps de proposer leurs exemples, si iamais les fideles ont eu besoing d'estre confermez au milieu de tant d'afflictions, on peut bien penser comme ce temps plein de calamitez requiert auiourdhuy cela. Car y eut-il iamais miroir proposé au monde pour representer plus au vif les furies infernales deschainees pour remplir toute la terre de troubles? y eut-il iamais orgueil plus furieusement enuenimé contre Dieu? y eut-il iamais ignorance plus impudente? les consciences des hommes ont-elles iamais esté plus contraires à ce dont elles sont neantmoins convaincues? y eut-il iamais des heresies plus monstrueuses excogitees? veit-on iamais des sectes plus pernicieuses? la verité fut-elle iamais souleuee aux pieds de plus

grand'arrogance ? le nom de Dieu fut-il iamais blasphemé plus hardiment qu'il est auiourdhuy ? les Atheistes, Libertins, Epicuriens & contempteurs de la parole de Dieu ont-ils iamais dressé les cornes d'une façon plus audacieuse ? Et pour dire en un mot, le diable s'est-il iamais mieux montré diable qu'il auiourdhuy ? y a-t-il eu plus grande confusion au monde que celle qui est maintenant ? Voicy cependant la bonté de Dieu qui furuient. En ce grand defordre il nous a mis & nous entretient encores par sa bonté au fort de sa verité, & si nous donne une armée de fideles champions, & nous environne comme d'une nuée de ses témoins qui nous sont vrais miroirs de constance & patience. Que si nous regardons ce qui a esté fait, & qui se fait iournellement deuant nos yeux, il y a assez pour nous faire courir par patience à la bataille qui nous est proposée. Mais le mal est en cecy : il y auoit assez de matiere pour exercer les esprits de ceux qui auoyent receu la grace de rediger par forme d'histoire ce qui est aduenu depuis quelques ans ou siècles en l'Eglise de Dieu ; neantmoins, comme si cela n'eust de rien appartenu à la gloire de Dieu & à la fortification de ses pures fideles, on a laissé quasi enseuelir la memoire de tant de morts precieuses qui deuoient estre à l'Eglise de Dieu pour enseignement de sa bonté & vertu admirable. Qui a esté une nonchalance par trop grande, ou plustost une ingratitude par trop vilaine. Les profanes sont si diligens à rediger par escrit les faits & gestes de leurs gens, n'ayans en cela autre but que de perpetuer leur memoire, sans auoir esgard à la gloire & honneur de Dieu, & les Chrestiens cependant feront endormis quand Dieu leur met la plume en la main pour mettre par escrit ses faits & œuvres admirables, lesquelles il manifeste par ses Martyrs, afin que sa gloire reluise par tout, & que tous fideles ayent d'autant plus ample matiere de se resiouir & confier en sa vertu & bonté ? Cela n'est nullement excusable. Il n'y a auiourd'huy ne region, ne pays, non pas mesme les Turcs & autres peuples barbares, où Dieu n'ait fuscité quelque nombre de Martyrs pour rendre à toutes nations tesmoignage à sa verité. Voire en telle sorte, qu'à grand'peine trouuera-on siècle depuis la primitiue Eglise, au-

quel Dieu ait plus excellemment fait reluire sa vertu en l'infirmité des hommes. En telle sorte, dy-ie, que les reprouuez mesmes & ennemis iurez de la verité, sont contraincts de se fermer la bouche, estans dutout estonnez des merueilles de Dieu. Ils en font au bout de leur rolle, & ne faut plus que dire. Le diable de l'esprit duquel ils font furieusement pouffez, a desployé toutes ses ruses & fineses ; que quand il voudroit maintenant pis faire qu'il n'a fait, ce ne seroit rien de nouveau. Apres ces ruses (ie laisse la cruauté de faire coper les langues) en pourroit-il encore inuenter & forger d'autres plus subtiles, assauoir quand il a trouué en ces derniers temps de faire brusler les proces de ceux qui ont esté exposez à la mort cruelle pour le nom du Seigneur, afin que, d'un costé, la bonne cause des innocens par une suppression cruelle fust esteindue & opprimée &, d'autre part, que l'iniquité plus que barbare des Iuges ne fust cognue ? Outreplus, quand le diable a tellement endormi les esprits & eblouy les yeux des hommes, que sans discerner ils ont iugé heretiques ceux qui ont parlé en verité, aussi bien que ceux qui par fausses doctrines ont corrompu la verité. Et c'est à fin qu'icelle verité fust rendue plus odieuse : comme ainsi soit qu'Anabaptistes, Libertins, Atheistes, Epicuriens, Seruetistes, mocqueurs & contempteurs de toute religion, gens sans conscience fussent, sans chois & iugement, enuveloppez en un mesme rolle, & a fallu que les pures Chrestiens, lesquels communement on a nommez Lutheriens en ce temps ci, ayent porté toutes ces ordures & infections sur leurs espaules, & que toute l'ignominie & opprobre soit tombé sur eux. Mais, louange & gloire soit donnée à nostre Dieu, le temps de discretion & de consideration est venu, & le temps de visitation est present, où comme Daniel a predict, la fureur & ire est finie, & le Seigneur, pere de misericorde & bonté, le Dieu de toute consolation a commencé à enuoyer ses vrais messagers pour cueillir de son royaume tels scandales. Il a pour la plus part desconfit les aduersaires de son Fils par le soufflé de sa bouche. Les choses sont maintenant manifestes, graces à Dieu, & la lumiere, suruenue & leuee à present au plus haut du iour, montre & def-

couvre ouuertement le tout, & fait que l'on peut aisement discerner les vrais Martyrs du Seigneur Iesus & les enragez supposts de Satan. Parquoy ie prie de bon cœur & exhorte tous ceux qui fauorisent, & veulent bien à l'Euangile, où qu'ils soyent, que d'un mesme consentement, d'une mesme bouche & cœur ils louent avec nous & rendent graces au Dieu eternal & tout puissant, & quant & quant qu'ils aident à maintenir ceste tant bonne & iuste cause de son Fils Iesus Christ, & de son Eglise, contre ce basilic & Antechrist Romain, sa synagogue maudite & pleine de blasphemés, mere de toutes les abominations qui sont sur la terre; & qu'ils lui payent au double selon ses œuvres, comme il est dict en l'Apocal. Que tous fideles, dy-ie, soyent admonestez, voire & aussi obtestez & adiurez au nom de ce grand chef & capitaine des Martyrs nostre Seigneur Iesus Christ, de ne plus mettre en nonchalance les grandes graces que Dieu fait journellement à son Eglise; de ne plus mettre en oubly les morts heureuses & precieuses de ses enfans, mais de reduire fidelement en memoire tout ce qu'ils en pourront auoir entendu, & qu'il s'en pourra recueillir, non point de leurs os, ou de leurs cendres, à la façon de ce basilic forger d'idoles & monstres nouveaux; mais leur constance, leurs dictés & escrits, leurs responses, la confession de leur foy, leurs

parolles & adhortations dernieres; pour rapporter le tout au giron de l'Eglise, afin que le fruit en reuiene à la posterité. Or pour conclusion, ce present labeur tout ainsi qu'il a esté recueilli le plus fidelement & simplement qu'il a esté possible: aussi l'esperere qu'il vous seruira grandement, selon qu'un chacun de vous aura besoin ou de consolation ou de confirmation. Car vous auez ici de merueilleux miroirs & de toutes fortes d'exemples, de tous estats, sexes, aages & nations. Vous y auez comme les enfans de Dieu sont traitez, comme ils sont diuersement interrogez, de quelles finesses vsent les ennemis pour les surprendre; vous y auez de toutes especes de tourmens: les vns soudain executez, les autres tourmentez par longuësse de prison. Bref il y en a de toute sorte & maniere de quoi se fortifier. Vous, anciens & ieunes, nobles & abiects, il y a ici qui vous precedent. Vous maris ne faites difficulté de laisser derriere & femmes & enfans; car il y a vne eschange de meilleure condition qui vous est preparee. Vous, femmes, que l'infirmité de vostre sexe ne vous face reculer; il y a des femmes vertueuses qui par leur exemple vous ouurent le chemin. Allons donc tous, & montons à la montagne, regardans au triomphe magnifique que Dieu a preparé à tous vaillans combatans.





PREFACE

MONSTRANT

VNE CONFORMITÉ DES PERSECVTIONS

ET

DES MARTYRS DE CES DERNIERS TEMPS

A CEVX DE LA PREMIERE EGLISE

Avec l'economie & disposition des douze Liures de ceste histoire.

Les Com-
mentaires de
l'Escriture
saincte.



VICONQVE a dit le premier *que les afflictions sont les vrais commentaires de la sainte Escriture*, il a considéré de bien pres qu'il n'y a enseignement plus ne-

cessaire aux fideles, pour entendre à bon escient les consolations de l'Esprit de Dieu, & trouver le vray contentement de la conscience, que d'estre exercé par diuerfes tribulations. Vray est que s'il n'y auoit que l'affliction seulement, ce seroit bien peu de chose, d'autant que plusieurs endurent, ausquels l'aduersité n'apporte que tourment au cœur, ou bien ne donne aucun contentement. Mais il faut qu'il y ait vn fondement sur lequel l'affliction apuyee puisse seruir de confirmation à la foy. Par faute de ce fondement, la Croix de Iesus Christ est deuant le monde folie & scandale, de sorte qu'on s'en moque, n'estimant pas que Dieu visite par croix & tribulations sinon les mes-

chans, pour leurs demerites. Pour ceste cause les mondains estiment leur vie et leurs œuures estre plaisantes à Dieu, à cause qu'ils ne sont pas visitez de ses chastimens, se mocquans des pures Chrestiens, quand ils voyent qu'ils abandonnent pour leur Religion, non seulement peres, meres, freres, sœurs, maisons & heritages, mais aussi leur propre vie, offrans à Dieu par toutes sortes de perfection & leurs corps & leurs ames. Ce iugement peruers & corrompu est pour sa belle apparence fort plaisant à la chair, à cause qu'elle ne sauoure rien des choses celestes, ains gouste seulement ce qui est charnel & terrestre, aimant mieux l'honneur & l'amitié de ce monde, que la vie & gloire eternelle. Mais la parole du Seigneur doit seruir aux fideles d'instruction, pour repousser toutes tentations & allechemens qui les pourroyent distraire ou diuertir du droit chemin. Et se voyans tourmentez par frayeurs ordinaires, pillages, prisons, bannissements, tortures, & toutes especes de

1. Cor. 2. 14.

1. Cor. 1. 18.
& 23.

supplice, ils doiuent considerer en échange tant d'auantages qui reuiennent de ces miserés, & à l'opposite les dommages que caulent les felicitez trop longues. A ceci les exemples des vaillans champions, qui ont passé par ces combats, & par leur mort surmonté toutes afflictions, font merueilleusement vtils & necessaires, moyennant que ce foyent de ceux-la qui ayent eu le fondement susdit. Remarquez de ces titres d'auoir souffert :

1.
Matth. 5. 10.
2.
1. Pierre 4. 14.
3.
1. Pierre 2. 20.

* Au pays
bas par les
Anabaptistes,
& Angleterre
par les Iesuites.

Exode 7. & 8.

1. pour iustice. 2. pour le Nom de Christ. 3. comme Chrestiens, & en bien faisant. A quoy sur tout faut prendre garde, car Satan voyant que les vrais seruiteurs de Dieu souffrent pour la verité, il a tasché, comme vn singe, d'auoir aussi des tesmoins d'erreur & de mensonge, les mettant en auant aupres des vrais tesmoins de l'Euan-gile. Ce que nous voyons qu'encores auioird'hui il pratique * par certains siens supposts qui sous titre de parole de Dieu & de maintenir l'Eglise, souffrans persecution, masquez d'apparence de saincteté, obscurcissent d'vne merueilleuse façon la verité, afin qu'elle ne puisse estre discernée d'avec le mensonge. Si les seruiteurs de Dieu sont des merueilles (comme iadis Moyse en Egypte) pour demon-strer la puissance de Dieu, & induire les Rois à deliurer l'Eglise de capti-uité, le diable fait aussi & oppose les miracles de ses enchanteurs par lesquels il endureit de plus en plus les cœurs des Pharaons, de sorte qu'ils ne donnent lieu quelconque aux signes merueilleux & playes horribles que Dieu fait & execute iournellement deuant leurs yeux. Ceux donc s'abusent, qui arrestent plustost leur veuë sur les croix & peines (qui ne sont point le Martyr) que sur l'infaillible fondement de la verité, laquelle seule monstre la diuersité des souffrances des vrais & faux Chrestiens. Vray est que les heretiques auront de belles œures en apparence, comme les arbres sauages portent aussi des fruiçts qui ressemblent exterieurement aux bons, & sont ornez de force belles feuilles, mais d'autant qu'ils sont hors de Christ, & par consequent de la voye, de la verité, & de la vie, leur foy est mauuaise, leur zele sans fondement, & leur croix forclosée de benediction. La doctrine donc & confession de foy sont les fruiçts entre tous autres plus notables & certains du vray fonde-

ment de la foy, & aufquels il faut spe-cialement s'arrester en ces Recueils, qui sont dressez es douze liures de ceste histoire Ecclesiastique, pour iuger du fait des Martyrs par la parole de Dieu. Que si le Seigneur a donné à leur mort issue telle que l'ont eü les Martyrs de l'ancienne Eglise, en vne mesme confession de doctrine, ne les a-il pas aussi voulu mettre au mesme roolle, & sanctifier leur memoire à jamais? Mais encor afin que toute difficulté soit ostée, qui pourroit empescher les ignorans de tenir ceux-ci du dernier aage pour vrais Martyrs & fideles seruiteurs de Dieu, j'adiousterai quelque conference des plus excellens & singuliers que l'Ecriture nous propose pour vrais miroirs & patrons des Martyrs, afin de monstrier que d'vne mesme cause il y a eu de tout temps les mesmes effects, & procedures tant en accusations, que iugemens & condamnations. Et quant aux Martyrs de la primitiue Eglise, ce qui en est deduit au premier liure estant rapporté avec le contenu des autres liures sui-uans, qui parlent des Fideles mis à mort pour le Nom de Iesus Christ, depuis Wicief iusques à l'an mil six cens, la conuenance qui est entre les vns & les autres se remarquera encores plus aisement.

Quant a JEAN BAPTISTE, le grand Prophete du Trefhaut, ses plus enragez persecuteurs furent les plus grands en autorité, en ministere, en degré d'office, les plus doctes & sainctes de tous les autres. Ils l'accuoyent qu'il vsurpoit le ministere de prescher de sa propre outrecuidance, sans la volenté de ceux qui auoyent la charge de l'Eglise. Qu'il enseignoit vne doctrine nouvelle, & diuerse de celle que l'on annonçoit ordinairement es Synagogues. Qu'il monstroit vn Messias qui n'auoit aucune apparence de Roy, abiect, poure & subiect à toute misere. Qu'il reprenoit les grands gou-uerneurs de l'Eglise, de ce qu'ils auoyent falsifié & corrompu la doctrine de Dieu. Qu'il vsoit de paroles comme foudres d'excommunications contre eux. Qu'il affermoit que tout le gouuernement de Moyse estoit venu à son but, & qu'vne autre forme de Religion deuoit estre ordonnée. Que mesme il baptisoit au Iordin, & predisoit la reiection & la ruine de tout le peuple, & la vocation des Gentils. Ils auoyent bien volenté de

JEAN BAPTISTE.

Matth. 3.
Luc 3.
Iean 1.

le mettre à mort, mais la puissance & faculté leur defailloit, le peuple les retenant en bride. Tant y a qu'il endura vne autre perfection d'Herodes, fils du premier Herodes, & Tetrarque en Galilee, qui auoit rauï la femme de son frere Philippe, & le fit mourir pource que Jean le reprenoit d'vn tel forfait, & des maux qu'il auoit commis. Y a-il en ceste procedure (changez les noms & qualitez des temps & personnes) chose qui ne soit executee en ces deux siecles derniers?

Si nous venons au propre Fils du Dieu viuant, IESVS CHRIST, nous trouuerons qu'il a eu des ennemis beaucoup plus terribles & enueneux qu'homme qui ait iamais esté; aussi estoit-il venu au monde pour entrer en vne guerre irreconciliable contre les ennemis de Dieu & de tout le genre humain. On a premierement procedé contre luy par questions & equiuoques, & par paroles outrageuses. Ses ennemis l'ont appelé 1. Samaritain, possédé du diable, chassant hors les diables au nom de Beelzebud; 2. gourmand & yurongne, ami des peagers. Il a esté 3. excommunié de la Synagogue, avec decret que ceux qui le confesseroient estre le Christ, seroyent chaffez d'icelle. Ce nonobstant il n'a iamais laissé de poursuire sa vocation, combien qu'ils espiassent à toutes heures opportunité de le faire mourir. Il a aussi esté souuent assailli par ruses & sophismes, mais il les renuoyoit tousiours avec vne si grande prudence, moderation, & reprehension si graue, qu'ils estoient contraints tout confus de lui quitter la place. D'autrepart prenans quelquefois des pierres, ils euissent fait outrage s'il ne se fust retiré. Ceux mesme de Nazareth furent tellement offensez de ses predications, qu'ils l'eussent ietté du haut en bas d'une montagne, s'il ne fust eschappé 4 de leurs mains contre toute opinion, ne laissant point pour tout cela de poursuiure sa charge en quelque lieu qu'il se trouua. Enfin, conoissant l'heure de sa mort, ordonnee de Dieu, estre venue, souffrit que les soldats de Pilate, & les officiers des Sacrificateurs le prinsrent. Et combien qu'il y eut peu resister (ce qu'il monstra clairement quand toute la bande & Iudas tomberent à la renuerse à ce seul mot qu'il dit : *Ce suis-ic*) toutesfois il se presenta à ses ennemis de bon gré.

Les principaux points de ses accusations quels furent-ils? Qu'il enseignoit sans vocation 5 legitime : Qu'il se disoit estre le 6 Messias, Fils de Dieu, & mesme 7 egal à Dieu le Pere. Qu'il troublait la religion ordonnee par Moÿse, selon la parole de Dieu, & seduisoit 8 le peuple. Que quant au salut, il condamnoit la iustice des oeures. Qu'il violait le Sabbath. Qu'il pardonnoit publiquement les pechez aux 9 croyans. Qu'il desferoit le temple, 10 & qu'en trois iours il le reedifieroit, & defendoit de payer le tribut à Cesar. En somme, on ne l'accusoit que de deux crimes, les plus enormes de tous, assauoir de blaspheme & de sedition. Et qui estoient les causes de ceste persecution contre lui? vne des principales estoit le grand aueuglement en ce peuple, qui se glorifioit estre le peuple de Dieu, & outre ce, l'Hypocrisie & malice des Ecclesiastiques, qui ne pouuoient nullement souffrir que leurs traditions, abus & vices fussent repris. Condamné par sentences iniques, contre la conscience de tous, comment est-il traité? Il n'y a espee de tourment qu'on ne lui ait fait, & finalement on le pend entre deux brigans, comme s'il eust esté le plus execrable des plus criminels du monde. Que tous fideles reduisent souuent ceci en memoire : « *Que le Roy de gloire, le* » *Chef de toute l'Eglise, en l'effusion* » *de son sang, a proposé en joy vn* » *exemple perpetuel à tous les siens,* » *qu'autant qu'il aura de membres ius-* » *ques à la fin du monde, il n'y en* » *aura vn seul qui soit exempt de la* » *croix ou des afflictions.* »

Quant à ses Apostres & Disciples, combien que le glaue ne soit paruenü iusqu'à eux, tandis que le Maistre a visiblement conuersé en terre avec eux, afin qu'ils fussent plus amplement instruits & confermez; neantmoins apres auoir receu le saint Esprit, on les excommunie, on les menace, on les veut contraindre de blasphemer, on les décapite, on les lapide. Et sur quelles informations? sur ce qu'on les accuse d'estre auteurs de nouvelle Religion & doctrine, abolissans toutes ceremonies anciennes, preschans vn Iesus pour Messias & redempteur. On les accuse comme seditieux & mutins, faisans des assemblees particulieres, reprenans les vices des grands Prelats de Ierusalem & de tout le peuple Iudaï-

5.
Matth. 21.
6.
Luc 23. &
Iean 7. & 10.
7.
Iean 7. & 8.
& Matth. 26.
8.
Luc 23.
9.
Matth. 9.
10.
Iean 2. &
Matth. 26.

LES APOSTRES.

IESVS CHRIST.

1.
Iean 7. 8. &
10.
2.
Matth. 9. & 12.
3.
Iean 9. & 12.

4.
Luc 4.

que. Nous voyons les memes procedures contre les fideles de ce dernier temps.

S. ESTIENE.

ESTIENE, qui est nommé d'ancienneté premier Martyr en l'Eglise primitive, à combien eut-il à faire de sorte de gens de Synagogues appellées des Libertins, des Cyreniens, des Alexandrins, des Ciliciens & Asiens qui disputans contre lui ne pouuoient résister à la sagesse & à l'Esprit qui parloit par sa bouche? Il est accusé par faux rapporteurs deuant les Sacrificateurs, Scribes & Anciens, & deuant tout le peuple d'auoir blasphemé contre Dieu, contre Moysé, & le saint lieu du Temple, assaouir, que nul ne pouuoit estre iustificié ne saué par les œuvres de la Loi, ains seulement par la foy qui est en Christ, ayant accompli la Loy pour nous. Que les ceremonies estans desia abolies, on deuoit fuire la forme de la Religion que Iesus Christ auoit ordonnée. Le principal sacrificateur lui ayant demandé s'il estoit ainsi, il rend raison de sa foy. Premierement estant en general accusé comme apostat de la Religion & seruiteur de Dieu, pour monstrier qu'il auoit vn mesme Dieu que leurs Peres auoyent tousiours serui, il declaire, qu'iceux Peres auoyent esté esleus de Dieu pour lui estre un heritage & peuple peculier, auant que Moysé fust né, & que le peuple fust edifié. Puis il remonstre que toutes les ceremonies ordonnées de Dieu par Moysé, ont esté formées selon le patron celeste, partant que la Loy ceremoniale se rapportant à vne autre fin, c'estoit folie de laisser la verité pour s'arrester aux figures & ombres. Finalement il les tance de ce qu'ils ont mis à mort le Redempteur, & que neantmoins demeurans endurcis, ils résistent opiniastrement au S. Esprit, à l'exemple de leurs predecesseurs qui ont tué les Prophetes. Ceste confession de foy fit grincer les dents aux aduersaires; mais entendans qu'Estienne affermoit qu'il voyoit les cieus ouuerts, & Iesus assis à la dextere du Pere, ils deuinent comme dutout enragez, estoupans leurs oreilles. Et ne pouuans plus endurer * qu'il parlast, ils s'escrierent à haute voix: * & sans plus tarder se ietterent d'impetuosité contre lui, le tirans hors de la ville, & le lapiderent ainsi qu'il faisoit sa priere à Dieu. La persecution ne fut assouie du sang d'un seul, mais tout le troupeau fut

recherché, comme il aduient ordinairement, les vns mis à mort, les autres forcez se retirer es contrees voisines, qui fut occasion premiere & notable que l'Euangile fust entendu plus loin, les Apostres neantmoins demeurans (avec grand danger) en Ierusalem. Et qui est-ce qui ne peut remarquer, en oyant ces recits, les circonstances qui se rapportent dutout à ce qui est aduenü depuis, & qui dure encore à present? Si nous requerons l'exemple d'un qui de la secte des ennemis, Pharisien & Persecuteur extreme, ait esté conuertü & fait excellent Ministre de l'Euangile, les Actes des Apostres le nous proposent en S. Paul, si auant que sur tous il a esté agité de diuerses tempestes es Eglises d'Asie, d'Antioche, de Pisidie, d'Iconie, Lytres, Galatie, Ephese & plusieurs autres lieux. Et outreplus, en Macedone, en Philippes, en Thessalonique, en Corinthe, en Beroe, à Rome, & iusques à la mort la persecution l'a incessamment acompagné.

Si on descend plus bas à la confession de ceux qui sont venus apres les Apostres, les histoires Ecclesiastiques (dont nous presentons vn sommaire touchant les persecutions contre les Chrestiens au premier liure de ces Recueils) nous monstrent pareil traitement & procedures, qui dureront tant qu'il y aura Eglise au monde. Il ne reste que de regarder ceste nuee espesse de Martyrs qui nous enuironne, afin de conoistre ceux qui ont batu ce chemin, & rendu le passage aisé. L'ancienne Eglise auoit iadis ceste coutume, de faire souuent commemoration de la mort de ceux qui auoyent ainsi constamment exposé leurs vies pour la verité de l'Euangile; & selon que le Seigneur faisoit cest honneur à vne Eglise, d'en tirer quelqu'un pour s'en seruir de tesmoin, elle estoit soigneuse de coucher par escrit son emprisonnement, ses combats, ses dernieres paroles, sa constance, & en gardoit les registres comme THRESORS bien precieux. A iours certains le peuple se trouuoit au lieu du Martyre, & là solennellement toutes ces choses estoient leués pour magnifier Dieu de la grace qu'il auoit faite à son seruiteur de mourir si vaillamment, & exhorter toute la troupe de faire ainsi quand on seroit appellé au mesme combat, & par la lecture de l'histoire, & par le regard du lieu encore tout

Sommaire de la confession de foy d'Estienne, premier martyr de l'Eglise Chrestienne.

S. PAUL.
2. Cor. 1. 8.

Les Martyrs apres le temps des Apostres.

Sainte commemoration d'iceux.

* On lui eust coupé la langue en ces derniers temps.
* On eust sonné les trompettes & tabourins pour l'empescher d'estre ouy.

Ceste commemoration a esté conuertie en idolatrie sous la Papauté.

fanglant. Depuis, ceste sainte coutume (comme toutes autres choses bonnes) s'est tournée en vne miserable idolatrie en la Papauté. Ce qu'on a eu souuenance des Martyrs n'a pas esté à celle fin que le peuple par leur exemple fust enseigné de tenir ferme la profession de l'Euangile, & l'adoration d'un seul Dieu, mais qu'espris & rai d'une sottise & peruerse admiration de leur sainteté, il les eust pour dieux, & leur fist hommage. On a fait thresor non point de la confession de leur foy, ni de leurs saintes paroles, mais de quelques vieux drapeaux, ou de quelques os de cheuaux ou d'afnes, qu'on fait baiser au poure peuple auueugle, pour leurs reliques. Si d'auanture il s'est trouué quelques Escritures touchant les Martyrs, elles ont esté ou falsifiées, ou dutout supposées par vn tas de Moines ou Prestres, pour les faire seruir à leurs impostures & seductions.

Du droit vsage de l'histoire des Martyrs.

Or maintenant que Dieu avec sa doctrine a fait reuenir ce siecle heureux & riche de tant de personnages vertueux, qui ont arroufé de leur sang tant de pays & contrees, il faut aussi ramener les actes & faits des Martyrs à leur droit vsage. Ne faisons pas ce tort à Dieu, quand nous verrons la sainteté, la force & perseuerance en ceux-ci, d'en faire honneur à la creature qui l'a receuë du Createur. Ayons en admiration leurs victoires, mais magnifions celui qui a vaincu & surmonté en eux, & cerchons la source de laquelle ils ont puisé toutes ces graces. Ne nous amusons point à faire reserue de leurs cendres, ou de leurs ossemens, ce sont choses mortes; mais voions les viuans en leurs responfes, lettres & disputes, & es memoires de leur constance, afin d'en estre edifiéz comme il appartient.

La faute commise en cela.

Le mal est en ceci, que combien qu'il y eust de la matiere assez pour exercer les esprits de ceux qui ont la grace de mettre en histoire ce qui est aduenu depuis quelques ans ou siecles en l'Eglise, neantmoins comme si cela n'eust de rien appartenu ou serui à la gloire du Seigneur, ni à la fortification de ses fideles, pour remede en leurs foiblesses, on a laissé presque enseuelir la memoire de tant de morts precieuses, qui deussent estre à son Eglise comme guidons & enseignes de sa vertu & puissance admirable. Les prophanes ont esté si diligens de mettre

par escrit les faits & gestes des leurs, n'ayans en cela autre but que de perpetuer leur memoire, sans regarder à la gloire & honneur du Dieu viuant; & les Chrestiens seront nonchalans, ou plustost ingrats, quand Dieu leur met la plume en la main pour rediger par escrit ses ceuures admirables, lesquelles il manifeste par Tesmoins de sa cause, afin que sa gloire reluise par tout, & que tous fideles ayent d'autant plus ample matiere de mettre toute leur assurance & confiance en sa vertu, bonté & misericorde!

Il n'y a presque nation ne pays, non pas mesme entre les Turcs, & autres peuples barbares, où Dieu n'ait mis en auant quelques Martyrs, pour rendre à toute region tesmoignage de sa verité, voire en telle sorte qu'à peine ne trouuera-on siecle depuis la primitive Eglise, auquel Dieu ait fait plus excellemment reluire sa grande puissance en l'infirmité des hommes, en telle façon, di-ie, que les ennemis iurez de la verité sont contraints d'auoir la bouche fermee, demeurans estonnez dutout es merueilles admirables de Dieu. Ils en font au bout de leur roole, & Satan, de l'esprit duquel ils sont furieusement pouffez, a desployé tellement ses ruses, que quand il voudroit à l'aduenir pis faire qu'il n'a fait, ce ne seroit rien de nouueau. Apres tant de cruautéz (ie laisse celle de couper les langues aux pauures Martyrs) en pourroit-il encore inuenter & forger d'autres plus subtiles que celles dont il s'est aduisé, premierement de faire brusler leurs proces, & puis en venir iusques là, de les faire meurtrir & saccager sans figure de proces? afin que d'un costé la cause des innocens par vne suppression fust aussitost estainte & supprimée que conue, & d'autre part que les cruautéz barbares des oppresseurs ne fussent conues. Outre plus, Satan n'a-il pas aussi tellement endormi les esprits, & auueuglé de long temps les yeux des hommes, que sans discernir ils ont iugé heretiques ceux qui parlent en verité, aussi bien que ceux qui par meschantes doctrines la falsifient? Et c'est afin de rendre de plus en plus icelle verité odieuse, comme ainsi soit qu'Anabaptistes, Libertins, Epicuriens, Athéistes, Seruetistes, mocqueurs & contempteurs de toute religion, fussent sans choix ou iugement enuolpez en vn mesme roolle de condamnation.

Le remede que Dieu y a appliqué.

Les efforts de Satan au contraire.

On se persuade qu'ils sont delaissez de Dieu, quand on les void abandonnez à la cruauté & massacre de leurs ennemis. Ce sont les conclusions que nous auons ci-dessus déclaré auoir esté faites contre Iesus-Christ, mesmes quand il pendoit en la croix, & de ses plus excellens seruiteurs, quand ils estoient en leurs dures afflictions.

Nonobstant
quoi Dieu a
fait son oeuvre.

Mais il est besoin de considerer que ce n'est pas chose nouvelle, que ceux qui sont les plus fauoris du Seigneur, en tesmoignage de l'amour qu'il leur porte, passent par le chemin par lequel il a fait passer son propre Fils & tous ses Apostres; & que telle est la condition à laquelle il a voulu assuiettir son Eglise. Et d'auantage, regarder à ceste assistance qu'il leur donne au milieu des plus horribles tourments, pour conuertir d'une façon admirable la rigueur executée contre eux au milieu des guerres ciuiles, en contentement & consolation. Brief, que ce n'est pas vn petit honneur qui leur est fait, quand Dieu les employe ainsi armez de toute constance, pour maintenir sa sainte & iuste querelle, afin que l'incrudulité & contradiction des grands de ce monde soit conuaincue par la perseverance des siens. Or toute ceste histoire nous monstrera qu'aussi tost qu'il a pleu au Seigneur renouveler la predication de sa sainte verité, le monde s'est mutiné à l'encontre, tellement qu'il est besoin d'attacher aux lettres patentes de sa bonne volonté enuers ceux qui sont de son Eglise, les seaux ordinaires, & comme iadis ont fait les Peres, se confermer en ceste siene bienueillance par la constance de ses fideles tesmoins, afin qu'elle soit reconue d'un chacun, non point nouvelle ou desguisée, mais en sa force & vigueur ancienne; ayant, comme iadis en Ierusalem, en Asie, en la Grece, & par toute la terre, aussi en ce siecle, à sa fuite la croix & toute maniere d'opprobre, pour estre reconue ancienne, voire eternelle verité.

Et vengé
griefuement la
mort de ses
seruiteurs.

S'il est besoin d'adiouster tesmoignage à ceci de l'ire de Dieu pour vengeance de leur mort, il y en a tant auioird'huy, que les plus auengles le peuuent apercevoir. Car les misereres & calamitez par lesquelles maintenant non point vne seule personne, mais les Royaumes & pays entiers sont destruits & desfaits, auient-elles fortuitement, comme les contempteurs

de Dieu pensent? Et où se trouuera histoire qui nous rapporte guerres plus longues & plus sanglantes, changemens plus estranges, pestes & famines plus mortelles que celles qui ont esté & sont encores par tout, depuis que ceste doctrine sainte renaissante a esté persecutée en la personne de ceux ci en ces Recueils, & de leurs semblables? Nos ennemis nous en donnent le tort, disans que nous en sommes cause; car il faut que le Pere de mensonge employe aussi bien à l'encontre de nous les mesmes calomnies desquelles il a chargé ceux dont nous auons ci deuant le patron & exemplaire, comme il a fait à l'encontre de l'ancienne Eglise. Si faut-il qu'ils accordent ceci, c'est assauioir, qu'en regardant au seruire de Dieu, ils prennent la corruption d'icelui pour la cause & matiere de son indignation. De mettre ceste corruption du costé de ceux qui suiuent l'Euangile, on ne sauroit si on ne veut dire que la parole de Dieu enseigne vn seruire corrompu. La corruption donc se trouuera plustost là où les ordonnances d'icelle sainte parole sont falsifiées, & autres establies à la volonté des hommes. En quoy les plus obstinez sont contraints non seulement de reconoistre plusieurs abus, mais aussi qu'il y a besoin de reformation. En la Loy, la source des calamitez sur les pays & sur les Royaumes est au long deduite, & les Prophetes specifient assez de fois les causes de la ruine de Ierusalem, & de la captiuité du peuple. On trouuera toutes ces causes, & encores de plus grandes en la Papauté, outre l'obstination desesperee par laquelle la verité y est combatue.

Le I. article des maledictions escrites au Deuteronomie, pourroit pour exemple monstrer de quel costé les vengeances doiuent estre rapportees. Maudit soit l'homme, dit la Loy, qui fera image de taille ou de fonte, qui est abomination au Seigneur, l'oeuvre des mains d'un ouurier, & le mettra en lieu secret, &c. Qu'on examine des deux parties laquelle est coupable de cela, ou les persecutez qui meurent pour maintenir qu'en auoir entre les Chrestiens pour religion, est abomination & idolatrie. Si d'auantage on veut examiner les procedures deduites en ces Recueils, on conoistra que la condamnation contre les fideles ne vient d'ailleurs, sinon qu'ils

Qui ne font
pas cause des
calamitez du
monde. C'est
aux persecu-
teurs que cela
doit estre
deputé.

Exemple.
Deut. 27. 15.

n'ont voulu approuver beaucoup de façons de faire superstitieuses & idolâtres, ni consentir qu'il y eust autre chef de l'Eglise que Christ, ni souffrir qu'on cherche salut en autre qu'en lui. Bref, de ce qu'ils ont eu en horreur la messe, & detesté toutes choses qui combattent contre la verité de la S. Escriture. Si on replique (comme on fait ordinairement) que c'estoyent perturbateurs du repos commun, & infracteurs de l'union de l'Eglise, par vne doctrine contraire à celle qui est en coutume; celui fait-il tort au repos public, qui remonstre les defauts qu'il y a en ce repos, pour faire que ce ne soit vne conspiration commune à l'encontre de la maiesté de Dieu? Et quelle est l'union qu'on a rencontrée en ces derniers temps entre ceux qui se disent l'Eglise, sinon vne ignorance commune, vn consentement d'aveugles à s'esgarer de la droite voye, vne ligue de toute trahison sous la conduite de l'Antechrist, rauissant à Dieu l'adoration qui luy est due, despouillant Iesus Christ de tous ses offices, foulant aux pieds sa parole, pour mettre au lieu d'icelle des fantasies? Au reste, les Martyrs n'ont-ils pas tousiours déclaré qu'ils desiroient estre enseignez, demandans que la Bible fust produite pour iuger de leur cause? Mais aussi tost qu'estans enquis s'ils croyoient ou le Purgatoire, ou la Messe, ou quelque autre telle chose, & ils ont fait responce que non: la bouche leur a esté fermée; on a crié au feu. S'ils remonstroyent que c'estoit vne chose qu'on accordoit mesmes aux voleurs ou meurtriers, d'estre ouïs en leurs iustifications, & qu'on ne leur deuoit tenir vne rigueur plus grande, ils n'ont eu autre responce, sinon qu'on les feroit disputer contre les fagots. Et voila l'astuce de Satan, d'amener ses supposts à telle brutalité de leur oster toute affection d'entendre la cause des fideles, sachant bien que la parole de verité est si claire, & de telle maiesté, qu'elle force les plus stupides de lui donner consentement; & au contraire, que ses fausses doctrines rapportees à ceste lumiere, se trouvent si vilaines, qu'on en est incontinent degousté. Or comme ceux ci n'ont maintenu autre doctrine que celle des Prophetes & Apostres, ayans puisé de là leurs saintes Confessions, & escrits, aussi Dieu leur a fait l'assistance qu'il a iadis donnée à

tous autres qui ont souffert pour son nom. Et ie desire que cela soit diligemment considéré, afin qu'on ne leur refuse point le nom de Martyr ou Tesmoin, lequel Dieu leur a voulu imprimer en toutes fortes. La longueur & les tourmens ordinaires des prisons n'ont point rompu leur patience, les gehennes, les baillons, la mort si griefue ne les a empeschés de louer Dieu avec ioye. S'ils sont venus deuant les Iuges, ils n'ont esté effrayez de leur preference, mais les Iuges de leur constance & vertu; & le plus fouuent ceux qui ont donné sentence ont eu les larmes à l'œil plustost que ceux qui l'ont receüe. Si d'un costé la fournaise ardente & les menaces se presentoyent au cas qu'ils ne fissent hommage à l'idole, de l'autre, les promesses de deliurance, ouuerture de prison, restitution de biens, pour les faire consentir à leurs ennemis; la fournaise leur a esté plus agreable, & ont refonné les louanges de Dieu au milieu des flammes. Et où rapportons-nous (comme nous protestons par tout) toutes ces merueilles, sinon à la bonté infinie de Dieu, qui les a fauorisez comme ses chers enfans?

S'il est question, en outre, de montrer & declarer que leur mort ne s'est point passée sans tesmoignages euidens du courroux & de la fureur de Dieu sur ceux qui les ont condamnez, on trouuera des estranges fleaux qui ont couru de nostre temps (comme ceste presente histoire en fait foy) au fceu de tout le monde; ie ne di pas seulement sur Cardinaux, Archeuesques, Euesques, Docteurs, Inquisiteurs, Moines, Prestres & semblables ennemis iurez de l'Euangile, mais aussi sur Rois & Roines, sur Ducs & Seigneurs, Chanceliers & Presidens, Conseillers, Lieutenans, Commissaires & Gouverneurs de villes & prouinces; les iugemens terribles qui sont tombez sur leurs personnes ou familles, les cris & regrets qu'ils ont iettez effrayables en leur mort. Si les Payens dutout ignorans n'ont point esté espargnez, tellement que les playes de la vengeance de Dieu sur eux seignent encores, pour auoir meurtri ses seruiteurs, que sera-ce de ceux qui portent le titre de Chrestien & auoient de nom les Escritures saintes? Qu'on regarde les histoires, on trouuera en general les desolations des grandes maisons, les subuersions

Le sommaire de tout ce que les Martyrs ont maintenu.

La mort des Martyrs vengée de tout temps.

Le nom & marques de Martyrs.

1.
Exode 14.
2.
1. Rois 22.
3.
2. Mach. 9.
4.
Iosephe liu. 7.
& 19. des
antiquitez.
5.
Actes 12. 23.
6.
Suet. Dion.
& autres
Historiens.

des villes, les pertes des Royaumes, la cheute des Monarchies estre aduenues pour auoir persecute l'Eglise du Dieu viuant. On y verra aussi en particulier pour la mesme cause l'issue miserable des grands de ce monde. Pharaon apres plusieurs playes submergé 1 en la mer avec tous les siens; Achab, sa maison & Iesabel sa femme dutout ruinez 2; Antiochus le Noble frappé 3 d'une infection incurable; Herodes le Grand pourri 4 tout vif; Herodes Antipas miserablement confiné; Herodes Agrippa 5 rongé de vermine; Caligula mis à mort horrible 6; Neron abandonné à peines extremes; Domitian chargé de playes mortelles; Traian restreffi de membres & hebeté de sens; Adrian brisé & comme moulu de tourmens; Marc Antonin faisi d'apoplexie soudaine; Commode estranglé par celuy contre qui il luttoit; Diocletian consumé membre apres membre; Maximin son compagnon en l'Empire ars en ses intestins; Theotecne & autres executeurs de leurs mandemens, executez d'horribles supplices; Maxence noyé au Tybre; les deux Iulians, oncle & nepueu apostats, frappez espouuantablement; Anastase Empereur emporté de la foudre du ciel; & tant d'autres qui ont acheué de peindre le siege Romain, tuez par leurs propres gardes, entre lesquels Phocas decoupé bras & iambes & parties honteuses, a donné vn perpetuel spectacle d'horrible iugement de Dieu. Et qu'est-il besoin d'amener d'auantage d'exemples, ou faire venir en ce roolle les Rois des peuples & nations barbares, des Goths, Huns, Vandales, Alans, Vestgoths, Lombards, lesquels ont couru mesme course, & obtenu pareille issue? Le Seigneur en a fait ainsi de tout temps, & a chastié, comme dit le Prophete, *les Rois pour l'amour des siens, combien qu'ils fussent peu de personnes, & comme rien, & estrangers en la terre, & cheminassent d'un pays en autre & d'un royaume en vn autre peuple, &c.* Mais seroit-il possible que tant d'exemples fissent ouuir les yeux quelquefois à ceux de ce temps, qui se bandent ainsi ouuertement contre la doctrine de Iesus Christ, & qui cudent, en faisant mourir ses fideles par tourmens si cruels, esteindre sa verité, & aneantir l'execution de ses iugemens horribles & espouuantables? Heureux celui, disoit vn Poete an-

ciens, qui est fait sage par les perils d'autrui. Pourtant, ô peuples & nations, qui auez eu la veüe des choses contenues en ces Recueils, & plus qu'on ne sauroit exprimer, reuenans à vous mesmes, considerez à qui vous vous estes prins, en haïssant ou mettant à mort ceux desquels vous voyez ici les tesmoignages d'auoir esté innocens, souffrans pour la verité de l'Euangile! Et vous Iuges, qui les auez condamnez, comme par forme de recolement, la lecture de leurs Confessions; souuenez vous des prieres qu'ils ont faites à Dieu en vos presences, & pensez de quel visage ils ont receu de vous la condamnation. Vos salles & auditores tesmoignent encore le zeile qu'ils auoyent à l'honneur & gloire de Dieu, & vos prisons resonnent encore les sons de leurs Pseaumes & Cantiques. Venez à vn examen meilleur de toutes ces choses, comme la raison le requiert, depouillans toutes affectations qui vous ont transportez, ou par ignorance, ou erreur commun, ou commandement des *Placars & ordonnances*. Ils n'ont point des hommes mortels Procureurs qui vous tirent deuant autres Iuges, pour proposer erreur & reuision de proces; les defences humaines leur defaillent; mais ils ont Dieu pour protecteur en souuerain ressort, qui requiert le sang, & en a memoire, & n'oublie le cri des affligez; & lequel desia tout manifestement procede aux dernieres executions, comme Iuge & partie supreme.

Qu'on n'attende point d'autres merueilles ou miracles (ainsi que les Moines & Prestres oisifs en ont autres fois forgez de leurs idoles) car ce qu'on voit auioird'hui prouenir du sang vniuersellement espars de ces Martyrs declare & conferme assez l'oeuvre de Dieu, & s'accorde dutout à ce qui a esté d'ordinaire de tout temps pour la iustification des seruiteurs de Iesus Christ. S'il a fait quelques particuliers miracles en la mort des premiers Martyrs de son Eglise, le temps l'a requis pour vne confirmation de l'Euangile; mais ce que nous auons recité ci dessus, assauoir de pareils effectz de la mort de ceux-ci de nostre aage, aux autres qui les ont precedez, sont les marques coustumieres que Dieu a donné aux tesmoins qu'il veut choisir & produire en sa cause. Et n'a point voulu en faire

Pf. 9. 13.

Quels miracles on doit requerir du sang de ces Martyrs.

Pf. 105. 12. 13.
14.

d'extraordinaires, afin que par iceux la consideration des choses principales ne fust empeschée, esquelles la puissance est plus reluisante. Mais quel miracle sauroit-on demander plus grand que de voir en ceste histoire hommes, femmes, & filles, de tous aages & qualitez, aimans la conferuation de leur vie, biens & commoditez, redoutans la mort, estre paruenus à vn courage si deliure de crainte, qu'ils marchent avec ioye aux supplices si extremes, que les baillions, les tranchemens de langue, les glaiues, les flammes, les tonneaux poiffez, les gibets, les cuueaux d'eau, les plus horribles inuentions vîtees en ces derniers temps, ne les ont empesché de glorifier Dieu? Que surmontez en apparence ils surmontent tous ennemis, & leur laissent des remorts qui les gehennent incessamment en leur conscience? Qu'estant esteinte leur doctrine, elle reuit encores pour gagner les cœurs des plus endurcis, & abatte toute opinion contraire?

L'ESPERE donc que ceste histoire seruira non seulement aux fideles de l'Eglise, pour leur mettre au deuant les œuvres que Dieu fait si admirables, mais aussi aux pauvres ignorans pour les faire souuenir du merite de la cause des condamnez & occis pour la verité de l'Euangile, afin que tout à loisir, & sans precipitation ils iugent s'il y a eu raison d'executer tant de cruautéz. Et afin qu'on ne doute de la fidelité gardée en ces Recueils, depuis que Dieu m'a fait la grace d'en auoir ietté les premiers commencemens, j'ay protesté & proteste auoir tasché d'escrire ce qui concerne spécialement l'estat des Eglises, & les asfaits qu'elles ont soustenus, le plus succintement & simplement qu'il m'a esté possible, conoissant que verité n'a besoin d'ornement ou parure au dehors d'elle. Et au regard des escrits & Confessions, ie n'y ai rien mis sans auoir eu ou de l'écriture mesme de

ceux qui sont morts, ou aprins de la bouche de ceux qui les ont folicitez, ou extrait des registres des Greffes, ou bien receu de fideles tesmoins, & d'escrits si authentiques & certains qu'ils ne peuuent estre controllez & desmentis sinon par ceux qui n'aiment que mensonge, & ne peuuent porter de loin ni de pres la splendeur de verité. J'ay trouué quelquefois des choses obscures, comme escrites en cachots tenebreux, & souuent de sang que les pures Martyrs s'estoient fait fortir, par faute d'encre; les autres en assez mauuais langage, selon qu'ils estoient de diuerses nations ou gens de mestier, que j'ay fait traduire & redresser le plus fidelement que faire se pouuoit. De leurs interrogatoires & responses qui ont esté quelquefois tirees des Greffes, tout y est coustumierement si confus & couché à l'appetit des Greffiers ou ignorans ou malins, que besoin a esté d'en donner extrait sommaire, en gardant vne mesme substance des Demandes & Responses. Bref en ce dernier point tout mon but a esté d'escrire *la vie, la doctrine, & la fin heureuse* de ceux qui ont suffisant tesmoignage d'auoir seellé par leur mort la verité de l'Euangile.

EN somme, qui voudra contempler la condition & estat des fideles de l'Eglise Chrestienne en ces derniers temps, pourrait comme en tableaux naïfs, ces liures le nous figurent par viues couleurs, voire & en particulier representent à vn chacun comme en miroirs luisans, comment on se doit porter en temps de prosperité & d'aduersité. Et pour approcher de plus pres à la disposition d'iceux, & les presenter deuant les yeux (combien que d'esplucher par le menu le profit qu'on en peut recueillir, soit chose de plus longue deduction) ie touchéray en bref sommaire ce qui suffira pour monstrier l'instruction & consolation qui aduiendra de la pleine obseruation & lecture d'iceux.

Le but de ces liures.

Miracles considerables.

La fidelité de ces Recueils.





DISPOSITION ET ARGVMENS

DES

DOVZE LIVRES DE CESTE HISTOIRE.

LIVRE PREMIER



LE premier Liure represente les persecutions de l'Eglise primitive Chrestienne, apres la mort de Iesus Christ & de la plupart des Apostres : premierement sous Neron, sixieme Empereur Romain ; puis sous ses successeurs : Domitian, Traian, & autres, declairez par ordre, qui ont espandu vne infinité de sang des Fideles Martyrs de Iesus Christ. Il est parlé aussi, par occasion, des rauages faits par les Vandales, Sarazins, Turcs & autres tels ennemis. Pour la fin, en remontant plus haut, il est monstré comme les Euesques de Rome, degenerans peu à peu de la pure doctrine, pieté & sainteté des Fideles Pasteurs qui auoyent gouverné l'Eglise recueillie en ceste ville là, par l'espace de plusieurs annees, se sont assis au temple de Dieu, pour y commander furieusement, & persecuter Iesus Christ en ses membres, iusques au temps de Wiclef, de la façon qui est sommairement declaree. Quant aux particularitez de ce premier liure, d'autant qu'elles seroyent trop longues à deduire, nous ne les infererons ici, craignans d'ennuyer le lecteur. Tel discours merite son histoire entiere ; mais, en attendant que l'Eglise de Dieu participe à vn tel bien, nous presentons ici l'abregé de ses persecutions anciennes, suiuant ce que Eusebe, en son histoire Ecclesiastique, & plusieurs autres apres lui, nous en ont laissé par escrit. Quant à la Foy des Martyrs executez alors, & de ceux qui se sont opposez en diuerses sortes à la tyrannie du Pape, auant le temps de Wiclef, elle s'accorde en ses fondemens & principales parties avec la doctrine soustenue par les Martyrs de nostre temps : c'est que les vns & les autres cherchant salut eternal en la misericorde gratuite du Pere celeste, reconcilié à eux par vn seul Iesus Christ, ont par ce moyen combatu & renuersé les idolatries des Payens, & les superstitions de ceux qui, se glorifians du nom de Chrestiens, ont ancanti la nature du vrai Dieu, qui n'est ni parfaictement iuste ni parfaictement misericordieux, si l'on veut receuoir pour vrayes leurs traditions. Mais nostre intention ne tendant à dispute, assez & plus que resoluë en ces douze liures, considerons les sommaires des autres suiuaus.

LIVRE SECOND

ESTANT le monde endormi en tenebres de superstition & idolatrie, plein de sophisterie & fausse doctrine, Dieu tira, comme d'une nuit profonde, la lumiere de sa verité, desployant les rayons d'icelle par endroits, maugré Satan & tous ses supposts, opposans à ceste lumiere les puissances de ce monde. L'an M.CCC.LXXII.

Jean Wicief est fuscité de Dieu en Angleterre, & baille la lampe puis apres aux Bohemiens Jean Hus, Hierome de Prague, & autres, venus comme au point du iour leuant, desquels l'exemple donne cest auertissement : Qu'en la vertu de la doctrine de Dieu, vn ou deux ont resisté à tout le monde, voire & qu'en leur condamnation tout le Concile de Constance, où estoient les plus grans & fauans de la terre, ont esté conuaincus d'horrible aueuglement, voire contrains de leur rendre tesmoignage de grande integrité. Catherine Saube de Lorraine, bruslee à Mont-pellier, monstre que Dieu se fert aussi du tesmoignage des pources femmes à l'edification de son Eglise. Il y a d'auantage en particulier à toutes sortes de gens dequoi estre instruits. Les premiers exemples s'adressent à ceux qui ont esté infectez de la presrife Papale. Entre lesquels Guillaume Sautree & Guillaume Thorp, ont non seulement renoncé deuant leur Archeuesque à la marque maudite, mais aussi maintenu de bonne sorte la cognoissance de salut que Dieu leur auoit donnee. Les gentils-hommes qui pretendent vn vrai titre de noblesse, sont aussi appelez des premiers au seruce de la maison du Seigneur, pour y employer & corps & biens à l'exemple de Roger Acton cheualier de l'ordre d'Angleterre, de Jean Broun gentil-homme, de Jean Beuerlau, & d'autres qui ont enduré la mort en ces renouuellemens de la doctrine Chrestienne; Item de Jean Oldecastel seigneur de Cobhan, lequel n'a redouté les plus grieus tourmens qu'on lui ait sceu faire, pour maintenir la gloire de Dieu.

Du borbier monastique, combien en a retiré le Seigneur en ces commence-mens, monstrant vne misericorde noppareille, de daigner faire ses herauts ceux qui de profession ouuerte faisoient la guerre à la verité de sa sainte parole, voire au temps que tout estoit le plus depraué & corrompu par le siege Romain, comme Nicolas Clemangis, Archediacre de Baieux, le declare. Ce que fait aussi vn forti de ordure des Carmes, Thomas Rhedon de Bretagne, qui monstre non seulement le chemin aux moines de sa nation, mais aussi à tout l'infame clergé Romain, seellant constamment la verité de Dieu du sang de son corps deuant tous. De long interual Hierome Saonarole Iacopin, continua le tesmoignage de l'Euangile en Italie, pour lequel il fut bruslé à Florence, à l'instance du Pape, enuiron LXIII. ans apres Rhedon. Et ainsi ce discours de ces Martyrs monstre que le Seigneur, estant venu mettre le feu au monde, l'alluma premierement en Angleterre, puis ietta des escintelles çà & là, pour eschauffer & esclaire les siens. De plus en plus estant ce feu en Angleterre, aussi croissoit le nombre des fideles, entre lesquels six furent executez, ayans M. Jean Wefel pour concurrent en Alemagne. Mais xviii. ans apres la mort de Saonarole, ceste lumiere montant, esclairec plusieurs pointes de la doctrine Chrestienne, necessaires à l'Eglise, l'an M.D.XVII. lors que M. Luther commença, par articles & escrits publiques, à soustenir la verité de l'Euangile, cent deux ans apres le trespas de Jean Hus, lequel on maintient auoir predict aux Euesques à Constance l'an M.CCCCXV. lors qu'on le mena à la mort : « *apres cent ans vous en rendrez conte à Dieu & à moi.* » De l'Alemagne la clarté resplendit au Pays bas : en Brabant spécialement par Henri Voez & Jean Esch, moines Augustins d'Anuers, bruslez à Bruxelles; en Hollande par Jean Pistorius, & en Anuers par M. Nicolas, qui y fut noyé. Alors on commença de crier en quelques endroits de ces pays la : « *Que les Prestres en leurs Messes estoient pires que Iudas, lequel ayant vendu Iesus Christ, le liura; mais eux le vendans ne le liurent pas.* »

En ce temps l'Alemagne fut arroufee en diuers lieux du sang des Martyrs : de Henri Zutphen, & de M. George ministre de Hall, Gaspar Tamber, Matthias Veibel, Jean Heuglin, Leonard Keiser, George Carpentier, & autres, dont la memoire a esté conferuee. La ville de Cologne eut Pierre Flistede & Adolphe Clareboch, acompagnez de Wendelmut femme Hollandoise, & de M. Henri le Flamen; & nonobstant la sedition des paysans, l'Euangile s'auança surmontant tous empeschemens.

LORRAINE.

La Lorraine ne tarda d'en auoir sa part, premierement par Jean le Clerc de Meaux en Brie; par M. Jean Castelain natif de Tournay, que Dieu enuoya à ceux de Metz, & à Bar le Duc, & autres lieux; & puis apres par Wolfgang Schuc Alleman, Pasteur enuoyé à ceux de S. Hippolite aux frontieres de Lorraine.

FRANCE.

Des premiers hommes de lettres de l'eschole de Meaux, qui ont esclaire la France, Jaques Pauanes, de Boulenois, est nommé; puis Louys du Berquin, entre les gentils-hommes; & Denis de Rieux, entre les artisans. Leurs cendres

ont ferui de ciment aux fondemens de France, comme celle de Guillaume de Schuoulle edifiant les Eglises de Brabant.

Pendant les deux Cardinaux, pour tousiours retenir la teinture de leurs cha-peaux & robes, en meſme temps redoublent les perſecutions : Dauid Betoun Cardinal de S. André, en Eſcoſſe, fit bruſler Patrice, de la maiſon illuſtre des Hameltons. Et en Angleterre Thomas Wiſe, Cardinal d'Yorc, aidé de Morus & de l'Eueſque de Roſſen, ſe ietta ſur la nobleſſe, & ſur gens de lettres ſuſpects d'eſtre Lutheriens.

Les bouts de France furent auſſi viſitez : teſmoin Iean de Caturce, Profefſeur en droit, bruſlé à Toulouſe; à Paris M. Alexandre Canus, & Iean Pointet de Sauoye.

ESCOSSE.
ANGLETERRE.

LIVRE TROISIEME

Le ſuiet du ſecond liure eſtant conu, on ſaura qu'és autres ſubſequeus, ainſi que la lumiere montoit par ſes degrez, auſſi les croyans multiplioyent par troupes en diuers lieux. Quelques attaches de placars en la ville de Paris l'an M.D.XXXIV. causerent grande perſecution. La diſperſion de la petite Eglise qui ia commençoit s'y parquer, profita non ſeulement aux autres villes de France, mais aux pays eſtranges. La ville d'Arras eut vn Nicolas l'Eſcriuain, qui fit grand fruit avec ſes autres compagnons executez à mort.

PARIS.

ARRAS.

GENEVE en receut quelque aduancement par gens excellens que Dieu y retira, pour ouurir puis apres la grande eſchole des ſiens. Elle endura de grandes afflictions, & vid l'an M.D.XXXV. en Pierre Caudet, martyriſé par les Peneſans, ce qu'on euſt fait à tout le ſurplus de la ville, ſi les adherans de l'Eueſque de Geneue fuſſent venus au deſſus de leurs efforts.

GENEVE.

L'yuroye des Anabaptiſtes cependant s'eſleuoit en pluſieurs lieux où le bon grain eſtoit ſemé.

Ceux auſſi de la vallee d'Engrongne, qui de long temps, & comme de pere en fils, auoyent fuiui quelque pureté de doctrine, ſe ſentirent de ceſte diſperſion.

Le Maſconnois ſe reſentit, en la conſtance de Iean Cornon, du fruit de l'Euan-gile.

HENRY VIII. roy d'Angleterre, reiettant la primauté du Pape à l'occafion d'Anne de Boulen ſa femme, l'Eſcoſſe voiſine s'en ſentit, & le feu couuert des cendres de Patrice Hamelton, & des Anglois parauant deſcrits, s'eſueilla.

Douay & le pays de *Brabant* a des herauts.

La France & l'Angleterre, en a pareillement en diuers lieux.

La Loi de ſix articles que Henri huitieſme fait publier en ſon Royaume, donne occaſion aux Sorboniſtes d'en forger pour la France, & aux Lovaniſtes pour le Pays-bas, pour allumer le feu des perſecutions.

Tout vn peuple appelé *Vaudois*, de la Prouence, endure maux infinis, pluſtoſt que renoncer à la verité conue.

Le zele de Guillaume Huſſon merite d'eſtre recommandé.

La conuerſion notable d'vn Eſpagnol & ſa mort conſtante, edifie pluſieurs de la nation, laquelle fait voir l'iniquité deteſtable de ſes Inquiſiteurs en la mort de Roch de Brabant. Pierre Brully, tiré du miniſtere de l'Eglise Françoisſe de Straſbourg, vient reſueiller ceux du Pays bas, & le fruit de ſa viſitation ſe monſtre en la mort de pluſieurs bruſlez à Tournay.

Ceux de Mets reçoient inſtruction & conſolation par Farel, en la perſecution & ſaccagement qu'ils endurent par les ennemis de l'Euan-gile.

Flandres & Haynaut ſur la fin de ce troiſieme liure ſont viſitez d'affliction en la mort de pluſieurs.

La chambre du Pape n'eſtoit aſſez abondante & fertile en tous maux, ſi en Alphonſe Diaze elle n'eueſt produit vn nouveau Caïn, meurtrier de Iean Diaze ſon frere innocent.

LIVRE QVATRIESME

CEUX de Meaux monſtrent en leurs xiv. Martyrs le fruit de la ſemence ci deſſus propoſee; & non ſeulement en ceux-la, mais auſſi en pluſieurs, leſquels eſtans chaffeſ en la fureur de ceſte perſecution, ont fait fruit en diuers endroits.

Sur la fin du Regne de Henri VIII. la perfection paruint iufques aux plus nobles, entre lefquels la mort d'Anne Afkeue eft à toutes Damoifelles vn miroir d'excellente conftance.

LES *Dauphinois*, les Normans, les Bourguignons (fur tout ceux de *Langres*) eurent plufieurs vaillans champions de leur pays : l'*Auuergne*, *Limoges*, *Touraine*, & les Pays bas pareillement.

HENRI II. Roi de France, au commencement de fon regne commande que proces fuffent faits à ceux qui auoyent fi mal traité ceux de Merindol & Cabriere. Et veut ce Roi, à fon entree à Paris, ouyr vn Coufturier prifonnier pour l'Euan-gile ; & le penfant eftonner de la splendeur de fa Maiefté royale, ce poure Tailleur l'effraya, & fa conftance fut incroyable à ce Roi, iufqu'à-ce que lui mefme le vid mourir en pareille vertu.

En vain les Parlemens, affauoir de *Dijon* en Bourgogne, & de *Chambery* en Sauoye, s'efforcent d'estouffer la doctrine de l'Euangile, comme auffi les Italiens mettans à mort Fanino & Dominique de Cafanoue ; les François par perfecutions diuerfes, & ceux des Pays bas ; cependant que Charles le Quint & Henri fecond guerroyent l'vn contre l'autre.

Auffi peu les *Anglois* ont de raifon de mal traiter l'Eglife fous l'adolescence d'Edouard VI. que les *Efcossois* à l'endroit d'Adam de Wallace, & les *Portugais* contre G. Gardiner.

DES cinq Efceliers fortis de Laufanne, bruflez à Lyon, à bon droit puis-ie dire qu'ils m'ont donné par leurs efcrits la premiere occafion de m'appliquer à ces Recueils.

PLVSIEURS autres furent auffi executez en la mefme ville, à *Villefranche*, à *Mafcon*, à *Saulmur* & ailleurs, aufquels Dieu fit pareille grace.

LIVRE CINQUIESME

LA mort d'Edouard VI. decedant au grand hommage des fideles d'Angleterre, fait entree à l'Hiftoire des perfecutions horribles fous Marie Roine, laquelle n'efpargna fa propre coufine la Princeffe Ieanne Graye.

Et, combien que prefque en tous endroits de France les feux demeurent allumez : au *Maine*, en *Normandie*, *Soiffonnois*, *Beauiffe*, & iufqu'en *Languedoc*, que l'Italie & les Pays bas en foyent auffi atteints, neantmoins l'Angleterre emporte le plus grand nombre des perfecutez & martyrifez, pendant que Marie reftablit par tout fon Royaume le feruice des idoles, par vne fuccelfion trifte & lamentable à tous vrais Chreftiens, qui auoyent efté mieux enfeignez fous la perle des Rois, Edouard VI. Ils fe font portez fi conftans & vertueux, que les fruiéts en font paruenus aux pays voifins.

LES Flamens eurent Otthovan Katelin en la ville de *Gand*, capitale de *Flandres* : Thomas Calbergue, à *Tournay*, autres à *Audenarde* & à *Mons* en Haynaut. Et pour de plus loin refpondre à ceux-ci, François Gamba teftifie vne mefme verité aux Lombards.

LIVRE SIXIESME

CINQ notables hommes, partis de Geneue pour faire valoir les dons exquis que Dieu leur auoit distribuez, vers ceux des *Vallees de Piedmont*, commencent le cinquieme Liure. Ils furent arreftez en chemin, & menez à *Chambery*, Parlement de Sauoye, où Dieu les fit triompher de leurs ennemis. Ils y ont feellé de leur fang la pure doctrine, & plufieurs efcrits que Dieu a tirez des prifons en lumiere pour l'edification des fiens.

LA diuerfité des nations & des efprits rend vn mefme fait du Seigneur admirable, quand vne harmonie & contentement de doctrine fe void ainfi par tout magnifiquement maintenue. Nous y auons outre les Anglois qui font en grand nombre, vn homme doéte de la *Champagne d'Italie*, lequel à Rome en la prefence du Pape Paul IV. a rendu tefmoignage à la verité iufques aux cendres de fes os.

LA vie & doctrine de plufieurs vrais Euefques Anglois nous y font defcrites, affauoir de Robert Glover, Nicolas Ridley, Hugues Latimer, & autres, lefquels

nous pouons à bon droit oppofer à tous ceux qui , se difans Euefques de nom , fe bandent contre la verité de la doctrine de Dieu.

JEAN Bland & Iean Frans, admonneftent par leur exemple tous Miniftres de ne fe laffer , mais aller toufiours auant à la charge. Qu'eftans vne fois efchappez d'un danger , ils fe preparent à entrer en nouveaux combats, iufques à l'effufion de leur fang.

Et, ainfi que Nicolas Scheterden & tant d'autres ont rendu confus les ennemis de la verité, en vertu de l'Efprit du Seigneur , auffi auons-nous à eferer le femblable, quand Dieu nous aura appelez à pareils combats.

FRANÇOIS & Nicolas Matthis, freres executez à Malines, monftrent comment vne vraye fraternité fe doit vnr au Seigneur.

En Bertrand le Blas, la vehemence d'un zele Chreflien fe conoit par les effets, comme auaruant on l'a veu en G. Gardiner, executé autant cruellement en *Portugal*, que ceftui-ci à *Tournay*.

Claude de la Canefiere refpond d'autrepart en France, & fait refonner magnifiquement à Lyon la verité du Seigneur, eftant fuiui par quatre Fideles du Pays-bas, apres lefquels marchent en triomphe ces doctes & tant renommez champions de Iefus Chrifl, affauoir Iean Philpot, *Thomas Crammer*, Primat d'Angleterre, Thomas Witré, & autres Anglois tresaffectionnez à la gloire du Fils de Dieu.

Et, quand le Seigneur aura fait ce bien à quelqu'un d'efre forti hors des abominations execrables qui font en la Moinerie, qu'il face valoir un tel benefice à l'exemple de Iean Rabec, de Pierre Rouffeau, & de ceux qui font propofez en cas femblables.

LIVRE SEPTIEME

CE liure eft plein de variété , qui rend admirable l'œuvre de Dieu à l'endroit des fiens.

La vie & la fin d'un pere & mere de famille , avec deux de leurs fils, executez à l'Ifle, y eft defcrite, pour monftrer à tous quels font les vrais ornemens defquels doiuent efre parez vrais peres & enfans de famille bien reiglee.

Iean Huillier, & George Egle, vrais Miniftres Anglois, Iean Bertrand de Vendosmois, Arnaud Monier, Iean de Cazes, Gascons, & grande troupe de fideles de tous eftats en Angleterre, par l'effufion de leur fang au milieu des fupplices cruels, feellent heureufement la doctrine de falut.

LE Parlement de *Turin* en vain s'oppofant au cours de l'Euangile, efueille le Piedmont par la mort de B. Hector, Nicolas Sartoris, G. Varraille, & Benoift Romyen.

Champenois, Bearnois, Bazadois, Bourguignons, Normans, Tourangeaux, Angoulmois & Poitevins ont des exemples de conftance heroïque des fideles de leurs prouinces. Ceux du Pays-bas y en ont auffi, en la mort de Charles Conynk, & M. Angel Emphlitius, accompagnez delà la mer des derniers Martyrs executez en Angleterre.

LA lumiere monte fi haut, par la predication de l'Euangile, qu'elle paruiet iufques en l'*Amerique du Brefil*, laquelle, auffi toft que l'Euangile y eut fait retentir fa voix, a eité quand & quand arroufee du fang des Martyrs.

L'AMERIQUE.

EN l'histoire de l'Eglife dressée à Paris, il y faut confiderer vne grande bonté de Dieu, qui conferue miraculeufement les fiens au milieu de fi horribles tempestes; vne prouidence admirable de faire feruir toutes chofes, voire fes plus grands ennemis, à aduancer maugré leurs dents le baftiment de fa maifon, qui eft fon Eglife; vne puiffance inuincible, fortifiant un fi bon nombre de Martyrs, & un horrible iugement de Dieu fur la France, qui demeure fource à la voix de Dieu, criant par tant de notables tefmoins, aufquels elle refifte en toutes fortes. Nonobftant tous fes efforts la verité auance, les Pafteurs fideles s'vniffans publient leur confeffion de Foy, & les articles de la difcipline Ecclefiaftique.

AU PARAVANT le Seigneur auoit amorti le feu des perfecutions d'Angleterre, oftant tout à coup de ce monde Marie Royne & le Cardinal Polus: ce fut enuiron deux mois apres le trefpas de l'Empereur Charles.

L'ESPAGNE puis apres vient à fon tour d'efre vannee, pour y difcerner le grain

d'auec la paille. Les pratiques & tragiques deportemens de l'Inquisition y font descouverts par vn notable & ample discours. Le recit monstre es Fideles qui demeurent constans, le bon grain, & es autres, la paille.

Ceste inquisition, exerçant à sa fantaisie toutes sortes de cruautéz, pensa se gliffrer en France, pour estre pratiquée en pareille façon contre les grands du Royaume; mais, nonobstant toutes les menées des plus pernicioeux aduersaires, les assemblees des fideles s'augmentent de iour en iour.

Par la mort du Roy Henry tous les complots & desseins d'une conspiration contre les fideles sont soudainement dissipés; & (comme le cordage d'une charrue) coupez. Les parlemens sont estonnez de la multitude des croyans; & , combien qu'ils semblent de crainte moderer aucunement leur fureur, si est-ce que tost apres, vn Cardinal seul, gouuernant à son plaisir le Roy François II. releue plus que parauant les persecutions; & ainsi les peines & trauaux se multiplient contre l'Eglise, sur tout à l'endroit de ceux de Paris, entre lesquels Anne du Bourg, Conseiller au Parlement, en ces dernières confusions des supposts de Satan, monstre à tous ceux qui sont commis en autorité de iustice, comment ils se doiuent acquitter de leurs charges en telles extremitez, non en tergiuersant ou fuyant, quand le danger presse, ains en montrant aux Rois & Princes la verité de la cause des fideles, non seulement par paroles, mais par effects.

Sur la fin de ce Liure, la memoire & constance de Thomas Moutarde, de Valenciennes, de Iean le Maçon, natif de Trente, indignement traité en vn lieu qui n'auoit encores esté souillé du sang des enfans de Dieu, plusieurs Martyrs en diuers lieux de France, & ce qui auint en Prouence au massacre d'Antoine de Mouuans & en la mort de Honorat Andol, est proposé à toute l'Eglise, afin de se preparer tant plus soigneusement à porter la croix & se reposer incessamment sur l'assurance de son Dieu.

LIVRE HVICTIESME

LE Seigneur, comme vn grand pere de famille qui a son bien & ses richesses en plusieurs lieux, & comme vn Roi ayant ses subiects en diuerses contrees, visite les vns apres les autres. *Seuille*, en Espagne, fait ses pompes Inquistoriales de plusieurs personnes de toutes qualitez, tant hommes que femmes, à l'occasion desquels l'estat des assemblees fideles est horriblement troublé. Les Calabres Neapolitains, tourmentez par la mesme Inquisition, recoiuent instruction de Iean Pascal, duquel le ministere tant de viue voix que par lettres pleines de pieté, a consolé & console encores à present l'Eglise desolee.

L'ENTREPRISE d'Amboise, où les fideles sont calomniez par vn nouveau furnom, eust attiré de grandes persecutions, voire iusqu'aux Princes du sang, si le Seigneur n'eust enuoyé vn soudain changement par la mort du Roy François II., redonnant par ce moyen quelques treues à ses Eglises.

LA basse Flandre occidentale, iusques à la ville de l'Isle, r'allume les feux plus que parauant, & a des Martyrs excellens, entre lesquels Iaques de Lo, & autres quatre bruslez en ladite ville, font vn fruiët qui donne occasion aux fideles de dresser de commun accord vne Confession de Foy, pour la presenter au Roy d'Espagne. Autant en font les Eglises persecutees es vallees d'Angrongne, vers le Duc de Sauoye, l'histoire memorable desquels, touchant leurs guerres & persecutions, est entierement descrite.

FLORENTIN, bas Aleman, par sa mort conferme les Eglises de Lorraine, comme aussi fait deux ans apres Iean Madoc ministre de l'Euangile.

Cependant que les Eglises eurent quelque respit, le Roy Charles IX. venant à la Couronne, Dieu fit voir vn tel Colloque à Poissy, que la France n'en a point veu de pareil, où la voix de la pure verité de l'Euangile, ait, en pleine audience de la Cour, retenti plus magnifiquement & authentiquement.

Sur quoi l'Edit tant celebre, appelé de Ianuier, à cause de sa datte, estant enuiui, fut incontinent violé par la maison de Guise au massacre horrible de Vassi. Auant lequel, enuiron & depuis, iusques au commencement des guerres ciuiles, furent tuez cruellement en diuers endroits plusieurs fideles de tous aages, estats & qualitez.

Tandis que Satan rauage en France, ses supposts continuent leurs coups, sous

couleur de iustice, es Pays bas ; & , aueuglez en leur entendement, s'efforcent d'oter la lumiere de vie eternelle à André Michel, aueugle du corps ; mais, en le priuant de la vie presente, ils l'introduisirent au Royaume où il y a clarté de ioye perdurable ; & apres lui marchent Charles Elinck, François Varlut, Alexandre Daiken, & autres, hommes, femmes & ieunes filles.

Le reste de ce viii. liure est employé à descrire les horribles faccagemens & carnages faits durant les premiers troubles en France, assauoir à Paris, es villes de l'Isle de France, de Picardie, Brie, Champagne, Bourgogne, Niuernois, Bourbonnois, Berri, le Maine, Vandosmois, Anjou, Touraine, Poitou, Normandie, Bretagne, Guyenne, & autres prouinces circonuoisines, Perigueux, Auuergne, Toulouze, Rouergue, Languedoc, Viuarets, Foix, Dauphiné, Prouence, & Masconnois, où l'on void vn merueilleux nombre de Fideles massacrez en tumultes populaires, & executez à mort iniquement. Combien que la dignité & splendeur du Martyre n'y soit si bien discernée qu'es precedens, qui tout à loisir ont, par patience & franche confession de Foy & fermes disputes, soustenu la verité de Dieu deuant toutes fortes d'ennemis ; ceux-ci pourtant ne doiuent estre rayez du nombre, attendu qu'ayans si peu d'heures à se refondre, l'amour de Dieu a vaincu la consideration de la vie presente, tellement qu'ils ont fermé les yeux à tous dangers & tourmens, pour suiure le Seigneur qui les appelloit. Et quant à quelques-vns, qui ne commençoient qu'à prendre racine au champ du Seigneur, dont ils ont esté incontinent arrachez, cela recommande tant plus la puissante bonté de celui qui, en les transplantant au vrai iardin de delices, assauoir en Paradis, les a deliurez par vn bon coup de toutes leurs infirmités. Pour closture de tant de persecutions, le miserable estat de la Pologne & de l'Espagne, continuant en ses fureurs, est briueuement descrit.

LIVRE NEFVIESME

COMBIEN que les aduerfaires, en ces dernieres annees, ayent tafché de courir leurs cruautés contre les Eglises, des pretextes de rebellion, sedition & crimes de lese Maiesté, comme ils en faisoient courir le bruit es persecutions des Fideles de France ; neantmoins autre chose ne les a guidez que la haine contre la vraye Religion, comme les affocioz des Pays bas le montrent en la continuation de leurs persecutions, sous ombre de iustice contre Guillaume Cornu & tant d'autres qui le suiuent, nommément Christofe Smit, Paul Milet, Ministres, accompagnez de nouveau renfort, en telle forte que de leur sang procede vne si grande moisson que les Eglises se dressent, & les idoles tombent par tout le pays ; ce qui renouuelle les persecutions sous l'estrange tyrannie du Duc d'Alve & de ses Espagnols. Les escrits & disputes de M. Guy de Bres, executé à mort en la ville de Valenciennes avec M. Peregrin de la Grange son compagnon au ministere, proposent de grandes doctrines & consolations à tous fideles. Les martyrs-adioustez iusques à la fin du liure, font voir vne incomparable faueur de l'Eternel enuers ses esleus. Et, plus le diable s'efforce de tout ruiner, imposant silence (ce semble) à Iesus Christ, dissipant les troupeaux, & rebastissant les synagogues d'idolatrie ; plus le Fils de Dieu se montre admirable en la conduite de son Eglise, laquelle par silence & patience obtient en fin soulagement & secours. Car encores que nul fidele ne peut subsister au Pays Bas, tandis que cest ennemi iuré de la Religion y seiourna, toutesfois le Seigneur lui donna tant d'affaires, qu'estant contraint peu de temps apres de s'en aller avec ses pillages, la doctrine de salut y a esté notamment es annees 1581. & 1582. plus hardiment preschee, escoutée, & receüe par plus grand nombre de fideles que iamais. Ainsi donc, durant les gouuernemens de la Duchesse de Parme, & de ce Duc, l'on void de merueilleux exemples de iugemens & misericordes du Seigneur en la conduite des affaires du Pays Bas, soit qu'on regarde les persecutions, reftabliffemens, & dissipation des Eglises, soit qu'on contemple les Inquisiteurs ou nouveaux Euesques, qui establis pour tout gaster font cause que l'exercice public est accordé aux fideles, soit que l'on vueille prendre loisir de marcher sur les pieces & cendres des idoles abatues, & qu'on viene à remarquer la contenance des Magistrats saisis d'vne secresse frayeur. Il y a puis apres les pratiques dressées pour tromper ceux de la Religion, puis les af-faits manifestes esquels la puissance du Seigneur se montre en ce qu'il fortifie les

fiens, qui en leurs infirmités & morts ignominieuses glorifient constamment son saint Nom.

LIVRE DIXIEME

LE contenu du dixieme liure ne descouvre pas moins les merueilles de Dieu que les autres liures precedens. S'il est question de perfidies & cruautéz brutales, nous y en auons des exemples tels & en si grand nombre que l'on n'en trouuera tant ni de telle sorte en toutes les histoires des siecles precedens. Le permetts aux plus desesperés & cauteleux ennemis de verité de prouuer le contraire, s'il faut s'arrester aux diuerses sortes de morts, à la patience, à la force & confiance des Martyrs, en sauroit-on trouuer des pourtraits mieux tirez au vif? Mais la lecture descourra le tout beaucoup plus exactement que ie ne le saurois remarquer. Or, en ce liure faut premierement considerer les meurtres & saccagemens des fideles, faits depuis les premiers iusques aux seconds troubles. De ce rang font plusieurs de la Comté du Maine, & des lieux circonuoisins, avec Martin Tachard, Ministre de Montauban. Secondement ceux qui, durant & apres les seconds troubles, ont esté mis à mort en haine de l'Euangile, iusques au troisieme Edict de pacification. Combien que nous n'ayons peu presenter qu'un roolle bien petit des fideles qui, en ceste interualle de trois annees, ont esté ça & là, si excède-il le nombre de plusieurs milliers. Tiercement, nous propofons ce qui est adueni de plus memorable touchant les persecutions de l'Eglise en ce royaume, depuis l'an mil cinq cens septante vn, que les fideles d'Orenge furent massacrez, iusques à la mort du Roi Charles ix., sur la fin de May mil cinq cens septante quatre. Il y a donc premierement le prologue de la tragedie des tragedies, au meurtre de quelques fideles de Roüan, suiui tost apres des meurtres commis à Paris le vingtquatrieme iour d'Aouft, mil cinq cens septante deux, en la personne de Messire GASPARD DE COLLIGNI, Grand Amiral de France, Seigneur vraiment Chretien, frayer de l'Antechrist & de tous ses supposés, & d'une saine partie de la Noblesse Françoisise. Les autres personnes de tous estats, aages & qualitez ne furent pas oubliez, ains massacrez d'esrange façon, comme le tout est déclaré par le menu. En apres, l'on void les saccagemens des fideles de l'Eglise de Meaux en Brie, de Troys en Champagne, d'Orleans, de Bourges, de la Charité, de Lyon, de Saumur & d'Angers, de Romans, de Toulouf & de Bourdeaux, esquels lieux & autres du royaume, en peu de semaines, furent mises à mort pres de trente mille personnes. Ceste mer de sang innocent ne defaltera pourtant le cœur enragé des persecuteurs; ains resolu de ruiner tout s'il eust esté possible, continuerent l'an d'apres de courir sus aux villes de Sancerre & de la Rochelle, deuant lesquelles Dieu brisa leurs efforts, chastia vne partie des meurtriers, & se fit voyes à nouvelles merueilles.

LIVRES ONZIEME ET DOVZIEME

Es deux derniers liures, nous auons sommairement comprins l'estat des Eglises Françoisises, Wallones, & autres depuis l'an mil cinq cens septante deux, iusques à l'an mil six cens dix sept accompli. Combien que les persecutions n'ayent pas esté si sanguinaires & descouertes qu'es annees precedentes, toutesfois, d'un costé Satan a montré la peau du lion, de l'autre il a pris celle du renard, & endommagé, par toutes sortes à lui possibles, les Eglises du Seigneur, comme la lecture de ces deux derniers liures en fera foi, n'estant besoin d'allonger d'auantage ces argumens.





L'IMPRIMEVR

(DE L'ÉDITION DE GENÈVE) (1619)

AV LECTEUR CHRESTIEN



POURCE qu'au tiltre de ceste histoire il est dit que l'oeuvre a esté augmenté de moitié en ceste dernière Edition, i'ai pensé qu'il ne seroit mauuais de vous auertir de la procedure tenue en cest endroit. M. IEAN CRESPIN, homme docte, & qui en fa vie a trauaillé heureusement pour auancer la gloire du Fils de Dieu, specialement par vne infinité de saincts liures qu'il a imprimez, duquel la memoire est precieuse deuant Dieu & son Eglise, est celui que le Seigneur a encouragé, & adressé d'une faueur speciale pour faire les recueils de l'histoire des Martyrs de nostre temps; à quoi s'estant employé par l'espace de plusieurs annees, & ayant veu en lumiere la pluspart de ceste oeuvre-ci, comme rassasié d'ans & de trauail en l'oeuvre du Seigneur, fut retiré en la ioye & au repos de son Maistre, il y a plus de quarante ans. Depuis, ayant pleu au sage gouverneur de l'Eglise nous faire voir tant de merueilles en l'infirmité, souffrance & patience des siens, & desirans vous représenter ceste histoire, pource que le nombre des tesmoins de l'Euangile estoit acreu de beaucoup, depuis le deces de ce bon personnage, premier & principal architecte de leurs sacrez tombeaux; i'ai estimé faire chose qui vous seroit agreable, si ie procurois que vous en eussiez communication. Sur ceste pensee, vn des amis de feu EVSTACHE VIGNON, gendre de Crespin, presenta ceste histoire augmentee de deux liures, ce qui induisit Vignon de remettre le tout sur la presse, & pousser en lumiere vne quatrieme edition, dont l'ordre estoit tel. Au lieu de huit liures en la troisieme edition de Crespin, ceste quatrieme en contenoit dix, le premier & dernier estant adioustez de nouueau, & les autres enrichis de martyres, confessions, lettres & doctrines excellentes, item de recueils, discours & particularitez notables, comme la conference avec les precedentes editions en fait foi. Depuis, le mesme personnage, employé des long temps au seruice de l'Eglise de nostre Seigneur, ayant remarqué infinies particularitez & choses memorables en diuers endroits de ces dix liures, & continué l'histoire iusques à la mort du Roi Henri troisieme, de la maison de Valois, m'ayant communiqué son dessein & ce volume réduit à douze liures, voyant vn si digne acroist, & tant utile pour vostre edification, sans perdre courage à cause des grands frais de la presente impressiion, assisté de la faueur de Dieu & d'un sainct desir de procurer vostre auancement en l'amour de pieté, i'ai surmonté finalement toutes difficultez. La rage de l'Antechrist & de ses supposts a tiré mes predecesseurs & moi à ceste necessité de dreser vn si grand oeuvre; & Dieu vueille que nous puissions faire fin, sans estre contrains de vous presenter quelque gros volume des persecutions de son Eglise, à laquelle Satan en veut plus que iamais, & ne demande que massacres nouueaux.

Outre tant d'additions, qui rendent le present œuure comme acompli, on y a adiousté des Prefaces & indices necessaires, dont nous desirons que receuiez instruction & consolation de plus en plus, vous souuenant que ceux qui souffrent avec Iesus Christ, regneront avec lui. Le Dieu de Paix (qui a ramené des morts le grand Pasteur des brebis, nostre Seigneur Iesus Christ, par le sang de l'alliance eternelle) vous parface en toute bonne œuure pour faire sa volonté, faisant en vous ce qui est agreable deuant lui, par son Fils bien-aimé. A lui soit gloire eternelle, Amen.





HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

ET

ACTES DES MARTYRS

LIVRE PREMIER (1)

Comprenant les choses plus remarquables auenues en l'Eglise du Fils de Dieu, depuis la persecution esmeuë contre les Chrestiens sous l'Empire de Neron, trente vn ans après l'ascension de Iesus Christ au ciel, iusques au temps de Iean Wiclef.

Pier. 1. 23.



OMBIEN que ce soit vne parole certaine & du tout digne d'estre receuë, que les Chrestiens sont regenez, non point par semence corruptible, mais incorruptible, assavoir par la parole de Dieu, viuante & demeurante à tousiours : & qu'à ceste verité celeste escrete es liures des Prophetes & Apostres, resonnante par le ministere de l'Eglise, & acompagnee du Sainct Esprit, il faille attribuer le changement du cœur, estant icelle la puis-

sance de Dieu en salut à tout croyant : cela ne nous empesche point toutesfois de recevoir & tenir pour veritable ceste belle sentence, verifiée par tant de tesmoignages depuis plusieurs centaines d'annees : *Que le sang des Martyrs est la semence de l'Eglise* (1). Car les fideles qui ont creu & cognu ce sacré apophthegme estre tresveritable, se sont souuenus que la verité de Dieu n'a point esté reuelee à l'Eglise pour demeurer simplement en des liures, qui sont prescheurs muets, ains aussi pour estre en la bouche des esleus de Dieu, afin de maintenir par icelle en leur vocation la gloire de leur Seigneur & Pere, & le tesmoignage de leur salut. « Voici mon alliance avec mon Eglise, dit le Seigneur. Mon esprit qui est en toi, & mes paroles que j'ai mises en ta bouche ne bougeront point de ta bouche, ni de la bouche de ta posterité, ni de la bouche de la posterité de ta posterité, dit l'Eternel, desmaintenant, d'oresenauant, & à iamais. » Pourtant toutes & quantes fois qu'il a pleu au Pere de la sainte famille ouuir la bouche à quelques vns de ses seruiteurs & enfans, pour les faire parler aux hommes de ce monde, & esclairer

Le sang des Martyrs est la semence de l'Eglise.

Isaie 59. 21.

Rom. 1. 16.

(1) Ce 1^{er} livre n'est pas de Crespin. Il ne se trouve pas dans l'édition de 1570, la dernière dont il ait surveillé l'impression. Il fut ajouté, ainsi que les trois derniers, par Simon Goulart (voir ce qui est dit de lui dans l'Introduction) et ne commença à paraître que dans l'édition de 1582. Il est moins important que les suivants. C'est un résumé chargé de noms et de faits de l'histoire ecclésiastique depuis les origines jusqu'au temps de Wiclif. Nous l'accompagnerons de fort peu de notes, laissant à l'auteur la responsabilité de ses assertions, et nous contenter de renvoyer aux nombreux ouvrages modernes sur la matière, en particulier aux *Encyclopédies* d'Herzog et de Lichtenberger et aux volumes de E. Chastel, *Histoire du christianisme depuis son origine jusqu'à nos jours*, et de E. de Pressensé, *Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne*.

(1) *Semen ecclesie sanguis christianorum.* Tertullien, *Apolog.*, c. L.

de la lumiere ceux qui croupissoient en tenebres, s'il est auenu que les aueugles au lieu d'accepter le bien qui leur estoit presenté ont tafché de l'esteindre, si les sourds reiettans le message de salut qu'on leur apportoit ont bouché leurs oreilles, & si les incredules & profanes, non contens de desdaigner la voix du Fils vniue de la maison de Dieu & de tant de fideles feruiteurs d'icelle, les ont mis à mort, il ne faut pourtant effimer que les fideles ayent perdu leurs peines, & que la verité de Dieu, laquelle est incorruptible, se soit esvanouie quand & le son de leur voix : au contraire, si i'ose ainsi parler, le Seigneur l'a comme cachee dedans la terre avec le sang de ses tesmoins, afin de faire germer de là vne maison spirituelle, c'est à dire nouveaux peuples quittans les impostures de Satan pour se ranger à Iesus Christ. Donques le sang des Martyrs, (la mort desquels est precieuse deuant le Seigneur,) criant de la terre au ciel, & exaucé par le merite de l'Agneau sans macule occis pour la reconciliation de l'Eglise à son Dieu, a attiré d'une part nouvelles faueurs du Seigneur en terre, pour manifester sa misericorde en appellant à sa cognoissance vn nombre infini de personnes : comme aussi il a fait tomber de terribles traits de la vengeance du Tout-puissant sur les hommes mortels qui se font esgayez à respandre ce sang. Et la constance de ceste belle armee de tesmoins, par la foiblesse desquels Dieu a combatu, renuersé & esteint l'orgueil & l'effort de Satan, de l'Antechrist, et de leurs supposts, monstre clairement qu'il y a eu vne vertu plus qu'humaine qui les acompaignoit & viuifioit (comme c'est son propre) au milieu de la mort. C'est ceste semence de vie laquelle donnant efficace à leurs confessions, aduertissemens, paisibles deportemens & inuocations du Nom de Iesus Christ au milieu de tous tourmens, a fait que la voix des Martyrs, tuez pour le tesmoignage de Iesus Christ il y a cent ans, voire 1500. ans, retentit encore puissamment en ioye au cœur des efleus de Dieu, & corne en la meschante conscience des reprouuez qui tremblent sous icelle, pource que la verité qui acompaignoit ceste voix n'est point vn bruit qui passe, ains est la parole viuante & permanente à iamais, viuifie par celui sur qui le temps n'a puif-

fance, ains qui demeure & vit eternellement. Ceste semence fait que le sang des Martyrs a tant fructifié de tout temps, spécialement depuis l'Ascension de Iesus Christ, & mesmes en ce dernier aage, plein de miracles du Seigneur, autant que l'on en sçauroit remarquer en beaucoup de siècles precedens : comme il apperra par la lecture des liures que nous presentons maintenant.

Mais auant qu'entrer en matiere, nous auons encores ce mot à adioufter, apres vn bon docteur de l'Eglise : *Que le supplice ne fait pas le martyr, ains c'est la cause* (1). Voila peu de mots qui comprennent beaucoup, & qui seruent grandement à l'instruction & consolation de tous Chrestiens. L'Apostre S. Pierre auoit dit le mesme en autres termes, y adioustant quelque pointe pour resueiller & resouir les ames fideles. « Si vous estes iniuriez au nom de Christ, vous estes bienheureux : car l'esprit de gloire & de Dieu repose sur vous, lequel (quant aux meschans) est blasmé, mais (quant à vous) est glorifié. Et de fait, que nul de vous ne souffre comme meurtrier, ou larron, ou malfaiteur, ou conuoiteux de biens d'autrui. Mais si aucun est affligé comme Chrestien, qu'il n'en ait point de honte, ains qu'il glorifie Dieu en cest endroit. » S. Pierre suit en cela (comme en toutes autres choses) la doctrine de son maistre, lequel auoit, quelques annees auparauant, déclaré **BIEN HEUREUX CEUX QVI SOUFFRENT POUR IUSTICE**, pource que le Royaume des cieus est à eux. Ainsi donc souffrir pour iustice, souffrir comme Chrestien, & non comme malfaiteur, est **LA CAUSE QVI FAIT LE MARTYR**. Nous appellons maintenant à cest examen tous ceux qui peuuent auoir souffert en diuerses sortes. Où la cause (c'est à dire la iustice & pieté) defaut, là où le malefice (c'est à dire l'atheisme, l'idolatrie, la superstition, l'epicureisme, l'iniustice & l'ordure) se decouure, la cause en est eslongnee, & le supplice merité est prochain & tres redoutable. Que les prophanes vantent leurs hommes courageux ; que

Ce n'est pas le supplice, mais la cause qui fait le martyr.

1. Pier. 4. 14.

Mat. 5. 10.

(1) Ce n'est pas le supplice, c'est la cause qui fait les martyrs. C'est la pensée développée par Cyprien, *De unitate Ecclesie*, c. XIV, en parlant des souffrances de l'hérétique : « *Non erit religiosa virtutis exitus gloriosus, sed desperationis interitus. Occidit talis potest, coronari non potest.* »

les idolatres mettent en auant les troupes de leurs maniaques; que les superstitieux produisent tant de millions de sectes esclotes par l'ignorance, & trauaillées de tant d'incommoditez; que les violens & iniustes alleguent les dangers & les morts dans lesquelles leurs adherans se lancent alaiement & à teste baissée, nous dirons en vn mot que voila des foldats de Satan, puis qu'ils accomplissent les desirs de ce Pere de meurtre & de mensonge. Ceste sentence donc distingue entre les souffrances de la vraye Eglise, & les tourmens que les incredules & mechans endurent, soit que leur malice soit couuert, soit qu'il apparaisse aux hommes. Au reste, ce que Dieu reçoit pour tesmoins de sa verité ceux qui bien souuent ne sont pas moins impurs que les autres, recommande tant plus sa grace, assure les vaiffeaux, preparez à honneur par le moyen de Iesus Christ, que ceux que le Pere celeste a adoptez à soi feront à iamais demurance en sa maison, & les apprend de cheminer tousiours en sollicitude.

Mais d'autrepart c'est la confusion des idolatres, superstitieux, heretiques, incredules & prophanes, d'entendre que tout ce qu'ils endurent n'est sinon vne triste preface de malheurs indicibles, & le faux-bourg d'enfer, encores que par fois il semble que telles gens ayent vn sentiment du tout contraire à l'apprehension que nous leur attribuons, de laquelle plus ils sont eslongnez, plus sont-ils malheureux & proches d'vne extreme ruine. Au contraire c'est vne indicible consolation à tous fideles, d'entendre, de lire, de sauoir, de voir, que leurs cheueux sont contez, que leurs larmes ne se perdent point, que Dieu les tient aussi chers qu'vn homme delicat feroit la prunelle de son œil, que leurs iours sont nombrez, que celui qui veille pour eux ne sommeille point, qu'il est à leur dextre afin qu'ils ne chancellent, qu'il est au milieu d'eux, qu'il est dedans eux, que Christ est leur chef, & eux ses membres, qu'il veut habiter, viure & regner en eux & avec eux, veut qu'ils habitent, viuent & regnent en lui & avec lui, voire s'ils souffrent avec lui, s'ils n'ont point honte de lui ni de ses paroles, s'ils le confessent deuant les hommes, s'ils portent leur croix tous les iours apres lui, s'ils sont prests non seulement d'estre liez, mais aussi de mourir pour

le Nom du Seigneur Iesus, & s'ils sont refolus de ce point qu'en perdant la vie pour lui ils la trouueront. C'est la CAUSE qui a fait les martyrs, qui les a fortifiez parmi tant d'ignominies, tant de supplices, tant de morts qui seront ci apres declairees, au milieu desquelles ils se sont armez de ceste pensée, que ceste cause n'estoit point leur cause, ains de Dieu: pourtant ne se font-ils point beaucoup tourmentez pour refouldre en eux mesmes de ce qu'ils auroient à respondre à leurs plus hardis & importuns aduersaires, ni n'ont point trop redouté leurs propres infirmités, ains ont esperé & senti le secours de la sagesse & puissance de celui qui les conduisoit, lequel vne infinité de fois a fait sentir aux persecuteurs qu'il ne regardoit pas de loin pour iuger des coups, comme on dit, ains estoit en la messe, pour acourager, benir, adresser (1), consoler, guerir, viuifier & sauuer les siens, leur feruant de cœur, de mains, d'yeux, de pieds, de bouclier, d'espee, de harnois, c'est à dire de tous moyens, & plus qu'ils n'eussent osé desirer, pour les maintenir d'vne façon speciale; renuerfant au contraire ses ennemis, exterminant les vns d'vne façon, les autres d'vne autre: mais avec telle promptitude, vigueur & adresse, qu'il faut que chascun recognoisse que vne main toute-puissante y a passé. Nous en produisons les preuues maintenant. Que les Atheistes froncent le nez contre cest ouurage, pour s'en mocquer entre leurs compagnons; que les faux docteurs fassent tant d'ineuectiues qu'ils pourront alencontre des Martyrs, dont la cause est auouee par le Seigneur Dieu en sa sainte parole; que le mondain estime son seul bien consister en ses folles opinions; que l'heretique, le libertin, le malfai&teur prene son plaisir en ses erreurs, resveries, & meschancetez, fuyant la croix de Iesus Christ pour porter celle du diable: les fideles tesmoins de la verité de l'Euangile se contentent de sauoir que Dieu les aproue, son esprit rendant tesmoignage au leur qu'ils sont de ses enfans.

Or sans disputer d'auantage de cela avec la sagesse du monde, ennemie iuree de la gloire du Seigneur Iesus, considerons (suiuant ce qui a esté briueusement proposé en l'argument

La cause & querelle des Martyrs est la cause & querelle de Dieu.

Pourtant c'est en vain que les reprouuez se mulinent contre la memoire des Martyrs.

Entree au discours du premier liure.

(1) Diriger.

Hors l'Eglise de Christ il n'y a point de Martyrs.

du premier liure) en premier lieu les Martyrs du temps de l'Eglise ancienne, sous l'empire de Neron, puis nous traiterons du reste en son endroit. Sur quoi faut dire encores ceci, qu'il suffira de reciter simplement ce qui est auenu, apres les historiens tant anciens que modernes qui en ont couché par escrit quelque chose. Et si nous difons beaucoup, ce sera toujours trop peu, pour vn fuit si fertile: d'autre part en disant peu, ce sera vne exhortation à tout le&eur Chrestien de recourir tant plus auidentement à l'histoire de l'Eglise primitive Chrestienne, pour rassasier son sain& desir, & sur tout prendre de bien pres garde à la conformité & conuenance qui apparoit entre les Martyrs anciens & modernes, tant en conuersion, qu'en doctrine, patience, vraye inuocation, confiance, & heureuse fin au Seigneur.

Au reste, la raison pourquoi nous n'auons ici fait mention des martyrs qui ont precedé le temps de Neron, est d'autant que ce qui en est dit en l'Escriture sainte doit suffire à tout fidele, les choses y estans proposees & deduites en toute perfection, tellement que ce seroit vne temerité trop grande de vouloir specifier & esclairer ce qui se descouure de prime face aussi ouuertement que la clarté d'un iour ferein. Venons donc à nostre recit.



PERSECVTION DE L'EGLISE CHRESTIENNE
SOUS NERON.

Paul Orose (1), historien & autheur ancien, qui a vescu du temps de sain& Augustin, auquel il dedia les sept liures de son histoire, commence à conter les persecutions de l'Eglise Chrestienne à la persecution sous Neron, laquelle il prend pour la premiere ainsi qu'ont fait les autres historiens qui en ont escrit apres lui, & pourtant nous suiurons le mesme ordre pour le present.

Ainsi donc il escrit touchant ceste persecution, que Neron, sixiesme Empereur Romain, commanda qu'on

(1) Paul Orose, historien du cinquieme siecle ap. J.-C., disciple de saint Augustin, a laissé : *Historiarum aduersus paganos libri septem.*

tourmenta& & tua& tous les Chrestiens qui estoient en la ville de Rome, & en toutes les prouinces de l'empire. Car il auoit deliberé d'extirper de tous lieux la Religion Chrestienne, & tous les Chrestiens.

Les histoires des Payens (comme Suetone en la vie de Neron, & Cornelius Tacitus, li. 15.) expriment mieux les causes qui poufferent Neron à ceste persecution, que ne font les histoires des Chrestiens. L'Empereur estoit vn goufre de toutes fortes de vices & meschancetez, mais principalement de toute vilenie : le plus abominable incestueux & execrable sodomite qu'on fauroit trouuer en toutes les histoires. Il commettoit telles vilenies, sans aucune honte, en la ville de Rome, deuant les yeux du Senat et du peuple Romain, sans que personne en sonnast mot, tant s'en faut qu'on l'en chastia&. Chascun le regardoit faire, tellement que ce monstre vidoit à son plaisir. A cause de quoi Dieu se courrouça contre Rome, & la chastia par feu, comme Sodome & Gomorrhé, & par le mesme Neron, lequel on enduroit, ayant merité d'estre bruslé lui mesme à cause de ses infamies horribles.

Neron donc mit le feu en la vilaine ville de Rome. Il y auoit encor vn quartier de la ville qui lui despla&oit, d'autant que les maisons estoient petites & les rues estroites : il fit commencer par là pour y faire, puis apres, de beaux bastimens. Le feu montant desia bien haut, Neron s'assit en la tour de Mecenas, prenant fort grand plaisir à ce feu, & disant qu'il auoit desiré maintesfois de voir vne representation de l'embrasement de Troye, & qu'alors il iouissoit aucunement de son desir en l'embrasement de Rome : cependant il chantoit des vers composez sur ce fuit de la destruction de Troye. Suetone dit que la ville de Rome ne receut iamais un si grand dommage & perte de feu, car il dura six iours entiers & six nuits. Tacitus la descri& aussi fort amplement. Ce feu soufflé de l'ire de Dieu, s'estant embrasé plus fort que Neron ne pensoit, & ayant fait vn dommage irreparable à la ville, les citoyens de Rome, auxquels ceste perte attouchoit, en furent merueilleusement irritez. Neron, voulant destourner de foi ceste malvueillance, sema par tout que les Chrestiens, ennemis de la religion & des

Meschante
cause de ceste
persecution.

Dieu chastie
Rome comme
Sodome &
Gomorrhé, par
Neron
sodomite.

Neron accuse
les Chrestiens
d'estre boute-
feux.

dieux Romains, estoient les boute-feux qui auoient ainsi endommagé la ville. Et afin que cela eust plus d'apparence & fust plus croyable, il print prisonniers plusieurs Chrestiens, & les fit gehenner cruellement, pour leur faire confesser qu'ils auoient mis le feu en la ville. Il y en eut quelques vns qui, aimans mieux mourir qu'endurer tel tourment, mentirent contre eux mesmes, & contre les Chrestiens, confessans qu'ils auoient esté cause de l'embrasement de la ville de Rome.

Nous adiouterons ici les propres mots de Tacitus, selon qu'ils sont traduits du Latin de son 15. liure d'Annales. « Neron voulant lever ce bruit, que Rome auoit esté bruslee par son commandement, & pour euter la fureur du peuple, en chargea faussement aucuns qu'il fit punir bien griueusement, & lesquels estans hais la commune (1) appelloit Chrestiens. L'auteur de ce nom, appellé Christ, durant l'Empire de Tibere fut crucifié par Ponce Pilatè gouverneur. Et combien que lors ceste Religion eust esté empeschee de s'auancer, toutes-fois depuis elle se renforça (2), non seulement par la Iudée où elle auoit prins commencement, mais aussi en la ville de Rome, où toutes choses arriuent de tous endroits, & y sont bien estimees. Ainsi donc ayant premierement esté pris ceux qui confessoient estre Chrestiens, & puis sur leur confession vne grande multitude, au lieu de les conuaincre d'auoir mis ce feu, on fut bien aise de les tourmenter pource qu'ils estoient hais de chascun. Encores en les executant on leur faisoit vne infinité d'outrages & moqueries, les courant de peaux de bestes, pour les faire deschirer & expirer entre les dents des chiens, ou bien, on les attachoit en croix. Les autres estoient grillez; & quand le iour venoit à defaillir, on en faisoit des feux tels qu'ils esclairoient par toute la ville. Neron offrit ses iardins au peuple pour auoir le passetemps de ce massacre, & fit faire des ieu de courses de cheuaux, estant parmi le peuple vestu en cocher, & souettant lui mesme les cheuaux qui couraient pour gagner le pris. Ainsi donc, encores que ces gens fussent estimez coupables de mort, si auoit-on pitié d'eux, comme

n'estans pas iusticiez pour le bien & repos public, ains pour assouvir seulement la cruauté d'un seul homme. »

Non seulement en la ville de Rome, mais aussi en toutes les provinces de l'Empire Romain, fut commandé qu'on exterminast les Chrestiens, comme ennemis de Dieu et de la religion Romaine, & comme boute-feux.

Tout fut alors esmeu contre les fideles à Rome & ailleurs, avec telles cruautés que tous ceux de Rome, ainsi que Tacitus l'escrit, en auoient grande compassion. Quant à Neron il n'en estoit aucunement esmeu, ains poursuioit à inuenter nouveaux tourmens.

Les histoires tesmoignent que sainct Pierre & sainct Paul furent mis à mort en ceste persecution, comme il a esté dit par ci deuant. Aussi les chronographes font mention de plusieurs saincts personnages & gens d'apparence, lesquels, apres grans outrages, douleurs & tourmens, furent miserablement tuez en ceste persecution, laquelle dura quatre ans, (assavoir depuis le 10. an de l'Empire de ce monstre iusques à sa malheureuse mort,) non seulement en la ville de Rome, mais aussi par tout l'empire Romain.

Or combien que ceste persecution procedé d'une cause plus sale & abominable que l'on sauroit dire ni penser, qui sera celui pourtant qui disputera contre Dieu, de ce qu'il donna vne telle puissance à cest horrible & execrable sodomite, contre vn si grand nombre de gens de bien & innocens, & contre ses bien aimez? & pourquoi il permit que les Chrestiens fussent bruslez comme boute-feux, au lieu de ce vrai boute-feu & sodomite Neron, qui auoit merité d'estre deschiré du peuple? Pourtant s'il en auient auourd'hui de mesme, qu'un chascun s'humilie sous la main puissante de Dieu, portant patiemment la croix que Dieu lui met sur les espales, qu'il le louë & benie, & se tienne fermement à sa parole, laquelle estoit parole de Dieu du temps de Neron, combien que les fideles souffrissent, & que Neron avec sa religion payenne eust victoire & dominaft.

Persecution de Neron contre les Chrestiens.

Il ne faut point disputer avec Dieu.



SECONDE PERSECVTION DE L'EGLEISE, SOVS DOMITIAN.

L'Empereur Domitian, fils de Vef-

(1) La commune pour le commun (*vulgus*).

(2) *Exitiabilis superstitio erumpbat.*

Arrogance
diabolique de
l'Empereur
Domitian.

passan, & frère de Tite (lesquels auoient destruit Ierusalem, vaincu & asterui les Iuifs) s'esleua & surhaussa d'vne arrogance insupportable & diabolique, enuiron septante neuf ans apres la naissance de Christ & fut si estrangement impudent de se faire nommer Dieu, & vouloit qu'un chascun le tint & adorast pour tel, commandant qu'on lui baifast les pieds : ce que nul des autres Empereurs deuant lui n'auoit fait & nul de ceux qui ont esté apres lui ne l'a fait, sinon Diocletian, ce cruel tyran & meurtrier des fideles.

Persecution
de l'Eglise sous
icelui.

Or ce Domitian esmeut la seconde persecution contre les Chrestiens, durant laquelle plusieurs saincts personages furent bannis, les autres tuez ou priuez de leurs biens, apres auoir esté fort tourmentez. L'Apotre & Euangeliste saint Iean fut du nombre de ceux-ci lequel (comme dit a esté ci deuant) fut mené prisonnier d'Ephese à Rome vers l'Empereur, & là fut tourmenté. Aucuns tienent que Timothee, Onesime & Denis Areopagite furent mis à mort du temps de Domitian. Flauia Domicilla, dame des plus illustres maisons de Rome, fut avec plusieurs autres, à cause de la religion Chrestienne, enuoyee en exil par ce tyran. Mais saint Iean retourna d'exil en Ephese, où il mourut cent deux ans apres la natiuité de Iesus Christ, l'an troisieme de Traian.



TROISIEME PERSECVTION SOUS TRAIAN (I).

Causes des
persecutions
des Empereurs
romains
contre les
Chrestiens.

L'Empereur Traian, Prince autrement puissant & victorieux, commença la troisieme persecution contre les Chrestiens à Rome, & en tout l'Empire Romain, enuiron l'an cent & dix apres la natiuité de Iesus Christ. Les causes principales qui esmeurent cest Empereur, & la plupart de ses successeurs, à persecuter les Chrestiens, estoient cestes ci. Ils ne vouloient qu'il y eust diuision en l'Empire, & principalement en la Religion, mais qu'on suiuiust tant seulement la religion de leurs ancestres : car diuersité de reli-

gion produit debat, noise & discorde, ce qui n'est à supporter en vn gouuernement : outre cela qu'il faloit craindre de grans inconueniens & chastimens, si on n'inuoquoit & adoroit les dieux comme de coustume. Or les Chrestiens n'auoient pas seulement en horreur les temples, autels, sacrifices, idoles & festes des dieux, mais aussi ne tenoient conte & mesprisoient les dieux des Romains & leur seruite, & pourtant il ne les faloit aucunement endurer. Et quand il venoit quelque calamité sur la ville ou empire de Rome, comme tempestes, cherté, famine, guerre, séditions, pestes, maladies, ou autres choses semblables, les Romains disoient : « D'où nous aduendroit tout ceci sinon des Chrestiens qui mesprisent nos dieux & leur seruite ? Car au contraire ils inuoquent vn seul Dieu, & honorent vn seul Christ Fils de Dieu, comme leur Sauueur vnique, & maintiennent ouuertement que nostre religion est fausse & diabolique, & que leur foy en Christ est vraye & infailible, & qu'il ne faut point adorer Dieu es idoles & temples, par sacrifices & festes & autres choses semblables : mais tant seulement en esprit & verité, comme il a commandé en sa parole. »

Or estoient les Romains & les autres Payens par tout le monde fort obstinez en leur superstition, & avec hardiesse employoyent leur bien & vie pour maintenir leur religion, s'exhortans l'un l'autre à ne la quitter, alleguans qu'ils l'auoient receuë de leurs predecesseurs, qui auoient esté gens sages, & qui ne se laissoient tromper. Qu'ils auoyent gens sauans es colleges de leurs prestres. Que leur religion auoit esté confermee par grans signes & miracles, & qu'en adherant à icelle ils auoient obtenu victoire & subiugué tout. Que tout leur bonheur & felicité procedoit de leur religion, laquelle auoit duré mille ans, & n'estoit point nouvelle & de trente ans, comme celle des Chrestiens &c. Que leurs dieux se monstroient enuers eux gracieux, liberaux, & secourables, tellement qu'ils n'auoient faute d'aucune chose. Au contraire que les Chrestiens estoient tousiours poures & malheureux, & pourtant que ce n'estoit pas raison qu'on leur quittast ainsi la place, & qu'ils endurassent que les Chrestiens (lesquels ils appelloient sacrileges) eussent victoire sur leur religion an-

(1) Les éditions de 1608 et de 1619 portent le titre fautif : *Troisième persécution sous Adrian Antonin*. Nous rétablissons le vrai d'après celle de 1597.

cienne. Pour ces raisons les Chrestiens estoient persecutez par les Empeurs Romains. Si on veut encores pour ce iourd'hui bien peser & fonder toutes choses, il se trouuera qu'on persecute les fideles tant seulement pour les mesmes raisons.

En ceste persecution de Traian fut espandu du sang chrestien sans fin ni mesure. Simeon, Euesque de Ierusalem, aagé de 120. ans, fut crucifié. Ignace, excellent seruiteur de Iesus Christ, & disciple des Apostres, fut mené d'Antioche (où il estoit euesque) à Rome, & exposé aux bestes sauuaiges, desquelles il fut deschiré. Phocas, euesque de Pont, Euaristus, docteur Chrestien, Clement, Alexandre, Quirin, Sulpice, Seruilian & infinis autres furent emportez par ceste persecution, durant laquelle les bons Pasteurs de l'Eglise se consolent, & exhortent leurs troupeaux à patience & constance. Et l'on void au 3. liure de l'histoire d'Eusebe, chap. 36. ce qu' Ignace disoit de soy : « Que ne suis-je desia entre les pattes des bestes qu'on prepare contre moi? Le desir qu'elles accourent impetueusement vers moi, ie les allecheray, afin qu'elles me deuorent promptement, & qu'elles ne s'eslonnent, comme elles ont fait à l'endroit d'autres. Je les contraindrai de me courir sus. Pardonnez moi, ie sai ce qui m'est propre. Je commence maintenant d'estre disciple de Christ; il ne me chaut de chose quelconque, ie reiette tout & ne veux que Iesus Christ. » Au reste, il fut liuré à dix foldats, pour le mener à Rome, desquels lui mesme escrit : « Depuis Syrie iusques à Rome, ie combats contre les bestes, estant lié & conuersant en mer, en terre, iour & nuit entre dix leopards, qui tant plus ie leur fay de bien, plus deuiennent meschans. Mais leurs outrages m'esueillent, & me rendent plus sage : pour cela cependant ie ne suis pas iustificié. » Au lieu de perdre cœur en chemin il escriuit lettres consolatoires à diuerses Eglises, recommanda celle d'Antioche à Polycarpe, ministre de l'Eglise de Smyrne, & estant amené à Rome, eut ceste belle sentence en la bouche iusques à la mort : « D'autant que ie suis froment de Christ, il faut que les dents des bestes m'escachent (1), afin que ie sois

trouué pain net & faoueux du Seigneur. Le massacre des Chrestiens estoit si grand qu'un gouverneur pour l'Empereur, nommé Pline Second, homme prudent, en escriuit à l'Empereur, rendant un excellent tesmoignage de l'innocence des Chrestiens. On trouue ceste lettre au dixiesme liure de ses Epistres (1). Et par ce moyen les Chrestiens eurent quelque relasche.

La longue duree de ceste persecution, & la perte de tant de pures Chrestiens ne rendoit pas mauuaise pourtant la religion Chrestienne, & la Payenne bonne; car il n'y a au monde que la foi & religion Chrestienne qui soit la vraye & certaine. Et Dieu n'a point failli, permettant que ceci auinst contre les fideles, car par le martyre & sang des innocens il a augmenté la vraye foi par tous les pais. Tellement que les anciens auoient tousiours en bouche ceste belle sentence : Que le sang des Chrestiens estoit la graisse du champ de l'Eglise. Pourtant ayons bonne esperance auiourd'hui, que nous sommes au milieu des persecutions & parmi l'effusion du sang innocent des Chrestiens.



LA QVATRIESME PERSECVTION, SOUS ADRIAN, SOUS ANTONIN, SURNOMMÉ LE DÉBONNAIRE, SOUS ANTONIN LE PHILOSOPHE, ET SOUS LUCIUS SON FRÈRE.

Enuiron l'an 170. & 78. depuis la natiuité de CHRIST, les Empeurs Adrian, Marc Antonin, surnommé le Debonnaire, & Antonin le Philosophe, esmeurent des grandes & aspres persecutions contre les Chrestiens, pour les raisons qu'auons desia racontées.

Ceste persecution n'emporta pas seulement quelques particuliers, mais aussi les principaux & plus excellens Docteurs de ce temps-la, lesquels par leur doctrine & par leurs escrits auoient auancé & maintenu la religion Chrestienne, & l'auaient ornee avec

La persecution sous Antonin le Veritable.

(1) Voici quelques fragments de cette lettre de Pline souvent citée : « Les chrétiens se réunissent un certain jour dès l'aurore, chantant ensemble un cantique en l'honneur de Christ, comme en l'honneur d'une divinité. Ils s'astreignent par serment à ne commettre aucun crime, ni vol, ni larcin, ni adultère. »

(1) M'escachent, « me broient, » molar, dit la traduction latine, *Lettre aux Romains*, c. IV.

l'innocence & saincteté de leur vie, puis la feellerent de leur sang. De ce nombre furent Polycarpe, disciple des Apostres, & fort ancien ministre de l'Eglise de Smyrne, lequel estoit appelé le Docteur d'Asie, & pere des Chrestiens & Pionius, sainct personnage & diligent seruiteur de Iesus Christ. Ces deux furent bruslez avec plusieurs autres Chrestiens. Les sauans & fideles seruiteurs de Dieu, Iustin le Philosophe, & Irenee euefque de Lyon (les liures desquels escrits pour la religion Chrestienne, contre toutes sortes d'heresies, sont en lumiere) furent occis par glaue.

Mais cette perfecution fut cruelle & inhumaine, spécialement es villes de Lyon & de Vienne, assises sur le Roine, de laquelle les fideles Ministres qui estoient es villes susdites, escriuirent vne lettre aux freres des Eglises d'Asie & de Phrygie. Ceste lettre se trouue au cinquieme liure de l'histoire d'Eusebe au 1. 2. 3. & quatriesme chapitre. Dont nous presentons ici l'extrait, pour estre rapporté & conseré avec l'estat des Eglises de nostre temps.

Grande perfecution à Vienne & à Lyon.

APRES auoir dit en la preface qu'il seroit impossible de descrire les tourmens des Martyrs, contre lesquels l'ennemi s'estoit lors plus furieusement bandé que iamais, ils monstrent en premier lieu que les persecuteurs priuerent les Chrestiens des priuileges & charges publiques, les chasserent des compagnies, commencerent à se mutiner, à crier contre tous, à les trainer, battre, piller, puis les accuser & faire emprisonner, irritans le gouverneur, à ce qu'il les traitast en toute rigueur. Ils adioustent là dessus : « Vetius Epagathus l'un de nos freres, duntout affectionné enuers Dieu & enuers le prochain, tout embrasé de zele, & ne pouuant plus supporter les iniques procedures qu'on tenoit contre nous, demanda audience, pour monstrier que nous n'estions meschans comme l'on nous chargeoit. Les aduerfaires s'opposent à ceste requeste, & le gouverneur, sans auoir egard à la qualité de ce personnage, gentilhomme honorable, au lieu de l'ouir, ne fait sinon lui demander s'il estoit Chrestien. Ce que Vetius ayant confessé tout haut, il fut ferré avec les autres & appelé l'aduocat des Chrestiens, avec lesquels il souffrit mort puis apres. Pource que le Consolateur l'accompagnoit, il fit

preuue de sa charité en ce qu'il abandonna sa vie pour maintenir l'innocence de ses freres. Aussi estoit-il vrai disciple de Iesus Christ, suiuant l'Agneau en quelque part qu'il aille. Les principaux d'entre les Martyrs, en suiuant cest exemple, se presenterent incontinent à tourmens, prests en toute allegresse de cœur de confesser le nom de Dieu iusques à la derniere goutte de leur sang.

» Il s'en trouua quelques vns mal prests, peu exercez, infirmes, & mal propres à soustenir le choc, dix entre autres, qui se reuolterent : ce qui nous contrista & mit en deuil extreme : car ils reboucherent (1) l'ardeur de ceux qui n'auoient encores esté apprehendez, qui iusques alors auoient accompagné de pres les Martyrs. Nous nous trouuames donc alors fort perplex, ne sachans quel en seroit l'euénement, non que nous redoutissions les supplices, mais pource que nous regardions l'issue, & craignons que d'autres ne perdissent courage. Or on emprisonnoit tous les iours quelques vns des freres, que Dieu honoroit tant que par eux il remplissoit la place de ceux qui s'estoient reuoltez.

» Les principaux des deux Eglises, les Pasteurs, Diacres & anciens furent emprisonnez. Par mesme moyen, quelques Payens seruiteurs des Chrestiens furent aussi apprehendez par le commandement du gouverneur, qui faisoit faire vne recherche generale. Ceux, vaincus par les affaux couuerts de Satan, craignans d'estre gehennez comme leurs maîtres, & subornez par les soldats & bourreaux, confesserent contre verité qu'en nos assemblees nous mangions de la chair humaine, & sans distinction de parentage, commettions pefle-mefle des incestes & vilenies, qui ne doiuent estre pensees ni racontées, ni croire mesmes qu'il se soit iamais trouué des hommes qui ayent voulu conuerser de telle sorte les vns avec les autres. Ceste calomnie estant publiee, & tenue pour veritable, tout le monde commença à nous courir sus & nous traiter avec toutes les indignitez qu'il est possible de penser, tellement que ceux qui auparauant s'estoient monstrez gracieux en nostre endroit à cause de la familiarité qu'ils auoient avec nous, furent fort despittez, & commencerent à escumer leur

Reuolte de dix personnes.

Calomnies contre les anciens Chrestiens renouueles en ce dernier age contre les fideles en France & ailleurs.

(1) Emoussèrent.

Epistre des fideles de Lyon & de Vienne à ceux d'Asie.

Vetius Epagathus.

Iean 16.

rage contre nous. Et par ce moyen ce que dit nostre Seigneur fut accompli: « Vn temps viendra, auquel ceux qui vous occiront penferont faire seruice à Dieu. »

Tourmens des Martyrs de Lyon & de Vienne en Dauphiné.

» Alors les saints Martyrs endurent tant de tourmens, qu'il ne seroit pas possible de les raconter. Et le diable faisoit tous ses efforts, afin que mesmes quelques blasphemés fortifient de leur bouche. Or sur tout la rage, tant de toute la populace que du gouverneur & des gendarmes, estoit embrasée contre Sanctus. diacre de Vienne, & sur Maturus, lequel auoit esté nouvellement baptisé, toutesfois vaillant combatant, & sur Atalus, Pergamenien de nation, lequel a tousiours esté le pilier & l'apui de nos Eglises, & sur Blandine, par laquelle Iesus Christ a monstré, que ce qui est de petite valeur, & qui n'est point excellent, ains contemptible deuant les hommes, est de grand prix & estime deuant Dieu, pour l'amour & dilection des saints enuers lui, laquelle ne s'est point monstree en apparence, ains reellement & de fait. Car nous tous auons crainte, & avec nous sa maistresse selon la chair, estant du nombre des Martyrs qui combattoient, qu'elle ne demeurast point ferme en la confession à cause de l'imbecillité & foiblesse de son corps. Mais Blandine fut tellement remplie de cest esprit de constance, que ceux qui la tourmentoient en toutes les fortes du monde, depuis le matin iusques au soir, chacun à son tour, se lassoient, & la force leur defailloit, confessans qu'ils estoient vaincus, ne fauoient rien plus que lui faire, & s'esbahissoient, veu que mesmes son corps estoit tout rompu, froissé & ouuert par tout. Et quand & quand testifioient, qu'une seule espece de torture estoit assez suffisante de lui oster la vie, combien plustost tant de tourmens, & si grands pouuoient faire cela? Mais ceste non moins heureuse que vaillante combattante recouroit nouvelles forces, en faisant confession. Et toutes les fois qu'elle disoit: Je suis Chrestienne; item, on ne fait point de meschanceté entre nous, elle estoit comme refaite, sentant vn grand repos & merueilleux allegement en ses douleurs. Quant à Sanctus, il enduroit constamment, & plus que les forces humaines ne peuvent porter, toutes les geines que les hommes lui donnoient. Et comme les

Blandine seruante Chrestienne, digne de memoire eternelle.

Defense de Blandine.

Confiance de Sanctus Diacre de Vienne.

iniques à cause des passions & angoisses si dures s'attendoient bien d'ouir de lui quelque parole deshoneste, & mal conuenable, il leur resista d'une telle constance, qu'ils ne lui peurent faire dire son propre nom, ni de quel pays & ville & condition il estoit, franche ou seruile: mais à toutes les interrogations & demandes qu'on lui faisoit, il respondoit seulement en langage Romain: Je suis Chrestien. Et voila toute la confession qu'il faisoit, de son nom, de sa ville & de sa race, ne pouans les Gentils tirer autre parole de lui. Et partant le gouverneur & les bourreaux firent vn grand effort, en se despitant contre lui.

Ses responces.

» Or ne sachans plus que faire, finalement lui appliquerent des lames de cuire toutes rouges de feu, aux parties les plus tendres de son corps. Ses membres estoient bruslez, cependant, sans se rien estonner, il demouroit constant & ferme en la confession qu'il auoit faite, estant arrousé & fortifié de la fontaine celeste d'eau viue, sortant du ventre de Christ. Son corps rendoit tesmoignage des maux qui lui auoient esté faits. Car son corps fort petit estoit tout desfoinét, couuert de playes, & tout re grillé, ayant mesmes perdu la forme exterieure humaine. Et Iesus Christ endurent en la personne d'icelui a obtenu grande gloire, & confondit l'aduersaire, & monstré euidentement pour l'instruction des autres, qu'il n'y a rien qui puisse estonner celui en qui est la dilection du Pere, ne rien hideux & miserable, là où la gloire de Iesus Christ est coniointe. Car quelques iours apres, ces bourreaux iniques tourmenterent derechef ce Martyr du Seigneur, & s'attendoient d'estre bien victorieux sur lui, quand ils viendroient derechef à tourmenter son poure corps ia tout enflé & boutoné, ne pouant souffrir qu'on y mist la main: ou bien que les autres, s'il mouroit à la torture, seroient effrayez. Mais contre l'attente des hommes, son corps fut redressé & restauré par les autres tourmens qui s'en ensuyuirent, & recoura la premiere forme & usage de ses membres, tellement que la seconde torture lui apporta medecine. Et comme le diable pensoit qu'une certaine femme, qui auoit nom Biblis, l'une de ceux qui auoyent abiuré, eust perdu courage, & par blasphemés la voulust assuiettir à condamnation, il la poussa au supplice, combien qu'elle fust veue & de

Ses tourmens.

C. LXX.

Biblis releuee & fortifiée au combat.

petit cœur, & la forçoit de dire choses meschantes de nous. Mais estant à la torture, elle reuint à foi, & comme estant recueillie d'un profond sommeil, elle se rauisa, au milieu du supplice temporel, du tourment éternel, qui est en la gehenne du feu & contre toute esperance elle se print à contredire aux bourreaux, parlant en ceste sorte : « Comment se peut-il faire que ceux auxquels il n'est licite de manger la fang des bestes brutes, mangent la chair des petis enfans ? » (La primitive Eglise pour l'infirmité de plusieurs retenoit encore quelques ceremonies de l'Eglise d'Israel.) Et dès lors confessant ouuertement qu'elle estoit Chrestienne, elle fut en mesme condition que les Martyrs. Or comme ainsi soit que par la grace de Iesus Christ, les bourreaux en leurs tourmens tyranniques n'eussent rien gagné sur la patience des Martyrs bien heureux, le diable s'auisa de quelques autres artifices, assauoir que les fideles estans referrez en vne prison obscure, dedans vn croton (1) puant, leurs pieds fussent estendus en une façon de torture, & tirez iusques au cinquiesme pertuis, & là endurassent le reste des tourmens, que les bourreaux despitez & pleins de rage diabolique ont accoustumé de faire; de sorte que plusieurs y furent estranglez, assauoir ceux que le Seigneur vouloit retirer à soy pour leur faire voir sa gloire. Et certes ayans enduré vne si horrible torture, que si mesme on y eust appliqué toutes sortes de remedes, on n'eust iamais pensé qu'ils eussent peu viure, ils demeurèrent en prison, destituez de toute aide humaine, mais cependant refaits par le Seigneur, & confermez de corps & d'esprit, en forte que mesme ils exhortoient les autres & les consoloient. Mais quant aux plus ieunes, qui estoient apprehendez de nouveau, desquels les corps n'auoient point esté auparauant flagellez ni batus, ils ne peurent endurer les ennuis de la prison, ains y moururent. Mais le bienheureux Photin, diacre en l'Eglise de Lyon, aagé de plus de nonante ans, fort foible de son corps, & qui ne pouuoit bonnement respirer, à cause de son imbecillité corporelle, estant neantmoins confirmé d'une grande alegresse d'esprit, de ce qu'il estoit

faisi d'une singuliere affection de Martyre, fut aussi trainé deuant le siege Iudicial, ayant le corps tout abatu, tant à cause de la vieillesse, que pour les maladies qu'il auoit eues, ayant aussi reserué son ame à ceste fin, que Iesus Christ triomphast par icelle. Les gendarmes le porterent iusques au siege Iudicial, & les gouverneurs de la ville alloient quand & lui, lesquels avec toute la populace iettoient de grands cris, en toute sorte, comme si lui mesme eust esté Christ, & finalement il rendit bon tesmoignage. Car estant interrogé par le gouverneur, qui estoit le Dieu des Chrestiens, il respondit : « Si tu es digne de le fauoir, tu le sauras; » dont sur le champ il fut estrangement trainé & asprement batu & en diuerfes sortes : car ceux qui estoient aupres de lui l'outrageoient & des pieds & des mains, n'ayans point d'esgard à sa vieillesse, ceux qui estoient loin iettoient furieusement contre lui tout ce qui leur venoit en main, & tous auoient ceste opinion que ce seroit vn grand peché & impiété enorme, si quelqu'un se fust deporté de lui faire quelque outrage. Car par ce moyen ils cuidoient se bien vanger de l'iniure faite à leurs dieux. Et ne pouuant bonnement plus respirer, il fut trainé en prison, en laquelle il mourut deux iours apres qu'il y fut mis. Là se monstra vne singuliere conduite & providence de Dieu & la misericorde infinie de Iesus Christ. Car ceux qui auoient fait abiuration en la premiere perfection, furent aussi referrez & participans des afflictions. L'abiuration qu'ils auoyent faite ne leur seruoit de rien en ce temps-la. Et ceux qui confessoient franchement ce qu'ils estoient, furent emprisonnez comme Chrestiens. Les autres qui auoient abiuré, neantmoins detenus comme menteurs & meschans, furent pour ce regard punis au double. Or la ioye du Martyre, & l'attente des promesses & l'amour de Iesus Christ, & l'Esprit du Pere celeste estoient vn merueilleux allegement aux premiers, mais ceux-ci sentoient de grands remords en leur conscience, de sorte qu'en passant, ils monstroient en la face quelques signes qui donnoient à conoistre ce qui les affigeoit au dedans. Les premiers marchoit ioyeux, ayans des marques en leurs faces d'une gloire & grace merueilleuse. En forte que leurs liens leur seruoient d'un

Biblis plaide
la cause de
l'Eglise.

Nouveaux
tourmens in-
uentez par les
persecuteurs.

Photin cruelle-
ment traité

Meurt en
prison.

Reuoltez
emprisonnez
& chastiez
comme men-
teurs & mes-
chans.

(1) Vieux mot qui signifie voûte et par extension cachot; *crypta*, caverne.

ornement conuenable & bien feant, comme si c'euffent esté espoufes, parees de leurs franges dorees, & de diuerfes couleurs, & les faisoient sentir bon de la fouëve odeur de Christ. Tellement qu'il y en auoit aucuns qui pensoient que les Martyrs fussent parfumez de quelques onguents precieux. Mais ceux-ci s'en alloient tristes, la teste baiffée, desfigurez, couuerts de toute ignominie & deshonneur. Et qui plus est les Payens leur faisoient tous les opprobres, dont ils se pouuoient aduifer, comme à des vilains & lasches de cœur, & accusez comme meurtriers, s'estans despouillez de ce tiltre de Chrestien, honorable, glorieux & plein de vie. Les autres, ayans veu ces choses, furent fortifiez, & estans empoignez, confefferent hardiment & franchement, n'ayans point mesme vne seule pensee de l'esprit diabolique. » *Or vn peu apres est adiouste en ceste epistre* : « Ces choses estans ainsi faites, les martyres par lesquels ils passerent de ceste vie en l'autre furent finis & terminez par vne grande diuersité de tourmens. Car ces Martyrs offriront à Dieu vne couronne de diuerfes couleurs & de toutes fortes de fleurs. Aussi estoit-il raisonnable que ces vaillans champions, qui auoient soustenu de grands combats, remportassent la couronne d'incorruption.

» Ainsi donc Maturus, Sanctus, Blandine & Attalus, furent menez aux bestes, pour estre en spectacle, & iour fut assigné à cause des nostres, pour ce combat contre les bestes. Et derechef Maturus & Sanctus furent tourmentez de toutes façons, en l'Amphitheatre, comme s'ils n'eussent encores rien souffert, ains plustost comme s'ils eussent combatu pour la couronne. Apres auoir repoussé l'aduerfaire, en plusieurs fortes, ils endurerent derechef le fouët, ainsi que c'est la coutume de faire en ce lieu là, & furent deschirez par les bestes, souffrans aussi tout ce qu'une populace enragee crioit de tous costez, & commandoit leur estre fait. Outre tout cela, ils furent mis sur vn siege de fer tout rouge de feu, d'où leurs corps, comme s'ils eussent esté frits en vne peste, parfumoient de leur flair tous les assistans. Cependant toutesfois les bourreaux ne cessent point pour cela, mais estoient encores tant plus enragez, voulans surmonter la patience des Martyrs. Or quoi qu'ils feussent faire, il ne fortit

autre parole de la bouche de Sanctus, sinon ceste confession, qu'il auoit accoustumé de faire dès le commencement. Ainsi donc, ces saints personnages, ayans conferué leurs ames durant ces diuers & apres combats, finalement furent occis en ce iour mesme, apres auoir esté en spectacle à tout le monde, & serui de passetemps au peuple, au lieu des combats qu'on faisoit faire d'homme à homme en champ clos. Blandine fut pendue en vne potence, & exposée aux bestes, lesquelles se ruoyent contr'elle, pour la deuorer. Et la pouuoit-on voir pendue en ce bois, en forme de croix, & faisant prieres incessamment, elle donnoit courage aux autres fideles combatans, qui pouuoient en ce terrible combat contempler de leurs yeux externes, en leur sœur, celui qui a esté crucifié pour eux : afin que tous ceux qui croyoyent au Fils de Dieu, fussent bien persuadez que toutes personnes qui endurent pour la gloire de Iesus Christ ont communion avec le Dieu viuant. Et comme ainsi soit que pas vne de ces bestes ne la touchast pour lui mal faire, elle fut mise bas de ceste potence, & ramenee en prison, & referuee à d'autres combats, à celle fin qu'ayant esté victorieuse en tant de sortes elle monstrast à ce serpent tortu, que sa condamnation estoit dutout irreuocable. Car mesme ceste femmelette, foible & contemptible, representant neantmoins ce vaillant & inuincible champion Iesus Christ, exhortoit & encourageoit ses freres, ayant en tant de sortes repoussé l'aduerfaire, & finalement par tant & si difficiles combats, elle a obtenu la couronne incorruptible.

» Or quant à Attalus, le peuple aussi demandoit à toute instance, qu'icelui fust mené au supplice : car il estoit fort renommé. Et lui aussi plein d'une bonne conscience, alloit ioyeusement au combat. En outre il s'estoit fort heureusement exercé en tout l'ordre & police Chrestienne, & auoit toujours rendu bon tesmoignage à la verité qui est entre nous. Il fut donc mené tout à l'entour de l'Amphitheatre, & portoit-on deuant lui vn tableau où il y auoit escrit en langue Romaine : *C'est ici Attalus le Chrestien*. Le peuple fremissoit & grinçoit fort les dents contre lui ; mais quand le gouverneur fut auerti qu'il estoit Romain, il commanda qu'il fust renuoyé en prison,

Blandine pendue en vne potence, puis ramenee en prison pour estre tourmentee de nouueau.

Attalus comment traité.

Diuers supplices des Martyrs du Seigneur.

Maturus, Sanctus, Blandine & Attalus exposez aux bestes.

avec les autres qui y estoient, pour lesquels il auoit escrit à l'Empereur, duquel aussi il attendoit responce. Le temps entredeux ne leur fut point oisif ne sans fruit & vne incroyable misericorde de Iesus Christ se monstra en leur patience. De fait les choses mortes estoient viuifiées par ceux qui estoient viuans & eux estans martyrs faisoient bien à ceux qui ne l'estoient point. La mere vierge (c'est à dire l'Eglise) estoit grandement resiouie, laquelle les recouroit viuans, en lieu qu'ils estoient fortis de son ventre auortons & comme morts. Car plusieurs de ceux qui auoient abiuré reuenoient à eux, & estoient derechef engendrez & rechaufez, aprenans à faire courageusement confession. Or ayans recourré la vie, & fortifiez par la debonnaireté & douceur de celui qui ne veut point la mort du pecheur, ains est facile de pardonner à ceux qui se repentent, estoient menez au siege iudicial, pour estre là derechef interroguez par le gouverneur. Car l'Empereur auoit rescrit, que ceux qui persisteroient en leur confession fussent estendus comme tabourins (1), & qu'on laissast aller ceux qui abiuroyent, lors qu'on commenceroit à celebrer la grande feste, en laquelle vn fort grand peuple s'assembloit de toutes parts.

» En ce iour là qu'il tenoit la Cour, les Martyrs bien heureux furent menez au siege iudicial, pour en faire monstre, deuant ceste grande multitude, & derechef il les interroquoit : & ceux qui auoient eu quelque droit de bourgeoisie à Rome, auoient la teste trenchée, & les autres estoient exposez aux bestes. Au demeurant le Seigneur Iesus estoit grandement glorifié en ceux qui auoient auparauant abiuré. Car alors ils faisoient confession, contre l'esperance & l'opinion des Payens : lesquels on interroquoit derechef à part, comme ceux qu'on vouloit relascher & mettre en liberté ; mais apres auoir fait confession furent mis au rang des Martyrs. Ceux qui n'auoient eu aucune trace de foi, ne sentiment de la robe de l'Espoux, ne pensée aucune de la crainte de Dieu, plustost ayans tourné leur robe, disoient sa verité, demeueroient dehors, comme enfans de perdition. Or tous les autres furent conioints à l'Eglise,

(1) Comme on étend la peau sur un tambour.

lesquels on interroquoit, & entre autres il y eut vn certain personnage, nommé Alexandre, Phrygien de nation, medecin de son estat, lequel auoit demeuré plusieurs années en la Gaule, & conu presque de tous, à cause de l'amour qu'il auoit enuers Dieu, & de la hardiesse dont il vsoit en son parler (car il n'estoit point vuide de dons & graces Apostoliques) lequel se trouua pres du tribunal, exhortant par signes ses freres à confesser franchement Iesus Christ : & comme ayant la face triste, fut soudainement aperceu de toute l'assistance. Ce peuple, qui estoit fort marri de voir faire confession à ceux qui auoient auparauant abiuré, crioit à pleine teste contre Alexandre, comme à celui qui estoit cause de cela. Le gouverneur le preschoit fort de responce qui il estoit, & lui ayant dit tout haut : *Je suis Chrestien*, soudainement le gouverneur fort courroucé le condamna à estre deuoré des bestes. Le lendemain il fut produit avec Attalus. Car aussi le gouverneur, pour gratifier à toute ceste populace, l'exposa derechef aux bestes. Ils furent menez à l'Amphitheatre, & apres auoir enduré toutes les peines & tourmens, & en toutes les fortes dont ils se peurent auiser, finalement on les fit meurtir. Et toutesfois on ne feut arracher vn seul soupir ni vn seul mot de la bouche d'Alexandre, parlant cependant de son cœur à Dieu. Quant à Attalus, ainsi qu'il estoit mis sur vne chaire de fer toute rouge de feu, & estant là bruslé, de forte qu'on sentoit le flair de sa chair ainsi rostie & bruslée, commença à dire en langue romaine : « Voici ce que vous faites, c'est vrayement manger & aualler les hommes ; mais quant à nous, nous ne mangeons point la chair des hommes, & ne faisons aucune autre meschanceté. » Puis il fut interrogué quel nom Dieu auoit, & il respondit, que Dieu n'auoit pas de nom comme vn homme. Or apres toutes ces choses, pour le dernier iour des ieux, Blandine fut derechef produite avec Pontique, qui estoit vn ieune garçon de quinze ans. Ils auoient esté produits tous les iours, afin qu'ils fussent presents aux tourmens des autres, les contraignant de iurer par le nom de leurs Idoles. Mais parce qu'ils demeueroient fermes en leur creance, qu'ils ne tenoient conte d'eux, ceste populace furieuse s'agrit de telle forte contr'eux, qu'elle ne fut

Les Martyrs
emploient heu-
reusement le
temps.

Les reuoltez
reprennent
leur premier
zele.

Perfuerans
en la vraye
religion exe-
cutez à mort.

Decapitez &
exposez aux
bestes.

Alexandre
medecin.

Attalus &
Alexandre
exposez aux
bestes.

Qui sont les
mangeurs de
chair humain

Blandine &
Pontique ieun
garçon.

nullement esmeuë de pitié pour le ieune aage de Pontique, & si n'eut point de respèct à la foiblesse de ceste femmelette. Apres leur avoir fait souffrir vne infinité de peines, ils les prenoient & les faisoient tournoyer pour les affliger & tourmenter en toutes les sortes du monde, les pressant tousiours de iurer par le nom de leurs idoles ; mais ils ne peurent iamais obtenir cela d'eux, car Pontique fut merueilleusement fortifié par sa sœur. Ce que les infideles aperceurent, assauoir qu'elle exhortoit & accourageoit Pontique, lequel, apres auoir enduré constamment toutes sortes de tourmens, rendit l'esprit à Dieu. Quant à Blandine, elle fut gardee la dernière : laquelle apres auoir, comme noble mere, exhorté ses enfans, & qu'elle les eust enuoyez à leur Roi Iesus, & considéré attentiuement tous les combats d'iceux, finalement s'auança pour aller apres eux, toute ioyeuse & alaire en chemin, comme si elle eust esté en vn banquet nuptial, & non point comme ietee & exposee aux bestes. Or apres auoir esté flagellée, exposée aux bestes, & comme frite dans vne pesse, enfin on l'enueloppa dans vne rets & fut exposée à la violence d'un taureau, lequel tout effarouché apres l'auoir vannee de ses cornes, iusques à rendre l'esprit, elle, n'ayant comme point sentiment de tout ce qui lui auoit esté fait, à cause de l'esperance des choses qu'elle croyoit & du familier deuis avec Iesus Christ, finalement expira. Dont les Payens & infideles furent contraints de confesser que iamais cela n'estoit adueni entr'eux, qu'une femme eust enduré tant de tourmens & si terribles. Mais pour tout cela leur rage & cruauté contre les saincts ne cessa point. Car aussi ces bestes sauvages estans poussées par Satan, qui est vne beste cruelle, n'auoient aucun repos. Et comme ils estoient violens & outrageux, ils s'aduifèrent de tourmenter le corps d'une autre façon. Car, quoi qu'ils fussent vaincus en eux mesmes, si n'estoient-ils pas apaisez pour tout cela, d'autant qu'ils auoient perdu tout sens & entendement humain. Mais plustost le gouverneur & le peuple estoient embrasés de rage comme bestes furieuses, monstrans également & meschamment leur haine contre nous, afin que l'Escriture fust accomplie, qui dit que celui qui est inique, soit encores plus inique : & que celui

qui est iuste soit encores iustificié (1). Car ils ietterent aux chiens ceux qui estoient estouffez ou estranglez en prison, & mirent des gardes qui veilloient iour & nuict, pour nous empescher d'enfeuelir nos freres. Et en mesme temps les reliques des corps qui auoient esté laissées tant par les bestes que par le feu, en partie deschirees & en partie bruslées, furent produites ensemble avec les testes des autres, & quelque tronçon de leur corps, qui demeurèrent sans sepulture, & par plusieurs iours deputerent quelques gens de guerre pour la garde. Sur cela les vns murmuroient, & les autres grinçoient les dents entre eux-mesmes, cerchans nouueaux moyens de se venger encores. Il y en auoit d'autres qui se rioient & se moquoient, magnifians leurs idoles, leur attribuant toutes les peines & tourmens que les nostres auoient endurez. Quant à ceux qui estoient les plus doux & benins entre eux, & qui sembloient auoir quelque compassion, ils faisoient encores ces reproches, disans : « Où est leur Dieu, & de quoi leur a serui ceste religion, laquelle mesme ils ont preferée à leurs propres vies ? » Voila comment ces infideles & Payens estoient esmeus en diuerses sortes. Quant à nous, nous estions merueilleusement angoissez, pour ne pouuoir enterrer les corps de nos freres. Car la nuict ne nous seruoit de rien pour ce faire, & les gardes ne pouuoient estre gagez par argent, ni aucunement apaisez ne fleschis par tant de prieres & supplications. Au contraire, ils les gardoient fort songneusement, comme s'ils eussent retiré vn grand gain de ce que les corps des Martyrs n'estoient point enterrez. »

Apres ces choses & quelques autres, il est adiousté en ceste mesme Epistre ce qui s'ensuit : « Finalement les corps des Martyrs exposez à mocqueries & rifees, gifans sur la terre, l'espace de six iours, en fin bruslez & reduits en cendres par ces infideles, furent iettez au fleuve du Rosne, qui passe par là, afin qu'on ne pensast qu'aucun residu en demeurast sur la terre. Or faisoient-ils ces choses, comme s'ils eussent eu la force de vaincre Dieu, & oster tout moyen aux Martyrs de reuiure, afin que ceux-ci, disoient-ils, n'ayent plus aucune esperance de la resurrection,

Expofent les
corps aux
chiens.

Blandine
gardee la der-
niere; fingulier
exemple de la
puissance que
Dieu desploye
en l'infirmité
des siens, par
lesquels il
trionphe de
Satan & du
monde.
Apres mille
tourmens elle
est mise à mort
par un
taureau.

Le gouverneur
& le peuple
enragez contre
les fideles.

(1) Apoc., XXII, 11.

de laquelle estans persuadez, ils nous introduisirent vne religion estrange & nouuelle, & mesprisent les tourmens, allans franchement & ioyeulement à la mort. Voyons maintenant s'ils refusciteront, & si leur Dieu leur pourra aider & deliurer de nos mains.» Voila ce qu'Eusebe a compris au 5. liure de son histoire.

Prinse de Polycarpe.

Ce que le mesme autheur recite du Martyre de Polycarpe, Euesque de Smyrne, est du tout memorable, pour l'instruction & grande consolation des fideles. Apres auoir recité comment les persecuteurs rechercherent ce bon pasteur lequel ils trouuerent caché par les fideles en vn lieu à l'escart, où il lui fut auis, trois iours auant sa prinse, que son liët estoit en vn feu qui le consuma en moins de rien, à l'occasion de quoi il assura ceux qui l'accompagnoient, qu'il finiroit ceste vie mortelle dedans le feu. Estant descouuert il descend vers ceux qui le cherchoient, leur monstre fort bon visage, leur fait dresser la table, & ayant obtenu d'eux de prier Dieu l'espace d'une heure en leur presence, il les estonna tellement, que la pluspart d'eux deploioient & detestoient le rude traitement fait à vn si honorable vieillard. *Sur ce Eusebe adiouste* : « Apres auoir acheué sa priere, en laquelle il fit vn sommaire de toute sa vie & fit mention de l'Eglise vniuerselle, l'heure de partir estant venue, on le chargea sur vn asne pour le mener en la ville. Quelques vns vindrent au deuant de lui, qui l'ayans fait monter en leur chariot, lui disoient : « Quel mal y aura-t-il de dire : Viue l'Empereur, & sacrifier ? » De prime face il ne sonna mot. Mais oyant que ils le pressoient : « Je ne ferai rien (dit-il) de ce que vous me conseillez. » Eux voyans leur peine & parole perdue commencerent à le rudoyer, & le poufferent du chariot en bas, tellement qu'il se froissa la cuisse. Neantmoins comme s'il n'eust rien souffert il passa outre. Le chemin estoit couuert de gens, qui fut cause que bien peu oyrent vne voix qui leur crioit du ciel : « Polycarpe, pren courage, & continue iusques à la fin. » Personne ne vid celui qui parloit ; la voix fut ouïe de plusieurs Chrestiens. Estant entré en la ville il y eut vn merueilleux bruit du peuple qui disoit que Polycarpe estoit prins. Le gouverneur, deuant qui on l'amene, l'in-

terroge. D. Es-tu celui qu'on nomme Polycarpe ? R. Ouy. D. Renonce ta religion, contregarde ta vie, jure par la vie de l'Empereur, change de maniere de viure, di que c'est bien fait d'exterminer les Chrestiens. Sur ce Polycarpe, regardant d'un œil ferme la troupe qui l'environnoit, haussant sa main avec vn grand soupir & leuant les yeux au ciel, respondit : Extermine ces infideles ci. D. Iure, despice Christ, ie te lairay aller. R. Il y a quatre vingts & six ans que ie fers à Christ. Il ne me fit iamais mal ne desplaisir quelconque : comment pourroie-je dire mal de mon Roi qui m'a sauué ? D. Iure par le bon heur de Cesar. R. Si vous prenez plaisir de me faire parler, faignant ne sauoir qui ie suis, **IE SVIS CHRESTIEN**. Si vous desirez sauoir que c'est du Christianisme, assignez moi iour, & vous en orrez parler. D. Parle de cela au peuple. R. C'est à vous que ie parle. Nous sommes aprins de rendre aux Princes & Magistrats honneur tel qu'il leur appartient & qui ne nous nuise point : quant à la populace, elle est incapable d'ouïr mes defenes. D. l'ay des bestes pour te faire manger à elles, si tu ne changes de langage. R. Faites les venir. Ma resolution est de ne point changer de bien en mal : au contraire ce nous est honneur de quitter les choses meschantes pour suivre les iustes. D. Je te feray brusler, si tu despites les bestes & perseueres en ton opinion. R. Vous me menacez d'un feu d'une heure, & ne sauez que c'est du feu eternal apresté aux reprovez. Pourquoi tardez-vous tant ? faites moi du pis qu'il vous sera possible.

Response notable de Polycarpe.

« Polycarpe parlant ainsi se sentoit plein de foy & de ioye. Sa face estoit si vermeille, qu'en lieu d'estre troublé des menaces du gouverneur, on le voyoit tresaiseuré, & le gouverneur tout passe, lequel enuoia vn des officiers crier par trois fois au milieu de la place : **POLYCARPE A CONFESSÉ QU'IL EST CHRESTIEN**. Apres ceste crie tous les Gentils & Iuifs demeurans en la ville de Smyrne commencerent à tempester & crier de tous costez : « C'est le Docteur de l'Asie, le pere des Chrestiens, le ruineur de nos Dieux, & qui a presché à plusieurs, qu'il ne les faut point adorer. » Passans outre ils suploient ce gouverneur de faire deschirer Polycarpe par vn lyon ; ce qu'il refusa faire, disant que le lyon auoit

Procédures contre Polycarpe, approchantes de la façon de faire des persecuteurs de nostre temps.

Est sollicité à reuolte.

Demandes & responfes.

desia couru & chassé. Lors ils se prindrent à crier qu'il fust donques bruslé tout vis, ce qui leur fut promptement accordé, afin que fust accompli ce que Polycarpe auoit prédit à ses amis : « Il faut que ie sois bruslé tout vis. » Le peuple courut de ce pas es poisles & greniers, d'où il apporte du bois & des farmens : à quoi ils estoient secondez par les Iuifs qui s'y employoyent de grand courage, selon leur coustume. Ayans dressé le bois, Polycarpe se despouille, & tafcha de se deschauffer, & lors on l'environne de ce qui estoit requis pour le supplice. Comme ils le vouloient attacher contre le pieu, il leur dit : « Laissez moi comme ie suis; celui qui m'a fait la grace de mespriser le feu, me fortifiera tellement que sans estre ainsi ferré ie demeurerai ferme & debout dedans les flammes. » A sa requeste ils se contenterent de l'attacher de cordes, & lui ayans lié les mains derriere le dos, le presenterent, comme vne grande victime des plus belles de tout le troupeau, en sacrifice de bonne odeur au Dieu Tout-puissant, à qui Polycarpe fit la priere qui s'ensuit :

« PERE de ton Fils bien aimé & benit Iesus Christ, par qui nous auons eu conoissance de toi, O Dieu des Anges, des vertus, de toutes creatures & de tant de fideles qui vivent en ta presence, ie te ren graces de ce qu'aujourd'hui & à ceste heure tu m'as fait cest honneur que ie sois du nombre des Martyrs, & que, beuuant en la coupe de Christ, i'aye part à la resurrection de vie eternelle en corps & en ame par la vertu du saint Esprit. Ie me presente ores deuant toi en sacrifice, que ie te prie auoir pour agreable; ce que tu fais & accomplis a esté manifesté ci deuant par toi, Dieu veritable qui ne peux mentir. Or ie te remercie de tant de biens, ie benit ton saint Nom, ie te glorifie par mon sacrificeur eternel Iesus Christ ton Fils bien aimé, par lequel gloire soit à toi, à lui & au saint Esprit des maintenant & à iamais. Amen. »

COMME il acheuoit, les bourreaux mettent le feu au monceau de bois : mais d'autant que le feu se vouloit autour de ce martyr, sans l'approcher, les meschans commencerent à crier à l'vn des bourreaux, & lui commandent de le transpercer d'vn coup de iaue-line. Ce qu'ayant fait, il fortit tant de fang du corps de ce saint person-

nage, pasteur de l'Eglise de Smyrne, que le feu en fut presques esteint. Et sur ce il rendit paisiblement l'esprit au Seigneur.

DOVZE hommes de Philadelphie furent aussi bruslez à Smyrne avecques lui, & quelques autres puis apres qui glorifierent le nom de Iesus Christ. Or i'ay récité vn peu au long le fait des martyrs de Lyon & de Vienne, & la procedure tenue contre Polycarpe, pource que cela monstre comme les anciens persecuteurs besongnoient pour la pluspart enuers les seruiteurs de Dieu. Ie repeterai en cest endroit ce que i'ay desia dit ci dessus : Qui fera celui tant despourueu d'entendement, qui ose diré que la doctrine & pure religion des saints martyrs & tesmoins de Iesus Christ, ait esté faulse, encore qu'ils ayent esté liurez de Dieu en la main des Payens leurs ennemis : et que la faulse religion de ces incredules ait esté bonne et vraie pource qu'ils surmonterent corporellement, et tuerent les pures fideles ? Ou, qui fera si audacieux de vouloir disputer avec Dieu, pourquoi il a souffert que son Eglise bien aimée ait esté oppressee de tant et si grandes afflictions ?

Mais Dieu par sa grace suscita de ce temps là, et apres aussi, d'entre les Payens mesmes, de saints & sauants personnages, de grande estime & autorité, lesquels par leurs doctes, saints, & diuins escrits (qu'ils appelloient Apologies) adressez aux Empeleurs Romains, au Senat, & aux Gouverneurs, propofoient l'innocence des Chrestiens, confessoient, magnifioient, & defendoient la religion chrestienne, & prouoyent que les Chrestiens sont innocens des sorfaits dont ils estoient accusez à tort. Qui plus est, ils furent si hardis que de decourir, taxer et refuter par ces Apologies la vanité & fausseté de la religion des Payens. Or ie mettrai ci apres les noms de tels personnages, prins d'Eusèbe, & noterai le temps auquel ils ont vescu : afin que chascun voye, comme la foy chrestienne, es grandes persecutions, s'est monstree ouuertement et hardiment, sans aucune peur ni frayeur, & a espandu ses rayons comme le soleil, nonobstant qu'elle fût persecutee en qualité d'heresie & seduction, & arrousee du sang des Chrestiens.

L'an du Seigneur 119. Quadratus, homme craignant Dieu, & de grande

C.LXX.

Priere de Polycarpe.

La Religion chrestienne confessee, & vaillamment defendue & prisee.

Diuers protec-
teurs d'icelle,
& de toutes
qualitez.

Au 4. liu.
chap. 9. de
l'histoire
Ecclesiastique.

autorité, presenta vn liure à l'Empereur Adrian, en faueur des Chrestiens. Sept ans apres, vn gentil-homme Romain, nommé Serenus Granius, enuoya vn semblable escrit au mesme Empereur. Autant en fit un grand personnage nommé Aristides. Ces liures esmeurent tellement cest Empereur qu'il manda à son Lieutenant en Asie, nommé Minutius Fundanus, qu'à l'auenir il ne receust aucune accusation contre les Chrestiens, sinon qu'ils fussent chargez de quelque autre crime. L'an 141. Iustin Philosophe, homme fort renommé en tout l'Empire Romain, escriuit & enuoya vne apologie pour les Chrestiens à l'Empereur Antonin surnommé le Debonnaire. Autant en firent Asian, & Apollinaire pasteur de l'Eglise de Hierapolis, & Milciades. Cest Empereur Antonin defendit à ses lieutenans en Asie, qu'ils ne fissent aucun desplaisir aux Chrestiens. On trouue la copie de sa lettre au quatriesme liure de l'histoire Ecclesiastique, chap. 13. Semblablement Athenagoras, Philosophe Athenien, escriuit vne Apologie à Marc Aurele Antonin, & à Lucius Aurelius Commodus, laquelle on trouue imprimée en Grec & en Latin. Il y auoit aussi à Rome vn fort sage & excellent Senateur, nommé Apollonius, lequel ayant esté recherché & accusé à cause de la Religion chrestienne, composa vn fort beau liure de la religion des Chrestiens & de leur innocence, lequel il representa au Senat: ce nonobstant il fut mis à mort. ce qui auint l'an du Seigneur 188. Finalement l'an 209. Tertullian escriuit aussi un fort beau liure pour les Chrestiens, où il demontre leur innocence, la folie des superstitions payennes, & la verité & excellence de la Religion chrestienne. Ce liure intitulé Apologetique, est encores en lumiere. Des Apologies de Iustin & de Tertullian nous extrairons pour le present ce qui s'ensuit, pour monstrier quelles estoient les Eglises chrestiennes d'alors.

Etat des an-
ciennes Eglises
chrestiennes.

« CEUX qui croyent (dit Iustin en sa seconde Apologie (1) pour les Chrestiens) ce que nous enseignons de Christ estre veritable, & promettent de viure comme sa parole le requiert, aprenent premierement à demander à Dieu par prieres, accompagnées de iusnes, qu'il

leur pardonne les fautes passées, & de nostre part nous ioignons nos prieres aux leurs. Puis apres nous les menons à l'eau, & renaissent en la mesme forte que nous auons esté regenez: car ils sont baptizez d'eau au Nom du Pere de tous, de nostre Dieu & Sauueur Iesus Christ, & du S. Esprit. Ayans ainsi instruit & baptizé quelqu'un, nous le ramenons vers les frères en l'assemblée, afin que tous ensemble facions prieres, tant pour nous mesmes que pour celui qui est de nouveau esclaire en la connoissance de son salut, afin qu'en adherant à la pure doctrine nous viuions si sainctement que nous soyons trouuez fideles obseruateurs de la volonté de Dieu, & que nous obtenions vie eternelle. Apres la priere acheuée, nous nous entrefaluons par vn baiser. Le Ministre ayant acheué l'action de graces, les diacres donnent aux fideles presens leur part de pain & de vin trempé, consacrez avec action de graces, & permettent qu'on en porte aux absents. Cest aliment s'appelle entre nous Eucharistie, auquel personne ne communique que ceux qui tiennent nostre doctrine pour veritable, qui ont esté baptizez du lauement de regeneration en remission des pechez, & qui viuent comme Christ a enseigné. Car nous ne prenons pas cela comme du pain & du vin commun: ains tout ainsi que Iesus Christ fils de Dieu, nostre Sauueur fait vray homme, a prins chair et sang pour nostre salut: aussi par la parole de priere & d'action de graces, nous apprenons que la viande sacree laquelle changee nourrit nostre chair & nostre sang est la chair et le sang de ce Iesus Christ vray homme. Le iour du Dimanche, les fideles des villes & des champs s'assemblent: lors on lit les escrits des Prophetes & Apostres. Apres que le Lecteur a acheué, le Ministre fait vne exhortation à saincteté de vie. Cela fait, les riches donnent l'aumosne, s'il leur plait, chacun à sa discretion. Leurs contributions sont mises es mains du Ministre, qui les distribue aux orphelins, indigens, &c. Nous faisons nos assemblees le Dimanche, pource qu'en ce iour-là Dieu crea le ciel & la terre, & Iesus Christ refuscita des morts. »

TERTULLIAN, en son apologetique, chap. 39: « Nous nous assemblons, dit-il, en grande compagnie, afin que nous obtenions de Dieu, par prieres & comme

Ce changement n'est pas en la substance des signes, ains l'usage, c'est qu'ils representent le corps & le sang de Christ: ce qu'ils ne faisoient pas auparavant.

(1) C'est-à-dire dans la grande Apologétique, chap. LXV et LXVI.

à force de plusieurs voix, ce qui nous est nécessaire. Vne telle importunité lui est agreable. Nous prions pour les Empereurs, & pour les estats publics, &c. Nous sommes assemblez pour ouïr la lecture de la parole de Dieu, & pour estre exhortez de nous repentir, ou de nous fortifier selon que la circonstance du temps le requiert. Quoi qu'il en soit, par saintes predications nous nourrissons la foi, releuons l'esperance, afferons le courage, & n'oublions de repeter (1) soigneusement l'obeissance aux commandemens de Dieu. En nos assemblees l'on a les exhortations, reprehensions & la censure de l'Eglise, laquelle iuge avec vn soigneux examen ceux qui faillent, se souenant bien que Dieu les regarde. Si quelqu'un a commis tel scandale qu'il soit banni des lieux où se font les prieres, & autres saints & publics exercices de Religion, cela lui est vn preiugé comme definitif de condamnation à mort eternelle. Certains anciens bien esprouvez, & qui sont montez en ce degré d'honneur, non point par argent, ains par tesmoignage de pieté, president en telles assemblees. Chascun apporte sa petite aumosne, par mois, ou quand il lui plait, & pourueu qu'il le puisse. Car on ne contraint personne, ains chascun donne de son bon gré. Et ce sont les deposts de pieté, dont nuls autres que les pources n'ont part. Nostre Cene monstre à son nom ce qu'elle requiert de fait. On l'appelle entre nous *Agapé*, c'est à dire dilection : quelques frais qu'il faille faire, c'est grand gain de despendre (2), pour les exercices de pieté. Tous les pources sont aidez & soulagez par ce moyen. L'on ne se met point à table, que preallablement Dieu n'ait esté inuocé. Chacun mange autant que la necessité le requiert. On boit selon qu'il est besoin à l'honesteté : les fideles se remplissent tellement, que c'est pour n'oublier point que mesmes durant la nuit il faut adorer Dieu. Leurs deuis sont tels qu'ils se souuiennent que Dieu les escoute. Après qu'on a laué les mains, & mis la lumiere sur table, selon que chacun peut, il est incité de chanter à Dieu par Pseaumes & cantiques spirituels. Cela descouure la sobrieté ou l'intemperance des vns et des autres. A l'issue

de table on prie Dieu comme au commencement.»

CE brief extrait de l'Apologetique de Tertullian nous amene par l'ordre des temps à la 5. persecution de l'Eglise sous l'Empereur Septimius Seuerus, enuiron deux cens cinq ans apres la naissance de Iesus Christ. Ce Prince, comme tesmoigne Tertullian, (qui viuoit de son temps) en son liuret à Scapula, portoit bonne affection aux Chrestiens, & s'opposoit à la fureur du peuple qui leur courroit sus. Mesmes il fit des edicts en leur faueur. Or, en l'an neufiesme de son empire, estant allé en pelerinage vers l'idole de Serapis en Alexandrie, il changea de volonté. En ce liuret adressé à Scapula & ailleurs Tertullian fait mention des principaux auteurs de la persecution, & S. Cyprian aussi qui les distingue en trois bandes, assauoir Payens, Iuifs & Heretiques. Les crimes imposez aux Chrestiens estoient sedition, crime de lese maïesté. On les accusoit d'estre homicides, sacrileges, incesteux, meurtriers de petits enfans & mangeurs de chair humaine, se meslans ensemble comme bestes brutes, apres les chandelles esteintes, adorans vne teste d'asne, & le Soleil pour leur Dieu; qu'ils ne seruoient de rien au monde, ains estoient ennemis du genre humain, contempteurs de la religion des peuples obseruee & maintenue par si longue espace de temps : ce qui auoit attiré tous les malheurs dont le monde estoit foulé, comme S. Cyprian dit que Demetrian diffamoit ainsi la doctrine de l'Euangile & les anciens Chrestiens. Eusebe décrit ceste persecution sous Seuerus, au 6. liu. de son histoire, ch. 1. & parle des fideles d'Egypte & de Thebaide executez à mort en la ville d'Alexandrie, entre lesquels fut Leonides, Pere d'Origene docteur fort renommé, & infinis autres. La persecution fut vehemente à Carthage, comme le liuret à Scapula le monstre, & en Capadoce pareillement les martyrs estoient decapitez & bruslez. On confisquoit leurs biens. Ce neantmoins tous perseuererent constamment, & au milieu des supplices condamnoient & detestoient les superstitions de leurs aduerfaires, ce qui est amplement traité en l'Apologetique de Tertullian, lequel descouure la vanité & iniquité des Payens, respond à toutes les calomnies imposees aux Chrestiens, & prouue qu'ils ne sont

Cinquieme persecution sous Seuerus.

Il parle des banquets que les Chrestiens faisoient tous assemblez ensemble, à la fin desquels ils communiqueoient à la S. Cene du Seigneur. 1. Cor. 11.

(1) Demander.

(2) Dépenser.

coulpables d'aucun des crimes qu'on leur imposoit. Durant ces horribles tempestes, la Foi, Charité & Patience des fideles croissoit & s'espuroit comme l'or en la fournaise : & le Seigneur d'autre part conuersa beaucoup de pasteurs & autres particuliers de son Eglise pour remettre les choses au dessus apres la mort de cest Empereur ; & l'estat de l'Eglise fut assez tranquille sous Caracalla, Macrin & Heliogabale. Mais la sixiesme perfection se ralluma sous Maximin, de laquelle il faut dire aussi quelque chose.

Sixieme
perfection
sous Maximin.

L'an de Christ 239. Iules Maximin perfecuta l'Eglise Chrestienne, commandant qu'on empoignast principalement les docteurs de l'Eglise, assavoir les pasteurs et ministres : car c'estoient eux qui seduisoient (comme il disoit) le pour peuple par leurs presches, & estoient cause de troubles en l'Empire. Et pourtant les faloit despescher pour remettre l'Empire en repos, & nettoyer le monde de ceste fausse doctrine. Plusieurs ministres de l'Eglise furent lors mis à mort : du nombre desquels font Pamphile & Maximus. Origene escriuit en ce temps-là, pour la consolation de l'Eglise, vn beau liure du Martyre, où il montre qu'il faut que les vrais Chrestiens confessent et rendent tesmoignage de leur foi, de bouche & par oeuvres & qu'ils la sceillent de leur sang, si besoin est. Car de son temps s'estoit esleuee vne pernicieuse secte des Helchefaites, lesquels disoient qu'il suffisoit d'auoir & garder la foi au cœur, & qu'on pouuoit bien (en temps de necessité) la renier de bouche. Ceste opinion est du tout contraire à la doctrine de l'Euangile, & des Apostres. Mat. 10. & Rom. 10. chap. Et dura ceste perfection & effusion de sang trois ans entiers.

Origene.

Hereſie des
Helchefaites,
renouuëe
par les faux
Nicodemites
de nostre
temps.
Septieme
perfection
sous Decius.

L'an de Christ 252. ou comme les autres disent 254. commença & fut esmeuë par toutes les prouinces de l'Empire, sous Decius, la septiesme perfection contre l'Eglise Chrestienne, qui fut beaucoup plus cruelle que la precedente. L'Eglise fut priuee de beaucoup d'excellens personnages en ceste perfection. Sixtus Euesque de Rome fut decapité. Laurent son diacre fut grillé, ainsi que le poëte Prudentius en fait mention & de plusieurs autres, en ses hymnes. En celui d'vn martyr nommé Romain, il traite excellemment de la Religion Chrestienne & des vrais exercices d'icelle.

cclii.

Il descrit aussi les tourmens de S. Hippolyte, qui fut desmembré par cheuaux sauuages. Babylas tres-excellent seruiteur de CHRIST, & Euesque d'Antioche fut tué. Icelui pria fort qu'on mist aupres de lui la chaine avec laquelle on le trainoit à la mort, comme son ornement & colier de l'ordre. Serapion, ayant esté deschiqueté de plusieurs playes, fut precipité du haut de sa maison en bas. Macaire, Alexandre, & Epimachus furent bruslez. Plusieurs vierges excellentes furent cruellement tourmentees & mises à mort, assavoir Apolloine, Eugene, Victoire, Theodore, Anatholie, Rufine, & plusieurs autres. Denis, Euesque d'Alexandrie, escriuit vne lettre à Fabian ministre d'Antioche, en laquelle il raconte seulement les saints martyrs qui furent mis à mort en Alexandrie, sous Decius. Ceste lettre est au 6. liu. de l'histoire Ecclesiastique d'Eusebe, chap. 31.

Grande
cruauté.

Hermannus Contractus (1) fait aussi vn long denombrement en sa chronique, des S. martyrs, qui souffrirent la mort en diuers lieux de l'empire, sous Decius. Bref en ceste perfection fut espandu vne infinité de precieux sang des innocens. Comme Tertullian auoit plaidé sous Seuerus la cause des Chrestiens, Cyprian, Euesque de Carthage, son disciple, fit le mesme & refuta les calomnies des payens en respondant à vn de leurs principaux Aduocats nommé Demetrian. Prudence aussi puis apres fit response, en beaux vers latins, aux plaintes & objections de Symmachus grand ennemi des Chrestiens.

A grand peine estoit cessée la vii. perfection, que la viii. commença, par le commandement de l'Empereur Valerian, l'an de Christ 260. en laquelle furent decapitez deux excellens personnages, assavoir Corneille Euesque de Rome, & Cyprian Euesque de Carthage en Afrique. Les historiens font mention d'vn grand nombre de grans personnages, qui en ce temps là receurent la couronne de Martyre. On escorcha adonc plusieurs fideles pour tascher de les destourner par ce cruel tourment de la foi Chrestienne, à celle des payens : en quoi ils n'obtindrent ce qu'ils desiroient.

Huitieme
perfection
sous Valerian.

(1) Hermann dit *Contractus*, à cause de son état de paralysie, fut moine dans l'abbaye de Reichenau (1013-1054). Il a laissé une *Chronique*.



LA NEUFIESME ET LONGUE PERSECUTION SOVS DIOCLETIAN, MAXIMIAN ET MAXIMIN.

IL n'y a personne qui ait escrit si diligemment de ceste persecution sous les Empereurs Diocletian, & Maximian, qu'Eusebe en ses deux derniers liures de l'histoire Ecclef. Car il a vescu de ce temps là, & raconte beaucoup de choses qu'il a veuës lui mesme. Après Eusebe, Nicephore en a aussi traité bien amplement au 7. liu. de son histoire cha. 3. &c. L'Eglise Chrestienne auoit ioui assez long temps d'un grand repos, assauoir l'espace d'environ vingthuit ans, depuis le gouvernement d'Aurelian iusqu'au 19. de l'empire de Diocletian. Les Chrestiens auoient l'exercice entier de la Religion, en toute liberté & sans aucune crainte. Les gouverneurs des Prouinces qui auoient la conoissance de la Religion y aidoient beaucoup, comme aussi fit le soin qu'en prirent quelques grans personages, & de grande autorité en la cour de l'Empereur, assauoir Dorotheus & Gorgonius qui furent seigneurs vrayement Chrestiens. Aussi estoient les Chrestiens, au commencement de ceste paix, de bon accord les vns avec les autres, ardents au seruire de Dieu, & viuans sainctement. Par ce moyen le nombre des fideles s'augmentoit merueilleusement, tellement qu'il falloit agrandir les temples & maisons, où ils s'assembloient pour faire prieres & ouïr la parole de Dieu. Mais avec le temps ce zeile ardent commença à se refroidir, & s'engendroient plusieurs debats & contentions, principalement entre les pasteurs & ministres, lesquels estans deuenus arrogans ne cessoient d'estriuer (1) ensemble, ce qui ne seruoit que de scandale & retardement au peuple, qui de sa part aussi ne s'amendoit pas beaucoup. Et pourtant le Seigneur retira sa main de dessus son peuple, permettant que les payens eussent puissance sur l'Eglise Chrestienne, pour la nettoyer & escurer de l'enrouilleure laquelle s'y estoit mise, & s'augmentoit de iour en iour.

Il ne fera pas hors de propos d'al-

(1) Disputer.

Trues de l'Eglise Chrestienne.

Abus de ceste paix.

S. Maurice, capitaine sous Maximian.

Le ne sauroi oublier en cest endroit ce que S. Ierome raconte en la vie de Paul premier hermite, touchant le temps des persecutions sous Decius & Valerian. Il dit donc, que les persecuteurs ne tascherent pas seulement de faire abiurer la Religion aux Chrestiens, par tourmens estranges, mais aussi par diuerses voluptez & plaisirs. Car ne les pouans contraindre à renier leur religion par aucune forte de tourmens, ils essayèrent de ce faire par voluptez, en enuoyant vers eux de belles femmes, qui les incitassent à paillardise & vilenie; & qu'il y eut vn de ces Martyrs, lequel pour se depestrer d'une telle femme, se coupa la langue avec ses propres dents, & la lui cracha au visage. Et que Paul, en ce temps là, s'enfuit en vn desert, où il passa sa vie en vne logette, & Antoine se retira là sur la fin de la vie de Paul. Ces deux furent les peres des Hermites, c'est à dire, de ceux qui s'estans retirez es deserts & lieux solitaires comme hors du monde, y passoient leur temps en grande austerité de vie. S. Ierome dit aussi que S. Antoine mourut aagé de 105. ans, l'an de grace 361. De ce commencement a, puis apres, eu son origine la Moinerie, de laquelle on ne parloit point en l'Eglise ancienne & lors que la corruption n'y estoit pas entree, comme elle a fait depuis.

Or du temps des suddites persecutions, on tascha de seduire les fideles par plusieurs plaisirs & voluptez.

Aurelian fut Empereur, l'an de grace 273. auquel est attribuee es histoires la neufiesme persecution. Il fut du commencement debonnaire & humain enuers les Chrestiens, mais sur la fin de son empire il se changea, & resolut, par l'instigation de certains garnemens, de persecuter l'Eglise Chrestienne. Eusebe tesmoigne au 7. liu. de l'hist. Eccle. cha. 26. & Orose aussi, qu'il ne peut executer & mener à fin ceste persecution, selon qu'il auoit deliberé, & qu'il s'effaya de le faire. Ce neantmoins l'Eglise de ce temps là fut en grande perplexité & angouisse. Mais l'Empereur fut tué à l'impourueu, & par ainsi la persecution cessa.

Les fideles furent aussi instiguez à renoncer leur foy par voluptez.

Commencement des hermites & moines.

Plusieurs font desournes de la religion par l'amour du monde.

Neufieme persecution sous Aurelian.

leguer ici ce que l'Euesque Ottho de Frisingen (1) raconte au liure troisieme chap. 45. touchant saint Maurice, lequel estant capitaine d'une bande Chrestienne sous Maximian, vint en Alemagne pour reduire, sous l'obeissance de l'Empire, les Bacharides ou Bacaudes qu'Eutropius appelle Bongarides. C'estoit vne troupe de gens mutins & feditieux. L'armee donc ayant passé les monts, & arriuee au pays de Valais, Maximian commanda à ses soldats qu'ils sacrifiasent aux dieux, pour auoir meilleure rencontre & obtenir victoire contre les ennemis. Mais Maurice & sa bande qui estoient Chrestiens ne voulurent point sacrifier, disans qu'ils estoient Chrestiens, & pourtant ne leur estoit loisible de sacrifier aux Dieux. Du commencement, ils furent cauteusement separez les vns à Solleure, Bonne, Cologne, Sandten & en d'autres passages & destroits, comme pour y tenir garnison : finalement, la plus grand'part de la legion conduite par Maurice fut massacree en pleine campagne, par les soldats Payens aupres d'Octodurum & Agaunum, auourd'huy Martinach, & Saint Maurice. Saint Ierosme rapporte ceste entrepryse de guerre contre les Bongarides à l'an de Christ 290.

Nonchalance.

Or, d'autant que ceste affliction de l'Eglise, & le iugement de Dieu courroucé contre les siens, n'esmeut pas beaucoup de gens, ains plusieurs persevererent en leur stupidité, malice & ingratitude, le Seigneur aussi redoubla les coups & lafcha la bride aux persecuteurs, pour foïetter plus rudement son Eglise. Car l'an 19. de l'Empire de Diocletian, & l'an 306. apres la natiuité de Christ, au mois de Mars, le propre iour de Pasque, furent publiez edicts par tout de la part des Empereurs contre les Chrestiens, saoir qu'on destruisist & rasast leurs temples de fond en comble, qu'on brustast toutes les Bibles & liures saints, & que ceux d'entre les Chrestiens qui estoient en dignité, ayans quelques estats, en fussent demis & deposez & priuez de tous honneurs. Il y auoit beaucoup d'autres choses semblables en ces edits.

Edicts contre les Chrestiens.

Persecution des ministres de l'Eglise.

(1) Othon, évêque de Freisingen (1109-1158), a composé une *Chronique depuis Adam jusqu'en l'an 1146*.

blié & commandé par les Empereurs qu'on empoignast par tout & qu'on mist prisonniers les pasteurs & ministres de l'Eglise, & qu'on les induisist à sacrifier aux dieux : s'ils refusoient de ce faire, qu'on les y contraignist avec toutes sortes de tourmens, ou qu'on les mist à mort. Adonc commença vne pitoyable & cruelle boucherie. Les docteurs & ministres de l'Eglise Chrestienne estoient menez, tirez & trainez par troupes es temples des idoles & à leurs sacrifices. Il y en eut quelques vns de ceux qui les menoiert lesquels meus de compassion, leur disoient : « Nous vous prions de vous taire, & faites pour le moins semblant d'auoir sacrifié, & nous vous deliurerons. » Mais ils protestoient à haute voix qu'ils n'auoient point sacrifié, ni ne vouloient pas sacrifier, ains estoient seruiteurs de Iesus Christ. Cela fit inuenter des estranges & nouveaux supplices contre les Chrestiens ; mais les bourreaux estoient plustost las de tourmenter, que les fideles n'estoient d'endurer. Car par la grace de Dieu ils perseveroient en la foi Chrestienne, iusqu'à la mort. Quelqu'vns effrayez des tourmens abiurerent, avec grande tristesse des fideles.

Ce qui auint à Nicomedie.

Cest edict cruel ayant esté affigé à Nicomedie, en Bithynie, & y estans pour lors tous les deux Empereurs avec leur cour, il y eut vn citoyen de la ville fort renommé pour sa Noblesse & dignité, lequel deschira cest Edict des Empereurs : à cause de quoi il fut sans delay mené deuant les Empereurs & ayant confessé qu'il estoit Chrestien, & ce qu'il auoit fait, qu'il l'auoit fait d'un zele ardent, il fut incontinent liuré aux bourreaux, qui le tourmenterent iusques au bout, puis le mirent à mort. Mais au milieu des plus cruels tourmens, on n'aperceut en lui vn seul signe de tristesse. Au mesme temps on fit mourir plusieurs seigneurs de marque & gentilshommes de la cour de l'Empereur : entre autres vn nommé Pierre, lequel, apres grans tourmens, fut grillé, & finit sa vie en ce cruel supplice. Dorotheus & Gorgonius, chambellans des Empereurs, apres plusieurs tourmens furent pendus & estranglez. Anthimus, Euesque de Nicomedie, fut aussi decapité, & plusieurs citoyens avec lui. Ainsî les brebis suiuiert leur pasteur en la confession du Nom de CHRIST, à trauers les tourmens et la mort mesme.

Plusieurs Gentilshommes, Seigneurs, & autres notables hommes mis à mort.

Embrafement
du palais
imperial.

En ce temps là, le feu se print à Nicomedie, au palais imperial. Dieu voulut chastier par ce moyen la grande cruauté des Empereurs & des payens lesquels roffissoient & brusloient tant de pources gens innocens. Mais il auint alors comme à Rome du temps de Neron, lequel ayant esté cause lui-mefme de l'embrafement de Rome, en imputa neantmoins la faute sur les Chrestiens, qui en estoient innocens. Ainsî firent ces Empereurs, qui commanderent par nouveaux edicts qu'on tuaft & que par tout on mist les Chrestiens à feu & à fang.

Perfecution
en Syrie.

En Syrie, les fideles, tant ministres que nobles & roturiers, hommes & femmes, & ieunes & vieux, estoient emprisonnez à grandes troupes, tellement que toutes les prisons en estoient remplies, & les rues des villes desertes, & y voyoit-on peu de gens, ce qui ayant esté signifié aux Empereurs, ils commanderent qu'on deliurast ceux qui vouldroient sacrifier, mais que les autres qui perséueroient à estre Chrestiens, fussent mis à mort après toutes fortes de tourmens.

Massacre
en Tyr.

A Tyr, en Palestine, hommes & femmes furent mis en spectacle, & iettez par troupes deuant les bestes fauuaiges, qu'on agoit pour leur courir sus & les deschirer; mais elles furent plus pitoyables enuers les Chrestiens, que les hommes &, au lieu de leur nuire, se ruèrent sur leurs maîtres. Neantmoins les payens, plus cruels que les bestes les plus farouches, se ruèrent sur les pources Chrestiens, les massacrerent & taillèrent en pieces avec vne cruauté plus que brutale.

Perfecution
en Egypte.

En Egypte & Thebaide, les Payens exercerent des estranges cruantez contre les fideles & en tuerent vn nombre infini. Ils ployoyent & courboient en quelques endroits les branches des arbres qui n'estoient gueres loin l'vn de l'autre, puis ayans lié vn pied des fideles à vne branche, & l'autre à vne autre, laissoient tout d'vn coup aller les branches, & par ainsî les fideles estoient miserablement deschirez. L'Abbé d'Vrsperg (1) escrit qu'en ce temps là en moins d'vn mois furent mis à mort plus de dix sept mille martyrs. Eusebe raconte au 9. & 10. chapitres du huitieme liure de son histoire, les grans tourmens de

cccvi.

plusieurs Chrestiens que lui mesme auoit veu mettre à mort, entre lesquels il fait mention de cest excellent personnage Phileas (1) lequel ayant escrit des martyrs, fut martyrizé lui mesme.

Il y eut vne ville renommée en Phrygie en laquelle tant le Magistrat que les fuiets, ieunes & vieux, estoient de la religion Chrestienne. Les Empereurs ayans enuironné & assiégré avec leur camp ceste ville, y mirent le feu, & furent bruslez ensemble tant les personnes que les biens, tellement qu'il n'en eschappa un seul. Le mesme Eusebe raconte beaucoup d'autres tourmens par lesquels infinis Chrestiens estoient mis à mort en Arabie, Capadoce, Mesopotamie, en Alexandrie & Antioche, & aussi au royaume de Pont.

Et combien que ces deux execrables chiens enragez, Diocletian & Maximian, resignassent le gouvernement, si est-ce que ceux qui vindrent à l'empire, assauoir Maxence fils de Maximian, & Galerius Maximin, ne perfecuterent pas moins cruellement l'Eglise que leurs predecesseurs, tellement qu'on tuoit & massacroit sans fin & sans cesse. Dorothee, noble & vertueuse vierge d'Alexandrie, fut dechassée par Maximin; d'autres vierges, qui ne lui voulurent complaire en ses vilénies, furent tourmentées & mises à mort. Sophronia, dame Romaine, & femme d'vn Preteur de Rome, aima mieux mourir de sa main propre, que d'estre violée par ce sale tyran.

Perfecution
sous Maximin.

Un grand nombre de bons Chrestiens furent mis à mort par ce tyran, ainsî qu'Eusebe en fait mention en son dernier liure. Entre lesquels furent trois seruiteurs de Christ & de l'Eglise, renommez par tout le monde, assauoir Syluain, Pierre & Lucian, Ministres de Tyr, d'Alexandrie, & d'Antioche. Lucian auoit diligemment trauaillé sur les S. Escritures, comme S. Ierome en fait mention. Ces excellens personnages n'ont pas seulement confirmé & rendu tesmoignage à la Religion Chrestienne par presches & par escrits, mais aussi par leur sang & ont perséuéré en la confession du Nom de Christ iusques à la fin.

Ceste cruelle & horrible perfecution

(1) Evêque de Thmuis, en Egypte, martyrisé vers 309 à Alexandrie. A écrit une *Lettre pastorale* conservée par Eusèbe.

(1) Abbaye près d'Augsbourg en Bavière.

tion dura depuis l'an de Christ 306. iusques à l'an 320. assauoir 15. ans. Car l'an 321. la poure Eglise tant harassée, & quasi du tout abolie, fut soulagée par l'Empereur Constantin, l'an 10 de son Empire, sous lequel elle eut paix. La persecution susnommée est la plus longue & cruelle qui ait esté depuis la natiuité de Christ : en laquelle neantmoins l'Eglise Chrestienne fut inuincible par la foi, & foula aux pieds toute fausse doctrine & idolatrie.

Dieu est iuste & veritable, comme la foi aussi.

Or pour retourner au propos tenu par ci deuant : Qui est celui qui ose pourtant dire que la Religion des Payens & Romains estoit la vraye, pour ce qu'elle auoit de son costé les Empereurs, lesquels plongeoyent & arrousoient celle des Chrestiens en leur propre sang, obtenant contre eux tout ce qu'ils souhaitoient; au contraire les Chrestiens estoient sous la croix avec toutes sortes de calamitez & miseres ? Qui entreprendra de disputer avec Dieu de ce qu'il permet que ses bien-amez endurassent tant par ces meschans qui se voutoient en toutes sortes de vices & vilenies ? Asçauoir-mon si cela estoit bien ou mal fait ? Car Dieu ne fait rien sinon iustement & esproue & polit les siens par la croix & par les afflictions, ainsi que l'orfeure esproue l'or & l'argent au feu. Les fideles fauent bien cela & partant, quand ils sentent telles pensees procedantes de l'impatience de la chair, ils s'humilient en leurs cœurs suiuant l'exhortation de l'Apostre S. Pierre : « Humiliez vous (dit-il) sous la main puissante de Dieu, afin qu'il vous exalte aussi en son temps, & iettez tout vostre fouci sur lui, car il a soin de vous (1). »



LA DIXIEME PERSECUTION.

Treues de l'Eglise.

L'EGLISE Chrestienne eut repos depuis le 10. an de l'Empire de Constantin le grand iusques au trentieme & dernier an d'icelui, & creut & s'augmenta durant ce temps plus qu'elle n'auoit fait depuis la natiuité de IESVS CHRIST.

Abus du repos.

Incontinent apres la mort de Conf-

tantin, les Ministres de l'Eglise, abusans de la paix & repos qu'ils auoient, se fourrerent beaucoup de debats parmi la simplicité de la religion : tellement qu'ils se banderent les vns contre les autres, & fut le peuple diuisé en plusieurs sectes, delaisant la simple & vraye Religion, estant abbreuée de la fausse qui engendroit les disputes. Car alors print naissance la meschante & blasphematoire heresie des Ariens, lesquels enseignoient que nostre Seigneur Iesus, Fils de Dieu, n'estoit pas Dieu eternel, d'une mesme essence avec le Pere. Constantius aussi, fils de Constantin, fut alors enuyvré de ce venin. Constantin le grand laissa trois fils, assauoir Constantin le 2. Constantius, & Constans ausquels il fit partage de l'Empire. Constantius se monstra aduersaire des vrais & fideles docteurs, lesquels s'opposoient à la doctrine des Ariens, en les deschassant, & principalement persecuta asprement S. Athanase, & avec lui plusieurs autres. Il en mit quelques vns en prison bien estroitement & tourmenta fort les vrais fideles, comme il en est fait plus ample mention en l'histoire Ecclesiastique. Ceste persecution comença enuiron l'an de Christ 343.

Heresies des Ariens pleins de blasphemies.

Athanase, Euesque d'Alexandrie.

Persecution sous Iulian l'Aposlat.

Dieu visita aussi son Eglise à cause des contentions & debats, non seulement par la persecution nouvelle des payens, comme il auoit fait deuant le temps de Constantin, ainsi qu'auons veu par ci deuant. Car l'Empereur Iulian s'opposa fort à l'Eglise Chrestienne, s'efforçant de la ramener à l'idolatrie des payens. Cela auint l'an de Christ 366. Ce Iulian auoit esté auparauant non seulement chrestien, mais aussi lecteur en l'Eglise. Mais incontinent qu'il s'accointa de certains philosophes, & principalement de Libanius sophiste, il se reuolta peu à peu de la Religion, & finalement receut celle des gentils, en laquelle il deuint tellement aueuglé & endurci, que par lauemens il tascha d'effacer de son corps le S. baptesme des chrestiens. Et fut tellement possédé du diable qu'il se mesloit beaucoup des arts Magiques, & prenoit grand plaisir à faire choses agreables à Satan.

Estant esleu Empereur apres auoir obtenu vne grande victoire contre les Alemans, pres de Strasbourg, où il en destit trente mille, il tourna toutes ses forces contre la Religion Chrestienne, ourant les temples des idoles que

Icelui abuse meschamment de la grace & patience de Dieu.

(1) 1 Pier., V, 6-7.

Constantin auoit fermez, & defendant sur peine de la vie qu'on ne les ourrist & qu'on ne sacrifiait en iceux. Mais Iulian sacrifioit lui mesme aux idoles, & permit à vn chacun d'y sacrifier & par ainsi le seruice des idoles s'augmentoit fort. Car les payens, qui durant le gouvernement de Constantin, s'effoient tenus coys, en esperance que les choses changeroient, se monstrerent adonc, & leuerent les oreilles contre les Chrestiens. Iulian osta toutes les dignitez, honneurs & priuileges que Constantin auoit donnez à l'Eglise & à ses ministres. Il fit aussi defense que les Chrestiens n'allassent aux escholes de peur que par les poëtes, orateurs, & philosophes qui leur y feroient leus, ils n'aprinssent à refuter la religion des payens, par leurs propres liures. Lui mesme aussi composa quelques liures contre la foi & religion Chrestienne, auxquels fit response sainct Cyrille Euesque d'Alexandrie. Il nommoit les Chrestiens par mespris Galileens, & CHRIST mesme Galileen. Il ne confisqua pas tant seulement tous les biens de l'Eglise, mais aussi imposa grands tributs & tailles aux Chrestiens, puis en se moquant d'eux : disoit que leur IESUS CHRIST auoit defendu d'assembler des thresors, & qu'il auoit commandé si quelcun leur estoit la robbe, qu'il faloit donner aussi le manteau. Et par ainsi pilloit les poures Chrestiens, en se moquant d'eux : & quand il leur faisoit quelque iniure ou desplaisir, il disoit qu'ils portassent cela patiemment, puisque Christ les auoit ainsi enseignez.

Ayant aussi Constantin le grand osté de l'estandard des Romains les pourtraits des dieux & idoles des payens, au lieu desquels il y fit mettre vne croix blanche, Iulian osta la croix, & fit remettre les images de Iupiter, de Mercure et de Mars : afin que quand on portoit honneur à l'estandard, s'enclinant deuant, on pensast que les Chrestiens fissent cest honneur aux idoles. De mesme faloit-il que les soldats qu'il enroolloit & qui receuoient sur cela l'auance de la solde, iettassent vn grain en la braise qui estoit sur l'autel, & honorassent par ainsi les Dieux.

Sur quoi s'ensuiuit vn fait merueilleux. Car certains soldats Chrestiens ayant fait cela inconsiderement, apres y auoir pensé de plus pres, coururent vers l'Empereur, iettans l'argent desia receu, & crians qu'ils estoient chref-

tiens, & qu'ils vouloient mourir chrestiens. Qu'ils n'auoient point pensé à ce qu'ils auoient fait, & qu'ils auoient grandement peché, à cause dequoi, ils se presentoient là en personne pour en icelle porter la peine de la faute que la main auoit commise. L'Empereur commanda qu'ils fussent decapitez, & comme on les menoit pour executer la sentence, changeant d'opinion il leur donna la vie. Il fit neantmoins vne ordonnance que pour l'auenir les chrestiens ne seroient employez aux charges de la guerre, ni aux estats de la cour & de iustice ni à aucun autre office & dignité.

Partout l'empire plusieurs chrestiens furent outragez, iniuriez, tourmentez, & miserablement mis à mort. Du nombre desquels fut l'excellent & ancien seruiteur de Christ Marc, Euesque d'Arethuse. Icelui auoit aidé autresfois à destruire le temple des idoles qui estoit en Arethuse. A cause dequoi Iulian le haïssoit, & conseilla aux citoyens qu'ils sollicitassent Marc à reedifier ce temple là. Ce qui lui estant impossible, ils requierent de lui qu'il payast sa part de la despense. Il leur respondit qu'il ne leur bailloiroit pas vne maille; à cause de quoi il fut cruellement mis à mort après plusieurs tourmens.

Aussi furent mis à mort les excellens seruiteurs de CHRIST, Gregoire d'Alexandrie, Eusebe, Nestorius, Zenon, Basile d'Ancyre, & Cyrille, Diacre de l'Eglise de Ierusalem. En la ville d'Heliopolis furent menees beaucoup d'honnestes vierges au theatre, non seulement toutes nues, mais aussi furent fendues remplies d'auoine & d'orge, puis iettees deuant les pourceaux, pour estre deschirees.

Ily auoit en Meroé, ville de Phrygie, trois honnestes citoyens, Macedonius, Theodulus & Tatianus, lesquels allerent de nuit au temple des idoles, qui auoit esté fermé iusques alors, & auoit esté ouuert le iour de deuant par le iuge de la ville, afin qu'on y sacrifiait & ietterent par terre les idoles & les rompirent. Et comme le gouverneur de la ville, Amatus, prenoit prisonniers plusieurs autres Chrestiens, & les tourmentoit pour sauoir qui auoit brisé les dieux, ces trois se presenterent deuant lui, & dirent qu'il ne tourmentaist plus personne à cause des idoles qui auoient esté rompues, car c'estoyent eux qui auoient fait cela:

Tourment
des fideles.

Les Chrestiens
font appelez
Galileens.

L'enfeigne des
Romains
changee.

Ouverte con-
fession de foy.

Trois Martyrs
brulez.

à cause de quoi, ils furent rostis & bruslés à petit feu. Arthemius, gouverneur en Egypte, ayant perseueré constamment en la religion Chrestienne, fut priué de tous ses biens, & finalement décapité, comme aussi plusieurs autres gens de bien. Si quelqu'un desire auoir plus ample conoissance de ces choses, qu'il lise le sixieme liure de l'histoire Tripartite (1), ensemble l'histoire Ecclesiastique de Rufin, de Theodoret Euefque de Cyr, & de Sozomene.

Iulian permit aux Iuifs d'edifier un temple en Ierusalem, & d'y sacrifier.

Iulian, pour faire despit aux Chrestiens, lesquels il ne pouuoit contraindre d'accepter la religion des payens, permit aux pures & misérables Iuifs de s'assembler en Ierusalem, & de bastir le temple, & d'y sacrifier, leur promettant son aide. Iceux s'estans assemblez, en grand nombre, de tous costez, & ayans apresté tout ce qui estoit necessaire pour cest edifice, & dressé les loges pour pouuoir traualler, ayans aussi fait vne partie du fondement, & estans tous prests de bastir dessus, voici venir vn tremblement de terre, lequel esbranla & fit ouuir les fondemens, dont sortit vn feu espouuantable. Il suruint aussi vn fort grand orage, lequel ietta par terre les loges & tout ce qu'ils auoient dressé & tua vne grande multitude des Iuifs. Il y eut aussi vne boule de feu, laquelle allant çà & là, le iour suiuant, fit grand dommage. Cyrille, Euefque de Ierusalem, auoit tousiours, d'une constance admirable, predit aux Iuifs & Gentils, qui vsoient de grandes menaces & insolences contre les Chrestiens, qu'ils ne bastiroient iamais le temple, ni ne sacrifieroient, ainsi qu'il en est fait mention en la prophetie de Daniel & en l'Euangile. Et tant plus ils s'estoient moquez du seruiteur de Iesus Christ, deuant ceste destruction, plus furent-ils humiliez & confus, apres ces grandes merueilles de Dieu.

CCCLXXI.
Nouvelle per-
secution sous
Valens.

Or combien que les Chrestiens eussent quelques treues & relaches apres que Iulian fut miserablement tué en Perse l'an de Christ 367. si est-ce que cela ne fut de longue duree. Car Valens & son frere Valentinian estans paruenus à l'empire, Valens fut incontinent seduit par la fausse & meschante doctrine des Ariens; mais Valentinian demeura constant en la foi Chrestienne. Valens commença à per-

secuter les vrais fideles, l'an de Christ 371. & s'efforça de les contraindre à recevoir la meschante & reprouee doctrine des Ariens; mais l'Eglise s'y opposa courageusement. Il deschassa de tous costez hors de leurs Eglises les fideles & bons Euefques, Pasteurs & Docteurs. Il en tourmenta aussi plusieurs, les faisant mourir finalement.

Or estant fort grande la persecution par tout, & n'ayans les Ministres des Eglises ni autres fideles aucune place seure, ains estans par tout mal menez, pillez, deschassez, & massacrez, les Eglises se résolurent d'enuoyer vne ambassade à l'Empereur, pour se plaindre & lui demander aide, secours & protection. Ils esleurent doncques 80. Ambassadeurs des principaux, afin qu'ils eussent plus d'apparence. Iceux s'estans presentez deuant l'Empereur à Nicomedie, & propofans ce qu'ils auoient en charge, en forme de supplication, l'Empereur fut troublé en soi-mesme, sans en faire aucun semblant, & appella secrettement vn sien seruiteur Modestus, auquel il donna charge de massacrer tous ces ambassadeurs ensemblement. Mais craignans, s'ils les eussent fait mourir ouuertement, que le peuple ne se fust mutiné, ils les mirent tous en vn nauire, faisans semblant de les enuoyer en exil. Les mariniers estans venus en haute mer mirent le feu au nauire, & se sauuerent en vn esquif, & par ainsi bruslerent le nauire & ces 80. seruiteurs de Dieu. Lequel acte meschant & cruel contrista grandement toute l'Eglise.

Qui desire scauoir plus d'exemple de ce cruel massacre des Chrestiens, il en trouuera au 7. liu. de l'hist. Trip. & au 4 liure de Socr. & de Theodoret. L'obmetts ici la persecution d'Athalarich (ou d'Athalarich comme les autres l'appellent) Roy des Gots. Il perfecuta aussi les Chrestiens l'an 373. & en tua quelques vns, & deschassa les autres hors de son pays. Mais pource qu'aucuns tiennent que ceux qui furent persecutez estoient Ariens: voila pourquoi ceste persecution ne doit estre nullement mise au nombre de celles des Orthodoxes & vrais Chrestiens. Au contraire, l'Eglise Chrestienne n'a gueres eu de plus cruels ennemis que ces heretiques Ariens, lesquels estans en vogue apres la mort de Constantin, pource qu'à leurs blasphemes ils conioignirent la violence contre les fideles, il en faut dire quelque mot.

La persecution
d'Athalarich.

(1) Histoire qui est l'abrégé de celles d'Eusèbe, de Socrate et de Sozomène.

ARIVS, homme ambitieux, ayant combattu la Deité de Iesus Christ, fit vne trefmalheureuse fin. Neantmoins ses adherans continuerent & les choses passerent comme le discours fuiuant le monstre. Constantin deux ans auant fa mort, par les persuasions de sa sœur Constantia, rappela d'exil l'heretique Arius, & bannit Athanase. Ce changement de volenté en vn si grand Prince ralluma les discordes Ariennes : car apres le bannissement d'Athanase, Arius reuint en Alexandrie &, comme s'il eust tout gagné, fortifia son parti, tellement que plusieurs Euesques, qui n'auoient osé dire mot auparavant, commencerent tout ouuertement à maintenir ses erreurs, specialement apres la mort de Constantin. Or Athanase se tint caché l'espace de deux ans & quatre mois chez Maximin Euesque de Treues. Constantin, fils aîné de Constantin le grand, Prince magnanime, & seigneur des Gaules, fuiuant le testament de son pere, fit tant qu'Athanase retourna en Alexandrie. Lors Arius estoit mort & Constantius qui estoit encore ieune, ne soustenoit pas ouuertement les Ariens, combien que quelques Euesques de ceste secte eussent grand acces à lui.

ATHANASE, ayant esté receu, gouerna son Eglise l'espace de trois ans. Cependant par les menées d'Eusebe Euesque de Nicomedie & de quelques autres, Constantius, deuenu grand ennemi des vrais Chrestiens, chassa de Constantinople l'Euesque nommé Paul, & Athanase d'Alexandrie, où vn certain nommé George vint à main armée pour y estre Euesque. Athanase fut contraint de se cacher plus estroitement que iamais : &, pour ce que ses ennemis le cerchoient de toutes parts pour le faire mourir, il se retira viftement à Rome, où lui & Paul Euesque de Constantinople demeurèrent quelque temps chez l'Euesque Iules. Puis vindrent trouver l'Empereur Constans qui estoit paisible possesseur de tout l'Occident. Les affaires furent tellement sollicitées en sa cour que finalement, du consentement des deux frères Constans & Constantius, vn concile fut assigné lequel on tint en vne ville d'Illyrie nommée Sardes dix ans apres la mort de Constantin le grand, l'an de Christ 351. Deux cens cinquante Euesques s'y trouuerent, entre autres Athanase & Hosius Eues-

que de Cordube (1), lequel (comme le porte l'Epistre Synodale) estoit fort aagé, & honorable, pour s'estre toujours monstré constant à confesser la verité parmi beaucoup d'afflictions. Ce concile declaira qu'il embrassoit la doctrine contenue au Symbole de Nicee, & condamna tous ceux qui y contredisoient. Le decret d'icelui est inferé en l'histoire Ecclesiastique de Theodoret, où il est dit entre autres choses : Que le Pere n'est point sans le Fils; que le Fils n'a esté engendré, ni ne peut estre sans le Pere. Or ce siecle là fut si calamiteux, qu'au mesme temps l'on tint vn Concile tout contraire à celui de Sardes en vne ville de Thrace nommée Philippopolis: ce qui auint à cause qu'il y auoit plusieurs Empereurs, au lieu que du temps du Concile de Nicee, Constantin estoit seul maistre. Constantius estoit ieune, & ses flatteurs le gastoient. Aussi tels malheurs & troubles en l'Eglise procedent de ceux qui manient les Princes à leur plaisir. Quatre ans apres fut tenu vn autre Concile à Smyrne (où Constantius assista) contraire au Concile de Sardes. Ici faut-il considerer de combien de maux l'Eglise estoit pressée parmi tant de conciles contraires les vns aux autres : car mesmes apres celui de Sardes, on en a tenu six autres qui ont falsifié le symbole de Nicee, a fauoir le Concile de Smyrne, de Rimini, de Milan, de Seleucie, de Constantinople & d'Antioche : desquels ie dirai quelque chose d'auantage ci apres, afin que l'on considere les calamitez de l'Eglise. Mais premierement il faut acheuer sommairement l'histoire d'Athanase.

APRES le Concile de Sardes l'Empereur Constans requit son frere Constantius de restablir Athanase en son Eglise d'Alexandrie & declaira tout haut qu'il l'y rameneroit, si son frere ne vouloit le reintegrer. Combien que l'affaire fust tiré en longueur par subtil moyen, en fin toutesfois les amis de Constantius, ayans peur de troubles, lui conseilletterent d'accorder le restablissement d'Athanase, plustost que d'attirer vne guerre ciuile. Finalement donc Constantius permit à Athanase de retourner en son Eglise : mais quelque temps apres Constans mourut, tellement qu'Athanase fut chassé derechef

(1) Cordoue, *Corduba*.

hors d'Alexandrie, d'autant (ce disoit Constantius) qu'il auoit persuadé Constantins de faire la guerre. Ainsi donc Athanase fut banni, & demeura caché en Lybie l'espace de six ans iusques à la mort de Constantius. D'autre costé l'Euesque George commit de grandes cruauitez en Alexandrie. Il fit conduire des ieunes filles iusques pres d'un feu ardent, & les menaça de les faire ietter dedans, si elles ne promettoient solennellement de quitter la doctrine d'Athanase. Du temps de Iulian, Athanase retourna & depuis, encore que Iulian eust commandé qu'on le fist mourir, neantmoins il demeura en son Eglise d'Alexandrie iusques à l'an septiesme de Valentinian. Depuis qu'il commença à gouverner ceste Eglise iusques à sa mort l'on conte quarante six ans. Le cours de sa vie montre combien il a veu de maux en l'Eglise, & quelles traufferies il a euës, dont toutefois le Seigneur l'a deliuré.

OR outre les maux faits à Athanase, excellent seruiteur de Dieu, ils n'espargnerent pas les autres Orthodoxes & vrais Chrestiens. Car ils firent releguer Paul, Euesque ou pasteur de l'Eglise de Constantinople, en Capadoce, où il fut estranglé tost apres. Marcellus, Euesque d'Ancyre, fut banni. Lucius, Pasteur de l'Eglise d'Adrianopoli, mourut chargé de fers en prison. Ne pouans attraper Athanase, ils firent tuer Theodulus & Olympius Euesques au pays de Thrace. Macedonius fauteur des Ariens, establi à Constantinople en la place de Paul, la persecution s'alluma contre les vrais fideles dont les vns furent chafsez des temples, les autres contraints d'auouer pour bonne l'herese d'Arius, avec la mesme violence dont auoient vsé auparauant les manifestes persecuteurs de l'Eglise. On fouettoit les vns si rudement qu'ils en mouroient; les autres estoient chafsez, priuez de leurs biens & priuileges, flestris d'un fer chaud au front, torturez, executez de mort honteuse; les autres mouroient de miseré & paureté en exil. Tout l'Orient fut ainsi trauaillé par ces faux Chrestiens en toutes les Prouinces de l'Empire, sur tout à Constantinople, où deux des domestiques de l'Euesque Paul, nommez Martyrius & Marcian, accusez par faux tesmoins, l'un Soudiacre, l'autre Lecteur en l'Eglise, furent mis à mort.

L'EMPEREUR Constantius, requis par Macedonius, permit à ce faux Euesque de faire des temples des Chrestiens tout ce que bon lui sembleroit: au moyen de quoi ce Macedonius, fuiui d'une troupe de gens armez, ruina tous les temples des fideles qu'on appelloit lors Homousians. Il fit de terribles rauages alors, & se rua sur les pierres viues aussi, n'espargnant hommes ni femmes, ains leur faisant sentir ses cruauitez en infinies sortes, & ne cessa qu'il n'eust esmeu sedition à Constantinople, où grand nombre de gens furent tuez.

ENTRE les persecuteurs des Chrestiens, furnommez Homousians, c'est à dire Consubstantiels (pource qu'ils soustenoient, ce qui est vrai, que Iesus Christ en sa nature diuine est de mesme substance, c'est à dire vrai Dieu comme le Pere,) il y auoit vn colonel Manicheen, homme cruel entre tous autres, nommé Sebastian, lequel commandoit aux bandes des massacreurs. Icelui escriuit aux gouverneurs des villes & aux capitaines des places qu'ils courussent sus aux fideles Pasteurs, & baillassent les temples aux heretiques. Il fut bien obeï: car on enuoya en exil les plus anciens ministres de l'Eglise, comme Ammonius, Mais, Psenosiris, Ilammon, Plenes, Marc, Athenodore, Dracontius, Philon & autres mentionnez en l'Epistre qu'Athanase escrit aux freres demeurans es solitudes & deserts. On n'eut pitié ni compassion quelconque de ceux qui estoient malades & valetudinaires: seulement on les chargeoit sur des chariots, fuiuis de gens pour enterrer ceux qui mourroient par les chemins.

Si quelques particuliers, touchez d'humanité, faisoient quelque bien aux pures vesues & enfans orphelins des Chrestiens, on les tiroit incontinent comme coupables en iustice, où ils estoient condamnez, batus & traitez cruellement, en presence de ce Sebastian qui y prenoit vn singulier plaisir, à la coustume des gens de sa sorte, entre lesquels misericorde & douceur font estimees vices. Il maintint aussi les horribles faccagemens commis ailleurs à l'endroit des fideles, dont il faut dire quelque chose, laquelle se rapporte naïvement aux cruauitez commises depuis par l'Antechrist Romain & ses adherans, parez de beaux tiltres, à l'ombre desquels ils ont plus exercé

de cruauté contre l'Eglise Chrestienne que tous les Payens.

ATHANASE, ayant esté auerti que Constantius le faisoit chercher pour lui oster la vie, se retira d'Alexandrie en lieu de seureté. En son lieu fut enuoyé vn nommé George de Capadoce, lequel, entré en ceste Eglise-là, amassa des troupes de Payens, de Iuifs & autres meschans garnemens, armez de glaiues & bastons, lesquels il enuoya courir sus aux fideles assemblez pour ouïr la parole de Dieu. Les lieux où se faisoient les assemblees furent bruslez. Toute la ville commence à se desoler & lamenter. Les habitans demandent iustice au gouverneur, pource que les ieunes filles estoient despouillees & violees, voire tuees si elles resistoient. Les fideles estoient foulez aux pieds, decapitez, daguez, assomez, & ceux qui se pouuoient sauuer auoient esté griefuement blesez en quelque partie de leurs corps. Les Payens sacrifierent à leurs idoles sur la table du Seigneur, blasphemans & despitans nostre Seigneur Iesus Christ Fils du Dieu viuant, faisant des insolences & des contenances si vilaines que ce seroit vne honte de les dire. D'autres aussi meschans trainoient les ieunes filles, & les contraignoient d'abiurer la Religion, foulans aux pieds & hachans en pieces celles qui n'y vouloyent entendre. George, ioyeux d'vne si belle entree, donna le bien des fideles en proye à ses massacreurs, lesquels, se voyans ainsi les armes en main, commirent tous les brigandages que l'on sauroit penser, pillans entierement les maisons, buuans le vin des caues, espendans le reste, emportans portes, fenestres & treillis, allumans à leurs idoles les chandelles de cire dont les Chrestiens se seruoient en leurs assemblees faites par fois de nuit. Cela n'esmouoit point les Ariens, au contraire ils s'agrissoient tant plus contre les Chrestiens : tellement que vous eussiez veu les Pasteurs & anciens de l'Eglise, & les autres fideles de tous estats, voire les ieunes filles, estre tirez en iustice, trainez en prison, puis aduigez au fisque, ou fouëtz, ou priez de leurs commoditez; specialement on ostoit les pensions & viures à ceux qui seruoient à l'Eglise. D'autre costé ce venerable George crioit en chaire à gorge desployee contre les Chrestiens, & se desborda si auant, que la

veille de Pasques, estant entré en certain temple avec vn capitaine des Payens, il lui fit empoigner trente quatre ieunes filles, quelques hommes & femmes de qualité, puis les fit fouëtter cruellement, & ietter puis apres en estroite prison. Entre autres actes il fit cruellement fouëtter vne ieune fille, laquelle portoit un liure de Pseumes entre ses mains. Les bourreaux lui ayans arraché son liure, & deschiré son corps à coup de verges, la ietterent & confinerent en vne fosse. La semaine d'apres Pasques, il fit encore pis, adioustant, à nouveaux emprisonnemens de plus grand nombre de personnes, les pillages des maisons de plusieurs Chrestiens. En la semaine d'apres la Pentecoste, comme le peuple s'estoit assemblé au Coemitiere, ne voulant entrer au temple où ce faux Euesque preschoit, ni communier avec lui, ce meschant fuscite ce colonnel Sebastian, duquel a esté parlé ci dessus, lequel sans delay assemblant vne troupe d'aussi gens de bien que lui, se rue sur les fideles qui prioient Dieu, & à coups de traits, de iauelines & d'espees fait vn horrible carnage, amene les ieunes filles nues pres d'vn feu, au milieu de la ville, & leur commande d'abiurer la vraye religion. Mais d'autant qu'elles n'en voulurent rien faire, il les fit tant souffleter, que leurs propres parens & amis ne les pouuoient recognoître de long temps apres. Il fit mourir à coup de verges pres de quarante hommes, & relegua en vne isle tous les autres qu'il peut attraper, ne voulant permettre qu'on enterrast les corps des occis, ains les fit cacher & garder sans sepulture. Athanase en l'Apologie de sa suite, Socrates & Theodoret en leurs histoires Ecclesiastiques, font mention de ces choses.

Cependant les Ariens obtiennent de l'Empereur qu'on tiendroit vn Concile à Milan pour condamner Athanase & les Orthodoxes, c'est à dire ceux qui tenoient la pure doctrine. Quelques Euesques d'Occident venus là en bon nombre, apres auoir decouuert la fraude des heretiques, ne voulurent consentir ni se trouver avec eux, & mesmes firent vne viue censure à l'Empereur Constantius qui s'y estoit trouué, au moyen de quoi ils furent releguez. Entre autres fideles ministres de l'Eglise, qui se porterent courageusement, estoient Paulin & Hil-

Conferez avec ce massacre celui de Vassy & autre de ce dernier temps.

aire Euefques en France, Osius Euefque Efpagnol, & Liberius Euefque de Rome, qui refiftèrent formellement aux Ariens & à l'Empereur lequel vouloit qu'ils fouffignaffent la condamnation d'Athanafe.

LES Ariens continuerent depuis en leurs herefies & blasphemes, iufques à ce que Dieu ayant exterminé la plus part d'eux par des fupplices horribles, leur impieté engendra Mahomet, Antechrift d'Orient, qui a ruiné du tout les Eglifes cimentees & basties par le fang de tant de milliers de martyrs es diuerfes prouinces de ceste grande partie du Monde.

Or auant que traiter de Mahomet & des maux qu'il a faits à l'Eglife de Dieu, adiouffons quelque mot des diuerfes perfecutions des fideles fous autres Seigneurs que les Empereurs Romains. Environ trois cens dix ans apres la natiuité de Iefus Christ, Sapores, neufiesme Roy de Perfe, incité par les Mages & Iuifs efmeut vne cruelle perfecution contre les Chreftiens, recitee par Sozomene au 2. liure chap. 8. 9. &c. en laquelle furent mises à mort cruelle feize mille personnes, hommes & femmes, de tous aages, estats & qualitez. Plufieurs de la Cour du Roy mefmes, & grand nombre d'Euefques. Theodoret, au 1. liu. chap. 24. Sozomene au 7. liu. chap. 21. & Eufebe au 4. liure de la vie de Constantin difent que l'Empereur Constantin interceda pour les fideles enuers ce Roy, & mefmes Eufebe produit copie des lettres de Constantin, mais pas vn d'eux ne declaire ce qui en auint.

Du temps de l'Empereur Theodose, Ifdigerdes, Roy de Perfe, perfecuta auffi l'Eglife Chreftienne à l'occafion qui s'enfuit. Un Euefque, nommé Audas, doué de grandes graces, efmeu de zele à la gloire de Dieu, demolit vn temple de Vesta. Le Roy appelle cest Euefque; l'ayant tancé doucement lui commanda de rebastir ce temple. Audas ayant respondu qu'il n'en feroit rien, le Roy iure qu'il ruinerait tous les temples des Chreftiens, ce qui fut executé, Audas ayant esté massacré premierement. Ceste perfecution commenee ainfi dura l'efpace de trente ans. Car après la mort d'Ifdigerdes fon fils Gororanes continua, & venant à deceder enioignit à fon fucceffeur de faire le mefme. « On ne fauroit exprimer (dit

Theodoret au cinquesme liure chapitre 39.) les tourmens que les Chreftiens endurerent : car on efcorchoit les mains aux vns, le dos, la tefte aux autres; les autres estoient couuerts nuds de roseaux tranchans, puis on les ferroit fi fort avec des cordes, que ces roseaux entroyent bien auant en la chair, lesquels estoient rudement tirez puis apres par les bourreaux pour augmenter les douleurs. On en enfermoit d'autres en des baffes fosses, y amassant vne fourmilliere de Loirs, qui n'ayans viures d'ailleurs mangeoient les corps viuans des fideles, liez si eftroittement par tout le corps qu'ils ne pouuoient chasser ces animaux qui les deuoroient. Ce non obstant, les fideles au lieu de perdre courage, se fortifioyent de iour en iour, & mefmes se prefentoient au martyre. » Entre tant de Martyrs executez à mort en vn si long efpace d'annees, font memorables Hormifda, Seigneur Perfan, de grand credit en la Cour du Roy, vn autre vaillant Seigneur nommé Saenes, & autres que la nobleffe ni leurs feruices ne peurent garantir de la rage des perfecuteurs.

Svr ce, quelques Chreftiens Perfes se retirerent vers quelques Romains habitans en Perfe. D'autre costé par l'interceffion d'Atticus, Euefque de Constantinople, (lequel s'employa foigneusement en cest affaire) ils obtindrent promesse de secours de l'Empereur Theodose, lequel tout soudain, laiffant toutes autres choses en arriere, pensa aux moyens de redonner la paix aux Eglifes. D'autre part, le Roy de Perfe, ayant despeché quelques ambassadeurs vers les Romains redemandant fes fujets qui s'y estoient retirez, les Romains refuserent les rendre & se presenterent tous de grand courage, difans qu'ils endureroient tout ce que le Tyran leur pourroit faire souffrir, pluftost que de liurer leurs freres & compagnons de religion entre les mains des bourreaux. Les Perfes, indignez de telle response, constituerent prifonniers tous les Romains qu'ils peurent attraper, les condamnant aux metaux (1), pillent leurs biens & marchandises contre les traitez & alliances des Princes. Alors Theodose commença guerre ouuerte pour la defense de fes fujets & pour

(1) Aux travaux des mines.

Perfecution
des Chreftiens
fous Sapores
IX. roy de
Perfe.

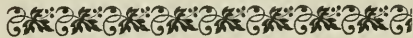
Autre perfecution
fous
Ifdigerdes &
fes fucceffeurs.

L'Empereur
Theodose
deliure les
Eglifes de
Perfe.

deliurer les Eglises de Perse. Apres quelques batailles où les Perfes furent entierement desfaits, Theodose, desirant que les Eglises reprinssent haleine, offrit des conditions de paix à ceux qu'il auoit vaincus, lesquels s'estans finalement rangez à composition, les fideles eurent repos en ces quartiers là : tandis que les Ariens continuoient en leurs insolences & cruautez par tout où ils estoient les maistres, spécialement en Afrique par le moyen des Vandales, dont vn ancien historien nommé Victor, Euesque d'Utique (1), qui estoit de ce temps, a escrit plusieurs liures contenans vne infinité de cruautez exercees contre les pasteurs & brebis de l'Eglise Chrestienne, dont voici le sommaire :

LES Vandales s'estans emparez de l'Afrique, d'où ils chasserent les Romains, & y ayant bonne paix par tout l'Empire, l'an de Christ 443. Genferich Roy des Vandales, seigneur d'Afrique, lequel estoit Arien comme Constantius & Valens, s'efforça de contraindre les Chrestiens à suiure la doctrine des Ariens, tellement qu'adonc commença vne cruelle boucherie & massacre des vrais fideles. Il ferma leurs temples, pilla les Pasteurs & en fit mourir quelques vns de faim. Bref, il n'obmit aucune sorte des tourmens dont auoient vsé deuant lui Diocletian & Maximian contre les Chrestiens, si est-ce qu'il ne peut, avec ces grans tourmens, faire reuolter les fideles. Honorich, successeur au Royaume & tyrannie de son pere Genferich, l'an de Christ 476. affligea aussi en toute cruauté les vrais Chrestiens à cause de la Religion. Apres Honorich fut fait Roy Gondamond l'an 484. & persecuta aussi les Chrestiens, comme ses predecesseurs auoient fait; autant en fit le Roy Trasimond, lequel l'an de Christ 503. enuoya en exil en l'Isle de Sardagne, 220. Euesques, en vn coup. Mais ceux-là mesmes furent rappelez d'exil à leurs charges l'an 523. par le Roy Gilderich fils de Trasimond. C'estoit vn excellent Prince, & vn bon Chrestien; mais il fut meschamment pris, mis en prison, & là detenu miserablement par Gilimer, l'an 530. Gilimer neantmoins

ne tint pas long temps le royaume, car il en fut deieté par Bellisaire, ainsi que Procope l'escrit (1), & avec lui print fin le Royaume des Vandales, l'an de Christ 535. par ainsi ceste persecution des Vandales, en Afrique, dura 80. ans, & emporta plusieurs milliers d'enfans de Dieu qui peruererent tous constamment, au milieu de diuers supplices, en l'inuocation du Nom du Fils de Dieu.



LA LONGUE ET TRESGRIEVE PERSECUTION SOVS MAHOMET, EXERCEE PAR LES SARASINS ET TURCS CONTRE L'EGLISE DE IESUS CHRIST.

OR l'Eglise ne s'amenda nullement par telles persecutions & chastimens de Dieu, mais au contraire elle empira. Car toutes fortes de sectes & heresies, comme des Macedoniens, Nestorians, Pelagians, Eutychiens, & plusieurs autres, (le recit desquelles seroit ennuieux) alloient s'augmentant de iour en iour, dont procedoient (entre les gens doctes principalement, & aussi entre les idiots) de grands debats, diuisions, & reuoltes par tout l'Orient. En Occident aussi s'esleuoit l'Euesque & l'Eglise de Rome, sur toutes les autres Eglises de la Chrestienté, expressement contre la doctrine du saint Euangile, & contre les escrits de saint Gregoire mesme, qui fut Pape. Pour ces causes Dieu laissoit l'Eglise tomber en plus grands desordres, & sentir plus grieues persecutions.

CAR l'an de CHRIST 613. fut fort renommé en Arabie vn tresmeschant hypocrite & homme cauteleux, appellé Mahomet, les autres l'appellent Muhammat. Cestui-ci auoit esté marchand des sa ieunesse, mais puis apres il se vanta d'estre prophete & enuoyé de Dieu, auquel adhererent certains garnemens Iuifs, & vn Moine reuolté & heretique nommé Sergius, à l'aide duquel il bastit vn nouveau liure & nouvelle loi, laquelle il appella Alcoran, qui signifie assemblage de loix. Et par ainsi renouua manifestement la S. Escriture du vieil & nouveau Tes-

Source du faux prophete Mahomet.

(1) Victor, évêque d'Utique (lisez de Vite en Byzacène), a écrit l'*Histoire de la persécution vandale ou africaine sous Genséric et Hunnéric*.

(1) Procope, historien grec de Césarée, en Palestine, mort vers 565. On lui doit une *Histoire de son temps*.

persecution de l'Eglise en Afrique.

Repos pour quelque peu de temps.

tament, laquelle Dieu nous a donnée pour loi, & hors laquelle n'y a point de loi. Mais Mahomet fit & dressa à ses Sarafins & Turcs, & à tous ceux qui le croiroient, vne nouvelle loi, laquelle est vn amas de mensonges & blasphemes : tellement que c'est merueille comment gens de quelque esprit & entendement iamais ont peu prendre goust à vn tel babil sans ordre & sans fondement. Mais en cela on void vn tesmoignage de l'ire espouuante de Dieu contre ceux qui ne se contentent de la doctrine de Iesus Christ & de l'Ecriture sainte, lesquels ne voulans prester foi à la vérité, font (à bon droit) seduits, & croient à mensonge.

Ce diabolique & faux prophete Mahomet donc composa vne religion du tout contraire à celle de Christ. Il confesse bien vn seul Dieu Créateur du ciel & de la terre, lequel il faut inuoker et adorer tant seulement, & nul autre Dieu, ni idole, lesquelles les Sarafins & Turcs haïssent extremement. Mais il ne confesse pas, selon la Sainte Escriture, la distinction des personnes en vne seule & indubitable essence diuine, assauoir le Pere, le Fils & le Saint Esprit ; ains il blaspheme contre la sainte Trinité & la nie. Il confesse bien aussi que Christ est vn grand Prophete, & qu'il est né d'une sainte & chaste vierge, & qu'il est monté aux cieus. Mais il ne confesse pas (en quoi consiste neantmoins la seule & vraye foi) que Iesus Christ soit le Fils eternal de Dieu, vrai Dieu & vrai homme, & le seul Mediateur entre Dieu & les hommes, lequel ait esté crucifié, & soit mort pour nous, resuscité, & qu'il soit à la dextre de Dieu le Pere, ayant vne mesme puissance avec Dieu le Pere es cieus ; ains il nie & blaspheme contre tout ceci, & dit que Iesus Christ n'a point esté crucifié. Voila pourquoi aussi il ne parle pas bien de la remission des pechez, laquelle on acquiert tant seulement par la foi en Iesus Christ crucifié. Il ne fait rien de ceste foi, ni de la iustification par la foi en Christ. Car il forge beaucoup d'autres moyens & seruices diuins, pour acquerir felicité : ce qui se fait, dit-il, en iusnant, priant, faisant aumosne, en travaillant, endurent, & principalement en mourant vaillamment pour la foi de Mahomet, en guerres et batailles. Il enseigne que les hommes peuuent accomplir la loi,

& se sauuer par les œuvres. Il y a aussi ses prestres et moines, lesquels, comme il dit, se peuuent sauuer par leurs merites. Il confesse la resurrection des morts, mais il parle de la felicité & vie eternalle fort charnellement, comme si on auoit en Paradis quelque grand plaisir corporel, en mangeant & beuvant avec des belles femmes et filles, et iouïssant de semblables plaisirs, comme si c'estoient là les isles fortunées.

Il mesprise nostre predication & doctrine Euangelique & Apostolique, & nos assemblees. Il fait circoncir tous ses disciples à la façon des Iuifs. Il ne fait aucune estime de nostre Baptême. Il mesprise & degorge des blasphemes contre le S. Sacrement du corps & du sang de Christ, & contre l'institution de la S. Cene, ainsi que Iesus Christ l'a ordonnée. Il reiette toute la discipline de l'Eglise. Il a son assemblee à part, ses temples, ses ordonnances & ceremonies. Il se repose le sixiesme iour de la semaine, assauoir, le vendredy, & a ses iusnes, purgations & lauements. Il a ordonné qu'on prie cinq fois le iour. Il n'inuoke aucune creature, ains Dieu seulement, mais non pas au nom de Christ : voila pourquoi vne telle priere n'est point agreable à Dieu, pource qu'elle n'est faite au Nom de Christ, ainsi que nous faisons en l'oraïson dominicale, laquelle il reiette. S. Iean dit que qui n'a le Fils n'a aussi le Père. Le saint mariage est du tout profané entr'eux, car les hommes peuuent prendre autant de femmes qu'ils veulent, lesquelles ils peuuent reïetter, selon leur plaisir, faisant en cela grand tort aux femmes. Il a defendu de manger chair de pourceau à la façon des Iuifs, & de boire du vin. Mais les riches font d'excellents breuuages, avec lesquels ils s'enyurent comme avec le vin. Et tout ceci est la doctrine du diable, laquelle saint Paul a predit. Il faut entendre tout ce qu'ai dit iusques ici de Mahomet, de la superstition & religion des Turcs ainsi qu'ils l'observerent au iourd'huy, sous le Turc. Ce que j'ai touché le plus brieuement qu'il m'a esté possible, pour ceux qui ne fauent rien de la religion des Turcs, afin qu'ils en eussent ici vn petit sommaire.

QVI est celui qui ne void ici ouuertement, comme Dieu par son iuste iugement a châtié le monde, permettant qu'une si peruerse & detestable reli-

Alcoran
liure rempli de
menteries, &
horribles
blasphemes

DCXXX.
Sommaire de
l'impieté de
Mahomet &
des Turcs.

Christ.

Remission
des pechez.
Foi & iustifi-
cation.

Œuvres.

Vie eternalle.

Predication &
Sacrement.

1. Iean. 2. 23.
Le mariage
separation.

1. Tim. 4. 1

gion vint en auant et print tel accroissement, comme nous voyons ? Or faut-il qu'un chacun de nous entende & sache outre cela, le commencement de ceste cruelle & longue persecution qui dure encores, de ceste fausse & peruerse religion de Mahomet contre la Sainte Eglise & religion Chrestienne.

Ce meurtrier, seducteur du monde, & faux prophete Mahomet, fit accroire à ses gens que les Sarafins estoient les vrais enfans & heritiers de Sara femme d'Abraham. Et pourtant qu'à eux appartenoient les promesses faites à Abraham, & que sa semence posséderoit & dominerait tout le monde. Partant que les Sarafins deuoient vaillamment empoigner les armes, & occuper tous les royaumes de la terre, comme leur propre heritage. Les Sarafins ont esté un peuple rude & barbare en Arabie, lesquels du commencement estoient nommez Agareniens. Ils ont esté aux gages des Romains, auxquels ils aiderent es guerres contre les Perses. Mais ayans vne fois esté outragez par le maistre de champ de l'Empereur en les payant, qui vfa de ces termes : Qui pourroit donner assez d'argent à ces vilains chiens ? ils delaisserent les Romains, & puis par le conseil de leur capitaine Homar, ils esleurent Mahomet leur prince & ce d'autant plus volontiers qu'il les auoit si bien instruits & adressez qu'ils n'estoient point descendus & nommez de la seruante Agar Agareniens, mais Sarafins de Sara, & pour autant qu'ils estoient seigneurs & heritiers de tous les royaumes ; ceci auint l'an de Christ 823. Incontinent que ce garnement & seditieux Mahomet paruint au gouvernement, il commença à auancer sa religion avec les armes, la dressant en plusieurs pays, persecutant & aneantissant la religion Chrestienne, ce qui dura neuf ans, iusques à l'an de Christ 632.

Il promettoit à tous ceux qui suiuoyent sa religion, grande felicité, honneur, domination, victoire, richesses, & apres ceste vie vn paradis en grans plaisirs, ainsi qu'il a esté dit ci dessus. Et par ainsi il eut vne grande fuite, pource qu'en ce commencement tout lui venoit à souhait. Car le commun peuple se range volontiers du costé où il y a grande apparence, victoire & richesses & a en horreur la croix, & les afflictions & souffrances.

Par mesme moyen, il fit commander qu'on persecutast tous ceux qui diroient mal de son Alcoran, de quoi ensuiuit vne grande reuolte de la foi Chrestienne, & persecution contre les Chrestiens. Voici donc quel est le commencement du royaume des Sarafins. Apres la mort de Mahomet les Sarafins nommerent leurs princes Amyras, qui vaut autant à dire qu'Empereurs. On trouue le nom de ces Amyras & leurs conquestes es histoires iusqu'à l'an de Christ 870. Car ils menerent grandes guerres, obtindrent victoire & gaignerent grandes batailles contre les Empereurs de Constantinople, & autres Rois & Seigneurs. Ils occuperent la Perse, Babylon, Syrie, & la ville de Ierusalem. Aussi furent-ils victorieux en Asie & Afrique ; ils appellerent leurs princes Soldans ou Sultans & Caliphes qui est à dire souverains seigneurs & Capitaines. Ils passerent aussi en Italie, Espagne & France, où ils pillerent, gasterent, bruslerent, & emmenerent tout ce qu'ils peurent. On ne sauroit assez suffisamment raconter les cruautés exercees contre l'Eglise de Christ, par si long temps, & en tant de pais, & combien de sang fut espendu. Car il n'y a pas long temps que les Sarafins furent iettez hors d'Espagne, assauoir l'an 1487. par le Roy Ferrinand le grand. Ils furent dechassez d'Afrique l'an 1517. mais les Turcs se fourrerent en leur place, car ce fut Selym Empereur des Turcs qui les desnichâ.

A ceci peut aussi aucunement estre rapporté la grande boucherie & effusion du sang, qu'on appelle la guerre sainte, en laquelle les Chrestiens s'efforcèrent de recouurer, des mains des Sarafins & Mahometistes, la ville de Ierusalem & le saint sepulchre. Mais les pures Chrestiens ne firent autre chose, sinon perdre du tout le saint sepulchre, & allerent faire leurs propres fosses, & par leur guerre mal conduite attirerent affliction, destresse, & grande persecution sur le dos des pures Chrestiens, qui estoient en Orient, & par ainsi firent consumer presque tous ceux qui estoient de reste. De quoi ie ferai ici vn petit sommaire, pour plus grand esclaireissement de la grande, gricue, treslongue & cruelle persecution des Sarafins contre l'Eglise Chrestienne. L'an de Christ 1094. vint d'Orient vn hermite

Amyras
des Sarafins.

La guerre.

de Dieu.

persecution.
es Sarafins
sans de Sara.

Quel peuple
ont les Sara-
fins.

Mahomet
Prince.

Grande fuite.

Discours de la guerre des Sarafins.

Concile de Clermont.

Commencement de la guerre, & de la premiere leuee.

La 2. guerre.

nommé Pierre d'Amiens, lequel se plaignant aux Princes, Seigneurs, & à vn chacun, des grandes afflictions, tyrannies & miseres qu'enduroient les Chrestiens en Orient, par les Sarafins & Mahometistes, disoit qu'il falloit que les Chrestiens d'Occident y pourueuffent. & deliurassent les Chrestiens d'Orient, avec quelque grande armee, & missent sous le ioug les Sarafins. Le Pape Urbain 2. disciple de Gregoire 7. assëmbla vn grand Concile à Clermont, où fut ordonné que les Chrestiens iroient avec grande force assaillir les Sarafins, gagner Ierusalem & le saint sepulchre, & deliurer de tyrannie les Chrestiens. Ce concile fut fort dommageable à toute la Chrestienté, & eut vne telle fin comme celui duquel il est fait mention au premier liure des Rois, au dernier chap. Car il n'y eut point de bon heur, & non seulement ne furent les Chrestiens soulagez de leur tyrannie, mais tuez en grand nombre, foulez, perfecutez, & oppressez beaucoup plus grieuement qu'ils n'estoient auparauant. Et combien qu'il y eut beaucoup d'excellens personages, qui pouffez de bonne volonté suiuirent ceste guerre, si est-ce qu'ils n'en auoient point de fondement, ni commandement en l'Escrature sainte, qu'il leur falut arracher de la puissance des Sarafins Ierusalem & le saint sepulchre, & commencer vne si grande & dangereuse guerre. Et combien qu'on fist quelque grande conqueste, si est-ce que n'estant de longue duree, & ne pouans garder ce qu'ils auoient gagné, la condition des pures Chrestiens en empira de beaucoup. Ce concile fut tenu l'an 1095.

Incontinent apres le Concile, Pierre l'Hermite commença la leuee & la guerre, & mena beaucoup de milliers d'hommes par Hongrie en Asie, lesquels le suiuirent d'vn grand courage, & cependant ne fit rien qui eut duree. Ce premier voyage de guerre fut du tout malheureux. Il y eut bien tost apres deux prestres seditieux & turbulens, appelez par les historiens Volckmar & Goschard, lesquels assëblerent vne grande multitude de faineans en intention de les conduire en Asie, & commencer la seconde guerre. Mais estans arriuez en Hongrie, pillans & rauageans, les Hongrois les estimoient plus meschans que les Sarafins mesmes, tellement que s'estans assëmblez ils deffirent toute ceste ra-

caille. L'an de grace 1090. Godefroi & Baudoin de Bouillon freres, princes fort renommez, & Ducs de Lorraine, commencerent la troisieme guerre en Asie. Ils assëblerent cent mille cheuaux, & trois cents mille pietons, & gagnerent beaucoup de villes renommez en Asie, avec la ville de Ierusalem. L'Abbé d'Vrsperg dit qu'il y eut vne telle effusion de sang, que dans le temple mesmes les cheuaux estoient au sang iusques aux pasturons. Ierusalem estant gaignee, l'an de Christ 1099. elle fut establie la ville capitale du nouueau royaume Chrestien en Orient, & le Duc Godefroi fut esleu Roi, lequel ayant regné vn an, sept Princes ou Rois lui succederent au Royaume qui dominerent environ cent ans : puis l'an 1189. tout fut perdu derechef. Le bruit estant venu d'Orient que Ierusalem auoit esté gaignee, & qu'on y auoit dressé vn Royaume, plusieurs desiroient fort d'y aller. Car ils auoient esperance de deuenir riches & grands seigneurs. A cause de quoi Guillaume Duc de Poitiers se croisa l'an onze cens vn, & y alla avec cent mille hommes. Ce fut le quatrieme voyage, lequel ne fut gueres heureux aussi : il n'en retourna pas gueres plus de mille.

Or combien que Ierusalem fut conquise par les Chrestiens, les Sarafins ne laisserent pas pourtant de continuer la guerre avec le secours qu'ils auoient, ains pressoient les Chrestiens de si pres qu'ils furent contrains de demander secours, tellement que saint Bernard, Abbé de Clervaux, se mesla de ceste guerre, & voyagea d'vn costé & d'autre, exhortant les Princes & Seigneurs qu'ils les secourussent. Et fit tant que l'Empereur Conrad troisieme & Louys troisieme (1) Roi de France, Frideric Duc de Suaube (2), & Wolt Duc de Bauiere, avec d'autres Princes & Seigneurs, entreprirent la cinquieme guerre, & prindrent le chemin de Ierusalem avec grandes forces. Mais ils ne firent rien, & y eut telle mortalité en ces pays estranges, qu'à grand' peine les Princes se peurent sauuer. Ce grand appareil & voyage fut en l'an du Seigneur 1147.

En apres Ierusalem fut derechet (comme il en a esté fait mention ci dessus) gaignee par les Sarafins, avec

(1) Septième.
(2) Souabe.

Troisieme guerre sous la conduite de Godefroy de Bouillon.

Ierusalem ville capitale du nouueau royaume d'Orient.

Guillaume Duc de Poitiers fit la 4. guerre.

Les voyages avec grand appareil.

vn tresgrande perte & effusion de sang des Chrestiens, auxquels ils l'osterent. Incontinent que ceste mauuaise nouvelle fut apportee en Occident, l'Empereur Frideric Barberouffe, Philippe Roi de France, & Richard Roi d'Angleterre, avec plusieurs autres Princes & Seigneurs, se croiserent derechef & entreprirent le sixiesme voyage de guerre en Orient, l'an de Christ 1189. avec grande puissance, mais ils ne firent rien sinon que l'excellent Prince l'Empereur Frideric se noya; tout le camp fut defait par maladie, & ceux qui reschaperent (desquels le nombre n'estoit pas grand) s'en retournerent en fort mauuais esquipage. Apres tout cela se croiserent derechef (qui fut pour la 7. fois) les deux puissans Rois de France & d'Angleterre, l'an de Christ 1191. allerent en Asie, & y perdirent vn grand peuple, & furent contrains de laisser Ierusalem aux Sarafins. L'an de Christ 1198. le Duc Henri, fils de Frideric Barberouffe, passa en Syrie pour faire la huitiesme guerre : mais il s'en retourna bien tost sans rien faire, & avec grande-perte.

Apres tout ceci, le Pape Innocent troisesme, homme temeraire, fin & cauteleux iusqu'au bout, se voulut mesler de ceste guerre, l'an 1215. & conuoqua vn Concile a Rome, des plus grands qui ait iamais esté, où il tascha d'auancer ceste affaire, mais il mourut sur ces entrefaites, & lui succeda Honorius troisesme, lequel n'estoit pas moins ardent que son predecesseur, & outre cela forgea en sa ceruelle, comme vn faux prophete, que saint Pierre lui auoit reuelé que Ierusalem seroit recouree, & regagnée durant son gouvernement. Et sur cela commença la neufiesme guerre & voyage deuant Acon, qui s'appelloit autresfois Ptolemais. Damiette fut bien adonc gagnée, mais avec plus grand dommage que profit. Car vn an apres, assauoir 1223. elle fut reconquise par les Sarafins. Bref, on n'y gagna guerres, & toutes choses alloient en empirant.

L'an du Seigneur 1228. l'Empereur Frideric, second de ce nom, prince fort sage, excellent & victorieux, entreprint la dixiesme guerre, & passa en Syrie, deffit beaucoup des ennemis, print plusieurs villes renommées, & Ierusalem aussi. Mais pendant que ce bon Empereur estoit empesché à faire

la guerre contre les infideles, le Pape Gregoire 9. se va saisir de l'Apouille que Frideric auoit eue par succession en heritage : à cause de quoi il fut contraint de faire vn accord defavantageux avec le Soldan, puis se retirer. L'Abbé d'Vrsperg taxe le fait de ce Pape, en sa Chronique, & à bon droit.

L'an de Christ, 1248. Louys Roi de France, acompagné de ses deux freres, Robert & Charles, fit l'onzieme voyage en Syrie avec une puissante armee & bien equipée. Mais ils n'eurent pas meilleure encontre que les autres par le passé. Car Robert fut tué, Charles prins par le Soldan, l'armee deffaite, & à grand'peine se peut sauuer le Roi Louys avec quelque peu de gens. L'an du Seigneur 1270. le Roi Louys s'appresta derechef pour passer en Afrique contre les Sarafins. C'est le douzieme voyage. Mais la peste se print en son camp, tellement qu'il y demeura avec vn de ses fils (car il y estoit allé avec trois de ses fils) & peu de ses gens retournerent sains & sauues. Et combien qu'il n'y eut aucun heur, bonne-encontre ni fermeté en ceste malheureuse guerre (laquelle auoit esté commencée par l'aduis & à l'instigation d'vn hermite, & par l'ordonnance du Concile de Clermont, aussi par la sollicitation & instance continuelle des Papes turbulens, qui cependant auançoient de plus en plus leurs superstitions & desarçonnoient mesmes l'Empereur, les Rois & les Princes) & qu'vn chacun aperceut ouuertement que Dieu n'y vouloit donner aucune bonne issue, & combien que Ierusalem fut alors perdue, & que les pauures Chrestiens en Occident fussent rudement traitez, & que ces guerres auoyent plustost agraué leur persecution qu'autrement : toutesfois ces malencontreux Papes n'estoyent point contens de tant de sang espendu, ni ne vouloyent ployer sous tant de pernicieux euenemens. Car Gregoire 10. assembla vn grand Concile à Lyon l'an 1272. & tascha de faire une nouvelle croisade. Mais il n'en sceut venir à bout, car la calamité & perte tant des biens que des personnes auoit desia esté assez grande. Matthieu Paulmier escrivit en sa chronique : « Apres que plusieurs milliers de Chrestiens furent massacrez par les Sarafins en Syrie, ceux qui estoient de reste for-

Ierusalem derechef perdue.

La 6. guerre.

La 7. guerre.

La 8. guerre.

Prophetie d'Honorius.

La 9. guerre.

La 10. guerre.

L'onzieme guerre.

La douzieme guerre.

Concile de Lyon.

tirent en grand frayeur hors du pays. » Ceci est auenu l'an 1291. en laquelle annee Paul Æmile (1) & les Chroniques de France mettent la fin de ceste guerre sacrée ou plustost execrable, laquelle dura enuiron 196. ans.

Combien a duré ceste guerre.

A grand peine trouuera-on es histoires vne telle guerre, comme celle de laquelle vn moine fut le premier motif, avec l'aide des Conciles & des Papes, au grand dommage de toute la Chrestienté & des pources Chrestiens. Quant à ce Pierre l'Hermitte, duquel quelques vns font grand cas, les autres doutent, & à bon droit, si c'est vn homme, ou vn malin esprit, plusieurs disent que c'estoit un hypocrite. Voila ce que l'auois à dire touchant la persecution des Sarafins; i'adioufteray maintenant quelque chose de la persecution des Turcs.

La persecution des Turcs. L'origine des Turcs.

La persecution des Turcs enuahit la Chrestienté quand & celle des Sarafins. Les Turcs sont peuples Tartares, qui l'an 764. abandonnerent leur país, & passans les destroits Caspiens se vindrent ietter en Asie, où ils s'arrestèrent, & se mirent aux gages des Sarafins pour leur seruir en guerre. Avec le temps les choses leur dirent si bien qu'enuiron l'an mil cinquante vn ils esleurent les Princes d'entre eux, lesquels ont tousiours depuis affligé & tourmenté les pources Chrestiens : car les Turcs auoyent fort embrassé la religion de Mahomet.

Quand s'est acrué la puissance des Turcs.

Il n'y a point de doute que Dieu n'ait suscité les Turcs, peuples cruels & superstitieux, pour fouëtter les Chrestiens. Car comme du temps de Salomon, le nombre de ses ennemis & de son royaume commença à s'augmenter quand il abandonna la Loi du Seigneur & fit basir les temples des idoles pour ses femmes : aussi quand le Pape Boniface 8. commença à se bander contre la religion Chrestienne & print de la loi Iudaïque l'an du Iubilé, qu'il remit sus, (combien que Christ y eust mis fin, & que ce retablissement aneantit aussi le merite de la mort de Iesus Christ) en ce mesme temps donc, assauoir l'an 1300. commença à croistre & deuenir forte ceste verge de fer, assauoir Othoman, Prince des Turcs, lequel auoit esté berger de son premier estat & de qui descendent les Princes, Rois, Empe-

Le 1. an du Iubilé.

Source d'Othoman prince des Turcs.

reurs des Turcs, qui ont esté depuis ce temps là, iusqu'à present, qui affligent & tourmentent les Chrestiens, & acheuent de destruire ce que les Sarafins auoyent laissé : mesmes ont dressé vn royaume si puissant, qu'il n'y a force au monde qui le puisse subiuguer. Le Turc a estendu son Empire au long & au large, & a fort endommagé, miserablement dechassé & mis à mort les Grecs qui estoient Chrestiens, & suiets de l'Empire de Constantinople.

Orchanes second prince des Turcs.

L'an 1328. Orchanes, fils d'Othoman, fut esleu empereur des Turcs. Il suiuit les traces de son pere, & tourmenta griefuement les Chrestiens. Il assiegea la ville de Nicee, à laquelle l'Empereur de Constantinople voulant donner secours, l'armee des Chrestiens fut desconfite, la ville rendue, & tous les Chrestiens qui estoient dedans cruellement traittez.

Amurath 3. prince des Turcs.

L'an 1350. Amurath premier succeda à son pere Orchanes, & fut troisieme prince des Turcs. Cestui-ci passa la mer avec sa gendarmerie, print Hadrianopoli, Seruic & la Bulgarie. Et comme les Princes Chrestiens l'en vouloyent chasser, ils furent desfaits avec leur armee par le Turc.

Baiazet 4. prince des Turcs.

L'an 1373. commença à regner le quatriesme prince des Turcs, Baiazet premier, lequel fit des maux sans fin à la Chrestienté. Entre ses autres faits, il tint le siege deuant Constantinople l'espace de huit ans. L'empereur de Constantinople ayant demandé aide aux Princes Chrestiens, Charles sixieme Roi de France, & Sigismond Roi de Hongrie, Jean Duc de Bourgogne, Robert Duc de Bauiere, & beaucoup d'autres Princes & Seigneurs lui enuoyerent vn secours de huitante mille hommes, lesquels furent tous desconfits par le Turc, le iour de Saint Michel, pres de Nicopoli, l'an 1395.

Mahomet premier 5. prince des Turcs.

L'an 1399. paruint au gouvernement Mahomet, cinquiesme prince des Turcs; il gagna vne grande bataille contre Sigismond Roi d'Hongrie à Colombec l'an 1409. & fit beaucoup de maux aux Chrestiens. Puis l'an 1416. Amurath second fut sixiesme Empereur des Turcs. Cestui-ci fit la guerre à Ladislaus Roi d'Hongrie & de Pologne. Dieu fit la grace à Ladislaus qu'il vainquit Amurath, & le contraignit à faire vne paix, fort auantageuse pour les Chrestiens. Ceste paix fut confirmée tant d'vn costé que

Amurath second 6. prince des Turcs.

(1) Historien italien, nommé par Charles VIII chroniqueur du roi, mort en 1529.

d'autre avec ferment. Les affaires des Chrestiens se portoyent assez bien contre le Turc, pourueu que le Pape Eugene quatrieme les eut laiffées en estat auquel elles estoient. Icelui enuoya Iulian Cefarin son Legat en Hongrie, qui donna à entendre au Roi Ladislaus qu'il n'estoit point tenu & obligé de garder le ferment qu'il auoit iuré & la foi donnee au Turc : d'autant qu'il ne faloit faire aucune paix avec les infideles & heretiques, & qu'on n'estoit tenu de leur tenir foi ni promesse aucune. Il y auoit aussi plusieurs autres qui sollicitoyent le Roi Ladislaus qu'il pourfuiuit son auenture, & bon euement pour le bien & vtilité de la Chrestienté, qu'il lui feroit bien aisé de domter le Turc desia tout effrayé, & qui estoit aussi pour lors assailli de Carmaniens avec lesquels il auoit guerre. Tellement que ce ieune Prince, de bonne & de simple nature, se laiffant persuader rompit l'appointement contre toute honnesteté & ferment, & sortit derechef en bataille contre le Turc, se campant entre le Danube & la ville de Varne. Amurath lui vint au deuant avec quatre vingt mille hommes, reprochant fort aux Chrestiens leur parjure & rupture de foi : puis tua le bon ieune Prince mesme qui auoit esté seduit, & plusieurs Seigneurs & vne grand part de la noblesse : & comme Platine (1) tesmoigne en la vie d'Eugene quatriesme, trente mille Chrestiens demeurèrent sur le champ. Ceste bataille fut donnee le dixieme de Nouembre l'an 1444. Si quelqu'un veut auoir vne plus ample instruction du dommage & perte que receut alors la Chrestienté, qu'il lise Antoine Bonfinius (2) en l'histoire de Hongrie, Dec. 3. liu. 6. Mais Amurath ne se contenta pas de cela, car il s'en alla puis apres tout droict en Grece, où il desconfit le frere de l'Empereur de Constantinople avec toute son armee. Il brula aussi & fourragea tout le pays qu'on appelle la Moree. Les Chrestiens qui eschapperent la mort, furent emmenez prisonniers en miserable feruitude. Voila comme les Chrestiens furent gentiment secourus par ce sanglant & desloyal conseil du Pape Eugene.

(1) Historien né en 1421, près de Crémone; on a de lui : *In vitas summorum pontificum opus*.

(2) Né près d'Ancone (1427-1502), fut appelé par Mathias Corvin en Hongrie, et écrivit pour lui *Rerum Ungaricarum decades tres*.

Après ces grands inconueniens & griefues persecutions, Dieu enuoya par son iuste iugement encores vne grande misere & calamité sur les pures Chrestiens, car l'an 1450. regna Mahomet deuxieme, septieme Prince des Turcs, fils d'Amurath. Cestui-ci, à cause de ses conquestes, fut furnommé le Grand, & premier Empereur des Turcs, pource qu'il arracha vaillamment, des mains des Chrestiens, l'ancien Empire qui auoit esté depuis le temps de Constantin, par l'espace de 1121. ans, en la puissance des Chrestiens, & le reduisit sous la puissance des Turcs. Car l'an 1453. il assiegea Constantinople, ville imperiale & la principale de la Chrestienté. L'ayant enuironnée de bien pres, par l'espace de cinquante iours, il lui donna l'assaut avec toutes ses forces, le vingt-neufiesme iour de May. L'assaut dura depuis le matin iusques sur le tard : finalement la ville fut emportee de cest assaut. On ne sauroit raconter les cruautés, vilenies, & meschancetez commises par ces cruels Turcs, sans aucune pitié & compassion, contre les pauvres Chrestiens. L'Empereur Constantin, qui fut accablé parmi la foule des fuyans, en fut tiré, puis decapité, sa teste fichée au bout d'une pique, & ainsi portee par toute la ville, en spectacle & rifee, voire au grand deshonneur des Chrestiens. L'on escrit qu'il y eut quarante mille Chrestiens tuez, & cent cinquante mille miserablement emmenez & vendus. Nauclere (1) en son histoire, Generat. 49. descriit au long la misere & calamité de ceste persecution estrange. Iean Auentin (2), historien, escrit que ce Mahomet le grand, outre les deux Empires de Trebizonde & de Constantinople, gaigna sur les Chrestiens douze royaumes & 200. villes de marque. L'an 1469. il vint en Stirie deuant Grets, & furent les Chrestiens tellement espouuantez & perdus qu'ils se mirent à fuir depuis Salzbourg iusques à Monich en Baviere, & se halloyent tellement que plusieurs enfans tombans des charrettes furent laiffez en

(1) Chroniqueur allemand, né en Souabe, mort vers 1510. On lui doit une *Chronique du monde* depuis la création jusqu'en 1500.

(2) Son vrai nom était Jean Thurmayer; il naquit, vers 1470, dans la basse Bavière à Abensberg (*Avuntinum*), d'où son nom. Il a écrit une *Histoire de Bavière*.

Mahomet 2
& 7. prince
des Turcs.

Le premier
Empereur des
Turcs.

Constantino-
ple conquise.

M. D. LXX.

Mort du der-
nier Empereur
de Constanti-
nople.

Grande
victoire de
l'empereur
Mahomet.

M. D. LXX.

Violent de
ferment &
paix.

Grande
deffaitte des
Chrestiens.

chemin. Ce qui puis apres fut appellé la fuite de deuant les Turcs.

Baiazet 2.
le 8. prince
des Turcs.

L'an 1481. il eut pour successeur Baiazet second Empereur, et 8. Prince des Turcs, depuis Othoman. Cestui-ci persecuta sans fin les Chrestiens. Il se ietta en la Valachie, puis en Hongrie, mit les Chrestiens en déroute pres la riuere Moraue, coupa le nez aux prisonniers. Il fit la guerre aux Venitiens & enuoya son Bassa appellé Scender, au pays de Friul, où il gasta & faccagea tout, aussi emmena-il plusieurs Chrestiens avec soi, et en fit assommer & hacher en pieces plus de 4000. sur le bord de la riuere de Tiliauent. Ce Baiazet exerça vne infinité d'autres cruantez contre les Chrestiens.

Selim 3.
Empereur des
Turcs.

L'an 1512. commença à regner le neufiesme Prince & troisieme Empereur des Turcs, Selym, premier du nom; cestui-ci extermina du tout les Sarasins & Mamelucs, & fit pendre ignominieusement leur dernier Sultan nommé Tomombey, le 13. iour d'Auril 1517. gagna aussi la grande ville du Caire & tout le pays d'Egypte: & par ainsi vindrent en la puissance des Empereurs Turcs trois puissans empires, de Trebizonde, Constantinople & d'Egypte: & deuenoit de iour en iour ce baston & ce glaiue apresté contre les Chrestiens, plus fort & plus puissant.

Solyman 1.
4. Empereur
des Turcs.

L'an 1519. Solyman premier, fils de Selym, succeda à son père. Ce fut le dixiesme prince & quatrieme Empereur des Turcs. Il print Belgrade, ville tres forte & chef de toute la Hongrie, l'an 1521. & la assiegea l'Isle de Rhodes, l'an 1523. & la contraignit de se rendre. Il desconfit l'an 1526. Louys Roi d'Hongrie, avec toute son armee. Il s'auança l'an 1529. iusques en Autriche, & assiegea Vienne ville capitale & combien qu'il ne la peust prendre, si fit-il vn dommage incomparable au pays, en bruslant, gastant, tuant & emmenant vn nombre infini de Chrestiens. L'an 1537. il desit pour la seconde fois les Chrestiens en Hongrie & print incontinent apres, assauiroir, l'an 1541. Bude principale ville d'Hongrie & tout le royaume aussi. Mais, puis que la memoire de ces choses est fresche, principalement en l'esprit de ceux qui se souient de ce qui est adueni depuis cinquante ans, ie me suis contenté de coter seulement le temps. Aussi n'a-t-on pas encores oublié les maux qu'il fit à la Chrestienté

Rhode.
Louis Roi
d'Hongrie.
Vienne.

en Hongrie vn peu deuant sa mort, l'an 1566, quand il gagna Sigeth, tua & emmena tant de pures Chrestiens.

ON a essayé quel Prince estoit Selym, second fils de Solyman, le cinquieme Empereur & onzieme Prince des Turcs, de la race des Othomans. Il commença à regner l'an 1570. Et tost apres occupa le noble royaume de Cypre, tourmentant & massacrant vn nombre infini de Chrestiens, sans ceux qu'il emmena en vne dure, aspre & perpetuelle seruitude. On ne peut rien esperer de mieux de ses successeurs.

Le say bien qu'il y en aura qui s'esbahiront du denombrement des persecutions des Sarasins & Turcs, lesquelles ils ne mettent point au nombre des persecutions, ains estiment que ç'ayent esté plustost guerres ciuiles & generales, fort differentes des anciennes persecutions sous les Empereurs contre l'Eglise Chrestienne, laquelle pour lors ne se mit en defense contre les Empereurs ses persecuteurs, ains volontairement et en toute patience se soumit aux bannissements & à la mort. D'auantage, la doctrine & Religion estoit beaucoup plus pure & simple en l'Eglise Chrestienne de ce temps là, comme il a esté dit au commencement de ce liure, qu'elle n'est de nostre temps en l'Eglise Romaine. Et de vrai, il y a grande difference entre les hommes et la Religion du temps passé, & celle de nostre temps, comme il a esté dit: ce neantmoins il n'y a rien qui empesche que les persecutions sous les Sarasins & Turcs ne puissent estre nommees persecutions des Chrestiens. Mais ces persecutions des Turcs & des Sarasins ont plus de conuenance avec les captiuités de l'ancien peuple de Dieu, qu'avec les premieres persecutions de l'Eglise Chrestienne. Car il y auoit entre le peuple d'Israel & de Iuda beaucoup de gens de bien & fideles, qui estoient tourmentés par les Assyriens & Babylonniens; mais il y en auoit encores plus qui adheroyent à la religion de Baal & de Ieroboam, lesquels neantmoins vouloyent auoir le nom d'estre seruiteurs du Dieu d'Israel, & ennemis de la superstition des Assyriens: tous ceux-ci estoient emmenez ensemble. Ainsi es captiuités, tourmens, persecutions & guerres des Sarasins et Turcs, plusieurs qui ont souffert ces persecutions, ont esté gens de bien, bien affectionnez à la Religion Chrestienne, & vrais membres de

Selym 2.
& 5. Empereur
des Turcs.

Difference des
persecutions
de l'Eglise
ancienne, &
des persecu-
tions sous les
Turcs.

Christ : mais aussi y en auoit-il plusieurs, & plus qu'il ne seroit de besoin, qui estoient plongez es erreurs & superstitions de l'Eglise Romaine, lesquels toutesfois vouloyent estre appelez bons Chrestiens, & mourir ennemis de la religion de Mahomet. Tous ceux-ci ont enduré & esté persecutez ensemble. Aussi ceux du peuple ancien, qui furent emenez, & persecutez par les Assyriens & Babyloniens, sont nommez en la sainte Esriture mesme, le peuple & les seruiteurs de Dieu; ils sont aussi nommez Israel & Juda : ce n'est pas à dire pourtant que leurs erreurs, pechez & transgressions ayent esté excusées & approuuées. Comme aussi en ces guerres des Sarasins & des Turcs contre la Chrestienté, l'appelle Chrestiens ceux qui portent le nom de Christ, à cause de quoi ils sont aussi persecutez par les Turcs : de ce qu'ils s'appellent Chrestiens, c'est à dire, pour la haine que les Turcs ont contre la religion Chrestienne : combien qu'il y ait beaucoup à dire en plusieurs touchant la pureté & simplicité de la foi Chrestienne, & cependant les erreurs de l'Eglise Romaine ne sont pas excusées en forte que ce soit. Or premierement, le diable, qui prend vn merueilleux plaisir à l'effusion de sang, a esmeu les Sarasins et Turcs à vne telle tyrannie, guerre & persecution; puis apres la haine de la religion Chrestienne, & le grand desir de dominer, d'assembler grands biens & richesses, de viure en voluptez & desirs, & pour auancer la faulx & meschante religion de Mahomet, a induit les Turcs à commettre telles cruautéz.

Voila ce que j'ai eu à dire en bref touchant les persecutions des Sarasins & des Turcs. Il seroit bien à souhaiter que tous ceux qui veulent de fait & de nom estre Chrestiens, reconussent fermement que ceste pesante tyrannie Turquesque est vn vrai fleau dont Dieu nous bat, pour voir si nous nous voulons amender, recevoir la doctrine Chrestienne purement, & avec plus grand zele & si nous ne voulons pas viure plus Chrestienement que nous n'auons fait iusques à present. Si cela ne se fait, il faut attendre encor de plus grandes calamitez que par le passé. Mais pour reuenir, touchant ces persecutions des Sarasins & des Turcs, à ce point duquel il a esté fait mention du commencement, & tousiours depuis

aussi : qui est celui, tant peruers soit-il, qui ose dire que la Religion de Mahomet est la vraye, & celle des Chrestiens faulx, pource que les Turcs prosperent en leurs entreprinnes, oppriment les Chrestiens en mesprisant & outrageant leur foi & Religion ? Qui niera que le pays & les Eglises, lesquelles S. Paul Apostre auoit conuerties à la foi Chrestienne, n'ayent toutes esté destruites par ceste vilaine & execrable beste de Mahomet, & que sa puante & meschante abomination n'y ait esté dressée par tout ? Qui sera si profane & temeraire, voyant que Dieu tolere, par son iuste iugement, telles choses aux Turcs, les en pouant bien garder, qui pourtant viennent debatre avec Dieu, pour vouloir fauoir pourquoy il endure vne telle effusion de sang, & qu'il auient tant de miseres, afflictions & desresses à tant de peuples Chrestiens, & de si long temps ? Pourquoy il ne fouldroye du ciel ceste puissance Turquesque, faisant ouurer la terre pour engloutir toute telle abomination ? Mais les causes pour lesquelles Dieu bon, iuste, saint & veritable, permet ceci, sont grandes & diuerses. Outre cela il a predict par la bouche du Prophete Daniel, & Christ mesme aussi en l'Euangile, que la derniere persecution qui precedera le iour du iugement, sera si grande, qu'il n'y en aura iamais eu de telle. Or le iour du iugement, la deliurance de tous les fideles, leur glorification, le grand & excellent loyer qui leur est appresté, n'est pas loin. Seigneur Iesus, aye pitié de ton Eglise affligée, console-la & lui donne secours en ses dernieres, espouuantes, & horribles persecutions & confusions.

Dan. 9. 27.
& 12. 1.
Mat. 24. 21.



LA DERNIERE PERSECVTION, ESMEUE ET CONTINUEE PAR LES PAPES CONTRE L'EGLISE CHRESTIENNE, PAR L'ESPACE DE QUELQUES CENTAINES D'ANNEES.

La persecution des Papes accompagne celle des Turcs. Elle est d'autant plus dangereuse, qu'elle est venue à l'impourueu, & d'autant plus cruelle, qu'elle est exercée par ceux qui deuoient estre les plus paisibles & les plus sinceres en la foi Chrestienne, & qui veulent estre reputez les plus saints en l'Eglise, comme pretendans

Persecution dangereuse, & non attendue.

Cause de persecutions des Sarasins & Turcs.

La religion de Mahomet n'est pas la vraye encorés que ses sectateurs soyent victorieux.
Notez.

que Christ leur a donné toute puissance sur l'Eglise, & qu'ils peuvent tailler & rongner des affaires de la religion à leur plaisir, & qu'ils sont les chefs & pasteurs de l'Eglise vniuerselle. Car il n'y a celui qui ne fache bien les vanteries du Pape & de ses esclaves. Mais il a esté montré par vne infinité d'escripts, que les choses sont autres non seulement quant à la foi & religion, mais aussi touchant l'Eglise, sur laquelle ils veulent dominer tyranniquement. D'auantage il y a vne grande difference entre l'ancienne Eglise Romaine & ses premiers Euesques, & l'Eglise Romaine d'aujourd'hui avec ses Papes & Cardinaux.

Les premiers
Euesques de
Rome ont esté
Martyrs.

Les anciens Euesques de Rome depuis l'an 70. iusqu'à Constantin le grand enuiron l'an 214. ont esté au nombre de 32. tous Prescheurs & Ministres de l'Eglise de Iesus Christ, & s'estans fidelement portez en leur charge, ont enduré la mort, pour l'amour du Seigneur IESVS CHRIST, & de son Euangile. Ils n'ont dominé à la mode des Princes de ce monde; ils n'auoyent point de Cour à Rome, ni vn conseil de Cardinaux, nulle garde, ni rien de ce que les Papes ont accoustumé d'auoir aujourd'hui. Et ie me rapporte de cela à toutes les vraies histoires, qui n'ont esté escrites par les flatteurs des Papes.

1. Cor. 4. 14.

Quant au nom de Pape il n'a esté seulement attribué pour lors à l'Euesque de Rome, mais aussi aux Euesques des autres pays. Car Aurele & S. Cyprien à Carthage, S. Ambroise à Milan, & autres qui ont esté Euesques ailleurs, estoient appelez Papes. Et S. Ierosme appelle Pape S. Augustin, Euesque d'Hyppone en Afrique. Pape signifie pere, en la langue de Syracuse, comme Suidas (1) le tesmoigne. Car, comme S. Paul dit aussi, les Ministres de l'Eglise doyent estre comme peres fideles du peuple. Outre plus, entre les Euesques de Rome, depuis le temps de Constantin le grand, & depuis Syluestre iusques à Gregoire premier, au nombre de 36. par l'espace de 280 ans ou enuiron, il n'y en a eu pas vn qui ait eu ceste pompe & magnificence des papes d'aujourd'hui; ils ont bien esté en grand credit & autorité enuers les autres Eglises & les ministres d'icelles, mais

(1) Lexicographe grec, probablement du onzième siècle.

c'estoit d'autant qu'ils estoient le plus souuent gens sauans, & pource qu'ils n'estoient (comme en quelques autres Eglises) tachez d'aucune secte, & principalement d'autant qu'ils ont esté ministres de l'Eglise laquelle les Apostres auoient plantee du commencement, à cause de quoi elle a esté appelee Apostolique, ou siege Apostolique & siege de l'Apostre S. Pierre. Ce neantmoins, ce titre de siege Apostolique a esté attribué aussi à d'autres Eglises, comme à l'Eglise de Ierusalem & d'Antioche. Siege ici n'est pas à dire vn siege royal, mais vne chaire où l'on presche. Car les Anciennes Eglises, sieges Apostoliques, ont acquis ce nom à cause de la doctrine Apostolique, pource que les Apostres ont presché en ces lieux là & de ces Eglises Apostoliques la doctrine des Apostres a esté portee es Eglises prochaines, & es lointaines aussi. Il ne faut pas que les lieux, d'où la predication & doctrine Apostolique sont bannies, se vantent d'estre sieges Apostoliques. encores qu'ils ayent esté des plusieurs années. Car S. Jean dit qu'il y a vn siege de Satan, Apoc. 2. 13.

Siege Apostolique.

Tertulian
escrit de ceci
in Prescri.
heret.

MIL ans s'estoyent escoulez depuis le temps des Apostres iusques à Henry 4. Alors l'Eglise commença sa troisieme periode, & changea sa doctrine, discipline & forme de gouuernement, en choses nouvelles & dutout contraires. Le premier aage de l'Eglise durant les premiers 500. ans fut d'autant plus entier & pur qu'il aprochoit plus pres des Apostres & de leurs disciples. Et combien qu'elle ait eu de terribles combats contre les Payens & heretiques, toutesfois la victoire lui est tousiours demeuree, pource que la pure doctrine estoit son apui, & qu'elle estoit fortifiée par les exemples de ceux qui confessoient le Nom de Christ, & des autres qui portoient constamment les difficultez & ennuis des banniffemens, & les tourmens des plus cruels supplices: tellement que les erreurs ne pouoient subsister ni tenir coup parmi telles tempestes. Sur le declin de cest aage, elle fut tachee de quelques vices introduits par la superstition du menu peuple, & par l'erreur de quelques doctes personnages. Depuis, ces vices acreeurent à cause des courtes des nations estranges, qui vindrent acourant de diuers endroits, lors que l'Empire d'Orient commença à se deschirer; car alors la discipline

Premier aage
de l'Eglise
Chrestienne.

D. XCIII.

ancienne s'afoblit, les superstitions commencerent à prendre pied & de ce nombre furent la Moinerie, les vœux, le celibat, la veneration des saincts & autres semblables traditions humaines, dont les femences commencerent à prendre racine, & bouter hors peu à peu, quelque temps apres le Concile de Nicee; l'autorité duquel fut tousiours en vigueur, pource que beaucoup d'excellens personages s'y trouuerent qui auoyent maintenu les principaux points de la doctrine Chrestienne contre les heresies & vne partie d'iceux auoyent souffert persecution pour sceller la verité de la religion Chrestienne. Au reste, combien qu'on eust fait en ce Concile quelques decrets touchant le gouuernement des Eglises: comme, que l'Euesque d'Alexandrie seroit surintendant des Eglises d'Afrique, celui d'Antioche de celles d'Asie, celui de Rome de celles d'Europe: item que les Euesques seroyent creez par les voisins, toutesfois l'on ne dressa point alors vne police mondaine, ni ne donna-on autorité & puissance à pas vn des Euesques pour commander à tous les autres. Aussi ces decrets ne furent faits pour estre tenus comme articles de foi: ains comme ce sont articles hors la parole de Dieu, lesquels se changent avec le temps, & qui ont prins fin avec les Eglises d'alors, aussi n'appartiennent-ils à l'Eglise, laquelle n'est point assuiettie à doctrines, inuentions & loix humaines, ni obligée à garder en tous temps & lieux vne mesme police exterieure, mais est liée à la parole de Dieu. En ce temps il n'estoit point loisible à l'Euesque de Rome ou d'Antioche, ou d'Alexandrie, d'assigner & d'assembler les Conciles, ou charger les autres Eglises de nouvelles ceremonies; encorès moins de dresser des nouveaux articles de foi, ou introduire vn seruice de Dieu contraire à celui que lui mesmes requiert: mais la seule parole de Dieu auoit toute autorité, comme il apert par les decrets & determinations de quelques Conciles Chrestiens qui ont esté tenus apres celui de Nicee, comme le premier Concile de Constantinople où l'heresie d'Eunomius fut condamnee, celui d'Ephese contre Nestorius, celui de Chalcedone contre Eutyches, & quelques autres depuis. Or combien que les Conciles tenus apres les premiers

surnommez ayent retenu la saincte doctrine touchant les articles de foi, toutesfois ils ont donné trop d'autorité aux loix & traditions humaines, & se sont laissé gagner à la superstition qui commençoit à leuer la teste. Comme pour exemple, le Concile de Laodicee condamna à bon droit les Noatiens, mais il a blasmé sans raison les laics qui se remarient pour la seconde fois. Le Concile Mileuitain, où S. Augustin se trouua, maintint tresbien la doctrine du peché originel, de la grace, & de la iustification; mais il conferme tresmal la superstitieuse opinion touchant les vœux. Le Concile d'Ancire permit aux Diacres de se marier; depuis, celui de Carthage le leur defendit. Voila comme peu à peu la superstition s'auança, lors que les traditions humaines furent plus estimees & proposees en l'Eglise que les loix de Dieu. Quant à la puissance d'assembler les Conciles, spécialement les generaux, ce droit a tousiours appartenu aux Empeereurs & non à autres: comme aussi lon void que Constantin, Theodose & autres Princes Chrestiens ont appellé les Euesques pour vider les differens suruenus en la doctrine & eux mesmes ont assisté & presidé es assemblees tenues pour examiner ces differens. Les Empeereurs suyans ont conserué ceste autorité fort longuement iusques à Lothaire de Saxe.

APRES ce premier aage, suruint le second, qui augmenta & conferma les erreurs & superstitions que le premier auoit laissé, & par succession de temps s'elongna encor dauantage de la reigle des saintes Escritures, tant que finalement l'amas des superstitions & erreurs accabla & esteignit entierelement la lumiere de la pure doctrine. Il auint que plusieurs peuples Barbares, comme Goths, Lombards & leurs associez, se ietterent dedans l'Italie. Alors les bonnes lettres furent enseuelies, les Eglises demeurèrent desertes; qui pis est ces Barbares, possesseurs de l'Italie, aporтерent quant & eux, ou receurent aisement beaucoup de superstitions: tellement que tost apres les abus multiplierent grandement. Les persecutions du premier aage auoyent engendré les Hermitages & Moineries. Puis apres suruindrent les horribles dissipations de l'Empire, & les confusions introduites par les nations estranges. Les gens

Le second aage de l'Eglise Chrestienne.

paissibles, chargez de femmes & d'enfans, en contemplant l'Italie ainsi des-chirée, & iugeant que c'estoit vn heur singulier d'estre eflongné des gouuernemens publics pour demeurer en quelque desert, sans famille, sans enfans, pour ne point voir les faccagemens des villes, & la desolation du pays, estimoient heureuse la condition des Moynes qui iouissoient de si grand repos. Cela donna grand lustre à l'opinion du cœlibat, & mit les Moines en tel credit, que plusieurs commencerent à desirer & chercher les lieux solitaires. D'auantage les hommes, qui sont Barbares & farouches de leur naturel, ont en admiration les ceremonies nouvelles qui ont apparence de Religion & de quelque accointance avec Dieu. Ce n'est donc pas merueille si les Moineries se multiplierent alors, & si chascun se laissa persuader qu'une telle maniere de viure (qui esteignit finalement la lumiere de l'Euangile touchant la vraye foi & les bonnes œuvres) estoit fort excellente.

Commencement de la Papauté.

QUAND ces fondemens de meschantes superstitions eurent esté posez de si bonne heure, & qu'avec le temps ils furent affermis & apuyez es esprits des hommes, suruint l'autorité publique du Pape Gregoire le grand, lequel monta en ce siege Papal l'an 593. Il establit le seruice & l'iuocation des Saints, & commanda que l'on dediait des temples & chapelles aux os & autels d'iceux. Outre cela il fit valoir la fausse opinion de la moinerie, des traditions humaines contraires à la parole de Dieu, des satisfactions Canoniques, des vœux, du cœlibat, le ioug duquel il imposa aux diacres de Sicile, qui iusqu'alors auoient eu licence de se marier en tous les degrez Ecclesiastiques, suiuaus la coustume de l'Eglise Grecque & les decrets des anciens Conciles. En ce mesme temps nasquit l'opinion de l'oblation du corps & du sang de Iesus Christ pour les morts. De cela proceda vne horrible profanation du Sacrement & Gregoire print occasion de mettre en auant ceste opinion, à cause de quelques fantosmes qui apparurent alors. Ces erreurs establis & receus par autorité publique troublerent merueilleusement l'Eglise, & polluerent d'abus & d'idolatries estranges la pure doctrine de la iustice qu'ont les fideles deuant Dieu,

la vraye iuocation qui doit estre fondee sur nostre Seigneur & vniue Mediateur Iesus Christ Fils de Dieu, item la doctrine & le vrai vsage des Sacremens. Pour le dire en vn mot, les Papes abolirent entierement la doctrine de la foi en Dieu par vne fausse persuasion des traditions humaines: ils enseuelirent la promesse de l'Euangile touchant les benefices gratuits de nostre seul Mediateur & sauueur Iesus Christ Fils de Dieu, sous le meschant blasphemé du merite des œuvres & seruices des hommes, & sous l'intercession & assistance des Saints. D'autre part l'ambition & l'orgueil des Papes commencerent à croistre si haut, qu'ils ne cefferent iusqu'à ce que les autres Eglises fussent afferuies & abatues sous le ioug de la tyrannie Papale.

ENVIRON 200. ans apres la natiuite de Iesus Christ, le pape Victor, premier du nom, auoit esté si hardi d'imposer nouvelles loix aux Eglises d'Orient, & menacer d'excommunication ceux qui ne les vouldroient receuoir. Irenee, Euesque de Lyon, disciple de Polycarpe, s'opposa viuement à ce Victor. Depuis l'on obserua le decret du Concile de Nicee approuué par l'autorité de Constantin le Grand, iusqu'au temps des Empereurs Maurice & Phocas: car alors vn certain Iean, Patriarche de Constantinople, renommé à cause d'une humilité feinte qu'il auoit monstree pendant qu'il estoit moine, & forti de son cloistre par telle ruse pour estre Euesque, au lieu de se contenter de sa charge & dignité, voulut estre de nom & de fait Euesque vniuersel de toutes les Eglises; combien que Pelage second & Gregoire le Grand s'opposassent à ce glorieux, toutesfois il fut fauorisé de l'Empereur Maurice. Or apres que Maurice eust esté tué, Phocas qui l'auoit fait mourir craignant que l'Italie ne se reuoltast de l'obeissance des Empereurs Grecs, se feruit des Papes pour la retenir en deuoir, & donna ce titre d'Euesque vniuersel à Gregoire, lequel auoit tonné & tempesté contre ce nom: l'effect monstra qu'en detestant le mot il auoit ardemment desiré la chose mesme, veu qu'il vsurpa la primauté & domination sur les Eglises qui n'estoyent aucunement de sa charge. Vray est que quelque temps auant l'Empire de Maurice, Zosime & Gelase Euesques de Rome



auoyent debatue de la primauté avec les Euefques de Grece & d'Afrique, mais tout cela s'estoit euanoui. Apres Gregoire, l'Euefque de Rauenne s'attribua le mefme tiltre, lors que les Goths rauagerent en Italie, prindrent & faccagerent Rome, & que Valentinian le ieune establit le siege de l'Empire à Rauenne, & y enuoya des Exarques qui fortifierent ceste ville pour estre la capitale de l'Italie. Mais apres que Valentinian eust esté tué & que Gregoire fut mort, ce mefme combat recommença entre l'Euefque de Rome & de Constantinople, du temps de Boniface troisieme, & fut plus aspre que deuant. Sur ce, Phocas print la cognoissance du different, & en iugea tellement qu'il fut dit que l'Euefque de Rome seroit appelé Euefque vniuersel. Depuis il auint que les Eglises d'Orient furent ruinees par les Mahumetistes : les Euefques de Rome se voyans lors à cheual commencerent à se faire valoir, du consentement, à l'aide & support des peuples barbares qu'ils auoyent amiellee par superstitions, & associez à eux pour se maintenir par tel moyen, comme ils firent en despit des autres Euefques, spécialement des Grecs, qui s'y oppofoient.

TELS furent les commencemens de la Monarchie Papistique en l'Eglise. Et par telles pratiques les Papes s'attribuerent, & occuperent la primauté par dessus les Euefques, se seruans des occasions qu'apporterent les ruines des Eglises orientales, & les superstitions & idolatries des Occidentales, à quoi les nouueaux peuples y furent adonnoyent fort auidement & en faisoient profession d'une ardeur & obstination incroyable. Apres que les Euefques de Rome furent ainsi deuenus Monarques, combien que l'ambition les sollicitast de passer outre, toutesfois du commencement ils n'oserent pas manier toutes les affaires de l'Eglise à leur fantaisie, ni commander tyranniquement aux autres Euefques, & prescrire des loix ou imposer des charges, encores moins entreprirent ils d'enuahir les droits des Empereurs : d'autant qu'ils estoient tenus par l'opposition & resistance des autres Euefques, & par l'autorité & puissance des Empereurs, qui depuis Charlemagne, à l'exemple de leurs deuaniers, creoyent les Papes & Euefques, depofoyent ceux qui faisoient choses indignes de leurs

charges, & y en establiroient d'autres, assignoyent les Synodes, & ne permettoient aux Papes de les conuoyer, ni d'y penser en autorité royale ou seigneuriale, ni faire chose quelconque sans l'autorité & consentement des Empereurs & des autres Euefques. Souuentefois les Empereurs assignoyent & assembloyent des Conciles en Allemagne & en Italie, sans en demander aduis ni le faire fauoir aux Papes : tant s'en falloit qu'ils fussent mandez pour y venir faire les maîtres.

OR combien que ceste suiettion greuaft & mist les Papes en merueilleuse peine (comme de fait ils n'oublirent à rien remuer pour s'en desfaire), toutesfois les Empereurs, sachans bien pour quelles raisons Charlemagne auoit dressé cest ordre dès le commencement, & icelui muni de loix speciales, qui auoyent esté renouvellees & maintenues avec les armes par ses successeurs, voyans aussi les machinations des Papes, & iusques où ils s'auanceroient, si on leur donnoit la liberté & licence qu'ils pourfuiuoient si chaudement : item combien il importoit au repos & à la conseruation de l'Eglise & de l'Empire que les Papes fussent suiets & iusticiables des Empereurs, ils empescherent les Papes iusques au temps de l'Empereur Henry quatrieme, de secouer le ioug, pour paruenir au but auquel ils tendoyent de si long temps. Au reste, nonobstant que les erreurs, superstitions, abus & idolatries fussent en telle vogue de ce temps là, que la lumiere de verité estoit esteinte en la pluspart des pays où l'on faisoit profession de la Chrestienté : toutesfois il y eut tousiours plusieurs doctes & bons personnages, sur tout au commencement de ce second aage iusques à trois cens ans apres, es Eglises Grecques & Latines, lesquels enseignerent purement la doctrine des principaux points de la Religion. Iceux furent Vigilius, Bede, Alcuin, precepteur de Charlemagne, & autres. Iean l'Escoffois fut du temps de Louys le Debonnaire. Comme il interpretoit le liure de la hierarchie de Denis & taxoit l'erreur ia receu en l'Eglise de l'oblation de la Cene du Seigneur pour les viuans & pour les morts, ses auditeurs le tuerent à coups de poinçons. Voila quels furent les temps du deuxiesme aage de l'Eglise.

Avancement
de ceste
Monarchie.

Le troisieme
aage de
l'Eglise.

S'ENSVIVIT puis apres le tiers aage, qui commença du temps de ce Henry quatriesme, & alors escheut aussi la demie periode de l'Empire depuis Charlemagne iusques alors. Cest aage changea merueilleusement les affaires de l'Empire & de l'Eglise : car lors fut confirmee la tyrannie des idolatries & superstitions contre le regne c'est à dire contre la doctrine, service & inuocation du Fils de Dieu & la nouvelle puissance des Papes, abolissant la iuste & legitime autorité des Empereurs, fut lors establee. Outre les idolatries & superstitions du second aage, fut introduit en l'Eglise le service du dieu Maozim (1), lequel a esté adoré au lieu du vray Dieu, & a tiré à soi les yeux & les cœurs de tout le monde. Si tost que ce Dieu commença à se monstrier es processions & en la Messe, la parole de Dieu commença à se taire, ce dieu haussa en dignité les Ecclesiastiques, amplifia la puissance, acrut les richesses, & fortifia le royaume des Papes. Ce dieu remplit de Moinerie la Chrestienté, & y logea infinies troupes de Moines, qui pour argent vendirent à quiconque en voudroit acheter le sacrifice quotidien de la Messe, & leurs autres œures : estans en garnison pour la garde du royaume Papistique, d'où ils ne cessent d'inuenter, de iour à autre, force gehennes pour les consciences, pour les retenir en prison attachees par les illusions d'idolatrie, & enserrees par les liens des inuentions & traditions humaines : en laquelle prison il estoit plus malaisé de subsister contre ces tourmens de conscience procedans de la frayeur que donnoient les commandemens des hommes, que s'il eust fallu estre deschiré en pieces. En apres les moinerie deuidrent riches desmesurement par telles trafiques. Alors aussi nasquit vne nouvelle sorte de docteurs, lesquels abolirent presque entierement la doctrine contenue es liures des Prophetes & Apostres touchant le peché, la loi, la iustification, les bonnes œures & par nouvelles im-

positions du tout contraires à la reigle & au fondement de la religion Chrestienne, farderent & maintindrent les abus, erreurs, idolatries, & le trafic des pardons du Pape.

La maiesté & dignité de l'Empire esbranlee & presque renuersee par les Papes, fut lors abatue & les Papes firent tant que non seulement ils secouerent le ioug des Empereurs, mais aussi vsurperent les droits imperiaux, specialement en l'election des Papes & Euesques & en la conuocation des Conciles. Puis ils mirent le pied sur la gorge aux Empereurs, & les presserent & foulerent cruellement, dont s'ensuyuit vn establissement de nouvelle monarchie sur toute la Chrestienté; brief il y eut vn entier changement en l'Empire & en Allemagne. La premiere pratique des Papes, qui souuentesfois auparauant auoyent essayé (mais en vain & mal à propos) de rompre la loi qui donne puissance aux Empereurs sur le Pape & sur les Euesques, fut de chercher quelque pretexte pour allumer les guerres civiles, desvnr les Princes d'Allemagne, & les bander contre l'Empereur. Ayant gagné ce point, mis l'Allemagne en troubles, dissipé, esbranlé & rompu les forces de l'Empereur par la conspiration de ceux de Saxe, ils commencerent à demander tout ouuertement l'abolition de ceste loi. Finalement apres que les Alemans se furent entretuez, que les principales maisons eurent esté exterminées, les anciennes lois & mœurs abolies, l'autorité des Empereurs entierement mise bas, les Papes vsurperent le droit de creer les Euesques de Rome, & d'ailleurs establirent vn Senat ou college de Cardinaux qui effiroient les Papes, & commanderoient non seulement aux Euesques, mais aussi aux Princes & Rois Chrestiens, manieroient la religion & les affaires d'estat à leur poste & selon que leur profit & dignité le requeroit, donneroient & osteroyent les Eueschez & royaumes à qui bon leur sembleroit. Les Empereurs & autres Rois Chrestiens deuidrent lors laquais des Papes, & leur seruirent de corps de garde pour maintenir leur tyrannie à l'encontre de tous ennemis qui la voudroyent assaillir au dehors par force & armes descouuertes : item pour auiser & procurer qu'elle demeurast en son entier, pour maistriser les consciences &

Les Papes
foulent aux
pieds la maiesté
Imperiale
pour establir
la leur.

(1) Mot hébreu (voir Daniel, XI, 38) qui signifie « des forteresses, » et qui s'applique, sans doute, à Jupiter Capitolin qu'adorait Antiochus Epiphane. Ce mot a été pris à tort pour un nom propre par les Septante et la Vulgate : « *Deum autem Maozim venerabilur.* » Goulart, empruntant cette fausse traduction, a vu, dans ce dieu, le type de celui que, dans la messe et dans les processions, on honore avec de l'or et de l'argent.

qu'aussi ils se tiendroyent prests pour courir fus à tous ceux que les Papes voudroyent exterminer. Outre ceste audace, qui acreut merueilleusement à cause des guerres ciuiles de l'Allemagne, l'impudence des Papes fut si desbordée & detestable, que de s'emparer de l'autorité & du nom de Dieu, & d'une puissance qu'ils pretendent leur auoir esté donnée par Iesus Christ, pour exercer vne tyrannie horrible, & telle que iamais ne fut sentie la pareille en l'ordre Ecclesiastique, voire avec vn orgueil diabolique, comme les paroles du Pape Alexandre, qui mit le pied sur la teste de l'Empereur Frideric, le montrent euidement. Tel fut l'estat du troisieme aage de l'Eglise & de l'empire & combien que plusieurs excellens personnages ayent condamné & combatu de viue voix & par escrit ceste tyrannie pendant que elle a duré, toutesfois elle demeura appuyee sur sa propre force & sur la folle deuotion des pures abusez, iusques au temps de Martin Luther : car iusques alors la monarchie de l'Eglise Romaine auoit subsisté l'espace de cinq cens ans. Vrai est que Wicel, Iean Hus, & autres s'y opposerent, comme nous le verrons au liure suiuant. Mais ces resistances n'estoyent que les prefaces de ce qui s'est tresclairement manifesté depuis cent ans.

Du temps de l'Empereur Lothaire, successeur de Henri cinquieme, fils de Henri quatrieme, vescu Gratian, qui ramassa en vn volume les decrets des Papes, combien qu'aucuns disent qu'auant Gratian il y auoit vn semblable liure entre les mains des hommes, recueilli par vn certain Burkard, Euesque de Wormes. Gratian mesla parmi ces decrets quelques fragmens de canons des anciens Conciles, specialement ceux qui lui sembloient plus conuenables pour agrandir & esleuer la dignité de la hierarchie Romaine. Il y fourra aussi les constitutions nouuelles, accommodees à l'estat de son temps : mais quant aux bonnes loix qui maintenoient la discipline & l'Eglise primitiue en sa splendeur, il changea tout cela en bastelages. Ce ramas de Gratian fut cause que de là en auant les Papes se donnerent licence, sans mesure quelconque, à dresser & entasser decrets sur decrets & par tels artifices changerent ce qu'ils voulurent en la doctrine celeste & es loix ciuiles, & selon leur

auis se fortifierent contre toute puissance celeste & terrienne. Ce qui engendra de grands debats es Eglises & gouuernemens politiques. Alors estoit en grand vogue l'estude du droit ciuil, à quoy les Italiens & Alemans s'adonnoyent de grande affection, selon que le naturel de l'homme est fort ami de choses nouuelles, & sembloit que cest establissement de loix, qui munissoit & armoit les Empereurs, menaçast la tyrannie des Papes, laquelle ne faisoit (comme on dit) que sortir de terre, & n'auoit pas encor prins racine. Afin donc de preuenir de bonne heure les dangers qui pouoyent enuironner la Papauté, si le droit ciuil auoit le dessus, on commença à magnifier l'autorité des canons, & la preferer aux loix Romaines, alleguant que ces canons traitoyent des choses ecclesiastiques, & que l'Eglise estoit en plus grande autorité, ayant la puissance de modifier & determiner des choses ciuiles. Parquoy l'on commença à dresser des loix, qui derogeoyent en quelque forte au droit civil, comme estant corrigé & limité par l'autorité de l'Eglise. Et d'autant que ce nouveau droit & ces nouuelles loix auoyent besoin de nouueaux protekteurs, on vid incontinent naistre deux fortes de gens, assauoir les Canonistes & Scholastiques. Les Canonistes prindrent charge de maintenir la hierarchie & tyrannie Papale par le droit Canon, ce qu'ils executerent aussi viuement que les docteurs en droit ciuil soustindrent, par l'Escriture & par les loix Romaines, la puissance de l'Empereur. Les Scholastiques inuenterent vne nouvelle doctrine, pour attirer & enforcer par erreurs & superstitions les esprits des hommes afin qu'estans enlancez en ces erreurs ils se continssent en l'obeissance du siege Romain. Ce que la doctrine scholastique a fait, ç'a esté de fouler aux pieds & d'esteindre ce qui restoit de pureté et de clairté en la doctrine celeste, touchant la Loi, l'Euangile, le peché, la grace, la foi, la iustification deuant Dieu, le droit vsage des Sacremens, la vraye inuocation du Nom de Dieu, & les bonnes œures. Car d'autant que l'on ne pouoit maintenir les erreurs & abus receus par la coustume, introduits ou aprouuez par les Papes, en les examinant à la reigle de la parole de Dieu, on delaisa ceste parole pour chercher d'autres apuis.

Sous l'empire de Frideric premier, Pierre Lombard, maistre des sentences, reduisit en quatre liures les fondemens de la doctrine scholastique, & depuis toute ceste racaille de sophistes & de moines fut tellement occupee à glofer & commentter ces liures, que la sainte Bible s'esuanouit presques entierement de leurs mains & de leurs esprits; & es chaires des docteurs & prescheurs, au lieu du Nom de Iesus Christ & de saint Paul, on n'oyoit parler d'autre chose que du maistre des sentences. Thomas d'Aquin & Lefcot ses commentateurs, escriuans comme à l'enui l'un de l'autre qui seroit le plus subtil, remplirent l'Eglise de tant de questions ineptes, meschantes & inexplicables, corrompirent & polluerent tellement la philosophie, qu'ils contraignirent leurs successeurs, comme Guillaume Occam & autres, d'inuenter & fuiure des opinions contraires. De là fortirent de merueilleux conflicts, que la lumiere de la parole de Dieu a finalement escartez & fait esuanouir. Or ceste doctrine, amassée de quelques passages de l'Ecriture sainte, destournez de leur vrai sens & confondus avec les disputes morales, naturelles & surnaturelles d'Aristote & de Platon, mal entendus & depravez aussi en quelques endroits, item des constitutions des Papes, fut enveloppee de difficultez inexplicables & tout ce que l'on pouuoit apprendre là c'estoit d'auoir l'exposition de quelques commandemens de la Loi, ou plustost c'estoit lire un discours sur la philosophie morale selon la façon des philosophes. Au reste, elle abolit la doctrine de l'Euangile, aneantissant la certitude de la promesse & de la foi, & deboutant le seul Mediateur. En somme elle fut entierement accommodee à la tyrannie des Papes, & aux superstitions qui regnoient lors, & ont continué depuis. Elle est fondee sur des propositions fausses & meschantes, assauoir que les decrets des Papes & tout ce qu'ils aprouent, & ce qu'ils changent en la doctrine ou es anciennes ceremonies, sont de droit & commandement diuin, encores qu'ils foyent contraires à la reigle de la parole de Dieu : car telles constitutions (disent-ils) sont valables à cause de l'authorité de l'Eglise qui ne peut errer, & que c'est vne grande impieté de lui contredire, notamment à ceste

Eglise qui a l'Euesque de Rome pour chef. Mais pour conoistre mieux ceste doctrine des Scholastiques, il faut lire leurs liures imprimez, qui sont tellement rougir plusieurs qui s'en seruent contre la vérité, qu'ils les condamneroyent les premiers, n'estoit qu'ils n'ont autres armes pour se defendre. Ceste doctrine en somme contient ce magnifique consentement que les docteurs Papisiques font sonner si haut en leurs liures & sermons, voulans que ce soit la reigle selon laquelle on dresse & ploye toutes ordonnances en l'Eglise, & que toutes opinions & expositions soyent rapportées là & examinées par icelle : en quoi ils se montrent si auement obstinez, qu'ils aiment mieux reietter les témoignages de l'Ecriture sainte & des purs theologiens de l'Eglise primitive, que quitter un seul point de la doctrine de leurs Scholastiques, tant ils ont peur que le royaume Papisique, apuyé & fondé sur tels decrets, ne s'esbranle & trebusche du tout.

Au reste, ceste nouvelle doctrine du droit canon & des Scholastiques engendra des enuies tresambitieuses & de terribles estrifs entre les Iurifconsultes, les theologastres ou Scholastiques, & les Canonistes. De là fortirent diuerfes factions, tellement qu'en fin la Chrestienté fut diuisee, les vns adherans aux Empereurs, sous le nom de Gibellins, les autres tenans le parti des Papes, & s'appellans Guelphes. Lors ce fut à courir sus les vns aux autres avec vne haine irreconciliable, se surprendre, deffaire & entretuer par toutes sortes de feditions, violences, saccagemens & cruautez du tout estranges & incroyables.

Or si quelqu'un demande : D'où vient que les Papes ont ainsi mis le pied sur la gorge aux Empereurs & pourquoy tels grands Princes n'ont brisé la tyrannie desmesuree des Papes, lors qu'elle estoit encor foible & aisée à rompre : item, pour quelle raison ils ont souffert que l'Eglise & l'estat public fussent reduits en vne tant iniuste & abominable seruitude? Je respon que les Empereurs se sont laissez abattre, non point par crainte, ni par faute de cœur, ni pour l'apprehension des dangers, encores que ç'ait esté un mal horrible de voir ruiner l'empire, meurtrir les fideles fuiets d'icelui, & perdre tant de vaillans seigneurs & gentilshommes; mais ils furent vain-

cus par l'opinion de religion, qui dominoit puiffamment es cœurs enforcélez de fuperftition & des erreurs d'alors defia fort enracinez au monde. De tout temps ceste confideration a eu vn merueilleux credit enuers ceux qui ont quelque confcience, de quelque fource que procede la religion, & quelques fondemens qu'elle puiffe auoir, moyennant qu'elle ait aparence de religion, & paiffe les yeux & les cœurs de quelque fentiment de diuinité : ce que nous voyons auoir merueilleufement esguillonné & flefchi les Payens mefmes. Ainfi donc, l'opinion de religion renuerfa ces bons Princes, & n'y eut autre moyen de les abatre qu'en leur faifant acroire affeurement que tout ce que les Papes propofoyent & entreprenoyent estoit faint, & legitime, & reiglé selon la volonté de Dieu reuelee es faintes Efcritures. C'estoit le titre à l'aued duquel toutes chofes se faifoient, & estimoit-on faire un grand peché de s'opposer tant soit peu à cela. Puis apres, ceste perfuafion hauffa dauantage l'audace & l'impudence des Papes, qui en prindrent occasion de machiner & mettre en auant des confeils, dont s'ensuiuit la ruine de l'Eglise & de l'empire : pource que les yeux du peuple estans aueuglez par fauffe & mefchante fuperftition, les Princes estoient contraints d'endurer les outrages des Papes; entre les particuliers ne se trouuoit presques personne qui oſast dire vn seul mot, ni descouurer l'impieté des ordonnances Papiftiques, finon qu'on eust enuie de perdre sa teste.

En ce temps-là, affauoir enuiron douze cens ans apres la natiuité de Iefus Christ, naquirent en l'Eglise plusieurs ordres de moines, pestes publiques & destructeurs de la vraye religion, de la doctrine Chrestienne, & des sciences liberales. Deux de ces ordres, faifans profession de fuiure la reigle de Sainct Bernard, furent neantmoins fort differens en loix, ceremonies & maniere de viure. Les vns s'appelloyent les pauvres de Lyon, les autres humbles d'Italie. Ces pauvres de Lyon viuoyent parmi les autres hommes, preschoyent & expoſoyent les Efcritures; les humbles d'Italie meſpriſoyent les richesses, viuoyent d'aumosnes & se vantoyent d'estre imitateurs des Apoftres. Les Papes condamnerent ces deux ordres; puis com-

me la fuperftition est fertile, & vn erreur en engendre d'autres, furuindrent nouveaux ordres, qui sous vne aparence vaine & deguifée, rauirent tellement le monde, qu'en moins de rien ils commencerent à multiplier & s'espandre en tant d'endroits, qu'ils remplirent tout l'Occident en peu d'années. Ces monstres de diuerſes couleurs se fourrerent es villes, es cours des Princes, es chambres & cabinets des dames, où ils se faifoient eſcouter & croire. Cependant ils s'entrehaiffoyent eſtrangement, & firent tout ce qu'ils peurent, chacun de son côté, pour eſleuer leur ordre par dessus les autres. Ils ne se feruirent d'autres armes que de la langue. Leurs principaux fondateurs furent François & Dominique. François estoit Italien d'une ville nommée Affize, en la Duché de Spolete; Dominique estoit Espagnol. Les Carmes vindrent d'Asie en Europe, se vantans d'estre descendus du mont Carmel, & furent amenez par vn certain Albert, Patriarche de Ierusalem. Les Auguftins naquirent en France par le moyen de Guillaume, Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou, lequel les établit, afin d'enfuiure la doctrine & la façon de viure de Sainct Auguftin, dont ils portoient le nom: comme les moines Grecs nommez Calogeres (mot corrompu & composé de deux mots Grecs qui signifient beaupere) se difent fuiure la reigle de S. Baſile.

Peut-estre que l'intention des fondateurs de ces ordres n'estoit pas mauuaife. Car ie pense qu'ils vouloyent apuyer la discipline de l'Eglise, laquelle alloit en decadence, & vouloyent ramener les chofes à quelque estat plus eſtroitement reiglé, pource que les chapitres des chanoines & les autres conuents estoient ia diſſamez de gourmandise, paillardise, & autres telles diſſolutions; l'estude de Theologie estoit ancanti, & les Ecclesiastiques s'arrestoyent apres la pompe des grands du monde, & aux gouuernemens politiques. Les gens sages & craignans Dieu aprouerent l'intention de ces fondateurs: là dessus les ordres s'emplirent de moines qui s'y rendoyent de toutes parts, puis l'hypocrisie faisoit bien valoir la besongne.

Mais quand la fuperftition se fut emparee des consciences, & que la tyrannie des Papes eut le dessus, incontinent ces moines s'apliquerent à maintenir & affermir leur estat, &

adioufterent tant de nouveaux erreurs aux precedens, qu'ils cachèrent & cfeignirent entierement ce qu'il y auoit de refte de lumiere. Car ils forgerent vne forte de doctrine toute nouvelle, inuenterent vne autre forte d'œuvres : le tout plus conforme à la philosophie mondaine qu'à la doctrine celefte, & conuenantes mieux à la tyrannie Papiſtique qu'au royaume de Iefus Chrift. Mais ils farderent cela de belles couleurs. Premierement ils falſifierent la doctrine touchant le peché, & ne dirent rien des tenebres qui font en l'intelligence & des vices en la volonté; puis ils firent accroire que le mal qui refte es regenez n'eſt pas peché repugnant à la Loi de Dieu. En apres ils rapporterent ce mot de concupifcence aux ſens & à l'appetition naturelle, au lieu de dire que nos afeſſions font deprauees, que noſtre intelligence eſt aueugle & noſtre volonté meſchante. Quant à la Loi de Dieu, ils la transformerent entierement en philosophie, qui parle ſeulement de la conduite de noſtre vie deuant les hommes, & maintindrent que l'on pouuoit ſatisfaire à la Loi de Dieu par ceſte diſcipline ciuile, c'eſt à dire par œuvres exterieures & vn tel quel effort de la volonté, encores qu'il refte des tenebres en l'intelligence, & pluſieurs mauuiſes inclinations en la volonté & au cœur. Auſſi ſouſtindrent ils que ces tenebres & inclinations mauuiſes n'eſtoient point pechez. De là ils tirerent d'autres fauſſes conſequences, par leſquelles ils effacerent la promeſſe de l'Euangile, & tout le benefice de Iefus Chrift; car ils enſeignerent que les hommes eſtoient iuſtes deuant Dieu, c'eſt à dire agreables à Dieu pour l'amour de leurs œuvres, au lieu de dire que nous ſommes reputez iuſtes par grace, pour l'amour de Chrift noſtre Mediateur apprehendé par foi, qui eſt la doctrine annoncee continuellement en l'Egliſe de Dieu par les Prophetes & Apoſtres.

D'auantage ils confondirent la Loi avec l'Euangile, diſant qu'il y auoit triple Loi, aſauoir : Naturelle, Moſayque & Euangelique. Et pource qu'ils maintindrent que l'homme ſatisfaiſoit à la iuſtice de Dieu, leur folie les transporta iuſques là que d'inuenter d'autres œuvres & vn nouveau ſeruiſe de Dieu, & prefererent en tout & par tout leurs inuentions aux œuvres commandeés en la Loi; puis pour

de l'argent firent part de leurs œuvres à ceux qui en voulurent acheter. Quelles abſurditez ont-ils forgees touchant leur eſtat de perfection? De quelles louanges ont-ils orné leur caymanderie, qu'ils appellent renoncement volontaire aux biens du monde? leur vilain cœlibat & autres tels fatras monaſtiques ont-ils pas eſté preferez par eux à tout ce qui pouuoit eſtre de plus parfait & d'excellent au monde? Finalement leur impudence paruint iuſques là, de preſcher que la moineirie eſtoit vne maniere de viure eſtablie pour meriter pardon des pechez & iuſtice deuant Dieu, que c'eſtoit vn eſtat de perfection, plus excellent ſans comparaiſon que toutes les autres fortes de vocations ordonnees de Dieu. Outre plus, ils furent ſi fots que de vouloir contrefaire les ceremonies legales, & voulurent auoir en l'Egliſe Chreſtienne vn ſouuerain Pontife en terre, des Sacrificateurs, ſemblable ſacrificature, tels ſacrifices & ceremonies que les Moſayques. Tout cela eſt procédé de beſtiſe, pour n'auoir ſceu remarquer la difference entre l'Euangile & la Loi.

Mais de combien de diſputes inexplicables ont-ils obſcurci & brouillé la doctrine de repentance? de combien d'horribles tourmens ont-ils bourellé les conſciences? Premierement elles ont eſté chargees de la confeſſion & enuelopees des cordeaux du denombrement des pechez. Quant à l'abſolution, elle n'auoit aucune efficace, car ils nioyent qu'elle peuſt profiter ſans merites precedens, & commanderent aux perſonnes d'eſtre touſiours en doute. Outre plus ils commanderent aux confez (1) certaines œuvres de neceſſité, eſtablifans de leur propre authorité des ſatisfactions pour les pechez & pour meriter deliurance des peines d'enfer. Ces erreurs en engendrèrent & firent croiſtre d'autres tous nouveaux, pleins de menſonges, d'impieté & de blaſphemes, contre Dieu, touchant les vœux des moines, l'application de la Meſſe pour les viuans & pour les morts, les pelerinages es temples des ſaincts, les pardons, le purgatoire, & touchant autres ſemblables ſuperſtitieuſes obſeruations d'œuvres vaines, de difference de viandes, de iours, d'habillemens, d'images, de vœux, de proceſſions, de ieufnes &

(1) Ceux qui s'étaient confeſſés.

d'autres traditions humaines, lesquelles accabloient les consciences, les remplissant d'horreur & de crainte, & les estrangloyent d'infinis cordeaux, dont il ne faudroit autres tefmoins que les moines & prestres, & autres tels inuenteurs de nouveaux supplices d'ames.

Si les Papes estoient embefongnez à establir leur tyrannie spirituelle pour persecuter cruellement puis apres la verité de l'Euangile, ils ne l'estoient pas moins à augmenter & affermir la domination temporelle & les pays qu'ils auoyent vsurpé sur les Empeurs, Rois & princes terriens, afin de tenir tout le monde sous leurs pieds.

Or, ce fut l'an 1000. que les actes tyranniques des Papes contre les Empeurs eurent la vogue à bon escient, tellement qu'ils furent deliurez de tout ioug, gouuernans tout à leur plaisir, sans se soucier d'aucun Magistrat : mesmes ils foulèrent aux pieds les Princes & Empeurs, les contraincans de leur seruir du tout & les enforceloyent par leurs impostures. Quels horribles tumultes esmeut le Pape Gregoire septiesme contre l'Empeur Henri quatriesme ? Il ne l'excommunia pas seulement ne tenant conte de lui, mais aussi il incita contre lui ses propres suiets, princes & seigneurs, les absolvant du serment qu'ils lui auoyent fait, & donna commencement à une grande effusion de sang. Ceste cruelle histoire est descrite par Iean Auentin & par d'autres aussi.

Le Pape Urbain second, successeur de Gregoire, duquel il auoit esté diligent disciple, fut auteur de la Guerre des Chrestiens contre les Sarrazins, au Concile de Clermont, ainsi qu'il en a esté parlé ci-deuant. Outre cela, il banda contre l'Empeur Henri quatriesme son propre fils Conrad, Prince d'Italie, renuersant en cela les loix de nature.

Le Pape Paschal deuxiesme incita Henri cinquieme contre son propre pere Henri quatriesme, qu'il excommunia par trois diuerses fois, & fit tant que les trois Euesques de Maience, de Cologne & de Wormes, despouillerent le bon Empeur, ia ancien, en son palais d'Ingelheim, de ses ornemens imperiaux, & en ornerent son fils Henri cinquieme. Albert Krantz (1)

descrit ceste histoire tragique au chapitre vingtieme du cinquiesme liure de son histoire de Saxe.

Ce mesme Paschal fit infinis maux à l'Empeur Henri cinquieme, & fut cause de faire espandre beaucoup de sang, seulement à cause de la collation & inuestiture des Prelatures & prebendes, desquelles l'Empeur auoit disposé iusques à ce temps là ; mais le Pape lui vouloit arracher ceste puissance des mains : ce que ne pouuant faire aiors, Calixte deuxiesme s'attacha depuis à l'Empeur, & ne cessa iusques à tant qu'il eust en ses mains ceste puissance. L'Abbé d'Urfperg a diligemment escrit de ces choses, lesquelles sont auenues l'an 1122. Mais ce ne fut pas encore assez. Car les Papes qui suiurent les suddits, furent aussi successeurs de leurs meschancetez à persecuter les Empeurs. Car ils s'opposèrent à eux de plus en plus, & ne cessèrent avec leurs excommunications, seditions, guerres, faulces, desloyales & continuelles pratiques, iusques à tant qu'ils laisserent les Empeurs & les oppresserent en haussant leur siege sur eux, & tant qu'ils acquirent vne souueraine puissance sur tous. Qui veut auoir vne ample & certaine connoissance de ces choses, lise l'histoire de l'Empeur Frideric Barberouffe, & ce que firent contre lui les Papes Adrian quatrieme & Alexandre troisieme, lequel d'vne arrogance extreme lui mit le pied sur la gorge ; & ce que le Pape Celestin quatrieme commit contre l'Empeur Henri cinquieme ; & de quel orgueil, menace & violence vsa le Pape Innocent troisieme, homme temeraire & superbe, contre l'Empeur Philippe.

Tout l'esprit des Papes en ce temps-là fut occupé à brasser les guerres esquelles ils maintenoient leur tyrannie contre les Empeurs, ce qu'ils ont continué l'espace de 200. ans. En apres, ils se sont montrez vaillans à tirer argent de tous costez pour maintenir la grandeur, pompe & magnificence de la Cour de Rome, pour bastir & publier des loix sur lesquelles toutes leurs meschancetez seroyent fondees & fermement apuyees. Et pourtant le Pape Gregoire IX. de ce nom (nom malencontreux à toute la Chrestienté en la hierarchie Romaine, depuis Gregoire, le grand architecle de superstition) voulant chasser d'Italie l'Empeur Frideric second,

Les Papes tourmentent les Empeurs & les oppriment.

L'an 1178.

L'an 1155.

L'an 1104.

L'an 1199.

Gregoire IX.

(1) Historien allemand, né à Hambourg, mort en 1517, enseigna la théologie à Rostock.

Accroissement de la domination.

Gregoire 7.

M.CC.XXXIII.

Urbain 2.

Paschal 2.

duquel il redoutoit la force & preference, s'auifa d'un tour de finesse : c'est qu'il falloit pouffer cest Empereur en l'Asie, pour y faire la guerre en hafard & grande incommodité. Pourtant il renouuella & remit fus le decret du Concile de Latran touchant la guerre sainte, & commença à folliciter l'Empereur d'entreprendre ce voyage sur peine d'excommunication. Mais à peine l'Empereur fut en Cypre, que le Pape se faisit de l'Apouille, laquelle il auoit si long temps desirée, & pource qu'apres le retour de l'Empereur il ne la pouuoit retenir par force, il s'aida d'une nouvelle fouldre d'excommunication forgee & aiguisee en ce Concile de Latran, laquelle il darda contre l'Empereur pour le chasser au loin, comme nous le dirons ci apres. Le mesme Gregoire fit recueillir, par vn certain Raymond de Barcelone, les constitutions decretales, dont il enuironna & estreignit tellement, & comme de chaines d'aymant, ceste hierarchie Romaine, qu'elle ne pouuoit branfler ni tomber, ce pensoit-il. Cela fut fait enuiron l'an 1233.

Innocent
quatriesme.

GREGOIRE IX. eut pour son successeur Innocent quatrieme, lequel tint vn Concile à Lyon contre l'Empereur Frideric, où il remit sur l'enclume ceste pointe de fouldre d'excommunication, grossierement forgee au Concile de Latran, & l'aiguisa tellement qu'il lui fit trois pointes, ayant fuscité les François, Espagnols & Anglois contre l'Empereur. Quant aux Alemans il y auoit long temps qu'ils haysoyent leur Empereur par les artifices de ce Pape. Le formulaire de ceste excommunication est au sixieme des Decretales, *De sententia & re iudicata*. Et afin que le college des Cardinaux (fort autorisé & esleué par Nicolas second) fut reconnu, entre tout l'ordre Ecclesiastique, par certaines marques, Innocent ordonna qu'ils porteroient des chapeaux rouges & seroyent montez sur des haquenees blanches quand ils iroyent de lieu en autre. Pource aussi que le seruice de la vierge Marie estoit de grand profit & reuenu, il institua la feste de la natiuité d'icelle, au mois de Septembre.

Gregoire
dixiesme.

QUELQUE peu de temps apres, Gregoire X. tint vn autre Concile à Lyon, & pour hauffer d'auantage le siege de Rome, il appella Michel Palæologue Empereur de Constantinople, lequel se monstra assez prompt à obeir, non

pour amitié ou reuerence qu'il portast au Pape, ains sous esperance d'obtenir secours qui lui estoit necessaire pour retenir l'Empire, dont il s'estoit emparé apres auoir meurtri malheureusement Iean, fils de Theodore Lascaris, legitime Empereur, & lequel il auoit en charge. En ce Concile il fut disputé de ceste question, assauoir si le S. Esprit procede du Fils. Le Pape vouloit par ce moyen apaiser le different entre les Eglises Grecques & Latines sur ce point & attirer les Grecques sous le ioug du siege Romain. Mais les Eueques qui estoient en Grece reietterent ce qui fut arresté en ce Concile avec telle vehemence, qu'ils excommunièrent de leurs Eglises les deputez qui auoyent consenti aux Latins, & apres leur mort ne voulurent permettre qu'ils fussent enterrez. Or, principalement, on traita en ce Concile des affaires de la guerre sainte, & le Pape faisant bien de l'empesché, sous couleur de vouloir poursuiure ceste guerre, exigea des Ecclesiastiques les dismes de tous leurs reuenus pour cinq ans, tira d'entre les mains de l'Empereur Rodolphe l'Exarchat de Rauenne, qui est le pays de la Romagne, & presque tout ce que les Empereurs possedoient de reste en Italie. Combien que ceste liberalité de Rodolphe apaisa lors quelque peu les Papes, pour cela toutesfois les guerres ne furent pas du tout assopies; car si tost que Henri de Luxembourg & Louys de Bauiere, Empereurs, voulurent mettre le pied en l'Italie, les Papes vomirent leur rage dessus eux aussi impetueusement que sur leurs deuanciers. Encores ne se contenterent-ils pas de l'Italie, ains chercherent les occasions d'entrauer & assuiettir la France, pour rompre aisement puis apres l'autorité & la puissance des Electeurs de l'Empire.

BONIFACE huitiesme essaya de subiuguer la France, commandant vne leuee de deniers pour la guerre sainte. Le Roi Philippe refusa ceste leuee, dont le pape fut tellement irrité qu'il pria Philippe du royaume et l'adiugea au siege Romain : puis se print à tonner & fouldroyer, defendant aux François de rendre obeissance à vn excommunié : item il incita Albert, Duc d'Autriche, nouvellement esleu Empereur, de courir sus à Philippe, afin que les François et les Alemans s'entremangeassent par vne nouvelle

Boniface
huitiesme.

guerre. Il esperoit aussi qu'après auoir destourné les fuyets de l'amour de leur Roi, & semé des diuisions entre eux, il seroit en France ce que ses predecesseurs auoyent fait en Alemagne. Mais le Roi, ayant preuenu & confirmé les François en leur deuoir enuers lui, destourna & renuerfa ces machinations & embusches de Boniface, lequel il fit aller prendre prisonnier par vn Italien nommé Sarra Colonne, & par Nogaret de Sainct Felix, gentilhomme François, qui le prindrent en la ville d'Anagnie, & le firent estrangler en la prison, par vn exemple nouveau, mais de tres-iuste vengeance contre vn Pape, car ce fut le remède qui esteignit l'ardente conuoitise des Papes, tellement que depuis ils n'entrèrent pas en appetit de vouloir manger la France. L'épitaphe de ce Boniface fut qu'il estoit paruenue au Papat comme vn renard, auoit regné comme vn loup, & estoit mort comme un chien; car il auoit frauduleusement supplanté Celestin cinquieme, pour se mettre en sa place, où il auoit fait toutes les meschancetez & cruautez qu'on fauroit penser. Ce fut lui qui ramassa le sixieme des Decretales, & le fit ratifier au Concile de Lyon. Son predecesseur, Honoré quatrieme, ne se contenta pas des decimes que Gregoire dixieme auoit imposees, ains demanda la quatrieme partie de tous les reuenus annuels.

CLEMENT cinquieme, successeur de Boniface, se peignit soi-mesme en ses Clementines, combien qu'aucuns escriuent, qu'il se retracta & les brulsa. Desia, parauant lui, on n'oyoit retentir par les temples autres choses que messes à pris d'argent, avec des ceremonies prophanes contre l'institution de la Cene de nostre Seigneur, en les appliquant aux vians & aux morts; l'adoration du pain estoit en vogue par tout, tellement que chascun se venoit rendre là, & se prosternoit deuant le pain esleué par le prestre apres la consecration, ferré & enfermé, puis appellé hostie à cause de leur nouveau sacrifice, deuant la prison duquel aussi estoit entretenue vne lampe continuellement ardente, comme à vn dieu special, à la façon pratiquee iadis entre les payens au temple de Delphes. Or, afin qu'il n'y eust rien à redire au seruice de ce dieu, outre les processions, solennitez, pompes & festes ordonnees par Urbain quatrieme, à la persuasion de Thomas d'Aquin, l'an mil deux

cens soixante quatre, Clement ratifia & conferma le tout par l'autorité du Concile de Vienne. Auparauant, Innocent troisieme auoit ordonné quelque chose de cela au Concile de Lyon. Apres que les Papes eurent, par vne refuerie superstitieuse, introduit ceste idolatrie, les peuples de la Chrestienté receurent deuotement ce dieu de paste, & amplifierent tellement la dignité de son seruice, qu'il n'y auoit honneur que pour lui entre eux: aussi estoit-il enclos dans des magnifiques ciboires en leurs temples, & superbement esléué par dessus toutes les autres idoles.

CE Clement quitta Rome, & transporta le siege en Auignon, où il demeura l'espace de septante cinq ans, dont vindrent les differens de l'election des Papes. Car quelquesfois, en vn mesme temps, il y auoit deux ou trois Papes, l'un esleu en vn endroit, l'autre en vn autre, et là dessus c'estoit à desployer les moyens de fraude & violence pour demeurer le maistre, avec vne ambition enragee & des cruautez les plus estranges du monde. Bref ils troublerent tellement la Chrestienté, que non seulement l'Italie, agitée de ces tempestes comme d'un continuel tremblement de terre, & esbranlée en ses propres entrailles, chancela, & se vid sur le point d'estre accablée du tout; mais aussi les Empereurs & Rois Chrestiens furent tellement occupez à apaïser les debats de ces furieux, que les forces d'Occident furent espuisées & les Turcs commencerent à auoir le dessus.

Le Concile de Pise desmit deux Papes, & en crea vn tiers. Celui de Constance, où Iean Hus & Hierosme de Prague furent brulés, & l'usage de la coupe en la Cene du Seigneur osté à ceux qu'ils appellent laïcs & seculiers, degrada trois Papes & en esleut vn quatrieme. Le Concile de Basle ayant declairé que le Pape estoit au dessous du Concile, enerua la tyrannie Papale: ce qu'aperceuant Eugene, il assigna le Concile à Ferrare, puis il le transporta de là à Florence, sans se foucier de ceux qui s'estoyent assemblez à Basle. En ce Concile de Florence, Eugene fit tous ses efforts de persuader aux Grecs entre autres sables celle du Purgatoire, & qu'ils reconussent le Pontife Romain estre Euefque vniuersel. L'Empereur Iean Palæologue, le Patriarche de Constantinople, quelques Euefques

Clement
cinquieme.

Grecs, Bessarion entre autres, s'accorderent à ces articles : toutesfois ils rejetterent tout à plat la tranfubftantiation, laquelle on vouloit faire lors aprouuer. Mais eftant de retour en Grece, Marc, Euefque d'Ephese, & plusieurs autres, s'opposerent à ce qui auoit esté accordé : & le tout fut tellement debatue, qu'ils furent contraints se retracter de ce qu'ils auoyent aprouué, & le declarer nul. Car en ce temps là, & auparauant auffi, la doctrine des Eglifes Grecques estoit plus folide que celle des Latines. Mesmes depuis, combien que l'Eglise Grecque ait esté fouillée par beaucoup d'erreurs, & soit tombee en la triste feruitude & horrible barbarie des Turcs, si a-elle esté moins impure que la Romaine. Sa feruitude auint incontinent apres le retour de l'Empereur, Mahomet ayant emporté d'assaut la ville de Constantinople. La plupart des erreurs de l'Eglise Grecque sont venus de l'Euefque de Rome, de qui elle les a tirez par le moyen de quelques moines, & à cause du voisinage.

Finalement on en vint là que le Pape fut proclamé seigneur des Royaumes du monde, & fut dit qu'il falloit croire à falut, que tous hommes doyent estre suiets à l'Euefque de Rome. Si quelqu'un nioit cela, il estoit déclaré heretique, comme fut Pierre des Vignes, du temps de l'Empereur Frideric, Marfille de Padouë, Guillaume Occam & autres sous l'empire de Louys de Bauiere. Puis apres on disputa de l'autorité du Pape et du Concile, & fauoir si le Pape deuoit estre par dessus les Conciles : ce qu'aucuns soustenoyent, alleguans que le Pape n'estoit responsable à personne, pour ce qu'à cause de son siege & de sa dignité, il ne pouuoit errer. Tout cela est contenu aux Decretales, es epistres de Gregoire, au sixieme de Boniface, es Clementines & es Extrauagantes. Le Concile de Basle voida la dernière question, et assuiettit le Pape à la censure du Concile : ce qui fut ratifié par Nicolas cinquieme, mais ses successeurs abolirent ce decret. Ce mesme Concile ayant esleu, en concurrence à Eugene, Amé Duc de Sauoye, qui se fit appeller Felix cinquieme, esmeut vn schisme que Frideric troisieme apaisa finalement.

POVR conclurre ce discours, la Chrestienté en vint là, qu'apres la mort de Raoul & Adolphe, Rois des

Romains, le Pape se vanta d'estre Empereur, du temps d'Albert premier, l'an 1300. Car alors Boniface huitieme remit sus l'an de Iubilé (lequel neantmoins auoit esté abrogé par les Apotres) promettant pleniere indulgence & remission des pechez à ceux qui alloient en pelerinage à Rome. En ceste annee du Iubilé, Boniface se monstra vn iour, à toute la multitude du peuple, avec ses ornemens pontificaux, & leur donna la benediction. Le iour suiuant il se presenta en habit & accouftrément d'Empereur, voulant dire que la dignité Imperiale & Papale, & toute puissance ciuile & Ecclesiastique lui apartenoit. Dequoi Albert Krantz fait mention en son histoire de Saxe, liure 8. chap. 36. Ce Pape aussi publia les Decretales qui portent encores son nom, où il attribue encores plus impudemment que iamais, toute puissance aux Papes.

Tost apres Boniface, Iean vingt deuxieme declaira & fit sentir à l'Empereur Louys quatrieme, avec vn extreme orgueil, ceste puissance ou tyrannie. Car il l'excommunia, & lui fit mille outrages, lui iettant vne grosse guerre sur les bras, en laquelle fut expandue vne mer de sang en Alemagne. Iean Auentin descrit amplement ceste histoire, es Annales de Bauiere, au septieme liure.

Mais (dira quelqu'un) qu'ont de commun ces histoires des Papes & Empereurs & les accroissemens de la puissance Papale, avec les persecutions de l'Eglise, desquelles nous auons entrepris escrire ? Elles y conuiennent, & ne peut-on parler de l'une que l'on ne face quand & quand mention de l'autre. Car puis que ç'ont esté les Papes qui ont fuscité en ces derniers temps la plus griefue persecution en la Chrestienté, & que leurs predecesseurs, assauoir les premiers Euefques de Rome, n'ont persecuté personne, ains plustost ont enduré persecution & martyre, aussi ceux qui les suiuirent ont esté pasteurs & docteurs fideles, qui se sont soumis & ont esté obeiffans aux Empereurs & au Magistrat, n'ont eu aucun domaine ne suiets, & n'ont esté Princes; il faut donc que chascun entende par quel moyen, comment, pourquoy, & quand l'estat des Papes s'est si vilainement changé, tellement que les derniers Papes ne ressemblent en rien aux premiers, s'estans ainsi

Iean vingt
deuxiesme.

faits maîtres des Empereurs & des Rois, & deuenus persecuteurs de l'Eglise. Pourquoi ne tiendra-on pour persecutions de l'Eglise tant de diuerses & cruelles guerres esquelles a esté espandu tant de sang humain, & dont les Papes ainsi esleuez & puissans ont esté cause? Car tout ainsi qu'ils ont poussé les pures Chrestiens en guerres bien longues, & en pays estranges contre les Sarasins & les Turcs, comme il a esté dit ci deuant, aussi n'ont-ils cessé d'esmouoir en la Chrestienté toute sorte de persecution & discorde. Pourquoi ne dira-on que l'Eglise a esté persecutee, quand les Empereurs Chrestiens & leurs obeissans suiets ont ainsi esté maniez & plongez par les Papes en leur propre sang, & ont esté si rudement fouëtz par ces fleaux de guerres, & par tant d'annees, avec vne si grande & inhumaine effusion de sang? En toute ceste grande misere & calamité, les pures Rois & Empe-reurs Chrestiens ont souffert, & ont esté tourmentez avec leurs adherans; au contraire les Papes auoient victoires, triomphoient, & faisoient leurs besongnes, voire se sont tellement fondez & fortifiez, qu'ils ne craignent plus personne, ains dominant & maistrisent à leur appetit, sans aucune peur ni fouci. Pour certain ces euene-mens s'accordent avec ce que le Prophete Daniel auoit predit d'Antiochus, figure de l'Antechrist, *au 8. chap. vers. 23. & 24*: « Il se leuera vn Roi selon de face & entendu en subtilitez. Sa force sera renforcee, non point toutesfois par sa force. Il gastera à merueilles, & prosperera, & exploitera, & destruira les puissans, & le peuple des sainctes. Et la tromperie sera auancee en sa main selon son intelligence, & se magnifiera en son cœur, & en gastera plusieurs par la prospérité; il resistera contre le Seigneur des Seigneurs, mais il sera desbrisé sans main. » S'il falloit raconter de combien grande effusion de sang ont esté cause les Papes es Royaumes de Sicile, Naples, & la Pouille, depuis Innocent 4. iusques à Clement 7. par l'espace de 284. ans, en chassant tantost les Alemans, & y mettant en possession les François, puis attirant les Espagnols contre les François, y appellant aussi derechef les Alemans, François & Hongrois, & comme ils les mirent en discord & dissension les vns contre les autres, il faudroit faire vn gros liure.

Mais les histoires en parlent bien au long. D'auantage, leur grande & iniuste puissance ou tyrannie a attiré par autres moyens vne trescruelle persecution & effusion de sang humain. Car les Papes s'estans emparez (comme il a esté dit) de toute puissance Ecclesiastique & ciuile, & esleuez par dessus les Conciles, ils ont puis apres ordonné & disposé de la doctrine, foi & religion, constitutions & ceremonies de l'Eglise, à leur appetit: de là sont procedees les persecutions, d'autant que ceux qui contredisoient aux ordonnances des Papes estoient incontinent tenus & persecutez comme heretiques. Et est ce que i'appelle ici proprement (apres les guerres susmentionnees) persecution des Papes contre les Chrestiens & contre l'Eglise Chrestienne, à cause de la foi & Religion, tout ainsi qu'en la primitiue Eglise. Car comme les premiers fideles ont esté persecutez au commencement par les Empereurs, ainsi sont les derniers fideles sur la fin du monde persecutez par les Papes Romains. Mais afin que ceci soit mieux entendu, on ne sauroit nier que les erreurs & abus se sont fourrez en l'Eglise des long temps, & non point du nostre seulement, tellement qu'à la longue on s'est accommodé à cela. Depuis, le nombre de ces abus s'est augmenté & fortifié, principalement par le moyen des Papes qui les ont fait valoir & receuoir au monde, puis les ont auancez & maintenus à coups d'espee, tellement que plusieurs qui voyoyent l'enormité de tant d'erreurs, n'osoient pourtant y contredire ouuertement, sachans bien que s'ils le faisoient, leur vie n'estoit plus à eux. Le decret ou droit Canon recueilli par Gratian, & les 4. liures des sentences de Pierre Lombard, dont a esté amplement parlé ci dessus, furent les estanzons de la tyrannie & persecution papistique contre l'Eglise Chrestienne. Car si quelqu'un n'aprouuoit la monarchie du Pape & l'accord de l'Eglise, qu'ils appellent, & ne parloit le langage des Canoniques & Scholastiques, tous se ruoient sur lui, & à l'aide du Pape & du bras seculier, le diffamoient par tout, le persecutoient & opprimoient comme vn heretique. A ce propos, il y a, en leurs Decretales, vne loi faite par le Pape Lucius troisieme, qui veut: *Que* ceux qui sont d'autre opinion, touchant les sacremens, que n'est l'Eglise Romaine,

& tous ceux qui feront condamnez par les Papes, foyent tenus pour heretiques & excommuniés. Puis l'exposition adioustee comme le Magistrat doit proceder contre telles gens, & s'il ne le fait, comment il faut proceder contre vn tel magistrat desobeissant : liu. 3. Tit. 7. de *Hæreticis, cap. ad abolendum, &c.* Apres cela sont venus les Conciles, comme il a esté dit aussi, lesquels estans à la deuotion du Pape, l'accord fus mentionné s'est maintenu, & par ce moyen ils ont opprimé, desfait & ruiné du tout ceux qui s'opposoient au siege Romain. Car il falloit que tout ce qui estoit ordonné aux Conciles fust executé & mené à fin; & à cela estoient obligés les Magistrats, & tous ceux qui pouuoient porter armes.

Nous auons dit, ce qui est verifié par les histoires, que les Papes pour confermer leur domination temporelle ont empli de sang l'Allemagne & l'Italie. Quant à l'establissement des idolatries & superstitions introduites peu à peu sous leur autorité en l'Eglise du Seigneur, tous ceux qui s'y sont voulu opposer auant le temps de Wiclef, directement ou obliquement, ont eu de terribles aflux à souffrir. En premier lieu d'autant qu'en ces temps desfigurez d'une ignorance brutale, il se trouuoit peu d'hommes entendus, & si quelqu'un auoit vn peu de iugement, pour estre seul ou bien peu suivi, force lui estoit de demeurer coi, laissant aux moines & autres telles bestes de brouiller le papier & faire des contes à plaisir. S'il estoit question de parler de ceux qu'ils appellent heretiques, c'est à dire des ennemis de la Papauté, on les chargeoit de crimes les plus horribles du monde, afin d'en rendre la memoire du tout odieuse & execrable. En apres ceux qui s'opposoient à l'erreur estoient eux-mêmes encores si auant en la nuit, qu'il estoit besoin que Dieu les fortifiast merueilleusement & les esclairast d'une faueur speciale pour voir quelque iour en vne si profonde nuit : au moyen de quoi ne faut trouuer estrange si le nombre a esté rare, combien que graces à Dieu il y en ait tousiours eu quelques vns, lors mesme que les tenebres d'idolatrie sembloient auoir estouffé toute lumiere, qui ont veu, comme à trauers vne petite fente, la lumiere de salut & de verité enclose en la doctrine de l'Euangile.

Outreplus, l'Antechrist, s'estant ainsi establi de longue main, a acquis tant de supposts, qu'il est comme impossible de s'attacher à lui qu'on ne reçoie des coups. Toutesfois les menfonges des moines & autres tels brouillons, ni l'espaisseur des tenebres d'ignorance, ni la fureur du monde n'a peu empescher que depuis que l'Euesque de Rome se fit declairer chef vniuersel de l'Eglise, il ne se soit trouué gens de tous estats en diuers lieux qui ont detesté en leur cœur premierement, puis de vive voix, & mesmes par escrit, la tyrannie exercée par les Papes sur les corps & sur les consciences.

Cela requiert quelque consideration plus ample, tirée de diuerses histoires comme s'ensuit (1). Enuiron l'an 840. vn bon & docte personnage, nommé Bertramus, voyant diuers erreurs se glisser es Eglises, & que l'idolatrie de la transsubstantiation commençoit à se fortifier par l'ignorance & lascheté des Ecclesiastiques, publia vn escrit dressé par le commandement de Charles le Chauue, Empereur & Roi de France, « De la predestination; » avec vn autre « Du corps & du sang de Christ, » où il propose la doctrine des Eglises reformées & vraiment Chrestiennes. Enuiron vingt ans apres, vn autre docteur appellé Iean l'Escossois, establi principal du college d'Oxford, escriuit aussi sur le mesme sujet, condamna l'erreur de la transsubstantiation, & eut mesme sentiment que Bertramus. Leur doctrine, tirée des escrits de Saint Augustin, fut maintenue long temps apres par plusieurs de leurs disciples, qui continuerent de temps en temps iusques à l'an 1040. que Beranger, ministre en l'Eglise d'Angers, excellent personnage, maintint publiquement la doctrine des deux surnommez conforme à celle de l'Apstre S. Paul, à la nature & verité du sacrement de la Cene, & au consentement orthodoxe de l'Eglise iusques au siecle de Charlemagne, & auoit en France grand nombre de disciples. Il fut assailli par les Papes d'alors, & finalement accablé par Nicolas 2. lequel en vn sien Concile à Rome tira vne declaration de Beranger, portant qu'apres la consecration le pain & le vin posez sur l'autel ne sont pas feu-

Sommaire
histoire des
Vaudois
& Albigeois.

(1) Ce qui suit, jusqu'à la page 64, 2^e colonne, alinéa, ne se trouve que dans l'édition de 1619.

lement signes sacrez, mais aussi le vrai corps & sang de nostre Seigneur Iesus Christ, lequel est sensuellement, non pas seulement en sacrement, mais en verité, touché & rompu par les mains des Prestres, & brisé par les dents des fideles. Nonobstant ceste iniuste violence, Beranger enseigna depuis la pure doctrine contraire à celle du Pape Nicolas, & escriuit contre ceste siene confession qui auoit esté tyranniquement extorquee de lui. Ce qui occasionna Lanfranc (1) d'escrire contre Beranger le liuret qu'on trouue encore aujourd'hui, lequel n'estant pas assez ferme au gré des Romaniſtes, enuiron l'an 1200. le Pape Innocent troisieme fit vn decret bien expres, auquel sous peine d'estre declairé heretique fut enioint à chascun de croire & recevoir ce point de transubstantiation entre les articles de la foi Chrestienne.

Puis apres, par le moyen de ce nouuel article de foi papale, confirmé par le volume des sentences de Pierre Lombard, Eueſque de Paris, publié enuiron l'an 1140. diuisé en quatre liures, s'introduisit es Eglises d'Occident l'vne des plus abominables idolatries qui ayent oncques esté, c'est affaouir l'adoration du pain au Sacrement. Tost apres elle fut acompagnée des quatre ordres de moines mendians, suiuis d'vne infinité de superstitions, impietez & detestables hypocrites. Alors semble auoir esté accomplie la prediction ou iussion Apocalyptique au chap. 11. vers. 1. & 21. où vn Ange dit à Iean : « Leue-toi, & mesure le temple de Dieu, & l'autel, & ceux qui adorent en icelui. Mais iette hors le paruis, qui est hors du temple, & ne le mesure point : car il est donné aux Gentils, & ils fouleront aux pieds la sainte Cité par quarante deux mois, ou trois ans & demi, de mille deux cens soixante iours. » Mais Dieu par sa misericorde ne voulant perdre ses fideles, qui sont son sanctuaire, suscita ses deux tsemoins pour prophetizer, c'est à dire annoncer la voye de salut par cest espace de quarante deux mois, iusques à la venue du temps de reſtabliſſement, apres l'accomplissement des temps, du temps, & de la moitié du temps. Car enuiron l'an 1152. parut en France Pierre Valde, riche & notable bourgeois de

Lyon, viuant sans reproche entre tous ceux qui le conoiſſoyent. Icelui, touché par quelque accident fort particulier, donna tous ses biens aux pources, pour vacquer à prieres & à la meditation des Saintes Escritures, lesquelles il traduisit ou (comme aucuns disent) fit traduire en langue vulgaire Françoisse, avec annotations recueillies des docteurs anciens. Apres s'estre soigneusement exercé en cest estude des S. Escritures, il enseigna la verité qu'il y auoit apprise à ses amis, les desſournant de ces idolatries & abominations qui auoyent desia trop de vogue, afin de les ramener à la teneur de l'alliance, par l'adoration d'vn seul Dieu, & intercession d'vn seul mediateur Iesus Christ; & là dessus assembla vn fort grand nombre de disciples, qui esparquirent en peu d'annees ceste doctrine loin & pres en diuers pays de la Chrestienté, maugré les resſistances, puiffances, persecutions, ruses & pratiques des ennemis de verité.

Car comme sur l'interdiction qu'on leur auoit faite de par l'Archeueſque de Lyon, nommé le Sieur Iean de Belles-Majons (ou maisons) de ne prescher plus contre la doctrine receuë en l'Eglise Romaine, ils eussent respondu qu'il falloit plustost obeïr à Dieu qu'aux hommes, ils furent excommuniés, chassés, & (comme en parle le S. Esprit) furent vaincus par la beste qui estoit montée de l'abyſme, & mesmes mis à mort; tellement que plusieurs d'entr'eux se retirerent en Picardie, où ils conuertirent à leur doctrine, non seulement vne infinité de peuple, mais aussi vne grande partie de la noblesse, si bien que quelque temps apres, le Roi Philippe Auguste, irrité contr'eux par les Eueſques & autres Ecclesiastiques, & voyant que pour leur grande multitude & accroissement presques incroyable il n'en pouuoit venir à bout, print les armes contr'eux, & les pourſuiuit à feu & à sang iusques à faire ruiner & raser trois cens maisons de gentils-hommes, qui les maintenoient, destruisit quelques villes murées, & fit brusler vn grand nombre d'hommes en Flandres, en intention de les exterminer tous. Qui fut cause que de là ils se retirerent en Alemagne, où leur doctrine fut aussi esparandue au long & au large, mais principalement par tout le pays d'Alsace & le long du Rhin, où bien

(1) Archeueſque de Cantorbéry, a écrit un Livre sur le corps et le sang de nostre Seigneur.

toit apres ils furent auffi cruellement perfecutez par les Euefques de Mayence & de Strafbourg, dont l'un en fit brusler à vne fois iufques à dix-huit, qui endurerent fort constamment la mort, & vne autre fois trente cinq bourgeois de Mayence, bruslez en la ville de Binguen; & l'autre en fit brusler enuiron quatre vingts tous ensemble à Strafbourg, dont ils furent finalement contraints se retirer en Auftriche & en Boheme, où on les nomma Picards, à cause qu'ils estoient venus de Picardie, & y espendirent tellement leur doctrine, que l'on trouua qu'enuiron l'an 1315. il y en eut en Auftriche, en la contree de Passau, & aux enuirs de Boheme, iufques à quatre vingts mille hommes qui en faisoient profession. Iceux furent perfecutez à toute rigueur par les Iacopins. Et combien qu'aucuns historiens les accusent de plusieurs crimes & erreurs, dont leurs ennemis les chargeoyent à tort, comme de l'innocence de Lucifer, de leurs douze Apostres, qui tous les ans entroyent vne fois en paradis, & ie ne fai quelles autres telles badineries : si void-on manifestement, mesme par les escrits de ceux qui ainsi les blasment, que l'occasion de les condamner pour heretiques n'estoit autre, sinon pource qu'ils maintenoient que la messe estoit vne meschante corruption de la S. Cene du Seigneur; que l'hostie estoit vne idole forgee par les hommes, que l'Eglise Romaine estoit entierement abastardie & pleine d'infidelité & d'idolatrie; que les traditions de l'Eglise n'estoient que superstitions & inuentions humaines; que le Pape n'estoit pas le Chef de l'Eglise; avec autres semblables articles pour lesquels plusieurs d'entr'eux souffrirent fort constamment, & avecques ioye & allegresse, le supplice du feu. Pour tout cela impossible fut de tout extirper, veu que les historiens recitent que d'eux est procedee la compagnie & doctrine des Bohemiens, maintenue es escrits de Iean Hus & de Hierosme de Prague, laquelle a du depuis toujours duré, quelques persecutions qu'on leur ait fuscitees, iufques au temps de Luther, apres l'an 1517. lors que les 42. mois de leur tefmoignage ont esté accomplis. D'autrepart, comme plusieurs d'entr'eux furent des le commencement espars deçà delà, leur doctrine s'espandit

auffi par la Lombardie, de là en Sicile & au royaume de Naples, où elle a duré d'aage en aage iufques à nostre temps, lors qu'en Calabre estans fortifiez par la doctrine de Luther, de Caluin & autres ministres des Eglises, enuiron l'an 1563. ou 64. on en a fait mourir vn grand nombre.

D'autrepart, enuiron les auancemens de Valde, Dieu fuscita d'autres personnages en Prouence & Languedoc, entre lesquels les principaux furent trois, nommez Arnould, Esperon & Ioseph; les disciples desquels furent nommez Arnoldistes, Esperonistes & Iosephistes : combien qu'à cause que leur doctrine fut premierement receuë en Albi, ils furent communément appelez Albigeois, d'autres les nommoient Agennois, autres Begards, de façon que d'une part les Vauldois & de l'autre les Albigeois estoient comme *les deux oliues ou les deux lampes*, desquelles parle S. Iean, Apoc. 11. 4. *dont la graisse & la lumiere s'espandit par tous les bouts de la terre.* Car de ce mesme pas suiuit incontinent Pierre de Bruis, dont plusieurs les nommerent Pierre-Bruisiens, auquel succeda en doctrine vn nommé Henri, desquels l'un auoit esté Prestre & l'autre Moine, & enseignèrent es Euefchez d'Arles, d'Ambrun, de Die & de Gap; d'où estans chaffez ils furent receus à Thoulouze. Si bien que nonobstant la mort de Pierre Bruis, bruslé comme heretique à S. Gilles, pres de Nismes, toutesfois leur doctrine s'espandit par tout le Languedoc & la Gascogne, au Comté de Fois, Querci, Agenois, Bourdelois, & presques en tout le Languedoc, & en la Comté d'Ingrane, qu'on appelle auiourd'hui le Comtat de Venice (1), dont Aignon est la capitale. Aussi receut la Prouence ceste mesme doctrine, presques generalement par tout. Et les villes de Cahors, de Narbonne, de Carcassonne, de Rhodais, d'Agen, de Mageres, de Thoulouze, d'Aignon & de Montauban, de S. Antonin, Puy-Laurens, Castres, Menerbes (2), Beziers, Beaucaire, Lombes, Pamiers, & le pais de Bigorne en furent remplis, sans plusieurs autres villes qui les fauorisoyent, comme Tarascon, Marseille, Perces d'Agenois, Mar-

(1) Le comtat Venaissin.

(2) Petite ville à 32 kilomètres d'Avignon, dans la Vaucluse.

mande & Bourdeaux. Au moyen de quoi ceste doctrine s'espandit encor plus auant d'un costé iusques en Espagne & Angleterre, & de l'autre iusques en Allemagne, en Boheme, Hongrie, Morauie, Dalmatie & mesmes en Italie : tellement que quelque diligence que fissent les Papes, avec tout leur clergé & l'assistance des Princes & Magistrats seculiers, pour les extirper, premierement par disputes, puis par proscriptions, bannissements, excommunications, publication de croisades, d'indulgences & de pardons à tous ceux qui leur feroient la guerre; finalement par toutes fortes de tourmens, de feux, de flammes, gibets & cruelle effusion de sang, tellement que tout le monde en fut mis en trouble; si ne peurent-ils onques empescher que les esclats n'en volassent & furent espars au long & au large presques par tous les bouts de la terre. Ils auoyent leurs Ministres ou Pasteurs, & leurs Diacres par tout, & tenoyent leurs escholes en quelques endroits de la Lombardie, là où ceux d'Alsace enuoyoyent des collectes & subsides, pour les entretenir, & ieunes gens pour y estre esleuez en la conoissance du vrai Dieu. Aussi celebroyent-ils leurs assemblees tans de iour que de nuict, selon que la rigueur des persecutions le leur permettoit; dont ils establiroyent des Eglises en plusieurs lieux, ainsi qu'appert par l'exemple d'un Barthelemi, natif de Carcassonne, qui en Bulgarie, Croacie, Dalmacie & Hongrie, dressa des Eglises & institua des Ministres, comme le raconte Matthæus Paris, le nommant leur Pape & Eueque, & alleguant à ce propos la lettre que l'Eueque du Port, Legat du Pape, en ces quartiers, escriuit à l'Archeueque de Rouan & à ses suffragans, demandant secours & assistance contr'eux, iusques à ce que finalement ils furent contrains de se retirer es deserts, fuiuant la Prophetie de l'Apocalypse, chap. 12. disant que *la femme enceinte qui enfanta le fils masle, & est la vraye Eglise de Dieu, seroit tellement persecutee par le dragon (qui ietteroit de l'eau, comme vn fleuue, de sa gueule apres elle pour l'engloutir), qu'elle seroit contrainte de s'enfuir au desert, où elle seroit nourrie pour vn temps, & par des temps, & par la moitié d'un temps, ou bien par l'espace de 42. mois ou de 1260. iours, qui est tout vn*

mesme nombre, & en prenant vn temps pour vn an seculier, ou vn siecle (c'est à dire pour vn temps de l'age d'un homme, qui est de 100. ans) il revient à 350. ans.

Or il est certain que, comme des que la publication de la croisade fut faite par le Pape Innocent troisieme & ses successeurs contre les Albigeois, plusieurs Princes de la Chrestienté s'armerent & leur coururent sus, & grande abondance de fleuues que le dragon auoit vomis, c'est à dire grande multitude de peuples & nations (ainsi que le S. Esprit mesme l'expose) fut assemblee par le moyen des Papes pour les engloutir; (car les histoires racontent que par diuerses fois il s'assembla vn si grand nombre de croifez de toutes nations contr'eux, qu'onques au parauant on n'auoit veu si grande multitude de peuple en armes, passant chascune de leurs armées le nombre de quatre vingts ou de cent mille hommes;) ainsi furent-ils à la longue tellement harassés, matés & abatus, ayans esté leurs villes faccagees, leur pays destruit & rauagé, les hommes, femmes & enfans miserablement tuez par plusieurs milliers, qu'ils furent finalement contrains de se retirer aux deserts, comme es Alpes de Sauoye, de Piedmont, & es montagnes de Dauphiné, de Calabre, de Boheme, & en Pologne, Liuonie & autres pays deserts, où ils ont depuis leurs Eglises & predications en petites troupes, estans reuestus de sacs, c'est à dire en tristesse & en deuil iusques à nostre siecle, ainsi qu'il appert par les declarations que ceux de Cabrières, de Merindol & leurs associez firent à la Cour de Parlement en Prouence, en vertu des lettres patentes du Roi, remonstrans que la doctrine, & maniere de viure qu'ils tenoyent, leur auoit esté enseignée de pere en fils, depuis l'an mil deux cens : tellement que le susdit temps de 350. ans a esté iustement accompli, en comptant depuis qu'ils commencerent à estre persecutez iusques à la restauration des Eglises, faite de nostre temps par la doctrine de l'Euangile.

Car il est certain que durant le temps de 350. ans, qui sont les trois iours & demi, ou les quarante deux mois mentionnez en l'Apocalypse, les habitans de la terre ont triomphé avec grand' ioye & liesse, & toutes fortes de congratulations des vns enuers les

autres, pour auoir (à leur auis) vaincu, extirpé, & comme du tout defraciné ces deux tefmoins de Christ, qu'ils appelloient Albigeois, Begards, Lollards, Turelupins, & celle des Vaudois, ou pauvres de Lyon, Picards, Bohémiens (car ainsi les nommoit-on) qui auoyent tourmenté les habitans de la terre, mis le regne de leur Souuerain Seigneur & Chef en grand bransle, lesquels on fit mourir par grosses troupes pour en exterminer la race : si bien qu'environ l'an 1304. on en brufila à Paris pour vne fois iusques au nombre de cent quatorze ; mais au bout de ces trois iours & demi, c'est à dire de ces 350. ans, qui fut environ l'an de nostre Seigneur 1517. ou 18. l'esprit de vie procedant de Dieu les a resuscitez & remis leur doctrine en pied ; si bien que grande frayeur & espouuamment tomba sur les habitans de la terre qui les virent ; & vne voix du ciel les a separez d'avec le reste du monde, & les a rappelez au ciel, dont est venu grand tremblement de terre, & vne generale esmotion & trouble parmi le monde, lequel doit estre enfuiui de la trompette du septiesme Ange, par laquelle toute domination & gloire sera rendue à Dieu & à Iesus Christ.

Vrai est que les docteurs papistiques maintiennent que ces gens ne fauroyent auoir esté tefmoins ou Prophetes de Dieu, puis que non seulement ils ont eu opinions contraires à l'Eglise Romaine, mais mesmes ont esté infectez de l'opinion des Manicheens touchant deux Principes ou Dieux, & ont du tout mesprisé & reietté les Euangiles & le Baptisme des enfans. Et mesmes ont esté abandonnez à plusieurs vilaines & abominables fouillures de paillardises & sodomies, ainsi que frere Pierre des Valles Sarnay (1), moine de l'ordre de Cisteaux, a mis par escrit, ayant dedié son histoire au Pape troisieme, depuis enfuiui par plusieurs historiens, qui ont affirmé le mesme apres lui. Combien que l'on vöye clairement que son histoire a esté falsifiée par le translateur, ou quelque autre de mesme farine ; puis qu'au deuxiesme chapitre il fait mention des Caluinistes, disant qu'ils

nomment les cloches tabourins du Pape. Quoi qu'il en soit, on respond là dessus, premierement que quant à la doctrine, il est manifeste que ce sont calomnies qu'on leur a imposees. Et de fait, il se trouue plusieurs autres Chronicqueurs & historiens plus graues & veritables, qui conuainquent ce maistre moine de menterie ; voire mesmes Papyrius Maffon (1). Encor que par tout il se descouure ennemi mortel des Albigeois, & qu'en ses Annales il suiue le fil de l'histoire dudit Pierre des Valles ; si est-ce qu'en recitant les erreurs des Albigeois, il ne les charge d'autre chose, sinon : *Quodd docebant templa dirui, cruces deiici oportere : in Eucharistia verum Christi corpus non esse : preces ad Deum pro mortuis frustra fieri*, c'est à dire qu'il falloit ruiner les temples & abatre les croix ; que le corps de Christ n'est point en l'hostie, & qu'il ne faut point prier pour les trespassez. Aussi est-il aisé à tout homme versé es histoires, avec quelque iugement, de voir d'où ces blasmes ont prins leur origine ; car on fait que de ce mesme temps les Papes auoyent publié pour article de foi, que quiconque voudroit maintenir que l'Empereur eust receu sa puissance immediatement de Dieu, sans estre suiet au Pape, seroit tenu pour Manicheen, comme s'il soustenoit qu'il y eust deux principes ou deux souueraines puissances dependantes immediatement de Dieu. Or comme les Albigeois maintenoient ouvertement ceste doctrine, ce frere Pierre des Valles, & plusieurs autres caphards apres lui, pour obeir à l'ordonnance susdite du Pape, prindrent de là occasion de les accuser d'estre Manicheens, & d'establiir deux principes. Et d'ailleurs, pource qu'ils enseignoient la doctrine de la predestination & de l'election gratuite de Dieu, ils les blasmerent, comme s'ils eussent introduit vne fatale necessité de toutes choses, à la façon des Manicheens, ainsi qu'ils calomnient encor aujourd'hui les fideles sous ce mesme pretexte. Et d'auantage, comme ils reiettoyent la messe & les liures qui en estoient escrits, ils dirent qu'ils reiettoyent les liures des Euangiles & des Epistres, à cause qu'aux messels il y a quelques lopins d'Euangiles & d'Epistres de sainct Paul, que

(1) Pierre de Vaux-Cernay a écrit en latin l'histoire de la croisade contre les Albigeois, traduite dans les *Mémoires sur l'histoire de France*, de Guizot.

(1) Né en 1544 dans le Forez, mort en 1611.

l'on nommoit alors les saintes Euan-giles. Et pareillement, comme fouuent ils estoient contrains de differer le Baptefme des enfans, à cause que leurs ministres estoient disperfez deçà delà par l'aspreté des persecutions, de forte que plusieurs ne pouuoient recevoir Baptefme, sinon apres estre venus en aage, on leur mettoit sus qu'ils reiettoient le Baptefme des enfans; combien qu'à la verité on descouure par la deposition & tesmoignage de plusieurs graues autheurs de ce temps-là, qui mesmes leur ont esté ennemis, & de plusieurs autres depuis, qui ont recherché la verité plustost que les calomnies, que leur doctrine ne fut onques autre que celle de ceux qui s'appellent aujourd'hui Euangeliques ou reformez, sauf que parauenture aucunes simples gens d'entr'eux, pour ne pouuoir faire baptizer leurs enfans par des ministres de la parole de Dieu, vindrent à croire que le baptefme des enfans n'estoit ou profitable ou du tout necessaire. Car il semble, par le tesmoignage de saint Bernard, qu'aucuns d'entr'eux estoient de ceste opinion. Mais quant au reste, l'on trouue encor aujourd'hui de leurs liures escrits en parchemin, en l'ancienne langue Prouençale & de Languedoc; si comme la priere à la sainte Trinité, faite en façon de rithme, qui commence ainsi: *O Dio, paire eternal poissant, conforta me, &c.* Leur confession faite au Roi des Rois, qui commence: *O Dio de li Rey, & Seigneur de li Seigneur, yo mi confesso à tu, car yo soi cel peccador que t'ay mot offendu, &c.* & leurs sept Articles de foi, dont la preface commence ainsi: *Les Articles de la se Catholica son set, par liqual li cor de li elcit son enlumena à creire totas à quellas cosas que son necessaras à l'incaminant al regne de la benurange eternal, &c.* Et plusieurs autres liures & discours semblables, si comme le traité des dix Commandemens, l'eschelle de Jacob, contenant les trente degrez pour monter au ciel, les quatre paradis, la noble leçon contenant le sommaire de l'histoire du Vieil & du Nouveau Testament, les traitez des tribulations des iustes, de la consolation, du mespris que l'homme doit auoir de soi-mesme pour paruenir à la vie eternelle; & plusieurs sermons escrits en la mesme langue, qui descouurent manifestement l'impudente fausseté des calomnies que les moines

leur ont imposé, & monstrent à veuë d'œil qu'ils ont eu en tresgrande reuerence la parole de Dieu, contenue es liures sacrez du Vieil & du Nouveau Testament, n'ayans rien reietté que les traditions des Papes, qui n'ont point de fondement en l'Escripture.

Qui plus est, l'on trouue mesme par les statuts & ordonnances faites contr'eux au concile de Thoulouze, & publiez l'an 1229. par vn Diacre, Cardinal & Legat du Pape, nommé Romain, que tant s'en faut qu'ils ayent reietté les saintes Escriptures, qu'au contraire il leur fut illecques expressement defendu de les auoir & de les lire en langue vulgaire, leur permettant seulement des breuiaires ou quelque pfautier en latin, sous ombre que la frequente lecture & connoissance desdits liures les rendoit heretiques. Et ce moine qui n'a pas eu honte de les calomnier si effrontément, se desmentant, vient lui-mesme taxer le Comte de Thoulouze, qu'il n'alloit nullement sans le Nouveau Testament, ce qu'encor d'autres ont tesmoigné en leurs escrits.

Aussi l'histoire que l'on trouue encor pour le iourd'hui, escrite à la main en rithme Prouençale, par vn gentilhomme qui a tousiours assisté à la guerre contr'eux, monstre euidentement que tous les erreurs que l'on leur attribuoit de ce temps-là consistoyent en ce qu'ils tenoyent le Pape de Rome pour l'Antechrist, & l'Eglise Romaine pour la grande paillardie descrite dans l'Apocalypse; qu'ils reiettoient l'adoration du Sacrement, l'iuocation des saints trespassés, le seruice des images, des reliquaires des os morts, & autres superstitions forgees par l'Eglise Romaine, sous titre de parole non escrite: comme du purgatoire, du sacrifice de la messe, de l'intercession des saints, des pelerinages, reliquaires, vœux de continence, reigles de moineries & autres choses semblables.

Toint que les disputes qui ont esté tenues de ce temps-là contr'eux, es villes de Verfeil, d'Anduice & de Pamier, le descouurent fort euidentement; mais sur toutes les autres celle de Montreal (1), qui a esté la plus solennelle & a duré quinze iours, en laquelle de la part du Pape estoient deputez Pierre de Castelnau, legat &

(1) Près de Carcassonne.

moine de Cîteaux, Rodolph aussi enuoyé du Pape, Didacq ou Iaques, Euesque d'Ofuicq (1), & son Chanoine Dominic (qui ont esté les deux premiers autheurs de l'ordre des Iacopins ou Dominicains). Et de la part des Albigeois, Pond Iordain, Arnould d'Auerifan, Arnould Othon, & Philebert Caslieus ou Philebert Casteux (car ainfi estoit-il nommé en l'histoire de Thoulouze) & Benoit Thermes : & y presiderent deux gentilshommes, Bernard Villeneuve & Bernard Arrens, & deux autres, Raymond Gondi & Arnould Riberia (dont les originaux font encor auioird'hui en estre), que leur doctrine s'accordoit en tout & par tout avec celle que maintiennent les protestans d'auioird'hui. Et mesmes le theme qui y fut proposé à disputer de leur part estoit : *Que l'Eglise Romaine n'estoit pas sainte, ni l'espouse de Iesus Christ, ains l'Eglise du Diable, & la Babylone que saint Iean décrit en l'Apocalypse, mere de toute fornication, souillure du sang des Saints.* Ioint aussi que Iaques de Riberia, secretaire du Roi, contant leurs erreurs, ne leur impose autre chose que cela mesme qu'ils soustenoient en leurfdites disputes, & que le Seigneur n'approuoit point ce que l'Eglise Romaine approuoit, & que Christ ou ses Apostres n'auoyent pas ordonné la Messe, mais que c'estoit vne inuention humaine, avec autres choses semblables.

Comme pareillement l'Abbé Pierre de Clugny, qui a vescu de leur temps, en ses Epistres, où il tasche de refuser leur doctrine, ne leur impose autres articles, sinon qu'ils maintiennent que le corps & le sang de Christ ne sont pas offerts en la Messe ; qu'une telle oblation ne fert pas au salut des ames ; que la substance du pain & du vin n'est pas changee reellement ; que les messes, oraisons & aumosnes pour les trespassés ne profitent de rien ; que les prestres & moines qui bruflent en la fournaisse d'impudicité se deuroyent marier ; que les croix ne doiuent point estre adorees, & que tant de croix qui seruent à superstition deuroyent plustost estre ostées.

Pareillement S. Bernard, viuant en ce mesme temps, encor qu'il confesse, comme par ouï dire, qu'il y auoit des heretiques qui, en leurs assemblees,

exerçoient paillardise, toutesfois il n'en charge pas les Albigeois, n'allequant contr'eux autre chose, sinon qu'ils se moquent des prieres & oblations pour les morts, des inuocations des saincts, des excommunications des prestres, des pelerinages, des bastimens des Eglises, des obseruations des iours de festes, consecrations du chresme & de l'huile, bref de toutes les traditions ou ordonnances Ecclesiastiques. Et mesmes Vincent de Beauuais (en son miroir historial), autrement assez liberal à affermer menfonges & fables, ne les accuse d'autre chose, sinon de ce qu'ils tenoyent le Pape pour l'Antechrist, & son Eglise pour la Babylone descrite en l'Apocalypse, reiettoyent la transsubstantiation, le purgatoire, l'iuocation des saincts, le franc arbitre, la moinerie & autres superstitions de l'Eglise Romaine. Tellement que c'est vne chose toute manifeste que les blasmes qu'on leur a imposez outre cela ne sont que calomnies inuentees pour les rendre odieux au peuple. Car quant aux Vaudois que l'on a aussi appelez pauures de Lyon, Picards & Paterins, Passagers, Lollards & Turelupins ; puis que par le tesmoignage de tous les historiens on trouue que les Bohemiens ont receu leur doctrine, on ne fauroit ignorer ce qu'elle a esté de point en point, veu que nous en auons les tesmoignages d'Æneas Syluius, qui a esté lui mesme Pape de Rome, nommé Pie second, & de Iean Dubraw, Euesque d'Olmus, en leurs histoires de Boheme, lesquels recitent fort particulièrement leur doctrine, ne plus ne moins que s'ils l'eussent extraite de mot à mot des liures de Iean Caluin ou de Martin Luther.

Gui de Perpignant, inquisiteur de la foi & Euesque de Lodesve, au liure qu'il a intitulé les fleurs des Chroniques, recite fort particulièrement l'histoire de Pierre Valde, & en son liure des heresies, particulièrement les opinions des Vaudois, sans aucunement les charger d'autre chose, sinon qu'ils maintenoient que l'Eglise Romaine auoit delaiissé la foi de Iesus Christ, estoit la paillardise Babylonique, & le figuier sterile, lequel le Seigneur auoit iadis maudit ; & qu'il ne falloit pas obeïr au Pape, comme n'estant nullement chef de l'Eglise ; que la moinerie estoit vne charongne puante, & les vœux d'icelle des caracteres & marques de

(1) Diego, évêque d'Osma.

la grande beste; que le purgatoire, les messes & dedicaces des temples, la veneration des saincts & la commemoration des morts n'estoyent qu'inuention des diables & trappes d'auarice. Bref, on void par la deposition de tous leurs plus grands ennemis qu'ils ne se font onques opposez à aucune doctrine contenue es saintes Escritures, ains seulement aux traditions des Papes, amenees sous le nom de l'Eglise, que les docteurs papistes confessent n'estre contenues en la parole escrite, les nommans pour cet effet *parole non escrite*.

Et touchant le blafme des souillures & abominations dont aucuns les ont voulu charger au regard de leur vie & comportemens, on void aussi clairement que ce ne font que *pia fraudes*, c'est à dire deuotes fraudes & impostures que l'on a controuué contr'eux pour les rendre odieux, & empescher qu'on ne vint à rechercher quelle estoit leur doctrine, de-peur que cela n'apportast du preiudice à la cabale papistique, suiuant la coustume ancienne de l'Eglise Romaine, pratquee de tout temps. Ie di aussi bien du temps des anciens Pontifes Pompiliens & Capitolins que des modernes Vaticanans. Car on ne peut ignorer que iadis à Rome on chargeoit les pauvres Chrestiens de ce qu'en leurs assemblees de nuist ils mangeoyent des enfans, & se prostituoyent à toute impudicité & paillardise; qu'ils adoroient la teste d'un asne, dont ils furent appelez *Asinarij*, ainsi que l'on void clairement en l'Apologetique de Tertullian. Et de nostre temps ie n'en veux autre preuve que le tesmoignage de Charles le Quint, en l'edit qu'il a fait contre Luther & sa doctrine, en l'an 1522. en la ville de Wormes, lequel a esté la source & le fondement de tous les autres edits qui depuis ont esté faits, tant par ledit Empereur que par son fils le Roi Philippe, contre ceux de la Religion. Car voila comme il dit auoir esté informé, assauior : *Que Luther maintient qu'il n'y doit auoir superiorité ni obeissance quelconque, reiettant & reprouuant tout ordre politique & ecclesiastique; afin que le peuple soit esmeu à se rebeller contre ses superieurs, temporels & spirituels, & de s'adonner à battre, à meurtrir, desrober, ruiner & gaster tout au feu & à l'espee, à la manifeste ruine du bien general de toute la Chrestienté. D'a-*

uantage : *Qu'il establit vne maniere de viure, par laquelle il est loisible à chacun de faire tout ce qui lui plait, à la façon des bestes brutes, & des hommes qui sont sans loi, detestant & mesprisant toutes loix tant temporelles que spirituelles, &c.* Car c'est en vertu de ces informations que le Roi d'Espagne a fait si cruelle & sanglante guerre contre les Prouinces vnies des pais bas, sans onques auoir voulu prendre conoissance s'il estoit ainsi à la verité ou non, ayant condamné à mort ignominieuse ceux qui par humbles remonstrances & supplications tascherent de l'informer de la verité, & fait mourir mesmes les principaux seigneurs du pais que l'on y enuoya comme ambassadeurs ou deputez du peuple & de la noblesse, voire de la gouuernante & du conseil d'estat, pour lui remontrer leur innocence.

Ce n'est pas donques merueilles si de ce temps-là, lors que presques tout le monde generalement auoit les yeux bandez du voile d'ignorance, & le col pressé du ioug de la superbe tyrannie des Papes, l'on forgeoit ces faux blafmes & calomnies contre ceux qui taschoyent à s'opposer à vne cruauté si barbare, & de ramener la verité de l'Euangile en lumiere, les chargeant de toutes les calomnies que l'on pouuoit imaginer, iusques à nommer tous sorciers, Vaudois, pour rendre leur nom detestable enuers le pauvre peuple; comme si ces pauvres gens-la eussent esté sorciers & enchanteurs. Et mesmes on osoit bien maintenir que comme monstres, ils auoyent quatre rangees de dents, avec plusieurs autres semblables menteries. Cependant il est notoire que non seulement les plus sains & plus graues historiens les deschargeant de ces faux blafmes, en tesmoignant qu'ils auoyent en abomination toutes souillures & corporelles & spirituelles; mesmes le nom qu'on leur donnoit communément les iustifie assez, en ce qu'on les nommoit par tout *les bons hommes*, à cause de la rondeur & sincerité de laquelle ils se comportoyent enuers vn chacun. Et le sieur de Haillan (1), qui autrement les blafme extremement au regard de leur doctrine, leur rend neantmoins ce veritable tesmoignage au regard de leur vie, disant : *Que*

(1) Historiographe de Charles IX et de Henri III, mort en 1610.

bien qu'ils eussent des mauuaises opinions, si est-ce qu'elles ne susciterent pas tant la haine du Pape, & des grands contr'eux, que fit la liberté du langage dont ils vsoyent à blasmer les vices & dissolutions des Princes & des Ecclesiastiques, & mesmes à taxer les vices & les actions des Papes : tellement que cela fut (dit-il) le principal poinct qui les mit en haine vniuerselle, & qui les chargea de plus de meschantes opinions qu'ils n'en auoyent. Par où l'on void que la haine & detestation, en laquelle ils auoyent les vices, estoit cause de ce qu'on les perfecutoit si cruellement; tant s'en faut qu'ils ayent esté entachez de ces vilenies dont aucuns flatteurs du Pape veulent les charger en leurs fausses histoires. Et de fait, s'ils eussent esté infectez de sodomies, d'adulteres, paillardises ou autres semblables pollutions qui sont les plus belles fleurs qui ornent les tiars, mitres & chapeaux Catholiques Romains, les saincts peres eussent bien tost ouuert les entrailles de leur misericorde pour les receuoir au giron de leur douce mere, qui n'est que trop feconde de semblables enfans; & mesmes les inquisiteurs ne leur eussent onques voulu faire la guerre pour des choses auxquelles ils sont ordinairement suiets eux-mesmes. Tesmoins les deux inquisiteurs en France, du temps du grand Roi François, Roched (1) & Richard, lesquels apres auoir fait brusler vne infinité de pauvres fideles, furent finalement tous deux bruslez eux-mesmes en diuers temps, bien tost l'un apres l'autre, pour sodomie en la ville de Thoulouze, en l'an 1538. Tesmoins aussi les Cordeliers de Bruges, lesquels ayans esté publiquement executez par le feu, avec informations plus que suffisantes faites par le Magistrat Catholique Romain à leur charge, en l'an 1578. ont esté mis au catalogue des Martyrs par leurs adherans, si bien que l'on void encor des tableaux en taille douce en la ville de Rome où leurs beaux martyres sont representez au vis. Croyez donc que ce n'est pas cela qui incitoit les saincts Peres à leur porter vne haine tant irrecconciliable : ils voyoyent que ces gens-la taschoyent de renuerser la marmite. Voila pourquoi il y falloit

employer le verd & le fec pour les exterminer, voire mesmes pour ruiner tous ceux qui leur fauorisoient, ainsi qu'il apparut es exemples de Raymond, Comte de Thoulouze, & mesmes de Pierre, Roi d'Aragon, lesquels pour ne vouloir adouër les intolerables cruautez & tyrannies que l'on exerçoit contre ces pauvres creatures de Dieu, furent eux-mesmes cruellement perfecutez & priuez de leurs estats, vies & pais, quoi qu'au reste ils fussent assez bons Catholiques Romains.

Voila le sommaire de ce qui s'est recueilli de l'histoire, dont on veut inferer que l'Eglise de Dieu n'a pas laissé de subsister parmi les espaisnes tenebres de l'ignorance & apostasie Romaine; puis que Dieu a de tout temps suscité & maintenu vn grand nombre de ses fideles seruiteurs qui se sont constamment opposez aux impostures de l'hypocrisie papale, & exposez à la mort pour maintenir la verité de la doctrine Euangelique, sans plusieurs autres gens doctes & craignans Dieu, lesquels n'ont pas eu le courage de s'opposer ouuertement aux idolatries & superstitions de leur temps, mais n'ont laissé pourtant de gemir en leurs cœurs pour l'horreur & detestation en laquelle ils auoyent les intolerables abus qu'ils voyoyent regner au milieu de ceux qu'ils estimoyent estre les pasteurs du peuple, tellement que Dieu par leur bouche a rendu beaucoup de tesmoignage à sa verité.

Entre lesquels on range mesme le bon saint Bernard, qui a vescu du temps que l'on faisoit la guerre à ces pauvres Albigeois; car bien que, comme Moine & Abbé de Clervaux, il fust emporté avec les autres à tenir ces pauvres gens pour heretiques, puis qu'il recognoissoit le Pape pour chef de l'Eglise, si est-ce que parmi ces espaisnes tenebres, il ne laissa pas d'enseigner en beaucoup de points la verité de l'Euangile; si bien qu'il seruit à son siecle comme d'une lampe pour eclairer plusieurs qui aspiroyent à la pasture de la doctrine celeste. Car il ne flatta gueres le Pape & son clergé, disant : *Qu'en lieu des Prelats ils estoient Pilates, & en lieu de ministres de Christ, ils seruoient à l'Antechrist*. Et mesmes il escriuit de la predestination & de la grace de Iesus Christ contre les merites des œuvres & du franc arbitre, non autrement que s'il eust puisé sa doctrine

(1) Il s'appelait Rochette, comme le dernier pasteur martyr, executé à Toulouse, en 1762.

de la source de Luther ou de Caluin. Qui plus est, en escriuant du sacrement de l'Eucharistie, il osa dire que c'est vn signe qui en foi-mesme n'est rien, mais represente le corps de Christ, tout ainsi qu'une bague qui se donne, non pas au regard de la valeur de la bague en foi-mesme, ains seulement pour gage & tesmoignage de quelque inuestiture ou autre chose que l'on veut signifier. On y range pareillement Jean de Sarisburi (1), Anglois, qui vescu enuiron l'an 1157. & escriuit vn liure nommé *Obiurgatorium Clericorum*, & vn autre nommé *Polycraticus*, esquels il esrille tout le clergé, les appellent Scribes, Pharisiens, faux Docteurs, & disant que le Pape est du tout intolerable. Il est precedé d'Arnould, Euesque de Bresse, qui, enuiron l'an 1127. auoit galé les prestres & leurs couronnes, disant que le glaue du Magistrat ne leur appartenoit en façon quelconque; si bien que le Pape Adrian le chassa de Rome comme heretique. Et Pierre de Blois, qui, de ce mesme temps, descouurit aussi le pot aux roses, escriuant que Rome estoit la vraye Babylon, de laquelle S. Jean auoit prophetizé, que les officiers de la cour Papale n'estoyent que harpies infernales, les prestres veaux de Bethel, prestres de Baal & idoles d'Egypte. Ils y adiouffent aussi vn Nicolas Gaulois de Narbonne, qui fut quelque temps moine de l'ordre des Carmelites : pource qu'en fin ayant descouuert les abominations de ces cloistres, il publia à tout le monde leur seinctetez, escriuant au liure qu'il appelle *la Sagette* (2) *de feu* qu'ils estoient enfans reprouuez, citoyens de Sodome, contempteurs du Testament, seducteurs & la queue du dragon mentionné en l'Apo-calypse.

Laurent, docteur Anglois, à Paris, enuiron l'an 1275. & en l'an 1306. vn Pierre Cassiodore, gentilhomme bien docte, tascherent tous deux comme à l'envi de renuerser la marmite. Gerard Sagarelli, de Parme, Dulcin de Nauarre, en l'an 1314. Arnould de Villeneufue, en l'an 1315. crierent haut & clair que Sathan auoit fait destourner le peuple de Christ & de la verité : que la foi de ceux qui se nommoient Chrestiens n'estoit pas autre que celle

des diables, & que les moines aux cloistres falsifioyent la doctrine de Christ, & menoyent les pauures Chrestiens en enfer; que les Theologiens auoyent meslé les songes des Philosophes avec la saincte Escriture; que les messes ne profitoyent ni aux viuans ni aux morts, & que l'Antechrist estoit à la porte. Cet Arnould de Villeneufue donna par escrit au Roi Iaques d'Arragon, & à son frere Frederic, roi de Sicile, les apostazies & execrables abominations du siege Papal & de tout le clergé, remonstrant qu'ils falsifioyent les Escritures & les destournoyent à leurs passions, exhortant lesdits Rois à ce que sans auoir esgard à l'estat de l'Eglise d'alors, par lequel ils auoyent esté tellement scandalizez, qu'ils doutoyent mesmes de la verité de la Religion Chrestienne, ils s'adonnassent à lire soigneusement les Escritures, & à seruir Dieu selon ses commandemens, & non pas selon les traditions des hommes. A quoi ces Rois se resolurent fort constamment, ayans en abomination les abus du clergé de leur temps, & les tenans pour apostats de la vraye doctrine des Apostres; ainsi qu'appert par les lettres escrites & les colloques tenus de part & d'autre. Tellement que Dieu faisoit reluire la lumiere de sa verité, mesmes es cœurs des Rois & Princes de ce temps-la, nonobstant la corruption generale de l'Eglise.

On fait aussi estat de Michel Cefenas, qui vescu enuiron l'an 1320. Car ores qu'il fust general des Cordeliers, si monstra-il ouuertement qu'il n'approuoit nullement les abominations qui auoient pour lors la vogue au monde, escriuant que le Pape estoit l'Antechrist, & les Prelats de l'Eglise Romaine la vraye paillarde de Babylone, enyuree du sang des saincts. Et qu'il y auoit deux Eglises, l'une des meschans, en laquelle presidoit le Pape, & l'autre des seruiteurs de Dieu qui souffroit persecution. Or quoi qu'il fust depesé de son estat, si ne laissa-il pour cela de maintenir sa doctrine iusques à la fin. Comme fit pareillement Petrus Iohannis, Cordelier de ce mesme temps, enseignant que le Pape estoit l'Antechrist, & la synagogue Romaine la grande Babylone. Et François Petrarque, excellent poëte Italien, ayant vescu sous l'Empereur Charles 4. enuiron l'an 1360. escrit ouuertement que Rome

(1) Salisbury.

(2) La flèche.

est le nid des traifions, l'auare Baby-lone, qui a Venus & Bacchus pour fes dieux, l'escholie d'erreurs, fontaine de douleurs & Temple d'herese. Bref, il appert euidentement que mesmes entre ceux qui ont esté suiets au Pape, il y en a tousiours eu qui ont conu & detesté sa tyrannie, & prié Dieu en leurs cœurs qu'il les en voulust deliurer. Car ores qu'estans emportez par les vagues des superstitions & idolatries Romaines qui auoyent comme inondé l'vniuers, ils ne se foyent manifestement separez de la communion de l'Antechrist pour se ranger à la vraye Eglise, qui estoit de leur temps encores comme cachee au desert; si ne faut-il pas douter que Dieu n'ait touché le cœur de plusieurs d'entr'eux par son S. Esprit, & leur ait ouuert les yeux deuant que les retirer de ce monde pour les faire esperer parfaitement leur salut, par la seule vertu du sacrifice de l'Agneau, & renoncer à toutes idolatries & superstitions de leur temps, qu'ils auoyent desia reconues & aucunement detestées de leur viuant. Sans vne multitude innu-merable de ceux qui ayans esté plus abondamment esclairez de la lumiere des deux lampes, & arroufez de la saincte liqueur des deux oliues, desquelles nous auons ci dessus fait ample mention, se sont courageusement & avec vne inuincible force & vertu de l'Esprit de Dieu opposez aux abominations & sacrileges de leur siecle, quoi qu'ils ayent esté iniustement condamnez & perfecutez pour heretiques. Si comme enuiron l'an 1340. M^e Conrad Hager en Allemagne qui, par l'espace de vingt quatre ans, enseigna ses paroiffiens que la Messe n'estoit pas sacrifice pour les pechez, & ne profitoit ni aux viuans ni aux morts: tellement qu'il retira vne grande multitude d'hommes de l'obeissance des Papes & de l'Eglise Romaine.

Les exploits de guerre en France contre les Albigeois sont amplement descrits par nos historiens. En voici le sommaire. Raimond, Comte de Thoulouze, estoit le principal protecteur des Albigeois; mais il n'estoit pas seul. Les Comtes de Foix & de Comminges, Gaston de Foix & Roger de Comminges, hommes fort renommez en leur temps, estoient de la partie & Alphonse, Roi d'Arragon, s'estoit joint en mesme cause avec eux. Les pays de Languedoc, Dauphiné,

Guyenne, Gascogne, Prouence estoient pleins de ces gens-la. Thoulouze, Carcaffonne, Albi, Castelnau d'Arri, Castres en Albigeois, Narbonne, Besiers, S. Giles, Arles, Aui-gnon sont bien expressement marquées en l'histoire. Le premier suiuet de ceste esmeute fut du mescontentement qu'auoit le peuple contre les gens d'Eglise, indigné de leur mauuaise vie. Du mescontentement nasquit le mespris & en fin la querelle, & d'elle la guerre ouuerte. Les Ecclesiastiques mesprifez eurent recours au Pape Innocent III. qui y enuoya le Cardinal de S. Marie, *in porticu*, & Nicolas, Euesque de Thuscule, avec des Prescheurs, qui circuirent tout ce pais-la, mais avec nul auancement; pource que le Comte fauorifoit visiblement ce mespris, & estoit porté de mesme humeur que son peuple. Sur le rapport de son Legat, le Pape Innocent decrete vne sentence d'excommunication contre le Comte Raimond, & à cest estre (1) y enuoye Pierre de Chasteauneuf, Legat, pour la lui intimer, mais il fut tué.

Innocent, extremement courroucé de ce meurtre, enuoye de recharge Gallon, son Legat, & par lui denonce au Roi Philippe, furnommé Auguste, de s'armer contre le Comte Raimond & ses peuples, comme contre des heretiques & ennemis iurez de l'Eglise; & par mesme moyen commande à Odun, Duc de Bourgogne, & à Guillaume, Comte de Neuers, de se ioindre à ceste guerre. L'assemblee se tint à Paris, où vne grande troupe de gens d'Eglise aborda, & là fut résolue vne croisade comme contre les infideles. Les Archeuesques de Thoulouze, Rouen, Sens; les Euesques de Lisieux, de Bayeux, de Chartres, de Comminges, de Coferans, de Lodeve, de Besiers, & plusieurs Abbez se croisent les premiers pour esteindre le feu auant qu'il passe outre. Simon, Comte de Montfort, pres de Paris, braue & vaillant cheualier, issu d'un bastard de Robert, Roi de France, est esleu chef de ceste leuee pour laquelle tous contribuent grande somme de deniers. Ce fut l'an 1210. L'armee entre en Languedoc où le nom du Roi estoit respecté comme du Souuerain; mais les villes ne vouloyent ouuir leurs portes à leurs ennemis armez qu'ils

(1) Dans ce but.

disoyent abuser du nom du Roi. Ainsi au refus d'une volontaire ouverture, Simon menace de les assiéger. Bessiers fut la première attaquée, mais avec un si effroyable succès, qu'ayant été emportée de force, le sang y regorgea par la perte de bien 60000. personnes, & en fuite pillée, saccagée, brûlée, défolée; tout le reste des villes effrayées se rendoit d'ouye. Carcassonne neantmoins voulut résister, mais en fin fut prinse par composition, que les habitans fortiroient tous nus, leurs natures descouvertes. Castelnau aussi se voulut roidir, mais en fin se rendit, & Simon y fit brûler 50. hommes tous vifs, pour exemple. Albi se rend sans force. La Vaur, par la résolution de Gerarde, dame du lieu, voulut résister. Mais la ville fut prinse par force, & ceste femme ietée dans un puits, & Amaury, gentilhomme du païs, qui auoit voulu tenir le siège contre Simon, pendu & étranglé. Ainsi Castres, Rabastens, Gaillac, la Caussade, Puy-Laurens, S. Antonin, S. Marcel se rendirent. Cahors suiuit, mais Moissac se voulant opiniastrer, fut prinse & saccagée. Ceste subite execution estonna le Comte Raimond, qui s'estant excusé au Roi touchant la mort du Legat, & lui appartenant de si pres comme estant son beau-frere, attendoit toute autre chose que de voir une armée ennemie sur ses bras; & mesme la sentant leuer & la voyant marcher, ne craignoit rien de tel que ce qui fut executé contre ses peuples. Il estimoit seulement que c'estoit pour autoriser les presches de S. Dominique, qui accompagnoit l'armée avec fort grand nombre de gens d'Eglise. Estant donc esueillé par une si notable perte, il recherche tous ses moyens, & de ses amis, pour s'opposer au Comte Simon de Montfort, extremement craint & redouté par tout, à l'occasion d'un tant victorieux succès. Le Roi Alphonse d'Aragon, les Comtes de Foix & de Comminges (1) lui amenerent un grand peuple, animé par ces exemples à leur conseruation. Raimond y employa le verd & le sec, si qu'on dit que son armée estoit composée de cent mille hommes. Les forces de Simon estoient beaucoup moindres, & neantmoins les voila victorieuses de ce grand nombre de peuple ramassé,

& à fort peu de perte. La mort d'Alphonse fut adioustée à la desfaite, & en fuite la prinse & le sac de Thoulouze, où il fut tué 20000. hommes par les victorieux. Les villes de Rouergue & d'Agenois, effrayées de ces grands chastimens, prindrent le mors de la main de Simon. & lui rendirent obeissance. Cela auint l'an 1213. Le lieu de la bataille est diuerfement marqué, ou à Marcel ou à Mirebeau. Apres une si estrange ruine, le Comte Raimond se voyant despouillé de son bien, se retira en Espagne, aux Estats d'Alphonse, attendant la commodité de rebastir ses affaires.

Cependant Simon de Montfort se promet la propriété de tous les biens de Raimond qu'il s'estoit acquis par son espée; mais d'autant qu'il y auoit apparence que le Roi souffriroit malaisément qu'une si belle prouince ostée à son allié fust baillée à un de ses suiets, Simon recourut au Pape, par l'autorité principalement duquel toute ceste guerre auoit été par lui administrée. Innocent III. voyant aussi que Philippe qui auoit bien eu le cœur de passer outre à la poursuite de lean Roi d'Angleterre, nonobstant toutes ses interdictions, ne seroit esmeu par sa simple autorité, de remettre une piece tant importante, assemble un grand & nombreux Concile, comme Ecumenique, pour faire ployer le Roi à sa volonté. De fait, les Patriarches de Ierusalem & de Constantinople y furent en personne, & ceux d'Antioche & d'Alexandrie y enuoyerent leurs Ambassadeurs. Il y auoit 70. Archeuesques, 400. Euesques, mille Abbez que Prieurs; les Empeleurs d'Orient & d'Occident, les Rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Ierusalem, de Cypre & autres Rois, Princes & grands Estats y auoyent leurs Ambassadeurs. Par l'ordonnance d'une tant notable assemblée, le Comte Raimond fut excommunié avec tous ses associez, & son bien adiugé à Simon de Montfort pour les seruices faits & à faire. Philippe n'eut que repliquer contre cest arrest, autorisé par un si grand consentement. Il receut Simon à foi & hommage du païs de Languedoc, duquel il print paisible possession; mais elle ne fut longtemps entre ses mains. Il commence à gourmander ses nouveaux suiets comme peuples subiuguez; mais par trop presser l'anguille

(1) Ancien pays de France, dans la Gascogne, entre les Pyrénées et l'Armagnac.

on la perd. Ayant repris haleine, ils se resolvent de rappeler leur Comte Raimond qui estoit en Espagne; & ses affaires n'estoyent pas encor tant desesperees que les Comtes de Viarez, Auignon & Die, où les armes de Simon n'estoyent pas paruenues, ne fussent encor à son commandement. Raimond reuiet à Thoulouze, assez bien acompagné des Arragonois qui l'aimoyent, outre ce qu'ils estoyent animez de la mort de leur Roi. Reuenue qu'il est, il fortifie la ville où Simon est tué d'un coup de pierre; si que sa nouvelle Comté, acquise par les titres susdits, ne lui dure guere. Il laisse neantmoins vn fils nommé Gui, qui s'en porta pour Comte. Mais des que Simon fut mort, l'exemple de Thoulouze fit soufleuer la plus grande part des villes subiuguees; & Raimond fit tuer ce Gui, auquel son frere Amaulry succeda. Philippe, qui aimoit mieux ceste belle prouince pour soi que pour les enfans de Simon de Montfort, estoit neantmoins bridé par l'authorité du Pape & du Concile. Il enuoye donc son fils Louys en Languedoc pour l'asseurer à son obeissance; mais à peine eut-il prins quelque chasteau, que la mort de son pere le rappela, & ses affaires le retindrent quelque temps; si que le Comte Raimond & ses suiets de Languedoc eurent loisir de recueillir leurs esprits. Et la semence de verité, partie espandue ça & là en diuers lieux de l'Europe, partie en Languedoc & pais voisins, demeura couuerte iusques en sa saison, & sous l'hiver des persecutions furent conseruees maintes petites Eglises des Vaudois & Albigeois.

Voyons quelques autres pieces de l'histoire de France touchant les Albigeois. Comme le Pape vouloit redresser la persecution à main armee contre eux, Louys IX. petit fils de Philippe Auguste, Roi de France, ne voulut permettre qu'on leur fist guerre, disant qu'il falloit les persuader par la raison & non point contraindre par la force. Dont il auint enuiron l'an 1227. iusques à l'an 1328. Alors beaucoup de familles des Albigeois furent conseruees en Languedoc & en plusieurs autres prouinces où elles estoyent. Les guerres esmues par les artifices des Papes en Orient pour conquerir la terre sainte, la querelle de Boniface 8. contre le Roi Philippe le Bel, & les cruelles dissensions Guelfes & Gibel-

lines en Italie, dont les Papes vouloyent (comme il est auenu) chasser les Empereurs, & dresser vn puissant patrimoine ou domaine à S. Pierre, comme ils parlent, furent occasion de ce repos des fideles, furnommez depuis plus communément Vaudois; plusieurs familles desquels se retirerent es valles & montagnes de Sauoye, Piedmont, Viarez, Diois & Prouence, où la principale semence se garda à Lormarin, Merindol, Cabrieres, comme fera veu es histoires descrites ci apres selon l'ordre des temps. Sous le regne de Philippe Auguste, enuiron l'an 1210. 24. Albigeois furent executez à mort dedans Paris, à cause de la Religion. L'annee suiuite on y en brulla 400. item 80. y eurent les testes tranchees, & tous pour ceste mesme cause. Vn nommé Beghard fut brulé à Erford en Allemagne, l'an 1218. & vn Diacre à Oxfort en Angleterre, l'an 1222, sans remonter vers la fin du siecle precedent, qui vid mettre à mort tres-grand nombre de Vaudois & Albigeois furnommez par mespris calomnieux Publicains, Cathares ou Puritains, Paterins, & reiettez par autres sobriquets de la populace ignorante.

Mais nous laissons passer vn autre acte memorable de la tyrannie de l'Antechrist en ces mesmes temps, tel qu'il s'ensuit. L'an mil trois cens dix se trouua vn homme de mestier en Angleterre, lequel endura le feu d'une constance merueilleuse. Voici ce qu'il maintenoit : Que le corps de Iesus Christ est pris sacramentalemment en l'Eglise, non point charnellement. Il fut impossible de destourner ce bon personnage de son opinion, ne par menaces, ne par flatteries : ains il print resolution en soi de mourir plustost que de se retracter, & en ceste sorte fut liuré par les Euesques au bras seculier. Apres la sentence prononcee contre lui, il fut mené en vne grande place hors la ville, & quelque chose qu'on lui fist, il ne s'estonna point, combien que le tourment & supplice de mort à quoi on l'auoit condamné fust terrible & merueilleusement estrange. Car on le deuoit mettre dans un tonneau, pour y estre brulé à petit feu. Le fils aîné du Roi Henri voulut assister à ce beau spectacle, & estant esmeu à compassion toute autre que les Euesques, s'approcha du patient, l'exhorta d'auoir esgard à sa vie & se desdire de

L'horrible
supplice de ce
Martyr de-
couure ample-
ment la rage
de l'Antechrist.

ses opinions. Sa compassion estoit charnelle tendante à vn but pernicieux, cependant toutesfois il vouloit sauuer le corps, lequel ces supposts de l'Antechrist vouloyent destruire. Mais le vaillant champion de Iesus Christ repoussa constamment les flatteries de ce Prince, autrement benin, & surmonta courageusement toutes les machinations des hommes, prest à endurer toutes sortes de cruautéz plustost que de se laisser tomber en telle impieté & consentir à quelque blasphème contre sa conscience. Parquoy il fut mis dans le tonneau qui estoit préparé pour son martyre. La flamme commençant à monter, ce bon personnage croit au milieu du feu d'une façon effroyante. Le Prince émeu de ce cri tant horrible s'approcha encores du patient pour l'induire à auoir pitié de soi-mesme. Il commanda donc que le bois fust soudainement osté & le feu esteint. Puis s'approchant de plus pres commença à parler fort doucement à ce personnage, promettant lui sauuer la vie s'il le vouloit croire, et qui plus est adioustoit ceci à sa promesse, qu'il lui feroit donner tous les iours du reuenu du Roy trois pieces d'argent pour s'entretenir le reste de sa vie. Derechef ce vaillant Martyr du Seigneur refusa ces belles offres, qui est vn certain argument que son cœur estoit plus ardent apres les biens celestes qu'apres les douceurs & flatteries de ce monde. Le Prince, voyant qu'il demuroit ferme en son opinion, commanda qu'on le reietast dedans le tonneau sans espoir de plus auoir grace. Mais tout ainsi que les loyers proposez ne l'auoient peu faire feschir, aussi ne le peut-on decourager par menaces & frayeurs. Le combat estoit grand & difficile; mais la barbarie cruelle ne le peut destourner de perseuerer en la confession de Christ.

L'an 1330. Eckhard, Iacopin Aleman, fut brulé pour la confession de verité. Brief il n'y eut homme qui s'opposast aux superstitions & traditions de l'Antechrist, à qui grands & petis ne courussent sus, comme ils ont encores plus furieusement continué depuis, selon les recits des liures sui-uans.

OVTRÉ ces efforts de Satan contre l'Eglise du Seigneur par le glaive des persecuteurs, il ne faut oublier l'autre glaive en la main des heretiques, les-

quels donnerent beaucoup plus de peine à l'Eglise que toutes les persecutions de dehors. Toutesfois, comme le salut des eueus de Dieu est en si bonne main qu'il ne peut estre aneanti, le Diable a tousiours esté confondu aussi bien d'un costé que de l'autre, en telle forte toutesfois que le iuste Iuge du monde voulant faire voye à ses secrets & adorables iugemens, donna telle efficace d'erreur aux heresies, que renaissantes les vnes des autres, pour punition de l'ingratitude des hommes, finalement elles produisirent l'Antechrist d'Orient & d'Occident, assauoir Mahomet & l'Euesque de Rome, qui par armes descouuertes & cachees (c'est à dire, Mahomet par violence manifeste, le Pape par hypocrisie & trahison, puis aussi finalement à force toute euidente à l'aide de ses esclaves) ont fait plus de maux à l'Eglise de Iesus Christ que n'auoient fait tous les persecuteurs & heretiques precedens.

OR il n'y a article de la loi, ni de la foi, ni de la priere, ni des sacrements, que ces anciens heretiques n'ayent pollué & falsifié, les vns d'une forte, les autres d'une autre. Sur tout, d'autant que les fideles regardoient sans cesse à Iesus Christ, Fils éternel du Pere éternel, vrai Dieu & vrai homme, en vne seule personne, seul Sauueur, Prophete, Roi & Sacrificateur de l'Eglise, ç'a esté à ce but que Satan a visé pour le brouiller & abolir par ses instrumens, s'adressant tantost à la nature diuine, tantost à la nature humaine, puis à la personne, separant ou confondant les natures, & finalement, sur tout en ces derniers temps, à ses offices.

Mais comme ce puissant Roi fortifia les siens au milieu de tous assaux & tourmens des persecuteurs des corps pour perseuerer en la confession de son saint Nom, aussi suscita-il de temps en temps à son Eglise quelques bons personnages qui s'opposerent de viue voix & par escript, avec heureux succes, aux cauillations, calomnies & blasphèmes des heretiques: tellement qu'aussi tost que Satan auoit mis aux champs quelque telle bande pour assaillir la Ierusalem celeste, le Seigneur lui enuoyoit peu apres au deuant quelques vaillans champions qui repousoient les coups, tellement que les eueus de Dieu font tousiours des meurez à couuert, & les heretique-

Leurs efforts.

On leur contredit.

Eckhard Iacopin.

Des heretiques qui ont tourmenté l'Eglise Chrestienne.

confus, periffans tresmalheureusement pour la plupart, comme les histoires Ecclesiastiques en font foi.

Denombrement des principaux heretiques & de quelques excellens docteurs qui leur ont resisté.

LES principaux patriarches de ces heretiques anciens ont esté Simon le Magicien, Valentin, Cerdon, Artemon, Nouatus & Arius. Du premier & du second sont procedees grand nombre de sectes estrangement vilaines & fantastiques. Le troisieme a engendré vne infinité d'hypocrites & blasphemateurs contre les principaux articles de la foi. Le quatrieme, de mesme, & a esté comme la pepiniere des Ariens. De Nouatus sont fortis les Iustitiaux & ennemis de la grace de Dieu. Et du dernier, plus pestilent que les autres, vn million d'autres heretiques ennemis iurez du Fils de Dieu, lesquels ont eu pour arriere garde & closture de leurs bandes les deux Antechrists susnommez. Quant aux fideles Docteurs de l'Eglise, qui se sont courageusement & heureusement opposez à ces malins esprits, les liures d'une partie d'iceux sont en lumiere, desquels les vrais Chrestiens se seruent encores auourd'hui en beaucoup de bonnes fortes contre les heresies renaissantes. Vrai est que ce que l'on dit qu'il ne se trouuera homme qui soit parfait, se peut aussi rapporter en quelque forte à ces saints personnages, qui, en trouuillant à l'œuvre du Seigneur sur vn fondement tresprecieux & tresferme, y ont parfois ietté du foin & autre matiere de peu de duree, & meslé vn peu beaucoup de la misere de leurs temps avec des matieres bien solides & par eux dextrement agencees. Ce que l'esprit de Dieu leur a donné de bonne adresse demeure encor & aura tousiours son vsage, le feu des saintes Escritures ayant reduit en cendres ce qui n'estoit durable. Entre tous ceux qui ont grandement serui à l'Eglise Chrestienne en leur temps, saint Augustin, Euefque Africain, merite d'estre ramenu (1), pour les grandes graces que le Seigneur lui departit, & lesquelles ce personnage docte, modeste & craignant Dieu fit merueilleusement bien valoir. Ce n'est pas pour exclurre les autres qui se font courageusement employez & dont les escrits sont encores auourd'hui preuue d'une erudition, pieté & affection singuliere; mais celui là semble emporter le pris entre tous les

instrumens dont il a pleu à Dieu se seruir iadis pour l'ornement & pour la defense de son Eglise. Ce bon docteur, consolant les fideles affligez à cause du sac de Rome fait par les Gots, propose des doctrines es 10. 11. & 20. chapitres de son premier liure de la cité de Dieu, que tous Chrestiens doiuent souuent mediter, en iettant l'œil sur les desolations, ruines & tourmens de leurs freres, afin de se fortifier au Seigneur contre les mesmes espreuues esquelles ils aperceuoient les autres. Nous les auons ici inferez, afin que le lecteur les eust promptement deuant. Voici donc ses paroles, en faisant mention de ce qui estoit auenu en ce saccagement de Rome où les Chrestiens n'auoient esté nullement espargnez en leurs biens ni en leurs corps.

« LES Chrestiens (dit-il) ont perdu tout ce qu'ils auoyent. Ont-ils perdu la Foi, la crainte de Dieu, les biens de l'homme interieur qui est riche au ciel? Les richesses des Chrestiens sont celles dont l'Apostre abondoit, disant : « Pieté avec contentement est vn grand gain. Car nous n'auons rien apporté en ce monde & n'en emporterons rien aussi; mais ayans la nourriture & de quoi estre vestus nous serons contents de cela, d'autant que ceux qui veulent estre riches tombent en tentation & es laqs du diable & en plusieurs desirs fols & nuisibles, qui plongent les hommes en ruine & perdition. Car la racine de tous maux c'est la conuoitise des richesses, lesquelles aucuns appetans, se font desuoyez de la Foi & enferrez en plusieurs douleurs. » Ainsi donc, les fideles qui ont perdu les biens terriens en ce saccagement fait par les Gots, les possedoient, comme ce riche au dedans & pour au dehors les auoit enseignez, c'est à dire vsans de ce monde comme n'en vsant point. Ils ont peu dire avec ce personnage si grieuement esprouué, & toutesfois victorieux : « Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a osté; il en est auenu comme il a pleu à Dieu, le Nom du Seigneur soit beni. » Afin que ce bon seruiteur eust de grands biens, il s'est affuietti à la volonté de son maistre, pour estre riche en son ame, en la suiuant, & ne se contrister en laissant en ce monde les choses qu'il deuoit quitter, mourant tost apres. Or, ces gens infirmes qui estoient tant soit peu attachez aux biens terriens, encores

De la perte des biens.

1. Tim. 6. 6.

1. Cor. 7. 31.

Iob. 1. 21.

S. Augustin.

(1) Rappelé.

qu'ils ne les preferassent point à Christ, ont neantmoins senti, en les perdant, quelle faute ils auoient faite en y mettant leur affection. Car ils ont receu de la tristesse selon qu'ils s'estoyent enfermez en douleurs, comme nous l'auons monstré ci dessus par les mots de l'Apostre. Il faloit aussi qu'ils aprinssent par experience, ce que la parole ne leur auoit peu persuader. Au reste, quand l'Apostre dit : « Ceux qui veulent deuenir riches, tombent en tentation, &c. » certainement, il reprend la conuoitise des richesses, non pas la possession d'icelles, veu qu'il enioit en vn autre endroit : « Denonce à ceux qui sont riches en ce monde, qu'ils ne soyent point hautains, qu'ils ne mettent point leur esperance en l'incertitude des richesses, mais en Dieu viuant, qui nous baille toutes choses abondamment pour en vser; qu'ils facent bien, soyent riches en toutes bonnes œuvres, qu'ils soyent faciles à distribuer, communicatifs, se faisans thresor d'vn bon fondement pour l'auenir, afin qu'ils obtiennent la vie eternelle. » Ceux qui ont ainsi gouuerné leurs biens ont beaucoup gagné en perdant peu & ont eu plus de contentement des richesses par eux conseruees en les donnant aiairement, que de tristesse des biens tost perdus pour les auoir voulu soigneusement garder. Aussi ce qu'ils ne pouuoient emporter du monde estoit perissable & corruptible. Mais ceux qui ont creu le conseil du Seigneur, disant : « Ne vous amassez point de thresors en terre, où la tigne & la rouillure gastent tout, & où les larrons percent & defrobent; mais amassez-vous des thresors au ciel, où la tigne & la rouillure ne gastent rien & où les larrons ne percent ni ne defrobent, car là où est vostre thresor, là aussi sera vostre cœur; » iceux ont connu au temps de l'affliction combien ils auoient fagement fait de ne mespriser ce docteur veritable, fidele & inuincible gardien de leur thresor. Et s'ils se sont esiouïs d'auoir caché leurs richesses en lieu dont l'ennemi ne pouuoit approcher, combien plus certainement & assurement se sont-ils resiouïs, estans eux-mesmes recueillis en lieu, où l'on ne les pouuoit nullement attraper? A ce propos, Paulin, Euesque de Nole, nostre bon ami, estant fort riche des biens du monde, trespauure de volonté & de tressaincte vie, se trouuant entre les

mains des Barbares, quand Nole fut saccagee, prioit en son cœur en ceste forte, comme il le nous a déclaré depuis : « Seigneur, ne permets point que ie me tourmente pour perte aucune d'or ou d'argent; car tu fais où sont tous mes biens. » Or, il les tenoit en ce lieu où Christ, qui auoit predit ces maux deuoit aduenir au monde, l'auoit admonesté de thesauriser. Et pourtant, ceux qui ont bien escouté le Seigneur, les enseignant où & comment ils deuoient thesauriser, iceux n'ont point perdu les richesses terriennes quand les infideles ont aussi rauagé par tout. Ceux, au contraire, qui se sont repentis de n'auoir suiui ce conseil, ont aprins par experience, ce qu'ils n'auoyent fagement pourpensé auparavant. Mais (dira quelqu'vn) plusieurs bons Chrestiens ont esté tourmentez pour deceler leurs biens aux ennemis. Le respon qu'ils n'ont peu deceler ni perdre le bien qui les faisoit bons. S'ils ont mieux aimé estre tourmentez de leurs ennemis que de deceler les richesses iniques, ils n'estoyent pas Chrestiens. Ils deuoient estre admonestez. Si pour l'or ou l'argent, ils se mettoient en telles peines, combien plus doiuent-ils souffrir volontiers pour Iesus Christ, en aprenant à aimer celui qui enrichit de vie eternelle les temoins de sa verité, non pas l'or ou l'argent qui ne peuent que rendre miserables ceux qui souffrent pour eux, soit qu'on les cache en mentant ou qu'on les decele en confessant verité. Car personne n'a iamais perdu Iesus Christ en le confessant, & nul n'a iamais sauué son or ou argent qu'en niant qu'il en eust. Il faut donc dire que les tourmens apprenans à aimer le bien incorruptible estoient plus vtiles que ces biens terriens, qui sans aucun profit donnoient tant de peine à ceux qui y auoient mis leur affection, &c.

» La longue famine a deuoré beaucoup de Chrestiens; soit; mais aussi les vrais fideles ont conuertit cela à leur vfrage par vne sainte patience. Car la faim fait comme vne maladie, sauuant le corps des miserables de ce monde. Elle a aprins les furuians à viure plus sobrement & iusner plus longuement. Mais plusieurs Chrestiens ont esté tuez, & grand nombre d'iceux ont esté exterminéz par des supplices vilains & cruels. Si la mort est vne chose estrange, tant il y a qu'il faut que toutes

Que la famine ne ruine point les Chrestiens.

1. Tim. 6. 17.

Matt. 6. 19.

creatures vivantes en ce monde passent par là. Le fai bien que nul n'est mort qui ne deust mourir quelquefois. Que chaut-il en fin de la vie, si elle a esté longue ou briefue? Car ce qui n'est plus n'est pire ni meilleur, ni plus grand ni moindre. Quel intereff y a-il de quelle forte de mort on meure, puis qu'on ne peut contraindre le mort à mourir encore vne fois? Et veu qu'une infinité de morts menacent chascun tous les iours, à cause des diuers accidens de ceste vie, autant de temps que l'incertitude des choses à venir dure, ie demande lequel des deux est meilleur, ou souffrir vne mort pour vne fois en mourant, ou en craindre cent mille en vivant? Je n'ignore point que plusieurs ne choisissent plustost la vie accompagnée de la crainte de mille morts, que d'estre deliurez de toute crainte de mort en mourant vne fois. Mais c'est autre chose de ce que la chair estonnée & craintive abhorre, & de ce que la raison bien instruite & esclairee conoit & confesse estre expedient. *Il ne faut point estimer malheureuse la mort qui suit vne vie Chrestienne.* Car il n'y a rien qui face la mort malheureuse, que ce qui vient apres la mort. Ceux donc qui sont necessairement obligez à mourir ne se doiuent pas beaucoup soucier par quel accident ils mourront, ains où ils seront contraincts d'aller apres la mort. Veu donc que les Chrestiens fauent que la mort du pauvre fidele entre les chiens leschans ses playes, a esté meilleure que ces horribles fortes de perdition du riche malheureux vestu de lin & d'escarlate, quel dommage peut apporter la mort à ceux qui ont bien vescu?

» Mais les corps des fideles n'ont peu estre enseuelis en cest horrible massacre. La vraye foi ne craint pas tel accident, se souvenant des choses susdites, & que les bestes charongnieres ne nuiront point aux corps qui doiuent resusciter, de la teste desquels ne perira pas un seul cheueu. Aussi la verité ne diroit pas : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps & ne peuuent tuer l'ame, » si ce que les ennemis ont voulu faire des corps massacrez nuisoit en forte quelconque au bien de la vie auenir. Si d'avanture quelque estourdi ne veut maintenir qu'avant la mort il ne faut point craindre les meurtriers qui tuent le corps, mais qu'apres la mort il faut craindre qu'ils n'empef-

chent d'enseuelir le corps qu'ils ont tué. Par ainsi ce que dit Christ, que ceux qui tuent le corps ne peuuent faire d'avantage, seroit faux, s'ils ont tant de pouvoir sur les corps morts. La n'auienne que ce que dit la verité soit mensonge. Car il est dit que les massacreurs font quelque chose en massacrant, pource que le corps sent les coups mortels; mais apres la mort ils ne scauroient faire mal au corps, d'autant qu'il n'a plus de sentiment. Or donc plusieurs corps des Chrestiens font demeurez nuds sur terre, mais nul ne les a peu separer du ciel ni de la terre, laquelle est toute remplie de la presence de celui qui fait bien d'où doit resusciter ce qu'il a créé. Il est dit au Ps. : « Ils ont donné les corps morts de tes seruiteurs pour viande aux oiseaux du ciel, & la chair de tes debonnaires aux bestes de la terre. Ils ont espandu le sang d'iceux comme eau à l'entour de Ierusalem, & n'y auoit personne qui les enseuelist. » Mais cela est dit pour amplifier la cruauté des massacreurs, non pas pour faire penser que ceux qui ont souffert telles indignitez soyent malheureux pourtant. Car combien qu'en apparence cela semble dur & effroyable, si est-ce que la mort des fideles est precieuse deuant la face du Seigneur. Parquoi tout cest appareil d'enterrement, le tombeau, la pompe des funerailles, seruent plus de resiouissance aux vians, que non pas de foulagement aux morts. Si la precieuse sepulture sert de quelque chose au meschant, il s'en suit que le poure est malheureux s'il est purement enterré, ou s'il ne l'est point du tout. Ce riche vestu d'escarlate a esté pompeusement enseueli par vne troupe de ses seruiteurs, en la presence des hommes; mais ce poure, tout couuert de playes, a esté beaucoup plus magnifiquement enseueli par les Anges en la presence du Seigneur, estant porté, non point en vn tombeau de marbre, mais au sein d'Abraham, &c.

» Mais plusieurs disent que les Chrestiens ont esté emenez captifs. Pour vrai, c'est vn accident pitoyable s'ils ont esté menez quelque part où ils n'ayent peu trouver leur Dieu. Il y a en l'Ecriture Saincte de grandes consolations contre vn tel inconuenient. Les trois jeunes hommes ont esté en captiuité, Daniel & d'autres Prophetes semblablement; mais Dieu consolateur n'a pas esté loin d'eux. Ainsi

La mort n'est point nuisible aux Chrestiens.

Pf. 79. 2. 3.

Pf. 116. 15.

Luc. 16. 19.

De la sepulture.

Matt. 10. 28.

De la captiuité.

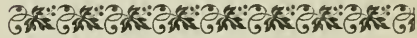
Dan. 2.

donc celui-là n'a pas abandonné les siens sous la domination d'un peuple barbare & toutesfois humain, qui a esté pres de son feruteur Ionas au ventre du poisson. Nos aduerfaires aiment mieux se mocquer de tels miracles que les croire, & toutesfois ils tiennent pour vray ce que leurs liures racontent du renommé harpeur Arion, qui estant jetté dans la mer, fut porté sur le dos d'un Dauphin, & arriua à port finalement. Ce que nous lifons de Ionas le Prophete est plus difficile à croire, voire d'autant qu'il est plus admirable; & plus admirable, pource que la puissance de Dieu y reluit magnifiquement. Ainsi donc toute la famille du vrai & fouuerain Dieu a vne consolation asseuree, qui n'est point fondée sur l'esperance des choses corruptibles; elle a aussi vne vie temporelle accompagnée de plaisir, puisqu'elle y apprendra à méditer la vie éternelle. Elle use des biens de ce monde comme estrange, sans estre enuoloppée en iceux; l'aduersité lui fert d'espreuue & de correction. Au reste, ceux qui s'esleuent contre elle, & quand elle est tombée en quelque affliction, lui demandent : Où est ton Dieu ? qu'ils respondent eux-mêmes : Où sont leurs dieux, au temps d'aduersité, pour laquelle euter ils les adorent ? car l'Eglise répond : Mon Dieu est present en tous lieux, il est tout par tout, n'estant enfermé nulle part, qu'il ne puisse assister en particulier, & se retirer sans faire bruit. En me secouant par les afflictions, il examine ma foi, ou chastie mes pechez, & me garde un loyer éternel, pour les maux que j'ai endurez pour son nom en la vie presente. Mais vous, qui estes vous que vous soyez dignes qu'on parle de vos idoles ? osez-vous bien parler de mon Dieu, qui est terrible sur tous les dieux : car tous les dieux des idolatres sont diables, mais l'Eternel a fait les cieux. »

Nous auons beaucoup d'autres consolations proposées es escrits des autres docteurs de l'Eglise, mais pource que ci-apres le sommaire d'icelles sera proposé en diuers endroits, & que ce premier liure sert comme de preface aux suiuaus, nostre intention principale ayant tousiours esté d'arrester les fideles en ces recueils à la consideration de l'estat de l'Eglise de Dieu depuis le temps de Wiclef en ça, il n'est pas besoin de nous estendre dauantage sur

ce point. Adiouffons ici ce mot, quant à la doctrine de l'Eglise primitive Chrestienne, qu'elle a esté fondée sur la parole de Dieu, & nonobstant les efforts de Satan par les persecuteurs, heretiques apostats, & par l'Antechrist, les fideles ont tousiours retenu le fondement : Que Iesus Christ est le seul moyen par qui nous obtenons remission des pechez, grace deuant Dieu, & vie éternelle en corps & en ame sur les cieux.

MAIS au reste ceux qui se sont ainsi furieusement attachez aux membres de Iesus Christ, ont senti en la vie presente mesmes le iuste courroux d'icelui, de quoi il nous faut traiter maintenant, & parler sur tout de ce qui est adueni aux principaux persecuteurs de l'Eglise ancienne; car quant à ceux qui ont couru sus aux fideles en ces derniers temps, ils sont marquez en diuers endroits des liures suiuaus, & n'est besoin de repeter vne mesme chose.



DISCOVRS DES IVGEMENS DE DIEV SVR QUELQUES PERSECVTEVRS DE L'EGLISE PRIMITIUE CHRESTIENNE.

Nous auons commencé ci dessus le recit des persecutions de l'Eglise à Neron, pour les raisons qui ont esté declarées. Ce fera aussi par lui que nous commencerons le present discours, proposé aux fideles pour les asseurer que celui qui garde l'Eglise ne sommeille point. Ainsi donc Neron ayant tasché par tous moyens d'abolir la religion Chrestienne, fut lui mesmes aboli par un iugement admirable du Seigneur. Car les Prouinces & les gouverneurs d'icelles se reuolterent de son obeissance; puis les archers de sa garde l'abandonnerent. Estant abandonné & ne trouuant ami aucun en lieu que ce fut, le Senat Romain le condamna à vne mort tresignominieuse, comme ennemi de la ville & de l'empire de Rome. S'estant mis en fuite enuiron minuit, avec son bardache (1) Sporus, la foudre tomba deuant lui, sans toutesfois le toucher, car il n'estoit pas digne de mourir de la sorte; ains falloit qu'il mourust de sa meschante main, & qu'il se tuast soi-mesme.

Neron.

(1) Son mignon.

Car s'estant caché de desespoir, il dit : « l'ai vescu vainement, & plus vilainement ie meurs. » Puis empoignant vne dague, à l'aide de son bardache la fourra en sa gorge, & ses dernières paroles furent : « Voila la foi. » Telle fut la vengeance de Dieu sur ce malheureux persecuteur de la Religion Chrestienne. Les histoires Romaines font mention de ceci.

Mais la vengeance de Dieu ne cessa pas pour ce coup là. Car en ce temps moururent de peste plus de 30000. citoyens de Rome. Aussi s'esmeut incontinent apres la mort de Neron vne trescruelle guerre ciuile, en laquelle mourut vn grand nombre de Romains. Car en vn mesme temps furent esleus Empereurs, Galba en Espagne, Vitellius en Alemagne, & Vespasian en Syrie. Galba estant venu d'Espagne à Rome fut tué par Otho. Puis Otho se fit Empereur, & alla pour combattre Vitellius, lequel venoit d'Alemagne à Rome avec son armee: mais ayant perdu quatre batailles contre les Capitaines de Vitellius, il se tua soi-mesme de sa propre espee. Vitellius vint à Rome & se porta fort cruellement, contraignant les freres de Vespasian avec les Flaues ses allies de se retirer au Capitole, puis y mit le feu, & par ce moyen racla le temple avec les Vespasians. Apres telles cruautez, Vespasian venant à main armée à Rome, Vitellius fut abandonné de ses capitaines & soldats, prins, exposé à l'ignominie de tous, tué avec grans tourments, & sa charongne trainee dans le Tybre. Voila comment le sang des Chrestiens fut chèrement vendu & vengé sur les Romains. Tout ceci auint entre les Gentils & Payens, du temps que la vengeance de Dieu estoit desployee sur les Iuifs en leurs guerres, au siege, & en la destruction de Ierusalem. Car en la 2. annee de l'Empire de Vespasian, Ierusalem fut bruslee & reduite en cendres, suyuant ce qu'en auoyent predit Iesus Christ & les Prophetes.

Domitian.

Mais ces vengeances espouuantes ne peurent retenir l'Empereur Domitian, fils de Vespasian, qu'il ne persecutast les Chrestiens. A cause de quoi il fut tué par ses gens mesmes, & enseveli sans aucun honneur. Le Senat commanda que son nom fust entierement effacé & que ses statues fussent iettées par terre & brisees. Voila quelle fut la fin ignominieuse de ce

tyran cruel, lequel vouloit estre adoré comme Dieu.

Du temps de l'Empereur Traian, pource qu'il auoit aussi espandu beaucoup de sang Chrestien, ainsi que l'auons oui ci deuant, suruindrent à Rome & en tout l'Empire de grandes calamitez. Le Tybre s'enfla & se déborda, avec vn grand dommage des maisons & biens des Romains. La maison doree de Neron fut consumée de feu en vn instant. La foudre tomba sur le Pantheon, & brusla le temple avec les idoles. Quatre villes en Asie, deux grandes en Grece, & trois en Galatie furent esbranlées & ruinees par vn horrible tremblement de terre. Antioche aussi fut presque du tout ruinee. D'auantage, l'Empire fut fort affligé de cherté, famine & peste, comme Orose le tesmoigne au septieme liure, ch. 12.

Traian.

Le mesme Orose dit que du temps des Empereurs Antonin surnommé le Véritable, & de Lucius, apres qu'ils eurent persecuté l'Eglise, suruint vne horrible peste, laquelle emporta tous les habitans de beaucoup de villages & bourgades d'Italie, tellement qu'il n'en resta pas vn seul, & les lieux habitez deuenoient deserts. Puis l'armee & les soldats Romains en grand nombre furent miserablement estouffez de peste.

Antonin & Lucius.

La ville & l'Empire de Rome furent plongez dans le sang des Romains, pource que l'Empereur Septieme Seuerus persecuta l'Eglise Chrestienne. Car durant son gouvernement s'esmeurent trois grieues guerres ciuiles, esquelles Iulian, Pescennius Niger, & Claudius Albinus s'esleuant contre lui, furent desconfits avec vn grand nombre de soldats Romains. C'est raison aussi que le sang des meurtriers qui espandent celui des iustes & innocens, soit aussi espandu, & que ceux qui veulent destruire le regne de Christ, voyent le leur ruiné & abatu, & se tuent les vns les autres. Iules Maximin, meurtrier des Chrestiens, fut tué par ses gens propres, avec son fils Maximin le ieune, au siege de la ville d'Aquilee. Et disoit-on parmi le camp, que d'vne meschante race il ne faloit laisser en vie vn seul petit. On leur coupa les testes, & estans fichees à des piques furent monstrees à ceux d'Aquilee, puis enuoyees à Rome, & là bruslees publiquement, avec grandes moqueries & rifees, & leurs corps trainez en l'eau.

Seuerus.

Maximin.

Decius.

Mais l'Empereur Decius ne s'amenda pour la fin malheureuse de ses predecesseurs, ains se rua furieusement sur l'Eglise de Dieu, & espendit beaucoup de sang innocent, comme nous auons monstré ci deuant. Dieu l'en chassia aussi, car il fut tué avec son fils Decius par les barbares Scythes, ou Tartares. Estant au combat contre ses ennemis, son cheual enfondra en des marecages, où Decius finit ses iours, & ne peut-on iamais trouuer son corps, car le diable l'emporta, & ne faut point douter que ce n'ait esté au lieu assigné à tel meurtrier, assavoir au fond d'enfer. Paul Orose dit outre cela, qu'en ce temps, vne si horrible peste enuahit tout l'Empire Romain, qu'il n'y eut prouince, ville ne maison aucune, qui n'en fut fort endommagée. Ainsi falloit-il que la mort estranglast ceux qui vouloyent suffoquer l'Evangile, qui est la parole de vie. Sainct Cyprian escriuant contre Demetrian touchant ceste persecution de Decius, dit : « Nous sommes certains & assurez que tout ce que nous souffrons ne demeurera pas longuement ainsi, & que tant plus grande sera la persecution, plus notable et terrible en sera la vengeance. Sans alleguer ce qui est passé de long temps, ce qui est aduenu de fraische memoire doit suffire, assavoir qu'en vn instant & d'vne sorte admirable, l'équité de nostre cause est aparue par la mort effroyable des rois, ruinés de biens, meurtres de gend'armes & pertes de batailles. »

Gallus.

Gallus, successeur de Decius, ne regna que deux ans, au moyen dequoy il n'eut pas tant de loisir que Satan eust désiré, pour continuer la persecution. Cependant il ne laissa de faire beaucoup de mal en peu d'espace, fuiuant le train de son predecesseur, bannissant spécialement les fideles. Mais il en fut salarié : car estant assailli par Æmilian qui depuis fut Empereur, ses soldats l'abandonnerent, tellement que lui & Volusian son fils furent massacrez. Peu auparauant il auoit esté si lasche, que, pour faire alliance avec les Scythes, il auoit assuietti le peuple Romain à leur payer tribut par chacun an. En ce temps vne peste horrible enuahit plusieurs prouinces, & spécialement l'Egypte & dura la contagion plus de douze ans entiers. La guerre & famine s'enfuiuit puis après, dont vne infinité d'hommes moururent. Tous ces maux

occasionnerent Sainct Cyprian d'escire ce beau traité de la Mort ou Mortalité, lequel se trouue encor au iourd'hui parmi ses autres œuvres.

Valerian.

Valerian esmeut la huitieme persecution, durant laquelle plusieurs bons seruiteurs de Dieu & ministres de sa parole furent executez à mort, comme dit a esté ci deuant. Peu de temps apres qu'il eut commencé à affliger ainsi les fideles, estant allé en guerre contre les Perfes, Dieu voulut qu'il tombast vif entre les mains d'iceux. Leur Roi, nommé Sapores, traita ce Valerian comme il le meritoit ; car d'autant que ç'auoit esté vne beste cruelle qui auoit voulu dompter & manier à son plaisir l'Eglise de Dieu, il fut enfermé dans vne cage, & quand Sapores vouloit monter à cheual, Valerian estoit contraint presser les reins pour seruir de montoir à son ennemi. Il demeura fort longtemps en ceste captiuité. En fin, pour perpetuel trophee de son malheur, Sapores le fit escorcher tout vif, comme le recite Eusebe. Vn de ses preuosts, nommé Claude, grand persecuteur des fideles, fut saisi de l'esprit malin qui lui trancha la langue par pieces, puis l'estrangla. Apres la prinse de Valerian, tout l'empire Romain fut en troubles. En vn mesme temps, en plusieurs lieux, il y eut trente personnes diuerses qui prirent le tiltre & autorité d'Empereur. Les Perfes, les Alemans, les Goths, les Sarmates & autres peuples rauagerent & pillerent vne infinité de pays. Plusieurs villes pres de la mer furent englouties d'icelle. Galienus fils de Valerian fut tué avec vn sien fils ou frere en la ville de Milan.

Aurelian.

Aurelian, au commencement de son empire, traita doucement les Chrestiens ; mais sur la fin, ne pouuant celer son naturel cruel & barbare, delibera de persecuter l'Eglise de Dieu aussi furieusement que ses predecesseurs. Et comme il estoit en ceste poursuite, la foudre du ciel tombant à ses pieds l'effraya, & retira quelque peu ; mais s'estant conformé en sa deliberation sanguinaire, Dieu tourna le glaue des propres domestiques à l'encontre de leur maistre, tellement qu'il fut tué par les siens entre Byzance & Heraclee. Aucuns disent qu'il mourut de mort soudaine, en voulant souffigner quelques lettres contre les Chrestiens. Or tous s'ac-

cordent en ce point qu'il mourut de mort violente. Vn sien preuost nommé Antiochus faisant torturer Agapetus tefmoin de la verité de l'Euangile, tomba foudain de son siege iudicial, criant à haute voix que toutes ses entrailles estoient en feu & rendit l'esprit en ce tourment.

Diocletian & Maximian.

L'Eglise de Dieu eut quelques trefues depuis la mort d'Aurelian iufqu'au 19. an de l'empire de Diocletian & Maximian, qui gouernoient ensemble l'Orient & l'Occident. Mais lors, à caufe du peu de zele des Chrestiens, & pour les contentions entre les Pasteurs & Docteurs, le Seigneur voulant purger les ordures de son Eglise, lascha la bride à ces deux tyrans qui premierement firent raser tous les temples des Chrestiens, puis brusler les liures de Theologie; apres ils chafferent tous les officiers & magistrats faisans profession de la religion, decernerent prinfes de corps contre les ministres, anciens & tous autres qui auoient eu charge en l'Eglise, finalement ordonnerent que les Chrestiens seroient contrains par tous les tourmens, dont les bourreaux s'auiferoient, à renoncer leur religion & sacrifier aux idoles, ce qui fut executé d'une façon estrange & cruelle, & y eut vn nombre infini de martyrs. En 17. iours y en eut trente mille executez à mort, & autant ou d'auantage enchainez & conduits aux metaux & perrieres, tourmens ressemblans en quelque forte à la punition des Galeeres d'aujourd'hui. Aucuns recitent que Diocletian entra en telle rage contre les Chrestiens, que mesmes il fit mourir sa propre femme, nommee Serena, pource qu'elle estoit Chrestienne. Vingt mille personnes furent bruslez ensemble à vne fois dans vn temple par le commandement de Maximian. Vne ville de Phrygie fut bruslee & reduite en cendres avec tous les habitans d'icelle, mesmes les magistrats, capitaines & gouverneurs pour l'Empereur, pource qu'ils auoient fait la pure doctrine, sans qu'vn seul d'entre eux voulust faire abiuration. La constance des fideles fut admirable en plusieurs endroits; il y eut beaucoup de reuoltes, mais le nombre des martyrs fut plus grand sans comparaison que celui des apostats. Ceste persecution dura dix ans. Or ces meurtriers, voyans les Chrestiens auoir tousiours bon courage,

commencerent à se iasser de meurtres tant horribles, & procederent d'une autre façon moins rigoureuse, ce leur sembloit. Ils faisoient prendre & assembler les Chrestiens par milliers; puis on leur creuoit l'œil droit, & brusloit-on d'un fer chaud leur iaret gauche, tellement qu'ils estoient rendus borgnes & boiteux: cela fait, on les menoit fouir aux mines. Voila comme les enfans de Dieu furent traitez.

Maintenant considerons quel payement receurent ces brigands horribles. En premier lieu ils quitterent la dignité imperiale, partie de rage & despit pour n'auoir peu dompter les Chrestiens, partie aussi pour auoir vne infinité d'ennemis à cause de leur naturel sanguinaire & redoutable à tous. L'un se retira à Nicomedie, & l'autre à Milan, où ils vecurent quelque temps en priué & comme seuls. La maison de Diocletian fut foudroyee & bruslee du feu du ciel, puis une enflure le saisit par tout le corps; apres, cela s'euacua & deuint sec comme bois, la vermine s'engendra en sa langue avec telle puanteur, que personne n'osoit approcher de lui. Estant en ceste langueur, il rendit l'ame avec blasphemes & hurlemens terribles. Les autres disent qu'il deuint perclus de ses membres, puis enragé, & que finalement il se tua, ayant peu de temps auparauant esté tellement estonné du tonnerre, qu'il ne fauoit où se cacher. D'autres escriuent qu'il s'empoisonna, craignant d'estre executé à mort ignominieuse, d'autant que Constantin & Licinius l'auoient menacé couuertement de cela. Tant y a que tous s'accordent en ce point, qu'il mourut furieux & desesperé. Durant la persecution, il y eut vn grand tremblement de terre en Tyr & Sidon, où plusieurs milliers d'hommes furent tuez par la cheute des edifices. Il en aduint autant à Rome & en quelques autres quartiers d'Italie. Flaccus, preuost de Spolette, apres auoir fait mourir Gregoire, Euesque du lieu, fut frappé de Dieu, & rendit l'esprit avec les entrailles qui sortirent de son corps. Dioscorus, ayant fait mourir sa propre fille, fut foudroyé par le feu du ciel. Vn autre, nommé Apofrasius, cheut de dessus son cheual en terre dont il mourut incontinent. Quant à Maximian apres sa deposition, il retourna à Rome

Voyez Eusebe es deux derniers liures de son histoire.

pour estre restabli au gouvernement de l' Empire. Mais ayant esté debouté de sa requeste, & chassé par son propre fils Maxence, il s'enfuit à Marseille vers Constantin son gendre, duquel il machina la mort, quelques iours apres son arriuee, continuant par ce moyen en son naturel sanguinaire & furieux. Mais sa propre fille prefera à son pere Constantin son mari, & lui descouvrit la trahison. Par ainsi Dieu amena miraculeusement ce meurtrier à sa fin entre les mains de son gendre, qui le fit pendre & estrangler à Marseille.

Galerius.

Diocletian & Maximian eurent pour successeurs Constantius Clorus, pere de Constantin le grand, & Galerius Maximin. Constantius eut l' Occident, dont il se contenta, & favorisa tousiours les Chrestiens. Galerius Maximin s'aioignit pour compagnon à sa part de l' empire vn sien frere ou parent nommé Maximin. Galerius, ayant rudement persecuté les Eglises d' Orient, fut faisi d'vne horrible, incurable & vilaine maladie, en laquelle ses boyaux s'enfoient, & les vers fortoient de toutes parts qui le rongeoient continuellement. Il deuint si puant que personne n'osoit ni ne vouloit approcher de lui : ce qui le precipita en telle rage qu'il fit mourir plusieurs medecins, entre lesquels vn lui monstra que sa maladie estoit vn iuste iugement de Dieu sur lui, à cause des maux qu'il auoit fait aux Chrestiens. Il fut tellement estonné de ceste remonstrance, que sur l'heure il despescha des lettres patentes fort fauorables aux Chrestiens, lesquelles furent executees en quelques endroits seulement, & assez sommairement. Galerius ne reuint pourtant à conualescence, ains, apres beaucoup de tourmens, estant poussé de fureur & desespoir se desfit soi-mesme.

Maximin.

Son lieutenant general nommé Maximin s'enflamma aussi furieusement que pas vn des precedens persecuteurs, à l'encontre de l'Eglise. Il fit grauer en tables d'airain la condamnation des fideles, & fit attacher des tableaux à des colonnes es places publiques des villes & lieux de son gouvernement. Ce qu'estant fait, l'Eglise fut si cruellement affligée, que plus de quatre vingts mille martyrs furent emportez par ceste tempeste. Or Maximin, ayant esté menacé par Constantin & Licinius, s'adoucit de beaucoup & fit vn

edit, par lequel il permettoit aux Chrestiens de viure en liberté de conscience, sans estre recherchez ni molestez. Tout cela se faisoit par feintise, car il fauorisoit en tout & par tout les idolatries. En fin ayant esté desfait en bataille par Licinius, il se despita contre ses prestres & deuins qui l'auoient induit à ceste guerre, & en fit mourir la plupart; puis estant soudainement tombé fort malade, il fit vn autre edit, par lequel il permettoit aux Chrestiens libre exercice de la religion. Si ne se conuertissoit-il pas à Dieu de bon cœur & faisoit cela seulement pour essayer s'il troueroit plus d'aide enuers ce Dieu des Chrestiens que vers ses dieux qui l'auoyent trompé, & pour se rendre moins suspect aux Chrestiens, & à fin de ne les auoir pour ennemis, lors qu'il assauroit Constantin & Licinius, comme il auoit deliberé. Mais estant sur ce point, & ayant desia appareillé son armee, il fut surprins de grandes douleurs d'entrailles, & de coliques fort violentes, qui le manioient tellement qu'il ne se pouvoit coucher, ains se iettoit panché contre terre. Et au lieu qu' auparauant ç'auoit esté vn grand gourmand & yurongne desmesuré, il ne pouvoit alors aualler ni goster mesme vn seul morceau de viande, ni seulement sentir l'odeur du vin. Par ainsi estant du tout consumé par faute de nourriture, il fut contraint de connoistre la iuste vengeance de Dieu sur lui, & confesser qu'il estoit puni pour ses crimes. Finalement il perdit la veuë & mourut en cest estat.

Maxence.

Après la mort de Constantius, pere de Constantin, les soldats des vieilles bandes conspirans ensemble esleurent pour Empereur d'Occident Maxence, fils de Maximian, pour estre compagnon de Galerius. Ce fut vn vilain paillard & ennemi iuré de la pudicité de toutes femmes honnestes, principalement des Chrestiennes, entre lesquelles y en eut vne à Rome qui se tua dans sa chambre pour euter la lubricité de ce garnement. Il persecuta les Chrestiens à toute outrance, mais Dieu lui coupa chemin de bonne heure; car le Senat Romain, fasché de ses rauissemens & de la meschanceté de ses soldats, appella secrettement Constantin, esleu Empereur d'Occident, auquel Dieu donna victoire contre Maxence, qui perit & se noya dans le Tybre, avec grand nombre des

siens, cuidans se sauuer par dessus vn pont, lequel se rompit alors.

Les lieutenans
de Maximin.

La plupart de ceux qui auoyent fauorisé à Maximin furent exterminés, spécialement les persecuteurs de l'Eglise : entre lesquels furent Peucetius & Quintian hommes sanguinaires iusqu'au bout, lieutenans de Maximin & ses plus fauoris. Le gouverneur de Damas, qui contraignit des femmes à dire mille menfonges des Chrestiens, se tua soi-mesme, peu de temps apres la mort de son maistre Maximin, comme Eusebe le recite, liure neuuesme chap. 5. & 6. Vn autre, nommé Theotecnus, gouverneur d'Antioche, y fut executé à mort avec plusieurs autres par le commandement de Licinius, d'autant qu'entre autres meschantes il auoit fait acroire au peuple qu'une idole de Iupiter auoit parlé & commandé qu'on chassast les Chrestiens hors des villes & des lieux prochains d'icelles. Les enfans & parens de Maximin furent aussi executez à mort. Sa memoire condamnée comme d'un tyran & ennemi iuré de la gloire de Dieu, ses armoiries effacées de tous lieux, rompues & brisées, entant que faire se peut. Toutes les images esleues en son honneur mises en poudre avec ignominie & moqueries piquantes : aussi toutes les marques d'opprobre dressées contre les Chrestiens furent effacées par tout, & la paix rendue aux Eglises par ce bon Empereur Constantin.

Licinius.

Licinius, compagnon de Constantin, fauorisa les Chrestiens au commencement ; puis apres s'estant bandé contre eux, il fut assailli & vaincu en guerre par Constantin. Mais il ne se peut contenir de recommencer, qui occasionna Constantin de commander qu'on le fist mourir : ce qui fut executé.

Iulian
l'Apostat.

Iulian, surnommé l'Apostat, ennemi iuré de Christ & des Chrestiens qu'il appelloit Galileens, par moquerie, fit du pis qu'il peut à l'Eglise, enuiron 366. ans apres la venue de Iesus Christ. Il fit rendre aux Payens leurs temples que Constantin auoit fait fermer. Osta aux Eglises & aux Ministres d'icelles les priuileges, franchises & commoditez que Constantin leur auoit données. Defendit aux Chrestiens d'auoir escholes pour leurs enfans. Escruiit lui mesme quelques liures contre la religion Chrestienne. Il confisqua les biens de l'Eglise, & imposa de

gros tributs sur les fideles, disant par gaudifferie que Iesus Christ auoit defendu aux Chrestiens de thesauriser en terre, & commandé de bailler le manteau à celui qui osteroit le faye (1), qu'ils deuoient souffrir tous outrages patiemment, puisque leur maistre les auoit ainsi enseignez. Il fit remettre en l'estandard de l'empire les images de Iupiter, Mars & Mercure (2), & ne receut personne pour aller en guerre, que premierement il n'eust sacrifié aux idoles ; à l'occasion de quoi il condamna à mort quelques soldats, auxquels soudain il donna la vie ; & cependant ordonna que nul Chrestien n'auoit charge en guerre, ni ne seroit receu en dignité quelconque. Il permit aux Iuifs de retourner en Ierusalem rebastir le temple, & faire leurs sacrifices : ce qu'ils s'efforcèrent faire, mais le feu & la foudre du ciel les en empecha, & en accabla vn grand nombre. Ayant ainsi combattu Iesus Christ, il alla faire la guerre aux Perles, iurant qu'à son retour il extermineroit tous les Chrestiens ; mais c'estoit conter sans l'hoste comme on dit ; car il y fut transpercé d'un coup de trait, sans qu'on ait peu bonnement saouir d'où est venu le coup : & la plupart estime qu'un Ange l'ait fait plusost qu'un homme. En mourant, il trempa sa main dans le sang qui decouloit de sa playe, & despitant Iesus Christ pour la dernière fois, s'escria en fureur, en iettant ce sang contre le ciel : « Tu as vaincu, Galileen, » appellant ainsi Iesus Christ. Ainsi mourut ce malheureux, aagé de trente deux ans seulement, comme aucuns disent. Gregoire Nazianzene escrit en sa harangue contre Iulian, qu'il auoit entendu que la terre s'estoit ouuerte & auoit englouti la charongne de ce meschant.

Vn sien oncle aussi nommé Iulian, auoit pissé sur la table sur laquelle les Chrestiens d'Antioche celebroident la sainte Cene, & battu à coups de poing l'Euesque nommé Euzoïus, qui le reprenoit de cette vilaine impiété. Peu de temps apres il fut saisi d'une grieve maladie de pourriture d'entrailles, ne pouuant pisser ni vider son ordure que par sa bouche infame, & mourut ainsi malheureusement. Sozomene adiouste que la chair pourrie de

Ses seruiteurs.

(1) La saie, espèce de manteau grossier.

(2) Voy. ci-dessus, page 23.

ce vilain se conuertit en vers qui ne cesserent de le ronger tout vif, & n'y eut remede quelconque pour les empescher qu'ils ne le mangeassent entierement. Vn thesorier de Iulian, regardant les vaisseaux de ce temple d'Antioche, desquels on se seruoit en la S. Cene, en se moquant commença à dire : « Sont-ce ici les gobelets desquels on sert ce filz de Marie ? » Mais bien tost apres tout le sang lui sortit du corps par la bouche en peu d'heures & ainsi perit cest execrable moqueur, qui merite d'estre remis au rang des apostats avec son maistre ; comme fait aussi Elpidius grand maistre de la cour de Iulian l'Apostat, qui, apres auoir blasphemé Iesus Christ en beaucoup de fortes, fut accusé de s'estre trop auancé aux affaires d'estat, tellement qu'à ceste occasion il fut ferré & tourmenté viuement en prison, où il mourut d'une façon vilaine & deshonorable. Ces iugemens sont descrits amplement par Theodoret, Sozomene et Nicephore en leurs histoires Ecclesiastiques, parlans de Iulian & de ses suppôts.

Valens.

Valens, Empereur Arian, fit noyer pour vn coup en trahison, quatre vingts ministres de diuerses Eglises, comme Socrates le recite, & ce enuiron l'an du Seigneur 371. Il vouloit contraindre les fideles à deuenir Ariens (dit Theodoret) mais il en fut châtié : car ayant esté blessé d'une fleche en la bataille qu'il perdit contre les Goths, cuidant se sauuer en vne petite loge champestre, il fut bruslé tout vif dedans ceste loge par ses ennemis qui le poursuuiuoient. Son valet de chambre (aussi homme de bien que le maistre) ne fit pas meilleure fin. Car comme Theodoret le raconte, Valens lui commanda d'aller apprester le bain ; à quoi voulant obeir, si tost qu'il fut entré aux estuues, il perdit l'entendement, & se ietta dedans vne grande cuue d'eau bouillante, où il fut noyé, et son corps trouvé dissouls par la chaleur du feu.

Vandales & autres peuples.

On ne sauroit dire combien les Vandales, Huns, Goths & autres peuples barbares ont espandu de sang Chrestien en l'espace de quatre vingts ou cent ans, qu'ils ont fourragé l'Afrique & l'Europe. Nous dirons premierement quelque mot des iugemens sur ces peuples, puis nous viendrons à leurs Rois. Les Vandales, ayans occupé l'Afrique, & dechassé entiere-

ment les Romains de la domination d'icelle, firent la guerre, par l'espace de huitante ans, aux Eglises de ce pays-là, d'autant qu'elles ne vouloient point receuoir l'Arianisme. Mais en la cinquieme annee de Gilimer leur dernier Roi, Bellisaire, lieutenant general de l'Empereur Iustinian, les desfit, & extermina entierement ceste maudite nation, qui sentit, à sa confusion extreme, combien c'est vne chose redoutable de tomber entre les mains du Dieu des vengeancees. Ceste desfaite aduint l'an de Christ 535. Voyons maintenant comment leurs Rois ont esté traittez. Eucherius, fils de Stilicon, qui estoit Vandale et Lieutenant general de l'Empereur Honorius, eut promesse de son pere d'estre vn iour Empereur & en ceste esperance promettoit aux Vandales & autres ennemis de verité, qu'il ruinerait tous les fideles ; mais lui & son pere furent massacrés par les soldats d'Honorius & ainsi furent salariés de leurs trahisons. Croscus, Roy des Vandales, apres Stilicon, voulant assieger Arles, fut prins prisonnier, & mené par toutes les villes & places où il auoit affligé les fideles : finalement, apres plusieurs tourmens, fut mis à mort cruelle. Gunderic, successeur de Croscus, ayant pris Hispale (1), commença à s'enorgueillir, menacer & persecuter l'Eglise de Dieu ; mais il fut faisi de l'esprit malin, & mis à mort par icelui, en la seconde annee de l'empire de Valentinian & Theodose le ieune, comme Sigebert (2) le recite en ses Chroniques. Genferich son successeur, tyran tres-cruel, persecuta à toute outrance les Eglises d'Afrique durant l'Empire de Theodose le ieune, & son fils Hunneric aussi, comme cela est amplement descrit par Victor, Euesque d'Vtique, en ses liures de la persecution des Eglises d'Afrique. Mais ils moururent tous deux miserablement : spécialement Hunneric, qui fut mangé de la vermine, & estant possédé du diable se deschira soi-mesmes, & mourut enragé, comme Sigebert, Victor & Gregoire de Tours le recitent. Proculus, lieutenant de Genferic, pillleur de temples, & brusleur des liures de

(1) Ville sur l'emplacement de laquelle s'est élevée Séville.

(2) Sigebert de Gemblours, moine bénédictin de la Belgique, mort en 1112. Sa *Chronique* va de 361 à 1111.

l'Eſcriture ſaincte, deuint enragé, & ſ'eſtant tronçonné la langue par pieces bien menues, mourut en deſeſpoir. Quelle fin donc doiuent attendre tant de gouverneurs & peuples Atheiſtes de ce temps? Pendant la perfecution ſous le meſme Genferic, vn capitaine Vandale auoit trois eſclaves Chreſtiens, aſſauoir deux ſeruiteurs & vne ſeruante, leſquels il tourmentoit chacun iour de quelque nouvelle façon de torture, tellement qu'on leur voyoit les entrailles; mais Dieu les ayans fortifiez & gueris, ce tyran ne laiſta pas de continuer, au moyen dequoi la fureur de Dieu l'environna de telle forte, que lui, ſes filles & ſon beſtail moururent ſoudainement. Sa veſue donna les eſclaves ſuſdits à vn des couſins de Genferic, nommé Herſaon, lequel fut incontinent poſſédé & tourmenté du malin eſprit, avec toute ſa famille, comme Viſtor le recite en ſon hiſtoire. Traſimond ſucceda à Hunneric; mais il ne traita pas les Chreſtiens guere plus doucement que ſes predeceſſeurs, auſſi n'eſchappa-il point la main de l'Eternel, lequel donna victoire à ſes ennemis qui le deſſirent avec la pluſpart des Vandales: tellement que de deſpit & regret il mourut comme forcené bien toſt apres, comme Procopius & Euagre (1) la racontent. Hildericus ſon fils fut Chreſtien, & reſtablit aucunement les Eglifeſ; mais il fut prins par les embuſches d'un nommé Gilimer qui le pria du gouvernement & ſe fit Roi. Ce Gilimer regna cinq ans, pendant leſquels il recommença la perfecution; mais (comme dit a eſté ci deſſus)(2) Bellifaire le deſit, & extermina ceſte maudite nation de Vandales infectez du venin d'Arius.

Les Huns,
Goths, &c.

Quant aux Huns, Goths & autres ſemblables, qui pour vn temps ont rauagé furieuſement, & fait vn million de maux à la poure Eglife de Dieu, ils ont auſſi eſté fouëttez avec leurs rois, comme les exemples ſuyuans le demonſtrent. Apres qu'une partie de leurs rois ſe furent entretuez, les peuples commencerent à ſe faire cruelle guerre les vns aux autres: tellement qu'un de leurs capitaines eſcriuit à l'Empereur Honorius (Oroſe dit en la

fin de ſon hiſtoire que ce furent ils tous) en ces termes: « Sois paiſible & demeure coi, nous nous entretuerons: regarde-nous faire ſeulement ſans te bouger. La victoire fera pour toi, la ruine & confulion pour nous.» Rhadagaiſus. Roi des Goths, ennemi iuré & perfecuteur horrible des Chreſtiens, faiſant de merueilleux apreſts, pour ruiner l'Eglife, tomba avec toute ſon armee en la puiffance de ſes ennemis qui, apres lui auoir fait mil opprobres, le firent mourir publiquement & cruellement, avec grandes riſees & moqueries de tous ceux qui le virent. Les priſonniers ſurpris avec lui eſtoient en ſi grand nombre, qu'on en donnoit vne groſſe troupe, pour vn eſcu ſeulement, comme Paul Diacre & Oroſe le recitent. Attila, fleau eſpouuantable du Seigneur & terrible tyran ſ'il en fut iamais, duquel Theodoſe le ieune fut tributaire pour vn temps afin de garantir les Eglifeſ d'Orient, apres auoir eſpandu vne mer de ſang Chreſtien, l'an ſixieme de ſon regne & le propre iour de ſes nopces, ſ'eſtant enyuré, fut frappé d'une apoplexie, & ſuffoqué (par vn iuſte & viſible iugement de Dieu) par ſon propre ſang, dedans lequel il ſe baigna iuſques à la gorge, creuant par le moyen d'une choſe dont il auoit eſté tant alteré en toute ſa vie. Theodoric, Roi des Goths, ou Weſt-Goths, Arian & grand ennemi des fideles, fit meurtrir Symmachus, Boetius & pluſieurs autres bons perſonnages: mais Dieu le frappa tellement en l'entendement, que voyant vn iour vn poiſſon ſur ſa table ayant la gueule ouuerte, il ſ'imagina que c'eſtoient les teſtes de ceux qu'il auoit fait mourir iniuſtement &, ſur ce, il tomba en vne extreme melancolie & deſeſpoir, & finalement mourut ſans repentance, trois mois ou enuiron apres auoir fait meurtrir Iean, Eueſque de Rome. Blondus recite qu'il fut frappé d'apoplexie. Quelques annees auant ſa mort, ſon armee compoſee de garnemens & brigans horribles, ſe deſit ſoi-meſme, comme Gregoire de Tours le recite. Amalaric, prince entre ces peuples-là, perfecuteur de ſa propre femme qui eſtoit Chreſtienne, fut deſſait & tué avec la pluſpart de ſon armee par ſon beau frere Childebert, Roi de France, comme Procopius & Gregoire de Tours en font mention.

Rhadagaiſus

Attila.

Theodoric

Amalaric

Alemans

(1) Historien grec, né en Syrie, vers 536. A composé une *Histoire ecclésiastique* qui fait ſuite à celles de Socrate et de Théodoret.

(2) Page 75.

Les Alemans, confederez des Goths,

apres auoir ruiné & mis en desolation les Eglises d'Italie, furent punis selon leurs merites, car vne partie fut tuee en guerre, les autres chargez de butin furent destrouffez, massacrez & precipitez des montagnes en bas par les Huns & autres garnemens. Ceux qui se fauuerent furent estouffez de peste, où ils s'estoient retirez. Leurs capitaines Lutarius & Bultin furent traittez de mesmes; car le premier deuint enragé, & s'estant deschiré soi-mesme à belles dents, mourut enyuré & foulé de son sang propre. Peu de temps apres, son frere Bultin fut desfait & tué avec son armée de 30. mille hommes, desquels n'y eut de saueez que 5. qui eschapperent de bonne heure. Du temps de l'Empereur Iustinian, les Huns, cruels persecuteurs des Eglises de Thrace & de Grece, furent chastiez comme les precedens, par les capitaines de l'Empereur, qui les desfirent de telle sorte que leur nom mesme s'esuanouit en ces quartiers-là, comme Agathius le recite au 5. liure de la guerre des Goths. Antharis, Roi des Lombards, homme meschant & ennemi des Chrestiens, mourut de poison à Pauie, par vne iuste vengeance de Dieu: ce dit Paul Diacre au 3. liures des gestes des Lombards. Vn autre Roi de ces peuples, nommé Gisulphe, pour entretenir la paix en son royaume fauorisoit fort les Ariens; mais le Seigneur ne voulant endurer plus long temps sa gloire estre ainsi souillee, lui fuscita vn ennemi qui vainquit & desfit ce Roi avec toute son armee, ruina toutes les villes & temples des Ariens. Sa femme, apres auoir esté violee, fut empalee, les prisonniers, hommes vieux & ieunes furent tous tuez, les femmes & filles vendues, comme Paul Diacre (1) & Sabellic(2) le racontent. Il y a eu d'autres Rois & gouverneurs de ces peuples, qui suiuan le train de leurs deuançiers sont morts malheureusement. Parmi les autres nations aussi, Dieu a desployé son bras contre les persecuteurs de son Eglise, & ce d'une façon terrible, comme les histoires de 4. 5. 6. & 700. ans, apres la venue de Iesus Christ, en portent tresceuident tesmoignage à quiconque les voudra tant soit

peu feuilleter. Nous n'auons donc point ici specifié les noms de tant de persecuteurs, de toutes les parts du monde, qui ont esté exterminéz en la fureur de Dieu, pource que cela demande vn liure aussi gros que ceste histoire entiere des Martyrs. Il nous suffit d'auoir montré le chemin aux lecteurs qui rapporteront ici les noms des Perfes, Grecs, Romains, François & autres grands & petits qui ont fait la guerre aux Eglises, ou à quelques fideles particuliers de leur temps, ensemble les vengeancees que Dieu en a faites, comme elles sont specifiees par les historiens. Ainsi donc nous nous contenterons d'auoir marqué les principaux, & prié les fideles d'apprendre par les vns quels ont esté les autres, & leur fin malheureuse aussi. Adiouffons encor ce mot touchant Phocas fondateur de la papauté, Mahomet Antechrist d'Orient, & le Pape Antechrist d'Occident. Phocas donc apres auoir traistreuement & cruellement fait mourir l'Empereur Maurice avec sa femme, ses fils & filles, regna huit ans en toute vilenie & meschanceté. Au bout de ce temps, le senat Romain & son propre genre conspirerent contre lui, tellement qu'il tomba entre les mains de ses ennemis qui lui couperent les pieds, les poings, les parties honteuses, la teste, & brulerent son corps dans vn bœuf d'airain, puis firent mourir de mort cruelle ses enfans & tout son parentage. Telle fut la fin de ce meurtrier execrable qui accorda à Boniface 3. Euesque de Rome le tiltre de primat & souuerain par dessus toutes les Eglises, six cens ans ou enuiron apres la mort de Iesus Christ.

L'an de Christ 613. Mahomet Arabe commença à se faire conoistre, & par le moyen de quelques Iuifs, d'un moine nommé Sergius, heretique Nestorian & apostat, & d'un Arien nommé Iean d'Antioche, bastit & composa son Alcoran qui contient les articles de la doctrine des Sarafins & des Turcs. Il y a en ces articles vne infinité de blasphemés, heresies & folies si ridicules, que c'est vn cas horrible que tant de peuples, encor au iourd'hui, soyent empoisonnez d'une vanité si vaine. Tant y a que par vn espouuantable iugement de Dieu, depuis ce temps-là iusqu'à ce iour, la puissance des successeurs de Mahomet est toujours acreuë à la ruine des

Huns.

Phocas

Antharis.

Mahomet.

(1) Historien latin, né vers 730. On a de lui *De gestis Longobardorum*.

(2) Erudit italien, né à Vicavero (1436-1506).

Eglises d'Orient, où ces ennemis de Dieu ont fait mourir vn nombre infini de Chrestiens, & ne fait-on encor iusqu'ou s'estendra leur bras pour affliger l'Eglise. Mais aussi n'ont ils pas eschappé la main de Dieu, ains la pluspart de leurs Sultans, Caliphes, Gouverneurs & grands Seigneurs ont fait malheureuse fin, apres leur faux Prophete Mahomet, qui perit miserablement. Estant prest de mourir, il fit acroire à ses gens que son corps n'auoit faute de sepulture, & qu'ils y prinssent garde : d'autant qu'il resusciteroit au troisieme iour & monteroit au ciel. Mais le troisieme iour estant passé, & le septieme aussi, la charogne commença à deuenir puante, tellement que personne ne la pouuoit endurer & pourtant fut enseveli. Par ainsi ce vilain imposteur ne laissa apres soi qu'une vilaine puanteur, & s'estant vanté de monter au ciel, son corps pourrit en terre, & son ame print le chemin d'enfer.

Les Sarafins & Mameluchs.

Or combien que les adorateurs & les adherans de Mahomet, assauoir les Sarafins, ayant esté victorieux en ce monde, si est-ce qu'ils ont esté plus semblables aux bestes fauages qu'aux hommes. Car comme les bestes fauages sont nees pour tuer & estre deuorees, s'entretuent, s'entremangent, & se deschirent les vnes les autres, ainsi les histoires tesmoignent que les Sarafins ont esté vn peuple cruel & fauage. Aussi ont-ils souuentefois esté desfaits & desconfits par les Chrestiens. Et pour ne nous arrester trop à ceci, tous les historiens tesmoignent, d'un accord, que Charles Martel, maire du palais & Prince de France, eut trois grandes guerres contre les Sarafins, lesquels venoient d'Espagne se ietter en France. La premiere fut contre Abdiram, Roi des Sarafins, qui fut desfait pres de Tours, par Charles Martel, & trois cens septante cinq mille Sarafins tuez sur le champ; il y demeura bien peu de Chrestiens, assauoir 1500. ou enuiron. Ceste bataille fut donnée l'an 730. En apres, l'an de Christ 736. Athyn, Roi des Sarafins, entra en France avec vn peuple innombrable; mais Charles le desfit avec son armee, pres d'Auignon. Finalement, vn autre Roi, nommé Amorrheus, voulant avec ses Sarafins secourir Athyn, fut tué & ses troupes entierement desfaites.

Outreplus, la fin du Royaume des

Sarafins est espouuantable à ouir; car en icelle on peut voir, comme en vn miroir, vn manifeste tesmoignage de l'ire de Dieu. Car Selym premier, pere de Solyman, ruina & abolit le royaume des Sarafins. Premièrement, il gaigna, sous la conduite de Sinam Bascha, deux batailles à l'encontre du Sultan Tomumbei, l'une vers Gaza en Syrie, & l'autre en Egypte, pres du grand Caire. Puis Selym mena toutes ses troupes au Caire, & y eut bataille dans la ville auant que pouuoir gagner toutes les places fortes, par l'espace de deux iours & deux nuicts. On ne fauroit dire la grande effusion de sang & les cruautez qu'exercerent alors les Turcs contre les Sarafins. Le chateau de la ville fut gaigné le vingt-cinquieme de Ianuier, l'an 1517. Le Sultan s'enfuit & se cacha parmi des roseaux en vn marez, d'où il fut tiré, & mené deuant Selim, lequel, apres plusieurs longs tormens, le fit mettre sur vne mule & mener par toutes les rues de la ville, pour plus grande ignominie, puis le fit pendre à l'une des portes. Ceci auint en l'an mille cinq cents dixsept, le 13. iour d'Auril. Ce fut vn piteux spectacle, de voir ce puissant Empereur de Syrie & d'Egypte estre ainsi ignominieusement pendu à la veuë de tous les siens. Ce Sultan fut le dernier prince des Sarafins, & furent lors extirpez les Sarafins & les superbes Mameluchs: tellement que Dieu leur fit sentir la force de sa main, & vengea le sang des fideles sur ces vilains maffins. On trouue ceste histoire diligemment escripte par Paul Ioue (1) en ses histoires de nostre temps.

Les Turcs ont senti aussi la main de Dieu, punissant leurs cruautez, & souuentefois ont esté desfaits par les Chrestiens, & n'y a que Dieu qui sache quand, comment & combien ils feront fouëttez ci apres. Cela est tout assureé, qu'il faudra qu'ils comparoissent deuant le siege iudicial de Christ, comme tous autres peuples, & que là ils rendent conte de ce qu'ils auront fait.

On pourroit alleguer beaucoup d'histoires des chastimens des Papes persecuteurs de l'Eglise, ce qui seroit trop long. Mais pour en dire quelque chose briuement, Dieu les a aussi

Quelle a esté la fin du royaume des Sarafins.

Chastiment des Turcs.

Du chastime des Papes.

(1) Historien italien, né à Côme (1483-1552). Les *Histoires de son temps* vont de 1494 à 1547.

peu espargnez que les autres perfecuteurs. Or, pour ce qu'il ne leur peut rien auenir qui les pique plus aigrement en leurs consciences, ne qui les contriste d'auantage, que quand il y a gens qui leur resistent à bon escient & qui taxent leurs vices & infametez, puis en ce qu'ils falsifient la doctrine de verité, que leur siege est le siege d'impieté, & que le Pape n'a pas la puissance qu'il s'attribue : pour ceste raison, de tout temps, Dieu a fuscité des personages, qui ont remonstré que les anciens Euesques de Rome estoient, de fait & de nom, bons & vrais Pasteurs, mais que les Papes ne les ensuiuent pas. Ce qui a tellement irrité ces reuerends peres, qu'ils se font opposez à telles gens & n'ont cessé iusques à ce qu'ils les ayent fait mettre à mort comme leurs grands ennemis, malsaiçteurs, heretiques & feditieux. Si est-ce qu'ils n'ont feu oster & esteindre vn tel ver de leur conscience, qui les a continuellement rongez, qui est vne vraye punition & chastiment.

Dieu a fuscité des Empereurs & Rois puiffans qui n'ont point espargné les Papes, ains se font plaints d'eux, & les ont griefuement accusez & chargez. L'Empereur Frideric, premier de ce nom, furnommé Barberouffe, renuoya d'Alemagne à Rome les Legats des Papes, leur defendant de se trouver au pays de l'Empire, & aux Alemans de n'aller ni apeller à Rome. Le Pape Adrian quatrieme se plaignant de cela, & demonestant l'Empereur que la couronne & l'Empire venoyent du Pape de Rome, l'Empereur lui fit responce que la couronne & l'Empire venoyent de Dieu, non pas du Pape, ni de Rome. Enquis pourquoi il auoit chassé les Legats du Pape, respondit qu'ils faisoient des pratiques en Alemagne, semoyent des debats & contentions, pilloyent les Eglises & n'estoient point prescheurs, mais pescheurs & voleurs; qu'ils ne se foucioyent du salut du peuple, ains tant feulement de la bourse, & plusieurs autres complaints deduites au long par Nauclere, Generation trenteseptieme, en la 761. page. Et au troisieme liure de Radeuicus, chapitre dixieme.

L'Empereur Frideric, deuxieme de ce nom, Prince excellent & Chrestien, s'opposa aussi au superbe et turbulent Pape Gregoire IX. qui l'excom-

munia & condamna par trois Bulles. Mais l'Empereur, avec plusieurs gens de bien, taxerent viuement la tyrannie du Pape. On trouve vn ample discours de ceci au liure des epistres de Pierre des Vignes (1), & en Nauclere. De ce temps là fut tenu vn excellent Concile à Ratisbone, auquel Evrard, Euesque de Saltzbourg, fit vne docte harangue contre le Pape & sa sequelle, descruant & taxant la tyrannie, l'orgueil, les vices et infametez des Papes de Rome, & prouua que le Pape estoit l'Antechrist. Ceste harangue est escrite par Iean Auentin, au 7. liure de son histoire de Bauiere. Il fait aussi mention en la mesme histoire, d'vne defense & hardie harangue de Mainrard, Comte de Tyrol, lequel auoit esté excommunié par le Pape Nicolas quatrieme; mais il monstra son droit, & appella le Pape Antechrist. Aussi y eust il grand different & debat entre le Pape Iean 22. & l'Empereur Louys 4. lequel auoit en vn escrit imperial, taxé fort viuement le Pape, l'appellant (entre autres choses) diable & Antechrist, avec bons & vrais argumens, ainsi qu'il appert par le 7. liure de l'histoire de Iean Auentin. Entre autres punitions & chastimens des Papes, l'vn des plus griefs est que les Papes se sont bandez les vns contre les autres, avec des outrages, guerres, meurtres & confusions estranges. Onuphrius Panuinius (2), en son abregé des Papes, raconte depuis Gregoire 7. iusqu'à Vrbain 6. (en l'espace de 294. ans) sept grands schismes du siege de Rome, lequel, durant ce temps, eut sept fois deux papes à la fois, & finalement trois, vn chacun desquels vouloit estre appellé le vrai Pape, & s'excommunioyent & condamnoyent l'vn l'autre.

Après cela, vint le huitieme & grand Schisme, lequel commença du temps d'Vrbain 6. & Clement 7. & dura 39. ans, iusques au Concile de Constance. Durant ce temps, les Papes se porterent les vns enuers les autres si impudemment & furieusement, par Bulles, breuets & libelles fameux, que si quelqu'vn autre l'eust fait il eust esté en danger de sa vie. Ils s'appelloyent l'vn l'autre schismatiques & he-

Evrard, Euesque de Saltzbourg, contre le Pape.

Mainrard, Comte de Tyrol.

L'Empereur Louys 4.

Schismes en l'Eglise Romaine.

Le grand Schisme.

(1) Chancelier de Frédéric II, qu'il seconda dans sa lutte contre les papes.

(2) Historien né à Vérone (1529-1568). On a de lui *Epitome pontificum romanorum*.

Gens fauans
scitez contre
les Papes.

Empereurs
fuscitez de
Dieu contre
les Papes.

Frideric
Barberouffe.

Frideric 2.

retiques, & d'autres noms bien vilains & estranges. Qui a enuie de voir leur belle vie, qu'il lise les liures de Thierry de Niem, & principalement le 3. liu. Ce Thierry fut seruiteur & fort familier des Papes, tellement qu'il a peu parler de ces choses à la verité.

Les Papes ne font de longue duree au siege.

Mais outre ces punitions, il y a eu beaucoup de Papes assis en ce siege ; car depuis Gregoire 7. iusques à Gregoire 13. il y en a eu enuiron 68. Et durant ce temps, depuis Henri 4. iusques à Maximilian 2. n'y a eu que 26. Rois des Romains, ou Empereurs. Et par ainsi peu de ces Papes ont esté de longue duree, ains la pluspart sont vistement fortis du monde. Les historiens tesmoignent, & l'experience monstre, que la pluspart d'eux, chargez de grieues maladies, quittent bien tost le siege. Quelques vns emportez d'une mort foudaine, ont esté trouuez morts par leurs gens, les autres ne font point morts au siege, mais dehors. Aucuns ont esté dechassez et prins, les autres ont esté enleuez du siege par poison. Lucius 2. fut lapidé par ses gens. Lucius 3. fut dechassé de la ville, ses gens furent asfommez ; on creua les yeux à quelques vns d'eux, les autres furent menez par la ville avec honte & deshonneur sur des asnes, ayans la face tournée vers la queuë. Adrian 4. persecuteur de Frideric 2. fut estouffé par vn moucheron. Iean 21. fut asfommé d'une voute, qui l'accabla soudainement. Iean 12. fut tué par vn Romain, qui le surprint en adultere avec sa femme. Nous auons veu ci deuant la fin de Boniface 8. Pape superbe & hautain, duquel on a dit qu'il estoit paruenu au siege comme vn renard, auoit gouverné comme vn lion, & estoit mort comme vn chien. On pourroit encores alleguer beaucoup de telles choses prinſes des histoires, mais ceci suffit pour monſtrer que Dieu n'a oublié de punir & chastier les Papes persecuteurs de son Eglise, ains qu'il a, de tout temps, vengé le sang de ses fideles. Mais, comment qu'il en soit, il n'y a chose plus asseuree & certaine en ce monde, que tous les forfaits & principalement les persecutions & l'effusion de sang des Fideles sont grieuement & vistement punis de Dieu. Et quant à ce que quelqu'vns alleguent, au contraire, qu'on void par experience plusieurs malfaiteurs &

cruels persecuteurs qui meurent à leur aise & sans inconuenient, il nous faut dire, au contraire, que Dieu ne chastie pas tant seulement en ce monde, mais aussi apres la mort corporelle, tellement que ceux qui eschappent sa main en ceste vie ne l'eschapperont pas en l'autre. Ainsi qu'il est escrit en l'Euangile, de ce riche malheureux, qui auoit eu ses bons iours, & ses aises en ce monde, & qu'il faut maintenant qu'il souffre en la flamme du feu. Les gens sages ont souhaité de tout temps que Dieu les fist plustost souffrir en ceste vie qu'en l'autre. Car on tient pour chose asseuree, ainsi qu'elle est à la verité, que les chastimens & punitions de l'autre vie sont plus grandes & plus grieues, voire que leurs destresses ne se peuvent exprimer.

Nous pourrions adiouter à ce que dessus les escrits d'une infinité de bons personnages de tous estats en l'ordre Ecclesiastic & Politique, qui 150. ans deuant que Wicel & les autres ci apres nommez parlassent, se sont viuement opposez aux meschantes pratiques de l'Antechrist, ont decouuert son hypocrisie & sa tyrannie sur les consciences, exhorté les gens de bien de se donner garde des faux Prophetes : brief qui ont retenu le fondement de salut, & deplorans le miserable estat de la poure Eglise ont désiré que Dieu y pourueust, lequel exauça en fin leurs desirs & gemissements, comme il aperra ci apres. Vrai est que le nombre de tels personnages estoit petit à comparaison du reste ; mais tant y a que ç'a esté assez pour redarguer (1) l'idolatrie & superstition qui regnoit, & malgré laquelle neantmoins Dieu a conferué, au milieu de tant de confusions, la marque de son alliance avec les siens au baptesme, les articles de la Foi Chrestienne, & l'inuocation du nom de Iesus Christ. Par ainsi, combien que la Papauté soit ennemie iuree de l'Eglise Chrestienne, toutesfois l'Eglise a esté cachée en ce gouffre d'abomination, en attendant que Dieu la mist au large, verifiant par effet que le fils de perdition, estant assis & dominant à son plaisir au temple saint, ne pourroit l'aneantir ; au contraire qu'il seroit descouuert & desconfit par l'esprit de la bouche (c'est à dire par la parole) du Seigneur,

L'Abbé de Vrsperg.

(1) Reprendre.

& par la clairté de son aduenement, comme ce qui est auenu, depuis le temps de Phocas (que l'Euefque de Rome vſurpa le titre de ſouuerain ſur les Eglifes) iuſques à ce iour, le manifeſte : car le meſchant eſt manifeſté, Babylon eſt cheute deuant les yeux des Fideles, qui par la parole de Dieu voyent l'Antechriſt abatu, & ſe ſentent viuifiez par Ieſus Chriſt, en qui ſeuls ils cherchent, comme ont fait tous les Martyrs de l'Egliſe prmitiue Chreſtienne, reconciliation avec le Pere celeſte, ſageſſe, iuſtice, ſanctification, redemption, gloire & vie eternelle, renonçans à tous autres moyens de paruenir à ſalut, inuentez par l'Antechriſt & les ſiens, qui ont forgé vn dieu qui n'eſt ni parfaitement iuſte, ni parfaitement miſericordieux, qui ont eu vn Ieſus Chriſt deſpouillé de la verité de ſa nature humaine, de ſes offices de Roi, Prophete & Sacrificateur eternel; deſfiguré & renuerſé les ſacremens de l'Egliſe Chreſtienne, laquelle ils ont accablee de traditions ridicules, ſuperſtitieufes & abominables, par leſquelles, en tant qu'en eux a eſté, apres auoir enſeueili la lecture, meditation & droite interpretation de la parole de Dieu, ils ont deſtourné les hommes de la conſideration de Ieſus Chriſt & de ſon merite pour les arreſter à eux meſmes, & faire chercher iuſtice & vie en l'iniuſtice & en la mort.

Plusieurs ſophiſtes & ignorans de noſtre temps ont calomnié ces Recueils des Martyrs par diuerſes ſortes de menſonges. Mais n'ayans peu encores prouuer (ce qu'auffi ils ne pourront iamais faire) par teſmoignages de

l'Eſcriture ſaincte que LA CAUSE des Martyrs de noſtre temps ſoit autre que celles des vrais Martyrs anciens ; au contraire la choſe eſtant telle, que les premiers & derniers ont ſouffert pour iuſtice, pour le nom de Chriſt, comme Chreſtiens & en bien faiſant, comme il appert amplement par leurs actes & procedures, laiſſons abayer ces chiens, en attendant que Chriſt leur impoſe ſilence.

Au reſte, pource qu'il ne ſe peut faire (ſelon qu'il ne demeure touſiours que trop d'infirmité en ceux qui ſont les plus fermes) que les Fideles qui liſent ces Recueils ne foyent merueilleuſement agitez en voyant vne telle mer de ſang des enfans de Dieu & qu'il eſt beſoin d'eſtre fortifiez en diuerſes ſortes pour ſubſiſter au milieu des perſecutions, quand le Seigneur nous daigne tant honorer que de vouloir que nous ſouffrions pour ſon Nom, nous auons ici adiouſté vn docte & Chreſtien traité (1) fait par vn bon ſeruiteur de Dieu, pour la conſolation & inſtruction de tous Fideles. Ce ſera vn preparatif & vne entree propre & neceſſaire à la lecture des autres liures, eſquels l'on ne trouuera gueres eſcrit de plus ſolide inſtruction & conſolation que ceſtui ci, qui ſeruirà auffi de continuel preſeruatif à toutes les penſees qui pourroyent eſbranler la foi, patience & perfeuerance des enfans de Dieu.

(1) On peut rapprocher ce beau traité, dont nous ignorons l'auteur, de l'*Epître pour conſoler les fideles*, de Viret (Herminjard, *Correſpondance des réformateurs*, t. VI, p. 428), et du *Combat chreſtien ou des afflictions*, de Pierre du Moulin.



TRAITÉ DES AFFLICTIONS ET PERSECVTIONS

QVI AVIENENT ORDINAIREMENT AVX FIDELES.

CHAPITRE PREMIER.

Que les afflictions ſont ineuitables aux Fideles.

Nous fuyons & reculons touſiours aux afflictions, & n'y a celuy qui ne penſe trouuer quelque moyen pour s'en exempter. Aucuns cuident qu'ils ſe pourront ſauuer en diſſimulant, les

autres en ſe cachant, les autres en fuyant les lieux où les tyrans regnent & dominant, les autres ſe ſient en leur grandeur, & credit qu'ils ont à cauſe de leurs maiſons, ou de leurs parens,

ou des feruices qu'ils ont faits & leur femble que toutes ces choses foyent respectées, & les gardent d'estre affaillis & offenzés par leurs haineux. Bref, il n'y a celui qui n'espere trouuer quelque trape & huis de derriere pour eschaper, si d'auanture il estoit cerché & pourfuiui. Et cela est cause que peu de personnes se preparent, & pouruoyent d'heure & à temps des choses qui leur seroyent requises pour porter la honte & les ennuis d'une longue prison, ou les tourmens & douleurs de quelque cruelle mort, s'il plaist à Dieu les y destiner, & de se feruir d'eux par ce moyen, à la gloire de son saint Nom. Mais tout cela ne sont que vaines esperances, qui, en flatant nostre desir, nous aueuglent, & nous abusent, & font cause que nous demeurons nonchalans, & qu'à tous coups nous nous trouuons despourueus de ce qui seroit necessaire pour respondre, & resister à nos ennemis, nous tenans, sans y penser, comme prisonniers liez & garrotez en leurs mains. Et quand nous sommes interrogez, nous n'auons parole ne replique pour nous defendre.

Il faut donc, pour obuier à cest inconuenient, que nous prenions ceste conclusion resoluë en nostre esprit : Que les persecutions sont inuitables à tous ceux qui veulent droitement suiure Iesus Christ, & faire vraye profession de son Euangile. Car Dieu le Pere a ordonné que pour participer à la gloire de son Fils, nous lui serons premierement faits conformes en sa mort & passion. Item, que par plusieurs tribulations nous entrerons en son Royaume, & pour y paruenir nous passerons par la voye estroite & difficile. Item, que pour estre disciples, & escholiers de Iesus Christ, il nous faut prendre nostre croix sur nos espauls, & le suyre. Item, que si nous sommes ses enfans, il nous conuient auoir part en la discipline qui est commune à tous ceux qui sont de sa maison. Item, qu'en ce monde nous serons & viurons tousiours comme brebis entre les loups. Et faudroit qu'en nostre nature il n'y eust plus de vice, & que nostre chair ne produisist plus ses oeures (par lesquelles en prouoquant sans cesse l'ire de Dieu, elle enseme la terre de persecutions & autres maux) si nous en voulions entierement estre deliurez. Car tandis qu'elle viura, & se renouellera en

nous, comme elle fait, Dieu ne cessera point de nous susciter des tyrans, & enuoyer autres persecutions pour la mortifier. Il faudroit qu'il n'y eust plus de diables, & que la paix fust faite entre la semence de la femme & du serpent, si nous voulions y viure en feuté. Il faudroit qu'en ce monde il n'y eust plus d'orages, de vents, de vagues, ni de tempestes & que l'Eglise, qui est comme vne petite barque flottante tout au milieu, n'y fust plus suiette, si nous voulions qu'elle n'en fust plus agitée. Bref il ne faudroit ni esperer, ni appeter au ciel la couronne, si nous ne voulions ici batailler; ni la ioye & repos, si nous refusions en ce monde les ennuis & le trauail; ni que la vie du Fils de Dieu se deust iamais manifester en nous, si nous fuyons porter la mortification en nostre corps. Que cela soit donc resolu à tout homme Chrestien : qu'il ne peut estre non plus sans ennuis & persecutions en ce monde, que le monde sans haine, & le diable sans enuie, & que les grands n'en pensent non plus estre exempez que les petits. Car c'est l'une des choses qui est commune entre tous les saints & membres de l'Eglise, ainsi que sont la foi, le Baptesme, & l'adoption. Moysé, combien qu'il fust fils adoptif de la Roine presumptiue d'Egypte, n'estoit pourtant hors du danger de la mort s'il n'eust fui. Aussi n'estoit Dauid, iaçoit qu'il fust gendre du Roi, & que par ses mains Dieu eust souuent sauué Israel tant de la main des Philistins, que de ses autres ennemis. Efaie & Daniel estoient du sang royal, & toutesfois cela n'empecha point que l'un ne fust cruellement scié, apres auoir presché soixante ans & que l'autre, encore qu'il gouernast tout l'empire des Babylo niens, & qu'il tint le premier lieu apres de son Prince, ne fust en la fin mis en la fosse des lions. Au temps de la grande persecution, qui sous l'Empire de Diocletian fut esmeué par tout le monde, les premiers pris, & sacrifiez à Dieu, furent le preuoit de Nicomedie, & les principaux & plus fauoris de sa cour. Chacun fait comme de nostre temps les deux plus nobles Princes (1) qui fussent en Alemagne

Gen. 3. 15.

2. Tim. 4. 7.

2. Cor. 4. 10.

Exod. 10 15.

Heb. 11. 24.

1. Sam. 19. 10.

Epiphanius
& S. Ierosme
en ses commentaires
sur Efaie.

Dan. 6. 16.

Iean Frideric,
Duc de Saxe.
Philippe,
Landgraue de
Hesse.

(1) Il s'agit de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse-Cassel, faits prisonniers par Charles-Quint, à la bataille de Muhlberg, en 1547.



CHAP. II.

Quelles choses le fidele doit considerer pour porter la persecution patiemment.

Si ainsi est que les persecutions soyent necessaires & ineuitables aux fideles, & qu'en quelque sorte que ce soit, il leur faut passer ce destroit, ils doiuent regarder par quel moyen ils se les pourront rendre moins difficiles & mal aisees, & suiue la façon de ceux à qui les medecins ordonnent vne purgation de pilules, lesquels, pour ne sentir pas tant de l'amertume qui y est, ont accoustumé de les dorer, ou tremper dans du sirop, afin qu'estant ainsi couuertes & adoucies, ils n'ayent point tant d'horreur à les prendre, ni tant de peine à les aualler. Aussi nous faut-il conceuoir & arrester fermement en nostre esprit certaines sentences touchant les persecutions, qui nous couurent, en icelles, ce qui nous effraye, & les nous font paroistre toutes autres que nous ne les apprehendons. Car ce qui nous fait ainsi craindre & fuir est que nous les figurons tousiours en nos esprits, comme choses horribles & espouuantes. Et la cause pareillement, pour laquelle nous ne les voulons nullement gouter, est l'opinion que nous auons que ce soyent les plus ameres drogues du monde. Or ce qui nous fait tomber & demeurer en cest erreur est que nous en iugeons (comme presque de toutes autres choses) par le sens & auis de nostre chair, & non par la parole de Dieu, qui toutesfois deuroit estre la reigle & balance de toutes les fantasies & persuasions que nous prenons & mettons en nos esprits. Car si nous voulons croire ce que les Prophetes & Apostres inspirez de Dieu ont presché en leur temps & laissé par escrit à la posterité touchant les persecutions, nous les estimerons premiere-ment estre honorables à ceux qui les veulent porter patiemment. S. Pierre dit : « Si vous estes iniuriez & mal traitez pour le Nom de Iesus Christ, vous estes bienheureux, car la gloire de l'Esprit de Dieu repose sur vous. » Et S. Paul parlant de lui & de ses compagnons : « Nous nous glorifions (dit-il) en nos tribulations. » Et ail-

1 Pier. 4. 14.

Rom. 5. 3.

ont (nonobstant les grandes forces & moyens qu'ils auoient pour resister à leurs ennemis) esté prins prisonniers par l'Empereur, qui les a tenus captifs cinq ou six ans en grande calamité. Depuis il est auenu en Angleterre que les plus grands seigneurs, & mesme vne Princesse, qui par l'autorité du conseil, consentement du peuple, vouloir & ordonnance du dernier Roi Edouard, auoit esté proclamée, & couronnée Roine du pays (1), ont esté executez cruellement à mort. Et que peu apres les plus aparens Euesques qui fussent en tout le Royaume (entre autres le Primat (2) qui du temps du feu Roi Henri auoit tousiours esté employé es affaires d'estat) ont esté honteusement traidez sur des clayes au gibet, avec dix mille outrages & insolences, qu'on leur faisoit par le commandement ou, pour le moins, par la dissimulation de la Roine Marie, & de ses officiers. Et est bien à noter que toutes ces grandes afflictions leur auindrent au plus heureux temps qu'ils eussent feu desirer, & lors que tout le monde pensoit que c'estoit la meilleure & plus seure retraite qui fust en toute l'Europe, pour tous ceux qui vouloyent purement seruir à Dieu. Ce qui monstre bien que nous ne saurions fuir ses iugemens, & qu'il n'y a lieu, pays, force ne puissance, qui nous sauue de ses mains, & qui l'empesche que par ses officiers il ne nous corrige, & nous face fouëtter, quand, & autant, & ainsi que bon lui semble. Comme ainsi soit donc que Dieu ne promet à ses enfans autre chose en ce monde que tourmens & ennuis, que les persecutions leur soyent ineuitables, pour les causes si dessus alleguees, il faut que tous, de quelque estat, aage, sexe, condition, & qualité qu'ils soyent, se preparent de bonne heure : & que durant l'æsté & le beau temps ils ne s'endorment non plus que le fourmi, ains trauaillent, & facent bonne prouision de toutes les choses qui leur sont necessaires pour passer l'hyuer & les froidures, afin qu'ils ne s'estonnent, & ne s'esbahissent point quand elles viendront, comme font ordinairement ceux qui se trouuent surprins, & que les ennemis assiegent auant qu'il ayent preueu leur venue.

(1) Jeanne Grey, proclamée reine d'Angleterre à la mort d'Edouard VI, et décapitée en 1554.

(2) Thomas Cranmer, évêque de Cantorbéry, brûlé en 1556.

Jeanne Graye.

Thomas Grammer.

Gal. 6. 14.

leurs : « Arriere toute gloire autre que celle de la croix de nostre Seigneur Iesus Christ. » Ces passages, avec plusieurs autres semblables, declarent assez combien l'homme Chrestien se doit estimer honoré de Dieu, quand il lui plait lui faire la grace qu'il puisse souffrir pour son Nom & la defense de sa Parole. En guerre la plus grand' honte & vitupere que nous puissions encourir, c'est d'abandonner la cornette de nostre Roi, qui marche premier deuant toutes ses troupes, pour aller hurter ses ennemis; pensons-nous point, au rebours, quel honneur ce peut estre à ceux qui le suivent de pres, & selon que nous sommes prochains ou eslongnez de sa personne en combattant, que nous sommes aussi dignes de plus grande ou moindre louange? Si c'est honneur à vn capitaine d'abandonner sa vie plustost que de violer sa foi baillée à son Prince : aussi est-ce à vn homme Chrestien de garder iusques à la fin celle qu'il a iurée à Iesus Christ, & de mourir plustost que de commettre ou de souffrir rien qui y derogue. Anciennement il n'y auoit aëte ne vertu qu'on estimast digne de plus grande louange que la magnanimité & force de ceux qui se presentoient courageusement à la mort, pour defendre les droicts & la liberté de leur patrie. Et n'y a point de doute que de là ne soit extraite la noblesse des maisons, & que ce qui les a esleueez par dessus les autres n'ait esté la generosité des ancestres qui auoyent ceste liberté plus chere que leur bien, leur aise & leur propre vie. Combien donc par plus forte raison vn homme peut-il estre annobli par le zele qu'il a à maintenir la liberté de l'Eglise qui est sa patrie où il a esté engendré & nourri, veu mesmement que ceste liberté n'est point dissoluë & desbauchee, comme sont ordinairement toutes les autres, ains graue & feuere mere de toute honnesteté, & la mort presente de toutes meschancetez & vilenies.

Les mesmes anciens (ie les allegue volontiers, pource que nous n'auons point de meilleurs exemples que ceux qu'ils nous ont proposez en leur vie) estimoyent un homme qui auoit empesché ou defait vne tyrannie, non seulement estre digne, mais aussi superieur à toutes les louanges qu'on lui fauroit bailler, principalement si la tyrannie estoit forte & bien fondée. Est-il donc

possible qu'on puisse assez louer ceux qui n'espargnent ni bien, ni labeur, ne vie, ni chose generalement qui soit en leur puissance, qu'à tout ne soit entierement & ioyeulement exposé à ruiner & abatre la tyrannie du diable & de l'Antechrist, qui est la plus cruelle, inique & insupportable qui fut onques, & qui, comme les autres, ne se contente pas d'oster & ruiner les biens, si dauantage elle ne pille la vie des corps & le salut des ames? Quelle est, ie vous supplie, ceste gloire dont l'esperance resioit & console ainsi S. Paul? Quelle est celle que Iesus Christ a acquise par sa mort, et dont il est maintenant enuironné au Royaume de son Pere? Quelle est finalement celle qui a esté promise aux esleus, pour recompense & loyer de leur seruiçe, & de la foi qu'ils auront eue es promesses de Dieu, si ce n'est ceste-ci? Quelle gloire attribuons-nous aux Martyrs? La principale, n'est-ce pas que par patience & confession de leur foi, ils ont vaincu le monde & leur propre chair, qui n'est pas vne petite & legere victoire? Si Alexandre pour auoir vaincu Darius, si Marius pour auoir defait les Cimbres, si Scipion pour auoir desconfit Hannibal & les Carthaginois, & Iules Cesar pour auoir subiugué les Gaules & gagné la bataille contre Pompee; si autres pour auoir defait & mis à mort quelque nombre d'hommes mortels comme eux ont acquis tant & de si grandes louanges; combien sont à estimer en comparaison d'eux ceux qui ont bien combatu, non seulement contre les menaces, horreurs, dards, feux & flammes de la mort, mais qui l'ont elle-mesme abatue & ruede par terre, & lui ont apres marché sur le ventre, suivant les pas & trace de leur capitaine? On admire les forces de Samson & de Sangar : de l'un à cause qu'avec la machoire d'un asne il desfit mille Philistins, & de l'autre pourtant qu'il en tua six cens avec un aiguillon à picquer les bœufs. Mais encores leur force n'estoit-elle point si admirable que celle des fideles, qui avec la parole seulement chassent & furmontent les diables avec toute leur armee. Tertullian recite qu'il n'y a point de plus bel ordre de cheualerie, ni de plus beaux colliers que les chaines dont sont attachez les Martyrs de Iesus Christ, & n'y a point de plus precieux bracelets que sont les ma-

Plutarque es vies.

Iuges 3. 31. & 15. 15.

En l'Epistre aux Martyrs de son temps.

Ce fut Babyla, Euefque d'Antioche, du temps de l'Empereur Decius, enuiron l'an 250.

notes dont on les lie & enferme les mains. Et est recité en l'histoire Ecclesiastique, d'un bon pere qui, estant miserablement detenu en vne orde & vilaine prison pour le Nom de Iesus Christ, ordonna à ses amis qui le venoyent quelquefois visiter, qu'apres son trespas ils enterraissent avec lui ses ornemens & enseignes de sa prouësse, entendant par iceux les fers qu'il auoit aux pieds & aux mains, & enseignant par ces paroles que quand il plaist à Dieu les nous bailler, & en ce faisant nous creer cheualiers de son ordre, nous ne deuons pas moins estimer cest honneur que fait vn gentilhomme celui que le Roi lui fait quand, pour recompense de ses seruices & merites de sa vertu, il lui baille le sien, & non moins nous plaie & gorgiafer (1) en ces paremens, que fait vne femme quand elle se void bien accouftee, & que de tous costez elle reluit en or, en perles & pierreries. Si ce que dit Ciceronest vrai, qu'il n'y a point de vertu qui face mieux cognoistre & renommer les hommes que la magnanimité, il faut conclure de là qu'il n'y a personne plus à louer ou estimer que le fidele qui n'apete, n'aime, n'estime, n'admire que ce qui est honeste & bien feant, & ne pourchasse autres biens que ceux qu'il conoit estre certains, & espere posseder au Royaume de Dieu; & au contraire desprise, & ne fait conte quelconque de fortune, ni de toutes ses faueurs ou deffaueurs; ains, comme d'un grand cœur il mesprise les vnes quand elles lui rient, aussi ne s'estonne-il point des autres quand elles lui tournent le visage, sachant bien que tout ce qui est en ce monde n'est que vanité, & qu'il n'y a rien qui ne soit muable & changeant avec les siecles & les saisons.

Il se raconte encor en l'histoire Ecclesiastique, qu'un autre auquel on auoit creué vn œil, sous les grandes persecutions de Maximin, ne paroiffoit iamais deuant Constantin le grand, que ce bon Empereur tout incontinent ne s'aprouchast de lui pour baiser cest œil, combien que ce soit vne partie fort difforme & hideuse, quand elle est vne fois offensée, monstrant par ceste contenance qu'il n'y a rien en nous si louable & si glorieux que la croix de Iesus Christ & les marques d'icelle quand nous les portons en nostre

corps. Si vn homme a fait vn acte de prudence, de iustice, de temperance ou de quelque autre vertu, nous le louons. Comme donc ainsi soit que la plus excellente vertu, & qui nous aproche plus pres de Dieu, soit la foi, quiconque en faisant deuant les hommes vne vraye & entiere confession de ce qu'il croit, & ayant le zele à pieté, la preposera, & mettra tousiours deuant toutes autres choses, en releuant aussi la gloire de Dieu, qui est maintenant abatee & alteree en plusieurs lieux, n'establira-il point la sienne? Si c'est vne chose precieuse & honorable qu'une bonne & sainte vie, que doit-on estimer d'une mort chrestienne & courageuse, comme est celle de tous martyrs, qui souffrent si ioyeusement la perfection pour le Nom de Dieu? Car iaçoit que la vie de IESVS CHRIST ait esté tressainte & tresparsaite, & qu'au iugement mesme de Dieu son Pere, il n'y eust rien à desirer; toutesfois ce n'est pas à elle, ains à la mort, à qui le S. Esprit fait cest honneur de dire que par elle il est entré en sa gloire & a acquis vn nom par dessus tout autre nom, c'est à dire vne puissance & autorité si grande & redoutable, qu'il n'y a maintenant genouil au ciel, en la terre, ni es enfers, qui ne flechisse & ploye deuant lui. Si l'honneur & la gloire de Dieu doyent estre preferez à toutes choses & mesme à nostre propre salut, & la mort que IESVS CHRIST a souffert pour nous sauuer lui a esté plus honorable qu'autre chose qu'il eust oncques fait; que doit-on iuger de celle que nous souffrons pour son honneur, pour sa parole, & pour maintenir la verité & le seruice de Dieu en leur entier?

La plus grande & honorable chose que fit onques Abraham, & par laquelle il a monstré auoir vne plus grande crainte de Dieu, & par consequent acquis plus de louange, fut quand, pour obeir au commandement de Dieu, il fut tout incontinent prest de tuer & sacrifier son propre fils. Il demande, attendu que nostre vie nous est tousiours plus chere & precieuse que n'est celle d'autrui, si les martyrs qui, pour l'honneur de Dieu, sont si prodigues de leur sang, ne sont pas dignes de plus grande ou pour le moins semblable louange?

QUAND les deux enfans de Zebedee allerent avec leur mere requerir Iesus Christ, qu'estant en son royaume il les

En ses liures des offices.

C'estoit Paphnutius, Euefque en Thebaide, lequel fut un des principaux au Concile de Nicee.

Phil. 2. 8.

Gen. 22. 3.

Matt. 20. 20.
Marc 10. 35.

(1) Nous pavaner.

colloquast, l'un à la dextre & l'autre à la fenestre, il leur demanda s'ils pourroyent boire son calice : comme si par cela il eust voulu donner à entendre que c'estoit le moyen pour paruenir à l'honneur qu'ils pretendoient. Les grands Capitaines anciennement estimoient tant l'honneur de triompher, qu'ils ne requeroient autre recompense de tous leurs labeurs qu'ils auoient pris & des dangers où ils s'estoyent mis pour la patrie, & n'y auoit peine ni hazard à quoi ils ne s'exposassent, pour auoir finalement cest honneur d'estre menez comme triomphateurs en la veuë de tout le peuple Romain, au Capitole, accompagnez de leurs ennemis, qui fuyoyent leur chariot comme pources esclaves. Quel honneur donc l'homme fidele doit-il estimer que Dieu lui fait, quand, apres la bataille & victoire qu'il a obtenue contre ses ennemis, il le reçoit en son royaume, menant en triomphe deuant lui le monde, la mort, le diable, le mensonge & les erreurs comme captifs, & qui plus est, les tenant comme esclaves au-dessous de ses pieds ?

Plutarque en
la vie de
Themistocles.

IL se recite de Themistocles qu'apres auoir vaincu & chassé les Perfes de la Grece, comme il entroit vne fois au theatre d'Athenes, & il eust veu le peuple destourner les yeux des ioueurs & les ietter sur lui, avec grande admiration de sa vertu, comme l'on pouuoit apercevoir & iuger par leur contenance, il dit à ses amis qu'il auoit à ceste heure là receu le loyer & salaire de tous ses labeurs. Or, si ce grand personnage estimoit tant vn honneur si vain, comme celui d'un peuple fort léger & inconstant, combien deuous-nous priser celui que Dieu nous a promis, si nous bataillons virilement, & que nous esperons recevoir à l'entree de son Royaume, auquel avec la cour de tous ses Anges, il nous recueillira en grand feste, comme preux, & vaillans combatans, les Patriarches, Prophetes, Apostres, Martyrs, & generalement tous les esprits bienheureux nous regardans, & s'esmerueillans de nostre vaillance ? Perse dit que c'est vne belle chose, & honorable, que d'estre monstré avec le doigt, & qu'un chacun nous regardant die : C'est cestui-là. Et c'est cest honneur qui sera fait aux enfans de Dieu, mesmes par leurs ennemis qui les contemplant au Royaume de Dieu, apres leur victoire, & le

En sa premiere
Satyre.

grand honneur qui leur sera fait par ses creatures, diront tout haut avecques vn mortel regret : Ce sont ceux-là desquels nous nous sommes quelquefois moquez, & que nous reputions comme insensé, & toutesfois voyez la part qu'ils ont en l'heritage, en la gloire, & au repos du Seigneur.

Plutarque recite de Theseus, que son ayeul Pitheus lui voulant persuader d'aller par mer vers son pere Ægeus, qui se tenoit en Athenes, pour euitter les dangers des brigans, qui tenoyent les chemins assiegez par où il faloit passer, s'il eust voulu y aller par terre, il respondit, que ce ne lui seroit pas honneur de rapporter & presenter son espee à son pere, que premierement elle ne fust teinte au sang des tyrans, & ennemis publics. Pensons aussi que ce n'est pas grand honneur à vn Chrestien, si quand il part de ce monde, pour retourner au ciel, reuoir son pere, il ne lui porte son bouclier, qui est la foi, & sa lance, qui est la parole, & vniuersellement toutes ses armes, rouges & teintes, tant de son sang que de celui des ennemis de l'Eglise. Car nous nous voyons, si en ce monde nous voyons vn homme recevoir des honneurs, & la couronne d'autrui. Et mesme aurions honte de nous, si on nous vouloit faire cheualiers, & que nous n'eussions iamais esté en la guerre, ni donner coup de lance, ni coup d'espee. Quoi ? voulons-nous donc estre glorifiez avec Iesus Christ ? voulons-nous estre esleuez en la dextre de son Pere ? voulons-nous estre couronnez au ciel, comme Rois avec lui, si nous n'auons bataillé premierelement, & monstré le cœur que nous auons à defendre son parti & sa querelle ? L'on se moque des docteurs de Bulle, c'est à dire de ceux qui reçoivent l'honneur & la dignité, sans que premierement ils ayent estudié, & que par disputes, sermons, lectures, & autres preuues leur suffisance ait esté conue. Aussi seroit-on cas des disciples de Iesus Christ, s'ils demandoient estre reputés, & honorez comme maistres, auant qu'ils eussent prouué à tout le monde, le profit & deuoir qu'ils ont fait de bien estudier, & apprendre leur leçon, qui est de porter patiemment la croix de Iesus Christ ?

En la vie de
Theseus.

Les anciens Euesques estimoient les Martyrs tant honorables, qu'ils les preferoyent à la dignité Episco-

pale; & eux, & les autres fidelles qu'ils enseignoient, estoient si ambitieux, que quand l'occasion de souffrir leur defailloit, & que par la pourfuite de leurs parens & amis ils eua-doyent, ou bien qu'ils n'estoyent appelez les premiers à souffrir, ils en auoyent regret toute leur vie, plus grand encores que n'ont ces glorieux Sorbonistes, quand à la licence on ne leur ottroye pas le lieu & la place qu'ils demandent & pourchassent.

PENSEZ quelle honte ce seroit, & comme l'on se gaudiroit d'un gentil-homme, qui ne seroit autre chose à la guerre, que se pigner, testonner (1) & parfumer, & qui tout le iour se regarderoit au miroir pour s'accoustrer? Penſez aussi quels vaillans soldats nous sommes, & quelle belle reputation nous acquerons, si en la guerre où nous devons estre toutes nos vies, durant que les alarmes se donnent, & que tout le monde monte à cheual pour aller à l'escarmouche, nous voulions faire la câne & nous cacher derriere vn buisson, comme font les enfans, qui n'osent aller à l'eschole, de peur d'estre fouëttez? Bonté de Dieu, les Seigneurs affectent tant la gloire & le renom d'estre vaillans, & n'y a rien qu'ils craignent plus, que d'estre estimez lasches & couards: mesme il y en a qui se font prendre tout expres, à fin qu'ils ne soient soupçonnez auoir fui, & toutesfois toute ceste vaillance, dont ils appetent tant le renom, ne consiste en autre chose, que sauoir bien tuer & desfaire les hommes. Or nous sommes Rois & enfans de Dieu & si la grandeur de cœur deuoit fuiure la noblesse de la maison & de la race, il n'y a gens au monde qui par raison deussent estre plus vaillans que les fideles, & qui deussent plus craindre vne tache en leur honneur: & ce qui leur deuroit encores plus accroistre le courage, est que leur force ne tend pas à tuer, & destruire, comme celle des mondains, mais à sauuer, recueillir, guerir, supporter & consoler, comme celle de Dieu, qui est vne chose bien plus honorable que n'est l'autre.

ON louë, & louëra-on à iamais Godofroy de Bouillon & les Princes, qui entreprendrent la guerre pour defendre la religion Chrestienne, contre les Turcs & Sarasins de l'Orient &

n'y a homme de bien qui ne desire encores auourd'hui que nos Princes suyissent leur exemple. Et pourquoi bataillent & se hazardent sans cesse les fideles, qu'on persecute auourd'hui, si ce n'est pour maintenir la religion de Iesus Christ, & abatre les erreurs, non seulement de Mahomet, mais aussi de tous les autres faux Prophetes, & imposteurs? Pourquoi ne feront-ils dignes d'aussi grande louange, comme ceux-là? Le di, quant à moi qu'ils la meritent encore plus grande, d'autant que les autres alloient armez à la guerre, non tant pour estre tuez, que pour tuer les ennemis de nostre religion, & ceux-ci n'ayans autres armes que la foi, la raison, la parole, s'en vont au combat, se presenter à gens furieux & enragez, des mains desquels ils n'estiment autrement se pouuoir racheter, que par la mort. Et dauantage, les Princes ne bataillent avec leurs espees, que contre les hommes seulement pour les tuer; cependant les erreurs ne laisseront pas à furuiure & demeurer en leur vigueur. Mais nous maintenant bataillons contre les mensonges, abus & fausses religions qui ne sont pas si faciles à extirper. Hercules est tant loué pour auoir par vne magnanimité & vertu heroique deliuré son pays, & celui de ses voisins, des monstres qui y estoient, & de ce qu'il n'a refusé labeur, ni fui danger quelconque pour batailler & desfaire les tyrans, qui opprimoyent toute la Grece. Y eut-il onques de plus effroyables & grands monstres, qu'il y a auourd'hui par toute la terre, & mesmement en la Chrestienté, qui en deuroit estre la plus pure partie, & comme vn paradis au milieu d'icelle? Qui n'a horreur des mensonges, bourdes, erreurs, abus, & blasphemes, qui se preschent & entendent publiquement? Qui est-ce qui ne deteste en son cœur les idolatries, & idoles, qui sont esleues & adorees au temple de Dieu? Qui n'a pitié de ceux qui s'appellent pasteurs, les voyant si auares, ambitieux, inhumains, ignorans, scandaleux & desordonnez en toute leur vie, comme ils sont, & d'autre costé des pources brebis qui sont ainsi delaissees, seduites, escorchees, & estrangées par ces loups & lions rauissans? Qui est la roche, ou le cœur tant fut-il de fer, ou d'acier, qui ne iette vne fontaine & abondance de larmes, considerant le sac, les ruines, & deso-

à l'ambition des Papes, qui, en l'absence des Em-pereurs, Rois & Princes Orientaux, establissoient leurs tyrannies, n'ont prosperé en ces guerres d'outramer, comme cela s'est veu ci dessus.

Ces princes (dignes de louange à la verité) pour auoir serui sans y penser

(1) Se friser les cheveux.

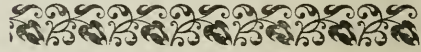
lations de l'Eglise, qui est la sainte cité de Dieu? ou le degast que les sangliers & autres bestes ont fait en sa vigne? Ou les meurtres de ses seruiteurs, que commettent iournellement les vigneronns, à qui elle auoit esté louee, quand on leur en demande les fruits? Ou le mauuais traitement que reçoit son peuple en ceste Egypte & Babylone? Ou la cherté & famine de sa Parole, qui est en sa maison? Ou l'irreuerence en laquelle ses Sacremens, & autres institutions sont maniees? Ou l'ingratitude, rebellion, desobeissance, mespris & obstination que les hommes monstrent contre les remonstrances? Ou Iesus Christ exilé de ses pays, & le diable & ses autres ennemis, qui les lui occupent? Qui est celui (di-ie) qui voyant telle confusion & espouuantable chaos, auquel l'Eglise est retournée, n'en ait compassion, & ne benisse, & vueille celebrer d'une eternelle louange. tous ceux qui d'un viril courage, & d'un labeur herculien (comme l'on dit) se veulent employer à deffaire ces monstres & abolir les tyrannies qui gehennent ainsi les ames & poures consciences opprimees?

Il y a entre les ennemis de Iesus Christ & de son Eglise, qui se veulent faire renommer à les persecuter, & qui sont plus ambitieux de la gloire & reputation de Diocletian que de celle de Constantin, aimans mieux perpetuer la memoire de leurs noms par vice & impieté que par vertu & zele à Dieu, ou à sa religion, afin qu'estans au catalogue des tyrans, à l'auenir on die d'eux qu'ils out choisi la compagnie d'Herodes & de ses satellites plustost que celle des Innocens. Au moins (mes freres) prenons exemple sur eux, & ne souffrons point qu'ils s'estiment plus honorez en persecutant la verité & l'Eglise, que nous en la defendant. Ils estiment tant d'honneur d'estre reputez defenseurs de la foi du Pape, que pour la maintenir ils ne doutent point de faire la guerre à Dieu, & de s'exposer au danger d'estre totalement accablez par son iugement; & nous estimons si peu de gloire d'estre tenus & reputez defenseurs de celle de Iesus Christ, que pour l'acquérir nous ne daignerions mettre nos corps en un seul petit danger, douteux encores & incertains d'estre fouëtz ou emprisonnez, ou autrement mal traitez des hommes.

Le n'adiousterai plus qu'un mot à ce propos : c'est que, comme l'amitié du

monde est inimitié deuant Dieu, aussi est la paix & benediction de l'un vne guerre & malediction enuers l'autre. Et faut necessairement que si nous voulons estre honorez de Dieu, nous foyons iniuriez & deshonnorez des hommes, & que pour le seruir & acquerir sa grace nous les abandonnions. Et qu'en somme nous pensions que pour auoir l'esprit sain & gaillard, il faut que nostre chair soit malade & tourmentee.

« Iugeons donc (comme dit S. Cyprian) (1) si la mort n'est pas honorable & precieuse, par laquelle l'immortalité est rachetee & acquise, & si ces prisons, captiuitiez, bannissements, & autres semblables afflictions, ne sont pas honnestes & heureuses, par lesquelles nous paruenons au Royaume de Dieu, & à une liberté & gloire eternelle. »



CHAP. III.

Des grands profits qu'apportent les persecutions.

APRES auoir montré, au chapitre precedent, qu'il n'y a rien plus honorable à l'homme Chrestien que l'affliction qu'il souffre pour le Nom de Iesus Christ, il faut que suyuant l'ordre nous monstriers, en cestui ci, qu'aussi n'y a-il rien qui lui soit plus profitable. Ce qui se pourra connoistre, en recitant particulièrement les profits qui en peuuent estre recueillis. Or pour commencer, premierement elles sont occasion que Dieu monstre enuers nous sa volenté en nous consolant, & sa puissance en nous releuant & fortifiant : ainsi que nous voyons estre auenu à Ioseph & à Daud, qui par les afflictions que l'un & l'autre souffroit pour la verité & la iustice, ont esté preparez & disposez à recevoir (au temps que Dieu auoit ordonné & déterminé) l'un le gouvernement d'Egypte, l'autre le royaume d'Israel. Et tout ainsi que la guerre est occasion qu'un capitaine & general d'armee monstre sa fidelité, vigilance, industrie, force, courage & bonne conduite, & les maladies occasion, pareillement, que les medecins monstrent leur art & experience, & les amis le soin & memoire qu'ils ont de

1. Les persecutions sont cause que Dieu nous console & fortifie extraordinairement.

(1) *De exhortatione martyrii*, c. XIII.

nous, & la bonne volonté qu'ils nous portent : aussi font les afflictions à nostre Dieu, de declarer l'amour qu'il a enuers nous, & la certitude & fermeté qui est en ses promesses, qui n'est pas vn petit profit. Car l'experience que nous auons de la bonté, amour, puissance & soin de nostre Dieu, fait que plus seurement nous nous arrestons & reposons nostre fiance totalement en lui, & la preuue semblablement que nous faisons de sa fidelité est cause que de plus en plus nous nous conférons en l'esperance de ses promesses, & que par consequent nous lui donnons occasion de les accomplir enuers nous. Quand il n'y auroit autre chose pour nous resiouir en telles afflictions, & nous accoustumer à les soustenir & supporter patiemment, sinon qu'elles nous font seruir à la gloire de Dieu, qui se manifeste & declare en nous, & quand en icelles il nous apuye, & qu'à la fin, par sa bonté il nous en deliure, ne seroit-elle pas plus que suffisante ? Car nous deuons tant aimer & auoir si grand zele à son honneur, que quand nous conoistrions que nostre damnation mesme y seruiroit, nous la deurions desirer, & franchement nous exposer pour estre enuoyez à la gehenne. Les suiets & seruiteurs de bon cœur n'ont point de plus grand plaisir que quand ils voyent leurs seigneurs bien estimez, & au contraire, ils n'ont iamais plus de regret que quand ils sont mal renommez, & qu'on dit ou diuulgue d'eux quelque chose qui puisse aucunement maculer leur honneur. Nous donc qui ne sommes pas seruiteurs seulement, mais enfans & amis en la maison de nostre Dieu, ne deurions-nous pas nous resiouir quand il nous choisit pour estre vaisseaux & instrumens de sa gloire, & qu'en l'affliction il la fait reuire en nous ? Si les grands cheuaux que meinent auourd'hui les grands seigneurs au tournoi, si bien harnachez, si les beaux & riches acoustremens dont ils sont acoustrez, si les bagues qu'ils ont aux doigts & les precieux meubles & vaisseaux dont leurs chambres & buffets sont parcez, pouuoient parler, pensez comment chacun d'eux se glorifieroit de ce que leurs maîtres les ont choisis pour faire l'honneur de la maison ? Je di qu'aussi nous, à qui Dieu a tant fait d'honneur que de nous faire seruir à son honneur, nous enuoyant des afflictions, le deurions louer & reuerer infiniment.

Le second fruit qui nous vient de l'affliction, est que Dieu par ceste occasion nous multiplie ses dons, ainsi qu'il est escrit : « Qu'au moyen de l'infirmité sa vertu se parfait en nous. » Car la patience, l'humilité, la foy, la prudence, la penitence, s'augmentent & accroissent en nous par les afflictions. Et comme nous voyons que l'exercice corporel est cause d'accroistre & confermer la santé, force & chaleur du corps humain, & l'examen à quoi on appelle souuent les enfans, cause d'accroistre & auancer leur fauoir : aussi les persecutions & ennuis, par lesquels nostre foi est tentée & exercée, cause que par ce moyen elle se fortifie & agrandit. Vn capitaine qui a esté assiégré deux ou trois fois en vne ville est beaucoup plus hardi & rusé que n'est pas vn nouveau soldat : aussi font la prudence, le conseil, la force & courage, & le zele beaucoup plus grands, plus fermes & resolu en ceux qui ont une fois passé par le feu des persecutions, qu'aux autres qui n'en approcherent encore iamais. Je ne di pas toutesfois que les persecutions ne soyent quelques fois occasion au prisonnier de se refroidir, & distraire mesme de la Religion ; mais c'est à ceux qui n'y estoient pas bien fondez, & qui n'auoyent de la foi que les fleurs & les feuilles. Car tout ainsi que le grain qui a esté jetté sur la pierre, par faute d'humour & de racines, se desseiche & se fene facilement aux grandes chaleurs du soleil, aussi fait ce sard de religion, & ceste mine & belle apparence de foi, quand le feu des persecutions le vient atteindre & aprocher. Mais quand la foi est bien plantée au cœur du fidele, & qu'elle a tousiours ceste eau viue du Sainct Esprit au pied pour l'arrouser, d'autant qu'en cela elle sera plus agitée par les vents & les orages, ses racines s'affermiront & fortifieront davantage, ainsi que celles d'un arbre assis en vn haut lieu, qui, au moyen des vents dont il est sans cesse agité, a les feues beaucoup plus fortes & plus grosses que n'a vn arbre qui est planté en vn lieu couuert & abrié. Somme, c'est ainsi de la persecution comme d'un feu qui durcit vn pot, molit la cire, & consume la paille. Aussi elle, selon qu'elle trouue les suiets preparez, ou elle les fortifie comme les vrais fideles, ou elle les molit comme les infirmes, ou elle les perd & ruine du tout comme les apostats & hypocrites.

2. Elles font cause que Dieu nous multiplie ses dons.
2. Cor. 12. 9.

Exod. 14. 22.
28.

C'est ainsi que la mer rouge, où le peuple de Dieu, qui auoit mis son assurance en lui & en ses promesses, passa feurement sans aucun danger, & Pharaon, avec les autres infideles qui les pourfuiuoient, furent noyez.

Et quand ie di que les persecutions font occasion que Dieu nous multiplie ses dons & ses graces, ie n'enten pas cela seulement des biens spirituels, mais aussi des biens temporels. Car iaçoit que l'vn ne soit pas si ordinairement que l'autre, d'autant que Dieu par vn sage conseil (considerant la corruption vniuerselle qui est en la nature de tous les hommes) ne leur veut pas donner occasion, en les enrichissant, de l'oublier, & faire leur thresor, & ficher leur cœur en ceste terre, toutesfois si est-il souuent auenu que les persecutions ont esté occasion aux fideles de grands biens.

Gen. 13. 2.
& 14. 14.

Comme à Abraham qui eut plus de bien & de puissance entre les estrangers,

Gen. 41. 41.
& 42. 6.

qu'il n'en auoit eu oncques en son pays; et à Ioseph, qui, de pasteur qu'il estoit en sa maison, deuint Gouverneur de tout le Royaume d'Egypte en son exil, à l'occasion de la haine & des persecutions de ses freres; et à Daniel qui obtint des honneurs & dignitez en Babylon entre les idolatres, qu'il n'eust esperer

Dan. 2. 48.
& 5. 29.

en la Iudee. Mais pour laisser là ces exemples si antiques, il y a eu vn personnage au Royaume de France, assez cogneu tant pour son faouir que par ses vertus, & seruices qu'il y a faits, lequel s'estant absenté pour fuir la persecution, se retira assez loin de ce pays, en vn lieu que ie ne nommeray point, où il se fit si bien cognoître (Dieu le voulant ainsi, pour lui monstrer & à tous à son exemple, le soin qu'il a des siens en l'affliction) qu'en peu de temps, il paruint à plus de bien par ceste occasion, que ses parens ensemble n'en eurent oncques. Je pourrois amener prou d'autres semblables exemples, mais ie ne pense pas qu'il en soit besoin & croi que de tous ceux qui ont esté persecutez, il n'y a celui (s'il veut dire la verité) qui ne confesse, qu'en son affliction il n'a iamais esté despourueu de ce qui lui estoit necessaire & semblablement il a tousiours aperceu & cogneu le soin que Dieu auoit de lui.

Que la persecution donc ne nous estonne point pour la des fiance que nous pourrions auoir quelquesfois en

nostre cœur, que nous ou nos enfans ne tombions par ce moyen en pauvreté. Car ainsi qu'il se raconté de Iob, qu'apres son affliction, & que les Arabes lui eurent volé & emporté ses biens, Dieu lui en donna beaucoup plus qu'il n'en auoit perdu; si aussi ils nous sont confisqués par les tyrans, ne pensons pas estre plus pauvres pour cela. Car c'est le moins que Dieu vueille faire pour nous que de vestir & nourrir nos corps estans à son seruice. Les Rois retirent & recompensent ordinairement ceux qui ont perdu leurs biens en defendant leurs querelles, & auons veu beaucoup de seigneurs Italiens, bannis de Naples & d'ailleurs, qui auoyent grosses penfions en France, & pensons-nous que Dieu ait moins d'efgard & d'affection à ceux qui tiennent & defendent son parti & son honneur? Que cela donc nous soit resolu, que suiuant droitement la parole de Dieu, il est impossible que ne soyons perfecutez; mais qu'aussi, d'autre costé, nous nous deuons bien assurer que sa benediction ne nous defaudra point, pour nous rendre & faire recouurer au centuple tout ce que les tyrans nous pourroyent & voudroyent oster, tant aux corps qu'es biens qui appartiennent à les nourrir & vestir.

Le tiers profit qu'on peut tirer de l'affliction est que par icelle les fautes quotidiennes & ordinaires, que les enfans de Dieu commettent contre lui pour l'offenser, sont par ce moyen paternellement corrigees. Ce qui est autant necessaire à l'Eglise qu'est la verge en vne eschole, & discipline en vne maison bien ordonnee. Car il est impossible que sans cela nous puissions estre contenus. Et ne faut point douter (selon que l'experience l'a aussi monstré de tout temps) que nostre naturel estant ainsi prompt & aisé à desbaucher, comme il est, que nous ne fuissions pires beaucoup & plus defordonnez que nous ne sommes, n'estoit que par les persecutions & aduersitez nostre concupiscence est reprimée. Que seroit-ce des Republiques s'il n'y auoit point de iustice, & que les forfaitures & delicts demeurassent impunis? Ne feroient-ce pas (cela osté) vrayes briganderies, comme dit sainct Augustin? Si aussi on ostoit de l'Eglise la iustice & feuerité paternelle & amiable de nostre bon Dieu, & que la licence fust donnee & ouuerte à vn chacun de faire & viure selon son plaisir, on seroit

Iob. 42. 10.

Non seulement vn, mais vn fort grand nombre de diuerfes vocations.

3. Les fautes que nous commettons ordinairement contre Dieu sont paternellement corrigees par le moyen des persecutions.

de la saincte Cité de Dieu vne Sodome; de la bergerie de Iesus Christ on feroit vne porcherie & college de diables. Vn bon pere, baillant son fils à vn precepteur pour estre instruit, le suppliera de le vouloir corriger. Et s'il entend qu'il y foit negligent, il lui reprochera qu'il perd & gaste son fils. Voudrions-nous, estant à l'eschole de Iesus Christ, qu'il fist enuers nous (qui sommes si volontaires) ce que nous ne voudrions pas souffrir estre fait à l'endroit de nos enfans? & que par faute d'estre bien conduits & corrigez en l'aage de nostre adolescence, nousussions à la fin perdus & condamnez avec le monde? Il est bon (comme dit l'Escriture) que dès le commencement nous foyons acoustumez à porter le ioug. Car nostre nature est si difficile à domter & à ployer, que si on ne commençoit de bonne heure à la renger, & apres on ne continuast à la tenir tousiours en bride, il feroit fort difficile d'en venir à bout. Mais les afflictions que Dieu nous promet & nous enuoye continuellement, selon qu'il void estre requis pour nostre reformation, nous resserrent & nous donnent vne crainte de l'offenser. Si nous l'auons offensé, elles nous auertissent & reduisent en memoire nos offenses. La memoire que nous en auons esueille la conscience reuenue à foy de son sommeil, nous propose l'ire & iugement de Dieu. Ce iugement nous effraye & estonne, & en cest effroy nous sentons en nous mesmes vne merueilleuse destresse. Nous pleurons, nous gemissons, nous nous tourmentons, nous nous plaignons, comme fait vn poure malade qui sent vne grande douleur en son liét. Nous nous accusons & condamnons d'auoir esté si ingrats, & d'auoir tenu si peu de conte des commandemens & ordonnances de nostre Dieu. Nous nous tournons çà & là pour trouuer quelque repos, & regardons de quel costé secours nous doit venir. Et en ceste angoisse le S. Esprit, voyant nostre conscience ainsi humiliee & abatue, nous met deuant les yeux la misericorde de Dieu pour la releuer, & le sang de Iesus Christ pour nettoyer & guerir la playe qui y est. Cela fait, il nous donne vn regime, & nous baille des auertissemens pour nous retirer de vice & nous attirer à l'amour de verité. En quoi on peut voir comment, par les persecutions, nos fautes sont

peu à peu corrigees, & faut bien que pour sa gloire nous considerions la bonté admirable dont il vse en ceste correction. Car pour nous corriger & couvrir nostre vergongne, à fin aussi que nous ne fussions point abismez par l'apprehension & horreur de son iugement, en lieu de nous punir iustement pour nos pechez, il nous fait souffrir pour sa iustice & son sainct Nom, & met ce titre honorable comme vn voile au deuant de nos pechez & de nostre honte pour les cacher, & fait tout en vn coup quatre choses pour nous: Premièrement, il change la punition qui nous estoit deuë pour nos forfaits, en vne certaine recompense que nous deuous esperer des trauaux & peines que nous souffrons pour iustice. En apres, il tourne le deshonneur que nous deuions recevoir par la vengeance & iustice qui se deuoit publiquement faire de nous, à cause de nos iniquitez, en vn honneur immortel, que nous receuons de Dieu & de ses Anges, d'auoir courageusement soustenu les tourmens qui nous sont ordonnez pour la confession de sa parole & de son Nom. Tiercement, il pouruoit au repos de nostre conscience, laquelle en lieu de tristesse & regrets qu'elle auroit si elle pensoit souffrir pour ses offenses, se resioit & glorifie, sentant en foi-mesme que pour la verité & la gloire de Dieu elle endure. Et toutesfois (qui est le quatrieme point) parmi toutes ces douceurs & consolations tressouueraines & tressingulieres, il ne laisse pas tousiours de mesler quelque scrupule de reubarbe pour nous purger, nous ramentuant nos fautes par la persecution, en la maniere que dit est. Mais il fait cela si dextrement & avec tant de grace, & tempere ses drogues avec si grand artifice & d'vne telle proportion, qu'en nous abatant, il nous releue; en nous contristant, il nous console; en nous frappant, il nous guerit: de façon qu'en la temperature & mixtion de ces diuerses qualitez gist le salut de nos ames, ainsi que la santé de nostre corps es humeurs contraires & differens, qui, par iuste proportion & mesure, sont meslez les vns avec les autres.

Le quatrieme profit qui vient des afflictions est que par icelles nostre orgueil est rabatu. Les Hebreux en leur langue vsent d'vn mesme terme pour signifier affliger & humilier,

4. Par icelles nostre orgueil est abbatu.

voulans enseigner par cela que l'un enfuit tousiours l'autre. Et de fait, nous auons infinis exemples qui nous monstrent que, comme les prosperitez humaines enferissent & esleuent ordinairement les cœurs, qu'à l'opposite aussi les aduersitez les rauallent & humilient. Nabuchodonosor, qui, durant que la fortune lui rioit & fauorisoit en toutes choses, estoit si orgueilleux, que non seulement il estoit insupportable à ses suiets, mais osoit bien se prendre à Dieu & s'eleuer contre lui iusques à le blasphemer, estant tombé en affliction, deuint autant doux & modeste qu'homme qui fust en son Royaume. Manasses, regnant en paix & liberté sur le peuple de Iuda, estoit si cruel & si insolent, qu'il n'y auoit outrage ni meschanceté à laquelle il ne s'abandonna. Mais se voyant pris par ses ennemis, en vn moment fut changé, & deuint autant humble comme il auoit esté orgueilleux au parauant, comme monstre l'oraison qu'il fit à Dieu en son affliction, en laquelle il se prosternoit souuent deuant Dieu avec grande humilité pour s'accuser & lui confesser ses fautes. Sainct Paul qui estoit comme vn lyon fort & terrible, courant deçà & delà, & entrant par force es maisons, pour apprehender tous ceux qui vouloyent croire en Iesus Christ & suiure son Euangile, ayant esté touché de la main de Dieu sur le chemin de Damas, où il alloit pour commettre cruauté contre ses seruiteurs, deuint subitement aussi doux qu'un aigneau, s'offrant à faire tout ce qu'il plairoit à Iesus Christ lui commander. Eusebe recite au prologue du huitieme liure de l'histoire Ecclesiastique, que Dieu voyant l'orgueil qui commençoit à croistre en son Eglise, & principalement entre les Pasteurs qui par ambition debatoient les vns contre les autres des preeminences & dignitez, fut esmeu par cela à enuoyer ceste grande persecution qui fut dressée sous l'Empereur Diocletian & Maximian, afin que par ce moyen il les corrigéast & les fist plustost penser à prier Dieu & faire leur deuoir, chacun en sa vocation, que contester ainsi les vns contre les autres. En quoi l'on peut voir que les afflictions ont ceste vertu d'humilier & reduire les hommes qui se seroyent oubliez & esgarez en leur prosperité. Et mesmes quelquefois elles ont ceste force d'amolir & adoucir

ceux qui sont autrement de tout obtenez & endurcis, comme Pharaon qui, quelque gros col & indomtable qu'il eust, si estoit-il contraint à le ployer sous le iugement de Dieu. Quand sa main s'estoit retirée de dessus lui, il deuenoit fier & orgueilleux comme deuant; mais quand derechef il l'estendoit, à l'instant mesme il deuenoit aussi gracieux & souple qu'un gant.

Comme donc ainfi soit que nous soyons tous naturellement enclins à cest orgueil, & qu'il n'y ait vice plus desplaisant à Dieu & qui nous rende plus abominables deuant lui que cestuila, ie di que nous ne deuous point auoir en si grand'horreur les persecutions, attendu qu'elles nous en retiennent & corrigent mieux & plustost que toutes les remonstrances & instructions qu'on nous pourroit iamais bailler par paroles.

Le cinquieme profit qu'apportent les afflictions est qu'elles tiennent nostre chair en crainte & en bride, de forte qu'elle ne rage ni ne folastre pas comme elle feroit si elle n'estoit ainsi retenue & reprimée. Elles seruent en l'Eglise de ce que sont les verges pendues en l'eschole. Car comme les enfans sont retenus en regardant le fouët, & par icelui mesme corrigez & auertis quand ils defaillent, aussi sont les fideles en l'Eglise instruits & exercez à faire leur deuoir, tant par la crainte des afflictions à venir que par le sentiment d'icelles quand elles sont auenues. Nous voyons que les belles & douces saisons (comme sont l'aësté & le printemps) apportent diuerses maladies, produisent & engendrent beaucoup de mauuaises herbes parmi les bonnes, & remplissent les maisons de mouches, puces & autre vermine, les rues & l'air de puantes odeurs & infections, & les champs de toutes sortes de serpens. Toutes lesquelles choses sont en partie du tout esteintes par l'hyuer & les froidures, quand elles sont vn peu plus aspres & rigoureuses. Ie di qu'au semblable la joye, le repos, la paix & les prosperitez sont cause de remplir & charger le corps de l'Eglise de beaucoup de mauuaises humeurs & le disposer par consequent à plusieurs & diuerses maladies, desquelles au rebours il est preferué & gueri par travail, mesaise, guerre & aduersitez. Comment pensez-vous que nostre chair seroit dissolue & desbauchée, si elle estoit en sa liberté, & n'estoit nourrie

Exod. 7. 8. 9.
10. &c.

5. Elles tiennent nostre chair en bride

& entretenue de nostre Dieu sous vne telle discipline, & s'il ne nous donnoit de tels pedagogues pour nous reserrer, que sont les tyrans & leurs satellites? Veu que, nonobstant la feruitude & subiection en quoi elle est detenue, & les grandes charges que Dieu lui baille, quelquefois elle ne laisse pas de rimer. Attendu donc sa legereté & promptitude à suivre & chercher ses plaisirs, attendu sa hardiesse & le peu de crainte qu'elle a de fascher & offenser Dieu, il ne se faut point esmerveiller, si, comme vn bon pere de famille, pour ne recevoir point de honte & deshonneur en elle, comme autrement il feroit, si, pour ne la laisser du tout perdre, & si, pour obuier finalement aux scandales qu'elle feroit en sa maison, il l'obserue, & a continuellement l'œil sur elle, & s'il lui tient quelquefois telle rigueur qu'on feroit à vne femme ou fille desbauchee, & qui ne se voudroit pas facilement renfermer à la raison. Le moyen pour donter vn cheual furieux est le mors, les sangles, la verge & l'esperon: aussi est-ce celui duquel il faut necessairement user, pour aucunement apriuoiser ceste opiniastre beste. Nous blasmerions vn homme, qui tiendrait vn lyon, ou vn chien qui feroit mauvais & dangereux, s'il ne les faisoit attacher. Ne nous plaignons point donc de nostre Dieu, si, connoissant combien nostre chair est furieuse & enragee, il la lie & l'enchaîne quelquefois pour lui oster le moyen de nous mordre ou offenser.

Le sixieme profit qu'on peut recueillir des afflictions est que nostre paresse & lascheté sont par icelles refueillees. Il n'y a rien (comme dit le Comique) qui soit si naturel, ni à quoi tous les hommes soient d'eux mesmes plus enclins, qu'à laisser & fuir le labeur, pour chercher leur aise & leur repos. Et quand nous prosperons, & que toutes choses auient selon que nous desirons, il est fort difficile qu'en ceste abondance nous ne laschions la bride à nos concupiscences, & que, suiuant nostre inclination, nous ne deuonions nonchalans, & ne delaissons entierement l'estude & l'exercice des choses honnestes & vertueuses pour chercher nos voluptez. Nostre nature donc est la mere qui conçoit l'oïsiueté, & la prosperité temporelle est le pere qui l'engendre. Ce que connoissant nostre bon Dieu, pour nous garder de dormir, il nous taille de la besongne,

& fait que nous auons tousiours continuellement aupres de nous des sollicitudes picquantes, qui nous tirent les vnes deçà, & les autres delà, pour nous refueiller, ainsi que les amis & seruiteurs font à vn malade à qui le dormir est dangereux, & defendu des medecins. Voila pourquoi tous les bons peres anciens (comme les Patriarches, Prophetes, Rois, Apostres & autres) ont esté assiduelement exercez de Dieu par diuerses afflictions qui estoient tellement coufues & coniointes, qu'elles s'entretouchoyent, comme l'on peut clairement voir es exemples de Iacob, Abraham, Dauid, Moÿse, Ioseph, les Apostres, Athanase, & autres qui n'estoyent pas si tost sortis d'une affliction, qu'ils ne rentrassent en l'autre: d'autant que Dieu par ce moyen leur vouloit oster toute occasion & loisir de s'endormir. Et pensons-nous que sans cela leur vie eust esté si bien reiglee, qu'ils eussent esté si patiens aux labeurs, si vigilans à leur devoir, si sobres à leur repas, si ardens à prier Dieu, si assidus à l'estude & meditation de sa parole, & pour abréger, qu'ils eussent esté meilleurs que nos Prestres, nos Moines & nos Chanoines?

L'on dit communement qu'il n'y a rien qui nous face veiller plus tard, ne qui nous refueille plus matin qu'un proces, principalement quand il est de consequence, & que nous auons affaire à des parties qui sont subtiles & vigilantes. Et voila la raison pour laquelle Dieu nous en met tousiours deux ou trois en main, & qu'il nous suscite sans cesse de nouveaux ennemis qui ne se lassent & ennuyent iamais de solliciter contre nous, pour nous oster ores nos biens, ores nostre vie, ores nostre liberté, & ores (qui est bien le pire) la foi des choses qui sont bien requises & necessaires à salut: afin que voyans le grand danger où nous sommes, cela nous face courir & troter aux requestes, & que nous presentans à toute heure deuant nostre iuge, nous lui facions nos complaints, & le supplions, qu'ayant esgard à la violence & oppression de nos ennemis non tant de nostre salut que de sa gloire, il vueille prendre en main le droit de nostre cause, & estre protecteur de nostre innocence. Nous voyons par cela que ce que dit Osee est bien vrai, que pour chercher Dieu & lui presenter nos supplications, la tribulation nous fait leuer auant le point du iour, & quelquefois des la

Par icelles
 nostre paresse
 lascheté sont
 refueillees.

minuïct, comme Daud qui, pour lui composer & chanter des Pſalmes qu'il a fait pour le prier, n'a eu autre argument que le commencement & fuite de ſes afflictions, & pour eſcrire ceux qu'il a compoſez à ſa louange, n'en a point pareillement eu d'autre, que l'iſſue & deliurance d'icelles. Elles nous ſeruent donques d'un bon aiguillon pour nous picquer quand nous ſommes preſſez, & nous ſtimuler à faire noſtre deuoir.

7. Elles aident grandement à la mortification du vieil homme.

Les afflictions auſſi nous profitent à mortifier noſtre vieil homme, de la vie duquel depend noſtre mort & condamnation : car ſi nous voulons viure & eſtre ſains, il faut qu'il meure, & qu'il ſoit conduit & diſpoſé à la mort par diuerſes maladies. La raiſon de cela eſt que, comme l'on ne met point de vin nouveau en des vaiſſeaux s'ils ne ſont neufs, auſſi la vie de Ieſus Chriſt, ſon Saint Eſprit, ſes dons, ſes graces ne peuuent auoir lieu en nous, que premierement nous ne ſoyons renouuëllez, & que ceſte lie (c'eſt à dire ceſte concupiſcence) & ces puantes ordures qui reſtent encores du vieil homme en nous, ne ſoyent hors du vaiſſeau, ce qui ne ſe fait pas tout en un iour. Car comme nous voyons que d'un tuy, quand il eſt percé, on tire le vin qui y eſt, chopine à chopine ; auſſi ne ſauroit-on vider le vaiſſeau de nos vicieuſes & deſordonnées affections, que peu à peu, avec une grande peine & un long temps. C'eſt une plante, qui eſt ſi viuë, que ce vieil homme, & a tant de racines entortillées, qui entrent & penetrent ſi auant en noſtre nature, qu'il eſt fort difficile de l'arracher, que le ſoc & la charrue des meſchans perſecuteurs n'ayent paſſé ſouuent par deſſus noſtre dos, comme dit le Prophete en un Pſeume. C'eſt une Hyde à laquelle on ne ſauroit couper une teſte, que tout incontinent on n'en voye renaître ſept autres en un autre endroit. Au moyen de quoi noſtre Dieu l'aſſomme à grands coups de maſſe, nous martellant par tant d'afflictions qu'il nous enuoye les unes ſur les autres, que ce lui eſt force à la fin de rendre la vie & les abois. Un homme qui a un cancer, ou un feu en quelque partie de ſon corps, preſente icelle partie aux chirurgiens pour eſtre incifée, ou pour la cauteriſer ainſi que bon leur ſemble ; il endure patiemment le mal qu'on lui fait. S'il auient auſſi que Dieu nous enuoye des perſecutions,

Pſ. 12. 9.

& qu'il ſe vueille ſeruir de la rage & fureur des tyrans pour retrancher ce qui eſt pourri & eſthiomené (1) en nous, nous lui en deuons ſauoir bon gré, & l'en remercier. Si nous auions un ennemi qui nous fiſt une forte & cruelle guerre, nous cercherions aide & alliance par tout où nous eſpererions les trouuer, & nous ſentirions fort tenus & obligés à ceux qui ſe viendroyent ioindre à nous pour nous fortifier, & nous aider à le deſaire. Si donques ayans à vaincre & deſaire un tel ennemi qu'eſt ce vieil ſoldat & routier de guerre, duquel nous parlons, en implorant l'aide de Dieu, ſi, pour exaucer nos requeſtes, il nous enuoye des afflictions, afin qu'elles nous aident à l'exterminer, ne les deuons-nous pas recevoir avec auſſi grande alaigréſſe que ſeroit un Prince, qui ſe ſentiroit foible, une troupe de vieux ſoldats bien aguerris, que ſes confederez & amis luy enuoyeroient pour donner la chaſſe & rompre la teſte à ſes ennemis ? Concluons donc qu'elles nous ſont profitables, puis qu'elles tendent à la ruine & deſtruction, non de nous, ains de nos concupiſcences & affections deſordonnées, qui ne cherchent & pourchaffent autre choſe qu'à nous ruiner.

Les afflictions ſont auſſi profitables pour nous faire conoiſtre & confeſſer nos fautes, leſquelles demeureroient autrement enſeuëlées, ſi Dieu n'vſoit de ce moyen pour les ramenteuoir : car quant aux maladies du corps, elles ne ſauroient eſtre ſi petites que nous ne les ſentions & plaignions. Mais au contraire celles de l'ame ne ſauroient eſtre ſi groſſes ne ſi dangereuſes, que nous facions grand ſemblant d'en ſentir quelque douleur. Et cependant que nous ne les conoiſſons point, ou bien que nous les diſſimulons, il nous en prend ainſi qu'à ceux qui ont la verolle, ou quelque autre pareille maladie, laquelle s'enracine & gagne pays ſelon que nous ſommes longtems à la deſcourir, & chercher les remedes pour la guerir, tellement que par nos delais & noſtre temporifer elles ont quelquefois le loiiſir de ſe fortifier, en forte qu'à la fin elles demeurent incurables. Regardons un peu combien de temps il ſe paſſa depuis que les Patriarches eurent vendu leur frere, iuſques au iour qu'ils commencerent à auoir memoire & conoiſſance de leur faute. Ce

8. C'eſt le vra
moyen pour
nous faire
conoiſtre &
confeſſer nos
fautes.

(1) Rongé par l'éryſipèle.

qu'ils n'eussent encores eu fans l'affliction & angoisse où ils se trouuerent en Egypte. Car ie ne say par quelle corruption & peruersité de nostre nature cela se fait, qu'ayans les yeux si aigus en la vie de nos prochains, que les plus petites fautes qu'ils puissent commettre, nous les aperceuous d'vne lieuë loïn; nous, au contraire, auons la veuë si courte quand il est question d'esplucher & contempler les nostres, que mesmes nous ne pouuons voir les grosses poutres qui les nous creuent. Et comme, fans les afflictions, nous ne conoissions & sentons presque iamais nos vices & imperfections, aussi fans celles ne les voulons-nous point confesser. Il faut que Dieu nous face ainsi que coustumierement on fait aux malfaïcteurs, quand on les trouue rebelles & oblinez: c'est qu'il nous face mettre à la gehenne, & tirer les bras & les iambes, pour nous contraindre à confesser la verité des cas que nous auons perpetrez. Car fans cela nous ne les auouërions iamais, ou si nous le faisons, ce seroit froidement, & fans grand regret & desplaisir de les auoir commis, & en fomme plus de bouche que de cœur. Mais les afflictions, en nous propofant l'ire de Dieu & nostre ingratitude, arrestent nostre esprit à y penser profondement. Ces pensées engendrent en nostre cœur vne merueilleuse angoisse, cris & clameurs que iettoit Dauid es Pseaumes 37. 51. 130. & ailleurs. L'affliction donc est l'occasion de la conoissance du peché, la conoissance engendre vn desplaisir, le desplaisir le fait bien confesser, & la vraye confession, avec imploration & fiance de la misericorde de Dieu, en impetret le pardon.

Il y a encores vn profit qui vient de l'affliction, c'est que, comme elle sert à la confession du peché, ainsi que nous auons deduit en l'article precedent, aussi sert-elle à la confession & demonstration de la foi. Car iamais la foi ne s'esleue bien à Dieu, iamais elle ne soufpire, ne crie de plus grande affection que quand nous sommes pressez d'affaires & d'ennuis. Alors (ce dit Dauid) qu'affliction nous presse, &c. Selon le desir que nous auons d'obtenir quelque chose, nos requestes sont moins ou plus affectionnees, & est nostre desir mesuré selon nostre necessité. Car si elle est grande ou petite, aussi est le desir pareil que nous auons d'en estre deliurez. Nous experimenterons

cela en ceux qui sont malades, prisonniers ou pources, ou qui sont en autre affliction grande. Car leurs prieres sont fans comparaisson plus vehementes que celles d'autres, qui ne souffrent pas tels ennuis. Regardons avec quelle grande assurance Dauid inuoque Dieu en ses tribulations, & comme par maniere de dire, il lui commande d'accomplir les promesses qu'il lui a faites. Regardons en quelle humilité & fiance de la bonté de Dieu, Manasses se prosterne deuant lui, lors qu'il se voit captif entre ses ennemis. De quel zele semblablement prient les Apostres que Dieu les vueille fortifier, quand les prestres & gouverneurs de Ierusalem, avec grande cholere & menace, leur defendoyent de faire plus aucune mention de Iesus Christ? Qui considerera aussi l'angoisse en quoi Iesus Christ prochain de la mort fit complainte à Dieu son Pere, ou son obeissance & submission qu'il lui faisoit pour accomplir entierement sa volonté; il confessa que la foi s'eschauffe & s'accroist en l'affliction, non autrement que fait vn feu par les vents quand ils soufflent. N'est-ce pas aussi vne chose presque prodigieuse de la confession que fit Ionas, & de la foi & esperance qu'il eut au ventre de la Baleine, & de l'ardeur qu'il demonstroit, tant à prier qu'à remercier Dieu? Brief, quiconque voudra diligemment examiner les prieres & confessions qu'ont fait les Saints, eux estans en aduersité, & les comparer avec celles qu'ils faisoient en prosperité, il notera facilement la distance & difference qui est entre les ardeurs & flammes de foi qu'ils demonstroyent en l'vne & en l'autre. Et n'est pas seulement enuers Dieu que la foi s'augmente, quand nous sommes affligés pour le prier, & nous humilier deuant lui, mais entre les hommes pareillement. Cela se void facilement par les exemples d'Helie & d'Elisee, & de la femme & des sept enfans dont il est mention en l'histoire des Machabees, des trois ieunes hommes qui furent iettez en la fournaise en Babylone, de S. Estienne quand il fut lapidé, & generally de tous les Martyrs, la foi desquels se redoubloit, & conceuoit nouuelles forces en la persecution; comme appert par la constance qu'ils demonstroyent deuant les Princes, par les sages & hardies responces qu'ils leur faisoient, & par la chere & couleur gaye & vermeille

Pf. 5. 1.

2. Chron. 33.
13.

Act. 4. 24. 29.

Luc 22. 42. 44.

Ionas 2. 2. 3. 8.

1. Rois 17. 18.
19. & 2. Rois
6. &c.
2 Machab. 7.
Dan. 3. 17.
Act. 7. 55. 59.

9. Et pour faire preuve de nostre foi.

Pf. 120. 2.

de leurs visages, & principalement par le peu de compte qu'ils faisoient, tant des tourmens que des cruelles morts qui leur estoient preparees. C'est ainsi de la chaleur spirituelle de la foi, comme de la chaleur materielle : car celle-ci, se voyant assiegee & assaillie par son contraire en hyuer, s'augmente & recueille toutes ses forces pour lui resister. selon qu'on peut voir & experimenter es eaux & puits, & es corps humains. Ceste-là pareillement quand les tentations lui viennent, devient plus forte & courageuse, & ramasse en vn tous ses esprits, & ce qu'elle peut auoir de vigueur comme fait le petit poisson Echinus pour mieux soutenir le choc & s'opposer à la tempeste plus forte. Elle fait comme la palme qui se voute contre le fais pour auoir plus de puissance à le supporter. Voila pourquoi elle est comparee à vn grain de semence, qui ne montre iamais bien sa force que quand il a esté brisé dedans le mortier; & à la grape, qui ne montre non plus la siene, iusques à ce qu'elle ait esté pressée & foulée au pressoir; & à l'encens & aux especes, qui ne rendent pas bien leur odeur, l'vn qu'il ne soit mis & brûlé au feu, les autres qu'ils ne soient menuezes & esmiez entre les doigts; & au drap & au saffran qui amendent à fouler; & à la pierre nommée phengites (1), qui s'eschauffe & conçoit vn feu en la frottant; & aux estoiles qui n'apparaissent iamais bien luisantes que la nuit. Combien donc que l'Eglise semble haler & noircir en l'affliction, si ne laisse-elle pas à raieunir en vne naïfue beauté, sous ceste couleur brunette, & semble mesme qu'elle serue à lui donner plus de lustre & embellir son teint, ainsi qu'il est escrit au Cantique des Cantiques.

10. Finalement, pour nous faire cognoître la foiblesse de nos forces.

Combien qu'on puisse encores raconter plusieurs autres profits particuliers qui se cueillent de l'affliction par les fideles, toutesfois ie n'en alleguerai plus qu'vn, c'est qu'elle nous fait conoître la debilité & foiblesse de nos forces, laquelle à peine cognoissons-nous iamais que la tentation ne nous l'ait enseignée. L'Escriture sainte nous enseigne en plusieurs lieux que nous ne sommes que petits vers de terre & rien en somme que chair & toute vanité, toutesfois nous ne croyons & pensons iamais cela, iusques à ce

qu'en la tentation les effects & l'experience le nous montrent. Dauid en son abondance, comme il confesse en quelqu'un de ses Pseaumes, se vante qu'il est impossible que ses pieds eussent iamais feu glisser, & n'eust iamais pensé autrement si les tentations ne lui eussent fait aparoir de sa fragilité. Et qui eust iamais douté que Iob, qui, par le tesmoignage mesme de Dieu, auoit esté cognu & aproué pour vn des plus parfaits hommes de la terre, se fust trouué si infirme, si la tentation ou affliction ne l'eussent descouvert? Qui eust pareillement iugé que Saint Pierre, qui au parauant auoit si constamment confessé Iesus Christ, & qui auoit promis si arrogamment qu'il ne se scandalizeroit iamais en lui, encore que cela arriuaist à tous ses autres compagnons, & qu'il estoit prest de le suivre & accompagner, non en la prison seulement, mais aussi en la mort, qui eust, di-ie, estimé qu'un soldat, si vaillant & si braue de mines & de parole, eust deus s'estonner à la voix d'une chambriere, & renier vilainement son maistre comme il fit par diuerses fois, s'il n'eust esté criblé & esproué en la tentation? On ne fait point au vrai, ce disent les laboureurs, combien il y a de bled, iusques à ce qu'il soit en l'aire, & que le sleau & le vent y aient passé pour en tirer la paille, & les festus, & l'ordure. « Nous sommes tous, ce dit Tertullian, lyons durant la paix; mais à la guerre nous deuenons cerfs en vn moment (1). » Tandis que toutes choses nous rient, & que nous sommes en repos en nos maisons, nous sommes assez vaillans pour combattre les diables, & emporter de force toutes les portes & fortresses des enfers; mais quand nous oyons seulement la voix d'une trompette sonnante vn faux alarme, & que le Prince des tenebres nous enuoye vn seul fergent de l'une de ses bandes, mettans bas toutes nos armes, nous crierons pour Dieu qu'on nous sauue la vie. Si est-il bien requis que nous conoissions la foiblesse de nos forces, afin que n'en facions estat quelconque, & que nous humilians deuant Dieu, nous ayons recours à lui & à son aide, & qu'en ceste esperance, qui est la force de son Eglise, nous puissions resister vaillamment & heureusement à tous nos ennemis. Estant donc les persecutions l'occasion

Pf. 30. 7.

Iob 3. 1.

Matth. 26. 33.
35. 70.

(1) La topaze.

(1) *De coronâ militis*, c. 1.

de nous la faire conoistre, elles ne peuvent estre que profitables.



CHAP. IIII.

Que les persecutions sont occasion de nous apporter du plaisir.

QVAND il n'y auroit autre raison pour prouuer que les persecutions moyennent vn plaisir à l'homme fidele, que les deux que nous auons alleguees & deduites ci deuant, elles seroyent suffisantes. Car il est impossible que nous puissions conceuoir & fermement apprehender en nostre esprit, que quelque chose nous soit vile & honorable, que par mesme moyen elle ne nous soit aussi plaisante, veu que le plaisir, selon que definissent les Philosophes, n'est autre chose qu'un mouuement de cœur iouissant d'un bien qu'il desire, & auquel il se delecte. Or n'y a-il celui qui ne desire les choses honnestes & profitables. Parquoi il faut conclurre, que si les persecutions sont telles, qu'il n'y a homme qui considerant cela ne s'en resiouisse quand elles lui auient. Il est vrai que d'elles mesmes elles ne sont ni belles ni plaisantes, d'autant qu'elles sont ministres de l'ire de Dieu, messageres de la mort, & que la source & premiere racine dont elles sont produites sont nos pechez. Mais comme nous voyons es boutiques d'apotiquaires, que de venins & poisons on en compose de bonnes & salutaires medecines, ainsi nostre Dieu par sa sagesse fait si bien acommoder les afflictions, que d'une chose qui de soi est pernicieuse & fort amere, il fait vn tresdoux & tresprofitable breuuage. Et tout ainsi que les abeilles tirent du thym (qui est vne des aspres herbes qu'on puisse trouuer) le miel qui est tant doux, lui, en apareil, alambique & tempere si bien la persecution & nos ennuis, qu'à la fin il fait (comme Samson) sortir du fort & de l'amertume la douceur. La faim est de foi dure & difficile à porter : toutesfois elle est occasion du grand plaisir qui se sent & reçoit quand on mange avec appetit. Vn homme sauroit-il bien iuger quel plaisir il y a à se chauser, s'il n'a eu froid ? Ou la volupté que c'est de se rafraischir à boire frais en l'esté, s'il n'a

eu chaud, & ne s'est alteré ? Ou combien le repos est desirable & plaisant, s'il n'est las & trauaillé ? Comme donc nous voyons ces accidens (combien que griefs & fascheux, & que ce soyent incommoditez auenes en nostre nature pour le peché) nous disposer toutesfois à receuoir tous les plaisirs desusdits : aussi les persecutions iaçoit que d'elles mesmes ennuieuses, & en partie procedantes de l'ire de Dieu & en partie du diable & de ses feruiteurs : ce neantmoins elles nous preparent aux grandes ioyes & consolations que Dieu promet à ses esleus. Et est impossible que nous puissions iamais bien gouster & sentir en nostre cœur ce que l'Escriture nous dit de Dieu, que c'est vn Dieu & pere de consolation, et de Iesus Christ son Fils, que son office est de reconforter tous ceux qui ont les cœurs contris & desolez, et de son Esprit, qu'il est le Consolateur de son Eglise, et de sa parole, que c'est vne parole de soulas es tribulations & aduersitez, qui nous auient principalement à cause d'icelle. Car comme pour trouuer quelque goust es viandes, il faut qu'il y ait du sel pour les assaisonner, aussi faut-il que pour bien sauouer la bonté de la parole de Dieu, nous soyons affligez. C'est ainsi que des petits enfans, qui ne sont iamais bien gras, & ne prennent pas grand plaisir, si au matin, pour purger leur cholere, ils n'ont esté vn peu fouëttez ; nous aussi ne sommes iamais bien deliberez que quand nous sommes persecutez pour le Nom de Dieu. Voyez les Apostres, comme ils retournerent du Pretoire tous ioyeux, où ils auoyent eu du fouët pour soutenir le Nom de Iesus Christ. Voyez saint Estienne, la face duquel estoit aussi vermeille que rose, de ioye qu'il sentoit en son cœur lors qu'on le lapidoit. Voyez les trois ieunes hommes au milieu de la fournaise ; l'on iugeroit à regarder leur face & contenance qu'ils se promenoient en quelque belle galerie ou en vn iardin pour s'esbaudir & recreer. Voyez ce pere Ignace, lors que dix leopars (ainsi qu'il est escrit) (1), c'est à dire dix grands pendars d'auenturiers & rufiens le menoient d'Antioche à Rome pour estre exposé aux bestes & souffrir le martyre : « Pleust à Dieu (ce disoit-il par les chemins) que ie fusse desia au mi-

2. Cor. 1. 3.
Matt. 11. 28.
Iean 14. 16.
Isaie 50. 4.
Actes 5. 41.

Actes 6. 15.
& 7. 59.

Dan. 3. 25.

Cette histoire
est descrite
ci dessus.

(1) Voy. ci-dessus, p. 7.

lieu des bestes qui me sont preparees & qu'elles eussent grand faim pour estre plus prestes & promptes à me deuorer. Car ie ferois desplaisant & craindrois fort que ce qui est auenu quelquefois à aucuns martyrs ne m'auinst, assauoir que par humanité, crainte ou reuerence, ou autre moyen, elles n'osassent aprocher ou entamer mon corps; car quant à moi, pour le grand desir que i'ay qu'elles me deschirent & deuorent bien tost pour le Nom de mon Dieu, ie leur ferois plustost force, qu'elles me laissassent eschaper. Qu'on me pardonne, si ie dis cela, car ie conois ce qui m'est profitable, ie commence ores à estre disciple, ie n'ay desir à chose qui soit en ce monde, ie n'ay rien plus cher que Iesus Christ. Si ce n'est assez des bestes, que le feu, la croix & tous les tourmens & gehennes des diables me foyent encores preparez, que mes os foyent brifez, que ie fois desmembré, que tout mon corps soit rompu, afin que ie puisse bien tost paruenir en la compagnie de mon Dieu, & iouyr de la presence de mon Sauueur. » On peut coniecturer, des fouhais que ce saint Euefque faisoit, le plaisir qu'il sentoit en lui-mesme, voyant aprocher le temps & l'heure de son martyre. Et certainement il n'y a point de contentement en ce monde, que de se sentir bien aimé de Dieu. Et comme nous voyons que les Princeesses qui aiment bien leurs maris n'ont rien plus cher, ne plus authentique, que d'estre en leur bonne grace, & receuoir d'eux vne careffe & vn bon visage, principalement quand elles doutent qu'ils ne s'alienent, & que leur affection ne diminue ou refroidisse enuers elles, aussi le fidèle qui aime bien Dieu n'a rien que plus il desire, ne qui tant lui plaïse que sentir que son amour soit reciproque, sur tout au temps de ces tribulations, lesquelles ordinairement nous causent vne crainte ou pour le moins vn soupçon que nous soyons en fa malegrace.

Concluons donc, puis que, pour les raisons alleguees, les persecutions sont honorables, vtiles & delectables à l'homme fidele, & qui par la grace de Dieu est regeneré, que conoissans & considerans cela, il n'y a nulle occasion de se contrister, quand elles lui auient: au contraire il s'en doit resiouir & glorifier, comme faisoient les Apostres & Martyrs. Et pouons

accommoder à ce propos ce que dit quelquefois Themistocles à ses enfans, voyant les grands biens, honneurs & Estats que le Roi de Perse lui auoit donnez, & que leur exil auoit esté occasion qu'ils se trouuerent plus heureux en vne terre estrange, qu'ils n'eussent iamais sceu estre en leur pays: « Nous estions perdus (ce dit-il) si nous n'eussions esté perdus. » Aussi pouons-nous dire que si nostre ame, c'est à dire nostre vie, n'estoit perdue en ce monde-ci par les persecutions, qu'au royaume de Dieu à grand'peine pourroit-elle estre sauuee. Courons donc, mes freres, au combat qui nous est proposé, ne fuyons point comme Simon le Cyrenien à porter la croix & impropere (1) de Iesus Christ. Puis que la mort nous est ineuitable, desirons-la plustost glorieuse pour la gloire de Dieu & sa iustice qu'ignominieuse. Si les Princes aiment mieux mourir en vne breche qu'en leur liét, & perdre la vie en vne bataille qu'en vn œil ou autre membre en vn tournoi, suiuous en cela leur exemple, & prions Dieu de grande affection qu'il nous face la grace à tous de mourir en combatant pour l'honneur & parole de son Fils. Si les hommes mondains font & souffrent tant de choses pour l'esgard qu'ils ont, les vns à l'honneur, les autres au profit & les autres aux plaisirs, encores qu'ils foyent vains & temporels, & que de tous ils ne s'en proposent que l'un seulement, de quel courage & desir deuons-nous donc aspirer à la gloire, au bien, ioye & repos qui sont eternels & certains au ciel, pour couronner tous ceux qui auront ici voulu porter & defendre constamment le parti de Iesus Christ? Or le monde se moque de ceste Philosophie, aussi fait la chair, & ne doute point que tout ce que nous auons dit ne foyent paradoxes à l'un & à l'autre, dont ie ne m'esmerueille point. Car estans tous deux de la terre, ils ne sauroyent parler que de la terre, comme dit Iesus Christ, ni auoir autres pensees & afflictions que basses & terrestres; ainsi que nous voyons en la nature les planettes auoir mouuement du tout contraire à celui de l'vniuers. Car icelles tournent d'Occident en Orient; cestui-ci, à l'opposite, a son tour & son cours de l'Orient à l'Occident; aussi l'Eglise & le monde ont diuers iugemens, quand il est question

Plutarque
es vies.

(1) Opprobre.

de definir & arbitrer les choses qui peuvent apporter honneur, profit & plaisir. Dont il auient presque tousiours que l'un se rit de ce que l'autre admire & adore, & qu'en rien ils ne s'accordent pour approuver ou condamner par vne commune sentence ce qui leur est proposé. Quant à la chair, il faut dire d'elle ce que disoit Caton le Censeur : qu'elle n'a non plus d'oreilles pour ouïr ce qui peut preiudicier à son aise & à son repos, & ce qui appartient à la mortification de ses desirs, qu'à l'autre pour entendre vn sermon qu'on lui feroit de sobriété, & qui tendroit à diminuer & reformer sa despençe. Parquoi si nous voulons estre bien reiglez, tant en nostre foi, qu'en toutes nos autres œuures, il ne nous faut faire aucun compte, ni des iugemens de l'un, ni des cris & complainte de l'autre : car le monde est aueugle, & la chair fourde ou malade, comme dit a esté.



CHAP. V.

Quels doyuent estre les exercices de l'homme fidele preuoyant la tentation prochaine.

Nous auons dit ce que les fideles doyuent penser, disons ensuite ce qu'ils doyuent faire pour se preparer aux persecutions, quand elles se dressent. Le conseil que donnoit Iesus Christ à ses Apostres, vn peu deuant qu'on le vinst apprehender, estoit qu'ils eussent à veiller & à prier pour ne tomber en tentation. C'est celui que tous fideles doyuent prendre & suiure en tel cas. Il leur faut estre vigilans, premierement à ne se nonchaloir pas sous pretexte d'une vaine confiance, ainsi qu'aucuns sont, qui commettans tout à Dieu, sont cependant paresseux à auiser à leur affaire, & vser de la prudence & des moyens qu'il plaist à Dieu leur mettre entre leurs mains. Il est bien vrai que la voye de l'homme, c'est à dire l'euement de ses conseils & labeurs, n'est pas en sa puissance. Mais il ne faut pas abuser de ceste sentence, ni d'autres semblables, qui font mention de la prouidence de Dieu, & nous conseillent non d'estre imprudens & ne-

gligens en nos affaires, ains seulement que toute la prosperité & l'heureuse conduite d'icelles depend de Dieu. Et comme celui abuseroit de la misericorde de Dieu, qui la voudroit prendre & tourner à vne licence de mal faire; aussi serions-nous de sa prouidence, si nous nous en voulions seruir comme d'un manteau pour couvrir & fauoriser nostre paresse & stupidité. C'est mal fait en trauaillant de se fier en son trauail & conseil; mais ce n'est pas mieux fait en se fiant en Dieu, de delaisser les moyens qu'on a de donner ordre à ses affaires & trauailler. Faut donc qu'il y ait telle communication entre la prouidence de Dieu & nostre industrie, qu'il y a entre le conseil de l'Esprit & les œuures du corps. Et comme l'un adresse l'autre en sa besongne, qu'aussi nous nous laissons gouverner en toutes nos actions & deliberations par la sagesse & bonne volonté de nostre Dieu. Il nous commande d'estre cauts & prudens pour nous donner garde des hommes. Eusebe recite des martyrs, qu'ancienement, durant les persecutions, ils estoient vigilans & attentifs à se garder, & se cachoyent parmi les bois & caernes, & que si d'auenture il auenoit, par la volonté de Dieu, qu'ils tombassent entre les mains des tyrans, qu'alors de grand courage ils se presentoyent au martyre & à la mort pour la confession de la verité. Gregoire Nazianzene en dit autant en son oraïson funebre, qu'il composa à la louange de Cæsarius, où, parlant de ceste vertu & particulièrement de sa prudence, entre autres propos il dit ce qui s'en suit de mot à mot : « Il cedoit, & donnoit lieu au mauuais temps, selon la coustume que nous auons en nos Eglises, qui est que l'occasion le requerant, nous nous exposions hardiment aux perils pour la verité, et que la crainte ne nous face point trahir & abandonner la Religion; & au rebours que nous ne prouoquions point aussi temerairement & sans grand besoin les dangers, pour l'esgard que nous deuons auoir tant à sauuer nos vies qu'à espargner ceux qui les nous procurent. » Nous ne saurions donc mieux nous gouverner, en ces piteux temps, qu'en ensuyuant le conseil de Iesus Christ & l'exemple de ses bons & fideles Ministres. Or comme nous deuons estre vigilans & attentifs à descouurir, anticiper & rompre les conseils de nos

2. Faut ioindre à la consideration de la prouidence de Dieu, vne sainte sollicitude & prudence Chrestienne.

1. Il faut veiller.

Matt. 26. 41.

Ier. 10. 23.

ennemis, auffi le deuons-nous estre à choifir les lieux, les temps & les perfonnes conuenables à traiter la parole de Dieu. Car il ne la faut pas donner aux pourceaux ni la femer, non plus que nostre bled, en lieu ni en faifon où elle ne puiffe fructifier. Car outre ce que la peine de ceux qui le font est perdue, ils font caufe que par leur indiscretion Dieu est blasphemé, que la Parole est moquee & mefprifée. que l'Eglife est affligée fans propos, qu'eux font executez fans profit, & que les tyrans multiplians leurs pechez accroiffent leur condamnation : ce qui est contraire à la charité des Chreftiens, qui doit estre parfaite, & s'estendre, comme celle de Dieu, sur les mauuais auffi bien que fur les bons.

3. Faut s'exercer foigneusement en la lecture et meditation de la parole de Dieu.

Nous deuons estre vigilans es fudits deux points, mais fur tout il nous faut l'estre en la lecture & meditation de la parole de Dieu. Car il n'y a rien si propre, ni pour nous confoler, ni pour nous fortifier, ni pour nous armer, soit de zele & response deuant les luges, ou d'esperance & hardieffe deuant Dieu. Bref quiconque en la perfecution est fans la Bible & la parole de Dieu reffemble à celui qui va à la guerre fans bouclier & fans efpée, ou vn autre qui chemine la nuit fans chandelle & fans guide. Il faut d'auantage qu'à la vigilance nous ioignons la priere, & qu'à l'exemple de Dauid, de Iefus Christ & de fes Apoftres, nous nous iettions fans cesse deuant la face de nostre Dieu, pour le requerir qu'il ne s'esloigne point de nous, pour nous soutenir par la vertu de son Esprit, & nous defendre de la fureur & violence de nos ennemis. Nous affeurans que telles prieres ne font pas d'une petite force, ne qui doye estre peu redoutable aux tyrans & à tous aduerfaires de la Religion. Car Moyse ne prend point d'autres armes & artillerie pour combattre Pharaon & Amalec; ni Iofué pour rompre les murs de Iericho; ni Helie pour deffaire les cinquante hommes du Roi d'Israel; ni Elizee pour enclorre & prendre prifonniers les Syriens; ni Ezechias pour deffaire Sennacherib avec toute son armee; ni Iudith pour couper la teste à Holoferne; ni Ester & les Iuifs pour resister aux entreprinſes d'Aman. Auffi font-elles fuffifantes non seulement contre les hommes, mais auffi contre tous les diables. pour batailler & les

vaincre, pourveu qu'elles foyent maniees avec la foi des promesses de Dieu, telle qu'il appartient.

Ce que deffus, tiré de la verité des Escritures ſainctes, & feruant comme d'un entredeux pour ſouſtenir les discours de l'estat de l'Eglife primitive & de celle que Dieu a recueillie en ces derniers temps, profitera (comme nous eſperons) à tous ceux qui aiment nostre Seigneur Iefus Christ, afin de les inciter à ſe remettre iournellement deuant les yeux ces armées de temoins qui ont ſi valeureusement combatu Satan & l'Antechrist, pour maintenir la pureté de l'Euangile en diuers aages du monde, ſpecialement en ce dernier temps. Puis que ceſte doctrine celeſte a couſté tant de ſang, c'eſt bien raifon que ceux à qui elle eſt ſi liberalement communiquée la faſcent bien valoir, par vne franche & ſaincte profeſſion accompagnée de perfeuerance, en ſ'affeurant que tous les efforts de l'homme de peché & de ſes membres ne pourront rien contre icelle. Sur tout, que chaſcun de nous ait ſans ceſſe deuant les yeux ces belles ſentences du Fils de Dieu & de ſes Apoftres : « Bienheureux ſont les perfecutez pour Iuſtice, car le Royaume des cieux eſt à eux. Vous ſerez bien heureux quand on vous aura dit & fait tout outrage, en mentant, à l'occafion de moi. Eſtouiſſez-vous & vous eſgayez : car voſtre ſalaire eſt grand es cieux; ainſi ont-ils perfecuté les Prophetes qui ont eſté deuant vous. Qui-conque aura laiſſé maifon, ou freres, ou ſœurs, ou pere, ou mere, ou femme, ou fils, ou champ pour mon Nom, il en receura cent fois autant, & aura la vie eternelle. Qui perdra ſon ame pour moi, il la trouuera. Petit troupeau, ne crain point; car le bon plaifir du Pere a eſté de te donner le Royaume. En verité, en verité, ie vous di, que vous pleurerez & lamenterez, & le monde ſ'eſiouira; vous ſerez contriſtez, mais voſtre triſteſſe ſera conuertie en ioye. Vous aurez angoiſſe au monde; mais ayez bon courage, j'ai vaincu le monde. Si nous ſouffrons avec Christ, nous ſerons auſſi glorifiez avec lui. Car tout bien conté, i'eſtime que les ſouffrances du temps preſent ne ſont à l'equipollent de la gloire auenir, laquelle ſera reuelee en nous. Ceſte parole eſt certaine, ſi nous mourons avec Christ, nous viurons auſſi avec lui. Si nous ſouffrons, nous re-

Matt. 5. 11.

Matt. 29.

Matt. 16. 25.

Luc 12. 32.

Iean 16. 20. 33.

Rom. 8. 17. 18.

2. Tim. 2. 11.
12.

1aq. 1. 12.
 Apoc. 2. 10.
 & 14. 15.

gnerons auffi avec lui. Bienheureux est l'homme qui endure tentation : car, quand il aura esté esprouvé, il recevra la couronne de vie que Dieu a promise^s à ceux qui l'aiment. Sois fidele iufques à la mort & ie te donnerai la couronne de vie. Bienheureux font ceux qui meurent au Seigneur. Ouy, dit l'esprit, car ils se reposent de leurs labeurs, & leurs œuures les fuyent. »

PROPOSONS-nous donc ces choses pour nous preparer à fuire la volonté de Dieu, afin que s'il nous veut rendre conformes à nostre chef, & avec vn si grand nombre de nos freres faire entrer en son Royaume par le chemin de la croix & par la porte estroite, nous nous esiouiffions de souffrir & mourir pour le tesmoignage de son Nom. Satan & ses supposts persecuent l'Eglise ; mais elle a vne retraite affeuree. Les fideles peuuent estre emprisonnez ; mais ils laissent le monde es prisons de l'ire de Dieu, & iouiffent cependant de la vraye liberté, puis que le S. Esprit les acompagne. Ils peuuent estre enfermez, ils souffriront beaucoup de mesaises, seront en lieux obscurs & puans, priuez de plaisirs exterieurs, attendront & sentiront vne mort cruelle. Mais il n'y a chaines ni manottes à craindre que celles de peché. La benignité du Seigneur engloutit toutes les misereres de la vie presente, console, soulage & fortifie indisciblement les consciences de ses enfans. Il n'y a point de tenebres là où la lumiere de verité esclaire &

refiout l'ame de ceux qui sont appelez enfans de lumiere. La puanteur des prisons & voiries ne fauroit surmonter l'odeur souëfue de la foi & de l'esperance dont les fideles sont remplis en leurs cœurs, ne se foudians point en quel lieu ils foyent au monde, attendu qu'ils sont hors du monde ayans leur conuerfation es cieux. Et s'ils ont perdu quelques plaisirs & commoditez de la vie, ce leur est vn riche trafic de perdre des menus fatras pour se trouuer tost apres enrichis de thresors inestimables. Si les iniques les iugent en premiere instance, eux iugeront les iniques en dernier ressort, & par la voix de leur chef les enuoyeront au supplice eternel. Quant à la mort, c'est ce que les Chrestiens redoutent le moins, & qu'ils reçoient de meilleur courage, quand il plaist à Dieu, attendu que c'est le passage à la vraye vie.

MAIS n'estendons ce propos plus auant & quant à ce qui a esté touché de l'estat de l'Eglise ancienne, & que l'on pourroit amplifier & rendre auffi gros que tous ces douze liures ensemble, il est proposé à ceux qui aiment l'auancement du regne de Iesus Christ, pour leur donner enuie de recourir aux historiens Ecclesiastiques de qui le tout est extrait. Entrons maintenant es merueilles que Dieu a faites au monde, specialement en son Eglise, & depuis deux cens ans en çà, & commençons par Wicleff.





HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

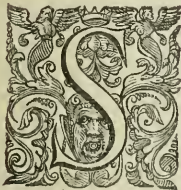
ET

ACTES DES MARTYRS

LIVRE SECOND

Comprenant les choses plus remarquables avenues en l'Eglise du Fils de Dieu, depuis le temps de Jean Wicleff iusques à l'an M.D.XXXIIII.

Bonté de Dieu
envers son
Eglise.



ELON les temps, le Seigneur par sa bonté admirable a redonné à son Eglise non seulement des fideles Docteurs pour annoncer sa Verité, mais aussi des excellens champions pour la feeler de leur propre sang. Et combien que le monde ait esté long temps couuert de tenebres horribles, il a neantmoins d'une merueilleuse façon toujours gardé quelques escintelles, pour allumer la clarté de ceste Verité, au milieu de la nuit obscure & tenebreuse. Depuis le commencement de la predication de l'Evangile, il y a eu un ordre continuel de bons Docteurs & Ministres, comme il a esté monstré ci dessus par tesmoignages & exemples suffisans. Il nous faut pourfuiure & commencer ce Deuxiesme liure à JEAN WICLEFF (1), Anglois de nation, où l'on verra combien ceste sentence est veritable : *Que les portes d'enfer*

ne peuuent rien à l'encontre de ceste verité inuincible de Dieu. Et de fait, s'il y eut iamais siecle, auquel Satan ait persecuté de haine furieuse ceste doctrine, & tasché par tous ses efforts de l'abolir du tout, ç'a esté depuis ce temps-là. Et puis qu'une telle force tant puissante, tant enuenimée de haine, n'a peu venir à bout de ses entreprises, & n'a sceu tant faire qu'icelle n'ait esté miraculeusement conseruee & baillée comme de main en main, ne nous esbahissons si ceux qui la maintiennent ne font aucune difficulté de quitter leur propre vie, pour aspirer à l'heritage eternal où icelle les appelle.

IL est certain que lors que nostre Seigneur & bon Dieu suscita Wicleff, la tyrannie occupoit par tout, & principalement dominoit par ceux qui tenoyent le gouvernement Ecclesiastique. A grand' peine y auoit-il au monde qu'une bien petite escintelle de la pure doctrine qui fust apparente tant peu que ce soit. Cela fut environ l'an apres de la natiuité de nostre Seigneur Iesus, M.CCC.LXXII. Auquel temps les Rois & Princes Chrestiens, pour toute affection & zele qu'ils auoyent de faire valoir la religion, s'employoyent à recouurer force reliquaires d'ossements & du bois de la Croix qui estoit en la ville de Ierusalem, & faire des voyages outre mer

Occupation
des Princes
du temps de
Wicleff.

(1) Son vrai nom est Wiclif, né à Spreswell, près de Alt-Richmond, quelques années avant 1324. Voir *Johann von Wiclif und die Vorgeschichte der Reformation von Lechler*. 2 vol., 1873. — L'édition princeps de 1554 ne contient aucun article sur les martyrs anglais. Crespin a dû emprunter ce qu'il dit de Wiclif, dans les éditions suivantes, au martyrologe de Foxe, dont la première édition latine parut à Bâle, en 1554.

pour femblables deuotions friuoles. En ce temps-là, Dieu voulut par fa grande bonté refueiller le monde enfeueili dedans les fonges des traditions humaines, & par l'organe de Wicleff. Lequel ayant defia fait longuement profefion de Theologie à Oxford, ville & Vniuerfité d'Angleterre, & voyant la vraye doctrine eftre vilainement corrompue de beaucoup d'ordures de queftions & inuentions du Pape, ne fe peut tenir de gemir en fon cœur, & delibera s'oppofer à tel defordre. Il voyoit bien qu'il ne pouuoit, fans grand trouble, remuer telles ordures, & ce qui de longue couftume estoit enueilli dedans les cœurs des hommes, ne pouuoit eftre fi foudainement arraché; pourtant il lui fembla bon de manier cefc affaire petit à petit. Premierement il fit cefc effay contre les aduerfaires de la Verité, affauoir qu'il disputa contre eux de petites chofes, afin que par ce moyen il fe fist ouuerture aux grandes. Et entre autres, il eut affaire à vn certain Carme, nommé Iean Kenyngham (1).

DE ces petits commencemens on vint à chofes plus hautes. Il y eut finalement difpute touchant le Sacrement de la Cene. En cela ce bon perfonnage eut grande refiftance, affermant publiquement es Efcôles, que fa principale intention estoit d'ofter l'idolatrie qui regnoit en l'Eglife touchant cefte matiere. Mais voila le mal: on ne pouuoit toucher à cefte playe fans faire grande douleur au monde. Les Moines, & fur tout les Mendians, estoient tranfportez de rage, marris que par ce moyen leurs foupes leur estoient arrachées des poings. Les Euefques vouloyent auoir la conoiffance de cefte caufe. Et voyans que leur puiffance n'estoit point affez forte pour rompre ce coup, ils eurent finalement recours aux foudres du Pape; car c'est le dernier remede qu'ils ont en tels orages, quand les hurlemens des moines & prestres font inutiles. Ce feul perfonnage foustint le choc contre vn fi grand nombre d'ennemis; ayant pour toute defenfe la fermeté des faintes Efcritures. Il est vrai que pour confirmation plus grande il propofoit l'autorité des Docteurs anciens de l'Eglife, entant qu'ils accordoyent aux faintes Efcritures, remonftrant qu'il n'y a

verité que celle qui est contenue es dites Efcritures. Quant aux Decretiftes, il les reiettoit entierement.

IL maintenoit constamment, qu'au Sacrement de la Cene les accidens n'estoyent point fans fuiet, c'est à dire que la blancheur & la rotondité du pain n'y estoient point fans le pain: affauoir que, contre la Transfubstantiation (que les prestres auoyent forgee), le pain demeueroit pain & le vin auffi demeueroit en fa propre substance. Quant aux argumens, nous les differons en vn autre lieu, & possible ce fera mieux à propos. La verité en cefc endroit rendit Wicleff grandement odieux & principalement enuers toute la Prestraille & les Euefques qui auoyent les plus grands reuenus.

Av reſte, tandis que le Roi Edouard veſquit, on peut bien apercevoir que Wicleff n'estoit pas deſtitué de faueur & ſuport contre ſes ennemis: toutesfois au dernier an dudit Roi, il fut prins par l'Archeueſque de Cantorbie (1), à l'inſtigation du Pape & commandement lui fut fait de ſe taire, en la preſence du Duc de Lancaſtre (2) & du ſeigneur Henri de Perſe. Mais ayant derechef recouré la faueur d'aucuns grands Seigneurs, il rompit bien toſt ſon ſilence. Sur ces entrefaites Richard, fils d'Edouard, fut ſucceſſeur du royaume enuiron l'an mil trois cens ſeptante ſept. Le pape Gregoire ne ceſſa de ſolliciter par lettres (par les Eueſques du royaume) & par bulles ce nouveau Roi, qui autrement auoit le cœur fort noble, à ce qu'il perfecutaſt Wicleff & ſes adherans & trouue-on la copie de la lettre que ce furieux enuoya au roi Richard, laquelle nous auons ici inferée.

La copie de la lettre que le Pape enuoya au roi Richard, pour perfecuter Wicleff.

« A noſtre bien aimé fils, Richard, roi d'Angleterre, ſalut & benediſtion Apoſtolique. Le royaume d'Angleterre, lequel le Souuerain a ſoumis à voſtre puiffance, qui eſt excellent en force & grande abondance de biens, & plus excellent en la Religion de la

(1) Cantorbéry.
(2) Lancaſtre.

(1) Cuningham.

Procedures
& commence-
mens de
Wicleff.

Quelle fut la
deſenſe des
ennemis de
verité.

La Tranſſub-
tantiation.

foi, & reluisant en profession de la sainte Escriture, a accoustumé auoir des gens exquis en la droite science des Escritures diuines, graues en maturité de mœurs, feruens en deuotion, & defenfeurs de la foi catholique, qui fauoyent bien instruire non seulement les gens de leur pays, mais aussi les autres, & les adreffoyent fort bien en la voye des diuins commandemens. Mais, par le rapport de beaucoup de bons personnages dignes de foi, nous auons entendu, à nostre grand regret, qu'un certain Iean Wicleff, curé de la paroisse de Lutterwoth (1), diocese de Lincolne, docteur en Theologie, est entré en vne furie abominable, en forte qu'il a proposé aucunes conclusions remplies d'erreurs, & contenant heresie manifeste, par lesquelles il s'efforce de renuerser & abolir l'estat de toute l'Eglise. Il y en a entre autres, lesquelles semblent bien sentir des peruerfes opinions, & de la malheureuse doctrine de Marsile de Padouë & Iean de Gande, gens de memoire damnable & execrable, combien qu'il y ait quelques mots changez : le liure desquels a esté condamné & reproué par nostre predecesseur le Pape Iean, de bonne & heureuse memoire. Comme ainsi foit donc que nos freres venerables, l'Archeuesque de Cantorbie & l'Euesque de Londres, ayent eu mandement de nous, de saisir au corps ledit Wicleff en nostre autorité, & de le constituer prisonnier, & de nous enuoyer sa confession : s'il est conu qu'en la procedure de cest affaire ils ayent besoin de vostre faueur & aide (ainsi que vos predecesseurs vertueux ont tousiours esté protecteurs de la foi catholique, & principaux zeleurs de la religion de laquelle il est maintenant question) nous requerons & prions affectueusement vostre maiesté que pour la reuerence de Dieu, & pour le regard de la foi & du saint siege Apostolique, & pour l'amour de nous, il vous plaise donner faueur & aide ausdits Archeuesque & Euesque, & aux autres qui poursuient cest affaire. Et en ce faisant, outre la louange des hommes, vous obtiendrez le loyer de la retribution diuine, la grace & bienuillance dudit siege Apostolique & la nostre. Donné à Rome, à sainte Marie la maieur, le 22. de May, l'an de nostre Pontificat

septiesme, & l'an de grace M.CCC. LXXVIII.»

VOILA quelles sont les fermetez des argumens, par lesquels les Papes maintiennent la foi Chrestienne, & par lesquels ils donnent à entendre au monde qu'il faut bruster tous ceux qu'ils appellent heretiques, assaioir ceux qui ne peuuent porter leur tyrannie barbare, s'estendant non seulement sur les corps, mais sur les ames principalement. Mais retournons à nostre propos.

WICLEFF fut contraint par les menaces de ces venerables Prelats, de fermer la bouche : en forte toutesfois que la vehemence de la verité qui bouilloit dedans lui, ne se peut contenir, mais fortit hors de plus grande force. Il commença donc encore à proposer la pure doctrine ; & derechef les ennemis d'icelle comploterent contre lui, suscitans de grands bruits contre la lumiere de l'Euangile, qui commençoit à jeter ses rayons. Le Pape cependant ne dormoit pas, ains plustost faisoit tous ses efforts d'aiguifer les courages de ceux qui estoient faits à sa poste (1). & de foliciter incessamment par lettres & bulles ceux qui n'estoyent desia que trop enuenimez. Entre autres il y a quelques copies de lettres qu'on pourroit produire, tant y a qu'elles ne contiennent autre chose que menaces plus que barbares, violences tyranniques, & ie ne sai qu'elles paroient orgueilleuses, plus feantes à vn diable qu'à vn homme. Ainsi donc ces tifons d'enfer, en partie aiguifez par ces belles lettres, en partie enflammez par la cruauté de ce venerable Archeuesque de Cantorbie, & mesme par leur propre furie, faisoient de belles protestations avec leurs Euesques, que quand il y auroit mesme danger de leur vie, ni pour menaces, ni pour dons ou presens, ils ne voudroyent fleschir l'espeffeur seulement d'un ongle, ains pourfuiure ceste cause à toute rigueur de iustice. Et faisoient ces protestations en grande audace deuant tous, & auant que leur Concile prouincial fust assemblé. C'estoit vrayement vne promesse magnifique & droite, s'ils eussent bien entendu que c'estoit de vraye iustice, & s'ils eussent eu bonne & droite affection de la suiure.

Mais Dieu, par sa grande vertu & bonté, mit à neant toute ceste force

Silence imposé
à Wicleff.

M.CCCC.

Marsile de
Padouë
& Iean de
Gande.

(1) Lutterworth.

(1) Qui étaient à sa disposition.

broyante de ces bestes cornues & leurs supposts, & pour vne occasion bien petite. Le iour de l'examen approchoit. Il y eut vn des plus grands de la Cour du Roi, nommé Louys Clyfford, lequel s'adressa à ces Euefques, & leur defendit avec menaces de n'estre si hardis de prononcer sentence definitive contre Wicleff. Leur orgueil fut tout en vn moment abatu si bas (comme il est montré par les Chroniques) qu'ils n'auoyent replique aucune en leur bouche, tant ils estoient estonnez. Il y auoit ceci dauantage : ainsi que les Euefques estoient desia assemblez avec Wicleff en la chapelle de l'Archeuefque, les habitans de la ville de Londres entrerent hardiment dedans, & apres auoir aucunement troublé l'assemblée, porterent parole pour Wicleff, lequel, se sentant aidé de telles & autres occasions, se despestra facilement des machinations des Euefques, & fit vne protestation de laquelle la teneur s'enfuit :

Euefques
menacez.

Protestation
de Wicleff.

« En premier lieu, ie proteste publiquement, comme i'ai fait maintefois, que ie delibere & veux de tout mon cœur, moyennant la grace de Dieu, estre bon & vrai Chrestien, & tant qu'il y aura respiration en moi, de maintenir & defendre selon ma faculté la loi de Iesus Christ. Et si ie fau par ignorance, ou par quelques autres causes en cest endroit, ie demande à mon Dieu qu'il me pardonne, & maintenant, comme des lors, ie me desdi & retracte, me foumettant humblement à la correction de l'Eglise. Or pource que l'opinion que ie tenois de la foi, laquelle a esté ouye de moi es escholes & ailleurs, a esté rapportee par les petis enfans, voire iusques à Rome; afin que les Chrestiens ne soyent offensez en moi, ie veux mettre par escrit l'opinion pour laquelle on me vient assaillir, & laquelle ie veux maintenir iusques à la mort, comme ie croi que tous les Chrestiens & fideles doyuent faire, & spécialement les Prelats de l'Eglise. Cependant i'enten mes conclusions, selon le sens & la forme de parler de l'Escriture sainte & des saints docteurs; & si elles sont contraires à la foi, ie ne m'y veux tenir. » Il seroit trop long de reciter de mot à mot les conclusions proposees par Wicleff. Tant y a toutesfois qu'à cause du profit singulier qu'il y a en icelles, il nous a semblé bon d'en mettre ici aucunes des plus remarquables.



Quelques conclusions de Iean Wicleff, proposees en la ville de Lambet, en l'assemblée d'aucuns Euefques, l'an mille trois cens septante sept.

Si quelques Princes, ou Seigneurs, ou quelques autres, ont fait aucunes donations aux Ministres de l'Eglise, en cela il y a vne condition tacite : assauoir que Dieu soit honoré, & que les fideles soyent edifiez. Si ceste condition cesse, iceux peuuent oster aux meschans Pasteurs ce qu'ils auoyent donné, quelque foudre ou excommunication qui soit ietee alencontre. Que si icelles fulminations auoyent lieu, le Clergé, qui est composé de gens auaricieux, attireroit tous les biens du monde à foi.

M.CCC.LXXVII.

LE Pape peut estre legitimement repris par ceux qu'il tient en obeissance au dessus de soi, & pour l'utilité de l'Eglise estre accusé tant des Clercs que des Laics. Premierement, quelque grand Seigneur que soit le Pape, il doit penser toutesfois qu'il est frere des autres, tant petis soyent-ils. Il peut pecher comme les autres, & s'il peche, il doit estre fraternellement corrigé, & doit ouïr fraternellement les corrections; & principalement s'il y a quelque obstination en lui, par laquelle il maintiene quelque herefise ou erreur dommageable à l'Eglise, on ne doit craindre de le reprendre, afin que le danger soit euité. Ainsi que S. Paul n'a point fait de difficulté de reprendre saint Pierre.

Galat. 2. 15.

IL y a plusieurs autres conclusions par lesquelles il monstroït assez euidentement les abus du Clergé Papistique, & combien leurs possessions de si grands reuenus sont iniustes. Je ne sai par quel moyen cela se fit, que les Euefques laisserent Wicleff en repos; possible est qu'ils ne leurent point ses conclusions, ou, s'ils les leurent, ils ne les entendirent point. Le Pape Gregoire mourut bien tost apres, & sa mort fut aucunement heureuse à Wicleff. Soudain, apres la mort du Pape, il y eut grande dissension entre deux autres qui auoyent esté creez l'vn en France, l'autre à Rome, & ce schisme dura quasi xxx. ans. Il y eut de merueilleuses guerres esmeuës, & grande multitude de gens occis par ces deux ambitieux. En Angleterre aussi y eut

en ce temps-là vne cruelle esmotion, qui dedans trois ans fut esmeuë entre le peuple & les Nobles & cela troubla grandement tout le pays. L'Archeuesque de Cantorbie fut prins par les payfans, & eut la teste trenchee, lequel estoit nommé Simon de Sutburie (1). A cestui-ci succeda Guillaume de Courtenay, lequel trauailla fort aussi à faire la guerre aux fideles. Cependant toutesfois le nombre de ceux qui tenoyent le parti de Wicleff croissoit de iour en iour, iusques à ce qu'un certain Doyen de la faculté d'Oxford, nommé Guillaume Berton, qui aussi estoit Chancelier, se leua. Cestui-ci appella huit Docteurs Moines & quatre autres, & avec le consentement de quelques autres qu'il auoit de sa faction, fit faire des lettres où le seau de l'Vniuersité estoit apposé, par lesquelles il mandoit à tous les escoliers de ceste Vniuersité, sous grandes menaces, que nul ne fust si hardi de plus s'adjoindre aux opinions de Wicleff. Et quant à Wicleff & tous ceux qui lui donnoyent aide & faueur, s'ils ne se repentoient apres auoir esté admonestez par trois fois canoniquement & peremptoirement, ils seroyent mis en prison, & excommuniés de la plus grande excommunication.

Wicleff ayant entendu ces nouvelles, combien qu'il ne vist rien en ce mandement du Chancelier qui le deust estonner, toutesfois voulut appeler à la maiesté du Roi, & laisser là le Pape & toute la prestraile. Mais le Duc de Lanclastre suruint, lequel lui defendit d'attenter telles choses, plustost qu'il se soumist au iugement & censure de son Iuge ordinaire. Ainsi Wicleff, angoissé d'un costé & d'autre, fut derechef contraint de presenter la confession de sa doctrine. En icelle il vfa de telle moderation, que ses aduerfaires furent aucunement apaisez.

L'AN suiuant, qui estoit M.CCC. LXXXII, Guillaume, Archeuesque de Cantorbie, fit assembler derechef vn Concile à Londres, & fut commandé à Wicleff de s'y trouver. Nous ne deuous point ici laisser passer vne chose qui aint comme par miracle. Ainsi que l'Archeuesque avecques ses Suffragans & autres Docteurs en Theologie, Legistes & Decretistes, grand nombre de Moines & frippons de Prestres, esloyent assemblez pour deli-

berer des liures de Wicleff & de toutes ses opinions (assauoir au cloistre des Iacopins de la ville de Londres, où sur les deux heures ils deuoient entrer en matiere), alors il y eut vn merueilleux & terrible tremblement de terre en tout le royaume. Sur cela aucuns des Euesques, estonnez de ce mauuais presage, furent d'avis qu'on se deuoit deporter de ceste entreprinse. Mais l'Archeuesque conducteur de ceste guerre, beaucoup plus audacieux que prudent, interpreta bien d'autre façon ce qui estoit auenu, & rendit ses gens encores plus obstinez à paracheuer ce qu'ils auoyent commencé, lesquels finalement, apres auoir espluché les conclusions de Wicleff, non point selon les sainctes Escritures, mais selon leurs affections particulieres & inuentions humaines, prononcerent qu'il y en auoit aucunes simplement heretiques, les autres demi erronees, les autres irreligieuses & scandaleuses, sentans bien peu le stile de Rome.

L'Archeuesque assembla derechef messieurs nos Maistres, & fit venir le Chancelier Ryg, avec les Procureurs, assauoir Jean Hunteman & Gaultier Dasch, & semblablement vn autre nommé M. Bryutwel, & vouloit conuaincre tous ceux ci d'estre de la bande de Wicleff. Eux ne faisoient que chercher des tergiuerfations & excuses frivoles. & tascher d'eschapper par ambiguité de paroles; en fin, voyans que tels subterfuges ne leur profitoyent pas beaucoup, ils furent finalement contrains de faire confession ouuerte de ce qu'ils sentoient. Mais ce fut en telle sorte, qu'ils firent protestation, de ce qu'ils accordoyent que ces conclusions estoient heretiques ou erronees, estoit en les entendant comme les paroles sonnoient, & ce qu'ils accordoyent estoit maugré eux. Le Chancelier mit les genoux en terre, & requit pardon, lequel il impetra par l'intercession de l'Euesque de Wincestre; mais ce fut sous condition qu'estant de retour en sa maison, apres auoir fait inquisitions par toute l'Vniuersité, il fermeroit la bouche à tous ceux qu'il troueroit porter aucune faueur à Wicleff, Herford (1), Repyngton, Aston & aussi à Bednam (2); & quant & quant publieroit,

Tremblement
de terre en
Angleterre.

Procedures
contre Wicleff
& sa doctrine.

(1) Simon de Sudbury, tué le 14 juin 1381.

(1) Hereford.

(2) Bedeman.

deuant tout le peuple au grand temple, les conclusions de Wicleff, qui auoyent esté condamnees, & contraindroit tous les autres à se purger, ou bien à se desdire, voire autant qu'il en troueroit fauorisans à ceste faction. Le Chancelier lui respondit alors qu'il n'oseroit faire cela, craignant d'estre mis en pieces quand il l'auroit fait. Comment ? dit l'Archeuesque, la ville d'Oxford fauorise-elle tellement aux heretiques, que nul ne soit si osé d'y prescher la verité catholique ?

Le lendemain la chose fut remise au Conseil par l'Archeuesque. Finalement les gens du conseil du Roi enioignirent au Chancelier de mettre en execution ce que l'Archeuesque lui auoit ordonné. Le Chancelier retourna en sa maison avec ceste ordonnance. Lors les haines commencerent à croistre entre les parties, & sur tous autres les Moines estoient rendus fort odieux, ausquels on imputoit toutes les esmotions & tous les bruits qui auoyent esté sucitez. Entre tous ces Moines y en auoit vn de l'ordre de Cisteaux, nommé Henri Crompé, fort estimé en Theologie, qui depuis fut accusé par les Euesques d'estre heretique, (alors ils appelloyent Lollards (1) ceux qui auoyent bonne & saincte opinion), & pour ceste cause le Chancelier le fit suspendre de tous ses actes de Theologie ; car il estoit desia Bachelier formé. Il s'en alla incontinent à Londres, & fit sa complainte à l'Archeuesque & à tout le conseil du Roi. Ainsi le Chancelier fut derechef appelé avec les Procureurs, & ce au nom du Roi & de son Conseil, tant y a toutefois que c'estoit à l'instigation de l'Archeuesque. On enioignit donc de nouveau au Chancelier, qu'il eust à faire enquestes, & persecuter les heretiques. Lors Philippe Repyngton & Nicolas Herford, estans secretement auertis par le Chancelier, se retirerent incontinent par deuers le Duc de Lanclastre, lequel les repoussa, & furent enuoyez à la censure de l'Archeuesque. Mais il' fera parlé de ceci vne autre fois.

(1) Le mot *lollard* vient de *lollen*, *lullen*, « chanter à voix basse. » Il est apparu au quatorzième siècle dans les Pays-Bas. Le peuple nommait ainsi les membres d'une communauté (*fratres cellitæ*) qui soignaient les malades et ensevelissaient les morts. Ce nom servit à désigner les disciples de Wiclif comme hérétiques, pour la première fois dans un document officiel, en 1387.

Or on ne scauroit dire pour certain ce qui cependant fut fait de Wicleff, sinon qu'on peut recueillir de Walden qu'il fut banni (1). Il fut puis apres rappelé de son bannissement, & retourna en sa paroisse de Luterworth, de laquelle il estoit Pasteur, & là mourut en nostre Seigneur l'an M.CCC. LXXXII. sur la fin de Decembre. Et, quarante & vn ans apres sa mort, il fut deterré par le commandement du Pape, ses os furent bruslez, & ses cendres iettees dedans l'eau ; mais Iesus Christ ne meurt point en ses fideles, quoi que ces tyrans exercent non seulement leur barbarie sur les vius, mais aussi enuers les morts. Or Wicleff auoit composé plusieurs liures, lesquels furent bruslez en la ville d'Oxford, l'an M.CCCC.x, en la presence de l'Abbé de Salop, Chancelier pour lors. Il seroit à desirer que ses liures fussent demeurez. Mais encore la fureur barbare des ennemis n'a peu tant faire qu'il n'y en ait aucuns referuez, pour monstrier que Dieu a tousiours eu des feruiteurs fideles, qui ont resisté aux erreurs du monde. Entre ses escrits il y a vne Epistre qu'il enuoya au Pape Urbain, laquelle nous auons bien voulu mettre ici, pource qu'en icelle il fait vne brefue confession de sa foi.

M.CCC.LXXXII.

Wicleff bruslé
apres sa mort.

Epistre de M. Jean Wicleff, enuoyee au Pape Urbain l'an mille trois cens huitante quatre.

« I'ay bien plaisir, entièrement de descourir à vn chacun quelle est la foi que ie tien, & specialement à vous qui estes Euesque de Rome ; d'autant que ie presuppse que ma foi est saincte & bonne, i'espère aussi que vous la confermerez en toute douceur & benignité, & si elle est erronee que vous la corrigerez. Or ie supposé que l'Euangile de Iesus Christ est le cœur de

(1) C'est une erreur. Wiclif passa les dernières années de sa vie en paix dans sa cure de Lutterworth, occupé à écrire de vigoureux traités. Deux ans avant sa mort, il eut une attaque ; mais il resta en possession de sa charge sans être inquieté. Une seconde attaque, pendant qu'il écoutait la messe, lui paralysa la langue, et il mourut sans prononcer une parole, quelques jours après, le 31 décembre 1384.

la Loi de Dieu; & quant à Iesus Christ qui auoit immédiatement baillé ceste Euangile, ie croi qu'il est vrai Dieu & vrai homme, & qu'en cela la loi de l'Euangile est par dessus toutes les autres parties de la sainte Esriture. Je suppose aussi que d'autant que l'Euesque de Rome se dit estre souverain Vicaire de Iesus Christ en terre, ainsi est-il, sur tous ceux qui sont voyageurs en la terre, obligé à garder ceste loi de l'Euangile. Car entre les disciples fideles de Christ, la dignité n'est pas mesuree selon la grandeur & hauteuse mondaine, ains selon l'imitation de Iesus Christ en bonnes & saintes mœurs. Derechef de ce cœur de la Loi de Dieu, ie fai ceste illation (1) manifeste, que durant le temps de ce pelerinage humain, Iesus Christ a esté fort poure, reiettant toute domination ou superiorité mondaine, les tesmoignages sont clairs & euidens. Je conclu par cela que nul fidele ne doit imiter le Pape, tant grand soit-il, ni autre Euesque quelconque, sinon en tant qu'il aura esté imitateur du Seigneur Iesus Christ, car Pierre & les fils de Zebedee ont erré contre ceste imitation, en appetant les dignitez & hõneurs de ce monde; parquoi on ne les doit ensuiure en telles fautes. De ceci ie peux bien tirer ceste resolution: Què le Pape doit laisser du tout au bras seculier la domination temporelle, & exhorter viuement tout le Clergé à ce faire. Car nostre Seigneur Iesus Christ en a fait ainsi, & signamnt (2) par ses Apostres. Si toutesfois il y a faute & erreur en tout ce que ie di, ie me submets en toute humilité à estre corrigé, voire par mort violente s'il en est besoin. Et si ie pouvois tant faire que de m'aller presenter à vous en propre personne, ie le feroi volontiers; mais le Seigneur m'a rengé à vne necessité contraire, lequel m'a enseigné qu'il faloit obeir plustost à Dieu qu'aux hommes. Or si le Seigneur a baillé au Pape des instincts iustes & Euangeliques, nous deuous requérir que tels instincts ne soyent point estouffez par un Concile frauduleux, & que le Pape ou les Cardinaux ne soyent esmeus à faire aucune chose contre la Loi du Seigneur. Parquoi nous faisons ceste priere à nostre Dieu: Qu'il donne des instincts & si bons

mouemens au Pape Urbain, que selon qu'il a eu vn bon commencement, il ensuiue nostre Seigneur Iesus Christ en bonnes & saintes mœurs avec son Clergé, afin qu'ils enseignent le peuple avec telle efficace, que tous soyent imitateurs du Fils de Dieu. Nous prions aussi spécialement que le Pape soit preserué de tout mauuais conseil, comme nous cognoissons qu'il y a des hommes ennemis qui sont ses domestiques, & le Seigneur ne permettra point que nous foyons tentez par desus nos forces: encores moins requiert-il d'aucune creature qu'elle face ce qu'elle ne peut.»

CECI aussi est bien digne d'estre conu, quelle responce fit ledit Wicleff au roi Richard, second de ce nom, au premier an de son regne, touchant quelques points dont le Roi lui auoit demandé auis.

1. Cor. 10.



La Responce de Wicleff au roi Richard, touchant le droict du Roi & du Pape.

« L'ON m'a fait ceste question, assavoir, si le royaume d'Angleterre peut legitimentement retenir par deuers soi le thresor du Royaume, quand la necessité le pressera de se defendre, & empescher que le thresor ne soit porté hors de ses limites & donné aux estrangers, voire mesme quand le Pape le requeroit sous peine d'excommunication, & en vertu de sainte obeissance. Responce: En premier lieu, ie laisse aux Legistes à dire ce qui peut estre dit touchant ceste matiere, selon le droict Canon ou Ciuil, & selon les coustumes du pays d'Angleterre. Seulement il reste de persuader la partie affirmative de la question, selon les principes de la Loi de Iesus Christ. Je di donc ainsi premierement: Tout corps naturel a puissance de Dieu de résister à son opposite, & de se conseruer en estre legitime, comme les Philosophes ont aussi resolu; en forte que les corps sans ames sont aussi ornez d'une telle puissance, comme on peut voir de la pierre, à laquelle la dureté est donnée pour résister à la chaleur qui la pourroit dissoudre. Comme ainsi soit donc que, selon la façon de parler de l'Esriture, le Royaume d'Angleterre

(1) Conclusion.

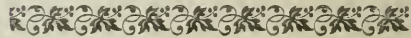
(2) Spécialement.

doive estre vn corps, & que les gens d'Eglise & la communauté d'icelui doiuent estre les membres de ce corps, il me semble que le royaume a vne telle puissance & autorité qui lui est commise & donnée de Dieu, & d'autant plus signamment, que ce corps est plus précieux à Dieu, estant orné de vertu & science. Puis donc ainsi est que Dieu ne donne point puissance à creature quelconque à quelque fin, sinon qu'icelle puisse vser legitiment de la puissance à mesme fin, il s'en suit que nostre royaume peut licitement par deuers soi retenir son tresor pour la defense en tous euenemens, quand la necessité le requerra.

« SECONDEMENT, cela se peut prouuer par vne partie de la loi Euangelique. Car le Pape ne se peut vsurper le tresor de ce royaume sans titre d'aumosne, & par consequent, sous la forme des œures de misericorde, selon les reigles de charité. Mais en ce cas qui a esté mis, le titre d'aumosne doit cesser; ainsi il faut aussi que le droit d'vsurper le tresor de nostre royaume cesse, quand il y a vne telle necessité, comme i'ai dit. Se despouiller de ses biens & facultez pour en reuestir les estrangers, ce ne seroit pas vne œure de charité, mais de folie, car il n'y auroit nulle raison qu'un autre fust esleu par le moyen de nostre bien, & que nous vinsions à succomber par faute d'icelui. Quand on commença à bailler des rentes à l'Eglise, tous les Clercs, qui auoyent des reuenus temporels, ne les auoyent que sous titre d'aumosne. Parquoi S. Bernard au second liure qu'il escript au Pape Eugene, declarant qu'icelui ne peut par droit de succession de S. Pierre s'attribuer à bon & iuste titre aucune domination temporelle, dit ainsi : « Si Iean Baptiste parloit au Pape de ceste façon que moi Bernard fai à toi Eugene, pourroit-on penser qu'il le print patiemment? Qu'il soit ainsi que tu t'attribues d'autres choses, tu le pourras faire; mais ce ne fera point de droit Apostolique. Or comment se peut faire ceci, que S. Pierre t'ait donné ce qu'il n'auoit point? Il a baillé ce qu'il auoit, c'est affaouir le soin sur les Eglises. T'a-il baillé domination? Escoute ce qu'il dit : « Non point comme Dominans ou ayans seigneurie sur le Clergé, mais tellement que foyez exemples ou patrons du troupeau. » Et afin que tu ne penfes

ceci estre dit par humilité seulement, & non point en verité, le Seigneur parle haut & clair en l'Euangile. disant : « Les Rois & Princes des peuples ont domination sur eux; mais il ne fera pas ainsi de vous. » Or la domination est du tout defendue aux Apostres, & tu oseras t'attribuer la domination? » Par ces paroles de sainct Bernard on peut conoistre que le Pape n'a nulle puissance d'occuper les biens de l'Eglise comme Seigneur, mais comme administrateur ou dispensateur & procureur des pures. Et plust à Dieu que cest orgueilleux accroissement de domination (laquelle vsurpe ce siege) ne fust vne preparation pour donner entree à l'Antechrist! Il apert bien par l'Euangile, que Iesus a acquis les enfans de son royaume par humilité & poureté, & pour auoir enduré des inures & outrages. »

Il y a beaucoup d'autres choses en ceste response de Wicleff qui ont esté omises à cause de briueté.



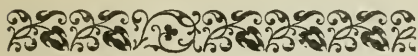
OR combien que Wicleff eust beaucoup d'ennemis en sa vie, nonobstant il n'en eut point de plus enueneimez que les Prestres & Moines. Ceci est dit pour monstrer que la verité pourroit trouuer ouerture aucunement, si l'ambition & auarice de ces Pharisieus orgueilleux ne fermoit les passages. Cependant toutefois il y a eu des gens de bien qui lui tenoient la main, non seulement des gens de bas estat, mais aussi d'entre ceux qui auoyent credit en la Cour du Roi. Entre les Cheualiers de l'ordre, ceux-ci estoient ses bons amis : Iean Chawoy, Louys Clyfford. Richard Stur, Thomas Latimer, Guillaume Newil & Iean Montaigu, lequel fit abatre toutes les images en sa paroisse. D'avantage il y auoit le Comte de Salberri en la mort duquel ceci fut noté de bien pres qu'il auoit reietté la confession auriculaire & le dieu des Papistes. Il ne faut oublier le Gouverneur de Londres, lequel, à la sollicitation de Wicleff, punissoit rigoureusement les paillards & adulteres, en sorte que non seulement il faisoit honte à ceux qui auoyent offensé, mais donnoit crainte aux autres de tomber en telles ordures. Adioustons aussi le seigneur de Cohnam,

Matt. 20. 25.

Sentence de
S. Bernard.

1. Pierre 5. 3.

qui a protesté ouuertement, que iamais il n'auoit eu en haine le peché, iusqu'à ce qu'il eust esté abreuué de la doctrine de Wicleff. Tous ceux-ci estoient gens d'estoffe & d'autorité. Et entre le commun populaire aussi il y en auoit assez grand nombre qui defendoyent & maintenoient hardiment sa doctrine, & principalement de la ville d'Oxford, entre lesquels il n'y eut personne qui en eschappast sans quelque oppression. Les vns ont esté contraints de faire amende honorable, les autres ont esté bruslez.



Du Chancelier Ryg & de deux autres amis de Wicleff, assavoir Herford & Repyngton, ce qui s'en suit.

AUCVNES choses ont esté ci dessus entremesleés de ces deux hommes, Herford & Repyngton. Ce n'est point nostre intention de faire long discours de leur histoire : aussi le lieu ne le requiert pas. Herford donc ayant long temps fauorisé à Wicleff, & maintenu de bonne volonté son parti, fut soupçonné par les ennemis. Et tost après commença à declarer manifestement aucunes choses qui faisoient pour la defense de Wicleff. Cela fut cause que les ordres des Mendians (ainsi les appelle-on) conceurent plus grande inimitié contre lui, & lui mirent en auant plusieurs heresies qu'ils auoyent ramassées de ses sermons, & les firent rediger en certaine forme par quelques Notaires. Il y eut vn Carme nommé Pierre Stokis, qui fut promoteur de cest affaire, comme ces canailles sont tousiours prests à allumer des noises, & à esmouoir des bruits & seditions, comme s'ils n'estoyent nais à autre affaire, au demeurant du tout inutiles.

Or l'an M.CCC.LXXXII. il auint que Herford deuoit prescher publiquement au milieu du cemetiere de Frideswid, le iour de l'Ascension. Là se dresserent nouveaux complots contre Herford, d'autant qu'il auoit esté si hardi de maintenir Wicleff en pleine predication, & le defendre comme vn homme de bien, fidele & innocent. Le iour qu'ils appellent la feste Dieu aprochoit. On attendoit que Repyngton deust prescher ce iour là. Il estoit

Chanoine de Licestre, & desia bachelier en Theologie, lequel aussi en ce temps fit vn sermon en vn autre lieu, pour lequel il fut mal voulu des Pharisens, & l'eurent pour suspect. Au reste comme il estoit homme prudent & modeste, il se porta d'vne telle sorte, qu'il ne laissa de paruenir au degré de Docteur, par aprobation commune de tous. Estant fait Docteur, il commença à descouuir ce qu'il auoit caché en son esprit, faisant protestation deuant tous qu'il defendroit Wicleff en toute matiere morale; & quant au fait du Sacrement, il n'en diroit mot, iusqu'à ce que Dieu eust inspiré les cœurs du Clergé. Les aduersaires donc, auertis qu'il deuoit prescher bien tost, craignans qu'il ne leur gratast leur rongne de trop pres, firent tant enuers l'Archeuesque de Cantorbie, que ce mesme iour, à l'heure de la predication de Repyngton, les conclusions de Wicleff, condamnées en priué, seroyent publiquement diffamees en l'assemblée de toute l'Vniuersité. C'estoit vne ruse assez finement inuentee, si l'astuce des hommes peut quelque chose contre le conseil du Seigneur. La charge fut donnée à Pierre Stokis (c'estoit vn des plus habiles Moines de toute la troupe) & quant & quant lettres furent adresseees au Chancelier Ryg, à ce qu'il assistast à ce Moine, & lui donnast faueur, pour pouuoir publier ces conclusions. Le Chancelier (comme nous auons dit ci dessus) faisoit secrettement tout ce qu'il pouuoit pour auancer & donner ouuerture à l'Euangile. Apres qu'il eut receu les lettres de l'Archeuesque, & conoissant la mechanceté de ce Moine, il se courrouça aigrement contre lui, se plaignant de lui & de ses semblables, & à bon droit, qu'ils troubloyent l'Vniuersité. Il disoit que par leur moyen les priuileges & immunités de l'eschole s'en alloient en decadence, affermant que ni les Eueques ni l'Archeuesque n'auoyent aucune puissance sur ceste Vniuersité, non pas mesme en fait d'heresie. Finalement, apres auoir prins deliberation avec les procureurs & autres, il protestoit ouuertement & sans dissimulation, qu'il n'assisteroit nullement à ce Carme en cest affaire. Quel besoin est-il de beaucoup de paroles? Repyngton monta en chaire pour faire sa predication. Entre autres choses les espions presens recueillirent ceci : c'est qu'il auoit dit qu'on deuoit premierement

Ryg,
Chancelier.

Pierre Stokis.

Repyngton.

faire priere es sermons publiques pour les Seigneurs temporels que non pas pour le Pape & les Euefques. Dauantage que le Duc de Lanclastre estoit bien affectionné à maintenir ceste cause, & auoit bonne volonté de retenir à son seruice ceux qui n'y contredisoyent. Il y auoit auffi d'autres chofes qu'il auoit dites à la louange de Wicleff, & pour fa defenfe.

Or apres que Repyngton eut acheué fon sermon, il se retira dedans le temple, accompagné d'aucuns de fes amis. Le Carme, craignant quelques bastonnades, se mit en franchise auffi dedans le temple. Le Chancelier & Repyngton se retirerent tout bellement en leurs maifons fans bruit quelconque. Plusieurs par toute l'Vniuersité furent grandement ioyeux de ce sermon. Cependant le Carme brusloit d'inquietude, & premierement il declara de point en point à l'Archeuefque tout ce qui auoit esté fait. Il faisoit bien valoir le danger où il auoit esté, implorant de grande affection l'aide de fon Archeuefque, & ne laiffant rien derriere de tout ce qui pouuoit feruir à eschauffer le courage orgueilleux de ce Prelat, lequel ne brusloit que trop. Ce moine, trois iours apres, commença à escumer menaces, à entonner heresies, & d'un esprit furieux delibera de venir aux escholes pour prouuer que le Pape & les Euefques deuoient estre recommandez autant que les Seigneurs temporels. Là il donna bien à rire à tous, plus digne de fon capuchon que d'un ornement de quelque honeste Docteur. Sur ces entrefaites, il receut lettres de fon Archeuefque, & s'en alla à Londres. Le Chancelier & Brytwel montent incontinent à cheual, & s'en vont apres ce Carme, pour se purger contre le blafme de leur ennemi. Apres qu'ils furent examinez sur les conclusions condamnees, ils consentent à la fin qu'on les auoit à bon droit condamnees, & le Chancelier, estant accusé qu'il auoit mefprisé les lettres qui lui auoyent esté enuoyees, n'ayant de quoi se defendre, mit les genoux en terre, & demanda pardon. Herford & Repyngton furent sur le champ excommuniés. Ils eurent leurs recours au Duc de Lanclastre. Là furent prests les suppoits du Pape, auxquels le Duc, de premiere face, se montra assez rude & difficile. Mais depuis il fut vaincu par ces canailles, & laiffa en proye ceux qu'il auoit prins en sa protection, les-

quels en fin endurerent beaucoup de maux dedans les prisons. Nous auons mis ceste histoire de ces trois, assauoir du Chancelier Ryg, Herford & Repyngton, non point tant pour monftrer leur constance & fermeté que pour mettre euidentement deuant les yeux d'un chacun, combien est insatiable la foif du fang innocent dedans le cœur de ceux qui ne peuuent endurer que la verité de Dieu regne. Mais quelque chose que l'Eglise soit opprimée pour quelque temps, si est ce qu'elle demeurera tousiours victorieuse, en la vertu de celui qui ne peut estre vaincu.

Il seroit impossible d'amasser toutes les histoires de tant de Martyrs, qui, par toutes les regions du monde, ont espandu leur fang pour maintenir la Verité, pour ne vouloir accepter les constitutions tyranniques des hommes. Les vns ont esté circonuenus par fraude, les autres emprisonnez, aucuns tourmentez publiquement, les autres mis à mort secrettement dedans les prisons, plusieurs font peris de faim. Et qui raconteroit le nombre de ceux qui ont souffert, & la diuersité & horreur des tourmens, & la cruauté des tyrans & bourreaux? Tant y a toutesfois que ceci peut bien estre mis en auant, que les Papes ont presque tous esté enflammez d'une semblable rage contre les fideles seruiteurs de Dieu; ils ont tousiours tenu vne mesme forme de proceder, ils ont eu vne mesme façon de condamner, ils ont pourfuiui vne mesme sorte de mort. Et certes il ne s'en faut point esbahir, car ils ont esté tous conduits & gouvernez par un mesme esprit, l'esprit du diable, qui est homicide des le commencement, pere de mensonge, ennemi furieux de la gloire de Dieu, autheur de toute iniquité, forger de fraudes, & prince de toute abomination.

Pour retourner au temps de Wicleff, il vient à propos que nous parlions de M. Iean Aston, lequel fut appelé par l'Archeuefque de Cantorbie, & condamné comme heretique, mais on ne scait s'il mourut en prison, ou s'il fut publiquement executé.

De l'an m.cccc. toutes les persecutions qui defia long temps ont duré en l'Eglise ont prins leur commencement & matiere de si grandes oppreffions.

L'AN suiuant, assauoir m.cccc.i. qui estoit le xiiii. an apres la mort de Wicleff, & lors que Henri quatriesme

M. CCCC.

L'acheté du
Chancelier
Ryg.

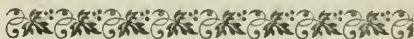
estoit Roi d'Angleterre, il y eut vn Parlement tenu à Londres, auquel on fit cest edict : Que tous ceux qui montreroient porter faueur aux opinions de Wicleff fussent faisis au corps, lesquels en ce temps-là on appelloit Lollards. Que si aucuns eussent maintenu avec obstination ceste doctrine, ils fussent liurez à leur Euesque, & puis au bras feculier pour estre punis de mort. Ceste mesme annee il y eut vn Prestre, qui contreuenant à cest edict fut pris, & tantost apres bruslé à Smithfild, en la presence d'un grand nombre de gens. Mais l'histoire que nous auons puis apres à reciter est bien digne de memoire entre plusieurs autres.



Comment la doctrine de Wicleff paruint en Boheme.

LE Pape & ses supposts pensoyent bien auoir fait que ceste estincelle de verité, que le Seigneur auoit allumee en Angleterre par Iean Wicleff, fut du tout esteinte; mais la prouidence diuine en delibera tout autrement, laquelle fit flamboyer telle lumiere, que tout le monde en a esté esclairé. Le moyen fut tel : Il y auoit vn escholier en l'Vniuersité d'Oxford en Angleterre, qui estoit d'une noble maison de Boheme, nommee Du poisson pourri (1). Icelui d'adventure rencontra les liures de Wicleff, intitulez des Vniuersales & y print si grand plaisir, qu'il en apporta les copies en son pais, comme vn grand tresor. Or il presta ces liures spécialement aux Bohemiens, lors malaffectionnez contre les Alemans, qui pour lors gouuernoient l'eschole de Prague, au grand regret de ceux de Boheme. Entre lesquels vn Iean estoit le plus estimé, iacoit qu'il fust né de petit lieu, d'un village nommé Hus (c'est à dire Oye) dont il portoit le surnom. Ce Iean Hus, homme de vis & aigu esprit, & tres facond, embrassa la doctrine de Wicleff, & commença à traualier par disputes tellement ces maistres Alemans, que de honte ils quitterent la place; ioint que ceux de Boheme obtindrent du Roi Wen-

ceflas que l'Vniuersité de Prague feroit gouuernee à la façon de celle de Paris. Cela fut cause que ceux d'Alemaigne n'eurent plus le gouuernement. Parquoi estans fort courrouceez, & ayans fait ferment l'un à l'autre, partirent plus de deux mille pour vn iour, & establirent leur Vniuersité à Lipse, ville de Misne (1), à trois iournees de Prague. Les Bohemiens gouuernerent leur eschole à leur plaisir, entre lesquels Iean Hus estoit le principal, homme eloquent, & de vie saincte & honneste, lequel estant en credit & bonne opinion, commença à publier ce qu'il auoit sur le cœur de la verité. Il y auoit vn riche bourgeois de Prague, qui auoit fondé vn magnifique temple, sous les noms de sainct Matthieu & Matthias, lequel il appella Beth-lehem, & y laissa du reuenue pour entretenir deux prescheurs, qui annoncroient la parole de Dieu au peuple en langue vulgaire, tant les festes que les iours ouuriers. Iean Hus fut choisi pour l'un d'iceux, & voyant le peuple fort affectionné à sa parole, commença à mettre plusieurs choses en auant des liures de Wicleff, affermant que toute verité estoit contenue en iceux, & disant souuent : *Qu'apres son trespas, il desiroit que son ame alast où estoit Wicleff*, tant il estoit afferuré qu'il auoit esté homme de bien. Presque tous les Escholiers suiuyoient Iean Hus, avec plusieurs autres renommez en sçauoir, & la pluspart de la Noblesse, qui fut cause que le Pape, avec ceux du Concile assemblé à Constance, le firent mander par l'Empereur Sigifmond, qui lui enuoya son sauconduit, comme fera veu ci apres selon l'ordre des temps, & declarerons comme, apres la mort de Hus, par sentence dudit Concile, les os de Wicleff furent deterréz & bruslez.



GVILLAVME SAVTREE, Anglois (2).

Ainsi est la cause de l'Euangile reiectée sans auoir audience deuant les

(1) Leipsig, ville de Misnie.

(2) Voy. dans les *Acts and Monuments* de John Foxe (édit. de la *Religious Tract Society*, t. III, p. 221-229), l'histoire détaillée de ce martyr, que Foxe nomme « William Sautre, autrement appelé Chatris. » Il fut

(1) C'est par erreur que l'on attribue ce nom à la famille de Jérôme de Prague : car c'est de lui qu'il s'agit ici.

Estats des Royaumes, & remise à estre iugée par ceux de partie adverse, comme en Sautree nous en auons exemple.

FABIAN (1) en son histoire rend tesmoignage d'un Prestre, nommé M. Guillaume Sautree, lequel, en la persecution meüe contre Wicleff, fut mis à mort enuiron ce temps. Le fait monstre ouuertement quelle estoit la sainteté de ce personnage, & de quelles vertus il estoit doué. Estant embrasé du zeile de la vraye & pure religion, il demanda & requit en plein Parlement qu'audience lui fut donnée pour le profit commun de tout le royaume. Sa requeste estoit ciuile, & deuoit apporter profit, s'il eust esté oui; mais les Euesques le sentirent venir de loin, & firent tant qu'ils obtindrent que ceste cause fut renvoyée par deuers eux, par lesquels il fut finalement taxé d'herésie, & pour sept articles, condamné, dégradé & brulé l'an M.CCCC.

Ce fut enuiron ce temps que fut dite, & qu'on recite vne responce notable de l'Empereur Sigismond. Comme on mettoit en auant la reformation du Clergé, & que plusieurs iugeoyent qu'il la falloit commencer par les Cordeliers, nommez freres Mineurs: « Non, dit-il, mais par les freres Maieurs, » signifiant le Pape, les Cardinaux, Euesques & Prelats de l'Eglise.

RECIT D'HISTOIRE (2).

DEUANT que passer outre à la consideration des Martyrs Anglois en l'an 1400. & suyans, adioustons quelques

traduit devant l'archevêque de Canterbury, en 1401, sous l'accusation, entre autres hérésies, d'auoir dit « qu'il n'adorait pas la croix sur laquelle Christ a souffert, mais seulement Christ qui a souffert sur elle. » Après auoir un instant faibli, il se releva et mérita d'être condamné, par la cour ecclésiastique, à être dégradé de la prêtrise et livré au bras séculier. Il fut envoyé au bûcher. « Sautree fut, » dit Merle d'Aubigné, « le premier martyr du protestantisme » (*Hist. de la Réf.*, t. V, p. 126).

(1) Fabian, ou plutôt Fabyan (Robert), chroniqueur anglais, publia, en 1516, sous le titre de *The concordance of the stories*, une histoire générale d'Angleterre qui a eu plusieurs éditions, mais qui est une œuvre médiocre.

(2) Ce paragraphe est de Simon Goulart et ne se trouve que dans l'édition de 1619.

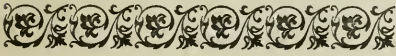
lignes touchant l'estat des Vaudois & Albigeois. Sous le regne du Roi Louys neufiesme, furnommé le Saint, ils ne furent pas si cruellement persecutez en France, à cause de l'équité de ce Prince, lequel mourut enuiron l'an mille deux cens septante. Quelques années apres son trespas, les recherches furent renouvelles, & sans les ambitieuses entreprises des Papes, qui pour s'agrandir en Occident troubloyent l'Orient, les ennemis de leurs sieges n'eussent iouy de trefves si longues. Mais ils auoyent d'autre part tant de supposts, & les sectes des moines se multiplioyent si fort, que voyans leur maistre attaqué en diuers lieux, par gens qui descrioyent sa tyrannie sur les consciences, ils renouvelerent en plusieurs endroits les persecutions. Albert Krantz (1) fait mention de l'acroiement des Albigeois en Allemagne, & Matthieu Paris (2) (tous deux affectionnez au siege Romain) dit qu'iceux multiplierent merueilleusement en Bulgarie, Croatie, Dalmatie & autres endroits de l'Europe, où ils s'opposerent aux erreurs de la Papauté, descrierent les impostures des nouveaux besaciers, communément furnommez les quatre mendians (3), accusez d'estre gens qui peruertissoyent l'Eglise par faulces predications. Somme, en ces temps-la, c'est assauoir sur la fin de l'an mille trois cens, & au siecle suyuant, se multiplierent de toutes parts personnes qui tenoyent le Pape pour Antechrist, lequel de sa part poursuiuit d'espandre le sang innocent des fideles chargez de toutes fortes de crimes, comme les anciens Chrestiens. Lors continua l'acompissement de la prophétie Apocalyptique au treiziesme chapitre, que la beste montant de la terre feroit que tous ceux qui n'adoreroient l'image, à qui elle auoit donné l'ame, feroient tuez. A cela trauailloyent les Papes par tout, en Italie mesme, où les Albigeois estoient abondamment multipliez, sur tout en Lombardie, & faisoient constamment ce que Tertullian

(1) Historien allemand, né à Hambourg vers le milieu du quinziesme siècle, mort en 1517. Il professa la théologie à Rostock. Il a laissé sur l'histoire des peuples du Nord des ouvrages pleins d'érudition.

(2) Chroniqueur anglais, mort vers 1259, de l'ordre des bénédictins.

(3) Les jacobins, les franciscains, les augustins et les carmes.

dit des anciens Chrestiens; car ils se glorifioyent en leurs supplices, ioyeux (comme les Apostres) d'estre rendus dignes de souffrir opprobre pour le Nom du Seigneur. En l'histoire de Merindol & Cabrieres, il sera parlé des Albigeois.



GVILLAVME THORP, Anglois.

Ces premiers combats des Martyrs de Iesus Christ sont notables, comme soustenus contre les efforts des plus grands Prelats de l'Eglise Romaine.

VNE force excellente de Dieu se monstra en M. Guillaume Thorp (1), Prestre anglois. Plusieurs de ses faits vertueux rendent suffisant tesmoignage qu'il n'a petu estre destourné de sa foi. Il a esté appellé plusieurs fois à disputes par les principaux du Clergé, & a soustenu maints assauts sans quitter sa vocation. Tantost on l'assailloit par menaces & frayeurs, & puis on l'amadouoit de flateries & promesses; tantost on lui dresseoit des fraudes & embusches pour le circonuenir; on l'agaçoit à belles iniures & brocards, plus seans à plaifanteurs & farceurs qu'à gens graues. Bref, il n'y auoit rien que ses ennemis ne machinassent pour esbranler sa constance & fermeté: chose facile à faire, si Iesus Christ ne lui eust fait sentir sa vertu. Plusieurs fois il lui salut répondre à plusieurs Docteurs & Legistes & cependant il montra que Dieu lui auoit donné plus de respones pour sa verité que ses ennemis n'auoyent d'obiections. Le plus souuent il les amenoit iusqu'à ce point, qu'ils n'auoyent leur recours sinon à outrages & iniures. Quiconque voudra confesser sa modestie & ses raisons fermes avec le magnifique babil & les ineptes cauillations de l'Archeuesque, & considerer les respones de Thorp, & toute la procedure de la cause, il en iugera facilement. A tout propos l'Archeuesque alleguoit ordonnances, constitutions & gloses des Decrets; mais aux tesmoignages de l'Escriture il se trouuoit court, & estoit contraint de prendre nouveaux conseils avec

ses semblables, pour l'opprimer par violence. Mais on conoistra le tout par le recit que Guillaume Tyndal (1) & autres historiens ont fait de la dispute entre Arondel (2), Archeuesque de Cantorbie, & ledit Thorp.

Au temps qu'on deuoit faire le proces de M. Guillaume Thorp, il pria ses plus familiers amis de noter diligemment & rediger par escrit tout ce qui se feroit, afin que tous les autres en fussent confermez. Estant donc tiré de la prison de Saltwod (3), qui fut l'an M.CCCC.VII. au mois d'Aoust, il fut amené deuant Thomas Arondel, Archeuesque de Cantorbie, qui lors estoit Legat pour le Pape & Chancelier d'Angleterre, qui est le plus grand office de tout le royaume. Cest Archeuesque ayant fait sortir tous les hommes laics, se retira à part en vne chambre avec vn certain Curé de Londres, & deux autres Decretistes & fit ces interrogations au prisonnier:

Interrogatoire de l'Archeuesque Arondel.

M. GVILLAVME. Depuis vingt ans en ça, ou plus, vous auez esté par toutes les contrees du pays Septentrional, & par toutes les regions voisines, & auez corrompu la plus grand part de ce royaume par la semence pernicieuse de vostre doctrine. Tant y a, pource que Sainct Paul nous admoneste de procurer la paix enuers tous, vous m'experimenterez doux & fauorable, moyennant que, reiettant vos erreurs, vous vous soumettiez en toute obeissance aux constitutions de l'Eglise. Or fus, vous vous agenouillerez, & mettrez la main sur ce liure, & ferez serment que vous obeirez à nos mandemens & à tout ce que nous vous commanderons. THORP. Monsieur, pource que ie voi bien que vous autres auez opinion de moi que

(1) Guillaume Tindal, ou William Tyndale, réformateur anglais, né en 1484, traduisit le Nouveau Testament en anglais. Réfugié dans les Pays-Bas pour échapper au déplaisir de Henri VIII, qu'il avait mécontenté par l'un de ses écrits, il fut saisi par les autorités de l'Empire, condamné à la peine du feu et exécuté, le 6 octobre 1536.

(2) Thomas Arundel, archevêque de Canterbury (1353-1413). D'une famille noble, il parvint de bonne heure aux plus hauts honneurs ecclésiastiques, fut le premier archevêque d'York, d'où il passa au siège primateur de Canterbury. Il fut un ardent persécuteur des Wiclifites, établit un tribunal d'inquisition à Oxford, et mit en vigueur le statut *De hæretico comburendo*.

(3) Saltwood.

(1) Thorpe. Voy. les *Acts and Monuments* de Foxe, t. III, p. 249-285.

M.CCCC.VII.

ie suis heretique, ie vous supplie qu'il me soit odroyé de proposer ici les articles de ma foi. ARONDEL. Dites hardiment.

Ephes. 5. 30.

Protestation
Chrestienne.

Thorp commença par le Symbole des Apostres & recita chascun article de la foi Chrestienne, appliquant vne briefue & propre interpretation sur chacun & quand ce vint à l'article de l'Eglise, il dit : *Je me soumetts volontiers à l'Eglise qui est en Iesus Christ, laquelle est comme chair de sa chair & os de ses os* : ie me soumetts à tous ceux lesquels, par les fruidts de la foi, i'apperçoi estre certains membres d'icelui. Maintenant ie fay protestation deuant vous quatre, que ie desire estre de ceste Eglise-là auant toutes choses & à la mienne volonté que chacun le sceust bien. D'avantage ie croi que la Bible, qui est l'vne et l'autre loi, sortie de l'autorité de Dieu, est necessaire pour le salut du genre humain & suis d'avis qu'on doit embrasser d'une foi certaine tout ce qui nous est commandé ou promis de Dieu. Si quelcun me peut redarguer ou bien conuaincre en quelque article de la foi, par l'autorité de ceste loi diuine, ou par raisons manifestes des Docteurs, ie m'accorderai de bon cœur. Car ie ne veux point reietter, à la volée & sans cause, l'autorité des Peres & Docteurs, moyennant qu'on connoisse que ce qu'ils mettent en auant, puisse estre rapporté à la reigle de l'Ecriture. Mais ie vous prie d'une chose. Monsieur l'Archeuesque, quelle raison y a-t-il que ie mette la main sur le liure? ARONDEL. C'est afin que vous iuriez. THORP. Monsieur le reuerend, ce liure ici est composé de diuerses créatures, par lesquelles il n'est nullement licite de iurer ne faire ferment, selon que l'Ecriture le defend : neantmoins ie veux bien protester ici deuant vos clerics de le faire, moyennant que vous me monstriez, par l'autorité de l'Ecriture, que cela ne me soit point illicite & aussi apres que vous m'aurez déclaré les conditions et causes du ferment que vous requerez de moi; alors ie ne refuserai point de faire tout ce qui sera raisonnable. ARONDEL. Vous iurerez que vous laisserez d'ici en auant toutes les opinions des Lollards, & aussi de resister dorenavant de toute vostre force à tous ceux qui troublent la sainte Eglise. Que s'ils se monstrent oblinez en leurs opinions, vous viendrez rap-

Exod. 23. 13.
Matth. 5. 34.
36.Les fideles
estoyent en ce
temps appelez
Lollards.

porter leurs noms, opinions & erreurs aux Euesques qui sont leurs ordinaires & à leurs officiaux. Finalement que vous vous deporterez cependant de tout office & charge de prescher, iusqu'à ce que nous soyons pleinement informez de vostre repentance. Thorp fut estonné, n'ayant promptement que respondre. ARONDEL. Respondez ou d'un costé, ou d'autre. THORP. Monsieur, si i'obtempere à ce que vous me demandez, & si ie rapporte les noms d'hommes et femmes deuant les Euesques & leurs Officiaux, ie donnerai à penser que ie serai espion, ou traistre plus meschant que Iudas : car, par ce moyen, il auientroit que ceux qui persistent aujourdhui en la voye salutaire de Dieu, se desvoyeroyent de la verité qu'ils ont vne fois receuë, craignans les tourmens & la persecution, comme ie le fçay par experience. Je ne trouue point, en toute la sainte Escriture, pour quelle raison tel office compete à homme Chrestien, par lequel, outre ce que ie rapporteroi vn si grand dommage au Royaume, ie chargeroi ma conscience, ie seroi digne non seulement que quelque inconuenient m'auint en ceste vie & non seulement cela, mais aussi de souffrir la damnation eternelle, dont le Seigneur me vueille garder par sa bonté. ARONDEL. Tu as le cœur endurci comme Pharaon. Le diable a tellement enforcé tes sens, que tu ne peux connoistre la verité, ni la grace que nous te presentons. I'apperçoi bien, par tes responses friuoles, que tu n'as pas encores despouillé tes erreurs, ni osté tes opinions premieres : mais afeure-toi hardiment, mal-heureux heretique que tu es, qu'il faudra que tu consentes bien tost à nos ordonnances & decrets, ou que tu sois bien tost dégradé, & puis bruslé au marché de fer apres ton compagnon (1).

Guillaume Thorp apres ceste parole demeura aucunement pensif, ne desirant plus rien en son cœur et deuant Dieu, que d'estre couronné d'un tel martyre glorieux. Et voyant que l'Archeuesque n'auoit regret ni composition d'auoir fait mourir Guillaume Sautree, homme de bien, bruslé l'an

De ce Sautree,
voyez en son
lieu.

(1) « Et puis bruslé au marché de fer, » traduction de Smithfield, lieu des exécutions. « Apres ton compagnon, » c'est-à-dire comme William Sautree, martyrisé quelques années auparavant.

m.cccc. ains plustoft & de plus en plus estoit tranſporté de furie à eſpan- dre le ſang innocent, il commença à auoir moins de crainte & frayeur de la cruauté de ce tyran, & des lors l'eſtimer pour vn ennemi manifeſte de Dieu. Mais voici de quoi il estoit plus marri, qu'on lui faiſoit ſon procez en la preſence de ſi peu de gens, & hors de la compagnie de ſes freres Chreſtiens. Cependant il prioit Dieu affectueuſement, que ſon bon plaifir fuſt de l'armer de l'Eſprit & puissance de ſa vertu, contre les fureurs et conſpirations de ceux-ci. Or, comme il meditoit ces choſes & autres en ſon entendement, il y eut vn des clerics de l'Archeueſque qui commença à dire : Qu'eſt-ce que tu penſes ainſi en toi-meſme ? Fai comme monſieur l'Archeueſque t'a commandé. Guillaume Thorp estoit encore penſif, & ne reſpon- doit rien. Alors l'Archeueſque lui dit : Tu n'as pas encore medité ce que tu as à faire.

THORP. Monſieur, quand, premiere- ment & par les perſuaſions et menaces de mes parens, ie fus induit à eſtre fait preſtre, ie leur ſi ceſte requeſte qu'auant que paſſer outre, i'euſſe loiſir d'eſtre enſeigné, par ceux qui estoient en ceſte reputation d'eſtre les plus ſaincts & ſçauans, de ce qui appartenoit à vn office ſi ſainct. Ce que mes parens m'accorderent aiſement, & avec ce me baillerent argent pour faire le voyage. Lors ie m'adreſſai à ceux qui estoient reputez les plus ſaincts & ſçauans, & fus tant avec eux, qu'il me ſembloit bien que i'auoi au- cunement profité par l'exemple de leurs ſaincts exercices & honneſte vie. Eſtant donc attiré par tels exemples de doctrine de la vraye Religion & d'innocence, i'appliquai mon eſprit à l'eſtude des ſainctes Eſcritures, pour conformer ma vie le plus que ie pour- roi à la reigle d'icelle : ainſi ie m'y fuis longuement exercé, & y ai pris grand plaifir. Maintenant ſi, par vos perſuaſions & menaces rigoureuſes, ie me laiſſoi deſtourner entierement de ma premiere façon de viure, & de mon eſtude accouſtumée, que i'ay ſui- ue vingt ans ou plus, certainement ie meriteroi d'eſtre repris de tous, & auſſi il y en auroit pluſieurs qui en fe- royent ſcandalifez. En ceſte forte monſtreroi-ie ouuertement que ie ſeroi deſtructeur de l'Egliſe Chreſ- tienne, & non point baſtilleur, mem-

bre pourri & inutile, & non point an- nonciateur & miniſtre fidele de la Parole. Les exemples d'aucuns infir- mes m'admonneſtent aſſez de ce que ie doi craindre en ceſt endroit, & prin- cipalement les exemples de Thomas Brituuel (1), de Nicolas Herford (2), de Iean Purné (3), & ſur tous de Re- pyngton (4). Car nous voyons comment ceux-ci diuiſent l'Egliſe par bandes en la croix de S. Paul (5). & avec quels dangers ils la troublent d'vne façon miſerable. Et quant à Repyngton, non ſeulement il ſeduit le peuple Chreſtien par tromperies Pharifaiques & fraudes couuertés, mais auſſi pour- ſuit iuſqu'à la mort les vrais fideles. Dieu ne lairra point vne telle pru- dence charnelle impunie, par laquelle ils flattent ceux qui aiment le monde, & ne demandent qu'à leur complaire en leurs ſermons. Ceux-ci preſchoyent iadis la verité au grand profit de l'Egliſe, pour laquelle voudroyent-ils maintenant à grand peine employer la rongneure de leurs ongles (6). ARONDEL. Ceux dont tu parles ef-

(1) Brightwell renonça aux idées évangué- liques qu'il avait profeſſées et fut nommé doyen du New-College de Leiceſter (Lewis, *Life of Wickliff*, p. 338).

(2) Nicolas Herford, autre partisan de Wickliff, recula devant la perspective du bûcher, mais eut de la peine à se laver de tout ſouſçon d'hérésie. Il alla à Rome, en 1382, pour se faire relever de l'excommuni- cation qui l'avait frappé, mais il y fut em- prisonné. En 1387, il était de nouveau pour- suivi comme *lollard*. Il réussit à se faire protéger par la cour et à regagner la faveur du clergé romain. Thorpe, en 1407, pouvait le mettre au nombre des apostats bien au- thentiques.

(3) John Purvey fit deux rétractations pu- bliques : l'une à la Croix de Saint-Paul, à Londres, le 1^{er} juin 1401, et l'autre à Salt- wood, devant l'archevêque Arundel, en 1421 (Foxe, *Acts*, t. III, p. 285-292).

(4) Philippe de Repyngton, abbé de Lei- ceſter, après avoir été l'un des plus chauds partisans des doctrines évanguéliques, les répudia avec éclat. Ses intrigues et ses pa- linodies lui valurent le ſiège épiscopal de Lincoln (1405-1420) et le chapeau de cardi- nal. Ses anciens amis se vengèrent de lui en l'appelant « Rampington, » c'est-à-dire en introduisant dans la prononciation de son nom l'idée de *ramper* (Foxe, t. III, p. 24 et ſuiv.).

(5) Le texte anglais de Tyndale dit : « Ils ont empoisonné toute l'Egliſe de Dieu par leur ſcandalueuſe abjuration à la Croix de Saint-Paul. » La croix de Saint-Paul (*Paul's Cross*) était un crucifix qui ornait la place de l'église de Saint-Paul, à Londres, et au pied duquel avait abjuré publiquement les apostats wickliffites.

(6) Le texte de Tyndale dit : « donner leur vie. »

toyent par ci-deuant fots & heretiques : mais on les conoit maintenant pour gens de grande prudence, iaçoit que toi & tes semblables en ayez toute autre opinion. Je ne vi jamais homme fauant, qui s'arrestast longuement à ceste tiene doctrine pleine de fallaces. THORP. Je ne di point que ceux-ci ne soyent sages selon le monde, tant y a qu'ils auoyent receu les arres de la sapience Diuine, pour leur grand bien & le salut des autres, s'ils eussent persisté en la vraye Religion, & en humilité d'esprit & simplicité de vie Chrestienne. Mais malheur sur tous meschans conseils, sur toute cruelle tyrannie, sur toute cupidité & ordure mondaine, laquelle attire presque tout le monde dans vn bourbier de tous maux. ARONDEL. Meschant heretique, toi & tes semblables vous vous feriez raire (1) la barbe iusqu'au sang pour auoir des benefices. Par Dieu, ie ne fache point qu'il y ait des babouins plus auaricieus que les gens de ta secte. J'ai autrefois donné vn benefice à Iean Purné, lequel est bien pres d'ici : il n'y a homme en tout le diocese qui soit plus aspre à leuer les decimes & offrandes. THORP. Quant à Purné, il n'en est point là auourd'hui, que pour le benefice qu'on lui a donné (comme vn os en la gueule) il soit de vostre opinion & si ne garde point fidelement la doctrine, de laquelle il a par ci-deuant fait profession tant par escrit que par parole, mais pource qu'il monstre maintenant qu'il n'est ne froid ne chaud, il est à craindre que lui & ceux qui lui ressemblent, ne soyent effacez du nombre des esleus, s'ils ne se repentent de bonne heure. ARONDEL. Si Purné est fin & cauteleux, ce sera son dommage, & nonobstant s'il retourne derechef ici pour tels affaires, il nous declarera ouuertement, auant qu'il parte, desquels il est. Or ça, di-nous, qui sont ces sages, qui t'ont tant saintement instruit. THORP. Maistre Iean Wicleff, qui en son temps estoit homme de grande louange, selon l'avis de plusieurs, voire autant louable qu'homme qui fust. Il estoit maigre de corps & quasi destitué de toute force corporelle, & au reste homme de conuersation honneste & irreprehensible. Pour ceste raison plusieurs des grands Seigneurs

de ce Royaume prenoyent plaisir de deuiser bien souuent avec lui. Ils l'aimoyent de grande affection, ils lui portoyent reuerence, ils regardoyent volontiers par escrit ce qu'ils lui auoyent oui dire, & se propofoyent les exemples de sa vie pour reigle. Encore y en a-il plusieurs auourd'hui qui ont ceste opinion de la doctrine de Wicleff, qu'elle approche fort de la pureté de celle des Apostres & de la primitive Eglise. Et c'est la raison pourquoy si grand nombre, tant d'hommes que de femmes, l'ont auourd'hui en si grande reputation, & la desirent si fort. Outreplus, maistre Aiston (1) a semé ceste mesme doctrine avec autant grand zele et diligence qu'il lui a esté possible, tant par escrit que de viue voix, & a honnestement vescu selon icelle, & sans reprehension iusqu'au dernier soupir. On peut mettre en ce rang Philippe Repyngton, quand il estoit encore chanoine de Lincestre, Nicolas Herford, David Gortre, Pakring, moine de Byland (2) & docteur en Theologie, aussi Iean Purné & plusieurs autres, lesquels on auoit en grande estime en ce temps-là, comme gens de grande autorité. Iceux ont employé leur temps en telles estudes, ont fait profession d'vne mesme verité, & ont vescu saintement selon icelle. Je me suis adioint, & ai vescu familièrement avec ceux-ci, & me suis rendu disciple sous leurs saints commandemens & ordonnances. Toutesfois j'ai esté plus adonné à

(1) John Ashton, jeune clerc gagné aux doctrines évangéliques, montra beaucoup plus de fermeté que les autres. Après avoir faibli une première fois devant les juges ecclésiastiques, il se releva et se remit à prêcher selon sa conscience. La Chronique du monastère de Saint-Alban raconte que le peuple de Londres envahit un jour, pour le délivrer, la salle où l'archevêque instruisait son procès. Foxe ne peut dire s'il mourut en prison ou s'il fut brûlé (Foxe, t. III, p. 47).

(2) L'édition latine de Foxe, d'accord avec Crespin, dit ici : *David Gottræus et Pakringus, monachus Bylandensis*. Il paraît y avoir là une erreur de transcription ou peut-être d'impression. Les deux personnages aux noms barbares de Crespin et de l'édition latine de Foxe se réduisent à un, d'après le texte d'un manuscrit de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, qui a servi de source à Foxe, et qui porte : « Dane Grefrey de Pikeringe, monke of Biland. » *Dane* ou *Dan* était un terme honorifique dont on faisait précéder le nom des moines. Quant à ce personnage lui-même, nous ne savons rien de lui. Voy. la note du commentateur de Foxe, t. III, p. 824.

Pourtrait de
la personne de
Iean Wicleff.

(1) Vieux mot qui signifie raser.

M.CCCC.VII.

M. Iean Wicleff, qu'à tous les autres, comme à celui que ie cognoissoi autant homme de bien & entier, qu'il en fust au monde. l'ay puisé, di-ie, d'iceux vne façon de vie & doctrine, laquelle ie preten maintenir iusqu'au dernier soupir de ma vie. Et combien qu'aucuns d'entr'eux semblent repugner à eux mesmes, toutesfois la doctrine, laquelle ils annonçoient, non point de la chaire de Moyse, ains de Christ, est tresveritable, ferme et certaine. Car eux mesmes, estans maintenant redarguez pour auoir renoncé la verité de Dieu, ne disent pas que pour ce temps-là ils fussent en erreur, mais qu'estans estonnez des tourmens cruels, ils ont dissimulé leur opinion, eux qui aimoyent mieux se cacher sous vn fard de paroles, qu'endurer les incommoditez de perfection avec le Seigneur Iesus. ARONDEL. Ceste doctrine que tu appelles la verité scandalise l'Eglise Romaine : ce que ceste tressainte Eglise a souuentefois monstré. Et combien que ton Docteur Wicleff soit estimé homme tressauant & parfait, par le tesmoignage & opinion de plusieurs, toutesfois l'Eglise n'a point approuvé sa doctrine, ains est reiettee & condamnée en plusieurs articles, comme elle merit. Quant à Philippe Repyngton, autresfois Chanoine & Abbé à Lincestre, ce bon iour lui est venu, duquel il a iusné la veille par si longue espace de temps, car depuis qu'il est fait Euesque de Lincolne, il n'est plus des tiens, & ne te fauorise plus : en sorte qu'il n'y a nul de tous les autres Prelats qui soit, à beaucoup pres, si vehement que lui à poursuivre & punir ceux qui sont de ta faction. THORP. On dit beaucoup de maux de ce personnage-là, & plusieurs l'ont en ceste opinion, qu'il est fort grand ennemi de la verité. ARONDEL. Mais pourquoi nous retiens-tu ici si longtemps par tes badinages ? Veux-tu consentir à nos decrets, ou non ? THORP. Comme j'ai respondu desia : la crainte de Dieu fait que n'y ose consentir.

Alors l'Archeuesque, plus irrité qu' auparauant, fit signe à l'vn de ces Prestres, & lui dit : Apportez moy la testimoniale qu'on m'a enuoyée de Salop (1) (feellée du Bailli) contre les

(1) Foxe dit Shrewsbury. Salop ou Shrop est le nom du comté dont Shrewsbury est la capitale.

heresies femees par ce venerable. Ce clerc l'apporta, & la leut à haute voix deuant tous; voici la teneur : « Le III. Dimanche apres la feste de Pasque, l'an M.CCCC.VII, Guillaume Thorp arriua à Salop, lequel ayant congé de prescher, maintint deuant tous ouuertement au temple de sainct Cedde : que le pain materiel demeure au Sacrement de l'autel apres la consecration; qu'on ne doit point adorer les images; que les hommes ne doiuent aller en pelerinage aux saints; que les Prestres n'ont nul droit de s'attribuer les decimes; qu'il n'est point licite de iurer. » Or, apres que ces articles eurent esté leus, l'Archeuesque, avec vn front ridé, & regardant de travers dit : Quoi ? Est-ce là vne instruction bonne & salutaire pour le peuple ? THORP. Ce sont-ci calomnies impudentes d'hommes malins, car à la verité ie n'ai pas ainsi parlé, ni en public ni en particulier. ARONDEL. L'adiouste plus de foi à ceux qui l'ont rapporté qu'à toi. O meschant, tu as tellement troublé ceux de Salop, qu'ils m'ont escrit des lettres, à moi qui suis maintenant Archeuesque de Cantorbie, primat d'Angleterre, & Chancelier de tout le Royaume, tendantes principalement à ce but que ie te renuoye là pour estre puni sur le lieu, afin que les autres y prennent exemple. Pour toute conclusion, l'Archeuesque dit : Pour certain, ie n'oublierai point ce dont ai esté tant fidelement & honnestement requis.

Les tonnerres & foudres de l'Archeuesque n'estonnerent pas beaucoup ce vrai seruiteur de Dieu; ains, estant fait plus courageux, respondit ouuertement & franchement : « S'il faut que ie confesse la verité, ie di que ceux qui ont reputation de nuire grandement à la foi Chrestienne, soit à Salop ou ailleurs, sont ceux qui profitent le plus; au contraire, ceux qu'on estime fideles, coustumierement ne sont rien moins que ce que leur tiltre porte : ce qu'on peut facilement cognoistre par leur enuie, par leurs desirs enragez, par leur orgueil intolerable, par leurs meschantes cupiditez, pailardises, & autres fruiets semblables de la chair. Car on ne doit estimer que ceux, qui ont les paroles de Dieu en mespris, soyent de l'Eglise de Christ : ce qu'on void ouuertement auenir auourd'hui à la plus part de ceux-ci. Et ce font ceux qui voyans

Somme des
accufations
contre Thorp.

Confiance de
Thorp.

Gal. 5. 19.

aucuns vrayement craignans Dieu, incontinent les tienent pour heretiques. Or ne se faut-il pas esbahir si le peuple de Salop a telle opinion de moi, homme miserable que ie suis : veu que (comme i'en suis bien asseuré) ils ont esté incitez par les Ecclesiastiques, & par leurs calomnies outrageuses, & clameurs desbordées. Cela n'est point de merueilles, veu que le fils de Dieu, nostre Seigneur Iesus, a souffert choses semblables des sages de Ierusalem; en ceste forte les principaux de la synagogue de Nazareth ont ietté Iesus Christ hors de leur ville, à cause de ses predications, faisans ce complot entr'eux de le ietter du haut de la montagne en bas. Et le Seigneur n'a point iadis autrement prédit par Moyse, son fidele seruiteur, de laisser à ses seruiteurs vne nation ennemie, sinon afin qu'ils fussent ordinairement exercez par icelle. Qui fera celui qui, faisant office d'ambassadeur portera la parole de Dieu aux incredules, qui ne face aussi venir la croix & tribulation sur soi, selon les exemples & predicions de Christ & des Prophetes? ARONDEL. Tu t'eslimes donc imitateur de Christ? as-tu ceste opinion que tu puisses prescher sans l'autorité de quelque Prelat? THORP. Il est certain que Iesus Christ nous a en ceste façon enseignez, que l'office principal d'un prestre Chrestien est de franchement et par tout annoncer la parole de l'Euangile, & lui qui est le Fils de Dieu, prince souverain des Pasteurs, n'a voulu admettre à vne telle charge sinon ceux qui deliberoient s'employer diligemment à instruire le peuple en la foi & crainte du Seigneur. De moi, ie ne me vante point d'estre tel : tant y a que ie prie Dieu affectueusement, que ie le puisse vrayement estre. ARONDEL. Pendard que tu es, à quel propos nous allegues tu ces fantosmes? Sainct Paul ne fait-il pas ceste demande : « Comment prescheront-ils s'ils ne sont enuoyez? » Ie ne t'ai iamais enuoyé pour prescher. Or ta doctrine pernicieuse a esté tellement diuulguee par tout le royaume d'Angleterre, qu'il n'y a point vn seul Euesque qui te veuille bailler lettre de licence. Pourquoi donc toi, qui es vn malheureux idiot, oses-tu faire cela, veu que tu n'y es point admis par aucun Prelat? S. Paul lui-mesme n'admoneste-il pas aussi qu'il faut rendre obeissance aux gouverneurs, non

Matth. 27. 20.
Luc 4. 29.

Deut. 7. 22.

Rom. 10. 15.

Rom. 13. 1.
1. Pier. 2. 18.

seulement aux modestes, mais aussi aux tyrans vicieux? THORP. Quant à vos lettres de licence, nous ne nous en soucions pas beaucoup, & n'en receuons point, car elles contiennent des mandemens qui repugnent du tout à la pureté de l'Euangile, & à l'Esprit du Fils de Dieu. Que ces coureurs, qui ne vivent que de menfonges & fraudes, en fassent leur profit. Nos lettres, ce sont ceux que nous instruisons & le ferme tesmoignage, qui est la verité eternelle de Dieu; car nous ne cerchons point des lettres d'escorniflerie, escrites d'encre, ni tesmoignage des hommes, nous qui annonçons simplement & pour neant les paroles diuines aux hommes. En quoi nous auons sainct Paul accordant avec nous. « Nous n'auons besoin, dit-il, de lettres de recommandation; vous estes nostre epistre au Seigneur, non point escrite d'encre, ains de l'Esprit de Dieu viuant. » Or quant à l'obeissance deuë aux gouverneurs, nous ne la refusons point de rendre, principalement à ceux qui trauaillent en la Parole, & par sainct & bon exemple; mais au contraire, ie di que, quant aux choses ordonnées & commandées par les tyrans contre la parole de l'Euangile, il faut plustost mourir que d'y obeir. ARONDEL. Si ceux qui sont constituez gouverneurs sur les autres, ordonnent quelque chose mauuaise, ce fera leur ruine; mais si quelcun y obeit, cela lui tournera mesme à merite, veu qu'obeissance vaut beaucoup mieux que tous sacrifices. THORP. L'obeissance, que Samuel requeroit de Saul en ce passage, estoit de Dieu qui commandoit, & non point d'un homme. S. Paul & Daud, avec lesquels sainct Gregoire s'accorde, disent que non seulement ceux, qui sont choses meschantes & iniques, sont dignes de condamnation; mais aussi ceux qui ont consenti aux autres qui les ont faites. D'auantage les decrets & ordonnances de l'Eglise s'accordent à cela par lesquelles il est dit que le fils n'est point astreint à son pere, ni le seruiteur à son Seigneur, ni la femme à son mari, ni le moine à son Abbé, pour leur rendre quelque obeissance, excepté en choses honnestes & licites. ARONDEL. Tu parles bien fierement, estimant qu'il n'y a que toi & tes semblables qui soyent iustes, & pourtant reiettant la doctrine de S. Paul, tu cuides que toutes choses te sont

2. Cor. 3. 1.

1. Tim. 5. 17.

2. Sam. 11. 22.

Rom. 1. 32.

licites. THORP. Le vous supplie : qui font ceux que vous pensez qui principalement representent le ministère des Apostres en l'Eglise ? Ne font-ce pas les prestres ? ARONDEL. Oui dea. THORP. En premier lieu donc, quant à la charge des Apostres, ce qui est dit Matth. x. chap. & au dernier de S. Marc, est tout notoire, que Christ a enuoyé prescher les Apostres & ce qui est dit aussi au x. de S. Luc, où nous lisons que Christ ordonna septante deux disciples, & les enuoya annoncer l'Euangile par toutes les villes & lieux où il deuoit aller, comme aussi S. Gregoire ne dissimule point ceci, es decrets, que ceste charge de predication est coniointe avec la Prestre. Voici qu'il dit : « Le prestre, duquel le peuple n'oit plus la voix en la predication de l'Euangile, prouue que Dieu à courroux. » Et la Glose sur Ezechiel, dit : « Le Prestre, qui ne fait deuoir de prescher, est fait participant de la condamnation de ceux qui perissent par faute de predication. Car ceux qui president sur le peuple, & n'enseignent point l'Euangile, sont meurtriers deuant Dieu, soustrayans la prouision de vie. » Outreplus Isidore dit : « L'iniquité du peuple sera suffisante pour faire condamner les Prestres, s'ils n'enseignent point les ignorans, & s'ils ne reprenent point les defaillans. » Iesus Christ dit : « Je suis nay à cela, que ie rende tesmoignage à la verité, & quiconque est de la verité, icelui oit ma voix. » Et pourtant, selon le commandement & les exemples du Fils de Dieu, c'est à faire aux Prestres de quitter toutes choses pour s'employer à publier l'Euangile de Dieu. Car selon que dit S. Gregoire : de tout ce que l'homme fait, il n'y a rien qui soit agreable au S. Esprit, s'il est nonchalant à faire ce à quoi il est tenu. Et mesme l'Euesque de Lincoln (1) a fort bien dit à ce propos : « Le prestre qui ne presche point la parole de Dieu, encore qu'il n'y ait eu d'autre faute en lui, tant y a qu'il ne laisse point d'estre Antechrist, d'estre Satan, larron de nuit, brigand de iour, bourreau des ames & Ange de lumiere conuertit en tenebres obscu-

res. » Ces autoritez demonstrent clairement que les Prestres, qui ne font point leur deuoir d'annoncer purement l'Euangile aux poures brebis, sont maudits.

Or l'Archeuesque se tournant vers les trois clerics, leur dit : « Ces heretiques ont tousiours accoustumé, s'ils trouuent quelques sentences graues es sainctes Escritures, ou es escrits des Docteurs, d'empoigner & faire valoir cela contre nous, & les tirer par les cheueux contre les ordonnances de l'Eglise, afin que sous telle couerture ils maintiennent leurs opinions & leur secte. C'est la cause, meschant babouin (car ce venerable officier auoit souuent tels mots en la bouche) pourquoi tu veux recouurer le Pfautier, lequel ie t'ostai quelques-fois à Cantorbie : duquel tu recueillois tousiours quelque chose pour gronder contre nous. Mais croi-moi, que tu ne recouureras point ce Pfautier, ni autre liure quelconque de l'Escriture, iusques à ce que i'aye entierement conu que tu fois mieux reconcilié à l'Eglise, tant de cœur que de bouche. THORP. J'ai ceste confiance, & m'assure que ie n'ai point autre opinion de la saincte Eglise, qu'il est conuenable & feant à vn fidele seruiteur de Iesus Christ. Et apres que l'Archeuesque lui eust demandé : Qu'est-ce que l'Eglise ? il lui respondit : Je croi que ceste Eglise, que j'appelle Saincte, c'est Iesus Christ & la compagnie des Sainctes. ARONDEL. Cela est vrai quant au ciel; mais qu'est-ce que l'Eglise ici bas en terre ? THORP. Elle est diuisee en deux : L'une de ces deux parties, qui est la meilleure, a obtenu victoire sur ses ennemis, & triomphe maintenant avec Christ en grande resiouissance. L'autre combat encore ici bas en terre par le glaiue de la foi, contre les efforts continuels de Satan, de la chair, & du monde. Il n'y a si forte violence, ni pompe si orgueilleuse, ni feu d'afflictions & persecutions si bruslant, ni tyrannie si cruelle, ni raisons de docteurs si discordantes, ni opinions si diuerses, qui puissent destourner ceux-ci du droit degré de la foi & des sainctes Escritures. Car ils font fortifiez par la parole de Dieu en Christ, & fermement establis comme sur vn rocher qui ne peut estre esbranlé de son lieu.

Sur ce propos, l'Archeuesque parlant à ses clerics dit : « Vous voyez

Iean 18. 37.

M CCCVII.
Diuision de
l'Eglise à
noter.

Matth. 7. 24.

(1) Robert Grosseteste, célèbre ecclésiastique anglais du treizième siècle, théologien, philosophe, savant, poète, que l'on regarde comme l'un des précurseurs de la Réformation anglaise.

comment ce miserable est obstiné, & comment le diable le pourmeine & transporte, pour confermer ses erreurs. Si nous lui voulions lâcher la bride, il nous tiendrait ici tout le jour. » Alors vn de ses clercs commença ainsi à parler : « Pource qu'il a desia fait sa complainte, de long temps, que le tesmoignage qui a esté enuoyé par les habitans de Salop a esté malicieusement forgé contre lui : qu'il soit donc interrogé, ce qu'il pense des articles qui lui ont esté objectez, afin que nous ayons maintenant de sa propre bouche de quoi tesmoigner contre lui. » L'Archeuesque print alors la lettre testimoniale ou le papier des informations, & poursuivit ainsi son propos : En premier lieu ceste objection vous a esté faite, qu'en la ville de Salop vous auez presché ouuertement & publiquement au temple de S. Cedde, que la matiere du pain demeure au Sacrement de l'autel apres la consecration. Que respondrez-vous à cela ? THORP. Il n'estoit point là question de ce Sacrement, sinon sous ceste forme : Ainsi que ie traitoi les commandemens de Dieu en la chaire, on sonna la clochette à l'eslevation de l'hostie de la Messe qu'un prestre chantoit particulièrement. Tout incontinent, comme de coustume, le peuple y accourut, & là se fit vn bruit & tous, laissant la predication, auoyent desia leurs esprits ailleurs. Parquoi ie parlay à tout le peuple en ceste façon : « Freres Chrestiens, la vertu de ce Sacrement est de plus grande efficace beaucoup en la foi, qu'elle n'est pas en quelque sens ou apprehension extérieure : & pourtant il vaudroit mieux s'arrester à ouïr la predication salutaire de la Parole, qu'estre ainsi esmeu d'une façon estrange à regarder les Sacremens, comme ainsi soit que la droite foi prend par cela plus grand accroissement. » Voila quasi tout ce qu'il me souuient auoir dit pour lors des Sacremens. ARONDEL. En cest endroit l'adiouste plus de foi aux tesmoins legitimes qu'à vous ; mais encore, pource que vous cherchez des subterfuges & recourez aux negatiues, parlez ouuertement : Quelle est vostre opinion sur ceci ? Le pain materiel demeure-il en l'hostie, ou non, apres la consecration ? THORP. En toutes les saintes Escritures, ce mot Materiel ne se trouue point. Toutesfois & quantes donc que j'ai à parler de

Du sacrement.

l'Eucharistie, ie ne fay nulle mention du pain materiel. ARONDEL. Comment donc instruisez vous le peuple touchant ce Sacrement ? THORP. Comme ie croi moi-mesme. ARONDEL. Declarez-nous quel est vostre croire. THORP. Je croi qu'en la nuit en laquelle le Seigneur Iesus fut liuré, il print du pain, & apres auoir rendu graces, le benit, le rompit, & en donna à ses disciples, disant : Prenez, & mangez en tous : ceci est mon corps, lequel est liuré pour vous. Or S. Mathieu, S. Marc, S. Luc, & S. Paul tesmoignent tout ouuertement, que telle doit estre la foi de tous. De moi ie ne recognoi autre foi, & n'en enseigne pas d'autre & mon auis est que ceste seule est suffisante. Au reste j'ai deliberé de viure & mourir en icelle seule. ARONDEL. C'est vne chose toute certaine, que le Sacrement est le corps de Christ sous la figure du pain, mais vous & vos semblables maintenez que le pain y demeure. THORP. Ni moi ni mes semblables, que vous reiettez comme heretiques, n'auons autre opinion que celle que j'ai dite. Toutesfois ie desire que vous me faciez ce bien, de m'enseigner comme ceste sentence de saint Paul doit estre entendue, où il dit ainsi : Qu'il y ait une mesme affection en vous que celle qui a esté en Iesus Christ : lequel, comme ainsi soit qu'il fust en la forme de Dieu, &c. Ce mot Forme n'est-il pas ici en S. Paul pris pour substance ? Que direz-vous de ce que vous chantez tous les iours es heures (1) de la vierge Marie en ceste forte : « O auteur de salut, ayes souenance que iadis tu as pris la forme de nostre corps de la Vierge non corrompue ? » Je vous prie au nom de Dieu, maintenant respondes-moi à ceci : assauoir si la forme de nostre corps ne peut pas estre appelée substance ? ARONDEL. Je ne suis point ici pour respondre à ta demande, puisque l'Eglise en a autrement déterminé. Crois-tu à la determination d'icelle, ou non ? THORP. Quelques choses que les gouverneurs ayent mis en auant de leur propre fantasia, la foi ne

Math. 26. 26.
1. Cor. 11. 14.

Phil. 1. 6.

(1) L'édition latine de Foxe donne l'original de cette citation :

« Memento, salutis auctor,
Quod nostri quondam corporis,
Ex illibata virgine
Nascendo formam sumpseris. »

laira point de demeurer en son entier. Je n'ai point ouï dire par ci devant, que sous ce mot de Foi les traditions humaines fussent comprises.

ARONDEL. Si vous ne l'avez point encore ouï, vous ne sçavez que c'est de la droite foi de l'Eglise. Mais que disent les Docteurs touchant ceste matiere ?

THORP. Le grand docteur de l'Eglise, saint Paul, enseignant la foi entiere de ce Sacrement, l'appelle le pain que nous rompons, & mesme on l'appelle Pain au canon de la Messe, apres la consecration. D'avantage on ne trouuera prestre en tout ce Royaume, qui, apres la reception de l'Eucharistie, ne dise en ceste sorte : « O Seigneur, ce que nous auons pris de bouche, que nous le receuons d'un esprit pur, » c'est à dire (comme il sembleroit) par foi. Saint Augustin aussi confesse que cela mesme qui est veu des yeux, & qu'on croit estre le vrai corps de Christ, demeure pain, & aussi Fulgence, docteur renommé de l'Eglise entre les autres, est de ceste mesme opinion. Au Secret de la seconde messe de Noel, à l'aube du iour, ceci y est contenu : « Lui mesme qui est Dieu, est apparu ; ainsi la substance terrienne nous confere ce qui est divin. » Je vous prie, conferez ceste sentence avec le Secret du Mercredi des Quatre-temps en Septembre, & desuelopez ceste difficulté. ARONDEL. J'enten bien maintenant où vous voulez venir, & où le diable vous pousse, afin que ne vous soumettiez aux decrets & ordonnances de l'Eglise : mais à ceste heure respondes-moi plus vistement : Croyez-vous que la substance du pain demeure au Sacrement apres la consecration, ou non ? THORP. Je n'ose affermer ne nier aussi que l'accident soit sans s'uiet, comme on confesse auioird'hui en l'Eglise touchant ce Sacrement : & d'autant qu'il y a grande difficulté en ceste matiere, & qu'elle est s'uiette à grandes disputes & beaucoup d'arguments, & qu'elle surmonte de beaucoup la capacité de mon petit entendement, j'en laisse la resolution à ces subtils Sophistes, me contentant de la simplicité de ma foi. Car c'est leur coustume de traiter d'une part & d'autre ces difficultez embrouillees, tant qu'ils ne s'entendent point l'un l'autre : & cependant qu'ils s'attribuent beaucoup, ils se rendent fols enuers Dieu. ARONDEL. Ce n'est point mon in-

tention maintenant de vous enuoloper des subtilitez des Scholastiques, veu que ie sçai que vous estes fort ignorant, mais ie vous ferai bien rendre obeissance aux decrets & ordonnances de l'Eglise. THORP. Mille ans apres la natiuité de Iesus Christ, la determination & ordonnance de l'Eglise (de laquelle j'ai parlé) suffisoit pour le salut des hommes : mais quant aux choses qui ont esté introduites en l'Eglise depuis que Satan a esté deflié par l'Ange, & apres que Thomas (1) & ces autres sophistes ont amené leurs malheureuses refueries, comme de l'accident sans s'uiet, & telles autres barbouilleries, ie di hardiment qu'il n'y faut nullement consentir, & de moi, ie ne ferai point vn article de foi de l'opinion de ce Iacopin ; que le Seigneur face de moi ce que bon lui semblera. ARONDEL. Tu n'eschapperas auioird'hui de mes mains, si tu ne changes ceste opinion entierement.

Quant au second article des images, quelle en est ton opinion ? THORP. Selon le tesmoignage de Moyse, toutes les choses que Dieu auoit faites, estoient fort bonnes. Parquoi chacune en son espeece doit estre honnoree, & appliquee à la fin que Dieu a instituee, & , principalement, l'homme que Dieu a formé à son image, doit estre honnoré par dessus tous les animaux ; mesme il faut que les Chrestiens se preuiennent l'un l'autre par honneur & charité. L'or, l'argent, l'estain, l'airain, le fer, le cuire, les pierres, le bois, sont toutes bonnes créatures, chacune en son espeece, & autres matieres desquelles les images sont faites : toutesfois les images faites en bossé, les images taillees, les peintures, & autres telles inuentions des ouuriers, ne doiuent point estre adorees des fideles : encores qu'elles foyent ordonnees & aprouees par les Magistrats, pour seruir de calendrier ou de repertoire (2) à ceux qui ne louënt point Dieu, ni en sa parole, ni en ses creatures, & qui ne le glorifient point en la forme, laquelle il donne aux creatures par ses œures

(1) Thomas d'Aquin. Allusion à un passage de la *Somme*, part. 3, quest. 75, art. 5.

(2) Le texte anglais a le mot *calendar*, et c'est sans doute pour expliquer ce mot que Crespin a ajouté : *repertoire*. Le sens est évidemment que les images servent aux ignorants pour leur rappeler les vérités religieuses.

Apoc. 20. 7.

Des images.

Gen. 1. 31.

Rom. 12. 10.

Rom. 2. 20.

admirables ; rien de tout ceci (di-je) ne peut estre adoré sans idolatrie. ARONDEL. L'accorde bien cela que les images ne doiuent point estre adorees à cause d'elles mêmes, mais bien à cause des figures qui y sont imprimees, ou à cause de ce qu'elles representent par dehors : assauoir le Crucifix, à cause de la passion de Christ, & les images de la Trinité, ou de la vierge Marie, ou des Saints, à cause de ceux qu'elles representent. Car si les lettres des Rois terriens, auxquelles les seaux d'iceux sont aposez, sont receuës des fuyets avec grand honneur : comment au prix doit-on honorer les images de Dieu & des Saints ? THORP. C'est-ci vne similitude des hommes, & qui ne conuient pas proprement aux choses diuines, veu que Moyse, Dauid, Salomon, Isaie, Baruc, & presque tous les autres qui ont escrit les liures de la Bible, defendent par paroles expressees & avec menaces les images ou statues à tous hommes. ARONDEL. Garnement obliné, combien que, deuant la natiuité du Sauueur, la Trinité ne fust point exprimée, toutesfois elle est maintenant manifestee par le rapport d'icelui, & iaçoit qu'entre les sçauans il y en ait plusieurs qui ayent ceste opinion, que c'est erreur & mal fait de peindre la Trinité, neantmoins de ma part ie suis d'autre opinion & auis, que cela est grandement necessaire, veu que par vne telle façon, le peuple est merueilleusement incité à deuotion ardante. Sur cela il adressa son propos à ses prestres, disant ainsi : Il y a des ouuriers fort excellens es regions par delà la mer, lesquels ont ceste coustume, que ie louë grandement : que s'ils ont à faire quelque image, ou taillee ou en bosse, ou quelque peinture, ils s'adressent à vn prestre pour confesser leurs pechez, & s'obligent par vœux, ou à ieufnes, ou à dire quelques prieres, ou à faire quelque pelerinage : & cependant requierent le prestre de prier Dieu pour eux, afin que de leur ouurage il en puisse sortir vne belle image & bien deuote. THORP. Il ne faut point douter, que tels ouuriers ne se repentissent de leur ouurage, s'ils entendoient bien les escrits de Moyse, Dauid, Salomon, Isaie, Baruc & autres semblables ; qu'ils n'aimassent mieux endurer toute oppression auant que de recourir à tels mestiers enragez & si

plains de blasphemés. Et les prestres commettent encores plus grieue offense qu'eux, qui, par meschans conseils, les incitent à faire des choses pleines d'impieté, & maudites de Dieu. Que si les prestres, imitans Iesus Christ & les Apostres, faisoient leur charge comme il appartient, ie pense qu'on n'auroit pas grand besoin de tels muets docteurs pour cognoistre Dieu ; mais l'auarice infatiable des gens d'église ne cesse iamais d'attirer le poure peuple à damnation par telles & autres tromperies des diables. ARONDEL. Ie voi que vous & tous les prestres de vostre secte estes maudits, vous qui renuersez toute la deuotion du peuple. Quoi, malheureux bourreau, ceci te semble-il bon, de voir vne eglise sans images & peintures ? THORP. Il n'y en a point qui prient de plus grande efficace que ceux qui, ayans les yeux & tous les sens fermez, sont esleuez iusques à Dieu en esprit & verité. De fait, Iesus Christ prononce : Que ceux qui ont creu, & non point veu, sont bien heureux : parquoy il nous faut appuyer sur la seule parole de Dieu, sans qu'il y ait des images.

L'Archeuesque, esmeu de cholere, dit alors : Meschant, meschant heretique, quelque chose que tu puisses dire au contraire, ie maintien estre vne bonne chose & sainte d'adorer l'image de la Trinité. Que dis-tu sur cela ? l'ame n'est-elle pas esmeuë quand elle contemple telles choses ?

THORP. Ie desireroi grandement qu'il vous pleust m'oster vn scrupule de ma conscience. Veu que le Pere, le Fils & le saint Esprit, de toute eternité ont esté vn mesme Dieu, tant au vieil Testament qu'au nouveau, & qu'il y a eu plusieurs Prophetes & Peres qui ont esté & confesseurs & Martyrs, comment se fait cela que telles images n'ont point esté aussi bien permises en la Loi ancienne pour seruir de maîtres aux laics ou idiots ? ARONDEL. La Synagogue des Iuifs n'obtenoit pas telle autorité que fait maintenant l'Eglise. THORP. Saint Gregoire, homme de grand renom, louoit fort vn nommé Serenus, de ce qu'il auoit defendu d'adorer les images. ARONDEL. Vilain impudent, par ma foi, vous ne vous fouciez de la verité non plus qu'un chien. Au temple de saint Paul à Londres, du costé de la

Deut. 27. 15.

Iean 20. 29.

Iean 20. 20.

Merueilleuse
efficace d'er-
reur, & nou-
veau trait
d'idolatrie.

bife (1), il y a tant de miracles de nostre dame d'outremer, & en beaucoup d'autres lieux par toute l'Angleterre; le peuple donc ne doit-il pas visiter ces lieux-là avec plus grande deuotion que les autres? THORP. Je suis certain que Dieu ne fait aucun miracle afin qu'on face cas des images; & il n'y a nulle verité en icelles (comme j'ai presché à Salop) ni telle efficace, pour dire que les hommes doivent les chercher, ou pour se mettre à genoux deuant elles, ou pour leur donner des offrandes, ou pour leur faire quelque autre honneur ou reuerence. Car combien que Moyse, par le commandement & ordonnance de Dieu, eust fait esleuer le serpent d'airain au desert, tant y a que le bon roi Ezechias le fit abatre, pour le danger qu'il y auoit de l'idolatrie. Les saincts Docteurs, sainct Augustin, sainct Gregoire, sainct Iean Chrysostome & plusieurs autres saincts personages, recitent que les diables enchantent les esprits des incredules par tels fantômes estranges, à cause de leur infidelité; car ils sont plus enclins beaucoup en ces temps-ci à chercher de nouveaux miracles qu'à bien ouïr ou croire la parole salutaire de Dieu. Parquoi le Seigneur a predict à leur grande honte que la generation bastarde demande tousiours des signes, mais au contraire l'Euangile doit estre tousiours receu avec vne droite foi; la parole de Dieu nous doit suffire sans aucuns miracles d'images. Or puis que Dieu le Pere est Esprit, & qu'il n'a point de forme ou figure que nous puissions expliquer, ie m'esmerueille quelle semblance on lui pourra forger. ARONDEL. C'est assez aux enfans de l'Eglise d'auoir vne telle figure de la Trinité que l'Eglise leur mere leur a permis si long temps; mais vous, malheureux belistre, puis que vous estes vn membre pourri & retranché du sein d'icelle, vous mesprifez aussi ses sainctes ordonnances.

Or puis que la nuit approche, repondez au troisieme article, Des pelerinages. Comme il m'a esté dit par gens dignes de foi, vous disiez: Que ceux qui par vœu vont en pelerinage ou à Cantorbie, ou à Benerlar, ou à

Carlington, ou à Walsingham (1), ou en quelques autres lieux de deuotion, sont hebetés & sans entendement, gens auolez (2), maudits & miserables.

THORP. Quelque chose que les enuieux ayent rapporté, j'ai dit qu'il y a deux fortes de pelerinages, dont l'une est agreable à Dieu. ARONDEL. Qui sont donc les pelerins que tu estimes qui sont bien? THORP. Ceux qui cherchent Dieu en esprit, & qui, reietans toutes ordures & meschancetez de toute leur puissance, s'employent diligemment à garder les commandemens du Seigneur. Tels n'ont point vne autre foi que celle que Iesus Christ a enseignée en l'Euangile, & laquelle ils ont puisee du Symbole des Apostres. Tels s'adonnent du tout aux œuvres de charité, & s'aident les vns aux autres, vn chacun selon sa faculté, n'attendans rien de tout cela, sinon l'accomplissement des iustes promesses de Dieu. Tels desployent souuent leurs consciences deuant la face du Seigneur, craignans tousiours de l'offenser. Tels pelerins prenent grand plaisir quand ils voyent que leurs prochains cherchent le Seigneur, ne font conte de la prosperité du monde, reiettent loin les desirs de la chair, ont compassion des pures, mesprisent constamment la cruauté & oppression des tyrans, s'exercent souuent en oraison, & suiuent d'une sainte & bonne affection les autres exemples de Iesus Christ. Ceux, desquels la bonté de Dieu approuue les pelerinages, portent avec eux ces marques ou enseignes diuines; mais vos pelerins ne montrent, en forte quelconque, vne seule de toutes ces conditions de vraye pieté, ce que ie sçai, comme l'ayant bien experimenté. De six cens à grand' peine en mettra-on vn seul en auant qui sache les commandemens de Dieu, qui sache prononcer l'oraison Dominicale, ou le Symbole de la Foi, ainsi qu'il appartient. Les choses qui induisent beaucoup de gens à faire leurs pelerinages sont plus que ridicules & friuoles, comme la santé du corps, l'amitié charnelle, la prosperité, la folle despense, l'intemperance, la prodigalité & les maquerelages. Mais à la fin, quand ceux-ci ont bien fait des despenses excessiues, & apres

Deux fortes
de pelerinages.

Vrais pelerins.

Faux pelerins.

(1) C'est à la porte septentrionale de Saint-Paul de Londres que se trouuoit le grand crucifix, qui étoit l'un des lieux les plus vénérés de l'Angleterre.

(1) Canterbury, Beverley, Carlington, Walsingham. Ces localités auoient des sanctuaires renommés auant la Réformation.

(2) Etourdis.

Nomb. 21. 9.

2. Rois 18.

M. CCCC. VII.

Matth. 12. 39.

Des pelerinages.

qu'ils ont bien tracassé leurs corps, que trouvent-ils pour toute recompense, que des os des morts & des images muettes? Qui est l'homme qui, ayant bien goûté la verité de l'Esprit de Dieu, ne voye clairement que ce sont là des badinages inutiles? Que si quelque profit reuiet de cela (comme de fait il en reuiet beaucoup), le tout est pour les prestres auaricieux ou pour les paillards; outre ce que tels pelerins laissent cependant leurs familles, desquelles ils ne tiennent pas grand conte, au lieu que tout homme Chrestien doit necessairement auoir soin de ses domestiques. On void donc que ces poures miserables employent à vsages profanes ce qu'ils deuroyent despandre pour subuenir à leurs prochains, selon la sainte ordonnance de Dieu. D'auantage, entre tels estourdis il y en a plusieurs qui font leur voyage, ou de ce qu'ils ont emprunté, ou de ce qu'ils ont defrobé, sans faire iamais restitution. Ils portent des flageolets ou des fleutes, & quelquefois chantent des chansons vilaines, pour donner plus grand plaisir à la chair. Estans retournés à leurs maisons, ils ne rapportent rien à leurs voisins que des mensonges impudens & des blasphemés d'hypocrisie. ARONDEL. Mefchant garnement, ne voi-tu point ce qui est le principal en ceste matiere, assauoir les peines, trauaux & ennuis de ceux qui font tels voyages? Ce que tu imputes principalement à vice est ce qui merite faire bien ample & grande louange; & ce qu'ils menent des bateleurs & ioueurs de floute avec eux, cela ne nuit de rien au pelerinage. Il faut bien que la bleffeur des pieds & l'ennui du chemin soient adoucis en quelque façon. THORP. Saint Paul enseigne que plustost on doit pleurer avec les pleurans. ARONDEL. Quelque chose que tu desgorges contre ceux-ci, mon opinion est que les pelerinages font certains aides pour obtenir plus grande grace, de laquelle ie voi que vous autres estes du tout vuides.

Des orgues.

Il n'y a moyen que vous n'essayez pour aneantir du tout la deuotion du peuple; mais par ce dernier poinct tu ne profiteras de rien, veu que Dauid dit qu'il faut louer Dieu en toutes sortes d'instrumens de musique. THORP. Selon l'interpretation des Docteurs, il nous faut rapporter ceci à l'esprit, & l'interpretation de saint

Ps. 150.

Paul ne s'esloigne pas fort loin de cela : que ces choses font anciennement auenues aux Iuifs en figure. Parquoi il nous faut bien donner garde de nous arrester à la lettre morte en nous destournant du but. Auant que Iesus Christ resuscitast la fille de Iairus, il fit sortir hors les menestriers, comme ceux qui pourroyent retarder & empescher les mysteres de la foi. ARONDEL. Mefchant, est-ce ainsi que tu parles, que pour le seruice diuin on ne doyye point vser d'orgues es eglises? THORP. On en peut bien vser voirement selon la constitution des hommes, mais selon l'institution de Christ, la predication de l'Euangile seroit beaucoup plus agreable à Dieu, & plus profitable au peuple que toutes les orgues. ARONDEL. Les orgues, avec vne melodie bien accordante, esmeuent beaucoup plus les esprits du peuple que mille predications. THORP. Il se peut bien faire que ceux qui aiment ce monde prennent plaisir à telles melodies; mais il en auient bien autrement aux disciples contemptibles de Christ, lesquels ne desirent rien mieux que d'estre rassasiez de la seule viande de l'ame. Car la crainte & l'amour de Dieu les destourne des delices caduques de ce monde & de la chair, & les fait aspirer aux biens celestes, comme de fait saint Hierome a fort bien dit : qu'il est impossible qu'aucun tout ensemble s'esioiuisse avec le monde & regne avec Christ.

L'Archeuesque fut despité de ceste responce & dit : Que pensez-vous que puisse craindre cest idiot, veu qu'en ma presence il parle si hardiment? Par le Dieu viuant, ie te ferai bien auoir encore vne autre opinion. Mais que respons-tu au quatriesme article? Assauoir s'il est licite aux prestres d'exiger des decimes de leurs paroissiens? THORP. Je n'ai là nullement parlé des decimes. Mais apres qu'on m'eut detenu prisonnier vn mois, vn certain personnage qui m'estoit inconnu vint vers moi, lequel me fit plusieurs demandes touchant les decimes. Je ne voulu lui refuser ce qu'il me demandoit, & quand ie l'eusse voulu, si est ce que ie ne l'eusse osé, veu que nous sommes admonestés par saint Pierre de responce en toute modestie à chacun qui nous interroguera de nostre foi. Je disoi que sous les figures du vieil Testament les decimes estoient

1. Cor. 10. 6.

Matt. 9. 24.

Des decimes.

2. Pier. 3. 15.

deuës aux Leuites, lesquelles Iefus Christ n'otroye aux fiens en lieu que ce foit du nouueau Testament. Mesme commande qu'on s'employe seulement aux œures de misericorde, s'il auient que la necessité des autres ait besoin de nostre abondance. Icelui a vescu avec ses disciples, non point de decimes ou offrandes, ains de ce que les autres lui donnoyent par charité & deuotion. Les Apostres, ayans receu le sainct Esprit, besongnoyent de leurs mains pour gagner leur vie : ce que sainct Paul a monstré assez de fois. Et combien que ceux qui exercent le ministère de l'Euangile doiuent viure de l'Euangile : ce que S. Paul aussi afferme ; si faut-il bien en cest endroit prendre garde que le peuple ne soit greué. Aucuns historiens recitent que le Pape Gregoire dixiesme de ce nom fut le premier qui l'an de Christ M.CC.LXXI. otroya les decimes aux Eglises (1). Nul ne se peut dire prestre de Christ s'il ne respond aux exemples d'icelui & de ses Apostres, encore qu'il ait esté mille fois rasé & oinct, & quelque chose que pour cela il soit prisé du peuple, comme il est fort bien dit par sainct Augustin, sainct Gregoire, Chrysofome & l'Euesque de Lincolne.

ARONDEL. Estimes-tu que ceste doctrine soit salutaire au peuple ? On void ouuertement que ces choses repugnent aux ordonnances des saincts Peres, qui ne font point marris que les prestres reçoient les decimes, & n'ostent point les offrandes, & ne defendent aucunes deuotions du peuple. THORP. Si le nombre des prestres estoit diminué, & qu'en vn tel ordre il n'y eust point d'autres receus, sinon ceux qui s'employeroient fidelement à administrer la parole de Dieu, à l'exemple de Christ & de ses Apostres, pour certain la liberalité du peuple Chrestien suffiroit bien pour fournir au viure honneste d'vn chacun.

Vn d'entre les prestres qui estoient là, se sentant piqué, dit : Vrayement nous serions bien accoustrez si nous nous attendions à la liberalité du peuple, veu qu'à grand peine font-ils ce à quoi ils sont tenus, par rigueur de droit. THORP. Il ne se faut pas beaucoup esbahir si le peuple resiste ainsi fort au clergé, puis que leur conuersation

est tant esloignée des ordonnances de Iefus Christ. Par decret commun de droit, on reputoit entre les biens des poures avec les autres aumosnes du peuple, les decimes, les fondations & legats (1), apres auoir deduit le salaire raisonnable des prestres. Mais depuis, eux-mesmes ont esté faits dispensateurs de toutes ces choses, & finalement ayant mis en oubli entierement leur deuoir, les ont conuerties à leur propre vsage, & qui pis est, beaucoup en ont abusé à toutes dissolutions & ordure. Et maintenant se doit-on esbahir si les hommes leur retranchent quelque chose de ceci, & de la liberalité desquels ils abusent pour commettre toute meschanceté ? ARONDEL. Malheureux, tu ne paruiendras iamais à grand bien, puis que tu mesprises ainsi la mere spirituelle. De quelle hardiesse oses-tu prescher ces choses deuant le peuple ignorant ? ne faut-il pas necessairement que les prestres ayent les decimes, à celle fin qu'ils puissent viure ? THORP. J'ai dit que selon l'Apostre aux Hebreux, les decimes n'estoyent deuës sinon aux Sacrificateurs, qui estoient de la lignee de Leui, sous le vieil Testament ; mais d'autant que les Sacrificateurs ou prestres de Christ sont de la lignee de Iuda, & non point de Leui, il faut dire que, selon la promesse de Dieu, les decimes ne leur apartiennent en rien. Puis donc que la Sacrificature est changée, il faut aussi que la loi soit changée, en forte que maintenant nous devons imiter non pas Moyse, ains Christ & les Apostres, qui sont nos Sacrificateurs. Or il n'est point raisonnable que le disciple soit par dessus son maistre : plustost il faut qu'il se porte simplement & modestement, & qu'il se monstre patient & benin, & ce à l'exemple de son maistre.

L'ARCHEUESQVE, tout enflammé de cholere, dit : Pource que tu fais plus grand cas du vieil Testament que du nouueau, attribuant beaucoup plus aux Leuites qu'à nos prestres, nostre malediction & la malediction de Dieu soit sur toi & tes semblables. THORP. Je m'esmerueille que vous n'entendez mieux l'Apostre : le Fils de Dieu & ses Apostres estoient plus libres & plus parfaicts de beaucoup que n'estoyent les Sacrificateurs de la lignee de Leui. Et Sainct Hierome dit (ce

(1) C'est là une erreur de Thorpe, car il est établi que, bien avant le decret de Grégoire et pendant la période saxonne, les prêtres percevaient les dîmes.

(1) Legs.

Heb. 7.

Math. 10. 24.

Des biens Ecclésiastiques.

Luc 11. 41.

Actes 20. 34.

2. Cor. 8. 14.

1. Cor. 9. 14.

Sentence de
Saint Hiero-
sime des
decimes.

qu'il a aussi pris de l'Apostre) que les prestres de nostre temps ou iudaizent derechef ou n'ont nul droit de recueillir les decimes. Par ces ombres de la loi de Moysse, que font-ils autre chose que nier, avec les Iuifs, que le Fils de Dieu soit venu en chair ? ARONDEL. Ouïstes-vous jamais parler vn schismatique de ceste façon ? Voila quelle est la doctrine de tous tant qu'ils sont. Par tels dards de leur malice ils renuerfent la liberte de l'Eglise par tout. THORP. Ie vous prie, quelle liberte de l'Eglise pourriez-vous maintenir par cela, veu que Iesus Christ ni les Apostres n'ont point receu des decimes ni des oblations : plustost cela donne vn grand scandale à l'Eglise, & met du tout bas la liberte, & ce par la trop grande auarice des prestres. ARONDEL. Pourquoi est-ce que toi & tes complices n'alleguez ces sentences ou tesmoignages tant courts de la sainte Escriture & des Docteurs, aussi bien contre les laics que contre les prestres ? THORP. Quand nous preschons, nous n'auons point esgard aux personnes, mais nous demonstons franchement à vn chascun quel est son devoir, & reprenons les vices. Toutesfois nous commencerons bien par les prestres, lesquels Chrysostome appelle l'estomach du peuple, quand nous trouuons que plus grands vices dominant en eux ; car il n'y a ordre, ni estat, ni mestier entre le peuple, qui ne soit corrompu par leur orgueil, ambition, paillardise, & toutes sortes de voluptez, vilenies & ordures ; & qui plus est, ils prouoquent le iuste iugement de Dieu sur tous, quand ils permettent que telles choses soyent commises entr'eux, & ferment les yeux sans les punir. ARONDEL. Tu iuges & pronoces orgueilleux tous ceux qui ne te ressemblent point, & qui vont honnestement acoufrez. Pour certain ceux qui ont des habillemens d'escarlate & de veloux, sont plus debonnaire & humains que toi, qui es ainsi deschiré, & mal vestu. Or sus, di nous un peu : Par quelles marques as-tu cognu qu'un prestre fust orgueilleux ? THORP. Parce qu'ils mesprisent Iesus Christ & ses Apostres ; & pour ceste raison, qu'iceux estoient contemptibles, lesquels reiettans toutes voluptez & allegemens du monde, estoient pures d'esprit ; ceux-ci, enflez & poussez d'ambition, pourchassent les honneurs, richesses & voluptez, & les

obtiennent mesme quelquesfois par force. D'auantage, vendans & faisans trafique des choses spirituelles, profanent es temples tout ce qui est, à l'exemple de Iudas & de Simon magicien. ARONDEL. Si tu sçais qu'un prestre fust adonné à tous ces vices & ordures, & si tu le vois frequenter avec des paillardes, iugerois-tu qu'il fust damné pour cela ? Ie te di qu'en vn clin d'œil vn tel pourroit bien auoir vne bonne repentance. THORP. Ie ne condamne personne ; toutesfois il semble que ce soit vn mauuais signe de repentance, quand vn prestre, ainsi pechant & offensant à toutes heures, ne monstre point publiquement qu'il se repente ; mais la plupart d'entr'eux, non seulement pechent vne fois ou deux, ains amassent pechez sur pechez, iusques au dernier soupir de leur vie. Or selon mon iugement, tels pechent de peché à mort, pour lesquels il ne faut point prier, comme saint Iean le remonstre.

Or sur cela vn des prestres se leua, & parla à l'Archeuesque en ceste façon : « Monsieur, ie suis d'auis qu'on ne parle plus à lui ; car tant plus vostre bon plaisir est de l'interroguer, tant plus il se monstre endurci & obstiné, & tant plus il se souille soi-mesme. » Arondel dit à son prestre : Ayez vn peu de patience : encore faut-il que ie lui demande vne chose. Et s'adressant à Guillaume Thorp, lui dit : Pour le dernier point, on a ici rapporté contre toi qu'en la ville de Salop tu as presché qu'il n'estoit licite de iurer en façon quelconque. THORP. Cela ne m'est iamais entré en l'entendement, tant s'en faut que ie l'aye dit ; mais estant induit par l'autorité, tant de l'Euangile que de S. Iaques, & aussi par tesmoignages euidens des Docteurs, j'ai bien dit qu'il n'estoit point licite de iurer par les creatures, comme on a accoustumé de faire. J'ai presché aussi, estant garni de ces mesmes tesmoins & autres, qu'il ne faloit nullement iurer, pourueu que la verité proposée deuant un Iuge legitime puisse estre autrement conuë. Si cela n'est, j'ai presché qu'en ce cas il faloit rendre tesmoignage par fidele serment, seulement sous le Nom de Dieu, veu que lui seul est la verité perpetuelle. LE PRESTRE. Que dis-tu ? est-il licite à vn suiet, aussi tost que son Prelat lui aura commandé, de ployer les genoux, & apres auoir mis la main sur le

1. Iean 5. 36.

Des iuremens.

Matt. 5. 34.
Iean 5. 12.

Deut. 6. 13.
& 10. 20.

liure de l'Euangile, ou de baïser le liure, & iurer en ceste forme : Ainsî Dieu m'aide, & ce sainct Euangile de Dieu, &c. car celui qui est fidele suiuet, obeira promptement à ce que son Prelat lui aura commandé. THORP. Il faut se tenir en ses bornes, & bien auiser de ne les outrepasser à la volée. Que si les Prelats Ecclesiastiques nous commandent & ordonnent quelque chose de shonnesté & illicite, pensez-vous que tout incontinent il y faille obeir ? ARONDEL. Quant à la puissance des superieurs & gouverneurs, il n'en faut nullement douter : mais encores qu'ils commandent choses iniques, tant y a qu'on leur doit obeir ; & n'y auroit aucun danger pour les suiuet, quand ils iureroient. THORP. Il n'y a pas fort long temps que ie disnoye chez vn personnage honorable, & là i'oui debattre ceste question des sermens, entre vn Theologien & vn Legiste. Le Legiste maintenoit que si le Iuge le vouloit faire iurer ou prestre serment en vne chose iuste, il ne seroit nulle difficulté de bailler la main ; mais si cela lui venoit en conoissance que la cause fust inique, il retireroit aussi sa main pour euitter le danger. Le Theologien amenant ses raisons debatoit au contraire, disant : Celui qui met la main au liure blaspheme Dieu, & si donne scandale au prochain. Car qu'est-ce que le liure, sinon vne creature, ou chose composee de creatures ? Parquoi il semble que iurer en ceste sorte, n'est sinon appeller les creatures corruptibles à tesmoigner de la verité, qui est vne chose eternelle. Selon mon opinion, cela est du tout illicite ; & aussi le Seigneur l'a defendu en la Loi. Et mesme Chrysofome s'accorde à ceci, redarguant l'vn & l'autre, & celui qui iure ainsi, & celui qui produit le liure.

Or sur ce propos les venerables asseffeurs de monsieur l'Archeuesque se prirent à rire & se mocquer ; & l'Archeuesque escumoit ses menaces & tourmens, sinon que Thorp se monstra autre, en laissant ses opinions. THORP. Ceste opinion n'est pas seulement de moi, mais aussi de nostre Sauueur Iesus Christ, de Sainct Iaqués, de Chrysofome & des saincts Peres.

Alors, l'Archeuesque commanda que l'Homelie de Chrysofome fust mise en auant, laquelle icelui auoit desrobé audit Guillaume Thorp à

Cantorbie, & estoit escrite en vn papier & la donna au secretaire pour la lire. Quand il l'eut leuë iusques à ce point où il y auoit : Que mesme bien iurer c'estoit mal fait, Malueren (1) pria l'Archeuesque de demander à Guillaume Thorp comment il entendoit ce passage de Chrysofome, ce que fit l'Archeuesque.

Or Guillaume Thorp se sentit du premier coup estonné, mais à la fin estant acouragé par l'Esprit de Dieu, il respondit en ceste sorte : Il y en a aucuns qui en leurs communs affaires appellent volontiers Dieu en tesmoignage de la verité, afin que plus facilement on leur adiouste foi : tant y a que cela se fait sans porter reuerence au Nom de Dieu, & par grande folie & temerité, veu qu'il n'y a nul Iuge qui les contraigne à ce faire ; veu aussi que Iesus Christ parle à ceux-ci, disant qu'il ne faut nullement iurer : ce passage donc de Chrysofome s'adresse à telles gens. De là vient que le commun populaire s'accoustume à iurer sans raison, & à se pariuurer ; & le font afin qu'ils gagnent, ou qu'ils trompent, ou plusieurs le font pour euitter la peine. ARONDEL. Ceste interpretation peut bien estre accommodee à ce passage.

Vn autre de ces prestres dit à Guillaume Thorp en ceste sorte : Or sus, afin que vous ne deteniez point plus long temps monsieur le reuerend, mettez la main au liure, & promettez que vous rendrez obeissance à ce que lui et l'Eglise vous ordonneront. THORP. N'ai-ie pas desia dit, que i'ai appris d'vn docteur en Theologie en vn semblable cas, que toucher le liure, & iurer par le liure, c'est tout un ? ARONDEL. En toute Angleterre il n'y a pas vn seul Docteur qui ne vienne iurer quand il lui sera commandé, ou qui ne soit puni s'il ne le veut faire. THORP. L'autorité de Chrysofome n'est-elle pas suffisante ? ARONDEL. Oui bien. THORP. S'il repute pour blasphemateur celui qui presente le liure à vn autre pour iurer, par plus forte raison voirement il tiendra pour blasphemateur celui qui iure par le liure. ARONDEL. Nous n'aprouuons point Chrysofome, en

Matt. 5. 34.

Toucher le liure, & iurer par le liure est tout vn.

(1) Ce personnage, medecin à la fois et curé de Saint-Dunstan, à Londres, assis-tait comme assesseur à l'interrogatoire de Thorpe.

ce qu'il enseignera choses contraires aux ordonnances de l'Eglise. Alors l'un des prestres dit : Dieu & sa parole n'ont-ils pas vne mesme autorité. THORP. Qui est-ce qui nieroit cela ? LE PRESTRE. Pourquoi donc faites-vous difficulté de iurer par l'Euangile, veu que l'Euangile & Dieu c'est tout vn ? THORP. S. Augustin dit que ce n'est point fait en Chrestien, qu'un frere ne croye point simplement à son frere. Je suis donc prestre à vostre dam de iurer par la parole de Dieu, puis que ie voi qu'on ne m'adiousteroit point de foi autrement. LE PRESTRE. Mettez donc maintenant la main à l'Euangile de Dieu, & faites le ferment. THORP. L'Euangile peut-il estre touché des mains ? LE PRESTRE. Vous vous gaudissez. THORP. Je vous prie : lequel des deux vous semble plustost du deuoir d'un homme Chrestien, toucher l'Euangile, ou le lire ? LE PRESTRE. Lire. THORP. Selon le tesmoignage de S. Hierome, l'Euangile ce n'est point la lettre morte, ains c'est la parole de Dieu receuë en foi ; ce ne sont point les feuillettes fragiles du liure, ains la verité creuë de cœur. « L'Euangile (dit-il) qui est la vertu de Dieu, ne demeure point en papier ni en parchemin, ains est adherant en la racine ferme de la foi : non point en lettres faites d'encre, ains en sentences cachées des saintes Escritures. » S. Paul afferme cela mesme, escriuant aux Corinthiens, disant : « Le royaume de Dieu n'est point en parole, ains en vertu. » Et Dauid dit : « La voix du Seigneur est en vertu. Les cieus ont esté establis par la parole du Seigneur, & par l'Esprit de sa bouche est toute vertu tant des Anges que des hommes. » LE PRESTRE. Vous voudriez volontiers que nous vissions ainsi de tels badinages pour passer le temps avec vous. N'appelons-nous pas Euangiles les choses qui sont écrites es Messels ? THORP. Vous le dites ainsi, mais vous vous abusez. Les Philosophes bien souuent prenent la principale partie pour le tout, comme l'ame de l'homme pour l'homme tout entier. D'auantage la vertu de l'arbre est en la racine, & on ne l'aperçoit point des yeux. Et pour retourner à nostre propos, dont nous estions sortis, plusieurs ont veu, ouï & touché Iesus Christ encore viuant (comme auourd'hui plusieurs lisent les Escritures, les interpretent, les oyent & escriuent)

& toutesfois ne sont deuenus meilleurs pour cela en façon que ce soit. Tout ainsi que la Deité eternelle n'est iamais conue sans foi, aussi ne peut-on comprendre l'Euangile sans l'Esprit de Christ, le Fils de Dieu. LE PRESTRE. Ce que vous dites est mystique, & sans grande faueur. THORP. Si vous qui estes precepteurs du peuple, toutesfois n'entendez point ces menus fatras, il est à craindre que le royaume des cieus ne vous soit osté, comme iadis il a esté osté aux principaux Sacrificateurs & Anciens des Iuifs.

Malueren parla alors, disant : Entendez-vous les equiuoques ? Le royaume des cieus a diuerses significations. Mais qu'appellez-vous ici le Royaume des cieus ?

THORP. L'enten l'intelligence de la parole de Dieu, selon que j'ai appris des Docteurs. LE PRESTRE. Par qui pensez-vous qu'il est rauï ? THORP. Par les sages du monde, qui cherchent les premiers sieges es assemblees, & pensent estre si sages qu'ils n'estiment point leur estre besoin d'enfuiure Iesus Christ & ses Apôtres. ARONDEL. Malheureux que tu es, tu iuges donc les gouverneurs spirituels. Par Dieu, le Roi feroit mal, s'il ne permettoit que toi & tes semblables fussiez condamnez.

Vn autre prestre lui mit en auant que le Vendredi precedent il auoit baillé conseil à vn seruiteur familier de l'Archeuesque de ne confesser ses pechez à vn prestre, ains de les decouvrir seulement à Dieu. Thorp fut troublé de cela, & conut bien que quelque fin garnement l'auoit trahi. Icelui deux iours auparauant estoit venu finement vers lui en la prison, & lui demanda plusieurs choses touchant la confession. Voyant qu'il auoit esté accusé par cestui-là, il pria Dieu que cela ne lui fust point imputé. Et quand & quand requit le prestre que cest homme fust amené devant lui, & qu'il recitast pleinement & ouuertement le fait comme il estoit aduenü. L'Archeuesque sur cela lui dit : Ceux qui sont ici presens suffisent bien pour ceste heure. Mais qu'as-tu dit à cest homme là ? THORP. Il vint vers moi en la prison & faisoit sortir des larmes de ses yeux, deploroit la corruption du monde, la grande ignorance & bestise des prestres & la contagion attirée de la Cour, & sembloit bien, à voir sa contenance, qu'il desirast estre en-

Rom. 1. 16.

1. Cor. 4. 20.

Pf. 29. 4.
Pf. 33. 6.

De la confession.

gné par la parole de Dieu, tant monstroit-il de semblant d'auoir quelque affection bonne & sainte. De moi, considerant la contriçtion & repentance de cest homme, ie taschai à lui persuader de laisser tous erreurs & fausses opinions du temps passé, & que deormais il vesquist en la crainte de Dieu. Or apres qu'il eust insisté sur ce propos, assauoir s'il pourroit obtenir remission de ses meffaits sans s'adresser à vn prestre, ie lui respondi, que c'estoit à Dieu seulement de pardonner les pechez & offenses. D'où venoit donc cela (disoit-il) que c'est vne des charges d'un prestre, d'absouldre les pechez ? Sur cela ie lui di qu'absouldre & remettre les pechez estoient vne mesme chose & que, par ce moyen, il faisoit attendre de Dieu seul l'une & l'autre. Mill' ans apres la natiuité du Fils de Dieu, ceste façon d'absouldre, maintenant vstée en l'Eglise, estoit inconnuë : toutesfois le droit & autorité de lier et deslier estoit en ce mesme temps octroyee aux fideles & infideles par les saintes predications. L'ai bonne souuenance, qu'apres de la croix de la ville de Cantorbie, i'ai ouï dire quelque chose de semblable à Mordon, qui estoit moine de Fenersam (1), preschant là pour lors. Voila ce que i'ai dit à vostre homme, duquel vous me parlez. ARONDEL. L'Eglise n'approuue point ceste doctrine. THORP. L'Eglise qui a Iesus Christ pour chef en quelque part que ce soit approuue bien ceste opinion. Car certes es gens d'Eglise on void ceste outrecuidance intolerable, qu'ils assuiettissent par force & sous peine d'excommunication les poures Chrestiens à garder leurs ordonnances & traditions, lesquels nostre Sauueur Iesus Christ a mis en si grande & excellente liberté par sa mort : veu mesme que ni lui ni les Apostres n'ont point commandé de les garder, ains plustost ont voulu qu'elles fussent reiectees. PRESTRE. Vous ne craignez point de nous mettre en auant de ces fraudes, lesquelles vous auez puisees de ceux qui auoient brouillé & meslé l'iuoye & autres semences bastardes parmi le bon froment ; mais de moi,

ie seroi d'aduis, que, reiectant ces fausses opinions & erreurs, vous vous foudissiez du tout à la bonne volonté de monsieur l'Archeuesque & pense que l'experimenteriez seigneur faorable & pere debonnaire.

Vn autre prestre lui reprocha qu'il estoit obstiné ; que depuis peu de temps il auoit assailli à Londres d'une façon importune deux personages honorables, l'un homme d'Eglise, lequel on nommoit Alkerton, & l'autre Docteur, appellant Alkerton flateur, & le docteur hypocrite. Cest Alkerton estoit prestre de Londres, lequel peu de iours auparauant, preschant deuant vne grande assemblee en la croix de Saint Paul, auoit desgorgé des outrages impudens contre le sermon d'un d'Oxford, qui n'auoit gueres pleu à la faction des Papistes pour lors, comme il sembloit. Ce fut l'occasion pourquoi Guillaume Thorp appella Alkerton hypocrite. A ceste cause Thorp respondit ainsi à ce prestre : Il n'y a nul qui à bon droit puisse reprendre le sermon de ce personnage d'Oxford & n'y auoit occasion aucune pourquoi Alkerton deust ainsi dire tant d'iniures & outrages à ce ieune homme en la croix de Saint Paul : car tout ce que cestui d'Oxford en auoit presché, estoit dit Chrestienement & doctement, & fondé sur la pure parole de Dieu, sur clairs testimonjages des docteurs, & raisons euidentes. PRESTRE. Les choses qu'il dit alors estoient si iniques et hors de toute raison, qu'il ne les osa maintenir depuis. THORP. Ce sermon là est escrit en Anglois & en Latin, & plusieurs en ont fait grande estime, & l'estiment encore aujourd'hui. Si icelui a quitté sa bonne cause, i'en suis esbahi : vne chose sçay-ie bien, que quand il estoit à Lambet, il ne defauoüoit rien de tout ceci : mais il maintint le tout ouuertement & publiquement deuant l'Archeuesque & les docteurs par l'espace de deux iours. PRESTRE. Qui est celui-la de tous ces garnemens dont cestui-ci parle ? car il y en auoit plusieurs à Oxford. Et bien bien : encore faut-il vn peu visiter ce rustre & lui faire son proces sur ce sermon mesme qu'il a fait. Il n'y en a point qui trouuent ces sermons bons, sinon vous & tels badins que vous. ARONDEL. Ceste maudite secte fait tout ce qu'elle peut pour mettre bas toutes les libertez de l'Eglise.

(1) Morden, de Feversham, moine d'ailleurs inconnu, prêcha dans l'église de Christ-Church Abbey, à Canterbury, une doctrine peu conforme à celle de l'Eglise romaine sur la question de la confession (Foxe, t. III, p. 277).

THORP. Vrayement ie n'en cognoi point qui trauaillent plus pour le bien & auancement de l'Eglise Chrestienne que ceux que vous iugez si cruellement pour heretiques. Car ils suyent toute auarice, dissolution, paillardise, ambition, orgueil, simonie, idolatrie & autres vices semblables qui molestent fort l'Eglise, & en leur simplicité & poureté d'esprit, ils administrent gratuitement la charge de la predication Euangelique, comme il est bien conuenable à membres de Christ, se contentans seulement d'auoir ce qui est necessaire pour la vie du corps.

Sur cela le prestre dit à l'Archeuesque : Monsieur, il s'en va tard, & nous faut encores faire du chemin aujour'd'hui : rompez-lui ses propos, car il ne peut faire fin, ni ne veut, & de tant plus que vous le souffrez, tant plus il se montre obstiné. MALVEREN. Maistre Guillaume, mettez les genoux en terre, & priez qu'on vous face grace, & promettez de monstrier que vous estes enfant de l'Eglise. THORP. I'ai souuentefois demandé à monsieur l'Archeuesque au nom de Christ qu'il ostast toute malvueillance enuers moi, & qu'il ne m'empeschast doreseuauant de faire ce qui est du deuoir d'un homme Chrestien. Il n'y a rien en tout ce monde que ie desire plus que de seruir fidelement à mon Seigneur en vne telle vocation. ARONDEL. Si tu me uoulois encore obeir, ce seroit (possible) ton grand profit. Or fus, n'ise plus de delais, reçois en toute humilité le bien lequel t'est offert, ou fois ingrat, & le reiette. THORP. Faut-il croire que Christ soit Dieu & homme, & que les choses qu'il a faites & enseignées soyent vrayes? ARONDEL. Et qui en doute? THORP. Et que la doctrine des Prophetes & Apostres est procedee du S. Esprit. ARONDEL. Il est ainsi. THORP. Icele donc doit estre receuë sur toutes autres pour l'edification de l'Eglise, & n'y a rien qui lui doive estre preferé. ARONDEL. L'accorde tout cela. THORP. Car elle remonstre le seul remede contre les vices & contre tous les assauts des diables, sans lequel on ne peut obtenir ni tranquillité de vie ni conoissance aucune de la volonté de Dieu. ARONDEL. Ie n'y contredi nullement. THORP. Moyennant l'aide de Dieu j'accepterai tout ce que vous m'ordonnerez selon ceste doctrine, encore que pour cela ma vie fust en danger. ARONDEL. Soumets-toi

donc aux ordonnances de l'Eglise, lesquelles ie te declairerai. THORP. Vous sçauiez que Iesus Christ est chef de l'Eglise; ie proteste de rendre obeissance à tout ce que vous m'aurez commandé selon la sainte ordonnance d'icelui & de ses Apostres.

Sur ce l'Archeuesque frappa la table de grande cholere, & estant embrasé de furie parla en ceste sorte : Par le Seigneur Iesus, si sans cauillation quelconque tu ne consens avec nous, ie te ferai serrer en prison obscure, & si estroitement qu'il n'y aura ni larron, ni meurtrier, ni brigand qui soit plus rudement traité. Delibere donc en toi-mesme de bonne heure, & auise à ce que tu as à faire. Apres que ce gracieux Prelat eut ainsi proferé ces mots tragiques, il s'en alla apuyer sur la fenestre.

MAIS Malueren print vn autre prestre de ses compagnons avec soi, & s'adressa à Thorp, tantost vsant de douces paroles pour le faire fleschir, tantost le menaçant pour l'estonner. Premierement il lui proposa quelles peines terribles il auroit à endurer, & comment apres cela il faudroit qu'il fust dégradé, detesté du peuple, difsamé publiquement & brulé : finalement il fit bien valoir la damnation des enfers, si de bonne heure il n'acquiesçoit à ce qui lui seroit ordonné, & pour conclusion adiousta : Vous pouuez par vne soubmission, qui vous fera aisee à faire, euitier ces grands dangers, tant du corps que de l'ame, en obtemperant à monsieur l'Archeuesque, pere tresdigne de l'Eglise, qui est soigneux du salut de vostre ame. Pour l'amour de Dieu donc, & de son fils Iesus Christ, & par sa bonté eternelle, ayez pitié de vous mesmes, & regardez quand & quand en vous quels personnages sauans & excellens ont esté celui qui est maintenant Euesque de Lincolne, Herford, Purné, & Britwel (1) aussi, qui est vn homme fort sauant entre les autres. Eux tous ont retracté leurs fausses & peruerfes opinions, se sont desdits, & ont laissé leurs erreurs. Pour le moins estant esmeu de l'exemple de ceux-ci, qui sont plus sauans que vous, retirez-vous à la communion de l'Eglise.

APRES cela vn autre prestre de l'Archeuesque voulant persuader Guillaume Thorp lui recita qu'il auoit au-

Comment Thorp se veut reconcilier avec l'Archeuesque.

(1) Voir, sur eux, les notes de la page 117.

tresfois ouï dire d'Herford, qu'il fentoit maintenant vne plus grande grace & faueur du peuple, & est pour le present plus irrité alencontre des heretiques, qu'il n'a pris plaisir auparauant à maintenir leurs opinions. Sur ce propos Malueren lui dit derechef: Si vous faites maintenant venir vn prestre, & lui confessez vos pechez, & acceptez la penitence qui vous sera ordonnee par monsieur l'Archeuesque, ne doutez point que ne sentiez en bref vostre esprit plus confirmé. THORP. Si les quatre personnages, que m'auiez proposez pour exemple, eussent mesprisés les honneurs, les richesses & la pompe du monde, se contentans de la simplicité de Christ & de ses Apotres, ils eussent esté patrons & exemplaires de religion Chrestienne & à moi & à d'autres; mais pource que, reietans la verité de Dieu, ils ont embrassé toutes ces choses au grand scandale de plusieurs, ie les reiette comme pestes pernicieuses de l'Eglise, ayant ceste ferme resolution en mon esprit, de ne cheminer en ceste voye de Cain, ni en la reception du salaire par lequel Balaam a esté deceu, ni en la malédiction de Coré, ni en la contradiction obstinee de ceux qui perirent avec lui, afin que ie ne prouoque la vengeance horrible de Dieu contre le monde. Premièrement tous ceux-ci ont esté merueilleusement tourmentez par les Antechrists, pour auoir maintenu la verité Chrestienne: maintenant au contraire s'estans obligez par sermens, ils persecutent Iesus Christ. Pour ceste raison, faites valoir leur doctrine tant que vous voudrez, si est-ce qu'elle ne pourra faire qu'aucun des nostres en soit esmeu; qui plus est, elle nous confermera beaucoup plus en la doctrine de la foi, veu que nous sommes bien asseurez que toutes doctrines humaines sans l'esprit de Dieu ne font que fatras.

OR l'Archeuesque commanda alors à ses gens de ne lui donner plus de conseil, & dit: Ils ont comploté ensemble de ne rendre obeissance à l'Eglise & aux Prelats. l'essayerai, si ie peux, de le rendre autant triste qu'il estoit ioyeux quand ie parti d'Angleterre (1). THORP. Ie dirai ceci

franchement, que ie n'estoi gueres ioyeux de vostre bannissement; mais bien ie fu aucunement resioi quand l'Euêque de Londres me deliura de prison. ARONDEL. Tu ne fauois pour quelle raison ie sorti d'Angleterre. Notez. Tant y a que ie veux bien que tu sçaches que Dieu m'a ramené à ceste fin que ie destruisse & toi & toute ta secte. Et croi-moi, que ie ne cesserai iamais que ie n'aye tellement repurgé l'Angleterre de telles factions, qu'il n'en demeurera vne seule petite trace en tout le royaume. THORP. Le prophete Ieremie disoit anciennement à Ananias faux prophete: « Quand la prophetie du Prophete aura esté accomplie, alors on saura que le Seigneur l'aura enuoié. » L'Archeuesque grinçant les dents, se pourmenoit d'vn costé & d'autre, disant: Ie te chargerai tellement de fers, que tu feras bien aise de changer quodain ceste façon de parler. Cest Archeuesque, criant comme forcené contre ce poure homme, appela secretement vn de ses prestres, lequel il fit entrer en la garde du chasteau de Saltwod. Sur ces entrefaites il y eut plusieurs gens laics, qui entrerent par force; aucuns poursuiuoient qu'il fust tout incontinent bruslé, les autres qu'il fust ietté dedans la mer qui estoit prochaine de là. Or en ce tumulte enragé tant des payfans que des prestres, il y eut vn prestrot qui se mit en auant, & fe ietta vitement à genoux deuant l'Archeuesque, lui requerant qu'il lui fust loisible de dire ses matines avec Guillaume Thorp, pour essayer s'il le pourroit gagner par ce moyen: Ie me fai fort (disoit-il) que dedans trois iours ie le vous ferai deuenir tel, qu'il ne refusera rien à son Prelat. Tant y a que la cholere de monsieur l'Archeuesque, qui n'estoit encore assez bien digeree, ne cessoit d'escumer.

SVR cela la garde du chasteau vint & s'adressa à l'Archeuesque: & apres qu'ils eurent tenu quelques propos ensemble, il mena Guillaume Thorp hors de là par le commandement de l'Archeuesque; toutesfois l'Archeuesque le fit derechef appeler incontinent apres. Le prestrot insistoit encore, & le pressoit de se foumettre, lui remontrant qu'il vaudroit micux faire ainsi que de mourir obstiné. Thorp s'adressant à l'Archeuesque, lui dit: l'ai protesté auioird'hui par plusieurs fois que non seulement ie me vouloi affu-

Ier. 28. 9.

Iude 1.

(1) L'archevêque Arundel fut banni d'Angleterre en 1397, sous l'accusation de haute trahison; mais, deux ans après, il fut rapelé et son siège lui fut rendu.

M.CCCC.VII.

iettir aux loix diuines, mais auffi à vn chacun membre de l'Eglife qui ne fera point contredifant ni en doctrine ni en façon de viure à Iefus Christ, qui est le chef. Car ie desireroi d'estre admonné, chastié & instruit par ceux qui font tels. ARONDEL. Le preuoyoi bien que ce mefchant ne se foumettroit à rien faire fans ces conditions.

OR apres cela Guillaume Thorp fut affailli par moqueries, menaces, brocards & reproches; mais rien de tout cela ne le peut faire fieschir. Cependant il ne disoit mot; & vn peu apres l'Archeuesque lui fit ceste interrogation: Assauoir s'il ne vouloit point aduouër les ordonnances de l'Eglife. THORP. Ie le veux bien à ceste condition que i'ai dite: autrement point. Adonc l'Archeuesque commanda à la garde de l'emmener viftement. Il fut donc mené en vne prison pleine d'ordures & puanteurs. Et là rendit graces à Dieu, non seulement de ce qu'il auoit esté deliuré de l'impiété & des ordures profanes de ses ennemis, mais auffi de ce qu'il n'y auoit eu ni flateries ni menaces qui l'eussent peu amener à consentir en quelque chose qui fust contre la gloire de Iefus Christ. Car en ce long combat il refista fort & ferme en tout & par tout aux persuasions mefchantes de l'Archeuesque & de ses complices. Et voici comme il prioit à part foi en la prison: « O Seigneur Dieu, que tout ceci soit à la gloire de ton Nom; fai nous ce bien que nous confentions tous en ta verité, & te supplie de tout mon cœur que cela se face bien tost, afin que tous ceux qui auront leu & oui ces miens escrits ou autres, te reclament avec moi pour le Dieu immortel, & te prient en foi, ne doutans en rien; afin auffi, Seigneur, que tu octroyes par ta bonté inestimable à ces hommes-ci, que dorefenauant ils ne contredifent point à ta doctrine pour resister à leur propre salut; mais qu'estans conuertis par foi, esperance & charité parfaite, ils viuent avec nous fuiuant ta bonne volonté en paix & felicité. Amen. »

OR apres cela il fit comme vn dernier testament (1); & en la fin, apres quelques admonitions saintes & Chrestiennes, recommanda son ame au Seigneur, & abandonna son corps aux bourreaux, pour estre tourmenté en

quelque part ou en quelque forte qu'il plairoit au Seigneur, priant de grande affection toute l'Eglife des croyans d'interceder enuers la bonté de Dieu pour lui, homme miserable & desia abandonné du monde, à celle fin de trouuer grace & sapience d'enhaut, & perseuerer iufques au bout en la verité de Iefus Christ, & que par ce moyen il fust fait sacrifice de bonne odeur au Seigneur, à la gloire de son Nom & à l'edification de l'Eglife fidele & Chrestienne. Aucuns tesmoignent qu'en ce mesme an du Seigneur 1407. il fut bruslé au mois d'Aouft; mais ils ne parlent point du lieu, & de cela peut-on bien recueillir, & de quelques autres indices, qu'on l'a fait mourir de faim en la prison, ou par quelque autre tourment par la main des bourreaux, & ce, par le mandement de l'Archeuesque Arondel, de la miserable issue duquel ci apres sera touché.

L'an M.CCCC.X. se trouua un homme de mestier (1), qui endura le feu d'une constance merueilleuse. Voici ce qu'il maintenoit: Que le corps de Iefus Christ est pris sacramentalemment en l'Eglife, & non point charnellement. Iamais on ne peut destourner ce bon homme de son opinion, ne par menaces quelconques, ne par flateries, ains print resolution en foi de mourir plustost que se retracter, & en ceste forte fut liuré par les Euefques au bras seculier. Apres la sentence prononcee contre lui, il fut mené en vn marché publique hors la ville, & quelque chose qu'on lui fist, ne s'estonna point, combien que la façon du supplice à laquelle on l'auoit adiugé fust fort terrible & estrange. Car on le deuoit mettre dedans vn tonneau pour y estre leans bruslé petit à petit. Le fils aîné du Roi Henri (2) voulut assister à ce beau spectacle, lequel estant esmeu de compassion beaucoup meilleure que tous les Euefques, s'approcha du poure homme, & lui remonstra qu'il eust esgard à sauuer sa vie, & se retira de ses opinions. Sa compassion estoit charnelle, tendant à vn but pernicieux, cependant toutesfois vouloit-il sauuer le corps, lequel les lousgaroux vouloyent destruire, & ne se contentans point de la perte de

La priere de Thorp, en la prison.

Testament dernier de Thorp.

Horrible espee de torment.

(1) Le texte de ce testament a été conservé par Foxe, t. III, p. 282.

(1) Il se nommait John Badby. Un récit détaillé de son cas se trouve dans Foxe, t. III, p. 235. Voir aussi Wilkins's *Concilia*, t. III, p. 324.

(2) Henri IV, d'Angleterre.

l'ame. Ce vaillant champion de Iesus Christ repoussa constamment les flateries de ce prince, autrement benin, & surmonta courageusement toutes machinations des hommes, prest à endurer toutes sortes de cruautez plustost que se laisser tomber en telle impieté, & que consentir à quelque blasphème contre sa conscience. Parquoi il fut mis dedans le tonneau qui estoit là préparé pour son martyre, & tantost la flamme commença à monter, & ce poure homme crioit au milieu du feu d'une façon effrayante. Le fils du Roi, esmeu de ce cri tant horrible, s'approcha encore du patient pour l'induire à avoir pitié de soi-mesme. Il commanda donc que le bois fust soudainement osté, & que le feu fust esteint. Ainsi s'approchant de plus pres, consolait autant qu'il pouvoit ce poure homme, promettant de lui sauuer la vie s'il le vouloit croire, & qui plus est adioustoit ceci à sa promesse, qu'il lui feroit donner tous les iours du reuenu du Roi trois pieces d'argent pour s'entretenir le reste de sa vie. Derechef ce vaillant Martyr de nostre Seigneur Iesus refusa ces belles offres, qui est vn grand argument que son cœur estoit plus bruslant apres les biens celestes qu'apres les douceurs & flateries de ce monde. Le Prince donc, voyant qu'il demeroit ferme en son opinion, commanda qu'il fust derechef ietté dedans le tonneau sans aucune esperance de recouurer puis apres quelque grace. Mais tout ainsi que les loyers propofez ne l'auoyent peu faire fleschir, aussi ne le peut-on descourager par frayeurs ou estonnement. Le combat estoit grand & difficile; mais la barbarie cruelle ne le peut destourner de perfeuerer en la confession de Christ.



ROGIER ACTON, chevalier de l'ordre.
IEAN BROVN, gentilhomme, &
M. IEAN BEVERLAV, annonciateur de
la parole de Dieu.

La verité de l'Euangile eut accroissement en Angleterre, dont grande persecution se leua contre les fideles. Les plus grands du royaume n'y furent espargnez. Le Seigneur de

Cobham fut apprehendé des premiers; mais il fut executé apres ceux-ci, & parlant nous les auons ici mis selon l'ordre du temps de leur martyre, qui fut l'an mille quatre cens treize, au mois de Ianuier, auquel temps plusieurs autres aussi furent mis à mort pour la vraye Religion.

Av commencement du regne de Henri cinquiesme, Roi d'Angleterre, apres auoir debouté Richard de la couronne, lors que le seigneur Iean Oldecastel fut mis prisonnier en la tour de Londres, les Theologiens & Euesques remuerent vn terrible mesnage, & firent de grandes complaints au nouveau Roi, lui remonstrans comment l'estat de l'Eglise estoit reuerfé. Ils disoyent qu'on ne vouloit plus obeir à leurs suffragans, archeuiesques, chanceliers, officiaux & autres seruiteurs; que les loix & ordonnances de l'Eglise saincte estoient mises bas; qu'il y auoit danger que la foi Catholique & le sainct seruice de Dieu ne fussent abatus, qu'on ne portoit reuerence à leur iurisdiction spirituelle, ou à leur autorité, à leurs clefs & censures, à leurs ordonnances & determinations canoniques, que plusieurs s'en moquoient ouuertement; bref que tout tendoit à vn trouble merueilleux, & au reste, que cela ne prouenoit d'ailleurs que d'une trop grande licence des heretiques, qui faisoient leurs assemblees en cachette & en tenebres, escriuoient liures, & preschoyent dedans les bois & parmi les buissons, assermans que si ces choses estoient long temps permises, on verroit bien tost la ruine de la Republique. Pourtant le Roi assigna vn conseil à Licestre (& c'estoit possible d'autant qu'il n'eut esté bon de faire ceste assemblee en la ville de Londres, à cause qu'il y auoit là plusieurs qui fauorisoient au seigneur de Cobham) & par ordonnance publique, denonça terrible peine à tous ceux qui de là en auant suiuroyent vne telle façon de doctrine, vsant de si grande feuerité envers eux, que non seulement il les tenoit pour heretiques, mais aussi pour coupables de lese maiesté. Et pour ceste raison ordonna qu'ils deussent estre punis de deux façons de supplices, assauoir qu'ils fussent pendus, & quand & quand bruslez, & n'y auoit ne franchise ne priuilege quelconque dequoy ils peussent faire leur

La complainte
des Ecclesiastiques de ce
temps.

Edit cruel du
Roi.

Les fideles
appelez Wicle-
uiens.

profit, tant estoit-il esmeu de mauuaise affection contre les fideles, cherchant tous moyens contr'eux, lesquels en ce temps-là on appelloit Wicleuiens, qui lisoient les Escriptures en leur langue vulgaire. Or les Euefques, estans armez de cest edict, exercerent grande tyrannie contre beaucoup de gens de bien & plusieurs poures innocens. Outre Iean Oldecastel, seigneur de Cobham, le sieur Rogier Acton (1), aussi cheualier de mesme ordre, estoit de ceste partie; item vn autre gentilhomme, le sieur Iean Broun (2), puis vn ministre de l'Euangile, nommé M. Iean Beuerlau (3), lesquels trois furent mis à mort en ce temps-là.

Polydore
Virgile histo-
rien, redargué
de menfonge.

MAIS en parlant de ceux-ci il est bon de respondre à Polydore Virgile (4), lequel au xxii. liure de son histoire blafme Iean Oldecastel & Rogier Acton d'auoir esté auteurs de la conspiration qui fut dressée contre le Roi. C'est-ci la somme de ce qu'il en a écrit: «Après que la doctrine de Iean Wicleff eut esté condamnée au Concile de Constance & qu'en icelle mesme ville on eust fait mourir par feu deux Bohemiens & que les autres complices eurent esté auertis de ce mesme fait en Angleterre, ils prindrent les armes, & premierement firent conspiration contre les prestres, puis apres contre le roi; aussi faisoient des assemblees, prests à defendre leurs opinions & erreurs par force, & bien tost apres sous la conduite de deux cheualiers, assauior: de Iean Oldecastel (qui estoit homme magnanime, toutesfois ennemi de religion) & Rogier Acton, assemblerent vne grande troupe de gens desbauchez qui se fourrerent en la ville de Londres, afin qu'estans saisis d'icelle, ils opprimassent le Roi, & ce qui s'enfuit.»

Contradictions
en l'histoire
de Polydore.

MAINTENANT donc il nous faut esplucher comment cela peut estre vray ou comment Polydore Virgile est fidele historiographe. En premier lieu, si ceste emotion a esté faite en Angleterre, apres que Iean Hus a esté brûlé, comment conuendra le nombre des ans,

veu qu'icelui fut brûlé l'an m.cccc.xv. au mois de Iuillet, auquel an & mesme mois le Roi faisoit sa residence en France, deliberé de partir sur le printemps pour aller au port de Suthampton (1), & là, estant demeuré au voyage, selon ceste mesme histoire de Polydore, à grand'peine retourna-il à Londres deuant le iour de Decembre? auquel mois on n'a point acoustumé de faire la guerre, & dauantage Polydore lui mesme recite que pour lors on estoit empesché par toute l'Angleterre à faire entree au roi, & on lui presentoit des requestes par tout. Et il n'y a nul de tous les historiens qui face mention qu'en ce temps-là, apres ce voyage, il y eust quelque conspiration dressée contre le Roi, & mesme ie monstrei ouuertement par le tesmoignage du souldit Polydore, que cela ne s'est peu faire, que la coniuuration ait esté deuant ce voyage; car il dit que ceste conspiration auint apres que Iean Hus fut brûlé. D'auantage si ceste rebellion (comme lui mesme dit) est auenue apres la mort de Hierome de Prague, on ne trouuera point de raison pourquoy Polydore remet cela au second an du roi Henri V, qui estoit l'an m.cccc.xv., veu que Hierome de Prague fut brûlé l'an suiuant apres la mort de Iean Hus, au mois de May. Or venons maintenant aux chefs de la coniuuration, assauior Iean Oldecastel, lequel Polydore appelle contempneur de religion & à grand tort, & Rogier Acton, duquel il dit qu'il a esté auteur de ceste rebellion & mutinerie. Comme ainsi soit que Rogier Acton ait esté brûlé l'an m.cccc.xiii. au mois de Ianuier, c'est à dire deux ans deuant le Concile de Constance, selon le tesmoignage de Walden (2), & aussi de Fabian, en ses Chroniques d'Angleterre, & de Iean Maior (3), es Chroniques & histoires d'Escoffe; comment se peut-il faire que ledit Acton ait esté chef de ceste bande

(1) Southampton.

(2) Thomas Walden, prier de Carmélites, et l'un des aduersaires du wiclefisme, a beaucoup écrit contre ce mouvement religieux. Son *Fasciculus*, conservé dans la bibliothèque Bodléienne, a fourni aux commentateurs de Foxe des matériaux précieux.

(3) John Major, historien et théologien écossais (1469-1547), fut professeur de philosophie scolastique à Paris, et enseigna la théologie à l'université de Saint-André, en Ecosse. On a de lui, outre des Commentaires sur la Bible, des Chroniques sur l'histoire d'Ecosse.

(1) Roger Acton.

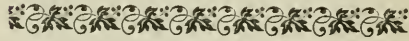
(2) John Brown.

(3) John Beverley.

(4) Polydorio Virgilio, historien italien (1470-1555). Envoyé par Alexandre VI en Angleterre pour y prélever le denier de saint Pierre, il y fit un long séjour, à la suite duquel il publia *Anglie historia libri XXVI* (Bâle, 1534), «ouvrage d'une latinité élégante,» dit Vapereau, «mais sans autorité.»

perdue, sinon qu'on vueille tirer les morts du sepulchre pour leur faire prendre les armes? D'auantage entant que touche le seigneur Iean Oldecastel, cela aussi n'a point de poids, qu'icelui ait esté pris en ceste fuite & prisonnier en la tour de Londres, dont il eschappa de nuict, veu que Oldecastel, seigneur de Cobham (comme toutes les histoires font foi d'un mesme consentement), demeura ces III. ans entiers en Wallie (1) sans aucune garde ne contention. Pour ceste cause on peut facilement conoître, ou qu'il n'y a eu aucune conspiration faite contre le Roi, ou qu'elle a esté faite en un autre temps, ou bien qu'autres que ceux-ci en ont esté auteurs. Et il se peut bien faire que la plus grand part de la faute soit du costé des historiens qui ont escrit en ce temps-là, lesquels n'ont pas bien entendu le tout ou bien n'ont point distingué chacune chose en son temps. Pourquoi il ne se faut pas esbahir, si Polydore, homme au demeurant scauant, fuyant de trop grande affection le parti du Pape (duquel il auoit esté autresfois receueur en ce royaume) & estant abusé par l'erreur d'autrui, y a aussi failli lui-mesme ou bien qu'il ait meslé quelque chose de son jugement. On void souuent aduenir cela en ceux qui sont trop affectionnez aux hommes; ils eleuent, ils abaissent, ils canonisent, ils degradent qui bon leur semble, pour gratifier celui à qui ils tachent de plaire. Or, quelque cause ou crime que les aduersaires ayent mis en auant, tant y a que ceci est hors de toute doute, que ce personnage excellent, noble et orné de grandes vertus, Rogier Aeton, a toujours eu son affection destournée du Pape & de tous ses supposés. Pour cela il estoit en mauuaise grace enuers eux & se rendoit odieux par ce moyen, & de son costé, il ne les pouoit nullement souffrir. Aucuns sont d'opinion que cestui Aeton fut l'un de ceux qui aiderent au sieur de Cobham à fortir de la Tour. Si on reçoit ceste ouuerture, il est facile à penser que pour ceste cause aussi on mit la main sur lui & que finalement cela l'a amené à la mort. Nonobstant en un temps si dur, auquel cest edict si cruel auoit esté publié, il n'estoit fort difficile de trouuer

occasion de faire mourir, si quelcun eust esté odieux aux Theologiens & Prelats. En ceste forte donc le sieur Aeton fut pris & condamné par cest edict du Roi Henry, pendu & bruslé. On executa aussi Iean Broun & M. Iean Beuerlau, annonciateur de la parole, au champ S. Giles, au mois de Ianuier l'an M.CCCC.XIII.



JEAN CLAYDON & RICHARD TVRMYN (1).

JEAN * Maior tesmoigne qu'environ ce mesme temps qui a esté dit, il y en eut plusieurs autres, iusques au nombre de trente six, & quasi tous de noble race, qui furent condamnez comme heretiques par les Eueques & puis bruslez felon cest edict tant cruel, en ceste mesme annee. Il y en eut deux autres, outre ceux-ci, desquels est parlé es Chroniques de Fabian, assauoir : Iean Claydon, cordonnier, & Richard Turmyn, boulangier, lesquels aussi, selon la feuerité de ceste ordonnance, furent condamnez à tort & sans cause comme heretiques au champ de Smythild.

* En l'histoire d'Escoffe, liu. 6, ch. 9.



JEAN HUS, Bohemien (2).

La memoire de Iean Hus doit estre

(1) Sur John Claydon et Richard Turmyng, voyez Foxe, t. III, p. 531-534.

(2) Il étoit né en 1369 au village de Husinetz, et non en 1373, comme le dit Emile de Bonnechose. Son nom signifie *oie*, et dans ses écrits latins, il s'appelle souvent *auca*. « Ce qui a fait la double grandeur du rôle de Huss, » dit M. Louis Léger *Nouvelles études slaves*, p. 142, « c'est qu'il entreprit de mettre fin à la fois aux misères de l'Eglise et à celles de son peuple. » Il se distingua très jeune à l'université de Prague, fut reçu bachelier en théologie en 1394, maître ès arts en 1396; il fut nommé recteur en 1402. A cette date il devint prédicateur de la chapelle de Bethléem, uniquement destinée à la prédication de l'Evangile en langue bohème. Huss ne songeait pas à se séparer de l'Eglise, mais il s'efforçait de la purifier des superstitions et des abus qui s'y étoient introduits. Il professait une grande admiration pour Wiclif. — Voir E. de Bonnechose, *Jean Huss et le concile de Constance; Lettres de Jean Huss*. Ernest Denis, *Huss et la guerre des Hussites*, et surtout l'ouvrage de M. Léger cité plus haut.

(1) « Wallie, » pays de Galles, en anglais « Wales. »

Polydore
receueur du
Pape en Angle-
terre.

saincte & sacree à tous fideles ; car estant seul, il s'est opposé, en la vertu de Dieu & de sa parole eternelle, à tout vn monde : c'est assauioir aux plus grands de la terre, qui auoyent conspiré & fait assemblee au Concile de Constance pour esteindre, comme au point du iour, la lumiere de la verité. Sa constance, sa magnanimité & sa mort precieuse ont plus auancé l'accroissement d'icelle verité que tous les efforts de ces grands geans n'ont empesché, comme on conoistra par ceste histoire extraite des actes & procedures dudit Concile.

Proclamation
du Concile
de Constance.

EN l'an de nostre Seigneur Iesus m. cccc. xiiii., l'Empereur Sigismond & le Pape Iean xxiii. de ce nom, firent publier par tout que le Concile s'assembleroit à Constance, qui est au pays de Suabe (1) en la Germanie. L'Empereur enuoya certains gentils-hommes du pays de Boheme, qui estoient de sa maison, audit pays, leur donnant charge d'amener au Concile Iean Hus, bachelier formé en Theologie, & ce sous son sauf-conduit. Or la fin estoit, à ce que Iean Hus se purgeast du blasme qu'on lui imposoit. Et pour plus grande assurance, l'Empereur non seulement lui promit sauf-conduit pour pouoir venir à Constance en liberté, mais aussi pour retourner en Boheme sans fascherie. Il promit aussi de le recevoir sous sa protection & sauuegarde, & du sacré Empire. Pour ceste cause mesme il lui enuoya puis apres lesdits sauf-conduits doublez & escrits tant en Latin qu'en Aleman, dont la teneur s'en suit :

Teneur du
sauf conduit de
l'Empereur.

« SIGISMOND, par la grace de Dieu, Roi des Romains, de Hongrie, Dalmatie, Croatie, &c., à tous Princes, tant Ecclesiastiques que seculiers, Ducs, Marquis, Comtes, Barons, Capitaines, Bourgmaistres, Iuges, Gouverneurs & officiers de villes, bourgades & villages, & recteurs de communauté, & generalement à tous les suiets de nostre Empire, auxquels ces lettres paruiendront, Grace & tout bien. Nous vous mandons à tous que vous ayez pour recommandé Iean Hus, lequel part du royaume de Boheme pour venir au Concile general, qui doit estre bien tost celebré en la ville de Constance, lequel Iean Hus nous auons receu sous nostre protection & sauuegarde, & du saint Empire, defi-

rans que lui faciez bon & ioyeux recueil quand il fera venu vers vous, que vous le traitiez humainement & que vous lui monstriez bonne affection & lui faciez plaisir en tout ce qui concernera la promptitude, la facilité & assurance de son voyage, tant par terre que par eau. Outre plus, nous entendons que lui & toute sa compagnie & ses hardes passent par tous lieux, passages, ports, ponts, terres, gouuernemens, dominations, iurisdiccions, citez, villes, bourgades, chasteaux & villages, & tous vos autres lieux, sans payer aucune imposition, ni dace (1), ni peage, ni tribut ou autre chose quelconque. Nous voulons que le laissez passer, arrester, demeurer & sejourner en liberté, & sans lui faire aucun empeschement, & si besoin est, que vous lui pouruoyez de fideles compagnie pour le conduire, pour l'honneur & reuerence que vous deuez à nostre maiesté Imperiale. Donné à Spire, l'an de nostre Seigneur m. cccc. xiiii. le xviii. iour d'Octobre.»

Iean Hus
veut aller au
Concile.

Iean Hus, voyant tant de belles promesses & l'assurance que l'Empereur lui donnoit, fit responce qu'il vouloit aller au Concile, & auant que sortir du royaume de Boheme, voire mesme de la ville de Prague, escriuit des billets, assez long temps aparauant, tant en Latin qu'en Bohemien & Aleman, & les fit attacher aux portes des Eglises cathedrales & parochiales, & des cloistres & monasteres, signifiant à tous qu'il vouloit aller au Concile general à Constance, prest de rendre à vn chacun & deuant tous raison de sa foi, donnant aussi cest aduertissement, que si quelcun fauait quelque erreur & heresie sur lui, il se trouuast au Concile, pour le lui mettre en auant.

EN ce mesme temps Iean Hus enuoya vers l'Euesque de Nazareth (2), qui estoit inquisiteur des heretiques, ordonné par le siege Apostolique, tant pour la ville que pour le diocese de Prague, le priant que, s'il auoit trouué quelque erreur ou heresie en lui, il le signifiast publiquement. L'Euesque fit responce qu'il auoit communiqué plusieurs fois avec lui, mais n'auoit iamais rien conu en lui qui ne fust digne d'un homme de bien & d'un vrai Chrestien, & aprouua, par ses lettres patentes, ce tesmoignage qu'il auoit rendu de Iean Hus.

APRES cela, ainsi que tous les Ba-

(1) Souabe.

(1) Impôt.
(2) Nicolas.

rons du royaume de Boheme estoient assemblez au monastere de sainct Iaqués, où estoit aussi l'Archeuesque de Prague (1), & ce pour les affaires du Royaume, Iean Hus presenta des lettres, par lesquelles il supplioit humblement les Barons, qu'ils lui fissent ce bien enuers l'Archeuesque, que, s'il le tenoit suspect de quelque erreur ou heresie, il le declarast ouuertement, & que de lui, il estoit prest d'endurer correction, & s'il n'y trouuoit rien à redire, qu'il lui en donnast attestation, de laquelle estant muni, il peust aller plus librement à Constance. L'Archeuesque confessa publiquement, deuant toute la compagnie des Barons, qu'il ne fauoit point que Iean Hus fust coupable d'aucun crime & que son intention n'estoit autre, sinon qu'il se purgeast de l'excommunication du Pape, qu'il auoit encourue. Ce tesmoignage, que l'Archeuesque donna, appert par les lettres que les Barons du royaume de Boheme enuoyerent à l'Empereur Sigismond par Iean Hus en la ville de Constance.

FINALEMENT tous les Prelats & tout le Clergé s'assemblerent en la ville de Prague, en la cour de l'Archeuesque. Iean Hus presenta là aussi vne requeste : Que lui ou son procureur fust admis à ce qu'il peust demander aufdits Prelats & Clergé, assauoir s'il y auoit aucun d'entr'eux qui lui imputast quelque erreur ; mais on ne lui donna point audience en ceste assemblee.

ENVIRON le dixiesme iour d'Octobre mille quatre cens quatorze, accompagné de deux bons gentils-hommes, assauoir : Wenceslas de Dube (2) & Iean de Chlum (3), il partit de Prague pour s'en aller à Constance. Par tout où il passoit, il signifioit sa presence par lettres publiques, & principalement par les villés renommées, donnant à entendre qu'il

vouloit declarer deuant tous & vn chacun la foi qu'il auoit tenue, comme il auoit donné à conoistre par toute Boheme auparauant, lors qu'il vouloit rendre raison de sa foi en l'assemblee generale faite en l'Archeuesché de Prague, pour satisfaire à vn chacun auant son partement. Autant en deliberoit-il faire en la ville de Constance, comme aussi il le monstra bien, puis apres, par toutes les villes où il passoit, & principalement, quand il fut entré en Alemaigne estant forti de Boheme, grande multitude de gens venoient à lui & estoit humainement receu de ses hostes par toutes les villes de la Germanie, & mesmes des citoyens & bourgeois, & quelquefois des Curez ; en forte que Hus confesse, en quelque Epistre, qu'il n'a point trouué de plus grandes inimitiez qu'en Boheme. Que s'il y auoit quelque bruit auparauant de sa venue, les rues estoient pleines de gens, qui auoyent grand desir de voir Iean Hus, & entre autres à Nuremberg, où quelques marchands s'estoyent auancez pour venir signifier aux habitans la venue d'icelui. En ceste mesme ville y eut plusieurs Curez qui le prierent de parler à lui en secret ; mais il respondit : Qu'il aimoit mieux monstrier ouuertement deuant tous qu'elle estoit son opinion, car il ne vouloit rien tenir secret ne caché. Ainsi, depuis disné iusqu'à la nuit, il parla deuant les Prestres & Senateurs, & beaucoup d'autres citoyens ; en forte que tous l'auoyent en grande admiration, excepté vn docteur qui estoit Chartreux, & le curé de saint Sebauld, qui reiettoient tout ce qu'il dit.

Le vingtiesme iour apres qu'il fut parti de la ville de Prague, qui estoit le troisieme iour de Novembre, il arriua à Constance, & se logea chez vne bonne femme vesue, en la rue de sainct Gal. Le lendemain le seigneur Iean de Chlum & le seigneur Henry Latzembog (1) allerent parler au Pape, & lui signifierent que Iean Hus estoit venu, lequel ils auoyent amené à Constance au Concile general, sous la fauuegarde de l'Empereur ; ils le prierent aussi qu'il donnast permission de son costé, que Hus peust demeurer à Constance sans fascherie & empeschement. Aufquels le Pape respondit que, quand Iean Hus auroit tué son propre frere, toutefois, entant qu'en

(1) Lacenbok.

(1) Zbynek. Héfélé (*Hist. des Conciles*, t. X, p. 282) l'appelle « un personnage remarquable et très désireux de réforme, bien qu'assez médiocre théologien. »

(2) Dube (famille de chevaliers bohêmes). Celui dont il est question ici est Vacslav (Wenceslas). Après avoir accompagné Jean Huss à Constance, il devint, plus tard, l'un des plus chaleureux défenseurs de l'orthodoxie romaine et combattit Zizka.

(3) Jean de Chlum, d'une famille de chevaliers tchèques, ami de Jean Huss, fut chargé, comme le précédent, de l'accompagner à Constance, et de veiller à sa sûreté pendant le voyage. Son nom paraît pour la dernière fois dans l'histoire de Bohême, en 1421.

Tesmoignage
de l'Archeuesque
de Prague
pour Hus.

Hus part
pour aller au
Concile.

lui estoit, il garderoit bien qu'aucun outrage ne lui seroit fait, tant qu'il seroit en la ville de Constance.

Les ennemis de
Hus en
leurs qualitez.

CEPENDANT le plus grand aduerfaire de Hus, assauoir M. Estienne Palets (1), qui estoit aussi du pays de Boheme, arriua à Constance. Son compagnon, M. Stanislaus de Znoyme (2) n'auoit point encore passé les limites du royaume de Boheme, qu'il fut frappé de maladie dont il mourut. Aussi tost donc que Palets fut arriué à Constance, il fit complot avec Michel de Causis (3), qui auoit dressé premierement accusation, & faussement blasfé Iean Hus. Et ceci ne doit estre oublié, que Palets auoit conuersé familièrement avec Hus dès sa ieunesse. Mais, apres qu'une bulle du Pape Iean XXIII. eut esté apportée à Prague contre le Roi de la Pouille, nommé Ladislas, Iean Hus y contredit ouuertement, d'autant qu'il voyoit qu'elle estoit inique. Et touchant Palets, combien qu'il eust confessé en quelque banquet en la presence de Iean Hus, que ceste belle bulle estoit contraire à toute equité; neantmoins, pource qu'il estoit obligé au Pape, à cause de quelques benefices qu'il lui auoit baillez, il maintint et defendit ceste bulle contre Iean Hus: ce qui fut la cause du discord entr'eux. Le compagnon de Palets, assauoir Michel de Causis, auoit esté autrefois curé de la nouvelle Prague; mais pourchassant quelque proye, il auoit songé vne nouvelle façon de paruenir, car il faisoit semblant d'auoir trouué vne inuention, par laquelle les mines d'or, qui estoient peries, pourroyent estre remises au-dessus. Par ce moyen, il fit tant enuers le Roi, qu'il lui mit vne grande somme d'argent entre mains, pour faire ce qu'il auoit promis, & cest homme de bien ayant trauaillé quelque peu de iours, & voyant qu'il ne faisoit rien, & que par ce moyen la

chose estoit desesperee, il se desroba en cachette du royaume de Boheme, avec le reste de l'argent qu'il pouuoit auoir, et se retira en la cour de Rome. Vn homme de telles mœurs se laissa facilement corrompre par argent, & ce par les ennemis de Iean Hus, & leur promit de faire ce qu'il pourroit pour eux, comme il fit aussi puis apres.

CES deux aduersaires donc dresserent des articles contre Iean Hus, disant qu'ils les auoyent recueillis de ses escrits. Ils trottoyent çà & là, et faisoient grande diligence de les monstrer aux Cardinaux, Euesques, moines & telle sorte de gens, & donnoyent à entendre qu'il y auoit bien d'autres choses de plus grande importance, que Hus auoit faites contre les tres-sainctes constitutions et ordonnances du Pape & de l'Eglise, & se vantoient de les proposer deuant toute l'assemblée du Concile, quand il en seroit besoin. Par tel feu ils embrasterent les cœurs des Cardinaux & de tous les prestres, qui n'estoyent que trop enuenimez de rage; en forte que tous, d'un mesme accord, resolurent de faire prendre Iean Hus.

Menees
pour attirer
Hus en prison.

LE vingtsixiesme iour, apres que Hus fut arriué à Constance, durant lequel temps il s'estoit employé à lire & escrire familièrement à ses amis, les Cardinaux, à l'infligation de Palets & de Michel de Causis, enuoyerent deux Euesques: assauoir d'Ausbourg & de Trente, & avec eux le Bourgmaistre de la ville de Constance & vn Banderel, au logis dudit Hus, sur l'heure du dîner; lesquels lui firent rapport qu'ils estoient là enuoyez par le Pape & les Cardinaux, pour lui signifier qu'il vinst pour rendre tefmoignage de sa doctrine deuant eux, comme il auoit tant de fois desiré, & qu'ils estoient prests de l'ouir. Lors Iean Hus dit qu'il n'estoit point venu à ceste intention de defendre sa cause en particulier deuant le Pape & ses Cardinaux; protestant qu'il n'auoit iamais desiré cela, mais qu'il vouloit bien comparoistre deuant toute l'assemblée du Concile, & lors, pour sa defense, respondre ouuertement, sans aucun doute, de tout ce dont il seroit enquis. « Toutesfois (dit-il), puis que vous le voulez ainsi, ie ne refuse point d'aller deuant les Cardinaux, & quand ils me traiteront mal, si est-ce que ie me fie en mon seigneur Iesus, qu'il me fera ce bien que j'aimerai beaucoup mieux mourir pour sa gloire, que de nier la verité,

M.CCCC.XIV.

(1) Etienne Palecz fut en Bohême un des premiers propagateurs des doctrines de Wiclif. Il se déclara en 1412 contre Huss dans la question des indulgences, et fut depuis un des plus terribles aduersaires du maître. On ignore ce qu'il devint après le concile de Constance.

(2) Stanislas de Znoym (Znoym, ville de Moravie). Il avait été le maître de Huss comme Palecz.

(3) Michel de Causis, prêtre allemand de Prague, l'un des plus fougueux aduersaires de Iean Huss. Il avait été nommé, par le pape, procureur de *causis fidei*, d'où son nom. Il mourut pendant le concile de Bâle auquel il assistait.

laquelle j'ai conuë par ses saintes Escritures. » Parquoi, comme ainsi fust que les Cardinaux & Euesques insistoient, ne faisant point semblant de nourrir quelque cruauté en leurs cœurs, combien qu'ils eussent mis en cachette des gens armez au lieu où ils estoient & dedans d'autres maisons, Iean Hus monta sur vn cheual qu'il auoit au logis, & s'en alla en la cour du Pape et des Cardinaux. Quand il fut là venu, les Cardinaux commencerent à dire : « Nous auons ouï beaucoup de propos de vous, que, s'ils sont vrais, ils ne sont nullement tolerables; car on dit que vous auez enseigné de grans erreurs & manifestes contre la doctrine de la vraye Eglise, & que des long temps les auez espars par tout le royaume de Boheme : parquoi nous vous auons mandé, pour sauoir de vous comment il en va. »

Lors il leur respondit, en peu de paroles, qu'il aimeroit mieux mourir que de se sentir coupable, voire d'un seul erreur. Pour ceste cause, il estoit venu tant plus volontiers au Concile general, declarant qu'il estoit prest de recevoir correction si on pouuoit prouuer qu'il y eust quelque erreur en lui. Les Cardinaux responderent que ce qu'il leur auoit dit leur plaisoit bien, & s'en allerent sur cela; toutesfois ils mirent Iean Hus en garde avec le seigneur Iean de Chlum.

CEPENDANT on suborna vn certain Cordelier, homme cauteleux & hypocrite malicieux, pour interroguer Hus, qui estoit enuironné de gens armez. Iceui, faisant le marmiteux & le simple, vouloit tirer la confession de Hus, assauoir s'il auoit pas maintenu & enseigné : Que quand on a consacré & prononcé les paroles au sacrement de l'autel, nonobstant le pain demeure pain, & ne se contentant d'une response, repeta par trois fois sa demande. Le seigneur Iean de Chlum, voyant l'importunité de ce Caphard, ne se peut tenir de la repousser rudement de paroles.

CE Moine rusé lui fit vne autre question, protestant de sa simplicité & ignorance, à sauoir : Quelle estoit l'union de la Diuinité & humanité en la personne de Iesus Christ. Ce qu'oyant Jean Hus, il se tourna vers le seigneur de Chlum, & lui dit en langage bohemien : « Vrayement ce moine n'est point simple, comme il en a fait semblant, car il me propose une question

fort difficile. » Apres cela, il s'adressa au Cordelier, & lui dit : « Frater, vous dites que vous êtes simple; mais comme j'ai ouï de vous, ie voi que vous estes double, & non pas simple. » — « Sauf vostre grace, » dit le Caphard. Hus lui dit : « Ie vous donnerai bien à connoistre qu'il est ainsi. Pour la simplicité d'un homme, il est requis, voire es choses qui concernent la ciuilité & les mœurs, que l'esprit, l'entendement, le cœur, la parole & la bouche s'accordent, & je ne voi point que cela soit en vous. Il y a vn semblant de la simplicité en vostre bouche, laquelle dit bien que vous estes idiot & simple; mais le fait montre ouuertement qu'il y a une grande subtilité au dedans, & vne grande viuacité d'esprit, veu que vous me proposez vne question fort difficile. » Toutesfois Iean Hus lui déclara son opinion sur ceste difficulté, & ainsi donna-il congé à cest hypocrite. Depuis les gens armez, qui estoient à l'entour de Hus, lui dirent que ce moine estoit M. Didace (1), estimé le plus grand & le plus subtil Theologien de toute la Lombardie. « O si ie l'eusse feu (dit Hus), ie l'eusse traité d'une autre façon. » Ainsi Hus & le seigneur Iean de Chlum furent laissez en la garde de ces gens armez, iusqu'à quatre heures apres midi. Apres cela, les Cardinaux firent derechef assemblee en la cour du Pape, pour deliberer ce qu'on deuoit faire de Iean Hus. Lors Estienne Palets & Michel de Causis insistoient fort, avec quelques autres qu'ils auoyent adoints à eux, à ce qu'il ne fust point lasché, & ayans la faueur des Iuges, s'essayoyent comme d'une façon de gens furieux, & se moquoyent de Hus, disans : « Nous te tenons maintenant; tu es en nostre puissance, & n'en sortiras iusqu'à ce que tu ayes payé le dernier denier. »

ON enuoya sur la nuit le preuost de la cour Romaine, pour dire au seigneur de Chlum qu'il pouuoit bien se retirer en son hostellerie; car quant à Iean Hus, on en auoit autrement ordonné. Le seigneur de Chlum, oyant ceci, eut grand despit de ce qu'on auoit ainsi trainé ce bon personnage dedans les filets par finesses & paroles fardees. Il alla vers le Pape, & lui declara ce qui auoit esté fait, le suppliant qu'il eust

(1) Didace est appelé, dans la relation que Pierre Mladenovice a laissée du procès de Hus, *professor sacræ paginæ*. C'est tout ce qu'on sait de lui.

Les choses
requisés
à simplicité.

Jean Hus
detenu prison-
nier
par cautelle.

fouvenance de ce qu'il lui avoit promis & au seigneur Henry Latzembog, & qu'il ne fauffast point sa foi ainsi legerement. Le Pape lui respondit que toute ceste entreprise avoit esté faite sans son ordonnance, & dit à l'oreille du seigneur de Chlum : « Quelle raison y a-il que vous m'imputiez ce fait, veu que vous sauez bien que moi-mesme suis entre les mains des cardinaux ? » Ainsi de Chlum s'en retourna fort marri. Il se plaignoit fort, et en particulier & en public, de l'outrage du Pape ; mais il ne profitoit de rien. Apres cela Jean Hus fut mené par les officiers en la maison du Chantre de la grande Eglise de Constance, où il fut detenu prisonnier huit iours ; de là il fut mené aux Jacopins, aupres du Rhin, & ferré en la prison de ce monastere, laquelle estoit pres des retrairés (1). Apres avoir esté là enfermé quelque temps, vne forte fieure le faisoit pour la puanteur du lieu, & deuint si fort malade, qu'on desesperoit de sa vie, & de peur que ce bon personnage mourust en la prison, à la façon commune des autres, le Pape lui enuoya aucuns de ses medecins pour le guerir.

Au milieu de sa maladie, ses accusateurs insistoient grandement enuers les principaux du Concile, à ce que Hus fust condamné, et presenterent au pape quelques articles redigez par escrit. Les principaux estoient ceux-ci : Que la Cene devoit estre distribuee egaleement à tous sous les deux especes ; Que le pain en la Cene demeure toujours pain sans estre transsubstantié ; Que l'Eglise ne signifie pas le Pape & toute sa sequelle ; Que les Ministres Ecclesiastiques ne doivent avoir iurisdiction civile ; Que tous Ministres de l'Eglise ont vne mesme puissance ; Qu'on ne doit craindre l'excommunication foudroyee par le Pape et les siens. On lui mettoit sus que, par sa faction, l'université de Prague avoit esté dissipée ; que lui seul avoit maintenu quarante cinq articles de Jean Wicleff, contre tous les autres Docteurs en Theologie du royaume de Boheme, qui auoyent déclaré tous ces articles ou heretiques, ou scandaleux, ou erronez. Ses ennemis aussi proposerent, que, combien que l'Archevesque de Prague lui eust defendu de ne prescher plus, & que ceste inhibition eust esté confirmee par le siege

Apostolique, neantmoins Jean Hus & ses complices auoyent vilainement profané les sanctions Canoniques de nostre mere sainte Eglise, & ceux qui y contredisoient estoient priuez de leurs Cures & autres benefices. Item on l'accusoit, qu'à cause de lui plusieurs estoient griefuement perfecutez, qui n'aprouoyent point sa doctrine. Que si Hus estoit lasché, on verroit des troubles merueilleux par tout le royaume de Boheme, & le mal seroit incontinent espandu par toute la Germanie ; plusieurs ames seroyent infectees du venin de Hus, & depuis le temps de Constantin iusques à present, on n'auroit veu vne si grande perfecution du Clergé. Outre plus, que Hus ne cessoit d'enflammer les gens laics contre le Clergé, alleguant que la cause de la haine du Clergé contre lui ne venoit d'ailleurs sinon qu'il reprenoit les vices d'icelui, assaouir la simonie, l'avarice & l'orgueil. Item qu'il incitoit les Princes seculiers contre les Prelats des Eglises & les recteurs des Vniuersitez. Item qu'il auoit pour soi generalement tous les heretiques, qui tiennent peu de conte des censures Ecclesiastiques, & ont en haine l'autorité de l'Eglise Romaine, voire l'ont en detestation & mespris.

FINALEMENT ses aduersaires adresserent leur parole au Pape lui remontrant que s'il ne se donnoit garde de ses brebis, sur lesquelles le S. Esprit l'auoit constitué, il ne remedieroit point au mal quand il voudroit : mais qu'il le falloit retrancher de bonne heure, d'un costé, quant à celui qui faisoit tels troubles, & infectoit ainsi l'Eglise, d'autre part, quant aux occasions. Et demandoyent sur cela, que le Concile ordonnast des Commissaires, par lesquels Jean Hus fust interrogué en la presence d'eux, qui conoissoient le fait. D'auantage qu'il y eust des Docteurs & Maîtres ordonnez, pour voir les liures de Hus, à ce que, de bonne heure, on peust repurger l'Eglise des erreurs qui y sont contenues.

On deputa donc sur cela trois Commissaires ou Iuges : assaouir, le Patriarche de Constantinople, l'Euesque de Castelle (1), & l'Euesque de Lubus (2) : lesquels, ainsi deputez, ouïrent l'accusation & les tesmoignages pro-

(1) Citta de Castello, près de Pérouse. 73

(2) Il faut lire Lubeck. Voir Hésélé, ouv. cité, t. X, p. 373.

(1) Lieux d'aisances.

Article
contre Hus.

duits par quelques prestres de Prague & puis apres les reciterent à Iean Hus en la prison, lors que sa fièvre le presfoit bien fort. Sur cela Hus demanda vn aduocat pour defendre sa cause : ce qui lui fut refusé tout à plat, & la raison que messieurs les deputez opposoyent, c'estoit que le droit Canon defend qu'aucun soit defenseur de la cause de celui qui sera suspect de quelque hereſie. Il y eut là vne si grande vanité, & principalement des tesmoignages, qu'il n'estoit point besoin de grande diligence pour refuter & tesmoins & tesmoignages, & rendre les Iuges ridicules et confus, moyennant qu'iceux n'eussent point esté iuges & parties. On pourra voir aucun de ces tesmoignages friuoles, quand il faudra parler de la procedure du iugement.

APRES donc que Iean Hus eut recouré quelque fanté, par le commandement de ces trois Commissaires, on lui presenta quelques articles, en assez grand nombre, lesquels on disoit auoir esté recueillis de son liure qu'il auoit fait de l'Eglise, desquels les vns auoyent esté forgez par Palets, les autres auoyent esté recueillis seulement à demi. Mais il en fera ci apres plus amplement parlé, quand il faudra parler du iugement prononcé contre Hus.

VN peu deuant Pasque, Iean Hus fut mis en la prison du conuent des Cordeliers, & lui donna-on des gardes, & cependant, pour ne perdre le temps, il composa quelques liures, assauoir : Des dix commandemens de la Loy, De la dilection & conoissance de Dieu, Du mariage, De penitence, Des trois ennemis de l'homme, De l'oraïson Dominicale, De la Cene de nostre Seigneur. En ce mesme temps le Pape Iean XXIII. changea d'habilemens, & se retira secrettement de Constance, craignant le iugement par lequel, puis apres, il fut priué de la dignité Papale, à cause de ses forfaits execrables. Ceci fut cause que Hus fut transporté en vne autre prison, car les seruiteurs du Pape, qui auoyent assisté à Iean Hus en la prison, sachans que leur maistre s'en estoit fui, rendirent les clefs de la prison à l'Empereur Sigismond & aux Cardinaux; & suiurent le Pape. Et par sentence du Concile, Iean Hus fut mis entre les mains de l'Eueſque de Constance, lequel le fit ferrer en

vn chasteau outre le Rhin, non gueres loin de Constance. Là il fut mis en vne tour où, ayant des fers aux pieds, il pouuoit aucunement se pourmener de iour, & de nuict estoit attaché aux ceps, contre la muraille, aupres de son liēt.

CEPENDANT quelques gentils-hommes de Pologne & de Boheme employoyent tout leur pouuoir pour fa deliurance, regardans aussi au bon renom de tout le Royaume, lequel auoit esté grandement diffamé par gens meschans. La chose estoit venue iusques là, que tous ceux qui, en la ville de Constance, monstroyent qu'ils ne haïſſoient point Iean Hus, estoient exposez en moquerie & opprobre à tous, voire aux gens de bas estat; parquoy ayans consulté ensemble, ils conclurent de presenter vne requeste escrite à tout le Concile, ou pour le moins à quatre nations, assauoir d'Alemaigne, d'Italie, de France, & Angleterre. Ceste requeste fut presentee le XIII. iour de Mai, m.cccc.xv. Ces bons gentils-hommes Bohemiens et Polonois remonstroyent, par leur requeste, que l'Empereur, qui deuoit succeder au royaume de Boheme, ayant oui les dissensions qui estoient au Royaume, auoit enuoyé les seigneur de Dube & de Chlum par deuers Hus, pour l'induire à venir au Concile, & pour ce faire il auoit baillé son sauf conduit, le receuant sous la protection tant de sa maïesté que du sacré Empire, afin qu'il rendist deuant tous raison de sa foi, & qu'il se purgeast publiquement de tous les blasmes qu'on lui imposoit : ce que les seigneurs susnommez firent enuers ledit Hus, selon le mandement de l'Empereur.

OR, comme ainsi soit que Hus fust venu sous vne telle asseurance au Concile, toutesfois, sans pouuoir auoir audience, il a esté emprisonné & mis aux ceps par grande inhumanité, pressé de faim & de soif, sans auoir esté ni conueincu ni condamné, non pas mesmes oui : voire auant que là y eust aucuns ambassadeurs presens ni d'aucun Roi, ni des Electeurs, ni des vniuersitez. Ils remonstroyent d'auantage que l'Empereur mesme, selon son sauf conduit, requeroit instamment qu'on pourueust à son honneur, & que selon cela Iean Hus fust publiquement oui, quand il viendroit à rendre raison de sa foi : & si l'on trouuoit que, par obstination, il maintint quelque erreur ou hereſie contre la verité de la sainte Escriture,

Inhumanité
grande exercee
contre Hus.

L'honneur
de l'Empereur
non gardé
en la cause de
Hus.

Liures
composez par
Hus
en la prison.

Il deust reparer la faute, selon l'instruction & decision du Concile, ce que toutefois on ne lui auoit encore voulu accorder. Bref, la fin de leur requeste tendoit à cela, qu'ils eussent esgard à l'honneur de l'Empereur, qui sous son fauf-conduit auoit tiré de Boheme Iean Hus, pour le faire venir à Constance au Concile, & aussi à l'équité, & à ce qu'icelui Hus fust publiquement oui, pour maintenir son innocence.

Quand ceste requeste fut leuë en plein Concile, comme les gentilshommes declaroyent, entre autres choses, qu'aucuns faux rapporteurs diffamoyent sans cause le royaume de Boheme, vn certain Euesque de Lutomislen (1) se leua, & dit : « l'enten bien (Peres reuerens) que la derniere partie de ceste requeste me touche & mes familiers, comme si le royaume de Boheme auoit esté diffamé par nous. Parquoy ie demande loisir de deliberer, afin de me purger de ce blafme. » Ceux donc qui estoient ordonnez par le Concile, lui assignerent iour au dixseptieme de Mai, auquel les gentilshommes de Boheme ouyffent la response du Concile, & à part aussi l'excuse de cest Euesque. Ce qui fut fait aussi puis apres, car ils s'assemblerent derechef le dixseptiesme iour de Mai, & là, en premier lieu, vn autre Euesque respondit aux gentilshommes Bohemiens, au nom de tout le Concile. Or on pourra facilement conoistre les articles de la response par la requeste que lesdits gentilshommes de Boheme proposerent au Concile, mais il vaut mieux ouyr premierelement comment l'Euesque de Lutomislen se defendit contre la requeste precedente ; combien que cela ne meriteroit pas d'estre ici inseré, n'estoit pour monstrier la cruauté brutale exercee contre ce saint homme de Dieu.

Ce venerable Prelat donc fit vne belle harangue deuant les Peres du Concile, remonstrant qu'vn certain Pierre de Mladon Yeuuits, bachelier es arts, auoit, au nom de quelques gentilshommes de Boheme, proposé par escrit, qu'aucuns auoient rapporté qu'au pais de Boheme on portoit le sang de Iesus Christ dedans des vaisseaux, & que les cordonniers et faue-

tiers oyoyent les confessions, & administroyent le corps de Iesus Christ, lequel rapport estoit paruenue iusqu'aux oreilles des peres reuerens du Concile. Sur cela il remonstre que, de grand zeile, il auoit tousiours procuré, avec plusieurs autres docteurs de Boheme, que la secte des Wicleffistes, qui prenoit racine au Royaume, fust du tout extirpee & que maintenant selon son office & vocation, il auoit proposé, non point au deshonneur du Royaume, ains à la grande gloire d'icelui, qu'audit royaume il y auoit vn nouveau scandale : Que ceux qui suiuyoyent ceste secte communiquent sous les deux especes du pain & du vin en plusieurs villes, villages, & lieux de Boheme & enseignent qu'il faut que tous indifferemment communiquent ainsi & sont obstinez à cela. Il proposa aussi que, par le bruit qui couroit & estoit venu à sa conoissance, on portoit le sang de Iesus Christ en vaisseaux non consacrez ; d'auantage, Qu'il auoit ouy proposer par d'autres, qui estoient gens d'autorité & dignes de foi, qu'vne certaine femme, suiuant ceste secte, arracha par force le corps de Christ d'entre les mains du Prestre, & se communia soy-mesme, affermant qu'il falloit ainsi faire, quand le Prestre refuseroit la communion. Il mit tels autres songes & badinages en auant. Sur cela il fit requeste à la paternité des Prelats du Concile, qu'on pourueust, par opportun remede, à ce que ce royaume si excellent de Boheme ne fust plus diffamé par telles sectes pernicieuses.

LA veille de Pentecoste, les gentilshommes Polonois & Bohemiens respondirent assez amplement à toutes ces belles remonstrances, & pertinement. Entre les autres le seigneur de Chlum se presenta, declarant qu'on auoit enfreint le fauf-conduit de l'Empereur, en detenant Hus contre toute equité. & promettoit, contre tous opposans, de monstrier que plusieurs notables personages, Comtes, Barons, Prelats, Cheualiers, & autres gens de la ville de Constance, auoyent veu & leu ledit fauf-conduit. Ils firent aussi d'autres remonstrances fort equitables, demandans que Hus peust vser pour le moins d'vne telle liberté, qu'auoient fait les heretiques au Concile de Pise, voire estans condamnez pour heretiques, ausquels il fut permis de retourner seurement en leurs mai-

Harangue
de l'euesque de
Lutomislen.

Faux rapports
& impudens.

(1) Il s'agit de *Litomisle* (allemand *Leitomischel*), ville de Bohême, dans le cercle de *Chrudim*.

Le Concile de
Pise.

sons, veu qu'il n'estoit venu au Concile de son bon gré pour autre cause, sinon afin qu'il fist publique reconnoissance de sa foi, & en quelque endroit qu'il lui seroit montré qu'il estoit contraire à la parole de Dieu, & separé de l'union de l'Eglise, il ne demandoit que d'estre reconcilié à icelle, & non seulement cela, mais d'induire ceux qui tenoyent son parti, à faire le semblable, comme on fauoit bien que la plus grande partie d'iceux estoit au royaume de Bohême.

APRES il y eut vn tefmoignage public, rendu par toute l'vniuersité de Prague, lequel aussi fut présenté en plein Concile. La substance de ce tefmoignage estoit que Iean Hus, en pleine assemblee, deuant le recteur de l'Vniuersité & de tous les Docteurs, Maîtres & Escoliers, auoit publiquement fait confession de sa foi, disant : « le confesse de cœur pur & entier que Iesus Christ, nostre Seigneur, est vrai Dieu & homme, que toute sa doctrine contient vne si ferme verité, qu'vn seul point ne peut tromper. D'auantage, que sa saincte Eglise est si fermement fondee sur la pierre ferme, que les portes d'enfer n'ont nulle puissance contre elle. Et suis prest, en la fiance du chef d'icelle, qui est le Seigneur Iesus, d'endurer vn grief & cruel tourment de mort, plustost que de dire ou affermer chose qui fust contraire à la volonté d'icelui. »

Outre plus en ce tefmoignage estoient contenues quelques raisonnables excuses dudit Hus, tant pour l'excommunication qui auoit esté ietee contre lui, que pour autres crimes & blasmes qu'on lui imposoit. Et l'attestation qu'il auoit faite deuant toute l'Vniuersité de Prague estoit escrite de sa propre main & demanda qu'elle fust redigee en forme publique, & scellée du seau de l'Vniuersité par le Recteur, lequel, apres auoir eu deliberation avec toute l'assemblee des Docteurs & Regens, accorda à Iean Hus ce qu'il demandoit.

OR, comme ainsi soit que les gentilshommes de Bohême vissent desia passer quelques iours, & dependant ne pouoyent tirer aucune responce des requestes qu'ils auoyent presentees, ils delibererent, le dernier iour de Mai, de presenter encore vne requeste aux principaux du Concile, tendant à ceste fin, que Hus fust deliuré de la prison, & qu'il lui fust otroyé de se

defendre deuant tous. Avec ce ils presenterent le tefmoignage que l'Euesque de Nazareth auoit donné dudit Hus. Ils demandoient en somme qu'il fust bien auisé sur leur requeste precedente, & que responce leur fust donnee. Ils proposerent aussi la protestation solennelle que Hus auoit souuentefois faite deuant le peuple de Bohême, tant en ses actes scholastiques qu'en ses predications, par laquelle protestation il auoit souuent déclaré que, s'il se trouuoit quelques poincts ou articles en toute sa doctrine qui fussent scandaleux ou erronez, ou seditieux, & mesme heretiques, il se soumettoit à correction, pourueu que la fausseté lui fust monstree par la verité de l'Euangile. La conclusion de ceste requeste estoit, que Hus ne fust condamné sans estre oui : à quoi ses ennemis tendoyent principalement. D'auantage, qu'il ne fust point ainsi inhumainement traité en la prison; mais qu'ayant repris quelque force, il fust plus diligemment & mieux à loisir examiné par les deputez, & pour plus grande assurance, lesdits barons de Bohême s'offroyent de donner caution suffisante pour respondre de la personne de Hus.

APRES que ceste requeste fut leuë deuant les deputez des quatre nations, le Patriarche d'Antioche respondit au nom de tous à chacun article de la requeste, mais ce fut en bres. Premierement, quant à la protection de Hus, assauoir si elle a esté vraye ou non, cela seroit ouuertement conu en la procedure de la cause. Puis apres, quant à ce qu'ils disoyent que les aduersaires de Hus auoyent faussement recueilli quelques articles ou poincts des liures d'icelui, cela aussi seroit conu en la fin du proces, & lors, s'il est trouué que Hus ait esté faussement accusé, ses accusateurs encourront perpetuel opprobre. Mais quant à la caution que les Barons offroyent, encore qu'ils en donnassent mille, nonobstant il ne se pouoit faire nullement que ceux, qui estoient ordonnez par le concile, les receussent en saine conscience, en la cause d'vn tel personnage, auquel on ne deuoit adiouster foi aucunement; toutefois ils seroyent tant que Hus seroit derechef amené à Constance, le cinquiesme de Iuin, & auroit liberté de parler deuant tout le Concile & seroit benignement oui. Mais le fait démontrera quelle promesse lui fut tenue.

Tefmoignage
de l'Euesque
de Nazareth.

Le Patriarche
d'Antioche.

Tefmoignage
de l'Uniuersité
de Prague.

Matt. 16. 18.

Supplication à l'Empereur.

CE mesme iour les barons & gentilshommes de Boheme presenterent vne petite supplication à l'Empereur, lui signifians qu'ils auoyent presenté vne requeste aux quatre deputez du Concile, & à tout le Concile en general; & les supplians qu'il eust efgard à l'honneur du royaume de Boheme, duquel il deuoit estre heritier, à son fauf conduit, qu'il auoit donné en faueur de Hus, & finalement à toutes les choses qui auoyent esté faites contre icelui. On n'a peu sauoir quelle responce fit l'Empereur; mais on peut assez facilement conoistre, par la procedure, que ce bon Prince fut amené iusques là, par la meschanceté obstinée des Cardinaux & Euesques, de faulser la foi qu'il auoit donnée & par telle raison fut vaincu, assauoir que defense ne pouuoit estre donnée ou par fauf conduit, ou par quelque autre moyen, à celui qui auroit esté déclaré heretique.

L'Empereur vaincu par im-
portunité
du Concile.

Conspiration
contre Hus.

L'Empereur
veut que Hus
soit oui.

OR donc, le cinquiesme iour de Iuin, les Cardinaux, Euesques, & le reste de la prestraille, s'assemblerent en grand nombre au conuent des Cordeliers de Constance, & là fut ordonné qu'auant que Iean Hus fust amené, en son absence, on recitast les tesmoignages & articles qui auoyent esté faussement recueillis de ses liures. D'auenture il y auoit là vn certain Notaire nommé Pierre Mladon Yeuuits (1), qui portoit grande amitié à Hus: lequel, aussi tost qu'il entendit que les Cardinaux & Euesques auoyent desia ordonné de condamner ces articles en l'absence de Iean Hus, s'en alla viftement vers les seigneurs de Dube & de Chlum, & leur exposa le fait. Iceux en firent incontinent le rapport à l'Empereur, lequel, ayant conu le tout, enuoya le Comte Palatin & le Burgraff de Nuremberg, pour declarer à ceux qui presidoyent au Concile que rien ne fust resolu en la cause de Iean Hus, qui n'eust esté oui premierement; & que tous les articles, qui auoyent esté trouuez faux ou heretiques contre ledit Hus, lui fussent enuoyez; car il seroit tant qu'il seroit examiné par gens de bien & sauans.

AINSI donc, selon la volonté de l'Empereur, la sentence de ceux qui presidoyent au Concile fut suspendue

(1) Pierre de Mladonovice, plus connu sous le nom de Pierre le Notaire. Sa relation se trouve dans Palacky, *Documenta Mag. Ioh. Hus vitam illustrantia*. Prague, 1860.

iusqu'à ce que Hus fut present; cependant les seigneurs de Dube & de Chlum donnerent aux deux Princes, que l'Empereur auoit enuoyez, aucuns petits traittez que Hus auoit composez, desquels on auoit tiré quelques articles pour les presenter à ceux qui presidoyent au Concile, sous condition toutesfois qu'ils les rendissent quand on les leur demanderoit. L'intention des Barons estoit que, par ce moyen, les aduerfaires de Hus fussent plus facilement redarguez, lesquels, d'vne mauuaise conscience, auoyent frippé des sentences rongnees des ecrits de Hus. Les liures furent donnez aux Cardinaux & Euesques; &, ce fait, Hus fut amené, & les Princes enuoyez par l'Empereur s'en retournerent. Apres cela on monstra ces liures à Iean Hus, & il confessa publiquement deuant toute l'assemblee qu'il les auoit faits, & qu'il estoit prest d'aman-der les fautes, si aucunes y en auoit.

Hus aduoue ses
liures.

OR, oyez un peu la sainte procedure de ces venerables. A grand'peine auoit-on leu vn article, & produit bien peu de tesmoignage contre lui, ainsi qu'il pensoit ouuir la bouche pour respondre, voici, toute ceste troupe commença tellement à crier contre lui, qu'il ne fut loisible de dire vn seul mot, tant estoit la confusion grande & le trouble impetueux, qu'on pouuoit bien dire que c'estoit plustost vn bruit de bestes sauuages & non point d'hommes; tant s'en falloit que ce fust vne congregation de gens qui fussent assemblez pour iuger de choses graues & de grande importance. Si quelquefois le cri s'appaioit, en forte que Hus pouuoit respondre quelque petit mot de la sainte Escriture, ou des docteurs Ecclesiastiques, incontinent il oyoit ces belles repliques: « Cela ne fait rien à propos. » Les vns l'outrageoyent de paroles, les autres se mocquoyent de lui à pleine bouche. Se voyant vaincu de ces cris barbares, & qu'il ne gaignoit rien de parler, il delibera finalement de se taire. A ceste heure-là toute la multitude des aduerfaires pensoit auoir gagné la bataille, & tous crioient ensemble: « Il est muet, le galand; cela est bien vn certain signe qu'il acorde à ses erreurs. » La chose finalement vint iusques-là, qu'aucuns d'entr'eux, des plus moderez, furent d'auis, qu'à cause de ce desordre on ne passast point outre, mais que le tout fust differé iusqu'à vn

Furieufe
menee de ceux
du Concile.

Tacet, conser
tire videtur.

autre temps. Par le conseil donc de ceux-ci, les Prelats & autres fortirent hors du Concile, & fut ordonné que le lendemain ils retourneroyent pour proceder au iugement.

LE lendemain donc qui estoit le vii. iour de Iuin, auquel iour il y eut presque entiere eclipse de Soleil, vn peu enuiron vii. heures, ceste mesme troupe s'assembla au refectoir des Cordeliers, & par leur ordonnance Hus fut amené deuant eux, accompagné d'une grande multitude de gens armez. Là se trouua aussi l'Empereur, lequel les seigneurs de Dube, & de Chlum, & le notaire nommé Pierre, qui estoient grans amis de Hus, fuiurent, pour voir quelle en seroit la fin. Estans là venus, ils ouïrent que de l'accusation de Michel de Causis on lisoit ces mots : Iean Hus en la chapelle de Beth-lehem, & en beaucoup d'autres lieux de la ville de Prague, a enseigné au peuple plusieurs erreurs, aucuns tirez des liures de Wicleff, les autres forgez de sa propre teste, & les maintenoit d'une obstination endurcie. On lui proposa en premier lieu l'article du pain materiel apres la consecration, & pour tesmoins on lui mit en auant ie ne fai quels prestres & caphards.

LORS le Cardinal de Cambrai, tenant en sa main vn certain billet, qu'il disoit auoir receu le iour precedent, forma vn argument contre Hus. Puis deux Anglois se leuerent, & furent repoussez avec les argumens : lesquels ne sont point ci recitez, pource qu'ils sont si friuoles, qu'ils ne meritent pas que les oreilles des auditeurs en foyent souillees. Apres eux vint aussi vn autre Anglois qui proposa deuant tous que Hus confessoit seulement de bouche ; mais quant au fait son opinion estoit contraire. Lors Hus protesta qu'il n'auoit rien en la bouche qu'il n'eust quand & quand au cœur ; finalement l'un de ces Anglois fut contraint de dire que Hus auoit bonne & sainte opinion du Sacrement de l'autel, comme ils appellent. Il y eut d'autres badinages proposez contre Hus, qui ne valent pas qu'on en face mention.

Ces disputes contentieuses vn peu apaisees, le Cardinal de Florence (1)

s'adresta à Hus, & dit : « Nostre maistre, vous scauez que tout tesmoignage est ferme en la bouche de deux ou trois tesmoins. Or maintenant vous voyez qu'il y a contre vous pres de vingt tesmoins, gens d'autorité & dignes de foi, entre lesquels aucuns vous ont oui dogmatizer ; les autres raportent par oui dire que le commun bruit est que vous enseignez ainsi, & tous en commun apportent des raisons fermes de leurs tesmoignages, auxquels nous sommes contraints de croire ; & de ma part, ie ne voi point comment vous puissiez maintenir vostre cause contre tant de notables & excellens peronnages. » Auquel Hus respondit : « Le pren Dieu & ma conscience en tesmoignage, que ie n'ai rien enseigné, & ne me vint iamais en fantasie d'enseigner en la sorte que ceux-ci osent tesmoigner contre moi ; & quand ils seroyent beaucoup plus qu'ils ne sont, toutesfois i'estime beaucoup plus, sans comparaison, le tesmoignage de mon Dieu & mon Seigneur, que les iugemens de tous mes aduersaires, auxquels ie ne m'arreste nullement. » Lors le Cardinal lui dit : « Il ne nous est pas licite de iuger selonc conscience ; mais nous ne pouuons faire autrement que ne nous arrestions sur les tesmoignages de ces gens ci qui sont fermes & euïdens ; car ce n'est point haine ou inimitié qui leur fait dire ceci contre vous, comme vous dites ; mais ils alleguent telles raisons de leurs tesmoignages, qu'il n'y a homme qui puisse aperceuoir aucune haine, & que nous n'en pouuons aucunement douter. Car quant à ce que vous dites, que maistre Etienne Palets vous est suspect, & qu'il a tiré frauduleusement quelques poincts ou articles de vos liures pour les produire puis apres, il semble bien qu'en cela vous lui faites tort, car il a vû d'une si grande fidelité enuers vous, selonc mon auis, qu'il a adouci & moderé beaucoup d'articles plus qu'ils n'estoyent en vos liures. L'enten que vous auez aussi semblable opinion de quelques autres peronnages excellens ; & mesme vous auez dit que monsieur le Chancelier de Paris vous est suspect, & cependant, entre tous les Chrestiens, il n'y a point vn homme plus

(1) Franciscus de Zabrellis, né à Padoue en 1339, mort en 1417, professa le droit canonique à Florence et à Padoue, devint

évêque de Florence en 1410, et cardinal l'année suivante. Il dirigea les travaux du concile de Constance.

Eclipse
du Soleil.

e Cardinal de
Cambrai
estoit Petrus de
Aliaco.

Gerfon
Chancelier de
Paris.

excellent que cestui là. » Or ce mon-
sieur le Chancelier estoit Gerfon (1).

APRES cela on leut vn article d'ac-
cusation, auquel estoit contenu que
Hus auoit opiniaftrement enseigné &
maintenu aucuns articles de Wicleff,
au pays de Boheme. Lors Iean Hus
respondit qu'il n'auoit enseigné auc-
cuns erreurs de Wicleff, ne d'autres
quelconques ; que si Wicleff auoit
semé quelque herefise ou erreur en
Angleterre, c'estoit aux Anglois à y
pouruoir. Mais pour confirmation de
cest article, on alleguoit à Hus qu'il
auoit résisté à la condamnation des ar-
ticles de Wicleff, laquelle fut pre-
mierement faite au concile de Rome,
puis apres en la ville de Prague. Sur
quoi Hus respondit qu'entre les arti-
cles de Wicleff, il y en auoit voire-
ment aucuns qu'il n'osoit pas condam-
ner, comme cestui ci : Que l'Empereur
Constantin & le Pape Syluestre auoyent
fort mal fait d'auoir conféré telle do-
nation à l'Eglise. Il y auoit aussi
d'autres articles, lesquels Hus mon-
stra deuant tous ouuertement qu'ils
n'estoyent point tels en ses liures,
comme on les alleguoit. Semblable-
ment se leua vn certain Archeuesque
Anglois, qui fit vn argument : Que les
decimes n'estoyent point aumosnes ;
mais il fut rembarré comme il lui apar-
tenoit. Et ainsi que Hus vouloit de-
clarer cela plus amplement, la bouche
lui fut fermee. Il proposa aussi d'au-
tres causes, pourquoy il ne pouuoit
consentir à la condamnation des arti-
cles de Wicleff en bonne conscience.
Quelque chose qu'il y eust, il afferma
ouuertement qu'il n'auoit iamais main-
tenu vn seul desdits articles opiniaf-
tamment, sinon qu'il n'aprouuoit point
que les articles de Wicleff fussent
condamnez, que premierement on
n'amenast raisons de condamnation de
la saincte Escriture. Il adiousta que
beaucoup d'autres docteurs de Pra-
gue auoyent esté de ceste opinion.
Après que l'Archeuesque nommé

(1) Gerson, surnommé le *docteur très chrétien* (1363-1429), disciple de Pierre d'Ailly, docteur en théologie en 1392, chancelier de l'Université en 1395, exerça une grande influence au quinzième siècle, par sa science, la largeur de ses vues et son caractère conciliant. Il professa la doctrine de l'indépendance du concile à l'égard de la papauté, et on peut le considérer comme l'un des premiers représentants du gallicanisme français. On regrette qu'il ait souscrit à la sentence de mort prononcée contre Jean Huss.

Sbinco (1) eut fait amasser de toute la
ville de Prague les liures de Wicleff,
& eut ordonné qu'on les lui portast :
« Moi-mesme (dit Hus) allai offrir à
l'Archeuesque quelques liures de Wi-
cleff que j'auoi. requerant que s'il
trouuoit erreur il le notast, & i'en feroi
lors confession publique. Mais l'Arche-
uesque, sans monstrier aucun erreur,
brusla les liures qu'on lui auoit aporte-
z, les miens mesmes, combien qu'il n'eust
aucun mandement du Pape qui es-
toit pour lors, assauoir Alexandre V.
Or par quelque ruse il auoit arraché ie
ne fay quelle bulle du Pape, par le
moyen d'vn certain Euesque portatif
de l'ordre de sainct François, à ce
que les liures de Wicleff fussent tota-
lement ostez d'entre les mains des
hommes, à cause de plusieurs erreurs
qui y estoient contenus ; c'estoit tou-
tesfois sans en nommer un seul. Or
l'Archeuesque, se fiant sur l'autorité
de ceste bulle, pensa qu'il pourroit
facilement obtenir que le Roi de Bo-
heme & les plus grands du Royaume,
consentiroient à la condamnation des
liures de Wicleff, mais il fut deceu de
son opinion. Toutesfois il ne laissa
point d'appeler aucuns docteurs en
Theologie, & leur donna charge de
faire censures des liures de Wicleff,
& de proceder contr'eux selon la sen-
tence definie & ordonnee par le Droi&
canon. Ainsi donc ces messieurs nos
maistres, tous d'vne mesme opinion,
les iugerent dignes d'estre bruslez.

« Tous les Docteurs, Regens, & Es-
choliers de toute l'uniuersité de Pra-
gue (exceptez ceux que l'Archeuesque
auoit mis en besongne pour condam-
ner les liures de Wicleff) oyansce bruit,
delibererent tous d'vn mesme accord,
faire une requeste au Roi, à ce qu'il
empeschast cela. Le Roi, leur accord-
ant leur requeste, enuoya gens vers
l'Archeuesque, pour sauoir ce qu'il
auoit fait. Lui tout marmiteux respon-
dit, qu'il n'auoit garde de rien atten-
ter contre les liures de Wicleff, sans
la bonne volonté du Roi. Combien
donc qu'il eust deliberé de les brusler
le lendemain, neantmoins la chose fut
mise en surseance pour la crainte du
Roi.

« OR apres la mort du Pape Alexan-
dre, l'Archeuesque, craignant que la
bulle mesme qu'il auoit eue d'Alexan-
dre n'eust plus de vigueur. appela se-

(1) Zbynek. Voir la note de la page 139.

Liures
de Wicleff & de
Hus bruslez
en Boheme.

crettement tous les gens, & fit tres bien ferrer toutes les portes de son Archeuefché, & mit gens de tous coftez, pour se tenir fort; & là fit brusler les liures de Wicleff. Moi donc voyant vn tel outrage, avec ce que ledit Archeuefque auoit fait vn autre chose auffi peu tolerable, affauoir qu'apres auoir receu la bulle du Pape Alexandre, il fit defense, sous peine d'excommunication, que nul n'eust plus à prescher dedans les chapelles, i'en appelay au Pape Alexandre. Apres la mort duquel i'en fi autant enuers son successeur, affauoir Iean vingttroisiesme. Deux ans se passerent que ie ne peus estre oui par mes procureurs pour defendre ma cause, & ainsi i'en appelay au fouuerain Iuge, qui est le Seigneur Iesus. »

Après que Hus eut dit cela, on lui demanda premierement s'il auoit eu absolution du Pape. Il respondit que non. Outre plus, s'il estoit licite d'en appeler à Iesus Christ. Il dit : « L'affirme ici en verité, deuant tous, qu'il n'y a point d'appel plus iuste ne de plus grande efficace, que celui qui se fait au Seigneur Iesus, comme ainsi soit que, selon les loix, Appeler n'est autre chose que, du grief qui est fait par le iuge inferieur, implorer l'aide du iuge qui est par dessus. Or y a-il iuge qui soit par dessus Iesus Christ ? y a-il encore vn autre qui puisse mieux connoistre du fait en iustice & equité, veu qu'il ne peut tromper ni estre trompé, & peut plus facilement & benignement donner secours à ceux qui sont miserables & oprimez ? » Voila ce que ce bon personnage remonstra tant sainctement, & toutesfois, en parlant ainsi, il fut grandement mocqué de tous.

Il y auoit aussi un autre article en son accusation : Qu'il auoit conseillé au peuple, qu'à l'exemple de Moyse il résistât par glaive à ceux qui seroyent contraires à sa doctrine, & le lendemain apres qu'il eust enseigné cela, on trouua plusieurs qui signifioyent les vns aux autres qu'vn chascun eust à porter son espee, & que le frere n'espargnast son frere. Sur cela Iean Hus respondit que ces choses lui estoient imposees fausement par ses aduersaires. Au reste, qu'il auoit diligemment admonesté le peuple de s'armer du glaive de la Parole, & du heaume de salut, selon l'aduertissement de S. Paul, & que tous estans ainsi armez defen-

dissent la verité de l'Euangile. Et pour couter les calomnies, il auoit ouuertement parlé du glaive, non point materiel, mais de celui qui est la parole de Dieu.

ON l'accusoit aussi que sa doctrine auoit engendré beaucoup de scandales. Premierement qu'elle auoit semé des discords entre l'estat ciuil & ecclesiastique, dont il s'est ensuiui que les Euesques & le Clergé ont esté persectez, & despouillez de leurs biens; d'auantage que l'vniuersité de Prague auoit esté dissipée par discords. Iean Hus respondit briueement à cela, que rien de tous ces troubles n'estoit auenu par sa faute. Quant au premier discord qui auoit esté entre les gens d'Eglise & les laics, il disoit la cause estre telle : Le Pape Gregoire XII de ce nom auoit promis en son election qu'il resigneroit la Papauté, quand il sembleroit bon aux Cardinaux; car il auoit esté esleu à ceste condition. Ce Pape couronna Louys duc de Bauiere Empereur, contre Wenceslas Roi de Boheme, qui estoit pour lors roi des Romains. Peu de temps après, comme ce Pape ne se vouloit point demettre de sa Papauté, en quelque sommation qu'il lui fust faite par les Cardinaux, le college desdits Cardinaux enuoya lettres au Roi de Boheme, par lesquelles ils demandoient que le roi fust de leur parti & refusast de rendre obeissance à Gregoire. Par ce moyen il pourroit bien auenir, que, par l'autorité du nouveau Pape, il recoueroit sa dignité Imperiale. Pour ceste cause le Roi de Boheme s'accorda avec les Cardinaux de n'obeir ni au Pape Gregoire qui estoit à Rome, ni à Benoit d'Avignon, qui se disoit Pape aussi, comme on peut voir par les Chroniques des Papes. Sbinco, pour lors Archeuefque de Prague, résistoit à cela avec tout son Clergé, & par despit plusieurs d'entr'eux se deporterent de faire le seruice diuin, & sortirent hors de la ville. Et, d'autant que cest Archeuefque auoit auparauant pillé le sepulchre de sainct Wenceslas, & fait brusler les liures de Wicleff contre la volonté du Roi, le Roi permit facilement qu'on faist les biens de ceux qui s'en estoient suis de leur propre gré. Par cela on pouoit facilement entendre que Iean Hus estoit accusé fausement. Quelcun se leua, & dit : « Les Pretres ne se deportoyent de faire le ser-

On peut appeler au Seigneur Iesus.

Différent pour la Papauté.

uice diuin, pource qu'ils n'auoient voulu consentir avec le Roi; mais pource qu'ils auoient esté despoillez de leurs biens. Or le Cardinal de Cambrai (1), qui estoit l'un des iuges, commença à dire : « Il faut aussi que ie dise en cest endroit ce qui m'est venu en memoire : Sortant vne fois de Rome, ie rencontraï en mon chemin des Prelats du royaume de Boheme, & leur demandai des nouuelles de leur pays. Ils me respondirent, que là estoit aduenü vn forfait exécrable : assauoir que tout le Clergé du Royaume auoit esté despoillé de ses biens, & inhumainement traité. »

Lors Iean Hus, alleguant la mesme cause qu'il auoit fait auparauant, vint à respondre à l'autre partie de l'article qu'on lui auoit proposé, disant que cela aussi n'estoit point aduenü par faute, que ceux de la nation d'Allemagne se fussent departis de l'vniuersité de Prague. Mais, comme ainsi soit qu'icelui Roi de Boheme, selon la fondation de son pere Charles IIII, eust donné & ottroyé trois voix à ceux de Boheme, & vne seule à la nation Germanique, les Alemans, marris de ce qu'ils se voyoyent fraudez des trois voix qu'ils auoient auparauant, s'en allerent de leur bon gré, faifans serment que nul, sous peine d'estre réputé infame, & de payer grande somme d'argent, n'eust plus à retourner en ladite ville de Prague. « Cependant (dit Hus) ie ne refuse point d'ouïr ceci : Que i'aprouay le faict du Roi, auquel ie deuoy obeissance, d'autant aussi que cela tendoit à l'auantage des gens de ma nation. Et afin que ne pensiez que ie mente, il y a ici Albert Warentap, qui estoit pour lors Doyen de la faculté des Arts, qui auoit fait serment de s'en alier avec les autres Alemans; s'il veut dire la verité il me deliurera facilement de ce soupçon. » Albert voulut bien ouïr la bouche pour parler, mais il ne fut pas oui. Sur cela, il y eut vn autre nommé Naso, qui demanda audience; & l'ayant obtenue, il dit que tout ce faict lui estoit entierement connu. « L'estoy (dit-il) en la

cour du Roi, lors que ces choses se faisoient en Boheme. Ie vi les Regens des trois nations, d'Allemagne, Baviere, Saxe & Silesie, venir vers le roi, lui presenter requeste, & avec eux les Polonois estoient contez. La requeste tendoit à ce qu'il pleust au Roi ne permettre point que le droit des voix leur fust osté. Et le Roi promit alors qu'il pourueroit sur ce qu'ils lui auoient demandé; mais Iean Hus & Hierome, & quelques autres, persuaderent au Roi de ne le faire, combien que le Roi du commencement se facha, & se courrouça contre Iean Hus, le reprenant aigrement de ce que lui & Hierome lui donnoyent beaucoup d'ennuis, & esmouoyent de grans troubles entre le peuple; en sorte qu'il menaçoit de les faire brusler, si ceux à qui l'affaire touchoit n'y pouruoyent. Sachez donc, Peres reuerendissimes, que le roi de Boheme iamais ne fauorisa à ces gens-ci de bon cœur, lesquels ont vne si grande outrecuidance, qu'ils n'ont fait difficulté de me mal traiter, iacoit que ie fusse sous la protection du Roi. » Palets parla apres Naso, & dit : « Peres reuerens, il y a bien plus : non seulement il y a eu des gens fauans d'autres nations, mais aussi de Boheme, qui ont esté chassés du pays par Iean Hus & ses entreprises, desquels il y en a encore aucuns qui sont bannis au pays de Moraue. » Lors Iean Hus dit : « Comment est-il possible que cela soit vrai, veu qu'en ce temps là ie n'estoi point en la ville de Prague, quand ceux desquels vous parlez s'en allerent? »

Ces choses furent debattues ce iour que i'ai dit, touchant Hus. Cela fait, il fut donné en garde à l'Euêque de Rige (1), sous lequel aussi Hierome de Prague estoit detenu prisonnier. Toutefois, auant qu'on l'amenast, le Cardinal de Cambrai en la presence de l'Empereur l'appela, disant : « Iean Hus, i'ai oui dire que si vous n'eussiez point voulu venir de vostre propre gré à Constance, ni l'Empereur mesme, ni le roi de Boheme ne vous eussent peu contraindre de le faire. » Et Iean Hus lui respondit : « Sauue vostre grace, ie n'ai point vû de tels propos; mais voici que i'ai dit : Qu'il y a tant de gentils hommes & grans

Iean Hus fauorifé des grands seigneurs de Boheme.

(1) Jean de Wallendrod, archeuêque de Riga.

(1) Pierre d'Ailly, né à Compiègne en 1350, mort vers 1420, se distingua, dans l'université de Paris, en soutenant la cause des nominaux contre les réalistes. Il fut évêque du Puy, puis de Cambrai. Jean XXIII le nomma cardinal (1411). On l'avait surnommé le *Marteau des hérétiques*.

seigneurs au pays de Boheme qui me fauorifent & portent bonne amitié, qu'ils m'euffent peu facilement garder en quelque lieu affeuré, en forte que ie n'euffe point esté contraint de venir en ceste ville de Constance, à la volonté de l'Empereur & du Roi de Boheme. » Le Cardinal de Cambray commença à changer de couleur, & dit tout despité : « Voyez-vous l'impudence de cest homme-ci ? » Et ainsi qu'on murmuroit d'un costé & d'autre, le seigneur de Chlum, ratifiant ce que Iean Hus auoit proposé, dit que Hus auoit tresbien parlé : « Car de ma part (dit-il) au prix de beaucoup d'autres, j'ai peu de puissance au royaume de Boheme; tant y a toutefois, que si ie l'auois entrepris, ie le defendroy bien aisément par l'espace d'un an, voire contre toute la force de ces deux grans Rois; combien plustost le pourroyent faire ceux qui sont plus forts & plus puissans que moi, & qui ont des chasteaux & places plus fortes ? »

OR apres que le seigneur de Chlum eut dit cela, le Cardinal de Cambray dit : « Laissons ces propos; ie vous di, Iean Hus, & vous conseille de vous soumettre à la sentence et opinion du Concile, comme vous auez promis en la prison, & si vous le faites, vous ferez beaucoup pour vostre profit & honneur. » L'Empereur lui tint ces propos : « Combien qu'il y en ait aucuns qui disent, que le quinzième iour apres que vous auez esté constitué prisonnier, vous auez obtenu de nous lettres de sauf-conduit; toutesfois ie puis bien prouuer, par le témoignage de beaucoup de Princes & grans personages, qu'auant que vous fussiez parti de Prague, le sauf-conduit auoit esté empétré de nous par les seigneurs de Dube & de Chlum, sous la garde desquels ie vous ai mis, à celle fin qu'on ne vous fist outrage quelconque; mais que vous eussiez pleine liberté de dire franchement deuant tout le Concile, & de respondre de vostre foi & doctrine. Or, comme vous voyez, messieurs les Cardinaux & Euefques l'ont tellement fait, que nous leur en fauons bon gré, combien qu'aucuns disent que nous ne pouuons de droit fauorifer celui qui est heretique ou qui est suspect de quelque heresie. Maintenant donc, nous vous donnons un mesme conseil qu'a fait monsieur le Cardinal de Cambray, que vous ne foyez point obstiné à mainte-

nir quelque opinion; mais que vous vous soumettiez en telle obeissance que vous deuez à l'autorité du saint Concile, en tout ce qui a esté amené contre vous & confirmé par tesmoignages dignes de foi. Que si vous le faites, nous donnerons ordre que, pour l'amour de nous & de nostre frere, & de tout le royaume de Boheme, le Concile vous lairra aller en paix avec une penitence & satisfaction tolerable; sinon ceux qui president au Concile auront assez de quoi deliberer contre vous. De nous, tenez-vous pour assuré que ne fauoriferons iamais en vos erreurs, ni à vostre obstination; mais plustost preparerons le feu de nos propres mains pour vous brusler, que nous endurions que vous usiez plus de ceste opiniafreté de laquelle auez usé iusque à ceste heure; nostre conseil donc est que vous acquieschiez au iugement du Concile. » Iean Hus respondit en telle forte : « Premierement, Empereur magnanime, ie vous ren graces immortelles de vos lettres de sauf-conduit. » Sur cela le seigneur de Chlum lui rompit propos & l'admonesta de ce qu'il ne s'excufoit point de ce blafme d'obstination. Lors Iean Hus dit : « Je pren Dieu en tesmoin, Empereur tres clement, que ie n'eu iamais fantasie de maintenir quelque opinion obstinement, & ie suis ici venu de mon propre gré, à ceste intention que, si quelcun propose une meilleure ou plus sainte doctrine que la mienne, ie veux changer mon opinion sans aucune doute. » Apres qu'il eut dit ces choses, il fut laissé entre les mains des fergeans.

Le lendemain, qui estoit le huitième iour de Iuin, ceux qui s'estoyent assemblez le iour de deuant, s'assemblerent derechef au conuent des Cordeliers, & en ceste session se trouuerent les amis de Iean Hus, assauoir : les seigneurs de Dube & de Chlum, & Pierre le notaire. Là semblablement Iean Hus fut amené, & en sa presence furent leus environ trenteneuf articles, lesquels on disoit auoir esté tirés de ses liures. Hus reconut pour siens ceux qui auoyent esté fidelement recueillis, & de ceux-là il y en auoit bien peu. Les autres auoyent esté contrefaits ou forgez par ses aduersaires, & principalement par Estienne Palets, principal autheur de ceste fascherie, & ne les trouua-on point es liures desquels on les disoit estre tirez & recueillis, ou

bien s'ils y estoient, ils estoient corrompus par calomnies, comme on le pourra facilement voir au denombrement des articles. Or ces articles ont esté presque ceux mesmes qui furent premièrement presentez à Hus en la prison; toutesfois, ils sont ici recitez par quelque autre ordre. D'avantage il y en eut d'autres adioustez & d'autres rongnez. Maintenant nous ferons conference des vns & des autres, & declarerons ce que Hus a respondu, tant en public deuant tous qu'en la prison; car il laissa en la prison ses responses brièvement escrites de sa propre main, en tels mots :

« Moi Iean Hus, seruiteur de Iesus Christ, maistre es Arts, bachelier formé en Theologie, confesse auoir composé vn petit traité intitulé De l'Eglise, l'exemplaire duquel m'a esté présenté deuant Notaires par les trois deputez du Concile, assavoir : le Patriarche de Constantinople, l'Euesque de Castelle & l'Euesque de Libufs, lesquels, pour la reprehension dudit traité, m'ont présenté des articles, disans qu'ils ont esté extraicts d'icelui. »

XXI. Articles presentez à Iean Hus en la prison.

I. IL n'y a qu'une sainte Eglise Catholique ou vniuerselle, qui est la communauté vniuerselle de tous les fideles & esleus.—Ie confesse que ceste opinion est mienne, & est confermee par S. Augustin sur saint Iean.

II. S. Paul ne fut iamais membre du diable, combien qu'il ait fait aucuns actes semblables aux actes de l'Eglise des malins, ni semblablement saint Pierre, qui est tombé en vn peché enorme de reniement & pariure, à celle fin qu'il fust plus fortement redressé puis apres.—Ie respon, selon saint Augustin, qu'il est expedient que les predestinez tombent en tels pechez. Les vns sont diuisez de l'Eglise entierement & à iamais, & ce sont les reprouuez. Il y en aura d'autres qui en seront diuisez d'une autre façon, & mesme il y en aura des heretiques, qui, par leurs heresies & erreurs, se separant de l'vnité de l'Eglise; toutesfois, par la grace de Dieu, peuvent encore retourner au troupeau & en la bergerie du Seigneur Iesus Christ, desquels lui-mesme dit : l'ai

d'autres brebis qui ne sont point de ceste bergerie. Iean x.

III. NULLE partie de l'Eglise ne dechet iamais du corps, d'autant que la charité de la predestination, qui est la liaison d'icelle, ne dechet point.—Ie respon : Ceste proposition est ainsi couchée en mon liure : Les ordures de l'Eglise, assavoir les reprouuez, procedent d'icelle, & toutesfois ils n'estoient pas d'icelle comme parties, veu que nulle partie d'icelle n'en dechet finalement, d'autant que la charité de la predestination, qui est la liaison d'icelle, ne dechet point. Et cela est prouué par le 13. chap. de la 1. aux Corinth. & Rom. 8 : Toutes choses œurent en bien à ceux qui aiment Dieu.

IIII. LE predestiné n'estant point en grace selon la iustice presente, ne laisse pas d'estre tousiours membre de l'Eglise vniuerselle.—Ie respon : C'est erreur, si cela est entendu de tous predestinez. Voici comment il y a au liure, où est déclaré qu'il y a diuerses manieres d'estre en l'Eglise, assavoir qu'il y en a aucuns en l'Eglise qui ont quelque apparence d'en estre, & nonobstant n'en sont pas. Il y en a d'autres qui semblent estre hors d'icelle, à cause qu'ils viennent mal; & nonobstant, à cause de la predestination, ils ne laissent point d'estre inferrez en l'Eglise.

V. IL n'y a lieu de dignité, ni election humaine, ou aucun signe sensible, qui face qu'aucun soit membre de l'Eglise vniuerselle.—Ie respon : Ceste proposition est ainsi couchée en mon liure, & telles subtilitez sont conues, en pensant que c'est d'estre en l'Eglise, & que c'est d'estre membre ou partie de l'Eglise, & que la predestination fait estre membre de l'Eglise vniuerselle, laquelle est vne preparation de grace pour le present & de gloire pour l'aduenir, & non point pour le lieu de dignité, ou aucune election humaine, ou aucun signe sensible. Iudas Iscariot a esté esleu de Iesus Christ, & a receu des graces temporelles pour son office d'Apostre; quoi qu'il fust réputé vrai disciple de Iesus Christ par les hommes, nonobstant il n'estoit point vrai disciple, mais vn loup couuert d'une peau de brebis.

VI. VN homme reprouué n'est iamais membre de l'Eglise.—Ie respon : Il y a en mon liure avec une assez longue probation du Pseume 36. & du

cinquiesme chapitre des Ephesiens, & par saint Bernard disant : L'Eglise de Iesus Christ est plus clairement son corps, que le corps qu'il a liuré à la mort pour nous. Item i'ai mis ainsi au cinquiesme chapitre de mon liure : Toutesfois on accordera ceci, que la sainte Eglise est l'aire du Seigneur, en laquelle il y a des bons & des mauuais, predestinez & reprouuez : les bons comme le bon grain, les mauuais comme la paille.

VII. IVDAS ne fut iamais vrai disciple de Iesus Christ. — Le respon : Ie le confesse. Ceci appartient par le cinquiesme article mis ci dessus, & par S. Augustin, au liure de Penitence, quand il expose la sentence de S. Iean en sa premiere Epistre, chapitre 2. où il est dit : Ils sont sortis de nous, mais ils n'estoyent pas des nostres. Il fauoit des le commencement ceux qui deuoient croire, & celui qui le deuoit trahir ; & il dit : Et pourtant ie vous ai dit, que nul ne vient à moi, s'il ne lui a esté donné de mon Pere. Des lors plusieurs des disciples se departirent de lui. Ceux-ci n'ont-ils point aussi esté appelez disciples, selon que l'Euangile parle? & toutesfois ils n'estoyent pas vraiment disciples, d'autant qu'ils n'ont point demeuré en la parole du Fils de Dieu, selon ce qui est dit : Si vous demeurez en ma parole, vous estes mes disciples. Pourtant donc qu'ils n'ont point perseueré, comme n'estans point vrais disciples du Fils de Dieu, aussi ne sont-ils point vrais enfans de Dieu, combien qu'ils le semblent estre. Car ils ne sont point ceci deuant celui qui conoit bien quels ils doiuent estre, c'est à dire que de bons ils doiuent deuenir mauuais : ce sont les mots de saint Augustin. On peut conoistre ceci mesme par ce que Iudas n'a peu estre vrai disciple de Iesus Christ, comme ainsi soit qu'il eust le cœur rempli d'auarice ; car Iudas estoit present quand ceste sentence fut prononcee par Iesus Christ : Si aucun ne renonce à tous les biens qu'il possède, il ne peut estre mon disciple. Veü donc que cest hypocrite Iudas n'auoit point renoncé à tout ce qu'il possédoit (selon l'intention du Seigneur) en le suiuant, pource qu'il estoit larron, Iean XII. & diable, Iean VI. il appert clairement, par la parole du Fils de Dieu, que Iudas n'estoit point son vrai disciple, mais hypocrite. Parquoi saint Augustin, monstrant comment les brebis

ont ouï la voix de Iesus Christ, dit : « Que pensons-nous qui ayent esté ces brebis qui ont ouï? Voici, Iudas Iscariot a ouï, & toutesfois c'estoit vn loup. Il suiuoit le Pasteur, & nonobstant estant couuert d'une peau de brebis, il machinoit la mort du Berger » (1).

VIII. La congregation des predestinez, foyent-ils en grace ou non, est la sainte Eglise vniuerselle selon la iustice presente, & pourtant c'est vn article de foi. Et c'est celle qui n'a ne ride ne macule, mais est sainte & sans ordure, & le Fils de Dieu l'appelle siene. — Le respon à cela en ceste sorte : Il y a ainsi, dedans mon liure, duquel cest article a esté extrait : Quelquesfois l'Eglise est prise pour la congregation & assemblee des fideles, soit qu'ils foyent en grace selon la iustice presente, ou non ; & en ceste sorte ou article de foi, duquel saint Paul dit Ephesiens v. Christ a aimé l'Eglise, & s'est liuré & offert soy-mesme en sacrifice pour elle, &c. Ie vous supplie, y a-il fidele qui doute que l'Eglise ne signifie tous les predestinez, laquelle nous deuous croire estre l'Eglise vniuerselle, espouse glorieuse de Iesus Christ, sainte & sans macule?

IX. Pierre n'a point esté & n'est point chef de la sainte Eglise vniuerselle. — Le respon : Ceste proposition a esté tiree de ces paroles de mon liure : On accorde bien ceci, que Pierre a eu humilité, poureté (2), fermeté de foi, & consequemment, beatitude de la pierre de l'Eglise, qui est Iesus Christ. Non pas que de ceste sentence : l'edifierai mon Eglise sur ceste pierre, l'intention de nostre Seigneur Iesus soit d'edifier toute l'Eglise militante sur la personne de Pierre ; car Iesus Christ deuoit bastir son Eglise sur la pierre qui est Christ, duquel Pierre a receu la fermeté de foi : veü que Iesus Christ est le chef & fondement de toute l'Eglise, & non pas Pierre.

X. Si celui qui est appellé vicaire de Iesus Christ suit Iesus en vie, lors il est son vicaire ; mais s'il chemine en voyes contraires, lors il est messager de l'Antechrist, contraire à saint Pierre & au Seigneur Christ, & vicaire de Iudas Iscariot. — Le respon : Voici comment il y a en mon liure : Si celui qui est ap-

Iean 6. 64.

Iean 8. 31.

Matt. 16. 18.
1 Cor. 10. 4.
Ephes. 1. 22.
& 4. 15.
1 Cor. 3. 11.

(1) Traité XLV^e sur l'évangile de S. Jean.
(2) L'édition de 1619 porte *pureté*. Nous rectifions d'après les éditions précédentes et le texte latin de Jean Huss.

pelé vicaire de saint Pierre chemine es voyes de vertus Chrestiennes, nous croyons qu'il est vrayement vicaire d'icelui; mais s'il chemine es voyes contraires, lors il est messager de l'Antechrist, contraire à saint Pierre & au Seigneur Iesus Christ. Et pourtant saint Bernard escrit ainsi au Pape Eugene : « Tu chemines en grandes bombances, acoustré somptueusement : quel fruit reçoivent les brebis de toi ? Si i'osois dire, ce sont-ci plustost pasturages de diables que de brebis ; saint Pierre & saint Paul ne faisoient point ainsi. Item : En ces choses tu as succédé à Constantin, & non point à saint Pierre. » Ce sont les mots de saint Bernard. Puis apres il s'enfuit en mon liure : Si fa façon de viure est contraire à celle de saint Pierre, & s'il est adonné à avarice, lors il est vicaire de Iudas Iscariot, qui a aimé le loyer d'iniquité, exposant en vente le Seigneur Iesus Christ. Ainsi qu'on disoit ceci, ceux qui presidoient au Concile se regardoyent l'un l'autre, & se mocquoient, hochans la teste.

XI. Tous Simoniaques, tous prestres vians dissolument comme bastards infideles, & non point enfans, ne sçauent que c'est des offices, des clefs, censures, des mœurs & ceremonies, ni du seruire diuin de l'Eglise, ni de la veneration des reliques, ni des ordres constituez en l'Eglise, ne des indulgences. — Le respon qu'il y a ainsi en mon liure : Cest abus de puissance est aussi commis par ceux qui vendent & font marchandise des ordres sacrez par simonie, qui font foires des Sacremens, qui, vians en toutes voluptez & dissolutions, ou en quelque ordure & vilenie que ce soit, polluent l'estat ecclesiastique; & combien qu'ils facent profession de reconoistre Dieu, nonobstant ils le renient de fait, & par consequent ne croyent point en Dieu; & comme bastards infideles ont vne opinion infidele des Sacremens de l'Eglise, & cela apert pource que tels ont le Nom de Dieu en mespris.

XII. La dignité Papale est procedee des Empereurs Romains.—Le respon : Voici quelles sont mes paroles : La preeminence & institution du Pape est venue de la puissance de l'Empereur; et cela est proué par la xcvi. Dist. car l'Empereur Constantin donna ce priuilege aux Euesques de Rome, & les autres l'ont confirmé depuis, & tout ainsi que l'Empereur est appelé

Auguste par dessus tous les autres Rois, aussi le Prelat de Rome fut par dessus les autres Prelats comme pere principal, quant à l'ornement extérieur, & quant aux biens temporels conferez à l'Eglise. Lors le Cardinal de Cambrai (1) dit : Toutesfois du temps de l'Empereur Constantin il y eut vn Concile general à Nicee, auquel, combien que le plus haut & souuerain lieu en l'Eglise fust donné à l'Euesque de Rome, neantmoins il fut attribué à Constantin par honneur. Pourquoi donc est-ce que vous, Jean Hus, ne dites plustost que la dignité du Pape n'est procedee du Concile, que de la puissance de Constantin ? Et Hus respondit : Je le di pour la donation qu'en fit l'Empereur.

XIII. Nul n'affermeroit raisonnablement sans reuelation, ni de foi ni de quelque autre, qu'il est chef de l'Eglise particuliere.—Le respon que ie confesse cela estre escrit en mon liure, & s'enfuit puis après, iacoit qu'en bien viuant il doit esperer qu'il est membre de la sainte Eglise vniuerselle, espouse de Iesus Christ.

XIIII. Il ne faut point croire que le pape, quiconque il soit, soit chef de quelque Eglise particuliere, si Dieu ne l'a predestiné : mais encore la predestination ne constitue point vn homme mortel chef de l'Eglise, oui bien Pasteur & superintendant, lequel priuilege est reserué au seul Seigneur Iesus.—Le respon que ie reconoi cela du mien, & est facile à prouuer, d'autant qu'il faudroit que la foi Chrestienne fust deceuë.

XV. La puissance du Pape comme vicaire est vaine, s'il ne se conforme en vie à Iesus Christ, & s'il n'enfuit les mœurs de S. Pierre. — Le respon à cela qu'il y a ainsi en mon liure : Il faut que celui qui est constitué vicaire se conforme aux mœurs de celui duquel il tient la place, car autrement il n'a nulle puissance, sinon qu'il y ait en lui & conformité de mœurs, & l'autorité de l'instituant. Et Iean Hus adiousta encore deuant tout le Concile quelque autre chose, dont les assistans commencerent à rire, se regardant l'un l'autre.

XVI. Le Pape est tressaint, non pas pour tenir la place de saint Pierre, mais pource qu'il a de grans reuenus. — Le respon qu'il y a ainsi en mon li-

(1) Voir la note de la page 150.

ure : Il n'est point tressainct pour estre appelé vicair de S. Pierre , ni pour auoir de grandes & amples possessions ; mais s'il est imitateur de Iesus Christ en humilité, en mansuetude, en patience, en trauail, & en lien ferme de charité.

1 Pierre 5. 2.

Iean 10. 7. 6.

XVII. Les Cardinaux ne sont point manifestes & vrais successeurs des autres Apostres & de Iesus Christ, s'ils ne viuent à la façon des Apostres, gardans les commandemens & ordonnances du Seigneur Iesus, paissans le troupeau en bonne conscience. — Le respon que cela est ainsi escrit en mon liure, & ceci est proué là mesme ; car s'ils montent par vn autre lieu que par l'huis, qui est le Seigneur Iesus, ils sont brigands et larrons. Lors le Cardinal de Cambray dit : Voici, & ici & en d'autres articles, desia leus, il a escrit en son liure des choses plus dures à porter qu'il n'est couché es articles proposez contre lui. Certainement, Iean Hus, vous n'avez point gardé mesure en vos predications & escrits. Ne deuez-vous pas accommoder vos propos aux auditeurs ? car qu'est-il besoin, ou quel profit en pouuoit-il venir, de prescher au peuple contre les Cardinaux, veu que nul d'eux n'estoit present ? Vous deuez dire plustost cela en leur presence, que deuant le peuple en scandale. Lors, Iean Hus respondit : Monsieur le Cardinal, pource que plusieurs gens scauans assistoyent à mes sermons, j'ai parlé ainsi à cause d'eux, afin qu'ils se donnassent garde. Et le Cardinal lui dit : Vous faites mal, quand par tels sermons vous voulez troubler l'estat de l'Eglise.

XVIII. On ne doit liurer vn heretique au bras seculier pour le punir de mort : il suffit seulement qu'il y ait censure ecclesiastique. — Le respon : Voici comment il y a en mon liure : Il deuroit auoir honte de sa sentence cruelle, specialement veu que Iesus Christ, Euesque du vieil et du nouveau Testament, n'a point voulu ciuilement iuger, ni condamner de mort corporelle le desobeissant. Quant au premier, on le peut voir Luc xii, & du second, il appert aussi par la femme adultere, de laquelle il est parlé Iean 8. Et il est dit, au 18 de S. Matthieu : Si ton frere a péché, &c. Voici donc que ie di : Qu'un heretique, qui seroit tel, deuroit premierement estre instruit avec humilité & af-

M.CCCC.XV.

fection Chrestiennes par les sainctes Escritures & raisons tirees d'icelles, comme sainct Augustin & autres ont fait, disputans contre les heretiques ; mais s'il se trouue aucuns, qui, apres toutes benignes admonitions & instructions, ne laissent pas d'estre opiniastrés & de resister obstinément contre la verité, ie di que tels doiuent aussi estre corporellement punis. Ainsi que Iean Hus disoit ces choses, les iuges leurent en son liure vne clause, où il se courrouçoit asprement contre ceux qui liurent au bras seculier vn heretique qui n'est point encore conuaincu, faisant comparaison d'eux avec les Sacrificateurs, Scribes & Pharisiens, lesquels disans à Pilate : Il ne nous est licite de mettre aucun à mort, lui liurerent Iesus Christ : & nonobstant ils sont plus grands meurtriers que Pilate, selon le tesmoignage de Christ : Celui qui m'a liuré à toi, a plus grand peché. Adonc les Cardinaux & Euesques firent vn grand bruit & interroguerent Hus : Qui sont ceux que tu fais semblables aux Pharisiens ? Et il dit : Ceux qui liurent au glauiue ciuil un innocent, comme les Scribes & Pharisiens ont liuré Iesus Christ à Pilate. Non, non, se dirent-ils : nonobstant tu parles ici des Docteurs. Et le Cardinal de Cambray à sa façon acoustumee dit : Certainement ceux qui ont fait les articles ont vŕe de grande mansuetude, car les escrits de cestui-ci sont beaucoup plus enormes.

Iean 18. 13.

Iean 19. 11.

XIX. Les nobles du monde doyuent contraindre les gens d'Eglise à obseruer la Loi de Iesus Christ. — Le respon : Il y a ainsi de mot à mot en mon liure : Ceux de nostre parti souhaitent & preschent que l'Eglise militante purement selon les parties que le Seigneur a ordonnees, est meslee : assauoir de gens d'Eglise, gardans purement les ordonnances du Fils de Dieu, & des nobles du monde qui contraignent à garder les commandemens de Iesus Christ, & d'hommes vulgaires feruans à ces deux parties, selon la loi d'icelui.

XX. L'obeissance Ecclesiastique est vne obeissance selon l'inuention des Prestres & Moines, sans expresse autorité des sainctes Escritures. — Le respon que ie confesse ces paroles estre ainsi escrites en mon liure : Ie di qu'il y a trois obeissances : Spirituelle, Seculiere & Ecclesiastique. La Spirituelle est celle qui est deuë purement selon

Trois obeissances.

la Loi & ordonnance de Dieu, sous laquelle les Apostres de Iesus Christ ont vescu, & tous Chrestiens doyent viure. La Seculiere est celle qui est deuë selon les loix ciuiles. L'Écclesiastique est vne obeissance selon les inuentions des Prestres, à laquelle nul n'est obligé par autorité expresse de l'Escriture. La premiere obeissance exclut tousiours le mal de foi, tant de la part de celui qui fait commandement, que de celui qui rend obeissance, & de cela est parlé Deuter. 24. Tu feras tout ce que les Sacrificateurs du genre Leuitique t'auront enseigné, selon ce que ie leur ai fait commandement.

XXI. Celui qui est excommunié du Pape, si, en laissant le iugement du Pape & du Concile general, il appelle à Iesus Christ, un tel appel fait que toutes excommunications ne lui peuuent nuire. — Le respon que ie ne reconoi point ceste proposition; mais ie me suis plaint en mon liure qu'on m'auoit fait beaucoup de torts & à ceux qui m'aiment, & qu'on m'a refusé audience en la cour du Pape, car, après la mort d'un pape, j'ai appelé à son successeur, & cela ne m'a rien profité. Or, appeler du Pape au Concile est par trop long, & est requerir vn aide incertain en son grief, & pourtant j'ai appelé pour le dernier au chef de l'Eglise, mon Seigneur Iesus Christ, car il est beaucoup plus excellent que tous les Papes à decider les causes, veu qu'il ne peut errer ni denier iustice à celui qui la demande droitement, & ne peut condamner l'innocent. Alors le Cardinal de Cambray lui dit : Veux-tu estre par dessus S. Paul qui appela à l'Empereur, & non point à Iesus Christ? Hus respondit : Quand ie seroi le premier qui feroi ceci, tant y a que ie ne deuroi pour cela estre reputé heretique, & neantmoins sainct Paul n'appela point à l'Empereur de son propre mouuement, mais de la volonté de Christ, lequel lui dit par reuelation : Sois ferme & constant, car il faut que tu ailles à Rome. Et commé il repetoit son appel, on se moqua de lui.

Pource que mention est faite de l'appel de Iean Hus, il a semblé bon d'insérer la forme d'icelui.

COMME ainsi soit que le Seigneur

tout-puissant est le premier & dernier refuge de ceux qui sont opprimez, & qu'il est Dieu gardant verité en toutes generations, faisant iustice à ceux qui sont outragez, estant prochain de tous ceux qui l'inuoquent en verité, desliant ceux qui sont liez, faisant la volonté de ceux qui l'honorent, & craignent, & gardant tous ceux qui l'aiment, & mettant en ruine tous pecheurs incorrigibles, & que le Seigneur Iesus, vrai Dieu & vrai homme, estant en angoisse, enuironné des Sacrificateurs, Scribes & Pharisiens, voulant par mort amere & ignominieuse racheter de damnation eternelle les enfans de Dieu, eleus deuant la fondation du monde, a laissé ce tant bel exemple pour memoire à ceux qui viendroyent apres lui, à ce qu'ils remissent leur cause entre les mains de Dieu, qui peut toutes choses, qui sçait & voit toutes choses, disant ainsi : Seigneur, voi mon affliction, car mon ennemi s'est dressé, & tu es mon protecteur & defendeur. O Seigneur, tu m'as donné intelligence & j'ai conu, tu m'as manifesté leurs entreprises, & de moi j'ai esté comme vn agneau debonnaire qu'on mene à la boucherie, & n'ai point resisté. Ils ont fait des entreprises sur moi, disans : Mettons du bois en son pain, & exterminons-le de la terre des vians, & que son nom ne soit plus en memoire. Mais ô Seigneur des armees, qui iuges iustement, & esprouues les reins & les cœurs, auise à ta vengeance contr'eux : car ie t'ai déclaré ma cause, d'autant que le nombre de ceux qui me troublent est grand, & ont consulté ensemble, disans : Dieu l'a delaissé; poursuiuez-le & l'empoignez. O Seigneur mon Dieu, auise à ceci, car tu es ma patience. Deliore-moi de mes ennemis, tu es mon Dieu; ne t'eslonge point de moi, pource que la tribulation est prochaine, & n'y a personne qui me secoure. Mon Dieu, mon Dieu, regarde à moi; pourquoy m'as-tu laissé? Tant de chiens m'ont enuironné, l'assemblée des malins m'a assiégré; car ils ont parlé contre moi d'une langue frauduleuse, & m'ont cirui de paroles de haine, & m'ont fait la guerre sans cause. En lieu de m'aimer, ils detractoyent de moi, & ont brassé des maux contre moi en lieu de me procurer du bien, & en lieu de dilection ils ont conceu haine. Voici, m'appuyant sur cest exemple tant sainct & fructueux

Pf. 146. 6.
Pf. 145. 18.

Ier. 11. 19.

Pf. 22.

de mon Sauueur & Redempteur, i'appelle deuant Dieu de ceste grieue & dure oppreffion, de ceste sentence inique, & excommunication pretendue par les Scribes & Pharisiens, lui resignant ma cause : comme Iean Chrysofome appela deux fois du Concile, des Euefques & du Clergé, & André (1) Euefque de Prague, & Robert Euefque de Lincolne appelerent du Pape au Iuge fouuerain & tresiuste, qui n'est point esbranlé de crainte, & ne peut estre fleschi par dons, ni deceu par faux tesmoins. Or, ie desire grandement que tous les fideles de Iesus Christ, & principalement les Princes, Barons, Cheualiers, Escuyers, & autres habitans de nostre pays de Boheme sachent ceci, & ayent compassion de moi qui fuis si grieuement oppressé par l'excommunication pretendue, qui a esté obtenue spécialement à l'instigation de mon grand aduersaire Michel de Causis, du consentement & à la faueur des Chanoines de l'Eglise cathedrale de Prague, & donnee par Pierre de sainct Ange, Diacre de l'Eglise Romaine, Cardinal, Iuge deputé par le Pape Iean XXIII, qui a esté presque deux ans sans vouloir donner audience à mes aduocats & procureurs, laquelle on ne deuroit refuser ni à Iuis, ni à Payen, ni à heretique quelconque, & n'a voulu recevoir aucune raisonnable excuse de ce que ie n'ai personnellement comparu, ni accepté les tesmoignages de toute l'Vniuersité de Prague avec le seau pendant, & attestation des Notaires iurez & appelez au tesmoignage. Par cela on peut bien voir clairement que ie n'ai point encouru note de contumace, veu que ce que ie n'ai comparu en la cour Romaine, n'a esté par mespris, mais pour causes plus que raisonnables, & outreplus, pource qu'on m'auoit dressé embusches de tous costez par les chemins, pource aussi que les dangers des autres m'ont rendu bien auisé, pource aussi que mes procureurs se sont voulu obliger à la punition du feu contre tous ceux qui se fussent voulu opposer contre moi en la Cour Romaine, pource aussi qu'ils ont mis en prison mon procureur legitime, sans trouuer aucune faute en lui. Comme ainsi soit donc que tous droits anciens, tant diuins qu'humains, disposent que les iuges visitent les lieux où le crime est

commis, & que là ils facent enqueste du blasme fait à celui qui est diffamé & accusé, & s'informent de ceux qui par conuersation ont conoissance de celui qui est blasmé, & qui ne lui portent aucune malueillance; qu'ils soyent honnestes & non point diffamateurs, mais rapporteurs fideles selon la loi de Iesus Christ; d'auantage qu'il y ait seur acces pour celui qui est cité, & que le iuge ne soit point compaignon de l'inimitié des parties & tesmoins : il est bien certain que n'ayant point ces conditions pour pouoir comparoistre, ie suis excusé deuant Dieu de toute rebellion & contumace, & de toute excommunication pretendue & friuole pour garder ma vie. Moi, Iean Hus, presente cest appel à mon Seigneur Iesus Christ, qui est iuge tresiuste, qui conoit, defend & maintient la cause iuste de quelque homme que ce soit.

XXII. L'homme vicieux fait vicieusement, & l'homme vertueux fait vertueusement. — Le respon : Voici comment il y a en mon liure : Il faut noter qu'il n'y a point de moyen entre deux : ou les ceures humaines sont vertueuses ou vicieuses. Car si vn homme est vertueux, & il fait quelque chose, il la fait vertueusement & s'il est vicieux & fait quelque chose, il la fait vicieusement.

XXIII. L'homme d'Eglise viuant selon la loi & ordonnance de Iesus Christ, ayant conoissance de l'Escripture, & affection d'edifier le peuple, doit prescher, nonobstant l'excommunication pretendue. Et puis apres, que si le Pape ou quelque autre superintendant commande à vn homme d'Eglise, qui sera ainsi disposé, de ne prescher point, il ne doit nullement à cela obeir. — Le respon : Voici quelles sont mes paroles : Nonobstant l'excommunication pretendue, soit qu'elle soit faite ou à faire, le Chrestien doit executer les commandemens du Fils de Dieu. Cela appert par ce que dit S. Pierre : Il faut plustost obeir à Dieu qu'aux hommes; et s'enfuit de cela que le ministre de la Parole, viuant selon la loi de Iesus-Christ, ayant bonne conoissance de l'Escripture, &c. doit prescher nonobstant l'excommunication pretendue. Il appert, pour ce que prescher la parole de Dieu est vne chose mandee aux gens d'Eglise, Act. 5. Dieu nous a commandé de prescher au peuple. Puis s'enfuit la

Act. 5. 29.

M.CCCC.XV.

(1) Il mourut en 1224, et Robert en 1253.

seconde partie de l'article : Il appert par cela que, tout ainsi que donner l'aumosne n'est point vne œuvre indifferente à celui qui est riche, aussi prescher n'est point vne œuvre indifferente à celui qui est commis pour gouverner l'Eglise. Outreplus on peut voir que si le Pape, ou quelque autre ordonné pour le regime de l'Eglise, mande au Ministre, qui aura bonne affection de prescher, qu'il ne presche point ou à vn homme riche de ne donner point l'aumosne, vn tel ne doit en cela rendre obeissance. Il adiousta encore ceci : Afin que vous m'entendiez bien, j'appelle Excommunication celle qui est iniuste & contre tout ordre, faite contre toute disposition de droit, & contre les ordonnances de Dieu. Vne telle excommunication ne doit faire cesser vn Ministre idoine pour prescher avec vtilité & fruit : & icelui ne doit pour cela craindre la damnation. Lors on lui mit en auant qu'il auoit dit que telle excommunication estoit vne benediction. Il respondit à cela : encore le di-je maintenant, & la raison est que quand quelcun est iniustement excommunié, cela lui est vne benediction deuant Dieu, selon ce que dit le Prophete : Je maudirai vos benedictions, &c. Item, ils maudiront, mais toi tu beniras. Lors le Cardinal de Florence (1), qui auoit charge de faire noter au greffier ce que bon lui sembloit, commença à dire : Tant y a neantmoins qu'il y a Canons qui disent : Encore qu'il y eust quelque excommunication iniustement ietee, si la doit-on craindre toutesfois.

XXIIII. Tous ceux qui sont inflitez pour seruir à l'Eglise ont quand & quand la charge de prescher, & doiuent executer ceste charge nonobstant l'excommunication pretendue. — Le respon : Les paroles de mon liure sont telles : Tous vrais fideles ne doiuent nullement douter, que l'homme qui est idoine ou suffisant pour enseigner ne soit plus obligé à conseiller les ignorans, à instruire ceux qui sont en doute, à corriger les rebelles qu'il n'est à s'employer aux aumosnes & autres œuvres semblables.

XXV. Les censures Ecclesiastiques sont contre Iesus Christ, lesquelles le Clergé a controuuees pour se faire

grand, & pour reduire le peuple en feruitude, si les laics ne rendent obeissance aux gens d'Eglise à leur appetit & fantasia. Telles censures augmentent l'auarice, maintiennent la malice, & preparent la voye à l'Antechrist. Or c'est bien vn signe euident que telles censures procedent de l'Antechrist, lesquelles ils appellent Fulminations en leur proces, par lesquelles le Clergé procede principalement contre ceux qui descouurent la malice de l'Antechrist. — Le respon : Je nie qu'il y ait ainsi formellement en mon liure ; toutesfois la matière est bien amplement mise au vingttroisieme chapitre. Et en l'examen de l'audience ils ont extrait par ci par là des clauses qui leur estoient plus contraires, & qui les pouuoient plus irriter. Et apres qu'elles furent leuës, le Cardinal de Cambray chantant tousiours vne mesme chanson, dit : Pour certain ces choses sont beaucoup plus enormes & plus scandaleuses que celles qui sont redigees par escrit.

XXVI. Il ne faut point mettre interdict au peuple, car Iesus Christ, souuerain Euesque, n'a point mis interdict, ni pour Iean Baptiste, ni pour les iniures qui lui auoyent esté faites. — Le respon : Mes paroles sont telles, quand ie me plain que pour vn clerc on m'ait interdict, & pour cela tous les bons cessent de louer Dieu. Or Iesus Christ, qui estoit le souuerain Euesque, n'a point mis interdict pour la detention de Iean Baptiste, ce grand Prophete & excellent par dessus tous ceux qui sont nais de femme, ni quand Herode le fit decapiter ; non pas quand lui-mesme estoit inhumainement traitté et blasphemé, & battu par ses ennemis. Il ne donna point lors de malediction, ains pria pour eux & enseigna ses disciples de faire le semblable, Matt. 5. Et S. Pierre suiuant ceste doctrine, dit en sa 1. Epist. chap. 2 : Vous estes appelez à cela, d'autant que Christ a souffert pour nous, nous laissant exemple, afin que suiuiions ses pas, lequel quand on le maudissoit, ne rendoit point de malediction. Et S. Paul, passant par vn mesme chemin, dit, Rom. 12 : Benissez ceux qui vous persecutent, &c. Il y a d'autres tesmoignages de l'Escriture alleguez en son liure ; mais on les laissoit là & ne recitoit-on finon ceux qui pouuoient aigrir les courages des iugés. Voila les articles, lesquels on

(1) Voir la note de la page 147.

disoit estre extraits du traité de Jean Hus, intitulé : de l'Eglise.

S'ensuiuent sept articles qu'ils disoyent estre recueillis d'un traité de Jean Hus, composé contre maistré Estienne Palets.

I. Si le Pape ou quelque Euefque ou prelat est en peché mortel , lors il n'est plus Pape, Euefque ou prelat. — Le respon : J'aduoué ceste sentence, & vous renuoye à S. Augustin, S. Hierosme, S. Cyprian, S. Chrystome, S. Gregoire & S. Bernard, qui disent bien d'auantage : Que celui qui est en peché mortel, n'est pas vrai Chrestien, combien moins le Pape ou vn Euefque, desquels il est dit Osée, 8, 4 : Ils ont regné, mais non pas de par moi : ils ont gouverné, mais ç'a esté sans mon adueu ? l'en di autant d'un Roi ou Prince, comme il est dit de Saul, 1. Sam. 15 : Pource que tu as reietté ma parole, ie te reietterai aussi à ce que tu ne sois Roi. Ainsi qu'il disoit cela, l'Empereur regardant par vne fenestre du refectoir avec le Comte palatin, & le Burggraff de Noremburg(1), & deuisant beaucoup de Hus avec eux, disoit : Il n'y eut iamais plus pernicieux heretique que cestui-ci. Cependant Hus auoit dit cela d'un roi indigne. Et apres qu'on eut appelé l'Empereur, on fit commandement à Hus de repeter ce qu'il auoit dit, ce qu'il fit, adioustant la correction. Et l'Empereur dit : Il n'y a homme qui soit sans peché. Et le Cardinal de Cambray, monstrant face de courroux, dit : Ne t'estoit-ce pas assez de mespriser l'estat & ordre Ecclesiastique, sans tafcher de le troubler & renuerser par tes escrits ? Et voici encore, tu t'attaches aux Rois, & leur veux oster leur dignité. Lors Palets commença à alleguer les loix, par lesquelles il vouloit prouuer que Saul estoit roi, lors mesme que Samuel lui dit ces paroles, & pour ceste raison mesme auoit defendu que Saul, quoi qu'il fust son ennemi, ne fust point mis à mort, non pas pour son honnesteté & saincteté de vie (laquelle il n'auoit point) mais pour la saincteté de l'onction. Sur cela Jean Hus allegua de S. Cyprian, que celui qui n'ensuit

point Iesus Christ en saintes & bonnes mœurs, vsurpe en vain le nom de Chrestien. Palets respondit : Voyez la folie de cest homme-ci, qui allegue des choses ne faisans rien à propos, car encore qu'il y eust quelcun qui ne fust point vrai Chrestien, est-il dit pourtant qu'il n'est vrai Pape, ou Euefque, ou Roi, veu que c'est nom d'office & Chrestien est vn nom de merite ? Adonc Hus dit : Si le Pape Jean a esté vrai Pape, pourquoy l'auiez-vous priué de son office ? L'Empereur respondit : Les Seigneurs du Concile estoient n'agueres de ceste opinion & consentement, qu'il estoit vrai Pape ; mais à cause de ses forfaits qui sont tout notoires, & des malesces, par lesquels il a offensé l'Eglise de Dieu, & dissipé les facultez d'icelle, il a esté reietté de son office.

II. La grace de predestination est le lien par lequel le corps de l'Eglise & vn chacun membre d'icelle est conioint au chef indissolublement. — Le respon : l'aduoué cela estre du mien, & facilement se prouuera par le 8. ch. des Romains : Qui nous separera de la charité de Christ &c. & Jean 10 : Mes brebis oyent ma voix & ie les conoi, & elles me suiuent & ie leur donne la vie eternelle, & ne periront point à iamais & nul ne les raura de ma main. Ceste liaison, qui conioint le corps de l'Eglise avec Iesus Christ son chef, est spirituelle & non corporelle, si on prend l'Eglise pour l'assemblée des predestinez.

III. Si le Pape est mauuais, & mesme s'il est reprouué, lors il est diable comme Iudas, il est larron & le fils de perdition : tant s'en faut qu'il soit chef de l'Eglise. — Le respon : Il y a ainsi en mon liure : Si le Pape est mauuais, & mesme s'il est reprouué, lors il est diable comme Iudas, il est larron & fils de perdition. Comment donc est-il chef de l'Eglise militante, veu qu'il n'est point vrayement membre d'icelle ? Car s'il estoit membre de l'Eglise, il feroit aussi membre du Fils de Dieu ; & s'il estoit membre du Fils de Dieu, il lui adhereroit par la grace de la predestination.

IIII. Le Pape ou quelque Prelat mauuais ou reprouué n'est pas vrayement Pasteur, mais larron & brigand. — Le respon : Il y a ainsi en mon liure : S'il est mauuais, il est mercenaire, duquel Iesus Christ dit : Il n'est point

Jean 6. 70.
& 10. 1.

Jean 10. 12.

(1) Nuremberg.

passeur, & les brebis ne lui appartiennent point, parquoy, quand il void venir le loup, il s'enfuit & laisse les brebis. Et ainsi font tous reprouvez.

V. Le Pape n'est point & ne doit estre appelé tressainct, mesme selon son office. Item : Les bourreaux & diables deuroyent estre appelez sainctz. — Le respon que mes paroles font autrement couchees. Et quand & quand il recita au long la teneur d'icelles, & adiousta ceci : Je ne fai quel fondement ie pourroi auoir d'appeler le Pape tressainct, veu que nul n'est appelé sainct que le Fils de Dieu; ie ne pourrai donc à bon droit l'appeler tressainct.

VI. Si le Pape, voire legitiment & canoniquement eleu selon l'election humaine, vit vne vie contraire à celle de Iesus Christ, lors il monte par vn autre lieu que par Iesus Christ. — Le respon : Il y a ainsi au texte : Si le Pape vit d'une façon contraire à Iesus Christ, assavoir en orgueil, ou ambition, ou auarice, ne monte-il pas en l'estable des brebis par vn autre lieu que par le petit huis qui est Iesus Christ? Prenons le cas qu'il monta par election legitime (laquelle s'appelle election faite principalement de Dieu, non point selon la vulgaire constitution des hommes) encore ceci demeure veritable, qu'il monte par vn autre lieu : car Iudas Iscariot a esté legitiment eleu à son Apostolat par nostre Seigneur Iesus Christ, Iean 6. & toutesfois il est monté en l'estable des brebis par vn autre lieu, & estoit larron, diable & fils de perdition. Il est monté voirement par ailleurs, veu que le Seigneur Iesus a dit de lui : Celui qui mange le pain avec moi a leué le talon contre moi. Autant en est-il dit par sainct Bernard. Lors Palets dit : Voyez comment il est hors du sens; car y a-il plus grande forcerie que dire que Iudas a esté eleu par Iesus Christ, & toutesfois il est monté par ailleurs. Hus respondit : Mais l'un & l'autre est vrai : & qu'il a esté eleu par Iesus Christ, & qu'il est monté par ailleurs, car il estoit larron, diable & fils de perdition. Palets repliqua : Se pourroit-il faire qu'aucun fust deuement eleu à la dignité Papale ou Episcopale, & puis qu'il vesquist d'une façon contraire à celle de Iesus Christ? & toutesfois il ne monteroit point par ailleurs pourtant. Hus respondit : Et moi, ie di que quiconque entre par simonie à la dignité d'Euësque, & autres offices,

non point en intention de feruir & traualier en l'Eglise de Dieu, ains pour viure en delices, voluptez & dissolutions, & s'esleuer par orgueil, il monte par ailleurs, & selon l'Euangile, est larron & brigand.

VII. La condamnation des XLV. articles de Wicleff faite par les Docteurs est defraisonnable & inique, & la cause alleguee par eux est fausse, assavoir qu'il n'y en a pas vn d'iceux qui soit catholique, mais ils sont heretiques, ou erronés, ou scandaleux. — Le respon : I'ai ainsi escrit en mon liure : On a condamné XLV. articles pour ceste cause, que nul d'iceux n'est catholique; mais ou ils font heretiques, ou erronés, ou scandaleux. Monsieur le Docteur, où est la preuue? vous forgez vne cause que vous ne prouuez pas. Lors le Cardinal de Cambray dit : Iean Hus, vous auez dit que vous ne vouliez maintenir aucun erreur de Wicleff, & maintenant il appert par vos liures que vous auez publiquement maintenu les articles d'icelui. Hus respondit : Monsieur le Cardinal, ie di encore ce que i'ai dit : que ie ne veux maintenir les erreurs de Wicleff, ni d'autre quelconque; mais, pource qu'il me sembloit que l'eusse fait contre ma conscience, si l'eusse simplement accordé la condamnation de ces articles, sans auoir aucun tesmoignage de l'Escriture à l'opposite, pour ceste cause ie n'ai voulu consentir à la condamnation d'iceux.

M.CCCC.XV.

Iean 13. 18.

S'ensuyuent autres articles, qui sont le reste des trenteneuf, qui ont esté pris d'un autre petit liure composé contre Stanislaus de Znoyme, assavoir six articles.

I. LA personne n'est point legitiment eleuë, pour dire que les electeurs ou la pluspart d'iceux ayent consenti de viue voix selon la façon des hommes, & vn tel eleu n'est pas pour cela vrai & manifeste successeur de Iesus Christ, ou vicair de S. Pierre en l'office Ecclesiastique, mais d'autant que quelcun œuure plus diligemment pour profiter à l'Eglise, il a aussi plus ample puissance de Dieu. — Sur cela Iean Hus remonstra la belle election qui fut faite d'Agnés, laquelle se

nomma Pape Iean (1), & fut au siege papal deux ans & plus. Et que cela estoit elire vn brigand, vn larron & diable, & par consequent on peut elire vn Antechrist. Or il appert qu'on elit la personne par faueur, ou par haine, ou par auarice, à laquelle election Dieu ne consent point.

II. Le Pape reprouué n'est point chef de l'Eglise de Dieu. — Pour responce ie voudroi bien (dit Iean Hus) que quelque Docteur me donnast raison qui fust suffisante, pour me montrer que ceste question soit infidele : Si le pape est reprouué, comment est-il chef de l'Eglise? Voici la verité qui ne pourra faillir, assavoir si la question de Iesus Christ est infidele, laquelle il fait aux Scribes & Pharisiens, Matt. xii: Engeance de viperes, comment pouuez-vous parler bonnes choses, veu que vous estes mauuais? Et voici, ie fai ceste demande aux Scribes: Si le Pape est reprouué, s'il est engeance de viperes, comment est-il chef de la sainte Eglise? mais plustost de tant plus que quelque Prelat fera homme de bien, tant moins s'estimera-il estre chef de l'Eglise, mais resignera entierement ceste dignité à celui qui seul peut bailler vie au corps de l'Eglise, assavoir Iesus Christ. Outreplus le Seigneur Iesus fait ceste demande aux Iuifs, en S. Iean: Comment pouuez-vous croire, vous qui cherchez la gloire les vns des autres & ne cherchez point la gloire qui est de Dieu seul (2)? Et ie demande semblablement: Si le Pape est reprouué, comment peut-il estre chef de l'Eglise, veu qu'il reçoit sa gloire du monde, & ne cherche point la gloire qui est de Dieu seul?

III. Il n'y a point d'apparence qu'il faille qu'il y ait vn chef, lequel conuerse tousiours en presence corporelle avec l'Eglise pour la gouverner. — Ie respon: l'aduoue cest article, car quelle est ceste consequence? Le roi de Boheme est chef du royaume de Boheme: le Pape donc est chef de toute l'Eglise en terre, car Iesus Christ est seul chef gouvernant son Eglise, & beaucoup plus necessairement qu'il n'est necessaire que l'Empereur gou-

uerne es choses temporelles. Car c'est vne necessité, que Iesus Christ, qui est assis à la dextre glorieuse de son Pere, gouverne l'Eglise ici-bas en terre, par la grace & vertu de son Esprit. Et d'auantage il est monstré facilement en mon liure, combien il s'en faut que ceste consequence soit bonne: le roi de Boheme est chef de tout le royaume de Boheme, il s'enfuit donc que le Pape est chef de toute l'Eglise çà bas en terre.

III. Iesus Christ regleroit beaucoup mieux son Eglise par ses vrais disciples espars par tout le monde, sans tels chefs monstrueux. — Ie respon à cela, qu'il y a en mon liure comme il s'enfuit: Et combien que monsieur le Docteur dise que le corps de l'Eglise militante est quelquefois sans teste, nonobstant nous croyons vrayement que le Fils de Dieu est chef sur toute l'Eglise, la conduisant & gouvernant sans intermission, espandant sur elle mouuemens & sentimens spirituels, iusques au iour du iugement. Monsieur le Docteur ne pourroit donner raison pourquoi du temps d'Agnés (qui fut eleuë Pape & nommee Iean) durant l'espace de deux ans & cinq mois, l'Eglise fut sans chef, & cependant elle ne laissoit d'auoir vie sous Iesus Christ & que, par ceste raison mesme, elle ne puisse estre sans vn chef en ce monde par plusieurs ans, veu que Iesus Christ regleroit mieux son Eglise par ses vrais disciples espars par tout le monde, que par tel chef monstrueux. Sur cela on lui dit: Voici il prophetize. Iean Hus poursuyuant son propos, dit: Voire, ie di que l'Eglise estoit mieux conduite, sans assignation de place, du temps des Apostres, qu'elle n'est aujourd'hui; & qui empescheroit Iesus Christ de la mieux regler par Ministres fideles, sans tels chefs monstrueux, qui ont esté depuis peu de temps?

V. S. Pierre n'a point esté pasteur vniuersel des brebis de Iesus Christ; beaucoup moins le Pape. — Ie respon: Ie di ainsi en mon liure: Il apert, par les paroles de Iesus Christ, que pour limiter la iurisdiction à S. Pierre, il ne lui a pas baillé tout le monde, ni aussi vne prouince seule, non plus qu'aux autres Apostres; & toutesfois il y en a aucuns d'eux qui ont esté en plus de regions, les autres en moins: & cependant tous ont annoncé l'Euangile. S. Paul a plus trauaillé que les

Colof. 3. 1.

Ephes. 1. 20.

Ephes. 1. 22.
& 5. 23.

(1) L'histoire de la papesse Jeanne n'est qu'une légende, déjà réfutée par Blondel au dix-septième siècle, et plus récemment par Dœllinger. Voir *Encyc. des sciences religieuses*, t. VII, p. 216.

(2) Iean, V, 44.

autres, il a esté en plus de pays, & a conuertit plus de prouinces.

VI. Les Apostres & autres fideles ministres de Iesus Christ, ont réglé l'Eglise es choses necessaires à salut, auant que l'office du Pape fust introduit. Ainsi seroit-il fort aisé de faire iusques au iour du iugement, quand il n'y auroit point de Pape. Sur cela il lui fut dit derechef : Voici il prophetize. Et Iean Hus dit : Mais ceci est vrai que les Apostres ont fort bien gouverné l'Eglise auant qu'il y eust iamais Pape introduit, & est certain qu'ils l'ont beaucoup mieux gouvernée qu'elle n'est aujourd'hui, & les ministres fideles qui viendroyent apres pourroyent faire le semblable. Or voici, nous n'auons point maintenant de Pape & possible est que les choses dureront ainsi vn an ou deux. Apres cela il y eut vn certain Anglois qui dit : Iean Hus, tu te glorifies de ceci, comme s'il venoit de toi, & toutesfois ces sentences sont de Wicleff.

VOILA les XXIX articles, qui furent recitez le huitieme iour de Iuin deuant tout le Concile, en la presence de Hus, auxquels il respondit breuement selon qu'il pouuoit obtenir audience. Il y en auoit aussi d'autres, lesquels depuis on trouua en la prison & auoit escrit les responces de sa main : mais c'est assez d'auoir proposé ceux qui sont desia ici mis, aussi bien les autres sont de mesme teneur. C'est assez d'auoir remontré sur quoi on a fondé toutes les accusations de cest homme innocent, afin qu'on puisse mieux decouurer de quel zele est menee toute ceste tourbe Romanesque. Avec ce il y eut le Chancelier de Paris, nommé Iean Gerson (1), qui, au nom de toute la Sorbonne, apporta d'autres articles magistralement composez contre Hus, auxquels il n'eut loisir de respondre ; ce qu'il eust volontiers fait. Pour les faire trouver meilleurs, ceste preuue estoit adioustee en la fin : Ces articles ont esté faits sous correction, ainsi que Gerson passoit. Ainsi signé, Iean Gerson, Chancelier indigne de Paris.

Pourquoi on a accusé Hus.

ON peut aisément entendre de tout ceci que Iean Hus n'a point esté accusé pour auoir dogmatizé contre les articles de la foi, mais pour auoir fidelement presché contre le royaume de

l'Antechrist, pour la gloire du Fils de Dieu, & pour la restauration de l'Eglise. Il retourne donc à l'histoire. Apres qu'on eut leu ces xxxix. articles qui ont esté ci dessus recitez, le Cardinal de Cambray adressa sa parole à Hus, & lui dit : « Vous auez oui combien sont grands les crimes qui ont esté amenez à l'encontre de vous. Maintenant c'est à vous de penser ce que vous deuez faire. Le Concile vous propose deux voyes, & faut necessairement que passiez par l'vne. Premièrement qu'en toute humilité vous vous soumettiez au iugement & sentence du Concile, & qu'enduriez patiemment tout ce qui aura esté decreté & ordonné en icelui par sentence commune. Si vous le faites ainsi, nous vserons enuers vous d'vne telle debonnaireté et humanité que nous deuons, pour l'amour de l'Empereur qui est ici present, & pour l'honneur de son frere le roi de Boheme, & pour vostre profit. Je di ceci, non point comme iuge, mais pour vous faire auertissement. » Ce propos du Cardinal de Cambray fut aussi suiui par les autres, & chacun exhorta Iean Hus à ce faire. Le pource homme ainsi pressé de tous costez, baissant les yeux contre terre, dit : « Messieurs, ie vous ai desia dit tant de fois que i'estoi ici venu de mon bon gré, non point pour defendre opiniastrement quelque chose, mais pour souffrir paisiblement & de bon cœur d'estre enseigné, si en quelque chose i'auoi mauuaise opinion. Je vous supplie donc de me donner plus grand loisir de vous declarer ma fantasia, & si ie n'amene raisons viues & bien certaines, i'accorderai volontiers tout ce que vous demandez. » Il y eut lequel qu'vn de la troupe qui commença lors à crier à haute voix : « Regardez comment il parle cauteleusement ; il ne dit point qu'il se soumet à vostre correction ou ordonnance. » Lors Iean Hus respondit : « Je me soumettrai à tout ce que vous voudrez. Informez moi, corrigez moi, concluez contre moi, si ie ne monstre par viues raisons que ie n'aye point de tort, car i'appelle Dieu en tefmoin, que ie ne parle point par hypocrisie. » Et le Cardinal de Cambray dit : « Puis que vous vous soumettez à l'information & à la grace du Concile, ceci a esté decreté par pres de soixante Docteurs, desquels aucuns s'en sont allez, & toutesfois en leur lieu ceux de Paris sont

1. Voir la note de la page 148.

venus, & a esté aprouué par tout le Concile, sans qu'un seul y contredit: Premièrement que vous confessiez en humilité que vous auez erré en ces articles qui ont esté amenez contre vous; puis apres que promettiez par serment que vous ne les voulez plus ni maintenir ni enseigner; & finalement que vous vous desdisez publiquement deuant tous.» Sur cela chacun dit sa ratelee, & finalement Hus respondit: « Le di derechef, que ie suis prest à attendre d'estre informé par le Concile, toutesfois ie vous prie & supplie au Nom de celui qui est Dieu de nous tous que ne me contraigniez contre ma conscience de faire chose en danger de damnation eternelle: assauoir de renoncer par serment à tous les articles qui ont esté proposez contre moi; car i'ai souvenance d'auoir leu en quelque part que se desdire c'est renoncer à l'erreur qu'on auoit auparauant tenu. Comme ainsi soit donques qu'on dise plusieurs articles estre miens, lesquels il ne m'est iamais venu en pensée d'enseigner, & mesme ie n'y ai pas pensé, comment se pourroit faire cela, que i'y renonçasse par serment? Et quant aux articles qui sont vraiment miens, s'il y a quelqu'un qui me puisse autrement enseigner selon l'Escripture, ie ferai volontiers ce que vous me demandez. » Lors l'Empereur lui dit: « Pourquoi ne pourrais-tu sans danger renoncer à tout ce que tu dis auoir esté faussement deposé contre toi par les tesmoins? De ma part ie ne feroi difficulté d'abiurer tous erreurs, & nonobstant il ne s'ensuit pas de cela que i'aye maintenu quelque erreur. » Hus respondit: « Sire, ce mot abiurer signifie bien autre chose que ce à quoi l'auiez appliqué. » Le Cardinal de Florence dit: « Iean Hus, on te donnera vne forme d'abiurer redigee par escrit, qui sera assez douce & tolerable. » Adonc l'Empereur, repetant les paroles du Cardinal de Cambray, dit: « Tu as ouï deux voyes, lesquelles on t'a proposees. La première est que tu renonces ouuertement à tes erreurs desia condamnez, & que tu te soumettes humblement au iugement du Concile, & quand tu le feras ainsi, on te fera grace. Que si tu continues à defendre & maintenir tes opinions, le Concile trouuera assez pour decreter contre toi selon les loix. » Iean Hus respondit: « Ie ne refuse rien de ce qui aura esté ordonné de moi par le Con-

cile, i'excepte seulement ceci: Que ie n'offense point Dieu ni ma conscience, & que ie ne dise point auoir fait profession de ces erreurs qui ne me sont iamais venus en pensée. Et ie vous prie, s'il se peut faire, que me balliez loisir de declarer plus amplement quelle est mon opinion & intention, afin que ie puisse suffisamment respondre des choses qui m'ont esté mises en auant, & mesme des offices Ecclesiastiques. » Mais les autres & l'Empereur mesme retournoyent tousiours à leur premier point, et lui disoyent: « Tu as assez d'age, tu peux facilement entendre ce que ie t'ai dit hier & auourd'hui. De nous nous sommes contraints d'adiouster foi aux tesmoignages, d'autant qu'on ne les pourroit reprocher. Or si l'Escripture dit que toute parole est ferme en la bouche de deux ou trois, combien plustost doit-elle demeurer ferme es tesmoignages de tant de personnages graues & gens de bien? Parquoi, si tu es sage, tu recevras la penitence qui te sera ordonnee par le Concile, et renonceras aux erreurs et faussetez manifestes, & promettras par serment que tu auras opinion toute contraire d'oresenauant, & que tu enseigneras tout l'opposite. » Sur ce point un vieil Euesque de Pologne dit aussi son auis. « Il y a des loix manifestes contre les heretiques (disoit-il), il est ordonné par icelles que les heretiques doiuent estre punis. » Hus respondit constamment à cela, comme il auoit tousiours fait; en sorte qu'ils disoyent tous d'une voix qu'il estoit obstiné. Un certain prestre à la face cramoisie, & grosse panse, brauement vestu, s'escria à haute voix, & dit à ceux qui presidoient au Concile: « Il ne doit estre nullement admis à se reuoyer, car il a escrit à ses amis que quand il iureroit de bouche, neantmoins il retiendroit le contraire en son cœur. » Hus respondit à ceste fausse accusation, qu'il n'estoit pas ainsi, affermant qu'il ne se sentoit coupable d'aucun erreur. Lors Palets dit: « A quoi est bonne ceste protestation? car tu dis que tu ne maintiens aucun erreur, & mesme de Wicleff, & toutesfois tu en maintiens. » Apres qu'il eut dit cela, il proposa en tesmoignage ix. articles de Wicleff, & les leut publiquement. & puis apres dit: « Quand moi & M. Stanislaus preschions à Prague contre ces articles en la presence du

Hus sollicité
d'abiurer
sa doctrine

M. CCCC. XV.

Qu'emporte le
mot
d'Abiurer.

Audience
denice à Hus.

duc d'Auftriche, il les defendit avec toute obstination, non seulement en predications, mais aussi par liures faits & publiez. Si tu ne les monstres ici, nous le ferons. » L'Empereur en dit autant. Et Iean Hus dit : « l'endureraï facilement, que non seulement ces liures-ci, mais tous autres miens foyent produits. »

Cependant on presenta vn article au Concile, par lequel Hus estoit accusé qu'il auoit calomnieusement interpreté quelque sentence du Pape. Il nia l'auoir fait, & dit qu'il ne l'auoit iamais veuë sinon en prison, quand l'article lui fut monstré par les deputez. On lui demanda qui en estoit l'auteur. Il respondit qu'il n'en sçauoit rien; toutesfois qu'il auoit bien ouï dire que M. Ieffeniz (1) en estoit l'auteur. Quelle est ton opinion donc touchant ceste interpretation, lui dirent-ils. Lors Hus respondit : « Que voulez-vous que ie dise, puis que ie ne l'ai iamais veuë, & n'en ai iamais rien entendu, sinon ce que l'en ai ouï de vous? » Et sur ceci tous lui courroyent fus & du bec & des ongles, tellement que les forces lui defailloyent, car il auoit enduré vn grand mal de dents toute la nuit passée, qui l'auoit gardé de dormir.

APRES cela on leut vn autre article, auquel estoit contenu, qu'il y auoit eu trois hommes decapitez à Prague, d'autant qu'estans instruits par la doctrine de Hus, ils s'esloyent moquez outrageusement des lettres du Pape, & apres leur mort ils furent menez en procession par Hus avec grande multitude d'escholiers; puis Hus fit un sermon publiquement, par lequel il auoit canonisé ces trois hommes executez. Or Nafø (duquel il a esté parlé ci dessus) afferma ceci mesme, disant qu'il y estoit present, quand le Roi de Boheme manda que ces gens fussent decapitez. Iean Hus respondit : « Tout cela est faux, asçauoir que le Roi l'ait commandé, & que i'aye fait porter leurs corps en sepulture avec aucune solennité; veu mesme que ie n'y ai esté ni veu ni ouï, & pourtant vous faites tort & au Roi & à moi. » Lors Palets conferma par argument ce que Nafø auoit dit (car ils s'entendoyent l'un

l'autre), qu'il auoit esté ordonné par edict du Roi que nul n'eust à contredire à la bulle du Pape. Ces trois hommes contredirent à la bulle; parquoy ils furent decapitez en vertu de l'edict du roi de Boheme. Or il appert assez par le liure que Iean Hus a fait de l'Eglise, quelle en a esté son opinion, auquel il y a ainsi de mot à mot : « Je croi qu'ils ont leu le Prophete Daniel, où il est dit : Et ils cherront par glaiue, es flammes, & en fort longue captiuité, & plusieurs s'associeront avec eux par fraude. » Et puis apres : « Comme cela est accompli en ces trois hommes, qui ne consentans point, mais plustost contredifans aux fallaces & menfonges de l'Antechrist, ont exposé leur vie & beaucoup d'autres ont esté prests de faire le semblable. Il y en a eu plusieurs aussi qui se sont associez par ruse & fraude avec eux, qui estans estonnez des menaces de l'Antechrist, ont tourné le dos, & se font mis en fuite, &c. » Apres que ceci fut leu, ils se regardoyent l'un l'autre, & comme estonnez, se teurent pour quelque temps; car Palets & Nafø auoient adiousté ceci que Iean Hus en vn sermon auoit tellement enflammé le peuple contre le magistrat, qu'une grande partie des habitans & citoyens s'opposa, en telle sorte, que ces trois hommes disoyent qu'ils estoient prests de mourir pour la verité, & le Roi mesme n'auoit peu apaiser ce tumulte qu'à grand'peine.

OVTREPLVS, les Anglois qui estoient là, presenterent la copie de quelque Epistre, laquelle ils disoyent auoir esté enuoyee à fausses enseignes en la ville de Prague au nom de l'Vniuersité d'Oxford, & que Iean Hus la leut publiquement en chaire pour recommander Iean Wicleff aux citoyens. Apres que les Anglois l'eurent leuë en plein Concile, ils demanderent à Hus s'il l'auoit publiquement recitee. Il confessa qu'il estoit ainsi, pource que deux escholiers l'auoyent apportee feellee du feu de l'Vniuersité. Or ils l'interoguerent qui estoient ces deux escholiers. Il respondit : « Cestui-ci mon ami (il parloit de Palets) conoit l'un (1) aussi bien que moi; de l'autre, ie ne sai qu'il est. » Quant à ce dernier, ils demandoyent premierement où il estoit. Et Iean Hus dit : « L'ai entendu qui il est mort en chemin, en retournant en Angleterre. »

Dan. 11. 33. 34.

Autres
calomnies des
aduerfaires.

(1) Jean de Jesenice, docteur de Prague, ami de Hus, fut envoyé par lui pour soutenir ses intérêts près de la cour de Rome: il fut obligé de quitter Prague en 1416, et fut définitivement exilé en 1419.

(1) Il s'appelait Nicolas Faulfisch.

Et quant au premier, Palets dit qu'il estoit de Boheme, & non point Anglois, & qu'icelui auoit aporté d'Angleterre vn lopin de la pierre du sepulchre de Wicleff, & ceux qui suyent sa doctrine le reuerent desia comme vn reliquaire. Il appert par cela, à quelle fin & intention toutes ces choses ont esté faites, & que Iean Hus est auteur de tout ceci. Puis apres les Anglois produisirent vne autre Epistre toute contraire à la première, feellée du feu de l'Vniuersité d'Oxford, l'argument de laquelle estoit presque tel : L'Vniuersité monstre qu'elle est bien marrie de ce que beaucoup d'erreurs de Wicleff sont femez par Angleterre, lesquels on a aporté des escholes d'icelle. Parquoi, pour remedier & obuier à ce mal tant qu'elle pourra, elle a commis XII. Docteurs, grans personages & autres, pour censurer les liures de Wicleff. On a donc marqué de ses liures plus de deux cents articles, lesquels ont esté iugez par toute l'Vniuersité dignes d'estre mis au feu. Toutesfois, pour la reuerence du Concile, elle a enuoyé les articles à Constance, laissant à icelui la souueraine autorité du Iugement.

Periure des
faux tesmoins.

OR sur cela il y eut quelque peu de silence. Apres Palets se leua, & comme ayant obtenu ce qu'il demandoit, dit à haute voix : « I'appelle Dieu en tesmoin, en la presence de la maiesté Imperiale, & de vous, messieurs les Cardinaux & Euesques, qu'en ceste accusation de Iean Hus ie n'ai vû d'aucune haine ou malueillance contre lui. Mais ce que l'en ai fait ie l'ai fait pour satisfaire à mon serment, quand ie fu fait Docteur : assauoir que ie me monsteroi aspre ennemi de tous erreurs & heresies à l'vtilité de nostre mere sainte Eglise. » Autant en fit Michel de Causis. « Mais moi (dit Iean Hus), ie recommande tout ceci au Iuge celeste, qui iugera iustement la cause de toutes les deux parties. » Et le Cardinal de Cambray dit : « Ie ne me puis assez esmerveiller de la bonne conscience & humanité de maistre Estienne Palets, de laquelle il a vû en proposant les articles contre Iean Hus, car, à la verité, il y a des choses beaucoup plus enormes en ses liures, comme nous l'auons ouï. » Apres que le Cardinal eut dit cela, l'Euesque de Rige (1), qui auoit

Iean Hus en garde, commanda que Hus fust ramené en prison, & esroitement gardé. Le seigneur de Chlum le suiuit, & conferma aucunement son courage ; car on ne pourroit dire comment il fut consolé par ce bref propos de ce bon ami, se voyant estre delaiissé presque de tous les autres au milieu de tant d'aigrins inimitez.

APRES qu'on eut ramené Iean Hus en prison, l'Empereur commença à faire ces remonstrances à ceux qui presidoient au Concile, disant : « Vous auez ouï plusieurs crimes enormes contre Iean Hus, non seulement prouuez par tesmoignages fermes, mais aussi confessez par lui-mesme, desquels, selon mon opinion, vn chacun seroit digne de mort. Si donc il ne se desdit de tous ces articles, ie suis d'auis qu'il soit brûlé, et s'il fait ce qu'on lui aura commandé, toutesfois ie donne conseil qu'il lui soit defendu de prescher & enseigner, mesme que le royaume de Boheme lui soit interdit. Car s'il a congé de retourner à l'office de prescher & enseigner, & principalement au royaume de Bohême, il ne se pourra faire qu'il ne reuienne à sa premiere façon de faire, se confiant à la grâce & faueur de ceux qu'il y a pour foi, & qu'avec ces erreurs, il n'en seme d'autres nouveaux, ainsi le dernier erreur seroit pire que le premier. D'auantage, ie suis d'auis que ces articles condamnez soyent enuoyez à mon frere roi de Boheme, puis apres en Pologne & autres regions & prouinces, esquelles les esprits des hommes sont abruuez de sa doctrine ; voire qu'ils soyent enuoyez avec vn tel mandement, que tous ceux qui continueront de maintenir telles opinions soyent punis par l'aide commun, tant du bras ecclesiastic que du bras feculier. Voila comment on pourra finalement obuier & remedier à vn tel mal, si on arrache du tout les rameaux avec la racine, & si, à la faueur de tout le Concile, on recommande les Euesques & Prelats, qui ont ici trauillé pour abolir ceste heresie, enuers les Rois & Princes sous la iurisdiction desquels ils sont. Et finalement, si en ceste ville on trouue quelques amis familiers dudit Hus, qu'ils soyent reprimez par vne telle seuerité qu'il appartient, & principalement Hierome de Prague son disciple. » Sur cela, les autres dirent : « Nous esperons bien que, quand le maistre sera puni, le disciple se rengera mieux à la raison. » Ceci dit, ils forti-

L'Empereur et
d'auis que
Hus soit brûlé.

(1) Voir la note de la page 150.

rent tous hors du refectoir, où ils s'es-toyent assemblez.

LE iour deuant la condamnation de Iean Hus, qui fut le sixiesme de Iuillet, l'Empereur enuoya quatre Euefques vers Hus, & avec eux les seigneurs de Dube et de Chlum, afin qu'ils entendissent de lui ce qu'il auoit deliberé de faire. Apres qu'il fut mis hors de prison & amené deuant eux, le seigneur de Chlum commença premier à parler, & lui dit : « M. Iean Hus, ie ne suis point homme de lettres & ne suis pas pour donner conseil à vous, qui estes homme sauant; nonobstant, ie vous prie, si vous vous sentez coupable de quelque erreur de tous ceux qui ont esté amenez contre vous deuant tout le Concile, ne craignez point de changer d'opinion & vous soumettre à la volonté du Concile, sinon ie ne vous veux inciter à faire chose aucune contre vostre conscience, mais plustost que vous enduriez toutes fortes de tourmens, que de renoncer à la verité que vous auez connuë. » Iean Hus se print à pleurer & dit : « Comme i'ai desia fait par plusieurs fois, ie pren encore Dieu en tesmoin, que ie suis prest de bon cœur de changer d'opinion, si le Concile m'enseigne choses meilleures par tesmoignages de l'Escripture. » L'un des Euefques qui estoit là present dit assez fierement : Qu'il n'auoit iamais esté si arrogant de vouloir preferer son opinion au iugement de tout le Concile. Hus respondit : « Et c'est ce que ie preten aussi. Car si le plus petit de tout le Concile me peut conuaincre de quelque erreur, ie ferai de bon cœur tout ce que le Concile requerra de moi. » « Voyez (dirent les Euefques) comment il est obstiné & endurci en ses erreurs. » Ayans dit cela, ils commanderent aux gardes de le remener en prison & s'en retournerent vers l'empereur.

LE lendemain, qui estoit le vii. de Iuillet, il y eut vne assemblee generale des Princes & Prelats au grand temple de Constance, & là presidoit l'Empereur, estant orné de ses acouf-tremens Imperiaux. Au milieu de tous il y auoit vn lieu eminent, de la largeur d'une table, & apres vn tronc de bois sur lequel on auoit posé des ornemens de prestres à celle fin qu'auant que de remettre Hus en la puissance du bras seculier, il fust publiquement priué & despouillé de ses ornemens

facerdotaux & degradé. Et apres estre là amené, il fit la priere estant à genoux.

CEPENDANT l'Euefque de Londen⁽¹⁾ monta en chaire & fit vn sermon deuant tous. Pour entree, il monstra quel danger c'estoit de ne remedier de bonne heure aux maux, prenant son theme sur ce qui est dit Romains sixiesme : afin que le corps de peché soit destruit, alleguant sur cela l'autorité d'Aristote & de S. Hierome. Puis il proposa combien les schismes sont à detester, & consequemment exhorta les assistans à considerer les esclandres qui estoient aduenus par faute d'auoir du tout arraché les heresies. Sur cela cest Euefque escumoit de vehemence, pour de tant plus esmouoir les cœurs de ces Pères pitoyables, assauoir ayans compassion de la perte des reuenus de l'Eglise, qui se diminoient par la doctrine de Hus. Il mettoit en auant les exemples des Rois, Princes & Prelats qui auoyent grandement trauaillé à extirper telles pestes & n'auoyent peu. Et là dessus adressa son propos à l'Empereur, lui disant en flatterie : Que ce triomphe glorieux l'auoit attendu & que la plus grande gloire qu'il pourroit acquerir c'est de purger l'Eglise de ces heresies qui pulluloient & que Dieu l'auoit expressément ordonné à cela. Nous ne mettons point ici ceste belle harangue de mot à mot; il fuffit de montrer à quelle fin elle tendoit.

APRES que ce sermon fut acheué, le procureur du Concile demanda que le proces de la cause contre Iean Hus fust mené à sentence definitive. Lors vn Euefque, qui estoit des Iuges ordonnez, monta en chaire & prononça à haute voix le proces de la cause demenee en la cour de Rome entre Hus & les Prelats de Prague; finalement recita les mesmes articles qui ont esté ci dessus nommez, entre lesquels il y eut aussi cestui-ci inferé entre les autres, assauoir, que Iean Hus auoit dogmatizé que les deux natures, assauoir la diuinité & humanité, sont vn mesme en Christ. Hus taschoit de respondre briuelement à vn chacun; mais toutes les fois qu'il ouuroit la bouche pour parler, le Cardinal de Cambray le faisoit taire, lui donnant congé de parler

(1) *Lisez Lodi* (Italie). L'évêque de Lodi remplit avec une grande violence de langage le rôle de prédicateur officiel du concile.

puis apres si bon lui sembloit. Et Hus dit : « Comment pourrai-ie respondre à tous les articles ensemble, veu que ie ne les peux pas comprendre tous en mon esprit ? » Apres cela le Cardinal de Florence dit : « Nous t'auons assez ouï. » Voyant que Hus ne se vouloit taire pour lui, il enuoya des officiers pour le faire taire. Lors Hus commença à prier, supplier & obtester qu'on lui donnast audience, afin que ceux qui estoient là presents ne pensassent point que les choses qu'on disoit de lui fussent vrayes. Mais tout cela ne lui profita de rien : parquoy, se mettant à genoux, recommanda son affaire à Dieu & à son Seigneur Iesus Christ pour impetrer ce qu'il demandoit.

FINALEMENT on proposa contre Hus vn horrible blasphème, lequel on lui imputoit, à sauoir : Qu'il deuoit estre la quatrieme personne de la Diuinité & qu'un Docteur lui auoit ouï dire. Et comme Hus eust requis que ce Docteur lui fust nommé, l'Eueque qui prononçoit l'article dit : « Il n'est besoin de le nommer. » Lors Hus s'escria, disant : « O moi, miserable, qui suis contraint d'ouïr vn si execrable blasphème ! »

APRES cela on lui repeta l'article de son appel à Iesus Christ & cest article fut lors nommement déclaré heretique. Sur cela, Hus dit : « O Seigneur Iesus, duquel la parole est publiquement condamnée en ce Concile, j'appelle derechef à toi, qui estant iniquement traité par tes ennemis, as appelé à Dieu ton Pere, mettant ta cause entre ses mains. comme de celui qui est trespasseur Iuge, à celle fin qu'à ton exemple nous aussi, qui sommes opprimez de torts & outrages, eussions nostre recours à toi. »

ENCORE fut repeté l'article de l'excommunication mesprisee par Hus. Auquel il respondit, comme auparavant, qu'il s'estoit exonié (1) par procureur en la cour Romaine de ce qu'il n'estoit personnellement comparu & qu'on pourroit prouuer facilement par les actes mesmes que l'excommunication n'auoit esté ratifiée. Et pour se defendre de contumace, il dit que, pour ceste raison, il estoit venu à Constance sous la sauuegarde de l'Empereur. Or, apres qu'il eut dit cela, l'un des deputez leut la sentence definitive, laquelle fut telle.

Sentence de condamnation contre Hus.

LE sacré Concile de Constance, diuinement assemblé, & representant l'Eglise vniuerselle, pour perpetuelle memoire du fait. La verité tesmoigne qu'un mauuais arbre a accoustumé d'apporter mauuais fruit. Pour ceste cause Iean Wicleff, homme de memoire damnable, a engendré par sa meschante doctrine plusieurs enfans contre la foi salutaire de Iesus Christ, comme vne racine venimeuse, & non point en Iesus Christ par l'Euangile, comme les saints Peres ont anciennement engendré des enfans fideles. Lesquels enfans pernicieux, ledit Wicleff a laissé successeurs de sa peruerse doctrine, contre lesquels ce S. Concile de Constance est contraint se leuer, comme contre enfans bastards & illegitimes, & retrencher leurs erreurs du champ du Seigneur, comme espines & buissons dommageables, & les couper diligemment du cousteau de l'authorité Ecclesiastique, afin qu'ils ne pullulent au defauantage des autres. Comme ainsi soit donc qu'au S. Concile general, qui fut n'agueres celebré à Rome, il ait esté ordonné que la doctrine de Wicleff estoit digne de condamnation & que ses liures contenant vne telle doctrine deuoient estre bruslez comme heretiques & qu'une telle ordonnance ait esté aprouee par l'authorité du Concile ; toutesfois, vn certain Iean Hus, personnellement constitué en ce S. Concile, disciple, non pas de Iesus Christ, ains de ce grand heretique Wicleff, a dogmatizé apres, & contre la condamnation & la fuddite ordonnance. les articles de Wicleff condamnez par l'Eglise de Dieu, & iadis par aucuns reuerens Peres en Dieu, Archeuesques & Euesques de diuers royaumes, & Docteurs en Theologie de plusieurs Vniuersitez : il les a maintenus & preschez, & principalement resisant à la condamnation scholastique desdits articles de Wicleff, faite par plusieurs fois en l'Vniuersité de Prague, voire resisant avec ses complices es ecoles & publiquement en ses predications, & a déclaré, deuant la multitude du clergé & du peuple en faueur de la doctrine de Wicleff, qu'icelui estoit homme de bien, & ayant bonne & sainte opinion de la religion. Il a aussi maintenu &

Notez en ceste sentence de condamnation la façon de parler dont vnt les Romanistes.

(1) Excusé.

Hus ne peut auoir audience.

Blasphème horrible imputé à Hus.

publié plusieurs articles à bon droit damnables qui sont notoirement contenus es liures dudit Hus. ET POURTANT, apres auoir fait pleine information des choses suddites & diligente deliberation faite par reuerens Peres en Christ messieurs les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, les Patriarches, Archeuesques, Euesques & autres Prelats & Docteurs en Theologie & droicts en grande assemblee, le present sacré concile de Constance declare & prononce par sentence definitive que les articles suddits, lesquels ont esté trouuez es liures dudit Iean Hus escrits de sa propre main, & lesquels il a auoüez estre siens en pleine audience deuant tout le Concile, ne sont point catholiques & ne doiuent estre dogmatizez; mais il y en a plusieurs erronez, les autres scandaleux, les autres tels que les oreilles Chrestiennes en sont offensees. Il y en a beaucoup d'autres aussi qui sont temeraires & seditieux, & aucuns mesme qui sont notoirement heretiques, & des long temps reprouuez & condamnez par les saincts Peres & Conciles generaux. Et d'autant que les articles suddits sont expressement contenus es liures dudit Hus, à ceste cause ce sacré Concile reprouue & condamne tous ses liures qu'il a escrits en quelque langue que ce soit & qui ont esté translatez par d'autres, & ordonne & prononce qu'iceux doiuent estre solennellement bruslez, & deuant tous, en la presence du Clergé & du peuple, en la ville de Constance & ailleurs, adioustant ceci: qu'à cause des choses suddites toute la doctrine d'icelui doit estre à bon droit mesprisee & fuye de tous Chrestiens. Et, à celle fin que ceste doctrine pernicieuse soit exterminée du milieu de l'Eglise, ce sacré Concile commande que les ordinaires des lieux facent diligente inquisition par censures Ecclesiastiques des traitez & opuscules de telle farine, & autant qu'on en trouuera, qu'ils soient bruslez. Que si quelcun mesprise ceste sentence & decret, le sacré Concile ordonne que les Inquisiteurs des heretiques & les ordinaires des lieux procedent contre tels contempteurs, comme suspects d'heresie.

Après donc auoir fait inquisition contre ledit Hus & pleine information par les Commissaires & Docteurs es droits, & par les depositions des tefmoins dignes de foi & en grand nom-

bre, qui ont esté publiquement leués audit Hus deuant les Peres & Prelats de ce sacré Concile, par lesquelles depositions de tefmoins il apert que ledit Hus a dogmatizez plusieurs choses mauuaises & scandaleuses, & des heresies pernicieuses, & qu'il les a preschees par fort longue espace de temps; ce sacré Concile, legitiment assemble au S. Esprit, apres auoir inuoqué le Nom de Iesus Christ, definit, prononce, decerne & declare par ceste sentence, laquelle il produit par escrit, que Iean Hus a esté & est vrai manifeste heretique, & qu'il a publiquement presché plusieurs erreurs & heresies des long temps condamnees par l'Eglise de Dieu, & plusieurs choses scandaleuses, & qui offensent les oreilles Chrestiennes, temeraires & seditieuses, & ce au grand deshonneur de la maiesté diuine, & au scandale de toute l'Eglise, & au defauantage de la foi de l'Eglise catholique; qu'il a mesprisé les clefs de l'Eglise, & les censures Ecclesiastiques, & est demeuré obstiné & endurci en ce mespris par plusieurs ans, scandalizant grandement les fideles de Christ par sa pertinacité, quand il a interposé son appellation au Seigneur Iesus Christ, comme au souverain Iuge, laissant là les moyens Ecclesiastiques. En laquelle appellation il a mis beaucoup de choses fausses, iniurieuses & scandaleuses, au grand mespris du saint siege Apostolique, & des censures & clefs Ecclesiastiques. Parquoi, à cause des choses suddites & plusieurs autres, le sacré Concile prononce ledit Hus auoir esté heretique, & iuge, par ces presentes, qu'il doit estre iugé & condamné comme heretique & reprouue ladite appellation comme scandaleuse & iniurieuse à la iurisdiction Ecclesiastique, & iuge que ledit Iean Hus non seulement a seduit & tiré en erreur, tant par ses escrits que par ses predications le peuple, Chrestien, principalement au royaume de Boheme, & qu'il n'a point esté vrai predicateur de l'Euangile de Christ, selon l'exposition des saincts Docteurs, ains seducteur; mais aussi qu'il a esté pertinax & incorrigible, & tel qu'il n'a point desiré de retourner au giron de nostre mere sainte Eglise, & d'abjurer & se desdire de ses heresies, ni de ses erreurs, qu'il a publiquement preschez & maintenus. Et pourtant ce sacré Concile declare & decerne que ledit Iean Hus sera demis de son or-

dre sacerdotal avec infamie & du tout dégradé.

La fin du combat & heureuse issue de Jean Hus.

AINSI qu'on lisoit ceste sentence, Jean Hus quelquefois entrelaçoit quelques propos, combien qu'on ne le voulust ouïr. Et quand on le redarguoit de contumace & obstination, il cria à haute voix, disant : « Je ne fu jamais obstiné, mais comme i'ai tousiours desiré, encore ie le desire mieux maintenant, qu'on m'enseigne par les saintes Escritures; & proteste que i'aime si fort la verité, que si ie pouvoi en vn mot renuerfer tous les erreurs de tous les heretiques, ie ne refuseroi point de m'exposer à tous dangers. » Et quand on condamnoit ses liures, il dit : « Pourquoi les condamnez & reprouuez-vous, veu que n'avez prouué, par vn seul argument ou tesmoignage de ses saintes Escritures, qu'ils ne s'accordent à la verité de Dieu, & aux articles de la foi? D'auantage, quelle grande iniure est ceci, que vous auez condamné des liures escrits en langage Bohemien, lesquels vous ne vistes iamais, tant s'en faut que vous les ayez leus? » Et quelquefois il leuoit les yeux au ciel, & prioit. Apres que la sentence fut finie, il mit les genoux en terre, & dit à haute voix : « O Seigneur Iesus Christ, pardonne à mes ennemis. Tu fais bien qu'ils m'ont faussement accusé, & qu'ils ont vsé de faux tesmoignages & calomnies contre moi. Pardonne leur, ô Seigneur, pour l'amour de ta grande misericorde & bonté. » La plus grand' part de ces venerables, & principalement les plus grands se moquoient de ceste priere.

FINALEMENT sept Euefques deputez pour le degrader vindrent à lui, & lui commanderent de vestir tous ses ornemens sacerdotaux, ce qu'il fit, & se consoloit par l'exemple du Seigneur Iesus, lequel estant par moquerie vestu d'une nouvelle robe, fut renuoyé à Pilate. Apres qu'on l'eut ainsi acoustré de tous poincts, ces Euefques l'exhortoyent encore à ce qu'il regardast bien à foi, qu'il ne fust pas obstiné, ains qu'il eust sa vie & son honneur en recommandation. Et après qu'il fust monté en ce lieu haut, selon que la ceremonie le requeroit, il parla au

peuple en pleurant, & dit : « Ces messieurs les Euefques m'exhortent à ce que ie confesse deuant vous que i'ai failli; que si la chose estoit telle, qu'elle ne se fist que pour diffamer vn homme, parauanture me le persuaderoyent-ils plus facilement; mais maintenant ie suis deuant la face de mon Seigneur & Dieu. Je ne peux faire ce qu'ils requierent de moi, que ce ne soit contre ma conscience, & en faisant grande iniure à mon Dieu. Car ie ne sache point que i'aye iamais rien enseigné de toutes ces choses qui ont esté faussement proposees contre moi; mais i'ai esté tousiours de contraire opinion. I'ai tousiours escrit, enseigné & presché tout l'opposite. De quelle face pourroie ie contempler le ciel, & de quels yeux pourroie ie regarder ceux que i'ai enseignez, desquels il y a grande multitude, s'il auenoit par moi, que ce qu'ils ont iusqu'à present tenu pour certain, maintenant leur fust incertain? Rendroie ie pas, par ce mien exemple, tant de pures ames & consciences troublees, qui sont desia abrueees de fermes sentences de l'Escriture, & de la doctrine trespure de l'Euangile de nostre Seigneur Iesus Christ? Je ne le ferai point. Il n'auindra point que ie donne à conoistre que ie face plus de conte de ce corps destiné à mort que de leur salut. » Or, apres qu'il eut si saintement parlé, les Euefques dirent derechef qu'il perseueroit malicieusement & avec grande obstination en ses erreurs pernicieux.

On lui commanda donc de descendre à l'execution de la sentence. Et ainsi qu'il descendoit, l'un des sept Euefques dessus nommez lui osta premierement le calice qu'il tenoit en sa main, disant : « O Judas maudit, pourquoi as-tu delaisé le conseil de paix, & as pris acointance avec les Iuifs? nous t'ostons ce calice de redemption. » Mais Hus repoussa ceste malediction en ceste sorte : « I'ai mis toute ma fiance en Dieu le Pere tout-puissant, & en mon Seigneur & Redempteur Iesus Christ, pour le Nom duquel i'endure ces outrages, & espere assurement qu'il n'ostera point de moi le calice de sa redemption, ains que ie le boirai auiourd'hui en son royaume. » Apres cestui-ci vindrent les autres Euefques, qui osterent vn chacun en son rang les vestemens dudit Jean Hus; & chacun donna sa malediction. Et à chacune Hus respondoit qu'il enduroit de bon

cœur ces blasphemes & outrages pour le nom de Iesus Christ. Finalement on lui racla sa tonsure. Et auant que ces Euefques y missent la main, ils eurent grand debat entr'eux, de quel ferrement cela se deuroit faire : ou d'un rasoir, ou de forces. Cependant Hus retournant sa face vers l'Empereur, dit : « Le m'esbahi grandement, veu qu'il y a vne mesme cruauté en tous, comment ils ne s'accordent. » Toutesfois ils conclurent que la peau seroit coupee de forces. Et faisant ceste belle œuvre, dirent : « L'Eglise lui a osté maintenant tous ses ornemens & priuileges ; il ne reste rien, sinon qu'il soit liuré au bras seculier. » Mais auant que faire cela on lui fit encore vn vilain outrage. On auoit fait faire vne couronne de papier, enuiron de la hauteur d'une coudee, en laquelle on auoit peint trois diables horribles, & escrit vn titre de grosse lettre, assauoir ce mot, HÆRESIARCHA, qui signifie prince ou maistre des heretiques. Ayant veu ceste belle couronne, il dit : « Le Fils de Dieu, mon Seigneur Iesus Christ, a porté, pour l'amour de moi, vne couronne d'épines ; pourquoi ne porterois-je, pour l'amour de lui, ceste couronne legere, quelque ignominie qu'il y ait ? Je le ferai certes & de bon cœur. » Ainsi qu'on la lui posoit sur la teste les Euefques disoyent : « Nous donnons en garde maintenant ton ame au diable ; » & Hus leuant les yeux au ciel, dit : « Mais ie recommande mon esprit entre tes mains, Seigneur Iesus, qui m'as racheté, Dieu de verité. »

APRES ces outrages, les Euefques tournerent leurs faces vers l'Empereur, & lui dirent : « Ce sacré Concile de Constance delaisse au iugement & puissance ciuile Iean Hus, lequel n'a plus aucun office ni affaire en l'Eglise de Dieu. » Lors l'Empereur commanda au duc Louys de Bauiere (qui lors estoit debout deuant lui avec vn ornement, tenant en sa main vne pomme d'or avec la figure de la croix) qu'il print Iean Hus de la main des Euefques & le liurast aux bourreaux. Ainsi qu'on le menoit au lieu du supplice, il vit en passant brusler ses liures deuant le portail du grand temple & se souffrit. En allant il exhortoit vn chacun qu'ils ne pensassent qu'il fust mené à la mort pour quelque heresie ; mais par la haine & malvueillance de ses aduersaires, qui l'auoyent chargé

de crimes tres-iniques & de faux blasphemes. Et grande multitude de citoyens le suiuoit.

Le lieu du supplice fut ordonné hors de la porte qui meine au chasteau de Cotleben (1), où Hus auoit esté auparavant detenu : ce fut en vne place qui est comme vn pré au milieu des iardins du faux-bourg. Quand ils furent là venus, Hus se mit à genoux, & leuant les yeux au ciel, prononçoit quelques sentences des Pseaumes, en faisant oraison, & principalement du xxxi. & li. Ceux qui estoient pres de lui l'ouïrent prier, & souuent repeter vn verset d'une façon ioyeuse & alaigre : Ie recommande mon esprit entre tes mains, ô Seigneur ; tu m'as racheté, ô Dieu de verité. Et quelques hommes laics, qui estoient plus pres, voyans cela, disoyent : « Nous ne sauons pas ce qu'il a fait par ci-deuant ; mais maintenant nous voyons & oyons qu'il parle & prie saintement. » Les autres desiroient qu'il eust quelcun pour le confesser. Il y auoit là vn certain prestre à cheual, vestu d'une robe verte, doublee de satin ou taffetas rouge, lequel dit : Il ne doit estre ouï pource qu'il est heretique. Et ainsi qu'il prioit, il leua les yeux au ciel, & ployant le col, il fit tomber de sa teste ceste belle couronne de papier qu'on lui auoit mise. Lors l'un des satellites dit : « Remettons-la sur sa teste, afin qu'il soit bruslé ensemble avec ses maistres les diables, auxquels il a ferui. »

CES bourreaux le firent leuer du lieu où il faisoit son oraison, & commença à dire à haute voix : « Seigneur Iesus, Fils de Dieu, assiste-moi à ce que, par ton sainte aide, ie puisse constamment & patiemment endurer ceste mort cruelle & ignominieuse, à laquelle ie suis condamné, pour auoir presché la parole de ton sainte Euangile. » Apres cela il exposoit au peuple la cause de sa mort, comme il auoit fait auparavant. Le bourreau cependant lui osta ses habillemens, & l'attacha à vn posteau, de cordes mouillees. Et d'auanture il auoit la face tournée vers le soleil leuant, & aucuns dirent : « Il ne faut pas qu'il soit ainsi ; il n'est pas digne de regarder l'Orient, car il est heretique ; » & pourtant il fut tourné deuers l'Occident. On attacha aussi

Hus prie
au lieu du sup-
plice.

(1) Gottlieben, château aujourd'hui dans le canton de Thurgovie.

fon col d'une chaine de fer au poſteau; & regardant ceſte chaine, il ſe print à rire, & dire que de bon cœur il endureroit ceſte chaine pour le Nom de Ieſus Chriſt, lequel il fauait auoir eſté garrotté d'une autre plus eſtrange façon. Or on auoit mis ſous ſes pieds deux ſagots avec de la paille. Ainſi eſtoit-il enclos de bois depuis les pieds iuſqu'au menton.

Or, auant que le feu fuſt mis au bois, le grand Mareſchal de l'Empire, & vn autre avec lui, s'approcherent de Hus, & l'exhorterent encore de ſauuer ſa vie, & pour ſe faire qu'il renonçât à ſes erreurs. Et il dit: « A quels erreurs renonceroi-je, veu que ie ne me ſen coupable d'aucun erreur? Car ie fai certainement que tant ſ'en faut que l'aye preſché ce que fauſſement on a amené contre moi, que meſme ie n'y penſai iamais. Et voici quelle a eſté la fin & le principal but de ma doctrine: d'enseigner aux hommes la repentance & la remiſſion des pechez, ſelon la verité de l'Euangile du Fils de Dieu, & l'expoſition des ſaincts Docteurs; & pourtant ie ſuis preſt de mourir d'un cœur ioyeux & alaigre. » Or apres qu'il eut dit cela ils le laiſſerent, & ſ'en allerent. On commença à mettre le feu au bois, & Hus cria à haute voix diſant: « Ieſus Chriſt, Fils de Dieu viuant, aye pitié de moi. » Il repeta cela par trois fois & le vent pouſſa la flamme contre ſa face, & fut incontinent eſtouffé. Nonobſtant il ſe remua quelque peu, autant qu'on pourroit demeurer à reciter l'oraïſon Dominicale par trois fois. Apres que le bois fut conſumé, il y auoit encore la partie ſuperieure de ſon corps, qui tenoit attachee à la chaine. Finalement ils la ietterent avec le poſteau dedans le feu, et y mirent d'autre bois & caſſerent ſa teſte en pieces afin qu'il fuſt pluſtoſt reduit en cendres. Son cœur fut troué entre les entrailles & le frapperent de baſtons, & finalement le fichèrent en vn baſton aigu, & le roſtrent à part, iuſqu'à ce qu'il fut du tout conſumé. Ils firent diligence à recueillir les cendres, & les ietterent dedans le Rhin, afin qu'il ne reſtaſt rien de ceſt homme ſur la terre, tant petit que ce fuſt. Toutefois ſa memoire ne pourra iamais eſtre effacee du cœur des fideles, ni par feu, ni par eau, ni par aucune ſorte de tourmens.

Celui qui a redigé par eſcrit ceſte

hiſtoire (1), a eſté preſent à tout ce qu'il a raconté ici: afin que nul ne penſe que ce ſoit vn teſmoignage par ouï dire.

Entre les Epiſtres que Iean Hus ecriuit depuis ſa reſolution de partir de Boheme, pour aller au Concile de Conſtance, iuſqu'à ſa mort: celles-ci ont ſemblé les plus dignes d'eſtre conſeruees & gardees.

Copie des Lettres que Hus laiſſa à ceux de ſon pays de Boheme, eſtant ſur le point de partir pour aller au Concile de Conſtance.

IEAN Hus, ſeruiteur de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, à tous fideles & freres bien-aimez, qui ont par moi ouï & receu la parole de Dieu, miſericorde & paix de par Dieu noſtre Pere & ſon Fils Ieſus Chriſt, au ſainct Eſprit, à ce qu'ils puiſſent cheminer ſans macule en la verité de Dieu. FRERES fideles & bien-aimez, vous ſauiez qu'il y a deſia long temps que ie vous ai fidelement enſeigne, & en bonne conſcience, vous propoſant la parole de mon Seigneur, & non point choſes contraires à la foi de Ieſus Chriſt, ni fauſſe doctrine, car i'ai toujours cherché voſtre ſalut, & chercherai tant que viurai en ce monde. I'auoi bien deliberé de vous annoncer la parole de Dieu, auant que ie partiſſe pour aller au Concile de Conſtance, & avec ce, refuter les faux teſmoignages & teſmoins par leſquels on me veut faire mourir; mais faute de temps ne m'a permis de faire cela: ce que toutesfois ie ferai ci apres. Pourquoi vous, mes freres, qui ſauiez ces choſes de moi, que ſi on me traite outrageuſement, ce n'eſt pour quelque fauſſe doctrine, perſiſtez fermes en la verité, vous ſians en la ſeule miſericorde & bonté de Dieu, laquelle verité Dieu vous a donnée pour la bien conoiſtre & conſtamment maintenir, & la vous a donnée par moi, qui vous ai eſté fidele annonciateur d'icelle. Et donnez-vous de garde des faux preſcheurs. Je partirai maintenant avec le ſauf-conduit de l'Empereur, & ne doute point que ie ne trouve beaucoup d'ennemis, mortellement enueni-

(1) Pierre de Mladenovic. Voir la note de la page 146.

Hus s'attend à
ce qu'il
trouua depuis.

mez contre moi, prests à faussement de-
poser contre moi. Entre les autres il y
aura des Euefques & Docteurs, &
quelques Princes; il y aura plusieurs
Pharisiens. Mais j'ai ma fiance en
mon bon Dieu & Sauueur tout-puis-
sant, que, pour l'amour de sa promesse
& par vos prieres, il me donnera sa-
gesse & bouche prudente, en sorte que
ie leur pourrai resister; outreplus, qu'il
me donnera son saint Esprit, à ce que
ie puisse demeurer ferme en sa verité,
en sorte que les portes d'enfer ne me
puissent arracher. D'auantage il me
fera ce bien, que ie pourrai hardi-
ment mespriser les tentations, la prison,
& les tourmens de la mort, comme nous
voyons le Fils de Dieu mesme auoir
grieuement enduré pour ses bien-ai-
mez, nous laissant exemple, à ce que
nous endurions patiemment toutes
choses, pour la gloire de son Nom. Il
est nostre Dieu & nous sommes ses
creatures. Il est nostre Seigneur &
nous sommes ses seruiteurs. Il est sou-
uerain Prince & gouverneur de tout
le monde, & nous sommes pources
hommes & miserables. Il n'a besoin
de rien, & nous auons besoin & faute
de toutes choses. Il a souffert, &
quelle raison y auroit-il que nous ne
souffrissions, veu que nos oppressions
& tourmens sont preparations à salut ?
A la verité, il est impossible que qui-
conque croid en lui, & demeure ferme
en sa verité, perisse & tombe en ruine.
Parquoi, mes bien-amez, priez instam-
ment, pourueu que cela soit à sa gloire,
qu'il lui plaise me fortifier par son Es-
prit, lequel fasse que ie persiste en sa
verité, & me deliure de toute iniquité.
Or, si par ma mort sa gloire doit
estre auancee. que son plaisir soit de
me retirer bientoist, & me fasse la grace
que ie puisse constamment endurer
tout ce mal. Tant y a toutesfois que
s'il conoit estre plus commode & pour
vostre bien & mon salut de retourner
à vous, vous & moi faisons lui ceste
requeste, qu'estant venu au Concile,
ie retourne sans iniquité, c'est assauoir
que ie ne diminue rien de la verité de
l'Euangile du Seigneur Iesus, à celle
fin que nous puissions plus purement
conostre ceste verité, & offer & du
tout arracher du milieu de nous la
doctrine faulse de l'Antechrist, & lais-
ser à nos freres vn bon exemple, le-
quel ils puissent imiter. Or il se pourra
bien faire que vous ne me verrez plus
à Prague. Nonobstant, si Dieu tout-

M. cccc. xv.

Le but d'vn dé-
fir saint.

puissant permet, par sa sainte & bonne
volonté, que ie retourne vers vous,
nous profiterons de tant meilleur cou-
rage & plus alaigre en la Loi du Sei-
gneur, & nous nous eslouirons ensem-
ble, & lors principalement, quand
nous serons recueillis en la gloire eter-
nelle. Dieu est bon, misericordieux &
iuste, & donne paix à ses esleus &
fideles, & ici & après leur mort. Ie
prie celui qui, par son sang precieux,
nous a lauez & nettoyez, nous qui
sommes ses brebis, qu'il vous ait en sa
sainte garde. Et comme son sang est
tesmoin eternal de nostre salut, aussi
qu'il vous face ceste grace, que puis-
siez accomplir sa sainte volonté, &
ainsi vous ayez repos & gloire perpe-
tuelle, par nostre Seigneur Iesus
Christ, qui est Dieu eternal & vrai
homme, nai de la vierge Marie, auquel
est gloire, & sera à tout iamais, avec
tous ceux qui demeureront fermes en
sa verité.

*Autre copie d'une lettre qu'il enuoya
au peuple de Boheme, estant venu à
Constance, & auant qu'il fust con-
stitué prisonnier.*

GRACE & paix de par Dieu nostre
pere, & de par son Fils nostre Sei-
gneur Iesus Christ, afin qu'estans de-
liurez de pechez, vous cheminiez en
la grace d'icelui, & croissiez en toute
honnesteté, modestie & vertu, & apres
ceste vie iouissiez de la vie bien heu-
reuse & eternelle. Mes bien-amez,
qui cheminez selon la Loi de Dieu, ie
vous prie, ne reiettez le soin du salut
de vos ames, quand vous entendez la
parole de Dieu, en oyant ce qui vous
est dit, afin que les faux docteurs &
hypocrites ne vous deçoient, lesquels,
tant s'en faut qu'ils reprenent les pe-
chez des hommes, que plustost ils les
amoindrissent. Ils flattent les Minis-
tres de l'Eglise, ils ne descouurent les
offenses du peuple, ils se magnifient
eux-mesmes, ils prisent hautement
leurs vertus & desdaignent d'enfuyure
Christ en humilité & abiection, en pau-
reté, opprobes, & diuerses sortes
d'afflictions. Desquels le Fils de Dieu
nostre Sauueur a predit, disant : « Faux
christs & faux Prophetes s'esleueront,
& seduiront plusieurs (1). » Et quant

Le propre d'
faux docteur.

(1) Matth., xxiv, 24.

aux fideles , il leur donne cest aduertissement, disant : « Donnez-vous bien garde des faux prophetes qui viennent à vous en vestemens de brebis; mais au dedans ce sont loups rauissans : vous les conoistrez par leurs fruicts (1). » Et à la verité les fideles de Christ ont bien besoin de se donner garde , & d'auser à eux de bien pres , car , comme le Seigneur Iesus dit : « S'il se peut faire , les esleus mesmes seront induits à erreur. » Parquoi mes bien-aimez , veillez , de peur que ne soyez surpris par les fallaces de Satan. Et d'autant devez-vous estre bien aduisez , que vous voyez que le diable vous donne de grans assaux. Le dernier iugement est bien pres ; la mort ouure la gueule , & engloutit plusieurs. Mais le royaume de Dieu est prochain aux esleus , d'autant que son Fils a liuré son corps pour eux. Ne craignez point les horreurs de la mort. Aimez-vous l'un l'autre. Perseueriez sans cesse en l'intelligence de la bonne volonté de Dieu. Que le iour terrible & espouuantable du iugement vous soit deuant les yeux incessamment , afin que ne pechiez. D'autrepart , reduisez tousiours en memoire la ioye de la vie eternelle & bien-heureuse , à laquelle il vous faut aspirer. Proposez-vous outreplus la passion de nostre Seigneur Iesus , à celle fin qu'enduriez volontairement , avec lui & pour lui , tous opprobres & toutes afflictions qui pourront auenir. Car si ses opprobres & sa croix vous viennent en memoire , vous ne ferez opprimer de fascheries quelconques , ains donnerez lieu de bon cœur aux tribulations , aux maledictions , iniures , outrages , emprisonnemens , batures , & si la necessité le requiert , vous ne ferez difficulté d'exposer vostre vie pour la verité. Sachez , mes freres , que l'Antechrist , irrité contre vous , brasse diuerses persecutions & cruelles , & toutesfois il y en a plusieurs à qui il n'a peu nuire tant peu que ce soit , comme bien le monstrerai par mon exemple , combien qu'il me porte vne haine mortelle. Pourtant ie vous prie tous , que par vos oraisons vous intercediez pour moi enuers Dieu , à celle fin qu'il me donne intelligence , souffrance , patience , hardiesse & constance en ceste ville de Constance , & que ie ne me reuolte iamais de sa verité Diuine. Ice lui m'a desia amené à Constance.

En tout le chemin ie n'ai point celé mon nom . mais ie l'ai confessé franchement , comme il est conuenable de faire à vn vrai seruiteur de Dieu. Le ne me suis point caché ou en ville ou en village , ou en quelqeu lieu que ie me fois trouué. Et n'ai point en lieu quelconque rencontré des ennemis plus ouuerts & percieux qu'en Boheme , & encores ie n'y eusse eu des ennemis , sinon qu'aucuns affronteurs du pays mesme de Boheme , gratifians pour quelques benefices qu'on leur auoit iettez en la gueule , confits en auarice , eussent donné à entendre que i'auoi destourné le peuple du droit chemin ; mais i'ai bonne esperance que Dieu me fera ce bien par sa grande bonté & misericorde , & par le moyen de vos prieres & oraisons , que ie perseuererai en sa verité iusqu'au dernier souspir. Finalement , ie vous recommande tous à ce bon Seigneur Iesus Christ , vrai Dieu & vrai homme , fils de la vierge immaculee Marie , lequel nous a rachetez par sa mort ignominieuse des peines eternelles , & sans aucuns nos merites , & nous a deliurez de la tyrannie horrible du diable , & de la seruitude de nos pechez. Ice lui soit benit à tout iamais , Amen.

Constance
saincte.

Hus escriuit ceste lettre de sa propre main , estant en prison à Constance , pour admonester & consoler le Roi & le royaume de Boheme , à ce qu'ils ne delaisent la vraye & pure doctrine de l'Euangile , ni les fideles Docteurs d'icelle , quoi que le diable & le monde escument leurs rages ; mais qu'un chacun viue saintement & honnestement , selon la mesure de sa vocalion.

JEAN HUS , seruiteur de Dieu , desire que tous les fideles de Boheme viuent & meurent en la grace de Dieu , & que finalement ils paruiennent à la vie eternelle. Ie vous prie & admoneste , vous qui estes constituez en autorité , & vous riches , & vous aussi qui estes pures , mes freres bien-aimez & fideles en nostre Seigneur , que vous rendiez entiere & pure obeissance à Dieu , que vous magnifiez sa parole , & l'ayans ouye , que vous l'accomplissiez de fait. Ie vous supplie de bon cœur , que vous adheriez à la verité de Dieu , laquelle i'ai recueillie

(1) Matth. . vii , 15.

de la pureté de sa Loi, & la vous ai annoncée. S'il y a quelcun qui ait ouï de moi ou en predications publiques, ou en deuis familiers, ou leu par escrit chose qui soit contre la verité de Dieu, qu'il ne la fuyue point, combien que ie ne me sente coupable d'auoir iamais parlé ou mis par escrit vne telle chose. D'auantage, ie vous prie, que s'il y a quelcun, qui ait aperceu quelque legereté ou en mon parler ou en mes mœurs, qu'il ne l'imite point; mais qu'il fasse requeste à Dieu pour moi, qu'il me pardonne vne telle offense. Je vous prie que vous aimiez les ministres qui sont de bonnes mœurs, que les preferiez aux autres & les honnoriez, & principalement ceux qui travaillent de bon cœur pour la parole de Dieu. Je vous prie que vous vous gardiez de gens frauduleux, principalement des ministres hypocrites, desquels Iesus Christ dit : qu'ils viennent en vestemens de brebis; mais ce sont loups rauissans au dedans (1). Je prie les seigneurs qu'ils traitent leurs poures suiets en toute humanité & les gouvernement iustement. Je prie les bourgeois & citoyens qu'ils conuerfent en bonne conscience en leur façon de viure. Je prie les artisans d'exercer leurs ourages diligemment & qu'ils en vsent avec crainte de Dieu. Je prie les seruiteurs qu'ils seruent fidelement & en bonne conscience à leurs maîtres. Je prie les maîtres qu'ils viuant honnestement, ils instruisent leurs disciples bien & fidelement, & qu'ils les enseignent premierement à craindre Dieu, puis apres qu'ils leur aprenent des honnestes disciplines, & que cela soit pour l'amour de la gloire de Dieu, de l'utilité publique, & non point pour auarice ni pour les honneurs de ce monde. Je prie toutes gens d'estudes qu'en toutes choses honnestes ils obeissent à leurs precepteurs & qu'ils estudent en grande diligence, à ce qu'ils puissent profiter à auancer la gloire de Dieu & à procurer leur salut & des autres. Je vous prie tous ensemble que vous remerciez les bons seigneurs & gentils-hommes tant du royaume de Boheme que de Morauie & Pologne, & que preniez tous en gré leur diligence. Car, comme vaillans defenseurs de la verité de Dieu, ils se sont par plusieurs fois opposez à tout le Concile, pour ma deliurance, & y ont em-

ployé tout leur pouuoir, & principalement les seigneurs de Dube & de Chlum. Adioustez foi à tout ce qu'ils vous diront; car ils estoient au Concile quand on me fit respondre par plusieurs iours. Ils faut bien qui sont ceux de Boheme qui ont produit tant de blafmes & fausses accusations contre moi, de quelle sorte ceste assemblee crioit impetueusement contre moi, & comment ie respondois à toutes les interrogations qu'on me faisoit. Je vous supplie aussi que vous priez Dieu pour le roi des Romains, & pour vostre Roi & pour vostre Royne sa femme, à ce que ce bon Dieu demeure avec eux & avec vous, maintenant & apres en la vie eternelle & bien heureuse. Ainsi soit-il. J'ai escrit ceste lettre en la prison, attendant que demain on prononcera sentence de mort contre moi, & ayant pleine confiance en mon bon Dieu, qu'il ne me lairra point, & ne permettra que ie renie sa verité, & que ie me dedise des erreurs, lesquels faux tesmoins ont malicieusement controué contre moi. Or, vous cognoistrez, quand nous serons ensemble recueillis en la ioye du siecle auenir par l'aide du Fils de Dieu, combien mon bon Dieu me traite doucement & humainement, & de quelle puissance il m'assiste en ces grandes tribulations.

Touchant maistre Hierome, mon compagnon bien aimé, ie n'en ai ouï dire autre chose, sinon qu'on le tient bien estroittement ferré, & qu'il attend la mort comme moi, & ce, pour maintenir la foi, laquelle il enseignoit fidelement aux Bohemiens. Mais aucuns de ceux de Boheme, nos plus cruels ennemis, nous ont liurez en la rage & puissance d'autres ennemis. Je vous supplie, priez Dieu pour eux. Et vous de la ville de Prague, ie vous prie de donner ordre tant que Dieu le permettra, que sa parole soit purement annoncée au temple de Beth-lehem. Satan est courroucé contre ce lieu-la, & a fuscité contre icelui la rage des Curés & Chanoines, d'autant qu'il voyoit (1) là afoiblir son royaume. J'ai bonne esperance que Dieu benira ce lieu-la & qu'il fera plus profiter sa parole en icelui par d'autres, qu'il n'a fait par moi, poure infirme. Je vous prie aussi que vous aimiez l'un l'autre, & n'empeschans personne de venir à la verité de Dieu, vous procuriez que

Admonition à
tous estats.

De Hierome de
Prague.

M.CCCC.XV.

(1) Matth., VII, 15.

(1) L'édition de 1619 porte à tort *vouloit*. Nous rectifions d'après les précédentes.

les bons ne foyent opprimez par violence. A Dieu.

Autre copie d'une lettre qu'il enuoya à ceux de Boheme, en laquelle il remonstre comment le Concile l'auoit condamné par faux tesmoins & par ses liures, lesquels ils n'auoyent iamais veus.

JEAN HUS, seruiteur de Iesus Christ, desire la grace de Dieu à tous les fideles du royaume de Boheme, qui aiment Dieu en verité. Mes freres bien-aimez en nostre Seigneur, ceci m'est encore venu en memoire de vous admonester, que vous consideriez de quelle façon le Concile de Constance rempli d'auarice, orgueil, & toute abomination, a condamné mes liures, qui ont esté escrits en langage vulgaire Bohemien, comme heretiques, lesquels il ne vid iamais, & ne les a point ouy lire. Et quand encore il les eust ouy lire, tant y a toutesfois qu'il ne les eust point entendus, car il y auoit en ce Concile des Italiens, Alemans, François, Anglois, Espagnols & gens d'autres nations & langues, sinon qu'il y auoit là vn Euesque du pays de Boheme & quelques autres Bohemiens de mes plus grands ennemis, quelques prestres aussi, qui pouoyent bien entendre le langage, lesquels ont les premiers commencé à diffamer par calomnies & la verité de Dieu, & nostre pays de Boheme. Duquel pays j'ai ceste bonne opinion, qu'il est en la foi de Dieu, d'autant que grandement il appetite la parole de Dieu & les bonnes & saintes mœurs. Et si vous eussiez esté à Constance, vous eussiez veu la grande & horrible abomination de ce Concile qui s'appelle Treffainst, & se dit tel qu'il ne peut errer. De laquelle j'ai entendu par plusieurs gens de Suabe, que Constance ne pourra estre purgee des ordures & vilenies commises en cest execrable Concile, de trente ans, & presque tous sont offensez de ceste detestable bande de monstres, qui ont esté là assemblez, estans fort marris des choses si horribles & enormes lesquelles y ont esté faites.

Comparoissant là premierement pour respondre à mes aduerfaires, j'ai veu que toutes choses y estoient faites sans ordre, & que tous y croyent outrageusement & desesperement. Lors ie

di ouuertement deuant tous : « A la verité ie pensoi qu'il y eust vne plus grande honnesteté, bonté & discipline en ce Concile, qu'il n'y a pas. » Lors le Cardinal qui presidoit respondit : « Est-ce ainsi que tu parles ? tu parlois plus humblement au chasteau. » Et lors ie di : « Il n'y auoit aussi personne au chasteau qui criaist ainsi à l'estourdie & voici vous criez ici tous en confus. » Comme ainsi soit donc que ce Concile a fait ainsi toutes choses en desordre, mes bons amis & freres, ne vous estonnez point de la sentence prononcée contre mes liures, par ceux qui estoient en icelui. Ils feront espars çà & là, comme papillons volans, & leurs status & ordonnances ne dureront non plus que toiles d'araignes. Ils s'efforçoient de me destourner de la constance & fermeté de la verité de Dieu, mais ils ne pouoyent surmonter en moi la vertu de Dieu. Ils ne vouloyent débattre contre moi par les saintes Escritures, comme messieurs les gentils-hommes m'en font bons tesmoins, qui tenoyent mon parti, estans prests d'endurer ignominie pour maintenir hardiment la verité de Dieu & principalement les seigneurs de Dube & de Chlum, qui furent introduits au Concile par l'Empereur. Et quand ie disoi : « Je desire estre enseigné où j'aurai failli, » ils ouirent bien ce que le Cardinal president respondit : « Puis que tu veux estre informé, il faut que tu reuoques premierement ta doctrine, selon la forme qui te sera baillee par cinquante docteurs en Theologie. » Voila vrayement vne belle instruction. Il m'a semblé bon de vous escrire ceci, à celle fin que vous fachiez qu'ils ne m'ont vaincu par aucune ferme Escriture, ne par raison quelconque, mais ils ont bien essayé par estonnemens & fallaces de me faire desdire ; mais mon Dieu misericordieux estoit avec moi & est encore, & ai bonne confiance qu'il me conferuera en sa grace iusqu'à la mort. J'ai escrit ceste Lettre en prison, tenu bien estroitement, n'attendant que la mort ; toutesfois, par les secrets iugemens de Dieu, ie n'oseroi dire que ce soit ci ma dernière Lettre, car mon Dieu tout puissant me peut bien maintenant mesme deliurer. A Dieu.

Rufe du Cardinal president.

Autre Lettre, par laquelle il exhorte & conferme le peuple du royaume de

Boheme, à ce qu'il ne s'estonne pour ce que le Concile a iugé ses liures deuoir estre bruslez. Puis apres il remonstre les meschantes procedures de ce Concile, & finalement il parle de la condamnation du pape Iean vingt-troisiesme de ce nom.

JEAN HUS, seruiteur de Dieu, desire la verité & la grace de Dieu à tous fideles qui l'aiment & ses status. Mes bien-aimez, il m'a semblé bon de vous admonester, que ne craigniez point & ne foyez pas estonnez de ce que mes aduerfaires ont decreté que mes liures foyent bruslez. Souuenez-vous comment les Israélites ont mis au feu les sermons du prophete Ieremie, & toutesfois n'ont point euté ce qui auoit esté prophetizé par lui. Car apres que lesdits sermons furent bruslez, Dieu ne laissa point de commander que ceste mesme prophetie fust redigee par escrit, voire augmentee, ce qui fut fait. Car Ieremie estant en prison, dictoit, & auoit Baruch qui escriuoit sous lui. On peut semblablement bien voir, es liures des Machabees, que les meschans brusloyent la Loi de Dieu, & mettoient à mort ceux qui l'auoyent par deuers eux. Apres cela, sous le nouveau Testament, on brusloit les fideles avec les liures de la Loi diuine. Il y a assez d'autres semblables exemples. Ayans ceci deuant vos yeux, gardez-vous que la crainte ne vous empesche de les donner à mes ennemis pour les brusler. Ayez souuenance de ce que dit nostre Seigneur & bon Sauueur Iesus Christ : « Deuant le grand iour, il y aura grande tribulation & telle qu'il n'y en a point eu de si grande depuis le commencement du monde iusques à ceste heure presente, en forte que les esseus mesmes seront seduits, si faire se peut. Mais pour l'amour d'eux ces iours-la seront acourcis. » Reduisans ces choses en memoire, perseuerez hardiment. Car i'ai fiance en Dieu que ceste synagogue horrible de l'Antechrist vous redoutera & vous laira en repos, & le Concile de Constance n'ira point iusques en Boheme. Car ie pense que plusieurs de ceux qui sont en icelui mourront, auant qu'ils ayent loisir de vous arracher mes liures hors des mains. Apres le Concile, ils s'escarteront par regions diuerses comme les cigognes, & conoistront en hiuer ce qu'ils auront fait en esté. Considé-

rez qu'ils ont iugé le Pape, leur chef, digne de mort, à cause de quelques forfaits execrables. Or sus, vous autres, messieurs les prescheurs, respondes à ceci : Vous preschez que le Pape est Dieu en terre, qu'il peut vendre les choses sacrees, qu'il est chef de toute l'eglise, qui est le cœur de l'eglise, la viuifiant spirituellement, qu'il est la fontaine de laquelle decoule toute vertu & bonté, qu'il est le Soleil de la sainte eglise, qu'il est le refuge tres assureé auquel vn chacun Chrestien se doit retirer. Et voici maintenant, ce chef est retrenché, ce dieu terrestre est lié, ses pechez sont maintenant descouuerts, ceste fontaine est tarie, ce Soleil est obscurci, ce cœur est arraché & honteusement ietté, & qui est celui qui voudra là chercher son recours ? Le Concile a condamné ce chef mesme de forfait, de ce qu'il vendoit les indulgences, les Euefchez & autres choses semblables ; cependant toutesfois, il y en a eu plusieurs, en ce iugement, qui ont acheté de lui telles choses, & puis en ont fait marché aux autres. Il y auoit là vn certain Euefque de Lutomiſle, qui auoit, par deux fois, tafché à acheter l'Archeuefché de Prague, mais il y en eut d'autres qui lui rompirent ces entreprifes. O bon Dieu, quelle maniere de gens ! Pourquoi n'ont-ils osté premierement la grosse poutre de leurs yeux, veu qu'ils ont ceste sentence expresse en leurs Canons : que si quelcun a obtenu quelque dignité par argent, il en soit du tout priué ? O toi donc vendeur, & toi acheteur, & vous tous qui vous estes melez de faire beaux marches, foyez publiquement condamnez. Ainsi S. Pierre condamna & anathematiza Simon le Magicien, qui vouloit acheter la vertu du Saint Esprit. Ceux-ci ont anathematizé le vendeur ; mais ils ont esté acheteurs & ont ratifié le contract par leur preference, & cependant ils veulent demeurer impunis. Que droit-on s'ils exercent celle trafique en leurs maisons ? Car il y en a vn à Constance qui a acheté & l'autre qui a vendu. Et le Pape, qui a aproué le fait, a pris dons d'vn costé & d'autre. Et vous sçaez qu'on en fait autant au royaume de Boheme. A la mienne volonté que Dieu eust dit en ce concile : Y a-il quelqu'un d'entre vous qui soit sans peché ? qu'icelui ouure la bouche pour prononcer la sentence contre le Pape.

Contre
les ministres de
l'Antechrist.

Ierem. 36.

Contre les
brusleurs des
liures saints.

Matt. 24.

Or, il est certain qu'un chacun fut forti l'un apres l'autre. Pourquoi est-ce qu'auant cest inconuenient, ils ployoyent les genoux deuant lui? Pourquoi est-ce que, se prosternans en terre, ils baifoient ses pieds, & le nommoient Treffainct, veu qu'ils voyoyent bien qu'il estoit heretique, homme de desesperé, meurtrier horrible, toutes lesquelles choses ils ont maintenant mises ouuertement en lumiere? Pourquoi est-ce que les Cardinaux l'ont esleu pour estre Pape, veu qu'il auoit tué vn homme de bien? Pourquoi lui ont-ils permis de faire marchandise es choses saintes, quand il estoit desia en office de Pape? Car la raison pourquoi ils font de son conseil, c'est afin qu'ils l'admonnestent des choses droites. Ne font-ils pas coupables de semblables crimes aussi bien que lui? Et de fait, ils enduroyent aucuns de ces vices & fautes en lui, & estoient participans d'aucuns. Comment se fait cela, qu'auant qu'il s'enfuit de Constance, nul ne lui osa mettre en auant rien de tout cela? Mais voila, il estoit honoré de tous comme Pere treffainct, & estoit craint & redouté de tous. Et quand il fut apprehendé par la puissance seculiere, ils commencerent lors à conspirer contre lui, à celle fin qu'il ne peust eschapper de la mort. Maintenant certes la grande abomination, la malice & turpitude de l'Antechrist est reuelee au Pape & es autres qui font en ce Concile. Les fideles seruiteurs de Dieu peuent maintenant entendre que signifient les paroles du Seigneur Iesus, quand il dit : « Lors que vous verrez l'abomination de la desolation, qui a esté predite par le Prophete Daniel, &c. » (1). Qui le peut entendre si l'entende. C'est vne grande abomination, que de voir vne telle auarice & simonie, comme on les void clairement maintenant en ceux qui font esleuez es hauts honneurs & dignitez. Quel plaisir ce me seroit, si i'auoi quelque loisir, de descouuir maintenant tant de mechancetez horribles que i'ai conues, afin que les fideles seruiteurs du Fils de Dieu s'en peussent donner garde! Mais i'ai bonne fiance en mon Dieu, qu'il enuoyera apres moi (comme il y en a desia) de plus vaillans prescheurs, qui descouuiront beaucoup plus ouuertement la malice de l'Antechrist & ses ruses & s'exposeront à la mort pour la verite du Fils de Dieu, nostre

Seigneur Iesus Christ, lequel donnera & à vous & moi la ioye de la vie eternelle.

Autre Epistre par laquelle il montre bien pourquoi Dieu ne permet que ses fideles perissent; & pour cela il amene beaucoup d'exemples, par lesquels il se fortifie et console soy-mesme.

M.CCCC.XV.

DIEU soit avec vous, mes freres bien-amez en Dieu. Il y a plusieurs causes qui m'ont amené iusqu'à ceste opinion, que les lettres que ie vous ai dernièrement enuoyees deussent estre les dernieres, à cause de la mort qui m'estoit bien prochaine, ce me sembloit. Mais conoissant maintenant que ma mort est differee, il me semble que ce m'est vn grand plaisir de conferer encore avec vous. Pour ceste raison, ie vous escri derechef, afin que, pour le moins, ie montre le bon vouloir que i'ai enuers vous. Et touchant ma mort, Dieu fait bien pourquoi il la differe, & celle de mon frere bien-aimé, M. Hierome, duquel i'ai ceste bonne esperance qu'il mourra saintement, & mesme ie fais bien qu'il se porte plus vaillamment, & qu'il endure de plus grande constance que moi, pour miserable pecheur. Dieu fait que nostre temps est prolongé, afin que nous reduisions en memoire nos pechez, & facions penitence de plus grand courage. Il l'a differé, afin que ceste longue tentation & grieve nous apportast consolation, & considerions les opprobres horribles de nostre Roi & Seigneur Iesus Christ, & meditions plus attentiuement sa mort cruelle, & endurions les maux plus constamment : d'auantage, afin que nous reduisions en memoire que nous ne volons pas du premier vol aux ioyes de la vie eternelle; mais que tous les saints font entrez au royaume des cieus par plusieurs diuerses fascheries & tribulations. Car aucuns d'entre eux ont esté desmembrez, les autres sciez, les autres rostis, les autres bouillis, les autres escorchez tout vifs, les autres lapidez, les autres enterrez vifs, les autres pendus, les autres decollez, les autres brisez & moulus, tirez çà & là iusqu'à mourir, noyez, bruslez, estranglez, mis en pieces, exposez à plusieurs opprobres auant que mourir, exterminiez de faim dedans les prisons. Et y a-il quelqun qui

(1) Matth., XXIV, 15.

puisse descrire tous les tourmens de tous les fideles seruiteurs de Dieu, pour la verité de Dieu, tant sous le vieil que sous le nouveau Testament? Et principalement ceux qui ont redargué la malice orgueilleuse des Sacrificateurs & Prestres, & qui ont presché contre icelle? Ce seroit merueille aujourdhui, si on laissoit impuni celui qui auroit constamment resisté à leur orgueil & peruersité, de laquelle ils ne veulent point estre repris. Je suis tres ioyeux de ce qu'ils ont esté contrains de lire mes liures, esquels leur malice est aucunement depeinte. Et ie fai bien cela, qu'ils les ont plus diligemment leus que l'Euangile, & ne l'ont fait à autre intention, que pour y trouver des erreurs. Or la grace de Dieu foit avec vous.

Autre Epistre, laquelle il enuoya à la communauté de Prague, estant en la premiere prison où on l'auoit mis, laquelle fut leuë par les temples.

DIEU foit avec vous tous, afin que puissiez perpetuellement resister contre toute malice, contre le Diable & le monde. Mes freres bien aimez en Christ, estant ici en prison, & n'ayant point de honte d'endurer quelque chose pour l'amour de Dieu, ie vous supplie de prier Dieu pour moi, qu'il me face sentir sa grace, en qui seul i'ai si grande esperance, & qu'il me face participant de la vertu de son saint Esprit, à celle fin que ie puisse persister en la confession de son Nom, & le glorifier iusqu'à la fin, ne reiettant point sa verité, ni sa bonté & misericorde. S'il lui semble bon que ce soit-ci mon heure derniere, sa volonté foit faite, laquelle seule est bonne & sainte. Toutefois ie fai que i'aurai grand besoin de l'aide presente de Dieu, combien que ie fois bien certain que Dieu ne permettra point que ie fois tenté outre mes forces, & d'auantage, qu'il ne viendra sur moi aucun danger, qui ne soit pour mon salut, & pour vostre bien. Car la tentation a cela de propre, que, si nous demeurons fermes en la verité, elle apporte avec soi certitude de salut. Freres bien-aimez, sachez que ces lettres, que ie vous ai laissees, ont esté translatees en Latin par mes aduersaires, & y ont adiousté plusieurs menfonges. Ils escriuent tant d'articles contre

moi, que i'ai assez à faire en la prison à y respondre, tant est grande la malice de mes aduersaires. Notre bon Seigneur Iesus a dit à ses bien aimez: « Ie vous donnerai prudence, à laquelle nul de vos ennemis ne pourra resister » (1). Souuenez-vous, mes freres, que i'ai desiré vostre salut sur toutes choses, pour laquelle raison aussi ie vous ai enseigné la parole de Dieu. Et encore ie ne cesse point en la prison de faire le semblable. La grace de Dieu foit avec vous. Amen.

Autre Epistre, contenant vne confession excellente de l'infirmité de la nature humaine, si quelquefois elle a à batailler, non point contre vn mal seul: car la chair combat perpetuellement contre l'esprit, & n'endure pas facilement d'estre ramenee à l'obeissance de l'esprit. Or il enuoya ceste Epistre à vn sien ami.

SALVT par Iesus Christ. Tres cher ami, ie vous veux bien auertir de Palets, qu'il m'a voulu persuader que ie ne me deuoye point foucier de tomber en confusion pour m'estre desdit; mais considerer le bien qui en pourroit auenir. Auquel i'ai fait responce: « C'est plus grande confusion d'estre condamné & bruslé, que de se desdire; comment donc craindroi-je la confusion? Mais dites-moi un peu vostre aduis: Que voudriez-vous faire, quand vous sauriez pour certain que vous n'avez point tenu les erreurs qu'on vous attribue? Vous voudriez-vous desdire? » Et il me dit: « Cela me seroit une chose fort facheuse, » & commença à pleurer. Nous eufmes plusieurs autres propos, que ie repris. Au demeurant, ce poure miserable Michel de Caufis a esté fouuentesfois deuant la prison avec les deputez. Et ainsi que i'estois avec les deputez, il dit aux gardes: « I'espere par la grace de Dieu, que nous bruslerons bientoit cest heretique, pour lequel i'ai despendu beaucoup de florins. » Or, frere bien aimé, ie veux bien que vous sachiez par ceste lettre, que ie ne desire aucune vengeance contre lui. Je l'ai remise à Dieu, & fai priere à Dieu pour lui. Je vous aduerti de rechef que soyez bien auisé quant à vos lettres. Ledit Michel a tant fait

(1) Luc. XXI, 15.

qu'on ne laisse plus entrer personne en la prison; les femmes mesmes des gardes n'y entrent point. O mon bon Dieu, combien loin l'Antechrist estend sa force & cruauté! Mais j'espere que sa puissance sera abreegee, & que son iniquité sera plus avant descouuete entre le peuplé fidele. Dieu tout puissant confermera les cœurs de ses enfans, lesquels il a esleus deuant la fondation du monde, à celle fin qu'ils recoyuent la couronne de gloire eternelle. Que l'Antechrist escume sa rage tant qu'il voudra. Si est-ce qu'il ne gagnera pas contre le Seigneur Iesus, lequel le desconfrira par le soufflé de sa bouche, comme dit S. Paul (1). Et lors la creature sera deliuree de la seruitude de corruption, en la liberté de la gloire des enfans de Dieu. Et de nous, nous gemissons dedans nous, attendans l'adoption des enfans de Dieu, & la redemption de nostre corps (2). Je suis consolé grandement de ce que dit nostre Seigneur Iesus: « Vous ferez bien heureux quand les hommes vous haïront, & vous auront outragez & persecutez, & dit toute mauuaise parole & opprobre contre vous en mentant, à l'occasion du Fils de l'homme. Estouïffez-vous & ayez lieffe, car vous auez grand loyer es cieus » (3). Voila vrayement vne consolation fort singuliere. Elle peut estre facilement entendue; mais à grand peine la pourra-on pratiquer, assauoir de s'estouïr en telles grieues afflictions. Sainct Iaques a tenu ceste reigle, disant: « Freres, reputez à toute ioye, quand vous cherrez en beaucoup & diuerses tentations, fachans que la probation de vostre foi engendre patience; mais il faut que la patience ait ceuvre parfaite » (4). Pour certain, c'est vne chose fort difficile à faire, de s'estouïr sans estre troublé, & reputer d'auoir resiouissance au milieu des tribulations. Il est aisé d'en parler & deuiser, mais fort difficile de l'accomplir. Et de fait, ce cheualier tant patient & tant puissant, le Fils de Dieu, nostre Seigneur Iesus Christ, sachant bien qu'il ressusciteroit le troisieme iour, vainquant ses ennemis par sa mort, & deliurant par icelle ses esleus & fideles de damnation eternelle, a toutesfois esté troublé en esprit apres sa Cene,

& a dit: « Mon âme est triste iusques à la mort » (1). Il est dit aussi de lui en l'Euangile, qu'il commença à s'espouuenter & estre angoissé, & mesme estant en destresse, il fut conforté du ciel par un Ange, & sa fueur deuint comme gouttes de sang decoulantes en terre. Nonobstant, estant ainsi troublé, il auoit dit au parauant à ses fideles: Que vostre cœur ne soit point troublé & ne soit estonné, & qu'il ne craigne point la cruauté des meschans & orgueilleux; car vous m'aurez toujours, afin que vous obteniez victoire contre vos ennemis & surmontiez toute leur rage. Et pourtant les champions du Seigneur Christ, iettans leurs yeux sur ce Capitaine magnanime & ce grand Roi de gloire, ont soustenu de grands combats. Ils ont passé par le feu & l'eau, & ont esté sauuez, & ont receu la couronne glorieuse du Seigneur Dieu, de laquelle sainct Iaques dit: « Bien-heureux est l'homme qui endure tentation; car, quand il aura esté esprouué, il recevra la couronne de vie, que Dieu a promise à ceux qui l'aiment » (2). J'ai certaine & ferme esperance, que le Seigneur me sera participant de ceste couronne avec vous, qui estes zelateurs seruens de la verité, & avec tous ceux qui aiment constamment & fermement le Seigneur Iesus Christ, lequel a souffert pour nous, nous laissant exemple, afin que nous suiuiions ses pas. Il faloit qu'il endurast, comme il a dit lui-mesme, & faut aussi que nous endurions, afin que les membres soyent faits conformes au chef. Car il a dit: « Si aucun veut venir apres moi, qu'il renonce à soi-mesme, qu'il porte sa croix & me suiue » (3). O Seigneur debonnaire Iesus Christ, tire-nous apres toi, nous qui sommes debiles; car si tu ne nous tires, nous ne te pourrons suiure. Donne-nous vn esprit fort ferme, afin qu'il soit prompt. Et combien que la chair soit foible & debile, toutesfois fai que ta grace nous preuiene & que d'icelle nous soyons enuironnez de tous costez. Car nous ne pouons rien faire sans toi, & principalement nous ne pouons aller à la mort cruelle sans toi. Donne nous vn esprit prompt & vn cœur hardi, vne foi droite, vne esperance ferme & vne charité par-

(1) 2 Thess., II, 8.

(2) Rom., VIII, 21, 23.

(3) Luc, VI, 22-23.

(4) Jacques, I, 2-4.

(1) Matth., XXVI, 38.

(2) Jacques, I, 12.

(3) Matth., XVI, 24.

faite, afin que nous exposions en paix & ioye nostre vie pour toi. Ainsi soit-il.

Autre Epistre, contenant vne fort belle victoire contre les portes d'enfer sollicitantes le cœur de Jean Hus, par fraude merueilleuse, & sous honnesteparence, à abiurer la verité de Iesus Christ.

GRACE & paix de par Iesus Christ nostre Seigneur. Il y a eu avec moi exhortateurs & pedagogues, & bien peu de peres, lesquels m'ont tenu de grans propos, & vſé de beaucoup de paroles pour tascher à me persuader que ie doi & peux licitement me desdire en soumettant ma volonté à la sainte Eglise, laquelle le sacré Concile represente. Mais il n'y a personne d'entr'eux qui se puisse sauuer, quand ie leur propose ce qu'ils feroient s'ils estoient en ma place. Comme quand aucun seroit certain que iamais ils n'auront presché, ou maintenu, ou affirmé aucune heresie qui lui seroit imposée, comment voudroit-il alors sauuer sa conscience, en ce qu'en se desdisant il confesse fausement qu'il a soustenu quelque heresie? Et aucuns d'entr'eux me disoyent que l'aburation n'emportoit point cela, mais seulement de renoncer à quelque heresie, soit qu'on l'eust soustenue ou non. Les autres mettoient en auant qu'aburation n'estoit sinon un renoncement des choses attestées, soit qu'elles fussent vrayes ou fausses. Aufquels i'ai fait ceste réponse: « Et bien ie iurerai que iamais ie n'ai presché ces erreurs testifiez, que iamais ie ne les ai maintenus ou affermez, & que iamais ie ne les prescherai, maintiendrai ou affermerai. » Et tout incontinent aucuns m'ont fait ceste replique: « Le cas soit tel. Si en l'Eglise se trouuoit vn homme innocent; toutesfois il meriteroit. s'il confessoit par humilité, qu'il fust coupable. » Et pour confermer cela, il y en eut vn qui me vint amener vn bel exemple de la vie des Peres, d'vn Sainct, au liſt duquel on auoit mis vn liure. On remonſtra à ce sainct personnage qu'il auoit pris le liure, & icelui ne se sentant coupable, le nia. Apres on lui remonſtra que le liure estoit sur son liſt, & par humilité se rendit coupable. Vn autre m'allequa vn autre exemple d'vne femme

sainte, qui habitoit en vn cloistre, vestue d'vn habillement d'homme. On lui auoit imposé ce blasme qu'elle auoit eu vn enfant d'vne autre femme. Elle respondit qu'il estoit ainsi & garda l'enfant, & depuis on cognut qu'eile estoit femme. & par consequent innocente de ce forfait, & on me proposa plusieurs autres choses semblables. Apres il y eut vn Anglois qui dit: « Le vous iure, par ma conscience, que si i'estoi tombé en tel inconuenient où vous estes, ie ne feroi difficulté d'abiurer; car tous les docteurs, gens de bien, qui sont en Angleterre, qui estoient suspects de la fausse opinion de Wicleff, du mandement de l'Archeuesque, ont tous abiuré par ordre » Pour le dernier, ils demurerent hier en cela, que ie me soumette à la grace du Concile. Il y eut Palets qui vint à moi à ma requeste & vouloit faire reconciliation avec lui. Il pleura fort, quand ie lui fis requeste qu'il me pardonnast, si i'auoi dit quelque parole outrageuse contre lui, & principalement de ce que i'auoi dit qu'il s'estoit desguisé en ses escrits. Il lui proposai, que quand on me donna audience, & niai les articles des tesmoins, il se leua, & dit de moi: Cest homme ne craint pas Dieu, mais il le nia. Toutesfois il est certain qu'il l'auoit dit. Il lui remonſtra aussi comment il auoit dit en prison. deuant les commissaires, que, depuis la natiuité de nostre Seigneur, on n'auoit veu de plus pernicieux heretiques que Wicleff & moi. Apres cela il me voulut foliciter comme auoyent fait les autres, mais le Seigneur Iesus Christ me tint ferme en mon propos, par sa grace.

Hus cherche de se reconcilier à son ennemi.

Autre Epistre, en laquelle il monstre sa constance, ayant resisté contre des assauts terribles.

SALVT par Iesus Christ. Nostre Seigneur & Sauueur a rendu la vie au Lazare, qui auoit esté quatre iours au sepulchre: il a conferué Ionas, par l'espace de trois iours, dedans le ventre de la balaine, & apres cela, il l'enuoia prescher aux Niniutes. Il a tiré Daniel de la fosse des lions, & lui a fait, puis apres, escrire ses propheties. Il a deliuré les trois ieunes hommes du milieu de la flamme ardente. Il a racheté de mort Susanne desirée conuaincue à mort. Et pourtant il me

pourra facilement deliurer pour ceste fois de la prison, & mesme de la mort, voire si cela fert à sa gloire & au profit des fideles & à mon salut. Sa vertu & force n'est point amoindrie. Il a tiré son disciple Pierre hors de la prison par son Ange, lequel estoit prest d'estre mené à la mort en Ierusalem. Mais la volonté de mon bon Dieu soit tousiours faite, laquelle ie desire de bon cœur estre acomplie en moi, tant pour sa gloire que pour la remission de mes pechez. Vn certain docteur s'est adressé à moi, me voulant induire à abiuration, disant que, quelque chose que ie fisse, ie me fouisse au Concile, & que cela m'estoit licite, & me tourneroit tout à bien. Il adiousta ceci, que si le Concile me disoit que i'auroi seulement vn œil, & nonobstant i'en auroi deux, neantmoins ie deuroi confesser avec le Concile qu'il est ainsi. Et ie respondi : « Quand tout le monde me diroit cela, toutesfois ayant maintenu vne raison sur laquelle ie m'apuye, ie ne pourroie dire cela sans blesser ma conscience. » Mais, apres plusieurs paroles, ce venerable Docteur laissa ce propos & dit : « Cela est bien vrai; ie n'ai pas donné fort exemple. » Le Seigneur est avec moi, comme vn preux combatant. Le Seigneur est ma lumiere & mon salut, que doi-je craindre? Le Seigneur est protecteur de ma vie, de qui aurai-je peur? Il m'auient bien souuent de lui dire : Seigneur, on me fait violence, respon pour moi, ie ne fai que ie doi dire à mes ennemis. La bonté de Dieu soit avec vous.

Autre Epistre, en laquelle il recite les estonnemens des songes qui l'ont grandement troublé, combien que l'euenement ait monstré l'accomplissement de ses songes.

Pf. 119. 127.

LA grace de Dieu soit avec vous. J'aime le conseil & ordonnance du Seigneur, plus que l'or ni les precieux ioyaux. Cela me fait esperer, par la misericorde du Seigneur Iesus, qu'il me donnera son Esprit pour me faire demeurer ferme en sa vérité. Priez le Seigneur; car combien que l'esprit soit prompt, toutesfois la chair est infirme. Le Seigneur tout-puissant soit le loyer éternel de mes seigneurs, qui bataillent constamment, fermement & fidelement pour la iustice. Or

i'espere que Dieu leur donnera à connoistre la verité au royaume de Boheme. Je les prie de mettre sous les pieds toute vaine gloire, & suyure le Roi, non point le Roi mortel, mais le Roi de gloire, qui donne la vie eternelle. O que cela m'a esté fort agreable, que le seigneur Jean de Chlum m'a tendu & baillé la main, voire à moi tant poure & chetif, tant abiect heretique detenu en telle misere, & diffamé de tous! Il se pourra bien faire que ie ne confererai plus gueres avec vous. Pour ceste raison, saluez en mon nom tous les fideles du royaume de Boheme. Palets m'est venu voir en la prison. Voici la belle salutation qu'il m'a donnée au milieu de mes grans affaux, deuant les deputez : Qu'il n'y a point eu vn heretique plus pernicieux depuis la natiuité de Iesus Christ, que Wicleff et moi. Il me dit, d'auantage, que tous ceux qui auoyent ouï & frequenté mes sermons sont infectez de ceste heresie que la substance materielle du pain demeure en la Cene. « O nostre maistre, di-je, quelle salutation m'avez-vous faite! Il me semble que vous commettez ici grande offense; voici, ie m'en vai mourir, & possible est que ie serai bruslé. Quelle recompense en pensez-vous recouurer au pays de Boheme? » Par auanture ne deuoie-je point escrire cela, à celle fin qu'il ne semblaist que ie lui porte quelque inimitié ou rancune. J'ai tousiours eu ceci en mon cœur : Ne mettez vostre fiance aux Princes. Item : Maudit est l'homme qui met sa fiance en l'homme, & qui met la chair pour son bras. Or sachez que j'ai eu de terribles affaux en mes songes. J'ai songé que le Pape Jean eschaperoit, & me sembloit que ie recitoie cela au seigneur de Chlum, & qu'il me disoit : « Le Pape retournera. » D'auantage, j'ai songé l'emprisonnement de M. Hierosme, & toutes les prisons où ie serai mené, & comment elles ont esté ouuertes. Combien que ce n'a esté du tout en la forme comme il en est auenu. Plusieurs serpens me sont bien souuent aparus, ayans des testes en la queue; mais nul d'iceux ne m'a peu mordre, & plusieurs autres choses. Or i'escris ces choses, non pas que m'estime Prophete, ou que ie me vueille eleuer par orgueil; mais pour vous remonstrer que j'ai senti des afflictions au corps & en l'esprit, & vne grande crainte, afin que ie n'outrepasse

Pf. 145. 3.
Ier. 17.

Songes prophetiques de Hus.

Hierome de
Prague predict
sa mort.

le mandement du Seigneur Iesus Christ. Il me souuient de la parole de Hierome : affauoir s'il venoit au Concile, il pensoit n'en retourner iamais. Il y eut aussi vn Polonois, homme de bien, nommé André (1), qui me dit en prenant congé de moi : « Dieu soit avec vous. Il me semble qu'à grand'peine fortirez-vous hors d'ici sain & sauue. M. Jean, mon ami, seruiteur fidele de Iesus Christ, le Roi, non point de Hongrie (2) ne des Romains, mais le Roi celeste vous doit toutes fortes de biens, pour la doctrine fidele & diligente, laquelle i'ai aprite de vous. »

Pf. 145. 3.

Autre Epistre à ses bien-faïcteurs, par laquelle il les exhorte à seruir pluslost au grand Roi & Seigneur Iesus Christ, qui ne les peut nullement tromper, qu'aux princes de ce monde ausquels il n'y a nulle fiance.

MES bien-faïcteurs tresbenins, & defenseurs de la verité, ie vous exhorte, par les entrailles de la misericorde de nostre Seigneur Iesus Christ, que vous mettiez sous les pieds toutes les vanitez de ce monde, & que guerroyez sous la solde du Roi eternel, le Fils de Dieu. Ne mettez nullement vostre fiance aux Princes, ni aux fils des hommes, ausquels il n'y a point de salut ; car les fils des hommes sont menteurs et trompeurs. Ils sont aujourdhui, & demain periront ; mais Dieu demeure eternellement, lequel a des seruiteurs, non pour befoin ou faute qu'il en ait, mais pour le profit de ses fideles, ausquels il tient promesse infailliblement. Il ne reiette point de foi vn seul seruiteur fidele ; car il dit : Là où ie suis, là aussi sera mon seruiteur. Ce grand Seigneur fait chacun sien seruiteur, seigneur de sa possession, se baillant soi-mesme à lui, & toutes choses avec foi ; en telle façon qu'il possède toutes choses sans ennui, sans crainte, n'ayant faute de rien, s'eslouissant d'vne ioye infinie avec tous les saincts. Bien heureux est ce seruiteur-là, lequel quand le Seigneur viendra, le trouuera veillant. Bien-heureux ce seruiteur, qui recueille

Jean 12. 26.

Matt. 24. 46.

(1) E. de Bonnechose traduit ainsi : « Un bon cordonnier, André Polonus. » *Lettres de Jean Huss*, p. 162.

(2) L'empereur Sigismond.

lira ce Roi de gloire avec ioye. Seruez donc à ce grand Roi, mes seigneurs bien-aimez, seruez-le en crainte & reuerence. L'espere qu'icelui vous conduira maintenant en Boheme en sa grace & vostre santé, & finalement à la vie bien-heureuse & pleine de gloire. Je pren congé de vous, car ie pense que c'est-ci la dernière lettre que vous aurez de moi, & ie m'atten bien à cela, que demain on me fera passer par une griue mort. Je ne vous peux escrire les choses qui me sont auenues ceste nuit. L'Empereur a fait toutes choses finement. Dieu lui vueille pardonner, et seulement pour l'amour de vous, & vous avez ouï la sentence qu'il a donnée. La grace de Dieu soit avec vous.

L'Empereur
Sigismond.

Autre Epistre enuoyee au seigneur Jean de Chlum, son ami fidele.

MON seigneur, mon bien-faïcteur bien aimé en nostre Seigneur Iesus, encore suis-je grandement ioyeux, que ce bien m'est fait de vous pouuoir escrire ; comme i'ai bien peu apercevoir par la lettre, laquelle me fut hier apportee, par laquelle i'ai premierement conu que l'iniquité de la grande pailarde, c'est à dire de la congregation maligne, de laquelle il est parlé en l'Apocalypse, est descouuerte, & le fera encore plus ; avec laquelle pailarde les Rois de la terre commettent fornication, se destournans de la verité du Seigneur Iesus, & consentans aux menfonges de l'Antechrist, par tromperie ou par crainte, ou en esperance de faire alliance pour acquerir l'honneur du monde. Puis apres i'ai conu, par ceste lettre, comment les ennemis de la verité commencent à estre troublez. D'auantage i'ai entendu combien est seruente la confiance de vostre charité, qui vous fait faire confession ouuerte de la verité. Outreplus i'ai bien conu, par ladite lettre, que vous voulez mettre fin à toute vanité, & renoncer au seruce laborieux de ce monde, & seruir paisiblement en vostre maison à nostre Seigneur Iesus, & de ces nouvelles i'ai esté fort ioyeux ; car seruir à Iesus Christ, c'est regner. Et à la verité, bien-heureux est ce seruiteur-la, lequel quand son seigneur viendra aura esté trouué veillant. En verité, ie vous di que se leuant il se

Apoc. 18. 2.

M. CCCC. XV.

Luc 12. 42.

ceindra, & lui ministrera. Les Rois de ce monde ne sont pas ainsi à leurs seruiteurs, lesquels ne les aiment sinon pour autant de temps qu'ils leur sont utiles & necessaires. Je vous prie me faire encore ce bien de m'escire, s'il est possible. Je vous prie aussi qu'il vous plaise saluer la Roine en mon nom, & l'admonester à bon escient qu'elle soit constante, & qu'elle ne se scandalise point de moi, comme si i'estoit heretique. Je me recommande à madame vostre femme, laquelle ie vous prie aimer en nostre Seigneur Iesus, car i'ai ceste bonne opinion d'elle, qu'elle est fille de Dieu. Saluez au nom de Dieu tous ceux qui aiment la verité.

Autre Epistre en laquelle il rend graces à ses amis, pour les grans benefices qu'il a receus d'eux.

Le fleur de Chlum.

DIEU soit avec vous, & vous enuoye toute prosperité & felicité pour tant de benefices que vous m'avez conferez. Gardez bien que le seigneur de Chlum, mon souuerain & fidele ami, ne tombe en danger pour l'amour de moi, qui suis desia comme mort. Je vous prie tous que vous viuiez selon la parole de Dieu, & que vous obeissiez à Dieu & à ses saints commandemens, comme ie vous ai enseigné. Remerciez le Roi en mon nom, pour tous les benefices que i'ai receus de lui. Saluez en mon nom toutes vos familles, & tous les autres amis, lesquels ie ne peux nommer maintenant. Priez Dieu pour moi, ce que ie ferai aussi de mon costé ; auquel nous viendrons tous, moyennant sa grace (1).

Pour la fin, nous auons adiousté d'une epistre de Iean Hus, escrite en la prison, ce qui s'ensuit.

Les liures de Hus escrites en Bohemien.

IEAN Hus, seruiteur du Seigneur, aux fideles de Boheme qui aiment Iesus Christ, Salut. Il m'est souenu de vous auertir comment ce Concile de Constance, plein d'orgueil & ambition, a condamné mes liures escrites en nostre vulgaire Bohemien, lesquels

(1) Ici s'arrête, dans l'édition *princeps* du *Martyrologe*, ce qui a trait à Jean Huss.

ils n'ont ne veus, ni leus ni entendus, sinon que Iean, Euesque de Litolmis, ou autres Bohemiens mes aduersaires les ayent entendus. Ce Concile, qui s'appelle saint & sacré, & qui ne peut errer, est si plein d'abominations, que vous en auriez horreur si vous estiez à Constance : de laquelle i'ai ouï ceux qui disoyent ouuertement, qu'en trente ans elle ne feroit quitte ne purgee des pechez enormes qui y ont esté vilainement perpetrez. Quand i'ai esté presenté pour respondre à mes aduersaires, voyant qu'il n'y auoit ordre, mais toute confusion, ie leur di haut & clair : « Vrayement, i'estimo qu'il y eust plus d'honnesteté entre vous, & meilleure discipline en vostre assemblée. » Le souuerain Cardinal me respondit : « Est-ce ainsi que tu parles ? tu disois tes paroles vn peu plus modestement en la prison. » Je lui dis : « Il est vrai, car là personne ne crioit contre moi ; ici, vous criez tous ensemble. » O mes bien-aimez en Christ, ne soyez intimidéz par leur sentence qu'ils ont prononcée contre mes liures, lesquels voleront çà & là comme papillons, & leurs statuts dureront autant que les toiles des araignes. Ils tascheront aussi de me tirer de ceste constance que i'ai en la verité de Christ ; mais ils ne pourront vaincre la vertu de Dieu que ie sens en moi. Escrit en la prison, en mes liens, en attendant la mort.

La fin de ce saint personnage Iean Hus fut telle que nous auons descrite ci dessus : c'est assauoir à l'honneur & gloire de la doctrine du Fils de Dieu. O si la chair pourrie des ecclesiastiques, assemblez en ce Concile de Constance, eust peu porter le sel de la verité, laquelle Hus estoit venu de si loin leur annoncer, il est certain qu'on eust pourueu aux choses necessaires à l'Eglise. Mais, quoi qu'il en soit, maugré la rage de Satan, le siege Papal a esté fort descouuert, & par force ce decret a esté arraché du conclave des ennemis de Dieu, c'est assauoir : Que le Concile, assemblé legitimement, est par dessus le Pape, d'autant que ceste puissance est de Christ qui est le vrai chef de l'Eglise. Iean Pape, xxiii. de ce nom, fut depesé. pource qu'il estoit heretique, simoniaque, homicide & sodomite. Il s'ensuit en habit desguisé à Schaffuse (1), & de

Le siege Papal esbranlé.

(1) Schaffhouse.

Trois Papes
en vn meſme
temps.

Apoc. 13.
Ezech. 8. 8. 9.
Iſaïe 47.

là à Fribourg en Briſgoye (1) : mais il fut attrapé, l'an cinquième de ſon pontificat, et demeura trois ans en priſon. Gregoire, qui auſſi ſe diſoit pape, ſe deſmit de ſa Papauté, & Pierre de la Lune, qui s'eſtoit fait nommer Pape Benoit, fut condamné par le Concile. C'eſtoit de lui que Jean Gerſon fouloit dire : « Il n'y aura paix en l'Egliſe tant que la Lune ſoit oſtee. » Voila comment le Dragon & la Beſte à ſept teſtes commencent eſtre acouſtrez. C'eſt vn trou en la paroi pour regarder les meſchantes abominations. Ce ſont les membres de la paillardie mignarde & delicate qu'on deſcouure, afin que ſa turpitude et ignominie ſoit manifeftee par tout.

Depuis la mort de Jean Hus, par la diligence de pluſieurs bons & doctes perſonnages, les liures & traitez de ce Martyr furent recueillis & reduits en deux volumes, imprimez à Nuremberg l'an 1558. deſquels nous reciterons les titres traduits du Latin, dont il ſera aiſé au lecteur de recueillir quel ſeruiteur Dieu auoit ſucité en Hus pour le bien de ſon Egliſe. Au premier volume, ſont contenus l'expoſition du Symbole, du Decalogue, de l'oraïſon dominicale, du peché, du mariage, de la conoiſſance & dilection de Dieu, des trois ennemis de l'homme, des ſept pechez capitaux, de la repentance, du ſacrement du corps & du ſang du Seigneur, le tout en la faueur de ceux qui le gardoyent en priſon. Queſtion touchant la communion de la coupe en la Cene, par lui eſcrite auant ſon emprifonnement. De la perfection de la doctrine de Chriſt pour le gouvernement de l'Egliſe. Sermon touchant la declaration de ſa foi. Autre ſermon touchant la paix. Diſcours des commencement & auancemens de ſes diſputes contre les Papiſtes. Teneur d'appel de la ſentence de l'Archeueſque de Prague au Pape, ſur le fait du bruſlement des liures de Wicleff. Lettres diuerſes par lui eſcrites auant & durant ſon emprifonnement. Traité de la lecture des liures heretiques. Acte pour la deſenſe du liure de Jean Wicleff touchant la Trinité. Reſponſe à Jean Stockes Anglois (2), calomniateur de Wicleff. De-

fenſe de quelques articles de Wicleff. Qu'il faut oſter les biens temporels aux Eccleſiaſtiques. Traité des Diſmes. Reſponſe à un ennemi couuert. Reſponſe au Curé Pleſnen. Queſtion, aſſauoir ſ'il faut taxer les Eccleſiaſtiques es ſermons deuant le peuple. Des cinq offices ou deuoirs du peuple. Determination de la queſtion, avec ſa briefue expoſition, du ſang glorifié de Ieſus Chriſt. Traité du corps de Ieſus Chriſt. Traité des trois queſtions propoſeez en la ville d'Olmuts. Queſtion touchant le croire, contre la bulle du Pape Jean xxiii. Queſtion des pardons, ou de la croiſade de ce Pape. Petit diſcours des ſix erreurs, affichés aux parois du temple de Beth-lehem. Traité de l'Egliſe. Reſponſe aux eſcrits de M. Eſtienne Palets. Reſponſe aux eſcrits de M. Staniflas de Znoyme. Refutation de l'eſcrit de huit docteurs en Theologie. Anatomie de l'Antechriſt & des membres d'icelui. Commentaire du royaume, du peuple, de la vie & des mœurs de l'Antechriſt. De l'horrible abomination de la deſolation des preſtres & des moines en l'Egliſe Chreſtienne. De l'abolition des ſectes & traditions humaines. De la conuſion cauſee par les traditions humaines. De l'vnité & du ſchiſme de l'Egliſe. De la perfection Euangelique. Fragment du myſtere d'iniquité. Autre fragment de la reuelation de Chriſt & de l'Antechriſt. Harmonie des quatre Euangeliftes. Hiſtoire de la paſſion de Ieſus Chriſt, recueillie des quatre Euangeliftes, avec annotations. Harangues ſynodales. Vingthuit ſermons. Expoſition ſur les ſept premiers chapitres de la premiere epiſtre aux Corinthiens. Commentaires ſur les ſept epiſtres Canoniques des Apotres. Expoſition des Pſeaumes 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118. Traité monſtrant que le corps de Ieſus Chriſt n'eſt point créé, ni ne commence point d'eſtre, au ſacrement de l'autel, contre les erreurs palpables des Papiſtes. Traité de l'adoration, & contre l'adoration des images (1).

Canterbury, à Oxford, en 1382, pour réfuter Wiclif.

(1) Un aſſez grand nombre de manuscrits ichèques de Jean Huss ont été découverts et publiés de nos jours par Charles Erlen, archiviste de Prague. Les morceaux les plus importants ont été groupés dans un petit volume, *l'Esprit de Jean Huss*, qui mériterait d'être traduit. Voir M. Louis Léger, *Nouvelles études slaves*, p. 209.

(1) Briſgau.

(2) Carme anglais, docteur et premier recteur de l'université d'Oxford, fut envoyé par Guillaume Curtneus, archevêque de

Le lecteur peut aisément conoistre, de ceste seule inscription des liures de Iean Hus, s'il pouuoit eschapper des pattes du Pape & de ses adherans, ayant, en tant de fortes, descouuert leurs fraudes & meschancetez, comme il a fait en la pluspart des traitez susmentionnez, notamment en l'Anatomie & au Commentaire du royaume de l'Antechrist. Au reste, si ses escrits sont confiderez & conferez avec l'estat de ces temps là, on y remarquera, comme du premier coup, les viues escintelles de la clarté de l'Esprit de Dieu, adressant ce personnage d'une façon speciale, pour disposer le monde à contempler ceste grande clarté demostree à ce dernier siecle. Le Pape, selon son audace acoustumee, a condamné la memoire de Iean Hus, canonisant au contraire ceux qui maintiennent sa tyrannie. Mais loué soit Dieu, le temps de visitation est venu, & comme disoit le Prophete, l'indignation est cessée; le pere de misericorde & le Dieu de toute consolation a commencé d'enuoyer ses Anges pour recueillir de son royaume tous scandales; il a tué en partie, par l'esprit de sa bouche, ce meschant aduersaire de son Fils, ce nouveau dieu, ce faiseur de nouveaux dieux, lequel il abolit, de iour en iour, par la clarté de sa parole, & l'abolira du tout à son illustre aduenement. Amen.



HIEROME DE PRAGVE, Bohemien.

L'histoire de ce Martyr tend au mesme but que la precedente. Le Seigneur a voulu donner vn compagnon à Iean Hus, afin qu'en la parole de deux la chose fust arrestée, & que les plus grands de ce monde, assemblez contre Iesus Christ au Concile de Constance, demeurassent confondus. Au reste, Hierome a esté traité de mesme, à la poursuite des meschans ennemis & accusateurs, que le fudist Iean Hus.

Tout ainsi que Iean Hus & Hierome de Prague auoyent esté conioints par grande familiarité en leur façon de viure, en leurs estudes & sainte doctrine, aussi vne mesme confession de foi les a saintement affo-

ciez en la mort, laquelle ils deuoient endurer pour l'Euangile; & n'y a eu affliction, tant grande fust-elle, qui les ait peu separer de la conionction d'une cause tant bonne & sainte. Nous pourrions ici raconter comment Hierome de Prague naquit en la nouvelle Prague (1), comment il a vescu auparavant. Item, parler de ses estudes excellentes, de ses bonnes & saintes mœurs, de son naturel, s'il en estoit besoin; mais la suite de ce liure requiert plustost vn recit, par lequel on puisse conoistre la constance & force merueilleuse de ceux qui, estans appelez de Dieu au martyre, ont rendu vn tesmoignage excellent à sa verité, & qui l'ont franchement & saintement maintenue iusques au dernier soupir de leur vie.

AINSI donc l'an apres la natiuité de Christ, M.CCCC.XV, Hierome de Prague, estant merueilleusement trouble de ce qu'il auoit ouï que son pays estoit opprimé par ennemis domestiques & voisins, & par plusieurs calomnies, & que Iean Hus estoit vilainement traité par le Concile, il s'en alla fort alaigrement à Constance, où il arriua le quatriesme iour d'Auril. Et là, estant aduertit qu'on lui dresseoit quelques embusches, il se retira le lendemain à Iberlingue (2), qui est vne ville de l'Empire, pres d'une lieue de Constance ou enuiron. Et faisoit cela, afin qu'il ne semblaist qu'il se jettast de son gré dedans les dangers. De ce lieu il escriuit des lettres à l'Empereur Sigismond, & aux autres grands seigneurs de Boheme qui estoient lors à Constance, par lesquelles il faisoit requeste au Roi & à tout le Concile qu'il leur pleust lui bailler vn sauf-conduit, par le moyen duquel il lui fust loisible d'entrer en la ville de Constance; & au reste qu'il estoit prest de respondre, pourueu qu'on lui donnast audience, quelques accusations qu'on peust intenter contre lui. L'Em-

(1) Vers 1374. d'une famille riche et noble qui lui fit donner une éducation soignée. Bien que destiné à la carrière ecclésiastique, il ne fut jamais ordonné prêtre. Il s'adonna, à Oxford, à l'étude des œuvres de Wiclif qu'il répandit en Bohême, et se montra, dès lors, le ferme partisan de Huss qu'il seconda avec énergie dans sa controverse contre Rome (Voir *Encyc. des sciences religieuses*, t. VII, p. 250).

(2) Uberlingen, à 15 kilomètres au nord de Constance, sur la partie du lac qui porte son nom.

Sauf-conduit
refusé à
Hierome.

pereur refusa de ce faire, alleguant que le sauf-conduit qu'il auoit donné à Iean Hus lui auoit causé de fort grandes facheries. Cependant le college des Prestres promettoit de lui donner congé de venir, & despescherent des bulles sur cela, mais non pas de retourner.

CE rapport fait à Hierome, il escriuit beaucoup de lettres en Latin, en Bohemien & en Alemand, & les fit attacher aux portes des temples & des monasteres & des maisons des Cardinaux. Par icelles il declaroit qu'il iroit fort volontiers à Constance, à cause d'aucuns qui detraçoyent tant de son pays que de sa doctrine, afin que, s'il y en auoit là quelques uns qui pretendissent action d'heresie ou d'erreux à l'encontre de lui, il leur pleust declarer leurs noms; & de lui il seroit prest de leur satisfaire. Que si on le pouuoit conuaincre de quelque crime (ce que toutesfois il ne craignoit point), il vouloit bien estre enseigné, comme il estoit raisonnable; & desiroit qu'on lui monstroit son erreur, moyennant qu'on lui donnaist sauf-conduit, par lequel il peust estre en seurté. Mais si on le detenoit par violence ou fraude, combien qu'il fust irreprehensible en cela, l'iniquité de ce beau Concile seroit puis apres conuë de tous, d'autant qu'il le condannoit sans conoissance de cause, contre tous droits diuins & humains.

Av resté, voyant que par ce moyen mesme il ne pouuoit pas encore obtenir de l'Empereur ce qu'il demandoit, pour le moins il obtint des seigneurs de Boheme & du protecteur, qui estoient là presens, des lettres seellees de leurs seaux, par lesquelles ils rendoyent tesmoignage de l'innocence de Hierome, & comme il auoit deliberé de satisfaire à ses aduersaires touchant les calomnies qui lui estoient imputees. Ayant obtenu & receu ces lettres, il delibera de retourner en Boheme; mais il fut pris en chemin par trahison, & ce par les officiers du duc Iean, fils de Clement, qui le ramenerent à Sultzbrach (1), où le duc estoit, & auquel lieu il fut quelque temps detenu, iusques à tant qu'il fut appelé par l'Empereur & tout le Concile. Bien-tost apres le duc Iean receut lettres de par l'Empereur & tout le Concile, & enuoya Hierome

lié & garroté à Constance, où il fut recueilli par l'autre fils de Clement, qui auoit nom Louys; & cestui-ci, pour la plus grande ignominie, fit enchaîner Hierome & le mener apres soi au conuent des Cordeliers, où les principaux Sacrificateurs & la racaille des Pharisiens s'estoyent assemblez; car ce Louys marchoit comme victorieux & triomphant.

OR, apres qu'on fut venu au conuent des Cordeliers, & que Hierome enchainé eut esté présenté deuant les Eueques & Prelats, on commença à lire deuant lui les escreteaux n'agueres attachez en diuers lieux, par lesquels on l'auoit appelé en iugement, à cause de ses epistres parauant affichees aux portes par tout. Là vn Eueque l'interroqua, disant: « Pourquoi t'en es-tu fui? et pourquoi n'es-tu venu quand on t'auoit appelé en iustice? » Adonc il respondit: « Puis que ie n'ai peu obtenir un sauf-conduit ni de l'Empereur, ni de vous, comme ce que les Barons m'ont escrit en rend tesmoignage, ensemble que i'ai bien conu qu'il y en auoit aucuns aussi qui m'estoyent ennemis mortels, i'ai pensé qu'il estoit bon que ie me retirasse, afin qu'il ne semblast que ie me fusse ietté follement seul dedans vn si grand danger, & sans estre appelé. Mais si on m'eust auerti, tant peu que ce fust, que vous m'eussiez fait citer, pour certain il ne m'eust point fasché de partir expressement de Boheme pour venir en ceste ville de Constance. » Sur ce, voici vne troupe de Prestres qui se dressa contre lui, & commencerent à produire de fort estranges tesmoignages, & avec grandes clameurs lui obiecterent des crimes, comme ils ont accoustumé de faire. Entre autres, vn docteur ancien, chancelier de Paris, nommé Gerfon (1), ce tumulte appaisé, se print à dire: « Hierome, quand tu demeurois à Paris, t'attribuant ie ne say quelle eloquence diuine, tu troubles toute l'Vniuersité, semant beaucoup de conclusions fausses parmi le peuple. » HIEROME. « Nostre maistre, du temps que ie faisois des harangues es escholes de Paris, & que ie propoisois quelques argumens es disputes, selon la coustume & façon de nos Maistres, il n'estoit nullement question de ce crime que vous intentez contre moi; qui plus est, i'ai receu le degré de

Reproche de
Iean Gerfon
à Hierome.

Hierome pris
par trahison.

(1) Sulzbach, en Bavière.

(1) Voir la note de la page 148.

docteur en Theologie, & ne ferai pas difficulté de repeter maintenant, en ceste grande affemlee, ce que ie souf-tenois en ce temps-là; & si vous y trouuez quelque faute, ie la corrige-rai volontiers, & presterai l'aureille paisiblement à meilleure doctrine.»

AINSI que Hierome parloit, voici vn autre d'entr'eux (il semble que ce fust vn de nos Maîtres de Cologne) se leua, & lui dit : « Par ma foi, la harangue que tu fis vne fois à Colo-gne estoit pleine d'erreurs, qui ne font point encore escoulez de la memoire des hommes. » « Or sus, dit Hierome, produifez seulement vn erreur. » Icelui, aucunement estonné, respondit : « Je n'en ai point maintenant souuenance ; mais on les produira bien tost contre toi. » Et tout incontinent se leua vn autre troisieme, de Heidelberg, qui forma ainsi son accusation : « Quand tu demourois avec nous, tu femois di-uers blasphemes, & principalement de la sainte Trinité, là où tu as peint vn triangle, comparant la sainte Tri-nité à l'eau, à la neige & à la glace. »

HIEROME. « Si vous voulez, ie dirai, i'escrirai, ie peindrai maintenant les mesmes choses que i'ai dites alors, ou ecrites, ou peintes; & si on trouue quelque fausseté, ie la retraicterai & desdirai en toute humilité, & m'accor-derai à meilleure opinion.» Cependant ceux qui assistoyent là commencerent à crier tant qu'ils peurent : Qu'on le brusle, qu'on le brusle ! HIEROME. « Si vous autres prenez si grand plaisir à me faire mourir, la volonté de Dieu soit faite. » Mais le bon preud-homme, l'Archeuesque de Saltzbourg (1), dit : « Il ne faut pas faire ainsi, Hierome ; car il est escrit : Je ne veux point la mort du pecheur, ains qu'il soit con-uertu & qu'il viue. »

CES calomnies & tempestes contre Hierome aucunement finies, il fut liuré aux officiers de la ville, & les autres se retirerent chacun en sa maison. Les officiers le menerent en vn cer-tain logis, & là furint vn de la famille de Iean Hus, Pierre Notaire (2), qui parla à lui par vne fenestre & lui dit : « Mon bon maistre, ne craignez point, prenez courage, & ne redoutez point de mourir constamment pour le tesmoignage de la verité, de laquelle vous avez iadis tant bien & si fagement

disputé, quand vous estiez en liberté. » Et Hierome lui dit : « Frere, mon ami, ie vous remercie de bon cœur de ce que m'avez visité ; fachez que ie n'ai point frayeur de la mort, de laquelle i'ai autrefois disputé bien au long, & maintenant il me faut essayer que c'est. » Ceux qui le gardoyent dresse- rent leurs yeux vers la fenestre quand ils ouirent ce propos, & firent bien- tost retirer Pierre, le menaçant. Quand & quand ils prindrent Hierome, & l'enfermerent dans vne tour fort pro- che du cœmitiere de sainct Paul. Ils lui lierent les bras & lui enfermerent les pieds en ceste prison qui estoit fort haute, en forte qu'il ne se pouuoit feoir, ains panchant pouuoit bien tou- cher la terre seulement de la teste ; & en celle façon, il fut tourmenté par l'espace de plusieurs iours, n'ayant rien pour se substancer que de pain & de l'eau. Mais, se sentant fort abatu de maladie procedante de ces tourmens si grieux, il demanda un confesseur, es- perant que par ce moyen on le traite- roit plus doucement, d'autant qu'il s'accommoderoit à leurs obseruations & ceremonies. Il s'entretint quelques iours en ceste esperance, car de là en auant il eut quelque relasche de pri- son, où il demeura vn an moins sept iours.

CEPENDANT Iean Hus, iniustement condamné par ces tyrans, fut bruslé le fixieme iour de Iuillet ; & enuiron le huitieme iour de Septembre, en ce mesme an, ils firent venir deuant eux Hierome, qui estoit tout moulu de sa longue detention, & le menacerent fort, taschans à lui persuader de laisser son opinion & de souscrire à la con- damnation de Iean Hus, qui auoit esté bruslé iustement, comme ils di- foyent. Hierome alors fut vaincu par infirmité, en partie craignant l'horreur du tourment, en partie esperant es- chapper de leurs mains felonnes. Et sur cela, il recita publiquement deuant tous vn formulaire d'abiuration qu'on lui auoit donné par escrit. Et pour leur gratifier, il adiousta que Iean Hus auoit esté bruslé à bon droit. Mais pour tout cela il n'eschappa point ; ains fut ramené en sa tour, combien qu'il fust moins rudement traité qu'au- parauant.

OR l'an suiuant, quelques nouveaux ennemis, moines de l'ordre des Car- mes, vindrent de Boheme, avec accu- sations nouvelles contre Hierome.

Nouvelles
accusations.

(1) Salzbourg.

(2) Voir la note de la page 146.

Deux apostats & meschans garnemens, Michel de Cauis & Etienne Palets (1), furent fort ioyeux de ceste venue. Ils pourfuyirent encore plus asprement la cause intentee contre Hierome, ayans recueilli par certains signes qu'il n'auoit de bon cœur renoncé à sa doctrine, plustost ayant fait cela pour la frayeur qu'il auoit de la peine imminente, & pour l'espoir d'estre bien tost deliuré. Ils insisterent donc enuers les Cardinaux qui presidoyent en ce Concile & auoyent autorité de iuger, afin de le contraindre de respondre à quelques accusations autres que les premieres ; mais iceux, aperceuaus bien la malice de ces aduersaires & le tort qu'ils faisoient à ce poure homme, se mirent en tout deuoir de le deliurer. Au contraire ces moines faisoient tous leurs efforts à ce que Hierome ne fust nullement espargné, crians à gueule ouuerte que c'estoit vne grande meschanceté de supporter vn tel heretique. Et sur tous autres il y eut vn venerable docteur, nommé Naso, qui dit aux Cardinaux : « Reue-rens Peres, nous sommes esbahis de vous, que vos paternitez intercedent pour vn si meschant heretique, pour lequel nous & tout le Clergé auons souffert tant de maux au Royaume de Boheme, & vos paternitez endureront ci apres ; & de moi, ie crain bien fort que vous n'ayez receu des presens de ces heretiques, ou du roi de Boheme. » Les Cardinaux, esbranlez des clameurs furieuses de ce mal-heureux & des autres, quitterent la cause de Hierome, & se desmirent de l'office de iuger. Puis, à la sollicitation de ces ennemis obstinez de la verité, le Patriarche de Constantinople & vn certain docteur Aleman, qui vn peu auparavant auoyent esté ordonnez iuges pour condamner Jean Hus, furent substituez en cest office des Cardinaux. Mais Hierome recusoit ces nouveaux iuges, deuant lesquels il ne voulut onc ouvrir la bouche en la prison. Ains requit, par plusieurs fois, qu'on lui permist de dire ce qu'il croyoit, en pleine assemblee. A quoi les presidens & anciens du Concile s'accorderent volontiers, estimans que Hierome se retracteroit derechef, comme il auoit fait auparavant, & confermeroit mieux sa retractation. Parquoi, le 25. iour de May, en l'an 1416, Hierome fut

Nouveaux
iuges substituez.

mené (1) au grand temple de Constance auquel il deuoit estre ouï en public, & là cent & sept articles d'accusation contre lui furent leus deuant tous, desquels ses aduersaires crioient qu'il auoit esté conuaincu par tesmoins, voire condamné. Tant y a qu'il fut permis à Hierome de se defendre comme il auoit requis.

Il fut alors, depuis le point du iour iusques à midi, à refuter plus ou moins de quarante articles, & Dieu fait de quelle dexterité & aligresse d'esprit, comme s'il n'eust senti aucun tourment en sa detention, si longue. Et quant aux crimes dont il ne se fentoit nullement coupable, & qu'il fauoit auoir esté forgez & controuuez par faux tesmoins, il les laissoit passer sans y insister, se purgeant par vne simple negatiue. Mais, au reste, pource qu'il ne pouuoit pas acheuer sa cause pource que midi estoit sonné, il fut remis au Mardi suiuant, & mené, ce iour-là, au mesme lieu de grand matin, où il respondit de mesme fermeté & dexterité d'esprit aux autres articles qui lui estoient obiectez, & destournoit proprement & de bonne grace les blafmes sur ses aduersaires, en forte qu'estans tous confus de sa harangue, par laquelle il monstroit euidentement la vanité & fausseté de leurs tesmoignages, ils deuiendrent tous muets. C'est merueille aussi comme en ceste assemblee il traita doctement des diuerses opinions des Philosophes, & des saintes Escritures, & n'y auoit nul qui ne fust estonné, estant là iusques à l'heure de midi sans cesser de parler ; car il demostroist comment la verité auoit esté odieuse de tous temps, & prouuoit cela par les exemples des gens sages, & aussi des prophetes & Apostres, & apres eux des Martyrs, qui tous auoyent esté tourmentez de diuerses façons & supplices, estans condamnez à tort pour la cause de la verité, comme seditieux & perturbateurs de la tranquillité publique, ou blasphemateurs contre Dieu. Retournant à son propos, il commença à parler du cours de sa vie, & toucher, comme en passant, ce qu'il auoit fait en Alemagne, en France, en Boheme, & es vniuersitez renommez d'icelles, racontant aussi ses auantures, & les trauaux qu'il auoit soufferts en diuers voyages. Il n'oublia pas à dire comme, du regne

La harangue
de Hierome
rend confus ses
ennemis.

(1) Voir les notes de la page 140.

(1) Ce mot manque à l'édition de 1619.

du roi Wenceffas, il auoit obtenu le premier lieu en l'adminitration du college de Prague, avec les autres precepteurs de la nation, & comme il en auoit chaffé les Alemans, qui estoient esmeus d'enuie contre les Bohemiens. Apres cela, il vint à tomber sur les louanges de Iean Hus, & disoit qu'il l'auoit conu dès sa ieunesse, mais que iamais il n'auoit marqué en lui aucun vice, ou paillardise, ou gourmandise, ou yurongnerie, ains qu'il y auoit toujours aperceu vne affection bonne & sainte de viure honnestement & modestement, vn vrai desir & zele à la verité de Dieu, comme celui qui auoit saintement & fidelement enseigné la pure doctrine, en laquelle il s'estoit exercé fort diligemment. Parquoi il aprouoit les sermons de Iean Hus, & aussi de Iean Wicleff, qui auoyent repris aigrement l'insolence, la malice, la paillardise & l'auarice des Prestres (car ceste maniere de gens est remplie de toutes telles ordures), & ne discorderoit point d'avec eux tant peu que ce fust.

Quant au Symbole des Apostres, il affermoit qu'il maintenoit, avec l'Eglise catholique & vniuerselle, toutes les choses qui y estoient contenues, & qu'il detestoit tous erreurs & heresies. Finalement il adiousta que, de tous les pechez par lesquels il auoit offensé la Maiesté diuine iusques alors, il n'y en auoit pas vn seul duquel il sentit sa conscience tant chargée & greuée, que de ceste offense qu'il auoit commise en la chaire de pestilence & d'execration, où, étant tresbuché par infirmité & par l'horreur de la mort, il auoit esté contraint de se retracter, & auoit soufscrit à la condamnation de Iean Hus, & dit plusieurs choses contre la doctrine de ce saint personnage pour gratifier aux aduersaires : parquoi étant maintenant, par la bonté & grace de Dieu, remonté en la mesme chaire, il se repentoit à bon escient de ce peché si enorme, & declaroit que la subscription qu'il auoit faite estoit nulle, d'autant que c'estoit à grand tort qu'on auoit bruslé ce saint homme. C'est le sommaire des propos de Hierome de Prague.

En la premiere partie de ceste harangue, il esmeut merueilleusement les auditeurs, en sorte que tous desiroient que la vie lui demeurast sauue : tant auoit-il bien sceu gagner leurs cœurs par douces & gracieuses paroles, &

attirer à consentir volontairement à son aduis. Mais se sentans picquez, & irritez de la conclusion, où il auoit meslé plusieurs choses des louanges de Wicleff & de Hus, ils dirent que lui-mesme s'estoit desia condamné. Parquoi on le traîna incontinent en prison, & là fut traité par ces bourreaux fort inhumainement. Ils lui lièrent les pieds & les bras & la moitié du corps de chaines de fer, & ce traitement barbare dura iusques au premier iour d'août suyuant, auquel on lui donna grande compagnie pour le mener au temple ; car il y auoit en ce iour-là grande assemblée de Prestres & de Moines pour prononcer la sentence contre Hierome. Premierement ils l'exhorterent de persister en sa premiere retractation, & de reietter ouuertement la doctrine de Wicleff & de Hus. Hierome au contraire nullement effrayé, ains constant & ferme, dit plusieurs paroles picquantes contre toute ceste racaille, adioustant : « Je proteste deuant le Seigneur mon Dieu, & deuant vous tous qui estes ici presens, que ie n'ai nulle opinion heretique ; mais ie croi & maintien tous les articles de la foi, comme la sainte Eglise catholique fait. Au reste, ie ne veux nullement aprouer vostre sentence, par laquelle vous auez, à grand tort, condamné ces saints personnages, estans agitez de furie & d'esprit d'estourdissement, d'autant qu'ils auoyent ouuertement manifesté vostre vie detestable par paroles, & figuree au vis en leurs liures. Car iaçoit que ie fache bien que vous n'avez déterminé de me faire mourir pour autre chose ; tant y a que ie ne produirai rien contre ma conscience à l'encontre de ceux que ie sai, pour certain, auoir sainement escrit & parlé de vos faits & fausses traditions. »

Ayant si hardiment parlé, l'Euefque de Londen (1) monta en chaire, & incita l'assemblée à prononcer sentence de mort contre Hierome. Il print son theme de ce qui est dit en saint Marc : *Iesus reprint leur incredulité & dureté de cœur* (2), & dit : « Tout ainsi que n'agueres ce saint Concile a puni l'infidelité de ces deux meschans heretiques, Wicleff & Hus, reiettant leur doctrine comme pleine d'erreurs, infectée d'heresie, & pernicieuse à la sainte Eglise,

M. CCC. XVI.

Hierome mené
au temple.Harangue de
l'Euefque de
Londen.

(1) Voir la note de la page 166.

(2) XVI, 14.

aussi qu'il punisse ce Hierome leur complice, homme de col roide, arrogant & obstiné en sa malice, afin qu'il soit en exemple aux autres, à ce qu'ils ne foyent si hardis d'attenter choses semblables. S'il y en a aucuns ci apres trouvez de ceste secte, on donne autorité indifferemment à tous de tesmoigner contre eux, voire de quelque infamie qu'ils foyent marquez. Rufiens, bordeliers, adulteres, putains, maquerelles, gourmans, yurongnes, brigans, brief les plus meschans du monde feront ouïs pour tesmoins, & confession fera arrachee d'eux par tortures, si besoin est, & feront tout incontinent mis à mort, & n'y aura aucun lieu ni esperance qu'ils puissent iamais obtenir pardon, s'ils ne se desdissent de toutes leurs meschantes opinions. Et quant à toi, Hierome, qui est-ce qui en auroit compassion? comme ainsi soit que maintenant tu ne fais point de difficulté d'aualler de rechef la retraction que tu auois auparavant degorgee, comme vn chien retournant à son vomissement; ce que tu n'as fait fans auoir grandement offensé & deshonoré ce sainct Concile. Parquoi, quelque sentence de condamnation que ce Concile prononce contre toi, elle fera iuste & telle que tu as meritée. »

APRES que cest Euesque eut acheué sa harangue, Hierome commença à montrer sagement, hardiment & ouuertement qu'on lui faisoit grand tort; qu'il n'estoit coupable d'aucun crime qui sentist herefice, ou qui repugnast à la foi Chrestienne. « Sinon (dit-il), que vous estimiez grande offense, que j'ai reprins les Prestres de leur meschante vie. Il m'a fait grand mal voirement de ce qu'ils abusoient de leur estat, & que leur vie ne respondoit point à leur profession. Or, si vous vous arrestez seulement aux tesmoins fans me vouloir ouïr, j'appelle Dieu & les hommes en tesmoignage que vous estes iuges iniques, qui exercez ainsi cruauté contre moi seul estans poufsez d'enuie. » Quelques aduerfaires l'ayans ouï, lui disoient à l'oreille qu'il se retractast derechef & bien-tost, autrement c'estoit fait de lui. Mais voyant sa mort prochaine, il leur dit : « Vous auez déterminé de me trainer au supplice, moi qui suis innocent. Mais ie vous di que ie vous laisse des aiguillons poignants en vos consciences apres ma mort, et entre-iette mon ap-

pellation au fouuerain & tres-juste iuge, Dieu tout puissant, à ce qu'apres cent ans passez vous me respondiez. » Mais ces bons Prestres se moqueront de ceste parole, & quand & quand ordonnerent que la sentence écrite contre lui fust recitée. Laquelle nous auons ici inferee, traduite comme de mot à mot de leur Latin, pour monstrier les blasphemes de ces execrables, alleguans à leur impieté les passages de la sainte Escriture.

Copie de la sentence definitive prononcée contre Hierome de Prague.

Av Nom du Seigneur, Amen. Iesus Christ, Dieu & nostre Seigneur, qui est la vraye vigne, le Pere duquel est le vigneron, instruisant ses disciples & tous ses autres fideles, dit : « Si aucun ne demeure en moi, il fera mis dehors comme le sarment, & sechera (1). » Ce sainct Concile de Constance, fuiuant la doctrine de ce Docteur & Maistre fouuerain, & mettant en execution ses commandemens, en la cause de l'inquisition faite selon le bruit commun, & les plaintifs contre M. Hierome, dit de Prague, maistre es arts, homme laic, par lesquelles il appert que ledit M. Hierome a maintenu & semé aucuns articles heretiques & erronez, des long temps reprouuez par les saints Peres, & aucuns pleins de blasphemes, les autres scandaleux, les autres offensifs des aureilles Chrestiennes, temeraires & seditieux, des long temps soutenus, preschez & dogmatisez par Iean Wicleff & Iean Hus, hommes de memoire damnable, & inferez en aucuns de leurs liures & opuscles; lesquels & leur doctrine ont esté condamnez d'herefice par ledit Concile, & la sentence d'icelui : laquelle sentence de condamnation ledit Hierome (durant mesme la cause de ceste inquisition, & en ce mesme Concile) faisant confession de la vraye foi catholique & Apostolique, a approuuee, & y a consenti, a anathematizé toute herefice, & principalement celle de laquelle il estoit diffamé, dont il confessoit aussi auoir esté diffamé, & laquelle, par ci deuant, Iean Wicleff & Iean Hus ont dogmatisee en leurs opuscles, sermons & liures, & pour laquelle, ou

(1) Jean, XV, 6.

lesquelles, ont esté par ledit Concile condamnez comme heretiques avec leurs doctrines & erreurs. Ayant lui-mesme condamné les choses susdites, a iuré qu'il persisteroit en ceste verité de foi, & que si lui mesme presumoit de mettre en auant quelque opinion au contraire, ou de prescher, il vouloit se foumettre à la feuerité des Canons, & s'obliger à la peine eternelle. D'auantage il a presenté audit Concile sa protestation, escrite de sa propre main. Long temps apres son abiuration & protestation, retournant comme vn chien à son vomissement, afin qu'il degorgeast publiquement le venin pernicieux qu'il nourrissoit en son estomach, demanda qu'audiance lui fust donnee deuant tout le Concile. Il afferma & protesta en effect qu'il auoit iniquement consenti à la sentence de la condamnation desdits Iean Wicleff & Iean Hus, & qu'en approuuant ladite sentence il auoit faussement menti. Et n'auoit point de honte de confesser qu'il n'auoit point menti, & , qui plus est, il reuoque, des ceste heure & a iamais, sa confession, approbation & protestation qu'il auoit faite de la condamnation d'iceux, affermant que iamais il n'auoit leu aucune herefise ni erreur es liures de Iean Wicleff & de Iean Hus, combien qu'il l'eust confessé auparauant, & que cela eust proué euidentement qu'il auoit diligemment estudié es liures d'iceux, qu'il les auoit soigneusement leus & dogmatisez, & qu'il foit notoire qu'il y a plusieurs erreurs & herefises en iceux. Ledit Hierome a protesté, quant au Sacrement de l'autel & à la transsubstantiation du pain au corps, qu'il tenoit & croyoit ce que l'Eglise tient, disant qu'il croyoit plus à sainct Augustin & autres docteurs de l'Eglise qu'aux erreurs condamnez de Iean Hus, & qu'il auoit esté & estoit fauteur d'iceux. Pour lesquelles choses le sacré Concile a decerné que ledit Hierome doit estre ietté dehors comme vn sep pourri & seché, ne demeurant point en la vigne, & le prononce, declare & condamne, comme heretique & relaps en herefise, excommunié & anathematizé.

La fin du combat & heureuse issue de Hierome de Pragve.

APRES que la sentence eust esté ainli

prononcee presque en ceste façon, on apporta à Hierome vne couronne de papier où il y auoit des diables peints à l'entour; & quand il l'eut veü, il ietta son bonnet contre la troupe des Prestres, & mit ceste couronne sur sa teste, disant: « Mon Seigneur Iesus, estant bien prochain de la mort, laquelle il vouloit endurer pour moi poure & miserable pecheur, porta vne couronne d'espines en sa teste, beaucoup plus grieue voirement que ceste-ci; & moi aussi, pour la charité qu'il m'a monstree, m'en irai volontiers au feu avec ceste couronne.» Quand il eut ainsi parlé, les sergens & officiers le menerent au temple, & en allant il leua les yeux au ciel, & , d'une voix ioyeuse, chantoit haut & clair la foi catholique, ainsi qu'on la chantoit alors au temple ordinairement, & aussi chanta d'autres hymnes iusques à ce qu'il fust amené au lieu auquel n'agueres Iean Hus auoit esté bruslé. Là il se mit à genoux deuant le posteau auquel on le deuoit attacher, & pria long temps à par soi; puis les bourreaux le despoillerent de ses vestemens & lui ietterent vn linge sale sur les espales, ainsi qu'il estoit lié de chaines de fer au poteau; cela fait, ils ietterent de la paille parmi le tas de bois. Cependant Hierome, esleuant derechef sa voix, chanta vn hymne de Laënce, qui se commence ainsi:

*Salue, festa dies, toto venerabilis auro,
Qua Deus infernum vicat, & astra tenet.*

LE sens de ces deux vers est tel: « O heureuse iournee, digne d'estre celebree en tout temps, en laquelle Iesus nostre Dieu a vaincu l'enfer & possede les cieus. » Ayant paracheué cest hymne, il confessa derechef la foi catholique en vers & parla en langage Aleman au peuple là present: « Mes amis, dit-il, sachez que ma foi n'est point autre que celle que ie vien de chanter, & mon opinion touchant le Symbole de nostre foi est telle qu'vn bon Chrestien doit auoir; mais maintenant ie suis enuoyé au feu, pource que ie n'ai point consenti à la condamnation de Iean Hus, faite par ce concile de Prestres, lequel (encore que ie ne dise mot de la pureté de sa vie, ni de sa façon douce que j'ai aperceü en lui des son enfance) a esté fidele annonciateur de la Loi de Dieu & de l'Euangile de Iesus Christ. » Les

bourreaux donc l'environnerent de buches & fagots⁽¹⁾ depuis les pieds iufques par deffus la tefte, & ietterent fa robbe deffus ce monceau de bois, & avec vne torche allumee y mirent le feu. Alors ce faint martyr cria à haute voix : « O Seigneur, ie te recomande mon esprit. » Sur cela la flamme l'environna, & finalement il dit tout haut en langage Bohemien : « Seigneur Dieu, Pere tout puiffant, aye pitié de moi, & me pardonne mes pechez ; car tu conois, Seigneur, que j'ai esté amateur de ta vérité. » Finalement, tout couuert de flammes, il fit quelque semblant pour donner à conoître qu'il prioit encore en foi mefme, car il remuoit les leures. Cependant on apporta fon liêt & tout le refte de son meuble de la prifon, & on ietta le tout dedans le feu ; & quand tout fut confumé, on jetta les cendres dedans le Rhin. Voila comme ce fauant & bon personnage a esté reduit en poudre par la prestraille Papiftique, pour le Nom de nostre Seigneur Iefus.

M.CCCC.XVI.

Atteftation de la conftance & eloquence admirable de Hierome de Prague, efcrite par Poge Florentin, prefent au Concile de Conftance, par laquelle (combien qu'il fut feñtateur des fupposts de Rome) la conftance de Hierome de Prague eft defcrite en fes reffponses, & apres la sentence de mort.

Poge Florentin, à Leonard Arétin, Salut (2).

APRES auoir long temps feiourné aux bains, j'ai efcrit de ce lieu mefme

(1) E. de Bonnechose raconte que, voyant un pauvre laboureur qui apportait un fagot, Jérôme sourit et dit avec douceur : *O sancta simplicitas!* (*Jean Huss et le concile de Constance*, t. II, p. 190.) Cette histoire, qu'on raconte aussi à l'occasion du martyre de Jean Huss (voir Louis Léger, *ouv. cité*, p. 243), n'est confirmée par aucun témoignage contemporain.

(2) Poggio Bracciolini, appelé communément le Pogge, célèbre humaniste italien, né en 1380. Il était venu à Constance en qualité de secrétaire du pape, et il découvrit, dans une tour de l'abbaye de Saint-Gall, les livres de Quintilien. Léonard Arétin, qu'il ne faut pas confondre avec Pierre Arétin, de licencieuse mémoire, s'appelait de son vrai nom Léonard Bruni; il était né en 1369, à Arrezzo, et a surtout cultivé l'histoire. On peut lire le texte latin de la lettre du Pogge dans Héfélé, *ouv. cité*, t. X, p. 584.

à nostre ami Nicolas vne lettre, laquelle tu liras. Et depuis, estant de retour à Constance, quelque peu de temps apres on commença à traiter la cause de Hierome, lequel on disoit estre heretique. Or j'ai delibéré de te reciter ceste cause, tant pour l'importance du fait que principalement pour l'eloquence & la doctrine de ce personnage. Je confesse que ie ne vi iamais homme qui, pour defendre sa cause, principalement en accusation de mort, approchast plus de l'eloquence des anciens, lesquels nous auons en si grande admiration. C'est merueilles en quels termes, avec quelle eloquence, par quels argumens, de quel visage, de quelle conftance & hardiesse, il a répondu à ses aduerfaires & maintenu sa cause : tellement que c'est chose à deplorer qu'un esprit si excellent se soit amusé à fuiure l'heresie, si (1) toutesfois ce qu'on dit de lui est veritable; car ce n'est pas à moi de iuger d'une cause de telle importance. Je m'en rapporte à l'opinion de ceux qui sont estimez plus sages, & toutesfois ne pense pas que ie vueille ici faire vn recit de point en point, à la façon des Orauteurs, car cela seroit trop long, & vn œure de beaucoup de iours. Je toucherai en bref aucuns points plus notables, par lesquels tu pourras conoître quel est le saoir de ce personnage.

COMME ainsi soit que plusieurs articles fussent recueillis contre Hierome, par lesquels on le redarguoit d'heresie, voire confermez par temoins, on fut finalement d'aduis qu'il répondist publiquement à vn chacun de ces articles qui lui estoient mis en auant. Ainsi il fut amené deuant toute l'assemblée, & commandement lui fut fait de répondre à ces articles. Ce qu'il refusa & fut longuement sans répondre, disant qu'il deuoit defendre sa cause premierement que répondre aux medifances de ses aduerfaires. Ainsi affermoit-il qu'on le deuoit ouyr pour maintenir sa cause, auant que d'entrer en conoissance des outrages que ses ennemis auoyent amassez contre lui. Mais, voyant qu'on lui refusoit ceste condition tant raisonnable, il se leua au milieu de l'affem-

(1) Les éditions de 1608 et 1619 portent *et*. Nous rectifions d'après l'édition de 1597, conforme au texte latin du Pogge.

Harangue de
Hierome au
Concile.

blee & dit : « Quelle impieté est ceste-ci, que, m'ayant detenu prisonnier l'espace de trois cens quarante iours, au milieu de tant de vilénies & ordures, en si grande misere & poureté, vous auez tousiours oui mes aduersaires & calomniateurs; & vous ne me voulez ouyr vne seule heure? Cela fait qu'apres que vous leur auez ouuert les oreilles, & que desia des long temps ils vous ont mis en fantasie que i'estois heretique mal-heureux, ennemi de la foi, persecuteur de l'Eglise, voicy maintenant vous ne me donnez aucun loisir ni audience pour me defendre; & cependant vous m'auz iugé en vos cœurs comme vn homme meschant, auant que vous eussiez peu conoistre qui i'estoi. Mais quoi? disoit-il, vous estes hommes & non pas dieux; vous ne durerez pas tousiours, ains estes mortels; vous pouuez faillir & estre trompez & deceus. On dit qu'ici font les lumieres du monde & les plus sages de toute la terre; sur tout donc vous deuez bien auiser que ne faciez rien à la volee, ni à l'estourdie, ni contre raison & iustice. Je confesse que ie suis un homme de neant, mais il est ici question de ma vie, & ne di point ceci pour moi, qui suis homme mortel; toutesfois il me semble que ce seroit grande imprudence que tant de gens concludissent & ordonnassent quelque chose contre moi, contre toute droiture & raison, attendu que cela pourroit nuire plus par exemple que de faict. » Disant cela, plusieurs, par leurs bruits importuns, rompirent son propos. Finalement il fut ordonné que premierement il respondist aux erreurs alleguez contre lui; puis apres on lui permettoit de dire tout ce qu'il voudroit.

LORS on commença à lire les articles de l'accusation faite contre lui; puis apres, les tesmoins se leuerent pour ratifier ce qui auoit esté dit; & cela fait, on l'interroqua s'il vouloit rien dire à l'encontre. Surquoi il respondit fort prudemment & proposa des argumens fort pertinens. Iamais ne fortit parole de sa bouche qui ne fust seante à un homme de bien: en sorte que tant s'en faloit que cause de mort peust estre trouuee en lui, que mesme on ne pouuoit à bon droit le redarguer de quelque legere faute & offense. Il repouffoit les tesmoignages de ses enuieux comme choses fausses & controuuees. Entre autres

choses on lui mit en auant qu'il auoit mesdit du Pape & du siege Apostolique; qu'il estoit ennemi des Cardinaux, persecuteur des Prelats, aduersaire du Clergé & de la religion Chrestienne. Adonc il se leua & se print à lamenter, & estendant les bras, dit: Où irai-je maintenant? où m'adresserai-je pour auoir secours? à qui presenterai-je mes humbles supplications? Sera-ce à vous, messieurs? Ceux-ci qui me persecutent ont detourné vos cœurs de mon salut. Ils ont dit que i'estoi ennemi de ceux qui me deuoyent iuger; ils ont pensé que quand encores les choses qu'ils ont forgees contre moi seroyent de peu d'importance, toutesfois que ie seroi opprimé par vos sentences, moi qui suis ennemi commun & oppugateur de tous, comme ils mentent fausement. Que si vous adioustez soi à leurs rapports, quelle esperance aurai-je de pouuoir eschapper?» Il brocaroit l'vn, il piquoit l'autre; & combien qu'il y eust là matiere de compassion, neantmoins plusieurs furent contrains de rire, d'autant qu'il se moquoit si plaisamment des obiections (1) de ses ennemis. Quelcun entre autres lui proposa: « On dit que tu as maintenu ceste opinion, que le pain demeure apres la consecration. » Il respondit: « Le pain est chez le boulenger. » Vn Iacopin se courrouçoit asprement & fierement contre lui, qui respondit: « Tais-toi, hypocrite. » Quelque autre, iurant par la conscience contre lui: « Voila (dit-il) la voye la plus seure pour tromper. » Aussi il y auoit vn de ses principaux aduersaires, lequel il appela tousiours ou chien ou asne, tant estoit-il peu estonné des fausses accusations de ses ennemis & de la rage de ses Iuges. Or, pource que l'affaire ne pouoit estre despesché ce iour-la, à cause de la multitude & importance des crimes qui lui estoient obiectez, il fut remis le troisieme iour apres. Et ce iour-la on recita les argumens d'vn chacun crime; & sur tous les points, il y eut plusieurs tesmoins qui affermerent les choses estre ainsi.

LORS il se leua & dit: « Pource que vous auez escouté si soigneusement mes aduersaires, c'est bien raison que vous m'oyez. » Plusieurs murmuroyent; toutesfois on lui donna congé de par-

Brocards qui
demonstrent
l'assurance de
Hierome.

Articles de
l'accusation.

(1) L'édition *princeps* porte *objurgations*.

ler. Il commença premièrement à faire sa requeste à Dieu, le priant de lui donner son esprit & telle faculté de parler, que le tout fust à la gloire de son Nom & au salut & repos de son ame. Puis apres il dit : « Le fai bien qu'il y a eu plusieurs hommes excellens qui ont esté mal-heureusement opprimez par faux tesmoins & condamnez par sentences iniustes. » Il commença par Socrates & dit qu'il auoit esté iniquement occis par ses concitoyens, & n'auoit voulu fuir, iacoit qu'il l'eust bien peu faire, & ce, afin qu'il se delirast de deux choses que les hommes estiment les plus dures, assauoir la prison & la mort. Outreplus, il allegua la captiuité de Platon, les tourmens de Zenon, la fuite d'Anaxagoras, & avec ce les condamnations iniques de beaucoup de Payens, le bannissement de Rutilius, de Boece, & d'autres que Boece raconte auoir esté iniquement occis. Puis apres, il allegua plusieurs exemples des Hebreux, & premièrement de Moyse, ce grand liberateur & legislateur du peuple d'Israel, lequel il disoit auoir esté souuentefois faussement accusé par les gens de sa nation, comme s'il eust esté seducteur, ou qu'il eust mesprisé le peuple. Il proposa aussi Ioseph, qui auoit esté vendu par ses propres freres, & apres le soupçon d'adultere fut mis en prison. Aussi il mit en auant Isaie, Ieremie, & presque tous les Prophetes, lesquels ont esté condamnez comme seditieux & contemp-teurs de Dieu. Il adiousta le iugement contre Susanne, & plusieurs autres, lesquels, combien qu'ils eussent honnestement & saintement vescu, neantmoins ont esté mis à mort par sentences iniques. Consequemment il vint à parler de Iean Baptiste & de nostre Seigneur Iesus Christ, desquels tous fauoyent bien ceci, qu'ils auoyent esté accusez par faux tesmoins, & condamnez par faux Iuges. Il en dit autant de saint Estiene, occis par l'assemblée des Sacrificateurs, & de tous les Apostres qui ont esté condamnez à la mort, non point comme gens de bien & de bonne vie, ains comme seditieux, blasphemateurs & meschans.

Il parloit fort hardiment, & tous auoyent les yeux ficez sur lui. Et, comme ainsi soit que tout le poids de la matiere fust es tesmoins, il monstra euidentement, par plusieurs raisons, qu'on ne leur deuoit adiouster foi,

veu mesme qu'ils auoyent rapporté toutes ces choses non point en verité, mais par enuie, haine & malvueillance. Et lors il donna si bien à entendre les causes de la haine, qu'il ne s'en falut gueres qu'il ne les persuadast à ses ennemis, lesquelles estoient si vrai-semblables, que si la diuersité de la Religion n'eust preoccupé les entendemens des Iuges, on n'eust adiousté grande foi aux tesmoignages. Les cœurs de tous estoient eimeus & enclins à compassion. Car il auoit remonstré que de son bon gré il estoit venu au Concile pour se purger, qu'il auoit bien & honnestement vescu, qu'il s'estoit employé à faire plaisir à chacun. Il mettoit en auant que les anciens ont eu ceste façon, que mesme les plus fardans & les plus saints ont esté discordans en opinions, non pas toutefois pour fouler la foi aux pieds. ains pour trouuer la verité. Ainsi saint Augustin & saint Hierome ont esté discordans(1); & non seulement ils ont esté de diuerses opinions, mais aussi toutes contraires, & sans aucun soupçon d'heresie. Or tous attendoyent, ou qu'il se purgeast en se desdisant de ce qui lui estoit mis en auant, ou qu'il demandast que ses fautes lui fussent pardonnees; mais, contre toute leur attente, il afferma qu'il n'auoit point erré, & qu'il ne vouloit auouer les faux blâmes à lui imposez. Il tomba finalement sur la louange de Iean Hus, qui auoit esté mis au feu, l'appelant homme saint, & tel qu'on lui auoit fait tort de le faire ainsi mourir. Adioustant qu'il estoit prest de souffrir constamment telle mort qu'on voudroit, & de quitter la place à ses ennemis & faux tesmoins, lesquels neantmoins rendroyent quelquefois conte des choses qu'ils auoyent deposees, & ce deuant Dieu, lequel ils ne pouoyent tromper.

Tous les assistans estoient merueilleusement eimeus, & desiroyent qu'un si excellent personnage demeurast en vie. Mais lui, perseverant en son dire, sembloit ne desirer que la mort. Et ne se pouuoit tenir de louer Iean Hus, disant qu'il n'auoit rien dit contre l'Eglise Chrestienne, ains seulement contre les abus des Prestres, contre l'arrogance & pompe orgueilleuse des

L'eloquence
persuasiue de
Hierome.

Hierome
constant en la
verité.

(1) En particulier sur l'explication de la contestation que Paul eut avec Pierre à Antioche (Gal., II). Voir *Encyc. des sciences religieuses*, t. VII, p. 248.

Exemples de
ceux qui ont
enduré.

m.cccc.xvii. Prelats. Car, puis que les reuenus des Eglises estoient deus aux poures, aux estrangers, & à l'entretènement des hospitaux & escholes, il sembloit à ce bon personnage que c'estoit mal fait d'employer tels reuenus pour faire des banquets superflus, pour entretenir des paillardes, chiens, oiseaux & cheuaux, superfluitez d'habillemens, & autres choses indignes de la religion Chrestienne. C'estoit vn homme de tresgrand esprit. Car, encores que plusieurs rompiissent souuent son propos, crians à haute voix comme enragez, & reprenans ce qu'il disoit, il n'en laissa aller pas vn sans responce, & les piquoit si dextrement, qu'ils estoient contrains de rougir ou de se taire. Quand l'on commençoit à bruire, il se taisoit, reprenant quelquefois l'assemblée; puis apres il poursuiuoit son propos, les priant & suppliant qu'ils donnassent audience à celui qui ne deuoit plus parler à eux que ceste fois. Quelques bruits qu'ils fissent, iamais il ne fut estonné, & monstra tousiours vn mesme visage. Mais ceci est digne de recit. Il auoit esté, trois cens quarante iours, detenu au fond d'une haute tour puante & obscure, en grande misere, dont il s'estoit pleint, non pas, disoit-il (en quoi il monstrois sa preudhommie & la grandeur de son courage) qu'il ne se pleignoit point d'auoir enduré si grandes iniquitez, mais qu'il s'esbahissoit de l'inhumanité exercee contre lui; car on ne lui auoit permis de iour de quelque rayon de clarté, tant s'en faisoit qu'on lui eust laissé moyen de pouuoir lire. Cependant, quelle perplexité pouuoit-il auoir en son esprit? comment pouuoit-il estre tous les iours troublé de nouvelle façon, pour lui oster toute memoire? Toutesfois il ne perdit rien de sa memoire pour cela; ains, comme s'il eust esté en repos tout ce temps la, comme s'il eust esté bien à son aise, ne faisant autre chose que d'appliquer son esprit à estudier en bonnes & saintes lettres, il allegua nombre de gens fauans & fages pour tesmoins de ses opinions, & de Docteurs Ecclesiastiques ratifiens & confermans ce qu'il disoit. Il auoit la voix douce, ouuerte & resonante, ses gestes meslez de grauité honorable, ou pour exprimer vne indignation & courroux, ou pour esmouoir à compassion, laquelle toutesfois il ne requeroit point, & ne desiroit point d'obtenir. Il n'estoit point estonné, &

non seulement il mesprisoit la mort, mais il tendoit les bras pour la trouuer. A la verité cest homme-la est digne de memoire perpetuelle entre les hommes. S'il a eu des opinions repugnantes aux traditions de l'Eglise, ie ne l'aproue pas; i'admire sa doctrine, la conoissance qu'il auoit de plusieurs choses, son eloquence, sa bonne grace, la viuacité de ses responses subtiles. Mais ie crain que nature lui ait fait present de ces beaux dons là, non pour aide & auancement, mais à ruine & confusion.

On lui donna deux iours de loisir pour se repentir, durant lequel temps plusieurs gens fauans vindrent à lui, afin qu'ils le destournassent de ses opinions, entre lesquels le Cardinal de Florence le vint voir, pour tacher de le conuertir. Mais le Concile, iugeant qu'il estoit obstiné, le condamna comme heretique, & digne d'estre bruslé. Il s'en alla à la mort avec vne face ioyeuse, les flammes ne l'effrayèrent point, non pas mesme le dernier assaut de la mort. Apres qu'il fut venu au lieu du supplice, il se desuestit soi-mesme de ses habillemens. Et lors il se mit à genoux deuant le posteau, où il fut attaché. Premierement il fut lié de cordes mouillées, puis apres d'une chaîne de fer, estant tout nud. Cela fait, le bois fut entassé autour de lui, lequel montoit iusqu'à sa poitrine, & force paille semee de tous costez. Or, apres que le feu fut mis, il commença à chanter vn hymne, & les grandes flammes ne le peurent empescher de le paracheuer. Entre les signes de sa grande constance, on ne doit oublier cesteui-ci: Le bourreau voulut mettre le feu par derriere, afin qu'il ne le vist pas; mais il dit: « Approche, approche & allume le feu par deuant; car si i'eusse craint le feu, iamais ie ne fusse venu en ce lieu-ci, duquel ie me pouuoie absenter, si i'eusse voulu (1). »

O vertu admirable!

(1) Crespin, dans l'édition *princeps*, p. 120 et suiv., ne cite, à propos de Jérôme de Prague, que la lettre du Pogge, et la termine ici en l'accompagnant des réflexions suivantes qu'il n'a pas reproduites dans les dernières éditions. « Or, combien que la constance d'un tel seruiteur du Fils de Dieu meritoit bien qu'un homme de meilleure foi que l'auteur de ce recit, qui est Pogge Florentin, y mett la main; toutesfois on peut voir que ceste description est hors de toute soupçon, veu que cest homme profane, Pogge Florentin, lequel se donne bien a cognoistre par ses eferits, est contraint de louer ce martyr de Iesus Christ, contre tout

Horreur de la prison en laquelle Hierome a esté detenu.

I'ai veu ceste issue de Hierome, i'ai considéré diligemment ce qu'il a fait en ceste procedure, soit qu'il ait fait cela par meschanceté ou obstination. Certainement, si tu te fusses ici trouué, tu eusses employé tous les traits de philosphie à descrire la mort d'icelui. Le t'ai fait vn long recit; mais ayant le loisir de ce faire, & sans empeschement, ie me suis bien voulu employer à quelque chose, & te conter vne histoire approchante à celles des anciens. Car Mutius n'a point souffert plus constamment qu'vn de ses membres lui fust brulé, que cestui-ci tout son corps. Et Socrates n'a pas aualé le poison plus alaiement que cestui-ci a enduré les flammes. Mais ie ferai fin. Tu me pardonneras si i'ai esté trop long, tant y a que le saict requeroit vn plus grand recit; mais ie n'ai point voulu vser de plus longues paroles. A Dieu, ami Leonard. De Constance, ce trentieme de Mai, auquel iour Hierome a esté brulé comme heretique.

Histoire de ce qui auint apres la mort de Iean Hus & Hierome de Prague.

APRES que les nouvelles furent venues en Boheme de la cruauté exercée à Constance contre Iean Hus & Hierome de Prague, les gentils-hommes de Boheme, qui par le moyen d'eux auoyent goûté la parole de Dieu, enuoyerent lettres patentes à ceux du Concile, escrites en Latin, desquelles nous auons à present inseré l'extrait, pour publier la lascheté & trahison dudit Concile, contre tout droit naturel, receu par toutes nations de la terre; aussi pour perpetuer la memoire de la singuliere vertu & constance de ces deux saincts personages.

Epistre de 54. Gentils-hommes de Moraue.

A Reuerendissimes peres & seigneurs,

son gré & intention. Entre autres choses de ce recit, il monstre bien quel iugement il avoit de ce bon personnage en matiere de la religion. Mais cependant il est forcé à cela, comme ayant ouy & veu tout ce spectacle, qu'il prisé & honnore celui qu'il ne peut honorer, quant il est question de la foy Chrestienne. »

messieurs les Cardinaux, Patriarches, Primats, Archeuesques, Euesques, Ambassadeurs, Docteurs & Maistres, & à tout le concile de Constance. Nous souffignez & soufcrits, Gentils-hommes, Escuyers, portans armes au tres-renommé Marquisat de Moraue, &c. Salut.

COMME nous sommes obligez de droit tant naturel que diuin, faire à autrui ce que voudrions qu'on nous fist, aussi à l'opposite chacun se doit garder de faire aux autres ce qu'il ne voudroit lui estre fait. C'est à quoi a regardé nostre Sauueur, disant: « Tout ce que vous voulez que les hommes vous facent, faites leur aussi semblablement, car c'est la Loi & les Prophetes. » Nous donc qui faisons profession. par la grace du Seigneur, de suiure ses commandemens, & par consequent d'exercer charité enuers nostre prochain, desirons fauoir de quel esprit vous auez esté menez, de traiter ainsi nostre reuerend Pasteur d'heureuse memoire, M. Iean Hus, bachelier formé en Theologie. Vous l'auiez condamné comme obstiné heretique, n'estant toutefois atteint ni conuaincu d'erreur ni d'heresie aucune, au seul rapport, fausses accusations, & meschantes calomnies de ses ennemis mortels & les nostres, traistres tant de ce nostre Royaume que du Marquisat de Moraue. Estant condamné, vous l'auiez fait mourir d'vne mort cruelle & honteuse, le faisant (comme on nous a recité) brusler tout viu, au grand deshonneur du tres-chrestien Royaume de Boheme, & tres-illustre Marquisat de Moraue & de nous tous; comme l'auons tesmoigné par nos escrits enuoyez à Constance à la maiesté de Sigismond, roi des Romains & de Hongrie, vrai heritier & successeur legitime de ce Royaume, lesquels nous sauons auoir esté leus & publiez en vos assemblees, les tenons pour ici inserer. Parquoi maintenant, Peres reuerends, nous declarons par cestes nos patentes, & affermons de cœur & de bouche que M. Iean Hus estoit homme de sainte & vertueuse conuersation, sa vie & integrité ayant de tout temps esté conue par tout ce Royaume. Icelui a enseigné à nous & à nos suiets la doctrine de l'Euangile, tant par les liures du vieil que du nouveau Testament. selon la droite exposition des saincts Docteurs approuuez

de l'Eglise. Et non seulement a presché en public & par beaucoup d'escripts, detestant toutes heresies & erreurs, mais aussi n'a cessé en particulier de nous admonester, & tous fideles Chrestiens a paix & charité mutuelle. De vrai, quelque diligence que nous ayons faite à prendre garde sur lui, iamais nous n'auons entendu ni oui dire que M. Iean Hus ait iamais enseigné erreur, ou scandalisé aucun de nous ou de nos suiets, en façon que ce fust, ni par œuvre ni par paroles. Mais au contraire, menant vne vie sainte & paisible, a tousiours continué de nous exhorter, autant qu'il lui estoit possible, de suiure constamment la doctrine de l'Euangile, & les saintes ordonnances des bons Peres, non seulement pour nostre salut, mais aussi pour l'edification de nos prochains, & l'auancement de toute l'Eglise de Dieu. Toutefois vous l'avez fait mourir autant cruellement qu'injustement.

OR, ne vous contentans de cela, avez aussi emprisonné M. Hierome de Prague, homme d'une singuliere eloquence & erudition exquise es sept arts liberaux, & en Philosophie, & fans l'auoir ni veu, ni oui, ni conuaincu en ses defenses, vous l'avez cruellement traité & mis à mort comme Hus, au seul rapport & accusation de leurs traistres. Au surplus, nous auons entendu (ce qu'aussi on peut aisément recueillir par vos escripts) que quelques malins detraçteurs, ennemis de Dieu & des hommes, & notamment traistres à nostre royaume de Boheme, & du Marquisat de Moraue, ont meschamment chargé d'opprobre lesdits royaume & marquisat par deuant vous, disant que par tout il y a erreurs & heresies semees, & que si on n'vse de bonne heure de la lime de correction, tout s'en va gasté & corrompu. Comment est-il possible que, fans auoir merités tels opprobres & outrages, nous les endurons? Car s'il est question de rememorier ce que lesdits Royaume & Marquisat ont fait pour l'Eglise de Rome, lors que chacun se forgeoit Pape à son appetit, & qu'à ceste occasion tant de schismes se sont esleuez, tout le monde fait, & vous mesmes, si vous voulez confesser la verité, en estes tesmoins, combien de frais ils ont faits, & les traueux qu'ont enduré ceux de ce Royaume, Princes & autres fideles, pour monstrier la reuerence &

obeissance qu'ils portoyent à l'Eglise. Mais afin que, suiuant le dire de l'Apotre, nous procurions choses honestes deuant tous hommes, & que ne soyons eslimez cruels enuers nos prochains, ou negligens à maintenir l'honneur de nosdits Royaume & Marquisat, ce nous est force de protester ici de la verité. En premier lieu nous vous certifions, Peres venerables, qu'auons ferme esperance en nostre Seigneur Iesus Christ, non seulement de nostre salut, mais aussi qu'il esclarcira, quand il fera temps, le droit des innocens. D'auantage, nous desirons que vous & tous fideles entendiez qu'en ceste cause-ci, nous auons droite intention avec bonne & pure conscience. Aussi nous faisons à fauoir que quiconque, de quel estat, condition, religion, degré, dignité, ou preeminence qu'il soit (exceptans la seule personne & maiesté de nostre bon Prince & seigneur heretier Sigifmond, Roi des Romains, de Hongrie, &c., duquel nous auons ceste ferme opinion, qu'il n'est coupable des choses susdites) dit qu'il ya des heresies semees en Boheme ou Moraue, qui nous ayent infectez & autres fideles du royaume, cestui-la, disons-nous, a fausement menti par fa venimeuse langue & puante bouche, comme meschant traistre des susdits Royaume & Marquisat, & comme peruers & mal-heureux heretique lui-mesme, bref comme fils du diable, pere de mensonge. Laissans à present ces torts & outrages au Seigneur, à qui appartient la vengeance, & qui saura bien rendre aux orgueilleux selon leurs merites, nous prendrons patience. Mais vn iour nous en demanderons raison, & poursuivrons nostre droit plus amplement par deuant celui qui tiendra le siege Apostolique. Auquel, comme vrais & fideles enfans, portans (s'il plait à Dieu) reuerence & obeissance en ce qui sera licite, & conforme à raison & à la Loi diuine, demanderons de nous prouoir (1) & nostre Royaume & Marquisat de remede opportun. Et au reste, declaron que, fans nous foucier beaucoup de tout ce que les hommes pourront faire au contraire, defendre & garder, iusqu'à l'effusion de nostre sang, la Loi de nostre Seigneur Iesus Christ, & maintenir ses humbles, deuots & constants prescheurs de sa parole. Donné

Rom. 12. 17.

Protestation
des Nobles de
Moraue.

M.CCCC.XVI.

Iean 8.

Deut. 32.
Pf. 30.

La simple ignorance qu'on auoit encore du siege de Rome les abusoit.

(1) Prouoir (*providere*).

à Sternberg (1), l'an de nostre Seigneur Iesus Christ m.cccc.xv. le iour & feste de Wenceflas, martyr de nostre Seigneur Iesus Christ.

Il y auoit cinquantequatre feaux apposez à ces lettres, & pendans tout alentour d'icelles, avec les noms de ceux de qui estoient les feaux : combien qu'en la plupart d'iceux les lettres estoient escachees, qu'on ne les pouuoit bonnement lire.

Le premier feau, &c. & les noms d'iceux.

- 1 Alfo Kabat de Wyfcowic.
- 2 Ulricus de Lhota.
- 2 Iohannes de Rzimicz.
- 4 Iefko de Slitowic.
- 5 Pardus de Zeranowicz.
- 6 Iean de Zwola.
- 7 Iean de Richenbourg.
- 8 Wladek de Skrinie.
- 9 Drlik de Biela.
- 10 Rus de Doloplatz.
- 11 Iean de Krumfin.
- 12 Dobes de Tifa.
- 13 Drazko de Hradek.
- 14 Zawis de Hyncendorf.
- 15 Iean Drn de Zachowic (?)
- 16 Barfo Hladek de Zamrak.
- 17 Iean de Hyncendorf.
- 18 Mateska de Wyklek.
- 19 Pierre Niger de Slitowic.
- 20 Nicolas de Studenka.
- 21 Iean de Utechon.
- 22 Iean de Kromesin.
- 23 Milfik Donat de Polomie.
- 24 Iean Donat de Polomie.
- 25 Iean de Ciezov.
- 26 Wenceflas de Slatina.
- 27 Ulric de Rokov.
- 28 Erasme de Witowic.
- 29 Iefko de Iefrebic.
- 30 Henri de Tin.
- 31 Waczlas de Kukwic.
- 32 Henri de Zeranowic.
- 33 Raczek de Kunwald.
- 34 Pierre dit Niemczek de Zahorowia.
- 35 Czenko de Mofnow.
- 36 Wenceflas de Lodenic.
- 37 Zbilut de Klecan.
- 38 Iean de Peterfwald.
- 39 Parcifal de Nameft.
- 40 Zdenko de Wezek.
- 41 Racek de Wyfkow.
- 42 Iean de Tafov.
- 43 Diwa de Zilina (?)
- 44 Stefko de Rakodow.

(1) Ville d'Autriche (Moravie), à 18 kil. d'Olmütz.

- 45 Iefko de Drazdow.
- 46 Stach de Hlad.
- 47 Wolfardus de Pawlowic.
- 48 Przedbor de Trzenic.
- 49 Rinard de Trzenic.
- 50 Bohunko de Wratifow.
- 51 Ulric de Rakodow.
- 52 Drflav de Nakli.
- 53 Benes de Trabenic.
- 54 Iedl de Rufovan (1).

LES Bohemiens, se multiplians de plus en plus en nombre, faifans profession de la doctrine Euangelique, impetrerent de Wenceflas, Roi de Boheme, d'auoir certains temples esquels ils peussent librement faire prescher la parole de Dieu, & administrer les Sacramens. Ils firent d'auantage battre vne monnoye d'argent, qui fut nommee Huffitique, alentour de laquelle ces mots estoient grauez : APRES CENT ANS VOVS EN RESPONDEZ A DIEU ET A MOY, qui estoient les paroles que Iean Hus auoit dit à ceux du Concile, qui le faisoient mourir si iniquement, entendant (peut estre) pource que le cours de la vie de l'homme ne s'estend ordinairement outre cent ans, que tous ceux qui estoient là presens, mourans dedans tel temps, viendroyent deuant le iugement de Dieu, rendre conte de leur execrable forfait. Ou, touchant par esprit prophetique ce qui auendroit puis apres, comme aussi Martin Luther l'a entendu, duquel nous mettrons ici l'interpretation, escrite en ses commentaires sur Daniel : « Iean Hus (dit-il) a esté le precurseur du mespris de la Papauté, comme il leur prophetisa en esprit, disant : Apres cent ans vous en respondrez à Dieu & à moi. Et derechef : Maintenant ils rostiront l'Oye (car en langue Bohemienne Hus signifie cela), mais ils ne rostiront pas le Cygne, qui viendra apres moi. Et certainement ce qui est auenu, a verifié & aproué sa prophetie. Car il fust

Fruit de la mort des Martyrs.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Louis Léger, le savant professeur de l'École des langues orientales vivantes de Paris, la rectification de ces noms, fautive ment transcrits par Crespin ou dont plusieurs lui ont échappé, tels que ceux des numéros 20, 21, 22, 26, 27 (pour ce dernier Crespin a mis : *N. de N. Il y défaut le seau entier*), 28, 29, 30, 36. Le texte latin de la lettre des seigneurs bohêmes se trouve dans Palacky, *Documenta Mag. J. Hus vitam, doctrinam... illustrantia*. Prague, 1869. Ce document comprend en tout 452 signatures.

brulé l'an 1416. & le different & debat qui a esté esmeu pour les pardons du Pape, commença l'an 1517. »

IL y auoit en ce temps-la vn personnage fort exercé aux armes, nommé IAN ZISCHA, natif d'un lieu appelé Trofnouie (1), lequel dès sa ieunesse auoit esté nourri en la cour du Roi, & auoit perdu vn œil en quelque bataille, où il s'estoit porté vaillamment. Ce Zifcha, estant fort marri de la mort cruelle de Iean Hus & Hierome de Prague, amassa quelque nombre de gens de guerre, proposant venger l'outrage du Concile de Constance. Et, pource qu'il ne se pouoit prendre aux autheurs du fait, il delibera de se ruer sur leurs complices, & ceux de leur ligue, assauoir sur les Prestres, Moines & autres semblables. Suiuient donc sa pointe, il commença à demolir les temples, mettre en pieces les images, destruire & abatre les monastères, & chasser les Moines, pource qu'il disoit que c'estoyent pourceaux qui s'engraissoyent en ces cloistres. Finalement il assembla plus de quarante mille hommes, tous bien deliberez de maintenir la doctrine de Iean Hus. Cependant Sigismond, Empereur & vrai heritier du Royaume de Boheme apres la mort de Wenceslas son frere, taschoit par tous moyens de s'enfaisiner (2) du Royaume, mais pource que Zifcha & les autres se doutoyent qu'il leur feroit vn mauuais parti, voyans l'infidelité dont il auoit vŕé enuers Iean Hus, lequel nonobstant le sauf-conduit par lui otroyé, il auoit abandonné au feu, ils lui fermerent les passages, comme à l'ennemi mortel de la doctrine qu'ils soustenoyent. Sur ces entrefaites, Zifcha fut, par deux fois, assailli de ceux qui tenoyent le parti du Pape, & demeura tousiours vainqueur par ruse de guerre, iaçoit qu'il fust inferieur à resister aux ennemis. L'une des fois, voyant que les ennemis pour la plupart estoyent gens de cheual, & les siens de pied, & que pour combattre il falloit que les autres missent pied à

terre, il commanda aux femmes (lesquelles selon leur coustume suyuoyent l'armee) de semer leurs couurechefs en terre, aufquels les esperons des Cheualiers s'entortillerent, si que, deuant que se desfaire, ils furent tuez. Tost apres Zifcha voyant qu'il n'auoit point de ville forte pour se retirer, cercha vn lieu naturellement fort, sur le fleuve Lumiscius (1), lequel il ferma de murailles, & commanda à ses gens de bastir des maisons, selon que chacun s'y estoit campé. Æneas Syluius raconte que Zifcha nomma ceste ville Thabor, & ses soldats Thaborites, comme ayans veu la Transfiguration de Christ en la montagne, & que de là ils auoyent prins leurs opinions & doctrine : si toutesfois nous adioustons foi audit Æneas leur ennemi mortel, qui, depuis fut Pape de Rome, nommé Pius second (2). Ceux du parti de Zifcha n'auoyent encores point de gendarmerie à cheual; car ils estoyent la plupart petis compagnons. Vn nommé Nicolas, maistre des finances, que l'Empereur Sigismond auoit enuoyé en Boheme pour donner ordre au pays, fut cause le premier de leur en fournir. Car venant ioinde Zifcha, il s'estoit campé en vn petit village nommé Vogize, acompagné de mille hommes de cheual, mais Zifcha le preuint, & la nuit du Vendredi deuant Pasque, lui courut sus à despouruc & lui osta tant les armes que les cheuaux. Depuis il commença à aguerrir & instruire ses gens à manier les cheuaux, à les piquer & faire voltiger, courir & tournoyer à plaisir, en forte qu'il n'eut plus faute en son armee d'escadrons de caualerie. Quelque temps apres, comme il assiegeoit vne ville nommee Rhabi, il perdit l'autre œil d'un coup de trait (3) : nonobstant il ne laissa de gouverner l'armee & de porter le faix de la guerre. Car depuis il vainquit plusieurs fois l'Empereur Sigismond, Roi de Boheme, avec quelques Electeurs de l'Empire, ayant en son armee les forces de Hongrie, Moraue & Dannemarc. Car Eric,

Les Thaborites.
Ce qu'Æneas Syluius escrit des Thaborites & de Zifcha.

(1) Zizka, de Trocnov, né vers 1355, d'autres disent vers 1380. Son nom ne signifie pas le *Borgne*, comme l'ont prétendu la plupart des historiens, sur la foi d'Æneas Syluius (Voir Denis, *Hus et la guerre des Hussites*, p. 223).

(2) « Terme de droit féodal. Reconnaître par acte un nouveau tenancier, en parlant du seigneur » (Littré).

(1) Luzmil.

(2) Æneas Sylvius Piccolomini naquit en 1405 à Corsignano. C'était un humaniste distingué. On a de lui, entre autres ouvrages. *De ortu, regione ac gestis Bohemorum*, histoire qu'il ne faut consulter qu'avec une extrême défiance. Il la termina en 1458, l'année où il fut nommé pape. Il mourut en 1404.

(3) Le *Musée des protestants célèbres* (t. 1, p. 119) dit que ce fut d'un éclat de bombe.

Roy de Dannemarc, estoit venu au fecours de l'Empereur, avec Pierre, infant de Portugal. Mais toutes ces forces ne peurent empescher que Zifcha ne donnast la chasse deux ou trois fois à l'Empereur iusques hors du Royaume de Boheme. En forte que l'Empereur, voyant qu'il n'y pouuoit donner autre ordre & que Zifcha estoit inuincible, fut contraint le prier d'estre moyen de le faire iouir du Royaume de Boheme, lui promettant toute charge & autorité sous foi. Mais Zifcha mourut de peste, comme il s'estoit mis en chemin pour aller parlementer avec l'Empereur. On dit qu'en sa maladie, estant interrogué où il vouloit estre enterré, respondit qu'on escorchaist son corps apres sa mort, & que, de sa peau, on fist un tabourin, au son duquel assurement les aduersaires prendroient la fuite (1). Ce qu'il disoit pour donner courage aux siens, en mesprisant la puissance des Papistes. Ils escriuirent sur son tombeau cest epitaphe : JEAN ZISCHA, Force du pays, Frayeur du Pape, Fleau de la prestraile. Ce qu'Appius Claudius, l'aveugle, en conseil, & Marc Furius Camille, en prouesse, ont fait pour leurs Romains, i'ai fait pour mes Bohemiens. Si l'enuie des aduersaires n'empeschoit, ie pourrois estre nommé entre les illustres; mais, quoi qu'il en soit, mes os reposent en ce lieu saint & sacré, sans le congé, ou plustost malgré le Pape.

Epitaphe de
Zifcha.



CATHERINE SAVBE, Lorraine, bruslee
à Mont-pessier.

Le sommaire conuenable au recit du martyre de ceste Catherine, est de marquer qu'es temps les plus obscurs, le Seigneur a eu tesmoins non seulement du costé des hommes, mais aussi des femmes.

L'UTILITÉ notable de ce recueil des Martyrs est acompagnée de delectation pour la diuersité, dont naturellement nous nous esiouissons. Voici, apres les fudits excellens personnages, vne femme que le Seigneur nous presente, en ces temps obscurs & tenebreux; l'his-

toire de laquelle pourtant nous doit estre en plus grande admiration. Car, combien qu'elle n'ait eu la conoissance si entiere de tous les points de la doctrine Chrestienne, comme plusieurs du siecle suiuant, neantmoins elle a retenu iusqu'à la fin pour vrai fondement Iesus Christ, sur lequel elle s'est tellement armee, que, surmontant toute fragilité du sexe, & les horreurs des tenebres tant espaisées, a enduré la mort non pour autre cause, sinon qu'elle s'apuyoit en la mort & passion du Fils de Dieu. Or, l'histoire de ceste Catherine a esté extraite d'un liure qui est en la ville de Mont-pessier, vulgairement nommé *Le Talamus* (1), auquel on enregistre les choses memorables qui se font en l'année courante, & a esté traduit d'un vulgaire, rude & ancien, par un personnage fidele du pays de Languedoc. Et l'an m.cccc.xvi., le quinziesme du mois de Nouembre, apres la Messe parochiale du temple de S. Fermin (2) à Mont-pessier, Catherine Saube, de Thou (3) en Lorraine, « fut prestee audit temple. Il y auoit ia quinze ou seize iours passez qu'elle auoit prié les seigneurs Consuls de mer de ladite ville, que ce fust leur plaisir de la mettre en l'hostel des Nonnains recluses, situé au chemin de Lates. Lesdits seigneurs Consuls & ouriers vindrent à la procession generale dudit temple, avec le reste du peuple de la ville, hommes & femmes, plus de 1500. Lesquels Consuls, comme patrons des Nonnains recluses, menerent ladite Catherine, comme vne espouse, audit hostel, & la laisserent là enfermee sous la clef, & apres chacun se retira en sa maison. »

Voila les propres mots de l'extrait, sur lesquels nous laissons à penser aux lecteurs, quelle occasion a peu induire ceste femme à demander son entree

(1) Ce nom vient probablement de *thalamus*, couche, liure où l'on couchait les documents, et non de Talmud, comme le pensent quelques-uns. Montpellier en possède deux. Le plus petit, de beaucoup le plus important, a été publié par la Société d'archéologie en un volume de 652 pages, à deux colonnes. Il contient une collection de documents relatifs à l'ancienne législation de la ville et une chronique qui ne s'arrête qu'au dix-septième siècle. La partie la plus ancienne est écrite en roman du Midi; quelques pages sont en latin. Le passage cité par Crespin est traduit exactement du roman.

(2) Firmin.

(3) Toul, à 25 kil. O. de Nancy.

Le Talamus
est le liure
du Consulat de
Montpellier.

« Fut prestee, »
se presenta.

(1) Ceci est une légende imaginée par Aeneas Sylvius.

en vn couent de Nonnains. Il est possible qu'elle, n'estant encore rien instruite au vrai seruice de Dieu, aueroit cherché, à la façon & opinion commune des hommes, quelque retraite pour estre separee du monde & seruir Dieu à sa deuotion, d'autant que lors il n'y auoit aucun lieu pour estre enseigné à la verité, ou bien qu'elle, ayant quelque commencement de pieté, pourroit auoir esté poussee d'un saint desir d'annoncer la conoissance de Iesus Christ aux autres poures recluses, si auant qu'elle en auroit receu le don du Seigneur; comme il est vrai-semblable, par ce que gens dignes de foi afferment estre escrit audit Talamus : c'est assauoir que le couent, où estoit ladite Catherine & les Nonnains, furent bruslez ensemble quelque temps apres la mort d'icelle.

EN l'année suiuiante, M.CCCC.XVII. le second iour d'Octobre, enuiron deux heures apres midi, maistre Raimond Cabasse, docteur en Theologie, de l'ordre des Iacopins, vicaire de l'Inquisiteur, feant au tribunal sous le chapiteau de la porte de la maison de ville audit Mont-peffier, en presence de l'Euesque de Maguelonne (1), du lieutenant du Gouverneur, & des quatre Ordres, voire & de tout le peuple, duquel tout le plan de ladite maison estoit couuert, prononça, par sentence definitive, ladite Catherine Saube, de Thou, en Lorraine (laquelle, à sa requeste, auoit esté mise à l'hostel des recluses), estre heretique, pource qu'elle a semé & tenoit diuers & damnables erreurs contre la foi catholique, &c. Assauoir: Que l'Eglise catholique consiste seulement es hommes & femmes, tenans & enuiuans la vie des Apostres, & qu'il vaut mieux mourir qu'offenser Dieu. Item, qu'elle n'adoroit point l'hostie consacree du Prestre, d'autant qu'elle ne croyoit pas que là fust le corps de Christ. Item, qu'il n'est pas necessaire se confesser au Prestre; car il suffit de se confesser Dieu, & qu'autant vaut se confesser à vn preudhomme laïc qu'à vn cappellan ou Prestre. Qu'apres ceste vie il n'y aura point de Purgatoire, mais seulement en la vie presente, &c. Les articles sont de la doctrine des Albigois.

Il y en auoit quatre autres audit Talamus, dont ceste Catherine estoit accusee, lesquels sont enuolopez & embrouillez, non seulement de quelque ignorance que nous pourrions imputer au temps tenebreux, mais aussi d'ambiguité grande. À raison que nous ne sommes point informez de ses responses & procedures plus amples. L'extrait dedits quatre articles est tel, traduit dudit Talamus de mot à mot : « Qu'il n'y a eu vrai Pape, Cardinal, Euesque, ne Prestre, depuis que l'election du Pape ne s'est faite par miracle de foi ou fidelité. Que les meschans Prestres ou cappellans ne peuvent consacrer le corps de Christ, encores qu'ils dient les paroles sacramentales. Que le Baptesme administré pas meschans Prestres ne profite à salut. Que les enfans qui meurent apres le Baptesme, auant qu'ils ayent croyance, ne sont point sauuez (car ils ne croyent point) si ce n'est par la croyance du parrin, marrine & parens. »

PAR le recit desdits quatre articles, nous voyons avec quelle incertitude & nonchalance le plus fouuent les Greffiers & Notaires des Cours des aduersaires de verité, ont couché par escrit les responses des fideles, pour charger & couvrir de poussiere le bon grain de la verité de l'Euangile.

APRES que ceste sentence fut prononcee, ledit maistre Raimond la remit au Baille, qui est le Preuost de la ville. Et le peuple prioit qu'il se portast benignement enuers elle. Icelui Preuost executa au mesme iour la sentence, & la fit trainer au Col-jour, qui est le gibet de Mont-peffier, pres le pont de Castel-nou (1), & là fut iudicialement bruslee comme heretique, ce sont les mots dudit Talamus. lequel aussi adioute : « que l'Euesque de Maguelonne, apres auoir chanté vne Messé solennelle deuant ceux du Consulat, fit vn sermon de ladite Catherine & contre plusieurs qui disoyent que la sentence auoit esté donnee iniustement, & avec grandes & aspres paroles reprochoit le mauuais vouloir qu'ils auoyent à raison de ladite sentence. »

VOILA en esse& ce qui a esté extrait & traduit touchant le martyre de ceste femme, par lequel plusieurs rudes & ignorans furent touchez, à regarder

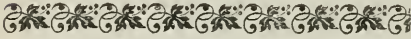
Le mot Meschant fait ambiguité; car il pourroit sembler qu'elle le confeseroit des bons.

Sentence
donnee contre
Catherine
Saube.

(1) L'évêché de cette ville, qui fut détruite par Louis XIII en 1633, avait été transféré en 1536 à Montpellier.

(1) Castelnaud, village à 3 kil. environ de la ville. C'était là que, jusqu'à ces derniers temps, avaient lieu les exécutions capitales.

de plus pres à la verité des choses, en ces tenebres des temps, & ainsi le Seigneur besongne & parfait sa louange en la mort des siens, maugré Satan & l'Antechrist.



JEAN OLDCASTEL, seigneur de Cobham, Anglois (1).

Entre ceux desquels il a esté parlé ci dessus, & sera ci apres, tout ainsi qu'il y en a bien peu qui soyent à comparer en dignité externe à Jean de Cobham, cheualier de l'ordre, & des premiers d'Angleterre, aussi y en a-il bien peu de ceste qualité qui ayent enduré de plus griefs tourmens pour le Nom de nostre Seigneur Iesus, que lui. A tant son histoire soit recommandee aux plus grands des Cours des Princes. Elle contient ce qui auint pour la Religion audit Sieur, depuis l'an 1412. iusques sur la fin de l'an 1418. lequel nous auons tousiours marqué en marge, regardans à la fin de ce martyr du Seigneur.

M.CCCC.XVII.

CE gentil-homme a esté des premiers en son temps qui a enseigné aux Courtisans de seruir à Iesus Christ. Car outre ce qu'il estoit orné de vertus excellentes, & que, pour ces beaux faits, il eust peu facilement obtenir la faueur de son Roy, comme de fait il estoit monté à grandes dignitez & honneurs par sa vertu, & auoit cela de plus excellent, qu'il ne se foucioit pas beaucoup de la noblesse du monde, plustost il establissoit toute sa dignité & felicité, de tascher à faire seruice agreable au Prince des Princes, qui est le Fils de Dieu. Les instructions de Wicleff lui auoyent grandement

(1) Sir John Oldcastle, lord Cobham, tenait ce second titre de sa femme. Il seruit avec distinction dans les guerres contre la France sous Henry IV et Henry V. L'histoire de son procès et de son martyre est longuement racontée par Foxe, *Acts*, t. III, p. 320-405. Les sources auxquelles Foxe a puisé et qui ont dû servir aussi à Crespin sont la chronique de John Bale (*Brefve Chronycle concernyng the Examinacyon and Death of the Blessed Martyr of Christ, sir Johan Oldcastell, the Lord Cobham*), imprimée pour la première fois en 1544; Walden, *Fasciculus zizaniorum Wiclef*, et les autres ouvrages du même auteur contre les Wiclifites.

serui, & finalement il eut vn tel sentiment de la vraye Religion & pieté, qu'il ne faisoit difficulté de prendre sous sa protection tous ceux qui maintenoient la pure doctrine & qui estoient en danger pour icelle. Les Euesques, qui auoyent des espions par tout, incontinent auertis de cela, conurent que leurs forces deuenoyent foibles par le moyen de ce gentil-homme, & tous, d'une mesme impetuosité & furie, dresserent tous leurs conseils, machinations & embusches contre lui. Leur opinion estoit, que ce qu'ils eussent entrepris contre les autres qui estoient d'une mesme profession avec lui, n'eust gueres profité, si ce bon gentil-homme n'eust esté premierement exterminé, lequel donnoit courage & hardiesse aux autres, de faire ce qu'ils faisoient.

ON ne trouuera point mauuais si nous demonstons, vn peu de loin, les raisons pourquoy ces Prelats conceurent vne telle haine contre lui. Le Roi Richard, second de ce nom, fut admonnesté quelquefois, par quelques grands seigneurs de son Royaume, qui desiroient que les affaires se portassent bien, que pour y donner ordre il fist assembler les Estats & tenir le Parlement en la ville de Londres l'an M.CCC.XCI. Apres qu'en ceste assemblee on eut bien deliberé d'vn costé & d'autre, il sembla bon finalement au Roi & aux principaux du Royaume que ce-seroit le grand profit de toute la Republique, quand l'autorité du siege Romain ne passeroit point outre la mer, & que ce seroit bien assez si elle s'estendoit iusqu'à Calets (1). Autrement ce seroit vne trop grande fascherie à tous ceux qui habiteroyent dedans l'Isle d'Angleterre, que la conoissance des causes fust renuoyee iusqu'à Rome, lesquelles pourroyent estre depeschées beaucoup plus facilement sur le lieu, & avec moindre frais. Parquoy il fut resolu, par l'auis de tous. que dorenavant il ne seroit loisible, à homme quelconque, de laisser le Royaume pour aller plaider deuant le Pape à Rome, ni faire venir aucune excommunication de là. Que s'il auenoit que quelcun fist autrement, il y auoit peine ordonnée, assauoir qu'en premier lieu tous ses biens seroyent confisquez, & finiroit sa vie en prison. Tout ainsi que ceste determination fut

(1) Calais.

Le fleur Iean
Chen.

agreable & trouee bonne des bons & fages, auffi enerua-elle la fierté & tyrannie des Euefques, & fut occasion que meffire Iean Cobham & meffire Iean Chen (1), tous deux Cheualiers, furent grandement hais, & se trouuerent en fort grands dangers, principalement par les machinations & pratiques secretes des Euefques, aufquels doit estre principalement imputé, que le Roi Richard fut deffité contre ces deux-ci, & pour cela les fit confituer prifonniers l'an vingtiesme de fon regne, avec Richard Arondel & Richard Varnic (2), tous deux Comtes. Toutesfois, par la grace & bonté de Dieu, le feigneur de Cobham fortit de ceste prifon. Tant y a que les confeils cauteleux des Euefques ne cefferent pas pourtant : ains brassèrent des embufches malicieufes non seulement contre ce bon Cheualier, mais auffi contre le Roi mefme, pour le mettre à mort, comme peu fauorifant à l'ambition des gens d'Eglife. Henri quatriefme lui fucceda, puis Henri cinquieme, prince guerrier, mais grand ami des Papiſtes. La preſtraille ayant recouré le maiftre qu'elle deſiroit, deſploya la haine longuement cachee contre les bons & ſingulierement contre le feigneur de Cobham auquel elle vouloit mal de mort. Thomas Arondel Archeueſque de Cantorbie ſ'adreſſa au Roi, deuant lequel il accuſa ce noble Cheualier, intentant contre lui de grands crimes, & ſur tout remonſtra les dangers de l'Eglife troublee. Bref. il n'omit rien de tout ce qui pouoit enaigrir ceſte cauſe. Le Roi, ayant oui la harangue de ceſt Archeueſque pleine d'inueſtiues & accuſations, laquelle euſt peu enflammer vn Prince au demeurant doux & benin, ne voulut toutesfois rien deliberer à la volee contre vn ſi fidele & vaillant Cheualier, lequel il aimoit grandement, pour autant qu'il ſe ſentoit obligé à lui en beaucoup de fortes. Il renuoya donc l'Archeueſque & lui commanda d'attendre encore quelque temps avec les autres Euefques ſes compagnons, iuſques à tant qu'il euſt parlé à lui de ces affaires, pour eſſayer ſ'il pourroit apaifer ce different, lui voulant garder ſon honneur ſauue.

MAIS tout cela ne peut iamais eſbranler la conſtance de ce cœur vraye-

ment Chreſtien, laquelle il auoit eſtablie en celui qui eſt le grand Roi & Prince ſouuerain de tous. L'Archeueſque retourna à ſes plaintes, & finalement le Roi fut vaincu, ou (pour mieux dire) obtempera aux faux rapports des Euefques, & abandonna ce noble Cheualier à l'appetit furieux de l'Archeueſque & de ſes complices. L'Archeueſque le fit citer vne fois ou deux ; mais il fut long temps ſans tenir conte des foudres & excommunications de ce Prelat. Apres que le Roi lui eut enuoyé vn heraut, il obeit, & ſ'en alla vers le Roi, auquel il auoit fait de grands ſeruices avec toute reuerence. Ayant tenu quelque propos au Roi, il lui preſenta ſa confeſſion par eſcrit, en laquelle il recitoit par ordre les articles du Symbole, & ſur chacun article il y auoit vne brieue expoſition. Mais là où il faloit parler de l'Eglife catholique, il la diſtinguoit en trois parties (1). Il mettoit d'vn coſté ceux qui ſ'eſtans deſia acquittez de leurs labours, reſignent avec Chriſt ; puis apres ceux qui ſont en Purgatoire, adiouſtant ceſte reſtriction, ſ'il y auoit quelque teſmoignage de ce lieu-la es ſainctes Eſcritures, & finalement ceux qui bataillent encor en ce monde. Il diſtinguoit encore ceux-ci en trois : l'Eglife, la Nobleſſe & le Peuple. Il appelloit gens d'Eglife ceux qui ſuiuent en verité Ieſus Chriſt & ſes Apoſtres. Et quant à ceux qui ſont autrement, & qui enſeignent les traditions des hommes, & non la parole de Dieu, il les reputoit comme loups & faux pasteurs, diſant qu'il les faloit chaſſer. Outreplus, il maintenoit que Dieu ne requeroit autre choſe de ſes fideles, ſinon qu'ils obſeruaſſent en foi les choſes que lui meſme a commandees & ordonnees. Et diſoit qu'il receuoit volontiers, & rendoit prompte obeiſſance à tout ce qu'il auoit ordonné par ſa Parole (2).

LE Roi ne voulut nullement receuoir ceſte confeſſion, ains la renuoya deuant ceux qui deuoient eſtre iuges. Ce gentil-homme pria le Roi, que pour le moins il lui fiſt ce bien de lui ottroyer cent gentils-hommes cheualiers, iſſus de noble race, & qu'il les

Sommaire de
la confeſſion
de Cobham.

(1) Cette triple diſiſion de l'Eglife ſe retrouve dans les écrits de Wiclif et de ſes diſciples. Voy. le ſermon de Wimbledon, Foxe, *Acts*, t. III, p. 293.

(2) Voy. cette confeſſion de Oldcaſtel dans Foxe, t. III, p. 324.

(1) Sir John Cheney.

(2) Warwick.

fist venir pour estre ses iuges, par la sentence desquels il deust succomber ou estre absous. Et s'il ne lui vouloit accorder cela, qu'il lui fust loisible de defendre sa cause par armes (1), promettant de ne refuser quelque combatant que ce fust pour defendre & maintenir sa foi, fust Turc ou Chrestien. Le Roi lui refusa cela, &, qui plus est, donna congé à ses parties aduerses de le faire adiourner deuant sa maiesté Royale en sa chambre. Alors le sieur de Cobham, appellant del' Archeuesque au Pape, presenta en toute reuerence & humilité les lettres de son appel au Roi, lesquelles il auoit toutes prestes, dont le Roi fut fort despité & lui respondit que cest appel ne lui profiteroit de rien. Au reste, qu'il demeureroit en prison iusqu'à ce qu'on eust deliberé & conclu de la volonté du Pape touchant l'appel, & encore, outre cela, si ne pourroit-il pas euite le iugement de l'Archeuesque, voulust ou non. En ceste sorte ce vaillant cheualier, destitué de toute faueur du Roi qui estoit contraire, fut liuré à l'appetit des Euesques, pour estre interrogué par eux. Mais on cognoitra plus aisément, par les lettres que l'Archeuesque de Cantorbery escriuit à l'Euesque de Londres touchant ce fait, quelle procedure on tint contre le sieur de Cobham, comment il repoussa ses aduersaires, de quelles ruses il fut accablé, & comme il fut tourmenté auant que laisser la vie.

Cobham refusé
en sa requeste.

M.CCCC.XVIII.

Copie de la lettre de l'Archeuesque de Cantorbery, enuoyée à l'Euesque de Londres, en laquelle est contenue toute la procedure tenue contre le sieur de Cobham, avec ses repliques, & sa condamnation (2).

RICHARD (3), par la permission de Dieu Euesque de Londres, desire salut & continual accroissement de pure dilection, à reuerend pere en Christ &

seigneur monsieur Robert (1), par la grace de Dieu, Euesque de Herford. Il n'y a pas long temps qu'auons receu des lettres de reuerend Pere en Christ & seigneur monseigneur Thomas, par la grace de Dieu Archeuesque de Cantorbery, Primat de toute l'Angleterre, Legat du siege Apostolique, desquelles la teneur est telle :

« THOMAS, par la permission de Dieu, Archeuesque de Cantorbery, Primat de toute l'Angleterre, & Legat du siege Apostolique, à nostre venerable frere monsieur Richard, par la grace de Dieu Euesque de Londres, desire salut & fraternelle charité au Seigneur. Comme ainsi soit que dernièrement nous traitissions de l'vniõ & reformation de l'Eglise d'Angleterre avec les Prelats & le Clergé, qui furent assemblez en nostre eglise de S. Paul en la ville de Cantorbery, il fut conclu entre autres choses, par nous & lesdits Prelats & Clergé, de refaire la coupure du faye de Christ sans couture (2), qui sembloit bien vne chose impossible, sinon que premierement aucuns grans seigneurs du Royaume qui se montrent defenseurs, adiateurs & protecteurs de ces heretiques, qu'on appelle les Lollards, fussent asprement corrigez, & (si bon estoit) retirez de leurs erreurs par les censures de l'Eglise, en inuoquant le bras seculier. Et, apres diligente inquisition faite puis apres en ceste mesme assemblee entre les procureurs du Clergé & autres, qui se trouuerent là en grand nombre de chacun diocese de nostre prouince, il a esté trouué entr'eux, & à nous descouuert & rapporté pour certain, que messire Jean Oldcastel, cheualier, a esté & est encore le principal mainteneur, receleur & protecteur d'iceux, & que, contre la constitution de la prouince faite sur cela, il a enuoyé prescher ses Lollards, sans aucune licence des ordinaires ou diocessains des lieux, & principalement au diocese de Londres, de Roffens (3), & de Herford, & assisté à leurs meschantes

(1) Robert Maschal, moine carmélite, devenu évêque de Hereford, dans le pays de Galles.

(2) « Refaire la coupure du faye de Christ sans couture. » La traduction plus exacte du texte est : « Il nous a paru presque impossible de réparer la robe sans couture de Notre-Seigneur, si d'abord certains nobles du royaume... n'étaient vertement réprimandés. »

(3) « Roffens. » Rochester.

(1) C'était la coutume du temps qu'une cause qui ne pouvait pas être décidée par les moyens légaux le fût par les armes. Ce n'est qu'en 1819 que les dernières traces de cet usage ont disparu de la loi anglaise.

(2) Cette lettre de l'archevêque de Cantorbery se trouve, dans son texte latin original, dans Walden, *Fasciculus zizaniorum*, et en anglais dans Foxe, III, 342.

(3) Richard Clifford, évêque de Londres.

predications, & s'il y auoit aucuns qui contredissent, il les reprimoit par menaces de bras feculier, duquel il leur proposoit la puissance & force pour les estonner, & entre autres choses, affermoit que nous & nos confreres suffragans de nostre prouince, n'auons eu & n'auons encore aucun pouuoir de faire vne telle constitution. Et il a eu & a encore maintenant vne autre opinion, & dogmatize & enseigne tout autrement touchant les sacremens de l'Autel & de la Penitence, des pelerinages, & adorations des images, & des clefs, que l'Eglise Romaine & vniuerselle n'enseigne & afferme. Pour ceste raison nous fumes lors requis de la part desdits prelatz & Clergé, que nostre bon plaisir fust de proceder touchant les causes susdites, contre ledit seigneur Oldcastel.

» Toutesfois, pour la reuerence du Roi nostre Sire, duquel ledit seigneur Oldcastel estoit pour lors familier, & pour l'honneur aussi de son ordre de cheualerie, nous vinsmes en personne deuant la presence du Roi nostre Sire, qui, pour ce temps-la, estoit en son chasteau de Kenyngton (1). & là se trouuerent aussi presens tous nos confreres & suffragans, où nous fumes nos complaints contre ledit seigneur, & en partie recitames ce en quoi il auoit failli. Mais, desirans, à la requeste du Roi nostre sire, reduire ledit seigneur Iean à l'vnité de l'Eglise sans aucun opprobre & diffame, nous differames long temps l'execution des choses susdites. Mais, voyans que le Roi auoit fait tout ce qu'il auoit peu faire pour le reduire, & neantmoins n'auoit de rien profité, selon que le Roi lui-mesme a bien daigné nous faire sauoir tant par escrit que de bouche, suiuant cela nous auons arresté que ledit seigneur Iean Oldcastel respondroit en personne deuant nous sur lesdits articles, à vn certain terme qui est desia passé & de le faire appeler deuant nous pour cela, & auons enuoyé nostre messager avec lettres de citation audit Oldcastel, qui pour lors faisoit sa residence en son chasteau de Coulyng (2) : ordonnans à nostre-dit messager de n'entrer nullement dedans le chasteau dudit Seigneur, & que, par le moyen d'un certain nommé Iean Bot-

teler (1), huissier de la chambre du Roi nostre sire, il cerchast ledit Oldcastel, à ce qu'il donnaist congé d'entrer à nostre-dit messager, ou bien qu'il citast ledit hors de son chasteau, afin que par ce moyen il peust estre apprehendé par citation. Or, toutesfois, ledit Seigneur Iean Oldcastel respondit au susdit Iean Botteler, qui, de la part du Roi, lui exposoit sa commission susdite ouuertement & publiquement, qu'il ne vouloit point estre cité en façon quelconque, ni aucunement endurer sa citation. Et nous, apres auoir oui la relation des choses susdites, laquelle nous fut fidelement faite, commençames à proceder legitimement plus outre en ce fait, selon le rapport qui nous auoit esté fait, que ledit sieur Iean Oldcastel n'auoit peu estre empoigné par citation personnelle; ordonnames qu'icelui seroit cité par edict, qui seroit publiquement attaché aux portes de l'Eglise cathedrale de Roffens, qui n'est distante gueres plus de trois lieues d'Angleterre (2) dudit chasteau de Coulyng. Comme de fait nous l'auons fait ainsi citer, & attacher ceste nostre ordonnance aux portes de ladite Eglise, à la veüe & au sceu de tous, pour comparoistre deuant nous l'onzième iour de Septembre, qui est desia passé, & pour respondre sur les susdits articles, & neantmoins qu'il eust à se trouuer en personne, pour se purger de quelques points concernans la peruersité heretique. Quand ce iour-là fut venu, nous nous assemblames en la plus grande chapelle qui est au deffous du chasteau de Ledys (3), lequel est en nostre diocese, où nous faisons nostre residence pour lors, & là nous nous assimes au siege iudicial, & tintmes nostre cour, & apres auoir fidelement fait tout ce qui est requis en tels actes, oui & receu la relation selon ce qui est affermé, & qu'on dit communément es quartiers, où ledit seigneur Oldcastel se tient fort dedans son chasteau, & là il maintient ses opinions, mesprisant en diuerses fortes les clefs de l'Eglise, & la puissance Archiepiscopale.

» Nous auons fait proclamer à haute voix ledit seigneur Iean Oldcastel, desia cité comme dessus, & d'au-

(1) Kennington, l'une des résidences royales.

(2) Cowling.

(1) John Butler.

(2) Trois milles.

(3) Leedes ou Ledes, château de l'archevêque, situé près de Maidstone.

tant qu'après auoir esté ainsi proclamé par nous, & longuement attendu, il n'est point toutefois comparu, nous l'auons reputé comme contumax, comme il est, & pour la peine de ceste siene contumace, nous l'auons alors & là mesme excommunié par escrit, & pource que la fuite des choses susdites, & par autres indices manifestes & faictz euidens, nous auons conceu que ledit seigneur Iean Oldcastel, di& de Cobham, pour maintenir son erreur, se fortifie contre les clefs de l'Eglise, ainsi qu'il a esté dit, sous la couerture desquelles choses il y a fort grande apparence qu'il se leue contre le Seigneur, nous auons ordonné qu'icelui feroit derechef personnellement cité, s'il peut estre saisi, sinon qu'il soit cité par edict, à ce qu'il comparoisse deuant nous, le Samedi après la feste de sain& Matthieu Apostre & Euangeliste prochainement venant, pour proposer en personne quelque cause raisonnable, si aucune il en a, pourquoi on ne doïue proceder contre lui à choses plus grieues, comme contre vn heretique public, & schismatique, & ennemi de toute l'Eglise; pourquoi aussi on ne le doïue prononcer pour tel & pourquoi l'on ne doyue inoquer le bras seculier contre lui solennellement, & semblablement pour respondre plus outre, pour receuoir & faire tout ce que la iustice conseillera touchant les choses susdites.

Au terme predit, assauoir le Samedi prochain après la feste S. Matthieu, qui est le xxiii. iour dudit mois de Septembre, honorables seigneurs nos confreres, monsieur Richard, Euesque de Londres, monsieur Henri, Euesque de Winton (1), & moi fumes assis au siege iudicial, au lieu du chapitre de l'Eglise de S. Paul de Londres, & là comparut deuant nous Messire Robert de Morlai (2), cheualier, garde de la tour de Londres, & amena avec soi ledit seigneur Iean Oldcastel, cheualier, & le presenta deuant nous, car les archers & officiers du Roi l'auoyent pris vn peu au parauant & enferré en la tour. Or, comme ledit Oldcastel estoit là personnellement present, nous recitames tout l'ordre du faict, selon qu'il est contenu es actes du iour precedent, & v&fmes de propos modestes, & d'vne façon fort

gracieuse, assauoir comment ledit seigneur Iean Oldcastel auoit esté decelé & accusé sur les articles ci dessus recitez, en l'assemblée des Prelats & du Clergé de nostre dite prouince, ainsi qu'il a esté dit, & comment il a esté cité, & depuis excommunié à cause de sa contumace. Et puisqu'on en estoit venu iusques là, nous nous presentames prests pour l'abfoudre. Toutefois ledit seigneur Iean Oldcastel ne prenant nullement garde a vne si gracieuse offre & benigne, dit qu'il reciteroit volontiers deuant nous & mesdits confreres, sa foi, laquelle il tient & afferme, & après auoir demandé congé, & que lui eumes ottroyé ce qu'il demandoit, il tira de son sein vn certain papier, & leut iusqu'au bout & publiquement deuant nous tout ce qui estoit contenu en ce papier, & nous bailla de fait ce papier, & la responce des articles sur lesquels il a esté examiné. Or, voici quelle est sa confession. »

Declaration de la foi (1) que tenoit messire Iean Oldcastel, seigneur de Cobham.

Moi, Iean Oldcastel, &c. desire que ceci soit fait notoire à tous Chrestiens, & que Dieu soit appelé pour iuge, que ie n'ai iamais eu intention, & n'aurai, moyennant sa grace, que de receuoir en ferme foi & indubitable les Sacremens d'icelui, lesquels il a ordonnez lui-mesme pour le salut de son Eglise. D'auantage ie desire bien d'exposer plus clairement ce que ie sens de ma foi, par les quatre fortes qui s'ensuiuent. Premièrement ie croi qu'au venerable sacrement de la Cene, nous prenons ce corps de Christ sous les especes & figure du pain & du vin (2), icelui mesme (di-ie) qui est nai de la vierge Marie, qui a esté crucifié, mort & enseueli, finalement resuscité le troisieme iour apres sa mort, & a esté esleué à la dextre du Pere immortel, & triumphe maintenant & à iamais avec lui, estant participant de la gloire eternelle. Et quant au Sacrement

De la Cene.

(1) « Déclaration de la foi. » Voy. l'original dans Foxe, III, 344.

(2) « Sous les espèces et figures du pain et du vin. » L'anglais ne mentionne que le pain.

(1) Winchester.

(2) Robert Morley.

De Penitence. (qu'ils nomment) de Penitence, voici quelle en est ma foi. Je croi qu'elle est grandement necessaire à vn chacun qui aspire à salut, assauoir qu'il corrige sa vie pecheresse, & qu'il se fait tellement repentir de sa vie passée que par vraye confession & contrition non feinte, telle qu'elle nous est declaree par les saintes Escritures, autrement il n'y a nulle esperance de salut. Pour le troisieme, telle est mon opinion touchant les Images, qu'elles n'appartiennent point à la vraye foi : vrai est qu'après que la foi Chrestienne a esté introduite au monde, elles ont esté mises en vsage par permission, pour feruir de calendrier (1) aux laïcs & ignorans, & afin que, par leur aduertissement, on se propose deuant les yeux plus facilement les passions & saints exemples, tant de Christ que de ses fideles & saints seruiteurs. Mais, veu l'abus d'une telle representation, & qu'on attribue aux images des Saints, qu'elles representent, ce qui appartient à celui auquel tous les Saints doiuent honneur & reuerence, mettans en eux la fiance qui doit estre transferee à Dieu seul : & d'auantage qu'ils soyent tellement affectionnez enuers ces images, qu'ils y soyent attachez ou qu'ils soyent plus deuots à l'une qu'à l'autre, mon opinion est que tels commettent idolatrie, & vn peché capital contre Dieu, auquel appartient tout honneur, gloire & louange. Finalement ie suis ainsi persuadé qu'il n'y a nul habitant en terre ici bas qui ne soit en chemin ou pour aller à la vie eternelle, ou pour tendre aux tourmens. Or si quelcun reigle tellement sa vie, qu'il transgresse les commandemens & ordonnances de Dieu, encore qu'il ne les sache, ou qu'il ne les vueille sauoir, il ne faut pas qu'un tel espere salut, combien qu'il se pourmene par tous les bouts & coins du monde. Au contraire, celui qui gardera les saintes ordonnances de Dieu, ne pourra perir, encore qu'il ne face aucun voyage ou pelerinage en toute sa vie, en quelque lieu que ce soit, où les hommes abusez ont acoustumé d'aller en pelerinage.

Des Images.

Contre les
Purgatoires
& les peleri-
nages.

(1) « Pour servir de calendrier aux laïcs. » Nous auons déjà rencontré cette expression dans l'interrogatoire de Thorpe. (Voir la note 2 de la page 123.) Wiclif n'interdisait pas absolument l'usage des images dans les églises, à condition qu'elles ne fussent que comme un *memento* à l'usage des ignorans.

*Extrait du proces des Ecclesiastiques
contre ledit seigneur de Cobham.*

APRES que ledit seigneur Jean Oldcastel eut leu, iusques au bout, tous les articles qui estoient contenus en ce papier, nous consultaimes avec plusieurs docteurs scauans, & finalement, du consentement & selon le conseil d'iceux, nous disimes audit seigneur Jean Oldcastel : « Voici, monsieur de Cobham, ce papier contient plusieurs choses & assez catholiques; mais ce terme vous a esté donné pour respondre sur d'autres points : Assauoir si vous tenez, croyez & affermez qu'au Sacrement de l'autel, apres la consecration deuement faite, le pain materiel y demeure, ou non. Item, si vous tenez, croyez & affermez qu'au sacrement de Penitence il soit necessaire que le pecheur, pouant recourir vn Prestre ordonné par l'Eglise, confesse à ce prestre ses pechez & offenses. » Apres que ledit Oldcastel eut dit plusieurs choses & diuerses, il respondit expressement, qu'il ne vouloit point autrement respondre en quelque sorte que ce fust, que selon ce qui estoit contenu audit papier. Parquoi, ayans compassion dudit seigneur Jean Oldcastel, nous parlaimes là mesme à lui d'une façon douce & benigne, en ceste sorte : « Monsieur de Cobham, auidez bien à vous; car si vous ne respondes clairement aux choses qui vous sont obiectees, au terme competent qui vous a esté desia donné par le Iuge, nous vous pourrons prononcer & declarer heretique. » Mais ledit Oldcastel tint bon comme deuant, & ne voulut point respondre autrement.

TOUTESFOIS, apres cela, nous prindmes conseil avec nosdits confreres, & declarasimes audit Oldcastel que la sainte Eglise Romaine, suyuant les tesmoignages & auis de saint Augustin, de saint Ambroise, & de saint Hierome, & des autres saints Docteurs, a déterminé sur ceste matiere, & qu'il faut que tous bons catholiques obseruent telles determinations. A quoi ledit Oldcastel respondit, qu'il auoit voulu croire volontiers & garder ce qui a esté ordonné, & déterminé par la sainte Eglise, & tout ce que Dieu a voulu qu'il creust & obseruast. Mais il ne voulut pour lors affermer, que nostre S. pere le Pape, les Cardinaux, les Archeuesques & Euesques

& autres Prelats de l'Eglise, eussent puissance de determiner telles choses. Et encore pour ceste fois-la nous eumes compassion de lui, en esperance qu'il auroit meilleure opinion & deliberation, & pour ceste cause promismes audit seigneur Iean Oldcastel de mettre par escrit certaines determinations touchant la matiere susdite, sur lesquelles icelui deust respondre encore plus clairement & ouuertement, & de les translater de Latin en Anglois, afin qu'il les entendist plus facilement. Sur quoi nous lui commandasmes, voire le priasmes de bon cœur, que le Lundi prochain suyvant il donnast sa response pleinement & ouuertement : lesquelles determinations nous fismes traduire ce mesme iour, & bailler reellement & de fait audit Oldcastel le dimanche suyuant ; desquelles determinations la teneur est telle :

« LA foi & determination de la sainte Eglise catholique touchant le S. sacrement de l'autel est telle que s'en suit : qu'apres la consecration faite par le Prestre en la Messe, le pain materiel est transmué au corps materiel de Christ, & le vin materiel au sang materiel de Christ. En ceste façon nulle substance, tant du pain que du vin, ne demeure apres la consecration faite par le Prestre. Que respondrez-vous maintenant à cest article ? Outreplus la sainte Eglise a determiné qu'il faut necessairement que tout homme Chrestien, vivant ici bas, confesse ses pechez au Prestre ordonné par l'Eglise, s'il en peut recouurer quelcun. Quelle est vostre opinion sur cest article ? Christ a ordonné S. Pierre pour son vicaire ici bas en terre, qui a l'Eglise Romaine pour son siege, lui permettant & otroyant telle liberté qu'il a donnée à S. Pierre & aux successeurs de S. Pierre, qui sont maintenant appelez Papes de Rome, par la puissance ou autorité desquels les Prelats sont particulierement constituez & ordonnez aux Eglises, assavoir Archeuefques, Euefques, Curez & autres ordres & degrez Ecclesiastiques, auxquels le peuple Chrestien doit rendre obeissance selon les traditions de l'Eglise Romaine. Outre plus la sainte Eglise a determiné qu'il est necessaire à tous Chrestiens de faire pelerinages aux lieux saints, & là principalement adorer les saints reliques des Apostres, Martyrs & Confesseurs, &

de tous les saints que l'Eglise Romaine a approuvez. Que sentez-vous de cest article ? »

Le iour de Lundi, assavoir le 25. dudit mois de Septembre, en nostre presence & de nos confreres susdits, ayans adioint avec nous nostre venerable frere Benoist par la grace de Dieu Euefque de Bangore (1), par nostre commandement & ordonnance se trouverent là nos conseillers, nos ministres & autres officiers, assavoir Maistre Henry Ware (2) official de nostre cour de Cantorbie, Philip Morgan, docteur en droits, Howel Kyffin, docteur Canoniste, Iean Kemp & Guillaume Karleton, docteurs es loix, Iean Witnam, Thomas Palmer, Robert Wombewel, Iean Withead, Robert Chamberlayne, Richard Dodynton & Thomas Walden, tous Docteurs en Theologie. Item Iaques Cole & Iean Stenyns, nos notaires appelez pour cela, ayans tous mis la main sur les saints Euangiles de donner leur conseil fidele sur ladite matiere & toute la cause. Aussi comparut ledit seigneur Robert de Morlay cheualier, capitaine & garde de la tour de Londres, & amena avec soi ledit seigneur Oldcastel, auquel nous recitasmes gracieusement & de bonne sorte les actes du iour precedent ; & comme nous auions fait auparavant, nous lui declarasmes comment il auoit esté excommunié, & est encore, & le priasmes de nous donner vne response claire & ouuerte sur les articles qui lui auoyent esté proposez, & premierement quant au sacrement de l'Eucharistie.

Sur lequel article il respondit, entre autres choses, que comme Christ, conuersant en terre, a eu en foi & la nature Diuine & la nature humaine, la diuinité toutesfois couuerte & cachee sous l'humanité qui estoit visible en lui, semblablement, au sacrement de l'Eucharistie, il y a le pain & le corps qui nous sont donnez, assavoir le pain que nous voyons, & le corps de Christ, lequel nous ne voyons

Deux natures en Iesus Christ.

(1) Benedict, évêque de Bangor, en Irlande.

(2) « Maistre Henry Ware, » etc. Voici ces noms d'après l'original : Henry Ware, Philip Morgan, Howel Kiffin, John Kempe, William Carlton, John Witnam, Thomas Palmer, Robert Wombewel, John Withe, Robert Chamberlain, Richard Dotington, Thomas Walden, James Coles, John Stevens.

Opinion papistique touchant la Cene, & autres articles.

Les aduerfaires informent le proces.

point, & nia expressement que la foi touchant ce sacrement, determinee par l'Eglise Romaine & par les saincts Docteurs, fust la determination de la saincte Eglise. Et si c'estoit la determination de l'Eglise (disoit-il) qu'elle estoit faite contre la saincte Escriture, & que cela a esté depuis qu'on a donné des rentes à l'Eglise, & que le poison y a esté espandu, & non point deuant. Quant au sacrement de Penitence & de confession, il a dit & affermé expressement la mesme : que si quelcun, estant en quelque grief peché, ne s'en pouuoit releuer, il seroit bon & expedient à vn tel de s'adresser à quelque Prestre sainct & discret pour auoir conseil de lui, mais qu'il ne lui estoit point necessaire, pour obtenir salut, de confesser son peché à son propre Curé, ou à quelque autre Prestre, encore qu'il le peust recouurer ; d'autant qu'une telle offense pourroit estre effacee par contrition seulement, & le pecheur mesme en pourroit bien estre purgé.

QUANT à l'adoration de la saincte croix, il dit & afferma la mesme : qu'il faloit seulement adorer le corps de Christ qui estoit pendu à la croix ; car ce seul corps a esté & est la croix digne d'adoration. Et estant interrogé quel honneur il faisoit à l'image de la croix, il respondit par paroles expresses qu'il ne lui faisoit point autre honneur, sinon qu'il la nettoyoit bien & la mettoit en bonne garde.

OUTREPLUS, au regard de la puissance des clefs, & quant à nostre seigneur le Pape, Archeuesques, Euesques & autres Prelats, il a dit que le Pape est vrai Antechrist, & que ses Archeuesques, Euesques & autres Prelats, ses membres & freres (1) font la queue de l'Antechrist, comme le Pape en est le chef : ausquels on ne doit nullement obeir, assauoir au Pape, aux Archeuesques, Euesques & autres Prelats, sinon entant qu'ils seront imitateurs de Christ & de Pierre, en vie & mœurs & conuersation, & celui qui est meilleur en vie & est plus pur en sa conuersation est successeur de Pierre, & non point autrement. En outre, ledit seigneur Oldcastel a dit à haute voix &

estendant les mains en haut, adressant son propos à ceux qui estoient là presens : « Ceux-ci qui iugent & qui me veulent condamner vous seduiront tous, & ils vous meneront & eux mesmes en enfer, & pourtant donnez-vous garde d'eux. »

APRES qu'il eut dit toutes ces choses, nous l'exhortasmes avec larmes, & continuasmes par plusieurs fois, le priant, autant qu'il nous fut possible, à ce qu'il retournaist à l'vnité de l'Eglise, qu'il creust & tint ce que l'Eglise Romaine croid & tient. Il respondit expressement qu'il ne croyoit & ne tenoit sinon ce qu'il auoit desia déclaré. Voyans donc que nous ne peusmes rien gagner enuers lui, comme cela est apparu, finalement, avec vne amertume de cœur, nous vinsmes à prononcer la sentence definitiue, en la teneur qui s'ensuit :

« Av nom de Dieu, Amen. Nous Thomas, par la permission diuine Archeuesque & humble ministre de la saincte Eglise de Cantorbie, primat de tout le royaume d'Angleterre, & Legat du siege Apostolique ; en certaine cause ou matiere de peruersité heretique, sur diuers articles sur lesquels le Seigneur Iean Oldcastel, seigneur de Cobham, en la derniere assemblée du Cergé de nostre prouince de Cantorbie tenuë en nostre presence, en l'Eglise de S. Paul de Londres, fut decelé & accusé deuant nous : apres diligente inquisition faite là mesme, & notoirement & publiquement diffamé par nostre prouince de Cantorbie, à la denonciation & requeste de tout le Clergé, en la susdite assemblée faite deuant nous, procedans contre lui avec aussi grande faueur qu'il nous a esté possible (Dieu nous en est tesmoin) suiuis l'exemple de Christ, qui ne desire point la mort du pecheur, mais qu'il se conuertisse & qu'il viue, nous taschions de le corriger, &, par toutes les façons & moyens qu'il nous est possible, le reduire à l'vnité de l'Eglise, declarans à lui-mesme ce que l'Eglise Romaine & vniuerselle enseigne, tient, & a déterminé, & presché en cest endroit. Et iaçoit que l'auons trouué defuoyé en la foi Catholique, & d'un col si dur qu'il n'a point voulu confesser son erreur, ou se purger d'icelui, ni aussi le detester ; toutesfois, ayans compassion de lui d'une affection pa-

Sentence contre Oldcastel.

O hypocrite & menfonge.

(1) « Ses membres et frères. » L'original porte : « Que le pape est le vrai antechrist, c'est-à-dire la tête ; que les archeuesques, euesques et autres prelatz sont ses membres, et que les moines (*friars*) sont sa queue. »

Touchant la penitence & Confession.

De l'adoration de la croix.

Des clefs & du Clergé Romain.

ternelle, & desirans son salut de bon cœur, nous lui assignames certain terme competant pour deliberer, & pour se repentir, s'il eust voulu, & pour se reformer soi-mesme; finalement, d'autant que nous l'auons veu incorrigible, ayans premierement obserué les choses qui sont requises de droit en cela, avec douleur & amertume de cœur, nous procedames iusques à prononcer la sentence definitive en ceste façon :

« APRES auoir inouqué le Nom de Christ & l'ayans seul deuant nos yeux, pource que, par les actes & procedures, productions, signes manifestes, euidens & diuers indices, & avec diuerses sortes de preuues, nous auons trouué que ledit seigneur Iean Oldcastel Cheualier est heretique, & croyant aux heretiques, contre la foi & reuerence de la sainte Eglise Romaine & vniuerselle, & principalement quant au sacrement de l'Eucharistie & de Penitence; que, comme fils d'iniquité & des tenebres, il a tellement endurci son cœur, qu'il n'entend point la voix de son pasteur, & ne souffre point d'estre attiré par admonitions ni estre reduit par douceur; ayans premierement espluché, & diligemment consideré les merites de la cause susdite, les fautes & demerites dudit seigneur Iean, agraez par sa damnable obstination; ne voulans point que celui qui est meschant soit fait encore plus meschant, & qu'il infecte les autres de sa contagion; par le conseil & du consentement de gens de grande discretion & sapience, nos venerables freres, monsieur Richard, Euesque de Londres, monsieur Benoist, Euesque de Bangore, monsieur Henri, Euesque de Winton, & autres Docteurs en Theologie, en droit Canon & en droit Ciuil, & autres personages scauans & religieux, qui assistoyent là avec nous, auons iugé, déclaré & condamné, sententiellement & definitivement, en ces escrits, ledit seigneur Iean Oldcastel Cheualier, seigneur de Cobham, conuaincu de cest erreur detestable, & ne voulant point par penitence retourner à l'Eglise, comme heretique es choses que l'Eglise Romaine & vniuerselle tient, enseigne, a déterminé et presché, & errant principalement es articles dessusdits, le laissant de ceste heure-ci comme heretique au iugement feculier. Et neantmoins auons

aussi excommunié, en ces escrits, & denonçons pour excommunié, & lui qui est heretique, & tous les autres & vn chacun qui dorefenauant aura ou auront donné faueur audit Oldcastel, & qui l'aura ou auront defendu, qui lui aura ou auront donné conseil, aide ou faueur en cest endroit, comme receleurs, fauteurs & defenseurs des heretiques. Et afin que les choses susdites soyent faites notoires à tous ceux qui croyent en Christ, nous donnons commission & mandement, à vostre fraternité, qu'vn chacun de vous declare, publie & expose à haute voix et intelligible (1), en langage vulgaire, selon qu'il est plus amplement contenu en ce proces, que, comme il a esté dit, ledit seigneur Oldcastel a esté & est condamné heretique par nous, & aussi schismatique, &c. Si voulons & ordonnons que vous le rescriuiez & faciez entendre de mot à mot à vn chacun de nos confreres, suffragans de nostre prouince de Cantorbie, afin qu'vn chacun d'eux, en sa ville & diocese, publie, intime & declare la maniere & forme de cestui-ci nostre proces, & aussi la sentence qui a esté donnée par nous, & toutes autres choses qui sont là contenues, & que semblablement ils les facent publier par leurs suiets & Curez. Et, au reste, que vous nous certifiez, & eux aussi, du iour de la reception des presentes, & de ce que vous auez fait des choses dessusdites, comment vous auez executé cestui nostre mandement, & eux aussi. Donné au manoir de Maydeston (2), le x. iour du mois d'Octobre l'an 1413. & de nostre transportement (3), l'an 18.»

C'est-ci le proces fait par les Euesques, & escrit de leur style, contre ce noble Cheualier de Christ Iean Oldcastel seigneur de Cobham. Incontinent que sentence capitale eut esté prononcée contre lui, il fut relegué, & mené (4) par Robert Morlay. Apres qu'il eut demeuré quelque temps au lieu de son bannissement, il en fut mis hors par ie ne sçai quelle façon, & s'enfuit en Waillie (5), où il demeura

M.CCCC XVIII.

La mort heu-
reuse du sei-
gneur de
Cobham.

(1) L'édition de 1619 porte fautivelement *intelligence*.

(2) « Maydeston. » Maidstone.

(3) « Transportement. » Transfert.

(4) Les éditions de 1608 et de 1619 portent *mesme*, qui n'a aucun sens. Nous rectifions d'après les éditions précédentes.

(5) « Waillie. » Voir la note de la page 137, 1^{re} colonne.

Oldcastel
prononcé
heretique.

La mort
estrange de
T. Arondel,
Archeuefque
de Cantorbie.

quatre ans entiers. Durant ce temps cest Archeuefque Thomas Arondel mourut l'an 1415. (selon que recite Thomas de Gascongne (1) en son dictionnaire Theologique) d'une estrange & horrible mort. La langue lui deuint si enflée & grosse, qu'elle lui remplissoit toute la bouche, de maniere que, quelques iours auant sa mort, il ne pouuoit rien aualer ne mesme parler, & mourut comme affamé, en grand defefpoir. Pluseurs difoyent en Angleterre que c'estoit à cause qu'en son temps il auoit lié la Parole de Dieu, & par grandes cruautez, empesché le cours d'icelle, comme nous auons veu n'agueres en l'histoire de G. Thorp. Henry Chicley (ou Chichel) (2) lui succeda comme nous verrons en l'histoire de Jean Puruey.

Pratiques des
Euefques de
l'esprit
homicide &
menteur.

CEPENDANT grands troubles furent esmeus par les Euefques contre la religion Chrestienne, par tout le Royaume d'Angleterre. En ce temps, en la prouince de Wallie, il y auoit un gouuerneur de l'ordre des Senateurs nommé Pouiz (3). Cestui-ci, induit par les douces paroles & presens des Euefques, & sous vn faux semblant d'amitié, trahit le Seigneur de Cobham, & par ses menées fit tant qu'il le mena à Londres. Estant là attiré, il fut condamné d'heresie & de crime de lese maiesté, selon la loi & edit que le Roi Henri V. auoit fait contre les Wicleuiens, & ferré prisonnier en la tour de Londres. Bien tost apres il fut tiré de là, ayant les mains liées par derriere, & mis sur vne claye, & puis fut mené au champ saint Gilles, qui est le lieu où on execute les mal-faicteurs. Il auoit vne chaine à l'entour du corps, & on le guinda en l'air, & au dessous de lui, on entassa vn monceau de bois; & là ce vaillant

Martyr fut brûlé avec grande constance. Le peuple fut fort marri de voir vn tel spectacle. Et cependant les Euefques faisoient toute diligence d'admonester le peuple que nul ne priaist pour son ame, ains que tous le tinissent pour vn heretique damné, comme celui qui estoit mort & decedé de ce monde hors la foi & obeissance du Pape. En ceste forte, ce saint Cheualier, acheuant le cours de sa vie, & recommandant son ame à Dieu, & priant pour le salut de ses ennemis, apres auoir exhorté le peuple à s'adonner à la vraye foi & pure Religion, rendit son esprit au Seigneur, l'an 1418.

Mort heureuse
de Jean
Oldcaftel.



HENRY GRUNFELDER, & autres Martyrs executez en Alemagne.

LE sang de Hus & de H. de Prague n'est pas tombé en terre pour estre estouffé, mais a fructifié de maniere incroyable, non seulement en Boheme, mais aussi en Alemagne. Et Dieu a manifestement monstré depuis ce temps vn changement des choses, faisant renaistre les Langues comme messageres & les sciences comme fourrieres de la maistresse Verité : laquelle incontinent est venue en auant avec splendeur du tresclair soleil, affauoir la predication de l'Euangile, en laquelle plusieurs de ce temps ont excellé, estans munis de toutes aides necessaires contre les tenebres. Pluseurs s'y sont portez fort dextrement, & non seulement ont ramené la Theologie en sa naturelle & premiere pureté, mais aussi ont enduré le martyre pour plus ample attestation d'icelle. Entre autres vn nommé Henri Grunfelder, de l'ordure (1) de Prestrie estant appelé à l'ordre de Iesus Christ, fut brûlé en la ville de Reinsbourg, l'an du Seigneur 1420.

M.CCCC.XX.

Les lettres &
les langues
messageres de
la verité.

TROIS ans apres, HENRY RADTGER, tiré de la mesme fondriere de prestrie Papale, a vaillamment combatu & enduré la mort cruelle pour la profession de l'Euangile en la suddite ville de Reinsbourg : ce fut l'an mil quatre cens vingt-trois. JEAN DRAEN-

Henri Radtger.
M.CCCC.XXIII.

M.CCCC.XXIV.

(1) « Thomas de Gascongne. » Thomas Gascoin, auteur d'un *Dictionarium Theologicum*, où ce fait se trouue en effet indiqué en ces termes : « Th. Arundel, Cant. archiepiscop. sic lingua percussus erat, ut nec deglutire, nec loqui per aliquot dies ante mortem suam potuerit, diuinitis epulonis exemplo; et sic tandem obiit. Atque multum fieri putabant, quia verbum alligasset, ne suo tempore prædicaretur. »

(2) « Henry Chicley. » Henry Chichesly devint archeueque de Canterbury en 1414, et occupa vingt-neuf ans ce siège. Il persécuta, lui aussi, les sectateurs de la doctrine évangélique.

(3) « Pouiz. » Lord Powis. Le Parlement lui accorda la récompense qu'il avoit offerte à qui livrerait lord Cobham.

(1) Les autres éditions disent simplement d'un ordre.

DORF, de noble maison du pays de Misne, fut executé à Wormes, l'an suiuant. PIERRE TRAW (1), depuis aussi fut martyrisé en la ville de Spire, l'an Mil quatre cens vingtsix. De tous ceux-ci Iean Baleus (2), en son liure des hommes illustres d'Angleterre, a donné tesmoignage de leurs noms & furnoms. Reuenons maintenant à ceux d'Angleterre.

M.CCCC.XXVI.
Baleus historien.



JEAN PURVEY, Anglois (3).

Ce personnage, disciple de Wicleff, est auteur du recueil d'un commentaire sur l'Apocalypse, imprimé à Witemberg l'an mil cinq cens vingthuit, escrit deuant cent ans : par la supputation duquel, au treizieme, & commencement du vingtiesme chapitre, appert auoir esté fait l'an mil trois cens nonante, & parle là du grand tremblement de terre en l'an mil trois cens huitante deux, lors que la doctrine de Wicleff fut condamnée.

M.CCCC.XXI.
Iean Baleus au liure des hommes illustres d'Angleterre.

Si nous deuons tirer exemple d'aucuns pour estre conduits à ce que, de courage deliberé, nous consacrons nos vies au tesmoignage de l'Euangile de Iesus Christ, il faut que ceux qui ont, en ceste premiere aube du iour, precedé, soyent aussi proposez pour guides. A ce Iean Purvey, homme de renom & autorité en la profession des arts, les Historiographes Anglois rendent tes-

moignage qu'en ce temps il endura plusieurs cruels tourmens, sous la tyrannie des aduerfaires de la vraye lumiere. En son premier aage, il eut pour precepteur Iean Wicleff, sous lequel il aprint heureusement les rudimens de la vraye Religion, lesquels, par succession de temps, il employa si bien au seruite de Dieu, que, par son fauoir ioinct avec saincteté de vie, plusieurs brebis infirmes furent retirees de la gueule des loups & rameenes à la pasture du Seigneur, dont les aduerfaires le nommerent, par opprobre, le libraire des Lollards, & Glosateur de Wicleff. Ce Purvey, en l'Esprit de Dieu, a foustenu que Rome estoit le bordeau de Satan, & que sa synagogue (1), tant infecte & desplayee au corps, estoit la paillardie deserte en l'Apocalypse, acouftee de poupre & d'or, avec laquelle les Rois & ceux qui habitent en la terre auoyent paillardé, s'estans enyurez du vin de sa paillardise. Thomas Arondel, Archeuesque de Cantorbie, le persecuta & l'emprisonna dès l'an 1396. & par tourmens horribles le contraignit à la croix de S. Paul à Londres retracter sept articles. Mais depuis ce temps Purvey, estant derechef emprisonné, repara tellement ceste faute & pusillanimité, que rien ne le peut diuertir de la verité, & tient-on qu'il mourut en prison (2) l'an 1421. ayant enduré cruels & longs tourmens, sous Henry Chichel (3), Archeuesque & successeur d'Arondel, comme nous auons veu ci deuant.

Waldenus en ses escrits.

Apoc. 17.



GVILLAVME TAYLOVR (4), Anglois.

En ce temps, apres le Concile de Constance, il y eut grande perfection en Angleterre contre les vrais fideles & seruiteurs de Dieu, sous le Roi Henri cinquieme. Entre autres M. Guillaume Taylour (autrement Tailleur), professeur es arts en l'Vniuersité d'Oxford, prestre, ayant esté in-

(1) Les éditions précédentes portent simplement *son Eglise*.

(2) Ni Walden ni Foxe n'affirment que Purvey soit mort en prison.

(3) Chichesly. Voir la note de la page 211.

(4) William Tailor. Voir sur ce martyr Foxe, *Acts*, III, 581; Wilkin, *Concilia*, III, 404.

(1) Malgré des recherches consciencieuses, faites pour nous en Allemagne par des professeurs distingués, nous ne pouvons fournir aucun renseignement complémentaire sur ces divers personnages.

(2) « Jean Baleus. » John Bale, évêque d'Ossory (1550-1552), auteur d'une chronique sur le martyre de lord Cobham et de plusieurs ouvrages d'histoire et de controverse. Il fut l'ami de Foxe. L'ouvrage, auquel Crespin renvoie est le *Scriptorium Illustrum Britannia Catalogus*. Bâle, 1557.

(3) John Purvey. C'est le même personnage dont il est question dans la notice sur William Thorpe, où il est appelé fautivement Jean Purné. Voy. la note 3 de la page 117. Dans son interrogatoire, Thorpe mentionna sa rétractation comme ayant affligé les fidèles. Crespin paraît ignorer l'identité de Purvey et de celui qu'il appelle « Purné. » Voy. sur ce personnage Foxe, III, 248, 285. Ce fut un esprit distingué et éclairé; mais il est permis de se demander si sa place est bien dans le *Martyrologe*.

struit par la lecture des liures de Wicleff, s'opposa fort aux idolatries & superstitions de son temps, par argumens puisvez des saintes Escritures. Il escriuit vn liure contre l'iuocation des saints trespassez, & quelques sermons vulgaires. A la premiere lute qu'il eut contre les aduerfaires, il ne fut pas si ferme ne si constant qu'il deuoit; car il se retracta de neuf articles, lesquels il auoit parauant fidelement soustenus. Mais depuis, estant remis au chemin de verité, il fut tellement fortifié que les mesmes aduerfaires le firent brusler au marché de Londres (1), le second iour de Mars 1422.

Recit de quelques personages qui de ce temps, en diuers lieux, par leurs escrits, se sont opposez aux superstitions & idolatries.

ENTRE ceux qui estoient renommez de quelque pieté & fauoir, il y auoit vn nommé Jean Barath (2), natif de Hainaut, Carme du conuent de Valenciennes & Docteur de Paris, qui a escrit: De la reuelation des choses diuines, De l'vtilité de l'Escriture, Des calamitez de son temps, Vne postille sur l'Apocalypse de S. Iean, & autres traitez. Il reprochoit au Clergé, Prelats & Moines de son temps, plusieurs enormitez pour lesquelles il leur predisoit, par l'Escriture, qu'en bres ils feroient en opprobre, mocquerie & detestation à toutes gens, pource, dit-il, que Dieu mesprise ceux qui plaissent aux hommes, &c.

JEAN Gerfon (3), Chancelier de l'Vniuersité de Paris, au mesme temps taxoit plusieurs erreurs & abus de la Papauté, & desiroit qu'ils fussent ostez. Il fit un liure intitulé: Defaillances des Ecclesiastiques, auquel il accuse leur vie corrompue, le mespris du vrai devoir, & predict leurs peines auenir. Il escriuit aussi: De l'espreuue des esprits, De la mollesse & pollution

(1) « Au marché de Londres. » D'après Wilkin et Foxe, la date vraie serait le 1^{er} mars 1423.

(2) Baratus ou Barach. Il fut député au concile de Bâle (1431). On trouve quelques renseignements sur ce théologien dans Toppeus. *Bibliotheca belgica*, I, 574, et surtout dans la *Biographie nationale de Belgique* (1866), I, 685 et suiv.

(3) Voir la note de la page 148.

de la nuit & du iour, taxant le Celibat. Icelui, estant deuenu poure & banni pour auoir predict beaucoup de choses veritables, mourut finalement à Lyon priué de toute dignité.

LAVRENT Valle (1), natif de Rome, par ses escrits, publiez en ce temps, descouure la fausseté de la donation pretendue de Constantin, & montre que le Pape n'a aucun droit d'Empire. Il redargue l'ambition, orgueil, le Celibat papistique (2), mensonges & autres grandes mechancetez. Pour cela il fut enuoyé en exil, mais le Roi de Naples le receut honorablement.

HENRY Token (3), chanoine de Magdebourg, s'opposa aussi, en son quartier d'Alemagne, avec grande vehemence, aux superstitions, & en vn mesme temps defracina de dixhuit lieux les idolatries, condamna par ses escrits la condition des valides mendians, & monstra clairement que le Concile estoit par dessus le Pape.



GVILLAVME WHYTE (4), autrement le Blanc.

VN nommé Guillaume WHYTE, Anglois de Cantie (5), homme de fauoir & eloquent, s'estant exercé en la lecture des sermons de Wicleff, changea sa condition de viure. Car ayant conu les ordures de son premier estat de prestrie Papale, suyuant la sainte ordonnance de Dieu, espousa vne ieune fille nommee Ieanne. Et ne laissa de continuer l'œuure d'enseigner qu'il auoit commencee, fust en public ou en particulier, & d'escrire

(1) Lorrenzo Valla, érudit italien, né en 1406, à Rome, mort en 1457. Il fut ordonné prêtre en 1431. Il a puissamment contribué, par ses leçons et ses écrits, à la renaissance des lettres.

(2) Les éditions précédentes portent *superstistique*.

(3) Henrich Tok ou Tokenus, qui assista au concile de Bâle, est mentionné avec éloges par Flacius Illyricus, dans son *Catalogus testium veritatis* (Bâle, 1556). Cet écrivain ne nomme pas les dix-huit lieux d'où Tok bannit la superstition; mais il raconte longuement son opposition contre un certain miracle qui s'était produit à Welsnac.

(4) William White. Voir sur ce martyr Foxe, III, 581. C'est à l'ouvrage de Walden contre le vicieuxisme que Crespin a emprunté les éléments de cette courte notice.

(5) « Cantie. » Comté de Kent.

Laurent Valle
en Italic.

Henry Token
en Alemagne.

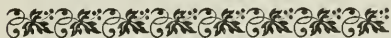
M.CCCC.XXVI.

Iean Barath
au pays bas de
Flandre.

Iean Gerfon
en France.

pluseurs bons liures, s'adonnant à l'vtilité commune. En enseignant il entretietoit souuent ces articles, assauoir qu'il n'y auoit aucune remission des pechez sinon de Dieu, pour l'amour de Iesus Christ. Que le celibat Papistique estoit vne inuention du diable pour mener les hommes à sodomie. Que les images doiuent estre ostées des temples des Chrestiens, & tous os & reliquaires de quelque trespaslé que ce fust. Que l'Eglise Romaine estoit ce figuier qui n'auoit que des fueilles, & lequel pour la sterilité de foi, le Seigneur auoit maudit. Finalement il fut prins en la ville de Norwic (1), & dresta-on trente articles contre lui, pour lesquels il fut cruellement bruslé en ladite ville, à la poursuite de l'Euefque nommé Guillaume. Ce fut en Septembre M.CCCC.XXVIII. sous le Roi Henri VI. estant encore enfant. Sa femme, suiuant l'exemple de son mari, ne cessoit, selon sa faculté, d'instruire vn chacun; & pour ceste cause elle fut durement traitée par le mesme Euefque, comme a escrit Waldenus (2).

Marc 11. 15.



RICHARD HOVENDEN, & THOMAS
BUGLE.

M.CCCC.XXX.

APRES le couronnement du Roi Henri sixiesme, il y eut vn compaignon de mestier, cardeur de laines, nommé Richard Houenden (3), Bourgeois de Londres, lequel, pour quelques persuasions qu'on lui sceust amener, ne peut estre destourné de la confession de la verité. Ainsi les gens de iustice le condamnerent comme heretique, & puis fut bruslé aupres de la tour de Londres.

IL y eut aussi, l'an suiuant, Thomas Bugle (4), natif d'Angleterre, vicaire de la paroisse de Mauenden, qui fut

(1) « Norwic. » D'après Foxe, ce fut à Norfolk que White fut arrêté. Mais ce fut bien devant William, évêque de Norwich, qu'il comparut.

(2) Voir la note 2 de la page 136, 2^e col.

(3) Richard Hoveden, Voy. Foxe, III, 598. Crespin, comme Foxe, emprunte cette courtte notice aux chroniques de Robert Fabyan.

(4) « Thomas Bugle. » Thomas Bagley, vicaire de Monenden (près Malden), fut brûlé à Smithfield, Londres. C'est également Fabyan qui mentionne ce martyr.

accusé d'heresie par les ennemis de la verité. Et au mois de Mars ayant esté dégradé fut bruslé l'an M.CCCC.XXXI.



PAVL CRAW (1), Bohemien.

CESTE mesme année assauoir M.CCCC.XXXI. Paul Craw, du royaume de Bohême, fut pris en Escosse, aupres de fain & André, par vn Euefque nommé Henri & par icelui liuré au bras seculier pour estre mis au feu, & ce, d'autant qu'il disputa hardiment contre les opinions des Papiſtes, touchant l'Eucharistie, l'iuocation des ſaincts trespassez, la confession auriculaire, & quelques autres articles.

M.CCCC.XXXI.



THOMAS RHEDON, de Bretagne.

La procedure tenue contre Thomas Rhedon est tresnotable : apres auoir longtamps demeuré en Italie, fut finalement bruslé pour la parole de Dieu.

ANTONIN (2) en ses escrits dit qu'en ce temps Thomas Rhedon, François de nation, de l'ordre des Carmes, precheur de renom, apres auoir plusieurs années eu grand vogue en France, eut enuie de voir l'Italie, & s'estant mis en la compagnie des Ambassadeurs de Venise, vint à Rome. L'espoir qu'il auoit de rencontrer en Italie quelques gens de bien, & sur tout à Rome, ville nommée ſaincte, le fit quitter volontairement la France, se propofant de mieux auoir & viure plus Chrestienement. Mais il fut frustré entierement de son esperance, car il trouua le re-

Par. 3. tit. 22.
ch. 10.
M.CCCC.XXXVI.

(1) Son vrai nom devait être Krawarz. D'ailleurs M. Louis Léger n'a rien pu découvrir à son sujet dans les vieux livres tchèques.

(2) Antonin, archevêque de Florence, né dans cette ville en 1389, mort en 1459. Il fut canonisé par le pape Adrien VI en 1523. Antonin a écrit une *Summa theologica* en quatre parties et une *Summa historica* en trois parties. La dernière partie que cite Crespin va de 1108 à 1459. Cette Somme fut imprimée pour la première fois, à Venise, en 1480. « C'est, » dit Moreri, « une compilation tirée de plusieurs historiens, sans beaucoup de choix. »

Ce que Rhedon trouua à Rome.

bours de ce qu'il pensoit. Il n'y vid que fard & hypocrisie pour toute saincteté : parades orgueilleuses, au lieu de graces celestes ; au lieu de la crainte de Dieu, dissolutions execrables ; au lieu de doctrine, oisuetez & superstitions horribles ; au lieu de simplicité Apostolique, tyrannie plus que barbare. Il ne peut contenir sa bouche de parler contre tant de vilaines corruptions. Le sang de Iean Hus & de Hierome de Prague couloit encore, parlant contre toutes ces abominations. Mais tant s'en falut que ses remontrances, tant saintes fussent-elles, peussent faire corriger la vie des Romanistes, qu'ils en empirerent. Cela ne peut empescher ce bon personnage de poursuiure ce qu'il auoit entrepris, estant prest au besoin d'y laisser la vie.

En ceste forte, celui qui estoit venu pour estre disciple des autres fut contraint d'estre leur Docteur, & au lieu qu'il estoit venu pour apprendre des autres à former sa vie, tout au rebours leur proposa exemple de bonne vie. Mais le Clergé de Rome ne peut longuement porter vne telle censure (1). Car, comme ainsi foit qu'il se fust rendu odieux par ses predications, n'espargnant personne, & remonstrant les vices d'un chacun, & principalement les forfaits horribles des Cardinaux ; aussi on chercha comment on le pourroit mettre à mort. Et pour ce faire, on recourut au remède acoustumé ; car telle a esté tousiours la coutume des supposts du Pape, que soudain ils forgent des articles de quelque heresie, pour opprimer celui à qui ils veulent mal. Comme chacune beste a sa defense, aussi ces ventres ont leurs armes particulieres.

Pour dire en peu de paroles ce qui lui auint, on le saisit à l'instance du Cardinal de Rouan, nommé Guillaume d'Estouteuille (2), lors vice-chancelier, & à la poursuite du procureur de l'ordre des Carmes, nommé Noel de Venise. Estant en prison, premierement on le trouble de questions, on l'examine, on lui dresse des articles, on l'accuse d'heresies, on le condamne comme heretique, on le degrade pour l'enuoyer à la mort.

LES articles pour lesquels ils l'en-

(1) Les éditions précédentes portent *saincteté*.

(2) Guillaume d'Estouteuille, archevêque de Rouen (1403-1483).

uoyent au feu, furent ceux-ci : L'Eglise a besoin de reformation, & fera affligée & reformée. En ces derniers temps, les infideles seront conuertis à Iesus Christ. Rome est pleine d'abominations. L'excommunication du Pape, qui ne peut estre qu'injuste, n'est point à craindre, & ceux qui ne la redoutent, ne pechent point.

EUGENE quatrieme, Pape pour lors, apres auoir appelé Thomas, le fit incontinent ferrer en prison, où il endura beaucoup de maux. Apres grandes & cruelles tortures, il fut amené deuant les Iuges, comme vn agneau deuant vn nombre de loups enragez. Et pource qu'il ne pouuoit resister à la malice de tant de bestes sauages, il leur fut facile de le conuaincre qu'il estoit coupable, & auoit grieuement offensé, & pour ceste cause, ne firent difficulté de l'adiuger au feu ; en forte toutefois que l'ordre de Prestrie & autres lui seroyent ostez premierement. Baptiste Mantuan (1), au liure qu'il a escrit : De la vie heureuse, au chapitre dernier, parlant de Thomas Rhedon, dit : « O enuie maudite ! tu ne l'as pas meurtri, car tu ne le faurois quant à l'ame ; mais en violant son corps terrestre, tu as fait que tant plustost il a eu la vie eternelle. Je ne comparerai pas ses flammes à celles de Sceuola, mais de Laurent le martyr, &c. » Ainsi, par la rage du Pape et de ses supposts, ce bon personnage fut dégradé, & puis bruslé viu. Cela fut fait l'an mille quatre cens trentesix.

Rhedon mandé deuant le Pape Eugene.

Baptiste Mantuan auctheur celebre en ce temps.



Comment l'estat Ecclesiastique a esté du tout abastardi, sa corruption & turpitude descouuerte en ce temps, à la venue de la lumiere de l'Euangile.

LE royaume de France, en ce siecle, n'a esté desitué de bons Docteurs, qui ont descouuert (selon le prouerbe) le pot aux roses, & la trame ourdie (2). Entre

(1) Battista (Spagnuoli) dit le Mantouan, poète latin moderne, né à Mantoue en 1436, mort en 1516. Il auoit commencé par être général de l'ordre des Carmes qu'il quitta, n'ayant pu le réformer. Ses contemporains, trop enthousiastes, le comparaient à Virgile.

(2) Les éditions précédentes portent : « la trame du mystère d'iniquité si longtemps ourdie. »

lesquels M. Nicolas CLEMENGIS (1), docteur de la Sorbonne de Paris, & archidiaque de Bayeux en Normandie, en a laissé si bon enseignement, que nous l'aons ici extrait comme d'un tefmoin, que les plus contraires memes ne peuvent iuridiquement reprocher, & dont auffi ceux qui, par la grace de Dieu, font paruenus à auoir des Eglises reformees, auront aduertiffement de se donner foigneusement garde de rechoir & retomber petit à petit, par les memes degrez, au mesme abyfme dont ils ont esté retirez. Mais escoutons-le parlant en ce point du iour :

M. D. XVII.

I. Pier. 4. 17.

COMME l'eusse pris hier le saint liure de la Bible, & me fuffe mis à lire la premiere Epistre de S. Pierre, que j'auoi premierement rencontrée, ie tombai sur le propos, où l'Apostre dit : Qu'il est temps que le iugement commence par la maison de Dieu. Lesquelles paroles ie ne passai en courant, comme le reste de l'Epistre ; mais, retardant quelque peu l'impetuofité de la lecture, ie contraignis mon esprit, surpris d'horreur foudaine, de s'arrester sur ceste sentence, pour l'imprimer plus auant en ma memoire. Incontinent les oppreffions & calamitez, que l'Eglise endure à present, se representent deuant mon entendement, ia assez troublé & espouuanté, avec celles auenir trop plus grandes, qu'elle doit souffrir, si ie ne coniecture mal. Quand & quand ie pensoi aux causes tresiustes de si grans maux. Car, attendu qu'il conuierdroit que les ministres de l'Eglise (desquels Christ doit estre l'heritage & la possession), fussent nets de fouillure de conuoitise terrienne, & iustes à l'imitation de celui qui est tresiuste, humbles pour autant qu'ils representent le tres humble, paisibles & amiables, à cause qu'ils doiuent estre comme moyenneurs de concorde entre

Dieu & les hommes ; en lieu de telles & semblables vertus, dont il faudroit qu'ils fussent ornez & emparez, ils font fouillez d'ordure de tous vices. Qui s'esbahira maintenant si plusieurs aduerfitez leur auiennent, & si Dieu s'eftrange (1) d'eux pour l'enormité de leurs forfaits, le Psalme difant : l'ai haï l'Eglise des malins ? Or, pour toucher en bref leurs vices, pour lesquels ils ont merité à bon droit que Dieu irrité les afflige, ie commencerai tout premierement à la conuoitise, qui est la racine & nourrice de tous maux.

Pf. 26. 5.

La cause de la premiere fondation & dotation des Eglises.

IL n'y a personne, que ie pense, qui n'ait assez entendu & remarqué combien les Ministres de l'Eglise de Christ, gens excellens en toute vertu, & dignes de louange à tousiours, ont peu fait conte de la cheuance (2) terrienne, se contentans amplement, selon la doctrine de l'Apostre, du viure & vestement. Et, aduenant qu'ils fussent plus aisez en leur mesnage, ils pensoyent de soulager la pauvreté des indigens. Car ces gens tres-religieux, qui ne pensoyent qu'aux choses celestes, craignoient que, s'ils eussent quelque peu trop appliqué leur affection à ces choses transitoires, leur esprit, d'autant destourné de la meditation des spirituelles (aufquelles ils s'estoyent totalement vouëz) fust moins rauy en Dieu, par estre plongé en l'administration & au soin des choses basses. Mais il auenoit, par la grace diuine, que, d'autant qu'ils mesprisoient les richesses & gloire temporelle, elles leur venoyent plus abondamment de toutes parts, à la maniere & façon de l'ombre qui fuit celui qui la fuit, & au contraire, si tu la suis elle te suivra, & tousiours t'accompagnera. Car voyans les hommes qu'on a appelez laics, tant Princes qu'autres riches, la sainte & honneste conuersation de telles gens, purgée par un feu d'amour diuin de toute ordure apparente, se perforçoyent à l'enui de leur amasser des biens à planté (3), afin qu'estans desperrez de toute solicitude, ils peussent

M. CCCC. XXXVI.

(1) Nicolas de Clémanges, né en Champagne vers 1360, adopta les principes ecclésiastiques et le mysticisme de d'Ailly et de Gerson. Pendant le schisme, il participa à toutes les mesures prises par l'Université pour rétablir la paix ; mais il se rendit suspect à cette dernière, en devenant secrétaire de Benoît XIII. Il a écrit des traités théologiques d'un vrai libéralisme religieux pour le temps. Malheureusement on a de fortes raisons de croire que le traité *De corrupto ecclesie statu*, cité par Crespin, n'est pas de lui. Voir sur ce point la discussion savante d'Adolphe Müntz, *Nicolas de Clémanges, sa vie et ses écrits*, Strasbourg, 1846, p. 66-75.

(1) S'éloigne.

(2) Le bien qu'on possède.

(3) En abondance.

Le commence-
ment des
richesses de
l'Eglise.

plus ardemment vaquer aux affaires de la religion sans aucun destourbier : de leur part s'estimans bien-heureux si tels personages daignoient receuoir ce qu'ils offroyent, pour estre conuerti en tels vsages, & prier pour eux. Par ce moyen l'Eglise a esté acreuë & ornee de plusieurs grans biens; plusieurs monasteres ont esté fondez, plusieurs chapitres & colleges bastis. De là les eueschez & paroisses ont prins commencement; temples magnifiques ont esté edifez brauement aux despens tant des Princes que du peuple. Finalement tous les degrez & professions des Ecclesiastiques sont deuenues merueilleusement riches & foisonnantes en biens. Les premiers peres, qui les auoyent ou acquis ou possédez, n'ont employé en vsages profanes ces biens, comme font aujourd'hui plusieurs, ains en aumosnes, hospitalitez, & autres œuvres de charité & de piété. Que si ces choses fournies, & leur necessité sobrement prise, il restoit encores quelque bien, ils le conuertissoient à ce qu'ils aperceuoient plus expedient & necessaire. Ils n'auoyent vaiselle ni d'or ni d'argent, se contentans de boire en vaisseaux d'estain ou de terre. Il n'estoit question de grans cheuaux bardez: moins de troupes de basteleurs marchans deuant, de ieunes hommes bien pignez & tessonnez, habillez de bigarures & façons fauages, à grandes manches quasi pendantes à terre, selon la guise des Barbares. Iadis le monde estoit heureux d'auoir telles saintes gens; les villes & villages estoient tant & plus peulez; les estables estoient remplies de bestail, qui portoit à force; les arbres panchoyent d'abondance de fruitz; les champs estoient couverts de blez: par ce que la douceur & gratieuseté de l'air & du ciel rendoit par son influence la terre propre à produire toutes sortes de fruitz. Et comme si la terre n'eust plus esté suiète à malediction, rendoit toutes sortes de fruitz à foison. Les hommes viuoient longuement. Il n'y auoit sedition domestique, ni crainte au dehors: tout estoit paisible, seur & tranquille. Entre les hommes d'alors, charité, innocence, foi, pieté, iustice & sincere amitié estoient en vigueur; peu de tromperies ou de calomnies se commettoyent ou dresseoyent: par ce que les pasteurs monstroient bon exemple à leurs troupeaux, tant en sainteté de vie qu'en doctrine salutaire.

De l'insolence engendree en l'Eglise à cause de l'affluence des biens temporels.

MAIS comme il auient ordinairement, ou à l'occasion des richesses & prosperité temporelle, les superfluitez & insolences se font fourrees en l'Eglise; peu à peu, la Religion s'est attiedie, la vertu amortie, la discipline dissoute, la charité morfondue, l'honesteté & aussi la sobrieté a esté en opprobre & moquerie. Et afin d'auoir dequoi fournir aux bombances & excès, l'auarice a esté mise en pratique: laquelle ne s'est gueres contentee de bornes, ains a commencé aussi tost non seulement à conuoir l'autrui, mais de le raurir & enuahir, d'accabler le moindre, & qu'à tort qu'à droit le despouiller. Et pourautant que sommes entrez en ce champ tant spatieux, il me faut parler vn peu plus amplement de ceste peste execrable, laquelle a desia tant consumé l'Eglise, qu'il n'y reste presque rien. Or nous pouons à bon droit commencer par le dire du saint Prophete Ieremie: Que depuis le petit iusqu'au plus grand, tous s'estudient à l'auarice & depuis le prophete iusqu'au sacrificateur, tous sont tromperie. Car que pouons-nous dire de leur auarice insatiable, qui surpasse toute la conuoitise des marchans laics, & mesme qui prouoque & incite non seulement les Princes, mais aussi le vulgaire à toute iniustice, dol, fraude, & rapine; entant que les bonnes brebis ensuiuans les exemples de leurs pasteurs, esiment ce qu'ils font en leur presence leur estre licite?

Ier. 6. 15.

Matt. 6. 24.

Or voyons vn peu l'origine & auancement de ceste vilaine peste. Apres que l'opulence a occupé l'entendement des seruiteurs de Dieu à penser choses temporelles, possible n'a esté de seruir ensemble à Dieu & aux richesses, deux maistres si contraires & differens. Force donc a esté finalement qu'autant de seruire qu'ils employoyent à l'vn, ils le retirassent de l'autre. Or nous fauons la nature des richesses estre telle, que plus elles foisonnent, plus elles embrassent l'esprit à en conuoir d'auantage. De là vint que peu à peu l'esprit s'amortit en eux, la charité se refroidit, la deuotion s'attiedit, & Dieu fut tellement oublié, qu'ils n'aspiroyent qu'aux profits terriens, ne songeans qu'aux dignitez & benefices.

QUAND aujourd'hui on vient à prendre les charges pastorales, il n'est question de penser au soin des ames, à donner la vraye pasture de la parole de Dieu, ni au salut ou edification des brebis; on s'enqueste seulement de l'abondance & quantité des reuenus. Qui est-ce qui essaye sa portee pour fauoir s'il pourra soustenir le faix qu'il entreprend? Qui est-ce qui considere les perils tant de sa part, que de ceux qui lui sont commis? Qui est celui qui les presche & leur annonce l'Euangile? Qui de faict & de parole leur monstre le chemin pour paruenir à la vie eternelle? Au contraire, qui est auourd'hui le prelat qui ne cherche tous moyens pour piller ses suiets? Où est celui qui ait pitié de leur poureté, & compassion de leur disette? ou qui subuiene à leur necessité? Mais qui est celui qui ne les rende d'auantage souffreteux, soit à tort, soit à droit? Or, afin que nous monstions les choses estre en tel poure estat, depuis celui qui se dit chef, iusqu'aux derniers membres, considerons, ie vous prie, en premier lieu ce beau chef, dont tous les autres membres dependent.

De trois vices, desquels tous autres maux sont engendrez en l'Eglise.

APRES que les vertus des anciens ont esté oubliées, l'auarice exceffue, iointe avec vne ambition auexglée, a faisi les cœurs des Ecclesiastiques, au moyen de la trop grande affluence des choses mondaines. Car il faloit consequemment qu'ils s'enflassent par vne arrogance & vn appetit de domination; puis s'amollissent par vne superfluité effeminee. Il a falu donc satisfaire à trois maistres, fort importuns & facheux exacteurs : à la paillardise, qui demandoit les delices du vin, des viandes, du dormir, des ieux magnifiques, des infames maquereaux & putains : à l'orgueil, qui vouloit des hautes maisons, tours & chasteaux, des palais somptueux, avec ostentation de meubles infinis, d'habillemens precieux, & de cheuaux ordinaires pour le train : à l'auarice, qui a amassé soigneusement grans thresors, pour pouuoir fournir aux choses susdites. Ces trois maistres sont tant insatiables, que quand bien le siecle d'or reuiendroit, il ne pourroit fournir aux desirs de tels maistres. Pourautant donc qu'il n'y auoit Euesché si grasse ni de si gros reuenu

qui peult suffire à ce que ces trois rauiffantes harpies demandoient, il a falu inuenter d'ailleurs des aides pour y pouuoir satisfaire.

Des difformations (1) introduites en l'Eglise par les Papes.

POVR venir à la parfin aux Papes : d'autant qu'ils ont aperceu qu'ils surpassoyent les autres en souueraineté & autorité, en tesmoignage de ceste primauté, ils se sont esleuez par dessus les autres par conuoitise de dominer, & voyans que les profits de l'euesché de Rome & du patrimoine de S. Pierre, autant grand que royaume qui soit point (combien qu'il s'est fort diminué par leur mauuaise conduite), ne suffisoit pour la magnificence de leur estat, qu'ils ont esleué si haut, que ce n'est rien de celui des Empereurs, Rois & Princes de toutes nations, au pris d'icelui : ils se sont fourrez & ont mis le pied dedans les bergeries d'autrui, remplies de laines & de lait.

Pratiques & trafiques des Papes exactement descriptes.

De l'abolition des elections & de la reseruation des benefices.

CAR ils se sont attribuez les droicts & collations de toutes les Eglises vacantes, qui sont par toute l'estendue de la Chrestienté, de toutes les Eueschez & autres dignitez, iadis electiues : cassans & annullans les elections que les Peres ont, par le passé, si soigneusement ordonnees, pour mieux par ce moyen remplir leurs bourses de toutes les prouinces du nom Chrestien, & par meschante trafique faire vn amas infini d'or & d'argent pour l'œuure de leur chambre.

De la chambre Apostolique.

IL n'est possible de dire & autant peu de croire combien ceste chambre a cousté, & combien elle a espuité toutes les Eglises, royaumes & prouinces. Mais peut-estre que les Euesques de Rome ont mis en leur main l'institution des Euesques, & les collations des plus grans degrez de l'Eglise, ayans aboli les elections pour mieux pouuoir aux Eglises par leur auis, & pour y establir des Pasteurs de

(1) Altérations.

Paillardise.

Orgueil.

Auarice.

La simonie
Romaine.

meilleure vie & de plus excellente doctrine. Peut-estre qu'aucun penseroit cela estre fait pour ceste cause, n'estoit que la chose y contredifante monstre à l'œil que, depuis tels decrets, gens abrutis & inutiles (pourueu qu'ils eussent deniers) ont esté auancez aux hauts degrez ecclesiastiques par le moyen de Simon (1).

Des expectatiues (2) & de la qualité des Romipeles (3).

LES Papes donc, pour exalter incontinent leur estat en superfluité royale, lequel ils auoyent iuché par dessus les magnificences humaines, non seulement ont aneanti les elections, ains aussi, pour faire couler ruiffeaux d'or de toutes parts, qui arrouferoyent leur cour, ils ont osté à tous diocesains & patrons la faculté de presenter, & la liberté de conferer ou d'en disposer, leur interdisant, sous peine d'excommunication, que par audace temeraire (car leur rescrit tout batu de frequent vsage parle en ceste forte) ils ne presument d'instituer aucun en quelque benefice à eux suiet, tant qu'il se trouuera quelqu'un de ceux ausquels de leur pleine autorité ils ont baillé l'expectatiue, qui de grace le vueille auoir. Depuis ce temps-là (ô bon Dieu) que le nombre des attendans a esté grand, abordans de tous costez, & se trouuans-là! Mais quelle forte de gens? Il n'a esté question de les prendre des estudes ni escholes, pour gouuerner paroisses & autres benefices; ains plustost de tous autres mestiers, qui fauoient autant de Latin que d'Arabic, mesme qui ne fauoient lire, voire (ce qui est vergongneux à dire) discernier l'A d'un B. Peut-estre, dira-on, que l'honesteté des mœurs excusoit l'ignorance; au contraire, s'ils estoient mal lettrez, encore estoient-ils pirement conditionnez, comme ceux qui, sans lettres, nourris en oisueté, n'ont fuiui qu'impudicitez, ieux, banquetz, noïses & fots propos. De là vient que partout se trouuent tant de prestres meschans & miserables, gros

Les escholes
laïffees.

M.CCCC.XXXVI.

Description
des Prestres.

(1) Simon le Magicien, qui voulut acheter de saint Pierre le don de conférer le Saint-Esprit (Actes, VIII, 18). D'où les mots *simonie*, *simoniaque*.

(2) Bref d'un pape promettant un bénéfice lors de la vacance.

(3) Pèlerins allant à Rome.

afnes, qui par leur infame conuerfation font cause de scandale & ruine. De là vient que le peuple les a en si grand mespris & detestation. De là procede le deshonneur, ignominie, opprobre par trop vergongneux de tout l'ordre Ecclesiastique, s'ils fauoient auoir honte; mais le front deshonté de plusieurs ne peut rougir. Iadis la pres-trise estoit en singuliere reuerence enuers les gens laïcs, & n'y auoit rien plus honorable que l'estat des prestres; à present il n'y a rien plus vil & desestimé.

Des vacances & autres imposts gre-uans l'Eglise.

OVTRÉ les charges susdites, les Papes ont imposé aux personnes Ecclesiastiques & aux Eglises des tailles & tributs pour entretenir ceste chambre, ou plustost ce gouffre insatiable. Car ils ont ordonné que toutesfois & quantes qu'un homme Ecclesiastique, de quelque dignité ou condition qu'il fust, viendroit à mourir, ou à changer son benefice avec un autre, qu'autant de fois tout le reuenu de l'année sui-uante, taxé à son plaisir, reuiendroit à sa chambre. Que si d'auanture tous les fruiets ensemble recueillis ne pouoyent faire la somme, ou pour la diminution du reuenu, ou pour autre accessoire, il a voulu, pour fournir à la taxe, que plustost on exigeast la valeur de trois & quelquefois de quatre années. Qu'est-il besoin que ie recite les despouilles des Prelats, les dismes tant souuent leuees de tous les Ecclesiastiques, avec autres charges & couruees? Que dirai-je des exactions ot-troyees du Pape & des Euefques aux Princes sur tout le Clergé, avec puissance de les contraindre à payer par le bras seculier? Que rememorera-je les procurations retenues & soustraites sans uisitation des Euefques ou Archediaces qui est vne des grandes playes de l'Eglise? Car quel malheur est-ce d'auoir supprimé & esteint les uisitacions des Eglises & les reformatons des gouuerneurs d'icelles, & cependant percevoir gain & profit de la destruction de la police Ecclesiastique? Que raconterai-je par le menu (discours qui seroit par trop long) les infinies & ordinaires exactions & tributs qui s'exigent des pources Curez & Vicaires, &c.?

De l'infiltion des cueillettes (1) & des maux qui en procedent.

Questeurs.

Povr exiger toutes ces chofes & les transporter à ceste (dirai-je chambre ou gouffre ?) ils ont infiltué par toutes les prouinces leurs Questeurs, ceux qu'ils ont estimé les plus industrieux & diligens, ou plus aspres & rigoureux de nature à tirer argent, qui ne pardonnassent & n'acceptassent personne, mais qui sceussent tirer de l'or de la pierre : aufquels mesmes ils ont baillé autorité d'excommunier voire les prelatz, si dedans le temps prefix ils ne trouuoient la somme qu'on leur demandoit. Mais il vaut mieux passer outre (peur de n'en pouoir fortir) les maux qu'ont fait ces Questeurs, les oppreffions dont ils ont accablé les pources Eglises & les pasteurs d'icelles. De là font venues les suspensions à *diuinis* (2), les interdits d'entrer aux temples, & les horribles anathemes agraez & reagrauez dont les anciens vfoient peu souuent & pour quelque grand meffait, quand il estoit question de separer vn homme de la compagnie des fideles & le liurer à Satan. De là viennent les querelles des pources pasteurs de l'Eglise, que nous oyons & voyons porter vn ioug intolerable du ministere, & mesme mourir de faim. Quant aux excommunications, elles font auiourd'hui si fort en pratique, qu'elles se fulminent pour vne petite faute ou pour nulle, qui est cause qu'on ne les craint & qu'on n'en fait conte aucunement. De là viennent les ruines de l'Eglise tant grandes, les destructions des temples, les rasemens des autres lieux, par ce que les deniers qui se deuroient employer à les entretenir & reparer font mis à payer ces tributs : en defaut desquels on a esté contraint, en plusieurs Eglises, de mettre les chasses, reliques, croix, calices en vente & tout ce qu'on estime precieux pour payer ces imposts. Qui est celui qui ne fçait que plusieurs Abbez & autres Prelatz n'ont peu estre enterrez apres leur trespas, parce qu'ils estoient encores redeuables à la chambre Papale, si ce n'a esté qu'on les ait inhumez en quelque champ ou iardin, ou autre lieu secrect, voire à la defro-

(1) Collectes.

(2) Privation de secours religieux.

bee ? Les prestres font forcez (comme nous voyons), par difette, de laisser leurs villages, demeures & benefices, & de mendier leur vie d'vne part & d'autre, ou de seruir aux laics en chofes viles & indecentes. Les Eglises riches & grasses ont porté quelque temps ces charges ; mais estans maintenant toutes succées & espuisees, ne peuuent plus soustenir le faix de ceste tyrannie.

Des plaideries de la Cour Romaine.

Si ie veux fortir de cest abyfme, il me faut passer beaucoup de chofes, assauoir combien il y a de fraudes, tromperies & calomnies en la cour Romaine (car ils l'appellent ainsi, combien qu'elle soit loin de * Rome), combien d'aguets que dressent contre le droit des innocens par ces chaffeurs de proces corrompus par argent, combien de iugemens y a-il à vendre, combien l'or a de puissance pour subuertir la iustice, qu'il auient peu souuent que le pource ait bonne issue de sa cause, s'il a à faire à forte & riche partie : pourquoi s'en treuve tant peu qui ayent impetré benefice (quelques qualifiez qu'ils foyent) sans proces & partie aduerse ?

* Il dit cela pource que le Pape qui se nommoit Clement, residoit lors à Auignon.

Des regles & consiltions de la Chancelerie.

CAR que sont autre chose tant de nouvelles regles & consiltions faites à l'appetit d'vn chacun Pape, & commandees d'estre gardees outre les droits anciens & decrets des Peres, sinon des laqs subtils & abondante matiere de proces, dont ces fins & cauteleux courtisans & sophistes renuerseurs d'equité vsent contre le droit & verité, inuentans mille ruses pour nuire : si qu'à peine se peut trouuer personne qui obtienne quelque benefice sans plaider, bien que son titre soit aussi clair que le Soleil ?

De la prosperité de la Cour Romaine.

Par ce moyen ils estiment leur cour florir & estre heureuse, si elle bruit de force causes, proces, querelles, debats, si elle esclatte de toutes parts de crieries enragees. Au contraire, ils la iugent pource, inutile, deserte, si elle est sans proces & en paix, si chacun iouit paisiblement de ses droits. C'est

donc auiourd'hui tout vn, comment on obtiene vn benefice, s'il entre par l'huis comme un vrai Pasteur, ou si d'emblee il se fourre par la fenestre. Que si quelcun bien subtil & entendu fauoit bien calculer les vns & les autres, ie ne'ai doute qu'on trouueroit beaucoup plus de larrons en l'Eglise que de Pasteurs, si que le dire de Christ aux marchans dechassés du temple est tout verifié : « Ma maison est la maison d'oraïson, mais vous en auez fait vne cauerne de brigans » (1).

De l'estat & introducion des Cardinaux.

Cardinaux
descrits.

QUANT est des Cardinaux qui assistent au Pape, ils ont le cœur tant fier, les paroles si arrogantes, les gestes si insolens, que si vn imagier vouloit représenter vne figure d'orgueil, il ne le pourroit mieux faire qu'en mettant deuant les yeux l'image d'un Cardinal ; & toutesfois, à mesure que le siege Apostolique a pris accroissement en pompes, ils sont venus à ceste hauteſſe du plus bas degré du Clergé ; car anciennement leur office estoit de seruir à porter & enterrer les trespassez. A present ils ont tellement eslargi leurs franges, que non seulement ils mesprisent les Euesques (qu'ils appellent communément Euesqueaux), ains aussi les Patriarches, Primats, Archeuesques, comme leurs inferieurs, & mesmes ne s'en faut rien qu'ils n'endurent estre adorez d'iceux, & qu'ils ne s'egalent aux Rois. Mais leur vanité laissée, qui pourra exprimer de paroles l'horrible & tenebreux gouffre de leur conuoitise ? Il n'y a ni langue ni esprit facond qui le puisse faire.

Des contractz simoniaques.

LES autres pources miserables Ecclesiastiques, qui ne peuuent rien attraper sans l'aide de ces Cardinaux, ne sachans que faire ni de quel costé tourner, ont recours à eux & achètent d'eux des benefices par meschante simonie, ou (qui ne vaut mieux) leur en font pension annuelle ; ou bien, se iettans à leurs pieds, supplient estre admis en leur famille, pour finalement acquerir quelque titre en l'Eglise, en recompense de long & souuent des-

(1) Matth., XXI, 13.

honneste seruice. Car qui penseroit auiourd'hui estre aduancé pour ses bonnes mœurs ou pour son fauoir ? Ce n'est plus le moyen (qui souloit estre anciennement en pratique) de monter aux honneurs Ecclesiastiques, mais par les manieres que j'ai discourues & le seruice & postulations importunes des Princes de ce monde, dont ie parlerai tantost.

Que les susdits Prelats ont principalement soin d'amasser deniers.

Le gain des
Ecclesiasti-
ques.

Le gain des
Ecclesiasti-
ques.

SELON donc qu'ils font profession, ils sont apres pour en amasser, cherchans le gain non pas des hommes, mais de leurs bourſes ; lesquels ils pourſuyuent par tout, bruslans du desir d'icelui, estimans icelui estre pieté, ne faisans rien qui ne serue à amasser argent par quelque moyen que ce soit. Pour l'argent ils estriuent, ils debattent, plaident, querellent, guerroyent ; car ils endureroyent plus volontiers la perte de dix mille ames que de dix sols. Je ne me repen d'auoir dit plus volontiers, attendu qu'ils ne sont aucunement esmeus ni troublez, quand ils voyent les ames perir, desquelles ils ne pensent & ne s'en soucient ; car ils enragent tout vifs s'ils perdent vne maille de leurs revenus. Que s'il auient qu'il se trouue quelque bon pasteur qui ne s'uyue ce train, qui ne face conte de l'argent, qui condamne l'auarice, qui n'arrache deniers à tors & à trauers de ses suiets, qui s'efforce de gagner les pources ames par saintes exhortations & predications, qui medite plus en la Loi du Seigneur qu'es loix des hommes, incontinent tous aiguifient leurs dents pour le mordre. Ils crient qu'il n'est qu'un badin indigne de la prestriſe, pource que n'estant stilé es loix & façons des hommes, il ne fait maintenir ses droits, ni gouverner ses suiets, en les punissant & chastiant par censures canoniques, n'a autre chose aprins que d'estre oïſſ ou de deuiser en chaire ; ce qu'à leur dire appartient aux Mendians, qui n'ont aucune administration temporelle & ne sont empeschez à meilleure chose. De là vient que les estudes des saintes lettres sont en moquerie & rifee à tous ceux qui en font profession, signamment (choſe bien estrange & monstrueuse) aux Euesques, qui preferent de beaucoup leurs traditions aux commandemens de Dieu.

Quant à l'office de prescher, tant noble & tant excellent, qui iadis apartenoit & estoit exercé par les seuls pasteurs, il est tellement desestimé d'eux qu'ils ne pensent rien plus honteux, ni plus indigne de leur dignité.

Les maladies de la cour Romaine.

VOICI, comme ie consideroy' les maladies de la cour Romaine, ie suis tombé sur les vices communs tant à icelle qu'aux autres Prelats, lesquels vices nonobstant ie veux (puis que l'ocasion s'est offerte) particularizer d'auantage en bref. Premièrement il ne doit sembler estrange à personne si nos Prelats veillent si soigneusement pour amasser deniers, si estans maigres, secs & attenez ils se veulent engraisser du lait & de la laine de leurs brebis, attendu qu'il leur a tant coûté à estre pasteurs. Les mouches affamees (comme dit le prouerbe) mordent plus fort, & tous animaux affamez se ruent plus asprement sur la proye. Car encores que deuant la charge pastorale ils fussent fort riches (car les pources n'ont accoustumé d'y estre receus), toutesfois, en receuant le ministère, il a falu pour la plus part espuiser leurs bourfes, lesquelles puis apres ils s'efforcent non sans cause de remplir; & à l'exemple du sage laboureur qui recueille la semence par lui iettée avec grosse vsure & furcroist, ils s'efforcent de recouurer leur cheuance diminnee, & l'acroistre s'ils peuuent: pourquoi faire ils mettent toutes leurs marchandises en vente à ceux qui en ont à faire, selon la façon des bien-soigneux marchans. Si quelque cleric tombe en leurs mains & soit mis en prison en fond de fosse, au pain & à l'eau pour larrecin, homicide, rapt, sacrilege ou autre crime enorme, il fera sa penitence comme coupable, iusqu'à ce que, selon sa puissance ou de ses parens, il fonce le poignet (1). Quoi fait il fera lasché & mis en liberté comme innocent; car tout peché, toute faute, tous malefices, quelques dignes de mort qu'ils foyent, sont effacez & pardonnez par argent. Et que dirai-je de l'exercice de leur iurisdiction, laquelle est administree si violement & tyranniquement, qu'aujourd'hui les hommes

aiment mieux passer par les iugemens des plus cruels tyrans du monde que de l'Eglise?

Des promotions de la iurisdiction des Euesques & abus d'iceux.

ON ne pourroit dire les maux que font ces espies de crimes, qu'ils appellent Promoteurs; car fouuent ils chicanent les simples & pources payfans, qui n'entendent rien aux ruses des villes & meinent vie assez innocente en leurs petites cafes. Ils forgent des causes & des crimes contr'eux, les tourmentent, espouuantent, menacent, & par ainsi les contraignent de composer avec eux. S'ils ne le font, ils les assaillent & molestent par frequentes citations. Et auenant qu'empeschez pour quelques occasions, ils foyent tombez en defaut, ils font aussi tost excommuniiez comme rebelles & contumax. Mais s'ils comparoissent tousiours à leurs assignations, ils empeschent qu'ils n'ayent audience des iuges, & trouuent des dilations & allongemens de proces (qui s'inuentent facilement es cours Ecclesiastiques), afin que les pources gens, ennuyez de perdre si longuement leur temps, foyent contrains de faire accord avec eux pour racheter la peine & fascherie qu'ils auroyent, iointes à grans frais: craignans que, pour vne legere faute, ou pour vne dette petite ou nulle, il ne leur faille infinis despens.

Touchant le surplus du corps de l'Eglise Romaine.

LE docteur Clemangis ayant deduit &, comme par vraye section anatomique, decoupé les parties superieures du corps de ceste Eglise, pour montrer que, depuis le sommet de la teste iusques au bout du talon, il n'y a rien n'entier ne sain, vient aux parties du milieu, & parlant des Mercenaires, des Chappelains, Chanoines & Vicaires, dit en somme que l'Hydre infernale & schismatique commençant du chef germant trop abondamment, & iettant ses branches, a infecté tous les Colleges & assemblees par sa semence de vipere. Puis, venant aux moines Mendians, descourant leurs vaines & meschantes vanteries, & l'estat de leur perfection infernale, acouplant avec eux les Nonnains, adiouste pour conclusion: La honte m'em-

M.CCCC.XXXVI.

Les vices des Prelats.

Les Promoteurs.

Chanoines.

Mendians.

Nonnains.

(1) Paye une somme. *Foncer*, vieux mot qui signifie fournir des fonds.

peche d'en faire plus long discours (bien qu'il y ait assez matiere à deschiffrer), de peur qu'il ne me faille tenir long propos, non de troupeaux de vierges dediees à Dieu, ains plustost de bordeaux, de rufes & affeteries de putains, de paillardises & incestes. Car, ie vous prie, que font aujourd'hui les monasteres, sinon des execrables bordeaux & des retraites de ieunes rufiens lascifs & impudiques pour acomplir leurs vilenies? (tant s'en faut que ce soyent sanctuaires de Dieu). De sorte que rendre à present vne ieune fille Nonnain, ce n'est autre chose que l'exposer au bordeau tout publiquement. C'est ce qu'il m'a semblé estre à dire de nostre Clergé, bien que de propos deliberé i'aye passé & teu beaucoup de choses, lesquelles, si ie vouloy' traiter par le menu, le propos seroit trop long & n'y auroit iamais fin.

Comparaison du temps present avecques les mœurs des Peres anciens.

VA maintenant & confere ceste vie, ces mœurs, ces gouuernemens avec la primitiue discipline des Peres, avecques leur charité, continence, sobriété, austerité estroite : tu verras (si ce n'est que tu sois plus aveugle qu'une taupe) qu'il y a autant de difference entre l'une & l'autre qu'entre la bouë & l'or. Car en ces iours nostres, aufquels les fins des siecles sont paruenus, nous decheons peu à peu de la teste d'or de ceste grande statue que vid Nabuchodonosor, & allant de pis en pis pour l'argent, l'airain & le fer, nous sommes paruenus à la partie des pieds qui est d'argile & de poterie. Puis, adressant sa parole à Dieu, il s'escrie en disant :

« As-tu ainsi, ô Dieu tres-bon, delaisné ta vigne esleuë, laquelle tu as iadis plantee de ta propre main, laquelle tu as enuironnee de haye & de murailles pour empescher la violence des bestes malignes? Est-elle ainsi mesprisee & abastardie apres que la haye en est destruite & la muraille ruinee? Est-elle ainsi remplie de ronces & d'espines? Ainsi, au lieu de doux raisins, chargee d'aigrets sauvages, c'est à dire de mechancetez? tellement que, passant par le trauers d'elle, on ne peut reconoistre que ce

soit celle mesme que tu auois desia faconnee & acoustree si soigneusement & si magnifiquement. Voici toutes les bestes la mangent & pillent, tout le bestail des champs la foule aux pieds; le sanglier de la forest la destruit, la beste singulierement terrible, gasant & foudroyant tout, broute ce qui est d'exquis en icelle. Nous te prions, Seigneur, qu'il te plaise destourner ton ire, & la verge de ta fureur de ta vigne, & la regarder d'en haut de ton œil de misericorde, sinon pour nous qui en sommes indignes, à tout le moins pour l'amour de ton Nom, qui par vne clemence infinie est glorieux. Nous sauons que ces chastimens & plus grans sont deus à nos impietez; nous sauons nos pechez estre multipliez par dessus l'arene de la mer, surpassans toute charge en pesanteur & enormité; mais aussi nous sauons d'autre part que ta misericorde, qui est immense, outrepassé de beaucoup les pechez des hommes non seulement desia perpetrez, ains aussi ceux que l'on pourroit inuenter ou imaginer. Nous entendons tres-bien que ta pieté tres-benigne, qui iamais ne se lasse de pardonner, va tousiours deuant ton iugement, & mesme excelle par dessus toutes tes œuures. Nous sauons que tu es nostre Pere, & nous tes enfans (quelques depravez que soyons), & qu'un pere se contente de petite punition pour vn grand peché de son enfant. Mais ie sai ce qui empesche que tu nous faces misericorde & n'ayes pitié de nous, bien que tu le vueilles & desires : c'est que nous ne nous desplaisons point de nos offenses, & ne faisons conte de reuenir à toi en gemissant, dont tu nous admonnestes si soigneusement par tes seruiteurs Prophetes, qui nous annoncent ton ire & ta vengeance, nous signifiant la condition sous laquelle tu nous veux faire grace. Mais nous qui sommes de colroide & cœur indomptable enuers tes commandemens, ne t'escontons quand tu nous appelles à pardon, te mespriosons quand tu nous refucilles, ne tenans conte de tes suasions, te prouoquons iournellement par nouvelles & pires mechancetez, bien que tu sois prompt & appareillé à pardonner tout le passé, si nous en auons desplaisir. Parquoi tu es sourd à nos prieres, & ne retires ta main estendue pour nous frapper; mais tu redoubles tes coups à raison de notre obstination. »

L'excuse de l'auteur de ce qu'il a si hardiment accusé en general les Ecclesiastiques.

Luc 22. 32.

IE ne veux toutesfois qu'à cause des choses deuant dites touchant ceux qu'on nomme Ecclesiastiques, les comprendre tous sans nul excepter. Je scay celui n'auoir & ne pouoir mentir, qui a dit : « Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne defaille. » Je ne suis aussi ignorant qu'en tous estats, il y en a plusieurs bons, iustes, innocens, & non entachez des meschancetez susdites. Toutesfois, en toutes professions, il y a tant de meschans, qu'entre mille à peine s'en peut trouver vn qui face rondement ce que sa profession requiert. Au contraire, si en quelque college, congregation & compagnie il se trouue quelque simple, chaste & sobre, qui ne suiue le chemin large & glissant des autres, il est en fable & mocquerie à tous, & est appelé singulier, enragé, hypocrite. D'où vient que plusieurs qui deuiendroyent gens de bien, s'il frequentoient bons & modestes personnages, sont par ce moyen attirez à mal en fuyant mauuaise compagnie ? parce qu'ils craignent porter ces noms de brocards parmi leurs compagnons. Et certes le commun dire tiré du Psalme est veritable : « Tu feras pur avec le pur, peruers avec le peruers » (1).

Pourquoi il se taisst des gens de bien.

Gen. 6. 11. 12.

QUE personne donc ne s'estonne s'il y a à present en l'Eglise si peu de gens honnestes & innocens, considéré que tant de meschans par tout les poussent à mal, & les sollicitent par mille finesses. Parquoi pour la multitude des meschans priuilegiez à mal faire, on ne parle des gens de bien, qui à comparaison des autres ne montent rien & ne sont en estime, tellement que quand il est mention de la police de l'Eglise, ou des membres d'icelle, la tourbe des preuaricateurs qui la tiennent en tyrannie, en fait parler à la façon dont l'Escriture vse en plusieurs lieux : comme en Genese il est escrit que toute chair auoit corrompu sa voye, & toutesfois, alors que le deluge est venu, Noé, homme iuste deuant le Seigneur, a esté trouué, & ainsi sauué en l'arche avec les siens.

Derechef il est escrit au liure des Pseaumes : « Tout homme est menteur ; tous ont decliné ; il n'y en a point vn qui face bien. » Et nonobstant celui qui a ce dit, rend puis apres tesmoignage de foi : Que le Seigneur l'a trouué selon son cœur.

Ps. 14. 1. & 53. 4.

Il adresse son propos à l'Eglise Romaine, & prédit sa ruine pour son orgueil.

QVI a abatu la synagogue (qui a esté la figure de l'Eglise, selon que S. Paul dit aux Corinthiens : Toutes choses leur estre auenues en figure), qui l'a fait estre delaissee de Dieu, & accablée de maux, sinon sa malice ? Si donc, selon la parole d'Ezechiel touchant les deux sœurs Oolla & Ooliba, l'Eglise a fait le semblable que sa grande sœur, & mesme l'a surpassee, enrageant en meschancetez & fornications, comment pensera-elle eschapper sans punition ? Refueille-toi donques finalement de ton fomne par trop long, ô malheureuse sœur de la synagogue ? Refueille-toi, di-ie, & mets fin à ton yurongnerie assez desia cuuee. Li ce Prophete & les autres, voi & les enten, si ton yurongnerie ne t'a du tout osté le cœur, selon le tesmoignage du Prophete. Si donc tu as encores vne estincelle de courage fain, feuillette soigneusement les escrits des Prophetes : là tu trouueras ton estat & ta confusion prochaine, & entendras quelle sera ta fin ; combien que si long temps tu pourris en ces ordures en grand danger. Que si tu n'ois les Prophetes, & ne penfes qu'ils ayent parlé de toi, en ce qu'ils predisent tant de maux, tu te trompes & t'abuses perilleusement, car ils ont prophetizé de toi, & dois entendre que les fardeaux dont ils te menacent tomberont sur toi, si tu ne te repens. Mais prenons le cas que leurs propheties regardent autre part, que penseras-tu de ta propre prophetie, assauoir de l'Apocalypse de saint Iean ? N'estimeras-tu point, pour le moins, qu'elle te touche en quelque forte ? As-tu perdu toute honte avec le sens pour pouoir nier ceci ? Regarde donques, & li la damnation de la grande paillarde, se feant sur plusieurs eaux (1), & là contemple tes beaux faits & tes destinees ou encombres à venir.

1. Cor. 10. 11.

M.CCCC.XXXVI.
Ezech. 23. 4.

OR comme ainsi soit que tu entendes & voyes tous les empires et royaumes des nations, quelques puissans, forts & grans qu'ils fussent, auoir esté destruits & rafez pour leurs iniustices & arrogance : toi qui as reietté si loin l'humilité solide, sur laquelle tu auois pris fondement, & laquelle ne s'effrayoit d'aucuns tourbillons, toi, di-ie, qui as esleué la corne si haut, comment ne penfes-tu point qu'une si grosse pesanteur & masse d'orgueil par toi dressée s'en ira bas, puis que le fondement est despecé & arraché ? Il y a desia long temps que ton orgueil a commencé, ne se descourant apertement, ains peu à peu tout bellement, de forte que plusieurs n'ont aperceu ceste tiene ruine. Mais à present tu es tombee du haut en bas, comme vn torrent, & signamment depuis que ce schisme abominable est commencé & venu sur toi par l'ire de Dieu, pour reprimer tes premieres meschancetez intolerables & tes faulces rages : afin que par ce moyen ton royaume pesant à Dieu, & odieux aux hommes, estant en foi diuifé, fust selon la verité Euangelique, desolé ; qu'estant brisé & dissipé il s'en allast en ruine ; non que la foi de la vraye Eglise, qui combat en ce monde, perisse pourtant : laquelle fondee sur la ferme pierre demeurera stable sans estre esbranlee ; mais ie parle de la puissance temporelle, de la gloire & delices, desquelles l'Eglise est enyuree iusqu'au desgorgement & oubliance de soi-mesme, & dont, en la damnation de la grande paillardie, il est commandé aux Anges qui executent la vengeance : « Donnez-lui torment & dueil à l'equipolent de ce qu'elle s'est glorifiée, & a esté en delices. » Car encores que ie ne face mention des choses passées, assauoir de la diuision des Grecs d'auec nous, pour l'orgueil & pour l'auarice des nostres, des limites de la religion maintenant estreis, lesquels auparavant s'estendoient quasi par tout le monde ; encores, di-ie, que ie passe ces choses & autres playes dont l'Eglise commence de long temps à estre blesee : pour le moins, la ruine, dont nous voyons que la ville de Rome s'en va bas, ne nous annonce-elle point la desolation tant d'icelle Eglise que de l'Empire estre prochaine, comme la destruction de Ierusalem a esté aconfuyie de pres de la dispersion des Iuifs & de la syna-

gogue ? O ROME, ville de Romulus, tu as deu cognoistre ta ruine estre prochaine, depuis qu'à cause de ses fornications detestables, tu t'es retiree à Auignon : où plus apertement & impudemment tu t'es exposee par les voyes de ta simonie & prostitution, amenant en nostre France les mœurs estrangers & peruers, cause des calamitez. Bien que iusqu'alors ladite France se fust maintenue en quelque honnesteté & modestie, à cause de la discipline qui s'entretenoit. Mais à present les desbauches & dissolutions sont si outrageuses, qu'à bon droit tu pourrois douter si la chose est plus admirable à ouïr, que miserable à voir. Toutesfois nous pourrons peut-estre parler vne autrefois de la France : parlons maintenant de ceste Eglise, qui a de coustume, par vne maniere & façon maligne, infecter de son leuain les lieux où elle est arrestee, & leur estre cause de ruine & perdition : combien qu'on lui rend bien la pareille, & que l'on s'en venge, comme a fait l'Italie, qui lui a rendu chou pour chou, parce qu'apres l'auoir desnuee & despouillee de son patrimoine, elle l'a deschassée hors de son manoir. Et desia la France par elle apourie commence à la recompenfer de maux, afin que la prophetie soit accomplie : « Tu seras confuse par Egypte, comme tu as esté par Assur. » Et ce qui est dit : « Fille de Babylon, tu es miserable ; bienheureux qui te rendra la pareille que tu nous as rendue. » Car depuis que, par l'insupportable multitude des pechez, la furie schismatique s'est fourree (ores que ie ne trouue ce qui a esté fait par N. (1) qui lors debattoit & querelloit l'office de Pape : car ie laisse cela à descrire plustot à ceux qui, ayans conuersé avec lui, peuuent mieux parler de ses conditions & des mœurs de ses gens) y eut-il onques homme plus miserable que nostre Clement, lequel, tant qu'il a vescu, s'est tellement rendu seruiteur des seruiteurs aux Princes & à toute la vilenie de France, que le plus poure esclaue du monde ne deuroit ouïr ? Il donnoit lieu à tout, il s'accommodoit au temps, il faisoit place à l'importunité des postulans ; il feignoit, dissimuloit, promettoit amplement, aux vns des benefices, aux autres des paroles. Il se parforçoit fort de plaire & appaiser

Notez bien ceci.

Le leuain des Pharisiens.

Ier. 2. 36.

Pf. 137. 8.

Clement V. Pape en ce temps resident à Auignon.

Apoc. 18. 7.

Diuision des Grecs d'auec nous.

(1) Nous n'avons pu découvrir ce nom.

par collations des benefices qui par flatteries ou plaifanteries estoient les biens venus en cour : afin qu'à l'aide d'iceux il peust acquerir la grace & faueur des maîtres. Il conseroit donc les Euefchez & autres principales dignitez vacantes à ieunés brauereaux, avec lesquels il s'aimoit fort. Finalement, pour plus facilement acquerir la bonne grace des Princes, pour l'entretenir apres l'auoir acquise, contre-garder apres l'auoir entretenue, augmenter en la contregardant, il leur enuoyoit de son plein gré plusieurs presens & estrenes, leur ottroyant toutes les exactions sur le Clergé qu'il leur plaifoit demander : mesme le plus souuent leur offrant volontairement. En telle seruitude de domination, quinze ans & plus se font souuent passez avec telle calamité qu'on ne pourroit croire.

Des deux houlettes de Dieu, par lesquelles il paist son troupeau.

Nous lifons que Dieu, souuerain Pasteur de tous autres, chef & reigle, paist son troupeau sous deux verges ou houlettes : l'une Plaifance, * l'autre Liaison (1); car ceux qui veulent auoir charge des peuples en l'Eglise doiuent estre ornez d'honesteté Chrestienne & de charité fraternelle. Or le cordon de charité, qui est le lien de perfection, est triple, & difficilement se peut rompre; car il tend vers Dieu, le prochain & soi-mesme. Mais si l'ame du pasteur, n'obeyssant à la parole de Dieu, cherche ce qui lui est propre, & non ce qui est de Dieu; si elle se trouve variable par ceuvre deshonneste, Dieu se retire d'eux & coupant ses verges, enuoye pour Plaifance ignominie & deshonneur; pour vn cordon liant, schismes, contentions & venimeux discors, & par ainsi il rompt l'alliance qu'il auoit faite, tant avec les pasteurs qu'avec les ouailles; & auient que les fuiets sont punis pour la faute des superieurs; comme pour le peché de Dauid, qu'il auoit commis en faisant nombrer le peuple, ce peuple mesme fut rudement frappé de playe de peste. Or est-il certain que la premiere verge nommée Plaifance a esté pieça retranchée & ostée de l'Eglise pour les pechez des pasteurs, assauoir du temps qu'ils ont pris les

façons de faire, dont nous auons ci deuant parlé. Car depuis ce temps-là l'Eglise languissante & malade n'a cessé de s'escouler goutte à goutte, & s'en aller à recullon, pourautant que, deuestue de son verdoyant honneur, elle portait vne face passe, noire & abaissée contre terre. Depuis ceste langueur, delaissee sans estre medecinee, voire sans aucunement y prendre garde, s'est tellement empiree par succession de temps, & discourant par tous les membres, a tellement gagné tout le corps & faisi de toutes parts, qu'à peine les membres peuuent tenir les vns aux autres. Parquoi le dire du Prophete est bien veritable : Depuis la plante des pieds iusqu'au sommet de la teste il n'y a aucune fanté. La seconde houlette, qui estoit Liaison, a esté ostée, laquelle fouloit conioindre les membres, maintenant separez par cest abominable & horrible schisme d'ambition.

Quel a esté le commencement de l'oppression.

AVCVNS, qui par inspiration diuine (selon qu'on croit) ont escrit plusieurs choses de ce schisme deuant qu'il auinst, & de la desolation de l'Eglise qui doit auenir, ont estimé que de ce schisme auindra que toute l'Eglise sera souleue outrageusement, & piteusement degastee par la violence de l'Empire terrien, afin que finalement estant desnuee des biens & cheuances terriennes, elle vomisse l'autrui qu'elle auoit mal auallé & mal digeré & maché, & qu'elle pleure ses fils de fornication (qu'elle a engendrez, tant par l'importunité des Princes, que par infames contractés) les voyant morts, fugitifs, bannis, affamez, captifs. Ceste persecution viendra peut-estre sur la teste d'aucuns plustost qu'ils ne pensent; car si du tout nous ne sommes aueuglez, les fondemens en sont desia posez, lesquels de plus en plus s'esleuent de terre, si qu'il n'y a homme (s'il n'a perdu le sens) qui ne les puisse voir tout ouuertement. Et certainement c'est par le iuste iugement de Dieu que l'Eglise doit estre accablée de si grand deluge de maux, pourautant qu'elle est venue à vne telle rage de toutes abominations, qu'il n'y a autre moyen de la chastier & reduire à la premiere innocence. Infnis signes, admonitions, menaces, reprehensions,

Esaië 1. 6.
Vraye prophétie des choses suruenues.

* Ou honneur.

2. Sam. 24. 15.

(1) Zach., XI, 7.

destructions, battures, fleaux pour la faire sage, de peur qu'elle n'endurast les maux preparez contre elle, n'ont de rien ferui, & s'en est allé le tout sans aucun profit. Le fondeur a fondu en vain (dit le Prophete) (1); leurs malices ne sont point consumées, car de front obstiné contre Dieu, ils ont tout mesprisé, & comme vn cheual sans bride, ils ont couru plus impetueusement apres leurs concupiscences.

Il s'adresse à Iesus Christ vrai chef & instaurateur de son Eglise.

QUEL moyen donques, ô Christ, te faudra-il tenir, si tu veux nettoyer ton Eglise de si grande ordure d'escume, en laquelle son or & son argent sont tournezz, pour jeter toute ceste escume par art de fondeur dedans la fournaise du feu purgatif, pour la reduire en bon or, & faire reuenir en beau lustre les metaux luisans? Si d'auantage tu veux remettre en nature ta vigne couuerte de lambrusques & de ronces qui poignent & suffoquent les seps & les rendent steriles, quel moyen y a-il meilleur que d'arracher du tout les iettons inutiles qui la rendent inutile & reiettent, bien qu'ils soyent essartez par la serpe, puis loer la vigne à d'autres vigneronz, & la peupler de nouveau plan fructueux? Tu es tesmoin, Seigneur, qu'on ne scauroit recueillir raisins des espines, ne figues des chardons: mesmes tu as ordonné que tout arbre ne portant fruit doit estre coupé & ietté au feu. Celui certes s'abuse qui pense que les labeurs & douleurs de l'Eglise se puissent finir par les maux que desia nous endurons: ce ne sont que petits commencemens de douleurs, & douces escarmouches de ce qui reste. Mais il estoit temps de prendre port, la tempeste venant, & de pouruoir au salut des tiens en ces dangers, de peur que l'orage qui doit esbranler la nacelle tant despeecee, de plus horrible tourbillon que iamais, ne nous engloutisse au milieu des ondes, avec ceux qui à bon droit doiuent estre noyez & perir.

Priere finale de Nicolas Clamenge pour obtenir fruit salutaire d'une vraye reformation.

D'VNE chose donc, pour la fin, nous

te requerons humblement, tres benin Iesus, que quelques iugemens que tu doies exercer sur ton Eglise (car sans doute ils ferons grans) tu ne lui rendes selon ses iniquitez en rigueur de vengeance, mais selon la douceur de ta clemence (qui ne se peut expliquer) qu'en faisant la punition d'icelle tu vses de ta misericorde dont elle est indigne, & que tellement tu esbranches les choses mauuaises & superflues, que neantmoins tu ne retranches pas quelque peu d'autres non du tout inutiles. Serre donques de forte que tu n'estouffes. Casse de forte que tu ne brises. Chastie tellement, que tu n'esteignes totalement: pour le moins qu'elle ne soit semblable à Sodome & Gomorre, delaisse lui quelque semence, te souenant de ta tres-sacree parole, par laquelle tu as promis d'estre tousiours avec elle, iusqu'à la fin du monde.

CE bon & docte personnage, outre le traité de l'estat corrompu de l'Eglise, que nous auons ici mis, tourné de Latin en François, escriuit d'autres liures, lesquels, echappez des mains de l'inquisition papale, ont esté finalement recueillis en vn volume contenant ce qui s'ensuit en Latin. Nous en auons traduit les tiltres seulement, comme s'ensuit: De l'estat corrompu de l'Eglise. Deploration des miseres de l'Eglise, par le moyen du detestable Schisme, avec vne exhortation aux Peres du Concile (de Constance), à l'exstirpation d'icelui. De la decadence & restauration de la Iustice. Dispute par escrit avec vn estudiant à Paris, touchant le Concile general. Qu'il ne faut point payer les Annates (1). De l'enfant prodigue. Du bien de la Solitude. Du profit des afflictions. Qu'il ne faut point instituer nouvelles festes. Des Prelats Simoniaques. Harangues aux Princes de France, exhortez à fuir la guerre ciuile. Qu'il faut sortir de Babylon plus d'ame que de corps. Trois lettres escrites au Pape Gregoire, sous le nom de Benedict XIII. pour l'exstirpation du schisme & l'vnion de l'Eglise. Quelques escrits au nom de la Sorbonne. Vn grand volume de cent trente sept epistres. Fragment ou brieue description & detestation de la vie des Tyrans. Description de l'ori-

Esaïe 1. 9.

M.CCCC.XXXVI.

Matt. 7. 16.

(1) Jér., VI, 29.

(1) Cet écrit est faussement attribué à Clémanges. Voir Müntz, ouv. cité, p. 75.

gine, de la vie, des mœurs & pratiques de l'Antechrist. En la plupart de ces traitez & lettres se rencontrent plusieurs censures des horribles confusions de la Papauté, auxquelles l'on n'a point remedié, mais au contraire les tenebres s'y font renforcees depuis; & Dieu aussi a fait luire la lumiere de sa parole à trauers ces tenebres, comme il se verra en la suite de l'histoire des Martyrs. Quant au docteur N. de Clamenge, il vescu fort longtemps & mourut de maladie (1).



ROGIER DVLE, gentil-homme Anglois (2).

M.CCCC.XLI.

Accroissement des fideles.

ROGIER Dule, gentil-homme & homme de guerre, fut pendu & estranglé pour maintenir la verité au pays d'Angleterre, l'an mille quatre cens quarante vn. DEPVIS ce temps, la parole de Dieu print accroissement manifeste en plusieurs lieux, & fructifia merueilleusement. Car le S. Esprit toucha si heureusement le cœur tant des prescheurs que des auditeurs, que le nombre des fideles multiplioit de iour en iour. Et telle constance leur estoit donnee, qu'il y en auoit aucuns qui enduroyent volontairement les prisons, les autres souffroyent patiemment la perte de leurs biens; plusieurs ne craignoient point de mourir. Et peut-on bien dire que les persecutions de la primitiue Eglise recommencerent, & que le Seigneur Iesus voulut monstrier des œeures autant admirables que iamais, espandant sa grace par tout, laquelle auoit long temps esté cachee par la grande ingratitude du monde; et en ce temps ici seeller sa verité par le sang de ses fideles tesmoins, & par la mort d'iceux, laquelle, combien qu'elle soit ignominieuse & execrable deuant les yeux du monde, toutesfois est de grand pris deuant la face de Dieu, comme dit le prophete au Pseaume 116.

(1) Entre 1425 et 1440.

(2) Nous n'avons trouvé aucune mention de ce nom, ni chez Foxe ni ailleurs.



MATTHIEV HAGER, en Allemagne.

M.CCCC.LVIII.

NOVS pourrions ici dire plusieurs choses par forme de recit d'histoire, comme les fideles, qui estoient de ce temps encore petitement eclairez, ont neantmoins souffert constamment diuerses afflictions, n'estoit que de plusieurs, outre les noms, il n'est rien paruenu à nous de certain qui puisse seruir d'edification. Et ne se faut esbahir si la tyrannie de ceux qu'on a nommez Ecclesiastiques, s'est desbordée sur les bourgeois & menu peuple des villes, veu que les Prestres & Euesques mesmes n'ont point esté espargnez. Il n'y a estat, ordre ni condition dont Dieu ne fache bien tirer aucuns pour les enuoyer en sa vigne. Baleus, historien Anglois, fait mention d'un nommé Matthieu Hager, qu'il dit auoir esté executé à Berlin en Allemagne l'an 1458. Touchant Renaud Pecok, Euesque de Cicestre (1), lequel fut affligé par les faux euesques d'Angleterre pour la confession de la vraye doctrine de l'Euangile, nous le passons, pource que s'estant desdit (combien qu'il soit mort es tourmens de la prison), nous ne sauous quelle a esté sa derniere confession.



D'VN GENTIL-HOMME qui estoit parent à la femme du Duc de Candie.

FAMETIN (2) historiographe fait mention d'un qui estoit parent de la Duchesse de Candie, lequel fut condamné par vn legat de Rome nommé Pierre Thomas, & apres sa condamnation fut bruslé pour la verité, constamment par lui soutenue; combien que ses compagnons se fussent tous desdits. Ce mesme legat fit deterrer les os d'un autre fidele, & les brusler au feu.

(1) Chichester.

(2) Nous n'avons rien pu decouvrir sur cet historiographe.



JEAN DE WESEL (1).

M.CCCC.LXXIX.

CE personnage estoit docteur en theologie & prescheur en la ville de Wormes, où il estoit bien oui l'an 1470. Mais les ennemis de verité ne pouans le supporter, lui dresserent embusches & l'emprisonnerent; puis l'accuserent d'heresie par certains articles recueillis de ses liures & sermons. Entre autres points il soustenoit que les Chrestiens font fauuez par pure grace & par la foi en Iesus Christ. Que le franc arbitre, c'est à dire l'inclination & volonte de bien faire, n'est point en l'homme. Qu'il faut croire à la seule parole de Dieu, non point aux gloses, ni aux peres; & que ceste parole de Dieu doit estre interpretee par foi-mesmes, en conferant les passages d'icelle par ensemble. Que les Prelats n'ont aucune puissance d'imposer loix aux consciences, ni de donner à l'Escrature tel sens que bon leur semblera. Il reiettoit entierement les traditions humaines, comme les iufnes meritoires, les pardons du Pape, les barbotemens en priant, les voyages, pelerinages & autres superstitions. Il condamnoit l'extreme onction & la confirmation, taxant aussi la confession auriculaire & la satisfaction papistique. Au reste, il soustenoit que la primauté du Pape estoit vn songe, & disoit n'estre pas assure, ains craindre bien fort que les Theologiens d'alors n'entendissent & n'exposassent tres-mal les saintes Eseritures. Il aprouoit aussi le mariage des Ecclesiastiques & la communion sous les deux especes. Il fut condamné comme heretique, & executé à mort publiquement à Mayence l'an 1479. (2) au grand regret

(1) Jean Ruchrath, célèbre sous le nom de Jean de Wesel, était né dans les dix premières années du quinzième siècle, à Ober-Wesel, petite ville sur le Rhin. Après un séjour de vingt ans à Erfurt, comme étudiant et comme professeur, il fut appelé, en 1460, en qualité de prédicateur, à Mayence et peu de temps après à Worms, où il exerça son ministère pendant dix-sept ans.

(2) C'est inexact. Jean de Wesel eut bien l'audace de pensée, mais non la fermeté de caractère d'un réformateur. « Je méprise le pape, l'Eglise & les conciles, & je loue le Christ, » s'écriait-il. Mais lorsque, en 1479,

des gens de bien qui commençoient à auoir quelques estincelles de verité, entre lesquels estoient Iean Keyserberg & Engelin de Brunfuic, docteurs en Theologie, qui soustenoient que les Moines l'auoient fait mourir par enuie, & que la plupart des articles, extraits de ses liures & sermons, estoient receuables & soustenable.

LA MERE de la dame d'Yonge (1)
Angloise.

M CCCC.XC.

LA fureur des perfecuteurs n'esparna en ce temps le sexe feminin, comme si ce n'estoit assez (2) aux aduerfaires d'exercer leur cruauté barbare contre les hommes. Aucuns historiens rendent tesmoignage de ceci, & encore auiourd'hui le mesme est deuant nos yeux tessifié & approuué. Ce present exemple ne doit estre omis : assauoir d'une damoiselle vertueuse & constante mere de la dame d'Yonge, laquelle, pour la confession de la parole de Dieu, fut bruslee en Angleterre, l'an M.CCCC.XC. Ce fut enuiron ces temps, assauoir M.CCCC.XCI. qu'un nommé M. JEAN L'ANGLAIS, en vne chapelle de S. Crefpin en la ville de de Paris, ietta par terre vne hostie, & espancha vn calice qu'un Prestre auoit consacré en la Messe. Autant en fit deux ans apres, en la mesme ville de Paris, vn nommé HEMOND PICARD, en la sainte chapelle du Palais, lequel, ayant esté apprehendé & mis prisonnier à la poursuite d'un nommé Standon, fut bruslé en ladite ville de Paris l'an M.CCCC.XCII.

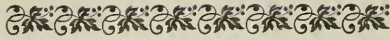
Iean l'Anglois.

Hemond
Picard.

il fut cité deuant le tribunal de l'archevêque de Mayence, après une certaine résistance, il se rétracta. Il fut condamné à la prison perpétuelle, et mourut au bout de deux ans (1481).

(1) Foxe la nomme « Joan (Jeanne) Boughton. veuve et mère de la dame Young, laquelle dame, ajoute-t-il, fut aussi soupçonnée de partager les opinions de sa mère. Cette femme, âgée de plus de quatre-vingts ans, maintenait huit des opinions condamnées de Wiclif, qu'elle tenait pour un saint. Elle fut brûlée à Smithfield, le 28 avril 1494. » Fabian appelle cette martyre « la mère Yongue. » Voy. Foxe, IV, 7.

(2) Ce mot manque à l'édition de 1619.



HIEROSME SAVONAROLE (1), Italien.

La mort de Sauonarole nous reduit en memoire comme vn commencement de la lumiere, laquelle puis apres est montee à vn plein midi.

M.CCCC.XCXVIII

Dv temps d'Alexandre sixieme Pape de Rome, Espagnol de nation, M.CCCC.XCVIII. fut brûlé à Florence Hierome Sauonarole, Iacopin, homme renommé en vie & doctrine. Cestui-ci maintenoit la communion sous les deux especes en la Cene, condamnoit les indulgences, & auoit coustume d'accuser fort asprement la vie deshonnestes & infame du Pape, des Cardinaux, & de tous tels Peres spirituels, & le mauuais deuoir à faire leur charge. Niant la primauté du Pape, il enseignoit que la puissance des clefs n'auoit point esté donnée à sainct Pierre seul; & en outre que le Pape ne suyuant la vie, ni la doctrine de Iesus Christ, estoit vrai Antechrist. Il affermoit aussi que ses excommunications n'estoient point à craindre. D'auantage, il predit certaines choses qui sont auenues depuis, assauoir le saccagement de Florence & de Rome, la restauration de l'Eglise. Nous trouuons en l'histoire de Philippe de Commines de ce personnage ce qui s'en suit : « Il y auoit » (dit-il) vn frere Prefcheur ou Iacopin, » pin, auant demeuré à Florence par » l'espace de quinze ans, renommé de » fort saincte vie, lequel ie vi, & parlai » à lui en l'an mille quatre cens nonante » cinq, appelé Frere Hieronyme, qui » a dit beaucoup de choses auant » qu'elles fussent auenues. Et tousiours » auoit soustenu que le Roi de France » Charles VIII. passeroit les monts, » & le prescha publiquement, disant » l'auoir par reuelation de Dieu, » tant cela qu'autres choses dont il » parloit. Et à cause qu'il disoit scauoir » les choses par reuelation, plusieurs » murmuroyent contre lui, & acquit

Au 8. liure de
ses Memoires,
chap. 19.

Le fruit des
predications
de Sauonarole.

(1) Né à Ferrare, en 1452, il devint, en 1475, moine de Saint-Dominique. Il prêcha avec un grand succès, à Florence, la réforme des mœurs de l'Eglise, et fut quelque temps comme le roi de la ville. Les franciscains jaloux excitèrent le peuple contre lui, et il fut brûlé le 20 mai 1498. Voir son biographe italien Villari, *Sauonarole et son temps*, trad. Gruyer, 1874.

» la haine du Pape, & de plusieurs
» de la ville de Florence. Sa vie estoit
» la plus belle du monde (ainsi qu'il
» se pouuoit voir en ses sermons pref-
» chant contre les vices) & a reduit
» en icelle cité maintes gens à bien
» viure. Et en ce temps que le Roi
» Charles est trespasé & fini, aussi fit
» frere Hieronyme, à quatre ou cinq
» iours l'un de l'autre, & vous dirai
» pourquoi ie fai ce conte. Il a tous-
» iours presché publiquement que le
» Roi retourneroit derechef en Italie
» pour acomplir ceste commission que
» Dieu lui auoit donnée, qui estoit de
» reformer l'Eglise à l'espee, & de
» chasser les tyrans d'Italie, & que,
» au cas qu'il ne le fist, Dieu le puni-
» roit, & tous ses sermons premiers,
» & ceux de present, il les a fait im-
» primer & se vendent. Ceste menace,
» qu'il faisoit du Roi, de dire que
» Dieu le puniroit, s'il ne retournoit,
» lui a plusieurs fois escrit ledit Hie-
» ronyme, peu de temps auant son
» trespas; & ainsi le me dit de bouche
» ledit Hieronyme, quand ie parlai à
» lui (qui fut au retour d'Italie) en me
» disant que la sentence estoit donnée
» contre le Roi, au ciel, au cas qu'il
» n'accomplist ce que Dieu lui auoit
» ordonné, & qu'il ne gardast ses gens
» de piller. Or enuiron le trespas du
» Roi, les Florentins estoient en grand
» differant en la cité : les vns atten-
» doyent encores la venue du Roi, &
» la desiroyent sur l'esperance que
» ledit frere Hieronyme leur donnoit,
» & se consumoyent, & deuenoyent
» pources à merueilles, à cause de la
» despense qu'ils soustenoient pour
» cuider recouurer Pise, & autres
» places qu'ils auoyent baillees au
» Roi, dont les Venitiens tenoyent
» Pise. Plusieurs de la cité vouloyent
» que l'on prinist le parti de la Ligue,
» & qu'on abandonnast de tous points
» le Roi, disans que ce n'estoyent
» qu'abusions & folies de s'y attendre,
» & que ledit frere Hieronyme n'estoit
» qu'un heretique, & qu'on le deuoit
» ietter en un sac en la riuere. Mais
» il estoit tant soustenu en la ville
» qu'on ne l'osoit faire. Le Pape & le
» duc de Milan escriuoyent souuent
» contre ledit frere, assurens les
» Florentins de leur faire rendre la
» cité de Pise, & autres places en de-
» laissant l'amitié du Roi, & qu'ils
» prinssent ledit frere Hieronyme, &
» en fissent punition; & par cas d'auan-

Les guerres &
calamitez
d'Italie pre-
dites.

» ture, se fit à l'heure vne Seigneurie
 » en Florence, où il y auoit beaucoup
 » de ses ennemis (car ladite Seigneurie
 » se change de deux mois en deux
 » mois) & se trouua vn Cordelier
 » aposté, qui de lui-mesme print debat
 » audit frere Hieronyme, l'appelant
 » heretique & abuseur de peuple, &
 » s'offrit de le prouuer iusques au feu,
 » & estoient ces paroles deuant ladite
 » Seigneurie. » Voila ce qu'en dit
 P. de Commynes historiographe en ce
 temps, n'ayant au demeurant grand
 sentiment ne conoissance de l'Euan-
 gile du Seigneur. Iean Francisque
 Picus, Comte de la Mirandole (1),
 le nomme en ses escrits sainct Pro-
 phete, & le defend par certain escrit
 contre le Pape. Il y a aussi d'autres
 sçauans personnages qui attestent de
 l'innocence dudit Sauonarole. Entre
 lesquels Marsilius Ficinus (2), homme
 bien renommé, lui attribue aussi vn
 esprit Prophetique. Vn autre en dit
 ces mots : « Qui ne s'esbahiroit,
 » docte Sauonarole, qu'en vn temps si
 » miserable que le tien, vn moine de
 » l'ordre de ce Dominique ennemi
 » iuré des Chrestiens, ait esté si affec-
 » tionné à la vraye religion & poussé
 » d'vn tel zeile comme tu l'as esté,
 » ainsi que plusieurs de tes escrits le
 » tesmoignent ? Mais ta mort monstre
 » suffisamment que ta vie est digne de
 » louange, & t'absould aisément des
 » calomnies de tes ennemis ; car puis
 » que tu as tant despleu au Pape
 » Alexandre sixiesme (representé par
 » François Guichardin, sage historien,
 » pour l'vn des plus scelerats que la
 » terre ait iamais porté) qu'il ne cessa
 » iusques à ce que tu fusses iuste-
 » ment condamné & bruslé, cela est
 » vne tresferme preuue de ta singu-
 » liere pieté (3). » Nous auons veu
 plusieurs sermons & meditations de
 Sauonarole, tant en Italien qu'en
 Latin, ses quatre liures *De veritate*

fidei : tous lesquels escrits monstrent
 vn esprit vif & esleué par dessus le vul-
 gaire, brief digne d'vn meilleur siecle.

RECIT memorable de la mort de Char-
 les VIII, Roi de France.

Puis que mention est faite ci dessus,
 en l'histoire de Sauonarole, du trespas
 de Charles VIII. il ne fera imperti-
 nent de le reciter, & monstrent le iuge-
 ment de Dieu en la mort subite d'vn
 si grand Roi, comme P. de Commi-
 nes l'a fidelement escrite en ses me-
 moires (1). « Ce roi, dit-il, estant en
 » son chasteau d'Amboise, où il auoit
 » entrepris le plus grand edifice que
 » commença (cent ans a) Roi, tant
 » au chasteau qu'à la ville, par des
 » ouuriers excellens en toutes fortes
 » d'ouurages, amenez de Naples, dont
 » les patrons & desseins estoient faits
 » de merueilleuse entreprinse & de-
 » fense, & qui de long temps n'eussent
 » pris fin, estant, di-ie, en ceste grande
 » gloire, quant au monde, le septiesme
 » iour d'Auril, l'an m.cccc.xcviii.,
 » veille de Pasques flories, il partit
 » de la chambre de la Roine Anne de
 » Bretagne sa femme, & la mena quand
 » & lui pour voir iouër à la paume
 » ceux qui iouoyent aux fosses du
 » chasteau, où il ne l'auoit iamais me-
 » nee que ceste fois, & entrerent en-
 » semble en vne galerie (qu'on appe-
 » loit la galerie Hacquelebac : ainsi
 » la nomme P. de Commynes, parce
 » que cestui Hacquelebac l'auoit eüe
 » autrefois en garde) & estoit le plus
 » deshonneste lieu de leans, car tout
 » le monde y piffoit, & estoit rompue
 » à l'entree ; & si heurta le Roi du
 » front contre l'huis (combien qu'il
 » fust bien petit), & puis regarda long
 » temps les ioueurs, & deuisoit à tout
 » le monde. Le n'estoy point present,
 » mais son confesseur, Euesque d'An-
 » gers, & les prochains Chambelans,
 » m'ont recité le tout. La dernière
 » parole qu'il prononça en deuisant en
 » fanté, c'estoit qu'il dit auoir espe-
 » rance de ne faire iamais peché mor-
 » tel ne veniel, s'il pouoit ; & en di-
 » fant ceste parole il tomba à l'enuers
 » & perdit la parole (il ne pouoit
 » estre deux heures apres midi), &
 » demeura là iusques à onze heures

Le Roi
 Charles VIII.
 espere ne faire
 peché.

(1) Ce savant célèbre composa une bio-
 graphie de Savonarole, qui a été traduite en
 français par Quétil, en 1674.

(2) Marsile Ficin, né à Florence en 1433,
 mort en 1499. Grand admirateur de Platon,
 dont il donna une traduction latine.

(3) Cette citation est tirée textuellement,
 moins la parenthèse, de la traduction fran-
 çaise faite par Goulart des *Vrais portraits*
des hommes illustres de Théodore de Bèze.
 A Genève, par Jean de Laon, 1581, p. 19.
 Les éditions antérieures à celle de 1619 ne
 portent pas ce passage. Il a été introduit
 par Goulart, qui se cite ainsi lui-même.

(1) Livre VIII, ch. 25.

» de nuit. Trois fois lui reuint la pa-
 » role, mais peu lui dura, comme
 » conta ledit Confesseur, qui deux fois
 » ceste sepmaine l'auoit confessé, l'une
 » à cause de ceux qui venoyent vers
 » lui pour le mal des escrouelles.
 » Toute personne entroit en ladite
 » galerie (qui vouloit) & le trouuoit-on
 » couché sur vne poure paille, dont
 » iamais il ne partit, iusques à ce qu'il
 » eut rendu l'ame, & y fut neuf heu-
 » res. Ledit Confesseur, qui touiours
 » y fut, me dit : Lors que la parole lui
 » reuint, à toutes les trois fois il di-
 » soit : Mon Dieu, & la glorieuse
 » vierge Marie, mon seigneur S.
 » Claude & mon seigneur saint Blaïse
 » me soyent en aide; & ainsi partit de
 » ce monde si puissant & si grand Roi,
 » & en si miserable lieu, qui tant
 » auoit de belles maisons & en faisoit
 » vne si belle, & ne sceut à ce besoin
 » finer d'une poure chambre. Com-
 » bien donc se peut conoître la puif-
 » sance de Dieu estre grande, & que
 » c'est peu de chose que de notre mi-
 » serable vie qui tant nous donne de
 » peine pour les choses caduques de
 » ce poure monde ! »

CINQ FIDELES executez à mort en
 Angleterre.

*On a peu voir par le discours des choses
 ci deuant dites que de long temps il
 y a eu vne semence de vraye reli-
 gion au pays d'Angleterre, auant
 que Martin Luther commençast à
 monstrier au monde la grace salutaire
 de l'Euangile. Et combien que de
 plusieurs les confessions n'ayent esté
 mises en lumiere, leurs noms toute-
 fois & la constance excellente qu'ils
 ont eue en mourant ne doyuent estre
 mises en oubli.*

M. D. VII.

CINQ hommes de Northfolc (1) fu-
 rent mis à mort pour la confession de
 l'Euangile. Le premier, THOMAS NO-
 RYS (2), fut brûlé à Norwic, l'an M. D.

M. D. X.

VII. Quelque temps apres, assauoir l'an
 M. D. X, vn prestre nommé THOMAS (3)

(1) « Northfolc. » Norfolk.

(2) « Thomas Norys. » Thomas Noris fut
 brûlé à Norwich, le 31 mars 1507 (Foxe,
 t. IV, p. 126).

(3) « Un prestre nommé Thomas. » Men-
 tionné dans la première édition de Foxe.
 Voy. les *Addenda* du t. IV, de l'édition de la
London Tract Soc., p. 772.

fut dégradé en vne petite ville appelee
 Erkek (1), & depuis a esté brûlé à Nor-
 wic. Il est escrit de lui, que cepen-
 dant qu'il estoit encore en prison, il
 se desdit à la persuasion & sollicitation
 des autres, mais il se repentit, & à
 cause de ceste repentance fut con-
 damné à marcher sur des epines &
 chauffe-trapes en allant au feu, qui lui
 estoit apresté pour le dernier supplice.
 Toit apres aussi THOMAS DE BON-
 GAY (2), homme desia aagé, fut brûlé à
 Norwic, d'autant qu'il y auoit quatorze
 ans passez qu'il n'auoit communiqué aux
 sacremens des Papistes, ayant en hor-
 reur les traditions du siege Romain.
 Enuiron l'an M. D. XII. POP D'AYE (3),
 qui estoit aussi homme aagé, tissier de
 son mestier, fut aussi mis à mort pour
 pareille cause sacramentaire. Apres le-
 quel vn nommé PEKVS (4), au mesme
 temps, fut brûlé à Ypsuige, ville de la
 duché de Suffolc, pour auoir donné à
 vn petit chien vne oublie ronde qu'ils
 appellent l'hostie de la Messe. Le petit
 chien estant amené au iour du supplice
 pour estre brûlé au mesme feu, Pekus,
 se riant de leur sottise & superstitieuse
 cruauté, dit qu'on faisoit tort au poure
 chien, qu'auant mourir on n'auoit es-
 sayé de le faire abiurer ou desdire.
 Ayant esgard à la coustume qui estoit
 lors entre les Anglois, de faire grace
 à celui qui, pour la première fois, se
 vouloit desdire ou retracter (5).

Vn chien brûlé
 pour auoir
 mangé vne
 hostie.



RICHARD HVN (6), Bourgeois de
 Londres.

*Autant qu'on peut sauoir par les His-
 toriens modernes, la mort de Richard
 Hun se presente en ce lieu apres les
 susnommez. Iceui fut cruellement
 meurtri en la prison par les supposts
 de l'Euuesque de Londres.*

PAR la conspiration des Prestres,

(1) « Erkek. » Lisez : Eceles, aujourd'hui
 Eccles.

(2) « Thomas de Bongay. » Foxe (1^{re} éd.)
 l'appelle Thomas of Bungay. T. IV, p. 772.

(3) « Pop d'Aye. » Pope of Eye. Voy.
 Foxe, t. IV, p. 772.

(4) « Pekvs. » Peake, d'Ipswich. Voy.
 Foxe, t. IV, p. 772.

(5) Ce court article est traduit à peu près
 textuellement de la première édition de Foxe.
 Il n'a pas été conservé dans les suivantes.

(6) « Richard Hun. » Foxe, t. IV, p. 183-205.

Richard Hun fut cruellement mis à mort, l'an M.D.XV. & combien qu'il n'eust pas encore fort auant gousté l'Euangile, selon que l'ignorance du temps auquel il a vescu estoit grande, si monstra-il toutesfois quelques estincelles de l'Euangile qui deuoit bien tost estre mis en lumiere. Or l'orgueil des iniques estoit si debordé & le zele des fideles venu si auant, que l'vne des parties ne pouoit plus endurer l'autre. Le faict s'est déclaré en ce personnage premierelement, & depuis en quelques autres, comme il sera veu ci apres. Richard Hun eut vn petit enfant qui mourut au berceau, & le Curé de la paroisse, sentant le flair de la charongne, y acourut incontinent, disant que la couerture du berceau de l'enfant lui appartenoit pour le droit de mortuaire. Hun respondit, au contraire, que l'enfant ne pouoit rien auoir qui fust sien, ou qu'vn autre en peust aucunement faire son propre. Le prestre, ne pouuant porter ce refus, le fit incontinent. citer deuant l'Official. Richard print conseil avec ses amis & fit appeler ce Curé, se plaignant de ce qu'il auoit vsé d'vne exaction inique, & lui fit assigner iour pour demener sa cause en cour seculiere. Mais comme prestres font d'vne nature felone, surtout quand il est question de perdre quelque chose de leur gain, s'assemblerent pour delibérer comment ils pourroyent remedier à vn tel inconuenient. Et outre ce que leur volonté n'estoit desia que trop embrasée, & aussi pourtant que le faict requeroit hastiueté, finalement leur auis fut de commencer par le plus bref, assauior de l'accuser de crime d'herese, & le rendre odieux par ce moyen deuant l'Euefque de Londres, qui estoit lors Richard Fytzian (1), compagnon en ceste coniuuration, comme on verra ci apres. Richard donc estant accusé fut incontinent enuoyé en prison par l'Euefque, en vne tour ioignant le temple de Saint Paul, laquelle on appelle la tour des Lollards. En ce temps-là Guillaume Horsee (2) estoit chancelier de cest Euefque, sur lequel toute la charge & gouvernement de la prison reposoit, & auoit à son commandement Charles Ioseph, officier de la cour Episcopale,

& Iean Spaldyng (1), qui auoit la charge des cloches de S. Paul. Ceux-ci tâcherent de faire mourir de faim Richard Hun; mais voyans qu'ils ne pouoyent venir à bout de leur entreprise, vn iour se ietterent sur lui en la prison; & l'ayans lié pieds & mains, l'estranglerent; puis apres le deslierent, & pendirent de sa ceinture à vn clou qui estoit fiché à la muraille. Cela fut fait le iiii. de Decembre M.D.XV. Ayans commis cest acte si execrable, ils firent courir le bruit par tout que Richard Hun s'estoit pendu en la prison de sa propre ceinture. Ce bruit estant ainsi espandu, douze hommes notables furent deputez pour s'informer du faict, avec le procureur fiscal de Londres, qui estoit Thomas Barnel (2). Quand on descendit le corps du lieu où il estoit, on trouua que les membres estoient desfoints, & le col desnoué par grande violence: tefmoin le sang qu'on trouua vn peu par delà le lieu où il estoit pendu, en vn coin de la prison. Sa teste panchoit sur l'espaule droite, & ses habillemens estoient arrousez de sang à costé gauche. Ses deux poings auoyent encore les marques qu'il auoit esté lié par là fort estroittement. Outre cela, comme ainsi soit que ce cas eust esté perpetré de nuict, on trouua la chandelle esteinte ainsi qu'il falloit, laquelle autrement il eust laissé brusler dedans le chandelier, s'il se fust pendu soymesme. On y trouua vne robe longue fourree de peaux precieuses, & on doutoit qu'elle fust à l'Euefque ou à son dit Chancelier. Or comme ainsi soit que ces coniectures & autres rendissent le fait assez clair & manifeste, incontinent proces fut formé contre ce Chancelier; mais il eschappa à force de prestens & corruptions, & s'enfuit à Oxford, & depuis ne retourna à Londres. Et afin que le martyre de ce personnage soit plus certain & que l'histoire ait plus de poids, il y eut, outre tout ceci, la confession de Iean Spaldyng, lequel finalement reuela tout ce qui estoit de ceste mort, & declara le tout si bien qu'on n'en douta nullement. Finalement ledit Euefque le fit brusler comme heretique en la place de Smythfild.

Refus de droit
mortuaire
aux prestres.

Enquete
du meurtre
commis par
ceux de l'offi-
cialité.

Coniuuration de
la mort de
Richard.

(1) « Richard Fytzian. » Lisez : Fitzjames.
(2) « Guillaume Horsee. » Lisez : William Horsey.

(1) « Jean Spaldyng. » John Spalding.
(2) « Thomas Barnel. » Thomas Barnwell.

*Discours historial de l'horreur des temps
qui ont precedé la venue de Martin
Luther & autres fideles Docteurs de
l'Euangile.*

Tout ce que nous auons iusqu'ici deduit a esté comme vn preparatif à receuoir plus ample grace & benefice de la lumiere de l'Euangile. Pour lequel tant mieux conoistre & magnifier, il est besoin que nous ayons, comme vn pourtrait deuant les yeux, vn sommaire du deluge de maux qui couuroyent en ce temps-ci toute la terre, par lesquels le Seigneur, ayant fait passer & voguer l'arche de son Eglise, a puissamment monstré la clairté de sa pure parole. Pour deduire les choses vn peu de plus haut, appartenantes à ceste histoire des Martyrs, il est ainsi qu'apres le Concile de Constance (duquel a esté traité ci dessus) celui de Basle succeda, auquel Eugene III. Pape estant depozé, Amedé ou Amé, duc de Sauoye, tiré de son hermitage de Ripaille, fut subrogé & nommé Felix V. de ce nom. Cest Eugene, defauouant le Concile de Basle, l'auoit fait euoquer à Bologne, & de Bologne à Ferrare, & de là finalement à Florence, & faisoit ces discours craignant la liberté du Concile de Basle; mais cependant il couuroit son faict de ce que les Grecs venoyent en Italie, comme de vrai ils y venoyent pour demander secours contre les Turcs. Et mesmes, pour obtenir ce qu'ils demandoient, ils s'estoyent offerts de s'accorder à ce qui seroit arresté au premier Concile. Et combien que ces Grecs s'accordoyent pour lors avec l'Eglise Romaine touchant le sainct Esprit, l'vsage du pain sans leuain en la Cene, le Purgatoire & la primauté du Pape, toutesfois apres la mort de Ioseph, Patriarche de Constantinople, ils ne voulurent souffrir que le Pape en establissit vn autre, comme il vouloit faire, & reietterent tout à plat la résuerie de l'Eglise de Rome touchant la transsubstantiation introduite. Vn peu apres Constantinople (il n'y auoit comme rien que l'Empereur estoit retourné en sa maison) fut destruite. Eugene, se voyant excommunié par le Concile de Basle, crea dix-huit Cardinaux pour se fortifier à l'encontre de ses aduerfaires; & apres auoir fuscité Charles VII. &

son fils Dauphin de France contre les Peres assemblez à Basle, faisoit semblant de vouloir tenir un Concile à Latran; & ainsi se seruoit de l'aide des Princes, les entretenant de vaine esperance. Apres son trespas, Fride-ric moyenna enuers Felix V. de lui faire quitter son pontificat & le resigner à Nicolas cinquiesme, à condition qu'il ratifieroit les articles du Concile de Basle. Or par iceux il estoit conclu que le Pape s'assuiettiroit aux Synodes & Conciles, & y obeiroit, d'auantage que de dix en dix ans vn Concile se tiendroic, où gens scauans auroyent liberté de dire leur auis. Ces choses furent arrestees l'an M.CCCC.XLIX. mais les successeurs de Nicolas n'en tindrent conte. Autres ordonnances aussi furent faites en ce Concile pour reformer la puissance excessiue que le Pape vsurpoit en conferant les benefices; & pour le rendre iusticiable, en cas qu'il abusast de son autorité. Toutes ces ordonnances ont esté appelees la *Pragmatique sanction*, laquelle les François receurent par le commandement de Charles septiesme, suyuant l'auis des Princes & de la noblesse, & la publierent à Paris le septiesme de Iuillet M.CCCC.XXXIX. pour le profit & tranquillité du royaume. Alexandre VI. & Iules II. qui furent Papes depuis Nicolas V. ruinerent par cruelles guerres l'Italie. Ils mirent en picque les Rois les vns contre les autres, dont aint que d'autant que Louys XII., par le consentement de l'Empereur Maximilian, publia vn Concile contre Iules pour estre tenu à Pise (combien que depuis il fut transferé à Milan) au premier de Septembre M.D.XI. ce Iules ne voulant souffrir l'autorité du Pape estre en rien diminuee, apres auoir chassé les Cardinaux tenans le parti du roi de France, hors d'Italie, assemblea vn Concile de Latran, qui fut depuis acheué sous Leon X. Cependant il n'estoit nouvelle d'aucune reformation de l'Eglise, ni de donner ordre à ce qu'il y eust une vraye doctrine retenue entre les Chrestiens, d'introduire vne bonne discipline, & corriger les mœurs & vices depravez, ou de moderer les edits du Pape; mais, au contraire, il n'estoit question, en ce beau Concile de Latran, que de confirmer les vieilles idolatries, les erreurs, abus, superstitions & la tyrannie du Pape.

Le Concile
de Basle.
Amedé, duc
de Sauoye,
Pape.

Les ruses
du Pape
Eugene IV.

Le Concile de
dix en dix ans
M.CCCC.XLIX.

Pragmatique
sanction.

Il s'engendra en ce temps un grand different entre les Cordeliers & les Iacopins, touchant la naissance de la vierge Marie, ce qui seruoit fort pour eschauffer & faire valoir la cuisine. Les Cordeliers soustenoyent qu'elle auoit esté conceuë sans peché originel; les Iacopins disoyent au contraire, & sur cela se banderent les vns contre les autres, & s'échauffèrent si bien des deux costez que la pluspart des hommes abruuez des superstitions & enracinez en idolatrie, trouuoit l'opinion des Cordeliers plus fauorable & agreable, & pourtant ils auoyent la vogue. Les Iacopins se voyans reculez, pour establir & donner foi à leur dire, eurent recours à faux miracles & illusions qu'ils inuenterent. Car en la ville de Berne, ils trouuerent moyen de forger une statue de la vierge Marie, si bien à doict qu'on y pouuoit mettre dedans quelqu'un par lequel elle parloit & se mouuoit. Vn nouice, par leur instigation & forcellerie, se mit dedans, & iouoit tellement son personnage, que ces Iacopins persuaderent au peuple que l'image pleuroit, se complaignoit, & rendoit réponse à ceux qui l'interroguoyent. La fraude decouuerte, quatre des principaux auteurs de ceste meschanceté furent bruslez le dernier iour de Mai M.D.IX. Il est certain que les capards, pouffez par Satan, ont vû de plusieurs telles basteleries & forcelleries pour abrutir le peuple, qui n'estoit que par trop enuoloppé d'erreur & de superstitions. Cependant que les Papes & leurs supposés abusoyent ainsi & tourmentoyent le monde, Dieu ayant pitié du genre humain, rempli de tenebres si horribles & espouuantables, & sous ce masque & titre de l'Eglise enchanté ou pluslost abyssé en toute superstition, suscita par sa bonté infinie Martin Luther, qui estoit de l'ordre des Augustins. Lequel, de petite, toutesfois honneste maison, & sans aucun credit au monde, homme au demeurant de bon esprit & de singulier sçauoir, obtint de Dieu vn courage merueilleux, & fut armé de constance incroyable. Par le moyen de quoi, & vsant de la parole de Dieu, il a comme desnoué toutes les plus grandes difficultez dont les Papes embrouilloient le poure monde. Cependant les rois de la Chrestienté, par l'instigation du Pape, s'en esmou-

uoient fort, menaçant, lui & tous ceux qui suyuroient sa doctrine, de bannissement, de guerres, de feux & de maux innombrables. Car ils ne vouloyent endurer que la religion qui auoit esté tenue si longtemps fust ainsi changée, & qu'à l'occasion de cela toute l'Europe fust esmeuë, esbranlée & troublée; mais toutes leurs machinations & complots ne seruirent de guerres, & l'issue de la vertueuse constance de Luther fut heureuse. Il y auoit alors desia cinq cens ans que les Papes opprimoyent l'Eglise par leur tyrannie, & cent ans estoient escoulez depuis le Concile de Constance. En la fin desquels Iean Hus auoit predit qu'il y auroit tel changement en l'Eglise Romaine, qu'il ne pourroit estre detourné par feu ne cruauté quelconque. L'occasion auint de l'avarice insatiable du Pape & de sa sequelle, qui trouuant à tout coup quelque nouvelle inuention & tromperie, pilloyent les hommes sans aucune merci. Nous les pouuons accompagner à ce que les Poëtes ont escrit des harpyes; car apres auoir touché sur les biens des hommes & les auoir ravis, ils laissoient vne quanteur aux pures consciences qui estoit intolerable. Mais sur tout ils monstrerent leur impudence desbordée & enragée, quand, pour attraper argent, ils firent prescher la Croisade & firent marché des ames, & vendirent leurs pardons & indulgences au plus offrant.

Ceste annee-là donc, qui estoit 1517. apres l'incarnation du Fils de Dieu, Luther commença à guerroyer la foire des indulgences, & chassant de l'Eglise de Iesus Christ vn tas de marchans, renuersa leurs tables, scabeaux & boutiques. C'est à dire il commença à destruire spirituellement les autels des idoles, &, par la parole de Dieu, renuersa toutes les sanfares des hypocrites qui se monstroyent avec beau lustre çà & là ès temples. D'auantage il se mit à dedier au Seigneur les temples tant faits de mains de homme que bastis de la seule main de Dieu, qui sont les cœurs des hommes: voire apres les auoir bien repurgez de toute superstition & erreur. Et ce afin qu'ils fussent saincts temples & reconnussent Dieu comme il appartient, & l'inuocassent au Nom de son Fils Iesus Christ nostre Sauueur & Mediateur. Et ainsi que le Pere, le Fils & le S. Esprit, habita & regna en eux selon la saincte

Longue
oppression de
l'Eglise.
Prediction de
Hus.

Croisades.

En quelle
misere estoit
le monde
quand Dieu
suscita Luther.

Positions.

promesse, & non pas ceste grand'idole de Pape. Martin Luther, ayant ceste occasion, mit aux portes du temple (qui est pres du Chasteau de Wittemberg) de belles positions pour disputer (1). Il les mit, di-ie, le dernier d'Octobre de la fudite annee. En ces quartiers d'Almagne, Tekel Iacopin, homme tres-impudent, vendoit ces pardons, fous le nom d'Albert Archeuefque de Mayence. Luther, efmeu des mefchans presches de ce caphard & touché d'un vif sentiment de la crainte de Dieu, drefsa fes positions, lesquelles se trouuent au premier Tome de fes ceures. Tekel, pourfuiuant tousiours en fa maudite impieté & esperant d'acquerir la grace du Pape, appelle fon Senat & quelques moines qui auoyent fuicillété les liures des sophistes.

Voilà les commencemens de ce differerent, qui a bien abaiffé les cornes au Pape. Mais pour lors Luther, n'esperant aucunement que par ce moyen il y deust auoir si grand changement en la religion, comme il s'est ensuiui, ne condamnoit du tout les pardons du Pape : tant seulement il demandoit qu'on vint à les corriger vn petit ou moderer. Et pourtant ceux qui difent qu'il a cerché par ce moyen de renuerfer l'estat politic, & se faire grand selon le monde, lui font grand tort & le calomnieufement. Mesmes tant s'en faut qu'il ait esté fuborné & pouffé de quelques courtifans & gentils-hommes pour faire ce ce qu'il auoit fait, comme l'accusoit le duc de Brunfuc, que Frederic, fon tresillustre Seigneur & Prince de Saxe & electeur de l'Empire, estoit bien marri que tant de troubles estoient efmeus pour ceste occasion. Car ce bon & sage Prince preuoyoit, combien que le commencement de telle contention fut populaire, que neantmoins la flamme s'espandroit plus au long & au large. Veu donc qu'il estoit defia aagé & selon sa prudence & experience entendoit les dangers des gouuernemens, il n'estoit ignorant que, tant qu'il est possible, il faut euitter changement es affaires politiques. Mais d'autre costé, ayant une spirituelle sagesse procedante d'une vraye crainte de Dieu, & ne s'arrestant pas seule-

ment aux iugemens prophanes des hommes, qui ordinairement esiment que les commencemens des choses, pendant qu'ils font encores tendres & petits, peuent aisément estre rompus, mais prenant conseil de la bouche du Seigneur, & se reiglant par fa parole, qui commande que l'Euan-gile soit ouï, entendoit, & toutes choses bien pesees, trouuoit qu'il faut auoir la gloire de Dieu en finguliere recommandation, quand chacun en particulier & tous en general deuroyent périr. Il fauoit tres bien que c'est vn horrible & du tout enragé blaspheme que de s'opposer à la verité de Dieu ia conue. Parquoi lifant diligemment les escrits de Luther & espluchant le tout de point en point, & voyant que tout estoit veritable, il ne permit qu'ils fussent effacez ou bruslez. Il faut bien dire que Dieu le fortifioit & confermoit d'une grand' grace & magnanimité finguliere. Car, quelques menaces qu'on lui sceust faire pour l'espouuanter, quelque commandement que lui fist l'Empereur Maximilian & les Papes d'empescher Luther de prescher, il n'en fit pour cela autre chose. Toutesfois il n'estoit si arrogant que de presumer de soi qu'il peut tout seul iuger de la doctrine de Dieu, mais il demandoit l'avis de plusieurs gens aagez, grans personnages & de bonne reputation. Entre autres gens scauans, du conseil desquels il vfa, il demanda l'avis d'Erafme Roterodam en ceste assemblee que tint Charles V. en la ville de Cologne, apres son couronnement. Ayant donc enuoyé querir Erafme, il parla à lui fort humainement, & entre autres propos lui dit : puis qu'il y auoit quelque differerent en la religion, qu'il aimoit mieux que la terre s'ouurist l'engloutir, que de donner consentement ou faueur quelconque à fausses opinions; mais si Luther reprenoit bien les erreurs, & monstroit droitement la vraye doctrine de Dieu, encore qu'il vist en quel danger il estoit lui & les siens, toutefois, cela conu & en estant assureé, il ne feroit iamais contraire à la verité. Et pourtant qu'il ne vouloit, en matiere de si grande consequence, s'arrester à son seul iugement, ains qu'il desiroit auoir auis sur cela des gens de fauoir. Puis apres il pria affectueusement Erafme de lui declarer rondement ce qu'il en fentoit. Erafme voulant respondre se print à

La pieté &
prudence du
Duc de Saxe.

(1) Il s'agit des quatre-vingt-quinze thèses contre les indulgences vendues par Tetzel, qui donnèrent l'impulsion à la Réforme.

souffrir, & en iouant, dire que Luther auoit commis deux grands pechez, l'un, en ce qu'il auoit troublé les ventres des moines; l'autre, d'autant qu'il auoit touché à la couronne du Pape. Ayant dit cela de bonne grace, il vint à parler à bon escient, & disant son auis, asseuroit que Luther repreneoit iustement les abus & erreurs, & qu'il estoit presque necessaire à l'Eglise qu'ils fussent corrigez. Il adiouste en somme d'auantage, que la doctrine de Luther estoit vraye, mais qu'il voudroit qu'il fust vn petit plus doux, & non tant vehement qu'il estoit (1).

Laurent, Euesque de Wirtzbourg (2), escriuant à Frideric lui mandoit qu'il auoit demandé l'opinion de plusieurs gens doctes, mais qu'il trouuoit que Luther estoit trop aigre & aspre en ses escrits. Il est certain que Luther se plaignoit par lettres au Pape Leon & à Albert, Archeuesque de Mayence, primat d'Allemagne, de l'enragee impudence de ces porteurs de rogatons & marchans de pardons. Et leur mandoit qu'il se soumettoit lui & ses positions au iugement & censure de l'Eglise Romaine. Au surplus, en la diette que tint Maximilian à Aufbourg (3), il promit au Cardinal Caietan de se taire de là en auant, pourueu qu'on fist aussi taire ses aduersaires. Par cela il appert que Luther ne demandoit pas se fourrer en contention, mais n'aimoit rien mieux que la paix. Or depuis ces differens esmeus, de tous costez vn tas d'ignorans escriuient contre lui, tellement qu'estant par eux irrité, il vint puis apres à decourrir plus grand nombre d'abus, & deduire plus amplement les matieres. Dont s'enfuiurent les disputes de la difference des loix diuines & humai-

nes, de l'exécrable profanation de la Cene du Seigneur, des foires & marchandises des messes, de l'application de la Cene à autre usage qu'elle n'a esté instituee, comme si elle seruoit à autres qu'à ceux qui la reçoquent. Sur cela il falut declarer toute la nature des sacrifices & sacremens. Les gens de bien es monasteres, entendans qu'il falloit euitier & fuir toute idolatrie, les delaissoyent, & quitoyent les superstitions auxquelles ils s'estoyent miserablement asseruis. Voila comment plusieurs delaisserent leurs moineries. Luther donc, voulant mieux declarer sa doctrine, mit en auant ce qu'il falloit sommairement entendre de la vraye repentance, de la remission des pechez, de la foi, des indulgences, & de semblables autres poincts de la doctrine de Dieu. En tels combats le Seigneur donna pour adioinct & compagnon à Luther, Philippe Melancthon, qui a deduit d'vne merueilleuse & singuliere dexterité toutes les principales difficultez qui sont en la religion, &, recherchant comme iusques aux profondes cauernes de la sophisterie scholastique, les a mis d'vne belle methode en evidence tant par escrits que par disputes verbales. Depuis ces deux port-enseignes, Dieu a fuscité plusieurs autres vaillans champions, en Saxe & es contrees à l'environ, comme Iean Bugenhagen (1) de Pomeranie, Gaspard Cruciger (2), Iuste Ionas (3), Iuste Menius (4), Iean Epin (5) & autres en diuers lieux.

(1) Bugenhagen (Jean), né, en 1485, à Wollin, dans la Poméranie, d'où son nom de *Pomeranus*, arriva à la connaissance de l'Evangile par les écrits de Luther. Il fut pasteur à Wittemberg, et organisa le protestantisme dans plusieurs contrées du nord de l'Allemagne. Il mourut en 1558.

(2) Cruciger (1504-1548) professa à Wittemberg, et aida Luther dans sa traduction de la Bible.

(3) Né à Nordhausen en 1493, se lia avec Luther dès 1521, et l'accompagna à Worms. Il fut pasteur à Wittemberg, et mit au service de la Réforme une science profonde de juriste et un grand talent d'orateur. Il mourut en 1555.

(4) Ménius, né vers 1494 à Fulda, D'abord diacre à Mühlberg, puis pasteur à Erfurt, où il se maria, il devint pasteur et surintendant à Eisenach, puis à Gotha. Il mourut pasteur à Leipzig en 1558.

(5) Jean Epinus, né à Hambourg en 1499, étudia à Wittemberg où il embrassa les opinions de Luther, et devint pasteur à Hambourg. Il composa divers ouvrages, en particulier *De la justification des bonnes œuvres*. Il fut envoyé en Angleterre, où le roi

(1) Ce paragraphe est traduit presque mot à mot de l'ouvrage de Melancthon, *Historia de vita et actis M. Lutheri*, 1546. Nous avons sous les yeux la traduction française de 1555, imprimée par Pierre Jaques Poullain et René Houdouyn, dont le folio to contient ce passage. Elle se trouve dans un rarissime volume, sans pagination, dont voici le titre: « *Histoire des vies et faits de trois excellents personnages, premiers restaurateurs de l'Evangile en ces derniers temps, à sçavoir: de Martin Luther, par Philippe Melancthon; de Jean Ecolampade, par Vuolfgang Faber Capito et Simon Grynee; de Huldreich (sic) Zwingle, par Oswaldus Myconius. Le tout traduit nouvellement de latin en françois et mis en lumière.* »

(2) Würzbourg.

(3) Augsbourg.

Iceux, s'adioignans à la cause que defendoient Luther & Melancthon, prindrent grand' peine à repurger l'Eglise de toute fausse doctrine, & y restablir celle qui est vrayment de Dieu.

Eckius (1) esmeut la dispute de la puissance du Pape, non pas tant pour maintenir la verité que pour esmouuoir & enflammer le Pape & les Rois contre Luther. Ces fondemens mis & posez, petit à petit l'Eglise du Seigneur print son accroissement, & le regne du Pape tomba en decadence : premiere-ment en Allemagne, puis apres es nations voisines. Considerons en ce changement, principalement le conseil de nostre bon Dieu qui assemble les siens & les gouverne, non pas par autorité, puissance ou sagesse humaine, mais par la bouche des enfans, & le ministere des pures & simples gens, qui alaient le lait de la doctrine de l'Euangile. D'auantage, quand il lui plait, il garde & defend les siens non par armes ou forces des Rois, mais seulement de l'ombre de ses ailes. PARQVOI reconoissions le grand benefice de ceste lumiere Euangelique redonnee en ce temps, & le remercions de ce qu'il lui a pleu ouuir les claires fontaines de l'Euangile apres le borbier de la doctrine monastique. Et n'estimons point que ce soit moindre miracle d'auoir maintenu l'Eglise contre la tyrannie du Pape, & tant de haines, menaces & violences des Rois de toute l'Europe, qu'a esté la deliurance du peuple d'Israel de la seruitude d'Egypte. Croyons aussi que la restitution de la pure doctrine, apres vn tel abyfme de tant de superstitions & opinions d'hommes, est autant ou plus miraculeuse que la deliurance & conduite dudit peuple, par la mer rouge & par les deserts, en la terre promise; combien que les choses corporelles esmeuent dauantage nos sens.

Demandons donc ardamment & avec gemissemens qu'il plaise au Seigneur de confermer ce qu'il a commencé en nous, pour l'amour de son

Henri VIII demandait des missionnaires. De retour en Allemagne, il écrivit contre l'intérêt qu'avait fait dresser Charles-Quint. Il mourut le 23 mai 1553. Melancthon fit son épitaphe.

(1) Eck, chancelier de l'université d'Ingolstadt et inquisiteur pour la Bavière et la Franconie; homme distingué. Voir F. Kuhn, *Luther, sa vie et son œuvre*, t. 1, p. 263 et s.

sainct Nom. Parquoi, ô vrai Dieu Eternel & viuant, Pere de nostre Seigneur Iesus Christ, nous te supplions de bon cœur que, pour la gloire d'icelui, tu te ramasses tousiours d'entre nous, par la vüe voix de l'Euangile, ta saincte Eglise. Gouverne nos cœurs par ton sainct Esprit, afin que nous t'inoquions en verité, & t'offrions seruices agreables. Donne, Seigneur, commodité d'habitation paisible aux assemblees fideles, & garde les bons Princes qui les entretiennent, & s'efforcent de faire valoir LES BONNES LETTRES & sciences necessaires à ton Eglise. Maintien-les, & les conferue par le moyen & pour l'honneur de ton Fils eternel nostre Seigneur Iesus Christ.



HENRY VOEZ & JEAN ESCH (1),
Augustins de Brabant.

De plusieurs Augustins qui d'Anuers furent amenez prisonniers à Villeuord (2), ville et prison ordinaire de Brabant, il y en eut trois qui pour la profession de verité furent long temps detenus. Le martyre des deux est ici mis selon que l'a descrit & publié par impression vn personnage notable estant lors à Bruxelles.

QUAND Luther eut commencé de publier sa doctrine par liures imprimez, plusieurs les leurent & en firent fort bien leur profit, auant que les aduerfaires s'auisassent d'en obtenir la defense. Le conuent des Augustins d'Anuers en fut deslors instruit, d'autant que Martin Luther ne leur estoit suspect, estant encore de leur ordre.

(1) « Henry Voez, » Hendrich Voes et Jean Esch ou Jan van Essen. Crespin a puisé ses renseignements sur ces deux martyrs dans les *Annalium Evangelii passim per Europam Saeculo XV renovati Decades I et II*, du professeur Ab. Scultetus, de Heidelberg. Voir Christian Sepp, *Recherches historiques* (en hollandais), t. II, p. 179. Luther a composé sur ces deux martyrs un chant qui se trouve en allemand dans *Luther's Sämmtliche Schriften herausgegeben von J.-C. Walch*, t. X, p. 1765, et en latin dans *Seckendorf's Comment. de Lutheranism*, p. 280. Dans son édition princeps de 1554, f. 152, Crespin ne donne qu'un court résumé de leur martyre et ne cite que leurs prénoms.

(2) Vilvoorde, près de Bruxelles, où était la prison d'Etat.

Dieu se fert
des petits
pour confondre
les grands.

Combien on
doit priser la
restitution de
la verité.

Priere au
Seigneur né-
cessaire en tout
temps.

La plupart de ces Auguftins fut citee à Bruxelles, à l'instance de l'Euefque de Cambray ou son promoteur, pour rendre raifon de leur foi; mais il n'y en eut que trois qui demeurèrent conftans : les autres, en grand nombre, fe foudmirent à la volonté des aduerfaires. On fit tout ce qu'on peut pour faire defdire ces trois-ci, comme les autres; mais ceux qui auoient cefte commiffion, voyans qu'ils ne profitoyent rien, delibèrerent de les faire mourir pour leur obftination. Ils furent donc menez à Bruxelles, & là on les mit en prifon bien eftroite. Les Docteurs de Louvain s'y trouuerent, & au refte bien peu d'autres, pource que, deuant le iour du fupplice, le bruit n'en auoit encores gueres couru. Le premier iour de Iuillet le peuple s'affembla au marché; trois ordres des Mendians qui font en ladite ville y vindrent avec leurs bannieres, tous marchoyent en proceffion la croix deuant. Les Docteurs eftoyent chacun en leur rang, les Abbez auffi avec leurs mitres & crosfes y eftoyent par faute d'Euefques. On auoit fait dresser à tous ces venerables vn efchafaut deuant la maifon de la ville. De ces trois Auguftins on print le plus ieune, & le mena-on par le marché enuiron les onze heures : cefui-ci furmontoit les autres en doctrine & grace de bien parler. Apres qu'il eut esté amené au milieu de ce theatre, & qu'il eut là demeuré quelque peu de temps, on le monta fur l'efchafaut, acoustré de fes ornemens facerdotaux. Il y auoit vne table dressée & parée en forme d'autel, deuant laquelle on le fit mettre à genoux, & tous auoyent les yeux iettez fur lui comme estonnez. On n'aperceut aucun figne en lui qu'il fust troublé ou qu'il tremblast. Derriere lui estoit le Gardien des Cordeliers, qui commença le fermon de la degradation. Et puis l'Euefque portatif (1) ouurant fon liure commença auffi à iouër fa partie. Vne heure entiere fe passa auant qu'il eust paracheué le rolle de fes ceremonies, outre ce que le moine auoit demeuré autant à prefcher.

Cependant ce ieune homme ne changea onques de contenance, comme ainfi foit que plusieurs, qui ne pouoyent ouyr le prefcheur pour la preffe qui y estoit, culsent les yeux du tout fur lui. Il auoit le regard doux & gra-

cieux, monftrant qu'il mefprisoit cest apareil de mort, avec grande modestie & debonnaireté. Quand on lui commanda de se defueftir, on estoit esmerueillé de fa grande promptitude. Aucuns ont rapporté qu'il dit en passant qu'il feroit obeiffant iufques à la mort. Quand toutes ces ceremonies eurent prins fin, & que de prestre on l'eust fait homme laïc ou feculier, ainfi qu'ils difent, on lui fit changer d'habits, & passa outre au derriere de l'efchafaut. On fit venir puis apres les deux autres qui auoyent la face plus hideufe (1); car la barbe leur estoit creuë, mal en ordre, estans en prifon; toutesfois ils monstroyent en leurs faces aparence de conftance & alaigrefse. Le premier iour de Iuillet ils furent degradez & despoillez de leurs habits de Moines, à la poursuite de l'inquisiteur de la foi & des Docteurs de Louvain, pource qu'ils ne s'estoyent point voulu defdire ne retracter de leur creance. Lors ils commencerent à rendre graces au bon Pere celeste, lequel les deliuroit ainfi par fa grande bonté de la fauffe marque de telle Prestrie, pour les faire Prestres de fon ordre faint, les receuant à foi pour oblation de bon odeur. De ces trois les deux furent amenez, affauoir HENRY VOEZ & IEAN ESCH, & incontinent apres conduits au lieu du fupplice, où le bois estoit defia appresté, affauoir au mefme marché où l'on auoit fait ces beaux myteres. Cependant qu'on les menoit, & qu'on leur ostoit leurs habillemens, ils tindrent quelques propos lesquels plusieurs ouyrent, & depuis ont rendu tesmoignage que c'estoyent propos de gens fort modestes & craignans Dieu. Ils proteftoyent qu'ils mouroyent comme vrais Chrestiens, qu'ils croyoyent la saincte Eglise vniuerfelle, que c'estoit le iour qu'ils auoyent attendu pour voir leur defir accompli, affauoir d'estre fepez de leurs corps pour estre conioints avec Christ. Or, apres qu'ils eurent esté despoillez, n'ayans plus que la chemise, ils furent là long temps embrassans le pofteau, & on alluma le feu

Degradation
des deux
Auguftins.

Derniers
propos de
Voetz & Esch.

(1) Le texte latin est un peu différent : « Vultus compositus et placidus non modo mortis contemptum, veram etiam summam prudentiam ac mansuetudinem præ se ferebat. Prodeunt duo reliqui barbati, cum iuuenis ille, quem memoravi, mento non esset hirsuto. » Voir Sepp, *Recherches historiques*, II, 26.

(1) Evêque surnuméraire et sans diocèse.

petit à petit. Si on doit & peut iuger de leurs contenance & gestes, par leurs fronts & yeux, & par l'apparence de la face (lesquelles choses descourent bien souuent plus fidelement & certainement le cœur que la langue ne fait) on peut dire que l'assurance, la constance & aligresse croissoient de bien en mieux en eux, & principalement montroyent vne liesse en la face, de sorte que plusieurs pensoient qu'ils rioient. Entre autres choses, ils recitoient le Symbole de la foi, & quelques hymnes, respondans par versets l'un apres l'autre. L'un d'eux, voyant le feu allumé sous ses pieds, s'escria qu'il voyoit comme des roses espanchees. Finalement la flamme esleuee en haut les estouffa, & leur osta la parole de la bouche. Le troisieme (1) ne fut point amené, aucuns disent qu'il se desdit, & nonobstant, pource qu'il ne fut produit en public pour se retracter, il y en a plusieurs qui ne le peuvent croire. Aucuns pensent qu'on le fit mourir secretement. Le lendemain, qui estoit le iour d'une feste de la visitation de la vierge Marie, ce mesme Cordelier fit vn sermon auquel il admonnesta le peuple : que si on demandoit à quelcun d'entr'eux quelle a esté la fin de ceux qu'ils ont veu brusler, qu'on respondist qu'ils estoient morts en la foi erronnee de Luther. Ce Cordelier disoit outre plus qu'il auoit entendu d'aucuns, que ceux-ci auoyent laissé leurs opinions & erreurs deuant leur mort, affermant que cela auoit esté fait par les prieres d'aucuns, & par le moyen de la vierge Marie qui auoit fait miracle. On en disoit autant à Louvain, car Nicolas d'Egmond, homme de ventre prodigieux, qui estoit là retourné de Bruxelles, recitant en vn sermon qu'il fit apres dîner, qu'entre les onze heures il auoit receu lettres d'un bon personnage nommé François de Hulst (lequel l'Empereur auoit ordonné pour estre Inquisiteur, & pour attrapper les heretiques) que ces Augustins qui auoyent esté bruslez pour leurs heresies, se desdirent de leurs opinions & erreurs lors que la flamme se retira; mais tous ceux qui auoyent esté pres du feu nioient cela fort & ferme, comme du tout faux.

Autre tesmoignage de la constance de ces deux Augustins, extrait d'autres lettres.

QUANT aux deux Augustins qui ont esté bruslez en la ville de Bruxelles, ie pense que d'autres en ont escrit. Quelque chose qu'il y ait, ils ont enduré la mort d'une grande constance. Le Chancelier de Brabant affermoit qu'entre tant de personnages condamnés & mis à mort de son temps, il n'auoit iamais veu auenir chose semblable. Au milieu des flammes ils recitoient le Symbole, & inuoyent à haute voix le Nom du Seigneur Iesus. Leurs Iuges estoient Hocstrat (1), Egmond, Latomus, Hodscalc (2) & Ruard Tappaert (3); un Carme de Malines nommé Pasquier, y estoit aussi. François Hulst auoit certaine commission, par vne bulle du Pape, de creer vn Inquisiteur, pourueu qu'il fust Prelat ou docteur en Theologie.

Les parties aduerfes des Chrestiens sont leurs iuges. Iniquité condamnée par toutes loix diuines & humaines.

S'enjuient les articles que le Promoteur de Cambray a produictz contre frere Henri & ses compagnons.

CEUX qui commandent qu'on se deporte de lire les liures de Luther font contre l'Escriture, laquelle dit : Esprouuez toutes choses. Item : Esprouuez si les esprits sont de Dieu. 2. En parlant au commissaire, il lui dit qu'il le vouloit deceuoir par douces paroles : qui est parole iniurieuse. 3. Les liures de Luther lui ont donné plus grande lumiere pour entendre les Escritures, que quelques autres Docteurs qu'il eust leus. 4. Luther l'a fait approcher de plus pres à la conoissance de l'Euangile, que S. Augustin ou S. Hierome. 5. On ne pourroit prouuer par la sainte Escriture que le Pape, ou quelque Prelat que ce soit, ait quelque chose plus que le ministere de Christ. 6. Ni le Pape ni autre Prelat quelconque ne peut commander aucune chose, ou defendre qui ne soit contenue en la sainte Escriture, ou bien que Dieu n'a point

Touchant les liures de Martin Luther.

Du Pape.

Menfonges du Cordelier.

M. Nicolas d'Egmond.
M. D. XXIII.

(1) Il s'appelait Lambert Thoren ou Thorn. Luther lui écrivit une lettre de consolation. De Wette, *Luther's Briefe II*, 462. Voir aussi VI, 626.

(1) Jacob van Hoochstraten.
(2) Godschalk.
(3) Tapper.

commandee^e ou defendue, par laquelle la conscience fut blessée. 7. La puissance seculiere peut bien commander & defendre quant au corps, mais non point quant à la conscience. 8. L'Eglise n'a pas encore defendu les liures de Luther. Apres la solution de ces deux textes : Esprouez toutes choses, Esprouez les esprits s'ils sont de Dieu, il repeta ce mesme article, disant : l'Eglise n'a point reproué les liures de Luther. 9. On ne doit rien croire sous le peril de la conscience, s'il n'est ordonné par les sainctes Escritures, ou bien qu'on puisse tirer clairement & manifestement desdites Escritures. 10. On doit tenir pour suspect ce que le Concile aura déterminé, qui ne sera point contenu en la saincte Escriture. 11. Ayant esté souvent interrogué quelle opinion il auoit de Martin Luther, il a respondu que par les escrits d'icelui il est venu à la conoissance de l'Euangile. Interrogué si ledit Luther auoit l'Esprit de Dieu, il ne voulut point respondre. 12. Estant semblablement interrogué s'il a opinion qu'il y ait difference entre les prestres & les laics, en matiere de la consecration de l'Eucharistie, & assauoir si consacrer appartient à la sacri-ficature de Christ & à la sacrificature du nouveau Testament, il a respondu qu'il n'entend point ce mot ambigu de consacrer. 13. Il a dit par iniure : Christ aura esgard à vos menaces. 14. Confesser tous les pechez mortels à vn homme n'est point de droit diuin, ni commandé de Dieu. Car il n'y a homme qui puisse conoistre ses pechez, &c. 15. Le Baptesme, l'Eucharistie & la Penitence sont fondez sur les promesses de Christ, lesquelles furent la foi. Et pourtant il croit que si on y adiuste foi, la grace est conferee. 16. Quant aux autres quatre sacremens, assauoir la Confirmation, les Ordres, le Mariage, l'extreme Onction, il n'y a point parole de promesse, mais ce sont plustost ceremonies par ci deuant obseruees, & non point Sacremens. 17. Les susdits Sacremens ne conferent non plus grace que les autres obseruations de l'Eglise, lesquelles l'Eglise ne tient point pour sacremens. Car la grace n'est conferee que par la parole de Dieu. 18. La prestrie n'est point Sacrement, combien que ce soit vn ministere necessaire. 19. L'extreme onction n'a point de promesse. 20. Ni le Pape, ni l'E-

uesque, ni autre Prelat, quel qu'il soit, ne peut obliger vn homme aux choses qui ne sont point de droit diuin, en sorte qu'en les transgressant il peche mortellement : comme à ieusner le Quaresme, à se confesser vne fois l'an, à celebrer les festes & choses semblables, hors mis le scandale du prochain iusqu'à ce qu'il soit mieux instruit. 21. Tous vœux perpetuels faits hors le commandement de Christ, comme les vœux des moines, sont faits imprudemment, par faute d'entendre quelle est la liberte Chrestienne, & par consequent n'obligent point. 22. Depuis qu'il a senti que c'estoit de la liberte Chrestienne, il n'a point estimé que sa conscience fust obligee par vœux. 23. La vraye foi Chrestienne & catholique ne peut estre separee de la charité, d'autant que la charité est vn fruit de la foi; & d'autre part la foi sans charité est morte. 24. Quand Dieu pardonne les pechez à vn pecheur, lors aussi il quitte & remet toute la peine des pechez par la mort de Christ. 25. Le sacrement de l'Eucharistie n'a point d'oblation en l'autel; car telle oblation a esté vne fois seulement faite en la croix. 26. Il ne croit qu'aucunes prieres des viuans profitent aux trespasses. 27. Les statuts faits touchant la Messe sont instituez & ordonnez sans le commandement de Dieu & de Christ. 28. Si les statuts susdits, ou ceremonies, sont de l'ordonnance des hommes & non point du commandement de Dieu, ils sont contre le droit diuin. 29. Nous ne sommes point obligez, sous peine de peché mortel, de dire les heures canoniques. 30. Lui-mesme en disant les heures canoniques a tousiours fait contre le droit diuin, d'autant qu'il n'a jamais prié le Pere en esprit & verité. 31. Il aimeroit mieux auoir la teste coupee, voire dix testes l'une apres l'autre (s'il en auoit autant) que de consentir aux questions qui lui estoient proposees. 32. Si le pecheur croit qu'il est vrayement absous, ses pechez lui sont pardonnez. 33. Il vaut mieux ne refuser point aux laics ce que Iesus Christ a ordonné d'estre baillé à tous : c'est assauoir la communion sous les deux especes. 34. Ceux qui defendent aux laics de communier sous les deux especes sont contre l'intention de Dieu. 35. Estant interrogué s'il auoit esté seduit par Luther (car pour ce qu'on craignoit qu'il eust esté seduit par Lu-

Vœux perpetuels.

Liberté Chrestienne.

Remission des pechez.

L'oblation.

Prieres pour les morts.

La Messe.

Tradition des hommes.

Heures canoniques.

Questions.

Communion sous les deux especes.

De Luther.

Exemptions du
Clergé.

ther, ceste interrogation lui fut faite), il respondit : Je suis seduit comme les Apostres ont esté seduits, par Iesus Christ. 36. Ce que les clercs sont exempts de la iurisdiction de l'Empereur est contre le droit diuin. 37. Le Pape n'a point autre puissance que de prescher la parole de Dieu, & de paistre ses brebis par la predication de ceste parole de Dieu. 38. Il void bien que messieurs les Commissaires n'ont point la parole de Dieu. 39. De sa vie il ne s'en foucie pas beaucoup : au reste, il recommande son ame à Dieu. 40. Il n'a pas voulu abiurer les erreurs confessez par lui. 41. Qu'estant requis, & ayant commandement, il differa d'abiurer les articles ci dessus dits, & deduits plus au long en son proces (1).

Complainte Chrestienne faite sur vn de ceux qui estoient lors prisonniers en Brabant, qui, par la tyrannie des infideles, & par la crainte & horreur de la mort, fut contraint de nier finalement la verité, laquelle il auoit confessee.

Souhait des
fideles.

FRERE & ami Chrestien, nous ne pouuons faire que ne foyons marris de ce que la persuasion des hommes diaboliques a eu telle puissance sur vous, qu'elle a esbranlé & accablé vostre foi, laquelle nous pensions estre fondee sur la pierre stable qui est Christ. A nostre volonté que vous vous fussiez du tout remis à Dieu, fichant entierement l'anchre de vostre fiance en lui seul, lequel vous pouuoit bien secourir en cest endroit. Ce faisant vous n'eussiez presté la bouche au mors de vos ennemis, pour vous brider selon leur appetit. Car y eut-il iamais homme qui ait esté confus pour auoir esperé en lui ? y en eut-il iamais qui l'ait inuoké & ait esté delaisné ? Ne fauez-vous pas bien qu'en cela vous n'estes nullement vengé de vos ennemis ? Ignorez-vous que combien que vous viuiez, neantmoins vos aduersaires vous ont englouti ? S. Augustin, traitant de la bonne cause des Martyrs, recite d'aucuns, que, combien qu'ils ayent esté occis, toutesfois ont esté exaucez, & lors estoient deliurez &

Sur le Pf. 3.

(1) En 1523, deux hommes furent brûlés à Ingolstadt (Bavière) pour avoir répandu un livre sur ces martyrs.

tirez hors de la main de leurs ennemis, qui desiroient leur ruine : Les occis (dit-il) estoient deliurez ; mais les furuians estoient engloutis. Car ceux qui demeurent en vie sont engloutis, & ceux qui sont occis, au contraire, sont rachetez. Celui qui tombe entre les mains de tels larrons & brigans est massacré & perdu ; & si ce n'est de la vie du corps, c'est de la vie de l'ame. Car auant qu'il se soit despestré de leurs ongles, il faut que l'vn ou l'autre auiene. Si la vie corporelle lui est ostee, la vie de l'ame lui est gardee sauue ; mais si, condescendant à leurs blasphemes, il euite le danger de la vie du corps, il tombe incontinent au danger de perdre la vie de l'ame. Et pourtant le Seigneur Iesus voulant fortifier ses Apostres, & les instruire à ce qu'ils peussent d'vn cœur constant & inuincible endurer & surmonter les outrages de tous leurs ennemis, leur dit : Ne craignez point ceux qui tuent le corps, mais ne peuuent tuer l'ame. Et que profite-il à l'homme s'il gagne tout vn monde, & cependant perd ame ? Vous auez eu vostre recours à la chaire de pestilence de nos Pharisfiens ; & si ce n'a esté de cœur (ce que pourriez bien alleguer), ç'a esté de langue ; & vous estes là retiré comme à vne franchise, ayant souscrit par consequent à leur façon de viure, à leur astuce, impieté, blaspheme, homicide & tyrannie. Attendez-vous d'ouir quelque chose plus heureuse d'eux (si d'auenture il auient que vous veniez quelquefois à faire abiuration deuant eux) que ce que leurs predecesseurs iadis ont respondu à Iudas Iscariot, assauoir : Que nous en chaut-il ? tu y auiseras. Pensez-vous que vous demeuriez innocent par cela que les Pharisiens & Rabins en leur rage & impieté auront prins sur eux toute la coulpe & punition (qui pourroit tomber sur vous au dernier examen) de ce que vous vous estes desdit, & auez fait abiuration contre vostre conscience ? Si Pilate, qui estoit iuge prophane, n'est excusable de la mort de celui qu'il auoit trouué iuste entierement, assauoir en remettant le sang de ce iuste sur les Pharisiens & sur leurs enfans : que fera-ce de vous, de ce que, vous fiant sur vne promesse pleine de tromperie, auez mis vostre esprit à faire abiuration de vostre foi ? Mais, ô mon frere & ami, afin que ie messe de la douceur de l'huile avec

Matth. 10. 13.
Matth. 16. 28.

Matth. 27. 4.

De quoi sert
la reprehension.

l'aspreté du vinaigre, ie supplie ce fouuerain pasteur Iesus, que vous, qui estes brebis esfgaree, foyez ramené sur les espauls; vous qui estes destiné à la mort par les naureures des brigans, foyez mené aux medicamens presens du Samaritain debonnaire; vous qui estes si esflongné de la grace & maison paternelle, foyez ramené bien tost entre les bras de ce Pere tant misericordieux, afin qu'il vous recueille benignement & vous embrasse. Pleurez avec Pierre, & confessez vostre peché, & Dieu misericordieux vous fera misericorde. Sur tout, ie vous prie, gardez-vous de vaguer incertain par le monde; ne vous enfuyez point deuant la face du Fils de Dieu, mais rengez-vous à sa parole par laquelle vous serez illuminé & soulagé, en appliquant vostre esprit & iour & nuict à lire les Escritures, esquelles les armes de la gendarmerie Chrestienne sont mises en referue, comme en vn armoire. A Dieu vous-di. Priez assiduellement pour la querelle de Christ & de tous les Chrestiens.

M.D.XXIII.

L'arsenal des
armes Chrestien-
niennes.



JEAN PISTORIVS DE WORDEN, à la Haye en Hollande.

G. Gnapheus, homme docte, a escrit la vie de Iean Pistorius de Worden (1), avec vne harangue apologetique qu'il a publice par escrit (2), sur la captiuité d'icelui, touchant le celibat des Prestres; mais ce que nous auons ici succinctement mis, concernant speciale-ment le martyre dudit de Worden, a esté extrait de ce qui se trouue escrit de lui en langue Flamengue (3).

HOLLANDE auoit en ce temps pour docteur & tesmoin de la verité du Seigneur Iean de Worde, duquel les souffrances n'ont point seulement eu

(1) Joannis Pistorii Wærdensis ob euangelicæ veritatis assertionem apud Hollandos primo omnium exusti martyrium descriptum a Guiljelmo Gnapheo, 1529. Rabus l'a résumée dans son martyrologe, et Reuius, de Deuenter, l'a réimprimée en 1640.

(2) Oratio Gnaphei ad delectos iudices pro Joan. Pistorio-Captiua.

(3) Avec ce titre: Une narration simple et fort belle. Imprimé pour la première fois en 1525, et réimprimé souvent, cet écrit fut condamné par l'Index librorum prohibitorum de 1570.

commencement, lors qu'il a esté sacrifié par mort, mais desauparauant, au regard de quoi il a esté ici mis à l'entree de l'an M. D. XXIII. Les ennemis de l'Euangile ne cesserent de l'affliger, iusqu'à ce que finalement ils l'eurent mis à mort, qui fut l'an M. D. xxv. En la derniere procedure, qui fut tenuë contre lui deuant sa mort, il fut interrogué de plusieurs points de sa foi, sur lesquels il donna telle response, que ceux qui l'interroguoyent, & sur tout le docteur Ruard Tappaert, & sur tout le docteur Ruard Tappaert, doyen de Louvain, demeurèrent confus. Car apres auoir demandé en quelle sorte ils vouloyent proceder en la dispute, voire & quel langage on y vouloit tenir, il protesta de ne rien dire ne soustenir qui ne fust clairement exprimé en la sainte Escriture du vieil & nouveau Testament. De ceste protestation les inquisiteurs & docteurs serians, l'interroguerent sur plusieurs points, specialement du celibat. Sur lequel, enquis qui l'auoit meü de transgresser ce qu'il auoit voué, lors qu'il receut le degré de Prestrise, il leur confessa qu'il auoit secrettement espousé vne femme pour euitter paillardise, & le feu damnable qui brulle ceux qui hors du mariage n'ont le don de continence, alleguant sur ce l'autorité de l'Escriture. Ils lui dirent qu'il l'auoit fait pour plaisir, & qu'il s'en fust bien passé s'il y eust prins peine. « Croyez-moi, respondit ce saint personnage, j'ai fait mon plein pouuoir, l'espace de deux ans, de demeurer en continence, iusnant, priant ardamment Dieu de m'oster toute mauuaise occasion, mais ie n'ai trouué remede que par mariage. » On lui repliqua qu'il deuoit auoir pensé à ce remede deuant que se faire prestre. « Il est vrai, dit-il. Et à la miene volonté que l'eusse esté aussi bien auisé ou auerti comme ie suis de present, assauoir que la marque de la defense de mariage est l'vne de celles que saint Paul a nommee Doctrine des diables. » Il y eut vn de ces Docteurs qui se despitant lui dit: « Le voudroi que tu eusses eu à faire avec le diable ou avec vne putain quand tu couchas la premiere nuict avec ta femme. » A quoi il respondit: « N'avez-vous point de honte de si vilaines & infames paroles, ou plustost blasphemes execrables contre Dieu? » Ce seul point du Mariage (outré les autres tres-doctement par lui soustenus, & Chrestien-

Ruardus, doc-
teur Louua-
nille.

Notez ici la
cause du
celibat des
prestres.

Et l'impieté
d'vn docteur.

nement maintenus par la parole de Dieu) l'amenerent finalement apres longues procedures à sa derniere condamnation. Auant laquelle, estant exhorté de se confesser, respondit qu'il en estoit content. Sur quoi le fufdit Ruard Tappaert, principal en ceste inquisition, se presenta pour l'ouyr. Pistorius en peu de paroles confessa d'estre pauvre pecheur, digne de mort & malediction eternelle; mais que, pour l'amour de Iesus Christ, il esperoit salut, & en estoit du tout assure. Ruardus qui s'attendoit d'ouïr vne toute autre confession fut de tant plus irrité contre lui. Apres donc auoir essayé tous moyens, tant par allechemens que tourmens, voyant qu'ils ne profitoyent de rien, mesmes que l'ayans mis au lieu le plus hideux & infect de la prison, il y auoit conuerti vn meurtrier & vn autre criminel à l'Euangile; finalement on le degrada pompeusement à leur vsage, present l'Euesque de Palerme, le suffragant d'Vtrecht, l'Abbé d' Egmond & autres Prelats, avec la troupe des Docteurs de Louvain, inquisiteurs en ceste partie. Puis apres il receut sentence de mort le xv. de Septembre M. D. xxv. à la Haye, siege de la chambre de Hollande. En le menant au supplice du feu, il chanta *Te Deum laudamus*, &c. & passant par deuant les prisonniers, ces deux prisonniers qu'il auoit conuertis lui respondirent, chantans du mesme Cantique, en signe de vraye liesse & victoire qu'obtint ce iour-la ce champion, maugré Satan & tous les ennemis du saint & sacré mariage, institué par l'ordonnance du Seigneur.



JEAN LE CLERC, de Meaux
en Brie.

Note lecteur, en l'histoire de ce Martyr, combien qu'à bon droit les images doiuent estre abolies, si n'appartient-il à vn homme priué de les oster, d'autant qu'il ne les a pas en sa puissance. Que quand telle chose se commet, ou c'est de l'esprit humain ou diuin. Si l'esprit humain pousse l'homme à ce faire, c'est peché; si c'est de l'Esprit de Dieu, nous aurons le fait en admiration & reuerence; mais nous ne

le lirerons point en exemple ou consequence.

JEAN le Clerc, natif de Meaux, frere aîné de Pierre le Clerc, qui depuis a esté l'un des quatorze executez à Meaux (dont ci apres l'histoire fera descrite), fut constitué prisonnier audit Meaux l'an M. D. XXIII. pour auoir attaché certain escrit au temple dudit lieu, contre vn pardon que le Pape auoit enuoyé, auquel estoit contenu que *Le Pape est Antechrist*. Tellement que pour ce fait il fut condamné à estre fustigé par trois diuers iours, & le troisieme iour estre fustri au front. La mere, qui estoit femme Chrestienne, (combien qu'elle eust vn mari aduerfaire) en voyant fustiger son fils, lui donna courage, & apres l'auoir veu fustri s'escria en ceste voix : *Vive Iesus Christ & ses enseignes!* Il se retira depuis à Rofoay (1) en Brie, & de là à Mets en Lorraine, auquel lieu il demeura quelque temps, trouuillant de son mestier de cardeur, & posant entre les ouuriers de son estat les fondemens de la belle & florissante Eglise que l'on y a veu depuis. Auint vn foir, precedent le iour auquel se deuoit faire certaine procession solennelle, à vne petite lieuë hors des murailles de Mets, que ce personnage, esmeu de zele & affection ardente, sortit de la ville, & passa la nuit audit lieu, où il rompit les idoles qui deuoient estre le lendemain adorees.

Le matin, les Chanoines, Prestres & Moines ayans là conduit tout le peuple, & trouuans leurs idoles rompues & mutilees, esmeurent toute la ville à chercher l'auteur de ce fait, qui fut tantost trouué; car, avec l'opinion que ia on auoit de lui, aucuns l'auoyent veu ce iour mesme reuenant en la ville, des le point du iour. Parquoi il fut apprehendé, & incontinent confessa le fait, & en rendit raison deuant le peuple, tellement qu'avec fureur & rage on demanda qu'il fust incontinent trainé à la mort. Son proces sommairement fait, apres qu'il eut maintenu deuant les iuges vne pure doctrine du Fils de Dieu (qui lors estoit bien peu conue), il fut mené au lieu du dernier supplice, & là endura vne horrible espece de mort; car on lui coupa premierement le poing dextre; puis le nez lui fut arraché avec tenailles; les deux bras

(1) Rosay (Seine-et-Oise).

La vertu de
Dieu en ce
Martyr.

C'est la sen-
tence de saint
Augustin au
Tome 10.
Sermon 6.

M. D. XXIII.

tenaillez, & les deux mammelles arrachées. Il n'y eut homme qui ne fust efmeu & estonné, voyant vne constance si grande que Dieu donna à ce sien seruiteur, lequel en ses tourmens prononça comme en chantant ces versets du Pseaume cxv : « Leurs idoles sont or & argent, ourage de main d'homme, &c. » Il finit le surplus de la vie qui lui restoit au corps, par feu, selon que sa condamnation le portoit. Cela auint l'an M.D.XXIV.



M. NICOLAS, d'Anuers.

Zeile & grande affection à enseigner la parole du Seigneur se void en cest exemple, nonobstant toutes les defenses & prohibitions des puiffans de ce monde, & la contradiction des aduerfaires.

M.D.XXIV.

ENVIRON l'an M.D.XXIV il y eut grand nombre de toutes fortes de gens en la ville d'Anuers & à l'environ, qui commençoient à prendre goust à la parole de Dieu. Or en ce temps-la, vn Curé de Mels (qui est enuiron vne bonne lieuë d'Anuers) attiroit grande multitude de gens à ses sermons, de sorte que le plus souuent il estoit contraint les faire en pleine campagne. Il preschoit avec hardiesse la parole de Dieu si auant qu'il en auoit pour lors conoissance, & monstroit les abus de la doctrine des hommes. En l'vn de ses derniers sermons il s'accusa, & tous autres Curez, deuant tout le peuple, & dit en parlant de la Messe : « Nous sommes pires que Iudas : il vendit & liura nostre Seigneur; nous le vous vendons, & ne le vous liurons point. »

Les prestres pires que Iudas.

PEV apres les Prestres & Moines obtindrent mandement de l'Empereur contre ce Curé, & contre vn Augustin qui preschoit à Anuers. Le mandement contenoit permission d'outrager ceux qui se trouueroient à leurs sermons, voire & de leur oster l'acoustrement de dessus, comme vne robe, manteau ou failles; & qu'au surplus, celui qui pourroit apprehender les prescheurs auroit trente carolus d'or. Nonobstant ceste defense, le peuple, vn certain Dimanche, s'assembla en grand nombre pour ouyr la predica-

tion, en vn lieu où on fait les basteaux & nauires : auquel lieu il y auoit vn ieune homme instruit en la parole de Dieu, nommé Nicolas (1), lequel estant en la troupe de ceux qui attendoyent la predication de l'Augustin, & qu'ice-lui tardoit tant de venir presuposé qu'on lui auoit donné quelque empeschement. Quoi voyant Nicolas dit : « Ce seroit pitié de laisser aller l'affamee ainsi affamee sans lui donner refection. Il monta donc sur vn basteau qui là estoit, & leur annonça plus qu'aparauant ils n'auoyent entendu; tellement qu'au sortir deux seruiteurs de boucher pour auoir le prix qui estoit offert à celui qui le liureroit, l'apprehenderent & menerent à la iustice. Et apres auoir constamment foustenu la doctrine de l'Euangile, le lendemain, qui estoit vn Lundi, fut du matin mis en vn sac pour la crainte du peuple, & jetté en l'eau vis à vis du Crane ou port d'Anuers, l'an fusdit.



HENRI SVPPHEN, Aleman (2).

On peut considerer en cest exemple la cruauté du peuple malin, quand il est question de se bander contre la doctrine du Seigneur, & quand les moines & autres tels supposts de Satan ont efmeu sedition.

HENRI Supphen, l'an M.D.XXII. fut chassé en la ville d'Altorf, où il auoit presché Iesus Christ, iusques à l'an M.D.XXIV. Pour ce faire le Curé de Meldorf & quelques autres bons fideles l'auoyent appelé, pour annoncer la parole de Dieu & les tirer de la miserable seruitude de l'Antechrist,

M.D.XXIV.

Supphen presche à Meldorf.

(1) Haemstede, dans l'*Histoire et la mort des pieux martyrs qui, à cause du témoignage de l'Evangile, ont versé leur sang, depuis les temps du Christ jusqu'à l'an 1559* (en hollandais), dit que c'était un prêtre.

(2) Henri de Zutphen; son vrai nom était Mullers. Il existe un récit de sa mort, en latin, composé par Jacobus Yperensis, en 1524, qui a été traduit en allemand en 1525. Luther consola les protestants de Brème par des lettres insérées dans la collection de Wette, III, p. 65 et suiv. Le professeur Kolde, d'Erlangen, a publié, dans ses *Analecta Lutherana* 1883, p. 55, une lettre de Luther à notre martyr, et le pasteur C.-H. van Herwerden a donné sa vie en hollandais, 2^e éd., 1864.

qui là regnoit en grand credit & authorité. Cela auint au temps qu'on appelle les Auents; & le Curé & autres fideles le receurent en grand' ioye. Iceui preschoit deux fois le iour, voire avec fruit & edification. En ces entrefaites les Iacopins conceurent vne haine mortelle contre lui, & comploterent beaucoup de meschantes pratiques; finalement firent ceste resolution avec les xxviii. gouverneurs du pais de Dietmar, de prendre Henri secretement de nuict, & sans aucun delai le faire brusler auant que les gens du pais en peussent estre auertis. A ceste deliberation incontinent se ioignirent les Cordeliers.

AINSI que ces choses se brassyent, il y eut enuiron cinq cens payfans qui s'assemblerent à vne demie lieuë de Meldorff, & se faissrent des passages, afin que nul n'allast en la ville pour donner aduertissement de leur entreprise. Le peuple faisoit cela estant forcé par les Capitaines, qui leur faisoient commandement de marcher, sur peine de perte de biens & de corps. Et pour mieux les acourager, ils donnerent pour boire trois pippes de biere de Hambourg. Finalement ils arriuerent enuiron minuiet en la ville de Meldorff avec main armee.

OR les Iacopins auoyent fourni de torches & flambeaux pour esclaire. Quand ces gens furent là arrivez, ils se letterent d'impetuosité & violence dadans la maison de ce Curé, qui auoit appellé Henri à la predication de l'Euangile, pillerent & briganderent tout ce qu'ils trouuerent dedans. Ils emporterent liets, linge, vaisselle, voire iusques aux habillemens que portoit ordinairement ce Curé, lui rauissant tout ce qu'il auoit d'or & d'argent; &, non contents de cela, s'attacherent à sa personne: l'un le frappoit, l'autre le piquoit, & tous ensemble furieusement crioient: Tue, tue. Ils le prirent nud & disoyent: Il faut que tu vienes ainsi avec nous, & en ceste sorte le menerent par la rue, le rudoyant en toute extrémité. On fit le semblable à Henri, lui liant estroitement les mains derriere le dos, & le faisoient cheminer sur la glace à pieds nuds, en forte que les pieds lui faignoient. Ils le trainerent ainsi iusques en la maison d'un prestre, auquel ils le donnerent en garde, & là fut detenu en vne caue. Le matin ils s'en allerent en la place du marché

pour faire consultation de ce qu'ils auoyent à faire. Cependant ces yurongnes ne cessoyent de crier comme enragez: Au feu! au feu!

OR pour faire fin, ce sainct personnage Henri fut condamné d'estre bruslé vif, sans auoir esté ouï en ses defenses. A quoi les moines prenans grand plaisir disoyent aux gens de iustice: Vous faites maintenant bonne iustice. Ils le prindrent donc, le lierent & garroterent; & ainsi fut emmené par ceste troupe avec grandes huees iusques au lieu où il deuoit estre executé. La sentence fut prononcee par vn Preuost, duquel on auoit acheté l'authorité à beaux deniers contez. Or la teneur de ceste sentence fut telle: Ce meschant a presché contre la foi Chrestienne & contre la mere de Dieu; & pourtant, sous l'authorité de mon tres-honoré seigneur l'Euesque de Breme, ie le condamne à estre bruslé vif. Cela fait, ces enragez le trainerent iusques en la place où le bois estoit aprefté pour le brusler, le foulans aux pieds, & lui faisans tous les maux & outrages dont ils se pouoyent auiser. Il y en eut vn qui le frapa sur le sommet de la teste, vn autre pareillement qui le frapa d'une hallebarde. Bref, chacun taschoit d'approcher de lui pour l'outrager. Cependant ils crioient à haute voix au peuple: Or sus compagnons, Dieu est ici avec nous.

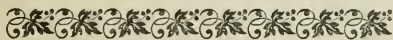
MAIS quelque peine qu'ils prissent à faire allumer le feu, ils n'en pouoyent venir à bout; & ne sachans que cela vouloit dire, ne cessoyent de le tourmenter en toutes fortes qu'ils pouoyent. Ce furieux passe-temps dura bien l'espace de deux heures. Cependant ce sainct homme estant nud deuant ces yurongnes enragez, auoit incesamment les yeux dressez au ciel, inuoquant le Nom de Dieu. Puis le lierent à une forte eschelle; & ainsi que ce seruiteur de nostre Seigneur Iesus commençoit à faire confession de sa foi, vn des payfans le frapa en la bouche disant: Il faut que tu sois bruslé, puis tu barboteras tant que tu voudras. Finalement estant ainsi attaché à l'eschelle, il fut esleué avec les hallebardes & porté sur le tas de bois, car en ceste fureur il n'y auoit point d'exécuteur qui fust expert en ce mestier. Vne des hallebardes glissa, & atteignit ce patient de telle façon, qu'il en fut grieuement navré. Et ainsi

Sa sentence.

Il est pris.

fut jetté sur le bois, mais l'eschelle tomba en bas sur son costé. Lors l'un de ces mutins accourut, & à grans coups de haches sur la poitrine le fit mourir. Cela fait, ils le rostirent comme sur la braise ardente; car ils ne pouvoient venir à bout de faire bruler le bois. Voila quelle a esté la fin de ce bien-heureux Martyr du Seigneur. En ce mesme temps fut executé à mort, pour la verité de l'Evangile, un nommé Iean prins prisonnier à Dietmar. Il endura beaucoup pendant sa captivité, & toutesfois se porta constamment iusques au dernier soupir.

Iean N. à Dietmar.



GEORGE, Ministre de Hall,
& autres.

Av mesme temps plusieurs furent noyez secrettement pour la parole de Dieu, tant en la riuere du Rhin qu'es autres riuieres, dedans lesquelles les corps morts d'iceux depuis ont esté trouvez. Entre autres il y en eut un M. George, qui preschoit à Hall, lequel d'autant qu'il administroit la Cene sous les deux especes, fut cheualé par quelques brigands & voleurs apostez par les prestres, & meurtri cruellement assez pres d'Aschembourg. Tels exemples nous doiuent donner à conoistre de quelle rage font menez ceux que l'Antechrist a à ses gages, pour faire bande contre l'Evangile.



JEAN CASTELLAN, Tornisien (1).

Cestui a esté des premiers Docteurs de l'Evangile depuis le temps de Luther. Il a annoncé la verité à ceux du pays de Lorraine, & a confirmé icelle verité par sa mort.

M. D. XXIV.

L'AN M. D. XXIV. M. Iean Castellan natif de Tournai, moine & docteur en

(1) Jean Chastellain. Lambert d'Avignon, son intime ami, a raconté son martyre dans une lettre à l'Electeur Frédéric de Saxe. M. Herminjard pense que le récit de Crespin est emprunté à une relation rédigée par Nicolas d'Esch, un évangélique messin. Voir *Correspondance des réformateurs*, t. I, p. 344.

Theologie, étant appelé à la conoissance de Dieu, fut annonciateur de sa parole. Enuoyé à ceux de Lorraine, prescha à Bar-le-Duc, à Vitry en Partois, à Chaalon en Champagne, & en la ville de Vic en Lorraine. Il jetta les premiers fondemens de la doctrine de l'Evangile en la ville de Mets, au grand desplaisir des prestres & moines, qui font en grand nombre au pays. Et combien qu'ils fissent tous leurs efforts contre Castellan, si ne feurent-ils rien faire pendant qu'il estoit en ladite ville. Or Castellan se retirant de Mets, fut espié & mené prisonnier à Gorze (1) par les gens du Cardinal de Lorraine, par lesquels finalement fut transporté dudit Gorze au chasteau de Nommeny (2). Ce qui ne se fit sans grand trouble & esmotion de ceux de Mets, qui tantost apres prindrent certains suiets dudit Cardinal, lesquels ils tindrent tant & si longuement prisonniers, que l'Abbé de S. Antoine en Vienois, nommé Theodore de Chaumont, premier conseiller d'Antoine Duc de Lorraine, se disant Vicair general du Cardinal es Eueschez de Mets, Toul & Verdun, étant premierement garni d'un Bref & mandement du siege Romain, se transporta en la ville de Mets, où, apres plusieurs remonstrances par lui faites au maistre Eschevin & autres de la iustice & conseil de Mets, appointa en façon que lesdits captifs suiets du Cardinal furent eslargis. Or Iean Castellan fut detenu & tres cruellement traité en ce chasteau de Nommeny, depuis le iv. de Mai iusques au xxii. de Ianuier enfuyuant, en ladite année M. D. XXIV. foustenant la verité de la doctrine du Fils de Dieu. A raison de quoi fut mené de Nommeny en la ville & chasteau de Vic, perseverant toujours constamment en la confession d'icelle doctrine, tellement qu'il fut procedé à la sentence de degradation, pour puis apres le liurer au bras seculier, à la façon acoustumee. Or d'autant que la forme de la sentence & la maniere de proceder à la degradation a esté deduite de point en point en son proces, nous l'auons ici adiouste, pour monstres les horribles blasphemés en leur subtilité brutale des plus hauts

Castellan presche en Lorraine.

Theodore de Chaumont.

et t. V, p. 389. L'édition de Crespin, de 1554, f. 175, dit qu'il était « de l'ordre des Heremitains de S. Augustin. »

(1) Goze, à trois lieues S.-O. de Metz.

(2) Nomény, à quatre lieues S.-E. de Metz.

myfteres, qui se tienent en la procedure dont vsent les ennemis de la verité contre les enfans de Dieu, par laquelle vn chacun, voire mefme les plus ignorans, peuuent comme taster du doigt l'horrible aueuglement dont font frappez les fupposés du Pape.

La forme de la sentence & procedure de la degradation, extraite du proces de Jean Castellan.

VEU le proces inquisitional, fait & formé contre toi Jean Castellan, prestre & religieux des freres hermites de sainct Augustin. Veué preallablement ta confession, laquelle de ta pure volonté as confessée, en soutenent vne fausse doctrine & erronee, &c. Veuës avec ces choses les admonitions & charitables exhortations à toi faites de par nous en la cité de Mets, lesquelles à la semblance du serpent aspid tu as refusé ouïr de tes oreilles fourdement closes & fermées. Veuës aussi tes réponses reiterées, faites aux interrogatoires avec ton serment, esquelles par art diabolique tu n'as seulement teu & caché verité, mais aussi à l'exemple de Cain, tu as desnié confesser tes pechez. Veus en la fin les tesmoins examinez contre toi, les personnes & depositions diligemment considerées, mesmement toutes autres choses dignes d'estre veuës par droit : venerable personne maistre Nicole Sauin, docteur en Theologie & Inquisiteur de la foi, nous assistant à faire ton proces, estant communiqué à mout d'hommes lettrez, Maistres & Docteurs tres excellens, tant en droit divin qu'humain, qui ont fouscrit & soussigné audit proces, il nous est euidentement apparu & appert que toi Jean Castellan, plusieurs fois & en diuers lieux, manifestement & publiquement, as diuulgé, dogmatizé & presché maintes propositions erronees, fausses & totalement pleines de l'herésie Lutherienne, derogatoires & contraires à la foi catholique, à la verité Euangelique & au sainct siege Apostolique, & ainsi malheureusement ayant apostaté en regardant derriere, tu as esté trouué menteur à Dieu tout-puissant. Et comme ainsi soit que les reigles sacrees du droit canon ordonnent que ceux qui par les dards picquans de leur langue enuenimée peruertissent les Escritures diuines, & taschent à leur pouuoir d'infecter & corrompre les ames des fideles, foyent

corrigez de vengeances cruelles, afin que les autres ayent crainte de penser à telles choses, & tous en general prenent exemple de feuerité & bonté. Pour ces causes & autres resultantes dudit proces, des autoritez Apostolique & dudit reuerend seigneur Cardinal, par ceste nostre sentence definitive, laquelle, seans au tribunal, nous prononçons par escrit, ayant Dieu seul deuant nos yeux, considerans fainement que de telle mesure que nous auons mesuré les autres, on nous mesurera : prononçons & declarons definitiuement, toi Jean Castellan, estant ici deuant nous en presence, à cause de tes merites, ou (qui pis est) demerites, auoir esté & estre excommunié de la plus grande excommunication, avec ce, coupable de lese maiesté diuine, aduerfaire de la foi Catholique & verité Euangelique, heretique manifeste, sectateur de Martin Luther, homme suscitateur d'heresies vieilles & desia condamnées; & pource deuoir estre déposé & priué de tout honneur sacerdotal, de tous ordres, aussi de ta tonsure & habit de religion: mesmement de ton benefice Ecclesiastique (si aucun en as) & de tout priuilege aussi clerical; comme des maintenant te deposons, & te priuons, comme membre pourri, de la communion des fideles; & ainsi priué & separé, te iugeons deuoir estre actuellement dégradé. Ce parfait, te delaissons à la cour seculiere, commettans ceste mesme degradation & actuelle exécution de nostre sentence à ce reuerend seigneur & Pontife ici present, par les autoritez & commandemens susdits.

LA sentence ainsi prononcée, & le sermon de leur foi catholique paracheué, l'Euesque de Nicopole, suffragant de Mets, seant pontificalement au Tribunal avec le Clergé, les nobles & le peuple, proceda à la degradation du susdit Jean Castellan, lequel estant prest à estre dégradé, par les officiers du susdit Euesque fut sacerdotalelement reuestu, & puis amené de la chapelle par les prestres à ce deputez, avec ornemens sacerdotaux. Les officiers lui donnerent entre les mains le calice, le vin & l'eau, la platine et l'hostie. Toutes lesquelles choses ledit Euesque dégradateur lui osta des mains, disant : Nous t'ostons ou commandons estre ostée de toi la puissance d'offrir sacrifice à Dieu, & de célébrer Messe

Notez le style & maniere de faire des sentences.

Voire qui les veut croire.

Les supposés de l'Antechrist ne sauent rien que maudire. Mais Iesus Christ benit ses seruiteurs.

Degradation de Castellan.

Prestre.

tant pour les vifs que pour les morts. Outreplus, il lui rafa les doigts avec vne piece de verre, difant : Par ceste rafure nous t'oftons la puiffance de facrifier, de confacrer & benir, laquelle tu as receuë à l'onction des mains. Puis lui ofta la chafuble par derriere avec le chaperon, difant : Nous te depouillons à bon droit de la robe sacerdotale, laquelle fignifie charité; car pour certain tu t'es deueftu d'icelle & de toute innocence. En lui oftant l'estole, dit : Tu as vilainement ietté & mis arriere de toi le figne de nostre Seigneur, lequel est representé par ceste estole : à raifon de quoi nous te l'oftons, & te rendons inhabile d'exercer office facerdotal & toute chose appartenante à prefrife.

Diacre.

LA degradation de l'ordre facerdotal faite, on proceda à l'ordre de Diaconat. Les officiers lui donnerent le liure des Euangiles, & ledit Euefque prononça : Nous t'oftons la puiffance de lire les Euangiles en l'Eglife de Dieu; car cela ne compete finon aux dignes. Puis il lui ofta la Dalmatique, qui est le veflement du Diacre, en difant : Nous te priuons de l'ordre Leuitique; car quant à ce, tu n'as accompli ton miniftre & office. Apres il lui ofta l'estole, difant : Nous t'oftons iuftelement l'estole blanche, laquelle tu auois prife immaculee, & laquelle tu deuois porter iufques en prefence du Seigneur. Et afin que le peuple dedié au Nom de nostre Seigneur Iefus Christ y puiffe ci apres prendre exemple, te defendons d'exercer plus l'office de Diaconat.

Soufdiacre.

APRES ils procederent à la degradation de l'ordre du Subdiaconat, lui ayans donné entre les mains le liure des Epiftres, lequel l'Euefque retira, difant : Nous t'oftons la puiffance de lire l'Epiftre en l'Eglife de Dieu; car de ce miniftre tu t'es rendu indigne. En lui oftant la tunique, dit : Nous te deueftons de la tunique Subdiaconale; car la crainte de Dieu, chaste & permanente eternellement, n'a edifié ton cœur ne construit ton corps. Outreplus il lui dit : Oste le manipule; car par le fruit des bonnes œuvres, lesquelles le manipule represente & fignifie, tu n'as reietté les affauts & embufches de l'ennemi perpétuel.

APRES ces choses, l'vn des officiers lui mit entre les mains les chopinettes, avec le vin & l'eau, l'esguiere, le bafin & la touaille, auffi le calice vuide

avec la platine. Toutes lesquelles choses l'Archediacre receut des mains dudit Castellan, referué le calice vuide avec la platine, que l'Euefque lui ofta, difant : Nous t'oftons la puiffance d'entrer au reueftiaire, de toucher les corporaux & vaisseaux, mefme tous autres vefemens sacrez, & tous myfteres & offices du Subdiaconat.

M.D.XXIV.

Acolite.

Pvis apres on le despoilla de la ceinture, aube & amiçt, & procederent à la degradation des moindres ordres. Pour ce faire l'vn des officiers mit es mains d'icelui vne chopinette vuide, laquelle lui ofta l'Euefque, difant : Ord & fale, d'orefenauant tu n'administreras ni vin ni eau au sacrement de l'autel. Outre, il lui ofta le chandelier & le cierge esteint, difant en ceste maniere : Laisse la lumiere visible; car par tes mœurs depravees tu as esté nonchalant de donner au peuple la lumiere spirituelle. Oste donc dutout l'office d'Acolite.

Exorcifte.

EN apres l'Euefque vint à la degradation de l'ordre d'Exorcifte. Et auffi le miniftre deputé lui bailla le liure des Exorcismes, qui lui fut osté par l'Euefque, difant : Nous te priuons de la puiffance de mettre la main sur les Energumenes possédez des malins esprits, & de letter diables des corps possédez par iceux, te defendans l'office d'Exorcifte.

Lecteur.

ON vint à l'execution de l'ordre de Lectorat. Et pour ce faire l'Euefque print des mains dudit Castellan le liure, difant : Ne li plus en l'Eglife de Dieu, & ne chante plus; auffi d'orefenauant ne beni les pains ni les fruités nouveaux; car tu n'as accompli ton office fidelement & deuotement.

POVR deposition de l'office de Portier, on lui donna les clefs du temple, lesquelles l'Euefque print de fes mains, difant : Pourautant que tu as mal fermé les huis de ton cœur aux ennemis, nous t'oftons l'office de Portier, afin que tu ne fonnes plus la cloche, & que tu n'ouures plus le temple ne le Reueftiaire; auffi tu ne donneras à l'aue nir le liure à celui qui veut prescher.

Premiere tonfure.

CELA dit, l'Euefque proceda à la degradation de la premiere tonfure, & dit en lui oftant le furplis : De l'authorité de Dieu tout puiffant, du Pere & du Fils & du saint Esprit, & de la nostre nous t'oftons l'habit clerical, avec ce te desnuons & desueftons de l'ornement de religion, & te deposons, degradons, spolions & despoillons

de tout ordre, benefice & priuilege de clerical, & comme indigne de la profession des Clercs, te remettons en feruitude & ignominie de l'habit & estat feculier.

LORS on print des cifeaux pour le tondre, & en ceste maniere on lui dit: Nous te jettons hors de l'héritage du Seigneur, auquel tu estois appelé, & si osons de ton chef la couronne, qui est le signe royal de Prestre; l'Euefque adiousta ces mots: Ce que tu as chanté de bouche, tu n'as creu de cœur, ni accompli par ceure, pource nous t'osons l'office de chanter en l'Eglise de Dieu.

Chanterie.

LA degradation parfaite, le Procureur fiscal de la cour & cité de Mets demanda au notaire de ceste cause vn instrument, ou plusieurs, estre faits de ladite degradation. Alors les officiers de l'Euefque depouillerent Castellan de la robe & habit clerical, & le vestirent d'vn habit sculier. Et d'autant que celui qui est degradé doit estre liuré à la cour feculiere, selon les constitutions du Pape Innocent troiesime, l'Euefque degradateur ne proceda plus auant, mais dit en ceste maniere: Nous prononçons que la cour feculiere le reçoie en sa charge ainsi degradé & defuëtu de tout ordre & priuilege clerical. Cela fait, l'Euefque interceda pour lui, selon leur maniere de faire, au iuge feculier, disant: « Seigneur Iuge, nous vous prions si affectueusement que pouuons, tant pour l'amour de Dieu, qu'en contemplation de pitié & misericorde, & pour l'esgard de nos prieres, que vous ne faciez à cestui miserable homme chose dommageable, tendante à mort ou mutilation de son corps. » Ces choses faites, la iustice feculiere de ladite ville de Vic, peu apres, confirmant la susdite sentence, condamna Iean Castellan à estre bruslé viu: ce qu'il endura d'vne telle confiance, que non seulement grand nombre d'ignorans fut attiré à la conoissance de la verité; mais aussi plusieurs ayans ia quelque sentiment d'icelle furent grandement confermez par vne si precieuse mort.

Histoire de quelques cruantez exercees en la sedition des Payfans.

M. D. XXV.

POVR l'autorité que l'Eglise du Seigneur a attribué à Iean Ecolampade,

ministre & inflaurateur de la vraye religion en la ville de Basle, nous auions inferé au liure des Martyrs l'histoire de trois qui furent cruellement tyrannifez durant le temps de la sedition en Alemagne (1); mais pource que le supplice ne fait point le martyr, ains la cause (2), laquelle en ces trois est meslee avec quelques occasions de faits peu conuenables aux martyrs du Seigneur, nous les auons ici inferez par forme de recit d'histoire, comme du commencement en ceste edition nous auons protesté de faire, quand la mort n'est pas du tout pour la cause de la Religion, ains est meslee avec autre accusation.

La sedition des payfans

COMME ainsi soit donc que sur la fin de l'an M. D. XXIII. les payfans eurent commencé d'estriuer à cause des charges dont ils se plaignoyent estre greuez, grande sedition s'esmeut contre les Ecclesiastiques & plusieurs gentilshommes Alemans, sous couleur de defendre la doctrine de l'Euangile & de se mettre en liberté. Outre le meurtre & le degast qu'aporta ceste tempeste populaire, elle fit de grans preiudices à la cause de l'Euangile & à plusieurs bons Ministres qui commençoient de l'annoncer.

La deffaitte des payfans.

AVINT en l'an M. D. XXV. ceste emotion n'estant encore apaisée, qu'un (3) Prestre, homme faisant office de Pasteur, fit quelque chose qui n'estoit de grande importance, selon le tesmoignage de ceux qui l'ont connu. Le Prince; en la subiection duquel viuoit

(1) On trouve ces trois articles séparés dans l'édition *princeps*, avec ces titres: *De la mort cruelle d'un certain ministre ou pasteur, lequel fut iniustement occi pour auoir maintenu la verité, l'an 1525. L'histoire a esté redigée par escrit par Jean Ecolampade, f. 154. — Autre histoire du martyre d'un ministre ou pasteur, lequel fut noyé, l'an 1525, recueillie par ledict aulheur Jean Ecolampade, f. 158. — Autre histoire d'un villageois occi à tort, recueillie par le mesme aulheur Ecolampade, f. 166.* Crespin ne reproduit ici que le premier de ces récits; il donnera plus loin le second sous un titre un peu différent: *Histoire d'un pasteur du pays de Brisgoye*, et ne reproduira pas le troisieme. — Malgré les plus minutieuses recherches, M. Herminjard n'a pu découvrir le texte d'Ecolampade relatif à ces trois personnages.

(2) Ce mot, déjà cité, p. 2, est d'Augustin, épître 89, à Festus, et épître 204, à Dulcinius: « *Martyres veros non facit pœna, sed causa.* »

(3) Ici commence la reproduction, assez libre d'ailleurs, du 1^{er} article de l'édition de 1554.

O impollure,
& hyocricis
execrables!

ce Pasteur, oubliant toute amitié & la reuerence qu'il auoit de tout temps portee audit Pasteur, fut tellement irrité de ce fait, que, combien qu'il ne meritaſt aucune punition, tant y a neantmoins que ledit ſeigneur pourchaffa ſa mort contre toute raiſon. Il enuoya vn ſien Gentil-homme, aſſez cruel & propre pour executer ſa volonté & ſentence deliberee, lequel vint avec quelques ſeruiteurs de ſon maïſtre, & entra avec ſa bande en la maiſon de ce Pasteur, faiſant ſemblant de vouloir faire bonne chere avec lui. Il leur appreſta en bien peu de temps le banquet pour les receuoir, & mangerent & beurent en ſa maiſon.

APRES qu'ils eurent acheué de dîner, ainſi que le Preſtre eſtoit encores à table, & ne penſoit à nul mal, le Gentil-homme dit aux ſeruiteurs : « Il faut que vous pendiez ce Preſtre noſtre hoſte, & ſans delai ; car il a bien merité d'eſtre pendu à cauſe d'un forſait qu'il a commis contre ſon Prince. » Les ſeruiteurs furent eſtonnez & auoyent horreur de ce faire, & dirent : « Ia n'auiene que nous commettions vne telle laſcheté, que nous pendions vn tel homme, qui nous a traitez ſi humainement. La viande meſme qu'il nous a donnée eſt encore en nos eſtomacs non digeree : ce ſeroit choſe malſeante à vn homme noble de rendre le mal pour le bien, & meſme d'oſter la vie à vn innocent. Au moins que ce commandement nous euſt eſté fait auant que de nous mettre à table, & nous n'euffions mangé vn ſeul morceau de ſon pain. » Ces ſeruiteurs en ſomme ne demandoient autre choſe ſinon à lui faire ouuerture, afin qu'il ſ'enſuiſt, & qu'ils ſe deportaſſent d'executer vne ſentence ſi inique. Cependant que ce Gentil-homme & ſes ſeruiteurs eſtriuoyent ainſi, le Preſtre eſmeu de frayeur ſoudaine, commença à leur remonſtrer quelle inhumanité ce ſeroit de le traiter ainſi, pluſtoſt qu'ils l'emmenaſſent priſonnier deuers le Prince, deuant lequel il eſperoit bien ſe purger du cas qui lui eſtoit impoſé. Il leur propoſa l'humanité de laquelle il auoit vſé enuers tous les Gentils-hommes du pays, comment ſes biens n'auoyent eſté eſpargnez pour les recueillir, que maintenant ce ſeroit vne malheureuſe recompenſe, ſi vne telle cruauté eſtoit exercée contre lui. Il ſ'adreſſa auſſi ſpecialement au Gentil-homme, l'auerſifiant du tourment perpetuel qu'ap-

porte vne mauuaïſe conſcience, apres vne telle cruauté exercée.

IL proteſta qu'il leur auoit enſeigné fidelement la doctrine de l'Euangile, & que c'eſtoit la principale cauſe pour laquelle il eſtoit ainſi mal voulu, & des long temps il auoit predit qu'il lui en auendroit ainſi. Car, comme ainſi ſoit qu'il euſt par pluſieurs fois repris aigrement & en public les vicés horribles des Gentils-hommes, qui entretenoyent le peuple en tous maux, & eux-meſmes eſtoyent adonnez à blaſphemes & yurongneries, au lieu qu'ils deuoyent monſtrer exemple de foi, de vraye religion & de toute ſobrieté : ils reſiſtoyent fort & ferme, diſans que ce n'eſtoit point à lui à faire de les reprendre, veu qu'ils eſtoyent ſes ſeigneurs, & le pouoyent faire mourir s'ils vouloyent ; que tout ce qu'ils faiſoyent eſtoit loüable, & n'y faloit aucunement contredire ou reſiſter, & qu'il machinoit quelque choſe en ſes ſermons, qui bien toſt viendroit à vne fin mal-heureuſe. Quelque choſe qu'il y euſt, ce Pasteur ne peut faire trouuer ſa cauſe bonne ; mais le Gentil-homme perſeuera en ſa felonnie, & preſſa ſes ſeruiteurs d'accomplir ce qu'il auoit ordonné. Car cela eſtoit reſolu par ſon Prince, que ce Curé fuſt mis à mort. Et ſ'adreſſant à lui, dit qu'il ne gagneroit rien de plus preſcher ; qu'il ne penſaſt plus à autre but, ſinon à mourir ; car le Prince lui auoit donné expreſſe commiſſion de le faire pendre, la grace duquel il ne vouloit point perdre pour ſauuer la vie à ſon hoſte. A la fin les ſeruiteurs à grand regret le lierent, & l'attacherent à vn poſteau de la maiſon deuant le Gentil-homme. Et ce bon perſonnage, prochain de ceſte horrible mort, ne dit autre choſe ſinon : « Ieſus Chriſt, fai moi miſericorde, Ieſus Chriſt, ſauue moi. » Ceſt acte entre autres meritoit d'eſtre ici recité, pour monſtrer la grande cruauté, qu'à grand' peine les Barbares commettoyent contre vn ennemi mortel. Chacun penſera en foi-meſme qui ſont ceux qui ont le plus grand aduantage, ou ceux qui commettent cruauté contre les bons & iuſtes, ou ceux qui endurent inuſſement. Les premiers ont vn bourreau perpetuel en leur conſcience, les autres reçooyent, mourans au Seigneur, vne couronne immortelle.

Commandement cruel.

Remonſtrance du Pasteur.

Tel maïſtre, tel valet.



WOLFGANG SCHUCH, Pasteur
Aleman (1).

*Ce Martyr nous represente le miroir
d'un fidele pasteur & vrai ministre de
l'Euangile, qui non seulement paist
ses brebis, mais aussi met sa vie pour
elles & pour leur tranquillité.*

M.D.XXV.

ENTRE les Alemans qui lors eurent conoissance de l'Euangile, Wolfgang Schuch est au nombre des premiers, lequel estant venu demeurer à saint Hippolyte (2), petite ville de Lorraine, & receu pour Pasteur, le premier soin qu'il eut fut d'extirper les superstitions & idolatries qui estoient par trop enracinees au cœur du peuple. En peu de temps, par la pure predication de l'Euangile, il osta beaucoup de superstitieuses obseruations, comme du Quarisme, des Images, & finalement l'abomination de la Messe, ce qui ne lui fut par trop difficile, d'autant qu'il auoit rencontré vn peuple docile, bien affectionné à l'Euangile, & lequel portoit grande reuerence à son Pasteur. Le bruit en ceste reuolte de la doctrine Papale donna occasion aux ennemis de verité d'accuser ce peuple enuers le Prince, qui estoit pour lors Antoine Duc de Lorraine, comme s'ils eussent

(1) Il naquit en 1493, au village de Schwangau, près de la petite ville de Fuessen, diocèse d'Augsbourg; son père, Michel Schuch, était un paysan aisé, qui le fit étudier à l'université de Fribourg-en-Brisgau. Wolfgang fut d'abord maître d'école à Bischofszell, en Thurgovie, puis, ordonné prêtre, il devint vicaire à Notre-Dame d'Augsbourg. Persécuté pour sa franchise à dénoncer les vices du clergé, il dut fuir cette ville, et exerça quelque temps les fonctions de curé à Simmern, près de Constance; mais l'évêque de cette ville, réprouvant à son tour ses prédications trop sincères, il dut s'enfuir en Alsace, où il devint curé de Saint-Hippolyte. Voir Rabus, *Historien der Maertryer*, livre IV, p. 436-440; *Actiones et monumenta martirum qui a Wiclefo, etc. Lugduni*, 1560, p. 49-56; *Grosses Maertryerbuch*, Herborn, 1603, p. 161-162. Nous devons ces détails, inconnus du biographe français le plus complet de Schuch, Ath. Coquerel fils, *Vie et mort du martyr Wolfgang Schuch*, Paris, 1854, à l'obligeance de M. Rodolphe Reuss, qui a composé lui-même une biographie en allemand de notre martyr.

(2) Dans la haute Alsace, au pied des ruines du château de Hohkœnigsbourg, à une heure de la limite du Bas et du Haut-Rhin. Cette localité est aujourd'hui toute catholique.

voulu reietter le ioug de l'obeissance deüé au Prince & superieur : tellement que la chose vint iufques là, que la ville fut menacee d'estre mise à feu & à fang. Ce qu'entendu par Wolfgang, il escriuit vne lettre au Duc de Lorraine, par laquelle il rend raifon de son fait, & purge son troupeau des calomnies mises fus : assure le Prince du bon vouloir & de l'obeissance du peuple enuers lui. Le contenu d'icelle est de tel artifice, monstrant comment vn Pasteur doit commencer son office, que nous en auons ici donné l'extrait.

M.D.XXV.

*Wolfgang Schuch, ministre de Christ,
desire toute felicité par Christ, à
Tres-illustre Prince & seigneur, An-
toine Duc de Lorraine, &c. son sei-
gneur tres-clement.*

ESTANT venu en ceste vostre ville de S. Hippolyte, ô Prince tres-clement, j'ai trouué vn peuple errant, comme brebis sans pasteur & conduite. Or j'ai commencé incontinent, selon le ministere qui m'estoit commis du Seigneur, à rappeler les errans en la droite voye, exhorter à se repentir de la vie passée, disant que le royaume des cieus estoit prochain, à menacer que la coignée estoit mise à la racine de l'arbre, pour estre de bref coupé & mis au feu, s'il estoit trouué sterile, & que le temps estoit venu, auquel le Seigneur auoit enuoyé ses Anges (c'est à dire les annonciateurs de sa parole) pour offer tout scandale de son royaume. J'ai commencé, di-ie, incontinent, comme fait le bon laboureur, à arracher les espines, & erreurs qui estoient petit à petit creuës contre le Seigneur & sa parole; à planter arbres rendans fruit en leur temps; à édifier vn domicile non pas transitoire ne terrestre, mais eternal au ciel, estant édifié sur le fondement des Apostres & Prophetes, dont Iesus Christ mesme est la maistresse pierre angulaire, auquel toute edification liee ensemble croist en vn temple saint au Seigneur, auquel il nous faut tous estre edifiez en vn tabernacle de Dieu au S. Esprit.

Et, afin que ie parle plus ouuertement, j'ai esté enuoyé au peuple de vostre clemence, pour prescher l'Euangile de Dieu, lequel il auoit deuant promis par ses Prophetes es saintes Escriptions, touchant son Fils

Matth. 9.

Matth. 3.

Matth 13.

Ier. 1.

2. Cor. 10.

Ephes. 2.

- nostre Seigneur Iesus Christ, qui a esté fait de la femence de Dauid, selon la chair. C'est la vertu de Dieu, donnée en salut à tous croyans, par lequel la iustice de Dieu est reuelee de foi en foi, comme il est escrit : Le iuste vit de sa foi.
- Rom. 1. LA iustice de Dieu, par laquelle nous sommes reputés iustes deuant Dieu, est par la foi de Iesus Christ, en tous & sur tous ceux qui croiront en icelui. Car nous sommes iustifiés gratuitement par sa grace; nous sommes iustifiés par foi en son sang, sans les œuvres de la Loi. Par foi nous auons paix avec Dieu par Iesus Christ nostre Seigneur; car il nous a esté fait de Dieu sapience, iustice, sanctification & redemption, afin que le sage ne se glorifie en sa sapience, ni le fort en sa force, ni le riche en ses richesses; mais que celui qui se glorifie, se glorifie au Seigneur.
1. Cor. 2. CESTE foi, que nous auons en Iesus Christ mort pour nous, nous fait enfans de Dieu, heritiers de Dieu, coheritiers de Christ. Et pour instaurer ceste foi en nous, le Fils vniue de Dieu a esté enuoyé du sein de son Pere à nous; car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils vniue pour sauuer le monde, afin que quiconque croit en lui, ne perisse point, mais ait vie eternelle. Dieu n'a point enuoyé son Fils au monde pour iuger le monde; mais afin que le monde soit sauué par icelui. Qui croit en lui, n'est point iugé; mais qui ne croit point, il est desia iugé. Et qu'a enseigné Iesus Christ autre chose, sinon que tous ceux qui croiroient en lui seroyent sauuez? Car quand les troupes lui demandoient qu'ils seroyent pour faire les œuvres de Dieu, il respondit : Ceste est l'œuvre de Dieu, que vous croyez en celui qu'il a enuoyé. Icelui crie, disant : Si quelqu'un a foie, qu'il viene à moi, & boyue. Qui croit en moi, comme dit l'Escriture, fleues d'eau viues sortiront de son ventre. Nul ne vient à ceste foi qui ne soit attiré du Pere celeste, afin que nul ne se trompe, la pensant auoir par ses propres forces. S. Paul dit : Vous estes sauuez de grace, par foi, & cela non point de vous, c'est don de Dieu; non point par œuvres, afin que nul ne se glorifie.
- Rom. 5. ET n'est pas moindre vertu de creer ceste foi en nous, que celle par laquelle Iesus Christ a esté ressuscité des morts, & colloqué à la dextre de Dieu son Pere. Icelle n'est point vne oisue & endormie qualité en l'ame de l'homme, comme aucuns l'ont faite; mais vne vertu efficace & ouurante par le S. Esprit espandu en nos cœurs, pleine de bonnes œuvres, non pas controuuée de nous ou de nostre prudence, mais estant commandée & esleuë de Dieu. D'icelle sont les œuvres de charité non feinte. L'Apostre dit ainsi : En Iesus Christ ne Circoncision n'est rien, ne prepuce n'est rien, mais la foi ouurante par charité. Ceste seule foi discerne les vrais Chrestiens des faux; car le Sauueur dit : Tous conoistront par ceci que vous estes mes disciples, si vous auez dilection ensemble. Et que commande-il autre chose par tant de si tres-douces paroles en tout son sermon fait en la dernière Cene? De ces choses seulement il redemandera conte au dernier iour, disant : J'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger, &c. Mais des autres œuvres faites de nous mesmes, combien qu'elles foyent resplendissantes, il dira : Qui a requis ces choses de vos mains? Mais le vaisseau d'election dit : Toute la Loi est accomplie en vne parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-mesme; & derechef : La plenitude de la Loi est dilection. Saint Pierre nous induit amiablement à ces choses, disant : Ayez sollicitude de faire vostre vocation & election certaine par bonnes œuvres; car ce sont tesmoins tres-certains de la vraye foi qui est en nous, que les œuvres de parfaite charité. Au contraire, quand nous n'aimons que de parole & langue, & non d'œuvre & verité, & que ces œuvres ne suivent pas, il faut necessairement que ce ne soit qu'une humaine opinion d'hommes, non pas vne foi. Ainsi Abraham & tous les esleus du temps passé ont testifié par œuvres la foi qu'ils auoyent en Dieu; mais ils n'ont pas attribué leur iustification à leurs œuvres, comme font les hypocrites; ains à la tres-certaine promesse de Dieu, laquelle ils ont apprehendee par pure foi. Car nulle chair n'est iustifiée par les œuvres de la Loi; & si la iustice est par la Loi, Christ est mort en vain. En ignorant la iustice de Dieu, qui est de la foi, & cherchant constituer la leur propre, qui est des œuvres, ils n'ont point esté suiets à la Loi de Dieu. La perfection de la Loi, c'est Christ pour iustifier tous croyans.
- Galat. 5.
- Iean 13.
- Iean 14. & 15.
- Matth. 25.
- Isaie 1.
- Rom. 13.
- Galat. 5.
1. Pier. 1.
1. Iean 3.
- Gen. 22.
- Galat. 2.

- C'EST ici ce que Iesus Christ mesme a presché, ô Prince tres-clement, & ce qu'il commande à ses Apostres d'enseigner à toute creature. J'ai enseigné & enseigne ces choses, & non autres à vostre peuple. Certes il ne fera pas mesme licite à vn Ange du ciel d'euangelizer chose diuerse & contraire à ceste-ci. Ceux enseignent chose diuerse & contraire à ceste-ci, qui preschent iustices humaines, merites humains; qui introduisent fausement les hommes en vne confiance de leurs bonnes œuvres; qui magnifient les bonnes intentions, sans estimer la parole de Dieu, lequel defend de rien adiouster à sa parole & d'y rien diminuer, afin qu'un chacun de nous ne face ce qui lui semble droit, & que ne soyons apuyé sur nostre prudence; car la prudence de la chair est mort. Le Roi Saul en a receu vn auertissement & correction non petite de sa bonne intention & desobeissance, & saint Pierre tançant Iesus Christ en bonne intention, lequel leur predisoit la passion, il oit : Va arriere de moi, Satan, tu m'es en empeschement, car tu n'entens point les choses de Dieu, mais celles des hommes. Que dirai-je, que la sainte Ecriture defend par tous les commandemens & doctrines humaines? & appelle les auteurs de ces traditions : Faux-prophetes, qui obligent les consciences, par eux seduites, à leurs inuentions, comme si elles estoient necessaires à salut, promettant paradis à ceux qui les auront gardees, & menaçant d'enfer ceux qui ne les auront gardees, afin que les hommes aprenent à ne se confier en autre qu'en Dieu seul qui sauue tous ceux qui sont sauuez par sa pure grace & misericorde? Dieu condamne & iuge les mauuais qui l'ont craint par commandement & doctrine d'hommes. Pour ceste cause il dit : que la sapience perira des sages, & que l'entendement des prudens sera caché, comme, hélas! tesmoigne le temps present. Et pour ceste cause Iesus Christ dit derechef : Ce peuple m'honore des leures, mais leur cœur est fort loin de moi. Ils m'honorent en vain, enseignans pour doctrines commandemens d'hommes. Et le Prophete dit : Ne cheminez point aux commandemens de vos peres, & ne gardez leurs iugemens, & ne vous polluez en leurs idoles : ie suis le Seigneur vostre Dieu, cheminez en mes commandemens, & gardez mes iugemens, & les faites. S. Paul ne prend-il point, voire plus durement qu'aucuns ne voudroyent, ceux qui estans mis en liberté par Christ, se veulent derechef reduire en la feruitude des humaines traditions? Vous estes achetez par prix, ne vueillez estre faits serfs des hommes. Il se compleind d'auoir labouré en vain vers ceux qui se conuertissent derechef aux elemens de ce monde, qu'obseruent les iours, & les mois, les temps & les ans. Il exhorte ceux qui sont enracinez & edifiez en Christ, de ne se laisser tromper par philosophie & vaine fallace, selon les traditions des hommes, selon les elemens du monde, & non pas selon Christ; mais qu'ils soyent accomplis en celui auquel habite toute plenitude de deité corporellement, qui est le chef de toute principauté & puissance, n'ayant defect d'aucune chose, sinon de cheminer en icelui; ne viuans plus à eux-mesmes, mais que Christ viue en eux. Et ne veut pas l'Apostre qu'aucuns iugent les croyans en manger, en boire, ou en partie du iour de la feste, ou nouvelle lune, ou Sabbats, qui sont ombre des choses à venir; mais le corps est de Christ. Qu'y a-il plus euident que ce qu'il escrit à son disciple Timothee, parlant par l'Esprit de Dieu, disant : Qu'aucuns viendroyent parlans mensonges, estans attentifs aux esprits imposteurs, enseignans doctrines des diables? Et afin que ne fussions ignorans qui ils sont, il a dit manifestement qu'ils defendroyent le mariage, & les viandes qui sont creées pour en vser avec action de graces aux fideles, sans difference. S. Pierre dit : Si quelcun parle, qu'il parle comme les paroles de Dieu. Et saint Paul requiert que les prophetes soyent selon la mesure de la foi. Et Iesus Christ mesme dit : Qui est de Dieu, il oit les paroles de Dieu; & : Mes brebis oyent ma voix, & si quelcun m'aime il gardera mes paroles, & mon Pere l'aimera. Il dit que ses disciples sont nets, pour les paroles qu'il leur a dites, & aux Prophetes : Quiconque a ma parole, qu'il parle ma parole vraiment.
- VEV donc qu'il est ainsi, ô Prince tres-clement, qui sera celui qui ne criera contre les choses qui ont esté introduites en l'Eglise de Christ par la malice des hommes, contre ceste vraie doctrine de pieté, par le iuste
- Galat. 1.
- Deut. 4.
- Matth. 16.
- Isaie 29.
- Matth. 15.
- Ezech. 20.
- 1 Cor. 7.
- Gal. 4.
- Col. 2.
- Col. 2.
- Col. 2.
1. Tim. 4.
2. Pier. 4.
- 1 Cor. 14.
- Jean 8 & 10.
- Jean 14.
- Ier. 23.
2. Cor. 11.

jugement de Dieu, à nous caché, à cause de nos pechez? Qui est-ce qui ne conoit les astuces de Satan, lequel se transfigure en Ange de lumiere? Est-ce merueille si ses ministres se transfigurent, comme s'ils estoient ministres de iustice, desquels la fin fera selon leurs œuures? Ils sont certes ennemis de la croix de Christ, la fin desquels est perdition; le Dieu desquels est leur ventre, & leur gloire est en confusion: ils faourent les choses terrienes. N'auons-nous point esté miserablement seduits, d'attribuer à la creature ce qui appartient seulement à Dieu? Il dit: Je suis le Seigneur, cestui-ci est mon Nom; ie ne donnerai point mon Nom à vn autre, ni ma louange aux images taillees. Il y a vn seul & vrai seruire de Dieu, c'est de se fier en Dieu de tout son cœur, l'aimer & le craindre, seruir à lui seul, esperer en lui, attendre toute chose nécessaire, tant au corps comme à l'ame, de lui comme d'un Pere tres-benin, auquel nous auons acces par son seul Fils bien aimé (afin que ne soyons sans intercesseur) nostre seul Mediateur, seul Aduocat, seul Prestre & Sacrificateur. N'exclud-il point tout autre, cestui qui dit: Nul ne vient à mon Pere, sinon par moi? Mais ils cherchent toutes ces choses es saincts trespassez, lesquels ont esté sauuez par vne foi efficace par charité (delaisans cependant Iesus Christ comme s'il estoit vn iuge cruel) & aux simulacres d'iceux qui sont sans sentiment, qui est vne chose encore plus horrible, laquelle l'Ecriture defend tant estroitement par tout sur peine d'eternelle malediction; & contre Iesus Christ qui appelle expressement vn chacun à soi, disant: Venez à moi vous tous qui trauallez & estes chargez & ie vous soulagerai. Et l'eternelle Sapience dit: En moi est toute grace de vie & verité; venez à moi vous tous. Qui me desire, il sera rempli de mes graces. Et derechef: Je suis la voye, la verité & la vie; ie suis la porte; ie suis la lumiere du monde. Qui me suit, il ne chemine point en tenebres, mais aura la lumiere de vie. Et aux Prophetes: Vous tous qui auez soif, venez aux eaux; & vous qui n'avez point d'argent, halez vous, achetez & mangez.

MAIS qui pourroit assez exprimer ceste si extreme abomination, par laquelle le tres-precieux Testament du

corps & du sang du Seigneur, & la commemoration de ce tressacré sacrifice vne fois fait, & de perpetuelle efficace, vallable pour effacer tous les pechez, qu'il est, di-ie, exposé & vendu pour vn quotidien sacrifice, contre la tressalutaire institution de Christ? Il a esté vne fois offert pour purger les pechez de plusieurs, & par vne seule oblation a consommé à perpetuité les sacrifices. S'il faloit que Iesus Christ fust offert souuentefois, il faudroit qu'il souffrit souuentefois depuis le commencement du monde; son oblation vnique seroit sans efficace. Qui pourroit excogiter plus grand blasphemé contre l'Agneau de Dieu, ostant les pechez du monde, qui a esté offert pour nous, & qui a esté mené à la boucherie? Ces passages & autres semblables fermes & inuincibles de l'Ecriture m'ont esmeu grandement, ô Prince tres-clement, à contredire comme ie deuoï, & comme doiuent tous Pasteurs, à ceste abominable foire de Messes, à ce pervers seruire des saincts, auxquels nous seruons bien quand nous ensuyuons leur foi, charité & croix, lesquels certes ont vaincu les royaumes par foi, ont fait iustice, ont obtenu les promesses sans satisfaction de merites humains. Car Iesus Christ a porté nos langueurs, & a porté nos douleurs, il a esté blessé pour nos iniquitez, il a esté deschiré pour nos pechez. Je di que j'ai esté esmeu à contredire aux prieres qui se vendent, & aux crieries qui s'achètent. Car les vrais adorateurs adorent Dieu, qui est esprit, en esprit & verité; & n'esperent point estre exaucez par la multitude de paroles, comme font les Ethniques(1); & ne prient point en public, afin qu'ils soyent veus des hommes; mais ils prient Dieu leur Pere en secret, ayant l'huis de la chambrette fermé. J'ai contredit aussi à infinies ceremonies d'humaines traditions, lesquelles sont condamnees sur peine de damnation, sans & contre la parole de Dieu, en laquelle nostre salut ou damnation doit estre conuë. C'est donc menfonge tout ce qui promet remission de pechez & vie eternelle, ou menace de damnation, sans ceste parole.

OR, condamnant ces choses & autres semblables, qui sont contraires à la parole de Dieu, ie suis accusé vers vostre Clemence, comme seducteur,

(1) Les païens (ἔθνη).

Phil. 3.

Isaie 42.

Heb. 4. 7. 8.
Rom. 8.

1. Tim. 2.
1. Iean 2.

Ican 14.
M.D.XXV.

Matth. 11.

Iean 10. 14.
&c.

Isaie 55.

Heb. 9 & 10.

Iaq. 1.
Isaie 53.

Heb. 11.

Isaie 53.

Iean 4.

Matth. 6.

	trompeur, seditieux, heretique, de ceux qui ont estimé l'hypocrisie au lieu de verité; qui cherchent leur propre, non pas ce qui est de Christ; qui, estans destitue du bras de Dieu, se voyans trop foibles, inuoquent l'aide du bras seculier; lesquels, voyans qu'ils ne peuvent resister à la verité, se defendent par mensonge. Ils desireront que tous ceux qui sont profession de la verité de Dieu soyent exterminés, contre lesquels ils machinent infamie, dommage & mort, afin que tout le sang iuste espendu viene sur eux, & qu'ils se montrent estre fils de leurs peres, qui ont occis les Prophetes. Mais, ô Prince tres-chrestien, n'endurez que ces iniques abusent de vostre clemence, ne de vostre bonté tant conuë de tous. Je vous prie, au nom de Dieu immortel, & de la mort de Iesus Christ, deuant le siege iudicial duquel nous assisterons tous, que vous ne souffriez que vostre cœur tant benin & amiable soit enaigri contre moi, qui suis vn seruiteur de vostre benigne clemence, ni contre vostre poure peuple, tant obeissant & bien-vueillant. N'escoutez ceux qui souillent leurs langues pour machurer ceux qui sont nets. Ils n'ont que faire de pretendre fausement que le peuple est esmeu, par la predication de l'Euangile, à sedition & desobeissance, à mespriser les Princes & Magistrats. Ce deshonneur ne doit estre donné à la parole de Dieu; car qui est-ce qui ne fait la voix de Christ qui dit: Rendez à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu? Et saint Paul dit: Toute personne soit suiète aux puissances superieures; car il n'y a point de puissance sinon de par Dieu. Par laquelle sentence il n'exempte nulle maniere de gens de l'obeissance de celui qui porte le glaive. S. Pierre dit: Soyez donc suiets à tout ordre humain pour Dieu, soit au Roi comme au superieur, soit aux gouverneurs comme aux enuoyez de par lui à la vengeance des malfaïcteurs, & à la louange des bons. Ce que ie repete incessamment, & n'y a point de meilleur moyen, pour contenir vn peuple selon le desir des Princes en obeissance, que par la diligente & pure predication de la parole de Dieu. Celle parole enseigne à tous hommes la vraye maniere de bien viure; car où la volonté de Dieu (qui est manifestée en sa seule parole) est plus purement	conuë, là on apprehende le commandement des Princes plus sincerement, aussi auant qu'il n'est pas contre Dieu, contre lequel on ne doit à aucun obeissance, & rien ne se fait par contrainte ou par force, mais volontairement & ioyeusement. Et n'y a rien qui rende vn royaume plus tranquille & paisible que la parole de Christ Roi pacifique, en laquelle est enseignée charité, qui est patiente, qui endure tout, qui supporte tout. Les fruidts de l'esprit sont charité, ioye, paix, patience, benignité, bonté. La parole de Christ est la parole de vraye & entiere sapience, à laquelle il faut que grans & petis se foumettent: le commandement duquel doit estre seul gardé sans contredit iusqu'à l'aduenement de nostre Seigneur Iesus Christ, bien-heureux & seul puissant Roi des rois, & Seigneur des seigneurs, auquel est honneur & empire à iamais. Amen.	M. D. XXV.
Philip. 2.			
Matth. 23.		1. Cor. 13.	
Pf. 11.		Galat. 5.	
Galat. 2.		1. Tim. 6.	
Col. 2.		Prou. 8.	
Rom. 14.		Deut. 7.	
Matth. 22.		Le Deuter. commandé d'estre leu par le Roi.	
Rom. 13.			
1. Pier. 2.		Pf. 2.	
Le vrai moyen de rendre vn peuple suiète au Prince.			
Actes 4. 5.		Rom. 4. 23.	
	Il est certes impossible que l'homme constitué en puissance puisse faire son deuoir, combien qu'il soit prudent, s'il		

ne fait tout en la foi de Dieu par Iesus Christ; car tout ce qui n'est de la foi est peché. Donc, ô Prince tres-clement, pource que ie sçai que vostre alteſſe est ainſi eſleuee de Dieu, ie me conſie que les rapports des iniques & ennemis de verité ne pourront rien vers vous, & que ne ferez rien qui ſente plus violence qu'equité. Car en choſes douteuſes, & principalement quand elles concernent le ſalut où le Seigneur ſeul a puissance, il ne faut rien faire temerairement ou par affection, & ne faut auoir reſpect de perſonne. Le petit doit eſtre oui comme le grand, & ne faut auoir regard ſi on dit choſe inconuë ou non ouye, mais ſi on dit vrai. O bon Dieu! eſt-il bien poſſible que la doctrine de Christ & des Apoſtres, qui ont eſté inſpirez du ſainct Eſprit, nous puiſſe ſembler nouvelle ou non ouye, à nous, di-ie, qui ſommes enrroulez ſous Christ? Ie preſume choſe meilleure de votre clemence, laquelle ie conoi eſtre ornee de vertus dignes d'un prince, duquel la benignité, bonté & dilection enuers ſes ſuiets, eſt renommee par tout le monde. Vous defendrez donc, comme Prince tres-chretien, la parole de Christ; vous aimerez ceux qui portent honneur à Christ; vous hairez les ennemis de Christ, combien qu'ils ſoyent grans. Moi qui ſuis vn tres-petit ſeruiteur de Dieu, n'ai rien preſché à votre peuple, & ne preſcherai iamais, ſinon ce que ie ſai eſtre tres-ferme & certain en la parole de Dieu.

Ie ſuis & ſerai touſiours preſt, ſelon l'admonition de ſainct Pierre, de rendre raiſon à tout reſquant, de la foi & eſperance qui eſt en moi. Ie prie donc, ô Prince tres-clement, que votre benignité me vueille ouyr, vous ſuppliant inſtamment pour la parole de Dieu, de vouloir entendre au ſalut de nos ames. Eſcoutez donc la raiſon de noſtre ſainct. Ne vueillez acquieſcer à ceux qui ſ'eſiouiffent de nous deſtruire, ſans eſtre ouys. Nous ne ſerons point rebelles à votre Clemence (ce que nos ennemis ne ſont point honteux de nous imputer fauſſement), mais ſerons ſuiets humblement & alaiement, rendans à vn chacun ce qui lui eſt deu. Nous ne deſtruirons point l'œuure de Dieu pour la viande, nous ne degenererons point en vne deteſtable liberté de la chair, à quoi & vous & les vôtres deuez prendre garde, afin que le cours de la parole de Dieu

ne ſoit empesché. Ie vous ſupplie de recevoir benignement les ſupplications de celui qui eſt tout preſt d'obeir à tous bons deſirs & commandemens de votre Excellence, auoir pour recommandee icelle Parole, la defendre contre les embuſches des meſchans. Ie vous ſupplie bien humblement auſſi de pardonner à ma grande temerité, qui ai oſé eſcrire à votre Alteſſe, ſupportant ma rudeſſe, de ce que i'oſe empeschier votre pieté à lire choſe tant mal ornee, mais vous ſauez que le royaume de Dieu ne conſiſte point en eminence de parole ou d'humaine ſapience, mais en vertu: & ie ne m'eſtime autre choſe ſauoir ſinon Christ, & icelui crucifié, par lequel la paix & grace de Dieu noſtre Pere vous ſoit donnee, & à votre regne, & à tous ceux qui inuouent le Nom de noſtre Seigneur Iesus Christ, afin qu'ayans les cœurs illuminez par la parole de Dieu, & le ſacré Euangile de Iesus Christ, nous confeſſions deuant le monde & Satan que nous croyons & qu'abondions en toute bonne œuure. Amen. De votre ville de ſainct Hippolyte, martyr, l'an de grace M.D.XXV. le 11. iour de Ianuier.

Ce paſteur Wolfgang n'obtint rien par ceſte ſupplication, ou pour auoir eſté ſupprimee, ou pluſtoſt pour les faux rapports qu'en firent les ſuppoſts de l'Antechriſt; mais voyant que le Duc Antoine perſiſtoit en ceſte volonté de faire ſaccager la ville de ſainct Hippolyte, il ſe vint rendre à Nancy, ville capitale de Lorraine, & ſiege principal du Prince, pour rendre raiſon de ſa doctrine, & deſcharger les pources citoyens, en deriuant à ſoi tout le ſaix de la coulpe que ſes aduerſaires Preſtres & Moines leur mettoient ſus. Arriué qu'il fut à Nancy, on le ſerra en vne infecte priſon, avec garde de gens du tout barbares. deſquels il n'entendoit la langue. Et neantmoins cela ne l'eſbranla aucunement, mais demeura plus d'un an priſonnier, ſans eſtre diuertit ne pour menaces ou promeſſes qu'on lui ſeuſt faire, ne pour la compaſſion de ſa femme & de ſes enfans, qui eſtoyent en nombre de dix ou ſept. On le mena quelque fois au Conuent des Cordeliers pour eſtre interrogué, où il rendoit conſus tous ceux qui s'oppoſoyent contre lui: telle eſtoit la viuacité de l'eſprit de ce ſainct perſonage.

Deut. 3.

La doctrine dictée par le S. Eſprit ne doit eſtre appelee nouvelle.

1. Pier. 3.

Rom. 13. & 14.

1. Cor. 8.

1. Cor. 2. 2.

LE principal conducteur de ceste perfection estoit vn nommé F. Bonaventure Renel, prouincial de l'ordre des Cordeliers, homme autant hideux de viaire (1) & de ventre, que souverainement effronté en toute ignorance de bien & de vertu. Il auoit grande autorité en la cour de Lorraine, estant paruenu à ce degré d'estre grand confesseur du Duc Antoine, qui l'aimoit fort pour la licence qu'il lui bailloit en la liberté de ses plaisirs. Ce monstre cruel ne persuadoit rien tant à ce Prince ignorant, que d'exterminer toutes gens fauans de sa cour & de ses pays; & lui auoit si bien appris ceste leçon, que souuent en deuis familiers le Prince auoit accoustumé de dire : Qu'il suffisoit sauoir Pater noster & Aue Maria, & que les plus grans docteurs estoient cause des plus grans erreurs & troubles.

La façon des aduersaires en disputes.

CE moine presidoit aux interrogats de Schuch, & n'escumoit contre lui sinon iniures & blasphemés, l'appellant heretique, Iudas, Diable. Schuch ne respondoit aux iniures, mais rendoit confus ses aduersaires, par la force & puissance de la parole de l'Euangile. Il leur annonçoit l'horrible iugement de Dieu, tellement que de despit grinçans les dents, ils lui arracherent sa Bible, bien cotee d'annotations escrites de sa main, & comme chiens enragez, ne pouans mordre sur sa doctrine, la bruslerent en leur conuent.

LE Duc Antoine voulut estre present aux derniers interrogats, sans toutesfois se manifester; mais n'entendant point Schuch, qui ne parloit que Latin, & ne le voyant par sa contenance ni veincu ni eslonné, se retira du lieu, & en sortant dit qu'il ne faloit plus disputer, mais qu'il estoit besoin de proceder à execution contre lui, puis qu'il nioit le sacrement de la Messe. Toit apres donc il fut condamné à estre bruslé viu.

Pf. 122. 1.

Après qu'on lui eut prononcé sa sentence, il commença à dire le premier verset du Pseaume 122. *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus, &c.* (2). Et comme on le menoit au supplice, il passa deuant le conuent des Cordeliers, lesquels estoient à la porte, l'attendans

passer. Lors ce Bonaventure s'escriant dit à Schuch : « Heretique, porte honneur à Dieu, à sa mere & aux Saints, » lui montrant les idoles qui estoient au portail. Schuch lui respondit : « O hypocrites ! Dieu vous détruira, & amenera à lumiere vos tromperies. »

QUAND il fut amené au lieu du supplice, on brusta premierement ses liures en sa presence, & lui fut proposé que, s'il se vouloit desdire, on lui modereroit la peine. Il respondit que non, & que Dieu, qui lui auoit toujours assisté, ne l'abandonneroit point à la fin, & vfoit de ces mots comme estant resolu de mourir : *Mandetur executioni sententia*; c'est assauoir que la sentence fust mise en execution. Lors, commençant à haute voix le Pseaume cinquante vnieme, entra dedans le lieu où les fagots estoient disposez, & poursuivit le Pseaume tant que la fumee & flamme l'estouffa : ce fut le dix-neufiesme iour du mois d'Aoult mil cinq cens vingtcinq (1).

Constance de Schuch.

SA grande vertu & constance, ornee d'erudition exquise, edifia maintes bonnes ames, & rendit estonnez les aduersaires de la verité. Toit apres mourut subitement le Commandeur de S. Antoine de Viennois, qui auoit esté iuge ecclesiastique (comme ils nomment) dudit Schuch. Et son ministre l'Abbé de Clairlieu, suffragant de Mets, mourut soudain à Nancy, effrayé & espouanté du son de l'artillerie qui fut deschargée à l'entree de la Duchesse de Lorraine, Chrétienne de Dannemarc, qui fut vn iugement notable de Dieu, dont gens dignes de foi ont rendu tesmoignage.

L'Abbé de Clairlieu meurt d'espouuamment.

GASPARD TAMBER, & autres executez en diuers lieux.

Ce seroit chose desirable que toutes nations fissent deuoir de recueillir l'histoire de ceux d'entr'eux qui sont morts vertueusement au Seigneur; les noms ne doiuent estre mis en oubli, combien que nous n'ayons à plein leur histoire.

(1) Visage.

(2) Je me suis réjoui quand on m'a dit : « Allons à la maison de l'Eternel. »

(1) La date vraie est le 21 juin. Voir *Bulletin*, II, 647, et Herminjard, ouv. cité, V, 389. L'édition de 1554, f. 627, ne consacre que quatre lignes à notre martyr, qu'elle appelle Wolphang, mais donne la date exacte de sa mort « au moys de Iuin 1525. »

George.
Vn moine
executé à
Prague.

GASPARD Tamber (1) fut bruslé en ce temps à Vienne en Autriche, auquel lieu fut aussi bruslé cruellement vn certain Libraire qu'on appelloit George. Semblablement en la ville de Prague en Boheme, on executa par feu vn personnage, pource qu'ayant vescu en la moinerie, & laissant son ordre abominable, & celibat pollu, s'estoit marié selon le commandement de Dieu. C'est chose certaine que ceux-ci & autres qui souffrent telle mort, endurent vne passion vraiment Chrestienne. Le monde (selon qu'il est ingrat) ne peut ouvrir les yeux pour conoistre ceci; ains, qui pis est, il pense faire vn sacrifice à Dieu; mais l'infidelité des hommes ne pourra aneantir la verité de Dieu, ni faire qu'iceux ne reçoivent la couronne d'immortalité, qui est preparee à tous hardis & vaillans combatans pour le Nom precieux du Fils vniue de Dieu. Lesquels desirent plustost endurer pureté & opprobres avec le peuple de Dieu, que mettre leur portion avec les braues de ce monde, avec lesquels ils ne pourroyent estre incitez sinon à s'esloigner de leur Dieu. Ils aiment beaucoup mieus estre moquez pour le Nom du Seigneur Iesus avec Moyse, qu'estre honorez, au milieu des grans thrésors d'Egypte, en la maison orgueilleuse de Pharaon.

Heb. 11. 25. &
26.

MATTHIAS WEIBEL.

CE personnage estoit Curé d'un village pres de la ville de Kempten (2), homme irreprehensible en sa vie, & affectionné enuers la doctrine de verité, laquelle il enseignoit purement, & entre autres choses ses presches ordinaires estoient de prouuer que nous obtenons pardon des pechez, la grace de Dieu, & vie eternelle, non point par œures ni merites, ains par la seule foi en Iesus Christ mort pour nos pechez & resuscité pour nostre iustification; que les œures Chrestiennes aprouuees par la parole de Dieu doiuent suivre ceste foi, & monstrier la sincerité d'icelle. Il admonestoit soigneusement ses auditeurs de ne se point scandalizer ni desfourner de

Les Presches.

Preuient le
scandale de la
croix, &
preuoid fa
mort.

(1) Rabus consacre à ce martyr dix pages in-folio, ouu. cité, t. II, p. 308 et suiv.

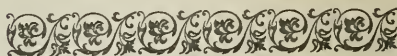
(2) Ville de Bavière (cerche de Souabe), à 104 kil. S.-O. de Munich.

la pure doctrine, s'il auenoit que pour l'auoir annoncee, il estoit emprisonné, mocqué, outragé, voire mesme mis à mort; ains que lors ils se souuissent que l'Ecriture monstre le mesme estre auenu aux saincts Prophetes & Apotres, & au Fils de Dieu mesme; que S. Paul auoit escrit & auerti de bonne heure (2. Tim. 3.) que ceux qui veulent fidelement viure en Iesus Christ souffriront persecution.

Il y a, en ce quartier d'Alemagne, vne coustume, qu'à certain iour de l'annee on fait vne procession solennelle où est portee certaine relique fort esimee des superstitieux, qui y courent de toutes parts pour gagner les pardons, dont l'Abbé, Seigneur temporel & spirituel, tiroit de grans deniers autresfois. Matthias, indigné contre vne telle idolatrie, fit vn sermon plein de zele à la gloire de Dieu & au salut des ames, contre telles impostures de l'Antechrist, lesquelles il condamna par tres-fermes raisons. Les prestres & autres tels supposés de l'Antechrist, enragez d'ouir ainsi descrier leur fausse monnoye, conceurent vne extreme haine contre Matthias, laquelle s'alluma dauantage par le faict suivant. C'est que l'Abbé, nommé Sebastian Prasteiner, ayant prins ses ordres (comme ils parlent) en ce mesme temps, chanta sa premiere Messe avec grande pompe, où se trouuerent force Euefques, Seigneurs & Gentilshommes. Matthias eut charge de faire le sermon, où (se seruant de l'occasion qui se presentoit) il fit vne anatomie de la Papauté, decourant les erreurs d'icelle par le menu, & adiousta vne piquante inuectiue contre le detestable orgueil des Ecclesiastiques & les abus insupportables dont ils pipoyent les ignorans. Peu s'en salut que tout à l'heure mesmes le frere de l'Abbé ne lui donnast vn coup d'espee, & eut-on beaucoup de peine à le retenir. Les prestres deslors & depuis ne cesserent de machiner sa mort, & entreprirent de faire ce coup par les mains de quelques gens de guerre de la ligue de Suaube, laquelle estoit lors en campagne avec armee pour desfaire les paysans qui s'estoyent soufleuez, & obliquement couroyent fus aux Ministres de l'Euangile, pour les exterminer, comme nous en verrons vn notable discours apres cestui-ci. Or, quant à Matthias, sur la fin du mois d'Aouust,

son marguillier le vint trouver à Kemp-
ten, lieu de sa demeure, pour venir
baptiser un enfant. Quelques gens de
bien, qui estoient lors avec lui, se
doutans de trahison, le conseillèrent
de n'y point aller, ains laisser faire
cela par un autre pour ceste fois : à
quoi il ne voulut prester l'oreille, ains
leur remontrant que sa charge l'appel-
loit, se mit en chemin. Mais étant à
quelques pas loin de la ville, il fut
enveloppé par certains hommes de
cheval de la ligue, qui le blessèrent
grièvement, le lièrent sur un cheval,
& l'emmenèrent à trois lieux de
là, en une ville nommée Leukerke,
où ils le tindrent prisonnier l'espace
de douze jours, sans procéder contre
lui par forme de justice, ni le vouloir
ouïr en ses defenses. Quelques uns
de Kempten, oyans ces nouvelles,
voulurent courir après pour le res-
courre (1); mais on ferma les portes
de la ville, & vîs-on de grandes me-
naces contre ceux qui ne voudroient
demeurer cois. Aucuns de Lukerke,
affectionnez à la doctrine de l'Euan-
gile, allèrent vers le Capitaine qui
tenoit Matthias prisonnier, le prians
instamment qu'il le leur donnast en
garde, dont il fit le refus, alleguant
que la chose n'estoit pas en sa puis-
sance. Mais pour les contenter, &
craignant qu'ils ne se ruassent sur lui,
il les repeut de belles promesses. Et
cependant fit tenir prests ses gens avec
lesquels il emmena son prisonnier hors
de Leukerke, accompagné de deux
moines qui se mocquoient du serui-
teur de Dieu, & demandoient : « Est-ce
ici le saint personnage qui preschoit si
bien ? » Lui, au lieu de leur répondre,
inuoquoit Dieu, & d'un visage constant
& rassis chantoit quelques Pseaumes,
& par intervalles prioit Dieu de par-
donner à ses ennemis. Estans arriuez
dans un bois assez loin de Leukerke,
ce Capitaine vient à lui dire : « Curé,
il faut que tu laisses ici la vie. » Mat-
thias répondit promptement : « La
volonté du Seigneur soit faite ; » &
s'estant prosterné en terre fit sa priere
à Dieu, laquelle paracheuee, le bour-
reau l'attacha par le col & le pendit à
un arbre, où à l'instant il rendit l'ame au
Seigneur, le septieme iour de Septem-
bre 1525. Plusieurs bons personnages
ont certifié que tous ceux qui, de con-
seil ou de fait, ont esté coupables de

la mort de Matthias, sont peris de
mort violente, entre autres le chef de
la conspiration, lequel, au sceu de
tout le pays, peu de temps après, fut
mangé tout vif par les poux.



Histoire d'un PASTEUR du pays de Brisgoye (1).

IL y avoit en un village du pais de
Brisgoye, un Pasteur vigilant, & homme
instruit es saintes Escritures, renommé
en ce qu'il vivoit d'une façon hon-
neste & sainte, ayant long temps fait
fidelement son office, excellent en
bonne doctrine par dessus tous ses
compagnons, aimé mesme de l'Evê-
que de Constance. Il apointoit d'une
merueilleuse prudence tous discords
engendrez entre ses paroissiens, les
inuitant à charité & dilection mutuelle.
Lors que la pureté de l'Evangile com-
mença à reluire & estre produite en
lumiere, il se print à lire de grande
affection les saintes Escritures, les-
quelles aussi il avoit leues auparavant,
mais sans aucune intelligence. Quand
il eut recourré quelque jugement, &
commencé à entendre la verité par
lecture continuelle (étant ja parvenu
à l'age de vieillesse) : « O bon Dieu,
dit-il, qui eust iamais pensé que tant
de gens fauans & saints personnages
se fussent destournez du but de la vraye
& pure doctrine par si longue espace
de temps, qu'ils se fussent enveloppez
de tant d'erreurs, & que l'Escriture
sainte eust esté souillée de tant d'abus
horribles & abominables ? » Il voyoit
que les Prestres communément vi-
voient en grande prospérité, & nul
n'osoit maintenir une sainte & bonne
cause contre eux sans grand danger,
& sans se faire grand dommage, ni
corriger leurs vices publiques. Il
voyoit l'heure estre venue, que l'Euan-
gile desployoit grandement sa vertu,
que la croix estoit prochaine, que les
ennemis de la verité escumoient leur
rage, que les meschans leuoient haut

Marques de
bon Ministre.

La prosperi-
des aduerrair
esblouit les
yeux de plu-
sieurs.

(1) Brisgau, ancien pays d'Allemagne,
entre le Rhin et La Forêt-Noire. M. Her-
minjard pense que c'estoit Pierre Spengler,
pasteur à Schlatt, jugé à Fribourg en Bris-
gau et noyé dans l'Ill. Voir Herzog *Encykl.*,
1^{re} éd., 661, et Scultetus. *Annales Evangelii*,
Heidelbergæ, 1618-1620, pars II, p. 88.

(1) Secourir.

Les perfec-
tions predites
par le
Seigneur.

la teste, & estoient plus hardis à entreprendre contre les fideles; que les Euefques, qui deuoient maintenir la Parole, estoient plus cruels & barbares qu'aucuns tyrans qui eussent iamais esté. Considerant donc l'estat present du monde, il osta de son cœur toute doute, & tint pour tout resolu que Iesus Christ auoit predict la verité, veu que tant de corps de saincts & fideles estoient tous les iours fouëttez, battus, bannis, deschirez, decoupez, pendus, noyez & bruslez. Car qui pourra raconter toutes les peines que les fideles ont endurees, ces annees passées, voire par ceux qui vsurent le nom de Chrétiens, & ce pour auoir confessé franchement le Nom de Iesus? Ainsi ce Pasteur, voyant toutes choses aller sans dessus dessous (comme aussi pour lors les payfans auoyent esmeu grande mutinerie) afin qu'il ne se polluaft du vice de fornication, espousa vne sienne chambriere qu'il auoit en sa maison, de laquelle il eut depuis de beaux enfans. La rage des payfans croissoit tous les iours, & se renforçoit de plus en plus. Ils alloient parmi les monasteres & les maisons des Prestres, comme s'ils eussent entrepris quelque pelerinage, & ce qu'ils ne pouuoient manger, ils le gastoyent ou l'emportoient avec eux. Vne troupe de ces payfans se fourra dedans la maison de ce Pasteur, & prindrent tout ce qu'ils trouuerent chez lui; bref, lui desfroberent & osterent par force ce qu'ils peurent. Et, combien qu'il leur remonstra en toute douceur qu'ils se deportassent d'une telle inhumanité plus que barbare, neantmoins ils se porterent enuers lui comme bestes sauuages. Il leur propofa l'ire de Dieu, qui ne peut laisser telles violences impunies, remonstra que les feditions n'eurent iamais bonne issue, lesquelles enuolent les bons parmi les meschans, en telle façon qu'ils sont exposez au danger de la perte de leurs biens & de leur propre vie. Et, comme ainsi foit que ces garnemens fissent tous ces excès & dissolutions sous ombre de l'Euangile, il ne se peut tenir de leur dire: « Comment? en vous propofant la verité de l'Euangile, auez-vous oui ou pris de moi qu'il se salust ainsi desborder en furie & inhumanité? Votre euangile est plustost vn euangile du diable, lequel trouble tout, à tors & à traucrs, rauissant & pillant sans auoir esgard à

Fureur des-
bordée des
payfans.

aucune equité. Le vrai Euangile du Seigneur Iesus enseigne de bien faire à tous, d'euitter toutes mutineries & monopoles, & fuir les periures (1). » Toutes ces remonstrances, quelques bonnes & saintes qu'elles fussent, n'eurent point de lieu enuers ces gens forcenez; toutefois ils s'en allerent pour ceste fois de sa maison, lui difans paroles outrageuses. Il y en eut vn plus depraué que tous, qui lui dit: « Monsieur le Curé, vous nous auez assez vendu de Messes & de vos coquilles de Purgatoire: maintenant nous ne faisons que nous rembourfer de l'argent que nous auons donné. » Et se gaudissans de lui, le laisserent despouillé de ses biens.

APRES que la mutinerie de ces payfans fut en partie appaisée, & qu'ayans laissé les armes, ils furent aucunement reprimez; apres aussi que plusieurs des principaux de ceste conuiration furent prins çà & là par les villages, sans choisis & sans misericorde, ce Pasteur commença à s'asseurer & prescher franchement l'Euangile, ne craignant rien moins de retomber en facherie nouvelle. Cependant il y en auoit plusieurs qui estoient marris de ce qu'il annonçoit franchement la verité de Dieu. Ainsi vne nuit il fut prins par quelques soldats apostez, lesquels, apres lui auoir lié pieds & mains, le mirent sur vn cheual, & l'emmenèrent en la presence de sa femme & de ses enfans: les pleurs & gemissemens desquels eussent peu esmouuoir des pierres, & cependant ces rustres brocardoyent ce poure homme, lui faisans du pis qu'ils pouuoient. Sur cela, ainsi que la multitude des cheuaux faisoit grand bruit, comme la nuit donne plus grand frayeur, plusieurs femmes y accoururent (car les hommes s'estoyent cachez de peur qu'ils ne fussent prins) & attendoyent quelle en seroit la fin. Plusieurs s'en estoient fuis, & non seulement auoyent laissé heritages, possessions, femmes & enfans, mais aussi s'estoyent retirez en autre pays pour y demeurer, estans pressez par les outrages de ces mutins. Les soldats, voyans ainsi ces femmes, leur dirent: « Allez-vous-en, & dormez à vostre aise; ce n'est point à vous à qui nous en voulons; nous auons à faire seulement à ce Curé. Amenez-nous vos maris, s'ils sont en

Speçtacle
pitoyable.

(1) Parjures.

la maison, car nous voudrions parler à eux & leur remonstrer que c'est à eux de veiller la nuit, & s'armer pour garder le village & le maintenir contre les courfes des brigans & voleurs. »

Tourment que
le Pasteur
endura des
payfans.

OR apres qu'ils eurent long temps detenu en prison ce bon personnage & fait endurer des tortures horribles, tant en ses parties honteuses qu'autre part de son corps, ils le iugerent à mort. Il n'y auoit autre raison, sinon que ce preud'homme auoit espousé vne femme, non point publiquement, mais en sa maison deuant quelques tefmoins. Au demeurant, ses aduersaires n'auoyent rien qu'ils lui peussent mettre sus, ou qu'il fut seditieux, ou brigand, ou larron, ou ayant commis quelque autre forfait : combien qu'ils eussent attiré çà & là quelques gens malins pour l'espier en ses predications & en toutes ses façons de faire.

OR, apres qu'il eut esté amené par le bourreau au lieu où il deuoit estre executé, il respondit benignement & paisiblement à tous qui venoyent à lui pour le consoler. Il y auoit là des moines & prestres qui lui rompoient la teste par leurs fausses doctrines : ainsi qu'il estoit au combat contre les horreurs de la mort & faisoit oraison à Dieu, il les prioit qu'ils se teussent, disant qu'il auoit confessé ses offenses & pechez au Seigneur Iesus, & en auoit eu absolution, & n'en doutoit nullement : « Je serai auiourd'hui hostie & sacrifice agreable à mon Sauueur Iesus Christ, disoit-il, lequel en cest endroit m'a donné vne bonne conscience & paisible. Maintenant ceux qui ont soif du sang innocent & l'espandent, qu'ils auisent bien à eux que c'est qu'ils font, qui est celui lequel ils offensent, à qui il appartient de vrayment iuger les cœurs humains, car il dit : A moi la vengeance appartient & ie la rendrai. »

Consolation du
Pasteur

Rom. 12. 19.

Heb. 10. 30.

Les dernieres
paroles de ce
Ministre.

CE Ministre estoit homme maigre & extenué en son corps, parquoil il dit en se consolant : « Aussi bien deuo'y-je laisser ceste peau bien tost, laquelle à grand'peine tient à mes os. Je sçai que ie suis mortel, vn ver corruptible, & desia dès long temps j'ai desiré mon dernier iour, & ai fait requeste que ie fusse deliuré de ce corps pour estre avec mon Seigneur Iesus. J'ai bien merité la mort du gibet, à cause de tant de pechez enormes que

j'ai commis contre mon Seigneur & Sauueur Iesus Christ, en la croix duquel ie me glorifie. »

IL y auoit là des pendars qui ne peurent endurer ces saints propos : ains firent quelque signe au bourreau, à ce qu'il jettast ce poure patient du haut en bas dedans l'eau. Apres qu'il fut jetté, il se remua quelque espace de temps dedans l'eau, & la riuere où il fut jetté apparut rouge de sang. Ceux qui estoient là presens, voyans ce qui estoit auenu, furent esbahis & marris en eux-mesmes, pensans que signifioit ceste eau teinte de sang. Cependant, toutefois, nul n'osoit ouuir la bouche ni sonner mot, pour la crainte qu'on auoit, d'autant que tout estoit exercé par cruauté entre ces gens rudes & barbares. Œcolampade, en la fin de ce recit, adiouste : « J'ai entendu tout ceci par vn qui a veu de ses propres yeux ce qui a esté ci dessus recité. Nostre Seigneur face sentir sa bonté à tous les siens. »



JEAN BECK, Hollandois.

CE personnage, natif de Wor-
den (1) en Hollande, en sa ieunesse fut tellement sollicité de son pere, qu'il se rendit prestre. Depuis, ayant conu par la lecture des Escritures saintes combien sa condition estoit miserable, pour n'offenser Dieu, & ne voulant s'abandonner aux pollutions, dont les autres prestres (pour la plupart) estoient souillez, delibera se marier & espousa vne femme. Quelque temps apres, ayant fait vne aspre inuectiue en sa paroisse contre les pardons du Pape, que les moines vendoyent au plus offrant, & proposé quelques autres articles contraires aux erreurs de l'Antechrist, on le faist prisonnier. Les Inquisiteurs le tourmenterent en maintes fortes, l'accusans en

M. D. XXV.

(1) Wörden ou Weerden, à 15 kil. O. d'Utrecht. Haemstede ne parle pas d'un martyr hollandais de ce nom. Notre savant collaborateur d'Amsterdam, M. Christian Sepp, croit que Crespin a confondu Jean Beck avec Jean Bakker, dont il a raconté plus haut, p. 243, l'histoire sous le nom de Pistorius. C'est ce dernier qui fut condamné par le jurisconsulte Joost Lauweryn, et, tandis que Jean Bakker a appartenu à la communauté luthérienne de Wörden, cette dernière n'a point eu de membre nommé Jean Beck.

general d'estre Lutherien, & en particulier qu'il s'estoit marié. A cause de quoi il fut condamné d'estre estranglé & brulé. Comme le bourreau lui mettoit la corde au col, il s'escria ioyeusement : « O enfer, de quoi te glorifies-tu maintenant ? O mort, où est auiourd'hui ta victoire ? La mort est engloutie en la victoire de Iesus Christ mon Seigneur. » Disant cela, lui-mesme accommoda la corde autour de son col, s'escrifiant derechef : « O Iesus Christ Fils de Dieu, aye fouenance de moi & me fai miséricorde. » Il mourut paisiblement, l'an 1525. En son dernier examen, Iosse Louerin, Iurifconsulte & iuge criminel du proces, lui dit : « Te voudroy' que la premiere nuit que tu couchas avec ta femme, l'on t'eust trouué avec dix garfes ; tu ne nous eusse pas mis en tant de peine. » C'est la saincteté du cœlibat Papistique & l'esprit dont les supposts du pape font agitez.



IAQUES PAVANES, Boulenois (1).

Cestui-ci a esté des premiers qui ont enduré la mort en France, pour la pure doctrine de la Cene du Seigneur, laquelle en ce temps commença d'estre mise en auant.

Briçonnet,
Euefque de
Meaux.

GVILLAVME Briçonnet (2), Euefque de Meaux en Brie, se monstra en ce temps fort affectionné, tant à conoître la verité de l'Euangile venant en lumiere, qu'à la notifier aux autres. Ice-lui vifitant d'entree son diocese, trouua que le poure peuple estoit du tout destitué de la conoissance de Dieu, & que les Cordeliers & semblables beneficiers n'enseignoyent finon vne vieille asnerie, pour donner & apporter aux conuents. Cest Euefque, esmeu pour lors d'un bon zele, & bien informé de leurs impostures & tromperies, leur interdit generalement la chaire & sermons par tout son diocese, et appela à foi, pour suppleer au defaut, beaucoup

(1) De Boulogne-sur-Mer, en Picardie.

(2) D'abord évêque de Lodève et, depuis 1516, de Meaux. C'était un homme d'une piété réelle, mais trop mystique, qui s'efforça de réformer son diocèse ; mais qui, tout en reconnaissant les erreurs de Rome, n'eut pas le courage de rompre ouvertement avec elle.

de gens de bien & de fauoir, tant docteurs qu'autres, comme M. Iaques Faber d'Estaples (1), M. Guillaume Farel (2) enfant à Paris, M. Michel d'Arande (3), M. Martial (4), qui depuis a esté penitencier de Paris, M. Girard Rufi (5), qui, puis apres, fut fait Euefque d'Oleron, & autres, par la diligence desquels & par la ferueur de cest Euefque, qui preschoit lui-mesme la verité, n'espargnant or ni argent pour donner liures à ceux qui desiroient d'y entendre, la conoissance de l'Euangile commença s'augmenter, comme d'une eschole ouuerte à toute pieté. Or, entre ceux que l'Euefque entretenoit à ceste fin, il y auoit M. Iaques Pauanès, du pays de Boulenois, homme de grande sincerité & integrité, lequel, constitué prisonnier l'an 1524. & durant sa prison fut sollicité, par gens deuenus froids (6), à sauuer sa vie en faisant amende honorable. Et sur tous ledit M. Martial, docteur de Sorbonne, disputant contre Pauanès & ne le pouuant destourner, lui disoit souvent ces mots : « Vous errez, Iacobé ; vous n'avez pas veu au fond la mer, mais seulement au dessus des ondes & vagues, »

Martial
N. M. Martial,
Penitencier
de Paris.

(1) Lefèvre, d'Estaples, dans le Boulonnais, nommé en latin *Faber Stapulensis*, fut le maître de Briçonnet et de Farel, et peut être considéré comme le père de la Réforme française ; humaniste distingué, il publia, en 1512, un *Commentaire sur les épîtres de saint Paul*, où l'insuffisance des œuvres, comme moyen de salut, est clairement annoncée. En 1536, il mourut centenaire à Nérac où il avait trouvé un refuge auprès de la reine Marguerite.

(2) L'intrépide prédicateur populaire, qui réforma la Suisse romande, né près de Gap en 1489, mort à Neuchâtel en 1565. Voir, pour les détails de sa vie, son dernier et plus complet biographe F. Bevan, *Vie de Guillaume Farel*. Lausanne, 1885. Herminjard, t. I, p. 291, a publié une lettre de Pavanès à Farel, datée de Meaux, le 5 octobre 1524, dans laquelle il dit : « Si queras quid faciam, minister sum in verbo Dei minime idoneus. »

(3) Disciple de Lefèvre ; il obtint, grâce à la protection de la reine Marguerite, sœur de François I^{er}, l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il avait les idées mystiques et la faiblesse de Briçonnet.

(4) Martial Mazurier, natif de Limoges, docteur en théologie et célèbre prédicateur. Il ne vint à Meaux qu'en 1523.

(5) Gérard Roussel, né près d'Amiens vers 1480. Docteur en théologie et d'abord professeur au collège du cardinal Le Moine, puis évêque d'Oleron, il professa les sentiments évangéliques, sans pourtant rompre avec l'Eglise.

(6) L'édition de 1570 ajoute *et tepides* (tièdes).

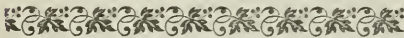
voulant signifier, par ces paroles, que Pauanes estoit encore tout nouveau & trop ardent pour vn commencement; & au contraire que Martial, qui auoit fait aucunes fois profession de la verité, n'auoit esté si scrupuleux, qu'au befoin il n'acquiesçast & changeast d'opinion pour fauuer sa vie (1). Ce personnage donc, agité par telle maniere de gens, fit amende honorable le lendemain de Noel, audit an 1524. Depuis cela il n'eut que regrets & soupirs, & les declaroit souuent à ceux qui le visitoient : de forte que peu de temps apres, & par escrit & devant les iuges, il maintint tellement la pure confession de la religion Chrestienne, & sur tout le point de la Cene, que derechef il fut emprisonné, & tost apres brûlé vif à Paris en la place de Greue, l'an 1525 (2), au grand honneur de la doctrine de l'Euangile & edification de plusieurs fideles (3), qui pour lors ignoroient le vrai vsage & institution de la Cene du Seigneur Iesus Christ.

Pauanes fut fuiui quelque temps apres par vn surnommé l'Hermite de Liury, qui est une bourgade sur le chemin de Meaux, lequel fut brûlé vif à Paris, au paruis du grand temple qu'ils appellent nostre Dame, avec vne grande ceremonie, estant sonnee la grosse cloche de ce temple à grand branfle pour esmouoir tout le peuple de la ville. Difans & affermans les Docteurs (qui le voyoyent perfeuerer avec vne constance inuincible) que c'estoit vn homme damné qu'on menoit au feu d'enfer.

ques vns, & maintenant il faut lui représenter ce lui ci & autres fuiuans, sera du tout inexcusable, si elle perd le gage precieux qui a esté maintenu si constamment, alors qu'il commençoit à se monstrer.

JEAN Heuglin de Lindaw (1) fut apprehendé par les ennemis de la verité de l'Euangile, puis liuré es mains de l'Euesque de Constance à Merfburck, où il demeura prisonnier & fut rigoureusement traité. Il estoit accusé d'heresie, pour auoir dit entre autres choses, qu'il croyoit que les bonnes œuures n'estoyent pas cause, ains seulement marques & tesmoignages de nostre salut. Que Iesus Christ s'estoit offert vne fois en la croix, & que depuis on ne l'a peu offrir; dont s'enfuit que la Messe n'est point sacrifice pour les viuans ni pour les morts. Que la sainte Cene deuoit estre administrée aux laïcs sous les especes de pain & de vin. Que le mariage estoit licite aux prestres. Qu'il n'y auoit point de purgatoire, ains seulement deux voyes : l'une à salut, l'autre à perdition. Interrogué sur ce dernier article, il dit : « Puis qu'ainsi est que l'Escripture ne fait aucune mention de vostre purgatoire, qu'en dirai-je moi? Mon Dieu, ie suis assez en purgatoire parmi tant de maux que j'ai endurez en ceste prison. Chrestiens, est-ce point vn suffisant purgatoire? Ie n'ai recours qu'à Dieu. » Il disoit cela en larmoyant, & de telle affection que plusieurs là prestens soufpiroyent

M.D. XXVII.

Articles
contre lui.Ses iustes
complaintes.L'Hermite de
Liury.

JEAN HEUGLIN, Aleman.

Si en la bouche de deux ou trois fideles tesmoins, toute verité doit demeurer ferme, l'Allemagne, ayant eu tant de martyrs du Seigneur Iesus, comme il en a esté parlé ci deuant de quel-

(1) L'édition de 1554 ajoute, f. 631 : « Ceste voix est encore en commun dire à Meaux, & a esté depuis ce temps pour proverbe : Vous errez, Iacobé. »

(2) Ces dates ne sont pas exactes. Voir Herminjard, 1, 294.

(3) Un de ses ennemis disoit « qu'il vouldroit auoir coûté à l'Eglise un million d'or, et que l'on n'eût jamais laissé parler Jacques Pavant devant le peuple. » *Ibid.*

(1) Johan Hügli, de Lindau (Bavière). Jean Stumpf (*Schweyzer Chronick*. Zürich, 1548 et 1606), au f. 53 recto de la première édit., et au f. 392 verso de la seconde, raconte, en abrégé, son procès et son supplice, et termine en disant qu'il existe sur ce sujet un *petit livre spécial* : « Von diss Johansen Hüglin's leer, articklen verschuldigung und tod ist ein besonder Büchlin im Fruck aussgangen. » Henri Bullinger, dans sa *Reformationsgeschichte*, publiée seulement en 1838, à Frauenfeld, dit que J. Hügli périt sur le bûcher, à Merssbourg (vis-à-vis de Constance), le 10 mai 1526, six ou huit jours avant l'ouverture de la dispute de Baden. Il raconte que, pendant qu'on le menait au supplice, Hügli prononça le *Magnificat* et le *Te Deum laudamus*, et qu'il pria dévotement pour ses persécuteurs. On trouve, dans cet écrivain, la sentence en latin du vicaire Jean Faber. (Communication de M. Herminjard.) Le « petit livre spécial » dont parle Stumpf est, sans doute, l'*Histoire véritable du pieux martyr Johansen Heuglin de Lindau* (en allemand), imprimé probablement à Nuremberg, en 1527, et dont parle C. Sepp, ouv. cité, t. II, p. 63.

de destresse ; mais le vicaire de l'Euêque se tenoit assis & rioit ; ce que Heuglin apperceuant : « Helas, dit-il, pourquoi vous moquez-vous de moi, pauvret abandonné de tous, & de qui l'on ne deuroit point faire de rifees. Riez vous de vous mesmes ; cependant, Dieu le vous vueille pardonner, car vous ne fauez ce que vous faites. » Le vicaire demoura muet & confus ; car chacun auoit pitié des maux que l'on auoit fait souffrir à Heuglin, qui, quelques iours apres, fut degradé, pource qu'il auoit porté la marque de la beste ; puis fut liuré au bras seculier, lequel le condamna à estre bruslé & reduit en cendres. Ayant oui ceste sentence, il leua ses yeux au ciel, & dit de grande affection : « Dieu vous pardonne ceste faute ; car vous ne fauez ce que vous faites. » Puis louant d'vne face ioyeuse le Seigneur, adiousta : « Je te ren graces, ô Dieu eternal, de ce que tu m'as daigné tant honorer que de me rendre ton témoin & me faire la grace de mourir pour ton fain& Nom. » Estant en chemin pour aller au supplice, il chantoit quelques Pseaumes & cantiques ; puis, inuoquant le nom de Iesus, rendit paisiblement son ame à celui qu'il auoit plus aimé que le monde. Il fut executé le 10. iour de Mai 1527.



LEONARD KEISER, Aleman.

Du commencement que l'Alemagne fut cultiuee par la parole de Dieu, elle a donné de grans personnages, qui ont esté cruellement meurtris par les Princes tenans le parti contraire à icelle. Martin Luther & autres en rendent tesmoignage au present Martyr.

KEISER (1) (qui vaut autant à dire

(1) Leonhard Kayser ou Käser. Il est mentionné par Ottius dans les *Annales anabaptistici*, p. 44. Cet écrivain le regarde comme un martyr anabaptiste ; mais il n'est pas considéré comme tel par Crespin, Rabus et Haemstede, qui lui consacrent un article. Il est question de lui dans un écrit de 1550 : *Pourquoi les anabaptistes supportent si joyeusement le martyre* (en allemand). Luther, qui lui écrivit une lettre touchante (Voir Hoff, *Vie de Martin Luther*, p. 438), a défendu sa mémoire, mais on lui attribue à tort un écrit paru à Wittemberg, en 1527, avec ce titre :

qu'Empereur) estoit de Raub, à quatre lieuës de Passau (1), d'vne maison bien renommee au pays de Bauiere. Du temps qu'il estudioit en la ville & vniuersité de Witeberg, il fut mandé par ses freres, lui signifians que si iamais il vouloit voir son pere en vie, il s'en retournaist bien tost, ce qu'il fit. Mais à grand' peine fut-il arriué, qu'on le tira d'aupres de sa mere & de ses freres pour estre emprisonné. Les articles qu'il confessoit, & pour lesquels il fut inhumainement traité, iusqu'à l'effusion de son sang pour le tesmoignage du Fils de Dieu & de sa verité, furent ceux-ci : Premierement, Que la seule foi sauue. Que les œures sont les fructs de la foi. Que la Messe n'est pas vne oblation ou sacrifice. Qu'il y a trois fortes de confessions : la premiere, De la foi, laquelle nous est tous les iours necessaire ; la seconde, de Charité, laquelle est quand quelcun aura offensé son prochain, de se reconcilier avec lui ; la troisieme, De demander conseil & consolation aux anciens & ministres de l'Eglise. Et pource que tout ceci estoit contre la bulle du Pape Leon, & contre l'edi& & ordonnance de l'Empereur faite à Wormes, sentence fut donnee contre Leonard Keiser, qu'il deust estre degradé & mis en la puissance du bras seculier, par lequel il fut tondu, desguisé & vestu d'vn gippon (2), avec ignominie, couuert d'vn bonnet noir tout decoupé, & en ceste forte fut liuré entre les mains du bourreau.

OR, ainsi qu'on le menoit hors la ville pour estre executé, il exhorta le peuple en langage Aleman, tournant la teste tantost d'vn costé tantost de l'autre. Puis estant venu au lieu du supplice, dit : « O Seigneur Iesus, endure avec moi ; soustien-moi, baille-moi force. » Et ainsi qu'on mit le feu au bois qui là estoit appresté pour le brusler, il commença à s'escrier à haute voix : « O Iesus, ie suis tien, sauue-moi. » Et reitera cela, ayant le feu sous foi : voire l'ayant desia senti asprement aux pieds, aux mains, & en la teste. Mais pource qu'il n'y auoit pas grand feu, le bourreau tira le

Vraie histoire de L. Kayser (en allemand). Voir C. Sepp, *ouv. cité*, t. II, p. 81. L'auteur doit être Michel Stiefel. Voir Hoff, *ouv. cité*, p. 439.

(1) Passau (Bavière).

(2) Gippon, vêtement de laine.

Sa constante
allegresse en la
mort.

Trois manieres
de Confes-
sions.

corps demi brulé avec vne longue perche crochue, & mit du bois dauantage & le ietta au feu; & en ceste forte l'acheua de bruler, l'ayant tourmenté iufqu'au bout. Voilà la fin des iours de ce bon personnage Keifer, mourant pour le tefmoignage de la verité du Fils de Dieu, le feizieme iour d'Aouft, l'an 1520 (1).



WENDELMVT, Hollandoife (2).

En l'infirmité d'une simple femme, affaillie par toutes fortes de gens, l'on apperçoit du premier coup la fermeté du Seigneur Tout puiffant, veritable en fes promesses, & qui donne fageffe & force à ceux qui esperent en fa bonté. Que les femmes Chrestiennes contemplent en ce beau miroir les graces & misericordes du Seigneur, pour lui feruir courageusement & s'appuyer en leur foiblesse sur son bras paternel.

M. D. XXVII.
Son emprisonnement.

LE quinziesme iour de Nouembre mil cinq cens vingt fept, Wendelmut, fille d'un nommé Nicolas, & vefue d'un marchand de Muncckendam en Hollande, ayant esté emprisonnee en la Citadelle de Worden, fut menee à la Haye, où deux iours apres arriua le Comte de Hocstrate, Lieutenant pour le Roi en Hollande. Le lendemain elle fut menee deuant lui, assisté de tout le Conseil du pays, où elle fit confession de la verité d'un franc courage & avec singuliere constance. Estant admonestee de se desdire, & menacee qu'on l'enuoyeroit au feu si elle perseueroit, sa responce fut : « Si ceste puissance vous est donnee d'en haut, ie suis toute preste d'endurer. » Lors quelqu'un de la compagnie lui dit : « Vous ne craignez point la mort, pource que vous ne l'avez pas gouf-

Sa constance
& ses notables
responfes.

tée. » « Il est vrai (dit-elle), car aussi ne la goufterai-je iamais, puis que Iesus Christ a dit : Si quelqu'un garde ma parole, il ne gouftera iamais la mort. » Interroguee ce qu'elle croyoit du Sacrement, à raison dequoi spécialement elle estoit prisonnière : « Ie tien, dit-elle, ce que vous appelez vostre hostie pour morceau de paine; & si vous le tenez pour vostre Dieu, ie di que c'est vostre diable. » Quant à l'innocuation des saincts, elle protesta n'aduoüer autre Mediateur ou Aduocat qu'un seul, Iesus Christ, assis à la dextre de Dieu son Pere tout-puissant, où il fait requeste pour nous. Pource qu'ils l'accusoyent d'estre trop obstinee en ses opinions, on lui dit qu'elle se preparast à la mort, & qu'elle se confessast de bonne heure à un prestre. « Ie suis desia morte, respondit-elle, mais l'esprit de Dieu me viuifie; ie vi en Christ & Christ en moi. J'ai confessé le Nom de Christ mon Seigneur, qui efface tous mes pechez; mais si j'ai offensé quelqu'un de mes prochains, ie le prie de me pardonner. » Ayant esté remenee en prison, pendant ce temps elle fut visitée & assaillie de toutes sortes de gens, d'une simple femme entre autres qui l'auoit accusée, & qui apres beaucoup de propos lui dit : « Ne sauriez-vous dissimuler en vostre cœur & vous taire ? vous fauueriez vostre vie. » Elle respondit : « Ma sœur, il m'est commandé de parler, & ie suis appelée à cela, tellement que ie ne dois ni ne puis me taire. » Deux iours apres, au matin on l'amena en la Cour, où derechef plusieurs la conseilèrent de se desdire; à quoi elle fit responce fort resolument : « Ie me tiens à mon Seigneur mon Dieu, & ne l'abandonnerai point, ni pour viure ni pour mourir. » Eux voyant sa constance, l'Inquisiteur leut en un papier, puis qu'elle estoit en erreur & sentoit mal du Sacrement de l'autel, perseuerant obstinement en son opinion, il la declaroit heretique, & la liuroit au bras seculier, protestant neantmoins qu'il ne * consentoit pas à sa mort : quoi disant, il sortit avec ses semblables. Incontinent le Chancelier prononça la sentence, condamnant Wandelmut à estre bruslée & son corps reduit en cendres, & tous ses biens confisquez. Vn moine la sollicita fort de prendre & baifer vne croix de bois; mais elle le rembarra viuement, puis s'en alla de cœur ioyeux au supplice, & fans

Elle repousse
ses tentations
de Satan.

(1) Les autres éditions portent 1527, qui est la date exacte.

(2) Wendelmoet Clacs-Dochter, c'est-à-dire fille de Nicolas, était née à Monnitendam, ville de la Hollande septentrionale. Il est très remarquable que les martyrologes de Crespin, d'Haemstede et de Rabus parlent de cette pieuse femme, car elle était anabaptiste, et c'est par son histoire que débute le martyrologe des anabaptistes de l'an 1570. — Cet article est de Goulart, Ni l'édition de 1570, ni les précédentes ne le portent.

* Non plus que ses predecesseurs Phariens à la mort de Iesus Christ, duquel ils difoyent à Pilate : Il ne nous est pas loisible de faire mourir aucun.

changer de couleur monta sur l'eschafaut, où elle fut estrangée par le bourreau, & Dieu la fortifia iufques au dernier fouspir, car elle baiffa doucement les yeux, comme seroit vne personne qui s'endormiroit, & fans se remuer rendit son ame au Seigneur, le 20. iour de Nouembre 1527.



GEORGE CARPENTIER, d'Emering (1).

L'histoire de George Carpentier, bruslé à Munick, ville de Bauiere, pour la doctrine de l'Euangile, monstre la puissance de Dieu, qui fait la grace à son seruiteur de surmonter les astuces de quelques sages mondains, qui subtilement l'aborderent pour le faire fleschir.

PLVSIEURS excellens personnages se font trouuez au pays d'Alemagne, par lesquels le Seigneur a voulu non seulement manifester sa verité, mais aussi, par l'effusion de leur sang, la testifier & confirmer. Entre lesquels George Carpentier, d'Emering, ne doit estre mis en oubli : d'autant qu'avec merueilleuse constance il a soustenu la doctrine de l'Euangile du Seigneur. Estant mis en prison en la ville de Munick, en la Duché de Bauiere, l'an mil cinq cens vingtsept, quelque menace ou tourment qu'on lui fist, il ne peut estre diuert de la vraye doctrine, tellement qu'il fut question de proceder à sa condamnation. Le viii. iour de Feburier audit an, apres que sentence de mort lui fut prononcee, deux bourreaux le vindrent prendre en la prison nommee La tour du Faulcon, pour le mener au lieu du supplice. Et voici arriuer des Cordeliers qui le vouloyent acompagner ou instruire à leur mode & façon; mais il leur dit qu'ils ne prinsrent pas la peine & qu'ils se retirassent, car il n'auoit besoin de leur instruction. Les officiers le menerent aux degrez de la maison de la ville, où furent leus publiquement les articles de son proces, confessez & maintenus par lui. Le pre-

mier estoit qu'il ne croyoit que le prestre, en la confession, peult pardonner les pechez. L'autre, qu'il ne croyoit que l'homme peut faire descendre Dieu du ciel. Le troisieme, qu'il ne croyoit que Dieu soit enclos dedans le pain que le prestre manie, vire & reuire en l'autel. Le quatrieme, qu'il ne croyoit que le Baptesme d'eau puisse de soi faire l'homme bien-heureux. On le pressoit merueilleusement de se desdire de ces quatre articles; mais il n'en voulut rien faire. Sur quoi vn maistre d'eschole de la ville s'approcha pour lui dire : « George, mon ami, ne craignez-vous point la mort qu'il vous faut endurer? Si on vous laschoit, ne voudriez-vous pas bien retourner en vostre logis avec vostre femme & vos enfans? » Il respondit : « Si on me laissoit aller, où me retireroie iustost qu'à ma femme & mes chers enfans? » Le maistre d'eschole repliqua : « Reuoquez donc vos opinions & vous ferez mis en liberté. » — « Ma femme & mes enfans me sont si chers, que le Duc de Bauiere ne les pourroit acheter de moi pour toute sa cheuance : si est-ce que pour l'amour de mon Dieu & Seigneur, ie les laisse volontiers. »

COMME on le menoit derechef, ce maistre d'eschole parla à lui au milieu du marché, disant : « George, mon ami, croyez le sacrement de l'autel, & non seulement le signe. » — « le tien (dit-il) ce sacrement appelé de l'autel pour vn signe du corps & du sang de Iesus Christ, qui pour nous a esté liuré à la mort de la croix. »

SVR ce propos, vn nommé maistre Conrad Sceither (1), vicaire & prestre de l'Eglise cathedrale en ladite ville, l'aborda et lui dit : « George, si tu ne veux croire au sacrement, au moins fiche ton esperance en Dieu & di : le suis seur de mon cas, & toutesfois si ie falloy, ie me voudroy' repentir de la faute. » George respondit à cela : « Dieu ne permet qu'ainsi ie faille. » Le maistre d'eschole lui dit : « Ne te haste point trop; choisi quelque bon frere Chrestien, comme maistre Conrad ou vn autre, auquel tu descouures ton cœur, non par maniere de confession, mais pour auoir quelque bon conseil de lui. » Il respondit : « Non ferai, car de cela ie n'ai aucun besoin. »

Sommaire du proces de Carpentier.

Responſe notable.

Sacrement dit de l'autel.

M. D. XXVIII.

(1) Emmendingen. Ce récit, qui ne se trouve pas dans l'édition *princeps* du martyrologe, ouvre la *Troisième partie du recueil des martyrs*, parue en 1556.

(1) Conrad Schritter.

APRES cela, maistre Conrad comença l'oraïson Dominicale : Nostre Pere qui es ès cieux. GEORGE respondit : « Vrayement, c'est toi, ô mon Dieu, qui es nostre Pere, sans autre ; ie desire auïourd'hui estre avec toi. » CONRAD pourfuiuit : Ton Nom soit sanctifié. Sur ces poinçts, il dit : « O mon Dieu, que ton Nom est purement sanctifié. » CONRAD passoit plus outre : Ton regne vienne. Là dessus GEORGE dit : « Auïourd'hui i'espere entrer en icelui. » Quand ce vint à Ta volonté soit faite en la terre comme au ciel. GEORGE dit : « Je suis ici, Pere, afin que ta volonté soit faite & non pas la miene. » CONRAD : Donne-nous auïourd'hui nostre pain quotidien. GEORGE : « Que Iesus Christ, le vrai pain, soit auïourd'hui ma viande. » CONRAD : Et nous pardonne nos pechez comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensez. GEORGE : « O mes amis, de bon cœur ie pardonne à tous, tant amis qu'ennemis. » CONRAD : Et ne nous indui point en tentation, mais nous deliure du mal. GEORGE : « O mon Seigneur, sans aucune doute tu me deliureras, car i'ai en toi fiché mon esperance. »

C'est une briefue application de l'Oraïson à la personne du patient.

Explication du Symbole.

CELA fait, maistre Conrad comença le Symbole de la foi : Ie croi en Dieu le Pere tout-puissant. GEORGE respondit : « O mon Dieu, i'espere en toi seul, ie croi en toi seul, & non en creature quelconque ; mais ils m'ont voulu esloigner de toi ; fortifie-moi. » En ceste maniere il respondoit à chacun mot, ce qui seroit par trop long à d'escire. La priere finie, le maistre d'eschole lui dit : « George, crois tu si fermement en Dieu ton Seigneur, que gayement & sans peur tu le confesses de bouche ? » Il respondit : « Ce me seroit chose difficile, voire bien impossible, d'endurer ainsi la mort, si ie ne croyoi de cœur ce que ie confesse de bouche. L'estoy' ci deuant tout resolu qu'il me faloit endurer persecution pour Christ, si ie vouloi m'adioindre à lui. O mon Dieu, où est le thresor de l'homme, là est aussi son cœur. » Maistre Conrad lui dit : « George, crois-tu qu'il est necessaire qu'apres ta mort on prie pour toi ? & ie celebrerai le sacrifice de la Messe pour la redemption de ton ame. » Il respondit : « Pendant que l'ame est iointe au corps, priez pour moi, qu'il plaïse au Seigneur me donner patience, afin qu'en toute humilité & en vraye foi Chrestienne i'endure le supplice de

la mort ; mais apres que l'ame sera separee du corps, ie n'en ai plus besoin. »

COMME le bourreau le lioit à l'eschelle, il declaroit au peuple plusieurs poinçts de la doctrine Chrestienne. Quelques freres le prierent qu'incontinent qu'il seroit ietté dedans le feu, il fist quelque signe par lequel on peust cognoistre sa foi. Aufquels il respondit : « Cela vous soit pour signe, que tant que pourrai ouurir la bouche, ie ne cesserai de confesser le Nom de Iesus. » Telle constance ne fut veüe semblable en ces lieux-la ; onques ne se monstra troublé, ains s'en alla tout ioyeux au feu. Il auoit dit au milieu de la ville : « Ie confesserai auïourd'hui mon Dieu deuant tout le monde. » Ce qu'il fist estant ia estendu sur l'eschelle (lors que le bourreau lui lioit vn fahet de poudre à canon autour du col), commençant : Au nom du Pere, du Fils, & du sainct Esprit, &c. Comme les deux bourreaux l'esleuoient en l'eschelle, il dit Adieu à vn frere assistant, lui demandant d'vn regard tout aligre pardon de quelque faute. Et subit que le bourreau l'eut lancé dedans le feu, il cria deux fois : Iesu, Iesu. Puis le bourreau le retourna avec crochets, & lors, apres auoir quelque fois repeté à haute voix le nom de Iesus, rendit l'esprit.



GEORGE SCHÆRER, de Salueld (1).

Le pays de Baviere a eu encores vn autre tesmoin de la verité de l'Euangile en ce personnage, retiré par deux fois des cachots abominables de l'Antechrist, pour seruir conflagment au Seigneur en la vie & en la mort.

GEORGE Scherer, emporté par l'ignorance du temps, se fit prestre, & demeura en ce train miserable l'espace de neuf ans. En fin desquels, guidé d'vne conscience mal informee & fe

M. D. XXVIII.
Après estre tombé d'vn abyfme en vn autre, il en est retiré par le Seigneur.

(1) George Schärer de Saafelden. Flacius Illyricus a parlé de lui dans un ouvrage paru en 1554, sous ce titre : *Exhortation de Matth. Fl. Illyr. aux chrétiens persécutés de l'évêché de Salzbourg et de la Bavière* (en allemand). Voir Christian Sepp, *ouv. cité*, II, 63. — Cet article ne se trouve pas dans l'édition de 1570, la dernière révisée par Crespin.

faisant à croire qu'il auroit moyen de servir plus dévotement à Dieu, il se rendit Cordelier; mais trouvant que d'un puant borbier il estoit tombé en une cloaque de toutes ordures, il jetta là le froc, quittant le desordre des cordeliers pour se renfermer à l'ordre de Jesus Christ. Son excuse ordinaire estoit que saint François n'estoit pas mort pour lui, ni n'estoit son médiateur. « Christ (disoit-il) est mort pour moi; c'est mon seul fauteur & aduocat. » Ayant prêché quelque temps la doctrine de salut en une ville de Bavière nommée Raetstad (1), il fut accusé, empoigné & interrogé de tout, & fit une franche confession de vive voix & par écrit. Ils le condamnerent à être décapité, puis réduit en cendres. Étant mené au supplice, il invoqua Dieu d'une contenance joyeuse & assurée, puis dit aux assistans : « Comme je m'en vais mourir en homme Chrétien pour la vérité de Dieu, j'espère certainement vous en laisser un témoignage après ma mort. » Étant donc décapité, il tomba sur le ventre & demeura autant de temps qu'on mettroit à prononcer l'Oraison du Seigneur, le Symbole des Apôtres & les dix Commandemens; puis se retourna tout doucement, posant le pied droit sur le gauche, & la main droite sur la gauche. Tous demeurèrent étonnés à ce spectacle, & le magistrat mêmes : à raison de quoi son corps ne fut point brûlé, ains enterré, ce qui arriva en l'an 1528.

Sa confiance
au martyre.

l'omnie de Satan, qui en cela descouvre en la personne des siens son naturel menteur & sanguinaire.

PIERRE Flisted, ayant goûté à bon escient l'Écriture sainte par confession avec plusieurs doctes, & leu soigneusement les bons livres, tout enflammé de zèle, ayant voyagé çà & là par l'Allemagne, vint à Cologne sur le Rhin, au mois de Decembre mil cinq cens vingt-sept, pour instruire les ignorans qui se rendoyent dociles, & leur enseigner la voye de salut, en leur descourant les erreurs de la papauté, sur tout l'horrible idolatrie qu'ils commettoyent autour de leur idole de la Messe. Pour executer commodément son entreprise, il entra dans le grand temple en une feste solennelle, & se renga pres du grand autel, étant tout debout & la teste couverte, tandis que le Missatant (1) poursuivoit ses badinages. Quand ce vint à l'élévation du morceau de pain, Flisted, tournant le dos au Prestre & le visage au peuple en soupirant, commença à cracher par detestation contre terre. Eux éblouis d'une telle hardiesse demeurèrent muets, et le Prestre, pensant à son calice, acheua sa Messe & troussa bagage, Flisted demeurant au temple, où il se pourmenoit. Les autres Prestres & gens de diverses qualitez, s'estonnant de ce qu'il n'auoit fait reuerence quelconque à leur Dieu, s'entregardoyent sans oser lui demander raison de son fait. Mais quelques uns sortent & en vont faire rapport au magistrat, lequel vint attendre Flisted en rue, & lui ayant mis la main sur le bras : Il faut (dit-il) que vous veniez avec nous. A quoi Flisted, d'une face riante & assurée, répondit : Volontiers, car pour cela suis-je venu ici. Sur ce les sergens le menerent en une facheuse prison nommée Frankenthoren, où ayant trempé long temps, les Inquisiteurs, Docteurs & autres deputés par le conseil de la ville vindrent vers lui. Après beaucoup de propos, ils lui demanderent pourquoi il auoit ainsi vilipendé le saint sacrement. Sa réponse fut qu'il n'auoit point mesprisé la sainte Cene de nostre Seigneur Jesus Christ, ains l'idolatrie qui y estoit entretenue, & que son intention estoit de donner oc-

Zèle de Flisted,
duquel la fa-
gesse humaine
ne doit ni ne
peut bien
iuger.

Son emprison-
nement.

PIERRE FLISTED & ADOLPHE CLAREBACH (2).

Ces deux Martyrs Alemans, executez à Cologne pour la verité de Dieu, fournissent matiere à tous fideles de glorifier hautement le Seigneur. Et quant à ce que les supposts de l'Antechrist impulent à ces innocens la cause des maux dont l'Allemagne estoit affligée : c'est une ancienne ca-

(1) Radstadt.

(2) Peter Fliesteden et Adolphe Clarenbach. Le docteur C. Kraft, de Eberfeld, a écrit une savante biographie de ces deux martyrs dans *Theologische Arbeiten aus dem rhein. Wiss. Rediger-Verein*, t. V, 1882. — On trouve une première esquisse de cet article dans la *Troisième partie*, de 1556, p. 10.

(1) Celui qui célébrait la messe.

caſion au peuple là aſſemblé de l'enquerir de ce fait, afin d'auoir moyen d'enſeigner les pauures abuſez qui adoroient le pain pour leur Dieu. Enquis s'il ſe repentoit pas d'auoir commis tel acte & s'il oſeroit le reiteler, reſpondit qu'il ne s'en repentoit nullement, & que, s'il eſtoit hors de Cologne, il voudroit y retourner pour faire le ſemblable, d'autant que le pain n'eſtoit pas Dieu, & que telle idolatrie eſtoit du tout inſupportable. Ces reſponſes & autres ſemblables rapportees au Senat. l'arreſt fut, au cas que Flitted ne changeaſt d'auis, qu'il feroit liuré au Greue ou iuge des cauſes criminelles pour en faire iuſtice. Ce qu'eſtant fait, il s'en alla tout ioyeux à la maiſon de ce iuge, & de là en vn cachot obſcur, d'où il fut tiré quelques iours apres pour eſtre plus diligemment examiné ſur ſon fait, le iuge & ſes aſſeſſeurs eſtimans qu'ils le feroient deſdire. Pour ceſt effect, ils le gehennerent ſi outrageuſement que le bourreau meſme s'en faſchoit (comme depuis il l'a confeſſé) & ne le voulut plus tirer. Or, pour tous ces tourmens, ils ne peurent rien gagner ſur lui, car il ne ceſſoit de ſouſpirer à Dieu, l'inuoyer à ſon aide, & le remercier de l'honneur qu'il lui faiſoit d'eſtre teſmoin de ſa verité au monde. Eux, ne pouuans tirer autre choſe de lui, le firent ferrer & enchaîner plus eſtroit que parauant, avec vn peu de pain & d'eau pour ſon viure, & parſois lui donnoient la torture, adiouſtans touſiours des menaces du glaïue & du feu, s'il ne ſe deſdifoit.

EN ces entrefaites, Dieu ſoulaſſa ſon ſeruiteur par vn moyen directement contraire à la ſageſſe humaine. ADOLPHE CLAREBACH, ieune homme de belle taille, docte, eloquent & (qui eſtoit le principal) craignant Dieu, ayant eſté quelque temps maiſtre d'ecole à Weſel, vint à Cologne, où il fut incontinent deſcouuert par les aduerſaires, ne pouuans porter la lumiere de verité paroiffante de toutes parts en la parole, es adions & en toute la vie de ce perſonnage, lequel ne tarda gueres à eſtre conſtitué priſonnier. Apres auoir l'eſpace de quelques ſepmaines diſputé contre les Theologas tres des principaux articles de leur doctrine, il fut liuré au bras ſeculier, & mené à la bonne heure en la priſon où eſtoit Flitted, lequel il conſola & fortifia merueilleuſement.

On recite qu'Adolphe, ayant eſté ferré en vne tour fort agitee des malins, & appellee La porte des poulles, pour y eſtre plus rudement tourmenté nuit & iour : la premiere nuit, ces eſprits tempeſtans à leur maniere acouſtume & repreſentans des ſpectacles effrayables, Adolphe ſe mit à prier Dieu de ſi ardente affection, qu'il les vainquit & troubla tellement, que depuis rien n'apparut en ceſte priſon, non pas meſme apres ſa mort. Il auoit eſcrit de ſon doigt avec de l'ancre fait de charbon pulueriſé & meſlé en eau (pource qu'on ne lui voulut bailler ni papier ni ancre durant ſa captiuité) deux vers Latins, contenans en ſubſtance que Quand Dieu eſt avec nous, il faut que les illuſions de Satan s'euanoouiſſent. Au reſte, durant la detention de ces bons perſonnages, ſurmontans par foi & patience tous faux, les ſanguinaires Docteurs & Phariſiens ne ceſſoyent de ſolliciter les iuges de mettre ces priſonniers à mort. Et pource qu'outre la grande famine regnoit vne nouvelle maladie, nommee la Suette (d'autant que les gens, ſurpris d'vne ſueur mortelle, mouroyent en dedans vingt quatre heures, & en mourut vne infinité, auant qu'on y euſt trouué remede, ceſte contagion eſtant auſſi appelee vulgairement la maladie d'Angleterre, à cauſe que l'an 1486. l'Angleterre en auoit eſté rudement affligée) et que le Turc Solyman (1) eſtoit auſſi venu aſſieger Vienne en Auſtriche, ces preſcheurs crियोient à pleine teſte en tous les ſermons que Flitted & Clarebach entre autres eſtoient cauſe de tant de maux, & que Dieu eſtoit courroucé de ce qu'on laiſſoit tant viure les heretiques. Ils firent tant par leurs crieries que ſentence de mort fut donnee contre les priſonniers, qui auoyent eſté detenus plus d'vn an & demi. Cela conclu, le 27. iour de Septembre, ſur le ſoir, le iuge criminel vint vers eux, leur demandant s'ils vouloyent ſe deſdire, ce qu'ils reſuferent entierement. Il les laiſſa donc, & en ſa place ſuruindit certains preſtres, l'vn deſquels dit à Adolphe : « Mon ami, nous ne ſommes pas venus ici pour diſputer beaucoup avec vous ;

Adolphe chaſſe les malins eſprits de ſa priſon.

Ses tourmens.

L'Allemagne affligée de Dieu, au lieu de ſe recognoiſtre, aggraua ſes fautes.

Dieu le ſoulaſſa, lui envoyant Adolphe pour compagnon d'armes.

Les innocens condamnez à mort.

(1) Les éditions de 1556 et de 1570 ajoutent : « A la ſolicitation de Vayvode, Roy en partie de Hongrie et à la poursuite de Hierosme à Lasco Polonois. »

mais nous desirerions que vous pen-
sissiez bien à la fin, sans estre ainsi
adonné à votre sens. Il y a eu tant de
saincts personnages de contraire auis
au vostre, & y en a tant encor aujour-
d'hui. Dieu ne nous laisse pas tou-
jours errer.» Adolphe fit réponse :
« Tous parlent communément ainsi ;
mais nous dependons de nostre Sei-
gneur Iesus Christ & de sa saincte pa-
role, non pas des hommes, & ainsi
nous ne pouuons faillir. Nous main-
tiendrons & confesserons son Nom,
tant que la bouche nous demeurera
ouuerte & que nous pourrons parler.»

Le lendemain, sur les neuf heures
du matin, le Iuge vint qui les tira de pri-
son & les liura au bourreau, lequel les
lia l'un à l'autre. Adonc ils louerent
Dieu, disans : « Nous te rendons gra-
ces, ô Pere tout-puissant, de ce que
tu nous fais voir le iour que nous
auons tant attendu & désiré. O Sei-
gneur, regarde ici bas, car il en est
temps.» Sur ce, on les mena deuant
les iuges pour ouir leur sentence, puis
au lieu du supplice, où estans ils firent
de belles remonstrances au peuple,
rendans raison de leur foi par textes
& tesmoignages de l'escriture, se for-
tifiant l'un l'autre & benissant Dieu,
de sorte que tout le monde estoit rai-
en admiration de voir leur maintien &
visage assure, principalement d'Adol-
phe, qui estoit en la vigueur de son
corps & de son esprit. Aussi disoit-il,
estant en pleine place, son cœur estre
si ioyeux qu'il ne croyoit qu'il y eust
homme au monde plus content que
lui. Alors vn moine lui demanda s'il
vouloit pas qu'on chantast des messes
pour le salut de son ame, & qu'on
feroit promptement vne queste entre
le peuple, à la maniere accoustumee.
Mais Adolphe lui respondit : « La n'a-
uiene, ie ne me soucie en sorte que
ce soit de vos coustumes. Pensez-
vous que nos ames aillent dans les gi-
becieres des Prestres ? » Lors Flidsted
reprit le propos, & fit une brieue
confession de foi au peuple, monstrant
pour quelle occasion lui & Adolphe
estoiient ainsi traitez. Le Iuge, extre-
mement despité de ceste constance,
cria au bourreau : « Declie ce meschant
là.» Mais Flidsted lui adressant sa pa-
role : « Vous commencez, dit-il, à es-
pandre le sang des Chrestiens. Regar-
dez bien ce que vous faites & comment
vous en pourrez respondre deuant
Dieu. Pilate ne fauoit pas bien à qui

il s'attachoit, mais vous sauez bien ce
que vous faites, et pourquoi vous le
faites. Allez maintenant, et dites que
vous estes innocent de ce sang. Il est
escrit : Iugez, iugez droitement.» Sur
tels propos, le bourreau le despoilla
iusques à la chemise, & lui lia les
deux mains ensemble. Lors Adolphe
s'approcha & lui dit : « Frere, forti-
fiez-vous au Seigneur, & vous confiez
en lui ; car aujourdhui nous viurons
avec Christ nostre frere, & pour ia-
mais. Soyez ferme en foi & ne crai-
gnez point le feu. Quant à moi, ie me
confie aussi au Seigneur, & sa parole
fera le feu de mon assurance.»
Pierre lui respondit : « Assurez vous
que ie mourrai Chrestien.» Lors, le
bourreau le print & le mena dans vne
maisonnette faite de bois & de paille,
& l'assit sur le bloc, puis le ferra si
roidement d'une chaine de fer autour
du col, qu'il lui osta la parole, telle-
ment que Flidsted, secouant les pieds,
rendit incontinent son ame à Dieu.
Quant à Adolphe, s'estant despoillé
foi mesme, il alla de par foi vers la
maisonnette, & leuant les yeux au
ciel, loua derechef le Seigneur. Estant
entré dedans, & voyant que Flidsted
estoit en tel point, il cria assez haut :
« Frere, auez vous rendu l'esprit ? Le
Seigneur vous a esté propice. Ie vous
suiurai bien tost.» La dessus, s'estant
assis sur le bloc, le bourreau le lia, &
attacha vn sac de poudre à son col &
mit le feu au bois. Lors Adolphe pria
qu'on lui leust les articles de la foi,
ce qu'un Moine fit ; quoi achevé :
« Voilà (dit-il) ce que ie croi ; ie m'y
arreste, & veux viure & mourir sur
cela.» Le feu s'auançoit, & lors Adol-
phe cria tout haut : « O Seigneur, ie
recommande mon esprit en tes mains.»
Sur ces mots, le feu se mit à la pou-
dre qui le suffoqua. Telle fut la fin de
ces deux Martyrs excellens qui furent
recueillis au ciel le vingthuitieme iour
de Septembre, l'an 1529.



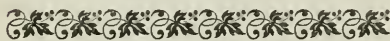
M. HENRI, Flamen.

*Ce personnage estoit plus conu par son
nom propre, que par aucun surnom
qu'il ait eu, & est de ceux qui ont
semé l'Euangile en Flandre, & qui
l'ont arrousé par mort bien-heureuse.*

M. D. XXVIII.

Novs auons touché ci deffus en l'histoire des deux Augustins qui furent executez à Bruxelles (1), que plusieurs de cest ordre furent attirez à meilleure conoissance de la vraye Religion par les liures de Martin Luther. Du nombre de ceux-là, ce Martyr que nous auons à descire n'a pas esté des derniers à prescher & foustenir la verité de l'Euangile au pays de Flandre. Pour laquelle cause estant persecuté, s'enfuit en la ville de Courtray, ayant mis bas l'habit monachal (2). Il ne demeura long temps qu'on ne le reconust; parquoi fut apprehendé & mené prisonnier en la ville de Tournay, siege Episcopal de Flandre; auquel lieu, apres auoir esté detenu en fond de fosse & en grans tourmens l'espace de sept mois (3), lui fut offert condition par vn qui estoit lors Official, nommé M. Balthazard de Cordes, que s'il vouloit confesser & declarer celle qu'il auoit prise pour femme estre sa pailarde ou concubine, la vie lui seroit sauue. Il ne voulut aucunement accepter vne condition tant inique & deshonneste; mais perseuera en la confession de foi qu'il auoit faite dès le commencement deuant l'Officialité. Il ne restoit donc que proceder à l'execution, & premierelement à la degradation, selon leur maniere de faire, laquelle estant acheuee, M. Henri s'esfouyt, & chanta ce commencement d'hymne : *Te Deum laudamus*, &c. Depuis il fut condamné à estre bruslé vif, & endura la mort en vraye confiance, enuiron le mois de Mars, l'an 1528.

Condition
inique presen-
tee à Henri.



DENIS DE RIEUX, François.

M. D. XXVIII.

DENIS de Rieux, natif de Rieux, en Mulcien (4), a esté vn des premiers qui a enduré constamment la mort en la ville de Meaux pour la doctrine du Fils de Dieu, & qui a

(1) Voir page 238. On peut lire une traduction française du cantique de Luther, dont nous parlons, en note, à cette page, dans l'ouvrage de Khun sur Luther, t. II, p. 109.

(2) L'édition de 1554, f. 631, d'accord avec le martyrologe hollandais de Hæmstede dit qu'il était en habit de marchand.

(3) L'édition de 1554 dit vingt-sept mois.

(4) District de Meaux, sur la rive droite de la Marne.

maintenu que la Messe estoit un vrai renoncement de la mort & passion de nostre Seigneur Iesus Christ (1). L'Euesque de Meaux, ci deuant nommé Briçonnet, n'estant plus celui-la qu'il auoit esté auparauant, le pensa diuertir singulierement de ceste opinion de la Messe, lui promettant qu'il le feroit non seulement deliurer, mais aussi lui donneroit prouision & pension annuelle. Mais il lui respondit : « Monsieur, seriez-vous bien maintenant si lasche de me faire en ceste forte renoncer mon Dieu? » Ce personnage auoit merueilleusement imprimé en son cœur ceste sentence de Iesus Christ : Qui me renoncera deuant les hommes, &c., tellement que souuent il la proferoit comme rauï en estonnement, & tremblant à la prolation (2) d'icelle.

Briçonnet,
Euesque de-
uenü autre
qu'il auoit esté.

ESTANT donc condamné à estre bruslé vif, il fut trainé au supplice sur une claye; & tousiours parloit & exhortoit le peuple à se conuertir à la vraye doctrine de vie. On lui auoit lié par force vne croix de bois; mais il la fecoua des mains droitement à l'endroit d'un lieu qui est vn receptacle des eaux; & ce iour-la il auoit pleu abondamment, de forte que la dite croix s'en alla aual l'eau; dont tellement furent irritez les caphards, qu'on ne les sceut oncques contenir de faire outrage au poure patient estendu sur la claye. Il fut donc bruslé vif au gré des ennemis de la verité, c'est estafauoir avec long tourment; car il fut leué trois fois en l'air sur vn petit feu, & tousiours pria & inuoca le Nom de Dieu iusques au dernier soupir. Ce fut le troisieme iour de Iuillet, l'an 1528.

La croix de
bois iettee au
courant d'vn
ruiffeau.



ESTIENNE RENIER & autres (3).

TANDIS que Satan iouoit ses tragedies à Paris, Dieu besongnoit quasi par tout le Royaume, notamment à Nonnay (4), ville de Viuaréz, du gou-

Martyrs en
Viuarais.

(1) Voir Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, éd. de Toulouse, I, 5.

(2) Violation (*prolatio*, remise, délai).

(3) Cet article est reproduit, mot à mot, par Th. de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique* (édition de Toulouse), t. I^{er}, p. 5.

(4) Annonay, arrondissement de Tournon (Ardèche).

M. D. XXVIII.

uernement de Languedoc, & de l'Archeuesché de Vienne. Vne superstition entre autres regnoit en ceste ville-la, digne d'estre ramentue pour monstrier à la posterité combien a de credit la vanité en l'esprit de l'homme, & comme, d'autre costé, la misericorde de Dieu abonde principalement où le péché a le plus abondé. Faut donc entendre qu'il y auoit en ceste ville de Nonnay vne Chasse appelée communément les Saintes Vertus, estimant le peuple qu'elle fust pleine de certaines tressainctes reliques, que nul ne voyoit iamais, pource que la Chasse estoit suspendue ordinairement iufques aux voutes du temple, & donnoient à entendre les prestres que quelqu'un ayant vne fois voulu regarder dedans, estoit deuenu perclus & aueugle. Mais le iour de l'Ascension ceste Chasse estoit descendue, & portee avec grande ceremonie, & suite d'hommes, femmes & enfans y acourans de toutes parts en chemise, teste nue & pieds nus, s'estimans bienheureux ceux qui en pouuoient aprocher pour la baiser ou passer par dessus. Qui plus est, vn temps fut que passant ceste Chasse par le chasteau, tous prisonniers estoient deliurez, de quelques crimes qu'ils fussent atteints, excepté ceux qu'on appelloit Lutherians. Estant donc ceste pauvre ville plongee en telles tenebres, Dieu y enuoya, l'an M. D. XXVIII, vn certain docteur en Theologie, Cordelier, qui auoit prins la peine d'aller en Saxe ouyr & voir Martin Luther, nommé Estienne Machopolis (1), lequel commença de prescher librement en public & en chambre contre cest abus & plusieurs autres superstitions qui se descouuroient de iour en iour. A cestui-ci (qui fut tantost contraint de desloger) succeda vn autre du mesme ordre, nommé Estienne Renier, qui fit encore mieux : à raison de quoi estant emprisonné, il perseuera iufques à la fin, feellant la verité de son propre sang à Vienne, où il fut brûlé viu avec vne singuliere constance. Apres lui continua le maistre d'eschole du lieu, nommé Ionas, homme de grande erudition & pieté, lequel ayant fait en prison bonne & entiere confession, en fut retiré par le moyen de quel-

ques amis. Dequoi estant irrité, l'Archeuesque fit saisir & conduire à Vienne vingt cinq personnes, où quelques vns moururent de langueur & mauvais traitement, estans les autres finalement deliurez par vne maniere de grace, en payant certaines amendes.

Morts en prison.



LOVYS DE BERQVIN (1), gentil-homme d'Artois.

En ceste histoire de Louys de Berquin, nous voyons depeint le naturel d'un grand esprit, & sommes quand & quand aduertis comme nostre Seigneur se sert des grands de ce monde pour faire teste aux supposts de l'Ante-christ. Ceux qui estoient lors en la ville de Paris, presens à la cause, & les Epistres d'Erasme (2), nous ont suffisamment donné attestation du contenu en ce recil.

Dv temps que la souueraineté de Flandre & Artois estoit encores au Roi de France, plusieurs desdits Comtez estoient au seruice du Roi : entre lesquels ce gentil-homme issu de la noble famille des Berquins, en la terre de saint Omer, au pays d'Artois, a esté renommé sur tous, pour les dons & graces que Dieu lui auoit conferees & en la vie & en la mort qu'il eut bien-heureuse. Il estoit venu en l'aage de quarante ans sans estre marié, ayant vescu en telle integrité & chasteté, qu'il ne fut oncques chargé de soupçon d'incontinence, chose merueilleusement rare entre les courtisans. Deuant que le Seigneur l'eust attiré à la cognoissance de son Euan-gile, il estoit sans fard grand sectateur des constitutions Papiſtiques, grand

La maison des Berquins au pays d'Artois.

Estienne Renier brûlé viu à Vienne.

(1) Voir sur lui l'article très complet de la *France protestante*, 2^e édit., t. II, col. 418 et suiv. Voir aussi l'article d'Hauréau, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1809. Le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, t. XI, p. 129, contient une touchante poésie du temps sur son martyre. Th. de Bèze a dit de lui : « La France eult pu recouurer un second Luter en Louys de Berquin, du pays d'Artois, vray gentilhomme & excellent personnage entre les autres, s'il eult trouvé telle faueur vers le Roy François premier que fit Luter auprès du duc de Saxe. » *Les vrais pourtraits*, p. 169.

(2) Lettres d'Erasme, édition Le Clerc, nos 940, 1183, 1206 et autres.

auditeur des messes & sermons, obseruateur des iusnes & iours de festes ; des sa ieunesse il auoit vn esprit libre & ouuert, & comme il ne vouloit faire tort à personne, aussi ne pouuoit-il porter qu'on lui en fist. La doctrine de M. Luther, lors bien nouvelle en France, lui estoit en extreme abomination ; & toutesfois, d'un naturel esleué, il haïssoit mortellement l'asnerie des Sorbonistes & Moines, de forte que souuent il ne pouuoit dissimuler, voire entre les plus apparens du royaume, de dire contr'eux ce qui lui en sembloit. Il auoit eu quelque debat de dispute particuliere contre vn des principaux de la Faculté de Sorbonne, nommé Nostre maistre de Quercu (1). Ceste haine fut cause que de plus pres il s'adonna aux estudes de la vraye pieté, & le Seigneur lui fut propice & fauorable, comme il a ses moyens par lesquels il attire les siens à la conoissance de Iesus Christ son Fils vnique. Depuis ce temps il ne cessa de s'employer du tout à la lecture de la saincte Escriture, & à translater liures Chrestiens de Latin en François, lesquels il communiquoit à ses amis. De ces liures, les Sorbonistes trouuerent moyen d'en puiser ce qu'ils estimoyent leur pouuoir seruir pour fascher Berquin & le submettre à leurs censures. Ils en tirerent quelques articles, à la maniere des araignes, pour en faire du venin & procurer la mort d'un personnage qui, en integrité & rondeur d'esprit, taschoit d'auancer la doctrine de Dieu. De la façon de ces articles estoit cestui-ci : Que la vierge Marie à tort estoit inuoquée aux sermons, au lieu du S. Esprit ; Que sans raison elle estoit appelée Thresoriere de grace ; item, Qu'au salut ou salvé qu'on lui fait au soir, contre toute verité elle est appelée Nostre esperance, nostre vie, &c., qui appartient dutout à nostre seul Sauueur. Pour tels articles, il fut accusé d'herese par les Sorbonistes, & à leur instance mis en prison. Les iuges qui connoissoyent l'esprit de Berquin, ne firent pas grand cas de telles conclusions, ains le laisserent aller à pur et à plein. Ceux qui l'auoyent accusé firent semer vn bruit par la ville de Paris, que par faueur il estoit eschappé. Mais Berquin au contraire soustenoit

que de droit & equité il auoit gagné la cause, & comme voulant mener en triomphe la troupe des Sorbonistes, maintenoit qu'ils auoyent esté vaincus par la force de verité. Cependant, il se mit à traduire autres petits liures, entre lesquels estoit le Manuel du Cheualier Chrestien d'Erasme, y adioustant plusieurs choses qui de plus pres aprochoyent à la verité Euangelique. Erasme qui, de tout temps, s'est voulu maintenir neutre entre l'Euangile & la Papifierie, & nager entre deux eaux, feut tres-mauuais gré à Berquin d'auoir tranflaté son liure, & lui en fit de grandes reproches par lettres, de ce qu'il le mesloit avec ses fascheries, le tirant en grande enuie des Sorbonistes, sans faire (comme il disoit) aucun fruit de pieté : il le prioit partant qu'il demenast sa cause sans y mesler le nom d'Erasme. Vn nommé Noel Beda, Docteur inueteré de la Sorbonne, avec ses adherans, à beau renfort d'articles amassez, se banda contre Berquin, & le fit mettre en prison. Le Prieur des Chartreux & des Celestins de Paris, & plusieurs autres supposés de l'Antechrist donnerent confort à ceste bande, afin d'opprimer par multitude la constance de Berquin, lequel estoit ia chargé par tels preiudices, qu'en la cause il ne sembloit rester sinon que les liures de Berquin estans bruslez, il eschappast (au meilleur marché faire) par vne amende honorable que lui ordonneroit le Magistrat ; ou, qu'au refus d'icelle, on le menast au feu. Berquin neantmoins ne leur voulut quitter vn seul point, & certes, pour lors, c'estoit fait de lui, si quelques Conseillers de meilleur iugement que les autres (voyans que la procedure auoit esté demenee à l'appetit d'une multitude enragee de haine) n'eussent respondu qu'ils vouloyent connoistre exactement de la cause, depuis vn bout iusques à l'autre. Les ennemis qui, en leur courage (1), auoyent ia condamné à mort Berquin, cuiderent creuer de despit. On disoit que ceste faueur estoit venuë de l'autorité de la regente de France, Louise, mere du Roi François, laquelle lors gouuernoit les affaires du Royaume.

En ces entrefaites, le Roi François, estant de retour de sa captiuité d'Espagne, auerti que Berquin (lequel il auoit aimé) estoit en grand danger de sa vie,

Quel a esté
Erasme de
Rotterdam.

Noel Beda,
Docteur de
Sorbonne.

M. D. XXIX.

Guillaume
du Chesne.

Articles des
Sorbonistes
contre Ber-
quin.

François I. de
ce nom, Roi
de France.

(1) Du Chesne, docteur en Sorbonne, curé de Saint-Jean-en-Grève, à Paris.

(1) En leur cœur.

& pourchassé à mort par les Theologiens & Moines de Paris, manda lettres au Parlement, qu'on n'attentast temerairement aucune chose contre la personne de Berquin, & qu'en bref il iroit à Paris, & conoistroit diligemment de sa cause. Peu de temps apres, il fut relâché de prison, & mis en garde seure, & depuis eslargi en pleine liberté, pour folliciter plus commodément son affaire. C'est merueille de la grande confiance que Berquin receut lors en son esprit; car non seulement il se promettoit voye d'absolution, mais aussi victoire triomphante, & la disoit tenir en sa main; mais qu'il aimoit mieux que la cause ne se terminast si tost, afin que ceste victoire fust plus authentique & illustre. Berquin donc se print à accuser d'impieté la Faculté de Paris, assauoir les Docteurs & Moines, disant qu'il auoit trouué en leurs actes de grands secrets, lesquels il vouloit manifester. Plusieurs siens amis l'admonesterent de laisser ces bestes sauuages, & s'en depestrer le mieux qu'il pourroit, & sous pretexte de quelque message ou ambassade du Roi, voyager ou en Alemagne ou ailleurs, cependant que la chose s'eschoueroit avec le temps. Qu'il deuoit assez conoistre que sauoit faire ce monstre de Beda, son grand aduerfaire, & par combien de testes il iettoit son venin. Qu'il auoit à faire à vn ennemi immortel, car la Faculté ne meurt point. Que les troupes & bandes d'icelle Faculté ne laisseroyent iusques à ce qu'elles l'eussent fait mourir cruellement. Que les faueurs des Princes & grans estoient temporelles, & qu'en peu d'heures leurs affections pouuoient estre destournees & changees au credit des faux rapports. Et, bien que de tout cela il n'en fust rien, les Rois mesmes se fachent & se lassent à la longue de l'importunité & impudence de tels poursuyuans aduerfaires: voire mesme quelquefois ils sont contrains de crainte, se deporter de la defense d'une iuste cause. De telles & semblables remonstrances, par lesquelles les amis cuidoyent espouuanter ou destourner Berquin de sa deliberation, tant s'en faut qu'il en fust esmeu, que plustost il en print d'auantage de courage en sa poursuite. Son esprit auoit quelque chose de semblable avec la palme: il se dresseoit de plus, quand on le vouloit deprimer. Pursuyuant donc contre les Theologiens & Moi-

nes. sur tout contre Beda, il impetra lettres du Roi François, adressantes à la faculté de Sorbonne, à ce que douze articles par lui extraits des escrits de Beda, qui contenoient impieté manifeste & blasphemé, ou fussent par icelle faculté condamnez, ou prouuez par tesmoignages de la sainte Escriture. Ces choses sembloient promettre certaine victoire à Berquin; mais l'issue de la cause a bien monstté que ce n'estoyent que vains allechemens pour aiguifer ou allumer de plus en plus la rage desesperee des ennemis. Car les lettres des Rois & Princes le plus souuent sont froides & de petite estime en la cause de ceux qui s'opposent pour la verité.

CES abeilles de Sorbonne, armées de toutes sortes d'esguillons, & irritées en telle façon, ne cessent de faire bruit & courir par tout pour procurer la mort de Berquin. La cour de Parlement de Paris delegua douze Iuges avec toute autorité de conoistre & iuger en ceste cause. Le iour estant prochain que la definitiue se deuoit rendre, il fut commandé à Berquin (qui fut vn mauuais presage) de tenir prison. Peu apres, par arrest des Iuges deleguez, il fut dit que les liures de Berquin seroyent bruslez; & qu'ayant abiuré les articles contenus en son proces, il tiendroît prison perpetuelle: cela neantmoins reserué au bon plaisir du Roi, &c. Berquin n'ayant attendu vne telle sentence, appela au Roi. Ses Iuges, irrités pour leur autorité diminuee par ce mot d'Appel, lui dirent: « Si vous n'acquiescez à ceste nostre sentence, nous ferons que iamais vous n'appellerez ailleurs. » Maistre Guillaume Budé, homme fort renommé, pour son faoir es langues Latine & Grecque, maistre des requestes chez le Roi (1), estoit l'un de ces Iuges deleguez, lequel, pour vne affection singuliere qu'il portoit à tous hommes de lettres, aimoit Berquin, & estoit mari qu'il n'acceptoit ceste sentence, pour euitier plus grand inconuenient qui lui estoit appresté. Peu deuant que plus grieue sentence, assauoir de mort, fust prononcee, il exhorta Berquin de se de-

Douze iuges deleguez en la cause de Berquin.

Guillaume Budé maistre des requestes.

Beda homme monstrueux.

L'esprit de Berquin comparé à la palme.

(1) Il fut le premier helléniste de son temps. Erasme l'appelle le *Prodige de la France*. Il fut l'un de ceux qui déterminèrent François 1^{er} à fonder le collège royal, devenu depuis le Collège de France. Il était né à Paris en 1467, et mourut en 1540.

porter de ces erreurs, qu'il se gardast à choses meilleures, & que de son mouuement propre il ne se procurast la mort, laquelle lui estoit tout apres-tee par autre sentence des Iuges, s'il n'acceptoit la premiere tant equitable. Berquin fut aucunement esmeu par les obtestations & admonitions d'un personnage tel qu'estoit Budé, & lui promit d'acquiescer à ladite premiere sentence. Budé neantmoins ne se pouuoit persuader que Berquin deust faire ce qu'il promettoit : « Je conoi, dit-il, l'esprit de l'homme; son ingenuité & la confiance qu'il a de sa cause l'abuseront. » Ces choses ici ayant esté faites & dites deuant disner, incontinent apres disné Berquin retourna à sa premiere conclusion de pourfuiure sa cause. Quoi voyans les Iuges, soudainement lui prononcerent autre sentence, assauoir d'estre bruslé apres estre estranglé en la place de Greue, &c. Or pour mettre en execution ceste derniere sentence, les aduerfaires espierent le temps que le Roi François, allant à Blois, s'eslongne-roit de Paris. Berquin donc au fortir de la prison ne donna aucun semblant de cœur failli ou troublé, lors que le bourreau d'une voix espouuantable publia son arrest, ne quand il fut mené au lieu ordonné pour le dernier supplice, auquel estant venu, il parla au peuple; mais il y en eut bien peu qui peussent l'ouyr, tant estoit grand le bruit & tumulte de ceux qui là estoient apostez par les Sorbonistes pour faire bruit, afin que la voix de ce saint Martyr du Seigneur ne fust ouye à l'extremité de sa mort. Ses ennemis Sorboniques & Moines n'estans rassasiez du cruel supplice de ce noble personnage, esmeurent par presens les petis enfans à crier au long des rues que Berquin estoit heretique: tant est grande la rage de ces supposts de Satan, qu'apres la mort & les cendres des fideles ils la continuent & pourfuyent. La nuit suyuant l'execution (qui fut la veille saint Martin (1), au mois de Novembre), les bleds gelerent en France, dont s'enfuiuit famine & peste en plusieurs endroits.

(1) Cette date du 10 novembre n'est pas exacte. Berquin fut martyrisé le samedi 17 avril 1529. Voir Herminjard, ouv. cité, t. II, p. 183, 184.



GVILLAVME DE SCHWOLLE (1).

Les Sophistes de l'Vniuersité de Louvain, ennemis iurez de la verité de l'Euangile, pensans establir fermement l'idolatrie en iettant au feu les innocens, sont rembarrez par les brieues & Chrestiennes responses de ce personnage ci, qui seelle ses confessions par son sang.

GVILLAVME de Schwolle fut prins prisonnier à Malines, par les menees & sollicitations des Scribes & Pharisien, assauoir les Sophistes de Louvain, pour auoir fait vne franche & ouuerte confession de la verité de l'Euangile. Pour l'enlacer, & craignans qu'il ne leur eschappast, ils lui proposerent par escrit certains articles, & lui en demanderent response en dedans douze iours, protestans de proceder contre lui, selon qu'ils verroyent estre à faire, au cas qu'il refusaît de respondre. Ces articles estoient :

1. Du serment, & si l'homme doit iurer, estant requis de ce par le Magistrat.
2. Quelle est la puissance du Pape.
3. S'il y a pas vn Purgatoire, où les ames sont purgees apres ceste vie.
4. S'il faut inuoker les saints.
5. Si c'est pas assez de receuoir le Sacrement sous vnë espece.
6. S'il est loisible de manger œufs, beurre & chairs es iours defendus.
7. Si ceux qui ont fait vœu de continence & de ne se marier le doyuent pas garder.
8. S'il faut pas obeir au commandement de l'Eglise & de l'Empereur, qui ont defendu à tous d'acheter, posseder, ni lire les liures de Martin Luther.

(1) Willem de la ville de Zwolle (Over-Yssel). On ne connaît pas son nom de famille. En 1530, Bugenhagen publia, à Wittenberg, un pamphlet en allemand intitulé : *Articles des docteurs de Louvain discutés par Guillaume de Zwolle (Artikel der Doctorn von Loven, etc.)*, dans lequel il inséra un chant composé par le martyr peu de jours avant sa mort. Ce chant se trouve dans l'œuvre classique de P. Wackernagel, *das Deutsche Kirchenlied*, t. III, p. 438. Guillaume était attaché au service du roi Christian II de Danemark, beau-frère de l'empereur Charles-Quint, pendant son séjour dans les Pays-Bas.

M. D. XXIX.
Les Sophistes
dressent des
filez à l'inno-
cent.

Sentence fe-
conde, qui est
de la mort.

La rage des
aduerfaires de
verité.

Du ferment.

1. Quant au premier article, Guillaume auoüa qu'on peut bien iurer en iustice par le Nom de Dieu, quand l'on est interpellé & requis par le Magistrat de dire verité en choses qui concernent la gloire de Dieu & le salut du prochain. Mais qu'en propos communs & en menues affaires, nos paroles doyent estre ouï ouï, & non non, selon le dire de Iesus Christ, Matth. 5.

De la puissance du Pape.

2. Touchant le deuxiesme : Que tandis que le Pape se mesle de manier le glaiue temporel, s'exemptant de la suietion du Magistrat, & ne se soucie de tenir comme il faut le glaiue spirituel qui est la parole de Dieu, Ephes. 6. il n'a aucun pouuoir de lier ou deslier les consciences.

Du Purgatoire.

3. Quant au Purgatoire, j'aimerois mieux mourir, dit-il, que de croire qu'il y en ait vn tel que vous l'imaginez. Car tout Chrestien sçait pour certain qu'apres sa mort il est bien-heureux, & qui ne le croid est damné : tellement qu'aux ames forties des corps ne peuuent de rien seruir Messes, Vigiles ni Anniuerfaires.

De l'intercession des Saints.

4. Pour le regard de l'intercession des Saints, l'Ecriture sainte ne fait nulle mention que l'on doie s'adresser aux Saints qui sont hors de ce monde, mais seulement que les saints viuans en terre s'entraident par prieres, & ont au ciel vn seul intercesseur Iesus Christ, auquel il se tenoit.

De la Cene & de la Messe.

5. Du Sacrement du corps & du sang de Iesus Christ, il croyoit que Christ l'ordonna à ses disciples pour nouvelle alliance. Ne tenoit point la messe pour vn sacrifice ou satisfaction pour les morts, d'autant que le sang espandu par Iesus Christ en la croix fuffit entierement pour le salut des fideles. Que c'est contre l'ordonnance de Christ de ne bailler aux communiens que l'vne des especes, & que cela mesme contreuient aux constitutions de quelques Papes, en quoi l'on peut voir la forcenerie des faux docteurs qui s'opposent non seulement à Dieu, mais aussi à leurs propres Canons, lesquels ils preferent ordinairement à l'expresse parole de Dieu.

De l'usage des viandes.

6. Il est permis à tous fideles de manger de la chair en tout temps, pourueu que ce soit sobrement & avec action de graces. Cependant ils doyent se donner garde de scandaliser leur prochain en cela. Autrement tout est pur aux fideles, mais aux infideles non, d'autant que leur conscience est

infecte. L'approuue bien toutesfois qu'en temps d'affliction il y ait quelques jours ordonnez pour le iufne, comme il fut pratiqué par commandement du Roi de Ninieue, afin que par ceste ceremonie & aide exterieure le peuple soit attiré à vne vraye repentance interieure & à l'inuocation de la misericorde de Dieu. Ceux qui outrepassent ou mesprisent tels mandemens d'Empereur, Roi ou Prince, i'ose bien dire qu'ils offensent Dieu grandement. Hors cela, si le fidele mange de la chair ou du beurre, qu'il mange au Seigneur, selon la doctrine de S. Paul, sans distinction de iours, seulement qu'il euite le scandale.

Du vœu des moines.

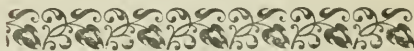
7. Quant au vœu des moines & nonnains, ie ne puis (dit-il) trouuer en l'Ecriture sainte que Dieu ait institué telle chose, qui est vne pure inuention humaine, sans fondement de la parole de Dieu. Il est donc loisible à telles gens de sortir de leurs cloistres, veu que ce qu'ils font, & croyans meriter & estre sauuez par leur superstitieuse façon de viure, est directement contre la verité de l'Ecriture sainte.

Des liures de Luther.

8. Pour le regard des liures de Luther, ie les ai leus, non point pour mespriser la Maieité de l'Empereur, mais pour conoistre ce qu'il y a de bien & de mal, & pour discernar la verité d'avec les traditions humaines, & reietter les menfonges.

Mort de Schwolles.

A cause de ceste franche confession de foi, en laquelle il persequera, les Sophistes surnommez le declarerent heretique, puis le liurerent au Magistrat qui le condamna à estre bruslé, & fut bruslé à Mallines en l'an mil cinq cens vingtneuf (1).



PATRICE HAMILTON, Gentil-homme
Ecossois (2).

Que ceux qui se vantent du titre de noblesse se mirent en Patrice Hamilton; qu'ils regardent (à son exem-

(1) Le 20 octobre.

(2) Patrick Hamilton dont Foxe écrit le nom Hamelton). né en 1503, martyrisé en 1527. fut le premier réformateur écossais. Il était neveu du comte d'Arran, issu de la race des Stuarts et proche parent de Jacques V. Voy. dans Foxe (t. IV, p. 558-578), les pièces de son procès.

ple) de dedier & consacrer non seulement la fleur de leur aage, mais toute leur vie entierement au seruice du grand Roi des Rois.

M.D.XXVII.

David Betoun
Cardinal
d'Escoffe.

PATRICE, fils d'un frere du Comte d'Aran (1) & de la sœur de Jean Duc d'Albin (2), dès son ieune aage estoit orné des dons excellens de nature, & auoit esté bien institué aux lettres humaines; mais outre cela il estoit de la maison tres-illustre des Hamiltons, qui sont du sang royal d'Escoffe. Le Cardinal de sainct André, David Betoun (3), le fit mourir cruellement; & quoi que ce gentil-homme fuit de la lignee royale, & mesme au commencement de sa ieunesse, n'ayant point encore vingt-trois ans passez, cela n'empecha point ce rouge & sanglant Cardinal de faire complot avec sa Prestraille pour l'enouoyer au feu. Les articles pour lesquels il fut bruslé sont: Qu'il confessoit que Iesus Christ est seul patron & aduocat, & excluoit les merites des saincts. Il reconnoissoit la iustification gratuite de la foi par le Fils de Dieu. Il nioit le Purgatoire tel que les papistes ont forgé.

Marpurg vniuersité dressée
par le Landgrave de Hesse.

OR Hamilton en ce ieune aage auoit esté professeur public en l'vniuersité de Marpurg (4), laquelle Philippe Landgrave de Hesse (5) auoit fait nouvellement dresser, en laquelle profession il acquit vne merueilleuse louange, voire enuers les plus fauans. Pensant finalement auoir si bien profité, qu'il pourroit aussi seruir à son pays (ce qu'il desiroit de grande affection), il s'en retourna en Escoffe avec vn sien compagnon. Or du commencement, ne pouuant porter les tenebres & superstitions des gens de son pays, il fut accusé d'heresie, & cité à comparoir

au siege du Cardinal (1) le premier iour de Mars. Hamilton, brulant de zele d'annoncer la verité, comparut dès le iour precedent, & disputa contre le Cardinal, ses supposts & estafiers, avec telle promptitude, qu'incontinent apres, par la coniuuration des aduersaires, sentence de mort fut prononcee contre lui, & le mesme iour on le mena apres disné au supplice pour estre bruslé. En ce temps-la le Roi (2) estoit encore ieune enfant. Le fruit d'une mort tant precieuse a esté grand; la doctrine que ce personnage auoit annoncee à plusieurs de ce royaume s'est depuis monstree, & de nostre aage nous en auons veu les effects. François Lambert (3), docteur fidele, en la preface de ses Commentaires sur l'Apocalypse, a rendu ample tefmoignage de ce que dessus. Bien tost apres la mort de Patrice, les Escoffois furent fort esmeus de la mort d'Alexandre Cambel (4) Iacopin, l'un des plus doctes de tout le royaume. Patrice auoit conseré avec lui des principaux poincts de l'Ecriture, & en disputant l'auoit rangé à raison & contraint de reconnoistre les faussetez du Papisme. Toutesfois ce moine, plus ami de la vie presente que de la verité celeste, poussé par gens de son humeur, accusa publiquement Hamilton, qui, estant d'un naturel prompt, ne peut supporter l'insolence de cest Apostat, ains flestrissant l'audacieuse insolence d'icelui deuant tous, lui dit ces mots: « Meschant que tu es, tu es conuaincu en ta conscience que les choses que tu condamnes sont veritables, & n'y a pas long temps que tu les as auoüees chez moi. Le t'adiourne deuant le siege iudicial du Dieu viuant, pour en respondre. » Alexandre, effonné de ces mots, ne fut onques depuis en son bon sens, ains apres auoir vescu quelques iours forcené, mourut miserablement en tel estat. G. Buchanan (5)

Semence de
la verité en
Escoffe.

(1) « Aran, » lisez Arran.

(2) « Duc d'Albin, » duc d'Albany.

(3) « David Beton. » James Beaton (auquel Crespin donne, par erreur, le prénom de David, en le confondant avec son neveu, le célèbre cardinal David Beaton), fut successivement évêque de Galloway et de Glasgow et archevêque de Saint-André. Il mourut en 1539, et eut pour successeur son neveu qui fut, plus encore que lui, le violent ennemi de la Réforme.

(4) Marbourg (*Marpurgum*), capitale de la Haute-Hesse.

(5) « Philippe, landgrave de Hesse. » Philippe, landgrave de Hesse, surnommé le Magnanime, l'un des protecteurs de la Réforme (1504-1547), dont le second mariage attirait tant de justes critiques aux réformateurs, qui eurent le tort de l'approuver.

(1) « Au siège du Cardinal, » lisez : de l'archevêque.

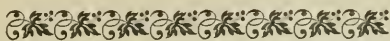
(2) « Le Roi. » Jacques V, roi d'Ecosse, qui épousa plus tard Marie de Guise et fut père de Marie Stuart.

(3) « François Lambert » d'Avignon, l'un des réformateurs de second ordre, né en 1487, mort en 1530. Il a écrit plusieurs commentaires estimés.

(4) « Alexandre Cambel. » Alexander Campbel, prieur des Frères Noirs (Foxe, t. IV, p. 563; VIII, p. 641.)

(5) « G. Buchanan. » George Buchanan (1506-1582), auteur d'une *Historia rerum sco-*

remarque ce iugement de Dieu, au quatorziefme liure de son histoire d'Escoffe.



THOMAS HYTTEN, Anglois. (1).

GVILLAVME Tyndal (2), en son Apologétique contre Thomas Morus (3), & en vn autre liure qu'il a intitulé la Pratique des Prelats, parle de ce Thomas Hytten, mais c'est seulement comme en passant, disant : Cestui-ci estoit administrateur de la parole à Madston (4), lequel l'Archeuesque de Cantorbie, Guillaume Waram (5), & l'Euesque de Rochestre, nommé Iean Fischer (6), firent mettre en prison, & apres l'auoir là longuement tourmenté tant par famine que par autres afflictions, voyans qu'il demeroit ferme & arresté en son opinion, l'enuoyerent au feu pour auoir fidelement & ouuertement confessé Iesus Christ & sa grace salutaire. Il fut brulé à Madston, l'an mil cinq cens trente.

Guillaume Waram & Rofensis.



THOMAS BILNEE (7), & N. maistre d'eschole Anglois.

M. D. XXX.

BILNEE dès son ieune aage fut nourri en l'Vniuersité de Cambridge, & selon

ticarum (Edimbourg, 1582), publiée en anglais à Londres, en 1690.

(1) « Thomas Hytten. » Foxe mentionne ce martyr dans son édition de 1563, p. 461. Voy. t. IV, p. 619.

(2) « Guillaume Tydal, » William Tyndale, traducteur de la Bible en anglais et martyr. Voy. la note 1^{re} de la page 115, 2^e col. et la notice qui le concerne, au livre III.

(3) « Apologétique contre Thomas Morus. » *Apology against More*, ouvrage dans lequel Tyndale défendait les principes réformés contre le chancelier sir Thomas More.

(4) « Maidston, » Maidstone, comté de Kent.

(5) « Guillaume Waram. » William Warham, archevêque de Canterbury de 1504 à 1532.

(6) « Jean Fischer, » John Fisher, évêque de Rochester, de 1504 à 1535. Il fut enfermé par Henri VIII, dans la tour de Londres, pour avoir refusé de lui prêter le serment d'allégeance. Le pape voulut récompenser sa fidélité en le faisant cardinal. Mais le roi, irrité de ce qu'il considérait comme une bravade, le fit condamner à être décapité pour le crime de haute trahison.

(7) « Bilnee, » Thomas Bilney. Voyez l'hist. de sa vie et de son martyre dans Foxe, *Acts and monuments*, t. IV, p. 619-656.

qu'il auoit bon esprit, il profita aussi grandement, voire iusques à l'estude tant du droit Ciuil que du Canon. Toutesfois, ayant recouuré vn bon pedagogue, il vint finalement iusques à ce point, que, laissant la dernière partie de la définition de Iurispudence qui est des choses humaines, il adonna son esprit à la première, assauoir des choses diuines de la vraye Religion. Et comme il estoit merueilleusement esmeu d'vn bon zele, aussi fut-il poussé d'vne affection ardente à attirer plusieurs autres à la grace de la doctrine de l'Euangile. Au demeurant, son entrepryse ne fut pas du tout inutile, car par ce moyen plusieurs escoliers de ceste Vniuersité furent amenez à la conoissance de l'Euangile : entre lesquels se trouuerent Artus (1) & Hugues Latimer (2), qui estoit lors en son ignorance, député en ceste Vniuersité pour porter la croix aux processions. Bilnee partit finalement de ceste Vniuersité, & alloit par les villes & bourgades enseignant & preschant la verité, ayant avec soi Artus, qui alors lui fit compagnie, fortant de l'Vniuersité avec lui.

Latimer depuis a esté martyr du Seigneur.

OR Thomas Wlsé (3), Cardinal & Archeuesque d'Yorck, auoit en ce temps-la grande autorité en Angleterre; mais son ambition estoit encore plus grande, laquelle descouuroit vne vanité manifeste non seulement de sa personne, mais aussi de tous ceux qui estoient de son estat. En ceste forte Bilnee & quelques autres bons personnages, ne pouans plus porter vn tel orgueil es gens d'Eglise, commencerent à degrader telles dignitez orgueilleuses avec toute la primauté du Pape. Le Cardinal pensa lors qu'il estoit temps de regarder diligemment à ses affaires, & d'y bien pouruoir & de bonne heure. Or il estoit assez cauteleux pour ce faire, car il conut sur quel foible fondement ceste maiesté ambitieuse estoit apuyée. Il fauoit aussi que tout ce regne d'orgueil ne pouoit pas long temps subsister contre la sentence manifestée de l'Ecriture : principalement si les yeux des hommes estoient vne fois illuminez par la clarté

Wlsé Cardinal d'Yorck.

M. D. XXX.

(1) « Artus, » Thomas Arthur, *fellow* du collège Saint-Jean, de Cambridge.

(2) « Hugues Latimer, » martyr sous le règne de Marie Tudor. Voy. son histoire au livre VI.

(3) « Thomas Wlsé. » Thomas Wolsey, le célèbre cardinal et homme d'Etat.

de l'Euangile ; car autrement il faisoit peu de conte des choleres & menaces, & de la puissance & force des autres Rois ; il craignoit seulement vne chose, la voix de Christ & de son Euangile , laquelle deuoit arracher le masque aux hypocrites , & descouvrir les fards & fraudes , & les contraindre de se tenir dedans les limites de la discipline Euangelique. Pour ceste raison il fut d'auis de remedier de bonne heure aux commencemens.

Assemblée des
Ecclesiastiques.

CE Cardinal donc sans plus delayer, apres qu'il eut oui que ces choses se remuoient, assembla au mois de Decembre, l'an mil cinq cens vingthuit, vne grande multitude de gens d'Eglise, & là il promit de faire tant, que tous abus introduits en l'Eglise Romaine seroyent diligemment repurgez. Cependant Bilnee, Artus, Godefroi, Lom & Garet (1) furent contrains de se desdire de tout ce qu'ils auoyent semé contre l'autorité & ambition du Pape. Tant y a que cela ne reprima point les entreprises & efforts de Bilnee, plustost il en fut d'auantage enflammé. Et tant s'en falut qu'il eust relasché quelque chose de son affection de prescher, que depuis il pourfuiuit les corruptions des Papistes d'vne plus grande vehemence. Mais c'est-ci comme vne condition ordinaire des bons, que tousiours quelque Satan se fourre parmi leurs sainctes & bonnes entreprises, portant enuie à vertu, & murmurant & grondant à l'encontre.

AINSI donc, comme cest excellent annonciateur de la verité s'employoit fidelement en ce sainct ministère, pour attirer vn chacun à salut, il rencontra des gens qui machinoient sa ruine : entre lesquels Thomas Morus estoit le principal, & l'Euesque de Norwic, & Richard Nix (2), qui auoit perdu les deux yeux, & toutesfois estoit autant auéugle de l'esprit que du corps. Morus le fit empoigner, & l'ayant accusé d'heresie, le condamna tantost apres à estre bruslé, principalement pour deux articles : premièrement, pource qu'il auoit osé prescher apres son aburation ; d'auantage d'autant qu'il auoit ceste opinion, qu'on ne deuoit tenir les sainctes pour aduocats.

Thomas
Morus.

(1) « Godefroy, Lom et Garet, » Foxe écrit ainsi ces noms : Jeffrey, Lome, Garret.

(2) « L'évesque de Norwic et Richard Nix. » Lisez : l'évesque de Norwich, Richard Nix, ou Nikke ou Nyx (1501-1536).

ON dit ceci, que le iour deuant que Bilnee eust esté enuoyé au feu, passant la nuit en prieres, ainsi que sa garde dormoit, il mit le doigt en la flamme de la chandelle pour essayer s'il pourroit endurer la violence du feu ; mais aussi tost qu'il eut approché son doigt (comme la chair resistoit), il le retira, & commença à reprendre sa chair, disant : Comment ? tu ne peux endurer la brusleure d'vn de tes membres, & comment pourras-tu endurer la brusleure de tout ton corps ? Et quand & quand mit derechef son doigt en la flamme de la chandelle, & endura la douleur du feu (1). Apres donc qu'il eut ainsi fait essai de soi-mesme, comme s'il eust dompté sa chair, il print plus grand courage pour endurer le feu le lendemain, & en ceste sorte mourut constamment pour la confession de Iesus Christ. Cependant il ne nous faut point laisser la cruelle responce de Thomas Morus, qui estoit pour lors Chancelier du Royaume. Quand les bourreaux furent venus vers lui pour lui demander lettres de seurté, à celle fin que nul inconuenient ne leur auint pour la mort de cest homme, il respondit : « Bruslez-le premierement, & puis demandez vos lettres. »

Bilnee s'ef-
preue au feu
de la chan-
delle.

Cruelle res-
ponse de
Morus.

I'adiousterai à ce que dessus vne autre histoire notable & de quelque rapport avec la precedente, remarquee au cinquiesme volume des harangues Scholastiques & Theologiques faites en l'Academie de Witeberg. Le Docteur qui l'a redigee par escrit, dit ces mots traduits du Latin : Vn maistre d'eschole, Anglois, homme docte & craignant Dieu, pour auoir exhorté par lettres certain Prestre de ne plus prescher fausse doctrine, comme il auoit fait peu auparauant, fut accusé deuant le Roi Henri huitiesme, & tellement pourfuiui que condamnation s'en ensuiuit, pourtant qu'il seroit bruslé. Vn iour deuant le supplice,

(1) Voici comment Agrippa d'Aubigné raconte ce fait dans les *Tragiques* :

Le serme doigt de Dieu tient celui de Bilnee, Qui, à sa penultiesme et craintive journée, Voulut prouuer au soir s'il estoit assez fort Pour endurer le feu, instrument de la mort. Le geolier, sur le soir, en visitant le treuve, Faisant de la chandelle et du doigt son

[épreue :

Ce feu lent et petit, d'indicible douleur, A la première fois luy affoiblit le cœur ; Mais après il souffrit brusler à la chandelle, La peau, la chair, les nerfs, les os et la

[moëlle.

quelque ami le vint voir en prison, & y apporta vn pasté pour souper ensemble. Estans à table, le prisonnier portant la main assez promptement à la viande, sentit qu'elle estoit trop chaude, & retira soudainement des doigts; puis redarguant sa delicatesse, se print à fourire & dire: « Vrayement ie suis bien douillet, ne pouuant souffrir que le bout d'vn de mes doigts soit eschaudé! que ferai-je demain quand on me bruslera tout entier? » Puis, entrant en vn discours serieux, deuisa longuement avec son ami de l'excellence du martyre, de la misere de nostre vie en terre, des biens à nous acquis par les souffrances du Fils de Dieu, de la gloire infinie promise aux fideles en la vie esternelle. Le lendemain, estant amené en Cour pour ouir l'arrest de sa mort, le Roi mesme, parlant à ce prisonnier, fit ietter deuant les pieds d'icelui vn fais de farment, que l'on fait porter iusques au lieu du supplice par ceux qui sont bruslez, lui donnant le choix ou de rescapper en se defidant, ou de mourir s'il persiftoit à maintenir le contenu en ses lettres. Alors ce bon personnage mettant le genoux en terre, remercia humblement le Roi, de la benignité qu'il lui demonstroit, protestant tout haut qu'apres Dieu il ne respectoit rien tant au monde que l'autorité de son Prince, la Maiesté duquel il rueroit & auoit en singuliere recommandation; mais qu'il ne pouuoit deshónorer Dieu, abandonnant la verité d'icelui, de laquelle il estoit certain, rendant graces eternelles à Iesus Christ son Sauueur, qui la lui auoit manifestee. Puis embrassant ce fagot qui estoit à ses pieds & le baissant, dit: O bois agreable, brusle moi, & me deliure de ce monde, auant que ie peche volontairement contre Dieu qui m'a tant fait de graces, ni que, par vn si malheureux renoncement de la verité qu'il m'a manifestee, ie soule aux pieds le precieus sang que son Fils a espandu pour moi pauvre pecheur.

A cause de sa perseuerance il fut mené au feu, où, ayant fait vne longue exhortation au peuple de porter reuerence à la Maiesté Royale, & à s'enquerir de la verité & aimer la pieté, se presenta courageusement à la mort, chantant pseumes, & au milieu des flammes ardentes, inuquant le Fils de Dieu iusqu'au dernier soupir.

Recit d'histoire touchant GVILLAVME THRACE, homme d'armes Anglois, deterré & bruslé apres sa mort.

ON ne trouue aucune chose digne de memoire auenee en ceste annee, si on ne veut parler de ce qui a esté fait au corps mort de Guillaume Thrace (1), homme d'armes. L'histoire est telle: Ce Guillaume mourut en vne bourgade de la prouince de Glocestre, nommee Todyngton (2), & auant que mourir fit un testament vraiment Chrestien. A celle fin que ce testament fust ratifié, Richard, fils dudit Guillaume, le porta quelque temps après à l'Archeuesque de Cantorbie, nommé Guillaume Waram, & ce qu'il en faisoit, c'estoit selon la coustume ancienne. Or, apres que l'Archeuesque eut leu le testament de Thrace iusques au bout, il print conseil avec ses Prestres & supposts, & selon que tous auoyent ordonné & déterminé en commun, il denonça ledit Guillaume Thrace heretique, combien qu'il fust mort, & ne se contentent de cela, ordonna encore que le corps fust bruslé. Il commanda donc que ce corps fust tiré hors de la fosse, & ietté dedans vn feu, & afin que cela fust fait plus diligemment, il enuoya ceste sentence iudiciaire au docteur Parker, Chancelier du diocese de Vigorne (3), avec certain mandement qu'il fist diligence de mettre ceste sentence à execution, à quoi il s'employa fort soigneusement, & ne laissa rien derriere de ce qui lui auoit esté ordonné. Le Roi Henri VIII, auerti de ceste cruauté plus que barbare des Theologiens, exercee contre le corps mort d'vn tel homme de si bon & honneste renom, voyant que ces venerables se desbordoyent ainsi furieusement sans son sceu & son commandement, il en fut à bon droit marri. Parquoi il fit appeler ce Chancelier par vn officier. Le Chancelier reiettoit toute la coulpe sur l'Archeuesque, qui n'agueres estoit mort; mais toutes ses excuses ne peurent iamais tant faire,

M. D. XXXI.

(1) « Guillaume Thrace. » William Tracey. Voy. sur lui et son testament, Foxe, t. V, p. 31, 804; VIII, p. 202.

(2) « Todyngton, » Todington, comté de Gloucester.

(3) « Docteur Parker, chancelier du diocese de Vigorne, » lisez du diocese de Worcester.

qu'il ne fust finalement condamné à payer environ mille efcus au Roi.

Testament de
G. Thrace.

LE testament de Guillaume Thrace estoit tel : En premier lieu, il se recommandoit à Dieu, protestant qu'il ne doutoit nullement de la bonté & misericorde d'icelui, ains estoit totalement assureé qu'il obtiendrait grace et pardon de lui par les merites de Iesus Christ son Fils, & par la vertu de la mort & passion d'icelui & de sa resurrection glorieuse, & que par ce moyen tous ses pechez seroyent effacez. Car il croyoit fermement, & estoit certainement persuadé que son Redempteur estoit viuant, & que derechef, au dernier iour, il seroit enuironné de sa chair, en laquelle il verroit son Sauueur ; qu'il auoit ceste esperance enracinee fermement en son cœur, & ne la lairoit iamais. Et quant au salut de son ame, il ne doutoit nullement que ceste foi seule ne fust assez suffisante, sans qu'il y falust adiouter aucun aide des œuvres & applications des hommes, ou de quelque chose que ce fust.

Av reste, c'estoit ci la femme & le fondement de sa foi : qu'il n'y a qu'un seul Dieu, vn seul Mediateur de Dieu & des hommes, assauoir Iesus Christ homme. Pour ceste cause, il ne reconnoissoit aucun autre patron ni aduocat enuers le Pere, que son Fils Iesus Christ : les autres saincts n'auoyent pas telle puissance & faculté, car non seulement ils ne peuuent dispenser aux autres le benefice de la grace diuine, veu qu'eux mesmes ne se la peuuent conferer. Parquoi il ne destinoit point vne seule partie de tous ses biens à ce qu'il empruntast le labeur, l'affection, l'intercession, les prieres & oraisons de quelques autres pour le salut de son ame, car s'apuyant sur les promesses de Dieu, il se tenoit pour assureé & certain que quiconque est baptizé & croid, sera sauué, & qui ne croid point & reiettera le Baptisme sera condamné. Et quant à la sepulture de son corps, il n'en ordonnoit rien, & ne se foucioit pas beaucoup en quel lieu il fut enterré. Or il entendoit cela de la pompe, car il adioustoit que S. Augustin auoit fort bien dit, que la magnificence de la sepulture estoit plustost vn soulagement ou plaisir pour les viuans, qu'une aide pour les morts. Du surplus il s'en remettait à la volonté de ses legataires.

Quant à ce qu'il laissoit pour les pources, il protestoit qu'il le faisoit de

bon cœur, & desiroit que cela fust receu comme vn fruit de sa foi, estimant que par cela il ne meritoit point la grace de Dieu : plustost faisoit declaration par vn tel moyen, que Dieu lui auoit fait grace. De fait il ne reconnoissoit autre merite que la seule foi en Iesus Christ le Fils de Dieu, par lequel toutes les bonnes choses agreables à Dieu, sont faites, selon que Christ lui mesme dit, Matt. 25. chapitre : J'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger, &c. Et ailleurs : Tout ce qu'avez fait à l'un de mes plus petits, vous l'avez fait à moi-mesme, &c. Il y a plus, il faut que nous ayons toujours ceci au cœur & deuant les yeux, que les bonnes œuvres & les bien-faits ne rendent point l'homme bon ; mais l'homme bon fait les œuvres bonnes. Car à la verité la foi seule fait l'homme bon & iuste, comme il est escrit : Que le iuste viura de sa foi ; au contraire, tout ce qui n'est point conioint avec la foi est peché.

Luc 6. 49.

Abac. 2. 4.
Rom. 14. 23.

OR, quant au reste de tous ses biens, outre ce qu'il auoit en ceste forte baillé par son testament, il les laissa à sa femme nommee Marguerite ; & à son fils Richard, lesquels aussi il ordonna pour executeurs de ceste siene derniere volonté. Il signa son testament de sa propre main le dixieme iour du mois d'Octobre, l'an M.D.XXXI. & le XXII. du regne de Henri.



GEORGE BAYNAM, Anglois (1).

GEORGE Baynam fut brulé avec vn faiseur de gibbecieres. Toutesfois on ne trouue quasi rien de ceux-ci que les noms & l'an auquel ils furent faits Martyrs, qui fut l'an M.D.XXXII. Ce George estoit homme de loix, de ceux qui ont acoustumé de procurer & aduocasser à Londres en la cour & auditoire de Lincolne. D'auantage, en ceste mesme ville de Londres estoit ce faiseur de bourfes ou gibbecieres, duquel j'ai parlé, gagnant sa vie du travail de ses mains. Iean Stokislé (2), Euesque de Londres, mit ces articles

M.D.XXXII.

Iean Stokislé.

(1) « George Baynam. » Son vrai nom fut James Bainham. Voy. son histoire dans Foxe, t. IV, p. 697-706.

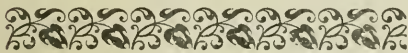
(2) « Jean Stokislé, » John Stokesley, évêque de Londres.

Marc 16. 16.

Sentence de
S. Augustin.

en auant à ces deux personnages : Qu'ils nioyent le Purgatoire : item : Qu'ils osloyent aux saincts toute reuerence, & principalement à sainct Thomas Beket (1). Pour cela ils furent atteints d'heresie, & d'autant qu'ils ne voulurent onques delaiffer la vraye doctrine, ni se desdire de leurs sainctes opinions, les ennemis de la verité leur firent sentir leur derniere fureur. Preferans donc la verité à leur propre vie, ils furent tous deux bruslez à Londres avec grande constance. Or cest Euefque Stokislé est celui qui estant prochain de sa mort rendoit graces à Dieu, de ce qu'en sa vie il auoit fait mourir & brusler bien cinquante heretiques.

Av demeurant, George Baynam se monstra fort patient & constant au milieu des flammes ardentes : voire en telle sorte, qu'ayant pris des fagots entre ses bras, il sembloit qu'il embrasast la mort. Et sans changer de face, adressa sa parole au peuple, ayant toujours les yeux fichez sur lui : exhortant tous de perseuerer conflamment en la foi, iusques à ce que la flamme lui eust osté la parole & l'halcine, & lui eust fait fondre le cerueau. Toutefois il lui aduint de mettre les mains à la bouche auant qu'il eust rendu entierement l'esprit. Ce fut lors qu'il sentit bouillir sa ceruelle, & deualer par ses narines : & pour quelque temps il reprima l'ardeur, tellement qu'il recouura encore quelque peu de voix & eut moyen de parler derechef au peuple, iusques à ce qu'il eust perdu toute vigueur & force du corps.



RICHARD BAYFIELD, Anglois (2).

ON peut aiouster à cestui-ci Richard Bayfield, qui auoit esté Moine de Burie (3), natif de Hadlee (4). Il estoit craintif de sa nature; toutesfois il eut la grace de Dieu qui le rendit fort & constant. Finalement il fut bruslé ce mesme an, M.D.XXXII. pour auoir traduit es liures de Tyndal. Le iour qu'il

(1) « Saint-Thomas Beket, » archevêque de Canterbury et chancelier d'Angleterre au douzième siècle, canonisé par Alexandre III.

(2) « Richard Bayfield, » Richard Bayfield, Voy. sur lui, Foxe, t. IV, p. 680-688.

(3) « Burie, » Bury.

(4) Hadlee, » Hadley.

naquit, les eaux furent fort grandes en ceste petite ville-la, & mesme entreurent par grande impetuosité en la maison où il estoit nay (1).

Inondation.



JEAN DE CATVRCE (2),
de Languedoc.

Par cest exemple nous est monstré comment on se doit resiouir en festins & banquetz solennels, & le but où doit tendre vn vrai Iuriconsulte Chrestien, & où il conuient rapporter non seulement le surplus des choses humaines, mais aussi nostre vie totalement.

DE Caturce, natif de Limoux (3), licencié en Loix, faisant profession du droit en l'Vniuersité de Toulouse, homme d'excellent saoir, tant en icelle profession qu'es sainctes lettres, fut accusé par vne exhortation qu'il auoit faite en ladite ville de Limoux le iour de Toussainds; & aussi de ce qu'estant en vn souppé, la veille qu'on dit des Rois, il fut autheur à toute la compagnie qui là estoit, qu'au lieu de crier à la façon acoustumée : Le Roi boit, on eut pour symbole du banquet : Christ regne en nos cœurs. Item, qu'après auoir souppé, chacun y proposeroit par ordre quelque chose de l'Escrature (au lieu de propos deshonestes & dançes) & que là de Caturce auoit touché plus auant les matieres, que les autres. Pour ces causes donc il fut constitué prisonnier au mois de Ianuier, l'an

M.D.XXXII.

Symbole d'un banquet, au lieu de crier le Roi boit.

Caturce prisonnier.

(1) Cette courte notice est empruntée à l'édition latine de Foxe, qui dit de Bayfield : *Hadlee natus, monachus Buriensis, naturâ formidolosus, gratiâ autem fortissimus.*

(2) Ou Cadurque. Nous n'avons, sur son histoire, que le récit du *Martyrologe*, reproduit souvent littéralement par Bèze (édit de Toulouse, t. I, p. 7). M. Bordier dit que le portrait de ce martyr se trouve dans les *Icones virorum illustrium* de Bèze; toutefois, la traduction française, déjà citée, ne le renferme pas. On y lit, p. 172, une poésie dont voici quelques vers :

Faisant du droit humain docte profession,
Caturce, ton savoir te rendit admirable;
Mais quand de Jesus Christ tu fis confession,
Et donnas son nom saint pour symbole à la
Le monde despité te tint pour execrable,
Et n'alla recherchant que ta destruction.

(3) Aujourd'hui sous-préfecture de l'Aude.

Promptitude
de Caturce.

prins à la Natiuité M.D.XXXII. & lors qu'on vint à faire son proces, dit aux Iuges, qu'il s'offroit à maintenir ce qu'il auoit sur le cœur, pourueu qu'on lui amenast gens sauans avec liures, pour disputer de poinct en poinct; car il ne vouloit rien faire sans edification, & desiroit vuidier chacun article sans extrauaguer. Or auoit-il grande promptitude à respondre de chacune matiere dont il estoit interrogué, & auoit incontinent en la bouche le passage de l'Escripture, qui le mieux seruoit au propos.

LES aduersaires voyans qu'autrement il ne pouoit estre conuaincu, lui firent offre de le deliurer à pur & à plein (1), s'il se vouloit desdire & retracter de trois poincts seulement: & non par autre forme d'amende honorable, en faisant vne leçon publiquement aux escholes, en laquelle il declareroit qu'il auoit failli. Or combien que du commencement il eust vacillé, si est-ce que le Seigneur le fortifia en telle sorte, qu'après il ne leur fut possible lui faire accepter aucune forme de retractation. Parquoi il fut déclaré heretique par sentence criminelle: pour laquelle executer au commencement du mois de Iuin fut mené en la place de S. Estiene, pour là estre depouillé de ses degrez & honneurs: premierement de tonsure ou couronne, puis du degré de Licence: lequel mystere dura l'espace d'environ trois heures, pendant lequel temps Caturce eut liberté de parler, si qu'à tout ce qu'on lui faisoit ou disoit, il auoit toujours quelque passage de l'Escripture bien pertinent, & pour instruire & redarguer la bestise de ses Iuges deuant les Escholiers.

LA vn Iacopin delegué pour faire le sermon de la foi catholique, qu'on appelle, selon leur façon accoustumée, print pour son theme ce qui est escrit en la 1. de S. Paul à Timothee au 4. chapitre, *Spiritus autem manifestè dicit, &c.* c'est à dire: L'esprit dit notamment qu'es derniers temps aucuns defaudent de la foi s'amusans aux esprits abuseurs & aux doctrines des diables. Or le Iacopin coupa là son texte sans passer outre, selon qu'ils ont accoustumé de rongner & prendre quelque lopin de passage de l'Escripture: ou bien, que ce qui suiuoit en

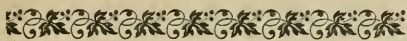
fainct Paul faisoit du tout pour remarquer ces esprits abuseurs. Sur cela Caturce dit à haute voix: « Suiuez, fuiuez au texte. » Le Iacopin à ceste voix eut si grand' frayeur, qu'il demeura tout court. Lors Caturce lui dit: « Si vous ne voulez acheuer, ie parfaierai. » Et voyant que l'autre demeroit muet, commença à pourfuiure ce qui s'ensuit: *Enseignans mensonges en hypocrisie, ayans leur conscience cauterizee, defendans se marier, commandans de s'abstenir des viandes que Dieu a creées pour en vser avec actions de graces aux fideles, & à ceux qui ont conu la verité.* Lors Caturce eut occasion de declarer au peuple le texte de fainct Paul, & eut grande faueur de tous les Escholiers qui là estoient auditeurs.

CE mystere de deposition ou de degradation acheué, Caturce reuestu d'habillemens qu'on lui auoit baillez par moquerie, fut mené au palais pour receuoir arrest de mort. Icelui prononcé, Caturce sortant du Palais dit en Latin: « O palais d'iniquité! ô siege d'iniustice! » Et de là allant au lieu où il deuoit estre consumé par feu (1) ne cessa iusques au dernier soupir de louer & glorifier Dieu, & d'exhorter le peuple à la conoissance d'icelui. On ne fauroit exprimer le grand fruit que fit sa mort, specialement vers les Escholiers qui lors estoient en ceste Vniuersité de Toulouse, assauoir l'an M.D.XXXII.

En ces temps estoit à Toulouse & preschoit à la Dorade vn Cordelier nommé de Nuptiis, fauorisé de la Roine de Nauarre, qui le fit sauuer en sa ville de Bourges, pource qu'il estoit recherché à Toulouse par le Parlement. Depuis il ne fit rien qui valust. Encore pis fit vn autre Caphard enragé, nommé Melchior Flauin, alors fugitif aussi, & compagnon de Nuptiis, combien qu'il fust beaucoup plus ieune d'age. Quelques annees apres ces deux, vint vn Cordelier nommé Marcii, qui fit merueilles de prescher à Castres d'Albigeois, & en Rouergue, & depuis fut mené prisonnier à Toulouse, où il seela heureusement de son sang la doctrine de verité qu'il auoit annoncee.

(1) Trente deux « hérétiques » durent assister à son supplice. Voir Martin, *Hist. de France*, t. IX, p. 280.

(1) Sans aucune réserve. Voir aussi page 274.



ALEXANDRE CANUS, d'Evreux (1)
en Normandie.

On peut bien mettre ce personnage au premier rang des Ministres de France, ayant esté en exemple à tous fideles. Le Seigneur lui a fait la grace d'avoir presché en place publique, à l'instant de sa mort, à tout vn peuple de Paris. C'a esté vn acte public, auquel & le seau & les lettres ont esté conioints.

ALEXANDRE furnommé Canus, autrement dit Laurent de la croix, ayant quitté l'ordre des Iacopins, delibera se retirer au pays où l'Euangile du Seigneur estoit purement presché. Estant venu en Sauoye, il fut quelque temps au Comté de Neufchâstel, & depuis vint en la ville de Geneue (2), en laquelle M. Guillaume Farel & autres seruiteurs de Dieu commençoient d'annoncer l'Euangile, au grand regret des Chanoines, Presbres & Moines, qui pour lors estoient en ladite Cité. Là M. Alexandre se voyant pourfuiui de telle gent (3), fut contraint se retirer, & euit le danger qui lui estoit presté. Deliberant de retourner en France, il passa par le Masconnois, semant où il pouoit la doctrine de l'Euangile avec hardiesse, & comme ne se fouciant de sa vie. Estant venu à Lyon, il fit quelques exhortations aux fideles qui y estoient, & prescha par vn iour de Pas-

ques, & le lendemain pareillement, avec grand auditoire (1). Il auoit assistance & adresse de quelques orfeures fideles, qui lors estoient en ladite ville. Y ayant feiourné quelques iours, la Iustice estant aduertie des assemblees, M. Alexandre fut constitué prisonnier, & tost apres condanné à la mort, dont il se porta pour appellant. On le mena à Paris (2), où il fut rudement traité par tortures, plusieurs fois retirees en telle extremité de cruauté, qu'une des iambes lui fut rompue. Estant en ces tourmens, on dit qu'il s'escria en ceste voix : « Mon Dieu, il n'y a pitié ne misericorde en ces hommes ; fai que ie la trouue enuers toi. » Aucuns aussi ont attesté qu'il dit : « N'y a-il point ici quelque Gamaliel, qui soit moyen d'adoucir ceste cruauté contre moi ? » Ceux qui estoient presens furent grandement estonnez de sa patience : entre lesquels il y en eut vn qui estoit de grande autorité & credit par son fauoir & erudition exquise, qui remontra aux autres qu'on auoit par trop tourmenté le poure patient, & qu'on se deuoit contenter. Ceste parole fut cause de faire cesser ceste cruauté de la gehenne extraordinaire, laquelle ne lui auoit esté pour autre cause reiteeree, sinon pour accuser ceux de sa conoissance.

LES Iuges, voyans telle perfeu-
rance en cest homme, par grand despit & rage & pour voir s'il ne seroit point estonné ou esmeu, le iugerent en pleine audience en sa presence, contre leur coustume, qui est de remettre les criminels au Geolier, & faire prononcer leur arrest par vn clerc du greffe criminel en la conciergerie. Mais Dieu auoit voulu qu'il en auint ainsi, afin que la fermeté & constance de son fidele seruiteur fust de tant mieux conuë à la confusion des ennemis. Alexandre, ayant ouï sa condamnation publiquement prononcee, se monstra plus constant & ioyeux qu' auparauant. On le degrada, à l'usage Pontifical des Papistes, & cependant qu'on faisoit tous les mysteres acoustumez en ce cas, il ne sonnoit mot, craignant (ce dont on le menaçoit) d'auoir la langue coupee. La maudite inuention de couper langue commença ceste annee-la d'estre en

Ce fut Monsieur G. Budé.

Commencement de couper les langues aux fideles.

(1) Selon d'autres de Rouen, de Caen, ou de Paris; il s'appelait aussi Du Moulin. « Ayant embrassé la Réforme, il se retira en Suisse vers le commencement de l'année 1533 et résida quelque temps dans le comté de Neuchâtel. » « Il estoit meü d'un grand zelle, » dit Froment, *Actes de Genève*, p. 75, « et sçavant, mesme en la doctrine subtilique, car aussi y auoit bien profité et longuement étudié dans Paris... Bien est vray que quand il vint es quartiers de par deça... il n'entendoit pas du Sacrement (de la Cène) ne de plusieurs aultres choses; mais inconscient qu'il eust entendu et esté vrayment résollu... y ne fust personne qui le peult jamais arrester. » Voir Herminjard, *ouv. cité*, t. III, p. 121 et *passim*. La France protestante l'appelle à tort Camus. Bèze lui a consacré un article dans ses *Vrais portraits*, p. 173. Dans sa première édition (Voir f. 633 et l'*indice*) Crespin l'appelle « Laurent Canu dit M. Alexandre, » d'accord avec *Bulletin*, X, 35.

(2) Vers la fin de juillet 1533.

(3) Pour avoir réfuté un sermon du dominicain Furbity. Voir Froment, *ouv. cité*, p. 72 et suiv.

(1) Le 6 avril 1534.

(2) Il convertit le capitaine qui l'y conduisit. Froment, *ouv. cité*, p. 75.

vfage. Mais, combien qu'il ne sonnaft mot, fi est-ce que par geftes du corps & par foufris il donnoit affez à entendre au peuple en quelle eftime il auoit tout ce qu'on lui faifoit. Quand on l'eut reueftu d'une robe de fol, il s'efcria à haute voix : « O Dieu, y-a-il grace & honneur plus grand que de m'auoir aujourd'hui donné la mefme liuree que ton Fils vnique receut en la maifon d'Herode? »

IL fut depuis mené fur vn tombeau à la place Maubert, lieu du dernier fupplice, où il exhorta le peuple qui le fuiuoit. De quoi irritez certains Iacopins, qui l'accompagnoyent, ne ceffoyent de le troubler, & il leur difoit : « Me voulez-vous perfuader à renoncer Iefus Christ & fa verité? departez-vous de moi, abuseurs de peuple. » Quand il fut venu au lieu du fupplice, il pria le lieutenant criminel du Chaftelet de Paris, nommé Iean Morin, de pouuoir quelque peu parler au peuple pour le profit & exhortation de ceux qui eftoyent venus au fpectacle. Morin lui repondit qu'il le vouloit bien, moyennant que le Chantre de la fainte Chapelle (qui là eftoit prefent) en fut content. Le Chantre dit qu'il y confentoit : « Mais quoi, dit-il, M. Alexandre, contentez-vous de ce que vous auez dit. » Cela difoit-il, d'autant que Maître Alexandre n'auoit ceflé au long du chemin eftant fur le tombeau d'admonefter le peuple, & femer la parole de l'Euangile, qui ne fut point infructueufe, car plufieurs à l'heure dirent qu'on le faifoit mourir à tort. Ayant permiffion de parler auant qu'efre guindé à la potence, il fit vn fermon excellent & de merueilleufe efficace, qui dura affez longtems, auquel il rendit raifon de fa foi & principalement de la Cene du Seigneur, avec telle vehemence & viuacité d'efprit, que plufieurs fideles qui là eftoyent, & fouuent l'auoyent ouï prefcher, ont confeffé que iamais ils ne l'ouyrent parler de telle grace. Les paroles qu'il dit furent recueillies & mifes par efcrit par gens fideles, en la maniere qui s'enfuit (1) :

« SEIGNEURS & dames, qui estes ici assemblez pour voir le fupplice d'un poure Chretien, enuoyé à la mort encore que, pour la multitude de ses

pechez il l'ait iuftelement deferuie, fi est-il condanné par les hommes pour auoir rendu raifon de la pure doctrine Chrestienne, mefmement de celle de la fainte Cene de Nofre Seigneur & feul Sauueur Iefus Christ, ainfi que lui-mefme l'ordonna & inflitua ie iour deuant qu'il fouffrist mort & paffion pour racheter nofre nature humaine, & la reconcilier à Dieu fon Pere, en nous faifant ses vrais enfans, & heritiers de Paradis. Voici donc que j'ai confeffé & affirmé : C'est que nofre Seigneur Iefus Christ, en memoire perpetuelle de fa mort et paffion, ordonna la fainte Cene, difant à ses Apostres : *Hæc quotiescunque feceritis, in mei memoriam facietis.* Toutes & quantes fois que vous ferez ceci, vous le ferez en memoire de moi. Ce que recite l'Apostre faint Paul, difant : *Quotiescunque manducabitis panem hunc, & calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat.* C'est à dire : Toutes & quantes fois que vous mangerez de ce pain & boirez de ce vin, vous annoncerez la mort du Seigneur iufqu'à tant qu'il viene. Cela difoit-il en baillant le pain, afin que nous viuions d'un mefme accord en charité, prians les vns pour les autres, & qu'en annonçant la mort de Iefus Christ, nous prenions ce pain comme figne & memorial de fa mort & paffion. Et faut bien, Messieurs, s'efprouuer auant que d'aller à ceste fainte table, & auoir vne vraye foi, en nous affeurant que Iefus Christ est mort pour nous. Car fans cela nous le prendrions indignement, comme dit l'Apostre S. Paul : *Probet seipsum homo, & sic de pane illo edat, & de calice bibat.* Ainfi, Messieurs, pensant bien entendre les Efcritures, & efmeu de zeile d'icelles, j'ai dit ce pain nous estre donné comme figne & memorial de la mort de nofre Seigneur Iefus Christ, non pas qu'icelui foit en prefence réelle, mais fous efpece comme il lui plait. Des autres chofes dont ie fuis accusé, ie les laiffe au iugement de Dieu, le priant qu'il lui plaife inspirer tous bons Chrestiens, afin que la fainte parole de l'Euangile foit annoncee, & qu'il enuoye fon S. Efprit à son Eglise, car Iefus Christ nous a esté longtems caché, c'est à dire non declairé. Je vous prie, Messieurs, en charité, priez Dieu que, tout ainfi que fon Fils Iefus Christ est mort pour moi, qu'il me donne la grace avec la conf-

Il alleguoit les passages en Latin pour plus grande confirmation.

M. D. XXXIII.

Exhortation que fit M. Alexandre eftant fur le bois.

(1) Froment a reproduit ce discours, ouv. cité, p. 76 et suiv.

tance de mourir pour son saint Nom.»

APRES auoir fini son propos, il dit : Allons, & ayant prié, les yeux leuez en haut, disoit dedant le feu : « Prions Iesus Christ qu'il ait pitié de nous, & qu'il recoiue mon esprit. » Et iusqu'à la fin criant à haute voix : Mon Redempteur, aye pitié de moi, rendit l'esprit (1).

CES choses ainsi auenues, plusieurs propos se tenoyent de lui en l'assistance : les vns disoyent que si cest homme n'estoit fauüé, iamais homme ne le feroit ; les autres s'en alloient frappans leurs poitrines, difans que l'on auoit fait tort à cest homme, qui ne parloit que de Dieu. Il y auoit d'autres qui disoyent qu'il estoit mort bien obstiné en sa loi. C'est merueilles comme ils se font brusler, & qu'ils meurent ainsi constamment pour maintenir leur loi. Et ainsi en ces diuerfes opinions, les vns en parloyent bien & les autres en estonnement & admiration, & d'autres aussi en mal.



IEAN POINTET, de Sauoye.

MAISTRE Iean Pointet du pays de Sauoye, se presente en ce rang des Martyrs de cest an M.D.XXXIII. Il estoit natif de Menton (2) pres d'Aneci, exerçant l'art de chirurgie en la ville de Paris, en laquelle il fut premierement accusé par Moines & Prestres, s'estans presentez à lui pour estre refondus & guairis de la maladie peculiere à ceux qui, contre l'institution du saint mariage, vouënt une chasteté infame. Pointet auoit acoustumé de leur remonstrer, lors qu'il les auoit sous sa main, que toute ceste infection procedoit de leur maudit celibat, que c'estoit vn vrai salaire d'icelui, & que trop mieux ils feroient de se marier. Telle forte de gens ne faillirent estans guairis, de l'accuser; tellement qu'il fut constitué prisonnier à la poursuite d'un docteur Sorbonique nommé Clerici, curé de S. André des Ars. Peu

apres, estant condamné à la mort, monstra de quelle vehemence d'esprit il estoit mené. Car, deuant qu'on le fist mourir, il y eut deux arrefts donnez contre lui. Par le premier fut dit qu'il feroit estranglé, puis bruslé. Pour lequel executer on l'auoit mis en la chappelle de la conciergerie avec vn Moine confesseur, en attendant l'heure du supplice. Ce Confesseur lui vouloit persuader de s'agenouiller deuant vne image qui là estoit & demander pardon de ses fautes; mais Pointet le repoussa viuement, l'appelant Satan, qui le vouloit seduire & faire idolatrer. Le Confesseur sur ceci remonta hastiuement en la chambre criminelle, & fit venir le President avec deux Conseillers vers c'est homme, lequel ils estimoyent comme forcené & hors du sens; mais ils furent caressez par Pointet de la mesme façon que le confesseur; car en la vehemence de son esprit, il leur remonstra qu'ils estoient brigans & gens sanguinaires & meurtriers, qui, iniquement & contre toute autre raison, meurtrissoient les enfans de Dieu. Ce President & Conseillers bien eschauffez de cholere, firent subit adiouster à son arrest, que Pointet auroit la langue coupee, ou bien reconnoissant sa faute, feroit executé selon la teneur du premier arrest. La langue lui fust coupee, & ce notwithstanding il ne laissa à perseuerer en la confession de la verité, au mieux qu'il se pouoit donner à entendre. Quoi voyans les ennemis de la verité, fut condamné à estre bruslé tout viu, ce qui fut fait le plus cruellement dont on se peut auiser, en l'an M.D.XXXIII.

Second arrest
contre Pointet.



IEAN FRYTH, de Londres, homme de lettres (1).

Ce personnage estoit tellement orné de dons & graces excellentes de sciences & doctrines, qu'il n'auoit son pareil en son aage. Morus & Rossensis (2), vrais supposés & finalement

(1) Le 17 juin 1534. *Bulletin*, X, 35.

(2) Menton, bourg situé dans la province de Genevois, à dix lieues S.-O. de Genève. La date de son martyre, placée en 1533 par Crespin, parce qu'il eut lieu avant le 5 avril, jour de Pâques, doit être rapportée à l'année 1534 (nouveau style). Herminjard, ouv. cité, t. III, p. 162.

(1) « Jean Fryth, » John Frith. Voy. sur ce martyr, Foxe, t. V, p. 1-16. La notice de Crespin est souvent traduite textuellement de celle de Foxe.

(2) « Morus et Rossensis, » Thomas More et John Fisher, évêque de Rochester. Voy. plus loin le dernier article de ce livre II.

martyrs du siege Romain, n'ont seu resister à la sapience du S. Esprit parlant par la bouche de Fryth. Sa mort est grandement notable.

FRYTH estoit homme de grand fauoir pour son aage, & au reste doué de grans dons & vertus. Auec le fauoir il auoit grand' crainte de Dieu. On a peu conoistre cela, qu'ayant moyen de s'esleuer à grans honneurs & dignitez, toutesfois il aime beaucoup mieux se dedier du tout au seruice de l'Eglise de Christ. Or, il estudia premierement en l'vniuersité d'Oxford, où il profita grandement en peu de temps, comme celui qui sembloit estre né aux lettres. Finalement il acquit la familiarité de Guillaume Tyndal (1), qui lui fit le premier conoistre que c'estoit de l'Euangile.

College à Oxford institué par le Cardinal d'Yorck, attrapé par le iugement de Dieu.

OR le cardinal d'Yorck, Thomas Wlsee (2), faisoit dresser vn College à Oxford en ce temps-là, lequel pour lors fut appelé le college de Fryswid (3); mais maintenant on le nomme le college de Christ. Pour ce faire il employa grand argent; mais plustost par vne cupidité ambitieuse d'obtenir quelque renom (comme on a peu conoistre) que pour quelque bonne & droite affection qu'il eust aux bonnes lettres. Or comme ainsi fut, qu'il fust appelé de par le Roi pour quelques forfaits, il s'empoisonna soimême en chemin & mourut, & par ce moyen laissa son bastiment imparfait, toutesfois quelque imperfection qu'il y eust, ce commencement monstroit bien quelle grosse somme il y auoit desia employee, & quels grans frais il lui faloit encore faire pour acheuer ce qu'il auoit commencé. Or tout ainsi que ce grand & orgueilleux Cardinal n'espargnoit rien ni en l'édifice ni en tout ce qui pouoit orner & enrichir son college: aussi pour satisfaire entierement à son ambition, il vouloit bien pouruoir ledit college de gens excellens en fauoir & erudition.

Fryth estoit l'vn de ceux-là, item Guillaume Tyndal, Tauerner de Boston (4) excellent musicien, Iean

Clerc (1), qui estoit aussi fort fauant, & beaucoup d'autres personnages de grand iugement & discrection, & de bon esprit, lesquels auoyent quelque bon sentiment de la vraye religion, & pour ceste cause furent atteints d'heresie par ceste beste rouge, & tantost apres mis en vn groton (2) sous terre, qui estoit en ce college, & là quasi tous furent malades iusques à la mort, pour la puanteur des poissons salez qui y estoient. Iean Clerc y mourut, auec quelques autres bons personnages. La renommee de cestui-ci, à cause de son fauoir excellent, demeure encore viuante entre ceux d'Oxford.

FRYTH, qui estoit reserué à choses plus grandes, fut bien tiré hors de ce groton: tant y a qu'il ne peut euite la croix. Car comme le soupçon croissoit contre Fryth de plus en plus, tout incontinent vne griesue persecution fut suscitee contre lui, qui le contraignit de se retirer d'Angleterre, & fut absent par l'espace de quatre ans ou enuiron. Mais bientoit apres son retour, Thomas Morus commença à le hayr mortellement, & d'autant qu'il estoit Chancelier du royaume, le poursuivit par mer & par terre, & mit gardes par tous les havres & chemins, & aussi promettoit grand' somme d'argent à celui qui lui enseigneroit Fryth. Ce poure homme, se voyant ainsi ferré de toutes parts, ne fauoir de quel costé se tourner; il regardoit ça & là en quelle cachette il se retireroit: il fuyoit d'un lieu en l'autre, & changeoit d'habillemens; il se remuoit de place en place, & quelque chose qu'il fist, il ne pouoit trouver lieu de feurté, non pas même chez ses amis.

Fryth persecuté de toutes parts.

Or ainsi qu'il estoit à Rheding (3), qui est vne petite ville pres de Londres, on le print pour vn vagabond, & apres qu'on se fust enquis de lui qui il estoit, il ne seut pas respondre assez finement & ne peut si bien faire qu'on n'aperceust que c'estoit quelque personnage desguisé: pour ceste raison le Magistrat du lieu le fit constituer prisonnier, & lui mettre des cepts de bois aux pieds. Et combien qu'il eust esté desia là quelque temps, & qu'il com-

(1) « Guillaume Tyndal, » William Tyndale. Voir la note 1^{re} de la page 115, 2^e col.

(2) « Thomas Wlsee, » le cardinal Wolsey.

(3) « Le collège de Fryswid, » ou Frideswide, aujourd'hui « collège de Christ's Church. »

(4) « Tauerner de Boston. » Ce Taverner, de Boston, est mentionné aussi par Foxe,

parmi les premiers adhérents de la Réforme à Oxford. T. IV, 617; V, 5, 428.

(1) « Jean Clerc, » John Clark ou Clarke. Voy. Foxe, IV, 617; V, 4, 5, 399, 423, 424, 426, 428.

(2) Voir la note de la page 10.

(3) « Rheding, » Reading.

mençast à mourir de faim : toutesfois il ne se vouloit encore descourir. Finalement il pria qu'on lui amenaît le Principal du college de ceste ville-la; on le nommoit Leonard Cox (1), & estoit homme d'assez bon fauoir. Quand il fut venu, Fryth se mit à deplorer sa captiuité en langue Latine. Cox l'oyant si bien parler Latin, non seulement eut compassion de lui, mais commença à l'aimer. Et, apres qu'ils eurent deuisé ensemble de leurs estudes, des vniuersitez & des langues : de la langue Latine ils vindrent à tomber en propos de la langue Grecque, & quand derechef Cox eut ouï Fryth parler en ceste langue, encore fut-il ravi en admiration, & son amour enuers lui creut d'auantage. Sans plus tarder il s'en alla vers le Magistrat, & commença à se plaindre du grand tort & outrage qu'on faisoit à ce ieune homme tant excellent & tant innocent. Et pourtant Fryth fut par le moyen & sous la foi de ce Principal du college, mis hors de ces ceps & de la prison.

NEANTMOINS ce bonheur ne lui dura gueres, comme ainsi soit que la croix le poursuiuit par tout. Finalement estant trahi, il fut pris & mené en la tour de Londres, où il soutint plusieurs assauts contre les Eueques : mais principalement combattit par escrit contre Thomas Morus Chancelier. Or voici quelle occasion il eut premierement d'escire. Quelquefois il auoit tenu propos avec vn sien ancien & familier ami, touchant le sacrement du corps & du sang du Seigneur : de laquelle dispute presque toute la matiere consistoit principalement en ces quatre articles. Premierement, que ce n'estoit point vn article de nostre foi, necessaire sous peine de damnation. Secondement, veu que le corps de Christ est d'vne mesme condition & proprieté que sont aussi nos propres corps, hors mis peché, il ne se pouoit nullement faire, & aussi n'estoit point raisonnable qu'il fust contenu en vn mesme instant ou moment en deux ou plusieurs lieux. D'auantage, qu'il n'estoit point necessaire prendre ici les paroles de Christ selon le sens de la lettre : mais plustost

prenant garde à la façon de parler, nous deuons conferer les phrasés avec les phrasés & façons de parler, selon la conuenance des autres passages de l'Escriture. Finalement, qu'il le faloit receuoir selon la vraye institution & ordonnance de Iesus Christ, combien que l'institution des Prestres fust grandement differente. Et pource que le traité de ceste dispute sembloit bien estre trop long, ce sien ami le pria de mettre par escrit ce qu'il lui auoit recité de bouche, & de lui donner cest escrit pour le mieux retenir en sa memoire. Fryth lui accorda, combien que ce fust contre son gré, & feust quel danger il y auoit : neantmoins, vaincu par les prieres de son ami, compleut & obtempera plus à la volonté d'icelui, que regardant à la feurté de sa propre vie.

OR pour lors il y auoit vn cousturier en la ville de Londres, nommé Guillaume Holt (1), lequel, monstrant semblant de grande amitié & beneuolence, importunoit fort cest ami de lui donner à lire l'escrit de Fryth. Cest ami sans mal penser le donna à l'autre, lequel s'en alla droit au chancelier Morus & lui porta cest escrit, depuis occasion de la mort de Fryth. Le Chancelier ayant en ses mains ce petit traité de Fryth, & avec ce deux autres escrits que quelques brouillons apostez lui auoyent enuoyez, se mit apres à employer toutes ses forces pour refuter l'opinion de Fryth par vn liure contraire.

Av reste, voici quel estoit presque tout le sommaire du liure de Fryth, & en quoi toutes ses raisons estoient comprises : Premierement, il disoit que la cause de ce Sacrement n'estoit point vn article de nostre foi, lequel fust necessaire à salut : veu que c'estoit vne chose assez notoire de soi-mesme, & d'auantage pouoit estre prouuee par raisons faciles & assez claires. Et de fait, les Peres ont esté sauuez par la mesme foi que nous sommes, & S. Augustin tesmoigne cela, tant par ce qu'il a escrit à Dardanus, que par infinis autres passages. Et, combien qu'iceux creussent toutes les choses qui appartenoyent à la natiuité, passion, resurrexion, ascension & gloire de Christ, neantmoins ils n'ont rien

Thomas
Morus chan-
celier d'An-
gleterre.

Les Peres
sauuez par
mesme foi que
nous.

(1) « Léonard Cox. » Né à Caerleon, dans le pays de Galles; philologue distingué; ami d'Erasmus, il traduisit en anglais sa paraphrase de l'épître à Tite. Il reçut de Henri VIII une pension et une maison située à Reading.

(1) « Guillaume Holt. » Ce William Holt, tailleur, dénonça aussi un autre martyr Andrew Hewetz, dont la notice suit celle de Frith.

conu ou creu de ce changement sacramental du pain en la substance du corps. Parquoi si cest article a vn si grand poids & si necessaire à salut, il faut dire necessairement, ou qu'iceux n'ont peu estre sauuez sans cest article, ou s'ils ont esté sauuez, ce n'a pas esté par la mesme foi que nous obtenons salut.

CEPENDANT il ne faut pas nier que ces bons Peres anciens n'ayent tous mangé le corps de Christ, & qu'ils n'aient beu son sang. Mais ce manger & boire estoit spirituel, consistant en foi, & non point qu'il se fist des dents, ou qu'il se prinist par la bouche. Car tous ont esté sous la nuee, comme dit S. Paul, & beuoyent de la pierre qui les suiuoit, & la pierre estoit Christ, qui n'estoit encore manifesté en chair, ains estoit encore en promesse.

OR ceste promesse a esté faite premierement à Adam, lors qu'il fut dit au serpent : Je mettrai inimitié entre toi & la femme, entre ta semence & la semence d'icelle. Puis à Abraham : Toutes nations seront benites en ta semence, &c. Et sur cela le sacrement de la Circoncision fut adiousté, laquelle aussi estoit appelee alliance : non point qu'elle fust de fait l'alliance, mais d'autant qu'elle portoit seulement le signe de l'alliance faite entre Dieu & Abraham; & par cela sommes admonnestez quelle opinion nous deuons auoir de ce sacrement du corps & du sang, & en quelle façon nous en deuons parler : assauoir que combien qu'il soit appelé Corps de Christ, toutesfois nous entendions proprement par icelui l'utilité & le fruit de nostre iustification : laquelle decoule en tous les vrais fideles, de ce corps, & de ce sang salutaire. Semblablement ceste promesse a esté faite à Moyse, lequel non seulement croyoit en Iesus Christ tant de fois promis, mais aussi le figuroit en diuerfes sortes, tantost par la manne descendante du ciel, tantost par l'eau issant de la roche pour recreer & refaire ses gens. Car c'est vne chose certaine que ceste manne & ceste eau non point esté sans mystere de Prophetie : comme ces choses de fait leur declaroyent pour lors ce que le pain & le vin nous declarent auourd'hui du Sacrement. Car S. Augustin dit ainsi : Tous ceux qui ont attendu Christ en la Manne, ont mangé vne mesme viande spiri-

tuelle que nous : mais tous ceux qui n'ont cherché en la Manne sinon à se faouler, mangeoyent voirement, mais ils sont morts. Aussi ont-ils beu vn mesme breuage : car Christ estoit la pierre. D'auantage il dit bien tost apres : Moïse a mangé la Manne, Phinees aussi en a mangé, & beaucoup d'autres en ont mangé qui ont pleu à Dieu, & sont morts. Et pourquoi? Pourçe qu'ils ont spirituellement entendu la viande visible, ils ont eu faim spirituellement, ils ont gousté spirituellement, afin qu'ils fussent spirituellement rassasiés; tous ont mangé vne mesme viande spirituelle, & tous ont beu d'vn mesme breuage spirituel : assauoir ils ont mangé vne mesme viande spirituelle, car, quant à la corporelle, ils en ont mangé vne autre (& de fait ils ont eu la Manne, & nous vne autre viande); mais quant à la spirituelle, leur viande a esté la mesme que la nostre, comme tous ont beu vn mesme breuage spirituel. Ils en ont beu vn, & nous vn autre : & toutesfois la vertu spirituelle signifioit vne mesme chose. Mais comment est-ce qu'ils beuoyent d'un mesme breuage? L'Apostre dit : De la pierre spirituelle qui les suiuoit, or la pierre estoit Christ. Et ces paroles sont adioustées par Beda : Voyez que les signes sont changez, & nonobstant en cela la foi demeure. Il est donc facile à voir par cela que la Manne descendante du ciel leur a esté ce que nous est auourd'hui le sacrement de l'Eucharistie : il y a vne mesme signification en l'vn & en l'autre, assauoir que le corps du Fils de Dieu est descendu du ciel, & toutesfois il n'y en a pas vn seul d'eux qui ait iamais dit, que la Manne fust le corps de Christ ou bien du Messias : comme aussi le pain sacramental n'est point de fait le corps de Christ, ains la representation mystique d'icelui. Car tout ainsi que la Manne descendue du ciel, & le pain pris de la Cene, baillent nourriture au corps : aussi le corps de Christ descendant du ciel, & liuré pour nous, donne force aux ames des croyans en vie eternelle & bienheureuse. Que s'il n'y a qu'vn mesme salut & vne mesme foi tant des Peres que de nous, il n'y a nulle raison maintenant pourquoi nous deuons mettre plustost la transubstantiation en ce Sacrement, qu'eux ont creu qu'il y eust quelque changement en leur Manne.

1. Cor. 10. 4.

Gen. 3. 15.

Gen. 22. 18.

La manne & l'eau decoulante du rocher.

S. Augustin traité 20. sur saint Iean.

Beda sur la 1. aux Cor. chap. 10. La manne a esté aux Peres ce que nous est l'Eucharistie.

D'auantage , si ce font Sacremens , il faut necessairement que ce soyent signes , & le nom mesme nous y contraint : ou que ce ne soyent nullement Sacremens.

Quelcun pourroit obiecter : si on estime que la seule foi a esté suffisante à salut tant enuers eux qu'enuer nous, quel besoin est-il des Sacremens qui sont instituez ? Il respond à cela, qu'il y a trois causes pour lesquelles les Sacremens sont ordonnez. Quant à la premiere cause, S. Augustin l'explique, escriuant contre Faustus au liu. 21. chap. 11. disant ainsi : « Les hommes ne peuuent estre vnus en aucun nom de religion, soit vrai ou faux, sinon qu'ils soyent liex par liaison de signes ou Sacremens visibles. » La seconde cause est, qu'ils ont ceste propriété de nous aider, d'imprimer quelque foi en noscœurs, & quand & quand de confermer les promesses diuines. La troisieme est, qu'ils seruent à cest vsage, que nous rendions graces & louanges à Dieu, de la main duquel nous receuons tant de benefices & pour recueillir les esprits des fideles. Ce sont ici les principaux articles de son liure.

OR le Chancelier Morus, ayant recouré la copie de ce liure, comme on a veu ci-dessus, employa toutes ses forces pour respondre à ce ieune homme (car il l'appelle ainsi par tout son liure), mais ce fut de telle façon, qu'apres que son liure eut esté imprimé & mis en lumiere, de honte qu'il en eut fit toute diligence à ce qu'on ne le vendist & qu'il fust du tout supprimé, si c'estoit possible, à celle fin que ce ieune homme, Jean Fryth, n'en recouuraist aucune copie. Toutesfois par le moyen de ses amis il en eut vne copie escrite à la haste, & respondit de la prison, n'obmettant rien de tout ce qu'on eust peu desirer pour traiter amplement vne telle cause. Or ce seroit une chose trop longue & parauanture non necessaire de reciter ses raisons & argumens, & tous les tesmoignages des Docteurs : veu mesme que Crammer (1) Archeuesque de Cantorbie a fait le mesme en son Apologetique contre l'Euésque de Wincestre, ayant tiré de la responce de Fryth la plus grande partie des

argumens desquels il se fait fort contre son aduerfaire.

On peut iuger quelle a esté la dextérité de son esprit, & comment il a esté excellent en doctrine, non seulement par ces liures-ci, mais aussi par quelques autres traittez qu'il a escrits du Purgatoire. En ceste matiere il a soustenu les assauts de trois combatans fort opiniaistres, de l'Euésque de Rocestre, de Morus & de Rastal (1). Le premier s'arroit des tesmoignages des Docteurs, le second proposoit le texte de l'Escripture, le troisieme combattoit par raison de la philosophie, & ainsi tous trois d'une mesme impetuosité s'estoyent bandez contre lui, mais lui seul soustenant le choc de ces trois, les rembarra & pourmena si bien, haut & bas, qu'il attira Rastal à son parti.

OVRE les autres louanges de ce ieune homme, ceste-ci ne doit estre oubliee, qu'il auoit vne prudence amiable à bien dispenser la verité, en toute crainte de Dieu. Il soustint ceste cause du Sacrement doctement & avec grande vehemence : mais ce fut avec telle moderation, que mesme il n'eust point resisté aux Papistes, s'il n'y eust esté amené par nécessité ; & au demeurant, quand il n'y auoit nulle nécessité de debatre, il estoit prest d'accorder tout ce qu'on vouloit. Sa raison & son opinion tant modeste declaroit assez cela. Car comme ainsi soit que Morus, disputant en quelque part du Sacrement, le pressast de l'autorité du docteur Barne Anglois (2), pour establir la presence du corps & du sang, Fryth respondit à Morus & à ses semblables qu'il promettoit de ne faire iamais plus mention de ceste matiere, moyennant que ceste opinion de Barne peust estre receuë, car tous deux s'accordoient bien en cela, qu'il ne falloir point adorer le Sacrement. Que quand on auroit osté ceste idolatrie, le surplus seroit aisé d'accorder, d'autant qu'il n'y auroit plus de poison qu'on deult ou peut craindre. Voila qu'il en a écrit en ce petit liure qu'il a fait de la suite de Barne contre Morus.

RESTE maintenant que nous parlions

(1) « Rastal. » Ce Rastal étoit le gendre de Thomas Morus, et fut amené à l'Evangile par Frith.

(2) « Barne, » Robert Barnes, prieur des frères augustins de Cambridge, martyr en 1540. Voy. sa notice au livre III.

Rocestre,
Morus &
Rastal contre
Fryth.

M. D. XXXIII.
Barne a depuis
esté Martyr
au Seigneur.

Les Sacremens
ordonnez
pour trois
causes.

(1) « Crammer, » Cranmer, archevêque de Canterbury. Voy. la notice qui lui est consacrée au livre VI.

Examen de
Fryth.

de l'examen & de la mort de Iean Fryth. Apres qu'il eust bien combatu par escrit contre Morus, contre Rocestre & Rastal, qui estoit allié par mariage à Morus, il fut mené finalement à Lambert (1), premierement deuant l'Archeuesque de Cantorbie : puis apres à Croidon (2), deuant l'Euesque de Wincestre, où il plaida sa cause. Et finalement il fut présenté deuant l'assemblée generale des Euesques en la ville de Londres & là, s'il eust peu obtenir audience, il se defendoit constamment.

OR il a recueilli, en vn brief Commentaire, la façon de la procedure qui fut tenue contre lui : de quelle forte il fut examiné & quels articles on lui proposa, & enuoya son recueil à ses amis, lequel il auoit fait en la prison. En ce Commentaire il auoit mis ceste briefue Preface : MES amis ie fçai que ceci vous fera fascheux à porter, que nos aduersaires se donnent toute licence de parler & ne nous donnent aucun loisir de respondre, encores que nous proposions choses vrayes & raisonnables; toutesfois ie vous exhorte & admoneste que vous resigniez ceste vostre follicitude & toute la cause à Dieu, qui est iuste Iuge, & qui iugera bien d'une autre façon & i'espere que ce fera en brief. Cependant afin que vous entendiez tout le fait, quels articles on m'a proposez & quels ont esté les poincts de la condamnation, il m'a semblé bon le vous escrire sommairement & en brief. En premier lieu, toute ceste matiere d'examen est comprise principalement en deux poincts, assauoir du Purgatoire & du fait du Sacrement.

Du Purgatoire.

ON m'interroqua premierement du Purgatoire. Si ie croyoy qu'il y eust en quelque part vn tel lieu, qui fust pour effacer les pechez & ordures des trespassez apres ceste vie. Ie niai tout incontinent qu'il y eust vn tel lieu. Ie disoy pour ma raison que la nature d'un chacun homme consistoit de deux parties, du corps & de l'ame. Le corps est bien purgé en ce monde par croix diuerse, laquelle nous est ici imposee par le Fils de Dieu, qui chastie tout fils lequel il reçoit : assauoir par affliction, oppression de ce monde,

Prou. 13. 23.
Rom. 6. 13.

(1) « Lambert, » Lambeth, où se trouve le palais archiepiscopal.

(2) « Croidon, » Croydon, autre résidence episcopale.

persecution, emprisonnemens, &c., & pour la fin de toutes afflictions, la mort est enuoyee comme les gages de peché. Or, quant à l'ame, elle est purgee par la parole de Dieu, laquelle nous receuons par foi, pour le salut tant d'elle que du corps. Si maintenant, outre ces deux parties de l'homme, assauoir du corps & de l'ame, vous m'en pouuez monstrier vne autre troisieme : ie vous accorderai aussi qu'il y a vn troisieme lieu & entre-deux, lequel vous appelez Purgatoire. Si vous ne le pouuez, il faut bien aussi necessairement que ie reiette ceste boutique Papale du Purgatoire. Toutesfois ie n'estime pas que la matiere de ce Purgatoire soit de si grande importance, qu'elle appartiene grandement ou au salut ou à la condamnation de quelcun, de quelque endroit ou en quelque forte qu'il soit establi.

Du Sacrement.

ON me demanda aussi, en second lieu, assauoir si ie croyoy qu'au Sacrement ce fut le vrai corps de Christ. Ie respondi que c'estoit le corps de Christ, & le nostre aussi, comme S. Paul nous enseigne au dixieme chapitre de la premiere Epistre aux Corinthiens. Comme de fait, entant que le pain est composé de plusieurs grains, il denote aussi nostre corps; car combien que soyons plusieurs membres & diuers, neantmoins nous sommes vn en vn mesme corps. Autant en pouuons nous dire du vin, qui est fait de plusieurs raisins & grappes, & toutesfois n'est qu'une mesme liqueur. Or, d'autre part, entant que le pain est rompu, il est le corps de Christ, declarant que le corps d'icelui deuoit estre liuré à la mort, & aussi estre brisé pour racheter nos pechez; & entant que le Sacrement est distribué, on peut dire que par cela le corps de Christ est signifié, & pareillement le fruit de sa passion, lequel est indifferement communiqué à tous vrais fideles.

FINALEMENT, puis qu'il est donné pour manger, & quand aussi il est receu de ceux qui le mangent, c'est le corps de Christ; & sommes admonestez, par ceste signification, que nostre homme interieur n'est point autrement repeu du corps & des benefices de Christ, que le pain est receu pour nous repaistre & nourrir exterieurement, lequel nous prenons de la bouche & des dents.

OR ils me dirent sur cela : Quoi

donc ? ne croyez-vous pas que le corps organique de Christ soit de fait, à la vérité, & simplement contenu au Sacrement sans aucune figure ? Je di : Je ne le pense nullement. Tant y a toutesfois que ie ne voudroi pas que ce que ie vien maintenant de nier fust tellement pris, que tout incontinent vous le teniez pour vn article necessaire de la foi. Car tout ainsi que nul article necessaire de la foi n'est establi par ceste vostre opinion que vous maintenez ; aussi ne voudroi-je point qu'on iugeast ou prononçast tellement de ce que nous constituons au contraire, que tout soudain vous receuiez pour article de foi ce que nous nions. Plustost permettez que chacun en iuge librement selon son intelligence, & en ceste façon que l'une ou l'autre partie abonde en son sens, sans que pour cela il y ait quelque mespris de l'un contre l'autre, & qu'elles s'entretiennent en bonne & mutuelle charité au Seigneur, & endurent les infirmités de part & d'autre.

ON me va produire sur cela le passage de saint Augustin, où il dit : Il estoit porté de ses propres mains. Sur quoi ie respondi que saint Augustin s'interpretoit soi-mesme clairement : lequel dit ailleurs en ceste façon : Il estoit porté comme en ses propres mains. Lequel propos n'est point comme de celui qui veut affermer, ains seulement qui veut exprimer par figure ou similitude. Et quand encore saint Augustin ne se fust point expliqué & interpreté soi-mesme, neantmoins, escriuant à Boniface, il monstre clairement que les sacremens ont la similitude des choses desquelles ils sont sacremens & les representent.

OUTREPLUS ils me mirent en auant la sentence de Chrysostome, qui sembloit bien de premiere rencontre favoriser à leur opinion. Icelui a parlé en ceste façon de l'Eucharistie en quelque Homilie : « Ne vois-tu pas là du pain ? ou n'y vois-tu pas du vin ? s'en vont-ils par le bas comme les autres viandes ? il n'est pas ainsi. Si on approche la cire du feu, elle est faite semblable au feu, & ne lui demeure rien de sa substance. Aussi faut-il ici penser que les mysteres sont consumez ou deuiennent à neant par la substance du corps. » Derechef ie vins à opposer Chrysostome mesme à ce passage qu'on m'auoit proposé de lui, comme fidele exposeur de soi-mesme, lequel parle

ailleurs en ceste sorte : « Quand les yeux interieurs auront veu le pain, ils volent par dessus les creatures, & ne se fichent ni ne s'arrestent point à ce pain materiel qui a esté cuit par le boulenger, mais pensent à celui qui a dit qu'il est le pain de vie, lequel est signifié par le pain mystique. » Si ces sentences sont conferees l'une à l'autre, on conoistra facilement que l'une est expliquée par l'autre. Car quand il fait ceste interrogation en la premiere : Ne vois-tu pas du pain et du vin ? on trouue en la seconde qu'il nie cela mesme. Car aussi tost que les yeux interieurs ont veu le pain, dit-il, ils passent par dessus les creatures, & n'arrestent plus leur pensée au pain, ains à celui qui est signifié par ces mysteres. Il aduient donc que ce qui est veu, cela-mesme n'est plus veu. Et de fait, c'est des yeux extérieurs & corporels que le pain est veu, au lieu que d'autre part les yeux interieurs n'aperçoient ni le pain ni le vin, mais plustost, passans outre par dessus ces deux elemens, regardent ailleurs. Comme aussi on a acoustumé de dire par vne façon vulgaire de parler, & ce par forme de ieu, toutes fois & quantes que nous commettons quelque chose, ou nous l'omettons par inaduertence : Nous ne voyons pas ce que nous faisons ; non pas qu'à la vérité nous ne voyons ce qui est fait, mais pource que l'entendement arrêté ailleurs n'est point attentif à ce que les yeux voyent. Semblablement peut-on répondre à l'autre qui s'ensuit : Le pain & le vin ne s'en vont-ils point par le bas comme les autres viandes ? On ne le dira pas. Car quant aux autres viandes, apres qu'elles ont esté transmises par les boyaux au ventre, & donné nourriture au corps, elles s'en vont par le bas ; mais ceste viande spirituelle, qui, estant receuë par foi, rassasie & le corps & l'ame en vie éternelle, n'est iamais enuoyée par le bas. Et comme ie disoi par ci-deuant, que le pain materiel est regardé des yeux extérieurs, lequel toutesfois les yeux interieurs, comme estans ailleurs occupez, ne voyent point & n'y pensent point : de ceste mesme façon nostre homme extérieur digere le pain materiel & puis l'enuoie par le bas ; mais l'homme intérieur ne le sent point & n'y pense point, estant du tout occupé & attentif au pain signifié par le Sacrement. Et pourtant ledit Chrysostome vn peu au-

Les mots de
S. Augustin
sont :

*Ipse se portabat
quodam modo.
c. il se portoit
en quelque
maniere ; en
l'exposition sur
le Pf. 33.*

Accord de
deux passages
alleguez de
Chrysostome.

M. D. XXXIV.

parauant nous admoneste fort bien, disant : « Il nous faut considerer tous les mysteres & Sacremens des yeux interieurs, c'est à dire des yeux spirituels & spirituellement. » On me fit encore vne obiection sur cela, que l'intention de Chrysostome n'estoit point telle ; lequel, par cest exemple mesme, declaroit assez ouuertement que le pain & le vin ne demeuroyent point. Je respondi que cela estoit faux. Comme de fait l'exemple qu'il prend ne tend point à autre but que de destourner nos yeux spirituels de la contemplation des choses visibles ou presentes aux yeux corporels, & de les faire penser ailleurs, comme si les choses qu'on void des yeux corporels n'estoyent point du tout. Il retire donc nos entendemens de la consideration de ces choses, & les veut arrester à cela qui est signifié par ces mysteres. Et les paroles mesmes qui s'ensuiuent declarent que l'intention de l'auteur est telle : où il veut que nous considerions tous mysteres des yeux interieurs, c'est à dire spirituellement.

OR i'ai plusieurs raisons qui m'induissent à ne point consentir à la doctrine de la Transsubstantiation ou transmutation. La premiere : C'est que ie voi que ceste doctrine est faulse & mensongere, & n'est nullement fondee sur aucune raison prise des saintes Escritures, ou de quelques bons Docteurs & aprouuez. La seconde : Que ie ne voudroi donner occasion, par mon exemple, à la compagnie des Chrestiens, qu'ils receussent en nom de foi sinon les articles necessaires du Symbole, où gist toute la somme de nostre salut : & principalement quand il y auroit de tels articles, qu'il n'y auroit nulle certaine autorité ou raison sur laquelle ils fussent fondez. L'adiouste ceci : Que la faculté & puissance de leur Eglise, qu'ils appellent, n'est point de si grand poids ou importance qu'elle puisse ou doyue obliger nostre foi par la necessité de tel article, quel qu'il soit, sous peine de damnation. La troisieme cause est : Que ie ne voudroi point, pour gratifier à nos Theologiens ou Prestres, preiudicier en cela à tant de peuples, tant d'Alemagne que de Suisse, lesquels tous reiettant ceste opinion peruerse de la transmutation du pain & du vin au corps & au sang du Fils de Dieu, consentent avec moi, tant ceux qui fauorisent à Luther que ceux qui

fauorisent le parti d'Æcolampade. Puis qu'ainsi est, ie ne pense point qu'il y ait homme de bonne & droide conscience qui ne vueille bien approuuer la raison & cause de ma mort : comme de fait on me fait mourir, pource que ie n'aduoué point la transsubstantiation ou transmutation, que i'estime qu'il ne la faut establir pour article de foi, encore qu'elle fust vraye.

*La condamnation & derniere execution
contre Iean Fryth.*

OR ce font-ci les articles & la dispute de Iean Fryth, en laquelle on ne trouue que toute humanité & modestie : mais comme ainsi soit qu'il n'y eust nulle raison valable contre la furie & violence de ces enragez, il ne peut aussi euter d'estre opprimé par eux, plustost que iugé. Et finalement ces tyrans & bourreaux le liurerent au bras seculier, & apres toutes ceremonies, on le mena en la place de Smythfield (1), qui est le marché aux chevaux où on l'attacha à un posteau. Au demeurant, ceci suffit pour bon tesmoignage de sa con fiance, qu'apres qu'on eut ietté sur lui des flambeaux de paille pour allumer le feu, il print de ses deux bras quelques fagots qui estoient là, monstrant ouuertement qu'il n'auoit point regret d'exposer son corps aux flammes pour vne cause si iuste, qui estoit la cause de Christ le Fils de Dieu & la vraye doctrine, de laquelle il rendit ce iour-là vn bon & singulier tesmoignage enuers tous, & la seella de son propre sang. Il endura quelque peu d'auantage, à cause du vent qui destournoit la flamme de lui, & la faisoit voler deuers son compagnon (2), lequel on auoit attaché derriere son dos au mesme posteau, mais le Seigneur l'arma d'vne telle patience, comme si en ce plus long tourment il ne lui fust rien aduenu qui lui deust sembler aigre ; & sembloit qu'il fust plus aise de ce que le vent auançoit la mort de son compagnon qu'il n'estoit soigneux de soi mesme. Telle est la vertu de Christ combatant & obtenant la victoire es siens, par laquelle il lui plaist nous sanctifier ensemble avec eux & nous dresser à la gloire de son Nom. Amen.

Con fiance de
Fryth au tour-
ment du feu

(1) Voir la note de la page 116.

(2) Andrew Hewet. Voir la notice suivante.



ANDRÉ HUET, Anglois (1).

EN ce temps demouroit en la ville de Londres vn ieune homme, d'esprit simple & fans lettres, toutesfois heureusement enseigné quant au royaume de Dieu. Cestui-ci estoit nommé André Huet, lequel exerçoit lors le mestier de Cousturier sous vn maistre qui estoit bourgeois de Londres. Ce maistre auoit nom Guillaume Holt (2), lequel accusa Huet. Il fut appelé deuant les Euesques apres Fryth, & là on l'interroqua quelle estoit son opinion touchant le Sacrement de l'Eucharistie. Il respondit que son opinion estoit telle que celle de M. Iean Fryth. Adonc vn des Euesques lui dit : « Ne crois-tu pas que c'est reellement le corps de Christ qui est nai de la vierge Marie ? » H V E T : « Je ne le croi point. » L'EVESQUE : « Pourquoi non ? » H V E T : « D'autant que Iesus Christ m'a commandé de ne croire point follement ou à la volée à tous ceux qui disent : Voici, Christ est ici; voici, il est là; car le Seigneur dit : Plusieurs faux prophetes se leueront. »

OR, sur ce propos, aucuns Euesques se prendrent à sous-rire; & lors Stokislé (3), Euesque de Londres, lui dit : « Que dis-tu ici deuant nous de Fryth ? il est heretique, & desia condamné & iugé à estre bruslé; & toi semblablement, si tu ne te retires bien tost de ton opinion, & si tu ne te submets à nous, il est certain que tu feras aussi bruslé. » H V E T : « Je ne le refuse point. » Or, apres que l'Euesque lui eut demandé s'il vouloit renoncer à son opinion, il respondit qu'il feroit tout ainsi que monsieur Fryth; & quand & quand fut enuoyé en vne mesme prison, & depuis bruslé à vn mesme poiteau avec Fryth. Alors vn Docteur, lequel on nommoit Cook (4), curé de ie ne sçai quelle paroisse de Londres, fit vn sermon deuant le peuple, & l'admonesta que nul n'eust à faire priere pour eux, non plus que pour vn chien. Et sur

cela Fryth se print à sous-rire, priant Dieu qu'il lui pardonnast ceste faute. Quoi fait, le Docteur s'en alla. Mais ceste parole despita fort le peuple, & à bon droit.

OR, ce mesme an, le premier iour de Nouembre, par edict public & expresse ordonnance du Senat, l'authorité du Pape fut abolie par tout le royaume d'Angleterre & transferee au Roi.

Histoire comment le Seigneur chastia peu apres l'arrogance des Roffensis (1) & Morus, & autres persecuteurs de sa verité.

L'AN suiuant, 1535, Iean Fischer, Euesque de Rochestre, & Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre, auteurs de la mort de Iean Fryth, furent enuoyez au gibet, & tous deux decapitez (2). La cause premiere de leur mort fut qu'ils ne se voulurent accorder aux loix & edicts publics du Royaume, pour oster & abolir la domination du Pape. Ce mesme mois, le 19 iour, trois Chartreux, assauoir Exmene, Mydelmoy & Nudigat (3), furent executez deuant ces deux-ci pour vne mesme cause, lesquels furent premierement à demi estranglez, & puis mis en quatre quartiers. Quant à Morus, voici ce qu'en dit M. Iean Caluin en ses Commentaires sur le 22. cha. d'Esaié, au verset 17., parlant de Sobna : « Quand ie li, dit-il, ce passage, vn semblable exemple me vient principalement en memoire, d'autant qu'il conuient à cestui-ci beaucoup plus que tous les autres : assauoir de Thomas Morus, qui auoit vn tel office que Sobna. Car comme on sçait assez, il estoit Chancelier du Roi d'Angleterre. Comme ainsi soit qu'il fust fort grand ennemi de l'Euangile, & persecutast cruellement les fideles à feu & à sang, il vouloit aussi par ce moyen se faire renommer, acquerir bruit, & perpetuer la memoire de son impieté & cruauté entre les hommes. Parquoi, il fit grauer les louanges de ses vertus

Morus & Roffense decapitez.

(1) « André Huet, » Andrew Hewet. Voy. Foxe, V, 16-18.

(2) « Guillaume Holt. » Voy. ci-dessus page 289.

(3) « Stokislé, » Stokesley.

(4) « Cook. » Le Dr Lawrence Cook, recteur de All Saints, Honey Lane, à Londres.

(1) « Roffensis. » L'évêque de Rochester, John Fisher.

(2) « Tous deux décapités. » Voy. Foxe, t. V, p. 99.

(3) « Exmène, Meydelmoy. et Nudigat. » Lisez : Exmew, Middlemore et Neudigate. Foxe, V, 100.

en vn fort beau sepulchre qu'il auoit fait baslir magnifiquement. Et enuoya à Bafle à Eraſme (auquel il fit present d'vne haquenee) ſon epitaphe, qu'il auoit lui meſme compoſé, afin qu'Eraſme le fiſt imprimer. Tant eſtoit-il conuoiteux de gloire, que durant ſa vie il vouloit donner commencement à ſa renommee & à ſes louanges heroïques, leſquelles deuoyent ſuiure ſa mort, comme il eſperoit. Or, la principale de toutes ſes louanges portoit qu'il eſtoit grand perfecuteur des Lutheriens, c'eſt à dire des fideles. Mais qu'eſt-il avenu ? Il fut accusé de trahiſon, puis condamné : pour le faire court, eut la teſte trenchée. Ainſi, ſon ſepulchre fut vn gibet. Voudrions-nous des iugemens de Dieu plus manifeſ-

tes ? par leſquels il punit l'orgueil des meſchans, & leur conuoitiſe infatiable de gloire, & leurs vanteries pleines de blaſphemes ? Et certes il nous faut reconoiſtre & adorer la prouidence admirable de Dieu, en ceſt horrible ennemi du peuple de Dieu, auſſi bien qu'en Sobna. Nous deuons obſeruer auſſi ceſte circonſtance, que Sobna eſtoit eſtranger (1). » Es annees ſuyuantes il y eut de grands remuemens en Angleterre, au defauantage de la Papauté & de ſes ſuppoſts, dont ſera parlé plus à propos au liure ſuyuant.

(1) Le texte de la traduction française de 1572 est un peu différent. Crespin a dû se servir de la traduction française de 1552, ou traduire lui-même le texte de l'édition latine de 1551.





HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

ET

ACTES DES MARTYRS

LIVRE TROISIEME

Histoire d'une grande persecution esmeuë à raison de quelques placars attachez par les quarrefours de Paris (1).



DEPVIS ces commen-
cemens de la res-
tauration des ruines
de l'Eglise du Sei-
gneur, l'annee M.D.
XXXIII. doit estre
notee pour vne
faison, en laquelle
maintes grandes
merueilles auidrent
en diuers pays ;
mais sur tout, ce
qui suruint en la
ville de Paris digne
de memoire, dont
elle fut vulgaire-
ment appellee, *L'annee des Placars*,
pour l'histoire qui
s'enfuit. Dieu ayant
departi quelques
rayons de la lumiere
de son Euangile à
Marguerite, Roine
de Navarre, sœur
du Roi François I,
sous son autorité
& aueu, beaucoup
de notables per-
sonnages se mirent
à prescher en la
ville de Paris (au
temps que M. Guillaume
Farel commençoit
faire le semblable
à Geneue) dont les
plus renommez estoient
M. Girard Ruffi,
item Couraud &
Berthaud Auguf-
tins (2). Ce que Satan,
ne pouuant

porter, suscita ses
supposts de Sor-
bonne, ennemis de
lumiere & de toute
verité, pour em-
pescher les frui-
ts qui en prouenoyent,
& retenir le grand
nombre de ceux
qui suiuoient les-
dites predications
d'un zeile singulier
& ardente affec-
tion. Parquoi ils
firent tant par
leur importunité
& audace, que la
chaire leur fut
defendue, au grand
regret des fideles,
qui par ce moyen
estoyent grandement
edifiez. Quoy
voyant Ruffi &
Couraud, s'aduise-
rent de conuertir
lesdites predica-
tions en leçons
particulieres ;
par le moyen des-
quelles, en expo-
sant les liures de
la sainte escriture,
ils ne faisoient
moindres frui-
ts qu'auparauant.
Mais les Sorbon-
nistes, ayans au-
tant ou plus telles
leçons à contre-
cœur, ne cessèrent
tant qu'elles fus-
sent pareillement
interdites sur tres-
grosses peines,
& que M. Girard
fust mis prisonnier,
& Couraud detenu
chez l'euesque de
Paris. Ainsi les
fideles, se voyans
destituez de toute
doctrin & exhorta-
tion, furent grandement
desplaisans &
desolez : qui fit
qu'aucuns particu-
liers, par vn

M. D. XXXIV.

(1) L'édition *princeps* ne consacre que quelques lignes à l'affaire des placards, f. 633. Elle est racontée tout au long dans l'édition de 1570.

(2) « Anno 1533, die 26 m. novembris fuit sacra theologiae facultas congregata... in qua comparuerunt duo religiosi de ordine FF. Eremitarum S. Augustini, qui multum fuerunt reprehensi de suis predicationibus et præcipue unus qui vocatur Courau... » D'Argentré cité par Herminjard, *Correspon-*

dance des réformateurs, t. III, p. 146. De Bèze, t. I, p. 9, dit « que Bertault se sauva quant au corps, et depuis se perdit quant à l'âme, estant mort apostat et chanoine en l'église de Besançon. » Quant à Courault, bien qu'il eût perdu la vue, il fournit, en Suisse, une longue et fidèle carrière de pasteur. Voir sur Gérard Roussel la note 5, page 263, 2^e col.

Guillaume
Farel.
Girard Ruffi.
Couraud.
Berthaud.

foudain mouuement, & fans autre aduis de ceux qui les euffent mieux conſeillez, delibererent d'enuoyer aux villes proches de Suiffe, où l'Éuangile commençoit eſtre preſché, pour auoir vn formaire de ce qu'on donneroit à conoiſtre au peuple pour inſtruction de la foi & religion Chreſtienne. La charge en fut baillée à vn nommé Ferret, ſeruiteur d'un Apoticaire du Roi François : lequel, ayant fait imprimer en la ville de Neuf-chaftel certains articles en forme de Placars, contre l'abus de la Meſſe, & les inuentions Papiftiques, d'un ſtil trenchant & foudroyant, ſomme, il les fit auſſi imprimer en petits liurets, pour ſemer par les rues de toutes parts. Le contenu deſquels eſtoit tel :

ſaincte Cene de noſtre Seigneur, ſeul Mediateur & ſeul Sauueur Ieſus Chriſt.

L'INVOQUE le ciel & la terre en teſmoignage de verité, contre ceſte pompeuſe & orgueilleuſe Meſſe Papale, par laquelle le monde (ſi Dieu bien toſt n'y remedie) eſt & fera totalement deſolé, ruiné, perdu & abyſmé, quand en icelle noſtre Seigneur eſt ſi outrageuſement blaſphemé, & le peuple ſeduit & auégulé : ce que plus on ne doit ſouffrir ni endurer. Mais, afin que plus aiſément le cas ſoit d'un chacun entendu, il conuient proceder par articles.

PREMIEREMENT, à tout fidele Chreſtien eſt & doit eſtre tres-certain, que noſtre Seigneur & ſeul Sauueur Ieſus Chriſt, comme grand Eueſque & Paſteur eternellement ordonné de Dieu, a baillé ſon corps, ſon ame, ſa vie & ſon ſang pour noſtre ſanctification, en ſacrifice tres-parfait : lequel ſacrifice ne peut & ne doit iamais eſtre reiteré par aucun ſacrifice viſible, qui ne veut entierement renoncer à icelui, comme s'il eſtoit ſans efficace, inſuffiſant, & imparfait, & que Ieſus Chriſt n'euff point ſatisfait à la juſtice de Dieu, ſon Pere, pour nous, & qu'il ne fuſt le vrai Chriſt, Sauueur, Preſtre, Eueſque, & Mediateur : laquelle choſe non ſeulement dire, mais auſſi penſer, eſt vn horrible & execrable blaſpheme. Et toutesſois la terre a eſté & eſt encore de preſent en pluſieurs lieux chargée & remplie de miſerables ſacrificateurs, leſquels, comme s'ils eſtoient nos redempteurs, ſe mettent au lieu de Ieſus Chriſt, ou ſe font compagnons d'icelui, diſans qu'ils offrent à Dieu ſacrifice plaifant & agreable comme celui d'Abraham, d'Iſaac & de Iacob, pour le ſalut tant des viuans que des tres-paſſez : ce qu'ils font apertement contre toute la verité de la S. Eſcriture, faiſans menteurs tous les Apoſtres & Euangeliftes, & ſe deſmentent eux meſmes, veu qu'avec Dauid ils chantent & confeſſent tous les Dimanches en leurs Veſpres, que Ieſus Chriſt eſt eternel Sacrificateur en l'ordre de Melchifedec.

OR ne peuuent-ils faire entendre à nul de ſain entendement, que Ieſus Chriſt & ſes Prophetes & Apoſtres (qui rendent teſmoignage de lui) ſoyent menteurs ; mais faut maugré leurs dents que le Pape & toute ſa

I. Pier. 2.
I. Tim. 2.
Heb. 7.
Rom. 8.

Deliberation
de ſemer vn
formaire de la
religion
Chreſtienne.

Articles veritables (1) ſur les horribles, grands & importables abus de la Meſſe Papale, inuentee directement contre la

(1) On a cru longtems que ces placards étaient de Farel. Voir Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin*, III, 124, 125. C'était d'ailleurs l'avis de plusieurs contemporains. Sans parler de l'historien catholique Florimond de Rœmond, un correspondant de Calvin lui écrivait en 1561 : « Je croy que monsieur Farel en est auteur : le ſiſle le monſtre. » *Opera Calvini*, XVIII, col. 664. Voir encore Herminjard, III, 236, et note 7. Ce ſavant hitorien paraît donc ſ'avancer trop lorsqu'il dit, p. 225, que « cette aſſertion eſt en deſaccord avec les témoignages contemporains. » Mais il a bien démontré, comme l'aſſirme Antoine Froment, *Actes et Gestes de Genève*, p. 248, que « ces placards avoyent eſté faiſts à Neufchâtel, en Suiſſe, par ung Antoine Marconod (Marcourt). » Il les avait extraits d'un traité encore inédit ſur l'Eucharistie. Voir Herminjard, III, 225. Ces placards, qui furent un grand moyen de propagande protestante (on les vendait encore dans les foires vingt-sept ans plus tard), ſortirent des preſſes de Pierre de Wingle, cachées dans l'étrroit vallon de Serrières. Voir Ath. Coquerel fils, *Précis de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris*, 165. Les frères Haag les ont reproduits dans les pièces justificatives de la *France protestante*, n° 2, et Merle d'Aubigné, dans ſon *Histoire*, t. III, p. 128. Marcourt était de Lyon et fut, en 1531, le premier pasteur de Neuchâtel. C'était un homme distingué. Malingré, dans une épître à Marot, *Bulletin*, XIX-XX, 89, l'appelle

«..... ſaige prédicateur,
D'honneur divin très ferme zéléateur ;
Ministre tel que ſaint Paul nous décrit. »
Son nom manque à la première édition de la *France protestante*.

Pl. 110.

vermine de Cardinaux, d'Euefques, de prestres, de moines, & autres capards diseurs de messes, & tous ceux qui y consentent, soyent tels : assauoir faux-prophetes, damnables trompeurs, apostats, loupes, faux-pasteurs, idolatres, sedueteurs, menteurs & blasphemateurs execrables, meurtriers des ames, renonceurs de Iesus Christ, de sa mort & passion, faux-tesmoins, traistres, larrons & rauisseurs de l'honneur de Dieu, & plus detestables que les diables. Car par le grand & admirable sacrifice de Iesus Christ, tout sacrifice exterieur & visible est aboli & euacué, & iamais autre n'est demeuré. Ce que ie di est tresamplement monstré en l'Epistre aux Hebreux, es ch. 7. 9. & 10. lesquels ie supplie à tout le monde de diligemment considerer. Toutesfois pour vn peu le toucher, & aider l'esprit des plus petis, au 7. il est ainsi escrit : « Il estoit conuenable que nous eussions vn Euefque saint, innocent & sans macule, lequel n'a point necessité d'offrir tous les iours sacrifices, premierement pour ses pechez, puis apres pour ceux du peuple ; car il a fait cela en s'offrant vne fois. » Notamment il dit : En s'offrant vne fois ; car iamais ceste oblation ne fut, ni ne fera reiteree, ni aucune pareille. Item au 9. ch. « Christ, Euefque des biens aduenir, par son propre sang est entré vne fois es sanduaires. » Voici où derechef il dit que par s'estre présenté vne fois, la redemption eternelle est faite. Parquoi il est euident qu'en nostre redemption nous n'auons besoin de tels sacrificeurs, si nous ne voulons renoncer à la mort de Iesus Christ. Item, au 10. ch. « Voici, ie vien, afin, ô Dieu, que ie face ta volonté, » par laquelle volonté nous sommes sanctifiez, par l'oblation vne fois faite du corps de Christ. Et aussi le S. Esprit le testifie, disant : « Je n'aurai plus fouenance de leurs iniquitez ; & là où est remission d'icelles, il n'y a plus d'oblation pour le peché. » Ce que par argument ineuitable de l'Apostre ie montre ainsi. Au ch. 5. 7. 8. & 10. des Hebreux, le saint Apostre dit que pour l'imperfection des sacrifices de l'ancienne Loi, il faloit tous les iours recommencer, iusqu'à ce qu'il en eust esté offert vn du tout parfait, ce qui a esté fait vne fois par Iesus Christ. Dont ie demande à tous sacrificeurs si leur sacrifice est parfait ou imparfait. S'il est imparfait, pourquoi abusent-ils

ainsi le poure monde ? S'il est parfait, pourquoi le faut-il reiterer ? Mettez vous en auant, sacrificeurs, & si vous auez puissance de respondre, respondrez.

SECONDEMENT, en ceste malheureuse messe, on a non seulement prouoqué, mais aussi plongé & du tout abyrmé quasi l'vniuersel monde en idolatrie publique, quand faussement on a donné à entendre que, sous les especes du pain & du vin, Iesus Christ est contenu & caché corporellement, reellement & personnellement, en chair & en os, aussi gros, grand & parfait, comme de present il est viuant. Ce que la sainte Escriture & nostre foi ne nous enseigne pas, mais est du tout contraire ; car Iesus Christ apres sa resurrection est monté au ciel, & est assis à la dextre de Dieu le Pere tout-puissant, & de là viendra iuger les viuans & les morts. Aussi S. Paul aux Coloss. 3. escrit ainsi : « Si vous estes resuscitez avec Christ, cherchez les choses qui sont en haut, où Christ est feant à la dextre de Dieu. » Il ne dit point : Cherchez Christ qui est en la Messe, ou au sacraire, ou en la boîte, ou en l'armoire, mais au ciel. Parquoi il s'ensuit bien que si le corps est au ciel, pour ce mesme temps il n'est point en la terre ; & s'il est en la terre, il n'est point au ciel. Car, pour certain, iamais vn veritable corps n'est qu'en vn seul lieu pour vne fois, occupant certain lieu & place en qualité & grandeur certaine. Parquoi il ne se peut faire qu'un homme de 20. ou 30. ans soit caché en vn morceau de paste, tel que leur oublie. De repliquer, que comme il est tout-puissant, il est aussi inuisible, infini & par tout : cela ne peut auoir lieu, considerant que comme il est tout-puissant, il est aussi veritable & la verité mesme, nous ayant certifié de la verité de son corps, par ce qu'il a respondu à ses disciples que c'estoit lui (parlant de sa presence corporelle), leur faisant entendre qu'il n'estoit point fantosme ni inuisible, & que l'esprit n'a ne chair ni os comme lui. Et en ce qui est recité en l'Euan-gile de S. Iean, au 20. ch. qu'il vint & fut au milieu de ses disciples, les portes fermées, n'est pas à dire (comme ces abuseurs faussement sont entendre) qu'elles n'ayent esté ouuertes par la vertu diuine de Iesus Christ, pour le passage de son vrai corps. Car s'il a bien eu la puissance de les faire

*Christum mori
& eundem
praesentari,
idem.*

Math. 28.
Marc 16.
Actes 1.
Hebr. 1.
Coloss. 3.

Luc 24.

*on est dare
medium.*

ouurer par son Ange, pour deliurer S. Pierre de la prison, il lui a bien esté autant facile de se faire ouuerture pour entrer à ses disciples par les moyens miraculeux qu'il lui a pleu, sans changer la nature de son corps en esprit, ou en vn autre qui ne fust point vrai corps. Aussi l'Euangeliste ne dit pas que Iesus entra par les portes fermées; mais qu'il vint à ses disciples, & qu'il fut là au milieu d'eux, les portes estans fermées. En quoi il a voulu donner à entendre en quelle crainte estoient assemblez ses disciples, & qu'il a en cela voulu monstrier vne preuue manifeste de la puissance diuine du Seigneur Iesus, par laquelle les portes s'ouurerent deuant lui, sans qu'ils se foyent apperceus, ne comment elles ont esté ouuertes, ne comment elles ont esté closes à la venuë d'icelui, entrant miraculeusement pour rendre ses disciples plus attentifs à sa nature diuine. Conclusion, le corps de Iesus Christ n'est point semblable à vn esprit. Aussi qu'il soit infini & par tout, cela ne peut estre, ou autrement il ne seroit ni vrai corps ni vrai homme, s'il estoit aussi bien infini pour raison de sa nature humaine, comme il l'est pour raison de sa nature diuine. Il est donc contenu en certain lieu, & y estant, il n'est pas en un autre. Ce que saint Augustin a bien conu, quand en parlant du Seigneur Iesus Christ, il a ainsi escrit : *Donec finiatur seculum, sursum Dominus est, sed tamen hic nobiscum est veritas Domini. Corpus enim in quò resurrexit in vno loco esse oportet : veritas autem eius vbique diffusa est.* c. Iufques à ce que le monde prene fin, le Seigneur est en haut : neantmoins la verité du Seigneur est ici avec nous. Car il faut que le corps auquel il est resuscité soit en vn lieu; mais sa verité (c'est à dire sa nature diuine) est espendue par tout. Item, Fulgence escrit ainsi : *Absens erat cælo secundum humanam substantiam, quum esset in terra : & dereliquerat terram, quum ascendisset in cælum : secundum verò diuinam & immensam substantiam, nec cælum dimittens quum de cælo descendit, nec terram deserens quum ad cælum ascendit.* c. Il estoit absent du ciel selon sa nature humaine, lors qu'il estoit en terre, & il delaisa la terre, lors qu'il monta au ciel. Mais quant à la nature immense & diuine, il ne delaisa point le ciel quand il descendit du ciel, ni ne de-

laisa la terre quand il monta au ciel.

OVRE, nous auons infaillible certification par la sainte Escriture, que l'aduenement du Fils de l'homme, quand il lui plaira partir du ciel, sera visible & manifeste. Et si aucun vous dit : Ici est Christ, ou là, ne le croyez point. Iesus Christ dit : Ne le croyez point; & les sacrificateurs disent : Il le faut croire. Ils chantent bien *sursum corda*, exhortans le peuple à chercher Iesus Christ au ciel; mais ils font le contraire, en ce qu'ils l'arrestent pour le faire chercher en leurs mains, & en leurs boites & armoires.

TIERCEMENT, ces sacrificateurs aueugles, pour adiouster erreur sur erreur, ont en leur frenesie encoré dit & enseigné, qu'apres auoir soufflé ou parlé sur ce pain, lequel ils prennent entre leurs doigts, & sur le vin lequel ils mettent au calice, il n'y demeure ni pain ni vin; mais (comme ils parlent avec grands & prodigieux mots) par transsubstantiation, Iesus Christ est sous les accidens du pain & du vin caché & enuelopé, qui est doctrine des diables, contre toute verité, & apertement contre toute l'Escriture. Et pourtant ie demande à ces gros enchaperonnez : Où ont-ils inuenté ces gros mots Transsubstantiation? Saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, saint Iean, saint Paul, & les anciens Peres n'ont point ainsi parlé; mais quand ils ont fait mention de la sainte Cene de Iesus Christ, ils ont ouuertement & simplement nommé le pain & le vin, Pain & Vin. Voyez saint Paul comment il escrit : L'homme s'esprooue soi-mesme, puis s'enfuit, & ainsi mange de ce pain. Il ne dit point : Mange le corps de Iesus Christ qui est enclos, ou qui est sous la semblance, ou sous l'espece ou apparence de pain; mais il dit apertement & purement : Mange de ce pain. Or est il certain que l'Escriture n'vse point de deception, & qu'en icelle il n'y a point de feintise : dont il s'enfuit bien que c'est pain. Item, en vn autre lieu, il est ainsi escrit : Et vn iour de Sabbath les disciples estans assemblez pour rompre le pain, &c. Aufquels tant euidens passages, la sainte Escriture dit & prononce expressement estre pain, non point espece, apparence ou semblance de pain. Qui pourra donc plus soutenir, porter & endurer tels moqueurs, telles pestes & peruers Antechrists? lesquels, comme presomptueux & arro-

M. D. XXXIV.

Matth. 24.

Matth. 26.
Marc 14.
Luc 22.
1. Cor. 11.

Actes 20.

Augustinus ad
Dardanum.

Fulgentius ad
Thrasimundum,
lib. 20.

gans, selon leur ordinaire coustume, ont esté si temeraires & hardis, de conclurre & determiner au contraire. Parquoi, comme ennemis de Dieu & de sa sainte parole, à bon droit on les doit reïetter & merueilleusement detester. Car n'ayans eu nulle honte de vouloir enclorre le corps de Iesus en leur oubli, aussi (comme effrontez heretiques qu'ils sont) ils n'ont eu aucune honte & vergongne de dire qu'il se laisse manger aux rats, araignes & vermine, comme il est escrit de lettre rouge en leurs Messels en la xxii. Cautelle, qui se commence ainsi : Si le corps du Seigneur estant consumé par les fouris & araignes, est deuenu à rien, ou soit fort rongé; si le ver est trouué tout entier dedans, qu'il soit brulé & mis au Reliquaire. O terre, comment ne t'ouures-tu pour engloutir ces horribles blasphémateurs ? O vilains & detestables, ce corps est-il du Seigneur Iesus Fils de Dieu ? se laisse-il manger aux fouris & aux araignes ? Lui qui est le pain des Anges & de tous les enfans de Dieu, nous est-il donné pour en faire viande aux bestes ? Lui qui est incorruptible à la dextre de Dieu, le ferez-vous suiet aux vers & à pourriture, contre ce que Dauid en a escrit, prophetisant de la resurrection d'icelui ? O miserables, quand il n'y auroit autre mal en toute vostre theologie infernale, sinon en ce que vous parlez tant irreueremment du precieux corps de Iesus, combien meritez-vous de fagots & de feu, blasphémateurs & heretiques, voire les plus grands & enormes qui iamais ayent esté au monde ? Allumez donc vos fagots pour vous bruffer & rostir vous mesmes, non pas nous, pourcé que nous ne voulons croire à vos idoles, à vos dieux nouveaux & nouveaux christs, qui seissent manger aux bestes, & à vous pareillement, qui estes pires que bestes, en vos badinages, lesquels vous faites à l'entour de vostre dieu de paste, duquel vous vous jouez comme vn chat d'une souris; faisans des marmiteux, & frappans contre vostre poitrine, apres l'auoir mis en trois quartiers, comme estans bien marris, l'appelans agneau de Dieu, & lui demandans la paix. Sainct Iean monstroit Iesus Christ present, viuant & tout entier (qui estoit la verité des agneaux qui ont esté figure de lui en l'ancien Testament) & vous monstrez vostre oubli partie en pieces, puis la

mangez, vous faisans donner à boire. Sainct Iean a-il mangé Iesus Christ en ce point ? Que pourroit dire vn personnage qui n'auroit iamais veu telle fingerie ? ne pourroit-il pas bien dire : Ce poure agneau n'a garde de deuenir mouton, car le loup l'a mangé. Par l'agneau, le Seigneur a ordonné le sacrement de l'agneau paschal, & S. Iean & S. Paul, qui ont exposé la vraye signification d'icelui, pourroyent-ils reconoistre tels basteleurs pour seruiteurs de Dieu ?

QUARTEMENT, le fruit & l'usage de la Messe est bien contraire au fruit & à l'usage de la sainte Cene de Iesus Christ, & n'est pas de merueilles, car entre Christ & Belial il n'y a rien commun. Le fruit & le vray usage de la sainte Cene de Iesus Christ est, pour le premier, de considerer comment le Seigneur nous presente de sa part le corps & le sang de son Fils Iesus Christ, à ce que nous communiquions vrayement au sacrifice de la mort & passion d'icelui, & que Iesus nous soit pour nourriture spirituelle & eternelle, & que nous nous en tenions pour assurez : comme il le nous declare & nous en assure par ce Sainct Sacrement. L'autre point est, de publiquement faire protestation de sa foi, & en confiance certaine de salut, auoir actuellement memoire de la mort & passion de Iesus Christ, par laquelle nous sommes rachetez de damnation & perdition, auoir aussi souenance de la grande charité & dilection, dequoi il nous a tant aimez, qu'il a baillé sa vie pour nous, & nous a purgez par son sang. Aussi en prenant tous d'un pain & d'un breuage, nous sommes admonestez de la charité & grande vnion en laquelle tous, d'un mesme esprit, nous deons viure & mourir en Iesus Christ. Ceci bien entendu resjouit l'ame fidele, la remplissant de diuine consolation en toute humilité, croissant en foi de iour en iour, s'exercant en toute bonté tres-douce, & amiable charité. Mais le fruit de la Messe est bien autre, comme l'experience le nous demontre. Car par icelle toute conoissance de Iesus Christ est effacee, la predication de l'Euangile est reïetee & empeschée, le temps est occupé en sonneries, hurlemens, chanteries, vaines ceremonies, luminaires, encensemens, desguisemens, & telles manieres de forcelleries, par lesquelles le poure monde est (comme brebis ou

Exode 11.

1. Cor. 11.

*em, si corpus
Domini à
muribus vel
araneis, &c.
Cautela 22.*

Pf. 110.
Pf. 16.

Iean 1.

moutons) miserablement trompé, entreteu & pourmené, & par ces loups rauiffans mangé, rongé & deuoré. Et qui pourroit dire ne penser les larrecins de ces paillards? Par ceste Messe ils ont tout empoigné, tout destruit, tout englouti. Ils ont desherité Princes & Rois, seigneurs, marchans, & tout ce qu'on peut dire, soit mort ou vif. En somme, verité les pourchasse, verité les espouuante : par laquelle en bref leur regne sera destruit à iamais.

CES Placars & petits liures communiquez à Couraud & autres gens de iugement, ils ne trouuerent pas bon telle maniere d'enseigner, combien que la doctrine fust sainte & veritable, & disuaderent qu'on ne les attachast ni femast, & que cela ne seroit qu'animer la rage des aduerfaires, pour augmenter la disperfon. Toutefois le zele, ou plustost l'impetuofité d'aucuns, qui ne regardoyent qu'à leurs affections bouillantes, le gagna : si que les places publiques de Paris, & les rues en furent remplies, comme aussi quelques autres des principales villes du Royaume, ce qui auint au mois d'Octobre de ceste annee (1). On peut penser comment les ennemis de Dieu monstrent leur fureur (2); car si auparauant ils auoyent fait sentir leur impatience & horrible persecution de la parole de Dieu, cest acte les fit entrer en telle forcenerie, que leurs impetuofitez precedentes sembloient tolerables, & n'estoyent rien au prix : tant l'Aduerfaire de l'Euangile a de force à l'endroit de ceux qu'il possede,

qu'onques tempeste n'approcha de ceste aspreté. Et ce qui donna plus de moyen & prompt occasion à ces Sorbonistes de pourfuiure leur poincte, ce fut que l'un de ces Placars se trouua attaché à la porte de la chambre du Roi au Louure : dont il fut enflammé de telle forte, qu'il commanda prendre indifferemment tous ceux qui estoient aucunement suspects de Luthererie. Entre tous les Iuges qui se monstrent diligens à executer ceste volonté du Roi, c'estoit horreur de voir la maniere de faire de Jean Morin, lieutenant criminel de Paris. Car, comme il estoit fanguinaire & ingenieux à inuenter tourmens, s'il en fut onques, joint le grand profit qui lui en reuenoit (1), voire & que cela couuroit ses autres larrecins, pilleries, & concussions : il faisoit trembler toute la ville, de la façon comme il procedoit, n'espargnant maisons grandes ou petites, comme aussi tous les colleges de l'université de Paris : en forte qu'il print vn grand nombre de prisonniers, entre lesquels ceux-ci moururent constamment.

Jean Morin,
Lieutenant
criminel.

BARTHELEMI Milon, dit le Paralytique, vulgairement appelé Berthelot, fils d'un nommé Robert Milon, cordonnier de la ville de Paris, estoit ieune homme, perclus de ses membres, excepté des bras & de la langue. Sa conuersion est digne d'estre recitée, pour magnifier la misericorde de nostre Dieu enuers les siens, & nous apprendre de mettre en icelle toute nostre esperance. Comme ainsi fust que ce personnage eust receu des dons & graces excellentes du Seigneur, non seulement quant au corps, mais surtout quant à l'esprit, il en abusa en sa premiere ieunesse à toute intemperance & dissolution. La santé & habileté du corps lui seruoit d'appetit pour fuiure les choses de ce monde, & commettre les ceures abominables de la chair; son esprit estoit adonné non seulement à vanité, mais aussi à raillerie & mepris des choses de Dieu. Auint vn iour qu'en continuant ses esbats, il se froissa & rompit quelques costes de la poitrine, & ne prouoyant de remede à la conuulsion, le corps lui deuint bossu & du tout contrefait deuant &

Notable con-
uersion du
Paralytique d
Paris.

La fureur
esmeuë à cause
des Placars
& liures.

(1) Ils furent affichés, dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, à Paris, à Orléans, à Amboise, où se trouuait François I^{er}, (mais non au Louvre, comme l'affirment plusieurs historiens, et Crespin lui-même,) et dans plusieurs autres villes de France. Herminjard, III, 226, 236.

(2) « Le lendemain du jour de l'apparition des articles véritables, c'est-à-dire le lundi 19 octobre, la chambre des vacations décida qu'elle irait en procession, le 22, de la Sainte-Chapelle à Notre-Dame, « pour prier Dieu que correction fut faite des scandaleux, hérétiques placars et liures attachés et plaqués en plusieurs carrefours et lieux de la ville de Paris. » Une autre procession avait été annoncée, dans toutes les paroisses, pour le dimanche 25. On promettait cent écus de récompense à quiconque révélerait avec certitude « celui ou ceux qui auoient fisché les dictz placars; ceux qui se trouueroient les receler seroient brusléz. » Herminjard, III, 226.

(1) François I^{er}, pour exciter son zèle, « lui augmenta ses gaiges par an de vi livres paris. » *Bulletin*, XI, 255.

derriere ; les parties inferieures destituees de nourriture ordinaire & convenable, petit à petit defaillirent ; bref, le Seigneur, pour reformer la creature esgaree, fit tomber sur lui vn changement de corps, & d'habile le rendit totalement debile & cassé de ses membres, lui referuant seulement l'usage des bras & de la langue, comme dit est. Estant en ceste misere, & n'apprehendant que la douleur qui le pressoit, & la difformité de son corps, Dieu lui donna ouverture à la conoissance de sa verité, par le moyen d'un homme fidele, duquel Milon vn iour s'estoit moqué, ainsi qu'il passoit deuant la boutique de son pere. Ce fidele s'approchant de Milon, lui dit : « Pour homme, pourquoi te moques-tu des passans ? ne vois-tu pas que Dieu a en ceste façon courbé ton corps pour redresser ton ame ? » Milon fut estonné de ce propos, & comença de prester audiance à cest homme, lequel à l'instant lui presenta vn nouveau Testament, & dit : « Voi ce liure, & d'ici à quelques iours tu me sçauras à dire quel il te semblera. » Milon, apres auoir commencé à gouter le fruit de la lecture du nouveau Testament, ne cessa & nuit & iour de continuer en icelle, & d'enseigner la famille de son pere, & ceux qui venoyent vers lui.

Le changement si grand & si subit de ce personnage donna occasion à plusieurs de s'en esmerueller. Ceux qui le fouloyent hanter pour ouyr les chants de musique & d'instrumens, qu'il touchoit avec grace singuliere, estoient ravis, oyans cest homme parlant tout autre langage qu'il n'auoit fait auparauant. Enuiron six ans auant qu'il souffrist la mort, il fut detenu au liét, & n'en bougeoit sinon que quatre personnes le remuaissent. Estant ainsi au liét attaché, il enseignoit quelque ieunesse en l'art d'escriture, en laquelle il estoit non pareil : il grauoit avec eau sur cousteaux, dagues & espees, & faisoit choses non utiles pour les orpheures, & de tout le gain prouenant de ceci, il en sustentoit plusieurs pources & necessiteux, qui auoyent conoissance de l'Euangile. Il ne se laissoit d'instruire & admonester ceux qui le venoyent voir, à raison de ces choses exquisés & rares qu'il faisoit : bref, sa chambre estoit vne vraye eschole de pieté, en laquelle la gloire de Dieu & soir & matin reten-

tissoit. Il ne faillit donc, en ceste fureur de persecution, estre des premiers apprehendez par Morin, lequel parauant l'auoit eu en ses prisons, & dont le Seigneur le deliura pour le referer à la consolation de siens en ceste aspre saison, & pour rendre sa mort plus illustre.

MORIN, escumant sa rage, & comme transporté d'esprit ne pensant qu'à executer sa cruauté, entra en la chambre où estoit couché ce poure paralytique, & lui dit : « Sus, leue toi. » Le paralytique n'estant effrayé du regard de la face hideuse de ce tyran, respondit comme en se riant : « Helas, Monsieur, il faudroit vn plus grand maistre que vous pour me faire leuer. » Il fut soudainement enleué & transporté par les fergeans, apres que Morin, à sa façon acoustumee, eut rai le meuble le plus secret qu'il trouua en ladite chambre. On ne pourroit assez reciter le grand bien & la consolation qu'aporta ce personnage aux autres prisonniers ; car autant estoit-il effrayé estant en la prison & deuant les Iuges, comme s'il eust esté en son liét. Qui plus est, il enduroit lors toutes choses qu'on lui faisoit, & le plus rude traitement qu'on lui feust faire, au lieu que parauant estant au liét, s'il n'estoit manié doucement, & par gens qui auoyent acoustumé de le leuer, il crioit, aux attouchemens rudes, de la douleur qu'il sentoit en ses membres. On le condamna à estre brûlé à petit feu en la place de Greue, à laquelle estant mené, passa deuant la maison de son pere. Les ennemis de la verité furent estonnez de la confiance qu'eut ce tant admirable seruiteur & tesmoin du Fils de Dieu, tant en la vie qu'en la mort (1).

NICOLAS Valeton (2), receueur de Nantes en Bretagne, commençant de venir à la conoissance de l'Euangile par le moyen d'aucuns bons personnages qu'il hantoit, & par la lecture du nouveau Testament en François ; voyant la grande poursuite qu'on fai-

(1) Un document du temps dit qu'il « fust brûlé tout vif au cymetiere Sainct-Jehan, apres auoir fait amande honorable deuant Notre-Dame de Paris ; » et que son supplice eut lieu le 13 novembre, *Bulletin*, XI, 255. Sa sœur et son beau-frère furent aussi accusés d'hérésie.

(2) Une *Liste des hérétiques ajournés par les gens du roy en 1534* l'appelle Audebert Valeton. *Bulletin*, t. XI, p. 257.

Exercice du paralytique.

M. D. XXXIII.
Milon prisonnier pour la premiere fois.

Responfe procedante d'un cœur asseuré.

Reprehenſion prise de la difformité du corps.

foit, & que Morin (avec lequel il auoit eu different) aprochoit de sa maison, commanda à sa femme de faire oster de sa chambre le bahu où estoient ses liures, & cependant alla au deuant du danger. Elle, effrayee de son costé, ietta soudainement tous lesdits liures dedans les priuez, ensemble d'autres papiers qui y estoient, en forte que le bahu demeura vuide. Morin, estant entré, enuoya Valetton en prison, & commanda qu'il fut estreitement gardé; puis, ayant fouillé par tout, & n'ayant rien trouué, aperceut ce bahu vuide. toutesfois il ne s'y arresta pour l'heure, tant il auoit enuie d'interroguer son prisonnier: ce qu'ayant fait, & ne se trouuant aucunes charges & informations contre lui, pensa qu'il y falloit proceder plus finement, & qu'autrement le Receueur seroit homme pour lui garder & donner de la peine, parce qu'il estoit homme d'esprit & de credit. L'ayant donc interrogué derechef sur le fait du bahu, & rien profité, il alla soudainement vers sa femme, à laquelle il fit tant de demandes & si cauteleuses & subtiles (joint qu'il asseuroit que son mari auoit confessé le coffre estre celui où il mettoit ses liures & papiers secrets) que ceste ieune femme peu auisee, se fiant en la promesse & serment dudit Morin, que son mari n'auoit aucun desplaisir (moyennant argent par elle offert & promis) lui descouurit la verité du fait. Les liures estans retirez promptement hors des retraits, encore qu'ils ne fussent defendus, Morin le fit trouuer si mauuais au Roi, qu'il commanda qu'on le fist mourir, d'autant qu'ayant ainsi fait ietter ses liures, il estoit suspect d'heresie. A quoi la Cour de Parlement obtempera tres volontiers, & fut ce personnage mené à la croix du tirouër (1), & là bruslé viu du bois pris en sa maison. Il monstra vne grande constance & fermeté: ce qui fut trouué admirable des gens de bien, d'autant qu'il auoit encore bien peu d'instruction. Ce mesme iour (2), par tous les autres quarrefours de Paris acoustumez à faire executions, furent aussi bruslez pour la mesme querelle plusieurs saints personnages, ainsi que le Roi passoit en

proceffion generale, pour ce ordonnee en grande folennité, où assistoyent les enfans du Roi avec toute la Noblesse pour apaiser (ce disoyent-ils) l'ire de Dieu, ou plustost & à la verité pour lui dedier & consacrer ces bonnes ames en sacrifice de bonne odeur.

JEAN DV BOURG, marchand de Paris, monstra en ceste perfection quelle conoissance de l'Euangile il auoit receu de Dieu, c'est assauoir ferme, & fondee sur le rocher qui est Iesus Christ; car ni bien ni parentage ne le feut onques diuertir & esbranler de la verité. Son logis estoit à l'entree de la rue saint Denis, à l'enseigne du cheval noir, faisant estat de marchandise de drapperie. Il fut bruslé aux Halles, lieu publique de Paris (1).

HENRI POILLE estoit du nombre de ceux qui moururent constans en la fureur de ceste perfection. C'estoit vn poure maçon, d'un village pres de Meaux en Brie, qui auoit eu la conoissance de la verité en ceste eschole de Meaux, à laquelle l'Eueque Briçonnet en son temps auoit donné les commencemens, comme il a esté touché ci deuant en l'histoire de Iaques Pauanes (2). Sa perseuerance & entiere confession de la verité se monstra au dernier supplice. La langue lui fut percee & attachee avec vn fer à la iouë qui lui fut ouuerte en cruel & horrible spectacle, pour l'empescher de parler au peuple (3).

ESTIENNE DE LA FORGE, natif de Tournay, & resident de long temps en la ville de Paris, exerçoit en icelle l'estat de marchandise en grande affluence de biens & benedictions de Dieu: de laquelle il n'estoit mesconnoissant ni ingrat. Car, outre ce que son bien ne fut onques espargné aux pures, il auoit en singuliere recommandation l'auancement de l'Euangile, iusques à faire imprimer à ses despens liures de la sainte Escriture, lesquels il auançoit & mesloit parmi les grandes aumosnes qu'il faisoit; & pour instruire les pures ignorans. « Sa

La charité
d'Estienne
de la Forge.

(1) Le 14 novembre. Il avoit eu auparavant « le point découpé devant les fontaines Saint-Innocent. » *Ibid.*, 255.

(2) Voir la page 263.

(3) Il est appelé ailleurs Berthelemy. Il mourut le 21 novembre; il était originaire d'Aulnay. *Ibid.*, 256.

(1) La Croix-du-Trahoir, près de la fontaine de l'Arbre-Sec, rue Saint-Honoré.

(2) C'est-à-dire le jeudi 21 janvier. *Bulletin*, XI, 256.

memoire doit estre benite (dit Iean Caluin au liure contre les Libertins au 4. chap.) (1) entre les fideles, comme d'un vrai Martyr de la doctrine de Iesus Christ, » laquelle il signa par sa mort qu'il endura par le feu au cimetiere sainct Iean, peu de temps apres les autres, pour vne mesme cause de l'Euangile.

ON en pourroit ici reciter plusieurs autres (2) que la tempeste de ceste perfection des placars emporta : comme vne maistresse d'eschole nommee la CATELLE, qui fut bruslee viue en la place qui est au bout de la rue de la Huchette, en ladite ville de Paris : mais outre les noms & la mort qu'ils ont enduree, nous n'auons certain tesmoignage de leur foi & connoissance.

AUCUNS ont attesté, qu'en ce temps vn nommé QVOQVILLARD, pour ceste mesme doctrine fut degradé, & qu'il endura la mort constamment en la ville de Bezançon, au Comté de Bourgongne.



NICOLAS L'escruiant, IEAN DE POIS, ESTIENE BOVRLET (3).

Ces trois ont souffert la mort en la ville d'Arras, pour auoir manifesté les abus & lourdes idolatries inueterées au pays d'Artois.

LA VILLE d'Arras, capitale & Episcopale du pays d'Artois, est diuisee en

(1) « Quand il parloit de ce personnage-là, » dit Th. de Bèze, *Vie de Caluin*, p. 13, « c'estoit toujours en luy rendant tesmoignage de grande piété, de bonne simplicité et sans feintise : que c'estoit un marchand bien prudent et diligent, mais neantmoins de fort bonne conscience et vray chrestien. » Voir une lettre que lui adressa Farel, Herminjard, ouv. cité, t. III, p. 166. Il fut brûlé le 16 février. Il était « maistre du Pellican, rue Sainct-Martin » (*Bulletin*, XI, 256), et marié.

(2) Le 18 novembre périt un tisserand ; le 20, un libraire ; le 4 décembre, un jeune clerc nommé Hugues Nyssier ; le 5, un jeune enlumineur de Compiègne ; le 24, l'imprimeur Antoine Augereau. Voir Herminjard, III, 237. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 444-450, signale, de novembre 1534 à mai 1535, 102 condamnations à mort, dont 27 suivies d'effet.

(3) Voir les *Mémoires de Wesenbecke*, édités par C. Rahlenbeck, p. 67.

deux parties, assauoir ville & Cité : lesquelles, par partage & accord iadis fait, ont des saincts nouueaux & reliquaires d'idolatries particulieres & speciales que les autres nations ignorent. Ceux de la Cité gardent & adorent pour Manne descendue du ciel vne Laine qui tomba iadis avec la pluye apres longue & grande secheresse : à laquelle Laine ils chantent ceste antienne fort à propos : Comme iadis la pluye descendit sur la toison pour fauuer le genre humain, &c. Ceux de la ville ont vne chandelle qu'ils nomment Saincte, à laquelle ils font telle reuerence comme iadis les Ephesiens à leur Diane. Elle a sa chapelle au beau milieu du petit Marché, où elle est reclaimée et adreee avec vne confrairie qui se nomme des Ardants, dediee à icelle par ferment de la garder inuiolablement, & ce pour la persuasion que les pures idolatries ont que ladite chandelle, estant enuoyee du ciel, ne s'vse, ne consume en bruslant. Environ ce temps, assauoir M.D.XXX.III. aucuns de ceux qui estoient commis à la garde de ceste Chandelle, ayans quelque petit sentiment de vraye religion, descouurirent l'imposture qui se commet à l'entour d'icelle. Les patrons & aduocats de ceste Chandelle, ne pouans porter la vraye lumiere, esmeurent grande perfection en la ville : tellement qu'aucuns furent emprisonnez qui n'auoyent connoissance sinon des plus lourds & grossiers abus que l'on peut voir & toucher à la main, comme de l'eau benite & semblables fatras. Il y en eut d'autres qui furent aussi apprehendez en ceste persecution, lesquels, estans interroguez des points de la doctrine Chrestienne, souffindrent la verité & autorité d'icelle.

NICOLAS, surnommé l'Escruiant, pource qu'il tenoit eschole d'escriture, estoit natif d'un village pres de Pas en Artois, homme de bon esprit & bien instruit aux sainctes lettres ; IEAN DE POIS, natif de la ville d'Arras, et ESTIENNE BOVRLET, cousturier, de Beuury au diocese de Tournay, ayans receu grande instruction dudit Nicolas, furent confermez en la doctrine de l'Euangile. Ces trois, estans emprisonnez pour vne mesme cause, receurent ensemble sentence de mort, & par icelle la couronne de martyr, l'an M.D.XXXIII.

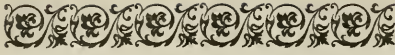
Laine adreee pour Manne en la cité d'Arras.

Chandelle adreee.

La Catelle maistresse d'Eschole.

Quoquillard, à Befançon.

M.D.XXXIII.



MARIE BECAVELLE (1), Poicteuine.

M. D. XXXIII.

MARIE Becaudelle, vulgairement dite Gaborite, natieue des Effars en Poictou, ressort de Fontenay le Conte, fut enseignée en la verité chez vn maistre qu'elle seruoit en la ville de la Rochelle. Elle receut en peu de temps telle instruction en la doctrine de l'Euangile, qu'apres auoir laissé le seruice de sondit maistre, estant de retour aux Effars, ne douta de remonstrier à vn Cordelier qu'il ne preschoit point la parole de Dieu, laquelle chose elle lui monstra par passages notoires de la sainte Escriture. Le caphard eut despit & vergongne d'estre repris d'une femme; mais il vfa de dissimulation, afin de faire relater à ceste femme son propos, lors qu'il auroit quelques tesmoins presens. Ce qu'elle ne refusa de faire; mesme elle lui mit au deuant le iugement du Seigneur, s'il perseueroit à faire outrage à l'Euangile du Fils de Dieu. Ceste femme fut subit apprehendee & mise en prison; & tost apres condamnee par la iustice de Fontenay à estre bruslee. Laquelle condamnation estant consermee par arrest du Parlement de Paris, Marie, amenee au dernier supplice, endura la mort audit lieu des Effars, en telle vertu qu'elle fut en admiration: l'an M. D. XXXIII.



PIERRE GAUDET, à Penay en Sauoye.

Note, au recit de ce Martyr, le commencement de l'Euangile en la ville de Geneue.

GENEVE est située au bout du lac Lemman, entre les pays du Canton de Berne & de la Sauoye. Elle a beaucoup souffert auant qu'elle ait peu obtenir la reformation de l'Euangile, apres auoir esté deliuree miraculeusement de la domination des Prestres & Moines. L'an du Seigneur M. D. XXXV.

La reformation de Geneue.

(1) Voir Vincent, *Recherches sur les commencements de la Réf. de la Rochelle*, p. 9. Ce nom manque aux deux éditions de la *France protestante*.

M. Guillaume Farel & autres ministres auoyent ia semé en icelle la vraye doctrine du Fils de Dieu, non fans grande difficulté & trauail incroyable. La reformation & establisement de la vraye Religion fut apres la sortie des Chanoines, quand le seigneur Pierre de la Baume, lors Euesque, secrettement abandonna la Cité. Ledit Euesque & Chanoines, estimans ceste reformation de doctrine estre vn tumulte populaire qui seroit de petite duree, se paissoyent de vaine esperance que bien tost les affaires changeroient, & ne cessoyent cependant, par leurs adherans, molester en toutes fortes qu'ils pouuoient les citoyens & habitans de ladite ville. Sur tout y eut vne maudite secte de Penairons ou Penayfans, qui estoient de la faction de l'Euesque, ainsi nommez à cause du chasteau de Penay (1), sous la iurisdiction de ladite ville, auquel s'estoyent retirez tous ceux de celle faction, pour persecuter ceux qui tenoyent le parti de l'Euangile. Plusieurs furent grieuement affligez: entre lesquels vn nommé Pierre Gaudet, natif du Val de Gallie, pres de Saint Clou lez Paris, y laissa la vie en grand tourment & martyre. Il s'estoit retiré du pays de France en ladite ville avec sa femme, l'an M. D. XXXIII. ayant quitté l'ordre de ceux qui se disent Cheualiers de Rhodes. Vn sien oncle Commandeur de Compestieres (2), distant de Geneue enuiron vne lieuë, estant marri que ce Pierre, son neueu, s'estoit retiré en ladite ville, ne cessa par ses menees, iusques à ce que par belles promesses l'ayant fait venir hors de Geneue, le vingt-troisieme iour de Iuin, fut apprehendé par les traistres de ce chasteau de Penay. Or apres auoir esté enuiron 5. iours audit chasteau en grand tourment, soustenant le parti de l'Euangile, finalement sans autre forme de proces, mais par forme & rage de brigans, fut bruslé vif par long tourment de feu (3). Dieu lui donna force & constance de ne varier pour les tourmens qu'ils lui firent & reitererent fort cruellement à plusieurs fois. L'inuocation du Nom de Dieu

Pierre de la Baume, Euesque de Geneue.

La secte des Penayfans.

Commandeur de Compestieres.

La fin heureuse de P. Gaudet.

(1) Château de Peney, situé sur le Rhône, à une lieuë et demie de Genève.

(2) Il s'appelait Frère Loys Brunis. Froment, *Actes et Gestes de Genève*, p. 173.

(3) « Pource qu'il estoit marié & avoit renoncé à la messe & à toute la Papauté. » *Ibid.*

lui donnoit allement en ces aspres tourmens, de forte qu'il rendit vne ame bien-heureufe au Seigneur (1).

Comment l'yuroye des Anabaptistes fut premierement semé & s'esleua en ce temps parmi le blé de l'Euangile.

CE n'est d'hier ni auioird'hui que Satan, par ses supposts, seme mechante zizanie au champ du Seigneur, pour esouffer la bonne semence, lors principalement qu'elle commence desfia à nouër & monter en tuyau. La secte pernicioufe des Anabaptistes a fort troublé les Eglises où l'Euangile estoit nouvellement annoncé; car, d'une part, elle a rendu les simples douteux & incertains, & d'autre côté, la predication de la verité suspecte & odieuse aux ignorans. Elle a renuersé en somme tout ordre de Police, tant Ecclesiastique que ciuile. Ses sectateurs nommez Anabaptistes ont cela de special, par dessus les autres heretiques, qu'ils sont diuisez non seulement de sectes & assemblees, mais aussi on trouuera entr'eux autant d'opinions diuerses & estranges qu'ils sont de testes. Leur commencement fut enuiron l'an M.D.XXII. lors qu'une multitude d'hommes mutins & feditieux s'esleua specialement es quartiers de Saxe vers la riuere de Sala, entre lesquels le principal estoit Nicolas Storck (2). Ils songeoient des songes & disoient que par visions ils parloyent franchement avec Dieu, & preschoient tels songes pour veritables à leurs disciples: c'est assauoir qu'il viendrait vn nouueau monde auquel iustice habiteroit, & que pour ceste cause il falloit exterminer de la terre tous les mechans, avec leurs Princes & Magistrats * infideles. De

ceste eschole fortit Thomas Muncer (1), lequel s'estant faché de la predication de l'Euangile, commença de publier ceste nouvelle doctrine. Le docteur Balthasar Hubmer (2), Melchior Rinc, Iean Hut, Iean Denk, Ludouick Hetzer (3) & autres semblables, se vantans qu'ils deuisoyent familièrement avec Dieu, ne tafchoyent qu'à mesdire & detraher des Ministres de l'Euangile & des Magistrats, estimans que s'ils pouoyent ancantir ces deux ordres & les chasser hors de l'Eglise de Christ, les loups se pourroyent seulement ietter sur le troupeau & le desmembrer. Ils auoyent quelque apparence deuant les hommes, n'ayans en la bouche que charité, foi, crainte de Dieu, mortification de la chair & la croix, qui estoient les couleurs desquelles ils se fardoient pour abuser les simples. Muncer, avec son enragé Phifer (4), mena le train lors que l'an M.D.XXV. les paysans & laboureurs estoient en armes en Suaube & Franconie, iusqu'au nombre de quarante mille. Or, de la miserable fin desdits Muncer & Phifer, & de la fedition des paysans, il n'est besoin d'en faire ici recit plus ample, mais auoir recours aux historiens de nostre temps qui en parlent amplement. Nous toucherons ici seulement à ce qui appartient à l'histoire Ecclesiastique, assauoir comment ce leuain des Anabaptistes troubla les Eglises. Combien donc que Muncer, auant qu'estre executé par iustice, ait reconu & confessé sa faute & son erreur, ce neantmoins ses disciples, apres sa mort espars çà & là, semerent ses resveries & ses liures: De la parole de Dieu subtile non escrete, Des visions & reuelations, De la comunauté des biens, & d'estre baptisé derechef. L'Eglise de Zurich fut fort troublée par telle maniere de gens, à qui la reformation desplaisoit, comme imparfaite & peu spirituelle à leur gré. Ils accusoyent Zuingle, principal ministre en ladite Eglise, de ce qu'il ne s'employoit pas comme il

Voyez le v. & vi. liure de Sleidan.

Zurich affligée en son commencement par les Anabaptistes.

Le commencement des Anabaptistes.

* Ils appelloient infideles ceux qui n'estoyent de leur faction.

(1) « Nous sumes informé que le poure patient fust constant en la foy et endura volentier et pria Dieu qu'il leur pardonasse, disant: « Vous me faictes mourir pour ce que » j'ay presché la Parole de Dieu, et m'aués » contrainct à renuencer la pure Parole de » Dieu. Je crie à Dieu mersy, et luy prie qu'il » vous pardonne la tyrannie que vous faictes » en moy. »

(Lettre du conseil de Genève à Ami Porral. Herminjard, ouv. cité, t. III, p. 303).

(2) Voir l'étude que lui a consacrée R. Bachmann, *Nicolas Storck, der Anfänger der Zwickauer Wiederläufer*.

(1) Voir Seidemann, *Thomas Münzer, eine Biographie*. Cette biographie et la précédente peuvent servir d'introduction à l'étude de l'anabaptisme.

(2) Hubmaier. Il était originaire de Friedberg, dans la Haute-Hesse.

(3) Voir sa biographie par Th. Keim, *Ludwig Hetzer (Jahrbücher für Deutsche Theologie, t. 1)*.

(4) Heinrich Pfeiffer.

M.D.XXXV.

apartenoit à reformer spirituellement l'Eglise & partant requeroient d'estre separez des autres pour assembler une pure Eglise de ceux qui auroyent l'esprit de Dieu. Zuingle leur remontra que telle separation estoit du tout schismatique, & que les Apôtres, desquels ils pretendoient l'exemple, ne s'estoyent oncques separez, sinon de ceux qui estoient ennemis manifestes de l'Euangile. Le magistrat de Zurich sur ce different ordonna vn colloque amiable aux deux parties : auquel les Anabaptistes furent du tout conuaincus de leurs erreurs. Et voyans que par disputes ils ne profitoient rien (combien qu'ils fussent suportez de plusieurs qui desiroient voir la verité opprimee, afin que la papauté fust restablie), commencerent lors es environs de la ville plaider leur cause, de maniere que les vns ceints de cordes, les autres de branches de faulx alloient par tout criers : « Malediction à Zurich, la ville rebelle, qui doit en bref estre submergee. Faites penitence. La coignée est mise au pied de l'arbre. » Le magistrat, voyant ce desordre, emprisonna plusieurs de ces mutins, & chastia les plus rebelles et coupables. Sur cela, ils accusoyent grieuement Zuingle, disans qu'il leur fermoit la bouche par l'autorité du Magistrat, comme s'il eust voulu estouffer (ainsi parloyent-ils) la verité en la gorge de ceux qui lui resistoyent. A la requeste donc dudit Zuingle & de plusieurs bons Ministres, le magistrat publia une dispute publique & libre. Tous les suiets de la seigneurie de Zurich furent conuozquez à ceste dispute, afin de montrer qu'on ne vouloit fermer la bouche aux aduersaires, fans estre ouys. La dispute donc fut assignee au siziesme iour du mois de Novembre mil cinq cens vingt cinq, en l'hostel de la ville deuant tout le Senat, & quatre notables & sauans personnages ordonnez pour presider : dont l'un estoit Joachim Vadian, consul de Saingal (1). Audit iour, comme vne partie des Anabaptistes commençoit à disputer & opposer contre les articles proposez par le Magistrat, il y eut vne faction d'entr'eux qui s'escria à haute voix : « Sion, Sion, resjoui-toi, Hierusalem, &c. » Incontinent vn bruit s'esleua si grand que la dispute fut remise au grand temple le 7. & 8. iour dudit mois de Novembre. Il y

Joachim
Vadian consul
de Saingal.

(1) Saint-Gall.

eut vn de ces rustres, lequel s'estant persuadé qu'en adiurant Zuingle il le feroit adouër l'Anabaptisme, pria instamment d'auoir audience ; mais ses autres compagnons ne le vouloyent permettre. Tant y a que finalement il le gagna, & s'escria en ceste façon : « Di moi, Zuingle, ie t'adiure par le Dieu viuant, que tu me dies verité, &c. » « Oui vrayement (dit Zuingle, le coupant court), ie te di que Messieurs n'ont point de plus feditieux rustique en toute leur terre, que toi. » Le pauvre Anabaptiste, qui n'attendoit vne telle responce, deuint si estonné, que tout le peuple qui là estoit, esmeu à rire, sortit, se retirant chacun en sa maison. La dispute finie, tout le peuple declara deuant le Senat qu'on leur auoit satisfait de la part de la verité. Mais aux Anabaptistes, perseverans en leur obstination, commandement fut fait d'acquiescer. Vne grande partie d'eux n'en tenant conte fut mise en prison. Et nonobstant leur rebellion, le Magistrat publia le sommaire de ceste dispute, avec arrest & lettres d'ordonnance contre ceste maudite & detestable secte, du penultiesme de Novembre M.D.XXV. Ce seroit chose trop longue de reciter ici ce qui fut fait aussi contre Baltazar Hubner Pacimontain, ci-deuant nommé, lequel, estant Ministre de l'Euangile, fut miserablement seduit de ceste secte. Il se desdit publiquement à Zurich, le 6 d'Auril M.D.XXXVI. & depuis à Groningue ; mais retournant tousiours à son vomissement, fit de grands maux finalement en Moraue. Au mesme temps, les Anabaptistes troublerent aussi l'Eglise de Basle, & assaillirent de mesme façon lean Œcolampade, principal ministre en ladite ville, où estans amenez en dispute amiable, furent conuaincus de leurs erreurs ; de laquelle dispute les actes, joints avec l'ordonnance des Seigneurs de ladite ville, furent aussi publiez & mis en lumiere. En mesme temps, deux docteurs de ceste maudite secte, ci-deuant nommez, lean Denk (1) & Ludouick Hetzer, seduirent tellement vn Ministre de Wormes, Iacob Kautzi, qu'il publia des conclusions d'Anabaptisme,

Autrement
Hubmeier.

Basle troublee
des Anabap-
tistes.

Le Ministre
de Wormes
seduit.

(1) Voir L. Keller, *Hans Denk, ein Apostel der Wiedertäufer*. Cet ouvrage du savant archiviste de Münster donne un portrait fidèle de Denk, qu'on avait surnommé « l'Apollon des anabaptistes. »

fe vantant de les vouloir soutenir par tout ; & ainsi ce *Kautzi* deuint ce que son surnom signifie, assavoir Chathuant, ou hibou tres-hideux. Les Ministres de Strafbourg, pour lors, responderent à ses conclusions. Derechef, l'an M.D.XXIX. ceux de Basle eurent grosse dispute contre neuf Anabaptistes, lesquels furent conuaincus de leurs erreurs fort pernicioeux ; mais aussi demeurerent obstinez, car ce n'est iamais fait avec tels contentieux & opiniastrs heretiques.

Les choses qui furent faites par ceux de ceste secte presques au mesme temps, en la ville de Saingal au pays de Suisse, sont si horribles & hideuses qu'elles font dresser les cheueux en teste. C'est de deux freres fortis d'un mesme ventre, Thomas & Leonard Schyker (1), habitans pres de la ville au mont nommé Mulleg ; le septiesme de Feurier, l'an M.D.XXVI, s'assembla sur le soir en la maison de leur pere vne compagnie d'Anabaptistes, lesquels passerent toute la nuit à prescher, à faire des gestes merueilleux, & recevoir des visions. Au soleil leuant, qui estoit le huitiesme iour de Feurier, Thomas print son frere Leonard, & le mit au milieu en la presence des parens & de tous les autres, lui commandant qu'il se mist à genoux. Or comme les autres l'admonestoyent de se garder de lui faire quelque chose non conuenable, il respondit qu'il ne faloit rien craindre ; car il ne fera rien ici sinon par la volonté du Pere. Cependant desgainant l'espee, il coupa la teste à son frere qui estoit là à deux genoux. Or tous les autres furent saisis de grande frayeur, & firent de grandes complaints & lamentations. Thomas, qui auoit fait ce meurtre, soudain s'enfuit droit à la ville, n'ayant que ses chausses & sa chemise, vnt de gestes & de maintien fort horribles, comme ont acoustumé de faire les Enthusiastes. En ce temps M. Joachim Vadian ci-dessus nommé, Consul de ladite ville de Saingal, homme excellent & renommé en doctrine & pieté, estoit present quand cest Anabaptiste (apres auoir crié espouuantablement : Le iour du Seigneur est present. Le iour du Seigneur vient), il adiousta quand & quand, qu'au ma-

tin de ce iour-là, grand'chose auoit esté faite (neantmoins il n'exprimoit pas le meurtre) & que la volonté du Pere estoit accomplie, ayant esté abreuué de fiel & de vinaigre. Le Consul le reprint, & le tança griesueusement, à cause de sa fureur & de ses cris immoderez, lui commandant de se vestir, s'en retourner en sa maison, se porter paisiblement. Soudain son meurtre horrible estant diuulgé fut apprehendé ; & apres informations suffisantes, il fut mis à mort, executé par sentence du Magistrat. Qui est-ce qui ne void que ceste secte est vn vrai abyfme de toute infection & execration ? Il s'est trouué vne femme à Appenzel (1), au pays de Suisse, laquelle enseignoit & persuadoit à beaucoup de ceste secte qu'elle estoit Christ & Messias de femmes, & esleit douze Apostres : chose certes autant honteuse & infame que monstrueuse & abominable. Ceste peste infecta aussi les terres des Seigneurs de Berne, lesquels, au commencement de l'annee mil cinq cens vingthuit, trauaillerent grandement à en extirper la semence pernicioeuse. Le 22. Januier tous ceux qui en estoient entachez furent citez à cris publiques, sous assurance de saufconduit, à comparoir deuant le Senat pour debatre leur cause deuant gens sçauans conuoquez de plusieurs parts, pour les ouïr & conuaincre. Depuis, assavoir l'an M.D.XXXI. autre dispute fut tenue en la mesme ville de Berne, contre vn des principaux de la secte nommé Pistor maior (2), lequel miraculeusement conuert, delaisa à bon escient tout erreur de l'Anabaptisme. la dispute en a esté publiee & mise en lumiere. L'annee eusuiuante M.D.XXXI. au mois de Juin les mesmes seigneurs derechef firent publier leurs patentes qui contenoient ces mots : Afin que nul se puisse plaindre ou dire qu'aucune verité soit opprimee non ouïe, nous ordonnons vne dispute en nostre ville de Zofingue en Argow (3), au premier de Juillet à tous Anabaptistes, quiconques foyent-ils, & ce sous nostre saufconduit, &c. Ceste dispute dura neuf

Chose horrible
d'une femme
qui se dit estre
le Messias.

Berne.

Le frere decapite son frere.

M. Joachim
Vadian.

(1) Thomas et Léonard Schucker. Ils habitaient une ferme, sur la montagne de Müllegg.

(1) Appenzel.

(2) Son vrai nom était Hans Pfister. Il était bourgmestre d'Aarau. Le bourgmestre se nommant *meier*, son nom a été transformé par erreur en *major*. La dispute de Berne est décrite dans un pamphlet de 46 pages, ayant pour titre : *Ein Christenlich Gespräch*.

(3) Argovie.

iours, en laquelle on traita premiere-ment des Iuges de la dispute, puis de l'enuoi des Anabaptistes, assauoir s'il est de Dieu, de l'Eglise, de l'excommunication, du magistrat, du ferment, des prescheurs, & du ministère de la parole de Dieu, du baptesme. Les notaires de ceste dispute recueillirent fidelement tout le colloque, & depuis a esté publié pour decouurer les erreurs de ceste secte fanatique. On pourra aussi monstrer en son lieu comme les premiers fondemens des Eglises reformees à GENEVE, NEUFCHASTEL & autres lieux, ont esté pareillement assaillis par ceste racaille d'heretiques, sans que toutesfois ils les ayent peu aucunement esbranler, tant en estoit l'apui ferme au Seigneur.

Satan ne gagne rien en Suisse.

OR Satan, se fentant par trop conu en ces quartiers de Suisse, & comme debouté de ce qu'il auoit entrepris, vint tendre ses filets en la basse Allemagne & es quartiers de Hollande : tellement que d'hypocrite qu'il se monstroit du commencement en ces siens supposts, il deuint selon, horrible & du tout desbordé. Qui est celui qui eust iamais pensé ou osé croire que des creatures portans figure humaine il se foit ainsi ioué, l'an M.CCCC.XXXIII. & M.D.XXXV. à Munstre (1) ville principale de Westphalie, de les auoir trainez comme sauates à toute violence, pollution & d'esprit & de corps : à faire choses tant absurdes & execrables ? Le laisse aux historiographes en ceci leurs pleines narrations, & toucherai ce qu'aucuns d'eux ont passé sans le noter. Ces malheureux Anabaptistes du commencement ne parloyent que de l'Esprit & de sainteté ; ils soustenoyent qu'il n'estoit licite au Chrestien d'estre Magistrat, ni de porter armes : n'ayans encores rien conquis ne mis sous leurs pattes. Mais apres estre paruenus à leurs desseins, & auoir mis ladite ville en tel desordre que iamais le pareil ne se trouua, lors reietans tonté feintise, se dispenserent & licencierent de prendre les armes, se saisir de la maison de ville, & eslire vn Magistrat à leur poste, reietans ceux qui estoient ordonnez de Dieu, pour se faire eux mesmes Consuls & Senateurs. Qui est-ce qui pourroit exprimer l'horreur de leurs detestables propheties : de la pollution du saint mariage, y introduisant vne po-

(1) Münster.

lygamie si horrible : & tout par les reuelations frenetiques de quelques esceruelez, pour faire d'vn cousturier Hollandois nommé Jean Becol de Leide (1), vn Roi tresglorieux ? Ils crioient au commencement contre toute pompe, s'ils voyoyent quelqu'un porter vn peu de foye ou de veloux ; ou si vn Sénateur ou homme d'estat portoit quelque anneau ou signet d'or, ils crioient sans mesure contre cela ; & voici leur Cousturier, Roi glorieux, monté en vne pompe plus que royale, n'omettant rien, ne lui ne ses gentils-hommes, qui peust seruir à tout desbordement. Le titre de ses armoiries estoit : *Le Roi de la nouvelle Ierusalem, Roi de Justice par tout le monde*. La pompe de sa principale femme (car il en auoit plusieurs toutes ensemble) estoit pareille à la siene. Ses feruiteurs vestus de verd, en bordures de couleur brune, & sur la manche il y auoit vn monde avec vne petite croix dessus, & deux espees tout au trauers. Il auoit son throne haut esleué en la place, auquel on montoit à trois degrez, & tout estoit orné d'or & pierres precieuses. Les proces pour lesquels on venoit à lui estoient la plupart pour les femmes, & les diuorces qui estoient ordinaires.

La pompe du Roi de Munstre.

M.D.XXXV.

Or, afin que tous fideles entendent que ceste maudite secte ne s'est pas seulement desbordée vne fois ne deux ou en la ville de Munstre seulement, mais toutes les fois qu'elle a peu, i'en reciterai quelque autre histoire de ce mesme temps. Lambert Hortense (2), au liure du tumulte Anabaptiste, dédié au Senat d'Amsterdam, entre autres choses, dit : L'an M.D.XXXV. & le troisieme de Feurier, en la ville d'Amsterdam, en la rue de Salines, en la maison de Jean Sibert, qui lors estoit loin de sa maison, s'assemblerent des Anabaptistes, sept hommes & cinq femmes, entre lesquels il y auoit vn nommé Theodore Sartor lequel fut là inspiré, & se tint estendu tout plat sur la terre quelque temps deuant les autres freres & sœurs, lequel à la parfin se refueilla, & la priere estant faite avec grande grauité, ou plustost belle hypocrisie, il dit lors, qu'il auoit veu Dieu en sa

Des Anabaptistes de Amsterdam.

Ou Thierri Cousturier.

(1) Jean Beukelszoon ou Jean de Leyde.

(2) Lambertus Hortensius fit paraître, en 1548, son *Tumultuum anabapt. liber unus*, qui a été traduit quatre fois en hollandais. Il étoit de Montfoort et recteur à Naarden (Hollande).

maiesté, voire toutes choses qui sont es cieus & es enfers, & que le grand iour du iugement estoit présent. Apres cela il se desuestit de tous ses vestemens, sans rien reseruer pour courir les parties honteuses de son corps. Sur ce pretexte il commanda aux autres freres & sœurs qu'à son exemple ils se deuestissent tout nuds : car il faloit que les enfans de Dieu, disoit-il, despouillassent tout ce qui estoit fait & né de terre. En apres, attendu que la verité est nue, elle ne peut endurer d'estre enveloppee d'aucune chose : ainsi il faloit qu'eux, pour estre veritables & vrais, fussent desuestus & despouillez tout nuds. Oyans cela, incontinent, ils se despouillerent tout nuds, n'estans aucunement honteux. Theodore leur commanda que tous le suiussent. Il fauta hors de la maison en public tout nud, & les autres hommes & femmes en ce point le suiurent, crians d'une façon horrible : « Mal-heur, mal-heur, mal-heur, la divine vengeance, &c. » En ce point ils courroyent furieusement parmi la ville comme enragez, crians autant hieusement qu'on ouyt onques. Et comme les bourgeois couroyent aux armes, ne sachans si la ville estoit surprise d'ennemis, ou que vouloit dire ceste esmeute, on print ces gens impudens tous nuds. On leur presenta des vestemens, mais ils les reietterent, disans qu'il conuenoit que la verité fust nue. Apres que ceux de la iustice eurent suffisamment conu de leur cause, sur la fin de Feurier, les sept hommes furent menez au supplice. Le premier d'eux crioit : Louëz tousiours le Seigneur ; le second : Venge le sang des tiens, Seigneur ; le troisieme : Ouurez, les yeux ; le quatrieme : Malediction, malediction, &c. Les femmes en apres furent aussi amenees au supplice en triste spectacle. Qui est-ce qui iamais ouyt parler d'une telle impudence, ou plustost d'une rage si effrenee. Il y eut iadis une secte qui se nommoit des Adamites, lesquels aussi alloient nuds, seulement entr'eux & es iours de leurs festes : mais ceux-ci les outrepassent de beaucoup. Et qui est-ce qui pourroit reciter les seditions & tumultes que ces Anabaptistes ont esmeu en autres lieux du pays de Hollande, par leurs supposts & disciples, attendans la restauration du royaume à Israel ? Quelqu'un a confessé, pressé par tourmens estant prisonnier à Leiden,

ville de Hollande, que le Roi des Anabaptistes en ce temps habitoit à Vtrecht ; mais qu'il n'estoit pas encore couronné, ains seulement designé Prince du royaume d'Israel. Icelui prisonnier fut trouué faisi non seulement de grand nombre de vaisselle d'or & d'argent qui estoient soustraites par meschantes pratiques, mais aussi chargé d'autres crimes horribles pour lesquels il fut executé. Et n'y a doute que par ce Roi il n'entendist David George (1), duquel l'issue horrible fera ci-apres deduite en son lieu.

Voila les beaux commencemens & l'origine de ceste secte. Le mesme esprit qui a poussé ceux-la est encore auiourd'hui : & n'est pas deuenu meilleur ne plus humain qu'il estoit alors, combien que de iour en iour les Anabaptistes, qui sont venus depuis, se foyent desguizez en toutes les façons du monde. Ils ont en somme edifié la tour de Babel, & Dieu a confondu leurs langues, de forte qu'ils ne s'entendent plus l'un l'autre, & sont diuisez tellement, qu'ils se sont prins à excommunier & condamner l'un l'autre, & faire assemblees à part : desquelles (de peur d'ennuyer les lecteurs de tant de diuersitez de sectes) ie n'en nommerai ici seulement que quinze de nom. En premier lieu il y a Thomas Muncer leur premier pere, avec sa bande. Puis en second lieu il y a les Anabaptistes Apostoliques, vngans & se fourrans ça & là. Les Anabaptistes saints & sans pechez : ce sont les parfaits. Les glorieux & triomphans Anabaptistes de Munstre. Les Anabaptistes faisans silence. Les Anabaptistes prians, & se fians dutout en Dieu, reietans tous moyens ordinaires. Les Anabaptistes Enthusiastiques. Les gros Anabaptistes baudets & libres. Les Freres Huttites. Les Anabaptistes Augustins. Les disciples de Melchior Hoffman, & les Meherlanders. Et finalement les Mennonites de nostre temps, & les Francquites, lesquels se sont aussi diuisez. Ne voila pas d'un mauuais arbre beaucoup de branches en peu de temps ? ne voila pas les fruits du plan de Munstre & d'Amsterdam ? Que si maintenant, ô Anabaptistes, vous alleguez que vous ne tenez ceux-la pour freres, ie respon que vous ne differez en rien quant au principal de vostre doctrine ; car vous

Les commen-
cemens de
Dauid George.

Quinze sectes
d'Anabaptistes.

(1) David Joris.

Les Anabap-
tistes se des-
pouillent tout
nuds.

La secte des
Adamites.

Notez les me-
nees secretes
des Anabap-
tistes.

l'avez humee d'eux, & sans leurs premieres inventions vous feriez plus muets que poissons. Votre grand docteur qui en est issu, Menno Simeon (1), ne les mesconnoit pas comme plusieurs de vous, & n'a honte de les appeler ses freres & sœurs (ie di ceux de Muntre & d'Amsterdam). Car voici qu'il dit en vn petit liure qu'il a intitulé : Belle & profitable admonition & correction au Magistrat, & à tous Estats. « Je croi & espere, dit-il, que nos chers freres ont vn Dieu misericordieux, qui par ci-deuant se font vn peu desborder en defendant leur foi par armes : ce n'est pas merueille s'ils ont erré en ce temps-la, attendu que lors ils n'auoyent encores l'examen de l'esprit, &c. » Qui en voudra conoistre d'auantage, les six liures (2) qu'en a escrit M. Bulinger y pourront satisfaire (3).



JEAN CORNON (4), de Bresse.

M. D. XXXV.

L'AN mil cinq cens trente cinq, au mois de Mai, fut constitué prisonnier

(1) Cet écrit de Menno Simons se trouve dans ses *Opera omnia*, édités en 1681, p. 50 et suiv. Il est de 1552. G. de Hoop Scheffer a publié sur Simons (*Real-Encykl. d'Herzog*, t. IX) une étude savante qui a pour titre : *Menno Simons und die Mennoniten*.

(2) *Der Wiedertäufer Ursprung*, 1560.

(3) M. Christian Sepp, très versé dans l'histoire de l'anabaptisme, nous écrit : « Cet article est incomplet, partial et peu historique. » et il nous indique, outre les ouvrages déjà cités, les études suivantes qui permettront de se faire une idée plus juste de ce mouvement religieux : U. Heberle, *Die Anfänge des Anabaptismus in der Schweiz (Jahrbücher für Deutsche Theologie*, t. III). E. Egli, *Die Züricher Wiedertäufer*. C. A. Cornelius, *Geschichte des Münsterischen Aufruhrs*, 2 Theile. C. Sepp, B. Roshmanns *veel genoemde en weinig bekende geschriften (Geschiedkundige Nasporingen*, t. I. *Recherches historiques*, déjà citées). Roshman était un ami de Jean Beukelszoon, et composa plusieurs pamphlets très rares qu'analyse M. Sepp. Le même, *Henrik Roll* (Ibid., t. II, et *Kerkhistor. Studien*). Roll était de cœur anabaptiste, mais il quitta Münster quand la polygamie commença à y régner, et mourut martyr à Maëstricht. Une histoire populaire de l'anabaptisme a été composée par une femme, sous ce titre : *Ursprung Entwicklung und Schicksale der Taufgesinnnten oder Mennoniten, von Frauenhand*. — L'édition de 1554 ne contient pas cet article ; il est complet dans celle de 1570.

(4) Ce nom manque aux deux éditions de la *France protestante*.

pour la parole de Dieu, en la ville de Mafcon, Iean Cornon, laboureur du pays de Bresse, homme fort exercé en la parole de Dieu, combien qu'il fust sans lettres. Estant deuant les Iuges, il les rendit confus & estonnez, tellement que, tost apres, par sentence fut condamné à estre brulé vif, de laquelle sentence il ne voulut nullement appeler. Ainsi fut trainé sur une claye au dernier supplice, en la fin du mois de Iuin suiuant, M. D. XXXV.



GVILLAVME TYNDAL, à Wilvord (1).

Tyndal, Anglois, a esté des premiers docteurs de l'Euangile, au pays d'Angleterre ; il auoit auparauant combatu contre Thomas Morus, grand aduersaire de la verité. Finalement, apres auoir soustenu de grands combats, il fut martyrisé au pays de Brabant, à la poursuite des louanistes (2).

EN ce mesme temps Guillaume Tyndal, natif pres des extremitez du pays de Wallie (3), instruit des son ieune aage en l'vniuersité d'Oxford, viuoit en toute integrité de vie & grande reputation enuers gens de vertu. Aussi tost que par la lecture des liures de Martin Luther il eut acquis quelque petit rayon de la conoissance de la verité de Dieu, il lui sembla que de là en auant il se deuoit employer avec toute diligence, à ce qu'il attirast aussi les autres de sa nation à vne mesme conoissance. Et afin qu'il vinst plus facilement & plus heureusement à bout de son entreprise, premierement il trauailla avec son bon ami Fryth (4), à traduire le vieil & nouveau Testament, qui fut vn œuvre fort vtile & salutaire pour tous les Anglois. Il fit aussi beaucoup d'autres petis traites de diuers argumens, entre lesquels se trouve vn liure excellent : De l'obeissance Chref-

La version de la Bible.

(1) Sur William Tyndale, voyez la note de la page 115. Sa vie et son martyre sont racontés par Foxe, t. V, p. 114-134.

(2) « Louanistes, » membres de l'vniuersité de Louvain.

(3) « Wallie. » Voir la note de la page 137, 1^{re} colonne.

(4) « Fryth. » Voyez plus haut, p. 287.

tienne (1), & quelques œuvres contre Morus & d'autres, lesquels plusieurs ont leu avec grand fruit & plaisir. D'autre part aussi les Euefques, combatans d'extreme force & opiniastreté pour les menus satras de leur Eglise, firent tous leurs efforts pour arracher de la main des hommes les escrits d'icelui, & principalement la translation de la Bible.

SUR ceci, pource qu'une histoire en attire vne autre, ce sera à propos si nous monstons comment le conseil de Cutbert Tonstal (2) (homme autrement farci de lettres humaines) fut renuersé. L'an M.D.XXX. Guillaume Tyndal auoit desia fait quelque monstre de son nouveau Testament, lequel il auoit traduit en langue vulgaire. Apres que grande partie de ces liures eut esté fermee par ci par là, ce Tonstal, lors Euefque de Londres, fut en grand souci comment il pourroit faire esuanouir tous ces liures. Pour y paruenir print conseil avec vn marchand nommé Augustin Pakyngton (3). Ce marchand fauorisoit secrettement à Guillaume Tyndal, & pourtant il conseilla l'Euefque de bailler autant d'argent qu'il faudroit pour acheter tous les exemplaires de ceste impression; par ce moyen ne demurerait pas vn feul de tous ces liures. L'Euefque trouua cest expedient (4), & foudain conta l'argent à Pakington, lequel, l'ayant receu, l'enuoya à Tyndal qui pour lors estoit en exil. Par ce moyen auint que Tyndal eut de quoi viure & ses compagnons aussi, & outre cela eut le moyen d'aprestre la seconde edition. Or Tyndal, apres auoir souffert beaucoup de fascherias,

fut prins à Anuers à la poursuite des Theologiens de Louvain : &, comme aucuns pensent, cela fut par la trahison d'un certain Anglois nommé Philippe (1), lequel estoit incité par les Euefques à ce faire, & fut mené en prison. Cependant le Seigneur Cromel (2) escriuit souuent à ceux de Louvain, & tafchoit tant qu'il pouuoit de le deliurer. Finalement, apres qu'il eust esté detenu vn an en prison, les Louvanistes voyans qu'ils ne le pouuoient induire à se retracter, firent prononcer sentence de mort à Bruxelles contre lui, & de là fut mené à Wilvord (3) ville de Brabant, pour y estre brulé : où il mourut constamment, laissant vn excellent exemple de vertu apres soi.

ON dit que le procureur fiscal du pays lui a rendu ce tesmoignage, qu'il estoit homme fort fauant, de bonne & saincte vie. Vn marchand digne de foi a raporté de lui vne chose qu'on ne doit oublier en ceste histoire. Quelquefois se trouua certain enchanteur en vne compagnie de marchans qui soupyent & banquetoyent ensemble en la ville d'Anuers, lequel par son art magique faisoit venir sur la table & vin & viandes de quelque forte ou de quelque lieu qu'on eust voulu. Tyndal aperceuant cela, pria l'un d'iceux marchans, qu'il lui fust loisible de se trouver present au lieu où seroit ce pendard. Pour le faire court, le soupé fut ordonné : les marchans se mettent à table, & Tyndal aussi qui estoit conuié à ce soupé. Là on pria cest enchanteur de monstrier quelque tour de gentillesse, lequel faisoit tout ce qu'il pouuoit pour se monstrier habile, mais il n'en pouuoit venir à bout. Finalement, voyant que toute sa magie estoit comme mise bas, il fut contraint de confesser ouuertement qu'en ce soupé-la y auoit quelqu'un qui troubloit toute son entreprise, et l'empeschoit de faire ce qu'il vouloit.

La mort de Tyndal.

La presence de Tyndal empesche vn enchanteur.

(1) « De l'obeissance chrestienne. » *The Obedience of a Christian Man*, l'un des meilleurs ouvrages de Tyndale, publié à Marbourg en 1528.

(2) « Cutbert Tonstal. » Cuthbert Tunstall, savant prélat catholique, né vers 1474, mort en 1539, devint évêque de Londres en 1522, gardien du sceau privé en 1523, et fut employé par Henri VIII à diverses missions politiques. En 1530, il fut transféré au siège de Durham. Il fut déposé sous Edouard VI, réinstallé sous Marie Tudor, puis de nouveau dépossédé à cause de la douceur avec laquelle il traitait les protestants. Il publia divers ouvrages théologiques et polémiques en latin.

(3) « Augustin Pakyngton. » Cette anecdote est racontée avec plus de détails par Foxe, t. IV, p. 670. Le frère de ce Pakington, protestant zélé, fut tué d'un coup d'arme à feu, au dire de Foxe (V, 250), par un Italien, à la solde du doyen de Saint-Paul.

(4) Les autres éditions portent : « ce conseil bon. »



COWBRIG, Anglois (4).

ON brula vn nommé Cowbrig, en

M.D.XXXV.

(1) « Philippe. » Henry Philips (Voyez Foxe, t. V, p. 121-123)

(2) « Cromel. » Thomas Cromwell, comte d'Essex. Voy. sa notice plus loin.

(3) Voir la note 2 de la page 238, 2^e col.

(4) William Cowbridge. Voy., sur ce martyr, Foxe, t. V, p. 251-253.

Tonstal, Euefque Anglois.

Pakyngton.

Smyth &
Coorsé.

l'vniuersité d'Oxford, lequel fut pris es quartiers de Glocestre, & de là mené à Oxford. En ce temps-là le docteur Smyth (1) estoit Doyen de la faculté de Theologie, & le docteur Coorsé (2) estoit le plus ancien apres lui, lesquels, avec les autres Theologiens, se montrèrent inhumains enuers ce bon personnage. Apres qu'ils l'eurent fait mettre en la prison nommee Bocard (3), le faisoient mourir de faim, tellement qu'il deuint tout sec. Les Theologiens firent courir vn bruit, qu'il y auoit vn heretique à Oxford, que quand on lui parloit de Iesus, il l'enduroit bien, mais il ne pouuoit souffrir ce mot de Christ : & pour ceste raison persuaderent aux oreilles du peuple, qu'il estoit digne d'estre bruslé, ce que plusieurs d'Oxford croyoyent aussi. Ainsi on ordonna le iour auquel ceste paisible brebiette (4) de Christ fut menee à la boucherie avec grande compagnie de gens embastonnez. Estant au milieu des flammes, il inuoua par plusieurs fois le Nom du Seigneur Iesus Christ, & avec ferueur recommanda son esprit au Seigneur.

Histoire d'un trouble (5) & espouuamment, qui auint entre les Theologiens de l'vniuersité d'Oxford, au grand temple de la ville, sans aucune cause, lors qu'iceux estoient assemblez pour voir faire vne amende honorable à leur Hostie. On void en ce recit l'accomplissement de la menace : Vous fuyrez & tomberez sans qu'aucun vous pourfuyue, Leuit. 26. 17. & 36.

POVRCE que ce qui est ici à traiter, est conioint avec les choses precedentes, nous ne l'auons peu omettre, combien que le fil de l'histoire soit aucunement rompu. Presque en ce mesme temps que les Cardinaux

(1) « Smyth, » le Dr Richard Smith, du collège d'Oriel, à Oxford.

(2) « Coorsé, » le Dr George Cotes devint évêque de Chester.

(3) « Bocard, » ou plutôt Bocardo.

(4) « Brebiette. » Foxe, dans son édition de 1563, dont cette courte notice est la traduction, dit ici : « This meek lamb of Christ, » ce doux agneau de Christ. Dans ses éditions subséquentes, le martyrologe anglais dit que Cowbridge avait les facultés affaiblies, et qu'il eût mieux valu « l'envoyer à Bedlam qu'au bûcher de Smithfield. »

(5) Voy. cette histoire dans Foxe, t. V, p. 455-461.

Wulsé & Campege (1) faisoient leurs monstres à Londres, vn peu apres auint qu'un homme fut mené au grand temple (2) de la ville d'Oxford (communément appelé Nostre-Dame) pour se desdire, & faire là quelque amende honorable, & lequel (selon la façon acoustumée) deuoit porter vn fagot sur ses espales, & falloit que là il assistast pour ouïr le sermon. C'estoit vn iour de Dimanche; là estoient venus grand nombre des principaux docteurs de ceste vniuersité, Bacheliers formez & non formez; puis vn nombre infini d'escholiers, outre vne grande multitude de citoyens, bourgeois & habitans. Bref à grand'peine y auoit-il vn seul petit anlet de tout ce temple qui fust vuide. Là estoit aussi le poure homme condamné, le prescheur (3) monta en chaire & commença son sermon, l'argument duquel estoit de l'Eucharistie. Aucuns disent que le dieu de paste y fut aussi apporté, afin que le sermon eust plus de poids & de reuerence. Comme le prescheur estoit au milieu de son sermon que le peuple oyoit attentiuement, & faisoit grand silence, voici la voix de quelcun fut ouye, lequel crioit de la rue : Au feu, au feu. Ceux qui estoient plus pres de la porte, ouyrent les premiers ce cri, & de ceux-ci il vola iusques aux autres, comme il auient costumierement : finalement il paruint iusques aux oreilles des Docteurs, & mesme iusques au prescheur qui estoit en la chaire. Au bruit, tout soudain ces gens furent saisis d'espouuamment, & tous esbahis regardoyent à la couerture du temple & aux murailles. Les autres iettoient aussi les yeux de toutes parts, & desia ceste voix resonoit de tous costez entre les auditeurs : Au feu, au feu. Les vns demandoient : Où est-ce ? les autres : Est-ce au temple ? Or à grand peine ce mot-là fut-il prononcé, que tout en vn moment il y eut vne acclamation de tous : Le feu est au temple, c'est fait, les heretiques brulent le temple; & autres telles paroles. Combien que nul ne vist

Vne vueille
espouuante les
mefchans.

(1) « Wulsé et Campege. » Les cardinaux Thomas Wolsey et Laurence Campege, ou Campeius, ce dernier légat de Léon X en Angleterre.

(2) « Un homme fut mené au grand temple. » Cet homme s'appelait Malary, élève du Christ's College d'Oxford.

(3) « Le prescheur, » c'était le Dr Richard Smith, mentionné plus haut.

le feu, neantmoins, pource que tous crioyent ainsi, il n'y en eust pas vn qui n'eust opinion que ce qu'il auoit ouï, estoit vrai. Or ce qui fut premierement cause de ce grand cri, est qu'il y auoit du feu en vne cheminée d'une maison de la ville : & d'autant que ce feu apparoissoit haut, & que les estincelles voloyent par dessus les toits des maisons voisines, vn chacun (comme cela auient ordinairement) fut esmeu à crier : Au feu. La voix donc, qui fut ouye par les rues, donna soupçon à ceux qui estoient dedans le temple, comme si le feu y eust esté. Et qui augmenta encore le soupçon, fut premierement la cause de ce poure homme, qu'on tenoit pour heretique, qui estoit là amené pour faire sa penitence, & pensoit-on que les autres heretiques eussent conspiré pour tout mettre en feu. D'auantage, ce que le peuple acouroit de toutes parts, & bruyoit ainsi, auoit esmeu la poussiere, & sembloit que ce fust comme la fumée d'un feu. Cela avec le cri du peuple donna si grande frayeur à tous, que laissant là le sermon pour fuir, la multitude s'empeschoit foi mesme. Car comme ainsi fut que tous d'une mesme impetuosité allassent gagner les portes, ils se pressoyent si fort, qu'ils s'accabloyent l'un l'autre, voulans sortir tous d'une flotte, & ne voulans trouuer le moyen. Quand on vit que l'une des portes estoit empeschee, on courut à vne autre petite, qui regarde le college appelé Nez-d'airain (1), du costé de la Bise (2) : mais là se trouua encore vne plus grande presse, d'autant qu'il y auoit moins d'espace pour passer, & là furent tellement froisséz & oppressez, que plusieurs furent en danger, & aucuns mesmes en moururent puis apres.

Il y auoit vn autre huis deuers le soleil couchant, lequel on n'ouuroit point ordinairement : & combien que lors il fust fermé de grosses barres, tant y a que la multitude vsa de si grand'force, qu'à belles mains & ongles ils arracherent vne grosse esparre de fer : & encore ne le peut-on ouvrir à cause de la multitude. Alors, ayans perdu toute esperance de pouuoir sortir, ils furent fort troublez,

couroyent ça & là, haut & bas, avec si grand bruit, que tout le temple estoit rempli d'une vapeur espesse semblant à vne fumée & crioyent que les heretiques estoient cause de leur mort. Tant plus ils crioyent, plus s'espessiffoit la vapeur pour le bruit & l'haleine des hommes, comme si toutes les parties du temple haut & bas eussent esté esprises de feu. L'un disoit qu'il auoit ouï de ses propres oreilles le petillement du feu, l'autre que mesme il le voyoit de ses yeux : l'autre attestoit par ferment qu'il sentoit sur sa teste le plomb fondu. En toute ceste grande multitude nul ne se portoit si modestement que ce poure homme qui estoit là pour faire sa penitence avec son fagot, lequel il mit au pied d'un certain Theologien, & cependant se contenoit paisiblement, attendant ce qui pourroit auenir. De tous les autres il n'y en auoit pas vn qui ne fust soigneux pour foi mesme, & ne cessoyent tous de crier & se tempester. Mais on oyoit bruire monsieur le prescheur par dessus tous autres, comme aussi il estoit plus haut monté que tous en sa chaire, criant à haute voix : « Ce sont-ci les embusches des heretiques dressées contre moi. Le Seigneur ait pitié de moi, le Seigneur ait pitié de moi. » Bref il n'y en auoit point qui se portassent plus fottement que ceux qui estoient estimez les plus sages, sinon qu'en vn ou 2. il y auoit vn peu plus de moderation : entre lesquels estoit Claimont (1) homme autrement estimé sauant, principal du college du corps de Christ, qu'on appelle, & quelques vieilles gens avec lui, lesquels, à cause de l'imbecillité & foiblesse de leurs jambes, ne s'osoyent fourrer parmi les autres, ains s'estoyent iettez à genoux deuant le grand autel, recommandans & eux & leur vie à leur bien-heureux sacrement. Mais ceux qui auoyent les reins & costez plus fermes, se fourroyent parmi la presse, & se veautroyent haut & bas, s'esbahissans de l'inciuité des hommes, & se courrouçans asprement contre le peuple rude & mal appris, de ce qu'il ne faisoit point honneur à messieurs nos Maistres, aux Docteurs, Bacheliers & Licenciés. Et tout ainsi que tous estoient saisis de frayeur & estonnement, aussi n'y fai-

Frayer panique.

Claimont & autres espouuantez.

Telle est la force & imagination d'espouuancement, quand il a fait une multitude.

(1) « Nez-d'Airain, » le collège de Braxenose, l'un des collèges de l'université d'Oxford.

(2) « La Bise, » le Nord.

(1) « Claimont. » John Claymund, président du collège Corpus-Christi d'Oxford (1517-1537).

soit-on point de distinction des estats ou degrez.

Voyans que pour quelque effort qu'ils fissent, ils ne gaignoyent rien ne par force ne par autorité, ils se mirent à barboter des oraisons & à faire des vœuz : l'un presentoit vingt liures de gros osterlin⁽¹⁾ qu'ils appellent, l'autre vne robe d'escarlate à celui qui le tireroit hors de là, voire par les oreilles. Les autres tenoyent les pilliers des deux bras bien estoittement, pensans que par ce moyen ils seroyent bien couverts, & que le plomb fondu ne tomberoit point sur eux (car ordinairement les temples sont couverts du plomb d'Angleterre). Il y en avoit assez qui, despourueus de conseil & d'argent, ne fauoyent bonnement de quel costé se tourner. Vn principal d'un college arracha par force le dessus d'une icabelle, & s'en couvroit la teste & les espaules, à celle fin que le metal fondu ne lui fist point de mal. Car tous craignoient beaucoup plus cela que la ruine du temple. Vn Theologien ventru voyant que tous les passages estoyent empeschez, & qu'il n'y avoit ouverture par laquelle il peust sortir, pensa qu'il estoit bon de faire ouverture par vn autre chemin, & s'auisa de casser vne vitre pour faire essai s'il pourroit passer par là : mais il trouua des treillis de fer. Toutesfois l'affection qu'il avoit de sortir hors le fit passer outre. Quand donc il eut rompu la verriere, il voulut passer par l'entre-deux des treillis, & mit premierement la teste & l'un des bras & vne espaule. Cela vint assez bien : mais il lui fallut aussi tirer l'autre espaule, & encore vint-il à bout de cela, combien que ce fust à grande difficulté. Et neantmoins il demeura là arresté en ce treillis de fer en forte qu'il ne se peut auancer, ni aussi reculer en arriere : & ainsi voulant eiter vn danger il se mit en double peril, assavoir si le feu se fust pris par dehors, ce qui estoit auancé de son corps eust esté bruslé, & au contraire. Et les autres estoyent aussi bien attachez aux portes, que cestui-ci à la fenestre, voire tellement qu'ils fussent plustost là morts, que de pouoir remuer vn pied. Finalement il y en eut aucuns qui trouuerent moyen de se desuelopper de ceste presse, assavoir qui monterent

pas dessus les testes de ceux qui estoyent en la foule, & passant de teste en teste sortirent dehors.

ON peut ici adiouster vn plaissant conte d'un Moine de l'abaye de Glocestre. Vn ieune garçon se trouua d'auenture en ce tourbillon, lequel voyant que les portes estoyent ainsi faistes par la multitude, de telle façon qu'il n'eust peu sortir, grimpa de pieds & de mains iusqu'au plus haut de la porte & se trouuant là fut aussi contraint de s'y arrester : car de fait il ne pouoit retourner au temple sans crainte, ni aussi sortir hors en la rue sans danger. En ceste perplexité nouvelle occasion lui donna conseil, & avec l'avis qu'il print, moyen propre s'offrit de l'exécuter. Entre les autres qui estoyent portez sur les testes des hommes, il aperceut d'auanture vn Moine qui avoit sur ses espaules vn froc ample & bien large. Le garçon pensa que ceste occasion lui feroit propre pour sortir. Et ainsi que le Moine estoit desia pres de lui, ce garçon se iette tout bellement sur le froc du Moine, pensant que si le Moine eschappoit, lui aussi eschapperoit, comme il en auint. Pour le faire court, finalement le Moine porté sur les testes des autres, se desuelopa de la foule, & sortit portant le garçon en son froc. Son estonnement fut tel qu'il ne sentit la charge qu'il portoit; mais à la longue ayant fécoué ses bras & ses espaules, il conut que son froc lui pesoit plus que de coustume; d'auantage, oyant vne voix qui sortoit de son froc, il fut plus estonné qu'il n'auoit esté auparavant en la presse & pensoit que ce fust ce diable qui eust mis le feu au temple, & depuis se fust ietté dedans son froc. Tout incontinent il commence à coniurer la mauuaise beste en ceste sorte : « Au nom de Dieu & de tous les saints, ie te commande que tu sortes d'ici, & que tu me dises qui tu es, toi qui es dedans mon froc. » Auquel le garçon respondit : « Ie suis le garçon de Bertran. » Mais le Moine ne le croyoit point, ains lui dit pour la seconde fois : « Ie t'adiure au nom de la sainte & inseparable Trinité, que tu me dises qui tu es, & d'où tu es, & que tu t'en ailles d'ici, malin esprit. » Et le garçon lui dit derechef : « Ie suis le garçon de Bertran, ie vous prie, mon bon seigneur, que vous permettiez que ie m'en aille d'ici en paix. » Le froc quand & quand commença à se

D'un Moine de Glocestre.

(1) « Vingt livres de gros osterlin, » vingt livres sterling.

rompre depuis les espaules, à cause du fardeau qu'il soustenoit. Apres que le Moine eut repris quelque assurance, il deschargea son froc, & le garçon s'enfuit tant qu'il peut.

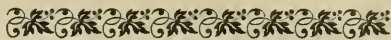
CEPENDANT ceux qui estoient dehors parmi les rues & places (apres auoir diligemment regardé d'une part & d'autre, & veu qu'il n'y auoit nul danger) s'esbahissans de ceste tempeste si vaine, firent signe de la main à ceux qui estoient encore au temple, qu'ils se tinssent coys & paisibles, leur crians qu'il n'y auoit danger aucun. Toutesfois, pource que le bruit estoit si grand que nulle voix ne pouuoit estre ouye : de ce signe mesme qui leur pouuoit apporter quelque foulagement, ils conceurent plus grande occasion & matiere de desespoir, interpretans cela tout ainsi que si on leur eust dit qu'ils demeurassent dedans, pource que s'ils fortoyent hors du temple, ils sentiroient plus grand dommage pour le plomb fondu & l'embrasement du feu, & les flammes volantes de toutes parts. Cest orage dura quelques heures en ceste forte.

LE lendemain & durant toute la semaine suyuate, on mit des billets aux portes plus qu'on ne fauroit dire : par lesquels vn nombre infini de gens demandoient qu'on leur rendist ce qu'ils auoyent perdu, l'vn demandoit sa bourse, l'autre son chapeau, l'autre son bonnet. Bref à grand'peine s'estoyent là trouué gens, qui n'eussent ou par oubli ou par nonchalance laissé quelque chose. Et quant à ce poure homme à qui on faisoit faire amende honorable, apres auoir assez fait de penitence, il s'en alla, estant plus aidé de la commodité du temps, que de la misericorde des Theologiens.

ENVIRON ce temps-la Stokislé (1) Euesque de Londres & les autres, firent mourir douze personnes d'Allemagne. On disoit qu'ils sentoient mal du Baptesme (2). Deux d'entr'eux, assauoir vn homme & vne femme, furent bruslez à Londres au marché aux cheuaux, les autres en d'autres villes & villages. Ceci te soit, Lecteur, pour recit d'histoire.

(1) « Stokislé. » Voy. plus haut, page 295.

(2) « Ils sentoient mal du Baptesme. » Ils auoient des opinions réputées hérétiques sur le baptesme.



MARTIN GONIN.

Ceste histoire nous monstre comment ceux de la vallee d'Angrongne, par longue succession, & comme de pere en fils, ont suyui quelque pureté de doctrine, & ont esté au nombre du peuple qu'on a appellé Vaudois.

POVR plus ample intelligence du recit de ce Martyr du Seigneur, il nous faut fauoir qu'il y a vne certaine vallee au Piedmont, pres du mont Vesulus (1), de cinq à six lieuës d'estendue ou enuiron, laquelle emprunte son nom de la ville de Luzerne, appelee pour ceste raison Vau-luzerne. Icelle contient en soi vne autre petite vallee que l'on nomme d'Angrongne, à cause d'un petit fleuve de ce nom qui passe par icelle. Il y a encores deux autres vallees contigues aux precedentes, assauoir celle de la Perouse, qui ainsi se nomme pour la ville de mesme nom; l'autre est la vallee de sainct Martin. Plusieurs villetes & villages sont esdites vallees. Les habitans font profession de l'Euangile, & presque de tout temps ont eu en horreur les abus & traditions du siege Romain. Ceux qui ont frequented lesdites vallees, estiment que le nombre des habitans peut bien estre presque de huit mille personnes. M. Martin Gonin, homme craignant Dieu, estoit en ce temps Ministre en ladite vallee d'Angrongne (2), les habitans de laquelle, ayans entendu que plusieurs villes au pays d'Allemagne, Suisse & Sauoye, auoyent depuis quelque temps receu la vraye doctrine & reformation de l'Euangile, delibererent à la façon d'icelles reformer leurs Eglises. Car

M. D. XXXVI.

Vallee du mont Vesulus.

Vau-luzerne.

Val-d'Angrongne.

Val Perouse & de sainct Martin.

(1) Viso.

(2) Il étoit né en 1500. Ses compatriotes, ayant entendu parler de la réformation des églises en Allemagne et en Suisse, l'avaient déjà envoyé précédemment « reconnoître cet œuvre de Dieu, » comme s'exprime Gilles, *Hist. des Eglises rës. du Piedmont*, p. 30, et il étoit revenu aux Vallées en 1526, « faisant porter quantité de livres de la religion imprimés. » Voir Herminjard, *ouv. cité*, t. II, p. 450. En 1532, il vint, avec un autre barbe, inviter Farel et Saunier, qui se trouuaient à Granson, au synode d'Angrongne, qui se tint le 12 septembre. (Merle d'Aubigné, *ouv. cité*, t. III, p. 329 et suiv.) Voir, pour plus de détails, Herminjard, II, 448 et suiv.

estans fort affectionnez à la Parole de Dieu, auoyent de long temps eu ce desir, & conoissoyent assez que leurs dites Eglises estoient mal reiglees en plusieurs choses, & comme enrouillees par l'ignorance & les tenebres du temps precedent. Ils enuoyerent à Geneue ledit Martin avec Jean Girard (qui depuis a esté imprimeur en icelle ville) pour prier M. Guillaume Farel, qui lors y preschoit, de vouloir prendre la charge de reformer leurs Eglises, tant celles qui estoient au pays de Dauphiné, Prouence & Piedmont, que celles de la Pouille & Calabre. Apres que Martin avec son compagnon eurent executé fidelement ceste commission, au partir de la ville de Geneue, au mois d'Auril mil cinq cens trente six, Martin print son chemin pour retourner en Piedmont, ayant intention de visiter ses parens & amis. En chemin le seigneur de Champolion, nommé George Martin, le print pour espion sur les montagnes de la Duché de Chanfaur (1) en Dauphiné. De là il le mena en Portetroine, qui est la prison de Grenoble, où il fut examiné par ceux du Parlement, mais, ne trouuans aucun soupçon sur lui du crime qui lui estoit imposé, ordonnerent que les portes de la prison lui seroyent ouuertes, & qu'il seroit mis en liberté.

Av sortir, le Geolier nommé George Borel, en le fouillant lui trouua quelques lettres sainctement escrites, que Guillaume Farel, Antoine Saunier (2) & autres ministres de Geneue adressoyent à certains personages du Piedmont craignans Dieu, & bien affectionnez à sa Parole. Lors le Geolier lui dit : « Retourne dedans, car tu es Luthérien, » & l'enferma bien estroitement en vne basse fosse, où il fut par deux iours. Au troisieme le Procureur du Roi, avec autres du Parlement, vindrent vers lui : & le Procureur print la parole, & lui dit

qu'il estoit espion, puisqu'il portoit lettres. Martin respondit : « Lisez-les, & vous trouuerez que ce ne sont lettres de guerre, ni concernantes les affaires des Princes ; mais seulement ce sont saintes admonitions pour viure selon Dieu. » « D'où es-tu ? dirent les autres, tu es quelque Lutherien ; car les lettres que tu portes sont Lutheriennes, & monstrent que tu es tel. » « Je suis d'Angrongne en Piedmont, dit Martin, & à present ie demeure à Geneue, où l'exerce l'art d'Imprimerie (1), & ne suis nullement Lutherien, ni ne le voudroy' estre, attendu que Luther n'est point mort pour moi, ains Iesus Christ, duquel ie porte le nom, & pour lequel ie veux viure & mourir. » Interrogué qui preschoit à Geneue, respondit que c'estoit M. Guillaume Farel & Pierre Viret. Sur quoi le Procureur du Roi lui dit que c'estoyent les plus grands Lutheriens du monde. Martin lui contredit doucement, disant : « Ne vous déplaïse ; ce sont vrais seruiteurs de Dieu, qui ne preschent que la pure doctrine, comme ont fait les Apostres, & ceux de l'Eglise primitiue. » Et veux-tu dire (dit le Procureur du Roi) que tout ce que nous tenons de nostre mere sainte Eglise de Rome est faux, assauoir la Messe, le Purgatoire, les pardons du Pape, les bonnes ceures & choses semblables ? » Martin respondit que telle Eglise estoit l'Eglise des malins, que Satan a inuentee, dont le Pape est le chef, qui est le vrai Antechrist, & n'en faut chercher d'autre. Mais il en fera fait ainsi que dit saint Matthieu : Que toute plante que le Pere celeste n'a point plantee sera arrachee. Le Procureur du Roi lui demanda : « Et quand fera-ce ? » Martin lui dit : « Ce fera quand le fils de perdition, qui se sied au lieu saint, sera reuelé, comme l'escrit S. Paul. Mais baillez-moi vne Bible, & ie le vous monstrerai. » « C'est assez pour auourd'hui (respondit le procureur) demain on t'amenera des Docteurs qui te respondront bien autrement, & t'apporteront vne Bible & vn Messel aussi. »

Matth. 15. 13.

2. Theff. 2. 3.

(1) Le Champsaur, petit pays du Haut-Dauphiné, avec Saint-Bonnet pour capitale.

(2) Né à Moirans en Dauphiné. En février 1530, il avait été saisi à Paris et retenu prisonnier plus d'un an. On le soupçonnait d'auoir écrit à Farel. Mais, dès le printemps de 1532, il était pasteur à Payerne. Herminjard, ouv. cité, t. II, p. 330. En 1535, il fut emprisonné à Pignerol. *Ibid.*, t. III, p. 351 et suiv. Ses paroissiens de Payerne disaient de lui : « De jour en jour, ainsi que Paul, non seulement ses biens, mais aussy sa vie expose pour la gloire de Dieu. » Après sa libération, il s'établit pour un temps à Genève.

(1) Etait-il devenu imprimeur ? En tout cas, c'est le titre que lui donne le Conseil de Genève, dans une lettre au Parlement de Grenoble : « Nous sommes aduertis que, depuis cinq moys passés ou environ, avez en prisonné *ung imprimeur*, habitant de nostre ville de Genève, lequel auez faict morir. » Herminjard, ouv. cité, t. IV, p. 129.

Jean Girard
depuis fut
Imprimeur à
Geneue.

Martin Gonin
prisonnier.

Le lendemain s'assembla vne troupe de Cordeliers, Iacopins, & Prestres, avec vne partie des Seigneurs de la Cour du Parlement. Et lors le Procureur du Roi & l'Inquisiteur de la foi l'interrogerent en ceste sorte : « Vien-ça, ne veux-tu dire autre chose que ce que tu as dit ? » Il respond : « Je ne fai pas que me voulez demander. » Adonc l'Inquisiteur, comme le plus hardi, s'auança de l'interroguer ainsi : « En qui crois-tu ? » Resp. « En Dieu le Pere, par Iesus Christ, ainsi qu'il est contenu au symbole des Apostres que nous appelons le Credo; & ne croi autrement. » Derechef l'inquisiteur lui demanda : « Comment pries-tu nostre Seigneur ? » R. « Ainsi que ce grand Sauueur & Redempteur Iesus nous a aprins, disant : Nostre Pere qui es es cieus. » L'inquisiteur replique tout cholere : « Et veux-tu dire que les suffrages de nostre mere sainte Eglise ne valent rien ? » R. « Vous le dites; car ce ne font qu'inuentions humaines & diaboliques qui necessairement tomberont avec le Pape leur chef, comme il est escrit en l'Apocalypse au 17. & 18. chap. » desquels la lecture en fut faite à l'heure mesme, & Martin en donna l'exposition.

ALORS vous eussiez veu Prestres & Moines si faschez, qu'ils frappoyent la table à grands coups de poing, & iettoyent leurs bonnets contre terre, comme enragez. Et commencerent à dire : « Qu'auons-nous à faire de le plus examiner ? c'est vn damné heretique. » A quoi il respondit : « Si les prophetes, & Iesus Christ mon Sauueur, avec ses Apostres sont heretiques, ie suis content de l'estre avec eux : car ie ne tien, ni ne veux tenir autre doctrine que la leur. » Ainsi par quatre iours ils ne cesserent de disputer sur chacun article de la Religion, & touchant les abus de l'Eglise Romaine : pour lesquels prouuer, Martin amenoit bons & suffisants tesmoignages de l'Escriture sainte, & duroit leur dispute ordinairement quatre ou cinq heures le iour. Finalement il leur demanda vn Messel, pour leur montrer l'abus qu'ils commettent en leur *Te igilur*, c'est à dire, en leur Canon, quand ils offrent derechef Iesus Christ pour les pechez des viuans & des morts, en chair & en os sous vn morceau de paste. Qui est vne pure querie (disoit-il) & autant grand abus que iamais fut. Car ce grand Sauueur

Iesus Christ est entré vne seule fois au lieu tressainct, & s'est offert soi mesme vne fois en la croix pour tous nos pechez : & nous a tous purgez & nettoyez vne fois. Parquoi les reiterations que vous faites ne sont qu'abus & tromperies; & ne se trouue rien en l'Escriture sainte de ce que vous dites & faites. Lors les moines & leurs adherans s'escrierent tous, difans : « Cest homme est vn grand heretique : il a le diable au corps, puisqu'il ne veut croire à la messe. » Adonc fut commandé au Geolier de l'emmener, & le tenir en vne tour bien estroitement.

Av partir, l'Inquisiteur dit à l'assemblée : « Puis qu'il n'est point de France, il seroit bon de le ietter de nuict dedans la riuiere, de peur que le monde ne l'oye parler; car il parle bien, & y auroit danger que ceux qui l'orroyent, ne deuinssent pires que lui. Parquoi Messieurs y auiferont. » Deux iours apres le xxxvi. d'Auril (1), M.D.XXXVI. à neuf heures de nuict, le Chastelain, avec les satellites & le bourreau, le vindrent prendre comme il estoit couché. Et il leur commença à dire : « Où allez-vous, mes amis ? ie voi bien ce que vous voulez faire, vous me voulez ietter dedans la riuiere, afin que personne ne me voye; mais Dieu, qui void tout, vous verra bien. Quant à moi, ie m'en vai viure avec lui, & le prie qu'il vous donne à cognoistre ce que vous faites, & l'injure que vous faites à Dieu & à moi. Allons au Nom de Dieu, puisqu'il lui plait ainsi. »

CES paroles dites, il se leua & se laissa lier au bourreau pour estre mené au supplice. Au partir de la prison, il recommanda à Dieu tous les prisonniers, desquels la plus grand part pleuroit, ceux principalement qui auoyent receu quelque bonne doctrine de lui, & ceux la lui bailloyent courage. Comme on le menoit hors la ville, il prioit Dieu pour la iustice, & admonestoit ceux qui le suiuyent, de fuir toute idolatrie. Quand ils furent arriuez au bord de la riuiere, qu'on appelle l'Isere, le bourreau l'attacha par vn pied. Lors ce bon seruiteur & tesmoin de Dieu dit au Chastelain : « Faites arrester vostre executeur, afin que ie puisse vn peu parler, » ce que le Chastelain lui ottroya.

(1) Un mercredi. Voir *Opera Calvini*, t. XXI, col. 199.

Heb. 9. 12.

M.D.XXXVI.

Complot des ennemis pour faire mourir Gonin secrettement.

Et lors il commença à prescher ceux qui l'auoyent fuiui en grand nombre, & les admonnesta de fuiure le saint Euangile de nostre Seigneur Iesus, & de le lire pour y trouuer leur salut, & pour conoistre l'abus auquel le Pape & sa vermine les detenoient. « Car si vous les fuiuez (disoit-il) ils vous meneront tous en enfer. Qu'il soit ainsi, vous le pouuez conoistre par leurs œures remplies de toute ordure & meschanceté. Mais suiuez ce grand Sauueur & Redempteur Iesus Christ, auquel vous trouuerez la vie eternelle, sans iamais pouuoir perir. » Il leur fit plusieurs autres semblables admonitions Chrestiennes, qui n'ont point esté recueillies, lesquelles durerent plus de demie heure. Cependant les auditeurs estoient tous ravis en admiration de son sauoir & constance : & la plus grande partie pleuroit à chaudes larmes, & disoit qu'on lui faisoit grand tort, attendu que c'estoit vn homme de Dieu.

MAIS le bourreau se faschant de tant sejourner, lui dit : « Sus, fus, despesche-toi. » Adonc Martin se mit à genoux, & fit son oraïson à Dieu, lui demandant pardon & misericorde au Nom de Iesus Christ, le priant aussi d'accepter le merite de la mort & passion de ce grand Sauueur & Redempteur Iesus Christ son seul Fils, nostre Seigneur, pour recompense de ses fautes & pechez. Finalement il dit pour la dernière parole : « Doux Iesus, ie te recommandé mon ame. » Incontinent le bourreau print vne corde, & la mit autour de son col, la tournant avec vn baston, iusqu'à ce qu'il tomba en terre. Lors il le poussa dans la riuere, le tenant attaché par vn pied, tant qu'il aperceut qu'il ne se remuoit plus; adonc il coupa la corde, & abandonna le corps à la conduite de l'eau. Telle fut la fin de ce tefmoin de Christ.

Recit de la reiection de la primauté du Pape au Royaume d'Angleterre, & de la mort de la Roine Anne de Boulén (1).

HENRI, Roi d'Angleterre, VIII. de ce nom, auoit pris en mariage Cathe-

(1) Sur Anne de Boleyn, voyez Foxe, t. V, p. 60, 135-136.

rine, fille de Ferdinand Roi d'Espagne, laquelle auoit esté auparavant mariee à Artus son frere, ayant esté avec lui l'espace de six mois : car il mourut au bout de ce terme la. Apres sa mort, son frere Henri espousa ceste Catherine, de laquelle il eut depuis vne fille nommee Marie, qui a esté Roine apres son frere Edouard sixiesme. Finalement le Roi Henri commença à se fascher de ceste femme, & pensoit comment il la pourroit repudier : soit qu'il eust esgard à l'vtilité commune de son royaume, soit qu'il eust mis son amour à vne autre. On a toutesfois pensé qu'il le fist pour le scrupule qu'il auoit que ce ne fust vn mariage illegitime, d'autant qu'il auoit espousé la femme de son frere. Le Roi donc communiqua de cest affaire, premierement à ses plus doctes Theologiens des deux vniuersitez, pour s'enquerir d'eux de ce fait. Et ne se contentant de cela, il enuoya bien tost apres gens à toutes les vniuersitez d'Europe, en Italie, Alemagne, France, Espagne, Boheme, Dannemarc : & en tout ce pays il fit debatre ceste question de son mariage par les Theologiens, tant en particulier qu'en public.

Tous ces Theologiens & vniuersitez enuoyerent lettres & seaux, & chacune vniuersité rendoit tefmoignage de son auis & opinion. Il n'y eut que le Pape, auquel l'Empereur remettoit la decision de tout l'affaire, qui n'y consentit point. Le Roi, qui estoit homme de cœur, fut fort offensé de cela, & pourtant print nouveaux conseils contre le Pape, & combien que la chose qu'il entreprint fust dangereuse, tant y a que l'exemple profita grandement : ce que nuls autres Princes n'ont peu faire deuant lui en Angleterre, & nuls autres Rois hors Angleterre n'ont osé entreprendre, combien que la chose ait esté plusieurs fois essayee sans sortir effect. Car les Papes auoyent desia dés longtems mis par tout forte garnison de Moines, de Prestres, d'Euesques & Cardinaux, & obligé tout le monde à eux : en forte que iusqu'à present il n'y a eu Roi ou Monarque de si grande puissance, qui ayent osé contredire à la Maïesté de ces bestes furieuses. Mais le Roi Henri ne craignit ni les alliances, ni les foudres & excommunications du Pape : & rien ne l'empescha qu'il ne repouffast pour vn mesme temps & l'autorité du Pape & le Ma-

Artus frere de Henri 8.

Theologiens des vniuersitez, iuges du diuorce de Henri.

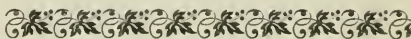
Le Papat banni d'Angleterre.

Oraïson de Martin Gonin.

riage de Catherine ; & fur cela il fit incontinent vne certaine ordonnance, que Quiconque adoueroit d'oresnavant le Pape pour chef de l'Eglise, dedans les limites de son Royaume, seroit tenu pour coupable de lese-majesté.

OR en ce temps il y auoit en la cour du Roi vne ieune fille de noble race, belle à merueilles, mais sur tout digne de louange en ce qu'elle honoroit Dieu, & auoit vn naturel debonnaire. Elle estoit nommee Anne de Boulen, laquelle le Roi aimoit, & la print pour femme. Le nom heureux de ceste noble & vertueuse maison de Boulen, mérite bien que mention en soit faite à l'endroit d'Anne de Boulen, comme cause en partie de la Religion en toute l'Angleterre. L'infection de la primauté Romaine a esté premiere-ment chassée à l'occasion de ceste noble Dame : comme depuis y estant remise, a esté derechef chassée par Elizabeth sa fille, comme on entendra ci apres. Au reste, quant à la cause de sa mort, cela soit remis à Dieu, qui en est le Iuge iuste. Apres donc que Anne de Boulen eut esté trois ans avec son Roi, de la Cour elle fut menee en vne tour avec son frere seigneur de Roche fort, homme de noble nature, & avec quelques autres, & tost apres condamnee, fut menee à la mort, l'an 1536. le 9. iour de Mai. Estant sur l'eschaffaut, prochaine de la mort, dit : « Hommes Chrestiens & freres, ie suis ici venuë pour mourir, & pource que ie suis condamnee par les loix, ie n'y contredirai point. Je ne suis point ici pour m'excuser & accuser personne, ne mesme pour dire quelque chose de la cause pour laquelle ie meurs. Seulement ie prie Dieu qu'il face grace au Roi de viure longuement, & qu'il domine sur vous en bonne & longue prospérité. Ainsi suis-je bien tenuë de ce faire, veu qu'il s'est tousiours monstré prince & Seigneur fort doux & benin enuers moi. Et s'il y a quelqu'un qui pense passer plus outre pour conoître de ceste miene cause, quelle qu'elle soit, ie le prie de bon cœur qu'il vueille interpreter toutes choses en bonne part. En ceste façon, ie pren congé de vous tous de bonne affection, & vous prie, de tout mon désir, que vous suppliez Dieu pour moi. » Puis elle dit : « O Seigneur, aye pitié de moi. Je te recommande mon âme, ô Sei-

gneur. » Et apres auoir dit ces paroles, elle se mit à genoux, & dit : « Reçoi ma poure ame, ô Seigneur Iesus Christ. » Ce furent ses derniers mots, par lesquels elle tesmoigna vne foi pure enuers Iesus Christ, & par sa modestie monstra la bonté de sa cause. Outre la beauté, ceste femme auoit plusieurs graces speciales : estoit affable, modeste, humaine, debonnaire, & benigne enuers tous, & principalement enuers ceux qui auoyent besoin de son secours : d'auantage elle nourrissoit en son cœur vne bonne & sainte affection de seruir Dieu purement. Tant qu'elle a vescu ici bas en son estat de Roine, la cause de la Religion s'est assez bien portee, combien que le Roi Henri ait esté adonné à inhumanité. Mais le malheur de ce monde a cela, que, comme il n'est pas digne des choses excellentes & vertueuses, aussi ce sont celles qui sont plustost ostées de deuant ses yeux.



De CINQ MARTYRS bruslez en Escosse.

Il a esté parlé (1) de Patrice Hamilton, Escossois, martyr de Iesus Christ, depuis la mort duquel, assauoir sept ans apres, qui fut M.D.XXXVII. cinq personages (2) furent ensemble bruslez à Edinbourg, principale ville d'Escosse, en la place du Chasteau. Il y auoit deux Iacopins, vn Prestre, vn Gentilhomme & vn Chanoine. Or, leurs Inquisiteurs estoient l'Archeuesque de saint André, Iean Maieur, Pierre Chapelain (3), & quelques Cordeliers, Iuges & parties criminelles de ceste cause, de laquelle ledit Hamilton auoit esté precurseur.

George Buchanan (4), au 4. liure de son histoire d'Escosse, dit que plu-

(1) « Il a esté parlé. » Voyez au liure II, p. 277.

(2) « Cinq personages. » Thomas Forret, prêtre; John Kelow et Beverage, moines; Duncan Sympton, prêtre, et Robert Foster, gentleman (Foxe, l. V, p. 621).

(3) « Iean Maieur, Pierre Chapelain. » Foxe n'est pas d'accord avec Crespin sur le nom des persécuteurs de ces martyrs d'Edimbourg. Il indique : David Beaton, archevêque et cardinal de Saint-André, et George Creighton, évêque de Dunkeld.

(4) Ce paragraphe est de Goulart. Il manque à l'édition de Crespin de 1570. Voyez sur Buchanan, p. 278, 2^e col., note 5.

fieurs furent recerchez pour le fait de la Religion, l'an M.D.XXXIX. qu'il y en eut cinq brulez sur la fin de Fevrier, & plusieurs bannis. Buchanan mesme, ayant esté constitué prisonnier, se sauua par vne fenestre de sa chambre, tandis que ses gardes dormoyent, & a vesçu long temps depuis. Cela auint sept ou huit mois apres la consommation du mariage entre le Roi Iaques cinquiesme & Marie de Guise, vesue du Duc de Longueuille.



M. PIERRE (1), Pasteur en la ville de Douay.

Pour monstrier le fruiçt qui est venu au pays d'Artois, Douay & Orchies, par la mort d'un personnage qui auoit esté Pasteur audit Douay, le recit en est ici inseré si auant que nous en ont informé gens dignes de foi, natifs des lieux où les choses sont aduenues.

QUAND Dieu fait ce bien à quelque païs ou ville, d'y donner gens fideles, qui non seulement enseignent la doctrine de salut aux pources ignorans, mais aussi qui ne redoutent par leur sang de testifier la certitude dicelle, il rend par cela tesmoignage de son amour enuers les habitans desdites villes & pays. Ce benefice fut donné à la ville de Douay (qui est es confins du pays d'Artois), enuiron l'an M.D.XXXVIII. par le ministere secret d'un personnage nommé M. Pierre : son furnom ne nous est encores venu à conoissance. Icelui ayant esté quelques annees Pasteur ou Curé (qu'ils appellent) d'une des paroisses de ladite ville, finalement pour auoir enseigné la verité de la doctrine de l'Euangile (non pas du tout en telle pureté & hardiesse comme il eust esté requis, mais selon le temps & le pays tout couuert d'ignorance) fut accusé & mis prisonnier par le Promoteur & les supposts de l'Officialité d'Arras, lesquels, comme ils ne peuuent endurer la lumière du Fils de Dieu, manifestee en ce temps, aussi s'efforcent-ils tant

qu'ils peuuent de l'empescher & esteindre entant qu'en eux est. Cependant que son proces se faisoit, ses aduersaires ne voulurent rien receuoir qui fust pour la defense de la verité; mais tendoyent à executer leur volonté, & le faire mourir. Il ne laissa neantmoins de maintenir la vraye doctrine avec plus grande integrité que parauant. Il y auoit lors vn Iacopin deuenu Euesque portatif (1), qui estoit suffragant d'Arras, appelé Euesque de Salubry, monstre ignare, plein d'auarice, de fraudes & tromperies en son aueuglement. Ce bel Euesque (comme font ses semblables), estoit armé de deux mots pour assaillir les fideles, assauoir d'Herese & d'Eglise, & ce pour esmouoir le peuple : de l'un il assailloit ceux qu'il tenoit pour suspects; de l'autre, couuroit sa rage contre ceux qui vouloyent perseuerer en la vraye doctrine. En disputant contre M. Pierre, il vsoit de ce stil, & n'alleguoit autre chose sinon : Ton dire & tes propositions sont heretiques, scandaleuses, malsonantes & meschantes, & pour offenser les saintes oreilles. Item : C'est contre nostre mere sainte Eglise, & les determinations, &c.

OR, apres que la cour de l'Eglise d'Arras eut, par prison, disputes, iniures & menaces meslees, assez tourmenté ce saint personnage, finalement par sentence definitive declara M. Pierre heretique & pertinax, &c. Et d'autant qu'il ne leur est licite de faire mourir personne, ils ordonnerent qu'il fust degradé de la prestrie & des ordres Ecclesiastiques, & priué de tous ses priuileges, pour (estant par ce moyen separé de leur corps, comme ils parlent) le liurer au bras seculier, & punir de supplice ordonné à tels heretiques. Apres ceste sentence, vn eschaffaut fut dressé à Douay, pour mieux représenter au peuple la farce qu'ils ont acoustumé de iouer auant que proceder au dernier supplice. Sur cest eschaffaut ledit Euesque portatif, tout enuironné de supposts de Cour d'Eglise, executa la degradation actuelle, qu'ils appellent. Lors M. Pierre de cœur alaigne commença à louer le Seigneur de ce qu'il lui faisoit cest honneur auant mourir, de le desuesir d'une robe si sale, laquelle iusqu'à present l'auoit tellement chargé, que

L'Euesque de Salubry.

Herese & Eglise.

Degradation de M. Pierre.

L'Officialité d'Arras.

(1) Ni M. Ch. Sepp, ni M. Ch. Paillard, ni M. Rahlenbeck n'ont pu decouvrir son nom.

(1) Voir la note de la page 239, 1^{re} col.

fans la misericorde de Dieu il eust esté acablé sous vn tel habit. Pendant que ces ministres de l'Antechrist faisoient les solennitez acoustumées en telle degradation, M. Pierre fouuent leur disoit : « Rafez, rafez, coupez, otez tout, qu'il n'y demeure rien : car ie l'auoi de vous ; mais quant à la vraye Prefriste que Dieu m'a donnée interieurement & par laquelle ie me suis dédié & consacré en oblation & sacrifice à lui, il n'est pas en vostre puissance de me l'oster. » Ceste degradation acheuée, estant acoustré en habit, qu'ils appellent feculier, receut sentence de condamnation d'estre bruslé & reduit en cendres. En le menant au supplice de mort, il prioit Dieu de le fortifier au dernier combat, auquel il lui deuoit rendre gloire par le sacrifice de son corps. Plusieurs bourgeois de ladite ville voyans leur Curé, pleuroyent, & le recommandoyent à Dieu ; les autres lui iettoyent des imprecactions, comme en multitude de gens il s'en trouue d'une sorte & d'autre. Tant y a qu'en la mort qu'il endura tres-cruelle, plusieurs bons cœurs y furent consolez & edifiez, voyans que d'une constance si esmerueillable il enduroit la mort, dressant les yeux au ciel. Plusieurs peu affectionnez, voire & qui ignoroient la dignité & excellence d'une telle mort, vomirent si peu de bien qu'ils auoyent humé ; & craignans d'encourir pareil danger, s'adonnerent à l'impieté Papale, & deuinrent simulateurs plus que parauant.



JEAN NICOLSON, dit Lambert, homme sçauant, Anglois (1).

Ceste procedure du Roi Henri VIII. & des Euesques contre Lambert, est fort notable pour l'erudition & doctrine exquisite y contenue ; ioint qu'il a esté poursuui à la mort par ceux qui deuoyent plustost procurer la vie des fideles que de les exposer au danger de la mort, veu que l'Euangile auoit ia commencé à icetter ses rayons en Angleterre, & la plus part de ceux qui sont nommez en ceste histoire, esloyent ia imbus de la cognoissance de la verité.

(1) Voy., sur ce martyr, Foxe, t. V, p. 181-250.

LAMBERT, natif de Norwic, fut vn des premiers qui s'opposerent à l'effort & conspiration des ennemis de la verité en Angleterre. Au moyen de quoi contraint, tant de la rigueur du temps, comme induit d'un certain desir & affection qu'il portoit aux lettres, esquelles il s'estoit employé tout le cours precedent de son aage, laissa sa nation, tout ieune homme qu'il estoit, pour se retirer la part où il pensoit qu'elles esloyent le plus en vogue & recommandation. Mais quelques années apres, persuadé de certaine esperance que les choses se porteroient mieux en Angleterre qu'elles n'auoyent fait du passé, par le moyen d'un certain Cromel (1) & de la Roine Anne de Boulen qui lors viuoit : ioint que l'Euesque de Rome n'auoit plus de credit en Angleterre, commença de s'appliquer à l'Euangile. Mais d'autant que ce temps-la ne pouoit porter aucuns Ministres mariez, il se dedia du tout à instruire la ieunesse, puis qu'il n'auoit le moyen de passer outre. Ce qu'ayant fait quelque espace de temps, avec aussi grand louange que profit de ceux desquels il auoit eu charge, auint que se trouuant au temple de S. Pierre de Londres, il ouyt prescher vn docteur nommé Tayler (2), homme affectionné à l'auancement de l'Euangile. Du viuant du Roi Edouard il auoit esté déclaré Euesque de Lincoln ; mais depuis il auoit esté emprisonné dedans la tour de Londres par le commandement de la Roine, où il mourut. Le sermon estant acheué, Lambert abordant Tayler, lui declara quelque doute qui le tenoit perplex, demandant en auoir resolution. Le differencé estoit touchant le Sacrement du corps et du sang du Seigneur. Tayler s'excusa pour lors, à raison de quelques affaires qui l'empeschoyent de lui rendre prompte responce, & le pria de venir à lui vne autre fois plus à loisir. Lambert le reuint trouver, & apporta sommairement dix argumens, redigez par escrit, par lesquels il tacha de prouuer son intention, estans pris des saintes Escritures & des an-

Causés d'esperer mieux pour l'Angleterre.

Le docteur Tayler, Euesque de Lincoln.

Doute qui tenoit perplex Lambert.

(1) « Cromel, » Cromwell.

(2) « Tayler. » John Taylor, nommé évêque de Lincoln en 1552, déposé l'année suivante par Marie Tudor, mourut en 1554 à la Tour de Londres. Foxe dit de lui, dans sa première édition latine de 1559 : « Si non inter martyres, at confessores, » etc.

Les argumens
de Lambert.

ciens Docteurs. Or, de toutes les raisons qui furent amenees, dont on s'est fouuenu principalement, la premiere fut prise des mots mesmes de Iesus Christ, où il dit : Ce calice est le nouveau Testament. « Si (dit-il) ces paroles ne changent ni le vin ni le calice corporellement au nouveau Testament, par mesme raison les paroles proferees du pain, ne peuuent transfubstantier corporellement le pain au corps de Iesus Christ. » Sa seconde raison estoit : D'autant qu'un corps naturel a ceste propriété, de ne se pouoir trouver en vn mesme temps en diuers lieux ensemble, de cela il s'ensuiuroit que Iesus Christ n'eust point de corps naturel, ou pour le moins que selon la propriété naturelle de tous corps, il ne pouoit estre en deux lieux corporellement, c'est assauoir, estre corporellement à la dextre de Dieu son Pere, & au sacrement. Il adiousta plusieurs autres preuues extraites des opinions des Docteurs; mais pour le faire court, Tayler voulant fatisfaire à Lambert en ceci, en communiqua au Docteur Barns (1). Ce Barns-ci, combien que des lors il fauorisaist autrement à l'Euangile, & qu'il fust d'assez bon zele, toutesfois monstrant n'estre pas beaucoup affectionné à telles opinions, & craignant qu'elles ne portassent quelque preiudice & retardement à la predication de l'Euangile enuers le peuple, si tels sacramentaires auoyent lieu, fut autheur à Tayler de rapporter le tout à Thomas Crammer (2), Archeuesque de Cantorbie. Ce furent les commencemens de la cause tenue contre Lambert. Car estant cité deuant l'Archeuesque, fut contraint de venir en iustice, & prouuer publiquement son fait, & faut noter que l'Archeuesque estoit lors ignorant en la conoissance du Sacrement, duquel puis apres il fut defenseur singulier entre tous ceux d'Angleterre. Aucuns disent que Lambert se porta lors appellant des Euesques au conseil priué du Roi. Or comme il a esté touché ci dessus, le Roi Henri environ deux ans deuant auoir fait decapiter Anne, chose qui despleut grandement non seulement aux Princes & grans Seigneurs d'Ale-

Touchant la
presence
corporelle de
Christ.

Robert Barns.

Thomas
Crammer,
Archeuesque
de Cantorbie.

magne, qui auoyent fait alliance avec lui des l'an M.D.XXXVI. mais aussi aux plus gens de bien de tout le royaume. Il auoit aussi commandé que les conuents & monasteres fussent mis bas, leurs biens prins & vendus publiquement : à raison de quoi aussi qu'il auoit reietté l'autorité du Pape, il comença d'estre si mal voulu, que le menu peuple print seditieusement les armes contre lui. Estienne Gardiner (1), Euesque de Wincestre, estant du conseil priué du Roi, homme cruel & caut (2), cerchoit tous les moyens d'empescher le cours de l'Euangile. Et voyant les choses en cest estat, pensa qu'il auoit trouué moyen & occasion de troubler les affaires. Il vint remontrer au Roi la haine & enuie que tout le peuple lui portoit, premierement à cause de l'extermination de l'Eglise Papale, puis aussi pour auoir commandé que les monasteres fussent destruits & abolis; ioint que le monde estoit encores bien recors (3) du diorce qu'il auoit fait de Catherine sa femme : Que le temps se presentoit maintenant propre pour remedier à tout cela, & rentrer en grace de ses suiets : assauoir en la personne de ce Lambert monstrer le vouloir & puissance qu'il auoit de rembarrer tels heretiques, l'assurant que par ce moyen il esteindroit le bruit qui auoit desia couru par tout de porter faueur aux sectes & opinions nouvelles. Ce Roi, prestant l'oreille plus que de raison à conseils pernicieux, publia vn edit, & donna assignation à Londres à tous Milorts (4) & Euesques du Royaume, de venir promptement & assister contre tous heretiques, lesquels il deliberoit reprimer par iustice. Ce fait, Lambert fut assigné comme les autres, & y eut vn grand abord de peuple ce iour-la, en grande deuotion de voir l'issue d'une chose tant nouvelle, & de laquelle on n'auoit iamais ouï parler. La chambre de l'audiance fut remplie de gens de toutes parts; puis on emmena de prison Lambert accompagné de force foldats, pour comparoistre deuant le siege iudicial du Roi. Tout

Le Roi
Henri 8. hay
pour plusieurs
causes.

Le meschant
conseil d'Es-
tienne Gardiner.

Assignation à
tous Milorts &
Euesques de
comparoir.

(1) « Barns, » Robert Barnes. On trouuera son article plus loin.

(2) « Thomas Crammer, » Thomas Cranmer, archeuesque de Canterbury. Voy. plus loin, livre VI.

(1) Etienne Gardiner, évêque de Winchester en 1531, révoqué en 1550, rétabli en 1553, mort en 1556.

(2) « Caut, » cauteleux, rusé, du latin *cautus*, « prudent. »

(3) « Recors, » qui a souvenir, de *recor-dare*.

(4) « Milorts. » Mylords.

estoit prest, & n'attendoit-on que le Roi. Voici finalement venir le Roi Henri, enuironné de sa garde, habillé ce iour-la tout de blanc, reluisant & magnifique au possible. Il eut à costé dextre les Euesques, & apres eux, sur le derriere, estoient les Conseillers & Jurisconsultes, assis haut, & habillez de rouge selon la coustume; de l'autre costé estoient les Milorts & gens de iustice, ensemble tout le reste de la noblesse, & sur le derriere estoient assis les Archers de la garde.

Ce Roi, assis haut en son siege royal, & iettant vn regard furieux sur Lambert, commanda au Docteur Daij (1), Euesque de Cicestre, de reciter haut & clair deuant le peuple les causes du present iugement, auquel il auoit voulu assister. C'estoit en somme pour auertir la noblesse & les Euesques, ensemble toute l'assistance, de sa volenté: qui estoit que personne, quel qu'il fust, n'eust à si mal penser de lui, bien qu'il eust reietté la puissance Papale, qu'il voulut par mesme moyen esteindre la religion, & faire ouuerture aux heretiques pour troubler impunément la paix & repos des Eglises d'Angleterre, desquelles il estoit chef. Outre, qu'on ne pensoit point qu'il les eust appelez là pour reuoyer en dispute la doctrine d'iceux heretiques, ains en intention que les heresies de l'homme qui estoit là present, & de ses semblables, estans refutees tant par lui que par les Euesques, fussent publiquement condamnées. Ceste preface recitée, le Roi se leua, & s'appuyant sur vn oreiller de drap d'argent, se tourna vers Lambert, & comme le menaçant des sourcils, dit: « Vien-ça, homme de bien, comment t'appelles-tu? » Lors la poure brebis humble & à genoux respondit qu'il s'appelloit Iean Nicolson, bien que ci-deuant on l'appelloit aussi Lambert. « Comment, dit le Roi, es-tu homme de deux noms? ie n'ai garde d'adiouster foi à rien que tu dises, & fusses-tu mon frere, puis que tu es homme de deux noms. » Lambert respondit: « Sire, vos Euesques m'ont poussé iusques-là, que l'ai esté contraint changer mon

nom. » Apres plusieurs propos, il lui commanda de declarer resolument ce qu'il lui sembloit du Sacrement. Lambert, commençant à parler pour son fait, rendit graces à Dieu de ce qu'il auoit fleschi le cœur du roi iusques là, que lui-mesme daignoit ouir le different qui estoit pour lors de la Religion: disant que bien souuent l'inhumanité des Euesques estoit cause que plusieurs innocens estoient defaits sans le sceu du Roi. Mais maintenant que le grand Roi des Rois lui auoit inspiré ce desir de vouloir conoistre du fait de ses suiets, il esperoit que Dieu vouloit faire quelque chose singuliere par lui à l'illustration de sa gloire. Le Roi courroucé rompit le cours de ce propos, & dit: « Je ne suis pas ici venu pour ouir mes louanges. Vien au point & sans ambages » (vsant de ce mot là). Lambert touché de ceste voix comme d'une foudre, demeura quelque de temps tout estonné, pensant en foi par quel moyen il pourroit proprement lui satisfaire. Mais le Roi choleré au possible, lui dit: « Qu'est-ce que tu penses? que ne responds-tu touchant le Sacrement de l'autel? dis-tu que le corps de Christ (& sur ce mot le Roi leua son bonnet) y est, ou non? » Lambert dit: « Je respon avec sainct Augustin: Que le corps de Christ y est en quelque maniere. » Le Roi repliqua: « Respon-moi, non de sainct Augustin, ni d'autre, ains di simplement s'il y est, ou s'il n'y est point. » Lesquelles paroles le Roi exprima aussi en Latin. Lambert dit: « Je ne croi pas qu'il y soit. » Le Roi replique: « Tu es donc condamné par la parole expresse de Christ mesme, disant: C'est-ci mon corps. » Et soudain il commanda à Crammer, Archeuesque de Cantorbie, de refuter cest erreur.

CRAMMER, apres auoir vsé d'une brieue preface aux auditeurs, disputa assez modestement avec Lambert, disant: « Lambert, mon frere, disputons maintenant tous deux en pareille condition & auantage, à ce que si ie prouue ton dire estre faux par les Escritures, tu ne te faches de reconoistre ton erreur; mais si au contraire par la mesme Escriture tu prouues ton intention, ie te promets que l'acquiescerai volontiers à la verité. » Et lors il tira vn argument des Actes des Apotres, quand Christ apparut à sainct Paul sur le chemin: voulant prouuer par ce passage qu'il n'y auoit point

Argument de
Crammer.

(1) « Daij, » Dr George Day, évêque de Chichester en 1543, révoqué en 1551, retabli en 1553, mort en 1556. C'est par erreur que Crespin, suivant Foxe, fait figurer Day, comme évêque de Chichester à ce procès qui eut lieu en 1538. Il faut lire le Dr Sampson, qui fut le prédécesseur du Dr Day.

La harangue
du Docteur
Daij.

Inuention du
Roi Henri.
Le Roi inter-
rogue Lam-
bert.

Response de
Lambert.

d'inconuenient que le corps de Christ fust en vn mesme temps en deux diuers lieux : d'autant qu'il estoit au ciel, & au mesme temps apparoissoit à S. Paul en terre. Que si on peut dire qu'il fust en deux lieux, pourquoi ne pourra-on dire semblablement qu'il peut estre en plusieurs ? Par ce moyen l'Archeuesque tascha de refuter le second argument que Lambert auoit mis par escrit, & presenté à Tayler, ainsi qu'il a esté dit. Car le Roi auoit desia disputé contre le premier fondement qu'il auoit amené. Lambert respondit que par cest argument ne se pouuoit prouuer ce qu'il inferoit : car l'Escriture ne dit point que Christ parla à S. Paul en terre, ains qu'une lumiere du ciel lui apparut à lui, & que lui, estant tombé en terre, ouit vne voix, disant : Saul, Saul, pourquoi me persecutes-tu ? Par ainsi ce passage n'empêche point que Christ, estant assis au ciel, n'ait peu parler à S. Paul, & estre oui de lui en terre : car ceux qui estoient avec S. Paul ouyrent bien la voix, mais ils ne virent personne. L'Archeuesque repliquant contre, dit que S. Paul mesme testifie au 26. chap. des Actes, que Christ lui estoit aparu en ceste vision ; mais Lambert dit qu'au mesme lieu Christ dit comme il lui deuoit aparostre derechef, & le deliurer d'entre la main des gentils : & toutesfois nous ne lisons point qu'il y soit iamais aparu corporellement. Lambert disputant si proprement de la conuersion de S. Paul, & se defendant en sorte que le Roi monstroit en estre esmeu, l'Archeuesque empesché de pouuoir dupliquer, & les auditeurs estonnez, l'Euesque de Wincestre (1), qui deuoit disputer au sixieme rang, craignant, peut estre, qu'un autre ne le preuinst en l'argument qu'il auoit medité, sans le commandement du Roi, rompit l'ordre de ceux qui deuoient disputer, sans attendre que l'Archeuesque eust acheué : & se mit à genoux, priant qu'il lui fust loisible de disputer & mettre en auant ce qu'il auoit proietté ; & de fait, il allegua vn passage de la 1. aux Corinth. chap. 9. où sainct Paul dit : N'ai-ie pas veu le Seigneur Iesus ? Et derechef au 15. chap. Cephas l'a veu, & puis Iaques l'a veu, & puis encores tous les Apotres, & finalement aussi moi mesme,

comme dernier & nouveau venu, &c. Lambert respondit qu'il ne doutoit point que Christ n'eust esté veu ; mais qu'il l'eust fait en diuers lieux en mesme temps, selon le naturel de son corps, qu'il le noit. L'Euesque de Wincestre, abusant encores de l'authorité de S. Paul, allegua vn passage du 5. de la 2. aux Corinthiens, où il est dit : Bien que nous auons conu Christ, selon la chair, maintenant nous ne le conoissions plus, &c. Lambert dit qu'il ne falloit prendre cela selon le sens du corps : veu que S. Paul parlant de sa reuelation, dit ainsi : Je conoi tel homme en Christ, qui a esté rau iusques au tiers ciel, & fai que tel homme (soit en corps, ou soit hors du corps, ie ne fai, Dieu le fait) a esté rau en Paradis, &c. Par lesquelles paroles est plus facile de dire qu'en ceste reuelation S. Paul, estant esleué au ciel, a veu ce qu'il dit, que non pas Iesus Christ soit descendu du ciel corporellement pour se monstrier, veu que l'Ange a dit que, tout ainsi qu'il est monté au ciel, ainsi viendra-il du ciel ; et S. Pierre : Qu'il faut qu'il soit & reside au ciel, iusqu'à la restauration & perfection de toutes choses : montrant par cela le traict & quantité du temps qu'il entend.

APRES que l'Euesque de Wincestre eut parlé, Tonstal (1) Euesque de Dunelme prenant les erres (2), & ayant vŕé d'une longue preface de la grande puissance de Dieu, vint iusques à dire : Que si Christ pouuoit accomplir ce qu'il disoit touchant la conuersion de son corps en pain, qu'indubitablement il ne disoit rien qu'il ne voullust faire. Lambert respondit qu'il n'y auoit passage euident en l'Escriture où Christ die qu'il ait voulu changer son corps en pain & qu'il n'y auoit point de necessité pour laquelle il le deust faire, mais que c'estoit vne maniere de parler figuree & assez receuë es Escritures, que le nom de la chose signifiee est souuent attribué au signe, qui est vne figure par laquelle nous vsons semblablement du nom de la Circoncision, de l'Alliance, de l'Agneau, de la Pasque, & tels mots semblables. Sur ce l'on se mit à crier contre Lam-

Responce notable de Lambert.

Gardiner se haste de mettre en auant les argumens.

Tonstal, Euesque de Dunelme.

Le nom de la chose attribué au signe.

(1) « L'Euesque de Wincestre, » Gardiner. Voy. plus haut, page 324.

(1) « Tonstal, euesque de Dunelme. » Tunstall, évêque de Durham. Voy. plus haut, p. 313.

(2) « Prendre les erres, » prendre une affaire où on l'avait laissée.

bert, & le veincre d'iniures, ne le pouuant par raison.

APRES se presenta en dispute Stokiflé (1) Euefque de Londres, lequel (comme plusieurs ont attesté) mourant se glorifioit d'auoir fait brusler cinquante heretiques en sa vie. D'entree, vñant de long prologue, dit que s'il plaiſoit aux auditeurs, il proueroit que le fait de ceste dispute n'estoit pas seulement vn miracle, mais aussi ne repugnoit nullement à nature. Car (dit-il) il n'y a pas d'inconuenient que changemens de substance de semblables choses se font de l'une à l'autre : de façon que les accidens & qualitez meſmes demeurent, combien que la substance & matiere ſuiette se change. Il monſtra cela par l'exemple de l'eau bouillante tant que toute la substance aquatique se ſoit euaporee. Or les Philosophes enseignent que la substance ne se peut changer ſinon en substance. Par ainſi nous diſons que la substance de l'eau s'en va & se change en substance aëree : combien que la qualité de l'eau, c'est affauoir l'humidité, demeure toujours apres la substance changee d'icelle ; car l'air est humide comme l'eau. Cest argument ainſi propoſé, meſſieurs les Eueſques commencerent à faire vn grand triomphe, se promettans d'une telle mutation philoſophique des elemens, vne victoire peremptoire. Là deſſus on attendoit la reſponſe de Lambert : lequel, ayant moyen & occasion de reſpondre, nia, ce que l'Eueſque vouloit inferer, que l'humidité de l'eau demeurast apres la substance changee en autre substance. Car (dit-il) bien que nous diſions avec les Philosophes, que l'air est humide naturellement, toutesfois il y a vn certain & autre degré d'humidité qu'en l'eau, ſi que, quand l'eau se conuertit en air, l'humidité demeure bien, comme vous dites, mais ceste humidité n'est deſia plus de l'eau, ains de l'air, en la substance duquel elle est conuertie. Et de fait, c'est vne reigle entre les Philosophes fort commune, qu'il n'est poſſible que les qualitez & accidens, en ces choses naturelles, ſubſiſtent ſans leur propre ſuiet, comme vn lieu où ils reſident. Là deſſus le Roi & les Eueſques se mirent à crier contre Lambert, iuſqu'à l'eſbranler bien fort, s'il n'eust

de longue main eſté acouſtumé à telles crieries & moleſtes. Il ſeroit long de reciter par le menu les raiſons d'vn chacun de ces Eueſques, & non moins ſuperflu. Cependant Lambert preſſé en ceste forte, iniurié, ſurmonté de l'autorité de ceux à qui il auoit affaire, eſtonné de la maieſté & reuerence du lieu, faſché & greué merueilleuſement de la longue dispute, qui auoit deſia duré de midi iuſqu'à cinq heures, voyant qu'il n'y auoit eſperance de rien reſoudre, aima mieux se taire que de les importuner par raiſon plus outre : qui fut cauſe que les autres Eueſques, qui auoyent deſia disputé avec lui, eurent moyen de mettre en auant ce que bon leur ſembla, ſans que Lambert les empeschast, ſinon qu'il interiettoit quelques ſentences de S. Auguſtin pour prouuer ſon intention, auquel autheur il eſtoit fort exercé.

FINALEMENT le iour eſtant preſque fini, & les chandelles allumees, le Roi voulant mettre fin à la dispute, lui dit : « Qu'est-ce que tu diſ ? Ne te tiens-tu pas content de tant de peines, de tant de raiſons & enſeignemens qui t'ont eſté donnez par ces gens ſauans ? Qu'aimes-tu mieux ? mourir, ou viure ? Reſpon ; tu as encore liberté d'y penſer, & de choiſir ce qui te ſemblera bon. » Lambert reſpondit, qu'il se rendoit & ſoumettoit à la volonté du Roi : « Non (dit le Roi) ren toi à Dieu, & non pas à moi. » « Je recommande (dit Lambert) mon ame à Dieu, & mon corps à voſtre benignité. » « Si tu te remets à moi, il te faudra mourir, car ie ne delibere point donner faueur aux heretiques. » Et lors se tournant vers Cromel, lui commanda de lire la ſentence de condamnation. Cromel eſtoit lors fort ami des fideles, & faiſoit pour eux tout ce qui leur eſtoit poſſible. La malice & rufe de l'Eueſque de Winceſtre fut ſi grande, qu'il aima mieux que la ſentence fuſt recitee par Cromel que par autre, afin que, s'il reſuſoit de la lire, il fuſt en meſme danger que l'autre. Doncques, par le commandement du Roi, l'arrest fut prononcé par Cromel : auquel il eſtoit contenu que tous heretiques deuoyent eſtre bruſlez, s'ils diſoyent rien contre l'Egliſe, *affauoir Papiftique*, & le ſainct Sacrement de l'autel. Et y eut aussi vn edict, lequel fut attaché aux portes des temples, avec mandement de le publier quatre

Lambert preſſé de toutes parts.

S. Auguſtin familier à Lambert.

Les paroles du Roi à Lambert.

Cromel ami des fideles.

Arrest contre Lambert.

(1) « Stokiflé. » Voy. sur Stokesley, plus haut, p. 282.

L'argument de Stokiflé froid comme l'eau.

Reſponſe.

Reigle des philoſophes.

fois par an, afin que la doctrine de ce Sacrement demeurast plus ferme & imprimée es cœurs de tout le peuple.

TELLE fut la condamnation de Jean Lambert, à laquelle plus ne restoit qu'il demeurât en prison il escriuit vne Apologie ou défense de son fait, laquelle il dedia au Roi : vstant d'une preface fort modeste, par laquelle il disoit auoir double consolation, vne en Dieu, & l'autre en la maiesté du Roi, puis exposoit la cause qui l'auoit meü de faire ce liure. Et apres la Preface il prouuoit par plusieurs endroits des Ecritures son opinion touchant l'Eucharistie, remonstrant comme Iesus Christ estant ici, ou resuscitant, ou montant au ciel, & y estant resident, ne pouuoit occuper qu'un lieu, quant à son corps. Puis il vfa du tesmoignage des anciens Docteurs & par iceux monstra comme toute ceste matiere du Sacrement estoit necessairement mystique & spirituelle & que le propre corps & sang de Iesus Christ estoit veritablement contenu en ces mysteres.

LE iour estant assigné auquel on le deuoit faire mourir, il fut tiré de prison sur les huit heures, & mené en la chambre de Cromel, où l'on dit que Cromel lui demanda pardon de ce qu'il auoit fait contre lui malheureusement, voire & contre sa conscience. Là dedans, Lambert estant auerti que le temps estoit pres auquel il deuoit mourir, en sortit tout consolé & passant outre en la salle, salua les gentils-hommes qui y estoient, & print son repas avec eux, sans faire aucun semblant d'estre triste ou craintif. Ayant desieuné, il marcha droit au lieu du supplice, pour offrir à Dieu sacrifice de bonne odeur : ainsi qu'il fit (1).

(1) « Ainsi qu'il fist. » « Touchant la terrible maniere dont fut brûlé ce bienheureux martyr, » dit Foxe, « il doit être noté ici que de tous ceux qui ont été brûlés et immolés à Smithfield, il n'y en a eu aucun aussi cruellement traité que lui. Car, après que ses jambes eurent été consumées jusqu'au tronc, les misérables ennemis de Dieu qui le tourmentaient retirèrent le feu de dessus lui, n'y laissant que des charbons embrasés. Alors deux, qui se tenaient de chaque côté de lui avec des hallebardes, le piquaient avec la pointe de leurs armes. Alors lui, élevant ses pauvres mains, à moitié consumées, cria au peuple : « Nul autre que Christ ! Nul autre que Christ ! » Puis il tomba dans le feu, et ainsi finit sa vie » (Foxe, t. V, p. 236).



LOVYS COVRTET (1), de Geneuois en Sauoye.

LOVYS Courtet, praticien renommé en la Comté de Geneuois (2) au pays de Sauoye, se resentit en ce temps du bien de l'Euangile presché en la ville de Geneue. Il estoit natif d'un village nommé Vouurey, au mandement & Chastellenie de Chaumont audit Geneuois, de laquelle il fut ordonné Chastelain. Par la frequentation qu'il auoit, allant & venant quelquefois à Geneue, il eut vraye conoissance de la verité du Seigneur : laquelle ne fut oisive en lui, non seulement quant à reformer sa vie, mais aussi pour en faire participans ses familiers. Or, comme le monde ne peut aucunement flairer vn odeur tant souëf, aussi ne demoura-il long temps sans estre persecuté, & mis en la condition commune à tous ceux qui porteront deuant les hommes vn tresor si precieux. Il fut donc constitué prisonnier par le commandement de Dame Charlotte d'Orleans, vesue de Philippe de Sauoye, Duc de Nemours, & Comte de Geneuois, ayant le gouvernement & administration dudit Geneuois & de la Baronie de Foffigny, comme tutrice de Jaques de Sauoye son fils. M. Claude Dauid, lors iugement de tout le Geneuois, estimé grand Legiste (qui depuis est mort insensé) lui fit son proces : & voyant sa perseverance, le condamna d'estre brûlé viu. Au iour de l'exécution de ceste sentence, qui fut le XIX. iour d'Auril M. D. XXXIX. le Seigneur fortifia de telle constance ce sien seruiteur, qu'estant mené hors de la porte d'Aneci, au pasquis nommé Muffiere, prochain de ladite ville, lieu ordonné du supplice, il exhortoit ceux qui le conduisoient à la mort. Et comme le bourreau mit le feu au bois, & que tout le peuple d'une accla-

Philippe de Sauoye, pere de Jaques Duc de Nemours.

(1) « Lovys Courtet. » Louis Curtet. Il fut arrêté à Annecy, le jeudi, 17 avril, « pour avoir purement parlé de Dieu et de son saint évangile » par le sieur de Monchénuz. Le 26 avril suivant, Jean Lambert, de Genève, fut brûlé à son tour sur la place de Chambéry. Herminjard, V, 281. Merle d'Aubigné, VI, 605.

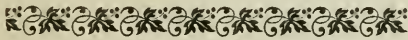
(2) Ancien pays de la Savoie, entre le Faucigny au N. et la Savoie propre au S., et dont la capitale était Annecy.

Liure Apologetique que Lambert composa citant en prison.

La matiere du Sacrement chose mystique.

Cromel demande pardon à Lambert.

mation acoustumee crioit Misericorde, Courtet dit à haute voix : « Mes amis, n'ayez soin de moi, j'ai bon courage en Dieu. » Et au milieu des plus griefts tourments du feu qu'il enduroit, il eut vne tres heureuse fin & issue de ceste vie.



THOMAS CROMEL (1), Comte d'Essex.

Ci dessus, en l'histoire de Jean Lambert, a esté faite mention de Cromel, duquel à ceste cause nous auons ici mis en son ordre la procedure qui fut tenuë contre lui : en laquelle se descouure (2) la bonté de nostre Dieu, retirant ce personnage d'une vie du tout courtisane, à son seruice, & à lui rendre lesmoignage deuant les grands.

M.D.XXXIX.

IADIS Thomas Cromel fut homme de basse condition, mais d'un fort bon esprit & conseil, tel qu'à peine l'Angleterre en pourra recouurer vn semblable en science politique : ce qui le fit finalement du privé conseil du Roi Henri VIII. Icelui, ayant fait plusieurs agreables seruices au bien public d'Angleterre, fut premierement accusé deuant le Roi par quelques Seigneurs seditieux, ayans conceu vne enuie contre lui, quelque temps apres qu'il fut déclaré Comte d'Essex. Touchant sa magnanimité, chacun la peut reconnoistre par ceci, que lui seul fit vn acte que iusqu'ici nul Prince de l'Europe, ou Roi en son Estat, n'auoit entrepris, ou moins executé. Car comme l'Angleterre soit & ait esté vne nation superstitieuse, ce Cromel extrait de petit lieu, recut en sa personne toutes les inimitiez & embusches de toute la Prestraile & Moïnaille de ceste isle, la porta sur soi seul, en triompha, & finalement ne laissa monastere ne maison de toute ceste ra-

(1) Thomas Cromwell, lord d'Okeham et comte d'Essex, conseiller de Henri VIII et l'un de ses auxiliaires dans la suppression des abbayes et monastères, soutint de son influence les évangéliques, mais fut finalement sacrifié par son maître, sous l'influence de l'évêque Gardiner, à cause de l'attitude qu'il prit à l'occasion du mariage du roi avec Anne de Clèves (Foxe, t. V, p. 362-403).

(2) Edition de 1570 : « nous auons un miroir de. »

caille, qu'il ne mist bas & ruinaist iusqu'aux fondemens; mesmes il rengaes les Archeuesques & Euesques, voire l'Euesque de Wincestre (1), encore qu'il fust president du priué Conseil : tellement qu'il anticipa & rompit tous ses efforts & machinations qui tendoyent à la ruine des fideles. Pour le faire court, il y eut entre eux deux vne similté & emulation grande, estans tous deux fort autorisez & agreables au Roi. Cromel se monstroist tousiours vertueux : mais l'Euesque de Wincestre ne sembloit estre né à autre chose, que pour porter dommage & ruine aux gens de bien. Il seroit long de reciter ici par le menu combien de gens de bien se sont trouuez soulagez par l'assistance de Cromel : si qu'apres sa mort se trouuans deslituez, declinerent grandement & finalement, comme prieuez de leur apui, ne vesquirent pas longuement apres lui. Du commencement il fut au seruice du Cardinal d'York (2) & eut diuers offices, en l'administration desquels il se montra plus digne du seruice d'un Roi que d'un Cardinal. Lors aussi Morus (3) & ce Gardiner Euesque de Wincestre, estant au seruice dudit Cardinal avec Cromel, furent esleuez ensemble des leur ieunesse, tellement que, comme ils estoient tous trois d'un aage, ainsi le furent ils presque de condition & maniere de viure : combien que leurs complexions & estudes fussent grandement dissemblables. Estant deuenu grand, & recommandé au Roi par le Cardinal, il paruint à grands honneurs & dignitez.

Cependant qu'il auoit le vent en poupe, auint vn iour que les thresoriers & generaux des finances du Roi tenans propos des deniers & reuenus ordinaires deuant Cromel, il lui auint de dire, que si le roi le vouloit croire, il seroit de forte qu'il deuiendroit vn des plus grands Princes & des plus riches de toute la Chrestienté. Ce propos estant venu à la connoissance du Roi, il voulut le connoistre plus familièrement. Or le conseil duquel il parloit, estoit de prendre les reuenus, richesses & reliques des monastères du Royaume, & jeter hors vn tas de gros truans de Prestres &

(1) « L'euesque de Wincestre, » Gardiner. Voy. plus haut, p. 324.

(2) « Cardinal d'York, » Wolsey.

(3) « Morus, » sir Thomas More, chancelier d'Angleterre.

Comparaison de Cromel & de l'Euesque de Wincestre.

Ce fut le Cardinal Wulfé, ci dessus mentionné.

Conseil de Cromel pour enrichir le Roi.

Moines, qui viuoient aux despens du peuple sans rien faire. Ce conseil sembla estre bon pour les affaires du Roi, qui estoit pour lors animé contre le Pape, à cause du mariage d'Anne de Boulen, ainsi qu'il a esté dit. Il y auoit lors en Angleterre grande multitude de conuens : comme on pouuoit apercevoir par le seul pays de Norfolk, auquel furent trouuez plus de 20. conuens de Mendians, outre plusieurs autres repaires de Moines réguliers & irréguliers, & de Nonnains. Or, puis que le Royaume d'Angleterre a trente deux prouinces en circuit & paylage, on peut par là aisément estimer combien il y en pouuoit auoir par tout le Royaume, & si n'y auoit pas tant en nombre, qu'il n'y eust encore d'auantage en richesses.

Le siege Romain abatu en Angleterre, les Euefques tascherent par tous moyens possibles, de le remettre fus, ou pour le moins de retenir & conseruer la plus grande partie de sa doctrine. Le Pape ayant été forclos, & l'Angleterre estant en grand trouble à cause de la Religion, le Roi fut d'auis d'assembler tous les Euefques & gens doctes de son Royaume pour auiser de toutes choses concernantes la police de la Religion, bref il y eut vne grande assemblee de sauans personnages & autres, auxquels ce fait appartenoit. Cromel se trouua entre les Euefques, & rencontrant en son chemin Alexandre Alefe (1), le mena quand & lui à la congregation, où il trouua les Euefques qui n'attendoient que sa venuë. Tous lui firent honneur comme au Lieutenant du Roi en ceste partie, & lui les salua tous les vns apres les autres. Les Euefques & Docteurs estoient assis en leur ordre : l'Archeuefque de Cantorbie, l'Archeuefque d'York, l'Euefque de Londres, de Lincolne, de Sarisberi, de Cade, d'Elie, d'Herford, de Cicestre, de Norwic, de Rocestre, de Wigorné (2), &c. Cromel estant assis là comme

Lieutenant du Roi, & garde des Seaux, commença à parler en ceste forte : « Le Roi vous mercie grandement d'estre venus à l'assignation, qui vous auoit esté donnée. Je croi bien que vous n'estes pas ignorans de la cause pour laquelle il vous a mandez : qui est pour mettre fin & ordre à certains differens touchant l'estat de la foi & Religion Chrestienne, lesquels sont pour le iourd'hui reuoquez en doute & controuersee non seulement en ce Royaume, mais aussi presque en tous les pays de la Chrestienté : vous auisant que sa maiesté ne desire rien plus en ce monde, sinon qu'il y ait paix & tranquillité en l'Eglise. Et combien que son désir principal est que les consciences troublees de ses suiets, & singulierement des infirmes, foyent confermees par quelque certaine & arrestee doctrine ; combien aussi qu'il ne soit pas ignorant de la verité ; toutefois il aime mieux que les choses demeurent en l'estat où elles sont, que non pas permettre que rien soit ordonné sans le commun consentement de vous tous, ce qui vous peut assez faire entendre sa prudence singuliere, & sa faueur enuers vous tous. Au moyen de quoi il vous prie tous, au Nom de Christ, qu'apres auoir despouillé toutes affections particulieres, vostre plaisir soit de proposer les raisons que Dieu vous aura donnees, en termes le plus simplement qu'il vous sera possible, ayans tousiours deuant les yeux la verité des Escritures saintes. Et de fait, il n'endurera pas qu'aucun de vous face violence à l'Escriture, pour la mener où il voudroit, tant par decrets & canons, comme par autorité de Docteurs & Conciles : tant s'en faut qu'il reçoie aucuns articles & doctrines, fondees seulement en ie ne fai quelle coustume & tradition commune des hommes, laquelle n'estant aucunement prise des Escritures, vous appelez Coustume & raison non escrite. Vous sauez que c'est le deuoir auquel vous estes principalement obligez à Christ premierement, & puis à son Eglise, lequel aura pour agreable la diligence que ferez au reftablissement de son Eglise. Or la raison & moyen que vous y deuez tenir, est qu'apres auoir laissé arriere toutes inuentions & fictions des hommes, vous reduisiez le tout à la touche de la parole de Dieu, ainsi qu'il est escrit au Deuteronomie : qui est bien le point

L'Angleterre a
xxxii. prouinces.

Deliberation
du Roi pour
le fait de la
Religion.

Le nombre
des Euefques
mandez pour
la reformation
de la Religion.
Cromel preside
aux affaires
de la Religion.

Cause du
mandement
du Roi.

Es causes de
la Religion
ne se faut
aider que des
Escritures.

(1) « Alexandre Alefe. » Ce nom, en latin Alesius, est écrit Hales ou Ales, quelquefois Alane. Voy. sur lui Mackensie, *Scotch Writers*, t. II, p. 183. Ce compte rendu de ce qui se passa à la convocation des évêques est emprunté par Foxe et par Crespin à un pamphlet rarissime d'Ales lui-même, dont un exemplaire se trouve à la bibliothèque de la cathédrale de Saint-Paul à Londres.

(2) Salisbury, Bath, Ely, Hereford, Chester, Norwich, Rochester, Worcester.

lequel la maïesté du Roi vous veut estre recommandé le plus.»

CROMEL ayant acheué ce discours, tous les Euefques se tenans debout, remercièrent humblement le Roi, tant pour l'affection finguliere qu'il monstroït auoir enuers l'Eglise de Iesus Christ, que pour vne telle exhortation & auertissement digne d'un Roi Chrestien. On vint donc incontinent apres en dispute, où Boner, Euefque de Londres (1), grand zelateur des canons du Pape, fut redargué par Cromel à causé de quelques argumens qu'il auoit mis en auant pour prouuer sept sacremens, lesquels il fondoit sur quelques gloses des escholes. Ce Boner auoit d'une part la faueur de l'Archeuefque d'York, de l'Euefque de Lincolne, de Cade, de Cicesfre, & Norwic. De l'autre part faïsoyent l'Archeuefque de Cantorbie, les Euefques de Salopie (2), Elie, Herford, Wigorne, & autres. Apres plusieurs raisons agitées d'un costé & d'autre, touchant les tesmoignages des Docteurs qui sembloient repugner entr'eux, & estre rapportées à contraires fins & conclusions, l'Archeuefque de Cantorbie commençant à disputer, fit ceste preface: Qu'il n'apartenoit point à gens doctes de tant esfriuer des mots, & que cela estoit le propre des Sophistes & autres semblables, qui se delectent plus d'altercations & contentions friuoles, que de la paix & tranquillité publique. Que maintenant il estoit question de choses graues & de grande importance, non pas de ceremonies & autres choses de peu d'effect, ains du vrai sens & intelligence des Escritures saintes. Qu'il estoit question de la remission des pechez; de la confirmation & assurance des pures consciences oppressees du sentiment de leurs pechez; du vrai & legitime vsage des Sacremens & si la iustification est aidée & soustenuë par iceux, ou si elle procede seulement de la foi. Item: Quelles sont les bonnes œuures, quel est le vrai seruice de Dieu: assauoir-mon si le chois & difference des viandes, si la diuersité des habillemens, si les vœux de moines & prestres, & tels decrets & ordonnances des hommes, desquelles il

n'est nullement fait mention és Escritures, doyuent estre mises au nombre des bonnes œuures & reputees saintes, pour rendre l'homme vrayement Chrestien, & le combler de toute perfection. D'auantage, sçauoir-mon si le faux & extrauagant seruice que les hommes pensent faire à Dieu, introduit par leur inuention & artifice, non par le commandement de Dieu, peut obliger les consciences. Finalement si les ceremonies de la Confirmation qu'on appelle, des Ordres, de l'Onction extreme, & semblables choses qui n'ont iamais esté instituees par Iesus Christ, & n'ont aucuns tesmoignages de la sainte Escriture, pour nous rendre certains de la remission de nos pechez, doyuent estre mises au nombre des Sacremens, & parangonnees (1) avec le Baptisme & la Cene de nostre Seigneur Iesus Christ. Que c'estoyent les choses qu'on deuoit mettre en termes & deliberation: lesquelles de tant plus grande consequence qu'elles sont, comme comprenant vniuersellement les points principaux de nostre foi & salut, tant plus on y deuoit proceder soigneusement & avec meure deliberation. Que si donc ils veulent obeir à Christ & à S. Paul, qu'ils laissent vne infinité de mots ineptes & superflus, & qu'ils cherchent la verité propre des Escritures. Que son auis porte que l'ordre & maniere qu'on doit tenir, est de parler premierement des Sacremens, & en faire tout vne commune resolution. Et, puis que nous disons le Baptisme & la Cene du Seigneur estre les Sacremens du nouueau Testament, qu'il falloit refoudre ce que nous entendons par ce mot. Qu'il fauoit bien que S. Ambroise & autres Docteurs appelloyent Sacremens aussi le lauement des pieds des Disciples, & choses semblables, lesquelles toutefois il ne voudroit mettre au nombre des Sacremens.

Ayant ainsi discouru, Cromel commanda au Seigneur Alese, qui estoit present, & sembloit prendre plaisir à ce qui se disoit, d'en dire son opinion. Lequel, apres auoir vsé de preface honorable, s'adressant audit Cromel & autres Euefques & ministres de l'Eglise, dit que, combien qu'il fust venu là sans y penser, toutefois s'assurant de la grace de Dieu, lequel promet

(1) « Boner. » Edmund Bonner, évêque de Londres (1539-1549; 1553-1559).

(2) « Salopie, » Salop ou Shrop (Voy. note de la p. 119).

(1) Comparées.

Responce
des Euefques.

Boner.

L'opinion de
l'Archeuefque
de Cantorbie.

Ordre de la
dispute tou-
chant les
Sacremens.

bouche & sapience à ceux qui estans interroguez de leur foi s'aprestent pour en rendre raison, il ne doutoit d'exposer librement ce qu'il lui en sembloit. Et commença en ceste sorte : « Monsieur l'Archeuesque me semble auoir tres bien dit, en ce qu'il a estimé qu'il falloit premierement venir à la definition du mot de Sacrement : assauoir s'il s'estend seulement aux ceremonies lesquelles Iesus Christ accomode à quelque chose particuliere en l'Euangile (comme sainct Paul appelle la remission des pechez), ou bien si vous estimez qu'il apartienne indifferemment & vniuersellement à toutes ceremonies, par lesquelles toutes choses sacrees, par quelque moyen que ce soit, sont signifiees & entendues. Que si vous vous arrestez à la seconde signification, ie vous accorderai facilement qu'il y a sept, voire plus de Sacremens : mais il me semble que S. Paul s'est arresté à la premiere, appelant la Circoncision Sacrement, comme vn feu & marque de la iustice de la foi. Or les Iuifs auoyent seulement ce Sacrement, ainsi que toute l'Ecriture mesme tesmoigne & est raisonnable que tous Sacremens doyent estre rapportez à la definition & proprieté de cestui-la. Tel le declare S. Paul aux Ephes. disant : Le Seigneur Iesus a sanctifié son Eglise (c'est assauoir tous ceux qui ont esté baptizez en lui) la purgeant du lauement d'eau en la vertu de sa parole : là où il conioint la Parole & promesse Diuine avec le signe & la ceremonie exterieure. Mesme Christ conioint la foi avec le signe, où il dit : Celui qui croira & sera baptizé, fera sauué. À ce propos, S. Augustin dit proprement : « La parole accompagne l'element, & le Sacrement en est fait ; » & en vn autre passage : « Le Sacrement (dit-il) est ce par le moyen dequoi Dieu besongne & œuure le salut occultement, sous la forme des choses visibles. » Et le maistre des Sentences dit : « Que le Sacrement est vn signe visible de la grace inuisible ; » & incontinent apres, interpretant ceste grace inuisible, dit qu'elle n'est autre chose que la iustification des pechez. Finalement Thomas d'Aquin ne pense pas qu'aucun homme mortel ait puissance d'establir le moindre Sacrement du monde.

« Premierement donc, si nous sommes d'accord touchant la definition du mot de Sacrement, nous ferons bien tost

apres d'accord touchant le nombre des Sacremens, lesquels nous ont esté laissez par Iesus Christ, pour signifier la remission des pechez. Et de fait, S. Augustin en reçoit deux en l'Epistre 118. escriuant à Ianuarius, où il dit : « Ie veux que tu entendes le sommaire de ceste dispute : c'est que nostre Seigneur Iesus (ainsi que lui-mesme dit en l'Euangile), nous a chargé d'vn fardeau bien léger & aisé, car il a obligé l'Eglise de son peuple nouveau à bien peu de Sacremens & bien aisez touchant l'obseruation d'iceux, mais excellens en signification : c'est assauoir du Baptême & de la Cene, & s'il y en a d'autres qui soyent commandez es Escritures, hors mis ceux-là tant seulement lesquels auoyent esté baillez comme charges & fardeaux de seruitude au peuple ancien, à cause de la dureté de leur cœur. » Derechef S. Augustin dit que les Escritures nous ont enseigné bien peu de Sacremens, comme celui du Baptême, & de la memoire celebre & solennelle du corps & du sang de Iesus Christ, &c. »

Sur ce propos, l'Euesque de Londres ne se pouuant plus contenir, parla finalement en ceste maniere : « Premierement (dit-il), touchant ce que vous auez assumé, que les Sacremens que Iesus Christ a instituez en l'Eglise, doiuent auoir vne signification & intelligence manifeste de la remission des pechez, tout ce propos doit estre reietté comme faux & contraire à la verité, » disant qu'il le montreroit facilement, tant par l'autorité euidente de l'Ecriture, comme par certains tesmoignages des anciens expositeurs. Mais l'Euesque d'Herford, lequel estoit reuenu n'aguères d'Allemagne, où il auoit esté enuoyé ambassadeur pour le Roi aux Protestans, esmeu par l'insolence de l'Euesque de Londres, se tourna vers Alese, le priant de ne vouloir venir en dispute avec lui par tesmoignages & traditions faites à plaisir de ne sai quels Docteurs Scholastiques : veu principalement qu'eux mesmes discordent bien souuent en ceste matiere des Sacremens ; voire se contrariaient communément, comme en toutes autres choses. Que s'il falloit se fonder en leurs raisons, & prouuer par elles la resolution de leur dispute, il ne seroit possible d'estre en rien assurez, ne conclurre aucune chose certaine. D'auantage, qu'il auoit

S. Augustin touchant le nombre des Sacremens.

Au liure de la doctrine Chrestienne.

Le Sacrement des Iuifs.

Ephes. 5. 26.

Marc 16. 16.

La remonfrance de l'Euesque d'Herford. Les Docteurs Scholastiques.

esté enjoint par le Roi, qu'on n'amenast autres fondemens & raisons, que de la seule & simple Escriture. Ce fut le propos qu'il tint à Alese; puis se tournant vers les Euefques, les reprint assez aigrement, ou plustost les admonesta de leur deuoir: le propos duquel est bien digne d'estre ici inferé. « Ne pensez point (dit-il), mes freres & peres, que ie veuille maintenant que vous vous nourrissiez d'une vaine esperance, & que vous vous persuadiez pouuoir derechef obscurcir par vos artifices & ruses sophistiques la lumiere de l'Euangile, esclairant maintenant aux yeux de tout le monde. Car Iesus Christ a voulu en ce temps-ci manifester si euidentement sa parole à vn chacun, & faire entendre à son Eglise la verité, qu'ayant repoussé les tenebres esquelles nous auons si longtemps veü par le passé, il en fera maintenant le maistre. Car mesme les gens laics, & simples artisans voyent plus à present, par la grace de Dieu, es sainctes Escritures, que ne font plusieurs de nous, Théologiens illuminez que nous sommes, avec toutes nos speculations. Or, outre ce que le monde commence desja à ouuir les yeux, encore les Alemans ont traduit n'aguere la Bible selon la verité Hebraïque, avec tant de diligence & perspicuité, qu'on y entend maintenant plus facilement ce qu'il y faut entendre, qu'on ne sauroit faire avec toutes les gloses & interpretations longues & prolixes des Commentateurs. »

Ce furent en substance les propos qui furent là tenus graument par l'Euesque d'Herford: tellement qu'Alese s'en sentant fortifié, passa outre, & pressa les aduersaires par cest argument: « Les Sacremens (dit-il), sont feaux ou ceremonies par lesquelles nous sommes rendus certains de la bien vueillance de Dieu enuers nous. Or ceste certitude ne peut estre sans la parole de Dieu: il faut donc conclurre, que les Sacremens qui ne font apuyez en la parole de Dieu ni en aucun tesmoignage de l'Escriture ne doiuent point estre receus pour Sacremens. La maieur est prouuee par S. Paul, Rom. 4. où il appelle la Circocision, Seau de la iustice de foi: par cela il appert que la foi y est aussi requise, pour nous rendre certains de la volonté de Dieu enuers nous. Que la Parole ne soit le fondement de la foi,

personne n'en doute: autheur mesme S. Paul au chap. 10. de l'Epistre aux Romains, disant: La foi est par l'ouie, l'ouie par la parole de Dieu. Car toute l'institution de nostre esprit, & la certaine conoissance de la volonté de Dieu procede entierement de sa parole; ne plus ne moins que les ceremonies exterieures des Sacremens ne seruent à autre chose que pour satisfaire aux sens exterieurs de la personne. Mesme par le fusdit passage de S. Paul, l'erreur de ceux qui pensent que les Sacremens nous iustificient deuant Dieu, par les ceuures qu'ils appellent Ouurees, voire sans la foi de ceux qui les reçoient, est manifestement corrigé. Auquel propos le mesme Apostre, escriuant aux Ephesiens: Christ (dit-il) a lauë & purifié son Eglise au lauement d'eau par la parole, &c. Car en ce qu'il conioint la parole avec la ceremonie, laquelle parole baille veritablement la vie, il nous monstre euidentement par cela, qu'il faut principalement considerer es Sacremens la parole de Dieu, comme son corps & sa substance. Mais en ce que celle parole est administrée exterieurement au Sacrement, cela ne peut rien de soi-mesme sans le motif de ceste viue flamme, laquelle nous conceuons par foi en nos ames, en la parole & promesse de Dieu. Voire que l'Apostre adiouste aussi les paroles de Christ en l'institution de la Cene, disant: Il print le pain, & ayant rendu graces, le rompit, & dit: Prenez & mangez, ceci est mon corps, dit outre: Faites ceci en memoire de moi. Encores au mesme endroit, il monstre n'estre loisible à homme viuant, non pas aux Apostres, d'instituer les Sacremens, ou mesme les changer autrement qu'ils ont esté ordonnez par Christ, où il dit: J'ai receu du Seigneur ce que ie vous ai baillé, &c. Car autrement quel besoin est-il de la protestation qu'il faisoit au peuple, par laquelle il pretendoit que foi lui fut adiouste, s'il auoit puissance ou d'establi Sacremens nouveaux, ou de renoueler & changer les vieux à son plaisir ainsi que quelques vns calomnient impudemment la forme & maniere du Baptesme introduite par les Apostres? »

L'EUESQVE de Londres repliqua en ceste sorte: « Et bien (dit-il) ie vous accorde que les Sacremens sont fondez en la parole de Dieu. Or, si vous pensez qu'il n'y ait autre parole de

La parole est le fondement de la foi.

Ephes. 5. 26.

1. Cor. 11. 23. & 24.

Bonner calomnie la verité.

Dieu se manifeste aux petis. Les Alemans premiers illustreurs de la parole de Dieu.

Definition du mot Sacrement.

Dieu, sinon celle qu'un homme de mestier ou payfan lit en sa langue, vous estes bien deceus. D'auantage, si vous pensez qu'il n'y ait rien qui apartiene à la foi du Chrestien, sinon ce qui est contenu es Escritures, vous estes pareillement deceus, aussi bien que les Lutheriens. Car S. Iean escrit que plusieurs choses ont esté faites par Iesus Christ, lesquelles ne sont escrites, &c. Et S. Paul au 10. chap. de la 2. epistre aux Theffaloniens, commande qu'on recoiue & obserue ses traditions, non seulement celles qu'il a comprises par ses escrits, mais aussi celles desquelles il a parlé, sans les auoir redigees par escrit. D'auantage, au 16. chap. des Actes, nous voyons comme non seulement les Apostres ont proposé beaucoup de choses qui n'estoyent contenues es Escritures, mais aussi plusieurs decrets & ordonnances de leurs predecesseurs. Finalement nous en auons autant entendu & receu mesme par les Docteurs & Conciles : lesquelles choses, iacoit qu'elles ne foyent comprises es Escritures, toutes-fois puis qu'elles ont esté mises & introduites par les saints Docteurs, ne doyent pas moins estre receuës, que si elles estoyent venuës des Apostres, & ne doivent estre receuës avec moindre Religion, que si elles estoyent proprement contenues es Escritures. Bref, il n'y a point d'absurdité, si la parole de Dieu est appelee en partie, Non escrite.»

L'EVESQUE de Londres disputant en ceste sorte, Cromel & l'Archeuesque de Cantorbie se soufrians entr'eux, s'esbahirent, & remarquerent l'esprit grossier d'un tel Euesque, qui tant estoit obstiné en vne chose si friuole. Alese vouloit poursuiure la dispute, quand se trouuant court & pressé du temps (car l'heure de midi approchoit desja), Cromel lui commanda de se contenter pour le present de ce qu'il auoit dit, & pour mettre fin & conclusion au propos, dit : « Puis qu'il est ainsi, Monsieur le reuerend, que vous niez que la foi & religion Chrestienne soit seulement fondée es Escritures : si ie vous monstre le contraire par euidentes raisons, ie croi bien que vous m'accorderez qu'il n'y a plus de Sacremens que ceux qui sont compris en l'Escriture. Ce que lui estant accordé par l'Euesque, l'on mit fin à la dispute pour ce iour. Le lendemain, les Euesques estans reuenus, & reprenans les

erres de leur premiere dispute, Alese, voyant qu'il ne lui estoit loisible de parler, redigea sommairement par escrit son opinion, laquelle Cromel receut, & la monstra aux Euesques. Or, par les propos & disputes là tenues, tant fut procedé, que la Religion ne pouuant promptement estre remise en son entier par le moyen de Cromel, fut toutesfois reduite en beaucoup meilleur estat qu' auparauant.

TROIS ans apres que ceci fut ainsi fait & ordonné par eux, Cromel se trouuant assiégué par fraudes & complots de quelques-vns, d'autant que, parlant vn iour du diorce qui auoit esté entre le Roi Henri & Anne de Cleues sa femme, il auoit dit qu'il seroit content d'auoir donné vn coup de dague à celui qui romproit ou troubleroit leurs nocces, il lui fut mis en auant par Thomas, Duc de Nortfolk (1) & autres, que cela seroit proferé obliquement contre la maiesté du Roi, lequel, souhaitant à femme Catherine Hauart (2), auoit lui-mesme esté le premier autheur du diorce. Qui fut cause que certains Milors & grands Seigneurs conspirerent contre lui, desquels il auoit encouru la male-grace, & par enuie qu'ils lui portoyent, & pour le fait de la Religion : si que finalement il fut constitué prisonnier en la tour de Londres. Lui mesme qui auoit vn peu deuant fait vne loi : Que celui qui seroit vne fois mis prisonnier en la tour, fust incontinent condamné à mort sans plus ample contestation de cause, & sans torture, par la mesme loi souffrit la peine qu'il auoit ordonnée. On dit (ce qui semble assez vrai-semblable) qu'il n'auoit pas fait ceste loi si rigoureuse qu'elle estoit, tant par inhumanité & cruauté, comme pour attraper l'Euesque de Wincestre, tres-grand ennemi de Christ & de la religion. Il est certain que le Roi se repentit grandement depuis qu'on auoit fait mourir Cromel, ne pouuant dissimuler l'amour & affection qu'il lui portoit, comme on entendit de lui quelque temps apres.

Alese mit son dire par escrit touchant les Sacremens.

Cromel accusé.

Cromel prisonnier.

Loi rigoureuse de Cromel.

M. D. XL.

(1) « Thomas, Duc de Nortfolk. » Thomas Howard, huitième duc de Norfolk, et oncle de Catherine Howard.

(2) « Catherine Hauart, » Catherine Howard.



ESTIENNE BRVN, Dauphinois.

Il y a, en l'exemple de ce Martyr, aucunes choses peculieres dignes d'estre notees : assavoir les dons & graces que Dieu donne à gens des champs, sans obseruer les moyens humains. C'est le premier, apres Jean Cornon (1), qui est donné pour miroir aux laboureurs de la terre.

ENTRE les fideles tesmoins de la cause de Iesus Christ, Estienne Brun peut auoir ceci de special & notable, que de la vie champestre ayant esté, par la misericorde de Dieu, amené à la conoissance de la verité, il y profita si bien qu'en la verité d'icelle il a surmonté les astuces & fineses des plus grands du Dauphiné. A vrai dire, ce personnage nous ramene vn exemple de l'ancienne integrité de la vie rustique & des premiers laboureurs, lesquels en cultiuant la terre, cultiuoyent & adoucissoyent aussi & leurs esprits & leurs mœurs. Estant d'un village nommé Reortier (2), au pays du Dauphiné, combien qu'il n'eust oncques fréquenté les escholes, si scauoit il lire & escrire en langue François, & s'adonna avec le labourage à la lecture du nouveau Testament traduit en François : l'un estoit pour la nourriture de sa famille, & l'autre pour l'instruction d'icelle en toute crainte de Dieu. Or, comme ainsi soit que les Prestres & aduerfaires de verité fouent lui donnassent grande contradiction, si les surmontoit-il en vertu de ceste parole de Dieu, & les rendoit confus, tellement que, le plus fouent, ils ne lui scauoient que reprocher, sinon qu'il ne scauoit point de Latin, & qu'à credit il lisoit ceste sainte Escriture, laquelle il auoit si fouent en la bouche.

CES reproches eurent telle force à l'endroit de ce personnage, qu'il s'adonna à conserer la version François avec la Latine, de telle sorte que finalement il paruint, par grand

(1) Voir page 312. Severt, dans son *Anti-Martyrologe*, Lyon, 1622, dit que Cornon fut exécuté pour un inceste commis avec sa sœur; mais il est réfuté victorieusement dans l'avertissement de l'édition du *Martyrologe* de 1684.

(2) Réortier, canton de Guillestre (Hautes-Alpes).

labeur & collation frequente desdites translations, de pouoir entendre & alleguer en Latin les passages du nouveau Testament : qui fut depuis cause de le faire parler de tant plus grande hardiesse aux contredifans & ennemis de la verité. Mais, comme aux chafieux la lumiere est du tout contraire, & ne la peuuent porter; aussi auint qu'en l'an mil cinq cens trentehuit les aduerfaires ne cessent de molester ledit Estienne, & procurer son emprisonnement. Estant detenu es prisons de l'Euesque d'Ambrun, il fut circonueni & induit, par tromperies & vaines promesses des supposés dudit Euesque, d'admettre vn formulaire d'abiuration (1) qu'iceux auoyent escrit en Latin en leur stile acoustumé, pour obtenir deliurance. Mais le Seigneur apres icelle deliurance lui donna à conoistre sa faute, & en eut tel desplaisir, que fouent il s'accusoit en la presence de ses domestiques & parens, & disoit : « Miserable que ie suis, d'auoir si legerement adiousté foi à mes parties aduerses ! mais ceste charongne de chair n'en eschappera point, si derechef ie suis prins : ains payera l'interest de son periure & desloyauté. »

AVINT derechef que ledit Estienne en l'an 1540. fut emprisonné à l'inligation & poursuite de Gaspar Auger, de Gap, fermier de l'Euesque, qui esperoit d'auoir sa confiscation. Ce fermier fit tant par le moyen d'un Cordelier inquisiteur de la foi, nommé Domicelli, & d'un qui estoit Vicair, qu'on proceda à toute diligence à la condamnation dudit Estienne. Plusieurs cependant le sollicitèrent de se desdire, & de sauuer sa vie comme il auoit fait autresfois; mesmes sa femme & cinq enfans qu'il auoit lui furent mis au deuant; mais il ne fleschit oncques en sorte que ce fust. Et quant à la disette qu'on lui remonstroit qu'auroyent ses poures enfans apres sa mort, il respondit : « Moyennant que la pasture de l'ame, qui est la parole de Dieu, ne leur defaille point, ie n'ai souci aucun du pain du corps. »

Av mois de Iuin de ceste mesme annee, Estienne, estant mené deuant les Iuges pour ouir sentence de mort, les aborda en ceste sorte, disant : « Poures gens, que pensez-vous faire ? vous me

(1) Les éditions de 1597, 1608, 1619 portent *adjuration*. Nous rectifions d'après celle de 1570.

La cheute
d'Estienne
Brun.

Domicelli
inquisiteur.

O constance
& vertu
admirable !

La vie rustique
des anciens.

Reproche des
aduerfaires
de la verité.

voulez condamner à la mort ; vous vous trompez, ce sera à la vie. La mort m'espouvanteroit, si ie ne conoïssoi qu'aux enfans de Dieu elle est entree à la vie, car des miserables de ce poure monde ie passerai incontinent à vne immortalité bien-heureuse que i'ai tant desirée. »

CELA dit, ainsi qu'on le menoit au lieu du dernier supplice, nommé Planvol, il exhortoit de grande affection le poure peuple, qui estoit en grand nombre amassé pour voir sa mort. Quand on l'eut attaché au posteau, & que le feu fut mis au bois à l'enuiron, il demeura debout, quasi l'espace d'une heure, auant que la flamme l'atouchast vivement, telle estoit à l'heure l'impetuosité du vent qui la dechassoit & destournoit; de sorte qu'on fut contraint de remettre nouveaux fagots & quelques vaisseaux huilez pour de plus en plus allumer le feu. Le bourreau, voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, lui donna sur la teste d'un long crochet qu'il tenoit, & Estienne viuant encore, lui dit : « Puis que ie suis condamné d'estre brûlé, pourquoi me veux-tu assommer? » Lors le bourreau lui lança le mesme crochet à trauers du ventre, & l'ayant abatu & couuert de bois allumé, consuma le corps par le feu, iusques à le reduire en cendres; lesquelles puis apres pour accomplir la sentence des Iuges, furent iettees & esparfées au vent. Le magistrat fit inhibition expresse à cri public, que personne n'eust à parler de la mort d'Estienne Brun, sur peine d'estre estimé heretique comme lui, & coupable de mesme punition.

QUATRE MARTYRS executez à Louvain en Brabant (1).

La persecution que les Theologiens de Louvain esmeurent, y est recitee par

(1) Crespin a puisé ses renseignements sur ces martyrs dans l'ouvrage intitulé *De l'Etat du Pays-Bas et de la religion d'Espagne*, par François du Chesne, qu'il se borne le plus souvent à transcrire. C'est la traduction que l'imprimeur François Perrin donna à Sainte-Marie, en 1558, des *Mémoires* en latin du réformateur espagnol Francisco de Enzinas (*Dryander*, en français *Du Chêne*). Ces *Mémoires* ont été publiés pour la première fois par Ch.-Al. Campan, qui a mis en regard la traduction française de Perrin (2 vol. in-8°, Bruxelles, 1862). Voir t. I, p. 125 et s.

forme d'histoire, en laquelle plusieurs furent cruellement tourmentez. Il y en eut quatre qui moururent fort constamment : assavoir deux hommes & deux femmes, desquels le martyr est descript.

POVR declarer l'affliction de certains personnages qui en Brabant, Flandres & Artois ont enduré la mort pour la verité de l'Euangile, il ne sera impertinent de reciter comment la persecution fut esmeüe & tost embrasée par tout le pays. Apres que Charles le quint Empereur y fut arriué, ayant trauerse la France l'an M.D.XL. pour venir en son pays bas & appaïser le tumulte de Gand, Theologiens & Moines le feliciterent par requestes à extirper la secte de ceux qu'ils nomment Lutheriens. Le sommaire de leur instance estoit : Qu'autant qu'il aimoit le salut du pays & la Religion ancienne, il donnast secours à l'Eglise, qui estoit preste de tomber en ruine, si par remede present on n'obuioit à la peste Lutherienne qui s'espandoit par tout son pays. Et veu qu'il auoit mis si bon ordre en Espagne qui est grande, que trace de Lutherien n'y apparoissoit : à plus forte raison deuoit-il foigner que le pays où il auoit esté né & nourri, fust gardé impollu de ceste infection. Ils l'adiuroyent donc par toute diuine puissance, qu'il voulust ouïr la voix du pays criant & implorant l'aide de son Seigneur naturel, chasser & repousser loin ceste abominable heresie qui mettoit sous le pied l'autorité du saint Pere, grand vicairre de Iesus Christ, la dignité de l'Eglise, la superiorité des Theologiens & religieux, comme estoit auenu en Allemagne & en Angleterre.

L'EMPEREUR, enflambé par ces soufflets de l'Antechrist, leur donna permission, puis qu'autrement il n'y pouvoit entendre, de faire eux mesmes ce qu'ils pensoyent estre expedient pour le salut & profit de l'Eglise. Lors leur fut la victoire facile, estans constituez accusateurs & iuges. Parquoi ils forgerent incontinent articles & loix telles que iamais on n'en vid ni ouïr parler de semblables. Ie toucherai seulement en somme celles qui concernent de plus pres le fait des fideles.

PREMIEREMENT que les liures des Alemans qui depuis vingt ans ont escrit de la Theologie, & qui par ci-apres escriront, foyent defendus en

M. D. XL.
La persecution
au pays bas.

Requête des
Theologiens.

Adiuration des
Theologiens
de Louvain.

Les articles de
Louvain.

general : dont auffi en particulier eft recité vn grand nombre.

QVE nul ne foit fi hardi de compofer ou chanter chanfons spirituelles en langage vulgaire , ne lire ou auoir aucunement celles qui auront efté compofees par les autres. Les affembles où l'on parle de la Religion (qu'ils appellent conuenticules) foyent defendues , & qu'à tous generalement foit defendu. de tenir propos de la Religion, fuft au marché ou en la maifon, foit en public, foit en priué.

EN effect, les penſees & mouuemens de l'eſprit font prohibez : car par ces belles loix ils commandent que les hommes ne facent , ne parlent, ne lifent, ne penſent autre choſe ſinon ce que l'Egliſe Romaine en a ordonné , & que leurs Docteurs & moines enſeignent en leur Synagogue.

QVE perſonne ne frequente ou reçoie en ſa maifon, boiue, ou mange, ou couche avec homme quelconque , qui ait iamais autrement enſigné, dit ou penſé. Que ſi quelcun en a connu aucun tel, & ne l'ait reuelé, qu'il ſoit puni comme fauteur & receleur d'heretiques, de la meſme peine dont l'autre ſeroit puni. Que perſonne ne preſume tant que d'enſeigner choſe aucune de la Religion, ou d'en apprendre, ou diſputer des articles de la foi, ou conferer de choſe quelconque concernant la ſaincte Eſcriture. Bref, que tout le monde ſe contente de l'inſtruction & enſeignement qu'on en donne, ou aux temples par predications, ou aux leçons de nos maîtres.

QVE perſonne, foit eſcholier, tant foit docte, ou autre de quelque eſtat ou condition que ce ſoit, ne ſ'ingere de lire, enſeigner ou interpreter aucun liure de la ſaincte Eſcriture, ou conferer avec aucun du ſens d'icelle, ſinon qu'il ſoit de la profeſſion de Theologie, & qu'il ait prins degré en quelque vniuerſité fameuſe.

SVR ces articles de Louvain, il y eut loix eſtablies pour les confermer, ſous peine de mort, à tous ceux qui les tranſgreſſeroient : ſçauoir eſt aux hommes d'eſtre brulez, aux femmes d'eſtre enterrees viues ; d'auantage tous & chacuns leurs biens conſiſquez, & leur famille & toute leur race à iamais demeurer infame & loyer decerné & conſtitué au delateur. Ces choſes ainſi cruellement inuentees (1), la per-

ſecution qui auoit auparauant eſté eſmeuë, ſ'eſpandit puis apres par les villes de Brabant.

Et premierement (1), en la ville de Louvain, vniuerſité du pays, le Procureur general ou fiſcal (qu'ils appellent) (2) avec la bande des Caphars & leurs adherans ſ'afſemblerent vn ſoir, & vindrent enuiron dix heures de nuit pour viſiter les maifons des bourgeois, & entrans de force, cerchoyent par tous les coins des maifons, & fouilloyent par tout pour trouuer liures ſuſpects, comme ils diſoyent. Là les ſatellites, d'vne audace non ouye, mettoyent les mains ſur les poures gens en leur liſt, ſelon qu'il leur eſtoit commandé, quelqueſois ſur le mari & la femme, & les emmenoyent. Les poures enfans eſtoyent aux coſez, qui par leurs pleurs & cris lamentables ſembloyent predire la miſere de leurs peres & meres, & par conſequent la leur. Pluſieurs eſtant eſtonnez d'vn ſi cruel ſpectacle, ſe ietterent viſtement hors du liſt, & fortirent en chemiſe pour ſe ſauuer : & toutesſois la fureur de ces tyrans ne ſ'adoucit en rien par ces ſignes de nature tant euidens, qui crioient vengeance contre vne telle cruauté; ains au contraire ils ſ'animerent d'autant plus, voyans que leur entrepriſe par les cris & bruits ſe deſcouuroit, & que ceux qu'ils cerchoyent, ſe ſauoyent par le benefice de la nuit, & par l'aduertence de ces lamentations. Apres auoir couru quaſi toute la nuit, leur fureur ne ſe peut apaifer, iuſqu'à ce que ils eurent emmené vingthuit perſonnes (3) tant hommes que femmes & enfans, les ſeparant en diuers lieux, & deſendant de laiſſer parler à eux. Ceux de Louvain furent grandement eſtonnez de ceſte perſecution ſoudaine. Pluſieurs qui auoyent eu gouſt en l'Euangile, qui parauant auoyent fait beau ſemblant, ne retindrent pour lors aucun ſigne ou indice de conſtance.

LE nombre des priſonniers ſ'augmentoit de iour en iour, tellement qu'aucuns des plus apparens de la ville laiſſans leurs familles ſ'enſuient.

(1) Avec ce paragraphe commence la reproduction ſouvent littéraire du début des *Mémoires* de Enzinas, t. 1, p. 14 et ſuiv.

(2) Pierre du Fief, procureur général du Brabant.

(3) Voy. le nom de vingt-trois d'entre elles, *Mémoires* cités, t. 1, p. 16.

M. D. XL.

Louvain.

Cruauté des ſergens.

Vingthuit emprisonnez.

(1) Edition de 1570 : « excogitees. »

Plusieurs se tenoyent cachez en lieux secrets, desquels les biens furent faisis, & auoit-on le nom de plus de trois cens (comme on disoit) de ceux qui estoient soupçonnez par sus les autres, es villes de Brabant & Flandres. Les Theologiens. sur tous Ruard Tappaert (1) doyen de Louvain, & Jacques Latomus (2), deux inuetez docteurs, alloient aux prisons pour tourmenter par leurs disputes ces pources prisonniers, y venant comme au combat contre pources femmelettes par ruses & finesces, ou par menaces. Entre les autres, la FEMME D'VN APOUCAIRE (3), estant interogee ce qu'elle tenoit de l'iuocation des Saints, asçauoir s'il ne les faloit pas adorer & inuoyer, respondit qu'elle estoit fort mal exercee en dispute, & pourtant elle laissoit toutes les subtilitez aux Theologiens; mais qu'elle n'en sçauoit ne vouloit tenir autre chose que ce que la saincte Escriture en enseoignoit, sçauoir est ce que Iesus Christ nous commande en S. Matthieu, qu'il nous faut adorer nostre Dieu & Seigneur, & seruir à lui seul. Enquise où elle auoit appris cela, respondit qu'elle auoit leu en saint Paul, qu'il n'y a qu'un seul Moyenneur (4) entre Dieu & les hommes, Iesus Christ, qui s'est liuré foi mesme pour nos pechez, qui oit nos soupirs, & presente nos prieres deuant le Pere & qu'elle s'estoit proposee pour le plus feur d'adorer & inuoyer celui-la. Interogee d'auantage, elle leur dit que l'iuocation est le principal point de la foi Chrestienne, & par lequel seul la vraye Religion est seperee de celle des autres idolatres.

CES maîtres Theologiens, estonnez de la response de ceste femme, decoururent de plus en plus leur vieille asnerie, & dirent : « Il est bien vrai, qu'il faut adorer Dieu, nous ne le nions pas; mais quelle audace est-ce, ou plustost impudence, d'oser de front

esleué, les mains & les pieds remplis d'ordure, te venir presenter deuant Dieu, que tu auras offensé en tant de fortes : attendu que tu n'oserois faire le semblable, non pas mesme deuant vn homme? Pense apart toi, si tu auois à presenter quelque requeste à l'Empereur, ne t'adresserois-tu pas à monsieur de Granuelle (1), premier qu'oser aprocher de sa maiesté ou à quelque autre que tu sçauois lui estre agreable, pour la presenter? »

L'ESPRIT de la femme ne fut esbloui en rien pour cela, que quand & quand elle ne leur donnoit response, vint de pareille similitude : « Mais que diriez-vous, si l'Empereur estoit à vne fenestre, qui sçeuist que i'eusse besoin de son aide, & quand ie passeroi par deuant, il m'appellast lui mesme de sa propre voix : Femme, monte ici où ie suis; ie te veux ottroyer ce que me demanderas : me voudriez-vous conseiller d'attendre que ie me fusse acquise des amis en Cour ou bien de m'en aller presenter droit à l'Empereur, qui seul peut & veut me donner ce que ie lui demanderai? » Ces Theologiens ne sonnoient mot. Quoi voyant la femme leur dit : « A vostre auis, lui respondroi-ie que ie voudroi attendre que quelque monsieur premierement m'insinuaist en sa bonne grace? ne serois-ie pas digne, voire à bon droit, d'estre non seulement refusee quand ie viendroi vers lui, mais deboutee totalement; ayant plus prisé l'autorité du seruiteur que celle du maistre? Et ne me faut pas ici reprocher que ie suis vne de celles qui ai tant forsaie contre la diuine maiesté, pour me degouster d'en approcher, car i'en sçai plus que vous ne m'en sçauriez reprocher. Mais combien que ie ne sois pas digne de leuer les yeux en haut, si est-ce que mon esprit est tout esleué, oyant la voix de ce grand Empereur celeste, parlant à moi de la fenestre de son Euangile. Il conoit ma poureté & misere, & y veut remedier; car telle est sa volenté eternelle, rati- ficee par son Escriture, & scellee par son propre sang. » D. « Tu ne fais donc, dirent-ils, aucune estime des Saints? »

Response
treffigne
d'estre notee.

Latomus &
Roardus.

La femme d'un
apoucaire.

Deut. 6. 15.
Matth. 4. 10.

1. Tim. 2. 5.

(1) Ruard Tapper, né à Enckhuysen, en Hollande, docteur en théologie et doyen de Louvain, inquisiteur général pour les Pays-Bas, mort en 1559.

(2) Jacques Masson ou Latomus, né à Cambion (Hainaut) en 1475, docteur de Louvain, mort en 1544. Pour sa controverse avec Luther, voir Kuhn, *ouv. cité.* t. II, p. 19.

(3) Elle s'appelait Catherine Sclerckx, femme Rogiers. Voir, pour son interrogatoire. *Mémoires cités*, t. I, *pars* II, p. 466 et suiv.

(4) « Moyenneur, » médiateur.

(1) Perrenot de Granvelle, né à Besançon en 1517, mort à Madrid en 1586, cardinal et ministre de Charles-Quint et de Philippe II. Après l'abdication de Charles-Quint, il fut chargé de l'administration des Pays-Bas, avec Marguerite de Parme, et s'efforça d'y établir l'unité religieuse.

R. « Sauf vostre grace, ie ne laisse point d'auoir en honneur & estime leur saincte vie, & de m'efforcer de les imiter, & d'ensuiure leur foi & charité; mais ie vous di que c'est vne impieté horrible de vouloir transférer à la creature ce que nous deuons au seul createur. » De la confession de ceste femme tous ces messieurs furent autant estonnez que de voir chose contre nature, & eurent tel despit, que peu apres ils delibererent de mettre fin au proces des prisonniers, de diuerses qualitez, les vns en plus grand, les autres en moindre danger, selon que les charges estoient contr'eux.

PREMIEREMENT ils procederent contre ceux de leur estat : car au commencement ils auoyent prins deux Chapelains de l'Eglise collegiale de S. Pierre, de la profession de Theologie, lesquels (selon leur façon de parler) ils appelloyent fils bastards & rebelles. Or d'iceux le plus ieune (1) estoit eschappé du lieu où ils l'auoyent mis en garde, & partant le firent declarer par attaches, heretique, refusant de reuenir au iugement & à la correction de saincte mere eglise. Quoi fait ils se ietterent dedans sa maison, & comme harpies infatiables, pillerent toute sa substance. L'autre qui estoit aagé de foixante ans (2), apres auoir esté eschafaudé, & quelque temps soustenu la verité, finalement par tromperies meslees avec cruels tormens qu'ils lui firent endurer, fut à la parfin esbranlé & diuertí de sa constance; parquoy ni de lui ni des autres qui fleschirent, nous ne ferons ici autre recit.

VENONS à l'execution des autres prisonniers, assauoir de deux hommes laics (qu'ils appellent) (3) & de deux femmes qui moururent vertueusement, desquels l'exemple est memorable, encore que nous n'ayons par expres leurs noms & furnoms. Ces deux hommes receurent en premier lieu sentence de condamnation, estans amenez en la maison de ville, laquelle leur fut prononcee par le Procureur

general, qui estoit (comme il a esté vu ci deffus) leur partie aduerse. Le dicton d'icelle sentence estoit : QUE leurs corps seroyent bruslez & reduits en cendres, leurs biens confisquees à l'Empereur, &c. Et apres ceste condamnation, tous deux furent remenez en la prison, où on leur fit attendre la mort deux iours entiers, qui ne se passerent sans que plusieurs caphards les vissent tourmenter, comme ils ont de coustume. Cependant en la ville tout estoit en trouble, & se preparoyent toutes choses necessaires pour l'execution desdits prisonniers. Et iaçoit que la coustume fust de faire les executions dehors la ville, au lieu où est situé le gibet, ce neantmoins pour intimider & espouanter les bourgeois, ils voulurent faire ce sacrifice au milieu du petit marché, deuant la maison de la ville, assauoir deuant le temple S. Pietre. Le tiers iour venu, auquel l'execution se deuoit faire, il y eut grand bruit en la ville, tellement que pour euiter vn danger de sedition, on fit commandement que toutes les bandes iurees de la ville fussent en armes pour tenir le marché, & donner confort à la iustice. En ce tumulte & grande assemblée, il estoit malaisé d'entendre les dernières voix de ces pauures patiens, qui estoient desja tous foibles & comme à demi morts. Mais ceux qui estoient au plus pres d'eux, ont affirmé que toute leur dernière action fut en priere & oraison à Dieu, à ce que par sa bonté & puissance il leur assistast en ce dernier combat. Le procureur general, duquel ci-dessus est fait mention, fit tenir preste vne torche de cire, laquelle il bailla lui mesme au bourreau pour allumer le feu, & faisoit cela de si grande allégresse & ardent courage, que peu s'en falut que de haste il ne tombast du lieu où il estoit. Le feu s'alluma & monta fort grand, tellement que les corps de ces Martyrs furent incontinent consumez. Le lendemain de ce massacre, deux femmes assez aagees (1), natiues de Louvain, qui estoient celles qui, deuant tous autres, auoyent constamment maintenu la verité de l'Euan-gile, receurent sentence d'extreme cruauté : sçauoir est d'estre enterrees

Rom. 1. 25.

Deux Chapelains.

Deux hommes.
Deux femmes.

La priere des deux Martyrs.

Le martyre de deux femmes.

(1) Il s'appelait Pierre Rythove, dit Mettenlape. Voir *Mémoires* cités, t. I, p. 37 et *pars* II, 591.

(2) C'était Paul de Roovere, *Mémoires* cités, t. I, p. 36. Enzinas raconte tout au long son procès et sa rétractation, t. I, p. 73-81.

(3) Jean Schats et Jean Vicart. Ils furent exécutés en juillet 1543. Voir *Mémoires* cités, t. I, p. 36, 86, et, pour leur interrogatoire, *pars* II, p. 337, 371.

(1) Catherine Metsys, âgée d'environ cinquante-cinq ans, et Antoinette Van Roosmers, âgée de cinquante-huit ans. Voir *Mémoires* cités, t. I, p. 99, et, pour leur interrogatoire, *pars* II, p. 319, 385.

toutes viues. L'une de ces femmes nommée Antoinette, estoit d'une des principales maisons de la ville, de laquelle les parens & ancestres auoyent esté autrefois au gouvernement public. Toutes deux moururent avec vertu & force admirable, voire incroyable, en leurs corps autrement infirmes & imbecilles.



ROBERT BARNES, GVILLAUME HIEROME, & THOMAS GARRET, Theologiens Anglois (1).

Les conditions, qualitez & degrez, qu'auoyent communs ces trois excellens Docteurs, rendent leur tesmoignage notable, conioint en mesme supplice qu'ils ont enduré pour l'Euangile.

BARNES, Docteur natif du Comté de Norduic (2), près de Lymne (3) entre les ordres & sectes inuentees par les hommes, s'adonna à celles des Augustins de son premier commencement. Baleus (4) historien Anglois & lui estoient pareils & d'age & d'estude, & sous le royume de l'Antechrist frequentoyent en l'an M.D.XIII. les escholes des Sophistes. A la fin Barnes se passa docteur en la doctrine Scholastique; mais quand il eut vn peu gousté de la verité Euangelique par les liures de Martin Luther, il ne redouta point de se presenter en disputes contre les plus grands monstres des Escholes de Sophisterie, & estant armé de la vertu d'enhaut, combattit si vaillamment contre le Dragon & la Beste, qu'il gagna sur eux plusieurs de leurs forteresses, qu'on estimoit en ce temps-là imprenables. Les supposts de l'Empire de Babylone, assauoir les Euesques de Londres, de Rocestre, de Baton & Afaphen (5), firent tous leurs efforts, de le molester & tirer deuant les sieges des Cours, qu'ils nomment Ecclesiastiques, avec leur chef le

Cardinal d'York, qui lors dominoit au pays d'Angleterre, sous la tyrannie duquel Barnes fut forcé de se desdire, & tenir en prison. L'an troisieme de son emprisonnement, Barnes trouua moyen d'eschapper des prisons, & s'enfuit en Allemagne vers Luther, où il demeura quelques annees avec gens doctes & bien exercez en la doctrine de pieté (1). Quand il eut entendu que Henri VIII. sembloit porter faueur à la vraye Religion (comme l'histoire en a esté deduite ci-dessus) il retourna en Angleterre, & y demeura faisant office d'un vrai Docteur Chrestien. Quelque temps apres, scauoir est l'an 1535. il acompagna Edouard Foxe, Euesque de Herford, à la iournee de Smalcade, pour accorder les points de la Religion avec les Protestans, & traicter alliance avec eux. Leur charge exploitée, ils se retirerent à Wittemberg, où ils passerent l'hyuer & cependant ils conseruoient avecques les Theologiens de l'Vniuersité, touchant les matieres de la religion.

OR apres qu'on eut entendu que le Roi auoit fait decapiter Anne de Boulen sa femme, qui fauorisoit & auancoit la doctrine de l'Euangile, plusieurs furent troublez, & cela empescha que le Roi ne fut receu en la ligue des Protestans. Le Roi commença depuis à retenir la doctrine Papistique avec plus grande rigueur que parauant, tellement que plusieurs fideles furent mis à mort. L'Euesque de Wincestre, trouuant bien ample occasion pour exercer sa cruauté, suscita des troubles merueilleux, & ietta les premieres escumes contre ces trois Theologiens, assauoir Robert Barnes, Thomas Garret & Guillaume Hierome (2), lesquels il fit bruler en ce mesme mois, voire deux iours apres la mort de Cromel. Quant à Barnes, il conuient deduire l'histoire de sa mort vn peu plus loin.

ESTIENNE Gardiner (3) prescha le premier Dimanche de Quaresme au temple de S. Paul, & parla assez mal de l'article de la iustificacion. Pourtant le 3. Dimanche apres, Robert Barnes, qui fut ordonné pour prescher là mesme, refusa deuant tous & ouuertement la doctrine de Gardiner Euesque

Barnes a son refuge à Wittemberg.

Barnes instruit en la doctrine Scholastique.

(1) Voy. Foxe, t. V, p. 414-438.

(2) « Norduic, » comté de Norfolk, dont Norwich est le chef-lieu.

(3) « Lymne, » Lynn.

(4) « Baleus, » John Bale. Voy. plus haut, p. 212.

(5) « Bathon et Asaphen, » Bath et Saint-Asaph.

(1) Voir une lettre que lui écrivit Luther, *Bulletin*, VII, 376.

(2) « Guillaume Hierosme, » William Jérôme.

(3) « Estienne Gardiner, » Voy. plus haut, p. 324.

de Wincestre, donnant quelques atteintes & mots picquans; car avec ce que Barnes estoit vehement, aussi estoit-il facétieux de nature. Or il dit ceci entre autres choses: « Si nous estions tous deux ensemble à Rome, il me faudroit beaucoup pour racheter ma vie, voire s'il se pouvoit faire, mais la sienne ne lui cousteroit gueres à racheter, » voulant donner à entendre par cela, que l'Euesque de Wincestre estoit pour le Roi, de paroles, mais pour le Pape, de fait.

GARDINER aduerti de tout, fut fort despité, & accusa Barnes vers le Roi, deuant lequel il fut appelé & contraint de dire ses raisons, & d'autre part le Roi permit à l'Euesque d'interroguer Barnes, comme il l'entendoit. Lors l'Euesque commença à dresser les cornes, enflé de sa commission, disant ces paroles audit Barnes: Puis que le Roi l'auoit constitué pour son precepteur, aussi bailleroit-il à son disciple d'autres instructions, & en toute autre eschole qu'il n'auoit apprises. Par ceste eschole il entendoit la tour, en laquelle cest Euesque l'exerça depuis par menaces, cruauté & estonnement, en forte que Barnes bien tost fut contraint de lui demander pardon à genoux, au milieu d'un sermon au temple de sainte Marie (lequel on appelle S. Marie de l'hospital) à Londres, & faire confession ouuerte deuant tous, qu'il l'auoit traité trop irreueremment en son sermon precedent: & quand & quand le pria, que s'il lui pardonnoit il fist quelque signe du doigt que son cœur estoit appaisé. Ce que l'Euesque fit à regret & contre son cœur, donnant assez à conoistre au peuple qu'il ne faisoit pas cela de bonne affection. Tout ce qui a esté iusqu'à ceste heure recité, auint au mois d'Auril, auquel temps Gardiner n'auoit pas fort grand pouuoir d'exercer sa cruauté contre les bons personnages, d'autant que Cromel viuoit encore. Mais comme dit a esté, incontinent que la puissance lui fut donnée sur les fideles apres la mort de Cromel, la rage qu'il auoit conceuë contre Barnes ne fut oncques rassasée, iusqu'à ce qu'il le vid condamné & livré au bourreau pour estre executé du dernier supplice. Foxus (1) dit qu'il fut

decapité le dixhuitieme de Iuillet; mais Baleus & Sleidan (1) disent qu'il fut brulé en ce mois & mourut constant en la confession de la doctrine du Fils de Dieu (2).



PLVSIEVRS MARTYRS EN FRANCE.

LES persecutions esmeuës contre l'Eglise en diuers endroits de France, sur tout à Paris, en l'an mil cinq cens trente quatre (3), ne firent point perdre courage aux fideles; au contraire, ceux qui auoyent quelque sentiment de verité commencerent à la goustier de grande affection, & Dieu esueilloit de iour en iour gens de tous estats, leur ouurant les yeux pour voir la clairté de sa sainte Parole: tellement qu'en toutes les Prouinces de France se trouuoient des fideles pour faire teste à l'Antechrist. L'imposture des Cordeliers d'Orleans auoit donné occasion à plusieurs en ceste ville-là, & en d'autres au long de la riuère de Loire, de considerer de plus pres les superstitions de la Papauté, pour s'en distraire, & seruir purement à Dieu; & combien que Denis Brion, barbier demeurant à Sancerre, eust esté brulé viuif aux grands iours d'Angers, où il persevera constamment, les fideles ne se refroidirent point, ains de tous costez se rallioyent sous l'estendard de l'Euangile, combatans, par vne constance & sincere confession de verité, les mensonges de Satan, lequel aussi mettoit en besongne ses supposts pour maintenir son regne. Aux Martyrs fus

Denis Brion.

vent pour ses notices sur les martyrs anglais, en suivant l'édition latine ou la première édition anglaise. C'est sans doute dans ces deux premières éditions que Foxe, mal renseigné, a parlé de Barnes comme ayant été décapité. Dans ses éditions subséquentes, il raconte le supplice plus en détail, et ne parle, comme Sleidan et Bale, que du bûcher.

(1) Sleidan, *Hist. de l'estab. de la religion et république sous l'empereur Charles cinquième*. Strasb., 1558, liv. XIII, p. 176.

(2) « Du Fils de Dieu. » En même temps que Barnes, Jérôme et Garret, trois catholiques romains, Powel, Fetherstone et Abel, furent exécutés, parce qu'ils avoient refusé de souscrire à la suprématie du roi. Un étranger, étonné de ce spectacle, s'écria: « *Deus bone! quomodo hic viuunt gentes? hic suspenduntur papiste, illic comburuntur anti-papiste.* »

(3) Voir plus haut, p. 297.

(1) « Foxus. » C'est ici la première fois que Crespin mentionne Foxe, dont il se sert, et qu'il traduit ou abrège le plus sou-

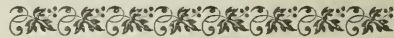
Hierofme
Vindocin.

mentionnez faut adioufter Hierofme Vindocin, de la fecte des Iacopins, lequel, ayant feiourné affez long temps en Gafcongne avec vn autre Iacopin Inquisiteur nommé Fenario (1), pour fon bon eſprit eut permiffion du Provincial de l'ordre de regenter : ce qu'il fit avec vn nommé Pierre du Pont, natif de Tonins (2) en Agenois. Quelques anneés apres leur vint en volenté d'aller voir le pays de Suiffé & Geneue (3), auquel lieu Du Pont & quelques autres s'arrefterent ; mais Vindocin s'en retourna en Gafcongne, où il fut apprehendé par le commandement d'un Inquisiteur nommé Rochet, & conduit à Agen es prifons de l'Eueſque, où interrogué de fa foi par Arnaud de la Combe, Official, renieur de deptes, & le plus grand blaſphémateur du monde, il reſpondit franchement & fans fard. Parquoi il fut condamné à eſtre degradé, dont il appela à la Cour de Parlement. Et pource qu'il n'y auoit en tout le pays aucun Eueſque volant, qu'ils appellent Portatif (4), la Combe meſme, comme Vicair de l'Eueſque, obtint congé du Metropolitan, qui eſt l'Archeueſque de Bordeaux, avec l'autorité du Parlement, de faire la degradation nonobſtant l'appel. Cela fait, le 4. iour de Feurier 1539. Vindocin fut degradé avec les ceremonies acouſtumees, puis liuré au bras ſeculier, & le meſme iour par Iaques Seuin Iuge Mage, Pierre Deſtrades lieutenant criminel, Nicole Nadal lieutenant particulier, & autres, fut condamné à eſtre brulé : ce qui fut executé l'apres-diſnée en vne prairie pres la riuere, nommée le graurier, hors la ville (5). A ce ſpectacle, comme choſe

nouvelle, ſe trouuerent beaucoup de perſonnes de dehors, & n'y auoit homme en la compagnie, qui ne lui fouhaitaſt encore pis, combien que ſa conſtance & patience aſſeuree les eſtonnaſt merueilleuſement. Il fut donc brulé tout viſ, lui ayant eſté baillez en teſte quatre moines, vn de chaque ordre des Mendians, & vn nommé Guillaume Lapidanus, preſtre Flamen, qui lors liſoit en Philoſophie à Agen. Mais il les confondit tous, & mourut heureuſement au Seigneur. Peu de temps apres. l'Inquisiteur Rochet (1) & ſon Vicair nommé Richard furent emprifonnez à Thoulouze pour crime de Sodomie, & brulez huit iours l'un apres l'autre. Voila en quelles mains tombe la cauſe des enfans de Dieu.

ENVIRON le meſme temps, André Berthelin fut brulé viſ à Nonnay (2), ville de Viuarets, ſeulement pour ne s'eſtre vouſu agenouiller deuant vne image ſur vn grand chemin, lui allant à la foire de Lyon.

André Berthelin.



CLAUDE LE PEINTRE Pariſien.

LES ruiſſeaux de l'Euangile, purement preſché à Geneue, comme il a eſté touché ſi deuant, decoulent peu à peu, & arrouent la France. Voici Claude le Peintre, ieune compagnon orfeure, natif du fauxbourg de S. Marceau de Paris, apres auoir profité en ladite ville, y ayant demeuré enuiron trois ans, retourna audit Paris, pour partir à ſes amis ce bien ineffimable de la conoiſſance du ſalut eternel. Aucuns de la maiſon (3) où Claude auoit pris habitation à Paris pour exercer ſon meſtier d'orfeure, ne pouans porter ceſt odeur tant ſouſé de l'Euangile du Fils de Dieu, l'accuſerent vers Morin (4) lieutenant criminel du

L'odeur de l'Euangile mortel aux reprenez.

(1) Il auoit rempli, en 1526, à Bordeaux, les fonctions d'inquisiteur de la foi. Voir Ernest Gaullieur, *Histoire de la réformation à Bordeaux*, t. 1, p. 9.

(2) Tonneins.

(3) Vivement impressionnés par la lecture de l'*Institution chrétienne* de Calvin, ils voulurent entendre le réformateur.

(4) Voir la note de la page 239, 1^{re} col.

(5) Voici comment l'historien catholique Florimond de Roëmond, *Histoire de l'hérésie*, p. 866, parle de ce martyre : « J'ai souvent ouy faire le récit à un bon père que j'auois... et homme fort catholique et craignant Dieu, qui, ayant veu brusler en sa jeunesse un Régent sur le bord de la rivière d'Agen, nommé Vindocin, et luy et plusieurs autres restèrent tous esperdus d'un tel spectacle..., ne pouuant croire que celuy qui, mourant, ne parloit que de Jésus-Christ, n'invoquoit que Jésus-Christ, ne fust condamné à tort. »

(1) Voir la note de la page 60. Il ne fut pas mis à mort pour crime de « sodomie, » comme le dit Crespin, mais d'hérésie. Voir Herminjard, *ouv. cité*, t. VI, p. 207. C. Rabaud, *Histoire du protestantisme dans l'Albigois*, p. 24, et *France protestante*, t. VIII, p. 463.

(2) Annonay.

(3) L'édition de 1554, f. 635, dit qu'il fut livré par « ses parents & amis. »

(4) Voici comment les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 592, racontent la fin de ce persécuteur : « Ce feroit dommage d'oublier Jean Morin, lieutenant civil de la prevoſté de

Chastelet, par lequel ledit Claude incontinent fut constitué prisonnier. Et apres qu'il eut deuant lui maintenu vne pure & entiere confession de sa foi & de la doctrine qu'il auoit annoncée, Morin le condamna à estre bruslé vif. Claude se porta pour appellant de sa sentence; mais la Cour du Parlement, lors gouvernee par Lifet premier president, voyant la perseuerance de ce ieune compaignon, adiousta à la sentence qu'il auroit la langue coupee. L'estoit au nombre de ceux qui furent spectateurs de sa mort & issue tres heureuse (1), laquelle conferma plusieurs qui auoyent commencement & quelque sentiment de la verité, de laquelle le Seigneur rendoit deuant nos yeux en la personne de Claude vn vrai & vif tesmoignage. Ce fut vne chose admirable de voir la constance & le maintien de ce ieune homme, passant de cœur alaigre vne infinité d'opprobres qu'on lui iettoit en allant à la place Maubert, lieu ordonné au dernier supplice: auquel lieu il endura la mort d'vn cœur alaigre, l'an M.D.XL.



JEAN MARLAR & MARGVERITE BOVLARD, d'Orchies.

M.D.XLI.

Le fruit de la mort de M. Pierre, Curé de Douay, que nous auons ci-deuant recitée, se monstra quelque temps apres, car plusieurs en la ville de Douay furent confermez en la connoissance de la verité: lesquels en leur faison ont donné fruit de grande consolation à l'Eglise du Seigneur. Entre autres vn nommé Martin Commelin, natif de ladite ville de Douay, homme riche & liberal enuers les po-

Martin
Commelin.

Paris, homme sans Dieu ne conscience, lequel, ayant fait mourir tant de fideles, fut finalement frappé de loupes aux iambes, desquelles il perdit l'usage, & mourut fol & aliéné de son sens, apres auoir par plusieurs iours renié & blasphemé Dieu.

(1) En même temps que Crespin, assistait à ce supplice un futur martyr: Jayme de Enzinas, le frère de Francisco de Enzinas; mais la présence d'un autre témoin, Knobelsdorf, nous paraît moins prouuée Comp. Merle d'Aubigné, *ouv. cit.* t. VIII, p. 80, et Jules Bonnet. *Récits du seizième siècle*, p. 184, avec *Bulletin*, VI, 420. — Crespin, dans son édition *princeps*, p. 630, néglige de dire qu'il fut lui-même témoin de ce martyre.

ures, fut lors auancé en la doctrine de l'Euangile: si que depuis il alla tousiours de plus auant en la connoissance d'icelle.

Le mesme fruit de ladite mort s'espandit puis apres aux lieux circonuofins. A Orchies, qui est vne petite ville de Douay, vn nommé M. Iean Marlar (1), estant de retour en son pays, apres auoir quelque temps estudié à Louvain, fut constitué prisonnier par la iustice du lieu pour auoir annoncé à aucuns la verité de la doctrine de l'Euangile. Ceux d'Orchies le liurerent entre les mains de M. Iean de Latre, lors lieutenant du gouverneur de Douay, le 2. iour de Nouembre 1541. Marlar demeura constant, & perseuera en la confession de la pure doctrine: de forte que tous ceux qui lui furent amenez pour le conuaincre, demurerent confus deuant le Magistrat. Son proces fait, il fut condamné d'auoir la teste trenchée, pour certain regard qu'eurent les luges, & mourut constamment le 20. de Ianuier suyuant.

MARGVERITE BOVLARD sa tante, vesue honorable de George Maurice, bourgeois de Orchies, auoit quand & quand esté apprehendee par la iustice du lieu, le premier de Nouembre, iour de Toussaincts, qu'ils appellent; & le lendemain elle fut aussi liuree entre les mains de la iustice de Douay. Il est incroyable combien ceste femme estoit embrasée de vraye pieté. Interroguee de sa foi, declara sans crainte ce qu'elle auoit appris des saintes Escritures. Or, pource qu'elle persistoit, donnant tousiours foi à la verité de Dieu, manifestee en l'Euangile de son Fils Iesus Christ, & reiectant les inuentions des hommes qu'on lui mettoit au deuant, fut condamnée à estre enterree viue: genre de supplice ordonné es pays bas, comme nous auons veu ci-dessus en l'histoire de ceux de Louvain, & comme on verra au discours de ces histoires estre visité. On la conduisit à ce cruel supplice trois iours apres la mort de son neveu Marlar, assauoir le vingt-troisiesme de Ianuier: auquel iour elle rendit vne ame bienheureuse à iamais au Seigneur. Ces deux Martyrs furent grandement regrettez au pays; mais quelle vertu pourra estre sans danger, contre vne rage si cruelle des aduersaires?

Le supplice
d'enterrer les
femmes viues.

(1) Voir *Mémoires* de Wesenbeke, déjà cités, p. 68.



IUSTE IUSBERG (1), du pays de Brabant.

Il y auoit assez long temps que le Seigneur auoit esprouué par diuerses afflictions vn pelletier de Louvain, nommé Iuste Iusberg, lesquelles par grace admirable il auoit si heureusement surmontées, que la dernière lutte lui a esté en salut, & à nous pour vrai miroir de constance.

EN la perfection de Louvain, ci-dessus recitée, les aduersaires auoyent dressé vn roolle de ceux qu'ils vouloyent emprisonner au pays de Brabant & de Flandre. Entre les suspects, Iuste Iusberg estoit vn des plus recommandez & accusez. Ils le firent donc chercher premièrement à Louvain, où, ne le trouuans point, on leur dit qu'il estoit allé en vne Abbaye à deux lieuës pres, acoustre de son mestier de pelletier les robes des moines ; & sur ce requirent le * Droffard de Brabant (2) de le venir là prendre. A quoi ne faisant refus, vint foudain en ceste Abbaye avec nombre d'Archers, & trouuant Iuste accoustrant ses peaux, le constitua prisonnier sans aucune résistance. En le fouillant, ils lui trouuerent vn nouveau Testament, & vne partie des presches de Luther, lesquels il auoit acoustumé de porter en son sein. Ils furent bien resiouys d'auoir ceste proye, & partant le menerent lié à Bruxelles. Le lendemain qu'il y arriua, deux Conseillers de la Chancellerie de Brabant vindrent

* L'office de (Droffard) est de pouuoir emprisonner partout Brabant.

(1) « Iuste Jusberg, » Josse van Ousberghen. Crespin emprunte tout ce qu'il dit de ce martyr aux *Mémoires* de Francisco de Enzinas, publiés par Ch.-Al. Campan, 1862. Voir plus haut, p. 336, note. Il ne fait le plus souvent que reproduire littéralement la traduction française de Perrin. Voir t. II, p. 255-297. Les pièces du procès d'Ousberghen se trouvent dans la 2^e partie du t. I, p. 584 et suiv.

(2) La fonction du droffard était « de veiller à la sûreté des grands chemins du plat pays et de punir les crimes et les excès commis par les vagabonds. » Ce mot, d'après M. Frank, de Bonn, paraît avoir la même origine que le mot allemand *Truchsess*, qui désigne celui qui maintient l'ordre parmi les citoyens. Celui qui arrêta Ousberghen s'appelait Quentin Van der Noot, « C'estoit, » dit Enzinas, « un meschant Epicurien, tout confit en ordure et vilénie. »

vers lui pour l'interroguer de sa foi. Iuste leur répondit qu'il vouloit dire & soustenir la verité iusqu'à la mort, sans que par tormens ils le contraignissent. Lors ils lui demanderent touchant les articles de Louvain, ce qu'il en croyoit, affauoir : De la puissance du Pape, du Purgatoire, du sacrifice de la messe, des Indulgences, & des Sacremens & autres choses. Il leur répondit en somme : Qu'il reconnoissoit (comme vn vrai Chrestien doit faire), la iustice, la sanctification & redemption de tout le genre humain, estre donnée de Dieu par sa gratuite bonté, & disoit qu'il l'auoit ainsi appris par la sainte Esriture. Interrogué pourquoi il auoit ces liures-là sur soi, attendu que ce n'est point son estat de lire, répond qu'estoit bien son estat de lire ce qui est nécessaire à son salut, & que la redemption contenue au Testament du Pere ne lui apartenoit pas moins qu'aux grands Docteurs, voire qu'aux grands Princes de ce monde. Mais tels liures sont heretiques, dirent-ils. Il leur répondit qu'il les tenoit pour bons & salutaires.

FINALEMENT, le pressans de leur reueler ses complices, lesquels il fauait estre fouillez de mesme herese, dit qu'il n'estoit point entaché d'aucune herese, entant qu'il ne tenoit autre doctrine que celle du Fils de Dieu, & qu'il ne conoissoit autres heretiques, sinon ceux qui perfectent la vraye doctrine, quels qu'ils soyent. A ce mot de *Persecuteurs* (combien qu'il n'eust nommé personne), ils furent incontinent enflammez, & le menacerent de lui donner la question si rude qu'homme n'auoit encore enduré, voire de le deschirer membre à membre, avec fers chauds, s'il ne leur declaroit ses complices. Sur cela, il leur dit que le Droffard auoit bien veu les Moines du conuent où il auoit esté pris, & avec lesquels il hantoit : s'ils les vouloyent faire prendre, qu'ils en fissent à leur bon plaisir.

Ces commissaires voyans qu'ils ne pouoyent auoir de lui ce qu'ils demandoient, le firent mener en prison, & le tindrent enuiron neuf sepmaines en vne chambre haute, grillée & barree, sans que personne peust parler à lui. Depuis on le mena à Louvain, pour accuser ceux de sa conoissance, comme on disoit ; mais ce fut en vain, car il s'estoit resolu de plustost mourir par pieces, que de mettre ses amis & fre-

Interrogats & respones de Iusberg.

Iuste est mené à Louvain.

M.D.XLI.

Il reconoit sa
confession
de foi.

res en danger evident. Estant de retour en la prison de Bruxelles, le Drossard enuoya de ses gens pour amener Iuste en iugement. Lors se leuerent les deux oufdits Commissaires, & qui auoyent ouï sa premiere confession, laquelle ils lui reciterent par escrit, & apres l'auoir leuë entiere, lui demanderent s'il ne la reconoissoit pas pour confession de sa foi. Il leur respondit en ceste sorte : « Le ne vous ai rien dit sans le confermer par tesmoignages de la saincte Escriture ; mais j'aperçoi maintenant qu'iceux tesmoignages, par lesquels alors ie confermoi mon dire, ont esté par vous omis, & neantmoins j'ai proué ces articles qui sont nuds, m'offrant de les confermer par autorité de la parole de Dieu. » Ils lui dirent : « Puis que tu reconois ces articles pour confession de foi, nous te somons de t'en desdire, car ils sont heretiques & contre la saincte mere Eglise. Que si tu aimes mieux y perseuerer, tu seras, auant qu'estre bruslé vis, tormenté de peines inuſtees, pour donner en toi exemple aux autres. » Iuste respondit : « En mon esprit, il n'y a aucune impieté, & ne voudroi tenir aucune mauuaise opinion à mon escient. Si j'ai failli en aucune chose, comme il auient à tout esprit humain, ie demande qu'on le me montre par raison & tesmoignage de la saincte Escriture. » « Il n'est pas ici question, dirent-ils, de disputer : on te commande de te desdire de ces meschantes opinions. » « Le ne voi point, dit Iuste, encore en mes articles propos de meschanceté ; à tant ie ne puis aussi les reuoyer, que ie ne renonce par mesme moyen à la verité de Dieu : ce que n'ai pas deliberé faire, & prie Dieu me garder pendant que ie viurai, d'une telle lascheté. » Ils lui dirent : « Afin que tu n'ayes cause de te plaindre de ce qu'on te fera, on te donne temps de delibérer iusqu'à demain ; » & sur cela commanderent qu'on le ramenast en prison.

LE iour ensuiuant, qui estoit Vendredi 5. de Ianuier, deuant midi, reuindrent les sergens à la prison, pour remener Iuste en iugement. Quand il fut deuant les Iuges, ils lui demanderent s'il auoit changé d'opinion, & s'il se vouloit desdire : « Si tu ne te desdits de tout, dirent-ils, tu periras. » « Le suis prest, dit Iuste, d'apprendre de vous, si vous me voulez enseigner par autorité de la saincte Escriture, & si suis

prest de prouuer ce que j'ai dit, par celle mesme autorité ; que si vous ne voulez ni m'enseigner, ni ouyr, ains seulement contre tout droit & equité aller par force : souuiene-vous que vous rendrez vn iour conte de ce fait deuant le iugement de Dieu. Quant à moi, ie me garderai bien de nier en terre deuant les hommes l'eternelle verité de Dieu, de laquelle ie desire auoir tesmoignage au ciel deuant le Pere celeste. » Lors ils lui dirent : « Nous t'auons desia dit qu'il n'estoit pas ici question de disputer ; que si tu penses estre si bon disputeur, nous t'enuoyerons apres disné deux religieux, avec lesquels tu disputeras tant que tu voudras. » Ils le condamnerent par sentence definitiue comme heretique à estre bruslé, & tellement osté d'entre les hommes, que son corps fut consumé en cendres.

Sentence de
condamnation.

IVSTE oyant ceste sentence, se ietta à genoux, & remercia premierement Dieu, puis apres les Iuges, de ce qu'ils mettoient fin à toutes les miseres de sa vie. Apres disné vindrent deux reuerens, dont l'un estoit Iacopin, licentié en Theologie, homme tout fait à hypocrisie & impieté, l'autre Cordelier, homme ignorant, mais non pas si malicieux que l'autre. On les fit entrer tous seuls avec Iuste, pour le tourmenter tout le long du iour par leurs interrogations. Ils lui dirent au commencement qu'ils estoient là enuoyez par les Conseillers pour lui donner quelque consolation, & l'admonester du salut de son ame, puis qu'il n'y auoit point d'esperance de la vie du corps, & le prioient bien fort qu'avec le corps, il ne mist pas aussi son ame en danger. Iuste les pria, au contraire, de retourner à leur maison, & ne se donner tant de peine, & par mesme moyen aussi ne lui en donner point. Que s'ils vouloyent faire quelque chose pour l'amour de lui, qu'ils priaissent les Iuges ou ceux qui auroient ceste puissance, de faire qu'il fust decapité ; s'ils l'impettoient, que le tout alloit bien, sinon qu'ils demeurassent en leur conuent.

Les moines lui promirent d'essayer si cela se pourroit faire ; mais ils ne laissoient pas pourtant de venir souuent en la prison où ils estoient tous les iours presque la pluspart du temps : car apres la condamnation, Iuste demeura trois iours entiers en la prison, & ne le voulurent executer iusqu'au

iour du Lundi ensuiuant, en esperance qu'il se desdroit de la doctrine qu'il auoit iusques alors soustenuë. Le Dimanche matin, voyans les Moines qu'il n'y auoit point de moyen que Iuste se desdist, ils lui firent entendre qu'il y auoit esperance qu'il seroit decapité, & que deux Conseillers estans allez vers la Roine Marie, gouuernante des pays bas, pour impetrer ceste grace, elle auoit respondu que c'estoit bien petite grace, là où la mort n'estoit point remise.

LES Moines ne lui voulurent point dire que cela fust impetré de la Roine, mais lui auoyent dit tant seulement que, peut estre, il se feroit, afin que sous cette esperance, il fust prompt à faire ce qu'ils voudroyent : car ils l'exhortoyent à se confesser, afin que le peuple sceust qu'il estoit mort bon Chrestien. « Je ne me soucie pas, dit Iuste, quelle opinion ait le peuple de moi ; ie desire seulement d'estre aproué deuant Dieu, par la misericorde duquel ie meurs en paix & repos de ma conscience. Car ie lui ai desia des longtemps confessé mes pechez, à lui qui conoit les secrets des cœurs, & peut & veut, par le moyen de son Fils, me les pardonner. Encore maintenant ie confesse que ie suis tout pecheur, & mesme rien autre chose que masse de peché, souillé par infinies taches, ayant souuert & grandement offensé la Maiesté de mon Dieu ; mais ie suis assureé qu'à cause de son Fils Iesus Christ nostre Sauueur, le Pere m'est propice, & courira par sa misericorde mes pechez, en sorte qu'ils ne pourront empescher mon salut ; & en outre me reuestira de sa iustice, & m'esleuera en la vie eternelle. Ainsi ie comparoistray assureé au iugement de Dieu, deuant lequel j'ai esperance d'assister bien tost. Quant au sacrement & communion du corps & sang de nostre Sauueur Iesus Christ, ie l'ai longtemps ia receu par foi en esprit & ie retien ferme & immuable ; non pas en espece de pain & de vin, mais imprimé & engraué par lettres viues dedans les tables de mon cœur. Je sai combien m'est profitable ceste sainte alliance, laquelle est proposee à tous Chrestiens en l'Euangile du Fils de Dieu. »

ENTRE les autres qui lors venoyent pour conuertir Iuste à leur impiété, le Curé de la Chappelle (celui qui fut cause que Iuste auoit esté emprison-

né) (1), y vint aussi. La mesme nuit dont il fut executé le matin, ceux qui estoient en la prison, detenus aussi pour la Parole du Seigneur, eurent congé de monter où estoit Iuste, pour lui dire le dernier Adieu. Ils le trouuerent bien foible, endurant vne grand' soif. On lui fit apporter du vin, duquel il beut fort peu, & se plaignoit tant seulement d'vne soif perpetuelle. On dit que ceux qui sont pres de leur mort, sont merueilleusement alterez de soif, par auanture que ceste forte apprehension de mourir, ioint vne euacuation de vapeurs, qui aduient de trop grande douleur, desseche leurs corps.

VOYANT donc plusieurs de la prison aupres de lui, il se tourna vers eux, & parla en ceste sorte : « Vous voyez, freres Chrestiens, que ma mort approche : laquelle combien que ie craigne, comme homme chargé encore de ce corps de peché, toutesfois ie suis bien resolu de l'endurer ioyeusement comme Chrestien, m'assurant que toutes les ordures de ce corps ont esté fichees à la croix de nostre Sauueur Iesus Christ, & comme reposant seurement en sa misericorde. C'est bien raison aussi ayant souuenance d'vn tel benefice receu par moi du Fils de Dieu (lequel par le prix de son sang m'a racheté de la seruitude du diable & du peché), que ie lui rende graces, donnant gloire à Dieu par le sacrifice de ce corps, & seillant de mon sang la doctrine celeste : attendu qu'il m'en reuiendra mesme vn grand gain, & que pour vn tourment leger & de peu de duree, la couronne de gloire m'est proposee au ciel, laquelle ie receurai d'autant plustost que ie serai en bref deliuré des liens de ce corps. Cependant, mes freres, ie vous admoneste, que vous reteniez tousiours vne vraye charité, vn cœur entier, & sur toutes choses, la pureté de doctrine, & vous prepariez aussi tous les iours à tels af-fauts ; car, si mon esprit ne me trompe, il y en a entre vous quelques vns qui me suiuront de bien pres, & qui experimenteront ces mesmes mouuemens d'esprit, ces mesmes assauts & ces preuues secretes de Dieu. »

DISANT cela, & ayant les yeux fichez sur vn nommé Gilles Tilleman, homme de Dieu (qui peu apres la mort de Iuste fut aussi martyrisé à Bruxelles, duquel l'histoire se traitera en son lieu),

(1) Il s'appelait Guillaume Guené.

Responſe de Marie Roine de Hongrie, regente en Flandre.

Rom. 8. 27.
Apoc. 2. 23.

Alteration à ceux qui sont prochains de la mort.

Gilles Tilleman console Iuste.

il commença à jeter grande abondance de larmes, & la langue lui demeura asséchée, en sorte qu'il ne peut dire un mot d'avantage. Lors Gilles comme embrasé de l'esprit de Dieu, print la parole, & suivant le propos de Iuste, parla en ceste sorte : « Bon Dieu, que tes secrets diuins sont admirables ! Vous voyez ici maintenant Iuste nostre bon frere condamné par le Jugement du monde, abandonné, & prest à estre osté d'entre les hommes, comme quelque ordure & ballieure ; mais cependant vous le devez estimer vrai enfant de Dieu, par la sentence & arrest du Pere celeste. Vous avez tous oui de sa bouche une confession d'un cœur vraiment Chrestien & Heroique : argument euident d'une force & constance laquelle Dieu a mise en ce saint Martyr, plustost pour estre par nous ensuiuie, que louée de bouche. Il ne nous faut point scandalizer pour les iugemens du monde, ou pour l'apparence externe, vile & abiecte de nostre frere, si vous considerez diligemment la condition du Fils de Dieu, lequel nous devons tous ensuiuire pas à pas. Il est escrit de lui : « Nous l'auons veu frappé de Dieu, & ce pour nos pechez, » par lesquelles paroles nous est donné à entendre qu'il a soustenu des tourmens plus grieux, que si tout le monde & l'enfer assembloyent en un tous les instrumens de leur cruauté. Or le disciple n'est point par dessus son maistre, dit nostre Sauueur ; que si le monde vous hait, fachez qu'il m'a hait le premier. Ceste est la condition des Chrestiens, laquelle experimentent auourd'hui (si iamais parauant) ceux qui sont profession de suivre Iesus Christ. Or nous vous reputons bien heureux, Iuste nostre frere, de ce que nous vous voyons si ferme & fortifié de Dieu, que vous estimez ordure tout ce qui est en ceste vie mortelle, pour retenir pure & entiere la profession de la doctrine de Dieu. O heureuse l'ame qui habite maintenant au domicile de ce corps, & demain comparoitra nette & lauee de toutes souillures d'icelui, & parée des ioyaux de Christ son espoux, en la presence du Dieu viuant ! duquel bien eternal vous iouyriez des à present, n'estoit la longueur des bourreaux, qui vous contraignent de demeurer encore en misere pour ceste nuit. Or perseuerer donc, mon frere, de confesser, de ceste constance que vous avez com-

mencee, la doctrine de salut iusques au dernier soupir. »

GILLES ayant fait ceste exhortation, se tournant vers les autres qui là estoient, dit : « Mes freres, ie vous prie que nous prosternans à genoux, recommandions à Dieu ceste ame de nostre frere Iuste. DIEU viuant & eternal (commença-il à prier), Pere de nostre Sauueur Iesus Christ, qui vois nos cœurs, gouernes nos actions, & exauce les prieres des tiens ; nous sommes ici deuant toi assemblez en ton Nom & sommes assurez par nostre Mediateur Iesus Christ, que tu veux exaucer nos requestes, & nous otroyer tout ce que nous te demanderons. Nous te prions donc à present que ton bon plaisir soit de fortifier l'ame de cestui ton seruiteur Iuste, iusques au dernier soupir, & quand celle dernière heure sera venue, en laquelle il te doit rendre gloire par le sacrifice de son corps, que tu la reçoies pure & impollue en ioye eternelle. » Lors tous en larmoyant recommanderent à Dieu Iuste Iusberg, ayant les genoux en terre. Apres que la priere fut acheuée, Iuste commença en ceste sorte : « Je sen, dit-il, une grande lumiere, laquelle me resioyt d'une ioye que ie ne saurois exprimer, & ne desire maintenant autre chose que de mourir & estre avec Christ. » Un peu apres, ceux-ci qui auoyent esté la plus grande part de la nuit avec lui, voyans que les seruiteurs du Geolier ne vouloyent plus attendre, dirent A-dieu à Iuste, prians que la consolation du saint Esprit demeurast avec lui, puis chacun se retira en son lieu.

Le lendemain de grand matin vindrent les archers & les bourreaux ; le Drossard vint aussi lui mesme, qui de premier abord pria Iuste de lui pardonner sa condamnation : « Quant à moi, dit Iuste, ie le vous pardonne de bon cœur ; auez seulement comment vous en pourrez rendre conte deuant Dieu en son iugement. » Apres que toutes choses necessaires à ceste execution furent appareillees, ils conduisirent Iuste au marché, où la teste lui fut trenchée. Il laissa beaucoup de gens tristes en la ville de Bruxelles, voyans qu'on auoit fait mourir celui qui ne parloit que de Dieu & du saint Euan-gile de Iesus Christ.

Priere de
Gilles.

M. D. XLI.

1. Cor. 4. 13.

Isaie 53. 5.

Matth. 10. 24.

Philip. 3. 8.

Exhortation &
priere digne
d'estre recitée
à ceux qui
souffrent.



AYMOND DE LA VOYE, de
Picardie (1).

Cestui-ci est entre les premiers qui ont presché secrettement en France, & dressé Eglise ou congregation reformée, ayant regenté à Sainte-Foi la grand', en Agenois, sur Dordogne.

L'AN M.D.XLI, enuiron trois semaines auant Noel, vne prise de corps fut decretée par la cour du Parlement de Bordeaux, contre Maistre Aymond de la Voye, enseignant l'Euangile de Iesus Christ dedans la ville de Sainte-Foi en Agenois, & ce à l'accusation du Curé du lieu avec certains autres Prestres ses adherans. De laquelle prise de corps ledit De la Voye fut auerti trois iours deuant que l'Huiffier la vinst executer, & fut incité par plusieurs de s'en aller, & se tirer hors de danger; mais il ne le voulut faire, ains dit telles paroles : « L'aimeroi mieux n'auoir iamais esté né, que de commettre telle lascheté, car ce n'est point l'office d'un bon Pasteur de s'enfuir quand il void venir le danger, comme dit nostre Seigneur; ains doit demeurer, afin que les brebis ne foyent esparfes. Or, nostre Seigneur m'a donné la grace de vous auoir presché son Euangile; & si maintenant, pour une tentation, ie m'en alloi, on estimeroit que n'auoir presché que fables, songes, & choses contre Dieu, vous laissant scandalizer, & pourtant vous prie-je de ne me parler plus de cela; car ie sçai les choses par moi preschées, estre vrayes : pour lesquelles soutenir, aidant le Seigneur, i'exposerai mon corps & mon ame; & dirai avec saint Paul : Non seulement ie suis prest d'estre lié en la ville de Bordeaux, mais aussi d'y mourir pour Christ. » Laquelle constance veuë, ne l'importunerent d'auantage.

Auint que l'Huiffier arriua pour executer son mandement, & demeura trois iours en la ville, pendant lequel ledit

(1) Il était de Noyon, patrie de Calvin. Voir, sur son activité pastorale à Sainte-Foy, où l'on montre encore la cave du maître d'école Grenier où il annonçait l'Euangile, *Bulletin*, t. II, p. 337, et Caris, *Essai sur le développement de la Réforme à Sainte-Foy*, p. 2.

De la Voye fit trois sermons, aufquels il fit vn sommaire de toute la doctrine qu'il auoit preschée, & pour laquelle il estoit prest d'exposer mille vies, si tant en auoit. Desquelles paroles, avec son innocence & zele, plusieurs furent esmeus, disans : « Comment? il est cause que nous nous sommes retirés des ieux & des tauernes, & que plusieurs ont renoncé à des meschancetes qu'ils auoyent acoustumé de faire, » tellement qu'ils s'aprocherent de l'Huiffier pour le deliurer de ses mains; mais ledit De la Voye ne le voulut permettre, criant : « Cessez, mes freres & amis, n'empeschez point mon martyre. La volonté de Dieu est telle, que ie souffre pour lui : à laquelle il ne faut résister. » Lors les Consuls auiferent de le prendre en leur charge, & le mener à Bordeaux, & que l'Huiffier s'en retourneroit. Estant amené au Parlement de Bordeaux, plusieurs tefmoins lui furent confrontez, presque tous Prestres, excepté le seigneur de Riuerac, homme riotoux & grand plaideur, & vn sien seruiteur, lesquels estoient ses ennemis mortels, car Riuerac s'estoit vanté qu'il lui cousteroit mille escus, ou il se feroit bruller. Et combien qu'il eust baillé reproches contre les tefmoins, toutefois les Iuges deleguez par le Roi ne le voulurent recevoir ni admettre, ains receurent simplement à deposition lesdits Prestres, combien que tous ces tefmoins-la ne le chargeassent principalement que du Purgatoire. Si mettoit en fait ledit De la Voye, comment le premier president & le second estoient recusables : parce que le premier, pendant le proces qu'il auoit contre le Curé de Sainte-foi, auoit fait prendre la cause au procureur general du Roi, & receu la cure dudit Curé pour vn de ses enfans. Et par ce moyen estoient ces deux Presidens, cousins germains, recusables, comme ses parties aduerses, d'autant qu'il estoit question du reuenu d'icelle Cure. Or toutesfois estans plus que conueincus de son innocence, fut admis à se iustifier & prouuer ses obiets. Ce qu'il fit par sept ou huit vingts tefmoins gens de bien : lesquels neantmoins ils ne voulurent recevoir, ains disoyent estre suspects comme lui, & qu'ils estoient de sa secte, combien qu'il n'y eust aucune information contre eux.

ESTANT tousiours prisonnier, par l'espace enuiron de huit ou neuf mois,

La reformation
qu'amene
l'Euangile.

Causes de
recusation.

endura beaucoup de calamitez, mais il supportoit le tout fort patiemment par foi & esperance. Pendant lequel temps plusieurs fois lui fut dit, qu'en bref il deuoit estre bruslé : lesquelles nouvelles il receuoit de telle affection qu'il rendoit estonnez ses ennemis, demeurant tousiours en vn mesme estat, & disant avec S. Paul : « l'ai desir d'estre separé du corps & estre avec Christ, qui m'est gain à viure & à mourir. Mais d'vne chose i'ai regret, qu'il ne m'est loisible de feruir plus de temps, enseignant & communiquant aux autres le talent que le Seigneur par sa grace m'a donné, & quand i'y estoï, que plus amplement n'ai descouuert les choses, comme trop mieux il les m'a donnees à conoistre. Toutefois s'il lui plaist m'appeler, sa volonté soit faite, & non point ce que ie desire. » D'auantage, en pleurant il regrettoit grandement sa vie meschante, confessant auoir mal vescu, & non point selon la conoissance à lui donnée, & regrettoit cela plus que tout, combien qu'il eust mené vne vie irreprehensible deuant les hommes ; car mesmes ses accusateurs & aduersaires estoient contrains de louer sa bonne vie & conuersation : telle estoit son integrité & rondeur. Or il fut detenu prisonnier depuis le iour de son emprisonnement, iusques au vingt & vniemesme d'Aoust ensuiuant : qui font pres de neuf mois.

AVQVEL iour, apres la reception des lettres aux Iuges deleguez, fut procedé à sa condamnation, nonobstant ses iustificacions, innocences & causes de recusation contre plusieurs desdits Iuges : lesquels, des incontinent qu'il fut prins, & sans auoir veu aucune chose de ses charges & informations, auoyent ia donné leur auis, & dit à plusieurs qu'il falloit qu'il fust bruslé. Tellement que son proces fut soudain mis sur le bureau en la chambre des Iuges deleguez, & commença à estre rapporté. Bref, il y fut tellement procedé, qu'incontinent apres disné lui furent donnez les gros fers, & lors il dit telles paroles : « Ceci m'est vn preface & message de mourir ; mais point ne m'en soucie, ie souffrirai tout pour Iesus Christ, » & prioit tous ceux qui l'alloyent visiter, que, quelques nouvelles qu'on dist de lui, qu'il en fust auerti, en disant : « Si i'estoï quelque homme infirme, ou que la chair me dominaist, vous deussiez differer à me

le dire ; mais viene la mort, viene tourment, viene persecutions, iamais ne feront esbranler ma foi : ie demeurerai constant en celui qui me fortifie. »

LE Mercredi suiuant il fut extraordinairement gehenné, aussi cruellement que iamais homme ait esté, combien qu'il fust de petite complexion. Ce ne fut pas pour son proces, car on auoit ia conclu de sa mort ; mais pour lui faire dire & declarer ses complices. Estant en ceste gehenne, le premier President lui dit, en le prenant par la barbe : « Di meschant, di maintenant, car tu es condamné ; il ne reste que fauoir tes complices. » — « Quels complices (dit-il) demandez-vous ? ie n'ai point de complices autres que ceux qui font & scauent la volonté de Dieu mon Pere, soyent gentilhommes, marchans, laboureurs, ou autres. » Il demeura en ce tourment l'espace de deux ou trois heures, où il dit ces paroles : « Ce corps perira, mais l'esprit viura, & le royaume de Dieu demeurera eternellement. »

ESTANT en ce tourment il s'esua-nouyt ; mais quand il fut reuenu à foi, dit : « Seigneur, Seigneur, pourquoy m'as-tu laissé ? » Le second President lui dit : « Meschant Lutherien, c'est toi qui as delaiissé Dieu » Et il dit : « Helas, messieurs, pourquoy me tourmentez-vous tant ? Seigneur, veuillez leur pardonner, car ils ne fautent ce qu'ils font. » Et lors ledit President dit : « Voyez ce meschant qui prie pour nous. » Or en tout ce tourment il ne nomma personne ; mais endura patiemment & constamment, disant : « Je pensoi trouuer plus de pitié aux hommes que ie n'ai fait, dont ie prie le Seigneur que ie trouue en lui misericorde. » Et apres fut mis en vne prison en la tour des Barons, la plus estroite qu'il est possible de voir, iusques au Samedi ensuiuant. Lors enuiron huit heures du matin (1) lui fut prononcé l'arrest d'estre bruslé viu : de quoi ne s'esbahit non plus que les autres fois qu'on lui auoit dit ; mais loua Dieu grandement, de ce qu'il lui fai-

(1) Le 26 août, le Parlement le condamna à « estre trayné sur une claie iusques au deuant de l'église Saint-André de Bourdeaux, & illec demander pardon à Dieu, au Roy & à Justice, & ce fait, estre mené sur le foullé de Saint-Eloye (Saint-Eloy), & illec estre bruslé & son corps mis en cendre par l'executeur de la haulte iustice. » Voir Ernest Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. 1, p. 60.

Phil. 1. 21.

Aimond a regret qu'il ne fert d'auantage au Seigneur.

soit la grace de lui annoncer l'heure de sa mort. Et soudain on lui enuoya querir force Moines mendians pour le confesser ; mais il ne les voulut recevoir, ains demanda vn de sa qualité, le Curé de saint Christofle, & disoit aux moines : « *Abite hinc omnes. Ego confitebor Domino peccata mea. Videtis me satis perturbatum ab hominibus, vultis adhuc adducere perturbationes ? Alii habuerunt corpus, vultis & vos auferre animam ? abite hinc, obsecro :* » qui est à dire : « Otez-vous d'ici, ie confesserai mes pechez au Seigneur. Vous me voyez tant troublé des hommes : me voulez-vous amener d'auantage de trouble ? Les autres ont eu mon corps, voulez-vous aussi rauir l'ame ? Allez vous en, ie vous supplie. »

De Longa &
de la Chaffagne.

ET lors vint le conseiller de Longa & le conseiller de la Chaffagne, lesquels le vouloyent consoler ; mais sa foi & constance estoit si grande, que lui mesme les consolait. Et voyant que l'on auoit defendu à ce Curé de saint Christofle d'aller vers lui, il print vn Carme, le moindre de tous les Moines, lequel il retint & fit sortir les autres, & demeurèrent seuls longuement ensemble, tellement qu'il conuertit ce Moine. Puis on lui porta à dîner, & fit venir le Concierge, sa femme & sa fille, auxquels il dit : « L'ai obtenu de Dieu l'accomplissement de mes desirs ; car il y peut auoir huit ans que Dieu me donna par sa grace la conoissance de sa volonté ; mais tout soudain me vint en memoire de mourir à Bourdeaux pour sa parole : ce que ie voi accompli. »

ENVIRON vne heure apres dîné le premier & le second President de la Chaffagne, Longa, & autres Conseillers vindrent en la prison. Lors le patient commença à parler de la Cene, & dit sa foi estre que toutes & quantes fois que les Chrestiens font assemblez en vnion & paix, enseignant tous vne mesme doctrine, & que par vraye foi & esperance ils viennent & prennent ce pain, que vrayement ils communiquent au corps & au sang de Iesus Christ, & allegua Saint Paul 1. Corinthiens 11. declarant avec vne singuliere grace les passages de la sainte Escriture, & en parlant à eux, il s'escria en ceste voix : « Les paroles que ie vous di sont esprit & vie. » A la fin, il dit : « C'est donc de ma foi, messieurs, de laquelle ie suis maintenant accusé, & ie veu bien qu'vn chacun sache ce que ie croi tou-

chant la Cene : c'est que tous les Chrestiens participent au corps de Christ, si par foi ils reçoivent le pain & le vin presentez en la Cene, » & allegua les passages des Escritures & des Euangiles parlans de la Cene. Puis voulant plus amplement declarer le tout, le second President lui rompit son propos, disant : « Escoutez, il faut que vous disiez ce que vous sentez du Purgatoire. » Il respondit : « C'est bien dit, ie vous dirai ce que ien croi. Vous fauez qu'en l'Escriture, purger, nettoyer, lauer, sont synonymes, & signifient vne mesme chose. Or vous auez en Isaië : Il a porté nos douleurs & nos langueurs ; vrayement il a esté fait nostre salut & nostre purgation. Ie di que si nous ne sommes purgez comme l'or à la fournaïse, nous n'entrerons iamais en Paradis. » Derechef, le second President dit : « Voyez comment les Lutheriens parlent par ambages ; nous ne te demandons point cela, mais di nous s'il y a vn lieu auquel les ames sont purgees apres la mort, quand en la vie elles n'ont fait deuë penitence. » A quoi il respondit : « Helas ! Monsieur, laissez-moi ; vous fauez que chose dite en trouble ou perturbation ne peut estre entendue. Ie vous di que Iesus Christ en sa mort a satisfait à toutes nos offenses, & en son sang sommes lauez, comme dit l'Escriture : *Ipsc lauit nos in sanguine suo. Redempti estis non auro sed sanguine Christi* (1). N'auyez-vous pas leu en Saint Paul aux Epistres, où tant de fois il est dit que par le precieux sang de Iesus Christ nous sommes lauez de nos pechez ? » A quoi le second President respondit, que de ses Epistres, les enfans en alloient à la moustarde. Aimond respondit : « Les enfans ! ie crain que vous n'en ayez pas leu beaucoup. » Lors vn Moine dit : « M. Aimond, vous le contenterez en vne parole, si vous dites qu'il y a vn lieu où les ames sont purgees apres la mort. » A quoi il respondit : « Ie vous laisse à dire cela, me voulez-vous faire damner, & dire vne chose de laquelle ie fai le contraire ? » Et le second President dit : « Venez ça, à ceste heure mourant, ne pensez-vous point aller en Purgatoire ? Et quand quelque homme meurt en quelque peché ve-

M. D. XL.

Du Purgatoire.

Esaie 53. 4.

La vraye purgation.

Blaspheme horrible.

(1) Il nous a lavés dans son sang (Ap. 1, 6). Vous avez été rachetés non par or, mais par le sang de Christ (1 Pierre, 1, 18-19).

niel, ira-il droit en Paradis ? » Il respondit que la foi & la confiance qu'il auoit en son Dieu estoit si grande, qu'il pensoit & croyoit aller ce iour là en Paradis. Il lui demande : « Où est Paradis ? » Lors il dit : « Il est où Dieu est avec sa maicsté & gloire. » Le premier President dit : « Le Canon *Animæ defunctorum*, & autres Canons en font mention ; & en vos sermons iamais vous ne recommandiez que les poures. » A quoi respondit, qu'il faisoit & enseignoit la parole de Dieu, & que quant aux Canons, il n'y auoit estudié. D. « Ne croyez-vous pas à l'Eglise, laquelle les a faits ? » A respondu qu'il croit estre vrai tout ce que l'Eglise regeneree par le sang de Iesus Christ, & fondee sur sa Parole, a constitué & ordonné. Replique ledit President : « Quelle Eglise est-ce là ? » Resp. « L'Eglise est vn terme Grec, & en Latin signifie Congregation & assemblée. Je di que suyuant la promesse de Iesus Christ, toutes fois & quantes que les fideles sont assemblez ensemble à l'honneur de Dieu, & augmentation de la Religion Chrestienne, vrayment le S. Esprit est avec eux. » A quoi le second President : « Il s'enfuit donc qu'il y auroit plusieurs Eglises ; & si les laboureurs s'assembloyent, que ce seroit vne Eglise. » Aimond lui dit : « Ce n'est point inconuenient, qu'il y ait entre les Chrestiens plusieurs congregations, car sainct Paul a bien dit : *Omnibus ecclesiis quæ sunt Galatiæ*, & neantmoins toutes assemblees ne font qu'une Eglise. Lors le Conseiller de Longa dit : « L'Eglise à laquelle vous croyez n'est-ce pas celle dont est parlé au *Credo sanctam ecclesiam* ? » Resp. Je la croi vrayment, & est celle de laquelle ie parle. Lors lui demanda le second : Qui est le chef de ceste Eglise ? R. Iesus Christ. — Et non point le Pape ? R. Non. — Qu'est-il donques ? R. Ministre, s'il est homme de bien, & les Euesques aussi ministres, comme il est dit au chapitre quatriesme de la premiere aux Corinthiens : Que l'homme nous estime comme ministres & dispensateurs des secrets de Dieu. Interrogué s'il ne croit point au pape. R. Qu'il ne fait qui il est. Interrogué n'est-il pas successeur de S. Pierre ? R. S'il est tel que S. Pierre, fondé sur la vraye pierre qui est Iesus-Christ, ie croi que ce qu'il fait est tres-que bien fait. Lors dit le second : « O poure homme, tu me fais grand' pitié ! tu

t'en vas damné. » R. Damné ! ô quelle consolation ! mais au contraire, l'esperance de voir aujourd'hui mon Dieu mon Pere. *Quis me separabit à charitate Dei ? An gladius, an fames, an nuditas* (1) ? c. qui me separera de l'amour de Dieu ? Sera-ce l'espee, ou la faim, ou la nudité ? Non, rien ne m'en separera ; mais j'ai grand' pitié de vous tous. Lors fortirent, & il demeura seul avec les moines.

TANTOST apres on l'amena au lieu du supplice, & en fortant il commença à chanter le Pseaume 114. *In exitu Israel de Ægypto*. Puis s'arresta deuant la prison de la conciergerie, criant : « Mes freres, esperez en Iesus Christ ; mettez en lui vostre esperance, & de rien ne vous esbahissez. J'ai parlé de vous au second President, lui disant les calamitez où vous estes detenus pour les longs delais de iustice : & m'a promis vous expedier en brief. Mes freres, ie vous di A-dieu. Je m'en vai à Dieu, qui est mon Pere & le vostre. Priez-le avec moi, qu'il m'en face la grace. Madame la concierge, ie vous mercie des biens que vous m'avez faits, & vous recomande les poures prisonniers, que vous leur foyez douce. » Puis monta dessus vne charrette, & fortant du palais, commença ceci, du Pseau. 115. *Oculos habent & non videbunt : aures habent & non audient*. c. Les images ont des yeux, & ne voyent goutte : elles ont des oreilles, & n'entendent rien, & acheua son Pseaume iusques à ce qu'il fust paruenu au lieu de sainct André, où estant, on lui voulut faire demander pardon à Dieu. à la vierge Marie, & à la Justice. Il demanda pardon à Dieu & à sa Justice : mais dit qu'il n'auoit en rien offensé la vierge Marie : & là où il n'y a point d'offense, il n'y faut point de pardon. De là fut mené à sainct Liege (2), & le long du chemin ne cessa de prescher, s'esfouissant qu'il mouroit pour Christ, puis qu'il estoit mort pour lui. Lors vn Huissier dit : « Touche, touche, c'est trop presché. » Auquel il dit telles paroles : « Qui est de Dieu, il oit volontiers parler de Dieu. » En passant par deuant vne image qu'ils appelloyent nostre Dame, beaucoup de gens crioient apres lui, l'injuriant grandement, de ce qu'il ne la saluoit

Canons du Pape.

Eglise.

Chef de l'Eglise.

Exclamation saincte.

Pf. 114.

L'Adieu d'Aimond.

Ican 8. 47.

(1) Rom., VIII, 35.

(2) Saint-Eloy.

point, & qu'il inuquoit feulement Iefus Christ, & non point la vierge Marie. Quoi voyant, dit à haute voix : « Je te prie, Seigneur Dieu, ne vouloir permettre que ie reclame autre que toi. » En la place du fupplice, voulant donner à conoître la caufe de fa condamnation, ne lui fut permis par les Huiffiers & fergeans, ains fut pouffé par le bourreau quasi par terre, & en descendant, dit : « Messieurs, ie meurs pour l'Euangile de Iefus Christ & pour fa parole. » Il voulut parler plus à plein & commença en ceste forte : « Chrestien, escoute-moi ; mais derechef les Huiffiers & fergeans firent vn tumulte, crians au bourreau : « Despefche, despefche, qu'il ne parle plus. » « Comment ? dit le patient, ie veux monftrer que ie ne meurs point heretique, mais Chrestien, ne me fera-t-il point permis ? » Lefquels dirent que non. A. « Helas, pourquoi ? » Lors il parla à l'oreille de ce petit Carme, lequel il auoit n'agueres conuert. Puis le bourreau le print, & le fit monter à l'efchelle. Là il se mit à prier : « Seigneur, vien à mon aide, & ne tarde point ; ne defdaigne point l'œuvre de tes mains ; pardonne à ceux-ci, car ils ne fauent qu'ils font. Mes freres, messieurs les efcheliers, ie vous prie estudiez en l'Euangile ; il n'y a que la parole de Dieu qui demeure eternellement. Aprenez à conoître la volonté de Dieu. Ne craignez ceux qui n'ont puissance que fur le corps, & n'ont point de puissance sur l'ame. » Sur la fin il dit : « Ceste chair bataille merueilleusement contre l'esprit ; mais i'en ferai incontinent despouillé. Seigneur, en tes mains ie recommande mon ame. Messieurs, priez Dieu pour moi, & fouuent recita ceste priere : « Seigneur, mon Dieu, en tes mains te recommande mon ame. » Or le bourreau lui donna la secouffe pour l'eftrangler, & ainsi rendit l'esprit au Seigneur, & le corps puis apres fut consumé par feu, selon le contenu de la sentence (1).

Paroles dernières pleines d'efficace.

(1) M. Gaullieur (*loc. citat.*) dit que de la Voye fut martyrisé « sur cette partie du cours des Fossés qu'on appelait, au seizième siècle, *Place de l'Echafaut-neuf*, près de l'Hôtel de ville. » Th. de Bèze, *ouv. cit.*, t. 1, p. 17, ajoute : « Le lendemain de son martyre, quelques escoliers demeurans au devant du lieu de l'exécution furent pris, estans soupçonnés d'avoir fait un placart qui fut trouvé attaché au posteau. » Voir pour les frais du supplice, *Bulletin*, t. XXIV,

Histoire de la loi des six articles publiée en Angleterre, & comment les vniuersitez s'accorderent à persecuter par articles la verité, & introduire l'inquisition (1).

L'ANTECHRIST, étant venu comme au bout de son roole, tend de nouveaux filets pour surprendre les fideles. C'est que par les supposts les Theologiens des vniuersitez renommées, presque en vn mesme temps il forge des articles & determinations magistrales, comme n'agueres à Louvain pour affliger les pays bas, & maintenant en Angleterre par la loi des six articles, & tantost apres en France par les Sorbonistes de Paris, comme nous declarerons en son lieu. Tous firent autorizer leursdits articles par puissances sonueraines, pour couper broche (2) à toutes repliques & disputes, par lesquelles leur asnerie autant impudente que cruelle n'est que par trop descouuerte & diuulguee. On ne pourroit autrement conoître la source des persecutions qui font aduenues, ni celle qui se dresse horrible en ce temps en Angleterre apres la mort de Cromel, si on ne dit ici quelque chose de la Loi des six Articles, & des Inquisiteurs ordonnez sur icelle, à la poursuite & instance des Euesques & Abbez du pays. Or, pour venir au commencement, elle fut premierement proposee aux Estats du pays (qu'on nomme Parlement) en l'an M.D. xxxix. lors que Cromel estoit detenu prisonnier en la tour de Londres. Et combien qu'il y eust grande repugnance, tant y a que finalement les aduersaires de la verité furent les plus forts, & obtindrent ceste Loi sanguinaire, qui fut nommée des six Articles qu'elle contient, comme arrest & ordonnance dernière de ce qu'il faut croire sur peine de la vie ; desquels articles la teneur s'enfuit :

I. QVE sous la forme du pain & du vin, le vrai & naturel corps de Iefus Christ est tellement contenu qu'il ne

p. 549. — La notice sur Aymond de la Voye se trouve pour la première fois dans la *Troisième partie*, de 1556, p. 36-47.

(1) Sur cet Acte des six articles, voyez Foxe, t. V, p. 262-265. Mélancthon écrivit à Henri VIII une épître contre cette loi, que l'évêque Gardiner avait inspirée. Elle fut abolie par Edouard VI.

(2) Couper court.

M. D. XLI.

La Loi des six Articles.

demeure aucune substance au pain & au vin, &c.

II. Que prendre la Cene entiere & sous les deux especes, ne fait rien pour le salut de l'ame, veu qu'en chacune d'icelles Iesus Christ entier est contenu.

III. Qu'aux Prestres il n'est loisible de contracter mariage.

IV. Que les vœus de chasteté, vne fois faits, doiuent necessairement estre obseruez & gardez, &c.

V. Item, les Messes priuees retenues & gardees en l'Eglise.

VI. Que la confession auriculaire des pechez faite au Prestre, doit estre de necessité obseruee & entretenue.

CESTE Loi des six Articles denonçoit peine de mort corporelle à tous ceux qui transgresseroient le moindre d'iceux; de sorte qu'à bon droit on peut dire qu'elle a esté pluost écrite de sang que d'ancre : aussi plusieurs la nommerent Loi homicide & sangui-naire. Les autres l'appelerent escourgee, ou souët à six cordes : car non seulement elle a allumé les grands feux par toute l'Angleterre, mais aussi a esté cause que plusieurs excellens personnages ont abandonné le pays pour sauuer leur vie.

Inquisiteurs en Angleterre.

DEPVIS que ceste Loi fut publicque, on ordonna quand & quand les Inquisiteurs pour la garder, & comme la maistrisse estoit, aussi pareils seruiteurs furent choisis. Car au nombre & en l'ordre d'iceux inquisiteurs nul n'estoit admis, qui ne fut totalement ignorant & contraire à la sainte Escriture, voire & qui ne portast haine mortelle aux prescheurs Euangeliques. On en trouua assez de tels, sur tout en la ville de Londres, pour administrer cest office, lesquels estant d'vne nature fort inhumaine, rendirent ceste Loi beaucoup plus cruelle qu'elle n'estoit. Car non contents du contenu de ces six Articles, ils estendirent leur inquisition en plusieurs bandes : ainsi appelloyent-ils les dependances d'icelle Loi. Car on vint iusques-la, qu'en ladite inquisition on procedoit non seulement contre ceux qui manifestement auoyent transgressé aucun de ces six Articles, ou qui publiquement contredisoient à la Messe; mais aussi contre ceux qui peu souuent la frequentoient, combien qu'ils ne fussent autrement contraires. Bref, il n'estoit pas seulement question de ceux qui nioyent la presence réelle du corps & du sang

sous l'hostie, mais contre ceux qui n'esleuoient les mains ioinctes, qui ne frappoyent leur poitrine, & qui ne regardoyent de leurs yeux le pain, lors que le Prestre l'esleuoit. Item, contre ceux qui rarement ou negligemment alloient au temple, ou qui en y entrant ne prenoient l'eau consacree ou benite (qu'ils appellent); qui lisoient la Bible; qui faisoient semblant de quelque mespris des Prestres, ou des images, & de choses semblables, qui estoient des dependances des six Articles. Mais qu'est-il besoin en ceci multiplier paroles? L'effet a monsté que ces Inquisiteurs ont estendu si auant les branches de cest arbre pernicieux, qu'incontinent apres la publication de la Loi, à grand'peine se trouua-il vn seul prescheur qui olast parler contre l'autorité du Pape (laquelle neantmoins estoit abolie par edits & ordonnances publiques du royaume) sans estre enuélépé & empesté dans les filets de ces six Articles : de sorte qu'il y en eut en peu de temps plus de cinq cens accusez, desquels les vns furent emprisonnez & meurtris, les autres en danger; tous generalement eurent crainte & espouuancement. Et n'eust esté que le seigneur Audlé (1) Chancelier du Royaume, pour l'amour qu'il portoit à l'heureuse memoire de feu Cromel, s'opposa aucunement aux fraudes & astuces des Ecclesiastiques, la plupart de ceux qu'on accusoit eust esté mise à mort. Car tant estoit grande & roide la fureur de ceste inquisition, que si seulement on trouuoit deux tesmoins, quels qu'ils fussent, qu'ils accusassent aucun d'auoir mal parlé de la Messe, la condamnation incontinent s'enfuyuoit & ne profitoit de rien à celui qui estoit accusé, d'alleguer vne confession de foi accordante au Papisme, ou de reprocher ses accusateurs : car foi estoit adioulée à tout homme, comme en cas de lese-maesté. On dit mesmes que plusieurs de cest ordre ecclesiastique Papal accusoyent l'vn l'autre par enuie & malveillance, & n'estoit question que d'auoir à gages des tesmoins apozlez, pour se venger & faire mourir ceux qu'on auoit en haine. Ces inquisiteurs commencerent leur tragedie

Audlé
Chancelier
d'Angleterre.

(1) « Audlé, » Thomas Audley, *speaker* de la Chambre des communes de 1529 à 1537, fut anobli sous le titre de baron Audley de Walden, et fait lord-chancelier d'Angleterre.

par petis compagnons, pour proceder puis apres contre les plus grands du royaume, comme nous verrons au discours de ceste histoire.

Richard Mekyns.

RICHARD MEKYNs (1), ieune garçon, aagé enuiron de quinze ans, estant en compagnie d'aucuns de sa conoissance, ouyt quelque propos touchant le Sacrement, & depuis ne se peut tenir qu'il n'en parlast. Dont il fut accusé deuant l'Euesque de Londres, Edmond Boner, & peu de temps apres cité deuant cest Euesque, comparut, & receut incontinent condamnation. Le cœur de cest Euesque ne fut encore assouui pour cela, mais ne fit point difficulté de condamner au feu ce ieune enfant, qui à grand'peine auoit encore quelque discretion ou iugement. Au reste, ceste cruauté si bouillante rendit Boner fort odieux. Le peuple pensoit que ce fust plustost l'office d'un Euesque de sauuer la vie à vne telle ieunesse, en quelque sorte que ce fust, que de manier si cruellement l'affaire, veu mesme qu'il y auoit apparence de grande simplicité en lui, à cause de son bas aage.

Iean, peintre. Gilles, Aleman.

ENVIRON ce temps-la vn peintre nommé IEAN, & vn Aleman nommé GILLES (2), furent accusez pour la Religion, & ainsi qu'ils estoient deuant l'Euesque & les Iuges pour defendre leur cause, là suruint d'auanture vn officier du Roi nommé LANCELOT, homme de fort grande stature, mais encore plus excellent en pieté & vraye Religion, que non point en force de corps. Ainsi qu'il estoit là present, il monstra semblant, par sa façon de faire & contenance, de porter faueur à ces deux personages & à leur cause, parquoy il fut examiné avec eux, & empoigné : & le lendemain on le mena enuiron les cinq heures du matin au champ saint Gilles, où il fut bruslé avec les autres : & peu de gens estoient presens à les voir brusler.

M.D.XLI. Richard Spenser.

RICHARD SPENCER (3) estoit de la con-

(1) « Richard Mekyns, » sur Richard Mekyns, voy. Foxe, t. V, 441, 442, 653.

(2) « Jean et Gilles, un Aleman. » Dans cet article, emprunté à Foxe (t. V, p. 654), Crespin a pris pour un nom de nationalité ce qui est un nom propre : Gilles Germane.

(3) Sur Richard Spenser et Hewet, exécutés à Salisbury, voy. Foxe, t. V, p. 443.

tree de Cambrige, & Prestre. Icelui quitta la religion des Papistes, & se maria, traueillant de ses mains pour gagner sa vie. Avec cela il estoit soupçonné d'auoir quelque contraire opinion touchant l'Eucharistie. Il fut donc assailli par ceux de l'inquisition de la Loi des six Articles, & finalement condamné à la mort, & enuoyé au feu. On l'executa à Sarisberi, & avec lui ANDRÉ HVET fut aussi bruslé, l'an M.D.XLI. pour vne mesme cause, & par les mesmes ennemis.

André Huet.

L'AN suyuant, qui estoit M.D.XLII. Iean Longland, Euesque de Lincolne, fit cruellement brusler deux hommes en vn mesme iour, assauior IAQUES MORTON, & THOMAS BERNARD (1), l'un d'autant qu'il auoit enseigné à vn autre l'Oraison Dominicale en langue vulgaire : l'autre, pource qu'il gardoit l'Epistre de S. Iaques, traduite aussi en vulgaire, pour son instruction.

Iaques Morton. Thomas Bernard.

PRESQVE en ce mesme temps IEAN PORTEUR (2) cousturier, estant encores bien ieune, & en la fleur de son aage, fut enuoyé en la prison de Neugat, par Boner Euesque de Londres, seulement pour auoir leu dedans la Bible au temple de saint Paul : dedans laquelle prison ce cruel Euesque le fit longuement languir & miserablement mourir l'an M.D.XLII.

Iean Porteur.



GILLES TILLEMAN, Bruxellois (3).

Il n'y aura celui qui ne prene plaisir & instruction, oyant le discours de la vie & de la mort de Gilles : car outre le recit d'une integrité grande, il y a aussi vne doctrine solide pour estre instruit, combien qu'il ne fust homme de lettres. Le tout nous a esté suffisamment tesmoigné par escripts veritables & dignes de foi.

(1) Sur Thomas Bernard et James Morton, brûlés à Lincoln, voy. Foxe, t. V, p. 454.

(2) Sur John Porter, voy. Foxe, t. V, p. 451.

(3) « Gilles Tillemans, » Gilles ou Egide Tielmans. C'était l'intime ami de Josse van Ousberghen. Voy. p. 344. Crespin se borne à reproduire les Mémoires déjà cités d'Enzinas, qui l'avait connu en prison. Voir plus haut, p. 336.

EN l'histoire de Iuste Iufberg, comme dependante de la perfection de Louvain, mention a esté faite de Gilles Tilleman compagnon dudit Iufberg, tant es liens de Bruxelles, qu'en la confession d'une mesme doctrine. Ce Gilles, combien qu'il fust de petite maison de Bruxelles, si auoit-il acquis faueur de beaucoup de personnes de qualité. Il auoit passé (1) le cours de sa vie & sans reproche, estant adonné à faire plaisir à vn chacun, iusqu'à trente trois ans, dedans lequel temps homme ne se plaingnit iamais d'auoir receu iniure de lui en aucune maniere, tant estoit-il debonnaire. Il cedoit & quittoit plustost de son droit que de debattre, afin d'entretenir toujours concorde & charité d'un Chretien en ceste vie. Il estoit de son mestier coustelier, & adonné à cest pour euitier oisueté & gagner sa vie de son propre labeur, car il disoit que c'estoit chose defhonneste à vn homme de passer sa vie oisuiement en volupté, ou viure desordonnément des choses acquises par autrui. Il employoit neantmoins la moindre partie du temps à son mestier, car la plus grande estoit par lui employée à visiter les malades, soulager les pources, accorder les bourgeois qui auoyent entre eux quelque dissension. Et iaçoit que la plupart du temps fut par lui colloquée à exercer les offices de vraye charité entre ses prochains, & que pour son mestier il ne reseruast que bien peu d'heures du iour, il est impossible de dire combien Dieu benissoit & multiplioit le fruit de son travail. Tout ce qu'il gaignoit de son art, il en distribuait vne grande partie aux pources, & quant à lui, il viuoit fort petitement, & ne despendoit presque comme rien : par tel moyen s'acquerrant l'amour du peuple. Les gens de bien de la ville de Bruxelles l'inuitoient, & estoient bien aises de presenter leurs biens à son commandement. Souuent aussi lui donnoient-ils quelques presens, lesquels s'il prenoit, ce n'estoit que pour en soulager quelque pource qu'il conoissoit. De ceste faueur des citoyens, & des biens qu'il auoit, il n'en vsoit point à son profit particulier, mais tout au profit de ses prochains. Il auoit à Bruxelles son

boulenger propre, son cordonnier, son cousturier, son apoticaire. De l'un il prenoit du pain pour distribuer aux pources, de l'autre des fouliers pour chauffer les necessiteux, des robes pour vestir d'hyuer les indigens, des medecines pour subuenir aux pources souffreteux malades (1). Voila quant à sa charité.

DIRAI-IE maintenant de la pieté & crainte de Dieu qu'il auoit, de laquelle il estoit plus renommé que de toutes ses autres vertus? Tout son principal soin estoit à s'enquerir de la doctrine de l'Euangile, à laquelle lire & mediter, ensemble en l'inuocation de Dieu & priere, il auoit tant profité, & estoit si ardent, que souuentefois ses amis le trouuoient à genoux, priant & comme raué hors de soi-mesme, tant il auoit les forces de son esprit ententiuës & fichees à prier. De sauoir, il en auoit autant qu'il lui en estoit besoin à lire liures imprimez en sa langue & à les entendre; d'autres grandes sciences il n'en auoit point.

Enuiron le temps que la perfection (dont nous auons parlé ci deuant) fut si aspre au pays de Brabant, il auint qu'en la ville de Bruxelles on voyoit quelque apparence & commencement de peste & de famine. Gilles, qui auoit toujours surpassé en la crainte de Dieu & amour enuers son prochain tous ceux qui en icelle ville, & mesme en tout le pays, auoyent renom d'estre Chrestiens & charitables, d'une vertu admirable & merueilleuse constance se vainquoit soi-mesme, lors qu'on estoit en grande difficulté de viures, & beaucoup de pources gens en grande angoisse. Adonc il vendit quelque bien à l'encan, duquel il fit vne bonne somme de deniers, & la despendit en ce temps de famine à soulager les pources, les malades & autres souffreteux. Il ne se passoit iour qu'il n'allast aux lieux publics de la ville, où il pensoit les pestiferez & subuenoit à leurs necessitez. Il retiroit en sa maison les estrangers, les pources, singulierement les malades; il les nourrif-

La ferueur de vraye charité en temps de perfection.

(1) Le texte ajoute : « Il payoit aussi le médecin de sa propre bourse. Desquels les comptes se montoient quelque fois à quatre cens florins l'année, qu'il payoit lui-même de sa bourse, ou bien si, quelquefois, il ne pouvoit pas satisfaire à tout, ses crédeurs luy rabattoient volontiers quelque chose, ou les riches bourgeois et gens de bien satisfaisoient au reste. »

(1) « Il avait passé. » Ici commence la reproduction des *Mémoires* d'Enzinas, t. II, p. 25-39, 305-311, 321-331, 341-353.

Les œuvres auxquelles Gilles s'adonnaient.

Gilles distribue aux pauvres les aumônes des riches.

Familieres
exhortations
de Gilles.

foit, les foulageoit, les seruoit, iufqu'à ce qu'ayans, par la grace de Dieu, recouré leur fanté, ils retournaſſent à leur traual (1), & ne faifoit pas office feulement de ſubuenir aux corps, mais ſpecialement aux ames, les inſtruifant en la doctrine de Ieſus Chriſt & les enſeignant avec grande efficace de paroles, qu'ils ne ſe deuoyent point fier aux œuures, & que c'eſtoit par la ſeulemente miſericorde de Ieſus Chriſt qu'il leur faloit eſtre ſauuez; que la grandeur du peché auoit eſté telle, que l'ire de Dieu ne pouuoit eſtre apaifée par autre moyen que par le ſacrifice du propre Fils de Dieu; que l'amour & charité de Dieu auoit eſté ſi grande enuers le genre humain, qu'il auoit bien daigné enuoyer ſon Fils en ce monde, afin que par ſon ſang tous nos pechez fuſſent lauez, & que par ſon ſacrifice il fiſt accord entre Dieu & nous, & nous fiſt heritiers du royaume celeſte. Bref, il annonçoit d'vne grande efficace la miſericorde de Dieu, la iuſtice de la foi, & la vie eternelle. Pluſieurs, ayans eſté par lui inſtruits en ceſte lumiere de l'Euangile, ſe retirerent aux pays circonuoiſins, & où ils commencerent à eſpandre & ſemer ce qu'ils auoyent appris de lui: en forte que la doctrine de ſalut print grand accroiſſement au pays de Brabant. Or comme la vertu de ceſt homme fut toujours reſuiſſante, auſſi n'eut-elle pas faute d'accuſateurs, qui taſcherent de la deſtruire. Entre autres il y eut vn ſuppoſt de l'Antechriſt (2), curé du temple qu'on nomme la Chapelle à Bruxelles, lequel accuſa Gilles au Procureur general (3). Qui voudroit

Le Curé de
la chapelle de
Bruxelles.

(1) Le texte ajoute: « Il fuſt une ſoys appellé à une femme qui eſtoit en travail d'enfant, et, voyant qu'en toute cette maiſon il n'y auoit qu'un ſeul licet où elle deuoit géſir, et cinq enfans coucher toutes les nuitz avecques elle, incontinent il s'en reuint à ſa maiſon et luy enuoya le ſeul licet qui luy eſtoit reſté pour luy, en délibération de coucher ſur la paille. »

(2) Voir plus haut, page 346.

(3) Voici quel fut, d'après l'édition de 1556, p. 381, le motif de ſon arreſtation: « Aduint que l'an 1540 une damoiſelle de la dicte ville de Bruxelles fit ſon teſtament et ordonna beaucoup de ſes biens aux preſtres et moynes, pour faire prier pour elle. Gille, ayant entendu cela, s'en alla à la dicte damoiſelle luy remonſtrer qu'elle ne faiſoit pas bien de faire ainſi. Or, ne faiſoit-il pas cela ſans auoir bonne cognoiſſance d'elle; et pourtant avec une plus grande hardieſſe, il luy remonſtra et dict: « Madamoiſelle, vous ſavez bien qu'il vous eſt du tout impoſſible de fermer la mer avec voſtre pied; auſſi

raconter les meſchans tours, les blaſphemes, & horribles faits de ce loup abominable, il ramafferoit vn retrait de vilenie & ordure, indigne d'eſtre nommé entre les hommes. Ce loup, di-ie, commença à crier contre lui tant en public qu'en priué, à iurer & appeler le ciel & la terre, que ſi ceſt homme n'eſtoit oſté par mort, en bref temps tout le pays ſeroit de ſon opinion. Il fut donc incontinent apprehendé en la fureur de la perſecution qui ia eſtoit allumee. Or eſtant en priſon, il n'eſtoit pas oiſſ, mais conſoloit & inſtruifoit les poures priſonniers, en forte qu'il ſembloit y auoir eſté mené par vne grande prouidence de Dieu, afin d'enſeigner les poures gens en la crainte d'icelui. Mais, pour venir à l'iſſue heureuſe que le Seigneur donna à Gilles, les aduerſaires, comme il a eſté dit, ne ceſſerent de pourſuyure ſa mort, tellement que certain temps apres, les ſergeans, à l'instance du Procureur general, vindrent en la priſon querir Gilles, pour le mener au iugement. Si toſt qu'il fut au lieu ordonné, ce Procureur general, qui eſtoit ſa principale partie, commença à parler en ceſte forte: « Je demande ta vie & tes biens, car tu as forfait contre le placart * de l'Empeur. » Gilles reſpondit: « Vous auez ici ſur le champ & l'vn & l'autre; il eſt en voſtre puisſance de faire ce qui vous ſemblera bon. » « Tu es heretique, dit le Procureur, & par conſequent digne de mort. » « A Dieu ne plaiſe, dit Gilles, ie ſuis Chreſtien & ne veux faire profeſſion d'autre religion que de celle de Chriſt. » Lors ils tirerent ſa confeſſion hors d'vn ſac, & la leurent en ſa preſence. Apres qu'il l'eut toute ouye patiemment, ils lui commanderent de ſe deſdire de tout ce qui eſtoit contenu en icelle, comme meſchant & heretique. « Je n'ai rien ouy en icelle, leur dit-il, que bonnes & honneſtes ſentences, & ne ſeroit pas iuſte ne raiſonna-

Gilles conſtitué
priſonnier.

* On nomma
les ordon-
nances du pays
bas, Placars.

difficile vous eſt-il de contenter et de remplir le ventre de tous ces moynes et prestres » Ladite damoiselle, esmeue et instruite par les admonitions de ce saint personnage, reuoca son testament, et ordonna aux povres ce qu'elle avait ordonné par les convents des moynes. Pour laquelle chose, le curé de la chapelle, se voyant aussi frustré de ce qu'il pensoit auoir, esmeut perſecution contre ledict Tilleman... » Crespin, n'ayant pas trouvé ce fait dans les *Mémoires* d'Énzinas, l'a supprimé dans les éditions suivantes.

ble de les blâmer seulement, & quand ie le voudrois faire, vous ne le deuriiez pas endurer. Toutesfois si vous pensez qu'il y ait quelque chose qui soit contre la verité, ie vous prie que vous me donniez conoissance de ma faute, selon ceste charité dont doiuent verser les Chrestiens les vns envers les autres. Vous conoistrez que ie serai attentif & prest à recevoir toute bonne doctrine, car ie suis homme, & peux faillir.» Apres cela l'interroguent de plusieurs choses, auxquelles il respondoit avec grande gravité & singuliere modestie, en sorte qu'il ne se desfournoit point de la verité, & n'irritoit pourtant beaucoup les esprits des Iuges, car il estoit de telle douceur que les aduersaires mesmes estoient contrains l'auoir en admiration.

APRES que Gilles eut respondu à toutes leurs demandes, & qu'ils ne peurent rien trouuer en tous ses dits & faits qui fust digne de reprehension, tant s'en faut qu'ils y trouuassent que reprendre, que lors, comme conuaincus en leur propre conscience, le firent remener en prison sans rien faire. Cependant les soufflets de Satan ne cesserent de machiner, implorer l'aide des grands contre vn poure homme, presser les Iuges de le faire mourir sans differer plus longuement. Car si le peuple, disoyent-ils, le void deliuré, sachant qu'il est detenu pour heresie, non seulement il sera renommé par tout comme iustificié, mais aussi sera magnifié par le peuple comme quelque saint. Les Iuges adonc, esmeus de ces illusions de Satan, firent venir encore derechef Gilles en iugement, & lui demanderent s'il ne vouloit pas se desdire des heresies qui estoient contenues en celle qu'il aduoüoit pour sa confession de foi, & pour lesquelles, selon les loix de l'Empereur, il meritoit d'estre priué & de ses biens & de sa vie. A cela il leur respondit de la mesme gravité & constance que deuant : « Ie vous di l'autre iour, que tous les deux estoient en vostre puissance ; prenez-les tous deux, & en faites ce que vous aduiferez estre au salut de la Republique. »

Ils lui demanderent d'auantage, s'il vouloit auoir vn aduocat ou vn procureur pour defendre sa cause en iugement, selon la coustume de la cour. Il leur respondit qu'il ne vouloit d'autre aduocat ou procureur que celui qu'il auoit aux cieus, le Fils de Dieu, scru-

tateur des cœurs, lequel fidelement meneroit sa cause deuant le Pere celeste, Iuge de tous les Princes ; mais entant que touchoit la cause presente, laquelle estoit en leur puissance, il s'en rapportoit tant seulement à leur conscience ; qu'vn chacun d'eux donques regardast en foi ce qu'elle leur iugeroit estre expedient de faire & profitable à la Republique, & que sans autre aduocat ou procureur, ils ordonnassent & suiussent ce qu'ils auroyent ainsi arresté. « Toutesfois (dit-il), ie vous veux bien aduertir, afin que vous ne soyez point trompez, que vous ne sauriez euer, quelque chose que vous faciez, que vous ne remportiez de ceste cause vne grande honte & blâme. Car si vous me faites mourir, vous aurez fait mourir à tort vn poure Chrestien & innocent. Pensez en vous mesmes quelle enuie & quelle infamie cela vous causera envers le peuple, & quelle condamnation ou iugement de Dieu. Que si vous me laissez aller absous, pensez derechef quel deshonneur ce vous fera, d'auoir si long temps tenu prisonnier vn innocent, qui n'a tousiours tasché à autre chose que de profiter à la Republique. » Ayant dit cela, comme s'il eust blasphemé, ils commanderent incontinent qu'il fust remené en prison.

La dispute entre Gilles Tilleman & quatre moines.

APRES disné, le Procureur general manda au Concierge qu'il le mist à part en quelque lieu où personne ne peust parler à lui ; & vn peu apres vindrent quatre Moines (deux Iacopins & deux Cordeliers) qui estoient enuoyez des Iuges pour examiner Gilles. On les mena où il estoit, & les laissa-on tous seuls iusques au soir. Gilles raconta puis apres à vn certain personnage, ami fidele (1), qui estoit lors en la prison, ce qu'ils auoyent fait avec lui. Ils lui dirent au commencement que le Procureur general les auoit enuoyez pour tenter sa conscience ; pourtant ils le prioient de confesser librement avec eux, & de leur dire les secrets d'icelle. Gilles leur respondit, si ce qu'ils faisoient estoit de charité & en simplicité, sans aucune intention de calomnie, que cela lui viendroit fort à plaisir. Toutesfois que quant à lui

Recit de la
facherie que
Gilles eut
avec quatre
moines.

Responſe de
Gilles.

Gilles ayant
esté long
temps detenu
prisonnier
remontre ceci.

(1) Enzinas.

(Dieu merci) il n'auoit aucun trouble de conscience, & qu'il auoit aprins vne doctrine es promesses de Dieu, laquelle lui seruoit grandement en ses angoisses : parquoi n'auoit aucun besoin ni de leur doctrine, ni de leur consolation. Pourtant les prioit bien fort de ne se donner point tant de peine, ains de s'en retourner en leur couuent, jouyr de leur loisir à leur aise, le laissant en la paix & repos de conscience auquel il estoit. Car quant au iugement des hommes, il auoit desia dit aux luges ce qui lui en sembloit, & qu'eux en feroient selon qu'ils verroyent estre bon ; que de sa part il obeiroit volontiers à leur iugement.

L'importunité
des moines.

CES Moines, ayans entendu clairement la volonté de Gilles, ne s'en voulurent pas aller neantmoins, ains commencerent à l'importuner par ie ne sai quelles vaines questions, comme s'ils eussent expressément esté apostez pour troubler l'esprit paisible du poure Chrestien. Gilles, voyant qu'il ne pouuoit tant faire avec eux qu'ils s'en allassent : « Le vous prie donques, dit-il, puis que vous voulez demeurer, de vous seoir sur ce banc, & dire vos heures, ou faire quelque autre chose qu'il vous plaira ; quant à moi, ie me ferai ici, sans vous empescher en rien ; aussi ie vous prie, ne m'empeschez point. » Mais pour cela les Moines ne cesserent oncques ; tant plus ils voyoyent qu'il ne prenoit pas plaisir avec eux, tant plus estoient ils apres lui pour le tourmenter par leurs questions. Adonc il leur dit : « Puis que ie ne gagne rien avec vous, & que vous ne voulez rien faire pour moi, faites tout ce que vous voudrez ; criez si vous voulez si haut que vous en soyez enrrouéz, ie ne vous respondrai plus vn seul mot, » & ainsi auint. Les Moines bien faschez, commencerent à crier, l'iniurier, l'appeller heretique. Gilles se tenoit coi, sans dire pas vn mot ; les Moines enrageoyent de despit qu'il ne leur vouloit respondre, & cependant ne cessoyent de crier. Sur le soir finalement, ils tomberent sur la question de la Cene : « Nous auons entendu, dirent-ils, que tu n'as bonne opinion de la Cene, & pourtant nous t'aduertissons en ce point de suiure la doctrine de l'Eglise Catholique. Parquoi si tu veux estre Chrestien, il te faut croire indubitablement que le vrai corps de Christ est present au Sacrement, aussi grand & aussi gros qu'il

Le vrai moyen
de faire taire
Moines &
aduersaires de
verité.

pendoit en la croix, la mesme chair, tout de mesme, excepté que lors il estoit mort, & le Prestre le baille aux hommes tout vif à manger. » (I'ai horreur de referer leurs paroles.) Ils adiuoyent la raison : « D'autant, disoyent-ils, que le sang est contenu dedans le corps, combien qu'on le baille separément aux Prestres dedans le calice, » & autres tels monstres horribles de paroles ausquels vne droite ame ne fauroit penser sans douleur. Gilles, voyant la gloire de Dieu ainsi soulee, la pureté du Sacrement profanee, ne se peut tenir qu'il ne leur respondist en ceste forte : « Le m'esmerueille, dit-il, comment vous abusez ainsi sans mesure du temps & du loisir, & comment vous parlez si irreueremment de choses si hautes. Quelle fureur desordonnee est-ce à vous de retirer Dieu du ciel, pour l'enclorre sous les elemens de ce monde ? Voulez-vous enfermer ceste nature diuine & puissance supreme (laquelle ne se peut comprendre que par sa seule Parole) & tenir liee sous aucune espece de creature quelconque ? Ignorez-vous que Dieu est inuincible ? qu'il ne peut estre touché des mains, & beaucoup moins maché des dents ? ce que vous ne pouuez dire sans blasphemer ni moi penser sans horreur. » Cependant que ceci se disputoit d'une part & d'autre, la nuit vint, & l'obscurité s'approcha, en forte que les Moines s'en retournerent pour ce iour-là, ayans assez à leur aduis, de quoi accuser le poure Gilles.

Note.

LE lendemain de grand matin les Moines ne faillirent à reuenir, & leur dispute fut Des bonnes œures ; mais la question n'estoit pas entre eux, assauoir si les bonnes œures des gens de bien estoient agreables à Dieu, & s'il leur proposoit quelque loyer, ou de ceste uie ou de l'eternelle ; mais si par le merite des bonnes œures nous ne gagnions pas la remission de nos pechez & la vie eternelle : ce que nia Gilles ouuertement, & dit qu'il ne reconnoissoit autre merite que celui de Christ. Ceste sentence sembla heretique aux Moines, & ne peurent iamais par aucune raison s'accorder en cest article. Oyez maintenant vne trahison & desloyauté de ces hypocrites. Toutesfois & quantes qu'ils departoyent d'avec Gilles, ils s'en alloient droit au Procureur general, & aux autres ennemis. Là ils desfiguroyent la cause du poure homme, ils corrompyent &

Des bonnes
œures.

La trahison
des moines.

peruertiffoyent par leurs menfonges & calomnies tout ce qu'il leur auoit refpondu. Le premier iour, pource qu'il ne leur auoit point voulu respondre, ils fimerent par la ville qu'il estoit poffedé d'un diable muet, qui l'auoit empesché de parler. Le fecond, ils dirent qu'il auoit vn esprit de blaspheme dedans le corps, pource qu'il n'auoit voulu consentir à leurs blasphemés execrables. Qui est-ce, ie vous prie, qui pourroit contenter ces bestes monftrueuses ? Si vous ne respondes point, vous estes poffedé d'un diable muet ; si vous respondes, d'un esprit de blaspheme.

LE troisieme iour ils viendrent à une nouvelle question du Purgatoire. Ils lui demanderent s'il ne croyoit pas qu'apres ceste vie presente il y eust vn feu, dedans lequel les ames des Chrestiens fussent purgees deuant qu'estre receuës en la gloire eternelle. Gilles respondit à cela, que s'il y auoit vn feu ou non, qu'ils y auisassent, & que, quant à lui, il nioit que ce nom fut conu en la sainte Efcriture, ou qu'il y eust aucune mention du Purgatoire. Au contraire, il se disoit estre purgé de tous ses pechez au sang de Iesus Christ, & si assure de la misericorde d'icelui, qu'il croyoit & esperoit aller droit en Paradis, fans passer par aucun feu de Purgatoire. Ceste response ne contentoit point les Moines, car ils vouloyent qu'il dist simplement : Il y en a, ou il n'y en a point ; mais Gilles ne leur voulut respondre autre chose que ceci : « Si vous voulez aller en vn feu de Purgatoire apres vostre mort, allez-y ; ie n'y porte point empeschement ; mesme si ce feu-là ne vous semble point assez chaud, allez en Enfer. Quant à moi, qui reconoi mon infirmité, qui m'assure que tous mes pechez me sont pardonnez par l'amour du Mediateur Iesus Christ, me reposant du tout en la misericorde de Dieu, ie ſçai bien que ie n'irai ni en Enfer ni en vostre Purgatoire. Mais quel besoin est-il de disputer de ces questions inutiles & pleines d'impieté, plus auant ? Ie vous prie encore derechef, comme au commencement, de vous en retourner au conuent, vous reposer, & ne vous donner tant de peine, ni à moi tant d'affliction ; car ce trauail ne vous apporte nul bien, & me cause de grandes douleurs & fascheries d'esprit, avec vos questions. Laissez faire au Procureur general &

autres Iuges, ce que leur conscience leur dira, & qu'ils verront estre bon pour la Republique. Quelque chose qu'ils facent, ils n'y auront pas grand honneur, comme ie leur ai desia dit. S'ils me font mourir, mon sang criera vengeance contre eux à Dieu ; s'ils me relaschent, ce leur sera grand honte de m'auoir si long temps tenu à tort. Quant à vous, ie vous prie de vous en aller, ou en vostre conuent, ou ailleurs où vous voudrez, & ne me rompez plus le repos de mon esprit. Car soit que demeuriez ou reueniez vne autre fois, ie ne vous respondrai vn seul mot. »

TOVT ceci fut fait entre Gilles & les moines, & ont vescu long temps depuis beaucoup de bourgeois de Bruxelles qui en pouuoient testifier, qui lors venoient presque tous les iours en la prison pour aduertir Gilles des bruits que femoyent les moines par la ville, & pour ſçauoir la verité de tout. Finalement apres beaucoup de prieres, les moines s'en allerent, non pas au conuent, mais droit au Procureur general, & lui dirent qu'il n'y auoit esperance que Gilles fust conuerti, & que tant s'en falloit qu'il voulust entendre leurs raisons, qu'il ne leur dai-gnoit pas seulement respondre vn mot.

IL est impossible de dire de quel amour & pieté Gilles estoit enflammé en ce temps-là ; comment il se furmon-toit foi mesme, & comment il se preparoit à mourir heureusement, comme s'il eust veu deuant ses yeux les choses qui lui estoient à venir. Il estoit fans cesse en priere, & y estoit quelquefois si rauy, que qui l'eust veu prier eust dit que son ame estoit rauie, ayant laissé le corps froid en sa place. Il est quelquefois aduenü qu'on le cherchoit, & que le Concierge l'appelloit par tout à haute voix, sans qu'il respondist, ou qu'aucuns des seruiteurs le peust enseigner. De soupçonner qu'il fust sorti, nul ne le vouloit ; car on le connoissoit tel, que quand les portes de la prison eussent esté ouuertes (ce qui estoit quelquefois auenu), il n'eust pas voulu mettre le pied hors, afin de ne mettre en peine le Concierge, auquel il auoit esté baillé en garde. Finalement, comme on ne le peut trouuer aux chambres basses, on monta en haut, & là on le trouua au coin d'une chambre à genoux, les yeux esleuez au ciel & la face mouillée de larmes ;

Du Purgatoire.

Notable response aux procureurs du purgatoire papistique.

La vehemence & ardeur des prieres de Gilles.

M.D.XLI.

mais qui est esmerueillable, il estoit si ardent en sa priere & si rauï, qu'on auoit beau lui parler tout haut & se mettre deuant lui, il ne voyoit pourtant ni oyoit, iusqu'à ce que, le prenant par la main, on le refucillaist de ceste contemplation si profonde. Alors, comme fortant de quelque songe, il respondit : « Que voulez-vous, mes freres ? » Lors il descendoit tout ioyeux, & seruoit les autres au disner ; car il estoit si sobre & attrempe en son viure, que pendant qu'il fut en prison il ne s'assit iamais à table. Il mangeoit tant seulement vn peu de ce que les autres laissoyent, & beuuoit encore plus sobrement. On le pressoit souuent de manger vn peu plus largement, mais on lui peut iamais persuader qu'une fois ou deux. Et ne le faisoit pas pourtant par aucune superstition, ni par necessite, d'autant qu'il y auoit des principaux de la ville qui lui enuoyoyent tout ce dont il auoit besoin ; mais pource qu'il n'estoit pas necessaire de nourrir son corps trop delicatement, ayant esgard à ce qu'il estoit sain, & qu'il voyoit beaucoup de poures qui estoient en grand necessite, & n'auoyent pas du pain à suffisance.

Sobrieté de Gilles.

Nouveaux tourmens preparez à Gilles par les aduersaires.

OR, pendant que Gilles viuoit ainsi, le Procureur general machinoit d'autre costé de le faire mourir ; & pour ce faire avec plus grande couleur, inuenta vne nouvelle mefachanceté. Car pource que Gilles n'auoit point voulu affermer qu'il y eust vn Purgatoire, il disoit que selon les loix il le faisoit geiner, pour lui en faire dire ouuertement son opinion. Mais c'estoit seulement vne couerture pour le faire mourir avec moins de murmure du peuple, car ils scauoient bien qu'il estoit fort bien voulu de tous. Doncques le 22. du mois de Ianuier, au fin matin deuant cinq heures, ils enuoyèrent leurs fergeans pour le mener en vne autre prison deuant iour (car ils craignoient le peuple), afin de le mettre à la question, à cause que là où il estoit il n'y auoit point de torture ; aussi on n'auoit point acoustumé d'y geiner personne. Eux donc estans entrez dedans la prison & sachant Gilles qu'ils le demandoient, il les receut bien ioyeusement ; & à cause qu'il faisoit fort grand froid, les fit en-

trer en la cuisine & leur alluma du feu pour se chauffer, pendant que le Concierge, qui vouloit aller avec eux, s'habilleroit. Ils le menerent donc en vne autre prison de la ville, & là lui baillerent la torture, sous couleur de lui faire dire s'il y auoit vn purgatoire ; mais quand il fut sur la question, ils ne l'interroguerent du Purgatoire, ni de quelque autre article de la Religion, ains pretendoyent de le contraindre à declarer ceux avec qui il conseroit en prison, & ceux de la ville qui estoient de sa Religion ; mais il ne declara personne, car il estoit d'vn tel naturel qu'il eust mieux aimé mourir cruellement qu'aucun fust tombé en danger à cause de lui. Aussi il auint par vn grand miracle de Dieu (comme les fideles ont tesmoigné), qu'estant en la question, il n'endura pas beaucoup de mal.

Gilles mis sur la torture.

LE mesme iour, apres que le monde sceut que Gilles auoit esté mené en vne autre prison, grand nombre de ceux de la ville accoururent vistement pour le voir. On lui enuoyoit ses necessitez par les principaux de la ville. Le lendemain vint à lui le Curé du grand temple nommé de sainte Goulde (1). Ce Curé estoit communément appelé le Pape de Bruxelles, à cause qu'il estoit homme de grande corpulence & representation ; mais en tout ce grand corps il n'y auoit pas vn grain de bonne doctrine ; bref, il estoit tout farci d'impieté, & pour comprendre en vn mot toutes les qualitez de ce personnage, c'estoit vn droit Epicurien, auquel il ne falloit parler que de volupté du corps. Ce Pape de Bruxelles vint aussi pour convertir Gilles, lequel il receut en toute reuerence ; & incontinent il lui fit du feu pour le chauffer, au mieux qu'il peut. Il print ses admonitions en la bonne part, s'aperceuant bien quel il estoit, assauoir mené & transporté comme les autres aduersaires. Apres disné, voici reuenir les moines pour le tourmenter la derniere fois. Gilles les pria de s'en retourner au conuent, & de se passer d'oresenauant de ceste peine. Sur quoi ils s'en allerent de là droit aux Iuges, pour leur rapporter que c'estoit fait de Gilles, & qu'il n'y auoit plus d'esperance, d'autant qu'il

Ce curé auoit nom M. Martin.

(1) Le curé de Sainte-Gudule, d'après M. Campan, était Philippe de Campo Nigri, qui fut nommé plus tard évêque d'Anvers.

ne vouloit escouter aucunes remon-
strances.

*Procédure de la condamnation & ex-
écution de la sentence contre Gilles
Tilleman.*

Le lendemain, qui estoit le iour de-
dié entr'eux en (1) la conuersion de
S. Paul, 25. de Ianuier, les Iuges
conclurent ensemble, par leur sen-
tence definitiue, qu'il deuoit estre
brûlé, & donnerent ceste sentence de
telle façon, que ceux qui ont demeuré
long temps en la ville, & scauent sur
le doigt toutes les manieres de pro-
ceder, disoient que de memoire d'hom-
me il n'en auoit esté donnée en la
forte. Car la coustume est de condam-
ner, en pleine assemblee des Iuges, le
criminel present; mais ils auoient peur
que s'ils menoient Gilles en la place
ordinaire pour lui prononcer sa sen-
tence, les bourgeois le deliurassent
par force. Et pourtant ils donnerent
cette sentence clandestinement & en
cachette: laquelle ils lui firent pro-
noncer apres disné en la prison par
leur Greffier. Gilles, ayant oui sa sen-
tence, se mit incontinent à genoux, &
rendit graces à Dieu d'auoir esté de
lui réputé digne de mourir pour main-
tenir la pureté de sa doctrine celeste,
& ce avec si grande ardeur & affec-
tion, que ceux mesmes qui lui auoient
prononcee furent esmeus à pleurer. Il
remercia aussi puis apres les Iuges de
ce qu'ils auoyent expédié sa cause si
heureusement pour lui.

Le bruit de ceste condamnation es-
pandu par la ville, tout le peuple fut
incontinent troublé, & y auoit appa-
rence de sedition, laquelle les freres
prescheurs taschoient d'appaier & es-
teindre à force de mensonges & cal-
omnies contre Gilles; neantmoins ils
ne profitoyent de rien. Quoi voyans,
les Iuges firent assembler le lende-
main toutes les dixaines & bandes de
la ville en vn lieu, & d'icelles en choi-
sirent ceux qu'il leur pleut, pour assis-
ter en armes, le iour ensuiuant, pour
executer ladite sentence. Ainsi le iour
ordonné se trouuerent au marché plus
de six cens hommes en armes, des-
quels nonobstant la plupart eussent
plus volontiers tourné les armes contre
les faux Iuges (si le peuple n'eust esté

esmeu) que d'aider à vn si meschant
acte. Les Iuges, voyans bien que le
peuple estoit fort animé contre eux,
n'osèrent amener de iour le prisonnier
par la ville, ains de grand matin, en
grande obscurité, le firent venir bien
accompagné en la maison de la ville,
qui estoit tout contre le marché où il
deuoit mourir. A l'issue de la maison
de la ville estoit vne image de pierre,
nommée la vierge Marie, deuant la-
quelle on commanda à Gilles de s'age-
nouiller. Il respondit qu'il auoit aprins
en l'Euangile qu'il falloit adorer vn
seul Dieu, & lui seruir en esprit &
verité, à tant qu'ils passassent outre &
paracheussent leur entreprise. Lors
le Procureur general, tout furieux de
ce qu'il n'auoit voulu saluer l'image,
commanda qu'on le menast vifement.

OR estant là venu au lieu du sup-
plice, & y voyant vn grand amas de
fagots, dit à haute voix: « Qu'est-il
besoin de tant de bois pour brûler ce
poure corps? Il suffisoit de beaucoup
moins; que n'avez-vous pitié des pou-
res qui meurent de froid en ceste ville
& ne leur auez distribué le surplus de
ce bois? » Les bourreaux auoient là
fait vn petit tabernacle de bois & de
paille, dedans lequel ils le vouloient
faire entrer pour là l'estrangler, afin
de lui amoindrir le supplice; mais il
leur dit: « Il n'est ia besoin que vous
preniez ceste peine, car ie n'ai pas
peur du feu; ie le verrai & endurerai
volontiers pour la gloire de mon Sei-
gneur Iesus Christ, qui a enduré pour
moi plus grands tormens de corps &
d'esprit. Laissez-moi seulement vn peu
prier; j'entrerai puis apres, & ferai
tout ce que vous voudrez. » Lors il
s'agenouilla, & leuant les yeux au
ciel, fit sa priere, apres laquelle il se
leua & entra dedans ce taudis; mais
deuant qu'entrer deschaussa ses sou-
liers & pria qu'on les donnast à vn
poure. Estant entré dedans recom-
manda son ame à Dieu, & incontine-
ment les bourreaux mirent le feu de-
dans la maisonnette de paille, dedans
laquelle Gilles fut tantost consumé.
Les iuges ordonnerent quelques vns
de leurs satellites pour garder les cen-
dres iusqu'à deux heures apres midi,
qui furent puis apres, par leur com-
mandement, iettees dedans la riuiere.
Le peuple murmuroit, & se disoient
des propos assez diuers contre les iu-
ges. Les moines semoyent ce bruit
entre leurs gens, que Gilles auoit esté

La coustume
du lieu non
obseruee à
l'endroit de
Gilles.

Gilles ne veut
adorer
l'image.

Ces menus
soins de Gilles
montrent
qu'il n'auoit
crainte de
mourir.

Les iuges
s'arment des
bandes de
la ville.

Les voix &
propos qui se
font femez
apres la mort
de Gilles.

(1) L'édition de 1570 porte à. Enzinas dit
le jour de.

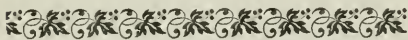
bruslé à bon droit, d'autant qu'il auoit nié le Sacrement, & ainsi taschoient d'excuser les Iuges. Il y en eut plusieurs qui deplorèrent publiquement la misère de ce temps, & qu'on en estoit là venu, qu'aujourd'hui ceux qui se vantoyent du Nom de Christ esloyent Pharisiens & hypocrites, permettant plusost impiété que d'estre Chrestien à la verité. De ce temps les moineilles & prestres commencerent à estre fort hais à Bruxelles, combien qu' auparauant ils ne fussent guere aimez; & quand ils venoient quester aux maisons des bourgeois, on leur disoit, pour toute aumône, qu'il n'y auoit personne qui leur donnast sans estre en danger par leurs calomnies, & que Gilles n'auoit esté bruslé pour autre chose que pour auoir distribué tout son bien aux pures (1).



HECTOR REMI & MATTHINETTE
sa femme.

LA tempeste de la persecution esmeuë (comme dit a esté) es pays bas apres les villes, tomba aussi sur les villages. Environ vn an apres la mort de Iean Marlar & Marguerite sa tante, à Bouigny, bourgade prochaine d'Orchies, le Greffier du lieu, nommé Hector Remi, estant mis prisonnier, donna ample confession de sa foi, en laquelle perseverant, fut decapité en la ville de Douay.

SA femme, nommee MATTHINETTE DV BUISSET, notable & vertueuse, pour auoir maintenu en pareille constance & integrité la Parole de Dieu, fut condamnée par la Iustice de Douay à estre enterree viue. Les deux genres de supplice font vîtez en ladite ville aux laics, qu'ils appellent.



CONSTANTIN, & trois autres executez
à Rouan.

ROUAN, ville metropolitaine & siege

(1) Le texte ajoute : « Et pourtant (parlant) qu'on ne leur donneroit rien de peur de mourir. Ce qu'encore maintenant les enfants chantent à Bruxelles. »

du Parlement de Normandie, a aussi fa part à la boucherie que l'Antechrist Romain a exercee contre les brebis de la bergerie du Seigneur. Vn nommé Constantin, tiré du parc d'icelle par la cruauté des loups raiissans, endura martyre en ce temps en ladite ville de Rouan, avec trois autres ses compagnons, pour la confession de la vraye doctrine de l'Euangile. Leur emprisonnement & la procedure tenue contre eux a esté descrite en vers François par vn homme docte du pays de Normandie (1), mais d'autant que succinctement nous traitons l'histoire des Martyrs, nous nous contentons d'exposer leur mort bien-heureuse. Car c'est la vraye face en laquelle on peut contempler le plus beau du portrait des Martyrs de Iesus Christ, puis qu'autrement nous ne pouuons représenter le surplus des autres parties du corps, & des circonstances de la procedure tenue contre eux. Quand ceux-ci furent menez au dernier supplice en vn tombereau, à la façon vstee en France, Constantin s'estouyffant dit à ses compagnons : Vrayement nous sommes les baillieues du monde, lesquelles puent maintenant aux hommes de ce monde; mais resiouyffons-nous, car l'odeur de nostre mort fera plaisante & precieuse deuant Dieu. Ce fut vne voix Prophetique, de laquelle le Seigneur, es derniers temps, a monstré le fruit & l'effect, tel que depuis on a veu au pays de Normandie par la predication de son Euangile.



A. PERSON, R. TESTWOD, &
I. MARBEK.

Ces trois Anglois furent bruslez à Winfor, en la rigueur de l'inquisition de la Loi des six Articles.

POVRANT que nous n'auons certaine histoire de plusieurs personnages qui furent executez en la rigueur de la Loi des six articles d'Angleterre,

(1) M. Emile Lesens, de Rouen, n'a pu découvrir le nom de ce poète; mais il a trouvé, aux Archives départementales, n° 385, ceux des trois compagnons de Constantin. Ils s'appelaient Oudard Bounier, Jacques Challes, Guillaume Fonques. Leur martyre doit être placé en 1526.

comme d'un Prestre qui fut pendu au portail de l'Euefque de Winceftre, d'un nommé Henri brulé à Gloceftre, avec fon feruiteur, & d'un Kyrbi (1), coufturier, brulé à Londres, nous les paffons briuement, pour venir à l'an 1543, auquel trois excellens perfonnages furent brulez à Winfor, eftans accusez par ceste mefme Loi, affauoir ANTOINE PERSON, Prestre (2), fut accusé de ces pointz : c'est que deux ans auparauant il auoit tenu ce propos en vn sien sermon : « Comme Christ a esté pendu entre deux brigans, ainsi est-il quand le Prestre le leue entre ses deux mains sanglantes, &c. » Item qu'il auoit dit en chaire publiquement, qu'il ne falloit point que le peuple le mangeast tel qu'il auoit esté pendu en la croix, comme en decoupant fa chair par pieces & morceaux, & comme si le sang decouloit par la bouche, mais qu'il le falloit tellement manger au iour d'hui, qu'il fust aussi mangé de nous & demain & le lendemain apres. Outre cela, que Christ a plus ouuertement montré fa puiffance apres fa refurrection, qu'il n'auoit pas fait auparauant.

Antoine
Person.

Testwod.

ROBERT TESTWOD (3) chantre, fut condamné seulement pource que quelquesfois, par forme de fornette, il auoit dit à vn Prestre qui auoit en fa Messe leué son dieu bien haut : « Hohé, si haut ? & encore plus haut ? mais auifsez bien qu'il ne tombe. »

Marbeck.
L'eleuation
en la Messe
repreſente les
veaux drefſez
par Ieroboam.

JEAN MARBEK (4) aussi chantre, fut accusé qu'il auoit escrit de fa main beaucoup d'annotations recueillies de diuers autheurs, qui sembloient repugner directement tant à la Messe qu'au Sacrement de l'autel. Qu'il auoit dit que la Messe en laquelle le Prestre consacre le corps du Seigneur, estoit polluee de grande impieté, & d'autant qu'elle despoilloit Dieu de son honneur & gloire, les Chrestiens ne la deuoyent aucunement souffrir. Outreplus, que l'eleuation du Sacrement representoit en quelque façon les veaux que Ieroboam auoit fait dresser. Et qu'il y auoit beaucoup plus de mal

en ceste idolatrie, qu'es sacrifices iadis offerts par les Israelites sous Iero-boam. Item, qu'il ne falloit point douter que Iesus Christ n'y fust exposé en moquerie & opprobre.

OUTRE ces trois-ci il y auoit Henri Finemor (1), coustumier, & vn nommé Benette (2), qui estoient en la mefme condamnation avec les autres, & adiugez à estre brulez; mais ces deux derniers obtindrent pardon du Roi. Les autres trois furent brulez conflamment à Winfor, l'an 1543. le 28. iour de iuillet, affauoir Person, Testwod & Marbek (3). Les principaux conducteurs de ceste tragedie, c'estoyent le Docteur London, chanoine de Winfor, & Guillaume Symons, qui valoît aussi peu que l'autre.

Iugement de Dieu sur les deux Inquisiteurs & persecuteurs (4).

CES deux venerables, London & Symons, estoient apres pour faire facherie à quatre Gentilshommes des principaux de la chambre du Roi, iufques là qu'ils furent appelez en iugement pour faire leur proces, mais eux, entendans ce que ces ennemis leur braffoient, allerent au deuant presenter supplication au Roi, lui remonstrans les dangers esquels ils estoient, & finalement obtindrent du Roi, pour la faueur qu'ils auoyent de lui, que ceux qui leur braffoient ce mal furent appelez pour respondre, apres informations faites contre eux. Du commencement, London & Symons se pariurerent, & en ceste façon courri-

London &
Simons inquit-
teurs.

(1) « Henry Finemor, » que Foxe appelle Filmer (t. V, p. 488).

(2) « Benette, » Robert Bennett, voy. Foxe, t. V, p. 494.

(3) « Assauoir Person, Testwood et Marbeck. » Dans la première édition des *Acts and Monuments* (p. 626), et dans l'édition latine de 1559 (p. 182, 183), Foxe disait en effet que ces trois hommes avaient subi le martyre, tandis que Bennett et Filmer auraient été graciés. C'était là une erreur d'information, que ne manquèrent pas de découvrir les adversaires de Foxe. Il la corrigea dans les éditions suivantes, en répondant à ses critiques (t. V, p. 496). Crespin, qui n'a eu que les premières éditions de Foxe sous les yeux, a copié son erreur et ne l'a pas corrigée. Sur les cinq dont il est question ici, trois, Person, Testwood et Filmer subirent le supplice du feu; Bennett et Marbeck furent graciés.

(4) « Jugement de Dieu. » Voy., sur ce qui arriva à London et à Symons, les *Acts* de Foxe, t. V, p. 496.

(1) « Kyrbi, » probablement Kirkby. Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ces martyrs.

(2) Sur Antoine ou Antony Person, voy. Foxe, t. V, p. 472-474, 493.

(3) Sur Robert Testwood, voy. Foxe, t. V, p. 465-470, 473, 493.

(4) Sur John Marbeck, voy. Foxe, t. V, p. 474-492.

rent leur trahison & secrettes entreprises : toutesfois ils furent depuis conueincus par euidens argumens & si manifestes, qu'ils n'eussent rien peu profiter par tous leurs subterfuges, & finalement ils furent à bon droit punis. On les mit à l'échelle en la place publique de Winsor avec billets au front & par derriere, pour les rendre ignominieux. Depuis ils furent menez prisonniers à Londres, où London mourut.

Histoire des persecutions esmeuës à Paris, par les Sorbonistes, pour introduire l'Inquisition par leurs articles.

COMME n'agueres il a esté recité de l'Angleterre, ainsi ceux de la Sorbonne de Paris iouerent la mesme farce & escumerent pareille rage en la France, non seulement à l'endroit des vrais fideles, mais aussi contre quelques vns issus de leur troupeau, & graduez en leur venerable faculté. M. François Landri, Curé de sainte Croix, paroisse pres le Palais de Paris, preschoit assez purement, & ne disoit Messe, pource qu'il ne beuuoit point de vin. On ne sçait si cela venoit de son naturel, ou s'il le faisoit de propos deliberé. La Sorbonne le print en extreme haine, & ayant fait amasser quelques propos de ses sermons par certains espions, on mit par escrit quelques articles criblez de la farine de ceste faculté, afin que ledit Curé les approuuast & les signast. Or d'autant que quelques iours apres il fit vne response à deux ententes ausdits articles des Theologiens, assauoir que ce que l'Eglise tenoit touchant ces matieres estoit saint & catholique, il fut accusé par lesdits Sorbonistes, & quelques iours auant Pasques à leur instance emprisonné. Quelques iours apres, le Roi François I. vint à S. Germain en Laye, qui est pres la riuere de Seine, à cinq lieuës de Paris. Là étant auerti de ceste poursuite des Sorbonistes, euoqua le tout à sa conoissance, induit à ce faire par vne partie des mieux aimez de sa Cour, qui donnoient lors grand semblant de porter faueur à la doctrine de l'Euangile, entre lesquels la Duchesse d'Estampe, qui pouoit beaucoup en cest endroit, tenoit fort

la main. Le Roi donc ayant fait venir Landri, sans s'arrester à procedure quelconque faite, le voulut lui mesme interroguer & ouyr, esperant qu'il le rendroit resolu de quelques poincts, dont il desiroit d'estre mieux informé, & sur tout du Purgatoire, ne l'ayant oncques tenu certain ne bien fondé par les raisons des Theologiens. Landri, auant qu'estre présenté au Roi, se trouua espouuanté des paroles & menaces qu'aucuns de ceux qui maintenoient le parti contraire, lui auoient fait acroire (sur tous, François de Tournon Cardinal) que le Roi estoit grandement irrité contre lui, d'auoir ainsi troublé par ses sermons la ville de Paris. Dont auint que Landri, par lequel on esperoit à l'heure & à si propre occasion triompher des Sorbonistes, se monstra lasche & ineonstant, tellement que le Roi, se voyant deuant toute sa Cour frustré de ce qu'on lui auoit fait esperer, le renuoya à Paris avec indignation. Il fut contraint de se desdire le xxix. d'Auril publiquement au grand temple, en la presence de tout le Parlement, au gré des ennemis de la verité de l'Euangile.

ON trata de mesme Claude d'Espense, docteur d'icelle Sorbonne, car pourtant qu'il ne s'estoit desdit assez ouuertement, mais en termes ambigus & obscurs pour esblouir les yeux des aduersaires, on lui fit expliquer vn autre iour haut & clair en plein sermon, iusques à satisfaire & contenter les plus grossiers de ces Nos maîtres refrongnes qui là estoient. Clement Marot poete François fut aussi lors contraint de s'enfuir, & se retira à Geneue pour le soupçon qu'on auoit sur lui qu'il fut Lutherien (1). Sa translation en vers François de 49. Pseaumes de Dauid durera iusqu'à la fin du monde.

OR les Sorbonistes, apres auoir ainsi triomphé, & voyans l'esperance du Roi abatue & changee au desdit de Landri, forgerent des articles de foi à leur poste, pour surprendre & faire passer par là (comme par leurs laqs) tous ceux qui ne feroient fermes & constans en la vraye doctrine de l'Euangile. Nous les auons ici inferez avec le remede & confutation d'iceux (2),

(1) Il était arrivé à Genève, dès la fin de Novembre 1542. Voir O. Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot*, t. I, p. 388.

(2) Ce « remède et confutation d'iceux » est de Calvin. Voici comment Th. de Bèze, dans l'*Histoire de la vie et mort de feu*

François Landri, Curé de S. Croix.

Claude d'Espense

Clement Marot.

Articles avec leur refutation

afin que tous fideles ayent de quoi pour se garder & defuelopper, quand il auendra que deuant les Rois, Princes & Magistrats ils seront assaillis & interroguez pour y respondre.

Les Doyen & faculté de Theologie en l'vniuersité de Paris, à tous fideles, salut en Iesus Christ.

COMME ainsi soit qu'auourd'hui nous voyons par les contentions & altercations d'aucuns predicateurs, preschans doctrines contraires & diuerses, plusieurs fideles, selon ce qu'escrit saint Paul aux Ephesiens, ainsi que petits enfans, mal stables & peu arrestez, estre de toutes parts agitez & menez, & tournans à tous vents de diuerses doctrines : et à nostre deuoir, estat & charge, appartient apaiser les flots de diuerses doctrines & contraires opinions en la foi; nous, bien assurez du tres-saint propos & religieux vouloir de nostre Roi treschrestien, auons auisé de rediger en bref ordre ce que doyent prescher & lire les fideles docteurs &

M. Jean Calvin, p. 38, parle de cet écrit : « L'an 1543, pource que la Sorbonne de Paris s'estoit portée jusques là de faire des articles de foy à sa fantasie sans rien prouuer, il composa un livre où il met de bien plaisantes probations de leur dire (et ils n'en eussent pas scieu trouver de meilleures, comme ils l'ont bien monstré en se taisant) et adiouste quant et quant à bon escient le vray contrepoison qu'il faut opposer par la Parole de Dieu à leurs erreurs et déterminations magistrales. » L'écrit de Calvin parut à Genève en 1544 sous ce titre : *Articuli a facultate sacræ theologiæ Parisiensi determinati super materiis fidei nostræ hodie controversis. Cum Antidoto.* Il n'en existe qu'un seul exemplaire connu à la bibliothèque de Heidelberg. La même année parut à Genève une traduction française de cet écrit, non pas libre comme le dit la *France protestante*, 2^e édit., t. III, col. 586, mais fidèle, avec quelques additions, et dont voici le titre : *Les Articles de la sacrée Faculté de théologie de Paris, concernans nostre foy et religion chrestienne, et forme de prescher. Avec le remède contre la poison.* On n'en connaît qu'un exemplaire, à la bibliothèque de Genève. Crespin la reproduit ici, en supprimant toutefois ce que Th. de Bèze appelle « les bien plaisantes probations du dire des sorbonnistes. » On trouve le texte latin de Calvin dans les *Calvini Opera*, édit. de Brunswick. t. VII, col. 5-44 Voir aussi dans le même volume les *Prolegomena*, p. 1x-xviii, et *Bul.*, xxxiv, 21. L'édition latine nous apprend que ce formulaire de la foi catholique fut approuvé par la faculté, le 10 mars 1542 (c'est-à-dire 1543, nouveau style), promulgué dans les rues en vertu d'un mandement de François 1^{er} du 1^{er} août, et imprimé ensuite, tant en français, qu'en latin.

predicateurs, & les autres fideles Chrestiens croire avec l'Eglise Catholique, touchant aucuns articles & propositions concernans la foi, auourd'hui mis par plusieurs en different & controuerse.

RESPONSE.

QUAND l'Apostre nous defend d'estre semblables à petits enfans flottans & estans transportez à tout vent de doctrine, il monstre quand & quand le moyen comme nous pourrons euiter ce danger, c'est que nous conuenions tous en vraye vnitè de foi, laquelle il definit estre la conoissance du Fils de Dieu. Or en vn autre passage il dit que la foi procede de la parole de Dieu, à raison dequoi il exhorte ailleurs les fideles, d'estre edifiez en Dieu, sur le fondement des Apostres & des Prophetes. Semblablement il admoneste les Colossiens de perfeuerer fermes sur le fondement de la foi, & ne se point laisser destourner de l'esperance de l'Euangile qu'ils auoyent oui. Pourtant S. Luc louë les Theffaloniciens, de ce qu'ayans volontiers receu la doctrine de S. Paul, ils l'examinoyent à l'Escriture. Et de fait autrement ne peut consister ce que dit saint Paul en vn autre endroit : Que nostre foi n'est point appuyee en la fageffe des hommes, mais sur la vertu de Dieu, sinon que nous dependions de Dieu seul, comme aussi il est escrit : Escoutez moi, & vostre ame viura. C'est ce que nostre Seigneur commande par Ieremie, disant : Que le Prophete auquel l'ai reuelé ma parole, la porte purement. Item par saint Pierre : Si quelcun parle, qu'il parle comme de la bouche de Dieu. Pourtant s'il furoient quelque debat, il ne se doit point decider au plaisir des hommes, mais par la seule autorité de Dieu, ce que S. Paul declare : ne nous armant, à l'encontre de Satan d'autre glaiue, que de la parole de Dieu. Nostre Seigneur Iesus aussi nous a montré le semblable par son exemple : quand estant assailli de Satan, il n'a vsé d'autre bouclier pour repousser les coups, que des tesmoignages de l'Escriture. Autrement la louange que S. Paul lui attribue ne seroit point vraye, quand il dit qu'elle est vtile non seulement à enseigner & admonester, mais aussi à redarguer les aduerfaires. Puis donc que le monde est auourd'hui en si grand trouble à

Ephes. 4.
Rom. 10.
Ephes. 2.
Coloss. 1.
Actes 17.
1. Cor. 3.
Esaie 53.
Ier. 23.
1. Pier. 4.
M.D.XLIII.
Ephes. 6.
Matth. 4.
2. Tim. 3.

Lib. 1. hist.
Ecl. c. 7.
Au liure des
Synodes
contre les
Ariens au
commence-
ment.
Esaie 8.
Rom. 14.
Lib. 2. de pecca-
meritis. & re-
missione in
fine.

1. Liu. de l'hist.
Ecl. ch. 7.

Au liu. des
Synodes.

cause de la diuersité des opinions : il nous faut vser de ce remede & n'y en a point d'autre qui soit propre. C'est de recourir à l'Ecriture ou (comme parle Isaie) à la Loi & au tesmoignage, afin que suiuant le commandement de l'Apostre, nous soyons tous d'un accord, vnis en Iesus Christ. Car S. Augustin nous donne vne belle doctrine, disant que quand il est question de quelque chose obscure, laquelle ne se peut prouuer par certains & euidens tesmoignages de l'Ecriture, la presumption humaine se doit refrener, ne determinant rien d'un costé ne d'autre. En somme nous auons aujourd'hui à suiure la reigle que Constantin donnoit aux Euesques estans assemblez au concile de Nicee, comme Theodoret le recite : c'est que nous prenions la resolution touchant les differents de la Chrestienté, de la pure parole de Dieu (1). Car comme dit S. Hilaire, c'est vn grand desordre, quand on determine de la doctrine Chrestienne selon le iugement des hommes, ou par leur autorité (2).

I. DV BAPTESME.

IL faut croire de certaine & ferme foi, que le Baptesme est à tous necessaire pour leur salut, mesme aux petits enfans, & que par icelui est donnee la grace du saint Esprit.

RESPONSE.

QUE la remission des pechez & la grace du S. Esprit nous soit offerte au Baptesme, c'est vne chose que tous fideles confessent, & suyuant cela, ils reconnoissent que les enfans ont besoin du Baptesme, non pas comme d'une aide necessaire à salut, mais comme d'un seau ordonné de Dieu, pour fermer en eux la grace de son adoption. Car S. Paul enseigne que les enfans des fideles naissent saints. Et de fait, le Baptesme ne leur conuiendroit point, si leur salut n'estoit enclos en ceste promesse : Je suis ton Dieu & le Dieu de ta posterité. Car ils ne sont point faits enfans de Dieu par le Baptesme, mais d'au-

tant qu'en vertu de la promesse ils sont heritiers de l'adoption de Dieu, l'Eglise les reçoit au Baptesme. Comme anciennement il ne nuisoit rien aux enfans d'Israel, de n'auoir point esté circoncis, s'ils decedoyent deuant le huitieme iour, aussi à present la seule promesse suffit en salut aux petits enfans qu'on n'a loisir de baptiser : ceste promesse, di-ie, par laquelle ils sont introduits en l'Eglise des le ventre de la mere. Car nous faisons iniure à Iesus Christ, si nous pensons que la grace de Dieu ait esté diminuee par son aduenement. Or est-il ainsi, qu'anciennement Dieu appelloit siens tous les enfans qui naissoyent du peuple d'Israel. D'auantage nous ne lisons point que Iean, qui baptisoit les autres, ait esté lui mesme baptisé. Concluons donc, que comme la iustice de foi a precedé la Circoncision en Abraham prece de tous les fideles : aussi que la grace d'adoption precede aujourd'hui le Baptesme aux enfans des fideles, comme portent les mots de la promesse : Je ferai le Dieu de ta posterité. Et que le Baptesme est la confirmation de ceste grace, comme vne aide de la foi.

II. DV FRANC ARBITRE.

PAR vne mesme constance & sermeté de foi est à croire que l'homme a son franc arbitre, par lequel il peut faire ou bien ou mal, & par lequel aussi, combien qu'il soit en peché mortel, il peut se releuer à grace.

RESPONSE.

PUIS que l'Esprit de Dieu prononce que tout ce qui procede du cœur humain des la premiere enfance n'est que mal, & qu'il n'y a nul iuste, nul qui soit entendu, nul qui cherche Dieu, mais que tous sont inutiles, corrompus, vuides de la crainte de Dieu, pleins de fraude, d'amertume, & de toute meschanceté : Item, que tous sont desnuez de la gloire de Dieu, & que toute la sagesse de la chair est inimitié contre Dieu, & ne nous laisse point la vertu d'auoir seulement vne bonne pensee. Nous concluons avec saint Augustin, que l'homme ayant mal vû du franc arbitre l'a perdu, & soi-mesme avec. Item, puis que la volonté a esté vaincue par le peché, il n'y a plus de liberté en nostre nature. Item, que la

Gen. 17.

Ezech. 17.

Rom. 4.

1. Cor. 7.

Gen. 17.

Gen. 6. & 8.
Pf. 14. 54.
Rom. 3. 5. & 8.
2. Cor. 3.

(1) Les lignes qui suivent ne se trouvent pas dans l'édition latine.

(2) La traduction française ajoute : « Au liure des synodes contre les Ariens au commencement. » Crespin met cette indication en marge.

Lib. 3. ad Bonifac. Lib. de perse. iust resp. Homil. in Ioan. 53. De fuga secul

volonté n'est point libre quand elle est fuiette aux concupiscences qui la surmontent & la tiennent liée. Item, avec S. Ambroise, que nostre cœur & nos pensées ne font point en nostre pouvoir. Davantage, puis que Dieu proteste que son œuvre est de renouveler le cœur de l'homme, d'amolir la dureté d'icelui, d'escrire sa Loi en nos cœurs & l'engraver en nos entrailles, de faire que nous cheminions en ses commandemens, de nous donner le bon vouloir & l'effect, de mettre en nos cœurs la crainte de son nom, afin que jamais nous ne declinions de lui, & finalement de parfaire le bien qu'il a commencé en nous jusques au dernier iour, nous concluons derechef avec saint Augustin, que les enfans de Dieu sont menez de son Esprit, afin de faire ce qu'ils doivent. Item, qu'il les tire pour les faire vouloir ce qu'ils ne vouloyent point. Item, que depuis la cheute du premier homme, il n'appartient qu'à la seule grace de Dieu, de faire que l'homme viene à Dieu, & qu'il ne s'en recule point. Item, que nous ne sçavons ce qu'on pourroit trouver de bien en nostre volonté, qui soit de nous. Item, depuis que par le péché nous auons perdu le franc arbitre, ce n'est plus du voulant ne du courant que nous croyons en Dieu & viuons sainctement, non pas que nous ne deuions vouloir & courir, mais pource que Dieu fait tous les deux en nous. Item, qu'il ne nous faut en rien glorifier, veu qu'il n'y a rien du nostre.

III. DE PENITENCE.

El n'est moins certain, qu'à ceux qui sont en aage, & vsans de raison, apres auoir commis péché mortel, la penitence est necessaire. Laquelle consiste en contrition & confession sacramentale, qu'il faut verbalement faire au Prestre & pareillement en satisfaction.

RESPONSE.

L'ESPRIT de Dieu requiert de nous partout que nous nous repentions : en la Loi, aux Prophetes, en l'Euangile. Quand & quand il montre ce qu'il entend par ce mot, commandant que les cœurs soient renouvellez, que nous foyons circoncis au Seigneur, que

nous foyons nettoyez, que nous quittions nos mauuaises pensées, que le fasceau d'iniquité qui est entortillé en nos cœurs, soit defueloppé, que nous rompions nos cœurs, & non pas nos vestemens, que nous deuissions le vieil homme, renoncions à nos propres desirs, & foyons renouvellez en l'image de Dieu. Davantage il nous montre quels sont les fruits de penitence, assauoir les œuvres de charité, & de bonne & saincte vie. Quant à fusciller (1) en l'aureille d'un Prestre, il n'en fait nulle mention. De satisfaire à Dieu, encore moins. Mesme c'est chose notoire, que deuant le temps du Pape Innocent III. jamais n'y a eu loi imposée au peuple Chrestien de se confesser ainsi : comme il apert par le decret qu'il en fit au Concile de Latran. Et ainsi par l'espace de douze cens ans ceste theologie a esté inconue en l'Eglise Chrestienne, de dire que la confession soit requise de necessité à penitence. Et les paroles de S. Chrysostome sont claires, quand il dit : *Je ne te commande point de te confesser à vn homme, confesse-toi à Dieu.* Item ; il n'est point requis que tu te confesses deuant des tesmoins, fai ton examen en ta pensée, & que Dieu seul le voye. Item, ie ne t'appelle point deuant les hommes, montre tes playes à Dieu, qui est le souverain medecin pour les guerir. Ie ne nie pas que la façon de se confesser n'ait esté fort ancienne, mais ie di que cela estoit en la liberté d'un chacun. Comme aussi il est recité en l'histoire Ecclesiastique, où il est dit que ceste façon fut abolie à Constantinople, d'autant qu'une femme, sous ombre de se confesser, habitoit trop priuement avec vn Diacre. Or que peu de gens se confessassent en ce temps là, il apert, d'autant qu'il n'y auoit qu'un seul Prestre en chaque Euesché, député à ouyr les confessions. Et mesme de là on peut iuger que l'origine estoit venue des penitences publiques, lesquelles ne regardent point Dieu quant à la conscience, mais appartiennent à la police de l'Eglise, afin que le pecheur declare deuant les hommes par quelque signe qu'il se repent de ses mesfaits. Quant aux satisfactions, l'Escripture donne ceste

Isaie 1. 5. 8.

Ioel 2.

Rom. 6.

Coloss. 3.
Ephes. 4.

Can. Omnis
utriusque &c.

Homil. 2. in
Psal. 50.

Sermo. de Pa-
nit. & conf.

Hom. 4. de
Lazaro.
Tripart. hist.
lib. 9.

Isaie 53.
1. Ioan. 7.
Actes 10.

(1) Nous n'auons trouvé ce mot ni dans Du Cange, ni dans La Curne de Sainte-Palaye.

Pf. 51.
De corrept. &
gr. cap. 2.

Ezech. 36.
Ier. 32.

Phil. 1.

Lib. 1. ad Bo-
nifac. c. 19.
De bon. per-
seue. cap. 2.
Lib. de pec-
mer. & remiff. 2.
c. 18.
Epist. 107. ad
Vitalem.

Ezech. 18.

Ier. 4.

Rom. 4. louange du tout à Iesus Christ, qu'il efface lui seul les pechez, que le chaf-timent de nostre reconciliation a esté sur lui, qu'en son seul nom il nous faut obtenir remission des pechez. Quant à nous, sainct Paul tesmoigne que ceste beatitude est gratuitement acomplie en nous, & sans aucun me-rite, que Dieu ne nous impute point nos pechez. Au reste, nous ne reiet-tions point les satisfactions que l'Eglise ancienne fouloit enioindre aux pe-cheurs, seulement pour tesmoignage de leur amendement, & non pas pour apaïser l'ire de Dieu.

III. DE LA IUSTICE DES ŒURES.

D'avantage, faut croire que le pecheur n'est point iustificié par la seule foi, mais aussi par les bonnes œuvres, qui sont tellement necessaires, que sans icelles l'homme qui est en aage de conoissance, ne peut obtenir la vie éternelle.

RESPONSE.

Rom. 4. Ce sont les paroles de sainct Paul, que si l'heritage est par la Loi, la foi est aneantie, & la promesse abolie; pour ceste cause, que l'heritage nous est donné de foi, afin que la promesse soit ferme selon la grace. Or il auoit dit auparauant que la iustice de Dieu est manifestee sans la Loi, par la foi de Christ, sur tous ceux qui croyent en lui. Item : Que tous sont desnuez de la gloire de Dieu, & sont gratuitement iustifiez par sa grace. Maintenant conioignons ce qu'il adiouste puis apres : Que si c'est par grace, ce n'est plus par œuvre, car si c'estoit par œuvre ce ne seroit plus par grace. Il en rend la raison en vn autre endroit : assauoir que le loyer n'est point imputé pour grace à celui qui l'a gagné par ses œuvres; mais lui est deu. Il repete ceste mesme sentence aux Ephesiens, disant : Vous estes sauuez par grace, non point par vos œuvres, afin que nul ne s'y glorifie. Or il montre aux Romains quel est le sens de ces paroles, disant que Daudid determine la beatitude de l'homme, lequel Dieu auoué pour iuste sans aucunes œuvres, quand il dit : Bien-heureux sont ceux desquels les pechez sont remis. Item aux Corinthiens : Dieu

Rom. 11.

Rom. 4.

Ephes. 2.

Rom. 4.
2. Cor. 5.

estoit en Christ reconciliant le monde à foi, n'imputant point aux hommes leurs pechez. Car il a fait peché, ce-lui qui ne conoissoit point peché, afin que nous fussions faits iustice de Dieu en lui. Nous voyons en ces paroles, que le moyen de iustifier les hommes est, que Dieu leur pardonne leurs pechez. Pourtant Zacharie dit que c'est la science de salut de conoistre cela. Quant à ce qu'on expose communé-ment les sentences precedentes de la loi ceremoniale, cela est friuole, veu que S. Paul par tout offre la iustice propre de l'homme à celle de la foi, comme aux Romains : Voulans establir leur propre iustice, ils ne font point suiets à celle de Dieu. Il adiouste la raison, pource que la loi dit : Qui fera ces choses, viura en icelles. Or Christ nous a rachetez de la malediction de la Loi, afin que la promesse faite à Abraham fust acomplie en nous par foi. Item, aux Philippiens : N'ayant point ma iustice propre, qui est de la Loi, mais celle qui est de Dieu par la foi de Christ. Nous concluons donc avec S. Augustin, que ce n'est point par nos merites, mais selon la misericorde de Dieu, que la promesse de salut nous est ferme. Item, avec sainct Bernard, que tout nostre merite est la misericorde du Seigneur, ou, pour parler plus clairement, nous concluons avec S. Basile, que ceste est la parfaite & entiere gloire que nous auons en Dieu, quand nous conoissions que nous sommes desnuez de nostre iustice propre, & que nous sommes iustifiez par la seule foi en Christ. Comme S. Paul dit, qu'il se glorifie de ce qu'il a mesprisé & reietté sa iustice, afin que toute hautesse & orgueil tombe bas, quand il ne reste rien à l'homme dequoi il se puisse vanter.

V. DE LA TRANSSUBSTANTIATION DU PAIN AU CORPS DE IESVS CHRIST.

Vn chacun Chrestien est tenu croire fermement que, en la consecration qui se fait au sainct Sacrement de l'autel, le pain & le vin sont conuertis au vrai corps & sang de Iesus Christ. Et apres ladite consecration, ne demeurent que les especes dudit pain & vin, sous lesquelles est reellement contenu le vrai corps de Iesus Christ : lequel né de la vierge Marie, a souffert en l'arbre de la croix.

M. D. XLIII.

Luc 1.

Rom. 10.

Galat. 3.

Philip. 6.

August. in Psalm. 88. tract. 1.

Bernar. ser. 5 super Cantic.

Bas. serm. de humil. Philip. 3.

RESPONSE.

LA nature des Sacremens emporte que, sous les signes visibles, la verité inuisible nous soit donnee. Or, si le signe nous trompe, & est frustratoire, que pourrons-nous iuger de la chose figuree? Ceste proportion, ou similitude entre le signe & la verité, nous est declaree par S. Paul, quand il dit :

1. Cor. 10. Nous tous qui participons d'un pain, sommes un pain & un corps. Pourtant, à ce que nous aprenions de la Cene, que la chair de Iesus Christ est la viande de nos ames, il est requis que le pain nous soit là proposé pour en estre image, comme S. Paul le dit là mesme : Le pain que nous rompons est la communication au corps de Christ. Que si seulement il y auoit là vne espece, c'est à dire une figure du pain, fausse & menfongere, & que la substance n'y fust point, l'efficace du Sacrement periroit. Et de fait, les saints Peres ont parlé en ceste façon. S. Irene dit : Comme le pain terrestre, ayant receu la benediction du Seigneur, n'est plus pain commun, mais Eucharistie, contenant deux choses, l'une terrienne & l'autre celeste. En ce mesme sens il est dit au Canon du Concile de Nicee le premier : Que nous ne regardions point le pain & le vin qui nous sont presentez, mais qu'esleuans l'esprit en haut, nous considerions par foi l'Agneau de Dieu. Item S. Cyprian : Comme le Seigneur appelle le pain fait de plusieurs grains, son corps, & comme il appelle le vin fait de plusieurs grains, son sang; aussi il monstre qu'il nous faut estre conioints ensemble. Item Fulgence le nomme Sacrement du pain & du calice. Finalement, comme dit saint Augustin : Si les Sacremens n'auoyent quelque similitude avec les choses qu'ils figurent, ce ne seroyent plus Sacremens. Et pourtant aucuns des Peres ont dit, que c'est pain sanctifié au corps de Iesus Christ. Au reste, S. Augustin monstre qu'elle est l'exhibition du corps de Iesus Christ en la Cene, parlant ainsi : Ne doute point que Iesus Christ, selon son humanité, ne soit maintenant au lieu dont il doit venir, en la mesme forme visible en laquelle on l'a veu monter, & en la même substance à laquelle il a donné immortalité, mais il n'a point osté la nature. Car il nous faut garder

de tellement affermer la diuinité de Iesus Christ, que nous destruisions la verité de son corps. Tous ces propos tendent à ce but, que pour recevoir Iesus Christ en la Cene, comme il nous est realement donné, nous esleuons nos cœurs en haut. Et ainsi nostre intention n'est point de dire, que nous ayons un signe vuide, ou un spectacle frustratoire en la Cene, comme si Iesus Christ n'accomplissoit point ce qu'il nous y promet; mais seulement de destourner les cœurs de toute superstition & imagination charnelle.

VI. DV SACRIFICE DE LA MESSE.

Le sacrifice de la Messe est de l'institution de Iesus Christ, & est utile & profitable pour les viuans & trespasserz.

RESPONSE.

L'institution de Iesus Christ contient, qu'on prene & qu'on mange, non pas qu'on offre. Pourtant le sacrifice n'est point de l'institution de Christ, mais repugne directement à l'encontre. Dauantage, il appert par l'Ecriture sainte que c'a esté le propre office de Iesus Christ seul, de s'offrir soi-mesme, comme dit l'Apostre, qu'il a sanctifié les siens à perpetuité par vne seule oblation. Item: Que depuis que ceste sanctification est parfaite, il ne reste plus d'oblation. Car aussi pour ceste cause il a esté consacré Prestre selon l'ordre de Melchisedec, sans successeur ne compagnon. Iesus Christ donc est despoüillé de l'honneur de sa Sacrificature, quand l'autorité de l'offrir est transferee aux autres (non seulement pour reietter le sacrifice qu'il a fait, mais aussi pour le renoueler, ou ratifier, ou en faire application) (1). Finalement, nul ne doit s'attribuer cest honneur, sinon qu'il y soit appelé de Dieu, comme dit l'Apostre. Or on ne lit point que nul autre soit appelé que Christ. D'autre part, comme ainsi soit que la promesse s'adresse seulement à ceux qui communiquent au Sacrement, de quel droit l'utilité & la valeur en apartiendra-elle aux morts ?

Math. 26.
Marc 24.
Luc 22.
1. Cor. 11.

Heb. 5. 7. &c.

(1) Le passage que nous avons mis entre parenthèse ne se trouve pas dans le texte latin.

1. Cor. 10.

Ibid.

Iren. li. 4.
aduer. Valent.

In Epist. ad
Mag.

Ad Monym.
Epist. 24.
ad Bonifac.

In Epist. ad
Dardan.

VII. DE LA COMMUNION SOVS VNE
ESPECE.

La communion de l'Eucharistie sous les deux especes de pain & de vin n'est pas necessaire aux gens laïcs. Parquoy, à bon droit, pour certaines & iustes causes, a ia de long temps esté ordonné de l'Eglise, qu'ausdits laïcs soit communié seulement sous l'espece du pain.

RESPONSE.

Math. 26.

LE mandement de Christ porte que nous beuions tous du calice. Mesme apres auoir simplement dit du pain : Prenez, mangez, quand ce vint au calice, il commande nommément que tous en boient. Sainct Paul testifie qu'il a ainsi enseigné aux Corinthiens, selon

1. Col. 11.

qu'il auoit receu du Seigneur. La raison qu'on a acoustumé d'amener de la concomitance, n'a point ici de lieu. Car il ne conuient pas seulement regarder ce que Christ nous donne, mais aussi comment il le nous donne : ou si quelcun l'aime mieux, il conuient auoir esgard à la façon par laquelle il se veut communiquer à nous. Comme donc sous le pain il nous donne son corps, aussi sous le calice il nous donne son sang. Pourtant il ne nous reste que d'obeir à son commandement, afin que receuant de sa main les signes qu'il nous donne, nous iouissions aussi de la verité des choses. Car comme nous admoneste S. Chrysostome, d'autant que nous sommes corporels, selon nostre rudesse il nous donne les choses spirituelles sous les choses visibles. Ceste façon a esté gardée en l'Eglise plus de mille ans, comme il appert par les liures de tous les Docteurs. Notre chair, dit Tertullian, est repeuë du corps & du sang de Iesus Christ, afin que nostre ame soit nourrie de Dieu. Et Theodoret recite les paroles de S. Ambroise dites à l'Empereur Theodose : Comment oseras-tu prendre de tes mains sanglantes le sacré corps du Seigneur ? comment oseras-tu approcher le S. calice de ta bouche ? S. Hierome aussi dit : Les Prestres qui font l'Eucharistie, & distribuent au peuple le sang du Seigneur. Item S. Chrysostome : Ce n'est pas comme en la Loi ancienne, où le Prestre auoit sa portion par dessus le peuple ; mais en l'Eucharistie

*Homil. 60. ad
pof.*

*De resurr.
carnis.*

*Lib. 3. hist.
cap. 8.*

In Sophoniam.

2. Cor. c. 9.

tout est commun entre le Prestre & le peuple. Il y a vn mesme corps proposé à tous, & un mesme calice. Mais touchant l'usage & obseruation, il n'y en a nul debat, d'autant que tous confessent qu'elle a esté telle. Qu'ils ayent iugé que du tout il en falloit ainsi faire, il appert par le decret de Gelasius, qui ordonne que tous ceux qui s'abstiendront du calice, soyent excommuniez de tout le Sacrement, adioustant la raison, que la diuision de ce mystere ne se fait point sans grand sacrilege. Et S. Cyprian debat par vives raisons, que nullement on ne doit dénier à vn Chrestien le sang de Iesus Christ, lequel doit esprendre son propre sang pour signer la verité d'icelui.

*Refertur can.
comperimus,
de consec.
distin. 2. Ep. 2.*

De lapsis.

VIII. DE LA PVISSANCE DE
CONSACRER.

Outreplus, la puissance de consacrer le vrai corps de Iesus Christ a esté par lui donnée seulement aux Prestres, ordonnez & sacrez selon la coustume & obseruance de l'Eglise, & aussi d'absoudre les pechez au Sacrement de penitence.

RESPONSE.

NOVS confessons bien que les vrais Prestres sont les vrais dispensateurs des mysteres de Dieu, pourtant qu'ils sont ministres de la Cene. Mais nous entendons ceux qui sont ordonnez à la façon de Christ & des Apostres, mesmes de l'Eglise ancienne, en laquelle la seule imposition des mains estoit vstee, sans l'onction & semblables fatras. Combien qu'en la promotion il faut principalement regarder la fin & l'office auquel on depute les Prestres. Or selon le commandement de Dieu & la regle de l'Escriture, on les doit constituer non pas pour sacrifier, mais pour gouverner l'Eglise, paistre le troupeau du Seigneur par sa parole, & administrer les Sacremens. Touchant la puissance d'absoudre, il faut tenir que le message de reconciliation est commis aux vrais Pasteurs, afin que par doctrine, c'est à dire la predication de l'Euangile, reduisant les hommes en appointment avec Dieu, ils les absoluent de leurs pechez ; mais que ceste autorité est donnée à la Parole, & non point liée aux hommes : tellement que quiconque met en auant la remission gratuite que

1. Cor. 4.

*Actes 13.
1. Tim. 4.
2. Tim. 1.*

2. Tim. 5.

M. D. XLIII.

Dieu nous fait, il abfout le pecheur en sa conscience & deuant le iugement de Dieu. Car combien qu'il soit spécialement dit aux Apôtres, que les pechez seront remis à ceux auxquels ils les remettront : toutesfois les Peres anciens confessent que les clefs d'absolution sont donnees à toute l'Eglise. Nommément S. Cyprian & S. Augustin, avec lesquels s'accordent les autres; car la remission des pechez en Iesus Christ, par quiconque elle soit annoncee, est la vraye absolution.

De simplicitate Prælatorum. Hom. 50 & 124. in Ioan. Item de doct. christ. lib. 1. c. 17.

IX. DE L'INTENTION DE CONSACRER.

Lesquels prestres pour certain, combien qu'ils soyent mauuais & en peché mortel, consacrent le vrai corps de Iesus Christ, pourueu qu'ils ayent intention de le consacrer.

RESPONSE.

Math. 26.

CHRIST n'a pas dit à vn homme seul : Si tu veux, tu auras mon corps, & le donneras aux autres. Mais il parle à tous en leur presentant son corps. Car la promesse s'adresse à tous ceux auxquels il est dit : Prenez, mangez. Parquoi il n'est en la puissance d'un homme mortel, quelque infidele qui soit, ne mesme vn diable, d'aneantir ceste promesse. Et c'est ce qu'entendent les anciens Peres, quand ils disent qu'il ne perit rien de la vertu du Sacrement, quel qu'en soit le ministre. Nous concluons donc qu'il n'y a rien plus defraïsonnable, que de laisser cela en l'arbitre du ministre, ou plustost à sa poste (1), voire d'un ministre infidele, de prier l'Eglise du benefice de Christ quand il lui plaira. C'est aussi vne chose autant absurde, d'imaginer que les prestres ayent puissance de consacrer toutes fois & quantes qu'il leur vient en la teste : voire outre l'institution de Iesus Christ, car la promesse est liee avec le commandement auquel elle est adioustee, & pourtant nuls n'ont le corps de Iesus Christ, sinon ceux qui celebrent la Cene selon la reigle mise par lui. Nous concluons donc, derechef, que c'est vne consecration friuole & de nul effect, quand vn prestre fait son cas à part pour lui seul. Car ce ne sont point des paroles d'enchantement, quand nostre Seigneur dit qu'il nous donne

(1) A sa fantaisie.

son corps, mais contiennent vne promesse qui doit seruir à l'action ordonnee par lui. Dont aussi il appert que c'est vne façon peruerse, de les murmurer tout bas entre les dents : comme ainsi soit qu'on les doie prononcer à haute voix & en langue intelligible, comme on le void par le contexte : Prenez, mangez, ceci est mon corps. Pour laquelle raison saint Augustin dit que la parole de consecration est la parole de foi qui se presche.

Hom. 80. sur S. Iean.

X. DE LA CONFIRMATION ET EXTREME ONCTION.

Confirmation & extreme onction sont deux Sacremens instituez de Iesus Christ, par lesquels est donnee la grace du S. Esprit.

RESPONSE.

Novs lisons bien que les Apôtres par l'imposition des mains ont distribué les graces visibles du S. Esprit, mais que cela ait esté vn don temporel, l'experience le monstre; mesme les plus anciens Docteurs tesmoignent qu'il a cessé incontinent apres la mort des Apôtres. Nous confessons que la ceremonie d'imposer les mains a esté depuis retenuë des successeurs, & est demeuree en vsage quand les ieunes enfans faisoient confession de leur foi; mais non pas à ceste fin qu'ils la fissent pour vn Sacrement institué de Christ. Car S. Augustin asserme que ce n'est autre chose qu'une oraison qui se fait pour vn homme, pour le recommander à Dieu. Il y a vne pareille raison de l'Extreme onction, car ç'a esté vn signe d'un don temporel, que nous sauons n'auoir point duré long temps apres les Apôtres. Il est vrai qu'iceux oignoient les malades, auxquels ils donnoient guerison par la vertu du S. Esprit. Saint Iacques commande qu'on vse d'une telle onction; mais où est ce don de santé, quand on oint les poures malades, qui iettent desia les soufpirs de la mort? Ceux donc qui vident des signes sans la verité, ne sont point imitateurs, mais seulement fings des Apôtres.

Actes 19.

Liu. 3. du Baptesme contre les Donatistes. Chap. 16.

Marc 6.

Iacques 5.

XI. DES MIRACLES DES SAINTS.

Et ne faut douter que les Saints, tant ceux qui sont en ceste vie mortelle,

que ceux qui sont en Paradis, ne font des miracles.

RESPONSE.

Marc 14. Nous fauons par l'Eſcriture à quoi ſeruent les miracles, & à quelle fin on les doit rapporter, aſſauoir, pour confermer la verité de l'Euangile, comme il eſt dit en S. Marc, que le Seigneur aſſiſtoit aux Apôtres, & confermoit leur doctrine par les miracles ſuiuans. Et S. Luc dit aux Actes, que le Seigneur rendoit teſmoignage à la doctrine de ſa grace, quand il ſe faiſoit miracle par les mains des Apôtres. Pourtant l'vſage legitime des miracles, eſt qu'on les reçoie comme feux de la doctrine de l'Euangile, ainſi qu'ils ſeruent à la gloire, non pas des hommes ne des Anges, mais de Dieu ſeul, comme diſoit S. Pierre : Pourquoi nous regardez vous, comme ſi nous auons fait ceci par noſtre vertu ou ſaincteté ? Le Nom de Ieſus Chriſt, & la foi qui eſt en lui, a donné guerifon à ceſt homme. Or puis que Chriſt a prédit que le regne de l'Antechriſt ſe fortifiera par miracles, & que S. Paul a confirmé ceſte prophétie, nous concluons avec S. Auguſtin, que le Seigneur nous a donné occaſion de nous garder de ces miracles, qui ſous ombre de cela deſtournent le monde de l'vnité de la foi. Or il nous faut auoir ici double auis, car Satan abuſe les hommes de beaucoup d'illuſions fauſſes, & ſecondement Dieu permet que pluſieurs miracles ſe facent pour ſe venger de l'ingratitude des hommes, comme teſmoigne S. Paul, & apres S. Paul, S. Auguſtin.

2. Theſſ. 2.
Homil. in Ioan.
13.

2. Theſſ. 2.
Lib. de vnitale
Eccleſ. c. 116.

XII. DE PRIER LES SAINCTS.

C'eſt choſe ſaincte & tres-agreable à Dieu, de prier la bien-heureuſe vierge Marie, & les ſaincts eſtans au ciel, à ce qu'ils ſoyent aduocats & interceſſeurs pour nous enuers Dieu.

RESPONSE.

L'ESCRITURE requiert que nous prions en foi, & S. Paul nommément adiouſte que ceſte foi vient de la Parole de Dieu. S. Iaques auſſi nous defend de douter en priant. Or eſt-il ainſi que ſi nous voulons obeir à la Parole de Dieu, il nous faut inuoker vn ſeul Dieu, au nom de Ieſus Chriſt ;

Marc 11.
Rom. 10.
Iaques 1.
Pf. 50. & 91.
Ioel 2.
Ier. 29.
1. Tim. 2.
Ioan 10. 14. &
16.
Ephes. 3.

car le Seigneur proteſte que celui eſt le ſeruiteur ſpirituel de ſon Nom, & nous propoſe ſon Fils pour Mediateur vnique, par l'interceſſion duquel S. Paul dit que nous auons facile acces à Dieu avec fiance. Et l'autre Apôtre nous exhorte de nous adreſſer hardiment au throne de la grace de Dieu, puis que nous auons vn tel Aduocat. Puis donc qu'il n'y a nul commandement de recourir à l'interceſſion des ſaincts, & qu'il ne ſ'en trouue nulle promeſſe, nous concluons que ceſte façon de prier contreuient à la regle de l'Eſcriture. D'auantage, ni les Prophetes ni les Apôtres ne nous ont iamais monſtré tel exemple. Maintenant que chacun fidele repete de foi, quel danger il y a d'attenter vne nouvelle façon de prier, non ſeulement ſans Parole de Dieu, mais auſſi ſans aucun exemple. Quant à ce que le S. Eſprit nous commande de prier les vns pour les autres, cela eſt un autre exercice mutuel durant la vie preſente, comme il appert de tous les paſſages. Or nous voyons en quelle abomination Dieu a touſiours eu les Baalim, par lequel nom le peuple d'Iſrael entendoit ce que nous appelons Patrons. Il y a encore vne autre conſideration : que nul ne peut acertener (1) ſi les ſaincts ont ſi longues aureilles, que nos oraiſons paruiennent iuſqu'à eux, & meſme cela n'a pas grande aparence de verité.

Hebr. 4.

XIII. DE LA VENERATION DES SAINCTS.

Et pourtant ne deuous iceux ſaincts regnans avec Ieſus Chriſt imiler ſeulement & enſuiure, mais honorer & prier.

RESPONSE.

Il a deſia eſté parlé de l'oraifon qu'on fait aux Saincts. L'Eſcriture ne nous enſeigne point de les honorer, comme en general elle parle de tous fideles au Pfeauime 15. & 139. en telle forte neantmoins que chacun ſoit honoré ſelon la meſure de la grace qu'il a receuë. Pourtant, il nous faut auoir les Saincts en eſtime, & en parler reueremment, ſelon que chacun d'eux eſt excellent en dons, ou que Dieu l'a exalté, mais de leur porter

(1) « Acertener, » aſſurer.

vne telle reuerence que le monde a acoustumé, c'est vne superstition profane, & laquelle sent vne rage Payenne, plus qu'elle ne conuient à l'Eglise de Dieu; mesme elle repugne au commandement qui dit : Tu adoreras ton Dieu, & à lui seul tu seruiras.

Deut. 6.
Matth. 4.

XIII. DES PELERINAGES.

Et à ceste cause ceux qui, par deuotion, visitent les lieux & Eglises dediees ausdits Sainctz, sont sainctement & religieusement.

RESPONSE.

Iean 4.

IESVS Christ a osté toute difference de lieu, en disant : L'heure est venuë que les vrais adorateurs n'adoreront plus Dieu en ceste montagne ni en Ierusalem, mais adoreront Dieu par tout en esprit & verité. Car il ne parle point là seulement de la folle deuotion que pouuoient auoir peu de gens; mais il monstre en quoi nous differons d'avec les Peres de l'ancien Testament. A quoi conuient ce que dit S. Paul, quand il commande que les hommes leuent leurs mains pures au ciel en tout lieu. Pourtant, ceux qui imaginent qu'il y ait plus grande sainteté en vn lieu qu'en l'autre, à ce qu'on repute ceuvre meritoire de visiter les lieux par deuotion, remettent au dessus vne nouvelle Iuifuerie, combien que ceste superstition est pire qu'un Iudaïsme, d'autant qu'anciennement Dieu auoit assigné lieu en Ierusalem pour adorer; mais ceux-ci à la façon des Payens se forgent à leur poste des hauts lieux & des temples, qui ne sont que cauernes d'abomination (1). Secondement, il n'y auoit que Dieu seul qui fust adoré en Ierusalem; mais ceux-ci consacrent des temples en l'honneur des creatures.

1. Tim. 8.

XV. QUE LES SAINCTS PEUENT DROITEMENT ESTRE INVOQUEZ PLUSTOST QUE DIEU.

Si quelcun en l'Eglise, ou hors, adresse d'entree son oraison à la glorieuse vierge Marie, ou à quelque Sainct premier qu'à Dieu, il ne peche point.

(1) Les mots en italiques ne sont pas dans le texte latin.

RESPONSE.

S'IL n'est nullement licite d'auoir nostre refuge aux sainctz pour les prier, c'est en vain qu'on dispute ci deuant ou apres. Or puis que Christ nous est donné pour Mediateur vniue, par lequel nous ayons acces à Dieu, ceux qui ont leur recours aux Sainctz, le laissant en arriere, n'ont aucune couleur pour excuser vne telle peruersité. Quant est des prieres qui se font au temple, Salomon en la dedication solennelle qu'il fit, disoit : Ici fera inuocqz ton Nom, Seigneur. Hors du temple tous les fideles disent ensemble au Pseaume : Les vns se fient en leurs cheuaux, les autres en leurs chariots; mais nous inuocquerons le Nom du Seigneur.

1. Rois 8.

Pf. 20.

XVI. DE L'ADORATION DE LA CROIX & DES IMAGES.

Il ne faut aucunement douter que s'agenouiller deuant l'image du crucifix & de la vierge Marie, & d'autres Sainctz, pour prier nostre Sauueur Iesus Christ & les Sainctz, ne soit bonne ceuvre & sainte.

RESPONSE.

DES images & statues, nous en auons le commandement de Dieu, qui nous dit : Tu ne les adoreras, & ne leur porteras honneur. Or le mot d'adorer emporte ce que nous disons s'agenouiller, & de fait, que telle ait esté l'opinion des Gentils, de prier les dieux celestes en s'agenouillant deuant leurs images, leurs propres liures en font foi. Sainct Augustin aussi raconte quelles excuses pretendoient les idolatres de son temps, c'est que les simples & idiots disoient qu'ils n'adoroyent point la figure visible, mais la diuine qui y habitoit inuisiblement. Ceux qui auoyent l'esprit plus aigu, disoient que ce n'estoit point l'image qu'ils adoroyent, ni le diable, mais qu'en l'effigie corporelle ils contemploient le signe de la chose qu'ils deuoyent adorer. Le semblable nous est monstrez par Eusebe, & Laſtance ancien Docteur de l'Eglise. Puis donc que ceux qui s'agenouillent auioyrd'hui deuant les images, ne different en rien des anciens idolatres, nous concluons que ceste façon est condamnee, tant

Exode 20.
Deut. 5.

Sur le Pf. 113.

Sur le Pf. 113.
& Epiître 49.

Concil. Eliberit. c. 36.
Oratione habita
in funere
Theodosii.

par la parole de Dieu, que par l'autorité des anciens Peres. Et certes ce que dit S. Augustin est vrai : Que nul ne peut prier ou adorer en regardant vne image, qu'il ne pense estre exaucé par icelle, car la figure des membres, dit-il, nous induit là que nous pensions qu'un corps semblable au nostre, ait vie. Et par telle similitude incite les ames infirmes de penser qu'il y ait quelque vigueur & vertu. Et tousiours cela auient quand on les colloque en lieu eminent. Pour ceste cause il a esté decreté autrefois en Concile, qu'on ne fist nulles peintures aux temples, & que ce qu'on doit adorer ne fust pourtraict aux parois. Pourtant saint Ambroise parlant d'Helene, mere de Constantin, comme elle trouua la croix, dit : Elle adora le Roi, non point le bois, car c'est vn erreur Payen, & vanité des infideles.

XVII. DV PURGATOIRE.

Outre faut croire fermement & nullement douter, qu'il y a vn Purgatoire, auquel les ames detenuës sont aidees par oraisons, ieufnes, aumosnes & autres bonnes œuures, afin d'estre plus tost deliurees de leurs peines.

RESPONSE.

De cura pro
mortuis agen.
cap. 1.

Dv Purgatoire, l'Escripture n'en donne mot. Et S. Augustin, combien qu'il se laïsse en cest endroit vaincre par la coustume, confesse neantmoins que l'opinion qu'on en a n'est fondee en nul tesmoignage de l'Escripture, sinon en l'histoire des Machabees : laquelle toutesfois il reconoit n'estre point canonique, & S. Hierome le dit aussi, & est tenu de tous. Car le passage qu'on allegue de la premiere Epistre aux Corinthiens, S. Augustin mesme l'expose autrement ; & le sens est tel : Comme il y a translation aux mots de paille, de foin & de bois, aussi, sans doute, le mot de feu se prend par translation, pour l'examen du S. Esprit, lequel consume toutes doctrines humaines & approuve la verité de Dieu, comme l'or est esprouué en la fournaïse. Or combien que S. Augustin, comme j'ai dit, cede à la coustume, iusques là de ne point nier le Purgatoire, toutesfois il n'en ose rien affermer. Qui plus est, il en parle douteusement, disant qu'il n'est pas incredible, & qu'on peut enquerir si

Chap. 3.
August. in
Enchir. ad
Laurentium,
cap. 68.
Idem eodem lib.

ainsi est. D'autre part, il n'est point ferme en vn propos, quant à ceste matiere ; car il enseigne ailleurs que les ames, en sortant de ce monde, ont diuers receptacles, où les bonnes reçoivent ioye, les mauuaises sont tourmentees ; mais que chacun entre incontinent apres la mort au repos des fideles, quand il en est digne. Toutesfois, puis qu'il est en la puissance de Dieu seul d'ordonner des ames des trepassez, il n'y a rien plus seur que d'escouter comment il en parle, veu que cela gist en sa disposition. Or, quand l'Escripture testifie que ceux qui meurent au Seigneur sont bien-heureux, d'autant qu'apres la mort ils reposent ; quand elle nous enseigne que les morts reçoivent consolation & vient avec Christ, & iouissent de la presence de Dieu, apuyons nous sur ceste doctrine, laquelle n'a nulle controuerse. Que le bastiment de Purgatoire ait autant de fermeté que peut auoir vne fantaisie forgee au cerueau des hommes, sans autorité de l'Escripture, touchant les choses inconnues. Certes, les oraisons par lesquelles on leur veut subuenir, veu qu'elles ne sont fondees sur promesse aucune, n'ont point ce fondement de foi que S. Paul requiert en toutes les prieres des fideles. Il ne nous est rien plus diligemment commandé en l'Ecriture que d'exercer toutes œuures de charité enuers les viuans ; de subuenir aux morts, il n'en est fait nulle mention. D'auantage, il n'y en a nul exemple : comme ainsi soit que l'Ecriture raconte de la sepulture de plusieurs, & mesme des ceremonies des funerailles, les deduisant tout au long. Or n'est-il pas croyable que le S. Esprit se fust amusé à ces choses legeres, laissant & oubliant le principal.

XVIII. DE L'EGLISE ET AVTHORITÉ D'ICELLE.

Vn chacun Chrestien est tenu de croire fermement qu'il y a en terre vne Eglise vniuerselle, visible, qui ne peut errer en la foi & bonnes mœurs, à laquelle tous Chrestiens sont tenus d'obeir en ce qui touche la foi & les bonnes mœurs.

RESPONSE.

Qv'il y ait eu l'Eglise vniuerselle

Homil. in Ioan.
49.

Apoc. 14.
Luc 16.
Philip. 1.
2. Cor. 3.

Rom. 19.

En l'histoire du
vieil Testa-
ment, princi-
palemēt
aux liures des
Rois.
Gen. 50.

Ephes. 1.

des le commencement du monde, & qu'elle doive durer iufques à la fin, nous le confeffons tous. La question est : De l'apparence par laquelle nous la pouons difcerner. Or nous difons que fa marque est la Parole de Dieu; ou bien, si quelcun l'aime mieux ainfi, puis que Iefus Christ est le chef d'icelle, comme on conoit vn homme par la face, ainfi difons-nous qu'il la faut contempler en Iefus Christ, comme il est efcrit : Où fera le corps, là s'affembleront les aigles. Item, il y aura vn feul troupeau & vn feul Pafteur. Or comme ainfi foit qu'il n'y ait pas tousiours pure predication de la Parole & que la face de Christ n'apparoiffe point tousiours, nous difons que femblablement l'Eglife n'est pas tousiours expofee à la veuë du monde, comme nous en auons l'exemple de plusieurs temps. Car du temps des Prophetes la multitude des mefchans furmontoit, tellement que la vraye Eglife estoit fuffoquee. Auffi du temps que nostre Seigneur Iefus estoit au monde, Dieu auoit fon petit troupeau caché de la veuë des hommes, & cependant les mefchans vfurpoient le nom de l'Eglife. Mais ceux qui ont les yeux si clairs, qu'ils se vantent de voir tousiours l'Eglife, que diront-ils d'Helie, lequel pensoit estre demeuré feul? Vrai est qu'il se trompoit; mais tant y a que cela nous montre que l'Eglife de Dieu nous peut bien estre cachee, principalement veu que S. Paul a predit que le monde se reuolteroit de l'obeiffance de Dieu. Concluons donc que là où Iefus Christ aparoit & où fa parole est ouye, l'Eglife auffi y est aparente, comme il est efcrit : Mes brebis oyent ma voix. Au contraire, que si la doctrine de verité est enfeuelie, l'Eglife quand & quand s'esuanouyt. Or nous confeffons, avec S. Paul, ceste Eglife estre colonne & apui de la verité, d'autant qu'elle garde la bonne doctrine & l'entretient par son ministère, à ce qu'elle ne periffe du monde. Car puis qu'elle est espouse de Iefus Christ, c'est raison qu'elle lui soit fuiette; & auffi fa vraye chasteté, comme dit S. Paul, est de ne point souffrir qu'on la destourne de la simplicité de Christ. Elle n'erre point donc, pource qu'elle fuit la verité de Dieu comme règle; si elle en décline, elle n'est plus Eglife, mais deuient adultere. Que ceux qui attachent l'Eglife à la puif-

1. Cor. 11.
Iean 10.
1. Rois. 8.
2. Theff. 2.
Iean 10.
1. Tim. 3.
Iean 3.
Ephes. 5.
2. Cor. 11.

fance ordinaire, & aux pompes exterieures, escoutent ce que S. Hilaire en prononce : C'est follement fait à vous, dit-il, de tant aimer les beaux bastimens, & de là honorer l'Eglife : ne fauez-vous point que c'est là que l'Antechrist doit auoir son siege? Je me tien plus feur aux montagnes & aux bois & cauernes; car c'est là que les Prophetes estans cachez ont prophetisé.

XIX. QU'IL APARTIENT A L'EGLISE
VISIBLE FAIRE RESOLVTIONS SVR LA
DOCTRINE.

*Que si aucune chose venoit es saintes
Efcritures en controuerse ou doute,
à icelle Eglife appartient en definir &
determiner.*

RESPONSE.

SAINCT Paul nous montre la façon de definir sur le fait de la doctrine, quant aux Eglises particulieres, disant que deux Prophetes, ou trois tout au plus, parlent, & que les autres iugent. Si quelqu'un de ceux qui sont assis a meilleure reuelation, qu'il se leue pour parler. S'il y suruiet quelque contention entre les Eglises, nous confeffons que pour les appaifer, la façon qui a tousiours esté obseruee es Eglises est tres-bonne : c'est que les Pasteurs s'assemblent, & qu'ils definissent par la parole de Dieu ce qui est à tenir. Auifons quelle feureté il y a de tenir les definitions de l'Eglise pour oracles de Dieu. C'estoit l'Eglise visible à laquelle Michee feul resiftoit. C'estoit l'Eglise visible qui disoit : Venez, forgeons des penfées contre Ieremie; car la sagesse ne perira point des sages, ni le conseil des Anciens, ni la Loi des Prestres. Finalement c'estoit l'Eglise visible, le College des Prestres & le Concile qui s'assembla contre Iefus Christ. Qu'ainfi foit, il y auoit là vne Hierarchie beaucoup mieux fondee que n'est celle de laquelle se vantent auiourd'hui ceux qui pretendent le nom de l'Eglise. Parquoi ceux qui veulent qu'on recoyue indifferemment toutes definitions de l'Eglise visible, imposent ceste necessité aux Chrestiens, d'adherer à l'impieté, renonçant Christ & delaisant la verité de Dieu.

2. Cor. 14.

2. Chron. 18.

Ier. 18.

Iean 18.

XX. DES ARTICLES DE FOI COMPOSEZ
PAR L'EGLISE.

Il est auffi certain qu'on doit croire beaucoup de choses qui ne sont expreffément & fpecialement contenues aux faintes Efcritures, lesquelles toutesfois est de neceffité recevoir par la tradition de l'Eglife.

RESPONSE.

Le Seigneur en plufieurs fortes & manieres, dit l'Apoftre, a parlé anciennement à nos Peres : finalement en ces derniers iours il a parlé à nous par fon Fils bien aimé. Or nous pouuons iuger par ce que dit la Samaritaine, en quelle reputation on auoit entre le peuple d'Israel, la doctrine de Christ : Quand le Meffias fera venu, il nous annoncera toutes choses. Il nous conuient donc arrefter à ceste doctrine, en laquelle nous fauons que toute perfection de la fageffe celeste est enclouee. Pourtant S. Auguftin a eu tres-bon iugement quand il a dit que tout ce qui n'est point reuelé aux Efcritures n'est point requis à nostre falut : pource que s'il y eust esté neceffaire, Dieu ne l'eust point omis. Il y a auffi vne belle sentence en sainct Chryfoftome à ce propos, quand il dit : Comme Iesus Christ a testifié qu'il ne parloit par la Loi & les Prophetes ; ainfi, quand on mettra quelque chose en auant outre l'Euangile fous ombre de l'Esprit, ne le croyons point ; car comme Iesus Christ est l'accompliffement de la Loi & des Prophetes, auffi est l'Esprit de l'Euangile. En fomme, puis qu'il nous faut prendre de Dieu feul la verité de nostre foi, nous concluons que la droite foi est fondee es feules Efcritures, lesquelles font procedees de lui, veu que là il nous a voulu enseigner, non pas à demi, mais pleinement, de tout ce qu'il vouloit que nous sceuffions, & qu'il preuoyoit nous estre inutile.

XXI. DE LA PVISSANCE D'EXCOMMUNIER.

Par vne mefme certitude de verité faut croire que la puiffance d'excommunier est de droit diuin, immédiatement ottroyee par Iesus Christ à l'Eglife. Et pour cefte cause font à

craindre grandement les censures ecclesiastiques.

RESPONSE.

COMME la puiffance d'excommunier est commise à l'Eglife, auffi la reigle d'en vfer lui est commandee : c'est premierement, qu'elle ne iuge point finon par la bouche du Seigneur ; fecondement, qu'elle tende à fin d'edifier, & non pas de destruire. Si elle en fait autrement, le dire de sainct Gregoire est commun : Que celui qui abuse de fon pouuoir merite de perdre fon priuilege. Or nous parlons de l'Eglife apparente ; car la vraye, comme elle fe gouuerne par l'Esprit de Christ, auffi en iugeant elle ne declinera iamais de la reigle de fa parole, mais pource qu'il auient fouuentefois, que ceux qui tiennent la puiffance ordinaire en l'Eglife, exercent vne tyrannie au lieu d'un bon gouuernement, il nous faut diligemment obseruer ceste distinction, autrement ce seroit en vain que Iesus Christ eut dit à ses Apostres : Ils vous ietteront hors de leurs fynagogues. Parquoi il ne nous faut craindre d'estre excommuniez d'une assemblee de laquelle Dieu est banni avec fa verité. Mais touchant l'Eglife, laquelle a la pure Parole pour le lien de son vnion, non feulement il nous faut craindre, mais garder fur toutes choses d'en estre feparez : car il n'y a point de falut hors la communion d'icelle.

XXII. DE L'AUTHORITÉ DES
CONCILES.

Il est auffi certain que le Concile general, legitiment & deuëment congregé, representant l'Eglife vniuerselle, ne peut errer es determinations de la foi & des mœurs.

RESPONSE.

IESVS Christ promet d'estre au milieu de ceux qui feront assemblez, mais en fon Nom. Pourtant il ne faut pas adioufter foi indifferemment à tous Conciles, mais feulement à ceux que nous fauons auoir esté congregez au Nom de Christ. Les Prophetes crient de leur temps que, depuis le Prophete iufqu'aux prestres, chacun fuit menfonge. Item, leurs Prelats font tous aueugles ; leurs Pasteurs n'entendent

Malach. 2.
1. Cor. 10.

Ifaie 2.
Ioel 2.
Ezech. 12.

Matth. 18.

Ier. 6.

Efaie 56.

M. D. XLII.
Heb. 1.

Iean 4.

Lib. 2. De peccatorum mer. & remis. cap. ult.

2. De sancto & adorando Spiritu.

Ezech. 12. rien. Item, la conspiration de leurs prophetes est comme des lions rauifans la proye; leurs prestres ont violé la Loi, & ont profané la sainteté. Puis que l'Eglise d'Israel, qui estoit la vraye Eglise de Dieu, a esté suiette à ceste poureté, pourquoi ne nous en auierdroit-il autant auourd'hui? 2. Pier. 2. Mesme les Apostres ont denoncé qu'il en auierdroit ainsi: Comme il y a eu des faux-prophetes au peuple ancien, disent-ils, ainsi il y aura entre vous des faux docteurs. Nous concluons donc qu'un Concile estant assemblé au Nom de Iesus Christ, & gouverné par le S. Esprit, & par la grace d'icelui, est conduit en verité; mais que ceux où Iesus Christ ne preside point, sont gouvernez par leur propre sens, & pourtant ne peuvent qu'errer & mener en erreur. Nous difons aussi qu'aucuns Conciles sont du commencement gouvernez par le S. Esprit, tellement qu'il s'y mesle puis apres quelque affection charnelle pour les faire decliner de la verité en quelque endroit; car il n'y a que Iesus Christ seul auquel reside toute plenitude d'Esprit; à chacun des autres, la grace est donnée par mesure.

XXIII. DE LA PRIMAVTÉ DV SIEGE ROMAIN.

Et n'est point moins certain que de droit diuin il y a vn Pape, qui est le chef souverain de l'Eglise militante en Iesus Christ, auquel tous Chrestiens doiuent obeir; qui a aussi puissance de conferer les indulgences.

RESPONSE.

L'ESCRITVRE fait souuent mention que Christ est le chef vniuersel; du Pape, il n'en est nullement nouvelle. Et quand S. Paul nous depeint la figure de l'Eglise, il ne met point vniuersel Episcopat de quelque homme mortel, mais dit que Iesus Christ gouverne son Eglise par ses ministres. Et toutesfois ce passage-la requeroit bien, si la verité eust esté telle, qu'il en eust nommé vn, comme ayant preeminence par dessus les autres. Il declare le moyen de l'vnité en laquelle les fideles sont conioints avec Iesus Christ leur chef. Pour nous amener à ceste vnité, il dit qu'il y a vn Dieu, vne Foi, vn Baptesme. Pourquoi n'adiouste-il vn Pape, comme chef ministerial, ainsi

qu'il se nomme? D'auantage, il deduit là, de propos deliberé, la hierarchie, laquelle les flatteurs du Pape difent principalement consister en la primauté du siege Romain. Pourquoi donc oublie-il ce qui faisoit le mieux à son propos? Il dit en vn autre lieu que la grace d'Apostolat lui est donnée entre les Gentils, egale à celle que Pierre auoit entre les Iuifs. Dont nous deduisons deux poincts: c'est qu'il n'auoit point saint Pierre pour chef, & que l'Apostolat de saint Pierre ne s'adresse point proprement à nous qui sommes Gentils, mais est destiné plustost aux Iuifs. Au mesme passage, il recite qu'il auoit baillé la main d'association à Pierre, pour estre compagnons ensemble, & non pas qu'il le reconust superieur. S. Pierre aussi de son costé, escriuant aux autres Prestres, ne leur commande point comme par autorité; mais il les fait ses compagnons, & les exhorte amiablement, comme il se fait où il y a esgalité. Quand on l'accuse d'auoir communiqué avec les Gentils, combien que ce soit à tort, toutesfois en s'excusant deuant l'Eglise, il montre suiection. Estant iustement reprints de saint Paul, il n'allege point exemption; mais souffre, en obeissant, d'estre corrigé. Quand il est enuoyé avec Jean en Samarie par ses compagnons, il obeit à leur decret. Tenons donc ce que dit saint Paul: Que Christ est le chef, duquel tout le corps estant conioint par iointures & liaisons, selon la vertu & la mesure d'un chacun membre, par l'administration d'enhaut, prend accroissement au Seigneur; car là il constitue tous les hommes du monde au corps comme membres, reseruant l'honneur & le nom de chef à Iesus Christ seul. D'auantage, il attribue à chacun membre certaine mesure & operation limitée: en forte que la souveraine puissance de gouverner demeure toujours à Iesus Christ. Saint Cyprien aussi descriuant l'vnité de l'Eglise: Il y a, dit-il, vn Euesché, dont chacun Euesché tient vne portion entierement; comme il y a plusieurs rais au Soleil, & la clarté est vne; plusieurs branches en vn arbre, & le tronc est vn, fondé sur sa racine; plusieurs ruisseaux decoulans d'une fontaine, dont la source est vne. Aussi l'Eglise, estant illuminée par la clarté du Seigneur, espend ses rais par tout le monde, & toutesfois la clarté n'est qu'une. Elle estend ses

Gal. 1. & 2.

1. Pier. 5.

Actes 15.

Gal. 2.

Actes 8.

Ephes. 4.

De simplicitate Prælatorum.

Jean 3.
1. Cor. 12.
Ephes. 4.

Ephes. 1. 4.
& 6.
Col. 1. & 2.
Ephes. 4.

branches par tout, & fait decouler ses ruisseaux ; il y a toutesfois vn chef & vne origine. Nous voyons qu'il fait l'Euesché de Iesus Christ seul vniuersel, disant qu'il est parti entre les ministres. Pour ceste cause, il fut iadis defendu au Concile de Carthage, que nul ne fust appelé Prince des Euesques, ni premier Euesque, mais seulement Euesque du premier siege. Et S. Gregoire en execration deteste le nom d'Euesque vniuersel, comme profane & execrable, disant qu'il est inuenté du diable, & que c'est le titre du precurseur de l'Antechrist. Et S. Cyprian, Euesque de Carthage, n'appelle point autrement l'Euesque de Rome, que son frere & compagnon & Euesque comme lui. Mesme escriuant à Estienne, qui estoit aussi bien Euesque de Rome, non seulement il le fait egal à soi, mais aussi le traite rudement, l'arguant d'ignorance & de presumption. Mesme S. Hierosme, qui estoit prestre de l'Eglise Romaine, abaisse bien sa hauteesse du siege, quand il dit : S'il est question d'autorité, le monde est plus grand qu'une ville. Qu'est-ce que tu m'allegues la coutume d'une ville ? Pourquoi restrains-tu l'Eglise à peu de gens, qui est la source de tout orgueil ? Par tout où il y a Euesque, soit à Rome ou à Eugubio (1), soit à Constantinople ou à Rege (2), il est d'une mesme dignité & d'une mesme prestise. La puissance des richesses, ou le bas estat de poureté, ne fait vn Euesque superieur ou inferieur. Finalement, encore que nous accordions tout à nos Romanisques : si est-ce que celui qui n'est point Euesque, ne peut estre principal entre les Euesques.

Quant au second membre (3), il est vrai qu'anciennement, pource qu'on imposoit peine aux penitens, il estoit en la discretion de chacun Euesque de remettre ou changer les peines imposees ; mais cela estoit seulement pour la police & ordre de l'Eglise. Depuis, par ignorance, on a transporté cela à la conscience, faisant à croire que c'est la remission des peines que nous deuons à Dieu. Or c'est une grande impieté d'attacher au parchemin, ou au

plomb, & à la cire, la grace de nostre Seigneur Iesus Christ, qui nous est appliquée par l'Euangile, & laquelle nous receuons par foi. Il y a encore vne autre impieté plus meschante : c'est qu'ils disent que telle remission se fait en vertu de la mort des Martyrs ; comme s'ils estoient nos redempteurs pour nous reconcilier à Dieu, ou pour faire la satisfaction de nos pechez. Or S. Paul testifie que ne lui ni autre, sinon Iesus Christ, n'est point mort pour les Corinthiens. Et S. Iean dit, que tous les saincts ont lauë leurs robes au sang de l'Agneau ; pourtant nous concluons avec Leon Euesque de Rome, premier de ce nom, que iacoit que la mort des Saincts ait esté precieuse deuant Dieu : toutesfois que la passion de nul n'a esté la redemption du monde. Item, que les fideles ont acquis couronnes en mourant, & non pas donné, & que leur constance nous est en exemple, non point vn don de iustice. Item, que nul ne paye la dette des autres en mourant. Item avec S. Augustin, qu'il n'y a sang de Martyr qui soit espandu pour la remission des pechez, & que c'est Christ seul qui a endure la peine, estant innocent, afin que nous obtenions par lui la grace qui ne nous est point deuë.

XXIV. DES CONSTITVTIONS HVMAINES.

Les constitutions Ecclesiastiques, comme de ieusnes, discretion de viandes, abstinance de chair, & plusieurs autres choses, veritablement obligent la conscience, mesme encore secluent (1) tout scandale.

RESPONSE.

IL y a vn seul Legislatateur, dit S. Iaques, lequel peut sauuer & damner. La raison est double, d'autant que la volonté de Dieu nous est vne reigle parfaite de toute iustice & sainteté, & lui seul a la superiorité sur les ames, laquelle il ne veut pas resigner à vn autre. Pourtant il requiert par tout obeissance, & que nous soyons suiets à lui seul : à quoi appartient ces sentences, Obeissance est meilleure que sacrifice. Item, Tu obserues ce que ie te commande, sans y

(1) « Secluent, » excluent.

Can. 47.

*Epist. 83. ad
Auianum.
In Epist. ad
Corn.*

*Epist. 76. ad
Mauritium
Augustum ;
Epist. 78. ad
Constant.
Aug. sequenti
ad Euodium.*

*Epist. ad
Euagr.*

Impieté detestable.

(1) Eugubium, aujourd'hui Gubbio, dans la province d'Ombrie (Italie).

(2) Sans doute Reggio, sur le détroit de Messine.

(3) Ce paragraphe ne se trouve pas dans l'édition latine.

1. Cor. 1.

Apoc. 2.

Epist. 81. & 97.

Trait. 44. fur
S. Iean, & liu.
4. à Bonif.

M.D.XLII.

Iaques 4.

1. Sam. 15.
Deut. 12.

adiouster ne diminuer. Item, Que chacun ne face point ce que bon lui semblera, mais fai seulement ce que ie

Ier. 7.

t'ordonne. Item, Ai-ie commandé à vos peres de m'offrir sacrifices, & non point plustost d'escouter ma voix ? Or saint Paul prononce qu'il n'est licite

Gal. 5.

que les consciences soyent astraintes à quelques loix humaines : Tenez-vous, dit-il, en la liberté en laquelle Christ vous a appelez, & ne vous laissez reduire sous le ioug de seruitude. Il en rend ailleurs la raison, d'autant que les choses qui ont mesme apparence de sageesse, sont friuoles & vaines, si elles viennent des traditions des hommes. Pourtant il proteste, en traitant

Coloff. 2.

du mariage, qu'il ne veut point mettre des liens sur les consciences. Le regne donc spirituel de Iesus Christ est violé, & la puissance qu'il a sur les ames lui est ostee, quand les hommes osent tant vsurper, que d'affuiettir les consciences à leurs loix. Outreplus, c'est abomination deuant Dieu, que de lui forger vn seruire lequel il ne requiert point, ou bien de se seruir au plaisir des hommes, comme Esaie le tesmoigne, quand il denonce vne horrible vengeance de Dieu sur le peuple d'Israel, d'autant qu'il honoroit Dieu selon les commandemens des hommes. Et la sentence de Iesus Christ est commune, qu'en vain on honore Dieu,

Esaie 29.

ayant les preceptes des hommes pour doctrine. Quant à la difference des viandes, nous sauons ce qu'en dit S. Paul : Que nul ne vous iuge en viande ou breuuage. Item : Le royaume de Dieu n'est point viande ni breuuage. Et Iesus Christ dit : Ce qui entre en la bouche ne souille point l'homme.

Matth. 15.

Et Iesus Christ dit : Ce qui entre en la bouche ne souille point l'homme. Finalement S. Paul, en vn autre passage, predit qu'il viendra des abuseurs, qui par instigation du diable defendront les viandes que Dieu a permises & creées à nostre vsage, & pareillement condamneront le mariage. Et ne faut ouïr ceste cauillation que S. Paul, parlant des viandes, dispute contre les Iuifs, & que ce dernier passage est vne prophetie contre les Tatians (1) & autres heretiques ; car si Dieu a osté la difference des viandes qu'il auoit mise en sa Loi, & en a permis indifferement l'vsage aux hommes, qui fera celui tant arrogant, qui osera ordonner loix nouvelles, pour abolir la liberté permise de Dieu ? Si S. Augustin se

Aug. Epist. 9. ad Ian.

complainoit à bon droit de son temps, que l'Eglise de Dieu, laquelle par sa grace doit estre franche, estoit tant affuiettie, que la condition des Iuifs auoit esté plus tolerable ; quelles plaines ferons-nous de la seruitude que nous voyons maintenant ?

XXV. DES VŒUX ET DE LA VALEUR D'ICEUX.

Les vœux, encore qu'ils soyent monastiques & de religion, comme de perpetuelle continence, poureté & obeissance, obligent en conscience.

RESPONSE.

Il faut considerer ces trois choses en tous vœux. Assauoir si ce que nous voüons est en nostre puissance. Secondement, si l'intention est droite. Tiercement, si ce que nous voüons plait à Dieu. Par tout où ces choses defaillent, ou l'vne d'icelles, nous concluons que les vœux sont de nulle valeur & de nul effet. Or que la continence perpetuelle ne soit en la puissance d'vn chacun, l'Ecriture le monstre, car Iesus Christ testifie que tous ne comprennent point ceste Parole. Et S. Paul admoneste, parlant de ceste matiere, que les dons de Dieu sont distribuez : nous donnant à conoistre que cestui est vn don singulier, qui n'est pas otroyé à tous. Et pourtant il commande à tous ceux qui ne peuuent resister à leur concupiscence, d'vsfer du remede de mariage. Celui qui ne se pourra contenir, dit-il, qu'il se marie. Item : Pour eüter paillardise, qu'vn chacun ait sa femme. Que la fin de vouër l'obeissance monachale soit vitieuse, ce seul mot de S. Paul le monstre suffisamment, quand il condamne tout seruire volontaire, c'est à dire forgé à la fantasia des hommes ; car le mot Grec dont il vse (1), qu'on a translaté superstition, emporte cela. Or les moines vouënt obeissance à leurs abbez, prieurs & beaux-peres gardiens (2), seulement pour honorer Dieu par inuentions humaines. Nous disons aussi, que ceste poureté qu'ils vouent, n'est nullement agreable à Dieu, mais plustost lui desplait : car Dieu commande à chacun de viure de son labour. Et

Matth. 19.

1. Cor. 7.

1. Cor. 7.

Coloff. 2.

(1) Ἐθελούρησκαιας, religion qu'on se fait à soi-même.

(2) Les mots en italiques manquent dans le texte latin.

(1) Partisans de l'hérésiarque Tatien.

1. Theff. 5.

S. Paul dit, que celui qui ne traueille point, ne doit point manger, & dit que c'est vne vie defordonnee, quand vn homme vit en oisueté du bien d'autrui : commandant que telles gens foyent excommuniez. Outreplus, la poureté volontaire, laquelle Dieu nous recommande, est ceste-ci, Que le riche distribuant ses biens pour subuenir à l'indigence de ses freres, s'apourisse à l'exemple de Christ, comme dit S. Paul. Les moines au contraire vouent poureté, pour n'auoir iamais faute, viuans sans rien faire, & pour deuorer la substance des pures, se priuans cependant de tout moyen de bien faire. En somme, nous concluons que tous yeux faits par superstition, ne doiuent tenir ni auoir vigueur pour lier les consciences. Secondement, que si quel-qu'un a fait vn vœu temeraire par presumption, qu'il y doit de bonne heure renoncer, deuant que Dieu le punisse pour l'obstination de son arrogance.

2. Cor. 8.

OR ces Nos maîtres adiousterent aux articles precedens aucuns statuts nouveaux, assauoir : *Que ceux de leur troupeau* (ainsi appellent-ils à ceux qui aspirent à estre Bacheliers, ou Docteurs de leur faculté & congregation, ou plustost conspiration) *signent, auant que pouuoir prendre leur degré, lesdites propositions. Qu'en leurs sermons ils inuocquent le S. Esprit par l'intercession de la vierge Marie, & par la salutation Angelique. Qu'ils n'ayent à dire Christ simplement, sans preposer le Nom de Iesus, veu que S. Pierre dit qu'il n'y a autre Nom sous le ciel, &c. Finalement, Qu'ils ne soyent paresseux à recommander les ames des trespassés.* Voila en somme leurs decrets magistraux.

RESPONSE.

Esaie 8.

ESAIE defend à tous les disciples de Dieu, de ne dire point conspiration, quand la multitude aura conspiré. En quoi il signifie qu'il ne faut ni obtemperer ni consentir à consultations quelconques des iniqués. Suiuons donc ce qu'il commande en apres, que nous sanctifions le Seigneur des armées, adherans à lui avec crainte, afin qu'il nous soit en sanctification. Quiconque taschera de nous retirer de ceste crainte, qu'il nous soit en execration, & ne craignons point d'estre bannis de la synagoge des meschans avec l'aueu-

gle qui auoit esté illuminé, pour trouuer Iesus Christ, qui nous viene au deuant & nous reçoieue en la communion de son corps. Plustost mourir cent fois que de polluer nos mains d'une telle signature d'abomination, par laquelle nous renoncions la verité de Dieu. Ce que les Sorbonistes font mention de leur troupeau, ils se font bien ici monstrez troupeau de pourceaux. Qui est-ce qui ne conoit que l'inoocation de la vierge Marie, de laquelle ils ont vŕé iusqu'à ceste heure pour obtenir la grace du S. Esprit, est vn blaspheme execrable; encore que nous laissons là les titres pleins de sacrilege, ausquels ils font grand deshonneur à la vierge en la voulant honorer, quand ils la nomment Roine du ciel, Thresoriere de grace. Nous oyons ce que dit Iesus Christ : c'est qu'il enuoyera de par son Pere, l'Esprit de verité. Il nous commande de le demander en son Nom; voila donc la vraye reigle de le demander, & le moyen certain pour l'obtenir. D'auoir donc son recours à la Vierge, laissant Iesus Christ, & s'adresser à elle en priant, non pas à Dieu, qui est-ce qui ne void que c'est une façon profane? Certes elle est du tout eslongnee de la parole de Dieu. Mesme il ya vn decret du Concile quatriesme de Carthage, qui defend d'inoquer les Saints à l'autel. Ils monstrent encore plus ouuertement leur bestise, disans que ceste salutation nous est ordonnee en l'Euangile. Il est vrai que l'Ange Gabriel, selon que raconte S. Luc. fut enuoyé pour porter le message à la Vierge, & la salua ainsi. Mais sommes-nous Anges Gabriels? Où est-ce que cela nous a iamais esté commandé? Quel accès auons-nous à la Vierge, pour deuiser avec elle? D'auantage, à quel propos font-ils ceste salutation, en implorant la grace du S. Esprit, sinon qu'ils en abusent comme d'une priere? Quand est du Nom de Iesus Christ, depuis quand est-ce que ces afnes ont les oreilles tant delicatés, qu'ils font faschez de la maniere de parler dont le S. Esprit vŕe coutumierement? Ce nom de Christ est mis seul le plus souuent par toute l'Escriture; tous les anciens Docteurs ont ainsi parlé. Cela n'est point au gré de Nos maîtres. Et afin d'auoir quelque couleur, ils alleguent la vertu du Nom de Iesus, comme si le salut des hommes estoit enclos en deux syllabes.

Iean 9.

Iean 14. 15. &
16.

Contre la salutation ineptement & avec superstitieuse impiété adressee à la vierge Marie.

Bref, en cela ils se montrent vrais luis. Ce n'est donc merueilles s'ils font tant difficiles à contenter aux noms des Saints, veu qu'ils ont telle superstition magique au nom de Iesus. Finalement, d'imposer cette loi aux prescheurs, de recommander au peuple les ames des trespassez : quelle raison en ont-ils, ou quel exemple ? Il y a beaucoup de sermons des anciens Docteurs, en leurs liures, où on ne trouuera point que iamais cela se soit fait de leur temps.

Nous voyons donc qu'ils font comme les tyrans, c'est de se maintenir en possession par rigueur extreme, d'autant qu'ils ne peuvent dominer en humanité & modestie. Mais qu'est-ce que Dieu dit de l'autre costé ? Assemblez vostre conseil, & tout fera dissipé. Faites vos arrests & conclusions : il n'en fera pas ainsi. Munissez-vous, & vous ferez vaincus. Car il n'y a nulle sagesse, il n'y a nulle prudence, il n'y a nul conseil contre le Seigneur.



FRANÇOIS BRIBARD.

EN la fureur de ceste persecution esmeuë (comme dit a esté) par les Sorbonistes de Paris, plusieurs excellens tesmoins de la vraye & pure doctrine de l'Euangile furent executez en diuers lieux en France. En la ville de Paris, François Bribard, secretaire de Jean du Bellai, Cardinal & Euesque de Paris, donna ample & suffisant tesmoignage que la verité du Seigneur lui estoit plus precieuse que les mensonges des aduerfaires, ni que sa propre vie. Sa constance en la fleur de son aage surpassoit l'ordinaire d'humaine nature, de sorte que plusieurs ont eu opinion qu'il estoit aliéné de son sens ; mais il est plus raisonnable que le iugement des hommes s'accorde à la bonne renommee d'une mort tant heureuse qu'il endura, que la foiblesse ou ignorance des iugeans face decroire la vertu & fruit d'icelle. Car, à vrai dire, on le mena au supplice comme un agneau paisible. La langue lui estant coupee au sortir de la Conciergerie, il ne cessa, par signes manifestes, de declarer l'esperance qui estoit en lui. Il fut brulé en la place Maubert, l'an M.D.XLIII.



JEAN DV BEC, du pays de Brie.

APRES que Jean du Bec, qui estoit des Essars pres Sedane (1) en Brie, eust esté longuement detenu prisonnier, & que les iuges de Paris ne le pouuoient aucunement diuertir de la verité de l'Euangile, laquelle il auoit maintenue, tant en public que deuant ceux de la Cour ecclesiastique, lors qu'il fut degradé de la prestre Papale ; finalement, ayant receu sentence de condamnation, fut brulé en la ville de Troys en Champagne, en la place de l'Estape au vin, au mois de Iuin dudit an M.D.XLIII.



LA PERSECVTION ET SACCAGEMENT DE CEUX DE MERINDOL & CABRIERE, &c., peuple fidele en Prouence (2).

Ceste histoire est autant memorable que chose qui soit auenue de memoire d'homme. Car il n'est pas question de deux ou de trois Martyrs qui ayent endure la mort, mais de tout un peuple & multitude de personnes, tant hommes que femmes & enfans,

(1) Les Essarts-lès-Sézanne (Marne).

(2) Cet article figure en abrégé à la fin de l'édition princeps de 1554 (p. 656-666), avec ce titre : *Touchant les Martyrs de Iesus Christ, appelez les Vauldois, executez en grand nombre à la iournee de la destruction & saccagement de Cabriere & Merindol & autres lieux au pais de Prouence.* « Nous les avons icy reservez pour la fin de ce premier volume, » dit Crespin, « pour en toucher comme en passant ce qui est à present le plus necessaire pour l'instruction des fideles, jusqu'à ce que plus amplement toute l'histoire en soit redigee par escrit, comme elle en est tres digne. » Cette histoire plus complète parut à part en 1556, avec ce titre : *Histoire memorable de la persécution et saccagement du peuple de Merindol et Cabrières et autres circonvoisins, appelez Vaudois*, in-16. Crespin, dans une édition rarissime de cette année (*Recueil de plusieurs personnes qui ont constamment endure la mort pour le nom du Seigneur*, c.c. Bib. A. André), qui se compose de deux parties, y fait allusion, dans la première, où il la résume (p. 263-272) « pour l'instruction des fideles qui n'auront l'histoire qu'avons imprimée à part : » puis il se décide à l'insérer en entier avec sa préface, à la fin de la seconde partie (p. 817-952), avec ce titre : *Histoire memorable de ceux de Merindol et Cabrières, appelez Vaudois.* C'est ce récit qui a passé, avec des changements de peu d'importance, dans les éditions suivantes.

qui ont enduré toutes especes de cruauté. Et partant il est besoin de la deduire par actes judiciaires, car elle seruira non seulement à tous fideles en particulier, mais aussi en general aux peuples & republicues qui ont receu l'Euangile du Seigneur.

M. D. XLIII.

DE long temps le monde a eu les Vaudois (peuple d'une religion plus nette & pure que la vulgaire) en tel horreur, que toute absurdité d'opprobres leur a esté mise sus, & a semblé que la terre ne les deust pas soutenir. Ils ont esté dispersez çà & là, & contraints d'habiter es lieux deserts, comme entre les bestes; & selon les lieux & places où ils se font retirez, on leur a donné diuers noms. Au Lyonnais, apres leur premier nom de Vaudois qu'ils ont eu d'un nommé Pierre Valde, on les a appelez *Poures de Lyon*. En Angleterre & es dernieres parties de Pologne & Liuonie, on les nommoit * *Lollars* (1). à cause d'un nommé Lollard, qui y enseignoit la verité. Au pays de Flandre & Artois, on les disoit *Turelupins*, d'autant qu'ils n'habitoient qu'es lieux exposez aux dangers des loups. En Piedmont & Dauphiné, par un extreme mespris furent nommez *Chaignars* ou *Chienars*. La premiere appellation de Vaudois leur est demeuree, iusqu'à ce que le nom de *Lutherien* est venu en auant, qui a surmonté en horreur & abomination toutes autres iniures & opprobres. (Nous referuons à traiter plus par le menu, & sommairement neantmoins, & d'un fil continuel, les persecutions des Vaudois & Albigeois. & leur estat, depuis leur commencement iusques à present, apres l'histoire memorable des guerres faites depuis l'an M. D. LV. iusques en l'an M. D. LXI. contre le peuple appellé Vaudois, es vallees d'Angrongne, Luzerne, S. Martin, la Perouse, & autres lieux du Piedmont, inferée au 8. liure de la presente histoire. Ce sera la closture de ce qui concerne les Vaudois & Albigeois. Parlons ici particulierement des Prouençaux) (2). Quelque parti de ce peuple Vaudois depuis deux cens

ans estoit venu de Piedmont habiter en Prouence, es quartiers de Merindol, & Cabriere, & pays à l'enuiron, & s'y font tousiours entretenus, de maniere que leur vie & conuersation monstroient qu'ils auoyent la crainte de Dieu. Si peu de vraye lumiere qu'ils auoyent, ils tafchoyent de l'allumer d'auantage de iour en iour : tellement que pour ce faire ils n'espargnoyent rien, fust à auoir liures de la saincte efcriture, ou faire instruire gens de bon esprit; à enuoyer çà & là, voire iusques bien loin, où ils oyoyent dire qu'il se leuoit quelque rayon de lumiere. Et comme nous auons recité ci-dessus en l'histoire de *Martin Gonin* (1), que ceux du val d'Angrongne n'agueres auoyent fait; aussi ceux-ci, ayans entendu que l'Euangile se preschoit en quelques villes d'Alemagne & de Suisse, ils y enuoyèrent deux d'entr'eux, assauoir *George Morel*, natif de *Fresiniere* (2) en Dauphiné, Ministre, homme bien instruit, lequel ils auoyent entretenu aux escholes, & *Pierre Masson* de Bourgongne, pour conférer de la doctrine de l'Euangile avec les Ministres, & en particulier pour auoir leur auis sur quelques points dont ils estoient en difficulté. Ces deux-ci, apres qu'ils eurent communiqué à Basle avec *Iean Œcolampade* (3), à Strasbourg avec *Capito* & *Bucer*, & à Berne avec *Berkthold Haller*: comme ils estoient en chemin pour le retour, *Pierre Masson* fut arresté prisonnier à *Dijon* (4), tellement que *George* retourna seul à *Merindol*, avec les liures & papiers qu'il portoit. Auquel lieu estant arriué, il exposa deuant tous ses freres

(1) Voir plus haut, p. 317.

(2) Plus exactement de Chateloube, commune de Saint-Crépin. — Voir Arnaud, *Hist. des Protestants du Dauphiné*, t. 1, p. 18.(3) Pour l'histoire des Vaudois antérieure à la Réformation, histoire que *Crespin* touche si discrètement, voir *Herzog*, *Die romanischen Waldenser*, Halle, 1853, et *Dieckhoff*, *Die Waldenser im Mittelalter*, Göttingen, 1851. Ces deux auteurs ont complètement changé les idées reçues jusqu'à eux, en montrant que l'historien des Vaudois *Perrin* (1618-1619) s'était servi à son insu de documents falsifiés. Les falsifications tendaient à faire remonter beaucoup trop haut le protestantisme des Vaudois, lequel date en réalité de cette visite à *Œcolampade*, qui eut lieu en 1530. M. *Emilio Comba* soutient, à peu près, la même opinion dans sa *Storia della Riforma in Italia*, en cours de publication.

(4) Où il subit le martyre, le 10 septembre 1530.

* Il y a encore à Londres en Angleterre la tour des Lollards.

Le proverbe de long temps se dit en ces pays-la : il est des enfans de Turelupin, malheureux de nature.

Note vne grande folie que ce peuple d'estre fidelement instruit en la verité.

(1) Voy., sur l'origine de ce mot, p. 108. Le recueil cité de 1556 n'ajoute pas le reste de la phrase.

(2) Les lignes que nous avons mises entre parenthèse ne figurent pas dans l'édition de 1570, la dernière qu'ait surveillée *Crespin*, et sont de *Goulart*.

les points de sa commission, & declara publiquement qu'en plusieurs fortes & façons ils erroyent, & que leurs anciens Ministres (lesquels ils appelloyent *Barbes* ou *Oncles*) ne les enleignoient en telle pureté qu'il appartenoit. De ceste venue ce peuple fut tellement esmeu, que force leur fut d'enuoyer querir des plus anciens de leurs freres de l'Apouille (1) & Calabre, & d'auoir gens doctes pour auifer à vne saincte reformation. La chose se mena en telle sorte, que le bruit en vint iusqu'à la conoissance du Parlement d'Aix, & des Euesques, Preltres & Moines du pays de Prouence, & furent grieuement accuzez & mis en la haine du Roi François I. de ce nom, à caufe de la Religion (2).

OR est-il qu'en l'an M.D.XL., à l'instance du Procureur du Roi audit Parlement, les habitans de Merindol furent aiournez en la personne de certains denommez en l'Arrest (que nous reciterons tantost) à comparoir personnellement. Suyuant lequel aiournement, lesdits denommez se trouuerent à Aix pour se presenter à la Cour au iour à eux assigné. Ils s'adressent aux plus sauans Aduocats, pour consulter & auoir auis comme ils se pourroyent conduire & gouverner en cest affaire. Les Aduocats & procureurs leur dirent qu'il ne leur estoit permis bailler conseil aux suspects de secte Lutherienne; toutesfois l'un des Aduocats les aduertit secrettement & à part qu'ils ne se deuoient presenter à ladite Cour, sinon qu'ils fussent prests & appareillez d'endurer d'estre bruslez, voire à petit feu, sans autre forme ne figure de proces, car cela estoit desia par ladite Cour arresté contr'eux. Par ces propos ils furent espouuantez, & encore plus, quand de fait ils virent devant leurs yeux rigoureusement & cruellement tourmenter & meurtrir plusieurs bons personnages, n'ayans autre cause en leur condamnation, sinon qu'ils auoyent dit & maintenu propos qui estoient declarez Lutheriens par les censures & determinations des docteurs en Theologie. Quoi entendans, se retirerent, n'osans comparoistre à l'assignation; tellement que défaut fut prononcé contr'eux, en vertu duquel ceste Cour de Prouence

donna ce cruel arrest, qui tousiours depuis a esté appelé l'Arrest de Merindol, duquel la teneur s'enfuit :

SVR la demande du profit & utilité des defauts obtenus par le Procureur general du Roi, demandeur en cas de crime de lese Maiesté diuine & humaine, contre André Maynard, baille (1) de Merindol, François Maynard, Martin Maynard, Iaques Maynard, Michel Maynard, Iean Pom & sa femme, vn nommé Facy le Tourneur & sa femme, Martin Vian & sa femme, Iean Pallenfi (2) & sa femme, les enfans & familles des susdits manans & habitans dudit Merindol, Peyron Roi, Philippon Maynard, Iaques de Sangre, maistre d'eschole, habitans du bas dudit Merindol; maistre Leon Barberoux & Claude Fauyer de Tourues (3), vn nommé Pomery libraire, & Marthe sa femme, n'agueres nonnain à Nismes, Thomas Pallenq dièr du plan d'Apt, & Guillaume le Normand (4), retirez & demeurans de nouveau audit Merindol, à cause desdits cas & crimes adiournez à trois brieis iours, non comparans, ains defaillans : VEVES les charges & informations faites à la requeste dudit procureur general du Roi : Ordonnances des prinfes de corps, & à faute de ce aiournemens à trois brieis iours decernez contre lesdits accusez & defaillans du penultiesme de Iuillet 1540 : Exploists desdits aiournemens à trois brieis iours : Les defauts obtenus par ledit Procureur general contre lesdits accusez : Les lettres patentes du dernier de Mai audit an 1540. adressantes à ladite Cour, pour proceder contre Vaudois, Lutheriens, & autres tenans sectes contraires & derogatiues à la foi & religion Chrestienne : Et autres lettres patentes dudit Seigneur, du seiziesme de Iuillet 1535. & du dernier de Mai 1536. par lesquelles il faisoit pardon & grace aux chargez, accusez & suspects d'erreurs heretiques, en eux desistant desdits erreurs, & les abiurant dans six mois apres la publication desdites lettres. Les recollemens des tesmoins examinez es dessusdites infor-

Arrest du parlement d'Aix.

Plusieurs lettres patentes du Roi François premier.

(1) « Baille, » bailli.

(2) Lisez : « Pallenq. »

(3) Tourves, canton de Brignoles (Var).

(4) D'autres relations présentent des différences notables sur ces noms propres. Voy. Herminjard, t. VI, p. 228, et Recueil cité de 1556. p. 821.

(1) Edition de 1570 : « la Pouille. »

(2) La persécution commença dans la Prouence dès 1528. Voir Herminjard, ouv. cité, t. III, p. 328 et suiv.

M. D. XLIII.

mations : Autres charges, informations & proces produits par ledit Procureur general, pour faire aparoir que notoirement tous ceux de Merindol tiennent sectes Vaudoises & Lutheriennes, reprouvees & contraires à la sainte foi & religion Chrestienne, retirent & recellent plusieurs gens estranges & fugitifs, chargez & diffamez d'estre de telles sectes; & iceux entretiennent & fauorisent. Qu'audit lieu il y a eschole des erreurs & fausses doctrines desdites sectes, gens qui dogmatisent lesdits erreurs & fausses doctrines, & libraires qui ont imprimé & vendent liures pleins de telles fausses doctrines; & aussi que ceux dudit Merindol au terroir & es roches ont basti des caavernes & spelonques, où ils retirent & cachent eux, leurs complices & leurs biens, & se font forts. Autres informations prinſes par le iuge d'Apt, pour faire aparoir qu'apres que Colin Pallenq, dit du plan d'Apt, comme sectateur desdites sectes fut ces iours passez condamné & bruslé, & ses biens confisquees au Roi : en haine de ce plusieurs gens dudit Merindol, leurs complices & adherans en grande assemblee, comme de six ou sept vingts hommes armez de harquebuses, hallebardes, espees & autres harnois, ont rompu le moulin qui estoit audit feu Colin Pallenq & Thomas Pallenq freres, battu & outragé le musnier, & icelui menacé, & tous autres qui s'empescheroient des biens de ceux de leurs sectes. Le tout considéré, dit a esté : Que la Cour a déclaré, dit & declare lesdits defauts auoir esté bien obtenus. Et pour le profit d'iceux, que tous les dessusdits accusez & aiournez sont vrais defaillans & contumax, decheus de toutes defenses, atteints & conueincus des cas & crimes à eux imposez, de tenir, maintenir & ensuivre sectes & doctrines heretiques, reprouvees & contraires à la foi & religion Chrestienne, & aux saintes prohibitions du Roi, & d'estre retireurs & receptateurs, receleurs & fauteurs de gens chargez & diffamez de tenir telles doctrines & sectes damnees & reprouvees : Pour la reparation desquels cas, a condamné & condamne lesdits André Maynard, Iaques Maynard, Michel Maynard, Iean Pom, Fay le Tourneur. Martin Vian, Iean Pallenq, Hugues Pallenq, Peyron Roi. Philippon Maynard, tous dudit Merindol, Iaques de Sangre, maistre

d'eschole, maistre Leon Barberoux de Tourues, Claude Fauier dudit Tourues, Pomery libraire & Marthe sa femme n'agueres nonnain à Nismes, Thomas Pallenq, dict du plan d'Apt, & Guillaume le Normand, habitant dudit Merindol, à estre bruslez & ards tous vifs : Assauoir quant audit Barberoux & Fauier, en la place publique dudit Tourues; quant audit Thomas Pallenq, en la place publique d'Apt; & quant aux autres, en la place des Iacopins de ceste ville d'Aix; & à faute de les auoir, seront tous executez en figure & peinture. Et au regard des femmes, enfans, seruiteurs & familles de tous les dessusdits defaillans & condamnez, ladite Cour les a * defiez & abandonnez à tous, pour les prendre & representer à Iustice, afin de proceder contr'eux à l'execution des rigueurs & peines de droit, & ainsi qu'il apartiendra. Et, en cas qu'ils ne puissent estre prins & aprehendez, des maintenant les a tous bannis & bannit des royaumes, terres & seigneuries du Roi, avec interdiction & prohibition d'y entrer ni venir sur peine de la hard & du feu. Et declare tous & chacuns les biens des dessusdits condamnez & bannis, leurs femmes, enfans, seruiteurs & familles estre acquis & confisquees audit Seigneur; & aussi prohibé & defend à tous gentils-hommes, vassaux & autres suiets dudit Seigneur, qu'ils n'ayent à recevoir ni receler lesdits condamnez, leurs femmes, enfans, seruiteurs & familles, ne leur bailler aucune faueur, aide ou confort en maniere que ce soit, sur peine à ceux qui feront le contraire, de confiscation de leurs biens & autres peines arbitraires. Et au surplus, attendu que notoirement tout ledit lieu de Merindol est la retraite, spelonque, refuge & fort de gens tenans telles sectes damnees & reprouvees. ladite Cour a ordonné & ordonne que toutes les maisons & basties dudit lieu seront abatues, demolies & abrasees, & ledit lieu rendu inhabitable, sans que personne y puisse reedifier ni bastir, si ce n'est par le vouloir & permission du Roi. Semblablement que le chasteau & spelonque, repaires & forts estans es roches & bois du terroir dudit Merindol, seront ruinez & mis en telle forte que l'on n'y puisse faire residence, & que les lieux soyent descouverts, & les bois où sont lesdits

* C'est vn terme par lequel la Cour leur ost toute fiance & seureté.

forts coupez & abatus deux cens pas à l'entour. Et d'avantage fait prohibitions & defenes de bailler, à ferme & arrentement ni autrement, les heritages dudit lieu à aucuns du furnom & lignees des dessusdits condamnez. Publié en jugement au parlement de Prouence feant à Aix, le dixhuitiesme iour de Novembre, 1540.

DVDIR iour fut enioint par la Cour au iuge ordinaire d'Aix, de faire executer ledit arrest en ce que fait (1) à executer en ceste ville d'Aix, & ce que fait à executer à Tourues, au iuge de S. Maximin, & ce que fait à executer à Apt. Signé Boissoni secretaire (2) criminel.

CEST Arrest fut estimé de si grande importance, qu'il n'y avoit lieu ne place au pays de Prouence, où il n'en fut parlé, & furtout entre les Aduocats & gens de iustice, tellement qu'aucuns osoyent bien dire publiquement, que c'estoit merueilles qu'une Cour de Parlement fust telle, d'avoir baillé vn Arrest manifestement contre tout droit & raison, & mesme contre le serment tant solennel qu'ont acoustumé de faire tous ceux qui sont receus en office aux Cours de Parlement : assavoir de iuger iustement & librement, selon la saincte Loi de Dieu & les iustes ordonnances du Royaume, sans attenter aucune chose iniustement & sans endommager aucun à tort par violence ou voye de fait. Les autres, soustenans ledit Arrest estre iuste, disoyent qu'en cas de secte Lutherienne, les luges ne sont tenus de garder ni droit commun ni ordonnance, pourueu que ce soit pour l'extirpation de ceux qui sont soupçonnez d'estre tels.

AVINT dix ou douze iours apres que cest Arrest fut donné, qu'un grand festin fut fait en la ville d'Aix, auquel estoit le president M. Barthelemi Chassané, & plusieurs Conseillers & gentils-hommes du pays de Prouence. Aussi y estoient l'Archeuesque d'Aix (3), & dames & damoiselles, entre lesquelles y en avoit vne qui estoit, selon le bruit commun, entretenué par ledit Euesque d'Aix. Icele en ce banquet deuisant de cest Arrest, adressa son

propos au president, & dit : « Monsieur le President, quand ferez-vous executer l'Arrest qui a esté donné ces iours passez contre ces Lutheriens de Merindol ? » Le President ne respondit rien, feignant qu'il n'eust entendu ce qu'elle disoit, & vn gentil-homme demanda quel Arrest il y avoit contre ceux de Merindol ? La damoiselle le recita sans rien oublier, comme si de long temps elle l'eust bien recordé. Ceux du banquet l'escoutoyent diligemment sans dire mot, iusqu'à ce qu'elle eust dutout acheué son propos. Et alors le seigneur d'Alenc(1), homme ayant quelque commencement de bonne conoissance, lui dit : « Madamoiselle, vous auez aprins ce conte de quelqu'un qui voudroit qu'il fust ainsi, ou bien c'est vn arrest qui a esté donné en la cour du parlement des femmes. » Le sieur de Senas, ancien Conseiller, dit : « Non, non, monsieur d'Alenc, ce n'est pas vn conte ne fable, ce que vous auez oui ; mais vn Arrest de la Cour, & ne faudroit pas beaucoup parler en ceste forte, sinon que veuillez appeller la Cour de Prouence, le parlement des femmes. » Lors le seigneur d'Alenc s'excusa, avec protestation qu'il ne voudroit dire chose pour blasmer l'autorité d'une Cour souveraine, toutefois qu'il ne pouvoit croire du tout ce que ceste damoiselle avoit proposé, assavoir que, par Arrest de la Cour du parlement de Prouence, ayant esté condamnez à mort tant d'habitans de Merindol, & mesmes les femmes & les petits enfans, & le lieu à estre rasé, sur vn defect de dix ou douze personnes, qui ne se sont presentées à ladite Cour au iour à eux assigné. Le seigneur de Beau-ieu sur cela dit : « Je ne croi pas que la Cour ait baillé vn tel Arrest : ce seroit chose desraisonnable, & que les Turcs & les hommes les plus cruels du monde iugeront trop inhumain & detestable. L'ai de long temps conu plusieurs de Merindol, qui me semblent de bonne preud'homme. Mais monsieur le President en diroit bien ce qui en est, ce n'est rien du dire des femmes. » La damoiselle n'attendit pas que le President respondit ; mais soudainement en regardant son Euesque d'Aix, dit : « Je feroi bien esmerueillée, s'il ne se fust

Dieu suscite des hommes, & les fait parler pour reprendre par leur bouche la fureur desespérée des cruels persecuteurs de son Eglise.

Serment que firent les Conseillers des Parlemens.

Barthelemi Chassané commentateur du Coustumier de Bourgogne.

Vne putain foullent la meschante cause de la grande putain dont parle S. Iean Apocal. 17.

(1) D'après Frossard, *Les Vaudois de Prouence*, p. 58, on doit lire, ici et dans les lignes suivantes, *ce que fait*.

(2) Le manuscrit autographe porte *sénéchal*. Voy. Frossard, *ouv. cité*, p. 58.

(3) Il se nommait Antoine Imberti.

(1) Jacques Reynaud, sieur d'Aillens. Voir, sur lui, Arnaud, *Histoire des Protestants de Prouence, du Comtal Venaissin et de la principauté d'Orange*, t. 1, p. 543-545.

trouué quelqu'un en ceste compagnie qui defendist ces malheureux, & leuant les yeux en haut, dit toute courroucée : « Pleust à Dieu que tous les Lutheriens qui sont en Prouence, voire en France, eussent cornes au front ! on verroit beaucoup de cornus. » Le seigneur de Beau-ieu ne lui acréut guere : « Pleust à Dieu, dit-il, que toutes les paillardes des Prestres parlassent, comme sont les oyes ! » Et la damoiselle dit : « Monsieur de Beau-ieu, il ne faut pas ainsi parler contre l'Eglise ; iamais chien n'abaya contre le crucefix, qu'il n'enrageast. » Alors l'Euesque d'Aix commença à rire, & dit en frappant sur l'espaule de la damoiselle : « Par mes saintes ordres (ainsi iuroit-il) vous m'avez fait plaisir. Elle a bien parlé à vous, monsieur de Beau-ieu, retenez bien la leçon qu'elle vous a baillée. » Le seigneur de Beau-ieu dit en courroux : « Je n'ay que faire d'aller à son eschole, ni à la vostre, & ne fauroi apprendre d'elle ni bien ni honneur. & quand ie diroï que la plupart des Euesques & Prestres sont paillards & adulteres, trompeurs & seducteurs, ie ne parleroi pas contre la sainte Eglise, mais contre vn tas de loups & de pourceaux abominables, & en disant cela ie ne penseroi point enragier, sinon qu'on enrage pour dire verité. » Sur cela l'Archeuesque d'Arles (1) respondit en cholere : « Vous parlez mal, monsieur de Beau-ieu, & vous faudra rendre conte en temps & lieu des propos que vous tenez des gens d'Eglise. » Et le seigneur de Beau-ieu dit : « Je voudroi, monsieur, que ce fust des aujourd'hui, & ie me soumettroi à prouuer plus d'abus & meschancetez des Prestres, que ie n'ai encore dit. » Lors le President Chassané dit : « Laissons-le moustier où il est, monsieur de Beau-ieu, & viuons comme nos peres, & maintenons leur honneur. » Le seigneur de Beau-ieu dit tout courroucé : « Je ne suis pas fils de Prestre pour maintenir leurs abus & meschancetez. » puis dit : « Je veux bien honorer tous vrais Pasteurs de l'Eglise, qui montrent bon exemple & en doctrine & en vie, & tels ne voudroi blafmer, mais ie vous demande, monsieur d'Arles, & vous pareillement monsieur d'Aix, quand les Sacrificateurs & Prestres de Ierusalem ont esté appelez par nostre Seigneur Iesus Christ, Hypocrites, auen-

gles & seducteurs, leur a-il fait outrage ? » Et ils dirent : « Non, car la plupart estoit telle. » « Aussi de ce que j'ai dit des Euesques & Prestres (dit alors le seigneur de Beau-ieu) la plupart sont tels & pires. » Le sieur de Senas dit : « Laissons ces propos fascheux, nous sommes ici assemblez pour faire bonne chere. Monsieur de Beau-ieu, pour l'amitié que ie vous porte, ie vous auiserai de trois choses ; que si vous les faites, vous-vous en trouuerez bien. La premiere est, que vous ne donniez aide, ni de fait ni de parole, à ceux desquels vous auez oui dire qu'ils sont Lutheriens. La seconde c'est de ne reprendre aigrement les dames de leurs menus plaisirs. La troisieme, de ne rechercher de si pres la vie des gens d'Eglise, car vous fauez qu'il est dit : *Nolite tangere Christos meos* (1). » Le seigneur de Beau-ieu respondit : « Quant au premier, ie ne conoi point de Lutherien, & ne sai que c'est de Lutherie, sinon que vous appelez Lutheriens ceux qui preschent la doctrine de l'Euangile, tant y a que n'aprouuerai iamais vn arrest qui aura esté donné à mort contre gens qui n'auront esté ouys, & encores moins contre les femmes & petits enfans, & suis assure que'il n'y aura Cour de Parlement de France, qui aproue vn tel Arrest. Et quant à ce que dites de ne reprendre les dames, si ie sçai qu'une miene parente s'abandonne à Prestre ou à cleric, fust-il bien Cardinal ou Euesque, ie ne lui ferai pas l'honneur que de la reprendre, mais ie lui couperoi le nez pour le moins. Et au regard des Prestres, ie suis content de ne me mesler plus de leurs affaires, mais aussi qu'ils ne se meslent point des miens. » Le president Chassané, oyant assez volontiers le sieur de Beau-ieu parlant en ceste ferueur de ieunesse, se print à rire, mais la damoiselle (qui auoit commencé la querelle) dit : « Je ne ferai pas bien à mon aise, si ie ne di encores vn mot : Et pensez-vous, monsieur de Beau-ieu, que tous les Cardinaux & Euesques, Abbez & Prestres, & gens de religion qui vont souuent aux maisons des gentils-hommes, voire qui entrent familièrement & hantent aux chasteaux & palais des Princes, y aillent pour faire mal ? Monsieur de Beau-ieu, si vous vouliez soutenir tels propos, ie ne

Instruction
digne du banquet.

Respon-
se notable.

Vne putain
apuyee sur bon
pilier de la
synagogue de
l'Antechrist,
ne se rend pas
à Verité.

Sage censure
faite à vn fol
& faux Eues-
que & contre
toute la racaille
papistique.

Respon-
se ordinaire des
sages mon-
dains.

Demande
pertinente.

(1) Jean IX de Ferrier, d'origine espagnole.

(1) « Ne touchez pas à mes oints. »

cesseroi de vous accuser de crime de lese-maiesté diuine & humaine; mais il y a bien des seigneurs en ceste compagnie, qui vous en feront rendre conte.» Et n'eust point acheué son propos, que Beau-ieu lui dit : « Allez, madame Herodias, effrontee : deuriez-vous ouurir la bouche pour parler en ceste compagnie ? fauez-vous bien que c'est que crime de lese-maiesté Diuine & humaine ? ne vous deuroit-il pas suffire, sans sollicité que le sang innocent soit repandu ? » A ces paroles la damoiselle fut vn peu estonnee, & pensoit-on que le propos prendroit fin, & chacun tafchoit d'inuenter propos facetieux, pour empescher que de cest affaire ne fust plus parlé. Mais la damoiselle se sentant par trop outragee, rompit tous les propos, & dit : « Monsieur de Beau-ieu, si i'estoi aussi bien homme que femme, ie vous maintiendroi que ie ne suis pas telle que vous dites, que ie desire faire respandre le sang innocent. Appelez-vous le sang de ces meschans de Merindol, sang innocent ? appelez-vous l'execution de ces Luthériens, effusion du sang innocent ? Et vous auez beau dire, ie ne me garderai pour homme viuant, d'aller & frequenter aux maisons des Euesques, en tout bien & en tout honneur, & pour le deuoir que i'ai à l'Eglise, pour auiser les moyens de faire mourir ces mal-heureux.» Le seigneur de Beau-ieu ne fit plus conte des propos de ceste babillarde, aussi tous les assistans la mespriserent, & estoient fachés de ses fols propos; mais il y eut vn ieune gentil-homme en la compagnie, qui dit en se gaudissant : « Il faut bien, mademoiselle, que ces meschantes gens auxquels vous voulez mal mortel, vous ayent fait quelque grand desplaisir.» Et la damoiselle dit : « Je pourroi bien faire ferment que de ces miserables gens ie n'en conoi pas vn, & n'en vi oncques vn, que ie sache, & j'aimeroi mieux rencontrer dix diables qu'un d'eux, car leurs propos sont tant detestables, que bien-heureux sont ceux qui n'en ont iamais oui parler. Et fu bien mal auisee quand par curiosité, voyant que monsieur l'Euesque d'Aix estoit tant faché qu'il en perdoit le boire & le manger, le priaï me dire la cause de sa facherie. Il me declara en partie cest affaire : assauior qu'il y auoit par le monde vne maniere de gens heretiques parlans contre nostre mere sainte

Eglise.» Or, ces propos engendrerent grand trouble, & plusieurs menaces, qui seroyent trop longues à descrire. Dont le President Chassané & les Conseillers se despartirent, & les gentils-hommes s'en allerent d'autre part.

La deliberation & complot des Ecclesiastiques, pour faire executer l'arrest de Merindol, & pourfuyure la conspiration contre les fideles.

L'ARCHEUESQVE d'Arles et l'Euesque d'Aix, avec aucuns Abbez & Prieurs, le Preuost & quelques anciens chanoines d'Aix, s'assemblerent pour consulter les vns avec les autres de cest affaire. Il fut arresté entr'eux qu'un chascun en particulier chercheroit tous moyens de faire executer l'arrest de Merindol : « autrement, disoyent-ils, c'est fait de nostre estat, & vn chascun se voudra mesler de nous reprendre, & se moquer de nous. Et ce seroit, disoyent-ils, peu de saict s'il n'y auoit que ceux de Merindol & semblables payfans, sinon que mesme plusieurs docteurs en Theologie & religieux : aussi aucuns Conseillers & Aduocats des Cours souueraines, voire (si on l'ose dire) la plupart de la noblesse, iusqu'aux plus grans, commentent tous à nous despriser, & ne nous tiennent point pour vrais pasteurs de l'Eglise. Que si nous n'y pouruoyons soudainement, il n'y a pas seulement danger de perdre nos benefices & estre dechassez, mais aussi y a danger pour tout l'ordre ecclesiastique.» L'Archeuesque d'Arles, vsant de ses finessees naturelles d'Espagne, opina comme s'ensuit : « Il nous faut garder d'entreprendre aucune chose contre la noblesse, mais par tous moyens l'entretenir, car c'est nostre bras & protection; & nous faut donner garde de disputer ne contredire à tels personages : de les blasmer, & encores moins de les accuser, mais plustost de les adoucir par presens & dons. Car c'est chose certaine que si nous entreprenons contre la noblesse, que finalement les Juges seculiers en auront la conoissance, & nous n'y gagnerons rien, comme desia nous auons assez experimenté.» Parquoi l'Euesque d'Aix s'accorda à cest auis : « Mais ie vous declarerai, dit-il, vn secret pour remedier à tout cela. Il faut battre le

Confiderez en ceci l'impudence d'une paillardie.

Plus on veut corriger la vilaine impudence, moins elle s'amende.

Ceci est le vrai & naïf pourtrait des disputes avec l'Antechrist, qui se roidissent contre la parole de Dieu.

Aussi sont-ils imposeurs & non point pasteurs.

Vn renard tel que celui-là sçait plus d'un meschant tour.

Cestui-ci accouple le lion & le renard.

chien deuant le lion, & faut que nous employons tous nos amis, pour faire telle tuerie de ceux de Merindol & semblables payfans, que nul, qui qu'il soit, fust-il du sang royal, n'ose puis apres ouuir la bouche pour parler contre nostre estat. Et pour paruenir à ces fins, nous n'auons meilleur moyen que de nous retirer en la ville d'Auignon, où nous trouuerons plusieurs Euesques & Abbez, qui ne faudront à s'employer avec nous. » Ce conseil fut incontinent approuué de tous, tellement que lesdits Archeuesques d'Arles, Euesques d'Aix & autres, partirent hastiuement pour aller en Auignon : où estans arriuez, proposerent d'assembler incontinent les Euesques & autres personnages d'autorité & credit, pour traiter de cest affaire. En ce parlement secret, l'Euesque d'Aix eut charge de faire la harangue, & proposa comme s'ensuit : « Vous sçauéz, hommes peres & freres, que grande tempeste de vent s'esleue contre la nacelle de Iesus Christ, & que les ondes émeuës se iettent tellement dedans, que la nacelle est quasi remplie d'eau, & peu s'en faut qu'elle ne perisse. Le tourbillon vient d'Aquilon, dont la tourmente est grande : les offrandes cessent, les pelerinages & deuotions se refroidissent, la charité est quasi gelee par tout, & (qui pis est) nostre autorité est fort abaissée, nostre iurisdiction abatuë, les ordonnances de l'Eglise mesprisees. Or nous sommes constituez & ordonnez sur les peuples & sur les royaumes pour arracher tout ce qui s'esleue contre l'Eglise. Parquoi qu'un chacun de nous se refuseille à bon escient, & vsons de nostre autorité pour perdre & destruire tous ces meschans Lutheriens, ces renards qui degastent la vigne du Seigneur, & ces baleines qui s'efforcent d'enfoncer la nacelle du Fils de Dieu. Or nous auons desia bien commencé, & auons bien procuré de faire bailler vn arrest espouuantable contre ces malheureux Lutheriens de Merindol : il ne reste plus que de le faire executer. Parquoi employons nous de nostre pouuoir, afin qu'il ne viene aucun empeschement ; & auisons bien que nostre or & nostre argent ne tesmoigne contre nous au iour du iugement, si nous l'esparignons à faire ce beau sacrifice à Dieu. Et de ma part, i'offre & promets de foudoyer de mon argent pou-

pre cent hommes bien equippez & bien en ordre, voire iusqu'à ce que la destruction de ces miserables soit faite. » Et ce propos plut quasi à toute la compagnie.

Vn docteur en Theologie, de l'ordre des Iacopins, nommé Bassinet, opina comme s'ensuit : « Nous deuons bien aduifer, dit-il, à cest affaire, & n'attenter rien à la volee. Car si nous faisons mourir ces poures gens à tort, & que le Roi & les Princes s'en aperçoient, nous sommes en danger qu'on ne nous face comme aux Prefres de Baal. Et suis contraint de vous declarer (mais c'est en confession seulement) que i'ai signé bien legerement plusieurs proces de ceux qui ont esté accusez d'estre heretiques ; toutesfois ie puis dire vrayement deuant Dieu, qui void & conoit nos cœurs, que ie n'ai point eu de repos en ma conscience, depuis que i'ai veu l'effect de mes signatures : assauoir que les Juges seculiers, à mon rapport & iugement, & des autres Docteurs mes semblables, ont condamné à mort ceux que nous auons iugez estre heretiques. Et la cause pourquoi ie suis ainsi troublé en moi-mesme, c'est que depuis quelque temps en ça, ie me suis adonné à regarder de pres les saintes Escritures, & ai trouué que la pluspart des propos que maintiennent ceux qu'on appelle Lutheriens sont assez conformes à l'Escriture sainte. Toutesfois, pour maintenir l'honneur de nostre mere sainte Eglise, de nostre saint pere le Pape & de nostre ordre, ie me suis iusqu'à maintenant accordé avec les autres docteurs, tant par ignorance que pour complaire & me ranger à la bonne volonté des Euesques & de leurs grans Vicaires. Or à present ii me semble, sous correction, qu'il ne faut plus proceder en ceste matiere comme nous auons fait le temps passé ; mais il suffira de condamner à certaines amendes pecuniaires, ou bien de bannir ceux qui parleront trop hardiment & legerement contre l'Eglise, & les ordonnances de nostre saint pere le Pape. Et quant à ceux qui seront convaincus manifestement par les saintes Escritures estre blasphemateurs & heretiques, tels pourront estre condamnez à mort, ou perpetuelle prison, selon l'enormité de leurs erreurs ; & vous prie de prendre mon auis à bonne part. »

M. D. XLIII.
Il pretendoit
bien retirer
son argent au
triple.

Gamaliel se
trouue entre
les Scribes &
Pharisiens.

Quand il plait
à Dieu, la
conscience des
plus enrrouez
crie bien haut.

Conseil donné
autrefois par
Pilate.

Deliberation
de faire leur
assemblee à
Auignon.

Harangue
de l'Euesque
d'Aix.

L'esprit papif-
tique parle ici
à descouvert.

La nacelle de
ces gens, c'est
leur cuisine et
leur ventre.

Mais les Phariséens s'y opposent.

Comme le docteur Bassinet eut acheué son propos, toute la compagnie fut offensée, & murmurèrent presque tous contre lui, & l'Euefque d'Aix lui dit : « Homme de petite foi, pourquoi as-tu douté ? ha, nostre maître, vous repentez-vous d'auoir bien fait ? Vous auez ici dit des propos qui sentent les fagots & le souffre. Et faites-vous difference entre les heresies & blasphemés dites contre la sainte Escriture, & les opinions contraires à nostre mere sainte Eglise, ou à nostre saint pere le Pape, vicair de Dieu en terre ? » Et l'Archeuefque d'Arles dit : « Nostre maître, sauroit-on mieux parler de la nacelle de Iesus Christ, qu'a fait monsieur d'Aix ? » Le docteur Bassinet répondit : « Il est vrai que la harangue & le propos de monsieur le reuerend Euefque d'Aix conuient bien à nostre estat, & pour reprendre les abus & heresies du temps present. Quand donc i'ai oui parler de la nacelle de Iesus Christ, il m'est souuenu premierement du grand Sacrificateur de Ierusalem, & des Pretres & Docteurs de la Loi, avec les Scribes & Phariséens, qui ont quelque temps eu le gouvernement de ceste nacelle, estans ordonnez Pasteurs en l'Eglise de Dieu ; mais pource qu'en delaisans les commandemens de Dieu, ils lui ont voulu seruir par ordonnances & traditions des hommes, le Seigneur n'a point prins plaisir à tels ouuriers & les a destruits. Ayant compassion des hommes, qui estoient comme brebis n'ayans point de pasteur ; il a enuoyé des ouuriers en sa moisson, & des laboureurs en sa vigne, pour rendre vrais fruidts en la saison ; & des pescheurs diligens, pour pescher les hommes. Secondement, en oyant la harangue de monsieur le reuerend Euefque d'Aix, ie me suis auisé de ce que le S. Apstre dit en la premiere epist. à Timoth. au 4. chap. Qu'es derniers temps aucuns desuadront de la foi, s'amufans aux esprits abuseurs, & aux doctrines des diables. Et l'Apstre baille les marques pour les discerner, tellement qu'il est aisé de conoistre & iuger qui sont ceux qui tafchent d'enfondrer la nacelle de Iesus Christ : assauoir ceux qui emplissent la nacelle de borbier & de fange, & d'eau infecte ; ceux, di-ie, qui ont delaisné Iesus Christ, qui est la fontaine d'eau viue, pour cauer des cisternes qui ne peuuent contenir

eaux. Ce sont ceux qui se disent le sel de la terre, & n'ont aucune vertu ne faueur ; ils s'appellent Pasteurs, & ne baillent la vraye pasture & ne coupent ni ne distribuent le pain de la Parole de Dieu. Et si i'osois dire, n'estimeroit-on pas auioird'hui aussi grand miracle, si on voyoit vn Euefque prescher, que de voir vn asne voler ? Et ceux ne sont-ils point maudits de Dieu, qui se vantent d'auoir les clefs du royaume des cieus, & n'y entrent point, & ne laissent point entrer ceux qui y viennent ? On les conoistra à leurs fruidts, car ils ont delaisné foi, iugement & misericorde, & n'y a rien de blanc ne de poli en eux que leurs habits, le roquet, le surplis, & autres telles parures. Ce sont sepulchres blanchis, lesquels aparoiuent beaux par dehors ; mais le dedans est plein d'ordure & de pourriture. On conoit les loups par les œures, qui mangent les viuans & les morts, sous ombre de longues oraisons. Et puis qu'il faut dire la verité, & que vous m'appellez Maître en Israël, ie veux maintenir par les S. Escritures, que ce grand pilote & patron nostre saint Pere le Pape, & ses Euefques matelots, & tous semblables basteliers, qui ont delaisné la nacelle de Iesus Christ, pour s'embarquer sur esquifs & brigantins, sont pirates & escumeurs de mer, faux Prophetes & abuseurs, & non point pasteurs de l'Eglise de Iesus Christ. »

LE Docteur Bassinet n'eut pas acheué ces propos, que tous ceux de l'assemblée grincerent de plus fort les dents contre lui. L'Euefque d'Aix au nom de tous, lui dit : « Vuide hors, meschant Apostat, tu n'es pas digne d'estre en ceste compagnie. On en a bruslé plusieurs qui ne l'ont pas si bien merité que toi. Ces besaciers & coquins de Moines gastent tout. » Les autres docteurs Mendians qui là estoient reprendrent incontinent l'Euefque d'Aix, de l'outrage qu'il leur faisoit, & y eut grande disension, tellement que pour lors il n'y eut aucune conclusion. Apres d'isner tous ces venerables prelatz tindrent conseil, où ne furent appelez les docteurs Mendians, ni autre Moine s'il n'estoit Abbé. En fin ils firent complot avec

Notez ceci.

Prenez conseil.
& il sera dissipé. &c.
Haie 3. 14

Remonstrance du docteur Bassinet.

Verité surmonte tout, & contraint les plus dissimulez de parler plus franchement quand ils en ont moins d'enuie.

baillans auffi charge à l'Euefque d'Aix & au Preuoft des Chanoines, de folliciter ces affaires à communs frais & de perfuader par tous moyens au Prefident & confeillers de la Cour, de ne craindre de faire executer ledit arref, avec tabourins & enfeignes desployees & artillerie : le tout en bon equipage. Cefte conſpiration conclue & arreftee, l'Euefque d'Aix vouloit incontinent partir d'Auignon, pour aller à Aix faire le deuoir de la charge qui lui auoit eſté donnee ; mais on le pria d'afſiſter à vn grand banquet qui ſe deuoit faire le lendemain de ce concile, en la maifon de l'Euefque de Rieux (1). Et en ce feſtin, les dames d'Auignon, les plus belles & renommes, furent inuitees, pour reſraiſchir ces bons prelates de tant de peines & trauaux qu'ils prenent pour maintenir ſaincte Eglife. Et apres auoir diſné, danſé & ioué à la maniere acouſtume, les reuerends ſ'en allerent pourmener en attendant le ſouper. Or comme ils paſſoyent par la rue des changes, menans les damoiſelles, ils ſ'arreſterent à regarder des peintures & pourtraits deſhonneſtes, avec les diſtons de meſme, pour eſmouuoir à paillardife. Ils acheterent ces belles images ; & ſ'il y auoit quelque enigme ou choſe difficile à entendre es diſtons deſdites peintures, ils en donnoyent ioyeuſement prompte expoſition.

C'eſtoit vne
conclusion
propre au
concile tenu en
faueur de la
grande
paillardife.

Le Martyre d'un Libraire executé en la ville d'Auignon, dont la conſtance eſt memorable en ce diſcours de l'hiſtoire de ceux de Merindol.

OR y auoit-il en ceſte place des changes vn Libraire eſtranger qui auoit expoſé en vente des Bibles en Latin & en François, & n'auoit autres liures. Ces prelates le regardans, furent eſbahis, & lui dirent : « Qui t'a fait ſi hardi de deſployer vne telle marchandife en ceſte ville ? ne fais-tu pas que tels liures ſont defendus ? » Le Libraire reſpondit : « La ſaincte Bible n'eſt-elle

Pour le comble, il faloit auffi enyurer la grande paillardife & fa troupe du ſang des ſaincts.

(1) Ce nom n'eſt pas celui de l'évêque d'Avignon, comme le diſent, à tort, Arnaud, ouv. cité, t. II, p. 27, et Frossard, ouv. cité, p. 77. Il ſ'agit de l'évêque de Rieux, ancienne ville épiscopale, arrondissement de Muret (Haute-Garonne). L'archevêque d'Avignon étoit Alexandre Farnèſe, neveu du pape Paul III.

pas auffi bonne pour le moins, que ces belles images & peintures, que vous auez achetees à ces damoiſelles ? » Il n'eut pas ſi toſt dit ceſte parole que l'Euefque d'Aix dit : « Le renonce ma part de paradis, ſ'il n'eſt Lutherien. » Sur le champ le poure Libraire fut empoigné & bien rudement mené en priſon. Car pour faire plaiſir aux prelates, vne bande de ruffiens & de brigandeaux, qui les acompagnoyent, commencerent à crier : Au Lutherien, au Lutherien ! au feu, au feu ! L'vn lui bailloit vn coup de poin, l'autre lui arrachoit la barbe, tellement que le poure homme eſtoit tout plein de ſang deuant que d'arriuer en la priſon. Le lendemain il fut amené deuant les iuges en la preſence des Euefques, & fut interrogué comme ſ'enſuit : N'as-tu pas expoſé en vente ces Bibles & nouveaux Teſtamens en François ? R. Oui. Interrogué ſ'il ne fait pas bien que par toute la Chreſtienté deſenfes ſont faites de n'imprimer ni vendre la Bible en autre langage qu'en Latin ? Reſp. qu'il fait tout le contraire, & a vendu pluſieurs Bibles en François avec priuilege de l'Empereur, & auffi d'autres imprimees à Lyon, & de nouveaux Teſtamens, imprimez avec priuilege du Roi. En apres il dit en grande hardieſſe : « Vous qui habitez en Auignon, eſtes-vous tous ſeulement de la Chreſtienté, qui auez en horreur le Teſtament du Pere celeſte ? Et pourquoi ne voulez-vous permettre que l'inſtrument & les lettres authentiques de l'alliance de Dieu ſoyent par tout publiees & entendues ? Voulez-vous defendre & cacher ce que Ieſus Chriſt a baillé puissance à ſes ſaincts Apoſtres de publier en toutes langues, afin qu'en tout langage le ſainct Euangile fuſt enſigné à toute creature ? Et que ne defendez-vous les liures & les peintures qui ſont pleines de paroles deſhonneſtes, & meſmes de blaſphemes, pour inciter les hommes à paillardife, & à meſpriſer Dieu ? » Il leur dit tout clairement qu'ils en rendroyent conte deuant Dieu. Et l'Euefque d'Aix & les autres Prelats creuans de deſpit contre ce poure priſonnier, commencerent à ſ'efcrier : « Qu'eſt-il beſoin de tant l'interroguer ? il le faut enuoyer tout droit au feu ſans plus de paroles. »

OR le iugé Laber & quelques autres n'eſtoyent point de ceſt auis, & ne trouoyent point cauſe ſuffiſante

C'eſt comme
l'Efprit de
Dieu l'a mar-
qué.
Apoc. 17.

Hardieſſe
ſaincte du
Libraire.

Sentence prononcée contre l'impieité horrible & toute manifeste de l'Antechrist & ses adherens qui ont laissé imprimer toutes sortes de meschans & diaboliques escrits es pays de leur obeissance.

Quant à la Bible, fidelement tournée en langue vulgaire, ils en sont ennemis mortels.

Preuve manifeste de telle impieté.

Le meschant ne prend plaisir qu'à menfonger & à meurtre.

pour faire mourir ce Libraire, & cerchoyent de le faire passer par vne amende honorable : de reconoistre l'Euesque d'Aix & les autres de sa compagnie, pour vrais pasteurs de l'Eglise de Iesus Christ. Mais le Libraire respondit qu'il ne pouvoit faire cela en bonne conscience : d'autant qu'il voyoit que ces Euesques maintenoient les liures abominables & peintures deshonestes, & qu'ils reiettoient les liures saints, & dit qu'il les estimoit plustost sacrificateurs de Bacchus & de Venus, que vrais pasteurs de l'Eglise de Iesus Christ. Incontinent apres ces propos fut condamné à estre bruslé, & la sentence ce iour mesme fut executée. Et pour l'enfeigne de la cause de sa condamnation, il portoit deux Bibles pendues à son col, l'une deuant, l'autre derriere. Ce n'estoyent pas fausses enseignes; car vrayement le poure Libraire auoit la parole de Dieu au cœur & en la bouche, & ne cessa par le chemin & au lieu du supplice, d'exhorter & admonester le peuple de lire la sainte Escriture; tellement que plusieurs furent esmeus à s'enquerir de la verité. Les prelates voyans qu'il y auoit grande dissension entre le peuple d'Auignon, & que plusieurs de saint iugement murmuroyent de sa mort, comme ayant esté iniustement condamné, & encores plus du deshonneur & mespris qu'on auoit fait aux saints liures de la Bible, voulans mettre crainte & frayer au peuple, poursuiuirent de faire crier le lendemain à son de trompe, par toute la ville & Comté de Venisse⁽¹⁾, que tous ceux qui auroyent liures en François, traitans de la sainte Escriture, qu'ils eussent à les apporter & mettre entre les mains des Commissaires nommez : autrement que ceux qu'on trouueroit saisis de tels liures, seroyent mis à mort.

APRES que lesdits Prelats eurent mis ordre de dresser ceste persecution en Auignon & au Comté de Venisse, l'Euesque d'Aix s'en retourna pour poursuyure l'execution de l'arrest de Merindol. Et incontinent qu'il fut arriué vint trouuer le President Chas-

fané, auquel il communiqua toute l'entreprise qui auoit esté faite en Auignon. Aussi lui declara la bonne volonté des Prelats d'Auignon & de Prouence, & l'affection qu'ils auoyent de lui faire plaisir & aux siens, s'il mettoit à execution l'arrest de Merindol. Apres plusieurs belles & grandes promesses, le president Chassané respondit que ce n'estoit pas petite entreprise que d'executer vn arrest de Merindol, qui auoit esté ordonné plus pour tenir en crainte les Lutheriens, qui estoient en grand nombre par la Prouence, que pour l'executer selon sa teneur. Lors l'Euesque d'Aix dit au President : « Je conoi bien, Monsieur, que les gentils-hommes, qui estoient l'autre iour au banquet, vous ont gagné, ou pour le moins esbranlé. » Le President repartit que l'arrest de Merindol n'estoit pas definitif, à parler proprement & que les loix & ordonnances du royaume ne permettent pas l'execution sans autres procedures. L'Euesque lui répliqua : « S'il y a loi ou ordonnance qui vous retarde ou empesche, nous porterons les frais. Pr. Le ne doute point que si l'arrest de Merindol est executé, que le Roi ne soit mal content de faire vne telle destruction de ses suiets. L'E. Si le Roi de primfaut le trouue mauuais, nous lui ferons trouuer bon avec le temps, nous auons les Cardinaux pour nous, nommément monseigneur le Cardinal de Tournon, auquel on ne pourroit faire chose plus agreable. Et si nous auons besoin de son aide, nous en fournirons bien. Par tels & semblables propos, l'Euesque d'Aix persuada aux Presidents & Conseillers du Parlement de Prouence d'executer ledit arrest; & ainsi, de l'autorité de ladite Cour, le tabourin sonna en la Prouence, pour assembler gens.

Comment l'apprest pour executer l'arrest de Merindol fut empesché par vn Gentil-homme, qui remonstra au President Chassané qu'en vn cas ridicule il auoit escrit ce qu'il deuoit pratiquer en chose de si grande importance.

LES Capitaines furent ordonnez, & nombre de gens à pied & à cheual commencerent à sortir d'Aix, & marcher tout equipez, pour executer ledit Arrest. Ceux de Merindol, auertis de l'entreprise, n'auoyent autre confort

L'arrest de Merindol donné pour tenir en crainte les Lutheriens.

Voici vn tout tel debat que celui de Pilate avec les Scribes, Pharisiens & Sacrificateurs.

(1) Ainsi nommé de Venisse ou Venasque, petite ville à deux lieues de Carpentras; aujourd'hui Comtat Venaissin. Il a appartenu au Saint-Siège de 1274 à 1791.

Ce font les
vrayes armes
des fideles.

Cause du re-
tardement de
l'exécution.

*Catalogus
gloria mundi*,
composé par
Chaffané,
& imprimé à
Lyon.

Les perfec-
teurs de l'Eglise
s'entendent
aux affaires du
monde, mais
non à celles de
Dieu.

que de recommander en prieres & larmes leur cause à Dieu, s'attendant d'estre meurtris, comme brebis à la boucherie. Eux estans en ces destrefes, le pere pleurant avec le fils, la fille avec la mere, la femme avec le mari : soudainement leur fut annoncé que ladite armee s'estoit retirée, sans que pour lors on peust savoir par quel moyen. Toutesfois depuis on a entendu que le seigneur d'Alenc, gentilhomme bien instruit aux saintes Escriptions & docte en droit civil, remonstra lors par grande compassion au president Chaffané, que ceste procedure par voye de fait & de force estoit contre toute forme & ordre de justice, & sans distinction des coupables & innocens. Or est-il que ce President avoit mis en lumiere & publié par impression vn livre intitulé *Catalogus gloria mundi*, auquel par maniere de passe-temps il deduit les procedures qu'il feint iadis tenues contre les rats, par les officiers de la Cour spirituelle de l'Eueque d'Authun. Comme ainsi fust que quasi par tout le baillage de Laussois (1) il y eust grande multitude de rats qui degastoyent & mangeoyent les bleds de tout le pays, il fut aisé qu'on enuoyeroit gens deuers l'official d'Authun, pour excommunier lesdits rats, & que sur cela ledit Official ayant oui le plaignif du Procureur fiscal, ordonna avant que proceder à l'excommunication qu'il falloit vne monition selon l'ordre de justice, par laquelle lesdits rats seroyent citez à trois brefs iours, & à faute de comparoistre, procedé, &c. Les trois iours passez, le Promoteur se presenta contre lesdits rats, & par faute de comparoissance obtint défaut, en vertu duquel demandoit qu'il fust procedé à l'excommunication. Surquoi fut conu iudicialement, qu'aufdits rats absens seroit prouueu d'aduocat pour ouir leurs defences, &c., attendu qu'il estoit question de la totale destruction & extermination desdits rats. Le sieur d'Alenc, se seruant tres-bien de ceci, dit au President : « Monsieur, souuenez-vous du conseil que vous auez escrit en chose de neant, lors qu'estant aduocat du Roi à Authun, vous defendistes les rats, & remonstrastes que le terme à eux donné pour comparoistre estoit trop bref, & d'auantage, qu'il y auoit tant de chats

aux villages, que lesdits rats auoyent iuste cause d'absence, &c., par plusieurs droits & passages par vous alleguez & traittez bien amplement en vostre dit liure fait à plaisir. Or s'il est ainsi, Monsieur, que par tel plaidoyé d'vne matiere de vaine importance, vous ayez acquis ce bruit d'auoir dextrement remonstré la maniere par laquelle les iuges doyvent proceder en matiere criminelle; & maintenant ne voulez-vous point prendre droit par vostre liure mesme, qui vous condamnera manifestement, si vous procedez plus auant en la destruction de ces poures gens de Merindol? Ne valent-ils pas bien qu'on leur garde autant de droit & equité que vous auez fait garder aux rats? »

Par ces remonstrances ce President fut si fort esmeu, qu'incontinent il reuoqua la commission qui auoit esté donnée, & fit retirer la gendarmerie qui approchoit desia de Merindol enuiron d'une lieuë et demie, dont lesdits de Merindol rendirent graces à Dieu, se consolant les vns les autres, & s'admonestans ensemble de retenir tousiours la crainte de Dieu, & se submettre à sa prouidence, en attendant patiemment l'esperance des biens heureux, assauoir la vraye vie & les biens eternels, se proposans pour miroirs nostre Seigneur Iesus Christ vrai Fils de Dieu, lequel est entré en sa gloire par tant de tribulations. Le bruit de ceste entreprise & execution dudit Arrest, & la patience & constance de ceux de Merindol fut grand & estimé de telle importance, qu'il ne fut pas caché au Roi François, lequel manda lettres au seigneur de Langeay, pour lors son lieutenant en Piedmont, de s'enquerir diligemment & au vrai de tout cest affaire. Surquoi ledit seigneur enuoya en Prouence deux personnages gens de bien, aufquels il donna charge de lui apporter le double dudit Arrest, & de s'enquerir de tout ce qui s'en estoit ensuiui, & semblablement de la vie & mœurs desdits de Merindol, & autres perfectuez au pays de Prouence.

*Rapport de l'enqueste faite par les
commis enuoyez par le Seigneur de
Langeay, Lieutenant pour le Roi en
Piedmont.*

Ces deux deputez apporterent le double dudit Arrest au seigneur de

Comment
ceux de Me-
rindol se
consoloyent.

Guillaume du
Bella sieur
de Langeay,
Lieutenant
pour le Roi en
Piedmont.

(1) L'Auxois, ancien pays de France, dans la province de Bourgogne.

Langeay, & tout ce qui s'en estoit ensuiui, & lui conterent les iniustices, pilleries & concussions dont vsoyent iournellement les iuges, tant Ecclesiastiques que feculiers, à l'encontre defdits de Merindol & autres. Et quant à la vie & mœurs des persecutez, firent rapport que la pluspart des Prouençaux affermoient qu'iceux persecutez estoient gens de grand traual, & que depuis enuiron deux cens ans ils s'estoyent retirez du pays de Piedmont pour venir habiter en la Prouence, & auoyent prins à tiltre d'emphytheose & abergement plusieurs hameaux destruits par guerre, & autres lieux deferts & en friche; & que tant bien auoyent trauaillé, qu'es lieux où ils habitoient, y auoit abondance de bleds, vins, huiles, miel, amandes, & grand bestail, dont tout le pays à l'enuiron estoit soulagé; mesmes qu'aparauant qu'ils vinssent habiter au pays, le lieu de Merindol, amodié coustumierement pour enuiron quatre escus par an, estoit venu à plus de trois cens cinquante escus d'amodiation annuelle au seigneur. Et qu'ainsi estoit de Lormarin & plusieurs autres lieux de Prouence, deferts & exposez à brigandages auant que les fudits vinssent y habiter. Ils trouteurent aussi, par information faite au pays, que lesdits de Merindol & autres persecutez estoient gens paisibles, aimez de tous leurs voisins, gens de bonnes mœurs, gardans leurs promesses, & payans bien leurs dettes, sans se faire plaidoyer ne tracafter; gens charitables, ne permettant qu'aucun d'entre eux eust necessité; aumosniers aux estrangers & aux poures passans, selon leur pouuoir. Iceux mesmes du pays de Prouence affermoient aussi que ceux de Merindol & autres persecutez estoient conus entre les autres du pays, pource qu'on ne les pouuoit induire à blasphemier ou nommer le diable, ni aucunement iurer, si ce n'estoit en iugement, ou passant quelques contrats. On les conoissoit, pource que, quand en quelque compagnie on tenoit propos lascifs, ou blasphemés contre l'honneur de Dieu, ils se departoyent incontinent de telle compagnie. Nous ne fauons autre chose contre telles gens, sinon que (disoyent ceux de Prouence) quand ils vont par les marchez ou par les villes, on ne les void gueres aller au moustier; & s'ils y entrent, il font

leurs prieres sans regarder ne Sainct ne Saincte. Et que par les chemins ils passent deuant les croix & images sans faire aucune reuerence. Les prestres ouys aussi en ceste enqueste, attestoyent qu'ils ne faisoient dire aucune Messe, ne *Libera me*, ne *De profundis*, & qu'ils ne prenoient point d'eau benite; & mesme, si on leur en bailloit par les maisons, qu'ils ne disoyent pas grand merci; & voyoit-on bien qu'ils n'en fauoyent gré à ceux qui leur en bailloyent. Qu'ils n'alloient en pelerinage gagner les pardons. Qu'ils ne faisoient le signé de la croix quand il tonnoit, mais seulement regardoyent au ciel en soupirant; & aucuns s'agenouilloient, & prioient sans se signer ni prendre eau benite. Qu'on ne leur voyoit faire aucune offrande ni pour les viuans ne pour les morts. Voila ce qui fut rapporté audit seigneur de Langeay, de la vie & mœurs de ceux de Merindol & autres persecutez; & aussi de l'Arrest, & de ce qui s'en est ensuiui.

Lettres patentes du Roi François I. en forme de grace à tous les accusez ou condamnez de Merindol & pays circonuoisin.

DE toutes ces choses, ledit seigneur de Langeay, suiuant la charge qui lui auoit esté baillee, auertit le Roi François, lequel ayant tout entendu, enuoya lettres de grace, non seulement pour les condamnez sur defauts & contumaces, mais aussi pour tous autres du pays de Prouence, accusez & soupçonnez de semblables cas, mandant & commandant expressément au Parlement, que dorefnauant ils n'eussent en tel cas à proceder si rigoureusement qu'ils auoyent fait par le passé, desquelles lettres la teneur s'en suit :

FRANÇOIS, par la grace de Dieu Roi de France, Comte de Prouence, Forcalquier & terres adjacentes, à nos aimez & feaux, les gens tenans nostre Cour de Parlement audit pays de Prouence, seant à Aix, Salut & dilection. Comme nous ayons entendu qu'aucuns desuoiez du bon chemin de la foi & religion Chrestienne, qu'on appelle Vaudois, se soyent assemblez en quelques endroits de nosdits pays de Prouence, où ils continuent en leurs erreurs par la seduction d'aucuns malins esprits, à quoi est besoin donner bonne & salutaire prouision,

Benedictions de biens temporels de ceux de Merindol.

Le sieur de Langeay informe le roi François.

Les Conseillers & auteurs de ces lettres-ci faisoient mesme faute que le Parlement d'Aix; car ils condamnoient ceux qu'ils n'auoyent point ouys, impofans

à ceux qui estoyent vrais membres de la vraye Eglise d'estre desuoyez, au lieu que ces faiseurs de lettres se monstrent hors du chemin de salut, iugeans avec vne ignorance si audacieuse de la confiance & pieté des enfans de Dieu.

afin que ce venin ne procede plus auant : SAVOIR vous faisons que nous, enclinans plus volontiers à misericorde & clemence qu'à rigueur de iustice, & voulans plustost essayer par la voye de douceur & de remontrances, de retirer & radresser lesdits desuoyez à la voye de salut, que par rigoureuses punitions les faire tomber en desespoir : Attendu mesmement la grande multitude de ceux que l'on dit estre tombez en ces fautes & erreurs, & que l'on peut esperer que par la bonté de Dieu nostre createur ils se reduiront plustost à la voye de salut que d'estre hors de la congregation des bons Chrestiens & fideles, & demeurer continuellement en la crainte de la rigoureuse iustice tant de Dieu que des hommes. Nous à ces causes auons donné & donnons, par ces presentes, grace, pardon & remission, entant qu'à nous est, ausdits Vaudois, & les auons quittés & quittons de toutes peines & offenses, & de toutes punitions & condamnations qu'on leur pourroit faire tant en leurs personnes qu'en leurs biens en vertu des iugemens donnez ou à donner : Pourueu toutesfois que dedans trois mois apres l'insinuation de ces presentes à eux deuément faites, ils se retournent deuers Dieu nostre Createur, & facent abiuration & renonciation solennelle, & telle qu'elle est requise à tous erreurs & fausses doctrines esquelles ils sont tombez par ci-deuant. Dont ils se departiront entierement, & promettront viure catholiquement & fidelement, ainsi qu'il est requis & necessaire à tous bons Chrestiens & catholiques, viuans selon la loi de Dieu & de l'Eglise. Et à ceste fin, & pour entendre s'ils voudront vser de nostre presente grace & misericorde, voulons qu'ils puissent venir ou enuoyer par deuers vous, iusques à tel nombre de personnes qui sera par vous auisé & ordonné, en pleine seureté, tant pour aller sejourner que retourner, sans ce que, durant ledit temps, il leur puisse estre donné aucun destourbier ou empeschement en leurs personnes & biens, en quelque maniere que ce soit. Et où ils n'en voudroyent vser, & demeureroient en leur obstination, vous en ferez faire punition que verrez au cas appartenir. Et de ce faire nous auons donné & donnons pouuoir, autorité, commission & mandement special, par ces

presentes. Par lesquelles mandons & commandons à tous nos iusticiers, officiers & suiets, soyent gens de guerre ou autres, qu'à vous, vos commis & deputez, ils presentent & donnent toute l'aide, faueur & assistance dont ils seront par vous & vosdits deputez requis. Donné à Fontaine-bleau, le huitieme iour de Feurier, l'an de grace 1540. & de nostre regne le vingtseptiesme. Ainsi signé, Par le Roi Comte de Prouence.

Bayard.

Ces lettres furent supprimees quelque temps, mais en fin on les signifia à certains prisonniers, qui estoyent detenus aux prisons d'Aix, ausquels on demanda s'ils se vouloyent aider desdites lettres, lesquelles leur seroyent communiquees en payant chacun vn escu pour la copie d'icelles. Par ce moyen les prisonniers furent eslargis en payant les despens, & promettans de se presenter à la Cour toutes les fois qu'ils seroyent demandez. Le greffier & autres, esperans grand profit desdites lettres, faisoient leur conte qu'il en faudroit expedier quatre ou cinq mille doubles, qui seroyent autant d'escus. Au contraire, lesdits de Merindol entendirent que le vouloir du Roi estoit que lesdites lettres fussent publiees par toutes les villes & villages de Prouence. Parquoi firent requete à ladite Cour de publier lesdites lettres, ainsi qu'il leur estoit mandé, & en demanderent vn double, remonstrans telle exaction estre contre l'intention du Roi, assauoir de les vouloir contraindre à payer chacun vn escu, &c. Sur quoi la Cour ordonna que lesdites lettres seroyent publiees, & que nul ne seroit contraint d'en prendre double, mais que ceux qui en voudroyent payeroient cinq sols pour la copie, commandant de rendre la copie à ceux qui en auroyent payé dauantage. Ordonnant au surplus, que tous ceux, tant hommes que femmes, que enfans de toutes les villes ou villages qui seroyent soupçonnez d'estre Lutheriens, eussent à se presenter par deuers ladite Cour deuant trois mois apres la publication desdites lettres. A ceste cause, autre requete fut presentee à ladite Cour, par les deux Syndiques de Merindol, contenant que ce seroit grand traual & coust que tous les hommes, femmes & enfans de Merindol, & des

Ces griffons mettent les ongles par tout.

Exaction enorme du greffier de la Cour d'Aix.

M. D. XLIII.

viles & villages de Prouence, se presentassent en personne deuant ladite Cour, & partant supplioyent qu'ils eussent liberte de ce faire par procureur, excepté ceux contre lesquels le procureur du Roi prendroit conclusion, & qui seroyent specialement demandez pour respondre sur le contenu des charges & informations contre eux faites. Laquelle requeste leur fut entierement accordee. Huiët iours apres, François Chay & Guillaume Armant, tant en leur nom que comme procureurs des habitans de Merindol, faisans foi de leur procuracion, se presenterent deuant la cour d'Aix pour satisfaire au vouloir du Roi & au contenu de ses lettres, requerans aux noms que dessus, qu'il pleust à ladite Cour auoir esgard à leur cause tant pitoyable, et leur faire droit selon le contenu des lettres du Roi, qui veut & commande que selon tout droit & raison, on face premierement aparoir par bonnes & suffisantes informations, tous les erreurs & heresies desquelles on pretend que lesdits perfecutez sont chargez; & apres, leur remonstrer par la Parole de Dieu. Et ainsi conuaincus, qu'ils abiurent, & qu'ils soyent reduits au troupeau de l'Eglise, &c. La Cour ordonna que ceste requeste seroit communiquee aux gens du Roi, & que lesdits supplians comparoistroyent à huitaine, pour entendre ce qu'il plaira à la Cour ordonner. Le mesme iour le President Chassané & quelques Conseillers, avec les gens du Roi, parlerent à part ausdits supplians, leur remonstrans qu'il n'estoit besoin faire information des erreurs qu'ils tiennent: veu que chacun fait bien qu'ils ne vivent pas selon les ordonnances de l'Eglise, & qu'ils ne font non plus d'estime du Pape que d'un autre homme. A quoi de la part desdits supplians fut respondu, que combien qu'ils fussent gens non lettrez, toutefois s'il plaisoit ausdits seigneurs, President & Conseillers, ils respondroyent & rendroyent raison de leur foi & des articles ia mis en auant & proposez par ledit sieur President. A quoi fut respondu par lesdits President & Conseillers, qu'ils n'auoyent charge de la cour de ce faire, mais qu'il seroit bon & bien conuenable, qu'à la huitaine assignee, ils baillassent par escrit leur maniere de viure, & la doctrine qu'on leur a enseignee; & qu'ils eussent procuracion de tous

ceux de Merindol, pour specialement declarer qu'ils ont ainsi vescu. Les supplians firent response, qu'ils seroyent fauoir leurs auis & deliberation ausdits de Merindol. Lesdits procureurs, estans de retour, firent entendre ausdits de Merindol tout ce qu'ils auoyent fait, & l'auis & deliberation du president Chassané & autres; aussi leur monstrerent le double de la requeste signee du greffier: de quoi lesdits de Merindol furent esbahis, d'autant qu'ils n'auoyent onques peu obtenir copie des procedures faites contr'eux, ni double d'aucun acte, ni des requestes par eux presentees, ni des sentences ou Arrests donnés contr'eux; mesmes y auoit defenes faites à tous greffiers, notaires, sergeans & tous autres officiers, de ne recevoir aucun acte, ni opposition, ni expedier double de leurs executions: tellement que sur cela leur fut pourueu par lettres patentes du Roi, mandant & commandant qu'il leur fust baillé double de toutes les procedures faites contr'eux: afin (si aucunes extorsions ou abus estoient commis par les sentences & executions d'icelles) que lesdits supplians en peussent faire apparoir pour leur seruir en temps & lieu. Or lesdits supplians, ayans la copie desdites lettres signee par le greffier de ladite Cour, avec mandement à tous notaires & autres officiers d'exercuter tous actes, &c., nonobstant l'arrest de ladite Cour de Parlement donné au contraire: lequel en cest endroit estoit reuocqué, &c. Dont lesdits de Merindol enuoyerent querir un notaire au lieu de Male-mort (1), auquel declarerent, que suiuant l'auis du President & Conseillers de la Cour du Parlement de Prouence, ils vouloyent declarer à ladite Cour librement la doctrine laquelle leur auoit esté enseignee, comme de pere en fils, voire mesme depuis l'an mille deux cens apres la natiuite de nostre Seigneur Iesus Christ; comme tousiours ils ont entendu de leurs anciens & ancestres. Ce notaire, ayant veu les lettres du Roi, & le mandement de la Cour attaché, ne fit difficulté de recevoir par acte public en bonne forme, les articles & la confession de foi desdits de Merindol. Laquelle par leurs procureurs fut presentee à ladite

Toutes fortes d'injustices impunément commises contre les fideles.

La doctrine annoncee à ceux de Merindol depuis environ 400. ans.

page & irrefutable remonstrance des innocens.

Les supplians s'offrent à respondre de leur foi.

(1) Sans doute, Malemort, canton de Mormoiron (Vaucluse).

Les fideles
de Boheme
persecutez par
leur Roi.

Cour, avec requeste contenante clauses en tels cas requises & necessaires, &c. Or, apres ladite presentation, plusieurs ont desire plus ample declaration de la foi desdits de Merindol, lesquels, sachans estre tenus d'en rendre raison à tout homme qui leur demandera, conoissans aussi que leurs Anciens en Boheme, estans en peril de mort, auoyent iadis fait le mesme, enuoyans confession de leur foi à Ladislaus Roi de Hongrie & de Boheme, qui les persecutoit l'an mil cinq cens huit; à ceste cause lesdits de Merindol enuoyerent plus amples articles au Cardinal Sadolet, pour lors Euesque de Carpentras; aussi aux syndics d'Auignon, à l'Euesque de Caualillon, & à tous ceux qui en ont demandé raison tant en general qu'en particulier.

LE ROI François I. aussi voulut entendre quelle estoit la doctrine que suiuyent lesdits de Merindol, & autres persecutez au pays de Prouence. Et deuant sa maiesté Royale, la confession de ceux de Merindol fut leuë par son Lecteur ordinaire, qui lors estoit Castellanus. Et apres auoir esté leuë de poinct en poinct, le Roi (comme esbahi) demanda en quel endroit on trouuoit faute, ou chose à redire en ladite confession de foi. Et nul n'osa ouurir la bouche pour y contredire. Or ici nous auons inferé la supplication & confession de foi desdits de Merindol, presentee à la cour du Parlement de Prouence :

« SUPPLIENT humblement André Maynard, Martin Maynard, Peyron Roy, & generalement tous les habitans de Merindol, tant hommes, femmes, filles que petis enfans declarez & nommez en certain arrest donné contre eux le mois & iour contenu audit arrest 1540. & autres de ce pays de Prouence, pour lesquels le Roi nostre Sire a donné & enuoyé lettres patentes de pardon & remission. Tres-honorez Seigneurs, les grandes fascherries, trauaux, pertes & tourmens, tant à nos biens, nostre honneur qu'à nos personnes, qu'auons endure & souffert depuis l'an 1531. iusques en la presente annee 1541. pour les faux rapports & accusations qu'on a fait à l'encontre de nous, nous incitent & par necessité contraignent derechef vous supplier, combien que par plusieurs fois ayons esté escondits, que vostre bon plaisir soit pour l'honneur

de Dieu benignement escouter nostre humble & Chrestienne requeste, avec certain & veritable aduertissement que nous vous ferons en saine conscience, prenant Dieu, qui void & conoit toutes choses, en tefmoin, à celle fin que d'oresenauant vous nous mainteniez en droict & equité, comme ceux qui doiuent administrer iustice tant à poures qu'à riches sans faueur.

» PREMIEREMENT, pourtant que toutes les molestes & persecutions qu'on a fait contre nous vient à cause de la religion, nous confessons deuant Dieu & deuant vous & tous princes Chrestiens, en quelle foi & doctrine nous sommes & voulons viure. Et premierement, en la sentence & opinion de la Religion & Eglise Chrestienne, nous nous accordons totalement. Car pour la regle seule de nostre foi, nous auons le vieil & nouveau Testament, & nous accordons à la generale confession de foi avec tous les articles qui sont contenus au Symbole des Apostres. Nous ne sommes point ni ne voudrions estre envelopez d'aucuns erreurs ou hereses condamnees par l'ancienne Eglise, & tenons tous les enseignemens qui ont esté approuuez par la vraye foi. Nous nous tenons estre corrompus & perdus par le peché originel, & que de nous mesmes nous ne pouuons faire aucune chose que peché. A quoi nous vous disons & confessons, que le premier & principal fondement de tout bien en l'homme est regeneration d'esprit, laquelle Dieu par sa bonté & grace baille à ses esleus. Et à cause que tous les hommes de leur nature sont totalement pecheurs, nous les estimons estre en damnation & ire de Dieu, sinon ceux lesquels par sa misericorde il a referué. Or la maniere de la deliurance est telle : Il faut recevoir, Iesus Christ en la façon qu'il nous est presché en l'Euangile, c'est à dire, qu'il est nostre redemption, iustice & sanctification. Parquoi nous croyons que par la seule foi œuurante par charité, nous sommes iustificiez, nous desians de nos propres œuures, nous rendans du tout à la iustice de Christ. DE la regeneration, nous tenons que l'homme de sa natiuité est aueugle d'intelligence & depraué. Et afin qu'il puisse auoir vraye & salutaire conoissance de Dieu & de son Fils Iesus Christ, il est illuminé du S. Esprit, & apres est sanctifié en bon-

La saincte
Escriture.

Peché
originel.

La regenera-
tion.

nes œuvres, afin que lui ayant la Loi de Dieu écrite dedans son cœur, il renonce à tous desirs charnels, à cause dequoy remission de péché nous est toujours nécessaire, sans laquelle nul ne peut auoir Dieu propice. Av Nom seul de Iesus Christ, seul Mediateur, nous inuouons Dieu le Pere, & n'vsons d'autres oraisons que de celles qui sont en l'Escriture sainte, ou à icelles concordantes en sentence. Novs ne retenons aucunes doctrines humaines contreuenantes à la Parole de Dieu, comme satisfaction des pechez par nos œuvres : les constitutions commandees sans icelle Parole de Dieu, avec vne mauuaise opinion d'obligation & merite, & toutes coutumes superstitieuses, comme adoration d'images, pelerinages, & telles choses semblables.

» Novs auons les Sacremens en honneur, & croyons qu'ils sont tesmoignages & signes par lesquels la grace de Dieu est confirmee & assuree en nos consciences, à cause dequoy nous croyons que le Baptisme est signe par lequel la purgation qu'obtenons par le sang de Iesus Christ, est en nous corroborée en telle façon, que c'est le vrai laquement de regeneration & renouation. LA Cene du Seigneur Iesus est le signe sous lequel la vraye communion du corps & du sang de Iesus Christ nous est baillée. TOUCHANT le Magistrat, comme Princes & Seigneurs & toutes gens de iustice, nous les tenons estre ordonnez de Dieu, & voulons obeir à leurs loix & constitutions qui concernent les biens & corps, ausquels loyaument voulons payer tributs & impôts, dismes, censés, & toute chose qui leur apartiendra, en leur portant honneur et obéissance en toutes choses qui ne sont contre Dieu.

» TRES-honorez Seigneurs, nous vous auons touché fidelement en somme la foi & doctrine laquelle nous tenons, qui n'a autre fondement que la sainte Parole de Dieu, seule reigle de toutes vrayes consciences Chrestiennes. Ce neantmoins auons esté inhumainement affligés en tous moyens, ce qui nous semble estre bien aspre entre hommes qui se nomment Chrestiens.

» PREMIEREMENT vous fauez que frere Iean de Roma, Iacopin & Inquisiteur, vint en Prouence, lequel disant auoir autorité & puissance du Roi & de vous, fit tant par sa crierie & faux

donner à entendre, qu'il eut gros support & aide, & ressemblant vn Capitaine, menoit des garnemens portans armes, & alloit par les maisons & villages, où ils rompyent coffres, emportoient or & argent & toutes autres choses qu'ils pouuoient raurir. Bref, de Roma pilla tellement les pures Chrestiens de Prouence, tant par amendes, condamnations, compositions secretes, tant lui & les siens, que plusieurs encores auioird'hui en sont en grande misere & pourété. Il estoit Inquisiteur & accusateur, iuge & partie, en telle sorte que plusieurs (ainsi qu'il auoit forgé à son plaisir les proces) ont esté bruslez, aucuns bannis, aucuns morts en prison, aucuns par tourmens mutiléz. Mais Dieu, qui descouure la meschanceté des meschans, le fit conoître tel qu'il estoit par deuant vos excellences, par le moyen d'vn Commissaire enuoyé de par le Roi, & fut demis de son office, & toutes ces procedures annulees, & ce qui s'en feroit enuiui, & mourut miserablement en Auignon, destitué de tout aide humain, par le iuste iugement de Dieu. A l'exemple d'icelui, les officiaux & autres Inquisiteurs, fermiers des benefices, & autres officiers des Euesques, n'ont cessé depuis ce temps là de nous tourmenter & piller, sous ombre & titre de s'enquerir de la foi, ce qu'ils n'ont pas fait; mais seulement de nostre argent & nos biens, nous diffamant, pour coulourer les grandes pilleries & tortures qu'ils ont exercé sur nous, nous notant estre Vaudois & Lutheriens, ce que ne sommes, car nous ne tenons rien de Valdo ne de Luther, ni de la doctrine qui procede d'eux, nous contentans de celle seule qui est de Iesus Christ nostre Sauueur. OR Dieu a voulu que la conoissance & iugement de l'inquisition de la foi ne soit plus en la puissance des Ecclesiastiques, ainsi que le Roi en a baillé lettres; mais que telles causes fussent mises par deuant vos excellences. Par lequel moyen nous auons grande esperance que nostre innocence & bon droit seroit conu & entendu. Mais à ce que nous voyons, ne sauons plus à qui recourir, sinon nous submettre totalement sous la protection & sauuegarde de Dieu, & prier qu'il prenne la cause à lui; ce que nous esperons qu'il fera.

» Novs sommes notez d'estre seditieux, ce que nous ne sommes point.

Annulez par
vn Commissaire
du Roi.

Poiet estoit
en ce temps
Chancelier.

L'office de
Christ.

Doctrines
humaines.

Les Sacre-
mens.

Magistrat.

monfrances
notables.

de Roma
ses actes.

& ne nous pouons assez esmerueiller que monsieur le Chancelier de France & vous messieurs, auez refusé nous bailler Commissaires à nos despens, qui vinsent prendre information sur le lieu, tant de nostre vie & mœurs, que de nostre foi, à celle fin que fussiez auertis & bien informez à la verité, & soyez certains qu'eussiez trouué que nous sommes Chrestiens & fideles, & qu'il n'y a rien en ce monde que tant nous haïssions que sedition. Mais facilement on nous peut mettre sus tous faux crimes, tant d'heresie que de sedition. Car il n'y a si meschant ou meschante, qui ne soit receu en tesmoignage contre nous, voire nos propres ennemis, attendu mesme qu'il n'estoit loisible à procureur ni aduocat, ni à autre, non pas à nous-mesmes propres, de defendre nostre cause par la parole de Dieu. ON nous accuse aussi que nous sommes desobeissans à la iustice, pourautant que ne voulons comparoistre personnellement quand sommes adiournez. Certes nous voudrions obeir à la iustice, quand on nous garderoit tel droit qu'on fait aux Turcs à Venise, ou aux Iuifs en Auignon, ou à brigans & larrons auxquels est permis de se defendre par voye de droit, mais à nous tout est fermé, personne n'ose parler pour nous, sinon qu'il vueille estre nommé fauteur d'heresie; mais vn chacun est le bien venu qui parle contre nous, quelque meschant qu'il soit.

» Aucuns d'entre nous ont comparu, lesquels sont demeurez en prison; les autres ont esté bruslez, les autres marquez au front d'une fleur de lys ardante, les autres bannis, & tous leurs biens confisquez, sans en vouloir departir aux pures femmes & enfans vne seule maille. Toutes ces choses considerees, auons esté tellement espouantez que ne sommes osez comparoistre par deuant vous, voyans le traitement qu'on a fait aux autres. Vous fauez, tres-honnez seigneurs, que quand monsieur le President & ceux qui ont esté enuoyez de vostre part, sont venus en nos maisons & villages, ils n'ont point eu ne rebellion ne repugnance. Il est vrai que voyans qu'on menoit des gendarmes, vn Preuost, vn bourreau, & des cordes, nous auons esté effrayez, & abandonnâmes les maisons, nous retirant aux bois, cauernes & roches, pour sauuer nos pures vies : là où nous auons enduré plusieurs necessitez, &

nous semble bien estrange qu'on nous appelle seditieux à ceste cause. Car nous voyons qu'il n'y a si petite beste qui ne cherche lieu pour se sauuer deuant celui qui lui veut faire mal. Nous auons laissé prendre à tous ceux qui se sont dits enuoyez de vostre part, bleds, vins, mesnages, bestail, & tout ce qu'ils ont voulu, sans resistance : tellement qu'il sembloit que ce fust vn pays de conqueste & baillé en proye.

» Quant à ce qu'on nous veut imposer d'estre seditieux, à cause d'aucun bestail qui fut osté des mains d'un nommé Pacquot, qu'il auoit raui (ainsi qu'auons entendu) à certain personnage, en ce l'on nous fait tort; car le bestail n'estoit pas à nous : combien que si ledit bestail eust esté nostre, quand nous l'aurions rescoux (1), nous n'eussions fait dommage, & ne penserions auoir offensé personne, attendu que ledit Pacquot est homme vagabond, mal famé & dissipateur de biens, & qui n'auoit aucune commission de ce faire. Pareillement on nous charge d'auoir osté des prisonniers aux officiers de la Cour. Ce que n'auons fait, & c'est à cause qu'aupres de la Coste, ainsi qu'aucunes gens portans armes, tant à pied qu'à cheual, auoyent prins des prisonniers par les maisons & champs, entre lesquels emmenoyent prisonnieres deux ieunes filles : ce que voyans leurs parens, ainsi qu'on nous a dit, craignans que deshonneur ne se fist à leursdites filles, comme autrefois a esté fait par telle maniere de gens, vindrent au deuant de ceux qui les emmenoyent, lesquels les laisserent aller sans coup frapper, & auant qu'ils en fussent requis. Il n'y a personne qui de nostre sceu ou consentement ait entrepris ni fait chose contre le Roi nostre souverain Prince, ni contre aucun de ses officiers. Mais sommes & voulons estre tresloyaux & obeissans suiets au Roi nostre Sire; & quand sa royale maiesté nous voudroit benigneement bailler audience, il conoistroit que quelques pures que soyons, que sommes Chrestiens & obeissans suiets à sa royale maiesté, & esperons que nostre Seigneur donnera à conoistre nostre innocence par les grands torts qu'on nous a faits iusqu'à present.

» TOUCHANT ce qu'on nous charge

(1) « Rescoux, » secouru.

Responſe à l'accuſation contre eux publiee qu'ils eſtoient ſeditieux.

Les tourmens de ceux qui ont comparu à Aix.

Les lours trouuent mauvais que les agneaux se sauuent.

M. D. XLIII.

que nous nous sommes retirez aux fortes villes & chasteaux, nous en prenons Dieu à tesmoin, & tous ceux du pays, qui fauent que nous ne nous sommes retirez ni en villes ni en chasteaux, mesmes n'osions pas demeurer dedans nos maisons, mais comme poures oiselets qui fuyent deuant l'esprevier, nous nous sommes retirez, au mieux qu'auons peu, dans les bois, cauernes & rochers, pour donner lieu à l'ire des hommes, craignans la fureur du peuple, qui estoit tellement enflambee contre nous, qu'il sembloit qu'ils nous deussent du tout abyfmer : ce qu'ils eussent fait sans la grace de Dieu, sous la protection duquel nous nous estions humblement fomis. Et par cela, honnerez Seigneurs, ne deuous estre nommez feditieux, voyant que n'auons fait autre chose sinon fuir, & pensons qu'il n'y a Prince ne Seigneur, ni aucunes gens de bon iugement, qui en cela iustement nous puissent blasmer : veu qu'on a fait mourir plusieurs des nostres, tant en prison que par feu, & qu'on en a banni plusieurs avec confiscation de tout leur bien, & qu'Arrest a esté donné de nous brusler tous vifs, nos femmes & enfans bannis, sans qu'ils puissent emporter aucuns biens meubles; que nostre village fust rasé iusques au fond, & que le lieu fust rendu inhabitable. Toutes lesquelles choses assemblees, nous ont tellement espouuantez & effrayez, avec les souffrances qu'auons endurees, que c'est merueille que de peur ne soyons morts; mais Dieu qui est le Pere des desolez, nous a confolez; & nous semble, par la fuite qu'auons faite sans porter dommage à aucun, estans pressez en la maniere susdite, que personne ne nous peut à iuste cause accuser de fedition.

» QUANT à ce qu'on nous a chargez, qu'il y a entre nous des genfdarmes Lansquenets & Piedmontois, ainsi qu'on nous a recité, nous ne sauons que cela est; & n'y a homme qui puisse dire en verité qu'homme de guerre, ne Piedmontois ne Lansquenet, soit venu à nous. Mais ceux-ci qui ont informé le Roi nostre Sire & vos magnificences, de telles faussetez & mensonges, taschent par ce moyen nous faire ruiner. Certes, treshonorez Seigneurs, on peut bien dire tout ce qu'on veut à l'encontre de nous; car nous n'auons acces ne moyen de nous

purger ni deuant le Roi nostre Sire, ni deuant vos magnificences, à cause qu'il n'y a personne qui ose parler pour nous, car il n'est question de plaider avec nous sinon par le cousteau & le feu. Mais nous auons nostre totale fiance en nostre bon Dieu, qui void nos afflictions & les iniures qu'on nous fait, qu'il nous suscitera quelque bonne roine Hester, laquelle declarera au Roi nostre innocent; & que les traistres & faux tesmoins qui ainsi pourchassent nostre ruine tomberont en la fosse qu'ils nous ont preparee, ainsi qu'il auint au traistre Aman, qui vouloit faire mourir en vn iour tout le peuple de Dieu, lequel fut pendu avec les siens au haut gibet qu'il auoit préparé au bon Mardochee. Veritablement, tous d'un accord & vnion desirerions que ces presentes vous fussent presentees, non seulement à vous, mais au Roi nostre Sire; mais il n'y a eu homme d'entre nous qui les ait osé presenter, craignant d'estre pris & brulé, & ne doutons que si nous eussions eu moyen de les vous faire presenter, & qu'il vous eust pleu benignement les lire & entendre, qu'esmeus de pitié humaine & charité Chrestienne, vous eussiez fait vous-mesme la remonstrence au Roi nostre souuerain Prince, de nous remettre en liberté, avec defences à tous d'ainsi plus ne nous molester. Et par ce moyen nous eussions peu labourer & cultiuer la terre (laquelle demeure vuide) pour nourrir nos poures femmes & enfans, qui sont en grande disette & souffrance. Ce que nous auons esperance de faire le temps auenir, attendu le vouloir du Roi, nostre Sire : lequel a enuoyé (selon qu'auons entendu) certaines lettres patentes de pardon & remission; & par icelles déclaré qu'il veut que soyons traitez amiablement par douces paroles & bonnes remonstrences, s'il vous appert par nostre response qu'en quelque point soyons errans. Et pource que, par lesdites lettres, vous est mandé que vous ayez à faire & accomplir le tout selon leur forme & teneur, sans y faire aucune difficulté, le plustost, en la meilleure diligence que faire se pourra. Ce considéré, plaist à vos benignes graces faire expres commandement à toutes gens de quelle qualité qu'ils soyent, de ne nous plus molester tant en nos personnes que biens, attendu que

Notez ceci.

Requête
Chrestienne,
d'estre suppor-
tez, ou d'estre
ouis en leurs
responfes.

Les Vaudois
chargez de
tenir gens de
guerre.

S'il fustit d'ac-
cuser, tout
innocent fera
jugé coupable.

voulons viure selon la foi de Dieu & de l'Eglise. Ce que le Roi nostre Sire desire seulement de nous. Vous suppliant qu'il vous plaise auoir egard à nostre poureté, au moyen de laquelle n'auons puissance de pourfuyure particulièrement, pour obtenir de vous le fruit desdites lettres. Car nous auons esté auertis que desia aucuns se sont presentez qui ont fait grans frais & despens, & aucuns autres qui sont detenus aux prisons, par seintes paroles on leur a fait despendre plus de quinze escus par homme, sans que cela leur ait encor rien profité. Parquoy nous pouuons dire que les lettres reuiennent plus au profit des aduocats, procureurs, greffiers & autres gens, que non point de ceux pour lesquels elles sont donnees. A quoi si l'on vouloit continuer, nous tascherons par tous moyens que le Roi, & vous, & tous bons Chrestiens serons auertis de nostre afaire, afin qu'ils prient Dieu qu'il nous doint bonne patience, & aux poures prisonniers, qui n'ont mangé que du pain & beu de l'eau, & ne demeurent que pour les despens. A ce prions tres humblement le Pere de misericorde, qu'il face que la verité soit conuë, & qu'il change le cœur de nos ennemis, & nous vueille tous vnir en vne foi, en vne loi, & en vn Baptesme; & à recognoistre & confesser vn Dieu & vn Sauueur Iesus Christ, auquel soit honneur & gloire eternellement. De Merindol le sixieme d'Auril, 1541. En tesmoin de ce, nous auons mis le feel acoustumé de faire à nostre village de Merindol, en presence d'Antoine Michel, du lieu de Chorges, de l'Eueché d'Ambrun, & André du Bois, du lieu de Colmars (1). »

Forme approchante du cachet ou feel estant au pied de ladite requeste en cire rouge.



Apostile de la Cour sur ladite requeste.

SOIT monsté au procureur general du Roi à Aix en Parlement, le septieme iour d'Auril, M.D.XLI.

Boissoni.

(1) Frossard, ouv. cité, p. 113, porte Collarau.

Responce des gens du Roi.

REQUERONS que la Cour commette deux de messieurs les conseillers d'icelle, par deuant lesquels les supplians soyent tenus de dire & declarer s'ils se veulent aider de certaines lettres patentes du Roi, en forme de grace, remission & pardon, donnees & ottroyees par ledit Seigneur aux Vauchois de ce pays de Prouence, pour (ce fait & ouyes leurs declarations) estre procedé ainsi qu'il apartiendra par raison. Et cependant que l'original de ladite requeste demeure par deuers le Greffe de ladite Cour, & copie collationee à l'original d'icelle, soit baillee ausdits supplians. Deliberé ce septieme d'Auril, 1541. Signé *Garfonnet*, aduocat du Roi, & *Pyolenc*, procureur du Roi.

Autre ordonnance faite par la Cour, au pied des conclusions des gens du Roi.

LA Cour permet aux Supplians de pouuoir venir, seiourner, & retourner en ceste ville d'Aix, iusques au nombre de dix, aux fins de declarer s'ils veulent & entendent s'aider & vser des lettres de grace, remission et pardon sur ce ottroyees par le Roi, les mettant à ces fins en pleine seurté, avec inhibition à tous qu'il apartiendra, de ne leur donner aucun destourbier ou empeschement en leurs personnes ou biens en maniere que ce soit, selon la forme & teneur desdites lettres, desquelles ordonne estre baillee copie au messager qui a presenté ladite requeste, ensemble le double d'icelle requeste deuëment collationnee à l'original par le Greffier: ledit original demeurant au greffe, pour ladite declaration faite, estre procedé comme de raison. Fait au Parlement de Prouence feant à Aix, le huitieme iour d'Auril, l'an 1541.

Boissoni.

EXTRAICT de l'original retenu au greffe criminel de la Cour, & collationné par ordonnance d'icelle. Expedié à Jaques Bartholomi du lieu de la Coste, messager ayant apporté & presenté à ladite Cour l'original de ladite requeste, à ce expressément enuoyé par André Maynard Baille, & Martin Maynard Syndique de la ville de Merindol, le 8. d'Auril, 1541.

Boissoni.

A esté donnée & présentée ladite requête à la Cour du Parlement de Prouence, comme appert au dessus, & à icelle répondu, comme aussi testifions, André Maynard Baille dudit Merindol, Martin Maynard Syndique, Peyron Roy. Et en signe de verité ont mis le cachet dudit lieu au pied des présentes, en cire rouge, presens M. François de Monasco, & M. Antoine Gaudin, Mareschal du chasteau de Rossillon.

CESTE Confession & defense estant présentée à la Cour de Parlement de Prouence, depuis ils la declarerent par articles plus amplement (1) à l'Euesque de Cauaillon, ainsi qu'il auoit commandé, & apres au Cardinal Sadolet, Euesque de Carpentras, avec vne requête attachée; contenant que les habitans de Cabriere, au Comté de Venisse, le supplioyent humblement qu'il lui pleust recevoir & lire la doctrine qui leur auoit esté enseignée de pere en fils: laquelle ils estimoyent estre fondée en la doctrine contenue au vieil & nouveau Testament. Et pource que ledit Cardinal estoit renommé d'auoir grand sçauoir es sainctes Escritures, & qu'il s'adonna à la lecture d'icelles, ledits de Cabriere le supplierent qu'il lui pleust marquer les articles & propositions qu'il estimeroit estre contre la sainte doctrine de Dieu, & où il leur feroit apparoir qu'il y eust chose contraire à icelle, que non seulement ils se submettroient à abiuration, mais à telle peine qu'on les voudroit condamner, tant en punition de corps que d'amendes pecuniaires, iusqu'à la priuation de leurs biens meubles & immeubles. Semblablement que s'il y auoit iuge au Comté de Venisse, qui peut faire apparoir par bonnes informations, qu'ils eussent tenu doctrine scandaleuse, ou autre religion que tout ainsi qu'ils ont proposé par les articles de leur Confession: qu'il plaist aussi le leur communiquer, offrans obeir à tout ce qui sera iuste & raisonnable.

A ceste requête le Cardinal Sadolet fit responce, par lettre escrite par son Secretaire, signée de sa main, & sceellée de son seau, comme plusieurs ont attesté, qu'ils l'auoyent eue & leue, le sommaire du contenu estoit: « J'ai veu vostre requête & ai leu les articles de vostre Confession. Il y a beau-

coup de matière, & n'ai pas entendu que foyez accusez d'autre doctrine, que de celle mesme que vous confessez. Il est vrai qu'aucuns ont fait bruit, & vous imposent choses qui estoient grandement à reprendre; mais quand on en a fait diligente inquisition, on a trouué que c'estoit toute calomnie & faux rapport (1). Au reste de vos articles, il me semble y auoir quelques mots qu'on pourroit bien changer, sans prejudice de vostre Confession, & semblablement il me semble qu'il n'estoit pas besoin de parler si manifestement contre les pasteurs de l'Eglise. Quant à moi, ie desire vostre bien, & ferai marri si on vous destruit, comme l'on a entrepris. Et afin que vous entendiez mieux l'amitié que ie vous porte, ie me trouuerai vn tel iour en ma maison pres de Cabriere, & là vous pourrez venir & vous en retourner seurement en petit ou grand nombre, sans que nul vous face desplaisir, & là vous auertirai de ce qui me semblera estre à vostre salut & profit. »

EN ce temps-la, qui estoit l'an M.D.XLII., le Vice legat d'Auignon fit assembler grande gendarmerie, pour aller destruire Cabriere, à la poursuite de l'Euesque de Cauaillon. L'armee estant à vne lieuë pres du lieu de Cabriere, le Cardinal Sadolet alla en diligence vers le Vice-legat, & lui communiqua si bien la requête desdits de Cabriere, avec les articles de leur Confession de foi & les offres qu'ils faisoient, qu'à sa faueur il fit retirer ladite armee, & pour lors ceux de Cabriere n'eurent aucun dommage.

DEPuis le Cardinal Sadolet alla à Rome, & deuant que partir enuoya querir plusieurs de ceux de Cabriere, & aussi plusieurs de ses fermiers qu'il auoit de ce peuple, & ne vouloit autres grangers que de ceux-là en toute sa seigneurie, à cause de leur loyauté. Or il leur dit qu'il auroit souenance d'eux, & que si tost qu'il seroit à

M. D. XLII.
Les mefehans
ne peuvent
que ce que
Dieu veut, &
quand il le
veut.

Promesse d'vn
sage mondain.

(1) *Meras calumnias et falsas criminationes fuisse.* Voir Camerarius, *Lugubris narratio*. Sadolet écrivit au pape qu'il s'étonnait qu'on poursuivît les Vaudois quand on épargnait les Juifs. Voy. Muston, *l'Israël des Alpes*, t. 1, p. 99. Il devait plus tard se départir de cette tolérance: « J'apprends que Sadolet se comporte très cruellement en Provence envers le Seigneur; je n'attendais pas cela d'un homme rempli d'humanité, » écrivit, le 20 juillet 1540, Myconius à Calvin. (*Calvini opera*, t. XII, p. 362.) Il persécuta aussi les Juifs de son diocèse. Voy., sur l'évêque de Carpentras, Joly, *Élude sur Sadolet*, Caen, 1857.

(1) Voy. ces articles plus amples dans la 2^e partie du *Recueil* cité de 1556, p. 862-879.

Rome, il communiqueroit leurs articles & Confession aux Cardinaux, & esperoit qu'il y auroit quelque moyen pour dresser en vn Concile vne bonne reformation, dont le Seigneur Dieu feroit glorifié, & la Chrestienté en bonne paix, & qu'il ne doutoit point que les abus, à tout le moins les plus lourds, ne fussent corrigez. Cependant il les auertissoit qu'ils fussent prudents, & qu'ils auroyent bien besoin de veiller & de prier, car ils auoyent beaucoup d'ennemis. Lesdits de Cabriere furent consolez, & esperoyent qu'à la poursuite du Cardinal Sadolet ils auroyent responce de leur Confession. Toutesfois à son retour ils entendirent qu'il n'y auoit espoir de ce costé-la de reformation, mais plustost d'un appareil de guerre contre tous ceux qui ne voudroyent viure selon les ordonnances de l'Eglise Romaine. Neantmoins qu'il conoissoit bien que les abus ne pouoyent plus gueres durer, attendu le grand nombre de gens de toutes nations qui auoyent la conoissance de la sainte doctrine. Et autant en disoit le thesorier de Carpentras, lequel, combien qu'il fournis d'argent pour foudoyer les soldats qu'on leuoit pour faire la destruction de Cabriere, toutefois il leur aidoit de tout son pouuoir. Mais il ne peut faire ces choses si secrettement, qu'il ne vint aux oreilles du vice-legat d'Avignon, dont il fut contraint se retirer en diligence. Cependant l'Euesque d'Aix & de Cauaillon poursuyuoient l'execution de l'Arrest susdit : tellement qu'il fut ordonné, par la cour du Parlement de Prouence, que suyuant les patentes du Roi, M. Iean Durandi, conseiller de la Cour, avec vn Secretaire, & l'Euesque de Cauaillon avec vn docteur en Theologie, se transporteroyent sur le lieu, & remonstreroient & feroient abiurer aux habitans de Merindol les erreurs & heresies contenues en leur Confession de foi, ou autres desquels leur conseroit par bonnes informations. Et où lesdits de Merindol, estans conuaincus par la parole de Dieu d'auoir fuiui & vescu en erreurs & heresies, ne voudroyent faire abiuration; que lors de tout ce qui auoit esté fait, seroit dressé proces verbal, pour y proceder comme par la Cour seroit auisé.

APRES ceste ordonnance, l'Euesque de Cauaillon ne peut attendre de proceder en ceste matiere au terme ordonné par ladite Cour; mais lui mesme

avec vn docteur en Theologie vint au lieu de Merindol, pour leur faire faire abiuration. A quoi, de la part de ceux de Merindol, lui fut remonstré qu'il entreprenoit contre l'autorité de la Cour souueraine, & contre la Commission qui en auoit esté decernée. Nonobstant cela, il pressa de plus en plus lesdits de Merindol d'abiurer, & qu'en ce faisant il les garderoit sous ses ailes (vñant de ces mots) comme la geline fait ses poulets, & que plus ils ne feroient pillez & tourmentez. Sur ce, de la part de ceux de Merindol fut respondu qu'il lui pleust faire aparoir de quoi il vouloit qu'ils fissent abiuration. L'Euesque respondit qu'il n'estoit besoin de remonstrance ne dispute par la parole de Dieu, mais seulement d'une generale abiuration de tous erreurs; que de cela ne leur en pourroit venir aucun dommage, & que lui mesme ne feroit difficulté de faire telle abiuration. Lesdits de Merindol lui firent responce qu'ils ne vouloyent rien faire contre l'Arrest & ordonnance de la Cour, ne contre la prouision qui leur auoit esté faite par le Roi, afin qu'estans remonstrez par la parole de Dieu, ils peussent satisfaire au contenu des lettres du Roi.

L'EUESQUE de Cauaillon ne vouloit ouir parler de ce moyen de faire remonstrance par la parole de Dieu; mais furieusement donnoit au diable celui qui s'en estoit auisé le premier. En fin, le docteur en Theologie qui là auoit esté amené par l'Euesque, demanda quels estoient ces articles qui auoyent esté presentez de la part desdits de Merindol. Ils responderent que l'Euesque de Cauaillon les deuoit auoir, toutesfois qu'ils en auoyent la copie. Alors l'Euesque, qui ne les auoit encore communiquez, monstra le tout audit docteur, & apres que lecture en eut esté faite, il dit : « Que voulez-vous plus de tesmoignage de remonstrance ? cela est plein d'heresie. » Lesdits de Merindol demanderent : « En quel endroit ? » Et l'Euesque ne sceut que respondre. Le docteur en Theologie demanda terme pour regarder les articles de ladite Confession, pour scauoir s'ils estoient contraires à la sainte Escriture. Et ainsi l'Euesque s'en alla bien marri de ce qu'il n'auoit peu faire ce qu'il pretendoit. Au bout de huit iours, l'Euesque enuoya querir ce Docteur, pour entendre comme il se faudroit conduire à remonstrer les he-

Les abus ont esté aisément descouverts par la lumiere de verité; mais la malice des abuseurs & l'ignorance des abusez en empêche la reformation.

L'Euesque de Cauaillon s'ingere de faire abiurer ceux de Merindol.

Figure d'un vrai Euesque papistique.

Et d'un docteur de mesme. De son iuge brieue sentence.

refies qui estoient en ladite Confession de foi. A quoi le Docteur dit que iamais ne fut si esbahi ; qu'ayant veu les articles de ladite Confession, il les a trouvez conformes aux sainctes Lettres, & qu'il n'auoit tant aprins aux sainctes Escritures, tout le temps de sa vie, qu'en huit iours qu'il auoit regardé les sainctes Escritures alleguees esdits articles. Vn peu de temps apres, l'Euesque de Cauaillon vint à Merindol, acompagné de ses seruiteurs seulement, & ayant fait appeler les enfans grands & petits, leur bailla de l'argent, & commanda par douces paroles d'apprendre l'oraïson de nostre Seigneur en Latin, & aussi la creance en Latin. La plupart respondit qu'ils sçauoyent bien le *Pater* en Latin, & aussi le *Credo*. Mais qu'ils ne pourroyent rendre raison que c'estoit à dire, sinon en leur langage vulgaire. L'Euesque leur dit qu'il n'estoit besoin qu'ils fussent tant sçauans, & qu'il suffisoit s'ils sçauoyent ces choses en Latin, & qu'il y auoit beaucoup d'Euesques & Curez, voire de docteurs en Theologie qui seroyent bien empeschez d'exposer le *Pater* & le *Credo*. A quoi fut respondu par le Baille de Merindol, nommé André Maynard : « Monsieur, dequoy seruiroit-il de sçauoir dire de bouche le *Pater* & le *Credo*, si on n'entendoit que c'est à dire ? & si on ne l'entend point, on ment & se moque-on de Dieu, quand on dit : Je croi en Dieu, si on n'entend point que c'est à dire Je croi en Dieu. » Et l'Euesque dit au Baille : « Entendez-vous bien que c'est à dire : Je croi en Dieu ? » & le Baille lui respondit : « Je m'estimerai bien miserable, si ie ne l'entendois, voire le moindre enfant de ceux que vous voyez ici deuant vous, l'entend bien, & ie n'aurai pas honte de declarer ma foi & ma croyance, selon qu'il a pleu à Dieu m'en donner l'intelligence, » & commença à rendre raison de sa foi par bon ordre. Dont l'Euesque fut esbahi, & lui dit : « Je n'eusse point pensé qu'il y eust eu de si grands clerics à Merindol. » Le Baille lui dit : « Le moindre des habitans de Merindol vous pourra rendre raison de sa foi encores plus proprement que moi ; mais, monsieur, ie vous prie d'interroguer ces enfans, ou l'un d'eux, afin que vous sçachiez s'ils sont bien instruits, ou mal. » Et l'Euesque sçauoit aussi peu le moyen mesmes de les interroguer, que de respondre. Vn

nommé Peyron Roy, syndique de Merindol, s'auisa de lui dire : « Monsieur, vn de ces petits enfans pourra bien interroguer les autres, si cela vous est agreable. » L'Euesque l'ayant permis, l'un commença à interroguer les autres de si bonne grace, qu'on eust proprement dit que c'estoit vn Inquisiteur de la foi. Et les enfans l'un apres l'autre respondoient tant bien à propos, que c'estoit merueille de les ouir. Or cela se fit en presence de plusieurs gens, & mesmement de quatre Religieux, lesquels tout fraichement venoyent de l'vniuersité de Paris. L'un d'iceux dit à l'Euesque : « Il faut que ie confesse ici que j'ai esté souuent à la Sorbonne à Paris, oyant les disputes qui se faisoient en Theologie, mais ie n'ai iamais tant aprins de bien, que j'ai fait en oyant ces petits enfans. » Et vn nommé Guillaume Armant lui dit : « Vous auez bien leu ce qui est escrit en sainct Matthieu : Pere, Seigneur du ciel & de la terre, ie te ren graces que tu as caché ces choses aux sages & prudens, & les as reuelees aux petits : voire, Pere, puis que ton bon plaisir a esté tel. Sur cela l'Euesque ayant fait retirer tous les estrangers, dit gracieusement ausdits de Merindol qu'il sçauoit bien qu'il n'y a point tant de mal en eux que beaucoup de gens pensent. Toutesfois, pour contenter ceux qui les poursuyuent, il est nécessaire qu'ils facent quelque abiuration seulement en sa presence, sans ce qu'il y ait ni Notaire ni Secretaire pour en faire acte par escrit, mais que le Baille & les Syndiques, au nom des habitans de Merindol, facent ladite abiuration generale en ses mains, & qu'en ce faisant ils seront aimez & fauorisez de tous, mesme de ceux qui les persecutent. Que si aucun leur en vouloit faire reproche, ils le pourront nier, & dire qu'ils n'ont fait aucune abiuration. Aussi, si on vouloit alleguer cela contr'eux pour leur faire quelque dommage le temps auenir, ils le pourront tousiours nier, & on n'en pourroit rien faire aparostre ne par lettres ne par tesmoins. Et pour ce faire, les pria de parler ensemble, afin qu'il y eust fin à ceste cause, & qu'il ne s'en parlast plus. Le Baille, les Syndiques & plusieurs anciens respondirent l'un apres l'autre, que quant à eux ils estoient tous auizez & resolu de ne faire ni consentir à faire abiuration, quelle qu'elle fust, si ce n'estoit (comme

Notez.

Matth. 11. 25.
& 26.Finesse de
l'Euesque de
Cauaillon.Sainte confiance des
fideles.Le Seigneur
Tout puissant
fonde sa force
en la bouche
des enfans,
pour confondre
les orgueilleux.Les Euesques
du Pape ne
sauenent ne
respondre ni
interroguer.

Combien le
menfonge est
detefable.

ils ont tousiours dit) qu'on leur fist apa-
roir par la parole de Dieu, qu'ils ont
esté en heresie. Et lui dirent hardi-
ment, qu'ils s'esmerueilloient de ce
qu'il les vouloit induire à mentir à
Dieu & aux hommes; & combien que
tout homme de sa nature soit menteur,
toutesfois ils auoyent esté enseignez,
par la parole du sainct Euangile, qu'ils
se doyent soigneusement garder de
dire aucune menterie, quelque petite
qu'elle fust. Aussi qu'ils deuoyent pren-
dre garde à leurs enfans, qu'ils ne
s'acoustumassent à dire menfonge;
aussi les chastioient autant, quand ils
les surprenoyent en quelque men-
fonge, que s'ils les eussent trouuez en
larrecin; car le Diable est menteur,
& pere de menfonge. L'Euefque
fut bien marri d'ouir ces propos, &
s'en alla aussi mal content que confus.

*La procedure tenue par Durandi, Com-
missaire en ceste partie, est digne
d'estre ici inferée pour les responses
excellentes que firent ces pources pay-
sans, contre les plus subtils de la
Cour du parlement de Prouence.*

QVELOVE temps apres, l'Euefque
d'Aix sollicita maistre Iean Durandi,
conseiller de la cour du Parlement de
Prouence, d'executer la commission
qui lui auoit esté baillee: assavoir de
se transporter au lieu de Merindol,
avec vn Greffier de la Cour, & là, en
la presence de l'Euefque de Cauaillon,
acompañé d'un docteur en Theologie,
proposer les erreurs & heresies dont
les Euefques pretendoyent que lesdits
de Merindol fussent entachez, & de
leur bien & deuëment faire renoncer
& abiurer lesdites heresies. Ledit Du-
randi fit sçauoir le iour auquel il se
troueroit à Merindol pour executer
sa commission, afin qu'il n'y eust aucun
desdits de Merindol absent. A la
journée assignee se trouua Durandi,
l'Euefque de Cauaillon, un docteur
en Theologie, & vn Greffier, avec plu-
sieurs gentils-hommes gens sauans, &
autres de tous estats, qui là esloyent
venus pour faire ceste execution. Or
ceux de Merindol furent aduertis,
qu'ils ne comparoistroient point tous
ensemble, mais qu'ils se pourroyent
retirer vers le mouffier, pour venir
chacun à son tour quand ils seroyent
appelez. Apres qu'au lieu & en la
place acoustumee de tenir la iustice,
le conseiller Durandi fut assis, &

Durandi vint à
Merindol
pour executer
sa commission.

l'Euefque de Cauaillon apres lui, avec
le Docteur & le Greffier, on appela
André Maynard Baille, Ienon Ro-
mane, & Michelin Maynard, syndi-
ques, Iean Cabriere & Iean Pallenq,
anciens de Merindol. Ceux ci se pre-
sentans avec tout honneur & reue-
rence, Durandi dit qu'ils n'auoyent à
ignorer que l'Arrest auoit esté donné
contre eux par la souueraine cour du
Parlement de Prouence, par lequel
ils esloyent condamnez à estre bruslez
avec leurs femmes & leurs enfans,
& aussi que toutes leurs maisons fe-
royent abatuës, & le village du tout
rafé, selon le contenu audit arrest.
Toutefois il a pleu au Roi enuoyer
lettres de grace, par lesquelles il est
mandé qu'il ne veut qu'il soit procedé
contre eux si rigoureusement; mais
que si on peut faire aparoir par bonnes
& suffisantes informations qu'eux tous,
ou aucuns d'entre eux par ignorance
ou par seduction d'aucun malin esprit,
fust deuoyé de la vraye religion Chref-
tienne, qu'à tels ou à tel foyent fai-
tes remonstrances par la parole de
Dieu, & par ce moyen qu'ils foyent
reduits ou reduit au giron de l'Eglise
de Iesus Christ, comme il est plus à
plein contenu aufdites lettres. Qu'a-
pres plusieurs ordonnances de ladite
Cour, finalement auroit esté arresté que
l'Euefque de Cauaillon & vn docteur
en Theologie seroit entendre en sa
presence les heresies dont on pretend
qu'ils foyent entachez, afin qu'apres
bonnes remonstrances à eux faites par
la parole de Dieu, ils renonceroient auf-
dites heresies publiquement & solen-
nellement; qu'en ce faisant ils iouy-
royent de la grace contenue es lettres
du Roi nostre Sire. En apres il leur
demanda: Que respondrez-vous à ce
que ie vous ai proposé? André May-
nard Baille fit signé aux Syndiques de
Merindol de respondre, & les Syndi-
ques aussi signifioyent qu'il apartenoit
au Baille du lieu de respondre. Dont
le conseiller Durandi dit au Baille,
qu'il deuoit respondre le premier,
d'autant qu'il estoit en office. Lors le
Baille respondit que cest affaire aparte-
noit à la communauté de tout le vil-
lage, & que partant c'estoit aux Syn-
diques d'en respondre les premiers;
toutefois puis qu'il lui auoit fait com-
mandement, pour y obeir, ils le sup-
plioyent de permettre & ottroyer vn
Aduocat, pour respondre pour eux
selon l'instruction qu'ils lui baille-

Remonstrances
de Durandi.
Telles gens
difent beau-
coup & puis
c'est tout.

Requête de
respondre par
Aduocat.

royent : d'autant qu'ils n'estoyent gens lettrez, pour respondre si proprement qu'en tel cas seroit requis. Sur quoi le Conseiller ordonna qu'ils ne respondroyent point en ceste cause par Advocat, ne par escrit, mais de leur propre bouche; qu'il leur permettoit bien de parler ensemble, estans vn peu retirez de la presence des Commissaires, sans toutefois demander conseil aucun, sinon ainsi qu'ils s'aideroyent d'eux mesmes. Suyuant ceste deliberation, le Baille, les deux Syndiques & les deux anciens, ayans vn peu consulté ensemble, n'eurent autre auis, sinon que les Syndiques parleroyent les premiers, & apres le Baille, & consequemment les deux anciens, selon que Dieu leur en feroit la grace. Incontinent ils se presenterent, dont le Conseiller fut esbahi, de ce que si soudainement ils auoyent arresté leur auis.

Responce de
ceux de Merindol.

MICHELIN Maynard, syndique, commença à respondre, priant le conseiller Durandi, l'Euêque de Cauillon & tous les assistans de lui pardonner, s'il respondoit trop lourdement, supplant leur rusticité & ignorance. Il respondit donc comme il s'ensuit: « Nous sommes bien tenus de remercier Dieu, de ce qu'avec tous ses autres bienfaits il nous a deliuré de grands assauts, & lui a pleu toucher le cœur du Roi nostre Sire, à ce que nostre cause soit traittee par iustice, & non point par violence ni voye de fait; & aussi nous remercions messieurs de la cour du Parlement de Prouence, de ce qu'il leur plait administrer iustice. Finalement nous vous deuons aussi remercier, monsieur Durandi, commissaire en ceste cause, d'autant qu'en peu de paroles & bien facilement, nous auez proposé la maniere par laquelle il nous faut proceder. Suiuant laquelle ie desire entendre de ma part les heresies dont ie suis accusé & chargé; & là où on me fera aparoir auoir dit ou tenu propos contre l'honneur de Dieu, ie le voudroi en tel cas reparer, tout ainsi qu'il seroit par vous ordonné. »

IENON Romane, homme fort ancien, aussi Syndique de Merindol, dit apres, qu'il aprouoit tout ce qui auoit esté dit par son compagnon, & qu'il loué Dieu de ce qu'en son temps & en ses derniers iours il auoit veu & oui ces bonnes nouvelles, que la cause de leur religion seroit traittee par la sainte Escriture, & que touf-

iours il auoit oui dire aux anciens, que iamais ils n'auoyent peu obtenir des Iuges de leurs persecutions, d'y proceder en ceste maniere. Apres ces deux Syndiques, André Maynard, Baille dudit lieu, respondit, puis que Dieu auoit fait la grace aux deux suddits de respondre au nom de tous, qu'il n'estoit besoin par lui d'y adiouster; toutesfois qu'il lui sembloit bien que leur response deuoit estre mise par escrit, ce qui n'auoit esté fait par le Greffier, qui n'auoit fait que rire & se iouër, regardant l'vn & l'autre en se moquant, comme vn luuenceau bien peu expert en tels affaires; sur quoi requeroit prouision & ordonnance dudit sieur Commissaire. Durandi en fut marri & reprit rigoureusement son Greffier; puis, le faisant aprocher de lui, commanda qu'il eust à escrire la response desdits de Merindol, de mot à mot sans rien omettre. Et lui mesme commença à dicter la response qu'ils auoyent faite, & fouuent leur demandoit s'ils n'auoyent point ainsi respondu.

Le Greffier
du Commis-
saire taxé.

LES predites responses mises par escrit, ledit sieur Commissaire demanda au Baille de Merindol s'ils vouloyent respondre autre chose, adioustant qu'il leur scauoit bon gré de lui remontrer la faute de son Greffier, & qu'il parloit hardiment pour la defense de leur cause. Adonc le Baille lui dit: « Puis qu'il vous plait me bailler audience & congé de parler librement, il me semble qu'en ce iugement il y a faute de partie qui accuse. Si nous auons vn accusateur present, & qu'il fust deuant vous pour maintenir les accusations qu'il seroit contre nous, ou souffrir en defect de son intention, les peines deuës à ceux qui sont heretiques, comme l'Escriture l'ordonne, ie pense qu'il seroit autant empesché d'accuser, que nous de respondre à ses accusations. » Apres la response du Baille, Iean Palenc, Ancien de Merindol, dit qu'il approuoit tout ce qui auoit esté respondu par les Syndiques & Baille de Merindol, sans y vouloir rien adiouster. Le Commissaire lui dit: « Vous n'avez pas tant vecu que n'ayez aprins pour vostre part à respondre quelque chose pour la defense de vostre cause. » Et Palenc respondit: « Puis qu'il vous plait que ie die quelque chose, il me semble qu'il est bien difficile que nous puissions auoir victoire ni profit en

Prudence du
Baille.

ceste cause, car nos iuges font nos ennemis. » Apres, Iean Brunerol, lieutenant du Baille, respondit qu'il vou droît bien sçauoir la puissance de monsieur le Commissaire en ceste cause, pourautant que ledit seigneur Commissaire leur auoit donné à entendre qu'il auoit puissance de la Cour, pour leur faire abiurer les erreurs qu'on fera aparoir par bonnes informations qu'ils tiennent; & ce faisant, leur faire iouyr des lettres de grace du Roi nostre Sire, & les quitter de toutes peines & condamnations. Mais il ne leur a point donné à entendre, que s'il ne se trouuoit par bonnes informations qu'ils fussent en erreur, que ledit seigneur Commissaire eust quelque puissance ou autorité de les quitter & absoudre desdites sentences & condamnations. A ceste cause il requeroit qu'il pleust audit seigneur Commissaire en faire declaration: concludant que s'il n'y a informations contre eux, par lesquelles aparaisse que ceux de Merindol ont esté desuoyez de la foi, ou s'il ne se presente accuseur contr'eux, qu'ils deuoyent estre absous à pur & à plein, fans plus les traouiller en leurs personnes & biens.

CES choses ainsi debatues depuis l'heure de sept heures du matin iusques enuiron onze heures, ledit seigneur Commissaire les remit à midi apres dîné, leur commandant précisément de venir en son logis, afin que nullement ils ne communicassent de ces affaires avec les autres habitans de Merindol. Enuiron vne heure apres midi, lesdits de Merindol estans appelez, leur fut demandé s'ils vouloyent dire autre chose sur ce qui leur auoit esté le matin proposé. Et respondirent que non. Adonc le Commissaire leur demanda: « Que concluez-vous pour vos defenses? » Les Syndiques respondirent: « Nous concluons qu'il vous plaïse nous declarer les erreurs & heresies dont nous sommes accusez. » Alors le Commissaire demanda à l'Euesque de Cauaillon quelles informations il auoit contre eux. Et l'Euesque lui parla en l'aureille, & ne voulut point respondre à haute voix. Ce parlement à l'aureille dura bien demie heure, dont le Commissaire se fachoït, & aussi tous les assistans. Enfin le Commissaire dit ausdits de Merindol, que l'Euesque de Cauaillon disoit qu'il n'estoit besoin de leur faire apparoir d'information, & que telle estoit

la commune renommee. A cela respondirent lesdits de Merindol, qu'ils requeroient que les causes & raisons alleguees contre eux par l'Euesque de Cauaillon fussent mises au proces verbal. L'Euesque insistoit au contraire, ne voulant que chose qu'il dist ou alleguast fut inferée au proces verbal. Iean Brunerol, lieutenant du Baille, demanda qu'il pleust au seigneur Commissaire de faire mettre à tout le moins au proces verbal que ledit Euesque ne vouloit rien dire contr'eux qu'ils peussent entendre, & aussi qu'il ne vouloit parler deuant ledit seigneur Commissaire qu'à l'aureille. L'Euesque de Cauaillon persistoit qu'il ne vouloit estre nommé au proces verbal; & sur ce y eut grande dispute qui dura long temps.

FINALEMENT le Commissaire adressa la parole au docteur en Theologie, lui demandant s'il auoit eu communication de quelques articles, dont il fust besoin faire remonstrance ausdits de Merindol. Le Docteur respondit qu'il auoit bien eu communication de la Confession de foi presentee par lesdits de Merindol, & non d'autre chose. Sur cela le Commissaire demanda ausdits de Merindol, s'ils auoyent les articles de la Confession presentee au Parlement de Prouence, & aussi celle qui auoit esté presentee audit Euesque de Cauaillon. Lesdits de Merindol demanderent que lecture fust faite desdites Confessions, & que par la lecture ils entendront bien si c'est la doctrine qui leur a esté enseignee; & aussi si ce sont les Confessions par eux presentees. La lecture estant faite publiquement, aduouèrent & confessèrent que telle est la doctrine qu'ils confessent & tiennent. Le Commissaire demanda derechef au Docteur s'il pretendoit qu'il y eust ausdites Confessions quelques articles heretiques dont il peust faire aparoir, par la parole de Dieu, tant du vieil que du nouveau Testament. Le Docteur parla Latin assez long temps; & ayant cessé de parler, André Maynard supplia le Commissaire qu'il lui pleust, selon ce qu'il leur auoit proposé, faire aparostre des erreurs & heresies dont ils sont accusez, par bonnes informations, ou à tout le moins, qu'il lui plaïse faire remarquer les articles de leur Confession, que l'Euesque & le Docteur pretendent estre heretiques, le suppliant aussi de mettre en son proces

Le pouuoir du
Commissaire.

Gens de mau-
uaïse con-
science crai-
gnent la
lumiere.

Aueu magna-
nime.

Parler à
l'oreille chose
suspecte.

Iuste & pru-
dente requeste.

verbal le refus tant de l'Euêque que du Docteur, dont l'un parle à l'aureille, l'autre parle Latin; & que d'iceux lefdits de Merindol n'ont peu encores ouyr vne bonne parole. Le Commissaire leur promet de mettre en son proces verbal tout ce qui pourroit seruir à leur cause; au surplus, il remonstra qu'il n'estoit necessaire de faire appeler les autres de Merindol, si on ne vouloit leur remontrer autre chose qu'à ceux qui auoyent desia esté appelez. Et voila le sommaire de tout ce qui fut fait depuis midi iusqu'à quatre heures. Ceux qui estoient la venus, pensans qu'on deust monstre les erreurs aufdits de Merindol, furent esbahis de voir l'Euêque & le Docteur ainsi vaincus & confus. Parquoi plusieurs furent eueus de demander le double des articles de la Confession des habitans de Merindol, estimans que c'estoit la vraye doctrine de Dieu. Et entre autres, les trois Docteurs venus à diuerfes fois, pensans destourner ceux de Merindol de la vraye foi, conuaincus que c'estoit la vraye doctrine de Dieu, conurent qu'ils auoyent esté mal enseignez, & que la pluspart de leur sçauoir n'estoit que fables. Ils ont depuis laissé toutes superstitions & idolatries, & toute la doctrine scholastique, & se sont adonnez à l'estude de la sainte Escripture, & y ont si bien profité, qu'ils sont deuenus precheurs de la verité, laquelle autresfois ils auoyent persecutee.

Par quelle sorte de gens les fideles de Prouence ont esté affligez, & quelle fin ont eu le President Chassané, le moine de Roma, & de Iean Menier, seigneur d'Oppede.

DEPVIS ce temps les habitans de Merindol furent quelque peu en repos; & craignoit-on d'entreprendre de les affliger, à cause que ceux qui malicieusement les persecutoyent, finalement n'en receuoient que confusion. La mort soudaine du President Chassané, qui auint en ces entrefaites, conferma fort ceste commune opinion; & encores plus la mort espouuanteable du Moine Iean de Roma, ci-deuant nommé, desbordé à toute cruauté. On sçait assez de quelle rage il affligeoit les pures Chrestiens. Vne

des peines de laquelle il s'auisa, pour tourmenter ces pures gens de Prouence, estoit d'emplir des botines de graisse chaude, & de les faire chauffer à ceux qu'il vouloit tourmenter. Dont le feu Roi François auerti, commanda par lettres patentes enuoyees au Parlement de Prouence, qu'en toute diligence on l'apprehendast, & que son proces lui estant fait, il fust auerti de sa condamnation; mais de Roma, qui auoit plusieurs fauteurs, se retira de bonne heure à Auignon, où il pensoit faire grand' chere des rançons, extorsions, pilleries & rauiffemens qu'il auoit faits sur le poure peuple de Prouence & du Comté de Venisse; mais il auint que celui qui auoit brigandé fut pillé par ses domestiques propres & réduit à toute indigence. Puis apres tomba malade d'une maladie espouuanteable & inconnue aux Medecins. Horribles douleurs le faifirent, & n'y auoit fomentations ni onctions qui peussent seruir pour lui donner repos; & qui plus est, il n'y auoit personne qui feust demeurer pres de lui. Il fut mené à l'hospital, & bien recommandé; mais nul n'osoit approcher de lui, pour l'infection & puanteur qui sortoit des playes pourries de son corps. Toute la consolation & meilleure attente qu'il auoit en telles destresses, c'estoit desespoir & vn desir de finir ses iours. Ses complaints estoient celles-ci: « Helas! en quelles douleurs suis-ie venu, & en quel tourment suis-ie maintenant? J'ai memoire des maux que j'ai faits à beaucoup de pures gens, & conois bien que pour ceste cause ie suis failli de tous costez. Mais qui me deliurera de ceste destresse? qu'on me tue & que ie ne languisse plus en telles douleurs. » Et lui-mesme ne pouuant souffrir sa puanteur, essaya de se tuer; mais il n'auoit aucune force de ce faire. Ainsi cest homicide & blasphemateur, ayant affligé plusieurs fideles par tourmens nouueaux, pour la fin de ses cruautés receut ceste confusion horrible afin qu'il fust à tous persecuteurs exemple du iugement de Dieu, & de la vengeance qu'il fera du sang espandu à tort & sans raison.

APRES ce de Roma, le plus renommé persecuteur a esté maistre Iean Menier (1), seigneur d'Oppede, pre-

(1) Jean Maynier, seigneur d'Oppède, au Comtat, fils de Guillaume Maynier, qui fut

Trois Docteurs
conuertis à la
doctrine de
ceux de Me-
rindol.

Tourmens
horribles en la
mort de Iean
de Roma.

Cris d'un
desespéré.

Mort soudaine
du President
Chassané.

Iean Menier
seigneur
d'Oppede.

M. D. XLV.

mierement viguier du Pape en la ville de Cauaillon au Comté de Venisse, & puis fait President au Parlement de Prouence, gouvernoit la Prouence en l'absence du seigneur de Grignan. Plusieurs fauent comment il est paruenü à ces offices, mais peu de gens entendent par quel moyen il a enrichi sa maison. Apres que son pere Guillaume Menier fut priué de ses estats & offices qu'il auoit au Parlement de Prouence, & qu'il eut presque tout employé son bien pour racheter sa vie, ce lean Menier son fils essaya tous moyens de se mettre en auant. Et voyant que son pere ne lui auoit laissé pour tous biens que le titre de la seigneurie d'Oppede, qui pour lors estoit bien petit cas, il s'auisa de faire accuser par subtil moyen quelques riches laboureurs d'Oppede, comme heretiques & Lutheriens. Il les tint bien longuement en extremes miseres de prison. Et se faisoit de leurs biens meubles & immeubles, sans en laisser aucune part ni à leurs femmes ni à leurs enfans, lesquels, abandonnans tout, se retirerent à Cabriere, distant d'Oppede de enuiron vne lieuë. Et d'autant que ceux-ci, au temps de moisson & de vendange, prenoyent tout ce qu'ils pouuoient emporter des possessions occupees par ledit Menier, il chercha depuis ce temps-la tous les moyens de se venger de ceux de Cabriere, s'estant persuadé qu'ils donnoyent faueurs aux heritiers de ceux qu'il auoit fait mourir en ses prisons. Et depuis qu'il eut la iustice en main, comme chef du Parlement, & aussi la force & puissance du pays, comme lieutenant du Roi en l'absence du sieur de Grignan, sous couleur de l'execution de l'Arrest ci-deuant dit, il employa toute force & puissance, toute autorité & credit pour destruire les habitans de Merindol, & consequemment de Cabriere, au Comté de Venisse. CEUX de Merindol, auertis du mauuais vouloir & pouuoir dudit President, se retirerent derechef vers le Roi François l'an 1544. auquel ils

Calomniateur
& pillard.

Tyran cruel.

1544.

firent entendre que des l'an 1540. sa Maiesté auoit entendu l'euidente oppression & nullité dudit Arrest de contumace, & auroit fait differer l'execution d'icelui, defendant de ne proceder à telle rigueur. Et que neantmoins plusieurs les oppressoyent & deliberoient de les opprimer de plus en plus; bref, ils donnerent à entendre les procedures de ce qui a esté recité. Le Roi, continuant sa benignité precedente, euoqua à soi l'execution de l'Arrest de contumace, & toutes les procedures auparauant faites & introduites au Parlement de Prouence, auquel & à son procureur general il en osta la conoissance, iusqu'à ce qu'il eust esté informé par l'un des Maistres des requestes de son hostel, & un docteur en Theologie de l'vniuersité de Paris, lequel il auoit député pour se transporter sur les lieux necessaires, afin de bien & amplement enquerir de la vie, foi & conuersation desdits de Merindol & autres. L'euocation fut publiee au Parlement, & insinuée au Procureur general à la fin du mois d'Octobre ensuiuant. Le Parlement, à l'instigation d'Oppede, (comme il est vrai-semblable qu'il craignoit fort que ses pilleries & concussions, ses menees & factions ne fussent decouvertes) deputa Philippe Courtin, huissier du Parlement, pour faire poursuite d'obtenir lettres du Roi, pour executer l'Arrest donné contre les habitans dudit Merindol. Et nonobstant l'interdiction, les memoires & instructions furent faites par ledit President, esrites par son clerc, avec la requeste signee par le Procureur general; mesme ladite poursuite fut faite des deniers ordonnez audit Parlement pour les frais de iustice. Dont ledit Courtin, par le moyen du Cardinal de Tournon, obtint lettres du mois de Ianuier ensuyuant, sous le nom du procureur general du Roi, au Conseil priué, pour executer ledit Arrest de contumace, nonobstant l'euocation ci-dessus dite.

Menees des
procedures
faites au
proces de ceux
de Merindol.

privé de son office de président au parlement d'Aix, à cause de ses rapines. Jean devint conseiller au parlement d'Aix en 1522, second président en 1542, et premier en 1543. « Il avait, » dit M. Arnaud, « l'esprit vif et bouillant, était très versé dans le droit et le palais, et ne manquait pas d'une certaine fermeté dans l'administration de la justice; mais il était cupide, dur et cruel. » Ouv. cité, t. I, p. 58.

L'execution cruelle de l'Arrest de Merindol, faite en vertu des lettres patentes du Roi François; saccagement autant lamentable qui ait esté de long temps.

Les lettres patentes obtenues pour

M. D. XLV.

executer l'Arrest de contumace, furent enuoyees audit President d'Oppede au mois de Ianuier M.D.XLV. & les garda cachees iusqu'au douziesme d'Auril ensuiuant, temps qu'il estoit propre pour mettre en execution ses desseins. Car, pour l'absence du seigneur de Grignan, il estoit gouverneur au pays de Prouence, s'attribuant puissance de commander à l'armee du Roi, lors dressee pour aller contre les Anglois, & l'employer contre ceux de Merindol & de Cabriere, & autres villes & villages, iusques au nombre de vingtdeux. Pour ce faire il expedia plusieurs commissions pour auant courir, piller, saccager, brusler & tuer hommes & femmes & petis enfans des lieux nommez esdites commissions, comme fera declaré ci apres.

LE Dimanche XII. d'Auril M.D.XLV. d'Oppede fit assembler extraordinairement le Parlement d'Aix, & par lui furent leuës les lettres pour executer l'Arrest de contumace contre les habitans de Merindol, & sans autre deliberation, des ce iour mesme le Parlement les interina, & deputa Commissaires pour les executer M. François de la Fond, second President, M. Honoré de Tributiis & Bernard de Badet, Conseillers, & l'aduocat Guerin, qui pourfuyuoit l'execution en l'absence du Procureur general. Le President d'Oppede, comme lieutenant en l'absence de Grignan, offrit d'assister en personne à l'execution, & d'employer les forces du roi, lesquelles il auoit desia assemblees par bandes en plusieurs villes de Prouence, trouua moyen d'auoir cinq ou six vieilles bandes des garnisons de Piedmont, avec quelque compagnie de gens de cheual de ladite garnison. Et ainsi se voulant monstrer lieutenant du Roi, non moins expert aux armes qu'aux lettres, fit proclamer à son de trompe (pour publier le grand pouuoir de son autorité) tant à Aix que Marseille, & autres villes de Prouence, que tout homme de qualité prinist les armes pour faire escorte à ladite execution. Le lendemain treziesme d'Auril, les Commissaires, au lieu d'aller droit à Merindol, où s'adressoit leur commission, prindrent leur chemin à Pertuis, où estoit le capitaine de Vaulgine, qui, en vertu de la commission à lui adreesee par ledit President, auoit desia anticipé l'espace d'un mois & d'auantage,

pillant le bestail & les biens de certains villages de Pertuis, où on disoit y auoir des Lutheriens. Le Mardi 13. d'Auril, les Commissaires, l'Aduocat Guerin & le greffier criminel partirent de Pertuis, & s'en allerent au chateau de Cadenet. Plusieurs gens de guerre venans de Piedmont, firent de grans fourragemens & extorsions là & à l'enuiron. Le 15. d'Oppede arriua à Cadenet, acompagné des Capitaines & gens de guerre, & quatre cens pionniers, lesquels, incontinent qu'ils furent fortis d'Aix, commencerent à piller par les villages & les mestairies que le President leur auoit nommees, tellement que, le 16. d'Auril au matin, on voyoit de Merindol les feux allumez en diuers villages en piteux spectacle. Les pures gens qui pouuoient eschaper, s'enfuirent à la montagne, car les genfdarmes auoient commandement de mettre à mort toux ceux qu'ils rencontreroient des villages que le President auoit nommez, sans espargner ni malades, ni anciens, ni les petis enfans. Apres, fut crié à son de trompe, sur peine de la hart, qu'il n'y eust personne qui donnast viures quelconques à ceux qui estoient fugitifs par les montagnes & deserts. D'Oppede estant à Cadenet. le 17. d'Auril, fit approcher les bandes vieilles qui estoient venues du Piedmont, & les fit arrester à Loris, distant vne lieuë de Merindol. Et ce iour-là on commença à mener grand nombre de pures gens liez & attachez en galeres, sans qu'il y eust contre eux aucun iugement donné, mesme sans auoir esté appelez en iustice. Le Samedi XVIII. d'Auril, à l'aube du iour, ce President d'Oppede, accoustré en homme de guerre, avec l'escharpe de taffetas blanc, monté sur vn grand cheual, & deuant lui faisant porter son heaume au bout d'un garrot, fit marcher son armée, ordonnee en auantgarde, bataille & arrieregarde, & paruindrent à Merindol, où ils ne trouuerent qu'un ieune compaignon, nommé MAVRIZI BLANC, lequel s'estant rendu à vn soldat, avec promesse de lui donner le lendemain deux escus pour sa rançon, ce President le voulut auoir comme par force. Mais il lui fut remonstré qu'un soldat ne deuoit point perdre sa fortune, tellement que le President, auant que l'auoir, paya les deux escus. Lors le fit lier & attacher à vn oliuier, & à grands coups de har-

Pilleries & extorsions acompagnent ceste execution.

Grignan estoit lors en ambassade vers les Alemans.

Interinement soudain des lettres patentes.

Nombre des fideles enuoyez aux galeres.

Le martyre de Maurizi Blanc Onguentier.

quebufes lui fit inhumainement finir feſ jours. Pluſieurs gentils-hommes, qui accompagnoyent par force ledit d'Oppede, voyans ce cruel ſpectacle, meus de miſericorde, ne ſe pouuoient garder de reſpandre larmes. Car, combien que ce ieune compaignon ne fut pas des plus instruits, ne faiſant ſa demeure à Merindol, toutesfois il eut toujours les yeux au ciel, inuocant le Nom de Dieu. Sa derniere parole fut : « Seigneur Dieu, ces hommes m'oſtent ceſte vie pleine de miſeres; mais tu me bailleras celle qui eſt eternelle par le moyen de mon Seigneur Ieſus Chriſt, auquel ſoit gloire.»

MERINDOL prinſe, fut pillée, brulée, ſaccagée & rafée par les pionniers. Et, combien qu'il n'y euſt aucune reſiſtance, ſi eſt-ce qu'on voyoit ce vaillant capitaine d'Oppede, armé de toutes pieces, trembler. Le dimanche dix-neufieſme dudit mois, l'armee fut menée & conduite par d'Oppede à Cabriere, &, le camp planté, on commença à tirer de l'artillerie; mais pour ce iour n'y eut grande breſche aux murailles. Le lendemain vingtieſme d'Auril, de grand matin, on recommença la batterie. Et enuiron huit heures, d'Oppede & le ſeigneur de Cabriere, & le Capitaine Poulin parlerent avec les habitans de Cabriere, leur remonſtrans qu'ils ne deuoient rebeller contre la iuſtice. A quoi reſpondirent ceux de Cabriere, que ce qu'ils faiſoyent ne deuoit eſtre appelé Rebellion; car ils eſtoyent contraints ſe ferrer en leur ville, à cauſe des oppreſſions qu'on leur faiſoit; & qu'ils eſtoyent preſts d'obeir & faire ouuerture, en leur permettant de ſe retirer aux Alemagnes avec leurs femmes & enfans, ſans rien emporter de leurs biens, ou que leur cauſe fuſt traitée en iuſtice. Le Preſident d'Oppede avec les officiers du Pape, & le ſeigneur de Cabriere accorderent que leur cauſe ſeroit traitée en iuſtice, & qu'ils ne ſeroient force ne violence s'ils vouloyent faire ouuerture. Laquelle eſtant faite, d'Oppede, retenant vn courage pluſtoſt de beſte ſauuage qu'd'homme, monſtra par trahiſon ſa fureur. Car ayant ville-gagnée, fit prendre enuiron vingtcing ou trente hommes de ceux que bon lui ſembla, & les fit lier & mener en vn pré deſous la ville, & là furent miſerablement hachez en pieces. Le Seigneur de Pourriers, gendre d'Oppede, eſtoit

des plus vaillans à faire ce carnage, & pour complaire à ſon beau pere, & comme s'il euſt prins ſes eſbats à tuer les morts, oſtoit à l'vn la teſte de deſſus les eſpauls, à l'autre coupoit bras & iambes. D'Oppede de ſon coſté fit prendre trentefix ou quarante femmes, entre leſquelles il y en auoit quelques vnes enceintes, & les ayant fait enfermer en vne grange, fit mettre le feu aux quatre coings. Quand aucunes, pour fuir la flamme du feu, vouloyent ſortir, elles eſtoyent repouſſées à grands coups de piques & hallebardes. Le ſeigneur de Faulcon acquit auſſi grand bruit en ce maſſacre de Cabriere, pour les grandes cruautés qu'il exerçoit, tellement que les vieux ſoldats de Piedmont, voyans la maniere de faire dudit Faulcon & des autres, eurent opinion d'eux, que pluſtoſt ils meritoient le nom de bouchers que de gentils-hommes. Apres ces choſes, pluſieurs furent trouuez qui s'eſtoyent cachez aux caues, & furent liez deux à deux, & menez en la ſalle du chasteau de Cabriere. Lors le capitaine Valleron, & le capitaine Iean de Gaye avec ſa bande, firent choſes enormes & deteſtables. Cela fait, les capitaines des ruffiens d'Auignon, & brigandaux du comté, entrerent au temple de Cabriere, où il y auoit pluſieurs anciens, femmes & enfans; & là auſſi fut faite vne merueilleuſe cruauté & occiſion horrible, ſans auoir eſgard à l'aage ni au ſexe. On dit que le nombre de ceux qui furent ſi cruellement meurtris eſtoit d'environ huit cens perſonnes, tant hommes que femmes & enfans. Pour le triomphe de ceſte belle victoire, les officiers du Pape firent depuis engrauer l'an & iour que Cabriere fut priſe & ruinée par Iean Menier, ſeigneur d'Oppede, & premier Preſident du Parlement de Prouence.

CEPENDANT ceux de Merindol eſtoyent par les montagnes & rochers, & par les cauernes du pays. Et ayans fait preſenter requête au Preſident d'Oppede, le ſupplioyent qu'il lui pluſt leur ottroyer paſſage, pour ſe retirer aux villes d'Alemagne, où on auoit Eglifes reformées ſelon la doctrine de l'Euangile, ſe ſubmettans de quitter & abandonner tous leurs biens meubles & immeubles, moyennant qu'il leur fuſt permis de ſe retirer avec leurs femmes & leurs enfans au pays

Nombre de femmes cruellement brulées.

Maſſacre de pluſieurs perſonnes à Cabriere.

Le nombre des occis.

Colonne erigée en ſigne de victoire.

Requête des pources priſonniers.

Il n'y a point de paix au meſchant.

Nombre de 25. ou 30. perſonnes hachez en pieces.

Cruelle
response.

des anciens amis & alliez de la France, n'ayans que leur chemise pour couvrir leur chair. D'Oppede, ayant entendu le contenu de ceste requeste, respondit : « Je sçai que i'ai à faire de ceux de Merindol & de leurs semblables ; ie les veux prendre tous, sans qu'aucun puisse eschapper de mes mains, & les enuoyerai habiter au pays d'enfer avec tous les diables, & eux, & leurs femmes & leurs enfans ; & en ferai telle destruction, que i'en osterai la memoire à iamais. » Ils auoyent essayé le mesme vers le capitaine Poulin, lequel fut aucunement esmeu à pitié, & estoit d'avis plustost leur permettre de se retirer pour viure selon qu'ils entendoient, que d'vser de plus grande violence, & les destruire tous ; mais d'Oppede n'y voulut aucunement entendre. Parquoi, le tout estant rapporté à ceux de la dispersion de Merindol, ils s'assemblerent pour consulter ce qu'ils feroient. Et en l'assemblee il leur fut déclaré qu'on n'auoit rien sçeu obtenir de ce selon President, & que l'armee estoit prestee pour les destruire & mettre à mort, & leurs femmes & leurs enfans, & que tous les passages estoient fermez, & y auoit garde pour prendre prisonniers tous ceux qui n'auoyent certification suffisante de n'estre point de ceux qu'on appelle Lutheriens, & qu'il y auoit par tout embusches dressees, & portant qu'vn chacun auifast comme il se deuroit conduire en cest affaire.

Congregation tenue apres les prieres, par les Ministres & Anciens de ceste dispersion, pour auis, consolation & perseuerance en la confession du Nom de Dieu, nonobstant l'affliction horrible qui leur estoit prochaine. Qui conferera les saints propos ici contenus, avec les discours des supposts & esclaves de la Papauté, verra du premier coup combien la verité est contraire au mensonge.

Ancien 1.

APRES que les prieres furent faites, avec exhortations selon la doctrine de Dieu contenue en la Loi, aux Prophetes, & au saint Euangile, vn chacun bailla son auis & conseil & les plus Anciens commencerent à parler avec larmes & gemissemens, telles ou semblables paroles d'exhortation & auis, chacun en son ordre comme

s'enfuit : « MES freres & amis, le Seigneur Dieu conoit toutes choses, sçait & void ce que les hommes ont pensé & arresté contre nous, & ne pouons durer deuant leur face, ni eschapper que nous ne soyons destruits & tuez, nous, nos femmes & nos enfans, si ce n'est que le Seigneur ayant pitié de nous, nous deliure de leur main ; comme sa volonté fera, ainsi soit-il fait. La moindre sollicitude que nous deions auoir, c'est de nos biens & de nostre vie. Mais la plus grande & principale crainte qui nous doit esmouuoir, c'est que par tourmens & par infirmité nous ne defaillions en la confession de nostre Seigneur Iesus Christ, & de son saint Euangile. Parquoi nous auons grand besoin de desfourner nos yeux de ceste terre, & regarder au ciel, en veillant incessamment, & priant que nostre bon Dieu nous vueille donner la grace de perseuerer en sainte doctrine, & qu'il ne nous delaisse au mauuais temps, mais qu'il nous soit propice. Et quand mesmes toutes les nations se destourneroyent de la vraye religion, & qu'elles consentiroient à l'idolatrie pour seruir aux Baalims, demeurons fermes & prions au Dieu viuant nous donner la grace de perseuerer en sa sainte doctrine, & qu'il n'y ait ni feu, ni flamme, ni glaiue, ni famine, pour grande qu'elle soit, ni bombardes ou canons, qui puissent esbranler nostre foi. Mes amis, crions à Dieu, & le Seigneur aura pitié de nous, & sera glorifié, soit que nous viuions, ou que nous mourions. Nous auons beau regarder vers les montagnes & cauernes, car nous ne trouuerons secours sinon au Nom de Dieu qui a fait le ciel & la terre. »

Exhortations
necessaires en
tels dangers.

EN apres, vn autre proposa à la compagnie tous les tourmens que pouoyent faire les ennemis, & les remedes, & parla comme s'enfuit : « Le Seigneur Dieu nous appelle à pleurs & à gemissemens. Voici maintenant le temps de trouble & de perplexité, le temps d'oppression & de destruction. Apprestons-nous donc à endurer plusieurs tribulations, à mespriser tous les assauts des hommes, qui ne nous peuvent regarder d'vn bon œil, et ne nous veulent endurer sur la terre. Les hommes aueugles se font esleuez contre nous, pour nous alliger par iniures, par outrages, par blâmes, detractions, fausses accusations, pour nous mettre à mort, pour nous brus-

Ancien II.

ler, pour nous tenailler, pour nous desmembrer, & executer sur nous toutes manieres de tourmens, & les plus cruels dont ils se pourront aduifer. Mais mourons en nostre simplicité, & le ciel & la terre feront tefmoins qu'ils nous destruisent iniuftelement. Comme la volenté de nostre Dieu fera, ainfi foit-il fait. Et ne regardons plus en bas, mais leuons les yeux au ciel, & adreffons tout nostre cœur à ce grand Sauueur nostre Seigneur Iefus Christ, & le prions ardamment qu'il lui plaife premierement nous deliurer de nos plus grands ennemis : affaouir du peché, de la mort, de Satan & de damnation eternelle, & qu'il lui plaife auffi apaifer l'ire & la iufte vengeance du Pere celefte, à ce qu'estans reconciliez à lui, nous ayons la vraye paix au milieu de la guerre, & la vraye ioye au milieu d'une fi horrible triftesse, & la vraye vie au milieu de la mort horrible. Que si le Fils de Dieu nous afranchit, nous ferons vrayement francs. Et quand nous cheminerons par la vallee de l'ombre de mort, nous ne craindrons nul mal, car le Seigneur est avec nous, & lui mefmes a dit : Je ne te delaisserai point, & ne t'abandonnerai point, tellement que nous pouuons dire afferément : Le Seigneur m'est adiuteur, ie ne craindrai chose que l'homme me puisse faire. Car toutes choses qui auient à ceux qui aiment Dieu, font pour leur profit, foit la mort, foit la vie. Ne craignons point donc ceux qui tuent le corps, & ne peuuent tuer l'ame; mais craignons celui qui peut perdre l'ame & le corps en la gehenne. Mourons plustost tous, que de laisser la Loi & les ordonnances de Dieu, & la doctrine du S. Euangile. Ayons tousiours en nostre cœur ce que nostre Seigneur nous enseigne : Qui perfeuerera iufqu'à la fin, fera sauué. »

Ancien III. VN autre d'entre eux parla comme s'enfuit : « Si nous regardons à ce que les hommes ont arresté, la conspiration des ennemis est si grande, que selon raison humaine on ne peut comprendre qu'aucun puisse eschapper, de ceux qui apertement voudront confesser nostre Seigneur Iefus Christ & son sain& Euangile. Toutesfois nous auons tant souuent des nostre ieunesse esté enseignez par la Parole de Dieu, que ses penfées ne font point comme les penfées des hommes & ses arrests & ses iugemens ne font point comme les

arrests et sentences des hommes. Car nous voyons souuent, qu'il se moque des entreprises des hommes, de leurs conseils & determinations, & change & renuerse leurs deliberations à leur confusion, & de ceux qui deurent son peuple comme s'ils mangeoyent du pain. Or nous sommes ici plusieurs Anciens, que le Seigneur a par plusieurs fois deliurez de grands perils, donc de tous ses biens nous sommes tenus de lui rendre graces. Et maintenant que deuons-nous demander au Seigneur Dieu, sinon qu'il lui plaife nous donner à tous le cœur de l'honorer & le craindre de tout nostre cœur, & de mettre toute nostre confiance en lui? Et, pour ce faire, qu'il lui plaife ouuir nos yeux pour contempler ses iugemens, & faire ses commandemens, & fuyre les choses qui lui font agreables & nous fortifier par son saint Esprit, afin que nous ne facions legerement chose contre la doctrine de son Euangile, pour gagner quelque petit respit de ceste vie. Car que profitera à l'homme, quand ores il gaigneroit tout le monde, & qu'il face le dommage de son ame? Et quand bien nous ferions deliurez des tourmens des hommes, en fuyuant par simulation la maniere de viure des idolatres, nous n'eschapperons point de la main de Dieu. Or il est plus à craindre de tomber entre les mains du Dieu viuant, qu'entre les mains des hommes mortels. Et que nous doit-il chaloir de viure plus au milieu de la nation mauuaife & idolatre? Soyons apareillez de mourir constamment, & comme sera la volenté de nostre Dieu, qui est le vrai Maistre, auquel est deuë toute obeissance. »

VN autre fuyuit ces paroles d'exhortation, & dit : « Le Seigneur, qui seul peut tout ce qu'il veut, ne permettra point qu'un seul cheueu de nostre teste tombe en terre fans sa volenté. La principale chose que nous auons à faire, c'est qu'en general & particulier nous soyons tousiours en prieres, à ce que le Seigneur Dieu nous baille la force & la vertu de porter patiemment les tribulations qui nous sont apareillees. Ce breuage sera vn peu amer à la bouche, mais il en viendra un grand profit à tout le corps & le Seigneur donnera bonne issue à toute ceste persecution. Nostre Pere celefte fait mieux les choses qui nous sont profitables & necessaires, que nous mes-

Esaie 55. 8.
Pf. 14. 4.

Matth. 16. 26.

Heb. 10. 31.

Ancien IV.

Matth. 6. 2.

M. D. XLV.

mes. La chair, voluptueuse & rebelle, a toujours horreur de la tribulation, & ne se veut soumettre au bon plaisir de Dieu, afin que de nous soit fait ce qui lui plait. Pour résister donc à toutes tentations, prenons le glaive de la Parole de Dieu, & croyons que le Seigneur est le tout-puissant, que toutes choses sont mises en sa puissance, & n'y a nul qui puisse résister à sa volonté. Parquoi ne soyons en grande tristesse pour l'ordonnance & arrest des hommes, qui ont injustement déliéré de nous mettre tous à mort, voire & nos femmes & nos enfans. Car soyons assurez, que si le Seigneur a ordonné de nous deliurer tous, ou aucuns de nous, que nul ne lui pourra résister. S'il lui plait que nous mourions tous, ne craignons point, car il a pleu à nostre Pere nous donner vne autre habitation, qui est le royaume celeste. Cherchons ceste cité permanente & eternelle, en laquelle n'y aura point de mutation, pourté, misere, larmes, pleurs, dueil ou tristesse, mais félicité & beatitude eternelle. Cependant il nous faut boire du breuvage que le Seigneur nous a préparé, vn chacun selon sa portion; mais les meschans boiront & aualleront la lie, qui leur fera merueilleusement amere, voire & les estrangera. Resiouyffons-nous en nos tribulations, sachans que nostre tristesse sera tournée en ioye & à nostre tour nous rirons, quand les meschans pleureront & grinceront les dents. »

Ancien V.

Vn autre de la compagnie adiousta ce qui s'en suit : « Le Seigneur Dieu par tribulations fait l'espreeue de ses vrais disciples, & de ceux qui ont bien appris en son eschole ceste leçon, qui est bien dure, mais elle est véritable : Si quelqu'un veut venir apres moi, qu'il renonce & abandonne soi-mesme, & porte sa croix, & me suyue. Parquoi tous ceux qui viennent au seruice de Dieu, qu'ils se preparent à tentation & à tribulation. Car tous ceux qui veulent viure fidelement en Iesus Christ, souffriront perfection. Mais les mauuais & decepteurs (1) profiteront en pis, abusans & estans abusez. Et au liure de Judith il est dit : Que tous les fideles, qui ont pleu à Dieu, sont ainsi passez par plusieurs tribulations. Si ainsi est donc, que par icelles tribulations il nous faut entrer au royaume

de Dieu, le seigneur monstre bien qu'il a le soin de nous. Iettons donc en lui tout nostre souci, sachans qu'il y a temps de naistre & temps de mourir & que le Seigneur, qui seul baille la vie, a l'Empire souuerain sur la mort. Mettons-nous donc en sa sauuegarde & protection, & nous ne craindrons point chose que l'homme nous puisse faire. » Voila en substance vne partie des propos que les Anciens eurent en ceste assemblee.

IL y eut aussi aucuns ieunes hommes qui proposerent en leur rang ce que Dieu leur auoit donné à conoistre pour l'edification & consolation de l'assemblee, dont nous auons aussi recueilli & tiré ce qui s'en suit : « Nous sommes enseignez par la parole de Dieu, de prendre garde qu'aucun d'entre nous ne soit affligé comme meurtrier, ou larron, ou conuoiteux des biens d'autrui; mais si aucun est affligé comme Chrestien, qu'il n'en ait point de honte, ains qu'il glorifie Dieu en ceste partie. Car le Seigneur nous enuoye les afflictions pour nous humilier, & esprouer nostre patience, pour nous faire conoistre nos pechez, & lui demander merci, afin qu'il ait pitié de tous. Nostre bon Pere ne nous traite pas selon nos pechez, & selon que nous auons mérité. Et combien que ceux qui nous affligent, ne le facent pour autre chose que pource que nous ne voulons point delaisser la Loi & les ordonnances de Dieu, ains que nous lui voulons seruir selon la doctrine de son saint Euangile, toutesfois considerons que nous pouuons estre cause du mal, pour les offenses que nous auons commises & commettons iournellement par ingratitude & mesconnoissance. Parquoi nous auons besoin de prieres ardentés, pour demander merci & misericorde, pour obtenir grace que nous puissions ployer nostre col sous le ioug de Dieu. »

AVTRES ieunes gens en la mesme Congregation parlerent comme s'en suit : « AVRONS-nous honte, & nous estimerions-nous malheureux, d'estre de la race de ceux qui ont toujours esté suiets à perfection, veu que l'Ecriture dit : Que bienheureux sont ceux qui souffrent perfection pour iustice, car le royaume des cieus est à eux? Vous estes bienheureux, dit le Seigneur, quand les hommes vous auront outragé, & vous auront persecuté, & dit toute mauuaise parole contre vous en mentant, à l'oc-

Les ieunes apres les anciens proposent paroles de consolation.

Marc 8. 34.

2. Tim. 3. 12.

Judith 8. 21.

Matth. 5. 10. & 11.

(1) Trompeurs, de *decipere* (tromper).

caſion de moi, eſiouïſſez-vous & ayez lieſſe, car voſtre loyer eſt grand es cieux. Auſſi, pour noſtre conſolation nous deũs bien imprimer en noſtre cœur l'hiſtoire de la foi de Moÿſe, lequel eſtant ia grand, refuſa d'eſtre nommé ſils de la fille de Pharao, eſſiſant pluſtoſt d'eſtre affligé avec le peuple de Dieu, que d'auoir pour vn peu de temps iouyſſance de peché, eſtimant l'opprobre de Chriſt plus grande riचेſſe que les threſors d'Egypte. Le Seigneur Dieu nous doit la grace de nous arreſter & eſtre fermes en ſa ſaincte doctrine, & ne permette iamais que nous ſoyons ſeduits par ceux qui nous voudront enſeigner autre langage que la doctrine du ſainct Euangile contient. Auſſi qu'il lui plaiſe nous eſloigner de tous ceux qui taſcheront à nous deſuoyer de la droite voye, laquelle noſtre Seigneur Ieſus Chriſt nous a monſtree par ſa ſaincte parole. Qu'il plaiſe auſſi à noſtre bon Dieu nous faire la grace, s'il lui plait nous retirer à ſoi, que ce ſoit ſans regret des biens de ce monde; mais que nous conſiderions l'heureux eſchange que nous ferons, eſtans ſeparez de ce monde pour aller en la ſaincte montagne de Sion, en la ſaincte cité de Dieu, en la compagnie des Anges & des eſleus de Dieu, & toute beatitude & felicité. Auſſi ſi c'eſt le bon plaiſir de Dieu, de nous deliurer de la ſentence de mort donnee contre nous, que ce ſoit pour ſeruir à ſon honneur & gloire.»

EN ceſte forte le reſidu de la diſperſion de Merindol ſe fortiſoit & avec telle ferueur de zeſe embraſſoit les promeſſes du Seigneur, qu'il n'y eut perſonne en la compagnie qui ne donnaſt conſentement aux exhortations des Anciens, avec propos & deliberation d'endurer pluſtoſt les horribles menaces des ennemis, & toute cruauté & derniere oppreſſion, que de donner ſemblant d'abiuration ou renoncement de la verité.

Par teſmoignage plus ample des choſes ci-deſſus deſcrites. & ſpecialement pour donner à conoiſtre la derniere cruauté des ennemis, nous auons ici inſeré la lettre d'un perſonnage qui eſtoit en la compagnie dudit d'Oppede, lequel a fidelement reduit par

eſcrit toute la procedure & derniere execution tenue en ceſt affaire.

MONSIEUR le Maiſtre, ie n'ai failli vous eſcrire la preſente, pour vous faire entendre que l'arreſt de Merindol a eſté cruellement & exceſſiue-ment executé, non pas ſeulement ſur ceux qui eſloyent condamnez, mais ſur pluſieurs lieux circonuoïſins, ſans aucune forme de iuſtice. Il vous doit ſouuenir, comme à moi, que des l'an M.D.XXXIX. douze ou treize pures payſans, laboureurs ignorans, furent par contumace declarez par Arreſt du parlement d'Aix, heretiques, condamnez à eſtre bruſlez & tous leurs biens conſiſquez. Par meſme Arreſt fut dit contre ceux qui n'auoyent eſté ouys & appelez, que tout le lieu de Merindol ſeroit raſé & deſhabité. Or le Roi, Seigneur noſtre, en fut alors auerti, qui trouuant ceſt Arreſt fort eſtrange & inique, vſa de ſa clemence, ſuſpendant l'execution d'icelui & fit pardon general à tous ceux qui voudroyent abiurer, &c. Aucuns de ces pures gens ſeroient venus en perſonne preſenter leurs requeſtes au Parlement, afin d'eſtre ouys ſur les cas dont ils eſtoient chargez. Ce qu'ils n'ont iamais peu obtenir, comme j'ai feu, & vouloit-on qu'ils abiuraſſent ſans eſtre autrement ouys, & confeſſaſſent pleinement ce dont ils eſtoient chargez & condamnez par contumace. Ceux la, voyans qu'on leur faiſoit iniuſtice, ſe feroient retirez en leurs maiſons; les autres ſont encores abſens du pays, & les autres ſont morts. Vous ſauez comme moi, que Merindol eſt ſituee pres la Durance, du coſté deuers Cauaillon, diſtant du lieu d'Oppede vne lieuë & demie ou enuiron, d'où eſt Maiſtre Iean Menier, noſtre premier preſident de Prouence, qui a fait mourir de faim en ſa ciſterne cinq ou ſix pures payſans ſes ſuiets, auſquels il a fait croire qu'ils eſtoient Lutheriens & Vaudois, afin d'auoir leurs biens & heritages, qu'il a prins en ſa main pour augmenter ſa ſeigneurie, qui eſtoit auparauant peu de choſe.

CES pures gens, ainſi trespassez, ont delaiſſé des enfans qui ſont deuenus grans, qui ont des amis & parens à Cabriere, voïſne d'une lieuë dudit d'Oppede, qui ont donné quelques courſes & carrieres audit Menier, allant & retournant dudit lieu à Aix, lequel, pour ſe venger d'eux,

Heb. 11. 24.
& 25.

Conclusion de
ceſte congrega-
tion heureuſe.

Arreſt trouué
eſtrange &
inique par le
Roi.

Iniquité du
Parlement.

Concuſſions
& violences
tyranniques de
Menier.

auroit trouué moyen d'estre lieutenant du Roi en ce pays de Provence, en l'absence de monsieur Grignan, cependant qu'il fera en Allemagne. Et pour paruenir ledit Mennier à ses vengeance, non pas seulement contre ceux de Cabriere, mais de plusieurs autres lieux, a forgé vne menterie qu'il a escrite au Roi, lui faisant entendre que ceux dudit Merindol et d'autres lieux leurs voisins, iusqu'au nombre de douze ou quinze mille hommes, s'estoyent mis aux champs en armes, l'enseigne desployee, en deliberation de prendre d'emblee la ville de Marseille, & d'en faire vn Canton des Suisses. Et que pour remedier à leurs entreprises, il falloit executer ledit Arrest *manu militari*. Le vous laisse penser si c'est vne ville aisee à prendre d'emblee & sans mitaines. L'Empereur & monsieur de Bourbon par deux fois y ont mené leurs forces par mer & par terre, où ils n'ont rien gagné. Le Roi ne pense iamais qu'on le trompe, dont il lui auient souuent grand'perte. Croyant que ceste menterie fust verité, a ordonné, par lettres patentes, d'executer ledit Arrest de Merindol, & d'y employer ses forces avec Poulin, ban & arriere-ban du pays, avec bandes du Piedmond, qui descendoient pour s'embarquer audit Marseille, pour faire le voyage d'Angleterre. Quand ce menteur & trompeur de President (ie le vous puis dire & nommer tel, d'autant qu'il a trompé le Roi) eut reçu les lettres pour executer ledit Arrest, où il n'y auoit plus que deux ou trois de ceux qui auoyent esté condamnez, delibera d'y aller en personne & en armes, comme lieutenant du Roi, pour donner force au second President de Fonte, qui ne lui fert que de laquais, & aux conseillers De Tributis & de Badet, lesquels il auoit deputez Commissaires & executeurs dudit Arrest, à la grande poursuite & instance du procureur general Pyolenq, qui s'absenta pour lors de ladite ville, afin de donner occasion d'y faire aller l'Aduocat general Guerin, homme de grand fauoir & experience, & autant estimé qu'il est possible (comme vous sauez), qui s'excusa plusieurs fois d'assister à ladite execution, disant que le Roi estoit abusé par ledit President, & que pour verité tant à Merindol qu'ailleurs dedans le pays, il n'y auoit aucune assemblée de gens, & la verité estoit telle, comme moi &

plus de quatre vingts personnes auons veu au discours des exploits qui ont esté faits. Ce nonobstant, quelques excuses que ledit Aduocat peust faire, il a esté contraint par menaces d'y assister & sçai bien qu'il lui fut dit, que s'il ne s'aprestoit pour marcher avec la compagnie, on escrirait au Roi qu'il ne tenoit qu'à lui que ledit Arrest ne fust executé. Qui a esté cause de le faire marcher avec ceux de longue robe dessusdits, qui partirent des le Lundi treiziesme iour d'Auril dernier passé. Moi estant tousiours en la compagnie, allasmes ce iour dormir à Pertuis, où nous trouuames les capitaines la Brute & Vozioine, avec quelques gens de pied. Le Mardi allasmes dîner à Cadenet, où on deuoit attendre ledit President d'Oppede, demeuré à Aix, pour s'en venir en equipage avec le capitaine Poulin, qui deuoit amener des gens tant d'Aix que de Marseille, & se trouuer tous à Pertuis le Mercredi ensuiuant, où aussi les bandes de Piedmont se deuoient rendre. Cependant ie laissai à Cadenet ceux de longue robe, & m'en allai à Aix, où il n'y a que quatre lieues, afin de voir en quel equipage venoit ce President, qui pensoit que Poulin le deust acompagner. Ce qu'il ne fit, pource qu'il s'estima plus noble & d'auantage que ledit President, qui est fils d'un Iuif retailé d'Auignon, & s'en alla deuant l'attendre à Pertuis. Quand ce President se vid sans Poulin, il monta à cheual bien armé, fors qu'aux iambes & à la teste, demonstrent que ce n'estoit pas son mestier que de la guerre. A ses deux costez, pour renforcer sa magnificence, estoient les seigneurs de Pourriers & de Lauris ses gendres, qui lui seruoient de Conseillers, & ressembloyent bien compagnons pour venir à bout de flascons & bouteilles.

APRES marchoit le iuge d'Aix, maistre Iean Meran, capitaine des enfans de la ville, lequel, en lieu d'un bon courfier, estoit monté sur vne mulle noire, si fort chargée qu'elle ne le pouoit porter, & lui si fort empesché, qu'il n'eust sceu tuer vn ciron. En la troupe des pionniers, Nicolas Thibaut, marchand de Cruffon, marchoit en bon ordre, comme capitaine bien expérimenté, faisant auant-garde & arriere-garde de pionniers en l'art de tauernerie. Et ledit Iuge, estant hors de ladite ville d'Aix pour voir l'ordre

Lafcheté de
cest Aduocat.

C'est celui qui
depuis s'est
fait nommer
Baron de la
Garde.

Iean Meran.

Voila comme
les pources
fideles font
calomniez.

Prince qui
croid de leger,
en fait d'im-
portance, s'en
repent à loisir,
mais sans
remede.

L'aduocat
Guerin.

M.D.XLV.

Prefage de
l'aduenir.

& l'equipage dudit President, vint au deuant de lui vn meffager qui lui presenta lettres, & en ouurant icelles, fa mulle oyant le bruit du papier, hauffa la queuë & baiffa les oreilles, & fit vne ruade, se defchargeant de son maiftre, qui reçeut fi grand faut, que l'on pensoit qu'il fust mort; qui lui fut vn mauuais prefage, comme vous verrez ci apres. En ceste belle ordonnance, nous allafmes vne partie par Pertuis, & les autres passerent la riuere de la Durance, au port de Cadenet. Le President avec vne partie de ses gens vint trouver le capitaine Poulin à Pertuis, & de là print son chemin à Cadenet, où les gens de son conseil l'attendoient à dîner. Or durant le dîner arriua audit Cadenet le capitaine Poulin, lequel ne se contentoit point du President & croi que c'estoit de quelque enuie & grandes pratiques que l'on chargeoit Poulin auoir faites à l'auitaillement des galeres & nauires qu'il conduisoit en Normandie. Toutesfois, apres leur dîner, se retirerent en vne chambre pour tenir conseil, où estoit ledit fecond President & le Conseiller Badet. Le Conseiller de Tributuis & ledit aduocat ne s'y voulurent trouver, & me fut dit par ledit aduocat : *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum* (1), & que certainement ils feroient quelque grande folie & outrage irreparable, car chacun fauoit bien qu'il n'y auoit aucune assemblee de gens aux champs, comme il auoit escrit au Roi. Or apres ce conseil tenu par eux, à la semblance des Scribes & Pharisiens, Poulin s'en retourna à Pertuis, & le lendemain matin commença à mettre le feu es villages de Cabrierette, Pupin, Lamote, & sainct Martin (2), qui appartient au seigneur de Cental, enfant pupille, où ils commencerent à faire les premieres cruantez. Car la plupart des poures laboureurs sans resistance furent tuez & meurtris, femmes & filles violees; femmes grosses & petits enfans nais & à naistre, tuez & meurtris; les mammelles à plusieurs femmes coupees. On voyoit les petis enfans mourans de faim aupres des mammelles de leurs meres qui estoient mortes, &

ne fut iamais veu vne telle cruauté & tyrannie; tout a esté pillé, brullé & faccagé. D'Oppede fit prendre & enuoyer aux galeres de ce capitaine Poulin *plus de huit cens hommes de ces poures payfans*. Aucuns soldats tenoyent de ces poures gens prisonniers comme esclaves, qui les offroyent à vendre & deliurer pour vn escu la piece. Je vous auise bien que le Seigneur de Cental a perdu dix mille liures ou enuiron, & si ay ouï dire en bon lieu, que cela a esté par grande vindication & cruelle haine, à raison de ce que la dame de Cental n'a voulu consentir à faire alliance, & donner sa fille en mariage à quelcun des partisans du President.

Le lundi suiuant, ce President, voyant le feu es lieux dessusdits, monta à cheual, deliberé d'en faire autant aux autres lieux voisins, estant acompagné du fecond President & de Badet, conseiller, & d'autres ayans desir d'excuter ses vengeancees; mais l'aduocat, & le conseilier de Tributuis s'estoyent cachez & retirez à part au iardin dudit lieu, de peur d'aller avec eux, considerans la mauuaise intention dudit President. Ce nonobstant il n'y eut ordre qu'ils demeurassent, & furent contrains de suiure le President, qui fit bruller les villages de Lormarin, Ville laure, & Trezemes, où nous ne trouuafmes perfonne. De l'autre costé de la Durance estoit le sieur de Roque, parent dudit President, & autres de la ville d'Arles, qui bruslerent Genfon & la Roque, où aussi n'y auoit perfonne. Je le vous puis asseurer, car ie l'ai veu.

Le Vendredi suiuant, bandes de Piedmont arriuerent pour aller s'embarquer à Marseille, & faire le voyage de Normandie. Le passage fut par Cadenet, où ils firent grans maux, & de là allerent loger à Lauris, qui est au gendre dudit President, qui fut bien gardé toute la nuit. Le Samedi matin, à l'aube du iour, le President & les gens de longue robbe deslogerent de Cadenet & s'en allerent droit à Lauris, où estoit le capitaine Poulin avec toutes les bandes de Piedmont, & commencerent à marcher en la bataille, passans sans grand'crainte de perfonne par le bois de Lauris, qui dure deux lieuës, iusqu'à Merindol, où nous arriuaufmes enuiron neuf heures du matin, & n'y trouuafmes qu'un ieune payfan idiot, qui fut presenté au

Poulin &
d'Oppede amis
quand il est
question de
persecuter
Iesus Christ.Cruantez
horribles.Bandes nou-
uelles.

(1) « Heureux l'homme qui n'assiste pas au conseil des impies. »

(2) Cabrières-d'Aigues, Peypin-d'Aigues, La Motte-d'Aigues et Saint-Martin-de-la-Brasque.

Vn pource
homme
arquebufé.
Quel exemple
deuoit-il don-
ner, où il n'y
auoit perfonne?

President, lequel l'interroqua de sa foi, mais pource que ce pource innocent (1) ne lui feut respondre à son desir, il le declara heretique. Et sur l'heure le fit attacher contre vn arbre, & harquebuser, disant, qu'il faisoit ladite execution pour exemple à ceux de Merindol.

OR en ce village de Merindol y a plusieurs *balmes*, autrement cauernes, en la montagne, où plusieurs femmes, filles & petits enfans s'estoyent cachez & retirez, que plusieurs foldats (non pas des vieilles bandes venans en Piedmont) vouloyent tuer & meurtrir; toutefois on ne les toucha sinon en leurs biens. Le President se trouua pour lors bien estonné, voyant sa menagerie descouuerte, de ne trouuer homme quelconque de resistance; lequel, comme vn capitaine hardi, fit mettre le feu par tout le village, où il y auoit plus de deux cens maisons qui furent toutes bruslees, & n'y demeura aucunes murailles. Je ne vi iamais tant de chats courir pour se sauuer du feu, comme il y auoit audit lieu. Ceste execution fut faite & acheuee enuiron midi & à la fin d'icelle arriuerent audit lieu aucunes bandes à cheual, d'Aix & d'Avignon, pour donner secours; dont il n'estoit besoin, car tout ce pource peuple s'en estoit fui es montagnes ça & là, comme gens sauuages, mourans de faim. Dont le Roi, s'il en fait la verité, fera faire la iustice de telle cruauté. L'Aduocat pour l'heure se vouloit desrober, & s'en retourner à Aix, apres ceste execution de Merindol, disant que la commission ne s'estendoit que iusques à Merindol seulement. Toutesfois le President le persuada d'aller au lieu d'Oppede, en sa maison, avec le second President & les Conseillers, pour voir de là faire donner l'assaut à Cabriere, en lui disant que s'il s'en retournoit seul avec ses gens, & que les fugitifs des villages dessus nommez le rencontraient, il pourroit estre en danger de sa perfonne. Cela le persuada d'aller à Oppede, & de fuire la compagnie.

LE Samedi au soir, ce President avec Poulin (2) & la pluspart des bandes

logerent à Cauaillon, et les autres alerent mettre le siège deuant Cabriere, d'un double canon & d'autres pieces d'artillerie. Le dimanche matin, qui estoit le xv. apres Pasques, l'artillerie commença à faire la batterie à quatre heures, & ne cessa iusques à la nuit, qu'elle n'auoit fait bresche pour passer vn asne. Le mesme iour, le President & Poulin, enuiron midi, partans dudit Cauaillon, allerent voir le siege. A la rencontre desquels allerent le second President & les Conseillers; mais l'Aduocat n'y voulut aller, ains demeura seul à Oppede, & croi qu'il fit sagement, pource qu'en la troupe des gens de longue robbe, fut tiré vn coup de harquebuse. L'estime que c'estoit à lui que l'on adressoit ceste pilule, non pas en haine de ceste execution, mais pour autres causes que vous pouuez scauoir; car ie suis bien seur que ledit Aduocat estoit mari, & auoit grans regrets desdites cruautés & tyrannies. La nuit furent faites aproches de l'artillerie plus pres de la ville, qui recommença le Lundi matin à faire la batterie: tellement que du premier coup elle fit grand dommage au comble de la maison du Seigneur du lieu, qui estoit au mesme siege deuant sa ville, qui s'approcha de la muraille & parla à ses fujets. Or il n'y auoit dedans en resistance que soixante payfans, desquels Estiene le Maroul, gentil galand, estoit chef & conducteur, qui auoit fait plusieurs petis pertuis en la muraille, par lesquels il tiroit souuent contre nos gens, & quasi sans faire faute. Il y auoit aussi trente femmes, ou enuiron, qui leur administroyent leurs necessitez. Le surplus des autres hommes s'estoyent cachez & retirez dedans leurs caues, & les femmes, filles & petits enfans en l'Eglise. En ce parlement, le seigneur de Cabriere, apres toutes remonstrances par lui faites, leur promit la vie & leurs biens sauues, & de les faire ouir en iustice, à quoi ils s'accorderent, & reciproquement le President. Au moyen de quoi, tout incontinent ledit Maroul avec ses compagnons & lesdites femmes qui leur administroyent fortirent hors de la ville sans armes. Sur lesquels tout subit ledit President & ses deux gen-

Guerin Aduocat du Roi.

Promesse faite à ceux de Cabriere.

(1) Voyez plus haut, p. 409, 2^e colonne. Bèze écrit son nom Morisi Blanc.

(2) Antoine Escalin des Aimars, baron de la Garde, dit le capitaine Poulin, à cause de la fougue de son caractère. C'était un

homme de mœurs dissolues. « Il était, » dit Th. de Bèze, « de basse lignée et encore plus bas de cœur. »

La chasse des
chats montroit
le bon loisir
des foldats.

dres, & autres de leur parti coururent, en forte qu'ils tuerent & taillerent en pieces trente de ces pources payfans. Les autres furent prins prisonniers & menez à Marseille, à Aix & Avignon. Les trente femmes, dont la plupart estoient grosses, furent mises & enfermées en vne grange, où l'on mit le feu pour les brusler. Ces pources femmes cruyoient si amerement, qu'un soldat ayant pitié d'elles, leur ouurit la porte; mais ainsi qu'elles sortoyent, le cruel President les fit tuer & mettre en pieces, iusques à faire ouurir les ventres des meres, & fouler aux pieds les petits enfans estans dedans leurs ventres.

TANDIS que cela se faisoit, aucuns soldats d'Avignon, qui vouloyent piller la ville, entrerent es maisons, où ils trouuerent plusieurs de ces pources hommes cachez en leurs caues, sur lesquels ils commencerent à crier : Tue, tue. Les autres qui estoient hors de la ville, entrerent dedans, & tuerent tous les hommes qu'ils pouuoient rencontrer. Le President se monstra plus cruel que ne fut onc Herodes, car il commanda publiquement au capitaine Jean de Gaye, qu'il entraist avec ses gens en l'Eglise dudit lieu, & qu'il tuast toutes les femmes & enfans qu'il trouueroit dedans ladite Eglise. Ce que le Capitaine ne vouloit faire, remonstrant au President que ce seroit vne cruauté non vstée entre gens de guerre, & d'autant que le Roi & ses Lieutenans n'en auoyent iamais usé, qu'il ne deuoit s'entremetre de ce faire. Ceste remontrance depleut au tyran * Iuif, qui commanda derechef audit Capitaine, sur peine de rebellion & desobeissance au Roi, de faire ladite execution. Le Capitaine, de crainte d'estre accusé rebelle, obeit & entra avec ses gens en l'Eglise, où ils tuerent toutes les femmes, filles & petits enfans qu'ils peurent trouver. L'Aduocat sudit arriue au lieu sur la fin, pour voir ce que l'on faisoit, & sauua trois petites garces, qu'il enuoya promptement à Oppede, & le iour mesme depecha vn payfan pour les enuoyer à Aix à sa femme. Aussi, sur la fin d'icelle cruelle execution, arriua le sieur de la Coste, qui pria le President, son parent, de ne lui enuoyer aucunes bandes à la Coste, lui offrant mener iusques dedans Aix tous ses suiets prisonniers en telle forte qu'il voudroit, & de faire tant

de bresches à la muraille qu'il voudroit, lesquelles il auoit desia commenees, pour monstrier que personne ne vouloit faire resistance. Ce que le President lui accorda; neantmoins en derriere il enuoya trois enseignes, lesquelles sans aucune resistance bruslerent quasi tout le village & tuerent plusieurs payfans. On fit aussi plusieurs violences de filles & de femmes, & finalement tout fut pillé, bruslé & mis à sac. Le semblable a esté fait en plusieurs autres lieux circonuoisins, & croi qu'il auoit delibéré de ruiner tout le pays de Prouence.

Le laissai audit lieu de la Coste les gens de longue robbe, qui s'en allerent loger en la ville d'Apt, & de là ie prin le chemin de Cauailon, desirant voir la fin de ceste cruelle entreprise, auquel lieu estant arriué sur le soir, Dieu y demonstra vn commencement de iustice Diuine. Car il s'esmeut debat entre Louys de Vaine, beau-frere du President, & le frere & gendre de Pierre Durant, maistre boucher de la ville d'Aix, & s'alluma tellement, qu'il s'entretuerent. Le Mardi matin ie vi le President d'Oppede qui conduisoit les trois petites filles que l'Aduocat auoit sauues de Cabriere, les faisant mener à Aix par vn payfan, ce que ce President ne voulut souffrir; ains les lui fit oster, ne scai qu'il en a esté fait. Aussi le conseiller de Lauris, beau-fils dudit President, print & osta au payfan les lettres que l'Aduocat escriuoit à sa femme, où il y auoit ces mots escrits esdites lettres : *Je ne vous fauroi mander que chose pitoyable & de grande cruauté.* Lesquels mots ce Conseillier faisoit lire en maniere de moquerie à plusieurs qui estoient en sa compagnie. Et le mesme iour, le iuge de la ville d'Aix, estant en son retour, passant la riuere de Durance, se noya, où Dieu demonstra desia sa bonne iustice. La derniere vengeance de ceste execution, sous couleur de iustice, que fit le President, a esté que maistre Pierre Ioannis & Jean Rabier, iuge de sainct Maximin, sont allez au lieu de Toureués, où ils prindrent les Consuls & principaux de ladite ville, pour la haine & vengeance, à raison qu'ils ont proces contre le beau-frere dudit President, & les ont fait mener par force en galeres, sans forme de iustice; les autres ont esté rançonnez & composez. Chacun peut conoistre que c'est vsfer de vengeance. Je vous

D'Oppede
desloyal à tous.

Iugement de
Dieu.

Autre iuge-
ment de Dieu
sur le Iuge
d'Aix.

O cruauté
barbare!

* Il nomme
d'Oppede Iuif,
pource qu'on
tenoit qu'il
estoit fils d'un
Retaillet (*).

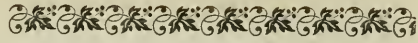
(*) Circoneis.

aduerti que vostre maistre, monsieur de Grignan (1), a mauuais bruit par deça, de s'estre reconcilié avec ce Iuif de Prefident, & de l'auoir fait son lieutenant. Et dit-on que c'est de peur qu'en son absence le Prefident ne mette en auant contre lui plusieurs cas qu'on lui met fus, mais croyez que ledit Aduocat qui est mandé d'aller en Cour l'entend bien, & sçait la verité de tout le fait. Le vous di ceci, pour aduertir mondit seigneur vostre maistre. Et proteste en tout ce que ie vous rescri, *non recedere à fide catholica*, ne dire chose qui preiudicie au Roi. Car ie suis bien aßeuré que si le Roi sçait les cruantez dessusdites, il en fera faire bonne iustice. Et n'y a plus autre chose que ie vous puisse ecrire, sinon que iamais ne fut veuë si grande tyrannie & cruauté.

VOILA les tesmoignages de la procedure tenue en l'afaire de ceux de Merindol & des autres circonuoisins. Il resteroit de conoistre les issues & les iugemens de Dieu manifestes qui font enfuiuis, lesquels nous toucherons ci apres par forme de récit d'histoire en son lieu propre, c'est assauoir au temps de Henri II. Roi de France, en l'an M.D.XLIX. Car la chose est digne d'estre conue iusqu'au bout, à celle fin que ceux qui ont vne seule goutte de crainte de Dieu, voire de quelque humanité commune, ayent ces exemples deuant les yeux & en facent leur profit (2).

(1) Louis Adhémar de Monteils, baron, puis, en 1558, comte de Grignan, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant général pour Sa Majesté en Provence.

(2) On peut consulter sur ce sanglant épisode des persécutions religieuses, outre les différentes éditions de Crespin déjà signalées, l'*Histoire de l'exécution de Cabrières et de Merindol*, par Jacques Aubery, Paris, 1645, l'ouvrage cité de Frossard, *Les Vaudois de Provence*, Avignon, 1848, et surtout leur plus récent historien, Eugène Arnaud, *Histoire des protestants de Provence et du comtat Venaissin*, 2 volumes in-8°, Paris, 1884. M. A. Joly a publié dans le *Bulletin* (t. XXIV, p. 464 et suiv.) une savante étude sur les *Juges des Vaudois*. Voyez aussi une complainte sur les martyrs de Cabrières dans le *Chansonnier huguenot du seizième siècle*, t. II, p. 341. Th. de Bèze (éd. de Toulouse, t. I, p. 21-28) résume le récit de Crespin.



GVILLAVME HVSSON, François (1).

ENVIRON ces temps de l'an M.D.XLIV. Guillaume Hufson, apoticaire, fugitif de Blois pour la parole de Dieu, arriua à Rouan, & se logea vn matin pres la porte Martinville, chez vne femme vesue, à laquelle entre autres propos demanda à quelle heure se leuoit ordinairement la cour de Parlement. Ayant entendu d'elle que c'estoit sur les dix heures, il s'en alla au palais, & fema quelques petis liurets contens doctrine de religion Chrestienne, & des abus des traditions humaines, dont la Cour fut tellement esmeuë, qu'incontinent on fait fermer toutes les portes de la ville, & furent mandez tous les hosteliers pour fauoir quelles gens ils auoyent chez eux. La susedite vesue leur dit qu'un homme estoit venu le matin loger en sa maison, qui lui auoit demandé l'heure de l'issue de la Cour, & ayant seiourné quelques deux heures par la ville, reuint desjeuner, & ce fait monta à cheual, & s'en estoit allé. Cela ouy, on depescha courriers pour aller apres, dont ceux qui tirerent le chemin de Dieppe, le atteindrent à mi-chemin, & le ramenerent à Rouan, où il fut incontinent enquis de sa foi, laquelle il confessa sans contrainte, & dit qu'il estoit notamment venu pour semer lesdits liurets & qu'il s'en alloit à Dieppe pour faire le semblable.

La semaine suiuite il fut condamné à estre bruslé viu, & d'autant qu'il estoit homme de quelque fauoir, on lui bailla vn docteur Sorbonique nommé Delanda, prouincial de l'ordre des Carmes, afin de le conuertir à la foi qu'ils nomment Catholique. Apres que sa sentence lui eust esté prononcée, il fut mené de la prison en vne charrette deuant l'Eglise cathedrale, acompagné de ce docteur, lequel ayant

(1) Ce fut le 27 janvier 1535 que Guillaume Husson sema ses livrets dans la grande salle du Parlement. La date précise de son martyre doit être placée le 30 août 1535. C'est donc à tort que Crespin et Th. de Bèze parlent de l'année 1544. La porte Martinville n'existe plus à Rouen, mais on en connaît l'emplacement. Le docteur qui essaya de convertir Husson s'appelait probablement Deslandes. (Note de M. Emile Lesens.) Cet article se trouve, pour la première fois, dans la *Troisième partie du recueil des martyrs* de 1556, p. 12-14.

Hufson feme des liurets.

Vn mauuais craint l'autre.

Protestation craintive.

fait lier une torche au poin du patient, lui vouloit persuader de faire amende honorable à vne image qu'ils nomment Nostre-dame; mais Hufson ne le voulant escouter, laissa tout expres tomber la torche. A cause de quoi la langue lui fut coupee, puis ils le menerent au marché aux veaux, où leur docteur fit vn sermon qui dura bonne espace. Quand ce caphard disoit quelque chose de la misericorde de Dieu, le patient lui prestoit audience. Mais quand il retomboit sur le merite des Saints & semblables reueries, il tournoit la teste en arriere. Ce venerable docteur, voyant ces contenance de Hufson, leua les mains en haut, & avec grande exclamation dit au peuple que cest homme estoit damné, & des lors possédé du diable.

OR apres toute la farce du Moine acheuee, Hufson fut attaché & guindé en l'air avec une grande poulie, les pieds & mains liees derriere le dos. Quand on eut allumé le feu, il demeura sur la flamme quelque espace de temps sans remuer, sinon qu'en rendant l'esprit on lui vit remuer le corps en baissant la teste. Au partir de ce spectacle on oyoit diuerses sentences & opinions du peuple. Aucuns disoyent qu'il auoit le diable au corps; les autres maintenoient le contraire, allegans que si ainsi eust esté il se fust desesperé, d'autant que la fin où le diable meine c'est à desesperer: or auoit-il tousiours eu les yeux dressés au ciel. Tant y a que la contenance immobile de ce saint Martyr, au milieu du feu, rendit estonnez plusieurs personnes, dont les vns demeurèrent stupides, les autres furent incitez à vouloir conoistre de plus pres le vrai Dieu d'Israel, qui, au milieu des fournaies embrasées, a puissance de sauuer ceux qui l'inuoqueront au Nom de son Fils, seul protecteur & liberateur des siens.



FRANÇOIS DE SAINT-ROMAIN,
Espagnol (1).

En l'histoire de ce personnage, la conversion est notable, comme extraor-

(1) Crespin emprunte cet article aux *Mémoires d'Enzinas*, dont il est question plus haut, p. 336.

dinaire du tout, voire telle qu'à grand' peine en pourroit-on trouuer vne semblable.

COMBIEN que la nation Espagnolle ait surmonté les autres en superstition & idolatrie, neantmoins le Seigneur a voulu aussi estendre sa bonté & misericorde sur icelle, & la faire participante de ce benefice inestimable d'auoir eu de vrais tesmoins qui ont attesté & seellé de leur sang la verité eternelle du Seigneur. Entre autres, l'Espagne nous donne en ce lieu vn personnage de ladite ville de Burgos, de parens fort gens de bien & grandement aimez pour leur vertu & modestie; son nom est François de Saint-Romain, nourri en toute doctrine Espagnolle, c'est à dire au plus profond de toutes abominations; dont aussi la conuersion a esté de tant plus excellente & admirable (1). Comme ainsi soit que l'an M.D.XL, quelques marchans de la ville de Breme en Ostland ne se fussent trouuez à temps aux foires à Anuers pour payer quelque grande somme d'argent, laquelle ils deuoyent à certains marchans Espagnols, iceux auiserent d'enuoyer quelques vns d'entre eux à Breme pour recueillir cest argent de leurs detteurs (2). Il leur sembla qu'il n'y auoit homme pour mieux executer ceste commission que cestui-ci François de Saint-Romain, le conoissans estre diligent en tels affaires, & qui conoissoit les marchans de Breme. Il se mit doncques en chemin avec vn autre Espagnol, qui auoit aussi charge de cest affaire. Estans arriuez à Breme, lui voulant visiter par ceste superstition quelque temple, entra d'auanture au temps que M. Iaques (3) iadis prieur

M. D. XLIV.

Doctine
Espagnolle.

M. Iaques
iadis Prieur
des Augustins
d'Anuers.

(1) Ici commence la reproduction des *Mémoires d'Enzinas* (t. II, p. 175-217).

(2) Ici Crespin rectifie le texte qui dit à tort *créditeurs*.

(3) Jacobus Spreng, dit Probst ou Præpositus, prieur des Augustins d'Anvers. Dès l'année 1519, Erasme le proclamait imbu de la doctrine de Luther, ou plutôt, ajoutait-il, de celle de Christ. Après s'être rétracté, le 9 février 1522, dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, il reprit avec ardeur la propagande des idées évangéliques et fut longtemps pasteur à Brème. Il était le correspondant et l'ami d'Enzinas. Voici ce qu'il écrivait à ce dernier en parlant de Saint-Romain: « J'ai eu ce trésor de François dans ma maison... Il paraissait enivré de la parole de Dieu, lui qui semblait en avoir si peu bu... Il méprisa le monde, sa vie, tout enfin pour le Christ, dont il suivait la foi et ré-

Diuers iugemens du populaire.

des Augustins d'Anuers, homme ayant vrayement la crainte & conoissance de Dieu, y preschoit. Et combien que François de Saint-Romain entendist bien peu en la langue Alemande, il voulut neantmoins ouyr ceste predication, pour pouuoir aucunement fauoir quelle estoit ceste doctrine qu'on preschoit en Alemande, laquelle estoit tant detestee de tous Espagnols. Auint ce qui est esmerueillable, que non seulement il entendit le sermon, mais qui plus est, fut esmeu & enflammé tellement par la parole de ce Ministre, qu'incontinent apres la predication, comme nouuel homme & frappé de l'aiguillon de Dieu, il acourut à lui sans auoir aucune souuenance des affaires pour lesquels il estoit là venu. Le Prescheur le receut fort humainement & le mena en sa maison, où François recita quasi de mot à mot tout le presche qu'il auoit ouï, chose vraye & attestee par gens dignes de foi, qui l'ont ouï de la bouche mesme du prescheur de Breme.

NE se contentant point d'auoir ouï le presche & le pouuoir reciter, il commença à en disputer avec le Prescheur, & le requerir instamment de lui vouloir declarer ouuertement toute la doctrine, laquelle il auoit goustee en ce premier presche. Le Pasteur s'esmerueillant de la vehemence & subite mutation de cest homme, l'admonesta d'estre vn petit plus moderé & prudent, ensemble l'enseigna diligemment en tout ce qu'il pensoit lui estre necessaire. Ainsi François demeura trois iours entiers en la maison du Pasteur, sans qu'on l'en peust aucunement tirer; & soudain en ce temps-la fut tout changé, & deuint tout autre qu'il n'estoit auparauant. Apres cela il donna quelque ordre à son affaire, le recommandant en partie à celui qui estoit venu avec lui, & s'en retournoit tousiours au Ministre pour deuïser avec lui. Il ne pensoit tout le iour & ne songeoit la nuit autre chose

que les sentences de la Religion, lesquelles il auoit ouyes du Pasteur; si que le Pasteur aperceuoit en lui quelque chose d'extraordinaire, & que sa conuersion estoit auenee autrement que la coustume ordinaire des hommes, lesquels procedent de petit à petit en ce qu'ils ont entrepris d'apprendre. Mais cestui-ci n'auoit pas seulement aprins tous les principaux articles de la religion en vn moment & bien peu de iours, ains aussi commençoit de les prescher & enseigner aux ignorans. Il leut liures en François & Alemand, de ceux qu'il peut trouuer en la ville. Il deuisoit souuent avec M. Iaques le ministre, & avec monsieur Machabee (1), qui estoit là pour lors, duquel il disoit auoir aprins vne bonne partie de ce qu'il fauait. Sejournant là, il escriuit lettres fort longues à ceux d'Anuers, par lesquelles il remercioit Dieu qui l'auoit amené en ce lieu, où il auoit conu lesus Christ son vrai Sauueur, & acquis vne pure intelligence des saintes Lettres, laquelle il ne pouuoit assez priser (2). Il deploroit la cruauté de l'inquisition d'Espagne, & l'auueuglement des Espagnols, lesquels ne vouloyent ouuir les yeux pour contempler la celeste lumiere de l'Euangile, ni les oreilles pour ouyr la voix de Dieu qui les appeloit à repentance. Et pourtant, qu'il auoit deliberé de retourner à Anuers pour porter ceste lumiere à aucuns de ses amis; puis apres en Espagne pour amener ses parens (si c'estoit le plaisir de Dieu) à la vraye religion & au pur seruice de Dieu. Il escriuit lettres à l'Empereur, esuelles il remonstroit les grandes oppressions de l'Eglise. Il l'admonestoit aussi avec affection tres ardente, du deuoir de sa charge, lui remonstrant qu'il estoit establi de Dieu fouuerain Monarque, afin qu'il conust ceste grace de lui, comme de celui qui seroit atheur de tous biens; &

Conuersion
extraordinaire.

Lettres à
l'Empereur
Charles V.

Signes de
grand zele &
ardeur.

pandait la parole avec zèle et sans rien craindre. Il l'a bien prouvé par sa mort glorieuse, que le Seigneur sanctifia, lorsqu'il passa dans une vie meilleure. Après avoir souffert de cruels tourments, il se reposa sur son lit de douleurs, attendant, avec la plus grande tranquillité et le plus doux repos, l'arrivée de notre Seigneur Jésus-Christ... Je ne doute pas qu'un tel martyre n'émue tous les cœurs, et que son sang versé ne profite à l'établissement de l'Eglise qui doit se fonder en Espagne. » Voy. une partie du texte latin de cette lettre, *Bulletin*, t. XXVI, p. 393.

(1) Jean Macchabée Scotus ou l'Ecoissais. Son véritable nom était Mac-Alpine. Après des études à Cologne, il devint, en 1532, prieur du couvent des Dominicains de Perth, en Ecosse. Soupçonné de luthéranisme en 1534, il s'enfuit en Angleterre, où il demeura jusqu'en 1540. On retrouve plus tard Macchabée à Wittemberg. Luther et Mélanchthon le recommandèrent en Danemark, et il fut nommé professeur de théologie à l'Université de Copenhague.

(2) Le texte ajoute : « Il les exhortoit tous à se convertir à Dieu par son exemple, s'ils ne vouloyent périr éternellement avec leurs conducteurs. »

qu'il adorast avec telle pureté & sincerité qu'il seroit besoin ceste si haute maiesté; ce qu'il ne pouuoit faire, sinon qu'il employast toute sa puissance à apaiser les troubles de la Chrestienté, à maintenir la gloire de Dieu, & reformer en toute l'Espagne & autres pays de sa subiection, la religion brouillée & contaminée par les reueries des hommes, à la vraye regle de la parole de Dieu, contenuë purement es liures de la S. Escriture, & plusieurs autres choses qu'il escriuait presque en ce sens. Il escriuit aussi quelques petits liures (1) en Espagnol, esquels il traitoit des articles de la religion, & tout ce que nous auons dit ci-dessus (qui est chose esmerueillable) commença-il à escrire & parfit en vn mois, ou au plus en quarante iours, pendant qu'il attendoit la responce des lettres enuoyées à ceux d'Anuers. Eux donc ayans leu ses lettres, conurent incontinent dequoi il auoit esté touché, & le rappelerent par douces paroles, vsans en cela de fraude, & lui donnans esperance que quand il seroit present, il pourroit remedier à telles choses. Adonc plein de l'esperance que lui donnoyent ceux d'Anuers, se mit en chemin. Cependant les Espagnols apostent quelques Moines pour le receuoir, qui à son arriuee le deuoient interroger de sa foi, afin que s'il ne s'accordoit totalement à eux, ou le fissent mourir, ou bien le iettassent en quelque prison espouuanteable, où il fust enterré tout vif, sans qu'il peust toutefois de long temps mourir. Le poure homme estoit ignorant de tout ceci, & pourtant arriua à Anuers tout ioyeux, pensant sans grande difficulté conuertir les Espagnols à la vraye religion, laquelle n'aguères il auoit aprinse. Mais ils ne faisoient qu'espier le iour de son arriuee. Et ne fut pas si tost entré en la ville, que les bourreaux de Moines apostez ne se iettassent sur lui, le demontassent de son cheual & menassent prisonnier chez ie ne sçai quel marchand. Lui qui venoit ardent d'une chaleur qu'il auoit en son esprit, voyant ce tour qu'on lui iouoit contre son esperance, fut encore de cela plus eschauffé. Quand il fut au lieu où il deuoit demeurer prisonnier, les Moines lui lierent pieds & mains & com-

mencerent apres cela à disputer avec lui tout à leur aise. Ils fouillerent incontinent son bagage, là où ils trouuerent force liures en Alemand, en François, en Latin, de Luther, de Melancthon, d'Æcolampade & autres Alemans, quelques images aussi en moquerie du Pape. Alors les Moines se tournans vers lui commencerent à lui dire qu'il estoit vn parfait Lutherien. Lui fort esmeu en son esprit, leur respondit en ceste forte: « Je ne suis point Lutherien, mais ie fai profession de la doctrine du Fils de Dieu, de laquelle vous estes ennemis & persecuteurs. I'ai aprins ceste seule doctrine du Fils de Dieu Iesus Christ, qui est mort pour les pechez de tout le monde, & resuscité pour la iustification de tous ceux qui receurent & embrasseront par foi vn si grand benefice qui nous est presenté en l'Euangile; de ceste doctrine ie fai profession à haute voix. Quant est de vos reueries, de vos illusions, vos tromperies, & deprauee doctrine, ie l'abhorre de tout mon cœur. »

IL y auoit quelques Espagnols presens à la dispute, tenans du tout le parti des Moines lesquels, se sentans auoir la faueur des Espagnols, qui sans aucun iugement enclinoient de leur costé, le tourmenterent d'autant plus hardiment, & poursuiuirent plus rigoureusement à disputer contre vn poure homme lié. « Si tu abhorres nostre religion, disoyent-ils, laquelle l'Eglise appelle Estat de perfection, & neantmoins te dis Chrestien, quelle est ta religion? quelle est ta foi? quelle est ta doctrine? qu'est-ce que tu crois? » « Je vous ai respondu, dit-il, que ie suis Chrestien, & que ie ne veux faire profession que de Christ crucifié. D'auantage, ie ne croi rien autre chose pour le present, & ne croirai iamais sinon ce que la vraye Eglise de Christ, esparse par tout le monde, a creu de tout temps & enseigné. Vous autres auez corrompu ceste simple doctrine de Iesus Christ crucifié, en vne façon de viure abominable & pernicieuse à tout le genre humain, par vos illusions & impietez. Je croi, di-ie, en Dieu le Pere qui a tout créé. Je croi en Dieu le Fils Iesus Christ, qui a racheté par son sang tout le genre humain, & le tirant hors de la seruitude du diable, de peché & de la mort, l'a mis en la liberté de l'Euangile. Je croi en Dieu le S. Esprit, qui

Liures escrits
par S. Romain.

Son zele.

Pieges à lui
tendus.

Ses disputes,
interrogats &
responfes.

Son emprison-
nement.

Sommaire
de la doctrine
Chrestienne.

(1) Le texte: « Un catéchisme et autres liures. »

M. D. XLV.

par vne vertu cachee & diuine sanctifie les croyans. Je croi que pour l'amour du Fils de Dieu mes pechez me font gratuitement pardonnez. Je croi que par ce Mediateur seulement, sans aucuns miens merites, sans esgard aucun de mes bonnes œures, sans aucune abolution Papale, ie iouyrai de la vie eternelle. » Lors lui demanderent les Moines : « Crois-tu que le Pape de Rome est vicaire de Christ, chef de l'Eglise en terre, & qu'il a tous les threfors de l'Eglise en sa main, & puissance de lier & deslier à son bon plaisir, faire nouveaux articles de foi & abolir ceux qui sont ? » « Je ne croi rien de tout cela, leur respondit-il; au contraire ie croi que le Pape est vn Antechrist, que son pere est le diable, qu'il est ennemi de Iesus Christ, qu'il veut qu'on lui donne les honneurs qui apartiennent à Dieu seul, qu'agité de l'esprit de Satan il met tout le monde en trouble, pour maintenir seulement ses illusions. » Alors il sembla aux Espagnols qu'il blasphemait à son escient; car aux principaux articles il leur auoit tousiours semblé qu'il estoit d'accord avec les Moines; mais quant ce vint à la puissance du Pape, aux sacremens, à la messe, au purgatoire, aux bulles & indulgences, il en parloit avec grande vehemence. Les Moines commencerent à le menacer de la mort & du feu; & il leur respondit ainsi: « Je n'ai pas crainte de mourir pour la querelle de mon Seigneur; car il ne m'a pas desdaigné. Mesme ie pense que ce me fera gloire, de pouuoir seeler par mon sang ceste sainte doctrine de celui qui a espandu son sang pour moi. Je vous demande: Qu'avez-vous de puissance sur moi? Que pouuez-vous faire autre chose, que brusler ceste chair malheureuse & pechereuse? Mais i'ai appris à craindre celui qui a puissance d'enuoyer l'ame avec le corps aux tourmens eternels d'enfer. Et i'estime que ce me fera une grande grace d'estre bien tost deliuré par [mort] de vostre tyrannie, de vos pollutions, & de passer net & impollu au pays celeste, en la gloire de Dieu & compagnie des Anges. » Alors les Moines firent allumer vn feu, & bruslerent deuant lui les liures qu'il auoit aporte; & lui voyant que ces Moines brusloyent le nouveau Testament, & autres liures de sainte doctrine, c'estoit pitié de ce qu'il leur disoit. A la fin les Espa-

gnols, le iugeans estre fol ou furieux, le menerent en vne tour à six lieus d'Anuers, là où ils le fourrerent & le tindrent en vne fosse obscure par l'espace de huit mois. Cependant beaucoup de gens de qualité le venoyent voir, qui l'exhortoyent à changer d'opinion & parler avec plus grande modestie. Il leur respondit qu'il ne pensoit point auoir eu de mauuaise opinion, & qu'il n'en vouloit à son escient soutenir aucune. A la fin finale, quand il sembla à ces Espagnols qu'il auoit recouré quelque partie de sa premiere sagesse, & apres qu'il eut promis de se gouverner en toute sa vie plus modérément, ils le laisserent aller, environ le temps que l'Empereur tenoit la iournee à Reinfbourg (1). Apres sa deliurance, il demeura quelques vint iours à Anuers, & de là s'en vint à Louvain, où il conféra de plusieurs points, avec certain ami nommé François Dryander, natif de la mesme ville dont il estoit, lequel lui dit qu'il ne trouuoit bon que, sans speciale ordonnance de Dieu, il vsurpast vne autre vocation trop inconsiderément, & l'exhorta de seruir Dieu en celle vocation à laquelle il estoit appelé, fauoir est la marchandise, en laquelle il pouuoit viure honnestement, & faire plaisir à beaucoup de gens de bien. Quant à la doctrine, il lui conseilla de ne dire ou faire chose quelconque en faueur d'homme, quel qu'il fust, dont la gloire de Dieu fust diminuee; mais que ce iugement deuoit venir d'une pure, droite & claire conoissance de la volonté de Dieu & doctrine celeste, laquelle est contenue en la sainte Escriture; non pas de quelques affections priuees, lesquelles souuentefois sont contraires à la volonté de Dieu, auquel ce n'est point chose agreable de se mettre temerairement en danger & faire tumulte en la Republique (2). Il confessa adonc tout ce que son ami lui disoit estre vrai. & apres auoir reietté la faute sur les moines, promit de se porter d'oresnauant plus modestement, si qu'il n'y auroit rien sur lui à reprendre. Ce que toutesfois il ne tint pas, car incontinent qu'il fut sorti d'avec Dryander, ainsi qu'ont raconté quelques vns qui

Chrestien
conseil de
François
Dryander.

Confiance
invincible de
François.

Moines enne-
mis coniuere
de l'Escriture
sainte.

Mouemens
extraordinaires
& merueilleux
en François
de S. Romain.

(1) La diète de Ratisbonne, tenue en 1541.

(2) Les recommandations d'Enzinas à Saint-Romain sont plus détaillées dans les *Mémoires* (t. II, p. 197-199).

furent toujours en sa compagnie, & l'evenement l'a montré, il partit, & s'en allant droit à Reinsbourg, où lors estoit l'Empereur à la Diète, en chemin ne descourrit jamais rien à ses compagnons de son entreprise. Arriué qu'il fut en la ville, trouue moyen de se presenter à l'Empereur, & lui fit vne harangue hardie, par laquelle il remonstroit que la vraye religion estoit entre les Protestants, & que les Espagnols estoient detenus en erreur abominable d'impieté; que l'office de l'Empereur estoit de restablir & remettre sus le vrai seruice de Dieu en toutes les terres de son obeissance, & beaucoup d'autres choses de mesme. L'Empereur l'ouyt patiemment, & lui fit vne responce assez douce, assauoir qu'il auoit tout cest affaire à cœur, & qu'il y donneroit bon ordre. Ainsi conceuoit François fort grande esperance, apres auoir oui la responce de l'Empereur. Et toutes-fois voyant beaucoup d'exemples de cruauté, lesquels se faisoient à Reinsbourg par les Imperiaux, contre ceux de la vraye Religion, son esperance ne duroit gueres; mais si ne perdoit-il pas courage pourtant, ains persiflant en son entreprise se presenta à l'Empereur pour la seconde fois, & pour la troisieme, parlant toujours à lui en toute liberté. & auoit toujours aussi bonne responce de l'Empereur. Finalement comme il ne cessast point de sollicitier, voulant encore pour la quatrieme fois parler à l'Empereur, fut empesché par les Espagnols, qui le firent prendre, & soudain mettre en prison. Ils le vouloyent, sans autre conoissance de cause, ietter incontinent dans le Danube; mais l'Empereur les empescha, & commanda qu'on ne lui fist point de tort, mais que son proces fust examiné diligemment, & iugé selon les loix de l'Empire. Ainsi il fut mis en la fin en vne basse fosse, là où il demeura lié & enchainé. iusques à ce que l'Empereur reuint d'Afrique. Auint comme François estoit mené avec les autres prisonniers lié sur vne charrette, que quelqu'un de ceux qui auoyent esté avec lui de Louvain à Reinsbourg, l'auisant en tel estat, fut fort esmerueillé, & lui demanda que vouloit dire cela; que c'est qu'il y auoit, qu'il estoit là avec les criminels. Adonc il leua les bras autant qu'il peut, & lui monstrant les chaines de fer desquelles il estoit lié, dit: « Voyez-vous ces liens

de fer? » « Le les voy, dit l'autre, & à mon grand regret. » « Ces liens, dit S. Romain, ces fers, ceste captiuité honteuse, laquelle i'endure pour la gloire de mon Seigneur Iesus Christ, m'apporteront en la presence de Dieu plus grand honneur & triomphe que vous ne vistes iamais pompe ne magnificence royale en la Cour de l'Empereur. Voyez-vous ce corps enuironné de chaines de fer, en vn lieu ord & sale? Si est-il dés à present en la gloire du Seigneur. Mon innocence & l'esperance de l'heur auenir me resioit d'vne ioye qui ne se pourroit raconter (1). Cependant, mon frere, combien que vous voyez ces mains & ces pieds liez & tout ce corps si bien attaché à ce chariot, qu'il ne se peut remuer, ne pensez pas pourtant que l'esprit, sur lequel l'Empereur n'a aucune puissance, ne soit libre, & qu'il ne s'esleue sans cesse iusques au domicile de Dieu, pour contempler les choses celestes, & que là il ne soit fort recreé & foulagé de la presence de Dieu, & de la douce compagnie des saintes ames. » L'autre oyoit toutes ces paroles estant bien estonné, & de grande abondance de larmes ne lui peut respondre autrement que par pleurs & souspirs, tant il estoit empesché de grande douleur; & quand encore il eust peu parler, le poure prisonnier estoit mené si roide qu'il n'eut pas eu loisir d'en dire d'auantage. Ainsi fut-il trainé, lié dedans vn chariot, partout où l'Empereur marchoit; & mesmes à ce que disent aucuns. porté par mer iusques en Afrique, tant que l'Empereur apres ceste grande perte, dont parlent les histoires de nostre temps, s'en reuint en Espagne.

FRANÇOIS porté en Espagne fut incontinent liuré entre les mains des Inquisiteurs, qui commencerent à le traiter beaucoup plus cruellement qu'il n'auoit esté des soldats, en quelque danger de terre ou de mer qu'ils se fussent trouuez. Ils le fourrerent en vn trou sous terre, fort horrible, &

Saint-Romain
liuré aux
Inquisiteurs.

(1) Le texte ajoute: « O liens, torments honorables! lesquels seront veuz bien tost en la presence de Dieu et en la veuë de tout le monde. reluisans comme une couronne de perles sur mon chef. Là cognoistra l'empereur quels sont les jugements de ses ila-teurs. Là sentiront noz religieux moynes, qui sont causes de cette cruauté, la fureur dont ils ont persécuté les membres de Christ et le propre fils de Dieu. »

Diffimulation
de l'Empereur.

François est
emprisonné
pour la 2.
fois.

Consolation
notable, &
force incom-
prehensible de
l'esprit du chef
de l'Eglise en
ses membres.

lui enuoyerent quelques moines, pour le tourmenter incessamment, & le diuertir de sa foi, ou par importunité, ou autrement s'il leur estoit possible. Ils le mirent en spectacle quelque fois deuant le peuple & lui firent toutes les iniures qu'ils peurent. Mais pour toutes ces persecutions, ces tourmens & autres maux, tant s'en falut que ceste vigueur d'esprit lui fust esteinte, ou qu'il fust affoibli en sa foi, (ce qui est chose esmerueillable) qu'au contraire il croissoit, ie ne sçai comment, en ceste constance, & sembloit de iour en iour plus ardent. Ainsi noit-il vertueusement & constamment tout ce que ceste vermine de moines lui proposoit pour oracle, & approuoit d'autre part ce qu'ils condamnoient comme heretique. Le sommaire de la doctrine laquelle il soustint iusques au dernier soupir, est qu'il noit qu'aucune creature par ses propres forces, par ses bonnes œuures, ou quelque dignité qu'il fut en elle, meritoit la vie eternelle, ou peust acquerir salut, ou estre iustificié deuant Dieu. Qu'il falloit que tous hommes fussent sauuez par la misericorde de Dieu, sans aucun aide humain, pour l'amour de son Fils mediateur, qui nous a nettoyez de toute tache par son sang, a apaisé l'ire du Pere par son sacrifice vniue & eternel, & a par ce moyen acquis salut à tout le genre humain. Il affermoit la doctrine de la Messe (que les Moines tienent, disans qu'elle merite remission des pechez pour les viuans & pour les morts, d'œuure ouuree, comme ils parlent en leur langage) estre vne horrible abomination. Que la doctrine de la confession auriculaire, du denombrement des pechez, de la satisfaction, du Purgatoire, des indulgences, de l'inuocation des Saincts, & adoration des idoles, est vn blaspheme manifeste contre Dieu & vne profanation du sang de Christ.

VOYANS à la fin ces Inquisiteurs qu'il n'y auoit point d'esperance de le diuertir de sa foi, ils le condamnerent publiquement à estre bruslé tout viu, comme heretique pertinax. Plusieurs qui assisterent à ceste condamnation, ont raconté & attesté qu'avec lui auoit esté produit sur l'eschafaut deuant le peuple vn grand nombre de criminels, Marrans (1), & autres blasphemateurs,

desquels il n'y en eut pas vn seul condamné que lui. Ils menerent donc cestui-ci seul, que tout le monde auoit en execration, dehors la ville au lieu du supplice, & lui firent sur la teste vne couronne de papier, en laquelle estoient peintes quelques figures hideuses de diables, pour le rendre plus execrable au peuple. En chemin il auint vne chose qui n'est pas à oublier. Hors la porte de la ville il y auoit vne croix de bois esleuee, vn peu par delà les fauxbourgs. Quand ce vint à ceste croix, les Moines voulurent contraindre François de l'adorer; mais il respondit promptement & sans estre en rien troublé, que les Chrestiens n'adroyent point le bois; quant à lui, qu'il estoit Chrestien, sentoit que Dieu lui estoit present, & l'adoroit en toute reuerence en son cœur. Ainsi il exhortoit les Inquisiteurs de passer outre, & aller droit où ils le vouloyent mener. Adonc s'esleua contre lui vn grand cri du peuple qui le suyuoit, lui disant iniures de ce qu'il ne l'auoit voulu adorer. Tout soudain leur vint en fantasie d'imaginer certaine diuinité en ceste croix, pource qu'elle n'auoit pas voulu endurer d'estre adoree par vn heretique, & deslors comme s'ils eussent vne diuinité quelque secret miracle en elle, ils acoururent tous à la foule les espees nues & la decouperent toute en piéces, & s'estimoit celui bien-heureux qui pouuoit auoir la moindre piéce de ce sainct bois, par la vertu duquel ils pouuoient, à leur dire, guerir toutes fortes de maladies. Quand ce vint au lieu du supplice, les Moines ne cesserent de tourmenter & sollicitier à grande importunité ce poure homme à se desdire, mais il leur respondit avec vne force d'esprit incroyable, & les incitoit à faire ce qu'ils auoyent entrepris, sans consumer ainsi le temps & leur parole en vain. Il fut mis au milieu d'vn grand tas de bois qui estoit là appareillé pour le brusler, & fut le feu allumé; mais quand il commença de le sentir, soit que ce fut pour destourner la fumee, ou pour quelque autre occasion, il leua la teste quelque peu. Les ennemis (1) voyans cela, penserent incontinent qu'il voulust donner à entendre par ce signe, qu'il se repentoit & qu'il se vouloit desdire de la doctrine qu'il auoit tousiours maintenue, ainsi ils

La doctrine
que soustenoit
François.

Quand les idolâtres, agitez de frenesie horrible, ne peuuent d'vne forte gagner, ils se tournent en autre.

Nouvelle façon
d'eschafauder.

(1) Le texte dit : « Marrans. » *Marran*, porc, et au figuré, maudit, excommunié.

(1) Texte : « Les inquisiteurs. »

firent quelque peu retirer le bois si habilement, que le feu ne l'auoit encore point greué. Cela donques ainsi foudainement fait, François leur dit : « Quelle malice vous meïne à present ? Estes-vous enuieux de mon grand bien ? Me voulez-vous retirer du chemin à la vraye gloire ? » Adonc voyans qu'ils estoient frustrés de leur attente, ils firent rallumer le feu, auquel il fut tost consumé. Les Inquisiteurs affermoient qu'il estoit damné, & pourtant il n'estoit point licite de prier pour lui, mesme ils tenoyent celui pour heritique, qui oseroit douter de sa damnation. Tous les Moines suiuoient l'opinion des Inquisiteurs (1). La raison est, qu'un tel seroit directement contre le decret de l'Eglise, qui necessairement doit tenir & auoir lieu au ciel comme en la terre. Au contraire, il se trouua aucuns des archers de la garde de l'Empereur, qui recueillirent des cendres du corps comme des reliques d'un saint homme et les garderent soigneusement. L'ambassadeur du Roi d'Angleterre, qui lors estoit present, fit chercher quelque memorial de cestui-ci, le reconnoissant pour vrai Martyr de Iesus Christ. Mais tout cela ne se peut faire si secretement, que le bruit n'en vint à l'Inquisition, & iusques aux aureilles de l'Empereur, par le commandement duquel (grieuement offensé de telle chose) les archers furent mis en prison, & salut que l'ambassadeur s'absentast de la Cour pour quelque temps.

Ce que dessus a esté escrit par celui (2) qui dit lui-mesme auoir veu ceste execution. Le surplus a esté attesté par gens (qui aussi l'auoyent veu) dignes que foi leur soit adioustée.

(1) Enzinas ajoute : « J'ay ouy dire à plusieurs moynes espagnolz, qui sont maintenant à Louvain et à Anvers, que c'estoit une chose arrestée par la sentence des saintz Inquisiteurs et le consentement de toutes les escoles, que celui devoit estre tenu pour hérétique, qui oseroit aucunement bien espérer du salut de ce François, attendu qu'il auroit esté condamné par les saints pères, qui ne peuvent errer. »

(2) Enzinas.



ROCH, de Brabant, executé en Espagne (1).

De cest exemple nous pouuons estimer en quel danger viuent en Espagne ceux qui ont conoissance de la vraye Religion. L'idolatrie y est tellement enracinée, qu'à feu & à sang, & par toute maniere d'outrage, elle y est maintenue.

POVR monstrier l'erreur de l'Inquisition d'Espagne, nous auons vn exemple autant memorable que peu en soit auenu, en la personne d'un nommé Roch, natif du pays de Brabant, imager excellent en son art, & d'honneur vie & conuersation. Icelui demouroit en vne ville d'Espagne, qu'on appelle Saint-lucar (2), qui n'est pas loin de Seuille, & ce l'an 1545. Le Seigneur, le touchant de quelque sentiment de conoissance de vraye religion, son mestier commença à lui déplaire, & se deporta de faire images pour exposer en idolatrie & superstition, & n'en faisoit que quelques vnes à plaisir, où l'on pouuoit voir quelque singularité de son art. Or auoit-il de long temps taillé en bois vne image de la vierge Marie, de grand artifice, & la tenoit en sa boutique comme pour monstre d'imager. Vn des Inquisiteurs, passant quelque iour deuant sa boutique, lui demanda combien il la faisoit. L'imager lui dit le prix. L'inquisiteur n'en offrit point la moitié. Roch dit que s'il la bailloit pour le prix, apres y auoir mis tant de temps & de peine, il n'y gagneroit pas de l'eau à boire. L'inquisiteur dit qu'il n'en baileroit pas dauantage, & qu'il la deuroit auoir pour ce prix-la. « Vous l'aurez, dit l'imager, si vous en donnez ce qui est raisonnable, mais autrement ie la romproi plustost que la vous bailler pour le prix que vous dites. » « Rompez-la pour voir, » dit l'inquisiteur. Alors Roch print vn de ses vtils, le premier qu'il trouua, & le ietta contre son ouurage, de forte qu'il lui rompit vn peu du pourtrait du vi-

(1) Crespin emprunte encore textuellement ce récit aux *Mémoires* d'Enzinas, déjà cités, p. 336 (Voy. t. II, p. 219-221).

(2) San Lucar de Barameda, près de Cadix, à l'embouchure du Guadalquivir.

Constance
vrayement
Chrestienne
& inuincible de
ce S. Martyr.

Deuotion
superstitieuse.

fage. Tout soudain il fut mené en prison, comme s'il eut commis quelque grand crime. « Quoi? disoit-il, n'est-il pas en ma puissance de faire & refaire mon ouillage à mon plaisir? elle ne me plaïtoit pas ainsi. » Mais tout ce qu'il allegua n'eut point de lieu, car on ne le voulut pas ouyr. Trois iours apres il fut mené au supplice pour estre brûlé comme heretique, & la cause estoit, en la bouche du peuple, pource qu'il auoit blessé la vierge Marie.

COMME il fut prest d'entrer dedans le feu, il demanda à haute voix, s'il y auoit point là aucun du pays de Flandre. Quelques vns qui estoient presens respondirent qu'oui, & qu'il y auoit au port deux nauires qui n'attendoient que le vent pour s'en aller en Flandre, & pourtant s'il y vouloit mander quelque chose, qu'il le dist franchement, & ils feroient fidelement tout ce qu'il leur diroit. « Las! rien autre chose, dit-il, sinon que vous annonciez à mon pere, qui demeure à Anuers, que j'ai esté brûlé en ceste ville, non pour autre cause que pour ce que vous auez oui. » Ainsi fut brûlé ce bon personnage. Et, afin que ceste histoire ne soit reuoquée en doute, il y eut depuis vn homme digne de foi (1) qui chercha diligemment à Anuers (à cause que la chose sembloit trop estrange) si on pourroit trouuer quelque certitude de ceste histoire, & si les maîtres de ce mestier là en auoyent oui quelque chose. On trouua à la fin des parens de Roch, qui auoyent demeuré avec lui en Espagne & en Anuers, lesquels assurerent la chose en la sorte comme elle est ici racontée; mesme fut dit que le pere de Roch en estoit mort de regret.



M. PIERRE BRULLY, Lorrain (2).

S'il estoit question de faire allusion des noms des personnes, il est certain que

(1) Francisco de Enzinas.

(2) Il étoit originaire de Mercy-le-Haut, canton d'Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle). Il commença par être moine jacobin et passa plusieurs années au couvent des Frères prêcheurs de Metz. Il en sortit, en 1541, et se mit à prêcher l'Evangile à Metz, où il se maria, et perdit bientôt sa femme. En 1541, nous le trouvons à Strasbourg, dans la maison de Calvin, qui l'appelle « un jeune homme pieux, docte et modeste. » *Calvini*

le nom & le surnom de Pierre Brully ont quelque conuenance avec l'histoire de l'issue heureuse que Dieu lui a donnée. Une pierre l'arresta tout court, voulant échapper & fuir le danger de mort, qui fut d'être brûlé vis à Tournay, pour sceller la doctrine de vérité qu'il y auoit preschée.

Le Senat de Strasbourg ayant ouuert un temple des l'an M.D.XXXVIII. aux poures fideles de la langue Francoïse, fugitifs à cause de la vraye Religion, plusieurs du pays bas de l'Empereur & de Lorraine s'y retirerent. M. Iean Caluin eut la charge d'y prescher du commencement; puis M. Pierre Brully, duquel nous auons à traiter l'histoire, lui succeda. Et comme ainsi soit qu'à Tournay, ville entre les principales du pays bas, la verité de l'Euangile ayant esté desfa announcee par ceux-la mesme dont nous auons ci dessus descrit le martyre, le nombre des croyans s'y multiplia en telle sorte, que l'appetit des viandes de salut croissoit de iour en iour avec la multitude: les fideles, pour estre de tant mieux rassasiez, enuoyerent vers ceux de Strasbourg l'an 1544. gens expres pour demander vn Ministre, non seulement pour la predication plus solide de la Parole de Dieu, mais aussi pour administrer les Sacremens, & leur donner forme & commencement d'Eglise pour l'auenir. Brully, sans faire plus long recit d'autres circonstances, fut esleu pour executer ceste charge, laquelle il accepta de cœur alaigre, & M. Martin Bucier, lors principal pasteur de Strasbourg, lui en donna tesmoignage escrit de sa propre main.

BRULLY fut receu au mois de Sep-

opera, XI, 258. Après le rappel du réformateur à Genève (septembre 1741), Brully le remplaça comme ministre de l'Eglise française qu'avait fondée son maître et son ami. Ce fut sans doute alors qu'il épousa sa seconde femme. Il remplissait avec beaucoup de fidélité son ministère. « Avant qu'il s'éloignât de nous, » dit un de ses auditeurs, « il prêchait avec un grand zèle et une ardeur des plus vives. Ses exhortations étoient parfois entrecoupées par des soupirs qui lui échappaient malgré lui. » *Calvini opera*, XII, 69. Voy. sur le martyre de Tournay deux travaux excellents qui se complètent, *Le Procès de Pierre Brully*, par Charles Paillard, 1878, et *Pierre Brully, ancien dominicain de Metz, ministre de l'Eglise française de Strasbourg*, 1879. Pour sa participation à la publication d'un psautier pseudo-romain à Strasbourg, voy. O. Douen, ouv. cité, t. II, p. 649 et *passim*.

M. D. XLV.
L'establiſſement de l'Eglise
Françoise à
Strasbourg.

Bucier baille
tesmoignage à
Brully.

tembre en grande ioye & reuerence, & ayant enseigné en particulier quelque temps ceux de Tournay, il s'en alla visiter ceux de l'Isle (1), Valenciennes, Douay & Arras : combien qu'es deux dernieres villes, le nombre y fut bien petit & clair semé. De ce voyage & sainte visitation, Brully fut de retour sur la fin d'Octobre, ayant prins congé de tous ceux pour lesquels il estoit venu, & s'estoit chargé de leurs missiues & escrits, pour porter à Strasbourg. Au partir de l'Isle, il print le chemin de Tournay, nonobstant l'auis que lui auoyent donné les amis, & la promesse qu'il leur auoit faite de tirer droit à Anuers. La multitude des auditeurs de la Parole de Dieu croissoit tellement en la ville de Tournay, que prestres espions & desguizez n'estoyent conus ne discernés en l'assemblée. Le Ministre ordinaire qui les preschoit (2), ayant esté auerti du iour que M. Pierre Brully deuoit estre de retour en la ville, adiousta en la priere ordinaire d'une de ses predications qu'il pleust au Seigneur donner fauf & propice retour à son seruiteur leur bon Pasteur, entendant de M. Pierre Brully. Vn prestre espion qui estoit en la troupe, ne faillit incontinent d'en auertir les Chanoines du temple Cathedral, ses maistres, à la poursuite & instance desquels, le lendemain que Brully fut arriué, les Magistrats de la ville firent tenir les portes fermées environ trois iours, tellement que nul ne pouuoit sortir sans auoir de la maison de la ville vn petit signet de cire sur le poux (3). Cependant le Prescheur d'Alemagne (ainsi estoit appelé vulgairement M. Pierre Brully) fut cherché de toutes parts, & à cri publique (4), & avec prix proposé à celui ou ceux qui le liureroyent vif ou mort. La fureur de ce tumulte estoit si aspre, & le poure troupeau si espouuanté & espars,

Retour de
Brully deceulé.

que Brully ne pouuoit estre longuement caché en vn lieu, sans estre remis en l'autre en habit desguisé, la barbe lui ayant esté coupee. Plusieurs moyens furent auisez pour le faire sortir ; mais Brully de grande apprehension de crainte qu'il auoit, ne s'accorda à aucun d'iceux, sinon d'estre deualé de nuit par la muraille de la ville. Le Seigneur par ce moyen voulut manifestement declarer qu'il auoit choisi ce personnage non seulement pour enseigner sa doctrine, mais aussi pour testifier & feeller la verité d'icelle par une mort autant memorable que de long temps on ait veu au pays.

Le lendemain de la Toussaincts, feste solennelle en la Papauté, assauior le second de Novembre (1), les amis le descendirent de nuit avec vne corde (2) par la muraille, au lieu le plus secret qu'on peut choisir. Et comme il estoit desia au fond du fossé, l'un de ceux qui l'auoyent descendu se baissa sur la muraille, pour à demie voix prendre congé de lui. Mais comme il estoit ainsi appuyé, il y eut vne pierre mal cimentée & esbranlée du cordage, laquelle en tombant rompit la cuisse de Brully, qui n'estoit encore desuelopé de la corde de sa descente ; de sorte qu'estant arresté tout court pour la douleur du coup & pour la grande froidure qu'il enduroit, commença à ietter cris & souspirs, inuoquant le Seigneur à son aide, à ce qu'il lui fust propice en ceste extremité de misere (3). Ces lamentations furent ouyes par ceux qui faisoient le guet, lesquels, se doutans du faict, accoururent à l'instinct, & apres auoir auerti le gouverneur du chasteau, par vne posterne qu'on fit ouvrir, Brully fut porté en la prison audit chasteau, où estant arriué, il inuoqua le Seigneur, & dit : « O Dieu, tu es iuste ; tu m'as arresté fuyant l'affliction de ton poure troupeau. Fortifie-moi en ceste foiblesse de

Brully deualé
au fossé.

Priere à l'en-
tree de la
prison.

(1) Lille.

(2) « Le ministre ordinaire qui les preschoit. » Il se nommait M^e Vêrard.

(3) « Poux, » pousse. On faisait couler sur le pousse de la personne à qui la sortie étoit permise un peu de cire sur laquelle on imprimait le sceau de l'échevinage.

(4) « A cri publique. » On peut voir dans Paillard (ouv. cité, p. 15) le texte de cette ordonnance contre Brully. On y lit : « Celui qui le dénoncera aura prestement XX carolus d'or. » Ce document est du 3 novembre. Il nous apprend que Brully avoit presché à Tournay, dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre, et le jour suivant.

(1) Cette date n'est pas exacte. La capture de Brully est postérieure au 3 novembre. Voy. Paillard (ouv. cité, p. 17), et Rod. Reuss (ouv. cité, p. 61).

(2) Rabus (ouv. cité, fol. 676-678) dit que ce fut dans un panier. Il est copié sur ce point par Paul Crocius, qui fit paraître, en 1617, une traduction allemande du *Martyrologe* de Crespin.

(3) Valérand Poullain raconte à Calvin que le blessé s'accusait d'avoir voulu abandonner son troupeau comme un mercenaire, et remerciait Dieu de l'avoir arrêté dans sa fuite, *Calvini opera*, XI, p. 775.

cœur & de corps, afin que ton saint Nom soit glorifié, & ta doctrine ratifiée.»

ESTANT en ceste prison, plusieurs le venoyent voir, les vns par curiosité, les autres pour lui resister; quelques vns pour estre instruits en la doctrine de l'Euangile; ausquels il satisfaisoit avec grace & contentement. Les deux Euesques, ou plustost deux monstres contrefaits de la maison de Crouy, asfauoir celui de Cambray, & l'autre de Tournay (1), vn iour, acompagnez de grande fuite, voulurent voir ce prescheur d'Alemagne, pour en auoir leur passe-temps apres disné. Brully fut auerti par le Geolier, que ces deux Euesques le viendroyent voir, & que partant il eust à se porter reueremment euers eux. Ces Euesques, apres que Brully fut deuant, l'interroguerent de plusieurs choses, desquelles ils eurent plus prompte réponse qu'ils n'eussent attendu, car ils cuidoyent lui esblouyr les yeux de leur aparence & masque, ou l'intimider, d'autant qu'il estoit en leur puissance. Mais Brully donna assez à conoistre que l'esprit estoit libre, combien que le corps fust attaché, voire & en grande affliction, à raison de la fracture de la iambe. Ces venerables lui dirent: « Miserable, qui t'a meu de venir de si loin, te faire tourmenter? » Brully respondit: « Si vous faisissez le deuoir d'Euesque, comme vous en portez le titre, ne moi ne mes semblables n'aurions voirement que faire d'estre cherchez de si loin. » « Meschant, dit celui de Cambray, on te fera bien tost autrement parler, & rendre conte de ton saint. » Brully dit: « Helas, Euesques, qui le pensez estre, vous rendrez vn iour vn piteux conte deuant le Seigneur que ie sers. » Ceste parole picqua de telle forte ces reuerens, que leur cholere, qui ia estoit esprise de fumee, fut incontinent enflammee: tellement qu'à voir la furieuse contenance de celui de Cambray, on eust dit qu'à l'heure il deust tuer Brully; & de ce saint, il eust esté cruellement outragé, si le sieur d'Ognie (2), gouverneur du chasteau, n'eust retenu ce reuerend, remontrant que celui qui l'auoit offensé, estoit entre les mains de iustice, & que l'Empereur (qui lors estoit à Bruxelles) auoit ia esté auerti de son saint. Toute

ceste troupe infensee se retira incontinent de la prison, ayant humé vne odeur de mort des saintes remonstrances que leur auoit fait Brully à leurs demandes & instances.

PENDANT on cerchoit en toutes parts de la ville les auditeurs de ce prescheur d'Alemagne, tant hommes que femmes, pour les emprisonner, desquels plusieurs moururent constans auant que l'on eust mis fin au proces de Brully, comme nous dirons ci apres. Et, d'autant qu'une grande partie de ceux de la Iustice de Tournay portoit aucunement faueur à ceux de l'Euangile, & partant estoient suspects aux Prestres & Chanoines, la Cour de Bruxelles enuoya vn Legiste Bruxellois, M. Charles Dissenac (1) à Tournay, commissaire en ceste partie, pour faire le proces de tous ceux qui estoient emprisonnez, & de leurs complices, attaints ou conuaincus d'estre Lutheriens, pour contre iceux executer l'ordonnance & mandement de l'Empereur. Brully les consola par lettres, & acouragea à constance & fermeté; & comme on lui faisoit son proces en prison, les moines Theologiens l'interroguerent en presence du Magistrat, sur plusieurs poincts de la religion, & sur tout de la Messe, de la consecration, de l'adoration, de l'hostie & du Purgatoire, dont il escriuit à sa femme sous le nom de sœur, & autres amis, ce qui s'en suit:

« *Iesus Christ crucifié vous soit pour salut.*

» MA treschere sœur en Iesus Christ, j'ai veu vostre escrit que m'avez enuoyé par Marguerite, lequel m'a grandement touché le cœur, d'autant que vous & tous les freres, comme j'ai aperceu, avez soin & sollicitude de moi. Quant est de m'estouir en mes liens, vous pourrez voir si ie suis triste ou ioyeux. Par vn escrit que j'ai fait ces iours passez à mes freres prisonniers avec moi pour la parole de Iesus Christ. Vous conoistrez, di-ie, en cest escrit ce que j'ai senti en moi, aussi ce que j'ai persuadé aux autres, & comment ie ne demande rien d'eux, que moi-mesme ne le veuille auoir en moi: c'est (comme Dieu sçait) que nostre

Emprisonnement des fideles de Tournay.

Charles Dissenac.

Brully en danger de massacre.

(1) Robert et Charles de Croy.

(2) D'Oignyes.

(1) Charles de Tisnacq, conseiller et avocat fiscal au conseil de Brabant, plus tard président du Conseil d'Etat des Pays-Bas.

Seigneur me maintienne en sa garde, & en la vraye confession de sa verité. Il est vrai que mon ennemi domestique m'afflige beaucoup ; neantmoins si fera-il matté par la vertu du Saint Esprit. Car Iesus Christ, en qui l'espere, me fera plus de bien que ie ne puis concevoir. Pour son honneur, ie m'abandonnerai tousiours soit au feu, ou à l'eau, ou à autre tourment que les aduerfaires pourront forger, tel toutesfois qu'il plaira à Dieu.

» Av reste, vous requerez que ie vous auertisse des interrogatoires qu'on m'a fait, des responfes aussi donnees par moi, tant à Messieurs qu'aux docteurs. Sachez que la chose seroit fort longue, si i'auoi à vous escrire de tous les interrogatoires qui m'ont esté faits, & ensemble des responfes que ie leur ai donnees. Il me seroit mal possible le tout vous mander. Je croi que vous ne demandez point cela, mais seulement (ce me semble) les demandes & responfes touchant la foi & la doctrine Chrestienne. De ceci ie vous respon. Premièrement m'interroqua le docteur Hafard (1), qui est de la secte des Cordeliers, le 26. iour de Nouembre, en la presence du gouverneur du chasteau, du Lieutenant des Preuosts & Iurez de ceste cité de Tournay, & de la iustice de l'Empereur. Il m'a donc demandé en premier lieu ce que ie sentoï du Saint sacrement de l'autel & de la Messe. Auquel i'ai respondu que ie croyoi, touchant la sacree Cene de Iesus Christ, que les fideles, qui reçoïent le pain & le vin du Ministre, reçoïent réellement le corps & le sang du Seigneur Iesus Christ ; non point en leur ventre ou bouche, mais en leurs ames & esprits, leur faisant ce bien l'Esprit de Iesus, par le moyen de la foi laquelle on a aux promesses qui sont là recitees, dont la premiere est : Ceci est mon corps qui est liuré pour vous ; l'autre : Ceci est mon sang du Nouveau Testament, qui est espandu pour la remission des pechez. Il m'a interrogué si ie n'admettoye point la transsubstantiation. I'ai respondu que non ; mais que le pain demeureoit pain, & le vin demeureoit vin. Et qu'ainsi le nommoit le S. Esprit en l'Ecriture : assavoir pain & vin, mesme apres l'action de la Cene : & ainsi que ie n'auoi point peur d'errer, quand ie

parloï comme l'Ecriture saine. Il m'a puis demandé si ie ne croyoi point, apres les paroles sacramentales dites par vn Prestre, que là fust en l'autel le vrai corps & sang de Iesus Christ. I'ai respondu que ie ne receuoi autre consecration que celle qui se fait par le Ministre, quand on celebre la Cene, quand le Ministre recite au peuple, qui là est present, en langage entendu du peuple, l'institution de la Cene de Iesus Christ, ensemble l'admonnestant de la mort & passion du Seigneur, & que telle est la consecration qui se fait en la Cene ; & de parler au pain & au vin en secret, que ce n'est consecration, mais vne maniere de faire qui plustost appartient aux enchanteurs, forciers & magiciens, qu'aux Chrestiens. Car (comme il apert) Christ en faisant la Cene, adresse ses paroles aux Apostres qui sont en sa presence, & non pas au vin ni au pain. Il m'a lors demandé ce que ie sentoï de la messe. I'ai respondu que la messe, comme elle se dit auïourd'hui en l'Eglise Romaine, n'est point la Cene de Iesus Christ, mais vne corruption d'icelle, au grand outrage de Iesus Christ, & aneantissement de sa mort & passion. Touchant l'adoration qui s'y fait, ie leur ai concedé qu'ils adoroyent le pain & la creature. Quand ils ont dit : « Nous sommes donc tous idolatres ; » ie leur ai dit : « Voyez donc en quel mal ils vous meinent, quand, vous retirant de la Parole de Dieu, ils vous font suiure les songes & les doctrines des hommes. » Il y a eu encores plusieurs paroles qui ont esté dites de la mesme matiere, mais en voila le principal.

» APRES, i'ai esté interrogué du Purgatoire : si ie ne croyoi point qu'il y eust vn lieu auquel les ames descendent de ceste vie, pour là endurer la peine deuë à leurs pechez. I'ai dit que ie ne croyoi point d'autre Purgatoire, & n'en cherche autre que le sang de Iesus Christ. Lors il m'a demandé si ie croyoi que la peine & la coulpe du peché fust remise tout ensemble. I'ai respondu qu'ouy, & que Dieu ne fait point grace à demi, mais qu'il pardonne tout, & peine & coulpe. Sur ce i'ai esté enquis de ce qu'il me sembloit de tant de belles Messes, prieres, & autres seruices qui se font iournellement pour les trespassez. I'ai dit que c'estoyent seruices dressez en l'Eglise sans la parole de Dieu, à cause de quoi ils

Purgatoire.

Heb. 1 3. & 9.
14.

1. Pier. 1. 19.
1. Iean 1. 7.
Apoc. 1. 7.

(1) Voy., sur ce singulier personnage, R. Reuss, ouv. cité, p. 67.

M. D. XLV.

estoyent vains & inutiles ; mesme d'autant qu'ils estoyent faits sans foi , que c'estoyent pechez. Car il est escrit au quatorzième des Romains : « Tout ce qui n'est de foi est peché. » Ils m'ont dit : « Tous les Saints donc qui ont esté ci deuant , & ont fait les mesmes choses que nous faisons pour les trespassez , ont erré. » Je leur ai respondu que tous tels saints du temps passé , lesquels ont fait les mesmes choses , ont tous esté enuolopez d'ignorance & peché , dont il ne se faut esbahir s'ils ont fuiui les coustumes receuës desia de leur temps. En telles choses ie les veux excuser de peché. Touchant la veneration des Saints , ils m'ont demandé que i'en fentoï. J'ai respondu que nous ne sçaurions les mieux honorer , qu'en ensuiuant la foi qui a esté en eux , ainsi de la charité , humilité , patience , & toutes autres vertus par lesquelles ils ont ensuiui Iesus Christ , comme dit l'Apôstre 1. Corinth. 11. : « Soyez mes imitateurs , comme ie le suis de Christ. »

» TOUCHANT de faire des festes aux Saints , de iusner les vigiles d'icelles , de leur faire des images , allumer chandelles deuant icelles ; cela n'est point honorer les Saints , mais en faire des idoles , & grandement les deshonoré. Qu'ainsi soit , eux mesmes ont detesté toutes telles choses en leur viuant. Quant au poinct de prier & inuoker les Saints , qu'ils soyent nos intercesseurs enuers Dieu , ils m'ont demandé qu'il m'en sembloit. J'ai respondu que telle doctrine n'estoit de Dieu , mais plustost vn blasphème intolérable. Car on leur attribue ce qui appartient seulement à Dieu : assauoir de conoistre les choses absentes , ce que toutesfois ils donnent aux Saints morts , croyant qu'iceux les oyent quand ils les requierent , comme s'ils conoissoyent leurs nécessitez. Et aussi ceste doctrine tend au deshonneur de Iesus Christ , d'autant que lui seul nous est establi de Dieu son Pere Mediateur & Aduocat , voire aussi intercesseur , si nous parlons des morts. Je di ceci , d'autant que nous pouuons prier les uns pour les autres durant ceste vie mortelle.

» LA question du franc arbitre n'a esté oubliée , & ai esté interrogué bien diligemment que i'en fentoï. J'ai respondu que pour parler dignement du franc arbitre , il falloit considerer l'homme diuerfement & selon diuers

estats. Premièrement , ie croi que le premier homme estant créé à la semblance & à l'image de Dieu , a eu liberté de volonté , tant à bien comme à mal ; & lui seul a sceu proprement que c'estoit du franc arbitre en son entier. Mais le malheureux n'a gueres gardé ce don de Dieu , ains en a esté priué par son peché , & non seulement lui , mais tous ceux qui descendent de lui naturellement , en telle forte qu'ils n'ont aucun pouuoir à faire chose bonne deuant Dieu , de leur nature , ainçois trouuent en eux toutes choses mauuaises. Maintenant , pour dire la verité , il n'y a nul des fils d'Adam qui ait en foi vne estincelle de bien , pource nul ne peut auoir franc arbitre. Tous les hommes naturellement courent apres le mal , & pource dit l'Apôstre : « L'homme sensuel n'entend les choses qui sont de Dieu , mesmes elles lui sont folie. » Osee dit : « O Israel , ta perdition est de toi. » L'Apôstre en vn autre lieu : « La prudence de la chair est ennemie de Dieu. » Voila des autoritez qui demonstrent bien qu'il n'y a point maintenant de franc arbitre en l'homme de choses bonnes deuant Dieu. Je di notamment deuant Dieu ; car l'homme pourra faire beaucoup de belles œuures , & en apparence bonnes deuant les hommes , obeir aux loix exterieurement ; mais deuant le iugement de Dieu , toutes telles œuures ne valent rien , mesme ce sont pechez. Entendez tout ce que j'ai dit ci-dessus , de celui qui n'est point regeneré par le saint Esprit. Venons maintenant à l'homme Chrestien baptizé au sang de Iesus Christ , lequel chemine en nouveauté de vie. En vn tel homme Iesus Christ restitue le franc arbitre , & reforme sa volonté à toutes bonnes œuures , non point toutesfois en perfection ; car d'exécuter pleinement vne bonne œuure , ne se trouue en lui , mais a besoin de nouveau secours de Dieu. De ceci l'Apôstre dit au septième des Romains : « J'ai le vouloir , mais en moi ie ne trouue le parfaire. » Par ainsi nostre franc arbitre n'est plus en nous , comme il estoit au premier homme , car il pouuoit exécuter le bien qu'il vouloit , & ce défaut procede de la corruption de nostre nature , & non du costé du Restaurateur , nostre Seigneur Iesus Christ. Voila , du franc arbitre , ce qu'il m'en semble , & ce que i'en croi.

» En apres , ils m'ont interrogué des

1. Cor. 2. 14.

Osee 13. 9.

Rom. 8. 7.

Pé. 7. 10.

Actes 1. 24.

Matth. 6. 32.

1. Iean 2.

Rom. 8. 34.

Franc arbitre.

Rom. 7. 18.

Bonnes œuvres.	bonnes œuvres, me disant : « Puis que l'homme n'a en sa puissance d'exécuter le bien qu'il veut, il ne peut donc faire nulles bonnes œuvres. » Aufquels i'ai dit, que l'homme de foi vrayement ne peut ; mais aidé par l'Esprit de Dieu, peut faire bonnes œuvres & plaisantes à Dieu ; & ce qu'elles font bonnes, ou qu'elles font receuës de Dieu, ne procede de lui, ni du costé de l'homme, mais de Iesus Christ, qui habite & fait ses œuvres en vn tel homme. Le leur ai dit que c'est de l'homme comme de l'arbre, lequel faut premierement estre bon deuant que porter bon fruit ; aussi que l'homme besongne, & est cooperateur de telles œuvres, aufquelles mesmes la vie eternelle est promise en l'Esriture.	» Des traditions des hommes, ils m'ont demandé si i'en tenoi quelque chose, ou si ie les reiettoi. I'ai dit que ie tenoi comme bonnes celles qui estoient faites à vne fin politique & ciuile, mais non les autres, comme sont les defences de mariage aux Prestres & Moines, & la defense de manger chair en certains iours, & les autres satras & ceremonies semblables, par lesquelles ils veulent obliger les ames sur peine de peché mortel. Puis i'ai esté interrogué des images, s'il estoit licite aux fideles d'en auoir. I'ai dit que pour ma part ie n'en vouloi nulles, & qu'aux temples des Chrestiens, ne s'en doiuent nulles tolerer. Car, par icelles les temples sont profanez, lesquels doiuent estre dediez à ouyr la parole de Dieu, pour administrer les Sacremens & faire les prieres publiques, qui sont choses trop plus saintes que d'y mettre des images. Et alleguoi que telles images ou peintures retirent souuent les gens de la parole de Dieu. Au reste, di-ie, on les admet aux maisons comme choses indifferentes, moyennant que nulle idolatrie ne s'y face ; car, lors aussi, des maisons les faut oster. Toutefois, pour ma part, voyant la parole de Dieu qui les defend tant estroitement, ie ne suis d'auis qu'elles soyent admises aucunement, ni que leur vsage puisse estre bon. Car l'imager est maudit de Dieu, & l'image aussi, comme il appert au liure de Sapience, troisieme, douzieme, trezieme & quinziesime chapitres.	Traditions humaines.
Iean 15. 5.			
Matth. 7. 16.			
Iustificacion.	» Ils m'ont demandé de la Iustification. Aufquels i'ai respondu que ie croyoi que nous sommes iustifiez par foi, comme il est dit aux Romains 3. chap. Lors ils ont dit : « Comment ? par la seule foi seulement ? Ne sommes-nous point aussi iustifiez par bonnes œuvres & par charité ? » Et ie leur di, que nulles telles œuvres ni charité aussi ne se trouuent en l'homme lequel n'est point iustifié. Ils ont demandé : « Comment ? ne pourra pas l'homme estant en peché mortel donner l'aumosne à vn poure pour l'honneur de Dieu, lequel il aime sur toutes choses ? » I'ai dit que non. Il est vrai qu'un pecheur donnera bien de ses biens à vn poure ; mais ce ne sera pour l'honneur de Dieu, lequel il aime sur toutes choses, mais bien par affection humaine. Car s'il aimoit Dieu sur tout, son peché ne lui plairoit pas, ains en demanderoit à Dieu pardon. Et leur ai dit des bonnes œuvres comme ci-dessus. Ils m'ont demandé que i'appeloï donc foi, qui est si puissante qu'elle seule iustifie l'homme pecheur. I'ai respondu que foi est vne certaine assurance qui nous est donnée par le saint Esprit, de la misericorde de Dieu & de sa bonne volonté enuers nous, contenuës aux promesses de l'Euangile, lesquelles sont accomplies en son Fils Iesus Christ. Par ceste foi nous apprehendons que Dieu nous veut pardonner nos pechez à cause de son Fils, auquel nous croyons. Lors ils m'ont dit que telle estoit la definition que donne S. Paul aux Hebreux, chapitre vnziesme. Et sur cela i'ai dit, que ie la trouuoi bien en saint Paul.		
Rom. 3. 28.			
Foi iustificante.			
Heb. 11. 1.			
		» Du Baptesme aussi ils m'ont interrogué. Et croi qu'ils pensoyent que ie fusse quelque Anabaptiste. I'ai respondu que le Baptesme estoit le signe de l'alliance que Dieu a faite aux Chrestiens, assauoir qu'il veut estre nostre Dieu, & le Dieu de nostre posterité, auquel aussi il nous tesmoigne qu'il nous pardonne nos pechez. Et de ceste promesse de Dieu, le Baptesme de l'eau nous en assure. Car comme l'eau laue les corps de leurs ordures, aussi nos ames sont nettoyees de leurs pechez au Baptesme ; & ceci par la vertu du sang de Iesus Christ, qui lors nous est communiqué par l'operation du S. Esprit. Le Baptesme aussi est signe de continuelle mortification qui doit estre en nous. Car, comme l'eau nous est mise sur la teste, toutefois en telle sorte que cela se fait seulement pour vne minute de temps,	Et Pf. 115. 8.
			Baptesme.
			Gen. 17. 7. Rom. 6. 3.
			Rom. 6. 4.

non pas pour nous noyer du tout, ainsi elle est signe de mort à la vie precedente, pour viure d'une vie nouvelle. Et se doit le Baptisme communiquer à tous ceux qui veulent estre de la bande de Iesus Christ, tant grans comme petis. L'entens des grans qui en ieunesse n'ont esté baptizez, lors venans à la foi, doyuent estre baptizez; & ayans l'opportunité de le recevoir, s'ils ne le vouloyent point, comme contempteurs des sainctes ordonnances de Dieu, n'entreront au royaume des cieux. Les petis enfans des fideles doiuent aussi estre baptizez. Car combien qu'ils n'ayent foi actuelle de ce qu'on doit croire à cause de l'age, toutefois si doyuent-ils estre presentez au Baptisme en la foi des parens; ils apartiennent aussi à Dieu par la vertu de sa promesse & diuine predestination. Quant est des enfans qui meurent sans auoir receu le Baptisme, ie croi, pourueu qu'ils soyent de peres & de meres fideles, ou seulement l'un des deux estant fidele, qu'ils apartiennent aussi à Dieu, & qu'ils ne sont point aux Lymbes, comme on fait accroire, mais sont en Paradis. Car Dieu n'a pas en telle sorte lié sa grace au signe sacré, que sans icelui (supposé que l'enfant l'ait peu recevoir) ils ne soyent siens.

Vœux.

» Quant est des vœux, i'ai esté interrogué si l'homme Chrestien pouuoit vouër, & s'obliger à iamais par vœux. L'ai respondu que l'homme Chrestien peut faire vœu à Dieu des choses qu'il fait, par sa parole, lui estre plaisantes, & qui sont en la puissance de l'homme & non autrement. Or, pource que i'entendois bien qu'ils demandoient de leurs vœux monastiques, ie leur ai dit que l'homme ne peut faire vœu, ou de poureté perpetuelle, ou d'obeissance, & encores moins de chasteté. Et pourtant, ceux qui auroyent fait tels vœux, doyuent demander à Dieu pardon d'auoir ainsi voué; &, estans appelez à estats contraires à ceux desquels on auroit voué, ils y peuuent entrer sans aucun scrupule de conscience, à cause de leur vœu. Il est bien vrai que, pour vn temps, on peut vouër ces choses ou semblables, mais que ce ne soit point à iamais.

Confession.

» De la confession i'ai respondu que i'estois tenu de me reconnoître deuant mon Dieu, par chacun iour, en tout lieu, & aussi deuant les hommes, vn poure miserable pecheur, qui a de-

ferui & merité tous iours d'estre damné, si ce n'estoit la grace que Dieu nous fait par Iesus Christ. Ainsi, ie me doi confesser à Dieu de mes fautes & pechez, & lui en demander pardon. De telle confession l'Escrature est pleine; & ainsi se font confessez les Prophetes, les Apostres, & tous vrais seruiteurs de Dieu. Quant aux hommes, si i'ai offensé mon prochain en fait ou en parole, ie me doi confesser à lui de mon offense, ou de plusieurs, si ie les ai commises contre lui, à celle fin que ie fois reconcilié à lui, & qu'il soit appaisé enuers moi; & de sa part il me doit pardonner de bon cœur. Ceste confession est aussi de l'Escrature. Il y a vne autre maniere de confession, laquelle est proprement pour demander conseil sur les troubles qui peuuent suruenir à la conscience scrupuleuse; comme s'il y a quelque personne qui ait doute de quelque chose, dont sa conscience est troublée, combien qu'elle conoisse la misericorde de Dieu contenuë aux promesses, si elle est encores en doute, d'autant qu'elle s'arreste seulement aux promesses generales & non aussi aux particulieres; c'est tresbien & tresagement fait à vn tel personnage de chercher quelque homme sauant, à qui il puisse declarer son cœur. Et lors celui auquel on demande conseil doit mettre en auant les sentences particulieres qui sont en l'Escrature, de la misericorde de Dieu, pour consoler celui qui vient à lui, & le deliurer de scrupule. Vne telle confession est grandement loüable & est de Dieu. Et de ceste maniere de faire a esté introduite la confession auriculaire; car cela se faisoit en secret, & entre deux, comme ils veulent aussi estre fait en leur confession auriculaire, laquelle n'est de Dieu, ni tesmoignée par l'Escrature sainte. Car le Seigneur ne requiert de l'homme vn tel denombrement superstitieux de ses pechez; aussi c'est vne chose impossible de le faire aux hommes, comme assez monstre le Prophete Dauid, quand il dit: « Seigneur, qui est-ce qui conoit toutes les fautes? » Et, tantost apres: « Nettoye-moi de mes pechez occultes. » Toutesfois le Pape le commande, sur peine de peché mortel, pour le moins vne fois l'an. Ie reiette ladite confession auriculaire comme vne chose qui n'est de Dieu, mais qui est vne vraye geine des consciences, vn abyfme & gouffre

Pf. 31. 5. &
51. 1.
Math. 5. 24.

laq. 5. 16.

Pf. 19. 13.

à la perdition & ruine des pources ames.

Virginité de la mere du Seigneur.

» Ils m'ont aussi demandé que ie fentoï de la virginité de la vierge Marie, & si ie croyoi qu'elle eust enfanté son Fils vierge & que depuis elle fut demeurée vierge. L'airefpondul'article du *Crede* : Ie croi qu'il a esté conceu du fainct Esprit, nay de la vierge Marie, & croi qu'elle a perfeueré tousiours vierge. Et lors le docteur Hazard (comme vne grosse beste) me vint dire : « Qui vous esmeut à croire la virginité de la Vierge, veu que ce n'est point de l'Escriture sainte? » Auquel ie respondi que ie lui auoi prouué assez clairement & manifestement; car il est dit que Ioseph ne l'auoit point conuë quand elle enfanta son Fils premier nay; & lors il se teut & ne sonna plus mot. Ils m'ont demandé assez d'autres choses; mais ie vous ai escrit de celles-ci comme des principales. Parquoi vous-vous contenterez de ces choses. Ie fu Vendredi affailli des Docteurs de la grande Eglise, maistre Fiable & maistre Auertin; ie l'ai esté auourd'hui de Hazard. Ils taschent tous à me faire heretique, tant seulement en la partie de la messe. Et me semble qu'ils voudroyent bien qu'elle leur peust demeurer, & non sans cause, car elle fait la bonne cuisine, & fait venir l'eau au moulin. Mais, Dieu-merci, Messieurs ont bien aperceu que ie n'auoi pas perdu la parole, car ie ne leur ai cedé d'un seul point, mais leur ai dit la verité, laquelle par auanture ils ne pensoyent ouyr. Quand ils font venus, j'ai assez rudement parlé, en quoi, s'il y a eu excez en paroles, & n'ai gardé modestie Chrestienne, ie prie que nostre Seigneur me vueille pardonner. Ç'a esté le zele de son honneur & de sa Parole qui m'a ainsi poussé, & tout en la presence de Messieurs, dont (comme il m'a semblé) les vns estoyent ioyeux, & les autres bien tristes. Et se sont departis en me disant iniures; mais cela ne me trouble point, car ie ne suis meilleur que mon maistre & chef Iesus Christ. Ma sœur, vous & tous les freres, priez nostre bon Pere, par son Fils Iesus Christ, qu'il me maintiene par son fainct Esprit en la verité de sa Parole, me donnant accroissement en foi & en tous biens celestes. De ma part, ie le prierai pour toute son Eglise, & spécialement pour vous & pour Marguerite, ma bonne sœur. Dieu vueille auoir

memoire des plaisirs & seruices qu'elle m'a fait & me fait iusqu'à present. La grace de nostre Seigneur soit avec vous. »

« A tous les fideles qui souffrent persecution pour auoir oui la predication de l'Euangile, ou icelle soustenuë en leurs maisons, qui sont es quartiers de Tournay, Vallencienne, l'Isle, Arras, Douay, &c. Pierre Brully, seruiteur de Dieu, enuoyé pour vous visiter, & consoler vos cœurs par la parole eternelle de Dieu, Grace, paix & misericorde de par Dieu le Pere, & son Fils Iesus Christ bien-aimé, nostre Seigneur, vous desire estre donnee & conseruee en vos cœurs à iamais. Ainsi soit-il.

» MES freres, ie ren tousiours graces à Dieu en mes prieres, de ce qu'il lui a pleu de nous monstrier que nous estions des siens, en nous faisant tous participer & sentir la discipline de laquelle il chastie les siens, afin que ne soyons damnez avec ce mauuais monde, duquel il nous a rachetez par la mort & passion de son cher Fils Iesus Christ. Certes, mes freres, il nous est donné d'enhaut non seulement de croire en lui, mais aussi de souffrir quelque chose pour lui, ce qui n'est pas donné à tous ceux qui croyent, mais est vn don special de Dieu, comme le tefmoigne S. Paul en son Epistre aux Philippiens. Par ce moyen nous sauons que nous sommes des siens, voire de ses domestiques, & conoïssons que ces choses nous auiennent à grand bien, puis que ce bon Pere nous aime tant que de nous conformer, par croix & tribulations, à celui qui est le premier nay des enfans de Dieu, qui n'a iamais fait peché, & dol n'a esté trouué en sa bouche, & toutesfois a enduré la croix, mais ça esté pour nous deliurer de la mort qui nous tenoit suiets à elle. Il a enduré, di-ie, afin de sanctifier par ses peines les peines & tourmens que nous endurons. Car maintenant nous ne craindrons plus les prisons, fustigations, iugemens, le feu, les chaines de fer, les derisions & mocqueries; bref, toutes les machinations, assauts & autres manieres de faire du diable, ni du monde, comme choses maudites de Dieu, mais les endurons comme signes & tefmoignages de la clemence de Dieu enuers nous. Certes, mes freres, la

Ceste lettre monstre que la croix est iointe à la profession de la verité de Dieu.

Philip. 1. 29.
Rom. 8. 28. 29.
1. Pier. 2. 21.
22. 23.

mort de Iesus Christ nous deliure de la mort eternelle qui nous estoit deuë, & sanctifie nostre mort corporelle. Ses prisons sanctifient les nostres, sa flagellation la nostre, son iugement le nostre, ses chaines les nostres, ses derisions & mocqueries sanctifient les nostres, & generalement tout cela que nous endurons est sanctifié par Iesus Christ, pource que nous endurons pour l'amour de lui. Donc ne nous troublons en nos croix & aduersitez, comme si quelque chose efrange nous auenoit; mais, tout au contraire, il nous faut grandement eslouyr, quand diuerfes afflictions & assauts nous auient, sachans que les tribulations engendrent probation, & probation patience, & patience esperance en Dieu, laquelle ne confond point, pource que la charité que Dieu nous porte est espendue en nos cœurs par son saint Esprit, & est connu que nous sommes de Dieu, & est nostre foi lors trouuee parfaicte, comme l'or sur la touche, & l'argent en la fournaise. Car tout ainsi qu'on ne fait iuger d'un or pleinement, s'il est bien fin, iusques à ce qu'il soit mis sur la touche, & l'argent n'est point bien pur que premierement il n'ait senti la fournaise longuement; aussi, par tribulations grandes & abondantes, il appert quelle est la foi qui est en nous, & conoit-on lors si nous sommes edifiez sur le ferme rocher ou sur le sablon, si nous sommes la semence qui est cheute en bonne terre, ou si nous sommes la semence qui est cheute entre les pierres, si nous sommes or, argent ou pierres precieuses edifiees sur le vrai fondement qui est Christ, par ceux qui nous ont presché la parole de Dieu, ou si nous sommes le bois, ou foin, ou estoupe, qui bruslerons & serons perdus, quand le feu de tribulation nous assaudra. Mes freres, reduisez en memoire ceux qui vous ont precedé, & ont pleu au Seigneur. Pensez, par chacun temps, ce qui a esté fait aux seruiteurs de Dieu, & vous n'aurez occasion que de ioye, quand vous vous verrez semblables à tous les bons seruiteurs de Dieu. Certes, tefmoin Iesus Christ; parauant ses Apostres ils auoyent persecuté les Prophetes qui auoyent precedé comme ils ont fait les Apostres. Et, apres les Apostres, les Euangelistes, les Martyrs & bons Pasteurs, qui ont esté en la primitiue Eglise, & ge-

neralement tous ceux qui, des le commencement du monde iusqu'au desinement dernier, ont voulu viure selon Dieu, ont tousiours esté affligez des mauuais, des mondains & charnels, ce qui a esté demonstré es deux enfans qui ont esté trouuez en la maison de nostre grand-pere Abraham, en laquelle celui qui estoit selon la chair, assauoir Ismael, fils de la chambriere Agar, persecutoit celui qui estoit selon l'esprit, ie di Isaac le fils de Sara, mere de la famille. Si aucuns sont affligez de leurs freres & prochains, voire liurez à la mort, qu'ils pensent qu'il n'auient rien qui n'ait esté fait auparauant. Qu'ils voyent Abel, ce bon enfant & ami du Seigneur, tué de son frere Cain par enuie. Saint Iean, en sa premiere Epistre, dit la raison pourquoi il l'a tué. « Il voyoit (dit-il) que ses œuvres estoient mauuaises, & celles de son frere estoient bonnes. » Et pource il a eu enuie sur lui, & l'a tué & occi, pource qu'il ne faisoit comme lui. Que tels se recordent des paroles que nostre Seigneur dit au dixiesme chapitre de saint Matthieu, & au douzieme de saint Luc. Or si aucuns sont persecutez & mocquez de leurs enfans, qu'ils regardent le bon Noé. Si de leurs femmes, qu'ils ayent regard à Iob, mocqué de sa femme, & prouoqué à blasphemer Dieu. Qu'ils voyent Moyse & Aaron iniuriez de ceux de la famille de Choré, de Dathan & Abiron. Qu'ils voyent aussi Dauid, qui toutesfois estoit Roi. Ils le verront & de Saul, & de ses freres, & de ses enfans dechassé & mocqué, & contraint de vaguer par les montagnes, & là il endure les iniures de Semei. Qu'est-il auenu au grand Prophete Elie, & à Elisee son successeur? à Esaie, à Ieremie, Ezechiel, & aux autres Prophetes? Tellement que saint Estiene le reproche aux Iuifs, qu'ils ont tué tous les seruiteurs de Dieu. Manasses n'a-il pas vn iour fait si grand meurtre, que toute Ierusalem estoit pleine du sang des Prophetes? Ce que bien leur met en auant Iesus Christ au vingt & vnieme chapitre de S. Matthieu, par la parabole de celui qui auoit laissé la vigne aux ouuriers, qui ont tué ses seruiteurs, & premiers & seconds & tiers, voire son propre fils. Je croi, mes freres, que vous ne vous troublerez point donc; car vous conoissez bien ces choses que

1. Pier. 4. 12.
Rom. 5. 3. 45.

Matth. 7. 24.
25. 26.
Matt. 13. 4. 5.
6. 7. 8.

1. Cor. 3. 12.
13. 14. 15.

Matth. 5. 12.

Gen. 21. 9. 10.
Galat. 4. 29.

1. Iean 3. 12.

Gen. 9. 22.

Iob 2. 10.

Nomb. 16. 3.
2. Sam. 16. 7. 8.

Actes 7. 51. 52.

2. Rois 21. 16.

ie vous di, estre de Dieu; & ce que ie les vous ai maintenant escrites, & non par ci devant, n'a point esté que ie ne l'eusse bien voulu faire; mais il ne m'estoit loisible en la maison de mon hoste du chasteau, car il est pur ignorant, duquel n'eusse sceu obtenir ni papier ni encre. Maintenant, combien que ie fois selon le corps plus estroitement que n'estoi là, si puis-je dilater mon cœur, & l'eflargir plus que ne faiso. Prenez donc mon escrit, comme de celui qui vous desire à tous la grace de nostre Seigneur comme à lui-mesme.»

Deux Epistres singulieres, escrites par ledit Brully: la premiere à ses amis, l'autre à sa femme. apres auoir receu sentence de mort, par laquelle il la console, & donne auertissement comment elle se doit gouverner & conduire.

«MES freres, il me semble bon de vous toucher en ceste sorte de la ioye que i'ai des afflictions qui nous font auenues, afin qu'avec moi vous aussi en rendiez graces à nostre Seigneur; & vous esouiffiez maintenant avec moi de nos liens & de nos afflictions. Ceux sont les fructs de la doctrine qu'auons aprinse, si toutesfois nous auons aprins Iesus Christ crucifié. Que nul de nous ne defaille & ne perde courage. Perseuerer en la discipline, encore vn peu de temps, & celui qui doit venir viendra, & ne tardera point: cependant mon iuste viura de la foi; que s'il se soustrait, il ne plaira point à mon ame, comme il est dit. Parquoi il nous en faut retirer: car vous fauez que seulement ceux qui perseuereront iusqu'à la fin seront sauuez, & si fauez aussi que ceux qui s'exercent à la luitte, ne sont couronnez comme victorieux, qu'ils n'ayent luitté puissamment. Parquoi faites deuoir de vous monfrer vrais champions & gendarmes de Iesus Christ, & ne foyez de plus lasche cœur que ceux qui bataillent sous vn Empereur terrien: lesquels, apres qu'ils sont vne fois enrollez, ayans donné le ferment, ne s'espargnent en rien qui peut estre pour la gloire de leur Empereur & chef. Il n'y a fossez si profonds, murailles si hautes, artilleries si grosses, gendarmeries de l'ennemi si bien en ordre, qu'ils ne mesprisent; & ce afin qu'ils s'acquittent du deuoir qu'ils

ont promis de faire quand ils ont esté enrollez. Vous auez renoncé au diable & au monde, & estes enrollez au nombre des gendarmes de Iesus Christ, c'est à dire au liure de vie. Maintenant donc que rien ne vous empesche, que ne vous monstriez vrais feruiteurs de vostre Roi. Il est au guet avec ses anges benits, prenant son esbat à vostre combat. Que si vous n'estes assez forts, il est prest à descendre pour vous aider, comme il a esté demonsté à S. Estiene. Et ce qu'il a enduré, quand lui-mesme estoit en la bataille, ç'a esté pour vous rendre maintenant victorieux de vos ennemis, comme il dit: «Au monde vous ferez affligez; mais confiez-vous en moi, i'ai veincu le monde.» Et, comme dit son disciple: «Ceste est la victoire qui surmonte le monde, nostre foi.» Et, s'il y a quelque chose aupres de vous qui vous pourroit empescher que ne faciez deuoir, iettez-la arriere de vous, voire si c'estoit ton oeil, ou ta main, ou ton pied. Par lesquels membres il entend ceux qui nous sont precieux comme l'œil, vtiles comme la main, necessaires comme le pied. Et qu'il soit ainsi, le Capitaine l'a dit à ses gendarmes, quand il disoit: «Qui aime son pere ou sa mere plus que moi, il n'est point digne de moi; & qui aime sa femme ou ses enfans plus que moi, il n'est point digne de moi.» Et bref il dit: «Qui ne renonce point à tout ce qu'il a pour l'amour de moi, n'est pas digne de moi.»

» Ces choses, mes freres, semblent fort estranges à vne grande partie des hommes; mais (ie croi) non point à vous, qui auez embrassé Iesus Christ passionné & tourmenté auant qu'il soit entré en sa gloire, plus que tous hommes; & ne l'avez point aprins que crucifié, afin qu'aussi avec lui comme ses membres, foyez crucifiez. Vous auez aussi apris en son eschole, qu'il faut, en premier lieu, que son enfant se nie foi-mesme, & prene sa croix, & l'enfuiue. Qui aura peur de ces choses, & afin de ne les endurer se retirera en arriere, & dissimulera avec le monde, estimant qu'il peut bien estre disciple de Christ sans porter la croix (ce n'est point moi qui le dit, c'est le Maistre lui-mesme) il se perd foi mesme. Car il dit: «Qui aime sa vie en ce monde, il la perdra à la vie eternelle; & qui la perd en ce monde, il la garde à la vie eternelle. Ceci

Iean 16. 33.

1. Iean 5. 2.

Math. 10. 37.
Luc 14. 33.

Heb. 12. 3.

Heb. 10. 38. 39.

Math. 10. 21.

Luc 14. 26.

Actes 21. 13.

Philip. 13. 14.

conoiſſoit tresbien le bon Apoftre de Iefus Chriſt S. Paul, quand il dit aux freres qui le prioyent qu'il n'allaſt en Ieruſalem : « Que faites-vous, en pleurant, & affligeant mon cœur ? » Auſſi dit-il aux Philippiens, qu'il met toutes chofes mondaines en derriere, s'eſtendant ſeulement es chofes ſpirituellenes, afin qu'il apprehende le prix de la vie eternelle. Vrai eſt, mes trefchers, qu'on nous accuſe que nous ſommes cauſe de noſtre mal, & que nous abregeons nos iours, ce qui eſt pure calomnie ; car celui qui ſeroit appellé de ſon Empereur pour aller quelque part, quand il veut exploiter la volonté de ſon ſeigneur, s'il eſt rencontré de ſes ennemis, & mis à mort, ou fort bleſſé, ſera-il cauſe de ſon mal, ou chargé de ſa mort ? Nul ne le dira ; mais, au contraire, ſera loué comme vn fidele & vaillant ſeruiteur, qui n'a point voulu eſpargner ſa vie, afin que la volonté de ſon Empeereur fuſt faite. Ainſi nous en prend-il. Certes ce ſont les ennemis de Chriſt, qui ne peuuent ſouffrir que ſon honneur ſoit maintenu de nous, ni ſa volonté accomplie. Partant nous traitent mal, & abregent nos iours & annees. Ceci nous font-ils, pource que ne leur voulons reſſembler en idolatrie, ſuperſtition, blaſpheme, yurongnerie, gourmandiſe, paillardiſe, & autres chofes defendues de noſtre Roi. Ils nous haïſſent, pource que nous teſmoignons que leurs œuvres ſont mauuiſes, & condamnees de Dieu, voire que les meilleures ne valent rien ; car, non ſeulement elles ſont introduites ſans la parole de Dieu, mais pour la plus part ſont dreſſees contre icelle tant diuine parole, au blaſpheme de Iefus & de ſa paſſion. Vous ſauéz deſquelles ie parle, mes freres ; & pource nous perſecutent ils. Ceux-ci ſont ſaincts qui ne veulent qu'on les touche, de peur que par l'attouchement d'autrui ils ne ſoyent contaminez. Ce ſont les montagnes, leſquelles touchees vomiffent incontinent feu & ſang, & crient Harol (1) ſur les enfans de Dieu. Et, comme j'ai dit par ci deuant, ils ne nous ſont rien qui n'ait eſté fait aux ſeruiteurs de Dieu, qui ont eſté deuant nous. Que di-ie aux ſeruiteurs ? mais au Maïſtre. Qu'il nous

ſouuienne qu'ils l'ont appellé yurongne & gourmand, Samaritain, enchanteur, demoniaque, ſeducœur ; qu'il a eſté liuré des Preſtres en la main des Romains, deſquels il a eſté buffeté, decraché, mocqué, flagellé depuis le fommel de la teſte iuſqu'aux pieds, couronné d'vne couronne d'eſpine lui perçant le cerueau, & à la fin l'ont condamné à la mort la plus honteuſe qui fuſt lors, qui eſtoit la mort de la croix. Et, pour lui faire plus grand deſhonneur, l'ont pendu au milieu de deux malſauteurs, comme s'il euſt eſté leur maïſtre. Voila ce qu'ils ont fait à celui qui auoit illuminé leurs aueugles, fait ouyr leurs ſourds, nettoyé leurs ladres & reſſuscité leurs morts : bref, il auoit fait toutes bonnes œuvres au milieu d'eux ; & pour recompence nous voyons comment ils l'ont mal traité. Or, s'il eſtoit iuſte deuant les hommes, auſſi eſtoit il deuant Dieu ; & toutesfois lui qui eſt le bois verd, endure toutes ces chofes ; nous, qui ſommes le bois ſec, qui ne valons que pour eſtre bruſlez, que pouuons-nous donc attendre ? Penſons-nous aller en Paradis ſans rien endurer ? Ne nous abuſons point, il y faut entrer par beaucoup de tribulations. Nous ſauons qu'il n'y a que deux voyes, & n'en y a pas de troiſieme. L'vne eſt eſtroite & pleine de mauuais paſſages ; mais à la fin d'icelle ſe trouue la vie eternelle. L'autre eſt large & ſpacieuſe, & ſemble fort belle & plaiſante ; il n'y a nuls dangers comme à la premiere ; mais à la fin ſont les douleurs, car elle meine à damnation eternelle. Les dangers de la premiere ſont pourété, affliction, diſſame, diſette des biens de ce monde, eſtre mal traité de chacun, eſtre banni, emprisonné, bruſlé, noyé, decapité, ietté aux beſtes, &c. Mais toutes ces chofes ne ſont point à comparer à la gloire qui ſera reuelee, & pourtant elles eſtabliffent en nous vn poids de gloire merueilleux, comme teſmoigne l'Apoftre en la 2. au Cor., chap. 4. Et, à cauſe de ces dangers, peu cheminont par ceſte voye, & quaſi tout le monde la meſpriſe ; & aiment mieux les mondains le grand chemin, nonobſtant qu'il meine à perdition, que ce ſentier qui meine à la vie eternelle.

Iean 15. 20.

Math. 7. 15.

(1) L'édition de 1570 porte *Harau*. Voy. Litturé pour l'origine de ce mot.

» Nous donques, mes freres, cheminons par la premiere, quelque difficile qu'elle ſoit, veu que nous

Rom. 8. 38. auons vne guide tant feure, qui est Iesus Christ, qui a passé tous les mauuais passages; & , à cause qu'il est nostre guide, ne pouuons perir aux dangers. Car comme dit vn de ceux qu'il conduit: « Ie suis feur que ni les Anges, ni les principautez, ni les puiffances, ni la vie, ni la mort, ni les choses hautes, ni les profondes, ni les presentes, ni auenir, ne nous empeschent que ne passions. Sera-ce tribulation qui nous fera perdre courage? fera-ce angoisse, ou famine, ou nudité? fera-ce glaiue? Nous ne craindrons rien de ces choses, à cause que nous auons si bon conducteur, qui tant nous aime, qu'il ne nous abandonne iamais que premierement nous ne l'ayons delaissé. » Il semble souuent à nostre chair, & à nostre esprit aussi aucunesfois, qu'il nous ait abandonné. Mais non a; car il dit: « Ie ne t'abandonne & ne te delaisse point. » En vn autre lieu: « Ie suis avec toi en tribulation; inuoque moi & ie t'exaucerai, & te deliurerai. » Pensons-nous, mes freres, que si le Seigneur n'estoit avec nous, que nous peussions endurer ce qu'il nous faut endurer? Non en verité; car nos ennemis sont trop plus forts que nous, & vn d'eux est suffisant pour nous ruiner & perdre à iamais. La puissance du diable est grande, qui est le premier de nos ennemis. Certes, il est si puissant, qu'il fit tomber dessous lui ce grand cedre & ce puissant capitaine Adam, au premier assaut qu'il lui liura. C'est celui, mes freres, qui esmeut les autres contre nous. Hastons-nous de resister à cestui-ci, & lui resistons tenans l'escusson de la foi en l'une des mains, & le glaiue de la parole de Dieu en l'autre: & si nous nous courrouçons, que ce soit contre cestui-ci. Le monde est bien fort, aussi est nostre chair; mais si le premier est vaincu, les autres ne nous nuiront point beaucoup: car encores qu'il y ait des assauts merueilleux du costé de la chair, si se rengera-elle petit à petit, & la maistrera l'esprit, estant victorieux du diable. Voilà, mes freres, ce qu'il conuient que nous facions & vous & moi, en nos aduersitez & afflictions. Vous pourriez dire, si vn autre qui ne seroit en aduersité comme vous, escriuoit ces choses: « Il parle bien à son aise des tribulations & aduersitez: il est en sa maison avecques les siens, il peut bien louer ces choses-ci; mais s'il lui falloit endurer, il en par-

Pf. 50. 15.

Ephes. 6. 11.

leroit tout autrement. » Mais, mes freres, ie croi que cela ne direz de moi, car ie participe avec vous, & boi du mesme breuuage que vous beueez; & pour ma part, ie n'atten autre chose tous les iours que la mort cruelle. Que di-ie, mort cruelle? ie me suis abusé, quand si mal ie la nomme; car ie conoi que ce n'est autre chose que la bonne volonté de mon Pere, lequel veut terminer ceste vie corporelle, & la changer à vne vie spirituelle. Il veut m'oster la temporelle & me donner l'eternelle; dequoi grandement suis tenu à lui. Et vous prie, que priez le Seigneur pour mon salut, & qu'il me maintienne tousiours en confiance; & face aussi que ie perseuere en la confession de la sainte parole, iusques au temps qu'il me mettra en lieu de feurté, qui est son saint royaume. Et de mon costé ie ferai le mesme pour vous. La grace de nostre Seigneur soit avec vous tous. Amen. »

Autre Epistre dudit Brully escrete des prisons de Tournay, peu deuant sa mort.

« MA treschere sœur, sachez que ie me suis grandement esioi en nostre Seigneur, quand i'ai oui & entendu par les lettres de ton pere & le mien, escrites en ton nom, que tu te resioiissois en Dieu, non point de ma prinse, car ie say qu'elle t'est grieue, mais de ce que ce bon Dieu & Pere t'auoit donné vn mari, lequel il auoit esleu à endurer pour son Nom & pour l'Euangile de son Fils Iesus Christ. Ie te prie que maintenant tu te resioiisses plus en lui, & le louës plus plainement que n'as fait iusques à ceste heure. Car maintenant il lui plait acomplir en moi cela que plusieurs fois ai desiré, comme tu fais bien, assauoir qu'il me fist la grace de mourir pour son Euangile, à l'edification de son peuple: ce qu'il fera ces iours-ci, me deliurant de tous maux, & me mettant en son royaume. Et pour ma mort ne te desconforte ou desole aucunement, ains pren vigueur & courage en nostre Seigneur, croyant fermement qu'apres mon trespas il prendra du tout charge de toi sa seruante, & monstre qu'en lui seul tu as mis toute ta fiance & ton espoir. Le genre de mort est, comme ie pense, d'estre traité comme ceux qui ont procedé constamment, tesmoignans de Iesus

Christ & de sa doctrine : c'est assavoir de passer tout vif par le feu sans misericorde. Et doit tant & si longuement durer & estre entretenu le feu, que tout soit en cendre conuerti, & puis fera ladite cendre ietee en l'eau. Or ie ne t'escri point ceci pour en auoir peur ou horreur; car, encores que ie sache que ceste iournee-la m'est à la mort selon le corps, ie fai aussi d'autre part, (& est cela qui m'a fait mespriser la mort corporelle), que celle iournee m'est à vie selon l'Esprit, lequel ne peut regner avec Iesus Christ son espoux pleinement, sans la dissolution du corps; car cependant que nous sommes au corps, nous sommes pelerins du Seigneur. Resiouï toi donc, ma chere sœur en Dieu; & du temps que tu feras vefue, espere du tout en lui, & fois vacante en saintes prieres & autres bonnes oeures, comme la vefue qui veut du tout plaire à Dieu doit faire. Et te garde que tu ne fois de ces vefues du temps de S. Paul, comme il escrit à son disciple Timothee : assavoir oiseufes, appetantes d'aller de maison en maison; & non seulement oiseufes, mais aussi ayans diuers langages, difans paroles qui ne sont point licites. Et, quand le temps viendra, le Seigneur te pouruoyera d'un autre mari (1), qui aura le soin de toi, auquel tu obeiras, lequel tu craindras, & lui porteras honneur, comme doit la femme à son mari; ainsi que de toi, ma trefchere, ie me confie en nostre Seigneur. Je t'ai bien voulu escrire ces choses, comme celui qui est tenu de t'instruire & endoctriner. Et si maintenant ie ne peux bouche à bouche, à tout le moins que ie face deuoir par escrit encore ceste fois. Tu as ton bon pere, par lequel tu m'as referit que tu te tenois avec lui; ne fai rien sans son conseil, vse de lui en tes affaires, garde-toi de le contrister en aucune chose, ne ta mere aussi. Tu reuereras ton frere, & instruiras tes sœurs en ce que tu pourras selon Dieu; ces choses ie di au Nom de nostre Seigneur. Je te prie, si aucuns de mes freres te viennent voir, que tu les reçoives en toute douceur pour l'amour de moi, & monstre à iceux de quelle amour tu m'aimes. Au reste, ie

te recommande nostre sœur Marguerite, à laquelle ai donné ces presentes pour les te rendre. Elle m'a déclaré qu'elle se veut retirer avecques vous, & là seruir le reste de sa vie à nostre Seigneur. Tu lui assisteras tant que tu pourras, & la recommanderas à toute l'Eglise de Iesus Christ. Il me semble que toi & l'Eglise de Iesus Christ lui devez assistance; car elle a assisté à plusieurs, mais specialement à moi, me sollicitant tant & si souuent qu'elle a peu. Elle m'a recreé de son bien. Le Seigneur lui donne misericorde. Saluë l'Eglise en mon nom; mais specialement les tiens & les miens parens. La grace de nostre Seigneur soit avec ton esprit. Amen.

» De Tournay, ce 18. de Feurier.

» Des hier ie pensoi passer; i'attens toujours l'heure.

» Ton loyal mari, P. Brully. »

Les Seigneurs de Strasbourg, ayans esté auertis de toute ceste procedure qu'on tenoit contre Brully leur bourgeois, supplierent par lettres & message expres l'Empereur de le deliurer (1); aussi firent les ambassadeurs des Protestants, qui lors estoient à vne iournee qui se tenoit à Wormes. On enuoya quand & quand lettres escrites au nom du Duc de Saxe & de Philippe Landgraue de Hesse, en faueur dudit Brully, & pour sa deliurance; mais rien n'y profita, soit qu'elles eussent esté trop tard enuoyees, ou que Granuelle, d'une ruse acoustumee, les eut supprimees (2) iusques apres l'execution derniere dudit Brully, comme il en estoit le bruit au pays bas. Apres donc l'auoir detenu prisonnier enuiron quatre mois, & que les aduersaires, par ses confessions, lettres & papiers dont il auoit esté trouué faisi, eurent tiré dequoi faire le proces à plusieurs villes des villes où auoit esté ledit Brully, ci-dessus nommees, & mesmes l'ayant fait mener à Valenciennes pour re-

Lettres des
Protellans en
faueur de
Brully.

2. Cor. 5. 6.

1. Tim. 5. 5.

1. Tim. 5. 6.
11. 13.

(1) Voy., sur cette intervention des seigneurs de Strasbourg, l'ouvrage cité de M. Reuss. L'auteur a mis au jour, sur ce point, des documents inédits (p. 73-81).

(2) Paillard croit cette supposition de Crespin sans fondement (ouv. cité, p. 43). — Il s'agit de Nicolas Perrenot de Granvelle, premier conseiller de l'Empereur, son *alter ego* et le possesseur des secrets d'Etat. C'est aussi de lui qu'il s'agit, p. 338, 2^e colonne, et non de son fils, l'évêque d'Arras, comme nous l'avons dit à tort. Ce dernier ne prit le nom de Granvelle que lorsqu'il fut nommé cardinal, en 1561.

(1) La veuve de Brully épousa plus tard, à Strasbourg, « maistre Elië, » ancien abbé au pays de Hainaut et pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines. Voy. *Bulletin*, 1, 102.

marquer les maifons des fideles où il auoit dogmatizé, comme ils parlent ; finalement sentence de mort lui fut prononcee, laquelle contenoit d'estre ars & bruslé vif, iufques à estre consumé en cendres, la caufe estant adiouftee : « Pource qu'il auoit tranfgreffé le mandement de l'Empereur, & qu'il estoit efcheu au placart (ainfi parlent-ils) dudit Seigneur. » Ceste sentence fut mise en execution le 19. de Feurier, 1545. Le fupplice fut horrible, entant qu'on le brufila à petit feu fur vn grand echaffaut qui auoit esté fait expres fur le marché de la ville, afin d'augmenter l'horreur du tourment. Les dernieres paroles furent quasi toutes prieres à Dieu, hors lesquelles il ne lui fut permis de tenir aucun propos au peuple (1).



Histoire de la perfecution à METS en Lorraine (2).

Plusieurs fideles tesmoins de la verité de l'Euangile ont esté faccagez & noyez en ceste perfecution, comme on pourra voir par le recit de l'Epifitre de M. Guillaume Farel, & par les requestes, supplications & oraisons

(1) L'édition *princeps* de 1554 (p. 186-216) contient les différentes lettres de Brully, mais non le récit qui les précède. Crespin se borne à dire : « Confession de foy de M. Pierre Bruly, natif du païs de Lorraine, en son vivant ministre en l'Eglise françoise de Strasbourg, qui a souffert la mort en la ville de Tournay, 1545. » Ce récit, abrégé dans le recueil de 1556, est complet dans l'édition de 1570. Quant aux sources auxquelles Crespin a puisé, Paillard (ouv. cité, p. 17) dit qu'il n'a fait que traduire le récit de Sleidan ; et R. Reuss (ouv. cité, préface), que Sleidan n'a guère fait que transcrire ou résumer Crespin.

(2) Les trois opuscules de Farel, insérés dans cet article : *A tous cœurs affamez du désir de la prédication du S. Euangile* ; *Aux églises de nostre Seigneur et à tous Chrétiens* ; *Prière au Seigneur pour obtenir la vraye et entière prédication de l'Euangile* se trouvent dans le volume des œuvres de Farel, publié en 1865, à Neuchâtel, par M. Félix Bovy, sous ce titre : *Du vray usage de la croix de Jésus-Christ, par Guillaume Farel, suivi de divers écrits du même auteur*. Pour les différents séjours de Farel à Metz, voy. l'étude de M. Bonet-Maury, *Farel et l'Eglise réformée de Metz*, *Bulletin*, t. XXXII, p. 193-209, et pour les origines de la réforme à Metz, les lettres inédites de Farel et de Toussain, publiées par M. Herminjard, dans le *Bulletin*, t. XXV, p. 449-474.

ici inserees, dignes que toutes les Eglises Chrestiennes de ce temps voyent & lisent.

Le territoire de Mets en Lorraine est estimé fertile, étant enuironné & arroufé de deux riuieres, Mofelle & Selne. La ville ancienne, prenant son nom des *Mediomatrices*, qui (selon l'opinion d'aucuns historiens) furent ainsi appelez, d'autant que leur ville capitale estoit au milieu des trois citez Toul, Verdun & Treues. Avec les benediçons de la terre, le Seigneur a fait aussi decouler en ces temps, sur les habitans d'icelle, la pluye de sa sainte doctrine, non seulement par le sang des Martyrs desquels ci deuant nous auons fait mention (1), mais aussi par la predication de plusieurs personnes qui ont esté enuoyees à ladite ville de Mets. Entre tous, M. Guillaume Farel, ancien seruiteur de la maison de Dieu, a taché de toute son affection, non seulement vne fois (2), mais derechef ceste annee, reduire ladite ville à vne sainte reformation de l'Euangile. Mais, comme Satan ne cesse d'exercer le ministere d'iniquité, aussi fit-il tous ses efforts de troubler la compagnie des fideles, non seulement par Prestres et Moines, mais aussi par gens de guerre adonnez à toutes cruautez, ses vrais supposts & organes, comme on pourra voir par le recit qui s'enfuit extrait des écrits dudit Farel.

A tous cœurs affamez du désir de la prédication du S. Euangile, & du vrai usage des Sacremens, S. (3).

Si iamais j'ai eu regret d'aucun peuple, voyant la poureté d'icelui, & si quelque peuple a tousiours esté deuant

L'affection du Pasteur enuers son troupeau.

(1) Voy. plus haut, p. 244, 247 et 427, note 2^e.

(2) La première visite de Farel à Metz eut lieu le 11 juin 1525 ; la seconde, le 5 septembre 1542.

(3) Crespin a omis les lignes suivantes qui ouvrent l'opuscule de Farel : « Nostre Seigneur Jésus, qui nous admoneste d'auoir fiance en luy, pource qu'il a vaincu le monde, vous doint, mes treschers frères, à tous une vraye et parfaite foy, à fin qu'en croyant parfaitement, vous puissiez obtenir tous voz bons et saintz desirs, et que rien ne vous empesche de les auoir, et ne face que chose aucune, qui est de Dieu et selon Dieu, vous soit impossible, mais que puissiez tout en iceluy, qui est la force des croyans, et par lequel ils peuvent tout. »

M. D. XLV.

mes yeux, certainement vous estes icelui. Car il ne faut dire combien de fois ie pense à vous & de vous, non pas l'annee ne le mois, mais chacune heure, & de iour & de nuit, & m'auient en ceci comme à la mere qui a eu beaucoup de peine apres son enfant. Car, tant plus il lui a cousté, plus elle l'aime, & n'a aucun repos en son cœur, quand elle est loin de son enfant, craignant que mal ne lui auiene, & singulierement s'il est en lieu dangereux. Et n'y a personne qui puisse declarer vne telle affection, que celui qui l'a sentie.

Ie pense & repense d'une part à la tres-ardente affection que j'ai veu en vous apres l'Euangile, & de quel desir vous l'avez cherché & demandé; & considere d'autre costé ce qui vous est auenu, en taschant de l'auoir. De moi, ie ne di rien de ce que j'ai fait, ne de quel cœur, sinon que ie vous puis asseurer que iamais ie n'eu chose plus à cœur que vostre edification, & n'ai point eu plus d'angoisse que de vostre oppression. Et quand ie pense à l'opportunité qui a esté, & que nostre Seigneur auoit donnee, ie ne suis ne mort ne viu, & ne sçai que ie doi dire. Bref, ie n'ai autre chose, sinon que de m'humilier deuant Dieu, & donner louange à son souuerain Nom, qui void & conoit & entend tout. Et en m'humiliant ie confesse que Dieu est vn iuge droit & entier, qui enuoye la pluye sur vne ville quand il lui plait, là où l'autre n'en a pas vne seule goutte. Car ie sçai & conoi des gens qui eussent trop plus aimé la mort que l'Euangile, ne voulans ouyr ni entendre, & toutesfois estans contrains d'assister aux predications; combien qu'ils ayent ouï malgré eux, ce nobstant apres auoir oui, ils ont receu la parole, en oyant ils ont esté touchés, tellement qu'ils ont surmonté les premiers en foi & charité, estans esbahis comment on les auoit soufferts & endurez, & qu'on ne les auoit fait mourir; comme ils disoyent l'auoir bien deserui, en contrevenant à vne si sainte & si bonne doctrine.

Ie ne reciterai point ceux qu'on a visitez en maladie, ou autrement, qui volontiers eussent fermé leurs portes, si honte ne les eust empesché; à qui Dieu a fait telle grace, qu'apres auoir oui, soudainement ils ont esté changez, & en remerciant Dieu, ils ont instamment prié qu'on prinist la peine de les

visiter souuent, & de leur parler de ce doux Sauueur Iesus. Mais au contraire, vous, mes freres, combien de fois auez-vous supplié à vos Seigneurs d'auoir la Parole? En toute humilité vous auez donné de telles supplications, que vos Seigneurs disoyent qu'elles estoient bonnes & saintes, & dignes d'estre receuës; adioustant cela: mais que le cœur fust selon les requestes. Des promesses qui vous ont esté faites, si elles eussent esté accomplies, vous seriez fort bien. Et combien de fois en auez-vous inflamment, & au nom de Iesus, requis le maistre Escheuin (1), que comme chef de la ville il vous ottroyast la Parole? Et lui qui, comme sauez, auoit grand desir que l'Euangile fust presché, quelles remonstrances a-il faites aux autres Seigneurs? quelles requestes, & combien de fois les a-il priez en vostre nom? Combien auez-vous couru de-ça & de-là? & toutesfois il a pleu à Dieu de permettre tant à Satan, que l'en ai horreur, & ne pense point que pour l'iniquité de laquelle l'on a vscé contre la parole de Dieu enuers vous, il n'en auiene vne tresgrosse punition, & telle vengeance que tout le monde en sera estonné. O poures Herodes, qui auez peur que le vrai Roi ne regne, & que vous ne perdiez le royaume, lequel si vous ne l'auiez vsurpé iniustement, toutesfois vous le conduifez tresmal, en empeschant la sainte parole de Iesus! O que vous sentirez vn iugement trop plus grief que iamais Herode n'a senti, vous qui auez esté baptisez, & qui confessez que Iesus Christ est le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs; & que lui, qui est vrai Dieu & vrai homme, qui a souffert pour nostre salut, venant ici en chair, iugera les vius & les morts; comment osez vous empesché que l'Euangile & les saintes ordonnances de ce grand Roi (à qui tous doyent seruir) n'ayent lieu par tout? Que peut-on dire autre chose, sinon que tout ce que vous craignez, & plus encore vous auiedra, si en bref ne vous retournez, & si ne vous submettez humblement à ce souuerain Roi?

VOYANT donc, mes freres, vostre affection & trauail, & le grand empeschement qu'auéz eu de toutes parts, & considerans la tres-grande grace de Dieu, qui a esté donnée à plusieurs

Le maistre
Escheuin de
Mets.

Menace ter-
rible.

Prou. 10.

Amos 4.
Plusieurs atti-
rez à l'Euangile
malgré eux.

(1) Maître Gaspard de Heu.

M. D. XLV.

autres peuples & Seigneurs, ie ne peux faire autre chose, fors que de vous supplier, au Nom de nostre Seigneur Iesus, que vous vous missiez tous en prieres & oraisons, en confessant vos pechez estre cause que la sainte Parole de Dieu ne vous est annoncée. Et ainsi, estant aupres de vous, & par les machinations de Satan estant empesché de vous seruir en nostre Seigneur, sinon qu'à bien peu, au prix du grand nombre que vous estes, j'ai taché de vous inciter à prier nostre Seigneur, & pour mieux vous esmouuoir à la sainte priere, & à requerir l'aide de Dieu en la necessité & poureté en laquelle vous estes, qui est fort grande & fort pitoyable, j'ai voulu mettre par escrit vne requeste adressee au Seigneur, lequel est plus amiable & plus equitable que tous ceux qui onc furent. Car iamais il n'a refusé d'otroyer la demande & requeste iuste & raisonnable qui lui a esté faite en foi. Parquoi j'ai ce fait, estant bien asseuré que si en vraye & viue foi lui presentiez vostre requeste, pour son honneur & gloire, & pour l'exaltation de sa parole, & pour vostre salut, qu'elle vous seroit accordée & passée, non point en vertu de la requeste, ne de chose qui soit en vous, mais par la grande bonté & grace de ce tresbon Seigneur, à qui vous devez donner & adresser vostre requeste, par le moyen de nostre bon Sauueur Iesus qui est cause que nous impetrons tout ce que le Pere nous ottroie & donne. Et ne faut ici estre honteux à demander, ne craindre aussi de fascher vn tel Seigneur, ne penser (quelque chose qui soit en nous, ne que nous voyons, ni oyons) qu'il nous vueille esconduire, ou reietter nostre demande, que nous lui presentons par Iesus en vraye foi. Mais mesme quand la chose nous semble dutout desesperée, & qu'il y a moins d'ordre d'auoir ce que nous demandons, que lors par vraye foi nous-nous fortifions, & nous asseurions que la demande est passée & donnée; & à ce nous faut arrester contre tout iugement que l'homme puisse auoir, comme nous voyons qu'il est aduenu au fidele Abraham. Car quand a-il eu la promesse accomplie d'auoir lignee? n'a-ce pas esté quand tout espoir estoit defailli, tant à lui qu'à sa femme, & quand il s'arrestoit sur Ismael, comme s'il eut esté celui qui lui auoit esté promis? Et quand a esté confermée ladite promesse, voire

Requeste à
qui seurement
adressee.

En quelle
assurance.

Gen. 28.

par serment, sinon quand Abraham auoit tiré le cousteau pour sacrifier son fils Isaac, & qu'il estoit comme en la mort?

Certainement, tres-chers amis, nostre Seigneur veut exercer vostre foi & la miene, & veut qu'en icelle nous lui presentions nos requestes, en priant & requerant que son saint Euangile soit presché, & qu'on croye de cœur en oyant, & qu'on confesse de bouche en receuant ses saints Sacremens, & faisant comme il a ordonné, que par sa grace il face qu'en cela sa sainte volonté soit faite, & qu'il vous conserue ici, & vous pardonne tous vos pechez. Et combien que vous & moi voyions quasi tout le contraire de ceste demande, & que Satan s'esleue plus que iamais; toutesfois il nous faut perseverer apres nostre requeste, & ne cesser aucunement, mais tousiours en priant, croire parfaitement que Dieu la nous accorde, & qu'il le remonstrera pour magnifier son S. Nom.

Il est vrai que de ma partie n'ai point cessé de prier & requerir que nostre Seigneur vous donnast des fideles Pasteurs; & combien que j'aye predit les choses qui vous sont auenues, (comme vous le pouuez voir à l'œil, & toucher au doigt,) toutesfois ie me confie à la bonté de Dieu & à sa grande grace & misericorde. Il est vrai, comme j'ai dit à ceux qui pensoyent parler bien sagement, & auoir vn conseil tant sage pour conduire Dieu & les hommes, pour euiten tant de maux & faire tant de biens, comme tant de fois ie l'ai dit, qu'il estoit necessaire en l'œuvre de Dieu, regarder Dieu seulement & ce qu'il commande; & ne faloit aucunement regarder l'effort de Satan, ne ses grans rempars, ne sa puissance, ni le craindre aucunement. Mais, puis que nostre Seigneur ouuroit la porte pour donner l'assaut à Satan, & qu'il y auoit moyen selon Dieu, qu'on devoit regarder la puissance de Dieu, & que ceux qui auoient charge du peuple fissent comme peres, afin que ceux du peuple, qui leur estoient commis comme leurs enfans, & qui desiroyent d'ouyr l'Euangile, eussent la parole de Dieu comme ils la demandoient pour leur vraye viande. Car Dieu n'a iamais delaisné les Seigneurs qui ont eu charge du peuple, entant qu'ils ont fait leur office; mais leur a assisté merueilleusement. Et d'auantage ai dit, que s'il y auoit per-

Gen. 22.

Comment il se
faut conduire
en l'œuvre
de Dieu.

fonne qui deust craindre, ie le deuoï faire, pourtant que tout le danger estoit sur moi. Car, ainsi que par la parole de Dieu ie suis asseuré, tant que ie la porte purement, de n'estre vaincu par raison, & que i'ai promesse de Dieu d'auoir bouche & sagesse, à qui tous aduerfaires ne pourront resister; aussi i'ai les aduertissemens, & certaine parole d'estre persecuté, voire tellement que ceux qui me mettront à mort, penseront faire seruice à Dieu, comme plusieurs le m'ont reconu, en demandant merci à Dieu de leur ignorance & du mauuais vouloir qu'ils auoyent autrefois contre moi, taschans à me mettre à mort, pour faire vne œuure, comme ils penfoient, saincte & bonne. Il est bien vrai qu'un cheueu de ma teste ne tombera point sans le vouloir du bon Pere, comme ie l'ai bien experimenté es dangers desquels aucun homme n'eust peu eschapper sans l'aide singuliere de Dieu. Mais, en faisant ma charge ordonnée de Dieu, ie suis subiect à la mort violente & à batures, & n'ai en mon office autre reuence, que l'inuocation de Dieu. Je laisse plusieurs autres propos, & les exemples amenez qui n'ont eu leur lieu quand il estoit necessaire; mais, quelque chose qui ait esté faite ou laissée à faire, si ai-ie ma fiance en Dieu, qu'il aura pitié de vous, & que si vous retirez vos cœurs de la terre, & que ne mettiez vostre fiance es hommes, mais que vous ayez tout vostre cœur & esperance en Dieu, & que sans cesse vous demandiez son aide & assistance, quand il y auroit cent mille fois plus de contrarieté & de resistance, & moins d'esperoir selon la chair, neantmoins ie suis asseuré que Dieu vous orra, & vous donnera vostre demande.

Et, pource qu'en regardant certain liuret, i'ai trouué la priere laquelle (comme i'ai dit parauant) i'auoi escrete, & me suis mis à la lire, i'en ai esté esmeu. A ceste cause, il m'a semblé bon de la reuoir & la vous renuoyer, esperant aussi que vous, à qui la chose touche, n'en ferez point moins touchez que moi, si la memoire vous est rafraischie, non seulement des choses qui sont auenues en vn lieu, quand les portes furent fermees, en plein iour, aux seruiteurs de Dieu, pour auoir oui prescher l'Euangile, en considerant en quel estat estoit le poure peuple, qui couroit deçà & delà; entre lesquels

en y auoit plusieurs frappez de peste, qui pour lors estoit fort grieuee en la ville, comme les courses de la guerre estoient tout à l'environ, tellement qu'on n'oyoit autres choses que tueries, pillages & meurtres, & (comme bien pouuez fauoir) vous estiez recommandez aux deux parties, tant à ceux qui couroyent d'un costé, que de l'autre. Dieu face merci à ceux qui, contre tout deuoir en telle maniere, taschoyent à vostre perdition, & leur doit conoissance & amendement. Comme vous estes tenus de prier pour tous, priez pour eux, & vous vengez de Satan, en taschant de retirer de sa tyrannie tant que vous pourrez, tous, amis & ennemis. Or, bien auez entendu comment ceux qui venoyent de propos deliberé pour vous ruiner & gaster, quand ils vous voyoyent ou allans ou retournans du sermon, le cœur leur estoit changé, tellement qu'ils ne vous pouuoient faire mal, ne mesme le dire; mais vsoyent de bonnes paroles enuers vous, comme s'ils eussent esté de vos bons amis. Et, si vous y voulez penser, vous trouuez que vous auez eu trop plus de facherie de vos domestiques, & de vos plus prochains, & qui selon le deuoir estoient tenus de vous aider & assister à vne saincte œuure, comme est d'ouyr l'Euangile, que vous n'avez eu de ceux qui estoient incitez, ie ne sai s'ils estoient loez pour vous dommager, & qui souuentefois en mettoyent d'autres par terre.

Ici, mes freres, hautement leuez vos yeux & cris à nostre Seigneur, & dites: Seigneur, par ta bonté as-tu ainsi empesché ceux qui tant ouuertement espendoyent le sang humain, & qui ne demandoyent sinon rencontrer pour battre ou tuer? Ne toucheras-tu point le cœur de ceux que tu nous as donnez pour peres, afin qu'ils facent leur deuoir enuers nous, comme nous desirons & taschons leur porter tout honneur, & leur rendre tout deuoir & toute obeissance, & prions pour leur salut, bien & conseruation, & qu'ils n'empeschent nostre bien & salut, mais qu'ils le procurent avec le leur, en receuant l'Euangile de ton Fils Iesus? Et, en vos requestes, reduisant en memoire les bannissements, emprisonnemens, tourmens, & tout ce qui a esté fait à ceux qui desiroyent de suivre l'Euangile, non pour autre cause que pour l'Euangile, leuez vos mains

Prouidence
particuliere de
Dieu sur
ceux qui le
cherchent &
craignent.

Luc 21.

Matth. 10. 24.

Iean 16.

au ciel, & criez hautement de cœur, si trefaffectueusement & de si grande foi, que vostre oraison perce tous les cieus, & qu'elle viene aux oreilles du bon Pere eternel, pour les trauaux que son poure peuple a souffert & enduré, en courant comme poures brebis affamees, loin de leurs maisons & en grand danger. Et, comme parauant les vns estoient chassés, les autres tourmentez par extorsions, nostre Seigneur a voulu plus esprouer les siens, & leur faire voir choses fort horribles selon la chair, & grandement dommageables à ceux qui les font. Et, combien que plusieurs fois ceux qui se vindrent ruer sur vous, en eussent peu tourmenter plus gros nombre & moi avec vous, (car vous sauez que sans aucune crainte, en parlant de nostre Seigneur, & exhortant tous à perfeuerer en l'Euangile, quel chemin ie faisois,) neantmoins iamais ils ne vous ont rien fait, sinon en la iournee qu'il a pleu à Dieu leur permettre de venir contre vous en grosse fureur, & comme sembloit, en propos de perdre & tuer tout ce qu'ils troueroient. Ce fut en la iournee de Pasques (1), qui leur sembloit bien propre à faire ce qu'ils auoyent proposé.

La Communion que les Chrestiens ont avec leur chef met en fureur les persecuteurs.

En ce iour-la, apres qu'une partie de vous auoit esté à la sainte Cene de nostre Seigneur Iesus, & auoit oui la douce voix d'icelui, qui vous inuitoit par mon S. ministere à prendre la viande qu'il vous donnoit pour vostre salut, c'est son precieux corps, qu'il a donné à la mort pour vous, & son precieux sang qu'il a espandu pour la remission des pechez, afin que vos ames eussent en ce bon Sauueur pleine assurance de leur salut, pour cheminer comme ce bon redempteur commande en toute pureté de vie, comme en auiez esté admonnestez, afin que deuement vinsiez à ceste sainte table, desfrans le vrai salut, & de changer vostre vie, en vous reconoisant tous pecheurs, & demandans merci à Dieu, & pourtant que le Pere a ordonné de sauuer les siens, & de leur pardonner pour l'amour de Iesus, & qu'il a mis nostre

salut en icelui, qu'en Iesus vous le cerchassiez & le prinssiez, en detestant peché, & desfrans estre participans de la iustice, pureté & innocence de Iesus. Ce qui nous est donné, quand nous participons à lui pour cheminer en vne vie nouvelle, & es ceures que Dieu a ordonnees, que nous cheminions en icelles. Comme de ceci en sentent le fruit ceux qui deuement viennent à la sainte table de Iesus, comme vous l'avez oui, & par la grace de Dieu aussi l'avez experimenté. Car ie me confie que ceux qui ont oui ont encore imprimé en leur cœur ce qui leur a esté dit en l'administration de la sainte Cene, tant auant le rompement du pain d'adion de graces, qu'apres, ainsi qu'il a pleu à Dieu leur parler par moi. Apres donc auoir oui ceste voix tant salutaire de Iesus, à peine aucuns auoyent pris leur refection, & des autres estoient à table, (& pleust à Dieu qu'ils eussent lors demeuré sans manger,) voici la trompette pleine de frayeur, & genfdarmes à grands cris tant d'eux que de leurs cheuaux, & de l'autre costé aduenturiers (1).

L'Eglise assaillie durant la communion de la S. Cene.

Touchant vn nommé ADAM Marlyr du Seigneur.

IL n'y auoit que ceux de la ville qui sçeuissent la venue des genfdarmes, ne qui feussent rien de toute l'entreprise qui estoit faite. Les poures gens estoient là surpris, comme agneaux entre les loups, vn petit nombre entre grosse multitude, sans aucun baston, entre ceux qui estoient armez de toutes pieces, & à voir la chose, il sembloit que tout deust estre tué & meurtri; ce qui estoit facile selon le iugement de l'homme. Car tous les ennemis estoient comme enragez, comme bien il apert en ce qui a esté fait en vn homme ancien, nommé ADAM, qui estoit en la rue sans aucun baston, comme estoient ceux de la ville; peut estre que quelqu'un de la ville donna à entendre qu'il estoit de la partie de l'Euangile, comme l'on faisoit des autres, en criant contre eux & disant: « Ceux-ci sont des chiens heretiques. » Sur quoi vint vn aduenturier

(1) Le jour de Pâques 1743, pendant que les fidèles étaient réunis à Gorze, une troupe de gens d'armes de Claude, duc de Guise, fondit sur eux. Farel courut les plus grands dangers; on dit même qu'il fut blessé. Il ne put échapper de Gorze qu'en se déguisant en lépreux. *Bulletin*. XXXII, 201, et Bayle, *Dictionnaire historique*, t. II, p. 444.

(1) Le texte ajoute: « Or personne ne s'en doutoit » et ne fait pas un chapitre à part de ce qui suit.

contre ce vieil homme , & lui dit : « Marche. » Et le poure homme respondit simplement : « Que me demandez-vous ? » Incontinent fut laschee vne harquebuse contre le ventre de ce bon ancien , qui se sentant blessé , piteusement dit : « Ha ! mon Dieu , aide-moi. » Sur quoi l'aduenturier tourna le bois de sa harquebuse , & en lui disant : « Ha meschant , tu inuokes ton Dieu ! » il lui donna vn coup qui le jetta à terre. Et incontinent vn gendarme fit passer son cheual sur l'homme mort , qui auoit esté repris de s'estre recommandé à Dieu , comme il auoit ouy en la saincte Cene. En quoi l'on void (selon ce que porte la Pasque des affairans , & de ceux qui les incitoient à gagner Paradis en tuant les gens qui n'adorent point le Pape , ni ce qu'il fait) qu'il ne falloit parler de Dieu fors qu'en le blasphemant ; mais il estoit bien loisible de parler de tous les ennemis d'enfer.

Il faut qu'en telle sorte se portent ceux qui seruent à l'Antechrist , ne pouuans porter le bien , taschans à destruire tout ce qui est de Dieu , là où Iesus & les siens par tous moyens trouaillent à conseruer toute bonne chose , & à reduire à bien tout ce qui va mal , en rendant bien pour mal , se portans enuers tous en toute douceur & benignité. Mais les Moines et leur suite , qui ont trouaillé à fusciter ceste persecution , n'ont pas encore fait , & n'est encore la fin de leurs maux ; & quelque chose qui soit auenu à ces poures miserables , reiettans la grace de Dieu , tout n'est rien au pris de ce qui leur est apresté. Dieu leur vueille ouurir les yeux & leur toucher les cœurs , & singulierement à ceux qui pechent par ignorance & qui pensent bien faire , qu'ils ne soyent abyfmez avec les autres.

Le martyre de plusieurs qui furent accablez de pierres , s'estans sauuez en la riuere (1).

QVANT est du bon homme qui auoit esté chassé de la ville avec sa femme , combien qu'il eust au commencement de l'ignorance , si auoit-il bon cœur à la Parole , & auoit bien profité , comme il l'a déclaré à la fin. Car , ainsi que tous comme esgarez cou-

(1) C'est encore Crespin qui fait un chapitre à part de ce passage.

royent l'un deça l'autre delà , & que mesmes il estoit ainsi arresté de tout perdre , & que grosses defences auoyent esté faites aux bateliers de ne passer perfonne , plusieurs se ietterent dedans la Moselle , & passerent outre comme par grand miracle.

OR, ce bon homme estant entré dedans la riuere , vne bonne femme , & la chambriere d'icelle le suiuyent , & en allant par la riuie , il regarda les femmes , & en eut pitié , craignant qu'elles ne demeurassent en l'eau & leur dit qu'elles prissent le bord de sa robe , & qu'elles le suiussent , ce qu'elles firent ; & ainsi qu'ils marchoyent , aucuns estans à la riuie commencerent à crier : « Aux chiens , aux chiens ! » selon la charité qu'on leur auoit appris en ce iour-là ; les autres iettoyent des pierres , tellement que ce bon homme & lesdites femmes estoient contraintes de se cacher & mettre la teste dedans l'eau , & quand ils retiroyent la teste de l'eau , incontinent on leur iettoit derechef des pierres.

OR, des cris & inuocations du saint Nom de Iesus , & comment tous recommandoyent leur esprit à nostre Seigneur , en peuuent rendre tesmoignage ceux qui les ont ouys. Et combien que quasi tous criaissent parauant , comme contre des chiens , toutefois , par l'inuocation du Nom de Dieu , le cœur fut changé à plusieurs , & en reprenant ceux qui iettoyent les pierres contre ces bons personages , ils leur eussent volontiers aidé à les sauuer. Mais entre les autres , deux garnemens ne cesserent de jeter pierres , iusqu'à tant qu'ils rendirent l'esprit , avec grosses recommandations de leur ame faites à nostre Seigneur.

Et ici , mes freres , priez au Seigneur qu'il ait fouenance de la mort que ses seruiteurs ont enduree pour courir apres la predication de l'Euangile , ne faisans à nul mal , mais de vie & de parole , voire iusqu'à la fin , edifiens & tirans tout à nostre Seigneur. Et , si la grande bonté & benignité de nostre bon Pere a esgard à ses seruiteurs , & à ce qui leur est fait , & qu'en reduisant cela en memoire , nous le pouons prier , & esperer qu'il nous donnera nos saintes requestes , combien plus sans comparaison deuons-nous reduire en memoire la mort qui tant iniustement est aduenue au seul innocent & pur Iesus nostre Sauueur , laquelle il a volontairement enduree pour nostre salut , afin

Cruauté
horrible des
aduerfaires.

Le Nom de
Dieu est odeur
de mort aux
persecuteurs.

La condition
des aduer-
faires.

qu'icelle nous fust annoncee, preschee & mise deuant nos yeux, & que nous en sentissions le fruit en nos ames, par le saint Baptesme & par la sainte Cene, qui nous tirent du tout & nous menent à la mort du Seigneur pour en auoir le fruit & en sentir la vertu? Reduisez en memoire tout ce que Iesus a fait & dit, tous ses tourmens & angoisses, & ici vous iettez à terre & criez de tout ce qui est en vous; iettez tout vostre cœur en Dieu, tout sens, puissance, vertu & entendement; de tres-ardente affection criez sans cesse: « Ha, Seigneur Dieu & Pere, la grande multitude de nos pechez, de nous & de nos Peres te prefera-elle tant, que tu n'ayes pitié de nous, & que tu uses de telle rigueur sur nous, que nous soyons delaissez comme poures brebis esgarees & sans pasteur?»

Oraisons des fideles au milieu des afflictions & des horreurs de la mort tres-cruelle (1).

« SEIGNEUR, ô Seigneur, aye souuenance de la mort & passion de ton tres-cher Fils, qui estant fait esgal à toi, d'une mesme puissance, autorité, essence & diuinité, pour nostre salut a prins nostre chair, & a esté fait vrai homme, comme il estoit vrai Dieu, prenant ce qu'il n'estoit point, & ne laissant point ce qu'il estoit eternellement. Et en ceste chair t'a voulu seruir & faire plus de bien que nous ne pourrions faire de mal, & payer plus que nous ne scaurions deuoir, & en lui tu nous as assurez de nous donner tout ce que nous demanderions. O Seigneur, pour l'honneur & gloire de ton saint Nom, pour l'exaltation du regne de Iesus ton Fils, & pour nostre salut, nous te prions: regarde de ton haut ciel sur nous en pitié, & nous fais la grace d'ouyr, entendre, & retenir ta sainte Parole. Donne-nous, non point des sages de ce monde, ni des gens qui s'enquestent des choses en quoi ne gist point le salut, & qui cherchent de parler en hauteffe de paroles, cerchans eux-mesmes; mais il te plaïse nous donner des vrais seruiteurs de ta gloire, qui s'arrestent du tout à la folie de la predication de la croix de l'Euangile, qui propose Iesus, & icelui crucifié, lequel seul ils fachtent

& nous le proposent, afin que dutout nous-nous arrêtions à lui, & que tout le demeurant nous le tenions & reietions comme fiente. Que nous & ceux que tu nous enuoyes, ne nous tenions qu'au seul Sauueur, par vraye & viue foibefongnante par charité.» — Mettez ceste mort de Iesus en vos prieres, & priez au Pere qu'il y ait esgard, & non point à nos demerites, qu'il face que ce bon Sauueur regne, comme il en est digne, & qu'il soit serui, prisé & honoré par tout pour son tresgrand merite, & pource qu'il a desserui au bien & salut de tous, & qu'il confonde Satan et tout son regne, ne permettant plus que ces abus & tromperies, ne fa tyrannie ait lieu sur la terre pour nos pechez & demerites, en nostre ruine, de nous & des autres, & en gros gemissemens & souspirs, dites à Dieu: « O Pere, ta fureur est-elle ainsi enflambee, que tu aimes mieux que ton saint Nom soit blasmé, & que tout soit peruersti, & que tes poures creatures soyent confondues, & voïsent (1) à perdition, en nous punissant comme nous l'auons desserui, que si en nous pardonnant nos pechez, & en changeant nos miserables cœurs, tu estois loué & magnifié, & que tout fust fait comme tu nous as commandé, & que tes creatures, qui, entant qu'elles sont de toi, sont bonnes & ordonnees en bien, fussent seruantes à ta gloire selon ton ordonnance, & que nous eussions salut en obtenant de toi grace & misericorde, comme Iesus en est digne, & comme il l'a desserui? Il est vrai, Seigneur, que par nostre lourde ignorance, & grande tromperie de l'Antechrist, & menez de nos propres affections, nous auons delaisié Iesus, sa foi & sa doctrine, & auons cherché autre moyen, & en auons controuué plusieurs, outre ceux que les autres nous ont proposez & mis en teste, tellement que par ton iuste iugement tu as retiré ta clarté; & pource que nous n'auons la foi & fiance en Iesus, tu nous as osté tout le bien qui se doit ensuiure de la foi, tellement que nous sommes tombez en ces abysses tant horribles. Helas! Seigneur, nous sentons nos maux, & par ta grace nous auons quelque effincelle de foi, & croyons qu'il n'y a salut en autre qu'en ton Fils Iesus. Aide, ô bon Dieu, & secour à nostre infidelité;

Le iugement de Dieu, quand il retire sa clarté.

(1) Même remarque que la précédente.

(1) *Voyer*, faire voie, aller, du latin *via*.

augmente-nous la foi, & nous deliure de ceste damnable captiuité de peché & d'erreur. Fai-nous participans de la doctrine de Iesus & de sa verité, afin que nous foyons afranchis, non point charnellement, car telle liberté ne nous meine, & ne la demandons point; mais nous demandons la liberté & franchise d'esprit, de l'ame, du cœur & de l'entendement, afin que tout ce qui est en nous, soit du tout à Iesus. Amen.»

ESVEILLEZ-VOUS donc à prier, ô mes tres-chers freres; laissez-le boire & le manger, & vous iettez deuant Dieu en humble priere. Ne ferez-vous point esmeus à cela, puis qu'avez tant de commandemens, tant de promesses & tant d'exemples en la sainte Escriture? Pardonnez de bon cœur à tous, en priant singulierement pour vos ennemis; mettez deuant vos yeux tout ce que Iesus a fait & dit pour nostre salut, & en ayant pleine fiance à lui, priez le Pere de misericorde. Et vous, entre les autres, qui auez veu plus pleinement comment tout a esté fait & demené, & les destresses & angoisses dequoy i'ai esté enferré, & comme Dieu le fait, en demandant la deliurance de ceux qui estoient autour de moi, i'ai prié souuent à nostre Seigneur, que si pour les pechez il en vouloit faire vengeance & les frapper, que tout vint sur ma teste, & qu'en paix & sans domage les autres fussent deliurez, afin que son saint Nom & sa Parole ne fussent blasphemez. Vous fauez les exhortations & les propos qui ont esté tenus, en declarant comment il n'y a si iuste sur la terre qui n'ait gagné d'estre en tel danger comme nous estions, & n'y demeurer, voire encore d'estre abyrmé iusqu'en enfer, si Dieu vsoit de sa iustice seulement, & que tous auons deserui d'estre totalement destruits, & vous mettoi deuant les yeux (comme la chose estoit vraye) & du lieu & des gens, qu'il n'y auoit nul ordre d'eschapper, veu que tout s'adreffoit à nous. Et ceux qui mieux le voyoyent trembloient comme la feuille, & mesme vous troubloient grandement, de sorte que si aucuns eussent creu le conseil de tels espouuantez, ils eussent esté perdus. Mais, combien que ie vous proposasse tout deuant les yeux, & que ie vous fisse toucher la mort au doigt, toutesfois, comme vous fauez en la vertu de la Parole, & apres la

sainte priere, vous vous en alliez tous consolez, & ayans bon courage en nostre Seigneur; voire les femmes prenoyent grand cœur en se fiant en Dieu, & de sa grace il a déclaré (selon que par moi il vous auoit predict) qu'il est veritable, & qu'il a soin des siens, tellement que sans aucun domage nous fusmes tous deliurez. Ceci ne vous fera-il point cause de prier? N'avez-vous point recours aux saintes prieres? & ne demanderez-vous point vne deliurance plus excellente & vn plus grand bien que celui qui vous a esté donné? Regardez au Nom de nostre Seigneur Iesus de corriger vostre vie, & ayez tout peché en horreur & detestation. Fuyez auarice, toute tromperie & deception, & au lieu de prendre & d'attirer à vous iniustement le bien d'autrui, aidez de vostre propre bien & secourez en bonne foi & charité vostre prochain. N'ayez vostre cœur ne vos thresors en la terre, mais au ciel. Et vous arretez aux heritages qui sont au ciel, & non point aux choses de la terre, qui sont tant vaines & tant incertaines. Fuyez toute paillardise, ayez vos consciences nettes & pures, vos pensees foyent saintes, & loin de toute vilenie & souillure, comme il appartient à ceux qui ont Dieu en leurs cœurs, qui void les pensees, & ne peut porter aucune ordure ne puantise de peché; mais il se retire de ceux qui demeurent en leur sange, & qui sont contaminez de cœur & de pensee. Vos paroles aussi foyent honnestes & pleines d'edification; rien ne forte de vostre bouche qui ne soit à l'honneur de Dieu, & edification de tous ceux qui vous oyent parler. Entendez que vos bouches ne sont point à vous, mais à celui qui nous a rachetez par son precieux sang. Parquoy nous lui deuons tout, & sommes tenus de faire tout seruir à lui, ame, corps, pensees, paroles, faits & dits.

OR donc gardez-vous bien que chose qui soit en vous ne serve à autre qu'à Iesus seul; ne foyez suiets à gourmandise, ni à yurongnerie, ni à paillardise; mais en toute sobriété, attrempace & chasteté, seruez à Dieu. Et non seulement tafchez de viure purement, mais aussi traouillez au Nom de nostre Seigneur, de retirer les autres de tout mal, & par exemple & par saintes admonitions. Que vostre vie parle & enseigne comment il faut vi-

Sainctes exhortations à innocence & pureté de vie.

Zeile de Farel.

Espouuante-mens aux dangers.

Admonitions necessaires à tous ceux qui ont receu l'Euangile.

ure. Vostre charité soit ardente enuers tous; ne portez haine à autre chose qu'à peché, & à l'auteur du peché, qui est Satan l'ennemi de tout bien, & faites difference entre la bonne creature de Dieu, qui a esté créée à bien, & pour seruir en bien; & entre le peché & le vice, qui a corrompu & corrompt la creature de Dieu. Et ayans vraye charité à la creature de Dieu, priez Dieu pour icelle, qu'elle soit deliurée de peché; & en toutes manieres selon Dieu, traouillez à la gagner à nostre Seigneur, & à la retirer de peché. Requerez à Dieu qu'il destruisse peché & l'auteur d'icelui. Gardez-vous de prendre vos esbats en mesdisant des pures pecheurs, en vous moquant d'eux, & ne recitez point leurs pechez par moquerie, ni par haine, ni par aucune mauuaise affection que vous ayez contre les personnes qui pechent; mais s'il vous auient d'en parler, faites que ce soit avec une grande compassion du mal des pecheurs, en detestation de peché, & avec vn grand desir que tous en soyent retirez. Car mes freres, qui sommes-nous? dont sommes-nous? qu'auons-nous de nous-mesmes, que tout ne soit pareil en nous & es autres? Il n'y a que la grace & misericorde de Dieu enuers nous, lequel au lieu de nous laisser en la mort eternelle, & nous laisser pourrir en nos pechez, comme nous l'auons merité, nous a retirez pour auoir la vie eternelle, & pour sortir de nos pechez, & cheminer de bien en mieux, & a fait le tout de sa seule grace. Nostre conception a esté en peché, & nous estions enfans d'ire naturellement, ne pouuant dire ne penser que tout mal, comme les autres. Parquoi ne nous esleuons point en pensant estre quelque chose de nous comme de nous; mais humilions-nous, & regardons d'où nous auons esté pris, & remercions Dieu, en lui donnant tout honneur & gloire, reconnoissans que tout le bien est de lui, & autre chose que mal ne vient de nous, ni de tout ce que nous pouuons penser, dire ne faire de nous-mesmes. Ayans donc pitié des pures pecheurs, prions Dieu pour eux. Et singulièrement pour vos superieurs & seigneurs que Dieu vous a donnez, gardez-vous d'vser de paroles ni de faicts qui soyent hors de charité, & qui contreuient à l'honneur & obeissance que selon Dieu vous leur deuez. Au lieu

de mal parler d'iceux, & de les auoir en mespris, en faict ou en parole, priez Dieu pour eux en tresgrande charité & affection, que Dieu leur touche les cœurs, & que vous aussi leur obeissans & leur faisans le deuoir, comme bons & loyaux suiets à leurs superieurs, les ayéz pour vrais peres, en priant tousiours Dieu qu'ils facent leur office sainctement & purement comme il appartient, & grandement vous gardez d'estre desobeissans ne rebelles, ne d'auoir aucune mauuaise pensee ni affection contre iceux, ne contre personne; mais benissez ceux qui vous maudissent; priez pour ceux qui vous persecutent; rendez le bien pour le mal, estans amis à tous; ne haïsez que peché & iniquité, & vostre amitié & obeissance soit tousiours selon la parole de Dieu, sans contreuenir à ce que Dieu vous commande: c'est en euitant toute idolatrie, & en ensuiuant & tenant la doctrine de la foi & l'Euangile de nostre Seigneur Iesus. Et pour rien qui vous soit commandé, ne pour aucunes defenses ne vous destournez de Iesus ni de sa Parole; mais dutout vous y arrestez; voire quand vostre vie, & des vostres, & tout ce que vous auez y deuroit estre fondu & perdu, gardez bien que cela ne vous empesche de suiure Iesus. Car vous ne pouuez rien employer mieux, ni à plus grand profit, que cela que vous perdrez pour l'Euangile; dequoi nostre Seigneur nous fait la promesse, tant pour ceste vie que pour l'autre.

OR si pour aucune chose qui vous auiene en vos corps, ou en vos biens, de vous, ou des vostres, vous ne deuez aucunement vous destourner de la parole de nostre Seigneur, mais fermement vous arrestez à la verité de l'Euangile; combien plus deuez-vous prendre garde que Satan par ses cauetelles, ou par soi, ou par les siens, ne seduise vos entendemens pour vous retirer de la parole de Dieu? Pourtant fuyez tous heretiques & semeurs de peruerse doctrine, & considerez bien à quelle fin tirent tant d'abuseurs, desquels, par le iuste iugement de Dieu, aujourd'hui la terre est toute pleine, lesquels iettent leur venin en finesse & cautelle. Demeurez fermes en la foi de nostre Seigneur Iesus, & ainsi qu'il est vrai Dieu, aussi fermement croyez qu'il est vrai homme, & qu'il a prins vn vrai corps naturel, de

Comment il faut parler des pechez & des pecheurs.

Priere pour les Seigneurs & Magistrats.

Matth. 9. 16.

Exhortation de fuyr les heretiques & seduiseurs.

Sommaire de la foi Chrestienne.

M. D. XLV.

chair, de fang & d'os, de la propre substance & du corps de la vierge Marie, & qu'en icelui il nous a rachetez par son seul sacrifice qu'il a fait, par lequel tous les pechez des croyans sont pardonnez, & ne demandez autre satisfaction enuers Dieu le Pere, que la seule mort & passion de Iesus. Et ne pensez que Iesus, qui a satisfait pour les pechez, nous ait lasché la bride à mal faire, ne qu'il soit venu pour nous oster toute crainte de pecher; mais au contraire, il est venu afin que nous, ayans le peché en detestation et horreur, & desirans d'en estre deliurez, courions à lui; & estans purgez, nous ne pechions plus, mais que nous ayons un saint desir de viure en toute pureté. Et, à cause du debat qui est entre la chair & l'esprit, de quoi il vient que nous ne faisons ce que nous voulons, mais sommes encore en grande infirmité, que nous gemissions, demandans la pleine deliurance. Parquoi, au Nom de nostre Seigneur, ayez tousiours en detestation tout peché, & mettez toute vostre fiance en Iesus.

GARDEZ-VOUS dē tous resveurs pleins de babil & de paroles enuolepees & obscures, lesquels semblent parler hautement & fort spirituellement, pour mener (ce semble aux simples gens) à vne grande perfection, & à vn estat des Anges & plus que des Anges. Mais toutesfois il n'y a quantité de ruffiens & paillards plus orde & plus sale, ne rien plus brutal & plus abyssant en toute meschanceté, que ce à quoi taschent ces mal-heureux; & ce par telle & si grande cautelle, que les plus adonnez aux choses de Dieu en sont deceus, en ce qu'ils pensent ouyr grands mysteres, pour viure & faire plus excellemment que la sainte loi de Dieu ne porte. Certainement, mes freres, tout gist en la vraye & viue foi besognante par charité; toute œure & perfection de vie gist en l'obseruation des commandemens de Dieu, qui ne sont point abolis par l'Euangile qu'on ne les doive faire, & n'y a autre chose destruite de la Loi (entant que touche l'amour de Dieu & du prochain) que la malediction & condamnation qui est sur ceux qui ne l'accomplissent parfaitement, & ainsi le contient la doctrine de verité. N'oyez donc point tels abuseurs, mais gardez-vous soigneusement d'eux & de tous ceux qui portent autre doc-

trine que celle du saint Euangile que vous auez ouye, comme sçaez que purement la vous ai proposee & preschee par la grace de nostre Seigneur, qui vous assiste, conserue & garde, & face qu'en la vertu du S. Esprit vous batailliez vaillamment, afin que vous receuiez la couronne qui est promise à tous ceux qui bataillent fidelement, & laquelle vous receurez quand aurez despouillé ce corps mortel, avec lequel, tant que sommes ici, nous sommes enuironnez & chargez de tant de pouretz & pechez, que c'est vne chose fort miserable. Mais par l'esprit de Iesus, en mortifiant nos mauuaises affections, & estans renouuelez de iour en iour, nous paruiendrons au but de nostre course, & aurons la couronne qui est aprestee à tous ceux qui par vraye & viue foi perseuerent au S. Euangile.

Vous prendrez ceci comme vne fouenance de celui qui en nostre Seigneur desire vostre bien & salut. Et apres la lecture de la sainte Escriture pourrez lire ceci, & l'ouïr, pour estre incitez à prier, & pour auoir matiere de plus penser aux pechez auxquels vous auez esté sous le Pape, qui certainement passent tout ce qu'on pourroit dire, afin qu'entre vous les reduisant en memoire, vous en criez merci. Et d'autant plus que vous y auez esté enuolepez, soit par fait ou par consentement, tant plus recourez à la misericorde de Dieu, demandans sa lumiere & la clarté de sa Parole. Et avec vous ceux qui es autres lieux desirent la Parole, pourront aussi aucunement par ceci estre esmeus; & mesme tous ceux qui du tout ne sont corrompus & peruertis, & qui n'ont pleinement delibéré de faire la guerre à nostre Seigneur, tous autant qu'il y en a qui ont esté baptizez au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit, en lisant ceci ou l'oyant, ils pourront estre esmeus à desirer que par tout soit preschee & receuë la vraye & pure doctrine, qui doit estre tenue de ceux qui ont receu le S. Baptême, & la vraye foi, qui est selon ce S. Baptême. Car tant comme ie puis desia conoistre, tous commencent à estre faschez, & auoir quelque conoissance des abominations de ce miserable, appelé tres-saint Pere de Rome, & de ses fils tant aimez les Euesques & autres Prelats, & de ses souffleurs, prescheurs de Bulles, indulgences, pardons &

La couronne
promise à tous
bataillans.

Debat entre
la chair &
l'esprit.

Description
des seducteurs.

Effets &
fruits du
Baptême.

questions Theologales avec les queſteurs, tellement qu'il n'y a perſonne qui ne voye bien qu'il y a tant & plus d'abus & de tromperies. Je ſpere que la vertu du S. Baptême ſe montrera, & que les pures ames, avec vn regret de la vie tant pourement paſſee, ſouſpireront apres le bon Pere, non pas de Rome, au nom duquel on n'a pas eſté baptizé, mais apres le Pere celeſte, qui eſt ſans commencement & ſans fin, & qu'elles prendront gouſt à ouyr & à ſ'enqueſter du bon vouloir du vrai Pere ſainct, qui veut que tous par foi voyent ſon Fils bien-aimé, & qu'en l'oyant ils croyent en lui, & ayent la vie eternelle, & que plus ne ſ'arreſtent aux enfans du Pape, qui parlent comme enfans de ce miſerable ennemi de Dieu, pour eſtre en tout honneur & plaiſir aux deſpens du poure monde; mais que du tout ſ'arreſtent au vrai Fils de Dieu, vrai Dieu & vrai homme, Ieſus, qui a voulu eſtre meſpriſé, angoiſſé, mal-aiſé, & en toute pureté, pour nous faire participans de l'honneur des enfans de Dieu, des ioyes eternelles, des richèſes infinies. Et, puis que tous eſtans baptizez confeſſent que Ieſus eſt mort pour nous & pour nos pechez, ils apprendront à pleurer leurs pechez, qui ont eſté cauſe que Ieſus ait tant ſouffert, & les auront plus en deteſtation, & prendront courage de bien ſeruir celui qui a tant fait pour eux, & feront marris qu'ils n'ont cheminé autrement. Et, en conſiderant que Ieſus eſt monté au ciel, d'où il a enuoyé ſon ſainct Eſprit à ſes Apoſtres, ils demanderont l'aide & aſſiſtance du ſainct Eſprit, pour cheminer ſelon le deuoir du ſainct Baptême, en ayant & ſentant de iour en iour l'efficace & la vertu d'icelui, pour mourir avec Ieſus, & eſtre plantez en ſa mort avec lui, pour reſuſciter à vne nouuelle vie qui eſt ſelon Dieu, en telle ſorte qu'eſtans veſtus de Ieſus, ils ne ſoyent trouuez nuds & honteux deuant le Pere; & encore, qui pis eſt, qu'ils ne ſoyent trouuez veſtus de la vilaine robe de peché, mais l'ayans deſpouillée par la mort du Seigneur Ieſus, ils ſoyent veſtus de la vraye innocence & pureté d'icelui, tellement que tous ſe tienent, croyent, obeiſſent, & ſeruent à lui, eſtans tous en vne foi, vne Loi, vn Euangile, vn corps, vn eſprit, ſous vn Dieu, vn Seigneur, vn Baptême, pour paruenir tous à la vie qui eſt ſans

Deuoir des
vrais Baptifez.

fin, en laquelle icelui Ieſus noſtre bon Seigneur nous a precedez, regnant à la dextre du Pere, & d'où nous l'attendons pour venir iuger les viuans & les morts, pour recueillir les ſiens, avec leſquels il lui plaiſe nous aſſembler, nous gardant d'eſtre du nombre des meſchans reiettez; mais faiſant que ſans fin nous ſoyons viuans avec lui, pour le louer avec le Pere & le S. Eſprit, avec qui il regne eternellement.

CEUX qui aiment noſtre Seigneur, & qui deſirent voſtre bien, ont fouuenance de vous en leurs prieres, & vous recommandent à Dieu, qui benignement vous vueille viſiter.

De Neuf-châſtel, l'onzième de Ianuier, M.D.XLV.

Votre frere,
GVILLAVME FAREL.

Aux Eglises de noſtre Seigneur, & à tous Chreſtiens, pour auoir aide & confort en la neceſſité & famine de Parole de Dieu (1). Requeſte autant neceſſaire pour le temps preſent que quand elle a eſté eſcrite pour les fideles de Mets en Lorraine.

O vous tous vrais amateurs de l'honneur & de la gloire de Dieu, & vous qui le craignez & qui l'aimez, au Nom du Seigneur Ieſus, nous vous prions, aidez-nous par vos prieres enuers Dieu, en lui ſuppliant qu'il nous face grace & merci. Et ſingulièremment, ô vous Eglises Chreſtiennes, qui auez eſté viſitées en grande grace & douceur de noſtre Seigneur, par ſa ſaincte Parole, par la ſaincte predication de l'Euangile qui vous eſt preſché, & qui l'avez purement avec le droit vſage des ſaincts Sacremens, priez pour nous, nous vous en ſupplions au Nom de Dieu. Et comme vous auez commencé au Nom de noſtre Seigneur Ieſus, auſſi perfeuerez, ô vous ſainctes aſſembles, & tous fideles, qu'en vos prieres parauant nous recommandiez à noſtre Seigneur: dequoi tant que pouuons nous vous mercions & en rendons grâces à noſtre bon Dieu & Pere, qui vous a eſmeus à prier pour nous, vous donnant telle charité & affection enuers nous, de demander

(1) La France proteſtante, article Farel, n'indique pas cet opusculé.

& procurer nostre salut, le supplians aussi de nostre part qu'il ait foue-nance de vostre bonne affection, & du bon & Chrestien cœur que vous auez enuers nous. Certainement vos prieres n'ont esté sans fruit; mais par la grace de Dieu nous auons senti & fentons en aucuns de nos Seigneurs l'œuure de Dieu, & singulierement en monsieur le maistre Echeuin, lequel nostre Seigneur nous conferue, & lui augmente la foi, le cœur, & lui donne vertu de poursuiure sainctement vne si saincte & si digne œuure. Et avec ce, nous auons pour aucun temps receu fort grande consolation de la Parole, laquelle nous a valu chercher hors de la ville, & assez loin; mais Satan a tant trauaillé d'un costé & d'autre, que le lieu nous a esté osté, & ceste consolation a peu duré; combien que grandement remercions Dieu de ce que nous auons oui, & ne voudrions pour rien du monde que n'eussions oui & entendu ce qu'il a pleu à Dieu nous faire ouyr & entendre.

MAIS nous sommes en tres-grande angoisse, pourtant que lors que nous commencions à goustier le pain de la Parole & que nous y prenions faueur, il nous a esté osté, comme tant de fois parauant nous est auénu; car, quand il y auoit grande aparence que la Parole deust auoir son cours entre nous, ceux qui auoyent commencé à prescher, failloyent & changeoyent propos au second sermon, ou au milieu, ou à la fin du temps qu'ils nous ont presché, & ne perseueroyent point en verité; ou il falloit qu'ils nous abandonnassent, tellement que nous sommes tousiours demeurez comme poures brebis sans Pasteurs, tousiours grandement desirans, & toutesfois ne pouans auoir la pasture & nourriture de nos poures ames. Parquoi nous souspirons & gemissons, & non seulement nous qui sommes viuans auons eu ce desir apres la Parole, mais ceux aussi qui sont passez de ce monde, ou par peste, qui tres-griefuement nous a pressé, & de laquelle tant de bons cœurs ont esté frappez, qui en si gros regrets, en tant douloureuses lamentations, en cris, en larmes & pleurs, dont les pierres en deuroyent fendre, se sont lamentez, qu'ils n'ont oui la Parole auant leur trespas, & de ce qu'il leur falloit passer de ce monde sans voir ici l'Eglise dressée, conduite & gouvernée par la Parole de Dieu; & ce pour estre con-

folez en leurs necessitez & maladies par vrais Pasteurs, & pour auoir purement les saincts Sacremens. Or leur regret estoit plus grand à eux & à nous aussi, veu que tant de fois il a semblé que tout estoit prest pour dresser vne saincte assemblee. Car l'affection tres-grande estoit à tout le peuple, qui desiroit la Parole, & le Ministre estoit à la main, & grandes promesses nous estoient faites. Helas! qu'elles nous ont esté bien cher vendues; car à la mal-heure nous nous y sommes arrestez, quand on disoit: Attendez vn peu, pour tout certain vous aurez la Parole en paix, sans aucun trouble. Attendez vn iour ou deux; car la chose estoit de certaine apparence. Mais nous deuions regarder le commandement de Dieu & le bien qu'il nous presentoit, puis que tout estoit tant & si bien prest.

HELAS! tout est allé comme en fumee, sinon, ô treschers freres, que par vos sainctes prieres Dieu de sa grace a fait que le cœur ne nous est point failli, car par sa grace nous sommes autant prests d'y mettre & employer nos corps, femmes, enfans, biens, & tout ce que Dieu nous a donné, que iamais nous fumes, voire encore plus; car nous sommes transis de desir & languissons comme ceux qui ne pensent que iamais le iour viene, ne qu'ils puissent assez tost voir ce que tresardamment ils fouhaittent. Nous ne demandons que voir ce sainct iour tant desiré, auquel puissions (comme vne saincte & fidele Eglise) ouyr la Parole de nostre Dieu. Et prions le Seigneur qu'il nous face la grace de l'auoir sans aucun esclandre, nous la donnant en toute edification, & par vrai moyen droitement Chrestien & irreprehensible. Et combien que nous ayons plusieurs fois ci-deuant grandement supplié nos Seigneurs gouuerneurs de la ville; encore perseuerons-nous au Nom de Dieu à les supplier en toute humilité, voire en pleurs & en cris, en les requerant qu'ils ayent pitié de nous, & qu'ils prennent nos corps & biens, & dutout en facent à leur bon plaisir; & leur promettons en verité qu'en tout & par tout nous voulons plus faire & plus obeir que iamais; seulement qu'ils ayent pitié de nous pour l'honneur de Dieu; & pour l'amour de la douloureuse mort & passion de nostre Sauueur Iesus, qu'ils nous ottroyent & permettent la pure

La vanité des promesses des grans de ce monde.

La peste à Mets en Lorraine.

Le zele des fideles est en toute obeissance.

Parole de Dieu. Nous offrons encores pleges (1) & tout ce qui nous est possible de faire, pour répondre que nous sommes prêts de faire tout deuoir enuers la Seigneurie & enuers tous, moyennant que nous ayons la Parole de Dieu. Et quelque chose qui auienne, quelque fâcherie qu'on nous donne, nous passons tout, & prenons en patience; & nous semble que tout ce qui nous peut auenir est fort leger, feulement que nous ayons la Parole de nostre Sauueur Iesus, laquelle s'il la faloit acheter, nous vendrions tout ce que nous auons pour l'auoir. Or puis que c'est vne grace & don singulier de Dieu, & que tout est en vain si elle ne vient de Dieu, qui seul la donne, grandement vous supplions au Nom de Dieu, tous seruiteurs de Dieu, tous fideles Chrestiens, priez, priez Dieu instamment pour nous, & que vos prieres & cris avec les nostres viennent & montent au ciel; que tout en soit rempli, afin que nous ne demeurions desolez. Reque- rez & suppliez l'Eternel, qu'il change le cœur à nos Seigneurs, & qu'iceux comme nourrisiers ordonnez de Dieu, ayans pitié du peuple qu'ils ont en charge (ainsi que leur auons prié & touché en nos requestes), non feulement ils permettent que la Parole soit preschee, mais qu'ils la facent prescher, & qu'ils s'employent à l'ouyr & facent tous venir; & cependant que nous sommes despourueus de Pasteurs & qu'il y en a qui preschent contre verité, qu'ils facent que tels rendent raison de ce qu'ils disent, afin que rien ne soit fait ne dit sinon selon la Parole du Seigneur, & que par icelle tous ceux qui enseignent de present, & qui ci après le feront, satisfacent aux ad- iuteurs, tellement que Dieu en soit honoré, & sa Parole auancee, toutes Eglises edifiees; & vous, nos treschers freres, en ayez ioye & consolation, en voyant le fruiet de vos prieres, auxquelles au nom de Dieu perseuererez, & nous perseuerons aussi à le prier pour vous & pour tous. Le Seigneur Dieu vous conserue & garde, vous augmentant en toutes benedictions & graces. Amen.

(1) Cautions.

Supplication aux Princes & Seigneurs, pour vne mesme neccessité que des- jus (1).

O PRINCES & Seigneurs Chrestiens, & tous ceux qui estes constituez en autorité & puissance, ayans & portans le Nom de Dieu, qui auez reietté la tyrannie de la vilaine putain de Rome, qui non feulement est indigne d'auoir puissance & autorité sur vne telle diuine & saincte vocation, comme est la vostre (à qui tous doiuent obeir & estre suiets), mais mesme elle est indigne qu'aucune creature lui soit suiette. Car elle merite plustost tourmens, & toutes punitions, comme ayant introduit l'estat & façon de viure le plus execrable que iamais ait esté ni fera sur la terre. Il est tout clair que, selon ce qui est escrit naturellement es cœurs de tous hommes, le mespris de Dieu & l'iniure faite à son Nom, est digne de grosse punition. Tous ont iugé que cela qu'on tenoit pour Dieu deuoit estre honoré & ferui; & ce que Dieu veut doit estre fait & gardé, & qu'on doit fuir tout ce qui lui desplaît; & qu'en faisant autrement, on est digne de punition, & singulièrement quand l'homme a conoissance & qu'il ne peche point par ignorance, & sur tout quand la faute vient par mespris de Dieu, car là vn chacun en son cœur iuge que cela ne se doit aucunement porter, mais que grieue punition s'en doit faire. Or le siege de Rome confesse le Pere, le Fils, & le S. Esprit, vn seul Dieu en trois personnes, & dit que Iesus Christ est vrai Dieu & vrai homme, Dieu, eternel, engendré du Pere, estant d'une mesme essence & diuinité avec le Pere & le sainct Esprit, & vrai homme conceu du S. Esprit, de la propre substance de la vierge Marie, qui, ainsi que la Loi & les Prophetes ont predit & promis, est venu & a accompli pleinement l'œuvre de nostre salut, comme il est contenu en la saincte Escriture, laquelle est comprise au vieil & nouveau Testament, qui est receu par le Pape; car il confesse ce qui est en la saincte Escriture auoir esté reuelé du

Le siege Romain.

(1) Cette supplication ne se trouve pas dans le volume des œuvres de Farel, cité plus haut, et n'est pas mentionnée dans l'article *Farel de la France protestante*.

M.D.XLV.

S. Esprit, & louë & magnifie les seruiteurs de Dieu, qui au commencement ont traouillé pour planter & entretenir l'Eglise & semble à l'ouïr parler des choses celestes en general, qu'il n'y ait estat qui mieux iuge & sente de Dieu, comme le Pape. Mais quoi? il fait tout ceci comme vrai traistre & plus meschant que Iudas, qui baissant Iesus & le saluant honorablement, vient pour le trahir, comme chef de tous les ennemis mortels de Iesus, comme le capitaine de tous blasphemateurs, & fait tout pour le liurer & exposer à toute moquerie, à tourmens, voire à la mort, & fait tout ceci pour argent. Qui a renoncé le Pere plus ouuertement que le Pape, en destruisant la Loi & en mettant vne autre, faisant de peché vertu & de vertu peché? Car, pour nettoyer les pechez, & pour faire iustes les pecheurs, il n'a point trouué autre moyen que Iesus & que la foi en icelui. Qui a foulé le Fils & qui l'a ainsi mis sous les pieds, en controuuant autre sagesse, iustice & saincteté, & autre moyen de salut que lui, mettant le sacrifice qu'il a fait plus bas que le sacrifice des bestes, & que l'office des Sacrificateurs sous la Loi? Qui a tellement résisté au saint Esprit par certaine malice, en contredisant à tout ce qu'il a reuelé & dit par ses seruiteurs Prophetes & Apostres, en peruertissant l'Euangile & tout ce qui est en la sainte Escriure, comme a fait ce tres-exécrable siege en l'adoration des images, es reliques & manieres qu'il a ordonnées & inuentées comme seruites de Dieu, & en tant d'abominations qu'il n'est pas possible de l'exprimer?

L'INFECTION de ceste ribaude a tellement peruertit la verité de Dieu, qu'il est impossible de le comprendre; & cela il l'a fait par tres-grande finesse & cruelle, en renuersant & gassant tout en l'Eglise de Iesus, ne laissant rien qui ne fust corrompu & du tout peruertit & destruit. Bref, c'est vn abyfme de toute heresie, la mer des sacrileges, vn gouffre de blasphemies, vn enfer ouuert pour renoncer & detester Iesus; c'est l'ennemi mortel de la Chrestienté, destruteur de la foi de Iesus; c'est celui qui met à neant la grace & iustice de ce grand Sauueur, & la foi qui est en lui, & faisant ainsi, il a du tout abatu l'Eglise & a effacé & aboli toute la face

d'icelle, ne permettant aucune eslin-celle de la lumiere de verité qui serue à la vie qui est promise aux fideles, car tant qu'il a peu, il a destruit tout l'estat & l'ordre de l'Eglise, & tout ce qu'il faut garder & tenir en icelle, surmontant tous les blasphemateurs, tous tyrans, tous ennemis qui furent iamais, & qui iamais se sont esleuez contre Dieu. Qui plus est, il a attribué à sa personne l'estat de diuinité & d'excellence, en plus grande malice & plus finement, en la vertu de Satan. Parquoi iamais ne fust aucun estat tant digne de punition, ne vengeance si grieue, comme cestui-ci. Et puis qu'il a presumé ainsi contre Dieu, augmentant de iour en iour ses quantités & abominations, comme le cours de ses canons le monstre, il a bien peu s'adresser à vostre sainte puissance, laquelle il a du tout aneantie, en tant qu'elle a esté sous les pieds d'une telle infecte paillardise. Si Satan, vrai ennemi de Dieu, a taché par plusieurs des siens à desvoyer ceste sainte puissance, afin qu'elle ne fist son office, l'incitant à guerres iniustes, à inuentions iniques, & à peruertir iugement & iustice, comme tousiours il est apres pour deshonorer Dieu; certainement par la Babylone, mere de toutes paillardises, il a parfait son mauuais vouloir contre la puissance, plus qu'on ne sauroit penser, & tout sous la couerture du Nom de Iesus. Cest homme de perdition faisant semblant d'auoir le soin, d'adresser & conduire la puissance des Rois, qui est selon Dieu, a surmonté toute la machination de Satan, & fait plus qu'on ne pourroit dire pour corrompre & perdre vne si sainte, si bonne & si necessaire puissance; car il a eu tous les moyens, tant sous l'ombre de l'ame que du corps, des biens & honneurs des Seigneurs & Princes; & tellement a besongné ce siege Papal (qui est la vraye maquerelle de Satan) qu'en donnant à entendre aux Princes & Seigneurs qu'ils estoient plus que Chrestiens, ensuiuant ses abominations, il les a retirez de la foi de nostre Seigneur & de la doctrine de l'Euangile, pour les empêcher de faire aucunement leur office, quant au seruite de Dieu, & à la maintenance de la foi & doctrine Euangelique. Il les a mesme pouffez & pressez à batailler contre Iesus & à destruire sa doctrine, pour maintenir son abomination.

Le Pape comparé à Iudas.

Ennemi du Pere.

Du Fils.

Du S. Esprit.

Tableau de la Papauté & du vrai Antechrist.

QUANT est de l'administration des corps & biens des suiets, est-il possible d'exprimer les pratiques que ceste putain tant rusée a trouuées pour faire battre les plus grands d'entre vous ? Pourroit-on dire vne seule guerre que le Pape n'y ait eu ses boute-feux ? voire qu'il y ait eu aucun sang répandu, & pays gasté, que tout ne soit forti de l'enfer de Rome ou des siens ? Il n'est ici besoin de dire que tant de maux sont auenus à cause d'auoir laissé d'enseigner purement, comme la puissance se doit gouverner selon Dieu, en quoi Rome & ce qui est d'icelle est coupable de tous les pechez commis par faute de la vraye doctrine qu'elle deuoit bailler. Car la Papauté n'a pas seulement en cela peché, ne faisant son deuoir pour retirer le monde du mal, mais aussi elle a esté le feu pour enflammer tous à guerres & dissensions, tellement que tout mal vient d'elle, comme de la source & origine de tous meurtres. Qui a trouué tant de façons de ronger & manger le peuple & de mettre tout en vente, bref, de tout corrompre, comme a fait l'estat Papal ? Pourroit-on dire aucun desordre en la puissance seculiere que tout ne soit venu de la fontaine d'iniquité de Rome ?

Tous les droits condamnent ceux qui s'esleuent contre la Seigneurie, & qui s'attribuent l'office d'icelle, en l'empeschant de faire iustice ; & ceux qui entreprenent sur elle, & qui machinent contre elle, & qui lui résistent en son office, en prenant domination & autorité sur la puissance, cela est appelé Cas & crime de maiesté violée, & ce à bon droit ; car si la puissance est destruite & ostée, quel enfer de toute briganderie s'ensuit-il ? Et quel horreur est là où il n'y a puissance pour maintenir les bons & pour punir les mauuais ? Mais qui iamais s'est ainsi esleué contre la puissance ? qui iamais a ainsi résisté iniquement ? qui iamais a tant machiné pour la ruine des puissances, tant par trahisons comme par empoisonnemens, que par tous moyens dignes de grande & feuerre punition ? Il ne faut alleguer ce qui a esté fait contre les Empeereurs, depuis que les Papes ont commencé à regner, ni ce qu'ils ont fait & ordonné contre les puissances. Cela qui a esté machiné contre vos nobles personnes, ô Princes Chrestiens, ne passe-il point tout ce qu'on sauroit

dire ? Euffiez-vous iamais pensé que Turc, Juif ni autre ennemi de la Chrestienté, eust peu penser que ce siege execrable a tasché de faire ? Certainement vous auez expérimenté la grande prouidence de Dieu, qui vous a conserués en ruinant & destruisant ceux qui contre Dieu, & tout droit & raison, & qui contre leurs propres consciences, taschoyent à vous ruiner, comme il fera aussi de tous ceux qui les voudront ensuiure ; mais que seulement vous gardiez vostre sainte vocation comme il appartient, de quoi nostre Seigneur vous doit la grace.

ET pour certain, qui bien regardera tout ce qui est fait & dit contre vostre saint estat, vient de la boutique du Pape. Car combien que les enragez Anabaptistes semblent estre fort contraires au Pape, neantmoins leur erreur qu'ils ont contre vostre saint estat vient du Pape, qui se disant spirituel & les siens, a jugé qu'il ne deuoit estre suiuet à vostre puissance, mais que toute puissance lui deuoit estre suiette ; & pource a peruertit l'Escriture, blasphemant les Seigneuries, contreuenant aux saints commandemens de Dieu ; d'autre part les miserables Anabaptistes se sont iugez parfaits & iustes, n'ayans besoin de loi. Car ils sont tellement conduits, que tout ainsi que le Pape a dit qu'il ne peut errer, aussi eux ne peuvent faillir, comme ils disent ; & pourtant ils n'ont que faire de Magistrats ; & s'ils eussent eu le loisir de penser à leur affaire comme le Pape, ils eussent aussi regardé d'en auoir sous leur obeissance. Mais vous, par la grace de nostre Seigneur, ne leur auez donné le loisir ; & ceux qui portent & preschent la parole du S. Euangile, sont trop armés des saintes Escritures, & en grande vertu de la Parole abatent toutes les raisons de ces poures demoniaques, tellement qu'ils sont diffipez comme la fumée deuant le vent.

Si donc le Pape s'est osé ainsi leuer contre Dieu & contre vostre puissance, il ne faut douter que sur tout le peuple il s'est horriblement esleué ; & comment ne le feroit-il pas, puis qu'il dit qu'il est sur gens, peuples, royaumes & nations, voire iusqu'à dire qu'il n'est point homme ? Or Dieu soit loué que vous auez abandonné vne telle beste & ses lois diaboliques, non point pour estre sans loi, ne pour faire tout à vostre appetit, ne pour gouverner tout

La Papauté est cause de tous les maux du monde.

Anabaptistes ont puisé leur rebellion du Pape.

Les exemples contenus aux histoires sont foi de tout ceci.

Description des Magistrats Chrestiens.

par vostre teste , mais reconnoissons le Roi des rois & le Seigneur des seigneurs, qui donne les royaumes & les change, & qui a toute puissance au ciel & en terre; à ce doux & benin Prince vous estes suiets, & à sa sainte Parole, pour lui obeir, & pour faire que vos suiets aussi avec vous lui obeissent. Et c'est bien raison, puis que vous reconnoissez Iesus pour vostre Roi souuerain, que ceux qui sont sous vostre puissance le reconnoissent aussi & lui obeissent. O que vos excellences sont heureuses de seruir & obeir à un tel Roi, qui de tous ses bons & fideles suiets & obeissans seruiteurs qui cheminent en vraye foi comme il demande, en fait des Rois & vrais enfans & heritiers du Royaume des cieus, voire ses freres! O combien sont heureux vos bons suiets qui saintement vous obeissent, & vous portent tout honneur & reuerence, & qui sans aucune fraude vous rendent tout ce qu'ils doiuent, en rentes, cens, dismes, & toutes autres choses deuës à vostre Seigneurie, tant en corps comme en biens, mais singulierement qui vous obeissent en oyant & receuant la sainte parole de Dieu, en croyant à l'Euangile, & viuant Chrestienement!

O quel bien & quelle grace nostre Seigneur fait de donner Seigneurs Chrestiens, qui font viure leurs suiets selon l'Euangile! Certainement nul peuple sous Salomon, nuls seruiteurs d'icelui ne furent iamais tant heureux que ceux qui sont sous les vrais Princes Chrestiens, & qui leur obeissent en leurs saintes ordonnances, & n'y a point de plus meschans ne plus maudits que ceux qui ne veulent auoir tels Seigneurs, & qui ne leur veulent obeir, ni leur estre fideles, ni faire le deuoir comme il apartient. Nostre Seigneur face la grace à tous de pouoir bien conoistre & bien entendre, pour se conduire comme il apartient.

O nobles, excellens & vrayement Chrestiens Princes & Seigneurs, & tous gouuerneurs & conseillers des villes saintes & Chrestiennes, & tous qui selon Dieu auez charge du peuple afin qu'il soit entretenu, non seulement es choses corporelles, mais comme vrais membres de la sainte Eglise, & estans vrayement du corps de Iesus Christ, vous faites seruir vostre puissance à son honneur & au salut

des ames, afin que selon la pure parole de l'Euangile elles foyent conduites & gouernees; nous vous remercions tres humblement de ce qu'en charité vous-vous estes employez enuers nos Seigneurs pour benignement les induire, à ce qu'en droite affection paternelle ils nous ottroyassent la sainte predication de l'Euangile; nous vous supplions en toute humilité, qu'il plaise à vos benignes graces poursuivre ce que vous auez commencé, & vous tous autres qui avec la sainte puissance auez la conoissance de nostre Seigneur Iesus, vostre bon plaisir soit de vous employer enuers nosdits Seigneurs, pour les attirer amiablement, & les induire à vne chose si sainte, si digne & tant raisonnable, comme mesme ils le confessent. Et combien, tres-excellens Princes & Seigneurs, & villes saintes, que vous en ayez eu tant de fascherie, & ayez fait de grans frais, & tant y ayez pris de peine, qu'en regardant nostre petiteesse & vostre grandeur, & la façon de faire qu'on a tenu vers vous, nous ayons grand' honte; toutesfois puis qu'il n'y a chose qui soit tant seante à vostre saint estat, ne tant digne à quoi la puissance eminente s'employe, comme est de traouiller à l'honneur & gloire de Iesus, à magnifier & tascher en toute maniere d'elargir & dilater son royaume au nom d'icelui, qui a touché vos nobles cœurs; ne desistez de tascher que nous ayons vn si grand & si excellent bien, qui est le saint Euangile; faites, par tous moyens saints, que nos Seigneurs s'accordent, & nous esperons que Dieu le fera. Et, afin qu'ils ne redoutent troubles & esmotions, ni qu'on se vueille esleuer aucunement contre eux, ni contre autres (comme les ennemis de verité tousiours calomnient, en blasmant à tort l'Euangile, comme induisant à rebellion); qu'il vous plaise les asseurer de nostre part, que rien de cela n'auindra, & à ce leur offrir vostre aide pour les maintenir en tout droit & raison, & de ne souffrir que tort leur soit fait. Certainement, bons & Chrestiens Princes & Seigneurs, apres Dieu et sa sainte Parole nous n'auons chose pour laquelle tant nous vueillons employer, comme pour la sainte puissance ordonnee de Dieu, pour laquelle maintenir & conseruer, en lui obeissant & rendant tout deuoir, nous voudrions mettre la vie, corps & biens, tant de

Principale
excellence des
Magistrats.

La felicité
des Chrestiens
d'estre suiets
à Magistrats
Chrestiens.

Remerciement
aux Princes
qui se font
employer pour
ceux de Mets.

nous que des nostres, & ainsi croyons que nous y sommes tenus. Car vn tel don de Dieu comme est la puissance qu'il a ordonnee, ainsi qu'elle est tres-necessaire sur la terre, aussi pour la conseruer & maintenir, tous de grand cœur se doyuent employer. Excellens vrais & fideles Princes, par la sainte affection qu'auiez à Dieu & à ceux que Dieu vous a donnez, ainsi que vous seriez esmeus à pitié, si les vostres estoient en tel estat, comme nous sommes, & qu'ils vous fissent telles requestes au Nom de Dieu, comme nous les faisons à nos Seigneurs; ayez pitié de nous, & nous aidez en toute benignité enuers nos Seigneurs. Lesquels Dieu conserue & garde en tout bien avec vous, & tous ceux qui sont constituez en telle puissance pour seruir à la gloire de ce bon Dieu, au bien & edification de toute la Chrestienté.

APRES ces saintes requestes & supplications, ce vrai ministre de Dieu, M. G. Farel, dressa vne priere au Seigneur pour obtenir la vraye & entiere predication de l'Euangile, & le vrai vsage des Sacremens (1), en laquelle est faite confession des pechez qui sont cause de la ruine des Eglises de toute la Chrestienté, de laquelle nous auons extrait ce qui s'enfuit :

Iean 7. 37. &
6. 35. 14. 13.

DIEU Eternel & Pere de toute misericorde, tu as dit par la bouche sacree de ton Fils, que ceux qui ont fois viennent à toi, & qu'ils boyent, & que tu donnes l'eau de vie, & que tu es le pain de vie qui est descendu du ciel, & nous as promis que tout ce que nous demanderons en ton Nom, que nous l'aurons, & dis qu'auant qu'on t'inoque que tu respondras, & quand on criera que tu diras : Me voici. Nous crions, ô Seigneur, de la faim; nostre povre ame, qui a esté si long temps en chemin tant miserable, par les deserts & par les desolations de l'Antechrist, reuiet en la maison

Isaie 58. 9.

(1) Le titre exact de cet opuscule de Farel est : *Forme d'oraison pour demander à Dieu la sainte predication de l'Euangile et le vray et droit usage des sacremens*. Genève, 1545, in-8°. Il a été reproduit, par M. Félix Bovet dans l'ouvrage cité plus haut, p. 278-288. Crespin ne se contente pas, comme il dit, d'en donner un extrait, mais il le cite tout entier. Cette oraison, comme les précédentes, confirme ce que dit de Farel Th. de Bèze, *Vrais pourtraits*, 124 : « Priant Dieu de tel zèle qu'il ravissoit et eslevoit au ciel ceux qui l'escoutoient. »

de conoissance, & a grand faim de toi.

OuvRE-nous la porte de ta misericorde, ô Sauueur, & ne t'arreste tant avec ceux qui sont avec toi, & qui te sont agreables, que tu ne regardes aussi à nous, qui par nos iniquitez sommes dehors; donne-nous du pain de ta parole. Et combien que nous soyons enuers toi pires que chiens, tant s'en faut que nous soyons pour estre tenus de tes enfans, s'il n'y a autre esgard qu'à nous, & à ce qui vient de nous; mais, Seigneur, qui fais luire ton Soleil sur les bons & sur les mauvais, & enuoyes la pluye sur les iustes & iniustes, ces povres chiens n'auront-ils point quelque miette de pain, qui chet de la table des enfans? Aide-nous, enuoye-nous ceste viande celestielle, ce pain de ta parole. Ne feras-tu point la vengeance de nostre ennemi, qui nous fait tant de tort? Tu as dit que tu exauceras le cri de l'oppressé, de la veue, de l'orphelin & de l'estranger. Ne vois-tu point, ô Pere, comment les pures veufes ont multipliees, comment les pupilles sont en gros nombre, de qui les maris & peres ont esté tuez & meurtris pour ta parole, & tous leurs biens ont esté ravis? Ne crient-ils point à toi, ô Seigneur, de la povreté qu'ils endurent? Et avec tel rauissement, quelles fineses & cauetelles ont trouuees les Prestres & les Moines, pour attirer tous les biens des veufes, des pupilles & de tous? Combien ont-ils destruit de gens & mis à grosse povreté? Et si pour les rauissemens des biens, toi iuste Iuge, fais vengeance, non seulement des rauisseurs, mais aussi de ceux qui n'aident aux indigens, & qui ne donnent du leur; tu feras-bien plus grosse vengeance du sang espandu iniquement. O Seigneur, si iamais il a esté espandu horriblement, n'est-ce pas en nostre temps? car il a esté fait en telle fureur & rage, que Satan n'a peu pis faire. Car, comme au temps de ta natiuité, pour te mettre à mort, il a tué les petits enfans qui n'auoyent aucune conoissance; combien, Seigneur Iesus, en y a-il eu de tuez, qui ne fauoyent & n'entendoient rien de ta parole? Mais la fureur estoit telle, que de dire Christ simplement, ou parler sans iurer le corps & le ventre, on estoit Lutherien & heretique. Et que dirons-nous? Ton vrai ennemi l'Antechrist, craignant d'estre trop descouuert par

Math. 5. 45.

Luc 18. 7.

Pf. 146. 7. 8. 9.

Exode 22. 21.
22.

Math. 2. 26.

M. D. XLV.

tels meurtres tant euidens, a repris ceux qui faisoient ainsi, demandant qu'on seruist au diable plustost qu'au Dieu viuant. Tu fais, Seigneur, en quelle cruauté tes seruiteurs ont esté demenez, car d'autant que ton Esprit plus puiffamment par iceux parloit, tant plus on a esté enragé contr'eux. Le cri du sang de tes seruiteurs, Seigneur Iesus, n'est il point paruenu à tes oreilles? Et nous, Seigneur, qui ne voyons que sang par toute la terre, que corps iettez par les caues, & que feu & fumee par tout l'air, meurtres de tes seruiteurs; pour toute vengeance ne demandons autre chose, sinon que ta parole ait lieu, & que Satan soit confondu. Exauce nostre requeste, ô benin Sauueur, car que sont les biens & les corps au prix des ames? hélas! Seigneur, qui les as rachetees, quelle desolation! quelle tuerie! quel meurtre est aux povres ames d'estre priuees d'icelle Parole! Venge, ô Iuge equitable, venge ton Eglise, qui a esté comme vesue si long temps & qui crie à toi, venge-la, ô iuste Iuge, car tu vois comment elle crie, & comment, par grande destresse de cœur, elle leue sa voix à toi, ayant toutes ses entrailles rongees & amerement tranchees, estant toute destruite & gaste, & en extreme tristesse pour la grande multitude des ames qui sont conduites & menees en la voye de perdition, par la poison de la superstition diabolique du Pape & des siens! Ne feras-tu point la vengeance de telles abominations? ne la consoleras-tu point par ta douce parole? Hélas! Seigneur, ce qui reste des poures ames qui souspirent après toi, & demandent ton aide, ne les garderas-tu point? Ne secourras-tu point ce que tu as tant cherement racheté? Regarde, ô Seigneur, comment les poures ames souspirent apres toi, combien qu'elles ne te conoissent que bien petitement; toutesfois le desir qu'elles ont est d'auoir salut, & d'ensuyure le droit chemin; besongne-y, Seigneur, œuure par ta iustice contre l'iniquité de Satan, & par ta grande misericorde besongne sur les poures ames. Ne ferme point tes entrailles, toi qui as eu pitié du pouvre troupeau esgaré, quand tu estois ici en chair, voyant les poures gens qui estoient comme brebis sans pasteurs. Et puis que tu commandes qu'on prie le Seigneur de la moisson qu'il enuoye des ouuriers en icelle,

Pf. 79. 11.

nous t'en prions, nous t'en requerons que tu le faces, ô Seigneur Iesus, enuoye, enuoye des bons & fideles ouuriers, chasse les loups, destrui l'iniquité & toute la doctrine de mort. O vrai autheur de iustice, qui es nostre vie, duquel vient la doctrine qui viuifie & sauue, cette moisson n'est-elle point grande, ô Seigneur Iesus? n'est-elle point à toi? Ha, doux Iesus, n'vfieras-tu point de ta douceur & de ta grande benignité? Oublieras-tu d'auoir pitié de ton peuple? Nous te prions, ô nostre Sauueur, ô nostre Redempteur, enuoye-nous des ouuriers fideles, & donne grace à ceux qu'il t'a pleu de nous enuoyer, d'acomplir ce que tu as commandé, c'est de prescher ton Euangile, & de nous enseigner purement tout ce que tu commandes.

O S. Esprit, vrai viuificateur des poures ames, qui distribues tes dons & graces selon ton bon plaisir, en l'edification du corps de Iesus, toi qui as parlé par les Prophetes, qui n'ont point parlé par volonté ni affection humaine, mais en ta vertu, toi qui menes en toute conoissance de verité, qui as rempli les saints Apostres de telle vertu, que là où ils auoyent abandonné leur Maistre tous espouuantez, s'effans teus, & desistans de prescher depuis la prise de Iesus iusques à ce que tu es descendu dessus eux, & lors-en te receuant tu leur as tellement eschauffé les cœurs, & tellement as ouuert leurs bouches, qu'en grande ferueur & ardeur, & en hardiesse & pleine assurance, ils ont parlé de Iesus, & ont presché sa resurrection, voire à toutes nations qui estoient lors en Ierusalem, parlant à tous par langues que tous entendoient. Ha Seigneur Dieu, regarde en quelle pourteté nous sommes, & nous & ceux qui sont en tant de lieux, tant qu'il en y a qui ont eu quelque conoissance de Iesus: car s'ils ne font aidez & secourus de ta grace, ils sont plus prests la plupart de renoncer Iesus & l'Euangile, que le confesser. Chasse, ô Esprit de verité, tout ce qui est de l'esprit d'erreur et de mensonge. Chasse tous heretiques d'entre nous & d'entre tous les autres. Glorifie le Seigneur Iesus, car sa gloire est la tiene, & celle du Pere. Repren, ô Seigneur, reprend le monde de peché, de iugement & de iustice; touche les cœurs de tous, afin qu'ils soyent enseignez de Dieu,

1 Cor. 12.
Ephes. 4. 12.
2. Pier. 1. 21.
Iean 16. 13.
Actes 2. 3. 4.

Math. 9. 36.

Iean 17. 1. 16.
8. 6. 45.
Isaic 54. 13.
2. Theff. 2. 8.

pour entendre la parole de verité, en l'oyant, la receuant & la gardant par foi. Monstre ta vertu sur tous ceux qui te resistent, ne souffre plus que ta doctrine soit outragée, en te blasphemant & iniuriant. Destruis l'Antechrist & sa meschante & maudite doctrine. Et par ta clarté & lumiere pure & sainte, par laquelle tu purifies, sanctifies & parfais les ames, chasse toutes les tenebres d'erreur & de superstition, toute feintise, hypocrisie & tromperie cauteleuse, en descourant les faulfetez de Satan & des siens, & nous conferue en toute verité, nous & nos Pasteurs, lesquels il te plaise donner & enuoyer tels que tu as reuelé qu'ils doyent estre, autrement nous sommes perdus & gastez par la deception, tromperie & tyrannie de ceux qui font menez par les esprits d'erreur : qui seduits, seduissent les autres.

HA, bon Sauueur, combien que nostre foi soit fort legere pour aller à toi, si venons-nous à toi, pour te demander ceste eau pour en boire. Augmente nous la foi, & nous la conferme, nous donnant ta parole & tes saints Sacremens purement. Donne-nous, Seigneur, ceste eau de vie qui oste la soif, car nous auons puisé trop de l'eau de nos peres, ne sachans que nous voulions, ne que nous faisons ; & tant plus auons beu d'eau infecte des vieilles cisternes, plus auons eu de soif. Donne-nous le pain de vie qui est descendu du ciel, donne le nous par ta sainte parole & doctrine celestielle, & par tes pures ordonnances. O Seigneur, que nous soyons nourris de toi, pour viure eternellement. Helas ! le son & le leuain des Pharisiens, la doctrine diabolique de toute hypocrisie & tromperie, nous a tant enfléz, que nous en sommes creuez, & toutes les entrailles de nos ames en sont corrompues. Car la doctrine peruerse a tout perdu, empoisonné & gaste en nous. Seigneur Iesus, vrai Sauueur, vrai Redempteur, aye pitié de nous. Commande & fai que ta parole nous soit preschee, & que tes saints Sacremens nous soyent purement administrez, comme tu l'as ordonné & commandé. Tu as oui la Cananee, ô Seigneur, donne-nous des miettes qui tombent de la table de tes enfans. Seigneur, les autres à qui tu as fait la grace que ta parole a esté donnée, ont tant de predications, tant de lieux, tant de ministres & Pasteurs,

qui continuellement leur enseignent & leur administrent tes pures ordonnances & saints Sacremens, & nous n'auons, ô Seigneur, vn seul Pasteur, vn seul lieu, vne seule predication le iour, en vne si grande ville, où tu as tant de peuple, & ne pouuons recevoir purement tes saints Sacremens, si pour l'amour de tes enfans, que tu as es Eglises, à qui tu t'es manifesté, & à qui tu as donné purement ta parole ; tant es benin que tu as présenté tes benedictions & graces aux iniques, & qui ne croyent en l'Euangile, & mesme tu fais que tes seruiteurs les contraignent à ouyr ta parole, en forte qu'ils font souuent gagez à toi, & croyent, où ils estoient incredules.

BON Seigneur, n'auras tu point pitié de nous ? N'entendras tu point nostre desir, priere & clameur ? Regarde à ton honneur & gloire ; regarde à tes saintes promesses, ô Dieu, ô nostre Dieu. Quel profit y aura-il, si nous demeurons ainsi, & si (comme il est auenu à plusieurs par faute d'ouyr & d'estre auertis, tant en santé qu'en maladie) nous perdons ce peu de cœur que nous auons à toi & à ta parole, & si nous retournons à ce que nous detestons, assauoir à la doctrine de l'Antechrist, en adorant les creatures, & mettant nostre fiance & esperance aux choses damnables, en t'offensant plus que parauant ? Seigneur, nous auras-tu donné tel commencement & entree en ta connoissance, pour nous laisser & abandonner ? Non, non, Seigneur, ainsi ne soit ; mais aye pitié de nous, ouurant les yeux de ta misericorde sur nous. Que tes entrailles soyent esmeuës à pitié, à misericorde, & compassion sur nous, ô Pere de bonté. Helas ! que nous ayons ta parole, que nous la receuions par ton S. Esprit, & que tout en nous soit rengé, conduit, fait & gardé selon ta sainte volonté, qui est reuelee & manifestee es saintes Escritures, esquelles ta sainte parole est contenue. Fai qu'aucques grand fruit nous oyons ta parole, & la gardions, & que selon icelle nous ayons purement tes purs & saints Sacremens. Et afin que nous puissions bien enseigner nos enfans en ta sainte doctrine, en ta crainte, en la vraye & viue foi, fai que droite instruction leur soit donnée, comme en la primitiue Eglise, & que les Pasteurs n'ayent seulement le soin des grans tant en general comme en particulier ; mais qu'ils

Il entend parler de la ville de Mets ; & chacun le peut appliquer aux autres lieux & pays.

Ier. 2. 19.

Math. 16. 6.

l'ayent aussi des petis, & qu'ils les instruisent en pure doctrine de la foi & de tout ce qui appartient à la foi; & que toutes choses soyent dressées comme il appartient. Qu'en ton Eglise soit correction, admonition, reception & reiection; que ta parole y ait toutes ses proprietés, & que le vrai usage des clefs soit gardé; que les escolles & saincts exercices pour conseruer ta doctrine, soyent sainctement dressés & entretenus; que les pources soyent, selon le deuoir, soulagez & secourus. Seigneur, qu'on conoisse que tu y as besogné, & que tout l'honneur & la gloire te soit rendue, de nous auoir tirez de si horrible malediction, à vne si grande & excellente benediction; fai-nous ceste grace, & la poursui & entretien iusques à la fin, & à nous & aux nostres. Bon Dieu, touche & illumine les cœurs de nos superieurs, pour entendre à ceste benediction, & au lieu de resister, qu'ils soyent les plus ardents, & qu'ils y trauaillent. Tu as promis d'ainsi aider à ton Eglise par les Rois, Princes & Seigneurs; donne leur pleine conoissance, & droit & entier iugement pour conoistre ce que tu veux, ô Pere, & avec la conoissance donne leur la grace d'executer en rondeur de verité, & à ton honneur & gloire, tout ce qui est de leur office, selon ta parole, tellement que nous & eux puissions heureusement passer de ceste cité terrienne, à la cité eternelle. Seigneur, comme il t'a pleu de changer le cœur de S. Paul, qui estoit si aspre & si enflambé contre ta parole, aye pitié des pources Prestres, Moines, & de tous qui par ignorance contreuient à ta parole, & qui taschent de destruire ton Eglise & la doctrine de la foi, ne fachans qu'ils font. Et comme tu fais que ce qu'ils font n'est point pour maintenir, comme ils pensent, ton Eglise, ni la foi Chrestienne, mais pour maintenir l'assemblee damnable de confusion, qui est la mere d'erreur, pour entretenir la grande paillarde avec sa doctrine diabolique, & les songes & inuentions des hommes: Seigneur, fai leur merci, en leur pardonnant; donne leur la grace de pouuoir suiure & poursuiure, garder & tenir ta sainte doctrine, & leur fai la grace de viure au corps de Iesus, qui est son Eglise, laquelle, ô Seigneur, par ta verité, puissance & vertu redise, restaure & remets en estat deu, & la conserue & garde par toute la terre, afin

que par tout tu fois loué, ferui & adoré en esprit & verité, & que de Satan, ni de l'Antechrist qu'il a esleué par ses cauteles, tromperies, faux signes & miracles, en toute deception, & de ce fils de perdition ne soit plus rien ici: c'est qu'il n'ait plus de lieu, mais que du tout il soit exterminé, & comme il s'est assis en ton Temple, s'esleuant sur toi, se faisant adorer comme toi, ainsi en toute confusion & ignominie il soit entierement abatu, & qu'il n'ait ni en ton Temple, ni en autre lieu, domination ne puissance quelconque; mais toute douleur, angoisse & destresse. Donne le royaume, ô Pere eternel, à Iesus ton Fils, & que de nul autre il ne soit mention, ni d'autre doctrine, pour faire, dire ne penser autrement, qu'ainsi que Iesus a ordonné & commandé; tellement, Seigneur, que tous viuaus qui sont dessus la terre obeissent à l'Euangile par pure foi, & s'employent à tout bien par feruente & ardente charité, & perseuerent en grande con fiance & fermeté, ô Seigneur Dieu & Pere, pour l'amour de Iesus ton Fils, remplissant tous de ton bon Esprit, afin que toute louange, gloire, adion de graces te soit donnee eternellement. Amen.

2. Theff. 2. 4.

PAR ce recit des Lettres, Requête, Supplication & Oraison des fideles, on peut aisément conoistre quel commencement d'Eglise eurent en ce temps ceux de Mets en Lorraine, par les predications & ministere de M. Guillaume Farel. Mais les grands de la ville, qui auoyent lors le gouvernement d'icelle, se rendirent indignes d'un tel bien & benefice du Seigneur. Et comme iadis les Gadareniens, pour la perte de leurs pourceaux prièrent le Sauueur du monde de se partir d'eux, estans saisis de grand' crainte; aussi ceux-ci firent instance que Farel ne preschast plus en leur ville la parole de salut eternel. Ce fut lors que ce feruiteur du Seigneur, esmeu d'un vrai esprit prophetique, apres auoir remontré plusieurs choses, leur predict qu'un iour viendroit qu'au lieu du Seigneur, qui tant doucement se presentoit à eux pour les entretenir, ils auoyent un tyran (1) qui les asseruiroit du

Luc 8. 37.

(1) Sans doute Henri II, qui s'empara des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. Le traité de Cateau-Cambresis (1559) en confirma la possession à la France.

tout, & leur osteroit la liberté de leur republique, laquelle ils craignoient perdre en receuant Iesus Christ. Il partit donc de là, & vint à Goze, à deux petites lieuës de Mets, passant la Moselle, & sous le credit du Comte Guillaume de Fustemberg, qui pour lors occupoit le bourg & abbaye de Goze, y parqua & entretint quelques iours le troupeau des fideles en la pasture du Seigneur & administration des Sacremens, iusques à ce que l'orage & la tempeste cheut si grande, qu'elle escarta & mit en dispersion toute l'assemblée.



ENSINAS, dit Dryander,
Espagnol (1).

Deux circonstances rendent notable cest exemple : la personne & le lieu du martyre. La personne est d'Espagne, c'est assavoir du plus profond de superstition. Le lieu est Rome, siege d'abomination, d'impieté & de mespris de Dieu, auquel pour lors estoit assis Paul Farnese troisieme, monstre abominable.

ON pourra voir ci apres en quelle honnesteté, erudition & saincteté Iean Diaze a employé toute sa vie, & finalement de quelle cruauté son sang innocent a esté espendu par son frere propre. Afin qu'on conoisse que Dieu n'a restraint sa volonté en vn seul personnage de ceste nation, voici maintenant vne histoire d'un Espagnol, qui n'a redouté les fanfares magnifiques de

sa gent, & ne s'est arresté à la deuotion resplendissante des siens; mais, ayant tousiours son cœur en Dieu, a passé hardiment & constamment par le milieu des flammes ardentes, confessant le nom & la verité du Fils de Dieu iusqu'au dernier soupir. Le surnom de ce bon personnage estoit Enzinas, qui est en Espagnol ce que nous dirions, Du chefre, & en Grec, Dryander, par laquelle appellation il estoit plus conu que par son surnom d'Enzinas. Ce fut lui qui premierement enseigna Diaze. Ainsi qu'il estoit à Rome, où il demeura quelques annees contre son vouloir, seulement pour obeir & complaire aux sottises affections de ses parens, il fut pris par les gens mesmes de sa nation, sur l'heure qu'il se preparoit pour venir en Allemagne vers son frere, nommé François Enzinas, qui l'appelloit là. Incontinent qu'on l'eut ferré en vne estroite prison, il fut interrogué de sa foi deuant vne grande assemblee des Romains, & en la presence des venerables Cardinaux & Euesques qui lors residoyent à Rome. Là il maintint d'une grande constance & sainte hardiesse la vraye doctrine de l'Euangile, & condamna ouuertement les impietez & tromperies diaboliques du grand Antechrist Romain. Tout incontinent, non seulement les Cardinaux, mais sur tous ceux qui estoient là de sa nation, commencerent à crier à haute voix qu'on le deuoit brusler. Pour conclusion, ces defenseurs & ministres furieux de toute impieté & cruauté Epicurienne, firent tant par leurs efforts, qu'ils firent finir la vie à ce bon seruiteur de Dieu par martyre glorieux, qui a esté admirable en la ville de Rome, au milieu de toute impieté, suiuant de pres la mort du susdit Iean Diaze, qui par son frere Romanizé auoit esté meurtri pour vne mesme querelle de l'Euangile.



MARTIN HÆVRBLOC, de Gand (1).

Histoire de Martin Hæurbloc, poissonnier, natif de la ville de Gand, martyr de nostre Seigneur Iesus Christ.

(1) Hæmstede (ouv. cité, édit. de 1559, p. 129), l'appelle Marten Urnbloek. Son récit concorde exactement avec celui de

(1) Jayme ou Jacques de Enzinas; Th. de Bèze et Bayle l'appellent Jean. C'était le frere de Francisco de Enzinas, dont Crespin a transcrit une partie des *Mémoires*, voy. p. 336. Né à Burgos, il étudia à Louvain, puis, après un séjour à Paris, où il vit mourir Claude le Peintre, p. 343, il fit imprimer à Anvers un catéchisme qu'il avait traduit en espagnol. Il se rendit ensuite à Rome où il devait subir le martyre en 1545, dit Th. de Bèze (*Les vrais portraits* p. 238). mais plus vraisemblablement l'année suivante (M' Crie, *Ref. in Spanien*, p. 189), d'accord avec Crespin (*Acciones et monumenta martyrum* de 1560, folio 152). Voy. la lettre touchante que Francisco écrivit à Calvin sur la mort de son frere, *Calvini opera*, XI, 510. Sur les freres Enzinas, consultez E. Bœhmer, *Spanish reformers of two centuries from 1520*, p. 133-184, traduit dans *Bulletin*, XXVI, 385-400, et *Calvini opera*, correspondance, *passim*. Cet article se trouve dans l'édition de 1554, p. 644-646.

M. D. XLV.
Gand, ville
capitale de
Flandre.

COMME Gand a esté vne ville sur laquelle Dieu a espandu beaucoup de ses graces & benedictions, y suscitant plusieurs bons & saints personnages, qui purement & constamment ont confessé le Nom de nostre Seigneur Iesus Christ, & d'autant que comme ingratitude elle a mesprisé ces dons excellens de Dieu, meurtrissant & mettant cruellement à mort ses seruiteurs, à bon droit elle merite d'estre mise au nombre des villes qu'on doit nommer plusloft boucheries des Chrestiens que villes Chrestiennes. Et qu'ainsi soit, le 8. de May 1545, outre plusieurs autres infinies cruautéz, qui de tous temps y ont esté exercees par les ennemis de verité, pour tousiours accomplir la mesure d'icelles, fut faite vne execution execrable sous pretexte de iustice & de religion comme il s'enfuit. Martin Hœurbloc, natif de ladite ville de Gand, poissonnier de son mestier, estoit vn homme fort adonné à ses plaisirs & voluptez, frequentant la pluspart compagnies où il n'estoit question que d'excez & superfluitez en beueries & autres choses, comme le pays bas y est par trop enclin. Cependant grand zelateur des traditions & ordonnances de l'Antechrist, & consequemment ennemi de la doctrine Euan-gelique. Alors toutes choses lui estoient tranquilles & prosperes; car le fort armé tenoit en lui son fort sans contradiction quelconque. Mais comme ce poure homme estoit ainsi detenu es liens de Satan, nostre Seigneur Iesus, qui est le plus fort, vint arracher à cest ennemi sa proye, & comme il fait bien tourner toutes choses au profit & salut de ses esclaus, il fit recueillir à cest homme quelque mot de sainte doctrine en vne predication d'un Curé, preschant à ses paroissiens en ladite ville de Gand, & les instruisant aucunement en la conoissance de verité, iaçoit que la pluspart c'estoit vne meure entre deux verdes, comme l'on dit. Ce nonobstant nostre Seigneur ne laissa pas de poursuiure son œuure

en ce poure poissonnier, & lui toucha tellement le cœur, qu'au lieu de hanter plusieurs compagnies de superfluitez & excés, il adonna son cœur à visiter les poures avec grande diligence, les secourant en leurs necessitez; & de ce coup qu'il fut touché audit sermon, estant retourné en sa maison, il disposa de ses affaires, & fit toute diligence de chercher & trouuer gens de bonne vie & saine doctrine, comme vn homme affamé de la bonne pasture. Et pour estre tant mieux instruit, il partit de la ville de Gand, & fut absent enuiron trois mois, frequentant les lieux & personnes où il esperoit de trouuer meilleure instruction.

ESTANT retourné à Gand, alors tous furent esbahis de voir en lui vn si grand & si soudain changement; car ce n'estoit plus celui qui fouloit estre. Les vns, en s'esmerueillant d'une telle œuure de Dieu, glorifioyent l'autheur d'icelle; les autres, comme c'est la coutume de la pluspart, conuertiffoient ceste œuure admirable en blasphemes, imputant à erreur & sedition ce qui procedoit de l'Esprit de Dieu. Adonc les supposts de Satan & de l'Antechrist, voyans bien qu'une telle proye leur estoit eschappée, & que la consequence en estoit dangereuse & preiudiciable à leur cuisine, commencerent à conspirer contre lui, mesmes pource qu'il ne vouloit plus communiquer à leurs superstitions & idolatries, mais les reprenoit viuement, d'auantage, pourautant qu'avec vne sainte hardiesse il visitoit & consolait les prisonniers; & quand on en menoit quelques vns à la mort pour la parole de salut, il les acompaignoit avec saintes admonitions iusqu'à l'eschaffaut, & ne cessoit de les consoler & confermer par paroles de grande vertu & efficace, le tout publiquement & deuant tous. Or, estant requis de par son Curé, de communiquer au sacrement de l'autel, respondit qu'il vouloit bien communiquer aux Sacrements de nostre Seigneur Iesus Christ, & qu'il tenoit toutes Eglises saintes, moyennant que la pure parole de Iesus Christ y fust annoncee; & par ainsi (disoit-il au Curé) s'il vous plaifoit, comme ministre d'une telle Eglise, & comme nostre pasteur, me distribuer le sacrement de la Cene selon l'ordonnance de Iesus Christ, ie vous en voudrois tres humblement supplier. Sur quoi respondit le Curé, qu'il ne l'ose-

Fruict de la
vocation du
Seigneur.

Iugement
diuers de la
conuersion du
fidele.

La vocation
des enfans du
Seigneur est
admirable.

Crespin, qui parle pour la première fois de notre martyr dans la *Troisième partie* de 1556. p. 17-22. Un écrivain catholique du seizième siècle, Marcus van Vaernewyck, dans un volume intitulé *Van die beroerlicke byden in die Nederlanden en wornamelych in Ghendt* 1566-1568 (*Description des troubles dans les Pays-Bas spécialement à Gand*, de 1566-1568), cite un martyr de cette famille nommé François. Il s'agit probablement du même personnage.

La parole de
Dieu sanctifie
les fideles.

roit faire, mais le prioit tresinstamment de se vouloir contenter de faire comme les autres. Toutes ces choses descouvertes aux estaffiers de l'Antechrist, qui ne cessoyent d'espier Martin, finalement il fut apprehendé & constitué prisonnier, & tost apres son emprisonnement, mesmes dedans la prison fut interrogué par les Iuges qui estoient ceux de sa faction, & avec menaces meslees de paroles douces, exhorté de les declarer. A quoi il respondit, qu'il lui sembloit qu'en ce faisant il les pourroit amener en facherie & en danger, chose qu'il n'entendoit lui estre aucunement licite par la seconde table de la Loi. Mais, combien qu'il fust prest à souffrir peines & tourmens pour supporter ses freres, plustost que de les reueler : « Toutefois si vous, messieurs (disoit-il), me fauez monstrier par l'Ecriture sainte, qu'en ce faisant ie contreuise à la premiere table, ie proteste que ie veux preferer l'honneur de mon Dieu au suport de mes freres, & suis prest de faire tout ce que l'Ecriture sainte nous enseigne, toutes choses prises en leur degré. »

Charité doit regner, si Pieté n'y est interessée.

Touchant le Sacrement.

Responce joyeuse, mais serieuse.

INTERROGUÉ par les moines, quelle opinion il auoit du Sacrement de l'autel, respondit qu'en l'administrant selon l'ordonnance Papistique, c'estoit vn dieu fait à plaisir, & de paste. A quoi ils repliquerent : « Doncques tu ne crois pas que le corps de Iesus Christ soit entre les mains du prestre, quand il celebre la Messe ? » Martin sur ce propos ayant fait quelque silence, fut inquieté par ces caphards de respondre, & leur dit que Iesus Christ auoit esté si mal traité entre eux, qu'il ne s'y trouueroit plus. En suiuant ce que dessus, ils entrerent plus auant en propos, comme telles canailles prenent plaisir à gazouiller & molester les enfans de Dieu, tafchans de leur adiouster affliction sur affliction; mais Dieu tourne le tout à la consolation des siens, leur donnant parole de prudence, à laquelle leurs aduersaires ne peuuent resister, ains faut qu'ils demeurent confus. Entre autres obiections, ils dirent à Martin : « Puis que vous dites que le Sacrement est nud, pourquoi faites-vous si grande instance de le receuoir sous deux especes ? » Il respondit que les elemens demeuroyent d'eux-mesmes nuds, assauoir le pain demeuroid pain, & le vin, vin; mais en les receuant selon l'ordon-

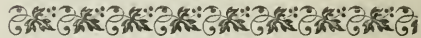
nance de Iesus Christ, iceux elemens lui estoient pour signes sacrez du grand mystere que nous auoit fait, donné & communiqué le grand Pasteur des ames, Iesus Christ. Et que de faire banniere pour ne le receuoir sous deux especes (à leur correction) il lui sembloit que personne ne deuoit estre si presomptueux & arrogant, pour quelque raison que ce fust, de changer l'ordonnance de nostre Seigneur Iesus Christ, ne d'y adiouster ou diminuer, entant que lui estant Dieu & homme, estoit sage assez pour preuoir les inconueniens que les Docteurs de leur belle Eglise forgeoyent.

Communion sous les deux especes.

FINALEMENT Hœurbloc, apres auoir esté plusieurs fois gehenné, pour lui faire declarer ceux qui estoient de son opinion, le 8. iour de Mai fut amené en la chambre des seigneurs du conseil de Flandre, en ladite ville de Gand. Et là on lui prononça sentence de mort, assauoir, pource que, par diuerfes fois & avec plusieurs personnes, il auoit fréquenté conuenticules & assemblees, & qu'il sentoit mal de la maiesté du Sacrement, du Purgatoire, & des prieres pour les trépassés; mesmes que, combien qu'il en eust esté admonesté & repris, toutesfois n'auoit iamais voulu desister, ni autrement sentir, &c. à ces causes deuoit estre mené au lieu qu'on appelle Le verlen, place audit Gand, pour la estre brûlé tout viu, & son corps conuerti en cendres, & tous ses biens confisquez. Laquelle mort cruelle & ignominieuse deuant les hommes, mais precieuse & glorieuse deuant le Fils de Dieu & ses Anges, il souffrit avec vne constance admirable, à la confusion des ennemis de verité, & confirmation de l'Eglise de nostre Seigneur Iesus Christ, qui fait fortir contre tout ce que pretend Satan & ses supposts, des cendres de ses Martyrs vne bonne semence, vn fruit & vne moisson merueilleuse.

Sentence de mort.

Execution.



JEAN DE BVCZ, & sa femme.

NICOLAS VANPOVLE (1).

Le neuvieme de May, assauoir e

(1) Jean de Buck et Claas van den Poele. Ce récit, comme le précédent, concorde avec celui de Hœmstede.

iour ensuiuant, furent decapitez audit Gand, par sentence du mesme conseil de Flandres, vn nommé Iean de Bucz, couflurier, & vn autre nommé Nicolas Vanpoule (1). Aussi fut la femme de Bucz entree viue, pour les mesmes causes contenues en la sentence de Hœurbloc. Ils moururent tous conflamment. Au Seigneur en soit la gloire, duquel seul procede telle vertu admirable. Amen.



PIERRE, surnommé MIOCE,
Tournisien (2).

Ce que l'Esprit du Seigneur a dit par Iſaïe : Que les pieds sont beaux de celui qui annonce & publie la paix, de celui qui annonce le bien, qui presche le salut, &c. s'accomplit iournellement en la predication & semence de l'Euangile, es lieux auxquels fideles Ministres sont enuoyez.

LA venue de M. Pierre Brully (comme dit a esté) apporta au pays bas vn grand fruit & auancement en la doctrine du Seigneur, à ceux qui estoient ia disposez à receuoir la semence de salut éternel. Et d'autant plus que le nombre estoit grand, aussi la persecution, apres la prise dudit Brully, fut aspre & cruelle au pays bas. Or, comme de tout temps elle a esté la vraye touche & espreuue pour discerner & conoistre les fideles d'avec les hypocrites, aussi elle manifesta lors ceux qui auoyent esté vrais auditeurs de la Parole du Seigneur & ceux qui en auoyent fait le semblant. Or, entre autres qui furent pour lors prisonniers, se trouua Pierre, surnommé vulgairement Mioce, faiseur de trippe (3) de veloux. Ice lui, auant qu'estre appelé à la conoissance de l'Euangile, auoit mené vne vie dissoluë & abandonnée à tous vices; mais

depuis il fut changé totalement, de forte qu'il passoit les autres en zele & ferueur d'esprit, comme il le monstra tant en son emprisonnement, qu'en la mort, qu'il endura tres cruelle.

De premier abord, estant interrogué s'il auoit esté des auditeurs de ce prescheur d'Alemagne, respondit franchement qu'oui, & qu'il auoit grandement profité en la doctrine de nostre Seigneur Iesus Christ par lui annoncee. Les aduerfaires lui dirent : « La veux-tu soutenir? » « Oui, dit-il, d'autant qu'elle s'accorde à ce qui est contenu au vieil & nouveau Testament. » Or les Iuges, pour l'espouuanter & esbranler sa constance, commanderent en grand cholere qu'on le menast au chasteau de Tournay, au bas d'vne tour enuironnee de fossez pleins de crapaux & autres bestes venimeuses & infectes, à cause du receptacle des eaux croupies qui y font, & en laquelle on ne met finon ceux qu'on veut incontinent enuoyer à la mort. Et, afin qu'il pensast de plus pres à son affaire, il fut menacé de ne partir de ceste orde prison tandis qu'il tiendrait ce langage. Il y demeura donc depuis le mois de Noüembre iusqu'à ce qu'on lui prononça sa sentence de mort, pendant lequel temps la iustice, acompagnee de caphars, l'examina fouuent, non pour autre chose que pour le faire desdire. On lui amena le mesme Cordelier nommé Hazard, qui auoit tourmenté Brully, avec autres pour disputer contre lui, mais rien ne l'esbranla. Estant vn iour deuant eux, il leur dit : « Je m'esmerueille, Messieurs, que maintenant vous m'estes tous si contraires, iusques à desirer ma mort; & toutesfois quand ie menoi publiquement vie dissoluë, pas vn de vous ne m'a iamais repris. » Apres ces paroles, tous ceux qui estoient là presens, commencerent à regarder l'vn l'autre sans sonner mot. Hazard, comme le plus effronté, se print à dire : « Ne penfes-tu pas maintenant estre plus meschant que iamais? » « Voire à ton iugement, dit Mioce, mais ce n'est pas à toi, Caphard, que ie m'adresse, c'est à mon Magistrat qui est ici present. Pour ton honneur, tu te deurois taire en la compagnie des gens de bien. » Ceste parole abaissa aucunement le caquet du Cordelier. Lors ceux de la iustice, pour faire son proces, l'interroguerent sur plusieurs points, specialement de la Messe & des Sacremens, lui com-

Bouche & sageste est donnee aux tefmoins de la verité.

Saincte reprehension à la confusion des seducteurs.

(1) Crespin dans la *Troisième partie* de 1556, p. 22, le nomme « Clais, c'est-à-dire Nicolas Vanpoule. »

(2) On trouve de nombreux renseignements sur ce martyr, dont le vrai nom était Arnoult Estalluffret dit Myoce, dans l'ouvrage de Paillard, *Le Procès de Pierre Brully*, p. 13 et suiv.

(3) Sorte d'étoffe veloutée qui se fabrique au métier. Dans sa sentence de mort, il est appelé haultelisseur (haute-lissier). Voy. Paillard, *ouv. cité*, p. 75.

mandant de répondre sommairement sans faire long propos. Mioce, étant joyeux d'être interrogé de sa foi, commença à leur alléguer sur chacun point les passages de la sainte Écriture. Eux ne le pouvant porter, dirent : « Nous n'avons que faire que tu nous presches ; respon Oui ou Non à ce qu'on te demande. » « Messieurs, dit-il, ce n'est pas ici un procès de meurtre ou de larcin, mais il est question de favoir qui a meilleure cause, ou vous ou moi ; parquoy il n'est loisible de répondre si sommairement. » Et, comme il recommençoit de parler, sa parole étoit toujours interrompue. Lors il leur dit : « Si vous ne me voulez escouter, renvoyez-moi à mes crapaux qui sont avec moi en la prison, lesquels quand ie chante ou prie Dieu, ne me troublent, & ne me donnent aucun empeschement ne bruit ; & vous qui estes creatures raisonnables, formées à la semblance de Dieu, ne me voulez-vous point escouter quand ie parle de sa Parole éternelle ? Estimez-vous ce que ie vous di être fable, ou chose semblable à ce que ces caphars vous preschent ? Non, non ; c'est la vraie verité que ie vous annonce. » Ceste constance estonna de plus en plus ceux qui l'oyoyent ainsi parler ; aucuns en furent édifiés, les autres fortirent grinçans les dents.

IL y avoit lors en la prison audit chasteau un nommé Bergiban (1), homme qui avoit reçu de grans dons de Dieu, ayant si auant profité en la sainte Écriture, que souvent il avoit exhorté en la congregation des fideles, auant que M. Pierre Brully vint à Tournay. Incontinent que Brully fut constitué prisonnier, ce Bergiban fut des premiers que la justice de Tournay chercha pour apprehender. Les officiers ne le trouverent pas en sa maison, ou pource qu'il en étoit absent, ou qu'il se fit celer. Mais il en eut un si grand regret & desplaisir, que depuis il conclut de se rendre prisonnier avec les autres, & de soutenir vne mesme cause avec eux. Les amis, qui n'avoient connu en lui que toute intégrité de vie & grande erudition, étoient esmerueillés de le voir si resolu, tellement qu'ils ne lui sçavoient que dire, sinon qu'il regardast bien de ne tenter le

Seigneur. Rien ne le sçeut divertir, ni les pleurs de sa femme, ni le regard de sa famille qu'on lui mettoit devant, ni pere, ni parens ou amis quelconques. Parquoy apres avoir disposé des affaires domestiques & dit le dernier Adieu à tous, trois iours apres il alla se rendre prisonnier. Les gardes du chasteau le voyans entrer, lui demanderent qu'il cherchoit. Il répondit : « La justice m'a demandé, ie suis venu sçavoir ce qu'elle me veut. » Étant mené devant le gouverneur du chasteau, il confessa qu'à tort il s'étoit caché quand le Seigneur l'appelloit à soutenir vne mesme cause avec M. Pierre Brully & les autres prisonniers. Le Gouverneur fut grandement estonné, oyant cest homme en telle attenance (1) rendre raison de son fait, en la presence de tous ceux du chasteau & sans s'effrayer. On eust voulu qu'il eust esté bien loin ; mais le voyant tant resolu & arrêté, le Gouverneur commanda qu'il fust ferré. Du commencement il se monstra fort constant ; mais depuis que le Commissaire de l'Empereur lui eut fait sentir l'horreur de plus aspre prison, & menacé de lui faire endurer mort la plus cruelle qu'on pourroit excogiter, Bergiban commença peu à peu d'être esbranlé, & quitter de la verité pour complaire aux caphards qui lui promettoient de lui faire avoir grace. Bref, ce poure Bergiban, pour avoir le dernier benefice que les bourreaux & tyrans conferent, c'est assavoir d'être un peu plus doucement traité en la mort, dit & accorda tout ce qu'on voulut, afin de passer par le tranchant de l'espee, selon le placart de l'Empereur. La chose entendue, tous ceux qui l'avoient connu furent merueilleusement estonnez, comme aussi les ennemis en firent leur triomphe, comme s'ils eussent tout gagné ; ce que nous avons décrit assez amplement, d'autant que par ce moyen & à l'exemple dudit Bergiban ils pensoient esbranler Mioce. Car es derniers interrogatoires ne pouvant plus rien faire vers Mioce, lui dirent : « Voila ton compagnon Bergiban, qui est beaucoup plus sçauant que toi, qui s'est desdit ; & toi veux-tu demeurer plus sage que lui ? » Mioce leur répondit : « Ie ne suis point fondé sur les hommes ; i'ai bien un autre fondement qui me souf-

Histoire enseignant aux fideles à ne point tenter le Seigneur.

Procès formé aux iuges mesmes.

Confiance des fideles.

Bergiban est proposé à Mioce.

Les iugemens de Dieu sont incomprehensibles.

(1) Jehan de Bargiban, haute-lissier, comme Myoche. Voy. sur lui Paillard, ouv. cité, p. 13, 28, 35.

(1) Modération.

tient : j'ai pour exemple deuant mes yeux Iesus Christ mon Sauueur. Quant à Bergiban, s'il est ainsi que vous me dites, il feroit traistre & desloyal, & monsteroit bien que, s'estant ainsi rendu prisonnier, il auroit tenté le Seigneur. Quant à moi, si Dieu m'eust donné vn tel moyen d'eschapper, ie me fusse bien gardé de venir entre vos mains; & partant, cedant que vous me tentez, faites de mon corps ce que bon vous semble; mon ame n'est pas à vostre commandement. » Les Iuges, plus irritez que iamais, sans plus tarder lui firent la sentence, laquelle peu de iours apres on lui prononça, contenant d'estre bruslé viu, au grand marché de la ville, sur le grand eschaffaut qui auoit esté expressément dressé en ceste persecution de Brully. Ainsi qu'on le menoit au dernier supplice, ceint d'une chaine, il admonnestoit le peuple de ne croire aux Prestres & Moines seduiseurs, mais à l'Euangile du Fils de Dieu. Toute ceste vermine, irritee par ces paroles, firent grande plainte, pourquoy on laissoit parler vn si meschant homme. Mioce, oyant les bruits & cris, commença à chanter à haute voix vn Pfeume. Et, quand il fut mis à l'estache, on lui pendit vn fachel de poudre à canon à sa poitrine, & incontinent que le feu y fut mis, la poudre fit vn grand bruit, de sorte que les Prestres & Moines là estans dirent malicieusement : « C'est l'ame de ce meschant que les diables emportent. » Mioce au milieu du feu auoit tousiours la face leuee au ciel, & rendit paisiblement l'esprit au Seigneur (1).



MARION, femme d'Adrian, cousturier de Tournay (2).

Av temps de ceste persecution, vn nommé Adrian, du mestier de cousturier, & Marion sa femme, furent emprisonnez pour vne mesme cause : assauoir pour la verité de l'Euangile.

(1) Le martyre de Myoche eut lieu le vendredi 30 janvier 1545. Voy. Paillard, ouv. cité, p. 75.

(2) Leurs vrais noms paraissent auoir été Jacques de le Tombe et Marie de le Pierre. Voy. leur sentence de mort, Paillard, ouv. cité, p. 81, 82. Voy. aussi R. Reuss, ouv. cité, p. 141 et suiv.

Mais l'issue en fut diuerse, car Adrian ne demeura ferme, ains se desdit par grande infirmité, & pourtant fut decapité tost apres sa prinse, selon le placart de l'Empereur. Sa femme, au contraire, perseuera tousiours, & fut sa constance d'un exemple notable à tous les fideles de Tournay, car, pour chose quelconque on ne la sceut diuertir ne faire aucunement vaciller, à quoi neantmoins les aduersaires tafcherent par tous moyens, lui mettant au deuant que son mari s'estoit repenti. Elle ne croyoit leur dire; mais ayant seulement esgard à soustenir la verité, donna à conoistre aux Iuges qu'elle ne craignoit ni tourment, ni la mort cruelle dont ils la menaçoient. Quoy voyans, ils la condamnerent d'estre enterree & enfouye toute viue. Ainsi qu'on la menoit au supplice, au grand marché de la ville, elle ne cessa d'admonnester le peuple, & de prier Dieu pour ceux qui estoient encore detenus en ignorance. Et, quand elle passa deuant la tour du Belfroy, (où elle pensoit son mari estre encor prisonnier) s'escria à haute voix : « Adieu Adrian, ie m'en vai à d'autres nocces. » Estant venue sur l'eschaffaut, & ayant aperceu la terre, le coffre & les preparatifs, tant s'en salut qu'elle s'estonna de ce cruel appareil, que mesme d'un cœur alaigre elle dit à ceux qui estoient montez sur l'eschaffaut : « Est-ce ci le pasté que vous m'auiez apresté ? » faisant allusion à la figure du bois creux, auquel on deuoit mettre sa chair comme en vn pasté. Car il estoit fait en forme d'un cercueil ou bierre, de longueur & largeur pour y coucher vne personne de compulce accomplie; & pour la fermeture d'enhaut, il y auoit trois barres de fer trauerfantes, l'une pour tenir l'endroit de la poitrine, l'autre le milieu, & la troisieme pour les pieds, afin de tenir serrée en tous endroits celle qu'on deuoit coucher au cercueil sous icelles barres. Le bourreau fit grand effort de serrer le ventre de la poure patiente, pour faire trauerfer la barre du milieu auant que jetter la terre sur elle. Il y auoit vn pertuis, à l'endroit de la teste de ce cercueil, par lequel le bourreau fit passer le licol pour l'estranger, lequel se tiroit dessous l'eschaffaut, quant & quant que la terre se iettoit sur la poure patiente. Quand Marion fut estendue en ce coffre, les trois barres la serrant estroitement, on lui

Confiance de Marion.

Description d'une des sortes de l'enterrement viu.

voyoit feulement la face au dessus dressée au ciel, faisant sa priere à Dieu, iusqu'à ce que le licol tiré par dessous lui eust abaissé & du tout atterré la teste. En ce tourment cruel, la vertueuse femme fut suffoquee & couverte de terre, & ainsi finit son martyre.

PLVSIEURS autres personnes fideles furent executees durant ceste perfection, desquelles la constance n'a esté pareille ni respondante à la profession de la verité conuë. Des autres qui l'ont constamment soutenue en ceste perfection, l'histoire ne nous en est venue à conoissance.



IAQVES CHOBARD, Lorrain.

La mort de Wolfgang Schuch, ci-dessus descrite (1) a esté vne semence de l'Euangile, au pays de Lorraine. Les fruitz peu à peu se sont monstréz. Ce personnage, Iaques Chobard, avec le sçauoir que Dieu lui auoit donné, estoit grandement affectionné à l'estude des saintes Escritures.

CEPENDANT que ces choses se font au pays bas de l'Empereur, les supposts de Satan ne dorment point es autres contrees. Car, comme ainsi soit qu'en la ville de Saint-Michel, au duché de Bar, plusieurs fussent prisonniers, les autres fugitifs, à raison de quelques assemblees faites par eux en toute integrité, pour lire & entendre quelque chose des saintes Escritures; il y eut le maistre des escholes dudit lieu, nommé Iaques Chobard, natif de Mesgrignes, village de Saint-Michel, lequel vint en dispute avec trois prestres touchant les Sacremens. Chobard soustenoit que le Sacrement, tant du Baptême que de la Cene, ne profitoit qu'à celui qui le prend. Les prestres, inferans de cela qu'il vouloit entendre que la Messe ne seruoit de rien ni aux viuans ni aux morts, l'accuserent, si qu'il demeura quatorze ou quinze sepmaines en prison, soustenant tousiours son dire par viues raisons & autoritez de l'Escriture. Estant là, sollicité de se retracter &

faire amende honorable avec les autres prisonniers, tant s'en falut qu'il s'y accordast, qu'au contraire, esmeu de zele & ardeur d'esprit libre & entier, il escriuit vne confession de sa foi bien ample, & la bailla à sa propre mere pour porter au Iuge, lui defendant de la monstrier à personne quelconque. La simple femme ne sachant qu'elle portoit, presenta au Iuge ladite confession, laquelle ledit Iuge tout forcené, porta au Duc François de Lorraine, aduerfaire de la vraye Religion, lequel commanda que foudainement le proces fust fait sur ladite confession, puis le condamna d'estre bruslé viu, ce que le Iuge de Saint-Michel executa.

OR, comme on menoit Chobard au supplice, voulant donner vne derniere instruction & admonition au peuple qui estoit à l'entour de lui, vn Iuge inferieur, qui est le Preoust, lui commanda de se taire, adioustant que les assistans entendoient mieux les commandemens & la doctrine de Dieu que lui, & que s'il continuoit, il lui feroit couper la langue. Qui fut cause que depuis il ne fonna mot, excepté que souuent il repetoit ces mots : « Mon Dieu, aye pitié de moi, mon Dieu, aye pitié de ton poure tefmoin. » Puis, sans aucunement s'esmouoir ni effrayer, fut bruslé tout viu. Plusieurs murmuroyent, & mesme aucuns de la iustice disoyent qu'on auoit mal fait de brusler vn homme si sçauant en toutes langues, & d'vne telle preudhommie, tellement que defense fut faite de dire qu'il fust bien mort, mais plustost comme heretique & meschant.



ROBERT L'AGNEAV, IAQVES KANALD, IAQVES VENEUR, GVILLAVME ANDRÉ, Escossois, avec HELAINE, femme de l'vn d'iceux (1).

Ces quatre personnages, marchans notables & conus en la ville de Saint

(1) Ces noms sont assez différens dans Foxe. Robert l'Agneau est Robert Lamb; Jacques Veneur, James Hunter. Dans ces deux cas, les noms anglais ont été traduits en français par Crespin. Quant aux deux autres, Foxe les donne tout autrement: James Raveleson et William Anderson. Les récits eux-mêmes diffèrent assez notablement. L'édition latine de Foxe porte l'indication suivante des sources où il a puisé :

(1) Voy. p. 252.

Iean (1), port de mer, au royaume d'Escoffe, furent appelez à la conoissance de l'Euangile, par la communication frequente qu'ils auoyent avec les marchands Alemans, qui trafiquoyent en ce lieu avec eux & autres. S'estans vn iour trouuez au fermon d'vn caphard qui auoit vomi plusieurs blasphemes contre la pure doctrine, ils commencerent à deplorer & detester la Papauté, deuisans ensemble de ceste prophanation de la Parole de Dieu. Le moine qui se doutoit d'eux, son fermon acheué, les aborde; & apres quelques rudes propos, les exhorte de dire franchement ce qui leur desplairoit en son fermon. L'vn, indigné de l'impudence de cest imposteur, lui respondit: « Nous n'auons pas voulu rompre vostre propos; mais nous vous prions, au Nom de Dieu, que deormais vous nous declairiez sincerement la verité de l'Euangile, sans vous en destourner, propofant choses contraires. » Ce moine commença à s'enfler & à les appeler heretiques; puis les va accuser deuant le Cardinal de S. André, Legat du Pape & primat du Royaume (2), lequel ayant par adiournement personnel fait comparoir deuant soi ces bons personnages, apres les auoir examinez, les fit condamner à estre pendus & estranglez. Leurs femmes presenterent requeste, & prosternées à genoux deuant le Cardinal, supplierent qu'on sauast la vie à leurs maris, au moyen dequoi elles furent accusees d'heresie; entre autres l'une d'icelles, nommee Helaine (3), laquelle portoit en ses bras vn sien petit enfant de mammelle. On l'accusa d'auoir mal & irreueremment parlé de la vierge Marie. Ce qu'elle nia constamment, disant auoir aprins en l'Euangile: Que la vierge mere de nostre Seigneur estoit benite & bienheureuse entre toutes les femmes. Toutésfois elle fut condamnée à la mort, & soudain les bourreaux lui ostent son enfant d'entre les bras, lui lient les mains derriere le dos, & l'emmeinent avec les

autres Martyrs au lieu du supplice. Elle, surmontant la fragilité de son sexe, & aimant plus Iesus Christ que mari ni enfans, se tournant vers son mari, commence à le consoler & fortifier d'une grace & adresse singuliere; & comme il montoit à l'eschelle, s'approchant de lui, dit: « Adieu, mon mari; mesprifez courageusement ceste mort ignominieuse, vous fouuenant que Iesus Christ a esté obeissant à Dieu son Pere, iusques à la mort de la croix, & qu'il nous faut estre faits conformes à lui. Ceste parole est precieuse: Si nous souffrons avec lui, nous regnerons aussi avec lui. Soyez donc assurez, que tantost nous ferons ensemble avec notrè Sauueur. » Ayant ainsi acouragé son mari, lui & les autres furent executez, & elle menee vers la mer & noyee. Tous moururent constamment & paisiblement au Seigneur. Peu de temps apres, Dieu desploya son terrible iugement sur le Cardinal, lequel fut tué dedans son chasteau, comme l'histoire du martyr de George Sophocard, adioustee ci-apres, le demonstrera. G. Buchanan (1), qui a escrit l'histoire d'Escoffe, dit au quinzieme liure, que quatre hommes furent executez en la ville de Perth, & vne femme noyee avec son enfant, pource qu'en enfantant elle auoit fait refus d'appeller à sa déliurance la vierge Marie. Il adiouste que les ennemis de l'Euangile delibérerent de poursuiure ailleurs, & que leur commun deuis estoit qu'ils seroyent mourir ces liseurs de nouveau Testament: vne telle lecture estant lors tenue pour crime capital, & l'aveuglement si horrible, que plusieurs prestres offensez de la nouveauté de ce mot, soustenoyent que Martin Luther estoit l'auteur de ce nouveau Testament, & demandoient qu'on leur rendist le Vicil.

(1) Sur l'historien Buchanan, voy. p. 278. Le fait que rapporte Buchanan est évidemment le même que celui qu'on vient de lire, et la version qu'il en donne est plus d'accord avec le récit de Foxe qu'avec celui de Crespin.

« Ex Regist. et instrumentis a Scotia missis. » Crespin paraît avoir consulté d'autres auteurs. Voy. Foxe, *Acts and Monuments*, t. V, p. 623.

(1) « Sainct-Jean. » St. John's Town, ou Perth, ancienne capitale de l'Ecosse, communique avec la mer par le Tay.

(2) David Beaton, évêque et cardinal de Saint-André. Voy. p. 278.

(3) « Helaine. » Son nom était Hellen Stirke, d'après Foxe.



JEAN DIAZE, Espagnol (1).

La Papauté n'estoit pas assez conue estre le vrai siege de Satan, si de nouveau elle n'eust produit vn Cain meurtrier d'vn Abel innocent. C'est Alphonse Diaze, suppost du consistoire de Rome, qui tue son propre frere Iean Diaze, pource qu'il fuit la verité de l'Euangile. L'histoire est ici recitee avec ses circonstances bien notables.

JEAN Diaze, natif d'une ville nommée Cuence en Espagne, au royaume de Toledé, employa sa première jeunesse aux bonnes lettres au pays; de là vint à Paris (2), où il demeura l'espace de treize ans ou plus, & profita de telle sorte des sciences, qu'il fut fort estimé entre tous les Espagnols qui estoient pour lors à Paris en assez bon nombre, gens sçavans & de grande doctrine. Il appliqua aussi diligemment son esprit aux Lettres saintes. Et, sçachant bien que la langue Hebraïque estoit fort nécessaire pour l'intelligence desdites Lettres, il y employa une si grande estude, qu'il surmontoit en icelle tous ceux de sa nation. Avec ceste excellente doctrine, il estoit orné de bonnes mœurs, d'une grande douceur, d'une benignité admirable, de prudence, rondeur & simplicité graue. En ceste diligente

estude, il aprit facilement (moyennant la grace du saint Esprit) combien il y avoit de différence entre la vanité de la theologie Scholaistique & la vraie conoissance de la pure doctrine. Il estoit assiduel en prières, demandant à Dieu de grand zèle la pure conoissance de sa sainte volonté. Ayant bien goûté ceste sainte doctrine, il mit en son esprit qu'il ne faisoit point cacher la conoissance qu'il en avoit; ains comme fidele dispensateur, la devoit manifester devant les yeux de tout le monde. Et, sans faire long discours, il abandonna Paris, & se retira en la ville de Geneue avec Matthieu Budé & Iean Crespin, pour voir l'estat de l'Eglise d'icelle, & le bel ordre qui y est. Il y demeura quelque temps (1), durant lequel il communiqua avec les Ministres de l'Eglise son opinion touchant vn chacun article de la religion Chrestienne, par lesquels sa doctrine fut approuvée bonne & sainte. Puis apres, il voulut voir les Eglises bien ordonnées en Allemagne, esquelles il sçavoit que l'Evangile estoit presché, conoistre les mœurs des gens du pays, & conférer avec les gens sçavans de toute doctrine, & principalement de la Religion. Il partit donc de Geneue & s'en vint à Basle; &, apres avoir là demeuré quelque temps, & deuisé familièrement avec les Ministres fideles & Docteurs de ceste Eglise, print congé d'eux & se retira à Strafbourg, & là delibera ne s'arrester plus longuement, pource que, selon son opinion, il y avoit plus grand nombre de gens sçavans; toutefois son intention estoit d'y demeurer seulement iusques à ce qu'il eust rencontré lieu plus utile. Là il fut aimé de toutes gens de bien, & principalement de M. Martin Bucér, homme de grande doctrine sur tous autres, duquel il fut fort familier.

Or il auint, quelque temps apres, que l'Empereur ordonna une assemblée à Reinfbourg (2), en laquelle on devoit traiter de la religion. Il fut auiisé par les Senateurs & conseil de Strafbourg, que Iean Diaze feroit enuoyé au Colloque au nom de la ville, ayant conu assez quelle estoit son intégrité & fidelité. Ils l'enuoyerent

Diaze se retire de Geneue pour aller en Allemagne.

M. Bucér.

(1) Juan Dias, de Cuenza (Nouvelle-Castille). La source où Crespin a puisé les éléments de son article, qu'on trouve déjà dans l'édition de 1554 (p. 216-256), est le très rare opuscule de Claude de Senarclens, *Historia vera de morte sancti viri Johanni Diazii Hispani...*, etc., Bâle, 1546, qu'il se borne le plus souvent à traduire. « Claude de Senarclens fut le narrateur de la plus grande partie de ce récit qui semble son œuvre; mais Enzinas doit plutôt être considéré comme l'auteur du livre, dans le sens littéraire du mot, » dit M. Edouard Böhmer, dans *Spanish reformers of two centuries*, Voir *Bulletin*, XXVI, 397. M. Jules Bonnet a consacré une belle étude à Dias, dans les *Récits du seizième siècle*, p. 177-241. Il complète la relation de Senarclens et de Crespin, à l'aide de documents inédits conservés à Strafbourg et à Genève. Les *Vrais portraits* de Th. de Bèze contiennent un court article sur lui et son portrait.

(2) En 1532. Jayme de Enzinas, son compatriote, fut dans cette ville l'instrument de sa conversion.

(1) Il était logé chez Nicolas des Gallards, le secrétaire de Calvin. Voy. J. Bonnet, *ouv. cité*, p. 190.

(2) Colloque de Ratisbonne.

L'estude de Diaze.

Voyez I. Sleidan au commencement du 17. liure de ses Commentaires de l'estat de la Religion, &c.

donc à Reinbourg avec Bucer. Estant arriué là, il s'adressa à vn Espagnol nommé Pierre Malvenda, grand défenseur de l'idolatrie Papistique. Aussi tost que ce venerable le vid (lequel autrement l'auoit familierement conu à Paris), il fut autant esbahi comme si quelque monstre se fust présenté deuant ses yeux. Apres auoir fait plusieurs signes d'admiration, finalement il dit à Diaze qu'il lui sembloit voir vn fantôme, estant estonné de le voir là present & mesme en Germanie, voire en la compagnie des Protestans, qui se glorifieroyent beaucoup plus d'attirer vn seul Espagnol à leur opinion, que de conuertir dix mille Alemans, ou bien vn nombre infini de quelques autres nations. C'est ainsi que tels docteurs ont acoustumé d'estimer le prix ou dignité de la doctrine celeste, à laquelle doyuent obeissance toutes creatures sans aucun contredit : assauoir par la gloire des hommes, plustost que par le decret eternal & ordonnance immuable de la volonté Diuine. Malvenda interroqua Diaze, s'il y auoit long temps qu'il estoit en Alemagne, & quelle mouche l'auoit picqué de venir en ceste region, & s'il approuuoit la doctrine de M. Martin Bucer & des autres Alemans. Iean Diaze lui respondit paisiblement & modestement qu'il auoit habité pres de six mois en Alemagne, & non point à autre intention, sinon pour voir ce pays, & comment la religion y estoit remise en sa pureté, & pour conférer de son opinion avec gens sçauans, touchant la verité, comme de fait l'homme Chrestien doit preferer ceci à toutes choses : assauoir, d'auoir la vraye connoissance de Dieu, & de la bonne & sainte volonté d'icelui selon sa Parole. Que, pour bien iuger de ceste verité, il ne faut point apporter les affections corrompues du cerueau humain, mais estimer & rapporter le tout à la reigle compassée des certains oracles de Dieu. Ainsi donc Diaze disoit : qu'en affaire si important, il aimoit beaucoup mieux croire à ses yeux qu'aux faux rapports des gens malins, & que la raison principale qui l'auoit incité à visiter la Germanie, estoit de voir en presence comment la Religion & vraye doctrine auoit esté repurgée par gens de bien & sçauans, de laquelle plusieurs Eglises d'une mesme bouche font profession en Alemagne. Qu'apres auoir fait toute dili-

gence, & trouué de fait que la doctrine de ces Eglises s'accordoit avec toute l'antiquité, il ne feroit pas bien ni en faine conscience, de reietter vn tel contentement perpetuel avec les Prophetes & Apostres.

SUR cela, Malvenda ravi en admiration fotte & superstitieuse, respondit : « Vrayement vn homme de bien estimera six mois en Alemagne autant d'annees, ou bien autant de siecles, tant est chose miserable & fascheuse de viure en Alemagne, à celui qui aime & honore l'vnité de l'Eglise Romaine, & a son autorité en reuerence. De ma part, ie confesserai ceci de moi franchement, que ie suis plus enuieilli en six iours en Alemagne, que ie ne seroi ailleurs en l'espace de beaucoup d'annees hors de ceste region, en laquelle il y a desia vingt ans ou plus qu'on n'a oui autre doctrine, ou leu d'autres liures que des Docteurs du pays. C'est bien vn exemple digne d'estre lamenté, & tel qu'un homme honneste ne doit nullement enfiuire, & beaucoup moins toi, Diaze, qui es d'un pays auquel la religion de sainte mere Eglise a tousiours fleuri, là où elle a eu tousiours honorable domination, & lequel feul entre autres a tousiours gardé la doctrine des ancestres entiere & pure de toute ordure des sectes, au milieu de si grandes diffensions qui ont esté espandues par tout le monde. Parquoy ie t'exhorte grandement que tu ayes esgard à ta reputation, & que tu te gardes de persecuer de faire ce deshonneur à toi & à ta famille, & à la bonne renommee de toute la nation Espagnole. » Ce fut la premiere conference que ce docteur eut avec Diaze, en laquelle aussi il lui proposa l'excommunication du Pape, & autres tels badinages, auxquels Diaze respondit fort modestement. Or, pource que Malvenda craignoit la presence d'un certain compagnon que Diaze auoit avec foi, il ne lui osa pour lors decourir tout ce qu'il auoit sur le cœur ; & par ce moyen ils prindrent congé l'un de l'autre, sous condition toutesfois qu'ils se deuoyent trouuer encore pour deuiser plus amplement.

POUR le faire court, Diaze retourna par deux fois depuis, tout seul, vers Malvenda, lequel par sa belle rhetorique tascha de tout son pouuoir de retirer ce bon personnage Diaze de l'obeissance de Iesus Christ. Il lui pro-

Pierre Malvenda.

Conuersion d'un Espagnol, chose estimée miraculeuse.

Auis de Diaze, touchant la verité.

Replique mondaine de Malvenda.

Exhortations de Malvenda qui ne sentent que le monde.

posa les dangers tant du corps que de l'ame, les foudres redoutables du Pape, comme vicaire du Fils de Dieu & successeur des Apostres, l'exécution horrible de ceux qui sont excommuniés par lui, comme retranchez du corps de Christ, & pestes de tout le genre humain. Il lui mettoit en avant la constance, la foi, l'integrité de la nation Espagnole. Il lui proposa finalement quelle folie enragee ce seroit à lui, de penser que lui seul seroit parvenu à plus grande lumiere de la religion que tant de gens sçauans. Et quand ainsi seroit, si ne faloit-il conduire cest affaire par sedition, ne violer la discipline de son pays tant bien & fainctement ordonnee, pour l'opinion de quelque petit nombre de gens, ni troubler la tranquillité publique. Sur cela il l'exhorta de regarder à son salut, à craindre & auoir en horreur le iugement de Dieu, à eüter les clameurs & bruits du pays. Il promit aussi de lui assister & fauoriser en cest affaire de tout son pouuoir, moyennant qu'il voulust suiure son conseil, lui remonstrant qu'il n'attendist point que l'Empereur vinst à Reinsbourg (car cela ne se pourroit faire sans son grand dommage), mais plustost qu'il vinst au deuant de lui, & se iettaist aux pieds de son Confesseur, homme prudent & religieux, & lui demandast pardon de son forfait.

DIAZE connoissoit bien les ruses & fineses de ce renard; toutesfois, pource qu'il n'estoit point là venu pour contester avec cest impudent, il lui respondit plus modestement que ne meritoit sa malice effrontee. Il lui remontra qu'il ne seroit difficulté de se submetre à tous dangers qui peuuent auenir aux hommes, pour maintenir la pureté de la Religion & doctrine celeste, si la necessité le requeroit, voire en vne cause de si grande importance, de laquelle nostre salut dependoit entierement. Et mesme il ne craindroit d'espandre son sang pour le tesmoignage de la religion Chrestienne, & eslimeroit cela lui estre vn grand honneur & gloire. Bref, il reietta constamment toutes les belles admonitions de cest affronteur, ne craignant ses horribles menaces, ains preferant la vocation du Fils de Dieu à toutes les choses de ce monde douces ou ameres. Avec ce il lui fit de belles remontrances; mais ce fut en vain, comme ayant affaire à vn pourceau, yure du boubrier de ce

monde, adiournant cependant sa conscience deuant le iugement de Dieu.

AINSI que Diaze tenoit ces propos, ce malheureux fremissoit en soi-mesme, d'autant qu'il sçauoit que tout ce que Diaze lui auoit dit estoit veritable. Et nonobstant il n'en peut estre nullement esmeu; mais, demeurant obstiné & endurci en sa premiere malice, respondit que Diaze ne lui auoit encores satisfait. Car, quant à l'autorité du Pape & de la doctrine propofee par l'Eglise Romaine, il n'en faloit nullement douter, & prononçoit ouuertement que le Pape, comme vicaire de Christ, ne pouuoit faillir.

DIAZE repoussa ceste absurdité impudente, remonstrant la folie enragee des hommes, d'exempter de peché vn tel monstre abominable, infecté & dedans & dehors de crimes enormes. Malvenda pensa auoir de quoi respondre à cela, excusa les vices des Papes, confessant toutesfois que c'estoyent gens de vie impure & detestable. Cependant changeant de propos demanda à Diaze pourquoy il estoit venu à Reinsbourg. Il lui respondit qu'il y auoit esté enuoyé par les Seigneurs de Strasbourg, afin qu'en ce Colloque public, il priaist avec l'Eglise du Fils de Dieu, & aidast de tout son pouuoir à accorder les articles qui estoient en different. Malvenda lui respondit qu'il auoit perdu sa peine; car il ne seroit rien ordonné en tout ce Colloque; mais, s'il se vouloit employer pour le bien & vtilité publique, il lui faloit aller au concile de Trente, institué par le Pape, où se troueroient beaucoup de Prelats catholiques.

DIAZE, oyant que rien ne se seroit en ce Colloque de Reinsbourg, entendit bien que toutes les entreprises des supposts du Pape estoient frauduleuses, & qu'il ne faloit point attendre aucune concorde ni appointment, ou bien que la pureté de la religion demeurast en son entier. Parquoy il print congé de Malvenda, en intention qu'il ne le viendroit plus chercher. Ces propos & conferences de Diaze avec Malvenda ont esté trouuees ecrites en plus amples formes entre les papiers dudit Diaze.

Or ce deuis mutuel (autant qu'il est possible de penser) fut la source de la haine que Malvenda conceut contre Diaze. Car depuis, Malvenda, aigri de la liberté de l'autre, commença à lui

M. D. XLVI.

Naturel des ennemis de la verité celeste.

Chrestienne remontrance de Diaze.

Colloques avec les supposts du Pape.

Source de la haine de Malvenda.

Marquina.

dresser des embusches, à lui brasser des meschantes pratiques, & s'adonner du tout à ce qu'il ruinaist cest homme innocent. Et ce qu'il ne pouuoit faire par violence manifeste, & n'ayant nulle raison pour le faire, il entreprint de l'executer par menees occultes, & par mensonges qu'il auoit impudemment forgees. Il escriuit des lettres à vn certain Iacopin de la cour de l'Empereur, son Confesseur, & l'auertissoit qu'il y auoit à Reinbourg vn Espagnol, nommé Iean Diaz, lequel il auoit conu à Paris fils obeissant de l'Eglise Romaine, & maintenant estoit du parti des Protestans, se declarant ennemi de l'eglise catholique, & ami des Lutheriens. Dauantage, par detractions meschantes & faux rapports, il embrasa le courage de ce meschant moine, qui sans cela ne brusloit que trop de sa propre malice & de haine de la verité diuine, laquelle il ne conoissoit, & n'en pouuoit ouir parler. Outre ce, il pressoit le moine avec obstations, de desfourner vn tel mal par quelque violent remede. Car autrement il preuoyoit que, si ce mal prenoit accroissement, finalement l'Espagne ouuriroit les yeux; qu'elle verroit bien son ignorance coniointe avec arrogance & grand orgueil, qu'elle aperceuroit bien son idolatrie, & tous les maux desquels elle est enforcelee & opprimee par ces garnemens affronteurs, & le ioug importable duquel elle est maintenant accablee; & par ce moyen tascheroit de descharger ses espauls de tels fardeaux.

Ses calomnies contre Diaz.

Ses cruels & meschans conseils.

Iacopin Confesseur de l'Empereur.

On peut facilement coniecturer par ce qui est depuis auenu, quelles machinations ce confesseur de l'Empereur brassa en son cerueau, apres auoir leu ces lettres. Malvenda, attendant le Moine qui demeroit trop à venir selon son opinion, voyant aussi que Iean Diaz faisoit diligemment sa charge à Reinbourg, ne se contenta point de ces premieres lettres; ains en escriuit d'autres audit Confesseur, qui estoient beaucoup plus aigres & rudes que les premieres. Il le pressoit avec obstations vehementes de trouver moyen pour ruiner ce dangereux personnage, qui taschoit de renuerfer leurs conseils & entreprises, & ce auant qu'il eut loisir de prendre quelque force, & de s'auancer en l'affaire qu'il auoit commencé. Or, ainsi que ce Confesseur lisoit les lettres de Malvenda, il y auoit pres de lui vn certain Espagnol,

nommé Marquina, suiuant la pratique de la Cour Romaine dont il estoit parti nagueres pour venir en la Cour de l'Empereur. Cestui-ci auoit autrefois conu Iean Diaz familièrement, & oyant ce que Malvenda auoit escrit de lui, fut fort marri, voyant ainsi diffamer la renommee de celui que grandement il aimoit, & principalement noter de crime d'heresie, lequel comme il est enorme, à bon droit est il en haine & detestation à toutes gens de bien. Et, pource qu'il fauoit bien que Diaz auoit vescu en toute honnesteté, il commença à l'excuser enuers le Confesseur, & de la meilleure façon qu'il peut remonstra ouuertement qu'il ne faloit point adiouster aucune foi aux paroles de Malvenda, qui estant induit de quelque haine particuliere, ou esmeu de quelque autre occasion, passoit en cela les limites de verité; plustost il faloit croire aux tesmoignages publics de gens de bien & excellens, qui auoyent tousiours approuué la vertu & rondeur de Iean Diaz. Parquoi il prioit le Penitencier de retenir cela secret en soi-mesme, & de suspendre son opinion iusques à tant qu'il fust plus certainement informé.

On dit que ce Confesseur entre autres choses fit ceste responce: que si Iean Diaz demeroit long temps avec les heretiques, il seroit beaucoup de mal à l'eglise. Parquoi on deuoit auiser en toutes sortes, que par quelque moyen que ce fust on taschast ou de le conuertir bien tost, ou de l'oster hors de ce monde.

Vn peu apres, ce Marquina print la poste, & s'en alla à Rome, & là signifia tout l'affaire à son frere Alphonse Diaz, qui auoit long temps fait office d'Aduocat en la Cour Romaine. On ne fauroit pas bien dire quel conseil prendrent ces deux-ci, Marquina & le frere de Iean Diaz; toutesfois on le peut facilement sans aucune difficulté estimer par ce qui s'en est ensuiui puis apres. Il est bien certain que des lors ils conspirerent & brasserent quelque execrable forfait, comme leur meschanceté l'a bien monstré depuis. Or ledit Alphonse raconta le tout à son frere par ordre en la ville de Neubourg.

Alphonse Diaz aduocat en la cour de Rome.

CEPENDANT le Colloque de Reinbourg fut du tout rompu, & n'en fut parlé depuis, comme si ceux qui estoient ordonnez pour conferer, euf-

Colloque de Reinbourg rompu.

sent changé d'opinion. Les ennemis de verité furent de ceci, & ce par vne nouvelle inuention, laquelle ils forgerent en leur cerueau, autant finement que meschamment; ou pour cacher leurs fraudes & deceptions, ou pour opprimer la verité. Ils donnerent à entendre que l'Empereur leur auoit enuoyé des lettres, par lesquelles il mandoit qu'on traitast en secret toute la dispute de la religion Chrestienne. Et, pour ratifier cela & le rendre plus ferme selon leur plaisir & volonté, ces renards voulurent faire faire serment aux deux parties, à ce que rien de tout ce qui seroit traité au Colloque, ne fust aucunement reuelé ne signifié, ou à leurs Princes, ou à quelque autre que ce fust. Et, pource que ceste condition estoit trop absurde, & que iamais n'auoit esté ouïe ni proposee auparavant en Colloque libre, ceux qui maintenoient le parti de la verité de l'Euangile ne la voulurent accepter, & à bon droit. Mais voila que c'est : Vne meschante confcience craint de venir en lumiere, & suit les iugemens des gens de bien. Les aduersaires donc, destituez de toute cause honneste & bonne, eurent leurs recours à fraudes & tromperies, lesquelles ont esté descouuertes tantost apres. Car l'Empereur declara ouuertement aux Princes, en la iournee de Spire, que iamais il n'auoit mandé cela, & qu'une telle condition n'estoit onques venue à sa conoissance. Mais laissons là ces ordures, & retournons à Jean Diaze.

APRES que les affaires du Colloque furent ainsi suspendues, Jean Diaze s'en alla à Neubourg, qui est vne ville du Comte Palatin, située sur le Danube, pour corriger vn liure de M. Martin Bucer, lequel pour lors s'imprimoit en ceste ville-la. Tandis que ces choses se faisoient en Allemagne, le frere de Diaze, qui estoit à Rome, ne dormoit pas, ains brassoit en grande diligence de terribles entrepises. Auerti par Marquina des lettres que Malvenda auoit escrites au Penitencier, il entreprit tout foudain de venir en Allemagne, en intention de destourner son frere de la vraye religion Chrestienne, par tous les moyens qu'il pourroit s'auiser. Il amena un garnement avec soi, lequel, comme on conut depuis, auoit esté bourreau de Rome. Il print la poste lui troisieme, & s'en vint en grande diligence à Ausbourg. De là il alla à

Reinsbourg avec son pendart, où il pensoit trouuer son frere.

ESTANT à Reinsbourg, il parla premierement à Malvenda, & lui deschargea tout son cœur & intention, le priant de lui bailler quelques moyens & adresses, ou de tromper ou de conuertir son frere. On raconte que Malvenda dit à vn Espagnol : « A la mienne volonté que ie puisse voir le iour auquel le corps de Jean Diaze soit mis au feu, à celle fin pour le moins, que quand le corps fera ainsi consumé par feu, l'ame en puisse mieux valoir. » Que si cela est vrai, comme pour le moins il est vrai-semblable, ce renard a assez montré par ceste siene parole, non point humaine, mais plus que brutale & dutout diabolique, qu'il est coupable de l'ire eternelle de Dieu; auquel toute la faute de ce sang innocent espandu doit estre imputee, comme sur celui qui en a esté le vrai meurtrier & bourreau. Ceci est bien vrai qu'apres qu'ils eurent consulté ensemble, & brassé leurs machinations meschantes & deceuables, ils firent ceste resolution entr'eux de s'enquerir en toute diligence en quel lieu ou pays, ville ou village, Jean Diaze pourroit estre trouué. Pour ceste raison, ils enuoyerent vers vn sien ami, vn certain Espagnol de la maison de Malvenda, aussi homme de bien que son maistre, pour lui demander secretement où pourroit estre Diaze, & pensoyent qu'icelui lui fust plus familier que tous les autres, & que nul ne fauroit si bien ses conseils que lui, pour leur en dire ce qui en estoit. Cest Espagnol lui dit qu'il y auoit lettres de grande importance venues de la cour de l'Empereur pour Diaze, & cela lui tourneroit à grand profit, si elles lui tomboyent entre les mains, & le prioit de grande affection, qu'il lui pleust enseigner en quel lieu on pourroit trouuer Diaze. Cest ami de Diaze fit respondre à l'Espagnol, que pour le present il ne fauoit pas bien où il estoit, & toutefois s'il lui vouloit enuoyer ou faire tenir quelque chose, il seroit diligence, & donneroit si bon ordre qu'elle lui seroit portee fidelement & sans aucun danger.

AINSI cest Espagnol s'en alla comme se contentant de ceste responce; mais il retourna bien tost apres, disant à l'autre qu'il y auoit vn certain Gentilhomme en l'hostellerie de la Couronne, grand ami de Jean Diaze, qui appor-

Sa conference
avec
Malvenda.

Machination
contre Diaze.

Image d'une
meschante
confcience.

Cruel courage
d'Alphonse
Diaze.

M. D. XLV.

toit lettres de quelques autres ses amis pour lui donner, lesquelles contenoient des affaires de grande importance. Parquoy il le prioit inflamment : ou qu'il lui voulust enseigner le lieu où estoit Diaze, ou bien qu'il vinst parler au Gentilhomme en l'hostellerie. Ce familier ami de Diaze, qui desiroit que ses affaires se portassent bien, vint en l'hostellerie avec ce meschant traistre Espagnol, pour conoistre de plus pres, sans faire semblant de rien, quels affaires il y auoit là pour son ami. Là il trouua ce Gentilhomme Espagnol, à son auis homme d'estoffe, lequel le pria & obtesta sur tous les plaisirs qu'il lui pourroit ou voudroit faire, qu'il lui enseignast où il pourroit trouver Iean Diaze; car il auoit à lui communiquer des affaires de fort grande consequence, & qui lui pourroyent apporter vn grand profit. Or l'ami de Diaze lui fit presque vne telle responce qu'il auoit faite à l'autre Espagnol, qu'il ne fauoit bonnement où il estoit; toutefois, afin que ses affaires ne demeurassent en arriere, dit qu'il s'enquerroit des autres, desquels il esperoit entendre quelque chose de certain. Il promit aussi que s'il en pouoit fauoir quelques bonnes nouvelles, il les lui signifieroit. Estant de retour en son logis, il raconta tout l'affaire à Martin Bucer & à Iean Brencce, & aux autres qui auoyent esté ordonnez pour le Colloque, & leur demanda quel conseil ou deliberation il deuoit suiure en cest affaire. Sur cela, il y eut diuerses opinions. Les vns disoyent qu'il estoit bon d'enseigner le lieu où estoit Diaze, les autres qu'il ne le faloit pas faire, & des deux costez on donnoit des raisons assez suffisantes pour la confirmation de chacune opinion. Finalement ceste opinion emporta, qu'il estoit bon d'enseigner le lieu, qui au demeurant estoit seur & en liberté, de peur que par imprudence on ne preiudiciast aux affaires de Diaze, par faute de signifier le lieu où il estoit. Cependant il fut deliberé, qu'il seroit bon d'auertir Diaze par lettres secretes, que s'il y auoit quelque danger, & il le peut conoistre, il se donnast bien garde. Ainsi donc selon ce conseil, cest ami familier de Diaze signifia à Alphonse, lequel il ne fauoit encor estre son frere, qu'icelui estoit en vne ville prochaine de là, nommee Neubourg. Icelui le remercia grandement pour ses nouvelles, & pria bien fort l'ami de Iean Diaze pour aller

vers lui voir son ami, & quand & quand lui offrit vn cheual qu'il auoit là tout prest & tout ce qui seroit besoin pour faire le voyage.

Il respondit qu'il ne pouoit pas, pour lors, partir de Reinfbourg; toutefois il promit d'escire à Iean Diaze, & lui enseigner le lieu où il le pourroit trouuer. Il escriuit donc des lettres, & les bailla à Alphonse pour les porter. Il n'y auoit rien qui fust dange-reux dedans les lettres. Il en escriuit aussi d'autres, lesquelles il donna à part au messager de la ville qui deuoit faire compagnie audit Alphonse, & lui donna charge expresse de garder diligemment ces lettres, & qu'il ne les donnast à autre qu'à Iean Diaze. Par ces lettres, il l'auertissoit amplement de tout ce qui lui est auenu, & qu'il se donnast bien garde de cest homme qui s'en alloit vers lui. Martin Bucer escriuit aussi par ce messager, & quelques autres de ses amis, & tous l'auertissoyent diligemment qu'il se donnast bien garde des dangers qui lui pouoyent auenir. Et, à celle fin qu'on ne se doutast de rien, on donna au messager ce qui auoit esté fait au Colloque de Reinfbourg, pour porter au secretaire du Comte Palatin. Avec ce, le messager receut quelque argent, afin qu'il eust meilleur courage de faire ce qu'on lui auoit donné en charge. Icelui promit de s'employer en cest affaire & volontiers & diligemment.

CELA fait, l'ami de Diaze print congé du messager & dudit Alphonse, lequel le remercia fort derechef pour le plaisir qu'il lui auoit fait. Et, auant que se laisser l'vn l'autre, derechef il le pria & supplia, voire l'adiura par la charité Chrestienne, que s'il aimoit l'honneur de Iean Diaze, il ne reuelast à homme du monde, & principalement à Malvenda, rien de tout ce qui auoit esté deliberé entr'eux; car il scauoit bien que Malvenda lui portoit vne mauuaise affection, d'autant que Diaze n'auoit voulu obtemperer à ses conseils, & quand Malvenda ne seroit point auerti de ce qu'il auoit à faire avec Diaze, le tout se porteroit beaucoup mieux. Quel besoin est-il de dire d'auantage? Les propos de ce traistre estoient de si grande vehemence, qu'il sembloit parler à bon escient, quand il disoit à l'ami de Diaze qu'il n'en auertist aucunement Malvenda; en forte que l'autre pensoit qu'il n'y auoit nulle feintise en toutes ces paroles.

Bucer & Brencce.

Les amis aduertissent Diaze de se donner garde du danger.

O trahison!

Icelui lui promit de n'en dire mot ; ce que même il eust fait volontiers, voire quand il n'eust point fait de promesse.

MAIS que fit ce traître ? A grand-peine l'ami de Iean Diaze s'estoit parti de lui, qu'il s'adressa au messager, & lui osta par force toutes les lettres qu'il portoit, & tout incontinent se retira vers Malvenda. Or, apres qu'ils eurent leu tous ces paquets, & consulté ensemble, ils deschirent toutes les lettres; seulement ils garderent l'escrit ou estoit contenu ce qui auoit esté fait au colloque de Reinfbourg, lequel on enuoyoit au secretaire du Comte Palatin, lequel Alphonse n'eust point gardé s'il n'eust pensé que cela lui eust peu seruir pour trouuer faueur enuers ledit secretaire.

PEV de temps apres il fut signifié que ledit Alphonse auoit esté vers Malvenda, & Iean Diaze lui mesme raconta depuis, comment son frere s'estoit porté enuers le messager. Ses amis, voyant la grande desloyauté de cest homme, lequel auoit si beau semblant de rondeur & fidelité, entrerent en soupçon qu'il braffoit quelque grande meschanceté. Parquoi ils lui enuoyerent vn messager tout expres, l'admonestans qu'il se donnast bien garde des embusches de cest homme.

FINALEMENT Alphonse s'en alla à Neubourg, & portoit des lettres de Malvenda à Iean Diaze, par lesquelles il l'exhortoit de croire le bon conseil de son frere. Il promettoit à Diaze, que s'il vouloit aller avec lui en Italie, & laisser l'Alemagne avec ses Alemans, lesquels il appeloit corrupteurs de bons esprits, il feroit tant enuers le Penitencier par d'autres lettres, qu'il conceuroit vne autre opinion de lui, & au lieu qu'il auoit auparavant mandé beaucoup de maux, maintenant il escriroit tout au rebours afin que ce qui auoit esté inconfiderement escrit d'vn homme innocent, ne preiudiciait à Diaze à l'aduenir. Ainsi ce saint Theologien & protecteur de la foi monstrois ouuertement par ses lettres son impieté & infidelité.

ALPHONSE, chargé de ces lettres & acompagné de son bourreau, s'en vint à Neubourg. Son frere le voyant, le regardoit avec grand esbahissement, comme ainsi soit qu'il y eust long temps qu'il n'auoit receu lettres de lui, & pensoit bien qu'il fust pour lors à Rome. Iean Diaze donc demanda à

son frere la cause de sa venue, laquelle il n'entendoit nullement. Alphonse respondit ce qui a esté dit ci dessus, que plusieurs bonnes causes lui auoyent fait entreprendre ce voyage si pénible. Ce Cain monstra vne face d'Abel à son frere, & cachoit en son cœur son entreprise diabolique, sous belle couuerture d'amour fraternel. Que pouuoit penser ce bon & simple personnage Iean Diaze ? Il lui sembloit bien qu'vne amitié vraiment fraternelle auoit induit son frere à le venir voir. Et, combien qu'il eust voulu que son frere n'eust point fait ceste entreprise sans iugement, nonobstant il pris sa affection, & fut fort ioyeux de la bonne volonté d'icelui. Il recueillit donc son frere fort benignement, ne sachant point qu'il nourrissoit cependant vne vipere en son sein, laquelle puis apres deuoit par sa fureur desbordée, espandre son sang.

OR, apres qu'ils eurent parlé ensemble assez familièrement, Alphonse descourrit peu à peu ce qui le menoit. Il recita que ceste seule cause lui auoit fait entreprendre ce fascheux voyage, assauoir qu'il vouloit destourner son frere de ceste façon de viure, & de ceste opinion où il estoit, pour l'attirer au droit chemin & au giron de nostre mere sainte Eglise. Ce meurtrier se sauoit bien courir de ce beau Nom d'Eglise, lui qui auoit vŕé vne bonne partie de sa vie, voire qui auoit esté nourri en ceste horrible impieté de Rome, & ne sauoit non plus qu'vne beste que c'est à dire Eglise. Il mettoit en auant les grands dangers, lesquels son frere ne pouuoit nullement fuir, s'il perseueroit longuement en ceste entreprise. Il proposa aussi en quelle execration & haine plus que mortelle les plus grands seigneurs de ce monde ont le nom de Lutherien.

OVTREPLUS il monstra quel deshonneur ce seroit à toute leur famille, les miseres esquelles son frere pourroit tomber, les bannissemens, les prisons, le saisissement de biens, le feu, le glaue, & tous les autres dangers esquels tombent ordinairement ceux qui sont vrais membres de l'Eglise, & reçoquent d'vn bon cœur, & d'vn desir ardent, & d'vn saint zele, la pure doctrine de l'Euangile. Il amenoit aussi beaucoup d'autres choses pour seruir à ce propos, à celle fin qu'en ramenant les dangers, il peust esbranler

Ses discours pour le detourner de la vraye Religion.

Alphonse vient vers son frere.

la force & conſtance du courage de ſon frere, qui eſtoit au demeurant bien muni de la fermeté des promeſſes de Dieu.

Reſponſe de
Jean Diaze.

JEAN Diaze, oyant les raiſons de ſon frere, iaçoit qu'il fuſt bien marri en ſon cœur du iugement corrompu d'icelui, oyant qu'il preferoit les dangers & les fureurs des hommes à la profeſſion de la vraye doctrine, toutefois lui fit vne reſponſe fort gracieuſe, diſant : « Mon frere & bon ami, ce n'a point eſté vne cupidité particuliere, ains vn certain & ferme iugement qui m'a fait embraffer & recevoir ceſte doctrine, laquelle apres auoir diligement cherché les ſources des ſainctes lettres, & le commencement & ſuite de la vraye Religion, ie conoi clairement eſtre le vrai & perpetuel contentement des Prophetes & Apoftres. Ayant donc empoigné ceſte doctrine par la grace de mon Dieu, ie ne puis la reietter, ſans commettre vne grande meſchanceté; & quelque danger que ce monde propoſe, il ne me deſtournera de ceſte ſaincte entrepriſe. Ie vous prie, mon frere, conſiderez vn peu ſi c'eſt à faire à vn ſage homme d'euitter les dangers, qui ne peuuent guerres durer, pour tomber en condamnation eternelle. Or eſt-il ainſi, qu'il n'y a peché de blaſpheme plus horrible, que perfecuter la verité laquelle on aura conuë, lequel peché ne peut iamais eſtre pardonné. La choſe donc qui me retient en mon propos, eſt de trop grande importance & ie deſireroi bien, mon frere, que vous employiſſiez autant de peine à conoiſtre la verité de Dieu, que iuſques à ceſte heure auez employé d'induftrie apres les affaires de ce monde. Comme ie conoi d'vn coſté la dextérité de voſtre eſprit, & d'autre part comme ie conoi combien eſt grande la bonté & misericorde du Pere eternel noſtre Dieu, ie ne fai point de difficulté, qu'il ne vous deſployaſt les grandes richesses de ſa ſapience celeſte, & que ne puiſſiez par les ſainctes Ecritures conoiſtre quelle eſt la bonne volonté de Dieu & la magnifier, pourueu que vous y vouluſſiez employer voſtre peine & induftrie. Mon frere, à la miene volonté que ie vous puiſſe acquerir ceſte heureuſe conoiſſance, voire par mon propre ſang. Le Fils de Dieu lui meſme teſmoigne que c'eſt-ci la bien-heureuſe vie & vrayement eternelle, aſſauoir de vraye-

ment & bien conoiſtre le Dieu viuant, & celui qu'il a enuoyé qui eſt Ieſus Chriſt. Et à la verité ceci eſt à deplorer, qu'il y a vne ſi grande negligence & impiété entre les hommes, en vne choſe de ſi grand poix & tant neceſſaire. Les oracles de Dieu ſont ouys par la voix réſonnante du ciel, ouuertement & clairement publiez à toutes creatures, & les hommes cependant en feront ſi peu de conte & eſtime, ou bien les meſpriferont & reietteront avec vne telle fierté & orgueil! Et ſi vous conſidererez comme il appartient, ie vous prie, y aura-il autre cauſe pour laquelle nous ſommes condamnez des hommes infideles, & liurez preſque tous les iours à la boucherie, ſinon que nous auons mis tout noſtre eſpoir & fiance au Dieu viuant, & non point es hommes ni es choſes & biens de ce monde? Ie vous ſupplie donc, mon frere, conoiſſez premierement noſtre cauſe; & quand vous l'aurez bien compriſe, vous iugerez facilement vous-meſmes, qu'il ne la faut laiſſer pour quelques dangers de ceſte miſerable vie humaine. Quant à moi, la verité eſt telle, que j'ai fortiſié tellement mon cœur par la miſericorde & bonté gratuite de mon Dieu, que ie ne me laiſſerai en façon quelconque deſtourner de ceſte profeſſion heureuſement entrepriſe. »

ALPHONSE, voyant la grande conſtance de ſon frere, penſa à vn autre moyen; & ne le pouuant eſbranler par la cruauté des dangers, commença à lui faire offre de grands biens, eſperant par vn tel moyen obtenir de ſon frere ce qu'il pretendoit. Il lui propoſa donc qu'il auoit des benefices, & que d'iceux il receuoit tous les ans cinq cens ducats, leſquels il lui reſignoit tous, pourueu qu'il allaſt à Rome avec lui. Jean Diaze lui reſpondit ainſi : « Ie ne ſuis point ſi conuoiteux d'argent que pourriez bien penſer, mon frere. Car, ſi ie me fuſſe propoſé ce chemin, de pourchaſſer des honneurs ou richesses, i'euffe tout autrement donné ordre à mes affaires. Mais maintenant ie repute pour vn grand honneur & ſouuerain ceſte telle conoiſſance de la doctrine celeſte, laquelle le Seigneur m'a donnée par ſa bonté gratuite, & la bone conſcience que j'ai m'eſt beaucoup plus precieufe que tous les theſors leſquels on me pourroit preſenter. Gardez donc vos reuenus, mon frere. Que ſi vous les

Alphonſe offre
des biens à
ſon frere.

Reſponſe
Chreſtienne.

pouvez posseder d'un cœur fidele & craignant Dieu, ils vous feront salutaires; sinon, il est bien certain que tout ce grand amas d'argent ne pourra apporter finalement que grand dommage, lors mesme qu'aurez plus grand besoin de ferme secours. Mais, mon frere, tendons à ce but de tout nostre cœur, que nous amassions les vrais thresors de la crainte de Dieu es cieus, & aprenions diligemment la sainte doctrine, laquelle ne delaisse point celui qui la possede, & non seulement adoucit les angoisses & fascheres presentes d'une façon merueilleuse, mesme quand nous sommes constituez es grans dangers de ce monde, mais aussi fait compagnie iusques au ciel mesme au possesseur de ceste consolation diuine.»

FINALEMENT Alphonse, voyant qu'il ne pouvoit pas venir à bout de son entreprise par un tel moyen, en essaya un autre, & appliqua le dernier effort de ses trahisons; &, par une horrible malice assaillit son frere innocent, & void de toute fraude & meschanceté. Ce traître, n'ayant aucune religion, fait semblant que quelque bon desir de la vraye & pure Religion lui auoit touché le cœur, afin que par une telle opinion il deceust plus facilement son frere, qui estoit un vrai homme de Dieu, dependant entierement de lui. Tirant finalement des soupirs du profond de son cœur, jettant de ses yeux forces larmes, & gemissant, commença à dire ainsi à son frere: « Je voi bien que vostre foi & constance est si grande, & que vous estes si entier à conoistre, à tenir & garder la doctrine de l'Evangile, que vous m'auez tiré à vostre opinion. Car ie ne suis point encore si rude ne farouche, mon frere, que ie ne voye & conoisse bien que ceste pureté de Religion que vous auez ne soit digne d'admiration, & ne merite bien d'estre imitée. Je ne suis si lourd que ie vueille empescher ceste grande vtilité, laquelle (comme j'espere) prouindra de vostre grande doctrine, & redondera (1) tant à l'Eglise de Dieu en general, que principalement à nos Espagnols. Encores y a-t-il bien d'auantage, conioignons ensemble tous deux nos forces de tout nostre cœur, & nous employons principalement de bonne affection à cela, que la vraye & pure doctrine du Fils de Dieu soit di-

uulguee par tout le monde, autant que faire se pourra & que la profession de l'Evangile florisse & soit auancee en nostre pays, comme elle est es autres regions. Mais, mon frere, pour parfaire un si excellent œuvre de Dieu, vous deuriez dispenser le don & la grace que Dieu vous a donnée par dessus tous les hommes de nostre nation, voire dispenser non seulement en bonne prudence, mais aussi en toute diligence. Cependant que vous habitez & demeurez ici en Allemagne, & vivez entre ces gens-ci, le langage desquels vous n'entendez point, aduifez bien que ce que vous faites, n'est sinon muser (1) en terre sans fruit le talent que Dieu vous a donné par sa bonté en grande abondance. Vous voyez bien qu'il y a grand nombre de gens sçauans en ce pays tant bien exercez es bonnes lettres, & en la vraye Religion, lesquels n'ont nul besoin de vostre aide & industrie & tant s'en faut qu'ils en ayent besoin, que si ie conoi bien leur vertu, eux-mêmes vous bailleroient ce conseil que vous employiez ceste doctrine qu'auez receuë d'eux, à l'edification & reformation de nos Espagnols. Mais, pource qu'aujourd'hui nostre pays est opprimé d'une cruauté & tyrannie incroyable, & ne seroit pas bon pour vous qu'y habitassiez; ie ne cesserai pas encores de vous bailler ce conseil & faire ceste exhortation: que vostre bon plaisir soit de venir avec moi en Italie. J'oseroi bien me promettre une si grande vtilité de ce voyage, à auancer la gloire de Dieu, & à faire profiter la doctrine de l'Evangile, que vous ne pourriez en esperer d'auantage de l'Allemagne ou de quelque autre lieu. Nous irons donc premierement à Trente, où nous trouuerons beaucoup de Prelats de grande autorité, lesquels enclinent au parti de l'Evangile; &, si vous leur seruiez d'aiguillon, ils feroient profession ouuerte de ce qu'ils ont sur le cœur, & qu'ils n'osent mettre hors pour la crainte de la tyrannie du Pape. Auifez bien à ceci maintenant: quel profit reuiendroit de cela, que le Concile, qui est assemblé pour establir la tyrannie furieuse des hommes infideles, fera incité à s'enquerir & à faire publier la verité!»

ALPHONSE adiousta autres persuasions, & dit: « Nous confererons vos-

Trahisons
viennent apres
les belles
offres.

Promesse
pour attirer
Diaze.

(1) Servira puissamment.

(1) Cacher.

M. D. XLV.

tre opinion avec ces gens sçauans ; & , si vous auez aprins quelque meilleure chose que ce qu'ils tienent, ils se rendront dociles auditeurs, & m'en ose faire fort. Et qui plus est, vostre doctrine assez ferme autrement, & munie de tesmoignages expres de la saincte Escriture, fera d'auantage conserme par vostre vie pure & honneste, & par les autres vertus dont vous estes orné, lesquelles ceux mesmes qui ne nous veulent guerres de bien, aiment en vous & honorent. Apres cela nous irons à Rome & à Naples, & en toutes les autres bonnes villes d'Italie, esquelles y a grande conoissance & grand desir de la verité, où vous auez affaire avec gens de conuention honorable, lesquels pourrez fortifier en la vraye doctrine, & declarer entr'eux à haute voix ce que fentez de la vraye Religion. Et finalement, apres que par vostre doctrine & vertu vous auez gagné toute l'Italie, ou pour le moins ceux qui sont en plus grande autorité, vous verrez auenir ce que vous desirez grandement, assauoir que ceste doctrine paruiendra iusques aux gens de nostre Espagne, & ce sans que vous vous mettiez en danger. Mon frere, mespriserez-vous ce grand profit, lequel vous voyez comme present deuant vos yeux ? Penferiez-vous bien que vous soyez nai seulement pour vous ? N'aidez-vous point à l'imbecillité & foiblesse des autres, qui ne sçauent s'ils doyuent esperer salut, ou se desesperer, qui sont esbranlez entre espoir & crainte, & implorent vostre aide & fidelité, desirant vostre façon de viure, & comme à iointes mains & larmes requierent de vous la conoissance de la vraye doctrine ? Et certes ie ne pense point que vous mesprisiez les gemissemens & clameurs des fideles, veu mesmes que les occasions ne vous defaillent point pour mettre vne telle œuure en execution, ne les aides mesmes & supports des grands personages. Et, de ma part, ie vous peux bien hardiment promettre, que ie me monstrerai frere fidele en ceste œuure du Seigneur. Ie vous menerai en Italie à mes frais & despens, ie vous donnerai conoissance de plusieurs grands personages, & vous ferai entrer en amitié avec eux & en tout ce que me voudrez employer, vous me trouuez fidele en tout & partout. D'auantage, apres que vous auez fait fidelement & accompli vos-

tre ministere par la bonté & grace de Dieu, si vous voulez apres cela retourner en Alemagne, ie vous promets par ferment de retourner avec vous, & vous tiendrai perpetuelle compagnie & fidele, iusques à ce que ie vous aurai laissé en lieu où puiffiez viure en quelque dignité, mesme selon vostre fantasie. Pour le present, voici toute la requeste que ie vous fai : que vous nous monstriez vne bonne volonté avec vne gayeté & promptitude de courage enuers vn si euident & si grand profit de l'Eglise, laquelle Eglise du Fils de Dieu, & le salut de toute la republique Chrestienne, semble maintenant requierir cela de vous à haute voix. » Iean Diazé fut touché en son cœur du propos de son frere Alphonse, & fut grandement resiouy en son esprit, pensant bien que son frere parlast à bon escient & sans feintise. Parquoi il commença à lui respondre beaucoup plus doucement qu'il n'auoit auparauant. assauoir qu'il estoit prest en toute sorte d'auancer la gloire de Iesus Christ & mesme pour ce faire il n'espargneroit point sa propre vie. Il prisoit grandement le courage de son frere, il trouuoit ses conseils bons ; & , pour les mettre en execution comme icelui son frere le desiroit, il lui promettoit de ne lui faillir en cest œuure. Au surplus, pource que cest affaire estoit de grande importance, & ne pouuoit estre mis en execution sans grandes difficultez & dangers, il estoit besoin aussi d'vser de bon conseil & meure deliberation, à celle fin que cela fust conclu par le conseil des gens de bien & prudens, & qu'on suyuit ce qui sembleroit estre plus vtile & necessaire pour le bien & vtilité de la republique, & pour auancer la gloire de Dieu. Pour ceste cause il lui sembloit bien que toute ceste deliberation deuoit estre remise au iugement de ceux qui estoient deputez & ordonnez pour le Colloque de Reinsbourg, au iugement & bon auis desquels il se foumettoit du tout.

CE conseil fut trouué assez bon par Alphonse, & possible est qu'il pensoit que ceux qui deuoient iuger de cest affaire fussent des troncs de bois, & qu'il ne se pouuoit faire qu'il y eust vn seul Aleman qui peust entendre ses finesses, ou apercevoir ses trahisons. Ainsi donc Diazé escriuit à ceux qui auoyent esté deputez pour le Colloque de Reinsbourg, ausquels il signifia la

Diazé est
esmeu des
propos de son
frere.

O trahison
sardee!

venue de son frere, lequel requeroit de lui à toute instance, qu'il lui fist compagnie pour aller en Italie. Il adiouffoit les raisons de son frere, par lesquelles il debattoit à toute force, que cela se devoit faire; ainsi finalement il mandoit sa volonté, qu'il n'auoit deliberé d'en faire autre chose, sinon ce qu'eux iugeroyent estre bon de faire. Il escriuit aussi des lettres à maistre Bernardin Ochin (1), qui prechoit pour lors à Aufbourg, & le prioit de lui enuoyer son auis sur cela. Pour faire bref, apres que les lettres de Iean Diaze furent leuës à Reinsbourg tous les Collocuteurs s'assemblerent pour bailler vn chacun son opinion sur cela. Tous, d'une mesme bouche, resolurent qu'il ne falloit adioufter foi aux fausses raisons de ce meurtrier, lequel ils voyoyent bien ne tendre à autre but, sinon de vouloir deceuoir son frere, sous ombre de la religion Chrestienne. Et il y en eut aucuns, en ceste assemblée, qui predirent des ceste heure-là, le meurtre que ce meschant machinoit en son cœur. Parquoi tous d'vn mesme accord escriuirent à Iean Diaze & lui signifèrent diligemment ce que tous les freres d'un mesme accord auoyent aisé & deliberé sur cest affaire. Bernardin aussi de son costé fut de mesme auis.

ALPHONSE, se voyant frustré de son attente, & que les entreprises estoient descouuertes à peu pres, combien qu'il eust conceu vne grande tristesse en son cœur; nonobstant, pource qu'il voyoit aussi que la beneuolence de son frere estoit grandement necessaire à parfaire les forfaits execrables qu'il auoit machinez, il ne le voulut offenser de paroles aigres, mais plustost dissimula la grande douleur qu'il auoit en son esprit. Il trouuoit ceste opinion bonne de ces gens fauans (disoit-il), laquelle il voyoit bien estre signee de leurs propres mains; neantmoins, à celle fin qu'on fist quelque chose pour l'amour de lui, pour toute recompense de la peine qu'il auoit prise, il pria instamment son frere Iean Diaze, que pour le moins il ne lui fust point grief de venir iusques à Aufbourg avec lui; & là ils feroyent la dernière reso-

lution. Il vouloit que son frere prinst Bernardin Ochin pour soi; & lui prendroit le maistre des cheuaux legers, & ce que ces deux la auoyent deliberé entr'eux, lui & son frere l'approuoyent. « Si Bernardin (disoit-il) & l'autre concluent que vous me deuez obtemperer, veu mesme que ie ne requiers de vous que choses honnestes & vtils, nous irons ensemble en Italie. Au contraire, s'ils font de cest arrest, qu'il vaut mieux que demeuriez en Allemagne, ie ne vous demanderai plus rien, ains me contenterai de cela, puis après ie m'en retournerai seul en Italie, & vous retournerez à vostre façon de viure. » Ce meschant ne disoit point cela sans grande malice; il taschoit par douces paroles attirer son frere innocent en pleine campagne & hors de la ville, afin qu'il le tuast en quelque destroit. Sans cela, il ne doutoit nullement de l'opinion de Bernardin Ochin, laquelle lui-mesme auoit veuë signee de la propre main d'icelui.

TOUTEFOIS Iean Diaze, qui procedoit en grande simplicité & ne soupçonnoit encore nul mal, pource que la requeste de son frere ne lui sembloit trop impertinente, promit d'obtemperer volontiers en cela à son frere, lequel il aimoit comme soi-mesme, ce qu'il eust fait, si M. Bucer qui d'auanture estoit là venu auant que son frere fust parti, ne l'eust empesché. Car, d'autant que ceux qui auoyent esté deputez pour le Colloque ne faisoient rien à Reinsbourg, & auoyent desia deliberé de retourner chacun en sa maison, M. Bucer & Martin Frechtius (1) prescheur d'Vlme voulurent venir à Neubourg afin qu'ils imprimassent mieux au cœur de Iean Diaze ce dont l'auoyent auerti par lettres, assauoir qu'il n'adiouffast aucunement foi aux paroles de son frere Alphonse, & n'allast point en Italie avec lui. Il y eust aussi cest ami de Iean Diaze, duquel il a esté parlé ci dessus, qui se mit en chemin avec eux. Apres qu'ils furent arriuez à Neubourg, Bucer & Frecht-

M. D. XLVI.
Nouvelle
machination
d'Alphonse.

Bernardin
Ochin.

L'auis de tous
est de
n'adioufter foi
à Alphonse.

Martin Frecht.

(1) Ochin fut d'abord moine. Converti au protestantisme par Jean Valdès, il commença par être le collaborateur dévoué, puis devint l'adversaire acharné des réformateurs. Né en 1487 à Sienna, il mourut à Slauow, en Moravie, en 1565.

(1) Martin Frecht (1494-1556), moins connu par son activité pastorale que par la polémique ardue qu'il eut à soutenir contre Sébastien Frank et Gaspard Schwenkfeld. Il avait fait ses études à Tübingue, enseigné la philosophie et la théologie à Heidelberg. En 1533, il devint pasteur d'Ulm qu'il représenta au colloque de Worms en 1540. Voy. Herminjard, *ouv. cité*, t. VI, p. 392.

Bucer & Frecht admonnent Diazé de se garder de son frere.

tius admonnestèrent diligemment Iean Diazé des grans dangers qui pouvoient aduenir, s'il se mettoit en chemin avec son frere. Ils l'exhorterent à constance & à besongner prudemment et cest afaire, & ne le voulurent point laisser iusques à ce qu'ils vissent son frere hors de là & Iean Diazé hors de tout danger, comme on pouuoit iuger pour lors selon la façon des hommes. Or donc il fut accordé entre les freres, qu'Alphonse son frere s'en iroit seul. Ainsi il partit le vingtcinquiésme de Mars, affauoir trois iours après que les autres furent arriuez à Neubourg; combien que cela fust vne terrible pillule au cœur d'Alphonse, toutesfois il faisoit semblant d'estre fort ioyeux & autant qu'il pouuoit donnoit à entendre à son frere, qu'il ne desiroit autre chose sinon ce qui sembleroit bon & agreable à Iean Diazé son frere, lequel il aimoit grandement, ce disoit-il. Le iour deuant qu'il deust sortir de la ville, comme il auoit deliberé de partir de grand matin, il parla à son frere & l'exhorta de perseuerer constamment en la profession de la vraye Religion. Il affermoit qu'il ne se pouuoit faire qu'il ne fust grandement marri de partir d'avec son frere tant bien aimé, avec lequel il eust bien voulu viure & longuement & familiarément, & non pour autre raison, sinon afin qu'il fust bien institué en la conoissance de la doctrine salutaire. Cependant il estoit bien aise de ce peu de temps; qu'il auoit senti ie ne sçai quelque inspiration diuine qui l'auoit fait deuenir meilleur qu'il n'estoit. D'auantage il prioit son frere qu'il eust perpetuelle souenance de lui, & lui escriuist bien souuent, & que par ses lettres il parfist ceste œeuure que Dieu auoit commencée en lui. Il promettoit aussi qu'il le trouueroit prest à lui faire plaisir, & qui plus est, il lui bailla, maugré qu'il en eust, quatorze escus pour acheter des habillemens. Son frere refusa cest argent, mais il fut contraint de les prendre. Ainsi, apres plusieurs propos tant d'un costé que d'autre, lesquels estoient pour rendre tesmoignage de l'amour vrayement fraternel de Iean Diazé, ils s'en allerent finalement coucher, qui ne fut point sans grande abondance de larmes.

Le lendemain, à l'aube du iour, on appresta le chariot de Neubourg, sur lequel deuoit monter Alphonse avec son bourreau, pour aller à Aufbourg.

Là derechef il y eut des larmes espandues au departir; toutefois Alphonse s'en alla, & Iean demeura à Neubourg avec les freres, lesquels estoient fort ioyeux de ce qu'ils estoient despestrez d'un tel homme, lequel ils auoyent tousiours eu pour suspect. Finalement, Maistre Martin Bucer & maistre Martin Frechtius, pensans que tout fust en feureté, voulurent aussi partir ce iour mesmes apres disner. Et cest ami de Iean Diazé, duquel a esté parlé ci dessus, delibera de demeurer à Neubourg avec son ami, iusques à ce que le liure fust acheuue d'imprimer, lequel estoit pour lors sur la presse, & apres qu'il seroit imprimé, de retourner à Strafbourg avec Diazé. Ces deux-ci conuoyerent Bucer & Frechtius iusques hors de la ville; & apres auoir prié Dieu qu'il leur fust propice, qui ne fut sans pleurer, d'autant que la necessité les contrainoit de se separer, ils retournerent à Neubourg pour entendre à leurs affaires.

IL faut maintenant reuenir à Alphonse qui s'en aloit sur le chariot à Aufbourg. Quand le chariot fut arriué à la porte de la ville, Alphonse ne voulut point souffrir que le charretier entraist en la ville, mais le contrainit d'aller à l'entour des murailles, iusques à ce qu'il fust entré en la maison en laquelle il vouloit loger. Le chemin estoit long, mais il faisoit cela à celle fin qu'il ne fust conu de personne dedans la ville, qui le peust puis apres empêcher de perpetrer ce cas horrible qu'il auoit conceu en son esprit. Car ceux qui ont enuie de mal faire, ne cherchent point la lumiere; & cest homicide execrable se sentant coupable, fuyoit la presence des hommes, & ne vouloit estre aperceu d'aucun homme de bien. Toutesfois le charretier ne peut conoistre la volonté de ce meurtrier, & n'eust iamais pensé qu'il y eust si grande meschanceté conceuë au cœur d'Alphonse, principalement contre vn tel frere qui estoit tant homme de bien, lequel il auoit déclaré aimer, par tant de signes externes. Finalement, apres que le charretier l'eut amené iusques à son logis, Alphonse lui dit que de bon matin il vouloit partir pour aller en Italie; mais aussi il vouloit auant que partir escrire des lettres à son frere. Et pourtant il le prioit qu'auant qu'icelui s'en retournaist à Neubourg, il vinst

Le recit fuyant montre l'horrible fureur de Satan & de ses supposts contre la verité de l'Euangile.

Horrible hypocrisie de ce nouveau Cain.

Departement d'Alphonse.

vers lui, & il troueroit les lettres toutes prestes. Ce que le charretier lui promit de faire, & le lendemain il vint de bon matin au logis d'Alphonse, comme il auoit promis, afin qu'il prinst les lettres pour porter à Iean Diaze son frere. On fit responce au charretier qu'Alphonse estoit encore au liêt; &, pource qu'il auoit veillé le soir precedent, il estoit encores tout endormi. Le charretier creut cela; &, estant prié par les domestiques de retourner dedans une heure ou deux, il promit de le faire. Mais pendant ces rustres faisoient ceci tout à propos, sans que le charretier en feust rien, afin que par telles menees il fust detenu plus longuement à Aufbourg, & que les meurtriers eussent grand loisir de perpetrer le mal qu'ils brasoyent, sans en estre punis. Car, depuis que le diable eut faisi le cœur d'Alphonse pour le pouffer à meurtrir son frere tant innocent, il ne laissa passer occasion quelconque qui lui semblast vtile ou aucunement propre pour executer son entreprife. On auoit donc forgé cela, qu'il estoit au liêt; & nonobstant il estoit desia parti pour retourner à Neubourg, pour paracheuer sa meschante entreprife. Le charretier retourna pour la seconde fois au logis d'Alphonse, & lui fut dit qu'il estoit parti pour aller en Italie, & qu'il n'auoit peu escrire ses lettres à Aufbourg; nonobstant il auoit promis d'escire de la premiere ville où il arrieroit. Parquoi ils donnerent quelque piece d'argent au charretier pour l'appaifer, & il s'en alla, pensant que ce qu'on lui auoit dit d'Alphonse estoit vrai. Lui aussi, avec vn sien compagnon qui le iour de deuant estoit venu à Aufbourg avec Alphonse sur le mesme chariot, se mit en chemin pour retourner à Neubourg. Environ midi ils arriuerent en vne bourgade nommee Bothmes (1), qui est presque au milieu du chemin entre Aufbourg & Neubourg, & est distante de l'vn & de l'autre environ de trois lieues. Là ils trouerent Alphonse en l'hostellerie contre toute esperance, lequel estoit encores à table, & ceux qui estoient venus avec lui, son bourreau & le messager d'Aufbourg, lequel ils menoyent avec eux sans qu'il sceust rien de leurs entreprifes. Avec ceux il y

auoit le Curé ou le vicaire du lieu, & d'autres qui banquetoyent avec eux. Alphonse, voyant le charretier & son compagnon, fut grandement troublé, & craignoit que ce qu'il auoit conceu en son entendement, ne fust empesché ou retardé par leur moyen. Mais il fit la meilleure mine qu'il peut, & pria le charretier & son compagnon de se mettre à table, ce que de premier coup ils refuserent de faire, tant pource qu'il y auoit là beaucoup de gens, que pource qu'ils vouloyent estre de bonne heure à Neubourg. Or il les pressa tant qu'il les fit seoir. Il estoit liberal à payer pour les autres; d'autre part, la vertu & saincteté de Iean Diaze son frere estoit conue de tous, ainsi la liberalité de l'vn & l'honnesteté de l'autre auoyent tellement attiré les cœurs des hommes, qu'à grand'peine pour lors y en auoit-il vn seul en toute ceste region, qui ne desirast gratifier à tous deux. Durant le dîné, ce traistre forgea un nouveau mensonge, & s'adressa au charretier, & lui dit qu'il lui estoit suruenu vn affaire de grande importance, duquel il deuoit auertir son frere de ce lieu-la. Mais, pource qu'en ce mesme lieu il lui faloit escrire quelques choses qui seruoient à cest affaire, auquel lieu il auoit delibéré de demeurer tout ce iour-la, il pria instamment le charretier & son compagnon, qu'il ne leur fust grief de demeurer tout ce iour avec eux; & le tout se feroit à ses despens, afin que le lendemain il peust mander à son frere ce qu'il vouloit par eux, lesquels il conoissoit gens fideles. Combien que le charretier & son compagnon eussent grand desir de retourner en leurs maisons; toutesfois, pour gratifier à Alphonse qui les prioit si instamment, voulurent bien demeurer ce iour-la avec eux. Cela fut arresté entr'eux, & apres dîné chacun s'en alla à ses affaires. Le charretier alla d'vn costé, mais Alphonse & son bourreau pensoyent bien à d'autres choses beaucoup plus horribles. Ils consultoyent par quel moyen ils pourroyent occir Iean Diaze & pource qu'ils voyoyent qu'une grande espee ou long baston ne seroit pas propre pour ce faire, ils deliberoient d'acheter en ce lieu-la vne cognee ou hachette pour commettre ce meurtre. Mais encores il y eut ici de la difficulté; car ils ne voulurent acheter ce baston de l'ouurier qui les vendoit

(1) M. J. Bonnet écrit *Póttmes*, ouv. cité, p. 225.

de peur que par telle occasion il n'entraist en soupçon. Ils trouuerent d'auanture vn charpentier en sa boutique faisant sa besongne. Ils s'adresserent à lui, & lui demanderent s'il y auoit point d'autres cognees en la maison qui fussent à vendre. Le charpentier leur en monstra d'autres, desquelles ils en choisirent vne, laquelle ils iugeoyent estre fort propre pour commettre ce qu'ils auoyent entrepris. Or, apres auoir payé le charpentier (lequel depuis raconta tout le fait), ils s'en retournerent en leur hostellerie, où ils ne trouuerent personne, excepté leur hôte & le messager d'Aufbourg, qui estoit venu avec eux. Lors ils donnerent à entendre à l'hôte qu'il leur falloit partir bien tost pour aller en quelque lieu, d'où ils deuoient aussi retourner tout incontinent. Et, pource qu'ils ne vouloyent trauailler leurs cheuaux pour faire ce voyage, ils trouuerent moyen d'en recouurer de frais pour les porter. Apres que les cheuaux furent sellez & bridez, Alphonse, son bourreau & le messager monterent hastiuement. Ce messager ne sauoit ce qu'ils vouloyent faire, & eust bien voulu se desfaire d'eux s'il eust peu; nonobstant, pource qu'il estoit defrayé, il estoit content de leur faire compagnie. Sur le soir, le charretier retourna en son hostellerie pour souper & ainsi qu'il attendoit Alphonse & ses gens, l'hôte lui dit qu'ils auoyent pris des cheuaux frais & auoyent laissé leurs cheuaux, & ne sauoit où ils estoient allez, mais auoyent promis de retourner bien tost. Le charretier donc & les autres qui estoient en ceste hostellerie, se contentans de ceste responce, souperent, & le charretier attendit Alphonse iusques au lendemain, comme il auoit promis. Ainsi qu'il ateloit ses cheuaux pour s'en retourner, l'hôte voulut estre payé; & voici le prestre qui le iour de deuant auoit disné avec Alphonse en ceste hostellerie, suruint & donna vn escu à l'hôte, qu'il auoit receu d'Alphonse, afin que tout fust payé. L'hôte print ce qui lui appartenoit, & donna le reste au charretier, lequel attendit Alphonse iusques à sept heures.

SVR ces entrefaites, Alphonse & ses gens arriuerent en peu de temps en vn village nommé Weldkirchen, lequel est pres de la ville de Neubourg, où ils furent toute la nuit. Le iour suiuant auant qu'on ouurist les

portes, ils vindrent à Neubourg. Il n'estoit encore grand iour; & voyans que les portes de la ville estoient ia ouuertes, ils descendirent de cheual, & attacherent à vne haye leurs bestes, & laisserent là le messager pour les garder. Le seruiteur d'Alphonse, afin de sauoir son bourreau, print la casaque & le chapeau du messager, afin qu'il ne fust point conu en la ville; & estant en ceste façon desguisé, il entra en la ville avec son maistre. Le bourreau alloit deuant, le meurtrier le suyoit, car ils auoyent ainsi accordé entr'eux, que le cas seroit perpetré de la main de ce bourreau, qui estoit mieux duit pour ce faire; & le meurtrier se tiendroit pres de son brigand; afin que, si la necessité le requeroit, ou bien si l'entreprise ne venoit point à propos, il le secourust cependant. Ainsi donc Alphonse suyoit pas à pas son bourreau. Estans donc ainsi desguisez, ils entrerent hastiuement en la ville, & arriuerent en la maison du Ministre où Diazé faisoit son logis. Le bourreau frappa à la porte, & demanda au frere du Ministre qu'il vinst ourir la porte, où estoit Iean Diazé, & disoit qu'il apportoit des lettres de son frere Alphonse pour lui bailler. Le garçon respondit que Iean Diazé estoit encores au liç. Mais pource que ce garçon conoissoit ce bourreau & son maistre aussi, le voyant ainsi desguisé, lui demanda que signifioyent ces nouueaux acoustremens. Le bourreau, pour toute responce, contraignit le garçon de monter en haut, & ce afin qu'il ne fust decelé, & d'aller dire à Iean Diazé qu'il estoit là avec lettres d'Alphonse son frere. Apres que Iean Diazé, qui auoit son ami couché avec lui, eut entendu cela, il sortit du liç en plein fursaut, ayant grand desir de sauoir ce que son frere lui mandoit, & pour la haste qu'il auoit il ne print aucuns habillemens sur soi, sinon vn manteau bien leger. Ainsi acoustré il sortit hors de la chambre, & là il vouloit recueillir le seruiteur de son frere. Finalement, ce bourreau monta en haut, estant conduit par ce ieune garçon, duquel il a esté parlé ci dessus, lequel sembloit bien empescher ce forfait par sa presence. Alphonse demeura à la porte en bas au pied des degrez, pour garder que personne ne montast en haut, qui peust donner empeschement à son bourreau, lequel voyant que le gar-

çon qui estoit là present le destournoit de faire hastiuement ce qu'il auoit à faire, l'enuoya querir de l'eau à la fontaine. Apres que le garçon fut parti, ce brigand se voyant seul avec Iean Diaze, lui presenta des lettres de son frere Alphonse, lequel il disoit estre à Aufbourg, & nonobstant le meurtrier detestable n'estoit pas loin de son frere innocent; car il estoit au pied des degrez. Iean Diaze print les lettres, & pource qu'il ne faisoit pas encores bien clair, voulut approcher de la fenestre, afin qu'il peust plus facilement lire ce qui estoit contenu es lettres. Comme depuis nous auons bien sceu, le contenu d'icelles estoit tel: Alphonse son frere lui mandoit qu'aussi tost qu'il estoit venu à Aufbourg, on l'auoit auerti que son frere estoit en grand danger; & estant esmeu d'amitié fraternelle, il lui enuyoit son homme expressément, pour l'aduertir qu'il se donnaist garde des entreprises de Malvenda, du Penitencier & autres semblables, lesquels tous, comme ennemis du Fils de Dieu, taschoyent en toutes sortes de la faire mettre à mort, à cause de la vraye religion de laquelle il faisoit profession. Il y auoit aussi en ces fausses lettres d'autres paroles frauduleuses faisans à ce propos. Finalement ainsi que Iean Diaze s'amusoit à lire ces lettres, ce bourreau qui estoit derriere lui desploya sa hachette, laquelle il tenoit cachee sous sa casaque, & en frappa ce saint personnage en la tempe dextre, & la hachette ou coignée entra iusques au manche. Pource que tous les organes des sens furent en vn moment blesez & totalement destruits au cerueau, ce bon seruiteur & tesmoin de Iesus Christ ne peut mettre hors vn seul cri. Apres cela, afin que le corps, qui estoit presque mort, ne tombast de son haut en terre & ne fist bruit sur le planché de la maison, & que par ceste occasion les meurtriers ne fussent surprins en leur forfait, ce bourreau qui auoit fait le coup, empoigna le corps des deux mains & le posa en terre tout bellement; & laissa la coignée en la teste d'icelui au milieu du poisle (1), & s'en retourna vers son maistre sans faire bruit, lequel l'attendoit au pied des degrez en bas. Tout ceci fut fait si hastiuement, que cependant nul n'y

peut subuenir, non pas ouyr ce qui auoit esté fait. Son ami (1), qui estoit demeuré au liêt, esmeu de quelque soupçon, faillit hors du liêt, & ayant pris ses habillemens, voulut entrer au poile, pour voir ce que son ami Iean Diaze faisoit. Estant donc sorti de la chambre, premierement il ouït les esperons des meurtriers, qui estoient en bas au pied des degrez, & pource qu'il ne sauoit s'ils montoient ou descendoient, il ferma la porte du haut des degrez, & entra au poile pour s'habiller. Or estant entré, & voyant ce triste spectacle, affaouit le corps de son ami gifant en terre, il fut tout surprins de frayeur, & l'estonnement lui fit tomber ses vestemens hors des mains, & perdit la parole. A la fin reprenant haleine, approcha de son ami, lequel il voyoit gifant par terre, ayant les mains pliees, leuant les yeux au ciel, comme s'il eust voulu prier. Lors cest ami de Diaze se print à larmoyer, & tira la hache qui estoit encores fichee en la teste, & regarda s'il auoit encore quelque esprit vital au corps d'icelui. Or il conut qu'il y auoit encore quelque peu de mouuement, qui dura bien enuiron l'espace d'une heure. Cependant comme s'il eust voulu implorer la bonté & misericorde de Dieu, il tourna ses yeux vers le ciel; & quand il oyoit parler de Dieu, il faisoit quelque petit signe de ses yeux; par cela donnant bien à entendre que c'estoit tout son desir & tout le but où il tendoit. Son ami appela soudain les gens de la maison, lesquels virent ce fascheux spectacle & forfait execrable. Les voisins en furent auertis de si bonne heure, que le bruit estoit tout espandu par toute la rue, auant que les meurtriers eussent loisir de sortir hors des portes de la ville. Peu à peu l'affaire fut rapporté au Magistrat de la ville, & aussi au gouverneur du chasteau, ayant charge de par le Prince Ottho Henri. Comte Palatin. Ceux-ci, qui estoient honnestes personages, bien instruits en la vraye religion; qui fauyoient aussi que Iean Diaze estoit bien aimé du Comte, Prince vrayement Chrestien, ordonnerent hastiuement des gens de cheual, lesquels à grande course poursuivirent ces meurtriers & brigans. Pour ceste cause, depuis que le meurtre fut fait iusques au temps que ces

M. D. XLV.

La maniere d'Allemagne d'entrer aux poisses de la chambre où font les liêts.

Le meurtre de Diaze manifesté.

(1) Chambre où est le poêle.

(1) Claude de Senarclens.

gens monterent à cheual pour faire diligence de pourfuyure ces bourreaux, à grand'peine y eut-il vne demie heure d'espace entre deux.

CES meurtriers qui alloient deuant, ainsi que sept heures sonnoient, estoient desjà arriuez en la bourgade de Bothmes, où ils trouuerent le charretier prest pour s'en retourner à Neubourg, & auoit iusques à ceste heure-la attendu Alphonse. Le charretier voyant le frere de Iean Diazé & son bourreau ainsi courans hastiuement, & les cheuaux fuans de tous costez, & leurs yeux changez, & leur couleur muee en la face, pensa bien qu'ils auoyent commis quelque meschanceté horrible. Mais, pource qu'il n'en estoit point certain, il remit en son cœur ceste pensee qui n'estoit pas assez ferme, & demanda à Alphonse s'il vouloit mander quelque chose à son frere. Ce meurtrier ne peut respondre vn seul mot; mais seulement il signifioit à son bourreau qu'il se falloit hastier. Laisans donc là les cheuaux de loage, qui estoient las, ils monterent hastiuement sur leurs cheuaux, qui estoient sejournez & bien refaits, & vindrent en grande diligence à Aufbourg. Le charretier trouua sur le chemin de Neubourg bien tost apres le messager d'Aufbourg, qui estoit bien las, & n'auoit iamais peu atteindre ces meurtriers & brigans qui couroyent trop viste pour lui. Or les gens de Neubourg qui pourfuyoyent les autres, estans arriuez à Aufbourg, oyrent des nouvelles, que ces bourreaux estoient long temps aparauant passez plus outre, & consulterent ensemble s'ils s'en deuoient retourner, d'autant qu'ils se desfioyent de pouuoir atteindre les autres qui couroyent deuant eux. Mais entr'eux il y en auoit vn plus ieune que les autres, nommé Michel Herpfer, lequel esmeu de plus grand zele que les autres, respondit : « Mes amis, vous pourrez retourner si bon vous semble, & de ma part il me semble que le deuez faire ainsi. Car, selon mon iugement, vn seul pourra bien donner ordre à cest affaire, voire autant que s'il y en auoit plusieurs, pourueu qu'il s'y employe fidelement & diligemment. Je prens ceci sur ma charge & vous promets que ie ne lairrai rien de tout ce que ie pourrai, ains m'y employerai autant que mes forces & ma vie s'y pourront estendre, & ne cesserai que ie n'aye

atteint ces meurtriers. » Ayant dit cela il monta hastiuement à cheual, & courut apres les autres, & chemina tout ce iour iusques à la nuit, & fit tant qu'il vint en vne ville où estoient les meurtriers. Il fit appeler l'hoste, en la maison duquel estoient logez ces brigans; l'hoste lui dit que les autres dormoyent, & qu'ils auoyent commandé aux seruiteurs de les refuseiller auant l'espace d'vne heure. Michel auertit cet hoste que c'estoyent hommes meschans, qui auoyent fait vne meschanceté si grande qu'on n'en pourroit raconter vne autre semblable de la memoire des hommes; puis lui dit qu'il ne fist semblant de rien, mais qu'il les laiffast dormir deux bonnes heures, & cependant il lia les pieds des cheuaux de drapeaux, de peur qu'ils ne fissent bruit; & quand & quand monta à cheual, & s'en alla en grand'diligence à Inspruck, où les autres deuoient arriuer. Incontinent qu'il fut arriué, il auertit les Magistrats du lieu du meurtre horrible, & implora leur aide, à ce qu'un tel forfait ne demeurast impuni. Le Magistrat promit de faire son office. Peu de temps apres ces meurtriers arriuerent. Il y auoit desjà des gens en armes, preparez pour les empoiner; ils allerent donc au logis où ces meurtriers estoient descendus & l'environnerent, afin qu'ils ne peussent eschapper. Les officiers aussi de la seigneurie monterent en haut pour saisir ces bourreaux, lesquels se voyans ainsi apprehendez, commencerent à s'escrier & obtefler & ciel & terre qu'ils estoient gentils-hommes, ambassadeurs de la Maiesté Imperiale, enuoyez pour traiter affaires de grande importance & salutaires à toute la republique.

CES hauts cris & mensonges forgez n'eurent point de lieu enuers ceux qui sauoient quel meurtre ils auoyent perpetré. Ils faissrent donc Alphonse le premier, qui ne pouuoit resister aux officiers; mais il y eut plus grande difficulté à prendre le bourreau qui estoit vn hardi pendart, & resista fort aux sergeans. Toutesfois, apres auoir assez longuement combatu & receu quelques coups, il fut empoinné. Apres que ces meurtriers furent serrez en prison, Michel Herpfer, qui auoit fait toute diligence, retourna viftement à Neubourg, & raconta ce qu'il auoit fait. Le Magistrat de Neubourg en

Les meurtriers
viennent à
Aufbourg.

Les meurtriers
apprehendez.

Michel
Herpfer.

Les enseignes
du meurtr.

auertit aussi le Comte Palatin, qui estoit grandement marri de la mort de ce bon personnage. Aussi tost qu'il entendit que ces brigans estoient prisonniers, il manda qu'on n'espargnast rien pour les poursuivre. Ainsi deux personnages notables furent ordonnez de la ville de Neubourg, lesquels arriuerent le 1. iour d'Auril en la ville où ces brigans estoient detenus, & interenter proces criminel contre eux. Ils auoyent porté, avec le bonnet de nuit de Iean Diaze, les fausses lettres de son frere, & la coignée ou hachette, qui estoit encores toute sanglante, à celle fin que si d'auanture ces homicides nioyent le fait, ils fussent conueincus par certains tesmoignages; cependant on accorda à Alphonse d'escrire lettres aux Cardinaux de Trente & d'Ausbourg, lesquels firent tout ce qu'ils peurent pour deliurer ces meurtriers de la mort qu'ils auoyent bien meritee. Pour le faire court, quelque poursuite que peussent faire les ambassadeurs de Neubourg, ils ne peurent iamais obtenir que ces meurtriers fussent punis selon leur merite. Mais, pource que tels meurtriers trouuent assez de protecteurs au monde, duquel le diable est le prince, aussi ces brigans trouuerent assez de faueur enuers les Iuges du lieu où ils furent pris. Lesquels, apres plusieurs delais & trouffes (1) produisirent finalement lettres de l'Empereur, lequel estant sollicité par le grand meurtrier de Rome, & aucuns Cardinaux ses coupe-gorges, vouloit que tout ce proces fust suspendu, & que lui avec son frere Ferdinand, (sous la iurisdiction duquel ces meurtriers auoyent esté pris) euoquoit à foi la conoissance. Tellement que pour lors ce parricide avec son bourreau eschappa à la main des hommes. La iustice de Dieu permit que ce malheureux Cain trainast depuis son lien, iusques à l'an M.D.XLVII. qu'estant au Concile de Trente, il se pendit & estrangla foi-mesme, comme plusieurs personnages, dignes de foi, ont attesté par liures imprimez.

Ces meurtriers
trouuent
faueur.

OR nous voyons ici vn exemple proposez deuant nos yeux, lequel est admirable en plusieurs sortes : d'vn costé plein de fraude, cruauté, malice & impieté; d'autre part plein de grande innocence, manfuetude, con-

(1) Poursuites.

stance, vraye Religion, gloire & grandité. Car, si nous considerons le forfait horrible d'Alphonse, nous trouuerons que iamais on n'ouit parler d'vn tel, & que le diable mesme ne pourroit forger des menées plus execrables. D'autre-part, si nous regardons la vertu admirable de Iean Diaze, vrai martyr du Fils de Dieu, nous trouuerons que ç'a esté vn homme autant benin, autant graue, constant & religieux, que maintenant on pourroit penser. Et, pour tesmoignage de sa doctrine, Dieu a voulu (qui est chose notable) cependant qu'il fut de sejour à Neubourg, qu'il ait escrit & publié par impressiion en ladite ville auant mourir, vne confession, comme memorial perpetuel à tous fideles des graces qu'il auoit receuës du Seigneur. Nous auons inferé sur la fin de l'histoire (afin de ne rompre le fil du discours des circonstances d'icelle) ceste confession de foi traduite de Latin en François comme s'enfuit.

Confession de foi, qui est un sommaire de la Religion Chrestienne (1).

LA Religion Chrestienne consiste principalement en ces deux points : assauoir que Dieu soit deuëment serui & honoré & que l'homme sache dont il doit attendre son salut.

Le I. point.

VOICI quel nous difons estre le seruice de Dieu : le principal fondement duquel est de reconoistre Dieu comme source & fontaine vniue de toute vertu, iustice, saincteté, sagesse, verité, puissance, bonté, clemence, vie & salut; & pour ceste raison, lui attribuer entierement la gloire de toutes sortes de biens, chercher toutes choses en lui seul, & par consequent, se fier & mettre son esperance en lui seul, de tout ce que nous auons besoin. De là procede l'iuocation de Dieu, la louange & action de graces. Ces trois choses sont tesmoignages de ceste gloire que nous lui attribuons. Et c'est-ci la vraye sanctification de son Nom, laquelle il requiert de nous sur toutes choses, & laquelle nous demandons tous les iours en l'oraïson

Seruice de
Dieu.

(1) En voici le titre en latin : *Christianæ religionis Summa. Ad illustrissimum principem Dominum D. Ottonem Heinricum... Bavarie ducem... Per clar. virum I. Diazium... Neuburgi*, 1546. Senarclens l'ajouta comme appendice à son histoire. Une traduction espagnole de cette confession de foi a paru en 1865.

M. D. XLVI.

Dominicale, quand nous difons : « *Ton Nom foit fanctifié.* » Ceste fanctification du Nom de Dieu est l'adoration coniointe avec foi, par laquelle nous lui presentons vne reuerence digne de fa grandeur & excellence. A laquelle feruent les ceremonies comme aides ou instrumens, à ce que le corps foit exercé avec l'esprit à rendre tesmoignage du seruice de Dieu. Et, par maniere de dire, nous nous presentons par icelles deuant la face de Dieu, & protestons singulierement en la compagnie des fideles, que nous le seruons; & le principal que nous faisons en cela, c'est que nous impetrions pardon de ce que, tant de fois & en tant de diuerses fortes, nous nous sommes detournez de l'obeissance de sa parole & ses ordonnances en nos ceures. Puis apres s'enfuit le renoncement de nous-mesmes, à ce que, renonçans à nostre chair & au monde, nous foyons transformez en nouveauté d'esprit; afin que ne viuions plus à nous-mesmes, ains que nous nous resignions du tout à nostre bon Dieu, pour estre conduits & gouvernez par lui. Or, par vn tel renoncement, nous sommes preparez à rendre prompte obeissance & seruice volontaire à sa bonne & saincte volonté, en telle forte que la crainte regne en nos cœurs, & gouverne toutes les operations de nostre vie. Car là où est la crainte de Dieu, là il y a aussi commencement de salut.

Voilà en quoi consiste le vrai & pur seruice de Dieu, lequel seul Dieu aproue & auquel seul il prend son bon plaisir. Et le sainct Esprit enseigne cela par tout es sainctes Escritures, & le sentiment de la crainte & reuerence de Dieu nous fait entendre cela mesme sans en faire longue dispute. Et n'y a point eu autre façon de seruir Dieu depuis le commencement, sinon qu'il y a ceste difference, que ceste verité spirituelle que nous auons simple & nue, estoit enuelopee de plusieurs figures sous le vieil Testament. Et c'est ce que signifient les paroles de Iesus Christ : « Le temps est venu que les vrais adoreteurs adoreront le Pere en esprit & verité. » Or il n'a point toutesfois voulu nier par ces paroles que les peres l'ayent adoré par ceste façon spirituelle; mais il a bien voulu seulement monstrier la difference qui estoit en la forme exterieure & au lieu que les Peres anciens ont eu l'esprit couuert de plusieurs figures, nous

l'auons sans ombres & figures. Et par ce moyen ceci a tousiours eu lieu, que Dieu qui est esprit doit estre adoré en esprit & verité. Outreplus, il y a vne reigle generale, laquelle discerne bien le pur & vrai seruice de Dieu du seruice corrompu et bastard; c'est que nous ne forgions ce qui nous semblera bon, mais que nous regardions ce que nous ordonne celui qui seul a puissance de commander & faire des ordonnances.

LE second membre de la doctrine Chrestienne & pure gist en ceci, quand l'homme entend & conoit où il faut qu'il cherche son salut. Or, la conoissance de nostre salut consiste en ces trois points : affauoir au sentiment de nostre propre misere, en la conoissance de Iesus Christ, & en la certaine & ferme fiance en icelui. Le premier degré pour venir à recouurer santé & guerison, c'est de se conoistre estre malade. Parquoi il faut commencer par le sentiment de sa propre misere, lequel nous doit amener iufques-la, que nous abattions nos courages, comme esclans morts. Et cela se fait, quand on nous monstre la corruption hereditaire et originelle de nostre nature, qui est la racine & fontaine de tous maux. Laquelle engendre en nous la desfiance, rebellion contre Dieu, orgueil, auarice, impudicité, & toutes fortes de cupiditez peruerfes; laquelle nous fait reculer de toute droiture & iustice, & nous tient captifs sous le ioug du peché; quand vn chacun void ses pechez ouuertement descouuers, à ce qu'estans confus & ayant honte de sa turpitude, il soit contraint de se desplaire, & auoir en horreur sa personne, & n'estimer nullement tout le bien qui peut estre en lui. Outreplus à l'opposite, les consciences sont adiournees pour comparoistre deuant le iugement de Dieu, à celle fin que, conoissans leur malediction, & comme ayant receu les nouvelles de la mort eternelle, elles aprenent d'auoir en horreur le courroux de Dieu. C'est-ci (di-ie) le premier degré pour paruenir à salut, affauoir que les hommes esclans abatus en eux-mesmes, & estonnez de frayeur, desesperent de tous les aides de la chair, & nonobstant qu'ils ne s'opiniastrent point contre le iugement horrible de Dieu, ou qu'ils ne se rendent stupides, comme n'ayans plus de do-

Deut. 4. & 11.

Le II. point.

Conoissance de salut.

Iean 4.

Premier degré pour paruenir à salut.

M. D. XLVI.

leance ; mais qu'avec tremblement ils gemissent de douleur , & que de tout leur desir ils aspirent au remede, qui est Iesus Christ. Apres cela l'homme doit monter au second degré. Cela se fait, quand par la conoissance de Iesus Christ il se redresse, & reprend haleine. Car, quand l'homme est ainsi abatu & humilié, comme nous auons dit, il ne lui reste sinon qu'il se retourne au Seigneur Iesus, afin que par le moyen d'icelui il soit deliuré de sa misere. Cependant toutesfois, lors seulement on cherche son salut en Iesus Christ, quand on le conoit pour sacrificeur ou mediateur vnique, par lequel les hommes soyent reconciliez au Pere; quand on conoit que sa mort est la seule oblation pour les pechez, par laquelle nous obtenons grace enuers Dieu, par laquelle il a esté satisfait au iugement de Dieu, & la vraye & parfaite iustice est obtenue. Car ceste dilection de Dieu enuers nous, par laquelle il nous a donné son Fils vnique, & a mis toutes nos offenses & iniquitez sur lui, est si grande, qu'il n'y a cœur humain qui la puisse comprendre. Et le sacrifice de Iesus Christ est tant agreable & plaisant, & de si bonne odeur, d'un merite si infini, d'une dignité si grande deuant les yeux de Dieu, que Dieu ne nous pourra ni voudra damner, moyennant que nous croyons en Iesus Christ son Fils. Et ceste oblation est si excellente que là où elle est offerte, il n'y peut auoir aucune condamnation de peché, ni aucune volonté de pecher. Finalement celui cherche & trouue vraiment son salut en Iesus Christ, qui ne se met en auant pour faire partage entre lui & Iesus Christ, assauoir que l'homme face la moitié de son salut, & Iesus Christ l'autre; ains reconoit que le benefice d'icelui est gratuit, par lequel il est réputé iuste deuant Dieu. De ce degré il est necessaire de monter iusques au troisieme, assauoir que celui qui a bien appris que c'est de la grace d'icelui, du fruit de sa mort, & de l'efficace de sa resurrection, se repose en lui d'une fiance assuree & ferme & ait ceste resolution en soy-mesme, que la passion, la mort, & resurrection de Iesus Christ est siene; bref, que Iesus Christ tout entier, avec tous ses dons & graces innumerables, est tellement sien, qu'il possede en lui la iustice & la vie eternelle. Quand l'homme a vn tel sentiment & goust,

quand par viue foi il apprehende vn si excellent benefice de Iesus Christ, & quand par vn mouuement vif de la foi il s'estudie à bonnes œuures, à grand-peine pourroit-on dire quelle consolation cela apporte à vne conscience d'un fidele & Chrestien, & comment il lui conferme & augmente la fiance en Iesus Christ.

OR, il ya trois autres choses qui nous meinent & guident à ces trois, & au seruice de Dieu, assauoir la doctrine, l'administration des Sacremens, & la façon de gouverner l'Eglise. La doctrine est la premiere en cest ordre, & à bon droit, car c'est le fondement & apui des autres parties, & par icelle nous entendons les escrits des Prophetes & Apostres, c'est assauoir les liures Canoniques, tant du vieil que du nouveau Testament. Ces oracles diuins inspirez par l'Esprit de Dieu, par lesquels Dieu s'est manifesté au monde d'une façon & conseil admirable, sont la pierre, l'apui & le fondement sur lequel l'Eglise de Dieu est heureusement bastie, sur la principale pierre du coin, qui est Iesus le Fils du Dieu viuant, & tout ce qui est vtile & necessaire pour nostre iustice & salut, est pleinement & parfaitement compris en ces escrits. Cependant nous ne laissons pas de receuoir ces trois Symboles, assauoir celui des Apostres, celui de Nicee, & celui d'Athanase, comme vn sommaire ou abrégé de tous les escrits tant des Prophetes que des Apostres. Nous receuons aussi les quatre grands Conciles, assauoir de Nicee, de Constantinople, d'Ephese, & de Calcedoine, & quelques autres que ce soyent, pourueu qu'ils s'accordent avec la sainte Escriture, & les decrets & ordonnances desquels soyent confermez par les tesmoignages des Prophetes & Apostres. Finalement nous comprenons sous ceste doctrine les docteurs Ecclesiastiques, lesquels ont eu sainte opinion de la verité de Dieu, comme Basile, Tertullian, Cyprian, Ambroise, Augustin, Hierome, & autres semblables; en forte toutesfois que ne les receuons plus auant qu'eux-mesmes veulent estre receus, & que leurs opinions sont autorisées par la sainte Escriture.

APRES la Parole, l'administration des Sacremens, assauoir du saint Baptesme & de la sainte Cene, est vtile & necessaire en l'Eglise. Car Iesus

Les aides & instrumens.

La doctrine.

Sommaires d'icelle.

Sacremens.

M. D. XLV.

lui-mesme les a instituez & ordonnez , pour estre signes & instrumens de sa grande bienueillance enuers nous , & du merite de son obeissance qu'il a offert pour nous. Il veut que par iceux nous receuions ses benefices excellens, assauoir la remission de nos pechez, la communication de Dieu en lui qui est le Fils de Dieu, la participation de l'Esprit droit, & la benediction sur toute nostre vie. D'auantage que par ces Sacremens nous l'annoncions l'vn à l'autre, nous le glorifions & honorions, & nous consacrons du tout à son obeissance. OR quant à la façon de gouverner l'Eglise, elle gist principalement en ces deux choses, assauoir qu'il y ait vn Prince ou Magistrat fidele; puis apres qu'il y ait des fideles Ministres ou Pasteurs. Car si le Prince ou Magistrat est fidele ou Chrestien, & s'il desire de bon cœur & comme seruiteur fidele de seruir à Dieu, duquel il a receu le glaiue & la puissance; Item, si le Ministre ou Pasteur est vigilant, s'il est songneux au ministere de la Parole, & à instruire les ieunes, si ces deux (di-ie) font droitement leur office, & exercent leur vocation fidelement, s'aidans l'vn à l'autre; à la verité il sera bien facile de pouuoir à l'administration de toute l'Eglise en general, à l'instruction des enfans aux escholes (car ce sont ci les semences de l'Eglise & de la République, & pour ceste raison doyuent estre diligemment procurees, tant par les Princes que par les Ministres) à la correction des mœurs, à l'excommunication, qui est principalement ordonnee pour cela, à la necessité des pures, aux aumosnes qui doyuent estre distribuees par les Diacres aux malades, au recueil des estrangers, aux chantes & aux autres ministres & seruices de l'Eglise. Car si le Prince ou le Magistrat n'a son autorité par le ministere de la Parole & si le Prince n'a fait que le Pasteur soit honoré comme il appartient, le Pasteur ne pourra reprendre les vices, ni redarguer les dissolutions avec telle autorité & le Prince ne pourra corriger ni donner ordre à ces choses quand il voudra. Et toutesfois il est bien certain que toutes ces choses procedent & dependent de la doctrine. Car le gouvernement de l'Eglise, la charge & office du Pasteur, & le reste de l'ordre avec les Sacremens, sont comme vn corps. Et ceste doctrine,

laquelle montre la reigle de bien & purement seruir Dieu, là où les consciences des hommes doyuent mettre la fiance de leur salut, est comme l'ame, qui donne mouuement au corps, & le rend viu & plein d'efficace, & finalement fait que toutes choses sont faites par bon ordre en l'Eglise. Pourtant les Ministres, les Princes, les Magistrats & tout le peuple doyuent regarder de bien pres à eslire, instituer, & admettre des Pasteurs fideles. Car quand le Pasteur est vigilant, & fait son office fidelement, non seulement le peuple est contraint de faire son deuoir par l'autorité de la Parole, mais aussi le Magistrat, le Prince, le Roi & l'Empereur mesme, comme on peut voir par l'exemple de S. Ambroise, & toute la Republique par lui. Mais quand la doctrine n'a point de lieu, ou quand la Parole n'exerce & ne desploye point sa vertu, la façon de gouverner l'Eglise n'est point droite, toutes choses vont en decadence, comme nous l'auons veu ci-deuant, & le voyons encores au iourd'hui en plusieurs royaumes avec grande perte de plusieurs ames, ce que nous deons grandement deplorer. Afin donc que toutes choses foyent plus heureusement dressees & administrees en l'Eglise, de plus grande diligence, embrassons tous d'vn grand courage, & grands & petis, la Parole de Dieu, non point tant des bras, & des mains & oreilles externes, que du cœur & esprit interieur & ne souffrons nullement en quelque façon que ce soit d'estre destournez d'icelle; qu'icelle illumine les yeux des entendemens de tous comme lumiere celeste; qu'elle brusle es cœurs de tous comme vn feu diuin; qu'elle incite à bonnes œures & dignes d'vn homme Chrestien. Car il auindra par ce moyen que Dieu sera droitement honoré, & que les hommes, s'employans apres leur salut avec crainte & tremblement, sauront d'où il faut qu'ils attendent leur salut. Finalement, non seulement ils seront certains de la religion Chrestienne, la somme de laquelle nous auons voulu comprendre en ce peu de paroles; mais aussi prendra ordinairement plus grans accroissemens en eux, à la gloire de nostre Seigneur Iesus Christ, auquel soit honneur, louange & empire à tout iamais. Amen.

Gouvernement
de l'Eglise.La Parole
de Dieu.



GEORGE SPHOCARD, Escoffois (1).

En la presente histoire l'audace profane d'un cruel Cardinal nous est descrite, avec ses efforts, pour entrerompbre le cours de l'Euangile, en faisant mourir un fidele prescheur de ceste precieuse verité. Mais comme d'une part la sagesse & misericorde de Dieu reluit au martyre de Georges Sphocard, un terrible iugement se monstre en la mort du Cardinal, prédite par l'excellent tesmoin du Seigneur.

Le Cardinal Escoffois se declare ennemi juré de ceux de la Religion.

IAQUES V. Roi d'Escoffe, estant mort sur la fin de l'an 1542, Marie de Guise fa veuve, Iaques Hamilton (2) Viceroy, & David Bétoun (3) Cardinal & Archeuefque de S. André, manioyent les affaires du royaume en telle forte, que d'une part, quant à la Noblesse, plusieurs en peu d'annees furent opprimeez par diuerfes factions, les Rois de France & d'Angleterre s'estans meslez à la trauerse, & par leurs seruiteurs remuans estrangement toute l'Escoffe. Le Cardinal, incité par sa propre ambition, par les Ambassades du Pape, par les lettres de France, & notamment de la maison de Guise, qui commençoit à monstre les grifes pres & loin, se declaroit ennemi coniuéré de ceux de la Religion en Escoffe. Ce qui l'enflammoit d'auantage estoit, que plusieurs Seigneurs & gentils-hommes, commençans à prester l'oreille pour

entendre que c'estoit de la Papauté, l'on ne pouuoit penfer sinon qu'avec le temps la tyrannie des ecclesiastiques seroit escornee. Pourtant ce Cardinal fit en peu d'annees de terribles complots contre vns & autres de la Noblesse; mais parmi cela toufours il se ruoit sur quelqu'un de la Religion, pretendant ruiner les vns & les autres. Ayant mesme nourri & esleué des factions entre la Noblesse, il fit tellement, sur la fin de l'an 1545., que deux partis contraires s'entrebatirent si cruellement, qu'il en demeura plus de cent sur la place. Quoi fait, ayant avec le Roi auisé aux affaires plus vrgentes, il se rendit à Edimbourg enuiron le mois de Feurier 1546. Trois semaines auparavant, les Prestres & autres du Clergé Romain y auoyent tenu vne assemblee, où entre autres deliberations auoit esté resolu qu'on se feroit de GEORGE SPHOCARD, Ministre de l'Euangile, homme eloquent & de singuliere pieté, lequel estoit à vne lieuë de là, en la maison de Jean Cocburn (1), gentil homme Escoffois. Suyuant ceste resolution, l'on enuoye promptement gens de cheual pour empoiner & amener George. Mais Cocburn, desireux de se sauuer, les entretient de paroles vn assez long temps, attendant l'opportunité de la nuit. Le Cardinal, auerti par ses espions de l'intention de Cocburn, s'y achemina avec le Viceroy, puis disposa gens sur toutes les auenues. Cela fait, il essaye d'auoir George; ce que ne pouuant obtenir ni par belles paroles & promesses, ni par menaces, il fit appeller le Comte de Bothwel (2), lequel estoit en vne siene maison champestre proche de là. Ice-lui venu avec gens, estant seigneur fort respecté, obtint finalement que George lui seroit commis, avec ferment solennel par lui presté, qu'il le garentiroit de tout mal & outrage. Les prestres, ayans la proye par eux tant desirée, enuoyèrent leur prisonnier de la ville d'Edimbourg à S. André, où ayant esté detenu quelques semaines, les prestres s'y trouuerent en grand nombre, non pour conferer avec lui, mais pour le condamner, &

Il fait saisir prisonnier George Sphocard.

(1) « George Sphocard. » Le nom véritable du martyr écossais était George Wishart, ou, comme Foxe l'écrit, Wisheart ou Wiseheart (cœur sage). Buchanan, dans son histoire (*Rerum Scoticarum Historia*) a grecisé ce nom et en a fait Sophocardius (σοφος, καρδία). C'est sous cette forme qu'il figure dans son édition d'Edimbourg de 1582. Dans l'édition de Francfort de 1584, les imprimeurs ont lu *Sephocardius*. Ainsi s'explique la transformation, qui nous a longtemps paru inexplicable, de Wishart en Sphocard. Voy. sur Wishart, les *Actes de Foxe*, t. V, p. 625, Rogers, *Life of George Wishart*, Merle d'Aubigné, ouv. cité, t. VI, p. 231-257.

(2) « Jacques Hamilton. » James Hamilton, comte d'Arran, fut régent du royaume après la mort de Jacques V, mort du chagrin que lui causa l'issue malheureuse de sa guerre contre les Anglais.

(3) Voyez sur Beaton, p. 278.

(1) « Jean Cocburn. » John Cockburn, d'Ormiston. Knox était, à cette époque, précepteur des enfants de ce gentilhomme.

(2) « Bothwel. » Le duc de Bothwell, père du comte de Bothwell, tristement fameux par la place qu'il occupa dans la tragique histoire de Marie Stuart.

M. D. XLVI.

ce à l'infliction du Cardinal, lequel alleguant, à la façon de ses predeceffeurs, meurtriers de Iesus Christ, qu'il ne lui estoit loisible par les Canons du Pape de condamner à mort, ni de faire executer personne, escriuit au Viceroy, le priant de decerner commission & deputer vn iuge criminel, pour faire le proces à George Sphocard, desja declaré heretique par les Prestres.

En aparence il n'y auoit rien qui semblaist deuoir empescher cette despesche, n'eust esté Dauid Hamilton, parent du Viceroy, qui l'arresta par remonstrances, prieres, exhortations & viues censures, dont le sommaire fut : Qu'il s'emmerueilloit de la licence que le Viceroy se donnoit, de courir sus aux seruiteurs de Dieu, ausquels on ne pouuoit rien obiecter, sinon qu'ils auoyent presché l'Euangile de Iesus Christ; que c'estoit vne grande iniustice d'abandonner des innocens, & les liurer pour estre tourmentez es mains de gens execrables & plus furieux que les plus cruelles bestes sauvages; qu'il fauait bien qu'elle estoit la doctrine de ceux à la preud'homme desquels les prestres estoient contrains rendre telmoignage, veu mesme qu'autrefois il auoit esté tresaffectionné à ceste doctrine, & pour ce respecté, auoit esté auancé en la dignité de Viceroy; que par edits publiez il en auoit fait profession, auoit protesté qu'il la maintiendrait, exhorté grands & petis de la lire, conoistre & exprimer par oeures & par paroles. Il adioustoit, parlant au Viceroy : « Apprehendez ce que chacun pensera & dira de vous, & pensez aux graces que Dieu vous a faites; que le Roi, Prince feure, vostre ennemi, a esté rauit du monde, lors qu'il couroit au chemin que vous prenez maintenant. Ceux qui l'ont renuersé par leurs conseils taschent de vous ruiner maintenant. Ils ont iousté de toute leur puissance au commencement contre vous; maintenant, par consultations fraudulentes, ils taschent de vous enlacer. Souuenez-vous de la victoire qu'auiez obtenue sans perte sur les suiets rebelles, & sur les ennemis qui auoient beaucoup plus de forces, & neanmoins furent par vous desfaits, autant à leur confusion qu'à vostre gloire. Pensez qui sont ceux pour l'amour de qui vous abandonnez Dieu, & courez sus à vos amis; refusez-vous pour escar-

ter les brouées (1) de menfonges, que ces meschans & maudits hommes espandent autour de vous. Remettez deuant vos yeux Saul Roi d'Israel, esleué de bas lieu en la dignité royale. Combien Dieu l'a-il fauorisé, tandis qu'il s'est acquitté de son deuoir? de quels malheurs a-il esté acueilli se destournant de l'obeissance de son Souuerain? Faites comparaison du succes de vos affaires insignes auourd'hui avec la prosperité de Saul, & sachez que continuant à fuire le mauuais conseil qu'on vous donne, il ne vous faut attendre autre issue (si elle n'est pire) que celle de ce Roi. Car qu'a-il fait de semblable à ce que vous faites, pour complaire à des desesperez qui ne sçauoyent çacher leurs meschancetez, ni faire semblant de les courir? »

LE Viceroy esmeu de telle remonstrance, escriuit au Cardinal, à ce qu'il ne precipitast le proces, ains laissast l'affaire en son entier iusques à sa venue, declarant qu'il ne consentiroit point à la condamnation de George, iusques à ce que son proces fust diligemment visité. Que si le Cardinal auoit haste, la vengeance lui en tombast sur la teste; que de sa part il se lauait les mains & protestoit n'auoir part à l'effusion du sang innocent. Le Cardinal, picqué d'une reponse qu'il n'attendoit pas, sachant bien que, s'il tardoit, le prisonnier aimé du peuple seroit deliuré, ne voulant pas aussi que le proces fust mis en conference ou dispute, pource qu'il se voyoit en tort, & n'esperoit à cause de cela nulle issue à son auantage, ioint qu'il ne vouloit pas qu'apres la resolution prinse en l'assemblée du Clergé, l'on donnast sentence contraire; tout transporté de courroux, se roidit en sa deliberation, respondant qu'il n'auoit point escrit au Viceroy, comme dependant de l'autorité d'icelui en sorte que ce fust; ains d'autant qu'il desiroit que le nom d'icelui fust adiousté à la sentence de mort ia accordee & prinse contre le prisonnier.

Sur ceste cholere, il fait tirer George hors de prison, & commanda à Iean Viniram (2), homme docte, qui en son

Le Viceroy d'Escoffe est exhorté de penser à sa conscience, & de ne feruir à la cruelle passion du Cardinal.

Le Cardinal se confirme en sa cruelle resolution.

Iean Viniram harangue en faueur du prisonnier.

(1) Brouillards, nuées.

(2) « Jean Viniram. » Foxe appelle ce moine John Winryme, et, dans une note, Winram. La traduction anglaise de Buchanan l'appelle Windram. Il était sous-prieur

cœur fauorifoit à la doctrine de l'Euan-gile, & iufques lors demeueroit couuert, de faire vne harangue en public fur l'affaire qui fe prefentoit. Viniram print pour fondement de fon discours vn passage du 13. chapitre de S. Matthieu, & dit que la Parole de Dieu estoit la bonne femence; que les heresies estoient l'yuroye, pource que l'heresie est vne fauffe opinion, repugnante directement à l'Efcriture faincte, & fousteneue obstinément; qu'icelle estoit engendree & entretenue par l'ignorance de ceux qui s'appelloient Pasteurs de l'Eglise, lesquels n'auoyent adresse quelconque à manier le glaive spirituel de la Parole de Dieu, ni ne scauoyent conuaincre les heretiques, ni ramener les desuoyez au chemin. Puis ayant montré par l'autorité de S. Paul en sa premiere epistre à Timothee, le deuoir d'un vrai Euesque, il prouue que le seul moyen de rembarrier l'heresie estoit de l'examiner à la doctrine des Prophetes & Apostres, comme à sa vraye pierre de touche.

COMBIEN que toute la harangue de Viniram fust vn arrest contre l'ignorance & les impostures des prestres, là assemblez, non pour conuaincre d'heresie George Sphocard ou autres, mais pour se monstrier heretiques eux-mesmes & gens du tout infensez, en faisant mourir ceux qui s'opposoyent à leur erreur & arrogance; neantmoins, prenas à leur auantage tout ce qui auoit esté proposé, & afin de garder quelque formalité en leur procedure, ils meinent George au temple, & le font monter en vne chaire haute esleuee, vis à vis de laquelle y en auoit vne autre, où se presenta certain prestre nommé Iean Lander(1), enuironné de tous ses compagnons venus là pour iuger. Mais il n'y eut forme quelconque de libre conference ou iugement, car ce Lander ayant craché des outrages infames contre Sphocard, & allegue, en termes aspres & virulens, tout ce que tels supposts de l'Antechrist ont acoustumé de desbagouler(2) contre les professeurs de la vraye Religion; quelques heures s'estans perdues à ouir ce furieux harangueur, George fut ramené au chasteau, &

passa la nuict en la chambre du Concierge, ayant employé la plupart de la nuict en prieres à Dieu. Le lendemain matin, les Euesques enuoyerent deux Cordeliers lui annoncer la mort, & lui demander s'il vouloit se confesser à eux. Lui respondit qu'il n'auoit que faire avec eux, ni ne vouloit leur rien communiquer; mais que s'ils desiroyent lui faire quelque plaisir, il les prioit lui permettre de conférer avec le personnage qui auoit fait la harangue le iour precedent. Viniram, venu par la permission des Euesques au chasteau, deuisa longuement avec George; puis ayant essuyé ses yeux, (ne s'estant peu contenir de pleurer à chaudes larmes) demanda paisiblement à George, s'il vouldroit communiquer au Sacrement? « Tres-volontiers, dit George, moyennant que ce soit sous les deux especes, suiuant l'institution du Seigneur. » Viniram, retourné vers les Euesques, leur rapporta que George affermoit en toute reuerence deuant Dieu, qu'il se sentoit innocent des crimes qu'on lui auoit imposez; que ce n'estoit point pour prier qu'on le laissast en vie, la mort lui ayant esté denoncee, mais pour laisser aux hommes vn euident tesmoignage de son innocence qu'il scauoit estre approuuee deuant Dieu. Le Cardinal, bouillant de courroux, commence à dire: « Et toi, Viniram, nous te conoiffons bien il ya long temps. » Sur la demande de la communion sous les deux especes, ce Cardinal, apres auoir quelque peu deuisé à part avec les Euesques, respondit, comme par leur auis, qu'il n'estoit pas raisonnable qu'un heretique obstiné & condamné par l'Eglise, jouist d'aucuns priuileges & benefices d'icelle.

LE rapport de ce que dessus estant fait, comme les seruiteurs & domestiques du Concierge s'assembloyent pour desuiner enuiron neuf heures, ils demanderent à George s'il vouloit pas en estre avec eux? « Oui, fit-il, & plus volontiers que ie n'ai point encore fait; pource que ie voi que vous estes gens de bien, & conioints avec moi en vn mesme corps de Christ; ioint que ie scai que c'est ci mon dernier repas au monde. » Puis, adressant son propos au Preuost ou Concierge, lui dit: « Je vous exhorte, au nom de Dieu, & pour l'amour que vous portez à nostre Seigneur & Sauueur Iesus Christ, que vous preniez place en ceste table, &

Deportemens
Chrestiens de
George
Sphocard,
apres auoir
receu sentence
de mort.

Folle arro-
gance des
prestres, &
leur extreme
iniustice.

de Saint-André. Il se convertit au protestantisme, se maria et devint ministre évangélique.

(1) Sur John Lander, voy. Foxe, t. V, p. 626.

(2) Déclamer.

George celebre
la S. Cene
en prison
quelques
heures auant
qu'estre mene
au suplice.

me donniez audience, iufques à ce que l'aye acheué la brieue exhortation que j'ai à vous faire, & fait la priere fur le pain que nous deuons manger, comme freres en nostre Seigneur, puis ie vous dirai Adieu.» La table eftant couuerte d'une nape blanche, & le pain mis defus, George commence à traiter fuccinctement & clairement de la Cene, des fouffrances & de la mort de Iefus Christ, enuiron demie heure. Il exhorte principalement les freres de renoncer à toute cholere, enuie & malice, ayans charité mutuelle imprimée és cœurs, pour eftre vrais membres de Christ, lequel intercede continuellement pour nous enuers son Pere, afin que nostre sacrifice de reconnoiffance & action de graces lui foit agreable, à vie eternelle. Cela dit, & ayant rendu graces à Dieu, il rompit le pain, en print pour foi, & en donna à chacun des communians vn morceau, puis du vin, apres en auoir goulé, les pria tous de se fouuenir en ceste action de la mort du Seigneur; adioutant que pour fon regard vn bruage plus amer lui reftoit à prendre, non pour autre caufe, finon pour auoir prefché l'Euangile. Ayant rendu graces, il se retira en fa chambre, où il employa le temps en prieres.

Tost apres, deux bourreaux enuoyez par le Cardinal entrerent en la chambre; l'un vefit George d'une longue camifole de toile teinte en noir, l'autre lui attacha en diuers endroits du corps des fachets de poudre à canon, & ainfi équipé le meinent hors de là en vne autre chambre, où ils lui commanderent de demeurer iufques à ce qu'ils vinffent le querir. Au meme instant s'apreftoit en la basse cour du chateau vn efchafaut & le bucher pour George; vis à vis de ce bucher eftoyent certaines fenestres garnies de tapis & d'oreillers precieux, fur lesquels le Cardinal & les principaux de fa fuite eftoyent apuyez pour faouler leurs yeux du fpectacle à eux agreable, affauoir de la mort de George. D'auantage, pour se rendre plus redoutable, le Cardinal fit enuironner toute la place de gens armez & tout prefts à combatre; l'artillerie fut afuftee & difpofee en plusieurs endroits du chateau, toute preste à tirer. En ces entrefaites, les trompettes commencent à fonner, & George amené en bas monta fur l'efchafaut, où il fut incontinent attaché au pieu.

Comme il commençoit à faire priere à Dieu pour la prosperité de l'Eglise, les bourreaux mirent le feu, qui fe prenant foudain à la matiere plus feche & legere gaigna haut & mit en flamme les fachets de poudre dont George eftoit enuironné.

Le Concierge du chateau eftoit fi pres du bucher que l'ardeur de la flamme l'eschauffa; neantmoins il exhorta George d'auoir bon courage & de se recommander à Dieu. George lui respondit: « Ceste flamme a molefté le corps, mais elle n'a point affoibli l'ame. Au refte, celui-la (parlant du Cardinal) qui me regarde d'un œil superbe & despitieux d'un lieu eminent, en dedans peu de iours fera renuerfé non moins ignominieufement, que pour ceste heure il repose arrogamment (1). » Difant cela, l'un des bourreaux l'estreignit de la corde mise autour du col, & lui ofta la parole. Le corps fut reduit en poudre, & les Euefques continuans en leur fureur, defendirent fur peine d'excommunication que perfonne n'eust à prier pour l'ame de George. Auffi eust-ce esté en vain, car ceste ame bien-heureufe eftoit avec Iefus Christ au ciel; fuyuant la sentence efcrite au 14. chap. de l'Apocalypse: « Bienheureux font ceux qui meurent au Seigneur: Oui, dit l'Esprit, car ils se reposent de leurs travaux, & leurs œuures les fuiuent. » Autant que le Cardinal fut respecté & reueré des superstitieux pour ceste iniustice, autant fut-il mefprisé & detesté des gens de bien. Mais la prediçon de George eut bien tost son accomplissement. Car, au bout de quelques semaines, le fils du Comte de Rothuse (2) ayant eu une groffe querelle contre le Cardinal, refolut avec quelques gen-

Constance de George, & fa notable prediçon auant que rendre l'ame à Dieu.

Notable iugement de Dieu fur le Cardinal, & accomplissement de la prediçon de George.

(1) « Arrogamment. » Ces paroles de Wishart ont été diuerfement rapportées, et la tradition, y voyant une prophétie de la mort du cardinal, leur a donné une précision qu'elles n'avaient sans doute pas. Foxe les rapporte ainsi: « Je vous prie, frères et sœurs, d'exhorter vos prélats à étudier la parole de Dieu, pour qu'ils soient amenés à avoir honte de faire le mal, et qu'ils apprennent à faire le bien. Et s'ils ne se convertissent pas de leurs mauvaises voies, ils tomberont bientôt sous les coups de la colère de Dieu, et ils n'y échapperont point. »

(2) « Comte de Rothuse. » Buchanan dit: « Normanus Leslius, comitis Rothusiæ filius » (*Rerum Scoticarum Historia*, Francf., 1584, p. 525). La traduction anglaise l'appelle Norman Lesly, fils du comte de Rothes.

Son exhortation.

Il est accommodé pour estre brufflé.

tilshommes de l'exterminer. De fait
lui septième seulement vint à S. An-
dré où estoient encores quelques au-
tres de son parti, trouua moyen d'en-
trer vn matin dans le chasteau dont il
se faist, poignarda le Cardinal dedans
sa chambre; &, d'autant que ceux de
la ville vouloyent acourir à l'aide,
pour les arrester, il fit attacher le Car-

dinal tout sanglant aux mesmes fenestres
d'où il auoit regardé le supplice
de George Sphocard, tellement que
pour lors chascun se retira tout confus;
les fideles adorans Dieu en ses mer-
ueilleux iugemens, designez par le
fidele tesmoin de sa verité, ainsi que
G. Buchanan l'escriit au 15. liure de
son histoire d'Escoffe.





HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

ET

ACTES DES MARTYRS

LIVRE QUATRIEME

*De ceux de la ville de MEAVX, et de QUATORZE Martyrs
executez en icelle (1).*

PIERRE LE CLERC,
ESTIENNE MANGIN,
MICHEL CAILLON,
IAQVES BOVCHEBEC,
JEAN BRISEBARRE,
HENRY HVTINOT,
FRANÇOIS LE CLERC,

THOMAS HONNORÉ,
JEAN BAUDOVIN,
JEAN FLESCHÉ,
JEAN PIQVERY,
PIERRE PIQVERY,
JEAN MATEFLON,
PHILIPPE PETIT.

M.D.XLVI.



MEAVX, ville au pays de Brie, à dix lieuës de Paris, peut à bon droit estre mise au premier rang de celles qui en ce temps ont esté participantes des benedictions & graces celestes par la parole de Dieu. Et se trouuera bien peu de lieux, sous la tyrannie de l'Antechrist, où la verité ait esté si fidelement annoncée, si heureusement receüe, si fort acreuë & amplifiée, si constamment defendue & conferue. Nous auons ci deuant declaré l'ordre que le Seigneur

tint à illuminer ceste ville, laquelle autrement n'est peuplée que d'artisans & gens trafiquans en laine. C'est que des petis commencemens de pieté qu'elle receut depuis l'Euesque Briçonnet (1), il s'engendra vn ardent desir en plusieurs personnes, tant hommes que femmes, de conoistre la voye de salut nouvellement reuelé; si que les artisans, comme cardeurs, pigeurs & foulons, n'auoyent autre exercice en trauaillant de leurs mains, que conserer de la parole de Dieu, & se consoler en icelle. Specialement les iours de Dimanches & festes estoient employez à lire les Escritures, & s'enquerir de la bonne volonté du Seigneur. Plusieurs des villages faisoient le semblable, en forte qu'on voyoit en ce Diocese-la reluire vne image de

La parole de
Dieu prati-
quée.

(1) Cet article se trouve déjà dans l'édition de 1554 (p. 268-288). Les éditions suivantes le reproduisent avec des modifications sans importance. Comparez Th. de Bèze, éd. de Toulouse, t. I, p. 29-30.

(1) Voy. plus haut, p. 263.

l'Eglise renouuelee. Car la Parole de Dieu non seulement y estoit preschee, mais aussi pratiquee; attendu que toutes oeuvres de charité & dilection s'exerçoient là, les mœurs se reformoyent de iour en iour, & les superstitions s'en alloient bas. Cependant la renommee de ce grand bien s'espandoit par la France, & estoit aux vns odeur de vie à vie, aux autres odeur de mort à mort; la semence de l'Euangile germoit & fructifioit de plus en plus, à la consolation des esleus, iusques à ce que Satan, ennemi de tout bien, voyant approcher la ruine totale de son royaume, esmeut ses organes acoustumez, assavoir les Cordeliers, (qui intentèrent proces en la cour de Parlement contre l'Euésque, lequel ils pretendoient prouuer heretique) les docteurs Sorboniques & autres.

Reuolte de
l'Euésque
Briçonnet.

Et, tout premierement il accabla l'Euésque par vne reuolte malheureuse, puis s'attacha aux autres, qu'il trouua fermes & constans en la foi. Les uns il fit brufler, comme ci deuant a esté dit d'un ieune regent qu'on nommoit vulgairement M. Iaques (1). Les autres furent fouëttez, eschaffaudez ou bannis. Bref, les ennemis de l'Euangile ne cessèrent iusques à ce qu'ils eurent osté toute liberté d'annoncer publiquement la verité, & eurent presque enseueli la lumiere & conoissance d'icelle. Car les Cordeliers ayans reconquis la chaire, femoyent leurs mensonges & fariboles comme de coutume. Toutesfois si ne fut-il en leur puissance d'arracher ou effacer la semence de verité si heureusement croissante aux cœurs de plusieurs, lesquels se voyans frustrer de la liberté d'inoquer Dieu purement, commencerent à s'assembler en cachette, à l'exemple des fils des Prophetes du temps d'Achab, & des Chrétiens de la primitiue Eglise sous les horribles persecutions; & selon que l'opportunité s'offroit, s'assembloyent vne fois en quelque maison, l'autre fois en quelque lieu escarté, & en quelque vigne ou bois. Là, celui d'entre eux qui estoit le plus exercé es saintes Escritures, les exhortoit; & ce faict, prioient tous ensemble d'un grand courage, se nourrissant tousiours & s'entretenant en l'esperance que l'Euangile seroit receu en France, & que la tyrannie de l'Ante-

christ prendroit fin. Mais, apres longue attente, voyans que tant s'en faisoit que la religion se repurgeast, qu'au contraire les superstitions & vilénies Papales s'augmentoient & fortifioient de iour en iour, aucuns d'eux, plus feruens d'esprit, & qui des la premiere conoissance de la verité s'estoyent gardez impollus de toute idolatrie, delibererent l'an M.D.XLVI. d'ordonner entre eux vne certaine forme d'Eglise. A quoi faire ils furent principalement incitez par l'exemple de l'Eglise Françoisse de Strasbourg (1), laquelle plusieurs d'entre eux auoyent diligemment visitée & considérée. Les principaux qui conduisoient cest affaire estoient Estienne Mangin, homme de bien & fort ancien, Pierre le Clerc (2), cardeur de son mestier, & neantmoins fort exercé es saintes lettres, quant à sa langue Françoisse. Ceux-ci avec quelques autres, enuiron quarante ou cinquante, auiserent tout premierement d'élire vn Ministre d'entre eux qui leur annoncroit la parole de Dieu & administreroit les Sacremens. Ce qu'ils ne firent legerement ou temerairement; car, apres auoir vaqué d'un commun consentement certains iours à iusne & prieres, ils esleurent pour ministre le susdit Pierre le Clerc, lequel commença à exercer soigneusement sa charge, en les assemblant tous les Dimanches & festes au logis dudit Mangin. Là il leur declaroit les Escritures, selon la grace que Dieu lui donnoit; là ils faisoient les prieres & oraisons, chantoient quelques Pseaumes & Cantiques; là vne fois ou deux, apres auoir solennellement tous protesté de iamais n'adherer aux idolatries Papistiques, celebrerent tous ensemble la sainte Cene, selon l'institution & ordonnance de nostre Seigneur Iesus Christ.

Or ceste petite Eglise en peu de temps estoit vn merueilleux accroissement, en sorte que souuent se trouoyent de trois à quatre cens hommes que femmes & enfans, qui là acouoyent non seulement de la ville, mais

L'esperance
de la fin de
tyrannie de
l'Antechrist.

Forme de
l'Eglise des
fideles
à Meaux.

(1) L'édition de 1554 ajoute : « Laquelle alors florissoit et estoit en grand bruit. » Voyez, sur l'origine de l'Eglise française de Strasbourg, plus haut, p. 427.

(2) L'édition de 1554 l'appelle à tort Jean. Il était le frère cadet du martyr Jean le Clerc. Voy. plus haut, p. 244. Voyez, sur un autre Pierre le Clerc, sans doute de la même famille, Aymon, *Synodes nationaux*, I, 58.

(1) Voy. plus haut, p. 263.

M.D.XLVI.

aussi des villages de cinq ou six lieüs à la ronde. Qui fut cause que bien tost ils furent decelez. Bien est vrai qu'ils furent auertis par aucuns bien-veuillans, de se donner garde, attendu qu'on leur dresseit des embusches, mais ils firent response que leurs cheueux estoient contez, & qu'il se seroit seulement ce qu'il plairoit au Seigneur. Auint que le viii. de Septembre audit an M.D.XLVI. auquel iour les Papistes celebrent la natiuité de la vierge Marie, on vint annoncer au Magistrat, enuiron sept heures du matin, que les fudits commençoient à s'assembler. Incontinent le Lieutenant de la ville (1) & le Preuost (2), avec leurs sergeans & officiers vindrent en la maison dudit Mangin, & entrans en la chambre où tous estoient assemblez, trouuerent le Clerc qui exposoit vn passage de la premiere aux Corinthiens, & comme estonnez s'arrestèrent quelque peu sans dire mot, puis le Lieutenant leur demanda que faisoient là tant de personnes amassees, sans aller à leurs paroisses. « Ce que vous voyez, » répondit le Clerc; « mais ayez patience que nous ayons acheuü. » « Il vous faut venir en prison, » dirent les autres. « Allons où il plaît au Seigneur, » dit le Clerc. Il se laissa lier sans contredire, ce qu'aussi firent les autres, tant hommes que femmes enuiron foixante & deux. Il y auoit vne ieune fille, laquelle se voyant liee sans cause, pour s'estre trouuee en vne compagnie si saincte & honneste, dit au Lieutenant: « Si vous m'eussiez trouuee au bordeau, ou en quelque lieu deshonneste, vous vous fussiez bien gardé d'ainsi me lier. » Ce Lieutenant, la faisant taire, commanda de mener toute la troupe en la prison de la ville. C'estoit chose esmerueillable, de voir comme, en vne longue procession, tant d'honnestes personnes de tout sexe & aage, qui de bon gré se laissoient mener en prison par peu de gens. Car il ne faut douter que s'ils eussent voulu se rebecquer (3), facilement ils eussent esté secourus de leurs parens & amis qui les voyoyent passer par les rues tous ioyeux &

chantans Pseumes, principalement le LXXIX. *Les gens entrez, &c.* (1).

APRES qu'ils furent mis en la prison, on commença à informer de leurs Sabats, comme disoyent les ennemis de la verité, & entre les autres crimes (selon leur iugement) ils trouuerent qu'ils auoyent osé faire la Cene. Il ne faut demander si à ce mot de Cene, l'ordre Monachal & Presbyteral fut autant troublé qu'Herodes iadis à la naissance de Iesus Christ, preuoyans que leur autorité & credit, gardé inuiolable par tant de laps de temps, tomberoit entre les mains de gens vils & mecaniques, & que le sacrifice de leur Messe, tant engraisfant & souef, s'en iroit en fumee. Or, apres qu'on eut malicieusement inuenté contre eux tout ce qui seruoit à les greuer & charger, ils furent menez à Paris, liez sur des chariots comme pources brebis, sans paille ou aucun foulagement; en forte que plusieurs d'entre eux, aagez & cassez de trauail, estoient comme desrompus, deuant qu'estre mis sur la gehenne, laquelle apres ne leur fut espargnee, & principalement aux Quatorze, que ceux du Parlement iugerent dignes de mort, par Arrest de la Cour; lequel, pour perpetuelle memoire d'une telle execution, nous auons ici inseré selon sa forme & teneur, extrait des Registres du parlement; vn Conseiller, nommé Iean Tronçon, ennemi capital de la pure doctrine, ayant esté rapporteur du proces.

Le mot de Cene nouveau aux Prestres & Moines.

VEV par la chambre ordonnee par le Roi au temps de vacations, le proces criminel fait par le Bailli de Meaux, ou ses Lieutenans general & particulier, à l'encontre de Pierre le Clerc, Estienne Mangin, Iaques Bouchebec, Iean Brisebarre, Henri Huttinot, Thomas Honnoré, Iean Baudouin, Iean Fleche, Iean Piquery, Pierre Piquery, Iean Mateflon, Philippe Petit, Micel Caillon, François

L'Arrest de Meaux.

(1) Voici la premiere strophe de ce psame de Marot, souvent chanté par les huguenots:

« Les gens entrés sont en ton héritage,
Ils ont pollü, Seigneur, par leur outrage,
Ton temple saint, Jérusalem détruite,
Si qu'en monceaux de pierres l'ont réduite.
Ils ont baillé les corps
De tes seruiteurs morts
Aux corbeaux pour les paistre,
La chair des bien-vivants
Aux animaux suivants
Bois et plaine champestre. »

(1) Il s'appelait Philippe Rhumet. Il était secondé par le procureur du roi, Louis Cosset. Voy. A. Carro, *Histoire de Meaux et du pays Meltois*, 1865, p. 205, 218.

(2) Le prévôt du baillage s'appelait Adrien de la Personne.

(3) Se révolter.

Assemblée de Septembre decelee.

Reproche d'une jeune lle aux Iuges.

le Clerc, Louys Piquery, Jean Vincent, Adrian Gronget, Louys Coquemant, Pasquier Fouace, Pierre Coquemant, Jean de la Borde, Claude petit-pain, Michel du Mont, Jean Rouffel, Pierre Ifauelle, Nicolas Fleuri, Jean Fournier, George des Prez, Nicolas de Mouffy, Leonard le Roy, Pasquette vefue de feu Guillaume Piquery, Jean le Moine, Jean Atignan, Ieanne Cheron femme de Louys Coquemant, Guillemette femme de Jean Sillard, Marguerite femme d'Estienne Mangin, Martine femme de Pierre le Clerc, Pierre d'Arabie, Jaques le Veau, Yuon Congnart, Jean de Laurecery l'aîné, Jean de Laurecery le ieune, Guillaume de Laurecery, Denis Guillot, Pierre Cheuallet, Philippe Turpin, Iuliane femme de Pasquier Fouace, Ieanne Guillemot, Bastiane femme de Thomas Honoré, Marguerite femme de Jean de Laistre, Marguerite Roffignol, Catherine fille de Jean Ricourt, Ieanne Gennieffe, Guillemette femme de Leonard le Roy, Ieanne vefue de feu Macé Rougebec, Ieanne femme de Nicolas Codet, Poline vefue de feu Adam le Comte, Marguerite vefue de feu Jean Volant, Perrette Mangin & Marion Mangin : tous prisonniers en la Conciergerie du Palais, pour raifon des cas & crimes d'heresies & blasphemés execrables, conuenticules prieuz, & affembles illicites, schismes & erreurs referans efpece d'idolatrie, par eux commises refpectiuelement en la maifon d'Estienne Mangin, en laquelle lefdits prisonniers fe feroient affemblez, & commis lefdits cas, contre l'honneur de nostre Sauueur & Redempteur Iefus Christ, du fainct Sacrement de l'autel, commandement de nostre mere faincte Eglife, & doctrine catholique d'icelle. Les conclusions fur ce prinſes par le Procureur du Roy, & tout confideré : DIT a esté que ladite chambre, pour reparation defdits cas & crimes scandaleux & pernicieux plus à plein contenus au proces, a condamné & condamne lefdits prisonniers : c'est affauoir lefdits Pierre le Clerc, Estienne Mangin, Jaques Bouchebec, Jean Brifebarre, Henri Hutinot, Thomas Honoré, Jean Baudouin, Jean Fleſche, Jean Piquery, Pierre Piquery, Jean Mateffon, Philippe Petit, Michel Caillon, & François le Clerc, à eſtre ars & bruslez viſs au grand marché de

Meaux, au lieu plus commode & prochain de ladite maifon d'icelui Mangin, en laquelle lefdits cas & crimes ont eſté commis. Auquel feront lefdits Pierre le Clerc & Mangin trainez fur vne cloye, & les autres deſſus nommez menez en des tombeaux, du lieu des priſons royaux dudit Meaux, & les liures trouuez en leur poſſeſſion pareillement bruslez ; & a declaré & declare les biens d'iceux prisonniers acquis & confisquez au Roi. Et neantmoins, ordonne ladite Chambre qu'aparauant l'execution defdits QUATORZE prisonniers, ils feront mis en la torture & question extraordinaire, pour declarer & enſeigner leurs fauteurs, allies & complices, & autres perſonnes ſuſpectes de leur ſecte & erreur. Et ledit Louys Piquery à eſtre pendu ſous les aiſſelles à vne potence, qui ſera miſe & plantee pres & ioignant le lieu où ſera faite l'execution defdits quatorze condamnez au feu, en laquelle potence demeurera pendu durant ladite execution ; & apres ſera fuſtigé par l'executeur de la haute iuſtice audit marché ; & ce fait, mis & reclus au monaſtere de ſainct Pharon dudit Meaux à touſiours, aux deſpens de l'Eueſque de Meaux. Et lefdits Louys Coquemant, Jean Vincent, Adrian Gronget, & Pasquier Fouace, à aſſiſter à ladite execution de feu defdits condamnez, la corde au col ; & apres eſtre batus & fuſtigez de verges ladite corde au col, ſçauoir lefdits Coquemant & Fouace par trois diuers iours, ayans la corde au col ; & lefdits Vincent & Gronget par vne fois par les carrefours dudit Meaux ; & encores ledit Gronget eſtre fuſtigé au village de Sacy par vne fois par les carrefours dudit lieu la corde au col. Et les a bannis & bannit ladite Chambre hors de ce royaume iuſques à cinq ans, ſur peine de la hart. Aparauant laquelle execution les a condamnez & condamne enſemble lefdits Pierre Coquemant, Jean de la Borde, Pierre Petit-pain, Michel du Mont, Jean Rouffel, Pierre Iauelle, Nicolas Fleuri, Jean Fournier, George des Prez, Nicolas de Mouffy, Leonard le Roy, Pasquette vefue de Guillaume Piquery, Jean le Moine, Jean Atignan ; Ieanne Cheron, femme de Louys Coquemant ; Guillemette, femme de Jean Saillard ; Martine, femme dudit Pierre le Clerc ; & Marguerite, femme

Mangin & Pierre le Clerc eurent de ſpecial d'eſtre trainez fur vne cloye.

dudit Estienne Mangin, pour les cas & crimes par eux commis, à assister à l'execution de mort desdits QVATORZE condamnez, testes nues quant aux hommes; lefdites femmes estans auprès d'eux & separément, en maniere qu'on les puisse conoistre d'entre les autres. Et, ce fait, à faire amande honorable pieds & testes nues, & en chemises, quant aux hommes; & quant aux femmes, pieds nuds deuant la principale porte de l'Eglise cathedrale dudit Meaux, ayans chacun d'eux en leurs mains vne torche de cire ardente, du poids de deux liures. Et à dire & declarer par chacun d'eux à haute voix, que follement, temerairement & indiscretement, ils se sont trouvez esdits conuenticules faits en la maison dudit Estienne Mangin, pour ouyr les lectures en François dudit Pierre le Clerc, dont ils requierent merci & pardon à Dieu, au Roi & à iustice. Et, outre plus, apres lefdites amendes honorables, assisteront les dessufdits, ayans tous lefdites torches, à vne procession generale qui sera faite audit Meaux à vne grandé Messe solennelle qui sera dite & celebree en ladite eglise, & à la predication qui y sera faite par vn docteur en Theologie, exhortatoire au peuple, singulierement & principalement de la reuerence & adoration du precieux corps de nostre Seigneur Iesus Christ, & veneration de la benoite & glorieuse vierge Marie mere de Dieu, & des Saincts & Saintes de Paradis, ensemble de l'obseruance des commandemens de nostre mere sainte Eglise, reuerence de la doctrine d'icelle, detestation & reprobation desdits conuenticules & priuees assemblees, lectures & interpretations par gens laics & mecaniques, des liures en François reprouvez & damnez, & dogmatizations, predications abusives, qui se font par lefdits laics sur les saintes Euangiles. Pareillement ladite Chambre a condamné & condamne lefdits Pierre d'Arabie, Iaques le Veau, Yuon Congnart, Iean de Laurencery l'aîné, Iean de Laurencery le ieune, Guillaume de Laurencery, Denis Guillot, Pierre Cheuallet, Philippe Turpin, Iuliane femme de Pasquier Fouace, pour les cas par eux commis, à assister & estre presens, ayans chacun d'eux vn cierge d'vn quarteron de cire en leurs mains en ladite procession, Messe & predication. Ensemble à assister sans cierge à

l'execution de mort desdits Quatorze condamnez, testes nues, quant aux hommes seulement, & quant aux femmes, separément de l'assistance, en maniere qu'elles puissent estre conués entre les autres. Et lefdites Ieanne Guillemot, & Bastiane femme de Thomas Honoré, à assister à ladite predication & Messe entierement. Et, apres ladite predication faite, & monitions qui seront faites aux dessus nommez, requerir & demander pardon à Dieu des fautes par eux ci deuant commises, à plein contenuës audit proces. Et, quant aufdites Marguerite, femme de Iean de Laistre; Marguerite Rossignol, femme de Iean Ricourt; Guillemette, femme de Leonard le Roy; Ieanne Genniense; ladite Chambre a ordonné & ordonne que les prisons leur seront ouuertes. Et neantmoins leur a fait inhibitions & defenses de se trouver ci apres es predications & lectures desdits gens laics, conuenticules & assemblees illicites sur peine de la hart. Et au surplus, a mis & met ladite Chambre à pleine deliurance desdites prisons lefdites Ieanne, vesue de feu Macé Rougebec; Ieanne, femme de Nicolas Codet; Poline, vesue de feu Adam le Conte; Marguerite, vesue de feu Iean Volant; Perrette & Marion Mangins.

ET AFIN, que lefdits cas & crimes des fufdits qui ont esté commis en ladite maison dudit Mangin, soyent en perpetuelle detestation enuers toute la posterité, & que la memoire de la punition en demeure pour exemple, bailler & inuiter crainte aux mauuais de commettre semblables cas & crimes, & inuiter & inciter les bons en la doctrine de la foi catholique, & doctrine de nostre mere sainte Eglise; a ordonné & ordonne que ladite maison dudit Estienne Mangin, en laquelle ont esté faits lefdits conuenticules & defendues lectures de la sainte Escriture par ledit Pierre le Clerc, icelles presomptueusement & temerairement interpretant & exposant; & aussi ladite blasphemie & scandaleuse Cene mentionnee audit proces, reserant espece d'idolatrie, sera abate & rasee entierement & du tout. Et, audit lieu sera edifiee & construite vne chapelle, laquelle sera dediee & consacree en l'honneur du saint Sacrement de l'autel, en laquelle sera celebree vne grande Messe dudit saint Sacrement chacun iour de

* Lifet a ici befogné.

Vne maison demolie n'abolira pas la memoire de ceci.

On pourra reconoistre vn stile familier à M. P. Lifet, lors premier President.

Ieudi, à heure de sept heures. Et, pour icelle fonder, a ordonné & ordonne ladite Chambre, qu'il fera prinse telle somme de deniers qu'il fera auiſé par ledit Bailli de Meaux, ou ses Lieutenans general & particulier, appelez avec eux ledit Aduocat & Procureur du Roi audit ſiege, sur les biens confisquez defdits prisonniers.

Et, ladite Chambre deuëment auertie, que de iour en iour ceste malheureuse & damnable ſecte Lutherienne & autres ſemblables hereſies pullulent grandement en ladite ville & diocese de Meaux, & qu'il y a grand nombre qui occultement & latitement en ſont entachez & infeſtez; ſouſtenans propos erronez & ſcandaleux contre le ſainct Sacrement de l'autel & de la treſſacree vierge Marie, ladite Chambre a par prouiſion, & iuſques à ce que par le Roi, ou ſadite Cour, icelle ſeant, autrement en fera ordonné; enioint & enioint à l'Eueſque dudit Meaux (1) d'executer ou faire executer le contenu qui eſt au Concile de Latran, tant en ladite ville de Meaux qu'autres lieux de ſon Diocese, en faiſant diligemment & ſerrettement informer, par bons & ſuffiſans perſonnages, contre tous ceux qui ſont entachez de ceste malheureuse & pernicieuse ſecte & hereſie, & proceder à l'encontre d'iceux, qui ſont ſuiets à ſa conoiſſance & coherſion, comme ſont les perſonnes Eccleſiaſtiques, qui ſont en ordres ſacres. Et ce, iuſques à la degradation, s'il y eſchet, & le cas le requiert. Et, quant aux perſonnes laics & cleres non ayans ordres ſacres, dont la conoiſſance en appartient aux iuges laics par l'edit du Roi, d'en auertir les iuges dudit Seigneur, & leur enuoyer les charges & informations, ou le double d'icelles, qui auront eſté faites par ſes iuges & officiers, pour icelles informations veuës par leſdits Iuges laics y eſtre procedé plus diligemment qu'il ſera poſſible, & ainſi qu'il apartiendra par raiſon.

Et, au demeurant, a ladite Chambre enioint à tous les demeurans en la ville de Meaux & dedans le diocese, d'apporter ou faire apporter dedans huitaine apres la publication de ce preſent Arreſt, tous les liures qu'ils

ont en François de la ſaincte Eſcriture ou concernans la doctrine Chreſtienne, au Greſſe du Bailliage de Meaux, & ce ſur peine de conſiſcation de corps & biens, pour illec eſtre gardez & mis à part, afin d'en eſtre par ladite Chambre ou ladite Cour, icelle ſeant, ordonné ce qu'il apartiendra par raiſon. Et enioint aufdits Bailli & Lieutenans general & particulier dudit Meaux, d'informer diligemment de ceux qui n'auront obeï à ladite ordonnance, & aux Aduocat & Procureur du Roi dudit ſiege, d'en faire la ſolicitation & poursuite; & faire enuoyer les informations ſeablement (1) cloſes & ſeelées au Greſſe de ladite Cour, pour icelles veuës en eſtre ordonné & procedé contre les deſobeiſſans ainſi qu'il apartiendra par raiſon. En outre ce, exhorte ladite Chambre ledit Eueſque de Meaux, pour obuier à ce que ladite peſtifere ſecte ne puiſſe proceder plus auant, commettre aucuns bons & notables perſonnages, docteurs en Theologie, ſauans & experimentez en predications & inſtructions du peuple, pour fongneusement, tant en l'Egliſe cathedrale que parochiales dudit Meaux qu'en toutes les autres Eglifes parochiales dudit diocese, preſcher et admonneſter les habitans & demeurans en tout le diocese, de garder, obſeruer, reuerer la ſaincte foi catholique, obuier, repugner & contredire aux malheureux heretiques, qui la veulent impugner, & iceux reueler à iuſtice, pour en faire la punition. Et auſſi mettre peine par bonnes & ſainctes remonſtrances & admonitions, de reduire ceux qui en feroient entachez à la lumiere de la ſaincte foi catholique, & à laiſſer les tenebres de la malheureuse ſecte Lutherienne & autres hereſies, qui ont eſté enfemençees ci deuant en ladite ville & diocese de Meaux contre l'honneur du benoit Sauueur, foi & doctrine de l'Egliſe catholique. Et pour faire mettre le preſent Arreſt à execution ſelon ſa forme & teneur, ladite Chambre a renuoyé & renuoye leſdits prisonniers par deuant ledit Bailli de Meaux ou defdits Lieutenans. A laquelle execution aſſiſteront auſſi les Aduocat & Procureur du Roi. Fait en ladite Chambre, le quatrieme iour d'Octobre, l'an M. D. XLVI. Ainſi ſigné, Malon.

Decret du
Concile de
Latran.

(1) Il ſ'appelait Jean de Buz. C'éſtait un prélat de mœurs ſcandaleuſes.

(1) Soigneusement.

L'exécution du susdit Arrest.

CEST Arrest estant donné par les Conseillers de la Chambre ; Satan, non content du sang de tant d'innocens, & pensant n'auoir rien fait, ains estre veincu & confus s'ils persiftoient constans & immobiles en la verité, tafcha par tous moyens de les en retirer. Pour quoi faire il inspira aux Iuges de separer par diuers monasteres les QUATORZE qui estoient condamnez à mort, pour essayer tous moyens de les desfourner de leur constance. Mais, apres que l'experience eut donné à conoistre qu'ils estoient trop roides, & qu'il n'estoit possible de les faire chanceler, ils furent liurez entre les mains de Gilles Bertelot preuost des Marechaux, pour les mener executer à Meaux ; & les Quatorze, condamnez au feu, mis en vn charriot à part. Or, pour les fascher & defoler, deux docteurs Sorboniques, Maillard & Picard, estans sur mules, costoyoyent les chariots, & ne cessoyent de leur rompre la teste, pour les diuertir de la verité, iusques à ce que Pierre le Clerc dit à Picard : « Retire-toi de nous, Satan ; laisse-nous penser à nostre Dieu. »

Cependant auint vn acte notable par vne grande prouidence de Dieu, qui resiouit & consola merueilleusement ces pources patiens, oppressez de fascherie & trauail tant d'esprit que de corps. Comme ils passoyent par la forest de Liury, laquelle est à trois lieuës de Paris, se presenta à eux vn homme d'un petit village voisin nommé Couberon, tisseran de toile de son mestier, lequel commença à fuiure les chariots, exhortant tous à perfeuerer en la confession de la verité. « Prenez courage, » disoit-il, « mes freres & amis, & ne vous laissez point de rendre tesmoignage à la verité de l'Euangile. » Or, pource que les chariots se hastoyent fort, & qu'il ne pouuoit pas estre oui de ceux qui precedoyent, il commença à s'escrier, leuant la main au ciel : « Mes freres, ayez souuenance de celui qui est là haut au ciel. » Les satellites & archers du Preuost, voyans la contenance & façon de faire de cest homme, se doutèrent qu'il estoit Lutherien ; &, sans autre inquisition, le lierent & garrotterent, puis le letterent dedans le chariot des plus

criminels (1). Peu de gens (sinon ceux qui l'ont experimenté) pourroyent en ce fait comprendre les voyes secrettes & inconues aux charnels, que le Seigneur tient pour soulager l'infirmité des siens. Car cest homme, tout frais en son ardeur, leur seruit de rafraichissement & nouveau secours. Et, (comme aucuns d'eux ont confessé) à la venuë de cest homme, lequel comme vn Ange du ciel s'estoit volontairement offert, ils receurent nouuelles forces ; & aucuns d'eux qui estoient comme accablez de tristesse, commencerent à leuer la teste, & s'esgayer au S. Esprit ; tant bien ce poure homme mecanique, tout frais & de corps & d'esprit, venant d'une solitude sauuage, les animoit à soustenir la querelle de Iesus Christ. Ils arriuerent tost apres au village de Liury, & pource que tout le peuple des lieux circonuoisins estoit respandu sur le grand chemin, on reconut cest homme, dont aucuns commencerent à s'escrier : « Au Lutherien ! » & dire aux archers du Preuost qu'il auoit mieux merité le feu que les autres ; ce qui leur acreut l'enuie de le ferrer de plus pres. On recite vne histoire des Martyrs de la primitiue Eglise pres que semblable à celle-ci, touchant vn saint Martyr lequel se presenta à la mort avec d'autres Chrestiens, qu'il rencontra ainsi qu'on les menoit au supplice. Et, pource que cest homme de Dieu estoit inconu, on le nomma en Latin *Adauctus*, comme qui diroit : Surcroist, pource qu'il auoit augmenté le nombre des saints tesmoins de Iesus Christ.

Après que toute la troupe fut arriuee à Meaux, on les logea derechef en prison, où la question extraordinaire fut donnee aux Quatorze principalement, sans toutesfois qu'on leur sceust faire accuser ou nommer personne de ceux qu'ils fauoyent auoir receu l'Euangile. Il s'en trouua entre eux vn plus fortifié, lequel crioit aux bourreaux qui le tiroient & demembroyent : « Courage ! mes amis,

Vn Martyr qui fut nommé *Adauctus*.

Confiance admirable.

(1) Voici comment Agrippa d'Aubigné raconte ce fait dans les *Tragiques* :

« Il (Dieu) esveilla celui dont les discours si beaux Donnèrent cour aux cœurs des quatorze de Meaux, Qui ten voiant passer la charrette enchainée, En qui la sainte troupe à la mort fut menée, Quitta la son mestier, vint les voir, s'en guerir, Puis, instrint de leur droit, les voulut secourir. Se fit leur compagnon, et enfin il se jette Pour mourir avec eux, lui-mesme en la charrète. »

Maillard & Picard, fleaux des pources affligez.

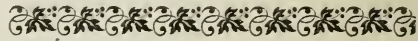
Confolation que Dieu enuoye aux abatus.

n'espargnez ce misérable corps qui a tant résisté à l'Esprit, & a tant esté contraire au vouloir de son Créateur. » Le lendemain de la question (qui estoit le iour de l'exécution), on vint encores à disputer contre eux, spécialement de la matiere de la Cene. Mais Picard ne les autres ne favoyent que dire, quand le Clerc leur demandoit où estoit fondée leur transsubstantiation, & si en maschant le pain, ou en beuvant le vin, ils auoyent iamais senti quelque goust de chair ou de sang. Pour la fin on leur fit cest offre, que ceux qui voudroyent parler en l'oreille du Prestre, c'est à dire se confesser, auoyent quelque grace, & n'auoyent les langues coupées. Six des Quatorze, ou par infirmité, ou estimans cela de petite consequence, receurent ceste condition. au grand dueil & regret des autres qui ne s'esmeurent pour menaces ou promesses qu'on leur feust faire. A l'heure de l'exécution, qui estoit sur les deux heures apres midi, ainsi qu'ils parloyent de la prison (1), le bourreau demanda premierement la langue à Estienne Mangin, lequel la bailla volontiers; & apres que le bourreau la lui eut coupee, en crachant le sang, parla encores assez intelligiblement, disant trois fois: « Le Nom de Dieu soit béni. » Incontinent il fut trainé sur vne cloye, comme aussi le Clerc, & les autres menez en tombereaux; & ceux qui n'estoyent iugez à mort suivoient à pied iusques au grand marché, où estoient erigees quatorze potences en cercle, vis à vis de la maison dudit Mangin; & vne autre potence, vn peu plus eslongnee, où devoit estre pendu par dessous les aisselles vn ieune garçon nommé Michel Piquery, qu'ils auoyent honte de brusler pour sa ieunesse. Là, les bourreaux commencerent à les lier comme agneaux destinez au sacrifice. Et, pource que ceux qui auoyent les langues coupées ne cessoyent de louer Dieu, & les autres de chanter Pseaumes, les Prestres qui là estoient comme forcenez, se prirent à chanter *O salutaris hostia, Salve regina*, & autres blasphemés execrables; & ne cessa leur chant enragé, iusques à ce que les saintes hosties de Iesus Christ

furent toutes brulees en souef odeur au Seigneur.

Le lendemain (1), qui estoit le huitieme dudit mois, les aduerfaires, comme ayans bien fait leurs besognes, & comme voulans mener la verité captiue & veincue en triomphe, ordonnerent vne magnifique procession generale, en laquelle ils promenerent leur hostie, accompagnée d'une infinité de torches & cierges en plein iour. Et, quand la pompe fut paruenue au lieu de l'exécution, où le feu ardoit encores, on fit là reposer ladite oublie; & lors le docteur Picard monta en chaire, ayant pour paillon vn ciel de drap d'or, de peur du soleil qui lors luisoit, & commença à se tempester contre les executez, disant qu'il estoit necessaire à salut de croire qu'iceux estoient damnez au fond des enfers; & que si vn Ange du ciel venoit qui dist du contraire, il le faudroit reietter, & qu'autrement Dieu ne seroit point Dieu, s'il ne les damnoit eternellement. Or, toutesfois, quelque chose qu'il peust iargonner, il ne sceust tant faire qu'il peust induire les femmes à confesser au fortir de prison, que leurs maris fussent damnez; car tousiours elles s'armoyent de ceste responce, qu'ayans long temps conuersé avec eux, elles les auoyent tousiours veu viure en la crainte de Dieu & en l'obseruation de ses Commandemens (2).

Blaspheme
horrible de
Picard.



PIERRE BON-PAIN à Paris (3).

APRES la mort de ces saints personages, les tyrans abrueez de sang, firent grande diligence de dissiper, gaster & meurtrir le troupeau du Sei-

(1) Ce fut donc le 7 qu'ils furent executés et non le 4, comme le disent les éditeurs des *Calvini Opera*, XII, p. 411.

(2) Voici la plainte que ces exécutions arrachèrent à Farel, dans une lettre à Calvin: « La France veut montrer qu'elle est la fille aînée de l'impure Babylone et s'efforce de surpasser sa mère, en s'enivrant du sang des innocents... O patrie, digne de pitié, qui repousses avec tant de mépris le Christ et tout ce qui est de Christ!... Que le Christ protège les siens! » (*Calvini Opera*, t. XII, p. 411).

(3) Th. de Bèze, éd. de Toulouse, p. 20, a copié cet article de Crespin; mais il a tort de dire que Bonpain fut martyrisé en 1544.

(1) La disposition des bâtiments qui donnent sur la cour est encore la même qu'au seizième siècle.

Execution
barbare.

gneur, & ruiner du tout l'heritage d'icelui. Plusieurs donc d'entr'eux se transporterent es villes tant circonuifines que lointaines, pour la rage & violence de la perfection. Ceste dispersion ne se fit sans grand auancement & semence de l'Euangile; car il ne faut douter que chacun d'eux ne fist deuoir de profiter où l'occasion s'adonnoit, comme Pharon Mangin, homme de grand' ardeur & vehemence spirituelle, faisoit à Orleans & autres lieux: Iean Goujon à Senlis, où desloirs deux, surnommez Palé & Chauvin, souffrirent la mort, & long temps apres icelui Goujon aussi; comme Pierre Bon-pain faisoit à Aubigny (1), là où, ainsi qu'à Meaux, il y a grande manufacture de draperie. Bon-pain y auança grandement le royaume de Dieu, de sorte que plusieurs des plus riches marchans s'aioignirent à l'assemblée, où se faisoient seulement quelques lectures des saintes Escritures, avec les prieres. Mais il ne peut longuement continuer, ayant esté saisi, puis mené & bruslé vif à Paris, à la poursuite du sieur d'Aubigni Escoffois, homme d'esprit fort farouche, & ne demandant pas mieux que de s'enrichir de la confiscation des plus riches de la ville. Mais Dieu l'en punit bien tost apres, estant auenu que le Comte de Lenos (2) son frere aîné, ayant esté enuoyé par le Roi en Escoffe, pour asseurer l'estat du pays apres la mort du Roi Iaques cinquieme (3), au lieu de faire les affaires du Roi son maistre, s'estoit laissé pratiquer par le Roi Henri huitieme d'Angleterre, prenant la niepce (4) d'icelui en mariage; de laquelle lascheté estant le Roi irrité, fit mettre ce sieur d'Aubigni, frere puîné d'icelui, en prison, où il demeura longuement, donnant maugré soi autant de loisir aux habitans d'Aubigni de reprendre halaine, & de se fortifier de iour en iour, comme ils firent: estant la coustume des brebis de reprendre toison & acroistre, tandis que les loups font au piege, ou tellement referrez qu'ils ne peuuent sortir de leurs tasnières.

(1) Aubigny-sur-la-Nerre (Cher). Charles VII l'auait donné à Jean Stuart, connétable d'Ecosse, pour ses services rendus à la France (Note de M. Cunitz).

(2) Matthieu Stuart.

(3) Le 14 décembre 1542.

(4) Marguerite Douglas, sœur du roi Jacques et fille du comte d'Angus, et de la sœur de Henri VIII (Note de M. Cunitz).



D'vn nommé ROGIER de Northfolc.

FOXVS, au recueil qu'il a escrit de l'estat des Eglises d'Angleterre (1), fait mention d'un certain personnage natif du pays de Northfolc, nommé Rogier; homme laic, qui fut bruslé à la poursuite du Duc de Northfolc, à cause qu'il maintenoit la vraye & sainte opinion du Sacrement. Auant que le demi an apres sa mort fust passé, le Duc perdit son fils aîné, qui auoit des beaux dons de nature, & estoit orné de grandes vertus, & quant à lui, il fut constitué prisonnier; & finalement, apres auoir reconu sa faute, ou pour le moins moderé, ne se montra point depuis tant rigoureux ne vehement enuers ceux qui faisoient profession de l'Euangile (2).

Le Duc de Northfolc.



ANNE ASKEVE, damoiselle Angloise (3).

Sur la fin du regne de Henri VIII. de ce nom, plusieurs endurent constamment la mort pour la vraye profession de la doctrine de l'Euangile. Entre autres, ceste noble Damoiselle a esté porte-enseigne à ceux qui sont venus apres elle, à cause de la vertu & force que Dieu lui donna de souf-

(1) Le livre de Foxe, qui sert de source à Crespin, n'est autre que son *Martyrologe*, dont la première édition latine portait pour titre: *Recum in Ecclesia gestarum, etc., pars prima, Autore Johanne Foxo, Anglo* (Bâle, 1559). Voy. t. V, p. 553.

(2) Thomas Howard, huitième duc de Norfolk, mourut en 1554. L'édition anglaise de Foxe ne dit rien de l'emprisonnement du duc de Norfolk, qui demeura enfermé à la Tour de Londres pendant toute la durée du règne d'Edouard VI. Son fils aîné, le comte de Surrey, fut décapité le 19 janvier 1547, quelques jours avant la mort de Henri VIII. Foxe fut le précepteur des fils du comte de Surrey, et c'est là sans doute ce qui explique la discrétion avec laquelle il parle du sort de leur père et de leur grand-père.

(3) Cet article, remanié dans les éditions suivantes, parut pour la première fois dans la *Troisième partie du recueil des martyrs* de 1556, p. 382-405. Sur Anna Askew, voy. Foxe, t. V, p. 537-550; Burnet, *Hist. of Reformation*, livre I, p. 547; Merle d'Aubigné, *ouv. cité*, t. VIII, p. 347-359.

tenir en l'age de vingtcing ans la vraye doctrine de sa verité, lors que toutes choses esloyent du tout confuses, sous vn gouvernement cruel & tyrannique.

CE qu'Eusebe escrit de Blandine (1), conféré avec ce que ceste noble femme a fait, on y trouuera vne grande similitude. Car ceste-ci surmontant la fragilité de son sexe, a fait vne confession admirable de la verité de Dieu, & a maintenu sa vraye gloire contre les idolatries de la Messe Papistique, & d'vn courage inuincible a enduré la prison & toutes reproches ignominieuses & cruelles. Elle estoit natieue du pays de Lincolne, issue de nobles parens. Son père estoit Guillaume Askew (2), de l'ordre des Cheualiers. Ayant esté nourrie & entretenue d'vne façon noble & digne de ses parents, paruint finalement à ce but, qu'elle fauoit bien lire & escrire. Elle auoit bon esprit & eust bien peu comprendre de plus grandes sciences, si l'instruction ne lui eust non plus failli que le naturel. Mais au reste, Dieu supplea en elle par sa grace & bonté ce qui lui defailloit par faute d'instruction. Elle estoit chaste & honneste en toute sa façon de viure, en forte que les bons y pouuoient voir beaucoup d'exemples de vertu pour s'inciter, & les malins ne la pouuoient blasmer. Sa prudence & la promptitude de son esprit peuuent estre facilement conues, par son double examen. Au premier, elle a monstré ouuertement par la viuacité de son esprit & par ses réponses, qu'elle eust bien peu eschapper si elle eust voulu; au second, elle a aussi monstré, par sa grande constance, qu'elle n'auoit point regret de mourir. Car elle eut à soutenir deux combats contre ses ennemis, lesquels elle a escrits de sa propre main, à la requeste de ses amis.

Le premier examen de noble & honorable femme Anne Askew.

« HOMMES freres, compagnons d'armes bien vnis en Christ; afin que ie responde à vos desirs & requestes : L'an M.D.XLVI. (3), au mois de Mars,

(1) Eusebe, *Hist. eccl.*, V, 1.

(2) Sir William Askew, knight of Lincolnshire.

(3) « L'an M.D.XLVI. » D'après Foxe, il faut lire 1545. Dans ses premières éditions, il

on me fit commandement de me trouver en l'auditoire, & là s'adressa à moi vn des douze deputez pour interroguer ceux qui sont soupçonnez d'heresie, lequel on appelle Christophle Daire (1). Il me demanda si ie n'adioustoï point foi au sacrement qui estoit pendu au ciboire, & si ie ne croyoi point que ce fust de fait & de nature le corps de nostre Seigneur. Pour lui faire réponse, ie lui demandai aussi qu'il me monstroit pour quelle raison on auoit iadis lapidé saint Estienne. Et apres qu'il m'eut dit qu'il n'en fauoit rien, ie lui respondi en ceste sorte : « Je ne respondrai aussi à vostre question friuoale. » Pour le second point, il me mettoit en auant, qu'vne certaine femme auoit testifié & confirmé que i'auoi leu en quelque part, que Dieu ne fait point sa residence es lieux faits de main. Je lui vai produire sur le champ le septieme chapitre des Actes, & le dixseptieme, monstrent deuant ses yeux ce que saint Estienne & S. Paul nous ont laissé touchant ceste matiere. Il m'interroqua comment i'auoi pris ce passage, ie lui respondi qu'il ne falloit pas ieter les perles deuant les pourceaux, qui prenent beaucoup plus grand plaisir au gland. Il me demanda puis apres qui m'auoit fait ainsi parler : que i'aimeroi mieux lire cinq versets en la sainte Bible de Dieu, qu'ouyr autant de Messes au temple. Je ne nie point que ie n'eusse ainsi parlé; toutefois en parlant ainsi ie n'auoi pourtant mauuaise opinion de l'Epistre & de l'Euangile qu'on lisoit en la messe; ains ie fendoï ma raison en ce que ie sentoï grande edification en la lecture de la Bible, mais oyant la Messe, nulle. Dequoi S. Paul rend fort bon témoignage, au quatorzieme chapitre de la premiere Epistre aux Corinthiens, quand il dit ainsi : « Si la trompette rend vn son confus, qui est-ce qui se preparera à la bataille ? »

OR, ce monsieur poursuuiuant son propos, me dit : « Vous auez dit que si vn meschant Prestre chantoit la Messe, le diable estoit là, non point Dieu. » Je respondi que iamais ie n'auoi ainsi parlé, mais que i'auoi dit que quel-

avait indiqué 1546, mais dans son édition de 1563, il modifia cette date. La *Troisième partie du recueil des martyrs*, de 1556, p. 384, porte aussi 1545.

(1) « Christophle Daire. » Christopher Dare.

Actes 7. 48. & 17. 24.

Il faut faire toutes choses pour edification.

1. Cor. 14.

Anne pratique en son premier interrogat la sentence du sage qui commande de répondre au fol selon sa folie.

que Prestre que ce fust qui chanta la Messe, ou de quelque vie qu'il fust, cela ne derogoit rien à ma foi, & cela ne m'empeschoit point de recevoir en esprit le corps & le sang de Christ. Outreplus, pour le cinquieme article, il me demanda quelle estoit mon opinion touchant la Confession. Je di que ie n'en pensoi autre chose sinon ce que saint Iaques en dit, lequel nous commande de confesser nos pechez & offenses les vns aux autres, & de prier les vns pour les autres. On me parla puis apres du liure qu'on appelle Le liure royal (1), & cestui-ci me demanda, que i'en pensoi. Je di que ie n'en pouvois faire aucun iugement, veu que ie ne l'auois encore veu. Consequemment il me fit vne autre interrogation, assavoir si i'auois l'Esprit de Dieu. Et ie lui respondi : « Si ie ne l'ai ie ne suis point de Dieu, ains doi estre mise au rang de ceux qui sont reiettez. » Alors il me dit qu'il auoit amené vn Prestre qui me deuoit examiner, & le Prestre, lequel il auoit là prest en main, commença à me dire, premierement qu'il desireroit bien sauoir de moi quelle opinion i'auois touchant le sacrement de l'autel; mais ie le priaï qu'il ne me pressast de trop pres à lui respondre de ceste matiere, car pource que i'auois aperceu qu'il estoit Papiste, ie n'en voulois point disputer beaucoup avec lui. Finalement, mon inquisiteur reuint à ce point : Quelle estoit mon opinion touchant les Messes priuees, assavoir si elles peuvent faire que les ames separees des corps ayent quelque soulagement. Sur cela ie respondi que si quelcun mettoit plus sa fiance en icelles qu'au sang du Fils de Dieu, qui est mort pour nous, ce n'estoit point sans idolatrie ou sacrilege.

OR, apres qu'on eut ainsi exploité, on me mena finalement au Maire de la ville (2), lequel m'interroqua de point en point de toutes ces choses, & par mesme ordre, & ie lui respondi en mesmes paroles desquelles i'auois vŕe auparauant, sinon que monsieur le Maire me mit en auant une chose qui estoit procedee d'eux, & non point de moi, c'estoit : Si vne fouris ren-

contrant vn pain consacré, venoit à le manger, assavoir si elle mangeroit dieu en ce faisant, ou non. Je n'ai point tenu ce propos, mais eux m'ont bien demandé quelque chose aprochant de cela. A laquelle demande ie ne respondi pas vn seul mot; seulement ie me prins à souffrire quand on me fit ceste interrogation. Là estoit present le Chancelier de l'Euŕque, qui parla à moi rudement, de ce que moi qui estois femme, me meslois de tenir propos des saintes Escritures de Dieu, affermant que saint Paul auoit defendu aux femmes de parler des saintes Escritures. A quoi ie respondi que ie n'ignorois pas tellement l'intention de saint Paul, que ie ne feusse bien ce qu'il ordonnoit. Là il defend aux femmes de parler en la congregation, comme en la compagnie des hommes qui font office d'endoctriner. Et incontinent ie le priaï de me dire combien il auoit veu de femmes monter en chaire pour prescher. Et, apres qu'il eut confessé qu'il n'en auoit iamais veu, ie lui di derechef : « Ne chargez-vous donc point les pources femmes par vostre iugement precipité, lesquelles la loi abŕout ? »

Sur ce point monsieur le Maire commanda qu'on me menast en prison; mais ie lui fis requeste qu'il lui pleust recevoir quelcun qui me pleigeast (1). Ce qu'il ne me voulut aucunement accorder, ains me fit incontinent mener en prison; & durant l'espace de douze iours entiers, on ne permit qu'aucuns de mes amis me vinssent voir. Cependant il y vint bien vn Prestre, lequel me dit qu'il estoit là venu avec expresse ordonnance de l'Euŕque, pour s'enquerir de moi, & pour me donner bon conseil; mais ce venerable estoit fort prompt à faire des interrogations, & beaucoup plus qu'à donner conseil, & la premiere chose qu'il me demanda, ce fut la cause pourquoy i'auois esté amenee en ceste prison. Je di que ie n'en sauois rien. Alors il dit que si ceste calamité m'estoit imposee à tort & sans cause, cela estoit digne de compassion. Pour le faire court, il tendoit à ce but, qu'il vouloit monŕrer d'estre fort fâché de ce mien inconuenient. Il disoit auoir oui dire que ie niois le sacrement de l'Autel. Je lui respondi : « Ce que j'ai dit, ie l'ai dit. » Il me fit vn autre demande, assavoir si i'auois con-

Demande digne de telles gens.

1. Cor. 14.

En quel sens il est defendu aux femmes de traiter de l'Escriture sainte.

Espion envoyé pour surprendre Anne.

(1) « Le Livre Royal. » Il s'agit de l'ouvrage publié par Henri VIII contre les doctri- nes de Luther, sous le titre de *Adsertio septem sacramentorum aduersus Martinum Lutherum* (1521).

(2) Le lord-maire était alors sir Martin Bowes.

(1) Cautionnât.

Il est receu,
traité & ren-
voyé comme il
le meritoit.

Prou. 1. 5.

Excuses afin
de n'admettre
caution.

féssé mes pechez à un Prestre. « Non, di-ie. » Tout incontinent il me dit qu'il en ameneroit vn pour m'ouyr en confession. Je respondi que ie le vouloi bien, moyennant qu'il amenast vn de ces trois, assauoir le docteur Crom (1), ou Gillam (2), ou Huntyngton (3), pource que i'estoi bien informée tant de la pieté que de la prudence de ceux-ci: « non pas (di-ie) que ie vous desdaigne, mais pource que ie ne vous conoi pas si bien. » « Le ne voudroi pas, dit-il, que vous eussiez quelque doute de moi ni des autres, que nous ne fussions à comparer à eux en toute honnesteté. Que si nous n'estions tels, le Roi n'estimeroit point que ceste charge & office de prescher nous deust estre deleguee. » Pour responce, ie lui alleguai le passage de Salomon: « Celui qui frequente avec vn homme sage, deuient encore plus sage; celui qui conuerse avec vn fol, se fait grand dommage. »

Le xxiii. iour de Mars apres cela, vn mien cousin germain (4) me vint voir, & me demanda si ie pourroi estre tirée de prison en baillant caution ou pleige. Puis s'en alla droit au Maire, & lui presenta requeste d'accepter caution & pleige de quelques personnes honnestes, & par ce moyen m'elargir. Le Maire lui respondi qu'il voudroit volontiers toutes choses pour lui gratifier, moyennant que la iustice spirituelle y consentist. Il lui conseilla donc de s'adresser à l'Official de Boner, Euesque de Londres (5). Mon cousin estant renuoyé avec ceste responce, s'en alla droit à cest Official, lequel lui fit telle responce, que c'estoit vne cause de grande consequence, & qu'il n'auoit pas telle autorité ou puissance en cest endroit qu'il y peust mettre quelque ordre, & que c'estoit la propre charge & office de l'Euesque. Et pourtant il lui dit qu'il retourneroit le lendemain, & lors il fauroit plus au

long la volonté de l'Euesque. Bref, mon cousin retourna vers l'Official au iour & heure qu'il lui auoit assignee, & s'en alla à l'Euesque, lequel pour conclusion dit que ie fortiroi voirement, mais que ce seroit pour confesser de ma doctrine, & assigna le terme au lendemain à trois heures apres midi. Il adiousta outre cela, que les personnages qu'il admettroit en ceste conference, seroyent principalement ceux ausquels ie portoi plus de faueur, en forte que tous pourroyent manifestement conoistre qu'il ne voudroit vsfer d'extreme rigueur en ceste cause contre moi. Mon cousin lui respondi qu'il ne conoissoit personne à qui ie fusse plus adonnee qu'aux autres. Et l'Euesque dit: « Il est ainsi qu'elle en a aucuns qui lui portent faueur plus que les autres, assauoir le docteur Crom, Gillam, Wythod (1) & Huntyngton; car elle les reconoit pour personnages sauuans, de bon & pur iugement. » D'auantage il pressa ce mien cousin par beaucoup de paroles, à ce qu'il me persuadast de declarer & desployer franchement deuant lui toutes les cachetes de mon cœur, & qu'en ce faisant il s'obligerait sur sa foi qu'il ne m'en auendroit dommage ou inconuenient quelconque. Le lendemain l'Euesque me fit appeler à vne heure, iaçoit qu'il nous eust remis seulement à trois. Et quand ie fu venuë deuant lui, il me dit qu'il estoit fort marri de ceste miene calamité. Au reste, il m'admonnesta de lui descourrir franchement & sans crainte, pour quelle cause mes aduersaires auoyent dressé accusation contre moi, & de lui desployer tout ce que i'auoi en mon cœur, qu'il n'y auroit personne qui me fist fascherie pour quelque parole que ie feusse dire; car ce que ie dirois, seroit comme enseueli dans l'enclos de ses murailles. Le lui di: « Monsieur, pource qu'il vous a pleu m'assigner le terme à trois heures, à laquelle heure se doiuent trouver ici ceux qui doiuent parler pour moi, ie vous supplie me faire ce bien d'attendre iusqu'à ce qu'ils soyent venus. » « Et bien donc (dit-il) ie suis d'avis qu'on face appeler sur le champ ces quatre desquels i'ai parlé n'agueres, afin qu'ils soyent ici presens pour ouyr ce qui fera dit. » Le le pria qu'il

Courage
double de
Boner.

Taxé par
Anne.

(1) Le D' Edward Crom, prédicateur évangélique de quelque renom. Il se rétracta publiquement en 1541 et 1546. Voy. Foxe, t. V, p. 835.

(2) « Gillam. » Thomas Guillaume du Williams, protestant écossais, se réfugia en Angleterre, après le martyre de Patrick Hamilton, et devint prédicateur à Bristol. Il fut le premier à instruire Knox dans la doctrine évangélique.

(3) Sur Huntyngton, ou John Huntyngdon, prêtre converti à la foi évangélique, voy. Foxe, t. V, p. 449 et 539, et Strype's *Cranmer*, liv. II, chap 28.

(4) Il se nommait Brittainne.

(5) Voir la note 1 de la page 331.

(1) « Wythod. » David Whitehead. Voy., sur ce personnage, Strype's *Memorials of Cranmer*, liv. II, ch. 28.

ne fist point cela, car il n'estoit autrement besoin qu'ils prinssent ceste peine-la, veu que ces deux gentils-hommes seroyent bons & suffisans tesmoins, autant qu'il seroit expedient en tel affaire. Apres cela l'Euesque se retira en sa gallerie, & fit là venir monsieur Spilman (1), & lui ordonna d'insister enuers moi par toutes fortes, à ce que ie ne celasse rien. Cependant il m'en-uoya son Archediacre, lequel de premiere arriuee me demanda pour quelle cause on m'auoit accusée. Je lui respondi qu'il falloit demander cela à mes accusateurs. Alors il m'osta vn petit liure que ie tenoi en ma main, & me dit : « Ce petit liure-ci & autres semblables, vous ont amenee à la calamité où vous estes maintenant, parquoy ie vous admoneste que vous vous en donniez garde. Car celui qui a composé ce liure que ie vous oste, a esté brulé en la place de Smythild. » Je lui demandai sur cela, s'il estoit bien certain de ce qu'il disoit ? Il me dit qu'oui, & qu'il fauoi bien que c'estoit le liure de lean Fryth (2). Et ie repliquai : « Voyez, sans ainsi prononcer à la volée d'vne chose que vous ne sauez pas. » Et quand & quand apres auoir ouuert le liure, ie lui monstroi que c'estoit. « Je pensoi (dit-il) que ce fust vn autre, » & n'y trouua rien qu'il peust reprendre. Finalement, apres que i'euy remonstré à cest Archediacre qu'il ne fust d'oresenauant si hastif & inconsideré à iuger, sans auoir bonne conoissance de la chose, il me laissa & s'en alla.

BRYTAN, mon cousin, vint puis apres vers moi avec monsieur Hawl (3), Ad-uocat, & quelques autres, en presence desquels l'Euesque me dit que ie des-ployasse hardiment ce que ie tenoi caché au dedans. Je lui respondi que ie n'auoi rien caché en mon cœur pour mettre en auant ; & que, graces à Dieu, ie sentoï ma conscience paisible & sans aucun remors ne scrupule. Sur cela, Boner proposa vne similitude, disant : « Vn chirurgien sauant & bien expert ne peut pas appliquer vu emplastre à la playe, s'il n'a en premier lieu diligemment sondé la profondeur de la playe, aussi ne pourroï-ie pas donner conseils propres à vostre maladie, si vous ne

me descouurez premierement ce qui vous fait mal en vostre conscience. » Derechef ie lui di que ma conscience ne me faisoit nullement mal, ce seroit folie de vouloir mettre vn emplastre sur vne chair saine & entiere. Il me respondi : « Vous me contraignez de vous presser par vos paroles mesmes, car vous auez dit que quiconque receuoit le sacrement d'vn prestre sale & mal viuant, il receuoit Satan, & non pas Christ. » Je lui di : « Je n'ai pas ainsi parlé, mais ce que i'ai confessé deuant monsieur le Maire & les enquesteurs, ie le vous veux aussi maintenant confesser, assauoir : A quelque meschant Prestre qu'on ait à faire, cela n'empesche pas les autres de recevoir le corps & le sang de Iesus Christ en esprit & par foi. »

BONER. « Que signifie ce que vous adioustez, en esprit ? Mais encor ie ne vous veux pas trop presser. » ANNE. « Vous sauez que nul ne peut recevoir deuëment & salutairement ce Sacrement, sinon en esprit & par foi. » Apres cela il vint à ce point, que i'auoi dit que le Sacrement qui estoit enfermé au ciboire n'estoit que du pain. Je di que ie n'en auoi point parlé. Mais les Inquisiteurs m'interroguerent sur cela quelle en estoit mon opinion, & de mon costé aussi ie leur fi ceste demande : « Pourquoi saint Estiene auoit esté lapidé ? » Ayans répondu qu'ils n'en sauoient rien, ie di aussi que ie ne respondroï point à ce qu'ils me demandoient. Boner, puis apres me mit en auant que i'auoi allegué quelque passage de l'Escrature. Je lui di que ie n'en auoi point allegué d'autre, sinon celui où l'Apotre saint Paul respondi iadis aux Atheniens : que Dieu n'habite point es temples faits de main. « Et quelle est vostre foi (dit-il) touchant cette matiere du Sacrement ? » « Je croi (di-ie) ce que la sainte Escrature de Dieu m'enseigne. » Il repliqua : « Et que diriez-vous si l'Escrature enseigne que c'est le corps de Christ ? » « Je croi (di-ie) tout ce qui est ordonné par les saintes Escratures. » B. « Mais que sera-ce si l'Escrature ne dit point que ce soit le corps du Seigneur ? » A. « Je sui en tout & par tout l'autorité de l'Escrature nous enseignant. » Or il s'arresta quelque peu de temps sur ceste question, la repetant par plusieurs fois, afin que par quelque moyen il arrachast de moi finalement ce qu'il pretendoit ; mais de moi, ie me con-

Interrogations
de Boner.

Actes 17. 24.

(1) « Spilman. » Francis Spilman, de Gray's Inn. Foxe, vol. V, p. 540, 543, 836.

(2) Sur John Fryth, voy. ci-dessus pages 287-294.

(3) Edward Hall, de Gray's Inn. Foxe, vol. V, 440, 504.

Spilman.

Iean Fryth
Martyr ci
dessus.

Fol iuge ra-
broué.

Audacieuse
ignorance de
Boner sage-
ment reprimee.

M. D. XLVI.
Sageſſe &
modeſtie ſingu-
liere d'Anne.

tenoi toujours dedans ces limites & bornes, ne reſpondant autre choſe, ſinon que ie ſuiuroi de toute ma foi tout ce que la reigle de l'Euangile commandoit. On me demanda ſur cela pourquoi i'eſtoi ſi chiche en paroles & ſi reſtreinte en reſponſes. Ie di que le don d'intelligence m'auoit eſté baillé, mais non pas le don de parler. « Ce que maintenant vous blaſmez, Salomon, au 19. des Prouerbes, le tourne à grande loüange, affermant que c'eſt vn don ſingulier de Dieu, quand vne femme eſt attrempee & bien moderee en ſa parole. » B. « Vous auez dit que la Meſſe eſt vne idolatrie. » A. « Ie ne l'ai point dit; mais quand les gens de la iuſtice me demandoient: Si ie n'eſtime point que les Meſſes priuees fuſſent ſalutaires apres ceſte vie aux ames ſeparees des corps; ie reſpondi bien que ceci n'eſtoit ſans idolatrie quand quelqu'un mettoit pluſtoſt ſa fiance aux Meſſes qu'au ſang de Ieſus Chriſt par lequel nous ſommes rachetez. » B. « Ie vous prie, quelle eſtoit ceſte reſponſe? » A. « Encore que d'auanture elle ne fuſt pas des meilleures, ne des plus doctes, toutefois elle valoit bien les interrogations qu'on me faiſoit. »

L'EVESQVE, pourſuiuant ſon propos, propoſa autre accuſation contre moi: que i'auoi dit quelquefois à Lincolne qu'il y auoit ſoixante preſtres qui auoyent fait conſpiration enſemble de me faire mourir. Ie ne le niai point: car pour lors aucuns de mes amis familiers m'en auertirent, aſſauoir qu'en ladite ville de Lincolne il s'en trouuoit qui auoyent comploté enſemble, & conſpiré de ſe bander contre moi. Auſſi toſt que i'en eu eſté auertie, ie m'en allai droit à Lincolne, où ie demeurai par l'eſpace de neuf iours, pour ſçauoir mieux à la verité comment il en alloit. Cependant que i'eſtoi en leur grand temple, liſant la Bible, ils m'environnerent par troupes, tantotſt deux, quelquefois trois, aucune fois meſme iuſqu'à ſix, neantmoins ſans ſonner mot, ils s'en retournoyent comme ils eſtoient venus.

BONER me demanda ſur cela ſi de tous ceux-là il n'y en eut pas vn ſeul qui me diſt vn ſeul mot. Ie lui reſpondi que voirement entre les autres il y en eut vn qui parla vn peu à moi. B. « Et que vous diſoit-il? » A. « Ses propos eſtoient de ſi petite conſequence que ie les ai du tout oubliez. » B. « Il y en a

plusieurs qui liſent les ſainctes Eſcritures, & nonobſtant ne monſtrent point en leur vie qu'ils ayent rien profité. » A. « Monsieur le reuerend, ie voudroi que tous euſſent de pres conſideré ma façon de viure; ie ſuis bien certaine qu'il n'y a perſonne qui me puiſſe mettre ſus vne ſeule macule ou ordure de quelque condition deſhonneſte. » L'Euſque ſ'en alla ſur cela, & diſoit qu'il vouloit mettre par eſcrit vne partie des choſes que i'auoi reſpondues. Ce qu'il fit auſſi; mais, quant à moi, ie n'ai peu retenir en ma memoire chacun point; ou pource qu'il y auoit trop grand nombre d'articles, ou pource qu'on ne m'auoit point baillé de copie pour la lire. Au reſte les choſes deſquelles ie pouuoï bien auoir ſouuenance tendoyent preſque en ſomme au but deuant dit.

La ſeconde procedure tenue contre Anne Aſkeue, comme elle-meſme l'a eſcrite à vn ſien ami.

FRERE bien-aimé en noſtre Seigneur Ieſus, touchant mon autre examen, voici comme il en va: Premièrement, quand ie fus amenee deuant le conſeil, M. Kim (1) m'interroqua, auquel ie reſpondi que i'auoi deſia aſſez deſcouuert ce que ie ſentoï en mon cœur, entant que touchoit ceſt affaire. Mais ces meſſieurs diſoyent que ce n'eſtoit pas aſſez, & que la volonté du Roi eſtoit que ie leur declaraffe quelle eſtoit mon opinion ſur cela. Ie repliquai, au contraire, que ie n'en feroï rien; mais, ſ'il ſembloit bon au Roi que ie fuſſe vne fois ouye deuant lui, ie feroï volontiers ce qu'ils demandoient. Ils reſpondirent que cela n'eſtoit nullement raiſonnable, que le repos du Roi fuſt troublé à cauſe de moi & de mes ſemblables. Ie di qu'à bon droit tous auoyent mis anciennement Salomon au rang des plus ſages Rois, d'autant qu'icelui n'a point deſdaigné d'ouyr la cauſe des deux poures femmelettes qui auoyent debat l'une contre l'autre, & d'en prendre lui meſme la conoiſſance; ie ne me

1. Rois 3. 16.

(1) « M. Kim. » D'après John Bale (*The Latre examinatyon of Anne Askew*, Marburg, 1547, p. 15), ce Kyme aurait été le mari d'Anne Askew, ſeparé d'elle par divorce, à la ſuite des mauvais traitemens qu'elle en auoit reçus. Foxe ajoute en effet à ſon nom de fille ſon nom de femme et l'appelle Anne Askew ou Anne Kyme.

Conſpiration
de 60 preſtres.

defioi point aussi de la debonnaireté & benignité du Roi, qu'il ne me voulust ouyr, moi son humble subiette en toute fidelité & humilité. Outreplus, monsieur le Chancelier (1) m'interroqua quelle estoit mon opinion touchant le Sacrement de l'Eucharistie. Je respondi que ma foi estoit telle que, toutes fois & quantes qu'en l'assemblée des Chrestiens ie pren le Sacrement du corps & du sang en memoire de la passion du Seigneur, qu'apres auoir rendu graces selon ceste saincte ordonnance & institution, ie suis semblablement faite participante du fruit de la passion salutaire de nostre Seigneur Iesus Christ. Sur cela l'Euesque de Wincestre (2) me dit que ie parlasse plus simplement & sans faire aucun circuit, & que ie respondisse d'une sorte ou autre. Je respondi que ie ne pouuois chanter la nouvelle chanson du Seigneur en vne terre estrange. Sur cela l'Euesque m'ayant dit que ie parlois en paraboles & figures, ie repliquai que cela lui conuenoit fort bien. De fait, quand i'eusse parlé à lui rondement, il n'eust point adiousté foi à mes paroles. Alors il m'appela Papegai (3); mais ie protestai ouuertement d'endurer patiemment non seulement ses brocards, ains aussi tout ce qu'il voudroit désormais dresser contre moi. Sur cela les conseillers me dirent plusieurs paroles piquantes & outrageuses; mais il n'est besoin de les reciter, ni les articles l'un apres l'autre, veu qu'il y en auoit tant qu'on ne les pourroit exprimer en beaucoup de paroles. De fait, ie fu là detenue cinq heures ou plus. Et finalement, apres auoir beaucoup disputé, commandement fut donné au premier secretaire du Conseil de me mener de là en la maison de monsieur Garnishé (4). Le lendemain ie fu derechef amenee deuant le Senat. Ils me prefferent fort de declarer ce que ie croyois du Sacrement. Je respondi que tout ce qui m'auoit esté possible de dire sur ceste matiere, ie l'auois dit. Et, apres quelques propos, ils me commanderent de me retirer vn peu à part. Et bien-tost apres monsieur Lyffe (5),

monsieur d'Essex (1) & l'Euesque de Wincestre vindrent vers moi, & me feliciterent de pres, à ce que ie confessasse que le Sacrement estoit le corps de Christ en chair, en sang & en os. Ie di à monsieur Parre & à monsieur Lyffe, que c'estoit grand' honte, de me conseiller de dire vne chose à laquelle leur conscience ne s'accordoit nullement. Ils responderent qu'ils desiroient que par ce moyen tout allast bien, & sur cela l'Euesque de Wincestre me dit qu'il vouloit parler à moi familièrement. « Ainsi (di-ie) Iudas voulut parler à Iesus Christ, quand il le vouloit trahir. » Il me demanda pourquoi ie refusois de parler en particulier. « Pource (di-ie) qu'en la bouche de deux ou trois toute parole demeure ferme. » Or apres qu'ils m'eurent commandé de me retirer de là, le docteur Robinson & le docteur Cox vindrent vers moi; mais pour dire en bref nous ne nous peumes iamais accorder. Puis ils se mirent à rapetasser (2) vn escrit touchant le Sacrement, m'exhortans que ie le signasse de ma propre main, ce que ie refusa de faire. Le iour ensuyuant, qui estoit le Dimanche, ie deuin fort malade, n'attendant rien moins que la vie. Pour ceste cause demandai que Latimer (3) me fust amené pour parler à lui; toutefois ie ne le peu iamais impetrer (4). Finalement, ainsi qu'il estoit en grand danger de mourir, on commanda que ie fusse menee en la prison de Newgat (5), & lors i'estois en telle langueur de maladie, que iamais ie ne senti si grieues douleurs en toute ma vie. Le Seigneur vous vueille fortifier en la conoissance de sa verité. Priez, priez; ie vous di derechef, priez.

Copie de la confession que ladite Anne Askeue laissa en la prison de Newgat.

I'AI leu & trouué, es sainctes Escri-

Dudley, comte de Warwick et duc de Northumberland.

(1) « Monsieur d'Essex. » William Parr (mentionné quelques lignes plus bas sous ce nom), duc d'Essex.

(2) Fabriquer maladroitement.

(3) « Latimer. » Probablement Hugh Latimer, martyr en 1555. Voy. liv. VI.

(4) Obtenir.

(5) Sur l'emprisonnement d'Anne Askew à Newgate, voy. la note de la page 838 du tome V de l'édit. de Foxe publiée par la Religious Tract Society.

Robinson & Cox docteurs.

Pf. 134. 4.
La prudence d'Anne fait vomir à ses aduersaires vne partie de la poison de leur cœur.

Anne interrogée deuant le Senat.

(1) « Monsieur le Chancelier. » Ce lord Chancelier étoit Wrisley ou Wristhesley.

(2) « L'Euesque de Wincestre. » Gardiner, évêque de Winchester, p. 324.

(3) « Papegai. » Perroquet.

(4) « Monsieur Garnishé. » Bale dit : Lady Garnish.

(5) « Monsieur Lyse. » Lord Lisle, John

1. Cor. 11. 24. tures, comment Christ print le pain, & en bailla à ses disciples, disant : « Prenez, mangez; ceci est mon corps, lequel sera brisé pour vous : » signifiant pour certain son vrai corps de fait & en substance, duquel voirement ce pain est figure & sacrement. Car, par vne semblable façon de parler il disoit : Que le temple seroit destruit, & en trois iours il le reedifieroit, entendant sans difficulté son propre corps, comme ceci est facile à conoître par ce qui est dit. Jean 2. Et pourtant il nous faut considerer en ce sacrement du corps & du sang de Christ, vne façon figuree & mystique, & vn sacrement d'action de graces, & memoire de reconnaissance, par lequel nous sommes conioints avec lui, & nous aussi sommes vnis entre nous par vne communion Chrestienne & vrayement fraternelle. Combien qu'il y en ait plusieurs qui n'entendent pas quel est le vrai sens de ce Sacrement, à cause du voile que Moÿse mettoit sur sa face, afin que les enfans d'Israel ne vissent point sa clarté; & i'enten que ce voile demeure encore auourd'hui es cœurs d'aucuns. Mais, quand ils seront conuertis au Seigneur, & le voile sera oité, ceux qui estoient aveugles verront. Il appert par l'histoire de Baal qu'il n'y a nulle diuinité en aucune chose materielle ou qui soit faite de main d'homme. Ne vous abusez point, ô Sire, car le tres haut n'habite point es lieux faits de main. O comment ce peuple a le col dur, & comment il resiste au S. Esprit! Ils sont tels que leurs peres ont esté; car ils ont le cœur obstiné & endurci.

VOSTRE sœur ANNE ASKEVE, qui ne desire point la mort, pour la violence d'icelle; mais suis ioyeuse & alaigre, autant que peut estre vne personne qui pretend d'aller au ciel. Or la verité est mise en prison, Luc 21. la Loi a esté conuertie en absynthe, Amos 6. Et le iugement a esté renuersé. Esaie 49. chapit. O Seigneur, sai misericorde, oste toute iniquité, & fois propice & faorable, & nous rendrons les veaux de nos leures, & nous ne dirons plus : Nos dieux, ce sont des ourages de nos mains, car le pupille & l'orphelin obtiendra misericorde en toi. Que s'ils faisoient ainsi, ie gueriroi leurs blessures, dit le Seigneur; ie les aimeroi & leur feroi volontiers du bien. Ephraim, qu'ai-ie à faire d'idoles? Qui est le sage & bien auisé? &

il tiendra ces choses; le prudent, & il les conoitra? De fait, les voyes du Seigneur sont droites, les iustes chemineront en icelles; mais les mechans trefbucheront en icelles. Ceci est dit par le Prophete Osee au quatorziesme chapitre. Nostre Seigneur Iesus disoit à la Samaritaine: « Femme, croi moi, que l'heure est venue que vous n'adorez plus le Pere, ni en ceste montagne ni en Ierusalem. Vous adorez ce que vous ne sçavez; nous adorons ce que nous sçauons, car le salut est des Iuifs. Mais l'heure viendra, & est maintenant, que les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit & verité. Trauaillez non point pour la viande qui perit, dit le Seigneur, ains pour celle qui est permanente à la vie eternelle, laquelle le Fils de l'homme vous donnera. »

Iean 4. 23.

Iean 6. 27.

Du iugement & de la sentence de mort prononcee contre moi en l'auditoire.

APRES ces choses, ils conclurent que i'estois heretique, & que le dernier supplice m'estoit ordonné par les loix, si ie continuoï à maintenir mes opinions trop obstinément. Sur cela, ie niai que ie fusse heretique; comme de fait ie ne me sentoï nullement coupable d'aucune doctrine heretique; en outre que par les loix de Dieu ie ne meritoï aucun supplice. Quant à la foi & la confession que i'auoi faite à mesieurs du Parlement, l'ayant redigee par escrit, qu'il n'y auoit en icelle de quoi ie me deusse repentir, & que ce n'estoit mon intention d'y changer aucune chose. Sur ce propos, ils voulurent sçauoir de moi si ie nieroi que le corps & le sang de Christ fust au Sacrement. Je respondi que ie nioï duntout cela, veu que le Fils de Dieu, que nous confessons tous estre nai de la vierge Marie, est maintenant en haut au ciel, & reuiendra des cieus comme on l'a veu monter. « Et pource (di-je) qu'on ne se contente point des limites des Sacremens, vous-vous desbordez en si grande & lourde superstition, que ce qui est Sacrement, vous le tenez aussi & reputez pour Dieu, & ce que vous adorez n'est que du pain, & qui voudra pourra auoir certain tesmoignage de cela assauoir : que s'il est gardé deux ou trois mois, il deuiet si moisi, qu'estant tourné en pourriture, finalement il est reduit à neant.

Actes 1. 11.

M. D. XLVI. Cela m'est vn suffisant argument, que c'est du pain, c'est voirement un Sacrement en l'action de la Cene, mais ce n'est nullement Dieu.

Confession. FINALEMENT ils tindrent propos de faire venir vn Prestre pour me confesser ; mais ie me pris à souffrire. Et ils dirent : « N'est-ce pas vne bonne chose de confesser ses pechez à vn Prestre ? » Le respondi : « Il me suffira bien de me confesser à Dieu, lequel seul peut ouyr celui qui se confesse, & veut pardonner & faire misericorde à celui qui se repent. » Incontinent la sentence iudiciale fut prononcee contre nous, & fusmes condamnez à mourir, sans qu'il y eust enqueste faite par les douze deputez, qui est contre la coustume ordinaire (1).

Anne Askeue enuoya au Chancelier ce mol de lettre, apres que la sentence de condamnation eut esté prononcee contre icelle.

SALVT vous soit donné au Seigneur, createur de toutes choses, & aussi cognoissance de sa verité salutare, Amen. IE vous prie me pardonner ceste audace inciuile de vous importuner, laquelle possible ne vous fera qu'ennuyeuse ; mais la necessité me contraint, & vostre benignité m'y pousse. Et, afin que ie ne vous destourne de vos occupations grandes, voici dequoi ie vous voudroi bien supplier en toute humilité : qu'il vous plaise presenter à la maiesté du Roi ces deux ou trois lignes que j'ai escrites touchant la raison de ma foi. Que si fon bon plaisir est, qu'il vueille, en equité & humanité, (comme la raison le veut) peser la sentence que les Iuges ont prononcee contre moi, me condannans à mort, & considerer de bien pres l'aigreur d'icelle ; j'auroi esperance que la maiesté entendroit facilement que la cause de ma mort n'a pas esté iustement balancee. Mais, ie remets tout cest affaire, quel qu'il puisse estre, au grand Dieu fouuerain Iuge, & tresiuste inquisiteur de toutes choses. Et, pour la fin, ie vous desire toute prosperité, monsieur ; & prie Dieu de bon

(1) « Sans qu'il y eust enqueste faite par les douze deputez. » D'après la loi de 1544, modifiant l'Acte des six articles, Anne Askew eût dû être jugée par un jury de douze hommes ; mais elle fut condamnée, contrairement à la loi, par le lord-chancelier et le conseil.

cœur qu'il vous maintienne en bonne fanté, & vous adresse en toutes choses. Ainsi soit-il.

Vostre seruante en nostre Seigneur,
ANNE ASKEVE.

Protestation d'Anne Askeue, escrite & enuoyee au Roi touchant sa foi & innocence.

IE souffignee, Anne Askeue, ayant l'entendement sain & la memoire bonne ; combien que le Seigneur m'ait enuoyé du pain d'aduersité, & versé de l'eau d'affliction (toutefois n'est-ce point si auant que mes offenses ont merité), ie désireroi, Sire, vous faire entendre, qu'estant condamnée à mort par les loix & ordonnances, comme femme meschante & de vie malheureuse, j'appelle le ciel & la terre à tesmoins, en cest endroit, que les hommes me font mourir à grand tort. Et ce que j'ai dit du commencement, ie le repete encore maintenant, il n'y a rien qui me soit en plus grand horreur qu'herese. Quant à la Cene mystique, ie croi tout ce que le Seigneur en a ordonné lui-mesme, & proteste de tenir non seulement en ce fait, mais aussi en tous autres, tout ce qu'icelui mesme a proferé de sa propre bouche sacree, ce que l'Eglise catholique a de tout temps tenu. Car ie n'eu iamais intention de me destourner tant peu que ce fust (que ie sache) de la parole de Dieu. Bref, j'ai resolu de me tenir fermement à tout ce que la bouche sacree du Seigneur a ordonné, & autant que l'entendement d'une femme se peut estendre. Parquoi, afin que ie ne detiene plus longuement vostre maiesté par mes propos, ie mets fin à ma lettre, en declarant simplement ma volonté, & ce par faute de plus grand sçauoir.

ANNE ASKEVE.

Quels tourmens ceste vertueuse femme endura au sortir de la prison de Newgat.

LE Mardi, on me mena de la prison au logis de la Couronne (1), où l'Euefque Boner & le sieur Rych (2) vindrent

Boner & Rych.

(1) « Au logis de la Couronne. » Auberge à l'enseigne de la Couronne.

(2) « Le sieur Rych. » Richard Rich, premier baron de Leeze, devint lord-chancelier et mourut en 1568.

Touchant la
Cene du
Seigneur.

vers moi, m'ayans tenu plusieurs propos gracieux pour me destourner de maintenir la verité, ils ne gagnèrent rien. Depuis, Nicolas Shaxton (1) survint, lequel ayant esté auparavant de mon auis, auoit tourné sa robbe. Il me conseilla que ie fisse comme il auoit fait. Je lui respondi qu'il vaudroit beaucoup mieux que ie n'eusse iamais esté nee, & autres choses semblables. Bien-tost apres monsieur Rych me fit mener en la tour de Londres, où, apres que i'eü demeuré trois heures, il vint vers moi avec vn autre des conseillers du Roi, & me commanda que, pour la fidelité & obeissance que ie deuoi au Roi, i'eusse à declarer si ie fauoi d'autres hommes ou femmes qui fussent de ceste faction. Je niai tout à plat que i'en conusse vn seul. Ils s'enquirent si ie ne fauoi rien de madame la Duchesse de Suffolc, de la Comtesse de Suffex, de la Comtesse de Herford, de la femme de Monsieur Denée, & semblablement de la femme de Monsieur Fit-William, toutes femmes vertueuses & honorables (2). Ma responce fut ambigue, que si ie vouloi les accuser, ie ne pourroi rien prouuer. Mais le Roi (dirent-ils) a esté bien auerti, qu'il y a vn nombre infini de vostre faction, lesquels il vous seroit aisé de nommer si vous vouliez. Je respondi : « Pour certain le Roi est mal informé en cela, comme en plusieurs autres choses. » Ils firent tous leurs efforts pour me faire dire qui estoient ceux qui me soustenoyent le menton (3) en la prison, & qui estoient cause que ie demouroi ferme en mon opinion. Je respondi qu'il n'y auoit homme du monde qui m'ait rendue plus ferme à maintenir vne telle doctrine. Quant au moyen que i'auoi de recouurer mes necessitez, ie leur di que rien ne m'auoit esté fourni sinon par le moyen d'une chambriere, laquelle sollicitoit quelques bons per-

sonnages de me secourir. Iceux & leurs seruiteurs fideles le m'apportoient sans les conoistre ou sauoir leurs noms. « Mais (dirent-ils) il y en a entre les grands seigneurs qui vous fournissent argent. » Je respondi que ie ne scauoi leurs noms. « Il y a des Damoiselles (disent-ils) voire des plus grandes dames, qui vous aident. » Je respondi, estre vrai qu'un enfant habillé en valet vint vn iour vers moi, & m'apporta deux florins, disant que la Comtesse de Herford me les enuoyoit. Aussi il y en eut vn autre vestu d'une robbe longue, qui m'apporta un escu, lequel (comme il disoit) m'estoit enuoyé de par madame Denée. Que cela soit vrai, ie ne le tien d'ailleurs que du rapport de ma chambriere. Finalement, pource que ie ne vouloi nullement confesser qu'il y eust aucuns des grands Seigneurs ni des grandes dames qui fussent de mon opinion, ils me donnerent la torture, afin que par tourmens ils tirassent de ma bouche ce qu'ils n'auoyent peu par interrogations. Et, apres qu'ils m'eurent long temps tenue en la gehenne, voyans qu'en ces tourmens ie ne disoi pas vn seul mot, mesme ne bougeoi le corps, monsieur le Chancelier & monsieur Rych furent plus despitez que parauant, & tout soudain despoüillerent leurs robes, & eux-mesmes prindrent les engins de la torture, pour faire office de bourreaux; & vserent d'une telle violence, que presque ils me briserent les membres, & ne s'en salut gueres que ie ne mourusse entre leurs mains. Le gouverneur de la tour, aperceuant cela, fut d'auis que ie fusse ostee de ceste gehenne. Quand ils m'en eurent retiree, le cœur me faillit, & n'auoi plus de force en mes membres; lors ils m'appliquerent des fomentations, & me firent aucunement retourner les forces & la vie. Je demurai couchee par terre l'espace de deux heures, tandis que monsieur le Chancelier m'exhortoit par paroles douces de renoncer à mes opinions, & que i'accordasse à leurs decrets. Mais, mon Seigneur & bon Dieu (ie lui en rend graces eternelles) m'arma d'une telle constance que ie n'abandonnai iamais la confession pure de son Euangile, & espere que lui-mesme me donnera vertu & force de perfeuerer iusques à la fin. Apres qu'on m'eust ainsi torturee, ie fus menee en vne petite maison, où

M. D. XLVI.

Anne pressée
d'accuser
celles de sa
connoissance.

Torture à
toute outrance
baillée à
Anne.

(1) Nicolas Shaxton, évêque de Salisbury en 1535, abdiqua en 1539, afin de professer librement la doctrine évangélique. Il fut emprisonné, et, pour échapper à la mort, consentit à abjurer. On l'employa pour ébranler la foi d'Anne Askew, et on l'obligea, comme réparation du scandale donné par son hérésie, de prêcher en face du bûcher de cette noble femme.

(2) La duchesse de Suffolk, la comtesse de Sussex, la comtesse de Hertford, lady Denny et lady Fitz-William étaient des dames de l'aristocratie notoirement favorables à la Réforme.

(3) Soutenaient.

l'on me mit dedans vn list. Là ie senti des douleurs extremes par tous les membres de mon corps ; mais ie rengraces à la bonté de mon Dieu & Seigneur, qui ne m'abandonne nullement. Le Chancelier m'enuoya dire par vn messager, que si ie vouloi quitter mes opinions & erreurs, ie n'auroi faute de rien ; autrement ie seroi remenee en prison obscure, & de là au supplice pour estre bruslee. Je lui mandai ceste response par le mesme messager : qu'il n'y auoit si cruelle mort, que ie n'aimasse mieux endurer autant qu'on voudroit, que de renoncer vne seule fois à la foi donnee à la vraye religion. Je prie nostre bon Dieu, que par sa bonté inestimable il vueille ouvrir les yeux aueugles de leur entendement, afin qu'ils conoissent quelque iour la verité & l'embrassent. Ainsi soit-il. A Dieu foyez-vous, frere bien-aimé en nostre Seigneur Iesus Christ. Priez, priez, & derechef ie vous di priez.

La response que fit Anne à vne lettre que Laffels, prisonnier avec elle, lui auoit enuoyée.

Anne reiette
tout soupçon
de pusillanimité.

FRERE bien-aimé au Seigneur, salut par lui vous soit donné. Je ne peux assez m'esbahir d'où vient cela que m'avez soupçonné de pusillanimité & faute de courage, comme si l'horreur de la mort m'auoit du tout esbranlee. Je vous prie de bon cœur, & supplie, que ne laissez entrer si auant telles opinions en vostre cœur, car ie ne sai nulle doute, que le Seigneur ne meine iusques à la fin son œuvre, qu'il a commencé en moi. On m'a maintenant rapporté, que les Gens du conseil du Roi sont faschez, de ce que le bruit est commun par tout, qu'ils m'ont mis à si horrible torture en la Tour, à cause de la religion. Ils s'excusent maintenant qu'ils ont fait cela pour m'estonner, mais c'est d'autant qu'ils ont honte de l'outrage qu'ils m'ont fait, ou plustost pource qu'ils craignent que quelque chose de cela ne paruienne iusques aux oreilles du Roi. Maintenant ils taschent de donner ordre que le fait soit caché en toutes sortes qu'ils peuuent ; mais quant à moi, ie prie de bon cœur le Seigneur qu'il leur pardonne. A Dieu foyez-vous. Priez, priez, priez.

Sa defense contre ce qu'on la blasmoit, à tort, de s'estre retractee.

L'AI leu certain escrit, plein de menfonge impudent, qu'on vend publiquement, intitulé : La retractation d'Anne Askeue. Ainsi Dieu me soit en aide, si i'ai pensé à defaueuer sa verité en me desdisant. Je confesse bien, qu'en la premiere enqueste que l'Euesque de Londres Boner fit contre moi, il me proposa plusieurs choses touchant le Sacrement, & de ma part aussi ie lui fi plusieurs responses. Tant y a qu'il ne sceut arracher autre chose de moi, sinon que ie croyois & tenois seulement en cela si auant que mon Dieu m'auoit commandé de croire par son ordonnance saincte. Sur quoi il fit faire vn escrit à sa poste (1) maintenant imprimé, porté par tout, lequel ce bon Prelat me commanda signer de ma main ; mais ie le refusai tout à plat. Sur cela mes deux pleiges (2) insistans enuers moi, par toutes les persuasions dont ils se pouuoient auiser, me pressoyent de ce faire, & que cela estoit de petite consequence. Finalement, apres beaucoup de propos, ie souffignai en ceste sorte : « Anne Askeue croi & consens à tout ceci, pourueu que l'insitution de la Parole de Dieu & de l'Eglise catholique n'y contredise point. » Cest Euesque Boner fut grandement offensé de telle soufcription, & pour cela me renuoya derechef en prison ; où, apres auoir quelque temps demeuré, i'en fus finalement eslargie par le moyen d'aucuns de mes amis ; mais ce fut à grand'peine. Voila la verité de tout ce fait. Et, quant à la chose de laquelle principalement vous demandez estre satisfait, ie vous renuoye au sixiesme chapitre de S. Iean, lequel ie desire que vous reteniez pour vne reigle tres-certaine quant à ceste matiere. A Dieu foyez-vous.

Vostre sœur,
ANNE ASKEVE.

Ceste forme de confession de foi est comme vn dernier testament, qu'Anne Askeue fit en prison, lequel peu apres elle scella de son propre sang.

ANNE Askeue, ayant l'entendement sain & la memoire bonne, combien

Forme de
testament
Chrestien.

(1) A sa convenance.
(2) Cautions.

que le Seigneur m'ait donné du pain d'aduersité & de l'eau d'affliction, non point toutesfois tant que mes pechez & offenses ont bien merité, confesse, en premier lieu, que j'ai grieuement peché, & offensé en plusieurs fortes. Pour cela ie m'abandonne du tout à la bonté de mon Dieu & Pere tout-puissant, & le prie affectueusement de me faire misericorde. Et, pource que j'ai esté à tort condamnee par les loix & ordonnances, comme celle qui merite la mort à cause de quelques opinions; j'appelle en témoignage ce bon Seigneur, plein de misericorde & bonté, qui a fait le ciel & la terre, que ie ne suis coupable d'aucune opinion, & que ie ne maintien aucune doctrine qui soit contraire aux ordonnances des saintes Escritures. Je mets toute ma fiance en ce grand Seigneur, & espere que sa grace m'assistera tousiours, de telle sorte qu'elle me gardera de tomber en quelque erreur ou opinion mauuaise & contraire à sainte parole, iusques au dernier soupir de ma vie. Mais, d'autant que mes aduersaires m'imputent ceci à erreur & heresie, que j'affirme que le pain demeure pain, voire apres toute consecration, ie sçai qu'en cela ie ne suis aucunement fouruoyee de la verité des saintes Escritures, car mon Seigneur Iesus est assis à la dextre de Dieu le Pere tout-puissant, & de là viendra iuger les vians & les morts. Voila quelle est ceste horrible & detestable heresie, pour laquelle il faut que ie meure. Et, quant à sa sainte Cene, ie croi qu'elle est vraye & necessaire commemoration de sa mort & passion bienheureuse & salutaire. Finalement ie croi & aduouë, que toutes les Escritures lesquelles il a lui-mesme scelees de son propre sang, sont vrayes & indubitables; & (comme nous sommes enseignez par S. Paul) qu'icelles sont suffisantes pour nostre instruction & salut; en sorte que nous n'auons besoin de ces veritez non ecrites, comme on les appelle; & l'Eglise n'en a que faire pour estre gouvernee; mais j'adhère volontiers & de bon cœur à tout ce que la bouche du Seigneur a declaré en son saint Euangile; & y retiens ma foi ferme, esperant avec Dauid :
 Que sa parole sera vne guide & lumiere à mes pieds. S'il y en a donc qui disent que ie nie l'Eucharistie, qui est le memorial ou sacrement de

reconnoissance & d'action de graces, telles gens me blasment à grand tort. O! si elle estoit auioird'hui en tel vsage comme iadis entre les Chrestiens, & que Iesus Christ l'a instituee, ie fai qu'elle apporteroit vne singuliere consolation. Et quant à la Messe, ainiqu'elle est auioird'hui repetee (1) (pour en dire simplement ce que i'en sens, & ce qui est vrai) ie croi fermement que c'est vne idolatrie detestable, voire plus que toutes idoles qui ayent esté iamais forgees par les hommes; car Iesus Christ n'est point maché ni moulu des dents, & ne meurt plus. Et ainsi ie persiste en la confession de ceste foi iusques à la fin, & donne mon sang à estre espandu.

Oraison qu'elle fit auant son martyre.

O SEIGNEUR, j'ai plusieurs ennemis, voire plus que ie n'ai de poils en ma teste. O Dieu misericordieux, fai-moi la grace que paroles deceuantes ne me facent succomber. Mais toi, comba pour moi, respon pour moi; car ie remets toute ma folicitude sur toi, & mets toute ma fiance en toi. Ils se iettent de grande impetuosité & force sur moi ta poure creature, pour auoir victoire sur moi. Je te prie, fai moi sentir la force de ta grace, afin que ie ne les craigne en façon que ce soit, ni tous ceux qui te sont contraires, car toute ma force & esperance gist en toi. D'auantage, ie te supplie affectueusement, ô Dieu debonnaire, qu'il te plaise, par ta bonté & douceur, leur pardonner ceste iniure, ceste violence & oppression, de laquelle ils vsent contre moi. Et aussi que, selon ceste bonté, tu vueilles illuminer & ouuir les yeux aueugles de leur entendement; afin que, suiuan les choses qui te sont bonnes & agreables, ils se laissent gouverner en tout & par tout par la pure parole de ta sainte doctrine, sans y adiouster aucun menfonge des ordonnances & inuentions humaines. Ainsi soit-il, ainsi soit-il; ô Seigneur, ainsi soit-il.

IVSQVES ici il a esté parlé des emprisonnements, assauts, angouisses & tourmens horribles que ceste vertueuse Damoiselle a soustenus; reste maintenant de voir la fin de son dernier combat. Apres donc auoir esté tellement

(1) Arrangée.

brifee par tourmens, qu'elle ne pouvoit viure long temps en telle extremité de langueurs, ses aduerfaires, craignans qu'elle mourust en prifon, hafterent le iour du fupplice. On la mena au marché des cheuaux (1), eftant portee en vne chaire, ne fe pouuant fouftenir fur fes pieds, à caufe des tortures qu'on lui auoit fait endurer. On la porta iufques au poteau dreflé, auquel elle fut attachee, par au trauiers du corps, d'une chaîne de fer. Quand on eut appreflé tout ce qui feruoit pour la brufler, voici on apporta lettres du Roi, par lesquelles la vie lui eftoit offerte, fi elle fe vouloit defdire; mais tant s'en falut qu'elle en voulust faire fon profit, que mefme elle ne daigna regarder ceux qui lui en parloyent. Sur cela on lui amena Shaxton, qui ce iour-la mefme s'estoit defdit publiquement, lequel tafcha tant qu'il peut, par longue remonftrance (2), de la reduire à faire le mefme; mais elle, le reiettant, demeura ferme iufques au bout. Et ainfi, ayant esté exercée par tant de fafcheries, allechemens & tourmens; finalement, au milieu des flammes ardentes tout à l'entour, mourut au Seigneur, comme vne oblation de bonne odeur; l'an de falut mil cinq cens quarante fix, laiffant à la pofterité vn exemple digne d'estre enfuyui.

lop (1), Iean Adlam coufturier, & Iean Laffels, homme de noble race & vertueux, & qui pour lors estoit au feruice du Roi Henri. Cestui-ci a laiffé vne Epiftre defenfue, écrite en la prifon, touchant la Cene du Seigneur, par laquelle il refute l'erreur de ceux qui, ne se contentans de la reception spirituelle du corps & du fang de Iefus Christ, ne laiffent aucune substance du pain. Puis auffi se purge de quelque opinion mauuaife qu'aucuns auoyent de lui. Il leur print bien d'estre avec Anne Afkeue; car, iacoit qu'ils fussent hommes douéz de grands dons, neantmoins l'exemple d'icelle & ses prieres leur firent auoir meilleur courage. Ils eurent matiere de plus grande consolation en ceste espece de mort si horrible, non feulement de ce qu'ils voyoyent fa confiance inuincible; mais auffi pource qu'ils furent exhortez par elle, ce qui leur osta toute frayeur. Parquoi se fortifiens l'un l'autre, attendirent paisiblement & le bourreau & son feu, dedans lequel ils finirent leurs vies, l'an M.D.XLVI. le 16. de Iuillet, auquel iour (selon le tefmoignage de Baleus (2), historien Anglois) grands & horribles tonnerres d'enhaut espouuenterent merueilleusement ceux qui estoient à ce spectacle de la mort de ces Martyrs bien-heureux.

ENVIRON ce mefme temps, deux ieunes filles, non mariees, fœurs germanes, nommees Vrfule & Marie, de noble maison, en vne petite ville de la basse Alemagne, à demie iournee pres de Deuenter, nommee Delden, furent efranglees & bruflees pour la confession de l'Euangile. Vne chose notable aint en leur fupplice, affauoir que les bourreaux ne peurent reduire en cendres les corps de ces deux vierges; tellement que, la nuit venue, quelques Chrestiens du lieu retirerent ces corps du lieu du fupplice, & les enterrenterent fecrettement.

Deux sceurs
à Delden.



JEAN LASSELS (3), JEAN ADLAM, & NICOLAS BELENIAM, Anglois.

Ces trois hommes furent efmeus & efrayez au combat; mais, voyans la constance d'une femme qui les accompagnoit au fupplice, recurent telle consolation que la mort ne leur fut rien.

Touchant la mort de Henri VIII. Roi d'Angleterre.

Six mois apres, le Roi Henri fut frappé de maladie, & mourut le 27. de Ianuier enfuiuant, en grands regrets & tourmens, âgé de LVII. ans, apres auoir regné 38. Et, combien que le Seigneur se soit ferui de lui pour

Le Roi Henri
osté de ce
monde pour le
fouagement
des fideles.

ON brufila avec Anne Afkeue, en vn mefme feu, Nicolas Beleniam, qui auoit esté Prestre en la Comté de Sa-

(1) « Marché des cheuaux, » Smithfield.

(2) « Par longue remonftrance. » Shaxton dut faire un sermon, pendant lequel, au dire de Foxe, Anne Askew, qui l'écoutait liée à son bûcher, l'interrompait parfois en disant : « Ici il se trompe et parle contrairement au Livre. »

(3) Sur John Lacels, John Adams et Nicolas Belenian, voy. Foxe, vol. V, p. 550.

(1) Comté de Salop, ou Shropshire.

(2) Baleus, John Bale. Voy. p. 212.

descourir les turpitudes de l'Antechrist Romain, il a neantmoins retenu iusques à la mort la doctrine dudit Antechrist es choses mesmes qui font de plus grande consequence. Sa mort donc apporta paix aux fideles d'Angleterre, comme de fait il y auoit plusieurs bons personnages, lesquels l'Euefque de Wincestre auoit fait enrrouler (1) & mettre sur le papier du Roi pour les tyranniser, & qui eussent esté bruslez bien tost apres, si le Seigneur n'eust osté cè Roi, qui estoit aux fideles, au milieu de ceste isle, comme vn rocher de peril & de naufrage.



PIERRE CHAPOT (2), Dauphinois.

Aprenons en l'exemple de ce personnage, quand le Seigneur laschera la bride à Satan pour nous affliger, qu'il donnera neantmoins victoire à sa verité, non seulement contre les Iuges qui peu se soucient de la doctrine de l'Euangile, voire qui par cruauté & audace effrontee la pensent esteindre; mais aussi contre les plus subtils Docteurs de la Papauté qu'on puisse opposer à icelle.

M.D.XLVI.

PIERRE Chapot, Dauphinois, ieune homme bien instruit, fut employé en l'œuvre du Seigneur en ce temps-ci; estant forti de Geneue, lieu de son habitation, pour faire vn voyage en France. Il s'estoit adonné quelque temps à estre correcteur chez vn Imprimeur de Paris, où estant, gens dignes de foi l'ont fouuet oui fouhaïter de pouuoir mourir pour la verité de l'Euangile: ce que le Seigneur en ce temps lui accorda. Or, pour faire quelque fruit de son voyage, il fit mener à Paris vne quantité de liures de la sainte Escriture, pour les distribuer & vendre aux fideles affamez du desir d'estre instruits par le ministère * muet desdits liures. La grande promptitude qu'il monstroït de subuenir à ceste necessité, fut cause de le faire tomber entre les mains de Jean André, li-

* Les liures font ministres muets à ceux qui font destituez de predications.

braire du Palais, qui de long temps faisoit mestier de tendre ses filets pour attraper tant les acheteurs que vendeurs desdits liures, & exerçoit ceste nouvelle forte d'oïfelerie (1), ou plustost volerie inuistee, à la folde du President Liset (2), & des Sorbonistes de Paris. Mais, quelque temps apres, il fut attrapé d'un iuste iugement de Dieu, & frappé d'une apoplexie soudaine, dont il mourut sur le champ, sans repentance ni confession d'aucune de ses meschancetez. Au reste, Chapot pris & interrogué par les Commissaires de la Chambre ordonnee à Paris au temps de vacations, & des grans iours qui lors furent tenus à Riom au pays d'Auvergne, rendit promptement confession de sa foi, avec integrité si bien acompagnée de modestie, que les Conseillers ou plustost les brusleurs de la Chambre ardente, combien qu'ils semblaient en ce temps estre du tout forcenez contre les fideles, non seulement l'escouterent, mais aussi lui otroyerent que les Docteurs Sorbonistes l'interrogueroyent, & disputeroyent avec lui en leur preference. Auant qu'obtenir cela, Chapot leur auoit fait vne harangue tresdocte, par laquelle il remonstra amplement quel estoit l'office & le deuoïr des Iuges d'une telle Cour, laquelle comme ainsi soit que de long temps elle ait le bruit de iuger, comme on dit, *ex iusto & bono*, aussi ne se deuoïent arrester au rapport d'autrui, sur tout en la cause de la religion, de laquelle la sainte Escriture deuoit seule decider, quand les hommes en vienent en differend: d'autant que c'est la pierre de touche, qui donne vraye espreuue si vne doctrine est de bon ou faux alloi. Bref, que c'estoit à eux de prendre ceste

Chapot pris par Jean André.

(1) Ruse, art de prendre les oiseaux.

(2) Pierre Lizet, premier président au parlement de Paris, usa de tout son pouuoir pour persécuter les protestants. Privé de sa charge et exclu du Parlement par un décret royal, il devint, malgré son immoralité, abbé de Saint-Victor. Il consacra dès lors son temps à combattre par la plume ceux qu'il ne pouvait plus exterminer par le fer et le feu, et publia plusieurs livres de controverse (Poncet Le Preux, 1551), auxquels répondit un traité anonyme et satirique, généralement attribué à Th. de Bèze, sous le titre suivant: *Epistola magistri Benedicti Passavantii responsiva ad commissionem sibi datam a venerabili D. Petro Lizeto, nuper Curia Parisiensis præsidente, nunc vero abbate Sancti-Victoris prope muros* (1n-8°, sans lieu, mais daté de 1553. — Bibl. nat., Z. + 1342).

(1) Signaler, dénoncer.

(2) Th. de Bèze, I, 31, et A. Crottet, *Bulletin*, II, 380, l'appellent Jean. Mais Calvin le nomme Pierre, comme Crespin, *Calvini Opera*, XI, 370.

pierre en la main, & d'en conoistre, sur tout quand il est question d'accuser vn homme de fausse doctrine ou heresie, sans donner iugement à l'appetit d'autrui. Que s'il leur plaisoit de faire examiner sa doctrine par les Docteurs, il les supplioit que ce fust en leur presence & deuant leur senat, s'assurant si bien de son bon droit & de leur iugement equitable, qu'on ne le trouueroit autre que vrai Chrestien, & non heretique. La Cour eut à gré ceste remonstrance, & enuoya querir trois docteurs, assauoir : M. Nicolas Clerici, Doyen de la faculté en Theologie; Iean Picard, & Nicolas Mailard, vrais supposts de Sorbonne; lesquels, comme ainsi soit que de premier abord ils fissent refus, d'autant que de tout temps on s'estoit fié & attendu à leur simple rapport; voire & que c'estoit chose de mauuaise consequence de disputer avec les heretiques; neantmoins la debonnaireté de Chapot adoucit si bien leurs grondemens, qu'il les fit entrer en propos. Il n'alleguoit pour sa defense que les textes des saintes Escritures; eux, au contraire, n'opposoyent que Conciles, costumes, articles & derminations, & Chapot, reuenant tousiours à la reigle certaine, soustenoit que toutes resolutions deuoient estre examinees à icelle, & requeroit les Iuges qu'ils ostassent toute opinion & acception de personnes, pour s'enquerir simplement de la verité sans que rien les empeschast & destournaist. Ces maistres Docteurs furent tellement piquez de honte & enflamez de courroux (voyans que leur asnerie & impudence estoit comme mise en ieu), qu'à beaux cris & grincemens se departirent, apres auoir reproché à ceux de la Chambre de s'estre ainsi laissé mener à la fantasia d'un meschan & rusé heretique; de les auoir fait venir pour disputer deuant eux des articles à censurez & condamnez par leur faculté; vsans de menaces d'en faire plainte où il apartiendroit. Chapot voulut repliquer, mais il ne lui fut permis, tant fut grand le bruit qu'esmeurent ces supposts de Sorbonne, escumans de rage desesperée, & frappans leurs poitrines en signe de repentance, d'estre entrez si auant en matiere contre vn heretique. Le patient, apres qu'ils furent sortis, dit: « Vous auez oui, Messieurs, que ces gens-ci, sur lesquels toute la foi est apuyee (ce semble), n'amenent pour

toutes raisons que menaces & cris; parquoy ia n'est besoin plus longuement vous faire conoistre la iustice de ma cause; car ces Docteurs l'ont assez iustificée, quand ils n'ont peu monstrier que ie fusse en erreur, ni par les saintes Escritures, ni par arguments suffisans, quelque chose qu'ils ayent pretendu alleguer au contraire.

Ces choses faites, Chapot estant à deux genoux, les mains iointes & esleuees en haut, fit sa priere à Dieu, en forme d'action de graces, le suppliant de continuer sa faueur en la defense de sa cause, & aussi de vouloir inspirer la noble compagnie de iuger droitement; le tout à son honneur & à sa gloire.

APRES qu'ils eurent fait retirer Chapot, il s'esmeut grand estrif entre les Presidens & Conseillers, encor qu'ils fussent dutout acharnez à espanpandre le sang, & fut Chapot en voye d'absolution, n'eust esté que le Rapporteur de son proces, (homme confit non seulement en impieté, mais aussi en toutes pollutions & vilénies) insista sans cesse qu'on le fist mourir, & ne fust-ce, dit-il, que pour auoir esté trouué faisi des liures reprouuez & defendus. Sur quoi Chapot, derechef mandé, respondit qu'il y en auoit de plusieurs fortes, entre autres le plus grand nombre estoient Bibles, assauoir les liures du vieil & du nouveau Testament, & le reste c'estoyent des opuscules & interpretations sur iceux. A quoi ils deuoient meurement auiser, de peur qu'en condamnant sans aucune distinction tous liures imprimez à Geneue, ils ne fussent blasmez d'auoir par trop grande & desmesurée affection condamné aussi la sainte Bible, qui auoit esté, par une oeuvre admirable de Dieu, receuë & gardee saine & entiere iusques ici, & tenue pour la verité infaillible, voire de toutes gens, quelques heretiques, schismatiques ou aduersaires qu'ils fussent; & qu'autrement ils ne pourroyent euitier d'estre taxez d'impieté par trop manifeste. Et, quant aux autres liures, il les maintenoit estre tirez de ceste source des saintes liures, & conformes à la doctrine des anciens Docteurs & catholiques. Conclusion: ses reponses & raisons tenoyent les consciences de la plupart de ces iuges tellement captiues, qu'ils cherchoyent de le deliurer; mais l'impudence des plus effrontez gagna la couardise des autres, qui

Action de
graces.

trois supposts
de Sorbonne
contre Chapot.

auoyent esté intimidéz par ces Sorbonnistes; si que finalement Chapot fut condanné d'estre bruslé vif, lui referuant le benefice de la langue, moyennant qu'il ne dist mot contre leur mere sainte Eglise.

ALLANT au supplice à la place Maubert, le reuerend Sorbonniste Maillard le costoyoit de si pres qu'il ne l'abandonnoit aucunement, car il craignoit que tout ainsi que Chapot auoit arresté toute vne Cour par ses remonstrances, à plus forte raison il n'attirast le peuple. Chapot, estant venu à la place Maubert, demanda d'estre esleué debout pour parler vn peu au peuple, suiuant la permission de la Cour, afin que nul ne pensast qu'il mourust comme infidele, ce que voulut empescher Maillard, snon qu'il voulust dire apres lui suiuant ses paroles. Chapot le pria de ne l'empescher, & qu'il n'y auoit pas vne heure qu'il lui auoit confessé en la chapelle que sa doctrine estoit vraye, mais qu'il y auoit des raisons par lesquelles il ne falloit pas que le peuple en fust abruué. Or, estant fousleué debout sur la charrette par deux hommes, (par ce qu'il auoit esté presque desmembré sur la gehenne qu'ils nomment extraordinaire, pour accuser ceux à qui il auoit vendu des liures) commença à dire, tournant la teste çà & là: « Peuple Chrestien, peuple Chrestien! » Et, voulant poursuiure, il eut quelque foiblesse qui fit qu'en voix debile il pria, les yeux leuez au ciel: « Seigneur, donne moi la force que i'ai tousiours demandee, assauoir, de pouoir rendre raison de ma foi aux hommes, afin qu'ils conoissent que ie ne suis pas heretique, mais du tout d'accord avec l'Eglise catholique & vrayement Chrestienne. » Sur cela esleuant sa voix dit: « Peuple Chrestien, combien que vous me voyez ici amené à la mort comme mal-faiteur, & que ie me sente coupable deuant Dieu de tous mes pechez, si est-ce que ie prie que chacun entende que i'ai à mourir maintenant comme vn vrai Chrestien, non pour aucune herese, ou comme estant sans Dieu, mais croyant en Dieu le Pere tout-puissant Createur du ciel & de la terre, le Dieu, di-ie, qui est le commencement & origine de toutes choses; et en Iesus Christ son Fils vnique nostre Seigneur, qui est sa fagessé eternelle auant les siecles, par lequel ont esté faites toutes choses au

ciel & en la terre, & lequel par sa mort & passion, nous a deliurez de l'obligation de mort eternelle en laquelle nous estions plongez par la cheute & defobeissance d'Adam. Je croi qu'il a esté conceu du saint Esprit, nai de la vierge Marie. » Et, comme il pourfuiuoit, Maillard rompant son propos, lui dit: « M. Pierre, c'est en cest endroit que vous deuez requier pardon deuant le peuple à la vierge Marie, que vous auez tant grieuement offensée, sans plus s'amuser à prescher, mais penser à vostre conscience. » Lors Chapot: « Monsieur, ie vous prie, laissez-moi dire; ie ne dirai rien indigne d'un bon Chrestien. Quant à la vierge Marie, Je ne l'ai & ne voudrois l'auoir aucunement offensée. » Maillard lui dit: « Si faut-il pourtant que vous la priez, autrement vous ferez bruslé vif. » Chapot, se retournant vers le peuple, continua le Symbole, monstrant que le Pere, le Fils & le S. Esprit n'estoyent qu'un Dieu en trois personnes, lequel seul il falloit adorer par son Fils nostre Seigneur Iesus Christ. Et, d'autant que ce faux aduocat de la Vierge la molestoit sans cesse, il dit sur l'article, Nai de la vierge Marie, qu'il auoit tousiours tenu & confesserait iusqu'à la mort, qu'elle estoit vierge auant l'enfantement, vierge en l'enfantement, & vierge apres l'enfantement, la reputant tres heureuse entre tous les saints, d'auoir porté le fruit de nostre redemption, qui est nostre seul Sauueur & Redempteur Iesus Christ. Et, quand il voulut entrer sur la matiere de la Cene, & de la difference qu'elle auoit avec la Messe, le propos fut du tout interrompu par Maillard, & s'esmeut quelque murmure entre les Escholiers, & lors ce Maillard s'aida de ceste occasion pour le faire descendre en bas, & haster l'exécution. Ainsi qu'on le deshabilloit il fit sa priere à Dieu d'ardente affection, en priant pour ses Iuges, ce que Maillard aprouoit, pourueu qu'il s'adressast tant soit peu à la Vierge, pour estre son aduocate. Chapot estant nud, attaché & esleué en l'air, Maillard lui dit: « Dites seulement *Aue Maria*, & vous ferez estranglé. » C'est la belle faueur qu'ils font à ceux qui renient Dieu. Mais Chapot disoit sans cesse: « Iesus fils de Dauid, ayez misericorde de moi. » Et comme l'autre le pressoit, il s'excusa: « Helas! disoit-il, comment voulez-vous

Remonstrance
derniere de
Chapot.

que ie parle, estant ainfi ferré de ceste corde?» Lors Maillard dit : « Di seulement *Iesus Maria*, ou tu feras brulé vif.» Aucuns disoyent que pressé extrêmement en ceste langueur, il lui eschappa de dire *Iesus Maria*; mais tout soudain se reprenant, dit : « O Dieu qu'ai-ie fait, » & en disant : « Pardonne-moi Seigneur, c'est à toi seul, » Maillard fit tirer la corde & l'estrangler, si toutesfois il sentit le feu. Ce Maillard ne faillit de ce pas d'aller en Parlement à la Chambre ardente, faire ses plaintes de l'inconuenient qui estoit cuidé auenir pour les propos qu'auoit publiquement tenus Chapot, & comme il ne l'auoit peu empescher de parler à cause de leur permission, dont s'estoit ensuiui grand murmure, & que si on permettoit le mesme aux autres, tout seroit perdu. De fait, il importuna tant la Cour, qu'il fut conclu, qu'au sortir de la prison on couperoit les langues, comme c'estoit la coustume sans nulle excepter, afin que par leurs propos le peuple ne fust seduit. Ce qui fut depuis soigneusement gardé, sinon à ceux qui se desdisoyent, ausquels les langues estoient referuees, pour triompher de leur infirmité deuant le peuple.



FRANÇOIS D'AVGY (1).

EN ceste mesme annee, François d'Augy reuenant de Geneue, fut faisi prisonnier à Nonnai (2), en Viuarais; & par arrest du Parlement de Thoulouse brulé vif, avec telle ardeur de foi, qu'il fut ouï criant à haute voix, au milieu des flammes : « Courage, mes freres; ie voi les cieux ouuerts, & le Fils de Dieu qui s'apreste pour me recevoir; » ce qui acouragea tellement plusieurs des assistans qu'ils lui respondirent tout haut ce que Dieu leur donnoit pour declarer leur foi; & que, par maniere de dire, il ne tenoit à eux que deflors ils ne le fuyissent. Toutesfois pour cela pas vn d'eux ne fut en plus grand danger.

(1) Th. de Bèze, I, 31, a reproduit cette courte notice.

(2) Annonay.



ESTIENNE POVLLIOT, de Normandie (1).

Ce personnage, apres longue detention, comme s'il eust esté esueillé d'vn somme, s'esbahit au sortir de sa prison, que le monde estoit encore en ignorance. En quoi nous voyons comment Dieu soulage l'horreur des prisons & longs tourmens des siens, par saintes pensees & meditations qu'il leur donne, comme vn repos à ses bien-aimez, dit le Psalmiste.

Pf. 127. 2.

ESTIENNE Poulliot, natif de Saint-Dauberuille (2), pres de Caudebek en Normandie, delaissant le lieu de sa natiuité, se retira à Meaux en Brie, où il ne demeura long temps sans estre persecuté, de forte qu'il fut contraint de se retirer. Il s'en alla à la Fere en Tardenois (3) à quatre lieuës de Soissons, où il fut prins & de là mené à Paris, où il fut longuement detenu en grande misere. Finalement, quand il en souuint à messieurs du Parlement, on donna son Arrest, par lequel il fut condamné d'auoir la langue coupee & estre brulé tout vif, & ce d'une façon non acoustumee. Car on lui mit sur ses espauls vne charge de liures, avec lesquels il fut brulé. Comme il sortoit des prisons de la Conciergerie, auant qu'on lui coupast la langue, dit ces paroles : « Hélas! mon Dieu, le monde est-il encores en tenebres, ne conoit-il point encores la verité! » Il estoit auis au bon personnage que, pendant le temps qu'il n'auoit veu le Soleil visible, les hommes deuoient auoir esté esclairez de ceste grande grace & lumiere de Dieu, qui est maintenant au monde par la reuelation de sa Parole. Il fut finalement executé & brulé à Paris, en la place Maubert (4).

(1) Voy. Th. de Bèze, I, 30.

(2) Auberville-la-Campagne, près de Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure).

(3) La Fère-en-Tardenois (Aisne). M. O. Douen dit qu'il y amena plusieurs âmes à la connaissance du salut, *La Réforme en Picardie*, dans *Bulletin*, VIII, 394. Le même auteur lui donne la qualité d'évangéliste. *Ibid.*, p. 454.

(4) La Troisième partie du recueil des Martyrs de 1556, où se trouve pour la première fois cet article, p. 14-15, ajoute ici « environ l'an M. D. XLVI. »

CINQ MARTYRS executez à Paris (1).

LANGRES, ville episcopale & des plus anciennes de France, & limítrophe de plusieurs prouinces, fut en ce temps esclairee de la lumiere de l'Euangile; à quoi Satan, à sa maniere acoustumee, ne faillit de s'opposer par ses supposts, tellement qu'un bon personnage, nommé Seraphin (2), ayant commencé de dresser vne belle assemblee, fut surprins & mené avec quatre autres à Paris, où ils furent bruslez avec vne admirable constance. En ceste execution auint cela de notable, que François Picard, Sorboniste, tout effrayé d'une si extraordinaire vertu du Seigneur en l'infirmité des siens, au lieu de crier & tempester, à sa façon acoustumee, se mit à exhorter à patience l'un des cinq, lequel d'un visage riant lui dit ces mots, si haut qu'ils furent aisément entendus: « Monsieur nostre maistre, loué soit Dieu que vous changez de langage; mais si vous estiez en ma place, oferiez-vous vous vanter d'auoir vne si bonne patience que celle que Dieu me donne? » Et ainsi moururent ces cinq martyrs.

(1) Th. de Bèze reproduit cet article, 1, 32.

(2) Ce nom manque à la 1^{re} édition de la *France protestante*. Severt, dans son *Anti-martyrologe*, faisant à Crespin l'étrange reproche d'être paresseux à se bien informer des martyrs, donne sur ceux de Langres les renseignements suivants: Le vrai nom de Séraphin était Robert Le Lièvre dit Séraphin d'Argentes, et autrement Anthoine des Champs. Les trois autres (et non quatre comme dit Crespin) étaient Jean L'Huilier dit Le Camus, joueur d'instruments; Michel Mareschal et Jean Camus, éperonnier. Tous les quatre furent brûlés vifs à la place Maubert sur quatre potences, dont la plus élevée était celle de Séraphin, qu'on regardait comme le plus coupable. L'arrêt est du mois d'août 1548. Voyez l'avertissement de l'*Histoire abrégée des Martyrs* de 1684. L'édition de 1554, plus complète que celle de 1610, et que Severt n'a pas eu sous les yeux, parle de ces martyrs, p. 638, qu'elle nomme Michel Mareschal et Jean Camus, de Langres; Grand-Jean Camus, de Dijon; et Jean Séraphin, de Tours.

PERSECVTION A LANGRES (1).

IEAN TAFFIGNON &
 IEANNE SEJOVRNAM fa femme.
 SIMON MARESCHAL &
 IEANNE BAILLY fa femme.
 GVILLAVME MICHAVT.
 IAQVES BOVLEREAU &
 IAQVES BRETENAY.

Du simple recit de la mort de ceux qu'on execute pour l'Euangile, quand autre plus ample narration ne se peut donner, nous deuons recueillir en somme ceste doctrine: Que la certitude & vraye persuasion de la verité du Seigneur est le seul remede pour surmonter la mort, au milieu des plus horribles tentations que Satan & le monde nous pourroyent suggerer.

TOUT ainsi que ceux qui font estat de pourtraire au vif recherchent les semblances, spécialement en la face & aux traits du visage, esquels se void vne vraye image du naturel de l'homme; aussi en ce pourtrait des Martyrs du Seigneur, le principal que nous auons à considerer, c'est la mort & heureuse fin qu'ils ont eue. Et, combien que, par la malice des Iuges, le surplus des actes d'iceux ne se puisse donner, tant y a qu'icelle fin fidelement attestee nous doit grandement resiouyr & consoler. En la persecution de Langres, qui auoit emporté les cinq susmentionnez, furent aussi comprins & bruslez pour la confession de la doctrine du Fils de Dieu, enuiron la fin du mois de Septembre 1547; Iean Taffignon & Ieanne Sejournam fa femme, Simon Mareschal & Ieanne Bailly fa femme, Guillaume Michaut, Iagues Boulereau & Iagues Bretenay, tous natifs de la contree de Langres, desquels la constance & perseuerance en la con-

(1) L'*Anti-martyrologe* (voyez la note précédente) nous apprend que l'arrêt qui condamna ces martyrs est du 13 septembre 1548. Jacques Bretenay n'y est pas nommé, mais il y est question de deux autres qui ne se trouvent pas dans le martyrologe de Crespin, et qui furent brûlés à Langres avec leurs compagnons: Jacques Royer et Catherine Crenier. Outre ceux-là, quatre autres furent condamnés à diverses peines, et treize ajournés.

feſſion de la foi Chreſtienne, qu'ils auoyent faite tous d'un commun accord, a eſté admirable & ioyeuſe aux fideles, & au contraire en eſtonnement & grincement de dents aux aduerſaires. Ieanne Bailly, femme dudit Simon, fut munie de grace & vertu ſinguliere en ce ſexe; car, comme ils eſtoient tous prochains du ſupplice, elle exhortoit les autres, & principalement ſon mari, à perfeuerance: Entre autres propos elle lui dit: « Mon ami, ſi nous auons eſté conioints par mariage quant au corps, eſtimez que cela n'eſtoit que comme promeſſes de fiancement; mais le Seigneur Ieſus Chriſt nous eſpouſera au iour de notre martyre. » Or, pource qu'elle eſtoit la plus ieune des autres, elle fut reſeruee pour la derniere à la mort. Les aduerſaires taſchoyent à la diuertir de ceſte conſtance, lui promettans beaucoup de belles choſes; mais elle & les autres furent aſſiſtez d'une force plus qu'humaine & demurerent conſtans iuſqu'à la fin.

notee, laquelle gens excellens ont alleguee en preſchant, comme parole prononcee de l'Eſprit du Seigneur.

ENVIRON ce temps, Michel, vulgairément appelé Miquelot, natif de Froyenne, bourgade pres de Tournay, ieune compagnon couſturier, ayant eſté quelque temps à Geneue, retourna en ſon pays, où il ne demeura gueres ſans eſtre perſecuté pour la doctrine de l'Euangile, laquelle il auoit manifeſtee à pluſieurs. Eſtant priſonnier à Tournay entre les ennemis d'icelle, auant que proceder à la ſentence definitive de mort, on lui propoſa le choix de deux: ou d'auoir la teſte trenchee (ſelon les Placars de l'Empereur) en cas qu'il ſe vouluſt deſdire, ou d'eſtre brulé viſ à petit feu, s'il perſiſtoit en ces propos. Miquelot fur ces offres reſpondit alaigrement ſans demander terme de reſpondre: « Meſſieurs, dit-il, celui qui m'a fait ceſt honneur d'endurer patiemment pour ſon Nom, me fera bien la grace d'endurer le feu. » Il fut brulé viſ audit Tournay, & ſa mort eſt en edification à ceux du pays de Tournesis.

Reſponſe notable.

JEAN L'ANGLAIS, Bourguignon (1).

Puis que le principal à noter en ces exemples eſt la mort des fideles, comme choſe tresprecieufe deuant Dieu; en quelle horreur aura-il la cruauté de ceux qui les aſſigent?

DE M. Iean l'Anglais, Aduocat de Sens en Bourgogne, puis que nous n'auons autre choſe des actes & procedures iudiciaires tenues contre lui, nous nous contenterons de conoiſtre, qu'eſtant condamné en dernier reſſort par la Cour de Parlement de Paris, pour auoir maintenu la verité du Seigneur, il fut brulé en la ville de Sens au mois de Mars, de ceſt an 1547.



M. LEONARD DV PRÉ, Limouſin (1).

La verité de l'Euangile a telle energie & force, que les plus aduerſaires ſont contrains ſouuentefois de prononcer de leur propre bouche leur iugement & condamnation.

LEONARD du Pré, homme exercé aux lettres, eſtoit iſſu de Limoges, & pour la doctrine de l'Euangile fut conſtitué priſonnier au mois de Iuillet, en la ville de Bar ſur Seine, en l'hoſtellerie nommee du Paſſetemps. Il fut decelé par deux faux-freres qui l'auoyent acosté depuis Dijon iuſques en ladite ville de Bar. Enquis de ſa foi deuant le Bailli du lieu, & fur pluſieurs poincts de la Religion, reſpondit ſi pertinemment & conſtamment, que les Caphars de la ville qui



MICHEL dit MIQVELOT, de Tournay (2).

Au recit du martyre de ce perſonage, il y a vne reſponſe digne d'eſtre bien

(1) Voy. Th. de Bèze, I, 32. L'édition de 1554 lui conſacre quatre lignes, p. 638-639.

(2) Les Mémoires de Jacques de Wesenbeke, p. 68, l'appellent Michiel Michelot,

et diſent qu'il fut mis à mort « pour adhérer à l'Euangile. » L'édition de 1619 reproduit, avec de légers changements, l'article de l'édition princeps, p. 637.

(1) L'édition de 1554, p. 637, contient cet article.

M. D. XLVII.

l'auoyent affailli en dispute, conuaincus deuant la iustice, de leur asnerie, furent contrains de confesser qu'il disoit verité. Et, nonobstant cela, on le mena à Paris avec ses informations où il fut condamné d'estre bruslé vif au mois d'Aouust, lors que lesgrans feux estoient allumez par tout, à cause des edits cruels du Roi François, publiez auparavant.



JEAN BRUGIERE, d'Auuergne (1).

L'histoire du martyr de Jean Brugiere, avec le grand arrest de Paris donné à son occasion, nous monstrent que le fidele tremblant & se desiant de soi-mesme, se retire vers la grace de Dieu, tandis que ceux qui le persecutent ont refuge à leurs menfonges, & s'endurcissent en leur stupidité & frenesie, de sorte qu'à bon droit on se peut esbahir comment il se fait que ces sages de la Cour du Parlement, en telle clarté de l'Euangile, se monstrent si hebetez & abrutis.

BRUGIERE estoit de Formal (2), qui est vn village au pays d'Auuergne; homme de grand zèle depuis que le Seigneur lui eut manifesté sa conoissance. Il fut prins par deux fois des officiers du Roi au siege de Montferrant, en Auuergne, estant chargé (comme ils parlent) d'estre Lutherien. La premiere fois il rompit les prisons, estant acompagné d'vn autre qui estoit chargé de mesme accusation, lequel de nuit futa de la muraille sans fe faire aucun mal; mais Brugiere, se voulant sauuer apres lui, se rompit vne iambe, à cause dequoy, ioinct la grande poursuite qu'on faisoit après eux, à grande difficulté peut-il échapper. Depuis, Brugiere eut vn regret extreme en son cœur, & le pressoit autant ou plus que la douleur de sa iambe, c'est qu'il estimoit auoir decliné de la vocation à laquelle Dieu l'auoit appelé; si que souuentefois en gemissant iettoit de

grans souspirs à ses familiers, accuoiit sa lascheté pour laquelle Dieu à bonne & iuste cause l'auoit puni, voire & que le mal qu'il enduroit ne respondoit à vne faute si lourde; mais qu'il esperoit, si Dieu lui faisoit derechef ce bien de le rappeler à la confession de son saint Nom, de reparer entierelement telle faute par vne obeissance volontaire. Ce qu'il monstra par effet finalement: car, estant reprins quelque temps apres par les Officiers de Montferrant, il leur fit si prompte confession de sa foi, voire & d'vn cœur si allegre, que les Iuges mesmes en estoient estonnez, oyans de lui beaucoup plus qu'ils ne vouloyent & n'attendoient. Son proces donc estant parfait il fut mené à Paris, acompagné de plusieurs qui le conduisoient. Et, ayant esté quelque temps en la prison de la conciergerie, fut interrogé par M. Pierre Liset, lors premier President de la cour de Parlement, lequel avec plusieurs Conseillers trouua ledit Brugiere resolu en sa premiere confession; &, ne s'en voulant retracter aucunement, le condamnerent à estre bruslé vif en la ville d'Issouere, comme on pourra voir plus amplement par l'arrest donné en ladite cour de Parlement à l'encontre dudit Brugiere. Et, combien qu'il soit plein de babil superflu & inutile, nous l'auons neantmoins ici inferé de mot à mot, pour monstrier à l'auenir la belle procedure ou plustost vn aueuglement brutal des grands de ce monde, & des sages de ladite Cour, qui en telle rage s'esleuent contre la doctrine du Fils de Dieu.

Extrait des registres de la Cour de Parlement, le tiers iour de Mars M. D. XLVII. comme il a esté escrit & publié.

VEV par la Cour le proces fait par le Bailli de Montferrant ou son Lieutenant à l'encontre de Jean Brugiere, prisonnier en la conciergerie du Palais, pour raison des blasphemés & erreurs sacramentaires à lui imposez par les conclusions du Procureur general du Roi: ouï & interrogé par ladite Cour, ledit prisonnier sur lesdits cas, & tout considéré; dit a esté: que pour reparation des blasphemés heretiques & propos scandaleux, & erreurs contraires à la sainte foi catholique & doctrine de l'Eglise, dits, proferez &

Regrets pour n'auoir confessé la verité du Seigneur.

(1) Th. de Bèze, I, 32, le nomme Brugiere. Voy., sur les origines de la Réforme en Auvergne, *Bulletin*, XXXIV, 69. — Cet article se trouve pour la premiere fois dans la *Troisième partie* de 1556, p. 22-35.

(2) Fernoël, à douze lieues est de Clermont.

Iesus Christ & sa doctrine a esté de tout temps pierre d'achoppement & scandale.

M. D. XLVII.

escrits par ledit prisonnier contre l'honneur de Dieu & du saint Sacrement de l'autel, de nostre mere sainte Eglise, constitutions & commandemens d'icelle, à plein declarez au proces contre lui fait : ladite Cour l'a condamné & condamne estre mené dedans vn tombereau depuis les prisons de la ville d'Issore iufques au grand marché & place publique de ladite ville, où sera mise & affichee vne potence, en laquelle il sera souleué, & à l'entour d'icelle sera fait vn grand feu, dedans lequel sera ars & brulé tout vif. Et seront les liures desquels il a esté trouué faisi, en sa presence iettez dedans ledit feu, & en icelui ars & brulez, & si a déclaré & declare tous & chacuns les biens dudit prisonnier confisquez au Roi. Et outre ordonne ladite Cour, aucuns chargez par ledit proces (desquels les noms seront mis au greffe de ladite Cour, & baillez par extrait des registres d'icelle) estre prins au corps quelque part qu'ils pourront estre trouuez en ce Royaume, mesme en lieu saint, sauf à les intégrer si faire se doit, & menez prisonniers es prisons dudit Montferrant, pour illec estre à droit, & estre ouïs & interrogez par ledit Baillif ou son Lieutenant, sur les cas dont ils sont chargez par ledit proces, ainsi que de raison. Et, pource que ladite Cour a esté deuëment auertie, que de iour en iour ceste malheureuse & damnable secte Lutherienne & autres semblables heresies ont par ci-deuant pullulé, & encores de present pullulent grandement au pays d'Auuergne, mesmement en la ville d'Issore & plusieurs autres lieux & villes de la seneschaucee d'Auuergne & bailliage de Montferrant, occultement & latement, au grand regret & desplaisir des gens de bien, demeurans audit pais, pour obuier à ce que ladite secte pestiferee, * glaiue d'infection & contagion, n'accroisse & augmente plus auant, & que les bons catholiques fideles ne soyent ou puissent estre infectez & corrompus par les suasions publiques ou secretes des malheureux heretiques, ains puissent viure en paix & tranquillité, en vraye unité de la foi catholique de l'Eglise vniuerselle : a ordonné & ordonne, qu'il sera publié & proclamé tant en la ville d'Issore qu'autres villes principales dudit pays d'Auuergne, esquelles y a siege Royal, ressortissant sans moyen à

ladite Cour, à son de trompe & cri public par tous les carrefours d'icelles, que ladite Cour a defendu & defend expressément & sur peine de feu, à tous les habitans demeurans au pays, de parler, dire, tenir, ou proposer publiquement ou occultement, directement ou indirectement, aucunes doctrines, ou blasphemés, ou propos seditieux contre l'honneur de Dieu, de la tres-glorieuse vierge sa benite mere, des Saints & Saintes de Paradis, * & contre nostre mere sainte eglise & sa doctrine; mesmement contre les saints Sacremens d'icelle, & specialement contre le saint Sacrement de l'autel, & façon de viure qui a esté tousiours gardee & obseruee par les vrais fideles & catholiques Chrestiens; ains au contraire, leur enjoit sur mesme peine de parler & viure selon la doctrine de nostre mere sainte eglise, & selon les commandemens de Dieu & de ladite Eglise catholique, sans donner de fait ou de parole aucune occasion de scandale ou d'infection aux vrais fideles catholiques; & leur defend sur mesme peine de retenir deuers eux, lire, ou faire lire aucuns liures en François ou en Latin contenans doctrines erronees & heretiques, imprimez à Geneue ou autres villes suspectes. Et, afin qu'aucuns ne puissent estre seduits, ne pretendre que par ignorance ils ayent failli, a ordonné & ordonne ladite Cour, que les articles, propositions & * censures de la faculté de Theologie de l'vniuersité de Paris, aprouees & confirmees par l'edit du Roi leu & publié en ladite Cour, entant qu'audit Seigneur peut & doit appartenir comme conferuateur des saints decrets de l'integrité de la foi catholique en son royaume tres-chrestien, & lesquelles censures sont contraires aux malheureuses pestiferes propositions mises en auant par les Lutheriens & autres heretiques leurs complices & adherans, seront publiques par chacun iour de Dimanche au profne de toutes les paroisses estans audit pays d'Auuergne, tant au diocese de Clermont que de S. Flour, par les Curez ou Vicaires d'icelles paroisses. Et seront exposees au peuple en langage vulgaire, en maniere que chacun puisse facilement entendre le contenu esdits articles de ladite faculté de Theologie, ainsi autorisez par le Roi, comme dessus est dit. Et defend ladite Cour,

* Iesus Christ y est autant nommé comme au Confitour de leurs Messes.

* Ce sont les articles ci-deuant mis au 3. liure avec leurs responses.

* A qui seront peur ces tonnerres du Palais, sinon à ceux qui s'estonnent des cheminees fumantes?

fur les peines que dessus, à tous les habitans ou demeurans audit pays, tant bas que haut, de dire, soustenir, ou disputer, soit en public ou en priué, contre les choses contenues esdits articles & autres, c'est à dire gardees, obseruees, preschees & publiees en l'Eglise catholique : & enioint ladite Cour aux Marguilliers ou luminiers * desdites paroisses, sur peine de dix marcs d'argent & de punition corporelle, à la discretion de ladite Cour, de sollicitier effectivement (1) que la publication des susdits articles & propositions de ladite faculté soit faite, exposee & declaree au profne desdites paroisses, tous lesdits iours de Dimanche ; & semblablement exhorte & admoneste lesdits Curez ou Vicaires, d'ainsi le faire : & où ils seroyent contredifans, negligens, ou contempteurs de l'admonition de ladite Cour, enioint icelle Cour ausdits Marguilliers, & à chacun d'eux, sur les peines que dessus, d'en faire informer par le plus prochain Iuge Royal, & enuoyer les informations par deuers ladite Cour, pour estre procedé contre les delinquans & coupables, ainsi qu'il apartiendra par raison. Admoneste & exhorte les Euesques de Clermont & de S. Flour, leurs Vicaires & Officiaux, d'ainsi le faire par lesdits Curez ou Vicaires, & les contraindre à ce.

ORDONNE aussi & enioint * ladite Cour ausdits Marguilliers, & admoneste lesdits Euesques, leurs Vicaires & Officiaux, lesdits Vicaires ou Curez, de faire faire vn rolle en chacune paroisse de tous les paroissiens qui sont en age, & capables de recevoir le saint Sacrement de l'autel au iour de Pasques, & de coter en marge ceux qui n'y seront venus audit iour, & aprouer les cottes qu'ils auront mis audit marge, pour la signature dudit Curé ou Vicaire, & desdits Marguilliers ou l'un d'eux, lesquels seront tenus enuoyer lesdits rolles & registres avec la certification au procureur du Roi, au plus prochain siege Royal : auquel ladite Cour enioint incontinent s'en informer, & faire proceder contre les coupables. Et, sur peine de suspension de leurs estats par vn an, pour la premiere faute, & de priuation d'iceux pour la seconde.

ET sur mesmes peines enioint aux iuges Royaux dudit pays, ressortissans

immédiatement en ladite Cour, d'en informer diligemment, tous affaires quelconques postposez (1), contre tous ceux qui sont infectez de la secte blasphematoire, heretique, Lutherienne & perturbative de la tranquillité & repos des * suiets du Roi, & de leur faire leur proces iusques au iugement definitif, ou de torture exclusivement. Et ce fait, enuoyer lesdits prisonniers en la Conciergerie de ladite Cour, & leur proces aussi par deuers elle, pour estre procedé au iugement d'iceux ainsi qu'il apartiendra par raison, & de certifier d'oresenauant, de trois mois en trois mois, ladite Cour, de ce qu'ils auront fait en la matiere, sur les peines que dessus. Et outre d'estre reputez fauteurs, recelauteurs des heretiques, perturbateurs de la * paix de la republique Chrestienne, & comme tels punis de telle peine que de droit. Sera aussi enioint à cri public & son de trompe, à tous les habitans & demeurans audit pays, d'enuoyer au greffe du plus prochain iuge Royal, ressortissant sans moyen en ladite Cour, & dedans trois iours apres la publication de ceste presente ordonnance, tous les liures qu'ils auront deuers eux, concernans la foi & doctrine catholique, faits par les heretiques, & imprimez à Geneue, ou aucuns lieux suspects, sur peine d'estre reputez heretiques, & punis de telle peine que de droit. Et sur mesmes peines enioint à tous ceux qui sauront aucuns auoir & retenir lesdits liures, & ne les auoir apportez audit greffe dedans lesdits trois iours apres la publication de ceste presente ordonnance, de les aller reueler à la iustice au prochain siege royal, aux officiers duquel ladite Cour enioint de proceder à l'encontre des delinquans, coupables & desobeissans aux defenses & inonctions de ladite Cour, & leur faire leur proces extraordinairement, iusques au iugement definitif exclusivement, comme dit est. Et ce fait, les renuoyer prisonniers en la Conciergerie de ladite Cour avec ledit proces, selon & ensuiuant l'edi&t du Roi. Enioint aussi ladite Cour à tous les habitans & demeurans audit pays, qui sauent ou conoissent, ou qui ont feu ou conu aucuns infects de ladite secte, d'en aller aduertir la iustice au plus prochain iuge Royal, pour en infor-

* C'est à dire, qui vendent & esteignent les luminaires aux temples.

* La Cour, ou plustost Lifet forger de cest Arrest, se tourmente pour neant, puis que Dieu a manifesté la verité de sa parole.

* Mais vous qui troublez tout, meslans le ciel avec la terre.

* La Cour a pensé que cest arrest seroit melodieux, estant fardi de mois refo-nants.

(1) Immédiatement.

(1) Remises.

mer, & proceder contre les coupables comme dessus. Et outre, enjoit aux substituez du Procureur general es sieges Royaux, ressortissans sans moyen en ladite Cour, d'obtenir * lettres monitoires, *In forma malefactorum*, & les faire publier tous les Dimanches au profne des Eglises paroissiales, par lesquelles seront admonnestez tous ceux qui fauent ou ont conu aucuns infects de ceste pestiferee doctrine, d'en venir à reuelation à leur Curé ou au Vicaire en la presence des Marguilliers, ou de l'un d'iceux; laquelle reuelation fera mise par escrit, & signee dudit Curé ou Vicaire, & desdits Marguilliers, ou de l'un d'eux, auquel ladite Cour enjoit, sur les peines que dessus, de la porter ou faire apporter incontinent aux Officiers du plus prochain siege Royal, ressortissant en ladite Cour sans moyen, auquel ladite Cour enjoit examiner en information les tesmoins qui seront venus à reuelation. Et * proceder comme dessus contre ceux qu'ils trouveront delinquans & coupables, sur les peines suddites, tous autres affaires postposez. Et pour faire mettre ce present arrest en execution selon sa forme & teneur, à l'encontre dudit prisonnier, ladite Cour l'a renuoyé & renuoye en l'estat qu'il est, par deuant ledit Bailli ou sondit Lieutenant. Fait en Parlement, le troisieme iour de Mars, l'an 1547. Et au dessous, signé: Malon.

BRUGIERE donc fut renuoyé à son premier Juge, pour mettre en execution en ladite ville d'Issouere le predict arrest donné contre lui. Là ne faillit à se trouver Orri (1) inquisiteur, inueteré ennemi de la verité, lequel fit vn sermon en plein marché, qu'on se donna garde d'estre surprins des fallaces de ces Lutheriens. Et dit lors pour raison ces paroles, ou en effect semblables.

« Ce qu'ils afferment est veritable, mais ce qu'ils nient est faux. Ils conuient bien avec nous, en ce que nous croyons que Dieu est tout-puissant & veritable, & que nostre Seigneur Iesus

(1) Mathurin Ory fut nommé *inquisiteur général de la foy*, en France, par lettres patentes de François 1^{er} du 23 juin 1540. Il avait été préalablement « ordonné et député » par le pape Paul IV.

est le Sauueur du monde; que l'Escriture sainte a esté reuelee par le saint Esprit, & en tout ce qui est contenu en nostre Credo, qui sont les articles de nostre foi; mais voici (disoit-il) où gist le venin, assauoir en leur negatiue; car, quand ils vous diront que Dieu n'est point en la sainte hostie, ou nieront le Purgatoire, les indulgences de nostre saint Pere le Pape, l'adoration & inuocation des Saints, & autres constitutions & decrets ordonnez & establis par nostre mere sainte Eglise: c'est là où ils faillent, & où consistent leurs erreurs. Parquoi ie vous admonneste de vous en donner garde.» Voila comme ce faux-prophete Orri admonnestoit le poure peuple d'Issouere, selon qu'il a coustume de faire par tout où il va.

OR, apres que l'arrest contre Brugiere eut esté prononcé en l'auditoire de ladite ville d'Issouere par le Lieutenant de Montferrant, acompagné de l'aduocat, procureur & autres officiers du Roi audit Bailliage, Orri voulut faire le coup d'essai vers le poure condamné, assauoir si en quelque maniere il le pourroit diuertir de sa pure confession; & singulierement sur le point du Sacrement. Et comme il insistoit à lui vouloir faire à croire que la substance du pain & du vin s'esuauouissoit, & qu'au lieu d'icelle substance succedoit le vrai corps & sang de nostre Seigneur, voire aussi long & large qu'il estoit en l'arbre de la croix, Brugiere lui dit: « Si nos corps pouoyent estre nourris de ces nues qualitez sans leurs substances, vostre dire auroit quelque couleu; mais veu que cela ne se peut faire, quelle conuenance y aura-il entre la figure & la chose figuree? ce qui est requis en tous sacremens, car autrement ce ne seroit qu'un pur fantosme, voire vne idole que ie deteste. » Orri dit: « Si tu me nies que le corps de nostre Seigneur soit en l'hostie, apres que le prestre a prononcé les paroles sacramentales avec intention de consacrer, ie di que tu nies la puissance de Dieu, qui peut tout ce qu'il veut. » « Ie ne nie point (dit Brugiere) la puissance de Dieu; car nous ne disputons point ici si Dieu a puissance de ce faire ou non; ains de ce qu'il a fait en sa sainte Cene, & de ce qu'il veut que nous y facions. » Ledit Orri, voulant couper la dispute, lui dit: « Et dea, mon ami, pourquoy estant à Paris ne

La dispute d'Orri contre Brugiere.

* Qui est-ce qui ne void que cest arrest est composé d'un stile de chicanerie, sans qu'il sente maiclé aucune?

* La Cour en cest arrest n'oublie rien que le principal.

Miserable Orri, qui as toujours aiguillé à cruauté ceux qui bruslent de rage, tu prononces ici ta condamnation.

parliez-vous ainsi à monsieur le President Lifet ? » « Je n'ai jamais parlé autrement à monsieur le President (dit Brugiere), & ne trouverez point en tout mon proces que j'aye en rien contreuenu à cela. » Orri donc, baissant la teste, à sa façon de faire, & haussant les espauls, le laissa.

Depuis il dit à quelques vns de ses familiers qui ont attesté de ceci, qu'on faisoit tort à ce poure homme, dont il en estoit marri, & que son opinion du Sacrement n'estoit pas mauuaise. Et l'un d'iceux familiers lui dit : « Pourquoi donc auez-vous souscrit à sa mort, & consentez à icelle ? Vous deuriez pluslost auertir la Cour, & vous opposer à son execution. » « Et qu'y feroi-je (dit Orri), ie ne sauroi quel ordre y mettre ; s'il est possible de faire adoucir sa sentence, afin qu'il ne sente point le feu, ie le ferai volontiers. » A cela toutefois ne voulurent entendre les officiers du Roi, disans qu'ils n'oseroient entreprendre sur la Cour du Parlement, de peur d'en estre repris. Les prestres vindrent puis apres à l'auditoire de la prison, pour exhorter Brugiere & le diuertir. Ils lui presenterent vne longue croix de bois avec vn crucefix attaché, tel que les caphars ont accoustumé de monstrer au peuple le iour du grand Vendredi pour faire crier misericorde, & lui dirent : « Or ça, Brugiere, vous parlez tant de Iesus Christ, & que vous n'avez autre fiance qu'en lui seul ; c'est à ceste heure qu'il faut que le monstriez par effect ; ne voulez-vous pas adorer ceste vraye & digne croix ? » Brugiere, les regardant de trauers, leur dit : « Ha, pources gens, ie n'adore point chose faite de main d'homme ; i'adore le vrai Dieu & Pere en esprit & verité. » On le pressa aussi d'inoquer la vierge Marie ; mesme vn des officiers lui reprocha qu'il n'en tenoit conte, & la deshonnoit, elle qui estoit l'aduocate des pources pecheurs. « Je vous prie, dit Brugiere, me laisser en repos, & permettre que ie pense vn peu à mon Dieu auant que mourir ; ie me contente du seul aduocat que Dieu a constitué pour les pecheurs ; en cela ie ne deshonore point la vierge, comme ie feroi si ie consentoi à ce sacrilege detestable que vous voulez que ie commette, en despouillant son cher fils de son office d'aduocat, pour la reuestir comme d'vne chose desrobee,

ce qu'elle ne demande nullement. Que si vous voulez permettre que i'en dise, devant tout le peuple ce que i'en ai aprins par l'Escriture sainte, vous connoistrez lors en quelle sainte reputation ie la tien. » Les officiers du Roi ne lui voulurent permettre, mais lui dirent qu'il auisoit de ne scandaliser le peuple.

Et, comme on le pressoit de prendre entre ses mains vne petite croix, dit haut & clair : « Non, non, ce n'est point ceste croix qu'il faut que ie porte ; ie porterai tantost la miene sur tout mon corps, moyennant l'aide de mon Seigneur. » Ainsi fut emmené de la prison au lieu du supplice, vn Samedi iour de marché, auquel lieu on auoit dressé vne grande potence, en laquelle y auoit deux poulies au dessus, & vne chaine de fer qui s'aualloit deuant & derriere, pour attacher le patient, & pour le tirer par vn tour qui estoit derriere. Au dessous de la potence y auoit deux posteaux enuiron de la hauteur d'vn homme, sur lesquels estoit cloüé vn aix assez estroit, & à l'entour estoit le bois & la paille pour brusler le patient, lequel tant s'en faut qu'il s'estonnast en rien de ce piteux appareil, que mesme il donnoit courage au bourreau, lequel se laissa choir en le montant sur ledit aix, pour l'attacher à la grosse chaine. Brugiere lui bailla la main en disant : « Courage, M. Ponchet, vous estes vous point blessé ? » Puis estant attaché par le milieu du corps à la grosse chaine, les mains & iambes liees de fil d'archat, il esleua ses yeux au ciel, disant : « Je te supplie, Pere celeste, pour l'amour de ton Fils, qu'il te plaise me conforter à ceste heure par ton S. Esprit, afin que l'œuvre que tu as encommencee en moi soit parfaite à ta gloire, & à l'utilité de ta poure Eglise. » Et, apres auoir prié pour ses ennemis & recommandé son ame à Dieu, il se tourna de son bon gré deuers le feu, qui venoit par derriere lui. Et le bourreau mit bas l'aix, tellement que le patient demeura pendu en l'air tout au milieu du feu, sans remuer ne crier, iusques à tant qu'en baissant la teste il rendit paisiblement l'esprit. Lors le peuple s'escria grandement, voyant ceste grande constance, comme vne vertu miraculeuse. Les vns disoyent : « Voila vn grand miracle de Dieu ! » les autres rendoyent graces d'auoir veu mourir vn

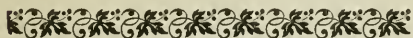
Derechef Orri prononce sa condamnation.

Le supplice de Brugiere.

Touchant Iesus Christ seul donné Aduocat.

Les méchans
fuyent fans
qu'on les
pourfuiue.
Prou. 28. 1.

Martyr en leur temps ; & ainſi y auoit grand eſtonnement au peuple. Quoi voyant, les officiers du Roi, Orri, & le bourreau, furent tellement effrayez, que, fans retourner au logis, ils ſe départirent comme gens pourfuiuis, ou prochains du danger ; & prindrent leur chemin vers Montferrant, diſtant dudit lieu d'Iſſoere ſix grandes lieuës. Le bourreau laiffa le patient à demi brulé, voyant les autres departis. Le Curé de ladite ville d'Iſſoere, qui auoit aſſiſté au patient, combien que ce fuſt vn grand diſſimulateur, neantmoins interrogué par aucun, quelle opinion il en auoit, dit clairement, pluſieurs l'oyans : « Dieu me face la grace de mourir en la foi de Brugiére. » Tel fut le fruit de la mort & de la conſtance de ce Martyr, au milieu des horreurs de la mort.



QUELVQVES MARTYRS ES PAYS BAS (1),
Aſſauoir :

Un payſan, à Ziriczee (2) en Zelande.

Vn cordonnier nommé Martin, à Ypre en Flandres.

La dame de Bygarden & ſon fils, à Viluorde en Brabant.

Ieſus Chriſt rend graces au Pere celeſte de ce qu'il a caché les ſecrets de ſa grace aux ſages de ce monde, & en a fait part aux pelis. Et S. Paul dit que Dieu a eſleu les choſes baſſes & contempſibles pour conſondre les hautes & magnifiques. Nous en auons le teſmoignage es deux premiers exemples ici propoſez. Et quant au troiſième, les riches y doyuent apprendre de preferer la gloire de Chriſt à toutes delices mondaines.

TANDIS que l'Antechriſt couroit fus aux fideles en diuers endroits de la France, ſes ſuppoſts continuoient en leurs cruautez au pays bas. Vn ſimple payſan Zelandois, bien aſſeſſionné à la verité de Dieu, fut en ce temps-la

(1) Hæmſtede, dans ſon *Martyrologe*, raconte avec plus de détails le procès de ces martyrs, mais il ne donne pas de plus amples renſeignemens ſur leur vie.

(2) Zierikzee, ville forte de la Zelande (Pays-Bas), dans l'île de Schouwen.

mené priſonnier à Ziriczee, ville du pays, & accuſé d'auoir dit qu'il ne croyoit point que le corps de Ieſus Chriſt vrai Dieu & vrai homme fuſt enclos au pain de la Meſſe. Nonobſtant diuerſes diſputes, il maintint ſi fermement ſon dire, que perſonne ne l'en ſeut diuertir ; &, quoi qu'il fuſt homme ſans lettres, neantmoins il rembarra de telle dexterité les preſtres & moines, qu'ils ne gagnerent rien ſur lui par leurs ſophiſteries & menſonges. Eux, l'ayans donc declairé rebelle & incorrigible, il fut condamné au feu. Vn Iacopin lui tenant compagnie au lieu du ſupplice, le preſſoit fort de baiſer une croix de bois, & lui remettoit au deuant les ceremonies Papiſtiques, pour le deſtourner. Mais lui, rebutant ceſt impoſteur par reſponſes courtes & pertinentes, & meſmes par quelques traits de moquerie, (qui monſtroient vn eſprit merueilleuſement raſſis & content) auoit continuellement le Nom du Seigneur en la bouche, & diſant : Pere, Pere, Pere celeſte. D'autant qu'il n'y a point de bois en ce pays-là, le bourreau, lui ayant attaché vn ſac de poudre à canon autour du col, l'enuironna de quelques gerbes de paille où il mit le feu ; lequel ſe prenant à la poudre eſtouffa ce bon perſonnage de qui l'on n'a peu recouurer le nom. Il fut executé dès l'an mil cinq cens quarante ; mais, ayans obmis à en parler ci deſſus, nous l'auons ici ioint aux autres ſuiuans.

L'an mille cinq cens quarante ſept, il y auoit vn ieune compagnon cordonnier nommé Martin, trauaillant à Ypre en Flandres, lequel faiſoit ſi ouuerte profeſſion de l'Euangile, qu'incontinent l'odeur en vint aux ennemis, qui ne pouans porter cela, coururent fus à ce ieune homme, & le firent mener es priſons où il alla ſi alaigrement que le peuple en eſtoit comme eſperdu d'eſtonnement. Eſtant empriſonné, moines de tous ordres employèrent tous leurs moyens à le faire condamner comme heretique. Alors les feux n'eſtoient pas encores ſi allumez en Flandre comme ils furent en apres, & ſe trouuoient des Magiſtrats en pluſieurs lieux qui faiſoyent plus de conſcience d'eſpandre le ſang innocent, qu'ils n'ont fait depuis. Ceux d'Ypre, entre autres, diſſeroient de iuger ceſti-ci, alleguans que ſon fait meritoit d'eſtre examiné à loi-

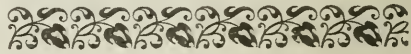
Martin, cordonnier à Ypre.

Vn payſan à Ziriczee.

fir ; à quoi ils s'arrestoyent d'autant plus que fouuent, en leur presence, le prisonnier, adressé par l'esprit de Dieu, rembarroit viement ces belistres, & les renuoyoit en leurs cloistres la bouche close, au grand esbahissement des Iuges. Durant cest emprisonnement, vn riche homme de son parentage le vint visiter, l'admonestant de se seruir lors de la bonne volonté que ses parens & amis lui portoyent. Martin fit responce qu'il ne vouloit reietter l'amitié des siens. Et, sur ce que l'autre adiousta, que pour les conoistre tels il deuoit quitter son opinion, sauuer sa vie, auoir esgard à sa ieunesse, sans se soucier de la meschante vie ni de la fausse doctrine des prestres, se donner du bon temps, ne dire mot, & laisser (comme ils disent) le monstier où il est ; Martin lui repliqua en cholere : « Va arriere de moi, Satan, car tu m'es en scandale. Veux-tu m'empescher de boire le bruage que Dieu me verse ? » Les amis ni les ennemis ne pouuans rien gagner sur lui, les Iuges le sentencierent finalement à estre bruslé viu. Lui, sans s'effmouuoir, incontinent apres son arrest prononcé, se mit à une fenestre, & regardoit ceux qui portoyent le bois dont il deuoit estre bruslé. Et, comme quelqu'un lui criaist : « vois-tu bien ? voici pour toi. » « Il n'y a (dit-il) comparaiſon quelconque entre ce feu & le feu eternal. Apres vn peu de mal j'aurai la ioye perdurable. » Estant lié au posteau, vn moine lui demanda s'il ne vouloit pas desister de son opinion ? « Nullement, » respondit-il. Alors, le moine condamna son ame, & l'adiugea au feu d'enfer ; ce qui esmeut tellement tout le peuple, qu'un de la troupe tança aigrement ce caphard, disant tout haut, qu'il n'auoit pas puissance de condamner les ames. Tandis le feu se print au bois, & Martin perseuerant en sa constance accoustumee, rendit son ame bien-heureuse au Seigneur.

En la mesme annee, vn certain porteur de rogatons courant par le pays avec quelques reliques & ossailles de morts, vint en vn village de Brabant nommé Bygarden ; & , apres auoir desployé dans le temple du lieu sa mercerie pour attrapper monnoye sans rien deliurer, & vendre bien cher la veuë de ses satras ; pour mieux faire valoir la besongne monta en chaire, & mit en auant tant de folies & blasphemés contre Dieu, que ceux qui

auoyent vne goutte de bon sens furent contrains de fortir, pour s'aller plaindre à la dame du lieu, femme ennemie des superstitions & affectionnee à la verité de l'Euangile, laquelle entendant ce desordre, enuoya promptement son fils, ieune gentil-homme bien instruit, lequel contraignit ce seducteur de quitter la chaire & de desloger du village. Dont ce mal-heureux conceut tel despit, qu'il se retira vers son Euesque & sollicita l'affaire si chaudement, que ceste bonne dame & son fils furent saisis prisonniers, & menez au chasteau de Viluorde, où ils furent executez à mort, apres auoir constamment maintenu la verité de l'Euangile.



PLVSIEURS MARTYRS EN FRANCE.

A Bourges.

JEAN MICHEL (1),
VN ESCHOLIER.

A Angers.

FRANÇOIS FARDEAV,
SIMON LE ROYER,
JEAN DE LA VIGNOLE,
DENIS SAVREAV,
GVILLAVME DE REY.

EN ces temps ou enuiron, Iean Michel, ayant esté auparauant moine de saint Benoist à Bourges, ayant dés l'an 1534. gousté quelque chose de la pure doctrine, en ietta la semence au cœur de plusieurs en ceste ville ; & , à cause qu'il estoit docteur en Theologie, il preschoit tous les dimanches en grand auditoire en vne parroisse nommee la Fourchaut. Depuis, ayant plus profité, il se retira en Suisse & visita les Eglises que Dieu y auoit dressées, & se conferma du tout en la verité conuë, & fit aussi vn voyage en Auignon, pour conferer de la langue Hebraique avec les Iuifs. Estant de retour en Berri, il fut descouuert, emprisonné, condamné, puis mené à Paris, là où

Iean Michel.

La dame de
Bygarden &
son fils.

(1) Voy., sur Jean Michel et ses compagnons de martyre, Th. de Bèze, I, 6, 12, 32-36. On peut lire dans les *Calvini Opera*, t. XV, p. 756, une belle lettre de Calvin aux fidèles d'Angers.

(à la grande instance du President Lifet, qui lors s'estoit trouué à Bourges pour omologuer les coustumes, avec Pierre Matthé, Conseiller de ladite Cour & Chanoine de Bourges) sa condamnation ayant esté confirmee par arrest, il fut finalement executé vne veille de Noel, ayant grandement esmeu tout le peuple par sa constance & par vne excellente priere qu'il fit au lieu du supplice. Quant à l'escholier, qui estoit fort ieune, il auoit esté bruslé quelques mois auparavant à l'instance des moines de saint Sulpice.

L'Euangile ayant esté receu en ce temps avec grande auidité à Angers, ville episcopale avec vniuersité & remplie de prestres & de moines autant ou plus que ville de France, pour sa grandeur & pour la fertilité du pays; quelques vns fauorisez mesmes par l'Euêque, nommé Jean Oliuier, frere du Chancelier, homme de bon fauoir & de gentil esprit, firent assemblees qui ayans esté descouertes, entre autres les cinq sus-nommez feelerent la verité de Dieu par vne mort heureuse; & de leur sang, comme d'vne sainte semence, procederent tost apres plusieurs centaines de fideles.



SAINCTIN NIVET (1), de Meaux en Brie.

Apreons ici à conoistre combien heureux est l'homme auquel l'Esprit du Seigneur donne vne telle & si ferme persuasion de sa verité, que famine, poureté, prison, voire la mort tout apreslee, ne lui sont rien au regard de la vie eternelle.

M. D. XLVIII.

S'IL y a eu homme de ce temps qui de sainte ferueur d'esprit ait detesté la profanation du vrai seruice de Dieu, & se soit despleu en cette vie, voyant l'horrible ruine de l'Eglise sous la domination de l'Antechrist; s'il y a eu aussi homme, qui de cœur volontaire se soit présenté à la mort, pour soutenir la querelle du Seigneur, ç'a esté Sainctin Niuet, natif de Meaux en Brie. Car, quand les Quatorze (dont

ci dessus l'histoire est descrite)(1) furent bruslez en ladite ville, estant cerché, il se retira quelque peu de temps avec sa femme, au pays de l'Euangile. Et, se voyant en la ville de Montbeliard comme inutile, voire & en charge à l'Eglise (pour ce qu'estant fort debile de ses membres, ne pouuoit faire grand' besongne) delibera de retourner au combat, nonobstant quelconque remonstrance à lui faite, tant du costé des Ministres de ladite ville, que de sa femme, à laquelle souuent il disoit, qu'ils n'estoyent là que par trop à leur aise & en feurté, & que cela leur caufoit vne nonchalance. Il reuint donques à Meaux; &, à certaine foire, qui est audi& lieu à la saint Martin, estalla quelques petites merceries en plein marché. Estant reconu fut mis en prison, & son proces n'arresta gueres à estre instruit & parfaict. Car il n'estoit ia besoin d'information ou de confrontation de tesmoins, à raison qu'il en confessoit beaucoup plus que les Iuges n'en vouloyent ouyr. Entre autres choses, ceci est digne de memoire, que quand il auoit mis en auant quelque point de la verité, & que les Iuges lui disoyent, pour l'intimider: « Veux-tu soustenir cela? » il leur disoit: « Et vous, Messieurs, osez-vous nier cela, qui est si vrai? » Aussi, au lieu de requérir grace, il supploit les Iuges tant à Meaux qu'à Paris, que pour l'honneur de Dieu ils eussent pitié de leurs ames, & qu'ils auoyent ia espandu tant de sang innocent, en faisant iournellement la guerre à Christ & à son Euangile. Il ne faut demander si telles remonstrances sonnoient bien aux oreilles delicates de ces messieurs du Parlement, & sur tout de M. Pierre Lifet, premier President. Le Lieutenant de Meaux, voyant la ferueur de cest homme, (lequel il disoit valoir pis que tous les fudits Quatorze ensemble) requit ledit Lifet, de ne le renuoyer mourir à Meaux, de peur (disoit-il) qu'estant ainsi resolu, il n'acheuast de gaster tout, c'est à dire d'édifier le peuple. Parquoi ils le firent mourir à Paris, sans rien oublier des cruantez vsitees contre les seruiteurs de Dieu.

Ferueur de zele notable.

(1) P. 493.

(1) Voy. Th. de Bèze, I, 40. Cet article se trouve pour la première fois dans la *Troisième partie* de 1556, p. 15.



OCTOVIAN BLONDEL, de Tours en Touraine (1).

S'il auient qu'à l'occasion des biens de ce monde ou de quelques entreprises somptueuses, nous tombions en la main des ennemis de l'Euangile, aprenons de demeurer paisibles en nos esprits, &, à l'exemple de ce Martyr, aspirer aux richesses eternelles, en repriment toute ardeur excessiue de nos desirs.

M. D. XLVIII.

BLONDEL estoit de Tours en Touraine, marchand lapidaire de son estat, & se tenoit ordinairement à Lyon, à cause des foires & de la marchandise qui y a cours sur toutes les villes du royaume de France. Icelui, ayant de longue main la conoissance de la verité de l'Euangile, cheminoit en telle integrité et rondeur, qu'il estoit prisé & honoré non seulement de ceux de sa religion, mais des autres marchands avec lesquels il conuersoit; en forte qu'il auoit acquis grand credit & autorité. En l'an 1548, il fut bruit d'un collier d'or & richement orné de pierres precieuses, qu'il faisoit faire pour le porter (comme on disoit) à Constantinople. Ce lustre & regard de richesses esmeut quelques ennemis à espier sa vie, & rechercher de plus pres sa conuersation. Auint qu'estant en ladite ville, logé à la Couronne; comme il estoit d'esprit libre acompagné de docteur, ne pouuoit souffrir beaucoup de paroles impudiques & façons superstitieuses en son hoste & en ceux de sa famille, sans les reprendre & admonester de leur deuoir. Son hoste eut à desplaisir ceste liberté, & lui garda vne mauuaise pensee, laquelle il manifesta, se trouuant avec Gabriel de Saconnay (2)

(1) Th. de Bèze, I, 40, l'appelle Blondet. Un autre Blondel fut brûlé viu, le 11 juin 1556, sur la place du Salin à Toulouse pour auoir entonné « un cantique profane de Clément Marot. » Voy. *France protestante*, 2^e édition, article Blondel.

(2) Gabriel de Saconnay ou Saconnex, né à Lyon au commencement du seizième siècle, mourut en 1580. Nommé chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Jean de Lyon, il consacra toute son influence à combattre la Réforme. Il publia, de 1550 à 1572, plusieurs ouvrages très violents contre les réformateurs. Le plus célèbre est la traduction du livre du roi Henri VIII d'Angleterre contre

Precenteur (1) du grand temple de Lyon. Ce Saconnay, muni de cest aduertissement, ne fut lasche ne paresseux à la poursuite, & chercha pour occasion de sa poursuite vn gentil-homme de Dauphiné, par lequel il fit demander quelque somme d'escus à Blondel par forme d'emprunt. Au refus de Blondel, ces alterez, pensans auoir assez d'amis à la Cour pour obtenir sa confiscation, le firent prendre prisonnier chez son hoste pour crime d'herésie, au commencement de Feurier de cest an. Le lendemain, estant interrogué de sa foi, il en fit bonne & saincte confession sans se feindre. Dequoi ce Precenteur auerti, iouissant desia par esperance des biens d'Octouian, mit toute peine à faire saisir tout ce qu'il auoit; mais ses amis y donnerent si bon ordre qu'il fut frustré de son attente, dont Saconnay de plus en plus fut incité à le pourchasser à mort. Octouian, pendant son emprisonnement, faisoit beaucoup de biens aux autres prisonniers. Mesmes il en deliura aucuns detenus pour debtes en payant leurs creditiers; aux autres il donnoit argent pour leur nourriture & vestemens. Ses parens & amis cependant le sollicitoyent à se desdire pour sauuer sa vie, & firent tant par leur importunité, qu'apres longue resistance, veincu de tentation, au grand regret & scandale des fideles, il changea sa confession de foi, & allegua qu'il n'entendoit les choses ainsi qu'il les auoit premierement dites. Ceste tergiversation neantmoins ne lui profita de rien, & Dieu remedia à sa cheute par le mesme Saconnay, lequel se voyant frustré de toute attente, fit tous ses efforts par vn fanglant despit de le faire condamner à la mort, nonobstant le desdit, dont Blondel se porta pour appellant. Estant mené à Paris, & au sortir des prisons de Lyon, vn sien ami fidele trouua moyen de lui remonstrer la grande faute qu'il auoit commise d'auoir plus craint les hommes que Dieu, l'admonestant de reparer sa faute. Ceste exhortation fut de telle vertu & efficace, qu'Octouian, dès qu'il arriua à Paris, estant interrogué à laquelle des deux

Les ceures
d'un vrai
Chrestien.

Luther. C'est à la préface de ce pamphlet royal que Calvin répond, dans un petit traité satirique intitulé : *Congratulation à vénérable prêtre, messire G. de Saconnay, touchant la belle et mignonne préface dont il a remparé le livre du roi d'Angleterre*. 1561.

(1) Maître chantre ou maître de chapelle.

confessions il se vouloit tenir, respondit qu'il vouloit viure & mourir selon la premiere, pour estre selon Dieu. Et se desplaisant de la seconde, dit que Satan en auoit esté autheur par l'induction des amis de sa chair. Sur ce pria le Seigneur ne lui imputer telle faute, mais lui faire la grace de demeurer ferme en la pureté de sa verité. Sur ceste responce, sa sentence estant consermee, fut condamné d'estre bruslé vif, & fut incontinent executé en la ville de Paris pour le danger qu'on ne le secourust par les chemins. Or il n'est pas croyable comme l'execution fut hastee, de peur qu'on ne le deliurast, & à la verité, il y auoit quelque esperance du costé des courtisans qui l'auoyent en recommandation. Vne singuliere allegresse l'accompagna iusques à la fin, laquelle edifia plusieurs ignorans, & leur donna l'adresse de chercher vn Sauueur & Seigneur Iesus Christ en sa doctrine.

Comme le Seigneur vengea, en ce temps, la cause de ceux de Merindol & Cabriere.

Ce recit d'histoire, touchant l'adiournement & euocation au Roi de ladite cause, nous est donné pour monstrier que le sang des Martyrs est précieux deuant Dieu; &, quand il auient qu'en ceste vie il venge leur mort, il donne approbation de fait qu'il maintient & garde en son sein ceux qui semblent morts selon la chair. Et c'est ce que Dauid dit: qu'il se souuient du sang des siens, & le requiert. Quant aux hommes, nous entendons ici des mots & quelques legeres menaces, sans effect; ce qui enseigne l'Eglise à ne demander ni attendre iustice ni grace en terre fors de celui qui regne au ciel, lequel cependant tire de la bouche de ses ennemis, telles confessions, afin que puis apres, comme condamnez par eux mesmes, il les chastie iustement au monde & hors du monde.

Ce qui esmeut en ce temps Henri second roi de France, à publier ses patentes en forme d'adiournement, contre ceux du Parlement de Prouence qui auoyent espandu le sang des habitans de Cabriere & de Me-

rindol, & autres circonuoisins : estoit, que son pere le roi François, à l'article de la mort, pressé de remords & regrets, qu'il ne pouuoit auant mourir faire vne punition exemplaire de ceux qui, sous son nom & autorité, auoyent fait ce dur esclandre ci dessus descrit, contre ses subiets de Prouence, chargea son fils avec grandes ostestations, de ne differer ladite punition. Qu'autrement Dieu, qui ne laisse telles concussions & saccagemens impunis, en feroit la vengeance. Et, d'autant (disoit-il) que cest affaire touche nostre honneur enuers toutes nations, on ne le fauroit mieux reparer qu'en faisant le proces à tous ceux qui ont en telle cruauté abusé du deuoir de leur charge, sans espargner grand ne petit, foible ne fort. Qu'en ce faisant, feroient retenus ceux qui à l'auenir voudroyent entreprendre telles ou semblables choses.

LE ROI HENRI, son successeur, decerna en ce temps lettres patentes, dignes non seulement que Rois & princes voyent, mais aussi que tous peuples & nations de la terre escouent, comme vn tesmoignage perpetuel que le Seigneur a souuenance des siens, voire apres la mort. Et, combien qu'il ne les deliure pas tousiours des glaiues des meschans, si fait-il conoistre à la parfin qu'il y a eu esgard, lequel en son temps se manifeste.

HENRI (1), par la grace de Dieu, roi de France : au premier nostre Huiffier, salut. Nostre Procureur en nostre grand Conseil, par nous constitué procureur es proces ci apres mentionnez, nous a fait dire & remonstrier, que l'an mille cinq cens quarante, le dixhuitieme iour de Nouembre, fut donné en nostre cour de Prouence, quelque iugement que l'on a voulu dire & appeler l'Arrest de Merindol, par lequel quatorze ou seize particuliers y denommez, habitans de Merindol, furent condamnez par defaults & contumaces, à estre bruslez comme heretiques & Vaudois: & où ils ne pourroyent estre apprehendez, estre bruslez par figure, & où ils ne pourroyent estre prins, furent des lors declarez bannis, leurs biens

Voyez ci dessus
au 3. liure.

(1) A partir d'ici, Crespin reproduit l'*Histoire de Merindol et de Cabrières*, contenue dans la 2^e partie du *Récueil* de 1556, déjà cité, p. 938.

confisque : chose notoirement inique, & contre tout droit & raison. Et, combien que tous les autres habitans dudit Merindol n'eussent esté ouys ni appelez, toutesfois par le mesme iugement fut dit que toutes les maisons dudit Merindol seroyent abatues, & le village rendu inhabitable. Et, en l'an 1544, lesdits habitans se retirerent par deuers feu de bonne memoire le Roi dernier decedé nostre pere, que Dieu absolve, remonstrans que contre verité on les vouloit dire Vaudois & heretiques. Obtindrent lettres de nostre dit feu seigneur & pere, auquel ils firent entendre qu'ils estoient iournellement trauallez & molestez par les Euesques du pays & par les Presidens & Conseillers de nostre Parlement de Prouence, qui auoyent demandé leurs confiscations & terres, pour leurs parens, lesquels par ce moyen les vouloyent chasser du pays, supplians nostre dit feu pere que l'on s'enquist de la verité. Surquoy il eut ordonné qu'un maistre des Requestes & vn Docteur en Theologie se transporteroyent sur les lieux, pour s'enquerir de leur maniere de viure. Et, par ce que promptement ledit Seigneur n'y pouuoit enuoyer, il auroit cependant euoqué à lui tous les proces pendans pour raison de ce, & en auroit interdit toute conoissance aux gens de nostre Cour de Parlement de Prouence. Laquelle euocation eut esté signifiée à nostre dite Cour le 25. d'Octobre ensuiuant, dont estant irritée du contenu en icelle, auroit enuoyé deuers ledit Roi vn Huissier, pour suyure lettres de reuocation, qui furent obtenues le premier iour de Ianuier ensuyuant, par lesquelles, sur ce que l'on auroit fait entendre audit feu seigneur Roi, qu'ils estoient en armes en grande assemblée, forçans villes & chasteaux, eximans (1) les prisonniers des prisons, & rebellans à la iustice, & la tenant en suiection; ledit feu seigneur permit executer les arrests donnez contre eux, reuoquant lesdites lettres d'euocation pour le regard des recidifs, non ayans abiuré. Et ordonna que tous ceux qui se trouueroyent chargez & coupables d'heresie & secte Vaudoise, fussent exterminiez: & qu'à ceste fin, le Gouverneur du pays ou son Lieutenant y employast ses forces, que la iustice fust

obeye. Lesquelles lettres ne furent signifiées, mais gardees iusques au 12. iour d'Auril ensuyuant, qui estoit le iour de Quasimodo, auquel iour apres diner, le premier president, M. lean Menier, fit assembler ladite Cour, & fit que nostre Procureur presenta lesdites lettres, & requit l'execution dudit pretendu Arrest du 18. de Nouembre 1540. duquel n'estoit faite mention esdites lettres, mais seulement en termes généraux des Arrests donnez contre les Vaudois. Et sur ce fut dit, que ledit pretendu Arrest seroit executé selon la forme & teneur, faisant pareil erreur que deuant. Et que lesdits Commissaires ia deputez se transporteroyent audit lieu de Merindol, & autres lieux requis & necessaires, pour l'execution d'icelui. Et seroyent exterminiez tous ceux qui seroyent de ladite secte, ceux qui seroyent prins prisonniers, menez en galeres pour prison. Furent commis pour executeurs, maistre François de la Fond second President, Honoré de Tributis & Bernard de Badet conseillers, avec lesquels se transporta ledit Maistre lean Menier, president, comme Lieutenant de nostre dit feu pere, pour donner (ainsi qu'il disoit) la main forte à la iustice seulement, & en ce qu'en seroit besoin. Et mena gens & artillerie; lesquels, sans tenir le chemin de Merindol, allerent à Cadenet, auquel lieu ledit Menier tint conseil, en ladite qualité de Lieutenant de nostre dit feu pere; & sur ce qu'ils disoyent, qu'on leur auoit rapporté, qu'il y auoit grand nombre desdits habitans en armes, qui auoyent fait vn bastion, & sans autrement en enquerir conclurent qu'ils les iroyent assaillir, rompre ledit bastion, & les tuer s'ils se reuengeoyent, & s'ils s'enfuyoyent, que leurs maisons seroyent bruslees. Distribuent aux capitaines plusieurs villages, pour estre bruslez, & consequemment pillez; combien que de ce ne fust aucune mention audit pretendu Arrest, qu'ils disoyent executer, & qu'à icelui donner lesdits habitans ni en general ni en particulier, n'eussent iamais esté appelez. Furent aussi distribuez au capitaine Poulin plusieurs villages appartenans à la dame de Cental, laquelle l'auertit & aussi ledit Menier, que ses fuiets estoient bons laboureurs & bons Chrestiens, & non de la secte Vaudoise, les prioit de ne leur faire tort, offrant de les faire

Lettres
d'euocation.

Lettres de
reuocation.

(1) Tirant.

ester (1) & obeir à iustice. Dont ledit Poulin auertit ledit Menier president, qu'il lui enuoyast vn homme de robbe longue, pour sçauoir qu'il auoit à faire. Toutesfois sans auoir esgard aufdites remonstrances, furent bruslez & pillez vingt deux villages, sans aucune inquisition ne conoissance de cause, de ceux qui estoient coupables ou innocens, & sans qu'il y eust de la part desdits habitans aucune resistance, ni aucun bastion. Et avec ce auoyent esté les biens desdits habitans pillez, plusieurs filles & femmes forcees, & autres crimes execrables commis. Ce fait allerent lesdits pretendus Commissaires à Merindol, où ne trouverent qu'un pore garçon de 18. à 20. ans, qui s'estoit caché, lequel ils firent attacher à vn oliuier, & tuer à coups de hacquebuttes, piller ledit village & brusler. Et ce fait, allerent à Cabriere, où furent tuez hommes & femmes, & filles forcees, iusques dedans l'Eglise, grand nombre d'hommes liez ensemble, & menez en vn pré, & là taillez en pieces, & plusieurs autres cas execrables commis, assistant ledit Menier. Au lieu de la Coste y auroit eu plusieurs hommes tuez, femmes & filles forcees, iusques au nombre de 25. dedans vne grange, & infinis pillages esté faits par l'espace de plus de 3. sepmaines. Et pour cuider par ledit Menier couvrir lesdites cruautéz & inhumanitez, decerne commission narrative, qu'il estoit auerti qu'on pilloit & saccoieoit bons & mauuais, Chrestiens & Vaudois, par laquelle est mandé crier à son de trompes defences de ne piller, sinon ceux contre lesquels seroit donné congé par nostre dit feu pere, ou lui. Aussi decerne autre commission en ces termes : « CAPITAINES & soldats, qui auez charge de ruiner & deualiser en personnes & biens les Vaudois, ne touchez aux suiets du Seigneur de Faucon, » qui estoit son parent. Furent faites defences à son de trompe tant par autorité dudit Menier, que dudit de la Fond, de non bailler boire & manger aux Vaudois, sans fauoir qu'ils estoient, & ce sur peine de la hart. Au moyen dequoi plusieurs femmes, enfans & vieilles gens furent trouuez par les chemins, mangeans & paissans l'herbe, comme bestes brutes, & finalement morts de faim. Apres lesdites cruautéz, & inhumanitez ainsi faites &

commises, enuoyerent Commissaires, pour informer qui estoient les suspects d'heresie, & en firent mener nombre infini aux galeres, par forme de prison, où en est mort grande partie; les autres, leurs proces faits, ont esté eslargis, *quoufque*, sauf à nostre Procureur de plus amplement informer; & les autres condamnez en petites amendes, les autres absous purement & simplement, & mesme les suiets de la dame de Cental, comme appert par les iugemens produits. Et neantmoins seroyent leurs maisons demeurees bruslees, & leurs biens pillez. A ceste cause lesdits premier & second Presidents, & lesdits de Tributis & Badet conseillers, voyans garçon mal procedé & contre la teneur desdites lettres de nostre dit feu pere, qui requeroient conoissance de cause, voyans aussi les gens de nostre dit Parlement de Prouence qui auoyent donné lesdits iugemens contre tout droit & raison, pour cuider couvrir leurs fautes, se seroyent assembles le cinquieme de May ensuyuant. Et, au dire & rapport desdits Menier & de la Fond, auoyent donné autre iugement ou pretendu Arrest, que l'execution encommencee seroit parfaite, & qu'à ceste fin seroyent enuoyez deux Conseillers de nostre dite Cour, en chacun des sieges, pour faire les proces & declairer les confiscations des biens.

Et derechef, le vingtieme desdits mois & an, se seroyent encores assemblez, & donné autre iugement suyuant les precedents, contenant plusieurs chefs, pour tousiours cuider couvrir & excuser leurs fautes; & sachant que la plainte en estoit venue iusques à nostre dit feu pere, auoyent enuoyé ledit de la Fond deuers lui, lequel sous son donné à entendre & proces verbal, auroit obtenu lettres donnees à Arques, le 18. iour d'Aoust 1545, approuuans taiblement (1) ladite execution, n'ayant toutefois fait entendre à nostre-dit feu pere la verité du fait, ains supposé par icelles lettres, que tous les habitans des villages bruslez, estoient conus & iugez heretiques & Vaudois. Par lesquelles lettres est mandé receuoir à misericorde ceux qui se repentiroient & voudroyent abiurer. Et, depuis nous auertis de la verité du fait, & que sans distinction des coupables & innocens, contre

(1) Comparaitre.

(1) Tacitement.

Si le Seigneur garde les larmes des siens contrees en vaisseau, permettra-il que leur sang s'esuanouisse?

M. D. XLIX.

toute forme & ordre de iustice, & sans iugement ne condamnation qui eust aparauant esté donnée contre eux, auoit procedé par voye de fait & de force, dont s'estoyent enfuyuis les cas & crimes dessusdits; aurions decerné Commissaires pour informer, & auroyent esté faits les proces criminels ausdits Menier & de la Fond, de Tributiis & Badet. Procedant au iugement desquels, nostre Procureur auroit, des le premier iour, requis commission pour appeler les gens de nostre dit Parlement de Prouence, pour venir respondre par procureur ou syndic aux conclusions qu'il entendoit prendre à l'encontre d'eux pour l'iniquité & erreur oculaire (1) de leursdits iugemens qui ont esté cause desdits crimes, cruautéz & iniquitez. Surquoy ne lui auroit encores esté fait droit. Et, voyant que l'on passoit outre au iugement des proces sans sur ce lui faire droit, doutant que l'on lui voulust dire qu'il n'estoit appellant, auroit présenté requête aux commissaires par nous deleguez iuges dudit proces, afin d'estre receu appellant de l'exécution de Merindol, & de ce qui s'en est ensuiui. Et, pource que de receuoir nostredit Procureur, appellant d'une exécution approuuée par Arrest ou iugement d'une Cour de Parlement, cela dependoit de nostre autorité, & ne s'estendoit iusques là le pouuoir & commission de nosdits Commissaires: & pource qu'il estoit aussi question de conoître & iuger contre une Cour de nos Parlemens, nous aurions voulu & ordonné, que nostre Cour de Parlement de Paris (qui est la premiere & principale Cour de toutes nos Cours souueraines) en eust la conoissance. Et, à ceste fin, aurions fait expedier nos lettres patentes, du vingthuitieme iour de lanuier, mais se feroit trouué que ce iour mesme lesdites appellations premieres, qui estoient de ladite conclusion de brusler, faite au lieu de Cadenet, de l'exécution faite en la personne du harquebusé, & des defences de non bailler viures, auroyent esté plaidees par nostredit Procureur, par deuant nosdits Commissaires; &, qu'en plaidant lesdites appellations, lesdits presidens Menier & de la Fond, de Tributiis & Badet, conseillers, se seroyent principalement arrestez aux fins de non receuoir, difans que s'es-

(1) Visible.

toyent Arrests & iugemens de nostredite Cour de Parlement de Prouence; & que, par lettres patentes de nostredit feu seigneur & pere, ladite exécution estoit conue & approuuée, tellement qu'il n'auroit esté receu appellant, mais auroit esté sa requête & appellation jointes au proces criminel. A ceste cause il auroit présenté autre requête, pour estre receu appellant desdits iugemens, ou pretendus Arrests, comme donnez par gens qui n'estoyent iuges, sans ouyr parties, sur simples requestes du Procureur de nostredit feu pere, sans conoissance de cause, & contenant erreurs iniques, cruautéz & inhumanitez, persistant à ce que, suiuant nosdites patentes, lesdites appellations fussent plaidees en sa grand'Chambre de nostre Parlement de Paris, &c. POURCE est-il, que nous, apres auoir entendu la qualité du fait dont est question, & le scandale qui en a esté & est, non seulement en ce royaume, mais es pays estrangers, & à ce que tout ainsi que les exécutions tant miserables faites esdits lieux, ont publiquement esté faites, qu'elles foyent aussi publiquement reparees, s'il y a faute, & la verité conue, non seulement à nos Iuges, mais aussi à nos suiets & estrangers, qui en peuuent estre mal edifiez; aussi pour le deuoir de la iustice, & conseruations de la memoire de feu nostredit Seigneur & pere: Auons par ces presentes, de nos certaine science, pleine puissance & autorité royale, euoqué & inuouons à nostre personne, l'instance de la requête par nostredit Procureur de la chambre de la Roine, presentee par deuant les Iuges d'icelle Chambre & appellations par lui formées des exécutions faites audit lieu de Merindol, & autres villages, sur lesquelles les parties ont ia esté ouyes par deuant lesdits Iuges, appointees au conseil, & jointes au proces principal, pour estre de nouveau plaidees comme estans lesdites requestes & appellations inseparables d'avec la requête & appellations de nouveau interiectees par nostre Procureur, avec la requête aussi presentee, tendant à fin d'estre receu à se porter pour appellant des pretendus iugemens & exécutions desdites lettres patentes ci dessus declairees. Et le tout auons par cesdites presentes renuoyé & renuoyons en nostre Cour de Parlement à Paris, en ladite grand'chambre du plaidoyé d'icelle au 20. iour de Mai

prochain venant, pour y estre publiquement & à huis ouuert plaïdè, & les parties ouyes en estre ordonné ce que de raison. En interdisant & defendant ausdits Iuges de ladite Chambre de la Roine, par celdites presentes, (que voulons par nous leur estre presentes par le premier Huiffier ou Sergeant sur ce requis, qu'à ce faire commettons) toute Cour, jurisdiction & connoissance. Si te mandons & commandons par ces presentes, que les gens de nostre Parlement de Prouence, ensemble lesdits Menier, de la Fond, Badet, de Tributiis, & autres qu'il apartiendra, tu intimes audit iour en nostredite Cour de Parlement à Paris en ladite grand'chambre du plaïdoyé, pour soustenir & defendre lesdits iugemens, & executions d'iceux, & desdites lettres patentes, & les procedures & autres torts & griefs, & iceux voir reparer, corriger & amender, si besoin est, sinon proceder outre selon raison. Et adiourne audit iour à comparoir en nostredite Cour lesdites gens de nostre Parlement de Prouence par syndic ou procureur, qui sera pour ce constitué par eux, pour defendre ausdites appellations, respondre à nostredit Procureur, & pareillement ledit Menier & de la Fond, de Tributiis & Badet, & autres parties aduerses de nostredit Procureur, si aucuns il y en a, leur faisant commandement qu'ils soyent & comparent audit iour en nostredite Cour, s'ils voyent que besoin soit, & que lesdites appellations leur touchent ou appartient en aucune maniere, en leur faisant les inhibitions & defenses en tel cas requises. A laquelle nostredite Cour de Parlement de Paris, en ladite chambre du plaïdoyé d'icelle, de nos grace speciale, pleine puissance & autorité royale nous auons (comme dessus est dit) attribué & attribuons la connoissance & decision desdites appellations, nonobstant l'establissement de nostredit Parlement de Prouence, & les appointemens donnez par nosdits Commissaires, sur la requeste de nostredit Procureur iointe au procès criminel, avec les premieres appellations ia plaïdees, que ne voulons preiudicier à nostredit Procureur, & quelconques autres edicts, mandemens, restrictions ou defenses à ce contraires, auxquelles entant que besoin seroit, nous auons derogué & deroguons de nostredite puissance & autorité par celdites

presentes, car tel est nostre plaïr.

DONNÉ à Montereau, le 17. iour de Mars, l'an de grace 1549. de nostre regne le troisieme. Ainsi signé, par le Roi. Clauffe : seellé du grand seau de cire iaune sur simple queuë (1).

L'issue de ces commencemens (2).

CES lettres d'euocation signifiees, & le Parlement de Paris saisi de la matiere, y comparurent en personne; le president Menier seigneur d'Oppepe, de la Fond, de Tributiis & Badet, & le surplus du Parlement d'Aix, par vn Procureur. La cause fut plaïdee en la grand'chambre du Palais par aduocats les plus fameux qui furent pour lors. Riant estoit pour le Roi, Robert pour les Iuges de Prouence, Aubery pour ceux de Merindol & Cabrieres, vn autre pour la dame de Cental, iusques au nombre de douze. Et durerent leurs plaïdoyez & remonstrances par long temps, à plus de 50. audiences. De toutes parts chacun y acouroit pour ouyr choses qui ne furent iamais ouyes semblables en excès de cruauté enragee. Et, combien que les aduocats qui accusoyent ne recitassent la dixieme partie de ce qui en estoit, voire & dissimulassent la cause pour laquelle tant de sang innocent auoit esté espandu, si est-ce que tous auditeurs esloyent rauis en estonnement, oyant tant d'enormitez, qui crioyent vengeance

Les sages du monde babillent & se iouent du sang des martyrs. Mais Dieu s'en est bien enquis depuis, aux depens de la France, & s'en enquerra encorès ci apres.

(1) Ici le *Recueil* de 1556 reproduit, p. 950, l'exploit de l'huissier.

(2) Ce paragraphe ne se trouve pas dans le *Recueil* de 1556. Crespin, encore insuffisamment informé des détails du procès, se bornait à dire, p. 952 et dernière : « Si alors que nous mettions ceste tragédie et lamentable histoire en public, eussions pu recouurer les procédures et plaïdoyez qui ont esté demenez par plusieurs iours en pleine audience de tout le royaume de France, nous eussions réduit les choses en meilleur ordre, éclairans plus clairement les malins conseils et entreprises des ennemis jurez de la vérité. Bien est vray que nous espérons que le temps (comme il est au Proverbe) révélera tout, mesme devant la grande journée du Seigneur. Ce neantmoins, nous prions d'affection chrétienne tous ceux qui ont par deuers eux quelques mémoires concernant ce fait, ou qui ont esté spectateurs et temoings oculaires, de vouloir avancer le tout à l'honneur de nostre Seigneur Dieu et à l'édification de sa povre Eglise, agitée en ce monde par tant de tormens et orages. » Crespin, ayant pu recueillir des renseignements complémentaires, les donna dans les éditions suivantes.

à Dieu. On eust dit que grans & notables iugemens se deuoyent faire apres tels & si longs plaidoyez : mais d'une haute montagne il n'en fortit à la fin qu'une petite fumee de vapeurs. Le president Menier, chef en toutes accusations, apres auoir esté long temps detenu prisonnier, atteint & conuaincu de tant de concussions, pilleries & saccoemens, eschappa finalement la main des hommes, mais non pas celle de Dieu.

Guerin pendu
à Paris.

L'ADVOCAT Guerin ayant esté pendu à Paris, Menier trouua façon de non seulement eschaper, mais aussi d'estre remis en son estat, apres auoir promis aux plus pernecieux ennemis de la verité de Dieu, qu'il nettoyerait la Prouence de ces nouveaux Chrestiens, qu'ils appellent, voire & que toute sa vie il vengerait ce qu'à leur occasion il auroit esté mis en telle extremité de sa vie & de ses biens.

Menier
eschappé des
hommes tombe
és mains de
Dieu.

VN des premiers & principaux exploits que ce Menier executa à son arriuee en Prouence, ce fut contre vn nommé GAVLTERI, du diocese de Digne, homme de lettres, lequel s'estant retiré à Aix, pour auoir quitté la pedagogie chez du Vernet, fut cruellement martyrisé en ladite ville, & bruslé à la poursuite dudit Menier. Item, BARTELEMY AVDOVIN, dit de Bessa, à raison qu'il estoit dudit lieu, pres de Brignolles, par la mort duquel & de plusieurs autres que ce President fit cruellement tyranniser, le peuple de Prouence a esté de plus en plus confirmé en la verité victorieuse de l'Euangile.

OR ce Menier qui sembloit verdoyer en toute prosperité, fut tantost apres arraché, étant saisi d'un flux de sang, qui lui esmeut les parties honteuses, & lui engendra vne carnosité & retention d'vrine, & mourut avec cris & despitemens horribles, sentant vn feu qui le brusloit depuis le nombril iusques en haut, avec extreme infection de ses parties basses.



M. NICOLAS, François de nation.
AVGVSTIN, & MARION sa femme,
Hannuyers (1).

En diuers lieux & entre nations reuefches, le Seigneur continuant de monstrier sa benignité; produit, par vne prouidence admirable, des tesmoins de sa cause, pour instruire les ignorans, fortifier ceux qui ont receu sa conoissance, pour rendre inexcusables les plus barbares & obstinez.

AVINT au pays de Hainaut, enuiron ce temps, que persecution étant embrasée, plusieurs furent emprisonnez. Vn nommé M. Nicolas, homme de sçauoir, du pays de France, & Barbe sa femme; Augustin, barbier de son art, & Marion sa femme, Hannuyers, ayans demeuré quelque temps à Geneue, s'acheminèrent ensemble par l'Alemagne, deliberans d'aller demeurer en Angleterre. Quand ils furent paruenus au pays de Hainaut, Augustin pria M. Nicolas de visiter le petit troupeau des fideles en la ville de Mons, & leur departir des dons & graces que Dieu lui auoit conferees. Nicolas volontiers s'y accorda, pour le desir qu'il auoit d'auancer la gloire du Seigneur. Ces deux donc furent hmainement receus des fideles; &, apres quelques iours, partans de Mons, tirerent le chemin vers Tournay pour paruenir à Anuers; mais, estans pourfuiuus par vn Preost, furent arrestez à quatre lieuës pres de Tournay, assauoir M. Nicolas avec les deux femmes. Augustin eschappa miraculeusement, comme il sera dit ci apres. Les trois furent rudement traitez, sur tout M. Nicolas, lequel priant Dieu deuant le repas, fut non seulement menacé par le Preost, mais aussi avec blasphemes execrables outragé, en lui disant: « Voyons maintenant si ton Dieu te deliurera, meschant heretique. » M. Nicolas lui respondit: « Que t'a fait Iesus Christ, que

Persecution e
Hainaut.

(1) Voy. Hœmstede, ouv. cité, édition de 1559, folio 184, et *Mémoires de Jacques de Wesenbeke*, p. 79. Nicolas était pasteur et le père spirituel d'Augustin et de Marion. Le mot *Hennuyers* signifie originaires du Hainaut (Pays-Bas).

Reſponſe
Chreſtienne à
vn blaſpheme
execrable.

tu le mets ainſi en pieces par tes blaſphemes ? ſi ton cœur eſt tant enflammé de rage contre le Fils de Dieu & ſa ſaincte Parole , que tu ne te faches contenir d'outrager le Seigneur Ieſus, frappe ſur moi , & contente en cela ton courage. » Ils arriuerent en la ville de Mons, liez ſur vne charrette comme poures brebis , & chantoyent quelques Pſeaumes , eſtans ioyeux d'auoir trouué la rencontre. On les mena au chateau de la ville , en vne priſon obſcure , enfermez par les pieds comme brigans. Ayans là eſté quelques iours, le duc d'Arſcot arriua avec force Preſtres & Cordeliers , entre leſquels eſtoit vn Gardien docteur en Theologie. Nicolas eſtant interrogué d'où il eſtoit & où il alloit, & quelle foi il tenoit, donna raiſon à toutes ces demandes, iuſques à rendre ſi confus ces Cordeliers qu'ils ne ſçauoyent que dire, ſinon crier : « Il a le diable, au feu, au feu le Lutherien. » M. Nicolas leur dit : « Comment ? vous orriez vn Iuiſ ou vn Turc en ſa deſenſe ; auez-vous peur d'eſtre ſeduits ? ſi voſtre doctrine eſt la verité de Dieu , qui craignez-vous ? » Apres longues diſputes, Nicolas demanda qu'on lui permiſt d'eſcrire ſa confeſſion, ce qui lui fut ottroyé de faire en la priſon, & ainſi donna ſuffiſante raiſon de ſa doctrine.

SUR cela, les ennemis ſ'auiferent de lui demander où il auoit logé, quand il paſſa par Mons. A cela il reſpondit qu'il n'eſtoit point de la ville & iamais plus n'y auoit eſté que ceſte fois, partant qu'il ne leur fauroit nommer le lieu. « Mais, diſoit-il, ſi je voyoi la maiſon, peut-eſtre que ie la pourroi bien reconoiſtre. » Il ne diſoit point cela pour accuſer ceux qui l'auoyent receu ; toutesfois les aduerſaires oyans ce propos, le firent lier , & mener parmi la ville, afin qu'il leur monſtraſt ſon logis, ce qu'ils firent en vain, car de par lui l'Egliſe ne fut troublee. Eux, ſe voyans fruſtrez de ce qu'ils eſperoyent, ſ'adreſſerent à Barbe, femme dudit Nicolas, laquelle le Duc d'Arſcot print par les mains, & en paroles blandiſſantes (1), dit : « Barbe m'amic, aiſe de fauuer ta vie : tu es encore ieune femme, ſi tu nous veux nommer ceux qui vous ont logé, ie promets de te deliurer des priſons, & remettre en liberté. » De telles paroles & promeſſes la poure femme fut vaincue, &

s'accorda à tout ce qui lui fut propoſé, qui fit redoubler la perſecution contre les fideles, & que pluſieurs furent conſtituez priſonniers.

OR, apres qu'on eut procedé contre M. Nicolas iuſqu'à toute extremité de rigueur, il fut finalement tiré hors de la tour Aubron, et de là mené deuant les Iuges, pour recevoir ſentence de mort, c'eſt aſſauoir d'eſtre brûlé viſ, & réduit en cendres, à la façon acouſtume de proceder. Nicolas ayant oui ſa ſentence dit : « Beni ſoit noſtre bon Dieu, qui me fait tant de bien & d'honneur, de me choiſir pour teſmoin de la cauſe de ſon cher Fils. » Et apres il ſe print à chanter un Pſeaume d'vne telle ardeur que les ſergeans meſmes qui le gardoyent ſ'en eſmerueilloient. En attendant l'heure du ſuplice, il fut mené en la chambre de la garde de la priſon ; & là eſtant, ſe nettoya de la poudre & paille dont ſes habillemens eſtoient chargez, comme ſ'il ſe fuſt préparé d'aller au banquet, & dit ces paroles à ceux qui eſtoient là preſens : « Mes amis, ie me nettoye ainſi, pour autant que ie ſuis appelé aux nopces de l'Agneau. »

TANDIS qu'il ſ'acouſtroit ainſi, il y vint vn ſergeant, de la part du Lieutenant de la ville, lui deſendre de parler au peuple. Nicolas, oyant ceſte deſenſe, pria de parler au Lieutenant, & ayant oui de la bouche d'icelui la meſme deſenſe, voire, à peine d'auoir l'eſtœuf (1) en la bouche, il lui dit : « Puis que vous me le deſendez, i'obéirai, mais auſſi ie prie que m'ottroyez vn don. » Le Lieutenant lui dit, qu'il demandoſt, & il requit qu'il lui fuſt permis de prier Dieu, & de le louer en allant au ſuplice, ce qui lui fut accordé, moyennant qu'il ne parlaſt au peuple. Or, les deux heures apres midi ſonnees, la iuſtice le vint querir pour eſtre mené à l'execution. Il deſcendit du chateau, & ayant les yeux eſleuez au ciel, d'vn regard tout ioyeux marchoit en inuoyant le Seigneur. Pluſieurs Cordeliers le ſuiuoyent, pour empescher ſes prieres, & quelque deſenſe qu'on lui euſt fait, il ne ſe ſeut tenir, voyant vn ſi grand peuple, de ſe tourner vers eux, & dire à haute voix : « O Charles, Charles (entendant l'Empereur Charles

Conſtance de
M. Nicolas.

Les meſchans
tremblent où
il n'y a point
de crainte.
Pl. 53. 5.

Barbe ſe
deſdit.

(1) Flatteuſes.

(1) La balle ou poire d'angoiſſe. ſorte de baillon.

M. D. XLIX.

cinquieme) iufques à quand fera ton cœur endurci ? » On ne le laiffa dire plus outre, & vn des fergeans lui bailla vn grand foufflet fur la face. Lors, M. Nicolas dit : « Ha, poure peuple, tu n'es pas digne qu'on te prefente la Parole de Dieu. » Et difant ces paroles, il fut mis à l'eftache ; & les Cordeliers eftans à l'environ lui difoyent plusieurs iniures, & leur chanfon acouftumee, affauoir qu'il auoit le diable au corps. Il leur dit ce verfet du Pfeume fixieme de Daud : *Sus, sus, arriere, iniques, Deslogez tyranniques, De moi tous à la fois : Car le Dieu debonnaire De ma plainte ordinaire A bien oui la voix.* Et foudain, apres ces paroles la paille fut allumee, & efleuant la face au ciel, cria par deux ou trois fois : « Seigneur Iefus, Pere eternel, en tes mains ie me recommande ! » & ainfi partit heureusement de ce monde.

S'enfuit la mort de Marion femme d'Auguftin.

APRES ceste execution, les Iuges commencerent à traiter l'afaire de Marion femme d'Auguftin ci-deffus nommé ; laquelle ayant esté interroguee de plusieurs chofes, & fur tout de ce qu'on faisoit à Geneue, comme on adminiftroit les Sacremens, & si elle y auoit communiqué ; respondit qu'oui, & mesmes qu'à Geneue on tenoit la vraye institution du Seigneur. Aux autres interrogations & demandes qu'on lui fit, elle respondit felon la mefure de la foi & conoiffance que Dieu lui auoit donnee, de forte qu'elle ne fut diuertie aucunement, ni par promesses, ni par tourmens, de la confession de verité. Tost apres, fon proces eftant parfait, elle fut condamnée à estre enfouye & plantee viue en terre, genre du fupplice vfité es pays bas de l'Empereur, contre celles qui veulent maintenir la doctrine du Fils de Dieu. Elle, eftant conduite à ce fupplice, leuant les yeux au ciel, louoit Dieu de la grace qu'il lui faisoit, à elle poure miserable, de l'auoir retiree des tenebres si horribles, esquelles elle auoit esté plongee. Apres auoir prié à deux genoux auant qu'estre couchée par l'executeur, demanda vn mouchoir pour mettre fur sa face. Cela fait, l'executeur la coucha fur la fosse, lui courrit la face de terre,

& le demeurant du corps, & ce fait lui passa sur le ventre, & foula aux pieds, tant que finalement elle rendit heureusement fon eſprit au Seigneur.

S'enfuit la mort d'Auguftin, barbier, mari de la fufdite Marion, lequel fut executé en la ville de Beaumont, à six lieues pres de Mons, en Hainaut.

CI deffus il a esté dit qu'Auguftin miraculeusement estoit eſchappé de la main des fergeans, lors que M. Nicolas & Marion furent apprehendez. Depuis ceste deliurance, s'estant mis à vendre par les bourgades & marchez des eſpiceries & quelques merceries, pour gagner sa vie ; ainſi qu'il estoit en la ville de Beaumont au pays de Hainaut, y ayant eſtalé sa marchandise, fut reconu, & quand & quand accusé ; & voyant l'appareil qu'on faisoit pour le prendre, il abandonna sa marchandise & se haſta de fortir de la ville, ayant apperceu de loin fon logis enuironné des fergeans. Il auoit tousiours esté de tout temps si craintif, qu'au feul regard d'vn fergeant il trembloit, & apprehendoit l'horreur de l'emprisonnement. Il fortit de la ville faisi de frayeur, & s'en alla cacher au premier buiffon, se pensant mettre à sauueté ; mais il y eut aucuns fur les murailles de la ville, qui le virent se cacher au buiffon, lesquels incontinent le decelerent aux fergeans, tellement qu'il fut apprehendé & mené à Mons, ville capitale de Hainaut. Là, eſtant interrogué de sa vie & de sa foi, respondit pertinemment, & rendit bonne raifon de l'esperance qu'il auoit en Iefus Christ, comme il a déclaré à ceux qui l'ont vifité en la prison. C'a esté chose de grand' merueille, qu'vn homme qui auoit esté toute sa vie si craintif, deuint auffi tost constant & content de la bonne volonté de Dieu, rendant confus tous ses ennemis par vne patience admirable. Son proces lui eſtant parfait, il receut sentence de mort d'estre brûlé viſ.

ENVIRON huit iours deuant l'execution de la sentence donnée, & auant que le remener à Beaumont, le Gardien des Cordeliers de Mons, aduerſaire de l'Euangile, lui fit vne longue remonſtrance, tendant à lui faire entendre qu'il estoit heretique & damné, s'il ne renonçoit à la doctrine

De grande apprehenſion grand' crainte

qu'il tenoit; mais Augustin n'eut pas la bouche fermee; car, cependant que ce beau pere babilloit, il lui dit deuant toute l'assemblée: « Proue ce que tu dis par la pure parole de Dieu, & on adiouftera foi à tes paroles; tu dis beaucoup & prouues peu, en quoi tu te declares estre docteur de mensonge; quant à moi, ie me tien à la doctrine des Prophetes & Apostres, & cela me fuffit pour mon salut.»

DE là Augustin fut mené en l'hof-tellerie de l'Ange pour le monter à cheual, afin de le mener à Beaumont. Il y auoit à l'heure, en ladite hof-tellerie, vn Gentil homme estranger logé, qui lui presenta à boire en vne vaif-felle pleine de vin, difant: « Mon ami, ayes pitié de toi, & pour le moins, si tu ne veux sauuer ta vie, faue ton ame, j'ai merueilleufe pitié de toi.» Augustin lui respondit: « Ie vous remercie de la bonne affection que vous me portez; vous voyez que j'ai si grand pitié de moi & de mon ame, que j'offre mon corps pour estre bruslé, plustost que de pecher contre ma conscience, en quoi ie m'estime bien-heureux, car ce que ie souffre, ce n'est point pour ma meschante vie, ains seulement pour la parole de Ie-fus Christ, pour laquelle tous les Martyrs ont espandu leur sang, comme j'espere de le faire aussi.» Cela dit, estant mis sur le cheual fut mené à Beaumont, avec vne grand'bande de sergeans, tous embaïsonnez à l'en-tour de lui.

ARRIVÉ qu'il fut en ladite ville, on l'enferma bien estroitement; mais à cause que lors on estoit empesché à faire les obseques & funerailles du fils du Duc d'Arscot, qui auoit esté tué, plusieurs Princes & Seigneurs estoient la venus. Et quand ils entendirent la venue de ce prisonnier, ils vindrent le visiter & interroguer de sa foi & de sa religion, auxquels il respondoit & satis-faisoit ioyeusement & allegrement; mais le Comte d'Alain fut long temps avec lui, l'arraisonnant en particulier outre les autres.

Au iour ordonné pour faire l'ex-ecution, il fut mené hors la ville sur vn costau, pour estre là sacrifié. La plus-part du peuple estoit si animé contre lui, à cause de sa constance & patience, qu'ils crioient qu'on le de-uoit lier par les pieds derriere vn cheual, & ainsi le trainer iusques au lieu du supplice; mais Dieu ne leur per-

mit faire telle cruauté contre son ser-uiteur. Amené au lieu du supplice, il se mit à prier Dieu, puis fut lié au posteau, & ne disoit mot; mais, quand le feu fut mis en la paille, & qu'il l'eut senti, il s'escria au Seigneur, & lui re-commanda son ame au plus fort du tourment de la mort.



HVBERT BURRÉ, de la Duché de Bourgongne (1).

CE n'est pas de maintenant que la ville & le Parlement de Dijon a laués ses mains au sang des Martyrs. Ceste annee, Hubert Burré, fils de Iean Burré, natif de ladite ville, aagé en-viron de dixneuf ans, y fut bruslé au mois de Mars. Les sollicitations & allechemens de ses parens & amis pour le diuertir, n'eurent aucune force contre la vertu d'en haut; par laquelle il fut si bien garenti, que la mort pour le Nom de Iesus Christ lui fut gain à vie bien-heureuse & permanente.



ESTIENE PELOQVIN (2).

EN la ville de Blois il y a vne mai-son bourgeoise assez ancienne, des Peloquins, laquelle le Seigneur a voulu anoblir par deux freres issus d'icelle, les ayant fait champions en l'ordre de son fils Iesus Christ. Tous deux ont esté instruits en la ville de Geneue & d'icelle font sortis pour aller au combat spirituel de sa que-relle. Estiene, comme aîné de son frere Denys, fut mis en exploit le premier, estant sorti de Geneue (où il auoit sa famille) pour y amener & conduire quelques fideles d'Orleans & de Blois; mais le Seigneur, qui par sa puissance admirable besongne con-

(1) Les éditeurs des *Calvini opera* l'appellent à tort Barré. t. XIII, p. 267. L'avertissement qui se trouve en tête du *Recueil de plusieurs personnes*, édition déjà citée de 1556 (bib. A. André), contient cette rectification: «Celuy que nous avons nommé Hubert Burré se devoit nommer (comme depuis avons esté deuement informez) Hubert Chriet.»

(2) Voy. *Calvini Opera*, XIII, 268, et XIV, 491.

Responfe notable.

Dieu dispense la mort de ce sien seruiteur au temps d'une assemblée de Gentils-hommes.

Chambre
ardente au
Parlement de
Paris.

tinuellement & conduit tous les mou-
uemens de ses creatures, arresta tout
court ce sien seruiteur & toute sa
compagnie à Chasteau-renard (1), par
vn Preuost des Mareschaux executeur
de son decret. Anne Audebert (de la-
quelle ci apres sera descrit le martyre)
estoit en ladite compagnie pour venir
à Geneue; mais le chemin & le but
de leur entreprise fut abregé, & pour
vne cité & ville de refuge qu'ils cer-
choyent ici bas, le Seigneur en donna
vne permanente & perdurable à ia-
mais. Estiene fut mené de Chasteau-
renard à Paris; où, apres auoir rendu
tesmoignage à la verité de l'Euangile,
fut condamné par les Conseillers de
la Chambre qu'on a nommé ardente,
du Parlement de Paris, d'auoir la lan-
gue coupee & d'estre brulé à petit
feu. Le cruel tourment qu'il endura
de courage tant resolu, en la place du
cæmitiere S. Iean, estonna grand nom-
bre des spectateurs de sa mort. Quant
à son frere DENYS, le Seigneur, cinq
ans apres, le fit entrer en la mesme
voye, & se seruit de son tesmoignage
en Lyonnois, comme il fera dit ci
apres en son lieu.



LE COVSTVRIER (2), executé à l'en-
tree du Roi Henri à Paris.

*Par superlatation (3) nous dirons & nom-
merons le Cousturier, celui qui eut
le credit d'annoncer au roi Henri II.
la verité du Seigneur, pour laquelle
& pour son martyre excellent on l'a
nommé le Tailleur du Roi.*

EN la fin du mois de Iuin & com-
mencement de Iuillet, au temps que
les triumphes & tournois magnifiques
se faisoient à Paris, pour le ioyeux
aduenement du Roi Henri & de la
Roine, il y eut vn poure Cousturier,
qui, pour la verité de l'Euangile, ayant
esté constitué prisonnier par le Lieū-
tenant du Preuost de l'hostel, fut re-
serué en ce temps (comme Dieu le
voulut) pour annoncer icelle verité au
Roi & à toute sa Cour. Ce n'estoit
pas vn tailleur de grand renom, mais

poure compagnon deuant le monde,
tant y a que le Seigneur, qui se rit de
toutes les splendeurs des plus grans,
l'auoit choisi pour abaïsser les plus
braues, voire pour effrayer, comme
d'vne foudre, leurs consciences. Qui
eust iamais dit qu'vne si abiecte per-
sonne (duquel le nom n'a peu venir
en conoissance) deust porter vn ambaf-
sade tel de la doctrine de Dieu & de
son iugement à vn tel Roi, iusques à
le rendre comme estonné, lors qu'il
estoit ainsi esleué en ses festins des
deux entrees, triomphant au milieu
des lices (1) & des arcs dressez ma-
gnifiquement au possible? L'intention
de ce Roi, quand la volonté lui print
d'ouyr parler vne fois vn Lutherien,
estoit ou d'en prendre son passetemps
ou bien de le veincre, comme pour se
iouër de la verité & la fouler aux
pieds; mais le Roi des rois en auoit
autrement disposé, ainsi que la proce-
dure le monstrera. Ce Lieutenant donc
du Preuost de l'hostel, qui estoit des
entendeurs de la Cour, apres auoir
interrogué ce Cousturier sur plusieurs
pointes de la religion Chrestienne,
faisoit ses contes aux Gentils-hommes,
qu'il auoit mis prisonnier vn artisan
qui disoit merueille, l'ayant trouué
besongnant de son mestier les iours
prohibez & defendus. Le Roi estant
en ceste volonté de voir & ouyr parler
quelcun de ceste secte, pour sauoir
leurs propos de leur bouche propre,
commanda qu'on lui en amenaist vn de
ceux qui estoient pour lors prison-
niers. Sur cela quelques seigneurs de
la Cour, qui auoyent conoissance des
abus du Pape, prièrent ledit Lieute-
nant d'en faire venir vn qui fust de
bonne grace pour respondre perti-
nement au Roi. Charles, pour lors
Cardinal de Guise & depuis de Lor-
raine, sachant qu'il y auoit au mesme
temps des hommes doctes en la Con-
ciergerie du Palais, qui pourroyent
remuer les ordures de la Papauté
(lesquels aussi furent executez, comme
nous dirons tantost) s'auisa que ce
poure Cousturier feroit propre pour
contenter la fantasie du Roi sans dom-
mage, attendu qu'il estoit homme sans
lettres. Il craignoit (comme il est à
presumer) que ce prince estant aucu-
nement abruué de ceste doctrine, en
fust touché pour en fauoir d'auantage.
Ce Cousturier donc, mené deuant le

Charles, Car-
dinal de
Lorraine.

(1) Château-Renard, dans l'Orléanais, à
trois lieues de Montargis.

(2) Voy. Th. de Bèze, I, p. 45.

(3) Renseignement supplémentaire.

(1) Tournois.

priué Conseil du Roi, ne se monstra muet ni estonné; ains, d'un zeile Chrestien, apres auoir fait la reuerence au Roi & à son conseil, respondit à toutes les questions & demandes qui lui furent faites, mieux qu'on n'attendoit de lui, & que ne desiroit le Cardinal & autres beneficiers de la suite Papale, desquels il deschiffra deuant le Roi la vie & l'ambition autant naïement qu'on eust sceu souhailer pour lors. En outre, estant interrogué de la Messe, il l'accoustra de toutes ses façons & couleurs. Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois (appelee la grande Seneschalle) en fut auertie, & aussi tost en voulut auoir son passe-temps. Le Roi vniquement lui fauorisant, fit mener ce Cousturier en sa chambre, où elle se trouua. Et ayant fait fortir les Gentils-hommes & autres officiers, retenant aucuns des plus familiers, Castellanus (1) Euefque de Mafcon (auquel la verité n'estoit inconue, mais suffoquée des grans honneurs de la Cour) commença d'audace (le Roi lui donnant le commandement) interroguer ce poure Cousturier. Icelui se voyant assailli de ce sage moqueur, apres auoir fait derechef la reuerence au Roi, comme à son Prince & fouuerain seigneur, donna gloire & louange à Dieu de l'honneur qu'il lui faisoit d'auoir audience deuant un tel Prince pour rendre raison de sa foi. Cest Euefque de Mafcon lui fit beaucoup de demandes sur les principaux poincts de la Religion Chrestienne, auxquels sans vaciller ne se monstrier aucunement estonné, il respondit bien pertinemment, selon les graces que Dieu lui auoit conferees. Et, combien que ledit De-mafcon & autres le pressassent d'iniures meslees de menaces, si est-ce qu'il perseuera constamment en vne mesme confession de la doctrine qu'il auoit receu de Dieu. Qui ne fut point sans estonner la compagnie, voyant vne constance inuincible en un poure prisonnier qui respondoit si hardiment deuant la maiesté du Roi. Pour conclusion, Castellanus & quelques autres, pour desennuyer le Roi, dirent que c'estoit un paillard obstiné, & qu'il le falloit renuoyer pour en faire

iustice. On dit que la grande Seneschalle en voulut aussi dire sa ratelee; mais elle trouua son Cousturier qui lui tailla son drap autrement qu'elle n'attendoit. Car icelui, ne pouuant endurer vne arrogance tant desmesuree en celle qu'il conoissoit estre cause des persecutions si cruelles, lui dit: « Contentez-vous (madame) d'auoir infecté la France, sans mesler vostre venin & ordure en chose tant sainte & sacree, comme est la vraye Religion & la verité de nostre Seigneur Iesus Christ, craignant qu'à ceste occasion Dieu n'enuoye vne grande playe sur le Roi nostre Sire & sur son royaume. » Le Roi, irrité grandement de ceste response, commanda soudain qu'il fust osté de là, & qu'on despeschast son proces. Ce commandement fut bien tost executé; car peu de iours apres, il fut condamné par le Preuost de l'autel à estre brûlé viu en la rue S. Antoine (1), & deuant la cousture (2) sainte Catherine: ce qui fut fait à l'issue d'une procession generale, comme aussi on en brusla trois autres en la place Maubert, en Greue & aux Halles (3). Le Roi voulut estre spectateur de la mort de son Cousturier; & pour mieux le voir, alla en la maison du sieur de Roche-pot, vis à vis du suplice. Le patient perseuera constamment, & ayant aperceu le Roi, le regarda si fort qu'il n'en feut estre nullement destourné; mesme le feu estant allumé, il auoit l'œil tant arresté à ce regard que le Roi fut contraint de quitter la fenestre & se retirer, tellement esmeu, que gens dignes de foi ont oui, qu'il lui sembloit que ce personnage le suyuoit; & de grande apprehension il en fut quelques nuicts que ce spectacle lui venoit au deuant, de sorte qu'il fit serment que iamais plus il n'en verroit ni n'escouteroit, & que ce plaisir lui auoit esté bien cher vendu. Voila comme ce Prince, en lieu de profiter aux admonitions de tels herauts de Dieu, en fut dauantage irrité & plus enflammé que parauant.

(1) Les *Actiones Martyrum* de 1560 ne parlent pas de la réponse donnée à la Seneschalle. Il y est aussi dit qu'il fut brûlé « ante vastam D. Virginis eodem » (Notre-Dame). (Note de M. Cunitz.)

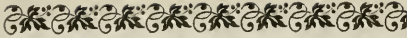
(2) Culture.

(3) Voy. une lettre relative à ces quatre martyrs, *Bulletin*, t. IX, p. 123.

(1) « Castellanus. » Pierre Du Châtel ou Châtelain, disciple d'Erasmus et d'Alciat. C'était un homme d'une probité reconnue. François I^{er} en fit son bibliothécaire à Fontainebleau après la mort de Budé. (Note de M. Cunitz.)

Dieu sçait bien prononcer ses arrefts, mais telles gens que ceux auxquels il parle ici n'ont ni oreilles pour entendre, moins encor le cœur pour comprendre. Au moyen dequoi aussi ils rompent, en lieu de ployer.

M. D. XLIX.



M. FLORENT VENOT (1).

Tourmens horribles & inconnus aux autres nations sont ici recitez, lesquels ce Martyr, en la vertu du Seigneur Dieu, a soustenus & surmontez.

LA constance de M. Florent Venot, natif de Courgiuot (2) pres Sedane en Brie, est digne de memoire, car elle a esté mesme en estonnement aux plus grans aduerfaires de la verité. Il n'y a espeece de tourment qu'il n'ait enduré l'espace de quatre ans & neuf iours, qu'il fut detenu prisonnier en la ville de Paris. Entre autres tourmens de la prison, il fut enuiron six sepmaines en vn lieu où il ne se pouuoit coucher ni estre debout, sinon sur le bout des pieds, le corps estant courbé. Ceste espeece de tourment est appelee par les maistres inuenteurs de ce tourment : *La chauffe ou bottine à l'hippocras*, pour la figure qui est au bas estroite, & grosse en eslargissant. Il n'y a eu aucun criminel, au rapport d'eux mesmes, qui ait peu endurer ce tourment quinze iours au plus, sans estre en danger de mort ou de transport, par rage & alienation de sens. L'intention des ennemis, & sur tous de M. Pierre Liset, lors President (fort desplaisant de la perseuerance de ce saint personnage) estoit de le faire cruellement languir pour rompre sa constance, ou pour le faire mourir entre deux murailles, de peur que l'odeur & le fruit de sa mort ne paruinist à quelque edification. Et de fait, Venot estant mandé deuant les Conseillers au parquet de la chambre ardente, vn iour adressa sa parole audit Liset & à quelques autres là estans, & dit : « Vous pretendez par longs tourmens debiler la force de l'esprit, ou de me faire mourir en la prison; mais vous y perdez temps, car l'esperance que Dieu me fera la grace de perseuerer iusques à la fin, & de benir son saint Nom en ma mort. »

QUELQUE temps apres, il eut heurieuse issue de son souhait, voire en ceste saison fort conuenable pour ma-

nifester aux plus braues de la Cour de France, que la verité de l'Euangile est plus fort & puissante que ne sont toutes les entreprises & machinations des aduerfaires, lesquelles le Seigneur a de tout temps renuersees & destruites par choses foibles & de petite apparence. En ces pompes & festins solennels ordonnez par le Roi apres son entree en la ville de Paris, entre autres prisonniers pour la Parole de Dieu, M. Florent apres auoir esté degradé d'une prestrise Papale dont il auoit esté chargé par le passé, receut sentence de mort, & fut produit pour estre sacrifié. Et, pour lui faire plus grand opprobre, ou pour l'intimider, on le fit spectateur de la mort des autres Martyrs du Seigneur, qui ce iour-la endurerent la mort en diuers lieux en ladite ville de Paris. Et, combien que ce personnage eut la langue coupee, neantmoins par signes & regards au ciel, donnoit courage à vn chacun; & lui-mesme se fortifioit, voyant la grace que Dieu faisoit aux autres. Il fut donc executé le dernier, estant fort trauaillé de corps; & fut bruslé vif en la place Maubert, enuiron les 3. heures apres midi, le neufiesme Iuillet dudit an mille cinq cens quaranteneuf. Nous l'auons mis entre les premiers de ce rang, eu esgard à la longueur de la prison & des tourmens qu'il endura (1).

Degradation
de M. Florent.

La chauffe
à l'hippocras,
espeece de
tourment hor-
rible.



M. LEONARD GALIMAR (2).

GALIMAR estoit de ceux qui estoient ordonnez à ce sacrifice solennel que fit le Roi à son entree. Il estoit de Vendome, ayant aussi esté du malheureux ordre de prestrise Papale, comme son compagnon M. Florent Venot deuant dit. En quoi la bonté de Dieu, qui ne peut estre empeschee par ordures, tant abominables foyentelles, se montre manifestement, puis qu'il nous en donne de si beaux exemples en ces derniers temps. Il auoit aussi fait residence quelque temps en la ville de Geneue, & tafchoit d'y attirer plusieurs mesnages. Estant en

Que peut-on
esperer des
grans du
monde, qui
font leur
passe-temps
du massacre
des seruiteurs
de Dieu?

Consolation
de Venot.

(1) Voy. l'édition de 1554, p. 646-648.

(2) Courgivaux, près de Sézanne, canton d'Esternay (Marne).

(1) Cette dernière phrase manque à l'édition de 1554.

(2) Voy. l'édition de 1554, p. 648.

chemin pour y en amener, fut apprehendé à Chery, pres la ville de Blois, enuiron le quinziesme de May de ceste annee M.D.XLIX. Puis de ce lieu-la fut mené à Paris, & par tout se monstra constant en la confession de la verité de l'Euangile. On le condamna comme les autres en vn mesme temps, d'estre bruslé vif, & endura le tourment au mesme iour neufiesme de luillet M.D.XLIX.



ANNE AVDEBERT (1).

ANNE Audebert, vefve de Pierre Geneft, apoticaire d'Orleans, estant en chemin pour venir en l'Eglise de Geneue, fut arrestee prisonniere à Chasteau-renard, avec Estiene Pelouquin, tesmoin de Iesus Christ, duquel ci-dessus est faite mention; avec lesquels furent aussi prins quelques autres, qui, par crainte des hommes, ne confesserent point la doctrine de l'Euangile. Du lieu de Chasteau-renard elle fut menee à Paris, où elle receut sentence de mort, d'estre bruslee viue en la ville d'Orleans, en laquelle estant arriuee le Samedi vingthuitiesme Septembre, qu'on dit veille de sainct Michel, fut tantost apres executee à deux heures apres midi. Au sortir de la prison, pour la mener au lieu du supplice qui se dit le Martroy, ainsi qu'on la lioit d'une corde à la façon acoustumee, elle dit : « Mon Dieu, la belle ceinture que mon espoux me baille ! par vn Samedi ie fu fiancee pour mes premieres nopces ; mais en ces secondes nopces ie ferai mariee ce Samedi à mon espoux Iesus Christ. » Quand elle vid le tombereau à bouë, elle demanda de cœur alaigre : « Est-ce ci où il me faut monter ? » Et en disant cela elle monta courageusement, & iufques à la fin perfeuera avec confiance & vertu admirable ; de forte que tous ceux qui la regardoyent en estoient grandement estonnez, & les fideles fortifiez, la voyant de telle force endurer la mort qui fut en cest an mil cinq cens quarante neuf.

(1) Voy. l'édition de 1554, p. 648.



CLAVDE THIERRY (1).

EN ce mesme temps, Claude Thierry de Chartres, ieune compagnon apoticaire, venant de Geneue, fut constitué prisonnier en la ville d'Orleans. Apres auoir fait declaration de sa foi par la conoissance qu'il auoit de l'Euangile, il ne tarda gueres d'estre condamné par sentence d'estre bruslé vif. De laquelle il ne vouloit appeler; mais, pour aucunement satisfaire à la grande sollicitation & importunité de ses parens & amis, il appela à Paris. Sa sentence fut incontinent confirmee par Arrest de la Cour de Parlement; de sorte qu'estant renuoyé en ladite ville d'Orleans, il endura la mort au grand auancement de la gloire du Seigneur & edification de plusieurs.

M. D. L.



FANINO, de la Romagne, Italien (2).

Le recit de la vie & mort heureuse de ce Martyr Italien nous monstre vn zele ardent, conioint avec vne debonnaireté singuliere, desirant par deffus toutes choses de ce monde l'auancement de la gloire de Dieu & l'edification du prochain.

FANINO estoit de Faence (3) (qui

(1) Voy. l'édition de 1554, p. 649.

(2) Crespin a puisé ses renseignements sur Fanino dans la vie qu'en traça Giulio da Milano, dans une lettre en italien qui a paru dans la *Rivista cristiana*, an. 1880, p. 3-10. L'annaliste français se borne le plus souvent à le traduire. Quant à Giulio da Milano, il paraît avoir consulté une double biographie intitulée *De Fannii Faventini et Dominici Bassanensis morte qui nuper, ob Christum, in Italiâ, Romani Pontificis jussu impie occisi sunt, brevis historia Francisco Nigro bassanensi auctore, 1550*. Cet ouvrage est extrêmement rare. L'historien Maccrie déclare n'avoir pu le trouver; mais Cantù paraît l'avoir consulté. (Note de M. Emilio Comba, de Florence.) — L'article sur Fanino parut pour la première fois dans l'édition *princeps*, p. 615-623. Voy. encore sur lui J. Bonnet, *Olympia Morata*, 1^{re} édit., p. 62, 96, et John Stoughton, *Souvenirs de la Réformation en Italie*, p. 243-247. Th. de Bèze a consacré un article à notre martyr, dans les *Vrais portraits*, p. 226.

(3) Faenza, célèbre par ses fabriques de poteries (faïences). « Tandis que ceux de

est en la Romagne) de la maison des Fanins. En son ieune aage il n'auoit aucune conoissance de la doctrine de salut ; mais depuis il commença à lire diligemment l'Escriture saincte, s'aidant de liures traduits en langue vulgaire, d'autant qu'il n'entendoit pas bien la Latine. Apres qu'il eut bien estudié & reconu le grand profit qu'il en auoit recueilli, delibera quand & quand faire les autres participans du mesme thresor que Dieu par sa pure bonté & grace speciale lui auoit communiqué. Il publia peu à peu, en diuers lieux, à plusieurs personnages, la conoissance qu'il auoit pour lors de l'Euangile de nostre Seigneur Iesus : non pas qu'il se declarast ouuertement du premier coup ; mais il en donnoit quelque goust pour le commencement. Les supposés du pape estant auertis de cela, donnerent ordre que Fanin fust pris prisonnier. Estant en prison, sa femme, ses enfans & aucuns de ses amis le sollicitèrent tant, par prieres continuelles, que le poure homme se laissa gagner de l'affection qu'il leur portoit ; tellement qu'il se desdit de ce qu'il auoit enseigné auparauant, & par ce moyen fut deliuré. Si tost qu'il fut hors de prison, vint en tel desespoir, que si Dieu ne lui eust tendu la main, il s'en alloit tomber en vne horrible confusion, conoissant que pour auoir voulu demeurer avec les siens, il auoit abandonné Iesus Christ. Et sa conscience le pressoit de si pres, qu'il estoit tourmenté iusques au bout. Sur cela il se mit à gemir & pleurer amèrement fa faute & sa desloyauté, & commença de mener vne vie si triste & si melancolique qu'onc puis on ne le vid resiouir ne deliberé, iusqu'à tant qu'il eust reprins courage, pour mieux faire son deuoir, desirant de tant plus magnifiquement confesser Dieu, qu'il auoit malheureusement renié.

Et ainsi, estant comme embrasé, s'en alla par tout le pays de la Romagne, & preschoit publiquement par toutes les villes avec telle force & constance, qu'un chacun s'en esmeruilloit. S'il voyoit qu'en quelque lieu la parole de Dieu n'estoit si ouuertement receuë, il s'adreffoit en particulier pour experimenter ceux qui estoient capables

pour l'entendre, & trauailloit apres ceux-la tant qu'il pouoit, pour les enseigner & amener à la conoissance de Dieu. Et vsoit de ce moyen, tachant premierement de leur faire entendre l'impieté en laquelle ils estoient confits, & puis apres de les reduire peu à peu à meilleure maniere de viure. Entres autres choses, il s'estimoit auoir beaucoup gagné quand il partoit de quelque lieu, pourueu qu'il en eust instruit deux ou trois, & faisoit son conte que chacun d'eux en pourroit instruire autant, & que ceux-ci feroient le semblable, et quainsi le nombre des fideles croistroit tousiours. Il fut mis prisonnier en vn lieu nommé Bagna-cauallo (1), auquel ayant esté condamné d'estre bruslé, il s'en rit, disant que son heure n'estoit point encore venue, & que c'estoit tant seulement vne entree pour profiter aux autres. Et dit bien vrai en cela ; car tost apres il fut mené de là à Ferrare, où plusieurs fideles furent bien consolez par ses exhortations, & instruits de plus en plus en la crainte de Dieu. Mais le Pape, craignant qu'il ne descourist vn peu trop ses trafiques, commanda qu'il fust tenu plus estroitement. Il fut reserré dedans le chasteau, & y demeura enuiron dix-huit mois, où il fut tourmenté cruellement, & l'eust esté encore plus, si les Iacopins du lieu l'eussent pu auoir entre leurs pates. Et combien qu'on le changeast souuent de prison, & qu'on le mist maintenant en vne, tantost en l'autre ; si est-ce que pour cela iamais il ne changea d'esprit ne de courage. Il estoit quelque fois enfermé tout seul, & quelquefois avec d'autres ; mais ce lui estoit tout vn, car il n'estoit iamais sans faire quelque profit, d'autant que s'il estoit en la compagnie d'autres prisonniers, il faisoit vn fruct merueilleux, leur monstrant bon exemple, & les enseignant fidelement. Que s'il estoit seul, il escriuoit tousiours ; & en escriuant, il descouuroit par ses escrits ce qu'il ne pouoit pas dire de bouche.

A la fin (2), estant mis dedans vne prison où il y auoit quelques vns des principaux des factions qui sont presque ordinaires par toute l'Italie, il fut

Est repris, & soustient la verité.

Esprit des sages mondains.

sa ville s'amusoyent à faire de beaux vases et pots de terre, il s'adonnoit à graver es cœurs humains la vérité de Dieu. » Th. de Bèze.

(1) Bagnacavallo, petite ville de quatorze mille âmes, arrondissement de Lugo, province de Ravenna.

(2) A partir d'ici, Crespin traduit littéralement Giulio da Milano.

repris d'eux par plusieurs fois bien afprement, penfans que ce fust quelque humeur qui lui fust montee au cerueu. Ils lui remonfroyent qu'il deuoit laiffer ces opinions, & viure en liberte avec les hommes, & ne fe rompre point la tefte; mais demeurer quoy, iufques à ce que le Concile fust fait. Sur cela, comme il eftoit homme modefte & gracieux, leur refpondit qu'il les remercioit de bien bon cœur du foyn qu'ils auoyent de lui, & quant à la querelle qu'il maintenoit fi conftamment, que ce n'eftoit point vne humeur ou opinion creuë en fon iardin, mais que c'eftoit la pure verité de de Dieu, reuelee aux hommes par Iefus Chrift en fa faincte parole; qu'il n'eftoit pas delibéré de iamais renoncer cefte verité infaillible, pour adherer au menfonge; & au refte, qu'eftant Chreftien, il eftoit en pleine liberte, & en quelque lieu que nous foyons, que nous fommes toufours en prifon, quant à la chair & au peché; mais quant à l'ame, qui eft rachetee par le fang du Fils de Dieu, nous fommes tous en liberte. Du Concile, il n'en difoit autre chofe pour lors, finon qu'il ne vouloit point d'autre determination ne declaration que celle de l'Euangile. Car Iefus Chrift apportant vne fi bonne nouuelle, auoit fait vn Concile certain & fuffifant pour tous fideles, & que les enfans de Dieu n'ont que faire d'autre confirmation. En femme, il parla fi bien, & gagna tellement les cœurs de ceux-la, qu'ils furent reduits finalement à vne bonne vie, & s'esmerueillent tellement de lui qu'ils l'appeloient *Sainct*. Ce qu'ayant entendu, leur dit: « Mes freres, quant à moi, ie fai & reconoi que de ma nature ie fuis vn poure miserable pecheur; mais que, par la foi & affeurance que j'ai en mon Sauueur, mes pechez me font pardonnez, comme auffi vous feront les vofres, fi vous croyez fermement à l'Euangile de la grace de Dieu. Il y eut d'autres prifonniers avec lui lefquels auoyent acouftumé de viure honorablement, comme Gentils-hommes, & fe fachoient de fe voir ainfi eftroitement referrer; mais Fanin les rendit fi contents qu'ils fe glorifioient d'auoir esté afranchis par le moyen de la feruitude où ils auoyent esté mis, quand on les mena en prifon.

OR, fes perens auertis comment tout en alloit, fe douterent qu'à la fin

il feroit mis à mort. Parquoi fa femme & fa fœur s'en allerent vers lui pleines de larmes, & du tout defolees. C'eftoit chofe pitoyable & digne de compaffion de les voir deux enfemble fi triftes & angoiffées, le prier qu'il eust pour le moins le foyn de fes enfans, & fouenance de fa maifon, s'il n'en vouloit auoir de foi-mefme. La refponfe que Fanin leur fit fur le champ, fut telle, que tous ceux qui l'ouyrent, demeurèrent ravis en admiration: « Mon Seigneur, dit-il, & mon Maiftre ne m'a pas commandé que ie le renie pour maintenir ma famille. Qu'il vous fuffife que pour l'amour de vous j'ai defia failli vne fois fi lourdement, comme vous le fçauuez. Mais ie vous prie, retournez-vous-en en paix. Car ie fen bien que Dieu s'est ferui de moi iufques ici, & que ma fin approche pour aller à lui. Ces femmes s'en allerent avec fouspirs & larmes; & lui, fans fe troubler, demeura du tout refolu. Quelque temps apres, le Pape Paul eftant mort, fon fuccesseur Iules troisieme, nouvellement creé Pape, enuoya lettre par laquelle il commandoit qu'on fift mourir Fanin. Vn officier l'alla trouuer, pour lui dire que le foir mefme il feroit mené en la prifon commune, d'autant qu'il eftoit condamné à mort. Tout incontinent il embrassa l'officier & le remercia des bonnes nouuelles, en lui difant: « Mon frere, ie pren bien en gré la mort que ie doi endurer pour l'amour de nostre Sauueur Iefus Chrift, lequel n'a point epargné fa propre vie pour moi. » Sur cela il fit vn long difcours touchant la felicité & vie auenir, deuant tous ceux qui eftoyent là prefens. Entre lefquels il y en eut vn qui lui dit: « Et où t'en vas-tu maintenant laiffer les tiens? qui eft-ce que tu as ordonné en ton lieu pour efre leur tuteur? ô Fanin, ie te prie qu'il te fouuiene de tes poures petis enfans, & que tu ayes pitié de ta femme que tu aimes tant! » « Le leur ai laiffé, dit-il, le meilleur tuteur & curateur de tout le monde; ie te puis affeurer qu'ils feront tresbien defendus & gardez de lui. » « Et qui eft cefui-là? » dit l'autre. « C'est, refpondit-il, nostre Seigneur Iefus. » Ainfi eftant departi, fut liuré entre les mains de la iuflice, puis attaché à vn gros coffre du Preuoft (1), & eftant mis en fa chambre,

Renoncement
de foi-mefme.

La mort
denoncee à
Fanin.

(1) Le texte italien dit: « A un forciero del cavaglier. »

Efprit de
Dieu.

Les fideles
n'ont faite de
Concile.

Merueilleuse
efficace de
l'Esprit de
Dieu en la
bouche de son
seruiteur.

on lui ferra les pieds en des cepts, & lui fit-on ceste grace qu'il auroit les bras à deliure, mais tout le reste du corps garroté. Cependant nul de la ville ne le pouuoit aller voir, sinon ceux de la maison du Lieutenant & ceux qui auoyent credit enuers lui, ou ses gens. De ceux qui peurent l'aller voir, il y en eut plusieurs qui disoyent qu'il auoit le diable au corps, & qu'il parloit en telle efficace qu'il faisoit bien que ce fust quelque diable qui le posseda. Mais, quand ils virent depuis sa constance admirable, & qu'il n'estoit nullement esperdu ni effrayé de la mort, n'ayant rien en la bouche que la sainte parole de Dieu, ils commencerent à le regarder comme faisoient les autres, & à l'escouter tandis qu'il parloit. Les femmes aussi de ceux de la iustice, l'oyans parler si doucement & avec telle grace, ne se peurent tenir de pleurer, voire le bourreau mesme qui le deuoit executer. Or Fanin disoit à ceux qui l'alloient voir : « Mes freres, Dieu soit avec vous. Estes-vous ici venus pour vous resiouyr avec moi, de ce que partant de ce monde ie m'en retourne au ciel? » Et puis il iettoit sa veuë en haut, & prioit de telle ardeur & vehemence, qu'il attiroit vn chacun à foi, & ceux-la mesme qui estoient allez vers lui pour lui donner courage & le reconforter furent confortez par lui. Il y eut vn notaire qui l'alla auertir, s'il vouloit se desdire, que l'intention du Pape n'estoit pas qu'il mourust. Et le bon Fanin en riant respondit : S'il auoit rien dit qui fust faux, qu'aisément on le pourroit contredire, & mesme le conuaincre; mais que la verité ne peut estre suffoquee, & pource, il ne vouloit point eschapper en façon que ce fust, & que la verité cependant en fust obfcurcie. Or, laissant là ce que disoit le Notaire, d'autant que ce n'estoit pas chose qui valust d'estre escoutee, il commença à exposer plusieurs passages de l'Escriture S. & alleguoit tousiours le texte en Latin, sans prononcer vn mot pour l'autre, qui estoit chose merueilleuse, à cause qu'on fauoit bien qu'il n'estoit pas exercé en langue Latine, & alleguoit les chapitres sans y faillir, tellement qu'on aperceuoit bien que l'Esprit de Dieu conduisoit sa langue. Il recita quelques vers qu'il auoit composez de la Iustification, de la Predestination, & de quelques au-

tres points d'importance (1). Mais pourtant qu'il sembloit estre vn peu trop ioyeux, & s'esgayer outre mesure, quelques vns de ceux qui estoient là presens lui dirent : « D'où vient cela que tu es si ioyeux? Si Christ, estant prochain de la mort, sua fang & eau, & pria avec tant de tristesse qu'il ne mourust point, que veux-tu dire? » Il leur respondit : « Combien que le Seigneur Iesus Christ n'eut iamais peché, si est-ce que, voulant satisfaire à la iustice de Dieu pour nous, il print sur foi toutes nos infirmités & endura toutes les peines qui estoient deues à nos pechez; de forte qu'estant au iardin & en la croix, il sentit vrayement les douleurs de la mort & les peines d'enfer, lesquelles nous auions meritees, & que nous deuions endurer aussi. Voilà pourquoi il se contrista au iardin, sentant en sa chair nostre mort & nostre enfer. Mais, quant'à moi qui par vraye foi suis en possession & iouissance de la benediction de Iesus Christ, ie me resoui maintenant, car ie suis certain & assure qu'en mourant i'entre en vne vie bien-heureuse. Pourquoi donques ne me resouiroi-ie ayant vne telle fiance? » Et comme le bon Fanin deuisoit ainsi tout consolé, voici, enuiron trois heures deuant iour, on le mena en la place de la ville, afin que le peuple ne fust present pour ouyr ce qu'il auoit deliberé de dire auant que mourir. On lui porta vne croix selon la coustume, & quand il la vid : « Ie vous prie, dit-il, ne prenez point tant de peine. Cuidez-vous me faire mieux souuenir, avec ceste piece de bois, du Seigneur Iesus viuant & regnant au ciel, que ie ne fai l'ayant engraué au milieu de mon cœur? » Et en disant cela, il se mit à genoux & pria Dieu de grande affection & avec paroles pleines de grande ardeur, qu'il lui pleust illuminer les cœurs auéglez de ces pures gens qui là estoient. Et puis, s'estant acoustré lui mesme à vne perche, & à la corde où il deuoit estre pendu, dit ioyeusement au bourreau qu'il fist tout ce qui lui estoit commandé de faire. Et ainsi, se recommandant tousiours au Seigneur Iesus & le priant qu'il receust son ame, fut es-

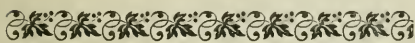
M.D.L.

Pourquoi
Christ estoit
contristé en la
mort.

(1) Le texte italien dit : « Tre o quattro sonetti, » et ajoute : « I quali erano composti con tal purità di voci e tale altezza di concetti, che pareano veramente fatti da uno che mai in altro studiato non auesse. »

tranglé. Apres, enuiron l'heure du dîner, ils brulerent son corps en la mesme place. Cependant qu'on le brusloit, plusieurs dirent que la fumee d'un tel corps entreroit en la teste de tant de gens, qu'elle feroit le fruit mesme que les paroles de Fanin n'auoyent peu faire pour lors. Or la coutume est là, qu'il falloit des le soir emporter hors de la ville les os & les cendres qui estoient demeurees; mais ni le Lieutenant, ni l'Inquisiteur, ni l'Euesque, ni le grand Vicair, ni aucun Theologien ne voulut prendre la charge de ce faire. Chacun disoit : « Qui l'a fait mettre là, si le face emporter. » Et confessoient tous qu'ils n'auoyent point eu ceste opinion qu'un tel homme que cestui-la meritoit la mort. A la fin le peuple mesme print la charge de les faire emporter de la place (1).

QUANT aux causes pourquoi il fut ainsi condamné, & quant à ce qu'il enseignoit & preschoit contre les idolatres, il n'est pas besoin d'en tenir ici grand propos; car on a ses escrits, où il rend les raisons de tout ce qu'il disoit, & recite ce qui lui fut obiecté, & comment il donna solution aux objections qu'on lui fit. Il a escrit plusieurs Epistres & beaucoup d'autres choses, estant prisonnier. Entre ses œuvres, il y a deux traittez de la proprieté de Dieu; de la Confession & du moyen de conoistre & discerner le fidele d'avec l'infidele; cent sermons sur les articles de la foi, & plusieurs autres escrits (2) que ce saint Martyr Fanin a laissez apres sa mort.



DOMINIQUE DE LA MAISON BLANCHE (3).

Le Seigneur a de merueilleux moyens d'auancer son œuvre; & en descou-

(1) Le texte italien ajoute cette phrase qui donne la date du martyre de Fanino. « Così visse, e così morì Fanino nel mese di settembre 1550. »

(2) Giulio da Milano, qui consacre une note étendue aux écrits de Fanino, cite encore « dichiarazioni sui Salmi, dichiarazioni su Paolo, dispute contro l'Inquisitore, consolazione ai suoi parenti sopra i casi suoi, etc. » M. Emilio Comba nous écrit qu'on n'a pu retrouver encore aucun de ses ouvrages.

(3) Domenico della Casa Bianca. Voy. la première note de l'article précédent. Cette

urant salutiere, conuaincre le monde qui se plait en tenebres. Combien que la vocation de ses seruiteurs soit ordinaire le plus souuent, c'est à dire reiglee par l'ordre qu'il a establi en son Eglise; toutesfois cela n'empesche que de fois à autre, quand il lui plait, il ne pousse en besongne & par voye extraordinaire, quelques vns pour redarguer tant plus viuement ceux qui, au lieu de faire leur deuoir, gastent tout. Tefmoin ce personnage ci qui, fuscité de Dieu pour refueiller l'Italie, est furieusement rebuté, & cependant, en sa constance & heureuse fin, monstre sa vocation estre du Seigneur.

EN la mesme annee & au mesme mois que Fanin fut executé à Ferrare, ce qui s'enfuit auint à Plaifance, ville assez renommee en Italie. Dominique de la Maison Blanche, bourgeois de Basano, ville appartenant aux Venitiens, auoit, les annees precedentes, porté les armes, au camp de l'Empereur Charles cinquiemesme, contre les Princes Protestans. Dieu s'estoit serui de telle occasion pour faire misericorde à ce personnage qui auoit prins goust en Alemagne à la doctrine de l'Euangile. En peu de temps son zele acreeut de telle sorte que, quittant les armes du monde, il empoigna celles du ciel, & de soldat seculier deuint courageux champion de Christ. Pour combatre plus resolument l'Antechrist, il fut soigneux de s'approcher de toutes personnes desquelles il s'asseuroit pouuoir aprendre; & de fait, en peu de temps, il deuint maistre, & incontinent commença de pratiquer ce qu'il sçauoit. Car, l'an M. D. L. estant arriué à Naples, il commença à y escrimer contre Satan, c'est à dire cercha toutes occasions possibles de descouuir l'Antechrist Romain & chasser ses traditions du cœur de maintes personnes. Et, poursuiuant ceste pointe, courut en maintes villes, bourgades & villages d'Italie, où il se porta aussi vaillamment qu'à Naples. Finalement venu à Plaifance, & se trouuant en plaine place, il disputa deuant plusieurs contre la Confession Auriculaire, le Purga-

notice est de Goulart. Elle ne se trouve pas dans la dernière édition révisée par Crespin, celle de 1570. M. Emilio Comba nous apprend qu'il existe des documents sur notre martyr dans les archives de l'Inquisition à Venise.

toire, les pardons, & tels autres articles de la doctrine Papistique. Or, pource qu'il estoit attentivement escouté, il se retrouua au mesme lieu le lendemain, où il traita de la Foi & des bonnes oeuvres, adioustant quelque petit discours contre la Messe dont il promit parler plus au long le iour suiuant, & peindre l'Antechrist de toutes ses couleurs. Mais Satan se sentant acueilli de si pres, & ne pouuant souffrir que ses impositions fussent si viuentement sondees, fuscita quelques vns de ses supposts pour rabatre le coup. Ainsi donc, comme Dominique estoit sur la place, & bien auant en matiere, le Gouverneur arriue qui lui commande de descendre, & le fait mener en prison. Dominique, sans changer de couleur, & de contenance asseuree dit : « L'estois bien esbahi que le diable attendoit tant, & comme il ne m'a plustost empesché de parler. » Quelque temps après, le suffragan de l'Euesque le vint voir, & lui demanda en Latin s'il estoit prestre, d'où & de qui il auoit ceste puissance de prescher ainsi publiquement. Dominique respondit en Italien qu'il ne sauoit point de Latin, & n'estoit prestre Papistique, oui bien prestre de Iesus Christ, par qui comme Souuerain Euesque il auoit esté appelé & consacré pour annoncer sa parole. Outreplus il fut sommé de reuoyer ce qu'il auoit dit contre l'Eglise Romaine, avec menaces de mort cruelle s'il perseueroit en son opinion. Sa responce fut qu'il tenoit pour bon & veritable tout ce qu'il auoit enseigné, estant prest de maintenir ceste doctrine iusques à la mort & la seeller de son sang, qu'il rendoit graces à Dieu s'il lui faisoit cest honneur de souffrir pour sa verité. Les moines le sollicitèrent fort de se desdire en la mesme place où il auoit traité de la Religion; mais il respondit qu'il aimeroit mieux souffrir mille morts que de renouer le Seigneur Iesus Christ. Les Iuges, voyans qu'on ne pouoit rien gagner sur lui, le condamnerent à estre pendu & estranglé le lendemain en la place, où il fut mené & y pria Dieu affectueusement de pardonner à tous ceux qui estoient coupables de la mort qu'il souffroit de courage fort alaigre. Et ainsi fut executé heureux seruiteur de Dieu, en l'an 1530. n'ayant attainé que l'an trentiesme de son aage.



JEAN GODEAV & GABRIEL
BERAUDIN (1).

CHAMBERY, siege du Parlement de Sauoye, a eu en horreur & execration la doctrine qui est annoncee à Geneue. Quelque temps auparauant, on auoit bruslé en ladite ville JEAN LAMBERT le ieune (2), citoyen de Geneue, pour icelle doctrine, & maintenant en la personne de ces deux Martyrs, de nation Françoisse, la mesme haine se continue; & fera en outre ci-apres exercer es autres, comme nous verrons au discours des temps.

Jean Lamber
de Geneue.

GODEAV estoit de Chinon en Touraine, & Beraudin de Lodun, demeurans à Geneue. Ils furent constituez prisonniers estans trouuez en la ville de Chambery, pour auoir (comme on dit) repris & admonnesté vn Prestre qui blasphemoit le Nom de Dieu. Godeau, apres auoir purement confessé la doctrine de l'Euangile, fut bruslé audit Chambery, au mois d'Auril mil cinq cens cinquante.

QUANT à Gabriel Beraudin, c'estoit vn ieune homme; & pour l' apprehension des tourmens, auoit aucunement vacillé en la prison; neantmoins fut tellement confirmé par la mort heureuse qu'endura ledit Godeau, que peu de temps après; il souffrit vne pareille espee de mort. Mesmes pour la grande ferueur que les aduerfaires voyoyent en lui, ils lui firent couper la langue, & toutesfois ceste sainte vehemence qu'il auoit le faisoit parler assez intelligiblement, de sorte que le Preuost, en le menant au dernier supplice, accusa le bourreau de ce qu'il ne lui auoit point assez pres coupé la langue. Et le bourreau lui dit, plusieurs oyans : « Le puis-je engarder de parler? » Ces deux, assauoir Godeau & Beraudin, edifierent plusieurs igno-

Beraudin
confirmé et
la mort de
Godeau.

(1) Voy., sur ces martyrs, *Calvini Opera*, XIII, 640, et XV, 810.

(2) Voy. sur Lambert, p. 328. 1^{re} note, 2^{de} colonne. Il fut martyrisé, dit un de ses juges, pour auoir « semé, dogmatisé et dit publiquement et en privé, plusieurs paroles au peuple et sujets du roi contre notre foi et religion chrétienne. » Son frère aîné partagea près de six mois la captivité de Bonivard à Chillon. Herminjard, t. V, p. 201.

M. D. L.

rans par constance & force que Dieu leur donna iusqu'à la fin. C'a esté vn exemple memorable que de ces deux Martyrs, d'auoir si bien monsté le fruit de l'heureuse instruction qu'ils auoyent receuë à Geneue, par la grace du Seigneur. Leurs actes & leurs confessions ont esté supprimees par quelques entendeurs, Conseillers audit Chambery.



MACÉ MOREAV, François (1).

MACÉ Moreau, touché de la crainte de Dieu & du desir d'estre instruit en la vraye conoissance de sa parole, se retira à Geneue, où ayant esté quelque peu de temps, par vn changement subit de qualité & condition premiere, de porteur d'images il deuint porteur de liures de la sainte Escriture. Auint que, s'estant chargé de plusieurs desdits liures, s'achemina en France, pour les y vendre & distribuer. Passant par Troyes en Champagne, s'acosta, à la sortie d'un sermon du temple de S. Iean en ladite ville, d'un nommé Nicolas Vaultherin, bonnetier, appelé communement le grand Colas, lequel sentant à peu pres par les propos que lui auoit tenu Macé, de quel esprit il estoit, ne demandoit que de l'atraper & surprendre. Et, faignant d'estre de la religion, le conduisit en deuisant iusques en sa maison. Macé, esmeu de zele d'auancer la gloire de Dieu, sans sonder plus auant ce Vaultherin, lui presenta un des liures qu'il portoit. Vaultherin l'ayant receu, incontinent faist au corps Macé, & le mena droit vers M. Marc Champy, pour lors Lieutenant criminel de Troyes, lequel ayant interrogué Macé, commanda que sa balle de liures fust apportee & vistee en sa presence; & ce fait, icelui mené aux prisons royales de Troyes, & enferré aux pieds. Quelque temps apres, ce Lieutenant Champy se transporta esdites prisons, où il interroqua Macé sur plusieurs poincts concernant la religion Chrestienne, sur lesquels il respondit de poinct en poinct comme il l'entendoit. En fin Macé fut condamné

d'estre brulé vif par sentence de ce Lieutenant criminel, qui neantmoins, quelque temps auparauant, auoit fait profession du nom de Chrestien, mais depuis s'estoit tellement lasché la bride, qu'il estoit tombé en vrai Epicurisme, comme il monstra par les effets qui s'en enfuyirent depuis, esquels il a tousiours continué. Depuis, Macé fut mis sur la question, à celle fin d'accuser & reueler ses compaignons, & (comme ils les nomment) complices & adherans. Et, combien qu'en icelle question il ait esté autant cruellement traité qu'onques fut homme, si est-ce toutesfois que le iuge ne peut rien gagner, & lui disoit Macé en ses plus cruels tourmens: « Iuge, tu me tourmentes bien, & si ne gagneras gueres. » Auparauant qu'il fust tiré des prisons pour estre mené au supplice, il pria qu'on le fist parler à vn nommé Nostre maistre Morel, Cordelier au couent de Troyes; & cela faisoit-il pour conferer avec lui de quelques poincts de la religion, & recevoir consolation, pour le bon recit qu'il auoit ouï faire de sa doctrine, comme aussi à la verité Morel estoit pour lors en bonne estime & reputation d'homme craignant Dieu, combien que depuis il soit retourné à son vomissement. Or, pource que lors Morel estoit absent, on lui enuoya en son lieu vn nommé Nostre maistre Bezançon, Cordelier, qui étant aproché pres, Macé lui demanda s'il estoit Nostre maistre Morel. Apres lui auoir esté respondu que non. Macé lui dit: « Si tu n'es Morel, ie te prie retire-toi, car tu ne seruirois que de me tenter. » Bezançon ne se contentant de celle responce, s'enquit de Macé s'il ne se vouloit confesser. « Ia Dieu ne plaise, dit-il, que ie confesse mes pechez à vn homme pecheur comme moi, pour obtenir pardon de lui. Ie te prie retire-toi, car tu ne gagneras rien en moi. » S'estant Bezançon retiré, suruint vn Iacopin nommé Nostre maistre Salins, pensant le desuoyer de son bon chemin, & aussi toitt qu'il fut aproché, Macé le conoissant lui dit: « Ie te prie, retire-toi de moi, le diable ne me fauroit faire tant de mal que tu voudrois faire. Mais Dieu me gardera de ta pate. » Ce Salins l'enquit s'il croyoit en Dieu. « Ouï dea, » dit Macé. Et sur cela ayant recité de poinct en poinct le Symbole en François, demanda à Salins: « Que veux-tu dire

Nostre M.
Morel.

(1) Voy. Th. de Bèze, I, 48. Deux martyrs de ce nom, Martin et Etienne Moreau, furent pendus dans le Cambrésis, en 1566. Voy. *Bulletin*, t. III, p. 529.

là dessus ? ne contient-il pas tout ce qui est requis à nostre salut ? y faut-il autre chose que cela ? Penfes-tu que le contenu en ce Symbole n'est assez suffisant, ou que Iesus Christ & les Apostres nous ayent laissez en suspens sans faire declaration de ce qui nous est necessaire ? » Salins n'ayant dequoi respondre s'en retourna en son conuent, iniuriant Macé pour toute solution & response; mais icelui se consolait & resiouissoit tousiours en Dieu. Le pource Macé auoit le bas des iambes tout entamé par la pesanteur des fers; &, quand par fois le frottement d'iceux sur la playe lui causoit trefaifre douleur. « Ha, ha, meschante chair, disoit Macé, que tu es rebelle ! si feras-tu à la parfin matee. » Finalement il fut tiré des prisons, & mené au lieu du supplice, rendant à Dieu, par tout le chemin, action de graces. puis chanta vn Pfeume, & le continua tousiours iufques à ce qu'il fust surpris du feu, au milieu duquel il rendit vne ame bien-heureuse au Seigneur.

Macé tance
sa chair.

Vn Libraire, à Bourges.

CES persecutions continuans, vn libraire, passant à Bourges avec quantité de liures en Theologie, apporta vne lettre à vn Conseiller du siege presidial, nommé François Vaisse, qui la receut sans rien dire, combien qu'il conust par ceste lettre qui estoit le porteur, & son estat. Auint incontinent apres que ce libraire fut pris & amené deuant ce mesme conseiller pour l'examiner, qui tascha fort de les destourner de sa confession, lui disant finalement ces mots : « Tu veux donc mourir, & tu mourras. » Ce qu'entendant le libraire, qui l'eust peu accuser pour la lettre qu'il lui auoit apportee, se contenta de l'auertir & supplier de ne rien faire contre sa conscience. C'estoit bien assez & trop pour destourner ce Iuge de pis faire, lequel ce neantmoins ne laissa de souscrire à la condamnation, par laquelle auint que le libraire fut finalement bruslé à Paris. Ce qu'entendant, Vaisse, touché de la main de Dieu, alla se mettre au lié; &, combien qu'il fust en fleur d'aage & n'eust aucune maladie qu'on aperceust, que melancholie, si est-ce qu'il mourut en peu de iours avec grans regrets & exclamations.



ADAM WALLACE, Escossois (1).

Voici la procedure tenue par les prelatz & gouverneurs d'Escoffe, l'an M.D. L. contre vn Martyr dudit pays, qui nous a esté communiquee, traduite du vulgaire Escossois, par lequel on pourra conoistre que les derniers bouts de la terre tiennent souuent plus bel ordre es causes de ceux qui sont persecutez pour la verité du Seigneur, que les nations du cœur d'Europe, bien que toutes conuiennent & s'accordent en pareille cruauté.

EN la ville d'Edimbourg, siege des Rois d'Escoffe, quand il fut question de iuger le proces d'Adam Wallace, prisonnier pour la parole du Seigneur, on dresse vn eschaffaut au conuent des Iacopins (2), le 17. de Iuillet 1550. pres la Chancelerie, sur lequel eschaffaut on ordonna plusieurs sieges. Le Milord gouverneur tenoit son rang, & à costé de lui estoit M. Gawand Hamilton (3), doyen de Glaskow, qui representoit le diocesain dudit lieu, d'autant que le siege estoit lors vaquant. A dextre estoit assis l'Archeuesque de sainct André, primat du royaume, & derriere lui vn peu à costé l'Official de Laudiane (4), l'Euesque de Dunblane, l'Euesque de Mourray (5), l'Abbé de Dumformelin, l'Abbé de Glenlus (6), avec autres gens Ecclesiastiques de moindre estat & d'autorité inferieure, comme l'Official de sainct André & autres docteurs. Puis le Comte d'Argile (7) estoit assis, & au dessous de lui son deputé le sire Iean Campbel, & apres de lui le Comte de Huntlé (8) au banc mesme, & de suite le Comte d'Angous (9), l'Euesque de Galouwaye (10), le Prieur de sainct André, l'Euesque d'Orcknay (11), le Milord Forbus, & plusieurs autres person-

Juges d'Adam
Wallace font
pour la plus-
part ses par-
ties.

(1) Voy. Foxe, tome V, p. 636.

(2) Foxe parle de l'église des Moines Noirs (Black-Friars).

(3) Lisez Gawin.

(4) Lisez Zothian.

(5) Moray ou Elgin.

(6) Lisez Glenluce.

(7) Archibald Campbell, 4^e comte d'Argyle.

(8) Huntley.

(9) Angus.

(10) Galloway.

(11) Orkney Islands, ou Orcades.

nages tant Ecclesiastique que laics. Il y auoit aussi chair ordonnee pour M. Iean Lawder (1) l'accusateur, lequel estoit reuestu d'un surplis & d'un chaperon rouge. Brief, tout l'eschaffaut, voire tout le temple fut rempli de toutes parts, de gens venus à ce spectacle. Là fut produit Adam Wallace, homme pource à voir & simple de fait, & amené par un des seruiteurs de l'Archeuesque de saint André, nommé Iean d'Arnok, fut mis au milieu de l'eschaffaut, vis à vis de M. Iean Lawder, promoteur de l'accusation, lequel d'entrée lui demanda son nom. L'accusé respondit qu'il s'appeloit Adam Wallace. Lors l'accusateur profera ces mots deuant l'assistance : « Je suis marri qu'un tel pore miserable homme que toi ait mis vne si noble & excellente compagnie en ceste peine & facheuse pour vaines & meschantes paroles. » « Le puis auoir parlé, » dit Adam, « comme Dieu m'a enseigné & fait la grace ; mais ie pense n'auoir aucunement mal dit pour blesser ou endommager personne. » « Pleust à Dieu, » dit l'accusateur, « que tu n'eusses iamais parlé ; car tu es accusé de crime d'heresies si horribles qu'onques furent imaginees, beaucoup moins ouyes en ce pays, & ont esté par tant de tesmoins, & si suffisamment prouees, que tu ne les faurois nier ; mais ie suis en peine & me desplaist d'estre contrainct d'en faire le recit, de peur de blesser les consciences debiles d'aucuns de ceux qui sont ici presens. Et neantmoins, puis qu'il m'est commandé de ce faire, escoute les points & les articles que ie reciterai. Toi Adam Wallace, es accusé d'auoir enseigné & presché tant en public qu'en priué, ces blasphemés & abominables heresies qui s'ensuyent : premierement, tu as dit que le pain & le vin du Sacrement de l'autel, apres les mots de la consecration, ne sont le corps & le sang de Iesus Christ. » Adam se retournant vers le Milord gouverneur & les autres seigneurs susdits, dit : « Il ne me souuient d'auoir iamais parlé ni enseigné chose quelconque, que premierement ceste sainte Escriture ne me l'ait enseigné (monstrant le liure de la Bible qu'il portoit attaché à sa ceinture), si voulez estre contents, que le contenu de ceste sainte parole que voici me

soit pour iuge, & s'il se trouve que j'aye parlé à l'encontre d'icelle, ou que j'aye aucunement peruertie, ie suis prest à souffrir telle peine & supplice que me voudrez enioindre. » L'accusateur : « Qu'est-ce donc que tu as dit ? » « J'ai dit (respondit Adam) qu'apres que nostre Seigneur Iesus Christ eut mangé l'agneau de Pasques à son dernier souper avec les Apostres & disciples, & eut accompli les ceremonies de la Loi ancienne, il institua un nouveau Sacrement en memoire de sa mort pour le temps auenir ; c'est qu'il print du pain ; &, apres auoir rendu graces, le rompit & en donna à ses disciples, disant : « Prenez, mangez, ceci est mon corps qui est rompu pour vous ; » & semblablement print la coupe, & apres auoir rendu graces, leur en donna à boire à tous, disant : « Ceci est la coupe du nouveau Testament en mon sang, qui doit estre espandu pour la remission des pechez de plusieurs, toutes fois & quantes que ferez ceci en memoire de moi. » Lors l'Archeuesque de S. André & autres Prelats dirent tous ensemble : « Nous sauons bien tout cela. » Le Comte de Huntlé lui dit : « Tu ne responds pas à propos à ce qu'on te demande ; ne d'auoir dit telles paroles, ou bien confesse-les, sans faire longue harangue. » Adam respondit : « Si le Dieu tout-puissant & sa sainte parole prononcee par la bouche sacree de son Fils bien-aimé nostre Seigneur Iesus Christ a aucun lieu & credit enuers vous, vous ne trouuerez estrange ce que ie puis auoir dit, veu que n'ai rien dit ni enseigné qui ne soit contenu en icelle parole, laquelle est la vraye pierre de touche pour aprouer ce qui est bon & reietter ce qui est faux, icelle me sera iuge, & de tout le monde. » « Pourquoi dis-tu cela ? » dit le Comte de Huntlé, « ne penses-tu point auoir à faire à un iuge assez bon & suffisant ? & cuides-tu que nous ne conoissions Dieu ne sa parole ? respon seulement à ce qu'on te demande. » Lors ils commanderent à l'accusateur de repeter derechef le mesme article. « Tu as dit (dit M. Iean Lawder accusateur) & enseigné que le pain & le vin au sacrement de l'autel, apres les paroles de la consecration, ne sont le corps & le sang de Iesus Christ. » Wallace respondit : « Quand j'enseignoi (qui estoit peu souuent, voire estant premierement requis), j'ai

Sa responce.

Son accusateur.

Premier article d'accusation, touchant la presence charnelle de Christ.

(1) John Lauder, voy. p. 490.

dit que si le sacrement qu'on appelle de l'autel, estoit fidelement administré, comme le Fils de Dieu viuant l'auoit institué, que là seroit & presideroit la personne du Fils de Dieu mesme, par sa vertu & puissance diuine par laquelle il est par tout, & en tout & par dessus toutes choses. » Adonc l'Euesque d'Orknay dit : « Ne crois-tu point que le pain & le vin du Sacrement de l'autel, apres les paroles de la consecration proferees, deuiennent le vrai corps de Christ, sa chair, son sang & ses os? » « Je ne sai, » respondit Adam, « que veut dire ce qu'appellez Consecration; ie n'ai point grande intelligence du Latin, mais ie croi que le Fils de Dieu, qui est Iesus Christ, a a esté conceu du S. Esprit, nai de la vierge Marie, & qu'il a vn vrai & naturel corps & non phantastique, qu'il a conuersé ici bas, allant çà & là enseignant & preschant; ie croi qu'il a souffert sous Ponce Pilate, qu'il a esté crucifié, mort & enseveli, & que par sa diuine vertu il a ressuscité son corps le troisieme iour, & qu'en ce mesme corps il est monté au ciel, & est assis en gloire à la dextre de Dieu son pere, de laquelle il viendra en ce mesme corps qu'il a prins du ventre de la vierge Marie, iuger tant les vifs que les morts. Je croi, di ie, que ce corps est naturel, ayant pieds & mains, & que partant il ne peut estre en deux lieux à la fois. Helas! ie lui ren graces eternelles de ce que lui-mesme a voulu esclaircir ce point deuant sa mort. Quand la femme respondit l'onguent sur lui, respondant au grondement d'aucuns de ses disciples, il dit : « Vous auez tousiours les poures avec vous, mais vous ne m'aurez point tousiours, » entendant de son corps naturel. Et semblablement, à son ascension il dit aux mesmes disciples qui estoient charnels, qui eussent bien voulu qu'il eust demeuré tousiours avec eux corporellement : « Il est expedient que ie m'en aille (voulant dire que ce corps naturel deuoit necessairement estre absent d'eux), autrement le Consolateur, le S. Esprit de mon Pere ne viendra point à vous. Mais foyez fermes & ayez bon courage, » dit-il, « ie suis avec vous iusques à la consommation du monde. » Que la manducation corporelle de sa chair ne profite de rien, il appert par ses paroles, quand apres auoir dit : « Si vous ne mangez ma chair & beuvez

Notez.

Matth. 26.

Iean 16.

Matth. 28.

Iean 6.

mon sang, vous n'aurez point de vie en vous, » il adioute : « Que fera-ce donc si vous voyez le Fils de l'homme monter où il estoit premierement? » C'est l'esprit qui viuifie, la chair ne profite rien, assauoir d'estre mangée comme ils le prenoyent, & comme vous l'entendez aussi. » L'Euesque d'Orknay s'escria que c'estoit vne heresie execrable. Quand M. Iean Lawder eut commencé derechef à parler, & eut demandé au Gouverneur si Adam auoit bien dit ou non, l'Archeuesque de S. André cria en Latin : *Ad secundum, ad secundum*, comme s'il eust voulu dire : Pour suiuez au second article. « Tu as dit & publiquement enseigné que la Messe est vraye idolatrie & abomination deuant la face de Dieu. » Adam respondit : « L'ai leu la Bible en trois langages par deux ou trois fois, & l'ai entendue comme Dieu m'en a fait la grace, & si n'ai iamais trouué ce mot de Messe en toute icelle; mais i'ai bien leu que ce dont les hommes font le plus de cas, & qui leur semble bon, sans en auoir expresse parole de Dieu, que c'est idolatrie & abomination au Seigneur. Or si on trouue que mention soit faite de la Messe en la sainte Escriture, ie confesserai mon erreur si ie suis trouué en faute, autrement non; & me mettrai à toute correction droite & selon les loix. » L'Archeuesque de S. André là dessus dit : *Ad tertium*, commandant qu'on recitast le troisieme article. « Tu as dit & publiquement dogmatizé que le Dieu que nous adorons vient de terre, creu en terre, semé & pestri de la main des hommes. » Adam respondit : « L'adore le Pere, le Fils & le S. Esprit, trois personnes distinctes en vne Deité, qui crea le ciel & la terre; mais ie ne sçai quel dieu vous adorez. » « Ne crois-tu pas (dit M. Iean Lawder) que le Sacrement de l'autel, apres les paroles de consecration, soit le vrai corps & sang du Fils de Dieu, voire Dieu lui-mesme? » Adam respondit : « Je vous ai desia dit que c'est du corps de Iesus Christ, & quelle maniere de corps il a, selon qu'en ai trouué en la sainte Escriture. » « Tu as dit aussi & publiquement presché beaucoup d'autres abominables heresies contre les sacremens, lesquelles pour abregier, i'obmettai; mais que dis-tu des articles susdits? ne confesses-tu pas d'auoir tenu tels propos? Veux-tu que ie les recite en-

2. article De la Messe.

Luc 16. 15.

3. article De l'Idolatrie.

4. article des Sacremens.

M. D. L.

cores vne fois, afin que tu regardes ce qu'auras à dire? » Les ayans recitez, il lui demanda comme auparavant. Adam respondit, persistant tousiours en cela, qu'il n'auoit rien dit qui ne fust conforme à la parole de Dieu, & qu'il auoit parlé selon Dieu & sa conscience, dont il appela Dieu tefmoin & iuge. Bref, qu'il se tenoit à la confession qu'il en auoit faite, iusqu'à ce qu'on l'auoit mieux instruit par la parole de Dieu, voire qu'il s'y tiendrait iusqu'au dernier soufpir. Puis dit au Gouverneur & autres seigneurs là assistans : « Si vous me condamnez, pource que ie soustien la parole de Dieu, mon sang fera requis de vos mains quand ferez amenez deuant le siege iudicial du Fils de Dieu, qui est puissant pour defendre l'innocence de ma cause, deuant lequel ne pourrez rien nier, & encore moins resister à son grand iugement, auquel ie remets la vengeance, comme il est escrit : « A moi est la vengeance, & ie la rendrai, » dit le Seigneur.

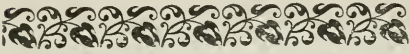
ALORS ils prononcerent leur sentence contre lui, & le condamnerent, selon leurs loix, puis le liurerent au bras seculier, à Iean Campbel, député de la iustice, qui le remit entre les mains du Preuost d'Edimbourg, pour estre bruslé au lieu appelé Castelhil; & en attendant le temps de l'execution d'icelle sentence, on mit Wallace au plus haut de la prison du lieu dit Tolbuith, les fers aux pieds, & les clefs de ceste prison furent liurees à Hugues Curry, homme cruel, qui faisoit office de porte-croix de l'Archeuesque de S. André. Cependant les Euesques enuoyerent au poure Adam deux Cordeliers, avec lesquels il ne voulut aucunement entrer en propos. On lui enuoya aussi deux Iacopins avec vn autre moine Anglois, & vn certain sophiste nommé Abercromy. Or Adam eust bien voulu declarer l'esperance qu'il auoit en Dieu au moine Anglois, & lui faire confession de sa foi, estimant qu'il eust quelque bon sentiment de la vraye religion, mais le poure moine lui respondit qu'ils n'auoyent aucune charge d'entrer en dispute avec lui, & ainsi departirent de lui. Vn peu apres on enuoya vers lui le doyen Lastarig, sage mondain, qui n'auoit aucune crainte ni conoissance de Dieu. Entre autres propos qu'il lui tint, il lui eust bien voulu persuader la realité du facre-

ment de l'autel apres la consecration. Mais Adam ne lui voulut aucunement accorder. La nuit veue, apres que tous se furent retirez, Wallace la passa en chantant & louant Dieu (comme plusieurs qui l'ouyrent en ont fait le rapport) ayant les pseumes de Dauid en petit volume, la Bible lui ayant esté ostee. Hugues Curry, entendant qu'encores il auoit quelque liure, vint à lui, & lui rauit hors des mains ses Pseumes, lui disant iniures & opprobres, pour esbranler la constance du poure patient & le retirer de ceste esperance qu'il auoit si ferme & si entiere. En ceste sorte, ce bon seruiteur de Dieu demeura aux fers iusqu'au iour ensuiuant, auquel on fit les aprefts pour le brusler. Lors le Gouverneur & tous les principaux seigneurs, tant ceux qu'on dit spirituels, que temporels, departirent d'Edimbourg, chacun à leurs affaires. Apres leur departie, derechef ce doyen de Lastarig vint vers Wallace pour le diuertir; mais Adam lui dit tout court que, touchant la foi, quand vn Ange viendrait du ciel pour lui persuader, qu'il ne l'escouteroit point. Sur ceci entra ledit Curry, & le tança & iniuria comme de coustume, disant qu'il le feroit chanter vne autre chanson deuant le soir, auquel il respondit : « Vous deuriez auoir quelque crainte de Dieu, voire & au lieu de m'iniurier me consoler en mon affliction. Quand i'ai aperceu que vous veniez, i'ai prié Dieu qu'il continuast en moi la force pour resister à vos tentations, parquoy ie vous prie me laisser en paix. » Peu apres Adam, de cœur alaigre, demanda à vn des officiers qui l'estoyent venu querir. « Le feu est-il prest? » L'officier lui dit : « Ouï. » « Et moi, dit Adam, ie suis aussi prest. » Apres cela, il parla à vn certain fidele qui estoit en la troupe, l'assurant qu'ils se rencontreroient au ciel. Depuis personne ne parla plus à lui. A l'issue de la prison, le Preuost descendit expressément avec menaces, qu'il n'eust à parler d'auantage ne personne à lui, ce qu'il disoit lui auoir esté enioint de ses superieurs & seigneurs. Le populaire alloit apres, priant Dieu auoir pitié de lui. Étant arriué au feu, il esleua par deux ou trois fois ses yeux au ciel, puis se tournant vers ce poure populaire, dit : « Que ie ne vous offense de ce que ie souffre la mort ce iourd'hui pour la querelle de la verité, d'autant que le

Deut. 32. 35.

Matth. 10.

disciple n'est pas plus grand que son maistre.» Desquelles paroles le Preuost fut fort courroucé, & lui commanda de se taire. Adonc Adam Wallace regardant derechef au ciel, dit : « Seigneur, ils ne me veulent laisser parler.» La corde lui estant mise au col, le feu fut allumé, & ainsi il departit heureusement à Dieu, à la confusion de ses ennemis.



M. CLAUDE MONIER, d'Auuergne (1).

Interrogations
& responfes
de Monier.

CLAUDE Monier, homme docte, natif de saint Amand de Talende, autrement la Chaire (2), à trois lieus d'Issore en Auuergne, apres auoir tenu quelque temps les escholes publiques en icelle ville, & à Clermont ville capitale dudit Auuergne, ayant instruit la ieunesse specialement en la crainte de Dieu & en la conoissance de sa sainte parole, vint en haine & soupçon vers les ennemis d'icelle, tellement qu'il fut osté de ceste charge d'enseigner. Depuis s'en alla par le pays d'Auuergne & autres lieux circonuoisins, publiquement annonçant la parole de Dieu, usqu'à ce qu'il fut persecuté & contraint se retirer en pays de l'Euangile, & Eglise reformée par la parole de Dieu. Parquoy il se retira à Laufanne, ville de la iurisdiction des Seigneurs de Berne, en laquelle il estudia quelque temps. Depuis, se trouuant à Lyon, il eut charge de quelques enfans, lesquels il instruisoit aux saintes lettres, tellement qu'en peu de temps il fut conu de plusieurs fideles qui estoient ioyeux de sa sainte conuersation, car il estoit d'un esprit doux, paisible & debonnaire, selon le tesmoignage qu'ont rendu de lui plusieurs fideles tesmoins qui ont familierement conu sa bonne vie & la pure doctrine qu'il annonçoit à vn chacun qu'il pouoit rencontrer capable d'icelle, comme

aussi il a manifestement demonstré par le fruit & la vraye marque qui en suit ladite doctrine. Car il auint tost apres, que, par vn Dimanche cinquieme iour de Iuillet, 1551. ayant esté en la maison d'un sien ami pour lui donner auis de se retirer de deuant le Preuost qui venoit pour le prendre, apres auoir conduit ledit ami & fait acte de vrai Chrestien, reuenu de la conduite, comme il pensoit consoler la femme & la famille d'icelui, voici venir le Preuost qui, par soupçon, empoigna Monier & le mena prisonnier à l'Official, par lequel il fut interrogué de plusieurs choses. Or, d'autant que le Seigneur lui a fait la grace qu'estant prisonnier il a escrit vne partie des actes & interrogations iudiciaires tenues contre lui, nous auons ici mis sa lettre contenant confession entiere, en la forte qu'elle a esté par lui redigee par escrit aux fideles, comme s'en suit.

Claude Monier, prisonnier de Iesus Christ, à tous ses freres, tant pources que riches, choisis de Dieu pour auoir part à l'heritage d'immortalité, & faire perpetuelle residence en sa maison sans auoir faute de rien, Grace & assurance par son Fils bien-aimé.

« IE vous eusse escrit plustost, si i'eusse eu papier & escritoire. Je vous mercie de ce qu'il vous a pleu auoir soin de moi, & par presence de personnes & par lettres. Dieu vous le rende en son royaume. Vous sauez, comme ie pense, comment i'ai esté apprehendé. La femme de nostre ami I. d. G., sa chambriere & ses enfans vous en tesmoigneront, comment apres estre reuenu de conuoyer son mari, voici venir six ou sept fergeans eschauffez à merueille, qui me trouuerent en ladite maison seul estranger. Somme, ayans chassé la proye & ne la trouuans point, ils me prenent comme suspect. Pour abreger, ie vien deuant l'Official. Si tost que ie fus entré, il me demande si le corps de Iesus Christ n'estoit point dedans le pain. Je rêspon que i'adore Iesus Christ là sus à la dextre de son Pere. Et du Purgatoire, quoi? Je rêspon : pource que misericorde n'a point de lieu apres la mort, qu'il n'est ia besoin de purgation, car il faut estre purgé auant que desloger. Et du Pape? Je di qu'il seroit Euesque comme vn autre, pourueu

(1) Voyez la belle lettre qu'il écrivit aux pasteurs de la Suisse, sous le couvert de Calvin. « A l'exemple de Paul, » leur disait-il, « je vous prie, au nom de Jésus, que vous me rendiez favorable Dieu par vos prières, afin que je puisse résister à mes adversaires avec une grande liberté. » *Calvini opera*, XIV, 158.

(2) Saint-Amand-de-Tallende, arrondissement de Clermont (Puy-de-Dôme).

qu'il fust imitateur de sainct Pierre. Or pour ce dimanche-la n'y eut pas grand propos. Le lendemain ie fu mené au parquet, là où ie fu interrogué avec vne grande instance, si ie conoissoi personne de ceste ville, & avec qui ie conuerfoi, & de quel mestier i'estoi. Le leur di (pource que ledit ami estoit du tout descouuert) que ie frequentoï chez lui, & qu'ailleurs ne frequentoï, sinon depuis huit ou neuf iours à l'Oliuier, mon logis ordinaire; là où (pource que c'est au cœur de la ville) i'estoi venu loger, pour trouuer plustost pratique de mon art, qui est d'estre escriuain. Or ont-ils en bonne reputation ce logis, & ne leur est suspect.

LE iour ensuiuant, voici venir trois sortes de religieux, là où ie fus appellé, & enquis de plus en plus de vostre conoissance, si bien & beau que, quand ie vi cela que i'estoi si pressé de leur en nommer quelqu'un à toute force, pour obuier à la gehenne, ie leur en nommai deux qui estoient partis il y auoit desia douze ou quinze iours, l'un pour aller en Angleterre, & l'autre à Geneue; & de ce Dieu en est tefmoin. Car pour vrai, mes freres, la plus grande fascherie que i'ai, quand ie suis deuant eux, c'est quand ils s'enquierent de vous. A la fin me demanderent si ie ne conoissoï point les trois freres Dimonets, & me renseignerent la maison d'en haut. Le leur di que non, ni autre de la ville; car aussi ne fai-je pas vostre cœur. Pourtant aduertissez le frere Dimonet de ne frequenter là sus que le moins qu'il pourra, et qu'il se garde d'eux; car ils l'ont en leur memento. Aussi Greno (s'il m'en croid) trouuera moyen de changer d'air du tout. Car, comme i'ai sceu depuis, il y a long temps qu'ils le cherchent. Je le vous recommande, car ie le laissai bien malade. Pour reuenir à nos religieux, l'un me pince d'un costé, l'autre de l'autre. Toutefois, pource qu'il restoit à respondre à plusieurs articles de la Papisterie, l'Official me demanda des Vœux, que i'en sentoï. Le lui di que nous ne sçaurions tant vouër que ne soyons tenus d'en faire d'auantage selon l'obligation de la Loi. Puis apres, s'il falloit prier les Saincts, ie lui di qu'ils ne sçauoyent prier sans foi, & qu'on les laissast reposer, car c'est aux Anges d'aller & venir pour nous faire seruire par le commandement de

Dieu. En apres, s'il falloit dire l'Aue Maria pour saluer la vierge Marie. Je respon que, lors qu'elle estoit au monde, il la falloit saluer comme fit l'Ange, d'autant qu'elle auoit besoin de salut comme les autres; mais à ceste heure, quand elle a ce qu'elle attendoit, ne lui faut desirer autre salut. Interrogué s'il faut auoir des images, ie respon, pource que de nostre nature nous sommes si enclins à idolatrie, & que nous nous amufons & arrestons plus à ce que nous voyons qu'à ce que nous ne voyons point, telles images n'ont point de lieu entre les Chrestiens. Car aussi vous sçauèz bien, mes freres, qu'il faut adorer ce qu'on ne void point, assauoir vn seul Dieu qui est Esprit, parquoi le faut adorer en esprit & verité. Le voir n'y fait rien, il ne demande que le cœur.

INTERROGVÉ d'auantage du Vœu de religion, ie respon que nous n'auons qu'une religion Chrestienne. Enquis des heures canoniales, ie respon que nous ne prions point à certaines heures, mais quand l'Esprit de Dieu nous y pousse, & lors plus affectueusement, quand la necessité vrgente le requiert. Interrogué de ceste huile, de ce sel & autres fanfares, ie leur di que cela sent son Marranisme(1) ou son Marrane. Lors l'Official n'entendoit point ce mot Marranisme, & ie lui declarai, disant que ces engraissemens & faleures sentent la Loi des Marranes & sa superstition Iudaïque. On me demanda si c'est bien fait de chanter les Pseaumes de David en langue vulgaire publiquement. Je di qu'oui, pourueu que ce soit avec reuerence, non pas ces puantes chansons dont l'air est tout empunaïsi.

QUELQUES iours apres ie fu rappelé pour voir si ie persistoi en mon opinion. Et, voyans que ie ne me changeoi, ne me voulurent plus interroguer. Lors ie demandai: « Qui se fait partie? » Et l'Official en souffrant me dit: « Vous en auez beaucoup de parties. » Et ie repliquai: « Je requier que ie sois interrogué de ma foi. » Lors le Iuge dit qu'il seroit bon que i'escriuisse ma confession, comme fit Richard. Sur cela ils me dirent que ie sortisse, & qu'ils en delibereroyent; depuis ie

M. D. LI.
Salutation de
la Vierge.

Images.

Heures cano-
niales.

Dimonet.

Les vœux.

Les saincts.

Richard le
Feure ci apres
Martyr.

(1) Persidie. Les Espagnols ont donné le nom de *marrano* aux Arabes et aux juifs convertis. C'est une injure qui signifie maudit, perfide, excommunié.

ne les ai veus. Or l'espere (au plaisir de Dieu) vous enuoyer ma confession, apres l'auoir mise au net. Et voila quant à ma deposition. Il reste maintenant de vous auertir de mon estat, & comment ie me porte, & de me consoler avec vous en nostre captiuité. Le di nostre captiuité, pource que vous deuez sentir la miene, & moi la vostre; car tous biens & tous maux sont communs entre freres. Premièrement, mes amis, pourueu que Dieu, par le moyen de vos bonnes prieres me donne patience, ie ne voudroi pas estre en la maison du Roi. Car, estant là & n'osant dire la verité, la conscience me remordroit & m'accuseroit, qui n'est pas petit tourment, mais est bien vne merueilleuse gehenne & torture. Je vous en fai iuges, vous autres qui conuersez entre les Babylo niens. Voila la captiuité en laquelle vous estes, qui n'est pas moindre que la miene. Vos corps sont à deliure, mais vos ames souspirent sous le ioug insupportable de l'Antechrist. Et si mon corps est enfermé entre quatre murailles, l'esprit a grande occasion de se resiouyr en son Dieu, puis qu'il me fait tant d'honneur de me faire compagnon de son fils, & lui tenir compagnie à porter la croix. Le principal est de prier ce bon Dieu, que mon esprit la trouue aussi douce comme la chair la sent amere; & de tant plus que la fuyois le temps passé, que maintenant de tant plus grand courage ie la puisse embrasser. Helas, mes freres, si nous pouuions goustier la grande douceur qui est cachée sous ceste croix, personne ne reculeroit; mais se combatroit-on bien à qui mieux la porteroit, & qui la chargeroit le premier: il y auroit beaucoup de Simons Cyreniens pour la porter. Mais nostre chair est si douillette, qu'elle n'y veut pas toucher seulement du bout du doigt. Or, prions, prions le Tout-puissant qu'il nous vueille fortifier par son saint Esprit au Nom de son Fils, pour combattre virilement & subiuguer tous nos ennemis, & la chair, & le monde & son Prince, & la mort, & l'enfer. Mais encore ie n'en trouue point de pire (comme souuent ie disoi en mes prieres) que ceste traistre volonté nostre compagne. Et, d'autant qu'elle est de la maison & si familiere de nous, là où tous nos ennemis sont forains & estrangers, tant plus la deuous-nous craindre; car c'est vne fine bague & fausse piece. Tant

plus on la tient mignarde, tant plus on la flatte, tant plus on veut complaire à ceste truande, tant plus on endure de ceste affetee, tant plus l'esprit de son poure mari supporte ceste glorieuse, & voila la tempeste dans la maison, voila le diable son paillard qui la vient incontinent aborder. Pensez-vous qu'elle face conscience de paillarder avec lui, & de fausser la foi à son espoux? elle s'en foucie bien. N'est-ce pas vne meschante fille de meschans parens? le mortier donc sent tousiours les aux. Il faut qu'elle se reduise là d'où elle est sortie, si la grace de Dieu ne la change, si elle ne quitte son pays, ses parens & tout ce qu'elle auoit auparavant, voire si elle mesme ne se quitte. Mais qui fera cela? ce sera Iesus Christ son nouveau mari, l'espoux de toutes les saintes ames & nettes volontez. Il la renouuellerà toute, il la rendra franche, obeissante & paisible. Ce sera lors vn liêt chaste, & merueilleux accord dedans la maison. Le diable n'a garde d'y aborder pour faire son bordeau, tant qu'elle tiendra foi au S. Esprit; car les malins esprits n'ont garde de s'y frotter. Parquoi, mes freres, prions incessamment nostre Pere celeste de creer en nous vn cœur net, de nous donner vn cœur tout neuf, de conduire tousiours nostre volonté par son Esprit, & de ne permettre iamais que ce ribaud Satan la deçoieue par aucun faux semblant, lequel, pour la desbaucher, la vient muguetter en forme d'un bon Ange. O bien-heureux saint Paul, qui sçauoit bien ses finesse, & de quel pied marche ce fin galand! Auisez, mes freres & sœurs, si nous ne deuriens point estre vigilans, & faire bon guet, & nous tenir sur nos gardes, puis que nos ennemis sont si cauts, mesmement ayans la pire guerre de toutes dedans nostre maison, en nos personnes & dedans nous-mesmes. Et dites maintenant que nous sommes sans croix, & sans affaires & sans combat. Voyez-vous si le dire de Iob est vrai: « La vie de l'homme en ce monde est vne guerre? » Il faut bien dire que nous sommes iusques aux oreilles en continue guerre, puis que iamais ne pouuons auoir treues iusques à la mort. D'auantage, n'est-ce pas vne horrible & fiere bataille, quand on en veut à soi-mesme, quand nous sommes ennemis de nous mesmes, voire les

De la vraye
liberté &
feruitude.

Consolation en
la croix.

Description
des ruses de
notre chair.

M. D. LI.

plus cruels & felons de tous ? Et, si nous n'auons pitié de nous-mesmes, qui en aura pitié ? Ce sera ce bon Pere plein de misericorde, s'il lui plait, qui ne cesse de faire bien à ses ennemis, rendant tousiours le bien pour le mal, lequel, pour l'amour de son Fils, nous face la grace d'auoir pitié de nous & des autres. Sus donc, mes compagnons de guerre, à l'assaut, à l'assaut ; courage foldats, courage, marchez hardiment. Ne les craignez point, ils ne font pas gens pour nous ; car Iesus Christ nostre Capitaine nous les a tous vaincus. L'esperance donc de sa victoire nous seruira d'armer nostre teste. N'oublions pas nostre bouclier, qui est d'auoir vne foi viue, puissante & vertueuse, pour repousser les coups de nos ennemis. Gardons que l'espee ne nous eschappe de la main ; ce cousteau du saint Esprit, tranchant de deux costez, qui est ceste viue parole de Dieu, laquelle perce & cœurs & ames, & pensees & intentions. Rien n'arreste deuant elle ; tout lui est descouuert, tout tremble deuant elle. Elle fait choir ses ennemis à la renuersé sans les toucher. Bref, ce sera elle (comme dit saint Paul) qui affommera l'Antechrist. Qu'on se garde bien, sur peine de la hart, de changer ses armes pour celles de fer. Le fer, le bras, la cheualerie, ni autre force humaine n'a point de place en la guerre Chrestienne. Laissons tout cela aux tyrans, & à ces messieurs de Rhodes, qui veulent faire croire les gens par force d'armes. Mais vous voyez comment ils prosperent. Ils s'en vont tantost comme les Templiers, qui furent tous faccagez en vne nuit. Ils ont perdu la meilleure fleur de leur chapeau, & leur plus grande forteresse, assauoir la ville de Rhodes. Le reste s'en ira petit à petit. Car c'est vne plante que le Pere celeste n'a ia plantee, & pourtant elle sera defracinee. Et le Pape & ses adherans n'vont-ils point de force & puissance humaine, quand ils nous veulent faire renier Iesus, & croire à leur Antechrist, & recevoir leur fausse religion ? Leurs emprisonnemens & leur feu, qu'est-ce sinon puissance des tenebres & force tyrannique ? Ceste tyrannie, quand nul autre mal ne se troueroit en eux, monstre assez euidentement qu'ils font ministres de l'Antechrist, & que la Papauté est vne plante qui sera desplantee. Encore le pauvre Turc est

beaucoup plus humain qu'eux, qui ne contraint personne de renier sa religion, lequel nous ne deuons oublier en nos prieres. Vous voyez donc comment les plus grands tyrans qui font au monde font ceuz-la qui sous le titre de Chrestien, & sous ombre de saincteté, occupent par force la place du Fils de Dieu. Le temps s'approche, puis que le Pape commence fort à s'appetisser, & ses terres s'escartent, se faisant hayr des Princes. Dieu veuille remettre le regne de Iesus Christ son Fils en son entier, & depousser l'Antechrist de son siege, ce sera quand il lui plaira ; c'est à nous seulement de prier & de desirer. Mais ne pensons point que cela se face par la force des hommes ; car (comme dit saint Paul) Dieu destruira ce fils de perdition par le soufflé de sa bouche, c'est à dire par la vertu de sa parole. Vous voyez desia, depuis vingt ans, la grande ouuerture qu'a fait par tous les royaumes ce doux soufflé de la bouche de Dieu, ceste parole tant amiable, sans forcer personne & sans tempester. Ceste sainte parole nous apprend comment nous ne deuons point vser de force corporelle, ni de fer contre nos ennemis. Apprenez de moi, dit Iesus Christ, que ie suis doux & humble de cœur. Contentons-nous donc des saintes armures dont nous auons parlé ci-dessus, assauoir de ceste noble foi & esperance que nous deuons auoir en Iesus Christ, nous apuyant sur sa parole. Vne chose reste, mes freres, c'est charité, la pratique de ceste foi, plus mal pratiquee que chose du monde. C'est bien le temps que Christ prophetisoit que la charité de plusieurs refroidiroit. Nous auons beau nous dire Chrestiens fideles & Euan-gelistes, nous auons beau lire l'Escriture, parlons-en tant que nous voudrons, si nous n'auons charité, nous n'auons rien. Tout le demeurant ne nous sert de rien. La foi ne peut esclairer sans charité, non plus que la lampe sans huile. Charité, c'est la marque pour conoistre les vrais disciples de Iesus Christ. Charité est le plus vrai tesmoin que nous ayons de nostre foi. Charité fait de plusieurs cœurs vn, de plusieurs ames vne. Charité amasse le petit troupeau en vn. Charité fait la communion des Saints. Qui n'a charité (dit saint Iean), il demeure en la mort, il gist en tenebres, il est meurtrier. C'est vne chose

2. Theff. 2. 3.

Matth. 11. 29.

Matth. 24. 11.

1. Iean 3. 14.

touche ceux
de S. Iean
de Lyon.

Matth. 15. 13.

1. Jean 4. 16.

si magnifique, que saint Jean mesme escrit, que Dieu est Charité. Puis que c'est si grand cas que de charité, & qu'elle est si necessaire, que sans elle nous sommes morts, quelque prosperité qu'ayons, nous devons bien prier Dieu sans intermission, qu'il lui plaise, au nom de son bien-aimé, la respandre en nos cœurs par son saint Esprit, tellement que nous bruslions de son amour, du zele de sa gloire, & d'un grand desir de le voir, & d'estre un iour presens avec lui sans fin, là où nous nous puissions voir tous pour y faire feste perpetuelle en parfaite resjouissance, chantans sans iamais cesser hymnes & cantiques spirituels, à l'honneur & gloire de nostre Dieu. Amen.

Iaques 2.

FRERES, ne laissez iamais vos assemblees, à tout le moins par petits troupelets, & ne visez point tant à la robe ni aux aneaux; vous sauez comment saint Iaques reprend cela. Chacun s'estime moins que tous les autres. Et visitez-vous plus souvent les vns les autres, et principalement les pures infirmes tant d'esprit que de corps, & faites de vos maisons des belles petites Eglises, & tenez tousiours quelque saint propos en vos repas. Car par ce moyen la famille se gagne, & l'ame est receüe comme le corps. Que ma captiuité ne vous rende point craintifs, mais plustost hardis à tenir bon, mieux que iamais. C'est pour tousiours confermer la verité de Dieu, y besognant moyennant vos continuelles oraisons, auxquelles ie me recommande un million de fois; aussi me recommanderai-je aux Eglises de là haut. Vous n'estes pas oubliez de ma part, si mes souhais ont quelque efficace. Au reste, mes freres, Dieu vous rende le bien que m'avez fait & faites encores, comme ie vous ai dit vne autre fois au commencement, en vous priant deuant Dieu me pardonner de ce que ie n'ai pas conuersé en telle discretion & confiance entre vous comme ie deuois. Car vraiment ie confesse que ie ne me suis point montré homme quand il falloit, & me suis trop reculé quand me deuois auancer, & tout pour ceste maudite crainte des hommes, & tant d'autres imperfections, lesquelles Dieu me pardonne par le merite de Iesus Christ son tres-obeissant Fils. Ayez en reuerence les Ministres, non pas pour les adorer, mais comme messagers de Dieu. De moi n'ayez autre souci que de prier; car ie remets en

Dieu & moi & mon affaire, auquel soit tout honneur, louange, gloire & connoissance de tous biens à perpétuité. Amen. Je vous prie que la presente aille de main en main, non pas que ce soit chose qui le merite, mais pour la resjouissance de tous les freres, & pour les inciter à prier Dieu pour moi. Je vous salue & accolle tous en Iesus Christ.

Vostre frere, Claude Monier.

Il presenta depuis aux Iuges de Lyon un certain escrit par forme de remonstration en ceste substance.

« Novs sommes en plus grande detresse que n'estoit Israel sous Pharaon. Le poure Israel estoit contraint, pour le plaisir du tyran, de manier la fange & le mortier ordinairement; mais nous, pour le plaisir de Satan, sommes persuadez de faire toutes vilenies. Israel ne pouuoit auoir congé de sortir iusques au desert, pour seruir & sacrifier à son Dieu, & le Chrestien ne peut auoir permission tant seulement de louer son Sauueur en lieu qui soit. Toutesfois l'Israelite, maugré Pharaon & en despit de ses dents, a eu licence de Dieu de sortir de ce malheur, pour le seruir en toute franchise; aussi aura le fidele en ce dernier temps, par la bonté de Dieu, liberté de l'adorer en esprit & verité, de le louer & remercier publiquement, de chanter ses merueilles sans aucune crainte, & face Satan & son fils l'Antechrist le pis qu'il pourra. »

APRES auoir présenté ceste remonstration & perueuré en la confession de sa foi, il fut mis aux basses fosses de la prison, où il demeura iusques au vingt-sixiesme d'Octobre, perseuerant tousiours constamment avec grande patience; combien que, par plusieurs fois, il ait eu de grans assaux & tentations, tant par Satan que par les aduersaires, lesquels par diuerses manieres ont essayé de le destourner de sa ferme foi, mais la bonté du Seigneur le preferua. Parquoi ledit iour d'Octobre, qui estoit un Lundi, fut mené en la grande place deuant le grand temple nommé saint Jean, où il fut déclaré heretique, & dégradé par le suffragan de l'Archeuefque de Lyon & ses supposts, &, à leur façon

M.D.LI.

Comparaifo
entre la seru
tude d'Egyp
& celle de
maintenant.

accoustumee, remis entre les mains du bras feculier; de ce lieu fut mené aux prisons de Rouane & mis en fosse obscure, où il demeura iusques au Samedi fuyant veille de Touffaincts, comme ils appellent, auquel iour, apres auoir receu sentence d'estre bruslé vif, fut mené en la chappelle en attendant l'apres-disnee des Iuges. Cependant on lui apporta vn peu de poisson avec du pain & du vin pour son disner. Or, ayant esté long temps à deux genoux, faisant sa priere au Seigneur, comme il commençoit à prendre sa refection, voici venir deux Cordeliers, lesquels apres auoir tenu plusieurs propos estranges & esloignez de verité, que ce personnage rembarra par la Parole de Dieu, commencerent à lui mettre deuant comme vne espece nouvelle de gourmandise, d'autant qu'il n'estoit pas temps de s'amuser à manger, mais de penser à chose plus haute & appartenante à son salut. « Hélas! dit Monier, ie ne mange point pour autre cause, sinon pour vn peu fortifier le corps, afin qu'il ne soit en trouble à la promptitude de l'esprit, connoissant que ce sera à lui incontinent à endurer vn horrible combat. » De ceste responce tant douce & amiable, il les rendit confus deuant quelques gens qui là estoient.

ENVIRON les deux heures, estant despouillé de ses habillemens, fut mené sur une charrette au lieu du supplice. Les iuges mesmes en voyant sa grande constance & patience, ne se pouoyent tenir de regretter vn tel personnage, voire les vns aussi de larmoyer. Car auant que partir il leur demanda licence de prier & inuoyer Dieu, ce qui lui fut accordé, moyennant qu'il ne parlât chose contraire, sur peine d'auoir la langue coupee.

Il fut donques mené depuis la prison iusques à la place qu'on appelle Des Terreaux, tenant les mains iointes, & la face leuee au ciel, d'vn regard ioyeux. Il y eut vn passant en la multitude qui lui dit ces mots : « *Vale in Christo*, » lequel fut incontinent apprehendé à la persuasion des deux Cordeliers qui là estoient. Estant venu au lieu de l'estache (1), apres auoir rendu raison de sa foi deuant tout le peuple, & prononcé l'oraison du Seigneur, il fut ceint d'vne chaîne, &

puis le feu allumé, on l'esleua en l'air par dessus, endurant long temps le tourment auant que mourir, & cependant il prioit à haute voix, disant souuent ces mots : « Mon Dieu mon Pere! » qui furent les dernieres paroles entendues du milieu du feu.

EN ceste mesme annee, Pierre d'Estredes, Iuge criminel d'Agen, contre sa conscience fit fouëtter vn homme de la Religion, le iour mesme qu'on appelle en l'Eglise Romaine la feste de Touffaincts, & depuis brusler vn autre qui mourut constamment.



GILLOT VIVIER (1), & autres de Valenciennes.

ENVIRON ce temps, plusieurs furent emprisonnez au pays & sur tout en la ville de Valenciennes, à la poursuite du Comte de Lalain (2), gentilhomme adonné à toute superstition & idolatrie. Entre autres Gillot Viuier, natif de Saint-Sauue, à trois lieuës de Tourney, tisserand de drap, MICHEL LE FEVRE, natif dudit lieu, beau-frere dudit Gillot, de l'aage de dixneuf ans, & son pere IAQVES LE FEVRE, homme aagé de soixante ans, pere de HANON LE FEVRE, femme dudit Gillot, laquelle fut emprisonnee pour la mesme cause. Vn chacun d'eux a constamment maintenu la verité de l'Euangile avec damoiselle Michelle comme s'ensuit.

IAQVES le Feure, en son vieil aage, ayant esté amené à la conoissance de verité, perseuera constamment & nobstant toutes obiections & cauillations des aduerfaires, leur disoit : « Je ne suis pas sauant pour vous responce, mais ie m'arreste à la verité de l'Euangile, quelque chose que l'on me die. » Hanon le Feure receut vne mesme sentence de condamnation & de mort avec les autres; mais l'execution, quant à elle, fut differee à cause qu'elle estoit enceinte. On la garda en la prison iusques apres sa gesine (3), apres laquelle elle dit aux Iuges qui la sollicitoyent à fauuer sa vie : « Hélas! messieurs, c'est trop languir ;

(1) Il est appelé ailleurs Gilles Wisme, *Bulletin*, XXVI, 563.

(2) Comte de Lallaing, grand bailli de Hainaut.

(3) Ses couches.

(1) Piquet auquel était attaché le condamné.

pourquoi me gardez-vous d'auantage ? ie suis assez forte, graces à mon Dieu, pour aller apres mon pere, mon mari & mon frere.» Les Iuges, voyans qu'ils ne profitoyent de rien de la garder, la firent mener au lieu du supplice, où elle fut bruslee & mourut alaigrement louant & inuoquant le Nom du Seigneur (1).



MICHELLE DE CAIGNONCLE (2).

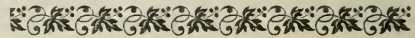
IL y auoit aussi avec les susdites vne damoiselle nommee Michelle de Caignoncle, vesue de Jaques le Clerc, de bonne maison à Valenciennes, laquelle aussi endura constamment vn mesme martyre. Icelle, auant que de tomber entre les mains des aduerfaires de l'Euangile, pour les dons & graces que le Seigneur auoit mis en elle, fut requise en mariage par vn personnage qui desiroit la mener en Eglise reformee par la Parole de Dieu. Dont elle s'excusa, non qu'elle ne portast affection audit personnage, mais pource qu'elle ne se sentoit point poussee par l'Esprit du Seigneur d'abandonner le lieu de sa natiuité ; ains, au contraire, se sentoist asteuree que le Seigneur la garderoit de se polluer aux idolatries & abominations ; & que si elle estoit apprehendee, il lui donneroit force & vertu pour confesser purement son fainct Nom, comme aussi elle a fait. Car estant condamnee à la mort, assauoir d'estre bruslee toute viue avec le susdit Gillot & deux autres pour vne mesme cause, ainsi qu'on les menoit au supplice, elle exhortoist les autres à estre constans ; & monstrant au doigt les Iuges qui les auoyent condamnez, & qui estoient aux fenestres pour regarder leur supplice : « Voyez-vous ceux-là ? » dit-elle, « ils ont bien d'autres tourmens que nous ; car ils

(1) Charles Paillard pense que leur martyre, ainsi que celui de Michelle, eut lieu le 2 avril 1549. Voy. l'article cité à la note suivante.

(2) Voy., dans *Bulletin*, XXVI, 554, la note savante de Charles Paillard sur notre martyre. Il l'a puisée dans les papiers inédits des archives de Bruxelles et de Lille qui « n'infirmant pas complètement, » dit-il, « les indications données par Crespin, mais montrent que la notice de ce dernier est écrite sur un ton et avec des couleurs qui ne sont pas parfaitement justes. »

ont vn bourreau en leur conscience ; mais nous, en souffrant pour Iesus Christ, auons repos & certitude de nostre salut. »

Estant au lieu du supplice, plusieurs pources, qui auoyent receu soulagement de ceste bonne creature, lamentoyent sa mort ; mais elle les consoloit autant qu'il lui estoit permis. Entre autres il y eut vne poure femme, laquelle s'effcriant, dit : « Helas ! madamoiselle, vous ne nous donnez plus l'aumosne ; » & elle lui dit : « Si ferai ; tenez, voilà mes pantouffes, ie n'en ai plus que faire. » Ceste constance estonna tous les spectateurs & effraya les ennemis ; car Dieu la lui garda entiere iusques au dernier soupir.



M. MAURICE SECENAT.

LA ville de Nismes au pays de Languedoc, a receu instruction en la mort de Maurice Secenat, natif de Saint-Saturnin, pres Colet de Deze es Seuenes. Icelui ayant quitté la profession de la prestrie infame de l'Antechrist, s'adonna à enseigner la ieunesse, & fit grand fruit, puis qu'autrement il ne lui estoit permis publiquement enseigner les hommes en la verité du Seigneur, pour laquelle verité il fut bruslé audit Nismes. Sa mort tres heureuse consola grandement tous les fideles de Languedoc.



THOMAS DE SAINT-PAVL, Soissonnois.

Nous sommes auertis, par cest exemple, quel salaire doyuent attendre les enfans de Dieu, quand ils reprenent les blasphemes & vices enormes des enfans de ce monde. Et quand & quand de l'issue heureuse que le Seigneur donne à ceux qui feront deuoir de Chrestien.

THOMAS de Saint-Paul, natif de la ville de Soissons, s'estant retiré à Geneue, l'an M. D. XLIX. avec sa mere, ses freres & grand nombre de ses parens, fit vn voyage en France pour aucuns affaires particuliers l'an mil

Affurance de
cette damoi-
selle.

cing cens cinquante vn. Passant son chemin, rencontra plusieurs dangers aux hostelleries, à cause des blasphemés & autres vices trop publiques au pays, que de sainte affection il repre- noit; mais Dieu le preferua, & le rendit sain & sauf en la ville de Paris, afin que là, comme en vn theatre du monde, il lui seruist de tesmoin contre tant de monstres qui y sont. Estant donc arriué à Paris, en vendant quel- que marchandise il ne peut souffrir les blasphemés d'un quidam, ains le re- prenant l'admonesta doucement d'une humanité & douceur naturelle qu'il auoit; mais l'autre estant irrité, incont- inent le soupçonna Lutherien (comme ils appellent), à raison d'icelle remon- strance non accoustumee entre Papi- stes, ains seulement vstee entre per- sonnes qui ont l'honneur de Dieu en plus grande recommandation que leur vie propre. Cestui mesme le fit espier & fuire pas à pas, iusques en la maison où il estoit logé. Laquelle ayant marquee, le desera à Iean An- dré, homme assez renommé pour la cruauté exercee es anneés preceden- tes contre les seruiteurs de Dieu, en laquelle il a esté le principal boutefe- u. En somme, il fut pris & mené au Chas- telet, où son proces fut fait & instruit par les Conseillers dudit lieu, plus par sa bouche & confession, que par ses papiers & memoires qu'il auoit. Par eux fut condamné à estre bruslé tout viu, attendu (comme ils parlent) sa pertinacité & opiniastrété, c'est à dire sa constance & perseuerance en la confession de la foi, de laquelle ne peut estre esbranlé ni par menaces de tourmens horribles qu'on lui proposoit deuant les yeux, ni par la douceur de ceste vie, laquelle les Iuges lui pro- mettoient sauuer sans note d'ignomi- nie ni d'amende publique, au cas qu'il voulust se desdire. Ce qu'ils faisoient tant selon leur coustume pour le met- tre en perdition, à la confusion & au grand scandale de la religion Chre- tienne, qu'ayans commiseration de son aage, d'autant qu'il ne donnoit appa- rence d'auoir plus de dixhuit ans; mais la bonté & verité de Dieu le rendoit inuincible contre tous assauts. Car, quand la question lui fut baillee aussi cruelle qu'elle fut oncques à brigand ou meurtrier quelconque, pour sauoir les noms des Chrestiens de sa conoif- sance, Dieu le fortifia tellement qu'on n'en peut tirer vn seul mot. Il est vrai

qu'il nommoit franchement ceux qui estoient eschappez de leurs mains, & de la puissance de l'Antechrist, & qui demeuroyent en pays où l'Euangile estoit presché, & ne se feignoit de dire comme ils se portoyent; mais Dieu le gouernoit tellement qu'il ne mit au- cun en danger, ains souuent disoit aux Conseillers qui là assistoyent & le pressoyent: «Pourquoi me tourmentez- vous pour vous nommer tant de gens de bien? Que vous vaudra quand les auriez tourmentez, comme vous me faites maintenant? Si ie pensoi que leur exemple vous deust seruir d'imita- tion, ie les vous nommeroi volontiers comme les autres; mais ie sai que, s'il vous estoit possible, vous leur feriez pis que ne faites.» Neantmoins ces cruels Commissaires, estans obstinez en leur rage, desployerent sur lui tous les instrumens de leur fureur & cruauté, crians: «Tu nommeras tes complices, meschant, ou tu feras des- membré en pieces.» Brief, les mains des bourreaux qui assistoyent à cest acte furent tellement lassées, que Maillard, digne suppost de la Sorbonne & au- tres euoquez pour le redire, se iette- rent sur les cordes pour les tendre d'auantage. Gens dignes de foi ont ouï dire au Commissaire Aubert, qui estoit present, lequel combien qu'il fut homme mau-piteux (1) & propre pour son estat, sur tout cruel au fait de la Religion, si ne pouuoit-il souffrir telle cruauté, de sorte qu'il fut contraint en larmoyant se retirer à part. Et dit d'auantage, en presence de plus de vingt-cinq personnes, qu'il auoit lon- guement deuisé avec Thomas de beaucoup d'affaires, tant priuees que de sa Religion, mais il lui sembloit estre bien bon ieune homme & entier.

OR l'obstinee cruauté de ces iuges fut veincue par la constance de Tho- mas de Saint-Paul, lequel finalement, apres sentence de mort, on mena au lieu le plus celebre de la ville, nommee la place Maubert, pour estre bruslé tout viu, ayant pour consolation la compagnie de ce Maillard, homme autant miserable qu'autre qui soit; & ce pour le tenter & diuertir de la vraye inuocation du Nom de Dieu, lequel avec serment, à sa façon de parler, lui dit plusieurs fois qu'il auoit charge, de la part des Iuges, de lui offrir la vie s'il se vouloit desdire.

(1) Impitoyable.

Prehensions
ont nouvelles
& insupport-
ables à gens
qui n'aiment
point Dieu.

Thomas mené
au Chastelet.

Acte de Mail-
lard docteur
en Sorbonne.

Tesmoignage
du Commis-
saire Aubert.

Question
ordinaire.

M. D. LI.

Thomas ayant fait responſe qu'il aimeroit mieux mourir dix mille fois, ſi autant faire ſe pouvoit, fut gainé en l'air; & ayant commencé d'amonneſter le peuple, le feu fut foudain mis deſſous; & apres qu'il l'eut ſenti, fut retiré par l'exhortation de Maillard, lui diſant que ſ'il vouloit appeler de ceſte ſentence au Parlement, il ſ'afſeuroit qu'on lui ſaueroit la vie, ce qu'il faiſoit pour triompher de Thomas & l'abatre par l'horreur de la mort & du tourment ia ſenti. Mais Dieu, veritable en toutes ſes promeſſes, lui ouurit les yeux pour penetrer iuſqu'à la gloire à laquelle il l'appelloit; ſi qu'il dit à haute voix: « Puis que ie ſuis en train d'aller à Dieu, remettez-moi & me laiffez aller. » Ainſi Thomas de S. Paul, ayant combatu virilement comme vn bon champion de Ieſus Chriſt, receut à Paris la couronne de martyr, le 19. de Septembre l'an M. D. LI.



JEAN IOERY, Albigeois, & ſon SERVITEUR.

Le plus digne d'eſtre noté, apres la mort bienheureuſe de ce Martyr, c'eſt le ſoin & la ſolicitude qu'il a eue du ſalut de ſon ſeruiteur, qui auſſi endura le meſme martyr.

JEAN Ioery, natif d'un village à deux ou trois lieuës d'Albi, nommé Saint-Ioery, auoit le plus du temps eſté nourri en la ville de Montauban. De là ſe retira à Geneue, aagé d'environ vingt-deux ans, & y ayant demeuré quelque eſpace de temps, delibera au mois de Iuillet, l'an mil cinq cens cinquante vn, faire vn voyage en ſon pays, ayant en ſa compagnie vn bien ieune garçon qui le ſeruoit. Pour faire quelque profit en leur voyage, & auſſi pour conſoler les fideles du pays, ils eſtoient chargez de bons liures. Qui fut la cauſe qu'eſtans à Mende, au pays de Languedoc, ils furent prins tous deux, & condamnez d'eſtre brulez, dont ils appelerent. Et Ioery auoit autrefois dit à ſes familiers, que ſi noſtre Seigneur l'appelloit à rendre teſmoignage de ſa verité, il deſiroit fort que ce fuſt à Toulouze. Ils furent donc enuoyez au Parlement de Tou-

louſe, où Ioery ſit ample confeſſion de ſa foi, rendant bonne raiſon de tout par autorité de l'Eſcriture, en laquelle il eſtoit ſuffiſamment exercé, & ſe monſtra en ſes reſponſes fort modeſte & attrempté.

LE ieune ſeruiteur en ſon endroit n'auoit pas moins de grace; car il auoit fait vne meſme confeſſion entiere & pure de la verité; combien que, tant pour la ieuneſſe que pour l'ignorance des ſainctes lettres, il ne pouuoit foudre bonnement les argumens des aduerſaires. Se voyant quelquefois preſſé par les Commiſſaires deputez à faire le proces, il les renuoyoit à ſon maïſtre Ioery, proteſtant que quant à lui il perſiſtoit en ſa confeſſion; mais ſ'ils vouloyent en auoir plus ample declaration, avec ſolution de leurs obiections, qu'ils ſ'adreſſaſſent à ſon maïſtre, qui ne faudroit à leur ſatisfaire. Et quand les Commiſſaires lui diſoyent qu'il ne deuoit adiouſter foi à ſon maïſtre qui eſtoit heretique & reproué, il reſpondoit: « Ie l'ai touſiours conu de ſi bonne & ſaincte vie, que ie me tien pour aſſeuré qu'il ne m'a enſeigné que la verité contenue en la Parole de Dieu. »

LE iour que la ſentence de mort leur fut prononcee, pluſieurs Preſtres & Moines vindrent en la priſon diſputer contre Ioery, auſquels il reſpondoit auſſi paiſiblement & poſément comme ſ'il euſt eſté en pleine liberté, hors de tout danger & effroi. Apres qu'ils furent menez au lieu du tourment, en la place dite de ſainct George (1), le ſeruiteur fut le premier interrogé & mené ſur les ſagots, cependant que Ioery reſpondoit à quelques interrogatoires. Là pluſieurs Caphars ſollicitoyent cedit ſeruiteur d'inoquer la vierge Marie, & ſe diuertir de ſon propos, & l'importuneroient tant que le ieune ſils, ou par infirmité, ou par faſcherie, ſe mit à pleurer. Ioery en parlant aux autres ſe retourna; & voyant qu'on ſollicitoit ſon ſeruiteur, ſe haſta de monter ſur les ſagots, & le trouuant en tel eſtat lui dit: « Et quoi, mon frere, tu pleures? Et ne ſçais-tu pas que nous allons voir noſtre bon maïſtre, & que

Vn ſage mondain ſ'eſt, par eſcrit imprimé à Bourdeaux, à Paris & à Lyon, meſchamment moqué de la ſimplicité de ce ieune ſeruiteur; mais ceſte moquerie procede de pure ignorance de la ſageſſe & force de Dieu en l'infirmiſté des ſiens.

Souhait de
Ioery
accompli.

(1) Sur cette même place fut roué viſ, en 1762, Jean Calas, le dernier martyr proteſtant.

nous ferons bien tost hors des miseres de ce monde?» A quoi le seruiteur respondit : « Le pleuroi, pource que vous n'estiez avec moi. » « Or il n'est pas temps de pleurer, » dit Ioery, « mais de chanter au Seigneur. » Et comme ils se mirent à chanter vn Psaume, le feu fut mis au bois, et commença de toucher le corps de Ioery; & toutesfois, comme s'il se fust oublié soi-mesme pour penser au ieune garçon son compagnon, il se leuoit contre le posteau tant qu'il pouuoit, & se retournoit pour lui donner courage. Et ayant aperceu qu'il estoit passé, il ouurit la bouche comme pour humer la flamme & la fumee, & baissant le col, rendit l'esprit.



JEAN d'Ostende, surnommé TROMKEN.

CE personnage-ci, Flamen de nation, auoit quitté son pays avec deux ou trois autres en temps de persecution, lors qu'on menoit captifs les fideles par charrettes à Gand. Depuis estant de retour, il fut apprehendé à Anuers, où il confessa franchement la verité. En sa prison il escriuit deux lettres aux ministres de l'Eglise Flamende recueillie à Londres, specialement à M. Martin Micron (1), les exhortant à bien vser de la paix que Dieu, par sa singuliere grace, octroyoit aux fideles d'Angleterre, mais qu'ils receussent ceste benediction de Dieu en la crainte d'icelui & avec action de graces. En quoi ce personnage sembloit preuoir la desolation où tomba depuis l'Angleterre, à cause de son ingratitude. Au reste Tromken detenu prisonnier fut visité & examiné par diuerfes personnes, duquel examen il a laissé par escrit de sa main ce qui s'enfuit, par demandes & réponses.

« D. COMBIEN y a-il que vous ne vous estes confessé à vn Prestre ? R. Sept ans. D. Pourquoi auez-vous delayé si longuement ? Resp. Pource que la confession auriculaire est vne

invention des hommes, & non pas vne ordonnance de Dieu. D. Croyez-vous pas que le Prestre vous peut nettoyer de vos pechez par penitence & absolution ? R. Le seul sang de Iesus Christ nettoye tous mes pechez. D. Combien y a-il que vous n'avez communiqué au Sacrement ? R. Deux ans. D. Que veut dire cela, que vous, qui voulez estre estimé homme craignant Dieu, & qui deuriez y auoir communiqué tous les mois, ou pour le moins de six en six sepmaines, ayiez si longuement attendu ? R. Pource qu'on ne l'administre point selon l'institution de Iesus Christ. Car il a ordonné qu'on baillast le pain & le vin, & vous ne baillez que le pain. D. Quelques vns, nommement les Moines, baillent aussi le vin. R. Ie le confesse, mais ils le baillent seulement comme vin, & non pas comme vne partie du Sacrement. D. Il est vrai; mais quelle est vostre opinion touchant le Sacrement ? Croyez-vous que le pain soit changé au corps de Christ ? R. Non; mais ie croi qu'en prenant le pain selon l'institution de Christ, ie participe par foi au corps & au sang d'icelui, & à tous les benefices & merites qu'il m'a acquis par le brisement de son corps & par l'effusion de son sang. D. Ne croyez-vous pas donc qu'en vertu des cinq mots prononcez par le Prestre, Christ vient entre les mains du Prestre ? R. Non; car Chrystostome dit que celui qui sanctifia la table en la sainte Cene, la sanctifia encores, & ce de soi-mesme par sa seule grace. D. Que tenez-vous de l'inuocation des Saints ? R. Ie me tien à l'Oraison que Christ m'a enseignée : Nostre pere qui es es cieux, &c., & n'ai point d'autre intercesseur enuers le Pere celeste que Iesus Christ le iuste, mon Sauueur. D. Le iufne n'est-ce pas vne oeuvre meritoire ? R. Non. D. Christ n'a-il pas iufné lui-mesme ? voulez-vous pas enfuiure Iesus-Christ ? R. Oui bien en toutes les choses à moi possibles; mais ce dequoi vous parlez est vn miracle & chose impossible, que nul n'a faite, sinon Moyse, Elie & Christ. Si nous voulions sũyure Christ en cela, il faudroit iufner sans manger ni boire. D. Que vous semble des quatre temps ? R. C'est vne invention humaine. D. Ne faut-il donc iamais iufner ? R. Oui, comme quand l'Eglise est en necessité, & qu'elle se veut hu-

M.D.LI.

De la Cene.

De l'inuocation des Saints.

Du iufne.

Son zele & emprisonnement.

Son examen & ses réponses.

De la confession auriculaire.

(1) Martin Micron ou de Voleme, natif de Gand, fut l'un des plus dignes pasteurs de l'Eglise flamande de Londres. Il exerça plus tard son ministère à Francfort-sur-le-Mein et à Norden (Ost-Frise) où il mourut en 1559.

milier deuant Dieu, pour obtenir grace & deliurance d'icelui. D. Iufnez-vous auffi ? R. Oui bien. D. Et quand ? R. Quand la neceffité le requiert. D. Qu'entendez-vous par cefte neceffité ? R. Quand ie veux chaffier ma chair, ou me difpofer tant mieux à demander quelque chofe pour fa gloire & pour mon falut, que ie defire obtenir. D. Quelle viande mangez-vous en vos iufnes ? R. Celle que Dieu me donne, foit chair ou poiffon, mais fobrement. » Il difputa auffi du Bapteme des petis enfans, de la iuftification, & de plufieurs autres articles qui feroit trop long à deduire, & fe contenta de defcrire ce que defus avec ce qui s'enfuit.

APRES cefte premiere conference il eut vne autre difpute avec quelques Moines enuoyez par le Magiftrat pour l'examiner. Ils lui demanderent donc s'il ne croyoit pas que le Pape eft le chef de l'Eglife. Ayant refpondu que c'eftoit Chrift, ils repliquerent : « Mais ne croyez-vous pas que le Pape eft auffi chef ? » « Non, » dit-il, « car par ce moyen l'Eglife auroit deux teftes & feroit un monftre. Chrift feuleft le Chef, & tous fideles font fes membres. » « Ha, » dit l'un des membres, « voila le langage de tous les heretiques. S. Pierre a-il pas efté le chef des Apoftres ? Chrift a-il parlé tousiours à lui pluftoft qu'aux autres ? comme quand il fonde fon Eglife fur lui, quand il lui commande de prendre le didrachme en la bouche du poiffon, quand il lui a dit par trois fois : « Pais mes brebis. » Sur cela Iean refpondit : « Les Apoftres ont eu efgale puiffance & charge de Iefus Chrift, lequel en parlant à un les enfeigne tous, tellement que ce qui eft commandé à Pierre eft commandé à tous les autres Apoftres & Pasteurs. Car Pasteur & berger font deux mots signifians vne mefme chofe, & berger eft celui qui garde & guide les brebis. Ce commandement donques : « Pais mes brebis, » eft commun à tous. » Ils lui demanderent auffi pourquoi il receuoit pour la Parole de Dieu les liures des Euangeliftes ? « Pource, » dit-il, « que l'Eglife les a auouez. » « Que ne croyez-vous donc, » dirent-ils, « tout ce que l'Eglife Romaine commande & enfeigne ? » « Pource (dit-il) qu'elle commande & enfeigne chofes contraires à l'Euangile, auquel elle deuroit fe tenir. » Lors ils repliquerent en-

semble : « Tous nos peres donc font-ils damnez ? » Il refpondit : « Je laiffe cela à Dieu, qui aura eu (s'il lui plaift) efgard au temps d'ignorance, & leur aura efté propice pour l'amour de fon Fils, qu'il leur a peu manifefter fur la fin de leurs iours. Mais auourd'hui que la lumiere de l'Euangile, tenue fi long temps en tenebres, vient à eclairer le monde, que chacun prene garde à foi. Chrift a eu maintenant compaffion de nous, renuoyant fa verité aux hommes pour les tirer à foi par icelle, en defpit des oppofitions du Pape & de fes adherans. » Apres plufieurs autres propos, les Moines lui dirent : « Nous ne fommes pas ici venus pour difputer avec vous, & ne faut auffi difputer avec les heretiques. Nous vous auons affez efcouté. S'il eft queftion de difputer, il faut venir aux efcholes. » Ce fidele tefmoin de verité ayant ainfi confondu fes aduerfaires, fut condamné à mort par le Magiftrat d'Anuers, & bruffé au mois d'Octobre, l'an 1551.

Du falut des peres.



GODEFROY DE HAMELLE (1), de Niuelle en Brabant.

Cependant que Charles V. Empereur, & Henri II. Roi de France, guerroyent l'un contre l'autre, les ennemis de la verité continuent leur guerre contre Iefus Chrift, quelques empeschez qu'ils femblaissent estre en leur maudite afsemblée de Trente. Cefle annee a eu de grans & excellens tefmoins de la doctrine de l'Euangile aux pays des deux iufdits combatans.

DEPVIS que Dieu eut appellé à fa conoiffance Godefroy de Hamelle natif de Niuelle en Brabant, fa conuerfion a efté autant admirable que profitable aux fideles du pays bas de l'Empereur. Car par icelle la vie mondaine que Godefroy auoit aupar-

(1) Jacques de Wesenbeke, *Mémoires cités*, p. 78, l'appelle Godefroid Hamel. L'édition de 1554, p. 290-324, contient cet article. Hæmstede, dans son *Martyrologe*, édition de 1559 (p. 204 et suiv.) donne une notice de notre martyr presque littéralement conforme à celle de Crespin. Il diffère seulement sur la date du supplice qu'il place au 23 juillet 1551.

Des viandes.

Du chef de l'Eglife.

De l'autorité de l'Eglife.

M. D. LII.

rauant menee, fut incontinent reduite au grand bien & edification desdits fideles. Le train de marchandise de toiles qu'il menoit sous la conduite de son pere, n'empescha point qu'il ne vistast les Eglises reformees à l'Euangile, voire & qu'il n'y conduisist aucunes ieunes filles qui estoient en danger ou de se polluer aux idolatries, ou de tomber es mains des tyrans. Qui fut cause qu'estant cherché de toutes parts, finalement fut constitué prisonnier en la ville de Tournay, en laquelle il confessa la verité de Dieu en ceste integrité & rondeur que ses escrits, que nous auons ici inferrez, demonstrent.

La grace & misericorde de Dieu nostre bon Pere, en la faueur de son Fils, vous soit donnee pour Salut.

CHERE & amiable sœur, de tout mon cœur vous remercie de la bonne souenance qu'avez de moi, tant corporelle que spirituelle. Certes ie reçois telle souenance comme vn message diuin, voire comme odeur de bonne senteur. Aussi d'auantage a esté fort recreé mon esprit, de ce que tous ensemble auez tant grande memoire de moi en vos oraisons, lesquelles certes ie croi, comme vous dites, qu'elles ne retourneront point vuides & sans fruiet deuant la face du Treshaut, deuant laquelle elles sont presentees; dont ie vous prie de tout mon cœur ne vous lasser point, en faisant que ceste bataille excellente, où le Seigneur m'a mis, soit à sa gloire & à l'édification de son Eglise, comme i'ai fiance qu'elle fera telle. Car il conoit combien ie desire que son Nom soit glorifié par moi son petit instrument, s'il s'en veut aider, & en la vie & en la mort. Je ne desire autre chose, sinon que sa sainte volonté soit faite de moi à son plaisir, non point seulement que ie fois ici emprisonné en fosse basse, mais aussi à mourir pour son Nom, si sa gloire en est plus exaltee, m'asseurant par sa parole que Christ m'est gain à viure & mourir. Je n'auoi point encore volonté de vous enuoyer ma confession, iusques à ce que i'entendisse, si plus ne m'enqueroient de rien; mais pource que ce porteur m'a signifié que dans deux ou trois iours il part de la maison pour aller ailleurs, cela m'a contraint de ce faire. Je ne vous escri pas ceste confession, afin d'en

estre edifiez comme d'une esriture excellente & pleine de sapience; mais comme d'une petite confession d'un poure seruiteur de Dieu, n'ayant point voulu enfouir en terre ce seul talent que le Seigneur m'a donné; c'est de vous auertir principalement qu'en ma petite simplicité ie n'ai point renié Iesus Christ deuant les hommes; mais l'ai confessé selon la mesure de la foi qu'il m'a distribué, en m'asseurant vrayement que le Seigneur en cest endroit se contente de moi, veu que ie n'ai point espargné ma vie pour la vouloir sauuer, mais l'ai abandonnée, la voulant perdre, puis que mon Seigneur Dieu la trouue bonne d'estre perdue deuant les hommes. Certes, ma sœur, dès lors que ie fu rudement empoigné des satellites, me disans: «*Je vous fai prisonnier,*» mon cœur crioit: «*O Seigneur, non seulement d'estre emprisonné, mais aussi de mourir pour ton saint Nom, s'il peut redonder*(1) à ta gloire.» Et celle volonté m'estoit telle, comme elle a esté en ma confession, & est encore pour l'heure presente, & sera iusqu'à la dernière goutte de mon sang, & iusques au dernier os de mes membres bruslez en cendre. Je suis certes à lui & à la vie & à la mort, qu'il face de moi sa volonté, m'asseurant, soit que ie viue ou que ie meure, que tousiours ie ferai à lui, car ie suis à son Fils, lequel m'a racheté chèrement & de grand prix, tellement que ie suis heritier de Dieu, & coheritier de Christ dont maintenant ie croi que toutes choses sont miennes, soit mort, soit chose presente ou à venir, tout croi-je estre mien, & moi à Christ, & Christ à Dieu.

PARQVOI ie suis seur aussi, que Christ m'est gain à viure, & non moins à mourir. Je n'ai eu honte de confesser hardiment deuant les hommes, que c'estoit de par lui seul que i'attendois tout salut, & la vie bien-heureuse, avec lequel i'espere faire eternelle demeure. Et pource que ie n'atten mon salut d'autre sacrifice & oblation que du corps de mon Sauueur Iesus Christ crucifié en la croix pour mes pechez, mon cœur n'a peu porter d'acorder aux demandes qu'ils m'ont faites, l'esprit me rendant tesmoignage qu'elles n'estoyent point selon la verité, laquelle leur est contraire; sçachant aussi qu'on croid pour estre iuf-

Math. 16. 25.

1. Cor. 6. 20.
& 7. 23.

1. Cor. 3. 22.

Rom. 10. 10.

Philip. 1. 11.

(1) Servir puissamment.

M.D.L. tifié, mais qu'il faut faire confession de bouche pour auoir salut. Le Seigneur, voulant vser d'un petit instrument m'a reputé digne d'estre appellé & présenté deuant les hommes, pour faire confession de bouche par l'abondance du cœur, iusques à trois fois. Dont la premiere fut le 8. de Mars M.D.LII. enuiron les trois heures apres midi, ou estoit present le Doyen de Tournay, l'Official, & encore deux autres Inquisiteurs avec celui qui escriuoit. Beaucoup de choses m'ont esté demandees auant qu'entrer en matiere de confession, lesquelles feroient trop longues à escrire; & aussi ne suis point deliberé de vous mettre tout au long les propres paroles, c'est-à-dire autant qu'il a esté mention; mais seulement en bref, & comme les principales, touchant les articles. En premier lieu, pour entrer en matiere m'ont demandé combien il y auoit que ie n'auoi esté confessé. Je leur ai demandé que premierement ils me baillassent vn Testament nouveau, sur lequel ie vouloi fonder toutes mes responses & aussi ma foi. Lequel Testament m'ont refusé, disant que ie respondisse sur ce qu'ils auoyent demandé. Et ie leur di qu'ils me passassent cela. Apres m'ont demandé si ie ne croyoi pas qu'un Prestre ordonné de par l'Eglise Romaine, en confessant à lui ses pechez, pouoit pardonner & absoudre les pechez par penitence. J'ai respondu que ie n'attendois pardon ni absolution de mes pechez, sinon par la misericorde d'un seul Dieu, en la faueur de son Fils. Or si tost que j'auoi parlé, on mettoit mon dire en escrit. Apres m'ont demandé si ie ne croyoi pas en l'Eglise Romaine, dont le Pape est le chef & successeur de saint Pierre, auquel Iesus Christ a donné les clefs, & plusieurs autres telles paroles, comme ils ont selon leur Eglise; dont de grand cœur j'ai respondu (pource qu'il auoit dit Eglise Romaine) que ie croi la sainte Eglise instituee & fondee par le Saint Esprit, dont elle a pour seul chef Iesus Christ, & pour ses successeurs les Apostres & Prophetes; mais quant à l'Eglise Romaine, ne la tenoi pour vraye Eglise, ains plustost pour l'Eglise de l'Antechrist: là où tant s'en faut que les poures brebis soyent nourries de vraye pasture Euangelique, que mesmes elles sont rongees & tondues, & leur donne-on pasture d'erreur dia-

Confession.

L'Eglise Romaine.

bolique. « Voire, dit le Doyen, escriuez, Notaire. » Apres m'ont demandé que ie tenoi de la Messe. J'ai dit que nous parlions des mots qui sont en la sainte Escriture, & que ie ne trouuois point ce mot de Messe au nouveau Testament, ni au vieil, autant que i'en auoi peu lire. « Voire, dit le Doyen, & les autres murmurans. Escriuez qu'il ne la trouue point. » Apres, subit me demanda si ie croyoi point la Transsubstantiation du pain au corps de Christ. Je leur respondi: « Quant à vostre Messe, ie la croi vrayement pure inuention controuuee des hommes, au grand blaspheme & deshonneur de Iesus Christ, pour autant qu'on fait adorer au peuple vn morceau de pain, lui faisant acroire que là est Iesus Christ, au lieu qu'on le doit chercher à la dextre de Dieu son Pere. Quant à vostre transsubstantiation, ie n'y croi point. Ains di que telle singerie appartient plustost aux magiciens & enchanteurs. »

MES freres, pardonnez-moi si j'ai vité de paroles aigres ou rudes; l'Esprit certes ainsi me poustoit, que ie n'eusse feu pour l'heure parler autrement, sachant que le Nom de nostre Seigneur y estoit tant deshonoré. Apres m'ont demandé si ie ne croyoi pas sept Sacremens. Je di que ie n'en tenoi que deux, & me demanderent lesquels deux. Je di: « le Baptisme & la sainte Cene, que vous appelez, di-ie, Sacremens. » Me demanderent ce que ie tenoi de la Cene, puis que ie l'appelois Sacrement. A quoi ie respondi petitement & simplement, selon que j'ai receu: C'est que la Cene purement administree selon l'institution de Iesus Christ, est vn banquet vrayement spirituel à l'ame, sous le pain & le vin; en croyant qu'en prenant ce pain & ce vin, on reçoit vrayement le corps & le sang de Iesus Christ. Non point (leur ai-ie dit) que ie croye que le corps soit en ce pain, ne le sang en ce vin, ou avec ce vin; mais ie croi recevoir le tout spirituellement, au grand profit & soulagement de mon ame, tellement qu'en prenant ce pain & ce vin ie croi veritablement estre participant du corps & du sang de Iesus Christ; non point que ie m'arreste à ces elemens ci bas, c'est à dire au pain & au vin que mes yeux corporellement voyent; mais regarde plustost de mes yeux de foi Iesus Christ crucifié pour nos pechez, la playe de

Messe.

Transsubstantiation.

Sacremens.

La pure doctrine de l'Euangile.

son costé dont son sang est sorti pour me nettoyer, & payer la dette de laquelle i'estoi redevable au iugement de Dieu.

ILs me demanderent si le pain demouroit tousiours pain, & le vin semblablement vin. Le respon qu'oui; mais qu'ainsi que le pain & le vin materiels nourrissent le corps, aussi vrayement est nourrie l'ame spirituellement par foi. Le leur di que pour se communiquer à nous, ia n'est besoin qu'il descende de la dextre de Dieu son Pere, pour venir en ces elemens materiels & corruptibles, mais plustost que nous arrachions nos cœurs de ces choses visibles & les transportions au ciel, à la dextre de Dieu où il est, dont il ne descendra qu'à son second aduenement pour iuger les vifs & les morts; lequel ne viendra point en cachette, ni obscurément, mais comme le soleil se leue d'Orient, ainsi viendra Iesus Christ.

LES sept heures aprochoyent: par ainsi on fit arrester la cause pour ceste fois. Et les sergeans incontinent me menerent en vne autre prison obscure, où ie suis encore pour l'heure presente, tant qu'il plaira à mon Dieu. Depuis ce iour de Mars ie fu là laissé, iusques au 15. dudit mois; estant certes enuyé cedit iour plus qu'on ne vous pourroit dire, non point pour la prison obscure, ni pour la crainte que i'eusse de venir deuant eux, mais plustost pource que ie craignoi que plus ne me manderoyent; car i'auoi bien plus grand desir d'estre presenté deuant eux qu'ils n'auoyent de m'ouir. Le priaï le Seigneur que ie peusse parfaire ma simple confession, lequel m'a fait participant de mon souhait. Ce quinziesme de Mars donc, à huit heures, vn peu apres, i'oui la voix du geolier qui me dit: « Godefroy, preparez-vous, & venez parler à Messieurs. » O la voix que ie receu ioyusement! Et ie di: « Seigneur, parfaï en moi ce que tu as commencé, & ta promesse soit tenue, car c'est ta cause, pour laquelle il faut que ton Esprit me soit aidant. » Quand ie fu deuant eux pour la seconde fois, me vindrent demander si i'estoi baptisé? Le les priaï me dire pourquoi ils me demandoient cela, & s'ils me tenoyent pour Anabaptiste. Mais ils dirent que ie respondisse. Le di que ie croyoi estre baptisé des ma ieunesse, & point autrement. Me demanderent si ie le tenoi estre bon. Le

di que ie m'en contentoi. Puis m'interroguerent où ie trououi ce Baptesme en l'Escripture.

OR escoutez, mes freres, la caullation, & pourquoi & à quelle fin ils demandoient cela & ce que vous orrez encore apres. Pour laquelle caullation certes m'a semblé bon de vous escrire ma confession. Le respon simplement, ainsi que la Circoncision fut donnée à nostre pere Abraham, pour circoncir au 8. iour, ainsi le baptesme duquel on vse maintenant nous est donné pour estre baptisé au Nom du Pere, du Fils & du S. Esprit. Me demanderent: « Y a-il chose pour l'aprouer en l'Escripture? » Le di qu'ils regardassent le dixiesme chapitre de la premiere aux Corinthiens, là où il est fait mention que tous nos peres ont esté baptisés en la mer, & sous la nuee, & que tels propos & autres semblables me rendent assez content. Puis me dirent: « Voila les deux Sacremens que vous tenez, n'est-ce pas? » Le respondi: « Oui. » Or c'estoit ce que les renards demandoient, que i'auoi accordé de les appeller Sacremens; mais ie ne pensoi point à leur trafique, comme incontinent ie fi, & ce que ie les appeloï Sacremens, c'estoit pource que ce mot estoit plus vité des Chrestiens. Puis pour venir à leur caullation, me demanderent: « Où est-ce que vous trouuez que ce soyent Sacremens en l'Escripture? » Le fu contraint de dire, comme il estoit verité, que ce que ie les auoi nommé Sacremens, c'estoit pource que ce mot est plus aisé à entendre entr'eux; mais que quant à ma part, ie ne les vouloi plus nommer Sacremens, ains selon que la propre Escripture les nommoit, assauoir Baptesme & Cene. Car si i'eusse accordé de les nommer Sacremens, cela m'eust donné grosse bataille, & leur fut bien venu à point en tous leurs mots & traditions, comme Messe, Purgatoire & autres mots semblables, que vous scauez, dont ils vsent en leur Droit canon abominable. Pourtant ie leur di que ie ne les appelleroï d'autre nom que l'Escripture les appelle.

Puis me dirent, pensans bien me rendre matté en cest endroit: « Vous dites tant de fois que vous ne voulez croire ne respondre que ce qui est contenu en l'Escripture, que dites-vous du mariage? Ne le tenez-vous point pour sacrement? » Le di que ie tenoi le mariage pour vne sainte ordonnance de

Du mariage.

Math. 24. 27.

Zeile de Godefroy.

Du Baptesme.

Dieu, & la couche fans macule, tellement que la conionction doit estre si grande que l'homme delaissera pere et mere & s'aidra à sa femme, de sorte que deux ne seront plus qu'un. Le tien ce sainct estat tant excellent que Iesus Christ mesme l'a voulu approuver & honorer, quand il a esté present aux nopces en Cana de Galilee. Puis me dit vn qui assez scauoit l'Escripture : « Vous croyez aux paroles de l'Apostre, ne faites pas ? » Je di : « Ia n'auiene que i'y contredise. » « Vous ne voulez que deux Sacremens, & voici l'Apostre qui appelle le mariage Sacrement, aux Ephesiens, quand il dit parlant du mariage : Ce Sacrement est grand, &c. Qu'en dites-vous ? » me dit-il. Je di que ie ne vouloi desdire l'Apostre, & s'il disoit Sacrement, que ie ne vouloi contredire à lui qui auoit parlé par la bouche du S. Esprit. Dont en toutes mes enquestes ie ne fu plus triste qu'à ceste demande, à cause que n'y pouvoi contredire ; mais certes le Seigneur ne me laissa gueres triste, car son Esprit me vint mettre en memoire que la chose n'alloit pas ainsi. Et quand ma memoire fut rafraichie, ie leur di que ce mot de Sacrement ne deuoit point aller ainsi. Mais en lieu de Sacrement doit auoir Secret, selon la vraye translation aux Testamens derniers. Parquoy, mes freres, ie voudroi que tous fideles n'vlassent que de Testamens de Geneue ou de Lyon, pour telles lourdes fautes. Adonc furent fort courroucez contre moi apres auoir regardé au Testament de l'impression de Lyon, ayans trouué ainsi que ie leur auoi dit, qui seroit long à rescrire, car beaucoup de paroles lors furent dites. Les douze heures aprochoyent ; par ainsi fistmes pose pour ce iour. Je fu le lendemain remandé, qui estoit le seiziesme Mars enuiron les huit heures, & me demanderent si ie ne croi point au Sacrement de Confirmation que l'Euesque fait aux creatures, quand elles sont en aage. Je respondi que de toutes telles ceremonies ma foi n'estoit point confermee ; mais le principal estoit d'estre regeneré & fait nouvelle creature. Adonc m'alleguerent le 8. des Actes, comment les Apostres mettoyent les mains sur ceux qui auoyent esté baptizez. Je di que ie tenoi tres bon ce que S. Pierre & les Apostres auoyent fait, & c'estoit le S. Esprit qui les conduisoit à ce ; mais que tel-

les choses auoient prins fin. Puis me demanderent si ie ne croyoi point au Sacrement d'Extreme onction. Je di, que ie croi bien qu'il estoit tres-necessaire au malade de lui apporter la vraye huile de la parole de Dieu, le confortant par icelle, veu que c'est la seule parole de Dieu qui peut donner salut à tous croyans ; mais l'huile materielle & corruptible, que peut-elle profiter aux malades ? Adonc pour approuver leur huile, me mirent en deuant le 5. chapitre de sainct Iaqués. « Vous oyez, di-je, ce que i'en croi, » & beaucoup de paroles furent là dites. Apres me demanderent des festes. Je di que le Seigneur a commandé de faire son labour six iours, & ne parle de nulle feste, mais bien du septiesme iour pour le repos. Ils m'ont interrogué du Quaresme, des quatre-temps, & autres menues brouilleries. Je di que tous tels commandemens n'estoyent trouuez en l'Escripture pour charger le peuple ; mais bien de mortifier nostre chair, & estre nostre vie vn continuel ieusme ; non point seulement à manger vne fois le iour, mais toute nostre vie vser de sobriété, & non d'exces. Et sur leur demande touchant l'abstinence de la chair & d'œufs au Quaresme : le dis, quant à moi, que depuis que le Seigneur m'a appelé des tenebres à sa vraye lumiere, & à la conoissance de sa verité, ie ne fai plus de difference des iours, & croi que ie peux boire & manger de tout ce que le Seigneur a créé, moyennant que i'en vse avec action de graces, comme dit l'Apostre : Toute creature de Dieu est bonne, & rien n'est à reietter, moyennant qu'on en vse, ainsi comme i'ai dit. Adonc m'ont dit : « Vous mangeriez donc aussi tost de la chair le iour du bon vendredi, que le iour de Pasques. » Je leur di : « Quant aux iours, ils ne me font en rien differens, soit en quelque temps que ce peut estre, en Quaresme ou hors Quaresme, de tout ce qui me seroit present i'en mangeroi avec action de graces & en foi, n'en faisant serupule. Mais si ie saui que celui qui me void manger se scandalisast pour la viande, ie ne le voudroi faire, à cause que ie ne chemineroi point en edification, mais en trebuschement ; pourautant que le Royaume de Dieu ne gist point en viande, & soit que ie ne mange point, ie n'en suis point plus sainct, toutefois ie suis plus libre par

Extreme onction.

Festes.

Quaresme.

Œufs & chair.

1. Tim. 4. 4.

Les iours.

Rom. 14. 17.

Ican 2. 1.

Confirmation.

la parole de Dieu, d'vfer de fes biens avec action de graces. » Apres m'ont demandé s'il ne falloit point prier la vierge Marie, pour estre aduocate vers son Fils. J'ai respondu : « Quant à la Vierge, ie tien qu'elle a esté trouuee pleine de grace & benite entre les femmes, & que le Seigneur a regardé l'humilité de sa seruante, tellement que le Fils du Treshaut, le Sauueur du monde, a reposé en son ventre neuf mois, prenant là nostre humanité & apres l'a enfanté sans corruption, & que ç'a esté celle qui a creu aux paroles de l'Ange, dont pource a esté bien-heureuse. Mais de lui donner plus grand titre, en l'ostant à son Fils, ia ne m'auiene, car elle mesme ne m'a point aprins de lui donner titre d'adoration, ne la prier pour estre aduocate enuers son Fils, disans, aux nopces de Cana en Galilee : Faites ce qu'il vous dira. »

ADONC m'ont parlé de prier les Saints morts, pour estre nos aduocats enuers la cour celeste, j'ai respondu que ie ne reconoissoi autre aduocat que Iesus Christ le Iuste, ayant acquis seul cest office par sa mort, comme vrayement pur & innocent. Car le Pere n'a pris son bon plaisir en nul comme en lui, & n'a esté trouuee fraude en sa bouche, dont ie le reconoi seul pour mon Mediateur, Intercesseur & Aduocat, comme il est dit en la premiere de sainct Iean, chap. 2.

APRES m'ont demandé des images, & s'il n'estoit point licite d'auoir la representation & remembrance du Crucifix. Le leur ai dit comment ils demandoient cela, veu qu'ils lisent l'Escrature, & qu'en tant de lieux elles sont defendues au vieil & nouveau Testament : Que par telles images & idoles est osté & defrobé l'honneur qui appartient à vn seul Dieu. « Vous n'en voulez donc nulles, » dirent-ils. Je di de boncœur : « Non, car ie suis apris par la saincte parole de Dieu, d'estre adorateur en esprit & verité. Et tous ceux qui veulent que Dieu les oye, faut qu'ils cherchent le Pere celeste des yeux de la foi es cieux; car son Fils Iesus ainsi nous l'a apris en l'Euangile que ceux qui adorent Dieu l'adorent en esprit & verité. En esprit, pource qu'il est Esprit; en verité, & non à nostre fantasia, mais selon sa parole qui est seule veritable. »

ILS m'ont aussi fait vne question :

Si les enfans morts nais sans Baptesme estoient sauuez. J'ai respondu que c'estoit vne demande à laquelle ie ne pouuoï respondre à leur vouloir, pourautant que ie n'en auoi aucune certitude. Et medirent : « Vous en direz bien quelque chose. » Je di que ie n'en diroï rien, & que la laissoï au secret du Souuerain. Mais quant aux enfans des fideles, i'ose bien dire qu'ils sont sanctifiez, prenant l'Apostre mon autheur, 1. Cor. 7.

APRES m'ont demandé si ie ne croyoï point qu'il y auoit vn lieu, auquel les ames decedentes de ce monde alloient pour estre purgees, que nous appelons Purgatoire. Je respondi de meilleur cœur que iamais i'aye mangé, & me sembloit que mes entrailles se resiouyssoient dedans mon ventre, quand ie pouuoï parler à mon aise de l'honneur de Iesus Christ & du salut par lui acquis. J'ai donc dit que ne reconoissoï autre purgatoire que le sang de Iesus Christ & croi fermement qu'il a fait vn sacrifice eternel à iamais pour la purgation de nos pechez, étant maintenant à la dextre de son Pere, tousiours viuant & intercedant, & croi sans doute que quand le pecheur s'estant retiré de sa mauuaise vie, se conuertit au Seigneur, ses fautes ne lui sont point pardonnees à demi, mais pleinement & entierement. Voila pour la derniere interrogation qu'ils m'ont faite; ie ne sçai s'ils me demanderont encores autres choses, ie croi que non. Beaucoup d'autres choses furent dites, lesquelles seroyent trop longues à raconter; mais voila les principales.

OR ne vous ai-je point rescrit ceste simple confession pour y recueillir grand fruit, mais seulement pour vous auertir des cauillations qu'ils ont, afin que vous sachiez que le Seigneur qui aide les siens, est plus fort que les hommes. Car quand ils me parlerent des Sacremens, i'aperceui bien leur fallace, que si i'eusse accordé à tels mots, qui ne se trouuent en l'Escrature, ils m'eussent dit : « Pourquoi ne croyez-vous point au Purgatoire, & à la Messe, combien que ces mots n'y sont point par expres? » Il me souuient encores d'vne demande que i'auoi oubliée : C'est que par grande finesse pour me surprendre & pour aprouuer leur rosliffierie d'ames, me demanderent quels liures ie tenoi pour la saincte Escrature. Je respondi : « Le

De la vierge Marie.

Iean 2. 5.

Saincts.

Images.

Iean 4. 23.

Purgatoire.

M.D.L.

Apocryphes.

vieil & nouveau Testament.» Adonc me dirent encores : « Tenez-vous le tout saint & bon ? » « Oui (di-ie), excepté les liures Apocryphes, » lesquels ie ne vouloi prendre pour y fonder ma foi, ni aussi en respondre pour assurance, veu que i'ai tous les autres aprouuez qui me sont suffisans. En demandant pourquoy ie prenoi l'un plus que l'autre : « Pourtant (di-ie) que tous les autres ont leurs autheurs aprouuez, ce qui n'est point des autheurs des liures Apocryphes, ie di toutefois que ie ne les voudroi reietter pour beaucoup de beaux exemples qui sont en iceux, mais pour y apuyer ma foi, ie ne les voudroi prendre. » En disant ces paroles, il y auoit belle Latinerie entre eux.

OR ils m'auoyent demandé pour estre mieux assurez de leurs gorgees, si ie fauoi le Latin. Le leur respondi que non, & firent mettre cela en escript. Voila, chere sœur, mes interrogations. Et depuis ces trois fois n'ai plus comparu par deuant eux, sinon qu'ils ont enuoyé par deuers moi vn nommé maistre Quintin, Chanoine, dit Charlar, pour sçauoir s'il me pourroit induire à croire autrement, & selon leur croyance Papistique. Dont & moi & lui auons eu grosse dispute, chacune fois quatre heures de long. I'ai grand dueil en mon cœur qu'un tel doux esprit n'estoit illuminé, car il a le zele de Dieu, mais non selon science; car il defend leur querelle Papistique en forte que iamais homme n'ouyt, & a vn merueilleux desir que ie m'accorde à lui, mais i'ai resisté vaillamment iusques ici, & resisterai iusques à la fin, Dieu aidant, moyennant vos oraisons. Quant à ce qu'il me veut faire acroire, qu'apres les paroles sacramentales dites en la Messe, qu'au pain est le corps, l'humanité & presence corporelle de Iesus Christ, voire & que combien qu'il soit à la dextre de son Pere, si est-il là aussi; & puis que par humilité il se vient tant abaïsser que de se mettre en ce pain, c'est bien raison que là on l'adore; toutes les deux fois m'ayant tenu tels propos & encores beaucoup d'autres semblables, i'ai respondu que ma foi n'estoit telle, & que pour mourir de mille morts ne croiroi à tel erreur. Et lui di que ie tenoi leur Messe telle que vous auez oui en ma confession. Que s'il lui plaisoit de me venir voir pour conférer ensemble de l'amour & crainte

de Dieu, de patience en tribulation, & du salut par qui nous l'attendons, qu'il seroit le tres-bien venu; mais pour deuifer de ce point de la presence charnelle de Iesus Christ, que ie ne le vouloi plus ouyr. « Car pour estre participant du corps de Iesus Christ (di-ie) ia n'est besoin qu'il descende en chose materielle faite de main d'homme; mais plustost que nous ostions nos cœurs de ces elemens corruptibles, & que nous l'allions chercher des yeux de la foi à la dextre de son pere.» Beaucoup de paroles furent dites, mais voila les principales. Il me disoit pour la fin, que si ie m'accordoi à cela, on seroit bien de toutes autres choses, car lui mesme confesse qu'il y a de grosses fautes en leur Eglise, & les autres aussi l'ont confessé, mais point si grandes que ie pense, me dirent-ils, quand i'estoi deuant eux. Je vous prie donc ma sœur, & tous ceux qui aiment la Parole & l'amitié fraternelle, qui priez le Seigneur ensemble, qu'il me tiene & entretienne en la foi de son Fils, & en la constance sur la confession que i'ai faite, me donnant tousiours victoire contre tous aduersaires, tant de la chair que ceux de sa parole. Et s'il veut vser de moi à son honneur & espandre mon sang, & faire cendre de mes os, qu'il me rende ferme & constant pour persequer vaillamment en la confession de son Nom iusques à la fin. Aussi, s'il veut que ie puisse encore durer & viure à sa gloire & à quelque profit de son Eglise, qu'il lui plaise adoucir la fureur de ces tyrans, & me deliurer de la gueule des lions. Je ne di point ceci pource que ie desire plus la vie que la mort; mais Dieu, qui est le scrutateur de mon cœur, conoit que ie desire que sa volonté soit faite; aussi en pouuez-vous iuger par ma confession. Car maintenant ie n'atten que l'heure qu'on me viendra dire : « Sortez hors de prison; vostre cas est fait. » Certes, ie mets & renge mon courage à attendre d'heure en heure d'ouïr ma sentence, non pas d'en eschaper. Maudit est l'homme qui se confie en l'homme & qui met la chair pour son bras; & au contraire, heureux est celui qui se confie au Seigneur, & qui prend le bras de Dieu pour sa sauuegarde. Ainsi sachant, sœur, que n'ai vser & ne veux vser de feintise ou prudence charnelle, mais confesser simplement Iesus Christ,

Actes 7. 48. &
17. 24.

M. Quintin
Charlar depuis
a esté de la
secte des
Iesuites.

Ier. 17. 5.

Pf. 2. 12.

comme vne poure brebiette, pres de laquelle font les loups, ie ne desire que d'estre loin de toute aide charnelle, & estre despouillé d'armure corporelle contre mes aduerfaires, ainsi que le petit Dauid fit contre son aduerfaire Goliath, & ne veux auoir sinon seulement vn bras; ce n'est point vn bras charnel, ni vn bras impuissant, ne corruptible, mais le seul bras robuste de l'Eternel Dieu, le fort des forts, le puissant des puissans, auquel ie me confie & m'arreste, attendant vrayment secours & aide de lui seul, m'asseurant que ce qu'il conoitra estre plus necessaire à sa gloire, soit à la vie ou à la mort, ainsi fera fait.

MA sœur, & tous autres amateurs de l'Euangile, resiouissez-vous avec moi, & que nul ne se trouble ou scandalise en ces persécutions ici auenues, à la façon de ceux qui ont receu la semence entre les pierres, mais plustost que telles persecutions auenues deuant vos yeux, soyent en confirmation de vostre foi, vous arrestans sur la parole de Dieu, encores plus que ne fistes iamais, en voyant deuant vos yeux ces voix acoplies: « S'ils m'ont persecuté (disoit le Roi de gloire), aussi vous persecuteront-ils. » la n'est besoin que ie vous escriue en combien de lieux la parole de Dieu le conferme, vous mesme le sçaez, & tous amateurs de l'Euangile. En somme, pour conclusion, l'Apostre en a escrit, disant que tous ceux qui voudront viure fidelement en pieté selon Iesus Christ, souffriront persecution, laquelle souffrance pour Iesus Christ il ne reconoit point pour vn petit don & de petite estime, mais pour vn excellent don & grande benediction de Dieu. Ie ne di point ceci, pource que ie suis emprisonné, mais pour tout fidele, à qui la persecution peut auenir. Puis qu'ainsi est, mes freres, que la croix est benediction de Dieu, ne soyez en rien troublez des aduerfaires, auxquels tribulation est cause de perdition, mais à nous elle est cause de salut; car, comme dit l'Apostre, il vous est donné pour Christ, non seulement de croire en lui, mais aussi d'endurer pour lui; & si nous sommes participans de ses afflictions, qu'aussi le serons-nous de sa gloire. Priez pour moi, & non pour moi seulement, mais pour tous ceux qui vous persecutent, afin que si du

tout ils le font par ignorance, ils puissent trouuer misericorde & venir à la conoissance de ceste voye, laquelle ils persecutent. Benissons-les doncques, & ne les maudissons point. Saluez ceux qui m'aiment. La grace de nostre Seigneur soit avec vous, aidant à vostre esprit. Amen.

Par vostre frere emprisonné pour le
Nom de Iesus,
Godefroy de Hamelle.

Epistre dudit Godefroy, laquelle a esté presentee à ceux de la iustice de Tournay, d'autant que les inquisiteurs l'auoyent chargé vers eux de l'auoir liuré comme heretique.

LA grace & paix de nostre bon Pere eternel, par la faueur de son Fils, vous soit donnee pour salut.

MESSIEURS, pource que ie sçai que les ennemis m'ont liuré entre vos mains, non point comme Chrestien, mais (comme ils disent) pour vn heretique & schismatique, fachez que ie ne me tien pour tel, mais bien pour vn poure pecheur Chrestien ou Lutherien, s'il ne vous plait m'appeler autrement, combien que Lutherien ni heretiqué ie ne desire d'estre appelé. Et afin de vous dire la cause pourquoy ie me di Chrestien & non heretique ou semblable, ie vous prie au Nom du Seigneur qu'en patience vueilliez ouyr la raison: c'est le Symbole des Apostres & les articles de la foi que ie croi, & que vous confessez, & que tous Chrestiens doyent sauoir & croire. Dont ie suis bien esmerueillé que ceux qui se sont mis, ou ceux qu'on a ordonnez pour Inquisiteurs de la foi, que principalement d'icelle croyance, vrai Symbole & articles de foi, ils ne s'enquierent, veu que nous l'appelons le Credo des Chrestiens. Mais c'est vne pitié digne d'estre pleuree, qu'on est ainsi mené de rage; car ie sçai que pour telle croyance & vrais articles de foi, ie ne ferai iugé à la mort, mais seulement pour non adherer & vouloir croire aux commandemens des hommes. Or bien, le Seigneur face de moi sa volonté: ie suis à lui & à la vie & à la mort. Ie vous escri ceci seulement, au moins s'il faut que ie souffre, que ne me iugiez pour heretique. Car ie ne

Sam. 17. 45.

Matth. 13. 5.
20.

Iean 15. 20.

Tim. 3. 12.

Benediction de
la croix.

Matth. 5. 44.

fuis ignorant de la croyance & articles des Chrestiens, mais les croi tous simplement, selon la petite capacité de foi que le Seigneur m'a distribuée de sa grace, comme vous orrez.

Confession de
foi suiuant les
articles du
Symbole.

PREMIEREMENT ie me tien Chrestien, & non heretique, schismaticque, Turc, Epicurien, Arrien, ou semblable monstre. La raison, pource que *ie croi en Dieu*, non point à vn Dieu payen, Mahometiste, ou Dieu des idolatres, mais vn vrai Dieu regnant & viuant, vrai Dieu (di-*ie*) *Createur du ciel & de la terre*, le vrai & propre Dieu, comme ie croi que nos Peres ont creu, assauoir le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Iacob, lequel ils ont aimé, serui & seul adoré, dont n'ont point esté frustrés de leur attente, ains l'ont trouué Dieu veritable en promesse, ainsi que ie croi que tous ceux qui mettent leur esperance, fiance & assurance en lui, le trouueront Dieu gardant promesse, Dieu fauorable & misericordieux à tous ceux qui le craindront & aimeront, rendans à lui seul l'honneur qui lui appartient. Ie metiens aussi Chrestien, & non Iuif ou Antechrist & semblable, pource que ie croi *en Iesus Christ son Fils unique nostre Seigneur*, laquelle seconde personne en Trinité croi estre Fils coeternel du Pere, de la propre substance & nature diuine, esgal au Pere.

Eccles. 5. 8.

Heb. 10. 23.

Iean 1. 1.

IE croi, quand le temps a esté que le Seigneur auoit promis à nos Peres anciens, des incontinent apres la transgression d'Adam, parlant de la semence de la femme, laquelle briserait la teste du serpent, que cela a esté accompli lors que le Seigneur a enuoyé son Fils ici bas & fait reposer au ventre virginal, prenant de la Vierge nostre humanité. Ie croi que tout ce a esté fait par l'obombration & vertu du S. Esprit, comme l'Ange auoit dit à la vierge. Et pourtant le croi-*ie* maintenant estre Dieu & homme : homme (di-*ie*) de la semence de Dauid selon la chair ; & Dieu, pource qu'il est déclaré Fils de Dieu en puissance selon l'Esprit. Pourtant di-*ie* en ma croyance : *Conceu du saint Esprit, nai de la vierge Marie*.

Gen. 3. 15.

Matth. 1. 23.

Luc 1. 35.

Rom. 1. 3. 4.

IE croi qu'apres qu'icelui Iesus Christ fut nai, venant en aage il florissoit en vertu excellente, & que des son ieune aage, mesme à douze ans, commençoit à faire l'œuvre pour laquelle il estoit enuoyé de son Pere. Dont de plus en plus se manifestoyent

Luc 2. 42.

en lui les vertus d'enhaut, tellement que tout le peuple s'esmerueilloit de sa sapience & doctrine, en magnifiant & glorifiant le Dieu du ciel. Mais les Prestres, Scribes & Pharisiens n'en faisoient nullement leur profit ; & tant s'en faut qu'ils en donnassent gloire à Dieu comme le menu peuple, que mesme ils prindrent grande enuie & haine contre lui, tellement qu'ils conspirerent entr'eux de le faire prendre & ne le plus laisser viure, mais le liurerent au Preuost des Romains, qui lors estoit Ponce Pilate, lequel ayant oui & interrogué Iesus, fut contraint de reuenir à eux, disant qu'il ne trouuoit en cest homme cause de mort. Mais lui, oyant la voix de tous, lesquels crioient : « Crucifie-le, crucifie-le, » & que s'il le deliuroit il n'estoit point ami de Cesar, obeit au peuple, craignant de perdre son office ; & en se lauuant les mains, le condamna à mort la plus ignominieuse du monde. Et pourtant en ma croyance ie di : *Qu'il a souffert sous Ponce Pilate, qu'il a esté crucifié, mort, enseueli, & descendu aux enfers*. Et pour declarer qu'il estoit non seulement homme, mais aussi tout-puissant, il s'est montré victorieux du diable, d'enfer & de la mort, qui ne l'a point englouti. Et afin que sa resurrection ne semblast fantosme, ou qu'on n'en doutast, il a parlé, cheminé, beu & mangé avec ses disciples & Apostres, choisis pour tesmoins. Bref, il a esté veu de cinq cens freres à vne fois. Dont quarante iours apres les a menez hors de Ierusalem en vne montagne, où il leur dit plusieurs paroles tant du Consolateur qu'il enuoyeroit, qu'aussi il seroit avec eux iusqu'à la consommation du siecle. Puis l'ont veu de leurs yeux monter en vne nuee aux cieus à Dieu son Pere. Et pourtant croi-*ie*, & di en ma croyance *qu'il est resuscité des morts, & qu'il est monté aux cieus, où il sied à la dextre de Dieu son Pere tout-puissant*. Ie croi icelui Iesus Christ estre maintenant à la dextre de son Pere, nostre vrai Intercesseur, Mediateur & seul Aduocat, tousiours viuant, & intercedant pour les pource pecheurs qui viennent au Pere d'un cœur contrit & humilié ; & à la faueur d'icelui Iesus, croi que par lui auons acces & grace par foi, croyant que le Pere nous regarde en la face de son Fils. Et croi qu'icelui Iesus Christ ne descendra de là iusques à son second

M. D. LII.

Matth. 26. 4.
27. 6.

Iean 19. 4.

Luc 24. 23.

1. Cor. 15. 6.

Actes 1. 8.

Heb. 7. 25.

Ephes. 2. 12.

Actes 1. 11.

auement, lequel ne fera point comme sous couuerture ou en cachette, mais ainsi qu'on void le Soleil se leuer d'Orient, & faire sa course iusqu'en Occident, ainsi se monstrera Iesus pleinement & à veuë d'œil. Et croi que ce second auement sera pour iuger le monde, assauoir bons & mauuais. Et pourtant ie di en mon Symbole : *Je croi que de la dextre il viendra iuger les vifs & les morts.* Aussi ie me tien Chrestien & non heretique, schismatique, magicien ne semblable, pource que *ie croi au S. Esprit.* Au S. Esprit (di-ic) non point à vn esprit de fantosme ou d'art magique, ou esprit diabolique, mais au vrai saint Esprit, lequel ainsi que i'ai confessé que le Fils estoit coeternel avec le Pere, d'une mesme nature diuine, aussi croi-ic que ce S. Esprit est coeternel avec le Pere & le Fils, d'une mesme substance & nature diuine. Bref, ie croi le Pere, le Fils, le S. Esprit estre vn seul Dieu en trois personnes. Ie croi ce saint Esprit estre icelui mesme que Iesus Christ promet à ses Apostres, l'appelant le Consolateur, qu'il enuoyeroit. Ce que ie croi qu'il a fait au iour de Pentecoste, lors qu'ils estoient assemblez en Ierusalem l'attendans, où il a esté bien monstré que c'estoit vn Esprit d'efficace & non point esprit de fantosme; car apres l'auoir receu, ont esté munis de toutes langues, tellement que toutes nations ont magnifié le Seigneur, des merueilles qu'ils voyoyent par ce S. Esprit leur estre donnees. Ie croi aussi que ce S. Esprit est celui-mesme qui pousse & inspire tous Chrestiens fideles à faire oeuvre plaisante à Dieu; qu'icelui Esprit aide le nostre, & que ne saurions quelque chose nous deuions prier, s'il n'aïdoit nostre foiblesse. Bref, ie croi que c'est celui qui nous fait crier de bon cœur : « Abba, Pere, » & qui nous rend témoignage que nous sommes heritiers & enfans de Dieu, & coheritiers de Christ. Ie me di aussi estre Chrestien, & non point heretique faisant secte à part, pource que *ie croi la sainte Eglise vniuerselle* : la sainte Eglise (di-ic) gouvernee & regie par le S. Esprit; qu'ainsi que l'homme est le chef de la femme, aussi Christ est chef de telle Eglise. Ie ne suis ignorant, mais croi qu'en icelle Eglise faut qu'il y ait des Surueillans, assauoir Eueques, Pasteurs, Ministres, Diacres, Anciens,

tant pour annoncer au peuple la sainte pasture Euangelique, que pour administrer les saints Sacremens, selon l'ordonnance qu'il a laissée. Et qu'iceux surueillans sont dignes de double honneur, entant qu'ils sont ministres de Iesus Christ, faisans l'oeuvre de Dieu. Deuons estre soigneux de frequenter & ouyr leurs predications & remonstrances, les tenans non point comme paroles d'hommes, mais de Dieu, entant qu'ils font vrais annonceurs de la pure verité, fondans leurs sermons & commandemens sur la pure Parole tant des Prophetes que de Iesus Christ & de ses Apostres.

Ie me di encore estre Chrestien, pource que ie croi *La communion des Saints.* Car ie ne suis ignorant de toute la communion des Saints qui sont regnans en la Cour celeste; & non seulement d'iceux, mais aussi la communion des Saints viuans encore en ce siecle mortel, tous croyans & fideles qui sont d'un accord & d'une mesme foi, vnis & conioints ensemble sans discord ou dissension l'un avec l'autre, mais humbles, paisibles & modestes, s'aimans l'un l'autre, vns d'hospitalité & de charité mutuelle.

Ie croi aussi estre Chrestien, pource que *ie croi la remission des pechez*, d'autant que la satisfaction & remission des pechez est faite par vn seul sacrifice que le Fils de Dieu a fait, se laissant attacher au bois de la croix pour faire la satisfaction des pechez de tous croyans, apaisant l'ire de Dieu son Pere contre le peché, & par son obeissance ie croi qu'il a obtenu pardon pour nous. Dont par telle humilité du Fils de Dieu, s'abaissant tellement pour nous que de prendre la forme de seruiteur, nous deuons à son exemple nous humilier, nous gardant de l'offenser, & auoir en grand horreur & haine le peché, puis qu'il a falu que le Fils unique du Pere en ait esté cloué au bois, & y ait espandu tout son sang. Que si nous croyons vraiment ce bien nous estre fait sans l'auoir merité, nous deuons auoir vne foi viue & ourante (1) par charité & dilection, nous exercitans en toutes oeures de pieté, tant pour plaire à nostre bon Dieu que pour profiter à nostre prochain. Et croi que celui qui se dit auoir la foi, tant de la remission

(1) Agissante.

1. Ath. 24. 27.

1. S. Esprit.

1. an 15. 26. & 16. 14.

1. Jean 16. 7.

1. Rom. 8. 26.

1. Rom. 8. 15.

1. Gal. 4. 6.

1. L'Eglise.

1. Ephes. 5. 23.

1. Cor. 12. 28.

1. Ephes. 4. 11.

1. Tim. 5. 17.

1. Ephes. 4. 4. 5

1. Heb. 9. 26. & 10. 12.

1. Philip. 2. 3.

1. Gal. 5. 6.

des pechez que des benefices faits par Iesus Christ, & toutefois ne demontre par œures les effects de foi vive, ceste foi ne lui profite de rien, mais est vne foi morte & feinte; car ainsi que le corps sans son ame est mort, ainsi est la foi morte sans œures. Mais ie ne croi point par œures, tant bonnes que nous les puissions faire, meriter, ni estre sauvé par icelles; ne mesme ayant accompli toutes choses qui sont commandees, estre autre que poure seruiteur inutile, afin de demander remission, grace & misericorde par le seul moyen du Mediateur Iesus Christ. Ie me di encore estre Chrestien & non heretique, Seducen ne semblable, pource que ie croi *la resurrection de la chair*, que sans faute au desinement de ce siecle, quand Iesus Christ descendra pour son second auenement, & qu'au son de la trompette & à la voix de l'Ange, quand il dira : « Leuez-vous, morts, » qu'alors, en vn iet d'œil, tous morts ressusciteront, reprenans leurs propres corps qu'ils auoyent quand ils estoient encore en ce monde terrestre. Mais le changement en sera grand, car la chair estant ores corruptible, vile & mortelle, sera lors incorruptible & immortelle.

Ie me tien encore pour la fin de ma croyance, Chrestien, & non malheureux heretique, pource que ie croi *la vie eternelle*. Ie croi qu'en ce second auenement, Iesus Christ, iuste Iuge, viendra tenir son siege iudicial pour iuger le monde, & sera venir toute nation de la terre deuant sa Maiesté, separant les vns des autres comme vn Pasteur ses brebis : à sa dextre seront les bien-heureux & esleus, & les boucs à sa fenestre (1), qui seront les maudits & reprouez. Adonc dira le grand Dieu Iuge souuerain à ceux qui seront à sa dextre : « Venez les benits de Dieu mon Pere, possédez le royaume qui vous est preparé des la fondation du monde. » Puis viendra à ceux de la fenestre en voix feuere & rigoureuse, disant : « Allez, maudits de mon Pere, en flamme eternelle, qui est preparee au diable & à ses anges. » Et ainsi ie croi que tous ceux de la dextre, qui auront craint, adoré & aimé le Seigneur de tout leur pouuoir, force & entendement, tous iouyront de la douce & heureuse familia-

(1) Gauche.

rité de la Cour celeste, desquels la face sera reluisante comme le soleil. Aussi croi-ie que tous ces malheureux & reprouez de la fenestre, qui n'auront craint, honoré, serui & aimé le Seigneur comme ils deuoyent, ne se foudians de lui qu'à demi, & ne l'aimans qu'en passant, iroint iouyr de la familiarité de tous les diables, & sentiront la gehenne du feu qui iamais ne s'esteind, où y aura incessamment pleur & grincement de dens. Bien heureux sera celui qui ne fera point touché de la mort seconde. Voila la petite & simple croyance du poure prisonnier. Ie ne la vous ai point escrete, afin que la receuiez pour vne croyance excellente & de haute science & magnifique, mais comme d'un petit instrument du Seigneur, affamé de fauouer d'auantage la pasture Euangelique, dont j'ai à remercier mon Dieu merueilleusement, qu'outre ce que j'ai receu de lui de sa pure grace, encore il m'a fait ce grand bien que nullement n'auoi deferui enuers lui, ains plustost son ire, s'il me vouloit regarder selon ma face corrompue, & la vie passée, dont ie m'accuse deuant lui, que tant s'en faut que ie fusse son enfant, heritier de son royaume, que plustost ie seroi enfant de damnation.

OR ie ren graces à Dieu, par Iesus Christ nostre Seigneur qui m'a regardé de son doux œil de misericorde, mesme m'ayant fait digne d'estre emprisonné pour son saint Nom, & de souffrir la mort pour lui, ainsi qu'il me semble que l'en aperçoit l'apparence, & aussi ie m'y atten, n'ayant plus esperance de viure en ce siecle; car, passé desla longuement, j'ai receu sentence de mort en moi-mesme, afin que ie n'aye point esperance en moi, mais au Dieu viuant, qui ressuscite les morts. Auioird'hui Vendredi apres la Pentecoste, ayant esté interrogué de ma foi pour la derniere fois, m'ont dit que l'on m'a fait trop de grace de me garder si longuement, mais les pources gens regardent point que ç'a esté la volonté du Seigneur, & non eux. Car ie croi que le Seigneur a nombré tout le nombre de mes iours, & qu'ils n'en peuvent abreger ni allonger vn seul, non point d'une petite demie heure. Or quand il lui plaira, ie suis à lui & à vie & à mort, au feu & à l'espee, & ce qu'il lui plaira, moyennant que son saint Nom soit sanctifié, & son Eglise

Les œures.
Iaq. 2. 20.

Luc 17. 10.

Resurrection.

1. Thef. 4. 1. 6.

Matth. 25. 31.

Matth. 25. 31.
Apoc. 2. 11.
26.

Action de
graces
de Godefroi.

2. Cor. 1. 9.

edifiée : il ne m'en chaut, pourueu que sa volonté soit faite.

SEULEMENT mes freres, ie vous prie que la crainte du Seigneur soit tousiours deuant vos yeux, pource que la crainte de Dieu est commencement de tout bien. Viuez (di-ie) en paix & concorde iusques à vostre departement de ce siecle, tant avec vos cheres parties qu'avec vos freres & prochains. Cherchez tant la paix que vous la trouuez, & iamais ne lui donnez congé ; car nostre Dieu n'est point Dieu de dissension, mais le Dieu de paix. Soyez fermes en oraison, & ne foyez lassez ; car l'oraison & priere au Seigneur est comme la clef du ciel ; c'est comme vne ambassade pour declarer à Dieu nos demandes, & aussi pour obtenir grace de lui. Croyez, freres, que la priere faite en foi est de grande efficace enuers Dieu. N'oubliez aussi la lecture. La grace du Seigneur vous soit pour aide.

Autre epistre dudit Godefroy, par laquelle il console ses parens & amis (1).

IE n'estoi point deliberé de plus vous escrire, comme aussi ie n'ai fait à ma propre mere, sachant que mes lettres ne donnent maintenant que pleurs & soupirs ; neantmoins ie me suis accordé de vous escrire encore ceste fois, & principalement afin que vostre tristesse soit moderee, & que vous l'accouplez avec liesse, tellement que ioye & douleur s'entrebaissent l'une l'autre. J'ai esperance & croi que le Seigneur supportera vostre tristesse moderee, qui est pour l'amour qu'avez à moi selon la confanguinité, & pour l'amour corporel. Mais ie vous prie que la ioye passe par dessus vostre ennui, vous auertissant que le Seigneur n'a point delaisié son poure seruiteur, mais lui a donné la hardiesse de le confesser deuant les hommes simplement, sans couuerture ne

(1) L'édition de 1554, p. 320, contient ce début que ne reproduit pas l'édition de 1619 : « Le Dieu et Père de toute consolation, qui nous console en toutes noz tribulations, vous soit aussi pour ioye et consolation, et son cher Fils crucifié vous soit pour salut. S'il n'estoit que j'ay peur de redoubler votre tristesse par ne vous point escrire encore ceste fois, je n'estoye point... » etc.

fallace, mais rondement, selon la petite mesure de foi qu'il m'a distribuée par sa grace, & m'a aidé à passer tous assauts, tant de la torture que de la bataille contre la chair. Le Seigneur m'a deliuré de toutes tentations, m'aidant & confortant en tout & par tout, comme encore j'ai fiance qu'il passera & ne delaissera point son poure seruiteur au plus grand besoin. Le lui mets au deuant qu'il tiene promesse, comme il a tousiours fait à ceux qui se font fiez en lui, ayant dit : « Je ne te delaisserai point en tribulation. » Mon cœur, sentant ainsi la main & puissance de Dieu, croist en confiance & assurance qu'il me sera adiuteur & defendeur. Cela me fait passer vne armée de tentations, estant muni des promesses qu'il a faites aux affligés, & principalement à ceux qui souffrent pour sa querelle. Parquoi ie vous prie, chère & bien-aimée sœur, de ne vous contrister point, mais que vous repreniez vigueur, ayant plus de ioye que d'ennui, vous assurant que vostre frere prisonnier n'est point delaisié du Seigneur. Et si espere que mon emprisonnement ne fera au deshonneur de son Nom, ni au scandale de son Eglise, car ie croi plustost qu'il a permis de me mettre es mains de mes contraires pour la gloire de son Nom & l'edification de son Eglise. Si ie ne vous ai escrit qu'une fois, est-ce pource que ie ne vous aime point ? Dieu le fait. Car vous avez esté celle depuis qu'avez repris vigueur & courage à la Parole, que j'ai eu en continué soyn, comme ma chère & plus qu'aimée fille, que j'ai engendrée en l'Evangile de Christ. Combien que ce n'a point esté moi, mais la grace du Seigneur, vous ayant regardé de son doux œil de pitié & compassion, & en la face & doux viaire (1) de son Fils. S'il lui a pleu donc de vous choisir par sa grace, & faire participante de son Fils par la conoissance de sa Parole, ia ne vous auie de perdre courage pour les persecutions que vous voyez appareillées à ceux qui veulent viure en pieté selon Iesus Christ, mais croyans & conoissans que nous sommes deslinés à cela, de tant plus nous faut-il estre fermes en la parole du Seigneur, voyans qu'icelle est accomplie en nous, quand nous sommes vituperez & affligés. Et pourquoi ?

(1) Visage.

Responſe
notable.

Il eſt bien certain que c'eſt pource que nous croyons au Dieu viuant, car ſi ie vouloi conſentir avec eux de croire en leur dieu de paſte cuite, hier, auſſi tard qu'à huit heures au ſoir, ils me dirent que la mort du corps me ſeroit garentie. Ie reſpondi que quand i'y adhereroi ce ſeroit la bouche qui parleroit & non le cœur, & ſeroit ſeulement pour eſchapper vne mort par le glaïue ou par feu, dont i'offenſeroi le Seigneur contre ma conſcience, voire contre le ſainct Eſprit. Parquoi i'aime mieux ſouffrir pluſtoſt mille morts, s'il eſtoit poſſible, que renier mon Seigneur Ieſus. « I'aime mieux, di-ie, eſtre deſauoué des hommes & reietté d'eux que d'eſtre denié de Ieſus Chriſt deuant ſon Pere & toute la Cour celeſte. » Ils demeurèrent là comme ayans la bouche cloſe, & me firent, incontinent apres ces paroles, rebouter en priſon. Cela fut mis par eſcrit, avec beaucoup d'autres paroles que nous auions eu deuant. Ie voi bien qu'ils ont grande compaſſion de moi, les pources gens; & auſſi certes ie les regarde en pitié quand ie ſuis deuant eux, & principalement en ma priere, priant pour eux. Car la plus grande partie eſt eſpouuantee de condamner telles gens à mort; mais le teſmoignage de ceux qui m'ont liuré à eux, les rend confus, ne ſachans que dire, auſſi le mandement de Ceſar, duquel ils perdroyent l'amitié. Il eſt vrai que ie ſuis maintenant en leurs mains, mais principalement en la main du Seigneur mon Dieu, lequel a tous les cœurs des hommes en ſa main. Et pourtant ie me repoſe ſur lui qui eſt tout-puiſſant, attendant ſa bonne volonté, ainſi qu'il lui plaira diſpoſer de moi, m'aſſeurant bien de ce qui peut auenir, qu'il ne permettra rien que ce ne ſoit tant à l'honneur & à la gloire de ſon Nom qu'à l'edification de ſon Eglise & à mon ſalut. Ie m'eſtoi & m'eſſouirai iuſques au dernier ſouſpir, m'aſſeurant que Chriſt me ſera touſiours gain à viure & à mourir. Reſouiſſez-vous donc avec moi, & diſons avec l'Apoſtre: « Graces à Dieu qui touſiours triomphe en nous par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur. » La grace d'icelui ſoit en vous multipliee, ornant voſtre eſprit de foi, d'eſperance & de charité. Saluez tous ceux qui m'aiment. Ie ne me recommande pas aux prieres de vous tous pourtant que ie ne ſçai ſi ceſte lettre

1. Cor. 2. 14.

fera en vos mains deuant que ie ſois oſté de ce ſiecle. Car hier le chantré me dit: Puis que ie ne vouloi changer d'opinion, ſeulement de la Meſſe, qu'il falloit que ie ſouffriſſe; & l'autre iour deuant, aucuns de la juſtice me diſoyent, que ce qu'on m'auoit tenu l'eſpace de neuf ou dix iours, eſtoit de grace. l'atten donc de iour en iour & d'heure en heure la mort; or n'eſt-ce point la mort que i'atten, mais la vie.

M. D. LII

La fin & mort heureuſe de Godeſroi de Hamelle, atteſtee par gens dignes de foi.

LE Samedi vingt-troisiefme iour de Iuillet, mil cinq cens cinquante deux, apres que la ſentence de mort fut prononcée, par laquelle il eſtoit déclaré heretique, Godeſroi dit ces paroles: « Helas! non point heretique, mais inutile ſeruiteur de Dieu. » Puis, mettant les genoux en terre, pria à haute voix: « Seigneur Dieu, tu conois ſeu la cauſe pour laquelle ie ſuis condamné. » Eſtant venu au lieu du ſupplice, parla aſſez long temps au peuple, perſuadant vn chacun à croire en Ieſus Chriſt & à mettre ſa fiance en lui ſeu, par la mort & paſſion duquel auons remiſſion de nos pechez, par la foi en ſon Nom ſeulement. Et parloit avec telle conſtance que chacun en eſtoit touché, de forte que les ſimples gens diſoyent: « Nous ne ſauons pourquoi on fait mourir vn tel homme, qui parle ainſi de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. » Apres, eſtant ſur l'eſchaffaut, il ſe jetta à deux genoux & confeſſa les articles du Symbole Apoſtolique, & comme il diſoit: *Ie croi au ſainct Eſprit, la ſaincte Eglise vniuerſelle*; vn Chanoine de Tournay, nommé Charlar, lui dit: « Eglise Romaine, Godeſroi. » Et il reſpondit: « Ie ne croi que l'Eglise vniuerſelle. » Lors il s'approcha de l'attache, & cependant que le bourreau l'accouſtroit & lioit de chaines, il dit: « O Pere eternal, eſcoute le gemiſſement de ton pource ſeruiteur. » Derechef Charlar lui dit: « Recommandez-vous à la vierge Marie, afin qu'elle ſoit voſtre aduocate enuers ſon Fils. » Godeſroi reſpondit: « Mon ſeu Mediateur & Aduocat, lequel eſt intercedant enuers le Pere pour moi,

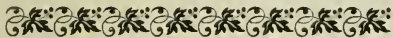
Paroles de
Godeſroi de
uant la mort

c'est Iefus Christ, auquel feul ie m'arreste.» Ces paroles dites, le bourreau lui voulant faire quelque foulagement, s'appestoit pour l'estrangler, mais il le refusa difant : « Laisse, laisse, mon ami, ie veux enfuyure ma sentence, comme elle m'a esté prononcee.» Puis s'escriva à haute voix : « Pere eternel, reçois mon esprit en tes mains.» Le feu estant mis au bois, il cria derechef : « Pere eternel, reçois-moi en ton royaume.» Et au milieu des flammes il expira aussi paisiblement qu'en vn somme naturel, la face esleuee au ciel.



CORNEIL VOLCART, & autres executez en Flandres (1).

EN ce mesme temps s'esleua vne grande perfection en la ville de Bruges en Flandres, où furent apprehendez Corneil Volcart, orfeure; vn nommé HVBERT, Imprimeur, & PHILIBERT, menuisier, qui furent executez pour vne mesme doctrine du Fils de Dieu, & moururent constans. Enuiron ce mesme temps fut aussi constitué prisonnier en ladite ville, PIERRE ROUX, lequel rendit bonne & ample confession de sa foi deuant ceux qui le condamnerent. Il fut brulé tout vif, glorifiant Dieu en sa mort.



Histoire des choses auenues en l'Eglise d'Angleterre, sous Edouard VI. Roi Chrestien (2).

Nous auons veu ci-deuant comme les fideles d'Angleterre agitez de diuerfes tempestes & persecutions ont vogué sur mer fort dangereuse, voyons-les maintenant arriuer à bon port sous le Roi Edouard, apres le trépas de Henri VIII, qui leur auoit esté comme vn rocher de naufrage. Car ainsi que la mer, aussi les temps

(1) On connaît seulement les noms de ces quatre martyrs. Le premier doit s'écrire Cornelis Volckaert. Cette courte notice se trouve, pour la première fois, dans la 3^e partie du *Recueil de Martyrs* de 1556.

(2) Voyez l'édition latine de Foxe. Bâle, 1559, p. 200; édit. de la *Rel. Tract. Soc.*, vol. V, p. 697.

& la terre ont quelque fois apres la tempeste, grande tranquillité par le benefice du Seigneur. L'ordre donc des années requiert de dire quelque chose du regne de ce petit Roi, petit ie di quant à l'âge, mais grand deuant le Seigneur, sous lequel l'Eglise a eu repos ou plustost treues pour quelques années.

CE Roi Edouard VI. fut couronné Roi estant encores au commencement de son adolescence. Et pource que l'âge ne permettoit qu'il gouuernast le royaume, Edouard Semer (1) Duc de Sommerfet son oncle maternel, fut ordonné protecteur. Par son moyen ceste loi sanglante des Six articles, qui auoit esté cause de la mort de tant de fideles, fut abolie, & toute la puissance de l'Euesque de Wincestre (2) tomba bas; la lecture des saintes Ecritures fut remise en liberté, & les Messes s'escoulantes petit à petit, le seruire diuin commença d'estre establi en langue vulgaire. Les commencemens, qui estoient bien foibles, prindrent peu à peu accroissement en ce qui concernoit la reformation de l'Eglise. Les bannis, que les dangers auoyent chassés bien loin, retournerent au pays, & furent amiablement receus; bref, il y eut vn changement par tout: on mit d'autres Euesques par les dioceses; ceux qui estoient muets furent chassés. On fit venir gens fauans d'Alemagne, comme Martin Bucer (3), Pierre Martyr (4), & Paul Fagius (5), tous trois professeurs en

Edouard
Semer.

Bucer, Mar-
tyr, & Fagius.

(1) « Edouard Semer. » Edward Seymour, duc de Somerset, était le frère de Jane Seymour, femme de Henri VIII et mère d'Edouard VI.

(2) Sur l'évêque de Winchester, voyez plus haut, p. 324.

(3) Martin Bucser, ou plutôt Butzer, le réformateur strasbourgeois, appelé par l'archevêque Cranmer, fut nommé professeur de Cambridge, où il mourut en 1551. Sous le règne de Marie Tudor, son corps fut exhumé et livré aux flammes. Voy. Baum, *Capitulum und Butzer*. Elberfeld, 1860.

(4) Pierre Martyr. Sur ce réformateur, voy. Ch. Schmidt, *Peters Martyr Vernigli Leben*. Elberfeld, 1858. Il professa l'exégèse du Nouveau Testament à l'université d'Oxford pendant le règne d'Edouard VI. Arrêté à l'avènement de Marie, il obtint, non sans peine, la permission de retourner à Strasbourg. Il mourut à Zurich, en 1562.

(5) Paul Fagius, ou plutôt Buchlein, théologien réformé et hébraïsant distingué, était pasteur et professeur à Strasbourg, lorsque l'introduction de l'Intérim, contre lequel il avait lutté, d'accord avec Bucser, obligea les deux amis à quitter cette ville (1549). A peine

M. D² LII.

Theologie, desquels le ministere auoit esté chassé de la ville de Strafbourg, apres la reception d'un Interim bastard que l'Empereur Charles cinquiesme y auoit fait introduire. Martyr fut ordonné en l'université d'Oxford, & les deux autres à Cambridge. Des anciens inueterez Euesques qui auoyent esté depofez de leur estat, aucuns furent mis en prison, les autres reduits à viure d'une façon priuee, comme du rang commun. Boner, Euesque de Londres, fut mis en la prison de Marshal (1). Gardiner, Euesque de Winchester, & l'Euesque de Dunelme (2), furent mis en la tour de Londres. Or, on peut reciter pour chose digne de memoire, que iacoit qu'il y eust plusieurs Papistes depravez, les vns se retirans du royaume à la defrobee, plusieurs dissimulans finement leurs meschans courages, aucuns ouuertement repugnans, toutesfois il n'y en eut vn seul qui perdist la vie. Bref, durant les six ans de ce regne d'Edouard, l'Eglise eut repos; les Ecclesiastiques aimans la vraye religion iouyrent d'une bonne tranquillité, tellement que rien ne les greuoit, sinon que trop grand aise rendit plusieurs nonchalans & oisifs. Pour la religion & pour confession de foi, nul ne fut mis à mort, sinon qu'un nommé Thomas Dobee (3), estant mis en prison le premier an d'Edouard, y mourut; & quelques temps apres deux autres furent bruslez: l'un de Mayence en Alemagne, l'autre estoit vne femme du pais de Cantie (4), desquels assavoir de l'Aleman qui auoit nom George, & de la femme nommee Ieanne, nous ne ferons ici autre mention, d'autant qu'ils estoient chargez de tenir quelques opinions estranges; mais quant à THOMAS DOBEE, d'autant qu'il a maintenu l'Evangile, & qu'il est mort en prison sur vne sainte querelle, nous en dirons par forme de recit ce qui s'ensuit: Il

L'aïse & repos
charnel a
gasté l'Eglise.

Thomas
Dobee.

installé comme professeur d'hébreu à Cambridge, il y mourut le 13 novembre 1549. Ses ossements, comme ceux de Bucer, furent brûlés, le 6 février 1556: mais, quatre ans après, leur mémoire fut réhabilitée sur l'ordre d'Elisabeth. Voy. art. *Fagius* dans l'*Encycl. des scienc. relig.*

(1) Prison de Marshalsea. Voy. Foxe, vol. VIII, p. 593-595.

(2) « L'évêque de Dunelme. » Tonstal, évêque de Durham.

(3) « Thomas Dobee. » Thomas Dobbe. Voy. Foxe, t. V, p. 704.

(4) « Cantie. » Kent.

auoit esté bourfier du College de Cambridge, & apres qu'il eut heureusement employé sa ieunesse aux bonnes lettres, il fut ordonné regent au College de sainte Marguerite, lequel auoit esté fondé par Marguerite mere du Roi Henri, & dedié à S. Iean l'Euangeliste. Il estoit en fort bon train, pour faire profit, s'il n'y eust eu empeschement. Il aimoit vne fille qui estoit demandee par d'autres de ce mesme College, gens de vie dissolue; l'un s'appeloit Pindar, le second Huthchyson, qui se fit Prestre sous la Roine Marie, & retourna à la Messe & fit ie ne sai quel liure de la Trinité: le troiesme auoit nom Taler (1). Ces trois garnemens picquerent Dobee (qui estoit d'un naturel paisible) de façon si outrageuse, qu'estant contraint de quitter sa place & pension du College se retira à Londres, où estant vn iour entré au temple de S. Paul, voyant vn Prestre qui leuoit son Dieu de paste, se tourna vers le peuple pour destourner d'idolatrie ceux qui là estoient, remontant que ce qu'ils adoroient, c'estoit du pain, & non point Dieu; & leur déclara le vrai vsage des Sacremens. Incontinent qu'il eut dit ces paroles publiquement dedans le temple de S. Paul, le fait estant rapporté au Maire de la ville & à l'Archueuesque de Cantorbie, on mena Dobee en prison où peu de iours apres il mourut, soit que ce fut de maladie ou d'ennui. S'il eust vescu quelque peu de temps d'auantage, on estime qu'il eust esté remis en liberté.

Quant à Ieanne de Cantie (2), les Euesques Euangeliques auoyent conclu de la faire mourir. Mais vn ami familier de Iean Roger (3), qui pour

Ieanne de
Cantie.

(1) « Taler. » Ces noms sont orthographiés par Foxe: Pindare, Hutchinson et Tayler.

(2) « Jeanne de Cantie. » Elle se nommait Joan Butcher. Elle fut brûlée le 2 mai 1547, « pour auoir soutenu, dit Fabyan, l'horrible hérésie que Christ n'a pris aucune chair de la vierge Marie. » Voy. *Chroniques* de Fabyan. Lond., 1811, p. 710; Burnet, vol. I, part. II, p. 180-186; Foxe, vol. V, p. 699.

(3) « Jean Roger. » John Rogers, dont le martyre, sous Marie Tudor, est raconté plus loin (liv. V), avait été amené à l'Evangile par le moyen de Tyndale et de Coverdale, à Anvers, où il était chapelain anglais. Il revint en Angleterre lors de l'avènement d'Edouard VI, et eut un rôle important dans l'établissement de la Réforme. Ce fut lui notamment qui publia, d'après les manuscrits de Tyndale et Coverdale, la première version autorisée de la Bible anglaise.

lors lisoit publiquement en Theologie à Londres au temple de saint Paul, s'adressa audit Roger & le pria instamment d'employer son credit enuers l'Archeuesque de Cantorbie (1), à ce qu'il reprist l'erreur de ceste femme, & que la vie lui demeurast sauue, lui remonstrant que possible on la pourroit reduire avec le temps. Et, pour obuier qu'elle n'infestast personne, qu'on la sequestrast en prison, arriere de la compagnie des infirmes. Roger demouroit d'auis, qu'en lui osant son erreur, on lui osast aussi la vie. Quoi voyant cest ami lui dit : « S'il est ainsi ordonné de lui oster la vie avec l'erreur, au moins que ce soit d'une espece de mort qui responde à la débonnairété Euangelique. » Roger dit : « Le tourment que les hommes endurent quand ils sont bruslez, passe tantost. » Cest ami oyant ceste parole, print la main dextre de Roger, & émeu d'ardeur d'esprit, en la serrant tant qu'il pouuoit, lui dit : « Or fus, il pourra vn iour auenir qu'on vous fera sentir la force d'un tel bruslement (2). » Depuis, sous la perfection de la Roine Marie, Roger fut le premier bruslé, comme il sera recité en son lieu. On dit presque chose semblable de Hunfroy Midelton (3), lequel estant detenu prisonnier avec d'autres, l'an dernier du regne d'Edouard, l'Archeuesque de Cantorbie avec ses compagnons Inquisiteurs, en faisoit l'instance, ainsi que ces pources prisonniers estoient en

iugement public prests à estre condamez, Midelton dit : « Monsieur le reuerend, ordonnez & faites de nous ce que bon vous semblera ; mais ne dites pas ci apres que ceci ne vous ait esté pedit, ie vous denonce que vous aurez vostre tour. » Et ainsi auint, car apres que le bon Roi Edouard fut mort, ledit Archeuesque & autres furent apresment perfecutez.

Touchant le Seigneur Edouard Semer, Duc de Sommerfet, Protecteur du Roi Edouard & du Royaume d'Angleterre (1).

Le Roi Edouard n'ayant ne pere ne mere, auoit deux oncles de par sa mere, assauoir Edouard & Thomas Semer, freres. L'un lui fut ordonné Protecteur, l'autre fut fait Admiral de toute la mer. Tandis qu'il y eut amitié ferme entre ces deux freres, tenans bon contre les ennemis de la Religion, le Roi demeura en prosperité, & la République paisible. Mais ce propos ne dura gueres ; quelques langues venimeuses semans matiere de discord entr'eux, firent qu'apres les mauuaises opinions & soupçons, ils commencerent à concevoir inimitié l'un contre l'autre. La chose vint iusques-là, que le Protecteur permit que son frere l'Admiral, faussement accusé & innocent, (comme depuis a esté conu) eut la teste tranchée. De là auint que le Protecteur lui-mesme, qui n'estoit pas des plus fins, & le Roi qui estoit encore bien ieune, furent plus facilement exposez aux deceptions des hommes fins & cauteleux. Iceux, voyans qu'il n'y auoit rien qui empeschast leurs entreprises que la vie du seul oncle du Roi, forgerent des crimes contre lui, qui estoient (quand ores ils eussent esté vrais) de bien petite consequence, & tels qu'un homme, voire de la plus basse condition, n'en eust point esté en danger de mort selon les loix. Ils trouuerent moyen de le faire mettre prisonnier en la Tour de Londres ; ce nonobstant il en sortit se deportant de l'administration & gouvernement qu'il auoit du Royaume.

M. D. LII.

Edouard &
Thomas
Semer.

(1) « L'archeveque de Cantorbie. » Thomas Cranmer, archeueque de Cantorbéry, et plus tard martyr de la cause évangélique, conseilla au jeune roi, au dire de l'édition anglaise de Foxe, d'envoyer Jeanne au bûcher. Le roi aurait résisté longtemps, et n'aurait cédé qu'en déclarant qu'il rendait Cranmer responsable devant Dieu de ce qu'il lui faisait faire. (*Acts and Monuments*, t. V, p. 699.) H. Bruce, dans sa préface aux œuvres de Hutchinson, a essayé de démontrer la fausseté de cette allégation. Foxe, dans son édition latine, que suit Crespin, avait commencé par attribuer à Rogers, et non à Cranmer, le conseil d'envoyer cette pauvre fille au bûcher.

(2) « Un tel bruslement. » On a supposé que « l'ami familier » de Rogers n'était autre que Foxe lui-même, et la manière dont il raconte cet incident, dans son édition latine de 1559 (p. 202, 203), semble confirmer cette hypothèse. Voy. *Addenda*, au vol. V, p. 860.

(3) « Hunfroy Midelton. » En latin : Hunfridus Mideltonus. Sur Hunfroy Middleton, voy. Foxe, vol. VII, p. 306, 312 et Strype, *Memorials under Edward*, liv. I, chap. xxix. V. aussi plus loin, livre VI.

(1) « Touchant le seigneur Edouard Semer. » etc. Voy. Foxe, vol. VI, p. 282-207. L'édition latine de Foxe a ici servi de source à Crespin.

Leon Roger fut bruslé quelque temps apres.

La mort preste à l'Archeuesque Crammer.

MAIS ceste liberté ne lui dura pas beaucoup : car, deux ans apres, il fut derechef mené en la mesme prison, au grand regret de toutes gens de bien : ainsi que le Duc de Northombelland gouvernoit le royaume, il eut la teste tranchee, vn peu deuant le trespas du Roi Edouard. Il n'y auoit lors presques homme de bon iugement en Angleterre, qui n'entendist que ce ne fussent-ci des presages & preparatifs à la mort du Roi, & neantmoins il n'y auoit personne qui voulust mettre la main à la besongne, pour donner secours au royaume, tant estoient despourueus de sens alors tant les grans seigneurs que les officiers & gens de iustice de la ville de Londres. Et de là, comme d'une fontaine, est procedee vne si grande mer de calamitez, dont ci-apres les effets seront demonstrez. Maintenant il nous faut parler de la mort de ce noble Duc de Somerset, & des paroles qu'il dit; d'autant qu'il semble bien que ce fait n'est point sans vn singulier miracle, qui touche grandement le profit de l'Eglise. Il ne fera rien ici dit sans bon tesmoignage, car ce recit est extrait des lettres d'un Gentilhomme (1) de bonne marque, qui non seulement estoit present au spectacle de la mort, mais qui plus est, bien pres du Duc sur l'Eschaffaut, & fort attentif à tout ce qui se faisoit. Le recit desdites lettres portoit en effet ce qui s'ensuit : L'an du Seigneur 1552. le vingtdeuxiesme iour de Ianuier, & le sixiesme an (2) du regne du bon Roi Edouard, qui estoit encore ieune & sous tuteurs, le Duc de Somerset, son oncle, estant mené hors de la tour de Londres, fut mis entre les mains des Escheuins de la ville, selon la façon acoustumee, enuironné d'une grand' troupe de gens armez, lesquels on auoit pris tant de la garde du Roi que d'ailleurs; de là fut mené au lieu où l'eschaffaut estoit dressé, pour le faire mourir. Là ce Duc doux & debonnaire, ne fit aucun semblant de resistance, ne du visage ne de la bouche, ains monstroit vne mesme face & regard, comme on lui voyoit ordinairement en sa maison. Premierement il

Sommerfet
mené au sup-
plice.

mit les deux genoux en terre, & quand & quand leuant les mains & les yeux au ciel, pria Dieu. Et, apres auoir acheué sa priere, il se leua derechef, & se retira paisiblement au costé de l'eschaffaut regardant vers l'Orient, & autant que ie peux estimer (comme estant au milieu de l'eschaffaut, & considerant diligemment tout ce qui se faisoit), il ne fut onques estonné pour le regard du glaieu, ni pour la presence du bourreau, ni pour l'image hideuse de la mort, mais commença à parler au peuple en ceste sorte : « MES amis & Seigneurs bien-aimez, ie suis ici amené pour endurer la mort, sans auoir rien commis contre le Roi, ni de parole ni de fait, m'estant porté fidelement enuers la Republique autant que nul autre. Mais puis que ie suis condamné à mourir par les loix & ordonnances, ie confesse franchement que i'y suis suiet aussi bien que quelcun des autres. Parquoi ie suis ici prest à endurer la mort, pour declarer deuant tous & rendre tesmoignage de ceste obeissance que ie doi aux loix, à laquelle mort ie me subjets de bon gré & volontairement. Et comme ie suis mortel, aussi ai-ie merité en beaucoup de sortes, deuant la maiesté de Dieu, non seulement de mourir ceste fois, ains aussi plusieurs. Mais il a pleu ainsi à ce Pere tresclement & benin, lequel autrement pouuoit d'une mort foudaine acabler & opprimer tous mes sens, & faire que ie n'eusse aucun loisir de le bien conoistre, ni moi-mesme; & maintenant il me donne le loisir & de me repentir & de le reconoistre : pour ceste raison ie lui en ren graces de bon cœur, & comme il le merite. Outre ceci, j'ai encores quelque chose à vous dire, mes amis : c'est touchant la religion Chrestienne, de laquelle ie peux dire que j'ai fait ce que j'ai peu, & procuré diligemment que vous fussiez purement entretenus en icelle, tant que la puissance a esté en mes mains. Et certes ie ne me repen point de ce que j'en ai fait, plustost ie pren de là occasion & plus ample matiere de me resiouyr, puis que maintenant on void que l'estat de la Chrestienté approche de plus pres au patron & original de la primitiue Eglise. Tant s'en faut que j'aye quelque regret de cela, que j'interprete que c'est vn singulier & excellent benefice que vous & moi auons receu de Dieu, vous exhortant de

Resiouyssanc
saincte.

(1) « Lettres d'un gentilhomme. » Ce récit de l'exécution de Somerset est traduit du *Martyrologe* de Foxe, édit. de 1563, p. 880.

(2) « Le sixième an du règne du bon roy. » C'est la cinquième année qu'il faut lire; Foxe corrigea cette erreur dans ses éditions subséquentes.

grande affection, & vous priant de tout mon cœur, qu'embrassiez à bon escient & avec humble reconnoissance ce qui vous est proposé avec reformation autant diligente qu'il a esté possible, & que le demonstriez ouvertement en toute vostre façon de viure. Et, si vous ne le faites ainsi, il ne faut nullement douter que ne tombiez en plus grands dangers. » QUAND il eut ainsi parlé, les cœurs de tous les assistans furent saisis d'une frayeur laquelle on ne pouvoit pas bien expliquer, & en un instant on eust là ouï vn bruit, & comme vn esclat qui auint soudain comme d'un orage ou tourbillon, tout ainsi comme si le feu s'estoit prins en quelque quantité de poudre à canon enfermée dedans vne armoire, qui seroit un bruit vehement & ietteroit tout soudain vne grande flamme. Aucuns pensoyent que c'estoit vne grande compagnie de gens de cheual qui courussent de toutes parts pour se ietter sur ceux qui estoient là assemblez, & iacoit qu'ils ne vissent rien, toutesfois les oreilles leur tintoyent, comme s'ils eussent ouï vn tel bruit. Dont auint que presque tous ceux qui estoient là pour regarder s'enfuyrent les vns d'un costé, les autres de l'autre, combien qu'il n'y eust nulle occasion aparente, ni aucune violence faite, ne mesme nul qui frappast. Plusieurs cryoyent : « Seigneur Iesus, faue-nous. » Il y en auoit aussi qui ne bougeoient de leur place; mais ils ne sçauoyent où ils estoient. Ceste confusion estoit grande de foi : l'un disoit d'une forte, l'autre d'une autre, selon qu'il y auoit des opinions diuerses, selon lesquelles vn chacun se forgeoit quelque danger. I. Foxus (1) (tesmoin de ce recit) estant là present, ne fut pas moins estonné que les autres; car il se sentit tout esperdu en son esprit, comme attendant que quelqu'un le vinst massacrer d'une masse d'armes (2). En ces entré-faites, le peuple aperceut vn nommé Antoine

Broum (1), qui estoit monté à cheual & venoit vers l'eschaffaut; cela donna encore nouvelle occasion de crier. Car, voyans venir ledit Broum, ils penferent vne chose dequoy il n'estoit rien, laquelle toutesfois tous desiroyent de grande affection, assauoir que ce fust vn messager que le Roi eust enuoyé pour apporter la grace à son oncle. Pour ceste cause il y en eut aucuns qui cryoyent : « Grace, Grace; » les autres : « Viue le Roi; » les autres : « Dieu garde le Roi, » & paroles semblables. Or combien que ce bon Duc fust destitué de tout pardon des hommes, toutesfois il oyoit auant que mourir, assauoir comme presque tous l'aimoyent & lui portoyent faueur. Et ne sçauoit-on dire que pour la mort de quelque autre Duc il y ait eu tant de larmes iettees que pour cestui-ci, combien qu'il y en auoit eu plusieurs desfaits en Angleterre. Et cela ne fut point sans bonne cause; car en la mort de ce Duc tous voyoyent tomber bas la tranquillité publique d'Angleterre. Pour retourner au premier propos, le Duc cependant ne bougeoit de son lieu (2) où il estoit, & faisoit signe de son bonnet au peuple, que tous se tinsent quois. Cela fait, il parla ainsi à tous :

« MES amis, rien ne se fait ici de ce que vous auez mal pensé. Il a semblé ainsi à nostre bon Dieu, à l'ordonnance duquel c'est bien raison que nous obeissions & vous & moi. Je vous prie que foyez paisibles sans esmouuoir aucun tumulte, & de moi, il y a desia long temps, ie suis paisible en mon cœur. Maintenant donc, faisons priere à Dieu tous d'un cœur pour la prosperité de nostre souuerain Roi, auquel ie me suis monstré iusques à present subiet fidele & obeissant, autant que nul autre, en tous ses affaires, au temps de paix & de guerre, & d'autre part aimant son profit & l'utilité publique de tout le royaume. » A ceci le peuple respondit que c'estoit chose tres-veritable. Il y en auoit aussi qui cryoyent à haute voix : « Nous le sçauons trefbien. » Alors le Duc poursuivant son propos dit : « Le desire à sa maiesté longue & bonne fanté & ioyeuse, avec abondance & felicité de

Faueur du
peuple.

Remontrance
du Duc au
peuple.

(1) « I. Foxus (témoins de ce récit). » C'est une erreur. Le récit de Foxe dit bien : « I myself which was there present; » mais, dans ce récit, ce n'est pas Foxe qui parle, mais le gentilhomme, qui fut témoin du supplice et qui lui fournit cette relation.

(2) « Masse d'armes. » Stow, qui était présent, explique cette panique par l'arrivée de gens d'un village voisin qui, venus en retard au lieu du supplice, se précipitèrent en poussant des cris au milieu de la foule rassemblée, et y jetèrent la confusion.

(1) « Antoine Broum. » Sir Antony Brown.

(2) « En son lieu. » Cette anecdote, que Foxe insère dans son édition latine, est absente des éditions anglaises de son livre. Voy. *Addenda*, n° 7, au vol. vi.

toutes choses, & que tout bon-heur lui soit enuoyé de Dieu. » Et le peuple respondit : « Ainsi soit-il. » « Outre plus, ie desire que Dieu face grace à tous ses Conseillers, à celle fin qu'ils administrent toutes choses iustement & droitement. Rendez-vous obeissans à eux, dequoi ie vous exhorte affectueusement au Nom de nostre bon Dieu, ce qui vous est necessaire, & d'autre part grandement vtile pour maintenir la prosperité du Roi. Or, pource que par ci deuant i'ai eu affaire à plusieurs gens & de beaucoup de fortes, & que c'est chose difficile de complaire à chacun, s'il y a quelqu'un d'entre vous à qui i'aye fait quelque offense, soit de fait ou de parole, ie le supplie qu'il me vueille pardonner, & principalement ie demande pardon à Dieu, comme celui que i'ai offensé par dessus tous en ma vie. Et au surplus, ie pardonne de bon cœur à tous ceux qui m'ont offensé. Cependant ie vous prie & supplie que vous vous portiez paisiblement. Gardez que par vostre tumulte vous ne fuscitez aucune fascherie, en quoi finalement vous n'auriez pas grand plaisir, & encores moins de profit, & que si vous faites quelque mutinerie, vous seriez cause que i'auroi plus grande fascherie, Outre plus, ie desire que vous me foyez tous tesmoins que i'atten ici la mort en la foi de nostre Seigneur Iesus Christ; cependant ie vous prie de bon cœur que vous prierez Dieu pour moi, que ie demeure ferme en ceste foi iusqu'à la fin. »

CELA dit, il se retourna & mit à genoux. Et lors le sieur Cox (1) lui presenta vn petit billet de papier en la main, où il auoit vne briefue confession qu'il faisoit à Dieu. Ayant veu ce qui y estoit escrit, il se leua derechef debout sans qu'il eust eu le corps ou l'esprit troublé, autant qu'on pouuoit iuger; & dit le dernier Adieu, premierement aux Escheuins de la ville, puis au Capitaine & gouverneur de la tour de Londres, item au sieur Dyar & au sieur Brok (2), & donna la main à tous ceux qui estoient sur l'eschaffaut. Il bailla au bourreau quelques pieces en la main. Apres qu'il eut fait tout cela, il se despouilla de sa robbe, & s'es-

tant derechef mis à genoux, lui mesme deslia les cordons de sa chemise, & lors le bourreau abaissa tout le bord qui estoit à l'entour du col, puis osta les autres empeschemens tant de son faye que de son pourpoint, à celle fin que rien n'empeschast le coup, & ainsi tout le col lui demeura nud. Puis sa face fut couuerte de son propre mouchoir; et ayant ainsi les yeux bandez, il esleuoit tousiours les mains au ciel, où il auoit son recours, & s'enclina tout paisiblement. Apres qu'il se fut couché, encore le fit-on leuer derechef, ou pource que la natte qu'il auoit sous ses genoux estoit plus haute que le billot, ou pource que son hocqueton n'estoit pas assez baissé, on lui fit despouiller, & ce fait, il mit le col sur le billot, & inuoua le Nom de Iesus par trois fois, disant : « Sauue moi, ô Seigneur Iesus; » & ayant encore le dernier mot en la bouche, le bourreau lui aualla la teste d'un coup. En ceste forte ce bon Duc mourut en nostre Seigneur, & maintenant il repose doucement en la paix de Dieu, duquel il s'estoit montré excellent organe quand il viuoit, en procurant l'auancement de l'Euangile. C'est-ci la pure verité de la mort du Duc de Sommerfet, quelque autre recit qu'on en puisse faire. ON peut ici adiouter quelque chose de ses mœurs : il a tousiours montré vne exquisite douceur & benignité, combien qu'il fust esleué en grande prosperité. Il a volontiers oui les causes des pures supplians, auxquels il n'a refusé de faire iustice. Il estoit grandement adonné au profit commun de la Republique, en laquelle il eust constitué vne forme parfaite avec le Roi Edouard, si tous deux eussent vescu. Il n'estoit point fardé, ni outrageux, ni ambitieux. Il estoit d'une nature paisible, n'appetant point vengeance, plus propre à estre deceu qu'à decevoir autrui. Les nouveaux honneurs ne lui ont point fait changer l'amour qu'il portoit à la vraye Religion & l'Euangile. Et l'a-on conu autant vaillant & heureux en guerre que doux & humain en temps de paix. Entre autres faits heroiques, ils monstra cela en la guerre qu'il fit contre les Escossois, où il y eut pres de dix mille hommes tuez de ses ennemis, & de ses gens à grand'peine y en eut-il six cens. Vne chose a empesché son bon renom, qu'il se laissa trop facilement mener à consentir à la mort de

Mœurs de
Sommerfet.

La guerre
des Anglois
contre les
Escossois.

(1) « Le sieur Cox. » Le D^r Coxe, ministre chargé de l'assister à ses derniers moments.

(2) Lord Dyer et Lord Brook.

fon frere l'Admiral, qui estoit vn fort bon personnage, ce qui ne fut point fait sans la ruse de quelques meschans garnemens. Ce fait seul, comme source de tout son mal, l'a mis à bas, & le Roi depuis, & tout le royaume. On se pourroit esbahir comme s'est fait cela, que le Roi ne retira son oncle de la mort. La raison est, pource que lors il y auoit aussi grand danger pour le Roi mesme, que pour son oncle, sans cela il n'y a rien qu'il eust fait plus volontiers. Car le Duc de Nortombelland (1) dominoit lors d'une façon fort estrange, & toute la noblesse trembloit sous lui, de telle sorte que nul n'osoit ouvrir la bouche pour supplier pour le Duc de Sommerfet, & mesme le Roi qui estoit encore fort ieune, ne le peut deliurer. Ce que le Roi declara depuis assez ouuertement, assauoir quand aucuns des plus apparens & grands seigneurs de la Cour furent venus vers lui faire quelque requeste, il respondit : « Mais nul n'a voulu prier pour mon oncle. » ENTRE les argumens qui sont pour monstrier comment il estoit aimé, cestui-ci est grand, qu'aucuns trempèrent leurs mouchoirs en son sang, & les rapporterent ainsi en leurs maisons. Il y eut vne femme entre les autres, laquelle vn an apres la mort de ce Prince, lors que le Duc de Nortombelland, vaincu par la roine Marie, estoit mené prisonnier en la tour de Londres, vint au deuant de lui en pleine rue, & lui monstra vn couurechef teint du sang du Duc de Sommerfet, & lui dit ainsi : « Voici, voici le sang de ce bon Duc oncle du Roi, qui a esté espendu par vostre meschante cruauté, & maintenant crie vengeance contre vous. » Nortombelland oyant cela, & autres reproches des citoyens, desquels il estoit assailli de toutes parts, deschira ses vestemens, & de honte baissa sa face contre terre, se sentant puni à bon droit, duquel (comme d'un miserable ambitieux) la mort fera ci apres descrite en son lieu.

(1) Northumberland.



GVILLAVME GARDINER (1), en Portugal.

En tout le discours de ces histoires des Martyrs on n'en trouuera pas vn qui plus vertueusement ait porté la croix du Seigneur que cestui-ci, pour les circonstances de son aage, du temps, du lieu, des personnes auxquelles il s'adessoit pour l'illustration de l'Euangile. Or ce fut en Portugal deuant le Roi, avec telles cruautés, que la memoire en seruira pour le iourd'hui d'exemple aux Portugais, qui ont perdu le Roi & royaume, estans reduits sous la puissance de ceux qu'ils hayssoyent mortellement.

D'ANGLETERRE, le Royaume de Portugal nous appelle à suiure le fil & l'ordre de la perfection qui a son cours & estendue par tout. C'est à l'occasion de Guillaume Gardiner, Anglois, bruslé à Lisbonne, ville principale de Portugal, l'an M.D.LII. ieune homme digne non seulement d'estre conferé aux plus excellens Martyrs de nostre temps, mais aussi d'estre mis au rang des plus illustres qui ont iadis souffert pour le tesmoignage de verité, soit qu'on regarde la constance requise en vn fidele, soit qu'on considere la rigueur & cruauté des tourmens & supplices acoustumez d'estre proposez à tous Martyrs soutenans la querelle & Parole de Iesus Christ. Il estoit natif de Bristol en Angleterre, ville maritime, & marchande apres Londres, plus que ville de tout le royaume; d'une maison honneste, beau de visage, & de corpulence mediocre, acompagné au reste d'une tant honneste grauité & modestie, qu'elle pouuoit tesmoigner vne integrité grande au dedans. Outre ce lustre naturel qui fut en lui, il eut vne mediocre conoissance des lettres. Paruenu en aage propre pour viser à certain but & maniere de viure, il choisit la marchandise, & de fait se mit avec vn surnommé Paget, marchand de Bristol, de sorte qu'environ l'an xxvi. de son aage, fut enuoyé par son maistre en Portugal; & arriué qu'il

L'excellence de ce martyr.

Gardiner marchand.

Lisbonne.

(1) D'après Foxe, édition latine de 1559, page 203; édition de la *Tract Soc.*, vol. VI, p. 274.

Ambition de Nortombelland.

Merueilleux tesmoignage.

M.D.LII.

fut à Lisbonne, il s'y arresta quelque temps, pour le fait de marchandise, & y demeura tant, qu'ayant appris la langue du pays & les mœurs de ces gens-là, il fit ses affaires & ceux de son maître, voire de plusieurs autres, en toute sorte de trafic concernant l'estat duquel il se mesloit. Et trafiquoit tellement avec les estrangers, que sur tout il se gardoit fort de polluer la religion Euangelique (en laquelle il auoit esté nourri en Angleterre) par la superstition des Portugais ou autres. Il y auoit lors à Lisbonne assez d'autres Anglois gens de bien, aussi trouuoit-on des Bibles & liures de la sainte Escriture; outre il y auoit assez bonne compagnie d'honnêtes gens qu'il frequentoit ordinairement, leur descourant bien souuent son infirmité par beaucoup de dolances & regrets qu'il leur faisoit, disant qu'il se sentoit fort peu touché du sentiment de ses pechez & du zele de la parole de Dieu. Cependant on faisoit grans appareils pour les nopces & du Roi & de la Roine, qui se deuoient faire le premier iour de Septembre. Lequel iour estant venu, y eut grande compagnie de Seigneurs, & de gens de tous estats; aussi s'y trouuerent quelques Euesques avec leurs mitres, & Cardinaux avec leurs chapeaux rouges, pour faire honneur au festin. Pour le faire court, les nopces furent faites avec tant de magnificences & sanfares qu'il n'estoit possible de plus. Touchant Gardiner, combien qu'il ne fist pas grand estat de toute ceste pompe, toutefois estant induit du bruit qui estoit de l'excellence de ces nopces, & de ce qu'il en voyoit, il voulut bien s'y trouuer spectateur entre tant d'autres. Ainsi donques il s'en alla de bon matin au temple pour y estre d'heure, & pour mieux voir le tout; & s'y trouua proprement au temps qu'il falloit. Or voici arriuer au temple la noblesse: le Roi marchoit le premier, les Estats & toute la Cour venant apres, si que tant plus la dignité des personnes estoit grande, & plus les ceremonies furent aussi grandes & solennelles. Estans ainsi les choses ordonnees, on vint pour ouyr la Messe (car c'est celle qui sert à tout), laquelle fut celebrée par le Cardinal avec orgues & musique de toute sorte. Le peuple assistoit avec toute la deuotion qu'il lui estoit possible, priant & barbotant, frappant sa

poitrine à la façon du pays, & regardant piteusement le seruice du Dieu de paste. Ce ieune homme voyant cela, se trouua merueilleusement fâché & estonné, tant pour l'absurdité du fait comme pour la stupidité & rudesse de ce peuple, mesmement que le Roi & tant de sages gens de sa Cour estoient menez de la mesme idolatrie que le menu peuple. De façon que peu s'en falut que ce mesme iour il ne fist quelque chose en la presence du Roi & de toute l'assistance, digne de memoire, ainsi que veritablement il eust fait, n'eust esté qu'il ne pouuoit passer iusques à l'autel, à cause de la grande presse qui le gardoit d'en aprocher. Cependant qu'il contemploit ce fait, en quelle peine & perplexité est-il à penser qu'il fust, ne sachant que faire? Car qu'est-ce qu'il eust fait? fust-il forti du temple? il ne pouuoit à cause de la foule du monde qui y estoit: se fust-il rué sur celui qui disoit la Messe? encore le pouuoit-il moins à cause de la honte & reuerence du lieu où il estoit. Qu'eust-il donques fait? eust-il crié apres vne telle abomination? il ne pouuoit faillir d'estre bien tost massacré. Se fust-il teu? hélas! il craignoit la punition & vengeance de Dieu. Bref, le seruice fait, il s'en retourna en son logis tant perplex & troublé, que ses compagnons en furent tous esmerueillez. Et combien qu'ils se doutassent aucunement de la cause de sa tristesse, toutefois ils ne sauoient point la grandeur du mal & angouisse que ce S. personnage auoit conceu en son cœur. Aussi il ne descouuroit à personne son dessein, ains se sequestrant de toutes compagnies, & se profernant en terre avec effusion de larmes, contristé d'auoir ainsi failli à faire ce que le deuoir d'une sainte affection lui commandoit, delibera, comment que ce fust, de reduire, au moins d'auertir ce poure peuple d'une telle superstition & impiété; ce qu'il fit. Son esprit donc estant resolu en cela, & qu'il ne falloit differer son entreprise, il print pour la dernière fois congé du monde, & fit ses contes tant de ce qui lui pouuoit estre deu, comme de ce que lui mesme deuoit, & les liquida si proprement, qu'il contenta ceux avec lesquels il trafiquoit. Cela fait, il ne fit autre chose tous les iours que prier & inuoyer Dieu, & mediter sa sainte Escriture, mangeant

Religion de Gardiner.

Nopces du Roi & Roine de Portugal.

Gardiner ne peut souffrir l'idolatrie du Roi & de la Cour.

Gardiner grandement perplex.

Il demande conseil à Dieu de ce qu'il auoit à faire.

à grand'peine seulement vne fois le iour & bien peu ; dormant aussi peu la nuit , n'ayant au plus que deux heures pour dormir , ainsi que Pendigrat (1) en a donné tesmoignage , estant logé en vn mesme logis , & couché en vn mesme liét avec lui. Le Dimanche suiuant estant venu , auquel on deuoit vser de pareille magnificence , Gardiner se trouua au temple de bon matin , acoustré le plus somptueusement qu'il peut , comme il auoit desia proietté en son esprit , afin que par le moyen de tel equipage il peust demeurer pres de l'autel. Et ne tarda gueres que voicy venir le Roi avec sa garde , & entrer dedans le temple. Gardiner se ferra & tint le plus pres de l'autel qu'il lui fut possible , ayant le nouveau Testament de nostre Seigneur , & lisant dedans iusques à ce que le temps auquel il deuoit executer sa deliberation fust venu. Le Cardinal commença à dire la Messe : Gardiner ne se bouge. Le missificateur sacrifia , consacra , leua le plus haut qu'il peut son sacrement , encore ne se bougea Gardiner. Finalement le Cardinal vint à l'endroit de la Messe , auquel tenant l'oublie en l'vne des mains , & la remuant sur la platine , la contournoit d'vn costé & d'autre. Là Gardiner , ne pouuant plus souffrir si grande impieté , s'adressa promptement vers le Cardinal , & (qui est chose presque incroyable) en la presence & veüe du Roi & de toute la noblesse de tous les Estats , arracha d'vne main le dieu de paste , & marcha soudain dessus ; de l'autre il renuersa sa platine. Cela estonna tellement toute l'assemblée de prime face , que le peuple se mit à faire vn bruit & tumulte si grand que le Cardinal en deuint tout estonné & esperdu. La noblesse incontinent se mit à courir sus à cest homme avec le menu peuple , si que l'vn d'entr'eux mettant la main à la dague , le blessa bien fort en l'espaule , & reprenant le coup l'eust fait mourir , n'eust esté que le Roi cria par deux fois qu'on ne le tuast pas. Ainsi fut-il pour ce coup deliuré de la mort. La fureur populaire estant apaisée , il fut mené deuant le Roi , lequel l'ayant interrogué de quel pays il estoit & de quelle audace il auoit attenté de faire ce tort à sa maiesté , &

au precieux sacrement de l'Eglise , respondit ainsi : « Roi tres-illustre , ie n'ai point honte de mon pays , moi qui suis Anglois & de nation & de religion , & suis parti d'Angleterre pour venir ici trafiquer au fait de marchandise , & voyant telle idolatrie en vne compagnie si noble & excellente , ma conscience n'a peu ni deu souffrir ni differer plus outre ce que j'ai fait deuant vostre Maiesté ; ce que tant s'en faut que j'aye fait ou pourpensé pour faire la moindre iniure à icelle vostre Maiesté , que mesme ie veux bien confesser deuant Dieu , que ce que j'en ai fait a esté pour le salut de vostre peuple. » Eux entendans qu'il estoit Anglois , & sachans bien que le roi Edouard auoit mis bas la religion du Pape , soupçonnerent incontinent que c'estoit quelque gentil-homme qui auoit esté suborné des Anglois pour se moquer de leur religion , ce qui les incita d'auantage de vouloir scauoir qui le pouuoit auoir esmeu d'entreprendre chose si audacieuse. Lui respondant les pria de ne se persuader vn tel meschef , mais que sa seule conscience l'auoit poussé iusques là , & qu'autrement il n'y auoit homme en ce monde par lequel il peust estre induit de faire tel acte , & se precipiter en tel danger ; que c'estoit vn deuoir qui l'obligeoit premierement à Dieu , & puis à desirer leur salut. Que s'ils en receuoient quelque desplaisir , cela leur deuoit estre plustost imputé qu'à personne , veu qu'ils abusoient de la Cene de Iesus Christ si miserablement , mettant sus vne grande idolatrie au deshonneur de Iesus Christ , & ignominie de toute l'Eglise , pour la corruption des Sacremens , & avec vn danger euiden de leurs consciences , s'ils ne s'amendoient. Parlant ainsi d'vne vertu & constance bien grande , il se debilitoit fort pour la perte du sang qui degouttoit de sa playe ; mais on le prouuet de chirurgiens , à ce qu'estant gueri (si faire se pouuoit) il peust estre referué à plus grandes inquisitions & tourmens. Car ils pensoient de vrai qu'il eust esté induit par quelques vns , qui fut cause que tous les autres Anglois qui estoient en la ville furent aussi en danger , & constituez prisonniers , entre lesquels estoit Pendigrat , lequel fut fort gehenné & tourmenté , à cause qu'il couchoit avec lui , tellement qu'apres auoir trempé deux ans en prison , à peine

(1) Le nom de cet ami de Gardiner , qui paraît auoir fourni ces détails à Foxe , était Pendigrace.

Pendigrat
couchoit avec
Gardiner.

L'intention &
cause du fait
de Gardiner.

Remonfrance
de Gardiner.

Vertu &
magnanimité
hresienne de
Gardiner.

peut-il eschapper & s'en retourner en sa maison; les autres furent long temps auparavant deliurez à la requeste d'un certain Duc. Et perfeuerans les Portugais en leur soupçon, & ne se contentans de ce qui a esté dit, vindrent en la chambre où Gardiner couchoit, pour voir si on trouueroit quelque lettre par laquelle on peust comprendre l'auteur de ce fait; & ne trouuans rien, vindrent derechef vers Gardiner avec tourmens, tant pour le contraindre de dire ses complices & ceux qui lui auoyent fait faire cela, que pour le conuaincre d'heresie; mais il les repoussa le plus viuement qu'il peut; car bien qu'il parlait assez bon Espagnol, toutesfois il s'aïdoit encore mieux du Latin. Mais ces gens-ci ne pouuans adiouster foi à ce qu'il disoit, eurent finalement recours à la torture, à laquelle s'ils se fussent encore arrestez, ils eussent vŕé de moindre cruauté qu'ils ne firent; iacoit que la chose en question, n'estoit pas si douteuse que la raison & commun iugement ne l'eust bien fondée & comprise sans torture. Car qui est celui si hors du sens qui, à la persuasion d'un autre, eust voulu se precipiter en un peril certain & si euident, en un lieu où il n'y auoit seulement un brin d'esperance de pouuoir eschapper, si l'amour de la vraye religion & le zele ne l'eust incité à cela? Or, non contens encores des remonfrances qu'il leur auoit tenues, au defaut des lettres & du tefmoignage de ses compagnons, ils adiousterent encores une nouvelle maniere de torture, de laquelle on n'auoit gueres auparavant oui parler, & laquelle passe la cruauté des autres tourmens. Ils firent coudre un linge quasi en rondeur, & le lui fourrerent dedans le gosier, puis le firent distiler en l'estomach, estant attaché par le dernier bout avec une petite corde qu'ils tenoyent en la main, puis le retiroyent, ce qu'ils continuerent par plusieurs fois pour le faire plus languir, & pour lui arracher & vlcérer les parties interieures. Or estans les bourreaux faschez des tortures & cruautéz, desquelles ils auoyent inhumainement martyrizé ce saint personnage, & voyans que tout cela ne leur profitoit de rien, ne firent plus que faire, sinon lui demander s'il ne se repentoit point d'auoir commis un acte si indigne & si malheureux que cestui-la, & en un temps & lieu si mal propre.

Quant à l'acte, il respondit que tant s'en faisoit qu'il s'en repentist, que mesme s'il ne l'eust fait, il se sentoist pourtant obligé de le faire; mais quant à la façon de laquelle il y auoit procedé, il en estoit aucunement desplaisant, d'autant que cela estoit auenu en la presence du Roi, & avec un si grand trouble & scandale de tout le peuple; combien que cela ne lui deuoit point estre imputé (ne l'ayant fait ne proieté en une telle intention) ains plustost au Roi mesme, qui souffroit une telle idolatrie en ses fuiets, de laquelle il les pouoit bien garder. Il leur dit ces choses avec une assurance merueilleuse. Eux, lui ayant fait du pis qui leur fut possible, & voyans bien que d'attendre rien plus de lui c'estoit folie, & qu'estant ainsi blessé & meurtri de la gehenne il ne pouoit plus gueres viure, trois iours apres le menerent au supplice, & premierement fut conduit deuant le peuple, où la main dextre lui fut coupee, laquelle il print de l'autre, & l'ayant leuee, il la baïsa; puis, estant venu en la place publique de ladite ville, l'autre lui fut aussi coupee, laquelle s'estant prosterné en terre il baïsa semblablement. Ce qu'estant ainsi fait à la mode d'Espagne, il fut lié des pieds & iambes sur un cheual, & porté au lieu où la dernière execution de son corps se deuoit faire. L'on y auoit planté une potence, qui auoit au bout une corde allant & venant dedans une poulie. Il fut attaché avec ceste corde & esleué en haut; par dessous y auoit un grand feu auquel on le deualoit, iusques à le lui faire sentir seulement en la plante des pieds, puis on le remontoit; derechef on le deualoit en ceste sorte par interualles avec un tourment & martyre indicible, auquel toutesfois il resista vertueusement, & tant plus il se sentoist pressé du feu, & plus il prioit & inuquoit le Seigneur. Finalement, ayant ainsi les mains coupées & les pieds bruslez, fut interrogué par les bouteux & bourreaux, s'il ne se repentoit pas encore de ce qu'il auoit fait, & l'exhortoyent de prier la vierge Marie & les saints. Aufquels il respondit que puis qu'il n'eust rien en rien mesfait, il n'auoit besoin de recourir à l'intercession de la Vierge & des saints, & que quelques choses qu'ils lui fissent, la verité neantmoins demeueroit tousiours en son entier, laquelle comme il auoit con-

Confiance de Gardiner.

Le Roi repris & taxé iustement.

Gardiner baïsa ses deux mains coupées

La gehenne de la feruiette, vŕitee en Portugal.

Magnanimité inuincible du martyr de Iesus Christ.

fessé en la vie, ainsi le feroit-il en ces tourmens de la mort, les priant au reste de se deporter de telles importunités. Il adiousta aussi ce mot, que quand le Seigneur Iesus Christ ne feroit plus nostre aduocat, il auroit son refuge à la Vierge Marie. Lors, adressant sa priere à Dieu, dit : « Dieu eternal, pere de toute misericorde, vueille regarder ton poure seruiteur. » Eux, taschans d'empescher ses prieres par tous les moyens dont ils s'auiferent, il commença à chanter à haute voix le Pseaume 43 : « Reuenge-moi, ô Dieu, &c. » Il n'auoit pas encore acheué le Pseaume, qu'eux l'ayans deuellé au milieu du feu, taschoyent encore de le guinder en haut pour le tourmenter d'auantage ; mais la corde estant bruslée, il cheut au trauers du feu, où ayant offert son corps en sacrifice, il mit heureuse fin à la douleur temporelle par vn salut & repos eternal. Ce fut l'issue de Guillaume Gardiner, par lequel le Seigneur voulut recueillir & introduire les Portugais en sa cognoissance. Quant au Roi, on dit qu'il mourut trois ou quatre mois apres le martyre de ce sainct personnage.

l'autre, nous sommes auertis comment les ennemis de verité se portent en l'affaire de l'Euangile. quels assaux ils liurent à ceux qui le souffrent, de quelles armes & responces il faut vser en ce combat, quelle bouche le Seigneur donne aux siens, en quoi consiste la victoire que nous deuons esperer. L'vniou, la hardiesse & constance de ces cinq, en la vie & en la mort, nous est bien au long propofee comme en vne bataille spirituelle.

CE que iadis vn Roi Payen disoit d'vn homme sage & eloquent de sa Cour, qu'il auoit pris & gagné plus de villes avec son eloquence que lui avec ses armes ; nous le pouuons dire des Martyrs du Seigneur, qui n'ont pas seulement gagné des villes, mais ont surmonté toute la puissance, richesse, autorité, dignité, excellence, science & aparence humaine. Nous voyons comment ils ont tout fait trembler deuant eux & en peu de temps, contre tous les efforts, études, machinations & cautelles de Satan & de ses supposts. En voici cinq que le Seigneur enuoye pour ceste cause en sa besongne, apres les auoir quelque temps entretenus en l'eschole de Lausanne (1) sous la iurisdiction des Seigneurs de Berne. Les noms de ces cinq sont : MARTIAL ALBA, natif de Montauban en Quercy, le plus aagé des Cinq ; PIERRE ESCRIVAIN, de Boulogne en Gascogne ; BERNARD SEGVIN, de la Reole en Basadois ; CHARLES FAVRE, de Blanzac en Angoulmois ; PIERRE NAVIHERES, de Limoges, lesquels furent constituez prisonniers en la ville de Lyon, le premier iour du mois de Mai, M.D. LII. Nous auons mis l'vne apres l'autre leurs confessions & actes dignes de memoire perpetuelle, avec leurs Epistres extraites de plusieurs qu'ils ont escrites, tant de celles des vns aux autres estans lors prisonniers, qu'aussi

Pyrrhus le disoit de Cineas.



MARTIAL ALBA, PIERRE ESCRIVAIN, BERNARD SEGVIN, CHARLES FAVRE, PIERRE NAVIHERES (1).

A l'exemple de ces cinq qui ont vne mesme cause coniointe l'vne avec

(1) Déjà, dans sa première édition, Crespin consacre à ces cinq martyrs un long article (p. 326-496). Il est joint à celui des martyrs de Villefranche qui suivent, avec ce titre commun : *Les Actes d'aucuns martyrs exécutez à Lyon et à Villefranche*. Dès l'édition de 1556 (Biblioth. A. André), leur article, qui ouvre la seconde partie du recueil (p. 434-592), est plus étendu ; c'est celui que reproduiront, avec peu de modifications, les éditions suivantes. En 1854, le pasteur H. Martin publia à Genève une brochure de 80 pages intitulée : *Correspondance inédite des cinq étudiants brûlés à Lyon en 1553, retrouvée dans la bibliothèque de Vadian, à Saint-Gal, et suivie d'un cantique attribué à Pierre Bergier*. Cette correspondance inédite, qu'il ne donnait qu'en partie, se trouve en entier sous ce titre : *Documents de la bibliothèque vadiane à Saint-Gall*, dans l'édition de luxe que M. Jules-Guillaume Fick a donnée en 1878, à Genève, du récit de Crespin, sous ce titre : *Des cinq escoliers sortis de Lausanne, bruslez à Lyon*. Le *Chansonnier*

huguenot du seizième siècle contient deux complaintes sur nos martyrs. Voy. t. II, p. 360-366.

(1) M. le professeur Henri Vuilleumier n'a pu nous fournir aucun renseignement sur le séjour des cinq écoliers à Lausanne. Les pensionnaires des seigneurs de Berne ne sont pas mentionnés dans les comptes des baillis bernois de la ville, et le premier album du Recteur, qui se trouve aux archives de l'Académie, ne commence qu'en 1603.

L'intention
des cinq
escoliers.

d'aucunes escrites aux Eglises & à leurs amis. On conoitra le discours de leur partement & emprisonnement & des premiers actes judiciaires, par vn extrait de leurs lettres, ici inferé comme s'ensuit : « TOUCHANT le fait de nostre emprisonnement : En premier lieu nous vous auertissons que nous cinq, apres auoir demeuré certain temps à Laufanne, les vns plus, les autres moins, & nous estre adonnez à l'estude des lettres tant diuines qu'humaines, deuant la Feste de Pasques arrestasmes entre nous de nous en aller, Dieu aidant, tous ensemble vers nos pays, assauoir les vns vers Thouloufe, les autres vers Bordeaux, aucuns vers Xaintonge, & d'autres vers Limoges, selon les lieux d'où chacun de nous est natif, & ce pour feruir à l'honneur & à la gloire de Dieu, & communiquer le petit talent que Dieu a baillé à chacun de nous, en particulier à ses parens, pour tacher de les reduire à la mesme conoissance que nous auons receuë de son Fils Iesus Christ, & aussi à tous ceux lesquels nostre bon Dieu eust voulu appeler à foi & à la conoissance de sa verité par nostre moyen. Cependant nous communiquasmes nostre entreprise à l'Eglise de Laufanne, laquelle la trouua bonne & sainte, veu qu'elle ne tendoit qu'à la gloire de Dieu & à l'amplification du royaume de son Fils. Et mesme, pour plus grande approbation, bailla à trois de nostre compagnie tesmoignage, afin que les freres auxquels on s'adreffoit pour les faire participans des mesmes graces que Dieu leur a conferees, fussent, par le tesmoignage de gens de bien, plus certifiez, & de la bonne vie qu'ils auoyent tenue au lieu susdit & de la pureté & fidelité de leur doctrine. Auquel tesmoignage monsieur Calvin (1) ne douta adiouter le sien à la requeste de monsieur Viret. Quant aux deux autres de nous, l'un a demeuré assez longtemps au logis du susdit seruiteur de Dieu monsieur Viret, l'autre avec monsieur de Beze, et se font, la grace à Dieu, tellement portez, que l'Eglise en a esté contente. Peu apres, ayans demeuré certains iours à Geneue,

Tesmoignage
de Viret et
Caluin.

nous nous acheminasmes pour venir en ceste ville, & sur le chemin trouuasmes vn certain personnage de ceste ville de Lyon, lequel s'en vint tousiours avec nous depuis Colonges (1). Icelui, par le chemin, nous fit promettre de l'aller voir deuant que partir de Lyon, ce que nous lui promismes. Pour faire bref, estans arriuez en ceste ville le dernier iour d'Auril, par faute de pouuoir trouuer autre logis pour sejourner deux iours ou enuiron, allasmes loger aux Trois-Poissons, & le lendemain apres dîner, enuiron sur les deux ou trois heures, allasmes tous ensemble au logis de ce susdit personnage vers Enay (2), où, apres nous estre un peu pourmenez par le iardin, fusmes requis de gouter chez lui. Ayans inuouqué le Nom de Dieu, comme il est de raison, deuant que nous mettre à table, commençasmes d'vser des viandes que Dieu nous auait baillees. Cependant que nous estions assis et nous resouissions selon Dieu, voici soudain uenir le Preuost Poullet, son Lieutenant, & grand nombre de sergents avec eux. Iceux estans entrez en la chambre où nous estions, le Preuost soudain, sans dire autre chose, demanda à chacun de nous son nom, & furnom, son pays, sa vocation, & autres telles choses qu'on a accoustumé de demander. Ayant fait cela, & nous ayans fouillez fusmes liés, quatre de nous, deux à deux; et, sans qu'eussions aucunement dogmatizé ne fait aucune chose contre les ordonnances du Roi, sans nous dire nostre partie aduerse, & sans nous montrer aucunes informations, fusmes, contre tout droit de iustice, menez aux prisons de monsieur l'Official. Estans là arriuez, chacun de nous à part fut mis en vn grotton (3) fort obscur & tenebreux; &, enuiron vne heure apres, fusmes appelez l'vn apres l'autre deuant monsieur l'Official, & ce mesme iour interroguez de tous les articles qu'ils defendent avec si grande resistance. Aufquels chacun de nous, la grace à Dieu, leur respondit selon la parole d'icelui, & donna gloire à Dieu, en confessant son saint Nom deuant ceux qui ne le vouloyent ouïr. Le lendemain apres fusmes interroguez derechef, et le iour ensuyuant

Leur em-
prisonnement.

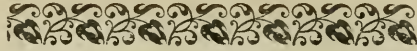
(1) Calvin, Viret et Bèze prirent vivement à cœur la cause des cinq étudiants, comme le prouvent diverses lettres recueillies par les savants éditeurs des *Calvini Opera*. Voy. vol. XIV, *passim*.

(1) Sans doute Collonge-au-Mont-d'Or, près de Lyon.

(2) L'église d'Ainay, à Lyon.

(3) Cachot.

on nous bailla licence d'escrire nostre confession, mais à la haste, parquoi ne peusmes qu'en bref toucher les poinctz desquels auions desia esté interroguez, & ne nous fut possible de nous reserver vn double de la confession que chacun leur bailla par escrit. La sepmaine apres, aucuns de nous furent encore interroguez, et faloit tousiours disputer de certains poinctz avec aucuns moines, en partie Jacopins, en partie Cordeliers & Carmes. Pour la derniere fois, nous ayans appelez pour voir si nous persiffions en nostre premiere opinion, & voyans qu'aimions mieux endurer ce qu'il plairoit à Dieu nous enuoyer que nous desdire, apres auoir fait signer nos confessions & respones que nous auions faites autresfois aux articles desquels ils nous auoyent interroguez, combien qu'en icelle le Greffier n'adiousta pas la moitié de ce que nous mettions en auant pour prouuer le contraire de ce qu'ils tiennent, nous renuoyerent à nos grotons, et le lendemain, qui estoit le Vendredi, 13. de ce mois, fusmes chacun appelez au parquet de l'Official, & par icelui deuant vne grande multitude de gens, condamnez d'heresie, & liurez entre les mains du Iuge seculier. Chacun de nous ayant ouï telle sentence prononcee contre soi, appella quant à la condamnation d'heresie, comme d'abus, & demanda d'estre mené en Parlement, dequoi l'Official s'esmerueillit, toutesfois nostre appel fut receu. Il y eut vn qui estoit assis pres de l'Official, lequel ayant ouï vn de nous auoir ainsi appellé, lui demanda s'il appelloit du surplus de la sentence. A quoi fut respondu, pour autant qu'il estimoit le principal poinct de la sentence consister en ce qu'ils nous declaroyent heretiques, qu'il appelloit de cela comme d'abus, & du reste qu'il ne l'entendoit. Sur-quoi l'Official dit que c'estoit assez puis qu'on en appelloit. Voyez, treschers freres, la diligence que nos aduersaires ont mise pour vuidier nostre cause en l'espace de treize iours. » Voilà l'entrée de leur cause : oyons-les maintenant chacun en particulier, comme ils ont parlé par escrit. Et premierement.



MARTIAL ALBA (1).

Il escriuit ce qui s'enfuit aux fideles estans en la ville de Bordeaux.

POURCE que par l'ennemi de Dieu ie suis empesché de vous annoncer la Parole bouche à bouche (2), i'ai prié le Seigneur me donner dequoi vous consoler en ceste tant vehemente rage par laquelle le diable trauaille à vous troubler, afin de reculer ou empescher (puis qu'il ne peut aneantir) ceste tant salutaire & grandement desirable ceuvre de Dieu, qui est le cours de la saincte & diuine Parole, laquelle porte avec elle la gloire de son tressainct & louable Nom; & ceste gloire consiste en la publication & annonciation de l'honneur que nous lui deuons comme estans ses creatures, à lui qui est nostre Dieu viuant & Eternel, & non pas corruptible & suiet à vermine, comme celui que la pluspart du monde adore & tient pour son dieu. Lequel honneur consiste en ce, de considerer qu'il nous a creez & mis au monde, & qu'il est le seul auteur de tout nostre bien & felicité, tant du corps que de l'ame, lequel a voulu & commandé qu'eussions en horreur plus qu'exécrable toute idolatrie, & que totalement dependissions de lui, qu'il fust nostre seul adresse, nostre seul recours & refuge, nostre ferme esperance & totale assurance : c'est assauoir qu'il veut que nous foyons assurez du tout de lui, du tout, di-ie, voire du tout; & qu'estans ainsi fichez en lui, nous venions à le craindre par grande reuerence. C'est le sainct Euangile que l'Ange de l'Apocalypse, volant par le milieu du ciel public & euangelize à ceux qui habitent en la terre, & à toute gent, & lignee, & langue, & peuple, disant à haute voix : « Craignez Dieu et lui donnez honneur, car l'heure de son iugement est venue. Adorez celui qui a fait le ciel & la terre, & la mer, &

En quoi consiste l'honneur de Dieu.

L'Euangile nous est proposé.

(1) Voy., pour les démarches tentées en vue de sa libération, et auxquelles prit part un prisonnier, la lettre de Viret à Calvin, *Calvini Opera*, t. XIV, p. 438.

(2) L'édition de 1554 ajoute : « Toutesfois par le soing que Dieu me donne de la gloire de son tressainct et sacré nom. »

M. D. LII.

les fontaines des eaux. » Lequel cri & publication a esté par la grace de Dieu, de vous & beaucoup d'autres receu & accepté, & auquel auez obei comme prouenant du tressainct & incontaminé siege du Dieu viuant, benin & faorable à ceux qui lui obeissent, & feuer & redoutable à ses rebelles & aduerfaires. Quoi voyant le diable, que tout le monde desiroit d'entendre ce cri pour lui obeir, comme estant des le commencement ennemi de Dieu, s'est opposé à ce sainct & diuin cri, & a excité ses membres à faire tous ses efforts, pour empescher ceste tant iuste & de tous deuë chose, qui est crainte & honneur à Dieu, & a assemblé son concile, qui est le bras & prudence de la chair, par laquelle il a voulu entreprendre contre Dieu. Et temerairement a forgé des articles pleins de blaspheme abominable contre Dieu, lesquels par ses herauts il a fait publier, commandant les tenir sur peine de priuation de biens & vies par feu & par glauiue. Mais quoi? viendra-il pourtant au-dessus de Dieu, & des siens? Non, car S. Paul dit que ni mort ni vie, ni chose presente ni auenir, ne nous pourront separer de nostre Dieu; ains par vn ferme amour, par lequel Dieu nous a conioints à foi, obeirons à ce sainct & eternal Euangile, publié de par Dieu par l'Ange, ainsi qu'auons dit, & ainsi lui rendrons l'honneur que nous lui deuous comme ses creatures, pour laquelle chose il nous a mis en ce monde, lequel honneur le diable a en abomination & execration, ainsi qu'il est escrit que l'honneur de Dieu est en execration & abomination au meschant. Et pour ce fait-il tous ses efforts à l'empescher & reculer, puis qu'il ne le peut aneantir.

Or autrefois vous auez ouï, que necessairement il nous faut tousiours auoir deuant nos yeux, & considerer diligemment, que Dieu nous a mis en ce monde pour le seruir; & afin que nous fussions plus enclins à ce faire, voire & plus diligens, il a commandé à la terre de produire ce qui nous estoit necessaire pour nostre vie en particulier, & consequemment aux bestes qui nous seruent, & en general qu'elle nous baillast ce qui nous estoit necessaire. Or, pour nous acquitter de ce, il nous faut necessairement fauoir que c'est qu'il nous commande & defend, & pour cela par son Prophete il

crie à son peuple: « Tenez-vous sur les voyes publiques, & enquetez-vous des passans, quelle est la bonne voye, & qu'apres cheminez en icelle. » Je suis esbahi grandement de ce que nous n'y pensons autrement; & veu que la nature de l'homme est de s'acquitter l'un enuers l'autre d'une charge, quand il l'aura prinse, comment se peut-il faire que nous-nous soucions si peu de ce que Dieu nous a commandé? D'où vient cela? C'est que le diable, duquel tout le desir est de nous voir malheureux comme lui, traueille tant qu'il peut, avec diligence extreme, à nous amuser aux choses de ce monde, pour nous faire oublier ce que nous deuous à Dieu, sachant pour tout certain, que la fin de cela fera nostre totale perdition, d'autant que tous contempteurs de Dieu & de sa sacree parole, auront pour fin de cause confusion eternelle. Et n'y vaudra aucune chose pretendre ignorance ou inaduertance, car le Seigneur a exactement donné la publication de ses benefices & graces, afin qu'en les considerant & pensant, nous lui fissions honneur & reuerence, ainsi qu'il dit par son Prophete royal Dauid: « Sacrifie louange à l'Eternel. » Lisez l'Exode, le Leuitique, les Nombres, Deuteronomie, & consequemment les liures tant du vieil que du nouveau Testament, par lesquels sommes admonnestez de reconoistre & souuent rememor les benefices de Dieu pour lui en faire honneur. Et pource auez esté admonnestez, qu'à vostre leuer & coucher, & à vostre repas, apres la tressaincte oraison de nostre Seigneur, veniez à reciter le Symbole des Apostres, qui est la confession de nostre foi, & apres la tressaincte & sacree Loi de nostre Dieu eternel; mesme apres le repas, la faisant publier à haute voix, y faisant assister tous ceux de vostre maison que vous aurez en charge, afin qu'un chacun, depuis le plus grand iusques au plus petit, sache & soit auerti de ce que Dieu lui commande & defend, afin qu'il face & l'un & l'autre, lui obeissant comme à celui de la main duquel il a receu & reçoit la refectio & la nourriture, & qu'ils sachent que pour vrai Dieu ne laissera point impuni le mespris de sa maiesté. Car tous maistres d'obeissance, voire mesmes qu'apres leur repas ils entendent à leur beson-

Efforts de Satan au contraire.

Rom. 8. 3. 8. 29.

Eccles. 1. 32.

La creation de l'homme.

Cause pour quoi nous ne soucions si peu des choses de Dieu.

Pf. 50. 14.

Devoir des familles Chrestiennes.

gne ; et nostre Dieu pour le moins n'aura-il pas autant de nous comme l'homme ? Certes ie m'en remets à vous.

IL y en a entre vous qui ne trouvent pas bon, & se faschent de si longues graces ; mais si le repas du ventre leur estoit si court, comme ils veulent le repas de l'esprit, & si la viande terrestre les desgoustoit si tost comme la celeste, ie croi qu'ils ne feroient pas tels qu'ils sont. Qu'ils considerent vn petit ce que le Seigneur Iesus dit en S. Iean : « Qui est de Dieu, il oit la parole de Dieu ; » certes ie crain que tels foyent plus possédez du Diable que de Dieu, car il transporte les sens de l'auditoire de Dieu à toute vanité. Or sachent tels, que nous n'auons pas introduit cela sur vous de nostre teste ; mais nous estant commandé de Dieu au Deuteronomie 6. & 8. là où ils trouueront escrit tout au long comme Dieu le commande. Maintenant, apres estre certifiez que c'est le commandement de Dieu, personne de vous ne se fâchera ; mais avec grande reuerence escoutez, car c'est Dieu qui parle, & non pas l'homme. Vous me direz : « Ceste Loi ne nous apporte que tristesse. Et d'autant que nous ne la pouuons accomplir, elle nous enuoye tous en enfer, ainsi qu'il a esté prononcé par Moyse au Deut. Où est donc ceste consolation que tu dis nous donner au commencement de ton Epistre ? » Le vous respon, que la Loi n'a point de puissance sur vous, en tant que vous estes deliurez de l'exaction & violence d'icelle par Iesus Christ, seul vrai & naturel Fils de Dieu viuant, lequel le Pere a baillé pour faire pour nous ce que nous ne pouuons point, ainsi que l'atteste S. Paul aux Romains 8. lequel Fils a pris la charge de l'accomplir pour nous, & nous acquiter totalement de la malediction qu'elle denonce à tous ceux qui ne l'accompliront, ainsi que dit S. Paul aux Galates. C'est celle plus qu'admirable semence de femme, qui fut promise en Adam au monde, qui briseroit la teste de ce vieil Serpent, et que tout ainsi que par le Serpent estoit venu au monde toute malediction, semblablement par ceste diuine semence seroit donnée au monde toute benediction. De ce bien nous assure S. Paul, quand il dit que Christ nous incorpore à soi, & nous fait ses mem-

bres ; & par ainsi sommes transferez de la mort, qui estoit sur nous par la Loi, à la vie qui nous est offerte & donnée par Iesus Christ.

Nous donc vferons de la Loi pour menacer la chair, afin qu'elle ne viene à fâcher l'esprit, & soit en la main de l'enfant de Dieu comme la bride en la main du cheuauteur, lequel met la bride en la bouche du cheual, non pas pour lui mal faire, ains pour le fagement conduire, & le garder que par vne ferocité brutale il n'aille par tout où il voudroit, & qu'elle lui soit comme la verge ou l'esperon pour lui faire faire sa iournee. Ainsi fera-il de la Loi en nous, car pource que la chair que nous portons n'est pas du tout mortifiée, elle a besoin de ces deux choses : c'est d'estre retirée du mal par la Loi, & poussée à bien faire par promesses de la foi, ce que le Psalmiste dit au Ps. 34. : « Retire-toi du mal, & fai bien. » La chair, par les desirs qui sont en elle & par le diable est poussée à mal, l'inuitant par vne ardeur vehemente à se veautrer dans le borbier de toute vanité, au grand deshonneur du tressainct & sacré Nom de Dieu, ainsi qu'auons fait tout le temps qu'auons esté ignorans de Dieu, pendant lequel au lieu d'honorer & glorifier, voire resouir Dieu par nostre chair, comme à ces fins Dieu l'auoit créée, nous l'auons deshonoreré & grandement fâché par icelle, en tant qu'elle s'est baillée à l'ennemi & aduersaire de Dieu, se laissant conduire par son conseil, & à sa volonté. Lequel ennemi a vité d'vne si grande ruse contre ce bon Dieu, que non seulement il a priué Dieu de l'honneur que la chair lui doit, ains a fait que Dieu en a esté deshonoreré vilainement, tellement que les membres que Dieu auoit creéz pour foi, & auoit consacrez pour son seruire, le diable les a gânez à foi, & lui en a fait cruelle & mortelle guerre. Mesme le principal & plus noble d'iceux membres, qui est la bouche (par laquelle Dieu vouloit estre glorifié, loué, & magnifié par actions de graces, & recit de ses grands & diuins œuures) le diable l'a si vilainement polluee & infectee, qu'il a fait que Dieu en est blasphemé, qu'elle vient à maudire son Createur, & outrager l'innocence immaculée de Iesus Christ vrai & naturel Fils de Dieu viuant, qui est benit des Anges & de toutes creatures

Vfage de la
Loi pour le
regard des
fideles.

Miroir de
l'homme.

Contre les
desgoustez de
l'esprit.

can 8. 27.

de l'impossibi-
lité de la Loi.

aut. 27. 26.

gal. 3. 10.

rom. 9. 14. 5.
5. 3.

gal. 3. 13.
en. 3. 13.

rom. 12. 5.
1. thes. 5. 32.

celestes eternellement, Amen; qui l'a rachetee si benignement par vn amour incroyable, de maniere qu'il semble que le diable eust puissance de renuerfer tout le conseil de Dieu en l'homme, le desbauchant de son Dieu d'vn desbauchement perpetuel, & le deprauant par vne malice oblinee, se monstrant manifestement ennemi irreconciliable de Dieu. Bref, par vne rage plus que brutale, n'a point craint d'entrer dedans le parc de Dieu, & raur du troupeau la poure brebis, la seduifant par parole de tromperie, & par peché la faisant proye de ce lion rugissant, duquel parle S. Pierre, qui est le diable, ennemi de Dieu. Et ce que ledit ennemi ne pouuoit de soi, l'homme lui baille & fait aide telle, qu'il vient au-dessus de ce qu'il veut. Voila dequoi sert l'homme domestique de Dieu: c'est qu'au lieu de traualier pour l'augmentation de la maison de Dieu, il fait tous ses efforts de la ruiner & mettre bas, & n'a point de honte, par vne puante, execrable & abominable luxure, maculer l'image de Dieu; prostituer le sang precieux de l'Agneau immaculé, qui est Iesus Christ son redempteur; profaner & aneantir la mort & passion tressaincte, par laquelle il auoit esté racheté, ne tenant conte de la charité qu'il doit à Dieu & à son prochain.

OR ie vous laisse à penser, si nous n'auons point esté tels le temps passé, & vous prie de considerer de quelle plus que tres grande misericorde a vsé nostre bon Dieu enuers nous, de laisser viure telles pernicieuses pestes & trop plus que dommageables en sa republique, nous permettant l'usage de ses biens, & communiquant en partie sa benediction comme à ses enfans qui lui obeissent, qui le glorifient & honorent. D'autre-part, mettez deuant vos yeux l'ire implacable, voire & importable de Dieu, laquelle il a iustement desployee sur nous, pource que nous auons ainsi vilainement difformé ceste tant admirable & diuine image siene (laquelle il auoit daigné mettre en nous) par vne tant abominable & puante chose, qui est peché; vous priant bien fort d'y penser, car certes c'est le comble de nostre consolation de croire que Dieu nous ait creez à son image & semblance, & qu'il ait imprimé viuement en nous ceste sainte & diuine image siene, comme vn feau d'assurance de son

infaillible, inseparable & infini amour en nous, de laquelle tant excellente & diuine chose nous n'auons tenu conte, ains par grand mespris l'auons souillée par peché au grad deshonneur de Dieu. Ce trop infame forfait enuers Dieu nous est pardonné par Iesus Christ nostre Seigneur; & non seulement nous est pardonné, ains nous est promise par Iesus Christ reparation & reformation de ceste diuine image, qui est vn bien presque incroyable. Tous les saints Escrits de Dieu ne font propos d'autre chose plus que de la reparation de la tant horrible dissipation de ceste sainte & admirable image de Dieu, laquelle reparation se deuoit faire & a esté faite par icelui bien-aimé Fils de Dieu Iesus Christ nostre Seigneur; voire par son sang precieux, par lequel il l'a lauee, purgee, & parfaitement nettoyee, tellement qu'il la rend & fait plus aimée de Dieu son Pere, qu'elle n'auoit esté parauant. Voyez l'histoire de l'enfant prodigue. Apres, di-ie, nous auoir lauez en son precieux sang, de toute ordure qui nous rendoit odieux à Dieu son Pere, il nous reconcilie à lui par son saint Esprit, lequel nous donne la iustification par la foi, par laquelle nous croyons à ses promesses, & nous vnit tellement à foi, qu'il nous fait vn avec Dieu son Pere & lui, comme le tesmoigne saint Iean au 17. chapitre, & nous communique tout ce qu'il a de Dieu son Pere nous faisant enfans, & par consequent heritiers de Dieu, & coheritiers avec lui. Il nous fait aussi par ladite conionction sacree du saint Esprit, rois & sacrificateurs à Dieu son Pere: Rois, nous communiquant l'entiere & parfaite victoire sur nos ennemis, qui sont la chair, le peché, le monde, le diable, la Loi & enfer, desquels il nous fait triompher, quelque puissance, malice & rage qu'ils ayent; Sacrificateurs, nous donnant pouuoir d'entrer par lui au tressainct throne de Dieu, & presenter à sa redoutable Maiesté nos oraisons, requestes, plaintes, & toutes nos necessitez, non pas vne fois l'an seulement, ainsi que le grand Sacrificateur de la Loi ancienne, mais à toute heure, sans rien limiter. Oyez l'Apotre: « Veü (dit-il) que nous auons liberté d'entrer aux lieux saints, par le sang de Iesus, par la voye laquelle il nous a dediee fresche & viuante par le voile, c'est à

M. D. LII.

Du pardon de pechez.

Col. 3. 10.

Ephes. 5. 26
Luc 15. 11.

Rom. 8. 27.

Du benefice de Iesus Christ

Apoc. 5. 10.

Heb. 10. 19.
20. &c.

1. Pier. 5. 8.

Misericorde infinie de Dieu enuers les esleus.

Gen. 1. 27.

dire par sa chair, & qu'auons vn grand Sacrificateur commis sur la maison de Dieu; allons avec vrai cœur, en certitude de foi, ayans les cœurs purgez de mauuaife conscience, & les corps lavez d'eau nette, tenons la confession de notre esperance sans varier; car celui qui l'a promis est fidele. » Et au quatriesme chapitre de la mesme Epistre, il dit: « Nous qui auons le Principal & grand Sacrificateur Iesus Fils de Dieu, qui est entré es cieus, tenons nostre confession, car nous n'auons point vn Souuerain Sacrificateur qui ne puisse auoir compassion de nos infirmités, mais auons celui qui a esté tenté en toutes choses selon la similitude, sans peché. Allons donc au throne de sa grace, afin que nous obtenions misericorde, & trouuions grace pour auoir aide en temps conuenable. » Qui ne se resiouiroit d'un tel bien ?

VENONS vn peu à considerer la victoire qu'il nous communique; commençons au plus prochain, qui est nostre chair: c'est celle à laquelle seruons par le passé, au grand deshonneur de Dieu, viuans meschamment, seduisans les personnes, hommes & femmes, pour les faire consentir à mal. Et maintenant nous la faisons seruir à l'honneur & gloire de Dieu, admonestant toute maniere de gens à tout bon œuvre, & seruant au prochain par charité en toutes choses. Et les membres de nostre chair qui souloyent faire la guerre à Dieu, viuans contre son saint commandement, font maintenant la guerre au diable, seruans & obeissans au Dieu viuant. Par le passé le diable resiouissoit nostre chair, elle estant toutefois en l'ire de Dieu, lui pourchassant sa desolation eternelle; mais maintenant le Fils de Dieu, Iesus Christ nostre Seigneur, l'afflige, estant toutesfois aimée de Dieu, pour lui communiquer sa sanctification eternelle. La bouche qui auoit autrefois vilainement blasphémé Dieu, maintenant la magnifie, & le benit en tout & par tout. La mesme chair, di-ie, qui a contristé Dieu, en l'offensant par grand mespris, icelle mesme le resiouit maintenant, lui faisant honneur, & lui obeissant en vrai amour. Peché, lequel nous menoit en lesse apres nos concupiscences, & dominoit sur nous, maintenant est ietté loin de nous; & celui qui nous auoit eslongnez de Dieu, fait maintenant qu'en sommes plus pres

que iamais; & celui qui nous auoit fait hair de Dieu, & qui nous auoit iettez en la profondeur des tenebres mortelles, a fait que maintenant auons plus claire conoissance de nostre Dieu, que l'aimons plus, le desirons plus, languissons, voire brussons apres lui. Oyez encore saint Paul: « Là où le peché a abondé, grace y a plus abondé, afin que, comme peché auoit regné à mort, pareillement la grace regnast par iustice à la vie eternelle par Iesus Christ nostre Seigneur. Et maintenant, estant deliuré de peché & faits serfs à Dieu, vous auez vostre fruit en sanctification, & pour fin vie eternelle. » Quant à la Loi, à cause de la sainteté qui est en elle, elle nous precipite tous en enfer par vne malediction horrible prouenante de l'ire de Dieu, ainsi qu'il est escrit au Deuteronomie 27. & ce à cause que ne la pouons faire pour la corruption de nostre nature, de laquelle malediction Iesus Christ nous a deliurez, ainsi qu'auons dit ci-dessus, la prenant sur soi, nous en acquitant parfaitement. Oyez aussi S. Paul: « Christ nous a deliurez de la malediction de la Loi, ayant esté fait pour nous malediction, afin que la benediction d'Abraham fust faite à nous par Iesus Christ. » Et d'auantage met en effet tout ce que la Loi commande pour nous qui croyons en lui, & nous communique cest accomplissement de la Loi, & par ainsi appaise Dieu son Pere iustement courroucé contre nous, pource que nous transgressons sa sainte & diuine Loi. Oyez S. Paul: « La loi de l'Esprit de vie, qui est en Iesus Christ, m'a affranchi de la Loi de peché & de mort. Car ce qui estoit impossible à la Loi (entant qu'elle estoit foible par la chair) Dieu l'a fait, ayant enuoyé son propre Fils en semblance de la chair de peché; & de peché a condamné le peché en la chair, afin que la iustification de la Loi fust accomplie en nous, qui ne cheminons point selon la chair, mais selon l'Esprit. » Et lui mesme en vn autre passage atteste, disant: « Il vous soit notoire que par cestui-ci vous est annoncee la remission des pechez, & de tout ce que n'auz peu estre iustifiez par la Loi de Moyse, quiconque croit, est iustifié par lui. »

D'AVANTAGE il a vaincu pour nous le diable, & nous a donné autorité & puissance sur lui, ainsi qu'il est escrit en l'Apocalypse, là où il est dit: « Et

Rom. 5.

Rom. 6.

Contre la malediction de la Loi.

Galat. 3.

Rom. 8.

Actes 13.

Apoc. 12.

Rom. 6. 13.

ruiés de ce benefice.

- Luc 10. fut deietté le grand dragon, le serpent ancien, qui est appelé le Diable & Satan, &c. » En S. Luc : « Je voyoi Satan cheoir du ciel comme foudre. Voici ie vous donne puissance de marcher sur les serpens & sur les scorpions, & sur toute la puissance de l'ennemi, & rien ne vous nuira. » Quant à la mort, sainct Paul dit que l'ennemi qui fera destruit le dernier, c'est la mort. Toutesfois il dit aussi que la mort est engloutie en victoires; c'est assauoir que la viuacité, la terreur, la violence, l'horreur, la peur, la crainte qu'elle bailloit, tout cela est englouti, aboli & amorti, tellement que cela que nous fuyions par ci-deuant, & cerchions tous moyens pour l'euitier & lui eschapper, maintenant nous l'affaillons, la desirons, la cerchons & demandons, comme la cause qui nous baille le comble de tous plaisirs, & consommation de toute felicité. Oyez S. Paul aux Philippiciens : « I'ai desir d'estre separé du corps, & estre avec Christ. » Celle qui, par grande crainte, nous faisoit taire le temps passé, nous gardant de parler de nostre Dieu & de magnifier & confesser son sainct & louable Nom, maintenant à pleine bouche, toute crainte mise bas, confesse par grande hardiesse son sainct & terrible Nom. Oyez S. Paul, en la seconde aux Corinthiens : « Comme ainsi soit (dit-il) qu'ayons vn mesme Esprit de foi, ainsi qu'il est escrit : I'ai creu, pource ai-ie parlé; aussi nous croyons, & partant nous parlons, sachans que celui qui a resuscité le Seigneur Iesus, nous resuscitera aussi par Iesus. » Quant au monde, nostre Seigneur dit en sainct Iean : « Vousur aez afflictions au monde; mais ayez bon courage, i'ai vaincu le monde. » Et S. Iean en sa premiere Epistre dit : « Tout ce qui est nai de Dieu surmonte le monde, & c'est-ci la victoire qui surmonte le monde, assauoir nostre foi. » Et S. Paul dit aux Galates : « Grace à vous & paix de par Dieu le Pere & nostre Seigneur Iesus-Christ, qui s'est donné foi-mesme pour nos pechez, afin de nous deliurer du present monde mauuais. » Et là mesme il dit : « Ia n'auiene que ie me glorifie sinon en la croix de nostre Seigneur Iesus Christ, par laquelle le monde m'est crucifié, & moi au monde, » & comprenant tout en femme, dit aux Corinthiens : « Graces à Dieu qui nous a donné victoire par Iesus Christ nostre Seigneur. » C'est
- (comme auons dit) ceste admirable & diuine semence, laquelle de sa puissance inuincible deuoit rompre la teste du Serpent. Voila vn petit commencement de la doctrine que nous auons de la Parole de Dieu, laquelle nous console & nous assure que Iesus Christ Fils du Dieu viuant, a vaincu pleinement & totalement nos ennemis pour nous, & nous communique la dite victoire.
- IE voudroi, & de tout mon cœur ie prie Dieu, que vostre plus grande occupation fust ceste tant saincte & salutaire œuvre, de lire la parole de Dieu, laquelle nous tesmoigne de ces choses. Et de ce faire nous admoneste nostre Seigneur Iesus Christ en sainct Iean, disant : « Cherchez les Escritures, car vous cuidez en icelles auoir la vie eternelle. Ce sont elles aussi qui portent tesmoignages de moi. » S. Paul à Timothee dit : « Tu as conu des ton enfance les saintes Lettres, lesquelles te peuvent rendre sage à salut par la foi qui est en Iesus Christ. Toute Escriture diuinement inspiree est vtile pour doctrine, pour reprehension, pour correction, pour instruction qui est en iustice, afin que l'homme de Dieu soit entier, appareillé à toute bon œuvre. » Vous fauez comment par plusieurs fois i'ai admonesté vn chacun, & en general & en particulier, d'y vaquer & entendre, & afin qu'y fiffiez profit, y aller avec grande crainte & reuerence, comme si vous vous presentiez deuant la redoutable Maiesté de Dieu, pour ouyr sa sainte & diuine volonté. Ie di, pour ouyr parler Dieu à vous, & escouter diligemment ce qu'il vous commande & defend, afin que vous ne veniez à faillir, vous demanderez à Dieu son sainct Esprit, lequel vous a esté promis par Iesus Christ nostre Seigneur son bien-aimé Fils, en sainct Iean, là où il est dit : « Ie prierai Dieu mon Pere, & il vous donnera vn autre Confolateur pour demeurer avec vous eternellement. » Premierement, ainsi qu'auiez ouy, demeurera en vous eternellement, il demeure en vous, & fera en vous. En apres, nous enseignera les choses qui nous sont dites de Dieu, & les nous reduira en memoire en temps & lieu, pour nous en seruir à sa gloire. « Le Confolateur. (dit-il) qui est le S. Esprit que mon Pere enuoyera en mon Nom, vous enseignera toutes choses, & vous reduira en memoire toutes les choses que ie vous

Recommandation de la lecture de la parole de Dieu.

2. Tim. 3. 14
15. 16. 17.

Iean 14.

Jean 15. ai dites » S. Jean dit aussi : « Quand le Consolateur sera venu, lequel ie vous enuoyera de mon Pere, l'Esprit de verité, qui procede de mon Pere, il rendra tesmoignage de moi, » c'est à dire vous baillera force & constance, voire hardiesse de parler de Dieu à pleine bouche deuant la face de tous les ennemis & aduersaires de Dieu, quels qu'ils soyent, sans craindre aucunement leurs menaces de mort, ni par feu, ni par glaive, confessans hautement le tressainct & louable Nom de Dieu. Et affermerons en grande puissance, que Iesus Christ, vrai Fils de Dieu viuant, est nostre justice, sapience, sanctification & redemption, nostre paix, nostre reconciliation, nostre vrai, parfait, & total Sauueur, par lequel obtenons de Dieu le Pere sa sainte & eternelle benediction. D'auantage, en S. Jean : « Il vous est expedient que ie m'en aille, car si ie ne m'en vai, le Consolateur ne viendra pas à vous; si ie m'en vai, ie le vous enuoirai. Et quand cestui-la sera venu, il reprendra le monde de peché, iustice & iugement. » C'est celui qui nous fait entendre les secrets de Dieu, comme dit saint Paul aux Corinthiens : « Oeil n'a veu, ni oreille ouï, & n'est pas monté en cœur d'homme ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment; mais Dieu le nous a reuelé (dit-il) par son Esprit, car l'Esprit enquierit toutes choses, & mesme les choses de Dieu profondes ou cachees. »

Cor. 1. 30. C'est celui duquel il dit : « Le vous fai fauoir, que nul parlant par l'Esprit de Dieu, ne dit Iesus estre execrable, & nul ne peut dire Iesus estre Seigneur, sinon par le S. Esprit. C'est celui qui tesmoigne à nostre esprit, & le rend asseuré & certain que nous sommes enfans de Dieu. Et comme ainsi soit que de nous mesmes ne sachions comment nous deuons prier Dieu comme il appartient, il nous enseigne, voire fait requeste pour nous par gemissemens qu'on ne peut exprimer. C'est celui qui nous autorize tellement enuers Dieu, qu'il fait que Dieu nous communique ce tant gracieux & plein de toute assurance nom de Pere, afin que nous ne craignons aucunement de lui aucune chose, quelle qu'elle soit, ains en foyons tout asseurez. » Certes si ie vouloi mettre par escrit le bien que l'Escriture nous reuele qui nous vient par le S. Esprit, il y faudroit beaucoup plus de temps.

Voila pourquoi ie vous ai prié qu'incessamment en tous vos actes vous demandiez à Dieu son S. Esprit, & ne vous faschiez de le faire, ains que vous vous y acoustumiez iusqu'au dernier soupir de vostre vie.

IE vous supplie que vous ensuyuiez Moyse, en ce qui est escrit de lui aux Hebreux; c'est qu'il a delaisié le pays d'Egypte, aimant mieux estre affligé au desert avec le peuple de Dieu, que de iouyr vn peu de temps (notez quand il dit : Vn peu de temps) des richesses & delices d'Egypte. Il y en a entre vous qui ont osé parler contre Dieu pour vous seduire & deceuoir, à vostre grande desolation & perdition quelque iour, en vous donnant faussement à entendre que vous n'avez point de commandement de Dieu de sortir du pays qui est plus idolatre que celui des Chaldeens, voire des Turcs, dans lequel Dieu & son Fils bien aimé Iesus Christ est plus deshonore qu'en pays qui soit au monde, & sur lequel est la menace de Dieu, l'ire de Dieu, le courroux de Dieu, voire sa malediction redoutable, & son feure iugement ineuitable. Que tels sachent (quels qu'ils soyent) que si vous & les autres voulez iouyr de la benediction de Dieu qui a esté promise à Abraham, il faut necessairement estre semence d'Abraham par foi; laquelle foi, ainsi que dit saint Paul aux Romains, vient de l'ouye de la Parole de Dieu. Et quand il n'y auroit autre passage en toute l'Escriture que celui de S. Jean, ils se deuroyent taire & fermer la bouche. Car Iesus-Christ nostre Seigneur dit là : « Si vous estiez enfans d'Abraham, vous feriez les œuvres d'Abraham. » Qu'ils considerent bien ces paroles, & ils verront qu'ils ont mal fait de taxer ainsi le saint & diuin parler de Iesus Christ, lequel le Pere nous a baillé pour nous enseigner à salut & en toute verité. Nous lisons en Genese, que Dieu se manifestant à Abraham, lui dit : « Je suis le Dieu qui t'ai tiré hors de l'idolatrie des Chaldeens, » ne lui rememorant aucun des autres biens qu'il lui auoit faits. Nous lisons aussi en ce mesme lieu, que quand Abraham enuoya le procureur de sa maison, prendre femme à son fils Isaac, il lui dit : « Dieu qui m'a tiré de la maison de mon pere & de la terre de ma naissance, te conduira, & fera prosperer ton chemin, » sans lui faire mention d'aucun

Heb. 11. 24.

Contre les
mauuis con-
seillers des
fideles.Rom. 2. 28. &
10. 17.

Jean 8. 30.

Gen. 15.

Gen. 24. 7.

Contre la pusillanimité de ceux qui craignent auoir faite s'ils quittent les commoditez dont ils iouissent entre les idolatres, pour se retirer es lieux où la Parole de Dieu est purement annoncee.

des autres biens, grans & admirables, que Dieu lui auoit faits. Certes il ne taifoit pas les autres en magnifiant Dieu de cestui-la, mais il confideroit mieux le grand danger & plus que pernicieux peril duquel Dieu l'auoit tiré, que vous ne considerez celui-la où vous estes. Si vous auez la foi, laquelle necessairement vous faut auoir, de quoi & en quoi craignez-vous de vostre Dieu ? Le mesme Dieu qui est le Dieu d'Abraham est aussi vostre Dieu; le ciel & toute la terre font à lui. Ne vous profitera point la diuine exhortation, & la certaine & ferme assurance que le Fils de Dieu nous baille de la bonté de Dieu son Pere, en nous assurant qu'il a souci de nous ? Certes il me fait mal de vous voir perdre si facilement & si laschement, & par faute d'auis. D'auantage ils vous disent que Dieu vous peut sauuer ici aussi bien que là; certes ce sont paroles fort miserables, car autant en eust peu dire Abraham en son temps, comme ils disent à ceste-heure, c'est que Dieu l'eust peu aussi bien sauuer en son pays, comme là où il lui commandoit d'aller. Mais il ne fut pas si fol & insensé, ne si mal sage; ains glorifia Dieu, se commettant & baillant du tout à lui, se fiant & croyant à sa parole. Tels veulent assuiettir Dieu à eux, & le veulent faire descendre à leur charnel & lasche vouloir. Mais Dieu fera obeir quoi qu'il tarde, & le mespris trop outrageux de sa Maiesté, qu'on lui fait en ne lui obeissant point, fera cruellement vengé & puni; & les yeux & oreilles qui se ferment à ceste heure, & ne veulent voir ni ouyr leur perpetuel salut, seront ouuertes quelque iour, maugré qu'ils en ayent, pour ouyr & voir leur desolation eternelle.

OR, estant adiurez par le Magistrat au Nom du Dieu viuant, respondrez en toute verité sans aucune palliation, voulans espargner aucun ou sauuer vos vies, ayant tousiours deuant vos yeux ce que Iesus Christ nostre Seigneur a prononcé disant: « Qui aimera plus son pere, &c. » & affermeriez constamment que Iesus Christ, vrai Fils de Dieu viuant est nostre feul Sacrificateur, tel ordonné de Dieu le Pere, par ferment inuiolable, & n'en receuere aucun autre quand il faudroit exposer mille vies. ains les tiendrez & aurez pour execrables, comme ceux qui contreuiennent à la volonté de

Dieu confirmée par ferment, voire comme competeurs de Iesus Christ, touchant ce tressainct & sacré office de Sacrificateur, s'opposans comme si l'ordonnance estoit inique, ou le don iniustement fait, ou Iesus Christ infusifiant; prians instamment la Maiesté de Dieu, qu'il face vengeance de ceste temerité & outrage fait à lui & à son bien-aimé Fils, contre lequel ils se font bandez. Je vous prie qu'il vous souuiene de l'escrit que ie vous laissai de ma main, & n'escoutez ces propos vains, qui sont autant pernicieux & dommageables que pestes, vous suppliant, au Nom de Nostre Seigneur Iesus Christ, que vous monstriez par reformation de vostre vie, que vous estes à vn autre que n'estiez le temps passé; c'est assauoir à Dieu par Iesus Christ nostre Seigneur. Aimez vous en Dieu, & vous assemblez souuent pour sa Parole, car ce sont vos principaux affaires. Aimez les poures, car Dieu le vous commande estroitement. Ayez l'honneur de Dieu en singuliere recommandation, plus que vos propres vies. Oyez ce que dit S. Paul: « Si aucun n'aime le Seigneur Iesus, qu'il soit en execration, voire qu'il soit excommunié à mort. » Glorifiez le Nom de Dieu comme Iesus Christ vous admoneste, disant: « Ainsi luise vostre lumiere deuant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes oeures, & qu'ils glorifient vostre Pere qui est au cieus. Qu'il vous souuiene de la menace qu'il nous fait en vn autre lieu, quand il dit: « Si vostre iustice n'abonde plus que celle des Scribes & Pharisiens, vous n'entrerez point au royaume des cieus. » Il y a entre vous (ie le dis sans louer personne) qui ont beaucoup glorifié le Nom de Dieu par le changement de leur vie, faisans beaucoup de fruct. Je prie ceux-la qu'ils en rendent graces à Dieu, & qu'ils perfeuerent & continuent de bien en mieux iusques à la fin, car pour certains ils en receurent salaire & en ce monde-ci & en l'autre. Souuiene-vous de l'injure que vous ai autrefois dit qu'on a faite à nostre Seigneur & Sauueur Iesus Christ. Priez Dieu en toutes vos oraisons qu'il en face vengeance, car ie-croi que d'vne telle requeste Dieu vous en saura merueilleusement bon gré. Par ceste presente ie saluë vn chacun de vous en particulier, & tous en general, vous priant qu'ayez souuenance de moi en toutes vos oraisons.

M. D. LII.
Impieté des
presbres
Papistiques.

Devoir des
fideles.

1. Cor. 16. 21.

Matth. 5. 16.

Matth. 5. 20.

Luc 18. 30.

Apoc. 6. 10.

Matth. 10. 37.
Heb. 7. 21.

La benediction de Dieu, par Iesus Christ, soit sur vous eternellement. Amen.



EPISTRE au nom des CINQ.

Nous auons fait suyure ceste epistre, qui est de Pierre Escriuain (1), escripte au nom de ses compagnons qui estoient prisonniers à Lyon, d'autant que par icelle, comme au son d'une trompette, tous fideles sont incitez d'auoir bon courage, de combattre vaillamment, & de soustenir la cause de la verité iusques à la victoire.

Puis (2) qu'il a pleu à nostre bon Dieu & Pere nous produire deuant ses ennemis, pour estre tesmoins de sa verité, nous lui en deuous rendre graces & louanges eternelles, lui priant de parfaire en nous ceste œuvre haute & admirable qu'il a commencé, afin que son saint Nom soit glorifié par nous, soit par vie, soit par mort. Nous auons, cher frere (3), par ci deuant enduré de grans assauts, mais ce n'est rien au pris de ceux-la que Satan nous prepare maintenant. Nous auons bataillé pour la gloire de Dieu iusques à present, mais non iusques au sang. Nous auons confessé Iesus Christ & sa verité deuant nos ennemis cruels & inhumains. Il reste donc maintenant (si le bon plaisir de Dieu est) qu'elle soit seellée par nostre sang. Donc, voyans qu'un tel combat nous est préparé, que nostre ennemi se renforce de toutes parts, qu'il s'arme de grande puissance pour nous perdre & destruire, prenons, prenons bon courage & hardiesse pour combattre. Armons-nous de toute armure spirituelle, & entrons en bataille, suyans Iesus Christ nostre Roi & Capitaine, lequel pour obtenir la couronne d'immortalité, a enduré la croix & mort tant ignominieuse, ayant despris la honte & confusion du monde, pour faire la volonté de Dieu son Pere, & amener

par ce chemin à la vie eternelle tous les esleus qui de toute eternité ont esté predestinez de Dieu le Pere pour estre faits conformes à l'image de son Fils, pour lequel nous endurons maintenant afin qu'avec lui soyons glorifiez. Que si le monde, la mort, le diable & enfer nous veulent perdre & engloutir, escoutons Iesus Christ nostre bon maistre, disant : « Vous aurez affliction au monde, mais ayez bon courage, car j'ai vaincu le monde. Celui qui croit en moi passera de la mort à la vie. » Car Iesus Christ en mourant a fait que la mort ne nous est point mort, mais est chemin pour aller en la vie & à la gloire infinie. Si les ondes & vagues de la mer de ce monde se leuent contre nous, pour nous abymer & perdre; si nos ennemis à grandes troupes & bandes nous assillent, crions avec les Apostres : « Seigneur sauue-nous, » & il nous deliurera de tous dangers, comme il a promis par son Prophete Dauid : « Inuoque-moi au iour de ta tribulation, & ie te deliurerai, & tu me feras honneur. Quand tu m'inuoqueras ie te respondrai, ie serai avec toi en affliction, & t'en deliurerai, & te glorifierai. » O la grande consolation que deuous auoir en ces promesses si grandes de nostre Dieu (desquelles auons fait plusieurs fois experience en nostre captiuité), voyans qu'il promet d'estre avec nous au temps de nostre tribulation pour nous consoler & deliurer de tout mal ! Car, estans condamnez à la mort par les aduerfaires, estans reiettez de la compagnie des hommes, comme les ordures du monde : hélas ! considerons la grande bonté, misericorde & clemence de nostre bon Pere celeste, lequel a eu compassion de nous ses pources seruiteurs, nous consolant en plusieurs fortes, tant en nos corps qu'en nos esprits, nous faisant sentir en nos cœurs vne ioye incomprehensible, laquelle non seulement a englouti & surmonté la tristesse, mais aussi nous fait resiouyr au milieu de nos tribulations, voire au milieu de la mort, contre la rage de tout le monde, en forte que, par la grace de Dieu, nous voyons nos aduerfaires deuant nos yeux estre cent mille fois plus captifs & alligez que nous, car nostre corps est enclos aux prisons & chartres (1), l'esprit neant-

Rom. 8. 29.

Iean 16. 33.
5. 24.

Matth. 8. 25.

Pf. 50. 25. &
91. 15.

Philip. 1. 20.

Ephes. 6. 11.

Heb. 12. 2.

(1) Dans l'édition de 1554, qui n'a pas ce sommaire, Crespin l'attribue, p. 357, à Martial Alba, et la fait précéder de ces mots : « Grâce et paix par Jésus-Christ vous soit multipliée à tout jamais. »

(2) Avant ce mot, l'édition de 1554 met : « Tres cher frere. »

(3) L'édition de 1554 : « Freres, nous auons. »

(1) Vieux mot qui signifie prison.

De la dignité
du martyre des
Chrétiens.

moins est en liberté, estant rempli de toute joye & consolation celeste par le S. Esprit, qui nous rend tesmoignage que nous sommes enfans de Dieu & freres de Iesus Christ, qui nous assure de nostre salut, & aussi de nostre deliurance heureuse, laquelle sera faite en la separation du corps & de l'ame, & finalement en la triomphante resurrection. Au contraire, iaçoit que nos ennemis, quant à l'apparence exterieure, semblent estre en liberté & prosperité en grande pompe mondaine, neantmoins ils sont esclaves du diable, ils ont le ver de leur conscience qui ronge & qui mange sans cesse leur cœur; ils ont vn feu en eux-mesmes qui les tourmente grandement. Bref, ils sentent, maugré leurs dents, la main puissante de Dieu sur eux, qui les poursuit sans cesse en sa fureur & en son ire. Parquoy, suyuans le saint Apostre, resiouyffons nous en la croix de nostre Seigneur & en nos afflictions, & rendons lui graces de ce que maintenant il nous chastie & corrige, afin qu'il ne nous condamne avec le monde, car nostre tribulation est legere & de petite duree; mais le fruit & la consolation qu'elle porte, est eternelle. O si nous considerions la gloire infinie & couronne immortelle qui nous est preparee là haut au ciel apres la victoire! si nous considerions les biens & thresors inestimables, & l'heritage eternel que Iesus Christ nous a acquis par sa mort & passion & par sa resurrection! si nous pensions à la bien heureuse felicité, à la joye & à la vie eternelle en laquelle nous ferons, ayans nos corps immortels & semblables au corps glorieux de Iesus Christ; nous nous esiouyrions en nostre captiuité, voire au milieu de la mort nous chanterions louanges eternelles à nostre bon Dieu & Pere, & nuict & iour nous lui rendrions graces du bien & honneur qu'il lui plait nous faire, en nous constituant tesmoins de sa verité; nous souhaiterions d'employer nostre corps pour vne si bonne quelle que celle que Dieu nous a mise en main. Hélas! tres chers freres, Iesus Christ, nostre bon Maistre, n'a pas eu honte de maintenir nostre cause abominable & detestable, d'endurer iniures & opprobres, d'estre mis en l'arbre de la croix entre deux brigans, de porter l'ire & fureur de Dieu sur soi, iusques à venir crier à haute voix: « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi

m'as-tu laissé? » Aurons-nous donc honte de maintenir sa cause tant iuste & raisonnable, sa iustice & innocence, sa mort & passion qui est le salut de tout le monde? Douterons-nous d'aller apres lui & apres les saints Prophetes & Apostres, apres tant de Martyrs qui ont fait le chemin deuant nous, qui ont exposé leur vie à cruels tourmens pour maintenir la gloire de Dieu & la sainte verité de l'Euangile, pour paruenir à la gloire infinie en laquelle ils regnent maintenant avec Iesus Christ nostre chef & Capitaine en toute paix, joye & felicité, attendans la bien-heureuse resurrection, en laquelle tous les esleus de Dieu feront recueillis au regne de son Fils? Alors les pures Martyrs sentiront le fruit de la croix & tribulation qu'ils ont enduree en ce monde. Alors conoistront-nous combien sont heureux ceux qui ont endure pour Iesus Christ, & ont blanchi leurs robes au sang de l'Agneau, alors entendront-nous ces sentences de Iesus Christ: « Qui perdra sa vie pour moi & pour mon Euangile, il la gardera. Qui perdra pere, mere, femme, enfans, maisons champs & vignes pour moi, il aura la vie eternelle. Qui veintra, ie lui donnerai de se seoir avec moi en mon throne. » Bref, alors verrons-nous nostre Pere celeste clairement face à face, & le conoistront comme il nous conoit, lequel essuyera toute larme de ses enfans, lesquels il couronnera de gloire & immortalité, pour viure avec lui eternellement. Alors sera faite vne bergerie & vn Pasteur; l'Espouse sera avec son Espoux, Dieu sera tout en tous. Toute tyrannie, puissance & hauteffe, toute beauté, richesses & pompe des aduersaires de Dieu sera passée, lesquels receuront le salaire de leur infidelité & idolatrie, lesquels pleureront & gemiront, quand nous rirons & chanterons, lesquels sentiront la malediction de Dieu sur eux, estans plongez aux abysses d'enfer avec le diable leur pere & capitaine, quand nous serons là haut au royaume de Dieu nostre Pere. Et que profitera alors à ces pauvres maudits & malheureux, l'honneur, beauté & magnificence de ce monde? Que leur profitera d'auoir amassé tant de richesses & biens, tant d'or & d'argent, d'auoir eu tant de beaux enfans & femmes; bref, d'auoir prins tous leurs plaisirs en ce monde, comme le mauuais ri-

Rom. 5. 2.

1. Cor. 11. 32.

2. Cor. 4. 17.

Exhortation
au martyre.

Matth. 27. 46.

Matth. 10. 38.

Apoc. 3. 31.

Salaire aprest
aux tesmoins
de la verité d
Fils de Dieu.

Luc 16. 19.

M. D LII.

Misere des
reprouez.

che, duquel parle nostre Seigneur en son S. Euangile ? Helas ! tout cela sera passé comme l'ombre & fumee ; tout sera comme le fonge, & s'en fera fui comme le vent. Alors ils auront famine, froid, chaleur, pleureront, grinceront les dents, estans au feu qui iamais ne s'esteind, lequel les tourmentera à tout iamais, & si ne les consumera point. « Alors, dit S. Iean, ils demanderont la mort pour suyr ceste grande peine, & si ne la trouueront point, car elle s'enfuira ; & ils viuront en enfer avec le diable, pour estre là tourmentez eternellement. » Voila la recompense des meschans & ennemis de Dieu, qui sont en grande puissance & triomphe en ce monde.

PARQUOI, treschers freres & amis, ne nous fachons point en nostre affliction, & ne nous contristons point de la prosperité des meschans. Ne soyons point troublez de voir les ennemis (1) en grande prosperité, car tous seront finalement consumez par la fureur de Dieu ; tous seront foudroyez & accablez sans iamais se pouuoir releuer. C'est le temps maintenant qu'il faut leuer nos testes en haut, veu que nostre redemption approche. C'est le temps de ioye & liesse, auquel l'espoux receura son espouse. Ayans donc nos lampes ardentés à l'exemple des cinq vierges sages, soyons prests pour aller au deuant de Iesus Christ nostre espoux quand il viendra, pour entrer avec lui aux nopces. O combien seront heureux les seruiteurs, lesquels le Maistre trouuera trouuillans en son œuure, faisans profiter le talent qui leur a esté commis ! car certainement (dit Iesus Christ) il les constituera sur tous ses biens. Donc, puis que Iesus Christ, nostre bon Maistre, nous a commis le talent & tresor inestimable de sa sainte verité, faisons-le valoir, en le gardant & maintenant iusques à la dernière goutte de nostre sang, maintenons son honneur & sa gloire iusqu'au dernier soupir de nostre vie. Et donnons-nous garde d'estre semblables au meschant seruiteur, qui, ayant receu le talent de son maistre, l'ensouyt en terre, & cacha l'argent de son seigneur. Ne regardons pas aux biens, plaisirs & honneurs de ce monde, & ne pensons pas tant à nos peres, meres, femmes & enfans, mesme à nostre propre vie. que ce

nous soit chose plus chere que la gloire de Dieu : mais fermans les yeux à toutes choses de ce monde & esleuans nos testes là haut au ciel, prenons le bouclier de la foi & le glaive de la parole de Dieu, pour rabatre & repousser les coups & dards enflammez de Satan nostre grand ennemi & aduerfaire. Courons legement en toute patience au combat qui nous est proposé, regardans au chef de nostre foi, Iesus Christ. Soyons fideles, & combattons iusques à la mort pour sa querelle, & il nous donnera la couronne de vie, laquelle il a promise à ceux qui bataillent pour son Nom & pour sa gloire. Attendons en patience & silence le Seigneur, & nous verrons finalement sa gloire & puissance, & conoistrans qu'il n'a pas dormi en (1) tribulation, mais tousiours nous a cachez de ses ailes, il nous a gardez comme la prunelle de son œil. Que si nous auons ceste assurance & confiance, il n'y a menace ne flatterie, tourment ou mort cruelle, glaive, puissance ou tyrannie, voire quand les portes d'enfer avec tous les diables s'esleueroient contre nous, qui puissent (2) esbranler aucunement nostre foi, ni nous destourner de l'honneur & dilection que nous deuons à nostre bon Dieu & Pere par Iesus Christ nostre Seigneur, auquel soit gloire, honneur & magnificence. Ainsi soit-il. Le Dieu de toute patience & consolation vous vueille consoler & fortifier contre les assauts de Satan & de tous nos ennemis, pour perseverer en la confession de son saint Nom iusques à la fin, & pour sceller sa sainte verité (si son bon plaisir est) par vostre sang ; maintenans (3) son honneur & sa gloire iusques au dernier soupir de vostre vie. Ainsi soit-il. Vos treschers freres en Iesus Christ, prisonniers comme vous pour la parole de Dieu (4).

(1) L'édition de 1554 ajoute : « Notre captivité et. »

(2) L'édition de 1554 dit : « Ils ne nous pourroyent. »

(3) L'édition de 1554 dit : « Que par notre sang nous maintenions. »

(4) L'édition de 1554, qui omet cette dernière phrase, ajoute : « Tous les freres vous saluent en Iesus Christ, et moy ensemble, faisant tousiours commemoration de vous en mes prieres tant communes que particulieres. Et nous sommes aussi certains que ne sommes pas oubliez aux vostres, desquelles prieres nous sentons le fruit avec grande consolation de Dieu notre bon Pere et Maistre. »

(1) L'édition de 1554 ajoute : « de Dieu. »

Exhortations
sainctes à
maintenir cou-
rageusement
la doctrine de
l'Euangile.

Matth. 25. 4.



PIERRE ESCRIVAIN (1).

NOVS mettrons en second lieu Pierre Escrivain, Gascon, homme d'esprit vif, auquel le Seigneur donna bouche magnifique à laquelle les ennemis de verité n'ont peu resister, mais sont demeurez confus, comme on peut voir par ceste confession iudiciaire, laquelle il a laissée par escrit es termes & en la maniere qui s'enfuit.

CONSIDERANT, mes treschers freres en Iesus Christ, le profit qui pourroit venir à toute l'Eglise de nostre Seigneur, si ie mettoi en auant les argumens & difficultez que les aduersaires de la foi m'ont obiectées aux prisons de Lyon, & les responces que ie leur ai faites; i'ai voulu escrire ceste presente confession pour la consolation de tous les fideles & pour l'auancement du regne de Iesus Christ, en laquelle ie comprendrai les poincts que i'ai mis en la confession que i'escriui de ma main, & baillai aux aduersaires apres auoir leuë deuant eux. Or, iaçoit que n'en ai peu retenir ni recouurer aucun double, toutefois i'ai esperance en Dieu, pour lequel ie suis prisonnier, d'autant que ie ne demande en ceci que son honneur & sa gloire, que, par la vertu du saint Esprit, il me reduira en memoire toutes choses, lesquelles iaçoit qu'il soit impossible de reciter en mesmes paroles & sentences en plusieurs lieux, neantmoins ayant bonne souenance de tous les poincts dont on m'interroguia & que ie traitai en ma dite confession, i'espere par la grace de Dieu les remettre tous en auant, sans y adiouster rien ne diminuer, & tenir le mesme ordre tant des Demandes, Responces,

Disputes, que des poincts que ie traitai en ma Confession; le priant tres-affectueusement que ce soit à son honneur & à sa gloire, à la consolation & edification de sa poure & desolee Eglise, & à la confusion & ruine du regne de Satan & de l'Antechrist. Parquoy ie prie tous fideles de recevoir ceste grace que Dieu m'a faite, de tel cœur & affection que ie leur donne, excusans cependant ma trop grande rudesse & ignorance, tant au langage qu'en la tractation de la matiere, disputes & responces, priant Dieu affectueusement qu'il vueille parfaire l'œuvre qu'il a commencé en moi, & me faire perseverer en la confession de son saint Nom iusques à la dernière goutte de mon sang, pour son Fils Iesus, auquel soit honneur, gloire & empire eternellement. Ainsi soit-il.

PREMIEREMENT, deuant que venir au poinct, treschers freres, il vous faut entendre que le premier iour du mois de Mai 1552. passant par la ville de Lyon en venant de Lausanne, qui est en la terre des Princes de Berne, où i'auoi estudié en la parole de Dieu par long temps avec mes freres & compagnons prisonniers, environ deux heures apres midi, vinsmes en la maison d'un homme dudit Lyon qui estoit venu avec nous depuis Colonges disant trois lieues de Geneue, & ayant communiqué avec nous de la parole de Dieu, nous auoit conuies de faire collation en sa maison. Or, estans tous à table, voici entrer le Preuost de monsieur de Lyon, avec son lieutenant, accompagné de quinze ou vingt sergents, lequel nous demanda d'où nous venions, & de quelle vocation d'où nous estions. Auquel vn de mes compagnons respondit: « Nous sommes escoliers & venons des Allemagnes. » Et apres auoir dit cela, il nous constitua prisonniers de par le Roi, & l'hoste de la maison qui nous auoit conuiez; si nous fit incontinent attacher deux à deux, craignant, voire & tremblant deuant nous. Or cependant qu'on nous attachoit, nous fismes signe & parlasmes les vns aux autres en latin, nous exhortans à confesser le Nom de Christ, & aussi par le chemin. Toutesfois on nous mena aux prisons de monsieur de Lyon, là où nous fismes separez les vns des autres, estans mis chacun en un groton, là où nous demeurasmes gemiffans & prians Dieu qu'il lui

L'utilité des
Confessions
des fideles.

Colonges,
au pas de la
Cluse.

(1) Voy. *Calvini Opera*, XIV, 520. Escrivain recommande ses papiers, sa confession en particulier, à Jean Liner ou Leiner: « Or, dit-il, entre lesditz papiez escritz, ma confession et responses y sont escrites de telle mesme letre que ceste presante, lesquelles iay faites tant pour la consolation et instruction de mes parens qui ont desia la cognoissance de la parole de Dieu, et principalement ma mere, que pour l'edification et consolation de toute l'Eglise de nostre Seigneur; afin que tous entendent la cause pour laquelle nous souffrons et endurons par les ennemis de la foy... » Voy. encore *Calvini Opera*, 317, 444, 494.

pleust nous confoler & fortifier par son Esprit, pour confesser son saint Nom avec toute hardiesse deuant nos aduersaires. Et cependant que nous estions en ceste sainte contemplation, voici venir le Geolier, lequel ayant ouuert les deux portes du groton, acompagné du Lieutenant du Preuost, me mene au parquet par deuant l'Official & plusieurs gens d'aparence qui estoient presens.

ADONC l'Official me demanda : « Comment vous appelez-vous ? » Le respon : « Pierre Escrivain. » D. « De quelle vocation estes-vous ? » R. « Je suis escholier. » D. « D'où venez-vous ? » R. « Du pays des Princes de Berne. » D. « De quelle ville ? » R. « De la ville de Lausanne. » D. « Que saisissez-vous-là ? » R. « L'estudioi en la parole de Dieu. » D. « Quelle doctrine tiennent-ils à Lausanne ? » R. « La parole de Dieu. » D. « Comment scauez-vous qu'ils tiennent la parole de Dieu ? » R. « D'autant que long temps j'ai estudié là, & assisté aux sermons, assemblees & congregations qui s'y font iournellement, j'ai veu & oui qu'ils ne preschent autre chose que la pure doctrine de Dieu, & le croi aussi, car le S. Esprit m'en assure. » Alors l'Official dit : « Voulez-vous donc tenir & viure en leur Loi ? » R. « Oui, monsieur, d'autant que c'est la parole de Dieu. » D. « Croyez-vous que le corps de Iesus Christ soit au sacrement de l'autel ? » « Nenni, monsieur, car cela est contraire à l'article de nostre foi, là où nous disons & croyons qu'il est assis à la dextre de Dieu le Pere tout-puissant, d'où il ne partira iusques au iour du iugement. Or quant à sa Diuinité, ie confesse qu'il est par tout le monde. Mais afin que vous ne pensiez que ie nie le saint Sacrement institué par Iesus Christ, ie croi & confesse le sacrement de la sainte Cene, en laquelle ie reçois & mange le corps de Iesus Christ, & boi son sang, non pas charnellement, ainsi que les Capernaïtes & Papistes estiment, mais ie croi qu'en receuant le pain & le vin de la sainte Cene, ie reçois le corps & le sang de Iesus Christ, & que ie mange sa chair & boi son sang, mais par foi. » Alors monsieur le Procureur fiscal, homme de grand sauoir, (ainsi que j'ai entendu depuis) lequel on appelle monsieur Clepier, qui estoit apres de l'Official, me demande : « Vous dites que vous

croyez qu'en receuant le pain & le vin de la Cene, vous receuez le corps de Iesus Christ & son sang. » R. « Oui, monsieur, spirituellement, par foi, & non charnellement, car iagoit qu'il soit là haut au ciel, où ie le cherche par foi, toutesfois, par la vertu de son esprit qui conioint les choses qui sont separees par longues distances, il nourrit, refectionne & entretient nos ames de la chair & du sang de Iesus Christ, par vne maniere admirable & incomprehensible, & fait que nous sommes membres de son corps, & os de ses os, & chair de sa chair. » D. « Croyez-vous qu'il y ait vn Purgatoire, là où les ames sont purgees, & nettoyees, pour lesquelles il faut prier Dieu ? » R. « Je croi que le sang de Iesus Christ nous purge & nettoye de tous nos pechez; car pour cela il a esté espendu, & ne croi ni reçois autre Purgatoire. L'Escriture aussi nous demonstre qu'il n'y a que deux chemins : le chemin de vie eternelle, en laquelle vont apres la mort tous ceux qui croient en Iesus Christ, & le chemin de mort & damnation eternelle, en laquelle vont tous ceux qui ne croient point en Iesus Christ. Car il est escrit : « Qui croit au Fils de Dieu, il a la vie eternelle, & passe de la mort à la vie; mais qui ne croit au Fils de Dieu, il est desia condamné, & l'ire de Dieu demeure sur lui. » Parquoi il ne faut point prier pour les morts aucunement; car s'ils sont en Paradis, la priere ne leur peut profiter, veu qu'ils sentent & sont participans du fruit de la mort & passion de Iesus Christ & de toutes les promesses qui nous sont presentees en l'Euangile; s'ils sont damnez, la priere aussi ne leur profite de rien, car ils sont maudits de Dieu eternellement. »

« CROYEZ-VOUS qu'il se faut confesser aux Prestres ? » R. « Je croi qu'il se faut confesser à vn seul Dieu, ainsi que dit Dauid en plusieurs lieux de ses Pseaumes, & principalement au Pseaume 32. J'ai dit en moi-mesme : « Je serai confession de mes pechez au Seigneur, & soudain tu as osté la coulpe de mon peché. » « Voila la vraye Confession, & l'absolution incontinent. » D. « Ne croyez-vous pas donc qu'il se faut confesser aux Prestres ? » R. « Non monsieur, car cela est contraire à la parole de Dieu, laquelle nous enseigne que c'est à Dieu seul qu'il se faut confesser. ce que Dauid demonstre au Psea-

Coloss. 3.
Ephes. 4.
Iean 6.
Ephes. 5.

Du purgatoire.

I. Iean 1.

Iean 3. & 5.

De la Contel-
sion.

D. signifie de-
mande; R.
response.

Du Sacrement
de la Cene.

Actes 3.

Iean 6.

M. D. LII.

Des Ceremonies.

me 31. « I'ai peché contre toi seul, & ai fait devant toi ce qui t'estoit desplaisant. » D. « Que dites-vous des ceremonies de l'Eglise, comme de sonner les cloches, & autres choses qui y sont obseruees? » R. « D'autant que nous sommes environnez de ceste chair, nous ne pouuons entendre ne comprendre les choses de Dieu telles qu'elles sont, mais nous auons besoin d'aide, à cause de nostre infirmité, parquoi en l'Eglise de nostre Seigneur il faut qu'il y ait des ceremonies necessairement, comme pour ouyr la Parole de Dieu, & pour prier & chanter, il se faut assembler en vn lieu; aussi au sainct Sacrement du Baptesme & de la Cene, il y a certaines ceremonies qu'il faut qu'elles soyent obseruees, d'autant qu'elles ont esté instituees de Iesus Christ & obseruees par les Apotres, lesquelles i'approue. Mais quant aux ceremonies de l'Eglise du Pape, ie les renonce du tout, car elles sont contraires à la parole de Dieu, & retirent le poure monde du vrai seruire que nous lui deuons. » D. « Croyez-vous qu'il faut prier la vierge Marie, & les Saints & Saintes de Paradis, & qu'ils sont nos aduocats? » R. « Ie croi qu'il n'y a qu'un Aduocat qui intercede & prie pour nous deuant Dieu le Pere, qui est Iesus Christ, au Nom duquel nous auons promesse d'estre exaucez de Dieu nostre Pere en nos prieres & oraisons. Ie croi aussi qu'il est nostre seul Mediateur enuers Dieu & nous, ainsi que dit le sainct Apotre, & qu'il n'y a autre. Quant à la vierge, ie croi qu'elle est la plus heureuse d'entre les femmes, d'autant qu'elle a creu, & porté Iesus Christ en son ventre, estant vierge deuant l'enfantement, & apres l'enfantement. Et croi que nous la deuons imiter en sa foi & conuersation, & inuoker & adorer vn seul Dieu à son exemple, ainsi qu'elle nous demontre en son Cantique. Ie croi aussi que les Saints sont bien-heureux, lesquels il nous faut imiter & louer Dieu en eux, d'autant qu'il leur a fait tant de graces, & non pas les inuoker ni adorer, car eux-mesmes ne le veulent, ains le defendent. »

D'un seul Mediateur.
1. Iean 2.
Rom. 8.
Iean 14. 15.
& 16.

Actes 3. 4. &
14.

OR. voyant que le Greffier n'escriuoit pas ce que ie disoi, mesmement les passages que i'amenoi de l'Ecriture sainte, ie di alors à l'Official : « Monsieur, le Greffier n'escriit pas ce que ie di, ainsi que ie voi. Parquoi

il vous plaira de me faire donner de l'encre & du papier, pour faire ma confession & pour demonstrier par passages de la sainte Escriture, ce que ie croi & confesse, & que ie ne di rien contre la parole de Dieu. » Lequel respond : « Bien, cela sera fait; demain vous aurez de l'encre & du papier. » Et apres auoir dit cela, il me fit souffigner ma deposition, & commanda au Geolier & au lieutenant du Preuost de me mener en mon grotton, où ie rendi graces à mon Dieu par Iesus Christ son Fils, de ce qu'il m'auoit fortifié deuant mes ennemis, pour confesser son sainct Nom, le priant de me donner perseuerance iusqu'à la fin. Et, apres auoir prié, i'auoit que ie fusse en vn grotton obscur, là où à grand'peine pouuoye respirer, neantmoins ie fu fortifié par la vertu du S. Esprit, & consolé d'une grande consolation & ioye, laquelle surmontoit toute tristesse, angoisse & facherie. Le lendemain qui estoit le Lundi second iour du mois de Mai, à huit heures, le Geolier me vint muer en vn autre grotton, là où ie voyoi quelque peu pour escrire, & me donna demie feuille de papier pour escrire ma confession, ce que ie fi en inuokant le Seigneur. Le lendemain le Geolier vint par plusieurs fois me commander que ie despechasse, auquel ie fi response que ie ne pouuoi, à cause que ie n'y voyoi que bien peu. Deux heures apres midi, le lieutenant du Preuost me vint querir, & m'emmena en vne grande salle où estoit monsieur l'Official, le iuge Courier, & plusieurs gens de grande apparence, tant aduocats que bourgeois & marchans, & autres. Il y auoit aussi plusieurs moines, tant Iacopins que Cordeliers, & autres faux prophetes qui portent la marque de la Beste. Alors l'Official me demanda : « Voulez-vous perseuerer & maintenir ce que vous auez depose & confessé? » R. « Ie n'ai rien dit ne depose que la parole de Dieu. Parquoi ie veux perseuerer en ma deposition & veux maintenir, & viure & mourir en ce que i'ai confessé. » D. « Auez-vous escrit & acheué vostre confession? » R. « I'en ai bien escrit vne partie seulement, mais ie vous prie de permettre que ie l'acheue, & de commander au Geolier qu'il me donne du papier. » Lequel me dit : « Lisez ce que vous auez fait. » Alors ie commençai à lire à haute voix ce que i'auoi escrit. Et

apres l'auoir leu, l'Official me dit : « Voulez-vous maintenir cela que vous auez escrit ? » R. « Oui, monsieur, iusques à la mort, car c'est la verité de Dieu. » Et il me commanda de souffigner ma confession, ce que ie fi aussi, & apres il me dit : « Voici des Docteurs qui vous montreront le contraire de ce que vous dites. » R. « Qu'ils commencent donc, car ie suis ici pour respondre. »

ALORS vn Iacopin, qui estoit aupres de l'Official, lequel les autres moines appelloyent Monsieur le Docteur, commença à parler à moi, disant : « Venez-ça, mon ami, vous dites en vostre confession, que le Pape n'est point chef de l'Eglise, ie vous prouuerai le contraire. Le Pape est successeur de S. Pierre : Ergo il est chef de l'Eglise. » R. « Premierement, ie nie l'antecedent, assauoir que le Pape soit successeur de saint Pierre. » « Ie le vous prouue, dit-il. Il est au lieu de S. Pierre, Ergo il est successeur de S. Pierre. » R. « Ie nie qu'il soit au lieu de S. Pierre ni son successeur, car il ne presche point la parole de Dieu, ainsi que S. Pierre. Or celui qui veut estre successeur de saint Pierre, il faut qu'il face comme S. Pierre, assauoir prescher le saint Euangile & paistre le troupeau de nostre Seigneur; ce que le Pape ne fait point, ains que ie vous le demonstre en ma confession. D'auantage, encore que le Pape sist comme S. Pierre, & qu'il fust son vrai successeur, si ne feroit-il pas pourtant le chef de l'Eglise de Iesus Christ. Car S. Pierre n'a point esté le chef de l'Eglise, mais membre, ministre & Apotre. Parquoi il n'y a autre chef en l'Eglise, & n'en conoi autre que Iesus Christ seul, sans vicaire ne successeur, car S. Paul aussi le constitue seul chef des Anges & des hommes. » Alors monsieur le moine respondit : « Ie fai bien que saint Paul dit que Iesus Christ a esté constitué chef sur toute l'Eglise, mais si a-t-il vn Lieutenant en terre. » R. « Ie vous nie cela; car puis qu'il remplit tout quant à sa Diuinité, & puis que par son Esprit il gouverne son Eglise, là où il est, il ne faut point de Lieutenant. » Le Moine respond : « Ie vous prouue que, combien que Iesus Christ soit Roi du ciel & de la terre, toutesfois si a-il plusieurs Lieutenans en ce monde, qui sont Rois, lesquels il veut qu'ils regnent sur son peuple. » R. « C'est bien autre

chose des affaires ciuils, & autre des spirituels, car quant au gouvernement des choses de ce monde, il veut que les Rois & Princes dominant, pour la conseruation du genre humain; mais quant aux choses spirituelles, (comme au royaume de Iesus Christ qui est spirituel) il n'est pas ainsi. » Il m'ame-noit d'autres similitudes friuoles, desquelles ie me deporte. Or, cependant que ce Docteur dispuoit contre moi, plusieurs des autres rafez qui estoient là, voyans que leur monsieur le grand Docteur estoit veincu, crioient aucune fois deux ou trois ensemble contre moi pour m'estonner. Et entre les autres, il y eut vn Cordelier docteur, lequel on appelle Decombis, qui me dit : « Vous dites que S. Pierre n'a pas esté chef de l'Eglise. » R. « Oui, monsieur. » « Ie vous le prouue, dit-il : Nostre Seigneur a dit à S. Pierre : Tu es Simon fils de Iona; tu feras appellé Cephas. Or Cephas veut dire Caput en Latin, & en langue Françoisé, Chef. » R. « D'où auez-vous prins ceste interpretation? S. Iean en son Euangile l'interprete bien autrement, car il dit : Tu feras appellé Cephas, qui est interpreté Pierre. Voila donc Cephas qui signifie Pierre, & non pas Chef. » Monsieur le Iuge Vilards qui estoit aupres d'un Cordelier, va regarder au Nouveau Testament, s'il estoit ainsi que ie disoi, & trouua l'interpretation ainsi que i'auoi dit. Adonc le docteur moine baissa la teste de grand'honte qu'il eut, & ne dit plus rien.

EN apres le Iacopin dit : « Vous dites en vostre confession, que l'homme n'a Franc-arbitre. Ie vous prouue le contraire. Il est escrit en l'Euangile, qu'un homme descendoit de Ierusalem en Iericho, lequel cheut entre les brigans, & en fut despouillé & navré, & laissé pour demi mort. Or S. Thomas d'Aquin l'interprete du Franc-arbitre, disant qu'il a bien esté blessé, mais non tué du tout : Ergo nous auons encore le Franc-arbitre. » R. « Premierement ie vous nie ceste interpretation. » D. « Estes-vous plus sauant que S. Thomas? » R. « Ie ne di pas que ie sois plus sauant que lui, mais ie vous nie que ceste parabole se doye ainsi expliquer, ains plustost Iesus Christ par icelle veut demonstrier la charité que nous deuons auoir euers nostre prochain. Quant au Franc-arbitre, nous n'en auons aucunement, car nous sommes morts

Du Pape.

Iean 1.

1. Pier. 5. 1.

Du Franc-arbitre.

Ephes. 1. 2.
1. 5. Coloss. 2.

Rom. 5. &
Ephes. 2. 5.

du tout, & non pas en partie, ainsi que dit S. Paul. Et si nous faisons bien, c'est Dieu qui le fait en nous par son S. Esprit. S. Paul dit aussi, que, pour faire bonnes œuvres, il faut que Dieu nous donne le vouloir & le parfaire. Et si Dieu nous le donne, nous ne l'avons pas donc. » D. « Vous dites en vostre confession, que nous sommes iustifiez par foi seulement. » R. « Oui, monsieur. » « Le vous prouve, dit-il, que nous sommes iustifiez par les œuvres. Nous meritons par nos œuvres; Ergo, nous sommes iustifiez par icelles. » R. « Le vous nie l'antecedent. » D. « Le le vous prouve. S. Paul dit au dernier chap. de l'Epistre aux Hebreux : *Beneficentia & communicationis neobliviscamini, talibus enim victimis promeretur Deus*, ne mettez en oubli la benificence & la communication, car Dieu est merité par tels sacrifices. Vous voyez donc comment *promeretur* signifie meriter. Parquoi s'ensuit que nous meritons. » R. « Le nie qu'il y ait ainsi au texte, en s'uyant la vraie translation. » Alors l'Official & les autres Moines dirent tous ensemble : « Dites donc comment il y a au texte. » R. « En s'uyant la propre langue & le sens de l'Apostre, il y a : *Talibus victimis placatur Deus*, ou bien *paratur* : Le Seigneur prend son bon plaisir en tels sacrifices, ou bien est appaisé par tels sacrifices. » Alors monsieur de Vilards le iuge regarda au Nouveau Testament du Cordelier, & trouva ainsi que l'auoi dit, dont ces faux-prophetes furent confus sans replique.

IE vous assure, mes freres & sœurs, qu'en disputant contre ces malheureux, l'estoi alaigre & ioyeux, & leur respondois paisiblement & doucement. Eux au contraire estoient estonnez : aucuns baissoient leurs testes, les autres grinçoient les dents, ainsi que ie voyoi. Entre autres Cordeliers, il y en eut vn qui me demanda : « Que dites-vous de la Confession ? » R. « Qu'il se faut confesser à Dieu seul, car quant aux passages que vous m'amenez de l'Ecriture, ils ne se peuvent entendre ni expliquer de la Confession auriculaire. Et ce que S. Iaques dit de confesser les pechez l'un à l'autre, s'entend de la reconciliation que nous deons faire les vns avec les autres. » Les pources aueugles ne seurent que dire ne respondre. Adonc l'Official dit : « Mon ami, ie voi les demonstrations

qu'on vous fait, mais vous perueurez en vostre erreur & estes obstiné. Parquoi pensez à vostre affaire. » R. « Quant aux demonstrations, raisons & argumens que l'on m'ameine de toutes parts, vous voyez, monsieur, si vous en voulez iuger selon la verité, que tout cela n'est pas suffisant pour prouuer le contraire de ce que ie di. Vous voyez qu'ils ne peuvent refuter ce que ie di par la parole de Dieu, ni monstrent le contraire. Je ne suis point obstiné, ni ne suis en erreur, & ne soutien rien que la parole de Dieu, laquelle ie veux maintenir & defendre iusques au dernier soupir de ma vie. » Et alors l'Official commanda qu'on me menast au grotton, là où ie fu iusques au mardi s'uyant, qui estoit le 10. dudit mois de Mai, priant le Seigneur de me fortifier de iour en iour pour maintenir constamment sa cause.

ET d'autant qu'on auoit disputé contre moi du sacrement de la Cene aux dernieres disputes, ie me preparoi cependant pour respondre aux obiections qu'on me pourroit faire contre ce que i'en auoi dit & traité en ma confession, & ce bon Dieu exauça ma priere & oraison. Le 10. du mois de Mai, qui estoit vn Mardi au matin enuiron sept heures, le Geolier me vint querir pour me mener deuant l'Official, où estoit aussi l'Official de la Primace (1), ennemi de Iesus Christ, aussi monsieur Clepi, qui est procureur official, avec quelques autres de la marque de l'Antechrist, entre lesquels il y auoit vn docteur Iacopin, lequel auoit bien esté present aux disputes, mais n'auoit point disputé contre moi. Quand ie fu deuant eux, l'Official me dit : « Et bien, mon ami, voulez-vous perueurer en ce que vous auez dit ? » R. « Oui, monsieur, car c'est la Parole de Dieu, pour laquelle ie veux viure & mourir. » Incontinent, le Iacopin me dit : « Croyez-vous que le corps de Iesus Christ soit au S. Sacrement localement ? » R. « Nenni, monsieur, car la Parole de Dieu nous enseigne qu'il est là sus au ciel, où il demeurera iusqu'au iour du iugement. Et c'est aussi vn article de nostre foi, en laquelle nous disons : Je croi qu'il est monté aux cieus, & est assis à la dextre de Dieu, le Pere tout-puissant. Parquoi s'il est là haut, quant à son humanité,

(1) Primace : Jurisdiction du primat des Gaules, archevêque de Lyon.

De la iustification par foi.

La Confession.

Iaq. 5.

De la presenc
de Christ.
Matth. 28.
Marc 19.
Luc 24.
Actes 1.

Actes 3.
Coloff. 3.

& faut qu'il demeure là (ainsi que le dit S. Pierre) iufqu'à la restauration de toutes choses, qui sera au iour du iugement; il ne le faut donc chercher ici bas ni au Sacrement. » D. « Iesus Christ, prenant le pain, dit : Ceci est mon corps; il s'enfuit donc que le corps y est. » R. « Iesus Christ ne veut pas dire que le pain de la Cène qu'il donnoit à ses disciples fust son corps, mais le signe seulement, car le mot *est* n'est pas prins là substantif, assauoir en sa propre signification, mais pour Signifier, par vne figure qui est fort vñitee aux saintes Escritures, laquelle s'appelle *Melonymie*, assauoir quand le signe se prend pour la chose qu'il signifie ou represente, ou la chose mesme pour le signe, ainsi que nous en auons plusieurs exemples, tant au vieil Testament qu'au nouveau. Et premierement en Genese, le Seigneur appelle la Circoncision son Alliance, & toutesfois ce n'est pas son alliance, mais le seu & le signe, ainsi qu'en ce mesme chapitre est dit, & en plusieurs autres lieux. Il est escrit en Exode touchant l'Agneau : « C'est le passage du Seigneur. » Or il n'estoit pas le passage, mais le signe, ainsi que Moyse l'explique en d'autres lieux. Voila *est* qui est prins en ces deux lieux pour Signifier, & mesmes aux Sacremens.

ALORS le Moine dit : « Il y a grande difference aux Sacremens du Vieil & du Nouveau. Car ceux du Vieil ne conferoyent pas grace, ce que font ceux du Nouveau. » R. « Ni les Sacremens du Vieil ni du Nouveau, ne conferent point grace, mais nous demontrent qu'elle nous est conferee par Iesus Christ. Car le Ministre donne le signe tant seulement, & Iesus Christ, par la vertu de son esprit, donne les graces & communique les promesses qui nous sont faites & presentees en icelui. » D. « Les Peres du vieil Testament ont-ils esté participans de la grace & des promesses comme nous ? » R. « Les Peres du vieil Testament, ainsi que dit S. Paul, ont mangé vne mesme viande spirituelle avec nous, & ont beu vn mesme bruyage spirituel. Parquoi s'enfuit qu'ils ont esté participans d'vne mesme grace & de mesmes promesses que nous sommes, par la foi qu'ils auoyent en Iesus Christ. » D. « Iesus Christ dit en S. Iean, ch. 6 : Vos peres ont mangé la Manne au desert & sont morts ;

Ergo, ils n'ont point esté participans d'vne mesme grace avec nous. » R. « Iesus Christ parle en ce passage-là de ceux qui ne receurent la Manne par foi, qui estoit vn Sacrement, lequel monstroit que Iesus Christ estoit la vraye Manne descendante du ciel; mais il ne parle pas en ce passage de ceux qui la receurent par foi, comme Moyse, Aaron, Iosué & Caleb. D'auantage, Iesus Christ dit en S. Iean : Abraham a veu mon iour & s'en est esiouï. Or Abraham a veu Iesus Christ, non pas des yeux charnels, mais des yeux de la foi. » Alors le Docteur fut fort estonné, ne sachant de quel costé se tourner; car quand ie lui auoi baillé la solution d'vn argument, il cherchoit toujours quelque eschappatoire, afin qu'il ne fust estimé estre vaincu. Et bien souuent il me disoit : « Escoutez, mon ami, ne vous eschauffez point tant & ne criez ainsi. Attendez, attendez un peu; ie vous prouue que ceux de l'ancien Testament n'estoyent participans de la grace comme nous. S. Paul dit : La Loi engendre ire. Et en vn autre passage : Tous ceux qui sont sous la Loi sont sous malédiction. S'ils sont sous malédiction et ire; Ergo, ils n'ont pas esté participans de la grace comme nous. » R. « S. Paul demontre, par ces passages, que la Loi ne nous peut iustifier, d'autant qu'aucun ne la peut accomplir, & que tous ceux qui veulent estre iustifiez deuant Dieu par icelle sont maudits, mais qu'il faut aller à Iesus Christ, qui l'a acomplie; & par la foi que nous auons en lui, l'accomplissement d'icelle nous sera imputé. La Loi donc engendre ire & nous condamne tous, non pas d'elle mesme, mais à cause de nous qui ne la pouuons accomplir. Or nous voyons que les Peres de l'ancien Testament n'ont pas cherché leur iustification en la Loi, mais en Iesus Christ, qui est la fin de la Loi, auquel ils ont creu. » D. « S. Paul demontre, au septiesme des Romains, qu'en l'ancien Testament n'y auoit qu'ire & menaces, & au nouveau Testament grace & misericorde, disant : Las moi miserable homme! qui me deliurera du corps de ceste mort? La grace de Dieu par Iesus Christ. Voila comme en l'ancien Testament n'y auoit qu'ire & vengeance; & au nouveau Testament, grace & misericorde. » R. « Sainct Paul ne parle point là du vieil ni du nouveau Testament,

Iean 8.

De l'esperance
des fideles
sous la Loi.
Rom. 4.
Galat. 3.

Gen. 17.

Exode 12.

Des Sacre-
mens du vieil
& nouveau
Testament.

1. Cor. 10.

M. D. LII.

mais de la bataille qui est en l'homme regeneré par l'Esprit de Dieu. Car la parole qui n'est regenerée, bataille contre le saint Esprit qui est en l'homme fidele, ainsi que le saint Apôtre demontre & sent en soi-mesme. D'auantage, en la vraye translation il y a : Je ren graces à Dieu par Iesus Christ ; & non point : La grace de Dieu par Iesus Christ. »

CEPENDANT que ie disputoï avec ce Moine, l'Official de la Primace se tourmentoït, & fouuent crioit contre moi, m'appellant heretique; &, voyant que monsieur le Docteur auoit la bouche fermee & qu'il ne pouuoit respondre, il cria contre moi, disant : « Va, meschant heretique, tu nies le S. Sacrement. » R. « Je ne nie point le S. Sacrement, ains le croi & le reçoï ainsi que Iesus Christ l'a ordonné & communiqué à ses apostres. » D. « Tu nies que le corps de Iesus Christ soit au Sacrement, & appeles le Sacrement, Pain. » R. « L'Escriture nous enseigne qu'il nous faut chercher le corps de Iesus au ciel, & principalement saint Paul, qui dit au troisieme chapitre des Colossiens : Si vous estes resuscitez avec Christ, cherchez les choses qui sont d'en haut, là où est Christ seant à la dextre de Dieu, & non les choses qui sont sur la terre. Quant à ce que ie di que le Sacrement n'est pas le corps de Iesus Christ, mais pain ayant sa propre substance telle qu'il auoit deuant ; S. Paul le demontre aussi clairement en la premiere aux Corinthiens, chapitre II. Car en icelui, par quatre ou cinq fois, il appelle le Sacrement de la sainte Cene, Pain. » Le Moine respond alors & dit : « Iesus Christ se dit estre le pain de vie. » Et puis l'Official de la Primace dit : « Meschant heretique, Iesus Christ dit : Je suis la vigne et la porte, & parle là par similitudes ; mais les paroles du Sacrement ne s'entendent pas ainsi. » R. « Ces passages que vous amenez sont pour moi & non pour vous. » D. « Vien-ça, meschant, veux-tu donc dire que le pain de la Cene & celui que nous mangeons est tout vn, & qu'il n'est en rien different ? » R. « Quant à la substance, ils ne sont point differens, mais quant aux qualitez, car le pain de la Cene a vne mesme substance que celui que nous mangeons. Or il y a grande difference aux qualitez, car au pain duquel nous vsons iournelle-

ment, il n'y a promesse. » Alors il dit : « Va, meschant heretique, tu feras bruslé, & t'en iras au diable. » R. « Si ie suis bruslé pour maintenir la parole de Dieu, ie n'irai pas au diable pourtant. Vous iugez maintenant & faites à vostre plaisir ; mais regardez que vous ferez, car il y a vn autre Iuge par dessus vous, qui est le Dieu viuant, lequel iugera de nostre cause en verité. Il iustificera les innocens qui maintiennent sa cause & sa querelle, mais il condamnera les meschans & ceux qui persecutent sa sainte parole. » Adonc il cria comme un enragé : « Va, meschant, menez-le au groton. » Le dialors à monsieur l'Official Buatier : « Je vous prie, monsieur, de permettre que l'acheue ma confession. » Lequel me respondit, ensemble le Moine & l'autre Official : « Allez, allez. » Le parti donc de deuant eux bien fasché, à cause de ces poures malheureux.

Mais quand ie fus au groton, ie commençai à prier Dieu, & considerer la victoire que l'auoi eue de ces faux prophetes de l'Antechrist, lesquels l'auoi veu confondus & abatus par la parole de Dieu, sans se pouuoir releuer. Alors le S. Esprit me reduisit en memoire la promesse que Iesus Christ a faite à tous ceux qui seront amenez deuant ses ennemis, pour maintenir sa cause, disant : « Vous ferez amenez deuant les Rois, Prefidens & Iuges, pour estre tesmoins contr'eux ; & ie vous donnerai alors bouche & sapience, à laquelle vos aduersaires ne pourront resister. » O la grande consolation & ioie, treschers freres & sœurs, que i'eu en mon cœur quand ie vi la promesse auoir esté en moi accomplie. & la parole de Dieu demeuree victorieuse contre Satan, & contre l'Antechrist & ses faux prophetes ! Certes i'ai eu de grandes consolations depuis que nostre bon Dieu m'a appelé à la conoissance de sa sainte parole, & mesmement cependant que i'ai demeuré en la sainte assemblee des fideles à Geneue & à Lausanne ; mais la moindre ioie & consolation que i'eu pour lors, & ai encores iournellement en ma captiuité, surmonte toutes les ioies, consolations & plaisirs que iamais i'ai eu en ce monde. Car le saint Esprit me reduisit en memoire tant de belles promesses que Iesus Christ fait à ceux qui souffrent pour son Nom, & me fait guster les ioies de Paradis. Tu

De la S. Cene.

Col. 3. 1.

Difference
entre le pain
de la Cene &
celui que nous
mangeons.

Luc 2.

Consolatio
du S. Espr

es maintenant, dit-il, en ces lieux obscurs, ô bien-heureuse creature, reietté de tout le monde comme vn maudit & mal-heureux, pour maintenir la colere du Fils de Dieu; tu as grande tristesse & pleur maintenant, mais c'est le temps que tu te dois resiouir en Dieu, considerant le bien & honneur qu'il te fait, regardant à ceste couronne d'immortalité qui t'est preparee là haut au ciel en la fin de la bataille. Que si tu es mené aux tourmens en grande honte & deshonneur, ô bien-heureux fidele, resiouï toi, car deuant Dieu & les Anges il t'est fait plus d'honneur que si tu estois Roi, Empereur & Monarque de tout le monde. Premièrement tu es fait conforme à l'image du Fils de Dieu, pour estre participant de sa gloire & immortalité; apres, l'Esprit de gloire repose sur toi, qui surmonte tous les honneurs, couronnes & triumphes de ce monde. Tu es maintenant à l'eschole de Iesus Christ, là où le Pere celeste desploye les tresors & richesses de sa grace, & les admirables secrets de sa sapience, & ses profonds & incomprehensibles iugemens, en laquelle tous les Prophetes, Iesus Christ, les Apostres & Martyrs ont esté, & enduré iniures, opprobres & playes, & ont esté esprouuez comme l'or en la fornaisie, deuant qu'obtenir la couronne d'immortalité, laquelle est preparee à tous ceux qui maintiennent la cause de Dieu & sont vrais & fideles soldats de Christ iusqu'à la mort. Voila, treschers freres, la lecture & leçon que le S. Esprit nous faisoit pour lors, & fait encore tous les iours, qui est le grand Docteur de ceste tant heureuse eschole.

Le lendemain, qui estoit vn mercredi, onzième dudit mois, ie fu amené en vn autre groton qui estoit vn peu clair, là où estoit vn de mes freres & compagnons, qui estoit prins avec moi pour vne mesme cause, avec lequel ie me consolai grandement par l'espace de deux iours, & fus amené là par vne grande prouidence de Dieu. Car estant là avec ledit frere, on nous auertit comment nous deuions appeler comme d'abus, apres que serions declarez heretiques, laquelle ie n'eusse peu sauoir, ni aussi vn autre frere qui estoit deffous moi en vn groton, sinon par ce seul moyen. Or, le soir, on me ramena en mon premier groton, & par les priuez i'auerti ledit frere

qui estoit deffous moi. Le Vendredi venu, le treizième dudit mois, environ huit heures, le Geolier me vint querir pour me mener deuant l'Official, là où il n'y auoit avec lui que le Geolier & vn homme, lequel me demanda premierement si i'auoi esté iamais à la Charité. » R. « Nenni, monsieur, n'ne fai où elle est. » « Voulez-vous dire, dit-il, que vous n'y ayez iamais esté? » R. « Certainement non. » D. « N'avez-vous pas esté en la compagnie de ceux qui deliurerent Richard, quand on le menoit? » R. « Non monsieur, ne iamais n'ai veu ni conu Richard, iusques à l'autre iour qu'il passoit par la Saone, qu'on disoit que c'estoit lui. Et foyez assurez, monsieur, enfuyant le iurement & la foi que ie vous ai promise, que ie n'y ai point esté, ni aussi voudrois y auoir esté, & n'approuue aucunement ce fait, car ce n'est pas le moyen par lequel il faut defendre la parole de Dieu & ceux qui la maintiennent. » D. « Et donc, voulez-vous tousiours peferuerer en vostre erreur & opinion? » R. « Ce que ie maintien, c'est la parole de Dieu, & ne di rien contre icelle. » D. « Comment fauez-vous que ce que vous maintenez c'est la parole de Dieu? » R. « Parce que tout ce que ie di est conforme à la doctrine des Prophetes, Apostres, & de Iesus Christ, & par le S. Esprit qui m'asseur que c'est la parole de Dieu, & ie le croi ainsi. D'auantage, vous auez veu, monsieur, qu'on ne me peut pas monstrier du contraire, ni conuaincre que ce que ie di ne soit la verité. Car ces iours passez vous vistes que celui qui dispuoit contre moi fut vaincu, parlant du saint Sacrement & de plusieurs autres poincts. » D. « Vous niez le S. Sacrement? » R. « Non fais pas, monsieur, ains le croi ainsi que Iesus Christ l'a ordonné, & ainsi que S. Augustin l'explique sur S. Iean. » Or voyant que ledit Official estoit acoustré autrement qu'il n'auoit de coustume, ioint aussi qu'il m'auoit tenu tels propos, ie pensai qu'il me vouloit declarer heretique, & qu'en bref nous serions despeschez. Je di alors : « Monsieur, on nous a prins en passant nostre chemin, sans inquisitions & sans auoir rien fait contre les edits du Roi. Vous nous auez interroguez de nostre foi, & nous vous auons respondu par la parole de Dieu; il est bien permis à vn Turc & à vn Iuif de rendre raison de leur foi & doctrine,

Rom. 8.
2. Pier. 4.

C'est Richard
le Feure,
duquel le
martyre est ci
apres.

s'ils font interrogez, sans aucun danger de leur vie. Pourquoi ne nous doit-il estre permis, à nous aussi qui ne difons rien que ce qui est contenu en la Parole? Nous sauons bien, monsieur, que nous ne sommes pas tombez entre vos mains à l'auenture, mais par la Prouidence & vouloir de Dieu. Vous estes aussi ordonné de Dieu pour estre iuge de nostre cause, qui est bonne & iuste. Parquoi regardez maintenant comment vous iugerez. Car si vous iugez mal, il y a vn autre Iuge par dessus vous, qui en conoistra & iugera selon equité; deuant lequel faudra que vous veniez quelque fois pour ouïr sentence contre vous, si vous condamnez sa sainte Parole. » Or, cependant que disoit ces choses d'un grand zeile & vehemence, ce poure mal-heureux se pourmenoit estant tout estonné & effrayé, tellement qu'il ne pouoit respondre vn seul mot. Aparauant il auoit vn visage riant quand il m'interroguoit; mais alors il estoit triste & passe, ne se pouuant arrester en vn lieu. Quand ie lui proposai le iugement de Dieu deuant, il ne disoit rien, & si ne sauoit sortir de deuant moi; & cependant le Seigneur foudroyoit sur sa teste, & me faisoit parler d'un zeile & hardiesse la plus grande que iamais. Or, apres auoir parlé long temps, il me dit en s'en allant: « Il faut bien maintenir la parole de Dieu. » Apres auoir dit cela, le Geolier me remit au groton.

Vn quart d'heure apres, on me vint querir pour m'amener au parquet deuant les Officiaux & plusieurs autres, là où il y auoit vne grande multitude de gens. Estant donc arriué au lieu, l'Official Buatier commença à lire & prononcer ma sentence, me condamnant heretique & schismatique. Alors ie di: « L'appelle de vostre sentence comme d'abus. L'Official me dit: « Pourquoi en appelez-vous? maintenant vous ne parliez pas ainsi. » R. « Monsieur, en ma confession ie parle contre les abus, & non pas contre la parole de Dieu. Parquoi i'en appelle comme d'abus. Or, apres la sentence & nostre dit appel, ils cuiderent enrager de grande ire & fureur. Et l'Official Buatier, vicair general de l'Archeuesque de Lyon, apres nous auoir condamnez, s'en retourna en sa maison tremblant, ainsi qu'il nous a esté dit par vn homme de bien qui le vid. Et en parlant de nostre appel, il

estoit tout troublé. Estant donc arriué en sa maison tout estonné, voici venir, vne demie heure apres, le iuge Melier, qui se disoit estre enuoyé par le lieutenant du Roi, lequel dit: « Monsieur le Lieutenant m'enuoye ici pour faire remuer ces Lutheriens & les amener à Rouanne, afin qu'ils soyent despeschez demain. » Auquel l'Official fit response qu'il n'en seroit rien, pource qu'auions appelé comme d'abus & que nostre appel seroit receu. Adonc ce lion cria: « Comment? vous ne voulez pas donc faire iustice de ces meschans heretiques! » L'Official respondit: « Si fai; mais premierement i'en veux consulter. & en escrire à Paris, pour sauoir si leur appel aura lieu: ils seront aussi bons entre-ci & vn mois que maintenant. » Voila comment Dieu nous a defendus par celui qui nous auoit condamnez vn peu deuant, & a fait que ce lion nous a esté passeur pour vn temps, pour nous defendre contre la rage des autres lions. Vn loup rauissant, contre sa nature a gardé que les poures brebis n'ont esté deuorees par autres loups. En quoi Dieu a monstré sa main forte & puissante, qui a esté certes vne œuvre de Dieu grande & admirable deuant nos yeux, pour nous assureur tousiours en ses promesses, & en sa bonté & misericorde, voyans le grand soin qu'il a tousiours de ceux qui esperent en lui, sachans aussi que quand nous ferons sous sa garde & sous sa main, le diable ni toute la puissance du monde ne nous pourra nuire aucunement, non pas mesme nous oster vn petit poil de nostre teste. Dequoi nous lui deuons rendre graces & louanges, magnifians & glorifians son saint Nom de ceste deliurance qu'il a faite de ses poures seruiteurs, nous faisant viure au milieu de la mort, mesme contre toute esperance, suscitant cependant tant de gens de bien pour nostre grand soulagement, qui se font employez par tous moyens, tant pour le soulagement de nos poures corps que pour nostre deliurance, qui est une chose admirable deuant nos yeux & impossible à raconter.

VOILA ces cruels lions, qui desia auoyent ouuert leurs gueules pour nous deuorer & engloutir, & pour nous mettre à mort le lendemain, qui estoit le quatorziesme du mois de Mai, ainsi qu'ils l'auoyent arresté en leur conseil; mais par ces deux ou

Miroir du tourment qu'ont les iuges en condamnant la verité.

Appel comme d'abus.

Que tous enfans de Dieu notent ceci, & ce qui suit.

trois mots que nostre bon Dieu mit en nostre bouche, il empecha la rage de ces cruelles bestes, & a fait que ces paroles ont esté vne bride en leur bouche & en leurs narines, pour les tenir tellement qu'ils ne nous ont peu nuire aucunement. Certes le Seigneur miraculeusement nous a preferuez & defendus contre leurs conseils, machinations & entreprises, nous faisant glorifier son saint Nom aux prisons par long temps, voire triompher dedans le fort de nos ennemis. Et iacoit que Satan nous ait mis embusches de tous costez, iacoit que les assauts nous ayent esté donnez & par dehors & par dedans, maintenant par craintes & tremblemens, maintenant par belles promesses & flatteries, maintenant nous propofant les tourmens de la mort cruelle & ignominieuse qu'il nous falloit endurer deuant le monde, si nous perseuerions en nostre confession, maintenant la liberté de nos corps, & les portes ouuertes qui nous estoient presentees, si voulions nous desdire & accorder avec eux. Mais quoi? ont-ils peu gagner sur nous? Nous ont-ils peu faire perdre courage, pour nous accorder avec eux en quelque point, ou pour nous faire quitter du tout la place? Nenni, nenni. Car nostre bon Dieu nous a tellement consolez & fortifiez par la vertu de son Esprit, qu'il nous a rendus inuincibles, voire victorieux de tous nos ennemis. O que ce vieil serpent Satan nous a donné de grans assaux, & avec grande rage jetté ses fleches ardentés contre nous, quand il nous a présenté la liberté de nos corps, les biens, richesses & honneurs du monde, l'angoisse & tristesse que nos pources parens ont pour nous, & la grand'ioye & liesse qu'il auoyent de nostre deliurance; mais ce bon Dieu nous a tellement assisté, que vrayement quand ces choses ont esté & sont encor proposees & mises deuant nos yeux, nostre pource esprit gemit & pleure, non pas desirant la deliurance de ce corps, ou regrettant les biens, honneurs & plaisirs de ce monde; non pas regardant plus à la tristesse, angoisse & misere de nos pources parens, qu'à la gloire de Dieu, & la cause que nous maintenons; mais nostre esprit gemit après son adoption, & la reuelation de la gloire des enfans de Dieu; il reiette toutes choses, & les estime siente & ordure au prix de l'excellence de nostre Sei-

gneur Iesus Christ, & de la couronne de gloire qui nous est preparee apres ce combat. Et, si la chair d'autre part se contriste & tremble, si elle gemit & souspire, voyant le tourment & la mort prochaine, incontinent l'esprit lui propose la tres-heureuse & triomphante resurrection, en laquelle elle sera pleinement restauree, & couronnee de gloire & immortalité, semblable au corps glorieux de Iesus Christ, pour viure là haut eternellement avec Dieu & avec les bien-heureux Anges.

HELAS! treschers freres & sœurs, nous sommes maintenant reiettez de tout le monde, & estimez comme l'ordure & siente d'icelui. Nous ne voyons deuant nos yeux que confusion, cruels tourmens, & l'horrible face de la mort; nous mourons tous les iours & à toutes heures pour nostre Seigneur Iesus, & pour l'esperance que nous auons en lui; toutesfois nous ne perdons courage aucunement, ni ne nous troublons point; mais estans affeurez & certains de l'amour & charité que nostre bon Dieu nous porte, estans enuironnez de ses ailes, & cachez sous les playes de Iesus Christ, despitos toute la rage du monde & du diable, de la mort & d'enfer, & nous esiouyffons d'une ioye & liesse incomprehensible & inenarrable, attendans en grand desir & repos de conscience ceste bien-heureuse iournee en laquelle nostre Seigneur apparoyra, pour nous recueillir en son royaume celeste, auquel nous viurons & regnerons avec lui eternellement. N'auons-nous pas donc grande matiere de nous resiouyr & de nous glorifier en la croix de nostre Seigneur Iesus, puis que nostre bon Dieu nous fait tant de bien & d'honneur, que nous receuoir au nombre de ses Martyrs, nous qui ne sommes que pources vers de terre, & nous retirer de ce val de miseres & maux pour nous emmener en son royaume eternel? oui vrayement. Certes, treschers freres & sœurs, nous sentons une telle consolation & ioye en nostre cœur, nous sentons vne telle douceur en la croix & aux espines de la couronne de Iesus Christ, qu'à bon droit nous pouons dire avec le saint Apotre: « *Ia n'aiene que ie me glorifie qu'en la croix de Christ, par lequel le monde m'est crucifié, & moi au monde. »* O que si nous pouions entendre les grands thresors, richesses & benedic-

Consolation
interieure
qu'ont les
fideles.

Gal. 4. 14.

ainte gloire
fideles en
grace &
leur miseri-
cordieuse de
Dieu.

tions celestes que Dieu desploye & communique à ceux qui souffrent & endurent aux prisons de l'Antechrist, pour maintenir sa Parole! Si nous pouvions sentir quelque goust des ioyes celestes, desquelles sont desia participans en ce monde les Martyrs & ceux qui endurent pour Christ, nous ne ferions pas si lasches que nous sommes; nous ne nous endormirions point, & ne fuirions la croix ni les afflictions pour maintenir la gloire de Dieu, ainsi que nous faisons. Las! ceux qui sont aux gages de quelque Prince terrien ne doutent pas de laisser non seulement leurs peres, meres, femmes, enfans, richesses, pour aller à son service; mais le plus souuent exposent leurs propres vies, mesmes pour maintenir vne meschante querelle; & nous qui auons vn tel Prince, assauoir Iesus Christ Fils de Dieu, qui a souffert mort & passion en l'arbre de la croix pour nous poures pecheurs, douterons-nous de laisser toutes choses, voire d'exposer nos propres vies pour maintenir sa cause & querelle tant iuste & raisonnable, veu qu'il a puissance de les nous rendre apres? Et si tant d'exemples du temps passé ne nous peuuent esmouuoir, ni inciter de marcher en bataille pour maintenir la cause du Fils de Dieu, hélas! pour le moins que ceux de nostre temps, que Dieu nous presente deuant nos yeux, le facent. Nous voyons nos poures freres & sœurs estre amenez aux tourmens & à la mort cruelle de toutes parts, pour maintenir ceste mesme cause tant iuste & raisonnable. Nous voyons la terre arroufee du sang innocent, l'assaut qui a esté donné contre le fort de l'Antechrist, & la grande bresche qui a esté faite par ceste grande artillerie de la parole de Dieu, & nous ne prendrons courage de marcher en bataille & donner l'assaut? Pensons-nous auoir la couronne de gloire sans auoir premierement bataillé avec nostre grand Capitaine? pensons-nous regner avec le Fils de Dieu, sans auoir souffert & enduré avec lui en ce monde? Nenni, nenni. Pourquoi, chers freres & sœurs, courons, courons au combat qui nous est proposé, regardans à nostre grand Capitaine Iesus Christ, & osons toute charge qui nous peut empescher de courir legerement, pour obtenir la couronne & le prix qui nous est proposé. Sor-

tons hors des tentes portans l'opprobre de Iesus, & portons avecques lui la croix en la montagne de Caluaire, afin que si nous souffrons en ce monde avec lui, & sommes faits conformes à sa mort & opprobre, aussi soyons-nous à sa resurrection & gloire. Allons à la montagne de Sion & à la cité du Dieu viuant, Ierusalem celeste, & à la compagnie des Anges & benits esprits, car nous n'auons pas ici maison ou cité permanente, mais nous cerchons celle qui est à venir.

VOILA, treschers freres & sœurs, ce que nous auons retenu à la verité de nos responces & demandes des aduerfaires. Lesquelles, estans requis plusieurs fois, vous auons mis par escrit pour la consolation & edification de toute l'Eglise, prians ce bon Dieu & Pere celeste que tout soit à son honneur & gloire, & à la confirmation de tous ceux qui ont la connoissance de verité, & à l'instruction des poures ignorans, au Nom de Iesus Christ. Ainsi soit-il. Au reste, treschers freres & sœurs en Iesus Christ, tant ceux qui estes en la sainte assemblee qu'en la grande captiuité de Babylone, sous la tyrannie de l'Antechrist, ie vous remercie tres-affectueusement des prieres & oraisons qu'avez faites pour moi & pour mes treschers freres & compagnons, & de la compassion qu'avez eue de nos liens, car, certes, elles n'ont point esté vaines ni inutiles; mais nous en auons senti vn grand fruit, consolation & soulagement. Parquoi, ie prie nostre bon Dieu & Pere de toute misericorde, le vous rendre en ceste grande iournee, & vous faire sentir le fruit des promesses qu'il a faites à tous ceux qui auront compassion de ses poures prisonniers, & exercent charité enuers ses seruiteurs & membres de Iesus Christ, tellement que puissiez avec nous obtenir la couronne de vie, pour viure & regner au royaume celeste eternellement avec le Pere, le Fils & le S. Esprit. Ainsi soit-il. Adieu, treschers freres & sœurs, ie vous salue tous d'vn saint baiser, & accole en Iesus Christ. Priez pour nous, ainsi que nous faisons pour vous, afin que Dieu nous donne victoire de tous nos ennemis, & qu'il brise Satan, nostre mortel ennemi, sous nos pieds, au Nom de nostre Seigneur Iesus Christ. Ainsi soit-il. Tous les freres prisonniers avec moi vous fa-

Argument du
moindre au
grand.

Pourquoi cel
confession a
esté escripte.

Exhortations
vehementes.

Fruits
des sainte
prieres.

luent en nostre Seigneur, prians toujours pour vous.

Par vostre frere en Iesus Christ,
PIERRE ESCRIVAIN.

Autre Epistre dudit Pierre Escrivain, par laquelle il console ses autres freres prisonniers.

S'IL est ainsi, treschers freres, que la conionction des membres du corps humain est si grande, que l'un ne peut endurer que la douleur ne parviene aux autres, à plus forte raison nous qui sommes membres du corps de Iesus, estans liez ensemble & conioints par le saint Esprit, devons sentir les douleurs de nos pures freres qui souffrent & endurent pour Iesus Christ. Parquoi, apres avoir esté aduertis de vostre captiuité, nous qui sommes ensemble prisonniers comme vous pour verité, & tous ceux qui aiment nostre Seigneur, auons esté grandement marris, estimans vos afflictions estre les nostres. Toutesfois, considerans la prouidence & volonté de nostre bon Dieu & Pere, qui ne permet ni ne fait aucune chose qui ne soit à son honneur & à sa gloire, & à la consolation de ses enfans, nous auons esté ioyeux de vostre constance, prians Dieu qu'il lui plaise de parfaire l'œuvre qu'il a commencé en vous, & de vous donner bouche & sapience à laquelle nos aduerfaires ne puissent resister. Vous fauez, treschers freres, pour qui vous endurez, assauoir pour Iesus Christ Fils de Dieu, qui a souffert & enduré vne mer de tous maux pour nous pures pecheurs. Resiouïssons-nous donc de la conformité que nous auons avec lui, estans assurez que, puis que nous sommes participants de ses afflictions, aussi serons-nous de sa consolation. Si Iesus, Fils de Dieu eternal, nostre chef & capitaine, estant mesprisé du monde, batu, fouëtté, couronné d'espines, par le chemin de la croix est allé à la gloire de Dieu son Pere; nous qui sommes ses membres, pures vers de terre, y pensons-nous aller par autre voye? Pensons-nous obtenir la couronne, sans auoir premierement bataillé? Nenni, nenni, car il faut que les membres suyent necessairement le chef, duquel ils ont vie & mouue-

ment, comme le soldat son capitaine, sous l'enfigne duquel il bataille, afin d'estre participant de la victoire & despouille des ennemis. Puis que nous bataillons sous Iesus Christ nostre Capitaine, pour maintenir une si bonne querelle, prenons courage pour combattre instamment iusqu'à la dernière goutte de nostre sang. Regardons à la ioye qui nous est proposée, qui est infinie & eternelle. Courons en toute diligence pendant que sommes en la lice, afin d'obtenir la couronne incorruptible, qui nous a esté preparée deuant la constitution du monde. Ne doutons point de la victoire; Iesus Christ, nostre Roi & Prince, l'a obtenue pour nous, laquelle il nous a acquise par sa mort & passion en l'arbre de la croix, en laquelle il a triomphé de nos ennemis, assauoir du monde, de Satan & la mort, prenant l'obligation par laquelle Satan & la mort nous tenoyent obligez & esclaves, la rompant & fichant en la croix, despouillant toutes principautez & puissances, & les amenees en monstre, triomphant d'elles par icelle, tenant nos ennemis captifs, tellement qu'ils ne peuuent rien maintenant contre nous, non pas mesmes nous oster vn petit poil de nostre teste contre son vouloir. « Vous ferez, dit-il, hays de tous pour mon Nom; toutesfois ne craignez, car mesmes les cheueux de vostre teste sont tous contez, & n'en tombera pas vn en terre, quelque rage ou fureur que le monde ait contre vous, sans la volonté de vostre Pere celeste. »

Puis donc que nous auons vn tel Roi qui tient tellement liez nos ennemis qu'ils ne peuuent rien contre nous sans son commandement, & non tant seulement contre nous, mais mesme contre les bestes brutes; & puis que Iesus Christ, nostre Roi & frere, a toute puissance au ciel & en la terre & aux enfers, que devons-nous craindre? qui devons-nous redouter? Sera-ce la mort? Nenni; car Iesus Christ l'a par sa mort engloutie, tellement que maintenant elle n'est qu'un transport à meilleure vie, & à la ioye infinie. Sera-ce Satan prince du monde? Nenni, d'autant que Iesus Christ l'a destruit & ietté dehors. Car quelque puissance & tyrannie que les meschans exercent contre les enfans de Dieu, ce n'est pas à dire pourtant que Satan, leur prince & maistre, ne soit mis hors

Col. 2. 25.

Matth. 10. 12.

1. Pierre 4. 1.

de son regne, que sa teste ne soit rompue & brisée. Que si maintenant, par ses membres il mene la guerre aux pures fideles, lesquels il tourmente & tyrannise, toutesfois c'est par la volonté de nostre Pere, qui eternellement a esleu tous ses enfans pour aller à la gloire eternelle par croix & afflictions. Il nous faut tous boire de la coupe & du calice qui est en la main de Dieu, suyans Iesus nostre Maistre. Prenons donc courage, & beuons apres lui, car il a auallé pour nous l'amertume & poison, mais les meschans & reprouvez, malgré leurs dents, aualleront la lie qui les estranglera; car en icelle est toute la fureur de Dieu. Il faut premierement que le iugement commence à la maison de Dieu; & si premièrement à nous, quelle sera la fin de ceux qui ne croyent point à l'Euangile de Dieu, ains le blasphement & persecutent par feu & par glaive? Et si le iuste est difficilement sauué, où comparoitra l'infidele & pecheur? S'il n'a pas espargné les Saints Prophetes & apostres, non pas mesme son bien-aimé Fils Iesus Christ, comment espargneroit-il ses ennemis tant cruels, inhumains & abominables? C'est donc chose iuste enuers Dieu, qu'il rende affliction à ceux qui nous affligent; & à nous qui sommes affligés, repos & consolation en ceste grande iournee d'ire & vengeance, quand le Seigneur Iesus, nostre Roi & Maistre, viendra en sa gloire & puissance avec les saints Anges, ayant une grande flamme de feu deuant lui, pour faire vengeance contre tous ceux qui n'aiment Dieu & n'obeissent pas à l'Euangile de nostre Seigneur, lesquels souffriront peine, affaouir perdition eternelle deuant la face du Seigneur. Voila la recompense des meschans & ennemis de Dieu, qui aujourd'hui persecutent la pure Eglise. Voila la fin & perdition de nos aduersaires, qui en grande puissance & rage aujourd'hui menent guerre contre Dieu & son Eglise. Ne soyons donc troublez, treschers freres, voyans leur grande prosperité & puissance, leurs richesses, honneurs & magnificences; car tout cela passera comme l'ombre, tout s'enfuira comme le vent. Toute gloire & richesse, toute beauté, force & puissance de l'homme n'est qu'une petite fleur d'herbe, laquelle seche incontinent par la chaleur du soleil, & sa fleur tombe. & sa

belle aparence est perie; mais nous qui sommes enfans de Dieu, persecutez & reiettez comme les abominations & ordures de ce monde, demeurerons eternellement en ioye perpetuelle, estans en gloire & immortalité, ayans nos corps qui maintenant sont abiects & caduques, suiets deuant le monde à mespris & deshonneur, semblables au corps glorieux de Iesus Christ, estans mesmes semblables à Dieu, lequel nous verrons face à face. Et non tant seulement le verrons clairement tel qu'il est, mais ferons vnis & conioints à lui d'un amour si grand, que mesmes les Anges ne le peuuent entendre ne comprendre. Car tout ainsi que la dilection de Iesus enuers ses fideles surmonte toute connoissance, aussi fait celle de Dieu le Pere enuers ses enfans, lesquels il couronnera de gloire eternelle & immortalité avec son bien-aimé Iesus Christ.

FERMANS donc les yeux à toutes choses de ce monde qui nous pourroyent troubler, nous qui courons pour obtenir ceste gloire immortelle, iettons l'ancre de nostre esperance en ceste heureuse & triomphante resurrection, & en ceste gloire qui nous est preparee. Attendons par patience nostre deliurance, estans assurez que celui qui nous a promis est fidele & veritable, & qu'il ne se peut nier soi-mesme. Prions-le qu'il nous donne, par son saint Esprit, perseverance iusques à la fin. Regardons à celui qui dit: « Ne craignez point ceux qui tuent le corps & ne peuuent tuer l'ame; mais craignez celui qui peut perdre l'ame & le corps en la gehenne du feu, là où il n'y a que pleurs & grincement de dents. » Consolons-nous donc en ce qu'il dit: « Je vous envoie comme brebis entre les loups. » Puis donc qu'il nous enuoye, nous sommes en sa main & sauuegarde, car c'est lui qui est le bon Pasteur qui conoit ses brebis & les garde, tellement qu'il n'en peut perir aucune; mais contre nos aduersaires, c'est le Lion de Iuda, qui deuore tous ses ennemis. C'est le Roi du ciel & de la terre, ayant puissance sur toute creature, lequel par verge de fer peut briser, aussi aisément qu'un pot de terre, la teste aux Princes & aux Rois qui ne veulent obeir à sa parole, ains la persecutent par mer & par terre. Esiouïssons-nous donc d'auoir un tel bouclier & defense, sachans

M. D. LII.

Matth. 10. 28.

Matth. 10. 16.

que nos ennemis ne peuvent rien contre nous, sinon ce qu'il en a ordonné. Or est-il qu'il n'a rien ordonné de nous qui ne soit à son honneur & à sa gloire, à nostre salut & consolation de toute son Eglise. S'il lui plait se servir encores de nous pour vaiffeaux de terre, qui sommes vils, abiects, voire & aussi destituez de toute aide humaine, il est trop plus que puissant pour nous deliurer contre l'esperance de tout le monde, car c'est lui qui a deliuré Ioseph des liens et prisons, & de toutes ses tribulations, & l'a esleué en grand honneur par toute la terre d'Egypte. C'est lui qui eut compassion de son poure peuple. & ouyt leur gemissement quand il estoit affligé des Egyptiens, lequel par main forte & bras estendu il deliura contre toute esperance, & amena en la terre promise, confondant Pharaon & toute son armee esabysses de la mer rouge. C'est Iesus Christ, Dieu eternel, qui brisa la teste aux Princes & Rois, peuples & nations qui voulurent molester les enfans d'Israel au desert, & empêcher qu'ils n'entraissent en la terre promise. C'est lui qui oyot les gemissemens de son peuple quand il estoit captif & prisonnier en Babylone, & le deliura contre le iugement de tout le monde; & en le deliurant, fit vengeance horrible & espouventable contre ses ennemis, afin que les enfans d'Israel annonçassent son Nom, & que les peuples & nations conussent qu'il y auoit vn Dieu qui faisoit choses grandes & merueilleuses en la terre. C'est lui qui deliura Dauid son seruiteur de la main de Goliath, de Saul, & de tous ses ennemis qui estoient plus forts que lui. C'est Iesus Christ, nostre Maistre, qui, contre toute esperance, tira les trois enfans de la fournaise de feu, & sauua Daniel de la fosse des lions, qui, pour vne mesme cause que la nostre, furent mis au danger de mort. C'est lui qui deliura Ionas le Prophete, quand il cria du ventre de la balaine par l'espace de trois iours & de trois nuicts, & le fit aller prescher penitence à la grande cité de Ninieue.

MAIS, delaisant ces exemples anciens, regardons en la primitive Eglise, laquelle contre la rage de tout le monde a esté defendue & gardee. Qui a deliuré saint Pierre de la gueule du lion cruel le Roi Herode, lequel l'ayant mis en prison, le bailla à gar-

der en grande diligence, pour le metre à mort apres la feste? Qui a deliuré S. Paul de tant de tribulations, de tant de dangers de mort, des prisons, des playes, des perils de la mer, des seditions des Iuifs & Gentils, bref, d'une mer de maux & tribulations, sinon nostre bon Dieu exauçant leurs prieres & oraisons? Donc, treschers freres, puis que nous sommes en la fosse de Daniel, attendans de iour en iour qu'on nous viene querir pour nous mener à la mort, pour nous mettre en deshonneur & spectacle deuant le monde; bref, puis que nous attendons d'heure en heure d'estre emmenez à la boucherie comme poures brebis destinees à occision, prions, prions nostre bon Dieu & Pere plein de pitié & misericorde; crions apres lui; faisons que nos gemissemens montent iusques au ciel, le priant de nous deliurer de la main de nos ennemis, de la fosse des lions, & de l'ombre de la mort en laquelle nous sommes, afin d'annoncer son saint Nom au milieu des peuples & nations, aussi sa puissance & misericorde infinie, son amour paternel enuers ses enfans, ses iugemens admirables & incomprehensibles. Que si nous le faisons en vraye & viue foi, soyons certains qu'il nous deliurera, s'il le conoit estre expedient pour sa gloire & nostre salut. Que s'il lui plait que nous endurons pour son Nom, & pour sceller sa verité par nostre sang, hélas! freres, rendons-lui graces, car nous serons cent mille fois plus heureux. Mourir pour Christ, ensuiuant l'Apostre, nous est gain; & qui voudra sauuer sa vie, dit nostre Seigneur Iesus, il la perdra; mais qui la perdra pour l'amour de lui, & pour maintenir sa Parole, il la trouuera, & fera assis au throne de Dieu avec Iesus eternellement, estant resplendissant comme le Soleil au royaume de nostre Pere. O poures fideles & Martyrs qui estes es prisons obscures & horribles, là où iour & nuict vous pleurez, voyans la desolation & perdition du poure monde, & le nom de Dieu blasphemé! là où bien souuent estes en angoisses grandes & espouventables, estans assaillis de la chair malheureuse & ennemie de Dieu! du lyon bruyant, assaouir nostre aduersaire Satan cruel & inhumain, qui nous cherche pour deuorer! de l'horrible & espouventable face de la mort qui se presente bien

Phil. 1. 21.
Matth. 16. 25.

Apoc. 13. 25.

1. Pierre 5. 8.

fouuent deuant vous ! O nous tous enfans de Dieu, de toute eternité esleus pour auoir la vie eternelle, contemplons les richesses incomprehensibles & inestimables qui nous sont preparees, contemplons nostre grand heritage immortel et incorruptible, nostre vie, nostre gloire & ioye infinie, qui nous est preparee deuant la constitution du monde. Iettons les yeux de nostre foi en ce grand abyfme de gloire & immortalité. Helas ! freres, considerons que nostre affliction est legere & de petite duree, mais la ioye qu'elle porte & produit est infinie & eternelle. Que si nous le faisons, facilement nous endurerons toutes choses, nous deuorerons, comme l'on dit, toute tristesse & fascherie ; bref, nous embrasserons en grande ioye la croix qui nous fera proposee & presentee ; nous irons alaigrement à ce passage tant heureux & desirable de la mort, en esleuant nos testes en haut, sachans que nostre deliurance s'approche.

2. Cor. 4. 17.

Luc 21. 28.

Actes 7. 55.

1. Pierre 4. 14.

1. Cor. 15. 43.

DONC, freres bien-aimez, regardons aux biens qui nous sont preparez, car si on nous oste la terre, le ciel nous est ouuert ainsi qu'à S. Estiene ; si on nous met à mort, regardons à Iesus Christ qui est nostre vie, lequel est mort & resuscité, afin qu'en mourant nous mourions à lui, pour apres resusciter en gloire ainsi qu'il a fait. Si nous sommes mesprifez au Nom de Iesus Christ, dit S. Pierre, helas ! nous sommes bien-heureux, car l'Esprit de la gloire de Dieu repose sur nous. N'ayons donc honte d'estre affligez comme Chrestiens, ains glorifions Dieu en cela, & lui rendons graces immortelles, car il nous fait plus d'honneur, quoi que la chair murmure, que s'il nous faisoit Empereurs de tout le monde. Si nostre corps abie& est mesprisé & deshonore, helas ! regardons qu'il resuscitera en gloire & immortalité ; s'il est debile, il resuscitera puissant ; s'il est corruptible & sensuel, il resuscitera incorruptible & spirituel ; que si maintenant il pleure & gemit en ceste mer de miserés, estant pelerin en ce monde, alors il s'eslouyra d'une ioye incomprehensible, estans és cieus avec Dieu & les sain&ts Anges, Prophetes, Apostres & Martyrs, avec lesquels il viura eternellement. Voila, treschers freres, assez pour nous consoler en nostre captiuité, pour engloutir la tristesse.

que la chair, Satan & le monde nous pourroit donner, voire pour nous rauir aux cieus, & iusques au throne de nostre Dieu, auquel soit gloire, honneur, empire & magnificence eternellement. Ainsi soit-il. Le Pere de toute misericorde & Dieu de toute consolation, vous vueille consoler & fortifier par son sain& Esprit, vous deliurant de la main de vos ennemis, pour feruir à son honneur & à sa gloire, & à l'edification de sa poure & desolee Eglise, & brise Satan nostre aduerfaire sous vos pieds, au Nom de son Fils Iesus Christ. Ainsi soit-il.

Par vos freres en Iesus Christ, prisonniers pour la Parole, comme vous, ayans desia en eux receu sentence de mort.

La paix & grace de nostre bon Dieu & Pere, par Iesus Christ son Fils, & la communication & consolation du sain& Esprit, vous soit multipliee eternellement. Ainsi soit-il.

IE croi, trescher frere & entier ami, qu'avez esté auerti des grans assauts qui nous ont esté donnez par les ennemis de la foi ces iours passez, & aussi de la grande assistance que nostre bon Dieu nous a faite, nous donnant par son S. Esprit vne constance inuincible. Or maintenant, trescher frere, reste le grand & dernier assaut que Satan, le monde & la chair nous doyent donner en bref, ainsi que nous voyons, selon l'esperance, complots, coniurations & resposnes de nos ennemis. Mais nostre bon Dieu ne nous laisse point, ains nous console & fortifie plus que iamais, tellement que ne menaces, ne tourmens, ne mort ignominieuse ou cruelle qu'on nous presente, ne nous peuuent faire perdre courage, ne quitter la place à nostre ennemi. Car de tant plus que nous sommes abandonnez du monde, d'autant plus nous approchons de nostre bon Dieu, & de tant plus que la honte ignominieuse & confusion nous est prochaine deuant le monde, d'autant plus aussi la gloire de l'Esprit de Dieu nous enuironne, & remplit nos poures cœurs de ioye & lieffe inenarrable, laquelle nous esleue par dessus tous les cieus, & nous fait maintenant glorifier aux portes de la mort,

Le dernier assaut.

en l'esperance de la vie eternelle & de la couronne d'immortalité, laquelle nous est preparee à la fin du combat. Certes, cher frere, il ne nous auient aucune chose, à laquelle nous ne nous foyons preparez tous les iours. Car iaçoit que nostre bon Dieu nous ait fuscité plusieurs moyens, par lesquels pouions attendre, selon l'apparence du monde, quelque deliurance; iaçoit que tant de gens de bien & nobles personnages nous ayent assisté comme instrumens & ministres de Dieu; toutesfois, estans bien souvent à part nous en contemplation, & considerans la cause que nous maintenons, & à qui nous auons à faire, nous auons attendu nostre deliurance plustot par la mort que par la vie; nous auons attendu plustot de sceller par nostre sang la parole de Dieu, & boire du bruuage que Dieu a preparé à tous ses esleus suyans Iesus Christ leur capitaine, qui a beu le premier. Or, puis que le temps & l'heure de nostre deliurance est venue, & que nous commençons à posseder & embrasser ce que nous auons tant attendu & desiré de long temps, nous en sommes grandement ioyeux & en rendons graces à nostre bon Dieu & Pere celeste, par son Fils Iesus Christ, le prians de parfaire l'oeuvre qu'il a commencé en nous, nous donnant force & constance pour perseverer en la foi iusques à la fin, ce que nous esperons ainsi qu'il fera à la consolation de sa poure eglise, & à la grande ruine & confusion de Satan, de l'Antechrist & de tout son regne, lequel receura plus grande playe par nostre mort que par nostre vie. Car nostre bon Dieu fera parler nostre sang comme celui d'Abel, & fera aussi nostre mort semblable à celle du fort Samson, lequel en tua plus en sa mort qu'en sa vie, ainsi que desia nous en voyons l'experience deuant nos yeux; car plusieurs Papistes ignorans nous viennent consoler & exhorter à patience, reconnoissans bien le grand tort & iniustice qu'on nous fait. D'auantage, il nous a esté dit par vn de nos freres qui nous vient visiter, qu'il y auoit plusieurs poures auégles & ignorans en la ville, lesquels sont grandement efmeus & contristez de la mort & tourmens que nos ennemis nous preparent, & en gemissent & souspirent, qui est certes vn certain signe que nostre mort & nostre sang seront semences par lesquelles Dieu

produira grands fruidts en son Eglise, & confondra & ruïnera le regne de Satan & de l'Antechrist. Parquoi nous auons tous matiere de nous resiouir, & de rendre graces à Dieu du grand bien & honneur qu'il lui plait nous faire, à nous ses poures seruiteurs, de nous retirer de ce mal-heureux monde, pour nous amener en son royaume celeste, qui est nostre pays & heritage, lequel nous a esté préparé deuant la constitution du monde.

HELAS, trescher frere, ne pensez pas, quelque infirmité ou resistance qu'il y ait en nostre chair, que nous regrettions le monde; ains, qui plus est, le haïssons plus que iamais, veu que c'est vne mer & abyfme de tous maux; & allons alaiement & ioyeulement à ce bien-heureux passage de la mort, sachans bien que c'est le chemin & la porte pour paruenir à la vie, & obtenir la couronne de gloire, laquelle Iesus Christ, nostre bon Capitaine, estant là haut à la dextre de Dieu, nous presente, apres le combat & la victoire, pour viure & regner avec lui & avec ses saints Anges, Prophetes, Apostres & Martyrs. O bien-heureuse iournee, en laquelle l'espouse entrera aux nopces avec son espoux, & le chef sera avec ses membres, pour estre participans de la gloire & immortalité, & voir & contempler Dieu face à face! O bien-heureuse resurrection en laquelle ce poure corps vil, abiect & caduque, resuscitera en puissance, gloire & immortalité, estant semblable au corps glorieux de Iesus Christ! Voila, cher frere, toute nostre consolation & esperance. Voila nostre foi, par laquelle nous auons victoire du monde, de la mort, d'enfer & du diable, & rapportons la victoire d'eux avec Iesus Christ nostre grand Capitaine, qui par sa mort & passion les a veincus & surmontez pour nous, afin que nous soyons participans de sa victoire & triomphante resurrection, & qu'estans assurez & certains de telles choses au milieu de la mort, nous nous venions à resiouir & à despiter tout le monde. Helas! trescher frere, ie vous enuoye ces dernieres lettres pour vostre consolation & pour celle de tous nos bons freres & sœurs, afin que vous vous consoliez ensemble, profitans tousiours en la parole de Dieu, & que preniez bon courage pour resister contre les assauts de Satan. de la

Préparation
à la mort.

Heb. 11. 12.

Juges 16. 30

2. Tim. 4. 8.

1. Cor. 13. 43.

1. Iean 5. 4.

chair & du monde, perſeuerans toujours en la foi de l'Euangile. Car iagoit que ſoyez en la ſaincte aſſemblee & en la maiſon de noſtre Seigneur, toutes-fois ſi ne ſerez-vous pas exempts d'afflictions & tribulations, & d'ennemis domeſtiques, qui ſont cent mille fois plus dangereux que ceux qui ſont de dehors. Mais vous ſauez que tant que nous ſerons en ceſte vie, il nous faut porter la croix pour ſuyure Ieſus Chriſt noſtre bon Maïſtre, & que tant que nous ſerons en ce monde, en quelque part que nous ſoyons, Satan nous menera, par ſes ſuppoſts, guerre mortelle; car le Seigneur a ordonné que l'yuroye ſoit parmi le grain iuſques à la moiſſon, & les meſchans parmi les bons iuſques à la fin du monde, afin qu'ils nous ſoyent comme verges & eſpines pour nous poindre & reſueiller. Car ſi nous eſtions ſans croix ou afflictions, nous nous endormirions en ce monde avec les meſchans. Parquoi noſtre bon Dieu, comme vn bon & ſage Pere, nous frappe & viſite de ſes verges, pour nous faire regarder plus auant que ceſte vie, nous demonſtrant qu'ici bas tout eſt tranſitoire & caduque, & qu'il y a vne autre vie, laquelle nous deuoſ chercher en Ieſus Chriſt, qui eſt là haut au ciel à la dextre de Dieu. Reſouïſſez-vous donc tous en ceſte foi & eſperance, attendans en ſilence & patience voſtre deliurance, prians ce bon Dieu qu'il vous deliure des embuches de Satan & de tous vos ennemis. Je vous euſſe eſcrit plus amplement de ceſte matiere, mais il n'eſt ia beſoin, veu que vous eſtes au lieu où pouuez ouïr tant de gens de bien, qui vous conſolent & inſtruiſent iournellement par la parole de Dieu, leſquels vous deuez ouïr & eſcouter, non point comme hommes, mais comme la propre bouche de Dieu, & comme miniſtres de ſa ſaincte Parole, par leſquels Dieu parle au monde, l'exhortant à penitence & repentance. Je vous prie donc, au Nom de noſtre Seigneur, de ne vous troubler, quelque choſe que vous voyez ou oyez; mais eſcoutez toujours les gens de bien, & donnez-vous garde de ces faux prophetes qui troublerent l'Egliſe de noſtre Seigneur, & de ceux qui ſement fauſſes doctrines, contraires à la parole de Dieu. Tenez-vous toujours en l'vñion de l'Egliſe, & vous ne perirez point. Priez Dieu qu'il lui plaiſe vous tenir

ſous ſa garde & protection, vous fortiſiant toujours par la vertu de ſon ſainct Eſprit, afin que vous puiſſiez perſeuerer en la foi iuſques à la fin. » PLVSIEURS autres Epîtres ont eſté eſcrites par Pierre Eſcriuain, deſquelles nous auons inferé celles à ſes compagnons priſonniers, ſelon l'ordre du temps qu'ils ont ſouffert martyre.

M. D. LII.



BERNARD SEGVIN (1).

Nous pouons aprendre, par les eſcrits de ces Eſcholiers, de quelle ſageſſe & ioye & conſolation le Seigneur les a munis en la priſon & deuant les Iuges. Voici le troiſieſme, natif de la Reole en Bazadois (2), qui fera pareille foi que les precedens, des dons & graces ſingulieres que Dieu lui auoit conferees, pour les faire ſeruir à ſon honneur & gloire, & pour l'inſtruction de tous ceux qui ſont membres d'vn meſme corps. Ceſtuy-ci auſſi a eu moyen de laiſſer par eſcrit la confeſſion de ſa foi, laquelle il preſenta aux Iuges de Lyon, au mois de Mai, audit an M. D. LII. & eſt telle que ſ'enſuit.

« LE ſainct Eſprit, parlant par la bouche de l'Apotre ſainct Pierre, nous commande que ſoyons toujours appareillez de reſpondre à vn chacun qui nous demandera raiſon de l'eſperance qui eſt en nous, & ce avec benignité & reuerence. Et, par la bouche de ſainct Paul, il nous dit : Que de cœur on croid pour eſtre iuſtifé, mais qu'on confeſſe de bouche pour auoir ſalut. A ceſte cauſe, puis qu'il a pleu à Dieu que i'aye eſté empriſonné, non pour auoir commis quelque meurtre, larrecin, paillardiſe, ou quelque autre meſchanceté (dequoy ie ren graces à Dieu) mais pource qu'eſtant interrogué par vous de ma foi, n'ai voulu accorder à certains points qui ſont pour

1. Pierre 3. 1.

Rom. 10. 10

(1) Le Conſtoire de Genève avoit confié à Bernard Séguin la charge de prédicateur en France, comme le démontre une note des registres de la Ven. Comp. à la date du 29 mai 1559 : « Eleu pour precher en France : Jaques Chappat à (illisible) Jehan Cousin pour Can, Jehan Voisin et Estienne Gragnon pour Sivolac (?) Bernard Séguin à (illisible). *Calvini opera*, XXI, 716.

(2) Province dont Bazas (Gironde) étoit le chef-lieu.

le iourd'hui en different, ni confesser iceux estre veritables, d'autant que la parole de Dieu & ma propre conscience me tesmoignent le contraire ; aussi, pource que pendant mes interrogations n'ai eu le loisir ni commodité de vous bailler ma confession de foi par escrit, à cause que lors ne m'estoit permis, ie vous la presente maintenant, puis que l'occasion m'a esté offerte, pour vous donner à entendre que ce n'estoit point vne opinion volage ou obstination imprimée en ma teste, qui m'ait empesché d'approuver les articles dessusdits ; mais vne certitude & asseurance que j'ai qu'ils sont contraires à la parole de Dieu. Ce que (Dieu aidant) j'espere monstrer article par article, selon la grace qu'il m'a faite, les couchant tous par ordre, laissant cependant le reste qui est commun entre tous ceux qui se disent Chrestiens, comme est le symbbole des Apostres, s'accordant à tous les articles de la foi qui sont contenus en icelle. En premier lieu, touchant le Franc-arbitre qu'on attribue à l'homme, de pouvoir faire bien ou mal de son propre mouuement, ie di que l'homme de sa propre nature, depuis la cheute du premier Pere Adam, d'autant qu'il est enfant d'ire & mort par le peché, comme S. Paul le tesmoigne, ne peut qu'offenser Dieu, & par consequent se damner. Car l'Escripture nous testifie que tout ce qui procede du cœur humain dès la première enfance, n'est que mal. Qu'entre les hommes il n'y en a aucun qui soit iuste, ne qui cherche Dieu ; mais que tous sont inutiles, corrompus & vuides de la crainte de Dieu, & consequemment pleins de toute meschanceté. Que toute cogitation de la chair est inimitié contre Dieu. Que l'homme est si abominable, qu'il hume l'iniquité comme le poisson hume l'eau. Qu'il est plus vain que la vanité mesme. Lesquelles choses, comme ainsi soit qu'elles soyent tres-veritables, que peut l'homme produire de soi-mesme, que toute corruption & peché, comme vn meschant arbre meschans fruidts ? Parquoi, puis que l'homme est tel il ne peut de soi-mesme faire aucun bien tant petit qu'il soit ; mais faut que Dieu le face tout en lui. Et pourtant, de tout le bien qu'il fait il ne s'en doit aucunement glorifier. Car, comme dit S. Paul : « Qu'est-ce que tu as que tu n'ayes reçu ? & si tu l'as reçu, pourquoi t'en

glorifies-tu, comme si tu ne l'auois point reçu ? » Toute la gloire donc doit estre referée à Dieu, puis qu'il est auteur de tout le bien que nous faisons, ce qui est evident & tres-certain par l'Escripture ; car le Seigneur mesme dit que nul ne peut venir à lui si son Pere qui l'a enuoyé ne le tire ; que c'est l'œuvre de Dieu que de croire en celui qu'il a enuoyé ; que nul ne peut venir à lui, s'il ne lui est donné de son Pere. Puis sainct Iean Baptiste dit que l'homme ne peut recevoir aucune chose, s'il ne lui est donné du ciel. S. Iaques dit : « Toute bonne donation & tout don parfait est d'en haut, descendant du Pere des lumieres. » Mais S. Paul parle encores plus clairement quand il dit que nous ne sommes point suffisans de penser quelque chose de nous, comme de nous mesmes ; mais que toute nostre suffisance est de Dieu ; Que c'est Dieu qui fait en nous le vouloir & le parfaire, selon son bon plaisir. Finalement que c'est lui qui parfait le bien qu'il a commencé en nous, iusqu'au dernier iour. Parquoi & le commencement, & le milieu, & la fin de nostre salut gist totalement en Dieu, & rien en nous. D'auantage, Ieremie dit apertement : « Seigneur, ie conoi que la voye de l'homme n'est pas en sa puissance, & n'est pas en l'homme de cheminer & d'adresser ses pas. » Et en vn autre lieu : « Conuerti moi à toi Seigneur, & ie serai conuerti. » Lui pareillement, & Ezechiel avec Daud, testifie que c'est l'œuvre de Dieu, de renoueller le cœur de l'homme, d'amolir la dureté d'icelui, d'escire sa Loi en nos cœurs, & les conuertir de pierres en cœurs de chair, de faire que nous cheminions en ses commandemens, mettre en nos cœurs la crainte de son Nom, afin que iamais nous ne declinions de lui. Si donc nous croyons en Dieu, & apres auoir creu, si nous perseuerons à viure sainctement, cela ne vient point de nous, mais de Dieu seulement. Car premierement, deuant la foi, nous ne pouuons que pecher ; ainsi que l'Apostre dit : Que tout ce qui est fait sans foi, est peché. Item, la foi est vn don de Dieu, & consequemment toutes les bonnes œuvres, & mesme la vie eternelle ; d'autant qu'elles procedent de la foi comme de leur cause & source. Parquoi s'ensuit que l'homme a perdu le Franc-arbitre pour bien

Iean 6.

Iean 3.

Iaq. 1.

2. Cor 3.

Phil. 2.

Phil. 1.

Ier. 10.

Rom. 14.

Ephes. 2.

Franc-arbitre.

Ephes. 2.

Gen. 6. & 8.

Pf. 14.

Iob 14.

Pf. 62.

1. Cor. 4.

- M D. LII. faire, puis que de sa nature il ne peut commettre que peché, & ne peut faire si peu de bien que ce soit, qu'il ne faille que le Seigneur face en lui le tout, voire iusqu'à vn bon vouloir & vne bonne penfee; comme il a esté prouué par euident tesmoignages.
- De la iustification. QVANT à la iustification, ie croi que l'homme est iustificié par la seule foi ourrante par charité, sans toutefois qu'aucune part de la iustification doyue estre attribuee aux œuvres; car tout ainsi qu'il faut que l'arbre soit bon deuant qu'il puisse produire bon fruit, ainsi deuant que l'homme puisse faire aucune bonne œuvre, faut qu'il soit iustificié par foi, veu qu'aussi la personne est plustost plaisante à Dieu, qu'il n'a regardé l'œuvre d'icelui, comme il apert par l'exemple d'Abel, duquel il est dit que Dieu regarda plustost à lui qu'à ses dons. C'est donc la foi seule qui iustifie, & non point les œuvres, comme S. Paul le demontre tres bien, disant: « Sachant que l'homme n'est pas iustificié par les œuvres de la Loi, sinon par la foi en Iesus Christ, nous auons aussi creu en Iesus Christ, afin que nous fussions iustifiez par la foi de Christ, & non point par les œuvres de la Loi, pource que nulle chair ne sera iustifiee deuant Dieu par les œuvres de la Loi. » On void donc apertement comme il exclud les œuvres, & attribue le tout à la foi. Il dit aussi puis apres: « Si la iustice est par la Loi, Christ est donc mort en vain; car si nous pouuons estre iustifiez par nos œuvres, à quoi estoit-il besoin que le Fils de Dieu mourust pour nous, ou quel profit nous a-il apporté par sa mort? » En vn autre lieu, il dit: « La iustice de Dieu est maintenant manifestee sans la Loi par la foi de Iesus Christ, à tous & sur tous ceux qui croyent. » Puis il dit: « Tous sont iustifiez gratuitement par sa grace, par la redemption qui est en Iesus Christ. » En vn autre lieu: « Si c'est par foi, ce n'est plus par les œuvres, car si c'estoit par les œuvres, ce ne seroit plus par grace. » Puis, en vn autre lieu: « Vous estes faueuz de grace par foi, & cela non point de vous, c'est don de Dieu; non point par œuvres, afin que nul ne se glorifie. » Parquoi le moyen de iustifier les hommes, c'est que Dieu leur pardonne leurs pechez, comme dit Dauid: « Bien-heureux sont ceux desquels les pechez sont remis. » Nous deuous donc renoncer à la iustice de nos œuvres entierement, & nous apuyer sur celle de la foi, par laquelle Dieu nous acceptera & nous aura pour agreables, comme il est dit aux Actes: « De tout ce dequoi n'avez peu estre iustifiez par la Loi de Moyse, quiconque croit en lui est iustificié par lui. » Et deuous, à l'exemple du Publicain, nous condamner deuant Dieu, en lui demandant pardon de nos fautes, & estre iustifiez comme icelui; non point nous enorgueillir par nos bonnes œuvres; car nous serions reiettez comme le Pharisien, & les Iuifs, desquels dit S. Paul, que ne connoissans point la iustice de Dieu, ils n'ont point esté suiets à la iustice de Dieu; pource que, comme il dit au chap. precedent, ils n'ont point cherché la iustice qui est par la foi, mais celle qui est par les œuvres de la Loi. Si aucun eust peu iamais estre iustificié par les œuvres de la Loi, S. Paul l'eust esté, & toutesfois il dit qu'il a reputé toutes choses à dommage, & comme siente pour Iesus Christ, n'ayant point la iustice qui est de la Loi, mais celle qui est de Dieu par la foi de Christ. Parquoi nul ne peut estre iustificié par les œuvres, car elles feront tousiours imparfaites (quelque belle apparence de sainteté qu'elles ayent) & dignes d'estre reiettees de Dieu, s'il les veut examiner à la rigueur de son iugement.
- MAIS si seulement nous sommes iustifiez par la foi, que deuiendront donc les œuvres? (dira quelqu'un) à quoi profite-il de les faire? A cela ie respon qu'il les faut faire, puis que Dieu les a commandees, d'auantage afin que son Nom soit glorifié deuant les hommes, & que les hommes par icelles soyent incitez à viure saintement; puis d'autant qu'icelles sont vraiment les marques de nostre election, & que nous sommes enfans de Dieu; toutesfois il ne s'ensuit pas qu'en les faisant nous meritions la vie eternelle, ou quelque autre chose enuers Dieu, car elle est vn don de Dieu, qui nous est donné gratuitement, & la parole du Seigneur demeure tousiours veritable, laquelle dit: « Quand vous aurez fait toutes choses qui vous sont commandees, dites: Nous sommes seruiteurs inutiles, ce que nous deuiens faire, nous l'auons fait. » Nous sommes donc obligez, sur peine de damnation, de faire bonnes œuvres; toutefois en les faisant nous
- Actes 13.
Luc 18.
Rom. 10.
Rom. 9.
Gen. 4.
Gal. 2.
Gal. 2.
Rom. 3.
Ephes. 2.
Pf. 32.
Des œuvres
Matth. 15.
Matth. 5.
2. Pierre 1.
Rom. 6.
Luc 17.
Ephes. 2.

- ne meritons rien enuers Dieu, combien qu'il ait promis de nous remunerer amplement pour icelles, non que l'ayons gagné, mais pource qu'il lui plait ainsi, par sa grande misericorde, afin que nous ne demeurions en nostre paresse naturelle, & sans rien faire.
- Que si nous ne pouuons par nos œuvres meriter rien pour nous-mêmes, comment meriterons-nous pour les autres ? Parquoi ceux qui se vantent de se pouoir sauuer par leurs œuvres, & par icelles mêmes sauuer les autres, & à raison de cela les vendent à beaux deniers contants, sont condamnés par la parole de Dieu. Car s'ils ne peuuent estre sauuez par les œuvres de la Loi, qui sont tressainctes, & lesquelles Dieu mesme a commandées, comment se sauueront-ils, & les autres ensemble avec eux, par les œuvres qui ont esté inuentées des hommes, lesquelles Dieu n'a iamais commandées, & qui mesmes sont directement contraires à sa parole ? Quant à l'iuocation de la vierge Marie & des sainctes, ie di qu'elle a esté introduite en l'Eglise contre la parole de Dieu, laquelle nous testifie que Iesus Christ est nostre seul Aduocat, Mediateur & Intercesseur enuers Dieu son Pere, car saint Paul dit : « Il y a vn Dieu & vn moyenneur de Dieu & des hommes, assauoir Iesus Christ homme, qui s'est donné foi-mesme rançon pour tous. » Et S. Iean en sa 1. ch. 2 : « Si aucun a peché, nous auons vn Aduocat enuers le Pere, Iesus Christ le Iuste. Il est dit en vn autre lieu, que par Iesus Christ & par la foi que nous auons en lui, nous auons assurance & acces enuers Dieu avec fiance. En vn autre lieu, le S. Esprit nous exhorte de nous adresser hardiment au throne de la grace de Dieu, puis que nous auons Iesus Christ pour nostre Aduocat. S. Paul encore dit : Que Iesus Christ est à la dextere de Dieu, & fait requeste pour nous. Le mesme est escrit au septiesme des Hebreux. Parquoi, puis que l'Ecriture ne nous propose autre Aduocat & Intercesseur enuers Dieu le Pere que Iesus Christ, puis que lui seul est suffisant pour impetrer enuers son Pere tout ce qui nous est necessaire, puis aussi qu'il est plus liberal & plus misericordieux que tous autres, & qu'il nous aime plus sans comparaison que tous les sainctes ; pourquoi ne nous contentons-nous d'icelui sans en prendre d'autres ? Car lui-mesme dit : « Venez à moi vous tous qui trauaillez & estes chargez, & ie vous soulagerai. » Puis il nous commande d'iuoquer Dieu seulement en toutes nos necessitez, & la promesse y est quand & quand qu'il nous exaucera, comme Daud le tesmoigne en plusieurs Pseaumes ; et Iesus Christ mesme en plusieurs lieux nous commande d'iuoquer son Pere en son Nom, disant : « Si vous demandez quelque chose à mon Pere en mon Nom, vous l'aurez. » Il ne faut donc iuoquer aucun autre qu'un seul Dieu, & ce seulement au Nom de Iesus Christ. Par ainsi, puis qu'il n'y a nul commandement de recourir à l'intercession des Sainctes, & qu'il ne s'en trouue aucune promesse, la coustume de les prier contreuiet à l'Ecriture sainte. D'auantage, ni les Prophetes ni les Apostres ne nous ont point monstré tel exemple de prier. Le saint Esprit nous commande bien de prier mutuellement les vns pour les autres ; mais cela est vn exercice mutuel durant la vie presente seulement. Outre plus, qui est-ce qui nous peut asseurer que nos oraisons puissent paruenir iusques aux Sainctes, veu qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui conoisse les cœurs des hommes ? Parquoi ie conclu qu'il se faut arrester à ce seul Intercesseur qui nous est proposé par la parole de Dieu, qui est Iesus Christ nostre Sauueur.
- CONSEQUEMMENT, touchant la veneration de la vierge Marie & des sainctes, ie di que l'honneur qu'on fait au iourd'hui est totalement contre Dieu. Premierement, quant à la Vierge, en ce qu'on l'appelle Roine du ciel, porte de Paradis, thresoriere de grace, esperance des pecheurs, & par plusieurs autres noms semblables, on lui attribue les titres qui apartiennent seulement au Fils de Dieu, comme l'Ecriture le tesmoigne en plusieurs lieux ; car c'est lui seul qui est Roi du ciel & de la terre, la porte de la vie eternelle ; en lui sont tous les thresors de la sagesse celeste & toute plenitude de grace ; lui seul est le refuge des pecheurs ; bref, tout ce qui appartient au salut de nos ames. Parquoi en attribuant tels titres à la Vierge, il y a tres-grande idolatrie, & Dieu y est grandement offensé. La Vierge mesme ne demande point tel honneur, sachant qu'il est deu au seul Dieu createur de toutes choses, & non à la creature. Elle ne s'esleue point en son

Matth. 11.

Pf. 50. & 91.

Iean 14. 15. & 16.

Iaq. 5.

Actes 1.

De la veneration de la Vierge & des Sainctes.

Matth. 28.
Iean 10.
Col. 2 & 3.

Luc 1. S. Cantique, mais se contente seulement de s'appeler chambrière du Seigneur; elle se dit bien-heureuse, non pas à raison de sa propre vertu, mais à raison de la grande miséricorde & des grandes graces que Dieu lui auoit faites. Elizabeth pareillement l'appelle bien-heureuse, non point pource qu'elle a porté le Fils de Dieu en son ventre, combien que ceste grace ait esté plus grande qu'on ne sauroit comprendre, mais d'autant qu'elle a creu à ce qui lui a esté annoncé de l'Ange par le commandement du Seigneur. Nous lui pouuons & deuous bailler l'honneur que la parole de Dieu lui baille, la reconaissant pour la plus heureuse qui ait esté iamais, ni fera entre les femmes; pour vne tressaincte vierge, de laquelle la virginité est demeurée en l'enfantement, & deuant & apres. Si nous lui baillons plus grans honneurs, nous offençons Dieu & sommes idolatres, car il ne nous faut aucunement outrepasser les limites qui nous sont constituez par la parole de Dieu. Pareillement l'honneur qu'on baillie aujourd'hui aux saincts est dutout condamné par la sainte Escriure, & est repugnant au premier commandement, qui dit: « Tu adoreras ton Dieu, & l'honoreras lui seul, » lequel honneur tant s'en faut qu'ils le requierent, qu'ils le reiettent grandement, comme ils ont demonsté en leur vie, ainsi qu'il est escrit aux Actes, de S. Pierre, qui reprint Corneille de ce qu'il lui auoit fait l'honneur qui ne lui appartenoit aucunement. quand il s'estoit ietté à ses pieds pour l'adorer, & de S. Paul & Barnabas, lesquels, par grande indignation, deschirerent leurs vestemens, quand ils virent qu'apres auoir guéri vn boiteux, on leur vouloit sacrifier comme s'ils eussent esté dieux. D'auantage, en Apoc. 19. & 22. l'Apocalypse de S. Iean qui fut reprins de l'Ange, de ce qu'il le vouloit adorer. Puis donc qu'estans viuans en ce monde ils n'ont point demandé tels honneurs, comment les demanderoient-ils maintenant qu'ils sont en repos en la vie eternelle, veu qu'ils ne demandent sinon qu'on reuere et adore Dieu seul, duquel ils estiment la gloire plus que toutes choses? Parquoy le vrai honneur que nous leur deuous faire est commun avec celui qui appartient à tous vrais fideles; en telle forte toutefois que chacun soit honoré selon la mesure de la grace

qu'il a receuë. Il nous faut donc auoir les saincts en estime, & en parler reuerement, selon qu'un chacun d'eux est excellent en dons, ou que Dieu l'a exalté, & sur tout, par leur exemple, apprendre de viure saintement & nous fortifier pour maintenir la gloire de celui-là pour lequel ils n'ont point eu crainte de mettre leur vie.

Quant aux miracles qu'on leur attribue, il est certain par l'Escriure, qu'au temps que la doctrine n'estoit pas encore publiee, Dieu confermoit icelle doctrine (laquelle ses Apotres annonçoient) par beaucoup de miracles, lesquels toutefois les Apotres ne faisoient point de leur propre vertu, mais en la vertu du nom de Iesus, comme il est dit aux Actes, que S. Pierre disoit: « Que nous regarder-vous, comme si nous auions fait cela par nostre vertu ou sainteté? Le nom de Iesus Christ & la foi qui est en lui a donné guerison à cest homme-ci. » Mais, depuis que ceste doctrine de l'Euangile a esté assez confirmée, le don de faire miracles a cessé, pource aussi qu'il n'en estoit point besoin. Parquoy les miracles qu'on attribue aujourd'hui aux saincts, veu que par iceux on ne tasche point de confermer l'Euangile, mais, au contraire, toute idolatrie, & establir l'honneur des creatures, ne tenant cependant conte de l'honneur du Createur, doyent estre reiettes comme faus, & faits par l'astuce de Satan; car Iesus Christ a predit que le regne de l'Antechrist se fortifiera par miracles; ce que saint Paul conferme pareillement. Et il est certain que Satan abuse les hommes de beaucoup d'illusions fausses, & puis Dieu permet que plusieurs miracles se facent pour se venger de l'ingratitude des hommes, comme tesmoigne saint Paul; pourtant on doit reietter tous miracles qui, sous ombre de cela, destournent le monde de la foi, & de la pure parole de Dieu. Quant aux pelerinages, ie di qu'ils sont contre Dieu & sa parole, car Iesus Christ a osté toute difference de lieux en disant: « L'heure est venue que les vrais adorateurs n'adoreront plus Dieu en ceste montagne, ni en Ierusalem; mais adoreront Dieu en esprit & verité. » A cela aussi conuiet ce que dit saint Paul quand il commande que les hommes leuent leurs mains pures au ciel en tous lieux. Pourtant ceux qui imaginent qu'il y ait plus grande sainteté

M. D. LII.

Des Miracle:

Marc 16.

Actes 3. & 1.

Matth. 24.

2. Theff. 2

Des Peler
nages.

Iean 4.

1. Tim. 2

en vn lieu qu'en l'autre, à ce qu'on reputé œuures meritoires de visiter les lieux par deuotion, remettent au dessus vne nouvelle Iuifverie; combien que ceste superstition est pire qu'vn Iudaïsme, d'autant qu'anciennement Dieu auoit assigné lieu en Ierusalem pour adorer; mais ceux-ci, à la façon des Payens, se forgent à leur poste des hauts lieux & des temples, où il n'y a que toute idolatrie, puis qu'il n'y auoit que Dieu seul qui fust adoré en Ierusalem; mais ceux-ci consacrent des temples en l'honneur des creatures.

Quant à l'honneur qui est fait aux images & à la croix en s'agenouillant deuant icelles, il est condamné de la bouche de Dieu. Car, par le second commandement du Decalogue, escrit au 20. chap. de l'Exode, qui commence ainsi: « Tu ne feras aucune image taillée, ne semblance quelconque, &c., » lequel a esté par les Papistes retranché du nombre des commandemens de Dieu; il est defendu avec grandes menaces non seulement d'honorer ou porter quelque reuerence aux images & statues, mais mesme d'en faire aucune; ce qui est pareillement defendu au Deut. & en plusieurs autres lieux au vieil Testament, & mesmement aux Prophetes. Ezechias, roi de Iuda, est grandement loué par le S. Esprit, de ce qu'aperceuant le peuple ne cesser d'idolâtrer à l'entour du serpent d'airain, lequel auoit toutesfois esté erigé par expres commandement de Dieu, il le fit rompre & mettre par pieces. Au nouveau Testament, S. Iean, en sa premiere Canonique, dit: « Enfans, gardez-vous des idoles, ou images, car c'est tout vn. » Sainct Paul, aux Actes, dit ainsi: « Comme ainsi soit que nous soyons le lignage de Dieu, nous ne deuous point estimer sa diuinité estre semblable à or ou argent, ou pierre taillée par art ou pensée d'homme. » Et au mesme lieu: « Veux qu'il est Seigneur du ciel & de la terre, il n'habite point es temples faits de main d'homme. » Parquoi & les images & tous ceux qui les maintiennent & leur font honneur, sont par la parole de Dieu condamnez. Si on veut auoir vne vraye image de Dieu le Pere, qu'on regarde à Iesus Christ qui est la vraye image d'icelui. Si on veut auoir vne vraye image de Iesus Christ, qu'on regarde à l'homme, & on verra vne image d'icelui mieux pourtraite que ne fauroyent faire tous les inge-

nieux & plus excellens peintres du monde. Quant à ce qu'on dit communément, que les images sont les liures des idiots, & les docteurs des gens laics, ie le confesse, mais ce sont tels docteurs, comme dit le Prophete Habacuc, assauoir docteurs de mensonge, auquel lieu mesme il appelle les images, muettes. Ieremie dit aussi que ce ne sont qu'instrumens de vanitez. Parquoi voila le beau profit que le poure peuple a de ces images, c'est qu'il est destourné de Dieu, & au lieu qu'il deuroit mettre toute sa fiance en Dieu, il la met en ces choses, qui ne sont qu'instrumens forgez par Satan, pour tousiours augmenter l'idolatrie.

De la confession auriculaire, ie di qu'elle n'est nullement commandee par la parole de Dieu, ains est contre icelle, & que c'est une torture & gehenne des poures consciences. Car (comme dit Dauid) qui est-ce qui connoit ses fautes? Et s'il est ainsi que nul ne fauroit auoir souuenance de la centiesme partie de ses pechez, comment les pourra-il reciter à l'oreille d'un Prestre, comme il est obligé à ce faire, ainsi qu'ils disent? C'est donc à Dieu seul auquel on doit confesser ses pechez, lequel nous peut incontinent les remettre, tesmoin Dauid: « J'ai dit en moi-mesme: Je ferai confession de mes forfaits au Seigneur, & soudain tu as osté la coulpe de mon peché. » C'est Dieu seul contre lequel nous pechons, ainsi qu'il est escrit: « J'ai peché contre toi seul, Seigneur. » C'est aussi à lui seul, auquel nous deuous demander pardon. Il est bien dit que ceux qui venoyent à Iean Baptiste pour estre baptizez, confessoient leurs pechez, mais non pas en telle façon que les Prestres veulent qu'on se confesse à eux. Car c'estoit seulement vne reconnoissance qu'ils faisoient de la mauuaise vie qu'ils auoyent mené, & vne protestation qu'ils en estoient desplaisans, & vouloyent viure sainctement. Quant au passage de S. Iaques, où il est dit: « Confessez vos pechez les vns aux autres, » il doit estre entendu de la reconciliation fraternelle. Par ainsi l'Esprit de Dieu ne fait nulle mention en toute l'Ecriture de ceste confession auriculaire.

DES satisfactions, il n'en est point aussi parlé; car l'Ecriture donne ceste louange à I. Christ, que lui seul efface nos pechez, que le chastiment de nostre paix a esté sur lui, & qu'en son

Habac. 1.

Ier. 10.

De la confession.

Pf. 19.

Pf. 32.

Pf. 51.

Iaq. 5.

Des satisfactions.
Iean 2.
Ihaie 5.
Actes 10.

Des images.

Deut. 4. 5.
1. Rois 19.
Nomb. 21.
Ihaie 43. 44.
45.
Ier. 10.
Habac. 2.

1. Iean 5.

Actes 17.

Col. 1.

Heb. 1.
1. Cor. 5.
2. Cor. 3.

Rom. 4.
 seul Nom il nous faut obtenir remission de nos pechez. S. Paul aussi testifie que ceste beatitude est gratuite-ment accomplie en nous, & sans aucun merite, quand Dieu ne nous impute point nos pechez. Bref, toutes les absolutions descrites en l'Ecriture sont gratuites. Parquoi les satisfactions qui se font pour apaiser l'ire de Dieu, n'ont point lieu entre les Chrestiens. Il est bien vrai que les satisfactions que l'Eglise ancienne souloit enjoindre aux pecheurs, seulement pour tesmoignage de leur amendement, estoient tresbonnes, & seroit à desirer qu'elles eussent encore aujour-d'hui lieu en l'Eglise; mais la penitence Papistique est du tout contraire à celle que requiert l'Esprit de Dieu, car il commande que nous laissons nostre mauuaise vie & en menions une sainte & honneste. Ce n'est pas donc en l'observation des choses exterieures que la vraie penitence consiste, comme à faire vœus, à ieufner quelques iours, & semblables ceremonies, mais en vn changement de vie, laquelle penitence ne prouient aucunement des hommes, mais de Dieu seul, duquel elle est vn don singulier, ainsi que tesmoigne saint Paul.

2. Tim. 2.
 Du Purgatoire.

Apoc. 1.
 1. Thef. 1.
 Heb. 1.
 1. Pierre 2.
 Isaïe 53.

1. Iean 1.

Math. 7.

TOUCHANT le Purgatoire, l'Ecriture ne nous en montre autre que le sang de Iesus Christ, par lequel il nous a lauez de nos pechez, desquels il a fait la purgation par soi-mesme, car c'est lui qui a porté nos pechez en son corps, & qui a prins sur soi nos langueurs & a souffert nos douleurs; c'est lui qui, par l'effusion de son sang, nous a lauez & nettoyez de tous nos pechez, desquels il nous a acquittez, tant de peine que de coulpe, comme ils disent. Ceux donc qui establisent autre Purgatoire que le sang de Iesus Christ, lui font tresgrande iniure, d'autant qu'ils ne l'estiment point suffisant pour effacer tous nos pechez; iaçoit que S. Iean die apertement: « Que le sang d'icelui nous laue de tout peche & iniquité, » comprenant par cela non seulement les pechez precedens, mais tous ceux que nous faisons estans en vie, lesquels ne nous peuuent estre pardonnez que par la vertu de la mort du Fils de Dieu. D'auantage, le Seigneur mesme par sa parole ne nous enseigne que deux voyes, assauoir l'estroite qui mene à la vie eternelle, & la large qui mene à perdition. Il n'en constitue point de troisieme. Si on

entre par l'estroite, il ne propose autre chose que la vie eternelle, laquelle est exempte de tout tourment. Si on entre par la large, il n'y a autre fin que la gehenne du feu. Par l'exemple aussi du mauuais riche & de Lazare, il ne nous propose que la condition de deux manieres de gens apres la mort, assauoir des saueez & des damnez. Si iamais aucun eust eu besoin d'aller en Purgatoire, le brigand qui fut crucifié avec Iesus Christ l'auoit; toutesfois le Seigneur lui dit qu'il seroit en ce mesme iour avec lui en Paradis. S. Iean dit: « Qui croit au Fils de Dieu, il a vie eternelle, & ne viendra point en condamnation, mais est passé de la mort à la vie. » Parquoi faut que ceux qui meurent croient au Fils de Dieu, ou n'y croient point. S'ils croient, ils ne vont en autre lieu qu'en la vie eternelle; s'ils ne croient, le feu eternel leur est apresté. Aussi, puis que ceux qui meurent au Seigneur se reposent, ils ne peuuent estre en Purgatoire, où il n'y a que tourment. Des reprouuez, nul ne peut nier qu'ils n'aillent droit à la gehenne du feu eternel. Le Purgatoire donc a esté controuué contre la parole de Dieu, & consequemment les prieres pour les trespassez, veu qu'en toute l'Ecriture il n'y a ni commandement ni promesse de prier pour les morts; combien qu'en icelle rien ne nous soit plus diligemment commandé, que d'exercer les offices de charité enuers les viuans. Il est bien vrai qu'on tache de les confermer par les liures des Machabees, mais ils sont apocryphes.

QUANT au Pape, c'est contre l'Ecriture de croire qu'il soit chef vniuersel de l'Eglise, veu qu'elle n'en parle aucunement, ains par tout l'attribue seulement à Iesus Christ. Parquoi si le Pape estoit chef d'icelle, il faudroit que l'Eglise fust un corps monstrueux qui eust deux testes. Saint Paul depeignant la figure de l'Eglise, ne met point vniuersel Euesque quelque homme mortel, mais dit que Iesus Christ gouerne son Eglise par ses ministres; toutesfois ce passage-la requeroit bien (si la verité eust esté telle) qu'il en eust nommé vn qui eust eu preeminence par dessus les autres. Quand il dit qu'il y a vn Dieu, vne foi & vn Baptesme, pourquoi n'adiouste-il vn Pape comme chef ministerial, ainsi qu'il se nomme? Au mesme lieu S. Paul constitue tous les hom-

Luc 16.

Luc 23.

Iean 5.

Apoc. 14.

Du Pape.

Ephes. 1.

Col. 1.

Ephes. 4.

mes du monde au corps de l'Eglise comme membres, reseruant l'honneur & nom de chef à Iesus Christ seul. D'auantage, il attribue à chacun membre certaine mesure & operation limitée, en forte que la puissance de gouverner demeure tousiours à Iesus Christ. C'est donc lui seul qui est le chef de l'Eglise & non point le Pape, pourueu qu'il soit homme, comme il ne peut nier qu'il ne le soit; car combien qu'il se dise estre lieutenant de Dieu en terre, il ne l'est pas pourtant. Puis que Dieu est present en tous lieux, il n'a point affaire de lieutenant comme les Rois mortels en ont besoin, pource qu'ils ne peuuent estre presens par tout le royaume. D'auantage, c'est vne grande impudence à lui de se dire lieutenant de Dieu, auquel il n'est en rien semblable, & lequel il hait mortellement, taschant d'abolir sa doctrine en percutant ses membres, & ceux qui librement le confessent. S'il veut fauoir quel il est, qu'il lise le 2. ch. de la 2. de S. Paul aux Thef., car il y verra quels beaux titres le S. Esprit lui baille. Quant à ce qu'on tasche de prouuer la preeminence du Pape sur tous les autres, pource que S. Pierre, duquel il est successeur (ainsi qu'il dit, combien qu'il ne lui ressemble aucunement, ni en vie ni en doctrine) a eu preeminence sur les Apostres, & a esté comme le maistre d'iceux apres la mort de Iesus Christ (selon qu'ils iasent), c'est par vne chose faulse qu'ils le preuuent; car tant s'en faut qu'il se soit constitué superieur sur les autres, ne qu'il ait esté reconu pour tel des autres Apostres, qu'il se montre plustost inferieur à eux, en leur obeissant quand ils le veulent enuoyer en quelquel lieu, s'excusant humblement quand il est repris par eux. Pour le moins il se montre esgal, & comme compagnon, ainsi qu'il apert en plusieurs lieux de l'Ecriture, & mesme par le 5. ch. de sa 1. Epi. où escrivant aux autres Prestres, il ne leur commande point par autorité, mais les fait ses compagnons, & les exhorte amiablement, comme il se fait où il y a égalité. S. Paul aussi ne l'a point reconu pour superieur, mais pour son compagnon en vne mesme oeuvre du Seigneur, comme il testifie au 2. des Galates, lequel mesme il a repris librement. De ce que le Seigneur s'est plus souuent adressé à lui qu'aux autres

Apostres, & plus familièrement, & qu'apres sa mort il a fait des actes merueilleux en preschant constamment l'Euangile de Dieu, qu'il estoit plus feruent, & auoit plus grand zele que les autres, c'est en vain qu'on tasche par ce moyen là d'establir la superiorité du Pape, car mesme quand il seroit ainsi que saint Pierre eust eu preeminence sur les autres Apostres, qu'il eust esté Euesque à Rome (ce qui toutesfois ne se peut nullement prouuer par l'Ecriture), comment monstrera-il qu'il est successeur d'icelui, veu qu'il fait tout le contraire de ce qu'il dit & fait? Saint Pierre & saint Paul ne veulent point auoir seigneurie sur la foi des hommes, & ne veulent pas que les vrais Pasteurs en ayent; mais le Pape fait au contraire, se disant auoir domination sur la conscience des hommes, lesquels mesme il contraint de fuyre la foi qu'il tient, & toute son Eglise avec lui. Parquoi c'est peine perdue de debatre que le Pape ne peut estre principal entre les Euesques, puis que lui-mesme n'est nullement Euesque, veu qu'il ne repaist, ni ne fait repaistre le troupeau de la vraye pasture, qui est la parole de Dieu, comme le Seigneur mesme le commande & saint Pierre avec lui, mais seulement de fables & menfonges, en faisant prescher ce qui est controuué des hommes contre le commandement de Dieu. Puis donc qu'il est tel, son Eglise ne peut estre l'Eglise de Dieu, ce qui apert assez par ceste seule raison. La vraye marque de l'Eglise, apres la pure predication de la Parole & administration des Sacremens, c'est qu'elle n'est iamais sans persecutions. Or l'Eglise du Pape tant s'en faut qu'elle soit persecutee, que c'est celle qui a persecuté des long temps & persecute encores les enfans de Dieu, les faisant mettre à mort cruellement & les liurant entre les mains des Iuges, parquoi elle ne peut estre nullement Eglise de Dieu.

Quant aux constitutions des hommes, S. Paul prononce qu'il n'est licite que les consciences soyent astreintes à icelles. « Tenez-vous (dit-il) en la liberté en laquelle Christ vous a appelez: ne vous laissez reduire sous le ioug de feruitude, pource (comme il dit ailleurs) que les choses mesme qui ont apparence de sagesse, sont friuoles & vaines, si elles viennent des

Math. 17.
Iean 13. & 21.
Actes 1. 2. & 3

2. Pierre 5.
2. Cor. 1.

Iean 11.
1. Pierre 5.

Iean 16.
2. Tim. 3.

Des constitutions des hommes.
Gal. 5.
Col. 2.
1. Cor. 7.

traditions des hommes. » Pourtant il proteste, en parlant du mariage, qu'il ne veut point mettre des liens sur les consciences. Le regne donc spirituel de Iesus Christ est violé, & la puissance qu'il a sur les ames lui est ostée, quand les hommes osent tant vsurper que d'affuettir les consciences à leur loi. Outreplus, c'est abomination deuant Dieu, de lui forger vn seruiçe, lequel il ne requiert point, ou bien le seruir au plaisir des hommes, comme

Isaie 29.

Matth. 15

Iaq 4.

De la defenſe du mariage.

Heb. 13.

1. Cor. 7.

1. Cor. 9.

TOUCHANT la defenſe du mariage & des viandes, saint Paul, en la premiere à Timothee, chapitre quatriesme, appelle cela doctrine des diables, laquelle il a predit deuoir estre preschee des abuseurs & seducteurs. Quant au mariage, il est dit aux Hebreux : « Mariage est entre tous honorable, & la couche sans macule; mais Dieu iugera les paillardz & adulteres. » Par lequel passage nul n'est excepté, qu'il ne soit loisible de se marier. D'auantage, saint Paul dit : « Pour euite toute paillardise, qu'un chacun ait sa femme, & qu'une chacune femme ait son mari; car il vaut mieux se marier que bruler. » Puis tous n'ont point le don de continence, comme le Seigneur mesme le tesmoigne, & pourtant le mariage est necessaire à tous ceux qui ne se peuuent contenir, & permis à tous, comme saint Paul le demontre encores en d'autres passages. Saint Pierre mesme, qui estoit Apotre, a esté marié, comme il appert par le huitiesme chapitre de saint Matthieu, où il est dit que Iesus Christ guerit la belle mere de saint Pierre, qui estoit malade de fièvre. Et saint Paul aux Corinthiens dit : « N'auons-nous pas

puissance de mener par tout vne femme sœur, ainsi que les Apotres, & Cephas, & les freres de nostre Seigneur? » Parquoi ceux qui ont defendu le mariage ont fait meschamment & contre Dieu, & ont par ce moyen ouuert la porte à tant de paillardises & adulteres qui se commettent iournellement, desquels ils sont cause, & pour iceux seront aussi tourmentez plus grieuement. Condamnans donc le mariage comme profane & pollü, ils disent toutesfois que c'est vn Sacrement, & ainsi ils se contredifent eux-mesmes & montrent qu'ils ne sauent qu'ils font. Quant à la defense des viandes, saint Paul dit : « Que nul ne vous iuge en viande ni en brusage; » & Iesus Christ dit : « Que ce qui entre en la bouche ne fouille point l'homme. » Bref, il n'y a nulle difference des viandes corporelles pour la conscience, ainsi que l'Esprit de Dieu le tesmoigne en plusieurs autres passages outre les susdits, comme au dixiesme & onzieme des Actes, au sixiesme de la premiere aux Corinthiens, & 8. & 10. Parquoi puis que Dieu a osté la difference des viandes qui estoit en la Loi ancienne, & qu'il en a permis indifferemment l'usage aux hommes, ceux-là ont esté par trop arrogans, qui ont ordonné loix nouuelles pour abolir la liberté permise de Dieu.

LES ieufnes des Papises sont totalement contre Dieu en la sorte qu'ils le font, encore qu'il n'y eust autre chose que l'opinion qu'ils ont de meriter grandement en ce faisant. Le vrai ieufne des Chrestiens n'est point déterminé en certains iours, car toute la vie des fideles n'est qu'un ieufne, d'autant qu'en tout temps ils taschent de viure sobrement. De ieufner vn iour & s'adonner l'autre à toute gourmandise, ce n'est qu'une moquerie de Dieu. Le ieufne donc est une chose sainte, quand il est fait pour mortifier plus sa chair, pour se preparer mieux à oraison, & pour les autres fins qui sont contenues en la sainte Esriture. Il est commandé de Dieu, mais pas plus en vn iour qu'en l'autre, car le temps de ieufner est laissé en la liberté de chacun fidele, pour en vser quand il conoit qu'il en a besoin pour les fins susdites. La coustume doncques des Papises, de commander de ieufner en certain iour, sur peine de péché mortel (comme ils disent), est totalement

De la defenſe des viandes. Col. 2. Rom. 14. Matth. 5.

Du ieufne.

Matth. 6.

Quaresme. contre Dieu. Et pareillement l'institution du Quaresme, lequel a esté institué par vn Pape nommé Telephore (comme il est tout certain par les histoires) & non point par les Apostres, comme faussement on leur attribue.

les Sacre- mens. QVANT aux Sacremens, les Papistes disent bien qu'il y en a sept; mais il est tout certain qu'il n'y en a que deux qui ayent esté instituez de Dieu & qui soyent communs à toute son Eglise, assauoir le Baptisme & la Cene, car encores que les Apostres ayent vté de l'imposition des mains, & de l'onction qu'ils appellent extreme, ce n'a esté que pour plus grande confirmation de la doctrine de l'Euangile, laquelle estoit pour lors nouvelle. Ils ont bien, par l'imposition des mains, distribué les graces du saint Esprit, & par l'onction donné guerison à plusieurs malades inuoquant le Nom de Iesus; mais ces dons n'ont esté que temporels, pour seruir à plus grande amplification & confirmation de l'Euangile, lesquels ont cessé incontinent apres la mort des Apostres. Maintenant ceux qui veulent retenir ces signes n'ont nulle promesse de pouuoir conferer la grace du S. Esprit, ni de donner le don de guerison en vstant desdits signes, comme auoyent les Apostres; car comment auroyent-ils le don de bailler santé aux malades par l'onction, quand ils ne les oignent sinon quand ils iettent desia les souspirs de la mort? & ainsi ceux qui vsent des signes sans la verité ne sont point imitateurs, mais seulement singes des Apostres. Il n'y a donc que deux Sacremens, le Baptisme & la Cene.

D Baptisme. LE Baptisme nous est comme vne entree en l'Eglise de Dieu, ainsi que la Circoncision estoit aux Iuifs. Le commandement de l'administrer est baillé aux Apostres par le Seigneur mesme, quand il leur dit: « Allez & endoctrinez toutes gens, les baptizans au Nom du Pere, du Fils & du saint Esprit. » Celui qui adiouste outre le signe de l'eau en administrant le Baptisme, le feu, le crachat, & autres tels fatras, n'a pas estimé saint Iean Baptiste, ni mesme le Fils de Dieu assez sage, parquoi il y a grand mespris contre lui, & ainsi tout ce qui y est adiousté doit estre reietté. Du sel, de l'eau benite, comme ils vsent en baptisant, il n'en est point parlé au nouveau Testament; mais il est dit que Iean baptisoit aupres du fleuve de

Jordain, qui estoit vne grande riuere; & que Philippe baptiza l'Eunuque de roine Candace à la premiere eau qu'il trouua, lesquelles eaux estoient communes & non point enchantees, comme celles qu'ils gardent. Puis qu'elles estoient sanctifiees de Dieu, comme toutes les autres creatures, elles estoient plus benites que la leur ne sauroit estre. L'opinion qu'on tient aussi des petis enfans qui meurent deuant qu'estre baptizez, qu'ils sont damnez, ou pour le moins priez de la vision de Dieu (si cela se peut faire sans estre damnez) est meschante & fausse. Car par ce moyen on n'estime pas Dieu assez puissant de sauuer ceux que bon lui semble, s'il n'vse des moyens inferieurs qu'il a ordonnez. Et ont attaché le salut d'iceux à vn peu d'eau, qui est vn element corruptible, au lieu qu'on deuoit considerer la promesse qui est faite à tous fideles & à toute leur semence, en la personne d'Abraham, quand il lui dit: « Je ferai ton Dieu & le Dieu de ta semence, » & ce qu'anciennement Dieu appelloit tous les enfans qui naissoient du peuple d'Israel, siens, comme il est contenu en Ezechiel, & ce que saint Paul dit, que les enfans des fideles naissent saints, estans mesmes sanctifiez au ventre de leurs meres, comme nous lisons de Ieremie & de saint Iean Baptiste, lequel comme ainsi soit qu'il baptisoit les autres, toutesfois on ne lit point qu'il ait esté baptisé. Combien donc que le Seigneur ait institué le Baptisme, comme vn moyen pour introduire les enfans en son Eglise & les amener finalement à salut, toutesfois il ne s'ensuit pas qu'en cas de necessité il ne puisse sauuer par autre moyen, selon qu'il est tout-puissant, ceux ausquels il ne fait point la grace de viure pour pouuoir receuoir le Sacrement du Baptisme.

LA Cene est vn Sacrement institué du Seigneur, par lequel il veut faire office de vrai Pere enuers nous, en nourrissant non seulement nos corps, mais aussi nos ames de sa chair & de son sang, qui sont vraye viande & breuage d'icelles, ce qu'il fait, quand par vraye foi nous esleuons nos yeux au ciel, pour contempler Iesus Christ estant à la dextre du Pere, & reduisons en memoire la mort & passion d'icelui, par laquelle nous auons esté rachetez. Nous communiquons donc vrayement au corps & au sang de nos-

Actes 8.

Gen. 17.

Ezech. 17.

1. Cor. 7.

Ier. 1.

Luc 1.

Matth. 3.

De la Cene.

Matth. 23.

Matth. 3.

Transsubstantiation.

tre Seigneur Iesus en ce Sacrement, quand par vraye foi nous prenons le pain & le vin, qui nous font en icelui proposez pour signes. Pourtant, la transsubstantiation est totalement contraire à l'institution de la sainte Cene du Seigneur, & a esté inuentee par le Diable, & establie par ceux qui ont esté possédez & menez de son esprit au concile de Latran à Rome, comme il est certain. Le pain donc qui est en la Cene ne peut estre le corps de Iesus Christ, comme disent les Papistes; car premierement cela contreuiet aux articles de la foi, esquels nous confessons qu'il est resuscité, qu'il est monté aux cieus, & est assis à la dextre de Dieu le Pere, & que de là il viendra iuger les viuans & les morts. Il est donc à la dextre de son Pere au ciel, comme il est dit en plusieurs lieux du nouveau Testament, asauoir au seiziesme de S. Marc, au vingtquatriesme de S. Luc, au premier, second, troisieme, septiesme des Actes, au huitiesme des Romains, Ephesiens 1. Colossiens 3. Hebrieux 1. 4. 9. & 10. en la premiere de S. Pierre au 3. Mesmement, aux Actes il est dit : Qu'il faut que le ciel recoiue Iesus Christ iusques au temps de la restauration de toutes choses. Parquoi son corps est là seulement, la presence duquel est du tout absente de nous, comme mesme il le tesmoigne par sa parole, disant : « Vous aurez tousiours les poures avec vous, mais vous ne m'aurez pas tousiours; » où il est certain qu'il ne parle que de la presence de son corps. Il dit aussi en S. Iean : « Le ne vous ai point dit ces choses des le commencement, pource que i'estoi avec vous. Or maintenant ie m'en vai à celui qui m'a enuoyé, pource qu'il est expedient que ie m'en aille; car si ie ne m'en vai, le Consolateur ne viendra point à vous; & si ie m'en vai, ie le vous enuoyera. » En vn autre lieu il dit : « Maintenant ie ne suis plus au monde & ils sont au monde, & ie vien à toi. » En tous ces passages il ne parle que de son corps, lequel il deuoit esleuer au ciel, quand apres estre resuscité, & auoir suffisamment manifesté sa resurrection, il y deuoit monter visiblement & deuant tous. S. Paul mesme dit ainsi : « Encore que nous l'ayons conu selon la chair, toutesfois maintenant nous ne le conoissions plus. » Le corps donc de Iesus Christ n'est en autre

lieu qu'à la dextre de Dieu son Pere, dont il s'enfuit qu'il ne peut estre sous le pain de la Cene, & ce pain ne peut estre le corps de Iesus Christ. Car vn vrai corps, comme le corps de Iesus Christ, ne peut estre qu'en vn lieu en vn mesme temps; toutesfois il faudroit qu'il fust en vn mesme instant en cent mille lieux, s'il estoit sous le pain, ce qui est impossible. Car, combien que le corps de Iesus Christ soit glorifié & immortel, & qu'il ait perdu toutes les qualitez qui procedent de la corruption de peché, c'est à dire qu'il ne soit plus suiet aux passions & infirmités humaines comme il estoit cependant qu'il a esté en ceste vie, toutesfois il n'a pas perdu les qualitez qui sont propres & inseparables à la nature d'un vrai corps, qui sont d'estre en vn lieu seulement en vn mesme temps, & auoir certaine quantité. D'auantage, puis que le corps de Iesus Christ est incorruptible & glorieux, & qu'il est tout certain que le pain, qui est en la Cene, se corrompt & se gaste par succession de temps, comment pourra-il estre le corps de Iesus Christ? En outre, puis qu'il faut qu'en tous Sacramens il y ait vn signe visible, qui represente la verité inuisible qui nous est donnee sous lescits signes, & que la Cene est Sacrement, il faut qu'en icelle le semblable soit fait. Il faut donc que sous le pain & le vin, qui sont signes de la Cene, la verité nous soit donnee, & pourtant faut-il qu'elle soit distinguee des signes. Et aussi le pain ne peut estre le corps de Iesus Christ; car s'il est ainsi, il n'y aura aucun signe en la Cene, veu que ce qui doit seruir de signe fera la verité. D'auantage, comme l'eau qui est pour le signe visible au Baptesme, n'est conuertie en autre chose, aussi le pain en la Cene ne peut estre conuertie au corps de Iesus Christ, veu que la Cene est par mesme raison Sacrement que le Baptesme. Outreplus, si le pain est conuertie au corps du Seigneur, cela se fait par la vertu de ces paroles qu'ils appellent Sacramentelles, asauoir : « Ceci est mon corps, qui est liuré pour vous. » Or ces paroles ne s'adressent point au pain ni au vin, mais à ceux ausquels il est commandé, & dit : « Prenez & mangez, » car la promesse ne s'adresse à autres qu'à ceux ausquels est fait le commandement. Parquoi telle conuersion ne se peut faire en vertu de ces paroles suf-

Matth. 26.
Marc 14.
Iean 12.

Iean 16.

Iean 17.

2. Cor. 5.

Matth. 26

dites. La coutume qui a esté introduite de priuer les gens qu'on appelle Laïcs, du calice, est meschante & contre Dieu, car le Seigneur a dit expressement en baillant le calice : « Beuvez tous de ceci. » Et S. Paul testifie qu'il a ainsi enseigné les Corinthiens, selon qu'il auoit receu du Seigneur. Parquoi pour estre faits participans du corps & du sang du Seigneur, il n'est ia besoin qu'il soit enclos sous le pain & le vin ; car encor que le corps de Iesus Christ soit au ciel, toutesfois par la foi et par la vertu du S. Esprit qui peut conioindre les choses separees par moyens incomprehensibles, nous communiquons à iceux. Ces paroles donc : « Ceci est mon corps, » doivent estre entendues par figure, comme l'Agneau du passage est appelé Passage du Seigneur, combien qu'il n'en fust que le signe ; & la Pierre est appelée Christ, duquel elle n'est que la figure.

Quant à la Messe, laquelle on dit estre de l'institution de Iesus Christ, & estre un sacrifice vtile & profitable pour les viuans & trespassez, cela est du tout faux & contre la parole de Dieu, car l'institution de Iesus Christ contient qu'on prene & qu'on mange, non pas qu'on offre ; pourtant le sacrifice n'est point de l'institution de Christ, mais repugne directement à l'encontre. D'auantage, ç'a esté l'office de Iesus Christ seul de s'offrir soi mesme, comme dit l'Apostre : « Qu'il a sanctifié les siens à perpetuité par vne seule oblation. » Item, il est aparü vne fois en s'offrant soi-mesme. Item, que depuis que ceste sanctification a esté parfaite, il ne reste plus d'oblation ; car aussi pour ceste cause il a esté constitué Sacrificateur selon l'ordre de Melchisedec, sans successeur ne compgnon. Iesus Christ donc est despoillé de l'honneur de sa sacrificature quand l'autorité de l'offrir est transferee aux autres, non seulement pour reiterer le sacrifice qu'il a fait, mais aussi pour le renouueler ou ratifier, ou en faire application. Finalement, nul ne doit vsurper cest honneur, sinon qu'il y soit appelé de Dieu, comme dit l'Apostre. Or on ne lit point que nul autre y soit appelé que Christ. D'autrepart, comme ainsi soit que la promesse qui est en ces paroles : « Ceci est mon corps qui est liuré pour vous, » s'adressé à ceux qui communiquent au Sacrement, l'utilité & la valeur d'ice-lui ne peut appartenir nullement aux

morts, veu qu'ils ne peuuent communiquer ; ioint aussi que le fruit de la Messe, qu'ils disent paruenir aux morts, est fondé sur le Purgatoire, lequel a esté inuenté contre le commandement de Dieu ; & par ainsi, n'y ayant point de tel Purgatoire que les hommes ont forgé, aussi les morts ne peuuent auoir vn tel profit de la Messe comme ils disent.

Voilà ce que ie tien quant aux articles qui sont pour le iourd'hui en different. Vous pouuez voir que ie ne di rien de ma teste, ains prouue tout par la parole de Dieu, selon la grace qu'il m'a faite. Si toutesfois, sans vous arrester à tout cela, vous tafchez de proceder contre moi, comme estant conueincu d'heresie, ainsi qu'à tort pour tel ai esté long temps y a déclaré, prenez garde que ce ne soit au danger de vos ames de pourfuyure, par moyen defendu de Dieu, celui qui ne met en auant que sa parole. Car mesme quand ie seroi heretique (de quoi ie louë Dieu qu'il m'en a exempté), toutesfois ce n'est pas le moyen pour me faire laisser les opinions par lesquelles ie seroi tel, de me punir de mort. Mais ie remets le tout à la bonne volonté de Dieu, le priant qu'il lui plaise me donner patience pour endurer de bon cœur tout ce qu'il lui plaira m'enouoyer, & ce au Nom de son Fils nostre Seigneur, auquel avec le sainct Esprit soit honneur, gloire & empire eternellement. Ainsi soit-il.

Epistre dudit Bernard Seguin enuoyee à vn sien ami, en laquelle est contenue vne chose digne de memoire, touchant la conuersion miraculeuse d'vn voleur nommé Iean Chambon, lequel estant en tenebres horribles & du corps & de l'esprit, a entendu la douce voix de l'Éuangile, & a esté conuertü à la vraye conoissance par le moyen de Pierre Berger (1) & des

(1) Pierre Berger ou Bergier, originaire de Bar-sur-Seine, exerça son métier de pâtissier, d'abord à Lyon, puis à Genève. Ayant fait un voyage de Genève à Lyon pour ses affaires, il y fut emprisonné le 30 mai 1552. Après un an de captivité, quoique résigné au martyre, il sollicita de Calvin une démarche en sa faveur, dans une lettre datée « du iour de Penithecoste, au matin, » c'est-à-dire du 21 mai 1553. La date de son supplice n'est pas connue. Voir *Calvini Opera*, XIV, 331, 468, 530.

autres prisonniers pour la parole de Dieu.

La presente sera pour vous auertir, que celui pour la querelle duquel nous sommes captifs, nous fait de iour en iour sentir plus viuement sa grande bonté & faueur plus que paternelle, de laquelle il lui plait vser enuers nous, en forte qu'estant, par la grace d'icelui, pourueu de ce qui est necessaire pour subuenir aux necessitez corporelles, n'auons de rien plus grand besoin de consolation & fortification. Non pas qu'en soyons desituez, car nous pouuons dire deuant Dieu, que depuis le iour & l'heure qu'il lui pleut nous ouvrir la bouche pour confesser son S. Nom, nous auons senti en nous-mesmes grandes & merueilleuses consolations; mais, d'autant qu'il est necessaire qu'on se renforce tousiours de plus en plus des armures qui sont les plus fortes & les plus propres pour repousser les assauts & dures alarmes de celui avec lequel nous auons à combattre. Car iamais on ne sauroit estre trop bien armé pour batailler contre son ennemi; d'autant que celui qui fait la guerre est non seulement fort & puissant, mais aussi fin & cauteleux, & dont il se faut garder d'estre surprins à despourueu. Le principal donques que nous auons à faire pendant les treues qui nous sont donnees, c'est de nous fortifier tousiours d'auantage, mesmement de ce costé duquel nous nous pouuons sentir plus foibles, afin que quand l'assaut nous sera donné, duquel nous ne sauons ni le iour ni l'heure, nous le puissions virilement fostenir, & qui plus est gagner la victoire. Ce que nous serons, non pas par nostre vertu & force laquelle en cest endroit est nulle, mais par la puissance de celui qui, ayant combatu avec son plus grand ennemi & le nostre, l'a veincu & en a raporté le triomphe, pour puis apres en faire participans ceux qu'il appelle au combat contre les ministres & membres de celui-la lequel il a surmonté. Estans donc vestus des armures de nostre grand maistre & capitaine Iesus Christ, nous sommes assurez que, comme Dauid par ce moyen gagna la victoire contre ce grand geant Goliath, pareillement nous la gagnerons contre ces monstres horribles qui sont si impudens & effrontez, voire si enragez de faire la guerre à celui qui foudaine-

ment par sa seule parole, sans aucun empeschement, les peut abyfmer iusques au plus profond des enfers, puis que d'une si grande fureur ils le persecutent en ses membres. Vrai est que de nous-mesmes nous ne nous pouuons rien promettre ne presumer; ains auons plustost grande occasion de craindre qu'encores que iusques à present soyons demeurez debout, & ayons esté fermes sans vaciller, toutesfois à l'auenir, selon la grandeur des assauts qui nous peuuent estre referuez, ne tombions & trebuschions. Nous en sommes souuent admonestez tant par la parole de Dieu que par beaucoup d'exemples qui nous ont esté, depuis que nous sommes captifs, proposez deuant les yeux en trop plus grand nombre qu'il n'eust esté besoin. Si donc nous regardons la grande fragilité qui est en nous, nous ne pouuons que conceuoir vn grand tremblement & crainte d'estre surmontez de celui qui encores n'a peu rien gagner sur nous dequoi il se puisse glorifier; mais si, de l'autre part, nous regardons qui est cestui-la qui a promis d'estre nostre garant & protecteur, & de batailler pour nous par son S. Esprit, tant que defendrons sa cause & quelle contre ses ennemis, nous nous pouuons assurer de demeurer constants iusques à la fin, & de n'estre iamais desituez de son aide & secours. Car, puis qu'il a fait la promesse d'aider tous ceux qui, se sentans oppressez d'affliction, de tout leur cœur auront recours à lui, & l'inuoqueront au Nom de celui auquel il a prins tout son bon plaisir, & specialement ceux qui souffriront pour sa parole, nous ne deuons aucunement douter qu'il ne se montre en icelle, comme en toutes les autres, tres-veritable, & qu'il ne nous en face sentir l'effect & la vertu, sinon que par nostre lascheté & incredulité nous l'empeschions & nous en rendions du tout indignes. Il l'a monstré iusqu'à present assez par experience en tous ceux qui estans entierement apuyez en lui, ont librement confessé son Nom, auxquels il a donné constance inuincible, mesme au lieu des tourmens, & les a rendus victorieux à l'encontre de tous leurs ennemis. Parquoi nous-nous confions qu'il fera le semblable enuers nous, puis qu'il nous a appelez à vn si grand honneur, comme est de rendre tesmoignage à sa sacree verité deuant les grans &

Treues sont
donnees pour
de tant plus fe
fortifier.

sages de ce monde. Et combien que nos aduerfaires ne cherchent qu'occasion de nous faſcher, & nous priuer de la liberté qu'il a pleu à Dieu nous donner long temps a, par le moyen de ceux deſquels il s'eſt voulu ſeruir comme d'inſtrumens pour nous preſeruer iuſques ici de leur rage, & meſmes nous veulent empeſcher, s'ils peuuent, de nous conſoler en chantant enſemble, avec toute modeſtie Chreſtienne, les Pſeumes de Dauid, pour faire obſeruer l'execrable deſenſe qu'ils ont long temps a faite ſur cela; toutefois, quoi que ce ſoit, nous ſommes tout-certains qu'ils ne viendront à bout d'aucune de leurs entrepriſes, que Dieu ne le permette. Que s'il le permet, ce fera pour le meilleur, comme il ne fait ni ne laiſſe faire aucune choſe, ſinon ſelon qu'il voit eſtre expedient pour ſa gloire & pour le ſalut des ſiens. Nous auons donc grande matiere de nous conſoler, puis que c'eſt pour la verité infaillible de Dieu que nous endurons. A quoi, combien que nous ayons infinis paſſages en l'Eſcriture qui ſont fort propres & conuenables, toutefois le Seigneur nous a (n'a pas long temps) propoſé vn exemple, & nous propoſe tous les iours, lequel nous fert d'vne tres-grande conſolation, & d'un argument tres-certain & tres-ſuffiſant pour nous aſſeurer de l'aſſiſtance de noſtre Dieu iuſqu'à la fin en la cauſe que nous maintenons. C'eſt d'vn ieune homme qui eſt en meſme priſon avec noſtre frere Pierre Berger, accuſé d'auoir fait depuis deux ou trois ans en ça quelque vollerie, emportant certaine piece de veloux à un marchand, à cauſe dequoy il y a bien dix mois, comme il nous a mandé, qu'il fut mis en priſon, où il a eſté preſque tout ledit temps detenu ſi eſtroitement, qu'il a eu touſiours les fers & les fouches aux pieds, & les manottes aux mains; de forte qu'il ne ſe pouoit remuer en façon que ce fut, & avec ce a eſté en vne grande miſere & poureté, laquelle n'eſt honneſte de raconter. Or pendant ledit temps, noſtre frere Berger, ſelon la commodité que Dieu lui a donnée, l'eſt allé voir pluſieurs fois pour le conſoler, duquel Dieu s'eſt ſerui en telle ſorte que ceſte poure creature, qui auoit employé tout le temps de ſa vie precedente à deſhonerer Dieu par ſes meſfaits, eſtant à cauſe d'iceux en captiuité

ſi dure & eſtroite, &, comme i'ai dit deſſus, a eſté appelé à la conoiſſance de ſon Sauueur Ieſus Chriſt, duquel, apres auoir conu la grande miſericorde enuers les poures pecheurs, a eſté tellement conſolé qu'en lieu qu' auparauant il ne faiſoit que maugreer & deſpiter Dieu, maudire ſon pere & ſa mere, & le iour & l'heure qu'il eſtoit nai, & ne ceſſoit de blaſphemer inceſſamment la maieté de ſon Createur, à cauſe des grans tourmens qu'il enduroit, eſtant en ſi grande deſtreſſe & peine corporelle, ne fait depuis que le remercier de la grande grace qu'il lui a faite, & reconoiſtre ſes pechez, en s'accuſant grandement deuant lui, endurant d'une patience admirable les tourmens qu'il endure, leſquels ſont encores bien grans combien que Dieu lui en ait baillé quelque alлегement. Depuis que nous auons eſté aduertis de ces choſes par noſtre frere Berger, nous faiſons noſtre deuoir, entant qu'en nous eſt, de conſoler ledit priſonnier, ſelon la petite grace que Dieu nous a faite; comme meſme il a requis par certaine lettre qu'il nous a enuoyee eſcrite de ſa main, encore qu'il ait les manottes, par laquelle auſſi il nous a prié que ſi nous auions quelque liure conſolatoire, que nous leur enuoyiſſions. Et d'autant qu'il craint d'eſtre deſpeſché en bref, nous a enſemble demandé conſeil comme il faudra qu'il ſe porte le iour qu'on l'emmenera au ſupplice, afin qu'il ne face rien contre la parole de Dieu qui lui a communiqué ſa conoiſſance. Sur cela, nous (Dieu aidant) lui en manderons noſtre auis & ce qu'il nous en ſemble, ſelon que le conoiſſons par l'Eſcriture ſaincte. Le vous tien long propos de ce poure priſonnier, pourcé que c'eſt vn merueilleux miracle de Dieu, & vn exemple digne d'eſtre mis en memoire, voire par eſcrit. Nous, certes (comme i'ai dit ci-deſſus), ſommes grandement conſermez & conſolez par ſon exemple. Car ſi noſtre Dieu fait vne telle grace à vn poure brigand, que fera-il à ceux deſquels il ſe veut ſeruir pour maintenir la verité de ſa parole? Le vous prie, ſi vous auez quelque petit liure conſolatoire, qu'il vous plaiſe le nous enuoyer, afin qu'en ſaciions participant ledit poure priſonnier. Au reſte, vous ne nous oublierez auſſi en vos prieres, comme nous ne vous oublions iamais aux noſtres. Celui ſans la volonté duquel rien ne ſe

M. D. LIII.

Conuerſion
notable d'un
voleur.

Notez.

Pierre Berger
auſſi Martyr.

peut faire, & qui par sa misericorde infinie s'est manifesté à vous & à nous, nous tiene tous en sa sainte protection & sauvegarde, iusques à ce qu'il lui plaira nous recueillir en son royaume celeste. Cest onzième de Feurier
M. D. LIII.

En suyuant l'histoire de la conuersion de Iean Chambon, nous auons ici mis l'Epistre suyuant qui a esté enuoyee pour consolation audit Chambon estant en tres-grande affliction, par Pierre Escruain dessusdit, au nom de ses autres freres prisonniers; qui est pour monstrer le soin qu'ils auoyent du poure pecheur ainsi conuertii.

Nous ne vous auons escrit long temps a, tres-cher frere en Iesus Christ, d'autant que nous auons esté grandement empeschez apres nos affaires. Ioint aussi que voyons que nostre trescher frere Pierre Berger, prisonnier pour la parole de Dieu, auoit esté ferré & enfermé, tellement qu'il ne pouuoit se communiquer à vous ni vous enuoyer lettres qu'avec grande difficulté & danger. Toutefois estans auertis par ledit Berger de vostre grande constance & consolation, de laquelle nostre bon Dieu vous console en vostre captiuité & affliction, par la vertu de son S. Esprit, vous donnant grande patience, ce qu'aussi auons tres-bien conu par une lettre qu'avez escrite audit frere Pierre Berger, laquelle il nous a enuoyee, tant pour nostre grande consolation que pour nous auertir de la foi & esperance qu'avez en Dieu par Christ, & de la tribulation & affliction grande en laquelle vous estes detenu aux fers & cepts estroitement; certes, trescher frere & ami, nous auons receu grande consolation par vos lettres. voyans la grande grace que ce bon Dieu & Pere vous fait, & la grande patience qu'il vous donne en ceste grande captiuité. Mais quand nous auons entendu la destresse & angoisse en laquelle vous estes detenu bien estroitement, quand nous auons esté auertis de la longue detention, certainement nous auons esté fort contristez, & auons senti les douleurs de vos liens, comme estans membres d'un mesme corps avec nous. Car iacoit que

nous soyons separez de vous, tant par la distance du lieu qui est entre vous & nous que par la cause pour laquelle nous souffrons qui est grandement differente de la vostre, toutefois le lien de la foi & charité, par lequel nous sommes faits membres d'un mesme corps & enfans d'un mesme pere, fait que nous sommes participans des afflictions de vos liens, comme si nous estions detenus & ferrez avec vous, & gemissons & soupirons avec vous, prians ce bon Dieu & Pere de toute misericorde vous fortifier par son saint Esprit, afin qu'en toute patience & humilité vous puissiez endurer & soutenir toutes tribulations, peines, angoisses & miseres qu'il lui plaît vous donner & enuoyer pour vostre grand profit & pour le salut de vostre poure ame, vous visitant & chassant de ses verges paternelles, comme le Pere chastie son enfant lequel il aime. Helas! cher frere & ami, considerez que c'est vostre Père celeste qui vous visite & chastie en ce monde, afin que ne perissiez en l'autre. Considerez qu'il vous aime d'un amour infini & souuerain, mesmes du temps que vous estiez son ennemi, ainsi que dit S. Paul, car il n'a pas

Exemple de
vraye charité

Rom. 5. 10.

esparné son bien-aimé Fils Iesus Christ, mais l'a liuré à la mort ignominieuse & cruelle de la croix pour vous & pour nous. O la grande charité, bonté & misericorde de nostre bon Dieu, laquelle il nous a deployee en la mort & passion de Iesus Christ, qui est la consolation & salut de tous affligez & pecheurs qui la reçoient en vraye foi! Car par icelle le Fils de Dieu a vaincu la mort, le monde & le diable, & a fait que la mort (qui est terrible & espouuantable à ceux qui ne croyent en Iesus Christ & en sa sainte Parole) n'est pas mort, mais le chemin & passage pour aller à la vie & à la gloire infinie. Par sa mort, Iesus Christ en a osté la malediction & terreur mortelle, & y a espandu toute grace, ioye & benediction celeste; tellement que les enfans de Dieu se resiouyront & consoleront en elle, sans s'espouanter ni destourner du droit chemin, sachant bien que c'est la fin de toute misere, & la tres-heureuse porte pour entrer en la vie eterhelle. Et si, estans aux prisons & chartres, enferrez & enfermez estroitement, & traitez inhumainement, ils endurent grandes miseres & necessitez: ils sentent & sont participans des

graces, richesses & thresors que Iesus Christ y a mis & desployez par sa presence. Car le Fils de Dieu, qui est Roi du ciel & de la terre, saint, iuste & innocent, a esté liuré entre les mains des meschans, attaché, lié, & mené en prison comme le plus grand brigand du monde; là où il a esté moqué & craché, souffleté, fouetté & couronné d'espines, premierement pour desliar les enfans de Dieu des liens du diable & de peché, & pour les deliurer des prisons d'enfer, auxquelles ils estoient condamnez eternellement à cause de leurs pechez. Il a fait aussi que les liens, prisons & tribulations des siens sont grandes benedictions & graces de Dieu, esquelles les enfans de Dieu qui endurent, soit pour maintenir sa Parole, soit pour leurs pechez, se resiouyissent & consolent plus que les Rois, Princes & riches de ce monde en leurs grans palais royaux, thresors, richesses & honneurs. Car les liens, ceps & prisons sont l'eschole du S. Esprit, là où les poures fideles aprenent de conoistre & pratiquer la bonté, grace & misericorde de Dieu, & de sentir son assistance & faueur paternelle par la vertu du S. Esprit qui est le Docteur & maistre de ceste tres-heureuse eschole. En ceste eschole de tribulation, les fideles se resiouyissent d'une ioye incomprehensible, chantans & louans Dieu, & les grans, riches & puissans de ce monde en leurs palais, chateaux, & maisons magnifiques, bien souuent pleurent & gemissent, ne se pouuans consoler pour les grans remors de leur conscience, qui les present & tourmentent grandement, leur faisant sentir l'ire & fureur de Dieu, à cause de leur meschante vie, & la damnation eternelle qui leur est preparee apres la mort. En ceste eschole de tribulation, les fideles & enfans de Dieu reconoissent leur malheureuse vie, & les fautes & pechez qu'ils ont commis contre la Maiesté de Dieu estans en liberté de corps. Ils gemissent & crient à Dieu, lui demandans pardon de leurs pechez; & le Seigneur qui entend leurs souspirs & gemissemens, & qui estant pres d'eux void leur affliction, les exauce & console de grande consolation, les faisant participans de ioyes celestes par la vertu du saint Esprit, lesquelles surmontent & engloutissent toute tristesse, angouisses, peines & tourmens. Ce que nous

auons esproué en nous, depuis que nous sommes prisonniers pour la Parole de Dieu, & conoissons aussi estre fait en vous. Car iacoit que vostre cause ne soit pas iuste, comme la nostre; iacoit que vous soyez traité inhumainement & cruellement aux prisons, neantmoins nostre Pere celeste qui est aupres de vous & qui habite en vostre cœur par son Esprit, ne permet que vous soyez tenté plus que ne pouuez porter, mais vous console & remplit vostre cœur d'une grande ioye & liesse qui adoucit & modere les tourmens & miseres que vous endurez. Vous estes reietté du monde & desnué de tout aide, secours & consolation humaine; mais vous estes receu de Dieu vostre Pere, pour la foi & esperance que vous auez en Iesus Christ son bien-aimé Fils, lequel il a liuré à la mort pour la remission de nos pechez. Vostre cause, comme vous dites & confessez, est meschante & iniuste; mais considerez que la cause pour laquelle Iesus Christ a tant souffert & enduré iniustement, fait que l'iniquité d'icelle est ostee deuant Dieu & vous est pardonnée. Parquoi resiouyissez-vous en Iesus Christ nostre Seigneur, estant assure que sa iustice, sainteté & innocence est la vostre, & que, pour l'amour de lui, Dieu le Pere vous accepte pour son enfant. Ne vous contristez point, & ne perdez courage pour la longueur de vos prisons & afflictions; mais prenez bonne patience, regardant & considerant la vie eternelle qui vous est preparee là haut au ciel, pour estre & viure avec Dieu à tout iamais en toute ioye, repos, paix & felicité. Considerez que la tribulation que vous endurez est briefue & de petite duree; mais la consolation & ioye que vous aurez sera eternelle, & durera à iamais. Que si vous regrettez de ce que n'avez étudié & veu les saintes Escritures plus amplement, considerez que si le Seigneur vous retire à soi, vous aurez conoissance de toutes choses quand vous ferez avec lui. Car l'Apostre S. Paul dit qu'en ce monde nous conoissons Dieu & les saintes Escritures en partie; mais quand nous serons là haut, nous le conoistrans ainsi qu'il nous connoit. Nous le voyons maintenant par un miroir en obscurité, mais alors nous le verrons face à face; & non tant seulement le verrons tel qu'il est, mais qui plus est serons saints sembla-

Afflictions,
aye eschele
les fideles,
our monter
au ciel.

M. D. LIII.

bles à lui, estans couronnez de gloire & immortalité. Par quoi ne vous contristez pour cela ni pour aucune chose, mais attendez en patience la bonne volonté de Dieu; car s'il lui plait que vous demeuriez encore au monde pour le seruir, foyez certain qu'il vous deliurera contre toute esperance. Que s'il lui plait de vous retirer de ce monde meschant pour vous recevoir en son heritage, resiouyffez-vous en cela, & lui rendez graces; car vous serez plus heureux que si vous demeuriez en ce monde. Preparez-vous donc à toutes choses qui vous peuuent auenir, mais plus à la mort qu'à la vie, & n'ayez point honte de confesser nostre Seigneur au milieu de la mort, repoussant Satan & tous ses supposts. Confessez deuant le monde que Iesus Christ est vostre Sauueur & Redempteur, & qu'il a souffert & enduré la mort & passion pour la remission de vos pechez, lesquels, iacoit qu'ils foyent grans, neantmoins la misericorde de Dieu, laquelle vous est promise en l'Euangile par Iesus Christ, est plus grande. Ne vous troublez point s'il vous faut endurer en vostre corps quelques peines ou tourmens; mais esleuez vostre teste en haut, & recommandez vostre esprit à Dieu, à l'exemple de Iesus Christ nostre Capitaine, & croyez qu'il vous receura en son heritage.

VOILA, trescher frere, ce que nous vous auons voulu enuoyer pour le present, priant le Seigneur vous donner bonne patience & perseuerance en la foi iusques à la fin. Tous les freres prisonniers vous saluent en Iesus Christ, prians tousiours pour vous, comme vous faites pour nous. Le Seigneur soit avec vous eternellement. Ainsi soit-il. Si vous auez besoin d'aucune chose, enuoyez-le nous dire, & nous vous assisterons de ce que nous pourrons.

Autre Epistre enuoyee à Pierre Berger & Matthieu Dymonet (1), aussi pri-

(1) Th. de Bèze dit, en parlant de *Dymonet*: « Ce personnage estoit l'un des plus debauchés de Lion, lorsque le Seigneur l'appella à sa cognoissance avec un changement de vie si soudain et si estrange que rien plus. » *Hist. des Eglises réf.*, I, p. 52. Calvin écrivait à Farel, quelques jours après le supplice de *Dymonet*: « Proximo sabbato

sonniers, sur la mesme resiouissance du poure Iean Chambon (1), conuertit à la vraye conoissance de l'Euangile.

Nous ne vous saurions dire ni escrire, treschers freres en Iesus Christ, la grande ioye & consolation que nous auons receuë en nos cœurs, de la grande constance & patience que nostre bon Dieu donne à nostre poure frere Iean Chambon, en sa grande captiuité, en laquelle il est detenu; mais considerans la peine, angoisse & tourment, & la destresse en laquelle ceste poure creature est quand à son corps; voyans aussi la longueur du temps qu'il endure telles choses, qui sont certainement fort dures, apres & cruelles à la chair, nos cœurs ont esté esmeus grandement, & ont senti les afflictions & angoisses de ses liens, gemissans & soupirans avec lui, comme membres d'un mesme corps & enfans d'un mesme Pere. O que nous auons bien matiere de louer nostre bon Dieu & Pere celeste, de ce qu'il lui plait se manifester si puissamment en ses poures creatures, & montrer sa vertu & puissance en vaisseaux tant fragiles & abiecds! Nous deuons, di-ie, rendre graces à ce bon Dieu, de ce qu'il lui plait nous constituer herauts & tesmoins de sa sainte verité, nous faisant triompher de Satan & de tous nos ennemis dedans leur fort mesme, portant là dedans les marques & enseignes de Iesus Christ, & sonnans la trompette de son saint Euangile en signe de victoire & triomphe, tellement que maugré la rage du diable & de tout le monde, Iesus Christ est manifesté & presché par nos liens, & dedans les prisons & dehors. Les Scribes & Pharisiens, qui estoient estimez sages au monde, avec les grans Sacrificateurs & Euesques Anne & Cayphe, ont persecuté Iesus Christ & liuré entre les mains du Preoust Pilate, pour estre crucifié & mis à mort, afin que le peuple, le voyant ainsi desho-

Lugduni exustus est mercator, qui mira constantia et pari moderatione ad supplicium perrexit; quum modis omnibus ad defectionem impellere ipsum cognati et populares tentassent. Mater etiam ter genibus eius aduoluta, flens suppliciter precata ut vitæ suae parceret, nihil obtinuit. » *Calvini Opera*, XIV, 573.

(1) Jean Chambon était, selon l'expression de Th. de Bèze, un *pauvre brigand*, converti par Pierre Berger, dont Crespin parlera plus tard. *Hist. des Eglises réf.*, I, p. 51.

noré & exposé à toute moquerie, estant pendu en la croix entre deux brigans, comme la plus mal-heureuse creature du monde, fust scandalizé de lui & ne receust sa doctrine. Mais ont-ils empesché pourtant que Iesus Christ n'ait esté conu & confessé estre Fils de Dieu, Sauueur & Redempteur du monde? Leur rage & cruauté a-elle espouuanté ou empesche que plusieurs n'ayent crié à haute voix, disans : « Vrayement cestui-là estoit Fils de Dieu? » Nenni, nenni; car quand les Scribes & Pharisiens, quand les grans docteurs de la Loi & le grand Sacrificateur Cayphe ont eu la bouche fermée pour donner gloire à Dieu, & confesser Iesus Christ estre le Sauueur & Redempteur, voilà un poure brigand, qui n'auoit fait toute sa vie que deshonorer & blasphemer Dieu, en espandant le sang de son prochain, lequel estant pendu pour son mal-fait pres de Iesus Christ, a ouuert sa bouche pour confesser qu'il estoit Fils de Dieu, Roi du ciel & de la terre, Sauueur & Redempteur de tout le monde. Il a defendu l'innocence de Iesus Christ deuant les Scribes & Pharisiens, & les grans docteurs de la Loi qui estoient presens. Ce poure brigand a eu vne si grande foi, que les iniures & blasphemes qu'on disoit contre Iesus Christ, l'opprobre & malediction de la croix, bref la rage & cruauté de ceux qui estoient presens, ne l'ont point scandalizé ni espouuanté, qu'il n'ait crié à haute voix : « Seigneur, ayes souuenance de moi quand tu viendras en ton royaume. » Ainsi maintenant Iesus Christ est persecuté & crucifié en ses membres par l'Antechrist, par les Rois, Princes, puiffans & sages de ce monde. Il est moqué, battu, flagellé, & reietté de ceux qui se disent Pasteurs de l'Eglise, vicaires de Iesus Christ, & successeurs des Apostres. Il est mis à mort iournellement par ceux qui se disent piliers de l'Eglise & defenfeurs de la foi; mais les poures ignorans & idiots, les meurtriers & brigans le confessent & reçoient pour leur Sauueur & Redempteur. Ils reconnoissent qu'il n'y a salut en autre qu'en lui. Ils sentent & sont faits participans des fructs, graces & benedictions de la mort & passion de Iesus Christ; & ces mal-heureux-la renoncent & foulent sous leurs pieds le sang precieux qui a esté espandu pour la remission des pechez.

O quelle malediction & peine est preparée à telles mal-heureuses creatures qui d'une malice oblinee persecutent Iesus Christ, & mettent à mort cruellement les enfans de Dieu! Car, iagoit qu'ils semblent victorieux, entant qu'ils demeurent viuans en terre, neantmoins si sont-ils vaincus & confondus. Iesus Christ a bien esté mis à mort par les Scribes & Pharisiens; mais par sa mort il a englouti la mort, a brisé la teste à Satan, & a vaincu ses ennemis. Il a esté le fort & puiffant Samson, lequel a eu victoire de tous ses aduersaires. Iesus Christ a bien esté enseveli, & mis au sepulchre sous vne grande pierre, gardé en grande diligence par les gens-d'armes qui estoient aupres du sepulchre bien armez & embastonnez; mais maugré la mort, le diable & la rage de tous ses ennemis, il est resuscité le troiesme iour en grande gloire & puiffance, tellement que ceux qui le gardoyent sont tombez par terre avec leurs glaiues & sont deuenus comme morts, sans se pouoir tourner, ne leuer. Anne & Cayphe, avec les Pharisiens & Sacrificateurs, ont esté confus & ont tremblé en la terre toute leur vie, sentans l'ire, vengeance & malediction de Dieu, qui les a finalement abyssés en enfer. Ainsi maintenant, en ces derniers temps, l'Antechrist Romain a bien esté par long temps esleué en grande gloire, honneur & magnificence; mais Iesus Christ, par la clarté de son aduenement, l'a manifesté par tout le monde estre le fils de perdition, & a commencé à destruire & ruiner son regne par l'esprit de sa bouche & le glaiue de sa sainte parole. L'Antechrist avec les Rois, Princes & grands de la terre, s'est esleué contre Iesus Christ, & a taché par tous moyens d'empescher le corps du saint Euangile, il a allumé le feu de toutes parts, pour mettre à mort les seruiteurs de Dieu, & a espandu tant de sang innocent; mais le mal-heureux qu'a-il fait & profité pour cela; a-il eu victoire contre les membres de Iesus Christ; a-il empesché que la parole de Dieu ne soit allée par tout le monde? Non certainement; mais, au contraire, la mort des seruiteurs de Dieu a esté sa mort & la ruine de son regne. Le sang innocent qui a esté espandu a esté une semence de l'Eglise & amplification du regne de Iesus Christ. Les grans feux qu'il a allumez

Iesus Christ
figuré par
Samson.

Le sang des
Martyrs.
semence de
l'Eglise.

Louange de
la foi du Bri-
gand crucifié
avec Iesus
Christ.

ont esté & sont aujourd'hui autant de trompettes par tout le monde, pour refuciller les enfans de Dieu, & pour leur donner courage à batailler pour Iesus Christ. Dieu lui a bien permis qu'il en a mis plusieurs aux prisons & chartres, & permet encores aujourd'hui; mais c'est afin qu'il soit confondu & abatu dans son propre fort, & l'enseigne de Iesus Christ dressée & esleuee en haut par les bons soldats & seruiteurs de Iesus Christ, en signe de victoire. Parquoi, ô treschers freres, puis que par ce bon Dieu nous auons esté receus au nombre de ses enfans, & enrollez pour estre soldats de nostre grand Capitaine Iesus Christ, pour maintenir sa cause & querelle; & puis que la bresche est desja faite par l'artillerie de la Parole de Dieu, & que mesmes nous sommes dedans le fort de nostre ennemi, prenons bon courage pour batailler constamment iusques à la fin du combat; car c'est iusques là où il faut marcher pour obtenir la couronne. Ne doutons de la victoire, car Iesus Christ l'a obtenue pour nous, qui est le grand capitaine Iosué, lequel a tellement poursuiui ses ennemis, qu'il les a tous veincus & desconfits. Iesus Christ, Prince des Rois de la terre, qui est le vrai capitaine Iosué pour nous mener en la terre promise, par sa seule parole a fait tomber tous ses ennemis à la renuerse, sans se pouuoir releuer ne tourner, & nous fait marcher par dessus leurs cols & testes, quelques forts & puissans qu'ils soyent. « Je vous ai donné, dit-il, puissance de marcher sur les serpens, scorpions, lions & dragons, & sur toute la puissance de l'ennemi; & rien ne vous pourra nuire. » Il est bien vrai que nos ennemis nous detiennent en leurs prisons, pour nous oster la vie & pour empêcher le cours de la parole de Dieu; mais cependant si sont-ils veincus par nous, & abatus en terre par la parole de Dieu, tellement qu'ils ne se peuvent releuer. Nous les voyons comme charongnes puantes & corps morts prosterner en terre deuant nos yeux, & ne se peuvent releuer sans le vouloir de nostre Capitaine, ni mettre la main sur nous sans son commandement. Ils n'ont pas la puissance de nous oster vn petit poil seulement de nostre teste, sans la volonté de nostre Pere. Que si le Seigneur permet qu'ils ayent puissance sur nos corps

pour les mettre à mort & pour seeller la verité par nostre sang, si n'auront-ils pas puissance sur l'ame, & n'auront pas pourtant gagné la victoire; car nostre mort fera leur mort, & nostre sang fera semence de l'Eglise, & parlera comme celui d'Abel, tellement que nos ennemis en trembleront toute leur vie. Ne craignons donc, mais otons toutes charges qui nous pourront tenir, & courons à la lice, apres Iesus Christ nostre Capitaine, pour obtenir la couronne de gloire qui nous est proposée à la fin du combat, & pour estre fideles à nostre bon Capitaine, & batailler bonne bataille sous son enseigne, trauaillons comme bons gensdarmes, sans estre occupez ni empêchez par les affaires de ceste vie; & ne plaignons pas de perdre nos biens, de laisser nostre maison terrestre, nos peres, meres, freres, sœurs, femmes & enfans. Ne nous contristons de laisser leur compagnie pour seruir à vn tel Roi & Capitaine; ne craignons pas d'exposer nostre vie pour celui qui premierement l'a exposée pour nous, & a puissance de la nous rendre, apres que l'aurons mise pour maintenir sa querelle. Mais considerons que pour la vie de ce monde, qui n'est qu'une mer de toute misere, il nous donnera vne vie eternelle, où nous aurons toute paix, repos, ioye & felicité. Pour les biens, thesors, richesses & honneurs de ce monde, il nous donnera les biens, thesors & richesses de Paradis, & la couronne de gloire & immortalité, qui est le comble de tous biens; & pour la compagnie de nos peres, meres, freres, sœurs, femmes & enfans, nous ferons en la compagnie de nostre Pere celeste là haut au ciel, & avec tant de milliers d'AnGES & benits esprits, chantans & louans Dieu sans fin & à perpetuité; là où nous rirons & nous eslouyrons, & aurons grande liesse, quand nos ennemis & ceux qui perfecutent l'Euangile gemiront, pleureront & grinceront les dents, pour les grans tourmens & peines qu'ils endureront en enfer avec le diable leur capitaine. Ils conoistront alors & confesseront en grande douleur & angoisse, ce qu'ils n'ont voulu conoistre ni confesser en ce monde. Et puis qu'ils n'ont voulu recevoir Iesus Christ pour Sauueur & Redempteur, cependant qu'ils ont esté en ce monde, ils le sentiront en enfer leur Iuge, portans l'ire & fureur de Dieu sur

Gen. 4. 9.

Opposition de la ioye des bienheureux aux peines des reprouuez.

Luc 10. 19.

M. D. LIII.

leurs testes à tout jamais. Et que leur profiteront alors leurs biens, richesses & thresors, veu qu'ils ne les pourront racheter, ains crieront contr'eux deuant Dieu? Leur or & argent seront tesmoins contr'eux, & leur rouillure (ainsi que dit saint Iaques) mangera leur chair comme le feu. Leurs peres, meres, freres, sœurs, femmes, & leurs beaux enfans les deliureront-ils des peines si horribles & espouuantes esquelles ils seront tourmentez eternellement? Non, certes; mais, au contraire, s'ils ont esté contempteurs du Nom de Dieu, ainsi qu'eux en ce monde ils seront condamnez & maudits avec eux en enfer. Et tout ainsi qu'en ce monde ils leur ont donné ioye & plaisir, aussi en l'autre leur donneront tristesse, angoisse & tourmens, & leur seront comme bourreaux pour les tourmenter à tout iamaïs. C'est vne peine horrible, de laquelle le Seigneur menace tous les idolatres & contempteurs de son saint Nom, assavoir qu'il les maudira, & fera vengeance des peres sur les enfans iusques à la troiefme & quatriefme generation. Voilà comment les enfans de Dieu, & ceux qui bataillent pour maintenir l'Euangile, seront finalement recueillis au regne de Iesus Christ, pour estre en repos eternal. Au contraire, les idolatres & persecuteurs de la parole de Dieu seront abyfmez en la grande gehenne, là où ils seront tourmentez eternellement. Or, prions nostre bon Dieu & Pere qu'il lui plaise, par son S. Esprit, nous fortifier en ceste bataille, tellement que contre les assaux & embusches de Satan & de tous nos ennemis nous demeurions victorieux, perseuerans en la confession de son saint Nom iusques à la derniere goutte de nostre sang, au Nom de Iesus Christ son Fils, auquel soit honneur, gloire & empire eternellement. Ainsi soit-il, ainsi soit-il. Tous les freres, prisonniers pour la parole de Dieu, vous saluent en Iesus Christ, & moi ensemble, priant toujours pour vous, ainsi que faites pour nous. Le Seigneur brise Satan sous vos pieds, vous donnant victoire contre tous les assaux des ennemis de la foi, lesquels, ainsi qu'auons entendu, vous assaillent de toutes parts pour vous esbranler & vous faire perdre courage de maintenir la cause du Fils de Dieu, tant iuste & raisonnable. Le Seigneur leur vueille pardon-

ner, & dissiper tous leurs conseils & entreprises, donnant tres-heureufe issue à vostre captiuité à la gloire de son saint Nom, & à la confusion de Satan & de l'Antechrist. Vous saluerez en nostre Seigneur tous les freres, principalement nostre poure frere Iean Chambon, lequel consolerez si pouuez par lettres pour le moins, & exhorterez à perseuerer en la foi & patience que ce bon Dieu lui a donnée, iusques à la fin; & s'il a besoin de quelque chose, assistez-lui si pouuez. Des prisons de Lyon, ce cinquieme de Feurier, par vos treschers freres en Iesus Christ, prisonniers pour la Parole de Dieu.

Ceste Epistre est consolatoire, & a esté enuoyee par Bernard Seguin à Pierre Berger, aussi prisonnier.

Paix par Iesus Christ vous soit multipliee.

Nous vous prions, trescher frere, de ne trouuer estrange si nous auons aucunement retardé à vous escrire; ce que n'eussions fait, n'eust esté que n'auons eu bonnement le loisir, d'autant aussi que n'auons rien de nouveau pour vous mander. Nous sommes grandement marris de ce que n'avez la commodité de vous retirer en quelque lieu à part pour vous consoler avec Dieu, en lisant ou escriuant quelque chose, pour augmenter de plus en plus le zele que Dieu vous a donné de maintenir son honneur & gloire; toutesfois il ne faut point que vous regardiez tant aux choses qui vous sont presentees deuant les yeux, que n'esleuiez vostre cœur en haut à celui sans la pouruoyance duquel rien ne se fait, non seulement sur ses enfans & seruiteurs, mais aussi sur les infideles qui ne sont que le blasphemer & deshonorer sans cesse, voire mesme sur les creatures qui ont esté par lui faites. Et pourtant faut prendre en patience tout ce qu'il plait à nostre bon Dieu nous enuoyer, veu que sa volonté ne peut estre que iuste & raisonnable, & pour l'auancement de sa gloire & de nostre salut. Et puis qu'il sçait mieux que nous-mesmes ce de quoi nous auons besoin, laissons-nous conduire par lui, & remettons tout nostre souci & toutes nos sacheries

Argument tiré de la providence de Dieu.

Iaq. 5. 3.

Exode 10. 3.

entre ses mains, & il y mettra fin quand il fera expedient. Si cependant nous n'auons tout à nostre souhait, voire mesme en ce qui pourroit seruir à la gloire de Dieu, ne nous fâchons point pour cela, mais recourons à nostre bon Dieu par continuelles prieres & oraisons pour lui demander qu'il lui plaise subuenir à nos necessitez, non seulement quant au corps, mais plustost quant à l'esprit. Et mesmement, puis qu'il nous a fait la grace de nous auoir reputez dignes d'endurer pour sa sainte parole, & nous auoir constituez comme ses procureurs & lieutenans pour maintenir sa cause, non pas deuant les petis du monde mais deuant ceux qui sont plus haut esleuez & estimez plus sages que tous les autres; qu'il lui plaise nous armer, non d'armes charnelles (lesquelles ne seruent de rien en ce combat), mais d'armes spirituelles, pour combattre en telle forte nos ennemis, que nous obtenions à la parfin victoire glorieuse d'iceux. Perseuerons donc en l'inuocation du Nom de Dieu, le prians qu'il nous tiene prests & apareillez pour glorifier son S. Nom par tel moyen qu'il lui plaira, soit par vie, soit par mort. Enfuyuons nostre Seigneur Iesus Christ, lequel a demandé à son Pere que le hanap qu'il auoit à boire passast de lui, s'il estoit possible, toutefois que la volonté de Dieu son Pere fust faite, & non pas la siene; assauoir selon que la nature humaine estant effrayee du iugement de Dieu, auquel il faisoit satisfaire, le faisoit parler. Ainsi nous, puisque nous sommes perfecutez, non point comme larrons ou brigans (ce que deuons attribuer à la seule misericorde de Dieu), mais comme Chrestiens; ne desirons rien d'auantage que d'estre faits conformes à celui duquel nous auons vn nom & titre si honorable. Demandons lui que s'il est expedient, il nous prolonge la vie, comme iadis il l'a prolongee à son bon seruiteur Ezechias, & ce non pour autre cause que pour son honneur & gloire, afin que les infideles ne le blasphemassent. S'il lui plait que par mort nous glorifions son Nom, recommandons nos esprits entre ses mains, & il les receura en son royaume eternal. Nous serons par ce moyen cent mille fois plus heureux que si nous viuions plus longuement. Car tant que nous serons en ceste vie, nous auons plus de matiere de nous

contrister & fâcher, que de nous resiouyr, veu les horribles blasphemes qui iournellement se commettent par toute la terre contre la sainte maiesté de nostre Dieu, veu que tous, comme il semble, se font bandez contre lui pour le despiter & lui faire la guerre. Car toute meschanceté regne, verité est foulee aux pieds, & est condamnee, & mensonge maintenu. Les faux prophetes de la roine Iezabel, grande paillarde, sont entretenus en toutes pompes & delices, & le poure Michee & Helie sont pourfuiuis iusques à les faire mourir. Voyans ces choses, est-il possible, si nous auons vn seul grain (comme on dit) de la crainte de Dieu, & auons son honneur en recommandation, que nous ne desirions avec sainct Paul d'estre separez de ce corps, & estre avec Dieu? Destournons donc nostre cœur de ces choses corruptibles & terriennes, & pensons aux ioyes celestes & biens inestimables que le Seigneur a preparez à ceux qui perseuereront à le confesser deuant les hommes. Car, si nous perdons ceste vie corporelle pour maintenir son Euan-gile, il nous baillera celle qui est eternelle, en laquelle il effuyera toutes larmes de nos yeux. Consolez-vous donc en Dieu, ayant tousiours les yeux fichez en lui. Cependant aussi nous nous preparons pour soutenir vn nouveau combat. Dieu vous doit force de le soutenir, tellement que la victoire lui en demeure. Priez Dieu pour nous. Quant à nous, soyez assurez que nous ne vous oublions pas. Le Dieu de toute misericorde vous console & fortifie iusques à la fin, & nous aussi.

Par vos freres & amis en Iesus
Christ, compagnons de vos
liens.

*Epistre escrite par ledit Bernard
Seguin.*

LA charité de Dieu le Pere, & la paix & grace de nostre Seigneur Iesus Christ, & la consolation du saint Esprit, soit & demeure à iamais avec vous, ainsi soit-il.

Si, iusques à present, ie n'ai fait mon deuoir de vous rendre tres euident & certain tesmoignage de l'amitié et charité Chrestienne que i'ai com-

1. Rois 19. 19.

Philip. 1. 23.
Apoc. 7. 17.
& 22. 4.

2. Rois 20.
Isaie 38. 3.

mencé de vous porter depuis que Dieu vous fit la grace d'auoir compassion de nos liens par le sainct Euangile d'icelui, ie vous prie tres-affectueusement qu'il vous plaife le me pardonner, & receuoir les presentes pour vne preuue suffisante de l'affection que ie vous porte, vous conoissant non seulement pour ma sœur, mais pour ma propre mere. Certes, si les dernieres paroles qu'un pere dit à son enfant, quand il s'en va mourir, peuuent assez tesmoigner le bon vouloir qu'il lui porte; aussi la presente vous pourra assez suffisamment donner à conoistre le mien enuers vous, combien que ie suis tres-assuré que vous n'en auez eu doute, ni n'en doutez aucunement. Je di ces choses, chere sœur, pource que i'espere que mes compagnons & moi nous en irons en bref à nostre Dieu. Car, selon le monde, les choses sont tellement disposees qu'il n'y a point apparence de deliurance. Je ne vous mande pas ces choses pour vous contrister, mais plustost pour vous resiouir en Dieu, à la volonté duquel il faut que tous vrais fideles & Chrestiens se rengent. Car, puis que c'est lui seul qui a créé nostre corps & nostre ame pour la gloire de son sainct Nom, nous ne deuous nullement estre marris quand il dispose de l'un & de l'autre à son bon plaisir, mesmement en telle sorte qu'il est glorifié en faisant telles choses, & le regne de son ennemi mortel, qui est le prince de tenebres, ruiné & destruit. Il est bien vrai, combien que ceux qui nous poursuuyent facent complots & machinations pour humer nostre sang, & pensent desia nous auoir engloutis, que toutesfois Dieu est par-dessus, qui peut en vn moment renuerfer à leur grande confusion toutes leurs entreprises. Ce qui nous donne vne consolation inestimable, car nous sommes assurez qu'il rompra tous leurs conseils, si nostre heure n'est encores venue, ou bien si elle est venue, qu'il nous tendra sa main d'en haut pour nous fortifier, & ne permettra que nous soyons tentez plus que nous pourrons porter. Quelque chose donc qui auienne, comme dit sainct Paul, soit que nous viuions, soit que nous mourions, nous ferons au Seigneur qui aura souci de nous, comme de ceux qu'il aime pour l'amour de son fils Iesus Christ. Parquoy, sachans que nous sommes en sa saincte protection & sauuegarde, nous

nous confolons & resiouissons d'une ioye interieure & spirituelle, laquelle diuertit nos pensees de l'aprehension des tourmens qui nous peuuent estre proposez, & nous fait leuer nos cœurs en haut pour contempler les biens inestimables que Dieu a preparez à ceux qui prefereront la gloire d'icelui à leur propre vie. La chair certes n'est pas sans nous tourmenter beaucoup & nous proposer plusieurs choses, ausquelles si nous nous voulions arrester, pourrions perdre courage; mais le Seigneur fait, par sa grande misericorde, qu'elle n'a point la domination sur nous, & n'aura, comme nous esperons. Car nostre bon Dieu & Pere nous fait la grace de la dompter par la continuelle inuocation de son sainct Nom. Pour conclusion de la presente, ie vous prie que sur tout vous craigniez Dieu, & que toute vostre famille soit aussi instruite en la crainte d'icelui. Voila la plus belle admonition que ie vous fauroi faire, car en craignant Dieu, rien ne vous defaudra; plustost le Seigneur conuertiroit les pierres en pain, auant qu'il vous laissast auoir necessité. Fiez-vous donc entierement en lui & vous ne serez iamais confuse. La grace, paix & misericorde d'icelui, par son Fils Iesus Christ, en la vertu du sainct Esprit, soit & demeure à iamais avec vous. Des prisons de Roane, le 1. de Mars, M.D.LIII.

Par vostre trescher frere & entier ami,

BERNARD SEGVIN.



PIERRE NAVIHERES (1).

LA prouidence de Dieu s'est montrée admirable en la cause des cinq

(1) Th. de Bèze nous apprend que « Pierre Navihieres, Limousin, avait servi, à Lausanne, Pierre Viret » C'est ce que confirme une lettre de Viret à Calvin, à la date du 11 août 1552 : « *Petrus* quo usus sum famulo et scriba, e carcere scripsit ad me literas quibus petebat a me doceri de quadam controversia quæ illi erat de baptismo cum monachis cum quibus illi fuit disputandum : ac simul, omnium sociorum nomine, rogabat ut exponerem quo sensu accipiendum esse putarem quod apud Lucam scriptum est de iis qui dicuntur a Paulo retincti. Ego ad illa respondi satis copiose, et consolationem simul adjecti ad levandum illorum captivitatem. » Nous trouverons en effet, plus loin, la réponse de Viret à Navihieres. *Calvini Opera*, XIV, 349.

Eſcholiers & des autres priſonniers d'un meſme temps à Lyon, en ce qu'au milieu des lous & des lions rugiffans, ils ont eu commodité & delai, non ſeulement de diſcourir par tous les points de la ſaincte Eſcriture, mais auſſi de mettre par eſcrit leurs reſponſes, apres les auoir conſtamment & doctement maintenues deuant les iuges, afin de ſeruir à l'aduenir d'armes & d'inſtruction à ceux qui ſouſtiendroyent tels aſſauts. Quant à Pierre Nauiheres, Limoſin, quatrieſme en ceſt ordre des Cinq, outre les combats communs qu'il a ſouſtenus avec les autres, il a eu à combattre en particulier contre les affections & pourſuites de ſes parents, & en eſt demeuré victorieux, ſurmontant en la vertu du ſainct Eſprit toutes tentations & allechemens humains, comme nous verrons par pluſieurs lettres eſcrites pour reſponſes auſdits parents, leſquelles nous auons miſes au preſent diſcours apres la Confeſſion de foi preſentee aux Iuges par ledit Nauiheres, & puiſſe des ſainctes Eſcritures & des Docteurs anciens.

Pierre Nauiheres, apres auoir rendu entiere confeſſion de ſa foi deuant les Iuges de Lyon, l'a preſentee auſſi par eſcrit en la ſorte qui ſ'enſuiuit, audit mois de Mai M.D.LIII.

Puis qu'ainſi eſt que tous Chreſtiens doivent toujours eſtre apareillez de rendre raiſon de l'eſperance qui eſt en eux à chacun qui les interroguera, & ce avec benignité & reuerence, eſtant interrogé par vous, Meſſieurs, touchant ma foi, ie me ſuis mis en deuoir de ſatisfaire à voſtre requeſte. Mais, pource que ie ne me ſens eſtre tant exercé aux ſainctes Eſcritures pour ce faire qu'il ſeroit de beſoin, ie vous ſupplie me pardonner ſi ie ne vous ſatisfai en tout. Toutesfois ie n'eſpere dire choſe qui ne ſoit conſonante à la parole de Dieu, comme le pourront voir tous bons eſprits fideles & vous auſſi. Premierement, ie croi en vn ſeul Dieu immortel & inuiſible, diſtingué en trois perſonnes, le Pere, le Fils & le ſainct Eſprit, qui ne font qu'une meſme ſubſtance & eſſence eternelle; à la vraye conoiſſance duquel Dieu l'homme de ſa nature ne peut venir, d'autant qu'il eſt aueugle

aux choſes diuines & ne peut iuger d'icelles; car l'homme charnel ne comprend point les choſes de l'Eſprit de Dieu & ne les peut entendre, d'autant qu'elles ſe diſcernent ſpirituellement. Or le premier homme, ſe deſtournant de ſon Dieu, s'eſt tellement affuietti à peché qu'il a eſté fait ſon eſclau. Toutesfois, afin qu'il ne pretendiſt excuſe d'ignorance, lui a eſté laiſſé vn teſmoignage en ſon cœur, qu'il y auoit vn Dieu; mais tant s'en faut que par cela il puiſſe venir à la vraye conoiſſance d'icelui, qui eſt par Ieſus Chriſt, qu'il le conoit ſeulement iuſte Iuge de ceux qui l'ont offenſé. Parquoi ie di que l'homme de ſa nature a vne intelligence vniuerſelle qu'il y a vn Dieu, laquelle il lui a imprimee en ſon cœur, afin qu'il fuſt inexcuſable; mais quant à la vraye conoiſſance qui eſt par Ieſus Chriſt, & que le pouuons appeler Pere, il ne l'a point. Donc il faut que pour le conoiſtre il nous ouure les yeux, change noſtre cœur de pierre en vn de chair, pour en icelui imprimer ſa parole. Et tout ce bien-là vient de Dieu ſeul, & non de l'homme, ſelon ſainct Auguſtin, au liure « Du bien de perfeuerance, » diſant que depuis que l'homme s'eſt deſtourné de Dieu par ſon peché, il appartient à la ſeule grace de Dieu, qu'il ſe conuertiffé & retourne vers lui, & qu'il ne ſ'en deſtourne point.

Ie croi d'auantage que l'homme ne peut eſtre iuſtifié que par la ſeule foi, laquelle eſt don de Dieu, & que tout ce que l'homme fait ſans icelle n'eſt autre choſe que peché. Or, depuis qu'il l'a obtenue, tout ce qu'il fait eſt agreable à Dieu, & eſt réputé iuſte par icelle, laquelle n'eſt point morte ains produit les fruités dignes de l'eſprit de Dieu qui habite en lui. Or, quand Dieu recompense les fruités d'icelle, c'eſt de ſa ſeule grace, non à cauſe de nous, car de noſtre nature nous ne les ſaurions produire. Quand Dieu couronne les bonnes œures qui ſont en nous, il ne couronne rien de noſtre, mais le ſien qu'il a mis en nous par ſon ſainct Eſprit. Quant à ce que dit ſainct Iaques, vous ſauez qu'il parle à ceux qui ſe glorifioyent d'auoir la foi & cependant ne la monſtroient par œures dignes d'icelle. Parquoi, qui ſe vante d'auoir la foi ſans faire les œures dignes d'icelle il ſe moque, car elle ne peut eſtre ſans icelles, non plus que le bon arbre ſans le bon

1. Cor. 2.
2. Pierre 2.

Rom. 1.

De bonâ perfeuerantiâ.

Rom. 3. & 4.
Rom. 14.
S. Ambroſe
ſur le 6. chap.
aux Rom. &
ſur le Pf. 102.

Iaq. 2.

fruidt. Le croi pareillement, puis que Dieu est esprit immortel & inuisible, qu'il ne peut ni ne doit estre representé par chose corruptible, ains doit estre adoré en esprit & verité. Parquoi qui le veut represente par image, & en icelle le seruir, fait contre les commandemens qu'il a donnez de cela, comme il apert par le liure d'Exode. Aussi qui se prosterne deuant quelque simulachre que ce soit & lui fait honneur, icelui commet idolatrie; car, comme dit S. Paul: « L'image n'est rien au monde, » & saint Jean: « Enfans, gardez-vous des Images. » Parquoi l'excuse n'est valable ni receuable de dire que ce qu'on fait aux images, on ne le fait à cause d'icelles, mais à cause de ceux qu'elles representent. Car comme dit S. Augustin: « L'image retire plustost le cœur du ciel, qu'elle ne l'y esleue, » d'autant que la voyant faite comme nous, ayant yeux, bouche, oreilles, bras & jambes, nous estimons qu'il y a quelque diuinité, & nous amouons à icelle. Il dit d'auantage, que c'est vne chose meschante d'eriger vn simulachre taillé en forme humaine, es temples des Chrestiens, voire à Dieu le Pere. Et en vn autre lieu: « Tous les simulachres & images font exterminer par l'Euangile, & mis en oubli, comme s'ils estoient enfeuelis. »

Quant à la veneration des Saints apres leur mort, nous n'en auons rien aux saintes Escritures, & ne trouons qu'il soit commandé de nous adresser à eux, mais seulement à Dieu par Iesus Christ qui est nostre Aduocat, lequel dit ainsi: « Venez à moi vous tous qui trauaillez & estes chargez, & ie vous soulagerai. » Il ne commande pas de nous adresser à S. Pierre ni à saint Paul. Et puis en saint Jean, 14. 15. 16: « Tout ce que vous demanderez à mon Pere en mon Nom, il le vous donnera. » Il ne faut pas douter que s'il eust esté loisible de s'y adresser en vn autre nom, il ne l'eust dit. S. Augustin dit que de ceux qui ont porté chair humaine: « Iesus Christ seul intercede pour nous. » Et puis ailleurs, à ce propos: « L'oraison qui n'est point faite par Iesus Christ seulement, ne peut pas effacer les pechez, mais elle est faite en peché. » Et S. Ambroise: « Pour venir à Dieu, il n'est point besoin d'intercesseur, mais d'vn cœur contrit & deuot. » Au surplus, quand en l'ancien Testament, les

saints personnages demandent à Dieu quelques cas, proposans les noms d'Abraham, Isaac & Iacob, c'est ayans esgard aux promesses de Dieu faites ausdits Patriarches, & non en l'inuoquans en leurs noms. Quant aux morts, nous auons saint Paul qui nous defend de nous contrister sur iceux, car c'est à faire aux Payens qui n'ont point d'esperance qu'ils ressusciteront. Il ne commande point de prier pour eux, ce qu'il n'eust oublié de faire s'il eust esté tant expedient qu'on le dit communément. S. Augustin dit qu'il ne paruiet seulement aux esprits des morts que ce qu'ils ont fait estans en vie. Que s'ils n'ont rien fait estans viuans, il ne leur paruiet rien estans morts. D'autre part, s'il estoit ainsi que par prieres on leur peust aider à faire leur salut, il faudroit que Iesus Christ n'eust fait leur redemption qu'à demi, & que nous fissions le residu. Or est-il manifeste qu'il a entierement effacé l'obligation qu'auions avec le diable. S. Pierre aussi demonstre que nous ne sommes rachetez par or ou par argent, mais par le precieux sang de Iesus Christ, & qu'il n'y a salut en autre nom qu'au sien. Saint Chrysostome dit que, quand on demande misericorde, c'est afin de n'estre examiné de nostre peché, pour n'estre point traité selon la rigueur de iustice, car où il y a misericorde il n'y a plus ni gehenne, ni examen, ni rigueur ne peine. Parquoi ceux qui ont obtenu misericorde par Iesus Christ, n'ont point d'autre purgation apres leur vie, & n'attendent peine ne tourment, mais vont en ioye eternelle. Et quant à ce qui est dit au liure des Machabees, vous sauez que le liure n'est pas canonique, comme on le void par saint Hierome.

Nous auons deux Sacremens en l'Eglise, ordonnez par Iesus Christ, asauoir le saint Baptesme & la sainte Cene. Le S. Baptesme est Sacrement de penitence, & comme vne entree en l'Eglise de Dieu, pour estre incorporé au corps de Iesus Christ. Icelui nous represente la remission de nos pechez passez & futurs, laquelle est pleinement acquise par la seule mort de Iesus Christ. D'auantage nous y est monstree & signifiée la mortification de nostre chair & renouvellement de vie, ce qui est representé par l'eau ietee sur l'enfant, qui est signe & marque du S. Esprit, lequel est le

Sur le Pf. 48.

1. Pierre 1.

Actes 4.
Homel. 2. sur
le 50. Pf.Exode 10.
Deut. 4. 5. 6.1. Cor. 8.
1. Iean 5.Sur le Pf. 113.
Sur le 1. des
Rom.
Au 17. liure
De la cité de
Dieu, chap. 31.1. Iean 2.
Matth. 11.Sur le 6. aux
Heb.
Sur le Pf. 108.Sur le 1. chap.
des Rom.

Rom. 6.
Gal. 3.
Ephes. 4.
Coloff. 3.

1. Pierre 4.
Matth. 28.

1 Cor. 10.

Homel. 26.
sur S. Iean.
En l'Epist. 5.
à Marcellin.

Sur le chap. 3.
de la 1. aux
Corinthiens.

vrai laquement de nos ames. Et par ce sommes admonnestez, que comme le grand Pharaon fut submergé en la mer rouge, aussi nostre vieil Adam, & tout ce que nous tenons de lui, doit estre noyé. Et d'autant que ceste eau iettée sur l'enfant ne le noye pas, mais il vit encore apres, aussi nous deuons viure en nouveauté de vie, & non plus en nous, mais à Iesus Christ. Nous ne trouuons que Iesus Christ ait ordonné autre chose en ce S. Sacrement que l'eau & la forme acoustumée en l'Eglise: Au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit. Quant au chrefme & aux autres ceremonies, nous ne les trouuons aux sainctes Escriptions. D'auantage, de dire que le Baptesme exterieur fait par eau, soit necessaire à salut, en telle sorte que quiconque ne l'aura receu ne soit sauué; cela est inique. Car c'est lier & astreindre la grace de Dieu aux choses exterieures, comme s'il ne pouuoit besongner sans icelles. Nous lisons au vieil Testament, que la Circoncision, qui a esté figure du Baptesme, a esté souuent obmise, & puis elle ne se faisoit que le huitiesme iour, selon le commandement de Dieu. Or celui qui diroit que les enfans qui mouroyent deuant cedit iour, estoient perdus, en iugeroit temerairement. Autant en pouuons-nous dire des Chrestiens, car les Sacremens de la nouvelle loi n'ont point esté plus vertueux en eux que ceux de l'ancienne, comme saint Paul le demonstre tresbien, disant que les Peres ont mangé vne mesme viande avec nous, & beu vn mesme bruuage. La difference qui peut estre entre lesdits Sacremens est que ceux de l'ancienne loi ont figuré les choses qui deuoyent auenir, & ceux de la nouvelle demonstrent les choses estre venues, comme dit saint Augustin. On fait bien que ceux qui eussent voulu mespriser la Circoncision eussent bien grandement offensé contre Dieu qui la commandoit; pareillement ceux qui ne tiendroyent conte auiourd'hui du Baptesme, mespriferoient les graces que Dieu offre en icelui: que si l'enfant meurt deuant qu'estre baptizé, ie ne le voudroi condamner, & ne s'enfuit point qu'il ne soit sauué; car, comme le dit saint Ambroise: « On fait bien que le saint Esprit a esté donné sans l'imposition des mains, & celui qui n'auoit point esté baptizé auoit obtenu remission des

pechez. » Or celui qui a receu le don du Baptesme n'est-il pas baptizé inuisiblement? Et saint Augustin dit que la sanctification est aucunesfois sans le sacrement visible, & le sacrement visible sans la sanctification interieure. Parquoi ie conclu que le Baptesme exterieur, fait par eau, n'est point necessaire à salut, & qu'on n'est point sauué par le moyen de l'eau, mais par ce qui est représenté par l'eau, assauoir l'attestation de bonne conscience, & par la remission des pechez, faite par la mort de Iesus Christ, de laquelle si nous ne sommes participans nous sommes perdus.

Il reste à dire de l'autre Sacrement, qui est la sainte Cene de nostre Seigneur Iesus Christ, laquelle, comme tesmoignent les quatre Euangelistes & saint Paul, il ordonna la nuit deuant qu'il souffrist, assauoir qu'il print le pain & le rompit, disant: « Prenez, mangez: ceci est mon corps qui est liuré pour vous. » Et apres auoir rendu graces, print le calice, disant: « Ceci est le nouveau Testament en mon sang: beuez tous d'icelui. Toutes fois & quantes que vous ferez ceci vous annoncerez la mort du Seigneur iusques à ce qu'il viene. » Voilà l'institution de la S. Cene. En premier lieu, vous voyez comment le commandement de participer tous au calice est violé, car il est né aux laics. Tous les anciens Docteurs¹ ont commandé expressément que tous participassent aux deux, au pain & au calice, au corps & au sang du Seigneur. Chrysofome² dit: « Ce n'est pas comme en la Loi ancienne, où le Prestre auoit sa portion par dessus le peuple, mais en l'Eucharistie tout est commun entre le Prestre & le peuple. Car vn mesme corps est proposé à tous, & vn mesme calice. » Gelase³ aussi, Euesque de Rome, ordonne que tous ceux qui s'abstiendront du calice soyent repoussez de tout le Sacrement: « Pource, » dit-il, « que la diuision de ce mystere ne se fait point sans sacrilege. » Or venons maintenant à parler de ce qu'on fait en ce saint Sacrement. Vous dites qu'on y reçoit le corps & le sang de Iesus Christ. Ie le confesse, mais voyons en quelle maniere. Vous ne me nierez pas que nous ne pouuons communiquer à Iesus Christ sinon par foi, pour auoir salut. Or, puis que la foi n'est point vne chose charnelle, il ne faut point preparer les dents de la chair

Au 3. liure
des questions
du vieil Testa-
ment.

1. Cor. 11.

¹
Cypr. Epist. d
Laps.

²
Sur le 9. chap
de la 2. aux
Cor.

³
Can. Comperi-
mus, de Con-
secr. Distin. 2

pour le recevoir & manger charnellement, mais les dents de l'esprit, qui font la foi par laquelle nous recevons Iesus Christ à salut. Or l'office de la foi c'est croire; donc ie di que qui croit en Iesus Christ, l'a mangé, comme dit saint Augustin: « Pourquoi apres-tu la dent & le ventre? Croi, & tu l'as mangé. » A quoi s'accorde le Decret de Penitence. Parquoi ie di, que qui croit Iesus Christ descendu du ciel, auoir souffert mort & passion pour lui, & par icelle l'auoir deliuré de la mort eternelle & fait heritier du ciel, estre ressusité, monté au ciel, deuoir venir iuger les viuans & les morts; icelui reçoit & mange la chair & le sang de Iesus Christ. Et comme dit saint Augustin: « C'est habiter en lui, & lui en nous. » Voilà la communication que nous auons avec lui, qui est faite par foi. Et quant à sa nature humaine, & à la chair & au sang qu'il a apporté du ventre de la Vierge, tous hommes communiquent avec lui, d'autant qu'il est fils d'Adam quant à l'humanité, comme les autres, & a esté fait semblable à nous en toutes choses, excepté peché. Mais ceste communication avec sa nature humaine ne nous profite rien à salut si l'autre n'y est, assauoir la spirituelle, qui est faite par foi, par laquelle nous sommes regenerés & faits enfans de Dieu, de laquelle font seulement participans les fideles. Parquoi ie conclu que la manducation charnelle de la chair & du sang naturel de Iesus Christ, si que le pain & le vin soyent conuertis en iceux, n'est point faite en la Cene, ains qu'il est assés à la dextre de Dieu son Pere, si l'article de la foi n'est faux, & l'histoire de son Ascension. Mais seulement nous est signifié, que tout ainsi que nos corps sont nourris & substantés par le pain & le vin, aussi Iesus Christ, par sa vertu & puissance, nourrit & entretient nos ames & les fait participantes de sa chair & de son sang & de tous ses benefices.

Et, pour plus grande confirmation de ceci, voyons l'interpretation des paroles de Iesus Christ. Il dit: « Ceci est mon corps. » Le vous supplie, n'apportons ici rien du nostre, & entrons en nostre conscience. Tertullian ¹ explique ces paroles ainsi: « Ceci est le signe & la figure de mon corps. » Saint Augustin dit ²: « Le Seigneur n'a point fait de doute, de dire:

« Ceci est mon corps, » combien qu'il ne donna que la figure d'icelui. » Et puis encore il dit ³: « Iesus Christ admit Iudas au banquet avec ses disciples, auxquels il recommanda & donna le signe & la figure de son corps. » Bref, tous les anciens Docteurs disent le semblable. Saint Irene dit: « Le pain terrestre receuant la benediction de Dieu, n'est plus pain commun, mais Eucharistie contenant deux choses, l'une terrestre & l'autre diuine, » lesquelles paroles Gelase interprete ainsi ⁴: « Les Sacremens du corps & du sang de Iesus Christ, lesquels nous recevons, sont choses diuines, à cause de quoi par iceux nous sommes faits participans de la nature diuine, & toutesfois la substance & nature du pain & du vin demeure; & certes, neantmoins, la figure & similitude du corps & du sang de Iesus Christ sont celebres en l'administration des mysteres. » Saint Augustin, au liure de la doctrine Chrestienne, parlant du mesme Sacrement, dit: « Comme c'est seruile infirmité de suyure la lettre & prendre les signes pour les choses signifiées, aussi interpreter inutilement les signes, c'est un erreur pernicieux. » Si ceci ne fust, voyons la chose [de plus pres. Vous confessez que la sainte Cene est vn Sacrement. Or, voyons la simple définition du Sacrement, donnée de saint Augustin. Il dit que Sacrement est vn signe de la chose sacrée, ou chose visible de la grace inuisible. Donc ce n'est pas la chose mesme signifiée, autrement ce ne seroit plus Sacrement. Or la Cene est vn Sacrement: donc c'est un signe qui demontre quelque cas; mais toutesfois tel signe que ce qu'il represente est donné seurement & vrayement à celui qui le reçoit par viue foi: autrement non. D'auantage, vous saluez que ce verbe substantif, *Est*, se prend pour le verbe *Signifier*, aux saintes Escritures, comme: Les sept boeufs & les sept espics de blé sont les sept annees; La pierre estoit Christ; Iean estoit Helie. l'estime que vous ne menierez pas que tous ces passages ne se doiuent interpreter par le verbe *Signifier*. Or qui empeschera qu'on ne face le semblable aux paroles de Iesus Christ, & mesmement apres que les anciens docteurs les ont ainsi interpretees? Au reste, si on dit que ceste transsubstantiation du pain & du vin au corps & au sang de Iesus Christ est faite par

mantus, disciple de Manichee. chap. 12.

En l'expos. du 3. Pf.

⁴
Gelase au Decret.

Gen. 41.

1. Cor. 12.
Matth. 11.

Decr. de Pœnit. dist. 2. c. de Charitate.

Heb. 4.

¹
Iure 4 contre Marcion.

²
Contre Adi-

miracle, il n'y a pas grande raison. Car quel miracle me donnerez-vous en toutes les saintes Escriitures, qui n'ait esté appert & manifeste à tous les sens corporels, & qui ne rauisse en admiration ceux qui le voyent, comme ceux de Moyse faits en Égypte? Or, on ne void point que le pain & le vin soyent aucunement muez & changez en autre couleur ou faueur, parquoy on puisse estre esmerueillé; donc ce n'est point miracle. Vous dites que l'on comprend cela par foi qui ne doute point des paroles de Iesus Christ, & que c'est par icelle qu'on entend ces hauts mysteres. Le m'y accorde; mais la foi n'est point charnelle & ne comprend point les choses charnellement, ains spirituellement. Parquoy nous ne deuons rien imaginer de charnel en ce sainct Sacrement, & ne nous arrester (comme il est commandé au premier concile ¹ de Nicee) au pain & au vin qui nous sont donnez, mais esleuer nos esprits en haut, pour contempler par foi l'Agneau à la dextre de Dieu. Je vous prie au Nom de Dieu penser à ceci, si la chose n'est pas ainsi. Vous fauez aussi que le Canon ² de la Transsubstantiation n'est que depuis le Pape Gregoire 7. Quant à ce que les anciens Docteurs appellent aucunesfois ce S. Sacrement Sacrifice, c'est à cause de la commemoration qu'on fait en icelui de ce grand & perpetuel sacrifice de Iesus Christ, fait une fois pour tous en la croix. Ils l'ont aussi appelé Eucharistie, c'est à dire adion de graces, lequel sacrifice nous reste seulement pour lui offrir, comme il est dit aux Hebr. : « Le fruit des leures, » & par Dauid : « Vn cœur penitent & humilié. » Car tous autres sacrifices ont prins fin en Iesus Christ, qui s'est offert soi-mesme à Dieu son Pere, & nul ne le peut offrir que lui-mesme qui est le grand Sacrificateur, se presentant & priant Dieu son Pere incessamment pour nous. En toute ceste institution de la S. Cene, ni en toute la sainte Escriiture, on n'oit point parler de Messe, ni de l'institution qui en est auourd'hui. Parquoy ie ne fai quelle raison il y a en ce qu'on dit que S. Iaques la celebra le premier en Ierusalem; les autres disent que ce fut S. Pierre en Antioche; les autres attribuent l'institution d'icelle à S. Gregoire, les autres à S. Ambroise. Voilà qui est peu solide, pour vne chose qu'on veut estre

tendue comme article de foi. Sainct Paul parlant de la Cene, dit : « Qu'il a receu du Seigneur ce qu'il leur a donné. » Et ne faut douter que les autres Apostres n'ayent fait le semblable. Or il est manifeste que nostre Seigneur Iesus Christ ne fit iamais telle institution de Messe. Il faut donc dire que si sainct Pierre ou sainct Iaques l'ont ordonnée, qu'ils n'ont esté fideles seruiteurs & Apostres, veu qu'ils auoyent institué autre chose qu'il ne leur auoit esté commandé par leur Maistre, ce qu'il ne faut penser. Vous n'ignorez que l'Introité de la Messe a esté prins de la coustume qui estoit en l'Eglise ancienne, laquelle estoit de chanter quelques Pseaumes ou lire quelque chapitre de la sainte Escriiture, cependant que le peuple entroit au temple, & qu'il s'assembloit. Pareillement l'offrande qu'on fait, c'estoyent les collectes que faisoient les Diacres entre le peuple pour les pources. Considerez, ie vous prie, le changement de tout cela. Je ne fai point d'autres Sacrements ordonnez en l'Eglise par Iesus Christ que ces deux deuant dits. Quant à la confirmation ou Imposition des mains & l'Extreme onction, ie ne fai pas quelle raison il y a de les retenir, veu que ce pourquoy ces ceremonies estoyent obseruees, a cessé : assauoir le don de Miracles. Car vous fauez que par l'imposition des mains vous ne pouuez donner le sainct Esprit, car c'est au seul Dieu de le donner, comme dit sainct Ambroise. Par l'onction, vous ne rendez guerison aux malades, comme faisoient les Apostres, mais au contraire, quand vous l'apportez, c'est signe de mort ou maladie mortelle.

Je croi d'autre part que l'Eglise n'a point d'autre chef que Iesus Christ duquel tous les vrais fideles sont membres, & nul d'entr'eux n'a preeminence sur les autres pour les assuiettir; ains tous sont freres & se doyent obeir mutuellement; ce qui a esté obserué en l'Eglise primitive, comme on le peut voir par les histoires anciennes. Sainct Cyprian, en l'Epistre au Concile de Carthage, dit telles ou semblables paroles : « Nous conuiendrons tous-pour dire nostre opinion, & s'il y a quelqu'un qui contredise, nous ne le mettrons pas hors de la compagnie, car il n'y a aucun de nous qui se dise fouuerain Euesque, pour contraindre les autres à lui obeir. » Vous voyez

¹
Canon premier
du Concile
de Nicee.

²
Au concile
de Verfel.

Heb. 13.

Pf. 51.

Heb. 5. 7. 8.
9. 10.
2. Cor. 11.

Voyez S. August. à Ianuarus & Homil 20 sur S. Iean

Sur le 3. chap
de la 1. aux
Cor.

Ephes. 4.
1. Pierre 5.

par cela comme il n'y avoit point pour lors aucun des Euefques, qui fe dit auoir domination fur les autres, tant s'en faut deffus les Princes, comme se dit auoir le Pape auourd'hui. Vous fauez que saint Gregoire mesme a refusé ce nom, disant que celui qui l'vsurpoit estoit precurseur de l'Antechrist. Autant en a-il dit à Amian, diacre, en l'Epistre 76. & 188. de lean, Euefque de Constantinople, qui le vouloit vsurper. Vous n'ignorez quel estoit l'office des Euefques anciens, & comme le décrit saint Paul, & quel nom leur donne saint Gregoire, s'ils ne font leur office, les appelant chiens. Vous n'ignorez aussi l'office des Prestres, & qu'emporte le nom duquel on se contente auourd'hui. De la vie & de la pure doctrine, on ne s'en foucie. D'auantage, ie croi que c'est à la seule parole de Dieu de remettre les pechez, de laquelle, comme dit S. Ambroise, l'homme n'est que le ministre. Et pourtant, s'il condamne, ce n'est pas lui, mais la parole de Dieu qu'il annonce. Ce qui est conforme à vne sentence de saint Augustin, recitee aux Decrets, où il dit : « Ce n'est point par les merites des hommes que les pechez sont remis, mais par la vertu du saint Esprit. Car le Seigneur auoit dit à ses Apostres : « Receuez le saint Esprit ; » & puis il adioute : « Si vous remettez à quelqu'un des pechez, non pas vous, mais le saint Esprit que vous auez receu. » Voilà que dit saint Augustin. Saint Cyprian dit aussi : « Le seruiteur ne peut remettre l'offense commise contre son maistre. » Parquoi ie ne fai point d'autre confession que celle que nous deuons à Dieu, & la reconciliation fraternelle, & la confession publique deuant l'Eglise, de ceux qui auoyent fait quelque scandale, comme l'enseignent les anciens Docteurs. Quant au passage de saint Matthieu, où Iesus Christ dit au ladre : « Va, & te montre au Prestre, » saint Ambroise, sur le Pseaume 118. demande là dessus : « Qui est le vrai Prestre, sinon Iesus Christ ? » Or ceste ceremonie estoit de la Loi ancienne, qui est abrogee. Item saint Chryostome dit expressément : « Ie ne te di pas que tu confesses tes pechez à vn homme, mais à part toi confesse-les à Dieu. » Que faut-il d'auantage ? l'estime que vous auez veu l'histoire du Diacre de Con-

stantinople, & touchant ce qu'il commit sous ombre de la confession auriculaire, laquelle n'estoit pas ainsi constituée comme elle est auourd'hui, car il n'y auoit qu'un Diacre à ce commis. Vous fauez comme telle maniere de se confesser à l'oreille fut abolie pour lors par Nectarius, Euefque de Constantinople, homme de bien ; ce qu'il n'eust fait si elle eust esté constituée par droit diuin, ains se fut contenté de punir ledit Diacre delinquant. Au reste, ie demande à tous fideles auditeurs qui sont verbez aux histoires Ecclesiastiques, si la coustume des anciens Peres n'a pas esté de pourfuyre seulement les heretiques, non à mort, mais par les Escritures, pour les conueindre & les faire retourner au droit chemin. Que s'ils estoient opiniastrés, pour la grande peine ils estoient enuoyez en exil, de peur qu'ils n'infestassent les autres, mais auourd'hui il semble qu'on s'estudie du tout à exercer tyrannie. Non pas que par ceci ie me veuille imposer crime d'heresie, car Dieu fait premierement, qu'en tout ce que j'ai dit n'y a aucune heresie, & tout bon Chretien qui le lira, & vous-mesmes, messieurs, si voulez entrer en vostre conscience & en iuger à la verité, le conoistrez ainsi. Gloire soit à Dieu.

Epistre dudit Pierre Nauiheres à vn sien ami, aussi prisonnier pour la Parole du Seigneur.

Nous vous prions de nous pardonner, trescher & bien-aimé frere, si ne faisons mieux nostre deuoir de vous escrire & consoler par lettres. Ce que volontiers ferions plustost qu'autre chose, si en auions plus grande commodité & loisir. Mais vous pouuez coniecturer qu'il nous faut à present penser ce que deuons respondre à celui deuant lequel nous nous attendons d'estre presentez. Et, pource qu'il n'y a pas meilleur baston pour nous defendre que ce glaiue trenchant de la parole de Dieu, il nous est besoin de n'estre endormis, mais nous en armer, nonobstant que nous ne soyons tant diligens à le faire qu'il seroit bien requis. Toutesfois nous nous confions que celui duquel nous maintenons la querelle ne nous laissera point depourueus de parole pour soutenir &

S. August. à
Vincentius
Donatiste,
Epist. 48.

Epistre 76. à
Maurice.

1. Tim. 3.

le liure des
Canons.

rel. de pœ-
nt. 1. quæ.
c. Vt eui-
denter.

Matth. 8.

mil. in Pf.
50.

Luc 12. 11.

defendre son honneur & gloire, de laquelle il nous a constitués témoins deuant les hommes. Ce que lui-mesme de sa bouche sacrée promet, disant : « Quand ils vous meneront aux assembles, aux Magistrats & aux Puissances, ne soyez point en souci comment ou quelle chose vous respondrez, ou que vous direz, car le saint Esprit vous enseignera à ceste heure-là ce qu'il vous faudra dire. » Voilà vne parole qui ne peut faillir; parquoy il est seulement besoin de prier ce bon Dieu qu'il lui plaise regarder à nous, l'ouillage de ses mains, & puis qu'il nous a produits deuant les hommes, & nous a fait confesser son saint Nom deuant eux, aussi qu'il nous vueille fortifier & nous donner confiance iusques au dernier soupir. Vous & nous sommes detenus captifs pour vne mesme querelle, elle n'est pas nostre, mais de Dieu; mettons-lui au deuant donc que ce n'est pas pour nous que nous combattons, mais pour maintenir sa cause. Presentons-lui nostre infirmité & fragilité, & que nous ne puons subsister vne seule minute de temps deuant la face de nos ennemis. Qu'il lui plaise montrer sa vertu en nous pour les vaisseaux fragiles, & en nostre infirmité & foiblesse sa puissance; afin que la sagesse & prudence des hommes soit confuse par la croix de Iesus Christ, laquelle leur semble folie. Considerons, trescher frere, puis que la volonté de Dieu est que nous conuersions entre les infideles, que c'est afin que nous soyons en tout bon exemple, & que nostre conuersation reluise au milieu d'eux, aux vns pour en estre edifiez, aux autres pour estre conueincus, à ce qu'ils soyent sans excuse. Pensons que quand, le temps passé, Dieu visitoit son peuple par captiuité, ce n'estoit pas seulement pour le chastier, mais aussi par ce moyen appeler plusieurs à sa connoissance. Combien pensez-vous que la captiuité des compagnons de Daniel & de lui-mesme aussi a serui à la gloire de Dieu? Car il ne faut douter que les infideles, voyans les bonnes mœurs, la bonne vie & conuersation de ceux lesquels ils estimoyent estre comme monstres, ne soyent contraints de confesser que l'opinion qu'ils ont de nous est faulse, & de donner gloire à Dieu. Prenons en patience ce qu'il lui plait nous enuoyer; attendons sa bonne volonté persistans en prieres pour resis-

1. Cor. 10.

ter aux dards flamboyans de Satan, qui nous enuironne tousiours comme vn lion rugissant. Prions, prions ce bon Dieu qu'il lui plaise estendre son bras fort pour maintenir ses pures seruiteurs, à ce qu'il soit glorifié pour nous en tout & par tout. »

LES combats & assauts que Pierre Nauheres en particulier a soustenus (comme nous auons dit) & principalement ceux que Martial, son oncle paternel, lui a lieuz durant l'emprisonnement de Lyon, ne se peuuent mieux declarer & donner à conoistre que par les epistres dudit Nauheres. Parquoy nous auons ici mis les lettres dudit Martial, escrites au nom des autres parens & amis, pour diuertir Pierre Nauheres de son entreprise, par remonstrances meslees de menaces & iniures auxquelles respond diuinement ledit Nauheres, & comme nous verrons par la teneur des lettres.

Epistre de M. Martial Nauheres, oncle de Pierre Nauheres.

PIERRE, ie n'entendois & n'attendois pas (veu ce que m'as cousté à te faire enseigner, tant à Paris qu'en ceste vniuersité) que par ta legere temerité tu eusses si tost desuoyé de la bonne doctrine, suyuant vne autre laquelle ie ne sai où tu as aprinsé. Bien sai-ie que plusieurs qui ont erré en pareille opinia-treté, en ont esté punis par feu, comme aussi ia pieça tu eusses esté, si la bonté de Dieu & de monsieur l'Official ton iuge ne t'eust attendu à respiscence de ta folle opinion. Ce que ie te commande faire, ces presentes veuës, sans plus attendre & bailler tristesse à ton pere & mere, & desuoyer de l'obeissance que tu leur dois. Par les lettres que tu as escrites dernièrement, ie conoi que toute outrecuidance te persuade d'entreprendre vne reformation sur tout l'estat de l'Eglise en laquelle nous viuons, qui appartient à Dieu premierement & au Magistrat lequel est donné pour icelle administrer, & non à toi qui n'es que vermine de superbe ignorance, laquelle a conduit tes semblables à la fin que dessus. Et ne les ont peu sauuer ceux qui les supportoyent, auquelz par ta faute tu bailles trop de peine, & qui pis est, empeschés tes compagnons de reuenir à la connoissance qu'ils doyent. Ne me

Ceste lettre sent l'esprit de monde, bou de folle arrogance, qui fait esleuer contre Dieu

baille plus de peine de t'escrivre, ni à autres de folociter pour toi ; mais di que tes malheureuses paroles, comme dites en tauerne, meritent recantation (1). Et reconoi la grande grace que te fait mondit seigneur l'Official de te recevoir à ceste repentance. Euite la diffamation que tu fais & feras à tes parents & amis ; ie prie le Seigneur qu'il te doint ceste conoissance.

De Poitiers, ce cinquiesme de Septembre. Par ton oncle, si tu fais l'office de bon neuveu.

MARTIAL NAVIHERES.

Lettres de Pierre Nauiheres, contenant des respones à toutes obiections & reproches que les aduersaires ont acoustumé de faire pour rendre odieuse la cause de ceux qui sont emprisonnez pour la verité du Seigneur.

La paix, grace & charité de nostre bon Dieu & Pere, par Iesus Christ nostre Seigneur, en la vertu du Sainct Esprit, soit avec vous.

MON tres-honoré pere, apres auoir entendu par mon oncle la cause qui l'amenoit par deça, j'ai esté fort marri de la peine qu'on prenoit pour moi, & encore plus contristé de la fascherie, angoisse & maladie qui vous est auene, & aussi à ma mere, pour cause de ma captiuité. Ie vous prie au Nom de Dieu me vouloir pardonner, puis que ie suis auteur de tout cela. D'autre part aussi considerez que ce qui m'est auenu n'est point sans la grande preuoyance de Dieu, lequel dispose de toutes choses selon son bon plaisir & volonté. Quand ie pense à ce qui m'est auenu depuis mon departement de la maison de monsieur, ie ne puis autre cas apercevoir (de quelque costé que ie me tourne) que la main tutrice de nostre bon Dieu, laquelle m'a conduit par tout, & encore ie l'aperçoi plus clairement que i'aimais me preferuer & garder, si qu'un cheueu de la teste ne me peut estre osté sans sa permission. Et puis que tel est son bon vouloir, que ie fois detenu captif, non comme iureur & blasphemateur, meurtrier, paillard, infame ou larron, mais

comme Chrestien, auez-vous matiere de vous contrister & fascher ? Certes, vous l'auriez si i'estoi tel. Si suis-je toutefois de chair, d'os & de sang comme vn autre, pour commettre telles choses. Car semences de tout mal font en nostre maudite & miserable nature corrompue par nostre peché, & autres fruits ne pouuons produire de nous mesmes, si le Seigneur Dieu ne nous preferue par sa bonté. Or, di-je, puis que ie ne suis tombé pour tels affaires en la main des hommes, n'auuez-vous point cause d'en estre ioyeux, & en rendre graces à celui qui m'a ainsi gardé ? Pour quelle cause vous contristez-vous ? Est-ce pourautant que m'est auenu le plus grand honneur & le plus grand bien qui pourroit auenir à homme mortel, s'il le fauoit bien entendre ? L'honneur, di-je, & bien, non pas deuant les hommes charnels mais deuant celui qui nous a faits & formez, qui a souffert pour nous en l'arbre de la croix, qui a cela nous auoit constituez deuant que fussions nais. Voulez-vous empescher que ie fois du nombre de ceux qui ont exposé leur vie pour maintenir la sacree & sainte verité de Dieu, lesquels reposent maintenant avec lui ? L'enten bien ce que les mocqueurs disent : « O voilà de beaux tesmoins pour maintenir la verité de Dieu ! que leur Dieu face quelque miracle & qu'il les sauue. » O gens miserables & aueugles ! ne dites-vous pas que croyez au Dieu tout puissant ? Et celui n'a-il point de puissance de nous deliurer, s'il lui plait ? Que si nous mourons, estimez-vous pourtant auoir gagné & auoir obtenu victoire ? Certes vous poiez bien mal le dire de S. Paul : « Mourir nous est gain, car nous sommes victorieux de ceux qui nous pensent vaincre, & en mourant nous viuons, & sommes deliurez de ce miserable monde. » Mais, ô mocqueurs, quand la mort vous viendra saisir au collet, & qu'il vous faudra aller rendre conte deuant le throne iudicial de Dieu, vous changerez alors de propos, car la conscience vous pressera, & vous mettra au deuant ces blasphemes qu'auuez proferez de vostre orde & puante gorge contre Dieu & les siens. Vous auez mené ioye, mais vous pleurerez & grincerez les dents. Ie sai bien aussi que pour rendre & nous & nostre cause odieuse, on met en auant que quand nous parlons des

Response aux blasphemes des mocqueurs.

Phil. 1. 21.

Aux calomnies des idolatres.

(1) Rétractation.

saincts Sacrements que Iesus Christ a instituez & lui mesme receus, que nous les reiettons & n'en tenons conte; pareillement que nous difons mal des saincts & saintes & mesmement de la vierge Marie, lui donnant des titres que mesme les Turcs ne font pas. Le vous prie, de quel esprit sont menez telles gens? Certes, ils donnent à entendre qu'ils suiuent la maniere de faire du diable leur pere, duquel ils sont imitateurs. Il est appellé Pere de menfonge, calomniateur & imposteur de faux crimes. Et quoi? Ceux-ci ne sont-ils pas ses fils? Car en ce qu'ils mettent en auant de nous & en abreuent les oreilles du peuple, ils mentent malheureusement, & fausement calomnient ceux lesquels parlent de telles choses en plus grande reuerence qu'eux. Est-ce reietter les saintes ordonnances de Dieu, quand nous ne voulons recevoir celles des hommes ne leurs fatras & abus, lesquels ils ont introduits en la sainte Eglise de Dieu? Et comme nous ne les voulons pas oster, d'autant que c'est à faire à Dieu & au Magistrat, aussi ne nous doit-on pas contraindre de les aprouer, veu qu'ils sont manifestement contre Dieu. Voici, il en prend à ces impudens calomniateurs, comme aux Pharisiens qui estoient du temps de Iesus Christ. Ils se vantent d'honorer les saintes, ils ornent & parent leurs sepulchres, (comme faisoient les autres ceux des Prophetes) & cependant calomnient fausement, & pourfuiuent à la mort ceux qui leur proposent la mesme doctrine des saintes. Voyons, ie vous prie, les calomnies qu'on mettoit sus à Iesus Christ qui est la verité infallible. S'il parloit du Temple ou de la Loi de Moÿse, on l'accusoit d'auoir mal parlé de tout cela, qu'il auoit le diable au corps, qu'il estoit vn seducteur & semeur de nouvelle doctrine. Autant en disoit-on des Apostres; & maintenant que fait-on autre chose? Si nous parlons de l'Eglise, l'on donne à entendre que nous en difons mal & que nous la voulons abolir. Si nous tenons propos de la bien-heureuse vierge Marie, l'on dit que nous la diffamons & l'appellons paillardes, & autant des saintes. O langues venimeuses, enfans du diable pere de menfonge! cessez-vous tantost de calomnier la verité de Dieu? Ne pensez-vous point qu'il y a vn feu eternal qui vous attend, pour en icelui

touffours brusler sans estre consumez? Ne pensez-vous point que l'horrible & terrible iugement de Dieu vous est préparé, pour vous foudroyer aux abysses des enfers, avec vostre pere le diable lequel vous enfuiuez? Cuidiez-vous, gens infensez, que nous ne croyons pas que c'est en Dieu seul auquel il faut mettre son esperance, & attendre de lui seul secours, faueur & aide? Estimez-vous que nous ne croyons pas que ce bon Dieu a enuoyé son Fils bien-aimé pour nous racheter de la mort eternalle, lequel a esté conceu du saint Esprit, nai de la vierge Marie, voire vierge deuant l'enfantement & vierge apres l'enfantement, & tout ce pareillement que comprennent les articles de la foi? D'auantage, les saintes ne sont-ils point proposez comme exemples pour les ensuiure; pour donner gloire à Dieu comme ils ont fait; pour viure comme ils ont vescu, non en blasphemmes, paillardise & toute ordure; pour exposer nostre propre vie à maintenir l'honneur de Dieu, comme ils ont exposé la leur? Où sont ces beaux decorateurs des saintes, & qui se disent les auoir en si grande reuerence? Où est celui d'entre eux qui voudra mettre le petit doigt au feu, pour maintenir la gloire de Dieu, comme les saintes ont fait? Ils iasent & babillent prou, qu'ils le feroient s'ils estoient entre les Turcs. Cela leur est facile à dire, cependant qu'ils en sont bien loin. Et dea, estiment-ils que l'Eglise doÿue estre en paix & sans perfection, sinon qu'elle soit poursuiuie des Turcs? Mais S. Paul dit: Que ceux qui veulent viure fidelement en Iesus Christ, souffriront persecution. Et puis il est dit qu'aux derniers temps se monstrera la patience des saintes. C'est vn cas tout asseuré que l'Eglise ne sera iamais sans perfection. Mais certes ceux qui ainsi nous calomnient, ne demandent telles choses; il leur suffit d'auoir les pieds bien chauffez, le ventre bien entretenu, estre mollement couchez, danser, gaudir & rire, & ainsi seruir à Dieu, & maintenir la querelle de Iesus Christ, lequel ils oyent auoir esté iour & nuict en peine & en trauail, auoir esté en opprobre & honte au monde, auoir mesme prononcé de sa sacree bouche: « Que celui n'estoit point digne de lui, qui ne porte sa croix tous les iours apres lui. » Autant en est auenu à ses Apostres

Matth. 23. 24.

Iean 8. 38.

Naïue description des supposts de l'Antechrist.

S. Aug. au liu
10. de la Cité
de Dieu,
chap. 26.

2. Tim. 3. 1

Apoc. 13. 1

Matth. 10.

& disciples, & moins n'en doit auenir à ceux qui les voudront enfuyure. Parquoi ceux ne doyent estre esbahis enuers lesquels aujourd'hui le cas pareil est exercé. Et quoi que le monde se traueille, s'efforce, crie, persecute par mer & par terre; si est-ce que la verité de Dieu demeurera inuincible & victorieuse, & ceux qui la persecutent & fausement la calomnient, seront en fin miserablement foudroyez, & par son terrible iugement abyfmez, car ce n'est pas contre les hommes qu'ils bataillent, mais contre Dieu. Il en prendra à ces miserables calomniateurs comme au crapaud, lequel apres qu'il est bien plein de venin, creve; ainsi ceux-ci, apres qu'ils auront bien prouoqué l'ire de Dieu sur leur teste, en fin periront miserablement. Or, pource que ie ne doute point (comme mesme ie l'ai peu entendre par les propos que m'a tenu mon oncle) que tel bruit court non seulement par dela, mais en general par tout, ie vous prie au Nom de Dieu, & autant que vous doit estre son honneur en recommandation, que ne prestiez facilement l'oreille à telles vaines & friuoles paroles. Regardons diligemment à ce que l'on dit, auant que ietter sentence de quelque chose, car Dieu nous promet que de telle mesure que nous mesurez les autres nous ferons mesurez. Vous pouuez penser par ce que ie vous rescri, si les rapports qu'on fait de nous sont veritables. Dieu est tesmoin qu'on nous accuse d'une chose à laquelle nous n'auons iamais seulement pensé. Ie prie le Seigneur que ceux qui nous calomnient fausement, quand ce viendra à comparoir deuant le throne iudicial de Dieu, qu'ils ne se trouuent du nombre de ceux desquels à present ils donnent à entendre que nous sommes. Helas! ne leuerons-nous iamais nos esprits plus haut que ceste terre? Regarderons nous tousiours aux apparences & pompes mondaines? O que Daud descrit bien la fin de tels, disant: « Quand ie me mettoi à penser & conoistre cela, ce m'estoit chose trop fascheuse iusques à ce que ie fusse entré au sanctuaire de Dieu, & que i'eusse considéré leur fin; certes tu les as mis en lieu glissant, tu les precipites en ruine. » Voila ce que le saint Prophete dit. Pensons donc à la grande preuoyance de Dieu. Iesus Christ testifie qu'un petit passereau ne tombe point en terre sans le feu de

son Pere, & nous qui sommes bien plus qu'un petit passereau, qui sommes faits à l'image de Dieu, estimons-nous estre conduits à la volée? Nos cheueux ne font-ils pas tous nombrez? Et nul ne tombera sans le feu de celui qui nous a faits & formez. Pourquoi vous faschez-vous donc? Pourquoi voulez-vous mettre si tost foi aux rapports qu'on fait de nous? Voulez-vous condamner celui que vous n'avez oui? Ce n'est pas de maintenant que la verité a esté calomniee, mais les calomniateurs periront miserablement, & le bon droit se conoistra à la parfin, car nous auons vn Iuge deuant lequel il nous faudra tous comparoistre vn iour, & là rendre conte de tous les iugemens que nous auons faits. Là seront ouuerts les liures des consciences, & par icelles chacun conoistra sa condamnation ou absolution. Que les calomniateurs pensent à ceci; ceux aussi qui sont respandre le sang iniustement, qu'ils y prennent garde, car le sang crie & criera, voire celui d'Abel iusques au dernier tué; il demande vengeance à Dieu qui l'exaucera & le redemandera. Et vous meurtriers, pourrez-vous subsister deuant la face du Fils de Dieu, lequel vous meurtrissez iournellement en ses membres? Et pource qu'il dissimule tout ceci, & qu'il n'en fait vengeance subite, vous l'estimez semblable à vous; mais il vous en reprendra, & deduira par ordre tous vos faits en vostre presence. Ie vous prie mon pere, ne vous tourmentez plus à cause de moi; ne vous donnez plus de fascherie; remettez le tout, comme aussi ie fai, entre les mains de Dieu, lequel conduira l'affaire en telle sorte que tous en deuront estre contents. Et ne le deuous-nous pas estre, quand le tout fera à son honneur & gloire, & à nostre salut? Or ie le prie affectueusement qu'ainsi soit, & vouloir & vous & ma mere, & tous ensemble tenir en sa sainte sauue-garde & protection; nous gouverner & conduire par son saint Esprit, à ce que toutes nos oeuvres soyent à la gloire de son tres-precieux Nom. Ainsi soit il.

Vostre tres-humble & obeyssant fils,
PIERRE NAVIHERES.

Ceste Epistre, comme la precedente, est accommodee à la captiuité de ceux à qui elle est adresee, & contient en

Matth. 7. 2.

Pf. 73. 17.

Matth. 10. 19.

Matth. 23. 35.

Pf. 50. 21.

effect la cause de la haine mortelle que portent le Pape & ses supposts à la Parole du Seigneur, les crimes dont on accuse ceux qui la lisent; finalement il met en auant le deuoir qu'il a enuers ceux qui sont ses parens, les exhortant à mespriser telles calomnies, & ce que pour ce poure monde fait dire et faire.

PAR ci-deuant ne vous auoi satisfait amplement, quant à la cause pour laquelle ie suis detenu prisonnier de long temps; ie le voudroi à present faire. Or, puis que ne pouuez rien ignorer de tout cela, ie ne me mettrai en ceste peine; il me suffira de testifier deuant Dieu, que vous & tous ceux qui ont veu mes lettres, ont peu connoistre & entendre, s'ils ont voulu, que la foi laquelle ie tien & pour laquelle ie suis tout prest de souffrir la mort quand il plaira à Dieu, n'est point heretique & damnable, comme on dit, mais fondee sur la doctrine des saints Prophetes & Apôtres, qui est la parole de Dieu eternal. Les allegations prinſes tant de ceste sainte doctrine que des saints Docteurs anciens & vrais Conciles, lesquelles auez peu voir & lire, rendent tesmoignage de cela. Or i'eusse bien desiré que ceux qui ont tasché par tous moyens à me diuertir, & donné à entendre que i'estois en erreur, eussent fait le semblable, & prouué leur dire par la parole de Dieu, comme ie les ai fort priez, parlant à eux; mais ce n'est pas ce qu'ils demandent, car ils sentent bien quand ce viendroît à examiner les poinets, en telle forme qu'il leur faudroit quitter la place & confesser qu'eux-mêmes sont en erreur & heresie, voire telle que iamais fut. Et partant, afin qu'ils ne tombent là, ils veulent qu'on les oye & mette foi à leurs raisons, sans rien repliquer ne respondre. Nous sommes prests à les escouter paisiblement; seulement nous demandons, comme c'est raison, qu'ils facent apres le semblable enuers nous, & puis que le tout soit considéré selon la parole de Dieu & ceux qui l'ont fidelement interpretee, comme les saints Docteurs anciens. Eux veulent le contraire, & pour ceste cause s'esleuent contre nous & nous condamnent à mort; donnans à entendre au commun populaire que sommes heretiques, ne croyans pas en Dieu, blasphemans

contre lui, contre Iesus Christ son Fils vnique, contre la tres-heureuse vierge Marie & les saints & saintes, & contre la sainte Eglise; dont le poure peuple esmeu contre nous, nous estime pires que chiens. Ce qui certes seroit à bon droit, si telles gens disoyent la verité; mais leur malice fera descouuerte, & la parole de Dieu conue, nonobstant toutes leurs pratiques. Ie vous prie, considerez si le semblable ne vous est pas venu enuers moi. Ie ne doute point qu'au commencement vous n'eussiez ceste opinion de moi, que ie ne croyoi point en Dieu, & consequemment que i'vsoi de telles meschantes paroles qu'on nous met fus à tort; mais ie ren graces à mon Dieu par Iesus Christ, que vous auez peu voir & connoistre le contraire, voire par telles raisons qu'homme du monde n'y sauroit contredire, s'il ne vouloit du tout contrarier à la sainte parole de Dieu. Vous-mêmes estes tesmoins que ie donne telle resolution de mon dire, & le prouue tellement par passages non tirez de mon cerueau, mais de ceste sainte parole de Dieu & des saints Docteurs anciens, qu'il n'est possible de dire, sinon faussement, que ie suis en erreur & heresie. Si mon beau-frere eust ainsi prouué les propos qu'il m'a escrits autrefois, i'eusse eu matiere d'y penser. Mais quelle raison y a-il de dire, pour prouuer vne chose qu'on veut estre tenue pour article de foi: On a veu en vne chapelle sous le regne d'un tel Roi, tel cas & tel; tels ont tenu & creu ceci & cela de long temps? Par ce moyen on pourroit prouuer beaucoup de belles choses. Mais un vrai Chrestien, en matiere de religion, ne mettra iamais foi à quelque chose qu'on lui die, sinon entant qu'il verra que c'est la parole de Dieu, ou qu'elle a fondement sur icelle; car il a cela pour tout resolu: que la sainte parole de Dieu contient pleinement ce qui est necessaire à salut, voire de telle sorte, qu'il n'est licite, sur peine de damnation & mort eternelle, d'y adiouster ou oster quelque chose que ce soit. Que doyuent doncques attendre autre chose ceux qui osent dire & affermer que Iesus Christ, le Fils vnique de Dieu, n'a pas compris en son saint Euangile & nouveau Testament, tout ce qui est necessaire à nostre salut; & partant qu'il leur est licite d'y adiouster ce que bon leur

Ephes. 1. 20.

Calomnies
femes contre
les Chrestiens.

Sur quoi est
fondee la vray
Religion.

Deut 4. 2.

femble, à quoi il faut adioufter foi comme à la parole de Dieu ? Et quel horrible blasphème est ceci ? Toutesfois c'est ce que dit le Pape & ses docteurs. Ceci n'est-il pas sorti de leur boutique, comme il appert par ses canons, combien que le Pape meneroit à grandes troupes les ames en enfer, toutesfois nul ne doit presumer de lui dire : « Pourquoi fais-tu cela ? » Voila comment, par ce moyen, on a introduit tant d'impietez entre le poure peuple Chrestien, lesquelles, si on veut auioird'hui reietter, aussitost on est estimé heretique ; on dit qu'on veut destruire l'Eglise. Et la cause qui meut ceux qui disent telles choses est pource que, si on examine leur doctrine & leur vie par la parole de Dieu, il leur faudra diminuer de leur ordinaire, & n'estre si gras ne si gros ; il leur faudra trauailler de leurs mains, sans plus viure en oisueté aux despens du peuple ; il leur faudra rendre le bien des poures qu'ils detiennent. Parquoi, pour euiter telles choses, ils defendent à tous la parole de Dieu, & veulent qu'eux seulement la lisent, pour puis apres l'interpreter à leur profit. Si on void vn nouveau Testament entre les mains d'un poure mecanique (1), on dit aussi tost qu'il est heretique ; mais il lui est bien permis de tenir quelque liure d'amours, de folie, de chançons de telles choses, danser, iouër aux cartes & dez. Et quelle pitié est ceci ; n'est-ce point la malediction de Dieu qui se manifeste ? Et comment pourrons-nous faoir le chemin pour aller en Paradis, si on ne le void par la parole de Dieu ? On veut bien obtenir l'heritage de Dieu nostre Pere, & on ne veut pas lire son saint Testament ; & toutesfois, si nostre pere charnel nous a laissé vne vigne ou vn champ par son Testament, nous prendrons bien la peine de le lire ou faire lire, & nous ne lirons point le Testament de nostre Pere celeste ? Auioird'hui cela est defendu, iaçoit que Dieu die expressément : « Ce liure ne partira point de ta bouche, mais tu y penferas & iour & nuict, en te leuant & couchant, & le donneras à entendre à ta femme, à tes enfans, à tes seruiteurs & seruan-tes. » Et Iesus Christ commande : « Cherchez les Escritures, car elles rendent tesmoignage de moi. » A

(1) Artisan.

cause dequoi tous les saints Docteurs anciens ont exhorté le peuple, & gens de mestier, & femmes, & tous en general, tant petis que grans, d'auoir le vieil & nouveau Testament en leurs maisons, & y lire souuent ; mesmement deuant que venir au sermon lire ce qui se deuoit prescher, afin qu'ils l'entendissent mieux ; mais auioird'hui il n'est nouvelle de telle chose. Nostre bon Dieu y vueille mettre ordre par sa grace, & retirer le poure peuple des tenebres où il est, afin que Iesus Christ seulement regne par sa parole. Or donc, mes treshonorez, ie vous prie considerer ce que ie vous ai escrit, & ne penser que ie fois tant inhumain, que ie vueille estre meurtrier & de vous & de mon ame. Ie di ceci pource qu'on allegue que ie pourroi, si ie vouloi, vous mettre hors de tristesse & moi de captiuité. Estimez que ie suis celui qui ne penseroi vous auoir satisfait quand i'auroi mis ma vie pour vous ; mais aussi, d'autre part, sachez que la gloire de Dieu nous doit estre en plus grande recommandation que qui que ce soit. Iesus Christ nous commande de laisser & pere & mere, & femmes & enfans, & champs & vignes pour le suyure, & n'aimer ces choses plus que lui, partant qu'il ne vous soit grief ni fascheux, quand bien vous entendriez ma mort ; car desia vous auez feu pourquoi ie pourroi & suis prest de la souffrir, assauoir pour la gloire de Dieu, & non pour quelque crime que j'aye commis. Vous auez matiere de vous consoler & esuoir ; car ie suis assurez que plus grande gloire ne vous sauroit estre donnee enuers Dieu, duquel i'espere & me confie que par sa grace il me recevra en son royaume celeste, lequel il m'a acquis & donnera à la fin, non point par mes merites & œuures, lesquelles ne peuuent d'elles-mesmes, non plus que de tous hommes, meriter que damnation & enfer ; mais par son seul Fils Iesus Christ, par le sang duquel seul tous nos pechez sont effacez & sommes rachetez, & non par autre chose. Certes c'est peu de cas que de ce miserable monde ; mais quelle ioye est-ce que d'estre deuant la face de Dieu, en la compagnie de tant de milliers d'Anges, des Prophetes, Apostres, saints & saintes, & là viure eternellement ? Aprenez donc à mespriser ce poure monde pour suyure

Ingratitude
estrange des
faux Chres-
tiens.

Matth. 10. 37.

Ephes. 2. 9.

1. Pierre 1. 19.

Horrible
blaspheme des
Sophistes.

Pourquoi le
Pape & ses
supposts font
tant irriter
contre les
Chrestiens.

Iosué 1. 8.

Iean 5. 39.

Iesus Christ qui seul est nostre esperance, nostre salut & vie, auquel ie vous recommande, mes trefhonnez pere & mere, pour lesquels ie suis contristé d'angoisse, faisant iour & nuit prieres & oraisons pour vous. Pensez, ie vous prie, qu'il vous faudra comparoistre deuant le throne iudicial de Dieu, lequel ie supplie affectueusement vouloir estre vostre garde.

Vostre tres-humble & obeissant fils,

PIERRE NAVIHERES.

Autre Epistre dudit Nauihères à son pere, contenant exhortation & instruction à la parole du Seigneur, & tesmoignage d'une sainte pensée en un fils reconnoissant son pere au monde, au degré qu'il conuient, & s'arrestant par vraye foi au Pere celeste.

MON pere, ie suis grandement contristé, veu que vous ai escrit souuent, tant pour vous declarer mon affaire que pour vous donner à entendre que n'auiez matiere ni occasion de vous contrister & fascher, si vous considerez les choses de plus pres, leuant les yeux par dessus la terre; & neantmoins n'ai encores receu responce certaine à aucune de mes lettres, pour estre afeuré si les auez receuës. Seulement i'en ai veu aucunes par lesquelles n'ai peu qu'estre incité à gemir & soupirer, considerant comment il plait au Seigneur que les choses se portent pour le present, & entre autres par celles que i'ai receuës depuis le depart de mon oncle, par le Sire Iean Moret. Mais ie prie ce bon Dieu, qui fait & conoit le temps & l'heure, vouloir mettre en bref la main à son œuure; si que ceux mesmes qui sont en obstacle, conoissent & entendent que c'est le doigt de Dieu, voire à leur consolation, comme aussi ie le desire & l'en prie. Helas! mon pere, estes-vous marri si ie vous appelle pere, ou vous desplait-il si ie me tien pour vostre fils? Si est-ce que celui qui est Pere de tous, & qui nous a faits & formez, ne m'en a point donné d'autre que vous en ce monde. Et lui-mesme, parlant par son Prophete Isaïe, dit :

Isaïe 46. 15.

« La mere oubliera-elle le fruit de son ventre; & si elle l'oublie, si est-ce que ie ne t'oublierai pas, & ne te laisserai. » Voila comment le Seigneur

Dieu propose cest exemple de la mere, comme si cela estoit impossible. Et quand encores vn tel cas auendroit, ce qui seroit fort estrange, si promet-il toutefois qu'il ne delaissera point les siens, & ceux qui ont espoir en lui. Parquoi, quand tout le monde deuroit se troubler, & le diable faire le pis qu'il pourroit; si est-ce que nul ne me fera dechoir de la certitude de foi, qui est mon Dieu, ayant donné son bien-aimé Fils pour moi à la mort par laquelle il m'a racheté de la captiuité du diable, & fait heritier du ciel. Et si donc Dieu m'a donné ceste ferme foi & esperance, & l'a engravee en mon cœur, comment ose-on dire & prononcer tant franchement, qu'apres mon corps executé, mon ame sera au diable? Iesus Christ dit: « Qui oit sa parole & croit en celui qui l'a enuoyé, il a vie eternelle, & ne viendra point en condamnation, mais est passé de mort à vie. » Item: « Qui croit au Fils de Dieu ne peut perir, mais a la vie eternelle. » Or ce bon Dieu, par sa grace & misericorde, m'a donné de croire en lui, & s'il lui plait me maintiendra en ceste foi iusques au dernier soupir; & cependant l'homme ose affermer que mon ame sera condamnée au diable! O homme & beau frere, pleust au Seigneur Dieu que vous eussiez plus diligemment pensé auant qu'escire & dire le mot, & vous & d'autres! Ie le di & escri avec pleurs & larmes, desquelles celui qui nous void & conoit tout, voire iusques au profond du cœur, tant soit couuert & caché, est tesmoin veritable. Ne iugeons point, car le iugement des hommes est faux, mais celui de Dieu est veritable, qui vn iour nous iugera tous, & nos consciences nous accusans, serons condamnés par celui qui ne peut errer. Suyuons ce iugement de Dieu, & lors nous ne ferons point en danger de mal iuger. Mon pere, vous n'avez point de matiere de vouloir me faire traiter rudement; & ceux qui le vous conseillent, ont bien peu de charité Chrestienne. Ils doyent pour le moins penser que ie suis fait à l'image de Dieu comme eux; ie ne suis point vn chien ni autre beste brute, mais suis Chrestien, & croi en Dieu, lequel seul, par sa misericorde, me sauera. Or ie le prie qu'il ne leur vueille point imputer ce qu'ils font & procurent contre moi: s'ils pensent bien

Iean 5. 24
3. 16.

Pf. 33. 15

Rom. 2. 11

faire, qu'ils voyent que ce soit selon Dieu; car il faudra qu'ils lui en rendent conte vn iour. Je vous ai escrit, & vous escri derechef, que j'ai espoir de me porter en telle forte que ce fera à la gloire de Dieu, & par ainsi en deuez estre content, veu que toutes nos actions doyent tousiours tendre à ce but. Or ie prie Dieu affectueusement qu'il vous vueille conduire & gouverner par son S. Esprit, & ma mere aussi, (à laquelle ie desire estre recommandé) & toute vostre famille, afin que tous ensemble puissions estre trouvez agreables deuant sa face, par son bien aimé Fils Iesus Christ, quand ce viendra a comparoir deuant le throne iudicial de sa maiesté. Ainsi soit-il. Vostre tres-humble & obeissant fils à iamais.

Autre Epistre du susdit, par laquelle remonstrant à ses parens leur deuoir, il les inuile à s'enquerir de la verité Euangelique.

Grace & paix de Dieu nostre Pere, par Iesus Christ son Fils vniue.

NONOBTANT que n'aye receu il y a long temps aucunes lettres de vous, dont puisse aperceuoir vostre vouloir enuers moi, si est-ce que de ma part ie ne laisserai en escrivant, de vous rendre deuoir de fils. Je ne sçai bonnement si ie me puis iustement approprier ce que dit ce bon & excellent Prophete & roi Daud au Pseaume 27. assauoir: « Mon pere & ma mere m'ont abandonné, mais le Seigneur Dieu me recueillira. » Quant à ceste derniere partie, ie puis dire assurement que ce bon Dieu ne m'a point delaisé, quelque tribulation & affliction que j'aye eu, ains m'a tousiours consolé & console de present autant que iamais, me resiouissant de l'honneur qu'il lui plaist me faire. Quant à l'autre partie, assauoir que m'avez abandonné, ie ne l'ose bonnement affermer, car se pourroit-il faire qu'eussiez en haine le fruit de vostre ventre, lequel Dieu vous a donné? Certes cela n'auient pas aux bestes brutes. Vous me pourrez dire que vous auez iuste occasion de ce faire; mais ie ne le voi point, veu que ie n'ai fait le pourquoi. Si c'est pource qu'ai rendu

raison de l'esperance de la vie eternelle que j'ai par Iesus Christ nostre Seigneur (comme de ce faire nous commande S. Pierre en sa premiere Epistre 3. cha.), vous n'avez en cela matiere ni de m'auoir en haine, ni de vous contrister. Si c'est pource que pensez que ie fois Lutherien (comme on dit communément), encores auez vous moins d'occasion, car ie ne suis point tel, mais Chrestien, croyant fermement à ce que nous enseigne la parole de Dieu. Vrai est que ie suis vn poure pecheur, conceu & nai en peché, enfant d'ire & sueil à damnation, comme il nous faut croire que sommes tous tels, ainsi qu'enseigne l'Ecriture sainte; mais aussi ie croi que pour me racheter de ceste condamnation, Luther n'est point descendu du ciel, mais Iesus Christ vrai Fils de Dieu eternel, & non seulement Dieu l'a enuoyé souffrir mort & passion pour moi, mais pour tous ses enfans esleus qui croyent en lui, ainsi qu'il est enseigné en la mesme parole. Je croi donc fermement auoir esté racheté de ma mauuaise conuersation (1) (comme dit S. Pierre en sa 1. Epist. 1. ch.) non par or, argent, ou autre chose corruptible, mais par le sang precieux de Iesus Christ nostre Seigneur, l'Agneau immaculé par lequel seul i'espere entrer en Paradis, & non par autre moyen. Lui tout seul est suffisant pour nous purger & lauer de tous nos pechez, quels qu'ils soyent; & le fait à la verité, comme dit saint Iean en sa 1. epist. Canonique, & n'en faut point chercher ni adiouster d'autre. Par ceci il appert que ie suis Chrestien, & si pour cela ie suis detenu prisonnier & persecuté, il n'en faut estre esbahi, car si autrement auenoit, il faudroit que la parole de Dieu fust fausse; mais elle est tres-veritable & dit apertement: « Que ceux qui voudront viure fidelement selon Iesus Christ souffriront persecution. » Et Iesus Christ de sa sacree bouche: « Qu'on pensera faire sacrifice à Dieu, quand on les mettra à mort. » Bref, toute l'Ecriture est pleine de telles choses. Et si on dit que cela s'adresse seulement au temps des Apostres, certes saint Pierre en sa 1. Epist. denonce semblables choses à tous les vrais Chrestiens qui estoient de son temps, & qui feront iusques à la fin du monde,

Pf. 51. 7.
Ephes. 2. 3.
Rom. 5. 12.

1. Iean 2. 2.

2. Tim. 3. 12.

Iean 16. 2.

1. Pierre 2. 21.

(1) Genre de vie.

La Parole de Dieu n'abolit point les affections naturelles; mais elle les reigle & range comme il appartient.

2. Pierre 2. 4. & en general à toute l'Eglise de Dieu; & en sa dernière Epistre, il demonstre quel fera le salaire des persecuteurs, qui seduisans par leurs inuenteurs le poure peuple, vivent en toutes voluptez, en blasphemés, paillardises, yurongneries, danfes, ieux & auarices. Au reste, si ie ne vous auoi ia escrit, & répondu aux calomnies qu'on nous met fus faussement pour nous mettre en haine à tous, ie le feroi à present, mais il n'est pas besoin. Ma resolution est que ie tien la parole de Dieu qui nous a esté laissée par Iesus Christ nostre Seigneur & escrite par les saincts Apostres, suffisante pour nous enseigner comment il faut aller en Paradis, & ne faut point que les hommes, sous prétexte du nom de l'Eglise, mettent leurs traditions en auant, estudians cependant à leur profit & auarice. Car l'Eglise vraye n'a point d'autres commandemens ne loix que celles que son espoux Iesus Christ lui a données, qui sont la doctrine des Prophetes & Apostres. Et si iustices à present vous n'avez peu entendre clairement quelle est ma foi & creance en Dieu, ie vous enuoye maintenant vn petit liure par lequel la pourrez conoistre; c'est le symbole des Apostres, appelé communément le *Crede*, lequel vous supplie lire à part vous & bien considerer, car vous n'y trouuez chose qui ne soit prise de l'Escriture sainte.

Ephes. 2. 20.

LETTRES de Pierre Nauihères écrites, de la prison de Lyon, à son oncle M. Martial Nauihères avec lequel il demeurait à Poitiers, lors qu'il sortit de la Papauté.

Après auoir mis au deuant le deuoir du Neueu à l'Oncle, il fait vn sommaire de la foi Chrestienne, proposant les issues des deux voyes, assauoir de celle qui mene à salut & de l'autre qui est à la damnation éternelle.

L'Esprit de Dieu apprend aux Chrestiens à parler quand & comme il faut.

MON seigneur, ie pourrois par auanture estre veu digne de reprehension de ce que desia tant de temps s'est escoulé sans vous auoir escrit, toutefois si n'ai-je pas differé sans cause, combien que ne l'aye fait comme ignorant du deuoir que Dieu m'a commandé vous rendre. Car ie vous reconoi tel, que si ie mettois & exposoi

ma vie pour vous, ie ne pourrois neantmoins satisfaire au moindre bien que m'avez fait. Or, pource qu'estes desia pleinement auerti de la cause pour laquelle ie suis long temps a detenu prisonnier, il n'est besoin d'employer le papier pour ce faire. Il me suffira de vous testifier derechef, selon mon deuoir, sommairement deuant Dieu, que quand ie souffrirai mort ce ne sera point comme heretique desuoyé de la religion Chrestienne qui nous est enseignée par la parole de Dieu, mais comme vrai Chrestien, croyant & esperant n'estre sauué par aucune chose corruptible, mais seulement par le precieux sang de Iesus Christ. Or qui croit en lui n'est point compris sous condamnation, ains est desia passé de mort à vie & ne gouterait point la mort seconde. Neantmoins ie confesse que ie suis conceu & nai en peché, enfant d'ire, mort par peché, ne pouuant seulement penser bien, tant moins le faire, estant desnüé de toute iustice, & partant suiet à damnation & mort éternelle; mais ie croi fermement que ce bon Dieu, par sa grande charité, a enuoyé son bien aimé Fils; afin que croyant en lui ie fusse sauué, & tous ceux qui y croient; aussi croi & espere que ie comparerois deuant la face de Dieu, estant vestu de la iustice d'icelui, & par ce seul moyen me sera donné Paradis. Item, qu'il est nostre seul sacrifice entier & parfait, nostre seul aduocat enuers Dieu son Pere. Je croi, en outre, le S. Sacrement du Baptesme auoir esté ordonné par Iesus-Christ, auquel les effleus de Dieu reçoient veritablement ce qui est representé par le signe de l'eau, assauoir la remission des pechez & laement des consciences par le S. Esprit. Ils y vestent Iesus Christ, & y sont enseuelis avec lui en sa mort, afin aussi qu'avec lui ils resuscitent & cheminent en nouveauté de vie. Or, comme parauant ce renouvellement de vie & regeneration, ils estoient, au regard d'Adam, enfans d'ire, & ne pouvoient penser ne faire aucun bien; aussi, apres auoir esté regenerés par l'Esprit de Dieu qui habite en eux & les conduit, ils veulent & font toutes bonnes œuvres; voire de telle sorte que toute la gloire d'icelles en doit estre redonnée à Dieu seul qui par sa grace besongne en eux, & non en partie à Dieu & en partie à l'homme,

Iean 5. 24.

Du Salut.

Pf. 51. 7.

Iean 3. 16.

Du Baptesme

Galat. 3. 27.

(comme toutefois aujourdhui on le dit aux escholes) si que par cela il doyoue estre dit Cooperateur de Dieu, & partant meriter. Car si l'homme a quelque bonne chose en foi, il n'a rien qu'il n'ait receu de Dieu; & s'il l'a receu, il n'a matiere de s'en glorifier en aucune partie. Ainsi donc sont exclus tous les merites des hommes, & toute la gloire des bonnes œures donnee à Dieu seul qui par pure grace donne l'heritage eternel. En outre, ie croi le Sacrement de la S. Cene, en laquelle ie croi que suis fait realement & de fait participant du corps & du sang de Iesus Christ, & ce par viue foi en esprit, & croi fermement qu'il est le vrai pain de vie & vrai pain celeste, non point pour nourrir nos ventres, mais nos esprits spirituellement en l'esperance de la vie eternelle. Et d'auantage, ie croi que comme l'eau du Baptesme demeure & retient tousiours sa propre substance naturelle, & n'est point changee en ce qu'elle signifie, assauoir au S. Esprit qui est le vrai lauement de nos consciences; qu'aussi le pain & le vin du S. Sacrement de la Cene demeurent tousiours en leur propre substance, sans estre changez ne muez aucunement au corps & au sang de Iesus Christ, lequel comme homme est seulement au ciel à la dextre de Dieu le Pere, en son corps glorieux, mais comme Dieu, est par tout & remplit tout par sa diuinité. Or, si pour tout ceci on me condamne comme heretique & me fait-on mourir, il faudra aussi condamner & les Apostres & tous les saints Docteurs; mais Dieu est iuste Iuge qui iugera du tout à la verité. On me condamne pource que ne veux receuoir les traditions faites par les hommes au poure peuple Chrestien, comme, pource que ie ne veux croire que l'homme par ses œures & merites puisse entrer en Paradis. Que ie ne veux receuoir autre purgation des pechez que le precieux sang de Iesus Christ, & non le Purgatoire inuenté par les Papes contre la parole de Dieu, ni autre sacrifice que celui qui a esté fait en l'arbre de la croix par le Fils de Dieu, & non celui de la Messe forgé contre la parole de Dieu, au grand detrimement & damnation de ceux qui y croient & y mettent leur fiance, ni autre Aduocat ou intercesseur enuers Dieu que le seul Iesus Christ, me propofant les saints

& faintes pour imiter & viure comme ils ont vescu, & non pour les tenir comme mes aduocats; d'autant que c'est leur faire iniure & deshonneur, veu que cela appartient seulement au Fils de Dieu, qui nous a esté constitué pour tel de Dieu son Pere. D'auantage pource que ie ne veux receuoir ni aprouer les idolatries, images, pelerinages, confrairies, prieres pour les morts, pardons, bulles & autres superstitions prinfes des Payens & idolatres anciens contre la parole du Dieu viuant, au grand deshonneur de sa haute maiesté. Et pource que ne veux receuoir autre chef en l'Eglise que Iesus Christ seul & non le Pape, lequel saint Paul appelle fils de perdition & homme de peché, & saint Gregoire le grand (auquel on vouloit donner ce nom) dit estre Antechrist. Si, di-ie, pour tout ceci on me condamne à la mort comme heretique, certes on ne me condamne pas seul, mais la parole de Dieu, les Apostres, & les saints Docteurs. Et vous, mon seigneur, n'estes point ignorant de tout ceci; vous le conoissez & sauez estre ainsi, et neantmoins vous n'en sonnez mot, combien que ce soit vostre office. Comment estimez-vous plus les richesses & les honneurs du monde que la gloire de Dieu? Ne pensez-vous point qu'il vous faudra un iour comparoistre deuant sa face? Vous estes ancien, & ne pouuez longuement viure, & encore que puissiez viure 15000. ans, c'est peu de cas, si par apres il vous faut estre priué de l'heritage immortel, pource qu'aimant le monde auriez fait au contraire de ce que Dieu vous a donné à conoistre, & dont estes conueincu en vostre conscience. Mais il y a encores un grand mal: c'est que vous entretenez tout le parentage & plusieurs autres gens (lesquels ont l'œil fiché sur vous pour vous suyure) en leur vie adonnee à toutes idolatries & superstitions. Et ne fauez-vous pas que Dieu demandera de vos mains le sang d'iceux? Car si vous leur declariez la verité que vous auez conue, vous seriez quitte deuant Dieu, & eux mettroient peine de le seruir autrement qu'ils ne font. Que craignez-vous? Auez-vous peur d'auoir disette de biens quand vous seruirez à Dieu purement? Et qui vous donne ceux-la que vous auez en le deshonrant contre vostre conscience, à vostre grande condamnation? Laissez donc

1. Cor. 4. 7.

De la Cene.

Iean 6. 35.

Marc 16. 19.

Esaie 66. 2.

Contre les traditions humaines.

2. Thef. 2.

Il faut ainsi appeler & esueille les consciences de ceux qui s'opposent à la verité.

Ezech. 3. 6 1.

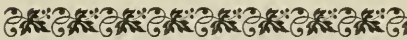
Heb. 11. 25.

Phil. 1. 29.

Fin des afflic-
tions des
fideles & des
faux plaisirs
des mondains.

ces honneurs d'Egypte en fuyant Moÿse, & estimez plus la croix & opprobre de Christ. Souffrez, souffrez avec lui, si voulez estre glorifié avec lui. Il ne nous est point donné seulement de croire en Iesus Christ, mais aussi de souffrir pour son Nom. Ne pensons point que Iesus Christ ait esté iamais vestu de veloux ou de soye. Nous trouverons autour de son chef vne couronne d'espines; nous le verrons battu, moqué, craché, estendu en la croix. Mais quelle est la fin de tout cela? Gloire eternelle, ioye indurable, repos perdurable, couronne incorruptible, vision de Dieu; mais la fin des plaisirs & honneurs est grincement de dents, pleurs amers, confusion, tristesse & tourment eternel. Mon seigneur, ie semblerois estre trop aspre en vous escriuant ceci, mais ma conscience m'y contraint. Dieu, qui est encore par dessus, me le commande; le grand desir que j'ai de vostre salut m'y incite. D'autre part, ie ne vous escri rien de nouveau, cela vous est conu & notoire; n'en foyez donc contristé. J'ai bien voulu descharger ma conscience auant mourir. Car s'il plait à Dieu, ie suis prest de souffrir pour sa verité, & estre retiré en son heritage eternel, lequel il m'a acquis par la mort & passion de son bien-aimé Fils Iesus Christ, lequel ie prie avec le saint Esprit vous vouloir tenir en leur garde, & faire ceste grace, qu'auant que descendre au sepulchre, puissiez auancer la verité eternelle à tout le parentage & à ceux que deuez.

Vostre humble & obeissant neveu,
PIERRE NAVIHERES.



CHARLES FAVRE (1).

Ce n'est pas de merueilles si ces cinq escholiers ont fait actes germains & tous semblables les vns aux autres, en rendant tesmoignages à la doctrine du Seigneur, puis que d'une mesme eschole ou d'une mesme salle d'ecriture, par maniere de dire, ils estoient fortis, & s'estoient aprestez pour soutenir les plus grands combats qui se font entre les hommes. Charles Favre, Angoulmois, vient cinquiesme

& dernier en cest ordre; lequel, combien qu'il ait moins escrit que les quatre autres, estant inferieur en erudition, neantmoins en pareille consonance de doctrine & confiance a rendu confession de sa foi deuant les Iuges Lyonnois, la donnant par escrit en la forme que s'ensuit.

PREMIEREMENT, ie croi & confesse vne seule Escriture estre la reigle de la religion & la foi Chrestienne, laquelle est contenue au vieil & nouveau Testament, & qu'icelle est ferme, certaine & veritable, infaillible & parfaite. Car c'est la parole de Dieu, qui a esté iadis annoncee par les Prophetes, estans menez & conduits du S. Esprit, & parlans comme par la bouche d'icelui, & en ces derniers temps preschee & publiee par Iesus Christ Fils de Dieu, estant vrai homme, comme il nous est démontré au premier des Hebreux. Puis apres, elle a esté publiee par le monde vniuersel par les disciples de Iesus Christ, fuyant le commandement qu'il leur auoit esté fait d'aller par tout le monde & prescher l'Euangile à toute creature. S. Pierre aussi nous parle bien de la fermeté de ceste Escriture, quand il dit: « Nous auons aussi la parole des Prophetes plus ferme, à laquelle vous faites bien d'entendre, comme à vne chandelle qui esclaire en lieu obscur. » Nous disons qu'il ne faut rien adiouster ne diminuer à icelle. Car de cela il y en a commandement expres du Seigneur au Deuteronomie, chap. 12. où il est dit: « Tu feras seulement ce que ie te commande, & n'y adiousteras aucune chose, ne diminueras. » Et au dernier chapitre de l'Apocalypse il est parlé de la punition & vengeance sur ceux qui le feront. Car il est dit là: « Si aucun adiouste à ces choses, Dieu adioustera sur lui les playes escrites en ce liure; & si aucun diminue des paroles du liure de ceste Prophetie, Dieu otera sa part du liure de vie & de la sainte Cité, & des choses qui sont escrites en ce liure. » Parquoi nous reiettons toutes doctrines des hommes, qui ne sont que pour lier les consciences, & ne sont aucunement comprises en icelle S. Escriture, comme la moinerie, la confession auriculaire, les pelerinages, & autres choses semblables, qui sont traditions humaines, par lesquelles Dieu ne veut estre serui ni honoré, comme Iesus Christ le monstre bien clairement

De l'Escriture
saincte.

Matth. 28.

2. Pierre 1.

Apoc. 22.

Des traditi-
ons humaines.

(1) *Calvini opera*, XIV, 317, 347, 444, 494.

Matth. 25.	<p>en son S. Euangile felon S. Matthieu, disant : « Pour neant ils m'honorent, enseignans pour doctrines commandemens d'hommes. »</p> <p>Isaïe aussi le tesmoigne bien, quand il denonce vne horrible vengeance de Dieu sur le peuple d'Israel, d'autant qu'ils honoroient Dieu selon le commandement des hommes. D'avantage, ie croi en vn seul Dieu, createur du ciel & de la terre, tout-puissant, tout bon, plein de pieté & de misericorde; car il fait misericorde en mille generations à ceux qui l'aiment & gardent ses commandemens, comme il est escrit en Exode. Aussi il est iuste Iuge; car il visite l'iniquité des peres sur les enfans, iusques à la troisieme & quatrieme generation, comme le tesmoigne le mesme Prophete aux chapitres prealleguez. Ie croi qu'il est d'une essence spirituelle, eternelle & infinie, & qu'en icelle essence nous auons à considerer trois personnes : le Pere, comme le commencement & origine de toutes choses; le Fils, qui est la sagesse eternelle du Pere; le saint Esprit, qui est sa vertu & puissance. Et, en considerant distinctement ces trois personnes, Dieu n'est pas pourtant divisé; car ces trois, comme dit S. Iean, ne font qu'un. Ie croi aussi qu'icelui seul doit estre adoré, serui & honoré, & non autre. Car il est escrit : « Tu adoreras vn seul Dieu ton Seigneur, & à lui seul tu seruiras. » Et en Exode vingtiesme : « Tu n'auras point de dieux estranges en ma presence. » Par ainsi il ne faut point transporter ailleurs l'honneur qui appartient à lui seul. D'avantage qu'à lui seul est deu tout honneur & gloire, il apert par le tesmoignage de S. Paul à Timothee : « Au Roi des siecles (dit-il) immortel & inuisible, à Dieu seul sage, soit honneur & gloire à tousioursmais. » Parquoi ceux pechent mortellement, qui adorent la creature au lieu du Createur, veu que l'adoration appartient à Dieu seulement, qui a dit qu'il « ne donnera point sa gloire à vn autre. » Pourtant nous voyons S. Pierre qui reprend grandement Corneille « de ce qu'il s'estoit prosterné deuant lui. » Et aussi d'une mesme chose l'Ange reprint saint Iean, disant : « Garde que tu ne le faces; ie suis seruiteur avec toi & avec les Prophetes; adore Dieu. » Pareillement S. Paul & Barnabas en Lyfire refuserent grandement l'honneur que</p>	<p>le peuple leur vouloit faire, disans qu'ils estoient hommes suiets à mesmes passions qu'eux. Item icelui doit estre inuoqué & prié au Nom de Iesus Christ; car le Seigneur proteste que celui est le seruiteur spirituel de son Nom, & nous propose son Fils pour Mediateur vnique, par l'intercession duquel S. Paul dit que nous auons assurance & accès à Dieu avec fiance, par la foi que nous auons en lui. Et aux Hebrieux il nous exhorte de nous adresser hardiment au throne de la grace de Dieu, puis que nous auons vn tel Aduocat, afin que nous obtenions misericorde & trouuions grace pour estre aidez en temps opportun. Et saint Iean en sa Canonique : « Si aucun a peché, nous auons vn Aduocat envers le Pere, Iesus Christ le Iuste. » Parquoi Dieu est grandement offensé quand on prie la vierge Marie, ou les Anges, ou saints & saintes de Paradis, veu qu'il n'y a nul commandement en toute la sainte Escriture de recourir à leur intercession, & qu'il ne s'en trouue nulle promesse. D'avantage, les Prophetes & les Apostres ne nous ont jamais montré vn tel exemple. Maintenant que chacun fidele considere en foi quel danger il y a d'entreprendre vne nouvelle façon de prier, non seulement sans la parole de Dieu, mais aussi sans aucun exemple. Tout ainsi que nostre Seigneur est d'une essence spirituelle, aussi veut-il estre adoré en esprit & verité, comme Iesus Christ le monstre à la Samaritaine, disant : « Le temps viendra, & maintenant est desia venu, que les vrais adorateurs n'adoreront plus le Pere ni en ceste montagne ni en Ierusalem, mais ils adoreront Dieu en esprit & verité; car aussi le Pere en demande de tels qui l'adorent. » Pource il ne faut point adorer Dieu en choses materielles, corruptibles & caduques, comme en or ou en argent, ou en autres choses precieuses. Ni aussi Dieu ne veut point estre representé ne serui aucunement par images tailles, qui se corrompent avec le temps, & sont mangées des vers; car de cela nous auons expres commandement du Seigneur au chapitre dessus allegué, où il est dit : « Tu ne te feras image ne semblance aucune des choses qui sont là sus au ciel, ne ça bas en la terre, ni es eaux dessus la terre. Tu ne leur feras aucune reuerence, & ne t'enclineras point de-</p>	<p>Inuocation. Pf. 50. Iean 10. 14.</p> <p>Ephef. 3.</p> <p>Heb. 4.</p> <p>1. Iean 2. 1.</p> <p>Inuocation des Saints.</p> <p>Iean 4.</p> <p>Images.</p> <p>Exode 20.</p>
Isaïe 29.			
De Dieu. Gen. 1.			
Exode 20. & 34.			
Adoration. Deut. 6. Exode 20.			
1. Tim. 1.			
Isaïe 42.			
Actes 10.			
Apoc. 10. 22.			
Actes 14.			

- M. D. I III. uant icelles, & ne les feruiras point. »
- Pf. 115. Puis s'enfuit la grande vengeance & menace sur ceux qui le feront. Le Prophete Dauid s'en mocque, les appelant l'ouurage de main d'homme; qu'elles ont bouches & ne parlent point; qu'elles ont yeux & ne voyent goutte; qu'elles ont oreilles & si n'oyent point; qu'elles ont des mains & ne touchent point; qu'elles ont des pieds & ne marchent point; & que ceux qui les font font semblables à icelles, & tous ceux qui s'y confient. Nous auons aussi au vieil Testament des exemples terribles du iugement de Dieu sur ceux qui en ont fait. Le peuple d'Israel n'a-il pas esté griueusement puni pour auoir fait le veau d'or & d'autres lesquels il seroit trop long de raconter? Le me tai aussi de ce qu'en dit saint Augustin, ensemble Ladance Firmian, lesquels en parlent à la grande confusion des Papistes. Il fut aussi defendu autrefois en vn Concile qu'on ne fist nulles images & peintures aux temples, & que ce qu'on deuoit adorer ne fust point aux parois. Et S. Gregoire confesse que Serenus, Euesque de Marseille, eust bien fait de defendre à son peuple d'adorer les images.
- PAREILLEMENT, ie croi en Iesus Christ, qui est la seconde personne de la diuinité; & qu'icelui est nostre Sauueur, comme aussi l'interpretation du nom le porte, car Iesus signifie Sauueur. Ce que l'Ange nous monstre clairement, disant à la vierge Marie: « Tu enfanteras vn fils, & appelleras son nom Iesus. Car icelui sauuera son peuple de leurs pechez. » Parquoi ceux nient Iesus estre le Sauueur, qui pensent estre sauuez par leurs œuures, ou par autre moyen que par la seule foi en Iesus. Car il n'y a point d'autre nom donné sous le ciel, par lequel il nous faille estre sauuez, sinon au nom de Iesus. « Attendu aussi, comme dit l'Apostre, qu'icelui peut sauuer à plein ceux qui s'approchent de Dieu par lui. » Ie croi aussi qu'il a esté liuré à la mort pour nous sauuer, & nous deliurer de la mort eternelle, laquelle nous auions tous meritee des le ventre de nostre mere; car nous auons esté enfantez en iniquité, & nostre mere nous a conceus en peché, le loyer duquel est la mort, comme dit saint Paul aux Romains. Pourtant nous n'auons rien de nous, que nous lui puissions alleguer, sinon nous accuser grandement deuant sa face, en reconnoissant nos fautes & pechez en toute humilité, le priant qu'il n'entre point en iugement avec nous, comme lui demande ce grand Prophete Dauid, disant: « Seigneur, n'entre point en iugement avec ton seruiteur, car nul viuant ne fera trouué iuste en ta presence. » Et en vn autre lieu, il dit: « O Seigneur, si tu prens garde aux iniquitez, qui est-ce qui subfistera? » Cerchons donc nostre iustice au seul Iesus, & là nous la trouuerons, la lui demandant en foi, & non pas en nos œuures; car sa mort est nostre seule satisfaction, comme il apert par beaucoup de passages de l'Ecriture sainte. D'auantage, ie croi le sang de Christ estre le seul lauement de nos pechez; car le S. Esprit nous enseigne par saint Iean en sa Canonique, & au premier de l'Apocalypse, « que par le sang de Iesus nous sommes purgez & lauez de nos pechez. » Et en l'Épître aux Hebreux: « que le sang des boucs & des taureaux n'a pas telle vertu de nettoyer nos consciences de nos offrandes, mais que c'est le sang de Christ. » Parquoi ie nie totalement le Purgatoire des Papistes, veu qu'il n'en est fait aucune mention en toute l'Ecriture sainte. Car elle ne parle que de deux lieux où vont les ames en fortant de ce monde. L'vn est le lieu de repos nommé Paradis, où les ames des esleus s'en vont incontinent apres la mort. Car il est escrit que ceux qui meurent au Seigneur sont bien heureux, d'autant qu'apres la mort ils reposent, comme nous en auons l'exemple au larron qui fut pendu en la croix avec nostre Seigneur Iesus Christ, auquel il dit: « Tu feras auiourd'hui avec moi en Paradis. » L'autre est le lieu de tous tourmens, assauoir l'Enfer, pour les meschans & reprouuez, comme il apert par l'exemple du mauuais riche. Pourtant S. Augustin dit que les ames, en fortant de ce monde, ont diuers receptacles, où les bons reçoient ioye, les mauuais font tourmentez; mais que chacun entre incontinent apres la mort au repos des fideles, quand il est digne. S. Ambroise aussi dit à ce propos: « Apres auoir par sepulture exercé l'office d'humanité enuers les morts, on les doit laisser reposer. Semblablement ie croi avec S. Paul, comme il n'y a qu'vn Dieu, qu'il n'y a aussi qu'vn seul Moyenneur de Dieu & des hommes,
- Pf. 143.
- Pf. 130.
- Rom. 4.
Coloff. 1.
Iean 2.
1. Iean 1.
- Heb. 10.
- Du Purgatoire.
- Apoc. 14.
- Luc 23.
- Sur S. Iean tome 49.
- Sur l'histoire d'Abraham.
- Mediateur.
- Au Pf. 113. & sur les Rois 15. liu. 4. de la cité de Dieu, chap. 9.
- Lacl. liu. 2. ch. 17. 18. 19. Conc. Elib. chap. 36.
- Luc 1.
- Actes 4.
- Heb. 7.
- Rom. 6.

1. Tim. 2.
Ephes. 2.
Heb. 7.

Intercesseur & Aduocat pour nous au ciel, enuers Dieu le Pere, assauoir Iesus Christ qui est assis à la dextre de Dieu son Pere, tousiours viuant pour prier & faire requeste pour nous à Dieu son Pere; par le moyen duquel nous auons acces & entree par deuers Dieu son Pere, & lui sommes agreables & reconciliez, faits ses enfans adoptifs, & freres de Iesus Christ, faits heritiers, heritiers, di-ie, de lui, & coheritiers de Iesus Christ. Parquoi nous ne receuons point la doctrine des Papistes qui constituent beaucoup d'aduocats là fus au ciel, prians pour nous. Car cela contreuiet non seulement à la S. Escriture, mais aussi à ce qu'en ont escrit les anciens Docteurs. Car S. Augustin, sur les Pseumes, dit: « Si tu cerches ton Mediateur pour t'introduire à Dieu, il est au ciel & prie là pour toi, comme il est mort pour toi en la terre. » Et sur l'Epistre aux Hebr., il dit: « Aussi le seul Iesus Christ, entre tous ceux qui ont porté chair, interpelle & prie pour nous. » Et S. Ambroise pareillement dit: « Iesus Christ est nostre bouche, par laquelle nous parlons au Pere; nostre œil, par lequel nous voyons le Pere; nostre main dextre, par laquelle nous offrons au Pere; sans lequel Moyenneur il n'y a nulle approche avec le Pere, ni à nous ni à tous les Saints. » Item, au Concile de Carthage, il fut defendu que les saints fussent inuocuez à l'autel, & que les prestres prononçassent ceste priere: « Saint Pierre & saint Paul, priez pour nous. »

En outre, ie croi vne sainte Eglise catholique & vniuerselle, & non pas plusieurs; car il n'y en a qu'une seule, laquelle n'est pas ici ou là, mais est espendue par tout le monde. Et le Chef vniuersel d'icelle est Iesus Christ, & non autre, laquelle est fondee sur la doctrine des Prophetes & Apostres de nostre Seigneur, comme il est escrit au 2. chap. des Ephesiens. Aussi ie reconoi icelle estre la vraye Eglise en laquelle la parole de Dieu est purement preschee & les Sacremens fidelement administrez, car ce sont les deux marques de la vraye Eglise Chrestienne. A ceste cause, ceux faillent grandement qui disent que le Pape est le chef de l'Eglise, veu que toute l'Escriture n'en dit vn seul mot. Car, si ainu estoit, l'Eglise seroit vn monstre ayant deux testes, assauoir

Iesus Christ & le Pape; ce qui est faux. Car vn Antechrist, comme est le Pape, ne peut estre chef d'une vraye Eglise Chrestienne. Aussi nous confessions ceste eglise du Pape estre fausse, d'autant que nous n'y voyons nulle de ces marques desquelles nous auons parlé ci dessus. Quant est des clefs que les Papistes disent qu'elles ont esté donnees à S. Pierre, & consequemment aux Prestres, & qu'ils ont la puissance de lier & deslier les pechez, ie di que ce mandement de remettre & retenir les pechez, & la mesme promesse faite à S. Pierre de lier & deslier, se doyent rapporter au ministere de la Parole, laquelle nostre Seigneur commettoit à ses Apostres. Ainsi nous entendons que la puissance des clefs est simplement la predication de l'Euangile, qui n'est sinon ministere. Car Iesus Christ n'a pas donné aux hommes ceste puissance, mais à sa parole, qui est la vraye clef par laquelle le ciel est ouuert ou fermé, & les pechez sont pardonnez ou retenus. Pourtant ie nie les Prestres auoir telle puissance, veu que communément ils lient ceux qu'il faut deslier, & deslient ceux qu'il faudroit lier. Et apres ie di & confesse qu'il n'y a que deux Sacremens en l'Eglise Chrestienne, & que le Seigneur a instituez, assauoir le S. Baptesme & la S. Cene de nostre Seigneur Iesus Christ; & nie les autres cinq que les Papistes appellent Sacremens, veu que nous n'en auons nul tesmoignage de l'Escriture S. ne mesme qu'ils foyent aprouuez par les Docteurs anciens. Pareillement ie confesse le Baptesme nous estre comme vne entree en l'Eglise de nostre Seigneur Iesus. Car c'est la marque de nostre Chrestienté, & le signe par lequel Dieu nous testifie que nous sommes receus en la compagnie de l'Eglise, afin que nous soyons reputez du nombre de ses enfans. Le Seigneur aussi nous represente le laucement de nos pechez, & puis la mortification de la chair, ou nostre regeneration, au signe de l'eau, laquelle a grande similitude avec ces choses pour les représenter; car comme par l'eau les ordures exterieures du corps sont ostées, aussi au Baptesme nos ames sont purgees de leurs macules. Non pas que l'attribue à l'eau la vertu de nettoyer nos ames, car elle n'est que le signe visible & figure de ce laucement; mais au S.

Les clefs.

Math. 16.
Iean 20.

Sacremens.

Baptesme.

Tite 3.

1. Pierre 3.

Sur le Pf. 49.

De Isaac &
anima.

Eglise.
Aug au traité
sur le Pf. 56.
& 90.
Coloff. 1.
1. Cor. 11.

Greg. en
l'Epistre 76.
à Maurice.

I. Pierre 1.

Esprit, l'office duquel est de purger & lauer nos consciences de toutes nos concupiscences & mauuaises affections par le sang de Iesus Christ, qui a esté respandu pour effacer toutes nos souilleures, ce qui est accompli en nous, quand nos consciences en sont arroufées par le saint Esprit. Toutesfois i'enten que l'eau est tellement figure, qu'elle a avec soi la verité coniointe; car Dieu ne nous promet rien en vain. Par ainsi ce qu'il nous figure au Baptisme nous est veritablement offert.

La Cene.

FINALEMENT, ie di que tout ainsi que le Baptisme nous est comme vne entree en la maison de Dieu qui est l'Eglise; aussi par la sainte Cene le Seigneur nous y veut nourrir & repaistre, comme vn bon Pere de famille a le soin de nourrir ceux de sa maison; tellement que par la Cene nous comuniquons à tous les biens de nostre Seigneur Iesus Christ, & au merite de sa mort & passion. Nous y mangeons spirituellement en foi la chair, & beuons le sang de nostre Seigneur Iesus Christ, & non pas corporellement de la bouche corporelle. Item, ie di que nous devons seulement tenir la forme de celebrer la sainte Cene que Iesus Christ a instituee & que les saints Apostres ont gardee, laquelle institution est parfaite & entiere, & se faisoit en deux signes, assauoir au pain & au vin, la parole precedente avec prieres & oraisons, sans grandes ceremonies & pompes. Item ie confesse que le pain & le vin sont signes visibles auxquels la verité est coniointe. Car il ne faut point douter que tout ce que le Seigneur figure en la Cene n'y soit verifié, selon qu'il promet & represente, & qu'en prenant le pain & le vin, lesquels nous representent le corps & le sang de Iesus Christ (si nous auons vraye foi), nous mangeons vrayement le corps, & beuons le sang d'icelui, mais non pas en la forme & maniere que les Papistes le tienent, lesquels disent que le pain est transsubstantié au vrai corps de Iesus Christ, & le vin en son sang; en quoi ils faillent grandement. Car si ainsi estoit, ces trois articles de foi ne seroyent pas veritables: qu'il est monté aux cieus; assis à la dextre du Pere, & qu'il viendra iuger les viuans & les morts. Car s'il est au ciel, comme sera-il dessous l'espece du pain, veu qu'un

mesme corps ne peut estre en vne mesme heure en plusieurs lieux? Or Iesus Christ mesme apres la resurrection auoit vn vrai corps, car il fut veu & touché, & dit lui-mesme à ses disciples: « Tassez-moi, & voyez, car vn esprit n'a ni chair ni os ainsi que vous me voyez auoir. » Et combien que souuentefois il soit aparu à ses disciples, toutefois en vn mesme temps il ne s'est point veu en plusieurs lieux. Et de ce qu'il est entré à ses disciples les portes estans fermées, cela s'est fait par miracle, & non pas que la nature d'un corps glorifié fust telle. Parquoi ie conclu avec S. Augustin, qu'un corps glorifié ne peut estre en plusieurs lieux. Et par ainsi le corps de Iesus Christ n'est point sous les especes du pain & du vin, ni avec le vin, mais que nous deuous tenir ce qui fut dit au Canon du premier concile de Nicee, assauoir que nous ne regardions point le pain & le vin qui nous sont presentez, mais qu'esleuans l'esprit en haut, nous considerions par foi l'Agneau de Dieu. Pourtant ie croi que nous participons en foi par la vertu du S. Esprit, au corps & au sang de nostre Seigneur Iesus Christ (encores qu'il soit au ciel) en prenant le pain & le vin, qui sont les signes de ceste communication. L'un desquels ne doit estre distribué ne baillé au peuple sans l'autre. Car le mandement de Iesus Christ porte que nous beuions tous du calice. Mesme, apres auoir dit simplement du Pain: « Prenez & mangez; » quand ce vient au calice, il commande nommément que tous en boient. Et ceste façon de prendre tous les deux signes a esté gardee en l'Eglise plus de mille ans, comme il apert par les liures de tous les Docteurs. Et que du tout il en faille ainsi faire, il apert par le decret de Gelasius, qui ordonne que tous ceux qui s'abstiendroyent du calice, seroyent excommuniés de tout le Sacrement, adioustant la raison, assauoir que la diuision de ce mystere ne se fait point sans grand sacrilege. Partant, il ne nous reste que d'obeir au commandement de Dieu, afin qu'en prenant les signes, nous iouissions aussi de la verité d'iceux. Gloire soit à Dieu.

Ces cinq Escholiers de Iesus Christ, durant leur emprisonnement, non seulement se consoloyent mutuellement les vns les autres par missiues, mais

Luc 24.

Iean 20.

En l'Epistre à Dardanus 57.

Matth. 26.

Marc 14.

Luc 22.

I. Cor. 11.

Transsubstantiation.

Actes 1.

Matth. 26.

Can Reperimus de Consecr. dist. 2.

auffi les amis & les Eglifes de Geneue & Laufanne leur escriuoyent lettres, & sur tous, deux excellens ministres de l'Euangile, M. IEAN CALVIN & M. PIERRE VIRET ont enuoyé celles qui s'enfuyent (1).

Par ceste Epistre, M. Iean Caluin donne solution à quelques questions & demandes touchant certains poinçts de la religion Chrestienne.

MES treschers freres, j'ai differé de vous escrire iusques ici, craignant que, si les lettres auoyent quelque mauuaise rencontre, ce ne fust occasion nouvelle aux ennemis de vous affliger plus durement. Et aussi i'estoi bien auerti que Dieu besongnoit tellement en vous par sa grace, que vous n'auiez pas grande necessité de mes lettres. Cependant nous ne vous auons point oubliés, ne moi ne tous les freres de par deçà, en tout ce que nous auons peu faire pour vous. Si tost que vous fustes pris, nous en eufmes les nouvelles, & sceufmes comment & par quel moyen cela estoit auenu. Nous auons procuré qu'en diligence on enuoyast au secours; maintenant nous attendons responce de ce qu'on aura impetré. Ceux qui peuuent quelque chose enuers le Prince es mains duquel Dieu a mis vostre vie, s'y font fidelement employez. Mais nous ne fauons encore combien la poursuite aura profité. Cependant tous les enfans de Dieu prient pour vous, comme ils y font tenus, tant pour la compassion mutuelle qui doit estre entre les membres du corps, que pource qu'ils fauent bien que vous trauillez pour eux, maintenans la cause de leur salut. Nous esperons, quoi qu'il en soit, que ce bon Dieu donnera heureuse issue à vostre captiuité, en forte que nous au-

rons de quoi nous resiouir. Vous voyez à quoi il vous a appelez; ne doutez pas selon qu'il vous employera, qu'il ne vous donne force d'accomplir son œuure, car il l'a promis. Et nous auons assez d'experience, comme il n'a jamais defailli à ceux qui se sont laissez gouverner par lui, mesme en auez desia approbation en vous. Car il a déclaré sa vertu en ce qu'il vous a donné une telle constance pour resister aux premiers assaux. Confiez-vous donc, qu'il ne laissera point l'ouurage de sa main imparfait. Vous fauez ce que l'Escriture nous met au deuant, pour nous donner courage de batailler pour la querelle du Fils de Dieu. Meditez ce que vous en auez veu & oui par ci-deuant, pour le mettre en pratique. Car tout ce que ie vous en fauroi dire, ne vous pourroit gueres feruir, s'il n'estoit puisé de ceste fontaine. Et de fait, il faut bien vn plus ferme apui que les hommes, pour nous rendre victorieux par dessus des ennemis si robustes, comme sont le diable, la mort & le monde, mais la fermeté qui est en Iesus Christ est assez suffisante à cela, & tout ce qui nous pourroit esbranler si nous n'estions fondez en lui. Sachans donc à qui vous auez creu, montrez quelle autorité il merite qu'on lui donne. Pource que i'espere de vous escrire encor ci-apres, ie ne vous ferai à present plus longue lettre. Seulement ie respondrai en bref aux articles, dont le frere Bernard m'a demandé resolution. Touchant des vœus, nous auons à tenir ceste reigle, qu'il n'est pas licite de vouër à Dieu, sinon ce qu'il aprouue. Or est-il ainsi, que les vœus Monastiques ne tendent qu'à vne corruption du seruire d'icelui. Pour le second, nous auons à tenir que c'est presomption diabolique à vn homme de vouër outre la mesure de sa vocation. Or l'Escriture nous declare que le don de continence est particulier, tant au dix-neufiesme de S. Matthieu qu'au septiesme de la premiere aux Corinthiens. Il s'enfuit donc que ceux qui se mettent ce lien & necessité de renoncer au Mariage pour toute leur vie, ne peuuent estre excusés de temerité, & qu'en ce faisant ils ne tentent Dieu. La chose se pourroit bien deduire plus au long, en disant qu'il faut considerer qui est celui auquel on vouë; quelle est la chose, & tiercement qui est le vouant. Car Dieu est trop grand Maist-

Des Vœus.

(1) On trouve, dans le vol. XIV des *Calvini Opera*, non seulement les lettres de Calvin et de Viret mentionnées par Crespin, mais encore plusieurs suppliques des étudiants de Lausanne, ainsi que des lettres fort intéressantes de Bèze, Bullinger, Farel, Gualtherius, Prévôt, Zollikoffer, etc. Crespin ne mentionne pas même toutes les lettres de Calvin et de Viret. Il y a donc là une source très précieuse de documents qui complètent la touchante histoire des martyrs lyonnais. Voy. *Calvini Opera*, XIV. 317, 328, 347, 349, 353, 354, 429, 436, 439, 441, 476, 492, 494, 506, 521, 526, 528, 544, 561, etc.

La nature du
corps glorifié.

tre pour se iouër à lui, & l'homme doit regarder sa faculté; & de presenter sacrifice sans obeissance, ce n'est que toute pollution. Toutesfois ce seul point vous pourra suffire, de leur remonstrer que c'est vn don special de se pouuoir contenir, & tellement special, qu'il n'est que temporel à beaucoup. Parquoi celui qui l'aura eu pour trente ans, comme Isaac, ne l'aura point pour le reste de sa vie. De là vous pouuez conclurre que les Moines s'obligeans à ne se marier iamais, attentent sans foi de promettre ce qui ne leur est point donné. Quant à leur poureté, elle est du tout contraire à celle que nostre Seigneur Iesus commande aux siens. Touchant la nature d'un corps glorifié, vrai est que les qualitez y sont changees, mais non pas toutes. Car il conuient distinguer entre les qualitez qui procedent de la corruption du peché, & celles qui sont propres & inseparables à la nature du corps. S. Paul au 3. des Philippiens; dit: « Que nostre corps abiect ou infirme sera rendu conforme au corps glorieux de Christ. » Par ce mot d'Humilité, ou *Tapinosis*, il marque quelles qualitez nous portons auourd'hui en nos corps, lesquelles seront changees, assauoir, celles qui seront de l'estat corruptible & caduque de ce monde. Et à ce propos, S. Augustin dit in *epistola ad Dardanum*, qui est en nombre la 57: « *Venturus est in eadem carnis forma atque substantia, cui profecto immortalitatem dedit, naturam non abstulit. Secundum hanc formam non putandus est vbique diffusus. Il poursuit cest argument plus au long, declarant que le corps de Christ est contenu en ses dimensions. Et de fait nos corps ne seront point glorifiés pour estre par tout, lesquels toutesfois auront ceste conformité dont parle saint Paul. Quant au passage de l'Apocalypse, les mots sont tels au chapitre cinquiesme: *Audiu omnem creaturam quæ in cælo est, & super terram, & sub terra, & quæ sunt in mari, omnes audiui dicentes: Sediti in throno & Agno benedictio, honor & gloria.* Or vous voyez que c'est vne cauillation puerile d'appliquer cela aux ames du purgatoire. Car plustost saint Iean entend par figure qui se nomme *Profopopæia*, que les poissons mesmes benissoient Dieu. Quant aux passages des Docteurs, renouuez vos gens à l'Epistre vingt-septiesme de saint Au-*

gustin ad *Bonifacium*, où il traite en la fin: *Quod sacramenta similitudinem quandam habeant earum rerum quas figurant. Quo fit, vt secundum aliquem modum, Sacramentum corporis Christi, corpus Christi sit.* Item ce qu'il traite au liure troiesme *De doctrina Christiana*, où il dit entre autres choses au chapitre 5: *Ea demum miserabilis est animæ seruitus, signa pro rebus accipere, & supra creaturam corpoream oculum mentis ad hauriendum æternum lumen non leuare.* Item au chapitre neufiesme: *Agnoscit fidelis quo referantur mysterium Baptismi, & corporis ac sanguinis Domini celebratio, vt ea non carnali seruitute, sed spirituali potius libertate veneretur. Vt autem litteram sequi, & signa pro rebus signatis accipere, seruilis infirmitatis est, ita inutiliter signa interpretari, male vagantis erroris est.* Je ne vous en amassé point d'autres, pour ce ceux-là vous pourront bien suffire. Faisant donc fin, ie prie nostre bon Dieu, qu'il lui plaise vous faire sentir en toutes manieres que vaut sa protection sur les siens, vous remplir de son saint Esprit, qui vous donne prudence & vertu, & vous apporte paix, ioye & contentement, & que le Nom de nostre Seigneur Iesus soit glorifié par vous, à l'édification de son Eglise. De Geneue, ce dixiesme de Iuin, M.D.LII.

Autre Epistre, aussi écrite par M. Iean Caluin aux susdits cinq prisonniers.

MES treschers freres, à ceste heure la necessité vous exhorte plus que iamais d'arrester tous vos sens au ciel. Nous ne fauons pas encores quelle sera l'issue, mais pource qu'il semble que Dieu se vueille seruir de vostre sang pour signer sa verité, il n'y a rien meilleur que de vous disposer à ceste fin, le priant de vous assuiettir tellement à son bon plaisir que rien ne vous empesche de suivre où il vous appellera. Car vous sauez, mes freres, qu'il nous faut estre ainsi mortifiés, pour lui estre offerts en sacrifices. Il ne se peut faire que vous ne sousteniez de durs combats; afin que ce qui a esté dit à Pierre, s'accomplisse en vous: qu'on vous tirera où vous ne voudrez point. Mais vous sauez en quelle vertu vous auez à batailler, sur laquelle tous ceux qui seront apuyez,

M. D. LII.

ne se trouueront iamais estonnez, & encore tant moins confus. Ainsi, mes freres, confiez-vous que vous serez fortifiez au besoin de l'Esprit de nostre Seigneur Iesus, pour ne defaillir sous le faix des tentations, quelque pesant qu'il soit, non plus que lui, qui en a eu la victoire si glorieuse qu'elle nous est vn gage infallible de nostre triomphe au milieu de nos miserables: puis qu'il lui plait vous employer iusqu'à la mort à maintenir sa querelle, il vous tiendra la main forte pour batailler constamment, & ne souffrira pas qu'une seule goutte de vostre sang demeure inutile. Et combien que le fruit ne s'en aperçoyue pas si tost, si en sortira-il avec le temps plus ample que nous ne saurions dire. Mais d'autant qu'il vous a fait ce priuilege, que vos liens ont esté renommez, & que le bruit en a esté espandu par tout, il faudra en despit de Satan, que vostre mort retentisse encor plus fort, à ce que le Nom de nostre bon Dieu en soit magnifié. Quant à moi, ie ne doute point, s'il plait à ce bon Pere de vous retirer à soi, qu'il ne vous ait referuez iusques ici, afin que vostre longue detention fust vn preparatif pour mieux esueilleur ceux qu'il a delibéré d'edifier par vostre fin. Ie ne vous console ni exhorte plus au long, sachant que le Pere celeste vous a fait sentir que valent ses consolations, & que vous estes assez soigneux à mediter ce qu'il vous propose par sa parole. Il a desia tant montré par effect comme sa vertu habitoit en vous, que nous deuons bien nous asseurer qu'il acheuera iusques au bout. Vous sauez qu'en partant de ce monde nous n'allons point à l'aduanture, non seulement pour la certitude que vous auez qu'il y a vne vie celeste mais aussi pource qu'estans asseurez de l'adoption gratuite de nostre Dieu, vous y allez comme à vostre heritage. Ce que Dieu vous a ordonnéz Martyrs de son Fils, vous est comme vne marque de superabondant. Reste le combat, auquel l'Esprit de Dieu non seulement nous exhorte d'aller, mais aussi de courir. Ce sont tentations dures & fascheuses de voir l'orgueil des ennemis de verité si enorme, sans qu'il soit reprimé d'en haut; de voir leur rage si desbordée, sans que Dieu pouruoie aux siens pour les soulager; mais s'il nous souuiert qu'il est dit, que nostre vie est cachée, & qu'il

nous conuient ressembler aux trespassez, (ce n'est pas vne doctrine pour vn iour, mais permanente) nous ne trouuerons pas trop estrange que les afflictions continuent. Puis qu'il plait à Dieu de lascher si long temps la bride à ses ennemis, nostre devoir est de nous tenir quois; combien que le temps de nostre redemption tarde. Au reste, s'il a promis d'estre iuge de ceux qui auront asserui son peuple, ne doutons pas qu'il n'y ait vne horrible punition apreslee à ceux qui auront despité sa maiesté avec vn orgueil si enorme, & qui auront cruellement persecuté ceux qui inuoquent purement son Nom. Pratiquez donc, mes freres, ceste sentence de Dauid, que vous n'avez point oublié la Loi du Seigneur; combien que vostre vie soit en vos mains, pour la quitter à toute heure. Et puis qu'il employe vostre vie à vne cause si digne qu'est le temoignage de l'Euangile, ne doutez pas qu'elle ne lui soit precieuse. Le temps est prochain, que la terre decouurira le sang qui aura esté caché, & que nous, apres auoir esté despouillez de ces corps caduques serons pleinement restaurez. Cependant, que par nostre opprobre le Nom du Fils de Dieu soit glorifié, & nous contentons de ce temoignage qui nous est bien asseuré, que nous ne sommes persecutez ne blasmez sinon pource que nous esperons au Dieu vivant. En cela nous auons dequoi despiter tout le monde avec son orgueil, iusques à ce que nous soyons recueillis en ce royaume eternal auquel nous iouyrans pleinement des biens que nous ne possedons que par esperance. Mes freres, apres m'estre de bon cœur recommandé à vos prieres, ie supplierai nostre Dieu vous auoir en sa sainte protection, vous fortifier de plus en plus en sa vertu, & vous faire sentir quel soin il a de vostre salut, & augmenter en vous les dons de son Esprit, pour les faire seruir à sa gloire iusques à la fin. Ie ne sai point mes recommandations en particulier à nos autres freres, pource que ie croi que la presente leur sera commune. l'auoi iusques ici differé de vous escrire de l'incertitude de vostre estat, de peur de vous ennuyer en vain. Derechoir ie prierai nostre bon Dieu d'auoir sa main estendue pour vous conseruer.

Votre humble frere,
JEAN CALVIN.

Pf. 119. 62.
109. & 135.

Coloss. 3. 3.

S'enfuit vne Epistre de M. Pierre Viret, écrite à Pierre Nauheres, & aux autres prisonniers d'un mesme temps.

Ceste epistre contient, pour sa premiere partie, vne exhortation & consolation pour les fideles qui sont prisonniers pour Iesus Christ, par laquelle est monstré comment Dieu se sert d'eux & de leurs liens, pour condamner & confondre ses ennemis. Puis apres il est parlé assez amplement du vrai usage, de l'efficace & des effects du ministere de l'Euangile, & des choses qui y sont à considerer, & principalement au Baptesme. Entre les autres points qui y sont traittez plus specialement, il y est parlé du Baptesme des petis enfans, & de ceux qui meurent auant qu'auoir esté baptisez du Baptesme exterieur, & des moyens par lesquels Dieu communique ses grâces aux petis enfans. Il y est aussi parlé de la difference qui peut estre entre le Baptesme de S. Iean Baptiste, & celui de Iesus Christ & des Apostres & de tous autres ministres.

comme ie ren grâces à Dieu de ce grand benefice duquel vous & vos compagnons ne receuez pas seulement le fruit & la consolation, mais aussi tous ceux qui aiment nostre Seigneur Iesus Christ, aux liens duquel vous estes; ainsi ie prie journellement, & non seulement moi, mais aussi tous mes freres, ce bon Pere, Pere de misericorde & de toute consolation par Iesus Christ nostre Seigneur, qu'il lui plaise vous confermer tousiours de plus en plus en la foi & en la confession de son S. Nom, & vous augmenter ses dons & grâces, & vous donner tousiours bouche & sagesse, à laquelle tous vos aduersaires ne puissent resister, comme il l'a donnée à S. Estienne, & comme il en a fait la promesse à ses feruiteurs. Car il ne vous faut point douter que Dieu, par sa prouidence, ne vous ait amenez à ceux qui vous detiennent prisonniers, afin que vous leur fussiez en tesmoignage pour sa verité, & que vous fussiez leurs iuges par icelle, au lieu qu'ils pensent estre les vôtres. Car la parole de Dieu est mise en la bouche de ses feruiteurs afin qu'ils iugent par icelle tous les hommes de la terre. Car elle leur est commise tant pour prononcer la sentence de salut & de vie aux enfans de Dieu qui la receuront par vraye foi & obeysance, que pour prononcer la sentence de condamnation & de mort contre les infideles & les reprouuez. Et pourtant Iesus Christ dit notamment que le S. Esprit, lequel il a promis à ses Apostres & disciples, & qui parle par leur bouche, reprendroit le monde de peché. Ceste sentence est donc certaine, et ne faut point douter qu'elle ne soit executée en son iour, attendu qu'elle est donnée de Dieu qui est le iuge des vians & des morts, duquel ceux qui portent ceste parole, sont la bouche pour la prononcer & manifester. Et pourtant il la nous faut tenir pour vne sentence sans appel, puis que le Souuerain Seigneur & Prince de tous l'a donnée. Mais c'est autre chose de la sentence de vos aduersaires. Vous fauez quelle puissance ils ont sur vous, vous en estes auertis & assurez par vostre maistre & Pasteur Iesus Christ. Receuez donc comme de la main de vostre Pere tout ce qui vous auindra, & dites tousiours avec Iob: « Le Nom de Dieu soit benit. » Puis donc que vous auez à faire avec vostre Pere, & non seulement

1. Cor. 1.
Actes 6.
Matth. 10.

Matth. 16. &
18.
Iean 20.
Marc 16.

Iean 16.

Matth. 10.
Iean 20.

Matth. 10.

Iob 1.

Exhortation
& consolation
aux prisonniers
pour Iesus
Christ.

GRACE & paix pour nostre Seigneur Iesus Christ. Mon cher frere & bien-aimé, depuis qu'il a pleu au Seigneur vous appeler à ce saint combat, auquel vous & vos compagnons combattez maintenant pour son saint Nom, comme vrais cheualiers Chrestiens, ie vous ai écrit par plusieurs fois; mais ie ne sai si auez veu & receu les lettres. Pour le moins ie n'en puis rien apercevoir par la teneur des vôtres qui me sont venues entre les mains. Comment qu'il en soit, ie ren grâces à Dieu incessamment de l'assistance qu'il fait à vous tous, par laquelle il vous fait conoistre par experience, combien il est veritable en ses promesses lesquelles il vous signe & conferme par icelles, comme par vn seau & sacrement de grande efficace, auquel il se manifeste à vous, comme si vous le voyiez à l'œil & le touchiez à la main. En quoi vous pouuez aussi iuger & voir combien l'homme est heureux qui a le Seigneur Dieu pour son Dieu, & qui le craint, & met toute sa fiance & son esperance en lui par Iesus Christ nostre Seigneur. Or

avec les hommes, resiouyſſez-vous, car c'est lui qui par son Fils Iesus-Christ fera le Iuge de vos iuges, deuant lequel il faut vne fois tous comparoistre. Lors les tenebres seront esclairees par la lueur & splendeur de son auenement. Lors vous aurez appellation de leur sentence. Ils ne vous peuuent condamner qu'au feu materiel, qui est bien peu à estimer au prix de celui de la gehenne, lequel n'est pas temporel comme cestui-ci, mais eternal. Car c'est le feu duquel il est escrit, qu'il ne peut estre esteint, & auquel le ver ne meurt point, & auquel il n'y a sinon tenebres, pleurs & perpetuels grincemens de dents. Parquoi vos aduerſaires ont beaucoup plus grande occasion de craindre que vous. Car ils ne vous peuuent condamner à ce feu temporel qu'ils ne reçoivent quand & quand sentence contre eux-mêmes, par laquelle ils sont condamnés au feu eternal par le Iuge ſouuerain, deuant le ſiege duquel vous & vos aduerſaires comparoistrez vne fois. C'est vn Iuge deuant lequel ils ne seront pas assis comme Iuges, mais comme criminels, pour ouyr leur sentence contre leurs iniques iugemens, s'ils perseuerent en leurs iniquitez. Toutefois s'il plaît au Seigneur, qui vous a mis entre leurs mains, il ne leur permettra pas qu'ils viennent si auant. Ce neantmoins il vous faut disposer à tout euement, sachans qu'ils sont tous en la main de Dieu vostre Pere, & non point en la main de fortune, laquelle n'est rien sinon vne fausse opinion à ceux qui n'ont point vne telle connoissance de la prouidence de Dieu, ne telle fiance en icelle que les enfans de Dieu la doyuent auoir. Le Seigneur fait qu'il a à faire de vous, & qu'il en veut faire. S'il veut estre glorifié en vostre vie, il est assez puissant pour la vous garder, maugré tous vos ennemis. S'il veut estre glorifié par vostre mort, vostre mort ne vous fera point mort, mais vraye vie. Et le Seigneur auquel vous seruez, vous baillera la vertu, & la force, & la consolation requise en tel combat & assaut. Car vous en auez la promesse de celui qui iamais ne trompe l'esperance de ceux qui s'attendent à lui. Parquoi il ne vous faut point douter qu'il ne parface l'oeuvre qu'il a commencé en vous. Il vous faut donc disposer, comme les bons & vaillans gendarmes, qui vont à la guerre pour

maintenir la querelle de leur Prince & pour combattre vaillamment pour icelle, soit à vie, soit à mort. Mais vous auez vne assurance & vne consolation d'auantage que ceux-la, car soit que vous viuiez, soit que vous mouriez, vous viuiez & mourez à Dieu; & estes assurez de la victoire, si vous perseuererez en ceste fiance & esperance que vous auez en lui, comme j'ai esperance qu'il vous en fera la grace. S'il lui plaît que vous mouriez, vostre mort fera vn tesmoignage à l'Eglise de Dieu, de la constance & victoire de vostre foi & de vostre cœur lequel n'aura point esté veincu, combien que le corps aura esté forcé par la violence de vos aduerſaires, lesquels n'ont point de puissance sur le cœur, ne sur la foi, ne sur l'esperance d'icelui.

OR, pource que vous estes encore au combat & y ferez tant qu'il plaira au Seigneur, vous me demandez mon auis & requerez plus ample instruction touchant aucuns pointz sur lesquels vous auez eu à combattre avec vos aduerſaires. Puis que vous le desirez ainsi, ie vous y respondrai le plus briefuement & le plus proprement qu'il me sera possible, selon que la matiere me semblera le requerir. Quant au point des images, il ne requiert point de response. Quant au Baptesme, il est certain que saint Iean Baptiste met difference manifeste entre son Baptesme & celui de Iesus Christ. Or il n'y a point de doute qu'il ne faille entendre le mesme que saint Iean dit de foi & de son Baptesme, non seulement du Baptesme administré par tous les autres Ministres de la parole de Dieu, voire de celui des Apostres mesmes, mais aussi de tout leur ministere. Car l'intention de saint Iean est de monſtrer que les hommes ne peuuent donner le saint Esprit par leur ministere, ne par les signes extérieurs administrés par icelui, mais que cest office appartient à Iesus Christ tant seulement. Ce que Iesus Christ a bien voulu monſtrer tout manifestement par ce grand miracle par lequel il a enuoyé le S. Esprit à ses Apostres, en eſpece de vent & de langues de feu le iour de Pentecoste. Pour ceste cause S. Iean dit que c'est Iesus Christ qui baptize du S. Esprit & du feu. Laquelle chose il a voulu manifester vne fois par signes visibles, pour declarer par iceux la vertu inuisible de son saint Esprit, par laquelle

Du Baptesme de Iesus Christ & de ses seruiteurs.

Matth. 3.
Luc 3.
Iean 1.

Actes 2.

Marc 3.
Actes 1.

Rom. 14.
1. Cor. 4.

Isaie 66.
Marc 9.
Matth. 13. 22.
24. 25.

Rom. 14.

Pf. 119.

Rom. 14.

il befongne iournellement au cœur des fens, comme il lui plaît, & quand il lui plaît, & principalement par le miniftre de fa parole & de fes Sacremens, defquels il a commis l'adminiftration aux vrais Miniftres de fon Eglife, fes feruiteurs. Nous auons donc à confiderer au Bapteme, ce qui eft auffi à confiderer non feulement en tous Sacremens, mais auffi en la parole mefme, c'eft affauoir l'œuvre vifible de l'homme duquel Dieu fe fert pour Miniftre; & puis l'œuvre inuifible de Dieu, representee par celle du Miniftre, par laquelle Dieu befongne au cœur de fes efleus par la vertu de fon faint Efprit. Or, combien qu'il foit requis de confiderer ces deux œuvres coniointes enfemble, en tant que Dieu eft auteur du faint miniftre, & veritable es promeffes qu'il nous fait par icelui; fi eft-ce neantmoins qu'il ne faut pas eftimer que Dieu foit tellement lié au miniftre exterieur lequel il a commis aux hommes, qu'il ne puiffe toujours fauer fans icelui tous ceux qu'il lui plaît, ou qu'il foit fuiet à fauer tous ceux auxquels fes dons & graces font presentees par fa parole & fes Sacremens. Car la fainte Efcriture nous rend tefmoignage de plufieurs qui ont oui la parole de Dieu & ont receu les Sacremens felon les signes exterieurs, qui toutefois n'ont point eu de communication vraye à la chofe fpirituelle figniffee par iceux. Il n'eft befoin d'en alleguer les exemples, car ils font afsez communs. Il apert donc par cela que la grace de Dieu n'eft pas tellement liee aux elemens corruptibles qu'ils la portent toujours avec eux, en telle forte qu'elle n'en puiffe eftre feparee. Pource S. Paul dit: que celui qui plante & qui arroufe n'eft rien, mais que Dieu eft tout, lequel baille l'acroiffement. Pour cefte caufe, S.

1. Cor. 3.

1. Pierre 3.

Pierre, parlant du falut qui eft donné par le Bapteme, adioufte vne correction à ce qu'il en dit, par laquelle il declare qu'il entend cela non pas du Bapteme vifible & materiel, lequel ne peut lauer les ordures de l'ame & de la confcience, mais du Bapteme fpirituel lequel a vertu en l'ame. Car ce Bapteme eft proprement la chofe fpirituelle qui eft figniffee par le Bapteme exterieur, & qui fait que le Bapteme exterieur n'eft fait en vain. Nous devons donc entendre, quand l'œuvre de Dieu eft

coniointe avec celle du Miniftre, lors le Sacrement a fa vertu & fon efficace. Et pourtant nous ne devons point douter qu'alors ce Bapteme du S. Efprit, lequel Iefus Chrift adminiftre, ne foit conioint avec celui de l'eau, qui eft adminiftre par les Miniftres d'icelui, comme il a été adminiftre par S. Iean Baptifte. Alors ce que S. Paul dit, a lieu: « Vous tous qui eftes baptizez, auez veftu Chrift, & eftes morts & enfeuelis & reffuscitez avec lui. » Car S. Paul parle là aux fideles enuers lesquels le miniftre de l'Euan-gile a toujours fa vertu. Car, puis qu'ils font des efleus de Dieu, & qu'il a ordonné dès le commencement de les amener à Iefus Chrift fon Fils par le moyen de ce miniftre, pour les fauer en icelui, il n'y a point de doute qu'il ne manifefte auffi fa vertu par lui, & qu'il ne face en effect ce qu'il tefmoigne par les signes exterieurs. Mais il y a autre raifon touchant les infideles & reprouuez. Car, pour autant que Dieu ne befongne pas en eux par fon faint Efprit, comme en fes efleus, les mefmes effects ne s'en enfuient pas, combien qu'au refte les miniftres de Dieu auront fait tout leur devoir enuers eux. En quoi il eft tout evident que les caufes ne font pas femblables, veu que leurs effects font tant diuers; car diuers effects ne peuuent venir de mefmes caufes qu'il n'y ait de la diverfité. Or la diuerfité n'eft pas en ceci de la part des Miniftres & de leur miniftre, entant qu'ils font leur deuoir felon la charge qui leur eft donnée de Dieu. Où la chercherons-nous donc? La chercherons-nous en l'infidelité des reprouuez qui reiettent la grace qui leur eft presentee? Nous ne pouons nier que la caufe n'en foit en eux-mefmes. Car, puis qu'ils font infideles & peruers de leur nature, ils ne peuuent autre chofe d'eux-mefmes par leur propre coulpe, finon toujours refifter à Dieu & endurcir leur cœur contre lui, finon que Dieu le leur change par fa grace. Et pourtant que Dieu ne leur fait pas la mefme grace qu'il a fait à fes efleus, comme il apert par les effects qui s'en enfuient, ils demeurent en leur nature corrompue & peruerfe, par le iufte iugement de Dieu lequel ne peut iamais eftre que iufte, combien que les caufes ne nous en aparoiffent pas à l'œil. Car, puis que la premiere nature tant des vns que des autres, affauoir des efleus &

Rom. 6.
Gal. 3.

des reprouvez, est efgale; si la grace auffi estoit efgale, les effets en seroyent egaux. Et qu'il soit vrai que Dieu face aux vns plus de graces qu'aux autres selon sa bonne volonté, & qu'il face misericorde aux vns & les illumine, & aueuglisse & endurecisse les autres, la S. Escriture en rend les tesmoignages si euidens qu'il n'est besoin de les alleguer ici. Or, puis que telle est la bonne volonté de Dieu, les esleus & les fideles ont de quoi lui rendre graces, & les infideles & reprouvez n'ont point de iuste cause de murmurer contre lui, attendu que Dieu ne leur doit rien, & qu'eux mesmes portent avec eux la cause de leur damnation. Doncques, pour reuenir au vrai vsage du Baptesme: il a sa vertu en ceux qui sont ordonnez à salut, en tant que Dieu besongne en leur cœur selon sa promesse. Mais il n'a pas celle vertu enuers les reprouvez, pourtant que Dieu, par son iuste iugement, les laisse en leur infidelité & obstination; combien que quant aux Ministres la chose soit efgale d'une part & d'autre.

Si ceci est bien entendu, il sera facile aussi à entendre iusques où le Baptesme exterieur est necessaire à salut ou non. Il est necessaire à salut entant qu'il est ordonné de Dieu, & qu'il ne peut estre mesprisé sans euident tesmoignage d'infidelité & rebellion contre lui. Parquoi, puis que Dieu l'a ordonné pour l'un des moyens par lesquels il nous veut communiquer sa grace, il est certain que nul ne le peut mespriser sans mespriser Dieu, & consequemment sans le dommage de son salut, comme saint Augustin l'a tresbien dit. Mais il y a autre raison, quand il y a vn tel empeschement que l'homme n'y peut aucunement obuier, & qu'au reste il n'y a point de mespris ni de faute de sa part, comme il auient aux petis enfans morts-nez. Ceux donc ne concluent pas bien qui tiennent pour damnez tous ceux qui n'ont point esté baptizez du Baptesme exterieur, sans auoir regard ni au mespris ni à la necessité, sinon seulement à ce qu'ils n'ont pas esté baptizez d'eau. Et comme ils faillent de ce costé, ainsi ne faillent-ils pas peu de l'autre, en concluant que tous ceux qui sont baptizez sont sauuez, seulement pource qu'ils sont baptizez. l'enten ceci des enfans. Car ie pense bien que vos aduerfaires

ne font pas encores si hors du sens qu'ils veulent affermer cela des grans. Car ils disent que les grans peuuent empescher le salut qu'ils deuoyent recevoir par leur Baptesme, & aneantir la grace qu'ils ont receuë en icelui par leur coulpe, ce que les petis enfans qui meurent n'estans baptizez, ne peuuent faire. Parquoi selon leur dire, le Baptesme des enfans qui ont esté baptizez a telle efficace en eux qu'ils sont tous sauuez, comme par le contraire tous les autres, lesquels n'ont pas esté baptizez, sont damnez par faute d'icelui. Et par ainsi, il semble qu'ils veulent prendre le Baptesme des enfans comme un tesmoignage de l'election de ceux qui le reçoient & de la reprobation de ceux qui ne le reçoient pas, en quoi ils faudroyent grandement s'ils l'entendoyent ainsi. Car quel tesmoignage en ont-ils de l'Escriture? Ce seroit monter bien haut aux secrets de Dieu! Il nous suffit donc d'entendre que Dieu fait bien trouuer les moyens pour amener à salut ceux lesquels il a esleus à cela des le commencement, & que nostre salut dependant de l'election éternelle de Dieu, gist non pas es signes exterieurs des Sacremens, mais en vertu de l'alliance laquelle Dieu a faite avec nous & avec nos enfans. Car c'est le moyen par lequel non seulement nous, mais aussi nos enfans, sommes faits participans de la chose spirituelle signifiee par les Sacremens exterieurs, & ceci par la vertu de l'Esprit de Dieu, qui sanctifie ceux qui sont esleus à sanctification. Pour ceste cause saint Paul dit que les enfans des fideles sont saints. Il ne les appelle pas saints seulement pour raison du Baptesme duquel ils sont baptizez, car il n'en parle point là, mais pourtant qu'ils sont compris en l'alliance de Dieu, laquelle les sanctifie, & leur appartient entant qu'ils sont nez de parens fideles qui par leur foi sont entrez en possession de ceste alliance pour eux & pour tous les leurs, lesquels il plaira au Seigneur appeler & sanctifier par sa grace. Puis donc qu'il est question des enfans, non pas des infideles qui sont hors de ceste alliance, mais de ceux des fideles qui y sont compris, il n'est point besoin de disputer si tous ceux qui sont baptizez sont sauuez, & si tous ceux qui meurent auant que l'estre sont prieuz du salut duquel les autres sont faits participans, car

Des enfans
morts sans
baptesme
exterieur.

Isaie 6.
Iean 12.
Rom. 11.

Si le Baptesme
est necessaire
à salut, ou
non, & com-
ment.

Gen. 9. 15.
Exode 20.
1. Cor. 2.

2. Tim. 2.

Rom. 8. 9.
Ephes. 1.Heb. 11.
Rom. 10.Epiphân. de
hæref.

1. Cor. 1.

Dieu conoit ceux qui font siens. Il nous suffit que nous sachions que la premiere cause de nostre salut & le fondement de toutes les autres causes est l'eternelle election de Dieu, laquelle Dieu manifeste en son temps comme il lui plait, en appelant pour justifier & glorifier ceux lesquels il a esleus & predestinez à cela; comme saint Paul le montre bien euidement, principalement en l'Epistre aux Romains & aux Ephesiens. Puis donc que nous ne pouvons penetrer iusqu'à ce conseil eternel de Dieu, sinon entant qu'il nous en baille quelque manifestation par les tesmoignages que nous auons de sa bonté, par le ministère de son Euangile, & les effects d'icelui en nous, contentons-nous de ces tesmoignages, & laissons le reste à sa prouidence. Or il est certain que Dieu tient vn autre moyen avec les enfans, pour faire paruenir à eux le fruit de son election, qu'avec les grands. Car nous voyons clairement qu'il n'appelle pas les enfans qui meurent auant l'aage de discretion, par la predication de sa Parole, par laquelle il appelle les grands, veu que les enfans ne sont pas encores capables de ce moyen, comme ceux-ci. Ce neantmoins il est escrit que sans foi il est impossible de plaire à Dieu, & que la foi procede de l'ouye de la Parole d'icelui. Puis qu'ainsi est, nous concludrons donc que les enfans n'ont point de foi telle que les grands, attendu qu'ils ne sont pas capables du moyen par lequel Dieu communique ceste foi aux hommes. S'ils n'ont point de foi ils ne peuvent donc plaire à Dieu; s'ils ne plaisent point à Dieu ils ne peuvent estre sauuez. Mettons-nous donc en enfer ou au limbe tous les enfans qui seront morts auant l'aage de discretion, comme les heretiques nommez Hieracites le faisoient? La chose seroit trop estrange. Où aurons-nous donc recours, sinon à la sanctification interieure par laquelle Dieu besongne es petis enfans sans le ministère exterieur de la Parole, par tel moyen qu'il lui plait, à cause de son alliance? S'il fait bien pouruoir à ceci par autre moyen que par la predication, ne pourra-il faire aussi le semblable sans le Baptesme exterieur, lequel n'est sinon la figure de l'interieur, & vne dependance de la predication, laquelle saint Paul a iugé trop plus necessaire que le Baptesme,

comme il a assez declaré par ce qu'il a laissé par plusieurs fois l'administration du Baptesme pour seruir à la predication, disant qu'il n'a pas esté enuoyé pour baptizer? Il est dit aussi de Iesus Christ qu'il ne baptizoit point, mais qu'il laissoit faire cela à ses disciples; laquelle chose se doit entendre du Baptesme exterieur, comme saint Iean le demonstre manifestement. Si donc Dieu peut aussi bien sanctifier les enfans, sans Baptesme comme sans predication, & le peut faire quand il lui plait, voire au ventre de leur mere, comme nous en auons les exemples en Iacob, & en Ieremie, & en saint Iean Baptiste, nous ne deuons pas iuger pour perdus & damnez les enfans morts sans Baptesme, s'ils sont nez en l'Eglise de Dieu de parens fideles, & qu'il n'y ait point eu de mespris du Sacrement. Car si Dieu les a esleus à la vie. ne les peut-il pas facilement sanctifier, mesmes au ventre de la mere? Et ne les peut-il pas deliurer par ceste sanctification, de la coulpe & de la peine du peché original auquel ils sont engendrez, conceus & nez? Sera-il empesché de ce faire s'ils ne sont lauez d'eau? Le sang de Iesus Christ & l'Esprit de Dieu n'auront-ils point leur efficace enuers les enfans des fideles, par faute d'un petit d'eau, & du ministère des hommes? Car quel passage trouveront ceux qui en iugent autrement, pour confermer leur opinion? Feront-ils Dieu plus seuer enuers les enfans des Chrestiens qu'il ne l'a esté enuers ceux des Iuifs? Car la Circoncision a esté eniointe beaucoup plus estreitement aux Iuifs que le Baptesme n'a esté enioint aux Chrestiens. S'ils alleguent le passage de saint Iean, auquel il dit que qui ne fera nai de nouveau de l'eau & du S. Esprit ne pourra entrèr au royaume des cieus, nous leur mettrons aussi au deuant ce qui est escrit: « sans foi il est impossible de plaire à Dieu. » Car c'est un passage auquel il leur sera plus difficile à respondre qu'il ne nous sera difficile de respondre à ce passage de S. Iean, lequel ne se peut entendre proprement sinon du Baptesme spirituel & de la vraye regeneration, comme ie l'ai exposé amplement là où j'ai expressément traité ceste matiere au dialogue intitulé « Le Limbe, » comme vous le sauez. Nous concludrons donc: que s'il y a quelque raison pour condamner les enfans

M. D. LIII.

Iean 4.

Gen. 23.
Rom. 6.
Ier. 1.
Luc 1.Pr. 51.
Rom. 5.

Gen. 17.

Iean 3.

Heb. 11.

des chrestiens qui meurent sans Baptisme, il n'y a pas moins pour condamner ceux qui meurent auant qu'ils puissent estre capables de foi, laquelle purifie les cœurs non pas le Baptisme exterieur. Si donc ils ne peuuent permettre ceci aux vns, qu'ils auissent qu'ils ne soyent plus iniques aux autres, par faute d'un peu d'eau, veu que le fondement de la sanctification de tous gift en l'alliance de Dieu commune à tous les esleus. Qu'ils presument plustost des enfans des Chrestiens qui meurent petis, (soyent-ils baptizez d'eau ou non) qu'ils sont faueuz, que le contraire; veu que ce n'est pas vn petit tesmoignage du bon vouloir de Dieu enuers nous & les nostres, d'estre nez de parens fideles en son Eglise & en son alliance. Voila que j'ai voulu dire, pour respondre non seulement à ce que vous m'avez proposé, mais aussi à ce quoi il me semble que vos aduersaires pretendent, & qui peut venir en dispute avec eux, à cause de la conioction que toutes ces matieres ont ensemble.

Il reste encore vn point touchant la difference que j'ai mise entre le Baptisme de Iesus Christ & celui de Iean Baptiste, lequel vos aduersaires ne passeront pas facilement. Car, quand on parle de la difference de ces deux Baptesmes, ils comprennent le Baptisme des Apostres & de tous leurs successeurs sous celui de Iesus Christ, & ainsi faisant ils mettent presque telle difference entre ce baptesme & celui de Iean que celle qu'ils mettent communément entre les Sacremens du vieil & nouveau Testament. En quoi ils faillent de toutes parts, disans que ceux du nouveau Testament conferent grace, non pas ceux du vieil. Car ni les vns ne les autres ne peuuent conferer grace, sinon entant que Dieu besongne en iceux par la vertu de son saint Esprit. Si Dieu besongne par iceux, ils ont tous autant de vertu qu'il plait à Dieu leur en donner, selon la dispensation des temps. Parquoi quand nous considerons le Baptisme ayant l'œuure de Iesus Christ coniointe avec foi, nous le pouuons appeler à bon droit Baptisme de Iesus Christ. Si nous le considerons sans icelle, ayant regard à cela tant seulement que les hommes y apportent de leur part, nous le pouuons appeler à bon droit, Baptisme de saint Iean

& des Ministres qui l'administrent. S'ils ne veulent ainsi entendre les paroles de saint Iean, comme nous les auons declarees, ie ne fai pas quelle raison ils ont pour prouuer la difference qu'eux veulent mettre entre ces deux Baptesmes. Car, quand l'Escripture parle du Baptisme de saint Iean, elle dit qu'il baptizoit en la remission des pechez, elle n'en dit pas plus du Baptisme des Apostres. Que s'en pourroit-il dire d'auantage? Car quel autre moyen de salut auons-nous en Iesus Christ, sinon par la remission des pechez? Si ceci est bien entendu, il sera aussi facile d'entendre comment ceux qui auront esté baptizez par S. Iean ont esté rebaptizez par saint Paul. S. Luc ne veut pas dire que ceux-ci ayant esté baptizez d'eau par saint Iean, ayant derechef esté baptizez d'eau par S. Paul, car cela n'eust de rien serui, s'il n'y eust eu quelque chose d'auantage. Mais il nous faut ici noter deux points: le premier est que le nom du Baptisme est pris quelquefois non seulement pour la ceremonie du Sacrement, mais pour tout le ministere duquel il est seel & tesmoignage, & comme vn sommaire d'icelui, selon la nature des Sacremens. Il appert manifestement qu'il est ainsi, par ce que S. Paul dit: que saint Iean a presché le Baptisme de repentance à Israel, & par cela semblablement que Iesus Christ a demandé aux Iuifs: « Si le Baptisme de saint Iean estoit du ciel, ou des hommes. » C'est chose certaine que Iesus Christ & saint Paul n'entendent pas par le nom de Baptisme, seulement le Sacrement lequel saint Iean administroit par l'eau; mais aussi toute la doctrine & tout le ministere de S. Iean, auquel ce Baptisme estoit conioint, pour la raison qui a tantost esté dite. En apres, ce nom de Baptisme se prend aussi pour la communication de ce don miraculeux du S. Esprit qui a esté donné à l'Eglise primitive, en ce mesme sens que saint Iean a dit que Iesus Christ baptizoit au feu & au saint Esprit, comme il appert par la repetition des mesmes paroles de saint Iean, laquelle Iesus Christ a faite deuant son ascension parlant de ce don-ci, lequel il deuoit enuoyer à ses Apostres tantost apres; laquelle repetition a pareillement esté faite par saint Paul au passage que ie traite à present. Donques il nous faut

Actes 15.

Matth. 3.
Marc 1.
Luc 3.
Actes 13.
Actes 19.

Difference
entre le Bap-
tesme de Iesus
Christ & de
Iean Baptiste.

Actes 13.

Matth. 21.

Actes 1. 19.

entendre que, combien que ceux desquels S. Luc parle eussent esté instruits & mesmes baptizez par S. Iean, ce neantmoins leur instruction n'estoit pas encore si parfaite qu'ils l'ont receuë depuis. Car le ministere de saint Iean ne proposoit pas encore si clairement Iesus Christ que celui des Apostres, combien que tous ne preschassent qu'un mesme Iesus Christ. En apres, ils n'auoyent point encore receu ce don miraculeux du saint Esprit, lequel pour lors estoit donné comme par miracle aux croyans. Et ne faut douter qu'il ne faille prendre en ce passage le nom du S. Esprit en ce sens. Car il n'y a point de propos de dire que ceux qui ont esté interrogez par S. Paul, eussent entendu qu'il ne fust du tout point de S. Esprit, quand ils ont respondu : « Nous n'auons encore point oui dire s'il est vn S. Esprit. » Car alors que S. Paul leur demanda : « Quand vous auez creu, auez-vous receu le S. Esprit ? » ils firent telle responce. Car quelle apparence y a-il que les disciples de S. Iean Baptiste disent qu'ils n'auoyent iamais oui parler du saint Esprit ? Car ils auoyent oui leur maistre, lequel n'a pas presché la parole de Dieu sans parler souuent du S. Esprit bien manifestement, comme il avert par ses sermons & propos. Il n'est pas aussi vraisemblable qu'il ait receu à son Baptisme des hommes ignorans, s'il n'estoit point de saint Esprit. Il faut donc rapporter celle responce, & l'interrogation semblablement que S. Paul leur a faite, à ce don miraculeux du S. Esprit, le prenant selon la maniere de parler commune aux saintes Escritures, lesquelles prennent communément le nom du S. Esprit pour ses dons & graces. Pour ceste cause, S. Paul les ayans ouys, leur remit au deuant ce que S. Iean auoit desia dit de son Baptisme & de celui de Iesus Christ, & puis S. Luc dit qu'ayans esté enseignez sur ce point, ils furent baptizez au Nom du Seigneur Iesus. Laquelle chose S. Luc declare par ce qu'il s'ensuit incontinent apres, quand il dit que S. Paul ayant mis ses mains sur eux, le saint Esprit vint sur eux, & parloyent langages & prophetizoyent. Et par ainsi ils furent baptizez au Nom du Seigneur, quand ils furent baptizez du saint Esprit & faits participans des dons d'icelui, comme les autres Chrestiens auxquels Dieu auoit fait

celle grace. Car, si le Baptisme d'eau, donné par les Apostres, eust esté plus excellent que celui de S. Iean, il eust falu rebaptizer tous ceux qui auoyent desia esté baptizez par lui, voire les Apostres mesmes, ce que toutefois nous ne lisons point en passage quelconque. Il est donc auenu à ceux-ci tout au contraire qu'à Corneille & à ceux qui oyoyent le sermon de S. Pierre avec lui. Car Corneille & les autres auditeurs de S. Pierre furent baptizez du S. Esprit, en la maniere que nous auons maintenant declaree, auant qu'ils fussent baptizez d'eau. Pource S. Pierre dit : « Quelcun peut il defendre l'eau, à ce que ceux-ci ne foyent baptizez, lesquels ont receu le S. Esprit comme nous ? » Cela vaut presque autant comme s'il eust dit : « Puis qu'ils font ia baptizez du S. Esprit, qui empeschera qu'ils ne le foyent aussi d'eau qui est beaucoup moins ? » Au contraire ceux desquels nous parlons maintenant ont esté premierement baptizez d'eau par S. Iean Baptiste, & puis l'ont esté par le S. Esprit en la maniere que nous auons declaree, ou si nous aimons mieux dire qu'ils ont esté baptizez d'eau & du S. Esprit par le ministere de S. Paul, nous pourrons prendre ce qui a esté dit parauant du Baptisme de S. Iean pour la doctrine & l'instruction & le ministere d'icelui. Il me semble que ces expositions sont trop plus certaines & conuenables au sens de ce passage & aux circonstances d'icelui, & à tous les autres que nous auons alleguez à ce propos que celle de nos aduersaires, laquelle baille grande ouerture à l'erreur des Anabaptistes. Voila que j'auoi à vous respondre sur vos questions, en quoi j'ai esté paraenture plus long qu'il ne vous estoit de besoin ; mais ie l'ai fait pource que ie sai que vous ne pouuez auoir grande conference, sinon avec ceux qui taschent à vous destourner de la voye de verité. Ie l'ai fait aussi pour declarer que ne vous ai point oublié, & que ie ne me voudroi en rien esparagner pour vous, quelques autres affaires que ie puisse auoir, car ie n'en ai point de si vrgent que ie ne laisse facilement pour vous & vos compagnons, veu le combat auquel vous estes, auquel le Seigneur vous vüille fortifier par sa grace à laquelle ie vous recommande, vous admonnestant, puis que nous auons parlé du Bap-

Matth. 3.

Iean 1.

Actes 19.

Actes 10.

M. D. LIII. tefme, que vous-vous reduiftez fou-
uent en memoire au nom de qui vous
eftes baptizez, & du tefmoignage que
vous auez en icelui de la grace de
Dieu enuers vous, & de vofre mort
& vie fpirituelle. Tous ceux de noftre
maifon petits & grans, & toute
l'Eglife d'ici, vous faluent affectueu-
fement avec affectueufes prieres que
Dieu vous affifte, conferme & con-
ferue par fa grace, & qu'il paracheue
l'œuure qu'il a commencee en vous,
iufques au iour du Seigneur Iefus, au-
quel feul foit honneur & gloire à tout
iamais. Amen.

*Les deux Epiftres fuyuantes de Pierre
Nauihères, affavoir celle à fes cou-
fins & l'autre à fon pere & à fa
mere, ont grande conuenance avec
les precedentes efcrites par lui, &
demonftrent le foin qu'un vrai fidele
doit auoir enuers ceux de son fang
& parentage. Il admonnefte fes cou-
fins de fuyure la vraye voye pour
paruenir à l'heritage eternal.*

MES bien-amez coufins, fi ie fçauoi
que ne fuffiez pleinement auertis de-
puis quel temps ie fuis detenu captif,
& pour quelles chofes, ie me mettroi
volontiers en deuoir de vous declarer
le tout par la prefente; mais, confide-
rant que n'en eftes ignorans, & que le
bruit en peut eftre parueni auffi toft
à vos oreilles qu'à celles de mes tres-
honorez pere & mere, ie fuis fort ef-
bahi que n'ai receu de vous aucunes
lettres confortatoires. Toutesfois loué
foit Dieu qui, nonobftant qu'on ait
tafché de me contrifter & molefter,
m'a neantmoins toufours conforté &
donné matiere pour conforter de mefme
ceux qui eftoyent defolez à raifon de
moi. Or, quant à vous qui ne m'auiez
conforté par vos lettres en ma capti-
uité, ie vous excufe, interpretant tout
à la meilleure part, comme requiert
la charité Chreftienne; ioint que ie
regarde que me pourriez accufer de la
mefme faute dont ie vous accufe.
Mais, combien que ne vous aye efcrit
fouent, fi eft-ce que certaines lettres
lefquelles vous ai enuoyees il y a long
temps, m'excuseront de ce blafme,
au moins fi elles font paruenues entre
vos mains. D'auantage elles rendront
tefmoignage euident de l'affection que
vous ai toufours portee, mefmes au

au temps qu'eftoi fort eflongné de
vous, & qu'à present ie vous porte
encores; tellement que le dict com-
mun ne pourra auoir aucun lieu en
mon endroit, que « Qui eflongne des
yeux eflongne du cœur. » Car ce bon
Dieu m'eft tefmoin que iournellement
ie fai memoire de vous en mes orai-
fons, afin que cheminans felon fa
faincte parole & non felon les decrets
& traditions des hommes, puiffiez
finalemeftre faits heritiers du ciel.
Or ie demande: Ai-ie mal fait en
prient ces deux excellens perfonnages
& en doctrine & en fainteté de vie,
de mettre la main à la plume pour
vous efcire les lettres que vous ai
enuoyees? Certes l'affection que ie
vous porte m'a induit à ce faire. Et fi
elles vous ont esté rendues, vous pour-
rez entendre & conoiftre que i'ai me-
moire de vous, quand il aparoiftra
que ne me fuis en rien efpargné pour
tafcher de vous retirer des enfers à la
vie bien-heureufe. Helas! mes bien
amez, prenez garde à vous mefmes,
& ne permettez ce corps eftre en oifi-
uété, de peur que Satan cauteleux
pour vn n'en gagne deux fur vous.
Mais criez à Dieu, reconoiffans vof-
tre faute, afin qu'il lui plaife, par fa
mifericorde, vous despeftrer & retirer
des filets fecrets de cef ennemi mor-
tel. Je parle principalement à vous
qui eftes le plus ancien, & vous prie
que preniez mon dire à la bonne part,
comme auffi i'efpere que ferez. Ef-
toi-ie point en la mefme voye que vous
pour poffeder à l'auenir les mefmes
biens dont iouyffez à present? Dieu
foit loué, qui m'en a retiré par fa
grace. Certes, quand il fut queftion
de reietter arriere de moi la corde
qu'on pretendoit me mettre au col,
nonobftant que ie me m'effraye trop
infirmes & obeiffant en cef endroit, fi
eft-ce qu'en fin Dieu me fit la grace
de n'acquiefcer point avecques la
chair, mais avec larmes deuant lui ie
me commis à fa garde & protection,
pour eftre conduit en ma voye, propo-
fant en moi-mefme de pluftoft mourir
que recevoir la marque de l'Ante-
christ. Or, fi encores en ce temps-la ie
n'auoi tel refpect à la gloire de Dieu
que ie deuoi, pour feulemeft fuire
fon commandement, ie le prie ne me
l'imputer. Certes ie feu marri qu'auant
partir ie n'eu la commodité de voir
vofre face. En ma vie i'ai eu plufieurs
affaux & tentations par le diable; i'ai

Col. 2. 8.

Il entend de
M. Iean Caluin
& de M. Pierre
Viret.

Gal. 1. 16.

enduré & souffert, voire plus en l'esprit qu'au corps; mais celui qui m'auoit pris en sa garde m'a deliuré du tout, me conduisant au lieu auquel la conscience de tout vrai Chrestien peut auoir repos, oyant iournellement la parole de Dieu viuant, purement annoncee & preschee. l'ai là demeuré certain temps; puis, ayant desir de vous reuoir, i'ai esté arresté prisonnier, non pour quelque malefice, ou que i'eusse mespris contre aucun, mais pour auoir donné gloire à mon Dieu, qui m'a fait la grace de confesser son Fils Iesus Christ deuant le Magistrat, pour lequel aussi ie suis tout prest de souffrir mort, esperant & croyant que par lui seul ie passerai de ceste poure vie en la gloire eternelle, estant laué & nettoyé de tous mes pechez par son sang precieux. Or considererez & iugez à la verité quel estat & condition est la meilleure, la vostre ou la miene. S'il faut iuger selon la chair & le monde, la vostre sera aprouuee & la miene condamnée & reiettee; mais l'Esprit de Dieu en iuge tout autrement, disant ceux bien-heureux qui souffrent pour iustice, & qui sont persecutez & reiettez du monde. Suiuant laquelle leçon, rude à la chair mais douce à l'esprit, ie me delecte en mes afflictions. Le temps ne m'est point long aux prisons, encore qu'un an entier soit desia escoulé entre les fers, ceps & liens. Les fosses & lieux obscurs me sont plus delectables que les sales tapisseries. Le son des clefs du Geolier me plait plus que le son du tabourin, du luc & de la musique lubrique, accoustumee entre les grans seigneurs & commun populaire. Ie suis consolé en l'ombre de la mort, voyant que ie suis prest d'estre deuestu de ceste corruption humaine pour regner en repos avec mon Dieu. Et vous, trouuez-vous telle consolation au milieu de vostre reuenue annuel, au milieu de vos chambres parees? Le chant de vos chantres & de vos cloches console-il ainsi vostre poureté & misere? Ne vous sentez-vous point pressé du iugement de Dieu, d'auoir contre vostre conscience reçu la marque de la beste, & maintenant participer au salaire d'iniquité, comme Balaam, ce que toutesfois auiez si longuement fui. Vostre conscience dort, mais quelque iour le iugement de Dieu la refuseillera. Vous voulez auoir un Iesus Christ bien vestu & bien

nourri. Ha, certes, Iesus Christ vrai Fils de Dieu, couronné d'espines, n'est ainsi reuestu, & n'entretient sa chair si delicatement & pompeusement que le reuerend pere le Pape, & ceux qui se disent successeurs des Apôtres. Les delices de ceste grande paillarderie de Babylone, qui se sied sur les peuples & nations, vous plaisent-elles? Considererez, considererez quelle sera la fin & d'elle & de tous ses paillards, paillardans avec les idoles d'or, & d'argent & de bois. Dieu, par sa grace, vous a fait conoistre ceci, & vous n'en fortirez pas du milieu, mais qui plus est y entretiendrez les autres? Si le feruiteur ignorant, & qui ne s'est pas enquis de la volonté de son maître, n'est point excusable, quel iugement & condamnation pensez-vous que soustiendra celui qui en estant auerti, ne l'a toutefois mise en execution; mais qui plus est, encores empesche les autres & les entretient en leur ignorance? Pensez, pensez à ceci, & fachez que Iesus Christ couronné d'espines, portant la croix, flagellé, moqué, regnera avec les siens en despit du monde & de ses ennemis, lesquels il brisera & a desia brisiez. Estimez plus l'opprobre de Iesus Christ, à l'exemple de Moÿse, que les richesses d'Egypte, & ses delices & voluptez, ausquelles (mes bien-aimez) vous fauez que i'ai autrefois esté plongé; mais Dieu m'en a retiré par sa grace, & encore que ie sois en moquerie au monde, si est-ce que ie m'esioi, & estime cela gloire. Pource, ie vous prie, considererez qu'il vous faudra un iour comparoistre deuant le throne iudicial de Dieu, pour la recevoir gloire, si auez cheminé selon ses commandemens; ou condamnation, si auez fait au contraire. Donques n'aimez point tant ceste terre, que veniez à perdre l'heritage eternel. Ie vous escri ces choses, non comme à ignorans d'icelles, mais pour descharger ma conscience enuers vous, & pour tesmoigner de mon deuoir, lequel toutesfois ie n'ai fait comme il estoit requis. Dieu Pere de toute misericorde vous vueille tenir en sainte garde & protection. De Lyon, vostre humble & obeissant cousin & feruiteur,

PIERRE NAVIHERES.

Apoc. 17.

Luc 12. 47.

Heb. 11. 1

Rom. 14. 1
2. Cor. 5.

Apoc. 13. 16.
Iude 11.

Ceste Epistre au pere & à la mere a de special vne admonition à bien prier Dieu, monstrant combien l'oraïson est necessaire, estant faite avec intelligence de foi, & les fruiçts & utilitez spirituelles qu'elle apporte aux fideles.

MES tres-honorez pere & mere, tout ainsi que les armes materielles nous sont donnees pour resister à la violence des ennemis qui nous voudroyent molester, ainsi les prieres & oraïsons, qui sont armes spirituelles, nous sont donnees de Dieu pour repousser les assaux & la violence de nostre ennemi mortel le diable. Or, s'il n'est question de lascher les armes & d'estre endormi quand l'ennemi est devant la porte, mais faut tousiours veiller & estre au guet, afin qu'on ne soit surpris, encores requiert plus la guerre continuee que nous auons avec cest ennemi caut & fin, que nous soyons sur nos gardes, pour decouvrir ses embusches. C'est aussi la cause pourquoy Iesus Christ admoneste les siens de veiller & prier, afin qu'on n'entre en tentation. Sainct Pierre pareillement, conoissant bien les ruses & finesces de cest aduersaire, & combien il est diligent à nous pourfuyure, dit : « Soyez sobres & veillez, car vostre aduersaire le diable circuit comme vn lion rugissant, cherchant quelqu'un pour deuorer, auquel resistez fermes en foi. » Voila donc les armes qui nous sont donnees par la parole de Dieu pour resister au diable, assauoir les prieres faites en foi. Et certes si le monde sauoit bien à quel ennemi il a affaire, ie ne doute point qu'il ne fust plus assiduel en prieres pour se tenir sur ses gardes. Or est-il facile de prier souuent, & dire plusieurs oraïsons tous les iours; mais en cela ne consiste pas la vraye priere, de laquelle ie ne doute qu'estes bien informé; toutefois, pour satisfaire à mon deuoir, il m'a semblé bon de vous toucher sommairement ce qui s'ensuit pour plus grande instruction. Premièrement la priere est instituee, ou pour demander à Dieu nos necessitez, ou pour lui rendre graces de ce qu'auons desia receu de lui. Nous deuons donc adresser nos prieres à Dieu, pource que lui seul conoit nos cœurs, comme il est dit au Pseaume trentetroisiesme,

& qui nous peut donner ce que lui demandons. D'auantage nous les lui deuons adresser par Iesus Christ nostre Seigneur, par lequel nous auons acces avec fiance & hardiesse (comme dit sainct Paul aux Hebreux) au throne de Dieu. En outre, quand nous prions nous deuons entendre ce que difons & demandons à Dieu, & partant il faut prier en langage qu'on entende, suyuant sainct Paul aux Corinthiens, où il dit : « L'aime mieux parler en l'Eglise cinq paroles en mon intelligence, afin que l'instruise les autres, que dix mille paroles en langage estrange. » Et vn peu dessus il dit : « Je prierai de voix, mais ie prierai aussi d'intelligence. Je chanterai de voix, mais ie chanterai aussi d'intelligence. »

Puis il faut que la priere soit faite à la reigle de la parole de Dieu, ou autrement elle est faite sans foi. Car la foi est par l'ouye de la parole de Dieu, comme dit sainct Paul. Et si elle est faite sans foi, ce n'est que peché, comme le dit aussi le mesme Apotre. Donques il est requis que celui qui vient à Dieu croye que Dieu est, & qu'il est remunerateur à ceux qui le requierent & prient. Partant il faut, quand nous prions Dieu, que nous croyions fermement que nous obtiendrons de lui ce que lui demandons, ou chose meilleure, assauoir ce qu'il fait & conoit estre necessaire, moyennant que lui demandions en ferme foi & comme il faut, estans assurez qu'il est puissant de donner ce que lui demandons; que si autrement le faisons, c'est se moquer de lui. Car que fait autre chose celui qui prie Dieu & cependant doute s'il lui donnera ce qu'il demande? Certes ce doute prouient de ce que nous estimons Dieu n'estre pas assez puissant pour nous donner ce que lui demandons, ou bien pource que nous ne lui demandons pas, & ne le prions pas comme il faut & le commande. Voila ce que dit sainct Iaques : « Vous demandez & ne receuez point, pource que vous demandez, afin que le despendiez en voluptez. » En somme donc, que celui qui prie Dieu entende ce qu'il demande, & qu'il demande en foi selon la parole de Dieu. Qu'il ne pense pas estre exaucé pour l'amour de soi-mesme & de ses merites, mais par le merite de Iesus Christ nostre Seigneur, au Nom duquel il demande,

Heb. 16.

1. Cor. 14.

Rom. 10. 17.
Rom. 14. 23.

Heb. 11.

Iaq. 4. 3.

th. 26. 31.

Pierre 5. 8.

la vraye
pre : com-
t elle doit
e faite, &
s fruiçts
icelle.

33. 15.

M. D. LIII.
Iean 10. 23.

Matth. 6. 33.

comme lui-mefme le dit : « En verité, en verité, ie vous di, que toutes chofes que vous demanderez à mon Pere en mon Nom, il les vous donnera. » Mais auffi il faut demander comme lui-mefme enseigne en vn autre lieu, difant : « Demandez premierement le regne de Dieu & fa iustice, affauoir fa gloire & son honneur. » Toutes nos prieres & oraifons doyent estre reiglees à ces paroles de Iesus Christ, & lors nous obtiendrons tout ce que nous demandons, en temps & lieu, & comme ce bon Dieu conoiftra estre expedient pour fa gloire & nostre salut. Comme en maladie, nous lui demanderons en foi qu'il lui plaife au nom de fon Fils bien-aimé Iesus Christ nous enuoyer fanté & guerifon. Mais il faut adioufter : « Si fa volonté est telle & s'il est necessaire pour fa gloire & nostre falut. » Quand nous ferons à Dieu vne telle requette, il faut croire fermement que nous l'obtiendrons. Si la fanté nous est necessaire pour feruir à fa gloire & pour nostre falut, nous l'aurons, ou bien vne chose meilleure. Et pourtant en toutes nos prieres nous nous deuons submettre à la bonne volonté de Dieu, qui conoit ce qui nous est necessaire mieux que nous-mefmes. Et pource que ie fai combien vous estes adonnez à prieres & oraifons, i'ai bien voulu vous enuoyer celles que l'esprit de Dieu a dictées à ce tant excellent Prophete & Roi Dauid : ce font les Pfeumes, lesquels vous dites iournellement en Latin. Ceux que ie vous enuoye font en François, & vous les trouuerez tels qu'ils font en la Bible qui est en vostre maifon. Il y en a qui font en rithme François, lesquels on peut chanter en toute reuerence deuant Dieu, au lieu de tant de chansons sales & vilaines qui courent communément. Ceux-ci que ie vous enuoye ne font pas tels, mais font en prose ; neantmoins & les vns & les autres reuiennent tous à vn, & font semblables à ceux qui font en la Bible. Pour le moins ie peux dire que vous entendrez mieux ceux-ci qui font en François, en priant Dieu, que ceux qui font en Latin. Et alors (comme dit S. Paul) vous prierez en intelligence. Auffi ie vous enuoye aucunes petites prieres que i'ai écrites à la main, lesquelles Dieu m'a fait la grace de dire tous les iours avec d'autres qui font plus amples & longues, aufquelles

vous n'estes oubliez, soit iour, soit nuit, ainfi que Dieu nous commande de prier les vns pour les autres. D'auantage, pource que vous fauez que Dieu ne nous a pas mis au monde pour tousiours y demeurer, mais qu'il nous faut mourir vn iour & retourner en terre, & (comme dit l'Apostre) que nous n'auons point ici de cité permanente, mais en cerchons vne qui est à venir, affauoir le royaume de Paradis ; pour ceste cause, di-ie, i'ai bien voulu vous enuoyer vn petit liure, par lequel pourrez entendre comment vn bon Chrestien se doit preparer à bien mourir. Certes, i'ai trouué grande consolation en lifant ledit petit liure, & ne doute que vous n'en trouuiez autant. Parquoi ie vous prie le lire à part vous, ou le faire lire à mes freres. Le passage de la mort est vne chose à laquelle nous deurions bien penser, afin de nous y preparer. Car c'est là où il nous faudra rendre conte à Dieu de tout ce que nous auons fait en nostre vie. Or ie prie ce bon Dieu qu'il lui plaife par fa sainte grace, quand ce viendra à ce passage, nous reuestir de la iustice & innocence de son bien-aimé Fils Iesus Christ nostre Seigneur, afin que tous nos pechez foyent couuerts & cachez, & qu'ainfi puiffions comparoistre deuant son throne iudicial fans crainte, pour estre receus en la ioye de Paradis. Ainfi soit-il.

Vostre humble & obeiffant fils,
PIERRE NAVIHERES.

S'ensuit l'histoire de l'heureuse issue des Cinq Escholiers, & de la poursuite tenue deuant leur mort.

APRES les actes, confessions, lettres & procedures iudiciaires ci dessus recitees, il reste de raconter l'issue heureuse que Dieu a donnee aux cinq fudits Escholiers, ayans rendu témoignage à la verité du grand precepteur Iesus Christ. Et, comme la vertu d'enhaut a tousiours acompagné leurs actions en vraye consonance & conformité de doctrine, auffi la fin en a esté magnifique & triomphante. Les Iuges, ennemis de verité, les firent mettre ensemble, afin qu'ils n'enseignassent les autres. Pendant leur longue detention, leurs exercices estoient en prieres & oraifons, reconciliation & communication fraternelle

Iaq. 5. 1

Heb. 13.

Saincts exercices des Escholiers

chacun iour auant se coucher. Celui d'entre eux qui deuoit faire la priere (pource que les vns apres les autres la faisoient) propofoit de bien auifer ensemble si au long du iour ils auoyent dit ou fait quelque chose dont aucun fut offensé (car de tant plus qu'ils estoient appelez à œure saincte, de tant plus aussi l'ennemi s'efforçoit l'empescher), & ainsi preschoyent & annonçoient les vns aux autres la misericorde & le iugement du Seigneur. Peu deuant leur mort, ainsi qu'ils s'estoyent preparez avec vn sixiesme, qui estoit compaignon de leurs liens (1), pour celebrer la Cene entre eux, & se fortifier en la commemoration de la mort & passion du Seigneur, voici Guillaume, le grand geolier de la prison, qui vint à la porte leur annoncer que le Preuost estoit venu pour les querir & mener tous six à Roüane. Leur entreprife donc estant rompue, sortirent comme poures brebis de l'estable, pour estre menez à la boucherie. Le Preuost fit marcher deuant les trois d'entre eux, assauior Martial Alba, Pierre Escriuain (qui estoit nommé entre eux le petit Pierre) & celui qui estoit compaignon en leurs liens; les autres demeurèrent derniers en la prison de l'Euêque de Lyon. Quand ces trois premiers furent arriuez à Roüane, le Geolier fit difficulté de les receuoir, iusques à ce qu'il eust parlé à monsieur du Puis, vicegerent du lieutenant de Lyon. Cependant que cela se faisoit, vn nommé Iean Leyner, marchand de Saintgal au pays de Suisse (qui leur auoit tousiours assisté), estant auerti des menees des aduersaires, vint hastiement aux prisons de Roüane, & voyant qu'on vouloit proceder contre eux en cachette, essaya tous moyens de les faire deliurer, & sur l'heure print la poste vers les seigneurs de Berne, en la iurisdiction desquels est

la ville de Lausanne, pour les induire à supplier plus fort le Roi Henri de rendre leurs Escholiers. Or, les six estans amenez à Roüane, on les enferma au lieu où costumierement on donne la question & torture; puis on les vint querir, pour en commun auditoire leur prononcer l'arrest de la cour du Parlement de Paris, qui auoit esté apporté le dernier iour de Feurier 1553. L'Official Buatier estant adextré du surnommé du Puis, commença lire vn billet qu'il auoit entre ses mains, contenant: « Comme ainsi fust que depuis 9. ou dix mois Martial Alba, Bernard Seguin, Pierre Escriuain, Charles Faure & Pierre Nauheres, eussent esté arrestez & detenus prisonniers aux prisons du reuerendissime Cardinal, à raison qu'ils venoyent du pays de Berne, Lausanne & Geneue, ledit Official ayant fait deuoir avec plusieurs gens sauans & religieux de reuoyer & retirer les dessusnommez de l'heresie en laquelle ils estoient, qu'apres plusieurs admonitions ils les auoyent declarez heretiques, &c. Et pource qu'ils auoyent mespris lesdites admonitions, mesme que d'icelle declaration ils s'estoyent portez pour appellans en Parlement à Paris: la Cour ayant conu qu'iceux n'estoyent receuables en appel, les auoit renuoyé & renuoyoit, &c. Les choses ainsi mises en voye de condamnation, Buatier tira du sac ledit arrest, & le bailla audit du Puis qui le deliura au Greffier avec les proces des Cinq. Le Greffier ayant fait lecture publique dudit arrest, Bernard Seguin demanda licence de parler. Alors, en peu de paroles, commença à remonstrer que, touchant l'arrest de Paris, la Cour auoit esté mal informee, & qu'ils estoient escholiers des Seigneurs de Berne. A quoi fut respondu qu'ils estoient de France, & partant iusticiales, & sur ce remenez en la prison de Roüane, de maniere que la mort de ces Cinq sembloit estre prestee de iour en iour en iour.

OR, combien que depuis leur emprisonnement le Seigneur ait souuent reuerfé les complots & conclusions des ennemis, & comme emmufelé leurs gueules ouuertes pour les deurer; il monstra encore manifestement que la vie & la mort estoit en sa seule puissance. Car, le Samedi 4^e iour de Mars, ainsi que par troupes le peuple alloit deçà & delà à la Grenette &

(1) Le sixième était *Loys Corbeil* qui échappa à la mort en se réclamant du gouvernement bernois, et grâce aux efforts de *Jean Leyner*, *Liner* ou *Leiner*, bourgeois de Saint-Gal, dont le nom revient souvent dans la correspondance des cinq étudiants. Leyner n'épargna rien pour les sauver de la mort, mais son influence et sa généreuse intervention restèrent inutiles. C'est à *Jean Liner* que sont adressées la plupart des lettres qui se trouvent dans les *Documents de la bibliothèque Vadiane de Saint-Gal*, publiés pour la première fois en 1854, et pour la seconde, en 1878, par M. Gustave Revilliod, dans la magnifique publication due aux presses de J.-G. Fick, de Genève.

Defloyauté
du Cardinal
de Tournon.

aux Terreaux, lieux ordinaires des derniers supplices, pour voir si preparatifs s'y faisoient pour executer la condamnation de ces Cinq, arriua vn heraut des seigneurs de Berne, avec lettres au lieutenant de Lyon & au fufdit Cardinal, qui n'agueres reuenant d'Italie & passant par les terres desdits Seigneurs, auoit promis d'aider à la deliuranc de leurfdits Escholiers. Mais arriué que fut le Cardinal au lieu où il desiroit estre, ayant entendu que le Roi enclinoit à la requeste dudit heraut, fit tous efforts de le destourner de ceste volonté, & de haster le proces desdits Escholiers, de maniere que, le Samedi premier iour d'Auril, les nouvelles vindrent à Lyon qu'à l'instance & poursuite dudit Cardinal & autres de la Cour, fuscitez par lui, lesdits Escholiers incontinent deuoient estre despechez en vertu des lettres que l'official Buatier auoit receues le Samedi precedent. Mais le Seigneur derechef rompit & dissipa l'entreprife de ceux qui s'estoyent, ledit iour premier d'Auril, assemblez pour enuoyer à la mort les fufdits. Car, nonobstant que quatre des principaux de ladite assemblee eussent conclu qu'on enuoyast encore querir deux bourreaux avec celui de Lyon pour les despecher ce iour-la, Dieu voulut que les autres ne s'y accorderent pas, n'estans d'avis qu'on procedast si soudainement contr'eux, à raison de tant de lettres qu'ils auoyent receuës des seigneurs de Berne, lesquels à bon droict pourroyent à l'auein faire instance contre tous ceux qui iugeroyent lesdits Escholiers, sur lettres & à la poursuite dudit Cardinal. Voilà comment le Seigneur par plusieurs fois a voulu declarer à veuë d'œil que la puissance que les ennemis de sa verité exercent sur les fideles est de lui, & que nul ne les rauira de sa main, non pas un seul cheueu de leur teste ne tombera en terre sans sa providence. Que ce nous soit vn miroir pour contempler la bonté admirable de nostre Dieu, lequel ne de-laisse jamais les siens sans leur donner signe de sa presence & de son aide, quand mesme les ennemis auront fait toutes leurs conclusions pour les exterminer. Il nous assure, di-ie, par ces exemples, qu'il conduit manifestement la cause de sa verité, & combien qu'il ne nous declare pas spécialement par quels moyens, retenant cela en son

conseil secret; tant y a que nous le voyons journellement, & en sommes esmerueillez quand ils font faits par ceux-la mesme qui se vantent d'auoir toute puissance en ceste terre basse.

PENDANT ce respit, ces Escholiers ne cesserent de faire & pourfuiure l'œuvre encommencee, en despit de Satan & de ses suppoits, qui comme bestes forcenees ne cessoyent de crier tout le long de leur Quaresme en leurs temples contre iceux prisonniers: qu'on leur donnoit trop de liberté, & qu'ils infectoyent toute la ville de Lyon. Sur tous vn Minime enfumé, enflé d'outrecuidance, à raison de quelque fauoir aux langues qu'on lui attribuoit, crioit à outrance contre eux & contre les fideles Ministres de la parole du Seigneur, spécialement contre ceux de Geneue. Le dixseptiesme iour d'Auril, entre trois & quatre heures apres midi, le Lieutenant de Lyon vint aux prisons, & se retira avec l'Aduocat & procureur du Roi, avec l'Inquisiteur de la foi & l'Official, & quelques autres en la chambre du conseil. Et incontinent enuoyerent querir Matthieu Dymonet, aussi pour lors prisonnier pour vne mesme cause de la doctrine de la verité, comme il sera declaré en son lieu; puis apres les cinq Escholiers furent appelez les vns apres les autres. Le Lieutenant avec sa compagnie tafcha d'intimider les poures prisonniers, disant quelquesfois qu'il auoit lettres du Roi pour les despecher, autrefois qu'il les auoit du Connestable; mais Dieu donna aux prisonniers sagesse de respondre si bien que ce Lieutenant espouuanté n'osa passer outre qu'il n'eust encores plus certaines nouvelles du Roi. Il est bien vrai que le Mecredi, dixneufiesme dudit mois d'Auril, s'assemblerent dix Conseillers avec ledit Lieutenant de Lyon, & que les cinq conclurent qu'on passeroit outre; mais les autres ne furent de cest avis, d'autant que le iour de deuant, Iean Leyner surnommé, & belle compagnie de marchans Suisses auoyent tous signé vne protestation qu'ils faisoient pour lesdits Escholiers au nom des Seigneurs de Berne, laquelle, presentee audit Lieutenant, empescha de passer plus auant iusques à ce qu'on eust encor receu nouvelles du Roi. Et cependant Leyner despescha lettres aux seigneurs de Berne, les auertissant de

tout, & les priant qu'il leur pleust ecrire au Conneftable, & mander lettres au fieur de Baffe-fontaine, ambaffadeur pour le Roi au pays de Suiffe, pour adrefser leurs lettres en diligence par la poſte ordinaire. Mais le Seigneur, qui ſe vouloit feruir de ſes vrais Eſcholiers iuſques à la fin, & triompher en leur mort, fit valoir tous ces affaux par tant de fois liurez, pour preparatifs au dernier combat, afin qu'ils ne fuſſent ſurpris au deſpourueu. Eux meſmes l'ont teſtifié par leurs lettres en ces paroles : « Nous ſommes auertis de l'indicible rage de nos ennemis; mais auſſi nous-nous preparons aſſiduellement, par prieres, à combattre contre iceux. Nous ſentons au viſ ce que l'Apoſtre diſoit : aſſauoir que noſtre chair n'a aucun repos; nous auons tribulations & affaux au dehors & au dedans, à raiſon que iour & nuit nous n'attendons que le coup de la mort comme poures brebis de long temps preparees à ceſte occiſion; nous eſperons neantmoins alaiement endurer la mort, nous conſians que celui pour lequel & ſous l'enſeigne duquel nous bataillons eſt fidele, & qu'il ne permettra que nous ſoyons tentez outre ce que nous pourons. Pour ceſte cauſe nous-nous apuyons ſur lui, eſtans aſſeurez que ſi noſtre maiſon terreſtre de ceſte loge eſt deſtruite, nous auons vn edifice de par Dieu, vne maiſon eternelle és cieux, qui n'eſt point faite de main d'homme. Bref, eſtans iuſtificiez par foi, nous ſentons vne paix vers Dieu, par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & nous glorifions en l'eſperance de la gloire d'icelui; nous-nous glorifions auſſi en nos tribulations, voire de telle forte que meſme nous exhortans & fortiſians les vns les autres, chantons alaiement Pſeaumes & cantiques, non ſeulement de iour au lieu où nous ſommes, mais auſſi au groton où nous couchons. Nous-nous preparons par prieres & oraifons, par ce que les armures de noſtre guerre ne ſont point charnelles; &, comme le regne du Roi duquel ſommes ſoldats n'eſt point temporel ains ſpirituuel, qu'ainſi faut-il que ſpirituuellement ſoyons armez, afin que puiffions reſiſter contre les affaux du diable & demeurer fermes. Et d'autant que l'aſſiſtion nous enuironne de plus pres, d'autant que la tribulation eſt plus prochaine, d'autant plus eſt-il requis que ſoyons veillans en

prieres. Ce qu'auſſi nous a pris noſtre chef & capitaine Ieſus Chriſt, quand ſe voyant prochain de la mort, par trois fois s'eſt adonné à prier, en cela nous laiſſant exemple de recourir à Dieu par prieres au temps d'aſſiſtion, comme à ce faire nous inuite icelui noſtre bon Dieu, diſant : « Inuoque-moi au temps d'aſſiſtion, & ie t'en tirerai hors, & tu me feras honneur, &c. »

VOILA les armures deſquelles ces ſaincts perſonnages ſe ſont munis pour ſouſtenir le dernier combat, lequel leur fut liuré le ſeiziefme iour du mois de Mai, l'an de leur emprifonnement reuolu, au premier iour dudit mois, auquel ils auoyent eſté emprifonnez, comme dit a eſté au commencement & entrer de leur hiſtoire. Le ſeiziefme, di-ie, leur apporta deliurance, & fut le iour bien-heureux auquel la couronne d'immortalité leur eſtoit preparee par le Seigneur apres vne ſi vertueuſe lute. Enuiron les neuf heures du matin dudit iour, apres auoir receu ſentence de mort au parquet de Roüane, laquelle en ſomme eſtoit d'eſtre menez au lieu des Terreaux, & là eſtre brulez viſs iuſques à y faire par le feu entiere conſomption de leurs corps, tous cinq furent mis au lieu où on fait retirer les criminels apres qu'ils ont receu leur ſentence, en attendant le temps d'entre vne & deux heures apres midi. Cependant ces cinq Martyrs ſe mirent premiere-ment à prier Dieu auec grande ardeur & vehemence d'eſprit, eſmerueilleable à ceux qui les regardoyent : les vns ſe proſternans en terre, les autres regardans en haut; & puis commencerent à s'eſiouyr au Seigneur & lui chanter Pſeaumes. Et comme les deux heures approchoyent, ils furent menez hors dudit lieu, reueſtus de leurs robes grifes, & liez de cordes; & s'exhortoyent l'un l'autre à perſeuerer conſtamment, puis que la fin de leur courſe eſtoit au poſteau bien prochain, & que la victoire eſtoit là toute certaine. Eſtans donc mis ſur vne charrette, commencerent à chanter le Pſeume 9. « De tout mon cœur t'exalterai, &c. » Et, combien qu'on ne leur donnât le loifir de l'acheuer, ſi eſt-ce qu'ils ne ceſſerent d'inuoquer Dieu, & de prononcer en paſſant pluſieurs ſentences de l'Eſcriture. Entre autres, ainſi qu'ils paſſoyent par la place de l'Herberie, au

Matth. 26.

Pſ. 50.

Sentence der-
niere donnee
contre les
Cinq.

Teſmoignage
de foi.

2. Cor. 7.

1. Cor. 10.

Rom. 5.

2. Cor. 10.

Heb. 13. 20. 21.

bout du pont de la Saone, l'un d'eux, se tournant vers la grande tourbe, dit à haute voix : « Le Dieu de paix, qui a ramené des morts le grand Pasteur des brebis, nostre Seigneur Iesus Christ, par le sang du Testament eternal, vous conferme en tout bon œuvre pour faire sa volonté. » Puis commencerent le Symbole des Apostres, le diuisant par articles, & l'un suyuant l'autre, le prononçoient avec vne sainte harmonie, pour montrer qu'ils auoyent ensemble vne foi accordante en tout & par tout. Cestui à qui vint de prononcer : « Qui a esté conceu du S. Esprit, nai de la vierge Marie, » haussa sa voix, afin de donner à conoistre au peuple la fausse calomnie des ennemis, qui auoyent fait croire qu'ils nioyent cest article, & qu'ils auoyent mesdit de la vierge Marie. Aux fergeans & satellites qui souuent les troubloyent, les menaçans s'ils ne se taisoyent, respondirent par deux fois : « Nous empescherez-vous, si peu que nous auons à viure, de louer & inuoker nostre Dieu ? » Estans venus au lieu du supplice, monterent de cœur aligre sur le monceau de bois qui estoit à l'environ du posteau. Les deux plus ieunes d'eux monterent les premiers l'un apres l'autre, & apres auoir despouillé leurs robes, le bourreau les attacha au posteau. Le dernier qui monta fut Martial Alba, le plus aagé des cinq, lequel auoit esté long temps à deux genoux sur le bois, priant le Seigneur. Le bourreau, ayant attaché les autres, le vint prendre estant encores à deux genoux ; & l'ayant soufleué par les aisselles, le vouloit descendre avec les autres ; mais il demanda instamment au lieutenant Tignac de lui ottroyer vn don. Le Lieutenant lui dit : « Que veux-tu ? » Il lui dit : « Que ie puisse baiser mes freres deuant que mourir. » Le Lieutenant lui accorda, & lors ledit Martial estant encores au dessus du bois, en se baissant baïsa les quatre estans ia liez & attachez, leur disant à chacun : « Adieu, Adieu, mon frere. » Lors les autres quatre là attachez aussi s'entrebaïserent, retournant le col, en disant l'un à l'autre les mesmes paroles : « Adieu, mon frere (1). »

Notez.

La maniere de dernier supplice.

Cela fait, apres que ledit Martial eut recommandé les dits freres à Dieu, auant que descendre & estre attaché baïsa aussi le bourreau, en lui disant ces paroles : « Mon ami, n'oublie pas ce que ie t'ai dit. » Puis apres fut lié & attaché au mesme posteau, & lors ils furent tous ceints d'une chaine en rondeur, à l'entour dudit posteau. Or est-il que le bourreau ayant eu charge des Iuges de hastier la mort de ces cinq Escholiers, leur mit à chacun vne corde au col, & les cinq se rendoyent à vne grosse corde, qui estoit un engin qui rouloit avec pouillies, afin de les estrangler plustost. Parquoi le bourreau, apres auoir graïffé leur chair nue, & jetté dessus du souffre puluerisé, & ayant fait tous aprests, ainsi qu'il les pensoit hastier par ledit engin, le cordage fut incontinent consumé par feu, tellement que ces cinq Martyrs furent ouys quelque temps prononcer & reiterer à haute voix ces paroles d'exhortation : « Courage, mes freres, courage. » Qui furent les dernieres paroles ouyes & entendues du milieu du feu, qui tantost consuma les corps desdits cinq vaillans champions & vrais Martyrs du Seigneur.



PIERRE BERGIER.

L'Exemple de ce Martyr peut spécialement seruir à ceux lesquels, estans enuolopéz de plusieurs affaires, ne peuuent donner loisir de penser au principal. De telle maniere de vie Dieu a tiré Pierre Bergier, pour le faire tesmoin de sa verité, au mesme temps que les cinq Escholiers, en la ville de Lyon.

Puis que Pierre Bergier, pour vne mesme cause & au mesme temps, a esté prisonnier en la ville de Lyon, assauoir au mois de Mai M.D.LII. & que certains actes faits en la prison dependent du recit ci-deuant touché, il est necessaire suyure son histoire. Estant de Bar-sur-Seine, passiffier de son mestier, vint demeurer à Lyon, & de là en la ville de Geneue, en laquelle ayant demeuré quelque temps, fut reçu au nombre des bourgeois, & faisoit estat d'acheter & vendre choses appartenantes aux viures. Auint

(1) « L'amitié dans le feu vous sceut bien embrazer ;
Vous baisastes la mort tous cinq d'un saint baiser :
Vous baisastes la mort : cette mort gratuite
Fut de votre union ardemment amoureuse. »
(Agrippa d'Aubigné, les *Tragiques*, t. IV,
p. 162 de l'édition Réaume et de Caussade.)

M D. LII.

qu'estant à Lyon pour quelques affaires, fut apprehendé par la iustice en la maison de son beau-frère, enuiron trois iours apres l'emprisonnement des susdits cinq Escholiers. Et, comme il estoit d'un esprit prompt & libre, incontinent qu'il fut interrogué, il confessa purement la doctrine du Fils de Dieu, non seulement deuant les Iuges, mais aussi deuant tous ceux qui le venoyent voir. Mesme, apres auoir par plusieurs fois reiteré deuant les Iuges vne vraye doctrine de tous les points de sa creance, pour plus ample tesmoignage souffigna aussi la confession de Bernard Seguin, ci-dessus mise en la procedure des Cinq, d'autant qu'ils auoyent tous vne mesme cause à confesser, soustenir & defendre. On pourra donc auoir recours aux actes desdits cinq Martyrs, spécialement pour sauoir l'histoire du brigand Iean Chambon, lequel fut engendré au Seigneur par les saintes exhortations coniointes avec prieres & oraisons, que faisoit Pierre Bergier pour ledit Chambon. Aussi pour entendre le grand profit de la conoissance qu'il receut, ayant demeuré à Geneue où l'Eglise est reformee selon la pure parole de Dieu. Il auoit en ladite ville sa femme & sa famille, laquelle, durant son emprisonnement, il consola grandement par lettres pleines d'exhortations, comme est celle qui s'ensuit.

*Grace & paix par nostre Seigneur
Iesus Christ.*

MA treschere sœur & loyale es-pouse, combien que ia par plusieurs fois en vous escriuant i'aye prins congé de vous, selon que Dieu nous faisoit conoistre qu'il nous vouloit appeler à soi, & vous aye recommandé les choses que vous deuez auoir plus precieuses que vostre propre vie : assauoir la crainte & gloire de Dieu; toutesfois pource que depuis, le Seigneur a renuersé les entreprises de nos aduersaires, & nous a prolongé pour quelque temps nostre vie, contre nostre propre esperance; & apres cela nous a de nouueau appelez au combat, pour à ceste fois signer sa sainte verité par nostre sang, sans que rien selon le monde puisse empescher : i'ai estimé que ce ne seroit chose superflue de

vous escrire de mesme chose, & vous prie, autant qu'il m'est possible, que vous ayez la gloire de Dieu sur tout en recommandation, & que de plus en plus vous taschiez de profiter en sa sainte conoissance, pour le seruir selon sa volonté & glorifier son saint Nom par vostre bonne vie & conuersation. Vsez des moyens que Dieu vous baille pour le salut de vostre ame, & non pour la condamnation d'icelle. L'enten de la parole de Dieu, laquelle iournellement vous pouuez ouir viuement & purement preschee; & aussi des exemples de tant de gens de bien, de tant d'honestes & vertueuses dames que le Seigneur vous propose deuant les yeux en ce lieu tant heureux & benit par lui. Et pource aussi que Dieu nous a donné des enfans, faites sur tout qu'ils soyent bien instruits en la crainte du Seigneur, afin que quelque iour ils puissent seruir à la gloire d'icelui. De ma part, puis que le Seigneur me veut employer à rendre tesmoignage à son Nom par mon sang, i'en suis deschargé; la charge de ceci retombe sur vous. Parquoi aduisez de vous en bien acquitter. C'est le meilleur heritage que vous leur sauriez laisser & acquerir, assauoir quand par bonne instruction ils apprendront à craindre Dieu, vous y ferez vostre deuoir, comme vous estes tenue. Quant à vous, apres que Dieu m'aura retiré à soi, vous vous consolerez en celui qui est le defendeur des vesues, & le Pere des orphelins, & si sentez que Dieu vous ait donné le don de continence, vous demeurerez en vostre viduité, selon le conseil que S. Paul en donne. Car par ce moyen vous aurez plus de commodité de vaquer aux choses diuines & celestes, sans estre distraite par le souci de ces choses terriennes & corruptibles; veu aussi que (graces à Dieu) vous auez assez de bien pour vous entretenir & vos enfans. Que si le don de continence ne vous est donné, ie vous conseille de vous remarier, pourueu que ne faciez rien sans le conseil de nos parens, & autres gens de bien, qui ne voudroyent pas moins vostre profit que le leur, & que sur tout auisiez de prendre quelque personnage qui ait la crainte de Dieu. Et, afin que vos enfans ayent perpetuelle memoire de moi, ie vous prie recouurer toutes les lettres que ie vous ai enuoyees, & plusieurs au-

Il entend la
compagnie de
Geneue.

1. Cor. 7.

tres qui m'ont esté escrites, desquelles il y en a vn grand nombre par-deça, chez mon beau-frere, & les faire rescrire à mon frere Denis, ou à quelque autre dans vn liure expres. Et, apres les auoir fait écrire, vous pourrez distribuer lefdites lettres aux vns & aux autres, afin qu'il en reuienne plus grand profit à l'Eglise. Je vous mande ces choses comme estant plus prochain de la mort que iamais, car vous deuez sauoir que ce Lundi quinziesme de Mai, nos cinq freres, qui sont escholiers des Seigneurs de Berne, ont esté sur les neuf heures du matin produits l'vn apres l'autre deuant les Iuges, & moi apres eux tout le dernier; & ce afin que lefdits Iuges vissent si nous voudrions respondre deuant eux. Auxquels nous tous auons fait responce qu'ils n'estoyent point nos Iuges competens & que pourtant nous en appellions par deuant qui il apartiendrait. Monsieur le Lieutenant a dit qu'il auoit charge expresse, de la bouche du Roi, de proceder contre nous tous, & mesme qu'outre cela il en auoit receu plusieurs missiues & lettres patentes lesquelles il nous monstra, sans toutefois qu'elles nous fussent leuës. Or nos autres freres, & mesmement les Cinq, ont appelé de l'impetration & execution desdites lettres, comme obtenues sous faux donné à entendre, & en la faueur du Cardinal de Tournon, qui depuis peu de iours est venu en ceste ville pour nous faire despescher. En somme, les Iuges ont tenu plusieurs & diuers propos à vn chacun de nous, selon qu'il a esté produit particulierement par deuant eux. Mais, graces à Dieu, tous auons senti telle assistance de nostre Dieu qu'il n'y a aucun qui ne se soit merueilleusement senti fortifié. De ma part ie peux dire que Dieu ne m'a pas abandonné, mais m'a rendu constant & ferme, comme il estoit de besoin. Aussi le frere Dymonet a esté mené aux prisons de l'Archeuesque, & a esté déclaré publiquement en l'Officialité, heretique. Et, combien qu'il en ait appelé comme d'abus; toutesfois il a esté quand & quand ramené en nostre compagnie, qui est vn signe que son appel n'aura point de lieu. Puis il a esté produit deuant les Iuges, comme nous auons esté. Certes il n'a pas eu la bouche plus fermee que tous les autres, pour donner gloire à Dieu, ains Dieu a desployé vne telle vertu

en la parole d'icelui qu'il a non seulement estonné tous les Officiaux, mais qui plus est a rendu si tresconfus vn prescheur qu'on nomme l'Enfumé, qui a presché ce Quaresme par-deça au temple de sainte Croix, & lequel peu s'en faut que les ignorans n'adorent; qu'il a esté contraint de se taire, & de honte est parti de la compagnie desdits Officiaux, sans se vouloir signer aux conclusions qu'on auoit faites contre nostre-dit frere Dymonet. De nostre frere Denis Peloquin, nous n'en fauons rien. Le bruit est par toute la ville, que ceste semaine nous ferons despeschez, ou à vne fois ou à diuerses; mais soyez assuree que pour cela nous ne sommes estonnez, & ne perdons courage, ains Dieu nous fortifie de plus en plus, tellement que d'heure en heure il nous donne plus grande esperance qu'il paracheuera l'œuvre qu'il a commencé en nous; en sorte que son Eglise en sera grandement edifiée. Il nous fait desia voir en partie le fruit qu'il fera sortir de nostre mort, qui nous est vne consolation inestimable. Or, vous disant Adieu par la presente, & à tous nos enfans, ie prie le Seigneur qu'il vous face toujours viure selon sa sainte volonté, & qu'il me maintienne iusques à la fin pour m'offrir à lui en sacrifice volontaire & de bonne odeur, & que finalement il nous recueille tous en son royaume celeste, où nous nous verrons, maugré que les ennemis de la verité en ayent. Tous les freres qui sont avec moi vous en disent autant, & tous ensemble vous prions que saluiez en nostre nom messieurs les Ministres, & tous les freres & sœurs de l'Eglise qui sentent nos afflictions. Saluez particulierement au nom du frere Matthieu, son cousin que bien conoissez. Nous ne nous recommandons pas à ceste fois aux prieres de l'Eglise, pource que nous esperons qu'auant que vous ayez receu la presente, Dieu nous aura appelez en sa sainte compagnie, en laquelle n'aurons besoin des prieres des viuans, car toute larme sera essuyee de nos yeux, & ferons en vn lieu où nous n'aurons faute de rien. Seulement nous vous prions, qu'en saluant au nom de nous tous messieurs les Ministres, vous les auertissiez que nous vous auons donné charge de les supplier qu'apres qu'ils auront entendu la grace que Dieu nous aura faite au milieu des tourmens, comme

C'est le Minime dont ci-deuant est faite mention.

Denis Peloquin.

P. Bergier
mené deuant
les Iuges avec
les cinq
Escholiers.

Matthieu
Dymonet.

La constance des Martyrs est la consolation de l'Eglise.

nous esperons qu'il fera, eux & toute l'Eglise en remercient le Seigneur. Nous fauons qu'ils le feroient, encores que ne vous en escriuissions rien ; mais neantmoins nous vous auons voulu particulièrement mander ceci, afin que, par l'assistance qu'il nous aura faite, toute l'Eglise soit edifiée, & ceux qui sont infirmes soyent fortifiez, en mettant toute leur confiance en celui-la seulement qui n'abandonne iamais les siens, duquel la grace & paix soit avec vous. Ce lundi quinziesme de Mai, M.D.LIII.

*Lettres de M. François Bourgoïn (1),
Ministre de l'Eglise de Geneue, par
lesquelles il console Pierre Bergier,
& les autres prisonniers d'un mesme
temps.*

FRERES bien-aimez, ie ren graces à nostre bon Dieu & Pere, de la confiance & fermeté de foi qu'il vous a donnée, le suppliant humblement qu'il continue ses dons en vous, voire qu'il les augmente de plus en plus, en sorte que vostre vie & vostre mort soit du tout employée à glorifier son saint Nom. Pensez, mes amis, au reste de vostre combat, sur lequel nostre Dieu regarde des hauts cieux. Vous auez desia soutenu de grans affaux ; mais la gloire ne se presente point encore, iusqu'à tant que ce Lyon bruyant soit du tout matté, lequel ne quittera iamais la bataille, sinon que la victoire soit du tout obtenue sur lui. Quel besoin donc auez-vous ici, mes bons amis, sinon que vous resigniez entierement l'issue de vostre combat à celui qui a fait force en vous en ce commencement ? Pour ce faire, dressez les yeux incessamment au ciel, là se desploye manifestement le bras fort du grand Roi de gloire, lequel n'a peu estre

veincu par la violence de ses ennemis. Si en l'humilité de sa chair il a si heureusement combatu qu'il a mené ses ennemis captifs, auiuez de quelle force il combatra maintenant pour les siens, estant fait souuerain Monarque du ciel & de la terre, estant esleué en la la haute & triomphante Maiesié de son Pere. C'est donc ici la feule prudence des Chrestiens, toute contraire à la prudence folle & vaine de ce monde, laquelle a acoustumé de ietter ses yeux sur la terre. Il ne se faut point esbahir si au premier bruit elle perd du tout courage. Car que peut presenter la terre que vanité ? Et celui qui s'apuyera sur vanité, quelle fermeté trouuera-il ? Regardez donc les cieux, mes freres & amis : de là vient vostre secours ; de là le Fils de Dieu, le Roi de toute gloire, tend la main aux siens, leur preparant vn triomphe afeuré de gloire incomprehensible. Les grans coups voirement sont encore à soutenir ; mais qui sont vos ennemis au prix de celui qui combat pour vous ? Ils sont grans & redoutables, voire si vous auez esgard à vos forces ; mais ils sont moindres que vermisseaux, si de droit ceil vous regardez le Fils de Dieu assis à la dextre glorieuse du Pere, intercedant pour vous, combattant, voire obtenant la victoire pour vous. Voyez, ie vous supplie, quel honneur & auantage il vous presente, ne faisant point ceste grace à tous, assauoir d'endurer pour son Nom. Que ce seul regard vous contienne assiduellement en saintes meditations, & ne doutez point que la fin ne soit bonne & heureuse, beaucoup plus que ne sauriez penser. Cependant ce grand Seigneur des armées, qui vous auoué pour ses prisonniers, vous face combatre pour sa gloire, en sorte qu'ayons aussi matiere de nous en resiouir. Sa grace soit perpetuellement avec vous, mes freres et bons amis. Ainsi soit-il.

Vostre humble frere, F. B.

*Lettres de M. Iean de saint André (1),
Ministre de l'Eglise de
Geneue, esrites à Pierre Bergier.*

(1) Réfugié de Besançon à Genève, fut d'abord ministre à Moins et à Jussy, puis à Genève en 1552.

(1) François Bourgoïn, sieur d'Agnon, fut d'abord chanoine de Nevers. Après sa conversion, il se fit recevoir ministre à Genève, où il fut appelé à remplir les fonctions pastorales, en 1545. Plus tard, il desservit les églises de Chaumont et de Troyes, et fonda celle de Moulins. « C'était, » dit Ch. Recordon (*Protest. en Champagne*, p. 147), « un excellent pasteur, un homme de foi, de courage et de dévouement. » Il mourut à Troyes, le 23 novembre 1565. Voir l'article qui le concerne dans la *France protestante*, 2^e édition ; et *Calvini Opera*, Correspondance, *passim*.

Si la paix estoit crieé entre Iesus Christ & Belial, entre l'assemblée des Chrestiens & la synagogue de l'Antechrist, il y auoit espoir que la cruauté cesseroit, & vous & tous nos freres prisonniers pour la mesme cause que vous, seriez relaschez & mis en liberté; mais, comme les parties sont si différentes qu'il n'y peut auoir accord, aussi ne faut-il pas que nous attendions moderation aucune des inhumanitez & tyrannies de nos parties aduerfes, iusques à ce que nostre chef, qui est le plus fort, y mette fin; ce qu'il faudra bien faire avec temps & moyens opportuns. Ne reste sinon de nostre costé, qu'attendans telle issue qu'il lui plaira, nous facions silence, & en patience iettions les yeux aux cieus, dont il nous faut attendre secours, & non d'ailleurs. Je di ceci, trescher frere, pource que si ce n'estoit que vous receuez d'enhaut force & vertu, vous seriez chacun iour accablez par assauts & alarmes qui vous font faites, & par cruelles menaces desquelles souuent on vous vient faluer, & des promesses par lesquelles on tasche de vous seduire & destourner de vostre bon propos. Or louange au Seigneur qui vous a iusques ici, & vous & tous nos autres freres preseruez, de sorte que vos ennemis, qui sont bien les nostres, sont demeurez veincus & vous victorieux. A celui seul soit la gloire, de l'Esprit duquel procedé la victoire & le triomphe. Je ne doute point que souuent n'ayez des apprehensions qui peuuent vous donner grand espouuancement, comme la chair est foible & debile; mais le marinier agité & tempesté s'esioiut & se console quand il void le port, encore qu'il ne soit pas certain d'y paruenir. Ainsi ie ne doute point que le combat auquel vous estes, encores qu'il soit aspre & difficile, ne vous soit adouci par l'esperance, ouï par la veuë de la couronne, qui est preparee à ceux qui constamment combattront; & est une couronne certaine, comme celui qui la garde est certain. Je vous prie considerons vn peu l'estat de ceux qui vous molestent, & le vostre qui estes molestez. Ils sont conueincus qu'ils font mal, & vous font tort. Leur cruauté est surmontee par vostre patience; leur conscience leur sert d'accusateur & leur est plus que mille tefmoins, & est leur iuge, voire leur bourreau. Ils sentent, maugré qu'ils

en ayent, que Dieu est leur partie aduerse. Ils grincent les dents quand ils ne peuuent gagner leur cause; & estans bien libres en aparence, sont plus captifs beaucoup que vous n'estes. Car vous sauez que vous estes là par la prouidence de celui qui vous est Pere, pour la cause de celui auquel toute puissance est donnee au ciel & en la terre, sans la permission duquel les diables mesmes ne peuuent nuire aux pourceaux, tant moins à ceux qui sont ses membres. La conscience vous rend contentement & repos. Vous estes libres, encores que soyez enclos; car la parole du Seigneur qui habite en vous, ne peut estre liee. En fin, les ennemis sont en toutes choses beaucoup inferieurs à vous, fors en rage & violence, à quoi ils recourent pour leur dernier refuge, afin de maintenir leurs mensonges.

Vostre frere en Iesus Christ,

I. D. S. A.

LA conuersion de Iean Chamboi, prisonnier en ce mesme temps pour voleries & brigandages, est digne d'estre notee à tousiours. Pierre Bergier fut le moyen & l'instrument d'icelle. Ce ne fut pas vne conuersion vaine ou friuole, car incontinent il en fortit effect, i'entend fruiçts dignes de penitence. Voudroit-on auioird'hui demander des miracles de la parole de Dieu plus expres & manifestes? Qui pourra assez exprimer l'honneur que Dieu fait à ses pures creatures, de les faire instrumens, voire coadiuteurs de sa grace & de sa vertu, pour attirer à voye de salut les pures ames esgarees & qui perissoyent? Mais oyons parler mesme Iean Chamboi, oyons-le maintenant prescher les merueilles du Seigneur. Voici sa lettre propre, que nous auons ici inferee de mot à mot en son langage, & l'auons referuee en ce lieu; car comme dit a esté, les exhortations frequentes de ce Bergier ont amené le poure brigand, maugré son naturel, sa rebellion & repugnance, maugré Satan & ses suppos, au clos & à la bergerie du Seigneur.

Copie des lettres escrites par Iean Chamboi, prisonnier pour ses demerites, aux cinq Escholiers dessusdits,

& autres detenus pour la parole de Dieu, esquelles il raconte les grandes merueilles de sa conuerſion (1).

TRESCHERS freres, & vrayement Chreſtiens, en premier lieu ie vous ſalue tous en Ieſus Chriſt, qui eſt la choſe que de long temps i'auoi enuie de faire, mais n'ai eu le moyen iuſques à l'heure preſente; toutesfois que le voudroi bien faire autrement, moyennant que ce fuſt la volonte de noſtre bon Pere celeſte, en forte que ma perſonne peuſt auoir communication des voſtres. Neantmoins ie vous prie de tout mon cœur, le receuoir autant agreable que ſi ainſi eſtoit; car ie vous promets que le cœur va avec lui, vous auertiffant d'vne choſe vraye, que depuis le quatrieſme iour du mois d'Aouſt, que ie fu auerti par vn prifonnier de voſtre detention & captiuité, de laquelle i'auoi ouï parler à noſtre frere Pierre Bergier, en lamentant de vous; depuis, di-ie, ledit iour n'avez eſté, tant lui que vous, oubliez en mes prieres, tant communes que particulieres, voire iour & nuict, ayant touſiours memoire de vous, quelque peine ou maladie que i'aye eue; non plus qu'vn frere que i'ai, lequel eſt detenu pour la faute que i'ai commiſe, de laquelle neantmoins il eſt innocent, voire autant que vous, qui me fait plus de mal que toutes les peines que ie ſouffre, voyant le tort qu'on lui en fait, & le Seigneur m'eſt teſmoin de ce que deſſus eſt dit. Or eſt-il, chers freres, que vous veuſ remercier de la lettre conſolatoire & vrayement Chreſtienne que m'avez eſcrite & fait tenir par noſtre frere, ou, pour mieux dire, par ſon moyen, ſans que de vous ne lui i'euffe iamais merité tel bien & plaiſir que vous offrez me faire. De laquelle lettre i'ai receu grande ioye & conſolation, plus que ne vous pourroi dire; dont ie ne vous ſauroi faire recompence en ſapience ni en biens autrement, ſinon de prier ce bon Dieu & Pere qu'il vous ſoit conducteur, en forte que demeuriez victorieux entre les ennemis de verité (qui ſont les noſtres) ſelon ce que deſirez; ou, pour mieux dire, ainſi que la volonte du Seigneur l'a decreté & ordonné, laquelle ne peut eſtre que bonne & iuſte en toutes choſes. Si ie defau en quelque choſe en propoſant,

ie vous prie de me le faire ſauoir, car ie ne ſuis pas comparable à vous de ſapience celeſte, ayant eſté endoctriné en la voye de Satan dès le berceau, par les aueugles, qui ſont encores viuans, qui touſiours errent de la droite voye, parce que ne leur fut iamais monſtree. Car les caphars & pourceaux de noſtre pays ne deſlient iamais le threſor de ceſte verité, mais pluſtoſt le lient en obſcurité; en forte que le poure peuple n'entend le commencement, le milieu, ne la fin. Je ne fai s'ils pourront eſtre excuſez pour cela; toutesfois i'ai veu aux eſcritures que non. Si i'eſtoi pres d'eux, ie leur monſtreroi la verité, & ne leur flatteroï rien. Je ſuis bien aſſeuré que ie feroï receu mieux que les pourceaux, leſquels ont receu vne grande proye de laquelle ils enſlent leurs iouës. C'eſt le Seigneur de la Palice, qui eſt mort de maladie. Mais c'eſt aſſez parlé de telles choſes, car mieux les entendez que moi, & me pourrez eſtimer en cela vn ſot. Or faut-il maintenant que ie vous face auſſi entendre la grande faueur que mon frere a receu de Dieu, en recompence du tort qu'on lui fait: c'eſt qu'il entra auſſi aueugle en ces priſons de Rouane, mais par la peine & moyen de noſtre frere Pierre Bergier, il ſortira par la miſericorde de noſtre bon Dieu, avec la lumiere de verité. Ce que i'eſtime plus que s'il euſt acquis tout l'or de ce monde. Car ſi Iaques eſt tué, Pierre demeurera pour enſeigner les aueugles. Voila en quoi ie me reſſouï en partie. Or maintenant ie vous demande, mes freres, ſi la recompence n'eſt pas plus grande que le mal; & quand noſtre frere Pierre Bergier n'auroit fait autre bien en ces priſons, n'eſt-ce pas beaucoup? Certes, il me ſemble qu'oui; & vrayement il en a bien fait d'autres, ne fuſt-ce qu'à moi & à d'autres, comme ie le fai bien, lequel m'agrandement aſſiſté & conſolé par liures & par vos lettres, comme par les Pſeaumes & Epiſtres conſolatoires & le liure de Job & pluſieurs autres choſes, iuſqu'à m'oſſrir de faire tout ce qu'il pourroit, comme auſſi vous m'avez offert, dont ie vous remercie, & prie le Seigneur des lumieres qu'il vous en recompence. Je ſuis grandement marri de la ſeparation qu'on a faite entre le ſire Pierre Bergier & mon frere, leſquels ſouloyent coucher enſemble, & maintenant ne ſe voyent

Le frere de
lean auſſi
conuert.

Fruits de la
conuerſion.

(1) Voir la note de la page 630.

plus, dont mon frere porte grande tristesse, ainsi qu'il ma fait entendre par ses lettres, lequel m'a mandé qu'il ne vous oublioit point en ses prieres. Or, chers freres, apres ces choses dessus escrites, il est bien raison que ie tiene propos des grandes graces que le Seigneur nostre Dieu m'a faites; ensemble des grandes peines & rigueurs que i'eu & qu'on me fit au commencement, auant que d'obeir & prendre en gré la volonté du Seigneur Dieu. C'est que ces deux premiers mois que ie fu en ceste fosse obscure & noire, ayant les fouches & les fers, en forte que ne m'aidoi d'aucun de mes membres, ne le iour ne la nuit, & ne me pouuoi tourner ne virer, tellement que bien fouuent me faloit piffer sous moi, & crioi nuit & iour, & maudissoi ceux qui me nuisoyent, voire le pere, & l'heure que i'auoi esté né. Mais cependant que ie crioi ainsi, le Seigneur Dieu ne m'escoutoit point criant en ceste forte, ains laissoit doubler mes douleurs, & fus tellement couuert de poux & vermine, que les prenoi à douzaines en mon corps & en mes habits, qui m'estoit vne peine plus dure que toutes les autres, laquelle ie meritoi bien, quand ie n'eusse fait iamais autre mal que les blasphemés que ie faisois lors. Car ce n'est pas la façon de chasser vn diable par vn autre, ne pour esteindre vn feu, y mettre à foison d'huile. Mais le Seigneur Dieu, ayant pitié de moi, me monstra qu'il ne faloit point faire ainsi. Car, quand ie vi que mes douleurs s'augmentoyent de iour en iour en tenant tels propos, ie commençoi à chanter vne meilleure chanson, laquelle m'a esté fort fauoreuse: c'est que ie commençoi de me reconoistre, & penser à la meschante vie en laquelle i'auoi vescu le temps passé, & les execrables pechez & maux que i'auoi commis, lesquels estoyent mille fois plus grands que mes peines. Alors ie me prins à lamenter, criant merci à mon Dieu, le priant qu'il lui pleust auoir pitié & misericorde de moi, lequel m'exauça, en forte que ie receu de lui vne grande consolation, vn grand allagement de mes douleurs, vne patience constante, laquelle ne m'a iamais depuis abandonné. Et d'auantage, bien tost apres ie fu osté des ceps de iour. D'autre part, les poux me delaisserent, tellement, qu'il y a plus de sept

mois que ie n'en ai trouué vn tout seul, & ne fai qu'ils sont deuenus. Touchant du froid, ie n'en sen point que bien peu, & si n'ai lié ne couuerture que mon manteau. Et encoures pour vous mieus auiser, Dieu, par sa bonté, ne m'oublia point. Car l'on me bailloit au commencement du pain tel, que, par le rapport des feruiteurs, les chiens & cheuaux n'en vouloyent point manger; mais graces au Seigneur Dieu, depuis deux mois en ça l'on me donne du pain blanc, & de pitance plus deux fois qu'on ne fouloit, ensemble quelques aumosnes que le Seigneur Dieu depuis de sa grace m'enuoye; en forte que, graces à Dieu, ie suis de present assez bien nourri. Ce seroit trop long à vous reciter par le menu toutes les graces qu'il lui plait me faire, qui n'ai merité de lui que mal, voire mille fois plus que n'en pourrois porter. Lui rendant graces de ce qu'il lui plait me chastier & corriger si benignement, cependant que suis en ce miserable monde, afin qu'il ne me damne en l'autre. Si les peines m'ont esté grandes & fortes à porter, ie vous promets que mes pechez sont plus coupables mille fois, & de plus griefue punition. Parquoi ie ne les trouue estranges, quant à moi; car ie ne les sui point, ains les reçois en grande patience, & m'esmerueille de la grande misericorde dont il vse enuers moi; ie suis prest d'endurer & souffrir tout ce qu'il lui plaira m'enuoyer, & le receuoir patiemment, vous priant affectueusement de m'escire comment ie me doi conduire à la mort, si i'y suis condamné, afin que fois préparé ce iour-la, & que puisse dire chose qui redonde à l'honneur & à la gloire de Dieu, & au salut de mon ame, & me ferez vn grand bien & charité. Me recommandant à vos prieres & oraisons; car aussi ie ne vous oublie pas aux miennes. Si i'ai grandement failli, comme i'ai fait, c'estoit deuant que le Seigneur Dieu me donnast sa sainte conoissance. Et le fait pour lequel ie suis detenu, il y a trois ans & trois mois qu'il a esté fait. Si auez quelques liures, vous m'en aiderez s'il vous plait, & puis ie les rendrai à nostre frere Pierre Bergier, mais que ie les aye leus. Je n'ai affaire d'autre choses pour le present, graces à Dieu. Voila ce que ie vous enuoye pour le present. Le Pere de toute misericorde, le Dieu de toute

O bonté admirable du Seigneur, donnant sa grace spirituelle avec beneficences corporelles!

Chambon demande auoi instruction pour le iour de supplice.

patience & consolation vous vueille confoler & donner bonne patience en vostre captiuité. vous consolant par son S. Esprit, afin que puissiez souffrir & endurer patiemment tout ce qu'il lui plaira vous enuoyer, au Nom de son Fils Iesus Christ, nostre Seigneur & seul Sauueur, auquel avec le saint Esprit soit honneur, gloire & empire éternellement. Ainsi soit-il, ainsi soit-il. Si ma lettre est fascheuse à lire, vous l'excuserez ; car ie n'ai clarté que par vn trou à passer la main, & ne puis couper ma plume, laquelle ne vaut rien. D'auantage j'escri à grand'peine, plus que ne pourriez croire, encore me faut-il escrire secrettement, car il m'a esté defendu, & m'ont osté encre & papier, & ai recouré ce que j'ai à grande difficulté, & n'y a qu'un feruiateur qui le sache.

Vostre pource frere & ami, IEAN
PIERRE CHAMBON, prisonnier
pour ses pechez, & vous pour
dire verité.

TELLE fut la conuersion de Iean Chambon, & la confession qu'il en a rendue à ceux qui lors estoient prisonniers pour la parole du Seigneur, lesquels il a reconus pour peres qui l'auoyent engendré au Seigneur en la prison ; duquel il a annoncé depuis les louanges, & principalement le iour qu'il fut mis sur la rouë, comme il fera recité es escrits de Denis Pelouquin. Sur tous, il a reconu pour instrument & moyen de ladite conuersion Pierre Bergier, duquel, selon l'ordre encommencé, nous auons maintenant à declarer l'issue heureuse que Dieu lui donna en sa mort.

APRES qu'icelui eut receu sentence de condamnation, on le tira de la prison pour le mener au suplice. Onques la face ne lui fut si riante & ioyeuse que lors, de maniere que ceux qui le virent fortir, s'en esmerueilloient. Et, auant que monter sur la charrette demanda au Lieutenant, comme avec familiarité, de lui otroyer vn don. Le Lieutenant le reietta, & lui dit : « Monsieur, vous me l'accorderez, c'est seulement de pouuoir dire mon *Pater* & mon *Credo*, vsant de ces termes vsitez. » Le Lieutenant respondit : « Di-le si tu veux en allant. » Lors Pierre lui dit : « Grand merci, monsieur, ie prierai pour vous. » Les satellites qui là estoient lui dirent par derision : « Il a

bien afaire de tes prieres. » Or, apres qu'il fut sur la charrette, à haute voix il demanda pardon, & si pardonna à tous. Au long du chemin disoit adieu à chacun d'une face ioyeuse, demandant qu'on priaist Dieu pour lui. Il y eut entre autres un vieil prestre Italien, qui lui dit en passant, en paroles semblables : « Auioird'hui en enfer fera ta demeure. » A ceste voix Pierre retournant sa face, lui dit : « Dieu le vous vueille pardonner. » Estant venu au lieu des Terreaux, il dit à haute voix : « O que la moisson est grande ! Seigneur enuoye des bons moissonneurs. » Estant monté sur le bois, apres auoir fait declaration de la cause qu'il soustenoit, & la confession de sa foi, comme s'efgayant avec exclamations dit à haute voix : « Seigneur, que ton Nom est gracieux & doux ! » Ce fait, tandis que le bourreau l'attachoit & guindoit à la façon des autres Martyrs, il dit & reitera par diuerfes fois : « Seigneur, ie te recomande mon ame. » Depuis, en regardant au ciel d'une veuë immobile & s'escriant, dit : « Auioird'hui ie voi les cieus ouuerts. » Plusieurs du peuple n'entendant que c'estoit par foi qu'il les voyoit ouuerts, regardoyent en haut. Et incontinent apres, ce saint personnage rendit l'esprit à Dieu.



HVGVES GRAVIER, du Maine (1).

Ceux du Comté de Neuf-chastel auoyent choisi ce personnage pour y estre Ministre, mais le grand Pere de famille qui a ses temps & ses raisons, & des ouuiers quand & quand pour les enuoyer où bon lui semble, s'en est serui pour edifier à Bourg, en Bresse.

EN Ianuier de l'an M. D. LII., trois

(1) *Gravier* fut brûlé, malgré tous les efforts que tentèrent Calvin, Farel et Viret auprès de l'ambassadeur français. Ces persécutions terribles arrachèrent à Farel ce cri de douleur : « *Laboratum fuit pro Hugone. Sperabamus eum mox liberandum, sed, ut audio, regius assensus expetitur. Mirum est tam aegre posse impetrari nunc vel unum vinculum, et interea sunt qui affirmant cessasse in Gallia persecutiones!* » *Calvini Opera*, XIV, 176, 200, 243, 275, 277. Bèze, *Hist. eccl.*, I, 50.

mois entiers deuant l'emprisonnement des fuddits Escholiers, M. Hugues Graurier, maistre d'eschole de Courtaillou au Comté de Neuf-chastel, recut la couronne de martyre en la ville de Bourg en Bresse, distante de Lyon dix lieuës, ou vne iournee de chemin. Il estoit du pays du Maine, d'un lieu nommé Viré (1), & des sa premiere ieunesse adonné aux estudes des bonnes lettres, par la conduite desquelles le Seigneur l'amena à sa conoissance, & le fit venir à Geneue pour estre plus amplement informé & instruit en icelle. De Geneue il se retira au Comté de Neuf-chastel, & se dedia totalement au seruice de l'Eglise du Seigneur. Il fut ordonné maistre d'eschole premierement à Boudri, & puis à Courtaillou, auquel lieu il fut esleu Ministre par ceux de la classe de Neuf-chastel; mais auant qu'accepter la charge il declara qu'il auoit vn voyage à faire en son pays, pour quelques affaires domestiques. Or le Seigneur, qui ne laisse les siens, où qu'ils soyent, sans consolation & aide, fit seruir le voyage de ce sien seruiteur pour appeler des tenebres d'idolatrie quelques pourses personages, & les amener es lieux où son saint Nom est inuoqué en sincerité de doctrine. Le retour d'icelui fut par la ville de Mascon, pour visiter les parens de sa femme, desquels il fut gracieusement accueilli avec toute sa compagnie. Au departir du logis du pere de sa femme, il fut pris à l'issue du pont de ladite ville, avec toute sa compagnie, non seulement celle qu'il conduisoit, ains aussi ceux qui, par deuoir d'amitié, les acompagnoyent pour les conduire, & furent tous amenez prisonniers à Baugé (2). Lui, se doutant de l'infirmité des femmes qu'il amenoit, les admonnesta premierement se bien garder de renoncer aucunement la verité, & n'obstant n'entrer trop auant en matiere, pource qu'elles n'estoyent encore assez resolues ni edificees en la religion. « Je suis bien asseuré (disoit-il) qu'il me faut mourir: car ie ne suis delibéré de fleschir ou renoncer la verité. J'espere aussi que ma mort vous sera en exemple & edification; mais pourautant que n'estes encores assez instruites, &

Graurier
prisonnier.

que pourriez pis faire, & tomber en plus grand inconuenient, ie vous conseille de remettre toute la faute de vostre voyage sur moi, comme sur celui qui vous a sollicités de venir. » Par son conseil donc & auis, il demeura tellement chargé que, quelque diligence que feussent faire les Seigneurs de Berne (1), de souuent enuoyer heuraux vers le gouuerneur de Bresse, il n'y eut moyen de le pouoir faire deliurer; car, combien que l'Official mesme du lieu ne le voulust condamner, confessant qu'il le trouuoit homme de bien, ne disant rien qu'il ne prouast par autorité de l'Escriture, si fut-il sententié & adiugé au feu, où il alla ioyeusement, peu se troublant de ce que les Prestres & Moines lui iettoyent de la fange & d'autres ordures, s'escrians apres lui comme forcenez. Sa patience & modestie fut cause d'edifier plusieurs personnes, & est bien à presupper que son sang espandu a illec serui de semence pour produire vne pepiniere de fideles.



RENÉ POYET (2), d'Anjou.

Reuoquant les choses corporelles plus haut, reconnoissons en cest exemple ce Dieu qui a adopté les siens, & qui de bastards nous a faits ses enfans legitimes par grace, rachetez au sang de son propre & naturel Fils Iesus Christ, pour annoncer ceste grace deuant les hommes.

COMBIEN que le discours des prisonniers de Lyon, ci-deuant mis, soit parueni iusques à l'an 1553. pour la longue procedure qui ne pouoit bonnement estre entrerompue, sans en

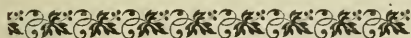
(1) Voy., dans *Calvini Opera*, XIV, 277, la supplication des ministres de Genève et de Lausanne adressée aux villes de la Suisse, pour qu'elles interviennent en faveur de Graurier auprès de l'ambassadeur français.

(2) René Poyet était le fils naturel de Guillaume Poyet, chancelier de France, originaire d'Angers, d'abord avocat célèbre, puis avocat général, président à mortier, et enfin chancelier en 1538. Convaincu de malversation et dépouillé de toutes ses charges, il fut condamné à 100,000 livres d'amende, et mourut méprisé en 1548. Il est impossible de ne pas faire entre la mort du père et celle du fils un rapprochement qui est tout à l'honneur de ce dernier et à la gloire de l'Évangile.

(1) Viré, commune du canton de Brûlon (Sarthe).

(2) Chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire.

declarer la fin, si ne faut-il pas passer le martyre de René Poyet, aduenü en l'an 1552, en la ville de Saulmur, pays d'Anjou, cependant que les fudits estoyent detenus en prison. Sa naissance illegitime tourne en reproche à Guillaume Poyet son pere, Chancelier de France, qui, toute sa vie, tenant à peu l'institution diuine touchant le mariage, s'est abandonné à paillardises & conionctions illicites. Or le Seigneur, qui ne peut estre empesché par l'iniquité des hommes qu'il ne face misericorde à qui bon lui semble, occasionné par sa seule bonté, appela René à la conoissance de sa verité, tellement que, quittant toute commodité de parentage & pays, se retira à Geneue pour plus amplement estre instruit en icelle. Là estant, il ne desdaigna d'apprendre le mestier de cordonnier, pour manger son pain à la sueur de son visage. Seiourné qu'il eut quelque temps en ladite ville, il se delibera de faire vn voyage au pays d'Anjou, où il fut empoigné, pour cause de la verité par lui soustenue, & fut condamné d'estre bruslé vif en la fudite ville de Saulmur. Si possible nous eust esté de recourir les actes iudiciaires aussi certains que la constance de sa vertueuse mort nous a esté testifiée, nous eussions eu matiere d'ici deduire plus amplement son histoire, furtout les affaüts qu'il a soustenus des aduerfaires de l'Euangile.



DENIS PELOQVIN, de Blois (1).

Voici le second des deux Pelouquins mentionnez ci-deuant, duquel les actes iudiciaires, tant à Lyon qu'à Villefranche, & les Epistres qu'il a escrites sont ci-apres au discours de sa procedure.

(1) Denis Pelouquin, de Blois, issu d'une ancienne famille bourgeoise, était le frère d'Etienne Pelouquin, avec lequel il avait étudié à Genève, et qui fut brûlé à Paris en 1549. Denys conduisait sa sœur à Genève quand il fut arrêté à Belleville (Rhône), le 19 octobre 1552, et conduit à Villefranche-sur-Saône. Les personnes qui l'accompagnaient furent remises en liberté; mais lui, après une captivité de dix mois à Lyon, fut reconduit à Villefranche et brûlé le 11 septembre 1553. *Calvini Opera*, XIV, 491, 500, 547, 561, 566, 593. Bèze, *Hist. eccl.*, I, 47, 52.

Puis que le Seigneur a fait vne grace si exquisite à Denis Pelouquin, d'auoir eu ample moyen d'escire en la prison choses noppareilles, nous nous arresterons plustost à ses escrits, que de faire plus ample recit ou preface. Ayant esté constitué prisonnier le 19. d'Octobre 1552. (comme il fera veu en la fin de son histoire), il rendit incontinent confession de sa foi, laquelle il enuoya escrite à ses parens & amis comme s'ensuit.

« ME souenant du grand scandale que vous prinstes par l'emprisonnement & mort de nostre bon frere Estienne, & craignant que le pareil ne vous auinst pour moi qui suis en mesme combat, ayant par la grace de nostre bon Dieu le moyen qui ne lui a iamais esté donné, assauoir de rescrire à ses amis; j'ai pensé que mon deuoir estoit de vous declarer la cause pourquoy il a souffert & s'est si franchement & volontairement exposé à la mort, & pourquoy ie reçois en si grande consolation les afflictions & tribulations qu'il plaît à Dieu m'enuoyer, attendant en patience l'issue telle qu'il lui plaira donner. Or, pour bien eüter ce scandale, il est necessaire que vous conoissiez tout premierement que rien ne se fait, & que rien ne nous auient sans la volonté de nostre Dieu, & mesme que les hommes n'ont nulle puissance sur nous, sinon entant que Dieu leur permet, lequel a vn tel soün de nous qu'il ne tombera point vn cheueu de nostre teste sans sa volonté. Outre que nous ne souffrons point comme mal-faicteurs, meurtriers, larrons, ou conuoiteux des biens d'autrui, mais comme Chrestiens, ainsi que vous conoistrez par les interrogations de nos aduerfaires, & les responfes que ie leur ai faites. Premierement donc ils m'ont interrogué si ie ne croi pas que la Messe est bonne, & qu'il la faut ouïr. Aufquels j'ai respondu que non, mais au contraire ie croi que c'est vn sacrifice diabolique, inuenté des hommes au grand mespris de la gloire de Dieu & aneantissement de la mort & passion de nostre Seigneur Iesus Christ, d'autant qu'on lui attribue ce qui appartient au seul sang de Iesus Christ vne fois respandu, assauoir de la satisfaction, purgation & remission de nos pechez, & que là on adore vn morceau de paste au lieu de Iesus Christ. Par quoi ie croi que c'est vne idolatrie execrable, de laquelle

De la Messe.

De la Cene. tous Chrestiens se doyent abstenir sur peine d'offenser Dieu. Interrogué si ie ne reçoï pas le sainct sacrement de l'autel, i'ai respondu que non pas en telle forte que le Pape l'a ordonné, mais bien le sainct Sacrement de la sainte Cene de nostre Seigneur Iesus Christ, selon son institution, laquelle nous est declaree en l'Escrature sainte, & singulierement aux Corinthiens, c'est assauoir qu'en prenant le pain & le vin de la main du Ministre, nous participons vrayement au corps & au sang de nostre Seigneur Iesus Christ, c'est à dire que tout ainsi que nos corps sont nourris de pain & de vin, qu'aussi nos ames sont nourries du corps & du sang d'icelui, & que vrayement nous mangeons son corps & beuons son sang, non pas à la bouche ni au ventre, mais à l'esprit par foi. Et pourtant il n'est point mestier que Iesus Christ descende ici bas à nous, ni aussi que nous nous arreptions au pain & au vin qui nous sont là presentez, mais il faut que nous esleuions nos esprits là haut au ciel, pour y contempler par foi nostre Seigneur Iesus Christ qui est assis à la dextre de Dieu son Pere, ainsi que nous le confessons au Symbole, & aussi que nous en auons le tesmoignage des Anges aux Actes. Parquoi ie rejette la Transubstantiation que les Papistes ont inuentee, & croi que le pain est tousiours pain & le vin demeure vin, sans qu'il se face aucun changement ne mutation au corps ni au sang de Iesus Christ; combien que le pain & le vin sont differens des autres viandes communes, tant par l'vsage que par les promesses que le Seigneur y fait. Interrogué si ie ne croi pas qu'il se faille confesser à l'oreille d'un prestre, i'ai dit que non, & que telle confession n'est point de Dieu, d'autant qu'elle se fait à vn homme, lequel n'a point puissance de nous pardonner nos pechez, mais que c'est Dieu seul, lequel nous auons offensé. Ils m'ont allegué pour replique le passage de S. Iaques, là où il dit : « Confessez vos pechez & defauts l'un à l'autre. » Le leur ai respondu que cela ne s'entend aucunement de ceste confession auriculaire, mais que sainct Iaques nous veut admonester de se reconcilier, & remettre les offenses les vns aux autres. Que si cela estoit vrai, il faudroit donc que quand le Prestre confesse vne femme, que la femme aussi le confessast. D'auantage, que

I. Cor. 11.

Actes 1.

De la confession.

Iaq. 5.

ceste confession est vne tyrannie diabolique exercee sur les pures ames, & vne mal-heureuse escorcherie, d'autant que la est requis vne enumeration de tous pechez, qui est vne chose du tout impossible, voire au plus iuste du monde, comme nous voyons que Daud, qui estoit comme vne Ange de Dieu, demande pardon à Dieu de ses pechez cachez. Parquoi ie conclu qu'il ne se faut confesser aux hommes mais à Dieu seul, lequel nous auons offensé, & non seulement tous les iours mais à toutes heures, s'il est possible, ainsi que nous voyons que les Patriarches, Prophetes, & Apotres ont fait.

INTERROGVÉ si ie ne croi point qu'il y ait vn Purgatoire, où les ames souffrent apres qu'elles sont forties de ce monde, & s'il ne faut pas prier pour icelles, i'ai respondu que ie ne croi ni ne reçoï autre Purgatoire que le sang de Iesus Christ, lequel nous a purgez & nettoyez de tous pechez, ainsi que tesmoigne S. Iean en sa Canonique, 1. cha. D'auantage, que l'escrature S. ne nous enseigne que deux lieux où vont les ames en sortant de ce monde: assauoir Paradis pour les esleus, & Enfer pour les reprouuez. Ce que nous pouuons facilement conoistre par ce qui est dit en S. Iean : « Qui croid au Fils de Dieu, il ne sera point condamné; mais qui ne croid, il est desia condamné. » Et quant à prier pour eux, faire dire des Messes, des *Libera*, ieter de l'eau benite; ie leur ai dit que non seulement cela est peine perdue, mais vn grand-blafphemé contre Dieu, d'autant qu'il n'en est rien commandé en l'Escrature sainte. Ils m'ont bien allegué quelques badinages là dessus, mais cela ne merite d'estre recité. Ils m'ont apres demandé que ie sentoï de la vierge Marie. I'ai respondu que ie croi qu'elle est mere de Iesus Christ selon la chair & qu'elle l'a enfanté vierge, comme nous le confessons au Symbole. Auec cela qu'elle est bienheureuse sur toutes les femmes, fuyant ce qui est escrit en S. Luc; mais quant à l'adorer, prier ou inuoker en nos necessitez, l'appeler roïne du ciel, Aduocate, Mediatrix, & autres choses semblables, ie croi que cela n'est l'honorer, mais grandement vituperer; d'autant qu'elle ne demande point de raur à Iesus Christ l'honneur qui à lui seul appartient, & qui lui a esté donné de Dieu son Pere, mais au contraire,

Pf. 19.

Du Purgatoire.

1. Iean 3.

De la vierge Marie.

Luc 1.

nous renouye à lui pour faire ce qu'il nous commandera, comme il est écrit en S. Jean, 2. chap. Parquoy, ceux-la blasphement & offensent grandement Dieu, qui adorent, prient ou inuoquent la vierge Marie ou autres Saints ou Saintes, qui leur portent chandelles ou offrandes, & leur font quelque autre honneur, veu qu'il n'en est rien commandé en l'Escripture S., mais au contraire, elle nous enseigne qu'il ne faut adorer qu'un seul Dieu, comme porte le 1. commandement de la Loi, voire l'adorer, prier & inuoyer au seul Nom de Iesus Christ, lequel est ordonné de Dieu son Pere Mediateur & Aduocat entre lui & nous, comme nous tesmoigne S. Jean en sa Canonique, 2. chap., disant : « Que si quelqu'un a peché, nous auons un Aduocat enuers le Pere, Iesus Christ le iuste. » S. Paul dit : « qu'il y a un Dieu & un Moyenneur de Dieu & des hommes, assauoir Iesus Christ homme. » Le seul moyen donc d'honorer la vierge Marie & les Saints, c'est que nous les ayons pour exemple de bonne vie en ce en quoi ils ont ensuiuui nostre Seigneur Iesus Christ ; comme aussi nous enseigne saint Paul, disant : « Soyez mes imitateurs, comme aussi ie le suis de Christ. » Quant à leur faire images, ie leur ai dit que c'est vne superstition damnable que cela, laquelle est grandement condamnée de Dieu, comme il apert au second commandement de la Loi, où il est dit : « Tu ne te feras image taillee, ne semblance aucune des choses qui sont là sus au ciel, ne ci bas en la terre, ni es eaux dessous la terre. Tu ne t'enclineras point à icelles, & ne les seruiras. » Aussi nous sauons que Dieu maudit l'image & l'imagier, comme il apert au Pseaume cent quinziesme. Ils m'ont interrogé puis apres, si ie ne croi pas que le Pape soit chef de l'Eglise Chrestienne. Je leur ai tres-bien respondu que non ; mais au contraire que ie croi qu'il est vrayement un Antechrist, lequel s'esleue contre Dieu, & mesme se fait appeler Dieu. Et leur ai dit que ie croi que c'est de lui que parle S. Paul, & que ie ne conoi ni ne reçois autre chef en l'Eglise Chrestienne, que Iesus Christ seul. Au reste, il est manifeste que l'Eglise dont le Pape est le chef, n'est point la vraye Eglise, d'autant que les marques de la vraye Eglise ne s'y trouuent point, assauoir la predi-

cation de la parole de Dieu & l'administration des saints Sacramens.

VOILA simplement les interrogations qui m'ont esté faites, & les responses que j'ai données à Ville-franche. Puis, apres auoir esté amené à Lyon, l'Inquisiteur, l'Official & autres m'ayans fait lecture d'icelles, m'ont demandé si ie vouloi perseverer en ces erreurs, ainsi qu'ils les appellent. Aufquels j'ai respondu que ie prie Dieu iournellement qu'il m'en face la grace, puis qu'il lui a pleu, par sa grande misericorde, me donner à conoistre par l'Escripture sainte, que c'est la verité & ce qu'il faut croire. Lors l'Inquisiteur me demanda que j'appelloi l'Escripture sainte. J'ai respondu que c'est vne verité infaillible, certaine et parfaite, laquelle est contenue au vieil & au nouveau Testament, à laquelle il n'est licite d'adiouster ni diminuer en laquelle aussi il n'y a rien omis, des choses qui sont nécessaires à nostre salut, & pource ie croi que c'est la seule regle de la religion Chrestienne. Adonc l'Inquisiteur bien facilement m'a demandé : « Qui t'a dit que c'est là l'Escripture sainte ? & comment le fais-tu, sinon que l'Eglise t'en assure ? » Or ie sauois bien qu'il vouloit entendre de l'Eglise du Pape, & pource ie leur ai respondu que ce n'estoit point l'Eglise qui m'asseuroit, mais que c'estoit le S. Esprit seul qui m'en rendoit certain & bien assuré en ma conscience, en forte que ie desire de viure & mourir en l'obeissance d'icelle, laquelle (di-ie) ne prend point son autorité de l'Eglise ancienne (ce seroit mettre la charrue deuant les bœufs), car l'Eglise est fondée sur la doctrine des Prophetes & Apostres de nostre Seigneur Iesus Christ, comme le tesmoigne saint Paul aux Ephesiens. Or, ayans feu que j'auois esté en ceste abomination de Moinerie, ils m'ont interrogé bien diligemment qui m'auoit esmeu d'en sortir & de la laisser. Aufquels j'ai respondu que ç'a esté pource que le Seigneur m'a fait la grace de conoistre que c'estoit vne inuention humaine du tout contraire à la parole de Dieu ; d'autant que là il n'est question de se sauuer & meriter Paradis par ses propres oeures, par satisfactions, observations de iours, abstinences de viandes à certains iours, & autres ceremonies damnables qui sont toutes doctrines des diables, contraires à la liberté Chrestienne, comme il

De l'Escripture
sainte.

Ephes. 2.

1. Tim. 2.

1. Cor. 11.

es Images.

Exode 20.

Du Pape.

Theff. 2.

M. D. LIII.
Des Vœus.

apert par toute l'Escriture faincte. Interrogué des Vœus, & s'il ne les faloit pas rendre & garder, i'ai respondu que ceux qui sont faits à Dieu ou aux hommes selon sa parole, il les faut rendre & tenir; mais au contraire, ceux qui sont sans & contre la parole de Dieu (comme sont ceux des Moines, lesquels mesmes ne sont point en la puissance de l'homme) n'obligent aucunement, ains peuuent sainctement estre rompus & delaissez. Interrogué pourquoy ie me suis marié, veu que i'auoi voué chasteté, i'ai respondu que chasteté est vn don special de Dieu, comme il appert en S. Matthieu, lequel n'est pas donné à tous les Moines qui le vouënt, comme on le void par trop grande experience. Et quant à moi, conoissant que le Seigneur ne m'auoit point donné ce don, pour euite fornication i'ai fuiui son commandement, ainsi que S. Paul le declare aux Corinthiens, disant que pour euite fornication vn chacun doit auoir sa femme, & vne chacune femme son mari; sachant que ni les paillards, ni les adulteres, ni les bougres n'heriteront point le royaume des cieus. D'auantage le mariage est entre tous honorable & le liēt sans macule, mais Dieu iugera les paillards & les adulteres, comme tesmoigne l'Apostre aux Hebrieux. Et quant à la defense du mariage à certains personages, cela est vne doctrine diabolique, comme le tesmoigne sainct Paul en la premiere à Timothee, quatriesme chapitre. D'autres choses ne m'ont-ils point interrogué qui soyent dignes d'estre escrites. Il est vrai que l'Inquisiteur a bien vsé de quelques flatteries enuers moi pour me diuertir, me promettant beaucoup de biens, & me propofant maieunesse, «laquelle (dit-il) est dommage que tu exposes si temerairement au feu, comme il faudra qu'elle soit, si tu perseueres. Pense donc à toi, & regarde: il est en ta puissance de te sauuer.» «Voire, di-ie, en medamnant.» «Or voila, dit-il, *anima tua in manibus tuis*, c'est à dire, ta vie est entre tes mains.» Je lui ai respondu qu'elle seroit bien mal gardee & en grand danger si autre que moi n'en auoit le soin, & que i'auoi bien esté en vne autre eschole où i'auoi bien appris vne autre leçon meilleure, assauoir à l'eschole de nostre Seigneur Iesus Christ, lequel nous enseigne que celui qui vouldra sauuer sa vie, la

perdra, & qui la perdra, la sauuera en la vie eternelle. Mais, ne se contentant point de cela, le lendemain il m'enuoya son Moine pour tascher à faire ce que lui-mesme n'auoit peu faire. Lequel venu vers moi, me propofa la bonne volenté de monsieur le Cardinal de Tournon, «lequel, disoit-il, a bonne affection de vous retirer, & vous renger en vostre premier estat, & vous donnera vne bonne robe neufue, & vous enuoyera en quelcune de ses maisons.» Auquel, apres plusieurs propos, ie respondi que i'auoi assez porté la robe noire, & que ie desire d'en porter vne blanche, non point corruptible, mais semblable à celles dont il est parlé au sixiesme de l'Apocalypse. Voila, treschers freres & sœurs, la cause pourquoi tous les enfans de Dieu sont perfecutez ou plustost Iesus Christ en leurs personnes, d'autant que ce n'est point nostre cause que nous maintenons, mais la siene propre. Nous voyons aussi qu'il attribue l'iniure qu'on nous fait comme à sa propre personne, ainsi que nous auons le tesmoignage aux Actes des Apostres, quand il est dit à sainct Paul: «Saul, Saul, pourquoy me perfecutes-tu?» Or il est certain qu'il ne perfecutoit pas Iesus Christ en sa propre personne, lequel estoit & est assis à la dextre de Dieu, mais en ses membres; car ce qui est fait à l'vn des plus petis des siens il le tient comme fait à sa propre personne. Si donc nostre Seigneur Iesus Christ nous aime tant que de receuoir à soi l'opprobre qu'on nous fait, quelle ingratitude fera-ce si, apres auoir receu vn benefice si grand comme est la conoissance de verité, nous n'en daignons faire confession telle qu'il la requiert de nous, mesme apres tant de menaces & si grandes? Iesus Christ dit: «Qui me nierai deuant les hommes, ie le nierai deuant Dieu mon Pere; & qui me confessera deuant les hommes, ie le confesserai deuant Dieu mon Pere.» Qu'est-ce, ie vous prie, que d'estre renoncé de Iesus Christ, par lequel seul nous auons acces au Pere, sinon vne sentence de mort eternelle? Il est vrai que les tyrans & ennemis de Dieu nous defendent de le confesser, mais nous fauons, à l'exemple des Apostres, qu'il faut plustost obeir à Dieu qu'aux hommes, et ne faut craindre ceux qui tuent le corps, & n'ont aucune puissance sur l'ame. Nous sommes donc assurez d'estre perfecu-

Iean 12.

Matth. 19.

1. Cor. 7.

Heb. 13.

Flatteries de
l'Inquisiteur
Orri.

Matth. 10.

Matth. 15.

Matth. 10.

Actes 14.

Phil. 2. tez; mais nous faons que c'est par croix & tribulations qu'il faut entrer au royaume des cieus. Sain& Paul dit qu'il ne nous est pas donné seulement de croire en Iesus Christ, mais aussi de souffrir pour lui. Item, en vn autre passage, il dit que tous ceux qui voudront viure fidelement en Iesus Christ souffriront persecution. S. Pierre dit que nous sommes bien-hèureux si nous sommes vituperez au Nom de Christ, car l'Esprit de Dieu repose sur nous. Maintenant donc, apres tant de si excellens tesmoignages, estimerons-nous perdre nostre vie, quand nous l'aurons exposee & mise entre les mains des ennemis, pour vne cause tant iuste & tant sainte? Nous estimerons-nous mal-heureux quand Iesus Christ par sa bouche sacree nous prononce bien-heureux? Nous iugerons-nous mourir à credit, comme fols & insensez, quand lui-mesme nous promet vn loyer si grand au ciel? Or donc, treschers freres & sœurs, ie vous prie, ne vous arrestez point au iugement du monde, lequel est tant aveugle qu'il ne peut trouuer vie en la mort ni benediction en malediction. Et ne nous scandalisons point, quand nous voyons les seruiteurs de Dieu souffrir persecution, sachant que le moyen pour nous confermer à nostre chef & capitaine Iesus Christ, c'est que nous portions la croix apres lui, car le seruiteur n'est pas plus grand que le maistre. Allons donc à lui hors des tentes, portans son opprobre; car nous n'auons point ici de cité permanente, mais nous en cerchons vne à venir, à laquelle le Seigneur par sa misericorde nous vueille tous conduire. Ainsi soit-il.

Ceste Epistre contient, pour sa premiere partie, comme Denis s'estant de long temps apresté au voyage, attribue proprement la cause de sa prise au Seigneur, & non à la conduite des femmes. Sur ce fondement, il console ses parens, sa sœur & sa mere.

FRERE & ami, i'eusse mis peine de vous escrire plus amplement, n'eust esté que i'ai receu de mes freres ceste lettre, laquelle ie vous ai bien voulu enuoyer, afin que vous participiez tous à la consolation que le Seigneur nous

y donne, & que vous foyez tant plus assurez de la grande bonté de nostre bon Dieu enuers ses enfans, & de l'assistance qu'il leur fait au milieu des grans assauts & troubles que Satan & ses membres, & peché & la chair leur presentent, afin que vous en faciez vostre profit à sa gloire, & que vous apreniez & foyez tous esmeus à vous preparer de recevoir les afflictions qu'il plaira au Seigneur vous enuoyer; desquelles vous ne vous pouuez exempter aucunement, si vous estes de ses enfans, comme ie ne doute pas que vous estes; car il faut que tous ceux qui voudront viure fidelement en Iesus Christ souffrent persecution. Non pas qu'il faille que tous soyent bruslez & meurtris par les tyrans, car ie sai qu'il n'est pas donné à tous de boire de ce calice; mais si est-ce qu'il faut que tous endurent affliction, d'autant que c'est le chemin pour paruenir à la vie eternelle. Il n'est ia mestier que ie repete ce qui est escrit ci dessus, il me suffira que ie vous donne à conoistre que de tout mon cœur i'y consen, & desire de mourir en telle foi, priant continuellement ce bon Dieu, au Nom de Iesus Christ nostre Sauueur, qu'il me face la grace d'y perseuerer, ce que certes ie m'assure qu'il fera. L'autre cause qui me garde de rescrire plus amplement, c'est que, voyant la grande grace que le Seigneur nous a faite par le passé, de nous consoler les vns les autres, il me semble que i'ai plus grande occasion, & vous aussi avec moi, de glorifier la bonté de nostre bon Dieu que non pas de m'amuser à vous faire longue lettre. Il me suffira donc vous exhorter que vous perseueriez de profiter de plus en plus en la crainte du Seigneur, & que tant de beaux exemples que vous voyez deuant vos yeux vous seruent pour vous rengier en l'obeissance de Dieu & de sa parole tant plus pres, & que vous-vous gardiez d'abuser de ses graces, & mesprisiez ce monde avec ses concupiscences. Gouvernez vostre famille en la crainte de Dieu. Gardez que les loups n'y entrent pour destruire quelque membre d'icelle. Remettez en Dieu vostre affaire, & foyez assurez qu'il conduira tout à sa gloire & à vostre salut. Ne vous estonnez si vous voyez les choses aller au rebours, selon le monde. Ne vous contristez point pourtant, si vous ne voyez les grans profits; mais tenez-

2. Tim. 2.

Exhortation
aux parens.

vous ferme en ce propos que le Seigneur vous a donné : assavoir de vouloir demeurer aux paruis du Seigneur & en son Eglise. Cependant assurez-vous qu'il vous saura bien enuoyer ce qui vous fera necessaire pour sa gloire & pour vostre salut, moyennant que sur toutes choses vous cherchiez sa gloire, & que vous chemiez en sa crainte. Et, combien que quelque fois il soit auis à ceste poure chair tout le contraire, si est-ce neantmoins qu'il nous faut faire cest honneur à Dieu, de nous fier en lui & en sa bonté vraye, mesme apres tant de si grandes promesses. Ayez aussi memoire de traualier en l'œuvre du Seigneur selon la grace qu'il vous fera, & ne soyez si paresseux comme i'ai esté d'annoncer à ceux qui sont en tenebres la vraye lumiere. Or ie prie ce bon Dieu qu'il me vueille pardonner, au Nom de Iesus Christ, & qu'il ne m'impute point ma grande negligence en cest endroit. Et gardez de consentir & adherer à ces poures aueugles qui ne sçauent iuger des œuvres de Dieu non plus qu'un aueugle des couleurs, qui disent, voire mesmes en se mocquant : « A son dam, pourquoi y alloit-il ? Ne fauoit-il pas bien que son frere y auoit esté pris ? ne fauoit-il pas bien que c'est vn mauuais & dangereux charoi que de femmes ? » O parole execrable ! ô blasfème intolerable ! Voulons-nous empescher la prouidence de Dieu ? Voulons-nous resister à sa volonté ? Et mesme ie n'y suis point allé volontairement, c'est à dire expres ; car ie n'en faui rien. Il est vrai que i'auoi bien l'affection ; mais cependant le Seigneur m'y a appelé sans mon sceu ; combien qu'encores plus franchement l'eusse-je fait, si ie l'eusse sçeu. Et mesme ce fut ce qui fit consentir ma femme à mon partement, assavoir le desir qu'elle auoit que ie vous amenaissse avec moi. Maintenant donc, attribuerons-nous ma prinse à la conduite des femmes plustost qu'à la prouidence de Dieu, lequel manifestement nous rend conueincus que telle a esté sa sainte volonté, par la procedure qu'il a tenue en cest œuvre ? Et encores d'auantage, ma femme m'est tesmoin que plus d'un an deuant ie lui ai tenu tels propos. « Ce n'est point moi (di-je), mais ie croi que le Seigneur l'a ainsi ordonné. » Puis donc que i'aperçoi par experience que telle est sa volonté,

que mesme il lui a pleu la me declarer auant le temps, pour le soulagement de mon infirmité, que reste-il finon de le prier qu'il lui plaise, par sa diuine bonté, parfaire l'œuvre lequel de sa grace il a si bien commencé en moi, en forte que son saint Nom en soit glorifié, que son Eglise en reçoie edification, & que mon salut en soit auancé ? Ce que ie vous prie tous de faire avec moi, tant pour moi que pour ceux qui sont en pareil combat avec moi, & ce au Nom & en la faueur de Iesus Christ nostre seul Seigneur & Sauueur, auquel avec le Pere & le saint Esprit soit honneur, gloire & empire à tousjours-mais. Ainsi soit-il.

OR ie vous prie tous, au Nom de nostre bon Dieu, consolez-vous en ces choses, & gardez d'estimer que nostre vie soit conduite par fortune & auanture ; mais au contraire, pensez que Dieu conduit toutes choses par sa sainte prouidence & bonne volonté. Suyez donc la vocation en laquelle le Seigneur vous appellera, sans aucune crainte, & vous contentez de voir le Royaume de Dieu à venir, sans vous amuser à la consideration de vostre propre vie. Je ne veux pas pourtant dire qu'il se faille jetter en danger sans aucune consideration ; mais, au contraire, il faut que celui qui est appelé à telle vocation soit prudent & simple, & qu'il chemine avec vne grande modestie, preuoyant de loin les dangers qui peuvent auenir en telles choses, par faute de meure deliberation ; & cependant se faut garder d'vser de quelque prudence charnelle, mais conuient entierement se remettre en la protection & sauuegarde de nostre bon Dieu, estans assurez qu'il ne tombera point vn cheueu de nostre teste sans sa volonté. Quant à vous, ma tres-chere sœur, ie ne vous pourroi pas exprimer la grande consolation que ie reçois, en considerant les grandes graces que le Seigneur vous a fait & l'obeissance que vous lui rendez, ayant apprehendé ses benefices enuers vous. Parquoi il me semble qu'il ne me reste sinon d'en magnifier sa bonté avec vous & vous exhorter, selon mon petit pouuoir, à perseverer en augmentation & faire vostre profit des œuvres de Dieu, lesquelles voyez si manifestement deuant vos yeux, qu'à la verité vous seriez digne de grande reprehension si

M. D. LIII.

Les reproches
des poures
ignorans.

A qui on doit
attribuer la
prinse de
Peloquin.

Quelle prudence est
requise à cel
qui est appel

Il parle à sa
sœur, vesue
de Laferé.

vous n'estiez par cela esmeuë à conoître la prouidence de Dieu enuers les siens ; lequel ne se contente pas de vous donner sa parole, laquelle est assez suffisante pour vous asseurer de sa bonté, mais veut monstrier des exemples deuant vos yeux. Il en prend du milieu de vous & de vostre propre sang ; & non seulement il y en a vn, mais vous voyez desia le deuxiesme, qui estoit tout préparé, par la grace de nostre bon Dieu, de ratifier & sceller la verité de son Dieu & du vostre avec son sang ; & non seulement vne fois, mais cinq cens, si faire se pouuoit. Et ie louë Dieu que vous sauez quelle a esté ma vie passée, & en quelle execration & abomination i'ai vescu tout le temps de ma ieunesse, afin que tant plus viuement vous apprehendissiez la grande misericorde de Dieu enuers ses pures creatures, quand d'un vaisseau si ord & si infect il en a fait vn vaisseau d'election, voire pour l'eriger à tel honneur comme est celui-la, assauoir de porter tesmoignage à sa sainte verité. O heureuse race ! ô heureux lignage des Pelouquins ! Ie vous prie, pensons vn peu s'il y a quelque chose en nous plus qu'aux autres, par laquelle le Seigneur ait esté esmeu à nous faire tant de grace. Il est bien certain que non ; mais sa seule grace & bonté a trouué la cause en elle mesme. Faisons donc nostre profit de telles choses, afin que ne soyons trouuez ingrats de si grands benefices. Que si nous ne le faisons, il est bien à craindre que le Seigneur ne se courrouce & qu'il ne face la vengeance d'un tel mespris. Soumettons-nous donc à son obeissance, & lui disons sans aucune feintise : « Seigneur, ta sainte volonté soit faite. » Et, combien que les afflictions & tribulations soyent fascheuses & ennuyantes à ceste chair, combien que nous voyons nos aduersaires en apparence estre bien forts & nous fort foibles & infirmes, toutesfois cela ne nous doit estonner, sçachans à quelle fin telles choses nous meinent. Ils nous pensent mener à la mort ; mais c'est au contraire, ils nous meinent à la vie. Ils nous pensent ruiner ; mais ils sont instrumens pour nous faire entrer en possession de la gloire eternelle, laquelle nous est preparee deuant la constitution du monde. Satan fait de grans efforts, il dresse ses grosses bombardes ; mais nous sçauons que ce

n'est que fumee que de toutes ses machinations. Nous sauons d'auantage que nostre Seigneur Iesus Christ en a rapporté la victoire & a triomphé de nos aduersaires. Il ne reste sinon qu'entierement nous-nous remettons en sa protection & sauuegarde ; car celui qui se confie au Seigneur ne sera iamais confus. Ayons-le donc pour nostre bouclier & forteresse ; remettons & nous & tous nos affaires en son sein, & nous tenons bien asseurez qu'il conduira le tout à sa gloire & à nostre salut, voire combien que bien souuent il semble nous auoir delaissez du tout, & ne nous apparaisse point qu'il veuille pour nous. Cherchons doncques premierement, c'est à dire par dessus tout, le royaume de Dieu & sa iustice, & toutes choses necessaires nous seront donnees.

OR, quant à vous, ma bonne mere, ie me tien bien asseuré, voyant les grandes graces que de si longtemps le Seigneur vous a faites, que ne demeurerez derriere & ne permettrez que ma sœur, qui vous a tant fait de peine, vous precede ; singulierement quand vous considererez les graces si grandes que le Seigneur vous a faites, de vous auoir retiree d'une telle bourbe, en laquelle vous auez esté si fort plongee, qu'il vous en falu retirer comme à grand'force. Que sera-ce donc qui vous retardera d'estre de ceste belle bande ? Sera-ce la consideration des richesses & honneurs de ce monde ? Mais vous sauez que tout cela n'est que vanité. Seront-ce les voluptez & plaisirs mondains, auxquels vous auez esté nourrie en vostre ieunesse ? Mais vous sauez que telles choses nous meinent à perdition plustost qu'à salut. Glorifiez-vous donc en la croix de Iesus Christ & desirez, avec ce grand prophete Moysse, d'estre plustost mesprisée & affligee avec le peuple de Dieu, que d'estre en la maison de Pharaon en honneurs & voluptez, lesquelles precipitent ceux qui s'y arrestent en damnation & mort eternelle. Suyuez ce bon soldat que le Seigneur vous a donné pour moi, & aimez avec lui d'habiter au paruis du Seigneur, voire mesmes en grande poureté & affliction, s'il plait à ce bon Dieu vous exercer ainsi. Ie ne doute point que Charlotte n'ait bonne affection de vous suyure, & ie prie au Seigneur qu'il lui en donne la grace. Et vous, Jeanne, ma bonne amie, doi-ye vser

Il met au
deuant sa vie
passée.

Les Peio-
quins.

eneurs vous de nouvelle admonition ? Au contraire, il me semble que j'ai plus grande occasion de glorifier Dieu avec vous de la grace qu'il nous a faite de nous exhorter, admonester & consoler les vns les autres par l'espace de cinq ou six mois. Parquoi ie vous renuoye aux consolations que le Seigneur m'a donné de vous faire par le passé, auxquelles il me semble n'auoir rien omis. Il ne reste plus sinon que de prendre congé de vous & vous dire Adieu. Adieu donc tous mes amis ; Adieu ma bonne sœur ; Adieu Denis mon bon ami ; Adieu ma bonne mere & toute vostre famille ; Adieu Ieanne ; Adieu ma sœur ma mie. Et certes Dieu m'est tesmoin que ie ne vous donne point vn Adieu fourré ; ce n'est point vn Adieu couuert d'hypocrisie ou simulation ; ce n'est point vn Adieu contraint ne forcé, mais c'est vn Adieu volontaire & libre, vn Adieu conioint avec vne obeissance que ie desire de rendre à mon Pere celeste ; c'est vn Adieu qui me conduit aux biens celestes, laissant derriere les terrestres. Parquoi ie vous prie, priez tous ce bon Dieu qu'il me face la grace de perseverer en son obeissance iusques à la mort, afin que ie fois participant de la gloire immortelle, laquelle il a promise à tous ceux qui persevereront iusques à la fin, & ce au Nom de Iesus Christ nostre Seigneur & seul Sauueur, auquel avec le Pere & le saint Esprit soit honneur & gloire, puissance & empire à tousiours-mais. Amen. Saluez, ie vous prie, toute l'Eglise qui est en Iesus Christ, singulierement mon sieur Charles & ses compagnons (1). Gardez-vous de contentions & debats. Supportez les infirmités les vns des autres. Redressez celle qui aura failli, avec esprit de douceur & mansuetude. Fuyez les caquets & paroles vaines & oiseuses ; car, certes, il en faudra rendre conte vn iour, & à cela ma sœur y prendra garde comme la mere de famille, à laquelle il vous faut porter honneur, vous ieunes, à cause de l'age. La grace du Seigneur Iesus Christ soit avec tous. Ainsi soit-il. Ce neufiesme de Mars, M.D.LIII.

(1) Calvin et les pasteurs de Genève. Charles Despeville était l'un des pseudonymes de Calvin.

Il console, par l'Epistre suyuant, ceux qui d'un mesme temps estoient prisonniers à Lyon. Combien que le nombre des fideles soit petit, que neantmoins leur condition est asseurée. Sur la fin, il recommande les pources.

IE ren graces à nostre bon Dieu, treschers seigneurs & freres, de ce qu'il nous fortifie en constance contre les assaux & tentations que vous auez à soustenir par-delà, & qu'au milieu de la rage des ennemis il maintient le regne de son Fils ; mesme que iournellement il augmente le nombre de ses enfans. Vrai est, qu'au prix de la grande multitude des incredules & contempteurs de l'Euangile, le nombre des fideles est bien petit ; mais si faut-il que nous confessions que c'est vn droit miracle de Dieu qu'il y ait encore de sa semence, veu que Satan a machiné de tout renuerfer & ruiner. Or, espérons que ce bon Dieu ne souffrira point que son ourage perisse. Et sur tout tenons-nous asseurez que Iesus Christ fera si bonne garde de nostre salut, que toutes les forces d'enfer ne pourront rien à l'encontre. Cependant aprenons, quoi qu'il en soit, d'estre tousiours prests aux combats esquels il nous voudra exercer, & ne nous trompons point, en nous promettant paix & repos au monde. Mais, puis que nous sommes auertis de fuyre nostre Capitaine à la croix, & que telle est nostre destinee, armons-nous deuant le coup, afin de n'estre surprins au despourueu. Si nous considerons la fin & le fruit de nos afflictions, il ne nous doit pas faire mal d'estre faits conformes aux passions du Fils de Dieu, nostre Maistre & Sauueur, pour estre participans de sa gloire. Si la plupart sont adonnez à la terre, aux delices, vanitez & pompes de ceste vie caduque ; si faut-il que nous regardions au ciel & à l'heritage eternal qui nous est promis à ceste condition que nous soyons estrangers ici bas. De nostre costé, nous auons compassion de vostre captiuité & de vos fascheries, comme nous y sommes tenus, & prions nostre bon Dieu qu'il lui plaïse brider la cruauté des ennemis, renuerfer leurs complots & machinations, & se monstrer vostre protecteur en toutes fortes.

Le dernier
Adieu de
Peloquin à
ses parens.

Le nombre
des fideles est
petit.

Ayez aussi memoire de nous ; car, combien que les persecutions ne foyent pas telles que vous les sentez, si est-ce que Satan ne laisse pas de nous faire la guerre en plusieurs fortes. Il y a aussi beaucoup de necessitez aux pources qui se retirent ici, aufquels si aucuns de vous ont moyen d'y subuenir, ie vous prie au Nom de nostre Seigneur Iesus, vous y vouloir employer. Ie ne vous en presse non plus, pource que l'espere que l'Esprit de Dieu vous sollicite assez d'en faire vostre deuoir. Parquoi messieurs & freres, apres m'estre affectueusement recommandé à vos prieres, ie supplie derechef nostre Pere celeste qu'il vous augmente en tout bien, qu'il vous gouverne tellement que son Nom soit glorifié en vous de plus en plus, comme il le merite.

Epistre des cinq Escholiers de Lyon à Denis Peloquin.

Elle contient responce aux lettres precedentes, & monstre la grande consolation qu'auoyent les cinq Escholiers lors qu'ils estoient prochains de la mort.

Nous ne vous saurions dire ni escrire (trescher & bien-aimé frere) la grande consolation que nous auons receüe par vos lettres, tant par celles que vous nous auez enuoyees quand nous estions aupres de vous que par celles que nous auez escrites dernièrement, par lesquelles nous enhortez d'un grand zele à marcher constamment en bataille & au mesme combat qui nous est proposé, afin que, par nostre exemple, vous & plusieurs autres freres prisonniers pour la parole de Dieu, soyez edifiez & fortifiez pour marcher apres nous au mesme combat. De laquelle chose nous rendons graces à nostre Dieu & Pere, & vous remercions aussi tres-affectueusement, vous prians tant seulement de prier pour nous, afin que ce bon Dieu nous donne victoire & perseuerance iusqu'à la fin. Ce que nous croyons & esperons qu'il fera, ainsi que desia en auons fait l'experience par plusieurs fois, & entre les autres maintenant. Car, iaçoit que nous soyons assaillis par Satan & par nos aduersaires qui font ses membres, de plus pres & de

plus fort que iamais ; iaçoit que nous soyons enuironnez de toutes parts & que nous ne puissions voir deuant nous que la mort, les tourmens, la honte & confusion du monde, neantmoins nous nous resiouissons & sommes consolez par le S. Esprit d'une ioye & consolation inenarrable, laquelle surmonte & engloutit toute angoisse & tristesse. Certes, trescher frere, nos aduersaires nous donnent grans assaux, nostre pource chair se contriste aussi aucunement, d'autant qu'elle ne peut entendre que la vie soit en la mort & benediction en malediction, gloire & honneur en mespris & deshonneur ; mais tout cela n'est que vent & fumee qui s'esuanouit deuant le Seigneur, qui est au milieu de nous pour nostre garde & forteresse ; lequel, par son S. Esprit, nous fortifie & fait gouter les ioyes celestes, tellement qu'il n'y a rien qui nous empesche de nous resiouir & chanter louanges à nostre bon Dieu nuit & iour, regardant la gloire infinie & la couronne d'immortalité qui nous est preparee là haut au ciel. Il n'y a mort ne tourmens, quelques horribles & cruels qu'ils foyent, qui nous empeschent ou retiennent qu'alaiement nous ne courons au combat pour obtenir la couronne de gloire qui nous est preparee deuant la constitution du monde, laquelle Iesus Christ, nostre Capitaine, nous presente maintenant, voire si nous lui tenons la foi que nous lui auons promise, iusqu'à la fin. Car ce n'est pas assez de batailler pour un temps, mais il faut garder la foi iusqu'à la mort à nostre bon Capitaine, lequel a marché le premier au combat. Parquoi, comme bons champions & gendarmes, esleuons nos testes en haut, lui demandans aide & secours en tels assaux, & soyons assurez qu'il nous deliurera. Courons par patience au combat, en suyans Iesus Christ nostre bon Capitaine, & tant de saints Martyrs qui ont esté deuant nous, lesquels, par leur foi & constance, nous exhortent. Que si nostre chair se contriste, iettons nostre veüe, par les yeux de la foi, à la triomphante & glorieuse resurrection en laquelle nostre corps, qui maintenant est abiect & caduque, sera semblable au corps glorieux de Iesus Christ, estant couronné de gloire & immortalité, & resplendissant comme le soleil au royaume de nostre Pere celeste, auquel nous

La consolation
des fideles
surmonte toutes
angoisses.

ferons en repos, paix, ioye & felicité, estans mesmes semblables à Dieu (ainsi que dit l'Apôstre), lequel nous verrons face à face; & non tant seulement le verrons tel qu'il est, mais le conoistrons ainsi qu'il nous conoit, & ferons vnis & conioints à lui par vn lien indissoluble. Voila toute nostre consolation & esperance qui nous donne victoire du monde. Or, trefcher frere, puis qu'il plait à nostre bon Dieu que nous allions à lui & marchions deuant vous pour recevoir la couronne de gloire & immortalité vn iour de ceste sepmaine, ainsi qu'auons entendu en escriuant ceste presente (car nous auons sceu qu'il a esté arresté ainsi entre les aduerfaires), priez pour nous cependant & prenez bon courage de nous suyure apres. Refiouiſſez-vous avec nous de ce que nous allons à nostre Pere celeste, pour estre participans du royaume & de l'heritage qui nous est préparé deuant la constitution du monde. Recommandez nostre cause à Dieu, pour lequel nous endurons. Si vous escriuez aux vos freres, saluez-les en nostre Seigneur, auquel prions qu'il lui plaife nous faire la grace que son saint Nom soit glorifié par nous iusqu'à la dernière goutte de nostre sang, au Nom de Iesus Christ, auquel soit gloire, honneur & empire à tout iamais. Ainsi soit-il.

Vos freres prisonniers comme vous pour la parole de Dieu, ayans conceu en eux sentence de mort.

Lettres dudit Pelouquin, par lesquelles il demonstre l'assurance qu'il a eu en la vertu du Seigneur, par laquelle il a certaine confiance de surmonter la mort.

CRAIGNANT de n'auoir plus le moyen de vous escrire, trefcher frere, par ce que nous voyons nos aduerfaires si enflammez contre nous, que c'est merueille; ie me suis hasté de vous rescrire la presente, ne sachant toutesfois si Dieu permettra que ce soit la dernière. Tant y a que i'vsrai d'icelle, comme si ie prenoi congé de vous, quant à ceste vie presente, pour marcher deuant, puis qu'il plait à ce bon Dieu & Pere me faire la grace si grande d'estre l'vn de ses herauts ou

ses trompettes, pour sonner à haute voix deuant les hommes & confesser ses bontez, & me faire digne de respandre mon sang & souffrir mort pour maintenir sa cause, laquelle mort ie suis certain lui estre grandement precieuse, d'autant qu'il l'a dediee à cest office tant excellent, assauoir pour estre vn feu pour seeller & cacheter sa sainte verité. Et, combien que cela ne se face pas sans grand combat à l'encontre de mes ennemis domestiques, assauoir le diable, le monde & ma propre chair; car, certes, ce n'est pas le naturel de l'homme de volontairement souffrir telles choses, comme il a esté dit à S. Pierre: « On te menera là où tu ne voudras pas. » Si est-ce que ie m'asseure tellement aux promesses de ce bon Maistre, lequel nous a tant bien promis son assistance, laquelle mesme i'ai desia (selon la necessité que i'en ai eue) si amplement experimentee que ie seroi plus que miserable si ie la reuouoi en doute aucunement. Je fai qu'il a veincu le monde, & mesme ie suis assuré qu'il a triomphé & obtenu victoire à l'encontre de tous mes ennemis. Il a emmené captiue la captiuité. Bref, sa mort a englouti la nostre, tellement que ie suis bien persuadé, par la grace de Dieu, que mes ennemis (quelque effort qu'ils facent) ne pourront rien à l'encontre de moi, sinon autant que Dieu leur permettra. Or, il ne permettra rien qui ne soit pour sa gloire & pour nostre salut, & mesme il ne me pourroit auenir vn plus grand bien que la mort, d'autant que c'est le passage pour aller à la vie. Laquelle mort i'espere (moyonnant la grace & assistance de nostre bon Dieu) recevoir en grand ioye & consolation, ne tenant pas grand conte d'estre deliuré, d'autant que i'atten vne meilleure resurrection, & qu'ici nous n'auons point de cité permanente, mais nous en attendons vne à venir. Aprenons donc, frere & ami, de conoistre que c'est de ce poure malheureux monde & de toutes ses concupiscences, pour nous en retirer, afin que nous ne perissions avec lui, & aprenons, à l'exemple de S. Paul, de ne nous glorifier en aucune chose sinon en la croix de Christ, quelque chose que iuge ce poure monde, lequel est tant aueuglé qu'il ne fait trouuer vie en la mort, ne benediction en malediction. Mesme nous estime fols &

Iean 16.

Ephes. 4.

Heb. 13.

Gal. 6.

infensez, difant que nous nous faisons mourir à credit. Helas ! frere & ami, nous estimerons-nous mourir à credit, nous (di-ie) à qui Dieu a ouuert les yeux de nostre entendement, quand nous auons vn tel arrhe & vn si bon gage de nostre resurrection ; quand nous auons nostre Chef & Capitaine, qui nous a acquis vne couronne incorruptible, laquelle nous sommes afseurez de receuoir au bout de la course ; quand nous voyons par foi ceste grande compagnie de Martyrs qui nous ont precedez, lesquels sont iouissans des mesmes choses que nous esperons & attendons par foi ; & mesme ceux de nostre sang, desquels la memoire est encore toute fraische. Allons, allons donc, & non seulement ie di : allons, mais courons apres nostre Chef & Capitaine Iesus Christ, portans son opprobre & laissons flageller ce poure monde & insensé, qui ne conoit rien aux œuures de Dieu. Le Seigneur, par sa misericorde, vous a appelee au chemin, vous & vostre famille. Ie vous exhorte donc, au Nom de Dieu, prenez garde de cheminer droit, & ne varier ni à dextre ni à senestre en pourfuyuant vostre pelerinage, vous tenans tousiours prests, ayans (à l'exemple des sages vierges) de l'huile en vostre lampe, afin que quand l'espoux viendra, vous entriez avec lui aux nopces. Ie ne vous tien pas long propos sur ce passage, d'autant que ie conoi les grandes graces que le Seigneur vous fait, aussi que vous estes aux lieux là où telles choses vous sont distribuees abondamment. Priant nostre bon Dieu, par son Fils Iesus Christ, qu'il vous face la grace d'en bien vser & vous garde, par la vertu de son S. Esprit, d'estre du nombre de ces malheureux contempteurs de Dieu & de sa Parole, lesquels, en despit de lui, veulent viure sans manger du bon pain ; le nombre desquels est plus grand qu'il ne seroit de besoin, mais c'est la commune condition de l'Eglise. Il faut que la paille soit meslee avec le grain, iusqu'à ce que le moissonneur viene, qui aura le van en sa main & nettoiera toute son aire, & ferrera le grain en son grenier ; mais la paille sera ictee au feu qui iamais ne s'esteind. Et pourtant cela ne vous doit estonner, si vous voyez les meschans estre parmi les bons, voire mesme estre en plus grand nom-

bre ; mais, au contraire, vous doit estre vn auertissement pour vous entretenir en la crainte de ce bon Dieu & de sa Parole, qui est le sceptre par lequel il veut gouverner les siens & la vraye nourriture de nos ames. Parquoi gardons de la mespriser, craignans que le Seigneur ne se courrouce & qu'il ne nous priue d'un si grand bien par nostre mal-heureuse ingratitude.

Ceste Epistre contient la grande consolation qu'a receu Denis Pelouquin, par l'exemple de la conuersion & constance de Iean Chambon, lequel fut brisé sur la rouë le Mardi quatorziesme iour de Ianuier, M. D. LIII. par l'exemple duquel il dit auoir esté grandement fortifié.

IAÇOIT que ie ne puisse pretendre aucune cause d'ignorance pour les grandes graces que le Seigneur me fait & la grande assurance qu'il me donne en ses saintes promesses, ainsi que fouuent ie vous ai mandé ; toutesfois, pour le soulagement de mon infirmité, il me donne à l'œil tant d'exemples & si aprouvez, que j'ai bien grande occasion de me contenter & prendre consolation en mes afflictions, attendant en patience l'issue telle qu'il lui plaira enuoyer, sachant qu'elle ne peut estre qu'à sa gloire & à mon salut. Or à cela (comme j'ai dit) me seruent grandement les choses que le Seigneur fait à nos freres, desquelles, ie vous promets, ie fai bien mon profit, graces à mon Dieu. Et mesmes cela nous doit tous grandement inciter à emulation, quand nous voyons que ceux-la nous precedent auxquels le Seigneur n'a point fait la grace qu'il nous a faite, assauoir d'auoir esté si long temps enseignez en la sainte assemblée, & d'auoir participé aux prieres, predications & saints Sacremens de son Eglise. Nous en auons encore vn nouveau exemple en ce poure frere, duquel ie vous auoi enuoyé ces iours passez la copie d'une lettre, lequel fut rompu Mardi dernier, & qui a tellement glorifié nostre bon Dieu & fait vne telle confession de la foi Chrestienne, que ce seroit bien vne grande vergongne à nous si nous n'estions à tout le moins aussi constans de maintenir la querelle de nostre grand Capi-

Heb. 13.

Matth. 25.

Matth. 13.

Iean Chambon
mis sur la
rouë.

taine & Sauueur Iesus Christ, puis qu'il lui plait nous faire tant d'honneur que de nous appeler, comme lui à qui Dieu n'a point fait cest honneur de souffrir pour icelle mais pour ses pechez, & que nous permissions que les brigands nous precedassent. Et cela ne seroit-ce point vne ingratitude trop vilaine? Or l'espere en nostre bon Dieu, qu'il me fera la grace de pourfuyre ma vocation, en sorte que son Nom en sera glorifié, son Eglise edifiée & mon salut auancé. Et combien que ie n'en doute, si est-ce toutesfois que vos exhortations & consolations me seruent grandement pour tousiours m'entretenir en l'assurance de ces choses; ioint aussi les prieres & oraisons de toute l'Eglise qui se font pour moi & pour tous ceux qui sont en pareil combat que moi. O frere & ami, ie vous enuoye la confession de ma foi, en laquelle j'ai fuyui le plus simplement qu'il m'a esté possible les responses que j'ai faites à nos aduersaires; que si j'y ai adiousté quelque chose, ie l'ai fait pour l'edification de l'Eglise & de nos povres parens auxquels ie l'ai adressée. Il me semble qu'il seroit bon que vous leur enuoyissiez ma lettre du deuxiesme iour de Ianuier. Je le di sous correction, afin qu'ils puissent mieux conoître les grandes graces que le Seigneur m'a fait pour l'en glorifier, non pas que ie cherche ma propre gloire, car ie ne preten de me glorifier sinon en la croix de nostre Seigneur Iesus Christ; car ç'a esté en icelle que ce Sauueur & Mediateur a trouvé la vie, non pas pour lui, mais pour nous tous, & c'est aussi en icelle mesme que tous vrais enfans de Dieu, cherchent leur gloire & vraye felicité. Resiouïssons-nous donc quand nous-nous verrons haïs de ce monde. Au surplus, pource que desirez fauoir quels freres nous auons avec nous, il y a le cousin de Marfac & vn Magister, lesquels sont defaillis, & pour crainte des tourmens n'ont peu demeurer fermes, si est-ce que nous esperons encores quelque bonne issue d'eux. Depuis huit iours, le cousin de nostre frere Marfac frequente fort avec nous, mesme y boit & mange ordinairement, auquel nous faisons plusieurs remonstrances, & esperons qu'elles ne feront point infructueuses. Quant au Magister, il est homme bien instruit & homme de lettres; il ne lui reste sinon d'embrasser Iesus Christ crucifié. J'ai encores ce

iourd'hui parlé à lui & l'ai exhorté de rentrer au combat; nous n'en esperons que tout bien, aidant Dieu. Or vous aurez memoire singulierement de ces deux qui sont ceans, & en auertirez l'Eglise, afin que s'il est possible ils retournent au combat avec nous, qui seroit grandement à la gloire de Dieu & à la ruine & confusion de nos aduersaires. Le Seigneur y vueille pouruoir à sa gloire & à nostre salut. Au reste nous esperions bien que nos aduersaires se ruassent sur nous ceste sepmaine; mais ils n'en ont rien fait, ce fera par le vouloir de nostre Dieu, & non autrement. La grace de nostre Seigneur demeure eternellement avec vous tous. Nostre frere Marfac se porte bien, & a grand courage, tellement qu'il dit que, combien que ie fois vn vieil routier, que toutesfois il a grande enuie de se montrer aussi vaillant ou plus que moi.

Saincte emulation.

Lettre dudit Pelouquin, enuoyee à sa femme le septiesme de Iuillet, mil cinq cens cinquante & trois, par laquelle il demontre quelle ioye doyuent auoir les fideles aux afflictions que Dieu leur enuoye pour estre tesmoins de sa cause. Et declare, par les exemples des Peres anciens, que c'est la seule voye par laquelle on paruiet à felicité & repos eternel.

JEANNE, ma sœur, vos lettres dernieres m'ont grandement resiouï & consolé, conoissant la grande grace que ce bon Dieu vous fait, pour, avec vne si grande patience & constance, recevoir en humilité les afflictions qu'il lui plait vous enuoyer; aussi de ce qu'avec vne si saincte affection vous me solicitiez à vous consoler. Et certes tenez pour certain que c'est ce que ie desire faire, fuyuant mon deuoir; toutesfois que vous & moi auons bien grande occasion de magnifier la bonté & misericorde de nostre bon Dieu qui nous a fait la grace de vaquer abondamment à ces choses, depuis qu'il a pleu à sa diuine & sacree prouidence m'auoir retenu en ceste captiuité temporelle, tellement que, quand ne verriens autre profit que celui que & vous & moi auons fait en mes liens, cela seroit bien suffisant pour nous resiouïr & donner gloire à Dieu, mais encores voyons-nous que le Seigneur s'en fert

Le cousin de
Marfac
prisonnier.

pour l'edification & consolation de son Eglise. En cela (treschere sœur) nous nous devons grandement consoler que ce bon Dieu nous appelle à vn estat tant excellent, affavoir de souffrir & endurer pour son sainct Nom; nous, di-ie, tant miserables creatures, remplies de toute ordure, iniquité & abomination, & non seulement menteurs, mais le mensonge mesme. Cependant il nous choisit pour maintenir & defendre sa sainte & sacree verité deuant les iniques & peruers, nous fortifiant tellement, par la vertu de son Esprit, qu'aucunement nous ne craignons ne mort, ne cruauté, ne persecutions, ne mesme la mort ignominieuse & espouuanteable, pour la grande certitude & assurance que nous auons en ses saintes promesses, lesquelles sont infaillibles & desquelles nous ne pouuons ignoramment douter. Car encoures que nous n'eussions point l'Escriture, les exemples que nous voyons iournellement deuant nos yeux, tant en nos freres qu'aussi l'experience que nous en auons en nous-mesmes, sont plus que suffisans pour nous conuaincre de sa bonté & faueur paternelle enuers nous. Que si, du temps de nostre ignorance, nous eussions esté ioyeux d'auoir acces à quelque grand personnage duquel nous eussions esperé quelque faueur pour nous en aider en nostre necessité, & mesme nous fussions mis en hazard & danger de nostre vie pour lui, que deuons-nous faire pour obeir à nostre Dieu? Auquel combien que pour nostre malheur & indignité ne puissions rendre aucun seruice agreable; & mesme qu'il ait plus que iuste cause de punir les pechez & transgressions que iournellement nous commettons à l'encontre de sa maiesté; toutesfois par sa grande misericorde il nous retient à son seruice, & fait en nous choses merueilleuses pour sa gloire, pour l'edification de son Eglise & pour nostre salut. Que si nous nous plaignons des afflictions & persecutions que nous endurons, & que telles choses nous semblent estranges & fascheuses, pensons neantmoins que c'est le droit chemin pour paruenir à ceste cité permanente, laquelle nous attendons; c'est la voye estroite & fascheuse, pleine d'espines, d'afflictions & croix qui mene à la vie. Considerons par quels destroits & angoisses tous les seruiteurs de Dieu sont entrez en la beatitude & felicité

où ils sont maintenant. Considerons pourquoi Abel a esté meurtri de son frere. Voyons quels plaisirs mondains, ce grand personnage & bon seruiteur de Dieu, Abraham a eu en ce monde. N'a-il pas esté contraint de vaguer par les champs & campagnes en mille afflictions? N'a-il pas esté en danger d'estre mis à mort par Abimelech, Roi de Guerar? Quelle tribulation pensons-nous qu'il ait souffert pour son fils bien-aimé Isaac, quand le Seigneur lui a fait commandement de le lui offrir en sacrifice, voire celui en la personne duquel lui auoit esté fait promesse de salut? Ceci, treschere sœur, vous doit bien auertir de rendre l'obeissance volontaire à ce bon Dieu telle qu'il la requiert. Je suis assureé que vous ne pourriez porter plus grande amitié à vostre mari que faisoit Abraham à son fils; à son exemple donc souffrez que le Seigneur en face à sa volonté, puis qu'il lui plait de s'en vouloir seruir. Voyez apres ce bon personnage Noé, en quelles tribulations & angoisses il a passé ceste poure vie, parmi ce miserable peuple lequel il voyoit ainsi desbordé, attendant le iugement horrible qui lui deuoit auenir. Voyons ce grand Prophete Moyse qui a mieux aimé estre en opprobre & abiection avec le peuple de Dieu que d'estre en grandes pompes & delices mondaines en la maison de Pharao. Voyons ce bon Dauid, en quelles detresses & angoisses il a vŕé sa vie, encore qu'il fust Roi oinct sur le peuple. Mais voyons comment Saul l'a pourchassé à la mort, puis apres il a esté pourfuyui de son propre fils iusques à estre contraint de s'enfuir & quitter son pays. Il seroit trop long de m'amuser à raconter de tous les bons Rois & Prophetes lesquels ont tous participé à ceste croix. Et c'est aussi ce que dit saint Paul: qu'il faut que tous ceux qui voudront viure fidelement en Iesus Christ souffrent persecution.

TENONS-nous donc pour resolu qu'il nous faut porter nostre croix si si nous voulons suyure nostre capitaine Iesus-Christ. Pensons-nous auoir meilleur marché que lui? Voulons-nous aller par vn autre chemin que le sien? Voulons-nous aller à la vie eternelle avec nos richesses, pompes, delices, honneurs, credits, faueurs, & choses semblables, quand nous voyons qu'il y est allé par poureté, mespris, abiection, opprobre, calomnie, detrac-

M. D. LIII.

tion, bref par la mort ignominieuse de la croix ? Oui, mais (direz-vous) il me semble que ie n'en voie point qui ayent tant d'affliction que moi; ie voi mon mari en prison, iournellement attendant la mort cruelle. I'ai perdu si peu de biens que i'auoi; i'ai perdu mon enfant, qui estoit toute ma consolation; ie suis iournellement malade, en grande affliction & destresse, & i'en voi tant qui sont à leur aise, qui ont leur plaisir & delices à fouhait. Or ie ne doute point que telles choses ne vous apportent quelque fascherie, & que ne soyez tentee de telles choses; mais ie vous prie, prenez courage, & vous consolez en la prouidence de nostre bon Dieu & Pere, sachant que rien ne vous auient sans sa volonté. Et d'auantage qu'il ne nous enuoyera rien qui ne soit pour sa gloire & pour nostre salut. Qu'il vous fouuiene que le pere chastie tout enfant qu'il aime. Il est vrai que la correction semble rude & fascheuse; mais puis apres elle rendra vn grand fruit, & vous apportera vn merueilleux poids eternal de gloire. Considerez d'auantage s'il vous seroit possible de souffrir ce que ce bon personnage Iob a souffert, que si vous faites comparaison de ses afflictions aux vostres, vous trouuerez que c'est moins que rien ce que vous endurez. Quant aux richesses, graces à Dieu, vous n'en auez gueres perdu, car aussi vous n'en auez gueres, & encores benit soit Dieu qu'elles n'ont point esté dependues en gourmandise, ni yurongnerie, ni autres dissolutions.

Iob 1. Quant aux enfans, Iob en auoit (ce me semble) dix, & tous ont esté mis à mort, & vous en auez perdu vn. Quant à la maladie & indigence, il est impossible que vous en puissiez autant porter que lui, toutesfois, que dit-il de ses pertes ? « Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a osté, son Nom soit benit. »

Miroir de
patience en
affliction.

Donc, treschere sœur, que ce vous soit vn miroir de patience en vos afflictions, & comme i'ai dit, conoissez par cela que le Seigneur vous aime, ne voulant point que vous-vous arrestiez à ce miserable monde, mais que les afflictions que vous portez vous soyent vn auertissement pour vous humilier deuant ce bon Dieu, & reconoître vos fautes & offenses. Aussi pour vous faire viuement conoître que c'est en Dieu seul que vous devez mettre vostre apui, laissant der-

riere toutes les considerations du secours humain, laissant toute ceste maudite desfiance, qui naturellement est enracinee en nos cœurs, pour vous fier entierement en la sainte prouidence & bonté paternelle de nostre bon Dieu & Pere, duquel il nous faut affeurer qu'il aura vn tel soin de nous qu'il ne tombera point vn cheueu de nostre teste sans sa volonté. Que s'il a le soin de nos cheueux, par plus forte raison l'aura-il de nos corps, pour nous administrer, ainsi qu'un bon Pere de famille, tout ce qui nous est necessaire. Oui bien, mais c'est sous ceste condition, que nous lui rendions l'obeissance qu'il requiert de nous, & que nous-nous soumettions entierement à sa sainte volonté, pour receuoir avec humilité tout ce qu'il lui plaira nous enuoyer. Que si nous receuons avec ioye les biens qu'il lui plait nous enuoyer, pourquoi aussi ne receuons-nous les maux & afflictions voire mesmes celles que nous fauons qu'elles redonderont à sa gloire & à nostre salut ? Vous sauez que nous n'auons point ici de cité permanente, mais que nous en cerchons vne qui est à venir, meilleure & perdurable. Or pour y paruenir, nous auons dit qu'il faut que ce soit par croix & tribulations; lesquelles, combien qu'elles nous semblent maintenant bien rudes & fortes à porter, si est-ce toutesfois qu'elles ne sont à comparer à ceste gloire laquelle nous a esté preparee des la constitution du monde. Or donc, ma sœur, ie vous prie; au Nom de nostre Seigneur, exercez-vous en ces choses, & les meditez souuent, vous reduisant en memoire par quels destroits & difficultez ce grand Sauueur Iesus Christ est entré en vne si grande gloire.

CONSIDEREZ souuent ce que le S. Esprit nous prononce par la bouche de S. Paul : Qu'il faut que tous ceux qui veulent viure fidelement en Iesus Christ endurent persecution. Or il est bien certain que cela ne s'entend pas qu'il faille que tous les fideles souffrent par les mains des aduersaires, si est-ce neantmoins qu'il y en a plusieurs qui ne sont point detenus comme nous, toutefois souffrent beaucoup; oui (di-ie) plus sans comparaison que nous qui sommes tous les iours attendans que nos aduersaires exercent leur rage sur nous. Ie vous supplie, pensez aussi qui est celui

Luc 21.

1. Tim. 3.

qui parle à vous, & quelle est sa condition, & vous trouuerez qu'elle n'est de rien moindre que la vostre. Si vous estes malade, le Seigneur m'en a départi aussi bien qu'à vous, voire & ne vous pourrois pas exprimer combien elle m'a apporté vne grande obeissance à la volonté de mon Dieu, tellement que tant s'en faut que j'aye occasion de m'en contrister, que mesme par cela ie trouue & conois que ce bon Dieu a vn soin plus que paternel de moi, en me chastiant en sa benignité; afin que, quand ce viendra à lui rendre l'obeissance plus grande, ie sois tant mieux préparé. Voila comment il vous faut faire de vostre part, en priant tousiours ce bon Pere, qu'il ne permette point que vous succombiez aux tentations de Satan, de peché & de la chair, mais qu'il donne bonne issue à sa gloire. Ainsi soit-il.

Lettre dudit Pelouquin enuoyee à ses freres & sœurs, parens & amis, en la ville de Blois, du vingtiesme de Mars mil cinq cens cinquante trois, par laquelle il les exhorte tous d'embrasser à bon escient la connoissance de Iesus Christ, & n'en auoir honte; & ce à l'exemple de feu de bonne memoire, Estienne Pelouquin, Martyr du Seigneur.

POVRCE que, ces iours passez, ie vous ai amplement déclaré la cause pourquoy ie suis detenu captif, par vnes lettres que ie vous ai enuoyees, auxquelles j'ai compris les interrogations de mes aduersaires, & responses que le Seigneur m'a donnees de faire; ie ne m'arresterai pas maintenant de repeter telles choses, esperant que ce que ie vous en ai escrit, vous satisfera assez. Mais seulement il me suffira de tascher à faire mon deuoir selon la mesure de la grace que le Seigneur me fera, de vous exciter à vous arrester vn peu à la consideration d'icelles. Et, d'autant qu'elles sont necessaires pour vostre salut, ie vous prie d'y penser d'auantage. J'ai bien memoire que ie vous exhortois à ne vous scandaliser, si vous voyiez desia le deuxiesme de vos freres persecuté; non pas (graces à Dieu) pour larcins, brigandages, meurtres, paillardises ou conuoitise des biens d'autrui; mais seulement

pour la confession du Nom de Iesus Christ, ainsi que facilement vous pouuez iuger par icelles mes responses. Vous voyez assez que nos aduersaires ne trouuent autre cause pour me tourmenter & affliger, que celle-la: assauoir que ie veux seruir au Dieu viuant en esprit & verité, selon ce qui m'est enseigné par l'Escriture sainte, qui est la seule reigle de la religion & foi Chrestienne, en laquelle aussi il n'y a rien d'omis des choses qui sont necessaires à nostre salut.

Si donc l'Escriture est la seule reigle de bien viure, que pensons-nous que nous ne nous y arretons d'auantage? Faut-il que les biens de ce monde, les honneurs, les pompes, les voluptez & delices, qui sont toutes choses caduques & transitoires, nous empeschent d'apprehender la doctrine de salut & vie? Faut-il que nous soyons tant abrutis que de rejeter volontairement ce que nous sauons qui nous annonce nostre salut, souverain bien & felicité? Consideré mesmes que nous en sommes bien conueincus en nos consciences, iusques à dire: Ce que vous dites est vrai, mais ie ne me veux pas faire mourir à credit. Le voi que tous ceux qui veulent faire comme vous, & qui veulent tant parler, on les persecute, on les lette en prison, on les meurtrit iournellement; bref, on les brulle. Parquoy j'aime mieux me deporter de telles choses, & faire comme les autres, que de me mettre en tel danger. O parole execrable! Nous disons bien que nous voulons obeir à Dieu; nous disons que nous voulons estre sauuez, & que nous voulons paruenir à la vie eternelle; mais quoy! nous y voulons aller par vn autre chemin que celui que le Seigneur a ordonné.

Si nostre Chef & Capitaine Iesus Christ est entré en gloire par poureté & par afflictions, y pensons-nous entrer ayans toutes nos voluptez & plaisirs & sans souffrir aucune tribulation? Voulons-nous (comme j'ai dit) faire vn autre chemin que celui qui est ordonné de Dieu? Ne sauons-nous pas, ainsi que dit saint Paul, que c'est par croix & tribulations qu'il nous faut entrer au royaume des cieux? Voulons-nous refuser ceste sentence de Iesus-Christ, qui dit: Que celui qui ne portera sa croix & ne le suiura ne fera point digne d'estre des siens? Voulons-nous auoir plus de

Iean 4.

Actes 14.

Math. 10.

- Jean 15. privilege que celui qui nous enseigne si bien, disant : « S'ils m'ont persecuté, aussi vous persecuteront-ils ? » Ne faisons-nous pas que le serviteur n'est pas plus grand que le maître ? Que ceux donc qui veulent participer à la gloire du Fils de Dieu sans participer à sa croix, qui mesmes en ont honte, que ceux-la, di-je, aillent chercher leur salut autre part qu'en Iesus Christ ; car, quant à nous, nous ne conoissions point de Iesus Christ sans croix.
2. Tim. 3. Phil. 1. Rom. 8. 2. Tim. 1. 2. Nous faisons que tous ceux qui veulent vivre fidelement en Iesus-Christ, faut qu'ils souffrent persecution. Non pas que ie vueille dire qu'il soit necessaire que tous tombent entre les mains des tyrans & ennemis de verité, pour estre cruellement meurtris ; car ie sai bien que c'est vn don special de Dieu, que d'estre appelé à maintenir sa verité, & icelle confesser franchement deuant les hommes, sans aucune crainte de perdre sa vie. Mais si faut-il toutesfois que nous nous preparions à souffrir avec nostre Seigneur Iesus Christ, toutes & quantes fois qu'il lui plaira nous faire cest honneur de nous y appeler, voire si nous voulons regner avec lui. Sainct Paul dit qu'il ne se veut glorifier en chose qui soit, sinon en la croix de nostre Seigneur Iesus Christ, « par laquelle, dit-il, le monde m'est crucifié, & moi au monde. » Cependant toutesfois nous ne presumerons tant que de iuger vn homme temeraire & mal auisé, qui estant appelé à faire confession de sa foi, n'aura nul esgard de sauuer sa vie, mais seulement pensera de rendre l'obeissance à Dieu telle qu'il la requiert de lui, assavoir la confession de son saint Nom !
- Gal. 6. Et combien que nostre Seigneur Iesus Christ ait prononcé vne sentence si certaine de ceci, quand il dit : « Qui me confessera deuant les hommes, ie le confesserai deuant Dieu mon Pere, & qui me nierra deuant les hommes, ie le nierai deuant Dieu mon Pere, » si est-ce toutesfois que ce poure monde est tant aueugle aux œuvres de Dieu qu'il ne se peut faire à croire que la vie soit en la mort. Iesus Christ dit :
- Matth. 10. « Qui voudra sauuer sa vie, la perdra, & qui la voudra perdre, il la gardera à la vie eternelle. » Au contraire, ce poure monde dit : Qu'il n'est que d'estre ; dit qu'il faut dissimuler pour se sauuer, & ne se faut pas ainsi exposer au danger. Il est bien certain qu'un
- homme ne se doit pas exposer temerairement entre les mains des ennemis de la verité ; mais au contraire il se doit garder de leur rage, & fuir tant qu'il lui sera possible, comme nous voyons par l'Escriture sainte, que les saints personages ont fait ; cependant toutesfois, estant appelé par la prouidence de Dieu, sans laquelle rien ne se fait, à rendre confession de sa foi, il se doit bien garder de feschir tant peu que ce soit, & de vouloir sauuer sa vie en renonçant son Dieu. Voire quelque chose que ce soit monde flageolle, il doit bien penser plustost à ceste sentence de Iesus Christ que j'ai desia alleguee : « Qui me confessera deuant les hommes, ie le confesserai deuant Dieu mon Pere. » Il doit bien plustost penser à l'exhortation de S. Pierre, qui nous admoneste d'estre prests à rendre raison de nostre foi, toutes fois & quantes que nous en serons requis.
- I. Pierre 5. Ovi mais, (dira quelqu'un) si ie le fai, ie suis asseuré d'estre persecuté. Parquoi ie serai bien content de feschir vn peu, & dissimuler ; non pas que mon intention soit de vouloir renoncer Iesus Christ, mais seulement pour euiten la fureur & cruauté des hommes. Cependant, si faut-il que tu confesses qu'il y a vne hypocrisie diabolique en ton cœur, laquelle tu desires cacher. Car il est certain que si tu aimes Dieu de tout ton cœur, comme il est necessaire que tout Chrestien le face, tu n'aimeras pas tant ta vie, qui n'est qu'une ombre qui passe, que la gloire de Dieu, & ne la prefereras point à l'obeissance laquelle il requiert de toi, mais volontairement & d'un franc courage, tu t'exposeras en proye & danger pour icelle. Et mesmes en cela tu te monstreras plus que brutal, d'autant que tu ne peux apercevoir le grand bien qui t'est offert, quand tu es appelé à vn estat si excellent. Si vn Prince commande à vn soldat de s'exposer à quelque gros danger, il n'en fera aucune difficulté ; mesmes il estimera cela vn grand honneur, moyennant qu'il lui apparaisse qu'il en doye receuoir quelque salaire. Et nous, qui auons les promesses d'un loyer si grand au ciel, lesquelles ne nous peuuent faillir, d'autant que celui qui le nous promet est veritable, lequel ne nous desaudra point, moyennant que nous lui soyons fideles iusques à la fin ; craignons-nous de passer ce passage
- Iaq. 4.

M. D. LIII.
Matth. 10.

qui est si leger & de si peu de duree ? Craignons-nous plustost ceux qui ne peuvent tuer que le corps, que celui qui peut ietter & le corps & l'ame en la gehenne du feu ? Aprenons donc à iuger plus sainctement des œuures de Dieu, & ne soyons point si presomptueux de vouloir condamner ce que Dieu absout ; ne iugeons point malheureux ceux que Iesus Christ prononce bien-heureux ; n'estimons point temeraires & outreuidez ceux qui mesprisent ceste vie caduque, en cherchant vne incorruptible & immortelle ; ne iugeons point infensez ceux qui estiment plus la gloire de Dieu & l'obeissance qu'ils doyuent à sa sainte volenté, que non pas leur propre vie.

Matth. 7.

OR ce qui nous empesche le plus de bien iuger de telles choses, c'est quand nous sommes si abrutis que de vouloir comprendre & mesurer la gloire de Dieu & le souuerain bien de l'homme selon nostre esprit charnel, par lequel nous ne pouuons aucunement iuger des choses celestes. L'homme en sa nature se iugera bien-heureux, quand il pourra trouuer moyen de satisfaire à tous ses desirs. Si c'est vn auaricieux, il preferera son gain & profit particulier à la gloire de Dieu, & à tout le deuoir de son prochain. Il n'aura autre pensément, sinon que d'amasser ; & ne lui chaut si c'est à tort ou à droit, moyennant qu'il puisse satisfaire à sa meschante concupiscence, & mesme il tombera en vne telle brutalité, qu'il iugera son souuerain bien estre en ses richesses, sans aucune consideration de la vie future. Il est vrai qu'il fera bien semblant, & mesme dira qu'il veut obeir à Dieu, & qu'il ne veut faire tort à personne ; cependant, toutefois, on void que par tous moyens il tasche de ruiner son prochain pour satisfaire à sa conuoitise. On void tout clairement qu'il n'a autre pensément, ni autre dieu, sinon d'accumuler & se faire de grands thresors, lesquels toutefois (selon que l'Escripture nous monstre) ne sont qu'autant d'espines en ses pieds pour le faire trebucher. L'autre fera vn homme ambitieux, qui s'estimera bien-heureux moyennant qu'il se puisse voir en grand credit & honneur, & qu'il s'aperçoyue qu'on die : « C'est monsieur, » sans aucunement se vouloir contenter de l'estat que le Seigneur lui a donné, pour l'appetit desordonné qu'il a d'estre grand & estimé. Cepen-

I. Cor. 2.

dant neantmoins, on void que tout cela s'en va en fumee, & s'euanoit comme l'ombre. L'autre fera homme voluptueux, qui se iugera estre en grande felicité quand il pourra iouir de toutes delices & voluptez, & y fera si enyuré qu'il n'estimera rien toutes les choses de ce monde au prix d'icelles, & mesme oubliera les choses celestes. Autant en prend-il de toutes autres telle vanitez, qui ne font qu'autant d'empeschemens aux hommes pour les garder de conoistre leur salut ; mais la faute ne vient que de nous-mesmes & de nostre negligence, ou plustost de certaine malice. Car il est certain que si nous n'auons point d'auertissemens, nous auons la parole de Dieu qui nous admoneste de laisser toutes auarices, rancunes, inimitiez, noises, debats, & autres telles ordures, & mesme prononce sentence contre ceux qui s'adonnent à icelles, disant que tels n'heriteront point le royaume des cieux. Mais quoi ? nous ne faisons conte de la lire, & qui pis est, nous la fuyons comme la peste, tant seulement nous n'en voulons pas ouyr parler, encores que soyons bien conueincus qu'elle nous annonce nostre souuerain bien, & qu'en icelle est compris tout nostre salut, ainsi que bien tesmoigne saint Paul, disant que c'est la puissance de Dieu en salut à tout croyant.

Gal. 9.

Rom. 1.

OR ie vous prie, pensez à ces choses de plus pres que vous n'avez fait par le passé, d'autant mesmes que vous y estes solicitiez par les œuures du Seigneur. Pensez-vous que ce soit par auanture ou par fortune que i'ai esté appelé où ie suis ? Estimez-vous que ceci ne vous attouche en rien ? Estimez-vous que ce ne soit pas un auertissement pour vous, afin que pensiez à vous de plus pres, & que ne puissiez pretendre cause d'ignorance pour vous excuser ? Et si les exemples de l'Escripture sainte sont suffisans pour vous conueindre de vostre ingratitude, que pensez-vous que ce sera si vous mesprisez ceux que le Seigneur vous donne pour le soulagement de vostre infirmité, qui sont tirez du milieu de vous, voire mesme de vostre propre sang ? Et non seulement vn, mais vous voyez desia le deuxiesme qui est appelé pour estre tesmoin de la verité à laquelle vous ne voulez point entendre. Ne voyez-vous point qu'il ne vous reste nulle excuse ? Que tar-

Matth. 23.

dez-vous donc ? Que ne laissez-vous ces richesses qui perissent, & qui meinent à perdition ceux qui s'y arrestent ? Que ne laissez-vous ces voluptez & plaisirs mondains, pour avec Iesus Christ souffrir vn peu de temps quelques petites afflictions ; pour en la fin paruenir à la gloire promise à ceux qui porteront leur croix apres lui ? Voulez-vous auoir vn plus grand priuilege que lui ? Voulez-vous tousiours estre à vos aises sans aucune affliction, & en la fin iouir des biens qui ne peuvent estre donnez sinon à ceux qui endureront iniures, opprobres, vilenies, calomnies, detractions, violences, outrages, persecutions, afflictions, prisons, bannissemens, & en la fin la mort ignominieuse ? Lesquelles choses ne sont à comparer à la gloire laquelle sera reuelee aux esleus, & à ceux qui auront attendu sa venue. Estimez-vous que ie fois d'vne autre matiere que vous, ou d'vne autre terre ? Estimez-vous qu'en ma nature ie ne fois aussi fasché de souffrir affliction que vous ?

Rom. 8.

CEPENDANT vous voyez quelles graces le Seigneur me fait, en me donnant force & constance pour entierement renoncer à toutes choses de ce monde, voire quelque aparence de felicité qu'elles puissent auoir, pour duntout me soumettre à sa sainte volonté ; desirant plustost mourir en grande ignominie & cruauté, que de renoncer à la verité de sa sainte Parole, laquelle il m'a manifestee par son saint Euangile, m'ayant bien appris ceste belle leçon, là où il dit : « Qui ne delaissera pere, mere, enfans, honneurs, richesses, possessions, voire aussi sa propre vie pour mon Nom, il n'est pas digne d'estre des miens. » Et puis : « Qui met la main à la charrue, & regarde derriere soi, il n'est pas digne du royaume des cieus. » Or, de toutes ces choses à lui seul en soit gloire comme de fait c'est à lui seul à qui elle appartient. Et certes ie loue Dieu que vous fauez quelle a esté ma vie passée, & en quelle ordure et abomination i'ai passé ma ieunesse, afin que par cela vous foyez tant plus esmeus de penser combien est grande la bonté & misericorde de nostre bon Dieu enuers ses pources creatures. Que si vous ne prenez garde de faire vostre profit de ces choses, il est bien à craindre que le Seigneur ne se courrouce, & qu'il ne face vne vengeance horrible d'vn tel mespris. Car ce n'est

Matth. 16.

Luc 9.

point seulement pour moi & pour mon salut que telles choses se font, mais pour l'edification de toute son Eglise. Or le Pere de toute misericorde & consolation vous donne esprit, force, entendement pour bien mediter ses œuures, & en faire vostre profit à sa gloire.

Lettres dudit Pelouin, enuoyees à son neveu, le douziesme d'Auril mil cinq cens cinquante trois.

Il fait mention d'vn prisonnier qui auoit renoncé Iesus Christ, de la conuersion duquel il se resiouit, item de la confession qu'auoit faite pure & entiere vn autre prisonnier, à l'exemple desquels il admoneste tous fideles de bien vser des dons & graces du Seigneur..

Iesus Christ crucifié pour nos pechez, & resuscité pour nostre iustification, vous soit pour salut, forteresse & ferme appui à l'encontre de tous les assaux & tentations des aduerfaires, Ainsi soit-il.

Ie me suis hasté de vous escrire la presente, pour le desir que i'ai que foyez auertis des grandes graces que ce bon Dieu nous fait iournellement sentir & experimenter. Où entre les autres nous auons eu vne grande consolation depuis hier matin, en ce que ce bon Dieu nous a tellement fortifiez par sa vertu, qu'estans menez deuant nos aduerfaires, il nous a donné bouche pour parler avec hardiesse choses à sa gloire, & à la confusion & ruine de nos aduerfaires ; & esperons qu'en bref il nous recueillera à foi, pour nous colloquer en son repos eternel & nous donner pleine iouissance de ses grans biens, & ceste vie immortelle & couronne incorruptible de gloire, laquelle nous a acquise nostre Seigneur Iesus par sa mort & passion. Or, ces choses nous sont en bien grande consolation, comme i'ai dit ; mais encore nous abondons à ce qu'il a pleu à ceste bonté diuine nous faire la grace d'auoir exaucé nos prieres & oraisons, & singulierement de toute l'Eglise de nostre Seigneur, en ce qu'il a fait misericorde à nostre frere Michel, lequel estoit defailli, & auoit renoncé pleinement à son salut, & succombé ;

mais le Seigneur l'a tellement releué que ce fera pour sa grande gloire & pour la consolation de toute son Eglise. On nous impute que nous l'auons gasté, & pour cela sommes iettez aux grottons; mais ce bon Dieu ne leur permet pas de nous empescher de glorifier son Nom tous trois ensemble. Ils creuent & enragent de despit, ils escument comme bestes furieuses & cruelles. Mais quoi? nous sauons que leur puissance est tellement limitee qu'ils ne feront sinon ce que celui qui a toutes choses en sa main, a ordonné & leur permettra. Ils pensent nous faire mourir, mais ils nous font viure; ils pensent nous exterminer, ruiner & destruire, mais, au contraire, ils nous font instrumens & aides à salut eternal. Voilà aussi pourquoi voyans qu'il ne nous chaut rien de la mort, ils nous disent que nous sommes damnez. Si est-ce qu'ils voyent bien tout manifestement, & sont bien conueincus en leurs consciences, qu'il y a plus de fermeté en nous & en la doctrine que nous maintenons, que non pas en eux. Vrai est qu'ils nous persecutent, ils nous bruillent; mais ils sont sans aucune doute plus tourmentez que nous. Et certes tant plus nous sentons leurs assauts & machinations, tant plus ils nous pourchassent, & tant plus nous sentons la perfection & la mort ignominieuse approcher pour nous engloutir, tant plus aussi nous sentons l'assistance de nostre Dieu, tellement que nous pouons nous asseurer en verité, que le Seigneur est pour nous, voire & qu'il ne nous abandonnera point au milieu des grans assaux. Nous auons la conuersion de ce bon frere, qui nous est en telle consolation & ioye qu'il nous seroit impossible de la pouoir exprimer. O Seigneur, que tes merueilles sont grandes! Voici maintenant la debilité, la foiblesse, & lascheté qui nous est donnee en exemple de force, assurance & perseverance. Voici celui lequel a bon droit nous auoit desdaigné à cause de son forfait, qui nous precede; toutefois, voici à qui nous auons remonstré de ne craindre point la mort, qui marche deuant. *Que sera-ce donc maintenant? Sera-ce à nous à reculer? Non certainement. Aussi esperons-nous avec certitude, qu'il n'en auendra rien, mais que celui qui a commencé ce bon ceuvre en nous, le parfera, & fera que son Nom fera magnifié en nous, iusqu'à la*

derniere goutte de nostre sang. Or frere, nous auons encore vne nouvelle matiere de ioye en vn bon frere qui fut prins Mardi dernier. Il est vrai que, voyant la cruauté des aduerfaires de la verité, nous auons esté contristez, mais aussi ayans esté auertis de la pure & faincte confession qu'il a faite, nous sommes grandement esiouis, conoissans que la gloire de nostre Dieu est d'autant plus auancee. Nous vous en eussions escrit plus amplement, mais nous n'auons eu aucun moyen de parler à lui, ni enuoyer aucunes lettres, ioint aussi qu'il est en vn grotton obscur. Vous en auertirez, s'il vous plait, nostre bon frere Louys le menuisier, par lequel ie vous ai escrit ces iours passez, & lui direz que c'est Estienne le menuisier qui vint Dimanche dernier avec lui nous visiter. Or vous l'aurez pour recommandé en vos saintes prieres & ferez que tant qu'il plaira au Seigneur le retenir en ceste captiuité, il soit assisté par les prieres de l'Eglise, & par vos saintes exhortations consolé, selon les moyens que le Seigneur vous donnera. Vous saluerez, s'il vous plait, tous nos amis & freres, qui sont en nostre Seigneur. Quant à m'arrester à vous escrire amplement, il n'en est ia besoin, mais plustost nous auons matiere d'ensemble glorifier nostre Dieu & lui en rendre graces, de ce qu'il lui a pleu nous faire tant de bien, de nous auoir donné moyen de nous consoler abondamment. Il ne nous reste sinon de le prier qu'il nous face la grace d'en bien vser à sa gloire; singulièrement vous qui demeurez en ce poure monde, ie vous supplie d'en faire vostre profit, à ce que ces exemples vous soyent autant d'auertissemens pour vous retirer de ce monde mauuais, & vous soumettre pleinement à la providence & bonne volonté de nostre bon Dieu. Sur tout, ie vous prie, ayez memoire qu'il faut que tous ceux qui veulent viure fidelement en Iesus Christ, souffrent persecution. Consollez-vous donc en nostre bon Dieu, & qu'il vous fustisse qu'il est vostre protecteur, & qu'il ne tombera point vn cheueu de vostre teste sans sa volonté. Car encores que le ciel & la terre fussent renuersez, si est-ce que Dieu demeure veritable. Ie desire que ceci soit communiqué à toute vostre famille, en laquelle, s'uyant ma coultume, ie compren ma femme.

M. D. LIII.

D'un autre prisonnier.

2. Tim. 3.

Luc 21.

Lettres dudit Pelouquin, enuoyees à sa femme le 15. iour d'Aouft 1553.

Il monstre de quelle confiance Dieu l'environne, & qu'en attendant sa bonne volonté, il prend le chastiment pour vraye marque d'estre du nombre des enfans legitimes.

LE Dieu & Pere de toute misericorde & consolation vous vueille tellement fortifier & consoler en vos afflictions & tribulations que, pour la grandeur d'icelles, vous ne defailliez aucunement; mais qu'ainsi que ce grand Sauueur Iesus Christ a obtenu victoire en vostre nom, aussi en sa vertu nous subsistions à l'encontre de tous assauts.

IE ne m'attendoï pas d'auoir le moyen de rendre response à vostre lettre, laquelle m'a bien fort consolé, & me consolera tant que ie viurai ici bas pour la grande grace que ie voi que ce bon Dieu vous fait de vous remettre si pleinement à sa sainte prouidence & bonne volonté, & que vous auez tellement renoncé à ce miserable monde, que vous conoissez que c'est-ci le temps qu'il faut pleurer, cependant que le monde s'esioiut. Vous conoissez que c'est par plusieurs tribulations qu'il nous faut entrer au royaume de Dieu; que c'est bien raison que le seruiteur soit traité comme le maître. Bref, que par tel chemin qu'il est entré en gloire, aussi nous y faut-il entrer, car si nous voulons regner avec lui, il faut que nous souffrions aussi avec lui. O ma sœur & bonne amie, ie glorifie mon Dieu, que j'ai plus matiere de m'arrester à la meditation des grans benefices qu'il plait au Seigneur faire à vous & à moi, que non pas de vous admonester & exhorter. Seulement il suffira de vous prier que vous perseveriez tousiours en ce saint propos que le Seigneur vous a donné, & que, par prieres & oraïsons continues, vous le solicitez de plus en plus à vous maintenir & garder à l'encontre de tous assauts, machinations, conspirations & tentations de ce maudit Satan et de tous ses supposts; afin que vous ne defailliez nullement de son obeïssance, mais qu'en toute humilité & obeïssance, vous vous soumettiez pleinement & parfaitement à sa

sainte prouidence & bonne volonté, estant affeuree qu'il ne uous enuoyera rien qui ne soit pour sa gloire, & vostre salut & grand profit; oui, combien que la chair iuge du contraire. Et certes aussi (ainsi que bien me mandez) c'est en afflictions & tribulations qu'il nous faut esouir, car cela vous est certain tesmoignage que Dieu vous aime & que vous estes des siens, car le pere corrige & chastie tout enfant qu'il aime. Que si nous sommes sans chastiment, nous ne sommes plus enfans, mais bastards. Et ie ren graces à ce bon Dieu, que vous entendez ces choses mieux que ie ne les vous puis exprimer. Je le prie donc au Nom de Iesus Christ, qu'il vous face la grace d'en bien vser à sa gloire & à vostre salut.

QUANT à ce que me mandez que ma derniere lettre vous est venue à point, pource que vous auez entendu que mon departement estoit prochain, certes ma sœur, ie ne doute point que telle nouvelle ne vous soit quelque occasion de tristesse selon la chair; mais, si vous entrez en consideration du bien qui m'est préparé apres auoir vn peu souffert, certainement vous y trouuez grande matiere de ioye & consolation. Helas! ma sœur, ie vous prie, pensez vn peu à ce que ie vai prendre & receuoir, & que c'est au prix de ce que ie laisse. Considérez que si nostre maison terrestre de ceste loge est destruite, que nous auons un edifice de par Dieu, vne maison eternelle es cieus, qui n'est point faite de main, car pour cela à la venue nous gemissons, desfrans estre reuestus de nostre habitation qui est au ciel. Voila certes comment vous-vous deuez consoler en lisant la presente, laquelle ie pense n'aurez point receuë que ie ne fois avec nostre bon Dieu, lequel a vn tel soin de nous, qu'il ne tombera point vn cheueu de nostre teste sans sa volonté. Regardons donc de lui obeir, nous gardans de murmurer contre lui. Vous voyez le grand honneur qu'il me fait de pleinement me faire conforme à l'image de son Fils par sa croix. Il est vrai que la chair ne s'y veut bonnement accorder, voire mesmes elle ne peut; mais louange au bon Dieu, ie ne me gouerne pas par son conseil en vn tel affaire. Et c'est aussi ce qui a esté dit à S. Pierre: « On te menera là où tu ne voudras pas. » Si est-ce pourtant que ie ne doute point qu'il n'ait

On le doit resouir en afflictions.

2. Cor. 5.

Iean 21.

rendu sacrifice agreable & volontaire à nostre bon Dieu, ainsi qu'il en est fait mention en sa 1. Epistre. Je croi aussi & me tien seur que ce bon Sauveur & Redempteur me fortifiera tellement par la vertu de son S. Esprit, que ni le diable, le monde, la chair, l'Antechrist, ni tous ses supposts, ne me diuertiront point que ie ne rende obeissance volontaire à mon Dieu, telle qu'il la requiert. Et ce non point de moi, mais de lui & de par-lui, car il nous a dit : « Confiez-vous, i'ai veincu le monde. » Et certes voilà la victoire par laquelle l'esperance vaincre le monde, assaouir la foi, de laquelle le Seigneur me munit avec une si grande abondance, que ie suis seur que, pour quelques persecutions ou tourmens qui me puissent estre presentez, ie ne defaudrai aucunement; car puis que i'ai Dieu pour moi, ie ne crain point ce que les hommes me sauroyent faire. D'auantage, ie me tien assure avec ce bon Prophete Elisee, qu'il y en a plus pour moi que contre moi. Si Dieu est donc pour nous, qui sera contre nous? Voila, ma seur, en quelle confiance ie marche, & en quelle patience i'atten ceste heureuse iournee en laquelle ce bon Dieu me retirera à soi, & essuyera toutes larmes de mes yeux, pour me colloquer en son repos eternel. Donc, ma treschere seur, gardez que vous ne donniez occasion de iuger que vous soiez marrie de ma grande felicite & gloire; mais qu'en toute modestie & humilité vous-vous consoliez en ce bon Dieu, & en ses saintes promesses, en attendant avec patience le demollissement de ce corps mortel, & que le iour qu'il a ordonné soit venu, pour vous attirer à sa gloire, de laquelle ie me tien assure qu'il vous fera participante, puis qu'il lui a pleu vous faire participer aux afflictions de son trescher Fils Iesus Christ & aux mienes, qui suis l'un de ses membres. Et certes ie croi, encore que vous mouriez en vostre liest, que vous serez cependant au nombre des Martyrs du Seigneur, d'autant que vous ayant conioint par mariage avec l'un de ses petis, vous auez abondamment communiqué à ses afflictions & croix, en tant qu'il vous a esté possible. Ce bon Dieu par sa sainte grace & misericorde vous veuille tousiours maintenir en son obeissance, en sorte que son Nom soit glorifié en nous, tant en la

vie qu'en la mort. Je ne me puis lasser de vous escrire, mais ie suis contrainct de faire fin, à cause que le temps me presse, & pour vostre Adieu ie vous recommande à ce bon Pere de famille, Pere des veuves & orphelins. Je vous recommande la gloire d'icelui & son honneur. Soyez humble & obeissante à tous; portez-vous constamment & vertueusement; monstrez-vous en toutes vos œuvres femme Chrestienne & amiable à tous; foyez patiente & humble en toutes vos adueritez. Le Seigneur par sa misericorde vous remplisse de ses graces, en sorte que ie conoisse que vous estes des siens; au Nom de Iesus Christ nostre Seigneur, seul Sauveur, Mediateur, Intercesseur & Aduocat, auquel avec le Pere & le saint Esprit soit honneur, gloire, puissance & empire eternellement. Amen. Quant à ma personne, ma bonne seur, ie ne vous en puis mander autre chose, sinon que ie suis iournellement attendant qu'il plaira au bon Dieu me separer de ce corps mortel, pour me faire estre iouissant de ceste couronne incorruptible de gloire, laquelle est preparee à tous ceux qui en patience auront attendu sa venue.

Av reste, i'ai receu les recommandations de nos bons amis. Je suis marri que ie ne leur puis rescrire, pour les remercier du grand soin qu'ils ont de nous. Il vous plaira leur presenter nos recommandations, & saluer specialement monsieur N. & generalement toute l'Eglise. Mon bon frere Marsac vous salue tous en nostre Seigneur.

Lettres dudit Pelouquin enuoyees à son neueu, le 24. iour d'Aoust.

Il propose l'exemple de nostre Seigneur Iesus Christ, comme un souverain miroir de consolation en tribulation, & recite sur la fin quelques nouvelles de ses autres compagnons prisonniers de mesme temps.

MON neueu, frere & ami en nostre Seigneur, ie ne doute point que ne foyez bien auerti de la poursuite qui se fait contre nous & que, pour ceste cause, ie n'ai pas eu le loisir ni le moyen de vous rescrire si amplement qu'eusse bien voulu, ce que ie croi aussi vous empescher de ce faire de

Pierre 2.

Jean 16.

2. Rois 9.

ombien vaut
participer
x afflictions
s Martyrs.

M. D. LIII.

voſtre part. Mais nous auons grandement à magnifier la bonté de noſtre bon Dieu, pour la grace qu'il nous a faite ſi longtems de nous eſtre conſolés enſemble, ſans qu'aucunement nos aduerſaires s'en ſoyent aperceus, & le prier qu'il nous face la grace que nous en puiſſions uſer à ſa gloire & à noſtre ſalut; & ſingulierement vous qui demeurez, que ce que vous voyez deuant vos yeux vous ſoit pour vne fortification & aſſurance en ſes ſainctes promeſſes, & que vous ſoyez tant plus eſmeu à meſprifer ce poure monde, à le renoncer pleinement, voire & à le reietter du tout, afin qu'il ne vous ſoit empeschement pour chercher les choſes celeftes & eternelles; car qui ſe fait ami du monde, il ſe conſtitue ennemi de Dieu. Laifſons donc, au Nom de Dieu, le monde aux mondains; laifſons les morts enſeuclir leurs morts. Suyuons, ſuyuons ce grand capitaine Ieſus Chriſt, qui nous appelle tant doucement. Et où? A la croix. Et certes, c'eſt bien raifon que nous le ſuyuions, puis que c'eſt la voye, la verité & la vie, & que lui-meſme nous en a monſtré le chemin. Car, conſiderons par quels deſtroits & angoiſſes il eſt entré en vne ſi grande gloire, & ne nous ſaichons point de marcher par vn meſme chemin & boire vn meſme bruuage; bref, d'eſtre traitez comme lui qui eſt le Fils de Dieu, ſeuil juſte, pur, innocent & ſans macule aucune. Si donc lui a tant ſouffert pour nous poures & miſerables pecheurs, lui (di-ie) qui eſtoit l'Agneau ſans macule & ſans tache aucune, ie vous prie, fera-ce raifon que nous ſouffrions à regret quelques petites afflictions en maintenant ſon honneur & ſa gloire? Aurons-nous honte de ſes afflictions & croix, puis que c'eſt pour iuſtice & verité? Si nous eſtions emprisonnez, perfecutez, affligez & tourmentez pour larrecins, brigandages, meurtres, paillardiſes, conuoitiſes ou autres telles choſes, à la verité nous aurions matiere de nous ſaſcher & ennuyer. Mais ſi aucun eſt affligé comme Chreſtien, dit ſainct Pierre, qu'il ſe reſiouiſſe, qu'il glorifie Dieu en ceſte partie-la. Et, certes, ce bon Dieu auoit bien plus que juſte cauſe de nous punir, voire & de nous abyſmer du tout, s'il nous vouloit prendre à la rigueur & à pied leué, comme l'on dit; mais, par ſa miſericorde grande & incomprehenſible, il efface

Iean 14.

1. Pierre 4.

toutes nos offenſes & les laue au ſang precieus de ſon Fils bien-aimé Ieſus Chriſt, lequel a eſté reſpandu en la croix, & nous fait ceſt honneur de ſouffrir pour ſon Nom, tellement que les hommes, quelques meſchans & cauteleux qu'ils ſoyent, ne peuuent trouuer autre matiere ne cauſe pour nous affliger & tourmenter, ſinon que nous ne voulons point ſuyre leurs inuentions diaboliques & damnables, mais ſeulement la pure parole de Dieu, laquelle ſeulement nous peut rendre ſages à ſalut. Puis donc que tel honneur nous eſt fait, aſſauoir que nous ſommes faits conformes à l'image du Fils de Dieu par afflictions, reſiouiſſons nous & ne nous eſtonnons point, encores que nous voyons & ciel & terre renuerſer. Tenons cela ferme, qu'il faut que la parole, pour laquelle nous endurons, demeure eternellement. Contentons-nous, puis que ce Dieu & Pere de miſericorde nous promet qu'il fera noſtre fortereſſe & ferme apui, à l'encontre de tous nos ennemis, voire qu'ils demeureront confus en ſa force & vertu. Nous ſauons que tous ceux qui veulent viure fidelement en Ieſus Chriſt ſouffriront perfecution. Ne cerchons donc point d'euiter la croix, puis que c'eſt le chemin pour aller à la vie. Ne cerchons point vn autre chemin que celui qui eſt deſia tout frayé, par lequel nous voyons vne ſi grande armee qui nous precede, voire auſſi noſtre grand capitaine & Sauueur Ieſus qui marche le premier, nous donnant exemple, afin que nous ſuyuions ſes pas. Et, à la verité, nous voyons que de tout temps la condition des enfans de Dieu a eſté telle, aſſauoir d'eſtre perfecutez par les iniques & meſchans. La verité a eſté, eſt & ſera touſiours perfecutee par le menſonge. Iamais Ieſus Chriſt, qui eſt la vraye verité, ne ſera d'accord avec Satan qui eſt menſonger des le commencement. Ne nous eſtonnons point donc ſi en bien ſaiſant nous ſommes blaſmez, voire perfecutez par les meſchans; & certes, il eſt expedient que telles choſes ſoyent pour noſtre probation. Car ſi l'or, qui eſt corruptible, eſt mis en la fournaife pour eſtre eſprouué, par bien plus forte raifon noſtre foi doit eſtre eſprouuee par tribulations; & ce pour noſtre probation, afin que, par patience & conſolation des Eſcritures, nous ayons eſperance en celui qui a reſſuf-

1. Pierre 1.

cité Iefus des morts & l'a eſſeulé par
 deſſus tout nom, afin qu'en ſon Nom
 tout genouil ſe ploie, tant au ciel
 qu'en la terre & ſous la terre. Ie
 vous eſcri ceci, treſcher frere, non
 pour preſumer de vous enſeigner ce
 que ie fai qu'auetz bien reſolu en voſ-
 tre cœur, mais pour me conſoler avec
 vous, & auſſi pour vous faire entendre
 la grand'bonté de noſtre Dieu enuers
 moi, lequel me fortiſie ainſi au milieu
 de ma grande affliction. Et c'eſt auſſi
 ce qu'il nous a promis quand il nous a
 enſeigné, diſant : « Inuoque moi au
 iour de ta tribulation, & ie t'exauce-
 rai, puis tu m'en glorifieras. » Il dit,
 autre part, que ceux qui ſe confient
 au Seigneur ne ſont point confus. Et
 certes, treſcher ami, i'experimente
 ces choſes abondamment, en forte
 qu'il me ſeroit du tout impoſſible d'en
 reuoker aucune choſe en doute, tel-
 lement que ie conclu aſſeurément qu'il
 m'aſſiſtera iuſques à la fin, & qu'ainſi
 qu'il a commencé bon ceuvre en nous,
 auſſi il le paſſera à ſa gloire, à l'edi-
 fication & conſolation de ſa poure
 Eglise, & à la ruine & deſtruction de
 ce faux Satan & de ſon miniſtre l'An-
 techriſt, & de leur regne, voire & à
 mon ſalut. Et benit ſoit noſtre bon
 Dieu qui me fait la grace d'en voir
 deſia quelque apparence viſible de-
 uant mes yeux. Car, ie vous prie, ce
 bon Dieu, riche en miſericorde, ne
 s'eſt-il point voulu ſeruir de nos liens
 pour ſa gloire? l'enten de mon frere
 Marſac & de moi, quand il nous fait
 intrumens pour releuer noſtre frere
 Michel de l'abyſme infernale en la-
 quelle il eſtoit ſuccombé par ſa trop
 grande infirmité & debilité de foi.
 Penſez, ie vous prie, quel ſoufflet
 l'Antechriſt a receu, voyant perdre ſa
 proye deuant ſes yeux, ſans aucun
 moyen de la recouurer. Il eſt vrai
 qu'ils crient au feu; mais, louange au
 bon Dieu, telles choſes ne nous eſ-
 tonnent. Et, certes, c'eſt bien mer-
 ueilles, & pouuons bien facilement
 conoiſtre que tel amour eſt du Sei-
 gneur & non pas des hommes; que
 celui qui auoit ſi grand'faim de ſauuer
 ſa vie a eſté ſi toſt perſuadé de la vou-
 loir perdre, pour la gagner à la vie
 eternelle. Or, à la verité, la chair &
 le ſang n'ont point mis telles choſes
 en ſon cœur; car nous ſauons com-
 ment il a eſté conduit, quand il s'eſt
 apuyé en ſa ſageſſe, prudence & hau-
 teſſe humaine. Voila, certes, des cho-

ſes aſſez ſuffiſantes pour raurir en ad-
 miration les Chreſtiens. Seigneur, que
 tes merueilles ſont grandes, que tes
 iugemens incomprehenſibles ! Certes
 il eſt impoſſible de reciter ce que i'en
 ſen en mon cœur. Ce bon Dieu me
 face la grace d'en faire mon profit à
 ſa gloire.

Novs auons apres, ce bon frere
 menuiſier, lequel ainſi qu'il n'auoit
 point eu honte de nos liens, en nous
 venant viſiter le Dimanche, dont il
 fut prins le Mardi, auſſi n'a-il point
 de honte de confeſſer ce meſme Iefus
 Chriſt & de nous eſtre adioint. Voila
 maintenant deux vaillans champions
 que le Seigneur nous auoit ordonnez
 pour compagnons à maintenir ſa que-
 relle, leſquels avec nous marchent
 conſtamment, & deſia ont receu l'op-
 probre des hommes avec nous. Car
 lundi dernier, onzième, nous fuſmes
 declarez heretiques, ſchifmatiques,
 pertinax & apoſtats. Voila le com-
 mencement de noſtre triomphe; voila
 l'entree de noſtre victoire qui ap-
 proche. Il ne nous reſte ſinon de prier
 ce bon Dieu, qu'il lui plaiſe nous
 fortiſier en vne perfeuerance & con-
 ſtance inuincible, pour recevoir ceſte
 couronne incorruptible de gloire, la-
 quelle eſt preparee à tous ceux qui
 auront attendu ſa venue avec patience
 & humilité, laquelle auſſi lui, qui eſt
 iuſte Iuge, nous rendra; & de ma
 part, ie n'en doute nullement. Or,
 ayans eſté declarez, mes freres ont
 eſté menez à Rouane, & ſuis demeuré
 ſeul. On m'a dit qu'ils furent hier in-
 terroguez; il eſt bruit qu'ils ſeront
 menez au ſupplice ſamedi prochain.
 Ce fera la volonté de noſtre Dieu,
 qui conduit toutes choſes. Quant à
 moi, ie n'ai pas encore eſté degradé :
 i'atten de iour en iour l'heure, & me
 doute que ce fera demain ou ſamedi.
 Au reſte, i'ai eſté auerti qu'on me
 veut remener à Ville-franche, pour
 là eſtre executé. Telle nouvelle ne
 m'apporte que triſteſſe, pour vn deſir
 que i'auoi de tenir compagnie à mes
 freres; mais cependant ie me reſioui
 de ce qu'il plait à noſtre bon Dieu
 ietter de ſa ſemence en ce poure pays
 ruſtique & ignorant. Quoi que ce ſoit,
 ie loué Dieu, que ie ſuis aſſeuré que
 ce ſoit que i'aille là, ſoit que ie de-
 meure ici, il fera ſeruir ma mort à ſa
 gloire, à la grande ruine & diſſipation
 de l'Antechriſt & de ſon regne, & à
 mon ſalut. Comme i'ai dit, ie ſuis

La foi du
 Menuiſier.

Pf. 50.

Pf. 30.

iournellement attendant que sa saincte volonté seule soit faite & accomplie, ce qu'aussi ie lui demande par prieres & oraisons continuelles, ne doutant nullement qu'il ne m'exauce, & ce par Iesus Christ nostre seul Sauueur, Intercesseur, Mediateur & Aduocat, auquel avec le Pere & le saint Esprit soit honneur, gloire, puissance & empire eternellement. Ainsi soit-il, ainsi soit-il.

OR, frere & ami, ie louë Dieu (comme desia i'ai dit) qu'il nous a fait la grace de communiquer abondamment ensemble iusques ici, tellement qu'il ne nous reste rien que n'ayons ample matiere de le glorifier & lui rendre graces. Seulement donc, ie vous prie de perseverer tousiours en l'obeissance de nostre bon Dieu & de sa parole, que vous regardiez de conduire tousiours vostre famille & la nourrir en la crainte de Dieu, en laquelle ie compren, fuyant ma coutume, Jeanne ma bonne sœur. Je vous recommande aussi nos pources freres qui sont en ceste tyrannie abominable, & singulierement nos parens. Je suis dolent de ce que i'ai si mal fait mon deuoir enuers eux. Le Seigneur ne le me vueille point imputer. Saluez, s'il vous plait, tous nos amis. La grace de nostre Seigneur Iesus Christ, & la charité de Dieu, & la communication du saint Esprit demeure avec vous tous. Ainsi soit-il. Vivez en paix avec tous, si faire se peut, & le Dieu de dilection & de paix fera avec vous. Ayez tousiours memoire que nous n'auons point ici de cité permanente, mais que nous en cerchons vne à venir, laquelle vous attendrez en patience & amitié, viuant en dilection avec vos prochains. Puis que ie n'ai l'opportunité de rescrire d'auantage, la presente seruira à tous nos amis ausquels, par ces presentes, ie di Adieu. Adieu, mes amis. Le Seigneur vous benisse & vous conferue; le Seigneur soit vostre protecteur & defendeur à l'encontre de tous vos aduersaires & ne vous laisse point succomber en tentation. Et, quant à nous, qu'il lui plaise nous faire la grace de perseverer en ce combat, auquel il lui a pleu nous appeler, tellement que son saint Nom en soit glorifié, son Eglise edifiée & consolée, & nostre salut auancé: le tout au Nom de Iesus Christ, son trescher Fils bien-aimé. Amen. Le vingtquatriesme iour d'Aouust mil cinq cens cinquante trois.

Lettres dudit Pelouquin enuoyees à sa femme, l'exhortant de s'asseurer, puis que par foi elle a senti la ioye & le repos qu'il aura par vne mort heureuse, & pour la fin il adiouste particulieres admonitions comment elle se doit conduire.

IESVS Christ crucifié pour nos pechez, & resuscité pour nostre iustification, vous soit pour salut, ioye & consolation en vos tribulations & afflictions. Amen.

SÆVR & bonne amie, ie n'ai voulu laisser aller ceste tant grande occasion sans vous faire sauoir de ma disposition tant d'esprit que de corps; ioint aussi qu'à cela i'ai esté grandement incité par les bonnes nouvelles que mon bon maistre d'hostel m'a apportees de la consolation inestimable que ce bon Dieu vous donne. Et certes, ma bonne sœur, c'est ainsi qu'il en faut faire, & qu'il se faut conformer à la volonté de nostre bon Dieu. Que si vous n'auiez point apprehendé la prouidence de ce bon Pere celeste, & vous n'eussiez point gousté quelle est la consolation et ioye qu'il donne aux siens, à la verité il seroit bien difficile de vous resiouir maintenant. Mais ie louë ce bon Dieu qu'il vous fait sentir par soi la ioye & repos auquel en bref i'espere qu'il me retirera, & qu'il vous fait conoistre que c'est le plus grand bien qui me fauroit auenir. Parquoi ce n'est point en vain que vous vous esiouissez, ce n'est point sans cause & sans raison; & non seulement que vous vous esiouissez, mais que vous sollicitez ceux qui veulent pleurer, pour se resiouir avec vous. Certes ma sœur & amie, ie ne vous pourroi pas exprimer combien grande consolation telles choses m'aportent. De ma part, assurez-vous qu'onques ie ne fu si ioyeux ni en si grand repos de mon esprit que ie suis maintenant, sentant que ce bon Dieu me veut faire misericorde & m'attirer à soi, pour me mettre en son repos eternel, faisant fin à toutes mes misereres & calamitez. O ma sœur, ie vous prie, au Nom de nostre bon Dieu, perseverez tousiours en l'obeissance de nostre bon Dieu & en sa crainte. Suyez bonnes compagnies, eutez propos oisifs & qui ne conuiennent point à femmes Chrestiennes, singulierement à vous.

Que vous foyez en exemple de bonne conuerſation & modeltie, de douceur & d'humilité à tous; qu'on conoiſſe que vous auez profité en l'eſchole de Ieſus Chriſt par mes liens. Ne faites rien ſans conſeil de vos amis, quelque choſe que ce ſoit. Soyez vertueuſe en vos faits & dits; foyez humble enuers tous, & ſingulierement enuers ceux vous la charge deſquels vous ferez. Viuez en paix & amitié avec tous, ſi faire ſe peut, afin qu'on conoiſſe que vous eſtes du nombre de ceux que le Seigneur a eſcrit en ſon liure. Et certes ie louë ce bon Dieu de ce que j'ai plus grande matiere de glorifier & magnifier ſon ſainct Nom, que non pas de m'arreſter d'auantage à vous admonneſter & inſtruire en ces choſes auſquelles ie vous voi, & conoi (graces à ſa bonté) que vous eſtes bien reſoluë & arreſtee. Il ne vous reſte donc plus maintenant ſinon que de prier ce bon Dieu qu'il vous donne perfeuerance en ſon obeiſſance & crainte, & qu'il vous face la grace de ne deſaillir aucunement. Ce qu'il fera moyennant que, de cœœur humble & droit vous le lui demandiez, au Nom de ce grand Sauueur Ieſus Chriſt notre ſeuil Seigneur.

Ceſte epiſtre eſt pour reſponſe de Denis Peloquin à vne Damoiſelle qui lui auoit eſcrit, & eſt daté du cinquieſme de Iuillet M.D.LIII. le ſommaire de laquelle eſt, que nous nous tenions bien reſolus en toute aduerſité; que nos ennemis ne nous peuuent rien faire ſans la permiſſion de Dieu.

MADAMOISELLE, ſœur & bonne amie en noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, il n'y a celui (i'entend d'eſprit regeneré) qui facilement ne iugé que telle amitié, comme celle que j'apperçoi par vos lettres que vous me portez, ne ſoit entierement diuine & ſpirituelle. Car, ſelon le monde, ce n'eſt pas entre telles gens comme nous qu'il faut chercher des amitez ou faueurs mondaines, pour en eſperer quelque profit ou ſecours temporel. Ie di enuers nous qui ſommes iournellement expoſez en moquerie & deriſion, & eſtimez, ſelon le iugement des hommes, les ordures du monde, indignes que la terre nous ſoutiene,

& meſmes quant aux hommes (i'entend de ma perſonne) le plus abiect. Il eſt facile donc de iuger que ce n'eſt point la faueur du monde que vous eſperez, ains du grand Dieu viuant, conoiſſant bien que l'amitié du monde lui eſt inimitié; c'eſt, di-ie, pourquoy vous cherchez, avec ce bon Moyſe, d'eſtre pluſtoſt affligee & meſpriſee avec le peuple de Dieu, que d'eſtre en grandes pompes & delices en la maiſon de Pharao. Ce que vous auez aſſez maniſté, ayant delaiſſé les faueurs & amitez des grans Rois & Princes de la terre, pour venir chercher celles des poures affligez & oppreſſez, auſquels on ne peut contempler autre choſe qu'une horrible & eſpouuante face de la mort. Mais louange à l'Eternel qui vous a ouuert les yeux pour iuger que ceux ſont bien heureux qui ſouffrent iniures, voire la mort ignominieuſe, pour iuſtice, qui vous a fait conoiſtre que la mort de tels eſt precieue deuant Dieu; que c'eſt le moyen d'eſtre faits conformes à l'image de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Voila (ce croi-ie) la cauſe qui vous a eſmeu avec grande affection de nous conſoler, d'autant que ſommes tous membres d'un corps dont Ieſus Chriſt eſt le chef, & que deſia la conionction de ceſte amitié Chreſtienne eſt faite, & ne vous faut aucunement douter que ne vous tenions comme noſtre bonne ſœur & amie en noſtre Seigneur Ieſus. Quant à ce que vous nous dites enfans de Dieu, ayans grand acces & faueur enuers lui; à la verité nous le croyons ainſi au moyen de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, qui nous a adoptez pour eſtre faits enfans & heritiers avec lui, nous ayant choiſis pour eſtre de ſes domeſtiques, & des plus proches, voire iuſques à nous faire boire en ſa coupe, & coucher en ſon liét; bref, nous fait abondamment participer à ſes croix & tribulations, ie di ſi auant que nous en pouuons porter, afin de paruenir à la meſme gloire à laquelle il eſt paruenue, & nous a donné non ſeulement de croire en lui, mais auſſi de ſouffrir pour lui. Et, combien que par nos iniquitez & offenſes, leſquelles nous commettons iournellement deuant ſa ſaincte face, il ait plus iuſte occaſion de nous punir, non ſeulement d'une punition temporelle, mais d'une mort eternelle, ſi eſt-ce que, par ſa grande miſericorde & bonté, en la fa-

Heb. 11.

La cauſe de la conionction des fideles.

ueur de nostre Seigneur Iesus Christ son trescher & bien-aimé Fils, il nous remet entierement nos fautes, & veut que nous soyons affligez & perfecutez pour la confession de son saint Nom. Car voila la seule cause pour laquelle nos aduersaires nous perfecutent, afin de nous vouloir seruir au Dieu viuant en esprit & verité, ainsi qu'il le requiert. Et que plustost nous voulons obeir & craindre celui qui peut ietter corps & ame en la gehenne que ceux qui ne peuuent tuer que le corps, & ne le peuuent faire sinon qu'il leur en donne la licence. Il est vrai qu'ils nous tiennent en leurs mains, & n'ont point faute de mauuais vouloir, n'estans desgarnis de rage furieuse à respandre le sang innocent; mais nostre Dieu & Pere tout-puissant leur met vne boucle au museau pour les retenir, en sorte qu'ils ne peuuent executer sinon ce que sa sainte & sacree prouidence éternelle en a ordonné deuant tous siecles; & c'est ce qui nous est dit, qu'il ne tombera point vn seul cheueu de nostre teste sans sa volonté. Que si nos aduersaires, quelque force apparente qu'ils ayent, n'ont aucune puissance sur nous, sinon autant qu'il leur en est donné d'enhaut, que deuous-nous craindre? Et si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Voila, treschere sœur, vne consolation merueilleuse & suffisante pour nous asseurer contre la force de tous nos ennemis, voyant qu'ils n'ont point le pouuoir tel que le vouloir & qu'il faut que celui qui nous est pere propice & faorable, leur permette executer sa volonté, & non autrement. Ceste doctrine nous est merueilleusement necessaire, non seulement à nous qui sommes detenus captifs, attendans en patience la bonne volonté de nostre bon Dieu, mais aussi à tous Chrestiens fideles. Car il est certain que si nous auions bien profité en ceste leçon, on ne verroit point tant de rebellions à l'encontre de la bonne volonté de nostre Dieu & de l'obeissance que nous deuous à sa parole & à ses saintes promesses.

CEUX qui sont encores detenus en ces miserables idolatries de la Papauté en seroyent bien tost dehors, s'ils auoyent vne telle conoissance de ceste tant sainte prouidence de ce bon Dieu enuers nous. Et à la miene volonté que ie n'eusse que dire de

ceux qui se font retirez par de-là qui sont tant conueincus en leur conscience du grand soin que ce bon Dieu monstre iournellement auoir d'eux; cependant ils ne cessent de se laisser mener par leurs affections, pour murmurer quelquefois contre Dieu, se nourrissant en vne desfiance plus que payenne. Encores que les promesses de Dieu leur soyent toutes notoires, ils ne s'y fieront-ia, sinon sous bon gage. Car, moyennant qu'ils ayent la bourse pleine, qu'ils ayent fanté, & qu'ils voyent entierement toutes choses leur rire & applaudir, alors ils croiront bien que Dieu est tout puissant, & mesmes seront les premiers à condamner ceux qui, par grande poureté ou aucune autre tribulation, tomberont en quelque petite desfiance. Ce seront les premiers qui crieront apres les autres, qui pour crainte d'auoir necessité au troupeau de nostre Seigneur Iesus Christ sont detenus en l'idolatrie execrable de la Papauté; cependant on ne void en tels iuges que toute auarice & pure desfiance; il n'est question que de chercher & terres & possessions pour auoir moyen d'entretenir les mesmes estats, pompes & delices, & de prendre garde que le monceau n'appetisse. On n'oit autre chose que dire: Nous mangeons tout, nous despendons tout, nous ne gagnons rien; & cependant d'auoir fouci de receuoir avec humilité & obeissance ceste pasture de vie qui lui est donnée en si grande abondance, il n'en est point question. Il nous suffit de voir les murailles de la ville & celles du temple, sans nous foucier d'entrer dedans pour ouyr la parole de Dieu. Il suffit d'estre hors (ce nous semble) de la main de nos aduersaires pour viure en repos charnel, sans aucun esgard de chercher la chose qui nous est la plus necessaire, & pour laquelle mesmes nous auons esté creéz, assauoir le royaume de Dieu & sa iustice, avec lesquelles choses toutefois nous sommes asseurez que tout ce qui nous sera necessaire nous sera amplement donné. C'est la verité mesme qui le nous a promis, parquoi nous ne deuous nullement douter que s'il a le soin de ceste vie tant caduque & miserable, il nous faut asseurer qu'aussi aura-il de l'ame, laquelle a esté si cherement rachetée par le precieux sang de nostre Seigneur Iesus. Nous auons tant de pro-

La desfiance de ceux qui se font retirez es Eglises reformees.

Luc 21.

La necessité de ceste doctrine.

M. D. LIII.

messes de ces choses par toute l'Escriture qu'il n'est possible que nous ne soyons grandement coupables, si nous n'y adioustons foi. Mais quoi? nostre infidelité est si grande que c'est pitié; & partant nous auons bon mestier de prier incessamment ce bon Dieu & Pere, au Nom & en la faueur de nostre seul Seigneur & Sauueur, Intercesseur, Mediateur & Aduocat Iesus Christ; le prier, di-ie, qu'il vueille supporter nostre infirmité & nous augmenter la foi, & donner certaine assurance en ses saintes promesses, afin de nous y fier & assurer pleinement, encores que nous vissons le ciel & la terre renuersez, sachans que la Parole de Dieu demeure eternellement. Je vous ai ici fait un long discours de ceste matiere, treschere dame & sœur, non pas que j'aye aucune doute que n'y soyez suffisamment instruite; ioint aussi que vous estes à la fontaine pour puiser sans grande difficulté de ceste eau viue en abondance; mais desirant satisfaire à vostre saint desir, apres auoir demandé à nostre bon Dieu la grace de son saint Esprit, ie n'ai point trouué de matiere plus propre pour me consoler avec vous. Car ie croi qu'il n'y a celui qui n'ait bien besoin d'estre fouuent folicité à telles choses, d'autant que naturellement nous sommes remplis d'une desiance de la prouidence de Dieu, & de rebellion à sa sainte volonté. Je vous supplie donc, treschere sœur, prendre en gré ce petit que le Seigneur m'a donné, & supporter mon imbecillité & ignorance, à laquelle ie n'ai aucun esgard, me fiant que la charité Chrestienne que me portez, excusera facilement ce qui a besoin d'estre excusé.

OR ie vous supplie humblement de perseverer en vos saintes prieres & oraisons pour les necessitez de la poure Eglise de nostre Seigneur, tant desolee & affligée; & singulierement pour nous qui sommes appelez à ceste vocation tant sainte, pour maintenir sa sainte & sacree verité deuant les hommes, & faits dignes de souffrir pour le Nom de Iesus, à ce que ne defaillions point de la confession d'icelle, mais que nous y demeurions fermes & constans iusques à la dernière goutte de nostre sang, à la gloire de son saint Nom & edification de nos prochains, & à nostre salut. De nostre part nous tascherons de faire

nostre deuoir pour vous, tant qu'il plaira à nostre bon Dieu nous tenir en ce corps mortel. I'en di autant à nostre bonne sœur madamoiselle de Tillac, laquelle ie desire affectueusement estre participante de la presente. Vous remerciant humblement de la sainte amitié & bonne affection que vous portez à ma femme, vous priant aussi de continuer vos saintes consolations enuers elle, selon la necessité que vous conoissez qu'elle en peut auoir.

Vostre humble seruiteur & frere,

DENIS PELOQVIN.

SELON l'ordre qui a esté tenu au precedent, auant que d'escire la dernière execution faite contre Denis Peloquin, nous auons inseré les lettres que M. Iean Calvin a escrites audit Peloquin, à Louys de Marfac & autres aussi prisonniers pour vne mesme cause de l'Euangile de Iesus Christ; lesquels peu apres sont mis en leur rang.

Le sommaire de ceste epistre est: qu'ayant monstré le soin qu'il a de les consoler & fortifier, il instruit vn d'entr'eux, debile en la doctrine, comment il doit respondre sur plusieurs poincts de la religion, puis les console tous en general, leur montrant la felicité de leur vocation (1).

TRESCHERS freres, combien qu'en escriuant vostre lettre, vous pensiez que les ennemis de verité vous deussent sacrifier bien tost, ie n'ai point laissé de vous rescrire la presente, afin que s'il plait à Dieu qu'elle viene à temps, vous ayez encore quelque mot de consolation de moi. C'est tres bien & prudemment considéré à vous les graces de Dieu, quand vous conoissez qu'il a encores mieux confirmé en vous ses promesses, vous donnant vne telle constance comme vous l'avez sentie n'agueres en vos dernières responses. C'est bien de lui, à la verité, qu'estes demeurez ainsi fermes pour ne point fleschir. Ainsi ie me tien assuré que ce seau qui porte la vraye marque du S. Esprit ne fera iamais effacé. D'autrepart, il a si puiffam-

(1) *Calvini Opera*, XIV, 593.

ment besogné en Michel Girard (1), que la foiblesse qui avoit esté en lui par ci-deuant, donne tant plus grand lustre à ceste vertu laquelle il a receue d'enhaut. Je ne doute pas que les ennemis mesmes ne soyent conueincus que ce changement n'est pas procedé de l'homme; ainsi, par plus forte raison, nous devons bien auoir les yeux ouuerts pour contempler la main de Dieu, laquelle s'est ici estendue d'une façon admirable pour retirer sa pource creature de l'horrible confusion où elle estoit tombee. Du temps qu'il a esté conduit de son sens, il cuidoit auoir beaucoup gagné, ayant racheté quelque peu de temps ceste vie caduque & miserable, & s'estant plongé aux abysses de mort éternelle. C'est donques vne œuvre diuine que de son bon gré il soit rentré en la mort pour paruenir à la droite vie, de laquelle non seulement il s'estoit éloigné mais dutout forclos entant qu'en lui estoit. Car la bonté de Dieu s'est tant plus richement deployée en cest endroit, qu'il a relevé sa creature d'une cheute qui pouoit sembler mortelle, voire pour triompher en icelle, & magnifier sa gloire comme il a commencé, & l'espère qu'il le parfera.

L'AI veu la confession qu'il a faite, laquelle est pure & franche, & digne d'un homme Chrestien. Toutefois il est bon, ce me semble, qu'il soit auerti de quelques pointes, afin que les aduerfaires soyent tant plus confus, quand il leur fera réponse plus distincte. Non pas que ce qu'il a dit ne soit vrai, mais pource que les malins prennent tousiours des occasions bien legeres de calomnier & peruertir le bien.

ESTANT interrogé si le corps de Iesus Christ n'est pas sous l'espece du pain, il a respondu que non. Quand on lui a demandé pourquoi, il a respondu que c'estoit vn pur blasphème aneantissant la mort de Iesus Christ. Or il falloit qu'il reprouuast notamment deux choses en la Messe : l'une est l'idolatrie, en ce qu'ils font vne idole d'un morceau de pain, l'adorant comme Dieu; la seconde est, qu'ils en font vn sacrifice pour reconcilier les hommes à Dieu. Or, comme Iesus Christ est le seul sacrificeur ordonné de Dieu le Pere, aussi lui-mesme s'est offert vne fois pour toutes; & sa

mort a esté le sacrifice vnique & perpetuel pour nostre redemption. Mesme sur le premier article, il eust esté bon de protester qu'il croid bien qu'en la Cene nous communiquons au corps & au sang de Iesus Christ; mais que c'est en montant en haut au ciel par foi, & non pas le faisant descendre ici bas, adioustant toutefois que cela ne fait rien pour leur Messe, veu que c'est vn acte du tout contraire à la Cene de Iesus Christ.

ESTANT interrogé si la vierge Marie & les Saints intercedent pour nous, il a respondu qu'il n'y a qu'un seul Iesus Christ Intercesseur & Aduocat. Ce qui est vrai, car il n'y a ni homme ni Anges qui ayent acces à Dieu le Pere que par ce Mediateur vnique; mais il eust esté bon d'adiouster pour declaration, que l'office d'interceder n'est point donné aux morts, comme Dieu nous commande d'interceder les vns pour les autres en la vie presente. Cependant, pource qu'il n'est licite de prier Dieu qu'en certitude de foi, qu'il ne nous reste sinon d'inuoyer Dieu au nom de Iesus Christ, & que tous ceux qui cherchent la Vierge Marie & les Saints pour leurs aduocats, extrauaguent & se destournent du chemin.

ESTANT interrogé du Franc-arbitre, pour monstrier qu'il n'y a en nous aucun pouuoir de bien faire, il allegue le dire de S. Paul au 7. des Romains: « Je ne fai pas le bien que ie veux, &c. » Or il est certain que S. Paul ne parle point là des incredules qui font du tout desnuez de la grace de Dieu, mais de lui & des autres fideles, auxquels Dieu auoit desia fait la grace d'aspirer à bien faire. Sur cela il confessé qu'il sent en soi vne telle repugnance, qu'il ne peut venir à bout de s'acquiter pleinement. Il falloit donques adiouster pour declaration: Si les fideles sentent toute leur nature contraire à la volonté de Dieu, que fera-ce de ceux qui n'ont que pure malice & rebellion? comme il dit au 8. ch. que toutes les affections de la chair font autant d'inimitiez contre Dieu. Et au 2. des Ephesiens, il monstrier bien que c'est qu'il y a en l'homme. Item au 1. & au 2. chap. de la premiere aux Corinthiens, & au 3. chap. des Romains. Dont il s'enfuit que c'est Dieu qui fait en nous & le vouloir & le parfaire selon son bon plaisir, comme il est dit au 2. ch. des Ephesiens.

Les morts
n'ont point
office d'inter-
ceder.

Du Franc-
arbitre.

Touchant
le corps de
Iesus Christ.

(1) Voir *Calvini Opera*, XIV, 593.

Des Vœus.

ESTANT interrogué sur les Vœus, il a répondu que toutes nos promesses ne font que menterie. Or il eust esté bon de spécifier qu'une partie de leurs vœus estans impossibles, ne font que despiter Dieu, comme quand les Moines & Prestres renoncent au mariage, & que tous en general ne font que fausses inventions pour abastardir le service de Dieu, & qu'il ne nous est permis de lui promettre ou offrir sinon ce qu'il aprouve par sa Parole. Je croi que ledit frere fera bien aise d'estre auerti de ces choses, afin que la verité de Dieu soit tant plus victorieuse en lui.

Av resté, comme au milieu de ceste vie nous sommes en la mort, aussi maintenant il vous faut estre resolu qu'au milieu de la mort vous estes en la vie. Et en cela voyons-nous qu'il n'est point question de nous gouverner selon nostre sens, pour sçavoir Iesus Christ, car il n'y a rien qui nous soit plus estrange que de nous plonger en opprobre, & nous abatre jusques à la mort, pour estre eslevez à la gloire des cieus. Mais nous sentirons en la fin par effect, que le Fils de Dieu ne nous a point frustrés en nous promettant que quiconque quittera sa vie en ce monde, la recouvrera pour en iour à jamais. Parquoi, mes freres, si jusques ici vous avez conu par experience que valent les consolations que ce bon Seigneur Iesus donne aux siens, pour leur faire trouver doux & amiable tout ce qu'ils souffrent pour sa querelle, & que vaut l'aide de son esprit pour leur donner courage à ce qu'ils ne défaillent point; priez-le qu'il continue l'un & l'autre, & en le priant reposez-vous en lui, qu'il accomplira vostre saint desir. De nostre part cependant que vous ferez au combat nous ne vous mettrons point en oubli. Tous mes freres vous saluent. Ce bon Dieu & Pere de misericorde vous ait en sa protection; & s'il lui plaît que vous enduriez la mort pour le tesmoignage de son Euangile, comme l'apparence y est, qu'il monstre qu'il ne vous a point abandonnez, mais plustost qu'en vous ordonnant ses Martyrs, il habite & regne en vous, voire pour triompher en vous à la confusion de ses ennemis & pour edifier la foi de ses esleus, & qu'il nous conduise tous jusques à ce qu'il nous recueille ensemble en son royaume. Ce vingtdeuxiesme

d'Aoust, mil cinq cens cinquante trois.

EXCUSEZ-MOI, si ie ne vous ai plustost répondu, car ie receu seulement hier vostre lettre, laquelle estoit dattee du douziesme (1).

Vostre humble frere,

I. CALVIN.

Copie d'une lettre de Pelouquin & de Marsac, enuoyee à monsieur Calvin Ministre, le quatorziesme de Juillet mil cinq cens cinquante trois (2).

MONSIEUR & frere en nostre Seigneur, depuis hier ce bon Dieu & Pere de consolation ayant voulu donner moyen plus grand de le glorifier, nous a fait la grace d'avoir esté mis ensemble de iour. Parquoi nous auons pensé tous d'un accord vous rescrire, pour humblement vous remercier de vos saintes consolations & admonitions qu'il vous a pleu nous faire. Et quant à ce que nous mandez de l'appel, à la verité ç'a esté tousiours nostre but de tendre à la gloire de nostre Dieu. Il est vrai que nous auons conclu d'en vser sçavant l'avis de quelques bons amis qui le trouoyent vile; mais voyant que vostre conseil estoit autre, mesmes ayant entendu les causes qui sont à la verité bien dignes d'estre obseruees, encores qu'il nous fust permis par nos aduersaires d'appeler, nous auons conclu de ne le faire. Cependant Dieu nous a osté tel moyen, d'autant qu'auons esté auertis que nos aduersaires ont obtenu lettres en dernier ressort, & en auons veu l'experience en la personne de nostre frere Dymonet, lequel a esté frustré de son apel, &, de fait, il a esté grand bruit ces iours passez qu'il deuoit estre executé (3), comme à la verité nos ennemis ont fait grand pourchas pour ce faire; mais ses amis selon la chair & toute la noblesse de Lyon sont fort apres à le pourfuyure & tourmenter, tendans à ce but de le diuertir de son saint & sacré propos. Ce neantmoins nous-nous tenons af-

Touchant
l'appel des
prisonniers
de Lyon.

Dymonet
inquiété de se
desdire.

(1) Cette lettre, mentionnée par Calvin, n'est pas connue de Crespin. Elle est probablement perdue.

(2) Voir *Calvini Opera*, XIV, 566.

(3) Il fut executé le lendemain, 15 juillet.

Matth. 10.

M. D. LIII.

feurez que celui qui a commencé ce bon œuvre en lui le parfera, comme auons conu par une lettre qu'il nous enuoya hier, (laquelle nous enuoyons par-delà) afin que tant plus nous soyons affeurez du soin que ce bon Dieu a des siens, lesquels il a choisis pour le glorifier. Et, combien que nous ne doutions nullement du soin que vous auez de nous tous qui sommes en ce combat tant heureux, si est-ce que ces choses nous esmeuent à vous supplier, au Nom de nostre bon Dieu, d'auoir souuent memoire de nous en vos saintes prieres, afin que nous ne defaillions point, & que ne soyons point surmontez par ce malheureux Satan & tous ses supposts, vous supplians aussi saluer tous messieurs vos freres, nous recommandant humblement à leurs saintes prieres, & generalement à toute l'Eglise. Si vous rescriuiez à Laufanne, nous desire-rions grandement estre recommandez à monsieur Viret vostre bon frere, & aussi à tous les freres qui font de par-delà. le remerciant humblement des saintes consolations qu'il lui a pleu nous enuoyer, lesquelles, comme les vostres, seruent grandement à nostre fortification & nous donnent grand courage à persequer pour maintenir tousiours la gloire de nostre bon Dieu.

Par les vostres tres-humbles & obeissans disciples, DE MAR-SAC & PELOQUIN, prisonniers pour le nom de Iesus.

S'ensuit, apres le combat, l'issue & la fin heureuse de Denis Peloquin.

S'IL estoit question d'affsembler ici toutes les lettres que Denis Peloquin a escrites à ses parens & amis, cependant qu'il a esté detenu prisonnier, ce ne seroit si tost fait, ains meriteroit vn recueil à part; nous-nous contenterons de celles ci-dessus extraites de plusieurs. Il y auoit beaucoup de parens à consoler, & sur tous sa sœur, laquelle il auoit tiree de Blois, n'estant encore instruite, pour la conduire à Geneue; mais fut arrestée avec lui & toute la compagnie au chemin de Lyon, sur la riuere de Saone, pres de Belle-ville, & de là menez prisonniers à Ville-franche. Tous furent finalement deliurez apres

grans frais & trauaux; mais Peloquin demeura constant en la confession de la verité par tout où il fut mené, comme nous auons veu ci-dessus. Finalement, ledit Peloquin, apres auoir esté dix mois en prison, depuis le dix-neufiesme iour d'Octobre M. D. LII. demeurant inuincible, fut tiré des prisons de Lyon le Dimanche quatriesme de Septembre M. D. LIII. à trois heures du matin, & mené à Ville-franche. Le lendemain cinquiesme dudit mois fut degradé, & tost apres condamné à estre brulé viu.

LE lundi suyuant, onziesme dudit mois, fut le iour de sa deliurance, auquel il endura vne espece de mort qui a esté admirable à tous les spectateurs. Car ayant le bas du corps quasi brulé, ne cessa, iusqu'au dernier sentiment, d'esleuer les mains, en inuocant le Seigneur à son aide. Or, combien que Matthieu Dymonet ait enduré la mort auparauant lui, si est-ce que d'autant que les escrits dudit Peloquin contiennent plusieurs choses qui concernent le fait dudit Dymonet & d'autres prisonniers, nous l'auons mis deuant, ayant aussi esgard au temps de leurs emprisonnemens.



MATTHIEU DYMONET, de Lyon, dit Des trois freres (1).

La conuersion & changement de vie en la personne du fidele n'est pas moins notable que la doctrine qu'il porte; car la doctrine est pour instruire ceux qui sont encore ignorans, mais la vie bien reduite sert non seulement d'exemple à ceux-là, ains aussi de confirmation à ceux-mesmes qui sont desja instruits.

LE naturel de Matthieu Dymonet, enfant de Lyon, estoit fort corrompu & adonné à dissolution, & hantoit ordinairement toute maniere de gens qui font estat & profession de gaudiferie; mais, depuis que le Seigneur lui eut donné sa conoissance, on aperceut incontinent en lui vn changement de vie autant reduite qu' auparauant

(1) Voir *Calvini Opera*, XIV, 466, 491, 547, 561, 566, 573; et les notes précédentes concernant Dymonet.

on l'auoit conue esgaree. Dont plusieurs, qui ne conoissoyent la cause, en estoient fort esmerueillez, & principalement ceux avec lesquels il trafiquoit du train de marchandise qu'il exerçoit. Il fut grandement instruit & confirmé par l'exemple des Martyrs precedens, voyant leur grande sincerité & integrité de doctrine, & la constance de leur mort. Et, à vrai dire, il auoit besoin d'estre muni de tels exemples, & que hardis champions marchassent deuant lui : car il auoit double combat à soutenir en la ville dont il estoit natif, assauoir contre les ennemis iurez de la verité, qui l'auoyent emprisonné ; & secondement contre ses parens & amis, voire & contre vne grande partie des principaux de la ieunesse de Lyon, qui tous s'efforçoient de le destourner du bon chemin, pour lui sauuer comme à trauers champs la vie. Mais Dieu lui donna, des la premiere pointe & entree au combat, vne rondeur & ferueur d'esprit dont les ennemis picquez lui hasterent son proces sans le faire tremper long temps en prison.

« Le lundi, 9. de Ianuier 1553. estant en nostre maison, deuant le Lieutenant du Roi & l'Official Buatier, apres qu'ils eurent cherché & visté mes liures, ne trouuerent rien, sinon vn petit liure de chansons spirituelles en musique. Lors ie fu interrogué de ma foi par l'Official, mais ie ne lui fi response, d'autant qu'il n'estoit mon iuge, & partant pria le Lieutenant de me vouloir interroguer, lequel me dit que puis que l'estoi Chrestien, ie deuoie rendre raison de ma foi, ce que ne voulu differer aucunement.

APRES donc m'auoir demandé de premier abord de quelle paroisse i'estoi, ils me dirent : « Ne croyez-vous pas qu'il faut prier la vierge Marie & les Saints, & qu'ils soyent nos aduocats ? » R. « Je croi la vierge Marie estre benite sur toutes femmes, & les Saints estre bien heureux, lesquels nous ont montré le vrai chemin : par quoi les deuons imiter. Mais quant à estre aduocats pour nous, nous n'en auons qu'un seul, qui est Iesus Christ le iuste. »

INTERROGÉ, s'il n'y a pas vn purgatoire où les ames de ceux qui sont morts sont purgees. R. « Iesus Christ a fait par soi-mesme la purgation de nos pechez, & ne sai autre Purgatoire. » D. « S'il ne se faut point con-

fesser, à tout le moins une fois l'an, au Prestre de tous nos pechez ? » R. « Il ne se faut pas confesser vne fois l'an, mais se faut confesser tous les iours à Dieu & deuant les hommes, pecheur. » Et apres lesdites responses, monsieur le Lieutenant me commanda de le suyure iusques à son logis, auquel estant arriué, il commanda que ie fusse mis en prison. Ie lui demandai s'il auoit quelques charges, informations ou plaintes contre moi ? A quoi il respondit qu'il parleroie à moi le lendemain.

Du Ieudi douziesme iour de Ianuier, M.D.LIII.

VINDRENT en la prison l'Official de la Primace & l'Official Buatier, l'Inquisiteur Orry & autres, lesquels me voulurent interroguer ; mais ie leur di derechef qu'ils n'estoyent pas mes Iuges & n'auoi rien a faire avec eux. Et estant pressé par Orry, ie lui di par plusieurs fois : « Ie ne vous conoi point & n'ai rien afaire avec vous. » Il me pressa plus auant sur peine d'excommunication ; mais ie ne voulu respondre autre chose, sinon que l'estoi prisonnier par le Lieutenant, & que toutes & quantes fois qu'il me viendroie parler, i'estoi prest de lui respondre. Eux ne pouans faire autre chose, me voulurent faire mettre en vn groton ; mais ie di au Geolier qu'il regardast bien qu'il seroit.

Du Vendredi vingtiesme iour de Ianuier M.D.LIII.

LE Lieutenant du Roi reuint, & l'Official Buatier, l'Inquisiteur Orry & autres, lesquels me voulurent interroguer, & persistai qu'ils n'estoyent pas mes Iuges ; puis, adressant au Lieutenant ma parole, ie fi les remonstrances que dessus : assauoir s'il auoit charges ou plaintes contre moi, & demandai qui estoit ma partie, & aussi que l'estoi appellant de mon emprisonnement. Et, apres plusieurs propos, ledit Lieutenant me dit qu'il estoit venu pour assister & tesmoigner que ledit Inquisiteur & autres estoient deputez par le Roi, & qu'il me faioit respondre par deuant eux. Parquoy estant interrogué pour la seconde fois, ie di : « Ie croi tout ce que la sainte Eglise Catholique, c'est à dire vniuerselle, croid. Ie croi en Dieu le Pere tout-puissant, Crea-

Inuocation
des Saints.

LUC I.

Heb. 1. 9.

teur du ciel & de la terre. Et en Iesus Christ fon seul Fils nostre Seigneur, &c. Je croi au faint Esprit, la sainte Eglise Catholique, &c. » Ils me presoyent de dire : « L'Eglise romaine. » Mais ie leur respondi : « Ne fuffit-il pas de dire : l'Eglise Catholique ou vniuerselle, sans mettre vne Eglise que ie ne conoi point ? »

- INTERROGVÉ, comment l'enten la communion des Saints. R. « La communion ds Saints est de tous fideles, lesquels conioints en vn par foi, font vn mesme corps, & Iesus Christ en est le chef, comme dit saint Paul :
1. Cor. 10. « La coupe de benediction, laquelle nous benissons, n'est-ce pas la communion du corps de Iesus Christ ? Certes, nous qui sommes plusieurs, sommes vn corps ; car tous nous sommes participans d'un mesme pain. »
- D. « Comment croyez-vous qu'il faut manger la chair & boire le sang de Iesus Christ ? » R. « En esprit & verité, ainsi que lui-mesme a dit : « Je suis le pain de vie descendant du ciel. Qui vient à moi, il n'aura iamais faim ; & qui croit en moi n'aura iamais soif, &c. » Et aussi, quand il fit la Cene, il print du pain ; & apres qu'il eut rendu graces, il le rompit & le donna à ses disciples, & dit : « Prenez, mangez, ceci est mon corps, &c. »
- Matth. 26. Et, ayans prins la coupe & rendu graces, il leur donna, disant : « Beuvez tous de ceci, car c'est mon sang du nouveau Testament, lequel est respandu pour plusieurs en remission des pechez. » Et en saint Paul : « Faites ceci toutes les fois que vous boirez en memoire de moi. Car, toutes les fois que vous mangerez de ce pain & boirez de ceste coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à ce qu'il viene. » Et encores en saint Iean :
1. Cor. 11. « Ceci vous scandalize-il ? Que fera-ce donc si vous voyez le Fils de l'homme monter où il estoit premierement ? C'est l'esprit qui viuifie ; la chair ne profite de rien. Les paroles que ie vous di font esprit & vie. » D. « Ne croyez-vous pas que le corps & le sang de Iesus Christ soit en l'hostie, quand le Prestre a consacré ; qu'il est là localement & veritablement ? » R. « Le pain & le vin nous sont donnez pour signes & arrhes, pour aider à nostre infirmité, & ne se faut arrester à ces elemens visibles, mais faut leuer les yeux & le cœur en haut, & chercher Iesus Christ au ciel, où il est

monté en son corps glorieux, & se sied à la dextre du Pere, & de là doit venir iuger les viuans & les morts. »

D. « Que croyez-vous de la Messe ? »

R. « La Messe n'est point instituee par Iesus Christ, & n'auons plus autre sacrifice que celui de Iesus Christ, qui seul a aboli tous autres sacrifices, & n'est faite aucune mention de la Messe en toute l'Ecriture. Mais ceux qui l'ont controuuee & qui la disent crucifiant de nouuee le Fils de Dieu, en tant qu'en eux est. »

D. « Ne croyez-vous pas qu'il y a vn Pape qui est chef de l'Eglise & a pouuoir de conferer les indulgences ? »

R. « Je ne conoi point le Pape, & ne conoi autre chef en l'Eglise que Iesus Christ, duquel nous sommes les membres, & lequel a dit à ses disciples : « Celui d'entre vous qui voudra estre le maître fera fait vostre seruiteur. »

Item : « Nul ne peut mettre autre fondement que celui qui est mis, qui est Iesus Christ. »

M.D.LIII.
Actes 1.

Matth. 20.

1. Cor. 3.

APRES plusieurs autres propos, ils me voulurent faire signer mesdites responfes. Ce que ie fi, apres les auoir fait lire & parasser par tout, comme aussi les premieres, combien qu'ils n'escriuissent lesdites choses ainsi comme elles se difoyent.

*Du Samedi vingt & vniemes de Ianuier,
M.D.LIII.*

VINDRENT derechef lesdits Lieutenant, Official & Inquisiteur pour m'interroguer. Auquel Lieutenant ie fi les remonstrances comme dessus, disant que ie ne respondrois autre chose qu'il ne me baillast acte tel que ie lui auois demandé, & qu'il m'auoit promis : ce qu'il n'auoit fait. Et cependant il se lauoit les mains de moi, disant que ce n'est pas lui qui me poursuit. Or, voyant qu'ils me vouloyent encor examiner, & aussi qu'il a pleu à nostre bon Dieu de m'auoir esleu & appelé à ce combat, pour maintenir la querelle de son Fils bien-aimé nostre Seigneur, lequel me soutient & fortifie par son saint Esprit, me suis préparé pour gagner ce prix & couronne promise à tous ceux qui perseuereront iusqu'à la fin de ceste bataille, pour maintenir la gloire de Dieu. Je di ceci afin qu'un chacun prene courage, mes freres. Or, deuant que passer outre, ie leur demandai qu'ils me baillassent par escrit tous les articles sur lesquels

ils me vouloyent encor interroguer, & terme auffi pour respondre par escrit, ce qu'ils ne voulurent faire. Ie leur fi telle demande, pource que, quand ie leur vouloi donner la raison des responfes, ils me difoyent que ie ne vouloi faire que prescher, & cependant n'escruioyent pas les choses comme on les disoit.

INTERROGUÉ, que c'est que ceste Eglise, & s'il n'y a pas vne Eglise visible qui ne peut errer. R. « Ie suis vrai Chrestien, & croi tous les articles de la foi, & tout ce qui est contenu au vieil & nouveau Testament, & l'Eglise telle que la sainte Escriture nous enseigne, assauoir la congregation des fideles, en quelque part qu'ils soyent assemblez, & de laquelle Iesus Christ est le chef; & est ladite Eglise vniuerselle, & n'est point limitee en aucun lieu. » D. « Si les Euesques & autres Ecclesiastiques n'ont pas pouuoir de faire des constitutions & ordonnances, aufquelles tous hommes soyent tenus d'obeir sous peine de peché mortel, comme s'abstenir des viandes, de faire des vœux de religion & chasteté, & autres semblables? » R. « Ce qui n'est point reuelé aux saintes Escritures n'est point requis à nostre salut. L'Apostre dit que toute Escriture diuinement inspiree est vile pour salut. Et Iesus Christ nous enseigne, disant : « Donnez-vous garde des faux prophetes, qui viennent à vous en vestement de brebis, & par dedans sont loups rauiffans; vous les conoistrez à leurs fruiets. » Et d'ailleurs il dit : « Hypocrites, Isaie a bien prophetizé de vous, disant : Ce peuple s'approche de moi de sa bouche & m'honore des leures, mais leur cœur est loin de moi. Pour neant ils m'honorent, enseignans pour doctrine, commandemens d'hommes. » Quant aux vœux de religion & chasteté : les vœux qui sont faits selon Dieu & la sainte Escriture, il les faut aussi rendre selon iceux; mais nous sauons que le don de continence n'est pas donné à tous. Et il est escrit que le mariage est honorable à tous, & le liét sans macule; mais Dieu iugera les pailards & les adulteres. Parquoi qui ne se peut contenir, qu'il se marie; car il vaut mieux se marier que brusler. Surquoi me fut demandé par l'Inquisiteur, disant : « Moi qui ai voué chasteté, vous semble-il que ie me puisse marier sans offense? » R. « Si vous ne vous

pouuez contenir, il vous est licite & permis de vous marier, car il n'y a homme qui se puisse promettre le don de continence, qui est don de Dieu. Et quant aux viandes & autres que dessus, l'Escriture nous enseigne, disant : « Maintenez-vous en la liberté de l'Euangile. » Et aussi nous sauons que rien n'est souillé de foi-mesme, sinon à ceux qui esliment quelque chose souillée; car elle leur est souillée. Toutes choses certes sont nettes à ceux qui sont nets; mais aux fouillees & infideles rien n'est net. Il se trouue assez de passages en la sainte Escriture, tant de ceci que des autres choses lesquelles ie vouloi mettre en auant. Et lors ils me dirent que ie ne vouloi faire que prescher. » D. « Si les Sacremens d'extreme Onction, de Confirmation, de Mariage, ordonnez par l'Eglise Romaine, ne sont pas à garder & obseruer? » R. « L'Escriture ne nous en enseigne que deux; & n'en croi point d'autres, assauoir le Baptesme & la Cene, » & n'ont peu obtenir de moi rien de leur Eglise Romaine. D. « Derechef touchant la confession auriculaire. » R. « L'Escriture nous enseigne à nous confesser ainsi qu'il est dit par Daud : Ie confesserai (dit-il) mon forfait à l'Eternel, & tu as osté la coulpe de mon peché. Et en S. Matthieu, que le peuple venoit à Iean Baptiste au Iordain pour estre baptizé, confessans leurs pechez. » D. « Si les images, qui sont mises pour induire à prier Dieu & les saints, sont mauuaises. » R. « Dieu les a defendues expressément, disant : « Tu ne te feras image taillee, ne semblance aucune des choses, &c. » Et aussi toute l'Escriture est pleine de semblables defenses, & aussi de ceux qui ont esté reprins & grieuement punis à cause des images & de l'idolatrie. S. Iean dit : « Enfans, gardez-vous des images. » Et S. Paul : « Ceux ont esté remplis de tenebres, lesquels cuidans estre sages sont deuenus sots, & ont mué la gloire de Dieu incorruptible, en la semblance d'image d'homme corruptible, d'oiseaux et de bestes. » D. « Qui m'auoit enseigné & aprins ces choses, & quelles compagnies i'auoi suyui, & si i'auoi esté à Geneue, & autres choses. » R. « Ie les ai aprinnes en l'eschole de celui qui dit : « Cherchez les escritures, car ce sont celles qui rendent tesmoignage de moi. » Et cependant les hommes de-

Gal. 5.

Tite 1.
Rom. 14.

Pf. 32.

Matth. 3.

Exode 20.

1. Iean 5.
Rom. 1.

Iean 5.

Tim. 3.

Matth. 7.

Matth. 15.
Isaie 29.

Matth. 19.

Ecb. 13.

Cor. 7.

Actes 5.

fendent de les lire ; mais il vaut mieux obeir à Dieu qu'aux hommes. Je ne fu iamais à Geneue , & n'ai fuyui nulles compagnies où ie les aye aprinſes, mais c'eſt la grace de Dieu , par ſon Fils Ieſus Chriſt, en ſon ſain& Eſprit.»
 Je n'ai pas tant feu faire avec eux, que i'aye peu auoir vn double de mes reſponſes, aufquelles ie n'ai rien obmis ni adiouſté de tout ce dequoi ie me fuis ſouenu auoir reſpondu. Il vous plaira de prier ce bon Dieu pour nous , comme auſſi nous le priérons de vous auoir en ſa ſain&te garde. Ainſi ſoit-il. »

Lettres dudit Dymonet , par leſquelles il monſtre les tentations qu'il a ſouſtenues par les remonſtrances de ſes parens & amis de Lyon. Le ſurplus d'icelles eſt en choſes familiares.

MONSIEVR & frere , i'ai eu grand deſir par pluſieurs fois, depuis que ſuis priſonnier, de vous reſcrire & preſenter mes humbles recommandations ; mais il ne m'a eſté poſſible iuſques à preſent, & pour deux raiſons : La premiere , pource que i'eſtoy attendant à toutes heures qu'on me viſt interroguer, comme auſſi on ne m'a pas laiſſé gueres ſeiourner ; l'autre, c'eſt que i'ai eu de grans affauts & tentations , tant à cauſe de ceſte chair qui eſt infirme , comme par les parens & amis charnels, & qui n'ont aucune conoiſſance, & deſquels le diable s'eſt bien aidé pour empescher que ſon royaume & celui de l'Antechriſt ne ſe diminue, lequel eſt deſia fort eſbranlé. Et deuez ſauoir qu'il n'eſt rien demeuré de tout ce qu'on pourroit penſer & dire, pour deſtourner une poure perſonne de ſuyure vne ſi bonne œuure que celle à quoi il a pleu à ce bon Dieu & Pere de toute miſericorde m'auoir eſleu & appelé. Car, d'vn coſté l'on me mettoit les tourmens & la mort au deuant, puis la honte & deſhonneur de moi & de mes parens, la melancholie de ma mere, laquelle ils diſent mourir de regret, & tant d'autres choſes ſemblables qui ſeroient longues à raconter, & tout par ſaute qu'ils n'ont point conoiſſance de Dieu, leſquelles m'eufſent eſté fortes à porter, ſi le Seigneur ne m'eufſt fortifié par ſon ſain& Eſprit, qui nous enſeigne qu'il faut laiſſer mere, femme & enfans , freres &

ſœurs, meſme noſtre propre vie & ame, pour ſuyure noſtre bon capitaine Ieſus Chriſt, & batailler pour ſa querelle. Au moyen de quoi ie vous preſente mes recommandations & à tous nos freres & bons amis. Aufquels ie prie , & à vous de prier noſtre bon Dieu, par ſon Fils Ieſus Chriſt noſtre Seigneur & ſeul Sauueur, me vouloir donner la grace de ſi bien perfeuerer iuſques à la fin , que le tout ſoit à ſon honneur & gloire , au ſalut de nos ames, & edification de ſa parole & deſolee Eglife. Ainſi ſoit-il.

TRESCHER frere & ami, ie voue ai bien voulu communiquer vn double des interrogatoires qui m'ont eſté faits & des reſponſes & confeſſion de foi qu'il a pleu au Seigneur & ſeul Sauueur me donner à parler par ſon ſain& Eſprit, pour la gloire de ſon Nom, ſelon la meſure de ſa grace qu'il a miſe en moi ; & n'a pas permis que i'aye caché le talent lequel i'ai receu pour le faire multiplier, comme verrez par meſdites reſponſes, & excuſerez mon petit ſauoir, & auſſi qu'il n'y a pas long temps que le Seigneur m'a appelé à ſa conoiſſance & m'a tiré des tenebres & ombre de mort, aufquelles la pluſpart des hommes ſont plongez. Le Seigneur vous beniffe & vous conſerue, le Seigneur illumine ſa face ſur vous, & vous maintienne en bonne proſperité. Ce vingt-troieſme de Ianuier, mil cinq cens cinquante trois. Par le tout voſtre ami, Matthieu Dymonet, priſonnier pour la parole. Noſtre frere Pierre Bergier ſe recommande à vous tous & à vos bonnes prieres, comme auſſi nous prions pour vous.

Epitre enuoyee par ledit M. Dymonet à Denis Peloquin, priſonnier, par laquelle ayant donné à conoiſtre les tentations qu'il a endurees, il prie Peloquin ne croire à ceux qui auoyent ſemé vn bruit qu'il ſe vouloit detracter.

Grace vous ſoit donnee & paix, de par Dieu noſtre Pere & le Seigneur Ieſus Chriſt. Amen.

CHER frere & bien-aimé en noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, par lequel nous eſt donné non ſeulement de croire en lui, mais auſſi de ſouffrir avec lui ; ie

receu Dimanche au soir vostre lettre, laquelle me fut grandement agreable, à cause des bonnes admonitions & exhortations à perseverer constamment en ceste tant sainte vocation, en laquelle il a pleu à ce bon Dieu nous auoir esleus & appelez, contenues en icelle, dont vous remercie humblement de tout mon cœur, vous auisant que i'auoi bon vouloir de vous faire responce plustost; mais il ne m'a esté possible, à cause que i'ai esté fort pressé d'ailleurs, & ai eu de tels afauts, que l'on m'a auerti qu'il s'en faisoit bien peu que le Samedi ie ne fusse mené au supplice. Depuis on me dit que ce deuoit estre hier au matin; toutesfois le Seigneur, sans lequel tous hommes ne peuuent rien faire, (car c'est lui qui dissipe & renuerse toutes leurs entreprinnes) m'a reserué iusques à maintenant, & fera tant qu'il lui plaira. Auquel i'ai esperance que soit par mort ou par vie, son saint Nom fera glorifié, & que tout ainsi qu'il lui a pleu commencer son œuvre en moi & le continuer iusques à present, qu'aussi il le parfera comme il le conoit estre expedient pour son honneur & gloire, au salut de mon ame & edification de la poure & desolee Eglise, & à sa confusion de tous ses ennemis & aduersaires de verité. Parquoi, trescher frere, ie vous prie ne vous arrester aux paroles d'un tas de soufflets de Satan, qui ne seruent qu'à inuenter paroles de mensonges, suyans la nature de leur pere, pour tousiours calomnier ceux qui veulent viure fidelement en Iesus Christ, desquelles choses ne nous deons esbahir; car s'ils ont appelé le pere de famille Beelzebud, combien plus ses domestiques? Le seruiteur n'est pas plus grand que son seigneur, ni le disciple par dessus son maistre. Au moyen de quoi, frere & bon ami, ie vous prie ne croire aucunement ceux qui vous ont raporté que i'auoi presenté requeste, afin de me detraire de la tant sainte & veritable confession qu'il a pleu à ce bon Dieu me faire faire, & y continuer iusques à present. l'espere de vous rescrire plus amplement, si le Seigneur le permet; mais pour le present ne vous puis mander autre chose, sinon que nous-nous attendions bien de vous voir auiourd'hui, à cause que pensiez estre déclaré. Qui fera l'endroit où ie me recommanderai à vostre bonne grace, aussi fait nostre frere &

bon ami Louys Corbeil, vous supplians estre recommandez à celle de nostre bon frere & ami monsieur de Marzac, & priez pour nous; comme aussi nous prions tousiours ce bon Dieu & Pere de toute misericorde nous faire à tous la grace de perseverer iusqu'à la fin pour obtenir ceste couronne de vie & immortalité, qui nous est preparee là haut au ciel par Iesus Christ nostre Seigneur. Ainsi soit-il. Le Mcredi douziesme de Iuillet M. D. LIII.

Par le tout vostre frere & bon ami,
MATTHIEV DYMONET.

*Epistre de M. Iean Calvin escrete
audit Dymonet (1).*

COMBIEN que ie n'aye pas à foustener pour ceste heure tels combats que vous (trescher frere), si est-ce que vous ne laisserez de recevoir aussi bien mon exhortation comme si i'estoi prisonnier avec vous; & de fait, le zele qui m'esmeut à vous escrire ne procede point d'ailleurs. Cependant, ie vous prie de considerer que nous deons remettre tout à la volonté & disposition de nostre bon Pere celeste, qui appelle chacun de nous en tel rang qu'il lui plait. Quelque fois il espargne ses enfans, iusques à ce qu'il les ait duits & formez de longue main, comme nous oyons qu'il est dit à S. Pierre par la bouche du maistre: «Quand tu seras vieil, on te menera où tu ne voudras point.» Mais il auendra aussi par fois qu'il en prend des nouices, pour le moins qui n'auoyent pas esté exercez de long temps à batailler. Quoi qu'il en soit, il y a vn bien qu'il n'est pas moins puissant à desployer sa vertu sur les debiles pour les rendre inuincibles en vn moment, comme pour la continuer à ceux qui l'ont desia sentie par longue espace de temps. A ce que i'enten, vous n'auiez pas esté appelé des premiers à sa conoissance; mais Dieu, neantmoins, vous a mis en auant pour estre de ses tesmoins. Il vous a donné telle vertu & constance, au premier assaut, que les ennemis de verité ont conu la marque de Iesus Christ, laquelle ils ne peuuent souffrir. Je sen bien, par la compassion que i'ai de vous, comme ie

Iean 21.

(1) Voyez *Calvini Opera*, XIV, 467.

doi, que Satan ne cesse pas de vous faire nouveaux alarmes; mais il faut recourir à celui qui a si bien commencé, le priant qu'il paracheue son œuvre. Si vous avez beaucoup de tentations, ne vous en esbahissez pas; mesme si vous sentez telle fragilité en vous, que vous soyez comme prest à estre esbranlé, plustost conoissez que par ce moyen Dieu nous veut humilier, afin que son aide soit mieux conue par la necessité: & puis qu'il vous sollicite à inuoker son Nom, & auoir tout nostre recours à sa grace, selon qu'il est besoin que nous soyons poussés à cela comme par force. Le ne doute point qu'il n'y ait aussi des boute-feux par dehors; lesquels, sous ombre d'amitié & parentage, vous feront les pires ennemis & les plus mortels; car pour sauuer le corps, ils tascheront tant qu'en eux sera de mener l'ame en perdition. Et puis la fantasia de l'homme est vne merueilleuse boutique pour forger des folles imaginations qui ne sont que pour troubler le vrai repos que nous deuons auoir en la sainte vocation de nostre Dieu, lequel nous commande de regarder simplement à soi, comme aussi c'est bien raison. Parquoi il est besoin d'estre armé & muni de tous costez. Mais vous n'avez point occasion d'estre estonné, puis que Dieu a promis d'equiper les siens selon qu'ils seront assaillis de Satan; seulement remettez-vous à lui, en vous desfiant de tout ce qui est en vous; esperez qu'il sera assez suffisant lui seul pour vous soutenir. Au reste, vous auez à regarder sur tout à deux choses: quelle querelle vous defendez, & quelle couronne est promise à ceux qui se feront constamment portez en la confession de l'Euangile. C'est vne chose tant precieuse que le seruice de Dieu, la grace infinie qu'il nous a monstree en son Fils, & toute la gloire de son royaume, qu'il ne doit pas faire mal à vn homme mortel d'employer sa vie pour combatre contre les vilaines corruptions qui regnent par tout au monde pour aneantir tout cela. Et puis, nous sauons quelle sera l'issue de nos combats, & que celui qui nous a rachetez ne souffrira qu'vn prix si cher comme son sang soit perdu, quand nous en aurons la signature. Or nous sauons comme il auouë pour siens, & proteste de les auouër au dernier iour, tous ceux qui l'auront confessé ici bas. Nous ne sauons pas

encore qu'il a deliberé faire de vous; mais il n'y a rien meilleur que de lui sacrifier vostre vie, estant prest de la quitter quand il voudra, & toutesfois esperant qu'il la preferera autant qu'il conoit estre vile pour vostre salut; combien que ce soit chose difficile à la chair, si est-ce le vrai contentement des fideles. Et vous faut prier qu'il plaïse à ce bon Dieu le vouloir tellement imprimer en vostre cœur que iamais il n'en soit effacé. Nous le prions aussi, de nostre costé, qu'il vous face sentir sa vertu, & vous rende pleinement assurez qu'il vous a en sa garde, qu'il bride la rage de vos ennemis, & en toutes fortes se monstre vostre Dieu & Pere. Pource que i'enten que nostre frere, Pierre Berger, est en vne mesme prison avec vous, ie vous prierai de le saluer de par moi, & que ces lettres lui soyent communes. Marchons iusques à ce que nous soyons venus à nostre but, pour estre recueillis au royaume eternel. Le dixiesme de Januier mil cinq cens cinquante trois.

L'AVOI oublié vn point: c'est que vous respondiez aux ennemis avec reuerence & modestie, selon la mesure de foi que Dieu vous donnera. Le di ceci pource qu'il n'est pas donné à tous de disputer, comme aussi les Martyrs n'ont pas esté grands clerics, ne subtils, pour entrer en disputes profondes. Ainsi en vous humiliant sous la conduite de l'Esprit de Dieu, respondes sobrement selon vostre conoissance, suyuant la reigle de l'Escriture: « I'ai creu, pourtant ie parlerai. » Et toutesfois que cela n'empesche pas que ne procediez franchement & en rondeur, estant tout resolu que celui qui a promis de nous donner bouche & sagesse, à laquelle tous aduerfaires ne pourront resister, ne vous faudra point.

2. Cor. 4

Luc 21.

*Autre Epistre par M. Iean Calvin aux
susdits prisonniers detenus pour la
parole de Dieu à Lyon (1).*

MES freres, nous auons esté ces iours passez en plus grande solicitude & tristesse que iamais, ayans entendu la conclusion prinse par les ennemis de verité. Quand le Seigneur, que vous sauez, passa par ici, pendant qu'il

(1) Voir *Calvini Opera*, XIV, 490.

disnoit bien en haste pour euter tout retardement, ie lui fit telle forme de lettres qu'il me sembloit estre expedient d'escrire. Dieu a donné tant à vous qu'à tous les siens encore quelle respit; nous attendons l'issue telle qu'il lui plaira d'enuoyer, le prians tousiours de vous tenir la main forte, & ne permettre que vous defailliez, au reste vous auoir en sa garde. Ie me tien bien assureé que rien n'esbranle la vertu qu'il a mise en vous. Desia de long temps vous auez premedité le dernier combat que vous auez à soustenir, si son bon plaisir est de vous amener iusques-la; mesme vous auez tellement bataillé iusques ici, que la longue pratique vous a endurci à poursuyure le reste. Cependant il ne se peut faire que vous ne sentiez quelques poinctes de fragilité, mais confiez-vous que celui au seruice duquel vous estes, dominera tellement en vos cœurs, par son S. Esprit, que sa grace viendra bien à bout de toutes tentations. S'il a promis de fortifier en patience ceux qui souffrent quelques chastimens pour leurs pechez, tant moins encore defaudra-il à ceux qui souffrient sa querelle, & lesquels il employe à vne chose si digne que d'estre tesmoins de sa verité. Ainsi, qu'il vous souuiene de ceste sentence: Que celui qui habite en vous est plus fort que le monde. Nous ferons ici nostre deuoir de le prier qu'il se glorifie de plus en plus en vostre constance; & que par la consolation de son Esprit, il adoucisse & rende amiable tout ce qui est amer à la chair; & tellement rauisse vos sens à soi, qu'en regardant à ceste couronne celeste, vous soyez prests de quitter sans regret tout ce qui est du monde. I'ai receu vn certain papier contenant des argumens bien subtils de ceste malheureuse beste Orry, pour prouuer qu'il est licite de faire des idoles. Ie ne fai si vous le m'auiez enuoyé, & si vous entendez que i'y face responce. Ie n'y ai point voulu toucher, pource que i'en estois en doute; & de fait, ie croi que vous n'en auez pas grand besoin de vostre costé, mais si vous le desirez, vous en auez responce par le premier. Il y a vne chose dont i'ai à vous requerir. Vous auez n'agueres veu lettres d'vn petit moqueur de Dieu qui est ici, lequel ne fait que troubler l'Eglise, & n'a cessé de faire ce mestier passé à cinq ans. Ie voudroi

bien donc que par le premier vous fissiez vn mot d'auertissement pour descourir sa malice, puis qu'ainsi est qu'il continue sans fin. Et de cela ie vous prie, comme vous aimez le repos de ceste Eglise, laquelle est plus vexee que ne fauriez croire, par les ennemis domestiques. Surquoi, mes freres, apres auoir supplié nostre bon Dieu de vous tenir en sa garde, vous assister en tout & par tout, vous faire sentir par experience quel Pere il est, & combien il est soigneux du salut des siens; ie prie aussi estre recommandé à vos bonnes prieres. Du septiesme de Mars, 1553. »

VOILA comme en peu d'heure Dieu attire les siens, & les instruit. Car ce personnage apres auoir soustenu & repoussé tous les assaux de ses parens & des iuges qui le vouloyent diuertir pour le sauuer, fut mené au dernier supplice le Samedi quinziesme de Iuillet, M.D.LIII. Et là estant remontra plusieurs choses au peuple, & spécialement les abus de la Messe & du Purgatoire, de forte qu'il fut escouté paisiblement. Et puis, tout ioyeux, (prient le Seigneur) endura le tourment de la mort.

M.D.LIII.

L'Eglise de Geneue vexee par ennemis domestiques.

Epistre de M. Pierre Viret aux prisonniers detenus pour la verité du Seigneur.

Il est monstré quelle inimitié Satan porte aux enfans de Dieu, & quel respit le Seigneur baille aux siens pour les soulager, & quelle est la sauue-garde de Dieu, en laquelle ils sont. De la victoire des enfans de Dieu contre les ennemis, & en quoi elle consiste. De l'vnion & de la hardiesse & constance qui est requise entre les fideles en ceste guerre spirituelle, & des grands maux que les peureux & couars font à leurs freres par leur couardise. De l'imitation de la foi & constance des anciens Martyrs, & de leurs victoires. De l'ordonnance de Dieu touchant la croix laquelle vn chacun doit porter, & de l'obeissance & submission d'vn chacun enuers lui en telle matiere.

CHERS freres & bien-aimez, nous auons esté auertis des assaux qui vous sont liurez & qui se renforcent iournellement contre vous, à la poursuite

des ennemis de verité. En quoi nous nous tenons bien pour certains que vous n'estes pas surprins au despourueu, que parauant vous ne vous y foyez preparez de bonne heure. Car Dieu desia des longtemps a fait la grace non seulement à vous, mais aussi à vos predecesseurs, de croire à son Fils Iesus Christ & à sa sainte doctrine, & de souffrir pour icelle, laquelle chose n'est pas vn petit don de Dieu, ni vn petit tesmoignage de sa grande bonté & misericorde enuers vous & enuers toute vostre nation; & pareillement du soin qu'il a tousiours eu de vous & des vostres, & qu'il a encore aujourd'hui autant que iamais. Vous n'estes donc point nouveaux en ceste guerre, laquelle desia de si long temps a esté dressée fort aigre contre vous. Parquoi nous estimons bien, de nostre part, que vous ne trouuez pas si estranges les combats lesquels vous sont maintenant presentez, comme vous les trouueriez si vous n'estiez point acoustumez en iceux, & si vous auiez tousiours eu vn Iesus Christ mol & delicat, sans croix, sans cloux & sans espines, comme plusieurs qui auourd'hui se glorifient de la profession de l'Euangile le requierent; lesquels aussi l'ont eu à leur souhait iusques ici, sans sauoir que c'est que souffrir persecution pour le Nom d'icelui. Partant nous ne faisons point de doute que vous ne foyez esbahis du repos que vous auez eu pour quelque temps, sans estre pourfuyuis de si pres que vous l'estes à present, que vous n'estes esbahis de ce que vous voyez maintenant & de quoi vous estes menacez. Car vous sauez qu'elle est la nature de l'ennemi qui vous pourchasse, à cause de la haine qu'il a contre Dieu, auquel vous seruez. C'est vn ennemi qui ne tasche sinon à esteindre la gloire de Dieu, pour laquelle vous trauallez en son œuure, pourtant que vous l'estimez plus (comme il est bien de raison) que vos propres vies & vos propres femmes & enfans. Car, puis que nous sommes creez & regenez, par la sainte parole de ce bon Dieu, à celle fin que nous le glorifions, comme il ne nous peut auenir chose plus heureuse que de seruir à cela pourquoi Dieu nous a mis au monde, aussi, par le contraire, il ne nous peut auenir chose plus malheureuse que de faire autrement que le Seigneur Dieu requiert de nous.

OR, comme le Seigneur requiert de nous, à bon droit, que nous employons à vne œuure si excellente tout ce qu'il nous a donné; par le contraire, il n'y a rien en quoi nous puissions plus desplaire à son aduerfaire qu'en nous dediand du tout à la sainte volonté de nostre Dieu, voire iusques à estre crucifiez pour sa gloire. Parquoi il nous faut tousiours tenir assurez que cest aduerfaire ne nous laissera point à repos, ains nous pourfuyura tousiours à la mort, suyuant sa nature meurtriere, pour raison de laquelle nostre Seigneur & Maistre a dit qu'il estoit meurtrier des le commencement. Pour ceste cause, il nous faut tousiours de deux choses preparer à l'vne. Il nous faut preparer ou nous exposer à la fureur du diable & des siens, autant qu'il plaira au Seigneur leur lascher la bride pour esprouer nostre foi & nostre constance & patience, afin que, par ce moyen, Dieu soit sanctifié & glorifié en nous; ou il nous faut preparer à nous reuolter contre nostre souuerain Seigneur & Prince naturel, & comme traistres, nous accorder avec son ennemi pour porter les armes contre Iesus Christ, laquelle chose est le plus grand malheur à l'homme. Vous entendez donques quel est vostre estat & à quoi vous deuez estre preparez. Mais cependant considerez la grande providence de Dieu enuers vous; considerez la grande benignité de laquelle il a vŕé en vostre endroit, en ce qu'il vous a donné du respit pour quelque bonne espace de temps, principalement pour deux causes: la premiere, c'est pour vous soulager & pour vous supporter en vos infirmités. L'autre, c'est afin que, durant ce temps, vous eussiez le moyen d'estre enseignez, & d'auoir en plus plaine liberté toutes choses qu'il a baillees à son Eglise par le saint ministère qu'il a ordonné en icelle.

Vous pouuez conoistre par cela que le Seigneur a tenu bride à ce grand meurtrier & ce dragon roux, & qu'il a lié les mains à tous vos aduerfaires, comme il les lia à ses ennemis au iardin auquel il fut prins. Car, combien qu'il se soit laissé prendre à eux; toutesfois il les a tellement rendus estonnez par sa sainte parole, & leur a tellement osté toute puissance de nuire cependant qu'il lui a pleu, que non seulement il les a tous faits tomber à la renuerse, mais aussi leur

Gen. 1. 26.
Iean 1. & 3.
1. Pierre 1.

Iean 8.
1. Iean 3.

a tellement ferré les mains, qu'ils n'ont pas eu tous ensemble la puissance d'oster vn feul poil de teste à nul de ses disciples. Car, comme il leur a dit : « Si vous cherchez Iesus Nazarien, ce suis-je ; mais laissez aller ceux-ci. » Ceste parole a eu vertu de commandement expres, auquel tous les ennemis ont esté contraincts d'obeir, bon gré maugré qu'il en ayent eu. Or, si Iesus Christ a eu telle puissance contre ses ennemis, voire à l'heure mesme qu'il a voulu mourir par leurs mains, nous pouons facilement iuger s'il en aura point maintenant qu'il est regnant à la dextre de Dieu son Pere, pour refrener la rage des ennemis lesquels il a à present, & pour garder ses disciples au milieu d'eux, cependant que tel fera son plaisir. Il a fait cela deuant vos yeux, pour vous bailler repos quelque temps, à celle fin que vous eussiez meilleur loisir & meilleure occasion de vous fournir des armes qui sont necessaires en ceste guerre, & de fourbir les harnois & les glaiues par lesquels il conuient combattre les aduersaires & se defendre contre leurs affauts. Car vos ennemis & le chef d'iceux n'auoyent point changé de nature ; mais le Seigneur a refrené ces bestes sauuages & furieuses, comme il a fermé iadis la gueule des lions auxquels Daniel fut ietté pour estre deuoré. Et, comme il l'a fait iusques à present, il le fera encore autant longuement que bon lui semblera, vous deliurant de la gueule du lion autant qu'il conoist estre requis pour sa gloire, pour vostre salut & pour l'edification de son Eglise, laquelle iamais il ne delaissera. Car, comme il ne se peut nier soi-mesme, ainsi le Seigneur Iesus, qui est le vrai Fils de Dieu & le chef de son Eglise, ne peut non plus abandonner son corps & ses membres que soi-mesme.

Et s'il auient qu'il plaïse au Seigneur que vous souffriez, & qu'il lasche la gueule du lion & lui deslie les pattes pour vous esgratigner & deschirer, ayez recours aux armes desquelles Iesus Christ, qui est l'agneau de Dieu & le lion de Iuda, vous a fournis ; car, puis qu'il est agneau, & il est vostre chef & Capitaine, il vous conuient estre brebis & vsfer des armes desquelles lui-mesme a usé ; car il ne peut estre le Pasteur des loups & des bestes sauuages, mais des brebis feu-

lement, lesquelles il conoist toutes nom par nom. Parquoi, si vous despouillez la nature de brebis pour vous transformer en bestes sauuages, voulans vsfer d'armes charnelles, vous-vous mettrez hors de sa vocation & abandonnez son enseignement, & par ainsi vous ne l'aurez point pour Capitaine. Or, s'il vous abandonne, auïez en quel estat vous en pourrez estre ; mais si vous demeurez tousiours sous son enseignement, vsans des armes spirituelles, vous ferez beaucoup plus forts que tous vos ennemis ; car les armes spirituelles ne sont pas seulement plus fortes que les charnelles sans aucune comparaison, mais aussi elles sont du tout inuincibles ; & si vous en estes armez, vous aurez aussi pour vostre Capitaine celui qui est inuincible, & qui est tellement l'agneau enuers les siens, lesquels le Pere lui a mis entre les mains, qu'il est aussi vn lion espouuantable, quand sa fureur est embrasée contre ses aduersaires.

SOVENEZ-VOUS donc de ce qu'il dit : « Le vous enuoye comme des brebis entre les loups. » Il ne dit pas : le vous enuoye comme des loups contre des brebis, ou comme des bestes sauuages contre des autres bestes sauuages ; mais comme des brebis entre des loups. Le propos, de premiere arrivee, semble fort estrange ; car quelle esperance de victoire peut auoir les brebis mises en combat contre les loups, sinon d'estre soudain deuorees ? Mais il ne faut pas seulement ici regarder à la nature des brebis & des loups, ains à celui qui dit : « Le vous enuoye. » Car, puis que lui, qui est le Pasteur, enuoye les brebis qui lui sont donnees en charge du Pere, voire en telle charge que la volonté d'icelui est qu'il n'en perisse pas vne, nous sommes tous certains qu'il ne les enuoye pas pour les laisser deuorer & perir ; car c'est lui qui dit que nul ne les rauira de sa main.

QUELQUE chose donc qui nous puisse auenir du costé des hommes, tenons-nous contents de ce que nous auons vn tel protecteur, lequel n'est point seulement homme, mais Dieu immortel & eternal. Parquoi nous sommes certains, plus que de ce que nous voyons à l'œil & que nous touchons à la main, que iamais nous ne pouons perir, non mesme lors qu'il semble mieux au iugement des hommes

lean 28.

Dan. 6.
Heb. 11.

Matth. 28. 28.
Ephes. 1.
Col. 1.
1. Cor. 11.

Apoc. 3.

lean 10.

Matth. 10.

lean 10.

lean 5.

lean 10.

que nous perissons ; ains, en mourant nous viuons, & estans veincus, nous veinquons. Combien que les hommes ostent la vie corporelle aux enfans de Dieu, quand Dieu leur lasche la bride iusques là, (ce qu'autrement ils ne peuuent) & qu'en cela ils semblent estre les plus forts, & qu'ils ayent obtenu la victoire, ce neantmoins les enfans de Dieu se montrent auoir esté les plus forts & estre demeurez victorieux, en ce que leur cœur n'a point esté veincu. Et par ainsi ils montrent euidement, par leur foi & constance, que toute la tyrannie du monde, ne toute la violence & rage des hommes, n'est pas assez forte pour vaincre vn vrai Chrestien ; car vn bon capitaine n'est pas veincu pour auoir receu des coups en la bataille, non pas mesme quand le corps y demeureroit du tout, & qu'il y seroit occis ; ce lui est assez qu'il ait combatu vaillamment & qu'il ait esté loyal à son seigneur & que la victoire demeure à son prince, & pourtant il demeure victorieux en la cause pour laquelle il combattoit ; car puis que l'homme est composé de corps & d'ame, il ne faut estimer le corps lequel les hommes peuuent tuer, sinon la despouille & la robe de l'homme, & l'ame comme l'homme, qui est vestu de cest habit terrestre. C'est donc le vrai sacrifice qui demeure entier & surmonte tous ses ennemis.

AVISEZ donc de demeurer fermes en la foi, de laquelle vous auez desia fait tant belle, tant ample, tant constante & tant publique confession ; & par icelle combattez contre vos ennemis & par vraye constance & patience, & prieres. Car voila les armes par lesquelles, dès le commencement du monde, l'Eglise de Dieu a tousiours veincu tous les Empires & royaumes de la terre qui se font dressez contre elle, & toute la rage & fureur de ses ennemis. Gardez-vous d'vser en la cause presente d'autres armes que de cestes-ci & d'autres semblables, desquelles sainct Paul arme le cheualier Chrestien en l'epistre aux Ephesiens. Vous sauez que vos predecesseurs, desquels vous estes issus, n'ont pas entretenu par le moyen des armes charnelles, mais de celles seulement desquelles ie vous parle, cela que Dieu leur a laissé de reste de benediction & d'Eglise, au milieu de la grande Babylone, qui auoit occupé toute la Chrestienté. Auisez donc de prendre

bon cœur au Seigneur, & de perfeuerer en la grace en laquelle il vous a appelez. Disposez-vous à endurer toutes choses auant que fleschir d'vn pas en la confession de verité, quoi qu'en puisse auenir ; car vous sauez à quel Seigneur vous seruez & quelle assistance il vous a promise, & quel loyer vous est préparé au ciel par la pure liberalité & grace de vostre bon Pere.

SVR tout trauallez à estre tous bien vnis ensemble, à celle fin que vous donniez meilleur courage les vns aux autres. & que les plus forts soulagent & conferment les plus foibles, & leur soyent en aide en ce combat. Il est donc bien requis que ceux qui ne se sont point encores declarez si auant que les autres montrent, au besoin, qu'ils ne veulent pas abandonner leurs freres & l'enseigne de ce grand Capitaine Iesus, duquel ils suyent la mesme confession comme les autres qui en ont desia rendu publique tesmoignage. Vous voyez, par experience, qu'es guerres qui se font par armes charnelles, les plus hardis non seulement baillent plus grand courage à ceux qui sont desia assez hardis d'eux mesmes, mais aussi enhardissent les plus peureux & couars mesmes, Aussi, par le contraire, les peureux & couars font perdre le cœur, par leur couardise & lascheté, aux plus hardis mesme & aux plus courageux. Or, si cela se fait aux guerres charnelles, il ne se fait pas moins es guerres spirituelles. Et pourtant, il seroit trop meilleur, tant pour tous les fideles que pour ceux-la qui tournent ainsi le dos quand il est temps de combattre, que iamais tels personnages n'eussent protesté ne fait semblant de vouloir combattre sous l'enseigne de Iesus Christ, que se faire enrouer entre les gendarmes & cheualiers d'icelui, pour se porter puis apres si laschement. Car, outre le deshonneur qu'ils font à Iesus Christ leur Seigneur, ils font aussi vn fort grand mal & vn fort grand dommage à tous leurs freres, Pour ceste cause, le Seigneur a iadis ordonné, en sa Loi, qu'on fist crier à son de trompe que les peureux se retirassent de l'armee de son peuple, afin qu'ils ne fissent perdre le cœur à leurs freres. Cela est vn point auquel il faut auoir grand efgard en ceste bataille spirituelle.

OR, nous ne sommes pas sous vn

Ephes. 6.

Deut. 20.
Iuges 7.

Capitaine par l'exemple duquel nous puissions aprendre à estre lasches & couars; car lui s'est mis le premier au combat pour nous, & en est reuenu victorieux non seulement pour lui, mais aussi pour nous. Prenons donc courage & le suyons, portans nostre croix apres lui, veu que par icelle l'acces & l'entree nous est preparee au ciel. Ne faites rien temerairement & à l'estourdie, ne sans bon conseil. Et si vous le voulez auoir bon, ne le prenez sinon de Dieu & de sa parole, & non de la prudence humaine; & s'il auient qu'en quelque endroit vous vous trouuez en difficulté & perplexité, ne vous pouans pas bien refoudre touchant les moyens lesquels vous pourrez suyure pour les plus seurs, ayez tousiours recours au Seigneur par prieres & oraisons faites en vraye foi; & lui vous ouurira l'entendement pour conoître sa volonté selon la manifestation qu'il en a faite en sa parole, par laquelle seule il veut que vous vous reigliez. Vsez tousiours de vostre modestie accoustumee, coniointe avec vne sainte constance & hardiesse Chrestienne, & non pas de temerité arrogante.

CELA faisant, remettez & vous & vostre cause, & tous vos autres affaires en la main du Seigneur, auquel vous estes consacrez, avec vos femmes & vos enfans, & duquel vous auez certain tesmoignage qu'il vous a receus en sa sauuegarde, & vous a auouez non seulement pour ses seruiteurs mais aussi pour ses enfans & heritiers. C'est lui qui (comme Salomon le tesmoigne) a le cœur du Roi en sa main, & l'encline du costé qui lui plait, comme le cours des eaux; & pourtant il est assez puissant pour changer le cœur de ceux qui vous poursuuent, ou de renuerser tous leurs conseils & entreprises, si bon lui sembler. C'est lui qui, par son Prophete, dit aux aduersaires de son peuple: « Assemblez-vous & vous ferez dissiper & espars; & dites: nous ferons cela, & il n'en fera rien fait; car Dieu est avec nous. » Il dit semblablement, par ce mesme Prophete, que la force des siens est en silence & esperance, c'est à dire en ce qu'ils attendent patiemment le Seigneur, iusques à ce que son bon plaisir soit de les deliurer; & cependant que ses enfans attendent son secours, & qu'ils sont en pleurs & larmes, le Seigneur,

comme il est escrit es Pseaumes, recueille & amasse toutes leurs larmes en vne phiole. En quoi il nous donne bien à entendre qu'il les void & qu'il oit nos soupirs & gemissemens, pour faire la raison, quand le temps sera venu lequel il a ordonné à cela.

FAITES seulement ce qu'il vous commande, autant qu'il vous en donne les moyens & la grace, & puis, cela fait, attendez sa bonne volonté, à l'exemple des bons martyrs anciens, lesquels ont iadis estonné les tyrans par leur foi, vnion & constance, & par la grande multitude en laquelle ils se sont trouuez, ayans si grand cœur pour rendre tesmoignage à la verité de Dieu par leur sang, que les tueurs & meurtriers qui les ont meurtris, ont esté veincus par ceux qu'ils ont tuez & meurtris; car les tyrans & les persecuteurs ont esté plustost las de persecuter & de tuer, que les persecutez & tuez n'ont esté las d'estre tuez & persecutez. Or, le Dieu qui a donné ceste force & ceste constance à ses saints Martyrs, c'est le vostre mesme, lequel est puissant pour vous fortifier iusques à la mort au combat qui vous est presenté, ou bien vous en deliurer par les moyens qu'il saura bien trouuer, s'il est ainsi expedient. Auisez donc tous, en general, à ces menaces du Seigneur lequel dit: « Qui me reniera deuant les hommes, ie le renierai aussi deuant Dieu mon Pere & ses Anges. » Et derechef: « Qui aura honte de moi & de mes paroles deuant ceste generation aduultere & pecheresse, i'aurai aussi honte de lui deuant mon Pere & ses Anges. » Oyez aussi, de l'autre costé, les belles promesses qu'il fait à ceux qui perseuerent en la confession de son saint Nom: « Qui me confessera deuant les hommes, ie le confesserai aussi & l'auouërai deuant mon Pere & ses anges. » Et: « Qui perseuera iusques à la fin sera sauué. » Puis donc que vous auez mis la main à la charue, ne regardez plus derriere vous, mais ayez fouuenance de la femme de Lot. N'ayez aucun regret de laisser Sodome & Gomorre, mais vous estimez trop heureux en mourant pour Iesus Christ, si sa volonté est telle, que de viure en ce monde miserable, apres l'auoir renoncé & blasphemé; voire d'une vie si malheureuse, laquelle il faudra aussi abandonner puis apres, & bientoist, vueillons nous ou

Marc 16.
Actes 14.
Rom. 8.

Pl. 37. 35.

Rom. 8.
Iean 1.

Prou. 21.

Isaie 8.

Isaie 30.

Matth. 10.

Matth. 8.

Matth. 10.

Luc 9.

Matth. 16.
Iean 6.
1. Iean 1.

non. Cestuy est le vrai moyen de garder sa vie, laquelle ceux-la perdent qui la veulent garder en abandonnant Iesus, qui seul est nostre vie & qui nous la peut bailler eternelle.

CONSIDEREZ quel grand bien c'est qu'estre avoué du propre Fils de Dieu & d'avoir de lui vn tel tesmoignage qu'il le promet aux siens deuant Dieu son Pere & ses Anges, & toutes creatures. Considerez s'il y a royaume au monde digne d'estre comparé à vn tel bien & honneur; considerez aussi par le contraire, quel malheur c'est d'estre defaoué & reietté du propre Fils de Dieu, voire en telle compagnie, & s'il y a malheur qui puisse estre comparé à cestui-ci, car c'est le comble de tous malheurs. Il y en a eu entre vous plusieurs qui ont beaucoup souffert, voire la mort, les autres ont esté plus espargnez. Or s'il est requis que ceux qui ont desia souffert se preparent encores à souffrir d'avantage, si tel est le bon vouloir de Dieu, qu'au sortir d'une affliction & persecution, nous-nous preparions à vne autre, que doyent faire ceux qui sont tous frais & qui n'ont encore rien souffert, ou bien peu? Veulent-ils avoir part à la victoire & à l'honneur d'icelle, sans point combattre & sans rien souffrir avec leur Seigneur & Maistre?

Iean 21.

IESVS Christ a dit à S. Pierre : « Quand tu estois plus ieune, tu te ceignois, & cheminois là où tu voulois; mais quand tu feras ancien, tu estendras tes mains, & vn autre te ceindra & te menera là où tu ne voudras point. » Sainct Iean expose que Iesus Christ dit cela pour signifier de quelle mort S. Pierre devoit glorifier Dieu. Sainct Pierre, ayant oui ce propos de la bouche de son Maistre, print la hardiesse de demander à Iesus Christ, que ce seroit aussi de sainct Iean son compagnon qui estoit là present. Sur quoi Iesus Christ lui respondit : « Si ie veux qu'il demeure iusques à tant que ie viene, qu'en as-tu affaire? quant à toi, sui-moi. » Nostre Seigneur Iesus nous donne par ces paroles beaucoup de bons enseignemens. Le premier, que Dieu est glorifié & en nostre mort, & en tout ce que nous souffrons pour son Nom. Le second, que nostre bon Pere nous espargne cependant qu'il lui plait. Le troisieme, qu'il a ordonné ce que nous devons souffrir, & de quelle mort

nous devons mourir pour le glorifier.

Le quatrieme, qu'il nous faut preparer & tenir tous prests pour souffrir quand il lui plaira. Le cinquiesme, que nous ne devons point porter d'enueie aux autres, s'il les espargne quand nous souffrons; car nous ne nous devons foucier sinon d'obeir à Dieu en tout ce qu'il lui plaira ordonner de nous, & laisser les autres en sa main, car il fait bien qu'il en veut faire.

Puis donc qu'ainfi est, vous maris, gardez-vous soigneusement quel amour charnelle que vous pouuez avoir enuers vos femmes, ne surmonte l'amour de laquelle vous devez aimer Iesus qui est mort pour vous. Et vous femmes, puis que le Seigneur vous a coniointes avec vos maris, non pas pour leur estre en destourbier mais en aide, ne leur foyez pas en empeschement en l'œuvre du Seigneur, mais leur baillez plustost courage à s'y employer comme il appartient. Considerez tant d'une part que d'autre, que vous estes conioincts & liez avec Iesus Christ par vn mariage diuin & celeste, pour lequel il faut rompre tout autre lien avant que se separer de lui. Semblablement souvenez vous que vous estes tous ensemble appelez à vn commun heritage, trop plus excellent que ceux qu'il faut ici abandonner pour le fuyre. Vous aussi peres, faites le semblable enuers vos enfans; & vous enfans, enuers vos peres. Peres, gardez-vous que l'amour charnel enuers vos enfans ne vous face oublier de qui vous estes enfans, & quel Pere vous auez au ciel. Et vous enfans, ne foyez pas cause que vos peres & vous perdiez vn tel Pere. Et vous freres & sœurs, considerez quel frere vous auez en Iesus Christ, par lequel vous estes faits enfans de Dieu, & quel partage il vous a fait au ciel de l'heritage eternel, lequel de droit appartient à lui seul, & auquel nous n'auons aucun droit, sinon celui lequel lui nous y a acquis, & nous y baille par sa grace. En somme, considerez tous en general & en particulier ce qu'il dit : « Qui aimera son pere, sa mere, sa femme, ses enfans, ses freres & ses sœurs, ses maisons & possessions plus que moi, ne peut estre de mes disciples, & n'est pas digne d'estre des miens. » Prenez donc tous bon courage au Seigneur comme vrais enfans de Dieu & heritiers de son Royaume, à la grace duquel ie vous recommande, le priant

Gen. 2. 2.

Ephes. 4.

Iean 1.
Ephes. 1.
Rom. 8.

Matth. 10.

M. D. LIII.

avec toutes les Eglises de deça, qui ont le soin de vous & le prient pour vous, qu'il vous soit tousiours protecteur, vous augmentant ses graces & benedictions, & qu'il vous rende victorieux de Satan & de tous les ennemis de sa saincte verité.



LOVYS DE MARSAC (1), Bourbonnois,
& son COVSIN.

Au discours des responfes faites par Louys de Marsac il y a des choses grandement notables; car, en soustenant l'authorité & maiesté de l'Escripture saincte contre l'impieté & blasphemés execrables du Lieutenant, Inquisiteur, Official & autres de Lyon, il a monstré vn zele heroique à l'honneur de Dieu.

CE qu'on pourroit dire de Louys de Marsac, gentil-homme de maison, au pays de Bourbonnois, qu'il auroit fuyi les armes, ayant esté des ordonnances du Roi, n'est rien au pris d'une vie noble & entiere qu'il a menee, depuis que Dieu l'eut appelé à son seruiçe en sa Cité de Geneue, pour en plus grand repos lui faire part au bien qu'il fait à ses domestiques. Là demeurant, il ne trouua estrange ne malfeant à vraye noblesse de s'appliquer à quelque mestier honneste, pour euitter oisueté & donner exercice au corps, cependant que de plus en plus il se fortifioit en la conoissance & au maniement des armes, esquelles le Seigneur veut instruire les siens pour s'en seruir puis apres, & les faire marcher sous l'enseigne desployee du souverain Capitaine & Seigneur Iesus Christ.

(1) « Loys de Marsac, gentilhomme de maison, du pais de Bourbonnois, et aiant esté des ordonnances du Roy, fut pris à Lyon avec un sien cousin, comme ils retournoient de Genève où ils avoient esté en grand exemple de toute vertu à chacun; ce qu'ils montrèrent aussi jusques à la fin, combien que le cousin fust du commencement un peu esbranlé; mais tost après il revint à soy, et par ainsi recurent tous deux la couronne du très heureux martyre, environ le quinziesme septembre au dict an.» Bèze, *Hist. ecc.* I. 52. Nous ignorons dans quelle édition de Bèze les savants éditeurs des *Calvini Opera* ont trouvé la my^e septembre 1553.

A ce combat, Marsac estant euoqué de Geneue avec vn sien Cousin, pour renforcer la compagnie des autres prisonniers de Lyon, dont ci deuant la mort victorieuse est descrite, se porta en vrai homme de guerre, & n'esparigna en façon quelconque ses Juges propres, quand par outrages de paroles ils toucherent l'honneur de son Seigneur & l'authorité de sa parole sacree, comme on verra au discours de ses escrits.

APRES qu'il eut rendu confession entiere des points sur lesquels il fut interrogé en la prison de Lyon, le penultiesme iour de Juillet M. D. LIII., son cousin estant en la mesme prison, de premiere entree fut espouuanté, & ne donnoit qu'aparance de foiblesse; mais, quand il vid son cousin Marsac marcher en telle asseurance de doctrine, il print courage au Seigneur, & confessa vne mesme doctrine avec son cousin, tellement que tous deux ont laissé exemple de constance à l'Eglise du Seigneur, & en la vie & en la mort, comme nous verrons es escrits qui s'ensuyent.

« INTERROGÉ de premier abord, si ie croyoi qu'il y eust vn franc-arbitre. & si nous n'auons pas puissance de bien & de mal faire; j'ai respondu que ie ne conoissoi & n'auoi aucune puissance de bien faire s'il ne m'estoit donné de Dieu, & que tous les dons viennent d'enhaut du Pere des lumieres, & que ie puis dire avec sainct Paul, que voulant faire le bien, le mal m'est adioinct, & que ie ne puis faire le bien que ie veux & fai le mal que ie ne veux pas.

ITEM, si ie croi la veneration des Saints, & s'ils ne prioyent point pour nous, & s'il ne les faloit point prier, & s'ils n'estoyent point nos aduocats, & la vierge Marie nostre aduocate. R. « Que ie ne conoissoi point d'autre qui priaist ou intercedast pour moi que Iesus Christ, & que lui seul estoit mon Intercesseur, Mediateur & Aduocat. » Ils m'ont repliqué que les Saints (desquels ie leur auoi nié l'intercession) auoyent fait plusieurs miracles, lesquels ils me proueroient par l'Escripture. Je leur di que ie ne disoi point le contraire, mais qu'ils regardassent bien que les miracles que Dieu a faits par la main des Apostres, ont esté feaux pour sceller l'Euangile & pour rendre le peuple attentif à la parole de Dieu, comme on void aux

Le coufin de Marsac.

Le coufin de Marsac.

Du Franc-arbitre.

Iaq. 1.

Les Saints.

Marsac, des ordonnances du Roi.

Actes de saint Pierre & de saint Jean. Et que ie ne croyoi point ni n'alleguoi autre doctrine que celle-la. On ne me repliqua rien, sinon qu'on me baille- roit vn docteur qui me feroit bien entendre le contraire. D. « Si ie ne croyoi pas estre fauue par les bonnes œures & par le merite d'icelles, & si elles n'estoyent pas necessaires à nostre salut. » R. « Que i'estoi fauue par la seule foi, & non point par les œures de la Loi; toutefois nous faisons bonnes œures, lesquelles Dieu a preparees en nous qui sommes son œure de grace. Quant au merite, il ne nous en faut point chercher d'autre qu'en Iesus Christ, qui est nostre salut & qu'il n'y a point d'autre nom donné aux hommes, auquel nous soyons faueuz. »

ITEM, si ie croyoi qu'il y eust vn Purgatoire. Je di qu'oui & que ie croyoi estre purgé par le seul sang de Iesus Christ. Et lors me demanderent si ie ne croyoi pas qu'il y eust vn feu de Purgatoire auquel les âmes sont purgees, & s'il ne faloit pas prier pour icelles. Je leur di que n'en croyoi point d'autre que celui que ie leur auoi dit. & que des trespassez ie n'en auoi nulle conoissance, & qu'ils sont en la main du Seigneur qui est iuste Iuge.

ITEM, s'il faloit confesser au Prestre ses pechez pour en auoir absolution & en receuoir penitence. L'ai respondu que quand ie sen ma conscience oppressee du sentiment de mes pechez, ie me retire à Dieu, auquel seul faut confesser son peché pour obtenir pardon au Nom de son Fils Iesus Christ nostre Seigneur. Sur quoi me demanderent si ie ne tenoi pas les Prestres d'vne paroisse pour Pasteurs tant en doctrine qu'en vie. Je leur respondi qu'ils estoyent faux-pasteurs, tant en doctrine qu'en vie, & que ie seroi fort mal conduit & tiendroi vne poure voye, si ie tenoi la leur. Ils me dirent que ie les tenoi donc pour pasteurs ignorans. Je di que ie ne les vouloi nullement tenir pour pasteurs. Alors l'vn me disant que ie cuidoi estre bien fauant, ie lui fi responce que ie ne cuidoi rien fauoir ne conoistre sinon Iesus Christ, & icelui crucifié pour moi. Il me dit qu'aussi faisoit-il bien lui. Je di que nous estions donc d'accord quant à cela. D. « S'il ne faloit point iufner. » R. « Qu'il estoit bon de iufner, voire avec prieres & oraisons,

quand nous-nous sentons affligez & oppressez en quelque forte. » Alors ils me dirent que ie les vouloi faire à mon plaisir, & non pas comme il estoit commandé de l'Eglise, obseruant les iours ordonnez; & ie leur di que le vrai iufne doit estre continuel au Chrestien. Item si ie croyoi le Symbole des Apostres, ie di qu'oui. Item si ie croyoi le Sacrement de la Cene (& vferent de ce terme). Je respondi qu'oui, & que quand elle est administree purement, ie croi communiquer & vraiment receuoir le corps & le sang de nostre Sauueur Iesus Christ sous l'espece du pain & du vin. Ils me dirent : « Mais croyez-vous pas que le vrai corps de Iesus Christ soit contenu realement & corporellement dedans le pain ? » Je di que non, & que ie croyoi qu'il est monté au ciel, & qu'il est assis à la dextre de Dieu le Pere. Alors l'vn d'eux me dit que i'estoi comme les Iuifs de Capernaum, & que ie ne vouloi croire si ie ne voyoi la preface corporelle de Iesus Christ dedans le pain, & que ie ne pouvoi contredire que Iesus Christ m'eust dit : « Qui mangera ma chair & beuera mon sang. » Je lui di qu'il regardast bien comment Iesus Christ dit qu'il est le pain vif, qui est descendu du ciel pour donner vie à ceux qui croient en lui, & pour conclusion il dit que la chair ne profite rien, & que c'est l'esprit qui viuifie. Je leur di d'auantage qu'ils regardassent bien comment S. Luc & S. Paul en traitent, & leur recitai le texte selon saint Paul, & leur di : Notez bien quand il dit : « Prenez, mangez, c'est mon corps qui est liuré pour vous. Toutes les fois que vous ferez ceci, vous le ferez en memoire de moi. Car toutes les fois que vous mangerez de ce pain & beurez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur iusques à ce qu'il viene. » Et leur di : « Notez bien ces mots, » & parlant à l'Official, ie lui di qu'il ne faloit point faire memoire de ce qui est present, tout ainsi qu'il ne faloit que ie fisse memoire de lui, d'autant que ie le voyoi deuant moi. Oui, mais (dirent-ils) ne vous voulez-vous pas tenir à ce que les saints Conciles & Docteurs ont arresté? Je respondi, oui bien en ce qui seroit conforme à la parole de Dieu, & autrement non; « car si moi mesme, (dit S. Paul) ou vn Ange du ciel vous annonçoit autre parole que celle que ie vous ai annoncee

De la Cene.

Iean 6

Gal. 1.

qu'il vous soit execrable.» Item, ils me demanderent où l'auoi appris toutes ces choses. Je di, au saint Euangile, & en la parole de Dieu. Item, s'il m'appartenoit de la lire, considéré que l'estoit homme mecanique (1) & sans fauoir, & si ie fauoi bien que ce fust l'Euangile, & qui le m'auoit appris. Je respondi que Dieu le m'auoit appris par son saint Esprit, & qu'il appartient à tous Chrestiens de le fauoir pour aprendre la voye de leur salut. Item si i'auoi veu l'Institution de Caluin, dite Chrestienne. Je di que oui. Voila ce qui me fut demandé au premier interrogatoire.

La seconde fois ie fu interrogué par le grand vicaire, lequel, pour sa grande bestise, me fit plusieurs demandes friuoles, lesquelles ne meritent pas d'estre escrites. Apres cela, il me demanda de quel estat i'auois esté. Je di que i'auoi esté des ordonnances du Roi, de la compagnie de monsieur de Lorge. Alors l'vn me dit qu'il ne m'auoit pas appris ceste doctrine, & que c'estoit vn bon cheualier. Je lui di que non, & que cela ne s'apprenoit point en combatant. D. « Si ie croyoi le vœu de chasteté ? » Je lui demandai que c'estoit. Il me dit que c'estoit d'estre religieux, & de faire quelques autres badinages qu'il me nomma. Je lui respondi que de chasteté ie n'en fauoi point de meilleure que celle que Dieu nous auoit dit : que quand nous sommes pressés des aiguillons de la chair, il le faut prier qu'il lui plaïse de mortifier nos affections mauuaises, & resister à icelles par les moyens que Dieu nous a donnez, & que de religion, ie n'en conoissoi point d'autre que celle dont saint Iaques parle. D. « Si ie croi les saints Sacremens de l'Eglise ? » Je demandai quels ils estoient. Alors il me les nomma. Je lui di qu'il n'y en auoit que deux que Dieu auoit ordonnez, assauoir le Baptesme & la sainte Cene. D. « Si du temps que l'estoi des ordonnances, ie n'alloi point à la Messe, si ie ne m'agenouilloi devant les images, si ie ne me confessoï ? » Je di qu'oui, mais que ie rendoi graces à ce bon Dieu, de ce que, par sa bonté & misericorde, il m'en auoit retiré, & m'auoit mis en la droite voye de mon salut. Ils me dirent que i'en estoi bien loin. Je di que i'en auoi esté plus loin

autrefois. D. « Et à ceste heure (dit-il) y cuidez-vous estre ? » Je di qu'oui, & que non seulement ie le cuidoi, mais i'en estoi assure par les promesses que le Seigneur m'en a faites. Apres il me dit qu'il me bailleroit vn Docteur qui me feroit bien entendre que ie falloï grandement. Je di que s'il le monstroï par l'Escriture sainte, ie le croiroi. Il me dit qu'il le me monstroï par l'Escriture sainte & par les ordonnances des Conciles. Je di que s'ils s'accordoient à la parole de Dieu, que ie les croiroi ; mais s'ils y contrevenoyent, ie diroï comme saint Paul nous apprend : c'est que si lui ou vn Ange de Dieu disoit ou prechoï autre Euangile, &c. Ils m'ont seulement allegué leurs Conciles & Docteurs anciens ; mais i'ai tousiours opposé ce passage, & aussi que ma foi n'estoit point fondee sur les hommes, & qu'elle seroit mal fondee, attendu que tout homme est menteur.

De là enuiron trois iours, le grand Vicaire, pensant auoir quelque grasse despouille de moi, vint avec le Iuge criminel, lesquels m'osterent mon argent ; toutefois ils m'en firent bailler pour viure. Et, apres plusieurs fots propos, le Vicaire me demanda si ie ne me vouloi pas rapporter au dire de leurs Docteurs, auxquels il appartenoit d'interpreter l'Escriture & non point à moi, & si ie vouloi estre plus sage que le Roi, & si ie ne vouloi pas croire ce qu'il croyoit. Je leur respondi que ie n'auoi que faire de leur interpretation, & que, sans rien interpreter, ie leur monstroï au doigt que ce que ie di est vrai. Que, comme ma foi n'estoit fondee sur le Roi, aussi ie n'estoi point là pour parler de sa foi. Il me dit derechef qu'il me bailleroit vn Docteur. Je lui demandai s'il n'estoit pas suffisant lui-mesme. veu qu'il estoit en estat de Iudicature.

L'AVTRE fois ensuyuant, qui a esté la dernière, en laquelle le Lieutenant du Roi estoit present, le grand Vicaire me demanda si ie vouloi persister en mes opinions & erreurs, qu'ils appellent. Je le priaï de m'en faire lecture, ce qu'il fit, me demandant tousiours si ie m'en vouloi desister, & qu'on me feroit misericorde. Je di que ie ne me vouloi point desdire d'vne chose tant bonne & veritable, & que de misericorde ie n'en demandoï point d'eux, mais que ie prioï Dieu qu'il me la fist.

De chasteté.

Iaq 1.

(1) Ouvrier.

Blaspheme
du lieutenant
de Lyon.

Et, en lisant lesdits interrogatoires, ils me vindrent prendre encore sur ceste question, s'il m'appartenoit de lire l'Evangile. Je di que Dieu, par son saint Esprit, le m'auoit fait entendre, & qu'autrement ne le pouuoie fauoir. Alors le Lieutenant du Roi dit que quant aux quatre Euangelistes il n'y en auoit que deux, assauoir saint Matthieu & saint Iean, qui fussent purs, & que S. Marc & saint Luc n'estoyent que de pieces ramassées par ci par là, & S. Paul pareillement, & dit que si les Docteurs de l'Eglise n'eussent authorisé les Epistres de S. Paul, qu'il ne les estimeroit non plus que les fables d'Æsopet. Je leur di que saint Paul auoit bon tesmoignage de sa vocation, ainsi qu'il est escrit aux Galatiens, premier chapitre. Il me fit responce qu'il rendoit tesmoignage de soi-mesme.

VOYEZ, ie vous prie, mes freres, le grand blaspheme (1) contre ceste tant sainte parole de nostre Dieu. Prions-le qu'il nous face la grace de ne tomber en telle impieté, mais que, par la vertu de son saint Esprit, nous demeurions fermes en l'obeissance d'icelle. Amen.

APRES ces choses. le Lieutenant fit derechef lire la responce que i'auoi faite sur le traité de la Cene, & me demanda si ie ne vouloi pas croire que le vrai corps de Iesus Christ fust contenu au pain. Je di que ie croyoi ce qu'auoi desia dit. Sur cela il dit qu'il croyoit qu'aussi tost que le Prestre a dit les paroles Sacramentelles sur le pain, que le corps de Iesus Christ estoit dedans. Et ie di que ie ne le croyoi pas, & qu'il estoit monté au ciel, & se sied à la dextre de Dieu son Pere. Lors il dit que ce qu'il auoit dit estoit sa foi, & qu'il vouloit viure & mourir en icelle & di que ie vouloi aussi viure & mourir en celle que i'auoi dite.

Pourquoi
Marfac a
escrit sa con-
fession.

CE fut la fin de nos propos, combien que ie n'aye pas bien tenu l'ordre comme i'ai esté interrogué. J'ai aussi mieux aimé delaisser quelque chose que d'y adiouster vn mot d'auantage; & ce qui m'a fait mettre ceste confession par escrit n'est point que ie demande qu'elle soit mise en lumiere; mais afin qu'en ma petiteffe Dieu soit

glorifié, lequel m'a glorifié & fait connoistre sa force en ma debilité & simplicité, tellement que nos ennemis sont veincus, & ne fauent alleguer autre chose sinon que nous ne nous voulons pas tenir au dire de leurs Docteurs, & que voulons estre plus sages qu'eux. Cependant demeurans ainsi pressez, ils ne fauent que dire, sinon que de tascher tacitement (s'ils osoyent) à reietter l'Escriture sainte. Et ie prie ce bon Dieu & Pere de toute misericorde, qu'il nous vueille augmenter ses saintes graces, afin que nous puissions tousiours glorifier son saint Nom tant en la vie qu'en la mort, tellement que ce soit à l'auancement de son regne, à l'edification de son Eglise tant desolee, & à nostre salut. Et ceci lui demanderons-nous, au Nom & en la faueur de son trescher & bien-aimé Fils nostre Seigneur, lequel regne avec le Pere & le S. Esprit. Ainsi soit-il.

Lettre que ledit de Marfac a enuoyee à M. D. S. L. le dernier du mois de Iuillet 1553, par laquelle il monstre la ioye qu'il a de ce que le Seigneur se sert d'eux pour la consolation des autres.

MONSIEUR & frere, nous auons receu vos lettres avec grand'ioye & consolation, ainsi qu'à la verité elles en sont pleines, & nous seroit impossible de vous pouuoir exprimer combien grande fortification elles nous aportent en nos afflictions; vous suppliant humblement de perseverer selon la necessité que connoissez que nous en auons, pour l'infirmité & debilité de foi qui est en nous. Nous en difons autant à mademoiselle vostre femme, nostre bonne sœur, à laquelle nous rescrivons, si le Seigneur nous donne le moyen, pour la remercier humblement des saintes exhortations qu'il lui a pleu nous enuoyer. Desquelles ainsi que des vostres nous sommes grandement consolez. Quant à ce que vous mandez, que vous auez receu consolation par nos lettres, en cela nous auons grande matiere de glorifier Dieu qui se veut seruir de nous, ses pures creatures tant fragiles, pour la consolation des siens; combien que ce soit avec grande infirmité & ignorance,

(1) Il faut reconnaître, en effet, que ce Lieutenant du Roy étoit le véritable hérétique. Et pourtant le terrible tribunal ne protesta pas contre ses blasphèmes!

laquelle nous vous supplions grandement de supporter. Il n'est ia mestier que nous-nous arreftions beaucoup à vous exhorter des choses lesquelles vous ne pouuez ignorer, attendu que iournellement le Seigneur parle à vous par viue voix. Seulement nous vous prions de perseuerer en l'obeissance de nostre Dieu & de sa parole, afin que tousiours vous foyez en exemple de bonne vie & conuersation à vos prochains, & que par ce moyen la gloire de nostre Dieu soit d'autant plus exaltee, & le regne de nostre Seigneur auancé, à la ruine & destruction de Satan, de l'Antechrist de Rome, son ministre & ses supposts, à l'aneantissement aussi de toutes leurs machinations, conspirations & entreprises qu'ils font pour rompre & ruiner tout ordre & police Ecclesiastique. Or nous continuerons, tant que Dieu nous donnera de viure, à prier ce bon Dieu pour la consolation de sa poure Eglise, tant affligée & assaillie de toutes parts par tant d'ennemis, non seulement manifestes & ouverts, mais aussi secrets & cachez, voire domestiques; à ce qu'il lui plaise la maintenir & fortifier par son S. Esprit à l'encontre de tous ses aduerfaires. Vous suppliant aussi de faire le semblable, afin que son Nom soit glorifié en nous, soit en la vie, soit en la mort. Ce Dimanche, penultieme de Iuillet, M.D.LIII.

La priere, en la suscription de ceste lettre, regarde au temps qui estoit lors; car, mesme à Geneue, vne troupe de gens, ennemis de la reformation de l'Euangile, demouroit bandee contre les Ministres d'icelle, iusques à ce que le Seigneur les renuersa & chassa le seiziesme de Mai, M.D.LV.

Le Pere de toute misericorde vous veuille de plus en plus augmenter ses graces, & vous fortifier pour soutenir tant d'affauts qui sont faits de present à sa poure Eglise, & à tous les pources seruiteurs de Dieu, desquels le Seigneur vous veuille deliurer, & regarder en pitié sa poure Eglise par sa bonté paternelle. Ainsi soit-il.

MONSIEUR & frere, ie ne puis assez magnifier le Seigneur, ne declarer la

ioye que mon poure cœur reçoit, de ce que ie voi que les freres se resiouissent de ceste tant debile confession que ce bon Dieu m'a donné de faire. Debile, di-ie, en ce qui est de mien; mais en ce qui est de lui, forte, voire si forte que nos aduerfaires, maugré leurs dents & leur vifage, font conueincus en leurs cœurs, tellement qu'ils ne s'attachent point seulement à nos personnes, mais pleinement & ouuertement à la parole de Dieu, voyans qu'ils ne peuuent resister à l'encontre. Ils nous appellent fots, bestes & idiots, & de fait, tels sommes-nous; mesme j'ai tousiours esté estimé de mes freres & parens estre tel; mais c'est ce que dit S. Paul, que Dieu a esleu les choses folles de ce monde pour confondre les sages; & les choses foibles de ce monde, Dieu les a esleuës pour confondre les fortes; & les choses viles de ce monde & les mesprisees, voire celles qui n'estoyent point, Dieu les a esleuës pour abolir celles qui sont, afin que nulle chair ne se glorifie deuant lui. Ce sont les docteurs que le Seigneur a choisis pour maintenir sa parole, pour les faire tesmoins d'icelle. Or nous le prions qu'il nous face la grace que puissions tellement perseuerer à la maintenir, que tous les tourmens que nos ennemis nous pourroyent faire, ne nous reculent aucunement. Car, quant à nous, nous sommes tant debiles de nostre nature, que nous ne saurions endurer qu'on nous iette des petites gouttes d'eau froide sur nostre chair, que ne tressaillions & fremissions. Comment donc pourrions-nous souffrir vn demi quart d'heure, veu que nostre nature est tant debile? Mais l'esperance & vraye assurance que nous auons en nostre Dieu est telle qu'il nous fortifiera, & non seulement nous donnera force de souffrir en vn si brief temps, mais aussi de surmonter tous les tourmens, voire quand on nous traineroit par les rues & bourbiers, & autres peines qu'il seroit possible de penser. Voyons quels tourmens ont enduré tant de Martyrs qui nous ont precedez, & ce en vertu de la foi. Celui mesme qui leur a donné la force de surmonter toutes ces choses nous fera le semblable. N'estoyent-ils point hommes semblables à mesmes passions & infirmités que nous-mesmes? Il n'en faut nullement douter. Or donc, si nous voulons viure avec Iesus Christ,

1. Cor. 2.

Vne goutte d'eau froide fait tressaillir nostre chair.

Les tourmens qu'ont enduré les Martyrs.

M. D. LIII.

c'est bien raison que nous souffrions aussi avec lui. Serait-ce raison que nous eussions communication à ses biens, honneurs & gloire, sans communiquer à sa croix ? Que si les souffrances du temps present ne sont pas dignes de la gloire auenir, qu'est-ce donc de souffrir ici vn peu de temps ? Car nostre tribulation, qui est de peu de duree & legere à merueille, produit en nous vn poids d'eternelle gloire, quand nous ne considerons point les choses visibles mais les inuisibles, car les choses visibles sont temporelles, mais les inuisibles sont eternelles.

VOILA, trescher frere, qui nous doit apporter assurance toute assuree, pour ne craindre la mort, quelque cruelle qu'elle soit. Et en cela, ie me tien assure que ce bon Dieu m'en fera la grace, d'autant qu'il me l'a promis, & qu'il est veritable. Au reste, ie ne vous pourroi reciter la grande consolation que i'ai receue de la communication qui m'a esté faite des lettres qu'avez enuoyees à mon frere Denis Peloquin, lequel trouua moyen de les bailler à vn de nos freres qui estoit en un groton au dessus du mien, lequel m'en fit lecture, pource que ie ne les pouuois lire, d'autant que ie ne voyois rien en mon groton. Ie vous prie donc de perseverer pour nous assister tousiours de semblable consolation, car icelle nous incite à pleurer & prier, qui sont les vraies consolations qui nous sont necessaires en cest endroit.

S'ENSUYVENT deux Epistres singulieres & pleines de grande consolation, escrites l'une par M. Guillaume Farel, & l'autre par M. Iean Calvin, & enuoyees aux susdits prisonniers Peloquin, Dymonet, Marsac & autres, d'un mesme temps detenus à Lyon.

M. Guillaume Farel, en ceste Epistre, principalement propose vne indicible bonté de Dieu, quand il donne sa conoissance à ses poures creatures, & les assure que les ennemis ne feront rien qu'il ne vueille, & que preallablement il n'ait ordonné.

MES freres en nostre Seigneur, quelle grace deuous-nous tous rendre à la bonté infinie du Pere de toute

misericorde, qu'il lui a pleu nous faire tant de bien & tant de grace, à nous miserables pecheurs qui n'auons gagné seulement que de demeurer & croistre en toute malediction & meschanceté, mais aussi d'estre totalement abyfmez au profond d'enfer, qu'au lieu de faire vn tel iugement sur nous, par sa bonté infinie il nous a attirés à la conoissance de son Fils, à la grande lumiere de son saint Euangile, en se declarant pleinement estre bon Pere misericordieux, pitoyable & propice, & ce en nous pardonnant nos pechez, faisant vn tel changement, tres-grand & tres-excellent en nos œures, tellement que ce qui nous sembloit beau & bon auparauant, selon la tromperie & deception de Satan, & en la puissance qu'il exerce par l'Antechrist, l'homme de peché & de toute malediction. au maudit, execrable & plus qu'abominable estat Papal, au siege plus qu'inferral, maintenant nous est conu tel qu'il est, assauoir ladre, vilain, maudit & execrable ? Et ce de quoi ne tenions conte, assauoir de la vraye & viue foi, & de regarder la sainte volonté de nostre bon Pere, son vrai testament nouveau, l'alliance de grace, salut & vie, maintenant nous est tout, comme il doit estre. Car, quelle chose deuous-nous estimer fors que Iesus mort pour nos pechez, & resuscité pour nostre iustification ? où est toute nostre sagesse, iustice, sanctification, rançon & salut, qu'en lui seul ? Vrayement ceci est tant grand & tant excellent, que non seulement les detestables abominations & diaboliques iniquitez nous doyuent estre en horreur, & pour l'amour de Iesus les deuous fuir & detester, & plustost mille fois mourir que d'en tenir la moindre qui soit, ou seulement en faire aucun semblant, mais encore quelque chose qui soit, quelque apparence qu'elle ait en pays que ce soit, nous la deuous reputer comme fiente & ordure, afin qu'on possede seulement Iesus, & que soyons trouuez ayans seulement la iustice qui est en Iesus, pour comparoir hardiment & nous approcher du throne de la grace du Pere.

O mes freres, que ceste conoissance est grande, parfaite & excellente ! de laquelle nous ne saurions ni ne pourrions assez dignement louer ce bon Pere, & l'en remercier comme il appartient, voire quand non seulement tout ce qui est en tous les hommes qui sont,

1. Thefl. 2.

Phil. 3.

quelques saints qu'ils foyent, ne mesme de ceux qui ont iamais esté depuis la fondation du monde, seroit en nous, mais aussi quand nous aurions la perfection de tous les Anges. Parquoy nous auons plus grand besoin de recourir à nostre Seigneur, Sauueur, Moyenneur & Aduocat; & lui supplier, puis qu'il nous est autheur & cause de tout ce bien, & que de lui nous tenons tout; & puis qu'il nous a fait ce bien de nous apporter la parole de salut, qu'il nous donne selon le bon vouloir du Pere, dequoy nous lui rendons graces, que son bon plaisir soit en remercier le Pere, qui aura bien agreable le remerciement fait d'un tel Fils qui tant lui a pleu & lui plait en tout & par tout. Mais que di-je: que Iesus en remercie le Pere? Ne l'a-il pas desia fait, & pour nous & pour tous? Et le fait pleinement encore, en ce qu'il est mort pour nous, fait obeissant au Pere iusques à la mort de la croix? Et ce qu'au parauant il disoit qu'il remercioit le Pere de ce qu'il auoit caché ces choses tant grandes & tant dignes, & qui sur tout sont à priser, aux sages & fort entendus de ce monde, & les auoit reuelees à ceux qui estoient tant simples, tant entendus: ce bien, ceste grace ne doyuent estre mis en oubli, mais tous doyuent continuellement estre en la memoire, comme nostre bien tres-parfait, consommé, & plus desirable que chose qui soit.

Et, quelque chose qui nous auiene, quelque mal-heurté que sentions ici bas, nous deuons en ceste grace nous esiouir & glorifier, en magnifiant tousiours le Seigneur nostre Dieu, sans perdre iamais courage, ne defaillir de la foi & esperance que nous auons en & par ceste grace tres-grande, qui nous doyuent conduire & mener à sainctement cheminer comme il faut; & pour sortir de toute pourteté & malediction, dont sommes encores environnez & detenus, par ce qui reste encore du vieil homme, pour batailler la droite bataille. Nous en auons ici vne obscure & latente en nous-mesmes; mais vous, mes tres-chers freres, auez par la grace de Dieu, vne tres-grande bataille, & estes appelez, comme tresaimés enfans & heritiers de la vie, en ce que ce bon Pere vous fait ce bien, que non seulement vous croyez & espérez en son Nom, mais aussi que vous souffrez comme vrais membres

de Iesus. Et, combien que la charité que chacun Chrestien vous porte nous contraint à estre marris de vous voir entre les mains de tels ennemis de Dieu, & estre traitez si amerement; & que, si c'estoit le bon plaisir de Dieu, que fussiez deliurez & retirez d'entre les iniques pour estre rendus à vos freres, & avec nous ouïr la sainte doctrine de nostre Seigneur, & l'inuoker en sa sainte assemblee, grandement le desirerions; ce neantmoins nous auons trop plus d'occasion de louer Dieu, que sa bonne volonté est telle, de vous auoir choisis comme singuliers membres du corps de Iesus pour magnifier son saint Nom, & de vouloir en vous estre prisonnier, pressé, persecuté, condamné, & souffrir tant de pourteté & tant d'angoisse que rien plus. Mais en ceci tant s'en faut que nous & vous defaillions, que plustost en ioye de cœur vous vous glorifiez en nostre Seigneur, en prenant le tout patiemment; & sentez vostre probation, ayans ferme esperance en laquelle point ne serez confondus; car tout ce qui vous a esté donné, & de croire & de souffrir pour nostre Seigneur Iesus, vient de la grande charité de Dieu, laquelle ie ne doute point que ne sentiez espadue en vos cœurs. De quoi nous remercions Dieu, & vous recommandons à sa sainte grace, lui supplians que ce soit son bon plaisir de consumer & parfaire ce qu'il a commencé. Et, comme vrayement estes prisonniers, non du diable, comme au parauant quand vous seruiez à l'Antechrist, mais de Iesus, & qu'auiez les liens, non d'idolatrie, d'erreur & superstition, mais du saint Euangile, que perseueriez en la confession de ce bon Sauueur, en toute constance & verité de foi. Et, comme auez sainctement commencé & perseueré iusques à present, aussi iusques à la fin perseueriez, & pleinement glorifiez ce bon Pere fidele & veritable, qui sera au milieu des afflictions, angoisses & prisons, afin qu'abondiez & croissiez en ses consolations.

Que les hommes lient & attachent ce poure corps mortel; (ce que neantmoins ils ne peuuent faire sans le bon vouloir de nostre Pere, non pas mesmes faire tomber vn cheueu de nostre teste) quand ils auront tout fait, & qu'ils executeront autant qu'il leur est donné, neantmoins le Tout-puissant, qui nous a prins pour estre des siens,

Matth. 11.

Rom. 5.

Phil. 1.

Luc 12.

& veut estre nostre defendeur & protecteur, est plus fort que tous tant qu'ils sont, lesquels mesmes sont contrains de ne passer ce qu'il leur est permis. Ce Tout-puissant, di-ie, delivra nostre esprit; & nous ayant desia mis en liberte, de plus en plus nous delivra & donnera non seulement à l'ame pleine vie, salut & toute benediction, mais aussi à nos corps, ne permettant point mesme en ceste vallee de misere, en ces lieux d'afflictions, que nous portions plus que ne pouuons, mais il attempere le tout par sa grace, tellement que par patience nous pouuons tout porter & veindre. Seulement inuouquons-le en nos afflictions, & mettons toute nostre sollicitude & tout son soin en lui, ayans pleine fiance en ses saintes promesses, que nous sentirons plus de son aide que nous ne pourrions penser. Ne regardons point la terre, ne les ennemis qui sont ici, ne leur fureur & rage, pour auoir peur & crainte, que le nombre ne nous trouble n'espouuante, comme le seruiteur du Prophete Elisee, mais regardons au ciel à nostre Pere, & à sa puissante armee de tant de mille qui regardent nostre combat, & bataillent pour nous. Car, sans comparaison, il y en a plus pour nous & plus puissans, voire innumerables, qu'il n'y a contre nous.

ENTRONS donc au combat, estans assurez de la victoire, laquelle est toute certaine en vertu de l'Agneau qui a veincu. Donnons bon courage tant à ceux qui sont presens qu'à ceux qui viennent apres nous, de bien batailler & puissamment s'employer pour Iesus. Faites, mes freres, que toutes les Eglises redoublent leur ioye avec tous les Anges du ciel, de vostre victoire, & que nous rendions graces à Dieu. Et comme tous rendons graces à Dieu de vostre sainte & vrayement Chrestienne confession, ainsi aussi magnifions nostre Seigneur de vostre perseverance ferme & puissante en ce bon Seigneur qui vous a esleus.

La grace, benediction, paix & consolation de nostre bon Dieu regne & triomphe en vous & en tous les seruiteurs de Iesus; & la fureur, malediction, trouble & defolation soit sur l'Antechrist, & sur toutes ses abominations. Et ce bon Sauueur & Redempteur non seulement regne en vous & en toutes ses saintes Eglises, visitées par le saint Euangile, & qui

oyent & tienent la verité de Iesus; mais, par sa grace illuminant tous poures aueugles, r'adressant tous errans, & fortifiant tous debiles, face qu'en tout & par tout le monde il regne par vraye obeissance de foi, & que tous empeschemens que Satan a dressé pour empescher le cours de l'Euangile, soyent ostez, & que la doctrine de Iesus seule & pure soit par tout preschee, tenue & suyue. Mes chers freres, ie vous recommande à la grace du Seigneur. De Geneue, ce septiesme de Iuillet, 1553.

Vostre frere,
GVILLAVME FAREL.

Epistre enuoyee par M. Iean Caluin avec la susdite, pour la consolation dedits prisonniers (1).

Outre la consolation, il y a vn vray tesmoignage que donne M. Iean Caluin aux escrits de ceux qui sont prisonniers pour la verité; confessant auoir esté grandement edifié en les lisant.

[Ceste Epistre meriteroit d'estre mise au commencement du liure des Martyrs, pour autoriser les escrits procedans de l'Esprit de Dieu].

MES freres, ie croi qu'avez esté auertis que i'estoi absent de la ville, quand les nouvelles vindrent de vostre prison, & ne suis pas retourné de huit iours apres. Parquoi il n'est ia besoin que ie m'excuse de ce que i'ai tant differé à vous escrire. Or, combien que ce nous ait esté vn message triste selon la chair, mesme selon le iuste amour que nous vous portons en Dieu, comme nous y sommes tenus, si nous faut-il neantmoins rengier à la volonté de ce bon Pere & Seigneur souverain, & non seulement trouuer iuste & raisonnable ce qu'il dispose de nous, mais l'accepter de cœur benin & amiable, comme bon & propre pour nostre salut, attendans patiemment qu'il monstre par effet qu'ainsi soit. Au reste nous auons au milieu de nostre tristesse de quoi nous esioir, en ce qu'il vous a si puissamment assisté,

(1) *Calvini Opera*, XIV, 561.

M D. LIII.

car il a bien esté requis qu'il vous fortifiait, par son Esprit, à ce que la confession de sa sacree verité vous fust plus precieuse que vostre vie. Nous fauons tous, voire par trop, combien il est difficile aux hommes de s'oublier. Ainsi il faut bien que ce bon Dieu desploye son bras fort, quand pour le glorifier nous ne craignons point ne tourment, ne honte, ne la mort mesme. Or, comme il vous a muni de sa vertu pour soutenir le premier affaut, il reste de le prier qu'il vous renforce de plus en plus, selon que vous aurez à combattre. Et, puis qu'il nous a promis la victoire finale, ne doutez point que, s'il vous a fait sentir vne partie de sa vertu, vous aurez plus ample tesmoignage par effet & experience à l'auenir, qu'il ne commence pas pour laisser son ouurage imparfait, comme il est dit au Pseaume. Surtout, quand il fait cest honneur aux siens de les employer pour maintenir sa verité, & qu'il les ameine au martyre comme par la main, il ne les laisse iamais despourueus des armes qui y sont requises. Mais qu'il vous souuiene cependant de leuer les yeux à ce royaume eternal de Iesus Christ, & de penser pour quelle querelle vous bataillez; car ce regard non seulement vous fera surmonter toutes tentations qui vous pourront suruenir de l'infirmité de vostre chair, mais aussi vous rendra inuincibles contre toutes les cautelles de Satan, & ce qu'il pourra brasser pour obscurcir la verité de Dieu. Car ie sai bien que par sa grace vous estes si bien fondez, que vous n'y allez point à l'auanture, mais que vous pouuez dire avec ce vaillant champion de Iesus Christ: « Ie sai de qui ie tien ma foi. »

C'EST la cause pourquoi ie ne vous enuoye point vne telle confession de foi que m'auoit requise nostre bon frere Peloquin. Car Dieu fera beaucoup mieux profiter celle qu'il vous donnera de faire selon la volonté de vostre esprit qu'il vous a departi, que tout ce qui vous seroit suggeré d'ailleurs. Mesme, estant prié par aucuns de nos freres qui ont n'agueres espandu leur sang pour la gloire de Dieu, de reuoir & corriger leur confession qu'ils auoyent faite, i'ai esté bien aisé de la voir pour en estre edifié; mais ie n'y ai voulu adiouster ne diminuer vn seul mot, pensant que ce qui auroit esté changé, ne seroit que

diminuer l'autorité & efficace que merite la sagesse & constance qu'on void clairement estre venue de l'Esprit de Dieu. Soyez donc asseurez que ce bon Dieu qui se monstre au besoin, & acomplit sa vertu en nostre foiblesse, ne vous delaissera point que vous n'ayez dequoi magnifier puissamment son Nom; seulement procedez-y en sobrieté & reuerence, sachans que Dieu n'acceptera pas moins le sacrifice que vous lui ferez selon vostre portée & faculté que vous auez receuë de lui, que si vous compreniez toutes les reuelations des Anges; & fera valoir ce qu'il vous aura mis en la bouche, tant pour confermer les siens que pour confondre ses aduersaires. Car, comme vous estes assez auertis que nous auons à resister constamment aux abominations de la Pauté, si nous ne voulons renoncer le fils de Dieu qui nous a tant cherement acquis à soi, aussi meditez ceste gloire & immortalité celeste à laquelle nous sommes conuiez, & sommes certains de paruenir par la croix, ignominie & mort. C'est chose estrange, au sens humain, que les enfans de Dieu foyent saulez d'angoisse cependant que les mefchans s'esgayent en leurs delices; mais encores plus, que les esclaves de Satan nous mettent les pieds sur la gorge (comme on dit) & facent leur triomphe de nous. Si est-ce que nous auons à nous consoler en toutes nos miseres, attendans ceste heureuse issue laquelle nous est promise, que non seulement il nous deliurera par ses Anges, mais aussi lui-mesme torchera les larmes de nos yeux. Et, par ce moyen, à bon droit nous auons dequoi despiter l'orgueil de ces pources aueugles qui à leur ruine esleuent leur rage contre le ciel.

CEPENDANT, combien que nous ne foyons pas à present en pareille condition que vous, si ne laissons-nous à batailler quand & quand par priere, sollicitude & compassion, comme vos membres; puis qu'il a pleu au Pere celeste par sa bonté infinie de nous vnir en vn corps sous son Fils nostre chef. Sur quoi ie le supplierai vous faire la grace, qu'estans apuyez sur lui, vous ne chanceliez nullement, mais plustost croissiez en vertu; qu'il vous tiene en sa protection, & vous en donne telle certitude que vous puissiez mespriser tout ce qui est du monde.

Pf. 138. 9.

2. Tim. 1.

Ceci est notable pour l'autorité de l'Esprit de Dieu parlant par les Martyrs.

Mes freres vous saluent trefaffectueusement, & plusieurs autres.

Votre frere,
I. CALVIN.

POURCE que ceste lettre, comme i'espere, fera commune à vous deux, seulement i'adiousterai ce mot: qu'il n'est ia besoin que ie vous face longue exhortation, car c'est assez que ie prie Dieu qu'il lui plaise de continuer à vous imprimer de mieux en mieux au cœur ce que i'ai conu par vos lettres, que vous goustez trefbien. Combien que ce soit chose fascheuse de languir si long temps, quand il n'y auroit que le fruit que Dieu vous monstre, qu'il ne vous a pas referuez iusques ici sans cause, vous auez iuste occasion de ne vous lasser ni ennuyer pour la longueur. Et quant à la maladie, c'est prudemment considéré à vous, que Dieu par ce moyen vous veut mieux preparer à plus grand combat, afin que la chair estant bien domptee, puisse mieux se resigner. Voila comme nous deons conuertir à nostre profit tout ce que le Pere celeste nous enuoye. Si vous pouuez communiquer avec les autres freres, ie vous prie de les saluer aussi de par moi. Ce bon Dieu vous tiene à tous main forte, vous garde & vous conduise, & face de plus en plus reluire sa gloire en vous.

I. CALVIN.

Lettres de Louys de Marzac, du vingt-cinquiesme d'Aoust, M.D.LIII (1).

CHER frere, ie vous escriui dernièrement du quinziesme d'Aoust, comme ie fis aussi à nostre frere & bon ami N. ie ne fai pas si les lettres sont paruenues à vous. Nostre frere Denis (2) pareillement escriuit à son neveu de tout ce qui nous estoit auenu, & que nous esperions estre declarez bien tost, ce qui fut fait lundi dernier vingt & vniemesme dudit mois. Apres la declaration nous fusmes amenez à Rouane, excepté nostre frere Denis, lequel (comme on nous a donné à entendre) on veut mener à Ville-franche,

(1) Nous ignorons à qui fut adressée cette lettre et celle du 15 août.

(2) Denis Pelouquin.

pour estre là sacrifié, afin qu'en plusieurs lieux nostre Dieu soit glorifié par la mort de ses enfans. De nostre part, nous pensions que des le lendemain on prononçast sentence de mort à l'encontre de nous, mais ce bon Dieu nous a preferuez iusques à ce iour, afin que nous soyons tousiours plus fortifiez; comme à la verité nous le sentons par l'assistance qu'il nous a fait, tellement que (la merci à sa bonté) ceux qu'on pensoit les plus debiles sont les plus forts. Et de fait, nos aduerfaires sont fort faschez à cause de mon Cousin, pource qu'ils auoyent opinion que c'estoit quelque legereté friuole que nous lui auions mise en la teste; mais (la merci à ce bon Dieu) ils sont deceus, voyans la perseuerance qu'il lui a donnée à maintenir la confession de sa foi. MERCREDI dernier nous fusmes interrogez par le Lieutenant du Roi, lequel continuant en ses blasphemes acoustumez, nous assailit par plusieurs argumens; principalement moi, qui fus amené le premier deuant lui, m'interrogant comme s'il ne m'auoit iamais veu. Le bon Dieu me donna force (comme aussi il a fait à mes freres) pour lui respondre; en sorte qu'il ne sauoit que dire, sinon que i'estois vn ignare & sans fauoir, & que ce n'estoit pas à moi de fauoir l'Escriture saincte, & que tant de grans personnages qui ont estudié vingt cinq ou trente ans, auoyent bien à faire à l'entendre. A quoi ie respondi que ce leur estoit grand honte, & que le semblable auoit esté fait aux Scribes & Pharisiens, Docteurs de la Loi, & que Dieu l'auoit reuelé aux femmes, aux poures boiteux, aueugles, ladres, paralytiques & autres, afin que ce que nostre Seigneur Iesus Christ dit, remerciant Dieu son Pere, fust accompli: c'est qu'il l'auoit caché aux sages & prudents, & l'auoit reuelé aux petis & simples. Lors ils se prirent à rire & moquer de moi. Cependant ledit Lieutenant, parlant au procureur du Roi & à vn autre Aduocat, iura sa foi; sur quoi ie le reprin, disant que celui qui m'auoit appris à ne point iurer m'auoit aussi appris que ce que ie maintenois estoit sa parole. Lors, tout honteux, il me dit qu'il pourroit bien auoir failli. Le procureur du Roi insista que ie ne pourrois nier que S. Iean n'eust dit la Messe en Ephese. Auquel ie demandai où il auoit trouué cela

Le Lieutenant de Lyon continue en ses blasphemes.

Math. 11.

Le Lieutenant jurant par sa foi est reprins.

par escrit, & si c'estoit en l'Euangile. Lors il se teut, ne me rendant aucune responce, sinon de m'appeler ignare & beste. Je di que i'estoi content d'estre tel qu'il me voudroit estimer; mais cependant l'auoi pris à conoistre Iesus Christ qui lui estoit caché.

Av reste, nous estimons, selon l'aparence des hommes, que demain nous nous en irons avec nostre Dieu, pour estre sacrifiez & recevoir ceste couronne de gloire incorruptible & l'heritage eternel, lequel nous a esté préparé des la constitution du monde; de quoi nous-nous esiouyffons grandement, & prions ce bon Dieu que nostre sacrifice lui soit en bonne odeur, comme il sera sans doute. Nous sentons son assistance croistre en nous de plus en plus, selon que la fin de nos iours s'approche, mettant fin à ceste vie tant caduque & pleine de misereres, où nous ne voyons que matiere de desolation & occasion de pleurer & gemir, à cause de tant de blasphemés qui se commettent à l'encontre de la maiesté de nostre Dieu.

Nous voyons les aduersaires decouverts & manifestez, qui ne taschent qu'à ruiner la poure Eglise, persecutans de toutes parts les enfans de Dieu, respandans le sang innocent. D'autre part, il y a aussi des aduersaires qui sont en l'Eglise, qui ne taschent que de rompre & abatre tout ordre & police Ecclesiastique, s'esleuans contre les seruiteurs & Ministres de sa paroles, & d'autres qui, en leurs cachetes, sement zizanie & fausse doctrine entre les petits & les simples. Helas! que telles choses nous doyuent bien donner occasion de pleurer & de nous contrister, trop plus grande que toutes les cruauitez qu'on pourroit exercer sur nous, qui ne sont que fumees au prix de celles-la. Et par ainsi, trescher frere, cela nous doit de tant plus humilier, conoissans que ce bon Dieu nous enuoye ces choses, non point pour nous punir, mais pour nous chastier & amender, & aussi pour la probation des siens pour nous exercer à patience. Car, comme dit S. Iaques, mes freres, reputez que c'est toute ioye quand vous cherrez en diuerses tentations. Sachez que la probation de vostre foi engendre patience; mais il faut que la patience ait œure parfaite, afin que soyez parfaits & entiers, ne defaillans en rien. Et certes nous ne pouons

entrer au royaume des cieux par autre voye que celle qui nous est enseignée par Iesus Christ: c'est par l'estroite, & comme dit saint Paul: « par beaucoup de tribulations il nous faut entrer au royaume des cieux. » Et à la verité, quand nous voyons que telles choses nous auient, nous-nous pouons bien asseurer que nous auons les arrhes, & sommes vrayement enfans de Dieu, escrits au liure de vie. Ce ne seroit pas raison que le seruiteur fust bien traité, & cependant que son seigneur soit moqué, craché, buffeté, & mis en opprobre, & (comme j'ai dit) le seruiteur fust à son aise; il faut bien donc que, si nous voulons viure avec lui, nous souffrions aussi avec lui, & que nous pleurions & le monde se resiouyra; mais le change sera bien aussi à nostre profit: c'est qu'ils pleureront & nous-nous resiouyrans, voire éternellement. Resiouyffez-vous donc avec nous, trescher frere, de quoi nostre bon Dieu nous a tellement fortifié, que nous nous resiouyffons tous de ce iour tant heureux auquel nous esperons & croyons vrayement que nostre Dieu fera glorifié par nostre mort, & nous donnera force de perseverer en la confession de sa sainte & sacree parole iusques à la dernière goutte de nostre sang; en sorte que le règne de nostre Seigneur Iesus Christ sera auancé à nostre salut & à l'edification de nos prochains & de sa poure Eglise tant desolee, & à la ruine & desolation de ce miserable fils de perdition, homme de peché & aduersaire, ce grand Antechrist de Rome, & de tous ses membres, lesquels nous voyons que, quand ils ne peuuent par leur rage nous faire taire, ne saient faire autre chose qu'eux despiter contre la sainte & sacree doctrine de nostre Seigneur Iesus Christ, comme ce miserable Lieutenant, lequel en interroguant hier vne seruante de monsieur Copus, proféra tels blasphemés, disant: « Que maugré en eust Dieu de la Loi. » Voyez quel blasphème! Or ie prie ce bon Dieu qu'il lui face misericorde, & lui donne conoissance de son peché. Cependant ie vous di Adieu, & ie prie vous donner la grace de perseverer en son seruice. Mes freres se recommandent à vos bonnes prieres & oraisons, & de toute l'Eglise, si nous sommes encores en vie quand les lettres seront paruenues à vous. La grace de nostre Seigneur

Blaspheme.

Diuers ennemis de l'Eglise du Seigneur.

laq. 1. 2.

foit avec vous. Ainſi foit-il. Ce Ven-
dredi vingtcinqueſme iour d'Aouſt.

Votre tref-humble frere,
LOVYS DE MARSAC.



ESTIENE GRAVOT, de Gyan fur
Loire.

*Aux precedentes editions des Mar-
tyrs (1), nous auions fait declaration
ſeulement de la mort d'Estiene le
menuifier, compagnon aux liens des
ſufdits Marsac & ſon Couſin; mais
maintenant, avec le ſurnom & quel-
que recit de ſa vie, nous donnons cer-
taines lettres qui nous ont eſté com-
muniquees, eſcrites de ſa propre
main (2).*

O bonté admirable du Seigneur,
qui tant a voulu honorer ſes pources
vaiſſeaux de terre, de leur auoir com-
mis ceſte charge tant excellente de
porter ſon Nom deuant les Iuges,
d'auoir daigné ſe feruir des pources
artifans pour confondre les ſages de
ce monde ! Voici, pour coadiuteur &
compagnon aux precedens, un menui-
ſier Eſtienne Grauot, natif de Gyan-fur-
Loire (3), lequel, en ceſte fureur de
la perſecution de Lyon, eſtant appre-
hendé, ne fut qu'un mois prifonnier,
& receut la couronne de martyr avec
les ſufdits Louys de Marsac & ſon
couſin, comme il ſera tantotſt apres de-
claré. Il auoit demeuré quelque temps
en la ville de Geneue, trouuillant de
ſon meſtier ſous les maîtres. Il eſtoit
viſ & vehement d'eſprit et de zeſe, &
meura quinze iours en la priſon de
l'Archeueſque, & autres quinze à
Rouane, pendant lequel temps, entre
autres lettres qu'il eſcriuit à ſes amis,
nous auons ici les deux qui s'enfuyent.

« VOICI maintenant, mon tref-aimé
frere, que l'adreſſerai à tous vous au-
tres mes amis avec leſquels j'ai com-

(1) Goulart aurait dû ſupprimer cette note,
qui ſe trouve déjà dans l'édition de 1570,
la dernière reuiſée par Crefpin. L'édition
princeps de 1554, folio 614, ne parle en effet
que d'Estienne le Menuifier, et ne cite au-
cune de ſes lettres.

(2) Voy. *Calvini Opera*, XIV, 593, 615.

(3) *Gien*, chef-lieu d'arrondissement du
Loiret.

muniqué : c'eſt que ie ren graces à
noſtre bon Dieu & pere par noſtre
Seigneur Ieſus Chriſt, de ce qu'il lui
a pleu nous donner matiere, & quand
& quand le moyen de nous conſoler
enſemble par eſcrits, quand nous ne
le pouuons faire de preſence, le priant
vous maintenir touſſours en ſa garde,
& vous armer de ſes armures ſpiri-
tuelles, par leſquelles il faut que tous
Chreſtiens bataillent à l'encontre des
ennemis de la parole & verité de Dieu,
lequel ne permettra iamais qu'un che-
ueu de voſtre teſte tombe ſans ſon
vouloir.

PARQVOI, mes freres & bien-aimez,
n'ayons honte d'eſtre vituperez pour
ſon Nom, & de porter ſon opprobre
ſur nous, ſachans que ſi noſtre maiſon
terreſtre de ceſte loge eſt deſtruite,
nous auons un edifice de par Dieu,
une maiſon eternelle es cieus qui n'eſt
faite de main. Remettons donc tout
noſtre aſaire en lui; car il a le ſoin de
nous, & nous a auſſi precieux comme
la prunelle de ſon œil. Il nous a auſſi
eſleus non point à orduſe, mais à
ſanctification; laiſſons-nous donc con-
duire par ſa ſaincte & Diuine proui-
dence, nous deſpouillans de tout ce
qui pourroit eſtre en nous de ce vieil
homme, & mettans toute noſtre eſpe-
rance en ceſte tant heureuſe & triom-
phante reſurrection, ne craignans
point ceux qui ne peuuent tuer que le
corps, & ne peuuent paſſer outre, ſa-
chans auſſi que noſtre tribulation eſt
legere & de peu de duree, qui produit
en nous un poids eternel de gloire,
quand nous ne conſidererons & ne
nous arreſterons point aux choſes viſi-
bles mais aux inuiſibles, attendu que
les viſibles ſont temporelles & les in-
uiſibles eternelles. Or fus donc, mes
freres, ne craignons d'aller apres noſtre
Capitaine, pour prendre poſſeſſion
de ceſt heritage eternel qu'il nous a
acquis par ſa mort, & nous eſt pre-
paré deuant la fondation des ſiecles,
nous aſſeurans de ne point mourir
comme les meſchans & reprouuez,
mais que nous paſſerons (ainſi qu'il
dit) de la mort à la vie. Nous n'auons
point ici de cité permanente, mais nous
en attendons une à venir. Et puis que
ce bon Dieu a voulu faire de nos
corps le temple de ſon S. Eſprit, le-
quel habite en nous, & l'auons de
Dieu, & ne ſommes pas à nous meſ-
mes, (car nous ſommes rachetez non
par or ne par argent, mais par le pre-

Ephes. 6.

Matth. 10.

Heb. 13.

2. Cor. 5.
2. Pierre 5.

Ephes. 1.

Matth. 10.

2. Cor. 4.

Matth. 25.

Heb. 13.

1. Cor. 6.

1. Pierre 1.

cieux corps & sang de nostre Seigneur Iesus Christ) glorifions-le donc de nostre corps & de nostre esprit, ne disans point, comme aucuns contempteurs de Dieu, ausquels il suffit (comme ils parlent) d'auoir leur cœur à Dieu seulement, & cependant ne laissent pas à se veautrer & fouiller parmi les idolatries, voire des premiers, afin qu'ils soyent veus, ne considerans point que ce bon Dieu a créé, & derechef par son Fils bien-aimé nostre Seigneur Iesus Christ racheté & afranchi & le corps & l'esprit, afin d'auoir à son seruite les deux, ou dutout rien, car il est certain que nous ne pouons seruir à deux maîtres.

OR, mes bien-aimez freres, ie louë ce bon Dieu de ce qu'il lui a pleu imprimer cela en nos cœurs, & nous a affeurez en ses saintes promesses. Vous priant tous ensemble que ne vous endormiez point; car nostre aduersaire le diable ne fait que circuir, cherchant quelqu'un pour le deuorer, auquel il faut resister par foi. Ne laissez donc point de vous assembler pour prier ce bon Dieu, ainsi qu'enseigne le saint Apotre, & que la parole de Christ soit habitante en vous plantureusement. En toute patience enseignez l'un l'autre en Pseaumes, en louanges, en chansons spirituelles, avec grace chantans au Seigneur, & vous gardez que ne soyez distraits çà ne là par diuerses doctrines. Voila mes freres, que ce bon Dieu m'a donné pour me consoler avec vous, & ie vous eusse escrit d'auantage, mais l'heure me presse. Adieu. De Rouane ce vingneufiesme d'Aoult, à la haste.

Vostre frere, prisonnier pour
Iesus Christ,

ESTIENE GRAVOT.

*Autre Epistre dudit Estiene Grauot
à ses amis.*

MES freres, ie vous ai bien voulu escrire la presente pour la derniere, vous faisant fauoir de nos nouvelles: c'est que nuict & iour nous prions nostre bon Dieu, faisans memoire de vous en nos oraisons, vous priant aussi de faire le semblable enuers nous, à ce que ce bon Dieu & Pere nous maintiene tousiours en sa sainte protection & sauuegarde par nostre Sei-

gneur Iesus Christ, voire nous fortifie iusqu'à la fin, laquelle (comme nous esperons, & tant que nous pouons voir selon les hommes) sera en bref; car nous auons esté ce iourd'hui, qui est Vendredi au matin, presentez deuant les iuges, lesquels nous ont dit qu'ils estoient assemblez pour iuger nostre proces, ie ne m'estonne pas s'ils sont assemblez, voire totalement bandez, puis que iadis il a esté predit qu'ils s'assembleront contre Dieu & son Christ. Ie vous prie, mes freres (comme aussi font mes compagnons qui sont avec moi) de ne vous endormir point, ains que veilliez & priez pour nous, à ce que nostre bon Dieu parface ce bel œuure, lequel par sa grace il a commencé en nous, & que son bon plaisir soit nous auoir agreables en son Fils nostre Seigneur Iesus Christ, afin que lui puissions rendre vne obeissance volontaire, & qu'il ait pour agreable le sacrifice que nous lui offrirons. Et, de nostre part, nous nous presentons deuant sa face, nous humiliant sous sa puissante main, pour le prier qu'il nous encourage par son S. Esprit, afin que, par la foi que nous auons en lui par Iesus Christ, nous puissions surmonter toutes tentations ici bas, & que menace, persecution, ne glaiue, ne feu ne soyent pour estonner nostre chair, mais qu'en la vertu d'icelle foi nous allions constamment & alaiement hors des portes, portans sur nous son opprobre. Car certes, mes freres & bien-aimez, c'est bien raison que nous souffrions pour son Nom & avec lui, si nous voulons participer à ses biens. Voila mes freres, ce petit qu'il a pleu à nostre Dieu me donner pour me consoler avec vous, vous priant derechef, auoir memoire de nous. Car vous voyez comme nostre bon Dieu conduit & gouverne tout par sa Diuine prouidence. Tant mes freres qui sont avec moi que moi aussi, vous prions de n'estre nullement troublez de ceci que ie vous mande, comme si c'estoit quelque chose de nouveau; mais qu'avec patience vous attendiez ce bon Dieu, lequel ie vous prie vous maintenir tousiours en sa garde, & de nous donner vraye perseverance en ceste tant sainte & heureuse vocation à laquelle il nous a appelez, au Nom de nostre Seigneur Iesus Christ, & en la vertu de son saint Esprit. Ainsi soit-il. Ce Vendredi apres disner.

Pf. 2.

1. Pierre 5.

Heb. 10.
Col. 3.
Ephes. 4.

S'ensuit la mort des trois dessus-dits, assavoir de Louys de Marfac, de son Cousin, & d'Estiene.

PEV de iours apres, fut procedé à l'execution contre Louis de Marfac. son Cousin, & Estienne Gravot, compagnons au mesme combat, lesquels ensemble receurent, en ladite ville de Lyon, vne mesme sentence de condamnation, d'estre bruslez vifs. Les Iuges, apres auoir rendu icelle sentence, s'estonnerent grandement, voyans que ces trois personnages, au lieu d'estre esmeus de quelque horreur ou apprehension d'une mort si prochaine, rendoyent graces à Dieu, tout ioyeux de l'honneur inestimable qu'il leur presentoit d'endurer pour son Nom; de forte qu'au sortir du parquet ils commencerent à chanter vn Pseaume. Mais le Lieutenant, ne pouuant plus dissimuler, de despit qu'il auoit de ce que lesdits personnages n'estoyent autrement esmeus, commanda qu'on les fist taire. & au sortir dit ces mots : « Faut-il pas qu'un tas de coquins s'esleuent contre vne monarchie ? » Lors ledit de Marfac print un petit coin du lieu où ils estoyent, & se mettant à deux genoux, commença à prier Dieu. Et il y eut vn des sergents qui le vouloit empescher, mais Estiene lui dit : « Y a-il raison de nous empescher maintenant de prier

Dieu ? » A ceste voix le sergent eut quelque frayeur, & se retira incontinent. Or, vn peu deuant que sortir de la prison pour les mener au lieu du dernier supplice, on mit aux deux, assavoir au cousin de Marfac & à Estiene, à chacun vne corde au col. Marfac ayant attendu la mesme liuree, voyant qu'au sortir on ne la lui presentoit point, pour quelque esgard que les Iuges auoyent eu, d'autant qu'il auoit serui le Roi, ayant esté des ordonnances, present le Lieutenant & ceux de la Iustice qui là estoyent, demanda à haute voix si la cause de ses deux freres estoit differente de la siene, adioustant ces mots avec priere : « Helas ! ne me refusez point le collier d'un ordre tant excellent. » Lors le Lieutenant dit : « Puis qu'ainsi est, qu'on lui baille vn licol, comme aux autres. » Cela fait, furent menez au lieu du supplice, acompagnez de quatre Cordeliers & d'un nombre de sergents, qui expressément enuironnoyent la charrette, afin d'empescher ces trois personnages de parler au peuple. Estans venus au lieu du supplice, ils furent hastez, & incontinent attachez au posteau, les fagots disposez à l'entour, & ainsi enuironnez commencerent tous trois à chanter à haute voix le Cantique de Simeon : « Or laisse Createur. &c. » cependant que le bourreau mettoit le feu à l'environ, qui tost apres consuma le corps de ces trois Martyrs.

Marfac demande le collier de Christ.





PREMIER INDICE

PROPOSANT AU LECTEUR LES PRINCIPALES MATIÈRES QUI (OUTRE LES CONFESSIONS ESCRITES ET LES MORTS DES MARTYRS) SONT AMPLEMENT TRAITÉES DANS LES QUATRE LIVRES QUI COMPOSENT CE VOLUME.

LIVRE PREMIER.

Discours sur la cause qui fait les Martyrs,	1 à 4
Perfection de l'Eglise chrestienne sous Neron,	4, 5
Sous Domitian,	5
Sous Traian,	6, 7
Sous Adrian & les Antonins,	7 à 16
Apologie pour les Chrestiens,	16, 17
Perfection sous Seuerus,	17
Sous Maximin & Decius,	18
Sous Valerian & Aurelian,	18 à 19
Sous Diocletian, Maximian et Maximin,	19 à 22
Sous Julian l'Apostat,	22 à 24
Sous Valens & les Ariens,	24 à 28
Sous Athanarich Goth,	24
Sous Sapoires de Perse & sous Ildigerdes,	28, 29
Sous les Vandales,	29
Sous Mahomet & les Sarafins,	29 à 31
De la guerre, furnommee saincte,	31
Perfection sous les Tures,	31 à 37
Constantinople perdue,	35
Difference des persecutions precedentes,	36
Derniere perfection esmeuë & continuee en Occident par les papes contre l'Eglise chrestienne par l'espace de quelques centaines d'annees,	37
Le premier aage de l'Eglise chrestienne,	38
Le deuxiesme,	39 à 41
Le troisieme,	42 à 45

Les quatre mendiens,	45
Empereurs opprimez,	47
Les docteurs canonistes & scholastiques,	43 à 45
Les conciles,	47, 48, 52
Sommaire histoire des Vaudois & Albigeois,	52 à 60
Tesmoins de la verité,	59, 60, 61, 62, 64, 65, 78
Perfection des heretiques,	66, 67, 68, 69
Consolation aux affligez,	81
Discours des iugemens de Dieu sur quelques persecuteurs de l'Eglise primitiue chrestienne,	69 à 81
Schismes de Rome,	79
Traité des afflictions & persecutions qui auient ordinairement aux fideles,	81 à 101

LIVRE II.

Lettre du pape au roi d'Angleterre contre Wicleff,	104 à 105
Propositions de Wicleff,	106 à 108
Lettre de Wicleff au pape,	108, 109
Response de Wicleff touchant le droit du Roi & du Pape,	109 à 110
Liures de Wicleff portez en Boheme,	113
Recit touchant les Albigeois,	114
Diuerfes lettres de Iean Hus,	171 à 183
Attestation de la constance & eloquence admirable de Hierome de Prague escrite par Poge Florentin,	192 à 196
Histoire de ce qui auint apres la mort	

de Iean Hus & Hierome de Prague,	196 à 200	Jugement de Dieu sur deux inquisiteurs & persecuteurs,	363
Mort estrange de Thomas Arondel, archeuefque,	211	Articles de Sorbonne contre la religion reformee avec la censure d'iceux,	364 à 381
Tefmoins de la verité,	211 à 215	Persecution des Vaudois de Merindol & Cabriere en Prouence,	381 à 419
Efcrit de Nicolas de Clamençe touchant la corruption de l'estat de l'Eglife,	215 à 228	Jugement de Dieu sur de Roma cruel Inquisiteur,	407
Discours hiflorial de l'horreur des temps auant la venue de Luther,	234 à 238	Hiftoire de la perfecution à Mets, en Lorraine,	440 à 460
Lettre chrestienne au Duc de Lorraine,	252 à 257	Remarquable jugement de Dieu sur le Cardinal de St-André,	491 à 492
Jugement de Dieu sur des persecuteurs & ennemis de verité,	278, 295, 418		

LIVRE III.

Placard foudroyant contre la Messe semé en diuers endroits & ce qui s'en enfuiuit,	297 à 302
Origine des furieux Anabaptistes,	307 à 312
Terreur panique à Londres,	314 à 317
Primauté du Pape abolie en Angleterre,	320
La Loi des six articles,	352, 355

LIVRE IV.

Amende honorable faite aux Vaudois de Merindol & Cabriere,	529 à 534
Jugement redoutable du Tout-Puiffant sur vn cruel persecuteur,	534
Estat des eglises d'Angleterre sous Edouard vi, roi chrestien,	575
Predicitions notables,	577
Peur foudaine & extraordinaire,	579
Conuerfion notable d'un voleur,	628, 678 à 681, 693

DEUXIÈME INDICE

CONTENANT LES NOMS DES MARTYRS MENTIONNÉS DANS CE VOLUME (1).

ADVERTISSEMENT AU LECTEUR.

D'autant qu'il nous a semblé superflu de mettre en ce dernier indice tous les noms des martyrs qui, en plusieurs aspres persecutions, ont esté mis à mort sans aucune forme de proces, nous auons trouué le plus expedient de representer en ceste table les noms de ceux tant seulement qui, par arrests & sentences des iuges, ont esté condamnez & executez à mort. Quant aux autres, desquels le nombre est infini, les noms de ceux qui ont peu venir en conoissance font remarquez & specifiez chascun en son endroit, durant les persecutions sous lesquelles chascun d'iceux a souffert martyre.

(1) Désireux de reproduire le plus exactement possible l'édition de 1619, nous avons suivi pour cet *Indice* des martyrs l'ordre alphabétique par prénoms. Nous réservons pour la fin du troisième volume une table générale complète, dans laquelle les noms propres seront classés selon un ordre plus conforme à nos usages modernes.

NOMS DE QUELQUES MARTYRS DEPUIS LES APOSTRES JUSQU'À
JEAN WICLEFF, SPECIFIEZ AU PREMIER LIVRE.

A		M	
Albigeois,	52 à 60	Macaire,	18
Alexandre,	7	Macedonius,	23
Alexandre,	18	Marc d'Arethuse.	23
Alexandre Phrygien,	12	Marcian,	26
Apollonius,	16	Martyrius,	26
Attalus,	9 à 12	Maturus,	9
Audas,	28	Maurice & sa legion,	20
B		N	
Babylas,	18	Nestorius,	23
Basile d'Ancyre,	23		
Beghard,	64	O	
Chrétiens en nombre innombrable mis à mort pour la vérité de l'Euangile depuis le temps des Apostres jusques à Jean Wicleff, 4, 5, 6, 7, etc., jusqu'à la page 69		Onesime,	6
C		P	
Clement,	7	Paul, apostre,	5
Cornelius,	18	Paul de Constantinople,	26
Cyprien,	18	Perfection des anciens Chrétiens sous Neron & Domitian, 4, 5, 6	
Cyrille, diacre,	23	Traian, Adrian & les Antonins,	7 à 17
D		Seuerus, Maximin, Decius, Va- lerian,	17 à 19
Denis Areopagite,	6	Diocletian, Maximian, Maximin,	19 à 22
Dorotheus,	20	Julian l'Apostat,	22 à 24
Douze Philadelphiens,	15	Valens,	24
E		Sapores & Ildigerdes,	28
Eckhard,	65	Mahumet,	29 à 37
Epimachus,	18	Rome,	37 à 69
Euaristus,	7	Phocas,	7
G		Photin,	10
Gregoire d'Alexandrie,	23	Pierre, apostre,	5
Gorgonius,	20	Pierre d'Alexandrie,	21
H		Pierre de Bruis,	54
Hippolyte,	18	Pierre, grand Scign.,	20
Hormisda,	28	Pionius,	8
I		Polycarpe,	8, 14, 15
Jean, Apostre & Euangeliste,	6	Ponticus,	12, 13
Ignace,	7	Q	
Irenee,	8	Quirin.	7
L		R	
Laurent,	18	Romain,	18
Leonides,	17	S	
Lucian d'Antioche,	21	Sacnes,	28
		Sandus,	9
		Scrapion,	18
		Seruilian,	7
		Simeon,	-

Sixtus,	18	Cinq martyrs à Edimbourg,	321
Sulpice,	7	Cinq martyrs de Langres,	518
Syluain,	21	Cinq martyrs à Paris,	518
		Claude Monier,	552 à 557
		Claude le Peintre,	342, 343
		Claude Thierry,	541
		Constantin & ses compagnons,	362
		Corneille Volcart,	575
		N. Cousin de Louys de Marfac,	725,
			736
		N. Cousturier, à Paris,	538, 539
		N. Cowbrig,	313, 314
		N. Dame de Bygarden & son fils,	525, 526

Zenon,	23
Noms de quelques femmes & filles, de diuers aages & qualitez, mises à mort pour le nom de Christ, & mentionnees en ce premier liure.	

Anatolie,	18
Apollonia,	18
Biblis,	9
Blandine,	9 à 13
Eugenia,	18
Flauia Domicilla,	6
Rufine,	18
Sophronia,	21
Theodora,	18
Victoria,	18

Le nombre des autres est innombrable : celles-ci en font l'eschantillon, l'ancienne histoire Ecclesiastique requiert vn volume entier plus gros que celui-ci.

NOMS.

A	
Adam de Mets,	444
Adolphe Clarebach,	269 à 271
Alexandre Canus,	285 à 287
Albigeois,	52 à 60, 114
Adam Wallace,	548 à 552
André Berthelin,	342
André Huet,	295
N. Anglois,	64, 65
Anne Askeue,	501 à 513
Anne Audebert,	541
Antoine Perfon,	362, 363
Apothicaireffe de Louvain,	338
Augustin Barbier,	534 à 537
Aymond de la Voye,	348 à 352

B

Bernard Seguin,	585, 614 à 635
-----------------	----------------

C

Catherine Saube.	200 à 202
Charles Faure,	585, 652-657

D

Denis Brion,	341
Denis Peloquin,	683 à 712
Denis de Rieux,	272
Denis Saureau,	526, 527
Dominique de la Maison blanche,	545, 546
Dryander (voyez Enzinas).	

E

Eckhard Jacopin,	65
N. Escholier,	526, 527
Enzinas dit Dryander,	460
Estiene Bourlet,	305
Estiene Brun,	335, 336
Estiene de la Forge,	304, 305
Estiene Gravot,	736
Estiene Mangin,	493 à 500
Estiene Peloquin,	537, 538
Estiene Poulliot,	517
Estiene Renier & autres,	272, 273

F

Fanino de Faence (Italien),	541 à 545
Femmes au nombre de trente ou quarante,	410
Femmes & filles tournisennes en grand nombre,	418
Autres en grand nombre avec filles et petis enfans mis à mort en l'Eglise,	418
Florent Venot,	540
François d'Augy,	517
François Bribard,	381
François Le Clerc,	493 à 500
François Fardeau,	526, 527
François de Saint-Romain,	420 à 426

G

Gabriel Beraudin,	546
Gaspar Tamber,	258, 259
N. Gentilhomme, parent de la Duchesse de Candie,	228
George Boynam,	282, 283

George Carpentier,	267, 268	Iean du Bourg,	304
George N., libraire,	259	Iean Brifebarre,	493 à 500
George, ministre de Hall,	247	Iean Broun,	135 à 137
George Schærer,	268, 269	Iean Brugièrè,	520 à 525
George Spocard,	488 à 492	Iean de Bucz & sa femme,	462
Gilles N. Aleman,	354	Iean Castellan,	247 à 250
Gilles Tilleman,	354 à 362	Iean de Caturce,	283, 284
Gillot Vivier,	557	Iean Claydon,	137
Godefroy de Hamelle,	562 à 575	Iean Cornon,	312
Guillaume André,	466, 467	Iean Diaze,	468 à 487
Guillaume de Reu,	526, 527	Iean Draendorf,	211 à 212
Guillaume Gardiner,	581 à 585	Iean Esch,	238 à 242
Guillaume Hufson,	419	Iean Flesche,	493 à 500
Guillaume Hierofme,	340	Iean Fryth,	287 à 294
Guillaume Michaut,	518	Iean Godeau,	546
Guillaume de Schwole,	276, 277	Iean Heuglin,	264, 265
Guillaume Sautree,	113, 114	Iean Hus,	137 à 185
Guillaume Taylour,	212, 213	Iean Ioery & son feruiteur,	560
Guillaume Thorp,	115 à 134	Iean Lambert,	546
Guillaume Thrace,	281, 282	Iean Le Clerc,	244, 245
Guillaume Tyndal,	312, 313	Iean L'Anglois,	519
Guillaume Whyte, ou le Blanc,	213	Iean Laffels,	513

H

Hanon le Feure,	557	Iean Marbek,	362, 363
Hector Remi,	362	Iean Marlar,	343
Helaine Efcoffoife,	466, 467	Iean Mateffon,	493 à 500
Henri N. Flamen,	271, 272	Iean Michel,	526
Henri Grunfelder,	211	Iean Nicolfon, dit Lambert,	323 à 328
Henri Hutinot,	493 à 500	Iean Oldecastel,	135, 202 à 211
Henri Poille,	304	Iean d'Ostende,	561, 562
Henri Radtgeber,	211	Iean, peintre,	354
Henri Supphen.	245 à 247	Iean Piquery,	493 à 500
Henry Voës,	238 à 242	Iean Pistorius,	243, 244
Hierome de Prague,	185 à 196	Iean Pointet,	287
Hierome Savonarole,	230, 231	Iean de Pois,	305
Hierome Vindocin.	342	Iean Porteur,	354
Hommes au nombre de vingt-cinq ou trente hachez en pieces,	410	Iean Purvey,	212
Hubert Burré,	537	Iean Taffignon,	518
Hugues Gravier,	681, 682	Iean de ^e Wefel,	229
Huit cens femmes mifes à mort à Cabriere.	418	Iean Wicleff,	103 à 113
		Iean de la Vignole,	526, 527
		Ieanne Bailly,	518
		Ieanne Séjournal,	518
		Iuste Iufberg,	344 à 347

I

Iaques Bouchebec,	493-500
Iaques Boulereau,	518
Iaques Bretenay,	518
Iaques Chobard,	466
Iaques le Feure,	557
Iaques Kanald,	466, 467
Iaques Morton,	354
Iaques Pavanès,	263, 264
Iaques Veneur,	466, 467
Iean Adlam,	513
Iean Afton,	112
Iean Baudouin,	493 à 500
Iean du Bec,	381
Iean Beck,	262, 263
Iean Beverlan,	135 à 137

L

Lancelot N.,	354
Léonard Galimar,	540
Leonard Keifer,	265, 266
Léonard du Pré,	519, 520
N., libraire à Bourges,	543
N., libraire en Auignon,	390, 391
Louys de Berquin,	273 à 276
Louys Courtet,	328, 329
Louys de Marfac & fon coufin,	725
	à 728, 734 à 736

M

Macé Moreau,	547, 548
N., maître d'eschole anglois.	279 à 281
Marguerite Boulard,	343

- Marie Becaudelle des Effars, 306
 Marion, f. d'Adrian, cousturier de
 Tournay, 465, 466
 Marion, femme d'Augustin, barbier,
 534 à 536
 Martial Alba, 585 à 594
 Martin, cordonnier, 525, 526
 Martin Gonin, 317 à 320
 Martin Hœurbloc, 460 à 462
 Matthias Weibel, 259, 260
 Matthieu Dymonet, 712 à 717
 Matthieu Hager, 228
 Matthinette du Buiffet, 362
 Maurice Secenat, 558
 Maurizi Blanc, 409
 N., mère de la Dame d'Yvonge, 229
 Michel Caillon, 493 à 500
 Michelle de Caïgnoncle, 558
 Michel le Feure, 557
 Michel di& Miquelot, 519
- N
- Nicolas d'Anuers, 245
 Nicolas Belenjan, 513
 Nicolas l'Escruiant, 305
 Nicolas, François de nation, 534 à 536
 Nicolas Vanpoule, 462, 463
 Nicolas Valeton, 303, 304
- O
- Octavian Blondel, 528, 529
- P
- N., pasteur en Brifgaw, 260 à 262
 Patrice Hamilton, 277, 278
 Paul Craw, 214
 Payfan à Ziriczée, 525, 526
 Philippe Petit, 493 à 500
 Pierre Bergier, 674 à 681
 Pierre Bon-Pain, 500, 501
 Pierre Brully, 427 à 440
 Pierre Chapot, 514 à 517
 Pierre Le Clerc, 493 à 500
 Pierre Escruiain, 585, 598 à 614
 Pierre Flifsted, 269 à 271
 Pierre Gaudet, 306
 Pierre Mioce, 463 à 465
 Pierre Naviheres, 585, 635 à 652
 M. Pierre, pasteur à Douay, 322, 323
 Pierre Piquery, 493 à 500
- Pop d'Aye, 232
 N., prestre Aleman, 250, 251
- Q
- Quatorze martyrs à Meaux, 493 à 500
 Quatre martyrs à Louvain, 336 à 340
- R
- René Poyet, 682, 683
 Richard Bayfield, 283
 Richard Houenden, 214
 Richard Hun, 232
 Richard Mekins, 354
 Richard Spenser, 354
 Richard Turmyn, 137
 Robert Barnes, 340, 341
 Robert L'Agneau, 466, 467
 Robert Testwood, 362, 363
 Roch, de Brabant, 426, 427
 Rogier Adon, 135 à 137
 Rogier, de Nortfolc, 501
 Rogier Dule, 228
- S
- Sain&in Nivet, 527
 Seraphin N. de Langres & ses com-
 pagnons, 518
 Simon Marefchal, 518
 Simon Le Royer, 526, 527
- T
- Thomas Bernard, 354
 Thomas Bilnee, 279 à 281
 Thomas de Bongay, 232
 Thomas Bugle, 214
 Thomas Cromel, 329 à 334
 Thomas Garret, 340
 Thomas Honnoré, 493 à 500
 Thomas Hytten, 279
 Thomas Norys, 232
 Thomas, prestre Anglois, 232
 Thomas Rhedon, 214, 215
 Thomas de Sain&-Paul, 558 à 560
- V
- Vaudois, 52 à 60
 Wendelmut, hollandoise, 266, 267
 Wolfgang Schuch, 252, 258

CRESPIN, Jean.
Histoire des
martyrs.

BR
1600
.C7
v. 1 .

